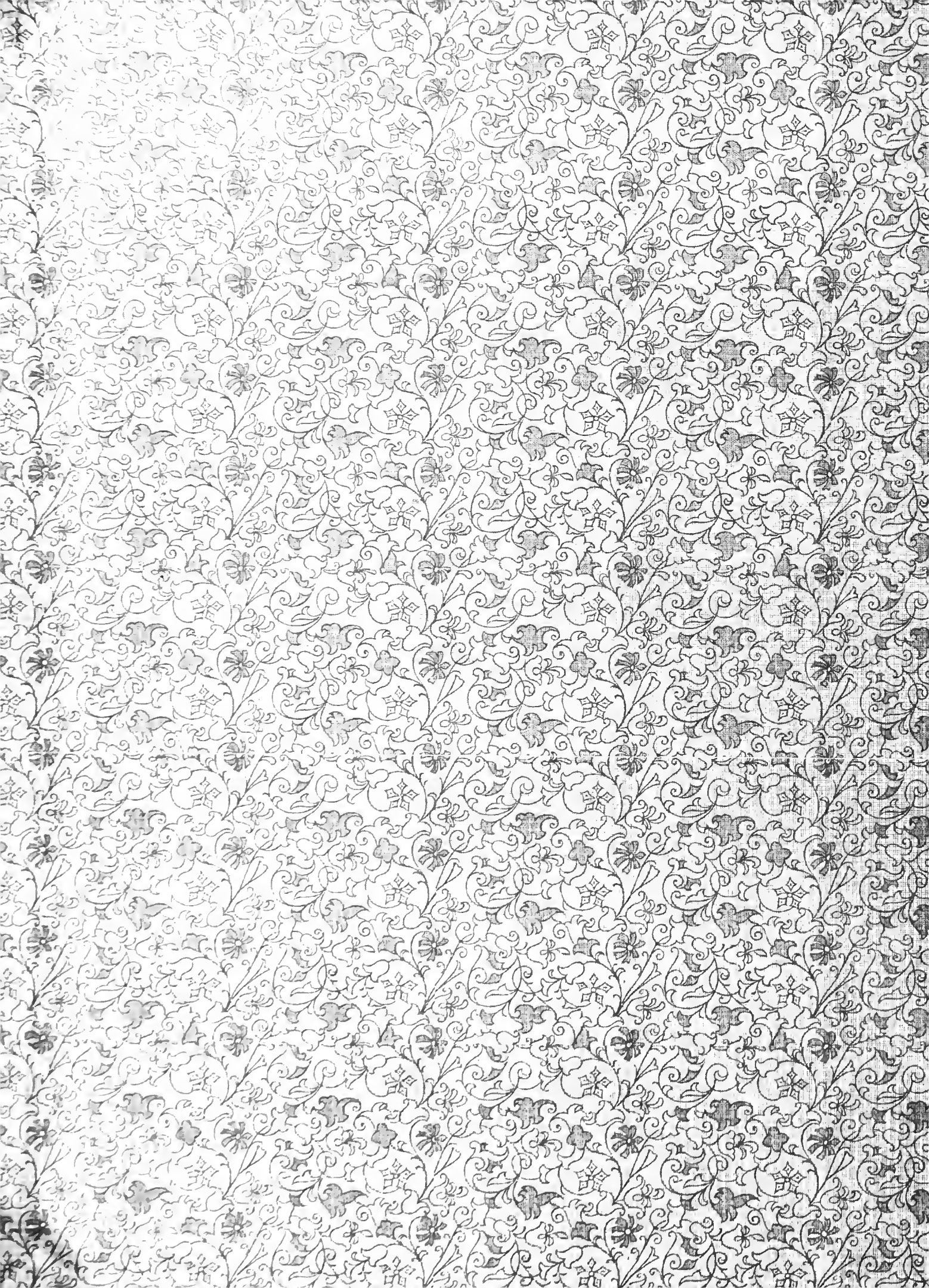
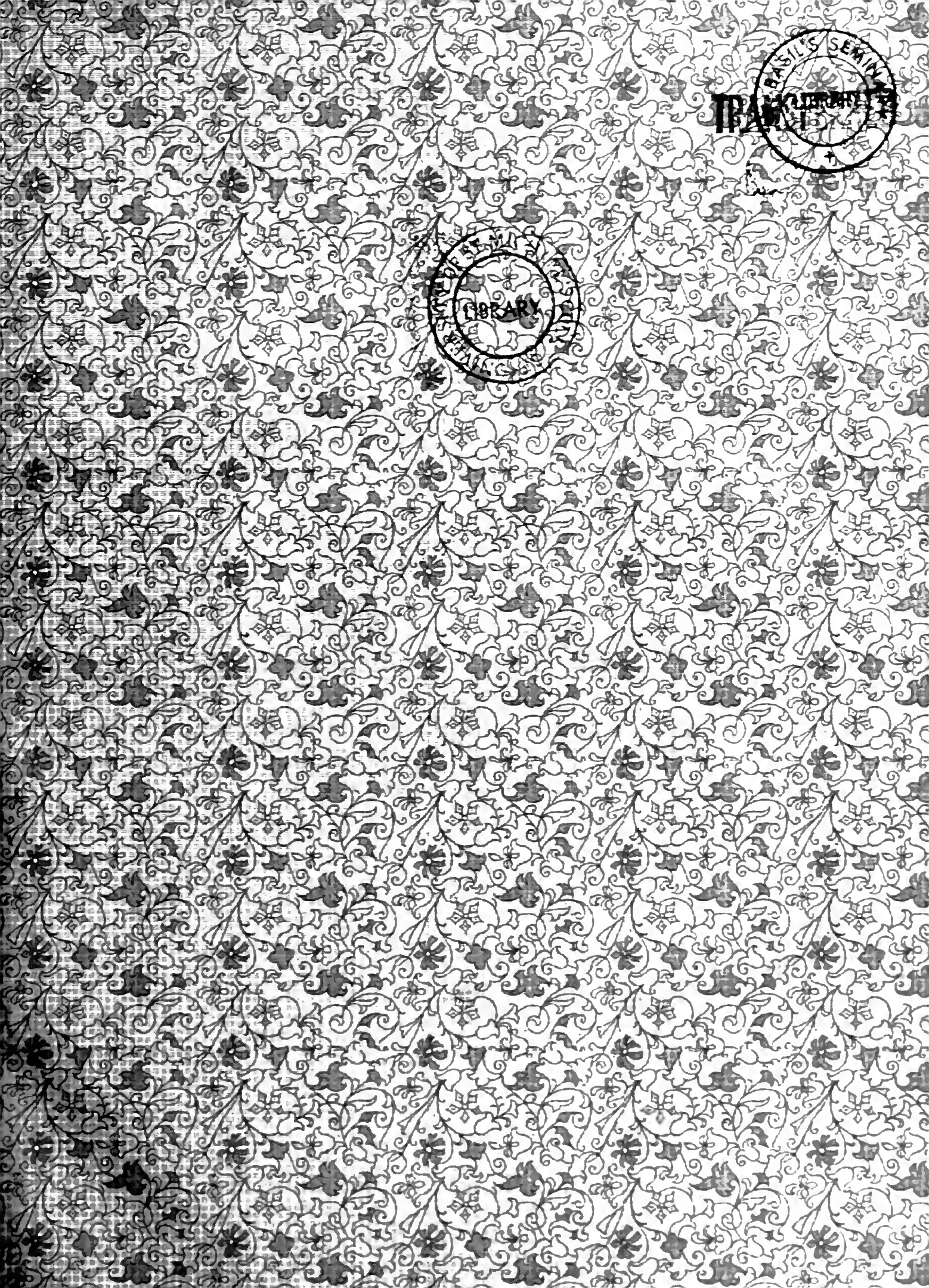


Does Not Circulate





BASIL'S SEMINARY
LIBRARY

BASIL'S SEMINARY
LIBRARY

LA SEMAINE

DU CLERGÉ

LA SEMAINE DU CLERGÉ

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU PRÊTRE

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

Mgr FÈVRE, protonotaire apostolique. — Mgr PELLETIER, chapelain d'honneur de sa Sainteté.

Mgr BARBIER DE MONTAULT, prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Mgr PÉRONNE, évêque de Beauvais. — M. CRAMPON, chanoine titulaire d'Amiens.

M. AUBER, chanoine titulaire, historiographe du diocèse de Poitiers.

M. ECALLE, vicaire général à Troyes. — M. DESORGES, ancien professeur de théologie
curé de Ste-Elisabeth à Versailles.

M. PIOT, curé-doyen de Juzennecourt. — M. P. D'HAUTERIVE, auteur du *Grand Catéchisme
de la Persévérance Chrétienne* et de la *Somme du Prédicateur*.

M. l'abbé FRETTE, éditeur littéraire des *Œuvres de St-Thomas*. — M. l'abbé

LOBRY, ancien professeur de dogme au grand séminaire de Troyes

auteur des *Instructions Populaires*. — M. l'abbé BERNARD, auteur des *Instructions
d'un curé de campagne*. — M. le D^r HETTINGER, auteur

de l'*Apologie du Christianisme*. — M. l'abbé E. DARAS. M. Xavier ROUX.

M. H. FÉDOU, curé-doyen de Nailloux. — M. l'abbé DEFOURNY, etc. etc.

— 0 —

NOUVELLE ÉDITION

TOME I

PARIS

SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE

13. RUE DELAMBRE, 13

—
1900



AUG 30 1960

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE

WASHINGTON, D. C. 20250

PRÉFACE DE LA CINQUIÈME ÉDITION

La destinée commune des ouvrages qui paraissent chaque jour ne sera jamais de voir en foule chez leur éditeur

« Courir, l'argent à la main, les lecteurs empressés. »

La plupart sont condamnés à demeurer dans l'oubli, en attendant, dit Boileau :

« Qu'ils aillent à la fin, honteusement exclus,
» Trouver au magasin Pirame et Régulus,
» Ou couvrir, chez Thierry, d'une feuille encore neuve
» Les méditations de Buzée et d'Hayneuve. »

Le sort des Revues, même les mieux rédigées, est plus malheureux encore ; écrites au jour le jour, elles ne sont lues qu'une fois ; elles sont ensuite jetées au panier ou entassées sans ordre sur les rayons des Bibliothèques, où bientôt, selon l'expression de Boileau, elles deviennent la proie

« Des mites à la dent vengeresse. »

C'est à peine si quelques chercheurs les tirent un instant de la poussière qui les recouvre ; à la fin les meilleures sont cédées à vil prix aux brocanteurs, ou bien elles sont transformées en cornets et vont de leurs feuilletts épars envelopper chez l'épicier

« Et piper, et quidquid chartis amicitur ineptis. »

On crie *au miracle*, lorsqu'une Revue a l'honneur d'une *réédition*, et c'est chose *absolument inouïe* qu'aucune ait eu une TROISIÈME, une QUATRIÈME, et surtout une CINQUIÈME édition.

Et cependant voilà le MIRACLE INOUI opéré en faveur de la *Semaine du Clergé*

Fondée en 1872 par M. Louis Vivès, elle a été rééditée en 1882, en 1888, en 1898, chaque fois à **4 500 exemplaires**, et à l'heure actuelle elle atteint sa CINQUIÈME édition ! C'est là un succès sans pareil dont la maison Vivès a justement le droit d'être fière et qui, certainement, décidera le jeune clergé à donner une place d'honneur dans sa bibliothèque à cette précieuse collection.

Ce succès vraiment prodigieux n'étonne pas ceux qui connaissent L'UTILITÉ PRATIQUE de la *Semaine du Clergé*, — l'ABONDANCE, la RICHESSE, le CHOIX et la VARIÉTÉ des matières contenues dans les 27 volumes in-4° à deux colonnes très compactes, — enfin la CÉLÉBRITÉ des auteurs dont on a publié les travaux ou les articles.

I. — UTILITÉ PRATIQUE DE LA « SEMAINE DU CLERGÉ »

A l'encontre des autres revues, la *Semaine du Clergé* conserve et conservera toujours son intérêt du premier moment ; elle constitue un recueil valable pour tous les temps. « Nos longues relations avec le Clergé, disait M. Louis Vivès dans le premier numéro, nous ont assez fait connaître ses besoins pour être persuadé que de toutes les revues publiées jusqu'à ce jour, aucune ne satisfait à ses légitimes exigences, parce qu'aucune ne s'est placée franchement sur le terrain pratique. Or, c'est sur ce terrain que nous prenons position en créant la *Semaine du Clergé*. A d'autres les hautes abstractions, trop souvent obscures et stériles ; à nous le vaste champ de l'utile, d'autant plus riche en fruits excellents qu'il est moins exploité.

» Pour atteindre ce but, l'utilité pratique, nous avons dû nous tracer un programme qui, tout en écartant les questions subtiles ou oiseuses, embrassât toutes celles que le prêtre a un grave intérêt à connaître soit pour lui-même soit pour les besoins du ministère pastoral. »

Ce programme était celui-ci : pour chaque numéro, c'est-à-dire pour chaque semaine, une *instruction* empruntée aux prédicateurs les plus célèbres, — une *étude* sur les *saints personnages* de notre époque, en général trop peu connus, — un ou plusieurs articles sur les *sciences ecclésiastiques* (Ecriture sainte, théologie, ascétisme, controverse, philosophie, liturgie, histoire, droit canon, archéologie, etc., etc.), — un ou plusieurs articles *variétés* sur les points qui se rattachent à l'ordre religieux et moral, — une *chronique catholique*. Or, toutes ces questions sont toujours d'un intérêt pratique. La *Semaine du Clergé* répond donc, aujourd'hui, comme en 1872, aux exigences du ministère sacerdotal. Tout au plus aurait-elle besoin d'être rajeunie ou plutôt complétée sur quelques points de droit positif toujours sujet au changement, et nous savons que les associés de la maison Vivès, désireux de conserver et d'augmenter encore, s'il est possible, le bon renom de leur maison, se proposent de le faire d'ici à quelques années. La *Semaine du Clergé* n'enseigne pas une doctrine nouvelle, — car la vérité demeure toujours la même, — mais elle applique la doctrine ancienne aux mœurs, aux besoins, aux erreurs, aux difficultés, aux luttes de notre époque, et résout victorieusement les objections soulevées, au nom d'une prétendue science, contre la Révélation et l'Eglise.

II. — ABONDANCE, RICHESSE, CHOIX ET VARIÉTÉ DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA « SEMAINE DU CLERGÉ »

En général les Revues destinées au clergé ne traitent que de questions de détail empruntées tantôt à la théologie ou à la philosophie, tantôt au droit canon ou à la liturgie, d'autres fois à l'histoire religieuse ou profane ; elles se confinent dans l'étude de points particuliers de doctrine sans exposer complètement une branche de l'enseignement ecclésiastique. Les ouvrages eux-mêmes qui ont pour objet l'une de ces branches se bornent à cet objet, et le prêtre, soucieux d'acquérir les connaissances propres de son état, est obligé de se procurer une foule d'ouvrages rela-

tifs aux autres sciences (ouvrages de théologie dogmatique et morale, d'histoire, de droit canon, de liturgie, sermonnaires, cours de prônes, cours d'instructions, panégyriques, etc., etc.) De là des dépenses fort onéreuses pour des prêtres que la fortune n'a pas favorisés; de là des difficultés sans nombre pour trouver dans ces ouvrages la question particulière que l'on veut approfondir ou le sujet sur lequel on doit prêcher.

Avec la *Semaine du Clergé* toutes ces dépenses disparaissent, toutes ces difficultés s'évanouissent; elle aborde en effet toutes les questions soit dans leurs détails, soit dans leur ensemble; elle embrasse toutes les sciences ecclésiastiques. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la *Table générale et analytique* et sur la *Table analytique des chroniques hebdomadaires* qui terminent si bien la *Semaine du Clergé*. A elle seule cette Revue constitue une vraie bibliothèque, une bibliothèque de choix, puisqu'elle ne renferme que les meilleurs travaux, choisis parmi les très bons.

De plus, grâce à la *table analytique*, les recherches se font avec une extrême facilité; en un clin d'œil on trouve le sujet que l'on veut étudier. Dans bien des circonstances même, cette *table* seule serait suffisante; c'est ce qui faisait dire naguère à un prêtre éminent ces paroles: « Maintenant » que j'ai cette table tant désirée, je puis vendre tous mes livres, rendus inutiles par ce cher trésor. »

Mais ne nous contentons pas d'une affirmation générale qui pourrait paraître suspecte; entrons dans les détails et indiquons, en les résumant, les matières traitées dans les 27 vol. in-4° de cette savante Revue.

I. — PRÉDICATION

Parlons d'abord des sujets de prédication. A ce point de vue la *Semaine du Clergé* offre au prêtre une mine absolument inépuisable et le dispense d'avoir aucun autre ouvrage.

A notre époque le clergé paroissial, absorbé par le travail matériel, n'a pas toujours les loisirs nécessaires pour se préparer au ministère de la chaire avec tout le soin que réclamerait cette fonction; la *Semaine* « lui offre des homélies, des sermons, des cours complets, des plans dé- » taillés qui, avec très peu de travail, lui permettent d'avoir pour chaque dimanche, chaque fête » solennelle, chaque petite réunion pieuse, une instruction adaptée aux circonstances; instruc- » tions toujours solides, renfermant tour à tour l'exposé méthodique de la doctrine chrétienne, ou » présentant des images, comparaisons, traits d'histoire capables de faire comprendre les vérités » religieuses. » Si le temps ne presse pas, le prêtre étudie à loisir les divers sermons publiés sur le sujet qu'il veut traiter, il se pénètre de la doctrine, se fait un plan personnel, puis il compose son instruction; l'expression propre arrive toujours sous sa plume; les comparaisons abondent, et, lorsqu'il se trouve en présence de son auditoire, il l'instruit, le convainc, le persuade et le fixe dans la voie du bien. Quel résultat plus précieux pourrait ambitionner le zèle sacerdotal?

On est sûr du reste de ne pas se répéter, dût-on prêcher plusieurs fois et longtemps sur le même sujet. On en jugera par la statistique suivante dont nos lecteurs sauront apprécier l'importance.

La *Semaine du Clergé* renferme :

I Neuf cours d'instructions pour chacun des dimanches de l'année.	I. Six cours d'homélies sur les <i>Evangelies</i> des dimanches et fêtes ; II. Un cours sur les <i>Epîtres</i> ; III. Un cours ayant ordinairement pour texte un passage de l'Évangile du jour ; IV. L'indication de 10 à 15 sujets, extraits du magnifique <i>concionum opus</i> du P. Faber.	La seule indication des sujets traités dans ces cours (quatre ou cinq lignes par sujet) remplit 42 colonnes de la <i>table analytique</i> (Arr. <i>homélies, prônes, épîtres, évangiles, Faber, instructions</i>). On n'a vraiment que l'embarras du choix.
II Un cours d'instructions populaires sur la Doctrine chrétienne.	Dogme, morale, symbole, commandements de Dieu et de l'Église, grâce, moyens de sanctification, prière, sacrements.	Ce cours renferme 161 instructions, c'est-à-dire assez pour durer trois ans.
III Neuf cours d'instructions pour le Carême.	Ces cours contiennent 223 instructions les plus variées et les mieux choisies. Le temps de la Passion surtout est l'objet d'un choix spécial. L'énoncé des sujets remplit 24 colonnes de la <i>Table</i> .	
IV Trente-huit instructions pour l'Avent.	Toutes ces instructions sont précédées de notions préliminaires sur ce saint temps, son institution, sa durée, son historique, sa liturgie, sa préparation, etc., etc.	
V Neuf sermons pour chacune des principales fêtes.	Il y a des sermons pour toutes les fêtes sans exception, et des études très approfondies et très détaillées sur chaque fête (historique, symbolisme de la fête). Il y a <i>neuf</i> sermons pour <i>chacune</i> des principales fêtes.	
VI Des instructions pour les mois	1. De la Sainte Enfance ; 2. De S. Joseph ; 3. De Marie ; 4. Du S. Cœur ; 5. Des SS. Anges ; 6. Des Ames du Purgatoire.	
VII Des instructions pour	Retraites de 1 ^{re} Communion. Cérémonie de la 1 ^{re} Communion.	Il y a trois retraites.
VIII Quarante - quatre sujets de circonstance.	Pour Bénédiction de cloches ; » Société de Saint-Vincent de-Paul ; » Œuvre des jeunes apprentis ouvriers ; » Confirmation ; » Mariage ; » Vie religieuse ; » Noces d'or ; » Installation d'un curé ; » Associations ou confréries ; » Fête patronale ; Panégyriques ; » Fête des morts.	
IX Soixante - quinze analyses des sermons composés	Par les prédicateurs les plus célèbres, le P. Félix, le P. Roux (11 conférences), le P. Maignon (8 conférences), le P. Monsabré (27 conférences), etc., etc.	
X Les Fleurs de la vie des Saints, Biographies de personnages contemporains.	(Voir l'ARTICLE <i>Fleurs</i>). Ces fleurs sont une source inépuisable d'instructions et de lectures pieuses. Les grands personnages de notre époque, en particulier ceux de notre France catholique, si riche en hommes remarquables par la sainteté, le talent ou la parole, ont été l'objet d'études biographiques très consciencieuses : M ^{rs} J. B. Bouvier, le P. Captier, Cormenin, Créteineau-Joly, M ^{rs} Doney, l'abbé Dubois, E. de Genoude, le P. Gratry, l'abbé Le Hir, Jonbert, le P. Lacordaire, le P. Lambillotte, Dom Guéranger, Montalembert, le P. Loriguet, le cardinal Pie, Pie IX, M ^{rs} Plantier, Sabine de Ségur, Louis Veuillot, le cardinal de Villcourt, etc., etc.	

I. Neuf mois de Marie.

1. Les Symboles de Marie dans la nature ;
2. Son Nom béni (son excellence, sa signification, sa puissance).
3. Sa dignité de Mère de Dieu
 1. Ses preuves (Ecriture, Tradition) ;
 2. Sa sublimité, son excellence.
3. Ses avantages
 1. Pour Marie
 1. Par là Marie est l'Épouse de Dieu le Père ;
 - » » la Mère du Fils,
 - » » le Temple du Saint-Esprit ;
 2. Elle devient la Reine du ciel et de la terre ;
 3. Elle a droit à un culte particulier, le culte d'hyperdulie.
2. Pour les hommes
 - qui sont ainsi l'objet de sa puissance et de sa bonté.
4. Ses privilèges
 1. Son Immaculée Conception
 1. Nature de ce privilège ;
 2. Sa concession à Marie (Ecriture, Pères) ;
 3. Historique de cette fête.
 2. Sa virginité perpétuelle
 - Vierge des Vierges, — Vierges très prudente, — digne de dévotion, — puissante, — élémente, — fidèle.
 3. Les perfections de son corps et de son âme
 1. Par nature
 - Sa noblesse, sa beauté, son intelligence, sa volonté.
 2. Par grâce
 1. Dons gratuits ;
 2. Plénitude de grâce accordée ;
 3. Ses vertus
 - son humilité,
 - sa pureté,
 - sa charité,
 - miroir de justice.
5. Ses divers mystères

Sa nativité, sa présentation au temple ;
 Son mariage avec saint Joseph ;
 Son annonce ; sa visitation ;
 Naissance de Marie et les Anges,
 de Marie et les Bergers,
 J.-C. de Marie et les Mages ;
 Purification de Marie, Présentation de Jésus ;
 Fuite et séjour en Egypte ;
 Retour à Nazareth ;
 Jésus perdu et retrouvé ;
 Mort de saint Joseph ;
 Noces de Cana ;
 Les 7 douleurs de Marie ;
 Marie pendant la Passion, à la croix ;
 Marie après la résurrection de Jésus ;
 Marie à la Pentecôte ;
 Assomption et couronnement de Marie.
6. Ses fêtes en dehors des mystères ci-dessus ;
 Ses principaux vocables

Notre-Dame du Mont-Carmel, — des Neiges, — de la Merci, — du T. S. Rosaire, — S. Nom de Marie, — N.-D. Auxiliairice, — Maternité divine, — Pureté de Marie, — son Patronage, — le Cœur très pur de Marie ;
 N.-D. d'Afrique, — de Saint-Amour, — des Anges, — d'Arcachon, — de Bétharram, — de Bonne-Écoute, — de Bon Secours, — de Bon-Conseil, — de Boulogne-sur-Mer, — de Buglose, — de la Consolation, — de Chartres, — d'Étang, — de Foix, — de la Garde, — de Lorette, — de Lourdes, — des Lumières, — des Miracles de Saint-Omer, — de Pontmain, — du Port, — de la Propagande, — du Puy, — de Reconnaissance, — de Roc-Amadour, — du Ronceray, — du S.-Cœur à Issoudun, — de la Salette, — des 7 Douleurs, — Sous-Terre, — de la Treille, — des Vertus, — de Val-Fleury, — des Victoires, etc., etc.
7. Le culte dû à Marie
 1. Sa nature (hyperdulie) ;
 2. Ses motifs ;
 3. Ses manifestations
 - a) Le mois de Marie ;
 - b) Les confrères du Scapulaire du Carmel ;
 - » » » » bleu ;
 - c) Le chapelet ;
 - d) La célébration de ses fêtes ;
 - e) Les pèlerinages.
8. Les principales prières en son honneur
 1. Le chapelet Brigitté, — de l'Immaculée Conception ;
 2. La Salutation angélique ; son explication ;
 3. Les *Litanies de la Sainte Vierge* ; leur explication très détaillée.

XI. Des instructions sur la Sainte Vierge

II. Les instructions sur Marie forment une vraie Mariologie complète ; on y explique :

II. — AUTRES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

Pour abrégé, nous nous contenterons d'indiquer sommairement le nombre d'articles publiés sur les autres sciences ecclésiastiques ; ils forment de véritables traités sur la matière.

- I. ECRITURE SAINTE : 87 articles ;
- II. LITURGIE : 166 articles ;
- III. THÉOLOGIE { Dogmatique : 62 articles ;
Morale : 80 articles ;
- IV. ASCÉTISME : Nombreux articles ;
- V. DROIT CANON : 494 articles ;
- VI. DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE : 21 articles ;
- VII. JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE : 200 articles ;
- VIII. CONTROVERSE : 201 articles ;
- IX. PATROLOGIE : 202 articles ;
- X. MATÉRIEL DU CULTE : 59 articles ;
- XI. ARCHÉOLOGIE PRATIQUE : 72 articles ;
- XII. PHILOSOPHIE : Nombreux articles ;
- XIII. HISTOIRE : Nombreux articles ;
- XIV. VARIÉTÉS : 349 articles.
- XV. PÉLERINAGES (Histoire des) : Nombreux articles.
- XVI. La *Semaine du Clergé* s'est encore fait un devoir de relater les inventions et les découvertes modernes. L'église applaudit à tous les perfectionnements des arts et des sciences ; c'est elle qui a fait naître et grandir tous les mouvements artistiques. Le prêtre a besoin d'être mis au courant de tous ces perfectionnements. Il s'y met rapidement en lisant le MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS et les REVUES MENSUELLES DES LETTRES ET DES SCIENCES.
- XVII. La *Semaine du Clergé* ne pouvait rester indifférente à la résurrection des anciennes Universités catholiques sous le nom d'Instituts catholiques ; dans ses COURRIERS DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES, elle rappelle leur organisation, leurs travaux, leurs développements et leurs succès.
- XVIII. Sous le titre d'ACTES DU SAINT-SIÈGE elle fait connaître les décrets officiels des Congrégations Romaines, les Encycliques des Papes, les allocutions consistoriales, et nous met ainsi au courant de la vie extérieure de l'Eglise.
- XIX. Enfin la CHRONIQUE HEBDOMADAIRE mentionne tous les faits qui intéressent la Religion ; elle suit pas à pas le mouvement religieux, social, littéraire et scientifique de l'église. Ces faits sont déjà sans doute un peu anciens ; mais ils conservent toujours le charme du premier moment ; ce sont des souvenirs de famille qu'on entend toujours rappeler avec un nouveau plaisir et que les jeunes prêtres apprendront avec édification. Des enfants de l'Eglise ne doivent-ils pas être heureux de contempler et d'admirer les gloires, les bienfaits, les œuvres de leur sainte Mère et de voir son règne s'étendre sur toutes les nations ? C'est l'histoire de l'Eglise à notre époque, et ce n'est pas la partie la moins intéressante.

Tel est le résumé bien sommaire des matières contenues dans la *Semaine du Clergé* ; on le voit, elle renferme toutes les sciences que doit connaître un prêtre ; c'est donc à juste titre qu'on l'a appelée la *Bibliothèque universelle du Clergé* ; avec elle un jeune ecclésiastique pourrait au début se dispenser d'acheter d'autres ouvrages, théologie, philosophie, histoire, liturgie, instructions surtout et sermons ; il trouve tout cela dans la *Semaine du Clergé*. Quelle ABONDANCE prodigieuse, quelle RICHESSE, quelle VARIÉTÉ, quel CHOIX de matières d'études pour un prêtre !

III. — AUTEURS DES ARTICLES OU DES TRAVAUX PUBLIÉS DANS LA SEMAINE

Il nous reste à dire un mot des auteurs qui ont rédigé les articles de la *Semaine du Clergé*, ou dont on y a publié les travaux.

La fondation et la rédaction d'une Revue demande un groupe d'hommes compétents, actifs, d'une grande sûreté de jugement et de doctrine, — d'écrivains éprouvés et jouissant déjà d'une vraie notoriété dans le monde littéraire ou scientifique, — de spécialistes appliqués chacun à sa partie. Or, que de difficultés pour trouver et former un pareil groupe de rédacteurs ! Que de difficultés pour conserver entre eux l'entente, l'harmonie et l'homogénéité !

M. Louis Vivès a su vaincre ces difficultés. Dans ses nombreux voyages à travers la France, il avait appris à connaître le Clergé de notre pays en le fréquentant ; il s'était mis ainsi en rapport avec les esprits les plus cultivés ; il avait distingué les aptitudes de chacun, et lorsqu'il voulut fonder la *Semaine du Clergé*, il n'eut qu'à faire appel à leur talent et à leur dévouement. Ce n'étaient pas, qu'on nous pardonne l'expression, des faiseurs, mais des auteurs déjà connus par leurs travaux, des écrivains, des orateurs à qui leur mérite a du reste valu, depuis, de hautes dignités dans l'Eglise. Qu'on jette un coup d'œil sur la liste de ceux qui ont eu part à la rédaction, et l'on constatera que les collaborateurs même les plus modestes avaient qualité pour tenir la plume et ne parlaient que de ce qu'ils savaient. M. Vivès appliqua chacun à sa spécialité, les théologiens à la théologie, les prédicateurs à la prédication, les canonistes au droit canon, les philosophes à la philosophie, les apologistes à l'apologie, les archéologues à l'archéologie, etc.

C'est de là que vient, en partie, le succès inouï de la *Semaine du Clergé*.

Les **travaux scripturaires** furent confiés à MM. Péronne et Crampon. Le premier, promu plus tard à l'évêché de Beauvais, est célèbre par de grands travaux sur les *Psaumes* et sur les *Épîtres de saint Paul*, et surtout par l'édition qu'il a donnée du *Commentaire des saintes Écritures* de Cornélius à Lapidé. Le second, chanoine titulaire d'Amiens, est connu par la révision de plusieurs ouvrages et par des éditions très remarquées du Nouveau Testament. — La **Prédication** fut confiée à MM. Vivien, vicaire général de Chambéry, et curé de saint Louis des Français à Moscou, Truchot, archiprêtre de Saint-Germain-du-Plain et chanoine titulaire à Autun, Lobry, curé de Vauchassis, dont les prônes, tirés à part, ont atteint leur huitième édition et ont été traduits en espagnol, et Fretté, annotateur de la belle édition des œuvres de saint Thomas par M. Vivès, et auteur d'une *Vie de N.-S. J.-C.* ; — la **théologie**, à M. Ecalle, successivement professeur, archiprêtre d'Arcis, et grand vicaire de Troyes, chargé de l'édition des *Dogmes théologiques* de Thomassin et de la petite Somme de Billuart, à M. Desorges, curé de Sainte-Elisabeth à Versailles, auteur d'une *Démonstration du christianisme* et de deux traités sur l'origine du pouvoir et les rapports de l'Eglise avec la Société moderne, reviseur de la *Theologia universa* de Thomas de Charnes, et à Monseigneur Maupied, l'un des meilleurs théologiens de notre siècle, l'auteur en particulier de la formule adoptée pour la définition de l'Infaillibilité pontificale ; — le **Droit canon**, à Mgr Pelletier, chanoine d'Orléans, camérier de Sa Sainteté, éditeur du *grand cours de droit canon* de Reiffenstuel qu'il a enrichi de notes savantes et de divers compléments, et à Mgr Barbier de Montault, auteur de traités sur le droit papal, et d'ouvrages relatifs à la construction et à l'ameublement des églises ; — les **lectures pieuses** ou **Fleurs des Saints**, à M. l'abbé Garnier, chanoine, Directeur de la *Semaine religieuse* de Langres ; — les questions relatives à la **gestion des fabriques** et au **temporel du culte**, à M. Armand Ravelet, alors rédacteur en chef du *Monde*, et à M. l'abbé Fédou, actuellement Curé Doyen de Nailloux, au

diocèse de Toulouse, et si estimé pour ses nombreux travaux sur ce sujet et pour la Revue (*Le Défenseur des Conseils de fabrique*) qu'il dirige avec tant de compétence depuis de longues années ; — l'**apologie**, au Docteur Hettinger, auteur de la savante *Apologie du Christianisme* ; — la **Patrologie**, à M. l'abbé Piot, Curé-Doyen de Juzennecourt.

A ces noms ajoutons encore ceux de Mgr Leroy, historien des **Pèlerinages**, de MM. Bareille, Lenoir, Bernard, Defourny, Hérault, curé de Saint-Pierre de Nevers, P. Grenet d'Hauterive, etc., et ceux des orateurs célèbres dont la *Semaine du Clergé* a publié les discours, comme le P. Félix, le P. Roux, le P. Matignon, le P. Monsabré, etc., etc.

En parcourant cette énumération on comprendra que le nom de ces auteurs à la fin d'un article ait été une garantie de compétence et de savoir professionnel. Aussi, dès le début, la *Semaine du Clergé* se plaça-t-elle au premier rang parmi les Revues ecclésiastiques ; toujours elle a gardé ce rang et sa valeur lui a mérité l'honneur unique et incomparable de **quatre rééditions** en moins de vingt ans (de 1882 à 1900) à 4500 exemplaires par édition.

La *Semaine du Clergé* n'a rien perdu de son mérite exceptionnel et de son intérêt pratique. Aussi nous faisons-nous un devoir de la recommander chaleureusement au clergé de tous les pays. Nous voudrions que **chaque prêtre** l'eût entre les mains ; il y trouverait un enseignement toujours abondant, varié et irréprochable ; il y trouverait des armes pour combattre les erreurs modernes si pernicieuses, et défendre la foi, la morale et la discipline religieuses ; avec elle le clergé se maintiendrait sûrement à la place qu'il doit occuper pour le bien des âmes et le salut de la société. Daigne le Seigneur bénir et réaliser ce vœu d'un prêtre soucieux de l'honneur de l'Eglise et de la gloire du sacerdoce !

UN PROFESSEUR.



INTRODUCTION

En 1872, le grand éditeur, Louis Vivès, justement soucieux de couronner dignement ses innombrables publications de science ecclésiastique, rêvait d'entreprendre une nouvelle Encyclopédie. Un prêtre, à qui il s'ouvrait de ce dessein, ne manqua pas d'en louer la logique superbe et la généreuse résolution. Une encyclopédie, c'est la plus haute conception de l'esprit humain. Tout homme studieux nourrit l'ambition secrète de parcourir le cercle entier des connaissances humaines. Une fois qu'il a mis la main à la conquête de la vérité, toute connaissance acquise lui montre la nécessité d'une autre, et plus il a poussé loin ses recherches, plus il se sent embrasé du noble désir de pénétrer tous les mystères. Une nuit de ténèbres, qui recule sans cesse, s'élève il est vrai, toujours à l'horizon de sa pensée ; il se sent jaloux de la porter plus loin, peut-être, dévoré par la passion de la vision intuitive, espère-t-il l'abattre.

De cette disposition de l'esprit humain sont nées les Encyclopédies. Dans tous les temps et dans tous les pays, la Providence a suscité des hommes qui, en présence de ses dons divins, ont voulu acquérir toutes les connaissances de leur siècle et aspirer, par leurs œuvres, à la représentation de son génie. Pythagore, Platon, Aristote chez les Grecs, Varron chez les Romains, passent pour avoir connu ou soupçonné tout ce qui s'enseignait dans leur patrie ; l'Inde et la Chine nous citent des hommes et des œuvres qui visent au même but et remplissent le même programme. Au vi^e et vii^e siècle de notre ère Boèce et Cassiodore couraient sur les brisées de Platon et de Pythagore. Un peu plus tard, Albert le Grand, saint Thomas, Vincent de Beauvais écrivaient les encyclopédies du xiii^e siècle. Au delà, les études continuent, mais la tendance,

l'entraînement *est plutôt* de préciser les idées que de les synthétiser. Un instant même, le xv^e siècle, agité par les passions furibondes des pseudo-réformateurs, au lieu de viser à la synthèse, se pousse plutôt à l'analyse. C'est le siècle des détails ; on se bat alors sur des pointes d'aiguilles qui, parfois, empalent les champions.

Un dictionnaire est toujours, à sa façon, une espèce d'Encyclopédie : par la simple définition des mots il dresse la nomenclature des choses. Au xvii^e et au xviii^e siècle, les dictionnaires de Bayle, de Moreri, de Trévoux, par l'ampleur des détails, aspirent à remplir ce rôle. Au xviii^e siècle, deux encyclopédies célèbres entendent constituer à elles seules, la bibliothèque universelle de l'esprit humain. Au xix^e, la manie encyclopédique a tout envahi ; il pleut, à la lettre, des Encyclopédies. Encyclopédie du xix^e siècle, encyclopédie catholique de Glaire, Encyclopédies de Migne, Encyclopédie de Jules Mottu, Encyclopédie nouvelle de Pierre Leroux, Encyclopédie de Guérin, Encyclopédie de Troussel, Encyclopédie de Berthelot : jusque là qu'un instituteur primaire s'est haussé à produire une Encyclopédie : il est vrai qu'il s'appelait Larousse et qu'il était atteint de strabisme.

Malgré ou plutôt à cause de cette multiplication des Encyclopédies, l'interlocuteur de M. Vivès ne crut pas devoir abonder dans son sens. D'abord, il faisait observer que, dans l'état actuel de l'esprit humain, en présence de l'extension presque fabuleuse de la culture des sciences, il est impossible qu'un seul esprit puisse occuper cette étendue et s'élever à toutes ces hauteurs. En second lieu, il représentait qu'à l'impossibilité de trouver un directeur unique, s'ajoutait la difficulté de trouver des collaborateurs. Non pas que nous manquions d'hommes spéciaux

dans tous les genres, mais trop occupés pour se distraire à d'autres œuvres et nullement soucieux du petit rôle de vulgarisateurs. Alors il faut les remplacer par les gens qui savent tout, par les faiseurs, par les héritiers de Michel Morin, qui tiennent débit de marchandise littéraire et brûlent de répandre leurs produits partout, à juste prix, c'est-à-dire le plus cher possible. Ces remplissages ne constituent pas une Encyclopédie du savoir humain; c'en est plutôt la caricature, parfois l'antithèse, une tour de Babel en papier.

En troisième lieu, l'interlocuteur ajoutait qu'une Encyclopédie est un travail de longue haleine et trop spéculatif. Trop spéculatif, il n'intéresse que peu ou prou; il peut se remplacer très avantageusement, par des séries d'ouvrages spéciaux, tous excellents dans leur espèce. De trop longue haleine, avant d'avoir atteint son terme, il est déjà défectueux, dans ses premiers volumes, dépassé par les progrès des sciences, parfois discrédité par l'insuffisance avérée de ses premiers travaux. L'Encyclopédie en cours d'exécution, a besoin de se remettre sans cesse sur le métier, ou elle tombe vite dans la catégorie des volumineuses collections qui se vendent au poids, pour aller, chez Francœur, habiller la cannelle, disait Boileau.

Le grand éditeur comprit ces raisons. Sous l'inspiration de sa haute expérience et avec son flair d'habile praticien, il se résolut à remplacer l'Encyclopédie projetée, par une Bibliothèque du clergé, éditée par lui-même, comme au jour le jour. Sous le titre de *Semaine du clergé*, il fit paraître une revue hebdomadaire de format in-quarto, à deux colonnes, où il se proposait de réunir les deux extrêmes de la science cléricale, les *informations d'une bonne pratique* et les lumières condensées de la *plus savante spéculation*. De manière à répondre aux exigences du service actuel et à constituer un recueil valable pour tous les temps. A ce prix, il espérait parer à tous les inconvénients d'une Encyclopédie et pour la direction, et pour la rédaction et pour l'actualisation des articles.

Le difficile, pour une entreprise de cette na-

ture, ce n'est pas de trouver des hommes de bonne volonté, mais des hommes capables, non pas spéciaux en tout comme les faiseurs, mais ferrés à glace sur leur partie et prouvés tels par l'éclat de leur valeur ainsi que par le mérite de leurs œuvres. De longtemps, M. Vivès connaissait le clergé: il l'avait vu de près comme porteballe; il l'avait pratiqué comme libraire de province, il l'avait, depuis son établissement à Paris, non pas dirigé, — un tel rôle n'appartient pas à un libraire, — mais inspiré par ses publications et vigoureusement poussé à l'étude de la science des sciences ecclésiastiques, la théologie. Pour les avoir vu à l'œuvre, il connaissait plus particulièrement une pléiade de prêtres instruits, dont il avait fait ses collaborateurs. Sans perdre le temps à d'inutiles recherches, il chargea ces prêtres de la rédaction de la *Semaine du clergé* et en fit comme le bataillon de sa milice.

Les noms de ces collaborateurs d'élite se lisent encore aujourd'hui sur la couverture: ce sont: 1° Pour l'*Écriture sainte*, M. Péronne, connu par de grands travaux sur les *Psaumes* et sur les *Épîtres de saint Paul*, éditeur du *Grand commentaire des saintes Écritures* de Cornélius à Lapide, mort évêque de Beauvais; M. Crampon, chanoine titulaire d'Amiens, ancien professeur, bien connu par la revision de plusieurs ouvrages et par des éditions du Nouveau Testament; 2° Pour le *Droit canon*, Mgr Pelletier, ancien vicaire général, chanoine d'Orléans, Camérier de Sa Sainteté, consultant au concile du Vatican, auteur de plusieurs ouvrages sur les chapitres de chanoines, éditeur du *Grand cours de droit canon* de Reiffenstuel, enrichi de précieuses notes et compléments divers; et Mgr Barbier de Montault, auteur de traités d'iconographie, de visite pastorale, de la construction et de l'ameublement des églises, en plus, de grands ouvrages sur le droit papal; 3° Pour le *Dogme*, M. Desorges, curé de sainte Elisabeth à Versailles, auteur d'une *Démonstration du Christianisme* et de deux traités sur l'origine du pouvoir et les rapports de l'Église avec la société moderne, reviseur de la *Theologia universa* de Tho-

mas de Charmes ; 4° Pour la *morale*, M. Écalie, successivement professeur, archiprêtre d'Arcis et grand vicaire de Troyes, éditeur des *Dogmes théologiques* de Thomassin et de la petite Somme de Billuart ; 6° Pour la *Patrologie*, M. Theophile Piot, doyen de Juzennecourt, digne rival d'Alzoget de Mœhler ; 7° Pour l'*Histoire ecclésiastique*, Mgr Fèvre, vicaire général de Gap, Protonotaire Apostolique, éditeur des œuvres complètes de Bellarmin, reviseur de Rohrbacher, continuateur de Darras, auteur de l'*Histoire apologétique de la Papauté* ; 8° Pour la *prédication*, l'abbé Lobry, curé de Vauchassis, dont les prônes, tirés à part, ont atteint leur huitième édition ; 9° Pour les *lectures pieuses*, l'abbé Garnier, directeur de la *Semaine religieuse* de Langres ; 10° Pour la question relative à la *gestion des Fabriques* et au temporel du culte, M. Armand Ravelet, rédacteur en chef de *Monde* et M. Fédou, auteur de plusieurs ouvrages sur le même sujet.

A la nomenclature de ces auteurs, tous avantageusement connus, il faut ajouter MM. Baille dont il suffit de citer le nom ; des deux Lenoir, l'un excellent par la prédication populaire ; l'autre de première force sur les questions de haute science ; Hérault, curé de Saint-Pierre-de-Nevers, auteur du livre des *Sacrements* ; Truchon, archiprêtre, auteur du *Discours pour sept retraites* ; Vivien, vicaire général de Chambéry, connu par ses prédications ; Mgr Maupied, l'un des grands théologiens du siècle, l'auteur en particulier de la formule adoptée pour la définition de l'Infaillibilité pontificale ; Mgr Leroy, historien des pèlerinages ; Martel, le P. Chamgobert ; et plusieurs aussi dont la valeur, l'expérience et le zèle peuvent grandement servir dans le gouvernement d'une paroisse.

La *Semaine du clergé* avait, pour chroniqueur, non pas un homme de paille, mais bien M. Grenier d'Hauterive, auteur du grand *Catéchisme de la persévérance chrétienne* et de la *Somme du prédicateur*, quarante volumes dont le crédit n'est pas près de s'éteindre.

Tous ces auteurs écrivant sous leur propre

responsabilité, des articles signés de leur nom, y apportaient une irréprochable orthodoxie, une grande sûreté d'information, et un suffisant relief de littérature. Par une exception, rare en ces matières, la *Semaine du clergé* n'a jamais eu ni rappel à l'ordre, ni controverse, ni rectification à enregistrer. On peut en étudier toutes les pages sans se heurter le pied contre la pierre de l'offense.

De plus ce recueil fournit un ensemble d'études qui constituent la *Bibliothèque du prêtre*. Toutes les matières ecclésiastiques, toutes les questions, contemporaines ou éternelles de religion et d'Église, y sont traitées, non pas dans la forme rigoureuse de l'enseignement classique, mais avec l'à-propos attirant des circonstances. La statistique a ici son éloquence ; voici la table sommaire des questions traitées dans les vingt volumes de la *Semaine du clergé* :

Pour la prédication :

1° — 9 COURS D'INSTRUCTION POUR CHACUN DES DIMANCHES DE L'ANNÉE, savoir : 6 cours d'homélies sur les *Évangiles* ; 1 cours sur les *Épîtres* ; 1 ayant ordinairement pour texte un passage de l'évangile du jour ; l'indication de 10 à 15 sujets suivie de l'analyse d'un sermon sur l'un de ces sujets, extraits du *Concionum Opus* du P. FABER.

2° — 4 COURS D'INSTRUCTIONS POPULAIRES sur la *Doctrine chrétienne*, en 161 instructions, cours pour trois années, par conséquent.

3° — 9 sermons pour chacune des principales FÊTES. La 1^o et la 2^o année, la SEMAINE a donné non seulement des sermons pour toutes les fêtes, mais encore des études très détaillées sur chaque fête.

4° — 9 MOIS DE MARIE (un chaque année).

5° — Cours d'instructions pour le CARÊME (un chaque année) ;

6° — Pendant trois années, 16 articles sur SAINT JOSEPH, pour aider aux prédications du MOIS DE S. JOSEPH.

7° — Pendant trois années la *Semaine* a aussi donné divers articles pour le MOIS DES AMES DU PURGATOIRE.

8° — Elle a donné également des matériaux

pour les mois de la SAINTE ENFANCE, du SACRÉ CŒUR et des SS. ANGES.

9° — On y a étudié d'une manière complète toutes les dévotions catholiques comme le *Rosaire*, le *Scapulaire*, etc.

10° — 3 retraites de première communion ;

11° — 44 sujets de circonstance ;

12° — 75 analyses des sermons des grands prédicateurs du temps ;

13° — On trouve, dans les trois premières années, des études intitulées : *Fleurs choisies de la vie des Saints et de l'Histoire Ecclésiastique*, qui sont une source d'instructions ou de lectures pieuses.

Pour les autres sciences, il serait difficile d'en donner une idée exacte sans citer les titres des sujets traités, ce qui occuperait trop de place. Nous ne donnerons donc que ces indications sommaires :

1° — Un cours de LITURGIE, en 166 articles.

2° — Un cours sur le MATÉRIEL DU CULTE, en 59 articles.

3° — Un cours de DROIT CANONIQUE comprenant 194 articles.

4° — 21 articles sur la DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

5° — 200 articles de JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE.

6° — 177 articles de CONTROVERSE DOCTRINALE, dont 126 pour le titre général : *Les Erreurs modernes* ; 41 sous le titre : *Le Syllabus et la raison*, et 9 sous le titre : *L'autorité en matière de doctrine*.

7° — 24 articles de CONTROVERSE POPULAIRE.

8° — 87 articles d'ÉCRITURE SAINTE (Herméneutique surtout).

9° — 62 articles de THÉOLOGIE DOGMATIQUE.

10. — 80 articles de THÉOLOGIE MORALE.

11° — 202 articles de PATROLOGIE. On ne trouverait pas ailleurs une étude des Pères aussi bien faite ;

12° — 72 articles formant un COURS D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE.

13° — 77 BIOGRAPHIES des personnages catholiques contemporains. Beaucoup de ces bio-

graphies sont très étendues. Ainsi le P. Lacordaire a 3 articles ; Mgr Morlot, 5 ; Montalembert, 20 ; Veuillot, 6 ; Gratry, 12 ; Dom Guéranger, 30 ; Mgr Plantier, 5 ; Pie IX, 19, etc.

14° — 153 articles intitulés : LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS.

15° — 349 articles VARIÉTÉS sur tous les points qui peuvent intéresser le clergé en ce temps-ci.

Nous arrêtons là cette énumération, ne mentionnant que pour mémoire l'HISTOIRE DE 23 PÈLERINAGES les plus remarquables de France ; les nombreuses REVUES MENSUELLES DES LETTRES ET DES SCIENCES, les COURRIERS DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES, les ACTES OFFICIELS DU SAINT-SIÈGE, la CHRONIQUE HEBDOMADAIRE relatant tous les faits intéressant l'Eglise pendant les neuf années.

Toutes ces questions sont traitées d'après les principes de l'orthodoxie, déduites dans leurs conséquences rigoureuses et applications nécessaires, tempérées dans l'application par la charité de Jésus-Christ, mais sans aucune chute dans ce *concordat* absurde et funeste, forme déguisée et conclusion pratique du catholicisme libéral. Vous avez ici la moelle des Pères de l'Eglise, la substance des orateurs sacrés et des savants traditionnels de l'Eglise, avec cet intérêt que la contemporanéité seule confère. La *Semaine du clergé* a paru sous le régime actuel, pas encore parvenu à cet état de persécution aiguë et de putréfaction dissolvante, mais déjà accusé dans toutes ses lignes de combat. Les auteurs, associés, pour la rédaction quotidienne, ont bien vu ces choses et les ont dites dans la nécessité de la foi, avec toutes les délicatesses de la conscience. Bien qu'elle ait cessé de paraître depuis plusieurs années, — lorsque son Directeur, Mgr Fèvre, fut obligé de la suspendre, pour se donner tout entier à la continuation de Darras, — la *Semaine* reste une Revue d'avant-garde, un Directoire du prêtre, le plus complet de tous, puisqu'il résume tous les autres, enfin c'est la *Bibliothèque du clergé catholique*.

Ce ne sont pas là, certes, paroles en l'air, rubriques de prospectus, amorces jetées à la cré-

dulité sacerdotale. Les faits démontrent le contraire. Par une exception, unique en son genre, la *Semaine du clergé*, depuis qu'elle a cessé de paraître, a du être tirée en seconde édition; elle paraît aujourd'hui pour sa troisième. Malgré le marasme presque scandaleux de la librairie ecclésiastique, cette édition s'achète couramment; c'est comme pour la revision de Rohrbacher; on en demande toujours et en France et à l'Étranger. L'Amérique, entre autres, qui ne l'a pas connue dans sa première forme, y vient avec ce sentiment froidement ardent et résolument pratique, qui caractérise le prêtre américain.

Une dernière circonstance explique cette faveur. La *Semaine du clergé* a une table générale alphabétique, faite avec une parfaite exactitude. Il suffit de recourir à cette table pour voir, d'un coup d'œil, la richesse de cette collection et l'utilité merveilleuse qu'elle offre pour tous les devoirs du ministère pastoral. Une bibliothèque, ainsi concentrée met la science commune et la grande science, à la portée de tous les bons vouloirs: c'est un avantage énorme.

Un prêtre du diocèse de Verdun, devenu curé dans le diocèse de Paris, lorsqu'il fut mis en possession de cette table, écrivait à l'éditeur: « Maintenant que j'ai cette table tant désirée, je veux vous vendre tous mes autres livres, rendus inutiles par ce cher trésor. » La proposition était significative; mais ce bon prêtre était incapable de se séparer de ses livres, *ses vrais amis*, comme il les appelait toujours.

Un prélat de la sainte Eglise, bon juge en matière de livres, nous disait: « Si je n'avais pas cette sage et savante Revue, je voudrais me la procurer, ne serait-ce que pour avoir les études de M. Piot sur la Patrologie. » En effet, c'est un travail original, très supérieur à tout ce qui s'est fait depuis et y compris Dupin et don Calmet.

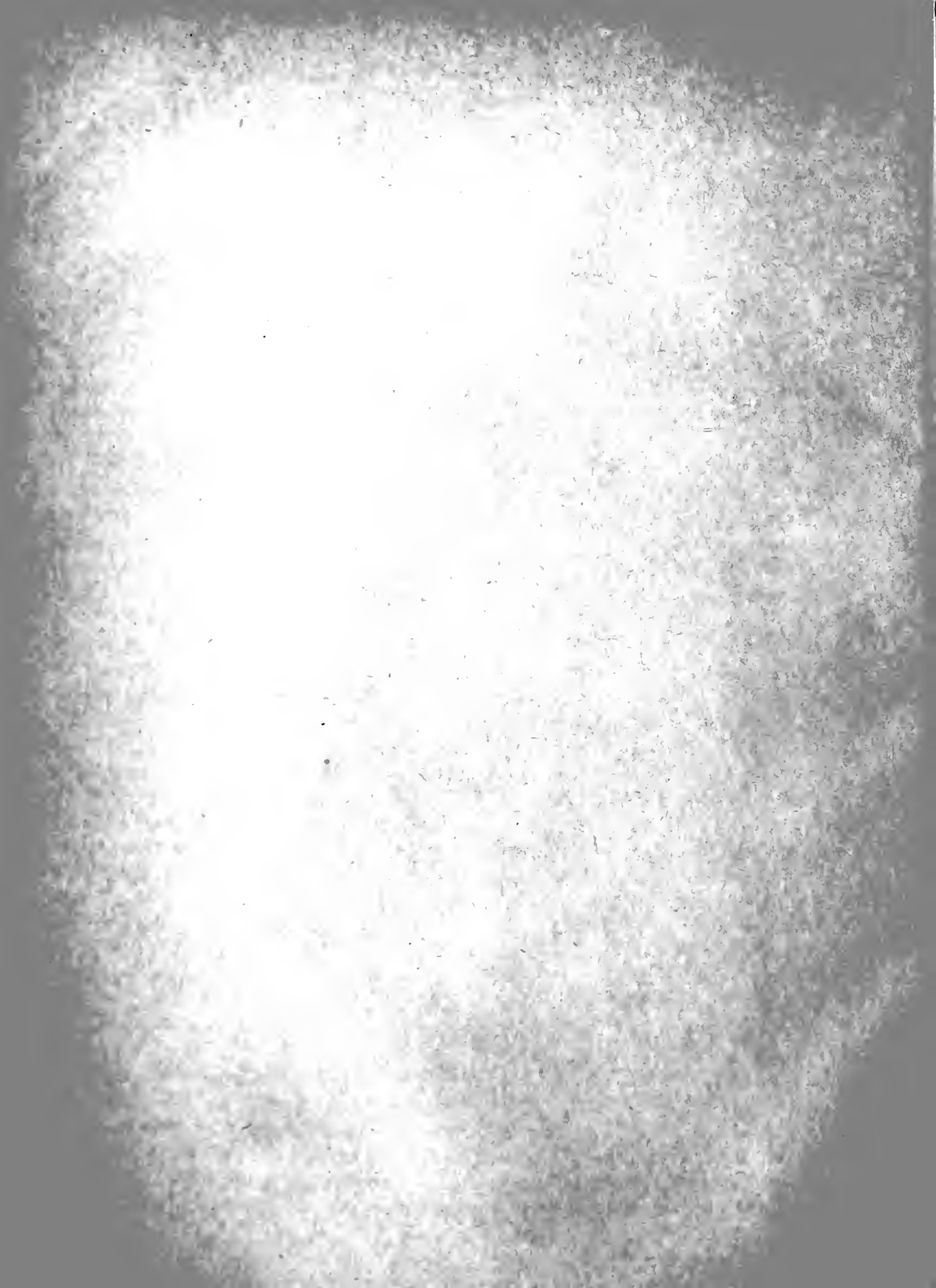
Un autre nous faisait remarquer que l'ensemble des biographies écrites par Mgr Fèvre, constitue une histoire contemporaine de l'Eglise, très détaillée, parce qu'elle repose sur des informa-

tions certaines et rapporte les faits à leurs auteurs respectifs. Ce mode exclut les généralités et bâtit en béton.

Toutefois l'utilité la plus éminente de la *Semaine du clergé*, c'est le Répertoire de prédication dont elle offre l'inimaginable abondance. La *Tribune sacrée* et l'*Enseignement catholique* ne donnaient que des discours de choix; l'Atlas de Tharin et le Panorama des prédicateurs n'offraient que des plans, des squelettes, sans chair, ni peau. Ici vous avez des discours en forme, très simples, facilement assimilables. Un curé, vécût-il autant que Mathusalem, trouverait dans ce recueil la fourniture oratoire pour tout le cours de son existence.

Nous avons relu et relu la *Semaine du clergé*; nous osons la recommander fortement au clergé catholique de tous les pays. A tous les prêtres, nous crions: *Tolle, lege*. Vous connaissez, sans doute, l'adage: *Timeo hominem unius libri*; nous entendons par là que l'homme d'un seul livre, possesseur d'une science réfléchie, est un maître et, dans le combat, un formidable champion. Dans cet adage, appliqué à beaucoup de livres, il y a quelque chose d'exagéré; pour la *Semaine*, c'est la vérité pure. Un prêtre, avec cette Revue, s'il possède la science scripturaire d'un Péronne et d'un Crampon; la science canonique d'un Pelletier et d'un Barbier de Montault; la science patrologique de Théophile Piot; la science dogmatique et morale, d'Ecalte et de Desorges, est déjà un prêtre hors ligne. S'il joint à cela la science pratique d'un Fédou et d'un Ravelet; l'éloquence de Lobry de Vivien, de Truchot; les douces lectures d'un Garnier, la science historique d'un Fèvre, nous croyons qu'on peut, sans hésitation, le saluer docteur et coudre à son titre, tous les qualificatifs qu'y joignait le moyen âge, l'âge par excellence de la science encyclopédique.

La *Semaine du clergé*, c'est la bibliothèque actuelle du prêtre fidèle à tous les enseignements de la sainte Eglise et soucieux de toutes les bonnes pratiques du sacerdoce.



PRÉFACE DE LA NOUVELLE ÉDITION



La *Semaine du Clergé* a commencé à paraître le 27 octobre 1872. Elle avait alors pour rédacteurs en titre Mgr Fèvre, protonotaire apostolique ; Mgr Pelletier, camérier de S. S. Pie IX ; M. Péronne, chanoine titulaire de Soissons ; M. Bareille, chanoine honoraire de Lyon et d'Alger ; M. l'abbé Lobry et M. l'abbé Desorges, anciens professeurs de théologie ; M. l'abbé Daras, auteur des *Vies des saints* ; M. Arn. Ravellet, avocat, rédacteur du *Monde*.

A cette phalange d'élite vinrent s'ajouter de nombreux collaborateurs, parmi lesquels ses lecteurs furent heureux de voir figurer : Mgr X. Barbier de Montault, dont la compétence et l'autorité sont admises de tous dans les questions de liturgie, de droit canon et d'archéologie religieuse ; le T. R. chanoine Auber, historiographe du diocèse de Poitiers ; M. P. d'Hauterive, auteur du *Grand catéchisme de persévérance chrétienne* et de la *Somme du prédicateur* ; M. Écalle, vicaire général de Troyes ; M. Piot, doyen de Juzennecourt ; M. l'abbé Fretté, éditeur littéraire des *Oeuvres de saint Thomas* ; M. l'abbé Bernard, auteur des *Instructions d'un curé de campagne* ; M. le D^r Hettinger, auteur de l'*Apolo-gie du christianisme* ; M. H. Fédou, doyen de Nailloux, si connu par ses travaux de Jurisprudence civile et ecclésiastique ; M. Xavier Roux ; M. l'abbé Defourny, etc., etc.

Appelés pour la plupart, comme éditeurs littéraires, à préparer les importantes publications dont M. Louis Vivès a enrichi la librairie ecclésiastique, les rédacteurs de la *Semaine du Clergé* formaient depuis longtemps un groupe d'écrivains avantageusement connus du clergé et que leurs travaux antérieurs avaient déjà pré-

parés à l'œuvre nouvelle qu'ils allaient entreprendre.

« Nos longues relations avec le clergé, disait M. L. Vivès, dans le premier numéro de *La Semaine*, nos longues relations avec le clergé nous ont assez fait connaître ses besoins pour être persuadé que, de toutes les Revues publiées jusqu'à ce jour, aucune ne satisfait à ses légitimes exigences, parce qu'aucune ne s'est placée franchement sur le terrain pratique. Or, c'est sur ce terrain que nous prenons position en créant la *Semaine du Clergé*. A d'autres donc les hautes abstractions, trop souvent obscures et stériles ; à nous le vaste champ de l'utile, d'autant plus riche en fruits excellents qu'il est moins exploité.

» Pour atteindre ce but, l'utilité pratique, nous avons dû nous tracer un programme qui, tout en écartant les questions subtiles ou ci-seuses, embrassât toutes celles que le prêtre a un grave intérêt à connaître, soit pour lui-même, soit pour les besoins du ministère pastoral. »

Ce programme, le voici : Pour chaque numéro, c'est-à-dire pour chaque semaine, une *Instruction*, — une étude sur les *Saints personnages* de notre époque, en général trop peu connus, — un ou plusieurs articles sur les *Sciences ecclésiastiques*, — un ou plusieurs articles *Variétés* sur les questions qui se rattachent à l'ordre religieux et moral, — une *Chronique catholique*.

Fonder une nouvelle Revue qui répondit à des besoins nouveaux ; qui fit vivre le clergé non dans les études d'un autre âge, mais de la vie actuelle de l'Église, le mit au courant des événements contemporains, des actes du Pontificat suprême et des Congrégations romaines, lui en-

seignât non pas une doctrine nouvelle, car la vérité demeure toujours la même, mais à appliquer la doctrine ancienne aux mœurs, aux erreurs, aux difficultés, aux luttes de notre époque; tel était le but; il fut amplement atteint.

Dans les neuf années pendant lesquelles cette nouvelle Revue fut la lumière et le guide du clergé en France et même à l'étranger, elle a publié :

I. Comme prédication : 1° neuf cours d'INSTRUCTION POUR CHACUN DES DIMANCHES DE L'ANNÉE; savoir six cours d'homélies sur les *Evangelies*; un cours sur les *Epîtres*; un cours ayant ordinairement pour texte un passage de l'évangile du jour; l'indication de 10 à 15 sujets suivie de l'analyse d'un sermon sur l'un de ces sujets, extraits du *Concionum opus* du P. Faber. — 2° Un cours d'INSTRUCTIONS POPULAIRES sur la *Doctrine chrétienne*, ce cours comprend 161 instructions et dure ainsi trois années. — 3° Neuf sermons pour chacune des principales FÊTES. Les deux premières années, la *Semaine* a donné non seulement des sermons pour toutes les fêtes, mais encore des études très détaillées pour chaque fête. — 4° Neuf MOIS DE MARIE, un chaque année. — 5° Neuf cours d'instructions pour le CARÊME, un chaque année. — 6° Pendant trois années, 16 articles sur SAINT JOSEPH. — 7° Pendant trois années également, divers articles pour le MOIS DU PURGATOIRE. — 8° De nombreux matériaux pour les mois de la SAINTE FACE, du SACRÉ-CŒUR, et des SAINTS ANGES. — 9° Une étude complète sur toutes les dévotions catholiques, le *Rosaire*, le *Scapulaire*, le *Chapelet*, etc. — 10° Trois retraites de première communion. — 11° Quarante-quatre sujets de circonstance. — 12° Soixante-quinze analyses des sermons des grands prédicateurs du temps.

De nos jours, le clergé paroissial, surtout dans les villes, accablé par le travail matériel, par les occupations extérieures, n'a pas toujours les loisirs nécessaires pour se préparer au ministère de la chaire avec tout le soin qu'il le désirerait et que réclame cette fonction; la *Semaine* lui

offre des homélies, des sermons, des cours complets, des plans détaillés qui, avec très peu de travail, lui permettent d'avoir pour chaque dimanche, chaque fête solennelle, chaque petite réunion pieuse, une instruction adaptée aux circonstances et aux besoins contemporains; instructions toujours solides, renfermant tour à tour l'exposé méthodique de la doctrine chrétienne ou présentant succinctement et clairement, avec les ornements dont ils ont besoin pour frapper les oreilles les plus inattentives, les images, comparaisons, traits d'histoires les plus propres à faire comprendre et accepter les vérités religieuses; évitant le double écueil des considérations spéculatives, mais trop relevées, des aperçus sublimes qui font dédaigner les détails de la vie pratique, et ces redites, cette minutie de détails toujours si fades, ce langage froid qui ne parle ni aux yeux, ni aux oreilles, ni au cœur.

II. Les grands personnages de notre époque, en particulier ceux de notre France catholique si riche encore, grâce à Dieu, en hommes remarquables par la sainteté de la vie, la sûreté de la doctrine, le talent ou la parole mis au service de l'Eglise, ont été l'objet d'études biographiques très consciencieuses: Dom Antoine, Mgr J. B. Bouvier, le P. Captier, Cormenin, Mgr Czacki, Mgr Doney, l'abbé Dubois, Eugène de Genoude, S^r Gabrielle Gauchat, le P. Gratry, l'abbé Le Ilir, Joubert, le P. Lacordaire, le P. Lambillotte, le Père Loriguet, Constant-Irénée Lubienski, l'abbé Paramel, Mgr Plantier, Marie Rivier, Sabine de Ségur, le chanoine Thiébaud, Adèle de Tranquelleon, le P. Carlo de Vercellone, Louis Veillot, le cardinal de Villecourt, Vouriot, etc., etc., etc. Quelques-unes de ces BIOGRAPHIES sont très étendues et forment une vie détaillée et complète: Dom Guéranger a trente articles; Montalembert, 20; le cardinal Pie, 19; Pie IX, 18; Créteineau-Joly, 10; etc., etc. « *Véritable galerie de nos gloires catholiques.* »

III. Toutes les sciences ecclésiastiques: Ecriture-Sainte, théologie, liturgie, polémique, philosophie, histoire, droit-canon, jurisprudence ont

été successivement étudiées par les écrivains les plus compétents et dont le nom seul est une garantie de saine doctrine.

87 articles d'ÉCRITURE-SAINTE ; — 62 articles de THÉOLOGIE DOGMATIQUE, 80 de THÉOLOGIE MORALE ; — de nombreux articles de PASTORALE et de DIRECTION SPIRITUELLE. — EN ASCÉTISME, M. l'abbé Garnier expose dans ses FLEURS CHOISIES DE LA VIE DES SAINTS ce qu'il y a trouvé de mieux pour « édifier les fidèles qui en prendront eux-mêmes connaissance et servir aux pasteurs des âmes pour les instructions et les lectures qu'ils ont coutume de faire du haut de la chaire à leurs paroissiens », parcourant ainsi le cadre des vérités principales de la doctrine catholique, nous faisant contempler les actions héroïques des saints, méditer leurs paroles les plus remarquables, vivre pour ainsi dire de leur vie, ce qui est, après la grâce de Dieu, le meilleur moyen de devenir soi-même un saint. — Les *Pères de l'Église* et leurs doctrines sont étudiés dans 202 articles, formant pour ainsi dire un cours complet de PATROLOGIE. — La *Semaine* a publié un cours de LITURGIE en 166 articles ; — un autre sur le MATÉRIEL DU CULTE, en 59 articles ; — des études détaillées sur quelques points spéciaux : mobilier, vêtements et ornements ecclésiastiques, le culte des saintes reliques, les litanies, les sacramentaux, etc., etc. — Elle a donné 24 articles de CONTROVERSE POPULAIRE ; — 177 de CONTROVERSE DOCTRINALE, dont 126 sous le titre général : *Les erreurs modernes*, 41 sous le titre : *Le syllabus et la raison*, et 9 sous celui de *L'autorité en matière de doctrine*. — La PHILOSOPHIE est dignement représentée par de nombreux articles sur la philosophie morale, la philosophie du droit, les devoirs de l'homme envers lui-même, l'union de l'âme humaine avec le corps, etc. ; — l'HISTOIRE, par des aperçus généraux et quelques études détaillées sur certains faits ou personnages remarquables. — La *Semaine* nous offre encore un cours de DROIT CANON en 194 articles, — 21 articles de DISCIPLINE ecclésiastique, — 200 articles de JURIS-

PRUDENCE civile et ecclésiastique, — 72 articles formant un cours d'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE. — Mentionnons encore quelques études sur l'éducation, la littérature, la sociologie chrétienne, etc. etc., etc.

IV. Les VARIÉTÉS admettent naturellement tous les sujets et tous les genres. Rien de plus... varié que les 349 articles parus sous ce titre et qui passent tour à tour

... Du grave au doux, du plaisant au sévère.

Après une historiette édifiante, vient le récit d'un châtiment terrible ; les questions ouvrières y coudoient celles du libéralisme et de la franc-maçonnerie ; l'exposition y figure à côté des congrégations ; les corporations auprès des écoles.

Sous ce titre encore nous pouvons classer l'histoire des 23 PÈLERINAGES les plus remarquables de France ; 153 articles intitulés : LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS, où sont relatées et étudiées les inventions et les découvertes modernes ; — les REVUES MENSUELLES DES LETTRES ET DES SCIENCES. L'Église applaudit, en effet, à tous les perfectionnements de l'industrie : elle sait que Dieu a livré ce monde aux investigations de l'homme, qu'il lui en a donné l'empire, elle est heureuse lorsque le maître a pu obtenir de son serviteur un nouveau genre de services ; elle applaudit à tous les perfectionnements des arts : n'est-elle pas la grande école des arts ? N'est-ce pas elle qui a fait naître et grandir tous les mouvements artistiques de toutes les époques ? Elle applaudit à tous les perfectionnements de la science : car la vraie science est un don de Dieu et ramène l'homme à Dieu lorsqu'une fausse science l'en avait éloigné.

Ce sont nos universités catholiques surtout qui, de tout temps, ont été les gardiennes-nées de la science véritable ; c'est dans leur sein que se sont formés et développés ses meilleurs pionniers ; leur but est de promouvoir et de faire progresser cette science. Elles n'ont jamais failli

à leur mission. La *Semaine du Clergé* ne pouvait rester indifférente à leur résurrection en France; dans ses nombreux COURRIERS DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES, elle indique leurs travaux, note leurs développements et leurs succès.

Mais le chrétien et surtout le prêtre ne peut se contenter de la science, même sacrée; il est une autre source d'où lui vient la direction de sa vie, c'est l'enseignement de l'Eglise. Sous ce titre : ACTES OFFICIELS DU SAINT-SIÈGE, la *Semaine* nous donne les décrets des différentes congrégations romaines, les Encycliques du Souverain Pontife, elle nous tient au courant de la vie extérieure de l'Eglise, des créations de cardinaux, des provisions d'églises, des allocutions consistoriales, des béatifications et canonisations, etc., etc.

V. Le bulletin BIBLIOGRAPHIQUE est assez restreint. La production littéraire est cependant très abondante de nos jours; mais si beaucoup de livres paraissent chaque année, il y en a bien peu qui soient vraiment très bons et la *Semaine*, pour ne pas encombrer la bibliothèque du clergé en allégeant par trop sa bourse, s'est fait un devoir de ne signaler que les meilleurs parmi les excellents.

VI. Enfin la CHRONIQUE HEBDOMADAIRE relate tous les faits intéressant l'Eglise pendant ces neuf années. Vieilles nouvelles maintenant, c'est vrai, mais entre parents et intimes la conversation n'est-elle pas alimentée le plus souvent par des faits déjà anciens mais qui charment toujours, qui intéressent assez pour qu'on les dise et redise souvent; les enfants de l'Eglise aimeront encore à relire ces faits divers concernant son chef auguste, ses membres les plus influents, ses institutions, ses œuvres, ses bienfaits; à retrouver un écho des relations de leur sainte

Mère avec le monde entier qu'elle est chargée de conduire dans les sentiers du devoir et de l'honneur.

Beaucoup de Revues écrites à la vapeur, au jour le jour, gagnent à n'être lues qu'une fois. La *Semaine du Clergé* renferme trop d'articles de fond, écrits après mûre réflexion, pour être jetée au panier aussitôt après lecture. Combien de ses anciens abonnés ont gardé tous ses numéros! Collection parfois incomplète cependant et dont les fascicules gisent épars sur tous les rayons de la bibliothèque; il était donc utile de rassembler le tout en un ouvrage qui put aussi être consulté avec fruit par qui n'eut pas l'heur... ou le malheur de former sa bibliothèque au moment où parut la Revue. C'est ce que fit M. Louis Vivès.

L'ouvrage se termine par un volume entier de tables : *Table générale et analytique* et *table analytique des chroniques hebdomadaires*, qui facilitent singulièrement les recherches et permettent de trouver aussitôt le fait ou la question dont on a besoin.

La *Semaine du Clergé* est donc une véritable encyclopédie pratique, car tous les sujets y sont traités à ce point de vue; c'est sa meilleure recommandation.

C'est donc avec confiance que nous disons à nos vénérables confrères, au jeune clergé surtout, dont la bibliothèque est encore peu garnie : *Tolle et lege*. Vous avez ici la matière de nombreux et très nombreux volumes; vous y trouverez l'utile et l'agréable, une solution pour la plupart des cas qui se présenteront dans le ministère, et même un délassement dans vos travaux. *Tolle et lege*.

ET. GIROU,
Curé de Hommes.



LA
SEMMAINE DU CLERGÉ
PARAISSANT LE DIMANCHE

SOMMAIRE :

Homélie. — La Fête de tous les Saints. — Le R. P. Muard. — Droit canonique. — Revue de Jurisprudence civile ecclésiastique. — De l'Éducation contemporaine. — Le Denier de Saint Pierre. — Mission du prêtre. — BIBLIOGRAPHIE : *Grand schisme de la persévérance chrétienne*. — *Interprétation de l'Apocalypse*. — Chronique.

A nos lecteurs.

Vos longues relations avec le Clergé nous ont assez fait connaître ses besoins pour être persuadé que, de toutes les Revues publiées jusqu'à ce jour, aucune ne satisfait à ses légitimes exigences, parce qu'aucune ne s'est franchement placée sur le terrain pratique. Or c'est sur ce terrain que nous prenons position en créant la *Semaine du Clergé*. A d'autres nous ne les hautes abstractions, trop souvent obscures et stériles ; à nous le vaste champ de l'utile, d'autant plus riche en fruits excellents qu'il est moins exploité.

Pour atteindre ce but, l'utilité pratique, nous nous sommes dû nous tracer un programme qui, tout en embrassant les questions subtiles ou oiseuses, embrasse toutes celles que le prêtre a un grave intérêt à connaître, soit pour lui-même, soit pour les besoins du ministère pastoral. Voici ce programme, dans toute sa simplicité.

Chaque numéro contiendra :

1° Une instruction ou une homélie pour le dimanche qui suivra sa réception. Nous donnerons aussi, à temps utile, des sermons sur les grandes fêtes, et les dévotions catholiques et sur les sujets divers.

2° Une étude sur les saints personnages de notre temps, qui sont en général très peu connus. Rien n'est salubre comme les grands exemples, et le vœu de l'Eglise a toujours été qu'on se les remît fréquemment sous les yeux.

3° Un ou plusieurs articles sur les *Sciences ecclésiastiques*, Écriture sainte, théologie, liturgie, polémique, philosophie, histoire ; mais la première et principale place, dans cette partie, sera réservée au *Droit canon* et à la *Jurisprudence civile ecclésiastique*. Ici se trouveront également les décisions des Congrégations romaines.

4° Un ou plusieurs articles *Variétés*, sur les questions qui se rattachent à l'ordre religieux et moral.

5° Un bulletin bibliographique sur les publications nouvelles qui pourront intéresser le Clergé.

6° Enfin, une *Chronique catholique*, qui tiendra le lecteur au courant de tous les faits religieux de la semaine.

Tels sont notre but et notre plan. Quant à nos rédacteurs en titre, dont les noms figurent en tête de ce numéro, ils sont assez avantageusement connus du public pour que nous soyons dispensé de faire leur éloge. Toutefois, la liste n'en est pas close, et nous ne cesserons de faire appel, pour la plus grande satisfaction de nos abonnés, aux plumes les plus exercées et les plus intéressantes.

L. VIVÈS, éditeur.

N. B. — Nous ferons remarquer à nos lecteurs que malgré la modicité de notre prix, nous donnerons au moins un quart plus de matière que les autres revues de même nature dont les abonnements sont de 25 à 30 francs.

Homélie sur l'Évangile

DU VINGT-QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

(Matth., VIII, 13-27.)

TEXTE. *Quid timidi estis, modicæ fidei ? Pourquoi craignez-vous ainsi, hommes de peu de foi ?*

EXORDE. Mes frères, voici ce que nous lisons dans l'évangile de ce jour : Jésus-Christ étant monté sur une barque, ses disciples l'y accompagnèrent ; mais aussitôt il s'éleva sur la mer une si grande tempête que la barque était couverte de vagues, et presque engloutie par les flots. Cependant Jésus dormait. Alors ses disciples effrayés s'approchent de lui, et l'éveillent en lui disant : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. » Jésus leur répondit : « Pourquoi craignez-vous ainsi, hommes de peu de foi ? » Et, se levant en même temps, il commanda aux vents et à la mer de s'apaiser, et il se fit un grand calme. Ceux qui étaient présents furent saisis d'étonnement, et ils disaient : « Quel est celui-ci, à qui les vents et la mer sont soumis ? » Admirable prodige, signe éclatant de la toute-puissance de notre divin Sauveur ! Après avoir montré, par la guérison des malades, qu'il était le maître de la santé et de la vie, il était bon, pour confirmer la foi de ses apôtres, qu'il manifestât cette puissance que, comme Dieu, il possède sur la nature et sur les éléments. Oui certes, on pouvait considérer avec admiration Celui qui, d'un geste, d'un mot, calmait les vents et apaisait les flots irrités. Il y avait lieu de s'écrier : « Quel est donc celui-ci, que les vents et la mer reconnaissent comme leur maître ? »

PROPOSITION. Mais ce récit de notre évangile renferme encore un autre enseignement. « La barque, dit saint Augustin, c'est l'Église ; la mer agitée, c'est ce siècle. » — « Cette nacelle, dit un autre docteur (Tertullien), c'était la figure de l'Église qui, dans ce monde ainsi que sur une mer orageuse, est sans cesse battue par les persécutions et les épreuves, comme par les flots irrités. »

Le Seigneur toujours patient semble dormir, jusqu'à ce que, réveillé par les prières des saints, il calme l'orage et rend la tranquillité à son Église. Dans ce temps, où cette divine Église est si cruellement éprouvée ; de nos jours, où le souverain Pontife, prisonnier dans son propre palais, voit une convoitise impie envahir ses États et s'emparer même de sa ville capitale ; dans ces jours, où la licence et l'impiété étalent avec impudence leurs triomphes, qu'il me soit permis, à l'occasion de ce récit évangélique, soit pour confirmer, soit pour raffermir votre foi peut-être chancelante à la vue de pareilles épreuves ; qu'il me soit permis, dis-je, de vous parler de l'Église.

DIVISION. Je me propose donc de vous montrer : 1° Que toujours l'Église de Jésus-Christ a été persécutée ; 2° que toujours aussi elle est sortie victorieuse de ces persécutions.

Première partie. Toujours l'Église de Jésus-Christ

a été persécutée. Du reste, Notre-Seigneur avait lui-même prédit plus d'une fois ces persécutions. « Je ne suis point venu, a-t-il dit, apporter sur la terre cette indifférence entre le bien et le mal, cette paix telle que le monde la comprend ; mais la guerre, cette guerre qui existera toujours entre le mal et le bien, entre l'erreur et la vérité (1). » — « Le disciple, ajoutait-il, ne doit pas être plus privilégié que le maître ; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront ; vous pouvez y compter (2). » Et ailleurs, il les montre chassés des cités, obligés de secouer la poussière de leurs pieds (3). Mais, ajoute-t-il, « ayez confiance : moi, j'ai vaincu le monde (4). »

Après tout, mes frères, ceci devait être, et qui veut réfléchir comprend qu'il n'en pouvait être autrement. Qu'est-ce que l'Église ? C'est, en quelque sorte, une suite de l'Incarnation ; c'est la vérité absolue, complète, inexorable, se manifestant au monde sans faire de concession, sans transiger jamais avec aucune erreur. Peu de temps après l'Ascension du Sauveur, quelques jours seulement après la Pentecôte, saint Pierre, le premier pape, successeur de Jésus-Christ, fut arrêté avec d'autres apôtres pour avoir annoncé la religion chrétienne. On les maltraita, on les frappa de verges ; on voulut, en les relâchant, leur faire promettre de ne plus prêcher les vérités qu'ils avaient enseignées ; mais ces courageux prédicateurs de la vérité se montrèrent inébranlables : *Non possumus*, répondirent-ils : *Nous ne pouvons pas* (5)... Impossible à nous de taire, ou même de dissimuler la vérité. Impudiques, fussiez-vous assis sur des trônes comme Hérode, et dussions-nous, comme Jean-Baptiste, avoir la tête tranchée, nous vous dirons que vous faites mal et que Dieu vous punira. Orgueilleux, nous vous dirons que vous devez être humbles ; avares, nous vous commanderons d'être charitables à l'égard du prochain ; impies, incroyables de toutes sortes, qui étouffez dans votre âme la foi, afin de vous livrer avec moins de remords aux passions qui vous dominent, nous serons là à vos côtés plus implacables encore que le remords. Nous vous dirons que Jésus-Christ est Dieu, que vous devez observer sa loi, qu'une éternité de tourments est réservée aux prévaricateurs. Impossible à nous de parler autrement ; vous pourrez faire taire votre conscience ; mais, si puissants que vous soyez, vous ne nous empêcherez pas de parler, d'être les prédicateurs de la vérité, les vengeurs de la vertu, les défenseurs de la morale, que votre conduite outrage. *Non possumus*. Impossible à nous de parler et d'agir autrement.

Comprenez-vous, chrétiens, qu'avec cette netteté de principes, cette fermeté d'affirmation, l'Église dut toujours avoir contre elle tous ces vices, tous ces défauts qui sont si profondément enracinés dans le cœur humain. Aussi, l'histoire entière de l'Église nous montre les instincts pervers de notre nature

(1) Matth., x, 34. — (2) Joan., xv, 20. — (3) Matth., x, 14 ; Marc, vi, 11 ; Luc, xv, 5. — (4) Jean., xvi, 33. — (5) Act., iv, 20.

corrompue toujours en révolte contre ses enseignements, contre son autorité, et plus particulièrement encore contre le Pape, vicaire de Jésus-Christ, chef visible de cette sainte société qu'on appelle l'Eglise. Saint Pierre arrive à Rome, ville alors plus peuplée que la plus grande ville de nos jours. Dans cette cité corrompue et abrutie par le vice, il parle de chasteté, de mortification, de détachement; à ces hommes qui ne connaissent que les jouissances de la terre, qui n'aspirent qu'à les posséder, il rappelle les destinées immortelles de l'âme. A sa voix, quelques âmes s'émeuvent, les idoles sont méprisées, Jésus-Christ est honoré, la charité et la chasteté fleurissent jusque dans la cour de ce monstrueux et sanguinaire empereur qu'on appelait Néron. Ici commence l'ère des persécutions, inaugurées déjà à Jérusalem par le martyr de saint Etienne. Saint Pierre est mis en croix; plus de trente de ses successeurs sur le Siège apostolique recevront comme lui la couronne du martyr. Pendant trois cents ans, le sang des chrétiens coule à flots. Qu'eussions-nous dit, mes frères, nous dont la foi chancelle en face des épreuves de notre temps, si nous avions vu les chrétiens, traqués comme des bêtes fauves, obligés de fuir dans les déserts et de se retirer dans des souterrains ténébreux pour célébrer les saints mystères; si nous avions vu chaque jour des milliers de fidèles livrés comme une proie aux lions, aux tigres de l'amphithéâtre pour en être dévorés? N'eussions-nous pas désespéré de l'Eglise? Et cependant, ces martyrs, qui mouraient pour elle, n'en désespéraient pas. Et le savant évêque saint Cyprien, et la douce vierge sainte Agnès, et l'énergique soldat saint Sébastien, en un mot, tous les saints martyrs n'auraient eu qu'une voix pour nous dire : *Quid timidi estis, modicæ fidei? Pourquoi craindre ainsi, hommes de peu de foi?* Pour eux, leur foi, comme leur espérance, était inébranlable. Ils savaient que Jésus peut bien dormir dans la barque quelques instants, qu'il peut bien, soit pour nos péchés, soit pour nous éprouver, permettre au mal un triomphe de quelques jours, ou même de quelques années; mais que sont ces jours plus ou moins longs pour le Dieu qui tient les siècles dans ses mains, et dont le règne doit durer pendant toute l'éternité? En effet, peu d'années après, l'Eglise était triomphante, couronnait Constantin et s'asseyait avec lui sur le trône des Césars. Viennent ensuite d'autres épreuves: ce sont les hérésies, ce sont les schismes; plus tard, ce sera l'immoralité et l'ambition des princes de ce monde, épreuves qu'il serait trop long de vous raconter. Qu'il nous suffise d'en citer une des plus récentes.

Un jour, le premier Napoléon, alors tout-puissant, eut la fantaisie de s'emparer de Rome et des États du souverain Pontife. Pie VII répondit alors à l'usurpateur ce que notre bien-aimé Pontife répond aujourd'hui à ses imitateurs sacrilèges: « *Non possumus*. Impossible. » Malgré cette réponse, malgré l'excommunication, le puissant empereur passa outre. Le vieillard vénérable, pour avoir soutenu

les droits de l'Eglise, fut trainé en exil et enfermé dans le château de Fontainebleau, qui devint sa prison. Déjà Pie VI, son prédécesseur, était mort à Valence, en exil aussi, et prisonnier de notre première République. Oh! qu'alors aussi les âmes chrétiennes durent être éprouvées, et que ceux dont la foi était faible durent trembler. Mais écoutez: ce Dieu qui, selon le prophète, abaisse et relève, n'a jamais abandonné son Eglise; toujours cette barque qu'à chaque instant on a peur de voir engloutie, surnage triomphante au-dessus des flots. C'est ce que nous allons voir dans la seconde partie.

Deuxième partie. L'Eglise est toujours sortie victorieuse des persécutions qu'elle a éprouvées. On l'a vu de nos jours, et, soyez-en sûrs, nous le verrons encore. Oui, nous le verrons, n'en doutez pas! Le bras de Dieu n'est pas raccourci; à la tempête actuelle succédera le calme. Potentats, qui que vous soyez, que vous trônerez dans des palais sur le velours, ou sur une borne dans la rue au milieu de sujets en haillons, Dieu nous a fait des promesses; nous y comptons, nous en verrons l'accomplissement. Et puis, chrétiens, pourquoi craindrions-nous? Est-ce que le passé ne nous est pas un sûr garant de l'avenir? Autrefois, disent nos Livres saints, un téméraire osa porter la main sur l'Arche sainte, soudain il fut frappé de mort (1). Nul n'a jamais porté une main sacrilège sur l'Arche sainte de l'Eglise sans avoir subi dès ici-bas un châtiment exemplaire.

Je vous disais que le premier Napoléon avait emprisonné Pie VII à Fontainebleau: c'était en 1812. Mais, trois ans plus tard, Pie VII, le vénérable Pontife, retournait en triomphe à Rome, et le puissant empereur, vaincu, découronné, dépouillé de sa gloire comme un chêne qu'a frappé la foudre, triste captif sur un vaisseau anglais, voguait vers Sainte-Hélène, île inconnue, que le malheur de ce génie tombé devait rendre à jamais célèbre. Mais aussi, pourquoi s'attaquer à l'Eglise? Pourquoi persécuter le souverain Pontife? L'histoire ne lui apprenait-elle pas que la barque de Pierre surnage toujours au milieu des orages; que si parfois Jésus-Christ semble dormir, la prière des fidèles le réveille, et que toujours la malédiction devient le partage des persécuteurs de l'Eglise.

Déjà, vers la fin du XI^e siècle, on avait vu un autre prince, Henri IV, empereur d'Allemagne, s'emparer de Rome, dépouiller le souverain Pontife Grégoire VII de son domaine et l'obliger à fuir. Ce saint défenseur des droits de l'Eglise était mort dans la paix du Seigneur, accueilli comme un père dans une famille amie. Il avait pu en mourant se rendre ce témoignage: « J'ai toujours haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs dans l'exil. » Oui, mais qu'allait devenir son persécuteur. Chassé de son royaume par ses propres enfants, on le vit obligé de mendier un asile qui souvent lui fut refusé, et peu après il

(1) II. Roq., vi, 6.

expirait dans la misère, et son corps restait des années entières privé de la sépulture chrétienne.

Enfin, mes frères, je n'en finirais pas, si je voulais vous raconter le sort de tous les persécuteurs de l'Eglise, et comment cette divine Epouse du Sauveur a toujours triomphé de leurs fureurs. Au IV^e siècle, un misérable élevé dans le sein de l'Eglise renia sa foi pour embrasser les erreurs de l'idolâtrie. Il devint empereur ; il est connu dans l'histoire sous le nom de Julien l'Apostat. Promesses hypocrites, railleries, moqueries, vexations de tous genres, persécutions ouvertes, il employa tout pour attaquer l'Eglise et détruire la religion. Un instant il parut triompher, mais Jésus-Christ, du haut du ciel, veillait sur la nacelle battue par un si redoutable orage, et comme les autres, ce persécuteur eut son heure. Loin, bien loin de son palais, dans les déserts de l'Arabie, il tomba frappé d'une main mystérieuse au milieu de son armée. Pâle de douleur, furieux encore, et contre l'Eglise, qu'il avait persécutée, et contre le Christ qu'il avait blasphémé, on le vit recueillir d'une main crispée une poignée du sang qui s'échappait de sa plaie, la lancer avec rage vers le ciel en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Oui, le Galiléen (c'est le nom que dans sa haine il donnait à notre divin Sauveur), oui, Jésus-Christ avait vaincu ; il avait triomphé de ce persécuteur, comme il triomphera de ceux qui actuellement persécutent son Eglise. Soyons à ce sujet sans crainte et sans angoisse et ne laissons pas notre foi défailir.

PÉRORAISON. Cependant, chrétiens, si, au milieu même des circonstances les plus difficiles, nous devons conserver une foi inébranlable ; si nous sommes assurés, d'après les promesses du Sauveur, que la barque, dùt-elle toucher le fond de l'abîme, ne sera pas engloutie et apparaîtra un jour triomphante sur les flots, nous savons aussi que la prière est puissante sur le cœur de Dieu, et qu'au milieu des persécutions et des épreuves, elle devient pour nous un devoir sacré. Elle peut nous obtenir que les jours mauvais soient abrégés. Prions donc, mes frères, prions beaucoup pour l'Eglise, prions pour son vénérable chef. C'est la conclusion, c'est le fruit que vous devez tirer de cette instruction. — Jésus dort, en quelque sorte, au milieu de la tempête. Il faut que, comme autrefois, la prière le réveille. « *Domine, salva nos, perimus. Seigneur, lui disent les apôtres, sauvez-nous, nous périssons.* » Il se lève, il commande aux vents et à la tempête, et il se fait un grand calme. Nous vous adressons cette même prière : O divin Pasteur de l'Eglise, voyez les ravages que l'indifférence, l'impiété, les mauvaises passions exercent de toutes parts dans votre troupeau ; voyez l'usurpation triomphante, étalant son insolence jusque dans les murs de la cité que vous avez voulu être le centre de votre Eglise ; voyez votre vicaire, le vénérable successeur de saint Pierre, ce doux pasteur de nos âmes, prisonnier dans son propre palais. Seigneur, sauvez-nous, abrégez les jours de l'épreuve. De quelque côté que nous portions les yeux, du cou

chant à l'orient, du midi au nord, partout des vents furieux, partout de redoutables tempêtes se lèvent pour engloutir la barque de Pierre. Dites, Seigneur, un de ces mots tout-puissants qui apaisent les vents et rendent le calme à la mer agitée ; que tous comprennent que ce frêle esquif, contre lequel leur furieux impie se déchaîne avec tant d'insolence, porte les destinées spirituelles du monde ; qu'ils se soumettent à votre loi, qu'ils entrent tous avec nous dans cette nacelle bénie qui doit conduire ses passagers au port de l'éternité bienheureuse. Ainsi-soit-il.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE

POUR LE VINGT-QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE

TEXTE. *Domine, salva nos, perimus.* (Saint Matth., ch. VIII, v. 15.)

EXORDE. Notre-Seigneur Jésus-Christ venait de guérir non seulement le serviteur du centenier, la belle-mère de saint Pierre, mais tous les malades qu'on lui avait présentés (Saint Matth., v. 16), lorsque, dit l'évangile de ce jour, il monta dans une barque, etc. (récit de l'évangile). Sans doute, en permettant cette tempête, Jésus-Christ voulait, non seulement montrer sa puissance sur les éléments, mais aussi donner à ses apôtres une idée des épreuves qui les attendaient, etc.

PROPOSITION. Nous considérerons cet enseignement comme donné à nous-mêmes, et nous ferons à ce sujet trois réflexions. 1^o Cette tempête, c'est l'image des dangers auxquels notre âme est exposée pendant cette vie ; 2^o la présence de Jésus n'empêche pas toujours ces épreuves ; 3^o ayons bon courage ; car si nous le prions, Jésus peut ramener le calme.

Première partie. Cette tempête, c'est l'image, etc. Ce n'est pas en vain que les Pères et l'Écriture sainte comparent la vie humaine au milieu du monde à un navire voguant sur une mer incertaine. *Tanquam navis, quæ pertransit fluctuantem aquam.* (Sap., v. 10.) Comparaison détaillée des dangers que court le navigateur sur la mer avec ceux que notre âme court au milieu du monde... Ecueils, pirates, manque de vivres, vents contraires, mais surtout les tempêtes... *Tableau... Qui navigant mare, enarrent pericula ejus.* (Eccli., XLIII, 26.) Ainsi notre âme au milieu du monde : occasions dangereuses, mauvaises compagnies, indifférence, préoccupations, surtout ces terribles orages soulevés par les passions, etc.

Deuxième partie. La présence de Jésus, etc. Au milieu de cette tempête qui menaçait d'engloutir la barque montée par les apôtres, Jésus dormait. Sommeil mystérieux. Quoi ! Jésus, ceux que vous aimez sont en péril, les flots vont les submerger, et vous dormez, ô doux Sauveur ! etc. Ainsi, mes frères, au milieu des peines et des épreuves de la vie, quand la maladie vous visite, quand la calomnie vous attaque, quand les tentations vous tourmentent, vous sentez peut-être votre cœur se serrer et le découragement monter comme une vague, etc. O Dieu, dites-vous, qu'ai-je donc fait pour être si éprouvé ? Il me semble cependant que... Mon Dieu, m'auriez-vous abandonné ? « Seigneur, où étiez-vous ? » dirions-nous volontiers avec saint Antoine. J'étais, pourrait-il nous répondre, je suis à tes côtés, etc. L'épreuve purifie les justes et accroît leurs mérites.

Troisième partie. Ayons donc bon courage, etc. Jésus dort ; mais il ne demande qu'à être éveillé. Voyez-vous cette mère qui s'éloigne quelque peu pour apprendre à son enfant à marcher seul : elle l'attend, lui sourit, lui tend la main ; l'enfant est triste d'abord, mais il fait un effort, et le voilà dans les bras de sa mère. C'est ainsi que tous nous avons appris à marcher... Au milieu de nos peines, au milieu de nos épreuves, quelles qu'elles soient, un effort aussi vers Jésus qui semble s'éloigner, mais qui nous tend les bras : *Domine, salva nos, perimus* ; et, compatissant à notre faiblesse, il nous donnera force et courage pour supporter, etc. Peut-être même, dira-t-il, par sa grâce, un de ces mots puissants qui font taire le vent des passions, qui calment, etc. *Et facta est tranquillitas magna.*

PÉRORAISON. Bien des fois peut-être, sans l'avoir assez remarqué, vous avez éprouvé la vérité de ces paroles, l'efficacité de cette puissante protection. Si vous n'avez pas été submergé par les flots, si telles occasions dangereuses ont cessé, si cette tentation n'a pu vous vaincre, etc., c'est sans doute que Jésus, etc. Avez-vous, en cela, reconnu sa puissance? Ne vous en êtes-vous pas attribué le mérite? Ah! reconnaissez celui qui vous a sauvé de la tempête, et dites avec une admiration mêlée de reconnaissance et d'amour: *Qualis est hic, quia, etc.* C'est Jésus, le Dieu béni de nos cœurs, à qui soit louange et amour dans les siècles des siècles.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

La fête de tous les saints.

Chaque jour le martyrologe de l'Eglise offre à notre zèle et à notre piété l'imitation et le culte de plusieurs saints. Mais parce que le nombre des saints inscrits au martyrologe dépasse de beaucoup le chiffre de ceux qui ont trouvé place au Missel et au Bréviaire; parce qu'il y a d'ailleurs beaucoup de saints non canonisés et de saints même inconnus, l'Eglise, dans un sentiment de délicate équité, a voulu qu'une fête solennelle fût consacrée à rappeler le souvenir et à honorer la mémoire de tous les saints. Honorer les saints des deux Testaments, honorer les saints de tous les temps et de tous les pays, honorer les saints de tout sexe, de tout âge et de toute condition, tel est, comme l'indique son nom même, l'objet de la *fête de tous les saints*.

En ce jour, le ciel s'ouvre sur nos têtes. Toute la portion de l'humanité qui a été sanctifiée par la grâce et glorifiée en Jésus-Christ brille dans l'éclat de son triomphe, sous les yeux éblouis de l'humanité qui combat sur la terre. Tandis que ceux qui doivent mourir souffrent et espèrent, ceux qui ont traversé la mort pour arriver à la béatitude chantent: « Vous nous avez rachetés, Seigneur Dieu, dans votre sang; et vous nous avez faits, pour notre Dieu, un royaume. » A ces chants d'allégresse, les malheureux fils d'Adam relèvent leur front abattu et attachent sur la cour céleste un œil rayonnant d'espérance. Sous la forte impression de l'espérance, qui ne connaît pas les confusions s'il ignore les défaillances, les chrétiens appellent à leur secours les patriarches et les prophètes, les saints docteurs de la loi et les apôtres du Christ, les martyrs, les confesseurs, les vierges, les anachorètes. Prières confiantes et ferventes, joies de l'espérance et allégresse de l'éternel triomphe: telle est la mystique de la Toussaint.

Pour aviver en nous les saintes ardeurs de la foi et les doux élans de la piété, il suffirait à la rigueur de considérer ici le culte *liturgique* des saints et la survie qu'ils obtiennent dans l'Eglise. On indiquerait la puissance de leur intercession, la vertu mystérieuse de leurs reliques et l'efficacité singulière des lieux qui rappellent leurs combats. Par une exacte analyse, on démontrerait combien est grand le crédit des saints, puisque tout morts qu'ils sont, leur souvenir nous enflamme, leur cendre nous anime, et il suffit que notre cœur s'ouvre vers eux par la prière

pour que nous ressentions immédiatement un effet de leur entremise.

Toutefois, si nous voulons entrer plus avant dans notre sujet et en acquérir, comme dit l'école, une connaissance *adéquate*, il faut prendre les choses de plus haut et les étudier suivant l'ordre du plan divin. Aussi bien, dit saint Augustin, les saints paraissent *selon qu'il plaît au Créateur*, et, pour comprendre l'économie surnaturelle de ce bon plaisir, il est nécessaire de contempler les traits des saints dans la belle unité de leur vaste ensemble.

Qu'est-ce donc qu'un saint en lui-même et qu'est-il par rapport à Jésus-Christ? Qu'est-il par rapport à l'Eglise? Quel a été son état sur la terre? Quelle est maintenant sa dignité et quel est son rôle dans le ciel? Autant de questions qui naissent spontanément du sujet et qui réclament une brève et décisive solution.

A l'origine, l'homme avait reçu de Dieu une nature intègre, et, par surcroît, le bienfait de la grâce; par le péché, il perdit la grâce et même l'intégrité de sa nature, se vit livré aux agitations d'une nature tombée et déçue de son droit au ciel. Dans une condition si misérable, il pouvait être rejeté de Dieu; mais, après un juste châtement, il put bientôt, par la foi au Christ promis, et plus tard, par l'union au Christ mort en croix, relever de ses ruines sa constitution primitive. Cette œuvre, il devait l'accomplir librement, avec le secours de la Providence et en se soumettant à ses lois. Dans ces conditions, en luttant contre sa mauvaise nature, il pouvait la vaincre; et, en mettant à profit le secours d'en haut, il pouvait lui rendre sa grandeur surnaturelle. — Un saint, considéré seulement dans sa personne, est donc un homme qui soustrait, autant que possible, notre nature aux funestes effets de la déchéance et qui l'élève à toute la perfection dont elle est susceptible; qu'il vive de longues années ou qu'il succombe à la fleur de l'âge, qu'il soit de condition obscure ou illustre, il est toujours le type achevé de l'humaine grandeur. Et peu importent les splendeurs qui viendront éclater sur sa tombe; peu importe qu'il meure objet de vénération ou victime de persécutions, qu'il soit enseveli dans la gloire ou dans l'ignominie, les peuples ne se trompent pas sur la sublimité de son caractère et lui offrent toujours l'hommage réfléchi de l'admiration.

Cette œuvre de restauration, si difficile en elle-même, l'est plus encore si nous la considérons par rapport à Dieu. Dieu est, pour le monde, un souverain maître; et il se présente à l'homme, ou plutôt il s'impose surtout par ses attributs de vérité, de bonté et de justice. Par sa vérité, il nous éclaire; par sa bonté, il nous attire; par sa justice, il marque la règle de nos actes: ici, prescrivant des œuvres; là, ordonnant nos sentiments et l'exercice de nos facultés. Par son souverain domaine sur le monde, il a des droits à l'hommage de toutes les créatures, et si son cœur n'est pas insensible à leur langage muet, cependant il a établi que l'homme doit être

l'instrument, à la fois heureux et glorieux, du retour des créatures à leur divin auteur. L'homme se trouve ainsi placé, dans la création, comme un roi, comme un pontife et comme le premier sujet de Dieu sur la terre. S'il remplit avec intelligence les fonctions de son noble empire ; s'il offre à Dieu les hommages d'une sujétion particulière et d'un haut sacerdoce ; s'il reconnaît son domaine souverain, bénit ses dons, déteste le péché et implore miséricorde, alors il se conforme, suivant la mesure de la grâce et l'étendue de sa bonne volonté, à la vérité, à la bonté, à la justice de Dieu. En s'y conformant, il se les approprie, j'allais dire qu'il se les incorpore, autant que le permettent, bien entendu, les limites de son être et la profondeur de sa fragilité. Par là, il devient une créature réformée sur un divin modèle, et par là il est saint. — Dieu est son principe et sa fin ; Dieu est en lui ; Dieu l'éclaire, l'anime, le pousse et le contient ; Dieu connu, Dieu aimé, Dieu possédé, tel est le dernier mobile de ses aspirations ; l'objet suprême de tous ses efforts, le primitif et irréductible élément de la sainteté.

Pour porter dans le monde les charges de son royal sacerdoce, pour s'approprier heureusement la vérité, la bonté et la justice de Dieu, le chrétien est obligé de s'unir à Jésus-Christ incarné, mort pour son salut. Il est difficile de comprendre les mystères de cette union, mais il est facile d'en indiquer les termes. Jésus incarné pose, comme principe de la vie chrétienne, l'abaissement volontaire ; Jésus vivant offre, comme type de la vie chrétienne, l'exemplaire de toutes les vertus ; Jésus mort en croix présente, comme moyen de réaliser une vie sérieusement chrétienne, la souffrance et le sacrifice. Les saints, pour devenir tels, doivent donc s'unir à Jésus-Christ par l'imitation de ses vertus et de ses immolations. Cette union toutefois ne doit pas être simplement morale ; elle doit être encore mystique et effective. Comme Dieu vit dans l'homme par sa vérité, sa bonté et sa justice, de même Jésus-Christ vit dans le chrétien par sa lumière, par ses vertus et par sa croix ; il y vit, disons-nous, c'est-à-dire qu'il s'y développe suivant toutes les lois d'une vie supérieure ; qu'il s'y forme, qu'il y grandit, qu'il y rayonne jusqu'à la plénitude de l'homme parfait. Saint Paul est même allé jusqu'à dire que le chrétien est un autre Christ ; non pas que le chrétien perde, en Jésus-Christ, sa propre personnalité, ni qu'il entame celle du Sauveur ; mais, sans détruire cette double personnalité, il y a entre le maître et les disciples, entre le chef et les membres, union réelle ; de sorte que tous les fidèles réunis forment un grand corps dont le Christ est la tête. Les saints entrent ainsi dans la plus abondante participation des grâces du Rédempteur, et, par un autre mystère que nous n'avons qu'à rappeler ici, ils s'associent même assez à sa Passion pour accomplir, par leur vie, ce qui peut lui manquer.

Par suite de cette union avec Jésus-Christ, les saints sont, dans l'Eglise, la marque particulière de

son assistance, et, dans l'humanité, la preuve, toujours répétée, de sa fécondité éternelle. Debout sur le sommet des âges, Jésus-Christ est le point polaire vers lequel tout converge. Du haut de sa croix, qui coupe en deux l'évolution historique du genre humain, il voit les générations antiques venir, d'un pas souvent indécis, mais d'un regard toujours assuré, le reconnaître pour Dieu et l'acclamer pour Sauveur ; il voit les générations nouvelles se retourner vers la grande victime pour se conformer à l'exemplaire divin qui leur a été montré sur la montagne. Parmi les enfants des hommes, les saints sont les particuliers représentants du Christ et ses ouvriers de prédilection. Dieu les a promis à son Eglise comme une des marques visibles de la divinité. « Les saints, dit dom Guéranger, nous sont donc donnés, non pas précisément pour que nous imitions tout ce qu'ils ont fait, mais comme un indice de l'assistance de Jésus-Christ sur son Eglise, au sein de laquelle il les produit pour être les monuments du pouvoir de sa grâce, et l'honneur de la nature humaine restaurée par la rédemption. Les saints ne sont pas simplement des élus, des justes qui entreront dans le royaume des cieux ; ce sont des chrétiens qui, ayant pratiqué toutes les vertus chrétiennes en un degré héroïque, ont lui sur la terre comme des flambeaux célestes de la perfection surnaturelle, pour servir aux hommes d'encouragement à la pratique de leurs devoirs, pour être le sel qui empêche la masse de s'affadir, pour promulguer, d'une manière incessante et par les faits, les maximes de la morale chrétienne, toujours exposée à s'amoindrir par l'envahissement de l'esprit monde (1). »

La vie des saints, dans son développement sur la terre, se présente à nous sous deux aspects : il y a la vie privée et même cachée, et la vie publique. Dans la vie privée, la meilleure part de la sainteté nous échappe. Les plus rudes sacrifices, les plus sanglantes immolations s'accomplissent dans des retraites ignorées où plonge seul le regard de Dieu. Les larmes répandues à flots au pied de la croix, les combats d'une âme qui se dérobe aux attaches de la terre, le dévouement qui s'oublie pour ne jamais songer qu'aux autres, tous les incomparables miracles du dedans, voilà qui est sûrement plus admirable encore que les prodiges extérieurs et qui pourtant ne se montre à nous que par de rares échappées. Toutefois nous en savons assez des actes des saints pour trouver, dans leurs maximes et leurs vertus, ample matière à édification. Quant à leur vie publique, quant à ses effets politiques et sociaux, elle appartient à l'histoire. Nous n'en dirons ici qu'une chose : c'est que Dieu suscite les saints suivant les besoins des temps et des peuples ; qu'il proportionne à la grandeur de leur tâche l'efficacité de leur mérites, et qu'il se plaît à les former pour que chaque époque trouve le guide que réclament ses infirmités, le médecin qu'appellent ses misères, le grand thau-

(1) *Les Actes des Martyrs*, t. 1^{er}, préface, p. iv.

maturge qui sache et qui puisse répondre à toutes ses aspirations.

Telle est, dans un bref résumé, la notion de la sainteté et le développement ici-bas de la vie des saints. Au ciel, les saints voient Dieu, l'aiment et le possèdent; ils retrouveront plus tard, dans leurs corps ressuscités, l'impassibilité, la beauté, même les satisfactions sensibles. Par rapport à Dieu, ils sont subordonnés aux neuf chœurs des anges pour chanter l'éternel *Trisagion*. Par rapport aux hommes, ils sont des protecteurs et des intercesseurs: patrons, ils prient pour ceux qu'ils couvrent de leur patronage; intercesseurs, ils présentent à Dieu l'hommage de nos prières.

Aussi les saints, source de salut en cette vie, sont, pour le ciel, une de nos meilleures espérances. Ici-bas honorés du don des miracles, maintenant couronnés de gloire, ils forment cette Eglise triomphante, toujours unie aux deux autres parties de l'Eglise, à celle qui milite et à celle qui souffre. La charité, en eux au comble de la puissance, ouvre dans leur cœur une source d'amour qui s'épanche sans cesse devant Dieu, rendant grâce et implorant protection. Chacun de nous est placé sous la protection des saints; chaque condition, chaque corps d'état trouve aussi, dans les saints, des protecteurs; les peuples eux-mêmes ont des anges et des saints qui les gardent devant le trône du Seigneur. Et c'est là, dans ces jours d'épreuves, un grand motif d'espérance. « A présent, disait récemment Pie IX, je vous dirai que souvent, dans mon imagination, je fais le tour du monde. Je commence par le Portugal au milieu des mers et je prie sainte Elisabeth de Portugal pour ce pays et pour le bien de ce peuple. En Espagne, sainte Thérèse, saint François-Xavier, saint Ignace. En France, je prie saint Denis, sainte Geneviève, saint Louis, saint Félix de Valois pour ce peuple de France. Je traverse la Belgique et la Hollande, et je prie les saints de ces deux pays. De là, je passe en Allemagne, je prie sainte Elisabeth de Hongrie, saint Etienne, et je les prie pour l'Allemagne tout entière, pour qu'elle soit heureuse en paix et qu'elle vive unie dans sa foi. En Irlande, en Angleterre, saint Thomas de Cantorbéry, saint Willibrod, saint Patrice. En Pologne et en Russie, saint Casimir, saint Josaphat. De là, je me retourne vers le midi; j'ai en Afrique saint Augustin; puis vers l'Orient, les saints Grégoire, saint Jean Chrysostome. Je passe en Amérique, je prie sainte Rose de Lima, et je prie tous ces saints, et je leur dis que ma volonté est qu'ils prient pour tous ces peuples, qu'ils en éloignent les dangers et qu'ils les gardent dans l'unité de la foi. Puis, quand je rentre chez moi, je me demande ce que j'ai vu chez tous ces peuples. J'ai vu dans tout le monde la même chose: l'abaissement des royaumes et l'agitation des peuples. »

Dans l'office de la Toussaint, nous trouvons contre ces agitations un spécifique, contre ces abaissements un remède. « L'ange du Seigneur montait tenant à la main le signe du Dieu vivant. Et il cria d'une

voix forte aux quatre anges qui avaient reçu le pouvoir de frapper de plaies la terre et la mer, leur disant: Ne frappez ni la terre, ni la mer, ni les arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu. »

Le monde nous apparaît comme le laboratoire du Dieu vivant pour la formation des saints; et si la justice d'en haut tempère ses rigueurs ou suspend ses coups, c'est qu'elle veut laisser le pas à la miséricorde et donner marge à la bonne volonté. Appliquons-nous à le comprendre et tâchons, par l'intercession des saints, de ne point manquer à la grâce de Dieu. Pour notre salut et pour notre bien, même temporel, il est grand temps d'y songer.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Le R. P. Muard.

Les saints ont plus d'influence qu'on ne croit sur les grands événements. Saint Vincent de Paul a préparé autant que Richelieu le siècle de Louis XIV. C'est le vénérable Grignon de Montfort qui a fait la Vendée. Sans l'héroïque résistance des provinces évangélisées par cet apôtre, que Pie IX appelait aussi un prophète, Napoléon n'eût pas signé le Concordat, dont ses conseillers ni ses généraux ne voulaient, et que lui-même regretta (1), quand il essaya de soumettre le Saint-Siège. Si le clergé constitutionnel, soutenu par les chefs de la Révolution eût été reconnu et payé par l'Etat, la plus grande partie de la France pouvait devenir schismatique (2). Mais Napoléon craignit d'être forcé de recommencer des combats de géants, lorsqu'il aurait à vaincre toute l'Europe. La France nouvelle a germé dans le sang de la Vendée. Voilà ce qu'a fait un pauvre missionnaire pour le salut de son pays.

Nul n'a plus approché du vénérable Grignon de Montfort que le R. P. Muard, missionnaire admirable et fondateur d'un des ordres les plus austères qui expient les péchés de notre siècle. Si, depuis le Concordat, la France eût eu plusieurs hommes comme ces deux grands serviteurs de Dieu, j'oserais dire que ni les Prussiens n'y fussent restés, ni la Commune ne l'eût déshonorée. Affaiblie par le libéralisme, corrompue par le socialisme, la France a été vaincue et souillée, parce que les uns ne veulent plus obéir, et que les autres n'ont pas honte de tout mépriser pour jouir. L'incrédulité a fait à la nation

(1) « C'est la plus grande faute que j'aie faite, » disait-il en 1811 à l'abbé de Pradt, qui ajoute effrontément: « Je le savais bien, » car cet ancêtre du libéralisme catholique eût voulu qu'on laissât le champ libre au clergé révolutionnaire, pour voir sans doute qui serait le plus fort de Dieu ou de Satan.

(Voyez les *Quatre Concordats*, par M. de Pradt, t. II.)
(2) Les *Mémoires* du cardinal Consalvi ne laissent aucun doute sur la force et le crédit du clergé schismatique, qui s'était emparé de beaucoup d'églises, et qui avait pour lui tous les acquéreurs de biens nationaux. On sait que Napoléon lui attribua le quart des nouveaux évêchés, et qu'on eut peine à obtenir une rétractation des prélats révolutionnaires.

ces deux plaies qui la rongent : l'orgueil du libéralisme, la convoitise du socialisme. En démontrant par leurs actions, encore plus que par leurs paroles, la vérité de la religion, des saints fussent parvenus à convaincre la bourgeoisie du dogme de la souveraineté de Dieu, dont les rois et les assemblées ne doivent être que les *ministres* (1) ; le peuple, de la vertu de la souffrance et de la pauvreté.

La France, depuis trente ans, se couvre de ténèbres qui s'élargissent et s'épaississent sans cesse, et que nuls rayons de lumière jaillissant çà et là ne parviennent à percer, parce que Dieu ne nous a pas encore donné assez de saints pour attirer ces rayons épars et en former un foyer tellement intense qu'il dissipe enfin les obscurités de la nuit où nous tombons. Combien d'esprits droits, de cœurs généreux sont persuadés de la non vérité du Christianisme, par de nombreuses raisons qu'ils croient excellentes, ne sachant pas qu'elles ont été ou qu'elles peuvent être réfutées ! Combien d'ouvriers et de paysans, trompés par les journaux, n'ayant d'ailleurs jamais vu de prêtres parfaitement pauvres, ni qui vivent plus durement qu'eux, regardent l'Eglise comme une corporation, le Sacerdoce comme un métier, la Foi comme une duperie ! De là, pour la bourgeoisie rationaliste, la ferme volonté de ne point obéir à des hommes sous prétexte d'obéir à Dieu, et pour être libre d'exercer à son gré la souveraineté, de subordonner l'Eglise à l'Etat. De là aussi pour le peuple la ferme volonté de jouir à tout prix d'une vie qui lui échappe, et qu'on ne saurait payer par des fictions. Mais il arrive une heure fatale où, pour le salut du pays, il faut obéir et se sacrifier. Alors la révolte achève la ruine en divisant les forces, et la cupidité y ajoute la honte en spéculant sur les désastres. Qui de nous oubliera jamais cette lugubre histoire ?

Tant que la majorité de la bourgeoisie et du peuple n'aura pas recouvré la foi, la France restera en proie aux divisions du libéralisme et aux éruptions du socialisme. La religion seule peut persuader à l'esprit qu'il obéit à Dieu en se soumettant au maître, même peu digne ; et qu'il faut réprimer les convoitises de la chair en cette vie pour posséder Dieu en l'autre. Mais comment remporter cette sainte, cette patriotique victoire, qui rendrait à la France sa grandeur et sa force, avec son unité et sa vertu ? Qui saura saisir les mille objections répandues dans les hautes et dans les basses classes, dans les villes et dans les campagnes, éparpillées dans les livres, dans les revues, dans les journaux, pour les discuter dans toutes les chaires, et en quelque sorte sur toutes les places, pour en faire voir clairement la fausseté et les mettre si bien en poudre qu'on ose plus et qu'on ne puisse plus les ramasser ? Qui donnera aux

hommes de ce temps, amis du plaisir, orgueilleux, égoïstes et cupides, le sublime spectacle du renoncement à toutes les joies, du dévouement le plus généreux, du dénuement le plus complet, de l'amour des humiliations et du mépris ? Qui les forcera de reconnaître, d'admirer et d'envier de si difficiles vertus ? Des hommes comme le P. Muard. Quand ces hommes, et il y en a dans le clergé régulier et séculier, entreront en lutte contre les deux dernières hérésies modernes : le libéralisme et le socialisme, ils les vaincront comme leurs pères ont vaincu autrefois le luthéranisme et le calvinisme ; car s'est la même révolte contre l'autorité de Dieu exercée par ses ministres spirituels et temporels.

Dès sa jeunesse le P. Muard sentit que Dieu l'appelait à ce combat. Etant encore au grand séminaire, il écrivait cette note très remarquable :

« Quand je songe à l'incrédulité, à la corruption, à l'ignorance où sont tombées toutes les classes de la société en France, et presque partout ailleurs, je sens combien il est à désirer que Dieu tire des trésors de sa miséricorde des hommes puissants en œuvres et en paroles, qui rallument parmi nous le flambeau de la foi et fassent reflourir les mœurs anciennes comme il fit, lorsqu'à diverses époques il suscita les François d'Assise et les Dominique, les Vincent Ferrier et les Bernardin de Sienna, les Ignace, les François-Xavier, les François Régis, les François de Sales et les Vincent de Paul. Cette idée fait naître en moi un désir immense que je ne puis définir, comme si je désirais de parvenir à leur sainteté pour faire ce qu'ils ont fait. Mais quand je me replie sur moi-même et que je considère l'état de bassesse déplorable, de misère, de faiblesse où je suis, ce sentiment me paraît un peu suspect, et ne me semble pas assez épuré des illusions de l'amour-propre ; c'est pourquoi je m'en défie. Néanmoins je le remets, avec mon cœur, dans le très saint Cœur de Marie, ma Souveraine et ma Mère, afin qu'elle le dépose dans le Sacré Cœur de son Fils, pour qu'il les purifie, et en fasse son bon plaisir. »

M. l'abbé Brullée, son historien, son confesseur et son ami, croit qu'il écrivit cette note en 1832, lorsqu'il avait à peine vingt-trois ans ; car il était né en 1809, le 24 avril, dans un petit village de Bourgogne appelé Vireaux, de Claude Muard et de Catherine Paillot. Il avait reçu au baptême le nom de Jean-Baptiste, que M. l'abbé Brullée appelle justement un nom *prophétique*, puisque, comme le saint Précurseur, il devait aussi crier dans le désert : « Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. » Dieu, qui le destinait à ce ministère *angélique* (1), lui donna la pureté qui rend l'homme semblable aux anges lorsqu'il conserve sa candeur et son intégrité dans une chair fragile et corruptible. Ses parents, pauvres et peu chrétiens, ne veillèrent pas sur son enfance ; mais le Seigneur lui

(1) *Dei enim minister est: vindex in iram ei qui male agit... Ideo enim et tributa præstatis: ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes (Rom. xiii, 4 et 6). Subditi igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum: sive regi, quasi præcellenti, sive ducibus, etc. (1. Petr. ii, 13).*

(1) *Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te. (Marc. i, 2.)*

inspira la piété, la gravité, l'amour de la très sainte Vierge, qui le préservèrent dans tous les périls où il fut exposé, car ses parents voulurent en faire un ménétrier ! Sa mère le grondait souvent *de ce qu'il ne faisait pas comme les autres* ; elle se plaignait que son fils *tournât à la dévotion*. Elle prit un jour dans ses poches un petit morceau de bois marqué de dix *crans*. « Qu'est-ce que cela, dit-elle avec colère, à quoi sert ce morceau de bois ? » Ses condisciples l'avaient avertie qu'il le cachait avec soin quand on l'approchait. « Ma mère, dit le jeune Muard, cela me sert à dire le chapelet. » Ce qui lui valut une forte réprimande.

Heureusement, sa grand'mère était chrétienne et l'encourageait à rester ferme dans sa foi. Dieu lui ménagea aussi le secours d'un saint prêtre, dont la mémoire sera toujours chère aux enfants et aux clients du P. Muard, M. l'abbé Rolley, curé de Pacy-sur-Armançon, village situé à une lieue de Vireaux. Ce vénérable ecclésiastique préparait à la première communion plus de deux cents enfants des paroisses voisines. Remarquant la modestie, le visage sérieux, la candeur et la foi du jeune Muard, il reconnut en lui les indices de la vocation religieuse. Un jour qu'il reconduisait les enfants de Vireaux, il le prit à part et lui dit : « Voudrais-tu, mon ami, apprendre le latin pour devenir prêtre un jour ? » — « Lorsque j'entendis cette parole, ajoutait le P. Muard qui raconta ceci deux ans avant sa mort, j'en éprouvai plus de bonheur que si l'on m'eût offert tous les trésors du monde. J'avais bien, dans le plus intime de mon cœur, un désir vague d'une pareille vocation ; mais le peu de fortune de mes parents m'empêchait d'y penser sérieusement. » Cet obstacle n'arrêta pas le zèle du bon curé, il lui dit que la Providence l'aiderait ; et il se sentit même porté à faire des sacrifices pour un enfant qui paraissait avoir en lui quelque chose d'extraordinaire (1).

Quand le jeune Muard demanda le consentement de ses parents, il fut battu et privé de nourriture jusqu'à être obligé, mourant de faim, d'aller demander un morceau de pain à son aïeule. Plusieurs fois déjà sa mère l'avait frappé pour le forcer de travailler le dimanche ; il recevait les coups sans se plaindre, mais restait fidèle à Dieu. La grand'mère fit à sa belle-fille quelques reproches qui valurent à l'enfant un traitement encore plus rigoureux. Il l'endura avec tant de douceur et de patience, que le remords commença d'entrer dans le cœur de sa mère. Après avoir puisé de l'eau à la fontaine, elle remonta nu-pieds dans sa chambre pour voir ce que son fils faisait : elle le trouva à genoux, les mains jointes, priant avec ferveur. Tout effarée, elle referme sans bruit la porte et garde un morne silence jusqu'au lendemain. Enfin, n'y tenant plus elle dit à son fils : « Il faut pourtant en finir avec toutes ces

contradictions qui troublent la paix de notre maison. Voyons ! dis-moi franchement pourquoi tu ne veux plus fréquenter les petits camarades. — Ma mère, c'est parce qu'ils *jurent*, et le bon Dieu l'a défendu. — Alors, moi qui *jure* aussi beaucoup, tu ne dois guère m'aimer. — Je voudrais bien que vous puissiez ne plus *jur*er ; mais je vous aime toujours, parce qu'un enfant doit aimer Dieu par dessus toutes choses, et ses parents après Dieu. — Eh bien ! hier, après avoir été corrigé, ajouta-t-elle d'un ton plus calme et sous lequel se trahissait une vive émotion, qu'est-ce que tu faisais à genoux au milieu de la chambre ? — Ma mère, je priais pour vous, afin que le bon Dieu vous pardonne. » Heureuse mère, ajoute l'abbé Brullée, c'était là que la grâce l'attendait. Elle se retira pour cacher ses larmes ; et, de ce jour, au lieu de persécuter son fils, elle se mit à marcher sur ses traces, ne blasphémant plus, ne travaillant plus le dimanche, allant aux offices, même au loin, quand il n'y en avait pas à Vireaux, bravant les railleries pour pratiquer sa religion, et elle persévéra ainsi jusqu'à la mort. Ce fut la première conquête du P. Muard.

L'abbé Rolley avait fait de sa maison une sorte de petit séminaire, où il formait ses élèves aux vertus sacerdotales par la méditation, la lecture de la *Vie des saints*, et même par les austérités, auxquelles il est nécessaire de s'accoutumer de bonne heure. Il y mettait de la discrétion, de la prudence ; mais, voyant que le jeune Muard avait une santé robuste et un grand désir de se mortifier, il lui donna un cilice dont les pointes, dit un de ses condisciples qui s'en aperçut en jouant, avaient par place pénétré dans sa chair et fait sortir le sang. L'enfant courut en avertir le curé, qui lui dit : « Laisse-le en paix, c'est un vêtement qu'il porte pour faire pénitence. » Un autre de ses camarades, demandant au jeune Muard ce qu'il désirait le plus sur la terre, il répondit sans hésiter : « C'est de verser mon sang pour Jésus-Christ : oui, ce que je désire le plus, c'est d'être martyr. » Et comme son ami lui faisait observer qu'on ne persécutait plus les chrétiens, et qu'il n'y avait plus de martyrs, il ajouta : « C'est vrai, mais cela n'empêche pas qu'on ait le désir de l'être. » Ce désir de souffrir pour Jésus-Christ lui faisait embrasser avec joie toutes les occasions de se mortifier. Un jour que M. Rolley l'avait chargé de conduire quelques personnes à Troyes, quoiqu'il n'eût que treize ans, après avoir fait douze lieues à pied avec des chaussures trop étroites, il se sentit tellement fatigué qu'il fut obligé de se reposer un peu ; mais se levant bientôt avec courage, il dit : « Je suis harassé, mes pieds sont enflés ; pourtant s'il me fallait encore marcher toute une journée en cet état pour arriver au ciel, je le ferais bien volontiers. » Tout en marchant, il faisait une lecture pieuse à ses compagnons ; il leur parlait du bonheur de la vie religieuse, de la générosité des saints et des martyrs. Déjà s'allumait en lui cette flamme qui devait réchauffer tant de cœurs.

(1) *Vie du R. P. Muard* (Marie-Jean-Baptiste, du Cœur de Jésus), etc., par M. l'abbé Brullée, p. 9.

Quand son vénérable maître le conduisit en 1823 au petit séminaire d'Auxerre, il dit au supérieur : « C'est un enfant bien petit encore, que je vous amène aujourd'hui, et cependant c'est déjà un grand saint. » Il est certain, ajoute l'abbé Brullée, qu'il portait déjà en lui les admirables vertus qu'on vit se développer dans la suite. Il s'y montra « bon, charitable, appliqué à tous ses devoirs, mortifié et pénitent, homme d'oraison, plein d'amour pour Dieu et son Eglise ; rehaussant tant d'excellentes qualités par une humilité profonde qui ne lui permettait pas de les remarquer ni de les laisser voir (1). » Il y avait formé, sous le patronage de la très sainte Vierge et de saint Joseph, de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kostka, une petite association pour la prière et l'avancement dans la vertu. On y devait supporter avec joie « tous les mépris, toutes les injures, dire un *Pater* et un *Ave* » pour l'offenseur, et avoir continuellement devant les yeux Jésus crucifié, enfin « conjurer ardemment le Ciel de susciter des hommes puissants en œuvres et en paroles, pour rallumer le flambeau de la foi, prêt à s'éteindre parmi nous (2) ».

Le P. Muard avait alors dix-sept ans. Deux ans après, en 1830, il entra au grand séminaire de Sens, où l'Esprit-Saint acheva de le préparer à être un curé parfait, un grand missionnaire et un saint religieux.

(A suivre.)

L'abbé E. DARAS.

Droit canonique.

La *Semaine du Clergé* ne justifierait pas complètement son titre, si quelques-unes de ses colonnes n'étaient pas réservées aux matières qui constituent l'objet et le fond de cette branche des sciences ecclésiastiques qu'on appelle le droit canon.

La puissance ecclésiastique, et spécialement le Pontife romain, a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ la mission inaliénable de diriger les hommes dans les voies du salut, et de leur faciliter l'acquisition de la récompense éternelle. A cette fin, outre les lois divines dont elle presse à tout instant l'observation, elle édicte des lois disciplinaires, qui souvent dérivent des lois divines, et qui forment comme un avant-mur pour protéger ici-bas les intérêts spirituels du peuple chrétien pris dans son ensemble, ainsi que ceux des ordres et des individus qui le composent.

Tel est l'enseignement qui vient de retentir avec plus de solennité que jamais dans la quatrième et mémorable session du conseil général du Vatican, célébré le 18 juillet 1870, constit. *Pastor æternus*, chap. III. Il convient d'en relire et d'en peser les termes :

« Nous enseignons et nous déclarons que l'Eglise

(1) C'est le témoignage que lui rendit un de ses supérieurs devenu vicaire général de Tours, et qui, après vingt-quatre ans, disait « qu'aucun de ses élèves ne lui avait laissé un plus touchant souvenir. »

(2) C'est l'article 10 des statuts de cette petite Congrégation.

romaine, par une disposition divine, à la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Eglises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, pouvoir vraiment épiscopal, est immédiat ; que les pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quels que soient leur rite et leur dignité, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers ; de sorte que, gardant l'unité soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Eglise du Christ est un seul troupeau sous un seul pasteur suprême. Tel est l'enseignement de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

» Mais, loin que ce pouvoir du souverain Pontife nuise au pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux Apôtres, paissent et régissent comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est affirmé, corroboré et protégé par le suprême et universel pasteur, selon la parole de saint Grégoire le Grand : « Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle ; mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé. » (*Lettre à Euloge d'Alexandrie*, livre VIII, lettre xxx.)

» De ce pouvoir suprême du Pontife romain de gouverner l'Eglise universelle résulte pour lui le droit de communiquer librement, dans l'exercice de sa charge, avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Eglise, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnons et réproprons les maximes de ceux qui disent que cette communication du chef suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empêchée, ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le Siège apostolique, ou en vertu de son autorité, n'ont de force et de valeur que si elles sont confirmées par l'assentiment de la puissance séculière. »

Nous ne saurions mieux faire que d'accepter le passage qui précède à titre de programme. Sans doute, les sous-divisions manquent ; mais on y trouve les grandes lignes, comme il est aisé de s'en convaincre.

En premier lieu, la source principale du droit canonique est manifestement indiquée dans la proposition qui affirme le pouvoir de juridiction du Pontife romain, pouvoir ordinaire, épiscopal, immédiat, auquel les pasteurs et les fidèles sont soumis de droit divin, non-seulement dans les choses de la foi et des mœurs, mais encore dans celles qui touchent à la discipline et au régime de l'Eglise. Par conséquent, les décrétales et les constitutions des Papes, les décrets des congrégations déléguées par le Saint-Siège à l'examen et à l'expédition des affaires qui sont du

for ecclésiastique, ont une autorité qu'aucun catholique ne peut décliner. De là, nécessité pour tous, pasteurs et fidèles, mais non dans la même proportion, de connaître, afin de les observer, les dispositions du droit commun.

En second lieu, la constitution *Pastor aeternus* rappelle que le pouvoir du Pontife romain ne nuit en aucune manière au pouvoir des évêques qui gouvernent, comme vrais pasteurs, les Églises particulières. De là ressortent l'autorité des conciles provinciaux, la légitimité des ordonnances épiscopales portées en synode ou hors du synode, et la valeur des préceptes spéciaux imposés selon les circonstances par la sagesse des prélats.

En troisième lieu, la même constitution signale une difficulté majeure, à propos des maximes de ceux qui prétendent que les choses établies par le siège apostolique, ou en vertu de son autorité, n'ont de force qu'autant qu'elles sont confirmées par la puissance séculière. Trop souvent, en effet, la puissance civile ne craint pas de s'ingérer dans le domaine ecclésiastique, pour gêner la liberté des pasteurs et des fidèles. Nos temps révolutionnaires ont vu éclore cette singulière expression : *droit civil ecclésiastique*, absolument inconnue à nos pères, aux hommes profondément versés dans l'étude du droit. Si ces juristes, dont le nom et les travaux sont demeurés célèbres, reparaissaient au milieu de nous, ils n'auraient pas assez de dédain pour flétrir les tendances, les actes et le langage de certains hommes d'Etat et de certains légistes. Avec quelle ironie ils les interpelleraient ! Un droit civil ecclésiastique ? qu'entendez-vous par ces paroles ? De notre temps on connaissait le droit civil, le droit ecclésiastique ou canonique ; la distinction entre l'un et l'autre était profondément tranchée. Personne n'eût osé, par une confusion d'idées étrange, impossible, parler d'un droit civil ecclésiastique. Deux fleuves qui n'ont ni la même source, ni le même cours, ni la même embouchure, peuvent-ils se rencontrer ?

Il y a des matières mixtes, dit-on, sur lesquelles les deux puissances ont des droits. C'est possible. Mais, d'une part, le nombre de ces matières mixtes est loin d'être aussi considérable qu'on le prétend, et, d'autre part, l'équité veut que les règlements à faire soient concertés entre les deux puissances. Or il est notoire que presque toujours le pouvoir civil légifère tout seul.

Cependant les faits subsistent, et ils s'imposent. Il en résulte pour nos Églises en France une situation particulière qu'il importe d'étudier pour en atténuer la rigueur, s'il est possible ; pour dissiper les préjugés, rétablir les notions saines, exprimer des vœux en temps opportun, en un mot travailler résolûment et prudemment à la libération du domaine de l'Église envahi par l'étranger.

Notre intention n'est pas de procéder par traités, c'est-à-dire de prendre une matière, de la suivre invariablement et jusqu'au bout dans tous les développements dont elle est susceptible. Ceci est le propre

du livre ; dans un recueil périodique, ce qu'il faut, à notre avis, ce sont des articles détachés, des dissertations concises, dont le résultat pratique soit un enseignement promptement acquis, pouvant conduire, au moyen d'indications bibliographiques, à des études plus approfondies. Enfin, dans le choix des sujets, nous nous laisserons guider par les circonstances, par les convenances et les besoins du moment, de manière à faciliter à nos lecteurs la solution des questions courantes et actuelles.

Telles sont nos vues. Pour les réaliser, et même pour les modifier, s'il y a lieu, nous nous ferons un devoir de tenir compte des vœux et des conseils des hommes compétents.

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Nous avons l'intention de publier, dans ce recueil, une revue périodique de jurisprudence ecclésiastique. Sans approuver les lois qui régissent chez nous la vie de l'Église, et sur tant de points limitent sa liberté, nous sommes forcés de les subir et, par conséquent, de les connaître et de suivre la jurisprudence qui en est le commentaire permanent. L'expérience nous a démontré combien NN. SS. les évêques, les grands vicaires, les directeurs de séminaires, les curés, vicaires, aumôniers, chapelains, les membres des congrégations religieuses hospitalières, enseignantes, ou contemplatives, les marguilliers et membres des conseils de fabrique, éprouvent de difficultés dans la pratique de leur ministère et dans l'exercice de leurs fonctions, par l'effet de ces lois civiles ecclésiastiques, mal connues des autorités mêmes qui les appliquent. Le champ de ces lois, en effet, est très vaste : elles embrassent les rapports généraux de l'Église et de l'Etat, la police des cultes, la nomination, le logement, le traitement, les indemnités et les retraites, les impôts, les immunités et les privilèges des ministres du culte, la constitution des paroisses, succursales, chapelles, les biens des fabriques, séminaires, évêchés, cures, congrégations religieuses, la police des cimetières et des sépultures. Or, ces lois très nombreuses, rendues à des époques différentes, présentent sur plusieurs points des décisions obscures et souvent contradictoires.

Nous nous sommes constamment appliqué à rendre cette partie de la science du droit claire et facile, et nous avons publié, dans ce but, divers ouvrages, entre autres un *Code manuel des lois civiles ecclésiastiques*, qui contient le texte de toutes ces lois, classées et annotées.

Mais si les lois sont à peu près fixées en cette matière, la jurisprudence, au contraire, est très variable et change avec les idées qui prédominent et

presque le gouvernement qui nous régit. L'interprétation des ministres de l'intérieur et des cultes, qui ont une autorité si considérable, est fort différente, suivant que le ministre est hostile ou favorable à l'Eglise. La jurisprudence du conseil d'Etat n'est pas la même sous la République que sous l'Empire. Il en résulte que des textes, toujours les mêmes, produisent, à quelques années d'intervalle, des effets opposés.

Tous ceux qui sont appelés à se servir de ces lois, à en profiter ou à en souffrir, doivent donc se tenir au courant de ces variations, sous peine de compromettre les intérêts qui leur sont confiés ou de s'exposer à des procès. Nous avons eu l'intention, d'abord, de créer un recueil spécial, consacré exclusivement à l'étude de ces questions; mais ces publications particulières, d'un prix toujours élevé, et qui s'additionnent les unes aux autres, ont l'inconvénient de grever d'une façon notable le budget des ecclésiastiques, et nous avons préféré demander à la *Semaine du Clergé* l'hospitalité de ses colonnes.

Nous publierons donc une ou deux fois par mois, plus souvent si les besoins l'exigent, un article de jurisprudence civile ecclésiastique. Nous ferons connaître non seulement les lois nouvelles qui intéressent le clergé, mais les circulaires, instructions et décisions ministérielles qui les expliquent, les jugements et arrêts des cours et tribunaux et du conseil d'Etat, qui en présentent l'application. Quand il y aura lieu, après chaque jugement, nous indiquerons, dans une courte note, les jugements antérieurs qui en confirment la jurisprudence ou s'en écartent, et si nous voyons percer sur quelque point une théorie nouvelle hostile à l'Eglise, nous la réfuterons avec tous les arguments que la science historique et juridique pourra nous fournir, et nous indiquerons les moyens de la combattre.

Comme nous désirons que ce recueil soit complet, et que toute décision qui sera rendue sur un point quelconque soit connue de tous, afin que tous en fassent leur profit, nous prions ceux de nos lecteurs qui apprendraient l'existence d'un jugement rendu dans le cercle des matières indiquées plus haut, de vouloir bien nous en transmettre le texte exact. Nous dégagerons la question de droit qui s'y trouve et nous la mettrons en lumière.

Il est à peine besoin d'ajouter que cette étude constante des lois civiles ecclésiastiques n'implique de notre part aucune adhésion aux principes qui y sont exprimés. Nous les considérons comme un fait qu'il est pour le moment impossible de changer, nous les traitons comme telles et nous conformons entièrement sur ce point, comme sur tout autre, notre jugement à celui du Saint-Siège et de l'Eglise.

Arm. RAVELET
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

JURISPRUDENCE

Lettre du Ministre des cultes du 20 mars 1872.

RÉPARATION DES ÉGLISES. — DROIT DE LA FABRIQUE.
OPPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

La fabrique, quand elle paye la totalité ou la plus grande partie des réparations d'une église, approuvées par l'évêque et le préfet, a le droit de les continuer, malgré l'opposition du Conseil municipal, même quand l'église appartient à la commune.

Cette proposition, conforme à la jurisprudence constante, est consacrée par la lettre suivante, du 20 mars 1872, adressée par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, à Mgr l'évêque d'Evreux :

Versailles, 20 mars 1872.

Monseigneur,

A l'occasion de difficultés survenues dans la commune de B..., entre le Conseil de Fabrique et l'administration municipale, au sujet de l'exécution de travaux de dallage jugés indispensables à l'église, vous m'avez exprimé le désir de connaître la jurisprudence de mon département sur les droits respectifs que l'autorité ecclésiastique et l'autorité communale peuvent invoquer, en cas de désaccord, lorsqu'il s'agit d'exécuter, dans une église, des travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'embellissement.

Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 30 décembre 1809, et suivant les principes généraux de notre législation, les Fabriques sont exclusivement chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples ou églises. Elles peuvent, dès lors, quand elles supportent la totalité ou la plus grande partie de la dépense, entreprendre des travaux de réparation ou de reconstruction, et les diriger nonobstant l'opposition du conseil municipal, si l'autorité diocésaine et l'autorité départementale ont jugé ces travaux utiles, et lors même qu'ils seraient de nature à modifier le système primitif de construction de l'édifice.

Quand l'évêque et le préfet se trouvent en désaccord, c'est au ministre des cultes qu'il appartient de prendre une décision.

Les constructions nouvelles restent, dans tous les cas, comme l'église elle-même, la propriété de la commune.

Telle est, Monseigneur, la jurisprudence de mon département. Elle a été également adoptée par le ministre de l'intérieur et confirmée par le conseil d'Etat, notamment dans l'affaire de Meudon-Bellevue (décret rendu au contentieux le 7 mars 1863). Il suffira, je le pense, de la faire connaître à l'administration municipale de B... pour qu'elle cesse son opposition à l'exécution des travaux dont il s'agit. Il appartient à Votre Grandeur de se concerter à ce sujet avec M. le préfet de l'Eure.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Signé : Jules SIMON.

La jurisprudence administrative considère les églises comme propriétés communales, sauf preuve contraire. Mais c'est là, pour les communes, une propriété particulière et restreinte dont elles ne peuvent pas modifier l'emploi, dont les fabriques ont l'administration et la jouissance.

Les fabriques sont tenues d'en payer les réparations, si elles ont des ressources ; ce n'est qu'en cas d'insuffisance de leurs revenus, que ces réparations retombent à la charge des communes.

Les fabriques et les communes sont donc appelées à concourir à ces dépenses : laquelle des deux doit en avoir la direction ?

Des lettres du ministre de l'intérieur et des cultes, des 5 janvier, 26 mai, 7 et 23 juillet 1854, ont fixé la jurisprudence sur ce point.

Si la fabrique paye la totalité ou la plus grande partie de la dépense, elle a la direction des travaux et elle peut les faire exécuter malgré l'opposition du Conseil municipal, avec l'autorisation de l'évêque et du préfet.

Si la commune paye la moitié ou plus de la dépense, la direction des travaux appartient au maire.

Tribunal de Saint-Étienne, 28 mai 1872.

EXPULSION DES FRÈRES COMME INSTITUTEURS COMMUNAUX. — DOMMAGES-INTÉRÊTS. — COMPÉTENCE.

Entre les Frères des écoles chrétiennes, chargés d'une école communale gratuite, moyennant une subvention municipale et la commune, il y a un contrat synallagmatique, dont la rupture par la commune expose celle-ci à des dommages-intérêts. Les tribunaux civils sont compétents pour les accorder.

Les faits de la cause sont suffisamment expliqués par le jugement du tribunal civil de Saint-Etienne, du 28 mai 1872, que nous rapportons ci-dessous :

« Le Tribunal,

« Attendu qu'il est constant en fait que, depuis 1805, les Frères des écoles chrétiennes tiennent, dans la ville de Saint-Étienne, des écoles dans lesquelles l'instruction primaire est donnée gratuitement ;

« Que depuis cette époque il s'est formé entre leur société et la ville un contrat par lequel, d'une part, les congréganistes s'engageaient à donner leurs soins à l'éducation des enfants qui leur seraient confiés, et d'autre part la ville de Saint-Etienne à leur donner une subvention annuelle pour faire face aux besoins, à la nourriture et à l'entretien des membres de la congrégation contractante ;

« Attendu qu'il est encore constant en fait que la ville de Saint-Etienne, par suite de demandes successives, employait cinquante-deux Frères pour l'instruction primaire, qu'elle s'était obligée de leur payer 600 francs d'appointements à chacun d'eux ;

« Attendu que le 21 septembre 1870, la ville de Saint-Etienne, par l'organe de l'autorité municipale, signifia aux Frères de l'école chrétienne qu'elle leur retirait toute subvention ;

« Attendu qu'à la suite de cette mesure les Frères durent quitter les locaux occupés ;

« Que c'est à raison de ces faits qu'ils ont formé contre la ville une demande en paiement du traitement qui leur était dû ;

« Attendu que la ville a opposé l'incompétence du Tribunal ;

« Attendu, sur ce point, que le Tribunal n'a pas à examiner si le Conseil municipal avait ou n'avait pas le droit

de prendre la délibération en vertu de laquelle la subvention était supprimée aux Frères des écoles chrétiennes ;

« Qu'il suffira de constater qu'il existait un contrat exécuté loyalement depuis plus de soixante-cinq ans entre la ville et la congrégation pour que le Tribunal soit compétent et décide si la violation ou l'interruption précitée de ce contrat a porté préjudice à l'une des parties et si, à raison de ce, il est dû à la partie qui éprouve le préjudice des dommages-intérêts ; que, posée en ces termes, la question ne peut être douteuse ;

« Qu'en effet, il est constant que les Frères, privés subitement de leurs moyens d'existence, de leur domicile et de leur traitement, ont éprouvé un dommage ;

« Que sans doute la ville de Saint-Etienne peut retirer ses engagements, mais à la condition qu'elle se conformera d'abord aux lois en vigueur, et en second lieu qu'elle donnera aux Frères des écoles chrétiennes un temps moral qui leur permette de se déplacer sans préjudice ;

« Sur la fin de son non-recevoir tirée de ce que les cinquante-deux Frères ne sont pas tous en cause ;

« Attendu que le Tribunal doit ordonner l'exécution du contrat tel qu'il a été accepté par les parties ;

« Qu'il est constant pour lui que chaque section est dirigée par un Frère professeur titulaire nommé spécialement par arrêté préfectoral, que ce Frère directeur se fait assister d'aides et d'auxiliaires en nombre indéterminé, suivant les besoins de l'école et le nombre des enfants à instruire ;

« Attendu que le Frère directeur ayant autorité sur tous les membres de la congrégation fixés à Saint-Etienne produit un état duquel il résulte que cinquante-deux Frères auraient été employés à Saint-Etienne au moment où la subvention leur fut enlevée ;

« Que ce chiffre n'est pas contesté par la ville ; que seulement elle soutient que quarante-deux Frères congréganistes ne sont pas en instance, qu'on ne peut statuer à leur égard ;

« Attendu qu'il faut se reporter aux engagements de la ville et à ses précédents agissements ;

« Qu'elle a toujours et constamment servi la subvention calculée sur le nombre des congréganistes, lesquels étaient changés au fur et à mesure des besoins ;

« Que, dès lors, elle n'a pas traité individuellement et avec chacun d'eux, et qu'il suffit au Tribunal de constater que le nombre de cinquante-deux est exact pour décider qu'il y a lieu d'allouer des dommages-intérêts eu égard au chiffre des Frères employés dans les écoles de Saint-Etienne, les quarante-deux Frères non mis en cause étant suffisamment représentés par le Frère Odonis et les dix autres directeurs des écoles de quartier ;

« Attendu que le Tribunal, néanmoins, ne peut accorder à titre de dommages-intérêts la totalité des émoluments d'une année entière ;

« Qu'il a des éléments suffisants pour arbitrer ces dommages, en tenant compte des frais de déménagement précipité et perte de salaires ;

« Attendu que le Tribunal estime qu'en allouant à titre d'indemnité, à chacun des congréganistes, six mois d'émoluments, il leur accordera une indemnité suffisante ;

« Attendu que les considérations qui précèdent dispensent le Tribunal d'examiner les autres points du litige et les plus amples réclamations des demandeurs ;

« Par ces motifs :

« Le Tribunal, jugeant en premier ressort et matière ordinaire,

» Condamne la ville à payer, soit aux demandeurs, soit au sieur Jacquin, dit Frère Odonis, directeur supérieur des écoles chrétiennes à Saint-Etienne, la somme de 15,000 francs à titre de dommages-intérêts et dépens ;
 » Met la ville hors de cause sur toutes plus amples demandes, fins et conclusions. »

Arrêt du conseil d'État, 29 juin 1870

ÉCOLE PRIMAIRE ANNEXÉE A UN GRAND SÉMINAIRE.
 — CONTRIBUTIONS.

Une école primaire annexée à un grand séminaire ne profite pas de l'exemption accordée à celui-ci pour la contribution foncière et pour celles des portes et fenêtres..

» Considérant que, d'après les lois des 3 et 4 frimaire an VII, et les règlements ci-dessus visés, les bâtiments affectés aux écoles ecclésiastiques secondaires sont seuls exemptés de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres, comme affectés à un service public d'instruction :

» Considérant qu'il résulte de l'instruction, et notamment du prospectus ci-dessus visé de l'institution Saint-Cyr à Nevers, qu'une école primaire avec pensionnat a été annexée à l'école secondaire ecclésiastique autorisée par le décret du 19 avril 1856; qu'il n'est pas allégué par les requérants que certains corps de bâtiments soient affectés exclusivement aux élèves qui font partie de l'école secondaire; que, dans ces circonstances, c'est avec raison que le directeur de l'institution Saint-Cyr a été imposé à la contribution foncière et à celle des portes et fenêtres à raison des immeubles affectés à cette institution :

» En ce qui touche la taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès :

» Considérant que, d'après la loi du 20 février 1849, cette taxe est établie sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière appartenant aux séminaires et autres établissements publics légalement autorisés; que les bâtiments de l'institution Saint-Cyr font partie des biens du séminaire de Nevers, et qu'il résulte du présent décret qu'ils sont passibles de la contribution foncière: — Que, dès lors, les requérants ne sont pas fondés à demander décharge de la taxe représentative des droits de transmission, entre vifs et par décès, établie sur ces bâtiments. »

De l'éducation contemporaine.

(PREMIER FRAGMENT).

Il a fallu qu'il se soit produit une étrange perturbation dans les intelligences, une sorte d'altération dans les cœurs, pour que les hommes aient imaginé le plan d'éducation suivi depuis environ trois siècles, et pour que les familles l'aient adopté. Si ce n'est pas là l'œuvre de la folie et de l'égoïsme, force nous est de reconnaître que les générations passées ne ressemblaient en rien aux générations présentes, ou bien que les maîtres avaient alors sur les enfants des moyens d'action qui nous sont désormais inconnus.

Aujourd'hui, ce plan est tout simplement un prodige, mais un prodige qui ne frappe d'étonnement qu'à la réflexion; il est vrai qu'alors il frappe aussi d'épouvante.

Quand on veut juger à quel point une chose est

conventionnelle et factice, il importe avant tout de se placer soi-même dans le naturel et le vrai. Revenons donc aux inspirations de la nature, et supposons, pour quelques instants, que nous n'avons jamais entendu parler de collège, qu'il n'existe ici-bas rien de pareil. Les enfants sont élevés dans la famille, quoique la plupart du temps ils reçoivent l'instruction en dehors. Ils vont à l'école sans doute; mais ils reviennent chaque jour au foyer de la vie, ils ne s'éloignent pas de leur mère, ils dorment sous le toit paternel. Les mêmes exemples, les mêmes soins et le même amour les entourent: aucune solution de continuité. Le maître n'est qu'un auxiliaire. L'autorité paternelle ne se délègue pas, moins encore la tendresse maternelle.

Voilà donc une société pénétrée de ces sentiments et les respectant dans sa conduite. Supposez alors des novateurs qui viennent lui faire cette proposition: nous allons arracher les enfants au sanctuaire domestique, les isoler des parents, les enfermer dans une sorte de caserne ou de lazaret, que nous appellerons collège. Ils seront là réunis au nombre de deux ou trois cents, quelquefois davantage. Ils prendront leurs repas en commun, à l'exemple des petits Spartiates, avec cette différence néanmoins que le père et la mère ne paraîtront jamais à la table commune. A part de rares exceptions, ils s'amuseront entre quatre murs, ils passeront la nuit dans une étroite cellule. Nous donnerons à tous les mêmes leçons comme la même nourriture sans nous occuper de la diversité des aptitudes pas plus que de celle des tempéraments. Nous les soumettrons tous au même régime, physique et moral, en dépit de leurs diverses destinations et de leurs différents caractères. C'est nous enfin qui formerons leurs idées et leurs mœurs, en même temps que nous leur enseignerons les arts et les sciences. Ils auront soin, d'ailleurs, de se former entre eux. Pour toutes ces magnifiques choses, vous n'aurez qu'à payer tant par an.

Pères et mères, non seulement vous seriez étonnés d'un pareil langage, mais encore vous en seriez effrayés. Vous auriez raison de l'être, et beaucoup plus que je ne saurais le dire, et que la plupart de vous ne sauraient l'imaginer.

Les enfants regardent l'exemple et le comparent à la leçon, vous ne l'ignorez pas. Or, de quelle nature sont les exemples que vos enfants recevront au collège? Je ne parle pas des exceptions, ni dans le bien, ni dans le mal; je pose la question d'une manière générale. Elle revient à celle-ci: Qui fera là leur éducation morale? *Haudignota loquor*. Tout le monde répond: Ce seront les maîtres d'étude et les condisciples. Je n'insiste pas sur les premiers; c'est en courant que j'énonce la question et que j'indique la réponse. J'aurais peur de m'y brûler. *Incedo quasi per ignes*. Ce n'est pas précisément contre les hommes que l'accusation est dirigée, c'est contre le système.

Au-dessous de l'enseignement donné par les professeurs se développe l'enseignement donné par les élèves. Celui-ci n'a pas un programme officiel comme

celui-là ; mais il a certes un programme. Je ne saurais l'exposer tout entier ; on n'écrit pas de ces choses. Il est bon cependant d'en signaler quelques dispositions, qui feront redouter les autres.

« Il faut garder le secret, » c'est le premier article. Ce n'est pas assez d'échapper à la surveillance, le grand mérite est de tromper. L'écolier doit se faire un honneur de la dissimulation, et ne reculer devant aucun mensonge. Les conséquences sont faciles à tirer. « Voir un ennemi dans le maître, » second point non moins important que le premier. Avec la droiture disparaît la soumission, celle qui pénètre dans le cœur et suppose la confiance. La haine de l'autorité se transmet et se démontre par des philosophes de quinze ans. Ils ont des axiomes et des arguments sans réplique. Pas une idée vraie, pas un sentiment honnête, qui ne reçoive là, dans une circonstance ou dans une autre, quelque funeste coup.

Dans un pareil milieu, que devient l'esprit de famille ? Altéré déjà par l'éloignement, il est étouffé par le silence ou tué par la persécution. La vie du collègue n'a rien de commun avec celle du foyer. Les pures et vives émotions puisées à cette dernière source n'ont pas le droit de se manifester. Le nouveau venu s'aperçoit bien vite qu'il doit les renouveler dans son cœur. Comme sous tous les despotismes, il y a des soupirs dangereux et des larmes proscrites. Comme dans toutes les agglomérations, les individualités se font peur les unes aux autres, et se façonnent réciproquement à toutes les abdications, à toutes les absurdités, à toutes les bassesses. On dirait que le contact a développé dans la masse des vices qui n'existaient dans aucun individu.

Jusqu'où va cet enseignement mutuel ? Je n'oserais pas le dire, encore une fois ; mais ce n'est pas nécessaire. On le comprend assez, si l'on a quelque intérêt à le comprendre. L'immoralité n'est pas moins enseignée que le mensonge et la révolte ; elle l'est même beaucoup plus, ou d'une manière plus terriblement efficace, les maîtres ayant ici pour répétiteurs tous les instincts dépravés de la nature. Lugubres initiations ! entraînements lamentables ! Que d'âmes flétries, de nobles aspirants s'éteignant dans la matière, d'espérances perdues, de brillants avenir arrêtés à leur aurore et qui ne verront pas le jour !

Quand on a subi quelque temps ce douloureux spectacle ; quand on a vu de près ces coupes réglées de générations successives, sans pouvoir en arrêter le cours, il est bien permis peut-être de les déplorer hautement et de les signaler à l'attention des hommes qui savent ne pas s'isoler de l'humanité. Comme je voyageais en Espagne, je rencontrai l'un des écrivains les plus distingués de ce pays. Ce n'était pas un catholique à la façon de Donoso Cortès. J'étais alors chargé d'une maison d'éducation, et je voulus saisir la circonstance pour lui concilier l'appui de mon interlocuteur. « Je tâcherai de vous être utile, me dit-il, quoique je déteste cordialement tous les

collèges. — Et pourquoi ? lui demandai-je. — Parce que l'intérêt moral, me répondit-il sans hésitation aucune, passe avant l'intérêt intellectuel. »

Voilà certes un homme pour qui la moralité des enfants était compromise, sinon totalement perdue, dès qu'ils avaient franchi les portes du collège ; mais il pensait que leur intelligence y trouve un plus sérieux développement. Sans admettre une pareille compensation, il la regardait comme possible. C'est ce que vous redisez chaque jour ceux qui consentent à reconnaître quelques défauts dans le système : si l'éducation laisse à désirer, l'instruction du moins est supérieure. En tant qu'elle est donnée, je ne veux pas y contredire ; en tant qu'elle est reçue, je dois déclarer le contraire ; et c'est ici le seul point qui nous intéresse, parce qu'il intéresse éminemment la famille et la société. Je ne toucherai pas plus à la science des professeurs que je n'ai touché plus haut à leur conduite. Ne considérons que la science acquise par les enfants, le bagage que la plupart emportent du collège.

Ce que nous avons déjà dit montre assez ce que cette science doit être, et, de plus, nous voyons clairement ce qu'elle est. On rangerait en cercle autour d'un enfant les maîtres les plus habiles et les plus grands savants de l'univers, qu'ils ne parviendraient pas à l'instruire, si lui-même ne fait effort pour acquérir l'instruction. Pour la repousser, il n'est pas nécessaire qu'il résiste ; il lui suffit de s'abstenir. En définitive c'est par le travail personnel que l'intelligence se développe, et pas autrement. Or, qui l'ignore ? ce travail est bientôt paralysé par les habitudes vicieuses. Les grossières vapeurs des sens envahissent rapidement le côté supérieur de l'âme et la plongent tout entière dans une morne léthargie. Elle en vient à n'avoir plus la force de lire. Espérez-vous qu'elle ait le courage d'étudier ? Elle a comme perdu la faculté d'entendre ; lui demanderez-vous celle d'écouter ? Penser même lui semble une intolérable fatigue ; les fantômes ont remplacé les idées.

A mesure que s'épuisent les énergies morales se détériorent donc les puissances intellectuelles. Il ne saurait exister de parallélisme plus rigoureux, de progression plus mathématique. N'étaient des points d'arrêt providentiels, l'idiotisme serait logiquement le dernier terme de la démoralisation, si plus loin ne se montrait pas la destruction même de l'être. Par conséquent, avec une éducation vicieuse, pas de véritable instruction ; sans mœurs et sans vertu, plus de fortes études.

Là démonstration par voie de raisonnement n'était pas difficile, vous le voyez ; elle le serait beaucoup moins encore par la simple observation des faits. Il ne sera pas inutile de signaler quelques points de cette démonstration expérimentale. Depuis assez longtemps les plaintes se multiplient sur le dépérissement des études et l'abaissement du niveau intellectuel. Sont-elles légitimes ? Personne désormais n'ose le contester. Les universitaires eux-mêmes, et les chefs de l'Université faisaient naguère, sous le

coup de nos revers, une sorte de confession publique, dont l'opinion fut d'abord assez émue, mais que nous avons bien vite oubliée, comme tout le reste,

Une question en dira plus que toutes les dissertations et tous les aveux : Après la sortie du collège, quels sont les jeunes gens qui témoignent quelque goût pour l'étude ? Ecoutez leurs entretiens ; voyez leurs occupations ; il est manifeste que la plupart ont contracté l'horreur des livres. Ce n'est pas un sentiment qui vienne tout à coup ; c'est une habitude qui date de loin. Auraient-ils su quelque chose, de ce train ils ont en peu de mois tout oublié ; mais la masse a-t-elle donc pour cela rien à faire ? Ceux-là surtout qu'on appelle étudiants, par antiphrase ou par dérision sans doute, quel emploi font-ils de leur temps, quel usage de leur liberté, dans les villes où leurs parents les envoient suivre les écoles publiques ? A quoi consacrent-ils les plus belles années de la jeunesse ? Eux seuls pourraient retracer leur genre de vie : eux-mêmes ne l'oseront jamais. Voilà pourtant les hommes à qui seront plus tard confiés l'honneur, la fortune, l'existence de leurs semblables, les destinées mêmes de la société. Ainsi se forment nos avocats et nos juges, nos médecins et nos législateurs.

Si jamais quelqu'un avait assez de courage pour tracer le tableau de cette seconde éducation en y faisant rentrer les conséquences, on pourrait sans crainte le ranger parmi les bienfaiteurs de l'humanité. S'il voulait retracer ensuite les moyens par lesquels s'obtiennent les diplômes et s'escaladent les emplois, rien ne manquerait à sa gloire, et, si le monde était d'abord assez injuste pour la lui refuser, rien du moins ne manquerait à son mérite. Nous signalons ce sujet en passant, ne pouvant pas le traiter par nous-même.

Il nous est plus facile de préciser ce qu'est l'instruction secondaire ou ce qu'elle n'est pas ; et celle-là même, nous n'avons pu que l'esquisser. Peut-être n'en fallait-il pas davantage pour en montrer le vide et le danger. La question néanmoins est si grave qu'on nous permettra d'ajouter prochainement quelques traits à cette rapide esquisse.

(A continuer.)

J. BAREILLE.

Le denier de saint Pierre.

Dans cette noble France, où les cœurs et les bourses s'ouvrent si facilement à tous les appels généreux, l'œuvre du Denier de Saint-Pierre est peut-être, de toutes les œuvres catholiques, la seule qui ai subi le contre-coup de nos désastres (1).

Fraîchement implantée dans la plupart des diocèses, elle n'y était point acclimatée ; soit que le sol fût mal disposé pour la recevoir, soit qu'on la re-

gardât comme une plante exotique dont les propriétés et les vertus n'étaient pas suffisamment démontrées, il est certain qu'elle n'avait pas encore jeté des racines profondes parmi nous, et il n'est pas étonnant qu'elle ait cédé aux efforts de la tempête.

Elle n'est pas morte cependant, car elle est de la famille des *immortelles* ; comme toutes les œuvres catholiques, elle a le glorieux privilège de ne pas mourir et de communiquer la vie. Aussi, dans les circonstances présentes, ce n'est pas seulement un devoir chrétien de la propager et de l'étendre : c'est un moyen sûr et providentiel de préparer notre régénération sociale et de reprendre notre rang dans le monde.

C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager la question et la faire pénétrer au cœur des peuples qui ne la comprennent pas. Jusqu'ici, en effet, l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, destinée peut-être à devenir une des principales œuvres de rédemption de notre époque, n'a pas été suffisamment connue ; beaucoup de fidèles même ne l'apprécient pas à sa juste valeur. Ils s'imaginent qu'il ne s'agit que de fournir quelques subsides au souverain Pontife, et ne s'en préoccupent pas beaucoup, persuadés que grâce à la générosité des riches, le Pape ne manquera jamais du nécessaire. Le peuple à qui on demande un sol ou deux par mois ne comprend pas que le Pape puisse avoir besoin d'une si modique offrande, et il hésite à faire ce qu'il appellerait volontiers une aumône au chef vénérable de deux cents millions de chrétiens.

Cet aspect de la question est aussi mesquin qu'erroné.

Pie IX, qui vit en anachorète, peut s'imposer facilement des privations. « Vingt sols par jour, disait Pie VII à Napoléon I^{er}, suffisent au vieillard Chiaramonti. » Le Denier de Saint-Pierre n'est pas une aumône ; c'est une dette filiale d'enfants pieux envers leur père ; une dette sacrée que les chrétiens ont contractée envers Jésus-Christ ; une dette sociale que tous les hommes de bien doivent acquitter pour maintenir la religion, et avec elle la grandeur de la France.

Le Denier de Saint-Pierre est une dette filiale.

Le Pape n'est-il pas le père commun de tous les fidèles ? La voix des peuples ne lui a-t-elle pas donné dès l'origine ce doux nom de Père ? N'est-ce pas lui qui distribue à nos âmes la vie surnaturelle, qui institue dans tout l'univers ces ministres sacrés et ces congrégations admirables dont le dévouement s'inspire de ses bénédictions et va partout, en son nom, porter la paix, la consolation et l'espérance ? N'est-ce pas lui qui nous rappelle nos devoirs envers Dieu et nous trace les règles de notre conduite ? N'est-ce pas lui qui nous soutient dans nos défaillances et nous offre le pardon après nos chutes ? N'est-ce pas lui, enfin, qui est pour nous le canal mystérieux des miséricordes divines ? Comment reconnaître tant de bienfaits autrement que par un amour tendre et filial ? Or, qui dit amour dit sacri-

(1) C'est une chose remarquable que, malgré les désastres de 1871, les recettes de la *Propagation de la Foi* se sont élevées à près de six millions.

ce, et là où il n'y a pas de sacrifice, il n'y a pas d'amour. Le fils qui ne viendrait pas au secours de son père dans la détresse serait un fils dénaturé. Il doit se dévouer pour celui qu'il aime, le soulager dans ses besoins, lui donner son superflu, son nécessaire même.

Si donc le Pape, qui est notre père, a besoin de notre or, déposons-le à ses pieds; s'il est en péril et que nos bras puissent le défendre et nos vies protéger la sienne, armons-nous pour une si sainte cause. Si nous ne pouvons l'assister que par la prière, ne négligeons pas cette arme spirituelle qui a aussi sa puissance. Tous les jours le Pape prie pour ses enfants; tous les jours il élève pour nous ses mains vers le ciel et le conjure d'éloigner les maux dont l'Europe est menacée. Sa plus grande sollicitude est surtout pour les âmes. Il en connaît le prix, et nous l'avons vu affronter toutes les duretés de la démagogie pour protéger l'âme d'un enfant qui était devenu un des siens. Si l'œuvre du Denier de Saint-Pierre lui est particulièrement agréable, c'est qu'il la considère moins comme un subsidium que comme une profession de foi universelle.

De l'intelligence de cette œuvre et de son extension sortira le salut de la société. C'est, en effet, l'œuvre de tous : « c'est le denier d'or du riche qui peut beaucoup donner; c'est le denier d'argent du cœur généreux et plus grand que sa fortune; c'est le denier de cuivre, l'obole du pauvre, si agréable au Seigneur; » c'est, en un mot, le denier, l'offrande de tous les enfants d'un même père, riches, pauvres, savants, ignorants, jeunes, vieux, négociants, ouvriers, artisans, laboureurs; c'est le don de tous ceux qui croient en Jésus-Christ et qui l'aiment, et qui ne craignent pas de produire un acte de foi et d'amour envers lui, en déposant leur offrande entre les mains de son représentant ici-bas.

Aussi, le Denier de Saint-Pierre n'est pas seulement une dette filiale, c'est une dette sacrée pour tous les chrétiens.

Qu'est-ce, en effet, que le Pape? Nous venons de le dire : le Pape est le représentant de Jésus-Christ sur la terre. Or, Jésus-Christ est roi; son nom même l'indique : *Christ* signifie *sacré*, c'est-à-dire marqué de l'onction sainte de la souveraineté; c'était le titre d'honneur que les Hébreux donnaient à leurs princes. Cette royauté, Jésus-Christ lui-même se l'est attribuée : c'est la royauté de Dieu et son souverain domaine sur tout ce qui existe : *Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt*. « Tout ce que possède mon père m'appartient (Joan., xvi, 15); » et ailleurs : « Toutes les choses de la terre m'ont été livrées. » *Omnia mihi tradita sunt* (Matt., xi, 27). C'est bien là une royauté complète, plus complète que toutes les autres royautés. Aucun souverain ne s'est jamais attribué légitimement un pareil pouvoir. Si cette royauté, qui n'emprunte rien du monde : *Regnum meum non est de hoc mundo* (Joan.,

xviii, 36), a pu être voilée comme la divinité durant la vie mortelle du Sauveur, elle n'en est pas moins réelle et surpasse infiniment toutes les royautés de la terre. Jésus-Christ, d'ailleurs, a voulu qu'elle fût reconnue à sa naissance et à sa mort. Ce sont des rois eux-mêmes qui viennent le saluer à sa naissance, et lui payer le tribut que l'on paye aux rois d'un ordre supérieur (*auro rex agnoscitur*). Lors de sa Passion, Pilate l'interroge : Êtes-vous roi? Vous l'avez dit, je suis roi, c'est pour cela que je suis né. » *Ergo rex es tu? Respondit Jesus: Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum*. Sur ces paroles, Pilate le condamne, et il le condamne comme roi. Il veut que cette qualité soit inscrite sur le titre de sa condamnation : *Hic est Jesus, Rex...* Qu'on l'accuse d'avoir versé le sang du juste, ce sera là sa justification auprès de César.

Jésus-Christ est donc roi, et le Pape, qui tient sa place ici-bas, participe à toutes les prérogatives de cette royauté. Nous sommes à son égard, nous chrétiens, dans la situation où nous placent nos devoirs comme Français envers le gouvernement de notre patrie. Comme Français nous devons fournir aux chefs de l'Etat les moyens de représenter dignement la France au dehors comme à l'intérieur; d'encourager les lettres et les arts, qui sont l'honneur d'un pays; de favoriser le commerce et l'industrie, qui en sont la richesse; de récompenser les services et les dévouements; de venir en aide aux grandes infortunes; de soutenir, en un mot, et de relever, au besoin, la grandeur de la France. Comme citoyens, nos devoirs et nos intérêts nous prescrivent de nous soumettre à tous les sacrifices qu'exigent l'indépendance et la sécurité nationales.

Voilà nos devoirs de citoyens et de Français; et qui refuserait de les reconnaître, et ne s'y soumettrait que par contrainte, prouverait qu'il n'a ni le sentiment de l'honneur ni l'amour de son pays. Nos devoirs de chrétiens seraient-ils moindres? Et, pour n'être pas exigible, notre dette envers le roi de nos âmes en est-elle moins sacrée. Parce que Jésus-Christ a élevé si haut la dignité de l'homme qu'il a voulu que toutes nos actions, pour être méritoires, fussent libres et spontanées, croyons-nous en être quittes envers l'Eglise? Les premiers chrétiens ne le pensaient pas ainsi. Ils venaient déposer leurs biens aux pieds du Prince des Apôtres, et quoique leur société naissante fût circonscrite dans des limites assez restreintes, le premier soin des fidèles fut d'assurer l'indépendance de leur chef et de lui fournir les moyens de propager sur la terre la doctrine de Jésus-Christ. Telle est l'origine du Denier de Saint-Pierre, et, depuis, il a toujours subsisté sous une forme ou sous une autre dans l'Eglise.

Comment pourrait-il en être autrement?

Comme roi des âmes et chef spirituel des nations, le Pape a d'immenses obligations à remplir et de lourdes charges à supporter. Son administration embrasse les cinq parties du monde. Cette administration a son centre à Rome. Elle se divise en

huit ou dix branches principales, qui correspondent aux divers besoins de la chrétienté. On les appelle *congrégations*, et ce sont autant de ministères. Il serait trop long d'énumérer leurs diverses attributions, toutes indispensables à la direction morale et religieuse du monde. Mais n'y eût-il que cette admirable Congrégation de la Propagande, qui envoie des évêques et des missionnaires porter l'Évangile de Jésus-Christ chez les peuples sauvages et barbares, ne serait-ce pas là une considération du premier ordre pour les chrétiens ? Aurions-nous le droit de tarir la source féconde dont les eaux bienfaisantes vont porter la fertilité dans ces terres stériles et désolées ; d'enlever aux Papes des temps modernes la possibilité de faire, pour les nations idolâtres, ce que les Papes des premiers siècles ont fait pour nos ancêtres, et d'éteindre, en quelque sorte, chez ces malheureux, le divin flambeau de la foi, auquel nous devons la civilisation et la lumière.

On conçoit que, pour de pareilles œuvres, il faille beaucoup d'hommes et beaucoup de dépenses. Mais où le Pape, dépouillé de ses États et privé de ses revenus, trouvera-t-il des ressources nécessaires pour faire face à de si grandes entreprises, si les chrétiens ne viennent à son aide et ne s'imposent des sacrifices bien légers pour les immenses avantages qui en résultent ? D'ailleurs, ce n'est pas au Pape qu'ils donnent. Personnellement, le Pape a peu de besoins ; mais c'est à Jésus-Christ qu'ils payent une dette et une dette sacrée, puisqu'elle sert à étendre le règne du divin Maître et à le faire connaître et aimer par tout l'univers.

Par le crime de la politique moderne, le Pape a vu ses États envahis. Un malheureux roi, exécuteur des hautes œuvres de la Révolution, a posé une main sacrilège sur le patrimoine de saint Pierre. Profitant des malheurs de la France et de la honteuse complicité de l'Europe, il a pu s'emparer de Rome et, géôlier du Père des chrétiens, lui faire une prison de son propre palais. Mais cet exécrable attentat ne saurait prévaloir contre les droits de l'Église, qui sont aussi les droits des peuples. Le prisonnier du Vatican n'en est pas moins Roi en même temps qu'il est Pontife et Père, et il est d'un intérêt immense pour les chrétiens de maintenir sur sa tête cette triple couronne de la paternité, du pontificat et de la royauté. Qui ne comprend tout ce que la souveraineté temporelle ajoute de garantie à son pouvoir spirituel et, par conséquent, à la liberté de l'Église ? Imaginez un Pape dépendant des princes de la terre : quelle sera sa liberté d'action, et comment fera-t-il parvenir ses enseignements jusqu'aux extrémités de l'univers ? Le mauvais vouloir d'un commis de bureau suffira pour entraver son ministère et étouffer sa voix. Tous les peuples l'ont senti et c'est pourquoi les princes, nos ancêtres, obéissant à une de ces inspirations mystérieuses par lesquelles Dieu, quand il lui plaît, imprime ses volontés aux maîtres du monde, ont déposé entre les mains des Papes le sceptre de la souveraineté temporelle. « Ce

sont les siècles qui ont fait cela, disait le premier Consul, et ils l'ont bien fait. »

Quand le grand capitaine prononçait ces paroles, il était dans tout l'éclat de sa gloire. Il venait de relever les Autels ; il rêvait de ressusciter l'Empire de Charlemagne. Son génie lui faisait entrevoir que c'était à Rome, à l'exemple de ce géant des souverains, qu'il fallait poser les assises de la grandeur de la France. Ses malheurs le lui auront rappelé plus tard !

Telle est la misère de l'homme que les grandes leçons de l'histoire sont lettre morte pour lui. Le dernier empereur avait sous les yeux le terrible exemple de son oncle : comment en a-t-il profité ? « Allez et faites vite, » avait-il dit à l'assassin de Castelfidardo. Sire, la Providence a recueilli vos paroles et les a retournées contre vous. « Allez et faites vite, » a-t-elle dit au roi Guillaume, et dans une journée, à Sedan, vous avez perdu votre liberté, votre trône, votre honneur et la France !

Que ces solennels et terribles enseignements ne soient pas perdus ! C'est pour nous, chrétiens, un devoir de premier ordre de protester contre la violation du droit, et de n'épargner aucun sacrifice afin de réclamer et de rétablir cette souveraineté temporelle, que les ennemis de toute société voudraient voir anéantie à jamais.

Le génie du mal ne s'y trompe pas ; s'il appelle à grands cris la chute définitive du pouvoir temporel, c'est qu'il espère entraîner en même temps ce pouvoir spirituel, qu'il regarde comme le plus grand obstacle à ses sinistres projets.

Et non seulement les chrétiens, mais tous les hommes d'ordre doivent former un rempart à ce vaste édifice de la papauté, dernier refuge de la conscience et de la liberté humaines. Ce n'est pas seulement une dette sacrée, c'est une dette sociale que tous les hommes de bien sont tenus d'acquitter pour sauvegarder les plus précieux intérêts de la société.

Un homme d'État célèbre et peu suspect de partialité, aujourd'hui président de la République, M. Thiers, en pleine Assemblée nationale, disait ces mémorables paroles : « Pour le pontificat, il n'y a pas d'autre mode d'indépendance que la souveraineté, et c'est là un intérêt universel de la plus haute importance, devant lequel les intérêts particuliers des nations doivent se taire. Sans l'autorité du souverain Pontife, l'unité catholique serait dé faite, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait renversé de fond en comble. »

Tous les plus grands publicistes partagent cette conviction. La papauté est l'arc-boutant du monde. « Elle est, a dit le général de Lamoricière, la clef de voûte de la civilisation ; elle ne saurait être renversée sans entraîner le monde dans sa chute. Chaque coup qu'on y porte retentit jusqu'aux extrémités du globe ; chaque pierre qu'on en détache compromet la solidité de l'édifice social.

Eh ! n'est-ce rien dans le monde que cette magnifique succession de deux cent cinquante-neuf Papes,

la plupart hommes de sainteté et de génie, qui ont élevé et formé le monde moderne comme un père élève et forme son enfant? L'antiquité païenne présentait-elle un pareil phénomène? Quelques Papes, en petit nombre, ont pu payer leur tribut à la fragilité humaine. La papauté est irréprochable; elle est la plus haute représentation de Dieu sur la terre. Comme son divin Fondateur, elle a traversé dix-neuf siècles *en faisant le bien*. C'est à elle que nous devons tous les bienfaits de cette civilisation dont nous sommes si fiers. Les moralistes chrétiens poussent parfois des cris d'alarme sur les désordres qui affligent la société; mais cette société, telle qu'elle est de nos jours, avec ses misères et ses défaillances, est un véritable paradis, si on la compare à l'enfer de la société païenne. La plupart de nos histoires, soit par amour du classique, soit uniquement par pudeur, ne donnent qu'une idée très affaiblie de l'horrible dépravation de l'empire romain. Nous trouvons dans Tacite, Suétone et Juvénal, des peintures de mœurs qui font dresser les cheveux sur la tête. C'est Caligula qui, pour augmenter ses revenus, installe un *lupanar* dans son propre palais, et souhaite que le genre humain n'ait qu'une tête afin d'en finir d'un seul coup; c'est Néron qui, revêtu d'habits de femme, épouse publiquement un de ses affranchis, et fait massacrer sa mère aux applaudissements du Sénat; c'est Héliogabale... Mais il est impossible d'aller plus loin! Arrêtons-nous au Colisée où de pieux pèlerins suivaient naguère le chemin de la Croix. Eh bien! à cette affreuse époque, que l'on ose regretter, trente mille hommes à la fois venaient, aux beaux jours de fêtes, s'y entr'égorger pour les plaisirs du peuple-roi; et malheur à ceux qui ne mouraient pas avec grâce! Quand un sénateur périssait de mort violente, on faisait périr tous ses esclaves, fussent-ils au nombre de vingt mille. Du reste, ces malheureux n'appartenaient plus à l'humanité; c'était une chose, une marchandise dont on disposait à son gré. On les jetait par milliers en pâture aux bêtes féroces et aux poissons des viviers. Toutes les institutions étaient à la hauteur de ce mépris pour la race humaine. Le divorce était la loi commune, et, grâce aux libelles de répudiation, la paternité n'était plus qu'un problème, la maternité un crime, et le mariage une prostitution!

Si le retour de ces infamies est devenu impossible, tant qu'il y aura du sang chrétien dans les veines de l'Europe; si les mœurs se sont adoucies et purifiées; si la femme a recouvré sa dignité et ses droits légitimes; si l'enfance est protégée; si l'homme n'a plus ce droit atroce de vie et de mort que les lois païennes lui attribuaient sur sa famille, c'est à la papauté que nous le devons. Elle seule a lutté pendant des siècles contre ces coutumes honteuses et barbares. Ce sont les Papes qui, les premiers, ont proclamé l'unité et la fraternité humaines; seuls, ils ont résolu ce grand problème, d'assurer la stabilité des États sans l'horrible expédient de l'esclavage.

Ils ont été les grands ouvriers de la plus bienfaisante révolution qui se soit opérée dans le monde. Et ce sont ces bienfaits, dont je ne cite qu'une faible partie, qu'on voudrait méconnaître! Et l'Europe qu'ils ont réformée, défrichée, embellie, civilisée, éclairée; l'Europe chrétienne qu'ils ont faite, en un mot, ce qu'elle est, écouterait sans indignation les cris des forcenés qui s'amentent contre le Saint-Siège! Elle n'imposerait pas silence à ces misérables, qui prophétisent sans cesse la ruine de la papauté dans leurs threnodies sanguinaires! Et les hommes de bien s'endormiraient au bruit de ces criminelles orgies, et ne tenteraient aucun effort pour protéger cette grande institution qui porte en ses flancs le salut du monde!

Nous surtout, nous Français, nous sommes, plus que tout autre peuple, obligés à la maintenir forte et respectée. Ne tenons pas compte de la situation actuelle, qui n'est qu'une crise passagère. La papauté, telle qu'elle est constituée politiquement, est notre œuvre. C'est nous qui avons été, entre les mains de Dieu, l'instrument de cette paternelle royauté qu'on veut abattre. Ce sont nos pères qui ont assuré l'indépendance et la souveraineté du Saint-Siège (1). C'est Pépin, qui passa deux fois les Alpes pour arracher Rome aux petits tyrans de l'Italie; c'est Charlemagne qui complète l'œuvre de son prédécesseur, et, à chacun de ses quatre voyages à Rome, ajoute des provinces au patrimoine de saint Pierre. Tous nos souverains ont suivi cette glorieuse voie. La France républicaine, en 1849, n'a pas voulu répudier ces nationales traditions, et notre armée, au siège de Rome, a montré aux fauteurs d'anarchie qu'elle savait tenir d'une main ferme le drapeau de la Foi, qui est aussi le drapeau du patriotisme et de l'honneur.

Lorsque, sous la pression des sociétés secrètes, une politique antifrançaise eût brisé successivement chacun des anneaux qui rattachaient la France au Saint-Siège, *l'esprit de vertige et d'erreur* sembla s'être emparé du pouvoir. Malgré l'avertissement solennel de Sadowa, il n'en poursuivit pas moins son œuvre de ténèbres, et le jour où, achevant ses trahisons, il retirait ses troupes de Rome, il tombait lui-même honteusement aux mains de ses ennemis, abandonnant la France aux horreurs de la guerre et aux convulsions de l'anarchie.

Le moment actuel n'est pas favorable pour renouer la glorieuse chaîne du passé. La France, toute meurtrie, a besoin de se recueillir et de cicatrifier ses blessures. Elle ne doit pas élever la voix tant qu'elle ne pourra pas relever son épée. Mais le gouvernement de la République, qui maintient son ambassadeur auprès du Souverain Pontife, ne peut qu'applaudir aux efforts des hommes de bien pour subvenir aux besoins du Père commun des fidèles. Ce sera là la plus noble et la plus intelligente des

(1) Cette souveraineté existait en fait depuis Constantin. C'était un germe auquel la foi intelligente de nos pères a donné son développement et sa maturité.

protestations. Sans doute le Pape ne nous demande rien, mais il nous montre ses œuvres. Ces œuvres ne nous intéressent pas seulement comme chrétiens; elles ont pour nous, Français, une immense importance. Tous ces évêques, tous ces missionnaires, qui partent de Rome pour porter l'Évangile chez les peuples sauvages et barbares, y portent en même temps l'influence du nom français. A la Chine, au Japon, dans l'Océanie, dans les déserts de l'Amérique et sur les plages brûlantes de la Nigritie, partout où apparaît une robe noire, les populations l'accueillent comme une envoyée de la France. En Orient surtout, depuis les croisades, un prêtre venu de l'Occident est un prêtre français. Nos ancêtres ont laissé dans ces contrées de si fortes empreintes de leur passage, qu'on ne s'y étonne pas qu'à ces fiers conquérants du moyen âge aient succédé d'autres conquérants des âmes, ni moins hardis ni moins courageux (1).

Tous les peuples orientaux ont les yeux tournés vers nous, comme s'ils croyaient apercevoir dans notre ciel l'aurore de leur délivrance; et ce n'est pas à l'éclat de nos armes, hélas! que nous devons ce magnifique hommage; c'est que nous sommes la grande nation catholique, et que, dans ces pays lointains, qui dit catholique dit Français. Nous sommes les fils aînés de l'Église, et chez les peuples primitifs, ce sont les fils aînés qui sont les protecteurs nés de la famille. C'est, pour eux, une conviction bien glorieuse pour nous, que Dieu nous a mis le glaive en main pour accomplir ses œuvres. *Gesta Dei per Francos*. Et du jour où nous aurions définitivement rejeté cette divine mission, c'en serait fait de l'incomparable prépondérance du nom français, et le rôle providentiel de la France serait terminé.

Ainsi, en soutenant le Pape, c'est nous-mêmes que nous soutenons. Nous ne faisons que lui rendre ce qu'il nous donne; nous reflétons sur le monde les rayons qu'il nous envoie. Il ne saurait subir une éclipse sans que notre gloire en soit obscurcie. Notre intérêt, nos traditions, nos croyances, tout nous fait une loi de le soutenir et de le défendre. Outre que par là nous associons, en quelque sorte, la France aux promesses éternelles faites à l'Église, c'est encore pour nous un devoir d'hommes de bien, une dette nationale et sacrée, et, il faut le dire, une dette bien peu onéreuse et bien facile à payer. De quoi s'agit-il? Que nous demande-t-on? Un sol, deux sols à peine chaque mois pour les petits ménages, un franc par année. Est-ce un surcroît de dépenses? et quel est le pauvre de bonne volonté qui ne puisse s'imposer ce faible tribut?

A l'œuvre donc! qu'il se reforme partout des collecteurs dévoués et intelligents, qui ne craignent pas de solliciter les offrandes et de les recueillir chaque mois, s'il le faut, et quelque minimes qu'elles soient! Que l'on comprenne bien qu'un sol n'est pas à dédaigner; car ce sol, donné par deux

cent millions de chrétiens, aura bientôt formé une somme considérable. Si chacun y met son âme et son cœur, l'œuvre reprendra un nouvel essor; elle se développera et deviendra, pour toutes les familles, une source de grâces et de bénédictions; mieux peut-être que toutes les combinaisons de la politique, elle assurera l'indépendance du Saint-Siège, le triomphe de la religion et le salut du monde. Il y a tout lieu d'espérer! Quand on fait appel à la piété filiale, à la charité catholique, à l'honnête bon sens, au patriotisme, il y a de l'écho en France, et c'est là ce qui nous rassure contre les éventualités de l'avenir.

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

La mission du prêtre

A L'HEURE PRÉSENTE.

L'Église et la France sont arrivées à un des moments les plus douloureux de leur longue existence. La première, attaquée au cœur même de son empire, a vu disparaître totalement le pouvoir temporel des Papes, si nécessaire à l'exercice de leur autorité. Toutes les puissances de la terre lui sont hostiles ou indifférentes; et, abandonnée de toutes, elle lève les yeux vers Dieu, qui peut seul la secourir. La seconde, jetée sans préparation dans une guerre formidable, foulée aux pieds par des armées immenses, a subi tous les malheurs et toutes les hontes; et, comme si ce n'était point assez de l'invasion des hordes étrangères, elle a vu sa capitale livrée aux infamies et aux dévastations de hordes sauvages, qui, ne pouvant la conserver, voulaient le détruire.

En face de cette double situation, n'avons-nous pas, nous prêtres, des devoirs à remplir? n'avons-nous pas une mission spéciale? La *Semaine du Clergé* est heureuse de l'esquisser en commençant à paraître.

Avant tout, ne devons-nous pas aimer davantage l'Église et la France? L'Église et la patrie, sont les deux amours du prêtre, mais il doit les aimer davantage lorsqu'elles souffrent, lorsque le malheur vient fondre sur elles. Il n'y a rien sur la terre qui accroisse l'amour comme les douleurs des êtres qui nous sont chers. Pourquoi une mère aime-t-elle davantage son enfant malade? Parce qu'il souffre. Pourquoi un ami aime-t-il davantage son ami malheureux? Parce qu'il souffre. Pourquoi un enfant aime-t-il davantage son père malade? Parce qu'il souffre. Personne ne m'accusera de témérité, et je ne dirai que la vérité même en affirmant que Jésus-Christ lui-même, tout Dieu qu'il est, serait moins aimé de nous, s'il n'avait pas souffert, si son front ne portait pas une couronne d'épines, si ses yeux n'avaient pas connu les larmes, si son cœur n'avait pas été ouvert par la lance, si ses mains et ses pieds n'avaient pas été cloués à la croix. Pour les âmes nobles et délicates, l'aurole de la douleur rend plus aimables et plus belles les figures qu'elle ceint,

(1) Voir une lettre fort remarquable de Mgr Elloi dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. (Septembre 1872, p. 359).

Et c'est ici peut-être la cause principale de l'amour singulier que le monde catholique porte à Pie IX. On dit que nous l'aimons trop : pourquoi le fait-on souffrir ? On nous accuse de l'idolâtrer : pourquoi le persécute-t-on ? Pourquoi a-t-on changé sa couronne royale en une couronne d'épines ?

Le Pape et l'Eglise souffrent ; nous devons les environner d'un amour plus tendre, plus fort et plus dévoué. Nous devons travailler à les faire aimer davantage, et exercer en ce sens une influence salutaire.

La France aussi doit être en ce moment, de notre part, l'objet d'une affection spéciale, parce qu'elle est malheureuse. Elle vient de subir une série d'épreuves et d'affreux malheurs. Elle est aujourd'hui encore divisée, et de nouvelles calamités la menacent. Nous devons donc l'aimer davantage. Et cela non seulement comme hommes et comme Français, mais comme chrétiens et comme prêtres.

La France a été jusqu'ici, quoi qu'on en puisse dire, la nation catholique par excellence. Baptisée avec Clovis, son véritable fondateur, elle est née au catholicisme en naissant à la vie nationale. Qu'on veuille bien le remarquer, les autres nations se sont converties au catholicisme après avoir vécu longtemps hors de son sein ; la France, au contraire, est née et s'est constituée dans le catholicisme. Sa mission providentielle, sa vocation supérieure a été conforme à sa naissance. De même que l'empire romain avait pour mission providentielle de préparer par son unité, qui embrassait le monde connu, l'unité de religion par le christianisme, auquel tous les peuples étaient appelés ; de même la mission supérieure, la vocation spéciale de la France, c'était la défense et la propagation du catholicisme. A parler en général, en embrassant bien l'ensemble des âges, et à part certaines défaillances, elle a été fidèle à sa mission. C'est elle qui a constitué le pouvoir temporel du Pape, si nécessaire à la liberté et au bon gouvernement de l'Eglise ; c'est elle qui a été l'âme des croisades ; c'est elle qui a arrêté l'élan du protestantisme en l'empêchant de s'asseoir sur le trône de ses rois. C'est la France enfin, qui a principalement contribué à répandre le christianisme par toute la terre.

Et c'est elle encore qui semble destinée par la Providence à venir en aide à l'Eglise, notre mère, au milieu des calamités présentes. C'est elle, autant que des yeux humains peuvent l'entrevoir, qui sera encore l'instrument et le soldat de Dieu dans l'avenir.

Mais auparavant, il faut qu'elle se réorganise, il faut qu'elle se retrempe dans le christianisme. Et assurément une partie de la mission actuelle du prêtre doit être de contribuer à ce résultat. Si le zèle sacerdotal doit toujours animer nos cœurs, il doit surtout déployer son énergie dans les circonstances actuelles. La religion seule peut régénérer la France en lui rendant ces vertus mâles et solides, religieuses et sociales, qui font les grandes nations : le respect de l'autorité et l'obéissance, la force d'âme qui fait

mépriser le luxe qui amollit et les jouissances qui énervent. Parlons et agissons dans ce sens. Servons-nous des malheurs de l'Eglise et de la France pour rendre meilleurs ceux qui sont bons, et ramener à la religion ceux qui en sont éloignés. Nous sommes, je le crois, trop pusillanimes et trop craintifs. Agissons par la parole, par les associations, par l'enseignement. Certes, nos adversaires nous donnent l'exemple : ils déploient pour le mal, pour répandre leurs doctrines délétères, une ardente énergie. Faisons de même pour répandre les idées saines et les doctrines qui sauvent. Oh ! sans doute ils ont dans l'âme humaine des complices qui expliquent leurs succès : l'orgueil et les passions. Nous avons, nous, la force de la vérité et l'assistance de Dieu. Et c'est la condition d'existence de la vérité et de la vertu sur la terre, de vivre et de se répandre par la lutte et le combat.

Un autre point de la mission du prêtre, dans les circonstances présentes, c'est de travailler à l'union des esprits. Les révolutions diverses dont notre pays a été le théâtre depuis un siècle y ont déposé des ferments de discordes et créé des partis opposés. Notre mission est d'adoucir les haines, de guérir les blessures faites aux âmes, de calmer les cœurs, de faire, en un mot, autant que cela dépend de nous, l'ordre et la paix intérieurs. Et il n'y a pas de rôle plus beau, plus en harmonie avec le caractère du prêtre de Jésus-Christ. Oh ! sans doute, il y a des âmes que nous ne guérirons jamais ; il y a des insurgés quand même contre tout ordre social ; il y a des révoltés que la force seule peut contenir. Mais, indépendamment de ces âmes perdues, il en est d'autres auprès desquelles nous devons exercer notre ministère de paix et de conciliation. La France, hélas ! est divisée, et ses enfants ne peuvent s'entendre pour revenir à l'unité, et peut-être n'y arriveront-ils qu'après de nouveaux malheurs. Mais, quoi qu'il advienne, la mission du prêtre est une mission de paix et de charité. Non pas, certes, qu'il soit indifférent à toutes ces révolutions malheureuses qui affaiblissent la France et la divisent ; il voit tout ce qu'elles contiennent d'éléments pervers ; il sait qu'une révolution en engendre une autre, et que toutes se résument pratiquement dans cette doctrine misérable : Ote-toi de là que je m'y mette. Mais tout en condamnant l'injustice, il sait que sa mission est de rapprocher les âmes, d'unir les différentes classes de la société et d'exercer un ministère d'apaisement et de charité.

Le prêtre doit-il s'occuper de politique ? Il est d'abord hors de doute qu'il a, comme tout autre citoyen, ses droits et ses devoirs à cet égard. Son caractère sacerdotal, sa dignité de prêtre ne lui ôtent évidemment rien sous ce rapport. L'ordination ecclésiastique ne lui enlève rien, elle ne fait que lui donner. Ses droits sont donc incontestables. L'application est une question de prudence et de mesure. Il va de soi qu'à parler en général, le prêtre ne peut faire de politique dans la chaire sacrée, et que si cela peut avoir

lieu quelquefois, ce n'est là qu'une exception. Hors de ses fonctions sacrées, le prêtre peut, sans aucun doute, exposer et défendre les doctrines qu'il croit vraies, et apporter à la solution de ces questions sa part de lumière. Des publicistes ont prétendu que le prêtre ne peut faire de politique que dans le sens du gouvernement, attendu qu'il est fonctionnaire public, et que cette qualité restreint le libre exercice de ses droits. Or il est faux que le prêtre soit un fonctionnaire du gouvernement, et la raison principale en est aussi simple qu'évidente et péremptoire. Il suffit de définir les mots dont on se sert. Le fonctionnaire du gouvernement est celui qui reçoit de lui une partie de son autorité, et qui l'exerce en son nom. Le traitement n'est qu'un accessoire et ne fait pas le fonctionnaire : un préfet, par exemple, riche et généreux, qui ne recevrait pas de traitement, ne serait pas moins fonctionnaire que s'il recevait annuellement un million. Or, assurément, le prêtre ne reçoit pas son autorité, son pouvoir ecclésiastique du gouvernement, et ne l'exerce pas en son nom, par cette raison bien simple que le gouvernement n'a pas la moindre autorité spirituelle et religieuse qu'il puisse lui donner. L'Eglise seule le peut ; aussi le prêtre est-il son ministre, et non celui du gouvernement. Le prêtre est, du reste, sur la terre le gardien des principes de vérité, de justice et de morale. Qui oserait prétendre qu'il n'a rien à voir dans la politique ?

Il y a parmi nous une classe d'hommes très nombreuse qu'on appelle les conservateurs, et qui sont en effet très conservateurs de leur fortune, mais qui s'occupent fort peu ou pas du tout de la religion, et qui même souvent la dédaignent et l'attaquent. Il faut chercher à leur faire comprendre que cette religion est cependant l'élément conservateur par excellence ; que c'est elle surtout qui maintient au cœur des peuples les idées, les principes, les sentiments de justice et d'équité ; qu'eux, au contraire, contribuent par leur indifférence religieuse et leur hostilité, à arracher du cœur des masses ces principes qui leur sont si chers. Lorsque l'homme ne croit plus à la religion, à ses espérances, à la vie future, alors il concentre toute l'activité et l'énergie de son âme, tous ses désirs, toutes ses convoitises sur cette terre ; il veut jouir, lui aussi, il veut sa part de bonheur et de félicité terrestres. Les inégalités de la fortune le choquent et l'irritent. L'ordre social le blesse. Quand l'homme ne croit plus au ciel, il veut à tout prix la terre, et par tous les moyens. Ceux donc qui contribuent par leurs paroles, par leur conduite, par leur indifférence, à l'affaiblissement de l'influence de la religion, contribuent par là même, bon gré, malgré, aux bouleversements politiques et aux révolutions sociales qui les menacent et les épouvantent. Et certes la bourgeoisie, les conservateurs ont ici à se frapper la poitrine. Les coups de foudre qu'ils ont entendus ne paraissent pas être un avertissement assez puissant. Tout porte à croire

qu'ils en entendront d'autres, qui les toucheront plus directement.

Je ne veux pas terminer ces considérations rapides sans signaler un point important, qui nous regarde spécialement, nous prêtres de Jésus-Christ. Je veux parler de l'union qui doit exister entre nous : union avec le Souverain pontife, notre chef suprême et notre père ; union avec nos évêques, nos chefs immédiats ; union entre tous les vrais ministres de l'Eglise catholique. C'est la prière que le divin Maître a adressée spécialement à son Père pour nous : *Pater sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut et nos* (1). Les causes de dissensions qui pouvaient exister parmi nous ne subsistent plus : le concile du Vatican les a fait disparaître, et il est heureusement accepté par tous, à part quelques brouillons ambitieux qui nous ont quittés. L'Eglise, notre mère, est persécutée : c'est un motif de plus de nous tenir unis à elle, et unis entre nous. L'union fera notre sécurité et notre force.

L'abbé DESORGES.

Bibliographie.

GRAND CATHÉCHISME DE LA PERSÉVÉRANCE CHRÉTIENNE

Ou Explication philosophique, apologétique, historique, dogmatique, morale, canonique, ascétique et liturgique de la religion, suivant les Constitutions déjà promulguées du saint Concile du Vatican, tirée des meilleurs auteurs anciens et contemporains, et appuyée de très nombreux témoignages de l'Écriture, des Pères, et des écrivains ecclésiastiques, avec d'innombrables traits historiques puisés aux sources les plus pures, par P. d'HAUTERIVE, auteur des *Nouvelles méditations* à l'usage des religieuses hospitalières et enseignantes, traducteur des *Instructions familières* et des *Homélie*s de Raineri, des *Méditations* du vénérable P. Louis du Pont, etc. Ouvrage approuvé et recommandé par Mgr Pichenot, évêque de Tarbes. — 11 très forts vol. in-12, renfermant la matière d'au moins 14 vol. in-8° ordinaires. Prix, 33 fr. — Chez Walzer, 21, rue de Vaugirard, Paris.

Nous signalons aux lecteurs religieux un nouvel ouvrage de *doctrine chrétienne*, qui se publie sous le titre de : GRAND CATHÉCHISME DE LA PERSÉVÉRANCE CHRÉTIENNE, ou *Explication philosophique, apologétique, historique, dogmatique, morale, ascétique et liturgique de la Religion*.

Composé par M. P. d'Hauterive, que d'autres publications religieuses ont déjà avantageusement fait connaître, ce nouveau Traité se recommande au public sérieux par l'abondance et l'heureux choix des matériaux recueillis, par l'ordre et la clarté de la disposition, par la force de la logique, par la pureté de la doctrine, toujours conforme aux enseignements de l'Eglise romaine, enfin et surtout par sa plénitude, qui embrasse toutes les parties de la science de la Religion, et toutes les questions spéciales soulevées par la polémique contemporaine.

Déjà six volumes ont été livrés au public, et nous

(1) Joan., xvii, 11.

mettent en droit de porter sur tout l'ouvrage un jugement éclairé.

L'auteur semble s'être proposé trois choses dont le succès apparait dans l'ensemble et dans toutes les parties de son livre : être complet, être méthodique et clair, être exact. — *Complet*. Si nous osions lui faire un reproche, nous dirions peut-être, il l'est trop : non pas en ce sens qu'il n'omet aucun point de la doctrine chrétienne, aucune question actuelle, aucune controverse intéressante : non. C'est là un mérite, et nullement un sujet de critique. Mais en ce sens que, par l'abondance de ses développements, il ôte à l'esprit du lecteur le plaisir de suppléer et de compléter, en tirant lui-même les conclusions, ou établissant les démonstrations qui ne demandent qu'un léger travail de la pensée. Il épargne même au lecteur la peine de se reporter d'une leçon à l'autre, et prend à tâche de réunir autour de chaque sujet tous les matériaux qui peuvent le compléter. — *Méthodique et clair*. Il expose la croyance ou la loi ; il prouve par les arguments propres à chaque objet ; il rapporte, discute et réfute les objections ; de sorte que le lecteur connaît, non seulement la pensée de l'Eglise, mais encore les moyens de répondre victorieusement à l'erreur. L'historique du dogme ou des préceptes, des erreurs ou des prétentions contre lesquelles le Christianisme a eu à lutter, ne manque jamais d'apporter son complément, qui ôte aux thèses doctrinales leur aridité. — *Exact*. Il l'est avant tout ; empruntant soit aux conciles, soit aux actes pontificaux, soit aux théologiens les plus autorisés ses définitions et ses solutions ; recueillant les réponses des sacrées Congrégations ; expliquant les termes qui présenteraient un sens douteux. L'auteur, du reste, nous le savons, n'a pas hésité à introduire dans son travail tous les correctifs dont on lui a fait sentir l'utilité. Autant il a voulu appuyer de nombreuses autorités et de citations variées, et mettre à l'abri de toute contestation ce qui lui a paru être la pure croyance de l'Eglise, autant il s'est empressé de rectifier tout ce qui lui a été justement signalé comme defectueux, ou excessif, ou faible à quelque point de vue que ce soit. Il veut présenter, et il présente, en effet, non point des systèmes ou des nouveautés, mais le simple et pur enseignement de l'Eglise catholique.

Si l'on venait à objecter qu'il existe déjà nombre d'ouvrages parallèles à celui-ci, et que, par conséquent, la publication d'un nouveau Catéchisme n'a pas de raison apparente, nous répondrions qu'il restait sur ce point de l'enseignement catholique une lacune considérable, et que le nouveau venu vient à propos la combler. Parmi les ouvrages de même nature, les uns ont eu pour but d'expliquer tel ou tel catéchisme diocésain, et, astreints à l'ordre de ce Catéchisme, ont été gênés dans leur marche et assujettis à un plan qu'ils n'avaient pas créé et où ils ne se mouvaient pas librement. D'autres, composés pour une classe particulière de lecteurs, ont dû négliger tels et tels sujets, quelquefois importants,

qui ne concouraient pas à leur but, et qui, par conséquent, n'entraient pas logiquement dans leur plan. Tous, terminés depuis plusieurs années, n'ont pas pu traiter des questions nouvelles, nées de nos jours et lancées dans le champ de la polémique. Celui-ci a le triple avantage d'être aujourd'hui et de ne rester étranger à aucune controverse contemporaine de quelque importance ; de s'être proposé l'étude de toute la doctrine chrétienne et de l'avoir présentée à toutes les classes possibles de lecteurs ; enfin d'avoir fait lui-même son plan aussi libre, aussi étendu, aussi élastique qu'il a voulu, se réservant toujours le droit d'y donner une place à tout sujet imprévu qu'il rencontrerait sur son chemin.

Le plan du *Grand Catéchisme* est très simple et ne diffère pas, dans ses grandes lignes, des traités les plus connus qui ont été composés sur cette matière. Dogme, morale, culte ; ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire ou éviter, moyens surnaturels pour soutenir la foi et la pratique : telle est la grande division de l'ouvrage. Mais, outre que chaque leçon a l'étendue d'un traité, l'auteur a fait entrer dans ce cadre, comme nous l'avons déjà dit, les principales questions soulevées dans ces derniers temps, soit par le progrès des sciences, soit par les attaques hostiles de l'incrédulité, soit par l'essai de systèmes d'économie sociale, soit enfin par la manie d'innover qui est le propre de notre époque. Justification de la cosmogénie mosaïque, et étude de l'œuvre des six jours ; exposition et réfutation du naturalisme, du communisme, du darwinisme ; examen psychologique des différents ennemis de notre foi, et autres thèses qu'il a naturellement annexées chacune au traité qui lui convient. Il a fait précéder la première partie, le Dogme, de l'étude si importante des *Préambules de la Foi*, où il passe en revue les vérités de l'ordre naturel, et les fait servir comme de fils conducteurs aux vérités de l'ordre surnaturel.

Il procède par l'explication des termes : explication littéraire et doctrinale ; l'exposition du sujet ; son lien avec les parties précédentes ; l'enseignement catholique ; les preuves présentées souvent sous une forme rajeunie ; les convenances morales ; les hautes significations ; les harmonies providentielles. Il descend aux conclusions pratiques et aux actes particuliers que provoque l'intelligence féconde du sujet ; il expose et réfute les objections, se contentant de signaler et de caractériser brièvement celles qui ont vieilli ; discutant et combattant avec toutes les armes de la logique celles qui ont vogue de nos jours ; celles-ci, il se plaît à en rechercher l'origine logique et morale ; il en fait connaître les auteurs et l'histoire ; il en signale les conséquences, et, animé du zèle de la vérité et du bien, il unit à la force de la logique une chaleur d'âme qui se communique au lecteur et donne un double attrait à la lecture. Le *Syllabus* lui est d'une fréquente utilité et lui donne un puissant secours pour la réfutation des vains systèmes qu'invente chaque jour la libre-pensée. Aussi, à la fin de chacune de ses thèses,

l'esprit est-il satisfait, convaincu, et fort en face des prétentions de l'erreur.

L'auteur, non content de l'abondance et de la force de ses démonstrations, a réuni sous forme de notes des citations empruntées, suivant les sujets, aux philosophes, aux saints Pères, à la scolastique, aux théologiens et aux controversistes modernes, aux écrivains profanes et sacrés, citations judicieusement choisies et formant un répertoire précieux surtout pour les lecteurs ecclésiastiques. Ce que cette collection de notes a coûté de recherches et de travail à l'auteur, on ne s'en fera une juste idée qu'en les lisant, en constatant le nombre des auteurs cités, le choix exquis des citations et l'à-propos de toutes et de chacune, soit comme confirmation des preuves développées dans le texte, soit comme appendice présentant des notions ou des observations qui ne trouvaient pas dans le texte leur place naturelle ou qui auraient entravé la marche de l'ouvrage ; quelques-unes précisent un point de doctrine ou résolvent un cas de conscience ; d'autres fournissent des plans d'instructions, etc., etc. Nous n'hésitons pas à dire que, dans le trésor des notes, gît le principal mérite du livre, et le trait qui le distingue de tous les ouvrages du même genre. Là, en effet, se trouve ce qui a été dit de meilleur sur toutes les questions religieuses, et avec peu, et pour ainsi dire point de travail, on pourra s'approprier sur n'importe quelle matière les pensées, soit les plus ingénieuses, soit les plus édifiantes, soit les plus fortes, soit les plus élevées : on n'aura qu'à puiser à un réservoir qui s'alimente aux sources les plus pures. L'auteur a donc pu avec raison, faisant allusion à ses notes non moins qu'à son texte, dire dans sa préface : « Vous aurez ici la moelle de ce qu'ont écrit sur notre divine Religion les meilleurs catéchistes français, italiens, espagnols, allemands. Mais, non content de mettre à contribution les catéchistes, nous avons remonté aux sources, et les théologiens et les Pères nous ont fourni, sur la plupart des sujets, les plus heureux développements et parfois les considérations les plus sublimes. »

Tous les chapitres sont terminés par de nombreux traits d'histoire, les uns déjà connus, d'autres inédits, offrant pour tous les genres de compositions et tous les genres d'auditoires un choix très varié. On peut dire sans crainte d'exagération que tous les traits intéressants qui se lisent dans tous les catéchismes connus sont réunis dans celui-ci, et qu'un grand nombre d'autres ne se trouvent que là. L'auteur, comme un infatigable glaneur, recueille dans les livres, dans les journaux, dans les scènes qui se déroulent chaque jour sous ses yeux, toutes les anecdotes qui peuvent enrichir son répertoire et procurer à ses lecteurs édification et instruction. — Il ne sera pas inutile d'ajouter que l'auteur a consacré des pages longues et soignées au récit des événements bibliques, qui forment ailleurs des catéchismes à part, sous le nom de catéchismes historiques.

Nous souhaitons au *Grand Catéchisme* de M. P.

d'Hauterive un heureux succès. Pour emprunter les paroles de Mgr l'évêque de Tarbes : « Nous désirons que cette véritable *Encyclopédie du christianisme* soit dans toutes les mains. » Aux laïques, il offre une connaissance sérieuse de la Religion qui est de plus en plus rare, qui ne se rencontre plus guère même chez les lettrés, et qui manque au plus grand nombre des âmes pieuses ; et il leur est un antidote contre le poison si redoutable et si commun des livres inutiles ou mauvais. Aux prêtres, si souvent empêchés par les travaux du ministère de préparer comme ils le voudraient leurs instructions pour la chaire ou pour les catéchismes, si souvent embarrassés par des cas de conscience difficiles, il présente des plans tout tracés et remplis de sermons, de conférences, d'exhortations pieuses ; la solution prompte et solide des difficultés pratiques. Il ne veut pas dispenser du travail et de l'étude ; mais il vient au secours pour les heures de fatigue ou de surprise. A tous, il procure une lecture agréable autant qu'édifiante, et une doctrine sûre, qui suffit aux uns et qui donne aux autres le goût des grandes études sacrées.

L. VIVIEN,

docteur en théologie.

Curé de St-Louis des Français à Moscou.

INTERPRÉTATION DE L'APOCALYPSE

Renfermant l'Histoire des sept âges de l'Eglise catholique, par le vénérable serviteur de Dieu BARTHÉLEMY HOLZHAUSER. Ouvrage traduit du latin et continué par le chanoine DE WUILLERET (1).

Lorsque j'appelai l'attention des lecteurs de l'*Univers*, il y a quinze ou seize ans, sur la très remarquable prophétie qui fait le fond de cet ouvrage, un chanoine de Versailles, qui écrit notre langue comme son illustre père la parlait, objecta que le temps de l'apparition de l'Antechrist ne paraissait pas aussi proche que le serviteur de Dieu l'avait cru. Les calamités sont venues cependant : « Tout a été dévasté par la guerre ; les catholiques sont opprimés par les hérétiques et les mauvais chrétiens ; l'Eglise et ses ministres sont rendus tributaires ; les royaumes sont bouleversés et partout on conspire à ériger des républiques (2) ; » en sorte que, voyant accomplis les maux prédits pour notre époque, un très grand nombre de fidèles espèrent que nous touchons à la fin du cinquième âge, et que Dieu nous donnera bientôt « le Monarque puissant et le Pontife saint » qui doivent, selon la même prophétie, faire triompher l'Eglise dans l'âge suivant.

Le vénérable interprète de l'Apocalypse partage, en effet, les événements principaux de l'histoire de l'Eglise en sept époques, auxquelles il applique les avertissements donnés aux sept Eglises, et développés

(1) Paris, librairie Louis Vivès, rue Delambre, 13, 2 vol. in-8 (3^e édition). Prix, 12 francs.

(2) *Interprét. de l'Apoc.*, liv. I, ch. III, § 2.

dans les sept Sceaux et les sept Trompettes, Je ne prétends pas assurément qu'il ne se soit jamais trompé dans l'explication des figures de l'Apocalypse, quoique, de l'aveu de tous, son interprétation soit la plus claire ; mais je crois que nul ne lira sans en être frappé ce qu'il dit des épreuves de l'Eglise depuis l'apparition du protestantisme jusqu'à la destruction totale de cette hérésie et de l'hérésie révolutionnaire, qui en est la suite. C'est ce qu'il appelle le cinquième âge ; âge « d'affliction et d'épuration, d'extermination et de défection, » qu'il décrit admirablement, en se servant des maux déjà produits par le protestantisme pour annoncer les guerres, les révolutions, les spoliations, les humiliations qui en devaient sortir encore. Mais, après tant de douleurs, « Dieu, dit-il, consolera son Eglise : toutes les nations seront rendues à l'unité de la foi catholique ; le sacerdoce fleurira plus que jamais, et les hommes chercheront le Royaume de Dieu en toute sollicitude ; le Seigneur donnera de bons pasteurs ; les hommes vivront en paix, chacun dans sa vigne et dans son champ ; cette paix leur sera accordée, parce qu'ils se seront réconciliés avec Dieu même (1). » Malheureusement, ce temps de consolation sera court ; il se terminera à l'apparition de l'Antechrist, qui sera l'âge de désolation. Le vénérable interprète l'indique pour les premières années du xx^e siècle (2), en quoi il se rapporte, si je ne me trompe, avec la Sœur Catherine Emmerich ; mais il me semble qu'il ne présente cette date que comme une conjecture fondée sur un calcul purement humain, et non sur une révélation divine, puisqu'il a soin de rappeler que Dieu seul connaît le jour et l'heure de son jugement. Au reste, ce qui parut téméraire, il y a quinze ans, ne surprend plus aujourd'hui, où nous marchons si rapidement vers les dernières épreuves. L'homme de foi, qui laisse à Dieu *les temps ou les moments que le Père a posés dans sa puissance*, ne peut se dissimuler cependant que tout se prépare pour une lutte gigantesque, où le champ de bataille s'élargira jusqu'à ce qu'il embrasse le monde entier, et que l'Eglise soit mise définitivement en possession de tout ce qui lui a été promis.

Le vénérable interprète n'a pas indiqué avec moins d'apparence de vérité le temps de la ruine totale du protestantisme et de la révolution. Appliquant à la guerre des Paysans qui fut si rapide et si sanglante, aux guerres civiles de France et d'Allemagne, et surtout à la guerre de Trente ans, ce qui est dit de l'heure, du *jour* et du *mois* où les quatre anges étaient prêts à tuer la troisième partie des hommes (3), il ajoute que *l'année* embrasse tout le temps des guerres et des séditions qui doivent arriver en Europe jusqu'à la destruction du protestantisme. Si donc on compte un an pour chaque jour, comme lui-même l'a fait au sujet de la guerre de

Trente ans (1), on trouve trois cent soixante-cinq années qui, de 1517, date de l'apparition de Luther, ou de 1526, date de la guerre des Paysans, nous conduisent à 1882 ou 1891, pour la fin du cinquième âge et le commencement du triomphe de l'Eglise. On devine bien que je ne m'attache littéralement ni à l'une ni à l'autre de ces dates ; il me suffit de faire remarquer combien, dans l'état de dissolution du protestantisme et de corruption du socialisme, elles paraissent probables, du moins approximativement, et surtout combien elles sont étonnantes, annoncées de la sorte il y a plus de deux siècles. Est-ce prodige de génie, comme chez M. de Maistre annonçant aussi la victoire de la Papauté sur le *gallicanisme*, la *révolution* et le *protestantisme*, avant la fin de ce siècle ? Est-ce inspiration ? Je crois que l'esprit de l'homme ne voit pas si loin sans le secours de l'Esprit de Dieu. Souvenons-nous cependant que, par respect pour notre liberté, Dieu ne livre jamais entièrement ses secrets : il ne veut pas nous lier, mais seulement nous tenir attentifs.

Cette coïncidence entre les prévisions de M. de Maistre et les interprétations du vénérable serviteur de Dieu n'a pas échappé aux rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, dont l'autorité est grande. Dans un article intitulé *I Vaticini, ei nostri tempi*, où ils rapportent plusieurs prédictions concernant notre époque, ils rappellent aussi les calamités que le serviteur de Dieu annonce au cinquième âge : « Les royaumes bouleversés, les trônes renversés, les princes tués, les républiques établies, l'Eglise dépouillée. Au sixième âge, au contraire, doit arriver un merveilleux changement. Il y aura un grand et saint Pontife ; et un puissant Monarque, envoyé de Dieu, mettra fin au désordre ; l'empire turc sera détruit ; l'amour, la paix et la concorde régneront parmi les hommes ; un Concile, le plus grand de tous, après avoir subi diverses tribulations, arrivera à bonne fin, et ce Monarque en fera exécuter les décrets. Et après cette analyse sommaire, ils ajoutent : « C'est une chose digne de remarque que cette prévision d'un concile dès 1650 (2). »

C'est, en effet, d'autant plus remarquable, « que les prédictions que l'on pourrait appeler traditionnelles n'en parlent pas. Il y a depuis bien des siècles, parmi les chrétiens, une sorte d'attente de ce saint Pontife et de ce grand Monarque qui doivent conquérir et soumettre le monde à la foi ; mais je ne crois pas qu'on eût encore rien dit de ce grand Concile, dont nous avons vu peut-être les premières sessions, et qui doit en cas se prolonger, *à travers les tribulations*, comme le Concile de Trente ; car ce Concile sera l'un des traits les plus marquants du sixième âge, par les réformes qu'il opérera et les

(1) Liv. I, ch. III, § 2.

(2) 1911.

(3) Apoc., II, 15.

(1) « Per mensem notatur tempus belli gravissimi, quod gestum est ab anno 1619 usque annum 1649, suntque triginta anni per mensem, qui habet triginta dies, significati. Dies enim pro anno reputatur frequenter in prophetiis, ut supra dictum. » (*Interpret. Apoc.*, ch. IX, v. 15.)

(2) *Univers* du 23 mai 1872.

lumières qu'il répandra. « On y déclarera, dit le serviteur de Dieu, le sens légitime de la sainte Ecriture, qui sera crue et admise par tout le monde, parce que Dieu aura ouvert les portes de sa grâce. » Il est certain que la sainte Ecriture sera d'autant mieux comprise qu'elle aura été plus attaquée ; et, comme les hérésies de notre temps embrassent toute la Bible, on doit espérer que l'Esprit-Saint, pour dissiper ces ténèbres, nous donnera de grandes clartés. Dieu ouvrira entièrement le sens des Ecritures, quand il sera nécessaire, et il semble probable qu'il le fera, au moins en partie, dans un concile. Mais cela demande des travaux préparatoires qui ne sont point faits, que la défense de la vérité exigera sans doute, et auxquels l'Eglise peut être forcée de donner son approbation. Toutefois, il faudrait que la lutte s'étendit beaucoup, le Saint-Siège ne tentant jamais le Seigneur en portant de tels jugements sans une grande nécessité. Mais la lumière qui montrait le Concile si longtemps à l'avance dévoilait aussi le fait capital qui s'y passerait.

Car je ne doute pas que le vénérable serviteur de Dieu, quoiqu'il me semble s'être trompé en quelques points, n'ait eu véritablement, à un haut degré, le don de prophétie. Il y a toujours eu des prophètes dans l'Eglise, aussi bien que des apôtres ; saint Thomas l'assure, et la *Vie des Saints* nous en donne des preuves continuelles. Parmi ces prophètes, beaucoup n'ont prédit que ce qui devait servir à la sanctification de ceux qui les entouraient ; il y a aussi de ces prophéties, dans la vie d'Holzhauser ; mais Dieu lui faisait connaître, en outre, les principaux événements de son temps. Il annonça bien à l'avance l'assassinat de Charles I^{er}, et divers événements qui concernaient son fils, il prédit le temps où la liberté de religion serait donnée aux catholiques d'Angleterre ; il prédit même la conversion des Anglais, les grands services qu'ils rendraient alors à l'Eglise, prédiction qui a été confirmée par saint Paul de la Croix. J'ai entendu raconter à Rome, la veille de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, qu'il avait annoncé cette glorification de la très-sainte Vierge, et qu'il en avait fixé l'époque à une semaine où il n'y aurait pas de vendredi ; ce qui avait paru inintelligible. Or, précisément en cette semaine, on jeûna à Rome le jeudi, qui était la vigile de la fête, et on fit gras le vendredi, le Pape ayant voulu enlever au jour de la proclamation d'un si heureux privilège tout signe de deuil et de tristesse. Ceci fut dit chez notre Auditeur de Rote, en présence de plusieurs Evêques, sans quoi je ne l'aurais pas rapporté, n'ayant pu vérifier l'origine de la prédiction, qui ne fut point contestée, et qui donna sujet à plusieurs prélats de louer la sainteté du serviteur de Dieu.

Ce que fut, en effet, pour la France, le vénérable M. Olier, Barthélemy Holzhauser l'a été pour l'Allemagne, qui lui doit l'introduction de la vie commune dans le clergé, et une meilleure direction des séminaires. Les règlements qu'il fit pour son Insti-

tut sont si parfaits, que le nonce de Cologne les appelait « la moelle des saints canons (1) ». Ils ont été approuvés par le Saint-Siège, et ont fait beaucoup de bien partout où on les a mis en pratique, parce qu'ils donnent au clergé les bienfaits de la vie religieuse sans rien ôter à l'autorité des Evêques. Ils remédient à trois grands maux : l'isolement, l'oisiveté, l'attache aux biens de la terre.

On les suivait, au siècle dernier, non seulement dans plusieurs diocèses d'Allemagne et de Hongrie, mais en Italie, en Pologne, en Espagne même, et je crois qu'ils ont été adoptés de nos jours dans quelques diocèses de France par une partie du clergé. L'œuvre a résisté au temps : elle vivra, et très probablement s'étendra beaucoup, si l'Eglise, comme on n'en saurait douter, revient à la ferveur des premiers siècles. C'est assurément le but de tant d'épreuves ; et plus nous souffrons, plus nous devons espérer, mais avec mesure, car Dieu ne fait rien brusquement. Je ne crois pas que nous passions tout d'un coup des rigueurs du cinquième âge au triomphe universel de l'âge suivant. Dieu mesurera la joie à nos forces, comme il a mesuré la douleur. « Ce sixième âge, dit sagement dans sa préface le traducteur, M. l'abbé de Wuilleret, doit s'enchaîner à tous les autres d'une manière aussi certaine et aussi réelle qu'elle paraîtra lente aux yeux des hommes. » Ne portons donc pas nos espérances présentes au delà de ce qui est légitime, de peur que quelque déception ne nuise à la foi, ou tout au moins à la reconnaissance.

Je le répète, je suis convaincu de la vérité de la prophétie qui fait le fond de cette interprétation de l'Apocalypse : la tradition du Pontife saint et du grand Monarque est trop ancienne, trop répandue, confirmée par trop de Saints, pour n'avoir pas une bonne origine. Si l'on en faisait l'histoire, on verrait qu'elle remonte plus haut que saint Remy, et qu'elle se retrouve, en partie du moins, dans les révélations de Saints et de Saintes très illustres, telles que sainte Catherine de Sienne, saint François de Paule, etc. Ce dernier rapporte même que l'extinction des hérésies, la conversion des mauvais chrétiens, la destruction de l'empire turc se fera par le moyen d'un Ordre religieux nouveau, qui se composera de chevaliers armés combattant sous l'étendard de la Croix, de prêtres et de frères hospitaliers ; que les rois et les princes seront très pieux et soumis à l'Empereur et au Pape, en sorte qu'il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur (2). C'est Cornelius à

(1) « Posset equidem appellari medulla sacrorum canonum. »

(2) « Scripsit (13 augusti 1469) sanctus Franciscus de Paula ad Simonem de Limena, dominum Montalti : Ex te (ô Simon) descendet fundator novæ religionis, quæ tres habebit partes : prima erit equitum armatorum ; secunda sacerdotum ; tertia hospitaliorum. Erit hæc religio omnium ultima, magnum fructum afferet Ecclesiæ ; *extinguet maledictam Mahometis sectam ; quin et hæreses omnes, ut fiat unum ovile et unus pastor*, in toto mundo non erunt nisi duodecim reges, unus imperator et unus pontifex, et pauci principes, qui omnes erunt sancti. — Idem (S. Franciscus de Paula) in aliis episto-

Lapide qui cite cette prophétie de saint François de Paule dans son *Commentaire de l'Apocalypse*, et je puis ajouter que le vénérable Grignon de Montfort y avait une entière confiance, parce qu'elle se rapportait à une prophétie plus ancienne de saint Vincent Ferrier, dont saint Vincent de Paul parlait souvent à ses prêtres pour les encourager à la ferveur (1). Je regrette de ne pouvoir m'étendre davantage sur ce sujet, auquel je reviendrai peut-être. Je crois en avoir dit assez pour n'être point accusé de témérité en exposant ma confiance dans la prédiction d'Holzhauser sur la destruction des hérésies libérales et protestantes, sur la ruine de l'empire turc et la prédication de la foi dans le monde entier. Mais je ne pense pas que nous soyons prochainement témoins d'un si grand triomphe. Que le Seigneur nous donne de saints pontifes et de pieux rois, on doit le désirer, on peut l'espérer. Et quel saint pontife Dieu ne nous a-t-il pas donné déjà ! Quel Pape est comparable, entre tant de grands Papes dont Dieu a illustré son Eglise, au souverain Pontife qui a complété l'unité, qui a ranimé la charité, et qui tient en arrêt tous les princes conjurés contre lui ? Est-ce que, malgré tant de tribulations dont son règne est rempli, on ne voit pas luire en lui l'aurore du triomphe ? N'est-il pas persuadé lui-même que Dieu ne le rappellera pas qu'il n'ait vu de ses yeux le salut de son peuple ? C'est au moins ce qui ressort de plusieurs de ses discours. Il mourra victorieux ; mais loin que ce soit la fin du combat, la bataille n'en deviendra que plus furieuse, afin que le triomphe qui suivra soit aussi plus complet.

C'est donc avec prudence et avec patience qu'il faut attendre l'entier accomplissement de la prophétie d'Holzhauser. Beaucoup de bons esprits s'y sont attachés, et avec raison ; car, ainsi que le disait un savant professeur de l'université de Munich, le docteur Haneberg : « C'est la meilleure interprétation de l'Apocalypse qui ait jamais paru. » Mais il serait dangereux d'espérer voir se réaliser tout d'un coup ce qui ne doit se compléter qu'à des reprises différentes. Et en cela nous devons remercier la bonté de Dieu qui ne veut pas nous accabler par une suite trop rapide des épreuves nécessaires à un si prodigieux changement des esprits. Le protestantisme n'a plus de force religieuse ; mais il a une grande force politique. Le libéralisme est condamné, mais il n'est pas vaincu. L'empire turc est bien affaibli, mais la foi est plus faible encore chez les princes chrétiens. Le concile a remporté une grande victoire, et contre toute attente sans aucune protestation, ainsi que Holzhauser l'avait prédit ; mais quand sera-t-il repris ? Il faut espérer le triomphe, parce qu'il est certain ; mais il faut se préparer au combat

par la prière et par l'étude, parce que la lutte doit être encore longue, si l'on en juge par les prévisions de l'ordre naturel.

Avec ces réserves contre toute exagération de la véritable pensée du serviteur de Dieu, il me semble qu'il y a un grand profit à tirer de la lecture de cette interprétation de l'Apocalypse. Elle n'est point achevée, l'auteur ayant compris que Dieu voulait qu'il s'arrêtât, parce que le temps n'était pas encore venu ; mais M. l'abbé de Wuilleret, qui a traduit cet ouvrage avec beaucoup de soin, et dans un style excellent, a commenté les six derniers chapitres suivant les indications d'Holzhauser ; et le Pape a daigné agréer son livre avec beaucoup de bonté.

M. de Wuilleret n'a rien voulu faire de lui-même : il s'est inspiré autant qu'il a pu de son modèle. J'oserais dire cependant que je ne crois pas que la résurrection des morts suive de près la destruction de l'Antechrist et de son armée. Il est vrai que ce sera le dernier signe du jugement dernier, après quoi les hommes devront s'attendre chaque jour à la venue du souverain Juge. En ce sens, il n'y aura plus de temps, de même qu'il n'y aura plus d'esprit du siècle ni d'empire du monde figuré par Babylone. Après la terrible leçon donnée aux impies, la divinité de Notre-Seigneur sera aussi éclatante que le soleil, et tous ceux qui auront été épargnés par la pluie de feu, tous ceux qui auront été *laissés*, comme il est dit en saint Luc (xvii, 34 et 35), n'auront plus envie de se révolter contre Dieu. Aussi viendra-t-il un temps tel qu'il n'y en a pas eu de semblable depuis le commencement des nations, c'est-à-dire depuis Babel. (*Dan. xii.*) David, Isaïe et tous les Prophètes célèbrent ce grand triomphe de l'Eglise, qui fera régner la paix dans le monde entier. Les fidèles auront tant de ferveur, comme l'a prédit Isaïe, que la Jérusalem nouvelle qui descendra sur la terre pour en prendre possession, ainsi qu'il lui a été promis, sera la parfaite image de la Jérusalem céleste.

Si donc l'on peut craindre que l'apparition de l'Antechrist ne soit pas très éloignée, on peut espérer aussi qu'après tant de tribulations l'Eglise jouira longtemps de son triomphe, et qu'elle régnera sur toutes les nations, non pas seulement quelques jours ni quelques mois, mais de longues années, en sorte que la résurrection surprendra même les vierges sages. Je crois que l'on en pourrait donner de bonnes raisons tirées de la sainte Ecriture.

Il est évident, surtout depuis le règne de Pie IX, que Dieu se fait une armée capable de vaincre tous ses ennemis, tant il prodigue aux chefs et aux soldats, aux pasteurs et aux fidèles, le courage, la générosité, le dévouement, la constance ; mais la cité du mal aussi devient si puissante, si hardie, si habile et si tenace dans ses desseins, qu'il faut bien y reconnaître les signes avant-coureurs du triomphe momentané de l'enfer par l'Antechrist. Sera-ce dans un demi-siècle, comme le pensait Holzhauser ? Je n'oserais ni l'affirmer ni le nier ; mais il semble que ce ne doive pas être beaucoup au delà. Et n'est-il

lis hunc ordinem vocat *Cruciferorum*, eo quod in vexillis præferent crucis imaginem Christi, pro quo pugnabunt, cuique subjicient *mahometanos hæreticos et pravos christianos.* » (*Comm. in Apoc.*, n. 782.)

(1) V. Grignon de Montfort, *Traité de la vraie dévotion à la très sainte Vierge.*

pas très remarquable qu'il y a deux cent vingt et quelques années, un homme ait indiqué d'une manière claire, précise et très probablement peu éloignée de la vérité, une époque qui avait échappé à toutes les prévisions de la science, du génie et de la sainteté ?

L'abbé DARAS.

Chronique hebdomadaire.

Nous demandons quelque indulgence au lecteur pour cette première chronique, qui, par suite des exigences de ce numéro, tiré à très grand nombre, ne lui arrivera que vieille déjà. A l'avenir, nos nouvelles seront fraîches et de première main, car nos correspondants de province et de l'étranger nous tiendront toujours fidèlement au courant de tout ce qui se passera autour d'eux ; notre seule tâche sera de résumer et de coordonner leurs informations. De cette manière, il ne se produira pas dans tout l'univers catholique un seul fait religieux important, sans que les abonnés de la *Semaine du Clergé* en soient aussitôt instruits par des renseignements exacts. Ces renseignements, classés avec méthode et clarté, seront un précieux répertoire pour les recherches ultérieures, toujours si longues et si difficiles à faire dans les grandes publications quotidiennes, alors même qu'on les a collectionnées, ce qui est rare, parce que cela est mal commode.

Sans plus ample préambule, j'invite maintenant le lecteur à me suivre dans le voyage que j'entreprends à travers le monde, et que nous referons ensemble, s'il lui plaît, tous les huit jours. Les spectacles qui se dérouleront sous nos yeux, seront trop variés pour qu'un voyage si souvent répété puisse jamais engendrer la monotonie.

ROME. — C'est par là que nous commencerons toujours, parce que là est le centre de l'unité et de la vie, le boulevard de la vérité et de la justice, la sauvegarde de nos plus grands et plus chers intérêts. Quoique captif, Pie IX est plus roi que jamais ; et tandis que les plus puissants potentats ont besoin d'armées formidables pour faire observer leurs volontés, les moindres paroles de notre Pontife bien-aimé sont recueillies avec vénération, et ses moindres vœux sont accomplis avec une religieuse fidélité. Chaque jour, il reçoit les hommages les plus soumis et les plus dévoués. Le 2 octobre, jour anniversaire du soi-disant plébiscite romain, a été l'occasion de nouveaux témoignages d'attachement de la part de la jeunesse et de la noblesse de Rome. A l'entrée de Sa Sainteté dans la salle du Consistoire, où avait lieu la réception, des vivats enthousiastes s'échappèrent de toutes les poitrines. Une très belle et très énergique adresse fut lue par un jeune Romain, et Pie IX y répondit en démontrant que bien loin d'avoir délivré et régénéré Rome, comme ils s'en vantent, les envahisseurs n'ont réussi jusqu'ici qu'à l'asservir et à la corrompre. Il a terminé, ainsi qu'il

le fait souvent, en recommandant aux parents de surveiller avec une extrême sollicitude l'éducation de leurs enfants.

— L'on sait que Son Eminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, est allé à Rome dans ces derniers temps. Or, à la fin de l'une des audiences que le Saint-Père a daigné lui accorder, il s'est produit un incident curieux et touchant que nous rapportons d'après un correspondant de l'*Univers*.

Pie IX, s'adressant à Mgr de Bonnechose, lui dit qu'il avait encore quelque chose à lui communiquer. Le Saint-Père dit à Son Eminence qu'il voulait lui offrir un souvenir. « L'objet est en soi de peu de valeur, ajouta le Pape, l'intention en fera tout le prix. » Pie IX fit alors allusion aux conjectures qu'on faisait sur son départ de Rome. « Quand je médite sur ce sujet, dit le Saint-Père, il me vient toujours à l'esprit cette scène attendrissante de la vie de saint Pierre. Lorsque le Prince des apôtres, fuyant la persécution, quitta la ville de Rome, il rencontra, non loin de la porte de Saint-Sébastien, Notre-Seigneur lui-même, portant sa croix d'un air plein de tristesse : « Seigneur, où allez-vous ? s'écria Pierre. — Je vais à Rome, répondit Jésus-Christ, pour y être crucifié de nouveau. » Pierre comprit, dit le Saint-Père, et resta à Rome au milieu de la persécution. Je fais de même, car si je quittais en ce moment la Ville éternelle, il me semble que Notre-Seigneur m'adresserait le même reproche. Eh bien, c'est cette scène qui n'est sans doute qu'une légende, mais une pieuse légende, que je veux vous laisser en souvenir. » Et le Pape remit, en effet, à Mgr de Bonnechose un écrin rouge à ses armes, qui renfermait cette scène exécutée avec une exquise perfection sur une large plaque d'ivoire.

— Le 28 septembre, la Congrégation des Rites, tenue au Vatican, a rendu trois décrets fort importants, qui ont été approuvés par Sa Sainteté le 3 octobre.

Le premier, relatif à l'Italie, ou, pour mieux dire, à l'Eglise universelle, puisqu'il s'agit d'un Pontife romain, répond *affirmative* au doute si l'on doit confirmer la sentence du Cardinal-Vicaire, touchant le culte public et ecclésiastique rendu de temps immémorial au Pape Eugène III, le célèbre disciple de saint Bernard, à qui il dédia le livre *De Consideratione*.

Le second regarde la France, et répond *affirmative* au doute si l'on doit introduire la cause du serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Vianay, curé d'Ars, où il mourut en odeur de sainteté, après y avoir exercé son apostolat spécialement par le ministère du confessionnal, qui le rendit l'objet de la vénération et de l'amour de la France entière.

Le troisième intéresse particulièrement la Suisse, et répond *affirmative* au doute si les vertus exercées par le B. Nicolas de Flue ont atteint le degré héroïque, et si l'on peut, en conséquence, procéder à

la discussion des miracles, pour arriver à la formelle canonisation dudit bienheureux.

FRANCE. — Le grand événement de la semaine, chez nous, est le pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. Il s'est accompli avec un ordre parfait de la part des pèlerins. Mais la radicaile de Nantes, imitant celle de Grenoble, a voulu donner une nouvelle preuve de la manière dont ces misérables entendent la liberté individuelle et la liberté de conscience. Des prêtres, des religieuses, des femmes et des vieillards ont été insultés, conspués, odieusement frappés et blessés. A la fin, quelques soldats ayant été envoyés pour protéger les pèlerins, les *bravi* opérèrent une retraite laïque avec un touchant ensemble. Ah! s'il y avait, dans tout pèlerinage, seulement quelques hommes faits, et chaussés de bottes solides!

A part ce honteux excès, les pèlerins ont été accueillis partout avec respect, et dans beaucoup d'endroits avec une vive sympathie. A Lourdes, la foi s'est manifestée avec un éclat incomparable. Les pèlerins arrivaient de toutes parts, de Paris, d'Angoulême, de La Rochelle, de Marseille. Chaque jour, de minuit à midi, des messes étaient célébrées sans interruption à trente-deux autels improvisés, et d'innombrables fidèles participaient aux saints mystères. Dans l'après-midi du dimanche, 8 octobre, plus de deux cent cinquante bannières, appartenant aux principaux sanctuaires de France, accompagnaient la procession qui s'est déroulée, de la place de l'église paroissiale de Lourdes, jusqu'à la grotte de l'Apparition. Près de quatre cents bannières avaient été envoyées, mais toutes n'arrivèrent pas assez tôt.

La piété des pèlerins fut récompensée par plusieurs conversions et guérisons miraculeuses, qui s'opérèrent sous leurs yeux. Nous ne pouvons entrer dans les détails; on peut les lire dans les journaux catholiques.

— Il se prépare plusieurs autres pèlerinages. Le principal est celui qui aura lieu à Issoudun, le jeudi 17 octobre, pour renouveler la consécration solennelle de la France à Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Qui donc disait de la France qu'elle était devenue incrédule? Ceux qui travaillent depuis quatre-vingts ans à lui arracher sa foi. Mais ils doivent reconnaître aujourd'hui qu'ils se sont trop pressés de proclamer leur victoire, en la voyant se lever tout entière et se porter avec une noble fierté à tous les sanctuaires préférés de Marie, qu'elle reconnaît toujours pour sa Reine et pour sa Patronne.

— La statistique confirme de ses froids arguments la catholicité de la France. S'il est une ville où, par ton plus encore que par conviction, l'on se targue d'athéisme, c'est Paris. Or, sur 1,807,575 habitants que porte le dernier recensement officiel, 1,732,529 individus ont déclaré librement être catholiques, et 2,500 n'appartenir à aucune religion. Ainsi nous

sommes 723 catholiques environ contre 1 athée. Dans toute la France, nous sommes 35 millions de catholiques, contre à peine un demi-million de libres-penseurs! Qui donc disait que la France était devenue incrédule?

— Le conseil d'Etat, dans une récente séance générale, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Silvy, sur l'appel comme d'abus formé par l'ex-abbé Junqua, a repoussé cet appel à l'unanimité, en vertu des précédents qui sont tous en faveur de l'ordonnance rendue par Mgr l'archevêque de Bordeaux. Notre collaborateur, M. Ravelet, donnera prochainement le texte de l'arrêt prononcé en cette circonstance.

Le conseil a terminé également l'examen des questions soulevées par la rédaction des bulles pontificales concernant la nomination des évêques. Après un facile examen, il a été reconnu que la formule : *nobis nominavit et præsentavit* avait presque toujours été employée depuis vingt ans par la chancellerie romaine, qu'elle n'exécède d'ailleurs en aucune façon ni la lettre ni l'esprit du Concordat, et que par conséquent c'était à tort que l'ancienne commission provisoire avait élevé là-dessus des objections.

ALSACE-LORRAINE. — C'est le 1^{er} octobre que nos malheureux frères d'Alsace et de Lorraine sont devenus, de Français, Allemands! Date funeste, changement cruel. Mais tous n'ont pas été forcés de rester sur le sol auquel est attachée leur vie. Cinq cent mille environ ont pu, au prix des plus grands sacrifices et des plus déchirantes séparations, éviter de porter le nom abhorré. Pour venir en aide à ces malheureux exilés, dont beaucoup sont sans ressources, l'*Univers* a ouvert une souscription. C'est là une pensée patriotique et chrétienne à la fois, bien digne d'être secondée, et qui le sera. Déjà l'*Univers* a pu, grâce aux souscriptions reçues jusqu'à ce jour, établir un Patronage catholique en faveur des Alsaciens-Lorrains réfugiés.

SUISSE. — La persécution, après avoir sévi contre les Frères et les Sœurs des écoles, continue de sévir contre Mgr Mermillod, évêque d'Hébron. Cependant, pour le moment, ce ne sont pas les petits hommes du grand Conseil de Genève qui rient le plus fort. Ces messieurs avaient supprimé l'allocation de 10,000 francs au clergé catholique de Genève, espérant le réduire à la misère et l'obliger à demander merci. Mais voilà que les catholiques de France et de Belgique se cotisent et lui envoient, en quelques jours 22,000 francs par le canal de l'*Univers*, et 5,000 francs par celui du *Bien public*. Que va faire maintenant M. Carteret? Suivra-t-il l'exemple du Prussien dans la voie de la violence?

Bibliographie.

COURS DE RELIGION D'APRÈS L'OUVRAGE ALLEMAND

DU R. P. WILMERS S. J.

Ancien professeur de théologie à l'Université Catholique de Poitiers.

PAR L'ABBÉ GROSSE

Directeur du collège de Sierck. Ch. hon. de Metz. (1)

Ce magnifique ouvrage jouit d'une grande célébrité en Allemagne où il y a eu de nombreuses éditions. Le R. P. Wilmers fut choisi pour théologien d'un évêque allemand au concile du Vatican, et sa science théologique, avidement recherchée, lui donnait une grande influence près des évêques les plus distingués, notamment de Mgr Pie, évêque de Poitiers. Ce sont ces mêmes qualités de science exacte et de haute sagesse qui donnent un cachet à part au *Cours de Religion* qui porte son nom. Des théologiens très compétents ont dit avec raison de ce magnifique ouvrage : c'est à la fois une excellente théologie, débarrassée de toutes les aridités dont un cours purement didactique est hérissé, un riche trésor d'instructions pour la prédication, et un excellent cours supérieur de conférences pour les maisons d'éducation où la religion a gardé ses droits. — Tout le dogme, toute la morale, tout le culte, tous les moyens de salut : grâce, prière, sacrements, y sont traités avec une ampleur, une méthode, une clarté, une suite qui ravit l'esprit. Jamais de langueurs, jamais de fatigues pour le lecteur, à suivre ces admirables développements des choses de la foi. Le laïque, qui voudra s'instruire à fond des matières religieuses, ne peut jamais puiser à une meilleure source. Le prédicateur, qui voudra préparer rapidement une solide instruction, ne trouvera nulle part une réserve plus abondante. Il ne manque à ces instructions si nourries que l'exorde et la péroraison, et on doit s'en féliciter, car les applications pratiques de toute instruction doivent être personnelles au prédicateur et adaptées à son auditoire. Toutefois chaque matière traitée ici par l'auteur est toujours suivie de réflexions pratiques qui ressemblent beaucoup à une vraie péroraison.

Ce qui distingue ce magnifique ouvrage de tant d'autres, c'est l'enchaînement méthodique de l'enseignement, la clarté et le naturel des divisions ; puis, lorsque la question le comporte, la surabondance et la richesse des preuves : Parmi ces preuves *l'Écriture sainte* figure habituellement au premier rang ; puis viennent les témoignages de la *tradition*, puis ceux de la *raison théologique*. Rien dans cet ouvrage ne sent l'effort de la traduction : la limpidité, la fraîcheur du style y est telle que l'on dirait une œuvre absolument originale écrite en notre belle langue française.

(1) 7 vol. in, 8. Paris, Vivès.

M. l'abbé Grosse a su si bien fondre l'œuvre du P. Wilmers et les additions si nombreuses qu'il y a ajoutées qu'il est impossible de deviner où finit l'œuvre originale, où commencent les additions qui, dit-on, grossissent l'ouvrage d'un tiers. Ajoutons que plus de mille traits d'histoire, la plupart tirés de la vie des saints, sont semés dans tout le corps de l'ouvrage et donnent un nouvel intérêt à la doctrine enseignée. Le style de l'auteur est toujours noble, vif, alerte, jamais lourd ni languissant. L'auteur court droit à la démonstration ou à l'exposé, sans périphrases, sans longueurs, entraînant avec lui son lecteur toujours charmé.

Détails particulièrement intéressants : sous le titre : *Sources de la révélation*, on a un fort beau traité de l'authenticité, de l'intégrité, de la véracité et de la divinité des livres saints. C'est une double étude faite séparément sur l'ancien Testament d'abord, puis sur le nouveau Testament. — Le traité de l'Eglise est un chef-d'œuvre ; l'infaillibilité du Pape y a sa part majestueusement traitée. La divinité de J.-C. est là mise en relief par dix preuves irrécusables ; puis se déroule l'ensemble de sa mission rédemptrice en termes qui ne laissent rien à désirer. Nulle part nous n'avons vu le traité de la grâce exposé avec plus de précision, matière pourtant bien difficile. — Mais voici encore une agréable surprise, dans ce *cours de religion* ; nous trouvons un beau traité de la perfection chrétienne et de la perfection religieuse, avec toutes les vertus qui en font l'ornement. — Les dévotions les plus populaires à l'heure actuelle, ont ici également une place d'honneur. Dans l'exposé des Litanies du S. nom de Jésus, nous voyons avec bonheur se développer de riches considérations sur tous les titres d'honneur que l'Eglise décerne à Jésus, titres si propres à exciter nos adorations et nos hommages. Dans l'exposé des Litanies de la Sainte Vierge, qui occupent environ 80 pages de l'ouvrage, nous jouissons avec délices des prérogatives que l'Eglise honore en cette douce Mère. Dans les Litanies des saints, un développement spécial est donné à l'invocation de S. Joseph, et nous initie aux merveilles de sa vie et au progrès de son culte dans l'Eglise. L'on peut donc dire que le *cours de religion* offre aussi un beau traité de la dévotion envers Jésus, Marie, Joseph. Enfin toute la doctrine des sacrements est précédée d'un traité sur les *sacramentaux* qui est fort bien fait. Puis dans le traité de l'Eucharistie, la liturgie de la messe a reçu un développement qui ne laisse rien à désirer.

Quant à la pureté de la doctrine exposée, nous pouvons en toute tranquillité de conscience nous en rapporter au jugement de l'examineur préposé par Mgr l'évêque de Metz pour motiver sa haute approbation épiscopale. « La doctrine dit cet auteur en est irréprochable ; elle ne reproduit que celle de l'Eglise, d'après l'enseignement des auteurs les plus avantageusement connus. »

Autre bonne nouvelle. — La table générale des

matières contenues dans le *cours de religion* est prête et sera livrée à l'impression dans le courant de janvier. Qu'il nous soit permis d'en détacher ici quelques fragments pris au hasard pour qu'on puisse mieux juger de la richesse de doctrine contenue dans l'ouvrage entier. Nous en choisissons trois : un sur l'amour de Dieu, un sur la grâce sanctifiante, et un sur les titres de la Sainte Vierge à nos hommages tels qu'ils sont exposés aux Litanies de Lorette.

I. Amour de Dieu.

Cette question occupe dans l'ouvrage 32 pages et se divise en cinq paragraphes § 1^{er}. *Notions de l'amour de Dieu.* — Définition de cet amour, expliquée et commentée. — Trois sortes d'amour de Dieu.

§ 2. *Motifs et nécessité de l'amour de Dieu* — I. Précepte formel de l'amour de Dieu. — II. *Motifs d'aimer Dieu, tirés de la nature de Dieu.* — 1^o Il est dans la nature du bien d'attirer notre cœur. Or Dieu est le bien par excellence. 2^o La sainteté de Dieu lui fait aimer nécessairement le bien, dans la mesure que le bien est parfait et mérite d'être aimé. En conséquence Dieu s'aime lui-même comme l'être infiniment parfait. Nous devons l'aimer de même à cause de son infinie perfection. — L'amour de Dieu fondé sur ce motif est un amour de *complaisance* ou de *bienveillance*.

III. *Motifs d'aimer Dieu tirés de ses rapports avec nous.* — 1^o Dieu nous a aimés le premier et nous aime toujours. — 2^o Les innombrables bienfaits que Dieu nous a accordés, nous obligent à l'aimer. — L'amour de Dieu, fondé sur la charité qu'il nous a témoignée, est un amour de *réciprocité*, et suppose une bienveillance mutuelle entre Dieu et nous. — 3^o Nous devons aimer Dieu parce qu'il nous a promis la félicité éternelle comme récompense de notre amour. — La charité fondée sur le motif de la félicité éternelle, qui nous est promise, et un amour de *désir* et d'*espérance*.

§ 3. *Caractères ou qualités de l'amour de Dieu.* — 1^o L'amour de Dieu doit être *surnaturel*, puisqu'il doit nous faire arriver à notre fin dernière. — 1^o La vraie charité, qui doit nous conduire au ciel, ne peut être qu'un effet de la *grâce*. — 2^o Nous ne pouvons avoir une reconnaissance surnaturelle de Dieu que par la *Foi*, qui est la base de la charité.

II^o. L'amour de Dieu doit être *souverain*, c'est-à-dire doit nous fait préférer Dieu à tout. — L'amour souverain, ou de préférence, est d'une nécessité absolue pour le salut. Conséquences. — Il ne faut pas confondre l'amour souverain avec l'amour le plus sensible.

III^o. L'amour de Dieu doit être *actif*, c'est-à-dire nous porter à observer les commandements.

§ 4. *Division de l'amour de Dieu.* — I. La charité parfaite. — Ce qu'elle est. — 1^o L'infinie bonté ou perfection de Dieu, servant de motif à la charité, la rend parfaite. — Telle est la doctrine des Pères et de la raison sur la charité. — De ce que la charité parfaite a pour motif

l'infinie bonté ou perfection de Dieu, il ne faut pas conclure qu'elle devient imparfaite, lorsqu'il s'y mêle d'autres motifs, imparfaits de leur nature. — Il est même presque impossible, lorsque nous aimons Dieu pour lui-même, de faire abstraction du bonheur qu'il nous a promis. — C'est l'opinion motivée de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin.

II^o Notre charité est parfaite lorsqu'elle est fondée sur la bonté que Dieu nous témoigne. — Paroles de Suarez sur cette question. — Plusieurs théologiens pensent même que chacune des perfections divines, telle que la Puissance, la Sagesse, peut devenir le motif d'une charité parfaite, parce que chacune d'elles est Dieu même. — Notre reconnaissance, pour être véritable, doit nous faire tenir compte, non seulement des bienfaits reçus, mais encore de la bonté et de la générosité des bienfaiteurs, et nous exciter ainsi à un amour de *réciprocité*. — C'est l'enseignement de saint Thomas. — Les transports des Saints, en méditant sur la passion et l'amour du Sauveur, étaient autre chose qu'une charité simplement imparfaite. — exemples cités de saint François de Paule, de sainte Marie Madeleine de Pazzi.

III^o Notre charité est parfaite, lorsqu'elle a pour motif Dieu considéré comme notre fin dernière. — L'amour d'espérance ou de désir peut, dans bien des cas, devenir charité parfaite. — Saint François de Sales a tout un chapitre intitulé : que le mont calvaire est la vraie académie de la dilection. — La promesse de la félicité éternelle est de nature à nous exciter et à nous amener à la charité parfaite. — Ex. de Sainte Marie-Madeleine. — Divergence d'opinions parmi les théologiens sur la charité parfaite.

II^o La charité imparfaite. — 1^o La charité est imparfaite, lorsque son motif, bon en lui-même, n'est cependant pas parfait. — L'amour de désir ou d'espérance constitue la charité imparfaite. — II^o Il en est de même de l'amour de reconnaissance, lorsqu'il a pour motif, moins la bonté de Dieu, que les bienfaits qu'il nous a accordés. — L'amour de désir et d'espérance, pour être bien ordonné, doit avoir jusqu'à un certain point Dieu lui-même pour motif. — Le Saint-Esprit, maître et docteur des âmes, peut éclairer directement les plus ignorants sur le mystère de la charité. Ex. de Saint Gilles de Pérouse.

§ 5. *Augmentation, diminution et perte de l'amour de Dieu.* — L'augmentation de la charité. — 1^o La charité est augmentée en général par tout ce qui produit en nous l'augmentation de la grâce sanctifiante, tel que les sacrements et les bonnes œuvres. — 2^o Elle est augmentée par les actes répétés de cette vertu — opinion de quelques théologiens sur cette question.

II. Perte de la charité. — Elle périt par le péché mortel — St François d'Assise sur ces mots : « Mon Dieu et mon tout. »

III. Diminution de la charité. — Elle est diminuée par le péché véniel.

Réflexions pratiques. — Rien de plus convenable, de plus équitable que d'aimer Dieu. Rien de plus juste, rien de plus noble et de plus glorieux, rien de plus utile et de plus avantageux.

Ab uno disce omnes : Par le résumé de cette question, jugez de toutes les autres.

II. Grâce sanctifiante ou habituelle.

La doctrine développée occupe ici 33 pages et comprend deux paragraphes.

§ 1^{er} *La grâce sanctifiante.* — I. *Nature de la grâce sanctifiante.* C'est la charité de Dieu répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. — Le maître des sentences et quelques autres disent : ce n'est pas seulement la charité de Dieu, mais le Saint-Esprit qui habite en nos âmes. Explication de ces mots : la grâce sanctifiante est un don surnaturel et gratuit qui demeure dans l'âme comme qualité permanente. — La grâce sanctifiante est-elle réellement distincte de la charité ? — opinion des scotistes, — opinion des Thomistes.

II. *Effets immédiats et distincts de la grâce sanctifiante.* — 1^o La grâce sanctifiante nous rend participants de la nature divine. — 2^o La grâce sanctifiante nous rend saints et justes. — 3^o Elle nous rend agréables à Dieu et nous fait amis de Dieu. — 4^o Elle nous rend enfants adoptifs de Dieu et héritiers de la gloire éternelle.

§ 2. *Les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit.* Tel est le complément de la grâce sanctifiante. — I. *Les vertus infuses.* La vertu ou disposition de l'âme, qui nous porte au bien, peut être infuse ou acquise, ou bien infuse, quant au mode, ou infuse quant à son essence. — 1^o *Nature des vertus infuses.* Le motif des vertus infuses est tout à fait différent de celui des vertus acquises. Les vertus naturelles et acquises peuvent être augmentées efficacement par la fréquente répétition des actes. — Distinction entre les vertus théologiques et les vertus morales. — 2^o *Infusion des vertus avec la grâce sanctifiante.* — La grâce sanctifiante, qui nous donne la possession du Saint-Esprit, est toujours accompagnée des vertus infuses de *foi*, d'*espérance* et de *charité*. — Selon saint Thomas et la plupart des théologiens, la grâce sanctifiante est encore accompagnée des vertus morales. — 3^o *Effets des vertus infuses.* — Les vertus infuses, dans une âme élevée au surnaturel par la grâce sanctifiante, sont comme des organes ou des facultés propres à produire des actes salutaires ou des fruits pour la vie éternelle. — Deux sortes de fruits des vertus infuses. — 1^o Les fruits proprement dits des vertus sont les actes opposés aux œuvres de la chair ou de la concupiscence. — Ces fruits sont au nombre de douze. — Classement de ces fruits d'après saint Thomas. — 2^o Les *béatitudes* se distinguent des vertus infuses en ce qu'elles en sont les fruits insignes. — Saint Thomas rapporte les

béatitudes aux vertus infuses et aux dons du Saint-Esprit. — Les béatitudes considérées en elles-mêmes ou comme actes, se rapportent à la vie purgative, à la vie active, à la vie illuminative. Exposé de ces trois ascensions vers la perfection. — La huitième béatitude est comme la confirmation et la manifestation des sept premières. — Les récompenses des béatitudes regardent la vie présente et la vie future. — Elles ont leur commencement sur la terre et leur perfection dans le ciel. — Quelle est la gradation entre ces diverses récompenses.

II. *Les dons du Saint-Esprit.* — (Suit une belle étude sur les dons du Saint-Esprit mais dont le résumé occuperait tout le reste de la page, car elle a 15 pages dans l'auteur, et il faut nous borner — mais quelle clarté dans cet exposé si logique, même lorsqu'il s'agit de matières élevées et difficiles !)

III. Litanies de la Sainte Vierge.

Le développement si intéressant de cette prière occupe 80 pages dans l'ouvrage. Il faut nous borner à citer quelques invocations pour juger quelle ampleur magistrale sait leur donner l'auteur, car toutes sont traitées avec la même science et la même piété.

Après avoir étudié le saint nom de Marie sous toutes ses significations (et il en trouve huit), le saint auteur contemple toutes les perfections de la virginité et de la maternité de Marie par rapport à Dieu. Marie, mère aimable pour Dieu, pour Jésus-Christ, pour nous. — Commençons à ce titre : dans le fils qui naquit d'elle, dans l'accomplissement de ses devoirs maternels. — Marie, mère admirable pour les Anges, pour les Saints. — Marie, vierge très prudente par les mépris qu'elle fit des biens du monde, par son amour des biens célestes, par sa coopération à notre Rédemption ; — prudente à garder ses sens et son cœur, prudente en paroles et en actions. — Vierge inspiratrice des bons conseils. — Vierge digne de vénération, comprenant l'amour, la louange, le respect, l'invocation et l'imitation. — Vierge puissante près de Dieu, contre le Démon, en notre faveur. — Vierge fidèle à Dieu, aux hommes, secourable surtout à l'heure de la mort. — Miroir de justice ou reflet de Dieu, de Jésus-Christ, de toutes les vertus. — Siège ou trône de la sagesse incréée, siège de la sagesse dans son âme toute rempli du Saint-Esprit, dans la communication qu'elle en fait à ses dévôts serviteurs, etc. C'est ainsi que chaque invocation ouvre au lecteur des horizons magnifiques qui l'attachent à qui mieux à sa douce Mère du ciel.

La conclusion, c'est qu'il faut acheter ce magnifique ouvrage, lui donner une place d'honneur dans toute bibliothèque religieuse. Aux uns il nourrira la foi par de magnifiques développements, aux autres il donnera l'éloquence pour parler avec fruit à leurs subordonnés.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

POUR LE VINGT-CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE
(Matth. xiii, 24-31.)

TEXTE. *Sinite ea crescere usque ad messem.* Laissez-les croître l'un et l'autre jusqu'au temps de la moisson.

EXORDE. Mes frères, qui n'admirerait la bonté incomparable de notre divin Sauveur ? Voulant que ses enseignements fussent bien compris, il se proportionnait, il se rapetissait en quelque sorte au niveau des intelligences les plus simples et les moins cultivées. Vous savez ce que fait la colombe. Elle broie dans son bec la nourriture qu'elle donne à ses petits, afin que leur estomac délicat puisse mieux la digérer. C'est ce que fait à notre égard Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il aurait pu, certes, employer tous les secrets de l'art, toutes les ressources de l'éloquence. Mais non ; voulant être compris, il a choisi la forme la plus simple, la plus intelligible : c'est par des comparaisons, c'est surtout par des paraboles, qui ne sont que des comparaisons plus ou moins prolongées, qu'il a voulu nous instruire. L'évangile de ce jour nous rapporte celle-ci : « Le royaume des cieux, dit-il au peuple, est semblable à un homme qui sème du bon grain dans son champ ; mais, pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint, jeta de l'ivraie parmi le bon grain et se retira. Ces semences ayant cru, lorsque l'épi se montra, on vit apparaître l'ivraie. « Maître, lui dirent ses serviteurs, n'avez-vous pas semé du bon grain dans votre champ ? Pourquoi donc y a-t-il de l'ivraie ? — C'est mon ennemi qui l'a semé, leur répondit-il. — Voulez-vous que nous allions l'arracher, dirent encore les serviteurs. — Non, répondit le maître, de peur qu'en l'arrachant, vous n'arrachiez aussi le bon grain. Laissez croître l'un et l'autre jusqu'au temps de la récolte, et alors je dirai aux moissonneurs : Cueillez d'abord l'ivraie, liez-la en bottes pour la jeter au feu, et amassez ensuite le blé pour le mettre dans mon grenier. »

PROPOSITION. Nous avons, mes frères, dans cet évangile la justification d'un désordre apparent, qui souvent scandalise les âmes faibles. On est surpris que Dieu supporte les méchants. Quelquefois

un zèle indiscret nous pousserait, comme les apôtres, à demander que la foudre tombe sur certains pécheurs scandaleux et les écrase (1). Vous ne savez pas quel esprit vous anime, vous qui parfois laissez échapper ces vœux, et je me propose ce matin de vous montrer, d'après la parabole que vous venez d'entendre, le but qu'une Providence toujours sage a en vue dans ce mélange des méchants avec les bons.

DIVISION. Saint Augustin dit : « Dieu conserve la vie aux méchants, ou pour qu'ils se corrigent et deviennent bons, ou pour que, par leur moyen, les justes éprouvés deviennent plus justes encore. » *Omnis malus aut ideo vivit ut corrigatur, aut ideo vivit ut per illum bonus exerceatur* (1). Deux pensées sur lesquelles je vais m'arrêter un instant : 1° Dieu conserve la vie aux méchants pour qu'ils se corrigent et deviennent bons ; 2° Dieu les conserve aussi pour que, par leur moyen, les bons soient exercés et deviennent plus justes.

Première partie. Et d'abord, Dieu conserve la vie aux méchants pour qu'ils se corrigent et deviennent bons. Ah ! mes frères, quand nous désirons ainsi voir les méchants punis, nous en parlons bien à notre aise. Nous ne connaissons pas le cœur de Dieu, et nous ne savons pas ce que vaut devant lui l'âme du plus petit. Il est juste sans doute, il hait, il déteste le mal. Oui, mon Dieu, vous l'avez dit vous-même, vous êtes le Dieu de sainteté, rien d'impur, rien de souillé ne peut vous plaire ; mais vous vous appelez aussi vous-même le Dieu de miséricorde, vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Père infiniment bon, vous attendez longtemps, bien longtemps le pauvre prodigue, et s'il revient pénétré de bons sentiments se jeter dans vos bras, quelle consolation pour votre cœur, et quelle joie pour le ciel ! Aussi, c'est sous ce titre, chrétiens, que tout petits enfants, nous avons appris à le connaître ; si vous vous en souvenez, en nous parlant de lui, nos mères l'appelaient toujours le *bon Dieu*. Dieu veut le salut de tous, il le désire d'une volonté vraie, et nul méchant n'est damné que par sa propre faute. C'est la misé-

(1) Luc. ix, 54.

(1) In Ps., liv ad vers. 1^{re}.

ricorde de Dieu qui demande à Caïn, le meurtrier d'Abel : Qu'as-tu fait de ton frère ? Et si le fratricide eût avoué humblement son crime avec regret, il aurait répondu à cet appel de la miséricorde, et serait sauvé. David abuse de sa puissance pour se souiller de deux abominables crimes. Pourquoi, ô Dieu, laissez-vous encore régner cet ingrat, et que ne le frappez-vous ! Mais non : un prophète va prévenir ce prince coupable. Ce prince avoue sa faute. Seigneur, dit-il, j'ai péché, je reconnais mon crime. Ce n'est pas une miséricorde ordinaire dont j'ai besoin, mais c'est la plus grande de vos miséricordes qu'il me faut : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*. David obtient le pardon de ses fautes, et redevient l'ami de Dieu. Voilà comment Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Il y a plus ; oui, il y a quelque chose de plus admirable encore. Dites, ô mon bon Sauveur Jésus, dites, pourquoi êtes-vous venu sur la terre ? pourquoi vos humiliations, vos fatigues et votre douloureuse Passion ? « Je ne suis pas venu pour appeler les justes, mais pour sauver les pécheurs. » Vous entendez sa réponse, mes frères, tâchez de bien la comprendre. Il ne l'avait pas comprise, cet homme pieux appelé Carpus, dont il est parlé dans la *Vie des saints*. Des païens avaient entraîné deux chrétiens dans l'apostasie ; ces deux misérables se livraient à tous les désordres qu'entraînait le culte des idoles. Transporté d'indignation, une nuit, le saint homme conjurait Jésus-Christ de faire cesser ce scandale et de les punir d'une manière exemplaire. Il s'endormit, et pendant son sommeil il reçut cette leçon. Il lui sembla voir l'enfer entr'ouvert, et les deux malheureux dont il souhaitait le châtiment glisser vers le gouffre par une pente rapide ; c'en était fait, rien ne pouvait les arrêter, et Carpus s'applaudissait déjà de leur châtiment. Mais un rayon de lumière divine traversa tout à coup les sombres lueurs de l'abîme, et Jésus-Christ lui-même, la croix dans ses bras, prenait par la main ces deux infortunés, et les arrachait à l'enfer ; puis, se tournant vers Carpus étonné : « Frappe-moi, lui dit-il, plutôt que de former de tels vœux. Ah ! tu ne sais donc pas ce que valent les âmes, combien je les aime, et ce qu'elles m'ont coûté (1). »

Du reste, mes frères, souvent cette patience de Dieu à l'égard du pécheur est couronnée de succès. Parmi vous qui m'écoutez, n'en est-il pas plusieurs dont je pourrais invoquer l'expérience ? Si en ce moment vous êtes en état de grâce, n'y a-t-il pas eu aussi, dans votre vie, des instants où, séparés de Dieu, esclaves du péché, on pouvait vous compter parmi les méchants ? Dieu vous a donc laissé vivre pour que vous vous corrigiez. Ainsi le fait-il à l'égard des autres ; il les attend, il les supporte comme il nous a nous-mêmes attendus et supportés, et, parmi ces méchants que nous sommes tentés de maudire, il y a peut-être des prédestinés. Regardez,

cet homme furieux qui s'avance la menace à la bouche, la rage dans le cœur, sur la route de Damas. Que va-t-il faire ? et pourquoi ce lourd faisceau de chaînes qu'on apporte après lui ? Il va arrêter les disciples de Jésus-Christ, les charger de fers, les entraîner à Jérusalem ; il a juré de les exterminer. O Dieu, punissez donc cet homme qui veut anéantir votre religion ! Ah ! je le vois, Dieu l'a terrassé en effet ; mais c'est dans sa miséricorde et dans son amour. « Saul, Saul, lui crie du haut des cieux une voix pleine de tendresse, pourquoi me persécuter ? » Et Saul, vaincu par cette voix amoureuse, embrasse la religion qu'il voulait détruire, et devient son plus ardent propagateur ; c'est, comme vous le savez, celui que nous appelons saint Paul, l'Apôtre des gentils, le Docteur des nations.

Deuxième partie. Mais dussent-ils ne pas se convertir et persévérer dans leur malice, les méchants ont encore, comme je l'ai dit, aux yeux de la Providence, une certaine utilité sur cette terre. Par leur moyen, les bons sont exercés et deviennent plus justes. Et d'abord, leur contact sert à purifier les bons des imperfections qu'ils pourraient avoir. Une comparaison toute familière vous fera bien comprendre ma pensée. Vous avez un vase d'argent ou de tout autre métal précieux ; ce vase a perdu son brillant : il est peut-être souillé de taches par suite de l'humidité de l'air ou de l'usage que vous en avez fait. Comment ferez-vous pour le nettoyer, pour lui rendre son éclat ? Le frotterez-vous contre un vase de même métal ? Evidemment non ; mais, prenant de la cendre dans votre foyer, ou telle autre poussière que vous connaissez, vous en ferez une boue, et c'est avec cette boue que vous effacerez ses taches et lui rendrez son brillant et sa splendeur première. Je suppose que vous êtes bons, justes ; mais, dites-moi, cette bonté est-elle parfaite, cette justice exempte de taches ? Certaine rouille ne vous aurait-elle pas endommagés ? Eh bien, ceux que vous appelez les méchants sont destinés à effacer ces taches, à vous guérir de ses imperfections. Vous êtes trop attaché aux biens de ce monde, vous ne faites pas assez l'aumône. Or, cette injustice qu'un tel commet à votre égard, supportez-la avec patience ; c'est une compensation que Dieu vous demande, c'est le remède à votre avarice. Vous êtes jaloux de votre honneur ; vous aimez peut-être à vous vanter, ou tout au moins à laisser vanter en vous des qualités que vous avez, et même celles que vous n'avez pas. Vous buvez les louanges avec tant d'avidité que vous n'en êtes jamais rassasiés ; c'est une tache à votre âme. Les médisances, les calomnies que des méchants lanceront contre vous, c'est la poussière dont Dieu se sert pour nettoyer en vous cette imperfection. Vous êtes faibles à l'égard de vos enfants ; vous les jugez avec vos yeux de père ou de mère, ils sont sans défauts ; du moins vous ne leur en connaissez point. Amour trop faible et parfois injuste, vous le savez bien : c'est encore une imperfection. Eh bien ! si quelqu'un de vos ennemis

(1) Apud Corn. a Lapide in cap. vi, *Epit. ad Gal.* et alibi.

attaque vos enfants, se montre injuste à leur égard, si vous savez supporter cette petite querelle, c'est une réparation aux faiblesses excessives de votre amour maternel. Donc le contact des méchants sert à corriger les bons de leurs imperfections.

Mais il y a plus : les méchants contribuent encore d'une manière plus directe à la sanctification des bons. Certes, chrétiens, il y aurait peu de mérite à vivre dans une société exclusivement composée de justes et de saints. Quelle valeur peut avoir la patience, lorsque tout sourit à nos vœux et que personne ne met cette patience à l'épreuve ? Quel mérite, dit Notre-Seigneur, y a-t-il à aimer ceux qui nous aiment ? Non, non, la vraie vertu consiste à aimer même ceux qui nous haïssent, et à répondre par des bienfaits à ceux qui nous veulent du mal. Voici Jésus-Christ chargé de sa croix, couronné d'épines, méconnaissable sous les crachats et la couche livide de sang qui couvre sa face adorable. Pas une âme sympathique au milieu de cette foule qui l'entourne ; des railleries, des insultes, des outrages et toujours des outrages. O mon Dieu ! le cœur frémit d'horreur à ce spectacle. Voyez-vous cette femme héroïque, cette Véronique sublime qui s'avance seule malgré les soldats, les bourreaux ; dédaignant tout ce qu'on peut lui dire, elle fend la presse pour essuyer la face de son Jésus. Qu'est-ce donc, je vous prie, qui rend son dévouement si noble et si admirable ? C'est que les hommes, c'est que les méchants l'entourent ; c'est cet effort surhumain qu'elle a fait pour mépriser leurs clameurs et donner à son Maître ce précieux témoignage d'amour. Si elle lui eût donné cette marque d'affection alors qu'il était au château de Béthanie, environné de ses apôtres et d'une société d'amis, ne comprenez-vous pas que son dévouement eût été mille fois moins sublime ? Ainsi vous, mes frères, quand, malgré les plaisanteries des impies ou les persécutions des méchants, vous assistez régulièrement aux offices, et vous pratiquez tous vos devoirs de chrétien ; quand, malgré les sarcasmes qui peut-être vous attendent, vous allez vous agenouiller au tribunal de la pénitence, pour ensuite vous présenter à la Table sainte, oh bien ! les méchants vous ont été utiles ; ils ont donné à votre foi plus d'énergie, plus de splendeur ; ils ont accru votre mérite et embelli votre couronne.

PÉRORAISON. *Laissez croître l'ivraie jusqu'au temps de la moisson*, disait le semeur de notre Évangile. Laissons aussi, mes frères, laissons vivre les méchants sans les maudire ; laissons-les entre les mains de la Providence de Dieu, et surtout dans celles de sa miséricorde. Ils ont leur utilité sur cette terre ; je viens de vous le montrer. Et puis, surtout, ne l'oublions pas, ils ont une âme qui, comme la nôtre, a coûté bien cher à notre divin Sauveur. Puisque la bonté de Dieu les supporte, supportons-les aussi, sans cependant jamais nous unir à eux, ni approuver leurs défauts ; supportons-les aussi alors même qu'ils blasphèment ce que nous aimons le

plus, ce que nous avons de plus cher. Prions pour que Dieu les éclaire et les convertisse. Hélas ! viendra le temps où ils seront assez malheureux s'ils doivent avoir le sort de l'ivraie, être livrés aux flammes vengeresses de l'enfer. Quant à nous, par notre foi, par notre douceur, par notre patience, par notre charité, efforçons-nous d'être, au temps de la moisson, c'est-à-dire au temps du jugement, placés dans les greniers du Père Éternel, dans cette belle demeure du paradis où nous bénirons Dieu, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

PLAN DÉTAILLÉ D'UNE AUTRE HOMÉLIE

POUR LE VINGT-CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

TEXTE. *Domine, nonne bonum semen, etc.*

EXORD. Récit de l'Évangile... Lorsque la foule se fut retirée, les disciples s'approchèrent de lui et lui dirent : Maître, expliquez-nous la parabole de l'ivraie mêlée au bon grain, etc.

PROPOSITION ET DIVISION. Cherchant à nous appliquer spécialement les enseignements renfermés dans cette parabole, nous allons examiner deux choses : 1° Ce qu'il faut entendre par cet homme qui sème et par le bon grain qu'il sème. 2° Qu'est-ce que l'ennemi, et que doit-on comprendre par l'ivraie qu'il répand ?

Première partie. Sous l'image de cet homme qui jette du bon grain dans son champ, Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme il le dit, a voulu se désigner lui-même, et avec lui ses ministres, ses prédicateurs ses représentants sur la terre. Le champ auquel il confie cette bonne semence, c'est notre âme ; cette semence, c'est la vérité, ce sont les lumières de la foi, les instructions qui nous sont données... Examinons maintenant, chrétiens, si nous avons reçu assez abondamment cette divine semence... Certes, nous n'avons pas à nous plaindre ; depuis les premières leçons que nous ont données nos mères, si elles ont bien rempli leurs devoirs, jusqu'à ce jour, que de fois on nous a parlé de Dieu, de la sainte Vierge, de la vertu, des devoirs que nous avions à remplir... Rappelons-nous, en particulier, ces instructions si souvent répétées au moment où nous nous préparions à notre première communion, les grâces abondantes qui les accompagnaient. Oh ! ce jour-là, comme la divine semence tombait sur un terrain bien préparé, etc... Tableau... Oui, ô divin Sauveur, nous le reconnaissons, vous n'avez pas voulu que nos âmes fussent un champ stérile. Vous y avez jeté avec profusion la bonne semence de votre grâce ; votre présence dans nos cœurs par la sainte communion fut comme une sève féconde qui devait faire germer, croître et porter des fruits à cette semence bénie. Soyez-en remercié, ô mon Dieu... Acte de reconnaissance.

Deuxième partie. Mais dites-moi, mes frères, sommes-vous toujours restés fidèles aux grâces, aux inspirations du jour de notre première communion ? Ces germes de foi, d'innocence, de piété, se sont-ils assez développés dans nos cœurs pour ne laisser aucune place à la zizanie, à l'ivraie ? Quel est donc cet ennemi qui a pu ainsi semer de mauvaises herbes au milieu du bon grain ? Un jour, Notre-Seigneur délivrait un possédé ; il demanda au démon qui tourmentait cet homme quel était son nom. « Je m'appelle *légiôn*, répondit-il, parce que nous sommes plusieurs. » Eh bien ! l'ennemi qui sème ainsi l'ivraie dans nos âmes s'appelle du même nom. Il n'est pas seul ; Satan, le monde, les passions, les mauvaises compagnies, et, oserai-je le dire ? quelquefois jusqu'aux parents. Cela vous surprend, peut-être ; cela est dur à entendre que des parents eux-mêmes, etc... Et cependant, nous devons vous le dire, parce que c'est vrai, et qu'une triste expérience nous l'a appris. En voulez-vous la preuve ? Elle est facile. Ils étaient vingt, trente, quarante, plus ou moins, au jour de la première com

munion; vous les avez vus pieux comme des anges, tous aimés des meilleurs sentiments. Sont-ils tous aujourd'hui dans ces mêmes dispositions? N'y a-t-il dans ce champ de leur cœur que du pur froment? Candeur, foi vive, douce piété, qu'êtes-vous devenues? L'ivraie vous a peut-être étouffées, ou du moins nous avons la douleur de la voir croître à côté du bon grain. Si les parents n'y sont pour rien, mes frères, dites-moi comment il se fait que généralement les parents profondément chrétiens savent conserver la foi dans le cœur de leurs enfants, et comment, au contraire, rarement la piété se conserve quand le foyer et la famille ne donnent pas l'exemple... Oh? si vous n'avez pas vous-mêmes semé cette ivraie, vous avez du moins manqué de vigilance, pères et mères, et pendant que vous dormiez, l'ennemi est venu sous la forme peut-être d'un mauvais livre, d'un compagnon libertin ou d'une compagne légère, etc., et il a jeté l'ivraie dans ces cœurs. Nous, ministres de Jésus-Christ, nous y avons semé le bon grain, etc...

PÉBORAISSON. Non, vous n'êtes pas innocents, pères et mères qui manquez de vigilance et de foi. Et si l'on nous demandait: Vous n'avez pourtant semé que du bon grain dans ce champ, et comment y a-t-il tant d'ivraie? nous serions quelquefois obligés de répondre: C'est ce père qui blasphème, c'est cette mère trop faible qui, etc... *Inimicus homo*, etc... Mais, ne l'oubliez pas, viendra le temps de la moisson, c'est-à-dire le jour du jugement, et si vos enfants ont le malheur d'y être traités comme l'ivraie, n'espérez pas vous, y être considérés comme le bon grain, si c'est par votre faute que vos enfants sont ainsi traités, car, etc... Ah! plutôt, mes frères, profitons de ces jours que Dieu nous donne pour réparer le passé; arrachons tous l'ivraie qui pourrait être en nous, et devenons ainsi ce pur froment du Seigneur qui doit être placé dans les greniers du Père Éternel.

L'abbé LOBRY.

Fête de la dédicace.

Nous célébrons aujourd'hui la fête de la Dédicace de toutes les églises de France, c'est-à-dire l'anniversaire du jour où chacune de ces églises a été consacrée au Seigneur. Ce n'est pas qu'elles remontent toutes à la même antiquité: les unes sont pour ainsi dire contemporaines de la religion dans les Gaules, les autres ont été élevées à différentes époques par la piété de nos pères; d'autres sont nouvellement construites, et nous avons pu en voir poser les premiers fondements. Mais le clergé français, voulant mettre de l'unité dans sa liturgie, a obtenu du souverain Pontife qu'il y eût une époque fixe et précise pour célébrer, dans toute l'étendue de la France, le jour heureux où le bienfait d'une maison de prières a été accordé à la piété des populations. Cette fête n'est pas une des moindres de notre sainte Religion. Elle a été élevée au rang des doubles de première classe avec octave, c'est-à-dire qu'elle est sur la même ligne que les fêtes les plus solennelles de l'année. C'est ce que l'on ne comprend pas assez dans la plupart des paroisses; le plus ordinairement l'absence de fidèles se fait trop sentir à cette solennité. Emportés par le tourbillon des affaires, nous ne savons plus rien des glorieux et touchants souvenirs. Nous abandonnons la maison de prière comme la maison paternelle; et l'habitation terrestre de notre Dieu, où nous avons reçu ses premiers bienfaits, nous laisse aussi vides d'émotions que l'habitation

de famille où nous avons reçu les premières caresses d'une mère.

Pour comprendre toute l'importance de cette belle fête et nous la faire aimer, il suffit de rechercher les motifs qui ont présidé à son institution. La fête de la Dédicace a pour but de nous rappeler chaque année les bienfaits de notre église de paroisse, et de réchauffer l'amour filial et la pieuse reconnaissance que nous lui devons.

Qu'est-ce, en effet, qu'une église? C'est la maison du Seigneur: le Dieu de toute sainteté y réside, et, dans la plupart, dans toutes, Jésus-Christ y habite en personne. Au temps de l'ancienne loi, Dieu ne voulut avoir qu'un temple. Il n'y avait alors qu'une seule nation qui fût restée fidèle à la grâce; mais lorsque le Fils de Dieu vint réconcilier l'homme avec son Père, lorsqu'il vint prêcher cette doctrine qui devait changer la face du monde; lorsque, par un amour immense, il voulut rester jusqu'à la fin des siècles au milieu des peuples qu'il devait racheter par sa mort, les temples se multiplièrent. Chaque peuple, chaque pays voulut avoir le sien; car ce n'était plus seulement l'immensité de Dieu qui remplissait le lieu saint, c'était Dieu lui-même et la personne de Jésus-Christ, prêtre et victime sous les apparences sacrées de l'Eucharistie. Oh! alors, combien dut être grand le respect qu'inspirait le temple aux fidèles! Combien dut parler à leur cœur cette enceinte sacrée, où l'âme ulcérée pouvait venir déposer sa douleur dans le sein d'un ami, d'un Dieu, le voir face à face, s'en nourrir, se fortifier de cette manne divine contre toutes les peines qui répandaient de l'amertume sur les jours de son exil. Alors, dans ces temps heureux de la religion naissante, l'enceinte des églises se trouvant trop étroite pour contenir la foule des fervents fidèles qui s'y pressaient de toutes parts, il fallut l'élargir pour satisfaire à la piété des populations. De magnifiques basiliques s'élevèrent, semblables à des forêts où, dans un mystérieux silence, les chrétiens venaient méditer les éternels oracles. Hélas! à voir le dépérissement de la foi parmi nous, on pourrait d'avance préciser l'époque où ces superbes monuments ne seront plus que des souvenirs. Ils resteront comme des œuvres de l'art, et quand l'artiste s'extasiera sur leur grâce ou leur majesté, aucun battement de cœur, aucun cri d'amour ne s'élèvera vers le Dieu caché qui inspira toutes ces merveilles. Est-ce donc trop dire, et ne peut-on pas prévoir ce fatal résultat, à considérer cet infiniment petit nombre de chrétiens, qui s'affaiblit et diminue encore de jour en jour? Le peuple, égaré par de fausses doctrines, s'est déshabitué de l'Évangile; il ne connaît plus le chemin de l'église; on pourrait presque dire qu'il n'y entre que pour naître et mourir. A mesure qu'il se développe et qu'il avance vers une civilisation mensongère, il rougit de la croix qui l'a sauvé de l'esclavage, et le ministre des saints autels n'est pour lui qu'un sujet de moquerie ou de haine pendant sa vie, de crainte et d'effroi à l'heure de sa mort. Oh! mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne-

savent pas ce qu'ils font ! Ah ! du moins, que ce petit nombre de bons serviteurs se serre de plus en plus aux pieds de la croix. Qu'il console l'église de son veuvage ; et si quelquefois ils se lassaient de suivre le sentier pénible de la vertu, que la vue de cette demeure sacrée, où ils ont reçu tant de grâces, ranime leurs espérances et encourage leur repentir. Oui, la vue d'une église pour l'âme qui réfléchit et qui aime suffit seule pour réveiller les sentiments de la foi. C'est un livre éloquent dont toutes les pages rappellent les plus grands bienfaits et les plus douces émotions.

Voici d'abord les fonts du Baptême ; c'est là qu'on nous apporta pour la première fois à notre entrée dans la vie. Qu'étions-nous alors ? Des enfants de colère et de malédiction, conçus dans la corruption, portés dans des entrailles douloureuses, attendus par toutes les tribulations et les malheurs. Les fautes de notre père avaient rejailli sur nous ; nous étions déshérités des cieux, et notre partage était la mort éternelle. Voilà l'héritage funeste que nous avons reçu de nos premiers parents. « Pauvre et » chétive créature, que vas-tu devenir ? A peine la » lumière a-t-elle frappé tes yeux que tes cris et tes » larmes viennent témoigner de tes souffrances ; ah ! » dis-moi, est-ce bien la douleur que tu éprouves » qui l'arrache tant de pleurs, ou n'est-ce pas plutôt » le fatal pressentiment d'une vie malheureuse et » d'une éternité plus malheureuse encore, qui l'é- » pouvante à ton entrée dans la vie ? Mais sèche tes » pleurs, mon enfant, le bon Dieu a eu pitié de ta » faiblesse, l'onde du Baptême va couler sur ton » front, laver tes souillures et te rendre ce beau ciel, » objet de tes cuisants regrets. »

» Quelle heureuse transformation s'opère dans » ton âme ! L'eau sainte de la régénération est l'in- » strument des plus étonnantes merveilles. Tu de- » viens, par les mérites de Jésus-Christ, un enfant » de grâce et de bénédiction, le fils adoptif du Père » céleste, l'heureux objet des complaisances du Très- » Haut, et l'héritier de sa félicité et de sa gloire. » Maintenant que te voilà rendu à la grâce, garde- » toi bien, mon enfant, de la laisser ternir par le » contact souillé du monde. De toutes les couron- » nes que Dieu réserve à ses élus, il n'en est point » de plus belle que la couronne de l'innocence. Ah ! » puisse jamais ne s'en altérer la candeur. » Vain » avertissement ! Le principe de corruption déposé » dans notre nature par le péché se développe avec » l'âge, et bientôt, ô douleur ! cette belle fleur bap- » tismale que l'Église nous avait confiée se fane, » s'incline sur sa tige, desséchée par le ver rongeur » du péché. Coulez, ondes bienfaisantes de la péni- » tence ; ranimez cette fleur prête à périr, redressez » cette tige languissante, et noyez dans vos eaux » salutaires l'insecte pernicieux qui en a conjuré la » ruine. Ah ! c'est que l'Église a des ressources pour » tous les malheurs. Paraissez, tribunaux du re- » pentir, refuges de la douleur, venez dire à l'homme » criminel qu'il ne doit pas désespérer de sa grâce, et

que le pardon l'attend sur vos marches sacrées. Qu'il vienne s'y agenouiller sans crainte, qu'il y verse ses fautes en silence : il s'y trouve un ami pour essuyer ses pleurs. Bien différente de la justice des hommes, la justice de Dieu se laisse ébranler par le repentir, et tandis que l'aveu d'une faute est souvent auprès des juges de la terre un motif de condamnation plus rigoureuse, — car le doute n'arrête plus le bras qui s'étend pour sévir, un aveu simple et naïf attire la pitié du divin Juge ; la colère céleste ne tient pas contre une larme, et quand la conviction de la culpabilité est complètement acquise, alors le Juge s'attendrit, son bras s'étend sur le coupable, mais... pour lui pardonner !

Cependant, pour la plupart des hommes, pour tous les hommes peut-être, vient la rechute après le repentir. On a beau détester ses fautes, les pleurer, prendre des résolutions sincères, la corruption sourdement nous travaille au dedans de nous-mêmes ; le bon et le mauvais homme qui se trouvent en chacun de nous se livrent une guerre à mort, et, sans la miséricorde de Dieu, nous succomberions infailliblement. D'où nous viendra le secours contre de si violentes tentations ? C'est encore de l'église. Voyez-là, aux plus beaux jours de l'année : elle a revêtu ses habits de fête, le son des cloches se fait entendre, et l'antique *Alleluia* d'Abraham et de Jacob fait retentir les dômes sacrés. De jeunes filles vêtues de blanc, de jeunes garçons parés de leurs plus beaux habits se placent aux premiers rangs. Le pardon a coulé sur leurs têtes ; ils sont reçus dans le sanctuaire, comme des vases d'honneur et de prédilection. Bientôt le Christ descend sur l'autel pour ces âmes délicates, et le ministre du Seigneur leur adresse ces paroles émues : « Mes enfants, le temps a marché » bien vite ; hier encore, vous n'aviez que les goûts » de l'enfance ; vos peines étaient bien légères, et le » sourire d'une mère suffisait pour dissiper les nua- » ges qui assombrissaient vos fronts. Le passé n'ex- » citait pas vos regrets ni l'avenir vos espérances. » Le présent était tout pour vous. Jusqu'ici, vous » n'avez connu ni les chaînes dorées du monde ni » ses perfides plaisirs ; mais, voilà que vous vous » faites hommes, voilà que ce monde vous réclame. » Il vous faudra bientôt vous lancer sur cette mer » oragense et remplie d'écueils. Ah ! craignez, mes » enfants, le naufrage de votre innocence. Hélas ! » qui sait si le souffle empoisonné de la terre n'en a » pas altéré déjà la fraîcheur ? N'importe ! innocents » ou repentants, la miséricorde divine veut vous » fortifier contre les tempêtes et vous offrir, en cas » de naufrage, un refuge assuré. Le pain des anges » est devenu le pain des hommes. O prodige de » grâce ! un Dieu se fait votre aliment ; l'homme, » cette misérable créature, se nourrit de son Créa- » teur. Jésus-Christ, mes enfants, vous convie à ses » banquets sacrés. Dans les moments critiques de » votre existence, ce pain des forts soutiendra votre » courage ; repaissez-vous de cette divine nourri- » ture, et, chaque fois que vous vous sentirez dessé-

» chés par le souffle brûlant des passions, accourez,
 » accourez à cette source féconde ; c'est là seule-
 » ment que vous pourrez vous désaltérer et puiser
 » assez de forces pour continuer le long et doulou-
 » reux voyage de la vie. »

Ah ! Seigneur Jésus, lorsque vous vous donniez à nous avec tant de profusion et d'amour, qui eût osé dire qu'un jour viendrait où vos tabernacles seraient abandonnés, vos temples déserts et votre divin corps, un objet d'indifférence, et il faut le dire en se voilant les yeux, quelquefois même de mépris.

Qu'il n'en soit point ainsi pour nous ; ne fermons point nos cœurs aux généreux élans de la reconnaissance, et que la vue de cette enceinte sacrée, où nous avons reçu tant de grâces, ranime sans cesse notre foi et notre amour. C'est ici la place où, petits enfants, nous nous unissions sans le savoir aux prières d'une mère chérie. Voici la chapelle où notre voix, se mêlant au concert des anges, invoquait la Reine des cieux, la consolation des affligés, le refuge des pécheurs. Voici le lieu où nous avons accompagné en pleurant les dépouilles mortelles de tout ce que nous avons de plus cher. C'est ici que ceux que nous aimons ont reçu nos derniers adieux, et que nous avons jeté sur leur cercueil, comme pour les rappeler à la vie des cieux, quelques gouttes de l'eau sanctifiée par les prières de l'Eglise. C'est dans ce sanctuaire que deux jeunes époux, ivres d'espérance et de bonheur, sont venus se jurer un amour éternel : éternité d'un jour, que la mort a déjà brisée peut-être ; car elle se plaît aux séparations douloureuses, et la meilleure partie de nous-même appartient au tombeau. Or, mes frères, dans ces coups de la mort qui n'épargnent personne, qui donnera à la veuve désolée, à l'orphelin délaissé, au fils privé de sa mère, qui leur donnera des consolations, qui relèvera leur courage, qui tempérera l'amertume de leurs regrets ? C'est encore l'église. C'est ici, c'est aux pieds de la croix que l'infortuné déposera ses douleurs ; ses yeux se reposeront avec confiance sur le Sauveur mourant, et le sang qui coule des blessures divines rafraîchira toutes les plaies de son cœur.

Voyez ce brave enfant de la France, après de longues et cruelles guerres, il entre au foyer paternel : il a courageusement versé son sang pour la patrie. Le signe de l'honneur brille sur sa poitrine. Il marche d'un pas ralenti par de nobles blessures, la sueur inonde son visage, et, de temps en temps, il redresse avec peine son corps fatigué, et jette au loin des regards impatients. Tout à coup sa figure s'éclaire, son front s'illumine de contentement et de bonheur. Une croix lui est apparue à l'horizon. C'est le clocher de son église, c'est son église elle-même, qui surgit à ses yeux. A l'instant, toutes ses fatigues sont oubliées. Son pied se rassure, son pas s'affermi. Il court, il vole vers ces lieux si chers à son cœur. Il reverra son vieux père, et sa mère courbée sous le poids des ans, et des sœurs, et ses amis, et le vénérable prêtre qui

prit soin de son enfance, et cette modeste église qui reçut ses premiers serments, et qui lui rappelle ses joies les plus pures et ses plus douces émotions.

Oh ! saintes affections de la famille, quelle place vous occupez dans nos cœurs ! et comment vous remplacer quand vous avez été brisées par la mort ? Vous seul, ô mon Dieu, vous seul pouvez combler ce vide immense ; vous seul pouvez me tenir lieu de tout ce que j'ai perdu. Ma maison paternelle, que j'ai quittée, je la retrouve dans la maison du Seigneur ; mon père, ma mère, mes amis qui ne sont plus, je les retrouve en vous, ô mon Dieu, et je ne les presse jamais mieux sur mon cœur qu'en votre divine présence. Que vos tabernacles sont beaux, Seigneur, Dieu des vertus ! Rien n'est égal à la douceur que l'on respire au pied de vos saints autels. C'est ici le lieu de rafraîchissement et de repos pour toutes les âmes désolées ; c'est ici que l'enfant vient puiser des forces pour combattre les combats de la vie, ici que le vieillard, près de la tombe, sent encore battre son cœur en présence du Dieu qui a réjoui ses jeunes années. Ah ! je ne m'étonne pas si le grand saint Jérôme n'osait entrer dans une église, lorsqu'il n'avait pas remporté la victoire la plus complète sur tous ses sens et sur tous ses désirs. Je ne m'étonne pas si de puissants empereurs ne s'y présentaient qu'à genoux et dans la posture des suppliants. Je ne m'étonne pas si le plus glorieux de nos rois, donnant l'exemple à toute sa cour, *baisait avec respect le pavé de nos temples*. Mais ce qui m'étonne, c'est de voir des hommes chrétiens, au moins par le Baptême, apporter dans l'église le trouble et la dissipation, s'y entretenir comme sur une place publique, et s'y présenter quelquefois même avec un cœur rempli de pensées mondaines et souillé par de criminelles intentions.

Nous lisons dans l'historien juif que, lors du sac de Jérusalem, les habitants virent sans trop d'émotion leurs murailles renversées, leurs maisons ruinées, leur ville presque entièrement détruite. Ils comprimèrent leurs plaintes et étouffèrent leurs sanglots, à la vue de leur femmes traînées en captivité et de leurs enfants égorgés sous leurs yeux. Mais quand ils aperçurent le feu qui consumait le temple, alors une douleur immense s'empara de leurs cœurs ; ils ne purent retenir leurs cris, et ils en poussèrent de si hauts et de si déchirants, qu'ils arrachèrent les larmes au vainqueur lui-même !

Voilà l'amour que ce peuple reprouvé portait au temple bâti par ses pères ; et cependant, depuis la mort du Sauveur, le Dieu du ciel n'y habitait plus. Le Dieu du ciel habite dans nos temples ! Croyez-vous que leur destruction excitât parmi nous tant de douleur et tant de désespoir ? Je m'arrête, et je rejette loin de moi tous les douloureux pressentiments. Dans cette nuit qui se fait autour de nous, l'œil attentif peut encore surprendre quelques lueurs consolantes. Toutes ces magnifiques restaurations de nos grandes cathédrales, toutes ces nouvelles églises qui surgissent du sol comme de luxuriantes florai-

sons, ne sont-ce pas autant d'actes de foi qui s'élèvent vers le ciel pour y porter l'expression des vrais sentiments de la France? Peut-être. Nous aurions toutefois plus d'espérance, si les populations se pressaient au pied des autels pour y déposer des actes d'amour.

HURULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Le R. P. Muard.

(Suite.)

Lorsque M. Muard fut élevé au sacerdoce, le 24 mai 1834, le supérieur du grand séminaire dit : « Voyez-vous ce jeune prêtre, il est bien probable qu'il aura porté ce matin son innocence baptismale au saint Autel. » Et il n'était point le seul qui pensât ainsi. A cette pureté presque angélique se joignait un ardent amour de Dieu. On ne peut lire sans admiration les exhortations que ce saint jeune homme s'adressait à lui-même pour aimer le Seigneur, et qu'il écrivait, afin de les relire quelquefois ; je ne crois pas que saint Louis de Gonzague ou saint Stanislas Kostka eussent parlé autrement. C'est écrit d'un style ferme et plein de feu, et qui annonçait un maître homme, ou plutôt un Saint. Il agissait comme il écrivait. Pendant trois semaines qu'il attendit sa nomination à la cure de Joux, il prépara à la première communion les enfants de la paroisse de son ancien maître, le bon abbé Rolley, « prêchant, priant, catéchisant, confessant, » avec un zèle et une charité qui lui gagnèrent tous les cœurs.

Un mot dit, à son arrivée à Joux-la-Ville, montre la réputation qu'il avait déjà. La plupart des habitants s'étaient réunis dans la cour, le jardin et les chambres du presbytère pour le voir descendre de la colline qui est en face. On fut charmé de sa modestie, de son air affable et bon, de la candeur pleine de dignité et de charité, qui révèle les amis de Dieu ; et un vieillard vénérable, exprimant les sentiments de la foule, dit : « A la manière dont j'entends sonner les cloches, je comprends que c'est un Saint qui nous arrive. »

C'était un Saint, en effet, qui priait beaucoup, dormait peu, jeûnait souvent, était presque continuellement vêtu d'un cilice, et portait plusieurs fois la semaine une ceinture garnie de pointes de fer. Quand un prêtre ceint ainsi ses reins, la joie de souffrir pour Jésus-Christ, l'assurance de posséder Dieu éternellement, donnent à son visage une expression qu'on cherche en vain dans les autres hommes.

La visite pastorale établit entre M. Muard et ses paroissiens les bonnes relations nécessaires au salut des âmes. Il les alla tous voir, pauvres et riches, sans aucune distinction. Aux pauvres, il prouva qu'il serait leur père, par sa cordialité et sa charité ; aux riches, il montra qu'il voulait être leur ami, par son amabilité pleine de déférence. Il gagna son maire en lui témoignant le plus affectueux respect. Quoique son autorité fût, spirituellement, supérieure à la sienne, il n'oubliait pas que, temporellement, ce

magistrat était aussi le représentant de Dieu, par qui sont ordonnés tous les pouvoirs (1). Voyant en lui le ministre « établi de Dieu pour le maintien du bon ordre » (ce sont les expressions de son historien), il se croyait, et avec raison, obligé d'honorer la dignité dont il était revêtu. Ce maire, qui était d'ailleurs un vieillard respectable, fut touché des égards qu'avait pour lui, en toute occasion, le jeune curé ; il comprit qu'une religion qui inspirait tant de déférence et d'obéissance pour les dépositaires de l'autorité de Dieu devait avoir une origine divine : il se convertit franchement, ouvertement ; et son exemple eut une heureuse influence sur plusieurs habitants du pays. Telle fut la récompense de la foi de M. Muard à cette doctrine de saint Pierre et de saint Paul : « Rendez à tous ce qui est dû, non-seulement le tribut, mais la crainte et l'honneur ; soyez soumis à toute créature à cause de Dieu, au souverain, et aux chefs nommés par lui..., parce que telle est la volonté de Dieu, afin qu'en agissant ainsi pour le bien, vous imposiez silence à l'ignorance d'hommes imprudents (2).

Il n'eut pas moins de succès auprès de son instituteur, dont le concours lui était nécessaire pour la bonne éducation de la jeunesse. Il y mit tous ses soins, toute son habileté. Il peut être quelquefois difficile de réussir : il y faut de la douceur et de la fermeté, une vigilance continuelle, tempérée de longues et patientes prévenances. M. Muard parvint à exercer toute son autorité dans l'école sans perdre l'amitié de l'instituteur. « Il entretenait avec lui, dit l'abbé Brullée, des relations bienveillantes et amicales, qui, agréables pour l'un et pour l'autre, tournaient surtout à l'avantage des enfants et à l'édification de la paroisse. M. le curé et M. l'instituteur étaient mieux respectés, les parents mieux obéis, et le catéchisme mieux appris. »

C'était là surtout ce que désirait M. Muard : il voulait former une nouvelle génération de solides chrétiens, et je ne doute pas qu'il y fût parvenu, si on l'eût laissé dix ans dans cette paroisse. Ce problème, que tant de bons pasteurs sont presque forcés de regarder comme insoluble, au moins dans la plupart des cures de campagne, M. Muard donna tous les moyens de le résoudre. Il commença par les tout petits enfants, qu'il attirait au saint tribunal dès qu'ils avaient l'âge de raison, et à qui il ne craignait pas de donner le sacrement de Pénitence aussitôt qu'ils en avaient besoin ; car il les instruisait dès qu'il le pouvait des principales vérités de la religion.

(1) « Non est enim potestas nisi a Deo : que autem sunt a Deo : ordinatæ sunt. » (Rom., xiii, 1.)

(2) « Reddite ergo omnibus debita : cui tributum, tributum ; cui vectigal, vectigal ; cui timorem, timorem ; cui honorem, honorem. » (Rom., xii, 7.) Par cette énumération, saint Paul veut désigner les différentes magistratures, financière judiciaire, administrative, qui sont nécessaires en tout État bien constitué. Saint Pierre donne le même précepte : « Subjetti igitur estote omni creaturæ propter Deum : sive regibus quasi præcellentibus, sive ducibus tanquam ab eo missis... Quia sic est voluntas Dei, ut beneficientes obtumescere faciat imprudentium hominum ignorantiam. » (1. Petr., ii, 13-15.)

que les enfants entendent beaucoup mieux qu'on ne croit. La foi est une vertu que Dieu leur accorde avec d'autant plus de largesse qu'ils sont plus innocents. On a souvent remarqué que les croyances religieuses sont celles qui entrent le plus naturellement et le plus facilement dans l'esprit et le cœur des enfants. Plus ils aiment Dieu de bonne heure, plus ils ont d'espoir de l'aimer longtemps. Aussi M. Muard leur apprenait-il à se repentir et à lui demander pardon dès qu'ils l'avaient offensé. Il avait lu sans doute, dans les Dialogues de saint Grégoire, la damnation d'un tout jeune enfant que son père laissait blasphémer. Dieu ne règle pas sa justice d'après des calculs quelquefois trompeurs : il voit la malice, et punit le péché à quelque âge qu'il soit commis. M. Muard ne l'oubliait pas. Il s'efforçait d'arracher aux démons des âmes si tendres, et de lessoustraire, autant qu'il pouvait, à leur pernicieuse influence.

Que de peines il prenait pour leur faire comprendre la vérité de la religion ! Il préparait ses instructions du catéchisme avec autant de soin que ses sermons, cherchant les explications les plus claires, les comparaisons les plus ingénieuses, les exemples les plus touchants, les exhortations les plus douces ; car il est moins difficile de nourrir les hommes que de faire manger les petits enfants. Il y mettait la prévoyante attention des mères, parce qu'il avait le cœur d'une mère. Les enfants le devinaient et l'aimaient ; » en sorte que ce n'était plus une peine, mais une joie d'aller au catéchisme. »

« Lorsqu'approchait le jour de la première communion, dit l'abbé Brullée, il redoublait de travail et d'ardeur pour préparer, par des confessions bien faites, par des instructions plus fréquentes et par quelques jours de retraite, les âmes de ce nouveau peuple qu'il eût voulu attacher irrévocablement à son Dieu. Le grand jour étant venu, il s'entourait de quelques-uns de ses confrères et donnait la pompe la plus splendide à cette fête de famille, qui produisait toujours sur la paroisse une salutaire impression. Il n'ignorait pas que le moment le plus dangereux pour les enfants est celui qui s'écoule entre la première communion et leur établissement dans le monde ; aussi mettait-il tout en œuvre pour conserver son influence sur eux et les préserver des dangers qui environnent la jeunesse. Le dimanche, il faisait réunir les jeunes filles, sous la protection de quelque personne vertueuse de la Confrérie de la Très-Sainte Vierge, et attirait chez lui les jeunes gens, parmi lesquels il choisissait ceux qui lui paraissaient avoir quelque disposition à l'étude et à l'état ecclésiastique (1). »

Je ne crois pas qu'il y ait un autre moyen d'assurer la persévérance des enfants. Si, dans les villes, un certain nombre de jeunes gens conservent la foi, c'est aux réunions de ce genre qu'ils le doivent. Il faut fréquenter des chrétiens pour rester chrétien.

Que de services ne rendent pas les bons Frères qui reçoivent chez eux cette jeunesse, exposée à tant de dangers, qui lui consacrent les heures de loisir ou de repos, qui achèvent son instruction ou lui procurent d'innocents plaisirs, pour avoir le droit de lui parler de Dieu, de la maintenir dans l'amitié de Dieu ! Quels mérites n'acquièrent pas les hommes de bonne volonté qui les soutiennent et les aident dans cette œuvre admirable, qui se font enfants pour amuser ces enfants, qui abaissent leur intelligence pour élever ces intelligences, qui inclinent leur cœur pour gagner ces cœurs, y faire pénétrer de bons sentiments, de sages conseils, et en faire de vrais chrétiens qui serviront Dieu fidèlement tous les jours de leur vie !

Y a-t-il de ces hommes dans les campagnes ? Peu sans doute ; mais il y en a, au besoin, dans les villes voisines ; car le curé ne suffit pas. Il faut que les aînés aident le père de famille à élever ses plus jeunes enfants. Si le châtelain, ou quelque riche propriétaire, daignait fréquenter assidûment la réunion de la jeunesse après les Vêpres, encourager l'instruction et les jeux, récompenser la bonne conduite par des paroles bienveillantes, par une protection plus marquée, il est certain que les parents y enverraient leurs enfants sans déplaisir. Quel bel apostolat ! Et comment, parmi tant de catholiques, ne trouverait-on pas des hommes qui comprissent une si grande mission ? Car la régénération de la France est là. Si la plupart des enfants, dans les campagnes, continuent à perdre la foi de quatorze à vingt ans, que peut-on espérer ?

M. Muard avait trouvé de dignes femmes qui présidaient la réunion des jeunes filles, et, tout en les amusant, cherchaient à leur inspirer les vertus qui font les bonnes mères de famille. Il entretenait leur zèle par l'exemple de la très sainte Vierge, notre bonne Mère, qui veille sur tous ses enfants avec un infatigable amour. C'est en la leur faisant aimer qu'il la leur faisait imiter. Lui-même l'aimait tendrement, et ne l'appelait jamais autrement que sa *bonne Mère*. « Elle était la confidente de toutes ses peines, la directrice de toutes ses entreprises, la trésorière de toutes les faveurs qu'il demandait à Dieu, l'espérance de sa vocation et de son ministère. » Il n'en pouvait parler sans inspirer un peu de l'amour qui le brûlait. Il ne se lassait pas de la prier. Ses paroissiens, le voyant souvent prosterné pendant des heures entières au pied de son autel, ne pouvaient s'empêcher de dire : « C'est vraiment prodigieux comme M. le Curé aime la très-sainte Vierge ! » Et ils ne se trompaient pas, ajoute l'abbé Brullée, qui croit avec raison que ce grand amour fut la cause de sa sainteté. « Quand Marie, dit le vénérable Grignon de Montfort, a jeté ses racines dans une

d'autres ce qu'on avait fait pour lui, en facilitant l'entrée du sanctuaire à des jeunes gens que Dieu semblait appeler au sacerdoce, et, pendant les quatre années qu'il passa dans cette paroisse, il eut la consolation de donner plusieurs prêtres à l'Eglise. » (Vie, etc., chapp. v., 99.)

(1) « Il avait à cœur, ajoute son historien, de faire pour



âme, elle y produit les merveilles de grâce qu'elle seule peut produire (1). » Non content de cultiver la Congrégation de la Très-Sainte-Vierge qu'il avait trouvée établie à Joux-la-Ville, M. Muard y joignit celle du Saint-Scapulaire, « afin de rattacher par un lien plus étroit les âmes pieuses au Cœur de Marie, et d'attirer de plus abondantes bénédictions sur son ministère. » C'est par ce moyen qu'il espérait conserver à la vie de la grâce tous les fils qu'il avait enfantés à Jésus-Christ. Il n'eut pas le temps d'achever son œuvre, parce que Dieu voulait seulement se servir de lui pour ouvrir la voie ; mais beaucoup d'autres l'y suivront et arriveront au but.

En même temps qu'il affermissait la foi chez les enfants, il s'efforçait de la rendre aux pères qui l'avaient perdue. Afin de rattacher les hommes à l'Église par quelque lien extérieur, il établit pour les cultivateurs la confrérie de Saint-Eloi, et tâcha de rendre aussi religieuse que possible la confrérie de Saint-Vincent. Quand il les rencontrait, il amenait la conversation sur la religion, écoutait avec patience les plus grossières erreurs, les réfutait doucement, poliment, mais avec une grande logique, et, s'il ne parvenait pas à les convaincre, les forçait du moins de reconnaître le sincère désir qu'il avait de les éclairer. L'hiver, il allait passer quelques soirées chez un de ses voisins, où se réunissaient plusieurs hommes du pays. « On y parlait de tout, et principalement de religion, ce qui lui donnait l'occasion de semer quelques bonnes paroles, d'éclairer quelques esprits, de calmer quelques irritations, de vaincre quelques préjugés. »

Mais ce n'était pas assez : il voulait chasser les ténèbres, faire pénétrer la lumière dans ces esprits ignorants et endurcis ; il voulait les convertir, leur prouver que Jésus-Christ est vrai Dieu et qu'il faut le servir tout de bon. Il y pensait dès le temps de son petit séminaire, où il écrivait à sa mère des lettres que le plus jeune de ses frères lisait à la veillée, et où il réfutait les objections les plus répandues contre la religion. Au grand séminaire, il composait dans ce but des sermons, sur lesquels il consultait un homme très remarquable, M. Petitier, son supérieur, qui lui donnait les meilleurs conseils (2). Depuis qu'il était curé, il s'en entretenait souvent avec ses confrères voisins, les curés de Nitry et de Sacy, et il forma enfin avec eux une sorte d'association qui, si elle se généralisait, triompherait à la longue de tous les sophismes qui ont ruiné la foi.

(A suivre.)

L'abbé E. DARAS.

(1) *Traité de la vraie dévotion à la Très-Sainte Vierge.*

(2) Savant et éloquent, plein de sagesse et d'expérience, M. Petitier, vicaire général, était un de ces courageux confesseurs de la foi, par qui le clergé de Sens fut réformé après la Révolution. Pendant la Terreur, il avait passé près d'un an caché dans le Morvan, n'ayant que son petit bréviaire romain et son *Novum*. « Ce fut, disait-il, la plus heureuse année de ma vie. »

A. M. l'Éditeur de la Semaine du Clergé.

« Monsieur,

» Il m'est venu à la pensée que, si l'excellente feuille que vous fondez, et qui a toute chance de succès, parce qu'elle répond à un des besoins du clergé, pouvait offrir, dans chacun de ses numéros, un article court et substantiel contenant les pensées les plus remarquables des saints sur un point de la doctrine catholique ou une vertu en particulier, et les faits les plus saillants de leur vie qui s'y rapportent, il y aurait là une lecture aussi utile que pleine d'intérêt. J'estime que ce travail serait à coup sûr parfaitement accueilli des fidèles et des pasteurs, et produirait les meilleurs fruits.

» Qui ne sait, en effet, que nulle lecture n'est plus propre que celle de la vie des saints à intéresser, à émouvoir et à rappeler efficacement à l'homme l'importante notion du devoir et du sacrifice, hélas ! si méconnue de nos jours ? Il y a là une merveilleuse vertu pour porter jusqu'au fond de la conscience humaine les enseignements les plus sévères, sans blesser son orgueil. N'est-il pas vrai que l'on se révolte trop souvent contre l'autorité des préceptes, tandis que les douces paroles des saints, corroborées de leurs admirables exemples, savent donner aux leçons de la morale chrétienne, quelque rebutantes qu'elles paraissent à la nature, un certain attrait, et en tempérer les rigueurs ? Ceci est tellement évident pour quiconque connaît le cœur humain, qu'il me semble inutile de m'y arrêter plus longtemps.

» Aussi, tous ceux qui ont fait une étude sérieuse de notre nature, les Pères et les Docteurs, les directeurs des âmes et les maîtres de la vie spirituelle, ont-ils fortement insisté sur la nécessité d'avoir toujours dans la mémoire les sentences et l'exemple des saints.

« Souvenez-vous, disait le grand Apôtre, de ceux » qui vous ont prêché la parole de Dieu, afin que, » considérant quelle a été la fin de leur vie, vous » imitez leur foi. » (Aux Hébr., 12.)

» Dès les premiers siècles, on insérait dans l'office de chaque jour un abrégé de la vie des saints, des martyrs surtout, et on lisait aux fidèles assemblés au pied des autels les actes détaillés de leur mort. Depuis lors, cette lecture a été une des traditions les plus chères de la piété catholique.

» Que de pécheurs sont revenus à Dieu après avoir feuilleté la vie des saints ! Que de cœurs ont été réchauffés au récit des actes de ces héros qui ont généreusement méprisé le monde pour embrasser la croix ! Si je voulais parcourir les annales de l'Église, il me serait facile d'en citer un grand nombre ; qu'il me suffise de nommer saint Augustin, saint Ignace de Loyola et sainte Thérèse.

» Un illustre et savant religieux, Dom Guéranger, pense avec raison « qu'il est permis d'apprécier la valeur religieuse d'un siècle à l'empresse-

» ment plus ou moins grand pour cette lecture
» salulaire. »

» Pour ma part, profondément convaincu que le souvenir de la vie des saints et des paroles sorties de leur cœur peut opérer le plus grand bien, je viens, monsieur, mettre au service de la *Semaine du clergé* et de la *Quinzaine religieuse*, que vous allez faire paraître, ma bonne volonté pour le travail dont il est question au commencement de cette lettre. Si vous partagez mes idées sur ce point, — ce dont je ne doute nullement, — je donnerai dans chaque numéro un article aussi intéressant qu'il me sera possible, renfermant ce que j'aurai trouvé de mieux dans l'histoire des saints relativement au sujet traité. Je veux que ces articles soient présentés de telle façon qu'ils puissent tout à la fois édifier les fidèles qui en prendront eux-mêmes connaissance, et servir aux pasteurs des âmes pour les instructions et les lectures qu'ils ont coutume de faire du haut de la chaire à leurs paroissiens.

» Le titre général, qui se répétera en tête de chaque article, sera : *Fleurs choisies de la vie des saints*.

» Daigne le Dieu de toute bonté bénir cette humble semence que je me propose de répandre dans l'âme de ceux qui me liront, lui donner l'accroissement et lui faire produire des fruits au centuple ! C'est la récompense que je désire pour les recherches longues et multipliées que m'imposera nécessairement ce genre de travail.

» Veuillez agréer, monsieur l'éditeur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

» L'abbé GARNIER. »

Fleurs choisies de la vie des saints.

I

LA PENSÉE DE L'ÉTERNITÉ

La pensée de l'éternité des peines et des récompenses de l'autre vie, tel a été le mystérieux et puissant ressort qui a porté les saints de tous les temps à conformer leur vie aux maximes de l'Évangile, à embrasser les rigueurs de la pénitence, et les a fortifiés au milieu des combats incessants, terribles quelquefois, qu'il leur a fallu soutenir contre les instincts pervers de la nature, le monde et le démon.

Lorsque saint François d'Assise voyait ses jeunes novices chanceler dans la voie de la pénitence, il leur adressait pour les encourager ces paroles, qui peuvent convenir à tout chrétien :

« Mes frères, leur disait-il, les promesses que nous avons faites au Seigneur sont grandes sans doute ; mais celles qu'il nous a faites lui-même le sont infiniment plus encore. Les plaisirs qu'offre le monde sont vains et de courte durée, et les affreux châtimens qui le suivent ne finiront pas ; les peines que nous nous donnerons, au contraire, seront bien

légères, si nous considérons la gloire éternelle qui en sera la récompense. Courage donc ! » (Vie de S. Fr. d'Ass.)

On sait que la prière habituelle de saint Augustin était celle-ci :

« Seigneur, ici-bas brûlez, ici-bas taillez, tranchez selon votre bon plaisir, pourvu que vous m'épargniez pendant l'éternité ! »

Léonard Lessius, de la compagnie de Jésus, avait souvent à la pensée le souvenir de ses fins dernières, et exhortait ses compagnons à recourir à cette salulaire pratique.

« Je ne connais pas, leur disait-il, de moyen plus efficace pour prévenir et surmonter les tentations. »

Nous lisons dans la vie de Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, persécuté et mis à mort pour son attachement à la religion catholique, que son épouse, l'ayant un jour visité dans sa prison, le suppliait de ne pas se laisser enlever la vie et les autres biens, parce que, disait-elle, il pouvait espérer en jouir encore longtemps.

— Combien d'années, lui demanda-t-il, pensez-vous donc que j'aie encore à vivre ?

— Une vingtaine au moins, répondit-elle.

— Et vous voudriez me voir payer ces vingt ans par une éternité de supplices ! Mais ne serait-ce pas de ma part une insigne folie ?

Henri Engelgrave rapporte qu'un jour un soldat perdu de mœurs se rencontra avec un saint évêque nommé Alexandre. Celui-ci ne manqua pas d'adresser au jeune homme les plus pressantes remontrances. Comme il n'obtenait rien, il lui vint à la pensée de lui faire don de son anneau pastoral, mais à la condition que toutes les fois qu'il jetterait les yeux sur cet anneau, il se rappellerait le souvenir de la mort qui nous menace à chaque instant et d'où dépend notre éternité. Le soldat promit et tint parole. Peu de temps après, il revenait tout en larmes se jeter aux pieds du zélé pontife, à qui il fit l'humble aveu de ses crimes. L'histoire ajoute qu'il devint plus tard un modèle de pénitence.

Souvent, quand sainte Thérèse entendait sonner l'horloge, elle se disait, pour s'encourager elle-même : « Me voilà donc encore d'une heure plus près de mon jugement et de mon éternité ! »

Drexelius, dans son livre *De Æternitate*, rapporte le trait suivant :

Quelqu'un demandait un jour à un saint vieillard nommé Olympius, qui habitait un monastère, comment il pouvait demeurer dans une étroite cellule, brûlé par une chaleur tropicale et dévoré par les moucherons.

« Mon fils, répondit-il, si je souffre ainsi, c'est afin d'échapper plus sûrement aux affreuses tortures de l'enfer qui ne finiront point ; si je me résigne aux piqûres des moucherons, c'est afin de ne pas sentir un jour la morsure du ver rongeur qui ne meurt jamais. Oh ! non, il n'est pas si difficile que vous le pensez de supporter des ennuis de ce genre quand on a une forte crainte des feux de l'enfer. Sans

doute ces ennuis sont pénibles à la nature ; mais ils n'auront qu'un temps et finiront bien vite, tandis que les tourments des damnés dureront toujours. »

Un jeune homme venait d'être nommé à une des plus brillantes chaires de philosophie de Paris. Sa position faisait naître dans son esprit de magnifiques espérances. Quelques jours après, un de ses amis vint le trouver, et, après l'avoir complimenté sur ses succès, il lui demanda ce qu'il comptait faire. Le jeune professeur répondit qu'il allait chercher à étendre l'horizon de ses connaissances en étudiant le jour et la nuit.

— Et ensuite, lui dit son ami, que ferez-vous ?

— Ensuite ? eh bien ! je composerai des livres qui porteront aux générations futures le fruit de mes laborieuses recherches.

— Et ensuite ?

— Je ferai l'acquisition d'un magnifique château, où je coulerai mes jours en paix, honoré de mes concitoyens et entouré de tout ce que la vie peut offrir de plus agréable.

— Et après ?

— Que voulez-vous dire ?

— Et après, que ferez-vous ?

Point de réponse !

— Et après, vous dis-je ?

Même silence !... L'œil du jeune homme avait entrevu dans le lointain un cercueil, un cadavre rongé des vers, une éternité de bonheur ou de malheur !... Quelques jours après, la grâce de Dieu l'ayant fortement remué, on le vit renoncer généreusement aux honneurs et aux plaisirs que le monde lui promettait, et revêtir plus tard l'habit religieux, tant la pensée de l'éternité avait imprimé en lui une crainte vive et profonde des jugements de Dieu !

Ce vertueux jeune homme devint l'apôtre des Indes et du Japon : ce fut saint François-Xavier.

Ah ! puissions-nous tous, à l'exemple des saints, nous rappeler fréquemment, dans les grandes tentations surtout, le souvenir de nos fins dernières : la certitude de la mort, l'incertitude de son heure, les jugements d'un Dieu souverainement bon, mais aussi souverainement équitable, l'éternité des récompenses et des châtements ! Assurément, nous trouverions dans cette pensée le courage nécessaire pour vaincre, et mourir s'il le fallait plutôt que d'offenser Dieu !

Droit canonique.

EXAMEN DE QUELQUES PRÉJUGÉS

L'étude des matières canoniques rencontre de nos jours des obstacles qu'il nous paraît utile de définir nettement, afin de pouvoir les écarter sûrement. Ces obstacles proviennent surtout de certaines appréciations, acceptées et propagées à la légère, et qui finis-

sent par se traduire en affirmations, selon nous, beaucoup trop absolues, pour nous servir d'un terme radouci.

Un des préjugés que nous avons en vue est celui-ci : A quoi bon l'étude du droit canonique ? La théologie morale ne suffit-elle pas ? Les auteurs et les professeurs qui l'enseignent ne font-ils pas, quand il est nécessaire, des excursions dans le droit ecclésiastique ? Depuis quatre-vingts ans, l'étude spéciale du droit canonique a cessé en France ; les efforts tentés çà et là pour la restaurer aboutissent à peu de chose. Le droit canonique ne figure encore que pour mémoire dans les programmes adoptés par les directeurs de séminaires à quelques exceptions près.

Or, durant cette période, les Églises de France n'ont-elles pas prospéré ? Ne sont-elles pas victorieusement dégagées des mille entraves qui gênaient leur développement ? Y a-t-il, dans l'histoire ecclésiastique, une période de reconstruction plus remarquable que celle qui pour nous commence à Pie VII et au concordat de 1801, pour arriver à Pie IX, et aux œuvres catholiques contemporaines ? Ce magnifique épanouissement, qui atteste, d'ailleurs, l'inépuisable fécondité du terroir de l'Église, ne s'est-il pas réalisé dans des conditions canoniques extraordinaires et quelquefois irrégulières ?

Cela étant, que peut-on désirer ? Pourquoi surcharger les programmes d'une branche désormais superflue ? Pourquoi absorber un temps précieux qui serait plus utilement consacré à des études d'un intérêt plus actuel ? Qu'on laisse aux érudits la satisfaction de se perdre dans le labyrinthe des décrétales, des constitutions apostoliques, des décrets des congrégations romaines, si tel est leur plaisir ; mais qu'on cesse de vouloir vulgariser des études qui semblent n'avoir plus leur raison d'être.

Tel est le langage qui souvent a retenti à nos oreilles, avec des nuances variant à l'infini, selon la condition et le degré d'instruction des interlocuteurs.

Que les études canoniques aient baissé parmi nous depuis la Révolution, depuis la suppression et la spoliation des universités, des grandes écoles ecclésiastiques et des instituts religieux, depuis l'affaiblissement numérique du clergé, réclamé et absorbé d'ailleurs par les nécessités du ministère quotidien, c'est un fait incontestable. A ce point de vue, nous irons plus loin que les auteurs de l'objection ; car nous généraliserons, et nous dirons que ce ne sont pas les études canoniques seulement qui ont souffert, mais toutes les branches de la science ecclésiastique, Écriture sainte, patrologie, théologie dogmatique, morale et ascétique, histoire ecclésiastique, liturgie, etc. Il est impossible que l'effet soit plus grand que la cause. Qu'on daigne examiner ce qu'étaient nos Églises au point de départ, c'est-à-dire en 1802 ; qu'on se rappelle leur dénuement en fait d'édifices matériels, d'écoles, en fait de professeurs et d'élèves. Il y a eu des labeurs surhumains et aussi

des succès inattendus, que la bénédiction d'en haut seule peut expliquer. Partout, de vénérables ecclésiastiques, débris parfois glorieux de l'ancien clergé, ont valeureusement surmonté, sous l'impulsion des évêques, des difficultés sans nombre, en apparence insurmontables. Les cadres du clergé se sont péniblement formés. Tout d'abord, il a fallu demander peu aux candidats; plus tard, on s'est montré plus exigeant. Avec la restauration liturgique, coïncide en France un élan prodigieux, un courant irrésistible vers la Papauté, dépositaire infailible des vérités catholiques, et vers la science ecclésiastique. Une véritable renaissance, depuis trente années, a surgi; heureuse et consolante réaction contre un passé qui n'était pas sans tache; réaction à laquelle ont puissamment contribué les bénédictins de Solesmes, sous la conduite de leur illustre Père, le révérendissime dom Guéranger, conformément à la mission que leur avait donnée le Saint-Siège, en ces termes: « *Sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovere. (Bref de Grégoire XVI, en 1837.)* »

En conséquence de ce mouvement providentiel, toutes les branches de la science sacrée ont refléuri, et l'on voudrait que le droit canonique restât délaissé, dédaigné! Ce serait résister à l'impulsion de l'Esprit-Saint, qui ne cesse de provoquer dans l'Église catholique de salutaires progrès et les réformes opportunes; ce serait résister aux injonctions des conciles les plus récents et à celles du Siège apostolique; ce serait méconnaître les besoins du temps, ceux du présent et ceux de l'avenir.

Nous n'avons ici à blâmer qu'un seul fait: ce soit. Nous n'ignorons pas les circonstances graves à travers lesquelles nos évêques ont eu à nous diriger depuis soixante-dix ans. Nous sommes persuadé que la plupart d'entre eux furent surtout des hommes de désirs; ils ont souhaité beaucoup plus encore qu'ils n'ont réalisé. Ils ont courageusement mis la main à l'œuvre, en utilisant les matériaux à leur portée. Qui oserait dire, néanmoins, que l'édifice ne se serait pas élancé plus majestueux, plus solide, plus régulier, si tous les principes du droit eussent été mieux connus et plus constamment appliqués? Qui oserait dire que tout est fini désormais, achevé, consommé?

Nous croyons et enseignons que l'Église est une société parfaite; qu'elle possède en elle-même toute l'autorité nécessaire pour administrer, pour édicter des lois, prononcer des sentences et les faire exécuter. De cette doctrine résulte pour le clergé le devoir d'étudier le droit qui le concerne. Les oppositions, les résistances, les empêchements momentanés ou permanents ne sauraient préjudicier aux droits de l'Église. L'immorale théorie du fait accompli ne doit point trouver d'adeptes parmi nous, et tout catholique, à plus forte raison tout ecclésiastique, doit travailler énergiquement pour remettre la sainte Église dans l'exercice de sa pleine autorité, et, pour nous servir d'un terme consacré, dans son autonomie. Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur

l'état présent de la religion catholique pour apercevoir aussitôt ce qui nous manque. Les conquêtes réalisées ne nous dispensent pas de songer à ce qui reste à faire.

Ayons donc sans cesse les yeux tournés vers le Siège apostolique, et nous constaterons l'inébranlable fermeté avec laquelle les Papes maintiennent la discipline; même lorsque, sous l'empire des circonstances, ils croient devoir déroger aux prescriptions du droit, les réserves les plus expresses sont formulées au profit des principes. Entendons le cri généreux de l'Apôtre: *Ad perfectiora feramur!* et puisse la France marcher à la tête des nations catholiques, en manifestant de plus en plus son zèle pour l'observance des saints canons!

Victor PELLETIER

Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Cour de Montpellier, arrêt du 15 juillet 1871.

FABRIQUES. — TRÉSORIER. — COMPTES. — ARTICLES CONTESTÉS.
— COMPÉTENCE

Les tribunaux civils sont compétents pour ordonner la reddition des comptes du trésorier d'une fabrique d'église et le paiement du reliquat; mais, s'il surgit des contestations sur les articles de ces comptes l'autorité administrative a seule qualité pour juger ces contestations.

— *L'incompétence des tribunaux civils sur ce point étant d'ordre public, peut être proposée pour la première fois en Cour d'appel.*

Cette distinction de compétence a son point de départ dans deux documents fondamentaux en cette matière: l'arrêté du 7 thermidor an XI (art. 5) et le décret du 30 décembre 1809 (art. 90). — Ce dernier décret, notamment, décidait, non sans quelque ambiguïté dans les termes, mais avec une intention incontestable, que les tribunaux civils devaient condamner le comptable-trésorier de la fabrique « à payer le reliquat et à faire régler les articles débattus. » Il en ressortait que, les tribunaux civils n'ayant pas compétence pour les régler eux-mêmes, les comptes devaient être rendus, débattus et réglés en la forme administrative. C'est l'opinion universellement admise en pratique et généralement reconnue en théorie, si pourtant l'on excepte quelques auteurs, qui attribuent dans tous les cas sa compétence au tribunal civil. Mais, en l'absence d'indications légales, il y avait quelque divergence sur la question de savoir quelle était l'autorité administrative compétente. On avait pensé d'abord, en se basant sur l'arrêté du 7 thermidor an XI, qui assimile les paroisses aux communes pour la reddi-

tion des comptes, que le Conseil de préfecture et la Cour des comptes avaient seuls qualité pour juger ce point. Étaient venus corroborer cette opinion un arrêt de cassation du 9 juin 1823 ; une ordonnance royale du 13 mai 1829 et un avis du Conseil d'Etat du 18 juin 1846. Mais récemment la jurisprudence fut modifiée par deux arrêts du Conseil d'Etat, l'un du 24 juillet 1862, et l'autre du 15 décembre 1865. Il est reconnu qu'il appartient aux évêques de statuer entre les fabriques et les trésoriers sur les différends auxquels donnent lieu les comptes de ceux-ci. La décision de l'évêque peut d'ailleurs être, d'après la pratique administrative, déférée au ministre des cultes, sauf recours au Conseil d'Etat.

D'après cette jurisprudence, la Cour de Montpellier, appelée à juger cette question, vient, par deux arrêts du 11 février 1870 et du 15 juillet 1871, de résumer nettement les principes que nous avons exposés.

Voici, en substance, l'arrêt du 11 février 1870, qui ne fait que reproduire l'article 90 du décret de 1809 et l'article 5 de l'arrêté de thermidor an XI.

1° Le trésorier titulaire remplaçant est tenu de faire, dans le mois au plus tard de son entrée en fonctions, les diligences nécessaires pour forcer celui qui il succède à présenter le compte de gestion ;

2° Les comptes des trésoriers doivent être jugés, débattus et réglés par le tribunal administratif. Si le premier juge (ce qui était arrivé dans l'espèce) a mal à propos renvoyé les parties devant un des juges de l'audience commis aux fins de présider à la reddition des comptes du trésorier sortant, il y aura lieu d'infirmer le jugement et de renvoyer l'affaire aux tribunaux administratifs.

Quant au second arrêt, en date du 15 juillet 1871, admettant le bien fondé d'une exception d'ordre public proposée en appel pour la première fois et prise de l'incompétence du tribunal civil, nous croyons utile de le rapporter textuellement.

Second arrêt de la Cour de Montpellier du 15 juillet 1871.

« La Cour,

« Sur le moyen nouveau, d'ordre public, présenté à l'audience et pris de l'incompétence du tribunal civil ;

» Considérant que Pierre Bladviel, trésorier de la Fabrique de l'église Notre-Dame-de-la-Gare de Capdenac, voulant obtenir de son prédécesseur Pierre-Antoine Andrieu la reddition de son compte, le 5 janvier 1871, après avoir pris l'avis du procureur de la République et s'être fait autoriser par le Conseil de préfecture, régulièrement appelé Andrieu devant le tribunal civil de Villefranche pour l'obliger à présenter ses comptes pendant tout le temps qu'a duré sa gestion, et à en payer le reli-

quat, ou à payer provisoirement à la Fabrique une somme égale à la moitié de la recette ordinaire de l'année précédente ; qu'Andrieu s'étant présenté devant le tribunal et ayant notifié, le 23 mai 1871, un compte sur lequel les parties se sont trouvées en désaccord parce qu'il y faisait figurer les intérêts des deux sommes capitales qui auraient été empruntées pour l'édification ou l'achèvement de l'église de Capdenac, sommes que la Fabrique ne voulait nullement prendre à sa charge, les parties auraient dû, conformément à l'article 90 du décret du 30 décembre 1809, être renvoyées devant le Conseil de préfecture pour faire régler les articles de ce compte qui étaient en contestation ; qu'en effet, il résulte de la jurisprudence de la Cour suprême et du Conseil d'Etat que, si les tribunaux ordinaires sont compétents pour ordonner la reddition des comptes du trésorier d'une Fabrique ou le paiement du reliquat, ils sont tenus de faire régler les contestations qui s'élèvent sur les articles de ce compte par l'autorité administrative, qui seule a compétence, suivant les dispositions de la loi de 1790 et de l'arrêté du 7 thermidor an XI, pour recevoir, débattre et régler le dit compte ;

» Considérant qu'au lieu de renvoyer les parties devant la juridiction administrative, puisqu'elles n'étaient pas d'accord sur le reliquat du compte, le tribunal a statué lui-même sur les questions qui lui étaient soumises, savoir ; si la Fabrique devait être déclarée débitrice du capital des sommes empruntées, et, en descendant ensuite du capital aux intérêts, si elle devait légalement les supporter, et qu'il a finalement réglé le compte produit par Andrieu, dont il a fixé le reliquat à 675 francs au lieu de 297 francs que proposait Andrieu ; que le tribunal est donc sorti des limites de sa compétence.

» Considérant qu'inutilement Bladviel fait observer que le jugement attaqué ayant été rendu en dernier ressort, la Cour serait elle-même incompétente pour statuer sur cette incompétence ; qu'en effet, le tribunal déclare que la Fabrique n'était nullement tenue de prendre à sa charge les 2,800 francs qui avaient été empruntés par Andrieu, et que, par suite, le taux du dernier ressort a été évidemment dépassé et l'affaire est devenue sujette à l'appel ; que tout aussi vainement Bladviel a objecté que le tribunal n'a statué que sur une demande reconventionnelle concernant le capital des sommes empruntées, lesquelles étaient en dehors du compte lui-même rentrant dans la compétence normale ; car il est certain que cette question était, au contraire, un des éléments du compte, et qu'elle n'a été abordée que pour arriver à celle des intérêts de ces capitaux qui figuraient audit compte, et qu'en statuant sur l'une et l'autre de ces questions, le tribunal a donc jugé un litige qui l'obligeait à renvoyer devant une autre juridiction ;

» Par ces motifs, infirme, annule pour incompétence le jugement rendu le 23 mars 1871 par le tribunal de Villefranche-d'Aveyron, et, faisant ce que

le premier juge aurait dû faire, renvoie les parties devant la juridiction qui doit connaître du règlement du compte rendu par Andrieu, laquelle juridiction sera saisie dans le délai de deux mois à partir d'aujourd'hui, faute de quoi il sera fait droit, etc. »

Tribunal de Fontainebleau, 6 mars 1872.

CHAPELLE. — CLEF DE LA PORTE EXTÉRIEURE. — ACTION POSSESSOIRE. — ACTION DU CURÉ.

Une chapelle attenante à une église paroissiale et servant à l'exercice du culte ne peut pas être l'objet d'une action possessoire, lors même que le demandeur se dit propriétaire de cette chapelle, et qu'il a depuis longtemps l'habitude d'y entrer par une porte s'ouvrant sur son terrain, et dont il a seul la clef.

Le principe que tout édifice servant à l'exercice public du culte est imprescriptible, et dès lors qu'il ne peut être l'objet d'une action possessoire, remonte à une haute antiquité. Sous l'ancienne législation, les ordonnances royales avaient établi qu'on ne pouvait avoir de droits sur une chapelle dépendant d'une église paroissiale où l'on exerçait un culte public, qu'autant qu'on en était le fondateur ou le patron. Encore ces droits n'attribuaient-ils pas la propriété de la chapelle, mais simplement la jouissance avec certains honneurs. On n'aurait pas admis l'action d'un particulier qui aurait demandé, en se basant sur lesdits droits par lui exercés fréquemment, à être réintégré dans la possession de la chapelle en vertu d'une prescription. C'est ce qui résulte clairement de l'ordonnance promulguée par François I^{er}, le 24 décembre 1539, et ainsi conçue : « Ne seront reçus nos sujets à faire intenter aucun procès, ni instruire, en raison desdits prétendus droits. »

Dans notre jurisprudence actuelle, ces mêmes principes ont été sanctionnés par les arrêts de cassation du 1^{er} décembre 1823 et du 18 juillet 1838. En date du 1^{er} décembre 1823, la Cour de cassation, ne trouvant pas suffisamment prouvée la qualité de propriétaire invoquée par l'appelant en cassation, confirmait un arrêt qui, conforme à la jurisprudence ancienne, avait enseigné que : 1^o une chapelle attenante à une église est imprescriptible quand le service divin y est célébré régulièrement ; 2^o les anciens droits seigneuriaux ont été abolis par les lois du 12 juillet 1790 et du 20 avril 1791, et ne peuvent, pas plus que dans l'ancien droit, arriver à créer par des actes d'usage répétés une possession utile pour prescrire.

Enfin, en arrivant à ces derniers temps, le tribunal de Fontainebleau a adopté les mêmes conclusions dans un jugement du 6 mars 1872, lequel s'est produit dans les circonstances suivantes :

M. et M^{me} Dulong de Rosnay se prétendaient pro-

priétaires d'un bâtiment dit la chapelle de Saint-Pierre, adossé à l'église paroissiale de Cannes (Seine-et-Marne), mais appliqué en appentis au mur de cette même église, attendu que cette chapelle faisait partie des biens du prieuré de Cannes, vendus pendant la Révolution et actuellement entre leurs mains. Au mois de juillet 1870, M. le curé de Cannes fit barricader en dedans une porte s'ouvrant sur un terrain qui appartenait à M. de Rosnay, et par laquelle ce dernier avait l'habitude de pénétrer dans la chapelle, au moyen d'une clef particulière. Celui-ci intenta alors une action possessoire contre le curé, devant le juge de paix de Montereau, à l'effet d'être maintenu dans la possession et l'usage de la porte et de la clef, et d'être autorisé à enlever la barricade faisant obstacle à son passage. A l'audience du 9 août 1871, M. l'abbé Blanquet, curé de Cannes, a pris et développé les conclusions suivantes : Vu l'article 9 de la loi organique du 18 germinal an X ainsi conçu : « Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et des évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses ;

» Attendu que, sous le rapport administratif, le curé seul est en possession de la clef, de la police et de la responsabilité de l'église qu'il est appelé à diriger, et que dès lors toute autre clef ne saurait exister qu'à titre de pure faculté et de simple tolérance ;

» Attendu que l'article 2232 du code civil dit formellement que *les actes de pure faculté et de simple tolérance ne peuvent fonder ni possession ni prescription* ; que, dès lors, si personne ne peut avoir ni possession ni prescription sur aucune clef de l'église, c'est à tort que les requérants se plaignent d'un trouble de prétendue possession que la loi leur dénie et qui n'existe que dans leur imagination ; que supprimer un droit de pure faculté et de simple tolérance n'est que l'exercice d'un droit de police qui compète au curé, et par conséquent un acte administratif pur et simple ; que pourtant, si cet acte administratif paraît excessif aux requérants, ils peuvent former un recours au Conseil d'Etat, qui est un tribunal administratif, en vertu des articles 6, 7 et 8 de la loi précitée du 18 germinal an X ;

» Attendu enfin que le défendeur est par état, et par le droit administratif, en possession de la clef de l'église ;

» Plaise au tribunal de la justice de paix de Montereau se déclarer incompétent et renvoyer les requérants se pourvoir administrativement au conseil d'Etat. »

M. le juge de paix de Montereau, par un premier jugement du 23 août 1871, a repoussé l'exception d'incompétence ; et, par un second jugement du 25 octobre suivant, il a donné gain de cause à M. de Rosnay et condamné le curé à rétablir les lieux dans leur état primitif.

Dans cette situation, M. le curé de Cannes inter-

ette appel devant le tribunal de Fontainebleau, qui a rendu ainsi son jugement :

« Le Tribunal,

» En la forme, reçoit l'abbé Blanquet appelant des jugements prononcés par le juge de paix de Fontainebleau, les 23 août et 25 octobre 1871 ;

» En ce qui concerne le premier jugement,

» Attendu que l'appelant se reconnaît l'auteur du trouble, au sujet duquel l'action possessoire a été intentée contre lui par les intimés ;

» Attendu que l'auteur du trouble, en quelque qualité qu'il l'ait commis, doit être personnellement actionné au possessoire pour répondre de son fait ; — Que le juge de paix était, dès lors, compétent pour statuer sur la demande ; — Que, s'il s'est reconnu compétent par des motifs erronés, le dispositif de sa sentence n'a pas violé l'ordre des juridictions ;

» En ce qui concerne le second jugement,

» En droit ; — Attendu que tout édifice servant à l'exercice public du culte est imprescriptible ; — Que les actes de possession, faits dans un tel lieu par un tiers, ne peuvent jamais lui créer une possession utile pour prescrire ; — Que, dès lors, l'action possessoire intentée pour faire cesser le trouble apporté à cette possession n'est pas recevable ;

» En fait ; — Attendu que les époux Dulong se prétendent en possession immémoriale, par eux ou leurs auteurs, d'une chapelle attenante à l'église de Fontainebleau, et du droit d'y pénétrer par la porte s'ouvrant sur leur terrain, et dont ils ont seuls la clef ; — Que l'abbé Blanquet a fait barer ladite porte ;

» Attendu que les époux Dulong ont intenté contre lui-même une action au possessoire pour faire cesser le trouble ; — Qu'ils prétendent que cette chapelle a été construite par les anciens prieurs de Fontainebleau, sur un terrain leur appartenant, avec l'intention, par leurs auteurs, d'en conserver la propriété ; — Qu'ils allèguent que cette chapelle n'a jamais été réunie au domaine communal ou ecclésiastique, et qu'ils en ont, comme représentant les anciens prieurs, conservé la possession par des actes répétés de jouissance ;

» Attendu que cette chapelle est attenante à l'église, par laquelle elle s'ouvre latéralement par deux arcades ; qu'il y existe un autel, un confessionnal, des bancs et autres que ceux à l'usage de l'intimé et de sa famille, dont il paye la location à la fabrique ; — Que de ces constatations résulte la preuve que cette chapelle sert réellement à l'exercice du culte ; — Que la propriété n'en pourrait donc pas être acquise par prescription, et qu'elle ne peut dès lors faire l'objet d'une action possessoire ; — Que, si les époux Dulong en sont réellement propriétaires, ils ne peuvent établir la consécration de leur droit qu'en l'établissant devant la juridiction compétente ;

» Par ces motifs : — Confirme le jugement du

23 août 1871 ; — Infirme celui du 25 octobre ; — Et faisant ce que le premier juge aurait dû faire, Déclare les époux Dulong mal fondés en leur demande et les en déboute ; — Condamne les époux Dulong aux dépens de première instance et d'appel. »

DES INCOMPATIBILITÉS POUR CAUSE DE PARENTÉ OU D'ALLIANCE DANS LE CONSEIL DE FABRIQUE ET DANS LE BUREAU DES MARGUILLIERS.

Le conseil de fabrique se compose de membres de droit et de membres élus.

Les membres de droit sont le curé et le maire.

Les membres élus sont au nombre de neuf dans les paroisses de cinq mille âmes et au-dessus, au nombre de cinq dans les autres. Le nombre total des conseillers est donc de sept pour les paroisses qui ont moins de cinq mille âmes, de onze pour celles qui ont cinq mille âmes ou plus.

Il n'y a pas d'incompatibilité pour cause de parenté ni d'alliance entre les membres d'un même conseil de fabrique. Les incompatibilités sont de droit étroit. L'article 14 du décret du 30 décembre 1809 n'en établit qu'entre les membres du même bureau ; on en conclut *a contrario* qu'elles n'existent pas entre les membres du même conseil. Le législateur a pensé qu'il serait souvent difficile de composer un conseil de fabrique dans une petite paroisse, si la parenté était un obstacle à ce que deux membres d'une même famille y prissent place. D'ailleurs, les membres du conseil ne prennent pas de part directe à l'administration ; leur parenté offre donc peu d'inconvénients.

Cette interprétation a été confirmée par une décision du conseil d'État du 24 mai 1828, et elle a été rappelée par une lettre, du 15 juillet 1867, du ministre de la justice et des cultes au préfet de la Haute-Garonne. Le ministre déclare que deux frères peuvent faire partie du même conseil.

Le père et le fils pourraient s'y trouver en même temps, et pourraient même y exercer des fonctions, l'un celle de président, par exemple, l'autre celle de secrétaire. Rien dans la loi ne s'y oppose.

Les incompatibilités n'existeraient pas plus entre les membres de droit et les membres élus, qu'entre ces derniers seulement. Le fils, le frère ou le père du maire, le frère ou le père du curé pourraient être élus membres du conseil de fabrique où leur parenté siège de droit. Le silence de la loi ne permet pas de créer une interdiction.

En toute fabrique, il y a le bureau des marguilliers, composé du curé qui en est membre de droit, et de trois autres membres élus par le conseil.

L'article 14 du décret du 30 décembre 1809 porte que, « ne pourront être en même temps membres du bureau les parents ou alliés, jusque et y compris le degré d'oncle et de neveu ; » ainsi, le père et le fils, le beau-père et le gendre, le frère et le beau-frère ne peuvent faire partie du bureau. Le législateur a

pensé avec raison que des parents ou alliés à des degrés aussi rapprochés exerceraient une influence l'un sur l'autre, qu'ils n'auraient qu'une seule et même pensée, et que la garantie que présente le nombre des voix disparaîtrait.

Entre la parenté et l'alliance, il y a cette différence que celle-ci cesse par la mort de celui des deux époux qui la produisait et des enfants issus de l'union : la parenté au contraire ne cesse pas.

Les incompatibilités ne doivent pas être étendues au delà de l'alliance proprement dite. Il n'y a pas de lien égal entre un allié et les alliés de l'autre. Ainsi les maris de deux sœurs pourraient faire partie du même bureau.

Si des parents ou alliés avaient été nommés en même temps membre du bureau, les deux élections seraient nulles. Cependant si l'un d'eux renonçait à son élection, la nomination de l'autre serait maintenue (arrêts du conseil d'Etat des 26 février et 7 mars 1832). Si les deux élections étaient successives, la seconde seulement serait nulle.

De la controverse chrétienne.

Le mode d'enseignement de l'Eglise catholique est simple : elle affirme. Et si l'on veut y faire attention, on comprendra sans peine que c'est là le mode qui lui convient, qui lui est naturel. Dépôt divinément instituée de la vérité révélée, elle la donne au monde. Elle sait, du reste, que ce qui nourrit réellement l'esprit humain, ce qui est pour lui un aliment solide et substantiel, c'est la vérité positive. La discussion est à la fois dans l'homme une preuve de faiblesse et de grandeur. S'il avait une intelligence assez vaste et assez pénétrante, il verrait instinctivement la vérité, et conséquemment ne la chercherait pas dans des discussions longues et laborieuses. Si, d'un autre côté, il n'avait pas en lui un rayon d'intelligence, si Dieu n'avait pas allumé dans le sanctuaire de son âme un flambeau si faible qu'il fût, la vérité serait pour lui comme si elle n'était pas, et il ne la discuterait point. Dieu ne discute pas, parce qu'il voit la vérité d'un seul regard. L'animal ne discute pas non plus, parce que, purement sensitif, il n'est pas en contact avec la vérité. L'homme discute ; il est un être raisonnable, et partant raisonneur.

Or, l'Eglise vivant dans l'humanité, faisant partie de l'humanité, en subit nécessairement les conditions. Il ne se peut pas que l'esprit humain ne veuille discuter ses enseignements et n'attaque ses doctrines. L'Eglise les défend. De là la controverse chrétienne sur laquelle nous allons jeter un coup d'œil rapide.

I

Ce qui frappe tout d'abord, quand on considère dans son ensemble cette grande lutte intellectuelle,

c'est l'immensité et l'importance souveraine des questions discutées : Dieu, sa nature, la Trinité, la création, la Providence, la chute de l'homme, l'origine du mal, l'Incarnation, la grâce, les Sacraments, l'homme, sa nature, ses devoirs, ses destinées, tout le magnifique ensemble, en un mot, des doctrines théologiques et philosophiques, naturelles et surnaturelles, dogmatiques et morales. Jamais travail comparable n'avait occupé l'intelligence humaine, et cela à tous ses degrés, en haut et en bas de l'échelle des esprits. On comprend dès lors quelle vie intellectuelle cette lutte a fait circuler dans l'humanité. Sans doute, à prendre les choses en elles-mêmes et dans leur valeur absolue, le règne pacifique de la vérité vaut mieux que la lutte des esprits ; mais la paix, et surtout la paix permanente, dans l'ordre intellectuel comme dans les autres, n'est pas de la terre. C'est, en effet, une loi universelle et qui sort de la nature même de l'être fini, que, tant qu'il n'a point atteint sa perfection suprême par son union consommée avec l'Être divin, le principe de l'être et du bien, et le principe du néant et du mal qui sont en lui, se livrent un combat éternel ; car l'être fini, parce qu'il est être, s'élance d'un mouvement naturel vers la source infinie de l'être et de la vie ; mais, parce qu'il est fini, il incline vers le néant dont il n'est pas tout à fait sorti. Cette loi est écrite, bien qu'avec des formules diverses, dans tous les ordres de choses, et l'intelligence humaine est spécialement soumise à son action. Comme intelligence, elle embrasse avec amour la vérité, elle s'en nourrit comme de son aliment naturel, elle la propage, elle la défend et lui élève un trône sur la terre ; comme intelligence finie et désordonnée, non seulement elle la fatigue et la tourmente dans sa recherche laborieuse, mais elle l'attaque, elle la persécute et travaille à anéantir ici-bas son empire. Telle a été et sera toujours sa double manière d'être à l'endroit du Christianisme ; mais la lutte et la guerre entretiennent et développent la vie, et la vie vaut mieux que la torpeur et le sommeil léthargique.

Une autre vérité qui ressort également de l'ensemble de la controverse chrétienne, c'est la supériorité des défenseurs du catholicisme, et cela sous le double rapport de l'intelligence et de la vertu. Cette supériorité, à parler en général, et en tenant compte de certaines exceptions, est un fait hors de contestation. Quels hommes le paganisme et l'hérésie opposèrent-ils à Origène, à saint Justin, à saint Chrysostome, à saint Jérôme, à saint Augustin ? Celse, Porphyre, Pélage sont bien pâles devant ces soleils. Et les grands théologiens du moyen âge, les Anselme, les Thomas d'Aquin, les Bonaventure, qui sont leurs adversaires ? Quelques sophistes mahométans, et quelques hérétiques obscurs. Bossuet, Bellarmin, Baronius, pour ne parler que des plus connus, sont également à une distance immense au-dessus des Claude et des Jurieu.

Mais suivons les phases générales de cette grande lutte des esprits, et indiquons-en rapidement les

caractères généraux. Quatre époques principales en partagent l'histoire : les premiers siècles de l'Eglise, le moyen âge, la controverse avec le protestantisme, et celle avec le philosophisme de nos temps modernes.

Le Christianisme eut à combattre dès son apparition, indépendamment des puissances politiques, deux sortes d'ennemis, les philosophes païens et les hérétiques. Les premiers prenaient leurs armes, et dans l'arsenal du raisonnement, et dans l'autorité de la tradition. Ils s'efforçaient de mettre les vérités catholiques en opposition avec les principes de la raison, et, concevant souvent fort mal les dogmes chrétiens qu'ils ne connaissaient point assez, ils trouvaient dans cette ignorance, sincère ou affectée, un auxiliaire en apparence utile à leur cause. Les Pères de l'Eglise repoussaient leurs calomnies en exposant dans leur pureté les croyances catholiques. Ils montraient que, bien qu'elles fussent supérieures aux lumières de l'intelligence humaine, elles n'y étaient cependant pas opposées. Ils montraient que la raison, avec ses ténèbres, ses faiblesses, sa triste et terrible puissance d'errer, n'était pas le seul moyen donné à l'homme pour connaître la vérité religieuse. Passant de la défense à l'attaque, ils faisaient ressortir l'absurdité et les hontes du paganisme et de ses fables. Saint Justin, Arnobe, Tertullien, Lactance furent ceux qui défendirent principalement le Christianisme à ce point de vue rationnel. Et le succès fut tel, que les philosophes païens se virent forcés de nier le paganisme en le transformant pour le défendre. L'esprit humain, élevé, agrandi, purifié par le Christianisme même chez ses adversaires, se prit à rougir de ce qu'il avait jusqu'alors adoré. Mentant à la réalité, les défenseurs des dieux prétendirent que le paganisme et ses superstitions n'étaient qu'un ensemble de symboles, donnant ainsi gain de cause au Christianisme, et rejetant avec lui, quant au fond, ce qu'ils voulaient défendre.

La tradition fut aussi le champ de bataille des adversaires de la vérité et de ses défenseurs. Et sur ce terrain le triomphe fut facile. Les docteurs chrétiens firent voir que le paganisme était une déviation et une corruption de la religion primitive, dont les dogmes se retrouvaient épars et enfouis dans la tradition des peuples, et s'accordaient en substance avec les enseignements de l'Evangile. Ils montrèrent comment le christianisme se liait parfaitement à l'histoire de l'humanité, remontait par le judaïsme jusqu'à la naissance du monde, et était ainsi dans son fond la religion primitive de l'humanité. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, et Clément d'Alexandrie, dans ses *Stromates* firent surtout ressortir ce côté traditionnel du christianisme.

L'hérésie n'attendit pas, pour se produire, la fin de la guerre du Christianisme contre les philosophes païens, et les Pères de l'Eglise durent ainsi faire face de deux côtés à la fois. Or, les hérétiques de l'époque qui nous occupe se divisent naturellement en deux

grandes classes. Les uns attaquaient le Christianisme dans son ensemble, en lui opposant une doctrine générale. D'autres s'attachaient à des points particuliers. Les premiers sont connus sous le nom générique de gnostiques, et leur doctrine est un composé de systèmes orientaux, indiens, persans et égyptiens. Les seconds s'inspirèrent davantage de l'esprit grec, qui est, on le sait, subtil et disputeur.

Le gnosticisme, vaste ensemble d'erreurs, syncrétisme immense où tous les systèmes avaient leur place, unissait dans son sein le dualisme, le panthéisme, la métempsycose, et des lambeaux de judaïsme et de christianisme. Les défenseurs de la vérité catholique, parmi lesquels il faut nommer spécialement saint Irénée, Théodoret, Tertullien et saint Epiphane, exposèrent et développèrent, dans leur netteté et leur précision, les dogmes chrétiens sur la nature divine et ses attributs infinis, sur la création et l'origine du mal. Ils opposèrent au *plérome* et à l'*éonologie* des valentiniens, qui passent pour le plus savant développement de la gnose, la grande et divine hiérarchie des êtres d'après la doctrine catholique. Mais, tout en attaquant le gnosticisme dans sa substance, ils s'attachèrent à en faire ressortir les conséquences désastreuses ; ce qui leur était d'autant plus facile, que ses adeptes les réalisaient souvent dans la pratique, et que ses hautes et nébuleuses théories orientales se résolvaient souvent dans un honteux cynisme.

Quant aux hérésies particulières, je n'en finirais pas si je voulais seulement les indiquer toutes ; ce n'est pas mon but. La Trinité, l'Incarnation et la grâce furent toutefois le principal champ de bataille. L'Eglise défendit les dogmes catholiques avec les armes qu'admettaient et qu'employaient les hérétiques eux-mêmes : l'Ecriture, la tradition et la raison. Arius, Nestorius, Eutychès, Macédonius, Pélagie trouvèrent dans les Athanase, les Cyrille d'Alexandrie, les Léon, les Basile, les Augustins, des adversaires de génie et des vainqueurs. L'Eglise et l'Etat furent troublés par ces luttes ardentes. Mais l'Eglise conserva pur et intact le dépôt de la doctrine, et l'hérésie, au milieu des maux qu'elle enfanta, eut du moins cet avantage, qu'elle contribua à faire mettre plus de netteté et de précision dans l'exposition des dogmes catholiques.

Si maintenant nous jetons un regard général sur cette première époque dont nous venons d'indiquer la marche, nous trouvons que la synthèse du Christianisme, et quant à sa démonstration et quant à son exposition, n'est point encore faite. J'appelle synthèse du Christianisme l'ensemble scientifique de ses preuves et de sa démonstration. Or, si nous nous plaçons à la fin du v^e siècle de l'ère chrétienne, nous cherchons en vain cet ensemble scientifique. Il y a des traités particuliers, il y en a de fort beaux, notamment dans saint Augustin ; mais la science religieuse proprement dite n'est pas encore faite. Et il en devait être ainsi. Rien de ce qui est humain ne commence par la perfection. Or, le développement

scientifique du Christianisme est quelque chose d'humain, et il est par conséquent soumis aux lois de l'humanité. Quant à la forme, ce qu'on peut dire en général, c'est qu'elle est plus expositive que scientifique et raisonnée. Elle participe à la fois du génie particulier des écrivains et des défauts généraux de leur époque. Mais, en somme, aussi bien pour la forme que pour le fond, les ouvrages des défenseurs du Christianisme sont incomparablement les meilleurs de leur temps ; et, pour le fond en particulier, ils dominent sans comparaison tout ce qui les a précédés.

L'invasion des barbares succéda à celle des hérésiarques. Une lutte d'un autre genre s'ouvrit pour l'Eglise et dura de longs siècles. Elle eut à christianiser, à civiliser les rudes enfants du Nord, destinés par la Providence à renouveler les nations vieilles et à constituer l'Europe chrétienne. Ce n'est guère qu'au XIII^e siècle que l'on peut placer le commencement de la seconde époque du développement de la science religieuse. Nous disons de la science et non de la polémique religieuse, car cette époque fut un développement scientifique et non une controverse ; ou, si l'on veut, elle fut une controverse de famille s'agitant au sein même de la vérité catholique.

Dans ce travail intérieur et domestique, la doctrine révélée se constitua définitivement en une science véritable, ayant ses principes, ses procédés et ses résultats, et s'appelant la science théologique. Le caractère de cette période est donc un caractère de formation scientifique, période méconnue et méprisée au dernier siècle, et que le nôtre a réhabilitée. Sans doute la science chrétienne n'y fut point encore portée à sa perfection, et tout n'est pas faux dans les reproches adressés à cette époque intellectuelle. Mais un pas immense était fait : la doctrine catholique était devenue une science. La Providence permit qu'aucune grande hérésie ne vint troubler le génie chrétien dans ce travail. Aussi, la controverse proprement dite occupe-t-elle à cette époque une place fort restreinte. Elle a produit toutefois une œuvre immortelle où la doctrine révélée est exposée au point de vue philosophique, et où sont réfutées les objections qui avaient cours alors. *Propositum nostræ intentionis est veritatem quam fides catholica profitetur, pro modulo nostro manifestare, errores eliminando contrarios* (liv. I, ch. II). Je veux parler de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin contre les *Gentils*, digne pendant de la *Somme théologique*.

Il était de mode au commencement de ce siècle, et elle n'est pas tout à fait passée, de représenter le moyen âge comme un temps de ténèbres profondes, comme une sorte d'éclipse de l'esprit humain. Or, c'est un fait avéré que cette époque a produit des intelligences de premier ordre, et que toutes les grandes questions intellectuelles y étaient traitées avec plénitude, dans des universités bien supérieures à nos écoles modernes. La forme des ouvrages de philosophie et de théologie écrits à cette époque laisse sans doute à désirer sous le rapport de la grandeur et de

l'élégance. Mais, qu'on le remarque bien, ces ouvrages sont des compositions scolastiques, et la forme syllogistique, bien qu'elle ne soit pas la plus littéraire, est néanmoins la plus solide. L'esprit humain a gagné beaucoup à s'exercer dans cette rude escrime et cette féconde arène.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

De l'éducation contemporaine.

(SECOND FRAGMENT)

Ce qui d'abord a pu sembler un étrange paradoxe devient à la réflexion une effrayante vérité. Les idées émises sur notre système d'éducation me donnaient peut-être déjà le droit de conclure ; mais, comme la conclusion va directement contre les habitudes les plus douces et les plus graves intérêts, il m'a paru bon de la rendre tout à fait évidente, et ce ne sera pas long. Je poursuis donc ma démonstration, moins par la voie de la logique pure que par celle des faits, par une sorte de méthode expérimentale.

Supposons un établissement en pleine prospérité. Entrons dans la première classe digne de ce nom, dans la classe de septième. Ne vous étonnez pas : les mots techniques et les choses réelles ont ici, comme les chiffres, une haute portée, une irrésistible éloquence. Vous avez devant vous quarante enfants, cinquante peut-être, entre dix et douze ans ; puis un seul homme chargé de les contenir, de les captiver et de les instruire. Cet homme est tout simplement en face d'une impossibilité, pour habile et dévoué qu'il puisse être. Combien pensez-vous qu'il compte d'élèves se tenant au niveau de son enseignement, suivant réellement leur classe ? Un sur cinq ? Gardez-vous de le croire ; pas toujours un sur dix. Et les autres ? Ah ! les autres sont les parias de l'éducation ; c'est la vile multitude. Mais, la leçon étant pour tous, c'est bien leur faute. Je ne le nie pas ; je dis seulement que c'est encore et surtout le vice du système.

Un système est condamné, quand il n'entraîne pas le groupe, quand le résultat ne s'obtient que par exception et d'une manière toujours incomplète. La proportion que je viens de poser est-elle assez convaincante, dites-moi ? Eh bien, j'ajoute qu'elle se maintient jusqu'au bout ; le fait demeure toujours le même, et toujours avec la même signification. Cherchez dans une classe de philosophie les cinquante enfants qui commencèrent ensemble le cours de leurs études. La plupart sont restés en chemin : ils forment les tristes épaves du système. Dix au plus, cinq peut-être, sont arrivés à la fin, et dans quel état encore !

Ils sont censés avoir appris le latin, on leur a fait consacrer huit ou dix ans à l'apprendre, le double du temps qu'il faudrait pour cela. Que savent-ils de

cette langue ? Je ne parle pas du grec, de peur de paraître ridicule.

C'est un magnifique instrument d'éducation qu'une langue ancienne ; car elle porte en elle tout un monde d'idées, une civilisation éteinte, une féconde révélation de l'humanité, une des puissantes manifestations de son intelligence, une des grandes phases de sa vie. Ce but de leurs études, l'ont-ils même entrevu ?

L'éducation se fait encore, et la communication s'établit au moyen de l'histoire. L'histoire leur est-elle mieux connue ? Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à leur en parler, ou mieux à les mettre en demeure d'en parler eux-mêmes.

J'ai dû me livrer plus d'une fois à cet intéressant exercice, et je ne pense pas commettre une indiscretion en rappelant trois superbes réponses obtenues en diverses occasions, et choisies entre mille autres. La première me fut donnée par un jeune homme que ses parents, habitant la province, avaient à grands frais tenu pendant neuf ans dans les institutions les plus renommées de la capitale. Question de géographie : Dans quelle mer va se jeter le Danube ? Silence discret, mais obstiné. Je simplifie la question : Dans quelle partie du monde ce fleuve est-il ? — En Amérique, monsieur ! — J'eus le courage de pousser plus loin mon examen, et toujours avec le même succès.

Dans une autre circonstance, c'était à l'approche du baccalauréat, et l'on exigeait alors l'histoire ancienne, sans en excepter celle des Hébreux. Le candidat à qui je devais faire subir un examen préalable avait traîné plus de dix ans dans les collèges, et n'en avait pas moins de vingt. Question d'histoire : Comment se nomme le fils de Salomon sous lequel eut lieu le schisme des dix tribus ? — Il se nomme... il se nomme Nabuchodonosor !

Une dernière réponse faite par un autre candidat, nullement dénué d'intelligence, et qui comprit bien la leçon, celui-là. Voici la question : De quelle ville Agamemnon était-il roi ? — Il avait expliqué plusieurs chants d'Homère ; on lui soufflait : D'Argos. Le pauvre jeune homme n'entendit que la finale, et répondit bravement : Agamemnon était roi d'Écosse !

Mais ces sont là de rares exceptions, me direz-vous. — Non certes ; moins le bonheur de la répartie, c'est la règle générale. Voulez-vous en avoir la conviction, demandez au premier aspirant, ou même au premier bachelier venu dans quels siècles vécut Moïse, Lycurgue, Solon, Alexandre, et, pour ne pas remonter si haut, pour vous renfermer dans l'Histoire de France, Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguste, Du Guesclin, Jeanne Darc. Je vous promets d'agréables surprises, ou plutôt de navrantes révélations ; vous pourrez ajouter un nouveau chapitre au célèbre ouvrage des bénédictins, *l'Art de vérifier les dates*.

Et le français ? Et les mathématiques ? Tenez

pour certain qu'un enfant sorti de l'école des frères peut, en général, donner des leçons de calcul et d'orthographe au plus fier bachelier, sans compter les leçons d'écriture.

Après avoir sommairement dit ce que la jeunesse n'apprend pas au collège, nous devrions bien dire ce qu'elle apprend. Ceci n'aurait pas moins d'importance, et ne serait pas plus difficile à constater que cela. Le paganisme des études classiques intéresse en particulier, d'une manière essentielle, notre état social. Les principes philosophiques ou prétendus tels, infusés dans le courant de ces études, et surtout à la fin, exercent une influence qu'il faut observer avec une aussi sévère attention. Ce fut naguère un double chant de bataille où de fameux coups d'épée se perdirent dans le vide, par suite de la fausse position des belligérants et de leur acharnement réciproque. Nous traiterons ces deux sujets plus tard, dans une série d'études qui seront loin d'être purement rétrospectives.

Pour le moment, nous posons cette simple affirmation : Le païen le plus orthodoxe, revenant au milieu de nous, pourrait sans scrupule envoyer son fils suivre les cours du lycée, si toutefois la philosophie régnante ne le faisait pas trembler pour la religion.

Ainsi donc, des idées imprégnées de paganisme, des notions fausses ou tronquées, le matérialisme pratique, le culte de la famille évanoui, plus d'enthousiasme, ni de vraies convictions, un scepticisme prématuré, le vide dans le cœur et dans la tête, une vie ravagée dans sa fleur, l'instinct de la révolte et le mépris de l'autorité, la ruse et le mensonge, de vagues aspirations et des prétentions illimitées, n'ayant guère de contre-poids que dans les torpeurs du sensualisme, voilà le résultat habituel de l'éducation contemporaine, voilà ce qu'elle fait pour la famille et la société.

Une énigme, à mes yeux, mais une énigme effrayante, et qui me frappe toujours comme la première fois, c'est que des pères, ayant passé par de telles épreuves, prennent la terrible détermination d'y soumettre leurs enfants. Ce qu'il faut d'élévation dans l'âme et de persévérante énergie dans le caractère, nul n'a le droit de l'attendre d'eux. — Si je pensais que le collège fût aujourd'hui ce qu'il était de mon temps, me disait un père, jamais je n'y mettrais mon fils ! — Le malaise que cette réflexion jeta dans mon âme, je n'ai pu l'analyser et m'en rendre compte que plus tard. Pauvre père, ce n'est pas un collège particulier, à telle époque, sous telle direction, qui doit inspirer de semblables terreurs, c'est le collège ! La volonté d'un directeur ne change pas la nature de l'institution.

Et vous, mère, avez-vous réellement espéré qu'un maître d'étude, moyennant quelques pièces de monnaie, continuerait votre œuvre, vous remplacerait auprès de votre enfant ? Avez-vous pu croire qu'on achetait, au poids même de l'or, les sollicitudes et les inspirations maternelles ? Assurément non,

vous ne l'avez pas cru, je l'affirme. Qu'avez-vous donc acheté ? Laissez-moi vous le dire : c'est votre repos, votre liberté personnelle. Sans vous en douter peut-être, vous avez été coupable d'une abdication qui n'était pas exempte d'égoïsme, et qui de plus n'est qu'une pure fantasmagorie. Votre divine mission n'est pas de celles qui peuvent se transmettre. L'autorité dont vous êtes investie a sa source dans le ciel, et son siège, disons mieux, son trône dans votre cœur. Si l'autorité se délègue, ce dont on pourrait douter malgré l'opinion commune, le cœur assurément ne se délègue pas, et moins que tout autre celui d'une mère. Or, ce vide dans l'éducation, rien ne saurait le combler.

Il y a des mères sujettes à d'atroces perplexités : elles s'imaginent qu'on a changé leur enfant à la nourrice. Ce qui n'est qu'une rare hallucination de l'amour devient une réalité quotidienne, par le système d'éducation qui nous est imposé. Quand la mère, après avoir subi comme un devoir, malgré les protestations de sa conscience et les déchirements de son cœur, cette nécessité factice de la séparation, cette loi contre nature, revoit son enfant et le serre dans ses bras, elle a de la peine à le reconnaître. Quelques années, quelques mois de collège ont suffi pour le transformer, je devrais dire pour le déformer. Elle ne retrouve là presque plus rien d'elle-même : la meilleure partie de son œuvre a disparu.

En rentrant dans la famille, ce jeune homme y porte des allures et des mœurs, des caprices et des exigences qu'on n'y connaissait pas. Et quel langage ! et quels raisonnements ! Voilà donc le fruit de tant de sacrifices ! Bientôt il ne prend plus soin de dissimuler ni la mollesse de ses habitudes, ni ses profonds ennuis, ni son dégoût pour les choses sérieuses, ni sa mortelle froideur. Tout lui devient intolérable, et lui-même se rend intolérable à tous, sans en excepter sa mère. Que voulez-vous ? elle est atteinte dans le plus intime de son être, elle se sent brisée. La réaction lui semble désormais impossible, tous les efforts seraient vains : le mal est sans remède ; il ne reste plus que l'école de médecine ou de droit !

M'accuserait-on d'injustice ou d'exagération ? C'est plutôt d'une excessive réserve qu'on devrait m'accuser. Je ne plaide pas une cause, je signale simplement la cause des maux que nous subissons et des dangers qui nous menacent. J'ai peu dit, en comparaison de ce que j'aurais pu dire ; et je crois cependant avoir démontré tout simplement que le *collège tue la jeunesse*. Je soupçonne fort qu'un homme du métier pourrait démontrer de la même manière que la *caserne tue l'armée*.

J. BAREILLE.

De quelques curiosités littéraires.

Sur le premier pilier à gauche, en entrant, dans l'église de Clamecy, on peut déchiffrer encore, quoique avec peine, à cause des mutilations de 93, cette belle inscription grecque qu'on lisait jadis sur un marbre servant de bénitier dans la fameuse église de Sainte-Sophie, à Constantinople :

ΝΙΨΟΝ.ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ.ΜΗ.ΜΟΝΑΝ.ΟΨΙΝ. (1).

Cette inscription convient admirablement sur un bénitier. Elle rappelle, à celui qui entre dans le lieu saint, qu'il doit se purifier de ses iniquités et ne pas se contenter d'une purification purement extérieure. Mais ce qui lui donne une valeur toute particulière, c'est qu'elle est en *style rétrograde*, c'est-à-dire qu'en partant de la dernière lettre pour remonter à la première, on trouve exactement les mêmes mots et le même sens qu'en lisant naturellement. Il n'est pas besoin de savoir le grec pour se rendre compte de cette singularité.

Au moyen âge, et jusqu'au xvi^e siècle, on se livrait assez volontiers à ces jeux d'esprit, et les savants qui maniaient la lanque grecque et la langue latine faisaient beaucoup de vers de cette sorte. On leur donnait différentes dénominations : Diomède le Grammairien les nomme *reciproci* ; Sidoine Apollinaire, *recurrentes* ; d'autres auteurs, *versus supini* ; notre vieil antiquaire du xvi^e siècle, Etienne Tabourot, dans ses *Bigarrures*, les appelle *rétrogrades*, et c'est le nom qu'on leur a conservé en français, faute de mieux.

A part l'inscription grecque citée plus haut, et dont le sens est très clair et très beau, la plupart de ces vers n'ont pas une merveilleuse valeur. La difficulté en est telle qu'on a rarement réussi à les faire bien intelligibles. Nous en citerons cependant quelques-unes pour l'amusement des lecteurs.

Sidoine Apollinaire (2) s'est beaucoup exercé en vers de ce genre. Je transcris les plus faciles à comprendre.

Si bene te tua laus taxat, sua laute tenebis

En voici la traduction un peu risquée :

« Si, dans l'éloge qu'il fait de vous, il vous apprécie convenablement, vous soutiendrez hautement ses intérêts. »

« Vous lui rendrez compliments pour compliments. »

Ut sero memores, oro, sero memores tu.

(1) Ablue peccata, non solam faciem.

(2) Sidoine Apollinaire naquit à Lyon en 430, et mourut en 482 ou 483. Il fut successivement préfet de Rome, patrice et ambassadeur. Elevé malgré lui sur le siège de Clermont, en 472, il renonça à la poésie, qu'il avait cultivée avec amour, et s'adonna exclusivement à l'étude de la théologie et de l'Écriture sainte. Il ne faudrait pas le juger, comme poète, sur les jeux d'esprit que nous citons de lui. Ses poésies sont délicates et ingénieuses, et quoique son style se ressent de la décadence, il est vif, concis et d'une lecture agréable.

« Pour le raconter ce soir, je vous en prie, ce soir, souvenez-vous-en. »

On voit ici la double signification de haute et de basse latinité du verbe *memorare*.

Un des mieux réussis, et qui renferme une haute pensée chrétienne, est celui d'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée* :

Robur AVE tenet et te tenet, EVA, rubor.

« Ave, c'est la force ; Eva, c'est la honte. »

Le poète semble ici s'être inspiré de la strophe :

Sumens illud Ave
Gabrielis ore
Funda nos in pace
Mutans Evæ nomen.

Je trouve dans Etienne Pasquier (*Recherches de la France*) un distique assez curieux, parce qu'il contient une allusion aux superstitions des tables parlantes ou toquantes, qui ont repris faveur en ces dernières années.

Il est de Pierre Reignol, avocat au parlement de Paris. C'est un dialogue entre un sage et un superstitieux. Le mot *sophos* est écrit en grec, pour l'exigence de la réciprocité.

Nemo σοφός tetigit, lax attingit et σοφός, omen ;
Ore feris animos, omina si refero.

« Aucun sage n'a cru aux présages, — et cependant le sage regarde comme un présage le bruit d'une table ou d'une porte, et le claquement d'un fouet (1). Tu te moques de moi quand je parle de ces sortes d'oracles. »

J'arrive aux deux vers fameux qui ont exercé la patience des amateurs de curiosités littéraires, et que Noël a cités comme exemple de vers rétrogrades, dans son dictionnaire latin, au mot *Supinus*.

On croit qu'ils sont de Sidoine Apollinaire ; mais la plus commune opinion est que c'est le diable lui-même qui les a faits.

Signa, te signa, temere me tangis et angis ;
Roma tibi subito motibus ibit amor ?

Voici la légende :

Un vieux solitaire, que les légendaires qualifient de saint, mais dont le nom ne se trouve dans aucun martyrologe, saint Antible, fut pris un jour d'un ardent désir de voir Rome, et se mit en route pour la Ville éternelle. Il voyageait à pied, en bon pèlerin qui veut gagner les indulgences.

Un fleuve se trouve sur son chemin ; il n'y a ni pont ni bac pour passer, et le Saint ne sait pas nager. Comment faire ? Tandis qu'il délibère en lui-même, un quidam, qui se trouvait là comme par hasard, lui propose de le passer sur ses épaules. L'offre est acceptée. Or, ce quidam était tout uniment le diable en personne, qui se tenait à l'affût

des âmes et précipitait au beau milieu du fleuve tous les voyageurs qui n'étaient pas en état de grâce. Le perfide espérait accomplir une fois de plus son œuvre de ténèbres. Arrivé à l'endroit où l'eau avait le plus de profondeur, voilà qu'il donne une violente secousse. Le Saint tient bon et fait le signe de la croix. A ce signe redoutable, le Malin comprend qu'il a affaire à plus fort que lui, et il cherche à séduire le pieux voyageur. « Fais, lui dit-il, fais le signe de la croix ; c'est à tort que tu me causes cette peine et cet outrage : ce mouvement fera-t-il venir à toi Rome, objet de ton amour ? »

Signa, te signa, temere me tangis et angis ;
Roma tibi subito motibus ibit amor ?

Le Saint eut horreur de ces paroles. Il s'arma de nouveau du signe de la croix en se recommandant au Seigneur. Le diable vaincu acheva le transport sans mot dire, et le voyageur, délivré de ses griffes, put continuer heureusement son pèlerinage.

Se no è vero è ben trovato.

Pour en finir, je transcrirai ce vers rétrograde, doux comme un émollient, et que saint Côme lui-même ne désavouerait pas,

C'est un sage médecin qui promet un tout bénin traitement à un ivrogne de ses malades, pourvu qu'il veuille bien brider sa soif tout doucement.

Mitis ero, retine leniter ore sitim.

L'aimable docteur !

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Bibliographie.

THÉÂTRE DES DIVINES ÉCRITURES

Traduit en partie par M. l'abbé GIMAREY, terminé, revu et corrigé par M. l'abbé BEUGNIOT, missionnaire apostolique ; 2 beaux volumes in-8°, ornés de 15 cartes sur 10 planches. Prix : 16 francs (1).

« L'étude de la Bible exige impérieusement un ouvrage de géographie. Sans un pareil ouvrage, on a beaucoup de peine à s'orienter dans les livres historiques et les livres prophétiques de l'Ancien Testament, dans les Évangiles, les Actes des apôtres et les Epîtres de saint Paul ; on ne se fait pas une idée juste et complète des faits, on ne peut les classer dans sa mémoire, ou les oublie vite, on marche au hasard dans ses recherches, et on finit par se fatiguer au point d'être dégoûté dans son stérile travail. »

Ces paroles sont de M. l'abbé Sire, professeur d'Écriture sainte au séminaire de Saint-Sulpice, à

(1) Nous donnons ici les diverses significations du mot *lax*, qui est une onomatopée forgée, je crois, par Plaute.

(1) Librairie ecclésiastique de L. Vivès, rue Delambre, 13, à Paris.

Paris. M. L. Vivès, l'infatigable éditeur parisien, à qui elles étaient adressées, les a prises à cœur, et, comme complément indispensable du Commentaire d'Allioli, il vient de publier sur la géographie sacrée l'ouvrage dont on a lu le titre en tête de ces lignes.

L'idée était des plus heureuses, puisqu'on pouvait dire en toute vérité, avant l'apparition de ces volumes : « En France, nous n'avons aucun ouvrage convenable de ce genre. Tous nos livres de géographie biblique remontent à des temps trop éloignés des découvertes si précieuses de notre époque, ou bien sont inabordables par leur prix élevé, ou enfin n'ont pour objet que des parties détachées de la Bible (1). »

Le choix de l'ouvrage était excellent, car, parmi les manuels de géographie biblique, celui du docteur Gratz est un des plus connus et des plus répandus dans l'Allemagne catholique. M. d'Allioli, juge bien compétent lorsqu'il s'agit de l'Écriture sainte et de tout ce qui s'y rattache, et s'appuyant d'ailleurs sur l'assentiment de savants distingués, assure que le *Théâtre des divines Écritures* se distingue par une grande exactitude et une rare profondeur ; qu'on y trouvera tous les renseignements nécessaires touchant les localités mentionnées dans la Bible ; que l'auteur y fait preuve d'une science véritable, parfaitement au niveau des découvertes modernes. M. le docteur Kaulen, qui a publié à différentes reprises les études les plus intéressantes sur la géographie des saints lieux, nous faisait à nous-même le plus grand éloge de ce manuel. Aussi, au lieu de nous étendre davantage sur ses qualités incontestables, qui frappent dès la première lecture, nous croyons être plus utile aux amis de la Bible en leur faisant connaître les matières qu'il renferme.

L'ouvrage entier est divisé en six parties, auxquelles on a donné le nom de *sections*.

Soit par la nature du sujet qu'elle traite, soit par sa modique étendue (p. 1-10), la première forme moins une partie proprement dite qu'un abrégé de notions préliminaires, où sont expliquées différentes expressions hébraïques qui ont rapport à la configuration de la terre, aux quatre régions du globe, aux mesures de distance, etc. Nous y apprenons, par exemple, ce que valaient en kilomètres la journée de marche, le stade, le mille, le chemin du Sabbat ; et encore quel est le sens de ces tournures singulières : *devant, derrière, à droite, à gauche*, pour désigner les points cardinaux. On sait que, pour prier, les Orientaux aiment à se tourner du côté du soleil levant. Dans cette position, ils ont l'est devant eux, l'ouest derrière, le sud à droite, le nord à gauche.

La deuxième section examine rapidement (p. 11-15) les contrées dont il est question dans la Bible avant le déluge. Elles sont, du reste, en fort petit nombre : l'Éden, les pays d'Évila et de Cousch, la terre de Nod avec la ville d'Hénoch, qu'y fonda le premier

fratricide. Assurément, nous ne saurions nous attendre à des choses bien claires ou bien sûres touchant ces mystérieuses régions. M. Gratz nous donne du moins un résumé fidèle des opinions principales émises à leur sujet.

Dans la troisième section (p. 16-223), nous sommes plus au large ; car elle embrasse la plupart des pays bibliques situés en dehors de la Palestine, tous ceux qui sont situés à l'est, au sud et au sud-ouest, par rapport à elle. Le déluge a passé, bouleversant, défigurant le séjour des premiers hommes ; toutefois, le monde se repeuple et se reconstitue avec une rapidité prodigieuse. Issus des trois fils de Noé, les royaumes et les empires apparaissent comme par enchantement ; mais, pour la plupart, ils s'entredétruisent et se succèdent comme les vagues de la mer. Seuls, quelques-uns d'entre eux, ceux de Babylone, de Ninive, de Misraïm, acquièrent en peu de temps une puissance considérable ; ils s'étendent, s'étendent toujours, minent peu à peu les États voisins, jusqu'à ce qu'ils succombent eux-mêmes sous l'influence de causes naturelles et divines. À côté d'eux subsistent quelques autres peuples d'une importance secondaire, mais plus stables et doués d'une plus grande vitalité, tels que ceux de Madaï, d'Élam, d'Aroër, de Damas, d'Emath, de Tyr et de Sidon. Cette courte analyse suffit pour indiquer l'intérêt de cette troisième partie ; elle est peut-être la plus attachante et la plus instructive de l'ouvrage, grâce surtout à son caractère d'actualité et au profit que l'auteur a su tirer des savantes publications qui ont paru depuis vingt ans sur les régions arrosées par le Nil, le Tigre et l'Euphrate. Nous aurions néanmoins souhaité un peu plus de développement à l'explication de ce que l'on appelle aujourd'hui la *Table des peuples*, telle que l'a dressée Moïse (Gen., x). Bien qu'il règne une assez grande incertitude sur plusieurs des noms cités dans ce passage célèbre, nous croyons qu'on aurait pu arriver, pour un certain nombre d'entre eux, à des résultats plus sûrs et plus précis. — Après avoir suivi Abraham et les patriarches ses enfants à travers leurs longues pérégrinations jusqu'à leur établissement définitif en Égypte, M. Gratz accompagne leur postérité dans sa marche lente et sinieuse vers la Terre promise, notant chacune de leurs stations sur les sables de la péninsule Sinaitique.

La quatrième section nous introduit enfin en Palestine, dans ce territoire sacré qu'elle décrira minutieusement à tous les points de vue ; car tel est vraiment le centre, le point culminant de la géographie biblique, autour duquel viennent converger toutes les autres contrées mentionnées dans les saints Livres. Les vieux Hébreux la désiraient ardemment, comme une terre où couleraient pour eux le lait et le miel ; les populations chrétiennes jettent amoureusement leurs regards de ce côté, comme sur la Terre sainte par excellence : il était donc juste que M. Gratz lui consacrat une bonne moitié de son ouvrage (t. I^{er}, p. 231-367 ; t. II, p. 1-143). Dans un

(1) Lettre de M. Sire.

premier chapitre, il étudie la géographie physique de ce pays : ses divers noms, sa position et ses limites, ses montagnes, ses forêts, ses déserts, ses vallées, ses lacs et ses cours d'eau, son climat, ses productions, tout est passé soigneusement en revue. Chaque source, chaque brin d'herbe ne mérite-t-il pas l'attention dans cette contrée riche en prodiges, où le Sauveur daigna vivre et mourir ? Le savant auteur n'a pas craint, pour cette série de descriptions, d'échanger sa plume contre un excellent pinceau dont ils s'est admirablement servi. Nous sommes sûr d'avance que ses lecteurs lui en sauront gré. — Le second chapitre est consacré à la géographie politique. Après un souvenir accordé aux anciens habitants de la Palestine, les Chananéens, les Phérézéens, etc., nous arrivons à son partage en douze tribus, en deux royaumes, et plus tard, vers le temps du Christ, en quatre provinces connues sous les noms de Judée, de Samarie, de Galilée et de Pérée. Cette dernière division sert habituellement de cadre à l'étude des villes qui existaient aux différentes périodes historiques sur tous les points de la Palestine ; M. Gratz s'est conformé à cette coutume, qui offre d'ailleurs des avantages réels pour l'ordre et la clarté. Jérusalem ouvre naturellement sa longue nomenclature. Les soixante-douze pages qui lui sont consacrées sont si pleines, si complètes, qu'après les avoir lues attentivement, la carte sous les yeux, on pourrait presque, arrivé sur les lieux, se passer de guide et parcourir fièrement les rues et les quartiers les plus compliqués. Bethléem, Hébron, Emmaüs et leurs alentours ; Jéricho, Béthel, Joppé, Ascalon, Gaza, Arimathie sont les plus importantes des cent villes dont les noms viennent rayonner autour de Jérusalem pour la province de Judée. — La Samarie et ses filles occupent les trente-trois premières pages du second volume. Les notices les plus intéressantes concernent la description générale de cette province et de son peuple devenu proverbial, puis les cités de Sichem, de Samarie, de Béthulie et de Césarée. — Nous parcourons ensuite avec un redoublement d'attention les routes de Galilée, sur lesquelles nous reconnaissons à chaque instant les vestiges sacrés du Sauveur : la Galilée, son berceau, le théâtre principal de son activité messianique, de ses prédications populaires et de ses nombreux miracles ; la Galilée aux belles montagnes, aux lacs limpides, aux forêts profondes, aux gracieux villages ! C'est là que se trouvent Nazareth et Capharnaüm, Bethsan, Naïm, Endor, Cana, Tibériade, Magdalum, Bethsaïde, Corozaim. — La Pérée était située, comme son nom l'indique, au delà (πέρα) du Jourdain, sur l'ancien territoire des tribus de Gad et de Ruben, et de la demi-tribu de Manassé. Au nord lui étaient attenantes la Traconite, l'Iturée, la Gaulonite, le pays d'Hauran, la Décapole, contrées que le Nouveau Testament nous fait connaître en grande partie. La disposition méthodique des dix voyages de N.-S. Jésus-Christ pendant sa vie publique termine cette belle section.

La suivante (p. 144-224) étudie les pays bibliques situés au nord-ouest de la Palestine : 1° L'Asie Mineure avec ses innombrables provinces, que saint Paul parcourut presque toutes en y semant la doctrine évangélique ; 2° les îles de la Méditerranée et de la mer Egée, dont il est si souvent parlé dans les Actes des Apôtres et dans les écrits, soit didactiques, soit prophétiques, du Nouveau Testament ; 3° la Grèce, la Macédoine, la Thrace, l'Illyrie, l'Italie enfin, avec celles de leurs cités qui durent une célébrité nouvelle à leurs rapports avec le christianisme naissant. Cette section est également terminée par une esquisse de voyages, ceux du grand Apôtre des Gentils.

En parcourant la sixième partie (235-304), qui s'occupe en détail de la situation politique et religieuse de l'Orient, puis un long appendice (305-357), où l'on a réuni tout un recueil d'hymnes et de prières récitées autrefois et de nos jours par les pèlerins de Terre sainte, nous nous sommes rappelé un blâme, l'unique blâme adressé par M. Kaulen à l'ouvrage du docteur Gratz. « Il contient, nous écrivait-il, beaucoup de choses inutiles (*unnøthiges Beiwerk*). » Souvent, en effet, même dans les sections précédentes, et dès les premières pages de ce manuel, nous nous disions : *Non erat hic locus !* Tels et tels passages n'appartiennent pas à un cours élémentaire de géographie biblique, mais à un traité d'exégèse, ou bien à un livre d'histoire, ou bien encore à un guide du pèlerin en Terre sainte : ils ne rentrent nullement dans le plan de l'auteur. Aussi conseillerions-nous pour les éditions futures, — car il est impossible que cet ouvrage n'en voie pas plusieurs, — de supprimer la seconde moitié du dernier volume, et un assez grand nombre de fragments parasites, répandus çà et là dans les sections précédentes, dût-on éditer à part un opuscule pratique, spécialement destiné aux caravanes qui se rendent chaque année en Palestine. On obtiendrait ainsi la matière d'un beau volume, qui s'achèterait facilement et se lirait encore plus volontiers. Nous nous hâtons de dire cependant que ces parties, que nous taxons si audacieusement de superflues, sont elles-mêmes intéressantes, qu'elles ne manquent pas d'une certaine valeur. Si nous attaquons leur insertion dans cet ouvrage, c'est surtout au point de vue de la méthode scientifique.

Deux avantages inappréciables du *Théâtre des divines Ecritures*, ce sont ses cartes et ses tables.

Les tables sont de quatre sortes. La première contient un catalogue complet des ouvrages à consulter pour arriver à une connaissance plus parfaite des saints Lieux ; elle sera d'un précieux secours pour les ecclésiastiques auxquels ces études de géographie sacrée souriraient ; elle les aidera à continuer ce genre de travail sur une plus vaste échelle. La seconde reproduit la série des sections et des chapitres. La troisième, la plus longue de toutes, œuvre de patience germanique, renferme, suivant l'ordre alphabétique, les noms de peuples, de con-

trée, de villes, etc., dont il est question dans le cours de l'ouvrage; elle facilitera singulièrement les recherches. Dans la quatrième table, nous trouvons les mots grecs employés dans les deux volumes. Peut-être aurait-on pu en ajouter une cinquième, ayant pour but d'indiquer les passages bibliques qui y trouvent une explication.

On ne saurait trop faire l'éloge des belles cartes ajoutées à chacun de ces deux volumes. Pour chacune d'elles, on pourrait répéter le *pulchre, bene, recte*, d'Horace, tant elles sont complètes, tant leur exactitude est frappante. Nous sommes peu habitués en France à voir les œuvres de ce genre si bien soignées. Inutile de dire qu'elles sont en harmonie parfaite avec les explications du manuel, qu'elles en rendent la lecture de plus en plus instructive, de plus en plus attachante. Leur seule vue éclaircit plus d'une difficulté de la Bible.

La traduction est si heureuse, qu'on croirait habituellement lire une œuvre originale; la science éprouvée de M. Gimarey nous est un sûr garant de son exactitude. L'édition est belle, comme toutes celles qui sortent des magasins de M. Vivès. *Quid plura?* Comme nous le disions en commençant, le fond même et les qualités de cet ouvrage sont sa meilleure recommandation. Et s'il nous restait quelque chose à ajouter après cette longue analyse, ce seraient les mots suivants, adressés en toute sincérité à chacun de nos lecteurs : *Tolle, lege.*

L. DIGOINE,

Professeur d'Écriture sainte.

Chronique hebdomadaire.

ROME. — La haine des ennemis du Souverain Pontife les pousse à des excès maladroits, dont les effets sont entièrement opposés au but qu'ils poursuivent. Il s'agit encore de l'anniversaire du fameux plébiscite qu'on sait. Le 20 septembre donc, pendant qu'une foule nombreuse de Romains allait au Vatican protester de son inviolable fidélité au Pape-Roi, ainsi que nous l'avons raconté, un ramassis de *buzzurri*, parcourant bruyamment les rues du Trastevere, cherchèrent à faire croire, par une manifestation factice, que la population de cette partie de la cité, si renommée dans le passé pour son attachement au Souverain Pontife, lui avait retiré ses anciennes affections pour les reporter tout entières sur le sacrilège usurpateur. Déjà les feuilles libérales, avec l'impudence qui les caractérise, célébraient à l'envi le *patriotisme* des Transtévérins. Mais ceux-ci, qui se flattent de remonter par une filiation non interrompue jusqu'aux premières origines de la ville, et qui ont conservé en partie toute la fierté du fameux *civis Romanus sum*, ne tardèrent pas à donner à l'étranger qui les outrageait, en leur prêtant des sentiments dignes d'eux, une preuve éclatante

de leurs vrais sentiments. Le 13 de ce mois, qui était un dimanche, ils se rendirent en masse, hommes, femmes, enfants, au Vatican. Trois mille seulement purent être admis dans les salles du palais, trois ou quatre mille autres durent attendre au dehors. Quand Pie IX parut, les acclamations et les vivats éclatèrent avec un tel enthousiasme, qu'on ne put obtenir le silence qu'avec peine. Cependant, le Saint-Père ayant pris place sur son trône, un Transtévérin lut une courte, mais éloquente adresse, où se reflétaient les véritables sentiments de cette population du Trastevere, qui entend marcher résolument sur les traces de ses aïeux, en vivant et mourant fidèle à celui qui est tout à la fois son Pontife bien-aimé et son Souverain légitime. Le Saint-Père y répondit par un long et très beau discours, où il commenta la parabole du serviteur infidèle, prenant de là occasion d'adresser aux peuples et principalement aux souverains de solennels avertissements : *Redde rationem*. Ayant ensuite donné sa bénédiction à tous les assistants, et sa main à baiser à ceux qui l'avoisinaient de plus près, le Souverain Pontife est rentré dans ses appartements, suivi par les acclamations interminables de la foule, protestant qu'elle verrait toujours, dans son auguste personne, son unique souverain comme son père bien-aimé; qu'elle n'en voulait et n'en reconnaîtrait jamais d'autre. Sa Sainteté a été profondément touchée de cette belle démonstration de son peuple, et surtout de la franchise et de l'accent si vif et si vrai de cette multitude.

— Nous ne résistons pas au plaisir de donner à nos lecteurs le portrait à la plume de notre bien-aimé Pontife, tracé par un correspondant romain de la *Semaine religieuse* de Rouen. « ... La conversation étant devenue générale, j'en profitai pour examiner à loisir le souverain Pontife. Tout ce que j'avais lu de sa beauté, de sa majesté, de sa douceur, de sa grâce, a été surpassé dans mon impression. On ne peut imaginer de figure plus expressive, plus imposante et plus aimable que celle de Pie IX. Il a la beauté de la grandeur et de la sainteté. Il jouit d'une santé parfaite et vraiment merveilleuse. Son teint est frais, son œil vif et profond; son attitude révèle la force. Quand il s'anime dans la conversation, sa physionomie change et devient imposante et comme inspirée, la bonté et la douceur, empreinte de pénétration, est son expression habituelle. Il est vêtu tout de blanc; sa ceinture est en soie blanche avec des franges d'or. Il porte sa croix dans sa ceinture. Son chapeau est en soie rouge, orné de glands d'or; ses souliers en maroquin rouge, décorés d'une croix d'or. Le Pape, avec ses beaux cheveux blancs, son grand air bon et digne, ses yeux animés, sa voix harmonieuse et forte, est une des plus complètes apparitions de la grandeur et de la beauté morales qu'on puisse imaginer. » Voilà l'homme que les feuilles révolutionnaires insultent chaque jour; l'homme qu'elles traitent de tyran,

d'ennemi des peuples, ou qu'elles représentent comme décrépité d'esprit et de corps. Dieu, pour les confondre, élève en lui autant qu'il se peut la nature humaine, et, d'autre part, après lui avoir donné les années de Pierre, il lui donnera les années de Jean.

— Une agréable nouvelle, dit la *Semaine catholique* de Lyon, est parvenue à Sa Sainteté dans le courant de cette semaine. Mgr Strosmayer a fait publier, dans le journal qui est son organe, les décrets du Concile du Vatican. Il ne reste donc plus aujourd'hui un seul évêque catholique dont on puisse mettre en doute la soumission aux décisions de l'auguste Assemblée.

— Quoique non catholique, le nouveau roi de Suède et de Norvège, S. M. Oscar II, vient de notifier officiellement au Saint-Père, comme souverain, son avènement au trône, en suite de la mort de son auguste frère, Charles XV.

— Dans une nouvelle réunion, la sacrée Congrégation des Rites a reconnu l'antiquité du culte rendu au bienheureux Pierre Lefebvre, Savoisien, premier compagnon de saint Ignace de Loyola. Ce fut lui qui reçut, en 1534, dans une chapelle souterraine de l'Eglise de Notre-Dame-du-Mont-des-Martyrs (aujourd'hui Montmartre), les premiers vœux de saint Ignace et de ses compagnons. Les PP. Jésuites, ses frères, aujourd'hui si cruellement éprouvés, trouveront là un nouveau motif de courage et d'espoir.

FRANCE. — Ces derniers jours ont été marqués par de nouveaux pèlerinages. Le mouvement public des âmes vers Dieu ne se ralentit pas et nous fait toujours espérer davantage le salut de la patrie. — Celui de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, à Issoudun, a eu lieu le 17. L'objet de la fête était la consécration de la France au Cœur de Jésus. Comme à Lourdes, les pèlerins, accourus d'un grand nombre de villes, étaient innombrables. Toute la nuit qui précéda le grand jour fut passée en pieux exercices, tels que salut, procession, chemin de la Croix, prédication. Ensuite commencèrent les messes, qui durèrent jusqu'à midi. En même temps, les confessionnaux étaient envahis, et, à la sainte Table, des prêtres ne cessaient de distribuer le Pain des forts. La procession solennelle se fit dans l'après-midi, en partant de l'église de Saint-Cyr. Avant le départ, le R. P. Souillard, des Frères-Prêcheurs, prononça un très éloquent discours sur les revers de la patrie et les moyens de les réparer. Lorsqu'on fut arrivé au vénéré sanctuaire, Mgr de la Tour d'Auvergne adressa à son tour la parole à la foule recueillie, puis donna la bénédiction apostolique sollicitée le matin par un télégramme et immédiatement accordée. Ensuite fut lu l'acte de la consécration solennelle de la France à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, lequel était revêtu des adhésions de plus de soixante évêques français. Le soir de ce jour, l'église et la ville étaient brillamment illuminées.

— Du 14 au 17 octobre, Lourdes a vu de nouveaux pèlerins, ceux-ci venus d'Avignon. Malgré la pluie qui, depuis la veille, ne cessait d'inonder les chemins ; malgré l'éloignement d'un grand nombre d'entre eux, habitant l'extrémité du diocèse, aucun des pèlerins ne manquait au rendez-vous. Le voyage, qui est long, fut heureux et, s'accomplit avec une piété et un recueillement tout particuliers.

— Au moment où les Avignonnais arrivaient à Lourdes, les Marseillais en repartaient. Ces manifestations de la piété chrétienne sont maintenant, en général, l'objet des plus sympathiques témoignages.

— Le 6 octobre, pendant que d'innombrables pèlerins étaient aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, la population de Saint-Jean-de-Maurienne, arborant la bannière du Saint-Rosaire, gravissait la charmante colline sur les flancs de laquelle Marie est depuis des siècles vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Ainsi, nos compatriotes de Savoie confondaient avec les nôtres leurs vœux et leurs prières pour l'Eglise et pour la patrie. La fête a été admirable, et le Saint-Père a daigné envoyer aux pèlerins sa bénédiction apostolique.

— Samedi matin, à cinq heures et demie, dit le *Courrier de Lyon*, le clergé lyonnais, ayant à sa tête son digne archevêque, Mgr Ginouilhac, s'est rendu processionnellement à la chapelle de Fourvière, pour clôturer dignement les exercices de la retraite.

La procession, se composant d'environ quatre cents prêtres, formait un spectacle des plus édifiants. Ces ecclésiastiques, dont plusieurs avaient les cheveux blancs, gravissaient pieusement la sainte colline, en récitant les litanies de la sainte Vierge.

La messe a été célébrée par Mgr Ginouilhac, qui a suivi assidûment les exercices de la retraite, et plus de cent cinquante prêtres, y compris les chanoines, ont communie de la main de l'archevêque.

En redescendant, le pieux cortège a entonné le *Magnificat* et l'*Ave, maris Stella*.

— Le dimanche 13 octobre, jour de la fête patronale de Saint-Denis, en France, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, de Paris, se rendaient en pèlerinage à Saint-Denis. Ils étaient au nombre de plus de deux cents. Aussitôt leur arrivée dans la chapelle basse de l'église paroissiale, M. le curé de Saint-Denis vint leur souhaiter la bienvenue, et les remercier du bon exemple qu'ils donnaient à sa paroisse. Ensuite, ils se rendirent processionnellement aux places qu'ils devaient occuper pendant la sainte messe, précédés de deux des leurs qui portaient la bannière et l'oriflamme de saint Denis, et chantant le cantique au Sacré-Cœur, dont chaque couplet se termine par ces mots : *Sauve, sauve la France*. Bien des yeux, à ce spectacle, se mouillèrent de larmes. La messe fut dite par l'ancien curé de Saint-Denis, M. l'abbé Caron, qui, après l'évangile, adressa aux pèlerins une touchante allocution,

sur la nécessité de pratiquer en nos temps plus que jamais la foi et la charité.

— Aux pèlerinages se joignent les douloureux anniversaires : les premiers sont l'espoir, les seconds sont l'affectueux souvenir. Dans les cœurs chrétiens, ils s'unissent étroitement.

Le premier anniversaire qui se présente, en date, est celui de la mort héroïque du commandant Picot de Dampierre, tué le 13 octobre 1870, comme on sait, lors de l'attaque de Bagneux, à la tête des mobiles de l'Aube. Une messe commémorative a été dite en ce jour dans l'église de Bagneux, pour le repos de l'âme du vaillant soldat.

Le 16 octobre nous a ramené un autre anniversaire, aussi odieux que celui dont nous venons de parler est glorieux, l'anniversaire de l'assassinat juridique de l'infortunée reine Marie-Antoinette. De 8 heures du matin à midi, des messes ont été dites à la chapelle expiatoire, qui fut tout ce temps remplie d'une pieuse assistance. La messe de huit heures fut dite par Mgr de Ségur. Le comte d'Apponyi, ambassadeur d'Autriche, y assistait comme représentant la famille de Habsbourg-Lorraine.

Nos glorieux morts du Bourget, dans les néfastes journées des 28, 29 et 30 octobre 1870, n'ont pas été oubliés. Le monument élevé sur les caveaux qui renferment leurs restes a été inauguré mercredi dernier par une cérémonie religieuse et militaire. Mgr l'archevêque de Paris s'y était fait représenter par un de ses grands vicaires, qui a prononcé l'oraison funèbre.

Ajoutons que deux anciens aumôniers de l'armée de Metz, MM. les abbés Lamarche et Rossignol, viennent de partir pour la Silésie, dans le but d'inspecter les cimetières où reposent nos soldats morts en captivité. Ainsi ces infortunés, qui dorment dans la terre prussienne, auront leurs croix comme les autres, et des prières seront dites sur leurs tombes par des prêtres français.

— Deux évêques nouveaux ont été sacrés : Mgr de Gaffori, évêque élu d'Ajaccio, et Mgr Delannoy, évêque de la Réunion. — La consécration de Mgr de Gaffori a eu lieu à Paris, dans la chapelle des Lazaristes. Le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque de Paris. C'était pour Mgr Guibert, dit la *Semaine religieuse* de Paris, une particulière consolation, de conférer la consécration épiscopale à un prêtre qui avait été autrefois son collaborateur au grand séminaire d'Ajaccio. M. l'abbé de Gaffori était, en effet, professeur de philosophie pendant que notre vénérable archevêque, alors « le R. P. Guibert, » de la Congrégation des oblats de Marie, était supérieur de ce séminaire.

La consécration de Mgr Delannoy s'est faite à Lille, dans la paroisse Saint-André, où il était curé. Le prélat consécrateur était Mgr Chigi, nonce du Pape. S. E. était assistée de LL. GG. l'archevêque de Cambrai, l'archevêque de Toulouse, et de NN. SS. les évêques d'Amiens, d'Arras, de Namur, de

Westminster et de Lydda. Toutes les autorités civiles et militaires étaient présentes à la cérémonie. Après le sacre, on alla en procession à la chapelle Notre-Dame de la Treille. Les rues étaient pavées, et une foule immense, attirée de loin, s'est constamment montrée respectueuse et sympathique. Au moment de la bénédiction générale, donnée par le nonce du Saint-Père et tous les évêques, du haut de l'estrade extérieure de l'église, les tambours ont battu aux champs, et mille voix ont fait retentir les cris de : « Vive Pie IX ! Vive Mgr Delannoy ! » Ces faits ne sont pas sans importance ; car Lille est une ville de 150,000 âmes, et les ouvriers forment la très grande majorité de la population.

— Cette bonne direction des esprits est favorisée par de continuels miracles. Dieu manifeste d'autant plus son action en ce monde, que les méchants nient davantage jusqu'à son existence. Voici deux nouveaux faits qui en sont la preuve.

Une jeune fille sourde-muette, rapporte le *Moniteur universel*, venant d'Orléans avec une sage-femme qui s'est faite sa compagne d'infortune, se rendit à la Grotte mystérieuse de Lourdes. L'infirmière but plusieurs verres de l'eau de la source ; elle pria mentalement avec ferveur, et, quelques minutes après, son amie lui ayant demandé si elle entendait, elle répondit : « Oui ». Alors la foule exaltée entonna l'*Ave, maris Stella*, et Mgr l'évêque d'Agen, s'approchant de la jeune fille, lui adressa quelques questions. Il lui demanda d'abord si elle entendait : « Oui, un peu », répondit-elle, sans plus articuler ces mots cependant qu'un enfant en bas âge. « Dites : Vive Jésus ! — Vive Jésus ! répéta la jeune fille. — Dites : Vive Marie ! — Vive Marie ! » reprit-elle. L'enthousiasme de la foule fut tel, que, sans l'intervention de la gendarmerie, l'enfant aurait été étouffée.

A l'autre extrémité de la France, un habile médecin communique au *Journal du Nord* la loyale déclaration que voici, en date du 24 septembre :

« Je soussigné, médecin de l'hôpital général de Douai, certifie que la nommée Sophie Druelle, veuve Herman, âgée de quarante-trois ans, mère de six enfants, était affectée d'une paraplégie nerveuse depuis quatre ans ; qu'aucun traitement n'avait amené chez cette femme la moindre amélioration, et qu'elle s'est trouvée guérie instantanément à la suite d'une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes. E. SOCKEEL. »

Gloire à Dieu ! gloire à Dieu ! — La charité chrétienne est digne de ces faveurs. Sans parler des œuvres anciennes, pour lesquelles elle trouve des millions sans nombre, nous relevons les chiffres de deux nouveaux appels.

La souscription en faveur de l'*Œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur* s'élève aujourd'hui, seulement pour les sommes reçues à l'archevêché de Paris, au total de 374,461 fr. 62 c.

La souscription pour les Alsaciens-Lorrains, ouverte depuis quelques jours seulement par le journal *l'Univers*, a déjà produit 40,916 fr. 95 c. Et c'est le même dans toutes les Semaines diocésaines et au secrétariat de tous les évêchés.

Encore une fois, gloire à Dieu ! qui ne cesse pas d'aimer sa chère France, puisqu'il y rend inépuisable la charité. Ah ! le salut viendra !

— Pour en hâter l'arrivée, l'Association de Notre-Dame de Salut (1) vient de proposer une neuvaine à l'occasion des prières publiques votées par l'Assemblée nationale. Cette proposition a été accueillie avec empressement de la part de nos évêques, qui la recommandent à leurs diocésains par des lettres chateureuses. Mais cette œuvre vient de recevoir le plus grand encouragement qu'elle pût ambitionner : le Souverain Pontife accorde à tous les fidèles qui feront la neuvaine une *indulgence plénière*.

— Voici un jugement du tribunal civil de Lyon, bon à mettre sous les yeux des libres penseurs, qui pourraient être tentés d'imiter leur frère lyonnais, par ce temps de liberté, d'égalité et de fraternité, où l'on court sus aux pèlerins. Oyez un peu, messieurs, ce considérant :

« Attendu que, sans doute, le désaccord le plus extrême en matière d'opinions religieuses ou politiques ne saurait constituer un grief de séparation ; que si B... avait prévenu sa femme que ses théories de libre penseur l'empêcheraient de laisser baptiser ses enfants, elle serait irrecevable à se plaindre ; mais qu'il est loin d'en être ainsi ; que, fût-il exact que le sieur B... eût été pressé d'aller à confesse et de faire une visite au curé de sa paroisse, ce à quoi il se serait refusé ; fût-il vrai qu'une amie eût averti la famille des sentiments irréligieux du sieur B..., il convient de ne s'être jamais expliqué avant le mariage, ni directement, ni indirectement sur ses résolutions quant au baptême des enfants ; qu'en le voyant aller sans objection aucune faire bénir son mariage par un prêtre catholique, la dame B... n'a dû nullement prévoir qu'il s'opposerait au baptême de ses enfants ; qu'il viole la promesse tacite, mais virtuelle qui résultait de cet acte tout personnel de la bénédiction religieuse du mariage librement acceptée ; que le sieur B... exerce ainsi une *violence morale* sur sa femme, et lui fait une *injure grave* en s'opposant bruyamment à un acte qui ne peut être qu'indifférent ou puéril aux yeux du libre penseur le plus résolu, tandis que son inaccomplissement blesse jusqu'au vif la conscience d'une mère chrétienne, et cause, en outre, une humiliation profonde à l'épouse, qu'il montre à tous impuissante et abaissée ;

» Le tribunal prononce la séparation de corps, tant pour ce motif que pour bien des autres. »

Que pour bien des autres?... Qu'y a-t-il de caché là derrière ?

(1) Siège de l'Association : rue François 1^{er}, n° 8, à Paris. On peut demander en nombre, pour les propager, les prières de la neuvaine.

Si cet arrêt est une leçon pour les libres penseurs, ainsi que nous le disions en commençant, nous ajoutons ici qu'il doit donner bien autrement à penser aux pères de famille qui ont des filles à marier.

ALSACE-LORRAINE. — Nous trouvons dans *l'Univers* du 19 octobre l'extrait suivant d'une lettre écrite par une religieuse. On y verra comment les proscrits de la libre pensée et les proscrits de la Prusse aiment la patrie :

« Voyez-vous, l'émigration des derniers jours de septembre est indescriptible. On ne s'en allait pas, on se sauvait, et cette fuite, c'était une file non interrompue. La gare, selon l'expression toute naïve d'une bonne sœur, était comme une fin du monde, et la pauvre fille pleurait en nous disant cela.

» On avait cru que la terre possédée attacherait au moins le paysan à son *petit bien*, comme ils disent, nos bons Lorrains. Mais il n'y a plus de petit ni de grand bien quand la patrie est absente ! Nos bons villageois lorrains ont donc déserté, et comme ils avaient attendu aux derniers jours, c'était navrant à voir. Les Prussiens eux-mêmes en étaient émus, et on en a vu plus d'un qui essuyait les larmes de ses yeux.

» Un curé du village voisin me disait, il y a trois ou quatre jours : « Tous mes jeunes gens, tous mes » célibataires au-dessus de quatorze ans sont partis. » Tous, tous, deux exceptés... Mais l'un des deux » a quarante-cinq ans et l'autre cinquante-cinq... » Ceux-là peuvent rester ; ils ne craignent plus le casque à pique.

» Dernièrement, une de nos sœurs descendait de wagon, et le train se reformait pour un départ vers la France. Une pauvre femme s'y précipitait avec cinq petits enfants, dont l'ainé pouvait avoir onze ans. Elle portait avec elle une petite paillasse bourrée de feuilles pour y coucher son nourrisson. A son bras elle avait un panier dans lequel on voyait six cuillers, une grande et cinq petites.

» Une dame, assez malavisée, lui dit : « Est-ce » que c'est là, ma bonne dame, tout votre mobilier ? » — Ah ! madame, dit la pauvre femme en se redressant comme pour montrer qu'elle savait ce qu'elle valait : *C'est la France, c'est tout !* » Et ce disant, elle poussait avec un air content son dernier enfant dans le wagon. Notre sœur a vu la scène et a entendu ce mot sublime. Elle pleurait en nous le racontant. Cela est un fait ; mais combien d'aussi touchants se sont produits !...

» Vous savez la sensation produite au pèlerinage de Lourdes par la bannière de Metz et celle de Strasbourg. Tous les yeux les cherchaient, tous les cœurs les saluaient. Avant de commencer son discours, Mgr l'archevêque d'Auch s'est respectueusement approché de la bannière de Metz, et il l'a baisée avec respect et amour. Au moment où toutes les bannières s'avançaient pour prendre rang, des voix se sont fait entendre : « Place, place ! laissez passer » l'Alsace et la Lorraine ! » Et les rangs s'ouvraient,

et l'on pleurait. De fait, nos chers étendards de douleur ont marché en tête de la démonstration de foi de la France. Maintenant encore, ils ont la place d'honneur au sanctuaire où sont suspendues toutes les bannières de cette procession française. »

ESPAGNE. — L'Église d'Espagne possédait, il n'y a pas longtemps encore, des biens suffisants pour subvenir aux nécessités du clergé et du culte. Non seulement alors elle ne recevait rien de l'État, mais elle contribua, en maintes occasions, à alléger ses charges. Récemment, confiante en la loyauté du gouvernement, elle consentit, pour le sauver de la ruine, à lui abandonner tout son avoir, en échange de la promesse solennelle de subvenir aux frais du culte et aux nécessités du clergé. Mais les gouvernements d'aventure qui se sont succédé en ces derniers temps n'ont guère tardé à oublier les sacrifices faits à la patrie et les engagements contractés. En sorte que, depuis deux ans et demi, le clergé n'a pas reçu un seul centime, tant pour lui-même que pour les frais du culte. Aussi sa misère est-elle extrême. Or les évêques d'Espagne, réunis à Saragosse au nombre de quinze, dont cinq archevêques, à l'occasion de la consécration solennelle de la nouvelle église dédiée à *Notre-Dame del Pilar*, sanctuaire vénéré entre tous, n'ont pas voulu attendre plus longtemps sans protester contre cette odieuse iniquité. Ils viennent donc d'envoyer aux Cortès une adresse pour leur signaler l'abandon où les laisse le gouvernement et réclamer justice. Hélas ! quand a-t-on vu un voleur payer ses dettes ? Il n'est que trop à craindre que la protestation des évêques espagnols demeure sans effet.

ITALIE. — Là aussi la misère est grande et l'avenir menaçant. La question brûlante est toujours celle de la suppression des ordres religieux. On se préoccupe beaucoup, au Quirinal, des remontrances faites à ce sujet par la France et par l'Autriche. Les puissances catholiques principalement sont, en effet, fort intéressées dans ce débat ; car il s'agit de confisquer des propriétés qui ont un caractère tout à la fois religieux et international. Ces propriétés appartiennent à des nationaux de tous les pays, et le gouvernement subalpin voudrait les leur enlever au profit du banditisme révolutionnaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les maisons généralices et les établissements étrangers ont été jusqu'ici épargnés.

PRUSSE. — L'attitude des évêques allemands est superbe. On avait compté sur des défections, et c'est la fidélité qui s'est affirmée. On avait compté sur des complaisances, sur des faiblesses, et de toutes parts c'est l'énergie et la dignité qui éclatent. Le beau *memorandum* qu'ils ont adressé au nouvel empereur pour revendiquer les libertés de l'Église catholique a porté l'étonnement et la stupeur dans l'esprit des gouvernements. Il paraît qu'en hauts lieux l'on commencerait à comprendre que la campagne contre l'Église est plus difficile qu'on ne pensait. Le prince héréditaire serait d'avis que l'on

n'allât pas plus loin. Mais sera-t-il assez puissant pour arrêter M. de Bismarck ? Cela n'est pas probable, et tant mieux. En chassant les noirs, selon l'expression de M. d'Andrassy, le grand chancelier attirera les rouges, et alors c'en sera fait de l'empire prussien. Qu'il aille donc où le vertige de l'orgueil et la vengeance divine le conduisent !

SUISSE. — Entraînée par la logique, la persécution se généralise. Après s'être attaquée personnellement à Mgr Mermillod, simplement parce qu'il exerce à Genève les fonctions d'évêque, comme délégué de Mgr Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, ce qui tout à coup a déplu sans qu'on sache pourquoi, les hommes du Grand Conseil de Genève s'en prennent maintenant à l'Église elle-même, dont ils veulent refaire la constitution. En effet, ne reconnaissant plus Mgr Mermillod, dont ils n'avaient cependant jamais contesté les pouvoirs depuis 1865, ils ne veulent pas davantage reconnaître les prêtres que Sa Grandeur présente pour les cures vacantes. D'autre part, Mgr Marilley maintient à Mgr Mermillod les pouvoirs qu'il lui a délégués, vu qu'on n'allègue rien pour montrer qu'il en soit devenu indigne. Cependant, il faut pourvoir aux cures vacantes. Voilà pourquoi l'on rêve de « démocratiser l'Église. » Et, pour y arriver, l'on songe à imposer au clergé une contrefaçon de la constitution civile de 1791. Ce ne seraient plus les évêques qui nommeraient les curés, mais ceux-ci seraient élus par le peuple en dehors de toute autorité hiérarchique. Eh bien ! que M. Carteret continue à aller de l'avant, et on lui donnera la preuve qui fut fournie à ses aïeux de 93, savoir, qu'il y a encore des têtes qui ne plient pas devant les tyrans.

CHINE. — M. l'abbé Boyer, missionnaire apostolique en Mantchourie, vient d'être nommé évêque de Moukden, capitaine de la province de Ching-King. Le nouvel évêque appartient au diocèse d'Aix. Au petit et au grand séminaire d'Aix, il se fit remarquer par sa piété, sa modestie et sa science. Le ministère des paroisses ne suffisait pas à son âme d'apôtre, et il quitta de bonne heure le grand séminaire d'Aix pour se consacrer aux missions lointaines. Dieu bénit son ministère, et partout où il a prêché l'Évangile, il a fait des conversions nombreuses.

D'après une lettre reçue à Marseille, dit l'*Ordre* de Paris, un horrible crime vient d'être consommé en Chine. Vingt-six missionnaires provenant des îles Philippines ont été pris par des Chinois et crucifiés dans une forêt. Ces missionnaires étaient sortis presque tous des couvents de Valladolid et de Ocaña. Sur les vingt-six, deux seulement, qui n'avaient pas reçu le coup de grâce, furent sauvés par l'arrivée inattendue d'un détachement anglais, qui mit en fuite les assassins, et décloua des arbres les deux victimes encore vivantes.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

DU VINGT-SIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE

(Matth. XIII, 31-35.)

Sur la parabole du grain de sénevé appliquée à l'établissement de la religion chrétienne.

TEXTE. *Volucres cœli venient et habitent in ramis ejus. Les oiseaux du ciel viennent et se reposent sur ses branches.*

EXORDE. Mes frères, après avoir donné au peuple qui l'entourait divers enseignements sous la forme de paraboles, Notre-Seigneur ajoutait les deux suivantes, que nous lisons dans l'évangile de ce jour : « Le royaume des cieux, disait-il, est semblable à un grain de sénevé qu'un homme prend et sème dans son champ. Ce grain est très petit, comparé à toutes les autres semences ; mais quand il s'est développé, quand il a pris sa croissance, il devient plus grand que les autres légumes et forme en quelque sorte un arbre, sur les branches duquel les oiseaux du ciel viennent percher et se reposer. » Il ajoutait encore cette autre parabole : « Le royaume des cieux est semblable à un peu de levain qu'une femme prend et mêle à trois mesures de farine, jusqu'à ce que toute la pâte lève et fermente. » Jésus, continue l'évangéliste, disait toutes ces choses en paraboles ; c'était la forme qu'il donnait à ses enseignements, afin que cette parole du prophète David fût accomplie : « J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles, et je publierai ce qui a été caché depuis la création du monde. » Qu'est-ce que ce grain de sénevé auquel notre-Seigneur Jésus-Christ compare le royaume des cieux ? Vous connaissez tous cette plante à la fleur jaune ou blanche qui, s'épanouissant au mois de mai, envahit parfois vos sillons et menace vos récoltes. Cette herbe, c'est du sénevé ou de la moutarde ; car ces deux noms indiquent le même genre de plantes. Jésus-Christ désigne ici une espèce de sénevé dont la semence est très petite, qui croît en Palestine d'une manière extraordinaire et s'élève en quelque sorte à la hauteur d'un arbuste (1) ; les espèces qui croissent dans nos pays

n'atteignent que rarement ces proportions gigantesques. J'ai voulu vous donner cette explication pour bien vous faire comprendre le sens littéral de cette parabole.

PROPOSITION. Je me propose ce matin de faire l'application de cette parabole à l'établissement de notre sainte religion, afin de vous engager à bénir Dieu, et à le remercier en voyant combien sa Providence apparaît d'une manière évidente dans l'œuvre merveilleuse de cet établissement.

DIVISION. Je dirai donc quelques mots : 1° Sur l'origine de la religion chrétienne ; 2° sur sa propagation ; 3° sur son établissement définitif.

Première partie. Son origine. Le royaume des cieux, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, est semblable à un grain de sénevé, semence très petite entre toutes les autres. Ainsi la religion chrétienne, l'Église catholique, cette société divine à laquelle nous appartenons, eut un commencement plus humble que n'importe quelle société. Je ne vous conduirai pas dans l'étable de Bethléem, à cette heure de minuit dont chaque année nous célébrons solennellement l'anniversaire, pour vous montrer l'humilité de ce commencement. Transportons-nous tout de suite au Calvaire, le soir du vendredi-saint. Voyez-vous ce corps inanimé suspendu à la croix. Près de lui sont une mère désolée et quelques amis affligés. On le descend de cette croix ; l'amour maternel et la reconnaissance l'arrosent de leurs larmes ; puis on l'enveloppe d'un linceul pour le confier à la tombe. Voilà l'origine, voilà le point de départ d'où nous sommes venus, nous autres chrétiens. Le grain de moutarde est confié à la terre ; Jésus-Christ dort dans son sépulcre. Mais si, près de chaque graine, la Providence a déposé une chaleur, une humidité, une sève qui la féconde, ô corps de mon Jésus, votre puissance divine ne vous a point quitté au milieu de cet abaissement de la tombe. Un prophète l'a dit, vous ne devez pas connaître la corruption du tombeau (1), et votre sépulcre sera glorieux (2). En effet, trois jours après il ressuscita. Mais ses apôtres eux-mêmes refusent de croire à ce prodige ; il faut pour les convaincre des

(1) Psaume xv, 10.

(2) Isale. xi, 10.

(1) Corneille Lapière, *Ibid.*

apparitions multipliées et les preuves les plus abondantes. Mettez, ô Thomas, votre main dans les cicatrices laissées par les clous, et dans la plaie qu'une lance a faite près du cœur de votre Maître ! — Maintenant, vous êtes bien sûr que c'est lui ? — Oui, car vous vous prosternez en l'adorant, en lui disant : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu (1). »

Le grain de sénevé a germé ; mais il n'est pas encore sorti de terre, Jésus-Christ n'est pas encore remonté au ciel. Peu de jours après, en présence de ses apôtres, il disparaît dans un nuage lumineux, et s'élève vers son Père. « Attendez, leur avait-il dit avant de les quitter, attendez pour vous séparer que j'aie fait descendre sur vous l'Esprit-Saint (2). » Je les vois, fidèles à cette recommandation, réunis, timides et tremblants, dans le Cénacle au jour de la Pentecôte. Les portes sont fermées ; ils ont peur ; ce sont de pauvres pêcheurs, des artisans, des hommes du peuple. Ils ont à peine l'idée de la haute mission à laquelle les destine Celui qu'ils ont appelé leur Maître. Tout à coup, il se fait un grand bruit ; le Saint-Esprit descend sur eux sous la forme de langues de feu (3) ; il les éclaire, il les transforme. Ils se rappellent alors que Jésus leur a dit : *Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie ; allez, enseignez toutes les nations* (4). Et voici qu'ils se proposent de remplir cette mission, que leur confia le divin Maître. C'est le faible grain de sénevé qui, à l'aide d'une pluie bienfaisante, perce la croûte de terre qui l'empêchait de poindre. Telle est, mes frères, l'origine, tels sont les commencements de la religion chrétienne. Avais-je tort de vous dire que rien humainement n'avait été plus humble, plus petit que cette origine ?

Deuxième partie. Voyons maintenant comment cette sainte religion, si faible dans son commencement, a grandi et s'est propagée. Continuons l'application de notre parabole. Le grain de sénevé est sorti de terre, la plante commence à poindre ; mais que d'obstacles pourront encore s'opposer à sa croissance ! La sécheresse arrêtera son développement ; les animaux chercheront à la dévorer ; des insectes, trouvant ses feuilles et desséchant sa sève, la rendront étiolée. Mais la Providence de Dieu veille sur elle. Pauvre petite plante si frêle, tu grandiras sous sa protection ; car celui qui a créé le soleil ne dédaigne pas de s'occuper même d'un brin d'herbe ! S'il en est ainsi, voyons maintenant, mes frères, comment Dieu lui-même s'est intéressé d'une manière aussi évidente que miraculeuse à la propagation, au développement de notre sainte religion. Nous avons laissé les apôtres au Cénacle, bien décidés, sous l'inspiration de l'Esprit divin qu'ils viennent de recevoir, à remplir la mission dont les a chargés Notre-Seigneur. Mais de quoi s'agit-il, je vous prie ? Il s'agit de convertir l'univers à la religion chré-

tienné. Voyons donc ensemble quels sont ceux qui sont chargés de cet énorme travail. Il y avait à cette époque, dans une ville de Grèce appelée Athènes, de célèbres écoles de philosophie où la jeunesse la plus illustre s'assemblait pour apprendre l'éloquence et les sciences humaines. Les apôtres sont-ils des savants, des professeurs de ces écoles ? Non ; ce sont des hommes simples et ignorants. Il y avait alors des hommes riches jusqu'à l'opulence, qui possédaient des milliers d'esclaves, des monceaux d'or et des terrains immenses. Sont-ils de ce nombre ? Non ; ils ne possèdent rien : une chaumière, un petit champ, peut-être, et encore ils vont les quitter. Il y avait des généraux qui commandaient des armées, des guerriers illustres auxquels la victoire s'était montrée fidèle. Appartiennent-ils à cette classe ? Nullement. Ils n'ont ni talents, ni richesses, ni puissance.

Ce qu'ils possèdent, c'est un ardent désir d'obéir à Jésus-Christ, et d'aller selon son ordre annoncer l'Évangile aux nations. Et que dit donc cet Évangile qu'ils vont prêcher ? Sans doute, c'est une doctrine douce et facile que les peuples accueilleront avec transport. Oh ! mes frères, vous savez s'il en est ainsi. Nous, élevés au sein de la religion chrétienne, bercés dans ses bras, nourris de son lait, nous avons peine à nous soumettre à ce qu'elle prescrit. Que devait-il donc en être des païens ? Dire à ces hommes orgueilleux jusqu'à la folie, tyrans de leurs esclaves, se livrant sans remords aux plaisirs les plus criminels, lâchant la bride aux passions les plus effrénées, leur dire : « Soyez humbles, soyez chastes, soyez doux, soyez charitables, » mais c'était tout un monde moral à créer. Leur parler de la vie future, des supplices de l'enfer et du bonheur du ciel, leur enseigner ce qu'il faut faire pour gagner l'un et éviter l'autre, amener ces hommes impies et corrompus à se prosterner aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est-ce que c'était humainement possible ? Oh ! que d'hommes fatigués de les entendre durent leur répondre ce que répondaient à saint Paul les juges de l'Aréopage : *Assez, assez, nous ne voulons pas vous entendre plus longtemps* (1) ! Ont-ils triomphé de cette indifférence et de ces répulsions ; ont-ils gagné quelques âmes à Jésus-Christ, voici l'enfer qui s'élève contre eux, les persécutions qui surgissent : empereurs, magistrats, noblesse, populace, de tous côtés ce n'est qu'un cri pour demander la mort des chrétiens. Pauvre grain de sénevé, tu as triomphé de la sécheresse ; maintenant les animaux veulent te dévorer ! Mais Celui qui a dit à ses apôtres : *Je suis avec vous* (2), s'est souvenu de sa parole ; les bourreaux sont vaincus ; les persécutions s'éteignent noyées dans le sang des martyrs. Vient alors les hérésies ; c'est leur tour d'attaquer la religion. Vous avez vu des insectes, éclos sur une plante dont la sève les avait nourris, s'acharner con-

(1) Saint Jean, xx, 27, etc.

(2) Actes, I, 4.

(3) Actes, II, 3.

(4) Saint Jean, xx, 21 ; saint Matth., xxviii, 19.

(1) Actes, xvii, 32.

(2) Saint Matth., xxviii, 20.

tre cette plante, dévorer ses feuilles, ses fleurs et ses fruits, lui enlever tout charme et toute beauté. Ainsi, nés au sein de la religion, parfois nourris de ses aumônes, les hérétiques s'attaquent à cette mère qui les a instruits; ils veulent la découronner de ce qui fait sa gloire et sa beauté. Semblables à certains chrétiens de nos jours, ils trouvent ses dogmes trop mystérieux, et surtout sa morale trop sévère. Si du moins elle voulait un peu adoucir cette morale : « Passez, passez, leur répond-elle; moi j'en change pas. » Et, dans cette lutte des hérésies, la plus terrible peut-être qu'eut à soutenir notre sainte foi, le divin Protecteur ne lui faillit jamais, elle triomphe des hérésies comme elle a vaincu les persécuteurs.

Troisième partie. Il me reste maintenant à vous parler de son établissement définitif. Revenons encore à notre parabole. Traversant toutes les vicissitudes qui pouvaient s'opposer à sa croissance, le petit grain de sénevé a pris son développement; il étale ses feuilles verdoyantes, ses branches s'étendent au loin; les oiseaux du ciel aiment à s'y reposer, parce qu'ils trouvent à la fois une nourriture dans ses graines et un abri sur ses rameaux. Ainsi, après avoir triomphé des obstacles dont je viens de vous énumérer une faible partie, notre sainte religion, soutenue par son divin Auteur, était répandue presque chez toutes les nations. Elle avait triomphé de la corruption des Romains et dompté la férocité des barbares. Les peuples envoyaient des contrées les plus lointaines demander au Souverain Pontife des missionnaires pour les instruire. C'était en quelque sorte un arbre immense à l'ombre duquel toutes les nations voulaient se reposer. La croix du divin Sauveur, arborée sur les plages les plus lointaines, indiquait le triomphe du Christ; elle ombrageait les tombeaux, elle ornait la couronne des empereurs, elle resplendissait sur la cime de nos églises jusque dans le village le plus ignoré. Or, dites, mes frères, si vous avez bien compris le point de départ si humble de la religion chrétienne, son développement sans aucune des ressources humaines à travers les plus terribles obstacles, ne voyez-vous pas dans son établissement une preuve manifeste de la protection de Dieu, d'une assistance toute particulière de sa part? Mais, vous le savez, Dieu est juste, il ne protège que ce qui est bon, et comme religion surtout, il ne peut protéger que ce qui vient de lui; d'où il suit que notre sainte religion, si visiblement assistée de Dieu, est véritablement divine.

Vous me direz peut-être qu'aujourd'hui plusieurs méprisent cette religion sainte, la méconnaissent, l'outragent; que de notre temps surtout elle est cruellement persécutée. Eh! qu'importe! Le passage plus ou moins prolongé d'un nuage obscur devant le soleil empêche-t-il qu'il ne soit le roi des astres, un foyer constant de chaleur et de lumière? Non, non, chrétiens; ces nuages disparaîtront, le soleil reprendra son éclat. Parfois, lorsque le temps est clair, les oiseaux folâtraient sans souci dans l'azur des

cieux; mais vienne une tempête, un ouragan, vite ils vont se réfugier sur les branches de l'arbre qui seul peut leur donner un abri. Ainsi ces hommes qui semblent dédaigner la religion, se livrent follement à leurs passions, quand le malheur viendra les visiter, quand la vieillesse aura calmé ces passions, quand la mort surtout, se dressant devant eux, leur dira : « Me voici! » ah! soyez-en sûrs, beaucoup viendront chercher un abri, un refuge, une assurance dans les bras de notre sainte religion. Laissez moi, en terminant, vous en citer un exemple célèbre arrivé presque de nos jours.

PÉRORAISON. — Vers l'année 1820 vivait en Italie un homme qui, jeune encore, avait acquis une grande célébrité; il s'appelait Silvio Pellico. Quoique né de parents chrétiens, il s'était affilié à des sociétés secrètes, à des conspirations politiques, et avait abandonné totalement la religion et ses saintes pratiques. « Je craignais, dit-il lui-même, de paraître un esprit faible si je ne me montrais pas raisonneur. Ma croyance était mutilée et chancelante. Je n'avais réellement pas de religion, je ressemblais beaucoup à un athée. » Le malheur vint visiter ce jeune homme. Condamné à la suite d'une conspiration, il fut obligé de passer dix ans dans une dure captivité. C'est là que Dieu l'attendait. Sa pauvre âme, battue par la tribulation comme par un vent d'orage, fut heureuse de trouver dans la religion un refuge, une consolation, un abri. Redevenu libre, il conserva les sentiments pieux que lui avait inspirés le malheur, et une dernière lettre qu'il faisait écrire peu d'instants avant sa mort se termine par ces mots : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains (1). » Je pourrais multiplier ces exemples; mais vous le voyez, malgré les spectacles qui parfois viennent nous attrister, cette religion, ce grain de sénevé dont Dieu a si divinement protégé la croissance et le développement, demeure toujours l'arbre sur lequel les oiseaux du ciel, c'est-à-dire les âmes honnêtes et intelligentes, viennent se reposer.

Sainte religion, soyez aussi le refuge, le repos de nos âmes. Humble grain de sénevé, en vous voyant croître, grandir et triompher malgré tant et de si formidables obstacles, qui pourrait ne pas reconnaître en vous une œuvre divine? Oui, le doigt de Dieu est ici : *Digitus Dei est hic* (2). Vous êtes son œuvre. Qu'il en soit à jamais remercié et béni! Arbre tutélaire, qui couvrez et protégez le monde de vos immenses rameaux, nous aimons à reposer sous votre ombre bien-aimée; notre esprit y retrouve le calme, notre cœur la joie et la paix. Puisse nous toujours, ô sainte religion, croire d'une foi vive les vérités que vous nous enseignez, et pratiquer avec une charité, une fidélité constante, les devoirs que vous nous prescrivez, afin que Dieu couronne un jour

(1) *Célébres conversions contemporaines*, p. 375.

(2) Exode, VIII, 19.

l'espérance que nous avons de le voir face à face dans la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE MÊME DIMANCHE

Parabole du levain appliquée à l'esprit de foi.

TEXTE. *Simile est regnum cœlorum fermento...* (Matth., XIII, 33).

EXORDE. Récit de l'Évangile... Sous l'image de ce grain de sénevê, qui, si petit dans son origine, devient tout à coup un grand arbre, Notre-Seigneur a voulu désigner son Évangile, qui, peu connu dans son origine, s'est propagé d'une manière si merveilleuse et s'est répandu chez toutes les nations. La parabole du levain renferme la même pensée... Cependant..

PROPOSITION. Ce matin donc, je m'arrêtai particulièrement à cette dernière parabole, et dans ce levain qui, pénétrant toutes les parties de la farine, la soulève, rend le pain plus léger et lui donne un meilleur goût, nous verrons le symbole de l'esprit de foi qui doit...

DIVISION. Si l'esprit de foi anime notre vie, il produit sur elle un effet analogue à celui du levain sur les trois mesures de farine : 1° Il règle nos jugements ; 2° il dirige nos affections ; 3° il sanctifie nos actions...

Première partie. L'esprit de foi règle nos jugements. — Voyez comme les hommes diffèrent dans leurs jugements, dans leurs appréciations... Tous nous aspirons au bonheur, mais en quoi consiste ce bonheur tant désiré ? — L'homme sensuel le place... L'ambitieux le met... Le savant espère le trouver... Pourquoi ces jugements si contraires ? C'est que les lumières de la foi n'ont pas assez pénétré l'intelligence ; ce levain, ce divin ferment ne l'a pas assez soulevée, échauffée... Si on consultait la foi, elle nous dirait que les plaisirs, les richesses, la science ne sont point le bonheur... ; que le vrai bonheur consiste à connaître Dieu, à le servir... Mais qu'il est peu de chrétiens qui, dans leurs jugements, suivent les inspirations de la foi ! On juge plutôt d'après les maximes du monde... Détails... Pauvreté... *Beati pauperes...* (1) Souffrances, épreuves... *Beati qui lugent...* (2) Un homme meurt subitement à la fleur de l'âge. — Quel malheur ! dites-vous. Est-ce le sort de son âme qui vous inspire ? N'est-ce pas plutôt... Il était jeune... son commerce était florissant... Il était heureux sur la terre... Vanité ! jugement faux !... C'est son âme que la foi doit voir.

Deuxième partie. L'esprit de foi dirige... De même que ce peu de levain, après avoir échauffé la farine, rend le pain plus léger, ainsi l'esprit de foi, après avoir pénétré notre intelligence, met notre cœur plus à l'aise et le rend plus facilement maître de ses affections... Nos affections ne sont qu'une suite de nos jugements... Si cet esprit nous anime, nous préférons Dieu à toutes choses ; nous aimerons notre prochain pour son âme... Nous placerons nos intérêts spirituels avant les intérêts temporels... Les biens de ce monde, nous ne les aimerons que selon l'ordre voulu de Dieu ; les biens éternels auront la préférence... — Affections pour les parents, pour les enfants, pour les amis seront réglées conformément aux lumières de la foi, c'est-à-dire aux préceptes que Dieu nous a donnés, aux enseignements que Jésus-Christ nous a laissés...

Troisième partie. L'esprit de foi sanctifie... Ce peu de levain déposé dans trois mesures de farine non-seulement les soulève, rend le pain léger, mais il lui donne un goût, une saveur que n'a pas le pain non fermenté. Ainsi l'esprit de foi sanctifie nos actions. Il nous montre Dieu toujours présent, et en présence de Dieu, oserait-on commettre le mal ? Oserait-on... ? Mais, sous l'influence de cet esprit, nos actions, même les plus ordinaires, deviennent saintes... Oui, vos travaux de

chaque jour, ces occupations les plus vulgaires, ces fatigues, vous pouvez les sanctifier, leur faire mériter une récompense éternelle, si la foi vient les animer... S'il en est ainsi des actions ordinaires, qu'en sera-t-il des aumônes, des prières ?... Oh ! quels trésors de mérites nous perdons, faute de posséder cet esprit de foi ! Combien de nos actions, privées de ce précieux levain, sont sans saveur, c'est-à-dire sans aucun mérite devant Dieu !

PÉRORAISON. Sainte Église de Jésus-Christ, vous dans les bras de laquelle nous avons été reçus au jour de notre baptême, c'est vous cette femme, cette mère qui avez déposé dans notre intelligence, notre cœur et notre volonté, ce précieux levain de la foi. Ah ! puisse-t-il ne pas rester sans action sur votre âme ! Puisse cette foi bénie, en réglant nos jugements... en dirigeant nos affections... en sanctifiant nos actions... rendre notre vie pleine et méritoire devant Dieu.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Influence sociale de la croix.

Il y a dix-neuf siècles qu'un des premiers persécuteurs de la religion chrétienne, terrassé sur le chemin de Damas et vaincu de Jésus-Christ, s'écriait dans les transports de sa reconnaissance : « A Dieu ne plaise que je me glorifie autrement que dans la Croix de Jésus-Christ ! » Or, celui qui tenait ce langage n'était pas seulement devenu un grand Apôtre, c'était aussi un des plus nobles génies qui aient jamais paru dans le monde. S'il n'eût recherché que les applaudissements des hommes, toutes les voix de la renommée auraient acclamé son nom. Il aurait laissé facilement derrière lui tout ce que la Grèce et Rome avaient produit de philosophes fameux, et sa place était marquée une des premières au banquet de la gloire humaine ; mais cette gloire, l'Apôtre la répudiait. Il n'en voulait point d'autre que celle de la Croix !

Quelle était donc cette Croix, qui produisait de tels enivrements chez un si grand homme ? Était-ce la croix qui surmonte de nos jours le diadème des rois, ou qui brille sur la poitrine de nos braves ? Non ! C'était la Croix de bois, le gibet d'infamie, l'instrument du plus vil et du plus honteux des supplices ; objet de dégoût et d'horreur, elle déshonorait le supplice même. Il ne suffisait pas, pour y être attaché, d'être criminel ; on la réservait aux esclaves, c'est-à-dire au rebut et aux balayures du monde. Aussi l'orateur romain, accusant un gouverneur de province d'avoir fait crucifier un citoyen, représentait cette action comme la plus noire et la plus furieuse qui pût tomber dans l'esprit d'un homme et protestait que, par cet attentat, la liberté publique et la majesté de l'empire avaient été violées.

Telle était la Croix de Jésus-Christ, la Croix dont se glorifiait le grand Apôtre !

Ce langage qui étourdissait les beaux esprits d'alors et déconcertait leur sagesse ; ce langage incroyable, cet insolent défi à la raison humaine, n'a

(1) Saint Matth., v, 3.

(2) Saint Matth., v, 5.

plus rien qui nous étonne. La Croix a fait ses preuves. Elle a été l'instrument de la plus prodigieuse révolution qui ait jamais renouvelé la face de la terre. Signe d'espérance pour les justes, de réprobation pour les criminels endurcis, de miséricorde pour les pécheurs repentants, de consolation pour tous les malheureux, elle a changé toutes les conditions sociales; elle a rendu à l'esclave sa liberté, au pauvre sa dignité, à la mort sa majesté. Elle est devenue l'étendard de la civilisation, et si elle venait à disparaître du monde, comme l'espèrent et le proclament tant de voix sataniques, le monde, privé de lumière, ne marcherait plus qu'à tâtons et ne tarderait pas à se perdre dans le gouffre de la dépravation et du malheur.

On ne fait pas assez attention que le maintien et la durée de la société moderne, telle qu'elle est constituée, est un miracle permanent, et ce miracle, on ne le doit qu'aux vertus et aux vivifiantes influences de la Croix.

Les anciens reconnaissaient l'esclavage comme un élément indispensable de toute société. Prévoyant la difficulté, l'impossibilité même de gouverner une multitude d'hommes qui tous jouiraient de la liberté civile, ils eurent recours au plus simple des expédients. Ils privèrent de cette liberté le plus grand nombre de leurs semblables, et ceux qui s'en étaient réservé le droit s'arrogèrent aussi celui d'exploiter, à leur profit, les sueurs de ces malheureux.

Qui ne connaît les abominations de l'esclavage antique? Qui n'a entendu le cri si douloureusement lâche de ces gladiateurs, s'entr'égorgeant pour les plaisirs du peuple-roi et s'exerçant à mourir avec grâce, afin d'obtenir ses applaudissements: *Ave Cæsar, morituri te salutant!* «Salut, César, ceux qui vont mourir te saluent!» Quelle dégradation de la nature humaine! L'esclave lui-même acceptait son esclavage. Il reconnaissait le droit de son maître et baisait la main de celui qui l'avait avili dans sa vie et qui l'avilissait dans sa mort. Mais, voici que tout à coup un cri étrange, inconnu, inouï se fait entendre: ce n'est plus l'*Ave* de l'esclave, c'est l'*Ave* de l'homme libre qui retentit dans l'arène: *O Crux, ave, spes unica!* «Salut, ô Croix, notre unique espérance!» Et bientôt, en effet, la Croix s'élève au milieu du monde païen, comme l'arbre de l'espérance et de la vie dans les régions du désespoir et de la mort.

Désormais, il n'y a plus ni Grec ni barbare, ni maître ni esclave; tous les hommes sont frères, tous enfants du même Dieu, tous admis à la liberté, tous héritiers de la même gloire. La Croix prend sous sa protection les pauvres, les petits, les déshérités de la terre, et, en échange de la liberté qu'elle leur apporte, elle réclame d'eux la patience, la résignation, l'obéissance aux lois, la soumission aux princes. En même temps qu'elle s'empare du cœur de ces malheureux, qu'elle apaise leurs mauvais instincts, qu'elle calme leurs convoitises en les dirigeant vers les biens éternels, elle fait entendre une

voix sévère aux riches et aux heureux du siècle; elle leur rappelle l'humilité, la mortification des sens, l'amour du prochain, l'amour de Dieu, la charité en un mot, vertu toute nouvelle, écoulée de la Croix avec le sang de l'Homme-Dieu; et par ces forts et solennels enseignements, elle maintient l'équilibre entre les diverses classes de la société, et remédie aux inconvénients qui pouvaient résulter du nouvel ordre de choses.

Ainsi, le problème est résolu; la liberté accordée à l'esclave n'entraîne aucun des malheurs qu'on pouvait craindre. La nécessité sociale de l'esclavage se trouve démentie et merveilleusement remplacée par les généreuses inspirations qui descendent de la Croix, et, à l'ombre tutélaire de ce bois sacré, le monde se repose avec sécurité pendant deux mille ans, et attend en paix l'entier accomplissement des promesses divines.

La Croix a été pour le monde ancien le signe de la délivrance et de la liberté; elle sera pour le monde moderne le signe de la véritable civilisation et du véritable progrès.

Parcourez les divers pays du globe; demandez-vous pourquoi tant de peuples sont encore ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. Là où il n'y a pas de Croix, il n'y a pas de lumière. La Croix, c'est le phare des intelligences qui projette ses rayons sur le vaste océan du monde, éclaire les navigateurs incertains de leur route, et leur indique le port où ils doivent trouver la sécurité et le repos. La Croix règne encore seule sur tous les peuples civilisés, et toute nation qui veut se soustraire à son influence ne tarde pas à tomber dans le chaos. Voyez ce qui se passe de nos jours! En dépit de l'immense développement des richesses et des progrès réels accomplis dans les diverses branches de la science et de l'administration, un indéfinissable malaise pèse sur la société. D'où provient ce malaise, sinon de ce que la civilisation enfantée par la Croix a dévié des principes qui lui donnèrent naissance et qui firent sa grandeur! «L'indifférence et l'incrédulité ont troublé les intelligences. Le principe utilitaire, qu'on a voulu substituer à l'esprit de sacrifice, qui est l'esprit de la Croix, a fait germer l'égoïsme dans les cœurs, et voilà qu'une société destinée à présenter au monde la sublime alliance de la liberté et de la stabilité se sent rongée dans ses entrailles par des infirmités qui la menacent du dernier malheur.

«L'arbre avait poussé vigoureux et magnifique. Il déployait dans les airs ses nombreux rameaux chargés de fruits et de fleurs. Cet arbre, ont dit quelques insensés, fut sans doute suffisant pour les premiers siècles de sa végétation; mais les fruits qu'il nous donne n'ont plus une saveur assez forte pour l'époque où nous vivons. Il faut une nourriture plus substantielle aux générations à venir: c'est à nous d'implanter l'arbre de la science, et d'achever l'œuvre de la civilisation et du progrès (1). »

(1) Balmès, *Mélanges*.

O misère de l'homme ! Cet arbre de la science, que vous voulez substituer à l'arbre de la Croix, nous le connaissons depuis longtemps, et nous savons combien les fruits en sont amers. Il a déjà perdu le monde, et il le perdrait de nouveau, si vous réussissiez dans vos détestables projets. En opposant vos enseignements à ceux de la Croix, vous n'avez déjà que trop entassé de ruines. Qu'avons-nous vu depuis près d'un siècle, et que voyons-nous encore aujourd'hui ?

Grâce à vos coupables leçons, le peuple français, ce peuple privilégié, que Dieu lui-même couvrait d'une protection si manifeste, et qu'il avait tant de fois armé pour sa cause, le peuple français semble avoir perdu le souvenir de tant de bienfaits. Il a prêté une oreille complaisante aux doctrines séduisantes de l'Esprit du mal. Il s'est laissé transporter sur la montagne de la convoitise. Il a entendu cette voix perfide qui lui promettait les jouissances et les trésors de la terre, et, répudiant le noble exemple que lui avait donné son divin Maître, il s'est prosterné devant le Dieu du mal et lui a rendu ses hommages et ses adorations. Alors ont vit dans notre patrie un spectacle tel qu'il ne s'en était jamais présenté un semblable depuis la naissance du Christianisme : toute une nation se précipitant avec frénésie aux autels du Veau d'or, la matière devenue reine du monde, la chair proclamée souveraine, le règne du Christ presque entièrement éclipsé, et le règne du Démon faisant d'affreux progrès et s'affermissant sur les ruines des lois et des mœurs. Pendant quelque temps, le Démon a tenu ses promesses : tous les biens, tous les trésors ont reflué vers ses adorateurs ; une prospérité sans exemple est venue en quelque sorte donner gain de cause aux déserteurs du vrai Dieu, et ses ennemis proclamaient déjà leur triomphe !

Mais voilà que toute cette splendeur factice s'est évanouie en un jour, au souffle de la colère divine. Cette statue colossale aux pieds d'argile a trébuché sur ses bases ; elle s'est écroulée sous le poids des malédictions, et dans sa chute elle a ébranlé le monde.

Revenue un peu de cette affreuse secousse, comment la société actuelle cherche-t-elle à se rasseoir et à prévenir le retour d'ébranlements qui la conduiraient à un effondrement définitif. Laissons de côté la politique, qui n'a rien de bien rassurant ; interrogeons les livres, les théâtres, les journaux ; interrogeons tout ce qui forme l'opinion et les mœurs d'un peuple, tout ce qui fait la nourriture habituelle de son intelligence.

Une littérature fangeuse, ramassée à tous les égouts de la capitale, est jetée chaque jour en pâture à des milliers de lecteurs qui savourent avec délices ce style des bagnes, devenu presque généralement le style du beau monde. Les pièces de théâtre les plus antisociales ont seules le privilège d'attirer la foule et de remplir les loges qu'elles menacent et le parterre qui y puise la haine de tout ce qui dépasse son niveau. Les livres les plus immoraux ont leurs

éditions de luxe, que le riche achète au poids de l'or, et leurs éditions populaires, que la coupable connivence des riches permet d'introduire à vil prix dans l'atelier de l'artisan et dans la chaumière du cultivateur ; et le mal est si grand que des hommes sérieux en sont arrivés au point de ne plus rien trouver de révoltant dans ces pages nauséabondes, et contribuent les premiers à la vogue et à la fortune des ignobles écrivains qui les produisent.

A ces causes si nombreuses de démoralisation s'ajoute ce dissolvant bien connu, et dont l'action corrosive n'a jamais manqué son effet ; je veux parler de ces petits et grands journaux à vil prix, où s'étalent avec impudeur toutes les purulences du cœur et de l'esprit.

À lire ce qui s'imprime aujourd'hui, on se reporte involontairement à ces feuilles de sinistre mémoire, où le peuple de 93 venait puiser le goût du sang. Il s'en faut de peu que nous y soyons, et si la Commune avait réussi, notre siècle n'aurait rien à envier au siècle qui l'a précédé. Mais patience ; l'ennemi n'a pas désarmé, et ce qui se passe le remplit d'une effroyable espérance. En attendant, la foule aspire à haute dose le poison qu'on lui verse chaque jour, et, faute de mieux, elle applaudit aux coups furibonds portés contre la religion, les mœurs et la patrie. C'est ainsi qu'elle se forme, et la société est là, impuissante et aveuglée, en face de ces sauvages empiriques qui, si elle tombait entre leurs mains, en feraient le déversoir de toutes les souillures et de tous les crimes.

Dans de plus hantes régions, si l'on est plus réservé, ou est au moins imprudent ! Une morale purement humaine fondée sur l'intérêt personnel, la religion devenue l'accessoire, la science le principal, toutes les jouissances offertes en appât aux convoitises du cœur, le bien-être préconisé comme le dernier mot de la sagesse et le premier besoin de l'homme : voilà, disent ces orgueilleux sophistes, voilà l'instruction qu'il faut verser sur la tête du peuple ; nous lui devons ce baptême.

Déplorables enseignements, qui ont déjà enfanté tous nos malheurs. Apprenez au peuple la vraie science, qui est d'aimer Dieu ; enseignez-lui à respecter la Religion, qui seule peut adoucir ses misères ; dites-lui que la stabilité et le bonheur reposent sur l'esprit de sacrifice et d'immolation ; montrez-lui la Croix comme le premier besoin de son âme : voilà le baptême qu'il faut donner au peuple ; le vôtre serait un déluge où le monde entier trouverait sa ruine.

Certes, nous ne sommes pas les ennemis du progrès ; mais nous le voulons par Jésus-Christ, nous le voulons par la Croix qui a civilisé le monde ; tout autre progrès est un progrès à reculons : c'est le progrès des peuples arrivés aux dernières limites de la dépravation et de l'orgueil, et pour lesquels ont été écrits ces trois mots du festin de Balthazar : *Mané, Thécel, Pharès*.

Et comment pourrions-nous être hostiles au véri-

table progrès ? En quoi les inventions modernes et les merveilleuses découvertes de la science peuvent-elles susciter les défiances de la Religion ? Loin de lui nuire, elles lui servent, au contraire, soit pour affirmer les vérités de l'Évangile, soit pour les propager.

Aujourd'hui, grâce à ces fils électriques qui transmettent la pensée avec la rapidité de la foudre, la voix du Souverain Pontife, du Père commun des fidèles, peut être entendue presque simultanément dans tout l'univers chrétien. O homme, admirable intelligence, je me sens terrassé d'admiration pour tes ouvrages ; mais si ton génie excite mon enthousiasme, l'abus que tu en fais trop souvent réveille en moi les plus douloureuses appréhensions. Souviens-toi que tu n'es véritablement grand que quand tu t'abaisse devant Dieu. Ne t'enivre pas de tes propres magnificences ; reporte-les à leur véritable auteur. Continue tes curieuses investigations dans le domaine des sciences physiques ; mais n'élève pas la prétention de créer une nouvelle science de la vie. Il n'y en a point en dehors de l'Évangile. Quand on gravit une montagne, le progrès consiste à s'arrêter au sommet ; continuer sa marche, c'est descendre : au-delà de la montagne du Calvaire, il n'y a plus que l'abîme, la perdition et la mort. La Croix est le point culminant où doivent s'arrêter toutes les aspirations du monde.

L'abbé HURAUULT.

Curé de Saint Pierre de Nevers.

Personnages catholiques.

CONTEMPORAINS.

LE R. P. MUARD

(Suite).

Le ministère pastoral est une œuvre de paix et une œuvre de guerre : de paix à entretenir ou à rendre aux âmes ; de guerre à faire aux vices, et surtout aux erreurs qui soutiennent les vices. La prière, l'enseignement du catéchisme, l'administration des sacrements, qui sont l'œuvre de paix, se fait régulièrement dans chaque paroisse ; mais la guerre aux vices et aux erreurs est plus difficile, et souvent moins heureuse, parce qu'un seul homme ne suffit pas à réformer son siècle ; parce que l'esprit et les mœurs du temps opposent un obstacle presque insurmontable au zèle et aux efforts de chaque curé. C'est ainsi que le clergé le plus instruit, le plus dévoué qu'ait eu la France depuis bien des années, ne parvient pas à détruire les préjugés, à éteindre les haines que la mauvaise presse répand continuellement dans le peuple.

L'amour du clergé français pour le Saint-Siège est admirable ; son ardeur à défendre ici la vérité durant le Concile prouve une science supérieure à

ce qu'elle était généralement à la fin du XVII^e siècle ; son dévouement aux œuvres de charités'accroît sans cesse, et cependant le peuple devient chaque jour plus mauvais. Je ne parle pas seulement de Paris ni des grandes villes, où la majeure partie de la population échappe si facilement à l'action du clergé ; mais des villes de province, des plus petits villages, où la foi se perd, où les mœurs se corrompent, où l'orgueil de la révolte contre toute autorité, spirituelle et temporelle, s'est emparé de la plupart des esprits. Certes les âmes fidèles sont plus ferventes et si l'on veut plus nombreuses qu'elles n'étaient. Mais l'armée du mal s'étend. Ce qui était indifférent devient hostile. Il se fait dans ce malheureux peuple séduit par les sophismes, d'une fausse science, un travail effrayant. Ça et là de sinistres lueurs apparaissent, qui montrent un ciel tout chargé de nuages sombres ou d'une couleur de sang.

Pourquoi la vérité semble-t-elle moins puissante que l'erreur ? Pourquoi la vraie science paraît-elle vaincue par la fausse science ? C'est que les ennemis de Dieu, si divisés d'ailleurs, combattent étroitement unis par la haine, tandis que les amis de Dieu, quoique liés par la charité, ne savent pas unir leurs efforts dans la guerre qu'ils font à l'incrédulité. Dès que l'enfer a produit quelque habile sophisme, quelque mensonge nouveau, quelque odieuse calomnie, les livres, les journaux se hâtent de les répandre ; tous les cafés en retentissent ; on les colporte dans les cabarets, dans les veillées, dans les marchés : la France entière en est instruite en un moment. Ce monde mauvais est rempli d'échos qui transforment la moindre rumeur en bruits effroyables.

Il semble que, dans l'armée du bien, on combatte trop isolément. Le soldat est plein de courage, mais il ne sait peut-être pas assez ce que fait le soldat voisin. Chacun défend la vérité de son mieux, mais séparément ; en sorte que, n'étant pas attaquée avec ensemble, l'erreur résiste, ou même gagne du terrain.

Le P. Muard l'avait bien compris ; et dès le commencement de son ministère, il résolut de s'unir à ses confrères voisins pour détruire les préjugés répandus dans leur canton. Ce fut l'objet des assemblées fraternelles que la charité et l'usage établissent dans le clergé. Il en fit, dit son historien, « une sorte de conférence ecclésiastique, dans laquelle chacun des prêtres qui la composaient faisait à son tour la lecture d'une instruction ou d'un fragment de discours qu'il avait composé : les auditeurs donnaient leur avis, et l'auteur témoignait de sa reconnaissance en leur offrant un modeste dîner, dont le plus agréable assaisonnement était la douce et sainte cordialité qui unissait des confrères dans une même pensée. De temps en temps, dans des occasions solennelles, les paroisses de Nitry, de Joux et de Sacy profitaient des travaux des prêtres voisins. M. Muard fut heureux de cet arrangement ; car les fidèles ne pouvaient que s'édifier en voyant leurs pasteurs travailler en commun dans une union si parfaite...

Aussi le vit-on déployer pour cela une ardeur qui ne se démentit pas un seul instant.

» Aussitôt qu'il avait un moment de loisir, en voyage, et même pendant la nuit, il s'occupait à chercher des raisons fortes, des images frappantes, des sentiments vifs et profonds, des comparaisons sensibles, enfin des moyens oratoires capables de faire impression sur l'esprit et le cœur des hommes du peuple. « Bien souvent, dit un de ses élèves, il nous appelait dès les quatre ou cinq heures du matin, et nous dictait les sermons qu'il avait préparés pendant le calme et le silence de la nuit. Il avait composé un recueil d'objections, qu'il nous mettait entre les mains, afin que nous lui fissions remarquer celles qui avaient cours dans la paroisse, nous priant d'y ajouter tout ce que nous entendions dire contre la Religion. Il faisait en chaire les mêmes instances auprès de ses paroissiens, les conjurant de lui faire connaître les raisons qui pouvaient les éloigner de la pratique de la foi, promettant de répondre à tout avec une patience et une bonne volonté qui ne se lasseraient pas. Plus d'une fois il eut à se louer de cet appel, qui lui fournit l'occasion de dissiper bien des doutes et des préventions, soit en public, soit en particulier, selon que l'exigeait la prudence (1). »

Voilà ce que faisait M. Muard : une guerre savante, patiente, incessante, à l'erreur, aux mensonges et aux préjugés qui détruisent la foi. Il réussit. « Le dernier carême qu'il prêcha dans sa paroisse fit une sensation profonde, dont on se souvient encore ; c'était une véritable mission, qui fut couronnée des plus heureux succès. Comme Joux-la-Ville avait plusieurs hameaux, situés à une distance telle qu'il n'était guère possible à ceux qui les habitaient de se rendre à l'église le soir, à travers les forêts et par des chemins souvent difficiles, il les réunissait dans des chambres préparées à servir de chapelles. « Là, après la prière et le chant d'un cantique, il prêchait avec cette onction et cet entraînement que donnait à sa parole le sacrifice qu'il s'était imposé pour ces âmes, qu'il eût voulu embraser de tout l'amour de Dieu qui l'enflammait lui-même. »

Il n'eut pas moins de succès à Avallon, où Mgr de Cosnac lui donna, bien malgré lui, la paroisse de Saint-Martin, et où il reprit avec ses nouveaux confrères les conférences qui lui avaient été si utiles. Là, comme à Joux-la-Ville, il parvint à percer et à dissiper, au moins pour un temps, les ténèbres qui cachent au peuple la lumière de la vérité. Là aussi il se fit aimer, aimer comme un père, en sorte que ses paroissiens faisaient tout ce qu'il voulait ; car les ayant enfin convaincus de la divine origine de son ministère, il ne leur en coûtait plus de se soumettre à son autorité. S'il y avait dans chaque canton un prêtre comme M. Muard, autour duquel se grouperaient les hommes de bonne volonté, évi-

demment il ne resterait pas en France un préjugé, une objection, une erreur, qui ne fût connue, classée, analysée, réfutée, pulvérisée. Les efforts de tant de milliers de bons prêtres convergeant sur ce point capital, malgré les mauvais livres, malgré les mauvais journaux, la lumière se ferait presque en même temps dans tous les esprits droits, dans tous les cœurs honnêtes. L'erreur, attaquée partout à la fois, n'aurait plus où se réfugier pour envahir de nouveau les paroisses dont on l'aurait chassée ; tandis qu'aujourd'hui, le bien n'est jamais durable, la pernicieuse influence des paroisses voisines finissant toujours par l'emporter.

Verrons-nous un si beau triomphe ? Je le crois ; car il ne manque pas d'hommes très disposés à marcher sur les traces du P. Muard, si Dieu leur en fait la grâce ; et il la leur fera. Tous ceux qui ont éprouvé la puissance de la Très Sainte Vierge ne sauraient douter qu'elle n'obtienne de Dieu la conversion de la France, qui lui est demandée avec tant de foi par toutes les âmes fidèles. Il est de la gloire de la Mère de Dieu que des supplications si ardentes, si multipliées, offertes en de si célèbres sanctuaires, ne restent pas sans effet. Inspirées par les saints Anges, qui ébranlent les peuples en un moment, comme nous l'avons déjà vu aux Noces d'or de Pie IX, ces prières semblent inaugurer le règne de Marie, prédit par le vénérable Grignon de Montfort comme le signe prochain du grand triomphe ; car c'est à Marie que, dans ce suprême péril, s'adressent toutes les Eglises, reconnaissant, par cet unanime et solennel hommage, qu'elle est Reine et Maîtresse du monde, souveraine dispensatrice de toutes les grâces.

La France, dont l'Église a d'ailleurs besoin, sera donc convertie, du moins autant qu'elle peut l'être ; car Notre-Seigneur lui-même ne parvint pas à sauver celui qui se voulait perdre. Mais le triomphe de l'Église ne saurait être durable, si l'on n'emploie les moyens dont se servit le P. Muard, si le clergé de France ne s'unit par des conférences, par des sociétés spéciales, et même par des congrès, pour réfuter victorieusement, complètement, universellement, les nombreuses objections qui couvrent la France, et l'Europe, et le reste du monde, d'épaisses ténèbres. L'homme est si enclin au mal que les prophéties et les miracles, ces marques divines de la vérité, s'effacent à la longue devant une objection non résolue. En ce temps de mauvaises lectures, tout livre impie non réfuté (et combien y en a-t-il encore !) est une sorte de batterie qui tire sans relâche, et qui tue les âmes par milliers. Le prêtre qui dresserait le catalogue de toutes les objections de ce siècle, comme l'avait fait le P. Muard pour sa paroisse, qui écrirait la *Somme contre les nouveaux Gentils*, rendrait un plus grand service à l'Église et au Saint-Siège que s'il chassait les Piémontais de Rome. Mais ce qu'un seul homme, et même plusieurs hommes ne feraient pas, le clergé de France le peut faire.

(1) *Vie du R. P. Muard*, etc., ch. v, p. 106 et suiv.

Il y a des prêtres qui ont spécialement étudié l'Écriture Sainte, la théologie, la philosophie, l'histoire et les autres sciences, telles que l'astronomie, la géologie, même la médecine. Si chacun d'eux faisait la liste des objections auxquelles il s'est heurté dans ses études ou dans ses lectures, je crois qu'il en échapperait peu. Il suffirait de classer ces objections par ordre des matières, et d'y opposer une réponse nette, précise, décisive, comme saint Thomas le fit à la prière de saint Raymond de Penafort, qui reconnut, dit le P. Tournon, l'impossibilité de convertir les Maures d'Espagne « sans une exposition claire et méthodique de toutes les vérités de la religion chrétienne, avec leurs preuves et la réponse aux arguments des infidèles. »

Les comités pour la défense de la Foi, choisis par le clergé dans chaque canton, formeraient facilement un comité diocésain chargé de s'entendre avec les autres diocèses ; et pourvu que l'on travaillât dans un entier esprit de soumission au Saint-Siège et à l'Épiscopat, à qui il a été dit : *Docete omnes gentes*, on serait assuré de la bénédiction divine.

Il est vrai qu'après une recherche attentive, on serait peut-être effrayé de la quantité d'objections qui se sont produites depuis trente ans, et dont plusieurs sont restées sans réponse suffisamment connue. Mais cela même prouverait la nécessité des réunions, dont le vénérable P. Muard nous a donné l'exemple.

J'ose dire que l'incrédulité serait vaincue, s'il y avait un livre où l'on trouvât la solution des innombrables difficultés que la fausse science a suscitées contre la Foi. Ce serait un monument impérissable, sur lequel les siècles ne pourraient mordre ; car le cycle de l'erreur est achevé. Pour l'élever, que faut-il ? De l'union et du zèle. Mais le zèle ne manque pas. Combien de bons prêtres, désolés de leur impuissance, s'écrient à Dieu comme le P. Muard : « Des âmes, Seigneur, d'abord beaucoup d'âmes, et le Ciel après. »

Qu'ils s'unissent avec l'approbation de leurs évêques, sans laquelle rien ne se doit faire dans l'Église de Dieu, et Dieu leur donnera beaucoup d'âmes, comme il les donna au P. Muard.

(A suivre.)

L'abbé E. DARAS.

Droit canonique.

EXAMEN DE QUELQUES PRÉJUGÉS.

(Suite.)

Un second préjugé, qui arrête parfois ceux qui devraient accorder à l'étude des saints canons l'importance qu'elle mérite, est celui-ci : l'observance des prescriptions canoniques pèse surtout sur les supérieurs. Nous sommes des subordonnés ; que ceux qui marchent à notre tête donnent l'exemple, nous

le suivrons ; mais tant que, sous prétexte d'usage, de coutume, les administrations diocésaines continueront à insister à peu près uniquement sur les règlements locaux, sur les précédents, la pratique reçue, sans se préoccuper beaucoup du droit commun ce droit commun ne peut être que l'objet d'une étude purement platonique, et partant sans utilité.

Nous estimons qu'il y a ici préjugé, c'est-à-dire une appréciation qui n'est pas actuellement justifiée par des faits certains et généraux.

A une autre époque, il faut bien en convenir, on n'avait pas toujours, même dans les rangs du clergé supérieur, pour la législation de l'Église, les égards nécessaires. En France, sous couleur d'améliorations, mais sous l'empire de maximes fausses, s'est manifestée une véritable fièvre d'innovation, dont les conséquences ont été désastreuses. Chaque diocèse, sauf pourtant des exceptions, tenait à posséder son code particulier, en même temps qu'il se donnait un bréviaire, un missel, un rituel propres, ou impropres, comme l'on voudra. De cette façon, Rome, à laquelle on voulait néanmoins rester uni, devenait chaque jour moins visible. Son action, disait-on ou pensait-on, était avantageusement suppléée par l'initiative des ordinaires, placés plus près du clergé et des peuples, pouvant mieux que personne pourvoir à leurs besoins, et à cet effet édicter les lois requises. Il en résultait d'un bout à l'autre de la France la plus étonnante variété dans des choses où l'unité paraît indispensable.

A l'appui de cette affirmation, nous consignons ici une anecdote de toute authenticité. Chacun sait que le séminaire de Saint-Sulpice à Paris est un établissement central, où viennent des sujets de tous les points de la France, et même de l'étranger. Or, il y a trente ans ou à peu près, M. l'abbé Icard, l'auteur des *Prælectiones juris canonici in seminario Sancti-Sulpitii habitæ*, enseignait audit séminaire le droit canonique, et selon l'usage, il accueillait après la classe, pendant le quart d'heure comme on dit, les observations et les demandes d'explications formulées par les élèves. Un jour, après avoir durant sa leçon solidement établi les principes sur un sujet déterminé, et indiqué les conséquences pratiques, il vit, à sa grande surprise, presque tous les élèves rester au quart d'heure. C'était un feu croisé d'observations en opposition les unes avec les autres. L'un disait : « Dans mon diocèse on fait ainsi ; » un autre s'écriait : « Dans le mien, c'est tout différent ; » delà une mêlée indescriptible. Le digne professeur fut un peu déconcerté, et, poussé à bout, il laissa échapper cette exclamation : « Que voulez-vous, messieurs, dans vos diocèses, s'il en est ainsi, les choses se font à la diable. » Le mot n'était peut-être pas suffisamment parlementaire, mais il était juste.

Les choses ont changé ; l'honorable professeur lui-même, et d'autres avec lui ont puissamment contribué par leurs ouvrages au progrès que nous avons la joie de constater. Qu'il y ait encore des vœux à former, nous ne le dissimulons pas ; mais on

peut dire, en toute vérité, que des vœux de ce genre, autrefois stériles, ne le seront plus désormais.

Comment en serait-il autrement, après les engagements formels que prend tout évêque au jour de son sacre ? Voici quelques lignes extraites du *Pontifical*. Avant de conférer le sacrement, l'évêque consécrateur procède à l'examen de l'élu. Que le lecteur veuille bien peser tous les termes.

« *Le consécrateur* : Voulez-vous recevoir en tout respect, enseigner et garder les traditions des Pères orthodoxes, et les constitutions décrétales du Saint et Apostolique Siège ?

» *L'élu* : Je le veux.

» *Le consécrateur* : Voulez-vous montrer en toute circonstance fidélité, soumission et obéissance, selon l'autorité canonique, au bienheureux Pierre, apôtre, à qui Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier, et à son Vicaire notre seigneur, N... Pape, et à ses successeurs les Pontifes romains ?

» *L'élu* : Je le veux. »

On nous objectera peut-être que les textes que nous citons ne sont pas d'hier, et que, par le passé, ces engagements n'ont pas toujours suffi pour déterminer les ordinaires à s'attacher religieusement aux constitutions apostoliques.

Nous répondrons que, pendant longtemps, on s'est permis en France de substituer au texte du *Pontifical*, que nous venons de transcrire, une phrase à peu près semblable, mais contenant des réserves. Cette phrase, dictée par un gallicanisme éhonté, pour ne rien dire de plus, a fini par disparaître à la suite d'un incident qui mérite d'être rapporté. Un évêque que nous pourrions nommer, et qui existe encore, était sur le point d'être sacré. La cérémonie commencée, l'élu se tenait assis devant l'archevêque consécrateur pour répondre à ses questions. Au moment où l'archevêque dut procéder à l'examen, le maître des cérémonies glissa sur le *Pontifical* une feuille volante. L'élu s'en aperçut, et il demanda au maître des cérémonies ce que cela voulait dire. L'ecclésiastique répondit : « C'est ainsi que les choses se sont toujours faites. » Bien loin de s'apaiser, l'élu insista pour que le *Pontifical* fût suivi à la lettre, et satisfaction lui fut accordée. Cet exemple suffit pour nous faire mesurer la distance que nous avons parcourue dans le sens des principes.

Il est impossible, d'ailleurs, de supposer, sans faire injure à l'épiscopat contemporain, que les déclarations récentes et solennelles du concile général du Vatican puissent rester lettre morte. Relisons le canon qui termine le chapitre troisième de la constitution *Pastor æternus* :

« Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection et de direction et non un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers ; ou qu'il a seulement la principale portion et non

toute la plénitude de ce pouvoir ; ou que le pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et tous les fidèles, et sur chacun d'eux ; qu'il soit anathème. »

Ce canon coupe court à tous les subterfuges. Il est évident que, si la vérité est là, et aucun catholique ne peut le contester, l'autorité des constitutions apostoliques est inéluctable, et nul ne peut s'en écarter sous un prétexte quelconque.

Toutefois, la restauration du droit deviendra plus complète si, dans les rangs du clergé inférieur, le nombre des hommes qui s'en occupent finit par s'accroître. On a dit quelquefois : « Un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite, » c'est-à-dire que les qualités et les défauts d'un peuple se reflètent ordinairement dans le gouvernement qu'il possède, principalement de nos jours, où l'opinion exerce sur l'autorité elle-même un ascendant décisif et même exagéré. On dit encore : « Les bonnes mœurs font les bonnes lois. » Proportion gardée, quelque chose de semblable se produit dans un diocèse. Si le clergé est instruit, s'il connaît à fond les règles ecclésiastiques, — et dès qu'on les connaît, on ne peut s'empêcher de les admirer, de les aimer, — il accordera promptement son adhésion aux mesures conformes aux principes, et ses sympathies à ceux qui en auront été les promoteurs ; d'autre part, le cas échéant, il manifestera, ne fût-ce que par un silence significatif, son étonnement en présence d'actes qui y seraient opposés. Une pareille attitude n'a rien de contraire à la subordination hiérarchique, et tout supérieur voulant le bien sincèrement ne pourra s'empêcher d'y avoir égard ; de plus, il ne consentira jamais à s'exposer, dans le secret des cœurs, à une désapprobation légitime et méritée. Qu'on le comprenne bien, l'opinion, entendue ainsi, ne doit alarmer personne ; c'est une force ou une barrière providentielle, qu'il n'est pas possible de dédaigner.

Mais ce serait une grande erreur de croire que tout ce qui est droit canonique dépend en fait des vues et des dispositions personnelles de ceux qui ont l'autorité. Il y a quantité de points dont l'observation pour les ecclésiastiques, pris chacun dans leur condition, chanoines, curés, vicaires, confesseurs approuvés, prêtres habitués, non-seulement ne soulève aucune difficulté au point de vue en question, mais est de nature, au contraire, à leur concilier, de la part de tout supérieur, une juste estime.

Nous citerons encore une anecdote. Le diocèse d'Orléans a eu le malheur, en 1840, de subir un soi-disant administrateur capitulaire, M. l'abbé Raillon, évêque nommé, qui depuis, lors de ses informations pour le siège de Dijon, a reconnu sa faute par devant le nonce apostolique. M. Raillon nommait aux cures et signait seul les provisions. Un jour, un curé, avant de partir pour son poste, vint lui rendre visite, et sans se départir en rien des formes du respect, il fit observer à l'administrateur qu'il ne pouvait se contenter des provisions qu'il

avait reçues ; que sa conscience l'obligeait à se présenter devant les vicaires capitulaires canoniquement élus pour obtenir d'eux des pouvoirs. La difficulté était prise de face, une collision semblait inévitable. Au contraire, le droit reçut tous les honneurs du triomphe, et de la part de celui qui en était le contradicteur vivant. Bien loin de se fâcher, l'abbé Raillon répondit : « Je vois que vous êtes un bon prêtre, obéissez à votre conscience. »

Victor PELLETTIER.

Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

ANCIENNE ORGANISATION DES FABRIQUES

Comme nous aurons souvent l'occasion de traiter des questions qui intéressent les fabriques, il nous paraît utile d'exposer leur ancienne organisation, et de comparer rapidement les lois qui les régissaient autrefois à celles qui les régissent aujourd'hui. Le temporel des églises était primitivement administré par les clercs qui les desservaient. Au moyen âge, la portion de ce temporel destinée aux réparations fut commise à des laïques, qui en étaient comptables aux curés, aux bourgeois et aux archidiacres. Seulement, ces laïques ne pouvaient être chargés de cette administration qu'avec le consentement du prélat et du chapitre, et le concile de Wurzburg de l'an 1287 les dégrade s'ils se sont immiscés dans cette gestion sans autorisation. Les laïques étaient, en outre, chargés de recueillir les offrandes et autres revenus destinés à la fabrique. Ils devaient rendre leurs comptes aux curés deux fois par an. (Synode de Cologne de l'an 1300.)

Le concile d'Auch, en 1326, et le concile de Lavaur, en 1368, exhortent les curés à nommer parmi leurs paroissiens des intendants de la fabrique. Comme les paroissiens contribuaient de leurs biens aux revenus de ces fabriques, pour encourager leur zèle, on les appelait à prendre part à l'administration. D'ailleurs, il y avait des deniers à exiger des fidèles, besogne toujours difficile, qui excitait des mécontentements, et que le clergé aimait mieux laisser remplir par des laïques. Seulement, on veillait à ce qu'ils n'exerçassent ce droit que sous le contrôle des curés. Le cardinal Campège, lorsqu'il dressa ses statuts pour la réformation du clergé d'Allemagne, ordonna que tous les revenus de la fabrique fussent réunis dans un coffre à trois clefs dont le curé garderait l'une, dont les administrateurs laïques auraient les deux autres, sans pouvoir faire aucune dépense pour les réparations sans l'assentiment du curé.

Ainsi, à l'origine, les laïques ne sont que les ministres et les exécuteurs des curés, des archidiacres et des évêques. Ceux-ci ont la direction et la sur-

veillance. Ceux-là ne peuvent agir sans leur autorisation, et ils doivent leur rendre des comptes.

Les églises de campagne n'avaient pas de fabrique, parce qu'elles n'étaient pas constituées en paroisses. Les villages ne possédaient généralement que de simples chapelles où l'on donnait les sacrements ; mais les habitants de la campagne dépendaient d'une paroisse principale, et le concile d'York, en 1466, décida qu'ils n'étaient pas quittes pour contribuer aux réparations de ces chapelles, et qu'ils devaient, en outre, sous peine d'interdiction de ces chapelles, contribuer aux réparations de la paroisse qui en était comme la mère.

Les églises cathédrales et collégiales étaient restées plus directement sous l'administration des évêques. Il s'y produisait moins fréquemment que dans les autres des interruptions ou des négligences qui donnaient aux laïques des prétextes pour intervenir. Cependant, ceux-ci n'étaient point complètement exclus de l'administration ; mais, plus encore que dans les simples paroisses, ils étaient soumis à l'autorité des évêques ou des archidiacres.

Voilà donc, d'après l'histoire la plus reculée, les premières origines de notre institution des conseils de fabrique, et les différences qui distinguent aujourd'hui les fabriques des cathédrales et les fabriques des chapelles de secours des fabriques paroissiales se trouvent indiquées. Mais combien l'institution a perdu de son caractère primitif et s'est faussé !

L'origine des marguilliers est également fort ancienne : dans une fondation de l'église de Saint-Urbain, à Troyes, en 1284, le cardinal de Saint-Praxède, fondateur, crée une charge de marguilliers laïques auxquels le doyen et le chapitre assignaient leurs fonctions. Dans une transaction de l'an 1304 de l'évêque de la même ville avec le chapitre, il est également question des marguilliers laïques. Ils étaient au nombre de quatre. Mais c'étaient de petits officiers laïques, des espèces de sacristains chargés de veiller sur le mobilier des églises et n'ayant aucune part à l'administration de leurs biens. A Troyes, il y en avait quatre, et ils couchaient dans l'église chacun une semaine, à leur tour, et tous les quatre aux anniversaires des évêques, quand les reliques et autres richesses étaient exposées. Les évêques veillaient sur eux et les privaient de leurs bénéfices quand ils manquaient à leur devoir. Il y avait aussi des marguilliers prêtres.

Le concile de Trente a rétabli dans son intégrité l'autorité des évêques pour les réparations des églises. Il leur a prescrit de visiter tous les ans toutes les églises de leurs diocèses et d'ordonner les réparations nécessaires. Quand les ressources manqueront, ils ordonneront des levées sur les paroissiens, et si ces moyens font défaut, ils uniront ces paroisses trop désolées aux paroisses voisines.

Le même concile ordonne, dans sa session 22^e, que les administrateurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, des fabriques de toutes sortes d'églises, même des cathédrales, des hôpitaux et autres lieux de

piété, rendront leurs comptes tous les ans à l'évêque, à moins que le contraire n'ait été exprimé dans les premières institutions de ces fabriques.

Jusqu'à-là, il n'est pas question du magistrat séculier. Il ne s'occupe ni des dîmes, ni des revenus des fabriques, ni des levées nécessaires pour les réparations des églises. Les évêques, les archiprêtres, les archidiaques et les curés sont seuls chargés de cette juridiction. Ce n'est qu'au xvi^e siècle que l'Etat commence à intervenir, avec une apparence de protection d'abord, et bientôt avec le désir peu dissimulé de dominer l'Eglise et de la conduire.

En 1560, l'ordonnance d'Orléans; en 1573, l'ordonnance de Blois, commencent à prescrire aux évêques, au nom du roi, de pourvoir aux réparations des églises, et chargent les officiers royaux de tenir la main à ce qui leur est ordonné, et même d'assurer la contribution des paroissiens, et même celle des curés jusqu'à la saisie de leur temporel. Cependant, ce n'était encore qu'une assistance; ce n'était pas une immixtion. Mais l'Eglise voyait poindre l'empiétement, et elle le repoussait de tout son pouvoir. Elle obtenait souvent gain de cause auprès des rois, dont la piété éclairée savait résister aux demandes des états et des parlements. Ainsi les édits de Charles IX en 1571, de Henri III en 1582, de Henri IV en 1609, de Louis XIII en 1619, enjoignent aux évêques de connaître des comptes, des rentes et revenus des fabriques, et défendent aux juges royaux d'en prendre connaissance.

Toutefois, le principe de l'intervention de l'Etat était posé, et il n'allait pas tarder à produire de funestes conséquences.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 16 décembre 1684, statue que, lorsqu'il y aura des réparations ou constructions à faire aux églises et presbytères, les évêques adresseront aux intendants des provinces copie des procès-verbaux qu'ils auront fait en cours de visites, touchant les églises et presbytères dont la réparation sera jugée nécessaire. De leur côté, les intendants feront exécuter les devis et prescriront ensuite aux échevins de faire une assemblée des habitants, pour aviser aux moyens qui pourront être pratiqués pour fournir à la dépense à laquelle montera l'adjudication desdits ouvrages, pour être, le tout, remis aux intendants et envoyé par eux aux Conseils avec leur avis, pour y être pourvu par Sa Majesté.

Une ordonnance du 31 janvier 1690 porte défense aux marguilliers, paroisses et confréries, d'entreprendre aucun bâtiment sans la permission du roi.

Voilà les principes du droit moderne qui apparaissent. L'Etat a protégé d'abord, puis il approuve ce que fait l'Eglise, puis il déclare son approbation indispensable. La tutelle administrative est née, et elle s'étend sur les fabriques.

L'édit d'avril 1695 charge les ecclésiastiques décimateurs de réparer et d'entretenir les chœurs des églises paroissiales dans l'étendue desquelles ils lèvent des dîmes; ils doivent les fournir de calices,

d'ornements et de vin. Si les revenus de la fabrique sont insuffisants, les habitants sont chargés de l'entretien de la nef, de la clôture du cimetière et du logement du curé.

Le 13 août 1721, un arrêt du Parlement de Paris rendait exécutoire un règlement de fabrique porté par l'évêque d'Orléans; un autre arrêt de 1731 approuvait un long règlement rendu par l'administration de la fabrique de Saint-Jean-en-Grève; deux autres arrêts postérieurs approuvaient des règlements analogues pour les fabriques de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles. Ils constituaient le dernier état du droit quand la Révolution éclata.

Dans cette nouvelle jurisprudence, l'Eglise n'a plus seulement affaire au roi, elle a affaire aux laïques eux-mêmes, aux paroissiens, qui prétendent intervenir dans l'administration de son temporel, en vertu d'un droit propre et supérieur au sien. C'est une nouvelle atteinte portée à l'ancienne indépendance de l'Eglise.

Nous allons résumer maintenant les derniers règlements des conseils de fabrique antérieurs à la Révolution.

Le gouvernement temporel des paroisses appartient au corps des paroissiens. C'est à eux à régler tout ce qui a rapport à cette matière, en suivant néanmoins les lois du royaume et les statuts ou usage des diocèses auxquels ils doivent se conformer. Ces règlements se font dans des assemblées de paroisses, convoquées à cet effet; mais, pour l'exécution de ces règlements, ainsi que pour l'administration des biens et revenus, et pour le maintien de la discipline ou police de la paroisse, les habitants nomment des personnes qu'on appelle marguilliers, fabriciens ou procureurs, qu'ils chargent de ce soin; ils sont choisis dans le corps des notables de la paroisse, pour exercer les fonctions pendant un certain temps, et à la charge de rendre compte de leur administration.

Dans les grandes paroisses, il y avait deux sortes d'assemblées pour régler les affaires de la fabrique: les assemblées générales de la paroisse et les assemblées du bureau ordinaire. Mais, dans la plus grande partie des autres paroisses, surtout à la campagne, il n'y avait pas de bureau ordinaire, et tout ce qui était d'administration courante était fait par les marguilliers seuls. Le surplus se réglait dans les assemblées générales de la paroisse.

Les assemblées générales devaient se tenir au moins deux fois l'année, à certains jours marqués: l'une, pour l'élection des marguilliers; l'autre, pour arrêter le compte des marguilliers en exercice de comptables de l'année précédente. Outre cela, il devait en être tenu d'autres toutes les fois qu'il était nécessaire, comme pour l'élection des commissaires des pauvres et des dames de charité.

Aux assemblées générales, on n'appelait que les principaux personnages de la paroisse, surtout dans les villes; ainsi les magistrats, les avocats exerçant,

les anciens marguilliers, les commissaires des pauvres et autres notables.

Ces assemblées générales tenaient à peu près la place de nos conseils de fabrique actuels. Elles exerçaient les fonctions qui sont aujourd'hui déléguées à un petit nombre d'entre leurs membres. Voilà pourquoi il est dit aujourd'hui que les fabriciens ne peuvent être choisis que parmi les notables. Seulement, au lieu d'être délégués par les notables, ils sont nommés, pour la première fois, par l'évêque et le préfet, et ensuite, ils se recrutent eux-mêmes à l'élection et choisissent les membres nouveaux appelés à combler les vides faits dans leur sein.

Les assemblées générales des paroisses sont nécessaires pour procéder à l'élection de nouveaux marguilliers, pour arrêter les comptes des marguilliers comptables, pour l'élection des commissaires des pauvres, pour intenter ou soutenir des procès, voter des dépenses extraordinaires, faire un emploi ou un emploi de deniers, emprunter, aliéner, acquérir, entreprendre quelque bâtiment considérable, faire des règlements nouveaux, et prendre quelque décision pour les pauvres et les écoles de charité.

A côté de ces assemblées, il y avait, au moins, pour les paroisses importantes, un bureau correspondant à ce qu'on appelle aujourd'hui le bureau des marguilliers. Il se composait du curé, des marguilliers en charge et de deux ou quatre anciens marguilliers. Le bureau se réunissait tous les huit jours ou tous les quinze jours, plus souvent si les affaires l'exigeaient et toujours au même local. Ces réunions étaient provoquées par les marguilliers en exercice.

Le bureau décidait des concessions de baux, chapelles, tombeaux, des dépenses qui ne dépassaient pas un certain chiffre, des poursuites à intenter pour le recouvrement des revenus et l'exécution des baux, de la taxe des chaises, des dépenses d'entretien, de la nomination et destitution des organistes, bedeaux, suisses, serviteurs de l'église, des prédicateurs du Carême, de l'Avent et des fêtes.

Les marguilliers étaient élus ordinairement pour un an par l'assemblée de la paroisse, dans le corps des notaires, procureurs, payeurs de rentes, bourgeois ou marchands. Les légistes prennent généralement soin de dire que le seigneur ni l'évêque ne peuvent prétendre à faire l'élection.

Les marguilliers avaient seuls le gouvernement et l'administration du temporel de l'église et de ce qui dépendait de la fabrique. Ils avaient une clef de l'église, la garde des ornements et du mobilier; ils touchaient les revenus de la fabrique, payaient toutes les dépenses, surveillaient les biens, gardaient les titres, nommaient les chantres, bedeaux, suisses, sonneurs, organistes, les prédicateurs, assuraient l'acquit des services et des fondations, et faisaient chanter la grand'messe à l'heure dite. En retour de ces charges, ils avaient certains honneurs et certains privilèges.

Outre les marguilliers comptables, il y avait par-

fois des marguilliers d'honneur, choisis parmi les personnes considérables qui assistaient aux assemblées générales, mais sans être chargées du manquement des deniers.

Ainsi, en résumé, au XVIII^e siècle, l'administration du temporel des églises a passé presque entièrement des mains des curés dans celles des laïques, d'abord humbles auxiliaires et ensuite contrôleurs tracassiers et maîtres hautains de leurs curés. La surveillance d'abord exercée par les évêques a ensuite été partagée par l'Etat, et a fini par être absorbée par lui. C'est l'effet des idées gallicanes et le résultat des efforts des légistes de la royauté.

La Révolution a repris ces traditions: elle les a confirmées; elle les a étendues. De la législation révolutionnaire, il y a donc peu à dire et rien à retenir.

L'Empire commença à réparer, mais il n'était catholique que par politique, et gallican par surcroît; ses intentions dans ses rapports avec l'Eglise sont rarement droites, et il ne comprend pas les principes chrétiens. Il posa le principe de l'administration des fabriques dans les articles du Concordat, et les réglements en entier par le décret du 30 décembre 1809, qui est aujourd'hui la loi civile organique de cette matière, à peine modifiée par l'ordonnance de 1825, sur quelques points de détail.

La législation de l'ancien régime était mauvaise; celle-ci l'est plus encore. La tutelle administrative a été maintenue; elle est devenue plus minutieuse, elle donne lieu à plus de conflits, enfin la volonté de séculariser les biens de l'Eglise est plus absolue, plus habile.

Les laïques eux-mêmes, usurpateurs des droits de l'Eglise, en sont dépossédés par l'Etat, qui, en vertu de la centralisation révolutionnaire, absorbe tout.

Cour de Lyon, arrêt du 5 juillet 1872.

EGLISE. — CONSTRUCTION PAR SOUSCRIPTION. — EXÉCUTION DES TRAVAUX. — EXCÉDANT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES. — RESPONSABILITÉ.

Les membres d'une commission chargée par des souscripteurs de pourvoir à l'érection d'une église sont responsables, chacun pour sa part, des engagements qu'ils contractent vis-à-vis des tiers, par eux-mêmes ou par des mandataires;

Mais ils ont leurs recours contre l'architecte ou tous autres mandataires qui, sans y être autorisés par eux, auraient fait exécuter des travaux au delà du montant des souscriptions.

Et, de ce qu'ils ont approuvé plus tard la consécration de l'église, ou assisté à l'inauguration, il ne résulte pas qu'ils ont tacitement ratifié les dépenses occasionnées par lesdits travaux, pourvu toutefois qu'au moment de l'inauguration le compte de ces dépenses ne leur ait pas encore été communiqué.

On chercherait vainement dans les annales de la

jurisprudence un précédent à cette matière. Il ne semble pas, du moins pour les temps modernes, que les cours de cassation ou d'appel aient eu à rendre un arrêt, ni le conseil d'Etat à donner un avis dans une affaire absolument identique. D'autre part, les ouvrages théoriques ne renfermaient rien de spécial et n'offraient comme appui que les principes généraux sur le mandat. De là l'immense intérêt qui se porte sur l'arrêt rendu par la cour d'appel de Lyon en date du 5 juillet dernier. Il fonde, pour ainsi dire, une jurisprudence, puisque le seul précédent connu est un jugement rendu en première instance, dans la même ville, le 22 juin 1871.

L'arrêt qui nous occupe a été motivé par la résistance d'une partie à un jugement du même tribunal, en date du 15 décembre 1871, et qui était intervenu dans les circonstances suivantes :

Dans les communes de la Pape et Crépieux, des listes de souscription avaient été ouvertes pour l'édification d'une église ; une commission s'était constituée, qui avait demandé des devis, et avait fait procéder aux premières constructions par un architecte pourvu d'un mandat général. L'église était terminée et livrée au culte, quand un sieur Forest entrepreneur, ayant fourni des travaux et des ouvriers, fit assigner les membres de la commission, pour les faire condamner envers lui, chacun pour sa part et portion, au paiement de la somme de 3,077 fr. 40 c., dont il n'obtenait pas le paiement de l'architecte.

Les défendeurs ont soutenu qu'ils n'étaient pas responsables, et subsidiairement, ont demandé leur recours contre le sieur Clair, architecte, et contre le président de la commission qui avait poussé l'achèvement des travaux sans prendre l'avis des autres membres.

Les dépenses, disaient ces derniers, ayant été faites à notre insu et sans aucune ratification postérieure, la responsabilité en devait incomber à ceux-là seuls qui avaient, sciemment, fait exécuter des travaux pour le paiement desquels les souscriptions étaient insuffisantes.

Le tribunal civil de Lyon, à la date du 15 décembre 1871, a rendu le jugement suivant :

« Attendu que le sieur Forest réclame une somme de 3,077 fr. 40 c., montant de travaux et fournitures faits pour la construction de l'église de la Pape et Crépieux : que son action, formée contre tous les membres de la commission réunie pour l'érection de cette église, est justifiée contre chacun d'eux, pour sa part et portion, sauf règlement de son compte par un expert qui sera désigné par le tribunal ;

» Attendu, en effet, qu'il résulte des documents et des circonstances de la cause, que cette commission avait donné, soit à Pin, son président, soit au sieur Clair, architecte et en même temps son trésorier, un mandat général pour la construction de l'église, conformément aux plans et devis qu'elle avait approuvés ;

» Qu'elle doit, dès lors, répondre, vis-à-vis des

tiers, des engagements pris par ses mandataires, sauf la responsabilité qui peut incomber à ces derniers pour leurs faits personnels à l'égard de leurs mandants ;

» Que ces principes ont été consacrés sur la demande d'autres fournisseurs, par un jugement du tribunal en date du 22 juin 1871 ;

» Attendu, sur la demande en garantie formée par les membres de la commission contre les sieurs Pin et Clair, qu'il y a lieu de rechercher entre eux si les mandataires ont exécuté fidèlement leur mandat et se sont conformés aux dispositions d'ordre intérieur qui leur ont été prescrites par les délibérations de la commission, ou s'ils ont, au contraire, engagé leur responsabilité personnelle, en excédant les limites de leur mandat ;

» Attendu qu'il résulte du registre des délibérations de la commission, qu'il est reconnu par les parties que les conditions qui ont été définitivement acceptées pour la construction de l'église ont été fixées par une délibération du 8 novembre 1868 ;

» Que le sieur Clair, architecte, a présenté ses plans et devis, d'après lesquels le coût de la chapelle devait s'élever à 18,000 francs pour être totalement achevée, les seuls travaux de maçonnerie, y compris la toiture, étant évalués à 12,000 ;

» Que ces plans et devis ont été approuvés ; que le président ayant indiqué que les souscriptions s'élevaient actuellement à la somme de 10,030 francs, et émis l'avis que l'on commandât la toiture, sans attendre des ressources disponibles, la commission a décidé, contrairement à cet avis, que l'on ferait d'abord l'emploi des fonds disponibles, et que l'on attendrait d'autres ressources pour faire d'autres commandes ;

» Attendu que, le 10 janvier 1869, il est intervenu une nouvelle délibération, qui est également reconnue par les parties, dans laquelle le sieur Pin a déclaré que le montant des souscriptions, à ce jour, avait produit la somme de 11,000 francs, et a exposé la nécessité de faire la couverture, et même la voûte du bâtiment, dont la maçonnerie était terminée, dans un but de conservation et de prudence ;

» Que l'assemblée appelée à voter a décidé préalablement, en premier lieu, la mise en recouvrement de la deuxième moitié des souscriptions, et en second lieu, l'ouverture d'une deuxième liste de souscriptions annuelles pendant cinq ans, pour parer aux travaux d'achèvement de la chapelle ;

» Qu'enfin le sieur Clair s'est engagé à remettre, sous peu de jours, un devis général de l'entreprise et le détail des sommes à payer à ce jour ;

» Attendu que c'est dans ces circonstances que la construction a été achevée, de concert avec le sieur Pin et le sieur Clair, sans qu'il ait été rendu aucun compte à la commission et sans qu'elle ait été appelée à délibérer régulièrement sur ce point ; que le président l'a réunie seulement à la date du 29 août 1869, pour lui annoncer que les travaux principaux de la chapelle étaient assez avancés pour

qu'elle fût livrée au culte, et pour lui proposer de la faire consacrer et inaugurer le 12 septembre suivant ; qu'elle a approuvé cette proposition après avoir pris quelques résolutions sur le nivellement et l'ensemblément du sol de la chapelle ;

» Attendu que la chapelle a été consacrée, en effet, le 12 septembre 1869, et que la commission n'a été de nouveau réunie que le 10 juillet 1870, pour l'examen des comptes rendus par l'architecte trésorier, mais que les membres présents, ayant refusé de signer les procès-verbaux des séances antérieures, à dater de celle du 8 novembre 1868, le président a cru devoir s'abstenir de toute communication des comptes et dissoudre la réunion ;

» Attendu qu'il résulte de ces faits que le mandat conféré par la commission, pour la construction de l'église, a été formellement circonscrit dans la limite des ressources disponibles résultant des souscriptions ; que la décision prise à cet égard le 8 novembre 1868 n'a été modifiée par aucune délibération ultérieure ; que si le président de la commission et l'architecte trésorier ont fait des commandes dépassant cette limite, ils ont excédé leurs pouvoirs et engagé leur responsabilité personnelle à l'égard de leurs commettants ;

» Qu'ils ne sont nullement fondés à soutenir que les membres de la commission ont ratifié leurs actes et donné leur adhésion tacite à l'avènement des travaux, en approuvant la consécration de la chapelle et en assistant à son inauguration ;

» Qu'aucun compte ne leur ayant été rendu et aucun nouvel avis ne leur ayant été demandé pour la continuation des travaux, ils ont été autorisés à croire que le montant des souscriptions avait suffi pour amener la construction au point où elle était arrivée ; que, dans tous les cas, ils n'ont pu ratifier des agissements irréguliers et illégaux dont il ne leur a pas été donné officiellement connaissance et dont ils ont pu ignorer les vices ;

» Attendu, dès lors, que les membres de la commission sont fondés à exercer contre les sieurs Pin et Clair une action en garantie à raison des condamnations personnelles prononcées contre eux, et que lesdits sieurs Pin et Clair n'ont, d'autre part, aucune action pour leur réclamer le montant des avances qu'ils ont pu faire en dehors des limites de leur mandat ;

» Attendu que les sieurs Pin et Clair cherchent, en vain, à rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de leurs agissements irréguliers ; qu'ils y ont également coopéré et qu'ils ont des torts égaux à s'imputer ;

» Que le premier, au lieu de convoquer de nouveau la commission et de se conformer à ses avis, a pris lui-même l'initiative des commandes et a partagé avec l'architecte la direction des travaux ; que toutes les factures sont en son nom, et qu'il a, lui-même, approuvé les avances faites par le trésorier ;

» Que le second, qui avait pris dans la séance du 10 janvier 1869 l'engagement de remettre, sous

peu de jours, à la commission, son devis d'architecte et son compte de trésorier jusqu'à ce jour, n'a rendu de comptes qu'après l'achèvement des travaux ; qu'il a continué la construction au delà des ressources disponibles, et fait des avances malgré le vote formel de la commission dont il tenait son mandat ;

» Que l'approbation du président de la commission n'a pu légitimer ses agissements, et n'a pu qu'engager dans une mesure légale sa responsabilité ; qu'il y a donc lieu à rejeter leur double demande subsidiaire en garantie et de décider qu'ils doivent être solidairement responsables à l'égard de leurs mandements ; cette responsabilité devra être partagée par moitié entre eux, en y comprenant les avances du trésorier, lorsque tous les comptes qui n'ont jamais été soumis à la vérification de la commission auront été réglés par expert ;

» Attendu que les dépens doivent suivre le sort du principal, et être supportés par les parties qui succombent, dans la même proportion ;

» Par ces motifs,

» Le tribunal,

» Jugeant en premier ressort et matière ordinaire :

» Dit et prononce que le sieur Forest est déclaré bien fondé dans sa demande en paiement de travaux contre les sieurs Pin, Clair, Falcot, Henneguy, Demingeon, Jean Mollard, Jacques Mollard ou ses héritiers, Lalive, Moreau, Sanlaville ;

» Condamne, en conséquence, ces derniers, chacun pour sa part et portion, à lui payer la somme de 3,077 fr. 40 c., avec intérêts du jour de la demande, sauf règlement qui sera fait de son compte par le sieur Bissuel, architecte expert, que le tribunal commet à cet effet, ou par tel autre expert qui sera commis par ordonnance du président, en cas d'empêchement ;

» Les condamne, en outre, dans la même proportion, aux dépens envers le sieur Forest ;

» Déclare également fondée la demande en garantie formée par les sieurs Falcot, Henneguy, Demingeon, Jean Mollard, les héritiers de Jacques Mollard, Lalive, Moreau et Sanlaville, contre les sieurs Pin et Clair ;

» Condamne, en conséquence, ces derniers solidairement à les relever et garantir des condamnations qui viennent d'être prononcées contre eux, en principal, intérêts et dépens ; les condamne, en outre, solidairement aux dépens de la dite demande en garantie ;

» Déclare mal fondée la demande reconventionnelle formée par le sieur Clair contre les surnommés, et l'en déboute ;

» Dit que le même expert, ci-dessus désigné, est également commis pour vérifier et régler tous les comptes de la construction de la chapelle de la Pape et Crépieux, et ceux présentés par le sieur Clair, en double qualité de trésorier et d'architecte ;

» Dit qu'en suite de ce règlement, toutes les som-

mes excédant le montant des souscriptions et des dons seront supportées par moitié entre les sieurs Pin et Clair, en y comprenant les avances faites par ce dernier ;

» Dit que l'expert prêtera serment en référé, devant le président du tribunal, et qu'il déposera son rapport au greffe, pour être ultérieurement statué par le tribunal, en cas de difficultés, par un simple acte ;

» Déboute les parties de tous autres chefs de conclusions et de demandes ;

» Dit que les dépens, y compris les frais d'expertise, seront mis en masse et supportés entre les sieurs Pin et Clair, par moitié. »

Ainsi condamné, le sieur Clair interjette appel, et le 5 juillet 1872, la première chambre de la cour de Lyon confirme en ces termes le premier jugement :

« La cour,

» Statuant sur l'appel du jugement rendu sous la date du 15 décembre 1871 ;

» Adoptant les motifs qui ont déterminé les premiers juges ;

» Dit qu'il a été très bien jugé, mal et sans griefs appelé, ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effet, etc. »

Conclusions de M. Caresme, avocat général.

Plaidants : M^{es} Joly, Brosset et de Bornes, avocats, assistés de M^{es} Véricel, Broquère et Girin, avoués.

Il ne sera peut-être pas inutile de terminer en remarquant que cet arrêt a adopté et confirmé les deux principes suivants, qui dominent toute la matière du mandat :

1° Un mandant (la commission, dans l'espèce) qui donne un mandat général au mandataire (l'architecte) doit répondre vis-à-vis des tiers des engagements du mandataire ;

2° Les mandataires qui font des commandes dépassant la limite où le mandat a été circonscrit excèdent leurs pouvoirs et engagent leur responsabilité personnelle.

Arm. RAVELET.

De la science ecclésiastique.

Quoique la mission du sacerdoce ne puisse varier ni dans son essence ni dans son objet, elle doit revêtir des formes diverses, changer ses moyens d'action selon l'état des sociétés et le caractère des époques, sous peine de rester dans l'isolement ou de frapper dans le vide. Paul l'a caractérisée quand il s'est rendu ce témoignage : « Je me suis fait tout à tous, pour procurer le salut de tous. » Le sacerdoce est une milice qui sert invariablement la même cause et combat toujours sous le même drapeau, mais non toujours avec les mêmes armes : il faut qu'elles soient en rapport avec celles qui sont em-

ployées contre les principes dont il est le soutien et le défenseur.

S'il demeurerait stationnaire, s'il s'obstinait dans les vieux errements en face d'une tactique nouvelle, il exposerait la Religion aux plus désastreux revers, en déployant souvent plus de courage qu'il n'en faudrait pour remporter de glorieuses et fécondes victoires. Il ressemblerait à ce héros fabuleux qui pourfendait si vaillamment des ombres et des fantômes, ou bien à ce roi chevalier, survivant d'un autre âge, qui s'avauçait sous sa lourde panoplie, frappant d'estoc et de taille, en face de ces terribles engins récemment inventés par la science et décidant déjà du sort des empires. On admira sa valeur ; mais il avait perdu la bataille : on fléchit le genou pour recevoir son épée ; mais il rendait l'épée de la France.

Le sacerdoce n'a ni le droit ni le temps de commettre de ces héroïques anachronismes. Il ne s'appartient pas, il ne travaille pas pour la gloire ; il travaille pour la vérité, pour la vertu, pour les choses immortelles. Être d'un jour, il n'a pas un moment à perdre, faisant ici-bas l'œuvre de l'éternité. C'est à lui qu'il est dit par l'Apôtre : « Travaille comme un bon soldat du Christ Jésus. » Sois infatigable, sois invincible ; bâtis d'une main, lutte de l'autre ; ainsi s'élèvent les murs sacrés de la véritable patrie.

Et quels sont les ennemis du sacerdoce ? Les ennemis mêmes de l'humanité : l'ignorance, la corruption et la douleur. Voilà, depuis l'origine, les trois grandes plaies qui rongent incessamment la race coupable. C'est le vautour qui, de son bec et de sa double serre, déchire à jamais le cœur de Prométhée sur sa roche sanglante. Or le pêtre est envoyé pour attaquer le vautour et délivrer la victime. Il a pour mission d'enseigner, de moraliser et de consoler. Le premier de ces devoirs suppose la science, le deuxième implique la virginité, le troisième est l'exercice même de la charité.

La science sacerdotale suffit amplement pour occuper la place qui m'est assignée ; il me sera même difficile de renfermer dans un seul article tout ce qu'un tel sujet présente d'important et d'utile. Ce n'est pas que j'aie la prétention de la traiter à fond ; ce qui, heureusement, n'est pas nécessaire. Du premier coup, j'en retranche la majeure partie. Je passe sous silence, le tenant pour assez connu, ce qu'il y a là de traditionnel et d'immuable, pour ne m'occuper que de l'élément humain, des modifications réclamées par les besoins de notre époque. C'est le seul but que je me suis proposé.

Singulier spectacle que celui dont les péripéties et les surprises frappent incessamment nos regards ! Parfois, on croirait que le monde revient au paganisme, et parfois, qu'il va rentrer dans le chaos. Il existe encore de généreuses résistances et de sublimes dévouements ; mais les masses, et ceux qui prétendent les éclairer, et ceux qui les gouvernent, dans quel état les voyons-nous ? sur quels abîmes

est suspendu le monde moral, aussi bien que le monde politique ? Les plus étranges affirmations et les négations les plus folles se croisent dans l'air, se mêlent et tourbillonnent sans se heurter. C'est moins la lutte que la confusion. Les astres sont jetés loin de leur orbite ; les intelligences perdent leur voie. Après avoir commencé dans la lumière, elles vont s'enfoncer dans la nuit, ou s'éteindre dans la fange. Voyez ce que sont devenus les plus fiers esprits : faut-il écrire des noms propres ? De toutes parts, un froid mortel, un désolant scepticisme. Le siècle peut donner des apostats ; mais il n'a plus assez de sève pour produire une hérésie, si ce n'est la dernière de toutes, celle que Leibnitz avait prophétisée, l'athéisme. Les croyances et les idées, les systèmes et les institutions sont le jouet d'un vent impétueux, comme dans un jour de tempête.

Autant qu'il est permis de saisir les traits saillants de ce mobile et sinistre tableau, voici ceux qui me semblent pouvoir être signalés et servir de points de repère, pour guider le zèle sacerdotal. Le mobile de toutes les aberrations et la cause de tous les affaiblissements, c'est l'ignorance en matière de religion. On sait qu'on l'ignore, et l'on se fait gloire de l'ignorer. Discutez les opinions ou les habitudes, analysez les préjugés régnant et les systèmes qui se succèdent ; pour dernier résidu, vous trouverez cette orgueilleuse ignorance. Vous la trouverez dans les instincts et les entraînements de la vie, comme dans les programmes et les manifestations de la science contemporaine.

Ce que nous voyons dominer après cela, c'est un abject matérialisme. Il ne faut pas s'en étonner ; la conséquence était inévitable. A force d'éloigner le surnaturel et le divin, on a méconnu l'existence spirituelle ; on n'a plus vu que le monde des corps. L'esprit ne hante plus les hauteurs métaphysiques ; désertant les grandes théories, il s'est plongé dans la matière. Après avoir encore laissé là, par ses découvertes et ses inventions, des traces de sa céleste origine, il a fini par se matérialiser : il s'est nié lui-même, il a nié Dieu. Dans ce sens marchent aujourd'hui les principaux courants scientifiques. Les courants inférieurs suivent la même direction : le matérialisme pratique au-dessous du matérialisme doctrinal.

Et voilà comment les hommes se dérohent de plus en plus à la parole du prêtre, à tout enseignement élevé ; de telle sorte que le troisième caractère distinctif de notre époque, c'est la désertion. Je ne puis pas dire l'apostasie ; car, en abandonnant le catholicisme, ils n'embrassent aucune autre forme de religion. Ils'agitent dans la vie, sans espérance et sans prière, sans autel et sans Dieu, ne sachant même plus s'ils ont une âme immortelle et ne voulant pas le savoir. Pourquoi ne pas se rendre à l'évidence ? A quoi servirait l'illusion ? Ce n'est que le petit nombre qui se groupe encore autour de nous ; la masse nous échappe, et le vide s'agrandit, et la séparation se

prononce de jour en jour. Nous restons à peu près sans action sur cette immense foule. Et cependant, elle remonte aussi de notre cœur et tombe de nos lèvres, cette parole de Jésus : *Misereor super turbam*.

Que faire dans une telle situation ? Que doit être la science sacerdotale pour ressaisir ces malheureux transfuges de la grâce et de la vérité ? Il faut nécessairement qu'elle devienne plus attrayante, plus étendue, plus expansive. C'est ainsi qu'elle peut espérer de dissiper les préventions et les ténèbres, de regagner le terrain perdu, d'arrêter la décomposition sociale.

L'attrait dont il est ici question ne saurait rien avoir de factice, ni porter la plus légère atteinte à la solidité. Que la théologie demeure toujours l'étude capitale du prêtre, son travail de prédilection, l'aliment quotidien de son intelligence et de son ministère : celle-là doit durer autant que la vie. Que les élèves du sanctuaire s'y livrent avec les saintes ardeurs de la jeunesse et l'humble docilité de la foi. Mais, sans toucher à l'essence même de la doctrine sacrée, ne pourrait-on pas introduire dans cette étude quelques modifications, des améliorations réelles, qui la rendraient en même temps et plus attrayante et plus féconde ?

C'est avec un sincère respect pour les traditions et pour les maîtres, que je pose cette question. C'est guidé par le même sentiment que j'essayerai d'y répondre. Personne plus que moi, j'ose le dire, n'est pénétré de reconnaissance et de vénération pour ces pieux asiles où s'écoulaient nos meilleures années, où se forment les générations sacerdotales. L'enseignement de la théologie pure est là complet, donné dans des conditions admirables, entouré de toutes les garanties du savoir et de la sainteté. La manière dont il est transmis offre-t-elle néanmoins un ordre tout à fait logique ? Je ne saurais me le persuader, si les choses, du moins, sont restées les mêmes ; et voici comment :

La théologie est une science, dans la plus rigoureuse acception de ce mot, la reine même des sciences : inutile de le prouver ici. Elle a donc ses principes, ses déductions, une méthode régulière et progressive. Les divers traités dont elle se compose sont subordonnés entre eux et présentent le développement les uns des autres. Il n'est pas, dès lors, indifférent, pour l'étude de cette science, de commencer indistinctement par un traité quelconque, de faire passer celui de l'Incarnation, par exemple, avant celui de la Trinité. Observez la marche et l'enchaînement de la *Somme théologique* : vous y verrez une véritable géométrie, et les articles sont autant de théorèmes.

Qu'arrive-t-il cependant dans la plupart des grands séminaires ? Les cours durent, en général, trois années ; et c'est assez, avec une bonne méthode. Or, les élèves des trois années suivent tous les mêmes leçons ; de telle sorte que les deux tiers verront d'abord ce qu'ils n'auraient dû voir que dans la suite, et que plusieurs finiront par le commencement,

Tout sera vu, sans doute; mais l'ordre n'est-il donc rien pour la clarté? *Lucidus ordo*. L'interversion ne se fait-elle pas au détriment de l'intelligence? Si l'on me dit que les théologies élémentaires se prêtent à cette combinaison, cela ne remédie guère au mal, il faut le reconnaître; et c'est, de plus, la condamnation de ces livres nouveaux qu'on prononce. Aussi, je ne sache pas qu'ils aient jamais été l'objet d'une durable affection ou d'un bien vif enthousiasme.

A ce genre d'attrait supérieur qui vient de l'ordre devrait s'ajouter, dans l'enseignement de la théologie, l'attrait moins élevé peut-être, mais assurément non moins puissant qui naît de l'histoire. Dans la suite des âges chrétiens, à partir de l'origine, pas une vérité, dogme ou précepte, que les hommes n'aient combattue, à laquelle ils n'aient disputé l'espace et la lumière. Le monde est ainsi fait, nul ne l'ignore, que pour le sauver il faut le vaincre. On l'a toujours vu, nous le voyons encore se défendre en désespéré dans ses vices et ses erreurs, qu'il confond avec son existence. *Mundus totus in maligno positus est*. Chaque dogme a suscité d'implacables résistances et de sublimes dévouements. Les luttes intellectuelles devenaient parfois des batailles sanglantes; les peuples marchaient à la suite des docteurs et combattaient avec d'autres armes; on se passionnait alors, non-seulement pour des intérêts, mais encore et surtout pour des doctrines. La théologie catholique a grandi, s'est formée parmi les plus ardentes discussions: chaque article rappelle une victoire et demeure comme un trophée. L'histoire garde le nom des adversaires, retrace leurs labeurs, met aux prises ces athlètes de l'idée, nous faisant en quelque sorte assister à cette vie militante de la vérité sur la terre.

Qui pourrait nier l'intérêt que ces grands souvenirs répandraient sur l'enseignement théologique? Au lieu d'une froide exposition, cet enseignement deviendrait une réalité vivante; il s'animerait d'un souffle nouveau: l'élève et le maître lui-même y sentiraient palpiter les plus puissantes émotions de l'âme humaine; ils y verraient se refléter les phases ascendantes du plan divin. Vous n'imaginerez pas d'objection que n'ait un jour formulée quelque hérésiarque et résolue quelque docteur. En remontant par l'histoire aux sources pures de la théologie, le sacerdoce entrerait en communication, non seulement avec le génie des Pères de l'Église, mais encore avec leur cœur.

Considérée en elle-même, ou dans les auteurs les plus accrédités, dans celui qui reste le modèle de tous les autres, saint Thomas d'Aquin, la science théologique a d'abord ses prolégomènes, dont l'objet est d'en établir la vraie notion, l'importance, la grandeur et la nécessité: elle commence par écarter les obstacles et déblayer le terrain, par indiquer et choisir les matériaux destinés à l'édifice. Cela fait, elle pose le grand dogme, elle aborde le plus profond et le plus sublime de tous les traités, celui de

Dieu; car la théologie procède à l'inverse de la philosophie, qui part du visible pour aller à l'invisible, de l'homme pour s'élever à Dieu, quand toutefois elle est spiritualiste et théiste. Puis vient le dogme de la Trinité, qu'on pourrait appeler la révélation chrétienne par excellence, quoiqu'on en retrouve des linéaments dans toutes les religions et chez tous les peuples de l'antiquité. De celui-là découle immédiatement le dogme de l'Incarnation, développé par celui de la Rédemption. Sous ces quatre termes est compris l'objet capital et pour ainsi dire total de la dogmatique sacrée; c'est ainsi qu'elle s'impose à nos études et qu'elle se présente inévitablement à notre esprit.

A cet ordre rationnel et didactique correspond, avec une régularité qui frappe d'étonnement, l'ordre chronologique ou de génération, durant les six premiers siècles surtout, dans la période des Pères proprement dits. Ainsi paraissent et se succèdent ces ouvriers de Dieu, ces constructeurs de la théologie historique. Ceux qui s'offrent à nous d'abord et dont nous avons conservé les principales œuvres sont saint Justin et saint Irénée, Tertullien, Origène et Clément d'Alexandrie. Voilà les véritables auteurs des Prolégomènes, et plusieurs ont travaillé, de plus, au traité de Dieu. Le monde auquel ils s'adressaient, quoique sillonné déjà par les premiers rayons de la lumière évangélique, était encore couvert des ténèbres du polythéisme. A ces grossières erreurs se mêlaient, dans des limites assez restreintes, chez les intelligences cultivées, les diverses doctrines philosophiques. Le platonisme, en particulier, ressuscitait avec un certain éclat, mais avec des modifications importantes, se disposant à tenter un suprême effort pour disputer l'empire des esprits, et même des consciences, à la nouvelle foi qui prenait alors possession de l'humanité.

Pendant que la philosophie, se transformant elle-même, cherchait à transformer, en la spiritualisant, la mythologie grecque et romaine, l'empire l'écartait de ses faisceaux, mettait son glaive au service des vieux autels et des vieux symboles. Le dualisme persan pénétrait bientôt après dans la civilisation occidentale, et Manès, disciple de Zoroastre beaucoup plus que du Christ, jetait les fondements d'une secte qui devait longtemps miner ceux de la société. Le judaïsme, ayant lui-même reçu de la main de Philon une sorte de baptême philosophique et chrétien, était encore debout, prêt à la lutte, et compte au nombre des redoutables ennemis que le christianisme naissant avait à terrasser pour asseoir les bases de sa doctrine.

C'est contre tous ces adversaires à la fois que durent combattre les docteurs dont nous avons rappelé les glorieux noms. On sait avec quelle force et quel éclat ils accomplirent leur mission providentielle, avec quelle puissance ils posèrent les principes de la science révélée, quelle large place ils lui firent dans le domaine de la pensée comme dans les réalités sociales.

A peine venaient-ils d'achever ce travail de préparation que surgissait Arius. Cet homme ne sera pas seulement l'auteur d'une hérésie particulière : il sera le patriarche de toutes les hérésies qui s'élèveront contre la pureté de la foi, contre l'essence même du christianisme, dans toute la suite des temps. La vaste arène s'ouvre. L'invincible défenseur de la vérité se rencontre à côté de l'hérésiarque. Est-il besoin de nommer Athanase d'Alexandrie ? A l'autre bout du monde, on verra tout à l'heure se dresser son rival de gloire et de génie, Hilaire de Poitiers. Ils uniront leurs mains fraternelles, ils subiront les mêmes persécutions pour la défense des mêmes vérités. Voilà les deux grands théologiens suscités les premiers par la Providence pour élaborer le traité de la Trinité et de l'Incarnation. L'erreur elle-même, non moins changeante qu'obstinée, les oblige à fouiller le dogme dans toutes les directions et dans toutes les profondeurs. Ils n'ont pas encore disparu de la scène que se montre déjà cette légion de Pères et de Docteurs qui poursuivront l'édifice jusqu'à son complet achèvement, durant tout le cours du iv^e et du v^e siècle : Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze, Ambroise et l'incomparable Augustin, Jérôme, Chrysostome et tant d'autres dont l'histoire a perpétué le souvenir, et dont les œuvres nous sont restées comme les parties intégrantes de la même œuvre. Les âges suivants l'ont continuée, mais sans jamais en altérer les lignes, sans en dépasser la portée. Il est même permis de dire que le monument théologique était érigé dans toute sa splendeur quand Augustin descendait dans la tombe.

La pluralité des dieux avait disparu sans retour ; l'existence et l'unité de Dieu, ses attributs et ses œuvres, la distinction des personnes divines et leurs relations, l'incarnation du Verbe et la divinité de Jésus-Christ, l'unité de la personne et la dualité des natures, la réalité de ses souffrances et de sa mort, les mérites infinis et l'universalité de sa rédemption, la vraie notion de la grâce et de son accord parfait avec la liberté, la fondation et la hiérarchie de l'Église, l'économie du salut, la loi morale, l'efficacité du repentir, les récompenses et les peines éternelles ; en un mot la religion tout entière était scientifiquement démontrée.

Cette théologie vivante, imprégnée des sueurs et parfois consacrée du sang des martyrs qui nous l'ont transmise, je n'ai pu qu'en signaler les traits principaux. Peut-être en ai-je dit assez pour que la pensée soit comprise. S'il arrive seulement qu'elle soit discutée, volontiers je reviendrai sur cette question spéciale. Ce sera le cas alors d'examiner, au point de vue de la réalisation, l'alliance de l'histoire et de la didactique dans l'enseignement religieux. Quant aux autres branches de la science ecclésiastique, elles devront tout simplement être l'objet d'une étude ultérieure.

J. B.

De la controverse chrétienne.

(Suite.)

II

La grande révolte religieuse du xvi^e siècle ouvrit au sein du christianisme un ère de controverses ardentes. Le protestantisme est l'hérésie la plus vaste et la plus formidable qui ait attaqué l'Église de Dieu ; car le rationalisme, plus vaste encore et plus redoutable, n'est point une hérésie proprement dite. A part quelques dogmes spéculatifs, le protestantisme attaqua à peu près tous les autres. Mais ce qui le rendait surtout dangereux, c'est qu'il attaquait la base vivante du christianisme en s'élevant contre l'autorité de l'Église et en ne reconnaissant comme source de la doctrine chrétienne que la seule Écriture interprétée au gré de chacun. Aussi la controverse qu'il souleva fut-elle immense.

Elle se divise en deux parties bien distinctes l'une de l'autre. Le protestantisme attaqua nombre de dogmes particuliers que les écrivains catholiques défendirent. Ce fut la polémique de détail. Il s'éleva contre la base vivante du christianisme, l'autorité de l'Église ; ce fut la controverse fondamentale.

La première prit surtout ses armes dans les arsenaux de l'érudition. Des deux côtés, on fit assaut de textes et de témoignages. Les défenseurs de l'Église démontrèrent, les uns après les autres, toutes les vérités attaquées, par l'autorité des Écritures, des Pères et de toute la tradition. Ils firent voir que l'Église a conservé intacte et pure toute la doctrine chrétienne, qu'elle n'enseigne rien qui ne soit révélé et en conformité parfaite avec les enseignements de l'Église des premiers siècles. Les avantages de cette première partie de la controverse avec le protestantisme sont multiples. En passant, pour ainsi dire, au crible de la discussion les dogmes chrétiens, les théologiens catholiques en déterminèrent le sens avec une précision plus rigoureuse et plus scientifique, et en fixèrent mieux les contours. Secondement, l'histoire de l'Église, et spécialement son histoire doctrinale, fut mieux étudiée et mieux connue. En troisième lieu, l'érudition ecclésiastique prit des développements considérables, et les trésors de la tradition furent ouverts et versés à pleines mains.

Les *Controverses* du cardinal Bellarmin sont, quant à cette partie de la polémique avec le protestantisme, le monument le plus remarquable.

Mais ce n'était point là la partie fondamentale de cette grande polémique. Le christianisme n'est pas seulement un corps de doctrines ; il est surtout une société, une société proprement dite, où il y a une autorité réelle, vivante, doctrinale et administrative. Si Jésus-Christ s'était contenté de révéler les vérités qu'il voulait communiquer aux hommes sans établir une société et une autorité chargées d'en conserver le dépôt sacré, il n'aurait guère donné au

monde qu'un système de haute philosophie, dont il resterait probablement peu de chose aujourd'hui. Mais il a établi cette autorité doctrinale que nie le protestantisme. Cette négation entraîne avec elle une conséquence immédiate et nécessaire, la diversité des doctrines, conséquence qui se réalisa tout d'abord dans le protestantisme, et qui le montra encore plus divisé en lui-même qu'il n'était séparé de Rome.

La nécessité d'une autorité doctrinale, tel était donc le point fondamental de la controverse avec le protestantisme, dont l'essence même est la négation de cette autorité.

C'est ce que comprit et exposa admirablement le plus grand adversaire parmi nous de l'hérésie du xvi^e siècle, et c'est le point vers lequel il dirigea surtout ses efforts. Dans son *Histoire des variations des Églises protestantes*, un des plus beaux moments de son génie, Bossuet a deux buts : faire le récit de ses incroyables variations et en montrer la cause dans la négation de l'autorité de l'Église, ce qu'il fait surtout dans le dernier livre de cet immortel ouvrage :

« La cause des variations que nous avons vues dans les sociétés séparées est de n'avoir pas connu l'autorité de l'Église, les promesses qu'elle a reçues d'en haut, ni, en un mot, ce que c'est que l'Église même. Car c'était là le point fixe (1). »

La célèbre conférence avec Claude est tout entière sur cette grande question de l'autorité de l'Église considérée surtout comme nécessaire à la foi. « Nous soutenons, dit Bossuet, qu'il s'agit d'un article fondamental, contenu dans ces paroles du Symbole : Je crois l'Église catholique, article d'ailleurs de telle importance qu'il emporte la décision de tous les autres (2). » Il y revient dans presque tous ses écrits de controverse, et nulle part la polémique catholique n'est plus triomphante.

La controverse dont je viens d'indiquer les deux aspects fut une controverse publique, solennelle, dans le plein jour de la publicité. Il y en eut une autre privée, plus obscure, renfermée dans les murs des écoles, devant un auditoire plus ou moins nombreux, mêlée à toutes les autres questions théologiques, et livrée ensuite assez souvent à la publicité dans des ouvrages qui n'étaient guère connus que des théologiens de profession. Cette polémique d'école, moins éclatante que la première, n'en est pas moins généralement remarquable par la solidité et la force, et elle n'a pas peu contribué à former les écrivains qui brillèrent dans les luttes d'une controverse plus solennelle.

Si d'ailleurs nous voulons porter un jugement général sur la polémique catholique avec le protestantisme, nous trouvons qu'elle fut, dans son ensemble, ce qu'elle devait être. Très solide pour le fond, elle sut revêtir une forme claire, vive et

pleine d'intérêt. L'*Histoire des variations*, de Bossuet, est infiniment plus intéressante que les romans qui ont eu le plus de vogue. Le seul reproche que l'on puisse peut-être adresser à la controverse catholique à cette époque, c'est qu'elle s'attache trop aux questions de détail et pas assez au point fondamental de l'autorité de l'Église. Les protestants, du reste, évitaient, autant qu'il leur était possible, cette question capitale de l'Église et de son autorité, comme le fait remarquer Bossuet en divers endroits de ses œuvres : ils sentaient que là était pour eux la pierre d'achoppement. « Je ne m'étonne pas, dit l'évêque de Meaux, si les ministres, et en général tous les protestants, évitent autant qu'ils peuvent la question de l'Église comme l'écueil où ils se brisent (1). »

Jetons maintenant un regard rapide sur la lutte du christianisme avec le rationalisme moderne, lutte qui dure encore et n'est pas près de finir.

Il y a une logique intérieure des choses qui préside à la marche de l'erreur comme à celle de la vérité. De même que celle-ci tend par sa nature à son développement doctrinal, de même celle-là tend naturellement à son expansion logique. L'une et l'autre aspirent à donner tout ce qu'elles contiennent. C'est, du reste, une loi générale de la création : tout ce qui est veut être davantage. L'esprit d'erreur, dans les hérésies particulières, avait attaqué le christianisme en cherchant à lui ravir les unes après les autres toutes les vérités qu'il enseigne. Le protestantisme voulut renverser sa base visible, l'Église et son autorité ; mais il laissa debout son principe premier, la révélation. L'erreur fit un pas : elle nia la révélation et tout le surnaturel. Le rationalisme était né.

Révolte de la raison contre la révélation, il s'est montré à différentes époques de l'histoire du christianisme. Mais ce n'étaient là que des apparitions isolées et comme des jets d'orgueil et d'indépendance de l'esprit humain. C'est le xviii^e siècle qui vit le rationalisme prendre un corps, devenir un système et se poser en adversaire de la religion révélée. Il eut pour père et pour porte-étendard Voltaire, philosophe sans doctrine, écrivain sans pudeur, caractère dévergondé et esprit cynique. Aussi quelques rationalistes honnêtes de notre siècle ont-ils rougi de cette paternité honteuse, et ont-ils cherché à se séparer en quelque manière de ce chef impur. Peu de choses, en effet, dans les annales du monde, sont aussi tristes et aussi méprisables aux yeux de la raison que les moyens d'action et les succès de cet homme. On peut estimer un écrivain qui attaque par le raisonnement, avec loyauté et dignité, une doctrine même révélée. Mais l'injure, l'hypocrisie, la moquerie, l'impudeur, le tout assaisonné de beaucoup d'esprit, voilà Voltaire, le honteux auteur de la *Pucelle*. L'Église doit être fière d'avoir eu, dans les temps modernes, des ennemis aussi vils que Luther, Henri VIII et Voltaire.

(1) Bossuet, *Hist. des variat.*, l. XV, 1.

(2) Bossuet, *Conf. avec Claude*, Avertissement.

(1) Bossuet, *Troisième avertissement aux protestants*.

Il y a dans la guerre faite au christianisme par le rationalisme, comme dans celle faite par le protestantisme, deux parties distinctes. La partie fondamentale, c'est la négation de la révélation et de tout surnaturel : c'est là l'essence même du rationalisme, comme la négation de l'autorité de l'Église est celle du protestantisme. La seconde partie est la guerre de détail faite à tous les éléments du christianisme : à ses dogmes, à son culte, à ses institutions, à son histoire. On le voit, le champ de bataille est immense.

Le caractère de la lutte au XVIII^e siècle est à peu près purement négatif ; le rationalisme attaque, sans produire lui-même une doctrine philosophique sérieuse. Par la plume railleuse et impudente de Voltaire, il attaque le christianisme dans ses dogmes, ses preuves, son histoire ; par la plume sophistique de Rousseau, il l'attaque dans son origine, la révélation. Helvétius, Diderot, Condorcet et les autres, suivent les traces de ces deux maîtres. Ce caractère surtout négatif du rationalisme explique, en partie du moins, celui de la polémique chrétienne, qui fut, elle aussi, principalement négative. Les défenseurs du christianisme se contentèrent trop souvent de suivre pas à pas leurs adversaires, d'en réfuter longuement et patiemment les objections, sans songer à faire ressortir les grandeurs, les beautés, les harmonies intellectuelles, morales, littéraires et artistiques de cette religion divine. La Providence ne permit pas qu'il s'élevât dans le sein du christianisme (1) aucune grande intelligence, aucun esprit vigoureux qui pût faire resplendir le christianisme dans toute sa grandeur et sa beauté, et rabattre l'orgueil des apôtres du mensonge et de la calomnie.

La Révolution française vint bientôt réduire en pratique les principes antireligieux du rationalisme, dont elle était du reste la fille légitime. Les doctrines sont tout parmi les hommes, et tout sort d'elles comme de la source naturelle : les mœurs, les lois, les arts, le bien, le mal : les doctrines sont l'esprit qui remue le genre humain. C'est là une vérité de fait que l'histoire a rendue palpable depuis l'origine du monde ; et c'est du reste une vérité nécessaire, car les hommes, et par suite les sociétés, agissent selon la pensée qui les guide. Quand certains principes, certaines doctrines sont entrés dans les sociétés, leur traduction au dehors est alors la chose du monde la plus naturelle ; une révolution extérieure n'est que la traduction d'une révolution intérieure. Lorsqu'on répandait ces doctrines, lorsqu'on en faisait la nourriture des intelligences, les esprits super-

ficiels et aveugles se tranquillisaient en disant : ce ne sont que des idées. Eh ! sans doute, ce ne sont que des idées ; mais, dans quelque temps, ces idées n'auront qu'incendié la France. On a dit au peuple, on lui a répété sur tous les tons, qu'il est le seul souverain ; qu'il peut, quand cela lui plaît, en exercer les droits, et même qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour légitimer des actes. Le lion se lève, il secoue sa crinière royale ; les monarques, tremblant sur leurs trônes qui chancellent, ont senti sur leurs têtes vaciller leurs diadèmes, et le monde, emporté par l'esprit de la tempête, s'avance vers les abîmes.

Quoi qu'il en soit, la grande Révolution française vint appliquer les principes répandus et remplacer la polémique. La guillotine fut pendant quelques années l'argument à la mode, et il a incontestablement sa valeur. Ce n'est qu'au commencement du siècle actuel que la controverse chrétienne put reprendre son cours régulier. Peu de siècles, dans la suite des âges, se sont ouverts dans des circonstances aussi graves que le nôtre. C'est, en effet, comme un monde nouveau qui commence. L'état des esprits présente à l'œil de l'observateur deux caractères généraux : scission avec le passé ; désir vague de doctrines positives. A l'égard du christianisme, hostilité et ignorance, mêlée à une sorte de besoin de le mieux connaître.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la polémique contemporaine. Un livre, assez faible, il est vrai, au point de vue théologique et philosophique, mais très remarquable au point de vue littéraire et très vrai dans son ensemble, fit resplendir aux yeux étonnés d'une génération à demi païenne les beautés morales, littéraires, poétiques et artistiques du christianisme ; genre de polémique parfaitement en harmonie avec les temps et les circonstances. Chateaubriand a rendu sous ce rapport à la religion et à la société, par son *Génie du Christianisme*, un service éminent, qui fait pardonner à l'écrivain des choses moins heureuses. De leur côté, de Bonald et de Maistre travaillaient à faire ressortir les harmonies sociales du christianisme. Le premier, dans sa *Théorie du pouvoir* et sa *Législation primitive*, rappelait aux hommes, en exagérant, je le reconnais, l'origine divine des sociétés, de l'autorité et des lois ; le second, dans ses *Considérations sur la France* et ses *Soirées de Saint-Petersbourg*, rappelait la Providence et l'action de Dieu dans le gouvernement des sociétés humaines et la marche du monde. L'infortuné Lamennais faisait alors retentir sa voix puissante ; mais l'exagération de ses idées, son caractère dépourvu de mesure et son orgueil insensé l'on conduit dans l'abîme.

La controverse apologétique a eu, dans notre siècle, une manifestation éclatante et qui dure encore : ce sont les conférences dogmatiques faites à Paris et spécialement à Notre-Dame. Deux noms dominent ici : Fraysinon et Lacordaire. L'évêque d'Hermopolis nous a laissé trois volumes d'excellents discours, solides et bien écrits. C'est une des

(1) Cette faiblesse dans la défense de la vérité religieuse au XVIII^e siècle n'est point particulière à la France ; elle est générale en Europe, et Tholuck, dans sa réfutation de Strauss, la constate ainsi pour l'Allemagne : « Le domaine théologique fut frappé dans ce temps de stérilité. Les défenseurs de la foi ne manquèrent pas jusqu'en 1800, mais leur cœur était sans feu et leur raisonnement sans sel... On ne trouve dans la masse de nos théologiens qu'une tendance mesquinement pratique, une logique étroite et une sèche érudition. »

meilleures lectures que puissent faire les hommes du monde, qui veulent étudier le christianisme. Lacordaire, moins solide, mais plus original, plus neuf, a exposé avec un rare talent et une verve constante la plus grande partie des principales vérités catholiques. Les conférences de Notre-Dame ont, du reste, comme tous les écrits composés à notre époque en faveur du christianisme, une double tendance, un double caractère. L'apologétique chrétienne ne se contente plus de réfuter des objections plus ou moins surannées; elle a pris, comme elle le devait, une attitude plus positive. En second lieu, considérée dans son ensemble, elle a une tendance, un but général, plus ou moins défini dans la pensée des écrivains : montrer la conformité, l'harmonie du christianisme avec la raison, sa rationalité. Ce sera là le caractère de la science chrétienne à notre époque.

L'abbé DESORGES.

Controverse populaire.

INTRODUCTION

Au commencement de l'année 1871, il s'était formé à Lyon une association catholique pour la sanctification des dimanches et fêtes.

Mgr l'évêque de Nevers voulut établir une semblable association dans son diocèse, et, pour cette œuvre capitale, il fit appel au zèle des curés et à la bonne volonté des âmes pieuses.

Afin de répondre à cet appel, MM. les curés des trois paroisses de Nevers crurent devoir adresser, de concert, à leurs paroissiens, une lettre en forme de circulaire, dont nous donnons ici le texte, qui n'a rien perdu de son actualité.

« M

» Les sinistres événements dont nous sommes les témoins et les victimes portent avec eux une grande et solennelle leçon.

» C'est à nous d'en profiter si nous voulons éviter des calamités plus grandes encore.

» Il n'y a que les gens à vue courte qui puissent attribuer nos désastres uniquement aux fautes politiques qui ont été commises.

» Le mal remonte plus haut.

» Le jour où il fut permis d'attaquer impunément la religion et d'enfreindre les lois divines, ce jour-là fut rompue la première maille de ce tissu merveilleux qui, partant du ciel, reliait entre eux tous les hommes et les rattachait à Dieu.

» La révolution ou plutôt la dissolution était commencée, et elle a suivi son cours, et elle le suivra jusqu'à ce que la société française, malgré les efforts tentés par elle pour renouer une trame où Dieu ne met plus la main, désunie et désagrégée, tombe enfin sous le coup du divin anathème.

» Tout royaume divisé contre lui-même périra (1) !
 » C'est aux hommes honnêtes, aux Français dignes de ce nom, de voir s'ils veulent laisser périr cette belle France dont nous étions, naguère hélas ! si fiers.

» Il faut que chacun de nous contribue, dans la mesure de son pouvoir, à raffermir l'édifice social si fortement ébranlé.

« Parmi les causes de dissolution, une des plus sensibles et la plus pernicieuse, parce qu'elle en entraîne beaucoup d'autres à sa suite, c'est assurément la *profanation du dimanche*.

» La France est la seule nation de l'univers où cette violation s'étale avec un cynisme révoltant.

» Les impies de toutes les époques qui ont conspiré contre Dieu et contre leur patrie n'ont point trouvé de dissolvant plus actif et plus efficace. C'est le même cri depuis trois mille ans : *Faisons cesser les fêtes de Dieu sur la terre* (2).

» Le génie du mal a d'affreuses lueurs !

» La profanation du dimanche, en effet, a pour conséquences nécessaires :

» 1^o La ruine de la religion qu'elle sape dans ses lois, dans ses enseignements, dans le respect des populations ;

» 2^o La ruine de la société. D'accord avec la raison et l'expérience, la voix de tous les siècles proclame qu'il n'y a pas de société sans religion, ni de religion sans la pratique d'un culte public. La cessation du travail à des jours fixes est le seul acte unanime, le seul moyen universel par lequel une nation puisse proclamer sa foi en Dieu

» En outre, la profanation du dimanche détruit la famille, dont les membres ne se rencontrent plus aux pieds des autels pour y puiser la connaissance de leurs devoirs réciproques, et, détachés de Dieu, ne tardent pas à se détacher des obligations du foyer domestique.

» Elle tue la liberté et la dignité humaines en assujettissant l'homme à un travail matériel, brutal, incessant, qui ne lui laisse pas un seul instant pour respirer vers le ciel et y chercher des compensations à ses misères.

» Elle lui enlève son bien-être, ses forces, sa santé, le condamne à une vieillesse prématurée, soit en le privant d'un repos nécessaire, soit en substituant les plaisirs abrutissants du lundi aux jouissances pures et rafraichissantes du jour consacré au Seigneur.

» Enfin cette profanation entre pour beaucoup dans l'isolement où nous laisse l'Europe. Nos scandales du dimanche lui inspirent de l'horreur. Elle nous considère comme un peuple impie qu'il faut anéantir pour empêcher cette sorte d'athéisme public de se propager dans le monde. On sait avec quelle perfidie nos ennemis ont exploité cette opi-

(1) Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur (Luc, XI, 17).

(2) Quiescere faciamus dies festos Dei a terra. (Ps. LXXIII, 9)

nion « fausse dans sa généralité » pour justifier leurs rapines et leurs cruautés.

» Voilà la plaie à découvert. Il dépend de nous d'y appliquer le seul remède qui puisse la cicatrifier.

» Ce remède, c'est la religion ! et pour commencer par un acte décisif, par une profession éclatante de notre foi : LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE !

» Nous venons donc, M _____, au nom de la Religion, au nom de la Patrie, au nom des intérêts de tous, vous supplier de contribuer pour votre part à la RÉSURRECTION DE LA FRANCE.

» Nous venons demander :

» Aux négociants, de vouloir bien s'entendre entre eux pour prendre l'engagement par écrit de fermer leurs magasins toute la journée, les dimanches et fêtes d'obligation ;

» Aux marchands de denrées alimentaires, de fermer aux mêmes jours, pendant le temps consacré aux offices du matin (*de dix heures à midi*). Nous ne faisons d'exception que pour les pharmaciens.

» Aux chefs d'usine et d'exploitation quelconque, aux maîtres ouvriers, de ne faire travailler, les dimanches et fêtes, aucun de leurs employés, et de ne pas travailler eux-mêmes ; leur laissant toutefois la faculté de livrer leurs commandes, pourvu que les ateliers soient fermés.

» Nous conjurons les consommateurs de s'engager, de leur côté, et par écrit également, à ne rien acheter ces mêmes jours, en dehors des choses de première nécessité, lorsqu'ils n'ont pas eu la précaution de s'en pourvoir d'avance.

» C'est surtout des consommateurs que dépend le succès de cette œuvre réparatrice.

» Ouvriers de la parole évangélique, nous supplions les ouvriers de tous les corps d'état de vouloir bien observer le dimanche et répudier les plaisirs énervants du lundi, si désastreux pour leur famille, leur bien-être et leur santé.

» Nous faisons appel à tous les hommes honorables dont le cœur vibre encore aux grands noms de Religion et de Patrie ; nous comptons avec confiance sur leur dévoué concours dans cette tâche laborieuse, mais si éminemment sociale.

» Nous prions Dieu de bénir notre entreprise et nous la plaçons sous la protection des bienheureux patrons des trois paroisses de la ville de Nevers.

» Agréez, M _____, l'assurance de nos respects affectueux et dévoués.

» Nevers, le 1^{er} mars 1871. »

(*Suivent les signatures.*)

Cette circulaire n'eut pas, il faut le dire, tout le succès qu'on aurait pu espérer. L'horrible guerre de la Commune, qui suivit de près, surexcita les esprits. Une mauvaise feuille de la localité se fit l'écho des plus haineuses passions. On ressuscita toutes les vieilles calomnies. Nous fûmes traités de rétrogra-

des, de demeurants d'une autre époque. Nous voulions ramener l'esclavage, rétablir les dîmes, asservir le pauvre peuple et lui faire brouter l'herbe du moyen âge. On essaya également de la plaisanterie. On nous demanda agréablement si c'étaient les modistes ou les piqueuses de bottines qui avaient amené les Prussiens en France par leur travail du dimanche, etc. Sollicité de répondre à ces méchantes et puériles attaques, j'hésitai d'abord à le faire : c'était leur faire beaucoup d'honneur. Puis, je n'avais à ma disposition que la *Semaine religieuse* du diocèse, d'un tirage assez restreint, et dont les pieux abonnés ne lisent guère les mauvais journaux. Ma réponse ne pouvait aller à l'adresse de ceux qui en avaient le plus besoin. Ils ne l'auraient d'ailleurs pas lue. Cependant, sur une invitation supérieure, je fis paraître une série d'articles sur l'*Observation du dimanche*.

C'est un de ces articles qui fut l'occasion et comme le point de départ du travail que j'offre aujourd'hui aux lecteurs de la *Semaine du Clergé*. A ce titre, il pourra piquer la curiosité. Nous le donnons tel qu'il a paru.

DE L'OBSERVATION DU DIMANCHE

« Si, dans l'accomplissement de son ministère, le prêtre recherchait les louanges et la popularité, il s'exposerait souvent à de terribles mécomptes. Quoi qu'il fasse, pour quelques approbations discrètes, il soulève mille récriminations. Elève-t-il la voix, c'est un fanatique ou un intolérant ; garde-t-il le silence, c'est un incapable ou un-peureux. Il ne parle jamais en temps opportun, ses avis viennent ou trop tôt ou trop tard. N'ayez peur qu'il fasse rien au gré de tout le monde ; ce serait si facile ! Il a des idées qui datent de dix-neuf siècles : étonnez-vous ensuite de l'affaiblissement de la religion ; c'est bien lui qui la détruit... surtout chez ceux qui n'en ont pas.

» Et ce sont là les moindres de ses méfaits. Il est peu de fléaux, petits ou grands, dont on ne lui fasse les honneurs. Le choléra, les guerres, les malheurs publics dont il est souvent la première victime, c'est lui qui les attire et qui les répand. Il en était de même chez les païens. Ne l'a-t-on pas vu pousser les nuages et faire tomber la grêle sur les moissons ? Pourquoi se promène-t-il dans les champs, en marmottant son *grimoire*, sinon pour *exorciser* les pommes de terre et leur donner la maladie. Quand la vigne gèle ou se gâte, je parierais volontiers qu'il n'y est pas étranger ; je ne l'affirme pas cependant, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il jette un *sort* sur les basses-cours, et voilà pourquoi nos poules sont *empicassées*.

» Ainsi parle la forte tête du lieu, et si quelque pauvre innocent se hasarde à demander quel intérêt le prêtre peut avoir à commettre toutes ces noirceurs : « Comment ! lui répond notre savant, vous ne devinez pas ? Votre question dénote peu de ju-

» diciaire : c'est que le clergé veut ramener les dimmes !!! C'est clair comme le jour. »

» Ramener les dimmes ! voilà l'épouvantail des bonnes gens ; c'est cette *rouillarde* usée dont on se fait encore un poignard pour tuer le ministère du curé et le perdre dans l'esprit des populations. On lui passerait tout le reste ; mais ramener les dimmes, halte là !

» Les hommes sensés rient de cet idiot préjugé et s'inquiètent peu de le combattre, ce qui est un tort. On trouve cependant quelques rares exceptions : j'en recueille une assez plaisante. Il y a de cela quelque vingt-cinq ans, une bourde de ce genre avait été lancée dans la paroisse dont j'étais alors curé. Une brave campagnarde, mère de neuf enfants, exprimait ses alarmes à ce sujet en présence d'une dame de beaucoup de gaieté dans l'esprit. — Bah ! dit cette dernière, ramener les dimmes... Je n'en crois rien : notre curé n'est pas assez sot pour cela. — Cependant, madame, tout le monde le dit. — Tout le monde se trompe, ma chère. Si M. le curé dimait partout, quand une femme aurait dix enfants, il serait obligé de prendre le dixième à sa charge : ce serait trop d'embarras pour lui, sans compter la dépense.

» Cette saillie, qui ne tarda pas à se répandre dans le pays, obtint plus de faveur que les plus solides raisonnements. Les bruits tombèrent d'eux-mêmes, et, quelques jours après, il n'en était plus question.

» On a essayé dernièrement de renouer cette vieille ficelle à l'occasion de la lettre de MM. les curés sur l'observation du dimanche. On insinua tout doucement que c'était une œuvre de parti, une tentative de retour à l'ancien régime et à ses abus. On parlait de là pour évoquer aux yeux des simples le spectre de la dime, comme on fait sortir une figure fantastique d'une tabatière à ressort pour effrayer les enfants. Ceux qui ont recours à de pareilles manœuvres sont-ils de bonne foi ? Pour la dime, non ! c'est trop bête ! Peut-être nous croient-ils sérieusement des hommes de parti ? Qu'ils se détrompent ! nous ne sommes d'aucun parti, que du parti de Dieu. C'est une étrange préoccupation que de voir une manifestation politique dans une œuvre essentiellement et uniquement religieuse. La loi de Dieu est la même pour toutes les formes de gouvernement. La républicaine Amérique et la libre Angleterre se montrent tout aussi scrupuleuses sur l'observation du dimanche que les Etats du Nord les plus despotiques. Tous les pays du monde civilisé, catholiques et protestants, sont d'accord sur ce point. La France seule forme une dissonance dans ce concert général des peuples chrétiens. La philosophie sceptique et railleuse du XVIII^e siècle a creusé un abîme qui s'est élargi de jour en jour par la faiblesse ou la connivence des divers pouvoirs qui se sont succédé. C'est sur cet abîme que, depuis un siècle, ont voulu bâtir nos architectes politiques. On n'y a pas réussi, on n'y réussira jamais, la Ré-

publique pas plus que la monarchie, moins encore la République, et c'est un honneur pour elle. Là où il y a plus de libertés, il faut plus de vertus, et les vertus ne germent que sur un sol fécondé par la religion. Du jour où la France républicaine recouvrera son antique foi, elle aura bientôt repris son rang parmi les nations. Mais s'imaginer qu'on peut constituer un peuple d'athées, c'est une utopie aussi monstrueuse qu'impraticable. Une nation sans Dieu et sans culte public, c'est une embarcation sans pilote et sans vivres. On s'y dévore les uns les autres, tandis que les vents l'emportent à la dérive jusqu'à ce qu'elle échoue misérablement. »

(A suivre.)

HURAUULT,

Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Bibliographie.

ŒUVRES DE Mgr JOSEPH-MARIE GRAVERAN,

Évêque de Quimper et de Léon, dédiées à Mgr René-Nicolas Sergent, évêque de Quimper et de Léon, publiées par M. l'abbé Joseph-Marie TÉPHANY, chanoine et secrétaire de l'évêché de Quimper — 4 vol. in-8°.

Voici enfin le monument le plus digne élevé à la mémoire de Mgr Graveran : ce sont ses propres Œuvres, offertes au clergé et aux fidèles de ce beau diocèse de Quimper dont il fut l'évêque et dont il est l'une des gloires.

Faire l'éloge des écrits de Mgr Graveran serait superflu ; ceux qui l'ont connu, et ils sont encore nombreux, en ont apprécié toute la valeur.

Les Œuvres de Mgr Graveran comprennent quinze sujets d'oraison donnés au grand séminaire ; dix sermons prêchés aussi au grand séminaire ; dix-huit sermons, allocutions ou instructions en divers lieux et circonstances ; l'oraison de Mgr de Poulpiquet ; trente-sept mandements, lettres pastorales, circulaires, etc. ; un cours complet d'enseignement de la religion. Ce sont les canevas de ses conférences sur le symbole : Ce qu'il faut croire ; sur le Décalogue, commandements de Dieu et de l'Église ; ce qu'il faut observer et pratiquer ; sur le culte et la prière, et sur les sacrements ; sur le *Pater noster*, les fêtes de l'Église et les confréries ; cent soixante-seize conférences, dont les canevas sont suffisamment développés pour profiter à tous ; et néanmoins ils laissent une large place au travail et aux développements de ceux qui auront la bonne pensée de les prendre pour guides. Suivent enfin des plans de discours et d'allocutions pour une multitude de circonstances, pour la présentation de la sainte Vierge, au grand séminaire, pour des professions religieuses, des mariages, des distributions de prix, et sur un grand nombre de sujets divers. A la fin du premier volume

on a inséré l'oraison funèbre de Mgr Graveran, par M. l'abbé de Léséleuc de Kerouara.

Cette simple énumération dit, mieux que nous ne pourrions le faire, de quelle grande utilité les OEuvres de Mgr Graveran peuvent être pour le clergé ; il y trouvera une direction pour tout l'enseignement qu'il est appelé à donner, avec une doctrine sûre. Le travail ainsi nettement défini peut devenir très fructueux pour tous ceux qui s'appliqueront à l'étude et au développement des plans et canevas qu'ils trouvent ici. Ce ne sont point des discours de revues, faits dans le cabinet ; ici, tout est pratique, tout a été écrit pour des auditoires réels et connus. Voilà pourquoi aussi ces mêmes écrits de Mgr Graveran offrent le plus grand intérêt aux fidèles eux-mêmes ; ils y trouveront un aliment substantiel pour leur piété et leur foi, et une instruction nécessaire à tous, et malheureusement trop rare et trop négligée de nos jours, ce qui n'est pas l'une des moindres causes de nos malheurs.

Quoique nous parlions avec connaissance de cause des OEuvres de Mgr Graveran, nous préférons laisser la parole à un juge dont nul ne contestera la compétence. Voici en quels termes Mgr Sergenta donna son approbation à cette publication.

« Mon cher chanoine, vous me demandez une autorisation pour imprimer les OEuvres de Mgr Graveran.

» J'approuve cette publication avec autant de plaisir que de confiance ; elle sera non seulement honorable au diocèse de Quimper, mais utile à ceux qui, ailleurs, sentiront le désir de puiser dans cette source féconde. La sagesse, la sûreté de doctrine et le style élégant de notre vénéré prédécesseur seront appréciés en France, où le clergé, uniquement préoccupé de ses devoirs, recherche avec une admirable sollicitude tout ce qui peut l'aider à les remplir.

» RENÉ, évêque de Quimper et de Léon.

» Rome, le 19 mars 1870. »

Qu'ajouterions-nous à cette parole d'autorité ? Nous n'avons qu'à souhaiter un plein succès à des œuvres si dignes de l'obtenir, et dont l'étude peut tant contribuer à conserver et à raviver la foi et la vraie piété dans notre malheureuse patrie.

L'abbé MAUPIED

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Ce n'est pas seulement au sujet des habitants du Trastevere que les *buzzuri* et les feuilles révolutionnaires avaient voulu, à l'occasion des honteux anniversaires du 20 septembre et du 2 octobre, égarer l'opinion européenne, mais aussi au sujet des habitants du quartier populaire des Monti. C'est pourquoi ces derniers ont voulu, comme les premiers, démasquer par des faits irrécusables les

grossières ruses des calomniateurs. Leur protestation a eu lieu le dimanche 27 octobre. Ils se sont rendus au Vatican, au nombre d'environ cinq mille ; et comme la grande salle ducale ne suffisait pas à les contenir, les derniers arrivés se sont rangés dans le vestibule de la chapelle Sixtine. Quand le Saint-Père parut, ils ont fait retentir, avec un enthousiasme tout à fait indescriptible, les cris de *Vive Pie IX ! Vive le prisonnier du Vatican !* Sa Sainteté était accompagnée, dans cette solennelle réception, de plusieurs cardinaux, des ambassadeurs de France, du Pérou, du Portugal, et d'autres personnages de distinction. Une adresse a été lue, comme dans les démonstrations précédentes, et le Souverain-Pontife y a répondu par l'un des plus émouvants discours qu'on puisse entendre. Sa Sainteté a parlé, avec une gravité inaccoutumée, des attentats déjà commis et de ceux qu'on veut commettre encore, et à plusieurs reprises Elle a été interrompue par des acclamations et des cris de : *Vive Pie IX ! Vive le Pape-Roi ! Vous êtes notre roi !* Le Souverain-Pontife a fini en appelant la bénédiction de Dieu sur lui-même, sur le peuple présent et sur tout l'univers catholique, afin que nul ne succombe sous le fardeau des épreuves présentes et des épreuves plus grandes encore qui menacent.

— Le Souverain-Pontife, dont le cœur est ouvert à toutes les infortunes, vient d'envoyer une somme de 10,000 francs pour le soulagement des malheureuses victimes des inondations qui ont désolé les provinces du nord et du centre de l'Italie. Ainsi, pendant que le gouvernement se dispose à consommer l'œuvre de spoliation de l'Eglise, en proposant au vote du parlement la loi de suppression des ordres religieux existant dans les Etats pontificaux, Pie IX se prive, pour ainsi dire, du nécessaire pour venir en aide au peuple italien. Quelle contraste !

— Eh bien ! savez-vous comment les révolutionnaires témoignent à Pie XI leur reconnaissance ? En l'insultant plus que jamais. L'un des derniers faits en ce genre se place au 29 octobre. Le soir de ce jour, une bande de sicaires est allée hurler, pendant une heure, sous les fenêtres du Vatican, les plus infâmes chansons, avec accompagnement de clarinette et de grosse caisse. Entre chaque couplet, l'on criait : *Mort au Pape ! mort à Antonelli ! Vive Victor-Emmanuel !* A deux pas de là se trouve le poste des agents de la questure, mais les manifestants n'en furent nullement inquiétés. La loi des garanties ne protège réellement que l'émeute.

— La sacrée congrégation des Rites vient de concéder l'introduction de la cause de M. Bénigne Jolly, fondateur des religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, à Dijon, mort le 9 septembre 1694, victime de son dévouement en soignant les pestiférés. On le nommait partout le « Vincent de Paul » de la Bourgogne.

FRANCE. — Commençons par le pèlerinage de

Saint-Marien, qui a eu lieu le dimanche 13 octobre, à Evaux, diocèse de Limoges. Saint Marien vivait il y a treizième siècle. C'était un solitaire, dont l'histoire est aussi simple que sa vie fut obscure. Né à Evaux, il se retira parmi les rochers, dans une profonde solitude, sur le territoire voisin de Chambon. Pendant quarante ans, il fut la bénédiction des pays environnants, par les miracles nombreux qu'il y opérait. Quand il mourut, les habitants de Chambon et ceux d'Evaux se disputèrent son corps. Pour vider cette pieuse querelle, « on convint, lisons-nous dans la *Semaine religieuse* de Limoges, de confier le précieux fardeau à un chariot attelé de deux bœufs, sans guide : et l'on se mit à sa suite, en priant. Il devait appartenir à celle des deux cités sur le territoire de laquelle il irait s'arrêter de lui-même. La tradition raconte que les habitants d'Evaux eurent grand peur de perdre leur trésor : l'attelage avait déjà dépassé leur ville et prenait le chemin de Chambon, à la grande joie de leurs compétiteurs, lorsque tout à coup les bœufs, faisant un détour, s'engagèrent dans une autre rue et vinrent tout droit s'arrêter près de l'église, à l'endroit même où l'on conserve aujourd'hui les restes de l'homme de Dieu. » Or, c'est au désert où se sanctifia Marien qu'eut lieu le pèlerinage dont il s'agit, sous la conduite de Mgr l'évêque de Limoges. On évalue à douze ou quinze mille le nombre des pèlerins accourus des départements de la Creuse, du Puy-de-Dôme et de l'Allier. « Il était beau, dit un témoin oculaire, de voir leurs rangs pressés, s'élevant, au midi, entre les arbres verts, et ondulant dans tous les sens. » Après le saint Sacrifice, l'on se rendit, en chantant des hymnes et des cantiques, à la source où allait boire le saint Solitaire. Ensuite, les pèlerins se dispersèrent çà et là, sous les abris des rochers et des arbres, pour prendre un peu de nourriture et de repos. Le soir, le pieux et solennel cortège entra triomphalement dans l'église d'Evaux. Au pied de l'autel de saint Marien, Mgr l'évêque, qui deux fois déjà avait fait entendre sa voix éloquente, prit une troisième fois la parole pour remercier Dieu des joies de cette belle journée, qui avait commencé par neuf cents communions, et pour exhorter les pèlerins à demeurer fidèles à leur saint Protecteur.

— Mais la grande pensée catholique qui a occupé tous les esprits durant cette semaine, c'est la neuvaine préparatoire aux prières pour l'Assemblée nationale. Nous croyons que tous les évêques français l'ont conseillée ou même prescrite. Les libres-penseurs en rient et en plaisantent ; mais nous ne voyons pas que leurs rires soient francs et leurs plaisanteries joyeuses. Ce que l'on sent en eux plus que tout le reste, c'est l'agacement et la haine. Oh ! si le fraternel temps de la Commune revenait, comme ils mettraient promptement bon ordre à tout cela !

Pour clôturer dignement cette neuvaine nationale, l'on organise activement un grand pèlerinage

à Saint-Martin de Tours. Voici quelques extraits d'une note qu'on nous communique à ce sujet :

« L'Assemblée nationale devant se réunir le 11 novembre, jour même de la fête de saint Martin, et des prières publiques devant être faites pour l'Assemblée dans toutes les églises le dimanche 17, les catholiques ne doivent pas oublier que saint Martin, dont nous allons célébrer les solennités, est un des principaux patrons de la France.

» Autrefois, dans les calamités publiques, la France se rendait au tombeau du grand thaumaturge comme à un refuge assuré, et il est d'expérience que plus le culte de saint Martin a été chez nous en honneur, plus notre patrie a été forte et prospère.

» Aujourd'hui, dans les jours d'épreuve que nous traversons, pourquoi ne ferions-nous pas ce que faisaient nos pères ? Habitants de la Touraine, catholiques de la France, reprenons avec confiance le chemin du tombeau de saint Martin, qui était l'un des quatre grands pèlerinages de la chrétienté.

» Que le 10 novembre, jour de l'ouverture de la neuvaine, jusqu'au 18, jour de l'octave de la fête, des prières s'élèvent sans interruption vers le ciel du tombeau de saint Martin et des milliers de sanctuaires qui lui sont dédiés en France, pour appeler sur l'Assemblée, sur notre patrie et sur l'Eglise, les bénédictions de Dieu...

» Catholiques et Français, souvenons-nous que la bannière de saint Martin fut le drapeau de la nation ; souvenons-nous qu'après le culte de la Vierge Immaculée, il n'en est pas de plus national que le culte rendu par nos aïeux à saint Martin. Accourons nous grouper autour des reliques du saint patron de la France, et que le jour de sa fête, qui coïncide si providentiellement avec celui choisi pour les prières publiques par l'Assemblée, soit à Tours un jour de bénédiction pour les habitants de cette ville et pour la France entière. »

— Si petite que soit la place que nous y pouvons consacrer, nous ne saurions omettre de dire un mot du mariage de M. Henri Rochefort, le trop fameux rédacteur de la *Lanterne*, de la *Marseillaise* et du *Mot d'ordre*. Oui, M. Rochefort s'est marié le 6 novembre, à Versailles, non pas seulement devant M. le maire, mais aussi devant M. l'abbé Bourgeois, curé de Saint-Louis, après avoir déclaré en présence de témoins qu'il était catholique, qu'il demeurait soumis à l'enseignement de l'Eglise, et, ce qui mieux est, après s'être spontanément confessé. Sans entrer dans aucune considération, nous notons simplement cet incident, dont l'apologétique chrétienne peut tirer profit : il montre ce que valent les prétendues convictions de ceux qui outragent nos dogmes, et combien est invincible la foi qu'on reçoit au baptême.

ALSACE-LORRAINE. — On annonce de Strasbourg, au journal *le Monde*, qu'il s'est formé dans cette

ville un comité central catholique de vingt membres dont M. Petiti, architecte, est le président. Nous félicitons sincèrement les catholiques de Strasbourg l'en être venus à cette détermination, qu'ils auraient dû prendre il y a des années déjà. Il ne faut jamais attendre que les brigands nous aient mis le couteau sur la gorge pour aviser à des précautions. M. Petiti est un de ces catholiques qu'on a toujours prêt, et qui souvent aurait voulu faire plus, si son ardeur pour la cause de Dieu et de son Eglise eût trouvé plus d'écho. Non pas que les catholiques de Strasbourg et de l'Alsace soient sans aimer Dieu et son Eglise, et ne donnent, s'il le fallait, leur vie en témoignage de leur foi ; mais ils n'ont pas l'élan, ils n'appréhendent le danger que quand il est sur le point de les saisir. Aujourd'hui que le protestantisme et le prussianisme les étirent, les catholiques alsaciens ne faibliront pas.

BELGIQUE. — Les grands pèlerinages ne sont pas, chez nos catholiques voisins comme chez nous, presque une nouveauté. Depuis de longues années déjà, ils aiment à manifester leur foi par de tels actes. Nous ne rappellerons ici, et seulement pour mémoire, que les deux derniers. L'un a eu lieu en septembre, à Notre-Dame de Montaigu, dans la Campine (province d'Anvers) ; cent mille pèlerins s'y étaient rassemblés. L'autre a eu lieu le 20 octobre, à Notre-Dame d'Hanswick, à Malines, où se trouve une statue de la Vierge qui est vénérée depuis le x^e siècle. Une foule immense de fidèles venus de Bruxelles, d'Anvers, de Louvain et de tous les coins du vaste diocèse de Malines, donnaient à ce pèlerinage un caractère des plus imposants. La statue vénérée a été solennellement portée de l'église Notre-Dame d'Hanswick à la cathédrale de saint-Rombaut, et de là rapportée à son sanctuaire. Mgr Dechamps a prononcé à cette occasion un discours sur *l'empire de la vérité*, qui a eu un grand retentissement.

ALLEMAGNE. — La persécution dont les jésuites ont été victimes en Allemagne, lisions-nous ces jours derniers dans le *Constitutionnel*, est d'autant plus douloureuse, qu'il est officiellement constaté qu'ils ont rendu les plus grands services dans les ambulances allemandes pendant la guerre de 1870. Près de deux cents jésuites se sont rendus sur le théâtre de la guerre ; plusieurs sont morts des fatigues ; un grand nombre est tombé malade au retour. Le gouvernement a reconnu ces services en décorant un des PP. de la croix militaire, et quatre-vingts de la médaille commémorative portant cette légende : « Pour fidélité au devoir pendant la guerre. » Ces jésuites sont donc harcelés et pourchassés par la police prussienne, au moment même où on leur délivre des brevets de courage et de patriotisme.

POLOGNE. — Ici comme dans tant d'autres royaumes, l'Eglise, est opprimée, aux applaudissements du libéralisme européen. « L'ancien diocèse de l'E-

glise grecque-unie, le diocèse de Chelm, est sur le point, dit la *Correspondance française*, de disparaître complètement. On travaille, depuis longtemps, à effacer toutes les différences qui distinguent entre eux le schisme et l'Eglise grecque catholique, et ce travail d'assimilation de l'Eglise catholique à l'Eglise schismatique se continue avec un acharnement inouï. On ne se contente plus d'enlever les prêtres et de les déporter en Sibérie. A-t-on trouvé que les dépenses de la déportation étaient trop coûteuses, ou que la famille du déporté, restée dans le pays, pouvait, par son influence, contrecarrer les vues du gouvernement ? Toujours est-il, que l'on a pris de nouvelles mesures, et que l'on chasse les prêtres grecs-unis avec toutes leurs familles... Ainsi, le sort du dernier diocèse grec-uni doit être décidé dans quelques mois. »

Mais ici, comme ailleurs, les catholiques protestent pacifiquement, et demandent des forces à la prière. Les pèlerinages polonais n'ont pas moins d'éclat que les nôtres. Le 8 septembre, 180,000 pèlerins étaient réunis à Czenstochau. Plus récemment, 100,000 pèlerins sont venus prier ensemble à Annaberg, tout près des frontières russes ; et, malgré une telle multitude, rien n'a troublé cette imposante manifestation.

AMÉRIQUE. — Suivant l'ancienne coutume, le président des Etats-Unis vient de lancer, en date du 11 octobre, l'invitation suivante à tous les citoyens de la grande République, d'avoir à se réunir dans leurs églises ou leurs temples pour remercier Dieu des bienfaits reçus pendant l'année :

« Si un peuple a, plus qu'un autre, de justes raisons pour remplir cet acte de reconnaissance, c'est bien, dit le document officiel, la République américaine ; ce sont les citoyens des Etats-Unis, qui ont un gouvernement qui est leur œuvre personnelle, qui est soumis à leurs ordres. Ils ont conservé pour eux une large liberté civile et religieuse, et l'égalité devant la loi. Durant les douze derniers mois, ils ont été exemptés de toute calamité grave ou générale. L'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce ont joui d'une grande prospérité.

» En conséquence, et pour ces raisons, je recommande que le jeudi 28 novembre prochain, les citoyens se rassemblent dans les lieux respectifs de leur culte, pour témoigner à Dieu leur reconnaissance pour ses bienfaits et sa générosité. »

Pourquoi donc nos radicaux, qui se donnent comme les admirateurs de la République américaine, trouvent-ils si plaisant que nous nous unissions pour demander à Dieu de nous assister dans notre détresse, quand les Américains ne jugent pas qu'il soit au-dessous d'eux de lui adresser des actions de grâces pour l'assistance accordée ?

Bibliographie.

ŒUVRES DE S. ALPHONSE DE LIGUORI, DOCTEUR DE L'ÉGLISE
Traduites de l'italien par MM. les abbés VIDAL, DELALLE et
BOUSQUET

Traduction soigneusement revue, corrigée et
augmentée de nombreuses notes.

PAR M. L'ABBÉ PELTIER CHANOINE HONORAIRE DE REIMS.

Il n'y a pas de saint, dans les temps modernes, dont les écrits soient aussi généralement répandus que ceux de S. Alphonse de Liguori. « Leur simplicité, leur profondeur, « leur solidité les rendent également utiles aux savants » et aux ignorants. Quiconque s'éveille à la vie religieuse, » quiconque veut sérieusement puiser à la source des grâces » de l'Eglise, rencontre dans les livres de saint Alphonse » le guide qu'il cherche. Prêtres et laïques y trouvent la » lumière dont ils ont besoin. Le secret de cette grâce » spéciale des écrits de S. Alphonse réside dans les sujets » même qu'il traite avec une prédilection marquée et une » profondeur spéciale : ce sont les mystères du très saint » Sacrement de l'autel et le culte de la très sainte et immaculée » Vierge Marie. C'est par là qu'Alphonse est devenu le » saint d'un siècle rationaliste par excellence ; car nul autre » mystère de l'Eglise ne garantit aussi sûrement le chrétien » contre les atteintes de l'incrédulité et des erreurs du » temps que celui du Christ eucharistique ¹. »

Aussi l'Eglise a-t-elle déclaré que S. Alphonse est un de ces hommes « remarquables par leur piété et leur doctrine, remplis de l'esprit d'intelligence, que Notre-Seigneur Jésus-Christ suscite lorsque les intérêts de son Epouse immaculée l'exigent, » et lui a-t-elle décerné le titre de DOCTEUR. etc...

TOMES I et II. — Contre les matérialistes qui nient l'existence de Dieu. — Contre les déistes qui nient la religion révélée. — Contre les sectaires qui nient que l'Eglise catholique soit la seule véritable. — Défense du suprême pouvoir du Souverain Pontife. — La vérité de la foi rendue évidente par ses motifs de crédibilité. — Courte dissertation contre les erreurs des incrédules modernes connus sous le nom de matérialistes et de déistes. — Réflexions sur les vérités de la Révélation divine, contre les principales objections des déistes. — Conduite admirable de la divine Providence dans l'œuvre du salut de l'homme ménagée par Jésus-Christ. — Dissertations théologiques morales relatives à l'Eternité. — Cri du Cœur à Jésus-Christ. — Réfutation du livre français intitulé : *De la prédication*. — La Fidélité des sujets envers Dieu les rend fidèles aussi envers leurs princes. — Petit traité de la prière.

TOMES III, IV, V. — Des Hérésies et leur réfutation, ou Triomphe de l'Eglise. — Justification des décrets du concile de Trente. — Victoires des Martyrs. — Du grand moyen de la prière.

TOMES VI, VII et VIII. — Instruction et pratique pour les confesseurs, ou Résumé de la théologie morale. — Pratique du Confesseur, pour servir de complément à l'Instruction. — Dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable. — Dissertation sur l'ignorance invincible. — Lettres diverses.

TOME IX. — Opuscules divers à l'usage des confesseurs. — Le Confesseur dirigé dans l'office de confesser les gens de la campagne. — Instruction au peuple sur les préceptes du Décalogue pour les bien observer, et sur les Sacrements pour les bien recevoir.

TOME X. — Lettres sur la prédication. — Sermons pour tous les dimanches de l'année. — Sermons sur la passion de Jésus-Christ. Neuf discours à prêcher en temps de calamité.

TOME XI. — La voie du salut. — Réflexions pieuses. — Préparation à la mort.

TOME XII. — Selva, ou Recueil de matériaux pour des sermons à prêcher aux prêtres dans leurs retraites et aussi pour leurs lectures spirituelles. — Instruction pratique sur les exercices des missions. — Appendice. — De l'amour divin et des moyens de l'acquiescer.

TOME XIII. — La Messe traitée sans respect. — L'Office traité sans respect. — Explication abrégée des prières qui se disent à la messe. — Des cérémonies de la messe. — Considérations et affections pour célébrer la messe. — Actes affectueux pour l'action de grâces après la messe. — Règlement de vie pour un prêtre séculier. — Pratique de l'amour qu'on doit à Jésus-Christ. Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge.

TOME XIV. — Opuscules pieux. — Méditations pour huit jours d'exercices spirituels. — Maximes éternelles. — Onze discours pour la neuvaine de Noël. — Méditations pour la neuvaine de Noël. — Autre neuvaine pour Noël. — Autres méditations pour l'octave de Noël et pour les jours suivants jusqu'à l'Epiphanie. — Neuvaine du Saint-Esprit. — Méditations sur le grand mystère de l'Incarnation du Verbe éternel. — Méditations pour tous les jours de l'Avant jusqu'à la neuvaine de Noël. — Règlement de vie d'un chrétien. — Autre règlement abrégé pour la vie d'un chrétien. — Avis nécessaires à toute personne de tout état pour faire son salut. — Règles pour bien vivre. — Résumé des vertus auxquelles doit s'exercer une âme qui veut mener une vie chrétienne et devenir sainte. — Maximes spirituelles. — Signes certains pour reconnaître si l'amour de Dieu est en nous. — Douze oraisons jaculatoires.

TOME XV. — L'Amour des âmes, ou Réflexions et aspirations sur la passion de Jésus-Christ. — Quinze méditations sur la passion de Jésus-Christ. — Réflexions, aspirations, méditations et autres pratiques dévotes sur la passion de Jésus-Christ. Divers exercices sur la passion. — Méditations pour les huit jours de l'octave du Saint-Sacrement. — Neuvaine du cœur de Jésus. — Sermons et méditations en l'honneur de saint Joseph. — Neuvaine en l'honneur de sainte Thérèse. — Pratique de perfection. — Neuvaine des trépassés.

TOME XVI. — Les Gloires de Marie.

TOME XVII. — Réflexions sur chacune des sept douleurs de Marie en particulier. — Petite couronne des sept douleurs de Marie. — Petite couronne de Marie immaculée. — Offrande d'une famille à Marie. — Prières à Marie de saint Ephrem, de saint Thomas d'Aquin, de Pierre Blosius. Oraisons jaculatoires à la sainte Vierge. — Acclamations à la louange de Marie. — Sermons pour les fêtes de l'Annonciation, des Sept douleurs. — Neuvaine de méditations pour les neuf jours qui précèdent la fête de la Purification. Méditation pour le jour de la Purification. — Discours pour le jour de l'Annonciation. — Méditations pour les fêtes de la Visitation, de l'Assomption, de la Nativité, de la Présentation, de l'Immaculée Conception. — Prières à la Mère de Dieu, pour chaque jour de la semaine. — Cantiques spirituels. — Traduction des psaumes et des cantiques de l'Office divin.

TOME XVIII. — La vraie épouse de Jésus-Christ

TOME XIX. — Réflexions utiles aux évêques pour bien gouverner leurs Eglises. — Règlement pour les séminaires. — Avis sur la vocation religieuse. — Considérations pour ceux qui sont appelés à l'état religieux. — Encouragement aux novices. — pour la persévérance dans leur vocation. — Exhortations aux communautés religieuses. — Précis des vertus à l'exercice desquelles doit s'attacher une religieuse. — Maximes spirituelles que doit suivre une religieuse. — Pressantes exhortations à une religieuse. — Avis adressés aux religieuses du Saint Rédempteur. — Avertissement à une religieuse qui est en doute sur l'état qu'elle doit embrasser. — Discours familier à une demoiselle qui prend l'habit de religieuse. — Règles pour le monastère de Sainte-Marie d'Airolo. — Remontrances aux religieux. — Lettre à un jeune homme studieux qui délibérait sur le choix d'un état. — Réponse à un jeune homme qui demandait conseil sur l'état de vie qu'il devait choisir. — Lettres et instructions aux religieux de la congrégation du Saint-Rédempteur. — Lettres diverses. — Courte notice de la vie de D. Paul Caffaro. — Vie et mort de la servante de Dieu, sœur Thérèse-Marie de Liguori.

TOME XX. — Lettre et règlements de saint Alphonse pour le gouvernement de son évêché. — Lettres spirituelles. — Constitutions et Règles de la Congrégation du Saint-Rédempteur.

1. Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile.

POUR LE VINGT-SEPTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

(Évangile du vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte.)
(Matth. xxiv, 15-35).

TEXTE. *Cum videritis abominationem desolationis stantem in loco sancto, qui legit intelligat.* (Matth., xxiv, 15.) *Lorsque vous verrez l'abomination de la désolation dans le lieu saint, que celui qui lit ceci comprenne bien ce qu'il lit.*

EXORDE. Mes frères, un jour que Notre-Seigneur Jésus-Christ sortait du temple de Jérusalem, ses disciples lui firent remarquer la beauté et l'étendue de cet édifice. « Vous voyez, leur répondit-il, tous ces vastes bâtiments ; en vérité, je vous le dis, ils seront tellement détruits qu'il n'en restera pas pierre sur pierre. » Et peu après il leur prédit la destruction de Jérusalem et les diverses circonstances qui devaient l'accompagner. « Lorsque vous verrez, continua-t-il, l'abomination de la désolation dans le lieu saint, ainsi que l'a prédit le prophète Daniel, que celui qui lit comprenne. Alors, que ceux qui seront dans la Judée fuient sur les montagnes ; que celui qui sera sur le toit ne songe point à enlever quelque chose de sa maison ; que celui qui sera à la campagne ne retourne point chez lui prendre ses vêtements. Malheur aux femmes qui seront enceintes ou qui nourriront dans ce temps-là ? Priez pour que votre fuite n'ait pas lieu en hiver, ni le jour du sabbat ; car alors il y aura une immense affliction, telle qu'il ne s'en est point vu depuis que le monde existe, et qu'il n'y en aura jamais. Si ces jours s'étaient prolongés, nul homme n'aurait été sauvé ; mais ils seront abrégés à cause des élus. » Puis, comme le rapporte l'évangile de ce jour, à cette occasion il leur parla des faux Christs qui devaient surgir, du jugement dernier et des signes terribles qui en seront les précurseurs.

PROPOSITION. Je me propose de vous parler, dimanche prochain, de ce jugement redoutable auquel nous devons tous nous préparer. Ce matin, je me bornerai à faire un rapprochement, une comparaison entre la distinction du temple de Jérusalem et les effets désastreux que le péché mortel produit dans une âme, m'arrêtant à ces paroles par lesquelles

les commence l'évangile de ce jour : *Lorsque vous verrez l'abomination de la désolation dans le lieu saint.*

DIVISION. 1° Notre âme peut être considérée comme ce lieu saint ; 2° le péché mortel y jette l'abomination ; 3° il y produit la désolation, les ravages les plus complets ; trois pensées sur chacune desquelles je dirai quelques mots seulement.

Première partie. Notre âme peut-elle être considérée comme un lieu saint ? Sans doute, mes frères, notre âme étant un esprit ne saurait, avec justesse, et précision, être appelée un lieu. Cependant, pour bien nous faire comprendre, nous sommes obligés de nous servir de ce langage. L'Apôtre ne dit-il pas que nous sommes les temples du Très-Haut (1) ? Certes, ce n'est pas notre corps, cette matière inerte et sans vie lorsque l'âme s'en est séparée, que l'Apôtre appelle temple du Saint-Esprit ; mais c'est bien notre âme, dans laquelle l'Esprit-Saint fait sa demeure, qui est réellement le temple et le sanctuaire dont veut parler l'Apôtre. Et si nous voulons réfléchir un instant aux grâces, aux sacrements que le chrétien reçoit, il nous sera facile de comprendre que notre âme est véritablement un lieu saint. Le sanctuaire du temple de Jérusalem s'appelait le Saint des Saints, parce qu'au jour de la dédicace de ce temple, faite par Salomon, la majesté du Seigneur y était descendue sous la forme d'un nuage (2). Mais qu'étoit-ce que ce Saint des Saints comparé à nos églises les plus modestes, dans lesquelles Dieu habite, non plus sous le symbole d'un nuage, mais en vérité et réellement dans la sainte Eucharistie ? Eh bien ! nos églises elles-mêmes, que sont-elles comparées à l'âme d'un chrétien ? Cette âme, par le baptême, devient un véritable sanctuaire où réside l'Esprit-Saint, accompagné de la Foi, l'Espérance, la Charité, et de tout ce brillant cortège de vertus infuses que le sacrement y dépose. Oh ! qu'elle est belle l'âme de l'enfant au jour de son baptême ! Et pourtant il y a plus encore. N'est-ce pas dans nos âmes que Jésus-Christ descend quand nous avons le bonheur de le recevoir ? Oui, nos églises sont saintes, puisque Jésus-Christ y demeure ; mais nos âmes sont plus saintes encore, puisque c'est là réellement

(1) I Corinth., ii, 16.

(2) II Paral., v, 13 et 14.

le lieu, le tabernacle qu'il s'est choisi. Nos églises ne sont, en quelque sorte, qu'une station dans laquelle il veut bien s'arrêter; mais son but véritable, le lieu qu'il veut atteindre, l'endroit où il veut demeurer, ce sont nos âmes... Tous, nous avons eu le bonheur de faire notre première communion. Oh! que notre âme était belle! Voyez cette église magnifique, considérez cet autel, ce tabernacle où l'éclat de l'or se marie aux plus riches couleurs. Ouvrez ce tabernacle, regardez ce ciboire d'or ou d'argent où nous gardons les saintes hosties; ne sont-ce pas des lieux, des choses saintes et trois fois saintes? Eh bien! plus sainte encore est notre âme. Si belles que soient nos églises, si riches que soient nos autels, si splendides que soient nos coupes sacrées, notre âme est un lieu plus saint, plus agréable à Dieu. Il s'y repose avec plus de bonheur, il l'habite avec plus de délices, parce qu'elle est vivante, parce qu'elle peut lui dire: «Je vous aime!» parce que c'est elle la fin, le but de ce prodige d'amour qu'on appelle Eucharistie. C'est donc un lieu saint, un temple, un sanctuaire, la demeure où Notre-Seigneur Jésus-Christ veut habiter.

Deuxième partie. Montrons maintenant comment le péché mortel produit l'abomination dans ce lieu saint. Ce temple de Jérusalem dont Notre-Seigneur prédisait la destruction était certes un lieu saint et digne de respect. Dieu lui-même se l'était choisi et l'avait sanctifié (1). Le sanctuaire était tellement vénérable que le grand-prêtre n'y entraît qu'une fois l'année et après s'être purifié par des sacrifices. Pendant le siège de la ville, des crimes de toutes sortes furent commis jusque dans le Saint des Saints, des femmes y furent outragées, des milliers d'hommes égorgés. «Malheureux! s'écriait le païen Titus qui commandait le siège: pourquoi accumuler les cadavres jusque dans le temple? pourquoi le souiller et inonder de sang ses parois? J'en atteste les dieux de ma patrie, ce n'est pas moi qui vous pousse à de tels excès (2).» C'était bien l'abomination prédite par le Sauveur. Voyons donc si le péché mortel ne produit pas dans l'âme quelque chose de plus repoussant encore. Avez-vous parfois assisté à la décomposition d'un cadavre? C'est un spectacle hideux, une puanteur insupportable; chaque membre se déforme et devient livide, les vers pullulent sous cette peau noircie, qui bientôt tombe elle-même en dissolution. C'est l'image de ce que produit le péché mortel dans l'âme. Chaque partie de cette âme a son ver qui la souille, qui la ronge; mémoire, intelligence, cœur, volonté, nobles facultés qui donniez à cette âme une auguste ressemblance avec Dieu, qu'êtes-vous devenues sous la triste influence du péché mortel? La mémoire, salie par des souvenirs, souillée par des pensées, n'est plus capable de retenir ce qui est bon, ce qui est saint; le mal devient sa pâture habituelle: elle est comme anéantie par

tout ce qui est bien. Cette jeune fille a oublié les cantiques du catéchisme; mais comme elle retient facilement les refrains les plus obscènes! Ce vieillard ne sait plus les prières les plus élémentaires; mais, en revanche, il sait une longue suite de juréments, d'impiétés et de blasphèmes.

L'intelligence obscurcie ne comprend plus tout ce qui touche aux intérêts de l'âme. Malheureux! la mort va te saisir. Vois-tu l'abîme de l'enfer entr'ouvert sous tes pas. Ce qui t'en sépare, c'est un petit fil bien frêle qu'on appelle la vie. Il va se rompre. Prends garde; il y va de ton éternité. Il ne comprend pas, il dort. L'esprit, resté juste parfois sur tout le reste, est obscurci et faussé sur tout ce qui regarde les intérêts éternels. Le cœur gâté ne conserve plus que des affections mauvaises. Oh! vous qui avez le malheur d'être en état de péché mortel, dites-nous ce que vous aimez? quelles sont les affections dont se repaît plus volontiers votre cœur? Voyez cet orgueilleux, il n'aime que lui-même, il déteste tous les autres. Voyez cet avare, dur envers les pauvres, dur envers les siens, dur peut-être même envers lui-même, n'ayant qu'une seule affection, celle de l'argent, celle des biens de la terre. Voyez ces jeunes gens, voyez ces jeunes filles, est-ce qu'ils s'occupent des peines qu'ils causent à leurs parents, de la douleur et des larmes d'une mère? Non, la passion avant tout; périsse tout le reste, même les affections les plus saintes et les plus naturelles. La volonté est affaiblie pour tout ce qui est bien, démantelée lorsqu'il s'agit d'accomplir un devoir, et ne retrouve de force et d'énergie que lorsqu'il s'agit de se livrer au mal. Et la voilà, cette âme, ce sanctuaire visité par Jésus-Christ; voilà ce que le péché en a fait. Volonté affaiblie, cœur gâté, intelligence obscurcie et dépravée, mémoire souillée, n'est-ce pas, dites-moi, la profanation de ce sanctuaire, l'abomination dans le lieu saint?

Troisième partie. Le péché mortel produit aussi dans l'âme la désolation, les ravages les plus complets. Cependant, malgré les profanations sacrilèges dont nous avons parlé, malgré les abominations qui avaient souillé le temple de Jérusalem, il était encore debout; mais la prophétie du Seigneur devait se réaliser, et de ce bel édifice il ne devait pas rester pierre sur pierre. Les Romains y mirent le feu, l'incendie dura plusieurs jours, et bientôt ce splendide édifice n'offrit plus aux regards consternés qu'un monceau de cendres fumantes, quelques lambeaux de murailles calcinées et noircies par la flamme (1). Cette désolation, ce ravage, c'est encore l'image de ce que le péché mortel produit dans une âme. Représentez-vous une âme qui jusque-là a vécu de la manière la plus sainte. Ses aumônes étaient abondantes, ses prières pleines de ferveur, elle exerçait toutes les œuvres de charité, se livrait au jeûne et à la mortification; douce, humble, mo-

(1) III Rois, ix, 7.

(2) V Corn. La Pierre, sur le chap. ix de Daniel.

(1) Cf. Josèphe, *De bell. Jud.*

deste, les anges du ciel admiraient sa pureté intacte, sa piété constante. Mieux encore, imaginez réunis sur une seule âme tous les mérites des saints, toutes leurs bonnes œuvres, ajoutez-y tous les mérites de la Vierge Marie. Qu'elle est belle cette âme (1) ! Quels trésors elle possède ! Eh bien, qu'elle commette un seul péché mortel, la voilà ravagée, ruinée de fond en comble. Tous ses mérites ont disparu, toutes ses bonnes œuvres sont effacées, toutes sans qu'il en reste une seule. C'est Dieu lui-même qui nous l'enseigne par la bouche du prophète : *Si le juste, dit-il, vient à quitter le sentier de la justice, tout ce qu'il aura fait de bien sera anéanti, oublié* (2). Voilà donc cette âme, par un seul péché mortel, réduite à ce triste état de désolation, dans lequel nous apparaît une maison sur laquelle a passé l'incendie. S'il reste encore quelque chose en elle, ce ne sont que des cendres fumantes, des débris informes de murailles noircies, spectacle dont l'œil est attristé. Mais ce n'est pas tout. Les Romains, après avoir brûlé le temple de Jérusalem, s'acharnèrent à ses débris, démolirent jusqu'à ses ruines, en sorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre (3). Ainsi fait le péché mortel, si notre âme le conserve, si elle ne sait pas promptement s'en débarrasser. Le peu de bons sentiments, les restes de foi peut-être qu'une première chute avait laissés, disparaissent peu à peu sous l'influence du péché mortel. Si par un reste d'habitude l'on priait encore, on quitte totalement la prière. Si l'on avait encore conservé quelque pudeur, on lève le masque, le remords lui-même finit par élever moins la voix ; le peu de foi qui restait, sans cesse harcelé par des doutes, finit par s'écrouler comme un pan de muraille ébranlé par les coups. On descend, on descend encore jusqu'au fond de l'abîme, et alors c'est fini, rien ne réveille : on est dans l'endurcissement, et c'est la désolation des désolations.

PÉRORATION. Voilà bien, mes frères, les désastreux effets que le péché mortel produit dans les âmes, et s'il ne les produit pas toujours, c'est que la miséricorde de Dieu, voulant nous sauver tant que nous sommes sur cette terre, met en quelque sorte un frein à ces désolants ravages. Mais, prenons garde ; n'abusons pas de sa patience ; sortons promptement de l'état du péché, si nous avons le malheur de nous y trouver. Il fut impossible à Julien l'Apostat de réparer les ruines du temple de Jérusalem. Cet insensé avait voulu donner un démenti à la parole du Sauveur, en cherchant à reconstruire le Temple. Des flammes dévorant les ouvriers s'opposèrent à cette reconstruction (4). Il n'en est pas de même de notre âme. Jusqu'ici ses ruines peuvent se réparer, la désolation peut cesser, l'abomination disparaître, et elle peut redevenir un lieu

saint, un sanctuaire aimé de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais hâtons-nous de profiter du temps. Voici venir bientôt la fête de la naissance du Sauveur. Oh ! tâchons de nous y bien disposer. Nous connaissons le moyen de sortir de l'état du péché mortel ; il est facile. Une bonne confession faite avec humilité, avec sincérité, et Dieu nous ouvre ses bras, et sa miséricorde nous presse sur son cœur, Oh ! mes frères, ne dédaignons pas ce moyen si facile de réparer nos pertes. Pressons-nous d'y recourir, afin qu'au jour de sa naissance, le Dieu qui, par amour pour nous, n'a pas dédaigné de naître dans la pauvre étable de Béthléem, trouve dans nos âmes, nettoyées et purifiées par la pénitence, une demeure, un sanctuaire digne de le recevoir. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE VINGT-SEPTIÈME DIMANCHE
APRÈS LA PENTECÔTE

TEXTE. *Caelum et terra transibunt...* (Matth., xxiv, 35.)

EXORDE. Récit de l'Évangile. Cet évangile renferme plusieurs enseignements, entre autres la prédiction de la destruction de Jérusalem et celle du jugement dernier.

PROPOSITION. Le divin Sauveur semble attacher une grande importance à la prédiction de ces deux événements, car il ajoute : « Je vous le dis en vérité..., le ciel et la terre passeront ; mais mes paroles, elles, ne passeront point. » C'est sur cette autorité de la parole de Jésus-Christ que je me propose de dire quelques mots pour bien vous convaincre de la certitude du jugement dernier.

DIVISION. 1° La parole de Jésus-Christ qui annonce ce jugement ne saurait passer, parce qu'elle est certaine en elle-même ; 2° l'accomplissement de la prophétie touchant Jérusalem nous montre la vérité du jugement dernier.

Première partie. C'est Jésus-Christ qui nous prédit ce jugement. Sa parole est certaine... Pour qu'une parole soit certaine, qu'elle ait droit à notre assentiment, il faut plusieurs conditions : 1° Que celui qui la prononce possède la science, la connaissance de ce qu'il dit. Comment, en effet, pourrait-on affirmer avec certitude ce qu'on ignore ?... 2° Il faut que cet homme soit vrai, qu'il parle selon sa connaissance, car que de personnes parlent contre leur pensée ! 3° Il faut qu'il possède la puissance d'exécuter ce qu'il annonce, soit qu'il menace ou qu'il promette... 4° Il faut que sa volonté ne change pas ; autrement, voulant aujourd'hui une chose, il ne la voudra pas demain : d'où inconstance et incertitude... Ne sont-ce pas là les conditions qui manquent bien souvent à la parole de l'homme, et dont l'absence rend cette parole sujette à tant de faussetés et à tant d'erreurs ? — Application de ces quatre conditions à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il possède la science parfaite. *Pater... omnia ei demonstrat quæcumque facit* (S. Jean, v, 20) *Omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus.* (Heb., iv, 13). — La véracité... *Est autem Deus verus.* (Rom., iii, 4). La puissance... Tout lui est soumis... *Potestas ejus in generationem et generationem.* (Dan., iii, 100). — La constance... *Non est Deus quasi homo ut mentiat, nec ut filius hominis ut mutetur.* (Num., xxiii, 19). Conclusion. Le jugement général aura lieu certainement (1).

Deuxième partie. L'accomplissement de la prophétie... La génération dont parle notre Sauveur n'était pas encore éteinte que déjà s'était réalisé tout ce qu'il avait prédit sur Jérusalem. Les anges tutélaires avaient quitté le temple en disant : « Sortons d'ici (2). » Toutes les calamités annoncées dans notre Évangile s'étaient abattues et sur le temple et sur la ville...

(1) V. *Veritates Pract.*
(2) V. Rohrbacher.

(1) Conf. S. Léonard de Port-Maurice, sur les *Domages causés par le péché mortel.*

(2) Ezéchiel, xviii, 24.

(3) V. Rohrbacher.

(4) V. Rohrbacher.

Tous les signes qui devaient accompagner cette ruine s'étaient montrés jusqu'au dernier. Ou avait vu l'abomination de la désolation dans le lieu saint, etc., etc... — Le premier événement prédit par Notre-Seigneur s'est réalisé ainsi qu'il l'avait annoncé. Il en sera de même du second, de ce jugement qui aura lieu à la fin du monde. Événement solennel, accompagné de circonstances beaucoup plus terribles encore que celles qu'on vit à la ruine de Jérusalem... Cet événement, cette fin du monde, cette catastrophe finale, ce jugement général que Jésus-Christ nous annonce, il aura lieu, soyez-en sûrs, chrétiens ! Que le temps soit rapproché de nous, qu'il en soit éloigné, peu importe. La parole de Jésus ne saurait faillir...

PÉRORAISON. Notre-Seigneur disait à ses apôtres : « J'ai voulu vous avertir de toutes ces choses avant qu'elles n'arrivassent (1). » C'est comme s'il nous disait à nous-mêmes : « J'ai voulu longtemps d'avance annoncer ce jugement général, afin que vous puissiez vous y préparer... » Comment de vous-nous nous y préparer ? Ah ! avant cet avènement redoutable de la fin des siècles, nous pouvons assister à un avènement plus doux, plus miséricordieux. Celui qui, à la fin du monde, se montrera juge sévère, dans quelques jours nous le contemplerons faible enfant, couché sur la paille, dans une pauvre étable... Disposons nos cœurs, etc...

L'abbé LOBRY.

Curé de Vauchassis.

Fête de la Présentation

DE LA SAINTE VIERGE

(21 novembre.)

Exposition du Mystère.

Les parents de la sainte Vierge, Joachim et Anne, habitaient la petite ville de Nazareth, en Galilée. Joachim était de la tribu de Juda, Anne de la tribu de Lévi. Après vingt ans de mariage, Dieu leur accorda l'enfant miraculeuse qui devait être la mère du Verbe incarné, et qu'ils appelèrent Marie, nom qui signifie tout à la fois *souveraine* et *étoile de la mer*. Anne, même avant la naissance de son fruit, avait fait vœu de le consacrer au service du Seigneur dans le temple, et Joachim avait ratifié avec bonheur cette généreuse promesse.

Quand donc Marie eut atteint sa troisième année, ses pieux parents, qui n'avaient pas oublié leur vœu, la prirent et se rendirent à Jérusalem. Arrivé dans la ville sainte, Joachim réunit les parents et amis qu'il y avait, et tous ensemble montèrent au Temple. Ils ne portaient point d'agneau ni de colombe, dit un chroniqueur, mais ils allaient offrir celle qui devait enfanter l'Agneau de Dieu pour la rédemption du monde, la mystique colombe des jardins du ciel.

Lorsqu'ils furent parvenus au bas du portique, la précieuse enfant en gravit seule les quinze degrés élevés, comme une grande personne. Tous ceux qui étaient présents admiraient sa force précoce, sa merveilleuse beauté (2) et sa touchante ferveur. Pour

(1) Saint Matth., xiv, 25.

(2) Saint Denis l'Aréopagite, qui avait vu de ses yeux la divine Marie, nous assure « qu'elle était belle à éblouir, et qu'il l'eût adorée comme une déesse, s'il n'avait pas su qu'il n'y a qu'un seul Dieu. »

Anne et Joachim, ils la considéraient avec des yeux pleins de larmes, en songeant à la solitude de leur maison de Nazareth, que n'animerait plus désormais la présence d'un hôte si aimable et si cher. Son gentil babil ne charmerait plus leurs oreilles, et leurs bras ne pourraient plus s'ouvrir à ses caresses.

Cependant Anne et Joachim, ayant suivi Marie, s'avancèrent avec elle vers le ministre de Jéhovah. Les deux époux renouvelèrent entre ses mains le vœu qu'ils avaient fait, et mirent à ses pieds la jeune servante du Seigneur, qui passait, pour ainsi parler, du berceau à l'autel, et dans une pureté que les hommes ne soupçonnaient même pas. Le prêtre accepta, au nom du Dieu qui féconde le sein des mères, le précieux dépôt que la reconnaissance lui confiait, et bénit Joachim et Anne. Ensuite les deux magnanimes vieillards, triomphant de la nature par la force de leur foi, se séparèrent de leur fille bien-aimée, et reprirent sans elle le chemin de Nazareth. Qu'il dut leur paraître désolé !

Dès lors Marie demeura avec les autres vierges vouées au Seigneur, sous la conduite de pieuses matrones, dans un édifice joint au Temple, qui leur était spécialement consacré. Là, elle se levait chaque jour au chant de l'oiseau, s'habillait rapidement et modestement, tout en offrant à Dieu ses premières pensées. Ensuite elle se joignait à ses compagnes pour vaquer aux religieux exercices de la Loi.

Ce premier devoir accompli, Marie se livrait avec un empressement soutenu aux divers travaux particuliers aux personnes de son sexe et de sa condition. Elle filait le lin et le chanvre, et exécutait des ouvrages de tapisserie pour le service du Temple. Son habileté était si grande, qu'elle l'emportait sur toutes ses compagnes. Saint Epiphane nous apprend qu'elle excellait en particulier dans la broderie et dans l'art de travailler en laine, en bysse et en or. On sait que, plus tard, elle fit pour son divin Fils Jésus une merveilleuse robe sans couture, que les soldats jouèrent au pied de la Croix, ne la voulant pas déchirer. De là vient sans doute, par comparaison, l'usage d'appeler *fils de la Vierge* ces réseaux d'une éclatante blancheur et d'un tissu presque vapoureux, qui planent sur les campagnes durant les tièdes relevées d'automne. De là aussi vient que les jeunes chrétiennes, au temps de leurs fiançailles, consacraient jadis à Marie une quenouille garnie d'une laine sans tache retenue par des bandelettes de pourpre. Depuis de longs siècles déjà, la peinture et la sculpture se sont exercées sur ces intéressantes et gracieuses traditions. L'une des compositions les mieux réussies qu'a produites le ciseau est celle qui se voit sur l'une des stalles dont est ornée la cathédrale d'Amiens. La Vierge y est assise sur un pliant devant un métier à tisser. D'une main, elle fait habilement jouer sa légère navette à travers la toile, tandis que de l'autre elle en serre les fils. Une corbeille remplie de fuseaux est à ses pieds.

Mais ces travaux n'étaient pas les seuls auxquels s'appliquait Marie. Au rapport de saint Ambroise, la divine Vierge lisait assidûment les saintes Ecritures, et étudiait avec un pieux zèle la langue de Moïse, ce vieil hébreu dans lequel Dieu traça, de son doigt puissant, sur deux tables de pierre, les dix préceptes de la Loi. Et nous ne pouvons douter des progrès qu'elle fit dans les lettres, à en juger seulement par le cantique de *Magnificat* que nous avons d'elle. Ce cantique, abstraction faite de la vénération qu'il inspire aux cœurs chrétiens, sera toujours jugé comme une composition poétique de premier ordre. Il faut donc admettre que Marie, son auteur, n'était pas d'un talent médiocre, et qu'elle avait beaucoup et fructueusement étudié les Livres inspirés de sa nation. Mais, par une modestie qui sied excellemment à son sexe, elle fuyait tout éclat et n'avait souci que de s'effacer.

A la piété et à la diligence, Marie joignait particulièrement la charité. Charité envers les pauvres : afin d'avoir davantage et plus souvent à leur donner, l'aimable enfant s'imposait de fréquents jeûnes; charité envers ses compagnes : elle les exhortait au bien, les détournait du mal, et les portait à la perfection par ses exemples; enfin, la tradition nous assure que sa contemplation était continuelle, que son bonheur était de chanter les louanges de Dieu, et que, quand on la saluait, pour ne pas s'interrompre de le bénir, elle répondait par ces mots : « Dieu merci, » d'où l'on croit que vient la formule : *Deo gratias*.

Réflexions

Tel est le touchant et aimable mystère dont l'Eglise célèbre la mémoire le 21 novembre. Or, de tous les excellents enseignements qu'il renferme, nous ne voulons y voir présentement que le parfait modèle de ce que doit être l'éducation, tant par rapport au corps que par rapport à l'âme. Ce sujet, toujours si intéressant par lui-même, l'est en ce temps plus que jamais, et c'est pourquoi nous croyons que le lecteur nous saura gré de n'en avoir pas choisi d'autre. Au reste, ce n'est pas une fois seulement qu'il en faut parler, mais nous espérons que la *Semaine du Clergé* y reviendra souvent, et le traitera sous toutes ses faces.

L'éducation du corps, si l'on peut ainsi parler, consiste à le discipliner. Discipliner le corps, cela veut dire le dompter, l'assouplir, le régler sous la légitime domination de l'âme. Car dans cette mystérieuse union de l'âme avec le corps, où deux substances ne font qu'un être, comme dans l'union matrimoniale, où deux êtres sont dans une seule chair (1), les composants ne sont pas égaux, tout au moins par l'autorité; mais, tandis que le droit de l'un est de commander selon la justice, le devoir de l'autre est d'obéir en tout ce qui

n'est pas mauvais. Ainsi le vent le bon ordre, que Dieu a fondé sur la nature même des choses, et qui doit se maintenir, sous peine d'anarchie et de ruine, non seulement dans le composé humain et dans le composé matrimonial, mais aussi dans le composé social et dans toute la création. L'homme dont le corps commande à l'âme, offre un spectacle aussi méprisable que le ménage où la femme commande au mari, et que l'État où la soldatesque et l'élément commandent au pouvoir.

Pour discipliner le corps, c'est-à-dire pour le rendre docile aux justes volontés de l'âme, l'on doit employer deux moyens généraux, qui sont indiqués par le mystère dont on vient de lire le récit, et qui consistent à lui imposer un travail soutenu, et à ne satisfaire qu'avec modération ses légitimes besoins.

Parents chrétiens, voyez Marie dans le temple : elle n'est pas oisive un seul instant. Si elle ne prie pas, elle lit; et si elle ne lit pas, elle file ou elle brode. Ainsi doivent être vos enfants; car c'est ainsi que leur âme, toujours en activité et toujours exerçant son empire sur leur corps, en demeurera maîtresse. La même habitude, qui rendra leur âme plus forte dans la pratique du commandement, rendra leur corps plus soumis dans la pratique de l'obéissance. La première fois que le dompteur entre dans la cage du lion, la victoire est infiniment périlleuse à obtenir : le dompteur manque d'assurance, et le lion ne sait pas encore ce que c'est que se contenir; mais peu à peu, celui-là s'habitue à triompher et celui-ci à se soumettre, et il vient un moment où le dompteur commande à son terrible élève comme il commanderait à un timide agneau. Il en est de même, nous le répétons, pour l'âme et pour le corps. Au commencement, le corps est impatient de toute contrainte, l'âme manque de l'habitude du commandement; mais que, par un travail assidu, l'on accoutume l'âme à dominer le corps, et bientôt elle exercera sur lui son autorité aussi aisément que pleinement.

Combien sont donc aveugles et coupables les parents qui laissent grandir leurs enfants, dans la paresse et l'oisiveté! Que l'on soit riche, que l'on soit pauvre, rien ne peut dispenser de la loi du travail, parce que rien ne peut dispenser l'âme de régner sur le corps, sa royauté étant de celles qu'on n'abdique pas sans crime.

Toutefois, ce qui serait pire que l'oisiveté, ce serait la satisfaction de tous les appétits du corps. Aussi voyons-nous que Marie se tenait aussi loin que possible de cet excès, en se privant même des choses nécessaires et parfaitement légitimes. Mais combien peu de parents, surtout de nos jours, la prennent en ceci pour modèle! Combien qui se font les esclaves méprisés de tous les caprices de leurs enfants, et qui vont jusqu'à se priver eux-mêmes du nécessaire pour accroître leur superflu!

Cependant, qu'on le sache bien, ce n'est pas en élevant les enfants dans la mollesse qu'on en fait des hommes, mais en les élevant dans la simplicité

(1) Genèse, II, 24.

et la sobriété. Les enfants élevés dans la mollesse font des gens de plaisir, jamais des hommes d'honneur.

Vous voulez que votre fils soutienne l'intégrité de votre nom ? Commencez par le préparer aux luttes de la vie, en l'habituant à triompher d'abord de lui-même. Qu'il préfère aujourd'hui le devoir aux amusements, le châtement au mensonge, afin que plus tard il sache préférer, s'il le faut, la mort au déshonneur.

Vous voulez que votre fille devienne une honnête mère de famille ? Ne cédez pas à ses goûts pour la toilette, pour les bals et pour les fêtes ; mais faites-lui aimer les modestes soins du ménage, le silence et la pureté de votre foyer.

Ah ! pourquoi les parents ne veulent-ils pas voir les calamités sans nombre qui naissent d'une éducation molle et oisive ? Calamités pour eux-mêmes, dont la vieillesse est ordinairement abreuvée de mépris et de chagrins ; calamités pour les enfants, qui tombent de chute en chute jusqu'aux dernières hontes ; calamités enfin pour la société ; car c'est dans une telle éducation que les artisans de nos discordes civiles ont puisé, au moins pour la plupart, la haine de toute contrainte, de tout devoir et de toute autorité, et la soif dé satisfaire à tout prix leurs infâmes convoitises. Nourris depuis leur enfance d'illusions et de chimères, incapables d'un sentiment généreux et de vivre une vie d'homme, on les voit traîner dans nos cités une existence affaiblie par le vice, mais soutenue par l'espoir d'une prochaine révolution, qui peut-être enfin renversera les heureux du siècle et les élèvera sur leurs ruines.

Mais discipliner le corps par le travail et une large pratique de la tempérance ne forme qu'une partie de l'éducation, et même la moindre partie ; sa partie la plus essentielle regarde l'âme, et elle consiste à l'éclairer par la science. Marie nous offre ici, comme pour les réflexions précédentes, un trop parfait modèle pour que nous en cherchions un autre à étudier. Lorsqu'elle ne travaillait pas des mains, nous dit la tradition, elle étudiait avec une pieuse ardeur les saintes Lettres, dont elle apprit l'idiome original. A l'exemple de ce que faisait la divine Vierge, les parents doivent donc veiller à ce que l'âme de leurs enfants ne croupisse pas dans l'ignorance, mais à ce qu'elle plane dans les serènes clartés de la science nécessaire.

Je dis de la science nécessaire ; car il faut savoir qu'il y a trois sortes de science : la science mauvaise, la science utile et la science nécessaire.

Assurément, ce n'est pas de la science mauvaise que s'instruisait Marie, et ce n'est pas elle, par conséquent, qu'il faut enseigner aux enfants. Que cette science aboutisse à la négation brutale de Dieu, comme dans Proudhon, ou à sa négation hypocrite, comme dans Renan, il faut la prescrire avec horreur et préserver l'enfance inexpérimentée de l'en-

vahissement toujours croissant de ses eaux impures. C'est elle qui montre aux parents, dans l'enfant qui leur naît, simplement un fardeau, et qui plus tard représentera à cet enfant ses parents comme des maîtres insupportables. C'est elle qui commande l'insurrection aux peuples, et aux princes le despotisme. C'est elle qui allume la haine au cœur de tous les hommes. Arrière la fausse science ! maudite la fausse science !

Pour la science utile, il la faut enseigner aux enfants autant qu'on le peut, et suivant la position qu'ils occuperont vraisemblablement dans la vie. J'appelle science utile la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie, l'éloquence, le droit, la médecine, l'astronomie, les beaux-arts. Qu'ici parents et enfants rivalisent sagement de sacrifices et d'efforts ; que chacun d'eux apprécie comme elle le mérite la science utile, ceux-là pour la procurer, ceux-ci pour l'acquérir. C'est Dieu qui a donné à l'homme la science utile, et l'Eglise, qui le représente ici-bas, a tant d'estime pour ce don, qu'elle a dès longtemps, et la première chez nous, ouvert des écoles absolument gratuites pour la répandre.

Cependant, si précieuse que soit cette sorte de science, qu'on n'aille pas imaginer qu'elle est indispensable, et dire, avec les sophistes intéressés de nos jours, que celui-là n'est pas un homme qui ne sait ni lire ni écrire. La science utile est un outil destiné à faciliter l'exercice des facultés de l'homme ; mais ce n'est pas cet outil qui donne à l'homme ses facultés, ni par conséquent qui fait l'homme. Si la lecture et l'écriture étaient indispensables à l'homme parce qu'elles facilitent l'exercice de ses facultés, la poésie, la philosophie, les mathématiques lui seraient au même titre indispensables, puisque, aussi bien et mieux encore que la lecture et l'écriture, elles facilitent l'exercice de ses facultés. A ce compte, qui pourrait se dire homme ? Celui-là seulement qui posséderait la plénitude de la science utile. Diogène le chercherait encore.

Non, ce ne sont pas les mathématiques qui font l'homme, ni la physique, ni la grammaire, ni la lecture. Ce qui fait l'homme, c'est la justice ; et ce qui apprend à l'homme à être juste, c'est la science morale et religieuse.

La science morale et religieuse, voilà donc celle dont le père ne peut sans crime priver son enfant, parce que c'est par elle seule que cet enfant deviendra un homme, en pratiquant la justice. Est-ce que Néron était un homme, et n'était-il pas plutôt une bête féroce ? Cependant, il savait lire et écrire, et même l'histoire nous apprend qu'il cultivait la poésie et le chant. Mais n'étaient-ils pas des hommes, ces preux du moyen âge, qui se faisaient gloire de ne savoir ni lire ni écrire, et dont le nom, cependant, sera à jamais synonyme de bravoure et d'honneur ? Qui oserait le nier ? Qui oserait seulement en douter ? Mais, s'ils ne savaient ni lire ni

écrire, leurs mères, imbuës des saintes Lettres, comme Marie, leur avaient fortement façonné l'âme, en leur inspirant l'amour de la justice, basé sur la connaissance du Dieu qui commande d'honorer ses parents et le prince, de détester le mensonge et de respecter le champ et la femme de son prochain. Que si parfois cependant les mauvaises passions, qui sont dans le cœur de tous les hommes, parvenaient à leur faire violer la loi divine, le triomphe du mal était court. On voyait quelque vieux prêtre du pays se rendre auprès du coupable, et il était bien rare qu'il en revint sans l'avoir replacé sous le joug salutaire du Décalogue. Le repentir était si complet, la réparation si abondante, que l'honneur le plus pur hésitait à ne pas se déclarer satisfait.

Or telle est, nous le répétons, la science, non plus seulement utile, mais la science nécessaire et tout à fait indispensable, la seule qui fait des hommes, qui édifie et soutient les familles et les empires. Là où elle disparaît, tout s'écroule et s'en va en ruines. Cependant, j'entends des voix favorables aux forcés qui veulent l'exclure de l'école, et qui, en même temps dressent publiquement des statues à l'athéisme. O France de Charlemagne ! ces hommes, qui sont pourtant tes fils, ! hélas ont donc juré que tu ne chasserais jamais le Prussien de ton sol indigné ?

Mais les gens sages ne se laisseront pas abuser par de ridicules sophismes. Ils feront de la connaissance et de l'amour de Dieu la base de l'éducation de leurs enfants. Le catéchisme sera le premier livre qu'ils mettront entre leurs mains, et, une fois qu'ils l'y auront mis, ils ne souffriront pas qu'il en sorte. Cette éducation ne leur donnera peut-être pas des Raoul Rigault en politique et des Vermesch en littérature, mais on peut s'en consoler.

P. D'H.

Flours choisies de la vie des saints.

II.

LE CIEL

Le bonheur dont jouissent les amis de Dieu dans le ciel, bonheur qui un jour sera infailliblement le nôtre, si nous faisons nos efforts pour le mériter, surpasse infiniment tous les plaisirs qu'il soit donné à l'homme de goûter ici-bas. C'est une félicité parfaite..., pure et sans mélange..., qui durera autant que Dieu sera Dieu, c'est-à-dire éternellement. Quand les Pères de l'Église et les saints Docteurs essayent de traiter, dans leurs discours ou leurs écrits, un sujet si beau, si ravissant, si sublime, ils ne font, disent-ils, que bégayer, et pour donner une faible idée des délices de la céleste patrie, ils se voient contraints d'épuiser toutes les ressources de la langue humaine. Voici quelques-unes de leurs paroles :

Saint Augustin, dans son livre *De la béatitude*, rapporte qu'un jour, pendant qu'il composait cet admirable traité, ayant été ravi en extase à l'heure de Complies, il entendit très distinctivement une voix d'une suavité toute céleste. Comme il demandait de qui était cette voix, il reçut cette réponse :

« Celui qui vous parle, c'est Jérôme votre ami, qui, pendant sa vie mortelle s'entretint avec vous de la question que vous approfondissez à cette heure.

— Oh ! répond Augustin, tout rempli de joie, depuis que vous êtes entré en possession de la gloire du ciel, vous devez avoir acquis, sur les difficultés que nous agitions ensemble, des connaissances parfaites ; vous pouvez donc en parler tout à votre aise.

— Je veux bien le faire, répliqua saint Jérôme ; mais avant de répondre à vos désirs, j'ai besoin que vous répondiez vous-même aux questions suivantes : Vous serait-il possible de renfermer le globe entier de la terre dans le creux de votre main, ou de faire tenir dans une petite coquille de noix, par exemple, toutes les eaux de la mer ?... Eh bien ! il est aussi difficile à une intelligence créée, quelle qu'elle soit, de comprendre la moindre partie du bonheur que Dieu réserve à ceux qui l'aiment ; à plus forte raison la langue humaine est-elle impuissante à l'exprimer... Tout ce que je puis dire, c'est qu'il serait plus aisé de compter les étoiles du firmament, les grains de sable et les gouttes d'eau de l'Océan, que d'arriver à faire comprendre la béatitude et la gloire du dernier des saints. Non, je n'en aurais jamais eu l'intelligence si je n'avais pas vu ! » A ces mots, la vision disparut.

Saint Jean Chrysostome, ravi des douceurs ineffables que goûtent les élus, avait souvent sur les lèvres cette parole remarquable :

« S'il me fallait, pour mériter la faveur de voir un instant seulement Notre-Seigneur dans sa gloire, endurer les peines de l'enfer elles-mêmes, je ne balancerais pas ; je n'estimerais, au contraire, très-heureux.

Saint Fulgence, après avoir visité les monuments de la ville de Rome, s'écria, dans un transport d'admiration : Si les merveilles d'une cité terrestre sont d'une beauté aussi ravissante, qu'elles ne doivent pas être les splendeurs de la cité des cieux ! »

On lit dans la *Perfection chrétienne*, du pieux et savant Rodriguez, que la bienheureuse Mechtilde, ayant reçu un jour la visite de Notre-Seigneur, entendit les saints qui l'accompagnaient s'écrier : « Oh ! que vous êtes heureux, vous, habitants de la terre, qui rencontrez chaque jour tant d'occasions d'augmenter vos mérites pour le ciel ! Si vous saviez, comme nous, apprécier le bonheur qui nous est réservé, vite, chaque matin, vous secoueriez le sommeil, vous vous élanceriez de vos couches, transportés d'une sainte allégresse, et vous béniriez le nouveau jour que le Seigneur vous donne, parce que ce jour vous apporte, si vous le voulez, le moyen de multiplier la moisson de vos bonnes œuvres ! »

« Mon fils, disait la courageuse mère de saint Symphorien, au moment où elle le voyait enchaîné et conduit au supplice, souvenez-vous de la gloire qui vous est préparée dans le ciel ; entendez le Seigneur, qui en ce moment vous appelle à partager sa félicité éternelle ; le supplice ne vous enlèvera pas la vie : il ne fera que la changer en une autre meilleure et plus heureuse ! »

« Hâtons-nous d'entrer, s'écrie saint Thomas de Villeneuve, dans ce saint repos, où le plus petit en dignité occupe néanmoins un rang très élevé. Aussi, mon Dieu, je m'inquiète peu de savoir quelle place vous me donnerez en votre royaume ; ce que j'ai par-dessus tout à cœur, ce que je désire ardemment, c'est que je sois admis au nombre de vos élus : si j'ai le bonheur d'habiter votre palais, je serai assez grand ! Qui pourrait, en effet, exprimer les magnificences de la gloire céleste vers laquelle nous soupirons tous, puisque le dernier des élus surpasse de beaucoup le plus élevé en dignité parmi les hommes d'ici-bas ? Celui-ci comparé à celui-là n'est, en réalité, qu'un tout petit enfant. »

» Oh ! si vous aviez vu dans le ciel, dit le pieux auteur de l'*Imitation*, les couronnes immortelles des saints, de quel glorieux éclat resplendissent les hommes que le monde méprisait et regardait comme indignes de vivre, aussitôt, certes, vous vous prosterneriez jusque dans la poussière, et vous aimeriez mieux être au-dessous de tous qu'au-dessus d'un seul ! Vous ne désireriez point les jours heureux de cette vie ; mais plutôt vous vous rejouiriez de souffrir pour Dieu, et vous regarderiez comme le plus grand gain d'être compté pour rien parmi les hommes.

» Oh ! si vous goûtiez ces vérités ; si elles pénétraient jusqu'au fond de votre cœur, comment oseriez-vous vous plaindre, même une seule fois ? Est-il rien de pénible qu'on ne doive supporter pour la vie éternelle ? Ce n'est pas peu que de gagner ou de perdre le royaume de Dieu ! »

Écoutons maintenant le thaumaturge du XIX^e siècle, le saint curé d'Ars, parlant des joies du ciel. Ah ! il faudrait l'avoir entendu, cet homme de Dieu, prêcher une aussi consolante vérité pour savoir à quels sublimes élans d'amour il se laissait emporter. Quand il voulait exprimer le désir que nous devrions tous avoir du paradis, les plus vives images, les plus gracieuses comparaisons se pressaient sur ses lèvres. Il empruntait souvent celle de l'hirondelle qui ne fait que raser la terre et ne s'y repose presque jamais, celle de la flamme qui tend toujours en haut, et celle du ballon qui s'élève dans les airs quand on a rompu les cordes qui le retiennent en bas.

« Le cœur, disait-il un jour, se porte vers ce qu'il aime le plus : l'orgueilleux vers les honneurs, l'avare vers les richesses, le vindicatif pense à sa vengeance, l'impudique à ses infâmes plaisirs. Mais le bon chrétien, à quoi pense-t-il ? De quel côté se tournera

son cœur ? Du côté du ciel, où est son Dieu qui est son trésor... »

« L'homme était créé pour le ciel, disait-il encore ; le démon a brisé l'échelle qui devait nous y élever. Notre-Seigneur, par sa Passion, nous en a formé une autre : il a ouvert la porte. La très sainte Vierge est au haut de l'échelle, qui la tient à deux mains et qui nous crie : « Venez, venez ! » Oh ! la belle invitation ! Que l'homme a une belle destinée : voir Dieu, l'aimer, le bénir et le contempler pendant toute l'éternité !... »

« Quand on pense au ciel, peut-on considérer la terre ? Après qu'elle se fut promenée en esprit dans le ciel, sainte Thérèse ne pouvait plus voir les choses d'ici-bas. Lui montrait-on un bel objet, elle disait : « Ce n'est rien, cela, ce n'est que de la boue. »

» Sainte Colette sortait quelquefois de sa cellule, ne se possédant pas de joie à la pensée du bonheur céleste, et elle parcourait les corridors en s'écriant : « En paradis ! en paradis ! »

« Un aveugle de naissance — c'est toujours le vénérable curé d'Ars qui parle, — ayant été conduit sur le tombeau de saint Martin, recouvra la vue immédiatement ; il fut si frappé des beautés de la nature qu'il s'évanouit de bonheur. Pour ce qui regarde le ciel, nous sommes comme cet aveugle. Un bon chrétien ne doit pas pouvoir se souffrir en ce monde : il languit sur la terre. Si un petit enfant était là dans l'église et que sa mère fût à la tribune, il lui tendrait ses petites mains, et, s'il ne pouvait monter l'escalier qui y conduit, il se ferait aider et n'aurait de repos que quand il serait dans les bras de sa mère ?... »

» L'Évangile dit qu'au ciel nous serons sur des trônes, pour marquer que nous serons tous grands. Ces trônes, c'est l'amour de Dieu qui les forme ; il n'y a que cela au ciel. L'amour de Dieu remplira et inondera tout !... Lorsqu'on demandait à sainte Thérèse ce qu'elle avait vu au ciel, elle s'écriait : « J'ai vu... j'ai vu !... j'ai vu !... » Elle en restait là ; la parole et le souffle lui manquaient, elle ne pouvait rien dire de plus... O belle union, de l'Église de la terre avec l'Église du ciel, comme disait sainte Thérèse ! Vous, les élus de Dieu, en triomphant, nous en combattant, nous ne faisons qu'un pour rendre tous gloire à Dieu !

» Oh ! quelle belle acquisition que le ciel !... Mais que faut-il pour y arriver ? La pureté du cœur, le mépris du monde et l'amour de Dieu... »

Un jour, en parlant du ciel, du ciel où nous verrons Dieu *tout de bon*, il s'écriait, les yeux baignés de larmes : « Alors nous dirons au bon Dieu : Mon Dieu, je vous vois, je vous possède et je vous tiens ! vous ne m'échapperez plus ! jamais ! jamais ! »

Une autre fois, après une ravissante instruction sur le ciel, quelqu'un demandait à ce saint homme : « Que faut-il donc pour obtenir cette récompense dont vous nous avez fait un si magnifique tableau ? — Mon ami, répondit-il, la grâce et la croix. »

Ces citations, extraites mot pour mot des *Caté-*

chismes du saint curé, témoignent éloquemment que son cœur était plus au ciel que sur la terre. La crainte des jugements de Dieu le dominait, il est vrai ; néanmoins, il désirait la mort et l'appelait de tous ses vœux : « C'est, disait-il, l'union de l'âme avec le souverain bien. » Il parlait souvent d'écrire un livre sur *les délices de la mort*. Tandis que les autres ont besoin de toutes leurs forces pour se résigner à mourir, il avait besoin, lui, de toutes les siennes pour se résigner à vivre. Il y avait des moments, dit M. l'abbé Monnin, qui a écrit sa vie, où, dans sa conversation, on sentait un écho de ce gémissement qui troublait l'apôtre saint Paul, et lui faisait souhaiter de sortir bientôt de la tente de son corps, afin que ce qu'il y avait de mortel en lui fût absorbé par la vie.

Pieux lecteurs qui, en lisant ces lignes, sentez votre cœur s'enflammer d'un vif désir d'être admis un jour à la participation du bonheur ineffable dont jouissent les élus dans le ciel, souvenez-vous que pour y arriver il n'y a qu'un chemin : « Si vous voulez entrer dans la vie, nous dit à tous le souverain Maître, gardez les préceptes. » (Matth., xix, 17.) L'observation exacte des commandements de Dieu et de ceux de son Eglise, voilà donc l'unique moyen. Sans doute, nous ne manquerons pas de rencontrer dans cette voie bien des ronces et bien des épines ; plus d'une fois la nature se révoltera : le monde, d'accord avec le démon, nous barrera le passage ; mais, avec la grâce de Dieu que nous saurons demander et que nous irons puiser dans les sacrements, nous briserons les obstacles, et nous arriverons heureusement au terme.

L'abbé GARNIER.

Saint Martin.

ÉVÊQUE DE TOURS

Entre beaucoup d'apôtres que Dieu a donnés à notre pays, trois hommes surtout ont contribué à y établir, étendre et affermir la foi : saint Denis, saint Martin et saint Remi. Saint Denis l'Aréopagite, le sublime disciple de saint Paul, fut envoyé par le Saint-Siège dans la ville où devaient enseigner un jour les plus grands docteurs des temps modernes. Saint Martin, le propagateur et presque l'instituteur de la vie monastique dans les Gaules, fut placé par Dieu à Poitiers et à Tours, au centre des provinces de l'Ouest, si fertiles en généreux dévouements. Saint Remi naquit au Nord, où il devait recevoir les Francs après leur victoire, fonder la monarchie Très Chrétienne, et lui révéler ses hautes destinées.

Saint Denis vint de l'ancienne à la nouvelle Athènes, et il semble qu'avec sa foi et son sang il ait donné à sa patrie d'adoption le génie de la Grèce, égalé par nos écrivains du grand siècle. Saint Martin venait de la Hongrie, de la Pannonie, où la ci-

vilisation romaine n'avait pas encore diminué les forces nécessaires aux austérités de la vie religieuse. On dit qu'il descendait des anciens rois du pays, et que ses pères avaient courageusement résisté à la conquête (1). Quoi qu'il en soit, il était né soldat, comme pour faire au milieu des camps l'apprentissage de la vie dure et militante qu'il devait mener. Fils d'un riche seigneur des Gaules, frères d'un saint évêque de Soissons, saint Remi avait été destiné dès sa naissance toute miraculeuse à unir deux fortes races par le lien d'une même foi, et à en faire un grand peuple dévoué à l'Eglise.

Saint Denis, saint Martin et saint Remi : la France a été élevée par ces trois évêques ; elle a grandi auprès de leurs tombeaux. C'est là que nos rois allaient chercher la grâce, la force et la protection. Sacrés à Reims avec l'huile sainte donnée à saint Remi, ils prenaient, à Saint-Denis, l'oriflamme, et demandaient à saint Martin la victoire. C'est en entrant dans l'église de Saint-Martin, que les envoyés de Clovis entendirent ces prophétiques paroles, qui réjouirent toute l'armée des Francs : « Vous m'avez donné de la force pour la guerre, vous avez mis mes ennemis sous mes pieds (2). » Et, quelques jours après, l'arianisme était vaincu à Vouillé.

Tant qu'elle fut fidèle à honorer ses apôtres, la France demeura victorieuse et honorée de toute la terre. Mais quand vinrent les temps de doute et d'apostasie, quand ses princes temporels n'osèrent plus se faire sacrer à Reims, quand ses princes spirituels n'osèrent plus faire rendre à saint Denis l'Aréopagite le culte qui lui était dû, quand le tombeau de saint Martin dépouillé, humilié, oublié, fut devenu comme un lieu profane, la France aussi, malgré de merveilles victoires, fut humiliée, dépouillée

(1) Voici ce que rapporte l'*Histoire des sept Dormants de Marmoutiers*, écrite au 11^e siècle, et ne pouvant être, par conséquent, qu'une tradition bien incertaine :

« Aux temps des empereurs Dioclétien et Maximien, le royaume de Pannonie se révolta contre la domination romaine sous le commandement de Florus, roi plein de valeur. Après une guerre laborieuse et sanglante, qui dura trois années, Maximien triompha de son intrépide ennemi. Les vaincus furent présentés à Dioclétien, qui les fit jeter dans les fers. Mais, environ six mois après, ce prince se souvint des exploits de Florus, et se le fit présenter de nouveau. Comme les souffrances de la prison avaient flétri la beauté mâle du roi captif, Dioclétien en eut pitié et le renvoya libre dans ses foyers. Il lui rendit même sa couronne et ses richesses, à la condition, toutefois, qu'après sa mort son fils se contenterait du rang de tribun.

« Constantin ayant succédé aux deux tyrans, le roi Florus lui remit son fils aîné, nommé aussi Florus, en le priant d'avoir soin de son éducation. L'empereur, qui eut toujours une tendre affection pour ce jeune homme, le fit soldat et lui donna en mariage sa nièce, Grecque de nation ; ensuite il l'éleva au grade de tribun et le renvoya à son père. Le tribun Florus eut, du vivant du roi son père, un fils qu'on appela aussi Florus, qui devait, un jour, être le grand saint Martin.

« Quelle qu'ait été la noblesse des ancêtres de saint Martin, dit le poète Paulin de Périgueux, il fut plus noble qu'eux ; car il eut pour père le Christ, et, saintement régénéré, méprisa les rites sacrilèges auxquels était asservi son père selon la chair. » (*Vita S. Martini*, lib. I.)

(2) Ps., xvii, 40.

et foulée aux pieds. Mais ces temps d'épreuves passeront, et avec la foi reviendra la gloire. Déjà, par les soins d'un grand évêque, le tombeau de saint Martin est rendu à nos hommages, et le culte de saint Denis l'Aréopagite va être rétabli parmi ses enfants.

Après les Saint-Lieux de la Palestine, après les tombeaux des Apôtres, aucun sanctuaire n'était plus cher à la chrétienté que le tombeau de saint Martin. On y venait de toute l'Europe, comme à Rome et à Compostelle. Depuis les Apôtres, il semble qu'aucun homme n'avait disposé ainsi de la puissance divine. Saint Martin avait été le plus illustre thaumaturge de l'Occident, comme saint Siméon Stylite le fut ensuite de l'Orient. Sa vie, admirablement écrite par Sulpice-Sévère, avait répandu son nom jusqu'aux extrémités du monde romain. On l'invoquait pour toutes les infirmités, dans tous les périls. On a fait des livres entiers de ses miracles, quoique le plus grand nombre n'ait pas été écrit.

C'est aux vertus et aux travaux de saint Hilaire pour la défense de la foi, que la France dut ce puissant protecteur ; car il était né, comme je l'ai dit, dans une ville de la Pannonie, appelée Sabarie. A l'ouest du Danube, au pied d'une colline appelée le Mont-Sacré de Pannonie, et d'où l'on découvre douze comitats de Hongrie avec plus de deux cents villes, hameaux ou villages, dans une vallée arrosée par la source ou la *fontaine de Sabarie*, se trouve le bourg de Martinsberg, ou Szent-Marton, qui porta le nom de Sabarie jusqu'à l'an 1243, où la ville fut détruite par les Tartares et qui prit ensuite le nom de son glorieux enfant, saint Martin. C'est là, en effet, qu'il naquit, au commencement du IV^e siècle (vers l'an 310 ou 316), de parents élevés en dignité selon le siècle, mais païens. Son père était tribun militaire, c'est-à-dire officier général dans l'armée romaine. « Saint Martin, dit Sulpice-Sévère, suivit aussi la carrière des armes dans son adolescence, et servit dans la cavalerie sous l'empereur Constance, puis sous le César Julien ; non pas de bon gré, car, dès sa sainte enfance, cet illustre enfant n'aspirait qu'au service de Dieu. A l'âge de dix ans, il s'était enfui à l'église malgré ses parents, et avait demandé d'être reçu au nombre des catéchumènes. Bientôt, se consacrant tout entier, d'une manière admirable, à l'œuvre de Dieu, il brûlait, à douze ans, du désir de se retirer dans le désert, et il aurait réalisé ses vœux, si la faiblesse de son âge ne s'y fût opposée. Cependant, l'esprit toujours occupé des églises et des monastères, le Saint méditait ainsi dès ses jeunes années ce qu'il accomplit ensuite avec dévouement (1). »

Il semble que ce fut à Pavie, où il fut élevé, que saint Martin, malgré sa famille, se fit inscrire parmi les catéchumènes ; mais sa conversion remontait à

sa première enfance ; car les chrétiens de Hongrie conservèrent le souvenir du lieu où, tout petit, il allait prier en secret, et l'on y bâtit depuis un monastère. Le Seigneur voulut en quelque sorte posséder seul ce cœur qu'il avait fait si pur et si bon ; sa grâce l'éclaira et le fortifia jusqu'à lui inspirer les résolutions les plus hardies. Ne pouvant s'enfuir au désert où saint Antoine commençait à attirer les vœux des chrétiens, il ne pensait qu'à étudier les exemples de ceux qui menaient autour de lui une vie plus parfaite ; car l'Esprit-Saint lui révélait que là était la plus grande gloire de Dieu et la force de l'Eglise.

Mais les empereurs ayant ordonné, par un édit, que les fils des vétérans fussent enrôlés, son père, qui voyait avec chagrin ces heureux commencements, le fit prendre et enchaîner, le conduisit à l'armée et le contraignit de prêter le serment militaire, bien qu'il n'eût encore que quinze ans. Saint Martin ne pouvant être religieux, en voulut du moins pratiquer les vertus : il se contenta d'un seul esclave, qui était moins son serviteur que son maître, jusque-là que la plupart du temps il lui ôtait les souliers et les nettoyait. Ils mangeaient ensemble, et c'était le maître qui, le plus souvent, servait. Pendant trois ans qu'il porta les armes avant de recevoir le Baptême, il se préserva de tous les vices ordinaires aux gens de guerre. Plein de bonté pour ses camarades, et d'une admirable charité, il montrait une patience et une humilité vraiment surhumaines. Sa frugalité était telle que déjà on le regardait moins comme un soldat que comme un religieux. Par ces vertus, il s'attacha tous ses camarades, qui le vénéraient avec une merveilleuse affection. Quoiqu'il ne fût pas encore régénéré en Jésus-Christ, il se montrait ainsi un digne candidat du Baptême, assistant les malades, secourant les malheureux, nourrissant les pauvres, donnant des vêtements à ceux qui étaient nus, ne se réservant de sa solde que le pain quotidien ; car, auditeur fidèle de l'Evangile, il ne songeait point au lendemain.

Or, un jour d'hiver où le froid était si intense que plusieurs personnes moururent, saint Martin, n'ayant que ses armes et son mince manteau de soldat, rencontra, à la porte d'Amiens, un malheureux qui était nu. Ce pauvre priait les passants d'avoir pitié de lui, mais tous passaient sans s'arrêter. L'homme de Dieu comprit que le Seigneur lui réservait cette œuvre de miséricorde. Que faire cependant ? Car il ne lui restait que son manteau, ayant déjà donné ses autres vêtements. Il prit son épée, coupa le manteau en deux, en donna la moitié au pauvre et se couvrit de l'autre moitié. Quelques-uns des passants se mirent à rire en voyant ce vêtement écourté ; la plupart cependant regrettèrent au fond du cœur de n'avoir point fait comme lui, d'autant plus qu'ils pouvaient couvrir ce pauvre sans se mettre à nu.

La nuit suivante, pendant qu'il dormait, Martin vit le Christ revêtu du manteau dont il avait cou-

(1) Nous suivons, en la modifiant quelquefois, la traduction donnée par M. Ch. Barthélemy dans ses *Vies de tous les saints de France* (livraison d'août 1862).

vert le pauvre, et une voix l'avertit de regarder attentivement le Seigneur, afin de reconnaître l'habit qu'il avait donné. Puis il entendit Notre-Seigneur dire à haute voix à la multitude des Anges qui l'entouraient : « Martin, n'étant que catéchumène, m'a couvert de ce vêtement. » Car le Seigneur se souvenait de sa parole : « Ce que vous faites à l'un de ces petits, c'est à moi que vous le faites ; » et c'est pour la confirmer qu'il avait daigné se montrer dans l'habit que ce pauvre avait reçu. Mais le Saint, loin de s'enorgueillir de cette vision, admirant la bonté de Dieu, s'empressa de recevoir le Baptême, afin de n'être plus séparé d'un Maître si bon. Il avait alors dix-huit ans.

Un oratoire s'éleva plus tard au lieu où saint Martin avait donné son manteau ; car plusieurs témoins de sa généreuse action vivaient sans doute encore lorsqu'il commença à devenir célèbre par ses miracles. Saint Grégoire de Tours rapporte qu'ils s'y forma une communauté de religieuses, détruite plus tard par les Normands. La chapelle fut rebâtie en 1073 par Guy, évêque d'Amiens, qui y mit des chanoines réguliers. On l'appela, dans les siècles suivants, l'abbaye de Saint-Martin-aux Jumeaux, parce qu'elle était voisine des deux tours de l'église Saint-Nicolas, si parfaitement égales, que le peuple les avait nommées les *Jumeaux*.

Louis XI, voulant témoigner « de la grande et singulière dévotion et affection qu'il avait au glorieux saint Martin, qu'en toutes ses affaires il avait toujours réclamé, » et de son admiration pour sa charité, publia, au mois de mars 1474, un édit où il disait : « Etant en notre ville et cité de Tours, de laquelle église nous sommes abbé, nous avons fondé à toujours perpétuellement un pauvre en icelle église Monsieur saint Martin de Tours, lequel pauvre sera alimenté et nourri, vêtu, chauffé, pourvu d'autres choses à lui nécessaires pour sa vie, à jamais perpétuellement aux dépens de ladite église, et sera logé le dit pauvre, bien compétement par ceux d'icelle église, auprès de la porte de la dite église, au droit des Changes d'icelle ville de Tours, parce que c'est la porte où est figuré mondit sieur saint Martin, qui donne la moitié de son manteau, et sera faite la robe dudit pauvre, mi-partie de blanc et de rouge, et en manière de demi-manteau, et se tiendra icelui pauvre aux fêtes solennelles, près le bénitier qui est à l'entrée de la dite porte (1) ; il sera assis sur une selle, et devant lui aura une petite tablette, afin que les passants connaissent que c'est le pauvre de mondit sieur saint Martin, fondé à notre dévotion. »

(1) « Cette porte était appelée la porte du Change, à cause des changeurs qui y étaient assis pour y changer les monnaies des pèlerins qui venaient des royaumes étrangers visiter le tombeau de saint Martin. Ce change appartenait à l'Église, qui avait droit anciennement de faire battre monnaie. La porte du Change est celle par où les rois de France faisaient leur entrée solennelle dans l'église de Saint-Martin. » (N. Gervais, p. 394, note d.)

C'est ainsi que saint Martin apprenait la charité aux peuples, et qu'il était honoré par les rois.

Pendant près de deux ans qu'il resta encore dans la milice, après avoir reçu le Baptême, saint Martin, dit Sulpice Sévère, ne fut guère soldat que de nom (1), étant plus occupé de ses devoirs religieux que du métier des armes. Il eût même renoncé entièrement au service militaire, si son tribun, qui était son ami, et avec lequel il logait, ne l'eût supplié d'attendre que le temps de son tribunal fût expiré, lui promettant qu'il renoncerait au monde avec lui. L'espoir de gagner à Dieu cette âme lui faisait prendre patience. Mais les barbares ayant envahi les bords du Rhin, Julien rassembla ses troupes près de Worms. La veille de la bataille, il fit, suivant l'usage, des dons aux soldats, qu'on appelait un à un devant lui. Saint Martin profita de cette occasion pour lui demander son congé, n'estimant pas d'ailleurs qu'il lui fût permis d'accepter cet argent, puisqu'il ne voulait pas combattre. Il dit donc à Julien : « Je t'ai servi jusqu'à présent, permets-moi maintenant de servir Dieu. Que les soldats reçoivent tes dons : pour moi, je suis soldat de Jésus-Christ ; il ne m'est pas permis de combattre. » C'est que sans doute il se mêlait encore de l'idolâtrie aux cérémonies superstitieuses qui précédaient les batailles.

Julien, furieux, lui dit que c'était par lâcheté plus que par religion qu'il abandonnait le service. « Si tu crois que j'ai peur, répondit intrépidement le jeune homme, je veux assister demain au combat, sans armes, en tête de l'armée ; et, au nom de mon Seigneur Jésus-Christ, sans casque, sans bouclier, muni seulement du signe de la Croix, je traverserai sans crainte les rangs ennemis. » Julien le fit arrêter pour l'exposer aux barbares, comme il l'avait dit ; mais, le lendemain, les ennemis demandèrent la paix ; Dieu, qui tient les cœurs des hommes dans sa main, n'ayant pas voulu que son serviteur fût témoin d'un tel carnage, quoique assurément il l'en eût pu tirer sans aucune blessure.

Ayant donc quitté le service, saint Martin se rendit à Poitiers, auprès de saint Hilaire, dont il admirait la foi et le courage pour la défense de la vérité (2). C'est à la renommée de ce grand évêque que nous devons d'avoir conservé parmi nous l'illustre thaumaturge des Gaules. Saint Hilaire, voyant la vertu et le zèle de ce saint jeune homme, résolut de l'attacher à son Église, en lui conférant le diaconat. Mais l'humble saint Martin fit une résistance invincible, se déclarant indigne d'un tel honneur. L'évêque, qui avait l'esprit pénétrant, lui commanda alors de prendre la charge d'exorciste, dans laquelle il pouvait être exposé aux injures et aux mauvais traitements des démons : et il l'accepta en effet

(1) « Postquam est baptisma consecutus, solo licet nomine militavit. » C'est qu'il était déjà difficile de concilier les exigences du service avec les devoirs de la vie chrétienne.

(2) « Exinde relicta militia, sanctum Hilarium, Pictavae episcopum civitatis, cuius tum in Dei rebus spectata et cognita fides habebatur, expitavit. »

parce qu'elle était peu recherchée. L'Eglise de Poitiers eut donc l'honneur de le compter parmi ses clercs; mais elle ne le posséda pas longtemps, Dieu l'ayant averti en songe de retourner dans son pays pour y convertir ses parents, qui étaient encore païens. Saint Martin en demanda la permission à saint Hilaire, qui y consentit, non sans regret. Le saint évêque versa beaucoup de larmes en se séparant de son exorciste, qu'il conjura instamment de revenir (1).

Saint Martin partit avec tristesse, et l'on raconte qu'il révéla à ses frères, les autres clercs de Poitiers, qu'il éprouverait beaucoup de traverses dans ce voyage, comme il arriva en effet.

En passant les Alpes, il s'égara et tomba entre les mains des voleurs. Comme l'un d'eux brandissait une hache sur sa tête, un autre détourna le coup; alors on lui lia les mains derrière le dos, et on le remit à la garde d'un des brigands, chargé de le dépouiller. Ce voleur, l'ayant conduit dans le lieu le plus écarté de la montagne, lui demanda qui il était. Il répondit qu'il était chrétien. Le brigand lui demanda ensuite s'il avait peur. Il dit hardiment que jamais il n'avait ressenti moins de crainte, parce que la miséricorde du Seigneur éclate surtout dans le péril; il ajouta qu'il le plaignait bien plutôt, lui, qui, se livrant au brigandage, était indigne de la miséricorde du Christ. Le voleur crut en Jésus-Christ, le remit dans le chemin et se recommanda à ses prières. Il mena depuis une vie chrétienne; et c'est de lui, dit Sulpice Sévère, que l'on a appris ce que nous venons de raconter.

Saint Martin continua sa route; il avait passé Milan, lorsqu'il fit la rencontre d'un voyageur qui lui demanda où il allait. « Je vais où le Seigneur m'appelle, répondit le Saint. — Partout où tu iras et quoi que tu entreprennes, reprit celui qui l'interrogeait, tu auras toujours le diable contre toi. — Le Seigneur est mon aide, dit le Saint, je ne craindrai pas ce que l'homme peut me faire : *Dominus mihi adjutor; non timebo quid faciat mihi homo* (2). » A ces mots, le voyageur ou plutôt le démon disparut.

Arrivé à Sabaria, saint Martin eut, comme il l'avait espéré, le bonheur de gagner sa mère à la foi; mais il ne peut délivrer son père des liens de l'erreur. Le Seigneur l'en dédommagea en lui faisant convertir un grand nombre de ses compatriotes. Il eut aussi la joie de souffrir pour la vérité; car les ariens dominaient alors dans tout l'empire, et étaient surtout fort nombreux en Illyrie. Sulpice Sévère dit que saint Martin fut presque seul à les combattre, et qu'il dévoila la perfidie du clergé arien avec une grande vigueur. Celui-ci s'en vengea en le maltraitant et en le persécutant de mille manières. Frappé de verges en public, et enfin chassé de Sabaria, il retourna en Italie. Ayant alors appris que le départ

de saint Hilaire, exilé par les intrigues des hérétiques, avait jeté le trouble dans les Eglises des Gaules, il alla à Milan, et y fonda un monastère où il se retira avec d'autres clercs fidèles. Saint Grégoire de Tours dit que ce fut l'amour de Dieu qui le porta à une entreprise qu'il savait bien devoir lui attirer de nouvelles persécutions (1). En effet, Auxence, chef des ariens de cette ville, qu'il avait pervertie, ne le laissa pas accomplir en paix son œuvre de charité; il le poursuivit de la manière la plus odieuse; il lui fit toutes les peines et tous les outrages qu'il put, jusqu'à ce qu'il l'eût enfin chassé de Milan.

C'est que les hérétiques ont tous en horreur la vie religieuse, que pratiquaient Notre-Seigneur et les Apôtres. Ils ne peuvent souffrir l'austérité des mœurs, qui fait un si étrange contraste avec leur relâchement. D'ailleurs le monastère, où l'on vit de peu, soustrait le prêtre fidèle au plus grand danger des âmes timides : la crainte du besoin. Comme la domination des ariens privait les catholiques de leurs églises et de leurs revenus, le clergé ne devait plus subsister qu'avec peine. Et ce fut sans doute ce qui inspira à saint Martin la pensée d'assurer le pain du corps, en même temps qu'il élevait les âmes à une plus haute perfection. Les ariens, qui voulaient détruire l'Eglise, étaient furieux de ne parvenir qu'à la rendre plus pure et plus sainte; car, soit que l'exemple donné par saint Martin ait été fécond, soit que la même inspiration ait germé dans plusieurs cœurs, il est certain qu'à cette époque beaucoup de clercs pratiquèrent la vie religieuse dans le nord de l'Italie. Saint Eusèbe l'établit dans le clergé de Verceil, comme on le voit par une lettre de saint Ambroise à l'Eglise de Verceil, où le saint docteur dit : « L'évêque de cette ville doit réunir ensemble la discipline ecclésiastique et l'observance monastique, telle que Eusèbe l'a pratiquée le premier (2). » Cet illustre évêque obligea ses clercs « à vivre dans l'abstinence, et à demeurer dans la ville sans en suivre les usages ni se mêler au commerce du monde. » Saint Ambroise lui-même entretenait auprès de Milan un monastère rempli d'excellents religieux; et c'est de lui sans doute que saint Augustin prit la pensée d'unir la cléricature à la vie monastique, ce que le saint évêque de Milan regarde comme un grand progrès (3). Voilà ce que firent les ariens en réduisant les prêtres fidèles à la pauvreté. Voilà pourquoi Dieu permit les persécutions, qui s'éteignent enfin, tandis que le bien qu'elles ont amené se perpétue et offre dans tous les siècles de nouveaux moyens de sanctification.

(1) « Ob amorem Dei ad urbem Mediolanensem Italiae primo monasterium instituit. » (*Hist. Franc.*, liv. X, c. xxx). C'était donc un monastère semblable à celui de Ligugé, où saint Grégoire de Tours dit qu'il y avait une foule de moines. « Monachorum catervam. »

(2) Epist. lxxiii, *Vercellensi, Ecclesiaz.*

(3) « Namque hæc duo in adtentiore christianorum devotione præstantiora esse quis ambigat, clericorum officia et monachorum instituta. » S. Ambros., epist. lxxiii, *Vercel. Ecclesiaz.*

(1) « Ex voluntate sancti Hilarii profectus est, multisque ab eo adstrictis precibus et lacrymis ut rediret. »

(2) Psaume cxvii, 6.

Quand Auxence, qui devait résister quelques années après, avec une perfide habileté, à tous les efforts de saint Hilaire, eut chassé de Milan son disciple, le Saint se retira avec un prêtre, homme de grande vertu, dans l'île *Gallinaria*, située sur la côte de Gènes, en face d'Albenga. Il y vécut de racines et d'herbes. Ayant mangé de l'ellébore noir, qui est un poison brûlant, il ressentit d'atroces douleurs et faillit périr ; mais ayant invoqué le Seigneur, le mal disparut à l'instant.

Peu de temps après, saint Martin apprit que l'empereur Constance avait accordé à saint Hilaire la permission de rentrer dans les Gaules ; et, comme il savait les sentiments de son évêque pour la Chaire de Pierre, il se rendit à Rome, espérant l'y rencontrer. Mais saint Hilaire en étant déjà parti, il suivit ses traces, et, l'ayant rejoint, obtint de lui de fonder un monastère près de Poitiers. Beaucoup de disciples vinrent se mettre sous sa conduite, et, entre autres, un catéchumène qui fut pris d'une fièvre violente quelques jours après. Saint Martin était alors absent. Quand il revint à Ligugé au bout de trois jours, il ne trouva plus qu'un cadavre. La mort avait été si soudaine qu'on n'avait pu lui administrer le Baptême. Les frères, accablés de chagrin, étaient réunis autour du corps et lui rendaient les derniers devoirs, lorsque le Saint accourut, pleurant et se lamentant. Mais alors l'Esprit-Saint, dont il était rempli, lui inspirant une sainte hardiesse, il fait sortir les frères, ferme la porte de la cellule où était le cadavre, et se prosterne en s'étendant sur ses membres inanimés, comme l'avait fait autrefois le prophète.

Il resta quelque temps ainsi, absorbé dans la prière ; puis, sentant qu'il était exaucé et que l'esprit de Dieu allait opérer le miracle, il se souleva un peu, et les yeux fixés sur le visage du défunt, il attendait avec confiance l'effet de sa prière et de la miséricorde du Seigneur. Deux heures s'étaient à peine écoulées qu'il vit le mort reprendre peu à peu l'usage de ses membres, et se rouvrir et étinceler ses yeux fermés à la lumière. Alors, emporté par sa reconnaissance envers Dieu, le Saint poussa un grand cri. En l'entendant, les frères, qui se tenaient près de la porte, se précipitèrent dans la cellule. Admirable spectacle ! ils voyaient vivant celui qu'ils avaient laissé mort.

Ainsi rendu à la vie, et aussitôt baptisé, cet homme vécut encore plusieurs années. Il fut le premier qui, chez nous, ressentit l'effet de la puissance de saint Martin, dont il était le vivant témoignage. Il racontait souvent que, quand son âme sortit de son corps, elle fut conduite au tribunal du juge, et qu'elle entendit la triste sentence qui le reléguait aux lieux ténébreux, remplis d'une foule de peuple (1) ; mais qu'alors deux anges avaient rapporté au juge qu'il était celui pour qui Martin pria ; et qu'ainsi le juge

(1) « *Se corpore exutum ad tribunal judicis ductum, deputatumque obscuris locis et vulgaribus turbis tristem excepisse sententiam.* »

ayant ordonné aux deux anges de le ramener, et de le rendre à saint Martin, il avait recouvré sa vie première (1).

Ce miracle rendit célèbre le nom du bienheureux ; dès les premiers temps de la fondation du monastère, il était déjà tenu par tous comme un Saint ; mais il fut alors regardé comme un homme à qui Dieu avait donné la puissance des Apôtres.

Quelque temps après, en passant dans les terres de Lupicin, personnage très considéré selon le monde, saint Martin entendit beaucoup de gens qui criaient et se lamentaient. Il s'approcha tout inquiet, et demanda la cause de ce deuil. On lui dit que c'était un des serviteurs de Lupicin qui venait de s'ôter la vie en se pendant. Aussitôt il entra dans la petite chambre où était le mort, et, ayant fait sortir tout le monde, il se prosterna sur le corps et se mit en prières : bientôt le visage donna quelques signes de vie ; les yeux, qui étaient éteints, se ranimèrent et dirigèrent vers lui leurs regards ; et, par un lent effort, cet homme ayant essayé de se lever, saisit la main droite du bienheureux, et parvint à se tenir debout ; puis, à la vue de toute la foule, il marcha jusqu'au vestibule de la maison en tenant le Saint par la main (2).

(A continuer.)

L'abbé E. DARAS.

Actes officiels du Saint-Siège.

PIE, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE

La divine Providence, malgré Notre faiblesse et notre indignité, Nous a, dans ses mystérieux desseins, appelé au Saint-Siège Apostolique. Il est donc de Notre devoir, au milieu des soins de toute sorte qui nous accablent, surtout en ce moment, de veiller aux concessions accordées par les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, lorsque, soit dans la suite des temps, soit par une interprétation fautive ou exagérée, elles portent gravement atteinte à la discipline ecclésiastique, afin de les ramener, au besoin, aux limites exactes tracées par Notre pensée et par celle de Nos prédécesseurs. L'importance du sujet, la majesté de la liturgie, les différentes mo-

(1) Quel était ce juge ? Sulpice Sévère ne le dit pas ; et il ne semble pas que ce soit Notre Seigneur, mais seulement un des Archauges, témoins de toutes nos actions, et par qui le Juge suprême exerce sa justice envers les vivants et les morts ; car il n'eût pas été nécessaire d'avertir celui qui voit tout de la prière que faisait saint Martin, et de la puissance qu'elle avait eue sur le cœur de Dieu. Sulpice Sévère fait même entendre que le juge savait déjà la miséricorde dont Dieu voulait user à cause de son serviteur ; et qu'aussitôt qu'il connut celui qui en était l'objet, il se hâta de révoquer sa sentence.

(2) « *Lentoque conanime enisus assurgere, apprehensa beati viri dextera, in pedes constitit : atque ita cum eo usque ad vestibulum domus, turba omni inspectante, processit.* »

difications apportées par Nos prédécesseurs pour arriver aux mêmes fins, semblent nous en faire aujourd'hui un devoir spécial, et demander une décision du Saint-Siège. Les Protonotaires Apostoliques, dits *ad instar participantium*, ont été, chacun le sait, honorés de privilèges insignes par la bienveillance des Pontifes romains. Mais, et c'est là une des faiblesses de la nature humaine, soit par une fausse interprétation de ces privilèges, soit par un désir immodéré des honneurs, on a souvent vu, en dehors de la Ville Eternelle, plusieurs de ces Protonotaires porter une grave atteinte à la dignité épiscopale, en usurpant, surtout dans l'exercice des fonctions pontificales, des prérogatives auxquelles ils n'ont aucun droit. Pareils abus ont fourni et fournissent encore tous les jours près de Nous sujet aux plaintes d'un grand nombre d'évêques. Nous avons voulu couper court à ces abus, et établir des règles positives, afin de déterminer les privilèges particuliers, vraiment propres aux Protonotaires *ad instar*, et afin de fixer la manière dont il faudra, sans exception, faire usage de ces privilèges. Dans ce dessein, Nous avons nommé une Commission composée de Nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise romaine attachés à la Congrégation des Rites, avec quelques prélats de la Curie romaine, et Nous avons remis entre leurs mains la question tout entière. Cette Commission, après une étude attentive, a terminé son œuvre le 18 avril dernier, en portant les décisions qui suivent.

I. Les Protonotaires apostoliques *ad instar participantium*, élevés à cet honneur par le Souverain Pontife, sont par là même comptés au nombre des prélats domestiques.

II. Il leur est donc permis de porter le costume des prélats, savoir : la soutane à queue, la ceinture, la manteletta de couleur violette, avec le col et les bas également violets, et la barrette qui devra être entièrement noire.

III. Ils pourront porter ce costume de prélat, avec le rochet sous la manteletta, dans les offices publics et les différentes cérémonies ; autrement, ils laisseront le rochet. Ils sauront qu'il ne leur est jamais permis, si ce n'est en célébrant la messe pontificale, de porter la croix pectorale et l'anneau.

IV. En costume ordinaire, il est permis aux mêmes Protonotaires de porter, avec le col et les bas violets, la soutane noire avec lisérés et boutons roses, une petite ceinture violette, le manteau violet, le chapeau noir avec cordon de soie rouge non entremêlée d'or.

V. En costume de prélats, ils marcheront avant les prêtres, les Chanoines pris séparément, les Prélats Supérieurs d'Ordres Réguliers non revêtus des privilèges pontificaux ; mais ils viendront après les Vicaires Généraux ou Capitulaires, les Chanoines réunis en corps et les Abbés.

VI. S'ils assistent aux cérémonies en costume de prélats, ils ne feront pas la génuflexion, mais une inclination de tête devant la croix, comme les Cha-

noines des Cathédrales ; on les encensera de deux coups, et ils prendront place dans l'ordre ci-dessus indiqué.

VII. S'ils sont Chanoines ou dignitaires de quelque Eglise, ils y porteront le costume propre à leur rang et non celui de prélat, excepté la soutane, qui pourra être violette ; ils marcheront ou s'assièront à la place qui leur convient, eu égard à leur bénéfice. Si néanmoins il leur plaît de revêtir le costume de prélats, ils prendront place dans l'ordre indiqué ci-dessus ; mais alors ils seront privés pour cette fois de la distribution quotidienne, que l'on ajoutera à celle de leurs collègues.

VIII. Ils jouiront du privilège de l'oratoire privé, soumis à la visite et à l'approbation de l'Ordinaire. Dans cet oratoire, même aux fêtes les plus solennelles, en présence de leurs parents, de leurs alliés, habitant sous le même toit, de leurs domestiques, ils peuvent dire la sainte messe, ou la faire dire à tout prêtre séculier ou régulier dûment approuvé. Le privilège de l'autel portatif leur est absolument interdit.

IX. Ils ont droit d'assistance aux Chapelles Pontificales et ils prennent place après les Protonotaires participants.

X. Ils peuvent dresser les actes dans les Causes de Béatification et de Canonisation des Serviteurs de Dieu ; cependant ils n'useront pas de ce privilège, s'il y a là un Protonotaire participant.

XI. Il est permis de les prendre pour Conservateurs des Ordres Réguliers, pour Juges Synodaux, pour Commissaires Apostoliques, pour Juges désignés par le Souverain Pontife dans les causes Ecclésiastiques et Bénéficiaires. Ils peuvent recevoir la Profession de foi de ceux qui y sont tenus par devoir, aussi bien que le transfert des pensions de ceux qui jouissent de ce privilège.

XII. Les Protonotaires Apostoliques *ad instar participantium* n'oublieront pas que, malgré les privilèges rapportés ci-dessus, ils ne sont nullement exempts de la juridiction des Ordinaires, mais qu'ils dépendent entièrement de ces Ordinaires, conformément aux règles du droit commun, et que, par conséquent, ils ne peuvent, sans leur consentement exprès, jamais exercer les fonctions pontificales.

XIII. L'Ordinaire accordera cette permission autant de fois et pour telles fêtes qu'il lui plaira : si la messe solennelle doit être célébrée dans une église exempte, il faudra, de plus, l'assentiment du Prélat de qui dépend cette église. Ces conditions remplies, que les Protonotaires *ad instar participantium* n'aillent pas croire qu'il leur soit permis de célébrer la messe solennelle avec les cérémonies et toute la pompe qui convient seulement à la dignité épiscopale. Plusieurs choses, comme il suit, leur sont absolument interdites.

XIV. Ainsi, ils se rendront, simplement et sans escorte, à l'église où ils doivent officier pontificalement. Ils ne porteront ni cappa magna, ni calotte pontificale ; ils ne se feront suivre d'aucun prêtre,

d'aucun clerc revêtu du surplis ; ils ne seront pas reçus sous le vestibule par le Clergé de l'église. De là, ils n'aspergeront pas le peuple d'eau bénite, et une fois dans l'église ils ne béniront pas de la main.

XV. Pour eux, il ne doit pas y avoir de septième chandelier sur l'autel (1). Ils prendront et quitteront les vêtements sacrés, non pas à l'autel, mais à la sacristie ; ils ne s'assiéront pas sur un fauteuil, encore moins sur un trône, mais avec les autres sur un escabeau couvert d'un tapis ou d'une étoffe de la couleur du jour. Ils n'auront ni crosse, ni canon, ni bougeoir, ni prêtre assistant, ils ne se laveront les mains qu'une fois après l'offertoire et à l'autel. Enfin ils ne diront point *Pax vobis* au lieu de *Dominus vobiscum* en saluant le peuple, et à la fin de la messe ils ne donneront point la triple bénédiction.

XVI. Quant aux ornements pontificaux, voici seulement ceux qu'il leur est permis de porter : des bas de soie, des sandales de soie, sans ornements d'or ou d'argent, des gants de soie également sans broderies d'or ou d'argent, la dalmatique, la tunique, l'anneau avec une seule pierre, la croix pectorale sans pierre avec un cordon de soie violette, la mitre simple de toile blanche, avec les franges de soie rouge, la calotte noire, qu'ils ne porteront que sous la mitre.

XVII. Ils ne pourront prendre ces ornements pontificaux ni aux Messes des Morts, ni aux Processions, ni dans l'exercice d'aucune fonction ecclésiastique, à moins qu'elle ne précède ou suive immédiatement la messe pontificale, et encore, dans les offices distincts de la messe, doivent-ils toujours quitter les gants, la dalmatique et la tunique.

XVIII. Dans les messes privées, pour ce qui regarde les ornements, les cérémonies, les servants, la décoration de l'autel, le nombre des cierges allumés, ils ne se distingueront en rien des simples prêtres. Ils ne prendront donc aucun des ornements pontificaux dont l'usage ne leur est permis qu'à la messe solennelle. Quant à tout ce qui leur est interdit à ces messes solennelles, ils auront soin de s'en abstenir absolument à la messe privée.

XIX. Comme les Protonotaires *ad instar participantium* ne peuvent, à cause de la présence du Souverain-Pontife, user dans la Ville Eternelle de ces privilèges pontificaux, il leur est permis, à Rome, suivant une coutume établie, pourvu qu'ils soient en costume de prélat, de faire leur préparation à la messe privée et leur action de grâce devant l'autel, sur un petit prio-Dieu, sans tapis, avec deux coussins seulement, l'un sous les genoux, l'autre sous les bras, de s'habiller à l'autel, d'user du bougeoir,

(1) D'après les règles de la Liturgie Romaine, lorsque l'évêque célèbre la messe pontificale dans une église de son diocèse, on met derrière la croix de l'autel un septième chandelier.

d'avoir un prêtre revêtu du surplis pour leur tourner les pages du missel ; mais cela sans atteinte, dans les Basiliques Patriarcales, aux statuts particuliers et aux coutumes en honneur, et sans exception aucune à la défense de porter l'anneau, la croix pectorale et la calotte, de saluer le peuple par ces paroles *Pax vobis*, de donner la triple bénédiction à la fin de la messe, et d'usurper tout autre rite, toute autre cérémonie propre aux Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et aux Evêques.

XX. Tels sont les seuls privilèges accordés par le Saint Siège aux Protonotaires *ad instar*. Mais pour qu'il soit permis d'en user à ceux qui auront légitimement obtenu cette dignité, il faut auparavant qu'ils présentent les Lettres Apostoliques, c'est-à-dire le Diplôme authentique de leur nomination, au Secrétariat du Collège des Protonotaires participants, qui inscrira sur le registre les noms, prénoms, âge, patrie et qualité du nouveau Protonotaire *ad instar*, avec la date de l'expédition des Lettres Apostoliques ou diplôme ; il faut ensuite que, devant le Doyen des Protonotaires participants, ils fassent en personne, s'ils sont à Rome, ou par un procureur approuvé, s'ils restent ailleurs, profession de foi ou serment de fidélité ; il faut enfin qu'ils présentent à l'Ordinaire le certificat authentique de leur nomination, de leur profession de foi, de leur serment de fidélité, écrit par le Doyen au nom de tout le Collège des Protonotaires participants, signé du Secrétaire et scellé du Sceau du Collège, avec la note imprimée des honneurs, privilèges et prérogatives attachés au Protonotariat *ad instar*, d'après le texte du présent décret, cette note signée et scellée comme il est dit ci-dessus.

XXI. Quiconque fera autrement, et s'arrogera des privilèges ou des droits autres que ceux qui viennent d'être spécifiés, et n'obéira pas à une première et une seconde injonction de l'Ordinaire, saura qu'il est par là même dépouillé de la dignité de Protonotaire.

XXII. Ces prescriptions faites aux Protonotaires *ad instar participantium*, touchant les prérogatives pontificales et la manière de dire la messe privée, seront appliquées à la lettre aux autres Prélats, même de la Curie Romaine, qui jouissent de ce privilège en vertu des Constitutions ou d'Indults spéciaux du Saint-Siège. Si des Prélats ou des Collèges de Prélats estiment qu'en ceci ils ont reçu des prérogatives plus étendues, qu'ils défèrent leurs droits particuliers à la Sacrée Congrégation des Rites, afin que l'on prenne une décision conforme aux lois canoniques.

XXIII. Entre autres privilèges accordés par les Souverains Pontifes aux Chapitres de certaines Cathédrales ou d'Eglises Insignes, en dehors de la Ville Eternelle, les Chanoines de ces Eglises ont obtenu le titre de Protonotaires *ad instar participantium*. Toutefois, il demeure bien entendu pour ces Chapitres, que de ce simple titre accordé à chaque

Chanoine, par la bienveillance du Souverain-Pontife, ils ne peuvent nullement s'attribuer les privilèges propres aux Protonotaires, mais qu'ils se rappellent la règle portée par la Sacrée Congrégation des Rites dans le décret général du 27 avril 1818 et confirmé par le Pape Pie VII, de sainte mémoire, le 13 décembre de la même année, dans la Constitution *Cum innumeri*: « Les lois et les conditions fixées dans les Indults Apostoliques doivent être rigoureusement remplies, et il n'est permis à personne de franchir à son gré les limites de la concession, soit en portant dans la Curie Romaine des Insignes spéciaux, soit en s'attribuant en particulier des fonctions ou des faveurs accordées seulement au corps. »

XXIV. D'ailleurs, la Commission spéciale ci-dessus mentionnée n'a voulu, par ce décret, rien enlever des droits, privilèges, exemptions accordés au Collège des Protonotaires participants par les Constitutions Apostoliques, et surtout par les Lettres en forme de Bref *Quamvis peculiare facultates*, le 9 février 1853.

Nous donc qui désirons du meilleur de notre cœur maintenir l'ordre en toutes choses, Nous confirmons et Nous approuvons, en vertu de Notre autorité Apostolique, par les présentes Lettres, tout ce qui a été réglé et statué par la Commission, et comme de notre propre mouvement, de science certaine, et en vertu de la plénitude de la puissance Apostolique, Nous l'établissons, Nous l'ordonnons et Nous le sanctionnons.

Que personne donc ne vienne enfreindre ce que nous avons confirmé, approuvé, établi, ordonné, sanctionné, décrété, retranché, voulu; que personne ne soit assez téméraire pour aller à l'encontre. Si quelqu'un avait cette audace, il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant, et celle des Bienheureux Pierre et Paul, ses Apôtres.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4^e jour des Calendes de Septembre, l'année de l'Incarnation 1872 ;

De Notre Pontificat la vingt-septième.

F. CARD AQUINUS.

C. GORI, sous-dataire.

VISA

De la Curie, J. Vicomte d'AQUILA.

Place du sceau.

I. CUGNONIUS.

Enregistré au secrétariat des Brefs.

Droit canonique.

EXAMEN DE QUELQUES PRÉJUGÉS

(Suite.)

L'objection que nous abordons dans le présent article est comme le prolongement de celle à laquelle nous venons de répondre. Il s'agit d'une nuance qui mérite un examen à part. La voici :

En dépit de vos intentions excellentes, nous dit-on, et des motifs très purs qui déterminent les ecclésiastiques à s'occuper du droit canon, un résultat est inévitable : c'est que, par des études de ce genre, on met le Clergé à même d'exercer sur les actes des supérieurs un contrôle incessant ; or, d'un contrôle spéculatif il est aisé de passer à la critique, au blâme, quelquefois même à la résistance. Il s'ensuit que, sous prétexte de science, on opère dans l'Eglise, ou du moins on essaye d'opérer une sorte de révolution, qui tend à modifier les relations des inférieurs avec les supérieurs, en donnant aux premiers une action indirecte dans le gouvernement des diocèses. On va plus loin : on voit là quelque chose d'analogue à ce qui s'est réalisé dans l'ordre politique depuis quatre-vingts ans, l'avènement au pouvoir de la démocratie. On va plus loin encore : on prétend que les canonistes, souvent improvisés, qui surgissent çà et là, deviennent nécessairement les avocats des mauvaises causes, les conseils des prêtres insubordonnés ou coupables, qui vont leur demander le secours de leurs arguments pour tenir tête à l'autorité, en un mot, sont de véritables embarras pour l'administration ; par conséquent, défaveur notoire, à laquelle les bons prêtres, sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à l'opinion, ne veulent pas s'exposer.

On nous rendra cette justice que nous ne dissimulons, que nous n'affaiblissons rien.

Premièrement, nous répondrons que ce n'est point à l'humble personnalité dont le nom figure au bas de ces lignes, ni aux écrivains qui, parmi nous, insistent sur la nécessité et l'utilité des études canoniques, qu'il faut attribuer le mouvement que nous voudrions voir plus accentué encore, mais à l'Eglise elle-même, aux Papes, aux conciles, aux congrégations romaines, auxiliaires du Saint-Siège pour le maintien et l'intelligence des règles canoniques. On peut abuser de tout, et notamment de la science, nous en demeurons d'accord ; mais, par crainte des abus, faut-il immoler la science ? Ce serait du vandalisme dans l'ordre intellectuel et moral.

Il existe assurément un moyen de tout concilier, et la liberté légitime due à la science et la subordination due aux supérieurs. En définitive, quel est ici le problème le plus délicat ? Celui-ci, savoir ce que doit faire un sujet dans le concours de deux lois opposées ? Cette question est abordée dans le Traité des lois, et journalièrement résolue même par des séminaristes. On répond qu'il faut s'attacher à la loi qui émane du supérieur hiérarchiquement plus

élevé. Que le supérieur hiérarchiquement moins élevé en soit, le cas échéant, un peu contristé, c'est trop humain de sa part ; c'est néanmoins dans les choses possibles. Mais sur quoi contesterait-on ? La solution n'est-elle pas universellement donnée et reçue ? Y a-t-il à cet égard l'ombre d'un doute ?

Secondement, en fait, on juge mal les supérieurs ecclésiastiques en supposant qu'ils mettent leur autorité et leur opinion personnelles au-dessus des principes. On n'entendrait pas aujourd'hui un évêque tenir à des élèves du sanctuaire le langage suivant : « Messieurs, pour faire le bien dans ce diocèse, j'ai besoin du concours de mes prêtres. Fussent-ils peu nombreux, l'essentiel est qu'ils soient obéissants. Il faut que vous soyez entre les mains de votre évêque souples comme un cadavre. Je sais bien qu'on parle des règles du droit canonique ; est venue une révolution qui a emporté les hommes et les choses. Il ne reste plus que l'autorité inviolable des évêques. Réfléchissez-y bien ; si ce programme ne vous convient pas, les portes sont ouvertes. » Cette allocution, parfaitement authentique, restera un curieux spécimen, sans provoquer nulle part adhésion ou imitation.

Troisièmement, si le droit canonique et ceux qui l'étudient constituent un véritable embarras pour l'administration diocésaine, il doit en être de même du droit civil, criminel et administratif, de ceux qui l'enseignent et l'étudient, au regard de l'autorité judiciaire et administrative. Mais ceci est une énormité. Tout en reconnaissant que les arguties des avocats appuyées de leur faconde ne sont pas toujours séantes et utiles, personne n'est jamais venu dire qu'il fallait leur imposer silence, soustraire les magistrats à l'influence de leur parole, et même biffer absolument l'étude du droit, d'où procèdent trop souvent la chicane, les disputes et les injustices ; qu'il serait préférable de laisser les juges prononcer équitablement tout seuls, sans procédure, sans formalités, en bons pères de famille, et non moins avantageux pour les parties. Aucun homme sensé ne tiendra pareils propos ; alors pourquoi les tiendrait-on quand il s'agit de droit canonique ? Et si, d'aventure, un ecclésiastique, fût-il constitué en dignité, pouvait abjurer le sens commun jusqu'à formuler de tels souhaits, il n'y aurait qu'à lui tourner le dos sans lui faire l'honneur d'une parole.

Quatrièmement, c'est calomnier le droit et ceux qui s'en occupent, que d'alléguer qu'ils préparent dans le gouvernement de l'Église l'avènement de la démocratie, c'est-à-dire du presbytérianisme. Rien n'est plus imaginaire ; il y a là un abus de mots indignes. Conçoit-on le Saint-Siège et les conciles favorisant le presbytérianisme ? C'est assez, c'est trop.

Cinquièmement, non, le droit canonique n'est pas le refuge des prêtres insoumis et coupables. Il est, au contraire, la force de l'autorité qui agit ou sévit avec discernement. On peut consulter les recueils de jurisprudence ecclésiastique, nous ne disons pas qu'ils ne portent aucune trace de subterfuges à l'aide

desquels on cherche à échapper à la loi, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'insuccès de la chicane pure est assuré par-devant les tribunaux ecclésiastiques, quels qu'ils soient. On n'en dira pas autant des tribunaux de l'ordre civil. Parcourez les recueils de jurisprudence civile, les contradictions abondent. Prenez les décisions des congrégations romaines, quelle admirable unité ! On découvrira néanmoins, sur un laps de temps considérable, quelques variations. Cela tient à ce que les congrégations ne sont pas des tribunaux qui appliquent seulement, mais qui interprètent et même parfois légifèrent, selon leur compétence et les attributions conférées par les Papes. Autrement, la loi reste immuable, et son application est certaine, en dépit des arguties que les parties peuvent imaginer et proposer.

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Controverse populaire.

(Suite.)

Cet article, moitié plaisant, moitié sérieux, est plus de faveur que ses aînés, un peu roides de tenue. A notre époque, les gens même les plus graves veulent être amusés. La vérité est comme ces mets solides qui n'oseraient pas se montrer sur nos tables s'ils n'étaient relevés de verdure ou d'autres accompagnements agréables à la vue. Un de mes paroissiens, brave homme au fond, mais tout enténébré des idées modernes, étant venu me voir, je ne sais en quelle occasion, commença par me dire qu'il m'avait lu avec plaisir, et me demanda ensuite la permission de m'exposer quelques difficultés. Sur un signe d'assentiment, voilà mon individu qui se lance dans des récriminations à perte de vue contre l'Église, qu'il prenait grand soin de distinguer de la religion, et c'était ceci et c'était cela : tout le bagage des hérétiques de tous les temps avec le surcroît de bagage de l'incrédulité moderne. L'Église seule était en cause, bien entendu : la Religion était sauve. Je ne pouvais cesser de m'étonner comment tant d'idées fausses étaient allées se loger dans la tête d'un homme de cette condition, assez bon chrétien cependant et sans hostilité aucune contre le prêtre. On ne s'imagine pas tous les ravages opérés dans le peuple, même croyant, par la presse à un sol aidée de la propagande protestante. Je répondis de mon mieux à mon interlocuteur et d'une façon qui parut le satisfaire. Je ne répondrais pas cependant d'avoir complètement réussi.

Quoi qu'il en soit, cette conversation me donna l'idée de passer en revue et de battre en brèche, dans une suite de dialogues familiers, toutes les

objections populaires, les sentiments erronés, les préjugés absurdes, en un mot toutes les ignorances, calculées ou non, qui donnent à notre siècle une physionomie toute particulière de crétinisme et d'imbécillité.

Le personnage que j'introduis est de la classe du peuple aisé. Il a peu d'instruction et beaucoup de préjugés ; mais il a du bon sens, de l'intelligence, et son esprit s'ouvre sans peine à la vérité.

On ne doit pas s'attendre à un cours d'instructions suivies. Ce ne sont pas des conférences didactiques ; c'est une conversation capricieuse, comme toutes les conversations. On va, on vient, on descend, on monte, on s'égaré, on revient sur ses pas, on se retrouve, et du choc des idées l'étincelle jaillit plus vive et plus pénétrante que la pâle lueur d'une argumentation méthodique.

Si mes lecteurs avaient par devers eux quelques histoires comiques ou touchantes, quelques anecdotes piquantes et récréatives, sur les préjugés populaires, je leur serais très reconnaissant de me les faire connaître. Je tâcherai d'encadrer dans mes dialogues tout ce qui peut satisfaire la raison, charmer le cœur, égayer l'esprit et rendre intéressant.

LES DIMANCHES DU PÈRE THOMAS

Un honorable fabricant me disait ces jours derniers : « Monsieur le curé, j'ai reçu votre circulaire. Je ne suis pas de ceux qui prétendent que vous voulez affamer le peuple. Je rends justice à vos bonnes intentions et j'avoue que je serais très heureux de fermer mon atelier le dimanche, si mes confrères adoptaient le même système. Cependant, permettez-moi de vous le dire, je trouve que vous exagérez beaucoup ; vous nous rendez responsables de nos derniers malheurs. Je ne comprends pas bien comment l'ouverture de mon atelier a pu contribuer à nos défaites. Il me semble que si nous avions eu une armée plus nombreuse et mieux organisée, assez de canons et de munitions de guerre, nous aurions pu lutter avec avantage et donner du fil à retordre à MM. les Prussiens. C'est donc à l'imprévoyance de l'Empereur qu'il faut s'en prendre et à l'impéritie de ses ministres. Nous avons été vaincus parce que le gouvernement a mal pris ses mesures, tandis que nous prenons les nôtres en toute conscience, aussi bien le dimanche que les autres jours. Vous riez ! Dame ! je pratique volontiers le calembour. C'est gai, c'est piquant, et comme un reste de ce vieux sel gaulois qui assaisonnait jadis les conversations même les plus sérieuses.

— Je ne suis pas tout à fait de cet avis ; mais, prenez-en à votre aise, mon cher monsieur. Je sais que vous êtes un honnête homme et un habile ouvrier. Vous me parlez à cœur ouvert, je veux répondre à votre confiance. Connaissez-vous Homère ?

— Homère ! non, monsieur. Je ne pense pas avoir jamais travaillé pour lui.

— C'est probable. Il vivait il y a environ trois mille ans. Il a laissé deux filles immortelles : l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

— Je ne connais pas plus ces deux dames que monsieur leur père. Elles doivent être bien décrépites... depuis trois mille ans ! si ce n'est pas une plaisanterie.

— Non, ce n'est pas une plaisanterie. Ces deux dames sont deux poèmes qui sont parvenus jusqu'à nous, pleins de jeunesse et de fraîcheur.

— Je n'y trouve pas à redire ; mais je vous avouerai que je ne lis jamais les poètes ni les romanciers. Autrefois, dans ma jeunesse, j'ai fourré le nez dans un volume d'Eugène Sue. J'en suis encore ! Le fait est qu'il m'en est resté des nausées. Depuis cette époque, je ne lis plus guère que l'Évangile de Jésus-Christ. Celui-là, je le connais ! Je prise aussi particulièrement le *Siècle*, un journal sérieux..., qui a parfois le petit mot pour rire..., qui respecte la religion de ses pères et ne s'écarte jamais des principes (1). Mais nous nous écartons nous-mêmes de la question. Que vouliez-vous me dire avec votre Homère, et que vient-il faire ici à propos de l'observation du dimanche ?

— Homère, mon cher monsieur, appelle Jupiter l'*assembleur de nuages* ; et c'est une expression de génie, Jupiter étant le souverain dieu du paganisme, religion de ténèbres. Je voulais donc vous dire que nous ne manquons pas aujourd'hui de petits Jupiters qui rassemblent les nuages autour de la vérité, pour en obscurcir les rayons. Un de ces nuages a passé devant vos yeux et, par un effet de mirage, vous a fait voir dans la circulaire ce qui ne s'y trouve pas. Où avez-vous lu, je vous prie, que l'ouverture de votre atelier le dimanche était la cause de nos défaites ?

— Oh ! cela n'est pas exprimé si crûment ; vous y avez mis des formes. Mais, au fond, c'est bien le sens général de vos observations.

— En êtes-vous bien sûr ? Répondez-moi franchement. Quand vous avez reçu la lettre des trois curés et que vous l'avez lue sans prévention, quel effet vous a-t-elle produit ?

— Un effet excellent, monsieur ; j'ai très bien compris qu'une nation sans Dieu est une nation perdue, et j'ai recommandé à ma femme et à mes enfants de se tenir ferme sur leurs devoirs religieux. »

Ici, je ne pus m'empêcher de sourire et de contempler un instant ce type naïf de l'honnête bourgeois. Puis, reprenant la conversation : « C'est bien là, en effet, l'exact résumé de notre circulaire : *Une nation sans Dieu est une nation perdue*. Or, qu'est-il besoin de vous le dire ? la France a banni Dieu de ses lois, de ses institutions et de ses mœurs. Le mal n'est pas d'hier ; il remonte aux premières années

(1) Historique.

du XVIII^e siècle, époque honteuse que l'histoire a flétrie du nom d'*orgies de la Régence*. Alors commença dans l'ombre un travail souterrain pour miner l'édifice séculaire élevé par les soins de nos ancêtres. Une vaste conspiration s'ourdît contre le christianisme. D'abord à l'état latent, cette conspiration, enhardie par la faiblesse de l'autorité, ne craignit pas de s'étaler au grand jour. Le sarcasme et la calomnie contre ce qu'il y a de plus sacré furent ses armes favorites, et la royauté gangrenée laissa faire. Telle fut l'origine de notre révolution ou plutôt, comme nous l'avons dit, de notre dissolution sociale. Et cette dissolution, décorée du nom de progrès, et longtemps ombragée par la gloire de nos armes, n'en a pas moins suivi son cours et nous a conduits où nous en sommes.

— Pardonnez-moi, monsieur le curé, de vous interrompre. Vous faites bon marché de nos victoires de la République et du premier Empire. Il me semble qu'alors nos soldats ne manquaient pas de nerf et que même au fort de la Terreur, quand Dieu était remplacé sur les autels par une déesse de carrefour, ce que je n'approuve pas, rien n'annonçait parmi nous cette décomposition dont vous me parlez.

— Je suis tout aussi enthousiaste que vous, mon cher monsieur, de la gloire militaire, et je crois vous en avoir touché un mot. Quelques-uns prétendent que cette gloire n'était qu'une belle robe sur un corps vicié, ou comme de vives couleurs sur un visage de poitrinaire. Il est plus vrai de dire qu'à cette époque la corruption n'était encore qu'au sommet, que le cœur était sain et que nos jeunes soldats, nourris pour la plupart de sève chrétienne, enivrés d'ailleurs des horizons nouveaux et inconnus qui s'ouvraient devant eux, se montrèrent de véritables héros. L'éclat de leurs victoires a pu faire illusion sur l'état morbide de la société; il n'a pas arrêté les progrès du mal, et la crise que nous traversons en prouve l'intensité. Nous avons abandonné Dieu; Dieu nous abandonne; et si nous ne nous hâtons de le rappeler parmi nous, la génération présente est peut-être destinée à montrer à l'univers comment finissent les peuples athées!

— Enfin, monsieur le curé, vous en revenez toujours là. Mais de ce que mon atelier reste ouvert et que je livre la marchandise le dimanche, je ne suis pas athée pour cela.

— Non, sans doute, ni votre voisin le tailleur, qui prend la mesure d'un habit, ni le négociant d'en face qui étale ses étoffes, ni la ménagère qui remet ses achats au dimanche, ni la couturière qui fait courir son aiguille sur la soie ou la dentelle pendant les offices. Vous n'êtes pas des athées, vous ne l'êtes pas du moins à la manière de Lalande le savant, qui niait Dieu et croquait des araignées pour faire parade d'esprit fort. Mais, tous réunis, vous présentez au monde le déplorable spectacle d'un peuple qui compte Dieu pour rien lorsqu'il s'agit des intérêts matériels. Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, c'est là un acte public d'athéisme qui

se renouvelle tous les huit jours et que vos bonnes intentions ne sauraient justifier. Comprenez-vous?

— Je commence à comprendre. Nous ne sommes cependant ni les seuls, ni les plus coupables. Ce n'est pas nous qui avons amené cet état de choses. Mais voici l'heure de vos vèpres. Il me reste encore bien des difficultés dans l'esprit; je vous demanderai la permission de revenir dimanche prochain pour vous les exposer.

— Tout à votre disposition, mon cher monsieur; à dimanche prochain. »

HURAUULT.

Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Des réformes universitaires.

Plusieurs ont trouvé bien sévère le jugement que nous avons porté sur l'éducation contemporaine, sur le collège en particulier; volontiers ils nous accuseraient de radicalisme: seulement, ils n'ont pas essayé de nous réfuter. Pour d'autres, ce même jugement est entaché de modérantisme et de faiblesse; ils nous reprochent d'avoir atténué la vérité: à les entendre, nous n'avons presque rien dit en comparaison de ce que nous eussions pu dire. Ceci nous paraît beaucoup mieux fondé. L'observation, du reste, a d'autant plus de poids qu'elle est faite, en général, par les hommes du métier, qu'elle est basée sur l'expérience. Pas un maître chrétien, ou simplement honnête, qui n'ait mille fois gémi, dans le secret de son âme, sur la plaie que nous avons signalée. Il en est peut-être qui cherchent à se persuader qu'il suffirait d'une réforme, en laissant subsister la même agglomération, le même éloignement de la famille. Nous ne sommes pas de leur opinion; nous croyons à la nécessité d'un remède tout autrement héroïque, et nous n'avons pas dis-imulé notre pensée.

Qu'une réforme soit nécessaire, les chefs mêmes du corps enseignant l'avaient; mais celles qu'ils proposent sont illusoire, ne visent que l'intérêt intellectuel ou scientifique, et cet intérêt encore, loin de le servir, elles achèvent de le compromettre. Fortoul imagina la fameuse bifurcation, qui donna le dernier coup aux écoles grecques, déjà profondément ébranlées. Simon inaugure les langues vivantes, au détriment du grec et du latin. Le premier se persuadait sans doute que les jeunes gens allaient devenir fous de Legendre, dès qu'on les aurait délivrés de Burnouf, et le second semble croire qu'une fois que nous parlerons tous allemand, nous n'aurons plus rien à redouter de l'Allemagne.

L'institution demeurant ce qu'elle est, toutes les réformes seront inutiles; elles ne feront guère que tourmenter le malade sur son lit de douleur et précipiter la dissolution. L'organisme est mauvais de sa nature, nous l'avons dit, et tant qu'on ne remontera

pas à la cause, c'est en vain qu'on tentera de remédier aux effets. Le mal n'est pas dans le plan d'études : vous aurez beau le modifier, le bouleverser même, vous n'obtiendrez pas de meilleurs résultats. Le collège devait logiquement produire ce qu'il a visiblement produit.

Il est vrai que les tentatives ne sont pas merveilleuses ; mais aussi, que peut-on espérer quand on s'agit dans le vide, quand on travaille sur le faux ?

La première était à la fois ridicule et ruineuse. Vous figurez-vous un professeur venant, en pleine classe de quatrième, demander à des enfants de quatorze ou quinze ans quels sont ceux qui veulent mettre de côté le thème latin et la version grecque ? La belle question, vraiment ! et qui ne prévoit la réponse ? Si tous ne la firent pas, c'est qu'il reste encore, malgré tout, des natures exceptionnelles, quelques sages instituteurs et de rares pères de famille ; ce ne fut pas, à coup sûr, la faute du ministre. Plus libres de se prononcer ou triomphant de toutes les résistances, beaucoup n'eurent rien de plus pressé que d'abandonner les études littéraires. Mais le terrain perdu par les humanités fut-il du moins gagné par les sciences ? Avons-nous eu des officiers plus instruits ou des ingénieurs plus habiles ? Je n'ai pas le courage d'insister ; nos plaies sont trop récentes, et l'écrasement peut recommencer demain.

La seconde tentative est-elle mieux inspirée et sera-t-elle plus heureuse que la première ? Impossible de l'espérer ; car, au fond, elle est la même. C'est toujours de refouler le grec et le latin qu'il s'agit, en attendant qu'on les efface du programme pour y substituer les mathématiques et les sciences naturelles d'abord, l'anglais et l'allemand ensuite. Eh bien, qu'on donne suite à ce dernier projet, et l'on verra bientôt que les conséquences seront les mêmes : comme la première fois, on n'aboutira qu'à la destruction. Démolir est facile, on ne saurait assez le répéter, surtout un édifice dont les matériaux sont décomposés et qui penche déjà vers sa ruine ; le difficile est de bâtir, et quand les bases manquent, c'est une pure impossibilité. Proposez les plans les plus admirables ; sans de solides fondements, en dehors de certaines conditions morales, vous n'en réaliserez jamais aucun. L'édifice de la science ne peut reposer que sur la vertu. Vous n'ignorez pas la parole d'un philosophe qui fut un de vos devanciers : « La religion est un arôme qui empêche la science de se corrompre. »

A ne considérer même que l'instruction, le développement intellectuel de la jeunesse, les esprits sérieux ne peuvent que s'alarmer de ces atteintes successives portées à l'enseignement traditionnel, de ce discrédit que fait peser sur l'étude des langues anciennes l'autorité même chargée de la sauvegarder. Ce n'est pas vous, monsieur le ministre, qui pouvez ignorer ce que sont pour la civilisation moderne les grands génies de l'antiquité, ce qu'est l'instruction secondaire pour les enfants destinés à la recevoir,

pourvu qu'elle soit donnée dans les conditions morales qui peuvent seules en garantir les heureux fruits. Mais, à voir les mesures que vous proposez, on serait vraiment tenté de croire que vous ne vous en doutez pas. L'hypothèse est sans doute inadmissible. C'est néanmoins trop déjà qu'on puisse s'y tromper, et plusieurs s'y trompent : on demeure confondu de certaines approbations.

Voici comment s'exprime un journaliste parisien, qui manie fort prestement la plume, et qui même parfois remue des idées : « Le ministre mérite d'être encouragé à poursuivre son œuvre, malgré les résistances qu'il rencontrera... Dans tous les projets de réforme qui ont cours depuis quelque temps, on continue à prodiguer au latin, sinon au grec, des respects et des égards que je crois excessifs ; on perpétue cette idée, qu'il est nécessaire de perdre beaucoup de temps, de dépenser beaucoup de substance cérébrale (*sic*) pour enseigner et apprendre une langue qu'on ne parlera jamais. » Inutile d'étudier une langue dès qu'on ne doit pas la parler ! A quoi serait-elle bonne, sans cela, je vous le demande ? Tout au plus à nous permettre de converser avec quelques beaux génies ou d'admirer quelques chefs-d'œuvre ; mais vous allez voir que ce n'est pas la peine de nous déranger pour cela, que nous serions bien bons d'y *dépenser* beaucoup de *substance cérébrale*.

« Je commence par vous concéder tout ce que vous voudrez sur la sublimité des anciens (quelle condescendance !), et encore il y aurait beaucoup à dire là-dessus. (Il importe néanmoins de faire ses réserves.) Tout sublimes que vous puissiez les déclarer, il est bien certain que présentement Homère, Sophocle, Eschyle, Virgile, Horace et Tacite ont surtout pour nous un intérêt d'archéologie et ne servent guère que de tiroir à citations. » Ce qui est *bien certain*, c'est que le journaliste n'y voit guère autre chose, ou même n'y voit rien de plus. En voulez-vous la preuve ? Continuons à puiser dans le *tiroir aux citations* :

« Un dramaturge n'apprendra pas grand'chose en analysant le théâtre de Sophocle et de Térence... ; nos littérateurs ont peu d'inspirations pratiques à demander à Homère ou à Virgile. » Voilà ce que je n'aurais jamais cru ; j'aurais même cru tout le contraire ; mais, du moment où nos dramaturges ne peuvent retirer aucun profit de la lecture des anciens, « il serait bon d'aller jusqu'au bout de la réforme commencée, et de ne pas perdre à mal apprendre le latin un temps précieux qu'il est facile de mieux employer. » Il ne faut donc pas que le ministre s'arrête à moitié chemin. Pourquoi n'irait-il pas du coup à la dernière conséquence, et ne supprimerait-il pas entièrement ce lourd fardeau des études classiques ? Il aurait tort de ne pas saisir l'occasion et de laisser à son successeur une partie de sa gloire.

Deux considérations doivent le décider : d'abord, « nous lisons avec plus de fruit Balzac, Lamartine,

Alfred de Musset, que l'*Illiade* ou la *Cyropédie* ; » et puis, « on s'habituerait tout doucement à voir disparaître le latin *tout entier*, sans préjudice pour la moyenne de l'intelligence du pays. »

A la bonne heure ! voilà qui s'appelle parler clair et net. Que voulez-vous dire à des hommes qui tranchent d'aussi redoutables questions avec une telle assurance ? Leur direz-vous que les langues savantes ne sont pas un but, et ne sont pour la jeunesse qu'un moyen, un instrument d'éducation expérimenté depuis tantôt quinze siècles ? Idées préconçues, vieille routine, vous répondront-ils, dont il faut affranchir les générations nouvelles. N'essayez pas de leur prouver qu'une langue morte est toujours vivante, quand elle transmet les plus nobles pensées et les plus généreux sentiments qui puissent animer la nature humaine ; que les auteurs grecs et latins, les biographes comme Plutarque, les philosophes comme Platon, les historiens comme Thucydide ou Tacite, les orateurs comme Démosthène ou Cicéron, les poètes comme Homère ou Virgile sont devenus les vrais instituteurs de la jeunesse et restent les flambeaux de la civilisation. Ne vous hâtez pas de conclure que les éliminer, c'est faire la nuit et creuser un abîme. Les modernes réformateurs ne s'effrayent pas de si peu !

Ils ne s'arrêtent pas à des considérations de ce genre ; jamais ils n'ont soupçonné qu'il en fût ainsi. D'ailleurs, en admettant qu'il y ait là quelque chose, pour maintenir et même relever la *moyenne de l'intelligence*, ils ont d'autres moyens tout prêts ; ils en ont de rechange : l'anglais ou l'allemand d'abord, ensuite la géométrie, la botanique, la géologie, l'hygiène, le chassepot et la gymnastique. On pourrait ajouter à cette imposante énumération « un léger aperçu des grands systèmes philosophiques. » C'est plus qu'il n'en faut, avouez-le, pour remplacer « cette besogne *inutile et fastidieuse* du latin. » Après cela, si tant est que la littérature puisse contribuer à l'éducation, n'avons-nous pas Balzac, Eugène Sue, Alfred de Musset et les autres : Gaboriau, par exemple, About, Taine et Ponson du Terrail ? Quand on a de pareils modèles, des guides aussi lumineux et d'aussi sages moralistes, il est sûr qu'on a tort d'aller chercher parmi les débris de la Grèce et de Rome.

S'il faut faire des emprunts et puiser ailleurs des inspirations, il sera tout au plus permis de s'adresser aux nations voisines, à l'Allemagne surtout. L'Allemagne a cet incomparable privilège, aux yeux de nos écrivains, d'avoir donné le jour à Goethe. Homère est bien peu de chose et Virgile n'est rien ; parlez-leur de Goethe, ou plutôt laissez-les en parler ! J'avais espéré que nos horribles défaites nous auraient au moins guéris du culte prussien. Mais non : les génuflexions n'en sont devenues que plus profondes. Qui nous délivrera donc de ce lourd et dégradant fétichisme, servitude anticipée ? Depuis tantôt un demi-siècle, les Français ne cessent de répéter sur le ton de l'adoration : « Oh ! le *Faust* !

le *Faust* ! l'œuvre de Goethe est le chef-d'œuvre de l'esprit humain ! » Tous le vantent avec enthousiasme ; pas un ne l'a lu. Non, personne qui l'ait lu d'un bout à l'autre. C'est qu'on ne peut pas, après tout, avaler cet amas indigeste d'hallucinations impies et d'aventures obscènes, ces incohérentes rêveries, cette mystique ténébreuse de la déraison et de l'immoralité. Vous dites que Goethe a fait un nouvel Évangile. Dites plutôt qu'il a dressé le *Pandæmonium* de la littérature moderne.

Puisque vous avez tant à cœur de marcher sur les traces des étrangers, abdiquant cette noble initiative qui fut longtemps la gloire du génie français et le puissant prestige de la France, attendez donc, avant de toucher à l'ancien plan des études classiques, le signal de ces nations qui vous servent de régulateur. Quand l'Angleterre aura prononcé la déchéance du grec et du latin dans ses vieilles écoles de Cambridge et d'Oxford, l'Allemagne dans ses nombreuses universités, vous pourrez suivre leur exemple. Le leur donner, folie gratuite, peine perdue ; elles ne le suivront pas. Leur tour viendra peut-être ; mais, pour le moment, elles ne paraissent pas à ce point saisies de la fièvre révolutionnaire. Vous n'aurez fait que consacrer, en la rendant pour longtemps irrémédiable, une infériorité qui n'est déjà que trop flagrante.

Il ne manquerait plus que cela, vraiment, pour achever notre ruine, pour nous livrer à la risée, et bientôt aux convoitises des autres nations ! Après que la corruption, et la corruption même la plus profonde, a pénétré dans les mœurs, s'il reste encore un certain degré de culture et d'élévation dans les intelligences, tout n'est pas perdu : la lumière peut ramener la chaleur dans les âmes et la vie dans les sociétés. Affaiblir cette clarté supérieure, c'est donc plus qu'une témérité ; l'éteindre, ce serait un crime social. Or la destruction appelle la destruction, « l'abîme invoque l'abîme, » selon l'énergique expression du Livre saint : vainement on tenterait d'arrêter les conséquences, les principes étant une fois posés. La pente est fatale, et la logique de l'erreur n'est pas moins irrésistible que celle de la vérité.

On a beau se tenir sur ses gardes ; on ne parle pas de l'état actuel de l'éducation sans que la parole s'imprègne peu à peu d'une gravité qui n'est pas toujours exempte de tristesse, et le caractère de notre temps n'est pas fait pour adoucir cette double teinte. L'écrivain dont j'ai blâmé les idées est, en partie, cause de l'impression que je ne dissimule pas ; si c'était un ennemi des saines doctrines, son langage serait tout naturel, on n'en éprouverait ni douleur ni surprise. Non ; c'est un conservateur, qui n'insulte pas la religion et lutte chaque jour contre le radicalisme. Rien ne saurait mieux nous montrer l'affaiblissement de la raison et le trouble des esprits à notre époque.

J. BAREILLE.

Coup d'œil sur l'histoire.

DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE

Le caractère littéraire le plus saillant de notre époque, c'est son amour pour les sciences de faits. Est-ce que les sciences de principes, la philosophie, la théologie, seraient trop fortes pour son génie vieilli et affaibli par les débauches intellectuelles du dernier siècle? Quoi qu'il en soit, le nôtre aime l'histoire, non seulement l'histoire des faits, des événements humains, mais encore l'histoire des faits de l'esprit de l'homme, l'histoire des lettres et l'histoire des sciences, et aujourd'hui chaque science, quelque modeste qu'elle soit, a son histoire spéciale. Je voudrais donc tracer ici, en quelques pages, le croquis de l'histoire d'une science trop négligée, mais qui se réveille aujourd'hui, celle du droit ecclésiastique.

Toute société légitime a ses droits; car toute société légitime, ayant le droit d'exister et de vivre, a conséquemment celui de se maintenir à l'existence, avec toute l'abondance de vie et de puissance dont elle est susceptible. Toute société a ses lois, car toute réunion d'hommes suppose nécessairement un lien qui les unit. L'individu lui-même a les siennes; ce sont celles de ses facultés spirituelles et organiques, et les lois de la société ne sont même qu'une suite des lois de l'individu: elles en sont la continuation et comme le prolongement. L'origine, du reste, la source primordiale de toute loi, c'est l'Être infini: Dieu a des lois internes, qui sont les rapports essentiels de la société ineffable des trois personnes divines, et toute loi, de l'ange ou de l'homme, en est une participation, un rayonnement divin.

Quand le Fils de Dieu incarné voulut raviver le cadavre du monde qui s'en allait en dissolution, il fonda une société nouvelle, l'Eglise catholique. Il lui donna ses lois fondamentales, sa constitution, et il établit une autorité vivante pour expliquer et appliquer ces lois, en faire de nouvelles appropriées à l'esprit des temps, et faire régner ainsi dans la société chrétienne l'ordre et l'harmonie. Et c'est l'histoire littéraire de ces lois, c'est-à-dire l'histoire de la science du droit ecclésiastique, dont je vais esquisser le rapide tableau.

Or, pour avoir une connaissance nette des phases diverses de cette partie de la science sacrée, on peut en diviser l'histoire en trois périodes. La première commence avec l'Eglise et va jusqu'au célèbre *Décret* de Gratien, au XII^e siècle; la seconde embrasse le laps de temps qui s'écoule du XII^e au XVI^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au concile de Trente; la troisième va de cette époque jusqu'à nos jours. Chacune de ces trois périodes a son caractère propre, en harmonie avec les autres branches de la science ecclésiastique, et en rapport, comme cela doit être et comme cela est toujours, avec l'esprit du temps;

car, dans un sens réel, c'est l'homme qui fait la science, et il la frappe à son image.

I

Comme toute société, plus même que toute société, l'Eglise a eu d'humbles commencements. A son premier âge, sa jurisprudence fut sans aucun doute fort simple. Quelques règles prises des saintes Ecritures, quelques autres données par les apôtres aux évêques qu'ils instituaient, la conduite de ces mêmes apôtres et de leurs successeurs verbalement transmise, un petit nombre de règlements faits par des évêques rassemblés entre deux persécutions, mais surtout cet esprit primitif qui se trouve toujours plus abondant à l'origine des institutions, parce qu'elles sont plus près de Dieu, voilà le code des lois, voilà tout le *Corpus juris* de ces temps héroïques du christianisme, c'est-à-dire des trois premiers siècles de son existence. Toutefois, il importe de remarquer que nous avons ici, dès le commencement, les éléments fondamentaux du droit ecclésiastique, et comme la matière première sur laquelle la science aura à travailler; la suite des âges ne fera que les développer et les appliquer sur une plus vaste échelle.

Pendant le sang des martyrs a assez fécondé la terre; la persécution laisse reposer l'Eglise, et le christianisme vainqueur s'assied sur le trône des Césars. L'Eglise est sortie des catacombes; pour se conserver pure dans la foi, et se constituer forte comme société, elle rassemble ses évêques, à la face du monde, dans les principales villes de l'empire. Outre les dogmes de la foi, confirmés et définis dans ces assemblées augustes, on y fait, sous le nom de canons, divers règlements disciplinaires. On voit alors paraître en Orient, vers la fin du IV^e siècle, les premiers codes de lois ecclésiastiques. Bientôt une version latine en est faite pour l'Eglise d'Occident, connue sous le nom de *Prisca canonum translatio*, et vulgairement citée sous le nom de *Prisca*. Les lois ecclésiastiques ont donc coulé de la même source pour l'Orient et pour l'Occident, et il y a eu au fond primitivement unité dans les deux Eglises. Tous les ouvrages qui furent faits alors ne sont que de simples collections de lois, d'après l'ordre chronologique de leur promulgation: l'histoire du droit ecclésiastique ne peut encore les enregistrer ni les apprécier comme œuvre de science; toute sa tâche, quant à cette époque, est de nous faire assister, pour ainsi dire, à la naissance de la science du droit, d'en indiquer la formation.

L'histoire nous conduit ainsi jusqu'à la fin du V^e siècle. Le christianisme, fécond en lumières comme en vertus, en docteurs comme en saints, a produit ses plus beaux génies. L'école philosophique et théologique d'Alexandrie a vu à sa tête le grand Origène, et la science sacrée a été portée à une sublime hauteur par l'incomparable Augustin,

bien que nulle part encore il n'y ait un corps de théologie complet : cette gloire est réservée à la scolastique. Le droit ecclésiastique commence vers cette époque à aspirer à la forme, à la méthode scientifique en Orient et en Occident. On ne se contente plus, dès lors, de recueillir les lois ecclésiastiques dans l'ordre chronologique ; on s'élève à l'ordre des matières qui, réunies sous certains chefs généraux, annoncent que l'idée commence à maîtriser les éléments de la science et présider à sa formation. L'ouvrage le plus remarquable qui ait été fait à cette époque en Orient est celui de Jean, dit le Scolastique, qui fut, sous Justinien, patriarche de Constantinople. Il est divisé en cinquante titres ou matières. Outre les éléments renfermés dans les collections antérieures, l'auteur y introduisit des canons extraits des trois épîtres canoniques de saint Basile. Au milieu du vi^e siècle, un nouvel élément entra dans les livres de droit ecclésiastique ; ce sont les Constitutions impériales. L'empereur Justinien marchant sur les traces de Constantin, appuie par la législation civile la législation de l'Eglise. Jean le Scolastique, alors patriarche, opère dans un nouvel ouvrage une sorte de fusion entre les deux droits ; et après lui, deux autres collections plus considérables, et sous une forme, une classification plus scientifique, continuent cette union : leur composition mixte leur fit donner le nom de *Nomocanon*. Les ouvrages qui suivent, en Orient, les deux conciles *in Trullo*, celui de Photius en particulier, imprimèrent un nouvel élan à la science du droit ecclésiastique. La collection du trop fameux patriarche de Constantinople fut, avec le *Nomocanon*, l'objet de nombreux commentaires, dont les plus célèbres sont ceux de Zonaras et de Balsamon. Enfin, Blastarès publia son *Syntagma* en faveur des praticiens ; et ce fut là le terme des travaux, en Orient, sur cette branche des sciences ecclésiastiques. On fit, de tous ces ouvrages et des canons des conciles, un immense recueil, et c'est cette collection qui est encore aujourd'hui la base de la jurisprudence dans l'Eglise grecque, avilie sous le joug des Turcs.

L'Eglise russe a reçu tous les principaux ouvrages de l'Eglise grecque sur le droit ecclésiastique et se les est rendus propres en y fondant les épîtres canoniques de ses métropolitains, les règlements de ses conciles et les lois de ses autocrates, surtout le règlement ecclésiastique de Pierre le Grand, qui est la base du droit ecclésiastique moderne dans cet empire schismatique.

Quant à l'Eglise d'Afrique, les seuls canons de discipline qu'elle reçut de l'étranger furent ceux de Nicée. Presque toute sa jurisprudence se forma donc des lois de ses conciles nationaux, surtout de ceux de Carthage et d'Hippone. La science y suivit à peu près la même marche que dans l'Eglise grecque. Plus tard, la réception du Code de Denys le Petit lui donna un remarquable élan. Les ouvrages qui méritent le plus d'attention sont ceux du diacre Ferrandus et de l'évêque Cresconius. La science et

l'histoire s'arrêtent, à l'entrée du viii^e siècle, devant le cimetière des Arabes.

Nous avons désormais à nous renfermer exclusivement en Europe. Dans les premiers siècles du christianisme, l'Eglise latine fut, en fait de lois comme en fait de disputes, beaucoup plus sobre que l'Eglise d'Orient. Mais nous allons voir l'étude du droit ecclésiastique se répandre dans l'Europe avec celle des autres sciences, sous l'impulsion providentielle de Charlemagne. Vers la fin du v^e siècle, Denys le Petit, abbé d'un monastère de Rome, y avait publié sa célèbre collection, qui se répandit d'abord dans l'Italie. En 773, pendant que les troupes de Charlemagne, venues au secours du Pape, tenaient le roi des Lombards assiégé dans sa capitale, le grand monarque se rendit à Rome. A son départ de la Ville éternelle, il reçut du Souverain Pontife de magnifiques et précieux cadeaux ; on remarquait, entre autres choses, un recueil de canons dédié au Libérateur de Rome ; le Pape lui-même en avait composé la dédicace, espèce de petit poème en forme d'acrostiche à la louange de Charles, et dont les initiales réunies formaient les mots suivants : *Domino excellentissimo filio Carolo Magno regi Hadrianus Papa*. Le grand empereur répand dès lors, dans ses vastes Etats, et la collection de Denys et le goût de l'étude de la jurisprudence canonique. Il s'y applique lui-même, comme il le confesse, sous la direction d'Alcuin, son premier ministre intellectuel, selon l'expression de Guizot ; et le civilisateur de l'Europe ne paraîtra pas moins grand à l'école du palais qu'à Paderborn, où il fixait d'un mot les destinées de l'Europe. De nombreux travaux sur le droit ecclésiastique paraissent dans les âges suivants, chez toutes les nations catholiques. Les plus remarquables sont ceux d'Yves, évêque de Chartres ; ceux de Reginon et de Burchard, évêque de Worms. Ils avaient été précédés, en Espagne, par la collection de saint Isidore de Séville, qu'il ne faut pas confondre avec Isidore Mercator, auteur vrai ou supposé du recueil qui contient les fausses Décrétales. Nombre d'autres ouvrages, abrégés raisonnés ou simples collections, paraissent encore, mais ne font que prouver l'étude et le travail. Et nous arrivons ainsi à la fin de la première période de l'histoire du droit canonique.

Cette époque, dont nous venons de donner une idée générale, a un double caractère. La jurisprudence ecclésiastique est d'abord à peu près tout entière dans la tradition. Les Apôtres donnent verbalement des règles à leurs successeurs ; ceux-ci les transmettent aux évêques qu'ils consacrent et aux prêtres qu'ils ordonnent, et ainsi se forme et se continue la chaîne traditionnelle. C'est sans doute à ce respect religieux pour l'antiquité apostolique que nous devons les collections connues sous les noms de *Canons* et de *Constitutions des Apôtres*, qui ne sont pas, il est vrai, l'œuvre de ceux dont ils portent le nom, mais qui ne laissent pas de contenir sans doute des règles de discipline d'origine apostolique.

Fleury, qui n'est pas suspect de partialité en faveur de l'Église de Rome, en fait à ce sujet un bel éloge : « Elle avait, dit-il dans ses *Institutions au droit canonique* (1), elle avait conservé si constamment la tradition de la discipline ecclésiastique, qu'elle n'avait presque pas eu besoin de faire aucun règlement ; et ce que les Papes en avaient écrit était pour l'instruction des autres Eglises. » Le second caractère du droit et de la jurisprudence ecclésiastique, à cette première époque de leur existence, est un caractère de formation, mais, comme nous l'avons vu, de formation plus matérielle que scientifique. Le droit et la jurisprudence canoniques se forment et se constituent dans leurs éléments en quelque sorte physiques.

Nous avons maintenant à considérer la science canonique comme science académique, possédant droit de cité dans les universités d'Europe, et élevant ses chaires à côté de celles des autres branches des connaissances divines et humaines.

(A continuer.)

L'abbé DESORGES.

Variétés.

NOTRE-DAME DE PONTMAIN (2)

Sur les confins du diocèse de Laval et sur la limite de celui de Rennes est situé le petit bourg de Pontmain, qui compte cinq cents habitants. Cette population est profondément chrétienne. On ne voit point à Pontmain le travail du dimanche, il est bien rare d'y entendre un blasphème. Trois religieuses instruisent l'enfance élevée dans la crainte de Dieu. Au milieu du bourg, non loin de l'église, est une maison d'apparence moderne, bien qu'on lise, à l'intérieur, sur une vieille cheminée, la date de 1598. C'est là qu'habite la famille Barbadette. Une vaste grange, couverte en chaume, avec une grande porte verte, y est attenante et appartient à cette famille, qui se compose de cinq membres : le père, la mère et trois garçons. L'aîné, mobile, est à l'armée depuis le 23 septembre 1870. Le second, Eugène, est âgé de douze ans ; il est sérieux, intelligent, doux, naïf et bon. Le troisième, Joseph, a dix ans ; il est délicat, mais vif et remuant. Ses réparties sont aussi promptes que spirituelles. Nés de parents éminemment chrétiens, ils sont très pieux.

Le mardi 17 janvier 1871, leur père vient les réveiller à six heures dans la grange où ils couchent. Après avoir offert leur cœur à Dieu et accompli leur travail habituel, ils entrent dans la maison et récitent ensemble, à haute voix, leur chapelet pour leur frère qui est à l'armée ; puis ils déjeunent et se rendent à l'église pour y servir la sainte messe. En attendant, ils font leur prière du matin et le chemin

de la croix, comme chaque jour ; car depuis le départ de leur frère pour l'armée, à peine y ont-ils manqué une fois. Après la messe, ils s'unissent aux prières publiques faites pour nos soldats, et vont ensuite à l'école. La classe du soir terminée, vers cinq heures et demie, tous deux entrent dans la grange avec leur père, et, à la lueur vacillante d'une chandelle de résine, ils pilent, avec des marteaux en bois, des ajoncs, pour donner à leurs chevaux la ration du soir. Après avoir travaillé un quart d'heure environ, Eugène va à la petite porte qui s'ouvre dans la grande porte de la grange, pour voir le temps. La neige couvre la terre, le ciel est pur et étoilé ; il fait très froid.

Jetant les yeux au delà du chemin, dans la direction de la maison habitée par Guidecoq, le burlesque, qui est en face de l'église, Eugène aperçoit tout à coup, à vingt pieds environ au-dessus du toit, une belle et grande dame. Sa robe bleue, flottante, parsemée d'étoiles d'or, sans ceinture et sans taille, la drape depuis le cou jusqu'aux pieds. Les manches sont larges et pendantes. Elle porte aux pieds une chaussure bleue ; un ruban d'or forme au milieu un nœud en rosette. Un voile noir lui couvre les cheveux et retombe sur les épaules jusqu'à la moitié du corps ; mais il est rejeté en arrière et laisse à découvert la figure, qui est petite, très blanche et d'une incomparable beauté. La tête est ceinte d'une couronne d'or, posée sur le voile. Ses mains sont étendues et abaissées, comme on représente Marie Immaculée. La dame regarde l'enfant et lui sourit.

Aux exclamations de l'enfant, son père et son frère viennent à la porte, le père regarde dans la direction indiquée, mais n'aperçoit rien.

« Vois-tu, toi, Joseph ? dit Eugène.

— Oui, répond celui-ci, je vois une belle grande dame, qui a une robe bleue avec des étoiles d'or, des chaussures bleues avec des boucles d'or, une couronne d'or qui va s'élargissant avec un liseré rouge au milieu, et un voile noir. »

Eugène va chercher sa mère. Comme elle arrive, Joseph frappe ses mains l'une contre l'autre avec rapidité, en criant :

« Oh ! que c'est beau ! oh ! que c'est beau ! »

La mère lui donne un petit coup sur le bras, en disant :

« Mais veux-tu te taire ? voilà le monde qui nous regarde.

— Maman, dit Eugène, regardez au-dessus de la maison de Guidecoq si vous ne voyez rien.

— Mais non, dit-elle, je ne vois absolument rien. »

Et Eugène et Joseph, ensemble :

« Vous ne voyez pas une belle grande dame qui a une robe bleue... ? »

Et ils en font une description complète.

« Non, dit-elle, je ne vois rien du tout. »

Puis, frappée de l'accent de sincérité de ses enfants, elle ajoute :

(1) Tome 1^{er}, p. 12.

(2) Cette notice est extraite d'un ouvrage intitulé : *Histoire des pèlerinages*, par M. l'abbé Leroy, qui paraîtra prochainement à la librairie L. Vivès.

« C'est peut-être la sainte Vierge qui vous apparaît. Disons cinq *Pater* et cinq *Ave* en son honneur. »

Les cris de joie et d'admiration des enfants ont été entendus ; les voisins, sortant sur le seuil de leur porte, demandent :

« Que voyez-vous donc ? Qu'est-ce qu'il y a ? »

— Ce sont les enfants, répondent les parents, qui disent qu'ils voient quelque chose ; mais nous autres, nous ne voyons rien. »

Ils achèvent de piler les ajones et s'en vont souper. Les enfants contemplant, en sortant, la magnifique vision.

« Si vous me laissez libre, dit Eugène, je resterais là toujours. »

Ils suivent leurs parents à regret, tout en regardant et en s'écriant :

« Oh ! que c'est beau ! oh ! que c'est beau ! »

Entrés dans la maison, ils ne veulent pas s'asseoir, comme d'habitude, pour prendre leur repas.

« Pressons-nous vite, Joseph, dit Eugène, pour aller voir. »

— Avant de retourner, leur dit la mère quand ils ont fini, récitez encore cinq *Pater* et cinq *Ave*. »

Les ayant récités, ils sortent, regardent et reviennent bientôt à la maison :

« C'est tout pareil, disent-ils ; la dame est grande comme sœur Vitaline. »

— Qu'on aille la chercher, reprend la mère ; les sœurs sont meilleures que vous : si vous voyez, elles verront bien aussi. »

Ils vont la chercher. Elle récitait son office dans la classe ; elle les suit aussitôt. Arrivés à la porte de la grange, les deux frères lui montrent la place où est l'apparition.

« J'ai beau ouvrir les yeux, dit la sœur, je ne vois absolument rien. »

Les enfants, d'un air contrarié, reprennent :

« Comment, ma sœur, vous ne voyez pas ? Vous voyez bien ces trois étoiles ? Eh bien ! la tête de la dame est juste au milieu. »

N'apercevant rien, la sœur reprend le chemin de l'école, va trouver trois jeunes pensionnaires et leur dit :

« Petites filles, venez donc par là, on a quelque chose à vous montrer. »

— Qu'est-ce qu'il y a ? répondent-elles. Qu'est-ce que nous allons voir ?

— Je ne sais pas, ajoute la sœur, car, pour moi, je n'ai rien vu. »

Les pensionnaires courent à la porte de la grange où les appelle Eugène. Là, Jeanne Lebossé, née à Gonet, âgée de neuf ans, et Françoise Richer, née au Loroux, âgée de onze ans, s'écrient immédiatement :

« Oh ! la belle dame ! elle a une belle robe bleue avec des étoiles d'or. »

Les religieuses les suivent et leur demandent :

« Que voyez-vous, mes petites filles ? »

Toutes deux répondent :

« Oh ! une belle grande dame ! »

— Puisque ces enfants voient, dit une des sœurs, il faut en aller chercher de plus jeunes. »

On va en même temps prévenir M. le curé, M. Guérin, qui donne ses soins à ce troupeau depuis trente-cinq ans. Le bon vieillard arrive. Il interroge en vain le ciel ; il n'aperçoit pas l'apparition. Eugène Friteau, âgé de six ans et demi, arrive aussi, et aussitôt aperçoit la belle dame, qu'il dépeint comme les autres enfants. La femme Boitin, le sabotier, attirée par le bruit, accourt, portant dans ses bras sa petite fille, âgée de deux ans. Cette enfant jette aussitôt les yeux vers l'apparition, et, agitant ses mains innocentes, bégaye à plusieurs reprises :

« Jésus ! Jésus ! »

En ce moment, tous les enfants s'écrient à la fois :

« Oh ! voilà quelque chose qui se fait : un grand cercle ovale et bleu, large comme la main, entoure entièrement la dame à une distance d'un pied et demi, comme une immense auréole. Quatre bougies y sont attachées : deux à la hauteur des épaules, deux à la hauteur des genoux. Une petite croix rouge, grande comme un doigt, brille sur la poitrine de la dame. »

Le nombre des curieux va toujours croissant ; près de cinquante personnes entourent les enfants, leur adressant des questions sur la belle dame. Un des assistants manifeste publiquement son incrédulité. Eugène Barbadette s'écrie :

« Voilà qu'elle tombe dans la tristesse. »

M. le curé demande le silence.

« S'il n'y a que les enfants qui la voient, dit-il à ceux qui, ne voyant rien, sont dans l'incertitude, c'est qu'ils en sont plus dignes que nous. Prions ! »

Tous se mettent à genoux ; pendant qu'on récite en commun le chapelet, la dame semble monter et grandir.

« Maintenant, elle est, disent les enfants, deux fois grande comme sœur Vitaline. »

Le cercle bleu s'étend aussi dans la même proportion. Les étoiles du ciel paraissent, aux yeux des enfants, se ranger sur le passage de la dame, et venir se placer deux à deux sous ses pieds. Les étoiles d'or se multiplient sur sa robe ; elle en est toute dorée.

Sœur Marie-Edouard entonne le *Magnificat*. Les quatre enfants s'écrient ensemble :

« Voilà une grande M, comme dans les livres ; voilà un A. »

Ils épèlent ensuite un I puis un S. MAIS. Il leur semble qu'une main invisible trace lentement, sous les pieds de la dame, ces lettres en beaux caractères d'or, sur une bande d'une éclatante blancheur. En ce moment, un habitant du bourg, Joseph Babin, passe. Surpris de ce rassemblement et de ces chants :

« Vous n'avez qu'à prier, dit-il, les Prussiens sont à Laval. »

Ils en étaient, en effet, à deux kilomètres. Cette nouvelle ne fait aucune impression sur la foule.

« Ils seraient à l'entrée du village, répond une femme, que nous n'aurions pas peur. »

On lui raconte l'apparition, il partage la confiance des habitants et se met à prier avec eux. Quand les fidèles achèvent le *Magnificat*, les enfants lisent en lettres d'or, hautes de 25 centimètres : MAIS PRIEZ, MES ENFANTS. La belle dame sourit toujours ; la foule est profondément émue : beaucoup pleurent.

A la demande de M. le curé, sœur Marie-Edouard commence les litanies de la sainte Vierge. Les enfants s'écrient vivement :

« Voilà encore quelque chose qui se fait ; c'est un D. »

A mesure que les lettres se forment, ils les épèlent ; à la fin du chant des litanies, ils lisent :

« DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS. »

On demande à Eugène à quelle intention il a fait toutes ses prières.

« Je priais, répondit-il, pour que mon frère, qui est soldat, ne reçût pas un mauvais coup, pour obtenir la paix, le départ des Prussiens et le retour de la tranquillité. »

Tous les assistants répètent :

« La guerre va finir ! »

— Oui, ajoute Eugène, qui sent que Marie exauce sa demande, *mais priez.* »

La dame souriait de plus en plus aux enfants.

« Voilà qu'elle rit ! s'écrient-ils en riant eux-mêmes avec bonheur, voilà qu'elle rit ! »

On comprend la joie des assistants en recevant cette promesse miséricordieuse. Au milieu des sanglots que l'émotion fait éclater, on entend des exclamations joyeuses.

On chante alors l'*Inviolata*. Les enfants annoncent que de nouvelles lettres se forment. Au moment où les assistants finissent de chanter : *O douce, ô bien-aimée Mère du Christ !* ils épèlent, lettre par lettre, ces mots : MON FILS.

« C'est bien la sainte Vierge ! s'écrient les enfants.

C'est elle ! » répond la foule, qu'un frémissement de bonheur parcourt.

Pendant le chant du *Salve Regina*, les enfants lisent : SE LAISSE.

Sœur Vitaline leur dit :

« MON FILS SE LAISSE n'a pas de sens ; regardez bien, il y a sans doute : *Mon fils se lasse.* »

Ils répondent aussitôt :

« Mais non, ma sœur, c'est un *i.* »

Et tous ensemble épèlent plusieurs fois le mot : LAISSE. Puis vivement :

« Mais, ma sœur, attendez donc, ce n'est pas fini, voilà encore des lettres. »

Quand on achève le *Salve Regina*, ils lisent :

« MON FILS SE LAISSE TOUCHER. »

Les chants avaient cessé ; la foule, émue et re-

cueillie, priait. Le silence n'était troublé que par les enfants, qui répétaient l'inscription complète :

MAIS PRIEZ, MES ENFANTS, DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS, MON FILS SE LAISSE TOUCHER.

« Chantez un cantique à la sainte Vierge, » dit le vénérable curé.

Et sœur Marie-Edouard chanta :

Mère de l'Espérance,
Dont le nom est si doux,
Protégez notre France,
Priez, priez pour nous.

Alors la sainte Vierge élève à la hauteur des épaules ses mains qu'elle tenait jusque-là abaissées et étendues ; elle prie, en regardant les enfants avec un sourire d'une douceur infinie.

« Voilà qu'elle rit ! s'écrient-ils de nouveau. Oh ! qu'elle est belle ! qu'elle est belle ! »

Ils sautent joyeusement et battent des mains. Les assistants rient et pleurent à la fois. Ils voient sur ces visages expressifs et sincères comme un reflet du sourire qui leur cause ces transports de joie. Vers la fin du cantique, l'inscription s'efface. On chante alors :

Mon doux Jésus, enfin voici le temps
De pardonner à nos cœurs pénitents,
Nous n'offenserons jamais plus
Votre bonté suprême, ô doux Jésus ?

« Voilà qu'elle retombe en tristesse, » disent les enfants.

Et leur figure devient triste aussi. Puis, tout à coup :

« Voilà encore quelque chose qui se fait : une croix rouge, haute d'un demi-mètre environ, avec un Christ semblable ; au sommet, sur un écriteau en lettres rouges : JÉSUS-CHRIST. Ce crucifix est placé en face de la dame, qui le prend, l'incline un peu et nous le présente. »

Après chaque couplet, on chante le *Parce Domine*. La sainte Vierge, triste et recueillie, semble prier avec les assistants. Une étoile part de sous ses pieds, allume les bougies et va se placer au-dessus de sa tête, comme pour montrer qu'on doit lui ériger une chapelle en ce lieu, et faire brûler des cierges en son honneur. La sœur Marie-Edouard entonne l'*Ave, maris Stella*. Le crucifix disparaît, la dame reprend la pose de l'Immaculée-Conception. Sur chacune de ses épaules apparaît une petite croix blanche. Elle sourit de nouveau aux enfants. Il est huit heures et demie.

« Nous allons réciter la prière du soir, » dit M. le curé.

Tous les assistants se mettent à genoux. A mesure qu'on avance, les enfants, qui ne quittent pas des yeux la Dame, annoncent qu'un voile blanc, partant de sous ses pieds, monte lentement et la couvre peu à peu. Bientôt ils ne voient plus que sa figure, d'une bonté toute céleste. Puis tout disparaît avec le grand cercle.

« Voyez-vous encore quelque chose ? leur demande le pasteur.

— Non, monsieur le curé, répondent tous ensemble les enfants, tout a disparu, tout est fini ! »

Il est près de neuf heures du soir. La foule se retire lentement.

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Le jour de la Toussaint, il y a eu, à la Sixtine, chapelle papale. Le Saint-Père y a célébré avec cette angélique piété qui émeut toujours si fortement les assistants. Au moment de la consécration, plusieurs personnes, placées de manière à pouvoir l'observer, l'ont vu répandre des larmes. Larmes d'amour, mais aussi, l'on n'en saurait douter, larmes de reconnaissance et d'espoir.

Un touchant incident, qui s'est produit en cette circonstance, mérite d'être signalé. Parmi les cardinaux, prélats, ambassadeurs et autres personnes de qualité qui se pressaient dans l'enceinte sacrée, l'on voyait, non sans surprise, un homme âgé déjà, d'un extérieur pauvre, et n'ayant pour tout luxe de vêtement qu'une robe de chambre usée et rapiécée. Cet homme, à la messe d'actions de grâces qui se dit toujours après celle du Saint-Père, s'approcha de la sainte Table avec plusieurs autres personnes. Qui était-il, et comment se trouvait-il en ce lieu ? C'était le mendiant qui, depuis bien des années, implore la charité publique à la porte de la basilique vaticane. Un jour que Pie IX l'y rencontra, pendant l'hiver, il lui fit donner une de ses robes de chambre pour le préserver du froid. Touché de cette marque de bonté, *Pietro il poverello*, ainsi qu'on l'appelle à Rome, demanda à être admis en présence de Sa Sainteté, pour lui témoigner personnellement sa reconnaissance. Le Saint-Père, admirant à son tour une âme si bien faite, donna ordre qu'on admit *Pietro il poverello* à la chapelle Sixtine, toutes les fois qu'il demanderait à y communier. Il est rare que le bon mendiant laisse échapper cette occasion d'assister à la messe de Sa Sainteté et il s'y présente toujours revêtu de la précieuse robe de chambre, qu'il n'échangerait pas contre les plus riches vêtements. Quel touchant exemple de l'égalité du pauvre et du riche, aux yeux du Vicaire de Jésus-Christ !

— Les audiences continuent au Vatican. Le 8 novembre, lisons-nous dans une correspondance de l'*Univers*, le Saint-Père a daigné recevoir une députation de la Société de la jeunesse catholique italienne. M. Philippe Tolti, représentant le cercle de Saint-Pierre de Rome, a lu à Sa Sainteté une Adresse énergique votée par le conseil supérieur et par les représentants des cercles de la dite Société, répandue dans toute la Péninsule. Pie IX a répondu à l'Adresse par un long discours dont on n'a encore rien publié.

— Télégramme donné par le *Monde* : « Rome, 11 novembre. Le Pape, recevant quelques patriciens romains qui dirigent les écoles catholiques du soir, a formulé le vœu que leur exemple trouve de nombreux imitateurs dans le monde chrétien. Reçvant ensuite une députation des dames d'Albano, le Pape a loué le zèle qu'elles déploient pour les bonnes œuvres, spécialement pour l'éducation chrétienne des enfants ; il a ajouté : « En travaillant à la sanctification d'autrui, il ne faut pas oublier la sienne. » Sa Sainteté termine ensuite en recommandant une dévotion spéciale à saint Joseph, patron de l'Eglise. »

Croirait-on que, malgré tous ces faits, divers journaux de Rome, ne consultant que leurs vœux criminels, représentent le Pape comme gravement malade ? On ne peut lire sans pitié d'aussi pitoyables mensonges.

FRANCE. — La semaine des prières publiques pour la France vient de finir. Elles se sont faites partout avec un empressement admirable, qui démontre une fois de plus combien on calomnie notre cher pays, lorsqu'on le représente comme acquis à l'athéisme. Il est vrai que la prière de la nation avait totalement disparu depuis un siècle, nos gouvernements ayant refusé de reconnaître publiquement l'existence et le pouvoir de Dieu ; cependant la piété individuelle était toujours vivace, on le voit aujourd'hui. Il a suffi, en effet, que l'Assemblée actuelle, rompant noblement avec la hideuse tradition révolutionnaire, demandât au pays une prière nationale, pour que le pays tout entier se prosternât devant Dieu avec une dévotion incomparable. L'Assemblée avait demandé une heure de prières ; le pays est resté neuf jours au pied des autels. Est-ce là, nous le demandons, un peuple d'athées ? Le mouvement catholique a été immense, on ne saurait le nier ; les campagnes ont rivalisé avec les villes, les écoles avec l'armée. En voici une preuve matérielle, sans parler de ce que les yeux de tout le monde ont vu. L'Association de Notre-Dame de Salut, qui avait mis modestement à la disposition de ses associés dix mille exemplaires des prières de la neuvaine, entraînée par les demandes, est arrivée à un tirage de près d'un million à Paris, quoique de nombreux tirages, dont nous ne connaissons pas les chiffres, aient eu lieu en beaucoup de villes.

— Un autre signe non moins manifeste des progrès que fait chez nous le réveil catholique est la faveur croissante dont jouissent les maisons d'instruction dirigées par des ecclésiastiques et des religieux. « Décidément, dit à ce sujet la *Semaine liturgique* de Marseille, le succès ne vient pas couronner la campagne depuis longtemps ouverte contre l'enseignement libre ou congréganiste. Tous les efforts persévérants et dignes d'une meilleure cause de MM. les laïques échouent misérablement contre le bon sens et l'esprit chrétien de la plupart des pères de famille. De tous côtés nous apprenons que la rentrée est belle dans les maisons ecclésiastiques et

religieuses. On dirait que parents et élèves se précipitent vers ces asiles du savoir et de la vertu, en raison des efforts que l'on tente pour les en détourner. Nous les en félicitons, et nous ne félicitons pas moins les maîtres dévoués qui répondent si bien à la confiance des familles. » D'après les nombreux renseignements particuliers qui nous sont parvenus, nous sommes heureux de pouvoir confirmer ce que dit notre confrère de Marseille. Non seulement le nombre des élèves dans les écoles religieuses égale celui des années précédentes, mais il lui est en général très supérieur.

— Pendant la semaine qui vient de s'écouler, tous les cœurs catholiques qui priaient pour la France étaient tournés vers le tombeau de saint Martin, le glorieux conquérant des Francs pour le compte de Jésus-Christ ; car saint Martin n'est pas seulement l'apôtre et le patron de la Touraine : « Il appartient, dit Mgr Fruchaud, évêque de Tours, à notre chère France tout entière, qu'il a sillonnée dans tous les sens, arrosée de ses sueurs, étonnée par ses miracles, éclairée par ses prédications, conquise et vivifiée par ses vertus... Si la science historique veut chercher de bonne foi les sources de la nationalité française, elle doit remonter jusqu'à saint Martin. C'est lui qui, en détruisant le paganisme réfugié dans les campagnes, en faisant pénétrer, avec la lumière de l'Évangile, la civilisation et la fraternité dans ces familles divisées par le culte idolâtrique, dans ces peuplades attardées sous le joug de la barbarie, les a réunies en corps de nation chrétienne. Le véritable père de la nation française, c'est notre saint Martin. »

La neuvaine préparatoire à la fête de saint Martin, qui coïncidait si heureusement avec la neuvaine préparatoire aux prières publiques pour la France, ainsi qu'on l'a remarqué, a été célébrée à Tours avec une très grande solennité. Elle était prêchée par le R. P. Félix. L'illustre religieux, dont l'auditoire n'a cessé d'être compact malgré le froid et la pluie, a développé, avec son irrésistible logique, cette double pensée, que l'abdication pratique du christianisme est l'unique cause de nos malheurs, et que le salut ne peut nous venir que par le sacrifice.

Nous aurons certainement occasion de reparler de saint Martin dans nos prochaines chroniques, car l'on annonce de divers côtés qu'il s'organise des pèlerinages à son tombeau.

— L'année 1872 sera certainement célèbre dans l'histoire par ses pèlerinages. Il s'en fait de si nombreux, surtout en France, qu'il nous est impossible de les signaler tous. Nommons aujourd'hui, entre autres : celui de Verdélais, diocèse de Bordeaux, qui a eu lieu le 6 octobre, et auquel assistaient plus de 10,000 fidèles ; celui de Bienville, en l'honneur de sainte Menchould ; ceux à Notre-Dame de la Délivrance, à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, à Notre-Dame de Liesse, à Notre-Dame de Chartres,

et enfin, celui à Notre-Dame de Saint-Germain des Fossés, diocèse de Moulins.

Cependant nous ne saurions être aussi succinct en ce qui concerne le pèlerinage d'Angers à Lourdes. Ce pèlerinage a été marqué par plusieurs faits merveilleux, dont nous trouvons le récit dans une correspondance adressée à l'*Etoile* :

« Sitôt la messe entendue, la foule se reporte à la grotte, avide de prier la Vierge immaculée dans le lieu qu'elle s'est choisi. C'est toujours là que s'accomplissent les guérisons, quand il y en a. J'y descends ; on chantait le *Magnificat*.

» La foule enthousiaste se pressait à l'entrée de la grotte, et les acclamations et les pleurs se mêlaient aux chants. Marie, la Vierge immaculée, venait d'accorder aux prières de tous ces pèlerins la première faveur de la journée. C'était un petit enfant de dix ans, que sa miséricordieuse bonté venait de guérir. Il n'avait jamais marché. Son père l'a trempé dans l'eau de la grotte, et l'enfant a marché.

» D'autres infirmes étaient là qui sollicitaient la même grâce. Un jeune homme de Torfou, Alexandre Mercier, privé de l'usage de sa jambe gauche, qu'il avait eue brisée dans une chute à Chemillé, avait passé la nuit en prières. A huit heures, il n'avait encore rien obtenu. Tout à coup, nous l'entendons s'écrier :

« Bonne Mère, guérissez-moi, je vous promets de vous rester fidèle toute ma vie ! »

» En même temps, il se jette aux pieds de la Madone : il était guéri, car il avait pu se mettre à genoux, ce qu'il n'avait pas fait depuis huit mois. Les médecins avaient abandonné tout espoir de le guérir ; maintenant il marche.

» Un troisième prodige que je tiens à vous citer, c'est la guérison d'une femme du Saumurois. Cette femme avait la main droite paralysée. Le moindre contact lui faisait éprouver des douleurs atroces. Elle ne pouvait même faire le signe de la croix. Je l'ai vue instantanément guérie en plongeant la main dans la piscine.

» Et pour preuve qu'elle était guérie, elle pressait la main de tout le monde. Cent pèlerins de Saumur étaient là. Plusieurs la connaissaient auparavant. Le fait n'est pas contestable. »

ALLEMAGNE. — Ce qui excite le dépit des ennemis de l'Eglise, écrit-on à l'*Univers*, c'est l'extension que prend l'Association des catholiques allemands, qui est déjà devenue une armée nombreuse. Déjà toute l'Allemagne est sillonnée de ses bataillons qui, n'usant toutefois que de moyens légaux, sauront organiser, diriger et rendre efficace le *Non possumus* des catholiques. Depuis six semaines, notre situation s'est donc améliorée considérablement ; on le sent déjà dans les hauteurs officielles, dont les foudres commencent à terrifier moins. L'interdiction lancée contre cette société par diverses régences n'a pas même suffi pour faire peur à tous les employés, qui en font partie en grand nombre.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

DU PREMIER DIMANCHE DE L'AVEINT

(Luc, xxi, 25-33).

SUJET : *Tableau du jugement dernier ; combien le souvenir du jugement dernier est utile et salutaire.*

TEXTE : *Et erunt signa in sole, et luna, et stellis. Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles.*

EXORDE. Mes frères, nous entrons aujourd'hui dans le saint temps de l'Avent, temps de miséricorde, temps de préparation à la naissance de notre Sauveur, de ce mystère d'amour, s'il en fut jamais. Et cependant voici l'évangile de ce jour : « En ce temps-là, dit Jésus-Christ, il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles : sur la terre, les nations seront consternées par la crainte que leur causera le bruit confus de la mer et des flots : les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers ; car les vertus des cieux seront ébranlées, et alors ils verront le Fils de l'Homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche. » Il leur proposa ensuite cette comparaison : « Voyez le figuier et les autres arbres ; lorsqu'ils commencent à pousser leurs fruits, vous reconnaissez que l'été arrive ; quand vous verrez arriver ces choses, sachez aussi que le royaume de Dieu est proche. En vérité, je vous le dis, cette génération ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies ; le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. »

Pourquoi donc, au commencement de l'Avent, en ce temps qui non seulement commence l'année ecclésiastique, mais qui est surtout, comme je le disais, un temps de préparation au plus doux, au plus attendrissant des mystères, à la naissance de notre Sauveur, pourquoi l'Église nous rappelle-t-elle ce jour terrible du jugement dernier ? Pourquoi cet appareil de la justice au moment où tout nous invite à nous confier à l'amour en adorant la miséricorde ? Ah ! comme une bonne mère, qui craint

de voir ses enfants abuser des faveurs qui lui sont accordées, l'Église semble nous dire : « Voici un temps de grâce et de salut. Bientôt les cieux vont s'ouvrir et donner à la terre le Rédempteur si longtemps attendu ; dans quelques jours, vous célébrerez le touchant anniversaire de la naissance du Sauveur ; mais, en pensant à la miséricorde, gardez-vous d'oublier la justice ; celui qui, dans la pauvre étable de Bethléem, vous tendra les bras, vous sourira avec tant d'amour, c'est le même qui, au jour du jugement, descendra sur la terre, et dont le regard terrible foudroiera les pécheurs. »

PROPOSITION ET DIVISION. Pour entrer dans cette pensée de l'Église et répondre à ses pieuses intentions, d'abord nous allons expliquer en peu de mots ce que sera le jugement dernier ; puis, en second lieu, nous examinerons combien la pensée du jugement dernier est utile et salutaire.

Première partie. Le jugement dernier ! ô mes frères, comment vous donner une idée de ce jour terrible ? Je cherche une image, une comparaison qui puisse m'aider à faire comprendre ma pensée, et je n'en trouve que d'imparfaites. Essayons cependant. Quelques-uns d'entre vous ont peut-être assisté aux assises, à ces séances les plus solennelles de la justice humaine. Dans une vaste salle sont réunis plusieurs juges siégeant sur un tribunal élevé ; une foule nombreuse les environne ; il s'agit d'une affaire capitale. Tout à coup le coupable, tiré de son cachot, est amené à la barre. Tous les regards se fixent avidement sur lui ; il est pâle, livide, il chancelle et se soutient à peine ; déjà l'effroi le domine : c'est un assassin, c'est un parricide qui va subir le châtiment de son forfait. Les accusateurs paraissent, les témoins sont entendus, les détails sont affreux d'ingratitude, de cruauté et de scélératesse ; nulle circonstance n'est omise ; malheureux, il lui faut savourer dans toute leur amertume la honte et l'infamie ! Mais pourquoi des accusateurs, pourquoi des témoins ? Pourquoi surtout les sophismes d'une défense inutile et menteuse ? Voyez-vous dans ces yeux ternes et vitrés les tortures du remords ? Voyez-vous ces lèvres tremblantes et agitées d'un mouvement convulsif, prêtes à laisser échapper un aveu qui leur pèse ? O jurés, votre conviction est faite ; oui, c'est un scélérat, c'est un monstre ; que

a société s'en délivre ! Aussi, après quelques moments d'anxiété et d'angoisses, au milieu du plus profond silence, le juge prononce une sentence de mort. Le misérable condamné s'évanouit, s'affaisse sur lui-même, et on le transporte demi-mort dans le cachot où il doit attendre son supplice. On a vu même parfois de ces malheureux mourir de honte et de frayeur en entendant leur sentence. Oui, même ces jugements humains sont un spectacle terrible, et on n'y assiste jamais sans en remporter une longue et salutaire émotion.

Et pourtant, mes frères, qu'est-ce que ce spectacle, qu'est-ce que cet appareil majestueux et terrible dont s'environne la justice humaine comparé aux épouvantables circonstances du jugement dernier ? Je ne vous montrerai pas les signes effrayants qui doivent le précéder ; le soleil, la lune et les autres astres ne jetant plus que des lueurs sanglantes, puis s'éteignant tout à coup ; la mer vomissant et les flots et les monstres qui sont dans ses abîmes ; la terre ébranlée jusque dans ses fondements ; les éclairs sillonnant les airs de sinistres lueurs et les roulements du tonnerre retentissant jusque dans les plus lointaines profondeurs ; les hommes pâles, consternés et séchant de frayeur, comme le dit notre évangile. Non, transportons-nous en esprit à ce redoutable jugement. Les caveaux, les mausolées, les cimetières ont rendu leurs ossements, et comme des moissonneurs qui revêtent le soir les vêtements laissés au bout du sillon, ainsi les âmes sont venues reprendre leurs corps. Rapide comme la foudre, le souffle de Dieu les a transportées dans la vallée de Josaphat ; foule immense de toutes les nations, nous serons là, tous, mes frères, drus et serrés comme les épis au temps de la moisson. Tout à coup une nuée lumineuse apparaît au milieu des airs. Quels brillants cortèges d'anges et d'esprits célestes descendent de ces splendeurs ! Ce sont les assesseurs du Juge souverain. Au milieu d'eux, le Fils de l'Homme s'avance environné de gloire, les cieus s'abaissent sous sa majesté. La croix, signe sacré de notre rédemption, sceptre auguste de sa royauté, marche devant lui. A sa vue les morts rassemblés tremblent comme une mer agitée.

Et maintenant voici votre Juge, ô hommes, rendez compte des crimes que vous avez commis, des grâces que vous avez reçues, des bonnes inspirations que vous avez méprisées, des vertus que vous avez négligées. Rien, rien n'est oublié. De même que le soleil éclaire de ses rayons, et dans un même instant, l'univers entier, de même que sa lumière pénètre à travers le cristal, ainsi la présence du Juge suprême illumine en un instant toutes les consciences et en éclaire les plus sombres replis. Plus de péchés secrets qui ne soient connus ! plus d'habitudes honteuses qui ne soient dévoilées !

Ah ! mes frères, quel moment terrible ! ah ! la main sur nos cœurs, demandons-nous bien à nous-mêmes ce que le Juge trouvera au fond de nos consciences, et ce que les autres alors pourront y

lire. Vainement, pauvres pécheurs, dirons-nous : Montagnes, écrasez-nous ; collines, tombez sur nous (1) ; vainement maudirons-nous le jour de notre naissance... Ah ! ici la honte et la frayeur ne feront pas mourir.... Non, il faudra subir la sentence, et quelle sentence ! Justes, se tournant vers vous avec un visage plein de douceur, le Fils de l'Homme vous dira : « Venez, les bénis de mon Père ; » et emportés par un char de lumière, vous irez au milieu des concerts harmonieux jouir au paradis de ce bonheur ineffable préparé pour vous et pour les anges. Mais nous, pauvres pécheurs, ô mes frères, qu'en sera-t-il de nous ? fixant sur nous un regard sévère, le Juge souverain fera entendre cette sentence terrible : « Allez, maudits, allez au feu éternel, » et cette sentence sera à l'instant exécutée, et au moment même, comme un gouffre immense, l'enfer s'ouvrira pour engloutir ses misérables victimes ; puis, se refermant, cessera fini, fini pour l'éternité !...

Deuxième partie. C'est, mes frères, pour nous engager à éviter cette terrible sentence que l'Eglise, comme je le disais en commençant, nous invite aujourd'hui à considérer ce terrible jugement. Rien de plus propre que cette considération du dernier avènement du Sauveur pour nous déterminer à nous préparer à son premier avènement dans la crèche de Bethléem. La meilleure disposition que nous puissions y apporter, c'est le regret, la fuite du péché ; or, rien n'est plus utile et plus salutaire pour nous porter à détester nos fautes et à fuir le péché que le souvenir du jugement dernier.

Saint Césaire, prêchant sur ce même évangile, disait à ses auditeurs : « Je vous prie et vous conjure, frères bien-aimés, d'écouter cette vérité avec la plus vive attention, et de la graver fortement dans votre souvenir et dans vos cœurs : Celui qui réfléchit bien à cet enseignement de l'Evangile, lors même qu'il ne comprendrait pas les autres vérités de l'Écriture, connaît ce qui est essentiel, ce qui peut lui suffire ; car rien n'est plus capable que le souvenir du jugement pour nous porter à éviter le mal et à faire le bien (2). »

Et en effet, qui pourrait dire combien d'âmes cette puissante considération du jugement dernier a arrachées au joug des passions et conduites au plus haut degré de la perfection ! « A vous la louange, à vous la gloire, ô Dieu, source des miséricordes, s'écriait saint Augustin après sa conversion ; plus je devenais malheureux, et plus vous vous rapprochiez de moi. Vous tendiez insensiblement la main qui allait me retirer de la fange et me purifier ; et je l'ignorais. La seule chose qui me rappelait du fond de l'abîme où les passions m'avaient plongé, c'était la crainte de la mort et de votre jugement futur (3). »

(1) Luc, xxiii, 30.

(2) Saint Césaire d'Arles, hom. xxxv.

(3) *Confessions*, liv. VI, ch. xvi.

Ayons sans cesse devant les yeux le jour du jugement ; ne l'oublions jamais, et il nous sera facile de pratiquer la vertu et d'éviter le mal. Quelque fortes que soient les tentations, il est facile de les vaincre, quand on se représente qu'un jugement terrible nous attend. Sans doute, les leçons que donne la foi, les obligations qu'impose la religion sont pénibles à la nature corrompue. Il est âpre et difficile, le chemin que le Sauveur nous trace, chemin qui commence à la pauvreté de l'étable pour finir aux tortures du Calvaire. Il est dur d'entendre ces paroles : « Renoncez-vous vous-même, prenez votre croix et suivez-moi ; » mais combien sera-t-il plus dur encore d'entendre un jour ces paroles : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel (1). »

On dit qu'à travers les hautes montagnes, telles que les Alpes et les Pyrénées, des routes sont tracées et serpentent sur le bord de précipices dont l'œil peut à peine mesurer la profondeur. Le plus petit accident, le moindre faux pas peut devenir mortel. Que font les conducteurs et les cochers, pour préserver leur attelage de toute chute funeste ? Quelle que soit la largeur de la route, ils tiennent les animaux qu'ils conduisent près du bord le plus rapproché de l'abîme, afin que leurs regards le contemplant, ces animaux effrayés soient, par le seul instinct de leur conservation, préservés de tout emportement. Et de fait, les voyageurs qui ont parcouru ces routes périlleuses disent que jamais ils n'ont été témoins d'aucun accident. Eh bien, chrétiens, est-ce que la considération du jugement général ne doit pas produire quelque chose de semblable sur nos âmes ? La route que nous avons à parcourir sur cette terre est également environnée de dangers et de précipices ; ayons donc toujours les yeux fixés sur cet abîme de l'enfer que nous côtoyons, sur ce jour du jugement si terrible et si redoutable ; nous éviterons ainsi les chutes et les faux pas. Nous nous dirons : L'abîme est trop près, le danger trop grand pour m'exposer à y tomber. Quand l'avarice voudra nous inspirer de ces injustices secrètes qui échappent facilement aux lois humaines, des usures dissimulées, des dépôts reniés, des envahissements du bien d'autrui, des fraudes dans le commerce, des indécrottes dans nos relations, soit avec nos maîtres, soit avec nos ouvriers, nous nous dirons : Tout cela sera connu, dévoilé et puni au jugement dernier. Si l'orgueil cherche à nous inspirer des pensées de haine ou de jalousie contre le prochain, certaines démarches pouvant nuire à ses intérêts, et cette hypocrisie si commune par laquelle on feint d'aimer ceux qu'on déteste le plus, nous saurons que toutes ces passions viles, que cette hypocrisie sournoise, seront un jour démasquées à la face du monde entier. Si la sensualité vient nous attaquer, nous saurons lui répondre qu'au jour du jugement, toutes les actions les plus secrètes seront

publiées, et que toutes les pensées, même les plus intimes, seront révélées.

Les saints étaient saisis d'effroi à la pensée du jugement. Saint Jérôme nous apprend que tout son corps frémissait quand il se représentait ce jour terrible où la trompette de l'ange criera : « Morts, levez-vous pour venir au jugement (1). » — « Je tremble en pensant à l'enfer, disait saint Bernard ; je tremble en songeant au jugement, à ce visage du Juge, dont la majesté terrible causera de l'effroi aux anges mêmes. Oh ! qui donnera à mes yeux une source de larmes, pour que, par mes gémissements sur cette terre, je prévienne les gémissements de ce grand jour (2). » Que nous sommes à plaindre, mes frères, si ce jour terrible du jugement dernier, dont l'attente effrayait les saints, ne produit aucun effet sur nos âmes ! Quoi ! un saint Jérôme, après des années entières d'une austère pénitence, séchait de frayeur à la pensée de ce jour terrible ! Quoi ! un saint Bernard, dont la vie entière s'était consumée dans la solitude ou dans des entreprises utiles à la gloire de Dieu, éclatait en sanglots au souvenir de ce formidable jugement ! Et nous, nous n'y pensons pas, nous ne tremblons pas ! Et cette considération, qui devrait être pour nous si utile et si salutaire, a peine à nous émouvoir !...

PÉrorAISON. Mais qui sommes-nous donc ? qu'avons-nous donc fait ? Où sont les vertus, les bonnes œuvres qui peuvent produire en nous cette illusion et nous inspirer cette dangereuse sécurité ? Ah ! pauvres pécheurs, qu'aurons-nous à répondre si les justes eux-mêmes sont saisis de crainte ? *Quid sum miser tunc dicturus, etc.* O Jésus, tremblants devant votre majesté souveraine, nous reconnaissons que nous n'avons rien qui puisse mériter notre salut ; que si nous sommes sauvés, ce sera uniquement par votre pure miséricorde : *Rex tremendæ majestatis, etc.* Mais souvenez-vous, ô doux Sauveur, que pour nous vous êtes descendu des cieux, pour nous vous êtes né petit enfant, pour nous vous avez voulu mourir sur la croix ; ne nous repoussez pas en ce jour terrible du jugement : *Recordare, Jesu pie, etc.* Bon pasteur, vous vous êtes lassé à rechercher la brebis égarée ; pour elle, vous avez donné votre vie ; que tant de peines ne soient point stériles ! *Tantus labor non sit cassus !* Daignez nous faire grâce avant ce jour terrible de la justice. Pardon, ô Dieu plein de clémence ; oui, nous sommes coupables, nous avons mérité vos vengeances. Nous osons à peine lever les yeux vers vous ; c'est d'une voix suppliante et le cœur brisé par la douleur que nous vous implorons ; ne rejetez pas nos prières. Sauveur plein de bonté, en accueillant le repentir de Madeleine, en exauçant la prière du bon baron, vous nous avez permis d'espérer en votre miséricorde : *Mihi quoque spem dedisti.* Nos prières ne sont pas dignes de monter jusqu'à vous ; mais, par vos mérites infinis, suppléez

(1) *Imitât.*, liv. II, ch. iv.

(1) *Surius, in vita ejus*, 30 octobre.

(2) *Serm. X, in Cantico.*

à ce qui leur manque. Jésus, ô miséricordieux Jésus, soyez-nous propice au jour du jugement ; daignez nous placer à votre droite avec les élus, afin que nous puissions comme eux vous louer, vous bénir et chanter vos miséricordes pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE PREMIER DIMANCHE
DE L'AVENT

SUJET. Différences entre le premier et le dernier avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

TEXTE. *Levate capita vestra, quoniam appropinquat, etc.* (Luc, XXI.)

EXORD. Récit de l'Évangile... L'Église aujourd'hui nous propose les deux choses les plus capables d'émouvoir nos cœurs, l'amour et la crainte : l'amour, en nous invitant à nous préparer à la naissance du Sauveur, à son premier avènement ; la crainte, en nous montrant dans l'évangile de ce jour les rigueurs du jugement dernier. Elle semble nous dire : *Venite, filii, audite me : timorem Domini docebo vos* (Ps. XXXIII). Voici celui que vous devez aimer comme un Sauveur, voici celui que vous devez craindre comme votre maître et votre juge.

PROPOSITION ET DIVISION. Nous allons examiner les différences qui distinguent ces deux avènements, afin de chercher à nous concilier comme Sauveur celui que nous devons avoir un jour pour Juge. Ces deux avènements diffèrent : premièrement, par leurs signes ; deuxièmement, par l'appareil qui environne le juge ; troisièmement, par la sentence.

Première partie. Signes... Des signes terribles accompagneront le dernier avènement : le soleil sera éclipsé, la lune éteinte... Trouble, confusion, frayeur des hommes ; trompette de l'ange appelant les morts au jugement : *Erunt signa magna in sole et luna, etc.* Ah ! qu'ils sont différents les signes du premier avènement ; écoutez plutôt l'ange s'adressant aux bergers, et leur annonçant ce premier avènement : *Ecce annuntio vobis gaudium magnum... Hodie Salvator natus est vobis...* Mais, ô esprits célestes, dites-nous les signes qui le distinguent et à quelles marques nous pourrions le reconnaître. *Ecce vobis signum, invenietis puerum, etc.* Vous trouverez un petit enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche, etc...

Deuxième partie. Voilà, mes frères, non seulement le signe qui annonce le premier avènement, mais voilà aussi l'appareil dans lequel Jésus se montre au jour de sa naissance. Pénétrez dans la pauvre étable de Bethléem ; voyez cette crèche dans laquelle est un peu de paille ; contemplez cet aimable Enfant qui vous regarde, qui vous sourit, qui vous tend les bras... C'est lui... Je me transporte ensuite au dernier avènement. Oh ! quelle différence : *Tunc apparebit Filium Hominis, etc.* Au lieu de paille, une nuée lumineuse l'environne ; ce n'est plus un enfant, c'est le Juge suprême des vivants et des morts qui descend plein de majesté et environné de tous les insignes de la puissance, etc...

Troisième partie. Mais quelle différence aussi dans la sentence, dans le jugement qu'il va prononcer ! Tous les hommes sont là devant lui, pâles, effrayés, tremblants. Après avoir souri aux justes et prononcé pour eux une sentence de bénédiction, voyez-vous comme il regarde les pécheurs ? O ciel ! son regard seul les terrifie. Quel effet donc va produire sur eux cette sentence : « Allez, maudits, allez au feu éternel, etc. » Et pourtant, ô Juge suprême, c'est bien vous que nous contemplerons dans quelques jours à Bethléem. Que vous jugerez alors avec plus de miséricorde ! Vous ne direz pas à Hérode, alors même qu'il vous poursuivra : « Va-t-en, maudit, etc. » Vous ne direz pas plus tard à vos ennemis, à vos persécuteurs : « Allez, maudits... » Non, ô Dieu plein de miséricorde, autant votre dernier avènement sera terrible, autant dans le

premier vous êtes un Juge indulgent, un Dieu plein de douceur...

PÉRORAISON. O mes frères, ô chrétiens, dans ces jours où dominant l'amour et la bonté, dans ces jours où la miséricorde va nous inviter à nous prosterner aux pieds de l'Enfant de Bethléem, *levate capita vestra*, levons nos têtes, ou plutôt élevons nos cœurs vers le ciel ; soyons remplis d'une douce confiance, « car notre rédemption est proche. » Faisons tous nos efforts pour éviter de trouver dans notre Sauveur ce juge terrible que nous représente le jugement dernier. Qu'il soit, au contraire, aujourd'hui, demain, toute notre vie, et surtout dans ce jour terrible, pour nous un juge plein de bonté ; méritons d'entendre de sa bouche cette sentence : « Venez, les bénis de mon Père, etc. »

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

De l'Avent (1).

Nous commençons l'explication détaillée des fêtes par l'Avent, parce que l'année liturgique de l'Église commence dans ce saint temps. Ce mot signifie venue, avènement.

L'Avent précède immédiatement la fête de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est donc pour nous un devoir d'apprendre en quoi consiste cette préparation, et de nous en acquitter avec soin. Saint-Bernard nous dit qu'il y a trois avènements de Jésus-Christ :

1° Son premier avènement ou sa naissance temporelle à Bethléem, en qualité de Rédempteur.

2° Son dernier avènement comme Juge à la fin des siècles.

3° Son avènement eucharistique comme aliment dans le très saint sacrement de l'autel. De la manière dont nous profitons de cet aliment mystique dépend le profit que nous retirerons des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Ils commencèrent à être manifestés aux hommes le jour où le Sauveur parut sur la terre... C'est de là aussi que dépendra la sentence qu'il prononcera sur nous en qualité de Juge, lorsqu'il viendra, à la fin du monde, rendre solennellement à chacun l'arrêt qu'il aura mérité...

L'institution de l'Avent remonte aux premiers siècles ; il paraît que c'est en France que l'usage s'en est d'abord établi, d'où il s'étendit dans les autres royaumes...

La durée variait ; il était de six semaines en France ; en Espagne et à Rome, de cinq premièrement, puis il fut réduit à quatre, et toute la chrétienté s'est fixée à ce nombre. Dans quelques endroits, l'Avent commençait à la Saint-Martin et durait autant que le carême ; aujourd'hui, il n'embrasse que quatre dimanches et dure quelques jours de plus ou de moins, selon le jour de la semaine où tombe Noël...

Jadis l'Avent était accompagné de jeûnes et d'abs-

(1) Cet article est extrait des remarquables *Œuvres de Mgr Graveran*, trop peu connues du Clergé.

tinences, mais encore avec quelque différence, selon les lieux.

En Angleterre, c'était trois jours par semaine ; dans d'autres pays, il n'y avait de jeûnes que la dernière semaine. Cette pratique du jeûne et de l'abstinence s'est encore conservée dans quelques endroits et dans plusieurs communautés. Cependant jamais les jeûnes ne furent prescrits pendant l'Avent aussi rigoureusement que pendant le carême ; insensiblement, ils sont tombés en désuétude, à mesure que la ferveur des fidèles s'est ralentie.

Cependant, l'Avent ne doit point passer inaperçu ; si l'Église ne nous commande pas de pénitences extérieures, elle nous exhorte néanmoins à disposer nos âmes. Il faut donc nous préparer à l'avènement de Notre-Seigneur :

1° Par l'obéissance à l'Église. Nous sommes ses enfants, nous ne pouvons mieux lui prouver notre soumission et notre amour qu'en nous conformant à ses sentiments, en entrant dans ses vues. Elle est chargée de nous conduire au ciel, elle doit donc nous enseigner ce qu'il faut faire pour y parvenir ; or, elle nous dit : « Préparez la voie au Seigneur, rendez droits ses sentiers... » Cela nous montre assez combien nous serions coupables de négliger de prendre les moyens d'attirer sur nous les grâces que le divin Sauveur nous offre en ces jours où tout nous rappelle les prodiges de sa miséricorde.

2° Par respect pour Jésus-Christ, nous devons aussi nous disposer à célébrer sa venue. Quand un grand, un roi annonce son arrivée, quels préparatifs ne fait-on pas pour manifester la joie que cause sa présence ?

Notre-Seigneur s'est fait annoncer par les prophètes. Depuis la chute de nos premiers pères, il était attendu comme l'envoyé du Très-Haut, le libérateur des hommes ; et nous serions indifférents lorsqu'il paraît au milieu de nous, sans empressement pour le recevoir d'une manière qui réponde à la grandeur de sa mission divine et lui témoigne notre reconnaissance !...

3° Il est de notre intérêt d'être bien préparés. Notre-Seigneur répand ses grâces à proportion du désir qu'on en a, du soin qu'on apporte à s'en rendre digne. Sans ce soin et ce désir, quel fruit sa naissance produira-t-elle dans les âmes ? Une fête, qui touchera les chrétiens qui entrent dans l'esprit de son institution, ne sera pour les autres qu'une solennité stérile, et peut-être même une époque marquée par de plus grandes fautes... Or, pour nous préparer à célébrer dignement ce grand jour qui nous montre un Dieu naissant dans la pauvreté et les souffrances, afin de nous réconcilier avec son Père, il faut d'abord faire pénitence. C'est ce que le Précurseur du Messie déclarait à tous ceux qui venaient à lui pour recevoir le baptême : « Faites pénitence, leur disait-il, car le royaume des cieux approche (1). » En effet, si nous sommes en état de péché, si nous ne

voulons pas le quitter, comment pourrons-nous plaire à Celui qui vient nous arracher à sa honteuse servitude ; à ce Dieu qui s'est fait victime pour montrer toute la haine qu'il porte au mal et détruire son empire ?

Aussi l'Église, afin de nous rappeler cette nécessité de faire pénitence, ne se contente pas de nous y exhorter par la voix de ses ministres, par les paroles des saintes Écritures, elle parle même à nos yeux pour imprimer plus profondément dans nos cœurs des sentiments d'humilité et de componction...

Ainsi elle se revêt des ornements violets, comme aux jours de jeûne ; elle cesse de faire entendre ses cantiques d'allégresse, le *Gloria*, le *Te Deum*... Elle s'abstient de la célébration des mariages, quoiqu'elle regarde ce sacrement comme très saint, et qu'elle approuve ceux qui s'y engagent par vocation ; mais elle veut éloigner des fidèles les occasions de se livrer à la dissipation et aux vains plaisirs... Il faut donc avoir soin de mener une vie plus retirée, plus étrangère aux amusements du monde ; entendre plus souvent la parole de Dieu, faire de bonnes œuvres, et surtout s'appliquer à l'acquisition des vertus dont Notre-Seigneur est venu nous donner l'exemple... : l'obéissance, la charité, le détachement des biens de la terre, l'humilité.

Il faut renoncer à nos mauvaises habitudes, et prendre celles de la piété, ce que l'Église nous exprime par les paroles des prophètes : « Toute vallée » sera comblée, toute montagne et toute colline sera » abaissée ; les chemins détournés seront rendus » droits, les chemins raboteux aplanis, etc. » Que peuvent signifier ces images, sinon la nécessité de réformer notre conduite, d'écarter de nos voies ces obstacles qui nous arrêtent dans les routes du salut, et nous font tomber dans le péché ? Par ces collines qu'il faut abaisser, nous devons comprendre que nous ne pouvons attirer la grâce dans nos cœurs, si nous ne travaillons à détruire cet orgueil qui nous éblouit, ces sentiments de hauteur ou d'estime de nous-même, que Jésus-Christ est venu combattre par ses humiliations... Nous apprenons encore, par les vallées qu'il faut combler, à nous élever au-dessus de l'amour des choses basses et terrestres...

Isaïe, en annonçant les merveilles qui devaient signaler la naissance temporelle du Sauveur, nous donne en même temps à entendre les effets qu'elle doit produire en nos âmes : « Les aveugles verront, » dit-il, les oreilles du sourd seront ouvertes, la langue du muet sera déliée, les boiteux courront avec » l'agilité du cerf (1). » Par ces paroles, nous sommes avertis qu'il faut sortir de cet aveuglement funeste dans lequel nous demeurons par rapport au salut. La vue des choses présentes nous charme et nous séduit ; nous ne voyons pas assez que ce n'est qu'un songe qui passe. Nous sommes aussi dans l'aveuglement sur nos défauts. Désirons la lumière

(1) Matth., III, 2.

(1) Isaïe, XXXIII-XXXV, 5 et 6.

qui peut nous éclairer, et sur les maux de notre âme, et sur les moyens que nous devons employer pour les guérir... Nos oreilles n'ont-elles point été trop longtemps fermées aux saintes instructions, aux avis charitables?

Qu'elles soient désormais ouvertes aux vérités de la foi, aux leçons salutaires qui nous sont adressées de la part de Dieu, pour nous apprendre à le mieux servir que nous ne l'avons fait jusqu'à ce jour... Glorifions aussi le Seigneur par nos actions de grâces et nos prières : changeons les discours vains et mauvais en paroles édifiantes et dignes de la sainteté du chrétien. C'est ainsi que notre langue, liée peut-être par le respect humain, lorsqu'il eût fallu parler en faveur de la religion, ou dans les intérêts de la vertu, recouvrera sa liberté...

La naissance du Dieu Sauveur doit encore raffermir nos pas chancelants dans la bonne voie : la force de sa grâce, si nous voulons y correspondre, assurera nos pas et nous fera avancer constamment ; nous devons même nous proposer de courir avec ardeur sans nous arrêter...

Telles sont les instructions que nous trouvons dans les saintes Ecritures ; nous ne saurions trop les méditer, et nous appliquer à en tirer des conséquences pratiques pour mieux régler nos sentiments et nos actions...

Dans l'Avent se rencontrent les Quatre-Temps d'hiver. On appelle Quatre-Temps les jeûnes institués au commencement des quatre saisons pour les sanctifier. Le dessein de l'Eglise dans cette institution, a aussi été d'attirer les bénédictions et les miséricordes du Seigneur : elle cherche à fléchir par la pénitence la justice de Dieu... Nous reconnaissons notre dépendance à son égard, attendant de sa seule bonté tout ce qui nous est nécessaire, et rapportant tout à sa gloire.

1° Au printemps, quand on confie à la terre la semence d'où proviendra le grain qui doit fournir à notre subsistance, il faut que Dieu le fasse germer.

2° En été, quand mûrit la moisson, ce n'est encore que de sa bonté que nous devons attendre un temps favorable, sans quoi nous verrons périr toutes nos espérances.

3° En automne, quand on recueille dans les greniers les biens qu'il nous a donnés pour l'entretien de notre vie, n'est-il pas juste de bénir la main libérale de qui on les a reçus ? Ne doit-on pas demander au Seigneur la modération pour n'en point abuser ?

4° En hiver, quand on jouit de ces biens, nos cœurs doivent s'élever vers notre bienfaiteur, et lui demander encore la grâce de ne point nous laisser appesantir par les prospérités temporelles, de peur qu'elles ne nous fassent oublier qu'il n'y a de véritables biens que les biens célestes. C'est l'explication d'un grand Pape.

Un des principaux objets de notre piété, à l'époque des Quatre-Temps, est l'ordination des ministres de l'Eglise ; nous devons prier le Maître de la moisson

qu'il lui plaise d'y envoyer des ouvriers selon son cœur et capables de nous diriger sûrement vers le ciel...

Premier dimanche de l'Avent.

L'AVÈNEMENT DU CHRIST.

L'année chrétienne, dans son développement, se partage en plusieurs époques, portant des noms divers, et dont l'objet est d'établir, entre le Sauveur et les âmes, un rapport croissant de perfection. L'Avent est la première période de l'année chrétienne, le début de l'ordre ecclésiastique. Son nom lui vient du mot latin *adventus*, qui signifie *arrivée* ; il lui est appliqué pour annoncer et préparer l'avènement de Jésus-Christ, avènement symbolique et effectif, qui doit avoir lieu tous les ans, plus spécialement à la fête de Noël.

Les liturgistes distinguent trois avènements ou avènements du Christ : l'avènement dans la chair, l'avènement dans les âmes et l'avènement dans le jugement final. L'avènement dans la chair, c'est l'incarnation du Sauveur, son union à l'humanité prise en général ; l'avènement dans les âmes, c'est l'union commencée de nos âmes à Jésus-Christ, pour notre sanctification personnelle ; l'avènement dans le jugement, c'est la décision judiciaire, qui doit consacrer l'union de toutes les âmes saintes à Jésus-Christ, dans la gloire éternelle. Le premier avènement est le principe du salut ; le second en est le moyen ; le troisième, le terme.

D'après ces notions, l'avènement du Christ est le grand événement de l'histoire, la grande affaire des siècles, comme la raison d'être de la création, depuis le commencement du monde. Jésus-Christ, pendant quatre mille ans, prépare sa venue ; Jésus-Christ, dans la plénitude des temps, accomplit son avènement dans la chair ; Jésus-Christ, depuis deux mille ans, poursuit, au milieu d'incessantes vicissitudes, son avènement dans l'âme des hommes et la constitution des peuples ; Jésus-Christ, à la fin des temps, viendra, par l'acte simultané de sa miséricorde et de sa justice, consommer, sur toutes les choses créées, son dernier, inamissible et éternel avènement.

Là est le grand sens, là est la grande leçon et la grande vertu du saint temps de l'Avent.

Pour pénétrer ce mystère, pour tirer de cette leçon une connaissance pratique, et de cette vertu une grâce, il nous semble que, s'il faut distinguer les trois avènements de Jésus-Christ, il ne faut point les séparer, encore moins les rétrécir.

Bien que l'avènement de Jésus-Christ dans la chair n'ait eu lieu que dans l'étable de Bethléem, en la nuit de Noël, et qu'il n'occupe, de fait, qu'un point du temps et de l'espace, il n'est pas moins vrai

que l'Homme-Dieu occupe tous les temps par sa présence, et qu'il les régit tous par sa puissance. Quatre mille ans avant sa venue, il est *promis* à Adam, aux patriarches et à leur innombrable descendance selon l'esprit; il est *figuré* par les principaux personnages de l'ère patriarcale et de l'ère mosaïque; il est *annoncé* par les prophètes qui prédisent au monde, longtemps d'avance, les faits de l'Évangile; il est *préparé* non seulement par les promesses, les figures, les prophéties, mais encore par les recherches des philosophes, les récits des historiens, les chants des poètes, les institutions de la Synagogue et l'établissement des grands empires. Depuis deux mille ans qu'il a vécu parmi les hommes et qu'il est retourné à son Père, il ne tient pas moins son incarnation en permanence au milieu des nations par la grâce des Sacrements, par sa présence réelle au sacrifice de l'autel chrétien, et par toute l'économie surnaturelle de l'Église catholique. *Jésus-Christ vient toujours*, dit le P. Thomassin: *Christus semper venit*. Jésus-Christ vient toujours comme intermédiaire entre Dieu offensé et les hommes coupables; il vient toujours pour offrir à la justice divine le prix surabondant de l'expiation, et présenter à l'infirmité humaine les grâces de la lumière et du salut. Et il vient, comme il sied à un Dieu de venir, en maître souverain. Les siècles lui appartiennent; les peuples forment son héritage; les vents et la mer lui obéissent, c'est-à-dire que les agitations de l'humanité, les conspirations des princes et le mouvement des nations doivent, de gré ou de force, entrer dans ce que Bossuet appelle *l'unité de son dessein*. Ce n'est pas un souverain qui s'incline aux caprices des événements et à la fantaisie des circonstances; Jésus-Christ, c'est le roi immortel, qui vit et règne *per omnia secula*, dit la liturgie.

L'avènement de Jésus-Christ dans les âmes est l'acte personnel de la justification, l'œuvre concordante de la grâce divine et de la liberté humaine par la médiation du Rédempteur. Or, l'Agneau qui a porté les péchés du monde a été égorgé dès le commencement des temps et doit être immolé jusqu'à la fin; son sang, versé à Jérusalem, a dû se répandre dans tout l'univers. Il n'y a donc point, comme l'ont enseigné des hérétiques, il n'y a point, parmi les chrétiens, de prédestination qui porte atteinte au droit et à la faculté qu'a chacun de se sauver. Il n'y a pas non plus, comme l'ont imaginé de faux philosophes, pour les hommes vivant de l'autre côté de la croix, dans la dispensation du salut possible, une défaveur ou un préjudice. L'espérance au Christ à venir et une vie conforme à cette espérance étaient, avant l'Évangile, les conditions nécessaires de la justification; la foi au Christ mort et ressuscité, et une vie conforme à cette foi, sont, dans l'Évangile, pour la justification, des conditions également indispensables. Comme donc l'avènement de Jésus-Christ dans la chair est la grande affaire de tous les temps, ainsi l'avènement de Jésus-Christ dans les âmes est la grande affaire de tous les hom-

mes. L'entrée du Sauveur en nous, son triomphe, son règne pacifique, c'est ce pourquoi nous existons, ce pourquoi nous avons reçu le mouvement et la vie. Et ce doux roi qui vient toujours, qui se tient à la porte de nos âmes et qui frappe même après qu'il est entré, il ne se présente pas comme un Christ facultatif, comme un Sauveur laissé à notre libre choix. C'est un doux prince; mais c'est un prince, un roi, un maître, un dominateur; et si, dans notre soumission, nous jouissons du libre arbitre, il y a aussi à notre soumission une nécessité.

L'avènement de Jésus-Christ dans le jugement doit être le terme fatal du monde, l'aboutissement forcé et la conclusion immédiate de toute la création. Le doux Agneau, le roi bénin et fort, doit revenir terrible comme le lion, avec tout l'appareil d'une justice formidable. Mais, parce que nous avons dit de l'avènement de Jésus-Christ dans la chair et de son avènement dans les âmes, il ne faudrait pas croire que le jugement doive se différer jusqu'à la fin des temps. Le *Christ vient toujours*, et, dans son éternelle venue, il ne se divise point. Comme il est venu toujours vers notre chair, comme il vient toujours vers nos âmes, il vient toujours aussi avec sa justice. Le Christ n'est pas un prince effacé ou un monarque impuissant. A sa loi souveraine, il a donné une sanction pénale; tout est soumis à son code, tout, rois et peuples. Et parce qu'il est le seul à qui appartiennent en propre la gloire, la majesté, l'indépendance, il est aussi le seul qui puisse parfaitement, dès ici-bas, faire éclater ses prérogatives. Soit qu'il punisse le pécheur, soit qu'il lui pardonne; soit qu'il élève ou abaisse les trônes, agrandisse ou diminue les empires, il le fait toujours d'une manière souveraine et digne de sa majesté.

Trois caractères distinguent donc les avènements de Jésus-Christ: 1° Ils s'accomplissent dans tous les temps; 2° ils ont pour invariable objet le salut des âmes et la gloire de Dieu; 3° ils s'effectuent, sans doute en respectant la liberté de la créature, mais bien plus encore en affirmant ou en vengeant la souveraineté d'en haut.

Voici donc ce qu'il faut dire maintenant aux hommes: « Le Christ est venu dès le commencement, et il vient dans tous les temps. Son triple avènement vous montre sa douceur et sa force; vous devez subir sa force, si vous ne voulez céder à sa douceur. Vous appartenez à Jésus-Christ parce qu'il vous a créés; vous lui appartenez parce qu'il vous a rachetés; vous lui appartenez parce qu'il veut vous sanctifier; et c'est parce que vous lui appartenez à tous ces titres qu'il doit vous juger. »

Deux questions se présentent donc, questions terribles, qui n'admettent ni alternative ni déclinaoire:

1° Les hommes de ce temps, individuellement pris, veulent-ils sincèrement leur salut, et sont-ils résolus à y travailler?

2° Les peuples de ce temps, pris en masse, veulent-ils accepter la royauté de Jésus-Christ?

Le salut par Jésus-Christ a, pour premier principe, la subordination du corps à l'âme, de l'âme à Dieu; de telle sorte que la soumission de l'âme à Dieu est la condition essentielle de la soumission du corps à l'âme. Pour remplir cette condition et maintenir cet ordre hiérarchique, notre soumission à Dieu doit s'opérer en Jésus-Christ, par la pleine, entière, constante, et, s'il le faut, héroïque acceptation de sa loi. Or, la loi de l'Évangile prescrit trois devoirs primordiaux: la soumission de l'esprit à une vérité révélée, la soumission du cœur à un précepte surnaturellement imposé, et la soumission des sens à une discipline de mortification. La foi, la vertu surnaturelle, le crucifiement de la chair, voilà les trois éléments du salut catholique.

Où en sont, en présence de ce triple devoir, les hommes de ce temps?

Je ne parle pas ici, bien évidemment, du chrétien fidèle, je parle de l'homme de ce temps, de l'homme de 89, soi-disant affranchi, civilisé, éclairé, progressif; et je demande, avec tous les progrès qu'il vante et les lumières dont il se targue, où il en est pour se disposer à l'avènement de Jésus-Christ.

En matière de foi, l'homme de ce temps déclare, bien haut et sans cesse, ne se rendre qu'à la raison. La raison, qu'il accepte pour reine, ce n'est pas la raison impersonnelle, élevée, pure, absolue, que plusieurs philosophes confondent avec la raison divine, et qui peut bien n'être qu'une notion métaphysique; ce n'est pas non plus la raison formée par l'éducation sociale et éclairée par la foi chrétienne telle que l'expliquent les théologiens. La raison qu'il accepte, c'est sa raison à lui, bien ou mal formée, plus ou moins instruite, peu ou point droite, réclamant, comme premier droit, le droit de se tromper, et ne revendiquant pas moins la faculté de tout décider d'une manière souveraine. En d'autres termes, la raison, c'est le droit à la déraison, et puisque ce droit est prétendu souverain, c'est l'éviction de Dieu dans l'éducation de l'homme.

Il ne faut pas un grand effort d'esprit pour voir où mène une telle prétention. Avec une raison qui se dit souveraine et qui agit suivant la pente ordinaire de son infirmité, il n'y a ni Dieu, ni Rédempteur, ni ordre moral, ni devoir de salut. La raison est elle-même le Dieu; l'homme est lui-même son pape; et ses divagations, comme ses justes propos, sont des oracles. Ainsi l'a décidé cette raison, soi-disant fière, que Luther comparait à un paysan ivre monté sur un âne. Dans un tel état d'abaissement et d'insatiation, il n'y a point de place pour la foi. La foi veut du bon sens, et il n'y a ici qu'une raison corrompue; la foi veut de la docilité d'esprit, et il n'y a ici que la démence de l'orgueil. L'homme de ce temps, l'homme sectateur du rationalisme, se met en antagoniste flagrant avec Jésus-Christ.

En matière de mœurs, l'homme de ce siècle ne suit d'autre règle que son libertinage d'esprit. Qu'il y ait un ordre moral, nécessaire, en ce sens qu'il est fondé sur la nature des choses, il n'en soucie peu, ou

plutôt il doit le nier, puisqu'il n'accepte pour la raison aucune servitude. Qu'il y ait, outre la morale fondée sur la nature, une morale surnaturelle, directement et positivement imposée par Dieu, il ne peut y croire, puisqu'il revendique pour sa raison toutes les libertés. Dès lors qu'il a substitué aux dogmes des opinions, il doit substituer aux lois des fantaisies. Sa morale à lui, c'est la morale *indépendante*, c'est-à-dire la morale sans règle, la morale sans principe, la morale dépourvue de sanction. Autrement dit, c'est la morale sans morale; l'immoralité de la passion ou les voltiges insensées du caprice.

Que peut avoir de commun avec Jésus-Christ, que peut offrir comme préparation à son avènement l'homme qui propose et accepte, en matière de mœurs, ce monstrueux dévergondage?

Sur le chapitre de la mortification des sens, l'homme de ce siècle n'entend rien; il ne sait même pas de quoi on veut lui parler. L'affranchissement de l'esprit et du cœur entraîne, comme conséquence nécessaire, l'affranchissement du corps. Dans la vie de l'homme, le corps dépend toujours de l'âme, et, lors même qu'il la mène par ses suggestions grossières, il n'en est pas moins vrai qu'il accepte d'elle la loi qu'il inspire. L'ancienne morale disait le corps esclave, obligé à l'obéissance, et cette obéissance, elle l'obtenait par les rigueurs d'une sévère discipline. D'après l'hypothèse d'à présent, le corps est libre de tout frein et la chair est réhabilitée. Ce qu'on entend par cet euphémisme de la réhabilitation charnelle est plus facile à concevoir qu'à dire. Par le fait, on revient à la définition de Broussais: on réduit l'homme à l'état de tube digestif. Boire, manger, se vêtir élégamment, peu ou point travailler, faire fortune par ruse ou par coup d'audace, tout ramener au ventre: c'est là le fond et le tréfond de leurs lumières, de leurs progrès, de leurs libertés et de leur orgueil.

En écartant les mensonges de la phraséologie contemporaine, l'homme de ce siècle, c'est l'homme animal. Son rationalisme, son laisser-faire ne sont guère que des prémisses de prostitution. Or, si nous écoutons saint Paul, l'homme animal, l'homme qui a pour dieu son ventre n'a pas même la perception des choses de Dieu; il ne présente donc aucun élément positif et direct à l'avènement de Jésus-Christ.

(A suivre.)

Justia FÈVRE.

Fleurs choisies de la vie des saints.

III

LE PURGATOIRE. — PEINES QU'ON Y ENDURE

Quand une âme, au sortir de ce monde, est exempte de toute souillure, et libre envers la justice divine de toute peine temporelle, elle entre immédiatement

au ciel. Se trouve-t-elle, au contraire, coupable de quelque péché mortel, elle est condamnée pour toujours au feu de l'enfer. Mais si cette âme ne porte devant le souverain Juge que des fautes vénielles, ou s'il lui reste quelques pénitences à subir après que ses péchés lui ont été pardonnés, quel est son sort ? Elle ne peut être admise dès ce moment dans le royaume des cieux, dont les portes ne s'ouvrent qu'aux âmes tout à fait pures, et qui ont entièrement satisfait à la majesté infinie ; d'autre part, elle n'est pas jetée dans les enfers, puisque nous la supposons en possession de la grâce sanctifiante et de l'amitié de son Dieu. Où sera-t-elle donc placée ? Dans une demeure qui tient le milieu entre le paradis et l'enfer, qui s'appelle le *Purgatoire*, parce que c'est là qu'on achève de se purifier. Le purgatoire est donc essentiellement un lieu de souffrance et d'expiation, d'où l'on ne sort qu'après avoir payé jusqu'à la dernière obole.

Les tourments dont la justice divine afflige les âmes du purgatoire, pour les purifier de plus en plus et les rendre dignes d'être introduites au séjour des bienheureux, sont d'une extrême rigueur, au témoignage de tous les saints Pères. Quand ceux-ci veulent faire la peinture du malheur de ces pauvres âmes, ils multiplient les images, ils emploient les termes les plus énergiques de la langue ; et encore, affirment-ils rester bien au-dessous de la réalité. Citons quelques-unes seulement de leurs paroles.

Écoutons d'abord un des plus grands docteurs de l'Église, saint Augustin, dans son sermon sur le purgatoire :

« Celui, dit-il, qui attend au siècle futur pour faire de dignes fruits de pénitence subira nécessairement le feu purifiant de l'expiation. Quoique ce feu ne soit pas éternel, ses rigueurs sont excessives ; il surpasse toutes les tortures que l'homme a jamais endurées, ou endurera jamais en cette vie... Entre le feu du purgatoire, ajoute-t-il ailleurs, et celui qui sert à réchauffer nos membres ici-bas, il y a une différence aussi marquée qu'entre le feu naturel et celui qui ne serait qu'en peinture... »

Le langage que tient sur le même sujet saint Cyrille, de Jérusalem, dans une lettre à l'illustre docteur d'Hippone, n'est pas moins explicite ni moins effrayant :

« Qu'on réunisse, dit-il, toutes les peines, toutes les afflictions, toutes les tortures que l'on peut imaginer en ce monde : si l'on essaye de les comparer à la moindre souffrance du purgatoire, à côté de celle-ci, celles-là paraîtront comme autant de consolations. Aussi, je n'hésite pas à l'affirmer, quiconque aurait fait pendant un instant très court l'expérience de ces affreux tourments aimerait mieux endurer, sans allègement aucun, tout ce que l'humanité a souffert depuis Adam, et alors jusqu'à la fin des temps, que d'éprouver pendant un seul jour la plus légère peine de l'enfer, ou même du purgatoire... Entre les supplices du purgatoire et ceux de l'enfer, je ne

vois qu'une différence, c'est que les premiers cessent, tandis que les seconds n'auront jamais de fin ; mais, quant à l'intensité, ils sont les mêmes. »

« En purgatoire, dit saint Bonaventure, on éprouve deux sortes de peines : la peine du *dam*, qui est causée par la privation du bonheur de voir Dieu et de le posséder ; et la peine du *sens*, qui vient du feu dans lequel on est plongé. L'une et l'autre de ces peines l'emportent de beaucoup sur toutes les souffrances de cette vie. Il est facile de le comprendre. Pour la première, la peine du *dam*, l'ardeur avec laquelle les âmes saintes poursuivent le souverain bien, qui s'est révélé à elles, étant beaucoup plus vive que celle que nous pouvons ressentir en ce monde pour les objets les plus chers, la privation qu'elles en éprouvent doit leur être beaucoup plus dure. Pour la seconde peine, celle du *sens*, on sait que la douleur ressentie est en raison de la violence exercée ; or, le feu au sein duquel les âmes du purgatoire sont plongées, agissant cruellement et à chaque minute sur elles, leur cause nécessairement des tortures inouïes. »

Il nous serait facile d'ajouter à ces témoignages déjà si frappants ceux de saint Césaire d'Arles, du vénérable Bède, de saint Thomas d'Aquin, et de beaucoup d'autres saints, qui s'expriment sur la nature des peines du purgatoire d'une manière aussi énergique. Ce que nous venons de citer doit suffire pour émouvoir les cœurs, même les plus durs.

Un célèbre philosophe de l'antiquité déclarait que les souffrances ne peuvent abattre le sage ; « car, dit-il, si elles sont légères, cela est évident ; si elles sont fortes, elles ne durent pas. » Cette réflexion est de Sénèque. Hélas ! nous ne pouvons pas tenir ce langage en parlant du purgatoire, où les tourments unissent la durée à l'intensité ; là, les heures paraissent des jours, les jours des mois, les mois des années, les années des siècles. « Oui, s'écrie Thomas à Kempis, une seule heure de ces souffrances semblera plus insupportable qu'ici-bas cent années de la pénitence la plus austère : *Ibi erit una hora gravior in pœna quam hic centum anni in gravissima penitentia.* »

Voici, sur ce sujet, une histoire vraiment étonnante que nous lisons dans les *Annales* des Pères Capucins. (T. III, an. 1618, n. 13.)

Le Père Hippolyte de Scalvo, grand serviteur de Dieu, était animé d'un zèle brûlant pour le salut du prochain, et conséquemment pour la délivrance des pauvres âmes du purgatoire. Il avait été envoyé en Flandre avec le titre de commissaire général, afin d'y établir quelques maisons de son ordre destinées à protéger, par les saintes œuvres des missions, la foi du peuple, au moment où l'hérésie l'envahissait de toutes parts. Quand il eut accompli sa tâche, on le maintint dans un de ces monastères en qualité de Père gardien et de Maître des novices. Il fit preuve d'un zèle ardent dans l'exercice de sa charge et l'avancement spirituel des jeunes gens qui lui étaient confiés.

Parmi eux s'en trouvait un qui marchait à grands

pas dans la voie de la perfection religieuse, lorsqu'il fut surpris par une maladie subite qui le conduisit aux portes du tombeau. Malheureusement, le Père était absent alors, et il ne put lui donner sa bénédiction et la dernière absolution, ce qui causa à ce bon Père, quand il reçut la nouvelle de la mort de son bien-aimé disciple, une vive douleur, et l'engagea à prier d'autant mieux pour cette chère âme.

Le soir même de ce jour, il rentra au monastère. La nuit suivante, après l'office de Matines, il s'arrêta dans le chœur, suivant sa coutume, pour y réciter quelques prières. Comme il était plongé dans une fervente oraison, tout à coup il voit apparaître devant lui le défunt, sous la forme d'un fantôme environné de feux et de flammes horribles qui participaient à la fois des ténèbres et de la lumière. La voix du spectre ne laissait d'ailleurs point de place au doute. S'adressant à son ancien supérieur avec mille gémissements, il s'accusa d'une faute assez légère, qu'il avait commise dans les derniers jours de sa vie. « O mon Père ! s'écria-t-il, vous qui êtes si rempli de charité, donnez-moi vite votre bénédiction, afin d'effacer ce manquement pour lequel je satisfais à la justice divine dans les flammes du purgatoire ! Vous-même, imposez-moi une pénitence convenable ; le Seigneur m'affirme qu'il s'en contentera ; il m'a permis de m'adresser à vous. »

Le Père demeura comme pétrifié ; telle était son émotion, sa terreur en présence de cette apparition, que, désirant y échapper au plus vite, il répondit précipitamment : « Autant que je le puis, mon fils, je vous absous et vous bénis. Quant à la pénitence, puisque vous m'assurez que j'ai aussi le droit de la marquer, vous resterez en purgatoire seulement jusqu'à l'heure de Prime (c'est-à-dire jusque vers huit heures du matin). » En se limitant à ces quelques heures, le saint homme s'imaginait faire acte de grande indulgence. Ce ne fut point la pensée du défunt ; car, à cette réponse, il témoigna une sorte de désespoir, comme si la foudre l'eût frappé ; il courait dans l'église en criant : « O cœur sans compassion ! ô Père qui n'avez point de pitié pour un fils si affligé ! Eh quoi ! punir de la sorte une faute que, pendant ma vie, vous eussiez jugée à peine digne d'une légère discipline ! Vous ignorez donc l'atrocité des supplices du purgatoire ! O cœur sans compassion !... » La vision avait disparu.

Le Père gardien sentait ses cheveux se hérissier sur sa tête ; le regret, l'étonnement, la stupéfaction se disputaient son cœur ; il cherchait un moyen de revenir sur sa sentence et ne savait à quoi se résoudre, lorsque Dieu lui inspira la pensée de courir à la cloche du couvent et d'appeler au chœur les religieux. Quand ils furent rassemblés à cette heure inaccoutumée, il raconta à la hâte et tout ému ce qui venait de lui arriver et demanda que l'on commençât aussitôt l'office de Prime, ce qui eut lieu immédiatement.

Cet événement si extraordinaire avait causé au bon Père gardien une telle impression que, pendant

les vingt années qu'il vécut encore, son souvenir ne perdit rien de ses terreurs ; il l'avait presque toujours présent à la mémoire, et il répétait souvent dans ses sermons, les yeux baignés de larmes, ce mot de saint Anselme : « Après la mort, la moindre peine du purgatoire est beaucoup plus grande que tout ce que l'on peut concevoir ici-bas. »

Pieux lecteurs, en entendant les saints, éclairés de l'esprit de Dieu, tenir un langage aussi effrayant sur les rigueurs de la justice divine au purgatoire ; en lisant particulièrement l'histoire que nous venons de rapporter, histoire attestée par des témoins dignes de foi, et à laquelle nous pourrions ajouter plusieurs autres traits non moins certains ni moins effrayants, qui d'entre nous n'a senti son cœur se troubler, ses paupières se mouiller de larmes, tout son être frémir d'épouvante ? Eh quoi ! si tel est le sort des pauvres âmes qui gémissent au lieu de l'expiation ; si tel doit être un jour le nôtre, oserons-nous bien encore, dites-moi, commettre aussi facilement et de gaieté de cœur ces mille infractions légères que le Seigneur punit si rigoureusement dans l'autre monde, et cela sous le vain prétexte qu'elles ne nous font pas encourir les châtimens éternels ? Oserons-nous bien encore renvoyer par delà la tombe l'acquiescement des peines temporelles dont nous restons chargés, même après nos péchés pardonnés ! Oh ! non, mille fois non ! Nous voudrions désormais veiller davantage sur nos pensées, nos paroles et nos actions ; désormais, nous saisirons avec bonheur tous les moyens qui nous sont ménagés à chaque heure du jour pour nous libérer entièrement envers la justice divine.

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE R. P. MUARD

(Suite.)

C'est l'ardent désir de prêcher la foi aux infidèles qui avait inspiré à M. Muard cette belle parole : « Des âmes, Seigneur, d'abord beaucoup d'âmes, et le ciel après ! » Dès le séminaire, il avait résolu avec son bon maître, l'abbé Rolley, de se consacrer aux missions étrangères. Annoncer l'Évangile aux sauvages, endurer de grandes fatigues, souffrir la faim et la soif, la mort peut-être pour Jésus-Christ, était toute son ambition. Quand il en parlait, son cœur ne tarissait pas. Il passa une fois toute la nuit à en causer avec un de ses confrères qui avait le même désir. Il fut tout surpris d'entendre sonner l'Angelus. « Qu'est-ce donc ? » demanda-t-il ; puis, voyant que le soleil se levait, il dit à son ami : « Il est trop tard pour se coucher, allons à l'église, nous y réci-

terons l'office. » Souvent M. Rolley lui rappelait sa promesse et l'accusait de manquer d'énergie ; car, étant déjà âgé, il lui tardait de partir pour les missions. Mais Mgr de Cosnac s'y refusait absolument.

L'évêque comprenait qu'il fallait d'abord faire triompher l'Eglise de l'incrédulité de ses enfants, et que la prudence ne lui permettait pas de se priver de ses meilleurs soldats. C'est, en effet, de ce combat que dépend l'entrée de la plénitude des nations. Tant que l'Europe catholique ne sera pas parfaitement soumise au Saint-Siège, les conquêtes des missionnaires seront toujours à la merci d'une persécution. Deux ou trois grandes nations suffiraient à faire respecter la Croix dans le monde entier. Quel prince païen, si puissant qu'il fût, oserait refuser à ses sujets la liberté de sauver leur âme, quand le Pape pourrait disposer d'une flotte de cinquante vaisseaux armés de nos terribles canons ? Ce temps viendra, et c'est pour le hâter que le Saint-Siège souffre, et aussi la France.

En attendant le jour du royaume de Dieu, il faut se consoler de ne pouvoir porter la lumière à tant de peuples assis à l'ombre de la mort, en songeant que toute victoire de la foi en Europe est une espérance de salut pour les infidèles. Dieu, qui fait tout avec sagesse, ne donnera le monde à gouverner au Saint-Siège qu'après la reconnaissance pleine et entière de son autorité ; en quoi j'estime que le concile du Vatican a beaucoup fait pour la propagation de la foi, et que les saints prêtres qui, comme le Père Muard, ont usé leur vie à former les fidèles disciples du grand concile, n'auront pas moins travaillé pour l'extension de l'Eglise que s'ils avaient converti des milliers de païens et versé leur sang pour Jésus-Christ. Ils ont jeté leurs semences en pleurant et en regrettant la palme du martyr ; mais, avant vingt ans peut-être, on verra quelle abondante moisson l'Eglise en recueillera parmi les gentils.

Ces larmes, arrachées par la douleur de ne pouvoir aller au loin prêcher la foi, combien M. Muard en répandit, accusant, non son évêque qui le retenait, mais sa propre tiédeur, son manque de zèle et d'énergie, qui, selon lui, empêchait le Seigneur de changer la volonté de son évêque. Il redoublait d'ardeur pour sa sanctification ; il multipliait ses prières, ses jeûnes, ses austérités ; il s'accoutumait d'avance à la vie dure de l'apôtre ; il se levait la nuit pour prier encore ; il se privait de sommeil, la plus difficile de toutes les privations, se réduisant au plus strict nécessaire, espérant qu'enfin le Seigneur, touché de sa bonne volonté, exaucerait ses desirs. Il toucha, en effet, le cœur de Dieu ; il le gagna même si entièrement, que Dieu lui donna ce divin Cœur comme gage de la réussite du projet qu'il lui inspira de se consacrer aux missions diocésaines, car il lui fit comprendre qu'il n'était pas moins utile de convertir les infidèles du dedans que ceux du dehors. Déjà M. Muard avait rencontré un ouvrier qui lui avait avoué n'avoir aucune foi, et adorer le soleil.

Il avait même dit à son compagnon : « Vous voyez que nous ne sommes pas loin des sauvages ; voilà un homme qui n'a pas plus de religion qu'eux. » Depuis, Dieu lui mettait souvent dans l'esprit la pensée de fonder une maison de prêtres auxiliaires, chargés d'évangéliser les campagnes ; et enfin, lorsqu'il l'eut préparé peu à peu, il le lui ordonna clairement.

« Le vendredi 13 décembre 1839, j'étais, dit M. Muard, dans ma stalle à Saint-Martin d'Avallon, à côté de l'autel ; je priais et je me plaignais à Dieu de ne pas me faire connaître sa volonté au sujet des missions diocésaines, et il me sembla qu'à trois ou quatre reprises il me disait : *Je veux que vous soyez saint* ; et en même temps je comprenais toute ma misère, tout ce que j'avais à faire pour répondre à ses desseins, et je lui demandais la grâce d'arriver à la sainteté qu'il demandait de moi. Alors, je me trouvai comme transporté en esprit au milieu de l'autel, c'est-à-dire à l'endroit où se tient le prêtre pour offrir le Saint-Sacrifice ; j'étais comme à genoux : je vis, toujours en esprit, s'ouvrir le Tabernacle, et Notre-Seigneur sorti à moitié, et me faire une croix sur le front avec l'index de sa main droite, et je restai un instant dans la surprise, et cependant mon imagination ne travaillait point, j'étais dans un état purement passif, je voyais, je sentais en esprit, j'admirais, mais je n'agissais pas. Un moment après, Notre-Seigneur me fit avec le même doigt une croix sur le cœur ; ma surprise et mon étonnement redoublèrent, et mon cœur tressaillit lorsqu'il sentit l'impression du doigt divin. Enfin Notre-Seigneur, toujours avec le même doigt, et après un instant d'intervalle, me fit une croix sur la bouche ; je ne savais ce que tout cela voulait dire, mais l'intelligence m'en fut donnée aussitôt après. La croix sur le front signifiait l'intelligence et l'intrépidité, la croix sur le cœur l'amour de Dieu et le zèle brûlant que les missionnaires doivent avoir pour la conversion des âmes, et enfin la croix sur la bouche annonçait le don de la parole qui leur serait donné. C'est ce qui me fut clairement démontré, et toutes ces choses remplissaient mon âme d'un sentiment inexprimable. Tout à coup je me sens pressé de dire à Notre-Seigneur : Mais quelle garantie me donnez-vous, Seigneur, de l'accomplissement de ce projet ? — Mon cœur, répond aussitôt Jésus, en paraissant le tenir dans ses mains, et il me le présenta hors du tabernacle. Cette réponse vive de Jésus, que je ne prévoyais pas, me frappa singulièrement ; j'en fus un instant interdit, et je me livrais aux sentiments que toutes ces choses produisaient dans mon âme, et ensuite je priais, et sans doute que je demandais à Dieu de l'aider, et je sentis le Cœur de Jésus toucher mon cœur, comme si mon Sauveur l'eût approché du mien et l'eût réellement touché. Je ne puis dire ce qui se passa alors dans mon âme, et je ne sais comment mon pauvre cœur put résister à cette impression ; tout ce que je sais, c'est que ce fut pour moi comme un moment céleste, un moment divin.

» Je me sentis ensuite dans un détachement absolu des créatures, je ne pouvais comprendre comment on pouvait tenir à la terre. Parents, amis, tout cela fut pour moi comme n'étant pas. Dans cette séparation absolue des créatures, Jésus me fit connaître qu'il me tiendrait lieu de tout cela, qu'il serait mon père et la sainte Vierge ma mère.

» Pendant tout ce temps, comme je l'ai déjà dit, mon imagination ne travaillait nullement ; j'étais dans un état purement passif, je recevais les impressions divines, je ne les cherchais pas. Touché de tant de grâces, et d'une manifestation si claire de la volonté de Dieu à l'égard du projet que j'avais tant à cœur, je fis vœu d'aller à Rome visiter les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul et recevoir la bénédiction apostolique avant de commencer les missions, si notre projet réussissait, comme j'en avais la conviction (1). »

M. Muard, trop humble pour ne pas se défier de lui-même, craignit d'être le jouet de son imagination ou de quelque ruse de l'esprit de ténèbres. Cherchant une preuve sûre, « il conjura le Seigneur de convertir six hommes, pécheurs obstinés dont on désespérait, en témoignage de la réalité de sa nouvelle vocation, et, le soir même, tous les six venaient se présenter au tribunal de la pénitence. » Il prêchait alors dans un pays voisin d'Avallon, appelé Pont-Aubert. La foule des auditeurs, accourus des autres paroisses, devint telle qu'il résolut de prêcher tous les jours jusqu'à la fête de l'Épiphanie, où, après la communion générale et la plantation solennelle d'une croix au milieu de plus de trois mille personnes, voyant que le Seigneur accomplissait si généreusement sa promesse, il se résolut enfin d'écrire à son évêque.

Quand Mgr de Cosnac reçut la lettre où le curé de Saint-Martin lui demandait de se consacrer à l'œuvre des missions diocésaines, vaincu « par les raisonnements pressants, les plaintes respectueuses, les élans sublimes, d'un zèle de feu, par les supplications attendrissantes au nom des pauvres pécheurs, » il ne put retenir ses larmes : « O prêtre ! dit le vénérable vieillard, que votre zèle est grand ! Allez, et faites comme Dieu vous l'inspirera. »

Avant de quitter Avallon, M. Muard établit, avec ses amis et plusieurs de ses paroissiens, une association de prières pour le succès des missions. Comme les grands capitaines, il avait deviné tout d'abord que là était le gain de la bataille qu'il allait livrer. Désirant faire une sorte de noviciat, il se rendit à Lyon, chez les Pères Maristes, avec un prêtre très remarquable, qui fut son premier compagnon. Les bons religieux de Marie les accueillirent comme des frères, et les emmenèrent presque aussitôt pour évangéliser plusieurs villes des environs de Lyon. Ils s'y comportèrent comme de vieux soldats. C'est à Rive-de-Gier qu'ils gagnèrent leurs éperons. La mission dura six semaines. Il y eut sept

à huit mille communians, dont à peu près le tiers d'hommes. Sur ce nombre, plus de trois mille personnes ne s'étaient pas approchées des Sacrements depuis longtemps. « Jugez, écrivait le Père Muard à ses *Associés de la prière*, jugez de la joie que nous avons éprouvée. Mais la fatigue était grande aussi ! il fallait confesser toute la journée et une partie de la nuit, ne prendre que quatre à cinq heures de sommeil, et souvent moins ; mais le bon Dieu nous donnait des forces. Jamais je n'ai passé d'aussi doux, d'aussi heureux moments. Je restais souvent six, sept et huit heures de suite au confessionnal, mais je ne m'y ennuyais pas. Que je m'estimais heureux de pouvoir travailler au salut de ces pauvres âmes, dont beaucoup étaient depuis longtemps sous l'empire du péché ! Que j'étais consolé des bonnes dispositions dans lesquelles je les voyais, surtout les hommes ! Ces hommes revenaient à Dieu avec une bonne volonté qui me charmait ; j'ai été plusieurs fois témoin de conversions qui tenaient du prodige. » Et il en raconte une qui lui coûta trois jours de prières. « Je suppliai le cœur de Jésus, autant que je pus, de changer ce cœur rebelle. Je dis la sainte Messe pendant ces trois jours pour cette pauvre âme : je mis en prières la très-sainte Vierge et tous les Saints ; je vous mis aussi en prières, vous et notre petite société, avec vos bons Anges, et, au bout de quatre jours, la personne revint et me dit : « Mon Père, je suis résolue maintenant à faire tout ce que le bon Dieu exige de moi. »

La seconde mission ne fut pas moins heureuse : sur dix-huit cents âmes, il n'y eut qu'une quinzaine d'individus qui ne voulurent pas se confesser. Dans une autre paroisse, on assiégeait son confessionnal ; et il trouva, à trois heures du soir, une pauvre femme qui était encore à jeun, pour ne pas perdre son rang. « Il fallait se coucher à minuit, car à onze heures, souvent, nous étions encore au confessionnal, et se lever ensuite de grand matin. » Aussi les Pères Maristes désiraient-ils ardemment qu'il restât avec eux ; mais le Seigneur lui fit entendre qu'il devait se consacrer spécialement à son Cœur sacré.

Le 21 mai 1841, M. Muard partit pour Rome, en accomplissement de son vœu. Il eut une audience du Pape Grégoire XVI, qui lui donna sa main à baiser : « Je la pris, écrivait-il à ses amis, et je la baisai avec le respect et l'amour d'un enfant qui baise la main d'un père chéri, ou plutôt comme celle de Jésus-Christ même, et lui, à son tour, me serra affectueusement la main, en me regardant avec un sourire plein de bonté. » Il resta un mois à Rome, visitant tous les sanctuaires, se faisant des protecteurs et des amis de tous les Saints dont il vénérât les reliques. Il en partit après la fête de saint Pierre, pour faire le pèlerinage de Lorette, où tant de fondateurs d'Ordres ont demandé à l'Esprit-Saint, par l'entremise de la très-sainte Vierge, des enfants qui ne fussent point nés de la chair ni du sang, ni de la volonté de l'homme, mais de la grâce de Dieu. De retour en France, il alla à la Louvesc

(1) Ms. du R. P. Muard. Voy. sa *Vie*, p. 144 et 146.

faire une retraite auprès du tombeau de l'apôtre du Velay, le grand missionnaire du XVII^e siècle. Il arriva à Sens au commencement d'octobre.

Sa première mission fut prêchée à Viraux, son pays natal. Son cœur se remplit de joie en voyant la conversion de ce peuple qui lui était si cher. Dieu eut pour agréables ces prémices de son apostolat : la paroisse devint entièrement chrétienne. Le Père Muard la dota d'un presbytère auquel il travailla de ses mains ; il y installa un curé qui, à son inspiration, éleva bientôt une charmante église gothique. Il semble que Notre-Seigneur voulait récompenser ce pays de lui avoir donné un si bon serviteur.

Au mois de juillet 1843, les missionnaires, dont le nombre s'était accru, s'établirent dans ce qui restait de la célèbre abbaye de Pontigny, que le Père Muard fit restaurer du mieux qu'il put, ainsi que la magnifique église du monastère. Il choisit ce lieu, non pas tant pour ses grands souvenirs que pour la précieuse relique du corps de saint Edme, « conservé tout entier, avec sa chair, d'une manière merveilleuse, depuis plus de six cents ans. » C'est de là qu'il partit avec ses compagnons, pendant cinquans, pour évangéliser un grand nombre de paroisses du diocèse de Sens. Avant de sortir, il allait devant le Saint-Sacrement demander à Notre-Seigneur sa bénédiction et se recommander aux sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. En arrivant au lieu de la mission, il saluait les Anges protecteurs du pays et les Anges gardiens de ceux qui l'habitaient, et les priait d'obtenir de Dieu la conversion de tout ce peuple. Sa première visite était pour l'église, où, après avoir adoré Notre-Seigneur, il allait prier à l'autel de la très-sainte Vierge et invoquer le patron de la paroisse. « De là il se rendait chez M. le Curé, à qui il se présentait comme un vicaire dévoué à ses volontés, disposé à recevoir ses ordres et à suivre ses avis. » C'est à lui qu'il laissait toujours le soin de présider les exercices de la mission. Aux personnes constituées en dignité, il rendait les honneurs dus à leur rang, « car il tenait singulièrement, dit son historien, à faire revivre le principe d'autorité, que le manque de foi a mis en si grand péril de nos jours. » Aux chrétiens fidèles, il demandait avec instance le secours de leurs prières, afin de les intéresser au succès de la mission. Aux pécheurs il témoignait une compassion si tendre, qu'en attaquant leurs vices et leurs désordres avec vigueur, il parvenait à les persuader qu'il ne cherchait que le salut de leurs âmes. Combien il était ingénieux à ranimer l'intérêt par des cérémonies imposantes et touchantes, telles que la consécration à la très-sainte Vierge et au divin Cœur de Jésus, la bénédiction des enfants, la messe pour les parents défunts, où la foule était toujours grande, où il rappelait les cruelles leçons de la mort au milieu des sanglots. Une autre fois, après avoir prêché sur l'offense que fait le péché mortel à la Majesté divine, il allait s'agenouiller au pied du Saint-Sacrement, un cierge à la main, et demandait pardon à Dieu dans une

posture si humble, avec des paroles si touchantes ; il le suppliait si ardemment d'avoir pitié des pauvres pécheurs qui ne veulent pas se convertir, qu'on n'entendait de tous côtés que des larmes et des gémissements.

Quand le succès ne répondait pas aux immenses désirs de son âme, il n'en accusait que lui seul ; il s'en prenait à sa tiédeur, à ses prétendues iniquités, et il s'en punissait par des austérités effrayantes. Il avait recours à toutes sortes d'inventions qui ne peuvent s'expliquer que par la sainte folie de la Croix et une charité portée jusqu'à l'héroïsme. Il sollicitait auprès de Dieu le salut des âmes avec la même anxiété qu'une mère va demander la vie de son fils mourant. Comme saint Dominique, il allait du Saint-Sacrement à l'autel de Marie, puis devant un Crucifix, puis revenait au saint Tabernacle, versant partout des larmes abondantes. Il demandait à Dieu de le frapper, mais de faire grâce à ses pauvres pécheurs. « Seigneur, s'écriait-il, donnez-moi cette âme, et je m'imposerai telle et telle expiation. » Et il s'engageait ainsi avec Dieu, même par un écrit qu'il signait de son sang, comme pour encourager le Seigneur à ne point l'épargner. « Faites au Seigneur une sainte violence, écrivait-il à l'un des membres de son association de prières : pressez-le, conjurez-le de convertir ces pauvres habitants, et, si je puis m'exprimer ainsi, tourmentez, fatiguez, importunez le bon Dieu, le jour et la nuit, pour qu'il nous accorde la conversion de ces pauvres pécheurs. Je vous en donne trente à convertir pour votre part, et autant à toutes les bonnes âmes qui prient avec vous. » Pour lui, voulant en avoir au moins deux cents, il se vendit, oui, il se vendit à Notre-Seigneur, « moyennant qu'il lui accordât la conversion de deux cents pécheurs au moins à Vermenton, » où la parole de Dieu trouvait des cœurs de glace.

Il s'était estimé trop peu. A partir de ce moment, l'affluence devint telle, autour de son confessionnal, qu'il lui fallut passer trois nuits presque sans dormir ; et sur tant de personnes qui s'approchèrent des Sacrements, on compta plus de quarante hommes qui faisaient leur première Communion. A Ancy-le-Franc, il y eut huit cents personnes. Dans une paroisse voisine, les deux tiers des habitants s'approchèrent de la Table sainte. Ah ! si, comme saint Paul de la Croix et saint Léonard de Port-Maurice, ce grand missionnaire eût évangélisé la France pendant quarante ans, la main de Dieu ne se fût peut-être pas si lourdement appesantie sur nous. Mais le temps était venu où Dieu voulait parler dans sa colère et troubler ses ennemis dans sa fureur. Il se hâta donc d'élever le P. Muard à une plus haute sainteté, afin de lui faire préparer des hommes dignes de servir l'Eglise dans les luttes où il lui doit donner la plénitude des nations.

(A suivre.)

L'abbé E. DARAS.

CONGRÉGATION DES RITES

Nous avons annoncé, dans une de nos dernières chroniques, que la Congrégation des Rites, par un décret en date du 28 septembre, ratifié par le Souverain-Pontife le 30 octobre, avait voté l'introduction de la cause de M. Vianney, curé d'Ars. Par le fait de ce décret, M. Vianney a droit au titre de Vénérable. C'est là pour la France catholique, dont il est l'enfant, un nouveau sujet de joie et de confiance, au milieu des épreuves qu'elle traverse. Nos lecteurs nous sauront donc gré de leur donner la traduction de ce décret.

P. D'H.

DÉCRET

DE LA BEATIFICATION ET DE LA CANONISATION DU
SERVITEUR DE DIEU

JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY,

Curé du village d'Ars, dans le diocèse de Belley.

Aux kalendes de février de l'année 1866, lorsque Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, Pape, eut daigné accorder que la Congrégation ordinaire des Rites s'occupât, sans l'intervention et le vote des consultants, du doute sur la nomination d'une commission pour l'introduction de la cause du serviteur de Dieu Jean-Baptiste-Marie Vianney, bien que le délai de dix ans depuis le jour de la présentation du procès ordinaire dans les actes de la Congrégation des Rites ne fût pas écoulé, l'Eminentissime et Révérendissime Jean-Baptiste Pitra, cardinal *ponent* de cette cause, sur l'instance du Révérendissime D. Théodore Boscredon, chambellan honoraire de Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, et postulateur de cette cause, ayant considéré les lettres postulatrices de quelques cardinaux de la sainte Eglise romaine, et de plusieurs archevêques et évêques, et d'autres personnages illustres par leurs dignités ecclésiastiques et civiles, a proposé dans la commission ordinaire des saints Rites, tenue aujourd'hui au Vatican, le doute suivant à discuter :

« Faut-il signer la commission de l'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ? »

La Sacrée Congrégation, ayant tout examiné avec soin et entendu le Rév. D. Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la foi, a voté pour l'affirmative, c'est-à-dire qu'il fallait nommer la commission, si Sa Sainteté y consentait. 28 septembre 1872.

Un rapport fidèle des faits ci-dessus exposés ayant été fait par le secrétaire soussigné à Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, Sa Sainteté a ratifié et confirmé la sentence de la Sacrée Congrégation, et a signé de sa main la commission de l'introduction de la cause du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste-Marie Vianney. Le 3 octobre 1872.

C., Evêque d'Ostie et de Velletri.
Card. PATRIZI, P. S. C. R.

D. BARTOLINI, secrétaire.

CONGRÉGATION DE L'INDEX

Décret rendu le 23 septembre 1872.

Sont condamnés et prohibés les livres dont voici la nomenclature :

Roberto Arbigo. *La Psicologia come scienza positiva*. (La Psychologie comme science positive.) Mantoue, imprimerie de Viviano Guastalla, éditeur, 1870.

Delle principali questioni politiche religiose. (Des principales questions politico-religieuses, par Giacomo Cassani, professeur des institutions canoniques à l'université de Bologne. Tom I^{er}. Des rapports entre l'Eglise et l'Etat.) Bologne, typographie royale, 1872.

Il Rinnovamento cattolico (La Rénovation catholique), journal de Bologne. Bologne, typographie royale.

De l'organisation du gouvernement républicain, par Patrice Larroque. Paris, 1870.

Die Macht der romischen Papste über Fürsten, Lander, Volker und Individuen, etc. (Pouvoir des Pontifes romains sur les princes, les royaumes, les individus, etc.), par le Dr J. Frédéric de Schulte, O. P., professeur de droit canonique et germanique à l'université de Prague. — Prague, 1871, chez F. Tempsky. *Decret. S. O. Feria IV die 15 martii* 1871.

Hæresis Honorii et decretum Vaticanum de Infallibilitate Pontificia (L'Hérésie d'Honorius et le décret du Vatican sur l'infailibilité du Pape), par le professeur Rückgaber. *Decret. S. O. Feria IX die 26 aprilis* 1871. (Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.)

San Giuseppe, patrono della Chiesa Universale (Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle), par D. Giuseppe Morena, de la congrégation de la Mission. Vérone, 1870. Typographie épiscopale de Saint-Joseph. *Decret S. O. Feria IV die 7 junii* 1871. (Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.)

Ist die Lehre von der Unfehlbarkeit des Romischen Papstes katholisch? (La doctrine de l'infailibilité du Pontife romain est-elle catholique ?) par Wenzel-Joseph Reichel. Vienne, 1871. *Decret S. O. Feria V de 22 junii* 1871.

La Chiesa cattolica romanae la Chiesa greco-russa ortodossa, ed in che differiscano fra loro. (L'Eglise catholique romaine et l'Eglise grecque-russe orthodoxe, et en quoi elles diffèrent entre elles.) Florence, 1869. Typographie Barbera. *Eod. decret.*

Die Stellung der Concilien, Papste und Bischöfe von historischen und kanonischen Standpunkte; und die papstliche Constitution von 18 julii 1870 mit Quellenbelegen. (Histoire des Conciles, des Pontifes et des Evêques, d'après les sources historiques et canoniques, et constitution pontificale du 18 juillet 1870, avec documents à l'appui,) par J. de Schulte,

professeur de droit canonique et germanique à l'université de Prague. Prague, 1871, chez F. Tempsky. *Decr. S. O. Feria IV, 20 septembris 1870.*

Das Unfehlbarkeit. — Decret von 18 Julii 1870 auf seine Verbindlichkeit geprüft. (De l'infaillibilité. — Décret du 18 juillet et examen de l'obligation qu'il implique au point de vue ecclésiastique.) Opuscule édité par le D^r J.-F. de Schulte, etc. Prague 1871, apud E. Tempsky. (Auteur anonyme.)

Denkschrift über das Verhältniss des Staates zu den Satzen der papstlichen Constitution von Julii 1870, gewidmet mit den Regierungen Deutschlands und Oesterreichs. (Mémoire sur les relations de l'État, d'après la Constitution pontificale du 18 juillet 1870, dédié aux gouvernements d'Allemagne et d'Autriche, par le D^r J.-F. de Schulte). Prague, chez F. Tempsky, 1871. *Eod. decr.*

Die Unvereinbarkeit der neuen papstlichen Glaubens decrete mit der bayerischen Staatsverfassung. (Les nouveaux décrets de foi promulgués par le Pontife romain, et leur opposition avec la Constitution de la Bavière; thèse démontrée par le D^r Joseph Berchtold, professeur extraordinaire de droit à l'université de Munich.) Munich, 1871. *Eod. decr.*

Katholische Kirche ohne Papst. (L'Eglise catholique sans le Pape,) par Thomas Braun, prêtre du diocèse de Passau. Munich, 1871. *Eod. decr.*

Sendschreiben an einem deutschen Bischof des vaticanischen Conciles von lord Acton. (Lettre à un des évêques allemands qui ont assisté au Concile du Vatican, par lord Acton.) Nordlingue, 1870. *Eod. decr.*

Zur Geschichte des vaticanischen Conciles von lord Acton. (Pour servir à l'histoire du Concile du Vatican, par lord Acton.) Munich, 1871. *Eod. decr.*

Das vaticanische Concil mit Rücksicht auf lord Acton Sendschreiben, und Bischof v. Ketteler's Antwort Kritisch betrachtet. (Le Concile du Vatican, d'après la lettre de lord Acton, et la Réponse de M. Ketteler, considérée au point de vue critique, par le D^r Elberhardt Zirngiebel.) Munich 1871. *Eod. decr.*

Tagebuch während des vaticanischen Concils. (Journal du Concile du Vatican, par le D^r Friedrich, professeur de théologie.) Nordlingue, 1871. *Eod. decr.*

Kleiner Katholischer Katechismus von der Unfehlbarkeit. Ein Büchlein zur Unterweisung von einem Vereine Katholischer Geistlichen. (Petit catéchisme du Concile: ouvrage fait pour l'instruction, par une société de prêtres catholiques.) Cologne et Leipzig, 1872. *Decret. S. O. Feria IV, 31 Julii 1872.*

Datum Romæ die 1. octobris 1872.

ANTONINUS, CARD. DE LUCA, *Præfectus* ;
FR. VICENTIVS M. GATTI, *Ord. Præd.*
S. Ind. Congreg. a Secretis.

Loco Sigilli.

Die 10 octobris 1872 ego infrascriptus magister Cursorum testor, supradictum Decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.

PHILIPPUS OSSANI, *Mag. Curs.*

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Arrêt du conseil d'Etat du 12 octobre 1872.

COSTUME ECCLÉSIASTIQUE. — INTERDICTION DE LE PORTER. — INCOMPÉTENCE DU CONSEIL D'ÉTAT.

Les évêques peuvent interdire à un prêtre de porter le costume ecclésiastique. — Leur décision, qui rentre dans leur pouvoir disciplinaire, ne peut être déférée au conseil d'Etat pour cause d'abus, ni pour autre cause.

On sait que Mgr l'archevêque de Bordeaux a interdit à l'abbé Junqua, prêtre attaché à l'église métropolitaine, de porter le costume ecclésiastique. Celui-ci le porta malgré la défense archiepiscopale et fut poursuivi, en vertu de l'article 259 du Code pénal, devant le tribunal de police correctionnelle de Bordeaux. Là, il déclara qu'il avait appelé comme d'abus de la sentence.

Le conseil d'Etat a rejeté son recours par l'arrêt suivant du 12 octobre 1872 :

« Le Président de la République française ;

» Vu le recours comme d'abus formé par le sieur Junqua, prêtre, demeurant à Bordeaux, contre la sentence de l'archevêque de Bordeaux, du 23 mars 1872, qui lui a interdit de porter le costume ecclésiastique ;

» Vu, etc.

» Sur le premier moyen produit par le requérant, et tiré de ce que l'officialité était seule compétente pour prononcer la sentence ;

» Considérant que les officialités ont été abolies par la loi des 7-11 avril 1790, et que les évêques sont reconnus en possession du pouvoir disciplinaire à l'exclusion de tout autre tribunal ecclésiastique ;

» Sur le deuxième moyen, tiré de ce que les formes substantielles des jugements n'ont pas été suivies dans la sentence du 23 mars 1872 ;

» Considérant que l'interdiction du port du costume ecclésiastique est une mesure canonique qui rentre dans les attributions disciplinaires de l'autorité diocésaine ;

» Sur le troisième moyen, tiré du fait que la sentence a été signifiée au plaignant par le commissaire de police ;

» Considérant que la sentence du 23 mars a été notifiée au sieur Junqua par le secrétaire de l'archevêché ; et que, si une seconde notification a été faite par le ministère du commissaire de police, à la date du 28 du même mois, elle n'émane point de l'autorité diocésaine, mais bien de l'autorité judiciaire qui l'a prescrite en vue d'une poursuite éventuelle devant le tribunal correctionnel ;

» Sur les quatrième et sixième moyens, tirés de ce que la peine de l'interdiction du costume ecclésiastique est plus grave que celles que peut prononcer l'autorité diocésaine ;

» Considérant qu'il y a lieu de s'en référer à ce qui a été dit sur le deuxième moyen ;

» Sur le cinquième moyen, tiré de ce que la sentence portée contre le sieur Junqua n'aurait eu pour cause que sa protestation contre les décisions du concile du Vatican ;

» Considérant que le sieur Junqua n'a pas été privé du costume ecclésiastique à raison de son refus de se soumettre aux décrets du dernier concile général, mais parce qu'il a publié, au mois de mars 1872, une lettre de nature à produire un scandale ; que ce scandale est caractérisé, d'une part, par l'émotion qui s'est produite parmi le clergé et parmi les fidèles, et, d'autre part, par les attaques que la lettre du 10 mars a provoquées contre le culte catholique ;

» Le conseil d'Etat entendu ;

» Décrète :

» Article premier. — Le recours comme d'abus du sieur Junqua est rejeté. »

La jurisprudence sur le costume ecclésiastique peut se résumer en ces deux propositions :

1° Le clergé a le droit de porter le costume qui lui est propre ;

2° Il a seul ce droit.

La première proposition semble n'avoir pas besoin de démonstration. Elle exprime une liberté de droit commun, fortifiée par la liberté des cultes. Quelle liberté plus innocente que celle du costume ? Et quand on reconnaît à tous les citoyens le droit de s'habiller comme il leur plaît, pourquoi refuser aux ministres de la religion le droit de porter l'habit que leur religion leur prescrit ? Il n'y a qu'un gouvernement tyrannique et révolutionnaire qui puisse songer à le faire.

Aussi l'interdiction du costume ecclésiastique n'eut-elle lieu pour la première fois, en France, qu'en 1792. Déjà, une première fois, l'Assemblée nationale constituante de 1789, par un décret des 8-14 octobre 1790 (art. 23), avait aboli les costumes particuliers de tous les ordres religieux ; mais elle avait déclaré ensuite, le 11 mars 1791, qu'en les abolissant, elle n'entendait pas les proscrire, et que les religieux et les religieuses pourraient, si bon leur semblait, continuer à les porter.

L'Assemblée législative se montra plus tyrannique. Elle interdit le costume même à ceux qui auraient voulu le porter. La défense est formulée dans la loi du 18 août 1792.

Les articles 9 et 10 de cette loi étaient ainsi conçus :

« Art. 9. Les costumes ecclésiastiques, religieux et de congrégations séculières, sont abolis et prohibés pour l'un et l'autre sexe. Cependant, les ministres de tous les cultes pourront conserver le leur pendant leurs fonctions, dans l'arrondissement où ils les exercent.

» Art. 10. Les contraventions à cette disposition

seront punies, par voie de police correctionnelle, la première fois de l'amende, en cas de récidive comme délits contre la sûreté générale. »

La Convention fut plus tyrannique encore. La loi du 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), rendue, disait le préambule, « pour prévenir, arrêter et punir tout ce qui tendrait à rendre un culte exclusif ou dominant et persécuteur, » portait, dans son article 19, que nul ne pourrait paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses ou à un ministère des cultes, et cette disposition avait surtout en vue les ministres du culte eux-mêmes.

Le premier consul rendit un commencement de liberté. L'article 43 des Organiques porte que tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir, et que les évêques pourront seulement joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets. Mais une lettre du 30 brumaire an XII, de M. Portalis, ministre des cultes, fit savoir que le gouvernement n'empêcherait pas les prêtres de reprendre leur costume canonique, et un décret du 17 nivôse an XII (8 janvier 1804) transforma cette tolérance en droit et autorisa tous les ecclésiastiques à porter, dans le territoire assigné à leurs fonctions, les habits convenables à leur état, suivant les canons, règlements et usages de l'Eglise. Partout ailleurs, ils devaient conserver l'habit noir à la française.

L'usage et le consentement tacite du gouvernement ont aboli ce qui restait encore de l'ancienne prohibition, et les ministres du culte ont le droit maintenant de porter l'habit ecclésiastique partout. (Montpellier, 12 février 1851.)

Aujourd'hui, la liberté existe donc pour tous les membres de l'Eglise, et pour chacun suivant sa dignité et ses fonctions. Les prêtres peuvent porter la soutane noire, les évêques la soutane violette, les religieux et les religieuses le costume prescrit par leur règle. Il n'y aurait pas à distinguer entre les ordres reconnus et ceux qui ne le sont pas ; la reconnaissance légale a trait à la propriété, non au costume, et si les ordres religieux, même non reconnus, sont permis, ce que nous croyons, ils doivent avoir la liberté entière de suivre leur règle, dont leur costume fait partie. Cette opinion a été consacrée par un arrêt de la cour d'Aix du 29 juin 1830.

L'article 42 des Organiques défend aux ecclésiastiques de prendre en aucun cas, et sous aucun prétexte, la couleur et les marques distinctives destinées aux évêques. Cet article nous paraît également abrogé par désuétude. Les protonotaires apostoliques ont, en certains cas déterminés par le droit canon, le droit de porter des insignes semblables à ceux des évêques. Il en est de même des abbés réguliers. Enfin, certains chanoines ont droit à un costume rouge. Ce que l'Eglise permet, l'Etat ne peut l'empêcher. Il ne saurait avoir la prétention de se faire maître des cérémonies de l'Eglise.

Le droit pour les ministres du culte de porter le

costume ecclésiastique a un corrélatif: c'est l'interdiction faite aux simples laïques de l'usurper. Ce serait une indigne parodie, qui pourrait entraîner des confusions et produire beaucoup de scandales et d'abus, que le premier venu pût revêtir une soutane et se faire passer pour ministre du culte. La loi l'interdit non moins dans un intérêt d'ordre public que par un sentiment de protection pour l'Eglise elle-même. L'article 259 du Code pénal punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans toute personne qui aura porté publiquement un costume qui ne lui appartient pas. Une jurisprudence constante applique ces peines à tous les individus qui, n'étant pas ordonnés prêtres de l'Eglise romaine, se montrent publiquement revêtus d'habits et d'ornements à l'usage des prêtres de cette Eglise. (Paris, 3 décembre 1836; Cassation, 22 juillet 1837.)

Cependant, le décret du 9 avril 1809 (art. 5) déclare que la permission de porter l'habit ecclésiastique peut être accordée aux élèves des séminaires, et l'ordonnance royale du 16 juin 1828 concernant les écoles secondaires ecclésiastiques prescrivait, dans son article 4, qu'après l'âge de quatorze ans, tous les élèves admis depuis deux ans dans ces écoles seraient tenus de porter un habit ecclésiastique. A part le désir trop manifesté par l'Etat de régler des choses qui ne sont pas de sa compétence, il résulte cependant de ces décrets cette vérité incontestable, que l'Eglise accorde à qui il lui plaît l'habit ecclésiastique.

Une proposition non moins certaine, c'est qu'elle peut le retirer. Pour quel crime, par quelle juridiction, à la suite de quelle procédure un prêtre peut-il être privé du droit de porter le costume ecclésiastique? Ce sont des questions de droit canon que nous n'avons pas à examiner ici. Mais on comprend que si un prêtre se rend indigne de ses fonctions, il est naturel qu'on lui retire l'habit qui en est l'honneur et le signe, et la juridiction civile ne saurait reviser une décision qu'elle n'a pas de lumières pour comprendre, pas d'autorité pour résoudre. Elle ne connaît pas les canons, pour savoir si l'autorité ecclésiastique les a ou non justement appliqués; elle n'est pas juge des actes de cette juridiction. Un prêtre atteint par une pareille sentence ne saurait donc en appeler ni devant les tribunaux civils, ni devant le conseil d'Etat en vertu de l'appel comme d'abus. Les tribunaux civils ne consentiraient pas à reviser la décision, et le conseil d'Etat, saisi de la sentence par la voie d'appel comme d'abus, se déclarerait incompétent. Il l'a fait par arrêt du 5 novembre 1857 et vient de le faire encore vis-à-vis de l'abbé Junqua, par la sentence que nous rapportons plus haut.

Par application de ce principe, il a été décidé par les tribunaux civils que le prêtre interdit par son évêque qui, malgré la défense contenue en la sentence d'interdiction, continuerait à porter le costume ecclésiastique, devrait être condamné, par les tribunaux correctionnels, aux peines portées en l'arti-

cle 259 du Code pénal. Le tribunal n'aurait pas à examiner si la sentence épiscopale est ou non conforme au droit canon. Le prêtre qui se prétend injustement frappé ne peut porter son appel que devant la juridiction ecclésiastique supérieure, et, jusqu'à ce qu'elle ait été annulée, la décision qui le frappe est tenue pour bonne par les tribunaux civils. (Montpellier, 12 février 1851; Bordeaux, 27 février 1852; Cassation, 24 juin 1852; enfin le jugement du tribunal et l'arrêt de la Cour de Bordeaux relatifs à l'abbé Junqua.)

Il a également été décidé que la juridiction des évêques ne se borne pas aux prêtres appartenant à leurs diocèses, et qu'elle s'étend à tous les prêtres français ou étrangers qui les habitent. (Bordeaux, 6 avril 1870.)

On comprend dans le costume ecclésiastique les habits sacerdotaux que le prêtre porte à l'autel et l'habit de ville, composé de la soutane, de la ceinture et du caban. (Cassation, 24 juin 1852.)

Des clefs de l'église.

Nous avons été consulté sur la question suivante :
Qui doit détenir les clefs de l'église?

Le curé seul a droit de les avoir, et cela pour trois raisons :

1° Parce qu'il a la police de l'église, que la police de l'église entraîne le droit d'en faire ouvrir ou fermer les portes, afin d'assurer le bon ordre et la tranquillité pendant la célébration des offices, et que pour cela les clefs sont nécessaires ;

2° Parce qu'il a la garde et la responsabilité des choses saintes ; que cette garde serait illusoire et cette responsabilité impossible, si un autre pouvait, malgré lui et à son insu, pénétrer dans l'église ;

3° Parce qu'enfin il a, au nom des fidèles, la jouissance de l'église pour le culte, et qu'en droit celui qui a la jouissance comme usufruitier, usager ou locataire, a les clefs.

Le maire ne pourrait pas prétendre avoir de doubles clefs. S'il donnait comme raison qu'il représente la commune, qui est propriétaire de l'édifice, et qu'à ce titre il a le droit d'y pénétrer pour en vérifier l'état et constater les réparations nécessaires, on lui répondrait que tous les propriétaires pourraient alléguer ces raisons, et que cependant ils ne sont jamais admis à pénétrer chez leurs locataires sans l'assentiment de ces derniers. Si le maire alléguait encore qu'il a le droit de faire sonner les cloches en cas d'incendie ou pour certaines cérémonies publiques, on lui répondrait encore que cet usage exceptionnel ne saurait détruire le droit du curé, qui est le principal, et qui est d'un exercice permanent. Le curé ne se refusera jamais à laisser le maire pénétrer dans l'église toutes les fois que celui-ci le désirera, mais l'obligation de recourir à son intermédiaire pour faire ouvrir les portes n'offre aucun inconvénient ; il n'y a donc aucune raison de limiter son droit.

Nous croyons la même décision applicable aux clefs de la tribune et aux clefs du clocher, quand elles sont distinctes de celles de l'église.

L'opinion que nous venons d'exposer est confirmée par la jurisprudence. Un arrêt du comité de législation du conseil d'Etat du 17 juin 1840 porte expressément « que le curé ou desservant doit avoir seul la clef du clocher, comme il a celles de l'église, et que le maire n'a pas le droit d'avoir une seconde clef. »

Lorsqu'un curé change de paroisse, il remet les clefs à son successeur, ou, si celui-ci n'est pas encore arrivé, à celui des marguilliers que l'évêque désigne. Une décision ministérielle du 28 juillet 1806 porte, en effet, que les clefs, en cas d'absence du curé, sont remises au marguillier désigné par l'évêque. Il y a là un souvenir de l'ancien droit d'après lequel les marguilliers avaient les clefs cumulativement avec le curé. Les marguilliers avaient, en effet, à ce moment, la garde du mobilier de l'église. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et ils n'ont aucune raison de prétendre à la possession des clefs. Elles ne leur seraient remises qu'en cas d'absence du curé.

ARM. RAVELET.

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

La France et l'Eglise.

Tous ceux qui aiment l'Eglise et la France suivent avec une sollicitude anxieuse les pas que fait celle-ci dans la voie de sa régénération religieuse. Les pèlerinages qui viennent d'avoir lieu dans son sein, les prières solennelles qui viennent de se faire dans toutes ses églises, sur le désir de l'Assemblée nationale, nous amènent à la considérer un instant au point de vue religieux, et à jeter un regard rapide sur ses relations avec le catholicisme et l'Eglise.

Les nations ont leur vocation comme les individus. Tel homme est appelé à jouer un rôle sur le théâtre du monde, et à exercer sur ses contemporains une influence plus ou moins marquée ; tel autre, et c'est le plus grand nombre, vivra parfaitement ignoré, et ne laissera pas même sur cette terre un vestige de ses pas. Ainsi en est-il des nations. La Providence appelle les unes à exercer sur le monde une action puissante et à le remplir du bruit de leur nom : d'autres en ont un qui n'est guère nommé que dans leur propre histoire. Mais toutes concourent, sous la direction du grand Ordonnateur des choses, au but général de sa Providence.

Quelle est la vocation de la France ? Quelle est sa mission sur la terre ? Elle a, sans aucun doute, comme l'ont tous les peuples, la vocation d'être heureuse, prospère, tranquille, autant que cela est possible, et la mission d'exercer pour le bien sa juste influence. Mais c'est là un but général que

toutes les nations sont appelées à atteindre selon leurs moyens. Il y a une vocation supérieure, une mission spéciale que Dieu et les circonstances donnent à certains peuples, et que de grands esprits ont souvent signalée. L'empire romain avait pour mission providentielle de préparer par son unité, qui embrassait le monde connu, l'unité de religion par le christianisme, auquel tous les peuples sont appelés. Or, si l'on étudie attentivement l'histoire de la France, son origine constitutive, pour ainsi parler, les principales phases et les principaux caractères de son existence, on arrive à cette conclusion ; la vocation de la France, sa mission supérieure et spéciale, c'est la défense de l'Eglise catholique.

La France, on peut le dire, est née sous Clovis, c'est lui qui l'a constituée, qui l'a faite royaume véritable et fort : c'est un fait historique, et c'est ce que j'appelle son origine constitutive. Or, on sait que, de toutes les nations barbares envoyées des régions du Nord par la Providence pour régénérer l'Europe, la France fut la première nation catholique, et son roi, Clovis, le Fils aîné de l'Eglise romaine ; on sait qu'elle a été baptisée avec lui, en naissant avec lui et par lui à la vie véritablement nationale. Il est donc vrai de dire que la France est née catholique. Qu'on veuille bien le remarquer : les autres nations se sont converties au catholicisme après avoir vécu longtemps hors de son sein ; la France est née et a été constituée dans le catholicisme. Aussi son roi commence-t-il tout d'abord à remplir sa mission de défenseur de l'Eglise, en refoulant les peuplades ariennes qui menaçaient de dominer l'Europe, en faisant ainsi triompher la vraie foi en Occident. Et dès lors aussi le Pape Anastase se félicitait de ce que la Providence avait donné à son Eglise le roi des Francs pour la défendre (1).

Les principaux moments de l'existence d'une nation, ceux où son caractère moral et sa mission se manifestent davantage, c'est l'établissement des dynasties qui la gouvernent successivement. La France en a eu trois, et les princes qui les ont inaugurées ont été remarquables par la protection particulière dont ils ont couvert l'Eglise. Clovis, véritable fondateur de la monarchie française, l'est aussi, à proprement parler, de la première dynastie, bien qu'elle ne porte pas son nom. Or, nous venons de voir que c'est par lui et avec lui que la France est née catholique. Qui ne connaît l'esprit profondément chrétien des premiers Carlovingiens, et les services éminents qu'ils ont rendus à l'Eglise ? Qui ignore que Pépin et Charlemagne ne l'aient protégée de toute manière, et spécialement n'aient puissamment contribué à l'établissement du royaume temporel du vicaire de Jésus-Christ, si nécessaire à son indépendance et par conséquent au bon gouvernement de la chrétienté ? Qui ne sait que Charlemagne, le plus grand homme peut-être qui ait paru, ne connaissait pas de plus beau titre que

(1) Labbe, t. IV.

celui de défenseur de l'Eglise, et qu'il se plaisait à l'ajouter à son nom : *Ego Carolus devotus Sanctæ Ecclesiæ Dei defensor* (1)? C'est pour cela, sans doute, que la Providence a permis que la grandeur s'attachât à son nom jusqu'à le pénétrer : on dit Louis le Grand, mais on dit Charlemagne. La dynastie des Capétiens, sous les fondateurs de laquelle l'hérédité d'ainé en aîné s'est enfin fixée en France, ne montra pas moins de dévouement à la cause catholique, bien que les circonstances et la situation même de l'Eglise en aient rendu l'application différente. L'expansion du christianisme par les croisades et les missions, tel est le rôle catholique principal de la France, sous cette troisième race de ses rois. Et saint Louis, aussi grand monarque que grand saint, en est l'expression la plus parfaite.

Les limites qui me sont tracées ne me permettent pas d'indiquer seulement ici tout ce que la France a fait pour le catholicisme ; je ne puis que toucher, comme en courant, le sommet des choses. Trois grands périls surtout ont menacé l'Eglise de Dieu : l'arianisme, le mahométisme et le protestantisme. Or, c'est de la France principalement que lui est venu le secours contre ces trois dangers. Clovis, nous l'avons dit, en arrêtant et en refoulant les peuplades ariennes, a contribué à amener le triomphe de la foi catholique en Occident. Charles Martel, en écrasant les Sarrasins dans les plaines de Poitiers, a préservé l'Europe et l'Eglise de la domination musulmane. De plus, la France, on le sait assez, a été le foyer et l'aliment principal des croisades. Quant au protestantisme, la France du xvi^e siècle l'a empêché de s'asseoir sur le trône de ses rois et de la dominer. Or, si le royaume Très-Chrétien fût devenu sa proie, sa domination en Europe était assurée pour toujours, et à parler humainement, c'en était fait du catholicisme.

Mais le service le plus éminent peut-être que la France ait rendu à l'Eglise, et sa plus belle gloire religieuse, c'est d'avoir, dit le comte de Maistre, constitué humainement l'Eglise catholique dans le monde. « Charlemagne, dit ce grand écrivain, éleva ou fit reconnaître le trône pontifical, fait pour ennoblir et consolider tous les autres. Comme il n'y a pas eu de plus grande institution dans l'univers, il n'y en a pas, sans le moindre doute, où la Providence se soit montrée d'une manière plus sensible ; mais il est beau d'avoir été choisi pour être l'instrument éclairé de cette merveille unique (2). » Hélas ! nous avons été infidèles à notre mission. Il est impossible de nous le dissimuler, c'est sous notre patronage, sous notre protection que le Piémont a pu détruire ce pouvoir temporel du Pape, œuvre de la France et de la Providence, et si nécessaire à l'Eglise. Nous avons fait des réserves sans doute, plus ou moins sincères ; mais, en fin de compte et en réalité, nous avons tout livré.

(1) Baluze, t. 1^{er}.

(2) De Maistre, *Du Pape*, Disc. prélim.

Or, il y a un fait historique singulièrement remarquable et trop peu remarqué, fait qui se vérifie constamment depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours, et qui semble revêtir le caractère d'une loi providentielle. On peut la formuler ainsi : La France est grande et, puissante toutes les fois qu'elle protège l'Eglise ; et, au contraire, elle est malheureuse et humiliée toutes les fois qu'elle la persécute ou la trahit.

Elle jette son premier éclat sous Clovis ; sa gloire et sa puissance commencent dès lors à la placer à la tête de l'Europe. Mais, c'est aussi à cette époque qu'elle naît au christianisme, qu'elle commence à le protéger et à le défendre, et qu'elle mérite le beau nom de fille aînée de l'Eglise. Jamais, à coup sûr, elle n'a été aussi grande et aussi puissante que sous Charlemagne ; la France alors, c'était l'Europe. Mais jamais non plus sa politique n'a été aussi catholique, jamais elle n'a rendu à l'Eglise d'aussi éminents services, et par la fondation du pouvoir temporel de la papauté, et par la propagation du catholicisme. Sous Hugues Capet et sous saint Louis, sa grandeur et sa puissance ont été proportionnées à son dévouement à la cause catholique. Sous Louis XIV, elle brillait à la tête de l'Europe, par la gloire des armes et des lettres, mais aussi par la gloire religieuse, par sa victoire sur le calvinisme à l'intérieur, et par son zèle pour la propagation du christianisme dans le monde entier. Et si l'astre du grand roi a pâli, si les humiliations ne lui ont pas manqué, il faut dire aussi que sa conduite à l'égard des Pontifes romains n'a pas toujours été digne du Fils aîné de l'Eglise.

La France a été malheureuse et abaissée, spécialement à trois époques de son histoire. Au xiv^e siècle, puis au xv^e, les Anglais, profitant des ses dissensions intestines, l'envahirent, la dévastèrent, mirent sa couronne sur la tête de leur roi, tinrent garnison dans sa capitale pendant quinze ans, et l'amènèrent à deux doigts de sa perte. Au xviii^e siècle, elle fut, pendant dix ans, en proie à d'affreux malheurs, placée sous le joug du plus hideux terrorisme, et inondée du sang de ses enfants. Sous l'Empire de Napoléon 1^{er}, décimée et épuisée par quinze années de guerre, elle a été deux fois envahie par les armées de l'Europe coalisée. Ce sont là évidemment les plus grandes calamités qu'elle ait eu à subir dans le cours de sa longue existence de quatorze siècles. Or, il est bien remarquable qu'elles suivent ses plus grandes infidélités à sa mission de défendre l'Eglise catholique. Les Anglais l'envahissent, et elle gémit pendant de longues années sous le poids de tous les malheurs réunis ; mais auparavant Philippe le Bel s'était porté contre le Vicaire de Jésus-Christ à d'indignes excès, et la France avait été la principale cause du grand schisme d'Occident. La grande Révolution la couvre de crimes, de sang et de boue ; mais elle avait été pendant un demi-siècle le foyer de l'impie et de l'anticatholicisme. En deux années consécutives, sous le premier Empire, elle voit

son territoire deux fois envahi par les armées étrangères; mais auparavant Napoléon avait, contre toute justice, envahi sacrilègement les Etats de l'Eglise, et amené prisonnier en France le Représentant de Dieu sur la terre.

C'est donc un double fait historique incontestable, que personne ne saurait révoquer en doute. La France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à nos jours, a été grande et puissante toutes les fois qu'elle a protégé l'Eglise, et elle a été malheureuse et humiliée toutes les fois qu'elle l'a persécutée ou trahie, toutes les fois qu'elle a été infidèle à sa mission providentielle.

Et c'est cette loi-là même qui a été appliquée encore récemment sous nos yeux. La France a été vaincue, humiliée; elle a subi toutes les calamités et toutes les hontes, les horreurs de la guerre étrangère, et celles, plus horribles encore, de la guerre civile. Mais elle avait forfait à sa mission: elle avait livré le Pape et ses Etats, qu'elle devait défendre, à la rapacité piémontaise. Et le même jour où elle retirait au Pape la protection de son drapeau, ce jour-là même commençait la série de nos malheurs. Et Paris, la ville de la politique anticatholique, Paris, la ville des scandales et des hontes, Paris, la ville du luxe insensé et des voluptés criminelles, Paris, la ville des doctrines antireligieuses et impies, Paris, la Babylone moderne, a passé des angoisses d'un siège et des humiliations d'une capitulation aux folies furieuses, aux dévastations, aux incendies et aux assassinats de la Commune.

Discite justitiam moniti et non temnere divos.

Et nunc, reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram.

Je sais bien qu'il y a des esprits qui ne voient dans cette loi de l'histoire que je viens de signaler, que des coïncidences fortuites, des effets du hasard. C'est le hasard qui a produit constamment les mêmes résultats; c'est le hasard qui a rendu constamment la France heureuse et grande ou malheureuse et abaissée, selon qu'elle a protégé ou trahi l'Eglise de Dieu; c'est le hasard qui a produit constamment ce double fait, un des plus merveilleux de l'histoire; c'est le hasard qui a tout fait. Pour moi, je l'avoue, ce hasard, je l'adore et le bénis. Je l'adore et le bénis comme la Providence de Dieu révélant la vocation et la mission de la France; je l'adore et le bénis comme la Providence de Dieu apprenant à ceux qui la gouvernent que le moyen de la rendre grande et heureuse, c'est de la rendre religieuse et fidèle à sa mission supérieure; c'est de protéger et de défendre l'Eglise de Jésus-Christ, et qu'au contraire l'abandonner et la trahir, est le chemin qui mène aux abîmes.

Espérons, au contraire, qu'elle prendra la voie qui conduit à la vie. Espérons que les prières solennelles qui ont été faites attireront sur elle les bénédictions du ciel, et que la journée du 17 novembre pèsera en sa faveur dans la balance divine. L'acte de foi fait publiquement par l'Assemblée qui

représente la France est une protestation contre cette atmosphère d'indifférentisme et d'irrégion qui semble l'envelopper; c'est un éclair au milieu de la nuit. Espérons que le mouvement religieux qui se manifeste se continuera, se développera, et que la France recouvrera avec l'esprit catholique sa puissance et sa gloire. La Providence, tout l'indique, a besoin d'elle pour l'exécution de ses desseins ultérieurs. Puisse-t-elle revenir bientôt à l'ordre et à la stabilité!

L'abbé DESORGES.

Variétés.

NOTRE-DAME DE SAINT-AMOUR.

Au milieu des commotions, des guerres et des horreurs des sièges, il est un spectacle consolant, c'est celui de la dévotion des peuples envers Notre-Dame. Marie, aux âges de foi, régnait véritablement sur les cœurs, et l'amour de ses enfants se manifestait par des pèlerinages incessants à ses sanctuaires, que de nombreux miracles avaient rendus célèbres. On voyait les populations se déplacer pour se rendre processionnellement à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, à Notre-Dame des Miracles, à Saint-Omer, à Notre-Dame de la Treille à Lille, à Notre-Dame de Liesse, à Notre-Dame de Chartres, à Notre-Dame de Fourvières, en France; à Notre-Dame de Halle en Belgique, où est vénérée une image miraculeuse provenant de sainte Elisabeth, duchesse de Thuringe; à Notre-Dame del Pilar en Espagne, où apparut sur un pilier la Reine des cieux à saint Jacques, l'apôtre de l'Ibérie; à Notre-Dame des Ermites en Suisse; à Sainte-Marie-Majeure à Rome; et plus tard à Notre-Dame de Lorette, quand la maison qu'habitait la sainte Vierge, à Nazareth, eut été transportée par les anges à cet endroit de l'Italie, où on la visite encore.

Ces populations, composées de plusieurs centaines de fidèles, parfois de plusieurs milliers, mettaient cinq ou six jours à accomplir leur pèlerinage, car tous les pèlerins désiraient se confesser et communier dans le sanctuaire privilégié afin de se rendre la Mère de Dieu favorable, et de mieux obtenir le bienfait qu'ils sollicitaient. On en rencontrait, en outre, fréquemment qui se rendaient par petits groupes ou isolément aux lieux illustrés par la présence de la Reine des cieux. Les uns allaient y implorer son secours pour un malade qui leur était cher; les autres s'y traînaient, afin d'obtenir leur propre guérison ou afin d'accomplir un vœu; tous en revenaient fortifiés et consolés. Après le retour, on chantait au foyer domestique la complainte de Notre-Dame; puis on reprenait avec un courage nouveau le fardeau des occupations habituelles: le poids de la vie paraissait plus léger, les douleurs

moins vives, à qui avait goûté les joies pures de ces pérégrinations chrétiennes.

Ces Vierges, objet de l'amour des peuples, avaient leurs jours de fête, que de joyeuses volées annonçaient, la veille. Le matin, les cloches, ces grandes voix de l'église, convoquaient la population aux solennités du sanctuaire de Marie. La multitude des fidèles s'y rendait de la cité, y accourait des campagnes environnantes ; le temple chrétien se remplissait. Alors, pendant que, dans l'enceinte sacrée, se déployait la pompe des cérémonies, la foule chantait en deux chœurs les louanges de sa Reine. Puis elle alignait ses rangs en longues files, elle se groupait autour des étendards flottants, que portaient des vierges chrétiennes, vêtues de robes blanches, retenues par des écharpes d'azur et d'or. La procession promenait son brillant cortège dans les rues de la cité, dans les vallons des campagnes. C'était Notre-Dame qui visitait ses États et bénissait ses sujets, au milieu des acclamations de son peuple.

Ces sanctuaires bénis n'étaient point seulement le partage de quelques localités privilégiées : *La Mère de la divine grâce*, désirant faire jouir de ses faveurs le plus grand nombre possible de ses enfants, avait multiplié ces lieux de dévotion. Il n'était point de contrée qui ne possédât sa Vierge miraculeuse, point de région qui n'eût son pèlerinage. Non seulement, durant le moyen âge, mais jusqu'à la fin du xviii^e siècle, on trouvait jusque dans les plus humbles villages, de distance en distance, des chapelles où était vénérée quelque Vierge, dont le vocable indiquait une protection spéciale confirmée par des prodiges. C'était, dans la province de Flandre, Notre-Dame de Joie, de Paix, de Consolation, de Grâce, de Miséricorde, de Bon-Secours. C'était, dans la province de Picardie, Notre-Dame de Foi, d'Espérance, des Vertus, de Pitié, des Sept-Douleurs, de la Bonne-Mort, du Bon-Repos, de la Délivrance. Les populations des contrées environnantes affluaient à ces sanctuaires, cachés au milieu d'un bois ou au fond d'une campagne. Celles-ci allaient y demander la guérison d'un enfant chéri ou d'une mère bien-aimée ; celles-là venaient y chercher un adoucissement aux maux de notre passagère existence. Plusieurs de ces oratoires furent épargnés au moment de la Révolution, ou préservés de la destruction par les populations du pays, qui s'armèrent pour les défendre. D'autres se relèvent de leurs ruines, et les fidèles de la contrée reprennent avec confiance le chemin qui y conduit.

Notre Artois et notre Boulonnais avaient aussi, au milieu des campagnes, leurs sanctuaires privilégiés : trônes de grâces du haut desquels Marie étendait sa maternelle protection sur l'humble villageois et sur l'humble habitant du hameau. C'était à Salperwick, près de Saint-Omer, Notre-Dame de Bonne-Fin, que le pape Alexandre VII, de l'illustre maison des Chigi, avait enrichie d'indulgences, et que le cardinal de la Tour d'Auvergne a rétablie, en 1843, dans les honneurs de son culte oublié et

de son pèlerinage. Quand nous entrâmes dans sa confrérie organisée, on nous remit une gravure ancienne, où, entre un abbé de Saint-Bertin et un religieux à genoux, se présente Marie dans toute sa majesté de Reine. Elle porte à la main un sceptre, au front une couronne ; ses pieds sont posés sur le croissant de la lune, et elle tient dans ses bras l'Enfant-Jésus également couronné. Au-dessus se trouve le chronogramme suivant : LA VIERGE DE BONNE FIN NE DÉLAISSE-POINT SES DÉVOTS A LA FIN (1665). Au-dessous, on lit :

Vierge de Bonne-Fin, notre âme
Brûle toujours de votre flamme ;
Guidez à bonne fin nos pas,
Quand nous marcherons au trépas.

Dans diverses paroisses du diocèse, à Blandecques, à Fleurbaix, à Monchaux, à Œuf, à Wambercourt, à Desvres, sur la lisière d'un bois, à Seninghem, des chapelles étaient dédiées à Notre-Dame du Joyel, le joyau d'Arras. Le duc de Croy, seigneur du lieu, ayant fait présent à Seninghem d'un cierge dans lequel entraient quelques gouttes de cire de la chandelle que la sainte Vierge avait remise elle-même, en 1105, à Lanthert, évêque d'Arras, pour la guérison du mal des ardents, les habitants, dit une pieuse tradition se hâtèrent de porter des pierres, afin d'agrandir une chapelle déjà existante, et d'y déposer le précieux flambeau. Mais le lendemain ils trouvèrent ces pierres transportées en un autre endroit. Le jour suivant, le même prodige se renouvela. Pensant alors que la Mère de Dieu les faisait porter par les anges au lieu où elle voulait qu'on lui édifiât un oratoire, les habitants le construisirent en cet endroit. Dès lors un immense concours de fidèles s'y rendit de toutes parts. En 1682, on y venait de Calais, de Gravelines, de Dunkerque et d'Ostende. Les pèlerins qui lavaient leurs membres atteints du feu ardent, avec de l'eau dans laquelle on avait fait couler de la cire du saint Cierge, s'en retournaient guéris. Chaque fois que la contagion ravageait la contrée, la population de Seninghem en était préservée (1). En 1604, le premier oratoire, devenu trop étroit pour la foule des pèlerins, fut remplacé par la chapelle actuelle, qui a la dimension d'une petite église. Au sortir de la Révolution, qui avait laissé subsister la chapelle, mais avait détruit le saint Cierge, M. Coyecque, vicaire général du diocèse et grand doyen de Saint-Omer, dont la famille habite en partie Roquetoire (les familles Coyecque et Lombart), obtint, pour Seninghem, quelques gouttes de la sainte Chandelle d'Arras. On les coula dans un nouveau cierge, que l'on conserve précieusement dans une custode en cuivre doré. Le tableau de l'autel représente le miracle de la sainte Chandelle donnée à l'évêque d'Arras par la Reine des Cieux. Nous avons célébré les

(1) V. Fatou, *Discours sur les prodiges du saint Cierge*. — Le chanoine Robitaille, *la Sainte Chandelle de Seninghem*.

saints mystères dans la chapelle de Seninghem, plusieurs pèlerins y assistaient.

Les forêts de l'Artois étaient consacrées à Marie : on y plaçait ses statues dans des troncs d'arbres, et les fidèles allaient les vénérer. Nous avons vu, à l'extrémité de la forêt d'Eperlecques, l'arbre aux trois têtes, formant trois sièges, sur lesquels reposait Notre-Dame des Trois-Caïelles. Nous sommes allé prier Notre-Dame des Sept-Voies, dans l'antique forêt de Clairmarais. Nous avons visité, dans son sanctuaire, au milieu des profondeurs des bois de Tournehem, Notre-Dame de la Forêt, qui eut longtemps pour asile le tronc d'un vieux hêtre. Nous nous sommes agenouillé bien souvent devant Notre-Dame de Miséricorde, lorsqu'élève du pensionnat de Dohem, nous nous rendions avec nos condisciples, le matin de la fête de l'Assomption, à sa chapelle, au milieu du bois d'Upén. Quel délicieux pèlerinage ! On n'entendait que le bruissement du feuillage agité par la brise matinale, et le chant calme de quelques oiseaux. Le saint sacrifice de la messe commençait au milieu d'un silence solennel. Notre vénérable supérieur, M. le chanoine Joyez, aimait à nous donner là ses derniers avis, en face de la Mère du Bon-Conseil. Puis nos voix célébraient les louanges de Celle que l'Eglise appelle la *Cause de notre joie*. Après une communion générale, pleine d'édification, nous placions nos vacances sous la protection de Marie ; et le lendemain nous partions, le cœur rempli d'une inexprimable gaieté, pour le pays natal.

Roquetoire possédait aussi autrefois un sanctuaire dédié à la Mère du Sauveur : c'était la chapelle de Notre-Dame de Saint-Amour. Placée sous le vocable de la Vierge d'Israël, que l'auteur inspiré d'un de nos Livres sacrés saluait de loin dans l'avenir du titre bien doux de *Mère du bel amour* (1), cette chapelle remontait aux temps de ferveur des âges de foi.

Un jour, dit une pieuse légende, un voyageur aperçut une statue de la Vierge, au pied d'une roche, ou d'un monticule de pierre, qui a disparu depuis, sur les bords d'un petit ruisseau qui coulait à l'extrémité de la place de Roquetoire. Son attention fut appelée sur cette statue qui lui parut charmante. Il la prit et la porta, avec l'assentiment du pasteur, dans l'église, où il la déposa sur un des autels. Mais le lendemain, repassant par le même endroit, il aperçut de nouveau la statue au pied de la roche, près du ruisseau. Etonné du prodige, il alla prévenir le curé de la paroisse, qui comprit que Marie voulait être honorée en ce lieu. Les religieux de la villa lui érigèrent aussitôt une chapelle en cet endroit-là même, qui touchait à leur résidence ; et les habitants commencèrent à l'invoquer sous le titre de Notre-Dame de Saint-Amour. Peu à peu la dévotion s'accrut, à mesure que se répandit la nouvelle d'une origine si merveilleuse.

Nous tenons cette tradition, ainsi qu'une partie de nos documents sur Notre-Dame de Saint-Amour, de plusieurs familles de Roquetoire qui les ont reçus de leurs ancêtres. Mais nos renseignements viennent surtout de notre aïeul qui, ayant vécu 44 ans avant la grande Révolution, avait recueilli toutes les traditions sur cette Vierge, et avait été l'heureux témoin de son culte splendide, de ses processions pompeuses et de son pèlerinage célèbre. Pendant toute notre enfance passée près de lui, notre aïeul aimait d'autant plus à nous entretenir de la Vierge de Roquetoire, qu'il nourrissait l'espoir, nous disait récemment encore à Paris, M. le chevalier de Ranst de Berchem, de relever sa chapelle de ses ruines. Notre aïeul avait le culte des pieux souvenirs. C'est pourquoi M. l'abbé Dannel, vicaire, puis curé de Roquetoire pendant de longues années, à qui nous demandions des renseignements sur Notre-Dame de Saint-Amour, nous répondait :

« C'est au sein de votre estimable famille que j'ai recueilli des documents ayant leur importance, sur Notre-Dame de Saint-Amour, et sur l'assiduité des fidèles qui n'ont cessé en aucun temps de manifester leur piété envers notre auguste Souveraine. Le noble titre de Notre-Dame de Saint-Amour qualifie bien les sublimes attributs de Celle que saint Bernard appelle la chaîne d'or qui relie la terre au ciel (1). »

L'origine de la Vierge de Roquetoire se perd dans la nuit des temps. Un auteur espagnol qui a chanté sa gloire, ses charmes et sa puissance, dans des pièces pleines d'une suave poésie, se plaît à l'appeler la Vierge célèbre de la Morinie, et il laisse à entendre que son culte, dans la paroisse de Roquetoire, remonte à une haute antiquité. La Reine des anges, écrit-il dans un ouvrage consacré à relever les prérogatives de Notre-Dame de Saint-Amour, doit être célébrée par les titres les plus exquis, tirés de ses grâces, de ses excellences et de ses grandeurs, pour accroître et augmenter son honneur. L'empereur d'Espagne, Xémises, reçut d'une image de la Vierge un secours bien admirable, qui causa un grand étonnement. Comme cet empereur dut se défendre contre cent mille ennemis, il en triompha, grâce à la protection de cette Vierge ; ce qui lui inspira une douce confiance en la glorieuse Mère de Dieu. Le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, animé d'un saint zèle, fit arborer dans les lieux des garnisons où il séjournait les images de cette Vierge, et il en remporta de pareils succès et victoires.

« Pour savoir, continue le même auteur, d'où est sortie l'intitulation tant agréable de Mère du Bel Amour, le pays d'Artois a reçu le premier ce bonheur dans un village nommé Rocquestoir-lez-Aire, voisin de la ville fondée par More : ditte Morienne, passé plus de trois mille ans, qui après avoir esté plusieurs fois ruinée et détruite et enfin entière-

(1) Ecclés., xxiv, 24.

(1) Arques, 10 février 1870.

ment rasée, a pris le nom de Terruane. Il y a une grande et renommée dévotion dans ce pays, où la très sainte et bienheureuse Mère de Dieu démontre sa puissance et opère quantité de miracles. Ce titre tant glorieux n'a peu estre reserré tant seulement dans ce Pays oppressé et accablé des misères des guerres ; mais il s'est dilaté et agrandi, dans une terre plus renommée et plus heureuse des quartiers d'Anvers, l'image estant exposée par une dévotion extraordinaire de la Milice, les soldats continuèrent d'honorer la Vierge, et non seulement les soldats mais toute la ville d'Anvers ; et une grande multitude de pèlerins de toutes nations vinrent pour luy rendre leurs devoirs et implorer ses assistances dans leurs nécessitez. Certes non pas en vain, plusieurs ayant confessez et confessant encore tous les jours qu'ils ont reçeus des faveurs particulières de sa main libérale. Cette dévotion ayant esté tant célébrée, et notamment par les troupes des militaires, son excellence le marquis de Carracena, gouverneur du Pays-Bas, fit bâtir près de l'arbre où estoit l'image, une magnifique chapelle, richement ornée (1). »

Ainsi, d'après l'historien du culte de Notre-Dame de Saint-Amour, l'origine de ce culte est à Roquette. Là se trouve, dès les temps les plus anciens, la première des Vierges honorée sous le titre de Notre-Dame du Bel-Amour. Un empereur d'Espagne l'invoque, et elle lui donne une victoire éclatante sur une formidable armée de cent mille ennemis. Le duc de Parme lui doit pareillement ses succès militaires et ses victoires. Notre-Dame de Saint-Amour, à Roquette, devient célèbre par ses miracles ; elle en opère un si grand nombre, que sa dévotion se répand dans toute la Morinie : on l'appelle la Vierge des Morins par excellence ; son culte a la plus haute renommée, il devient en grande faveur dans l'armée, qui en reçoit des grâces signalées. Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas au nom de l'Espagne, établit, en 1638, le culte de la Vierge de Roquette, dans une campagne près d'Anvers, à l'occasion de troubles graves qui éclatèrent entre l'armée et les habitants de la contrée. Grâce à la médiation puissante de Notre-Dame de Saint-Amour, la lutte intestine, portée jusqu'à l'effusion du sang, cessa. Dès lors, le culte de la Vierge d'Anvers, fille de la Vierge célèbre de Roquette, le culte de Notre-Dame de Saint-Amour, dont la cavalerie avait pris la statue, au portail même de la cathédrale d'Anvers, pour l'installer, sous un arbre, dans la plaine où venait d'éclater la sédition qu'elle apaisa, prit une grande extension dans tout le Brabant. Roquette se trouvant, au xvii^e siècle, opprimé et accablé par le malheur des guerres, le culte de la Vierge bénie se ralentit un instant dans nos contrées éprouvées et châtiées ; mais ce fut pour se dilater et s'agrandir

dans la terre plus heureuse d'Anvers, où affluèrent des pèlerins de toutes les nations.

La renommée de la Vierge de Roquette s'étendit au loin ; elle arriva jusqu'aux rives fleuries de la Meuse, et la Lorraine se fit un honneur de lui ériger un sanctuaire. La chapelle de Notre-Dame du Bel-Amour, à Liverdun, non loin de Toul, reçoit encore, chaque jour, les vœux et les prières des populations qui ont gardé le souvenir de la résurrection d'un enfant mort-né, qui, en 1653, recouvra la vie dans ce sanctuaire, et y reçut le baptême, comme l'attestent les registres de la paroisse, qui en conservent l'acte authentique (1).

L'Alsace voulut aussi honorer la Vierge de Roquette ; elle lui érigea un sanctuaire dans une délicieuse vallée, au milieu des montagnes qui séparent la France de l'Allemagne. L'origine de cette autre fille de l'illustre patronne de notre pays natal, si l'on en croit l'histoire, remonterait au milieu du xiv^e siècle. Notre-Dame de Bel-Amour, en Alsace, est assise sur un trône : un riche manteau la drape ; elle a la tête ceinte du diadème ; ses longs cheveux, flottant sur ses épaules, descendent jusqu'à la ceinture, elle tient dans ses bras l'Enfant Jésus. Elle est accompagnée de la grenade, que l'iconographie chrétienne présente comme le symbole de la Mère du Bel-Amour (2).

Une tradition, transmise de siècle en siècle, a perpétué dans le pays le souvenir d'une de ces protections merveilleuses, accordées à l'armée catholique, protections dont il est fait mention précédemment. Les chefs de l'armée, indécis s'ils devaient, à cause du nombre inférieur de leurs soldats, marcher contre l'ennemi, allèrent à Roquette invoquer les lumières et le secours de Notre-Dame de Saint-Amour. A peine eurent-ils prié quelques instants avec ferveur dans sa chapelle, que Notre-Dame, inclinant profondément la tête, puis la tournant vers la contrée où était l'ennemi, leur assura par ce double mouvement de tête, qu'ils devaient marcher au combat, que la victoire serait la récompense de leur confiance en elle et de leur amour. Ils remportèrent, en effet, un éclatant triomphe.

Il n'est pas étonnant, après de semblables prodiges, que la patronne de notre pays natal ait trouvé, au xiv^e siècle, un poète habile pour célébrer en vers latins, ses grandeurs, sa puissance et ses charmes.

DU CULTE DE SAINTE MARIE D'AMOUR

Au village nommé Rocquestoir, près de la ville de Thérionne détruite.

QUELQUES MOTS D'ÉLOGE SUR L'ARTOIS

Élégie II.

Muses, approchez : voici un sujet digne de nos chants ; que le docte Apollon soit avec moi, et seconde mes vœux.

(1) Voy. *Notre-Dame de France*, diocèse de Nancy, ch. II, arrond. de Toul. — *Le Culte de la Vierge par la milice, sous le titre de Notre-Dame de Saint-Amour.*

(2) Vicomte de Bussière, *Pèlerinage de la sainte Vierge en Alsace.*

(1) *Le culte de la Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Saint-Amour, origine de cette dévotion.* Salut-Omer, édition de 1667.

Une cité célèbre, jadis *Morinum*, aujourd'hui Théroouanne, faisait la gloire de l'Artois ; cherchez-la des yeux : c'est Troie sous un monceau de ruines ; car elle est rasée, et elle gît ensevelie sous ses propres cendres. Un ordre de l'Empereur a détruit la ville des Morins : *Morinum* n'est plus qu'une poussière ; voici son emplacement, des touffes d'herbe, et puis, rien ! Ce sol est, dans l'univers, le plus brillant théâtre de Mars ; c'est, en même temps, un illustre autel de Bellone. Pour cette race d'Hector, pour ce peuple de héros, tel est l'affreux salaire de tant de bravoure. Ces remparts enfouis ne le cédaient pas à l'enceinte de Rome ; tous les fléaux ont passé sur cette cité. Jadis abattus, ces murs furent relevés ; et, à leur pied, régnait sur tout le pourtour un fossé large et profond. Là, chaque combattant a trouvé son lieu de repos, son tertre funèbre, son destin, son urne, son tombeau. Cette terre est rougie du sang ennemi.

Tous ces parages sont jonchés de traits, d'épieux, de javelots, de projectiles et armes de toute sorte, de pans de murs : tant la guerre a multiplié ses ravages !

Cependant une ville s'est relevée avec un nouveau courage, la ville de Sithiu, qui seule déploie ses légions victorieuses. Boulevard de la Belgique, nourrisson du redoutable Mars, elle a su tromper l'ennemi et semer la mort et tous les fléaux dans ses rangs.

Ce sol, bien que le fond en soit pierreux, est fécond en moissons ; et les braves Morins ont été aimés du divin Amour. Oui, malgré les guerres les plus désastreuses, Marie est venue là, pour être en aide aux affligés. Elle a voulu être honorée dans un sanctuaire béni, et *Rocquestoir* possède le foyer de l'Amour divin. Dans ce village, l'Amour céleste brûle et éclate sur un roc solide, où accourent les mortels avec tous leurs vœux. L'Amour triomphe de tout, et rien ne triomphe de lui ; il se rit des difficultés, et s'avance vainqueur à travers tous les obstacles. Les riches habitants de l'Artois s'applaudissent du saint privilège qui fait briller au milieu d'eux la flamme céleste, le divin Amour.

Heureuse contrée de l'Artois, dont les citadelles, longtemps vouées à la guerre, ont pour défenseur le bras puissant de la Vierge ; et, en tête de toutes, Théroouanne, qui, à son illustration dans le monde entier, a su ajouter, grâce à un temple fameux, le glorieux titre de ville de Marie !

Voici les quelques vers latins pour lesquels la pièce est faite, et qui se rapportent plus spécialement à Roquetteiro.

..... Ut mœstis Maria præstet opem,
 Illa coli voluit sacri prope limina templi.
 Divi, in Rocquestoir, fomes amoris inest,
 Fervet amor vico petrosa in rupe coruscans,
 Huc se mortales, et sua vota ferunt.
 Ardua vincit amor, nulla vincibilis arte,
 Lætatur duris, obvia quæque ferit.
 Atrebatæ sacro congaudent omine dites,
 Flamma quod eniteat cœlica, divus amor.

BEAUTÉ ET CHARMES DE MARIE D'AMOUR

Élégie VIII.

Votre bouche, ô Marie, est un bouquet de roses, et elle répand les plus douces senteurs.

La beauté est sur votre visage, plus que dans l'azur même des cieux ; et l'astre des nuits n'a pas votre douce clarté.

Vos grâces laissent bien loin les filles de Tyr, et entre des milliers de vierges, vous seule avez le secret de plaire.

Qu'une main habile, formée à l'école d'Apelles, essaye de peindre Hélène : elle ne réussira pas à mêler sur la palette les couleurs mêmes du printemps, et tout son travail ne sera jamais qu'une ébauche.

En vain pour reproduire tes traits, ô noble Vierge, aurait-on recours au miroir ; il est menteur : la beauté qu'on croit être dans le miroir n'y est pas. Un miroir pour toi ! mais il trompe l'œil et le tain ne sert pas à fixer la réalité des objets.

Vierge qui n'a pas besoin de parure, Marie est elle-même le Miroir sans tache, et sa beauté a une splendeur sans égale.

Le soleil éclate moins que son regard : avec son teint bruni, elle est la plus éblouissante de toutes les beautés. Bien que noire, Marie est belle ; tout la montre étincelante, et en elle le lis se rencontre avec la rose empourprée.

Quelle ravissante expression sur la bouche de cette Mère : et dans ce cœur parfumé, quels élancements d'amour !

La douceur est sur son visage, la grâce accompagne cette Mère : les rayons émanés d'elle illuminent et enlèvent les cœurs.

Entre toutes les Vierges, elle est de beaucoup la plus belle ; et la rose est moins vermeille que ses lèvres.

Donnez congé à tous les enchantements du monde, vous qui aimez la Vierge, et qu'il n'y ait pour vous de beauté que Marie.

Dans sa sixième élégie, le poète latin célèbre la Vierge vénérée sous le rocher *venerata sub antro*, dans la campagne : « L'amour de Marie brille au milieu des arbres et sous les ombrages, il est descendu parmi les vergers remplis d'arbres fruitiers ; ce séjour fortuné est bien supérieur à l'Élysée, il renferme les délices du paradis terrestre. » Dans la septième élégie, le poète compare Notre-Dame de Saint-Amour aux roses qui fleurissent autour d'elle : « Le divin amour brille au milieu des roses. Marie est une rose mystique qui surpasse toutes les roses par la beauté et la suavité de son parfum. »

Roquetteiro possède encore ses vergers plantés d'arbres fruitiers, ses groupes d'ormes et ses ombrages ; il voit encore, au printemps, s'épanouir la rose ; mais sa Vierge n'est plus là, ni sous son rocher, ni dans sa chapelle ! Depuis longtemps la main des hommes avait fait disparaître l'autre qui l'abritait. Récemment la main des impies a rasé le sanctuaire béni qui lui servait d'asile. Mais il se relèvera de ses ruines. Notre-Dame de Saint-Amour reverra les beaux jours de sa gloire.

En commençant son quatrième chant, le poète chrétien donne aux habitants de notre pays un conseil que nous sommes heureux de leur répéter, en terminant ces extraits des pièces latines :

« Plus que partout ailleurs, la piété doit fleurir sur la terre des Morins, parce que cette terre honore la Mère de l'amour, et se trouve tout embaumée de ses divins parfums. La Vierge aimante, déjà la patronne des Morins, a voulu dilater sa gloire et re-

cueillir des hommages jusque dans la région d'Anvers. »

L'ouvrage d'où nous extrayons ces pièces de poésie est extrêmement rare : nous n'en connaissons que ce seul exemplaire, qu'un savant antiquaire de Montreuil-sur-Mer, M. Henneguié, a eu la bonté de nous confier. Il fut imprimé à Saint-Omer, en 1667, sous ce titre : *Le culte de la Vierge Notre-Dame de Saint-Amour*. Plusieurs langues y concourent à célébrer l'excellence et les vertus de Marie d'Amour : à côté des pages françaises consacrées à redire son origine, nous lisons son éloge en langue espagnole et en langue flamande. Avant les élégies latines, nous trouvons un certain nombre de cantiques français, composés en son honneur, et que nos pères ont probablement chantés dans son sanctuaire de Roquetoire. Plusieurs nous révèlent la fin de cette dévotion et le but du pèlerinage. Si l'on considère que ces cantiques ont été composés vraisemblablement au moyen âge, et réédités en 1667, on les lira avec un intérêt tout particulier.

PREMIER CANTIQUE

Chantons d'un cœur dévotieux
Une noble Pucelle ;
C'est bien la plus belle
Qui soit sous les cieux :
Elle est la lumière
Qui donne le jour,
L'Etoile matinère,
La Mère d'Amour.

Tous les peuples dévotieux
Vont à cette princesse,
Avec allégresse
Présenter des vœux.
Elle est la lumière, etc.

Afin qu'à la Céleste Cour
Nous puissions avoir place,
Supplions, de grâce,
La Mère d'Amour.
Elle est la lumière, etc.

DEUXIÈME CANTIQUE

Il faut aller à la campagne
Sur les beaux jours,
Pour saluer la belle Dame
De Saint-Amour.

Si le mal de la gravelle,
Des pieds, des bras,
Des reins, des reins, des oreilles,
Tire au trépas,
Il faut aller, etc.

Pour avoir dans la tristesse
Du réconfort,
Pour voir fleurir sur la terre
Le siècle d'or,
Il faut aller, etc.

TROISIÈME CANTIQUE

Quelle est la merveille
Qui nous réjouit le cœur ?
C'est une pucelle ;
C'est la Mère du Sauveur.

Marchons pendant le cours
Agréable du jour ;
Allons, allous, chères âmes,
Voir la Dame
Des belles Amours.

Là dans la campagne,
A l'ombre des arbrisseaux,
Paraît cette Reine
Qui soulage tout les maux.
Marchons, etc.

O très sainte Mère,
Nous implorons ta faveur,
Par vœux, par prière ;
Obtiens pour nous le bonheur
De te louer un jour,
En la céleste Cour.
Allons, allous, chères âmes, etc.

QUATRIÈME CANTIQUE

Enfin, cette Coulombelle,
Qui vient chasser notre ennui,
Nous la voyons aujourd'hui !
Qu'elle est tendre, oh ! qu'elle est belle !
Mon cœur, c'est la Mère d'Amour,
Elle a produit l'Astre du jour.

Son teint, composé de rose,
Parfait miracle des cieux,
Parait au gré de nos yeux,
Plus vermeil que toute chose.
Mon cœur, c'est la Mère d'Amour,
Elle a produit l'Astre du jour.

Quand elle ouvre sa paupière,
De ses petits yeux ardents
Elle nous perce au dedans
De mille rayons de lumière.
Mon cœur, c'est la Mère d'Amour,
Elle a produit l'Astre du jour.

Voyez, les troupes des anges
Quittent la suprême Cour,
Pour descendre en ce séjour,
Pour chanter ses louanges.
Mon cœur, c'est la Mère d'Amour,
Elle a produit l'Astre du jour.

Oui, Marie a été véritablement la Mère du Bel-Amour (1). Depuis le premier instant de son existence jusqu'à son dernier soupir, sa charité a surpassé de bien loin celle des séraphins dans les cieux et des saints sur la terre. L'amour ardent dont les justes ont été embrasés dans leurs extases, Marie l'a senti constamment brûler au fond de son cœur. Les transports les anges la faisaient courir après l'odeur des parfums du céleste Epoux de son âme (2). Les eaux des angoisses n'ont pu éteindre la flamme de sa charité. Son amour a été fort comme la mort (3). Ce fut dans un de ses soupirs, dans un de ses élans, que son âme s'est envolée aux cieux. Marie est véritablement la Mère du Bel-Amour. Elle est, par ses perfections, la plus admirable des créatures ; par ses vertus, sa grandeur et sa pureté, elle en est la plus estimable ; par sa beauté parfaite et ses charmes pleins d'attraits, elle en est la plus ai-

(1) Eccli., xxiv, 24.

(2) *Cant. des Cant.*, 1.(3) *Ibid.*, viii.

mable. Marie est véritablement la Mère du Bel-Amour. Qui nous a plus aimés ? Pour nous, elle a uni ses souffrances à celles de son Jésus, et elle est devenue la Mère des martyrs. Sur nous elle veille du haut du ciel, comme une mère sur son enfant. Sommes-nous justes ; elle nous obtient des grâces de persévérance. Sommes-nous pécheurs ; il n'est point de moyens qu'elle n'emploie pour nous ramener au bien. Sa miséricorde est si grande, qu'elle finit par captiver les plus obstinés ; si étendue, qu'elle parvient à atteindre les plus délaissés. Sa bonté est si compatissante, qu'un regard vers elle, au milieu du danger, suffit pour en être préservé ; qu'un *Ave, Maria* récité, chaque jour, pendant la vie, et l'invocation de son nom à la mort, peuvent conduire le plus grand pécheur au port du salut.

Ils étaient pénétrés de ces sentiments, et ils cherchaient à les entretenir au sein de notre religieuse population, les abbés de Saint-Bertin qui, ayant le privilège de nommer un chapelain pour desservir le sanctuaire de Notre-Dame de Saint-Amour, désignaient, pour remplir ces importantes fonctions, des prêtres du premier mérite, et nommaient à la chapelle de Roquetoire, en 1506, le chanoine Antoine de Luxembourg, de la noble famille des comtes de Saint-Pol, qui a donné plusieurs évêques à l'Eglise (1).

Elle était pénétrée des sentiments d'un amour vraiment filial pour Marie, la population qui s'imposait plus tard les plus généreux sacrifices pour compléter les revenus que la chapellenie ne fournissait pas, il faut le résumer, assez abondamment pour subvenir aux besoins du chapelain, M. l'abbé Boillet. Un fort volume in-4° manuscrit, ayant pour titre : *Documents relatifs à l'ancienne prévôté de Roquetoire*, déposé au château de Roquetoire, et que la famille de Ranst a daigné nous confier, renferme un acte de cotisation personnelle, fait, en 1687, « par-devant le bailli et les échevins de Roquetoire, pour subvenir aux gages du chapelain et autres frais qu'il poldroit encourir, à cottiser sur les personnes ménagières de cette paroisse, à l'avenant de leur estat et qualité. »

Le pèlerinage de Notre-Dame de Saint-Amour, à Roquetoire, fut très fréquenté pendant le xvii^e et le xviii^e siècle. On y accourait du Boulonnais, de l'Artois et surtout de la Flandre. On venait servir Notre-Dame pour tous les genres de maladies, pour toutes les infirmités corporelles, pour des parents éloignés par un lointain voyage, afin que l'auguste Voyageuse de la Judée les prit sous sa protection ; pour des enfants sous les drapeaux et exposés aux périls des batailles ; pour détourner un malheur dont on était menacé, et enfin pour obtenir la grâce

du salut. Les infirmes s'y traînaient avec leurs béquilles ; ceux qu'une plaie secrète rongait, ou que minait un mal intérieur, se faisaient conduire à la chapelle de Roquetoire. Bien souvent une foi vive, jointe à une confiance filiale, touchait le cœur de cette Mère pleine d'amour pour ses enfants, et ils s'en retournaient guéris, proclamant partout sa puissance.

C'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier, une jeune fille de Clarques, poitrinaire avancée et condamnée par les médecins, trouva une guérison presque instantanée, en invoquant dans sa chapelle la Vierge de Roquetoire. C'est ainsi encore qu'au commencement du siècle présent, un militaire, le nommé Cœugnet, percé d'une balle que le médecin ne pouvait extraire, et qui mettait ses jours en danger, fit, avec sa famille, le vœu d'offrir une croix en or ; et, au dernier jour d'une neuvaine devant la statue de Notre-Dame de Saint-Amour, vit la balle sortir seule de la plaie. Sans accorder à ces faits une plus grande autorité que ne leur en accorde l'Eglise, qui n'a point été appelée à se prononcer sur leur caractère surnaturel, nous ne pouvons nous empêcher de servir ici d'écho à la voix populaire, qui a reconnu dans ces guérisons l'intervention directe de la Patronne de la paroisse. On nous a parlé d'une foule de prodiges, opérés durant les deux siècles qui ont précédé la Révolution française. Les vieillards du village se rappelaient, naguère encore, avoir vu des béquilles en bois, des bras, des jambes en cire suspendus aux murailles de la chapelle, en témoignage de reconnaissance, par les malades et les infirmes comblés des faveurs de la Vierge aimante. Les parois intérieures étaient couvertes d'*ex-voto*, offerts par la piété des nombreux pèlerins qui, chaque jour, affluaient à son sanctuaire.

Notre-Dame de Saint-Amour avait ses jours de fêtes : le curé, accompagné du chapelain, du clergé voisin, précédé des religieux de la résidence et d'un pompeux cortège, se rendait processionnellement à la chapelle. Aux vierges de la chrétienté de Roquetoire était réservé le privilège de porter la statue de Notre-Dame. On parcourait ainsi les principales rues du village : les fidèles unissaient leurs voix à celle du clergé pour célébrer les louanges de Marie, et les trois cloches sonnaient à toute volée la marche triomphale de cette Reine des cœurs.

Au temps des épidémies, quant à la joie des fêtes succédait la tristesse des cérémonies funèbres, qu'un voile lugubre s'étendait sur la chrétienté de Roquetoire, et que les familles étaient plongées dans le deuil, alors Notre-Dame de Saint-Amour se ressouvenait qu'elle était avant tout la Mère des douleurs. Elle s'empressait de compatir aux souffrances de ses enfants adoptifs, comme elle avait compati à celles de son propre fils. On la voyait franchir de nouveau le seuil de son sanctuaire et aller, dans une procession publique, consoler en quelque sorte à domicile les malades, à qui son passage près de leur demeure rendait l'espérance d'une guérison prochaine.

(1) *Comptes de Roquetoire de 1506 à 1559*, manuscrit (t. I^{er} in-4°), aux archives civiles d'Arras ; *Extrait du compte de Bertin Burt* (années 1506 et 1522) ; *Grand Cartulaire* (t. IX, in-fol.), supplément ; *Pouillé du diocèse de Boulogne*, nomination du chapelain à la chapelle de Roquetoire (année 1560).

Habituellement on célébrait, trois fois la semaine, le saint sacrifice de la messe dans la chapelle. Notre mère se rappelle encore y avoir assisté dans sa plus tendre enfance. Mais, hélas ! les jours néfastes de la Révolution arrivèrent. La chapelle, objet de l'affection des habitants et des populations voisines, fut dépouillée d'abord de ses ornements et de ses dons, puis fermée au culte. Peu après elle tomba, frappée par le marteau démolisseur, sous les yeux des paroissiens attristés.

Une main discrète avait enlevé la statue avant que ces profanations eussent lieu. Marie-Jeanne Bauchet, vertueuse fille consacrée à Marie, emporta dans sa demeure, près de la fontaine Saint-Michel, ce précieux trésor. Ce fut là que les habitants continuèrent d'aller en secret servir leur Vierge bien-aimée, pendant toute la durée de la Révolution. C'est dans cette maison que, chaque jour, des étrangers, arrivant des chrétientés voisines, parfois même de cinq à six lieues, nous a-t-on dit, se rendaient pour implorer les faveurs de Notre-Dame de Saint-Amour.

Au rétablissement du culte, Marie Bauchet rendit à l'église de Roquetoire la statue de Notre-Dame de Saint-Amour dont elle était dépositaire ; on la plaça à l'autel de la Vierge, et, chaque dimanche matin, les fidèles continuèrent à aller prier. Plusieurs fois nous-même, dans notre jeunesse, nous avons fait partie des groupes de neuf personnes qui se rendaient à jeun à son autel, afin d'implorer ses faveurs pour un malade ou un infirme.

La statuette actuelle, devant laquelle nous avons encore prié la veille de la démolition de l'église, durant notre action de grâces, après la célébration de la sainte messe, est bien celle qui était dans la chapelle avant la grande Révolution. Mais est-ce la statue primitive ? Nous ne le pensons pas : car elle n'est point conforme aux types consacrés en Lorraine et en Alsace pour représenter Notre-Dame de Saint-Amour. Certaines indications, en outre, nous portent à croire que la statue première, dont l'auteur espagnol célèbre les miracles éclatants et les charmes, a disparu, lors de l'invasion du pays, en 1710, par l'armée protestante anglaise, armée qui presque partout a ravagé les sanctuaires de Marie, en haine de son culte. L'invasion passée, la statuette actuelle aurait été donnée pour remplacer la statue primitive, qu'on nous a dépeinte comme plus grande, et dotée, par le sculpteur, d'une beauté bien supérieure, si nous en croyons la tradition sur son origine.

La chapelle de Notre-Dame de Saint-Amour, située à l'extrémité de la place, était assez vaste pour soutenir les pèlerins qui aimaient à y assister au saint sacrifice de la messe. Elle avait les dimensions d'une petite église et était entourée d'une ceinture de tilleuls.

Voici la délibération que nous trouvons, à la fin de l'ère républicaine, dans le registre des délibérations du conseil municipal de Roquetoire, au sujet

de la reconstruction de cette chapelle : « L'an onze, le dix messidor, le conseil s'étant assemblé, le maire a représenté que la grange Bouy, avançant trop, embarrasse la voie publique, et qu'en rétablissant dans son ancien état la chapelle qui existait à côté, avant la Révolution, la voie deviendrait absolument trop petite ; le conseil ayant examiné, il a été convenu que le citoyen Bouy s'engage à livrer le terrain propre à bâtir une chapelle où bon semblera à la municipalité de Roquetoire (1). »

Le terrain offert par M. Bouy était le triangle attenant, situé au bout de la place. Mais, hélas ! cet engagement n'a jamais été rempli. Nous sommes propriétaire d'un terrain également attenant à l'ancien emplacement de la chapelle ; nous serons heureux de donner l'ample carré nécessaire pour sa reconstruction. Nous serons heureux de concourir, en outre, pour une large part, à la réédification du sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Saint-Amour, et de contribuer par là au rétablissement de son antique pèlerinage. Un sanctuaire à Marie, assez vaste pour qu'on y célèbre, comme autrefois, les saints mystères en présence des fidèles venus pour implorer ses faveurs ; un pèlerinage à Marie, rétabli dans sa splendeur : voilà deux sources abondantes de bénédictions pour une paroisse, deux causes de prospérité pour les familles de notre cher pays natal.

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Parmi les principaux personnages qui ont été reçus cette semaine en audience par le Saint-Père, l'on peut citer S. Exc. l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. le comte de Bourgoing, qui était accompagné de sa belle-mère et de ses enfants, et S. A. I. le grand-duc de Russie ; Nicolas Constantinowitch, accompagné de M. Capniste, chargé d'affaires de la Russie près le Saint-Siège, et de deux généraux russes en grand uniforme. Son Altesse s'est entretenue avec Sa Sainteté pendant près d'une demi-heure.

— Le Saint-Père a envoyé à Mgr l'évêque de Carpi, pour les victimes de l'inondation, de nouveaux secours, aussi grands que sa situation le lui a permis, ce qui n'empêche pas la canaille révolutionnaire d'aller tous les soirs entonner, sous les fenêtres du Vatican, l'hymne de Garibaldi, et de crier avec rage : Mort au Pape ! mort aux prêtres !

— Le gouvernement italien a fait présenter à S. Exc. le cardinal Antonelli, le titre de rente des 3,225,000 francs octroyés au Souverain-Pontife, par la soi-disant loi des garanties. L'envoi de ce titre était accompagné d'une lettre de M. Sella, ministre des finances. Mais le cardinal Antonelli a répondu, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté ne pouvait

(1) Extrait abrégé du registre des délibérations de la commune de Roquetoire. Nous avons dû faire trois variantes pour rendre les phrases françaises.

recevoir le titre en question, attendu que ce serait reconnaître une usurpation contre laquelle son devoir est de protester aussi longtemps qu'elle durera.

Que si Pie IX soutient avec cette énergique constance les droits de la justice outragés par les rois, c'est à nous, catholiques, de le soutenir lui-même par notre inépuisable générosité.

— Le prochain consistoire, qui avait d'abord été fixé au vendredi 22 de ce mois, est renvoyé pour certains retards survenus dans l'examen des titres des évêques désignés. On annonce qu'il se tiendra dans le courant de décembre. Contrairement à l'assertion de certains journaux, il n'y sera point procédé à la nomination de nouveaux cardinaux.

— Les catholiques de Rome ont voulu unir leurs prières aux catholiques de France pour implorer les bénédictions célestes sur les travaux de l'Assemblée nationale. Une messe solennelle a été dite à cet effet, le jeudi 14 novembre, dans l'église Saint-Louis des Français, par Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon. Son Exc. M. le comte de Bourgoing y assistait, avec tout le personnel de son ambassade. La cérémonie était rehaussée par la présence de Mgr Stephanopolis, archevêque *in partibus* de Philippe, de Mgr Guillemain, préfet apostolique de Canton (Chine), et de Mgr Verroles, vicaire apostolique de la Mandchourie, tous trois Français d'origine. Parmi la foule des fidèles, l'on remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques, séculiers ou religieux, jésuites, dominicains, maristes, frères des écoles chrétiennes. Étaient aussi présents : M. le commandant de l'*O-rénoque* et les pensionnaires de l'Académie de France.

« La dévotion avec laquelle les catholiques romains priaient pendant le saint sacrifice, écrit à ce sujet un correspondant de Rome, montrait assez quel intérêt ils prennent aux destinées de la nation justement appelée la fille aînée de l'Eglise. On a remarqué avec surprise qu'aucun représentant de la France près la cour de Victor-Emmanuel n'était présent à la pieuse cérémonie, qui avait pourtant un caractère si patriotique. »

FRANCE. — Le dimanche 17 novembre ont eu lieu, dans toute la France, les prières demandées pour l'Assemblée. Sauf quelques conseils municipaux ultra-radicaux, toutes les autorités civiles et militaires y ont pris part.

A Versailles, siège de l'Assemblée et du gouvernement, la cérémonie a commencé à midi par le chant du *Veni, Creator*, dans la chapelle du château. Aucun emblème, aucun ornement n'avait été ajouté à la décoration si riche de cette chapelle. M. Grévy, président de l'Assemblée nationale, occupait la première stalle, à droite à l'entrée du chœur ;

M. Thiers, celle de gauche. MM. les vice-présidents de l'Assemblée, les questeurs, les secrétaires et un grand nombre de députés, beaucoup venus de Paris, étaient présents. Derrière le président de la République se trouvaient les ministres avec leurs secrétaires généraux, le préfet de Seine-et-Oise, le président et les membres du tribunal, le procureur de la République, le maire, le général commandant le département, beaucoup de généraux et d'officiers supérieurs. L'office a été fait par M. l'abbé Ardin, chanoine, aumônier de la chapelle de Versailles, assisté de tous les membres du chapitre de la cathédrale. Avant la messe, Mgr Mabillet, évêque de Versailles, est monté en chaire, et, dans une courte allocution, a rappelé le but des prières publiques. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction pontificale, suivie d'un salut solennel. La quête était en faveur des Alsaciens-Lorrains : elle a produit 3,200 francs.

— M. de Cisse, ministre de la guerre, vient d'opérer une réforme que l'on réclamait en vain depuis de longues années, et pour laquelle on ne saurait trop le féliciter. Cette mesure est, au point de vue religieux et moral, de la plus grande importance. Il s'agit, en effet, de l'interdiction des revues les jours de dimanches, lesquelles empêchaient les soldats d'assister à la messe. Désormais, ces revues se passeront le samedi. Puisse-t-on réformer d'une manière aussi sage une foule d'autres abus créés par l'hostilité religieuse de ce siècle, et qui si souvent attentent à notre légitime liberté !

SUISSE. — La situation de l'Eglise de Genève ne s'améliore pas. Le clergé, justement inquiet pour l'avenir, et sentant le besoin de s'unir plus étroitement que jamais au gardien de la foi, vient d'adresser au Souverain Pontife une très belle lettre, où nous lisons cette éloquente expression de ses sentiments de fidélité : « Aujourd'hui plus que jamais, nous voulons renouveler la profession de notre inaltérable fidélité à la sainte Eglise, et déclarer que rien ne brisera les liens de foi et d'obéissance par lesquels nous sommes et voulons rester unis au Saint-Siège, à vous, très saint Père, que Dieu a choisi comme le chef de son Eglise. Jamais aucun de nous ne consentira que le ministère pastoral devienne une délégation des pouvoirs civils ou de l'élection populaire. Nous sommes prêts à subir toutes les persécutions, plutôt que d'accepter des prétentions schismatiques ; elles seront sans succès devant l'union du clergé et des fidèles. » Voilà M. Carteret dans ce qu'on appelle une impasse. Nous lui avons annoncé qu'on ne fait pas transiger une conscience catholique : il doit commencer à voir que cette conscience n'a en effet rien de commun avec une conscience radicale. Continuera-t-il à aller de l'avant ? On le peut craindre, et alors cela deviendra tout à fait laid. Mais quand on est libéral !...

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

DU SECOND DIMANCHE DE L'AVENT.

(Matth., xi, 3-10).

SUJET. Attente du Sauveur ; effets que sa naissance doit produire dans les cœurs bien disposés.

TEXTE. *Tu es qui venturus es, an alium exspectamus ? Etes-vous celui qui doit venir, ou faut-il que nous en attendions un autre ?*

EXORDE. Mes frères, nous lisons dans l'évangile de ce jour que saint Jean, ayant appris dans sa prison les œuvres que Jésus-Christ opérait, envoya deux de ses disciples le trouver et lui dire : « Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?... » Jésus leur répondit : « Allez et annoncez à Jean ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts sont ressuscités, l'Évangile est annoncé aux pauvres (1). Et heureux celui qui ne prendra pas de moi un sujet de scandale. » Lorsqu'ils furent partis, Jésus commença à parler de Jean, et dit au peuple qui l'entourait : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? Un roseau agité par le vent ?... Mais encore, qu'êtes-vous allés voir ? Un homme vêtu avec mollesse ? Non, vous savez bien que ceux qui s'habillent de cette sorte sont dans les palais des rois. Mais, enfin, qu'êtes-vous donc allés voir ? Un prophète ? Oh ! oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète ; car c'est de lui qu'il est écrit : Voici que j'envoie mon ange devant votre face, afin de vous préparer le chemin (2). »

Saint Jean-Baptiste était alors dans les fers, pour avoir reproché au roi Hérode un crime scandaleux. Ses disciples, toutefois, lui étaient restés fidèles ; mais, pour les éclairer, pour les engager à s'attacher à Jésus-Christ, il n'hésite pas à les envoyer lui-même à Celui que peu auparavant il avait salué comme l'Agneau de Dieu. Aussi, voyez quel magnifique éloge le divin Sauveur fait de son humilité. Ce n'est pas un homme faible, mollissant quand il

s'agit du devoir ; ce n'est pas un roseau agité par le vent. Oh ! non, Hérode l'a mis en prison, parce qu'il lui reprochait son crime ; mais qu'importe ! cet homme ferme et courageux mourra pour la défense de la vertu. Est-ce un homme sensuel, cherchant les aises de la vie ? Nullement : ses austérités sont connues. C'est le juste prédestiné, que les prophètes ont montré comme un ange devant préparer les voies au Messie.

PROPOSITION. J'imagine, mes frères, qu'ici encore ce n'est pas sans dessein que l'Eglise nous propose ce récit évangélique dans le saint temps de l'Avent. Ces paroles : « *Etes-vous celui qui doit venir ?* » nous montrent l'attente du Messie ; et les miracles, qui servent de réponse à notre divin Sauveur, sont la figure de grâces plus excellentes encore qui suivent sa venue ; deux pensées sur lesquelles j'appellerai votre attention dans cette instruction.

DIVISION. Ainsi, premièrement : attente du Sauveur ; secondement : fruits que sa venue produit dans les cœurs bien préparés ; tels sont les deux points auxquels je rapporterai les quelques réflexions que je vais vous faire.

Première partie. Attente d'un Sauveur. N'est-il pas vrai, mes frères, que la question adressée à Notre-Seigneur par les disciples de saint Jean-Baptiste semble, au premier aspect, étrange et surprenante ? Elle exige, je crois, pour être bien comprise, quelques éclaircissements. En effet, que viennent-ils lui dire ? Quelles sont leurs paroles ? « *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?* » Il y avait donc quelqu'un qui devait venir, et que tout le monde attendait ? Autrement, cette question serait inexplicable et incompréhensible. Oui, mes frères, notre divin Sauveur avait été prédit ; sa venue avait été annoncée longtemps à l'avance ; l'univers entier était dans l'attente ; on soupirait après un Sauveur, un Libérateur, qui devait, selon les paroles des prophètes, arracher les hommes aux ténèbres de l'idolâtrie et à l'esclavage de Satan.

Un jour, plus de cinq cents ans avant la naissance du Sauveur, au moment où l'on reconstruisait le temple de Jérusalem, à ceux qui s'attristaient de le voir si petit et si pauvre, comparé à celui de Salomon, le prophète Aggée avait dit : « Consolerez-vous,

(1) Isaïe, xxxv, 3 ; LXXI, 1.

(2) Matth., xi, 3-10.

séchez vos pleurs ; ce temple sera plus honoré que celui dont vous regrettez la destruction, car il verra « *Celui qui est le Désiré de toutes les nations.* » *Et veniet Desideratus cunctis gentibus* (1). Anparavant, un autre prophète le saluait du titre « *de Père des siècles futurs, de Prince de la paix* (2), » et conjurait le Très-Haut d'envoyer « *le doux Agneau qui devait dominer sur la terre. Emitte Agnum, dominatorem terræ* (3). Déjà, longtemps avant, Jacob, annonçant qu'il naîtrait de la tribu de Juda, l'avait en quelque sorte salué d'un regard prophétique sur son lit de mort (4).

Mais que dis-je ? Dès les premiers jours du monde, à cette heure funeste où le Créateur chassait nos premiers parents du Paradis terrestre, miséricordieux jusque dans sa justice, Dieu n'avait pas voulu les laisser à tout jamais désespérés et maudits. Il leur avait annoncé qu'un jour naîtrait d'une femme Celui qui écraserait la tête du serpent (5). Précieuses paroles, germe béni que nos premiers parents avaient emporté comme une suprême espérance, et qu'ils avaient confié comme une consolation au cœur de leurs enfants malheureux. Aussi, tous les peuples étaient dans l'attente. Les païens eux-mêmes soupiraient après la venue de je ne sais quel enfant, qui devait ramener sur la terre ce qu'ils appelaient l'âge d'or. Enfin toutes les nations, se penchant vers l'Orient, écoutaient comme un bruit mystérieux, reproduit par leurs traditions, qui leur annonçait quelque chose de grand (6).

Or, mes frères, la naissance de Jésus-Christ est venue, il y aura bientôt dix-neuf cents ans, combler cette attente. Mais aux yeux de l'Eglise, mais pour les cœurs véritablement chrétiens, il semble que cette attente n'ait point cessé, et ne doive point cesser ; parce que l'union intime que nous devons avoir avec ce divin Sauveur n'est pas encore consommée. Voyez, en effet ; chaque année, pendant ce saint temps, l'Eglise nous entretient dans cette mystérieuse attente. Ses chants et ses prières, toutes les paroles de ses offices nous rappellent les soupirs ardents des patriarches et des prophètes. « Cieux, laissez tomber votre rosée, et que les nues nous donnent le juste. Que la terre s'ouvre et produise enfin son Sauveur. *Aperiat terra et germinet Salvatorem.* O Dieu, envoyez celui que vous devez envoyer. *Mitte quem missurus es!*... » Pourquoi nous rappeler si vivement et si fréquemment ces supplications prophétiques ? Pourquoi ?... Parce que, chrétiens, Jésus-Christ lui-même désire faire son avènement dans nos âmes au jour de sa naissance ; or, plus nous aurons souhaité ardemment sa venue, plus aussi nous participerons aux grâces nombreu-

ses qu'apporte ce saint anniversaire. Les saints ne l'ignoraient pas ; ils se disposaient à la célébration de cette fête si douce par de longs jeûnes, des aumônes abondantes et des exercices de piété multipliés. Quelle raison, ô glorieux saint François d'Assise, vous fait abandonner vos frères dès les premiers jours de l'Avent, vous retirer sur une colline déserte, et vous enfermer dans cette cellule isolée ? O mes frères, quels jeûnes austères ! quels élans d'amour ! quels saints ravissements ! quelle vie angélique il mène dans cette solitude profonde ! Il attend son Jésus ; il l'appelle et se prépare à sa venue ! Aussi, contemplez-le dans cette nuit de Noël, agenouillé près d'une crèche, où repose l'image de Jésus naissant. Comme le divin enfant le comble de ses faveurs les plus suaves (1) ! A son exemple, à celui de toutes les âmes pieuses, soupirons donc aussi après la venue du divin enfant, et préparons-nous le mieux possible à sa naissance.

Deuxième partie. Examinons maintenant la réponse que Notre-Seigneur fait aux disciples de saint Jean-Baptiste, les signes qu'il donne de sa venue ; nous y trouverons l'image des fruits que son avènement spirituel doit produire dans les âmes. Et d'abord, qui n'admirerait la bonté et la condescendance de cet adorable Sauveur ? Plus d'une fois, les pharisiens orgueilleux lui ont demandé des prodiges, comme un spectacle curieux, dont ils désiraient être les témoins (2) ; plus tard ses parents, ses concitoyens le pressent de venir en opérer à Nazareth, et de se manifester parmi les siens (3) ; il refuse de satisfaire l'orgueil des uns, comme il a refusé de contenter la vaine curiosité des autres. Mais, pour instruire ces deux disciples, pour éclairer leur foi, voilà que, sans qu'ils lui en expriment le désir, il multiplie les miracles. Touchant exemple de ces lumières, de ces grâces d'élite, qu'il refuse aux superbes, et qu'il accorde aux âmes simples et droites.

Mais ici, mes frères, ce ne sont plus les anges annonçant aux bergers à quel signe ils reconnaîtront le Sauveur qui vient de naître ; non, c'est Jésus-Christ lui-même, dans la splendeur de sa mission publique, révélant par des miracles éclatants sa puissance divine sur la nature, sur les maladies, sur la mort elle-même. « Vous m'avez demandé si j'étais Celui qui doit venir, ou s'il fallait en attendre un autre ; *eh bien !* leur dit-il, *allez, annoncez à Jean ce dont vous avez été témoins ; les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts sont ressuscités, et l'Evangile est annoncé aux pauvres.* » C'était par de tels prodiges que notre Sauveur voulait prouver qu'il était Dieu, et rendre sa divinité tellement manifeste, qu'il fût impossible à quiconque voudrait ouvrir les yeux et se servir de sa raison de la nier ou de la contester.

(1) Agg., II, 5-8 et 10.

(2) Isaïe, IX, 6.

(3) Isaïe, XVI, 1.

(4) Gen., XLIX, 10.

(5) Genèse, III, 15.

(6) Conf., Caussette, le *Bon sens de la foi*, 1^{re} partie ; et Lacordaire, *Confér. De la préexistence de Jésus-Christ*.

(1) Voy. Saint Bonaventure, *Légende de saint François* ch. X, vers la fin, et la Vie de ce saint.

(2) Matth., XII, 38.

(3) Jean, VII, 4.

Toutefois, ne laissons point passer, sans l'admirer, la dernière preuve qu'il donne ici de sa divinité ; vous surtout, mes frères, vous qui êtes pauvres, qui vivez péniblement de votre travail, et qui, sans la venue de ce bon Sauveur, seriez peut-être réduits à la triste condition des esclaves païens. Quelle est donc cette preuve, qu'il cite la dernière, comme la plus forte, la plus convaincante ? L'avez-vous bien comprise ? L'avez-vous seulement remarquée ? Est-ce la résurrection des morts ? Non ; c'est celle-ci : *Les pauvres sont évangélisés !*... Jusqu'à lui on s'était peu occupé des pauvres et des petits ; et aujourd'hui, malgré tant de protestations hypocrites, malgré tant de flatteries intéressées adressées à l'ouvrier, au prolétaire, vous savez bien, chrétiens, qu'en dehors de notre sainte religion, personne n'aime les pauvres et ne songe réellement à soulager leur misère, à adoucir leur sort. Pour Jésus-Christ, non seulement il a voulu naître pauvre, vivre pauvre, mais il a fait, comme vous le savez, aux pauvres la part la plus belle dans son Evangile, et ce signe est en vérité l'un des plus frappants de sa mission divine.

Voilà donc, mes frères, par quels signes Notre-Seigneur montrait aux disciples de saint Jean qu'il était vraiment le Libérateur promis, le Messie attendu. Voyons, en quelques mots, comment ces miracles ne sont que la figure des grâces, j'allais dire des prodiges, que son avènement spirituel produisit dans les cœurs. Les infirmités du corps sont l'image de celles qui trop souvent atteignent nos âmes. N'est-ce pas un aveuglement, cette impiété qui, de nos jours surtout, tend à se répandre ? Que pensez-vous de cet homme qui a secoué le joug de la foi ; qui raille ou nie les vérités de notre sainte religion ; qui, ne croyant ni au ciel ni à l'enfer, vit ici-bas comme un animal sans raison ? N'est-ce pas un aveugle, qui ne voit rien, qui ne comprend rien à cette vie que nous accomplissons sur la terre ? Il y marche pour ainsi dire à tâtons, appuyé soit sur ses richesses d'ici-bas, soit sur le fol orgueil de son esprit ; frères appuis, soutiens fragiles, qui se brisent sur les bords de la fosse dans laquelle on le couche, et le laissent tomber entre les mains du Dieu vivant. Et ceux, mes frères, qui depuis tant de temps demeurent dans une funeste indifférence, remettant à plus tard leur conversion, ne sont-ils pas des sourds ? Quoi ! ils n'ont donc pas entendu tant d'instructions, tant de bons avis ! Il y a quelques jours, hier peut-être, la mort elle-même frappait fort à leurs côtés ; ils étaient témoins des surprises qu'elle cause ; peut-être assistaient-ils au deuil, et conduisaient-ils eux-mêmes à la tombe un parent chéri, un ami regretté ! Pourtant ils n'ont pas compris, ils n'ont pas entendu ; surdité d'autant plus dangereuse qu'elle est volontaire... Cependant, j'aime à le reconnaître, beaucoup parmi vous ne sont ni des impies ni des indifférents. Mais, frères bien-aimés, combien de volontés boiteuses à guérir. Que de bonnes résolutions nous prenons dans le

cours de notre vie ! comme elles sont promptement oubliées ! Aujourd'hui nous aimons le bien ; demain nous nous livrerons au mal. On veillera sur soi pendant quelques jours, on se propose de communier ; mais le sacrement reçu, cette vigilance disparaît, et, sans remords, on retombe dans les mêmes défauts, on se livre aux mêmes passions. O Jésus, que cette inconstance est fréquente, et que de boiteux ont besoin de votre secours ! Parlerai-je des morts à ressusciter ? Ah ! mes frères, s'il s'en trouve parmi nous qui soient en état de péché mortel, qui aient eu le malheur de perdre la vie de la grâce, voici le moment favorable ; qu'ils se hâtent de recourir au médecin tout-puissant, qui seul peut nous guérir de nos infirmités mortelles, et ramener en nous cette vie que nous avons perdue. Ce que sa puissance produisait sur les infirmités du corps, sa grâce peut l'opérer sur les maladies de l'âme. Que dis-je ? elle l'opérera d'une manière encore bien plus infail- lible ; car c'est surtout nos âmes qu'il cherche, c'est elles qu'il veut racheter, c'est elles qu'il veut guérir.

PÉNORAISSON. Or, mes frères, quelle que soit l'infirmité, la maladie dont vos âmes sont atteintes, celui qui déjà est venu sur la terre, mais qui doit venir spirituellement dans nos cœurs au jour de sa naissance, peut les guérir et leur rendre la santé. Aveugles, sourds, boiteux, lépreux, infirmes de toute sorte, accourez auprès de sa crèche ; les morts mêmes peuvent y ressusciter !... Pour opérer ces merveilles il ne demande de nous qu'une chose : la bonne volonté ; mais cette bonne volonté, il nous la faut, elle est indispensable, il l'exige. Nous lisons souvent dans l'Evangile que Lui, qui connaît le fond des cœurs, interrogeait les malades qu'il voulait guérir. Il voulait nous apprendre par là combien cette volonté est nécessaire. « Que voulez-vous de moi ? » dit-il à un aveugle. — « Seigneur, faites que je voie (1), » et soudain il lui rend la vue. Un malade le poursuit de ses instances : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. » A peine ce désir ardent est-il exprimé, qu'il est exaucé : « Je le veux, soyez guéri (2). » Apportons donc au pied de sa crèche cette disposition nécessaire. O doux Sauveur, daignez vous-même mettre en nous cette bonne volonté, nous vous en conjurons avec instance, car de nous-mêmes nous ne pouvons nous la donner. Oui, ô Jésus ! vous êtes Celui qui doit venir, nous ne devons point en attendre un autre. Nous sommes aveugles, venez nous éclairer ; notre marche est incertaine et chancelante, venez la raffermir ; la lèpre du péché nous couvre, daignez nous en délivrer ; nous avons été sourds à votre voix, veuillez nous rendre l'ouïe ; tirez-nous du tombeau où nous ont ensevelis nos iniquités ; enfin nous sommes pauvres et délaissés, venez nous instruire et nous consoler. Que tels soient, nous vous en supplions,

(1) Luc, xviii, 41.

(2) Matth., viii, 3, et Marc, i, 40 et 41.

les fruits de votre avènement dans nos âmes (1).
Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Remplissons donc, nous aussi, nos devoirs, et nous mériterons non seulement l'éloge... mais nous obtiendrons, de plus, la récompense promise...

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE DEUXIÈME DIMANCHE
DE L'AVEÏT

SUJET. — *Eloge que Notre-Seigneur fait de saint Jean-Baptiste.*

TEXTE. — *Cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre? Jesus se mit à parler de Jean, et dit au peuple : Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? (Saint Matth., ch. xi, verset 7.)*

EXORDE. — Mes frères, saint Jean-Baptiste ayant été le précurseur de notre divin Sauveur, souvent il est question de lui dans ce saint temps de l'Avent. Déjà l'évangile de ce jour nous en parle. (Récit de l'Évangile.) Admirons la bonté de Jésus-Christ à l'égard de ces disciples que saint Jean lui avait envoyés...

PROPOSITION ET DIVISION. — Ce sera de l'éloge que N.-S. Jésus-Christ fait de saint Jean-Baptiste, que nous allons vous parler : 1° Ce n'est point un roseau agité par le vent ; 2° Ce n'est pas un homme revêtu d'habits somptueux, recherchant les aises de la vie ; 3° C'est l'homme fidèle à accomplir sa mission, celui dont il a été dit : *Ecce ego mitte angelum meum ante, etc...*

Première Partie. — Ce n'est pas un roseau agité par le vent, c'est-à-dire un homme sans fermeté, sans consistance, âme molle et sans énergie, sacrifiant son devoir à des considérations humaines... Certes, l'évangile de ce jour nous le montre de la manière la plus évidente... C'est du fond d'un cachot qu'il envoie ses disciples trouver le Sauveur... Mais pourquoi est-il dans cette prison ? Qu'a-t-il donc fait ? Pourquoi Hérode qui l'aime, qui l'estime, l'a-t-il ainsi chargé de fers ? Raconter en peu de mots la cause de l'emprisonnement du saint précurseur. Non, ce n'était pas un roseau, celui qui en face de ce tyran disait : Cela n'est pas permis. *Non licet, etc.*

Deuxième Partie. — *Non mollibus vestitum.* Il ne recherche pas les aises de la vie. En effet, s'il les eût préférées à l'accomplissement du devoir, il ne serait pas dans ce cachot... — Sa retraite dans le secret, sa vie austère, son vêtement, consistant en une peau de chameau, cette voix sévère retentissant dans la solitude et prêchant la pénitence : *Pœnitentiam agite*, et s'imposant à lui-même les privations les plus grandes, justifient bien l'éloge que fait de lui le Sauveur : *Non mollibus vestitum.*

Troisième partie. — Il a été dit de lui : « Voici que j'envoie mon ange devant votre face, pour vous préparer les voies. » Après avoir souvent répété : *Parate viam Domini, rectes facite semitas ejus...* Après avoir annoncé qu'il n'était point le Christ, et reporté les hommages qu'on lui offrait à Celui qui était plus grand que lui, et dont, disait-il, il n'était pas digne de dénouer le cordon de ses souliers, aujourd'hui encore il nous donne une preuve de son humilité en envoyant à Jésus-Christ, pour qu'il les éclairât, des disciples, qui étaient peut-être trop attachés à sa propre personne... C'est l'aurore qui tient sa lumière du soleil et disparaît lorsque brille cet astre, etc...

PÉRORAISON. — Qu'il est bon, mes frères, de mériter d'être loué par Jésus-Christ lui-même ! Et voyez ce que loue surtout Notre-Seigneur dans la personne de saint Jean : c'est la fidélité à remplir sa mission, c'est l'accomplissement du devoir. Or, tous, nous avons ici-bas une mission spéciale et des devoirs particuliers à remplir... Parents, vous avez... Mères, vous devez... Epouses... Maîtres... Serviteurs..., etc...

(1) Confér. dom Guéranger, *Temps de l'Avent.*

Deuxième dimanche de l'Avent.

L'AVEÏT DU CHRIST.

(2^e article.)

Nous arrivons à notre seconde question : Les peuples de ce temps, pris en masse, veulent-ils accepter la royauté de Jésus-Christ ?

En réponse à cette question, nous n'avons pas à nous occuper de personnages politiques, de dynasties, de formes de gouvernement. Bien que ces choses ne soient pas sans rapport avec les affaires de doctrine et les intérêts de religion, nous les laissons à l'écart, pour nous élever plus haut ou descendre plus bas. Il y a malheureusement, dans notre programme ainsi réduit, d'assez vastes champs à parcourir et trop d'arguments à présenter, pour que la matière ne suffise pas à la thèse et que la forme ne suffise pas à la démonstration.

« Les représentants du peuple français, dit la Déclaration des droits de l'homme, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme... » Suivent, dans ce préambule, d'autres divagations, puis viennent des articles où l'on énumère ces fameux droits de l'homme : liberté de pensée, de presse, de culte et d'action sur, pour ou contre le gouvernement.

Cette pièce est la mise en pratique des théories modernes sur les rôles respectifs du citoyen et de l'Etat. Nous n'avons pas à la discuter sous ce rapport ; nous devons seulement faire ressortir son caractère impie et antichrétien.

La société est une création morale de Dieu, qui en a fixé l'ordre et institué la hiérarchie. A ce titre, et bien que la société n'existe que par l'union des hommes, elle préexiste cependant à l'homme, quant au principe. Or, ici, on écarte la notion d'une société d'institution divine, et l'on fait dériver la société uniquement de ceux qui la composent. Quoique ces législateurs ignares ou insensés de 91 déclarent agir sous les auspices de l'Être suprême, ils n'assoient pas moins la société sur l'athéisme. Dieu n'est ici que pour la forme et comme un témoin inutile. Les droits du citoyen sont la conséquence des droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme. L'ensemble des citoyens forme la souveraineté nationale, qui se délègue sans abdiquer. La loi n'est

point un acte de raison, mais l'expression de la volonté générale, bonne ou mauvaise. La société tout entière est une création humaine ; elle subsiste par le simple fonctionnement de la souveraineté déléguée, par la correction des lois et le jeu régulier des institutions. La terre, livrée aux disputes et à la sagesse des hommes, n'a rien à démêler avec le Ciel.

La société, œuvre de Dieu, a été rachetée par Jésus-Christ. Non pas que Jésus-Christ soit mort pour la société considérée dans son existence abstraite et sa perfection spéculative ; non, il est mort pour la rédemption de l'homme déchu, mais pour l'homme tout entier, pour l'homme public comme pour l'homme privé, pour l'homme social comme pour l'homme individuellement pris. Il suit de là que l'homme racheté appartient à l'ordre de la Rédemption par toutes les institutions que réclame sa sociabilité. Prince ou sujet, chef ou subalterne, il garde son caractère chrétien ; il doit donc ou recevoir de la société, ou faire respecter d'elle, la faculté d'exercer son droit et d'accomplir son devoir. Prétendre que, soumis à Jésus-Christ comme chrétien, il n'est pas soumis comme être social ; affirmer qu'il peut, comme sujet ou comme prince, ce qu'il ne peut pas comme disciple de Jésus-Christ, c'est affirmer l'erreur et instituer, dans l'homme, un antagonisme impossible. L'homme est un par sa constitution nécessaire. S'il appartient, pour divers motifs, à des sociétés distinctes, il n'est point soumis à des lois contradictoires. Les lois qui le régissent doivent donc s'harmoniser ; tout acte destructeur de cette harmonie est à la fois un contre-sens et un malheur.

Les droits civiques, proclamés par la Déclaration, contredisent absolument l'ordre surnaturel de la société chrétienne. La liberté de penser et la liberté de dire amènent la liberté de faire. La faculté de faire le bien n'est plus que l'équivalent de la faculté de faire le mal. La société devrait empêcher la perpétration du mal, et aider, selon ses moyens, à l'accomplissement du bien. La société, déformée par la Révolution, s'abstient ; elle se déclare indifférente ou, si elle se prononce, elle se prononce plutôt pour le mal. A ses yeux, illuminés par le philosophisme impie, il n'y a pas plus de Jésus-Christ dans l'histoire que de Dieu au ciel. Que les citoyens croient à Mahomet, à Luther, à Jésus-Christ ou à Moïse, peu lui importe. Son dogme, à elle, c'est de n'avoir pas de religion révélée ; sa pratique, c'est de s'élever au-dessus des cultes avec un indifférentisme dédaigneux, de leur mesurer d'une main avare les moyens d'existence et de les administrer sans y croire, seulement comme une police spirituelle, rendue utile par l'imbécillité humaine.

Au fond, les droits révolutionnaires de l'homme et du citoyen sont une déclaration de guerre à Dieu, à Jésus-Christ et à son Eglise.

Les faits ne justifient pas moins que le raisonnement cette appréciation. En 93 et en 71, nous avons

vu l'aboutissement fidèle de tous les progrès de la Révolution française. La sécularisation des ordres religieux, la main mise sur les biens ecclésiastiques, la constitution civile du clergé, le nom et la robe du prêtre ou du religieux déclarés crimes, l'émigration forcée, puis les pontons et l'échafaud, des prêtres et des évêques assassinés, la déesse de la déraison et du libertinage mise à la place de Jésus-Christ, Dieu même injurié grossièrement, comme si l'on ne pouvait avoir, pour son nom trois fois saint et son infinie majesté, que du mépris ou de la haine : tels sont les actes les plus expressifs de l'impiété révolutionnaire.

Cette révolution satanique, sur laquelle il serait grand temps de ne plus déraisonner, n'est pas un excès d'un instant, un emportement de premier élan, un mouvement juste en lui-même, égaré seulement par l'inexpérience et exploité par la passion humaine ; c'est un principe hostile à la vérité et à la justice, c'est une intention criminelle marchant à son but par des moyens de scélératesse. « C'est la guerre à Dieu, au Christ et à son Vicaire, dit le *Contemporain* ; c'est l'antichristianisme et l'athéisme. Et dans cette guerre et sous cette guerre, c'est la guerre à la liberté, à la justice, au droit, à la morale, à la propriété, à la famille, à la patrie, à toute société ; c'est la bestiale *Commune* ; c'est le mal pur. Sous les grands et beaux noms de liberté de conscience et de religion, on arrive ainsi à la plus effroyable servitude : la servitude d'un peuple qui se laisse conduire aux catastrophes par un César, à la plus épouvantable accumulation de ruines par un dictateur d'aventure, à toutes les hontes et à toutes les horreurs de la guerre sociale par des scélérats (1). »

Trois partis se disputent en Europe le gouvernement des nations : le parti conservateur, le parti libéral et le parti révolutionnaire. Il y a, dans tous les trois, des chrétiens plus ou moins fidèles ; pas un de ces partis n'a inscrit le nom de Jésus-Christ sur son drapeau.

Lorsque, du champ des idées sociales, on passe à l'observation des habitudes économiques, l'œil change de perspective, non de spectacle. Depuis quatre-vingts ans, les pratiques, les mœurs, les usages de la France sont en train de se couler au moule des lois et des institutions. L'impiété positive, l'athéisme pratique se sont infiltrés longtemps dans le cercle étroit de la famille ou de l'atelier, dans la sphère plus vaste de la commune ; maintenant, ils s'imposent. Il y a là un travail constant, public, audacieux de dissolution impie, qui de la bourgeoisie est passé au peuple, et qui ronge actuellement les dernières assises de l'ordre social.

Il est facile de le démontrer, soit en faisant appel à une vulgaire expérience, soit en ramenant à quelques types les faits ordinaires d'observation.

Voici un village exclusivement agricole. Les chefs

(1) *Contemporains* des 1^{er} juin et 1^{er} juillet 1872.

de famille sont ou cultivateurs, ou manouvriers d'agriculture : tous ont femme, enfants et ménage. Les travaux qui réclament leurs efforts sont la garde du bétail, la culture des champs, la récolte des produits et leur mise en usage et en valeur. Je ne suppose pas un village impie ou libertin comme il y en a tant ; j'admets que les parents attachent encore du prix à l'éducation des enfants et qu'ils ne négligent rien pour les conserver purs jusqu'à la douzième année. Mais ils ont réglé la garde du bétail de manière que les petits vachers ne peuvent pas assister aux offices du dimanche ; mais, dans la culture, ils réservent pour le matin du saint jour une foule de menus travaux qui les retiennent ordinairement jusqu'à midi ; mais, pendant la saison des récoltes, ils n'admettent pas qu'on puisse, même pour le culte du Seigneur, risquer tous les intérêts de l'année ; mais, pour la mise en usage et en valeur des produits, ils renvoient encore au dimanche matin les travaux d'appropriation et les petits voyages. De plus, ils réservent, pour le même jour, la mise en ordre de toute leur maison et la mise en toilette de leurs rustiques personnes. Tant et si bien que, le dimanche ordinaire, ils ne sont guère libres qu'à la sortie des vêpres, prêts à aller faire, à l'auberge du village, la petite partie de cartes, leur seule distraction. Maintenant, si l'intérêt commande quelque sortie, l'absence du dimanche dure tout le jour. Que si, par aventure, il y a dans le canton réunion du comice agricole, de garde nationale, de maires ou commission administrative, c'est inévitablement le dimanche qu'on se réunit, et les allées et retours, sans parler du séjour, interdisent à peu près absolument les offices. Je ne dis pas que tout cela soit disposé en vue d'empêcher l'accès de l'église et la pratique du culte chrétien. Mais si ce n'est pas là ce qu'on veut, c'est le résultat qu'on obtient. Par le fait, ce village agricole est placé en dehors de toute pratique dominicale, en dehors de la religion et du culte. Avec le temps et le concours toujours assuré des passions, il n'aura pas beaucoup à faire pour gagner, à cet état de choses, les convictions ; pour couler, dans ce moule impie, les mœurs et les habitudes, et se donner, presque sans qu'il y paraisse, une organisation antichrétienne.

Voici maintenant un village mitoyen, possédant quelque peu d'agriculture, mais partageant le gros de sa population entre l'exploitation des forêts et le travail des tuileries. L'exploitation des forêts fait de l'ouvrier un homme des bois. Les plus forts bûcherons abattent les pieds d'arbres ; les moins robustes fabriquent le bois abattu ; les plus jeunes et les femmes ont aussi leur part d'ouvrage. Outre que cette relégation dans les forêts exclut tout culte public, elle produit, par le mélange des âges et des sexes, par la facilité de s'égarer dans les profondeurs du bois, par l'espèce de promiscuité des loges, de très graves périls pour les bonnes mœurs et la probité. Pendant que les oiseaux chantent sous la feuillée, les vieillards blasphèment et les jeunes gens

insultent la pudeur. Ce qui se dit est abominable ; ce qui se fait, monstrueux. En général, ces bûcherons ne diffèrent guère des brigands. — Le travail des tuileries, qui pourrait, comme le travail des champs, se plier à merveille aux lois de l'Eglise, en exclut à peu près l'observance. Par l'inertie ou l'éloignement des patrons, par le mauvais vouloir ou l'impéritie des directeurs, par la faiblesse ou la cupidité des ouvriers que dix sous pour boire amènent à toutes les complaisances, il y a toujours (je dis toujours, c'est à la lettre) le dimanche matin, un travail urgent. C'est une terre préparée qu'on ne peut laisser en débîne ; c'est une cuisson forcée, c'est l'expédition des marchandises, c'est ceci, c'est cela ; enfin, le dimanche est confisqué, aboli, du plein gré de toutes les parties, et voilà encore un village acquis à l'organisation antichrétienne.

Voici, en dernier lieu, le village industriel. Les industries se divisent en deux classes : les industries où la chauffe des machines et la continuité du travail excluent positivement tout christianisme positif, et les industries où la facile suspension du travail permet le repos du dimanche. Dans ces dernières, avec un brin de bonne volonté, il serait aisé de s'assujettir à l'observance des lois chrétiennes. Mais, en fait, se commande-t-on, je ne dirai pas ce sacrifice, car ce n'en est pas un, mais cet acte de loyale conduite ? C'est un fait que non. Il y a, dans toutes ces professions, des prétextes et des moyens pour faire de l'ouvrier le serf de l'industrie. C'est un bon alliage d'affaires, un intérêt engagé, une commande impérieuse, toutes choses qui, sans parler du mauvais vouloir, abolissent la pratique chrétienne. L'ouvrier, dans une très grande partie de la France, n'est plus que l'esclave de la machine, l'*outil vivant* dont parle Aristote.

Je ne dis rien des villes. Il est notoire que les orgies du lundi y remplacent le saint repos du dimanche, et que la profanation du saint jour, considérée au moins comme un usage, parfois comme une nécessité, a fait disparaître de l'atelier le christianisme.

Nous n'examinerons point cette question au point de vue des mœurs, du bien-être et de la sécurité sociale. Nous nous bornons à constater le fait, et nous disons qu'en ramenant à trois types les villages français, nous voyons s'établir petit à petit, presque partout, une organisation du travail qui doit, logiquement, entraîner un jour l'effacement, la disparition de l'Évangile.

Dès aujourd'hui, il est constant que c'est chose faite pour Paris et pour les grandes villes ; il est évident que ce régime tend sans cesse à s'établir dans les petites villes et dans les campagnes ; il est connu que, partout où ce désordre s'est introduit, il n'y a pas place pour le retour aux saines pratiques, et que partout où il ne s'est pas introduit, il y a propension à l'admettre. Ce qui est mauvais ne se convertit pas ; ce qui est bon se pervertit, et, s'il se pervertit,

c'est à peu près sans espoir de résipiscence (1).

D'où nous concluons que nos pratiques économiques et nos idées antisociales, aussi bien que nos idées, nos mœurs et nos habitudes privées ne donnent guère prise à l'avènement, dans les âmes et dans les institutions, de ce doux Christ que la loi salique nous présente comme l'ami des Francs.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Fleurs choisies de la vie des saints.

IV

LE PURGATOIRE. — CE QU'IL FAUT FAIRE POUR L'ÉVITER.

Les tourments des âmes retenues captives dans les flammes du purgatoire sont, au témoignage des plus grands saints, d'une extrême rigueur : nous l'avons vu dans le précédent article. Donc — et c'est la première conséquence à tirer de cette vérité — il nous faut, si nous avons vraiment à cœur nos intérêts, user, pendant qu'il en est temps, de tous les moyens pour échapper aux cruelles atteintes de ce feu vengeur.

Pour arriver à ce but si désirable, mettons-nous en garde avant tout contre ces mille infractions légères que nous commettons si aisément, et pour l'expiation desquelles des centaines d'années de purgatoire ne suffiraient peut-être pas. Quant aux satisfactions temporelles dont nous serions redevables à la justice de Dieu pour les péchés commis, suivons le conseil du sage : « Tout ce qu'il vous est possible de faire maintenant, dit-il, hâtez-vous de l'accomplir ; car après la mort ni le travail ni la volonté ne vous suivront (2).

La bienheureuse Catherine de Gênes, ce prodige de l'amour divin, si profondément initiée aux mystères d'outre-tombe, et qui nous a laissé un traité du purgatoire si parfait que Bellarmin, saint François de Sales, le cardinal de Bérulle ne pouvaient assez l'admirer, avait coutume de dire cette mémorable parole : « Celui qui se purifie de ses fautes dans la vie présente satisfait avec un sou à une dette de mille ducats (3) ; et celui qui attend l'autre vie pour s'acquitter se résigne à donner mille ducats pour un sou qu'il lui aurait suffi de donner en celle-ci. »

(Voy. *Acta sanctorum*, en sa vie, 22 mars.) Ce qui signifie qu'ici-bas, nous pouvons apaiser la colère de Dieu par des œuvres peu coûteuses, tandis qu'alors il

nous faudra subir une expiation dont les rigueurs font frissonner la nature. « Ne comptez pas trop — c'est le conseil que nous donne le pieux auteur de *l'Imitation* — sur vos amis et vos proches ; car ils vous oublieront plus vite que vous ne pensez (1). »

Un grand saint disait : « Oui, il est assurément plus utile de crier une seule fois pendant la vie : « *Miserere mei, Deus*. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu ! » que de répéter cent fois après sa mort, en s'adressant à ceux que l'on a connus sur la terre : « *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei*. Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous du moins qui fûtes mes amis ! »

« Mais, dira quelqu'un, — c'est l'objection que saint Césaire en son homélie septième met dans la bouche de certains auditeurs — peu m'importe à moi le temps que je resterai en purgatoire, pourvu que je sois assuré d'obtenir un jour la vie éternelle. — Gardez-vous bien, mes très chers frères, répond le saint évêque, de vous endormir ainsi ; car, sachez-le bien, les flammes du purgatoire causent des tortures plus atroces que tous les maux qu'il est possible de voir, de sentir, et même d'imaginer en ce monde. »

Oh ! que l'empereur Maurice était bien inspiré quand, interrogé miraculeusement par le Sauveur lui-même s'il préférerait expier ses fautes ici-bas, il s'empressa de répondre : « Ici-bas, Seigneur ! plutôt souffrir ici-bas ! »

Un autre personnage, dont nous lisons l'histoire dans les *Annales des Frères mineurs* (ann. 1183, n. 9), n'eut pas la même sagesse, comme nous allons le voir (2).

Pendant qu'il était en proie à une terrible maladie, un ange lui apparut, lui proposant de choisir entre des douleurs très longues et quelques jours seulement de purgatoire. Comme il souffrait déjà depuis fort longtemps, qu'il était, du reste, en proie au découragement et qu'il se sentait à charge à ses frères, il se détermina volontiers pour le purgatoire ; il jugeait donc meilleur d'abandonner la terre et la prison de son corps. « O mon Dieu, s'écriait-il, par pitié, appelez-moi hors de ce monde, secourez votre

(1) Liv. I, ch. xxiii.

(2) Il va sans dire qu'en mettant sous les yeux du lecteur des faits extraordinaires, comme le suivant, par exemple, nous n'avons nullement la prétention de les abriter sous une autorité plus grande que celle qu'on peut raisonnablement leur attribuer. Ce sont, en général, de pieuses croyances, admises comme certaines par des esprits judicieux, que des maîtres de la vie spirituelle, et même de grands saints n'ont pas hésité à consigner dans leurs écrits, et que tout au moins il serait grandement téméraire de rejeter *a priori*. La *Mystique divine* de l'illustre Gorres, traduite par Charles Sainte-Foi, contient un grand nombre d'apparitions, plus étonnantes encore et authentiquement prouvées. Les auteurs païens, Plin, dans une de ses lettres, et Suétone dans ses *Douze Césars*, rapportent également plusieurs visions, auxquelles ils déclarent positivement croire.

Du reste, nous nous faisons un devoir d'indiquer, toutes les fois que la chose est possible, pour les faits cités comme pour les textes, les sources où nous puisons, afin que le lecteur puisse y recourir au besoin.

(1) Nous n'ignorons pas qu'il reste quelque bien parmi nous, et nous ne voulons point pousser au découragement. Nous constatons seulement des faits, et nous raisonnons sur cette constatation.

(2) *Ecclés.*, ix, 10.

(3) Le ducat est une pièce d'or qui vaut de 10 à 11 francs de notre monnaie.

malheureux serviteur ! Je ne trouve de repos ni le jour ni la nuit, tant sont atroces les douleurs que j'endure ; elles augmentent sans cesse, et je n'ai vraiment plus la force de les supporter. Si mes fautes me rendent indigne d'être délivré, ayez au moins égard, Seigneur, aux mérites de mes frères qui se sacrifient autour de mon lit d'agonie. Ayez pitié d'eux et de moi, et s'il n'y a point d'autre voie, vienne plutôt la mort, je l'accueillerai comme un sauveur. »

C'est en ce moment que l'ange descendit du ciel pour l'encourager et lui proposer l'une des deux choses dont il est parlé plus haut. « Vos prières ont été entendues, lui dit-il. Dieu vous permet de décider vous-même si vous devez quitter immédiatement le monde ou continuer à y souffrir. En adoptant ce dernier parti, vous aurez encore une année de maladie, après quoi vous serez sur-le-champ introduit au séjour des bienheureux ; mais si vous préférez mourir, il vous faudra subir trois jours de purgatoire pour achever de vous purifier de vos fautes ; choisissez librement. »

Le religieux, fatigué de ses douleurs présentes, qui lui paraissaient intolérables, et ne pensant point à ce qui l'attendait dans le lieu de l'expiation, s'écria : « J'aime beaucoup mieux mourir, au risque d'être tourmenté dans le purgatoire pendant trois jours, et même autant qu'il plaira à Dieu ; car ma vie, qu'est-elle autre chose qu'une mort continuelle, à laquelle je ne vois aucune souffrance comparable ? — Eh bien ! répondit l'ange, il sera fait selon votre désir. Aujourd'hui même vous mourrez ; mettez-vous en mesure de recevoir les sacrements au plus tôt. » Le malade ayant raconté ce qu'il avait entendu demanda et reçut les secours de la religion ; bientôt il expira, et son âme fut portée au purgatoire.

Au bout d'un laps de temps qu'on peut comparer à la durée d'un jour, si toutefois cette expression de temps et de jour convient à l'éternité, le même ange vint le visiter et lui demanda ce qu'il lui semblait de l'épreuve à laquelle il était soumis, si elle était moins pénible que ses souffrances et son agonie de la terre.

« Malheureux que je suis, s'écria-t-il ! Oh ! que ma folie et mon aveuglement ont été grands ! Mais aussi vous, vous m'avez cruellement trompé ! Ne m'aviez-vous pas parlé de trois jours, et vous me laissez ici des siècles ! Quelles sont longues les années dont je vois se dérouler l'interminable série ! et encore rien ne m'annonce que l'heure de ma délivrance est proche.

— Eh quoi ! répartit l'ange, est-ce donc ainsi qu'une âme infortunée peut tomber dans l'erreur ! Il n'y a pas vingt-quatre heures, je vous l'assure, que vous êtes en purgatoire, et vous vous lamentez de la sorte ! Oh ! non, ce n'est pas le temps, mais la rigueur de la peine qui vous fait parler ainsi ; un instant vous paraît un siècle. La preuve que je dis vrai, c'est que votre corps n'a pas encore reçu la sépulture. Toutefois, si vous vous repentez de

votre choix, Dieu consent à ce que vous retourniez sur la terre pour y subir l'année de maladie qui vous était réservée.

— Oh ! oui, s'écria l'âme avec un indicible tré-saillement de joie ; je préfère de beaucoup ce parti ; je le demande même comme une grâce ; l'expérience que j'ai faite des rigueurs de la justice divine dans ce lieu d'expiation a complètement changé mes pensées. Plutôt deux, trois, quatre années de maladies atroces, qu'une seule heure dans ce séjour d'inexprimables angoisses ! »

L'ange alors envoya l'âme reprendre le corps qu'elle avait quitté, et le défunt ressuscita à la vue de toute la communauté saisie d'étonnement et de stupeur. Aussitôt que le religieux put parler, il révéla tout ce qui lui était advenu, et prit de là occasion d'exhorter ses frères à faire une plus rigoureuse pénitence de leurs moindres fautes, afin d'éviter, coûte que coûte, les supplices réservés dans l'autre monde aux âmes tièdes et négligentes. Pour lui, l'histoire rapporte qu'il supporta avec patience, et même avec joie les souffrances de tout genre que lui causait sa maladie, trop heureux de racheter par là les instants plus courts il est vrai, mais mille fois plus affreux, dont il avait connu l'amertume. Au bout d'un an il mourut dans les sentiments d'une héroïque patience, et tout porte à croire qu'à cet instant les portes de la bienheureuse éternité lui furent ouvertes.

Ce trait, auquel on pourrait en ajouter beaucoup d'autres du même genre, pris dans la vie des grands serviteurs de Dieu, explique cette mémorable parole sortie de la bouche du saint curé d'Ars : « S'il plaisait au bon Dieu, disait-il un jour, d'ouvrir les portes du purgatoire et de donner aux pauvres âmes qui y sont détenues la liberté de revenir ici-bas, en un instant les déserts les plus affreux se peuplèrent de solitaires ; les instruments de pénitence, inventés jusqu'à ce jour par les saints de tous les temps pour crucifier leur chair, ne seraient trouvés ni assez nombreux ni assez rudes, les maladies ne paraîtraient ni assez graves ni assez longues, tant ces pauvres âmes redouteraient d'être de nouveau reléguées dans les affreux cachots de la colère divine. »

Maintenant, cher lecteur, il ne nous reste plus qu'à vous indiquer brièvement les principaux moyens que le Seigneur, dans sa bonté, a mis entre nos mains pour que nous puissions nous libérer complètement envers sa justice.

De l'aveu de tous les théologiens, il faut placer au premier rang des œuvres satisfactoires la pénitence imposée par le confesseur, parce que, plus que tout autre, elle appartient au sacrement, elle est incontestablement plus efficace.

On ne doit pas manquer d'y ajouter d'autres œuvres, telles que la prière, le jeûne, l'aumône, les diverses épreuves de la vie courageusement supportées... Le souverain Maître veut bien accepter ces bonnes œuvres comme autant de satisfactions.

pourvu toutefois que nous ayons l'intention, en les opérant, de nous acquitter de nos dettes envers lui, et que nous les unissions aux mérites de son Fils, fait homme pour nous.

Enfin, il y a les indulgences plénières et partielles, que nous expliquerons en leur temps.

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE R. P. MUARD

(Suite.)

Notre-Seigneur, ayant comme acheté une seconde fois le Père Muard, ne tarda pas de l'employer à une œuvre très difficile, très douloureuse, au moins dans ses commencements, mais nécessaire pour vaincre l'égoïsme, l'orgueil, la cupidité, la sensualité des hommes de ce temps. Son divin Cœur, se souvenant qu'il avait tiré nos pères de la barbarie païenne par les enfants de saint Benoît, et qu'il les avait sauvés de l'hérésie manichéenne par les enfants de saint François, avait résolu d'opposer aux séductions du naturalisme et à la barbarie savante de l'incrédulité des religieux qui unissent à la vie austère et laborieuse des Bénédictins l'humilité et la pauvreté des Franciscains. Notre-Seigneur proposa ce grand dessein au Père Muard dans une sorte de vision intellectuelle ; et, comme pour lui rappeler que, lui appartenant à double titre, il avait droit de faire de lui ce qu'il voulait, il choisit le jour où son serviteur avait coutume de renouveler les promesses de son baptême. C'est M. Muard qui en fait la remarque : « *Le jour anniversaire de son baptême, 25 avril 1845, fête de saint Marc, un vendredi, il revenait de Venouze (1), où il avait été célébrer la sainte Messe et faire la procession, lorsque tout à coup il a une vue distincte d'un projet tout formé d'une société religieuse qui lui est montrée comme nécessaire dans le siècle où nous vivons, pour opérer quelque bien. Son âme est dans un état tout à fait passif ; il ne raisonne pas, il voit, il sent, et l'imagination n'y a aucune part. Il voit une société composée de trois sortes de personnes qui doivent suivre un genre de vie à peu près semblable, pour la mortification, à celle des Trappistes : les uns se consacreront plus particulièrement à la prière, à la vie contemplative ; les autres, à l'étude et à la prédication ; les derniers, en qualité de Frères, au travail des mains. Il voit que leur vie doit être une vie de victime et d'immolation continuelle ; qu'ils devront faire pénitence pour leurs propres iniquités et pour les péchés des autres, et rappeler les hommes*

à la mortification et à la vertu par leurs exemples encore plus que par leurs paroles. Pour atteindre ce but, il leur faudra pratiquer la pauvreté la plus absolue, renonçant à tout ce qu'ils posséderaient dans le monde, avant de s'engager définitivement dans cette société : se contenter de l'absolu nécessaire, et suivre, sur la pauvreté, les conseils évangéliques, à peu près comme l'entendait saint François d'Assise ; consacrer à des bonnes œuvres tout le surplus du strict nécessaire. On donnera pour gardienne à la chasteté la plus exacte modestie, et on observera l'obéissance la plus absolue, s'astreignant à la pratique de ces vertus par les grands vœux de religion. Il faudra s'établir, en outre, dans un lieu pauvre et solitaire ; garder un silence presque absolu, n'apparaître au milieu du monde que quand le bien des âmes l'exigera, et mener dans le siècle la même vie qu'au désert. Cette société dédommagera Notre-Seigneur des outrages qu'il reçoit de la part des pécheurs, et surtout des personnes qui lui sont spécialement consacrées. Elle prendra pour base la règle de saint Benoît.

» Cette vue, qui fut presque instantanée, fit sur lui une impression extraordinaire ; il lui sembla que le bon Dieu demandait qu'il se consacrat à ce genre de vie et qu'il fit les premières démarches pour l'établissement de cette société. Vivement préoccupé de cette pensée, il avait peur que ce ne fût quelque illusion et un piège que le démon lui tendait pour l'empêcher de faire le bien à Pontigny. De graves et mûres réflexions lui firent voir que cette institution et ce genre de vie, parfaitement en rapport avec les besoins de notre époque, seraient très propres à apaiser la justice de Dieu irrité contre les hommes, et un moyen d'obtenir plus sûrement la conversion des pécheurs.

» Il sentit qu'il convenait d'opposer au suprême orgueil de notre temps l'humilité la plus profonde ; à l'insatiable passion des richesses, la pauvreté la plus absolue, et la mortification de la chair au sensualisme qui place la souveraine félicité dans la satisfaction des sens. Il crut que des hommes qui, sortant du désert comme d'autres Jean-Baptiste, apparaîtraient au monde avec un extérieur humilié et les livrées de la pénitence, devraient produire un grand effet sur les âmes en qui tout sentiment religieux ne serait pas éteint (1). »

Le Père Muard se soumit à la volonté de Dieu sans hésitation, mais non sans réflexion. Il pria, il jeûna, il consulta, et surtout il se purifia ; car Dieu ne permet qu'on soit trompé qu'en punition de fautes dont on n'a pas fait pénitence. Il fit les exercices de saint Ignace sous la direction de son digne ami, l'abbé Brullée, qui sans doute partage aujourd'hui sa gloire, ayant eu tant de part à toutes ses œuvres. Il s'engagea par vœu, *sub reniali*, à marquer chaque jour comment il aurait accompli les

(1) Village situé à une demi-lieue environ de Pontigny.

(1) Règle et constitutions des Bénédictins-Prêcheurs, Introduction.

divers points de son règlement. Chaque soir, chaque semaine, chaque mois, il faisait le relevé de ses fautes ou de ses progrès, de sa ferveur ou de sa défaillance, et des grâces extraordinaires que Dieu lui donnait. Comme un négociant que la passion de s'enrichir tient continuellement au courant de l'état de sa fortune, il désirait toujours savoir où en était son âme dans l'acquisition des biens éternels. La rapidité de sa mort fit retrouver ce touchant livre de comptes, que le Seigneur voulait proposer à notre imitation.

Après avoir pesé toutes les objections que suggérait la prudence, après avoir essayé du genre de vie qu'il allait mener, après avoir achevé l'institution des Missionnaires de Saint-Edme par une règle qu'il écrivit en jeûnant au pain et à l'eau, le Père Muard sortit de sa nouvelle famille, qui lui était si chère, et quitta son pays pour entreprendre la fondation que Dieu ordonnait. Ce fut le 22 septembre 1848, entre deux révolutions, celle de Paris et celle de Rome, qu'il partit d'Avallon, accompagné d'un jeune prêtre, le Père Benoît, et d'un laïque, le Frère François, qui avait abandonné, pour le suivre, son atelier de charron. A une lieue d'Avallon, le missionnaire de Pontigny qui les reconduisait se mit à genoux et demanda en pleurant à son Père sa bénédiction. Après cette dernière séparation, le Père Muard dit à ses compagnons qu'enfin ils n'appartenaient plus qu'à Dieu ; qu'il fallait aller où sa Providence les mènerait, et il leur fit à haute voix la méditation sur ces paroles : « Vous êtes mon Seigneur et mon tout. » Ayant peu d'argent, ils allaient à pied, le sac de cuir sur le dos, le bréviaire sous le bras, comme des pèlerins et comme des pauvres. Le Seigneur les dirigeait sur Rome : ils suivaient, sans savoir comment il accomplirait ses desseins.

A Ars, où ils allèrent consulter le vénérable Vianney, que le Père Muard avait déjà vu, et qu'il regardait comme « l'un des plus saints personnages de notre siècle, » il leur fut répondu que c'était l'œuvre de Dieu, et que sa grâce les ferait triompher de tous les obstacles. A Rome, cependant, ils ne purent trouver de couvent qui les voulût recevoir ; le Seigneur, qui se sert de tout pour ses Saints, les conduisit de la sorte à Subiaco, près de la Grotte qu'avait habitée saint Benoît. Après avoir visité le sanctuaire où le saint Patriarche avait passé ses premières années, et mérité d'avoir une postérité à qui Dieu rend sa vigueur de siècle en siècle, le Père Muard demanda à voir l'abbé du monastère et lui dit : « Je suis missionnaire ; mais, en France, les moyens ordinaires ne suffisent plus ; il en faut d'extraordinaires pour toucher les pécheurs, par l'exemple d'une vie pauvre, humble et mortifiée. Accordez-moi quelque grotte dans vos environs, où je puisse, avec mes deux compagnons de voyage, faire pénitence et me préparer à l'œuvre de Dieu (1). »

L'abbé, qui était un homme remarquable et un

digne enfant de saint Benoît, répondit : « Nous avons, à deux lieues d'ici, un lieu bien vénérable, que saint Benoît aimait beaucoup, et où il établit un des douze monastères qu'il fonda dans ces contrées. Le monastère n'est plus ; mais il existe encore, à sa place, un ermitage qui a été sanctifié par les austérités d'un saint pénitent de notre Ordre, au XII^e siècle : saint Laurent de Fanello. Tout auprès se trouve, en outre, la grotte où saint Benoît reçut plusieurs faveurs signalées, entre autres la visite de la très sainte Vierge et des Anges ; vous y serez dans une solitude parfaite. Si ce lieu peut vous convenir, je le mettrai tout de suite à votre disposition. »

« Aussitôt, un Frère nous fut donné pour guide, ajoute le Père Muard dans une de ses lettres, et nous voilà en chemin pour l'ermitage, où nous arrivons après une marche ascendante à travers les rochers de la montagne. Figurez-vous un rocher de cent cinquante pieds de hauteur perpendiculaire, avec d'énormes saillies en certains endroits, et au-dessous du rocher, un abîme de huit à neuf cents pieds de profondeur, au fond duquel coule un torrent rapide. C'est sous le rocher et au-dessus du précipice qu'est situé notre ermitage, qui semble attaché au flanc de cette montagne comme un nid d'hirondelles. Il se compose de cinq pièces : ma cellule, qui est la plus petite, a cinq pieds de large et six pieds et demi de long. C'est tout ce qu'il faut. Les autres sont plus grandes. Nous avons, en outre, une chapelle vénérable par les souvenirs qui s'y rattachent, car c'est là qu'un Ange révéla à saint Benoît les destinées de son Ordre dans la suite des temps. »

Ainsi le Seigneur les avait conduits, « comme par la main » (c'est l'expression du Père Muard), au lieu où il les avait montrés, treize siècles auparavant, au saint Patriarche, et où il voulait leur révéler aussi à quelles luttes il les destinait. Cette chapelle avait été reconstruite par saint Laurent, qui, en 1209, était venu, comme le Père Muard, demander à l'abbé un lieu pour faire pénitence, et à qui la très sainte Vierge avait dit : « Je demeurerai là, à cause de l'amour que tu as pour moi. » Là, saint Laurent s'était emprisonné dans une cuirasse et des cercles de fer, d'où lui avait été donné le surnom de Cuirassé ; là, il avait été visité, à cause de sa pénitence, par le cardinal Ugolini, qui devint Grégoire IX, comme le Père Muard le fut aussi par le cardinal Morichini et plusieurs grands personnages de Rome. L'évêque administrateur de Subiaco pour le Souverain Pontife, qui en est le titulaire, avait été si frappé de tout ce qu'il avait remarqué d'extraordinaire dans sa visite, qu'il en avait écrit à un de ses amis, confesseur du Pape, en le priant d'en faire part à Sa Sainteté.

C'est que les trois solitaires menaient, en effet, une vie digne des premiers habitants de ce désert. A trois heures du matin, ils se levaient, quoiqu'on fût en hiver, où le froid est terrible la nuit sur ces montagnes. « Mais notre couche ne nous retient jamais,

(1) Lettre du R. P. abbé de Saint-Benoît.

disait le Père Muard ; au contraire, nous la quittons toujours avec plaisir, car, se composant de planches et d'une ou deux couvertures, quand on y a reposé six heures et demie, on en a assez. » Ils allaient aussitôt réciter les Matines à la chapelle, faire une longue oraison, suivie de Prime et de la messe de communauté. Après Sexte, on se mettait au travail jusqu'à onze heures et demie, où l'on disait None à la chapelle. On faisait ensuite l'examen particulier. A midi, on mangeait de la soupe et un plat de légumes assaisonnés au sel. Jamais d'huile ni de beurre, ni, à plus forte raison, d'aliments gras. Le soir, collation avec un fruit ou le reste des légumes, qu'on mangeait froids, car ils jeûnaient tous les jours, et quelquefois au pain et à l'eau. L'eau, du reste, était excellente, venant de la fontaine que saint Benoît fit, par ses prières, sortir du rocher. Le silence était perpétuel. On ne parlait qu'à Dieu et à son confesseur.

Cependant, l'abbé de Saint-Benoît ne passait pas de semaine sans venir les voir. Comme il parlait parfaitement le français, « il les initiait à la conduite d'une maison religieuse. » Il avait pénétré la sainteté du Père Muard, malgré le soin avec lequel il cachait les grâces de Dieu. Il s'était attaché à lui ; il lui avait offert son crédit, sa bourse ; il lui recommandait ses affaires les plus difficiles, ayant deviné la puissance qu'il avait auprès de Dieu. L'évêque de Subiaco, Mgr Bigli, le regardait aussi comme un saint. Il voulut l'emmener avec lui quand il alla visiter Pie IX à Gaëte, et il attribuait à ses prières d'avoir échappé aux périls, qu'il redoutait en ce voyage, car on était en pleine révolution. Il y avait à peine une demi-heure qu'ils étaient à Gaëte, que Sa Sainteté accordait une audience au Père Muard, qui fut obligé de se présenter avec sa soutane poudreuse, usée et mal rapiécée. « Le Pape, dit l'abbé Brullée, connaissait d'avance le serviteur de Dieu : il ne fut point choqué de voir éclater sur lui les livrées de la plus entière pauvreté ; il l'accueillit avec une bonté toute paternelle, et son œil exercé distinguant les splendeurs de l'âme, il prodigua les marques de la plus tendre affection à ce pauvre volontaire de Jésus-Christ. » L'audience ne dura pas moins de trois quarts d'heure. Le Souverain Pontife approuva son projet, et dit « que c'était bien là le moyen de travailler efficacement à la conversion des âmes ; qu'il fallait opposer *les contraires aux contraires*, et qu'il faisait des vœux ardents pour le succès de cette œuvre. »

Partout où passa le Père Muard, les Italiens du royaume de Naples, que l'hérésie révolutionnaire n'avait pas encore pervertis, témoignaient de leur vénération pour ce pauvre prêtre français, qui couchait sur la paille ou sur un banc, qui ne vivait que de fruits et de légumes, et dont la sainteté était en quelque sorte peinte sur le visage. Pourtant, à San-Germano, la police napolitaine, plus soupçonneuse que jamais, le força de passer quelques jours au Mont-Cassin, jusqu'à ce que Mgr Bigli l'eût ré-

clamé, car son passe-port n'était pas en règle. Dieu s'était servi de ce moyen pour lui faire visiter le tombeau de saint Benoît, auprès duquel il trouva de précieux renseignements sur la vie bénédictine dans la riche bibliothèque du monastère. Les religieux accueillirent d'ailleurs avec la plus grande bonté ce frère qu'ils ne connaissaient point, mais que Dieu leur envoyait, et qui devait ajouter à leur Ordre une gloire dont l'éclat ira toujours croissant.

Déjà le Père Muard avait appris les desseins de Dieu. Durant la nuit de Noël, ayant célébré la messe dans la Grotte de Saint-Benoît, au milieu des bergers de la montagne, le « Seigneur, dit l'abbé Brullée, l'avait favorisé de communications ineffables (1). » Il lui avait révélé à quoi il destinait sa nouvelle Congrégation, et qu'elle aurait à combattre l'Antechrist. C'est de l'abbé Brullée que je tiens ce fait, dont plusieurs autres, sans doute, lui ont aussi entendu parler. Ce n'est pas à dire que l'Antechrist doive paraître demain. Avant de combattre un si rude adversaire, la famille, qui naît à peine, croitra et se fortifiera. Mais c'est un signe que le temps approche, et une sorte de confirmation de ce qu'a prédit le vénérable Holzhauser.

Après avoir conduit le Père Muard au berceau de l'Ordre et au tombeau de saint Benoît, et l'avoir fait bénir par le Pape, qui est la Bouche de l'Esprit-Saint, Dieu l'avertit de rentrer aussitôt en France, dont la république romaine allait lui fermer le chemin.

L'abbé E. DARAS.

Droit canonique.

EXAMEN DE QUELQUES PRÉJUGÉS.

(Suite et fin.)

Une quatrième objection contre l'étude du droit canonique revêt volontiers la forme suivante. Le droit canonique, nous dit-on, considéré dans ses textes authentiques, est à peu près introuvable. Quelle est la bibliothèque qui peut se vanter de posséder d'abord le *Corpus juris canonici*, qui renferme le Décret de Gratien, les cinq livres des Décrets de Grégoire IX, le sixième livre, autrement dit le *Sexte* de Boniface VIII ; les *Clémentines* et les *Extravagantes* ? Ensuite les ordonnances disciplinaires portées par les conciles généraux, les constitutions apostoliques, à partir de la fin du XIV^e siècle, c'est-à-dire le grand Bullaire, avec ses suppléments jusqu'à nos jours, sans parler des lettres apostoliques, qui constituent le bullaire propre à chaque nation, à chaque ordre ou institut religieux ? Il est plus qu'évident qu'une pareille collection demeure inaccessible à la généralité des ecclésiastiques.

Si du moins, continue-t-on, le Siège apostolique

(1) *Vie du R. P. Muard*, p. 309.

eût ordonné la codification des innombrables dispositions perdues et noyées dans les documents ci-dessus et trop incomplètement énumérés. Au moyen d'une codification officielle, due non à un docteur particulier, qu'elle que puisse être d'ailleurs sa compétence, mais émanée de l'autorité même, l'étude des matières canoniques deviendrait possible. En l'absence du code canonique, que peut-on raisonnablement demander ? que peut-on attendre ?

Procédons avec ordre. On nous oppose, en premier lieu, l'impossibilité de trouver l'ensemble des documents ayant caractère de lois. Nous conviendrons que le *Corpus juris canonici*, que le grand Bullaire et ses suppléments ne se rencontrent point partout. Voici des faits à l'appui de cette assertion. Il y a trente ans environ, l'avocat romain Barberi entreprit la continuation du grand Bullaire, pour faire suite du moins au Bullaire de Benoît XIV. Une souscription fut ouverte. La maison Adrien Le Clère, de Paris, fut chargée de correspondre avec l'éditeur de Rome. Veut-on savoir combien de souscriptions la maison Le Clère eut à recueillir et à transmettre ? Deux ! La France ne brillait pas, comme on le voit, dans son désir de posséder des documents vraiment indispensables.

Un autre fait. Celui qui signe cet article se trouvait, il y a treize ans, dans un diocèse de France qu'il est inutile de nommer. Il conversait un jour avec un jeune ecclésiastique, ami et amoureux de la science, qui est devenu, dans le même diocèse, vicaire général. Il recueillit de sa bouche ce renseignement, savoir, qu'il n'existait pas de *Corpus juris canonici* dans une seule bibliothèque, sans en excepter celle de l'évêché et du séminaire.

Il n'y a rien de surprenant que nos bibliothèques, soit communes, soit privées, soient encore fort mal approvisionnées en fait d'ouvrages de droit canonique, qu'elles soient dépourvues de ces livres que nous nommerons primordiaux, qui correspondent aux grandes époques de formation. Cette pénurie est tout à la fois la cause et l'effet de l'affaiblissement des études ecclésiastiques.

Qu'on nous permette d'intercaler ici une anecdote, qui ne se rattache pas, il est vrai, aux matières canoniques, mais qui peut nous donner une idée de l'inertie dans laquelle nous avons trop longtemps sommeillé.

Tout le monde connaît la vaste entreprise des nouveaux Bollandistes et les magnifiques in-folio qu'ils ont publiés pour faire suite à l'œuvre gigantesque de leurs aïeux, interrompue par le malheur des temps. En 1846, nous visitâmes, à Bruxelles, le musée Bollandien, qui ne se composait alors que d'une salle unique où l'on avait centralisé les documents de toute nature pouvant servir à l'œuvre. Dès le début, une lettre avait été écrite aux évêques. On témoignait le désir de voir se former dans chaque diocèse une commission chargée de recueillir faits, livres, documents et monuments concernant les saints du pays. Sait-on le nombre des diocèses

qui ont déferé au vœu des Bollandistes ? Deux, encore deux ! Paris et Langres. Nous le répétons, c'était en 1846. Quelques années plus tard, le mouvement devenait plus accentué. Nous visitâmes de nouveau le musée Bollandien, et ses aménagements tout seuls nous ont révélé l'importance du progrès réalisé. Mais les commencements, on peut en juger par le fait que nous racontons, ont été modestes, et surtout le rôle de la France a été des plus humbles.

Revenons à notre sujet. Tout en avouant l'insuffisance de nos bibliothèques, au point de vue des livres de droit canon, au point de vue de la science et du développement qui lui est propre, nous ne croyons pas que le clergé puisse, pour cette raison, rester étranger à l'étude dont il s'agit. Il y a deux manières de s'appliquer à l'étude : la première est celle des commençants ; la seconde celle de ceux qui, possédant parfaitement les éléments, veulent pousser plus loin. En d'autres termes, ici comme ailleurs, il y a des cours élémentaires et des cours supérieurs ; il y a la science suffisante et la science éminente. Or, celui qui veut s'attacher aux éléments (c'est le cas le plus ordinaire) n'a nullement besoin des recueils dont il a été question plus haut ; il lui suffit d'avoir un auteur dans les pages duquel auront été condensées les notions essentielles. Ce livre, ou mieux ces livres, ne manquent pas ; on les trouve dans les séminaires, dans les librairies, partout. L'offre dépasse encore la demande, de telle sorte que ce ne sont pas les livres qui font défaut : ce seraient plutôt les lecteurs.

Quant aux ecclésiastiques qui ne veulent pas se contenter des éléments, et il est grandement à désirer que, dans chaque diocèse, il se rencontre quelques hommes assez heureusement doués et assez fermes dans leur dessein pour s'élever à un niveau supérieur, il est indubitable qu'ils finiront par découvrir tous les livres dont ils auront besoin. Quand on cherche, on trouve. Il y a d'ailleurs une providence pour les gens studieux ; les livres précieux, rares, viennent en quelque sorte au-devant d'eux. Nous l'avons constaté plus d'une fois.

Maintenant, si l'on nous demande ce que nous pensons d'une codification des lois canoniques, nous n'hésitons pas un seul instant à dire que c'est une excellente idée, qui n'eût pas manqué de se faire jour dans le concile œcuménique du Vatican, et qui très probablement, à notre sens du moins, sera réalisée tôt ou tard par les soins du Siège apostolique. La publication des cinq livres des Décrétales, à une date déjà éloignée, fut un premier pas dans le sens indiqué. L'ordre qui fut alors introduit dans les matières canoniques est devenu un type auquel on a rapporté les recueils subséquents, et même, au moyen d'une table, les décrets du concile de Trente. Tous les canonistes de quelque valeur sont familiarisés avec ce système. Cependant, dans le siècle actuel, où l'analyse est plus goûtée que la synthèse, on désire encore quelque chose de plus simple. Quel avantage, si l'Église catholique possédait son Code

comme les juristes français possèdent leur Code civil si tous les points de discipline générale étaient rangés article par article, sous des rubriques bien conçues et immuables, dans un volume de format ordinaire ! La constitution *Apostolicæ Sedis*, du 12 octobre 1869, sur les censures, n'est-elle pas déjà un essai, et un essai des plus heureux, un véritable commencement d'exécution ?

On a dit plus haut avec raison que ce code ne saurait être l'œuvre d'un particulier, ni même, ajouterons-nous, celle d'un évêque, archevêque, patriarche. Le principe proclamé naguère par le concile du Vatican, à propos d'un catéchisme unique pour toute l'Eglise, trouve ici son application ; la rédaction du Code canonique n'appartient qu'au Pontife romain. Nous n'en dirons pas davantage. Plus tard, nous pourrions expliquer notre pensée plus au long et montrer que l'exécution serait plus facile qu'on ne pense.

Quoi qu'il en soit, nous ne conseillerons pas à nos lecteurs d'attendre la publication du Code en question pour se mettre à l'étude du droit canonique.

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

**Cour de Paris, arrêt du 20 juillet ; Cour
de Besançon, arrêt du 28 août 1872.**

LES MINISTRES DU CULTE NE SONT PAS DES
FONCTIONNAIRES

Cette question avait déjà été résolue dans le même sens par le tribunal de police correctionnelle de Chartres, dans un jugement du 5 juin 1872.

M. l'abbé Rivière, curé de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir), avait formé devant les magistrats de Chartres une plainte en diffamation contre les rédacteurs du journal *l'Union agricole*, à raison d'un article relatif à sa conduite dans l'église et intitulé : *Abus et scandales*. Les prévenus avaient soutenu que le prêtre agissant dans l'exercice de ses fonctions doit être assimilé à un fonctionnaire public, et que le délit de diffamation, dont il demande la répression, doit être déféré à la cour d'assises ; mais le tribunal correctionnel de Chartres, par le jugement précité, rejeta l'exception proposée et se déclara compétent d'après les motifs ci-après rapportés :

« Attendu que ceux-là seuls peuvent être considérés comme dépositaires de l'autorité ou investis d'un caractère public qui, par délégation médiate ou immédiate du gouvernement, exercent, dans un intérêt général, une portion de son autorité ou font exécuter ses ordres ;

» Attendu que les ministres du culte ne sont point revêtus de fonctions publiques, émanées à quelque degré ou à quelque titre que ce soit de la puissance publique, et qu'ils ne participent en aucune manière à son action ;

» Attendu qu'ils n'agissent pas, dans les différents actes de leur ministère, avec un caractère public, qu'ils n'exercent que des fonctions spirituelles, non dans un intérêt public, mais bien seulement dans la mesure d'intérêts privés ;

» Attendu qu'en conséquence, bien que salariés par le gouvernement, non seulement ils ne sont ni fonctionnaires, ni agents de l'autorité, mais ils ne peuvent être considérés comme revêtus d'un caractère public dans le sens de l'article 20 de la loi du 26 mai 1819. »

Les prévenus ayant interjeté appel de ce jugement, la cour de Paris, par un arrêt du 20 juillet, confirmé le jugement de première instance par adoption des mêmes motifs. La cour de cassation, saisie de l'affaire, a, par arrêt du 19 septembre, déclaré les prévenus déchus de leur pourvoi, attendu que « prévenus d'un simple délit, ils n'avaient ni consigné l'amende ni justifié de leur indigence. »

L'affaire revenant au fond, à l'audience du 6 novembre, devant le tribunal correctionnel de Chartres, M^e Gatineau et M^e Vavasseur, pour deux des prévenus, ont déclaré faire défaut, si le tribunal ne leur accordait pas une remise pour former contre M. l'abbé Rivière une demande reconventionnelle.

Le tribunal n'a pas accordé le sursis.

M^e Lachaud a plaidé pour M. l'abbé Rivière, partie civile.

M. le procureur de la République Prinnet a été entendu dans ses réquisitions ; M^e Gatineau, dans sa plaidoirie pour les deux prévenus qui avaient accepté le débat contradictoire, et le tribunal a rendu le jugement suivant :

« En ce qui concerne Coudray :

» Attendu qu'il a publié à Chartres, dans le numéro du journal *l'Union agricole*, dont il est le gérant, un article intitulé : *Abus et scandales*, commençant par ces mots : « Il faut croire que le mois » de mars aigrit le caractère..... » et finissant par ceux-ci : « nous protège encore sous la République de 1872 ; »

» Attendu que cet article contient des expressions diffamatoires au plus haut chef envers M. Rivière, curé de Prunay-le-Gillon ;

» En ce qui touche Paty :

» Attendu qu'il s'est rendu complice du délit ci-dessus spécifié en fournissant à Coudray les moyens de le commettre, en lui remettant ledit article, dont il s'est reconnu l'auteur :

» En ce qui touche Petit :

» Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats la preuve que, sans sa coopération, l'article incriminé n'eût pas été publié ; qu'il est venu, en

effet, dans les bureaux du journal l'*Union agricole* certifier la véracité des faits dénoncés, desquels faits il avait eu connaissance comme maire de la commune de Prunay-le-Gillon, officier de police judiciaire, et que, dès lors, les renseignements qu'il fournissait à Coudray acquéraient par la qualité de celui qui les donnait un caractère officiel qui devait amener la publication de l'article ;

» Attendu qu'en agissant ainsi, Petit doit être considéré comme ayant aidé et assisté avec connaissance l'auteur du délit dans les faits qui l'ont préparé, facilité et consommé ;

» En ce qui touche Tasset :

» Attendu qu'il s'est rendu sciemment complice de ladite action, par aide et assistance, en distribuant les numéros du journal contenant l'article diffamatoire dont il connaissait l'existence, et en en faisant tenir notamment un exemplaire à M. le curé de Prunay-le-Gillon ;

» Attendu, en conséquence, que les prévenus tombent sous l'application des articles 1, 13 et 18 de la loi du 17 mai 1819, 59 et 60 du code pénal ;

» Faisant aux prévenus application desdits articles, le tribunal condamne par défaut Coudray à huit jours d'emprisonnement, par corps à 300 fr. d'amende; Paty, à un mois d'emprisonnement, par corps à 500 fr. d'amende, et contradictoirement, Petit à quinze jours d'emprisonnement, par corps à 300 fr. d'amende ; Tasset, par corps à 25 fr. d'amende ;

» Fixe la durée de la contrainte par corps à deux mois à l'égard de Coudray, Paty et Petit, et à huit jours à l'égard de Tasset ;

» Et statuant sur les conclusions de la partie civile ;

» Condamne les prévenus solidairement à payer au sieur Rivière, curé de Prunay-le-Gillon, la somme de 2,000 fr, à titre de dommages-intérêts ;

» Ordonne que le présent jugement sera inséré *in-extenso* dans les trois journaux qui se publient à Chartres, et dans trois journaux de Paris, au choix de la partie civile ;

» Condamne la partie civile au remboursement des frais envers l'État, sauf son recours contre les prévenus. »

Une affaire analogue s'était présentée à Besançon.

Le tribunal de police correctionnelle de Besançon avait commencé par se déclarer incompétent à propos d'une plainte en diffamation portée par M. l'abbé Muron, curé de Rongères, contre le sieur Bauquier, gérant du journal le *Républicain de l'Est* ; le tribunal n'avait pas voulu condamner. Mais sur l'appel de l'abbé Muron, qui s'était porté partie civile, la Cour de Besançon, par arrêt du 28 août dernier, a réformé le jugement,

s'est déclarée compétente, et, statuant au fond, a condamné par défaut le sieur Bauquier à 200 francs d'amende et 2,000 francs de dommages-intérêts.

Voici les motifs de l'arrêt en ce qui touche la question de droit soulevée par l'appel :

« Sur l'exception d'incompétence :

» Attendu que la loi du 15 mai 1871, en rétablissant la juridiction du jury pour les délits commis par la voie de la presse et par les autres moyens de publication énoncés dans l'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1819, n'a rien innové ;

» Qu'elle a été faite dans le même esprit que les lois des 26 mai 1819 et 8 octobre 1830 ;

» Qu'elle contient dans son article 2, §§ 2 et 3, les mêmes exceptions que ces lois ;

» Qu'elle doit être interprétée de la même manière ;

» Attendu que la loi de 1871, comme celle de 1819, distingue deux catégories de personnes : les agents ou dépositaires de l'autorité publique et tous ceux qui ont agi dans un caractère public, et contre lesquels elle permet devant le jury, seule juridiction compétente, la preuve de la vérité des faits diffamatoires, à l'occasion des actes qu'ils ont accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, et les particuliers ;

» Que les personnes qui ne sont pas comprises dans la première catégorie le sont légalement dans la seconde, et que la juridiction correctionnelle continue de connaître des diffamations et injures dont elles se plaignent ;

» Attendu que les agents et dépositaires de l'autorité publique sont ceux qui exercent, par délégation du Gouvernement, une portion de l'autorité publique ;

» Que les expressions de l'article 3 du 15 avril 1871, identiques à celles de l'article 20 de la loi du 26 mai 1819, « toute personne ayant agi dans un caractère public, » doivent être entendues dans le même sens et s'appliquent, soit aux dépositaires ou agents de l'autorité qui auraient cessé leurs fonctions à l'époque des poursuites, soit aux personnes qui, sans être revêtues d'une manière permanente du caractère d'agents ou de dépositaires de l'autorité, auraient néanmoins agi temporairement en cette qualité ;

» Que cette interprétation paraît être la seule conforme à l'esprit comme au texte de la loi, et s'induit d'ailleurs de l'opinion émise devant la Chambre des pairs par le rapporteur de la loi du 26 mai 1819 ;

» Attendu qu'il est de principe non contesté que les ministres des cultes dont l'établissement est légalement reconnu en France, et notamment les ministres du culte catholique, ne sont ni fonctionnaires publics, ni agents ou dépositaires de l'autorité publique ;

» Qu'ils ne sont investis d'aucune portion de cette

autorité, et que, quelle que soit leur position au point de vue social, ils ne peuvent être considérés comme agents de la puissance civile ;

» Qu'il importe peu que diverses lois punissent plus sévèrement les manquements commis envers eux par des paroles ou par des voies de fait, et les infractions qu'ils peuvent eux-mêmes commettre à certaines dispositions légales ;

» Qu'elles leur accordent d'importantes immunités, et, dans certains cas expressément déterminés, des juridictions exceptionnelles ;

» Qu'elles les frappent de nombreuses incapacités pour remplir presque toutes les fonctions publiques ;

» Qu'elles protègent leurs costume et règlent, dans les cérémonies publiques, le rang des dignitaires ecclésiastiques ;

» Qu'elles leur accordent un traitement ou salaire ;

» Attendu que, dans le sein du conseil de fabrique, dont il est membre de droit, le ministre du culte catholique ne peut être considéré comme un fonctionnaire public ;

» Que les membres des conseils de fabrique ne sont que de simples administrateurs des biens et revenus destinés à l'exercice du culte, et ne participant en aucune manière (le maire excepté, à raison de sa qualité personnelle) à l'exercice de l'autorité publique ;

» Que ces lois sont la conséquence de la position que le prêtre occupe dans la société, de l'influence qu'il y exerce, du caractère religieux dont il est revêtu, du ministère qu'il remplit, et que la puissance civile reconnaît et approuve ;

» Mais qu'elles n'ont pas pour effet de lui attribuer la moindre portion de l'autorité publique ;

» Attendu que de tout ce qui précède, il résulte nécessairement que, dans l'état de la législation sur la presse, le ministre du culte catholique n'est qu'un particulier, et que la juridiction correctionnelle est seule compétente pour connaître des diffamations qui lui sont adressées à raison de ses fonctions ou de sa qualité ;

» Que la jurisprudence de la Cour de cassation est constante sur ce point et n'a jamais varié sous l'empire des diverses lois qui ont régi la presse : celle de 1819, celle de 1830 et même celle de 1848, qui a interdit de poursuivre séparément de l'action publique l'action civile résultant des délits commis par la voie de la presse contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public ;

» Que, dès lors, le tribunal de Besançon avait été régulièrement saisi de la poursuite intentée par le sieur Muron, desservant de la commune de Rongères, contre le sieur Bauquier, gérant du *Republicain de l'Est* ;

» Attendu qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1806, et de l'article 215 du Code d'ins-

truction criminelle, lorsque le jugement est annulé pour violation ou omission non réparée de formes prescrites par la loi à peine de nullité, la Cour doit statuer au fond ;

» Par ces motifs,

» La Cour,

» Recevant l'appel émis contre le jugement du tribunal de Besançon du 31 mai dernier, et y faisant droit, réforme ledit jugement, se déclare compétente, et dit qu'il y a lieu de statuer au fond. »

La Cour a bien jugé. Les prêtres ne sont pas des fonctionnaires ou des mandataires, tenant leur pouvoir de l'Etat qui les paye, et obligés, par conséquent, de faire tout ce que l'Etat leur commande.

Le prêtre ne tient pas ses pouvoirs de l'Etat. L'Etat ne lui donne qu'une liberté, ou une protection. Mais il ne peut ni lui conférer le caractère ecclésiastique, ni le retirer, ni suspendre l'exercice de ses pouvoirs. Quand il nomme des évêques, il emploie un mot impropre, et ce mot de *nomination* désigne seulement une sorte de présentation qu'il fait à l'Eglise, de laquelle seule provient la nomination proprement dite. Il en est, à plus forte raison, de même pour les curés, pour lesquels il n'a pas même ce droit de présentation.

Le prêtre n'a pas de traitement de l'Etat. La cour s'est servie à ce sujet d'une expression inexacte. L'argent que l'Etat donne n'est pas la rémunération des services que le prêtre rend, lesquels, étant de nature spirituelle, ne seraient pas même susceptibles de rémunération. Il est une espèce d'indemnité payée par l'Etat en retour des anciennes propriétés ecclésiastiques confisquées. L'Etat, s'étant emparé des biens de l'Eglise, a pris à sa charge, dans une certaine mesure, l'obligation d'entretenir les ministres du culte. La somme inscrite au budget des cultes est comme la représentation des annuités d'une vieille dette publique, et la prétention de l'école révolutionnaire de faire considérer cette dépense comme une donation volontaire de l'Etat, que celui-ci peut interrompre à son gré, et qui, une fois payée, enchaîne la liberté du prêtre qui la reçoit, ne saurait être juridiquement soutenue.

Ainsi, le prêtre n'est pas un fonctionnaire. Autrefois, on a pu soutenir cette thèse dans l'espoir de couvrir les prêtres de la protection de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, qui interdisait la poursuite des fonctionnaires devant les tribunaux sans autorisation préalable du conseil d'Etat. Aujourd'hui, cet intérêt a disparu, puisque le gouvernement du 4 septembre 1870 a abrogé l'article 75, mais, à ce temps-là comme aujourd'hui, la thèse était imprudente et juridiquement inexacte.

Il reste encore un intérêt pratique à la question : c'est celui qui a été soulevé dans le procès que nous rapportons. Le délit de diffamation commis envers les particuliers est porté devant les tribunaux de police correctionnelle. Le délit de diffamation commis contre les fonctionnaires est de la compé-

tence des cours d'assises. Devant quelle juridiction doivent être portés les délits de diffamation commis contre les prêtres ? Nous avons vu que la Cour de Paris et la Cour de Besançon se sont déclarées pour la compétence du tribunal correctionnel.

La Cour de cassation, saisie de l'affaire, ne s'est pas prononcée au fond.

Il a également été décidé que les membres des conseils de fabrique ne sont pas des agents du gouvernement. (Cassation, 3 mai 1838 ; Limoges, 17 août 1838 ; Conseil d'Etat, 14 avril 1860 ; Aix, 10 février 1870.)

ARM. RAVELET.

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Coup d'œil sur l'histoire

DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE

(Suite.)

II

Le x^e siècle, siècle de fer pour l'Europe et spécialement pour la France, était passé avec ses ténèbres ; le xi^e s'ouvre sous de favorables auspices. La première croisade, prêchée au sein de la France par Urbain II, a électrisé la Fille aînée de l'Eglise et une partie de l'Europe. « La chrétienté, dit un écrivain du temps, Raoul Glaber, se revêt de la robe blanche des églises, et s'élançe vers l'avenir. » De glorieuses destinées commencent pour la science sacrée : une ardeur singulière pour l'étude se manifeste dans presque toute l'Europe ; les universités se fondent, la scolastique naît. Dès le viii^e siècle, saint Jean Damascène, dans son ouvrage *De Orthodoxa fide*, véritable *Somme théologique*, avait prélué, chez les Grecs, à la formation de la scolastique, et préparé la voie à Pierre Lombard et à saint Thomas d'Aquin. Au xi^e siècle, saint Anselme, au fond de la Normandie, dans la célèbre abbaye du Bec, où il continue saint Augustin, en philosophie et en théologie, ouvre cette série d'esprits éminents qui vont illustrer ces beaux siècles du moyen âge, siècles d'intelligence et de foi, si injustement méconnus. Des écoles célèbres fleurissent dans toutes les principales cités, mais surtout en France. « Les écoles diocésaines de France, dit Hurter, les plus nombreuses et les mieux conduites de l'Europe, étaient les pépinières du clergé, non seulement du diocèse auquel elles appartenaient, mais de l'Europe tout entière (1). » L'université de Paris surtout, par ses écoles d'arts libéraux et ses cours de philosophie et de théologie, où brillèrent les Pierre Lombard, les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin et les Bonaventure, attiraient la jeunesse de toutes les

nations ; c'était le centre, la source qui, pour emprunter les paroles du Pape Honorius III, « répandant les eaux salutaires de ses doctrines, arrosait et fécondait la terre de l'Eglise universelle (1). » Or, « ce que Paris était pour la théologie, dit Hurter, Bologne le devint par le droit (2). » Presque la même année où l'évêque de Paris publiait son *Livre des sentences*, qui a eu la gloire d'être commenté par les plus grands esprits du xiii^e et du xiv^e siècle, le moine Gratien publiait à Bologne son ouvrage sur le droit canonique, qui lui avait coûté vingt années de labeur, et que l'on appela par excellence le *Décret*. « Ce n'est pas seulement un recueil, dit Walter, c'est, à vrai dire, un traité scientifique et pratique sur tout le droit ecclésiastique (3). » Quelques écrivains prétendent que Gratien fut envoyé par le Souverain Pontife professeur son Code à l'université de Paris. Cette assertion est peu probable ; ce qui est certain, c'est qu'il eut à Bologne la chaire de droit ecclésiastique. L'Université de cette ville jeta alors le plus grand éclat. « Vers la fin du xiii^e siècle, dit le chevalier Artaud, dans son *Histoire de Dante*, Bologne n'avait pas moins de dix mille élèves de toutes les nations, qui y étudiaient le droit civil et le droit canonique. » Le goût, je dirai même l'engouement, pour cette étude devint si général, que les têtes impériales elles-mêmes s'en virent atteintes. Charlemagne avait donné l'exemple trois siècles auparavant ; il eut des imitateurs. Le moine Albéric, dans ses *Chroniques* du xii^e siècle, nous apprend que Frédéric Barberousse, entre autres, avait toujours parmi les gens de sa suite des professeurs de droit canonique ; ce qui, pour le dire en passant, ne le rendit pas plus juste envers l'Eglise. Il le fit même enseigner soigneusement à son fils, qui fut plus tard l'empereur Henri VI. L'étude du droit ecclésiastique, si bien cultivé à Bologne, fut bientôt en honneur dans toute l'Italie et chez toutes les nations catholiques.

Les Souverains Pontifes, pour concentrer toutes les forces de l'université de Paris sur la théologie, avaient, dans les commencements, fait défense d'y enseigner le droit civil, défense qui ne fut guère observée. Mais quant à la science du droit ecclésiastique, elle y fut bientôt portée à un haut degré de perfection. *In illa nobilissima civitate*, dit un écrivain presque contemporain, Rigord, *de quæstionibus juris canonici plena et perfecta inveniebatur doctrina*. « Dans cette noble cité, la science du droit canonique était entière et parfaite. » Dans ce centre européen des sciences philosophiques et théologiques, où venait de s'agiter avec fureur l'éternel problème de l'esprit humain, dans la querelle des réalistes, des nominalistes et des conceptualistes ; à côté de ces chaires qui semblaient retentir encore de l'éloquence séduisante d'Abailard et de la parole grave du Maître des sentences ; à côté de ces chaires où Albert le

(1) Bref en faveur de l'université contre ses adversaires.

(2) *Tableau des institutions du moyen âge*, t. III, p. 412.

(3) *Manuel du droit ecclésiastique*, p. 130.

(1) *Tableau des institutions du moyen âge*, t. III, p. 396.

Grand déployait sa gigantesque érudition, et où le docteur Séraphique et le docteur Angélique répandaient les lumières de leur docte enseignement ; à côté de ces chaires, la gloire de la scolastique, se dressaient, avec modestie sans doute, mais sans honte, les chaires de droit ecclésiastique, et bientôt, à côté de la Faculté de théologie, s'établit la Faculté de décret, « dont les décisions, dit Walter (p. 134), avec celles de Bologne, faisaient loi presque dans toute l'Europe. »

Cependant, les provinces rivalisaient d'ardeur avec la capitale. Dès le xi^e siècle, Lanfranc, le fondateur de la célèbre abbaye du Bec, le maître de saint Anselme, avait établi à Avranches une chaire de droit ecclésiastique. Bourges, sous saint Louis, avait aussi la sienne, à côté de sa chaire renommée de théologie. Parmi les universités des provinces, celle de Toulouse occupait un des premiers rangs. Sous Philippe-Auguste, Raymond, comte de cette ville, ardent protecteur et chef militaire de l'hérésie albigeoise, ayant été, comme chacun sait, vaincu par Simon de Montfort, abjura ses erreurs. Une partie des trésors avec lesquels il acheta la paix fut consacrée à doter l'université nouvelle que fonda Grégoire IX, à Toulouse, pour y combattre l'hérésie. Or, d'après la lettre du Pape au comte, sur huit professeurs, quatre devaient enseigner les connaissances générales et communes, c'est-à-dire les belles-lettres et la philosophie, deux la théologie et deux autres le droit ecclésiastique. Toutefois, la plus célèbre chaire de droit dans les provinces fut celle d'Orléans. Dans la bulle d'érection de l'école de cette ville en université, le Pape Clément V ne parle même que des professeurs de l'un et l'autre droit, en souvenir, sans doute, de ce qu'il y avait étudié lui-même cette science dans sa jeunesse. L'érection des universités avait été en France, jusqu'à cette époque (1307), un honneur et un droit réservés au Saint-Siège ; l'opposition du pouvoir civil commence à l'occasion de la fondation de celle d'Orléans. Philippe le Bel, qui régnait alors, cassa l'acte d'érection donné par le Pape et fonda lui-même l'université. On voit, dans le même temps, des chaires de droit ecclésiastique dans les principales villes du royaume : à Cahors, à Angers, à Perpignan, et, moins d'un siècle après, on en compte de nouvelles dans treize autres cités. C'est à la vue de cette multiplication rapide que la Faculté de décret de l'université de Paris, qui apparemment éprouvait déjà des avant-goûts de monopole, prétendit s'attribuer à elle seule tout pouvoir sur l'enseignement du droit canonique, et voulut que les écoles diocésaines reçussent d'elle la faculté d'enseigner. Or, la raison qu'opposaient ces institutions à l'ambition du corps universitaire, c'est l'ancienneté de leurs chaires de droit. Le Souverain Pontife consulté prononça en faveur de la justice et de la liberté.

L'enseignement du droit ecclésiastique était donc général en France. Nous avons déjà vu qu'il en était de même pour l'Italie. On peut dire la même

chose des autres nations catholiques de l'Europe. Vers la fin du xi^e siècle, cinq professeurs de Saint-Evroul sont appelés de France en Angleterre, à l'école de Cambridge, qui devint bientôt une université florissante. Celle d'Oxford se forma peu de temps après. Or, dans ces deux universités, les plus renommées des Iles Britanniques, il y a des chaires de droit ecclésiastique, et celles d'Oxford étaient même si célèbres, qu'on s'y rendait, disent les historiens, de la Belgique et d'autres contrées. En Espagne, la première université fut celle de Palencia en Castille, fondée, au commencement du xiii^e siècle, par le roi Alphonse, qui y appela des professeurs de France et d'Italie. Quelque temps après, on vit s'élever celle de Salamanque. Ces universités, ainsi que les autres principales écoles ecclésiastiques, avaient, là comme ailleurs, leurs chaires de droit canonique. C'est vers le milieu du xiv^e siècle que les universités s'élèvent en Allemagne : à Vienne, à Prague, à Cologne. « Or, dit Schenkl (*Instit. eccl.*, p. 118), on y cultivait l'un et l'autre droit avec une ardeur égale, sinon supérieure, à celle que déployaient les académies des autres nations, *eodem, si non majore, fervore.* »

Cette ferveur pour cette partie de la science sacrée se maintint universellement dans toute l'Europe, jusqu'à l'époque où les Luther, les Calvin, les Henri VIII vinrent commencer l'apostasie des peuples, que le philosophisme consumera plus tard. Les raisons de cette ardeur pour la science du droit canonique pendant les xii^e, xiii^e, xiv^e, xv^e siècles sont multiples. Outre l'importance intrinsèque inhérente à cette branche des études ecclésiastiques, et qui est indépendante des circonstances, on doit compter d'abord, parmi les causes de progrès, l'union des deux droits opérée par les empereurs Constantin, Justinien, Charlemagne et leurs imitateurs, union qui a fondé ce qu'on a appelé le droit du moyen âge. L'importance que les papes attachaient à cette science, dont ils établissaient des chaires dans toutes les universités, fut aussi une des causes les plus puissantes de son progrès : les protestants et les écrivains qui ont exagéré outre mesure l'influence des fausses décrétales, voient ici une preuve de l'ambition envahissante des Souverains Pontifes, et Hallam, au tome II de son ouvrage érudit, mais rempli de préjugés anglicans, sur l'Europe au moyen âge, donne l'étude alors universelle du droit canonique comme un des moyens les plus efficaces dont les papes se sont servis pour fonder et maintenir leur omnipotence. Ajoutons que les honneurs, les dignités ecclésiastiques étaient la récompense des succès dans cette science. Les plus grands papes du moyen âge, ces civilisateurs de l'Europe, avaient du droit ecclésiastique une connaissance parfaite. Grégoire VII y était très versé ; Alexandre III et Urbain III l'avaient professé à Bologne ; l'historien des Papes, Ciaconius, nous apprend du premier qu'il était très versé dans l'un et l'autre droit, *divini humanique juris consultissimus*. Innocent III et Gré-

goire IX avaient étudié à Paris la science canonique ; c'est par les ordres et sous la direction de ce dernier, que Raymond de Pennafort publia la célèbre collection connue sous le nom de *Décrétales de Grégoire IX*, et qui forme le second volume du *Corps de droit*. Quant à Innocent III, Hurter dit que « la branche de la science sacrée dans laquelle il était le plus instruit, était l'histoire de l'Eglise et le droit ecclésiastique (1). » Les plus célèbres évêques, les patriarches d'Orient, les princes de l'Eglise imitaient en cela les Souverains Pontifes ; le cardinal de Turrecremata s'y fit un nom illustre, et le cardinal d'Ostie mérita d'être chanté par Dante, et obtint place dans son *Paradis* comme l'astre de la science canonique.

Le caractère de la science du droit ecclésiastique, dans cette seconde période de son histoire, c'est son élévation au rang de science académique, et sa diffusion universelle en Europe. L'enseignement en fut d'abord uni, fondu avec celui de la théologie ou du droit civil. Il subit ensuite les phases diverses de la théologie ; les Gloses, comme les Sentences en théologie, furent d'abord en honneur presque à l'égal de l'Evangile, dit un critique : *sicut antiqui adorabant idola pro diis, ita adorabant canonistæ Glossatores pro Evangelistis*. Bientôt la scolastique envahit cette étude comme toutes les autres, et lui communique sa fécondité et aussi son humeur disputeuse. On fit des Sommes et des Commentaires sur les Sommes en droit comme en théologie, et ce qui montre avec quelle incroyable ardeur cette science était cultivée, c'est que, d'après les auteurs qui ont écrit l'histoire, les Commentaires publiés sur le décret de Gratien ne le cèdent guère en nombre à ceux qu'on publia sur le *Livre des sentences* de Pierre Lombard. Or, si nous en croyons les historiens de la théologie, ceux-ci s'élevèrent à plus de quatre mille. En considérant cette immense quantité de travaux, on comprend sans peine le double reproche fait à cette période de l'histoire du droit ecclésiastique, un défaut de critique suffisante dans l'admission des matériaux de la science, et un manque de netteté, de précision, de philosophie et de forme littéraire dans la mise en œuvre, défauts qui vont disparaître dans la période suivante.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Raisons du jugement universel.

L'Evangile nous révèle l'effroyable cataclysme qui doit emporter toutes les générations humaines au tribunal du Souverain Juge. Nous n'avons rien à ajouter à ce tableau tracé par une main divine. C'est une vérité de foi qu'outre le jugement particulier que chacun de nous doit subir après sa mort, il y aura un jugement général où, en présence de

tout le genre humain rassemblé, la première sentence sera publiquement ratifiée, et la souveraine grandeur de Dieu hautement manifestée et reconnue sur les débris de l'univers. On se demande quelquefois le but que Dieu s'est proposé dans ce nouvel examen, dans cette terrible et publique revision de notre dernière cause. Sans doute, la sagesse divine a des secrets qu'il n'est pas donné à l'œil de l'homme d'approfondir. Il est des motifs cachés que nous ne connaissons bien qu'au jour des grandes révélations ; mais il en est quelques-uns que Dieu a mis à la portée de notre intelligence. Nous pouvons les interroger avec respect et soumission d'esprit.

Le premier motif, le seul dont nous nous occupons aujourd'hui, c'est la glorification publique, solennelle, éclatante du Fils de l'Homme. Ici-bas, il faut le reconnaître, Jésus-Christ n'a jamais paru, si ce n'est peut-être sur la Thabor, dans toutes les splendeurs de sa gloire. Jamais il n'a reçu, d'une manière complète et générale, les hommages et les adorations qui sont dus à son divin nom. A son passage sur la terre, il a été couvert d'opprobres, méconnu de son peuple, haï des Pharisiens, ridiculisé par les grands du monde, livré à une mort ignominieuse. Il s'est fait victime pour nous, et il le sera toujours. Il s'est fait homme de douleurs, et ses douleurs dureront jusqu'à la fin des temps. Il a été blasphémé dans son nom, insulté dans sa loi, attaqué dans ses représentants. Pendant de longs siècles, ces blasphèmes se sont perdus au milieu du concert de louanges et d'amour qui s'échappait de tous les cœurs chrétiens ; mais, à mesure que nous nous éloignons de son berceau et que nous nous rapprochons de son second avènement, ces outrages, ces attaques prennent un caractère de violence et d'astuce d'une perversité inouïe. Notre siècle a dépassé tout ce que les siècles précédents nous avaient légué de blasphèmes. Jamais, peut-être, le mépris et l'insulte ne sont montés plus haut. Entendez ces cris acharnés qui s'échappent de presque tous les organes de l'opinion, comme autrefois de la bouche des Juifs déicides : *Nolumus hunc regnare super nos*. « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous ! » *Tolle, tolle*. « Enlevez-le ! enlevez-le ! » Je frémirais d'aller plus loin. Ce ne sont pas, d'ailleurs, ces vociférations, si criminelles qu'elles soient, qui sont les plus sensibles au cœur du divin Maître. Tandis que le peuple abusé poussait ces horribles clameurs, Jésus levait les yeux au ciel et disait à Dieu son Père : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Mais son indignation et sa colère, il les réservait pour ces docteurs orgueilleux qui prétendaient lui enseigner la sagesse et lui posaient des questions captieuses pour le tenter. C'était là pour lui le plus cruel des outrages et pour lequel il semble s'être montré sans miséricorde. N'est-ce pas là le crime et la honte de notre époque ? Que de misérables écrivains ne voyons-nous pas, souvent au sortir d'une orgie, entreprendre d'un

(1) *Histoire d'Innocent III*, t. III, p. 437.

trait de plume de refaire l'œuvre de Jésus-Christ, donner des conseils à son Eglise, et sous une ironique bienveillance, qui ne peut faire illusion qu'à des sots, lui indiquer la voie qu'elle doit suivre désormais pour être à la hauteur de ses destinées ? Conçoit-on un pareil délire d'orgueil, un outrage plus sanglant ? Et dire que des chrétiens, d'honnêtes chrétiens, rassurés par de vaines et fallacieuses distinctions, se laissent prendre à ces déclamations pitoyables et blâment intérieurement, peut-être, l'Eglise de ne pas faire de concessions à ce qu'ils appellent l'esprit moderne, qui n'est autre chose que le vieil esprit du mal. Ah ! c'est là le comble des amertumes pour le cœur de mon Dieu ! Quoi ! vous, enfants de Jésus-Christ, qui pratiquez sa loi avec amour, vous croyez sincèrement que l'Eglise a reçu les promesses divines, et qu'elle sera assistée de l'Esprit-Saint jusqu'à la fin des siècles, et, de votre propre autorité, vous borneriez cette assistance aux choses purement surnaturelles, et vous admettriez, avec ses ennemis, que Dieu lui a refusé l'intelligence des choses de la terre ! Mais l'histoire est là, mais les faits sont là, mais la raison est là pour nous démontrer, à nous chrétiens, que les éclatantes lumières dont l'a revêtue son Chef suprême doivent projeter et projettent, en effet, de longs et lumineux reflets sur les intérêts même les plus étrangers à sa mission divine.

L'Eglise ne sait-elle pas mieux que vous ce qu'elle a reçu ? C'est là une vérité de la dernière évidence, et que nous devons soutenir hautement. Ce n'est pas quand l'enfer hurle autour de nous qu'il faut faire de lâches concessions ou garder un silence plus lâche encore. Ah ! le divin Sauveur est assez abreuvé d'amertumes, sans que nous ajoutions cette absinthe au calice que notre siècle lui présente ! Portons noblement notre drapeau de chrétien, et, tout en priant le Seigneur, avec un cœur contrit et humilié, qu'il daigne abrégier les épreuves, faisons face à l'ennemi et combattons comme des soldats qui portent avec eux la victoire. Nos ennemis sont forts et nombreux ? Et qu'importe le nombre ! Qu'avons-nous à craindre ? Dieu n'est-il pas avec nous ? Il saura bien fermer quand il le faudra tous ces souterrains de l'enfer. Et dussions-nous succomber un instant, n'avons-nous pas les paroles de la vie ? Ne savons-nous pas que notre défaite sera passagère, et que trois jours suffisent à la tombe pour préparer leur triomphe aux vérités éternelles ? Relisons ces ineffables paroles du divin Maître. Il s'adresse à Pierre, le chef des apôtres : *Tu es Pierre, lui dit-il, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Voilà notre force, notre consolation, notre espérance ! Tout ce que nous voyons ne doit pas ébranler notre foi, ni même provoquer notre étonnement. Nous sommes avertis d'avance. Tout a été prédit. Le Christ doit passer par les opprobres pour entrer dans sa gloire, mais les humiliations sont le gage assuré de son triomphe. Jamais, tant que le monde

sera monde, il n'y aura d'homme plus exposé aux mépris et aux outrages que notre divin Sauveur. Jamais également, il n'y aura d'homme qui fasse palpiter plus de cœurs, qui suscite de plus héroïques dévouements. Le vieillard Siméon l'avait annoncé aux premiers jours de sa naissance. « Cet enfant a été établi pour la ruine et la résurrection de plusieurs. Il sera un signe de contradiction parmi les hommes. » Jamais prophétie s'est-elle mieux accomplie ? Dans toutes les parties du globe, deux voix s'élèvent incessamment comme des entrailles de la terre ; l'une qui dit : Adoration, gloire, amour à Jésus Sauveur des hommes ; l'autre qui crie : Malédiction, ruine, mort à Jésus-Christ et à son Eglise. Et ces deux voix retentissent, tantôt plus fort, tantôt moins, jusqu'à ce qu'enfin elles aillent se perdre dans le bouleversement de l'univers et les profondeurs de l'éternité.

Alors le jour des justices sera venu : le Christ entrera dans sa gloire ; il paraîtra, la croix à la main, dans tout l'éclat de sa majesté, seul dominateur des nations, seul roi de l'univers, juge suprême de tous les hommes qui, tous sans exception, justes ou pécheurs, courberont enfin la tête devant lui.

Ce jour-là sera par excellence le jour du Seigneur, *dies Domini*, parce qu'oubliant tout autre espèce d'intérêts, il ne songera qu'à ceux de sa gloire. Il vengera l'honneur que les pervers ont cherché ici-bas à lui ravir, et, dans la justice qu'il rendra, il se fera, avant tout, justice à lui-même. En ce jour-là, dit Isaïe, Jésus-Christ seul paraîtra grand, Jésus-Christ seul sera grand. *Elevabitur Dominus solus in die illa.* (II, 17.)

(A suivre).

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Controverse populaire.

LES DIMANCHES DU PERE THOMAS.

Toc, toc... Entrez ! C'était le bon père Thomas, mon interlocuteur de dimanche dernier. Fidèle au rendez-vous, il m'arrivait avec un petit air vainqueur qui semblait me dire : « Attendez, monsieur le curé, j'ai fait, cette semaine, une bonne cargaison d'arguments ; vous en allez voir de belles ! » Il tira en effet de sa poche une petite brochure aux couleurs tendres ! « Tenez, me dit-il, lisez-moi cela ! On vous y fera toucher du doigt les véritables causes de nos désastres, et le clergé y est pour sa bonne part.

— Le clergé ! on l'accuse sans doute d'avoir envoyé de l'argent aux Prussiens ?

— Oh ! c'est plus sérieux !

— Comment ! plus sérieux... Est-ce qu'il aurait livré les secrets de Gambetta à l'ennemi ?

— Je ne sais pas si Gambetta a eu d'autres secrets

que celui de perdre la France. Il n'avait pas besoin du clergé pour cela : il suffisait à la besogne.

— Savez-vous que vous devenez malin, père Thomas ? Gambetta avait pourtant une belle voix ; il y avait de la jeunesse dans son style !

— Beaucoup trop, monsieur, et dans sa tête aussi. Quelle idée de confier les destinées de la France à un blanc-bec, parce qu'il est beau parleur ; c'est comme si je confiais le soin de mes affaires à mon plus jeune apprenti, et le coquin a la langue bien pendue, je vous en réponds.

— Oui, mais on lui avait adjoint un homme d'expérience... en révolutions, le citoyen Crémieux.

— Dites qu'ils s'étaient adjoints eux-mêmes. C'était un bel attelage et bon pour la culbute ! Mettez à la même voiture un jeune et fringant poulain en compagnie d'un vieux cheval usé, je céderai volontiers ma place à un autre.

— Malheureusement, vous étiez obligé de la garder, et nous aussi. Nous voilà dans le hourbier et sans espérance d'en sortir de sitôt.

— Oh ! nous en sortirons ; lisez ma brochure, ce n'est qu'un essai, mais ces essais-là valent des coups de maître. »

Je jetai alors les yeux sur la brochure, et j'en parcourus le titre ainsi conçu :

« *Essai sur la réorganisation politique et militaire de la France*, par le général Louis Du Temple, ex-commandant en chef des troupes de la Nièvre. »

« Ce n'est pas l'œuvre du premier venu, reprit le père Thomas, d'un de ces folliculaires sans aveu qui, de parti pris, attaquent tout ce qui est respectable et sacré ; c'est un brave général, homme d'ordre, qui a arrêté Malardier et qui attribue aux prêtres catholiques tous les malheurs de la France.

— C'est roide ! Je crois que Malardier a dit cela aussi quelque part.

— J'en répondrais par exemple ! En sa qualité d'instituteur socialiste, il n'a pas été là sans avoir maille à partir avec son curé.

— Pourquoi donc le brave général a-t-il arrêté Malardier, puisqu'ils professent les mêmes doctrines ?

— C'est précisément la question que lui a faite Malardier, lorsque le général Du Temple lui a mis la main sur le collet.

— Que lui a répondu M. Louis Du Temple ?

— On raconte qu'il aurait dit : Malardier, vous êtes un sot !

— Bon ! Une injure n'est pas une raison.

— Oh ! monsieur, la réponse n'était pas mauvaise ; c'est comme s'il lui eût dit : « Aujourd'hui, il n'y a plus de règles fixes de gouvernement ; le monde appartient au plus fort. Je suis le plus fort, vous me disputez ma place au soleil, je vous mets à l'ombre. Vous êtes un sot de ne pas comprendre cela. »

— Votre traduction ne manque ni de piquant ni d'exactitude. Cependant, si Malardier redevient le plus fort ?

— Eh bien ! ce sera au tour du général d'être mis à l'ombre.

— Parfait ! c'est le procédé des sauvages, élevé à la hauteur de la civilisation moderne.

— Mon Dieu ! Il en a été ainsi de tout temps. *Ote-toi de là que je m'y mette*. C'est le refrain de tous les siècles : la nature humaine a été et est encore partout la même.

— Pas tout à fait. Il y a une grande différence entre la nature humaine déchuée et obstinée dans sa déchéance et la nature humaine relevée de sa chute et régénérée par Jésus-Christ.

— Expliquez-moi cette différence.

— Il serait trop long de vous en montrer tous les caractères distinctifs. Je m'arrête à ce seul point qui les résume tous. L'une met ses espérances sur la terre, l'autre dans le ciel.

— Ah ? nous y voilà ! Un chrétien ne doit travailler que pour le ciel ! Avec une pareille doctrine, ne voyez-vous pas que vous détruisez toute activité, toute initiative ?

— C'est ce que je ne vois nullement. Comment l'homme condamné au travail, qui demande de l'activité et de l'initiative, perdrait-il ces qualités parce qu'il a le ciel pour stimulant ?

— Un chrétien, d'après vous, doit mépriser les biens temporels, et n'aspirer qu'aux biens éternels. Imbu de ces idées, il regarde ce qui l'entoure comme de la vile boue qu'il doit fouler aux pieds, et, retiré du monde, il se dit, comme le rat de la fable : « Les choses d'ici-bas ne me regardent plus. »

— Votre citation, père Thomas, prouve contre vous. Le rat est retiré dans un fromage de Hollande. Il y satisfait ses appétits grossiers : c'est l'homme adonné à la matière. Il veut jouir, et, pour ne pas être troublé dans ses jouissances, il devient égoïste et lâche. C'est ce que nous voyons tous les jours.

— J'ai appris cette fable dans mon enfance : il ne m'en est resté qu'un seul vers, celui que je vous ai cité. Il me semble, cependant, que c'est dirigé contre les moines.

— Vos souvenirs ne vous trompent pas ; mais l'auteur, qui était un très malin bonhomme, ne connaissait guère les moines que par les satires des beaux esprits qui l'avaient précédé. Protestants ou incrédules, pour la plupart, ils se vengeaient sur les couvents de la religion qui les condamnait. La recette n'en est pas perdue. Quoi qu'il en soit, et en admettant pour quelques-unes de ces maisons l'exactitude du tableau, qu'est-ce que cela prouve ? Qu'elles étaient déchuées de la sainteté de leur état. La religion, qui commande l'esprit de sacrifice et de dévouement, n'en est pas moins propre à former des saints et des héros, à plus forte raison de bons citoyens.

— Des saints, peut-être ; des héros et de bons citoyens, c'est autre chose. Je ne pourrais pas m'expliquer clairement sur ce sujet, vous êtes, d'ailleurs, toujours prêt à me river mon clou. Heureusement que le général Du Temple est là. Il vous répondra pour moi. Je vous laisse sa brochure ; vous la méditez à loisir. Je trouve, cependant, monsieur

le curé, que c'est une bonne chose de se reposer le dimanche. J'en reçois déjà la récompense dans nos entretiens, sans compter que, tout le reste de la semaine, j'ai plus de cœur à l'ouvrage.

— *Otiare, quo melius labores!*

— Bon! du latin! Que veut dire ce latin-là?

— Qu'il faut se reposer pour mieux travailler.

— Ce latin-là a raison!

— Ah! père Thomas, on dirait que vous avez lu Molière!

— Qu'est-ce que c'est que Molière? Est-ce le pendant de votre vieux de trois mille ans?

— Non, c'est un auteur comique du temps de Louis XIV. Il a peint les travers et les ridicules de son siècle.

— Il aurait fort à faire en celui-ci!

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Variétés.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

VOYAGE DANS LES MONTAGNES DES ALPES. — SITES PITTORESQUES.
— HISTOIRE DE L'APPARITION DE LA VIERGE (1).

Nous ne décrivons pas la situation pittoresque de la vieille capitale du Dauphiné, assise dans un amphithéâtre de montagnes entre le Drac et l'Isère, protégée par une citadelle dont les fortifications sont superposées sur la pente escarpée d'un rocher. Nous avons hâte de visiter la cathédrale où saint Hugues a officié. La première construction religieuse élevée à la gloire de Dieu sur les bords de l'Isère le fut par saint Domnin vers 380 de l'ère chrétienne. Elle fut remplacée par un édifice plus vaste, dû à la munificence de Charlemagne, qui ne voulut rester étranger à aucune entreprise importante de son siècle. Déjà le culte de la sainte Vierge était florissant dans cette province : Saint Ferjus, évêque de Grenoble, était mort martyr en prêchant la virginité perpétuelle de Marie. Dès le x^e siècle, la cathédrale était sous le vocable de Notre-Dame. Le ciborium, tabernacle gothique qui décore cette église romane, est un morceau précieux de sculpture architecturale qui peut rivaliser avec tout ce qu'une imagination féconde a produit de plus gracieux. Huit niches, posées sur deux rangs, sont ouvragées avec le même luxe. Les dais qui en font le couronnement servent de piédestaux à d'autres statuettes. Les feuillages, les rameaux, les fleurons font de la partie supérieure une véritable corbeille de fleurs. Un dais à trois faces, où le ciseau s'est plu à perfectionner les moindres détails, la couronne. Cette pyramide en pierre

fine mesure 16 mètres de hauteur sur 3 mètres de largeur; elle est placée, comme les ciboriums du moyen âge, à la droite du chœur. (V. Bourassé, *Cathédrales de France*, Notre-Dame de Grenoble.)

Le voyage de la Salette commence par une promenade à travers une allée bordée d'arbres, de huit kilomètres, jusqu'au pont de Claix, formé d'une immense arche de 46 mètres d'ouverture. De là, la route se prolonge jusqu'à Vizille, tantôt le long des rives du Drac aux flots bruyants, tantôt près des bords de la Romanche, dont le cours est plus calme. La petite ville de Vizille, avec son redoutable castel du moyen âge, encore plein de souvenirs du féroce Lesdiguières et des dévastations protestantes, est coquettement assise sur les bords de la Romanche, à l'entrée d'une des plus belles vallées de France. Une ceinture de hautes montagnes aux cimes neigeuses l'enlace de ses flancs couverts de forêts. Pendant les deux heures que l'on met à gravir l'une d'elles, l'œil tour à tour s'abaisse sur la vallée qui a rejeté son vêtement de neige, pour se couvrir des charmes du printemps, ou se porte sur la chaîne de montagnes jetées circulairement autour du bassin verdoyant, au milieu duquel apparaissent des maisons éparses, le fleuve qui le traverse comme un large ruban, et une modeste église solitairement placée sur la pente.

Le village de Laffray, que l'on trouve au sommet, rappelle le passage de Napoléon, au retour de l'île d'Elbe; c'est là qu'il entraîna le régiment envoyé pour l'arrêter: « Soldats, dit-il, ne reconnaissez-vous plus votre général? » Bientôt après, on rencontre trois lacs, dont les eaux viennent baigner le bord de la route. Ces nappes d'eau de 2 kilomètres d'étendue, placées à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui reflètent l'azur du ciel, reposent agréablement la vue. La Providence semble avoir transvasé dans les montagnes du Dauphiné ces merveilles de la Suisse, afin de dédommager le pèlerin des fatigues du voyage.

Au sortir de la Mure, le paysage change d'aspect: on se trouve en présence d'une suite de montagnes dénudées, au milieu desquelles se dresse le gigantesque Obion. Ce géant, dont les masses rocailleuses s'entassent les unes sur les autres par étage, porte à mille mètres dans les airs sa tête toujours couverte de neige. Des cavités profondes, des crevasses béantes semblent marquer les endroits où la foudre l'a frappé. En présence de cette merveille de la puissance du Créateur, l'homme sent toute la petitesse de son néant. Aucune partie des Alpes ne présente des scènes d'un aspect plus saisissant. Tantôt la route, s'enroulant sur le flanc des rochers, descend au fond de l'abîme; tantôt elle serpente sur la croupe des montagnes jusqu'à une hauteur prodigieuse. Si vous portez vos regards à l'horizon, vous apercevez d'immenses gradins de rochers sombres, des pics élancés, des crêtes chargées de neige, séparées par des précipices effrayants. Si vous les reportez en arrière, ils plongent dans un profond abîme en en-

(1) Extrait d'un ouvrage intitulé: *Histoire des pèlerinages*, par M. l'abbé Leroy, qui paraîtra prochainement à la Librairie L. Vivès.

tonnoir aux escaliers gigantesques, avec des arbres pour balustrade.

Après avoir longé des plaines bordées de noyers, franchi un torrent à une hauteur prodigieuse, côtoyé des précipices sans fond et traversé de capricieuses vallées, nous arrivons enfin au bourg de Corps, placé au pied de la Salette. De quelque direction que viennent les pèlerins, tous doivent passer à Corps ; c'est l'entrée obligatoire de la gorge qui conduit à la chaîne de montagnes de la Salette. Le lendemain, à notre lever, nous trouvons tous les habitants occupés à planter sur la place des lignes de jeunes sapins verts, coupés au pied dans la montagne, à tendre des guirlandes de feuillage d'un sapin à l'autre vis-à-vis, de manière à former un berceau de verdure. La dame de l'hôtel où nous sommes descendu, est occupée avec tout son personnel à tapisser de verdure toute la façade de sa maison et à dresser un magnifique reposoir : c'est la fête du Saint-Sacrement. Un soleil radieux va l'éclairer, tous les habitants sont dans la joie. On nous montre, au milieu de ceux qui font ces préparatifs, plusieurs proches parents de Mélanie et de Maximin. Si notre mémoire est bien fidèle, nous croyons même qu'on nous a désigné le père de l'un de ces enfants. Nous pénétrons dans l'église ; elle est déjà remplie de fidèles. M. Mélin, archiprêtre, dont le nom figure bien souvent dans les récits de la Salette, nous offre, pour célébrer les saints mystères, de riches ornements en velours cramoisi, et un calice en vermeil entièrement ciselé. Une nombreuse assistance nous édifie par sa piété. Il y a peu d'années, ce pays vivait dans un total oubli de la loi sainte ; le dimanche y était profané par des travaux manuels, la maison du Seigneur était déserte. Voilà le changement que l'apparition de la Salette a opéré non seulement à Corps mais dans toute la région.

C'est à la sainte Montagne que nous voulons célébrer la Fête-Dieu. Au sortir de Corps, nous pénétrons dans la magnifique gorge boisée qui y conduit. Un torrent rapide mugit à notre gauche ; au delà s'élèvent des montagnes dont les cimes atteignent les nues ; à notre droite une haute montagne se dresse presque perpendiculairement à une prodigieuse élévation. Un feuillage plein de fraîcheur les recouvre jusqu'à une certaine hauteur. Nous y retrouvons notre belle et forte végétation du Nord. Des oiseaux se jouent dans les branchages des arbres. Les coucous, les rossignols, les fauvettes animent de leurs chants joyeux ces solitudes. Nous cheminons à pied, admirant les pompes majestueuses de la nature. Jamais nous n'avons contemplé de sites aussi grandioses. Le sentier serpente sur le flanc des montagnes, traverse des torrents, longe des précipices. A mesure que nous avançons, d'autres pics plus élevés se découvrent ; ils sont garnis de forêts de sapins ; une nature sauvage et sombre étale à nos yeux ses belles horreurs, et nos pieds sont suspendus sur d'affreux abîmes, dont nous n'osons sonder la profondeur. Partout un solennel et religieux

silence, interrompu seulement par le bruit d'une cascade ou le sourd mugissement du torrent. Quelques vieilles chapelles isolées et désertes servent de haltes au pèlerin. La première est Notre-Dame de Gournier, placée près du pont jeté sur le torrent, à proximité de la cascade formée par la chute d'un ruisseau qui se précipite du haut d'une montagne. Après avoir adressé une prière à la Reine du désert, nous suivons les sinuosités du sentier qui contourne un rocher dont la tête se perd dans les nuages. Nous arrivons ainsi par de longs circuits à une autre chapelle, Notre-Dame de Pitié, qui commence à nous parler des douleurs et des larmes de Marie. Un pignon surmonté d'un petit clocher la signale à notre dévotion.

Bientôt après, nous entrons dans le village de la Salette. Posé avec ses hameaux sur le flanc des montagnes, à mi-chemin de leurs bases aux sommets les plus élevés, il semble s'être arrêté quand la vie n'a plus été possible au-delà. L'Église est ouverte, ses deux petites cloches sonnent à toute volée ; nous y pénétrons, mais elle est déserte, la procession en est sortie. Arrivé au-dessus du village, nous l'apercevons qui déploie ses deux longues files d'enfants portant des oriflammes, de demoiselles en robes blanches, de pénitents blancs tenant des flambeaux, elle arrive à un reposoir dressé sur la pente d'une montagne voisine ; un abîme nous en sépare. Néanmoins, les chants arrivent distinctement jusqu'à nous ; nous recevons la bénédiction du Saint-Sacrement, agenouillé sur un rocher de marbre noir ; puis nous continuons notre ascension.

Au sortir du village de la Salette, nous traversons des champs de seigle et d'avoine, s'étendant au-dessus des habitations ; la pente en est tellement rapide, que nous ne comprenons pas comment ceux qui les cultivent ne roulent pas dans l'abîme. Au-dessus de ces champs superposés commencent les pâturages. Nous laissons à gauche le hameau des Ablandins, séjour de Mélanie et de Maximin, au moment de l'apparition ; Doursières et sa petite chapelle, où l'on aperçoit un groupe de sapins et de chênes nouveaux, et les derniers restes d'une végétation expirante. Nous gravissons des pentes escarpées, sur lesquelles ne croît pas le plus humble buisson, mais que recouvre une herbe courte et parfumée : nous sommes à la base du mont Planeau ; nous touchons à la première des quatorze croix plantées de distance en distance sur le chemin en lacet, dont les zigzags nous conduisent au sommet. Souvent le sentier est tellement étroit, qu'il faut se serrer contre les parois de la montagne pour laisser passer le pèlerin qui descend. C'est ce que nous faisons à la rencontre du maire de la Salette, qui accompagne un religieux dominicain à qui nous communiquons nos impressions. Un frisson nous prend chaque fois que nous mesurons du regard la profondeur des abîmes sur lesquels nous sommes comme suspendu. Instinctivement, nous nous serrons contre le flanc de la montagne. Notre guide, ami des parents des

deux enfants favorisés de l'apparition, nous rassure, en nous affirmant qu'il n'est jamais arrivé le moindre accident. « Plusieurs chutes ont eu lieu, ajouta-t-il, mais toujours les personnes ont été retenues comme par une main invisible sur le penchant du précipice où elles roulaient. Une dame est sauvée par sa robe qui s'accroche aux aspérités du rocher; un officier, par son épée qui s'enfonce dans une crevasse. Un autre est précipité sur une sommité inférieure, et s'y cramponne sans autre mal que sa frayeur. Un dernier tombe dans une cavité et y demeure jusqu'à ce qu'on aille l'en retirer. »

Ces récits de notre guide montrent que les anges gardiens des pèlerins marchent à côté d'eux lorsqu'ils gravissent la sainte Montagne, de peur que leur pied ne heurte contre quelque pierre. (Psaume xc.)

Après trois heures d'ascension, dont une pour gravir le dernier mont à pic, nous arrivons enfin sur le plateau élevé à 6,000 pieds. Le soleil l'éclaire de ses rayons; nous n'apercevons pas sous nos pieds, dans la région des nuages, le moindre brouillard, tant le ciel est pur. Un immense gazon vert, émaillé de fleurs bleues et blanches, emblèmes de Mariè, revêt ce plateau spacieux où est descendue la Reine des cieux. Aucun rocher saillant, aucun fragment de pierre n'en dépare les gracieux contours. A peine, de loin en loin, quelques débris d'ardoises bleues s'y mêlent aux petites fleurs de même nuance. Il semble que le Seigneur ait étendu sur le sommet où devait descendre sa Mère un riche tapis aux couleurs célestes. Une ceinture de montagnes plus élevées l'entoure, comme pour le protéger et l'abriter. D'un côté, c'est le Gargas et le Chamoux, qui portent leurs cimes à plus de 4,000 pieds au-dessus du plateau, et sont, avec d'autres chaînes intermédiaires, revêtus d'un beau gazon vert; de l'autre, c'est l'Obion, le Sabaton, le Périgue, les roches du Dévolay, dressant leurs pics rocailleux et arides ou leurs têtes ceintes d'une couronne de neige. Rien n'est plus imposant que ces masses énormes, les unes éclairées et d'un aspect ravissant, les autres sombres et sauvages. Tous les climats et toutes les saisons, le nord et le midi, l'hiver et l'été, sont là représentés comme pour former un cortège d'honneur à la Reine de la création, à Celle que symbolisent les régions et les temps.

C'est sur ce plateau de la Salette, le 19 septembre 1846, au commencement du pontificat de Pie IX, que Mélanie, âgée de quinze ans et Maximin de onze, tous deux du bourg de Corps, mais en condition chez deux fermiers, Selme et Pra, du hameau des Ablandins, gardaient leur petit troupeau de vaches. Quand l'*Angelus*, sonné par la cloche du village, leur annonça l'heure de midi, ils firent boire leurs vaches au ruisseau du Sézia, qui coule autour d'un petit ravin, prirent leur modeste repas, ramenèrent ensuite leur troupeau sur le plateau, repassèrent le ravin et s'endormirent à quelque distance, près d'une source tarie. Mélanie, réveillée la pre-

mière, ne voyant plus les vaches, appela Maximin. Ils passèrent le ruisseau, montèrent rapidement la pente et arrivèrent sur le plateau où ils les trouvèrent couchées. Redescendant alors vers la source qu'ils venaient de quitter, ils aperçurent un globe de lumière plus éclatant que le soleil, près de la petite fontaine. Le globe lumineux s'entr'ouvrit, et une belle dame, la sainte Vierge, apparut au milieu. Elle était assise, les pieds dans la fontaine tarie, la tête dans ses mains, comme plongée dans la plus profonde douleur. Mélanie, saisie de crainte, laissa tomber son bâton; Maximin, plus hardi, lui dit: « Garde ton bâton, si elle nous fait quelque chose, je lui en donnerai un bon coup. » Mais la dame s'étant levée croisa les bras et dit aux enfants: « Avancez, mes enfants, n'ayez pas peur, je viens vous apprendre une grande nouvelle. » Les enfants s'étant avancés, elle se plaça en face d'eux et leur dit en pleurant:

« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller la main de mon Fils; elle est si forte, si pesante que je ne puis plus la maintenir. Si je veux qu'il ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse; et pour vous autres vous n'en faites pas cas! Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservée le septième, et on ne veut pas me l'accorder. Voilà ce qui appesantit tant le bras de mon Fils. Ceux qui conduisent les charrettes mêlent continuellement le nom de mon Fils à leurs juréments: cela aussi appesantit la main de mon Fils. Si la récolte se gâte, ce n'est rien qu'à cause de vous autres. Je vous l'ai fait voir l'an passé par les pommes de terre, vous n'en avez pas fait cas. Cette année, pour la Noël, il n'y en aura plus. Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer, car tout ce que vous sèmerez les bêtes le mangeront, et ce qui viendra tombera en poussière. Il viendra une grande famine. Avant que la famine vienne, les enfants au-dessous de sept ans seront agités par un tremblement nerveux et mourront entre les mains de ceux qui les tiendront. Les noix deviendront mauvaises, les raisins pourriront. » Ici la sainte Vierge donne un secret à chacun des enfants, puis elle continue: « Faites-vous bien votre prière, mes enfants? — Pas guère, madame. — « Il faut bien la faire mes enfants, soir et matin. Quand vous ne pourrez pas mieux faire, dites un *Pater* et un *Ave Maria*. Quand vous aurez le temps, dites-en davantage. Il ne va que quelques femmes âgées à la messe; les autres travaillent tout l'été le dimanche. Et l'hiver, quand les jeunes gens ne savent que faire, ils vont à la messe pour se moquer de la religion. Le carême, on va à la boucherie comme des chiens. N'avez-vous pas vu le blé gâté? — Non, madame. — Et lorsque, étant avec votre père vers le Coin, vous prîtes deux ou trois épis dans vos mains, vous les froissâtes et tout tomba en poussière; et qu'à une demi-heure de Corps votre père vous donna un morceau de pain, en vous disant: Tiens, mon enfant, mange encore du pain

cette année, car si le blé continue comme cela, je ne sais pas qui en mangera l'année prochaine. — Oui, répond Maximin, j'en souviens à présent. — Si les hommes se convertissent, les pierres, les rochers se changeront en monceaux de blé. Les pommes de terre se trouveront ensemencées par la terre. Eh bien ! mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple. » (Extrait textuel, mais abrégé.)

Alors la sainte Vierge franchit le ruisseau, monta le petit ravin, marchant à la cime de l'herbe, sans la faire plier, glissa sur cette pente gracieuse, traçant presque la première lettre de son nom béni, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue au point culminant du plateau. Les enfants la suivaient avec empressement. Là, elle commença à s'élever doucement en leur présence. Un instant elle demeura tournée vers ces neiges lointaines dont l'éclatante blancheur s'effaçait devant celle de son visage. Ses larmes, semblables à des perles d'or, coulaient, tombaient plus abondantes et plus amères. Ses regards paraissaient contempler par de là cet horizon. La Vierge, a déclaré Mélanie, jetait un regard profondément triste du côté de Rome. Elle porta ensuite ses yeux vers le ciel, s'éleva dans les airs et disparut peu à peu ; sa tête resplendissante s'effaça, puis son corps ; à peine si ses pieds et leur parure fleurie apparaissaient encore à travers ces feux divins. Maximin essaya de saisir une de ces roses, de retenir un de ses rayons, mais le dernier vestige de cette clarté s'effaça. Ainsi s'efface peu à peu sur ces cimes gigantesques la pourpre dans laquelle s'est endormi l'astre du jour. La gloire céleste disparut, parce que le chrétien ne doit en jouir qu'au bienheureux séjour ; mais le souvenir du passage de la Vierge restera impérissable en ces lieux. Tant que ces monts fameux demeureront assis sur leurs fondements de granit et de marbre, tant qu'y reviendra le flambeau de Dieu, l'apparition brillera de tout son éclat aux yeux du monde chrétien.

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Tous les fidèles qui ont le bonheur d'être reçus au Vatican, bonheur qu'ils obtiennent sans difficulté aucune, sont remplis d'admiration pour l'inaltérable sérénité que conserve Pie IX, et s'accordent à proclamer que ses forces morales et physiques sont au-dessus de ses épreuves. « Il garde une verdeur étonnante dans le regard et dans la démarche, écrit un correspondant. Sa voix a le timbre métallique de la jeunesse ; ses discours, tout en faisant fréquemment allusion au désordre, à l'impiété, aux menaces de la révolution, sont remplis d'une telle foi dans le triomphe, que nul ne peut s'empêcher

de la partager. Parmi les visiteurs admis aujourd'hui à l'audience, continue le même correspondant, il s'est trouvé un Français, homme de distinction, que le Pape a reconnu. « Venez avec nous à la promenade, » a dit Sa Sainteté. Le Français a suivi la cour, tout étonné de voir Pie IX plus jeune d'aspect et d'allure qu'il y a trois ans. Dans le jardin, le Pape lui a dit encore : « Venez donc ici, monsieur, là, près de moi... Que fait-on à Paris ? A-t-on relevé cette colonne fameuse, la colonne Vendôme ? — Pas encore, Saint-Père. Mais on la relèvera bientôt, dit-on. — Ah !... il n'est pas facile, par ce temps, de relever ce qui est à terre. Tant de choses n'ont plus de base !... Et que mettra-t-on au faite de cette colonne ? car je ne suppose pas qu'on rétablisse ce qu'il y avait. — Il est question, Très-Saint-Père, d'y placer une statue allégorique de la France. » Le Pape a parlé alors de la France en termes qui montrent sa tendresse pour cette grande nation, et les espérances qu'il met en elle. Tout ce qu'on élevait en France depuis 89, n'avait pas pour base le catholicisme, et est tombé. Tout ce qu'on y élève aujourd'hui, comme ce qu'on élève ailleurs, ne reposant pas sur cette base, tombera. Mais comme la base du catholicisme ne peut, malgré tous les efforts de la perversité humaine, être déracinée en France et ailleurs, un jour viendra où l'on bâtira sur cette base immortelle quelque chose qui restera, et ce jour n'est pas éloigné. »

— La question des ordres religieux existants dans la province romaine est plus menaçante que jamais. On avait espéré que, grâce à l'intervention diplomatique des puissances catholiques près le gouvernement italien, ces ordres seraient conservés. C'était une illusion. Dès le premier jour de l'ouverture de la Chambre, une loi a été présentée pour en opérer la suppression. Si cette loi est votée, ce qui est à peu près certain, les moines et les religieuses recevront une indemnité qu'on évalue à *cinq sous* par tête et par jour, à *huit* pour les vieillards ; et, selon le digne usage du gouvernement libre-voleur, on les payera... quand toute la gent administrative sera repue, s'il reste quelque chose. Il faut vivre au XIX^e siècle pour voir pareille audace dans le larron, et pareil laisser-faire dans les témoins. La misère, qui est déjà effroyable à Rome, en va devenir plus grande encore ; car ces couvents, si décriés par les révolutionnaires de toutes nuances, fournissaient aux besoins d'une masse de pauvres. Mais la charité chrétienne est incompatible avec la liberté moderne, et il la faut chasser. O libéraux ! chassez donc aussi la pauvreté, et les infirmités humaines, qui en sont la cause ordinaire ! Chassez les amputés, les aveugles et les paralytiques !

— Les *Litanies des saints de Pie IX*, que l'on va lire, sont empruntées au journal *l'Unità cattolica*. Elles sont exclusivement composées des noms des saints béatifiés ou canonisés par notre glorieux Pon-

tife, et offriront à nos lecteurs, pour ce motif, plus d'un genre d'intérêt. Les voici :

Seigneur, ayez pitié de nous,
Ayez pitié des ennemis de Notre S.-P. Pie IX ;
Vierge Immaculée, défendez notre Pontife,
Glorifiez Pie IX, qui vous a tant glorifiée sur cette terre ;
Ecrasez la tête du serpent qui lui tend des embûches.
SS. Confesseurs, intercédez en faveur de Pie IX.
Bienheureux Pierre Claver (21 septembre 1851) (1),
Bienheureux Jean Grande (20 octobre 1853),
Saint Paul de la Croix (1^{er} mai 1853 ; 29 juin 1867),
Obtenez le prompt triomphe de Pie IX.
Obtenez-le aussi, ô saintes Vierges,
Bienheureuse Marie des Anges (14 mai 1865),
Bienheureuse Marguerite Alacoque (18 septembre 1864),
Bienheureuse Marie-Anne de Jésus (20 novembre 1853),
Délivrez Rome du chaos de la Révolution.
Saints et saintes de France, intervenez en faveur de Pie IX ;
Sainte Germaine Cousin (7 mai 1854 ; 29 juin 1867),
Bienheureux Benoît-Joseph Labre (20 mai 1860),
Saint Godefroy de Merville (29 juin 1867),
Protégez Notre Saint-Père contre ses ennemis.
O Bienheureux du Piémont, accourez à la défense de Rome

[et des Romains ;

Bienheureux Pierre Gambiano di Ruffia, martyr (1856),
Bienheureux Pavonio, martyr (1856),
Bienheureux Barthélemi dei Cerveri, martyr (1856),
Bienheureux Etienne Blandello (21 février 1856),
Bienheureux Aimon Tapparelli (21 février 1856),
Assistez Pie IX au milieu de son si grand martyre.
O Saints italiens ! accourez au secours de l'Italie ;
Bienheureux Jean-Baptiste de Rossi (13 mai 1850),
Bienheureux Jean Léonard (10 novembre 1861),
Bienheureux Benoît d'Urbio (10 février 1867),
Saint Léonard de Port-Maurice (29 juin 1867),
Sainte Marie-Françoise des Plaies de Jésus (1867),
Bienheureux Ange Orsucci (7 juillet 1867),
Bienheureux Charles Spinola (7 juillet 1867),
Bienheureux Camille Costanzo (7 juillet 1867),
Bienheureux Pierre-Paul Navarro (7 juillet 1867),
Bienheureux Jérôme de Angelis (7 juillet 1867),
Bienheureux Jean-Baptiste Zola (7 juillet 1867),
Ramenez les antiques jours de la foi et de l'allégresse.
O glorieux saints de l'Espagne,
Saint Pierre-Baptiste de Saint-Etienne (8 juin 1862),
Saint François Blanco (8 juin 1862),
Saint Michel De Santi (8 juin 1862),
Saint Pierre d'Arbues (29 juin 1865).

Et vous, Bienheureux espagnols, martyrisés au Japon, se-

[courez Pie IX au milieu de son martyre.

Secourez-le, Bienheureux martyrs du Portugal,
Bienheureux Jean de Britto (30 août 1853),
Bienheureux Jean-Baptiste Maciado (7 juillet 1867),
Bienheureux Dominique Georges (7 juillet 1867),
Bienheureux Ambroise Fernandès (7 juillet 1867),
Bienheureux Diego Carvalho (7 juillet 1867),
Bienheureux François Paccu (7 juillet 1867),
Défendez en Italie Pie IX, défenseur de la foi !
Bienheureux Jean Sarcander (6 mai 1860),
Amenez l'Autriche aux pieds de Pie IX.

Saint Jean de Cologue (29 juin 1867),
Ecrasez l'hérésie qui insulte Pie IX.
Bienheureux André Babola (30 octobre 1853),
Protégez Pie IX, protecteur de la Pologne.
Saint Josaphat Kuncewicz (29 juin 1865) ;
Illuminez la Russie et consolez Pie IX !
Saints et Bienheureux de la Belgique,
Bienheureux Jean Berchmans (28 mai 1865),
Saint Nicaise Johnson (29 juin 1867),
Saint François Rodas (29 juin 1867),
Saint Pierre Vander (29 juin 1867),
Saint Jacques Lacops (29 juin 1867),
Bienheureux Louis Florès (7 juillet 1867),
Bienheureux Richard de Sainte-Anne (7 juillet 1867),
Exaltez Pie IX, le Pontife des Saints.
Bienheureux Pierre Canisius (20 novembre 1864),
Eloignez de la Suisse la race perfide.
Saints Martyrs de Gorcum (25 juin 1867),
Assistez Pie IX, qui boit le calice du Seigneur.
Saints Martyrs du Japon (8 juin 1862),
Protégez Pie IX, qui illustre l'Eglise par ses douleurs.
O Saints et Saintes du ciel glorifiés par Pie IX sur la terre,
Descendez et venez combattre pour lui.
Avec la victoire du Pape, procurez-nous la paix et la liberté !

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus
Ut unus omnes unicum
Ovile nos Pastor regat.

FRANCE. — Nous avons à signaler deux nouveaux grands pèlerinages, qui tous deux ont eu lieu le 11 novembre, l'un à Notre-Dame de Mont-Roland (diocèse de Saint-Claude), et l'autre à Ligugé (diocèse de Poitiers). On se rappelle que ce jour était précisément celui de la rentrée de l'Assemblée à Versailles, et celui de la fête de saint Martin. — En nous faisant le récit du pèlerinage à Ligugé, la *Semaine liturgique de Poitiers* nous assure qu'il peut être regardé comme l'un des plus beaux qui s'y succèdent depuis plus de quinze siècles. Mgr l'évêque de Poitiers, toujours fidèle à sa filiale dévotion envers le glorieux disciple de saint Hilaire, et Mgr Fillion, évêque du Mans, avaient voulu honorer de leur présence cette fête de saint Martin. Mgr l'évêque de Poitiers et le R. P. Mathieu y ont fait entendre tour à tour leur éloquente parole, qui a rempli tout à la fois d'admiration et d'édification la foule des pèlerins. — Le pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Roland avait été annoncé plus d'un mois à l'avance ; aussi les deux provinces de Franche-Comté et de Bourgogne y envoyèrent-elles de nombreux représentants de toutes les classes et de toutes les conditions, ecclésiastiques, religieuses, propriétaires, hommes de lettres, ouvriers, cultivateurs, etc., jeunes et vieux, hommes et femmes. Bref, on a évalué à plus de six mille le nombre des pèlerins, et l'on ne comptait pas moins de quarante-trois bannières rangées autour de l'autel. Cette foule eût sans nul doute été doublée et triplée, sans la pluie et la neige qui ne cessèrent de tomber la veille et le jour

(1) Ce chiffre et les chiffres suivants sont la date de la canonisation ou de la béatification du saint invoqué.

même. Mgr Nogret, évêque de Saint-Claude, qui présidait les cérémonies, a officié pontificalement à la grand'messe. Le soir, après la bénédiction des bannières, M. l'abbé Besson, supérieur du collège Saint-François-Xavier de Besançon, et l'une des gloires de la chaire française contemporaine, a adressé aux pèlerins un magnifique discours. « Vous êtes, leur a-t-il dit, les députés de la foi ; soyez les messagers de l'espérance. L'Eglise est la mère ; la France est la fille aînée : elle doit se réjouir de ces témoignages d'affection et de dévouement donnés à sa mère ; elle ne pourra être relevée que par son triomphe. Travailler pour l'Eglise, c'est donc travailler pour la France. Son sort est intimement lié à celui de l'Eglise ; c'est une assurance qu'elle ne périra pas. Vous êtes des pèlerins, c'est-à-dire des hommes courageux que ne rebutent point les peines ni les fatigues, les intempéries ni les rigueurs de la saison. Soyez aussi des citoyens actifs, scrupuleux dans l'accomplissement de tous leurs devoirs. Vous devez marcher toujours, aller toujours en avant, jusqu'à ce que vous soyez arrivés au port. » La fête s'est terminée par la bénédiction papale, donnée par Mgr de Saint-Claude, et par une consécration solennelle à la Vierge Immaculée, prononcée par M. le curé de Dôle.

— C'est dimanche prochain, 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée-Conception, que doit s'accomplir le pèlerinage d'action de grâces de tous les matelots, au nombre de 708, de la circonscription maritime de Vannes, levés pendant la dernière guerre, qui, après s'être mis sous la protection de la patronne des Bretons, se battirent comme des lions sans qu'un seul ait été tué ; deux seulement furent blessés. Mais on annonce que les matelots ne se rendront pas seuls aux pieds de leur puissante protectrice, pour la remercier, et que les cinq diocèses de la Bretagne se joindront à eux pour la prier d'assister la France entière et l'Eglise. Mgr l'archevêque de Rennes et NN. SS. les évêques de Vannes, de Saint-Brieuc, de Quimper et de Nantes ont hautement recommandé à leurs diocésains cette nouvelle manifestation de la foi de la France. Nous en reparlerons.

— Le diocèse de Paris aura prochainement fait retour à la liturgie romaine. Depuis neuf mois, une commission ecclésiastique travaillait à la rédaction du *Propre des saints du diocèse*. Ce travail est achevé, et M. le chanoine Duplessis a été chargé par Mgr Guibert de l'aller soumettre à l'approbation de la sacré Congrégation des Rites. C'est là un événement considérable, qui remplit de joie le cœur de Pie IX, et qui est un nouveau gage de la fortune de la France, par l'union de plus en plus étroite qu'il établit entre le centre de notre patrie temporelle et le centre de notre patrie spirituelle. Comme la Papauté ne doit pas périr, la France en s'y attachant

ne périra pas non plus. Deux diocèses restent encore dans les errements amenés par l'esprit gallican, ce sont ceux d'Orléans et de Besançon. Espérons qu'ils reviendront aussi bientôt à l'unité.

— Nous n'avons pas encore parlé jusqu'ici du pétitionnement en faveur de la liberté d'enseignement. Cette liberté, dont on veut priver les catholiques, les catholiques la défendent avec un zèle qu'il faut rendre plus vif encore s'il est possible. Pétitionnons tous, que nul ne s'abstienne, autrement les libéraux feraient de nous les derniers esclaves. Déjà dix-huit séries de pétitions, portant ensemble 557,886 signatures, ont été remises à la commission d'enseignement. Mais ne nous endormons pas, car ce chiffre peut aisément être doublé et même triplé.

— Un autre fait qui se rattache au même ordre d'idées, est l'érection d'un monument à la mémoire de l'abbé de La Salle, sur une place de Rouen, par voie de souscription publique. Cette érection a été autorisée par un décret de M. le président de la République, en date du 14 novembre 1872, sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur. Aujourd'hui que les révolutionnaires font à l'instruction religieuse, dans la personne des Frères des Ecoles chrétiennes, une guerre si odieuse, les catholiques comprendront qu'il y va de leur devoir de concourir par leurs offrandes à glorifier le digne fondateur de ces Frères.

— On a vendu ces jours derniers, rue des Bons-Enfants, 22, le testament autographe du docteur Conty de La Pommerais, écrit deux ans avant son *accident*. En voici l'analyse :

S'il meurt en laissant un fils, il désire qu'il soit élevé dans les mêmes sentiments que lui ; que son éducation repose exclusivement sur les faits de la nature ; que sa femme lui fasse donner une éducation solide, qui lui permettra d'envisager les questions religieuses sous leur véritable jour. « C'est alors, dit-il, que les prêtres lui apparaîtront comme autant de charlatans, et les religions comme autant de fables. » Il désire être porté au cimetière comme le dernier des pauvres ; si, au dernier moment, il manifestait le désir de voir un prêtre, ce ne pourrait être de sa part qu'un moment d'aberration, et il supplie sa femme de n'en laisser entrer un dans sa chambre sous aucun prétexte ; il désire enfin qu'aucun service, ni prières ne soient faits à son intention, « ayant le plus grand mépris pour toutes ces singeries. »

Messieurs les libres-penseurs et amateurs d'enterrements civils doivent être fiers d'un pareil renfort.

— Des libres-penseurs passons aux cléricaux. On

nous racontait récemment au sujet de l'un d'eux l'histoire rétrospective que voici :

Pendant le siège de Paris, dans un des combats livrés autour des forts du Sud, les mobiles bretons, à peine équipés de la veille, se battaient avec fureur. Ils avançaient toujours vers les Hautes-Bruyères qu'il fallait reprendre, à travers une horrible fusillade. L'ordre était de se jeter à terre après chaque décharge et de ramper vers le but. Malgré ces précautions, la mort fauchait les rangs de ces vaillantes compagnies. A un moment, le colonel, donnant un ordre, aperçut au milieu de la mitraille l'aumônier, seul, debout, récitant son bréviaire. « Monsieur l'abbé, lui dit-il, vous allez vous faire tuer. Couchez-vous à terre. — Je ne le puis pas. — Mais voyez, tous les hommes sont couchés. — Eux, c'est différent ; moi, je ne suis pas soldat, » répondit l'aumônier avec un doux sourire. Ce prêtre se nommait l'abbé du Marhallah. Envoyé à l'Assemblée nationale par ses Bretons, la nostalgie de son église et de ses bruyères le prit, et il retourna au milieu de ses paroissiens. Nous défions tous les insulteurs du clergé et des catholiques de réunir, à eux tous, à leur actif, autant d'héroïsme et de grandeur.

ITALIE. — On y a fondé dans ces derniers temps, sous le nom d'*Obole de saint Barnabé*, une œuvre nouvelle qui fait de rapides progrès. Cette œuvre a pour but de venir en aide aux évêques récemment nommés et privés de leur traitement. L'œuvre fut instituée par les membres du cercle *dei Conduttori di fondi agricoli*, de Crémone et de Milan, qui lui ont donné le patronage de saint Barnabé, parce que ce digne compagnon du grand apôtre saint Paul passe pour avoir le premier évangélisé ce pays, en plantant la croix à Milan. Mais c'est à Pie IX qu'il faut attribuer la première pensée de cette œuvre charitable. On sait, en effet, qu'après avoir préconisé des évêques, le 27 octobre 1871, il se tourna vers eux, et leur dit : « Allez avec confiance dans vos diocèses, et, si le gouvernement ne vous paye pas, eh bien, les fidèles, qui me donnent le denier de saint Pierre, sauront vous donner aussi de quoi vivre. » De cette parole est née l'*œuvre de saint Barnabé* : c'est un acte de piété filiale des diocésains envers leur pasteur ; un témoignage d'attachement des fidèles envers le souverain Pontife, qui a bien voulu s'en rapporter à leur générosité ; c'est aussi une protestation solennelle contre le gouvernement qui se dit représentant de la nation, et ne fait nullement ce qu'elle veut.

ALLEMAGNE. — Les journaux nous apprennent que, le 10 novembre, l'Association des catholiques allemands tenait à Trèves une de ses réunions périodiques.

Là encore, l'éloquent M. Baudri, de Cologne, s'est fait entendre. Il a exhorté tous ses auditeurs à défendre leurs droits et la liberté de conscience contre les empiètements de l'Etat. Traçant un parallèle

entre les francs-maçons et les catholiques, il a fait remarquer que ces derniers ne craignent pas de se réunir publiquement et d'affirmer leurs principes, tout en restant fidèles à la patrie.

M. Lingens, d'Aix-la-Chapelle, a commenté le texte : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*. Il ne lui a pas été difficile de prouver que les catholiques allemands, dans la campagne de France, avaient, hélas ! rendu à César et à la patrie ce qu'ils leur devaient. Par contre, l'Empire avait blessé les catholiques dans leurs droits en persécutant, comme il l'a fait, les ordres religieux.

L'abbé Schmitz, de Dusseldorf, a déclaré que le clergé catholique continuerait à proclamer la vérité chrétienne, en dépit de la loi sur les abus de la chaire, et il a prédit que l'Eglise sortirait victorieuse de ce conflit.

M. Von der Acht, de Cologne, a réclamé pour l'Eglise la part d'influence qui lui revient, et qu'on veut lui ravir, dans l'école élémentaire. « Si l'Etat bannit l'Eglise de l'école, a-t-il dit, le jour viendra où il sera obligé d'appeler cette même Eglise à son secours ; mais alors, il pourra répéter aussi le mot de Louis-Philippe : « Il est trop tard ! »

M. Racke, de Mayence, a dit bien haut que les catholiques sont de vrais et sincères patriotes, et qu'ils méritent mieux la confiance de l'Etat que les « héros de 1848. »

M. Bandri, dans le discours de clôture, a protesté encore une fois contre l'*école sans religion*, ce dada funeste des libéraux et des révolutionnaires. L'assemblée s'est séparée aux cris de : « Vive Pie IX ! »

Ainsi, la résistance légale contre l'affreux despotisme du dieu moderne, l'Etat, s'organise et devient plus forte de jour en jour. C'est là un fait qui doit nous réjouir, et comme catholiques, et même comme Français ; car si les catholiques allemands tiennent en échec M. de Bismark, leurs succès ne seront pas moins avantageux à la France qu'à l'Eglise elle-même.

ABYSSINIE. — Saint Ambroise interdisant courageusement l'entrée de l'église à l'empereur Théodose, vient d'être imité par l'évêque d'Axum, en face du prince Kanoï, de Tigré. Ce prince, espèce de monstre, après avoir forcé l'évêque copte de le couronner, s'est rendu à Axum, siège de l'église principale de ses Etats, pour terminer les fêtes du sacre par une cérémonie religieuse. Accompagné de tous ses officiers, entouré de la plus grande pompe, le roi entre dans l'église pour recevoir le Saint-Sacrement des mains du prêtre officiant. Ce prêtre est un homme courageux, et il harangue en ces termes le roi qui se présente devant l'autel :

« Je ne puis vous donner le Saint-Sacrement, parce que vous êtes indigne de porter la couronne. Vous n'avez pas distribué d'aumônes aux pauvres, ni payé vos dettes, ni grâcié vos prisonniers. Vous

n'avez accordé de bienfait à personne. Vous traitez durement les étrangers, et, vrai successeur de Caïn, vous avez brûlé leur église. Pour tout cela, Dieu vous punira. En attendant, en vertu des pouvoirs que je tiens de Dieu, je vous excommunie, vous, ainsi que l'évêque copte, qui s'est laissé gagner, à prix d'argent, à vous couronner sans que vous soyez véritablement en possession de ce pays, et qui a semé ainsi la discorde parmi nous. Je suis entre vos mains ; vous pouvez me couper la tête ; mais qu'importe ! Cela ne change rien à l'affaire ; au contraire, l'excommunication tourmentera d'autant plus votre conscience. Evitez cela, songez au bien de votre peuple, afin que la bénédiction de Dieu vous tombe en partage ! »

Ainsi parla le noble prêtre, au témoignage du correspondant égyptien de la *Gazette d'Augsbourg*, qui raconte ce fait. Le roi noir, revenu de son ahurissement, fit jeter le prêtre dans les chaînes ; mais, au bout de quelques semaines, il lui rendit la liberté, en lui faisant dire qu'il ne voulait pas faire violence à un « homme de Dieu ».

Il semble qu'il ne devrait y avoir place ici que pour l'admiration de cet « homme de Dieu ». Mais la *Gazette d'Augsbourg*, dans son fanatisme anticatholique, en juge autrement, et conseille aux princes de chasser de partout les prêtres et les moines, « qui transmettent au peuple leur esprit de révolte. » A ce compte, le premier Vicaire de Jésus-Christ, saint Pierre, prêchant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, était un factieux. Les empereurs romains, à partir de Néron, devaient avoir près d'eux des conseillers de cette espèce. La *Gazette d'Augsbourg* est souvent admise à l'honneur de conseiller M. de Bismark. Il ne faut donc s'étonner de rien, mais dire à ces gens-là leur fait, comme le vaillant prêtre abyssinien : *Progenies viperarum* !

M. Vervoitte, maître de chapelle de l'église Saint-Roch, à Paris, a été nommé, il y a déjà plusieurs

mois, par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, inspecteur général des maîtrises et du chant dans les églises cathédrales. Le ministre n'a pas prétendu s'ingérer dans des questions qui relèvent uniquement de l'autorité ecclésiastique ; il a voulu simplement offrir à NN. SS. les Evêques un auxiliaire pour la réalisation de leurs projets quant à la bonne exécution du plain-chant et de la musique sacrée. Le choix de M. Vervoitte est excellent. Nous savons de source sûre que M. l'inspecteur général a déjà été appelé dans vingt-quatre diocèses, et que l'examen auquel il s'est livré, toujours d'après le désir et les indications des évêques, a porté sur l'état des orgues, l'enseignement donné dans les maîtrises, et sur l'exécution au chœur soit du plain-chant, soit de la musique. Tout annonce que l'intervention de M. Vervoitte aura d'heureux résultats. Nous pourrions citer une cathédrale qui, sur le rapport de l'inspecteur général, va recevoir un orgue de chœur. Ailleurs, ce sont des subsides obtenus pour arriver à des réparations importantes. Nous savons, en outre, que, sur la proposition de M. Vervoitte, des partitions de musique religieuse seront adressées aux maîtrises, soit pour être conservées dans les bibliothèques, soit pour être distribuées en prix aux élèves les plus méritants. Les maîtrises des églises simplement paroissiales peuvent également profiter de ces largesses ministérielles, du moins quant aux partitions.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

DU TROISIÈME DIMANCHE DE L'AVENT

(Jead, i. 19-23.)

Humilité de saint Jean-Baptiste ; nécessité de cette vertu pour connaître Jésus-Christ et se bien disposer à son avènement dans nos cœurs.

TEXTE. *Tu quis es ? Et confessus est, et non negavit.... Quia non sum ego Christus. Qui êtes-vous ? Et il confessa, et il ne nia pas qu'il n'était point le Christ.*

EXORDE. Mes frères, l'évangile de ce jour nous apprend que les Juifs envoyèrent de Jérusalem des prêtres et des lévites vers Jean pour lui demander : Qui êtes-vous ? Et il confessa, et il ne nia point ; et il confessa qu'il n'était point le Christ. Et ils l'interrogèrent de nouveau, disant : « Qui donc êtes-vous ? Elie ? » Et il leur dit : Je ne le suis point. » Êtes-vous prophète ? » Et il répondit : Non. Ils lui dirent donc : « Qui êtes-vous, afin que nous puissions rendre réponse à ceux qui nous ont envoyés ? Que dites-vous de vous-même ? — Je suis, dit-il, la voix qui crie dans le désert : Rendez droites les voies du Seigneur, comme a dit le prophète Isaïe. » Or, ceux qu'on lui avait envoyés étaient Pharisiens. Et ils l'interrogèrent, et ils lui dirent : « Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ? » Jean leur fit cette réponse, disant : « Pour moi, je baptise dans l'eau ; mais il y en a un au milieu de vous, que vous ignorez. C'est celui-là même qui doit venir après moi, et qui est avant moi : et je ne suis pas digne de délier les cordons de sa chaussure. » Ces choses se passèrent en Béthanie au delà du Jourdain, où Jean baptisait.

Ai-je besoin de vous dire qu'il y a deux saints ayant le nom de Jean et dont nous parle l'Évangile : l'un, appelé le Disciple bien-aimé, qui fut présent à la mort du Sauveur, et à la garde et aux bons soins de qui la sainte Vierge fut confiée ; l'autre, fils de Zacharie et de sainte Elisabeth, qui fut le précurseur de notre Sauveur. C'est de ce dernier qu'il est ici question, c'est à celui qu'on appelle saint Jean-Bap-

tiste que fut envoyée l'ambassade dont vous venez d'entendre le récit.

PROPOSITION. Nous allons aujourd'hui considérer les réponses que le saint Précurseur fait aux envoyés des Juifs ; nous y verrons combien il se montre modeste, humble, éloigné de toute vaine prétention, et comment, par cela même, il mérite de connaître celui que l'orgueil des autres les empêchait d'apprécier, encore qu'il fût au milieu d'eux.

DIVISION. En deux mots : humilité de saint Jean-Baptiste ; nécessité de cette vertu pour bien connaître Jésus-Christ et nous disposer à sa venue dans nos âmes, telles sont les deux considérations sur lesquelles je désire appeler votre attention.

Première partie. Voyons d'abord ce qu'était saint Jean-Baptiste, quelle haute opinion il pouvait avoir de lui-même, nous comprendrons mieux alors la grandeur de son humilité. Annoncé longtemps à l'avance, comme un ange qui devait marcher avant le Messie, sa naissance avait été miraculeuse ; il avait été sanctifié dès le sein de sa mère ; son père Zacharie occupait l'une des premières dignités sacerdotales parmi les Juifs. Fils unique, ayant selon le monde une position honorable, il l'avait généreusement sacrifiée pour remplir la vocation à laquelle il avait été prédestiné. Retiré dans le désert, y menant une vie d'abnégation et d'abstinence, jeune encore, sa sainteté l'avait rendu, pour les habitants de Jérusalem, pour ceux de toute la Judée, un objet d'admiration. Il se nourrissait de sauterelles ou de miel sauvage recueilli dans le creux des rochers. Ses vêtements consistaient en une peau de chameau grossière ; enfin, l'austérité de sa vie paraissait une merveille à tous ceux qui le connaissaient. Il baptisait dans les eaux du Jourdain ; plusieurs venaient le trouver dans le désert. A tous, il prêchait fortement la pénitence, et à chacun, il rappelait, sans acception de personnes, les devoirs de sa condition (1). Sa voix, qui annonçait le Christ, retentissait au milieu du désert comme un fidèle écho reproduisant les enseignements des prophètes. « Faites pénitence, disait-il, préparez les voies du Seigneur. *Parate viam Domini.* »

(1) Luc, iii, 7 et suiv.

Le peuple accourait en foule à ses prédications. Emus de ce mouvement, les principaux d'entre les Juifs, docteurs, scribes et pharisiens, lui envoyèrent les députés pour savoir qui il était. « Qui êtes-vous ? » lui demandèrent-ils. « Etes-vous le Christ ? » Comme s'ils lui eussent dit : « Nous venons ici au nom des pontifes et de toute la nation, vous dire que les prophéties sont accomplies ; que le temps fixé pour la venue du Libérateur promis est arrivé. Or vos œuvres sont si grandes, votre vie est tellement admirable, que nous sommes disposés à reconnaître en vous le Messie, et à vous rendre les honneurs qui lui sont dus. Etes-vous véritablement le Christ ? » Quelle tentation ! Comme un esprit orgueilleux eût saisi cette occasion de se faire valoir ! Certes, moins séduisante peut-être était la tentation à laquelle succomba Lucifer, le prince des démons, qui, enorgueilli des dons qu'il avait reçus, osa se croire semblable à Dieu. Moins forte, peut-être, était aussi cette tentation d'orgueil à laquelle succombèrent nos premiers parents, lorsque le serpent leur dit : « Mangez de ce fruit défendu, et vous serez comme des dieux. » Et pourtant, saint Jean-Baptiste, qui n'était ni dans le ciel comme Lucifer, ni dans le paradis terrestre avec une nature intègre et exempte du péché comme Adam et Eve, n'hésite pas à repousser cette tentation redoutable. Un mot, et il sera acclamé par la foule, promené comme un triomphateur à travers la Judée ; mais ce mot, il ne le dira pas. « Et il confessa sans chercher à nier, et il avoua franchement et sans détour qu'il n'était point le Christ. »

« Mais alors, lui disent les envoyés, si vous n'êtes pas le Christ, vous êtes peut-être Elie, ce prophète vénéré, enlevé vivant au ciel dans un char de feu (1), et qui doit revenir à la fin des temps ? Ou du moins vous êtes toujours un prophète ; votre vie mortifiée, votre sainteté extraordinaire, la force avec laquelle vous prêchez la vérité nous le dit assez ? » Ici encore se révèle l'admirable humilité du saint Précurseur. Il pouvait bien dire, sans trahir la vérité, qu'il était un prophète ; puisqu'au jour de sa naissance, son père, inspiré de l'Esprit divin, l'avait salué de ce titre : *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis. Et vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut* (2). Mais non ; craignant jusqu'à l'ombre de ce qui peut l'exalter, il répond simplement : « Non, je ne suis point Elie, ni un prophète, dans le sens que vous l'entendez. »

« Enfin, poursuivent les envoyés, si vous n'êtes ni le Christ ni un prophète, qui êtes-vous donc ?... Que dites-vous de vous-même ?... Nous voulons le savoir, afin d'éclairer sur votre compte ceux qui nous ont envoyés. » Ecoutez, mes frères, la réponse que va leur faire saint Jean-Baptiste, et admirez ici encore sa modestie, son extrême humilité. « Je suis, dit-il, une voix qui crie dans le désert : *Ego vox*

clamantis in deserto. » Voyez de quelle expression il se sert ; il ne dit pas même : « Je suis l'homme, je suis l'envoyé qui crie dans le désert, » non, « *Je suis la voix.* » Vous savez ce que c'est que la voix : un peu d'air agité par nos organes, rendant un son qui s'évanouit rapidement. Il y a plus ; ce son, vous ne l'ignorez pas, peut être reproduit par les rochers, les forêts, ou d'autres créatures sans intelligence, et c'est ce qu'on appelle *écho*. Or le saint ne se considère, dans son humilité, que comme un écho reproduisant les paroles d'Isaïe. « Vous me demandez qui je suis, répond-il aux envoyés ; eh bien, non seulement je ne suis pas le Christ, je ne suis point Elie, ni quelque prophète, mais je ne suis pas même un prédicateur ordinaire, je ne suis qu'une simple voix, qui répète dans le désert les paroles du prophète Isaïe : Préparez les voix du Seigneur. » Est-il possible, chrétiens, de pousser plus loin l'humilité et l'abnégation de soi-même (1) !...

Deuxième partie. Poursuivons l'explication de notre évangile, et nous verrons comment cette humilité mérite à saint Jean-Baptiste la grâce de connaître Jésus-Christ. Etonnés et surpris de tant de modestie, les envoyés, qui étaient des Pharisiens, et par conséquent des hommes ambitieux, hypocrites et bouffis d'orgueil, ainsi que l'Évangile nous l'apprend dans plus d'un passage, l'interrogèrent de nouveau. « Pourquoi donc baptisez-vous, lui dirent-ils, puisque vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni un prophète ? » Et Jean leur fit cette réponse : « Pour moi, je baptise dans l'eau ; mais il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas, *medius autem vestrum stetit, quem vos nescitis.* C'est lui dont j'annonce la venue ; il viendra après moi, il est avant moi, et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de sa chaussure. » Nous pourrions encore montrer ici comment ce fidèle précurseur persévère dans ses sentiments, et demeure jusqu'à la fin l'ami constant de la sainte humilité. Toutefois, une autre considération me paraît digne aussi de fixer notre attention.

Jésus-Christ était donc dès lors venu sur la terre ; il avait environ trente ans ; il allait commencer sa mission publique. Mais, au milieu même de la vie modeste et cachée qu'il avait menée à Nazareth, symbole de cette autre vie mystérieuse et voilée qu'il a dans la sainte Eucharistie, plus d'un signe avait dû révéler sa présence. Cependant les Pharisiens, les Scribes, les Docteurs, les Princes de la Loi ne le connaissaient pas. Saint Jean leur en fait le reproche. Pourquoi cette différence, et d'où vient-elle ? O sainte humilité, vous seule pouvez le dire. Dieu dédaigne les orgueilleux, et il aime à se communiquer aux humbles. Il se penche, s'il est permis de s'exprimer ainsi, il se penche pour regarder de plus près l'âme véritablement humble, pour se communiquer à elle, la combler de ses grâces et lui ré-

(1) IV Rois, II, 11.

(2) Luc, I, 76.

(1) Cf. Saint François de Sales, *Sermon pour le troisième dimanche de l'Avent.*

véler ses secrets. *Humilia respicit*. Quant aux superbes et aux orgueilleux, il les dédaigne, les abandonne aux ténèbres et à l'obscurité de leurs vaines pensées ; il ne les connaît en quelque sorte que par sa justice et de loin. *Alta a longe cognoscit* (1). Ces puissants d'entre les Juifs, ces Pharisiens remplis d'orgueil et d'estime pour eux-mêmes, ne méritaient pas que Jésus-Christ se fit connaître à eux. Mais le saint Précurseur, par l'oubli de lui-même, par son humilité profonde, était digne de recevoir des lumières et des grâces particulières. Voilà pourquoi, alors même que le Sauveur ne s'était pas encore révélé au monde par les miracles éclatants de sa vie publique, lui, il avait mérité de le connaître, de le proclamer et de l'adorer comme l'avaient, au jour de sa naissance, connu et adoré les humbles bergers, appelés par la voix d'un ange à la crèche de Bethléem. O puissance de l'humilité, pour bien connaître Jésus et mériter ses grâces les plus abondantes et ses faveurs les plus douces ! Tous les saints l'ont éprouvée. Je veux seulement ajouter un exemple encore à celui du saint Précurseur.

Il y a environ cinq cents ans, vivait dans la ville de Sienne, en Italie, une pieuse famille. Une petite fille surtout, presque la plus jeune de vingt-cinq enfants, s'y faisait remarquer par une piété et une humilité extraordinaires. Jésus-Christ, qui avait des vues sur cette âme, l'avait comblée des dons les plus précieux. Mais cette enfant de bénédiction, loin de s'en enorgueillir, devenait de jour en jour plus modeste et plus humble. Ainsi voit-on dans les vergers l'arbre le plus chargé de fruits s'abaisser plus que les autres, et incliner plus profondément ses branches vers la terre. Ses parents, voulant s'opposer à son entrée en religion, l'ont condamnée au service de la cuisine ; il faut qu'elle soit la servante de ses frères et de ses sœurs. Heureuse de cet emploi qui l'humiliait, la douce jeune fille considérait dans son père Jésus-Christ, dans sa mère la sainte Vierge, dans ses frères et sœurs les apôtres ; et, animée par ces pieuses pensées, elle les servait avec une docilité, une complaisance, une abnégation que n'aurait pas eues la plus pauvre servante. Oui ; mais voulez-vous savoir quelle fut la récompense de son admirable humilité ? Le divin Sauveur la visitait et parlait familièrement avec elle ; non seulement il lui apprenait à lire et poussait la condescendance jusqu'à réciter alternativement les prières avec elle, mais il lui révélait les plus sublimes secrets de sa nature divine, et un jour même, ô triomphe de l'humilité ! ô splendide exemple des faveurs que Jésus prodigue à cette vertu ! il mettait au doigt de cette chaste jeune fille l'anneau des fiançailles, la choisissait en quelque sorte lui-même pour son épouse bien-aimée. Dans ces noces mystiques, il l'associait aux douleurs de sa Passion pour bientôt après, — car elle mourut à trente-trois ans, — l'associer aux splendeurs de sa gloire. Ce prodige d'humilité,

cette sainte dont la vie fut si merveilleuse, c'est sainte Catherine de Sienne (1).

Oh ! oui ; c'est seulement à ceux qui possèdent l'humilité qu'il est donné de connaître Jésus ; pour les autres, pour ceux que l'orgueil domine, il serait là, tout près, à leurs côtés, qu'ils ne le reconnaîtraient pas. Et, mes frères, la preuve de cette vérité n'est-elle pas en quelque sorte sous nos yeux. Où sommes-nous en ce moment ? — Dans cette église, c'est-à-dire dans le temple du Seigneur. — Qu'y a-t-il ici ? Pourquoi ce lieu est-il saint ? Que vous rappelle cette lampe, qui brûle dans cette enceinte et le jour et la nuit ? — Tous, vous me répondrez que Jésus-Christ est dans le saint tabernacle, et que cette lumière, qui brille sans cesse, a pour but d'attester sa présence. C'est vrai, vous le savez, mille fois on vous l'a redit, Jésus-Christ est là dans la sainte Eucharistie. Et cependant, ô frères bien-aimés, ne pourrait-on pas dire à beaucoup de nous : « *Il y a au milieu de vous quelqu'un que vous ne connaissez pas.* » Car enfin qu'est-ce que le connaître ? N'est-ce pas l'aimer, le servir, l'adorer ? Or, dites-moi, en est-il beaucoup qui l'aiment, qui le servent, qui l'adorent ? N'en est-il pas plusieurs qui, par suite de leur orgueil, rougissent de le connaître. Recevoir la bénédiction de ce Sauveur, l'accompagner avec respect lorsqu'on le porte aux malades, s'en approcher publiquement par la sainte communion aux principales fêtes de l'année ; oh ! cela répugne à beaucoup de chrétiens ; ils sont trop grands, trop instruits, trop haut placés ; passe encore pour les femmes et pour les enfants ! O stupidité ! ô aveuglement de l'orgueil ! Ils croient que Jésus-Christ est là, et cependant ils ne le connaissent pas. Comme les Pharisiens, ils savent que le Christ est venu, et comme eux aussi, leur esprit superbe refuse de le reconnaître.

PÉRONAISON. Vous voyez donc, mes frères, combien est vraie cette parole de l'Apôtre : *Dieu résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles*. Il se révèle aux petits, il les attire à lui, les presse doucement sur son cœur ; il repousse, au contraire, les orgueilleux et les laisse dans l'aveuglement. Voulons-nous qu'au jour de sa naissance, le divin Jésus se manifeste à nous ; que la sainte communion produise en nous des grâces abondantes et des fruits salutaires, soyons humbles comme le saint Précurseur. Si nous restons orgueilleux, Jésus-Christ pourra bien venir dans nos âmes, mais à peine sentirons-nous sa présence. Peut-être sera-t-elle stérile, et cette fois, on pourra nous dire à nous-mêmes avec vérité : « O chrétien, tu possèdes au milieu de ton cœur Celui que tu ne connais pas, que tu ne sais pas apprécier. *Medius vestrum stetit, quem vos nescitis.* »

Vous me direz peut-être : Que devons-nous faire, pour obtenir cette humilité si nécessaire ? D'abord, la demander à Dieu instamment dans nos prières ; le supplier de bien nous faire comprendre que nous

(1) Psaume CXXXVII, 6,

(1) In vita ejus, passim.

ne sommes que de pauvres pécheurs, indignes de sa miséricorde, que bien souvent nous avons abusé des grâces et mérité l'enfer. En second lieu, faisons notre confession avec ces mêmes sentiments d'humilité, sans chercher à nous excuser. « *Confessus est, et non negavit.* Il confessa, et il ne nia point, » dit l'Évangile. Combien de chrétiens, dit à ce sujet saint François de Sales, confessent leurs péchés et les nient (1). « Je me suis mis en colère, dira-t-on, mais ce n'est pas ma faute ; on m'avait fait une si grande injure ! J'ai manqué d'assister à la messe le dimanche, mais c'était pendant la moisson ; l'ouvrage pressait tant ! J'ai médité, j'ai calomnié mon prochain, mais lui-même avait cherché à me faire du mal. J'ai dit des mensonges qui ne faisaient de tort à personne. » Ainsi l'on semble ignorer la nature du péché, on l'adoucit, on l'excuse, on se confesse et l'on nie en même temps. Qu'il n'en soit pas ainsi de nous, mes frères ; que la confession à laquelle nous nous préparons soit à la fois sincère, humble et accompagnée de repentir. Cette humiliation nous aura peut-être un peu coûté, mais elle nous méritera la grâce de l'humilité, et Jésus-Christ, que nous aurons le bonheur de recevoir, ne sera point pour nous un Dieu caché. Non ; il se manifestera à nos âmes, il les éclairera, il les fortifiera ; il versera sur nous, au jour de sa naissance, une lumière si vive, des grâces si abondantes, que nous apprendrons à le mieux connaître, afin de le servir avec plus de fidélité, et mériter ainsi de posséder un jour les récompenses qu'il nous tient en réserve pour la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE PREMIER DIMANCHE
DE L'AVEC

Fidélité avec laquelle saint Jean-Baptiste rapporte tout à Notre-Seigneur Jésus-Christ ; comment nous devons imiter cette fidélité.

TEXTE. *Ipse est qui post me venturus est, qui ante me factus est, etc.* (Jean, 1, 27.)

EXORDE. Mes frères, saint Jean l'Évangéliste, après avoir raconté la naissance éternelle du Verbe, dit que le Verbe était Dieu, que tout a été fait par lui, que sans lui rien n'existe, etc., continue en ces termes : *Les Juifs envoyèrent de Jérusalem, etc.* Récit de l'Évangile...

PROPOSITION ET DIVISION. Le bel exemple que nous offrent et les réponses et la conduite du saint Précurseur !... Considérons d'abord avec quelle fidélité il rapporte tout à Notre-Seigneur : voyons, en second lieu, comment nous devons nous-mêmes imiter cette fidélité.

Première partie. Fidélité de saint Jean à rapporter à notre Sauveur toute la gloire qu'on veut lui rendre. Qu'il est commun, mes frères, qu'il est profondément enraciné dans la nature humaine, cet orgueil qui s'attribue les dons de Dieu !... Ingratitude, infidélité, qui tarissent souvent la source des grâces... Voyez combien le saint Précurseur était éloigné de

cette vaine complaisance, comme ce fidèle ami de l'Époux savait lui rendre la gloire qui lui est due... En vain on lui pose des questions capables d'ébranler une vertu moins solide que la sienne... Il dit franchement et sans détours qu'il n'est point le Christ, qu'il n'est point Elie, qu'il n'est pas même un prophète... Gardez donc, ô Juifs, vos honneurs et vos respects pour Celui qui seul les mérite ; il est au milieu de vous, mais... Ah ! si vous le connaissiez, vous sauriez combien il est grand, et qu'à lui seulement appartiennent, etc... Ce que vous admirez en moi ne m'appartient pas. Si je prêche, je ne suis que sa voix, c'est lui qui m'inspire... Oubliez-moi donc. Et ainsi, il les congédie, les engageant à offrir leurs adorations et leurs hommages à ce Dieu fait homme... Quelle admirable reconnaissance pour les dons de Dieu, et quelle fidélité à lui en attribuer la gloire !...

Deuxième partie. Comment nous devons imiter cette fidélité. Certes, mes frères, nous n'avons pas reçu les dons accordés au saint Précurseur, etc... Que nous sommes au-dessous de la vertu qu'il possédait ! Et cependant, facilement nous nous laissons aller à une vaine complaisance ; nous aimons à nous attribuer le peu de bien qui se trouve en nous... Avantages spirituels... Si nous possédons quelque vertu, vite nous nous préférons aux autres... Nous ferions volontiers la prière du Pharisien : *Je vous rends grâces, ô Dieu, de ne pas être comme le reste des hommes, etc.* (1). Même les biens temporels, les dons de la nature... nous en tirons vanité. Richesses, santé, force, talent, etc... Et cependant ces avantages, qui nous les a donnés ? D'où nous viennent-ils ?... Ah ! que nous sommes loin d'être reconnaissants et fidèles comme saint Jean-Baptiste, etc...

PÉTORAISON. Rappelons-nous, chrétiens, que cette vaine complaisance déplaît à Dieu. Lui-même nous apprend que la gloire lui appartient, qu'il ne la donnera pas à un autre... Rien ne lui déplaît davantage que cette injustice par laquelle nous le privons de l'honneur qui lui revient... Rien n'arrête davantage le cours de ses bienfaits... Prière à l'Époux Jésus, en faisant ressortir la fidélité avec laquelle lui-même a procuré la gloire de son Père.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Troisième dimanche de l'Avent.

L'AVÈNEMENT DU CHRIST

(3^e article.)

Et maintenant, si nous ne nous préparons pas à l'avènement du Christ dans nos âmes et dans nos institutions, il faut nous attendre à son avènement par la justice. On ne met pas ainsi Jésus-Christ dehors ; on ne l'exclut pas ainsi des âmes rachetées par son sang et des institutions dont sa grâce a scellé les bases. Il faut, si l'on veut sortir de l'ordre chrétien, s'attendre à ce que le Christ résiste à cette expulsion ; et, si l'on veut entrer dans l'ordre païen, il faut encore, pour cette transformation radicale, même humainement parlant, des entreprises de renversement et des essais de restauration. Nous devons nous mettre en face de cette éventualité.

Lorsque, dans les temps primitifs, toute chair corrompit sa voie, la colère divine anéantit, sous les eaux du déluge, la race adultère. Après ce premier et exemplaire anéantissement, l'arc-en-ciel vint an-

(1) Ubi supra.

(1) Luc, xviii, 11.

noncer au monde qu'il n'y aurait pas un second déluge ; mais l'abandon de cet article du code pénal de la Providence ne fit rien relâcher à Dieu de ses justices. Le peuple juif vit les châtements promis l'atteindre en proportion des infidélités et les suivre toujours de près. Chez les peuples voisins d'Israël, à Tyr, à Sidon, en Moab, dans la grasse Egypte et la puissante Chaldée, la *malédiction du jurement divin* a, selon l'expression d'Isaïe, littéralement *dévoré la terre*. Sur les grands empires qui de Babylone à Ninive, de Palmyre à Ecbatane et d'Athènes à Rome, fondent le genre humain dans une sorte d'unité matérielle, il y a comme un grand et opiniâtre anathème :

Peuples, rois, vous mourrez, et vous, villes, aussi !
Là git Lacédémone, Athènes fut ici.

Depuis l'ère de grâce, ou plutôt depuis la chute de Rome, nous voyons Jésus-Christ, accueilli ou banni, décider en maître de la fortune des nations. L'histoire, considérée au flambeau d'une raison éclairée par la foi, présente les races chrétiennes dans la pondération harmonieuse de leurs éléments divers et dans la magnifique ordonnance de leur ensemble, quand les lois évangéliques sont fidèlement respectées ; elle nous les montre en proie aux troubles, aux déchirements, aux violences, quand ces lois ne sont plus suivies, en sorte qu'on y voit la main du Rédempteur rayonner toujours et partout avec puissance, sagesse et justice.

Quelques grands imposteurs ont, depuis Jésus-Christ, troublé la paix de l'Eglise : Néron, Arius, Photius, Mahomet, Luther et Voltaire. Qu'est devenu, après Néron, l'empire d'Auguste ? Qu'est devenu, après Constance et Valens, l'empire de Constantin ? Qu'est devenue, après Michel Cérulaire, la ville de saint Jean Chrysostome ? Qu'est devenu, depuis Mahomet, l'empire de l'Islam ? Que sont devenus, après Luther, Zwingli, Calvin, Henri VIII et Voltaire, la France, l'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne ? La réponse est écrite dans l'histoire en caractères de sang et consignée dans des ruines, les unes accomplies, les autres inévitables. Jésus-Christ, malgré sa douceur, prit un jour un fouet, qu'il fit lui-même, pour chasser du temple les vendeurs ; il a gardé ce fouet, et contre tous ses proscriptions il a des représailles.

Les troubles et les séditions d'abord, puis les révolutions meurtrières, à la fin des ruines et l'effacement : tel est son impitoyable arrêt.

• A quoi bon se le dissimuler ? s'écrie un prélat qu'on ne soupçonnera pas, contre son temps et son pays, d'une excessive rigueur, Mgr Darboy : à quoi bon se le dissimuler ? c'est là qu'on en est venu, et c'est là que doivent aboutir, tant qu'il y aura de la logique, les doctrines subversives que plusieurs essayent d'accréditer dans notre pays. Dieu n'étant plus rien, l'homme est tout ! Dès lors chacun ne veut relever que de soi et n'être gouverné qu'à sa

manière, ou, ce qui revient au même, n'être nullement gouverné. Dans ce système, il n'y a plus de société religieuse, c'est évident ; mais il n'y a même plus de société civile. En effet, le point d'où l'on part, c'est que la raison individuelle est pleinement indépendante. Or, aucun homme n'est obligé d'avoir plus d'esprit qu'il n'en a ; et si peu qu'il en possède, il est présumé connaître mieux que personne ses propres intérêts ; d'ailleurs il a, par nature, autant le droit de commander que le devoir d'obéir. Il est donc, en politique aussi bien qu'en religion, dans la famille et l'Etat, aussi bien que dans l'Eglise, essentiellement autonome ou sa loi vivante, son maître absolu : ses aïeux n'ont pu l'obliger, par des stipulations valables, à aucune forme politique ; ses contemporains ne le peuvent pas davantage. La prépondérance des majorités n'est qu'un fait matériel, n'a qu'une valeur fictive et ne reste pas plus à l'abri des attaques que l'autorité morale et Dieu lui-même. Le seul gouvernement légitime, c'est qu'il n'y ait pas de gouvernement, c'est l'*anarchie*, on l'a dit. Et la raison est tellement faussée, la conscience publique si pervertie par les sophismes que, lorsqu'on a prononcé ce mot pour caractérier l'état de juxtaposition et de mutuelle indépendance qu'on prétend convenir aux hommes, cette audace a paru toute simple, et cette hérésie antisociale n'a nullement étonné.

Il est vrai, la plupart des hommes, même en présence des pronostics les plus menaçants, ne savent pas apercevoir le chemin que peut faire une idée, ni les extrêmes conséquences où elle peut aboutir. Si, du haut d'un principeméconnu, vous annoncez la tempête qui approche, ils vous montrent, en branlant la tête, la sérénité d'un ciel qui se rit de vos prévisions, en ajoutant les sarcasmes à l'incrédulité ; ils agitent avec orgueil la forte épée où ils ont mis toute leur espérance. Si vous les faites souvenir que plus d'un peuple a succombé sous l'orage des mauvaises doctrines, que le glaive s'est parfois brisé dans les mains qui le portaient, et s'est même souvent retourné contre ceux qu'il avait mission de défendre, ils branlent plus fort la tête et vous accusent d'être un prophète de malheur. Fort heureusement, ces esprits qui refusent de rien comprendre quand c'est la morale qui prêche et la logique qui raisonne, finissent par voir très clair quand c'est l'évidence qui conclut. Du milieu des séditions s'élèvent des voix pour maudire les sophistes qui ont lancé leur pays dans de si douloureuses épreuves. Ainsi s'expliquent certaines révolutions, Thabor sanglant du haut duquel Jésus-Christ rappelle aux peuples corrompus l'Evangile oublié, et proclame, au bruit des discordes et des batailles, la souveraine autorité de ses lois et le rôle vengeur des événements que la Providence ordonne ou permet.

De récentes catastrophes ont dit à la France que venaient de commencer pour elle les dernières épreuves. C'était hier la conviction unanime des Français, que tous devaient immédiatement, sous

peine de mort sociale, travailler et se dévouer à la régénération des mœurs. La verge est encore en sentinelle, la nuée d'où peut à chaque instant sortir la foudre se tient encore à l'horizon ; mais la récolte a été abondante, les blés se vendent à gros prix, les fers ont dépassé, sur la place, les dernières limites, il n'y a plus à se préoccuper d'une restauration morale. En vain, des hommes attentifs et pieux dénoncent le fait flagrant des divisions politiques, l'imminence de la guerre civile, le gouffre béant du socialisme, le retour possible de l'invasion. En vain, les prêtres, l'œil fixé sur les réalités éternelles et la conscience troublée par l'état des âmes, vous montrent le pays démoralisé et sans cœur. On vous répond que ce sont là affaires de prêtres, distractions de dévots ou imaginations des gens effrayés. N'avez-vous pas ici toutes les marques d'un aveuglement qui provoque un surcroît de fléaux, et n'est-ce pas le cas de rappeler cet adage que proclamaient déjà les païens : *Quos vult perdere Jupiter, dementat*.

Il faut le crier sur les toits : la cognée est toujours à la racine de l'arbre ; tout arbre qui ne produira pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu ; tout chrétien qui n'aura pas fait de dignes fruits de pénitence sera brûlé dans le feu qui ne s'éteindra jamais : tout peuple qui aura apostasié Jésus-Christ et sa doctrine, sera livré aux bêtes de joie ou aux animaux de proie. Le charpentier de Nazareth fabrique toujours des cercueils pour les hommes vils et pour les peuples pourris.

Dieu a-t-il besoin, pour sa vengeance, de dire à l'Océan et aux autres grandes mers : promenez vos eaux des Pyrénées aux Alpes, et du mont Blanc au Caucase ? Non ; le ciel en agit ainsi une fois avec le genre humain ; mais avec des peuples que le christianisme a élevés assez haut pour que, éblouis de leur lumière et de leur puissance, ils aient dit : « Nous sommes trop grands pour porter le joug du Christ et écouter son Eglise ! » avec de tels géants, dis-je, Dieu peut se reposer et laisser faire la folie.

Notre déluge à nous, ce sont les folies entassées sur nos têtes depuis trois cents ans et qui vont déborder de toutes parts.

La société troublée, démoralisée, corrompue, glisse sur une pente qui va aux abîmes. Otez, dans la bourgeoisie, une minorité de vrais chrétiens, et défalquez des campagnes le petit nombre qui ne fléchit pas le genou devant le veau d'or ; ôtez, dis-je, ces braves gens qui prient et qui travaillent, pendant que les autres blasphèment, gueusent et libertinent, que reste-t-il ? Il vous reste l'innombrable multitude de ceux qui, n'ayant foi qu'à ce qu'ils voient de leurs deux yeux, qu'à ce qu'ils touchent de leurs cinq sens, ne craignent d'autre enfer que celui des privations et du travail, n'attendent d'autre ciel que celui de la table et du lit, ne fréquentent d'autre temple que le théâtre, le club, le cabaret et les lieux de débauche.

Ces gens-là ne veulent pas de la société chrétienne, qui prescrit à tous l'abstinence, le travail, la charité. Ils réclament un ordre social qui leur procure le plus de richesses, d'honneurs et de plaisirs, avec le moins possible de mérite, de travail et de vertu. Ils désirent par-dessus tout une société exempte des prêtres et des jésuites, faction exécrable qui porte le trouble dans la conscience des épicuriens et des athées, en leur parlant de la prison de feu qui attend les transgresseurs opiniâtres de la loi du Christ.

Ce monde corrompu et corrupteur se partage en deux classes : les repus et les affamés.

Les repus, grâce à d'habiles profits et à de prudentes économies, grâce aussi parfois aux exploits révolutionnaires de leurs ancêtres, à de savantes banqueroutes, et à de longues stations dans l'abreuvoir du budget, se sont créés sur la terre un petit paradis, où ils seraient enchantés de s'ébaudir loin des cris de la misère et du regard de Dieu. Grands partisans de leurs propriétés et de leur famille, ils sentent le besoin d'une religion qui tienne en bride la canaille ; mais il faut pour eux une religion esclave de leurs caprices ou de leurs passions, assez souple ou assez lâche pour se tenir en sentinelle à la porte de leur paradis, sans permettre à Dieu d'y entrer.

Les affamés, n'ayant en propre que leurs vices et le besoin de les satisfaire, enragent de se voir exclus, par les sept péchés capitaux, des délices du paradis terrestre. Décidés à y entrer, par la porte ou par la brèche, ils font infiniment plus de bruit que les repus, par la raison fort simple qu'ils sont les plus nombreux, et que *tonneau vide résonne mieux que tonneau plein*. Ils réclament à grands cris la liquidation sociale, la suppression du capital, le partage égal des terres, la promiscuité des sexes et appellent à eux le petit peuple, par le besoin qu'ils ont de ses bras et de ses épaules, pour escalader le pouvoir. Une fois arrivés là, ils lui diront comme leurs devanciers : « Merci, peuple héroïque et si digne du titre souverain ! Mais à toi toujours le soin de créer des ressources, à nous la tâche de les dévorer. Tel est notre partage. »

Regardez maintenant ce que l'Écriture appelle les *écluses du grand abîme*, c'est-à-dire les sociétés secrètes, les clubs, les cabarets, les mauvais lieux et l'officine des journaux impies. N'y a-t-il pas là assez de mauvaises passions pour porter la destruction *quinze coudées-au-dessus des plus hautes montagnes* !

Regardez les *cataractes du ciel*, c'est-à-dire les nuées de ministres titulaires, en retraite ou en expectative ; les députés bavards, si habiles dans l'art de phraser et de façonner de mauvaises lois ; et les essaims des vautours que nourrit la volière bureaucratique : n'y a-t-il pas là dix fois plus de suffisance et de faiblesse, d'orgueil et de sottise, qu'il n'en

aut pour perdre une société, même de robuste constitution (1)?

Au-dessus, les griffons qui veulent gouverner ; au-dessous, les loups affamés de l'émeute : la société est prise entre deux feux, ... et, à moins d'un recours du *Père qui est aux cieux*, il y a tout à parier qu'elle sera, comme le pécheur, engloutie dans l'abîme de feu.

Dans la terrible crise que nous traversons, quel que soit le parti que prenne l'Europe, Jésus-Christ a pris le sien : avant le grand jour des justices, où toutes les tribus angéliques et toutes les générations humaines fléchiront le genou devant son éternelle royauté, il veut voir luire le grand jour des miséricordes, où tous les peuples, se donnant la main au pied de la croix, l'adoreront en sa qualité de Dieu-Sauveur du genre humain.

Mériterons-nous, par notre conversion, de devenir les glorieux instruments de la conversion universelle, ou par notre impénitence, serons-nous seulement les aveugles pionniers des conquérants spirituels du monde?

Cependant la sagesse éternelle ne sera point déçue dans ses vues sur la famille européenne, et le Christ ne perdra pas le fruit des labeurs, des larmes et du sang de ses ouvriers. Si les catholiques ne peuvent empêcher la catastrophe à laquelle nous poussent ceux qui veulent nous sauver, aussi bien, parfois mieux que ceux qui veulent nous perdre, ils sauront du moins en tempérer, en abrégier les horreurs. L'Eglise gagnera dans nos malheurs encore plus d'apôtres que de martyrs ; et ces apôtres, échappés de la *terre de feu*, seront, pour l'univers, ce que furent les chrétiens juifs, échappés aux désastres de la nation déicide : un levain puissant de fermentation catholique dans tout l'univers. Qui ne voit que la dernière explosion de nos volcans révolutionnaires, en faisant crouler tous les Etats, minés par l'esprit antichrétien, retentirait cent fois plus loin que l'embrasement de Jérusalem? A ce coup de tonnerre, les nations se réveillant du sommeil d'erreur, tomberaient au pied de la Croix en s'écriant : « Seigneur ! Seigneur ! il était temps ; cette divine charte de l'affranchissement universel, que nos aînés étaient chargés de nous faire connaître, et qu'ils ont eu la sacrilège folie de vouloir étouffer dans leurs turpitudes, il est trop juste que nous la lisions à la lueur de leur bûcher ! »

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) Cf. Martinet : *l'Arche du peuple*, t. I^{er}, p. 40 ; t. II, p. 228, et *passim*. Cet ouvrage a précisément pour but de développer la pensée que nous avons voulu résumer dans ce dernier article.

Raisons du jugement universel.

(Suite.)

PRÉDESTINATION. — PETIT NOMBRE DES ÉLUS

Que quelques esprits légers et irréflectifs rejettent la religion sous prétexte qu'elle renferme des mystères incompréhensibles, cette raison ne prouve que la myopie de leur intelligence et n'ébranlera jamais le véritable chrétien. Oui, sans doute, la religion renferme des mystères incompréhensibles ; mais tout n'est-il pas mystère dans la nature ? et les choses les plus ordinaires n'ont-elles pas leurs impénétrables secrets. En supprimant la religion, croyez-vous supprimer les mystères ? Loin de là ; vous ne faites qu'en augmenter le nombre et vous remplacez, comme parle Bossuet, d'incompréhensibles vérités par d'incompréhensibles erreurs, avec cette différence que nos mystères portent avec eux l'amour, l'espérance et la vie, tandis que les vôtres ne portent, hélas ! dans leurs flancs, que la haine, le désespoir et la mort.

Mon esprit admet facilement tous les mystères qui me donnent une haute idée de la grandeur, de la sagesse, de la bonté de Dieu. Ainsi la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie n'ont rien qui m'étonne. Qu'ai-je besoin de les comprendre ? Il me suffit qu'ils me portent à l'adoration et à l'amour, et dussé-je ne les comprendre jamais, pas même au ciel, en quoi cela nuirait-il à mon bonheur, et comment le caractère de la divinité serait-il abaissé à mes yeux ?

Il est cependant quelques mystères devant lesquels ma foi s'incline, mais qui intéressent si fortement l'humanité, que ma raison succomberait sous le poids de son impuissance, si la religion ne nous donnait la certitude qu'ils nous seront complètement dévoilés au jour des grandes révélations. « *Nihil est opertum, quod non revelabitur, et occultum, quod non scietur* (1). »

Où, la Providence aura besoin de se justifier, et elle se justifiera d'une manière éclatante en présence de tout l'univers assemblé, sur trois chefs d'accusation que portent sans cesse contre elle les incrédules et les mauvais chrétiens. Ces trois chefs d'accusation ou ces trois mystères sont : 1^o la prédestination, 2^o le petit nombre des élus qui en est la conséquence, 3^o l'inégale répartition des biens et des maux.

Sur ces trois points, nous allons donner l'enseignement de l'Eglise. Cet enseignement, généralement peu connu, soulèvera un des coins du voile qui nous dérobe ces mystérieuses profondeurs ; mais cette faible lueur nous laissera encore des ténèbres assez épaisses pour nous faire conclure à la nécessité d'un jugement universel où la Providence sera victorieusement vengée des murmures et des blasphèmes que suscite contre elle la douloureuse impénétrabilité de ces mystères.

(1) Matth., x. 26.

On entend par prédestination le dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par la grâce un nombre déterminé d'hommes au bonheur éternel.

Il est certain que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes et que tous les hommes peuvent aspirer au souverain bonheur ; mais il est certain que Dieu ne les admettra pas tous à jouir des splendeurs de sa gloire. De toute éternité, et avec cette prescience qui ne saurait être trompée, il a compté d'avance tous ceux qui seraient rebelles à ses lois et déterminé lui-même le nombre de ses élus. Ce nombre est fixe et immuable ; il ne sera ni augmenté ni diminué. C'est l'enseignement de Jésus-Christ. « Mes brebis, nous dit-il, entendent ma voix, et je les connais, et elles me suivent. *Oves meæ vocem meam audiunt : et ego cognosco eas, et sequuntur me* (1). »

Ainsi, Dieu connaît d'avance tous ceux qui entendent sa voix et qui le suivent. Ce sont ceux-là qu'il prédestine à la gloire. Aussi, bien qu'il ne refuse à personne les grâces suffisantes pour se sauver, on peut dire qu'il accorde à certains êtres privilégiés une surabondance de grâces qui doivent presque infailliblement les conduire au salut.

Je dis, « presque infailliblement, » parce que tous ceux qui sont prédestinés à la grâce ne sont pas pour cela prédestinés à la gloire. On peut recevoir des grâces très abondantes et qui ne soient pas efficaces. Combien y en a-t-il qui résistent à l'impulsion divine et abusent des dons de Dieu ? Il n'y a de prédestinés à la gloire, dit l'apôtre saint Paul, que ceux que Dieu appelle, parce que ceux qu'il appelle, il les justifie et leur accorde la persévérance finale qui les glorifie. « *Quos autem prædestinavit, hos et vocavit ; et quos vocavit, hos et justificavit ; quos autem justificavit, illos et glorificavit* (2). »

Mais, de même que Dieu, bien qu'il n'accorde au plus grand nombre que des grâces suffisantes, n'incline personne au mal et laisse à chacun toute liberté et toute facilité pour son salut ; de même, en accordant à plusieurs des grâces plus abondantes et en les justifiant, Dieu ne gêne en rien leur liberté. Il n'y a pour eux aucune coaction, aucune nécessité de pratiquer le bien. Ils agissent toujours très librement et conservent toujours, au moment même où ils accomplissent la loi, le pouvoir de ne pas l'observer.

Cependant, il est vrai de dire que la prédestination à la gloire est une grâce, « *gratia Dei vita æterna* (3), » et tellement une grâce, que jamais les mérites humains acquis par les seules forces du libre arbitre ne sauraient l'obtenir, puisque nul ne peut être sauvé que par les mérites du corps et du sang de Jésus-Christ. Or, bien qu'il soit constant que ce sang a été répandu pour tous les hommes, et

que tous les hommes ont acquis par là un droit à l'héritage des cieux, comment se fait-il qu'il y en ait tant qui ne connaissent pas même ce droit ou qui rejettent volontairement leur part du céleste héritage ?

J'en trouve, sans doute, la principale cause dans les révoltes de la nature et les résistances à la grâce ; mais cette cause n'est pas la seule, et souvent elle est produite elle-même par une autre cause indépendante de la volonté de l'homme. On serait donc tenté d'interroger l'Éternel et de lui demander pourquoi, lorsqu'il prodigue ses dons les plus magnifiques à ceux qu'il prédestine, il n'accorde aux autres, et c'est le plus grand nombre, que le strict nécessaire, lorsque, de science certaine, il sait que ce strict nécessaire, le plus ordinairement, ne les sauvera pas !

Terrible problème ! et qui troublait l'apôtre saint Jude lui-même, lorsque, s'adressant à Jésus-Christ, il lui disait : « D'où vient, Seigneur, que vous vous découvrez à nous et non pas au monde. « *Domine, quid factum est, quia manifestaturus es nobis te ipsum, et non mundo* (1) ? » Ainsi l'Apôtre va droit au grand mystère : « Quid factum est ? » D'où vient ? Comment se fait-il ?... C'est-à-dire, qu'avons-nous fait, qu'avons-nous mérité plus que les autres ? N'étions-nous pas pécheurs comme eux, charnels comme eux ? Aurions-nous eu la foi, si vous ne nous l'aviez pas donnée ? Vous eussions-nous choisi, si vous ne nous aviez pas choisis le premier ? Pourquoi, Seigneur, pourquoi ? — Ah ! pourquoi ? Jésus-Christ seul pouvait résoudre cette question ; mais il ne l'a pas voulu. Il n'y répond pas, et, sans faire semblant de l'entendre, il répète cet enseignement qu'il avait déjà donné : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. » *Respondit Jesu, et dixit ei : « Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus* (2). » Comme s'il eût dit : « Ne me demandez pas ce qu'il ne vous est pas donné de savoir ; ne cherchez pas la cause de la préférence : adorez mes conseils. Tout ce qui vous importe sur ce sujet, c'est qu'il faut observer les commandements. Tout le reste est le secret de mon Père ; c'est le secret incompréhensible du gouvernement, que se réserve le souverain Maître et Seigneur de toutes choses. »

L'apôtre n'insiste pas : Nous ne serons pas plus téméraires ; nous courberons la tête devant ce mystère, et nous attendrons au jugement dernier qu'il plaise à Dieu de nous en donner une parfaite connaissance.

Ce mystère, d'ailleurs, est bien moins terrible pour nous, chrétiens, que pour les peuples qui ne connaissent pas la vérité. Ne sommes-nous pas, en effet, la nation privilégiée, le peuple choisi ? N'est-

(1) Joan., x, 27.

(2) Ad Romanos, viii, 30.

(3) Ad Romanos, vi, 23.

(1) Joan., xiv, 22.

(2) Joan., xiv, 24.

ce pas déjà une grande avance pour notre éternité bienheureuse que d'être nés au sein du catholicisme ? Ah ! loin que ce mystère puisse me troubler, moi, enfant de Jésus-Christ, j'y trouve, au contraire, les plus puissants motifs de consolation et d'espérance. Que m'apprend-il, en effet ? Que mon salut est entre les mains de Dieu. Mais, n'est-ce pas le Dieu qui m'a aimé ? n'est-ce pas le Dieu qui est né dans une crèche pour moi ? le Dieu qui a souffert pour moi ? le Dieu qui est mort pour moi ? Comment pourrait-il me perdre après tant d'amour ? Sans doute, il me demande de m'attacher à lui et d'observer sa loi ; mais pouvait-il m'imposer une obligation plus douce à mon cœur, plus conforme à mes véritables intérêts ? Si je réponds à son immense bonté par la plus noire ingratitude, devrai-je m'étonner d'être repoussé loin de lui ? N'aurai-je pas mérité mon sort ? Ce ne sera pas lui qui me damnera, ce sera bien moi qui aurai voulu me damner. Ah ! si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, j'encourais cet irréparable malheur, du fond des enfers, je proclamerais encore la miséricorde de mon Dieu en proclamant sa justice, et j'emprunterais à l'apôtre saint Paul ce cri parti des entrailles mêmes du christianisme : « Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème ! » *Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema* (1) ! »

Oui, pour les chrétiens, ce mystère de la prédestination n'est autre chose que le mystère de cette charité éternelle dont Dieu nous a aimés. C'est un abîme, mais un abîme de trésors et de richesses. *Altitudo divitiarum* ! Or, un abîme de richesses peut m'étonner sans doute, mais m'abattre, mais me désespérer, jamais !...

Telle était aussi la confiance de l'apôtre saint Pierre lorsqu'il disait aux fidèles : « Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève dans le temps de sa visite, jetant dans son sein toutes vos inquiétudes et vos peines, parce qu'il a soin de vous. *Humiliamini igitur in potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis, omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis* (2). » Ainsi nous devons jeter toutes nos inquiétudes dans le sein de Dieu, et pourquoi ? Parce qu'il prend de nous un soin tout paternel. C'est sur lui que nous devons nous décharger de notre salut, parce que notre salut dépend de lui bien plus que de nous. O mon Sauveur, ô mon Dieu, mon sort est entre vos mains, « *in manibus sortes meæ* (3). » Où pourrait-il être mieux placé ? S'il était entre mes mains, n'aurais-je pas lieu de tout craindre de ma faiblesse et de ma légèreté ? Mais c'est vous qui en êtes le gardien et le dépositaire, et toutes mes inquiétudes s'évanouissent à cette consolante pensée. Il n'est pas de caution plus rassurante,

même pour le pécheur le plus invétéré ; et la plus terrible punition que Dieu puisse infliger ici-bas au coupable, c'est de lui abandonner la conduite de cette grande affaire, en l'abandonnant à lui-même. Et c'est ainsi qu'il en use dans sa colère envers les malheureux qui ont franchi le dernier pas qui conduit à l'endurcissement du cœur.

Ainsi, pour le chrétien, enfant de la grâce et du privilège, la prédestination reste bien un mystère, mais un mystère de salut. S'il déconcerte sa raison, il console et fortifie son cœur ; il lui donne la certitude que Dieu veille sur lui et qu'il lui prodigue d'une main libérale tous les moyens de se sauver. Si le pécheur se perd, qu'il n'en impute la faute qu'à lui-même. Le chrétien le plus délaissé reçoit encore infiniment plus de secours que l'homme le plus richement doté en dehors du christianisme. C'est celui-là qu'il faut plaindre, car c'est pour lui véritablement que la prédestination devient un mystère aussi effrayant qu'incompréhensible.

Calculez l'immense quantité d'hommes qui, avant la venue de Jésus-Christ, n'ont jamais eu la connaissance du vrai Dieu. Et depuis, que de nations où l'Évangile n'a pas pénétré ! Que de peuples sont encore ensevelis dans les ténèbres et assis à l'ombre de la mort ! Sur la population générale du globe, plus des trois quarts sont encore ou hérétiques ou païens. Par quel décret inexplicable et qui écrase la raison tant de milliers d'hommes se trouvent-ils déshérités ? Combien y en aura-t-il parmi eux, privés comme ils le sont des grâces extraordinaires dont nous avons le privilège, combien, dis-je, y en aura-t-il parmi eux qui seront sauvés ?

Je sais que l'Église ne damne personne, qu'elle reconnaît que tous ceux qui auront bien vécu au sein du paganisme et de l'hérésie, qui auront désiré connaître la vérité et qui l'auront cherchée de bonne foi, peuvent espérer leur salut, parce qu'alors ils appartiennent, sinon au corps, du moins à l'âme de l'Église, et que les mérites du sang de Jésus-Christ leur seront appliqués comme aux vrais fidèles. Mais la part faite de la miséricorde, qui ne comprend les énormes difficultés qu'ont à vaincre ceux qui ne jouissent pas de la véritable lumière ?... Comment peuvent-ils connaître la vérité au milieu des ténèbres qui les entourent ? Quoi ! nous, chrétiens, enveloppés comme nous le sommes de soins si paternels, régénérés par le baptême, fortifiés par les sacrements ; nous, qui avons Dieu avec nous, qui recevons et sentons couler dans nos veines le sang de Jésus-Christ lui-même ; nous, dis-je, avec tant d'avantages, tant de privilèges, tant de grâces, nous nous trouvons cependant encore faibles et désarmés, nous cédon facilement aux séductions du monde, aux enivrements des passions, et nos déplorables chutes nous inspirent des craintes, hélas ! trop légitimes et trop fondées pour notre avenir éternel.

S'il en est ainsi pour nous, que sera-ce pour ces malheureux qui ne connaissent pas la religion de Jésus-Christ, n'en reçoivent ni les enseignements, ni

(1) 1 Cor., xvi, 22.

(2) 1 Petr., v, 6, 7.

(3) Ps., xxx, 16.

les secours, ni les sacrements, ni les grâces spéciales? Et combien, je le répète, y en aura-t-il parmi eux qui pourront être sauvés? C'est là le plus douloureux problème de l'humanité. Chaque fois que la raison humaine s'est lancée, sans la boussole divine, sur ces rives désolantes, elle y a fait un triste naufrage. Une foule d'hérésies ont pris leur source dans l'incompréhensibilité de ce mystère. Toutes les solutions qu'on a voulu donner en dehors de l'enseignement de l'Eglise n'ont fait qu'amonceler les nuages et aggraver les difficultés, et la raison privée du flambeau de la foi ne marche qu'à tâtons dans ces obscurs dédales et va se perdre dans les précipices du doute et de l'incrédulité.

La religion catholique seule en donne une explication, sinon complète, au moins satisfaisante pour l'esprit et rassurante pour les chrétiens.

Tout en maintenant cette inflexible vérité, qu'il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus : *multi... sunt vocati, pauci vero electi* (1), elle nous avertit de ne jamais désespérer de notre salut et de nous reposer à cet égard sur la bonté de Dieu. Elle présente au pécheur l'exemple du bon larron, pour lui apprendre qu'il est toujours temps de revenir à Dieu, et qu'un acte de repentir échappé du cœur suffit pour purifier toute une vie de désordres.

Quant aux peuples qui ne connaissent pas la vérité, que ce soit en vertu d'un châtement infligé depuis des siècles, pour des crimes extraordinaires dont le monde moderne ne saurait se faire une idée; que ce soit par une permission spéciale de Dieu, qui a limité le nombre de ses élus, toujours est-il que l'Eglise ne préjuge rien sur leur sort! Elle définit seulement que nul ne saurait jouir de la vue de Dieu, s'il ne croit en Jésus-Christ ou ne désire arriver à la connaissance de la vraie religion. Pour le reste, elle s'en rapporte à la miséricorde suprême. Si Jésus-Christ n'admet pas en sa présence ceux qui n'auront pas connu son divin nom, il aura toujours des entrailles de Père. Peut-être aura-t-il égard à leur ignorance, aux difficultés qu'ils auront trouvées à s'éclairer, à leur éducation, à leurs habitudes; peut-être tiendra-t-il compte du milieu dans lequel ils auront vécu; peut-être leur accordera-t-il un bonheur secondaire et relatif, selon les mérites et les efforts de chacun. Ne mettons point de bornes à la bonté de Dieu, et comptons que, quoi qu'il arrive, il sera toujours souverainement juste et souverainement miséricordieux.

Cette vérité éclatera jusqu'à la dernière évidence au jour du jugement universel. Dieu donnera alors les raisons de sa conduite. Il justifiera hautement sa providence; et notre esprit, entièrement dégagé des nuages qui l'obscurcissent, s'illuminera aux clartés divines et ne trouvera dans les lois qui auront régi l'humanité, pendant son séjour sur la terre, que des motifs d'adoration, de reconnaissance et d'amour.

(1) Matth., xxii, 14.

Pour nous, disciples de Jésus-Christ, comprenons bien notre bonheur, et sachons en mériter un plus grand.

Les chrétiens sont les enfants gâtés de la Providence, et elle se montrera d'autant plus sévère à leur égard qu'elle les aura traités avec plus de tendresse et de sollicitude. Nous sommes, ici-bas, de la famille de Jésus-Christ et les héritiers de son royaume; faisons nos efforts pour conserver ce glorieux héritage, et nous retrouver de la famille de Jésus-Christ dans les cieux.

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Fleurs choisies de la vie des saints.

V

DÉVOTION AUX AMES DU PURGATOIRE

Si nous sommes vraiment sages, nous aurons à cœur de nous acquitter ici-bas de toutes nos dettes envers la Justice divine; car il vaut infiniment mieux se juger et se punir soi-même, pendant qu'il en est temps encore, que de se résigner aux nécessaires et cruelles expiations de l'autre vie. Cette vérité si importante pour chacun de nous, et néanmoins si généralement oubliée, je crois l'avoir suffisamment mise en lumière dans ce que j'ai dit sur ce sujet.

Une autre conséquence non moins essentielle à tirer de ce que nous apprennent les saints Docteurs touchant l'intensité et la durée des peines du purgatoire, c'est que la charité nous fait un devoir de travailler au soulagement et à la délivrance des pauvres âmes qui y sont retenues captives, l'Eglise ayant formellement déclaré (Concile de Trente. Sess. xxv) que nous le pouvons efficacement.

Ici, je ne puis me défendre d'une triste réflexion.

Hélas! pourquoi faut-il que nous autres chrétiens, qui croyons au purgatoire et à la vertu des suffrages en faveur des défunts, ayons besoin d'être excités à compatir à leur malheureux sort! Ne savons-nous donc pas que ces âmes infortunées sont toutes nos sœurs en Jésus-Christ? Que dis-je? S'il nous était permis de descendre dans les sombres cachots où la colère de Dieu les purifie en les châtiant, nul doute que nous ne rencontrions parmi elles plus d'un ami, plus d'un parent, un père, une mère peut-être!... Et quand nous nous rappelons que ces tristes victimes gémissent, plongées dans une mer de douleurs, pour des années, pour des siècles, sans pouvoir par elles-mêmes abrégier leur temps d'épreuve, ni adoucir leurs supplices, et qu'elles ne cessent de réclamer nos bienveillants suffrages, ah! comment nous est-il possible de rester sourds à leurs ardentes supplications?

Et que nous demande donc la justice suprême, en échange de leur délivrance? Quelques prières, quelques aumônes, quelques pénitences, quelques communions, quelques messes célébrées pour elles. Oh! puisque le souverain Maître veut bien se contenter de si peu, que nous serions durs et ingrats en leur refusant notre toute-puissante intercession! Ne mériterions-nous pas cent fois qu'un jour, si nous sommes condamnés à partager leurs supplices, pas un cri de supplication ne s'élève de la terre en notre faveur, et qu'on nous laisse payer jusqu'à la dernière obole?

Mais non, il n'en sera pas ainsi; nous nous empresserons de venir chaque jour en aide à ces saintes âmes, à celles surtout qui nous sont les plus chères, par nos bonnes œuvres multipliées, principalement en célébrant ou en faisant célébrer à leur intention l'auguste sacrifice de nos autels. Assurément, ces actes de charité toucheront le cœur de Dieu, et seront pour nous-mêmes une source abondante de précieux avantages spirituels, et même temporels.

On lit à ce sujet, dans les *Révélation*s de sainte Brigitte, révélations qui, sans être de foi, ont toujours eu dans l'Eglise une grande autorité, ces consolantes paroles, bien capables de stimuler notre zèle: « Quand, par nos suffrages, nous délivrons une âme du purgatoire, nous faisons une action aussi agréable à Jésus-Christ que si nous le rachetions lui-même; et, lorsque le temps en sera venu, il saura très bien nous rendre le même service. »

Cette sainte vit un jour, ouvert devant elle, le lieu où les âmes sont purifiées, comme l'or dans le creuset, avant de monter au séjour de l'éternel repos. La voix d'un ange se faisait entendre; il disait: « Béni soit celui qui, sur la terre, aide les âmes de ses oraisons et de ses bonnes œuvres! car la souveraine Justice exige qu'elles soient purifiées par les peines du purgatoire ou rachetées par leurs amis. » Alors, l'oreille de Brigitte distingua parfaitement un chœur de voix suppliantes qui adressaient cette prière: « O Seigneur Jésus! juge parfaitement équitable, au nom de votre infinie miséricorde, n'ayez point égard à nos innombrables iniquités, mais aux mérites de votre très précieuse Passion. Mettez au cœur des religieux, des prêtres et des évêques, une ardente charité, afin que par leurs prières, leurs sacrifices, les aumônes et les indulgences, ils nous viennent en aide dans nos inexprimables angoisses; ils peuvent, s'ils le veulent, adoucir, abrégier même nos supplices, et hâter l'heureux moment où il nous sera donné de vous posséder, ô Dieu de toute bonté! »

Enfin, du plus profond de l'abîme du lieu de l'expiation montaient d'autres supplications qui disaient: « Grâces, grâces mille fois à ceux qui nous envoient un adoucissement au milieu de nos tortures! » Puis une sorte de lumière étincelante d'un côté et un peu sombre de l'autre pénétra dans les obscures prisons, indiquant tout à la fois que les prières avaient fait descendre le soulagement, et que le soulage-

ment n'était pas encore complet. Et de nouvelles voix chantaient: « O Seigneur Dieu! que votre puissance infinie récompense au centuple nos protecteurs du service éminent qu'ils nous rendent en nous introduisant dans votre douce et céleste lumière! »

Travailler à la délivrance des âmes du purgatoire, dit très bien le Père Rossignoli (traduction de M. l'abbé Postel), c'est placer à un taux aussi élevé qu'il est saint, et il n'y a guère, pour des chrétiens, d'œuvre plus profitable. Un docteur estimé, le savant jésuite, Martin de Roa, compare les satisfactions que nous appliquons aux vivants à des richesses que nous confierions à un vaisseau sur mer; car, pour suivre son raisonnement, bien que nous n'en perdions jamais le mérite devant Dieu, il y a bien souvent risque de naufrage en ce qui touche au résultat. Cette vie n'est-elle pas une navigation périlleuse, où le vent de la tentation submerge fréquemment les âmes les mieux affermisses; et de cette manière se perdent, relativement du moins, les biens que nous entendions procurer au prochain. A Dieu ne plaise qu'en parlant ainsi nous ayons l'intention de détourner qui que ce soit de la prière pour les vivants! Nous voulons seulement faire comprendre que ce que l'on fait en faveur des défunts ne court point un semblable risque; ni pour eux, puisque nos suffrages satisfont certainement et d'une manière irrévocable à la divine justice et acquittent les dettes qui les empêchent d'entrer au ciel; ni pour nous, parce que toute âme ainsi délivrée devient là-haut notre avocate et notre protectrice. Et non seulement ce patronage de leur part commence aussitôt après leur délivrance; il date du purgatoire même. Ces âmes, qui ne peuvent prier pour elles-mêmes, obtiennent de grandes grâces pour les autres. Tel est l'enseignement exprès de deux illustres théologiens, le cardinal Bellarmin et Suarez. Voici les propres paroles de ce dernier: « Ces âmes sont saintes, chères à Dieu; la charité les porte à nous aimer, et elles savent, au moins d'une manière générale, à quels périls nous sommes exposés, quel besoin nous avons du secours divin. Pourquoi donc ne prieraient-elles pas, alors même qu'elles souffrent pour leur propre compte? Ici-bas, n'en agissons-nous pas ainsi? Débiteurs nous-mêmes envers le ciel, nous n'hésitons pas à intercéder pour le prochain. Les patriarches qui reposaient dans le sein d'Abraham priaient pour les vivants, ainsi que l'Écriture nous l'apprend, par la bouche de Jérémie et du grand prêtre Onias. »

Les âmes du purgatoire sont en grâce avec Dieu; elles sont les enfants bien-aimés: il les écoute donc et les exauce. Sainte Catherine de Boulogne assure que, quand elle désirait quelque grâce, elle s'adressait à ces âmes et l'obtenait. Elle va plus loin: elle déclare qu'elle a été exaucée ainsi dans des choses pour lesquelles elle avait inutilement supplié les saints.

Si les âmes du purgatoire ont un tel pouvoir dans

leur épreuve, on conçoit qu'il doit être beaucoup plus grand encore après qu'elles sont couronnées dans la gloire éternelle. Il n'y a pas à douter que les premières faveurs qu'elles demandent à l'infinie miséricorde ne soient pour ceux qui leur ont ouvert les portes du paradis, et que la prière ne s'échappe de leur cœur, plus fervente, toutes les fois qu'elles les verront en quelque péril ou en quelque besoin. Dans les désastres de fortune, les maladies, les privations extrêmes, les persécutions, les accidents de tout genre, elles seront leurs vigilants gardiens... Le cardinal Baronius, dont l'autorité est grave, raconte qu'une personne très pieuse se trouva, au moment de la mort, horriblement tourmentée par les démons ; elle vit tout à coup le ciel s'entr'ouvrir et des milliers de défenseurs voler à son secours, lui promettant la victoire. Emue de cette protection miraculeuse, elle demanda à ces amis inattendus qui ils étaient. « Nous sommes, répondirent-ils, les âmes que vos suffrages ont tirées du purgatoire. Nous venons vous rendre un service équivalent : nous allons vous introduire directement au paradis. » En attendant ces paroles, la malade expira doucement, la sérénité sur le front et l'allégresse dans le cœur.

Puissent ces quelques faits, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, exciter dans les uns, renouveler dans les autres la piété envers ceux et celles qui nous ont précédés au tribunal de Dieu !

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE R. P. MUARD

(Suite et fin.)

Ce fut le 9 février 1849 que le Père Muard dit adieu au généreux abbé de Saint-Benoît, en l'assurant « qu'il ne lui arriverait aucun mal d'une assez pénible affaire que les révolutionnaires lui avaient suscitée. » Quelques heures après, ayant appris, par une dépêche, que la république avait été proclamée dans la nuit à Rome, le Père abbé comprit pourquoi M. Muard, à qui Dieu l'avait révélé sans doute, était parti en si grand hâte. Le retour fut, en effet, plein de périls, et ses compagnons furent persuadés qu'ils n'avaient échappé à l'effervescence du peuple que par la puissance de ses prières.

A Rome, le Père Muard fut reconnu par le cardinal Morichini dans l'église de Saint-Pierre : il était à genoux devant la chapelle du Saint-Sacrement, et tellement absorbé en Dieu, que, pendant plus d'un quart d'heure, le cardinal se tint près de lui sans avoir été aperçu ni entendu. Quand il sor-

tit de ce recueillement si voisin de l'extase, le cardinal le pria d'accepter chez lui l'hospitalité.

Le Père Muard revint en France presque en mendiant. Un soir qu'il demandait l'hospitalité dans un village, on le conduisit au château, où le maître, le voyant dans un tel état de misère, le fit, malgré son habit, souper à la cuisine et coucher dans la grange sur un peu de paille ; ce qui le remplit de tant de joie, qu'il avoua n'avoir jamais passé une plus heureuse nuit. Car, en accomplissement du vœu de pauvreté qu'il avait fait dans son cœur, il était enfin devenu, comme un vrai pauvre, un objet de mépris et de pitié. C'est au point qu'à la Trappe d'Aiguebelle, le Frère hôtelier ne sut comment il devait le recevoir. « On m'annonça, dit le Père abbé, un prêtre venant d'Italie, mais dans un état pitoyable, couvert d'un vieux chapeau, vêtu d'une soutane grossière toute rapiécée. Au premier abord, je le pris pour un vagabond ; mais quand il m'eut ouvert son cœur et exposé ses projets, je fus rempli de vénération pour lui, il me semblait recevoir en sa personne un autre François d'Assise. »

Les bons religieux de la Trappe renouvelèrent tous ses vêtements, qui s'en allaient en lambeaux, et firent cesser les incessantes douleurs qui sont la suite ordinaire d'un trop long et complet dénûment ; mais le serviteur de Dieu regretta son humiliante pénitence, par laquelle il lui semblait faire l'apprentissage de la tombe, où la chair est rongée jusqu'à ce qu'elle se réduise en poussière. Non moins dévoué que l'abbé de Saint-Benoît, l'abbé d'Aiguebelle l'admit ensuite au noviciat, avec ses compagnons ; et quand il partit pour chercher un monastère dans le diocèse de Sens, il lui donna le peu d'argent qu'avait sa communauté.

Ce fut une grande joie pour les missionnaires de Pontigny de revoir leur Père, qui acheva de tout régler dans leur maison. Cette joie fut partagée par tous les prêtres qu'il vit, et plusieurs même lui manifestèrent le désir d'entrer dans la nouvelle congrégation. L'archevêque de Sens, Mgr Jolly, comme eux plein d'affection et de vénération pour le Père Muard, lui permit d'emmenner tous ceux qui se joindraient à lui, et écrivit au Saint-Père pour qu'ils pussent faire leur noviciat à Aiguebelle. Dans ce clergé, vraiment admirable, chacun rivalisa de zèle pour le succès d'une œuvre qui devait être si utile au salut des âmes. Le curé de Saint-Germain l'aida à chercher, dans les rochers du Morvand, l'emplacement du nouveau monastère ; et, à sa prière, le marquis de Chastellux, imitant ses ancêtres, lui donna dans ses forêts autant de terre qu'il en voulut. Il lui offrit même l'ancienne *Cordelle* de Vézelay ; mais le Père Muard désirait un désert. Il le trouva au milieu des rochers et des bruyères de la forêt de Saint-Léger, auprès de la fontaine de Sainte-Marie, non loin d'une énorme roche de granit qui servait aux sacrifices des druides, et que l'on appelle la *Pierre-qui-Vire* ; nom singulier, presque prophétique, si l'on songe aux défaillances de l'Europe et

aux luttes des derniers temps. Cette sauvage solitude lui rappela les âpres sommets de l'Apennin. Il dit : *Hæc est requies mea*. Et, afin que rien ne manquât à sa joie, le Seigneur lui fit donner l'argent dont il avait besoin pour la construction du monastère.

Le serviteur de Dieu ne savait comment témoigner à son bon Maître sa reconnaissance de tant de bienfaits ; il cherchait l'occasion de lui offrir quelque grand sacrifice, lorsqu'il apprit que le choléra faisait des ravages effrayants. Il court aussitôt à Sainte-Colombe, où le curé venait de mourir, puis à Massangis, puis à Tonnerre, passant auprès des cholériques les jours et les nuits, soignant, consolant, administrant, disant les dernières prières. On crut qu'il y périrait. Il en revint pourtant ; mais le jour même où l'on devait poser la première pierre du monastère, il fut frappé à son tour chez l'archiprêtre d'Avallon. Le lendemain, il était à l'extrémité. La nouvelle se répandit en un moment dans toute la ville, où on l'aimait comme un père. On commença aussitôt une neuvaine à Notre-Dame de la Salette. On lui offrit de l'eau de la sainte Montagne ; il en but et dit :

« Ma bonne Mère, si vous me guérissez, je promets d'aller vous en remercier sur la montagne de la Salette. »

Il était, du reste, si résigné qu'il dit :

« Si Dieu me donnait à choisir entre la vie et la mort, je serais bien embarrassé ; je lui dirais : Mon Dieu, choisissez pour moi. »

Quelle admirable obéissance à la volonté de Dieu ! Que ce saint religieux méritait bien d'être le père d'un grand peuple ! Le Seigneur l'avait tiré de son pays, de sa famille de missionnaires ; et avant que ses promesses fussent accomplies, il semblait lui demander de sacrifier sa vie, avec laquelle son œuvre s'éteignait. Plein de foi comme Abraham, le nouveau patriarche voyait arriver sans crainte cette heure suprême où toutes ses espérances ici-bas allaient s'écrouler. Quand le médecin avertit qu'il était temps de l'administrer, il dit aussitôt :

« Dieu soit béni ! mon Dieu, je vous remercie : je ne regrette qu'une seule chose, c'est de mourir sans avoir rien fait pour vous. Je désirais pourtant faire quelque chose pour votre gloire ; sans doute, ce sont mes infidélités qui s'y opposent. Néanmoins, malgré toutes mes misères, j'ai confiance en votre miséricorde. Oh ! non, je ne craindrai pas de paraître devant vous, puisque vous êtes bon ! »

Il se recueillit ; une joie céleste parut sur son visage, « et le bonheur de mourir contribua probablement pour beaucoup à lui rendre la santé. » C'est son historien et son ami qui ajoute ces étonnantes paroles (1).

M. le curé d'Avallon lui apporta les derniers sacrements. Quoique l'assistance fût nombreuse, l'émotion ne lui permit pas de faire un long discours.

(1) *Vie du R. P. Muard*, p. 334.

« L'Huile Sainte coula donc sur ces membres, jeunes encore, mais déjà usés au service de Dieu et des âmes ; elle purifia encore cette chair déjà purifiée par tant de jeûnes, de pénitences et d'austérités. Mais comment peindre, dit l'abbé Brullée, le regard d'amour qu'il arrêta sur la sainte Eucharistie, quand le prêtre la lui présenta, comme viatique de son éternité ? Jésus-Christ seul a pu savoir tout ce qu'il y eut d'ardent et de tendre dans cette visite que son serviteur croyait recevoir pour la dernière fois sur la terre d'exil. Tout étant terminé, le silence était devenu solennel, des larmes d'attendrissement et d'admiration coulaient de tous les yeux, lorsque le Père Muard, ne pouvant encore se séparer de Celui qu'il avait tant aimé, pria le ministre de Dieu de vouloir bien poser sur son front le vase sacré qui renfermait le Corps de Notre-Seigneur, afin d'en recevoir une plus abondante bénédiction. Mais, en ce moment, l'amour divin l'exalte, il saisit le vase sacré de ses mains défaillantes, le presse contre son cœur, le couvre de ses baisers, et semble vouloir expirer sur le cœur de son Bien-Aimé... Après quelques instants d'une sorte d'extase, le prêtre est obligé de le lui retirer, en lui adressant ces paroles : « Al-lons, mon cher ami, réservons quelque chose pour le ciel (1) ! »

A partir de ce moment, les crises devinrent plus rares, et l'on eut quelque espoir. Pour lui, au milieu des plus grandes douleurs, il ne disait que ces mots : « Dieu soit béni ! » Résigné, content, plein de reconnaissance des moindres services, il parlait à tous de Dieu, du bonheur de l'aimer ; et ses paroles ardentes remplissaient d'amour ceux qui l'entendaient. Une personne lui ayant demandé comment il se trouvait, il répondit : « Comme un homme qui s'en va dans son éternité. » Il disait encore : « La nouvelle que l'on m'a annoncée de ma mort prochaine me soutient à merveille au milieu de mon assoupissement. Je désirais donner à Dieu ma vie en détail, il la prend en gros, que son saint Nom soit béni ! » Il avait une image de Notre-Seigneur flagellé et couronné d'épines, une autre des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie ; il les regardait avec tendresse, et on l'entendait se dire : « Tant d'amour d'un côté, tant de crimes et tant de froideur de l'autre ! » Car il se regardait comme le plus misérable pécheur.

Le Seigneur lui fit boire le calice jusqu'à la lie. On le croyait sauvé ; on devait lui porter la sainte Communion en action de grâces, lorsqu'il eut une rechute qu'on jugea mortelle. Il fit une seconde fois le sacrifice de sa vie. Comme on lui disait que Dieu le conserverait peut-être encore pour sa pieuse entreprise, il répondit : « Je suis convaincu que Dieu la voulait, mais, par mes péchés, j'ai mis obstacle à ses desseins. » Et ce second assaut de la mort ne put lui arracher d'autre regret que de n'avoir pas assez aimé Notre-Seigneur. Il se recommandait pour-

(1) *Vie du R. P. Muard*, p. 335.

tant chaque jour à Notre-Dame de la Salette, qui, contre tout espoir, lui rendit la santé.

A peine était-il remis de ses longues souffrances, qu'un de ses anciens élèves arriva de Vireaux, son pays natal. Il lui demanda comment allait son frère,

« Votre frère Auguste, après de terribles attaques de choléra, a succombé.

— Et sa femme ?

— Elle était morte la première.

— Et telle autre personne ?

— Elle n'est plus. »

Il fit de la sorte jusqu'à onze questions, auxquelles on ne lui répondit que par ces mots : « Il est mort, elle est morte. » Elevant alors au ciel des yeux pleins de douleur et de résignation, il dit : « Hélas ! mon Dieu ! je n'ai donc plus de parents sur la terre (1) ! »

Dieu l'avait séparé de tout, pour qu'il fût tout à lui. C'est ainsi qu'il en fit un vrai Religieux, entièrement *relié*, rattaché à Dieu, n'appartenant qu'à lui seul. C'est ainsi que M. Muard mérita de prendre rang parmi les patriarches des nouvelles tribus d'Israël. Le temps ne semble pas encore venu de dire comment Dieu vaincra tous ses ennemis par ce peuple d'Israël qu'il s'est choisi, et quel accroissement la formation ou l'extension d'un Ordre religieux ajoute à nos espérances. Il me suffit d'avoir montré par quelles souffrances le Père Muard acheva de se rendre digne de porter aussi ce grand nom. Israël veut dire « qui prévaut contre Dieu » (*prævalens Deo*), parce que Jacob lutta toute la nuit contre un ange, sans en être terrassé. Notre-Seigneur luttant contre la pauvreté, les humiliations, les douleurs, prévalut enfin sur la Croix contre la colère divine, vaincue par son obéissance, par sa patience infinie. Pour appartenir au nouvel Israël, il faut donc lutter comme lui : il faut prévaloir contre la colère de Dieu, qui s'exerce sur les innocents afin de sauver les coupables ; il faut que Dieu se lasse d'éprouver une soumission et une résignation qui ne se démentent jamais. Alors, la nuit disparaissant, le Seigneur se montre et dit : « Tu ne l'appelleras plus Jacob, mais Israël, parce que, si tu as été fort contre Dieu, combien plus prévaudras-tu contre les hommes (2) ? » Et il donne cette bénédiction qui multiplie la postérité comme les étoiles du ciel.

Je ne raconterai pas, au moins maintenant, le reste de la vie du Père Muard, qui ne m'est pas suffisamment connu. Je regrette que l'abbé Brullée n'ait pas publié tout ce qu'il savait de son saint ami. Si l'on en juge par ce que Dieu a fait pour ses autres serviteurs, il semble que le trop prudent historien a dû taire beaucoup de grâces merveilleuses, qu'il réservait sans doute pour un autre volume intitulé *l'Esprit du Père Muard*. Pour moi, je désirais montrer en lui le bon Curé, le grand Missionnaire, le saint Religieux : je crois avoir rempli ma tâche,

non comme elle aurait dû l'être, mais du mieux que j'ai pu.

J'ajouterai donc seulement qu'après avoir achevé son noviciat à la Trappe d'Aiguebelle et fait un pèlerinage à la Salette, le Père Muard se rendit avec ses compagnons au presbytère de Saint-Léger. Le 2 février 1850, il prit possession de son monastère, sorte de hangar en bois couvert de paille, de neuf mètres de long sur trois de large, contenant la chapelle et l'habitation des cinq religieux. Le 3 octobre, une règle, la plus austère de ce siècle, ayant été écrite, les vœux furent prononcés dans l'église de Saint-Léger de Fourcheret, et le Père Muard devint le Frère Marie-Jean-Baptiste du Cœur de Jésus. En 1851 et dans les années suivantes, il évangélisa plusieurs paroisses du diocèse de Sens et des diocèses voisins. En 1853, le 27 septembre, il eut la joie d'élever, sur la Roche de la Pierre-qui-Vive, une statue à la très sainte Vierge, *Mère de Dieu et des hommes, conçue sans péché*. Quelques mois après, comme il demandait à cette bonne Mère de lui faire aimer son divin Fils autant qu'il le voudrait, elle lui répondit : « Bientôt, bientôt tes désirs seront exaucés. » C'était le 11 juin 1854. Neuf jours après, il s'endormit dans le Seigneur, qu'il allait aimer désormais sans partage pendant l'éternité.

L'abbé E. DARAS.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Arrêt de la Cour d'appel d'Angers du 23 mars 1871.

LEGS A UNE FABRIQUE, AVEC CHARGE DE FONDER UNE ÉCOLE CONGRÉGANISTE. — MODIFICATION DES CONDITIONS PAR LE GOUVERNEMENT. — REFUS DES HÉRITIERS.

Le conseil d'Etat peut accorder ou refuser à une fabrique l'autorisation d'accepter un legs qui lui a été fait. Il n'en peut pas modifier les conditions.

S'il le fait, les héritiers peuvent refuser la délivrance du legs et en faire prononcer la caducité.

La question de validité est de la compétence du tribunal civil.

Rien dans la loi ne s'oppose à ce qu'une fabrique soit chargée de la fondation d'une école.

La fabrique peut acquérir et posséder. La loi lui reconnaît la capacité civile et règle avec beaucoup de détails l'administration de ses biens.

Mais une question des plus délicates, c'est de savoir si elle peut recevoir et posséder pour toute œuvre religieuse ou charitable, ou bien si, au contraire, sa capacité est restreinte au service du culte. Il arrive souvent, en effet, que le testateur ou donateur qui veut consacrer une partie de sa fortune

(1) *Vie du R. P. Muard*, p. 340.

(2) *Genèse*, xxxii, 28.

à faire dire des messes, à fonder une école, à soulager les pauvres, donne le montant intégral de sa libéralité à la fabrique, en la chargeant de remplir ses intentions.

La libéralité est-elle valable ? Jusqu'en 1863, on n'avait pas songé à en contester la validité. La fabrique était donc autorisée à accepter les libéralités de tous. Seulement, les établissements appelés à profiter de la libéralité étaient autorisés à l'accepter conjointement avec la fabrique, non pour lui ravir une propriété qui lui était légalement attribuée, mais pour surveiller l'emploi des fonds, qui devait être fait conformément aux intentions du testateur. Dans ce cas, les fonds légués étaient placés en rentes sur l'Etat ; mais le placement était fait par la fabrique elle-même, et l'on n'aurait jamais songé à y faire intervenir directement l'établissement appelé à en profiter en dernier ressort, mais qui n'en était pas le véritable propriétaire.

En 1863, cette jurisprudence a tout à coup changé. Un avis du Conseil d'Etat du 14 janvier a décidé que, lorsque des dons et legs étaient faits à une fabrique, à une cure, à un établissement religieux, sous la condition expresse que ces dons et legs seraient affectés au soulagement des pauvres, ces derniers étaient les véritables bénéficiaires de la libéralité ; que le droit de les représenter appartenait au bureau de bienfaisance, et que les établissements institués n'étaient que des intermédiaires ; qu'il y avait lieu de faire accepter simultanément la libéralité par l'établissement institué et par le représentant des pauvres, en confiant à ce dernier les fonds et la possession des titres.

La même décision était étendue aux écoles : un avis du conseil d'Etat du 10 juin 1863 portait que les attributions des fabriques, cures, succursales ou évêchés ne comprenaient pas la fondation et la direction d'écoles ; qu'ils devraient, en conséquence, être réputés incapables d'accepter des libéralités faites dans un but étranger à leurs attributions ; que, cependant, pour donner effet à l'intention charitable du bienfaiteur, il convenait de faire intervenir la commune, qui accepterait les dons ou legs conjointement avec l'établissement institué, administrerait les biens, percevrait les revenus, dirigerait l'école, en fixerait le régime.

Ainsi, on retranchait la charité et l'enseignement des attributions de l'Eglise ; on la déclarait incapable d'élever des enfants et de secourir des pauvres, et si un testateur, se souvenant de tant d'œuvres de cette nature autrefois fondées par elle, venait encore lui confier des fonds dans ce but, l'Etat intervenait et disait : Ce n'est pas elle que cela regarde. Pour les pauvres, il y a des bureaux de bienfaisance ; pour l'école, il y a la commune. Cela ne concerne donc pas l'Eglise. Il est vrai que c'est en elle que le testateur a eu confiance ; mais, pour tourner la difficulté, l'établissement ecclésiastique acceptera les libéralités avec le bureau de bienfaisance, ou la commune, puis aussitôt on ravira le titre au pre-

mier et on le remettra à l'autre pour en disposer à son gré, et l'établissement ecclésiastique en sera réduit à regarder l'emploi des fonds.

Une fois introduite dans la pratique administrative, cette opinion s'y installa. Un avis du conseil d'Etat, du 22 novembre 1866 la confirma, et l'étendit des rentes sur l'Etat aux immeubles et aux rentes constituées. On alla si loin dans cette voie, qu'on décida même que des dons et legs faits à des communautés enseignantes, pour la fondation d'écoles publiques, seraient acceptés conjointement par les communes et les communautés, immatriculés au nom des unes et des autres, et que même, si elles avaient pour objet des fondations d'écoles libres et privées, les communes devaient accepter conjointement avec les communautés instituées. Il était impossible de se jouer plus ouvertement des intentions des testateurs.

C'est alors que la justice civile intervint et déclara que le conseil d'Etat outrepassait ses pouvoirs et qu'il pouvait accorder ou refuser l'autorisation, mais non pas modifier les conditions du testament ; que, s'il le faisait, les héritiers étaient fondés à refuser la délivrance du legs. Voici le dernier arrêt rendu sur cette question.

M. de Langottière avait, par testament olographe du 10 avril 1856, disposé ainsi qu'il suit :

« Je donne et lègue à la fabrique du Vieil-Baugé (Maine-et-Loire) une somme de 3,000 francs, qui seront employés à l'achat d'une maison pour loger à perpétuité deux sœurs d'un ordre religieux quelconque, qui seront établies dans cette maison pour soigner et visiter les malades pauvres et faire gratuitement l'école aux petites filles pauvres de la paroisse ; mais elles pourront exiger une rétribution pour celles dont les parents auraient les moyens de la payer ;

» Pour que ces sœurs aient le mobilier nécessaire pour habiter leur maison, je donne et lègue encore à la fabrique de l'église de la paroisse du Vieil-Baugé une somme de 600 francs, qui sera seulement employée à l'achat de ce mobilier, qui consistera notamment en deux ou trois lits de fer, une douzaine ou deux et demie de chaises, des tables, des bancs, enfin ce que nécessitera un mobilier modeste de tout ce qui sera nécessaire à l'usage des deux sœurs.

» Enfin, pour l'entretien des deux sœurs qui seront établies dans la maison en vertu des sommes que je viens de léguer, je donne et lègue encore à la fabrique de la paroisse et de l'église du Vieil-Baugé une somme de 8,000 francs, qui sera placée pour faire une rente ou un traitement de 200 francs au moins par an, à chacune de ces deux sœurs. Les intérêts de ces 8,000 francs ne pourront être employés autrement qu'à l'entretien de ces deux sœurs.

» L'emploi de toutes les sommes que je viens de léguer à l'église de la paroisse du Vieil-Baugé sera

fait par les soins de la fabrique de son église et de son curé; s'il cessait d'y avoir des sœurs de charité dans la maison, en vertu des dispositions qui précèdent, la jouissance de cette maison, de son mobilier et de la rente affectée à l'entretien de ces deux sœurs reviendrait à la Fabrique, et à défaut de la fabrique à la cure, et enfin, à défaut de l'un et de l'autre, AUX PAUVRES DE LA PAROISSE du Vieil-Baugé.

» Il est bien entendu qu'aussitôt que des sœurs pourraient être rétablies dans cette paroisse, cette jouissance, déléguée à la fabrique, à la cure ou aux pauvres, cesserait et reviendrait aux deux sœurs.

» Ces deux sœurs seront choisies par le curé; elles seront sous sa direction, et non sous celle de l'administration municipale de la commune. Je veux que, dans l'espace d'un an à partir de l'époque de mon décès, la maison soit réparée et les deux sœurs établies dans ladite maison et puissent faire l'école. »

M. de Langottière a ajouté, dans un codicille du 4 décembre 1857 :

» Dans le cas où l'administration ou MM. les curés ne voudraient plus avoir des sœurs à Vieil-Baugé, il est bien entendu que la jouissance de ladite maison rentrerait à mes héritiers. »

Sur la demande de la fabrique du Vieil-Baugé en autorisation d'accepter le legs, un décret est intervenu, à la date du 18 novembre 1863; mais, au lieu d'être pur et simple et conforme aux énonciations du testament, ce décret, après avoir autorisé l'acceptation, tant par le trésorier de la fabrique que par le maire de la commune et le bureau de bienfaisance, du legs de la maison et des deux legs des sommes de 600 francs et de 8,000 francs, ajoute :

« Cette somme de 8,000 francs sera employée à l'achat d'une rente 3 p. 100 sur l'Etat, qui sera immatriculée au nom de la fabrique et de la commune du Vieil-Baugé; mention sera faite sur l'inscription de la destination des arrérages.

» Cette autorisation n'est accordée qu'à la condition que les sœurs qui dirigent l'école du Vieil-Baugé y recevront les enfants pauvres de la commune sur la liste dressée en exécution de l'art. 45 de la loi du 15 mars 1850.

» N'est pas autorisée, comme étant contraire aux lois, la clause du testament précité du sieur de Langottière, portant que les sœurs établies à Vieil-Baugé seront au choix et sous la direction du curé de cette paroisse. »

Les héritiers du testateur déclarèrent qu'ils refuseraient la délivrance des legs à la fabrique, si la commune du Vieil-Baugé intervenait dans leur acceptation et dans l'administration des biens contrairement aux volontés de M. de Langottière. Le tribunal d'Angers rejeta leurs conclusions; ils interjetèrent appel devant la Cour d'Angers, qui rendit, le 13 mars 1871, l'arrêt dont la teneur suit :

» La Cour;

» Attendu que le sieur de Langottière est mort, en 1861, laissant un testament du 10 avril 1856 et un codicille du 4 décembre 1857 par lesquels il légua à la fabrique de l'église de la commune du Vieil-Baugé une maison et un capital de 8,600 fr. destinés à l'établissement, à l'acquisition du mobilier et à l'entretien de deux sœurs pour soigner les malades et instruire les enfants pauvres;

» Attendu que le testateur, prévoyant le cas où la maison cesserait d'être habitée par des sœurs, en transfère la jouissance, ainsi que celle du mobilier et de la rente, à la fabrique; à défaut de la fabrique, à la cure; à défaut de la cure et de la fabrique, aux pauvres de la paroisse du Vieil-Baugé, à cette condition, toutefois, que, aussitôt que des sœurs pourraient être établies, la jouissance déléguée à la fabrique, à la cure et aux pauvres reviendrait aux deux sœurs;

» Attendu que la fabrique ayant demandé l'autorisation d'accepter ce legs, il a été répondu à cette demande par un décret du conseil d'Etat du 18 novembre 1863, lequel autorise le trésorier de la fabrique de l'église succursale du Vieil-Baugé, au nom de cet établissement, le maire du Vieil-Baugé, au nom de cette commune, et le bureau de bienfaisance de cette localité, à accepter, chacun en ce qui le concerne, et aux clauses et conditions imposées, le legs fait à cette fabrique; ordonne l'emploi des 8,600 francs légués à l'achat d'une rente de 3 p. 100, laquelle sera immatriculée au nom de la fabrique et de la commune du Vieil-Baugé; soumet cette autorisation à la condition que les sœurs qui dirigeront l'école y recevront des enfants pauvres de la commune sur la liste dressée en exécution de l'article 45 de la loi du 15 mars 1850, et enfin rejette, comme étant contraire à la loi, la clause du testament précité de M. de Langottière, portant que les sœurs établies au Vieil-Baugé seront au choix et sous la direction du curé de cette paroisse.

» Attendu que les héritiers de Langottière ont, par citation du 2 mars 1867, appelé la fabrique du Vieil-Baugé devant le tribunal d'Angers; que la fabrique a appelé la commune en cause, et que les héritiers de Langottière ont conclu à ce que la fabrique fût tenue, dans un délai à impartir par le tribunal, et sans l'intervention de la commune, à accepter le legs, et à ce que, faute de cette acceptation par la fabrique, le legs fût déclaré caduc;

» Attendu que, sur cette première instance, un jugement du tribunal d'Angers, du 29 juillet 1867, a déclaré les héritiers de Langottière mal fondés dans leur demande;

» Attendu que, par d'autres citations des mois d'avril, mai et juin, le maire du Vieil-Baugé a appelé les héritiers de Langottière devant le tribunal de Baugé, et a conclu contre eux à la délivrance du legs dans les termes du décret d'autorisation, et que

les héritiers de Langottière ont mis en cause la fabrique du Vieil-Baugé ;

» Attendu que, sur cette seconde instance, un jugement du tribunal de Baugé, du 12 août 1868, a fait délivrance du legs à la fabrique de l'église du Vieil-Baugé, conjointement avec le maire de la commune, dans les termes du décret du 18 novembre 1863, et a ordonné que la somme de 8,000 fr. sera employée à l'achat d'une rente 3 p. 100, laquelle sera immatriculée au nom de la fabrique et de la commune ;

» Attendu que les héritiers de Langottière ont interjeté appel de ces deux jugements, et que ces deux appels donnent à juger la question de savoir si le décret d'autorisation a respecté la volonté du testateur, et si, dans le cas où cette volonté n'aurait pas été respectée, il appartient à la justice ordinaire de prononcer la caducité du legs.

» Attendu que l'autorité de la justice ordinaire n'est pas sérieusement contestée, et que cette autorité a été reconnue par le décret du conseil d'Etat du 13 juillet 1870, lequel déclare que, si les héritiers de Langottière entendent soutenir que les conditions sous lesquelles la fabrique a été autorisée à accepter le legs ne sont pas conformes à la volonté du testateur, c'est à l'autorité judiciaire qu'il appartient de connaître de leurs réclamations, et de décider, par interprétation de ce testament, s'il y a lieu, pour les héritiers, à se refuser à la délivrance de ce legs ;

» Attendu qu'il suffit de comparer les termes du testament avec les conditions imposées par le décret d'autorisation pour reconnaître que la volonté du testateur a été absolument méconnue par le décret, et que, à cette volonté clairement manifestée, le décret a substitué des dispositions destructives de cette volonté ;

» Attendu qu'il appartenait au conseil d'Etat
» d'accorder ou de refuser l'autorisation d'accepter
» le legs ; mais qu'il ne pouvait lui appartenir d'en
» changer les conditions et de créer un testament
» arbitraire, en remplacement de celui émané de la
» volonté du testateur.

» Attendu que les héritiers de Langottière agissent en vertu d'un intérêt et d'un devoir : intérêt à réclamer les valeurs du legs non autorisé, devoir de faire respecter les intentions de leur auteur ;

» Attendu qu'ils sont donc recevables dans leur demande de caducité du legs et bien fondés dans cette demande, puisque la fabrique de l'église du Vieil-Baugé se trouve dans l'impossibilité d'accepter le legs dans les conditions stipulées par le testateur ;

» Par ces motifs, infirme les jugements dont est appel, déclare lesdits legs caducs. »

Nous ne pouvons qu'approuver cette jurisprudence : elle protège à la fois les droits de l'Eglise et la volonté du testateur. Nous montrerons, dans le prochain numéro, comment une décision analogue

avait été rendue déjà, en 1869, par la Cour de Grenoble, pour un legs fait à un évêque.

Armand **RAVELET**,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

De la science ecclésiastique (1).

II

Réunir l'histoire de la religion à l'enseignement de la théologie ne serait pas assurément une œuvre facile ; mais nous avons la conviction qu'on n'en saurait faire de plus utile, ni de plus belle au fond, ni de mieux appropriée aux besoins de notre époque. Les esprits aujourd'hui s'accommodent peu de la vérité pure, et ne l'abordent guère que par les faits. Il ne s'agirait pas d'une œuvre curieuse et savante, dans le genre de la *Patrologie* de Mœhler ou des développements du dogme catholique de Mgr Ginouilhac ; il s'agirait d'un ouvrage simple et méthodique, divisé par traités, devant être mis entre les mains des élèves du sanctuaire, servant de base aux leçons des professeurs.

Pour venir heureusement à bout d'une telle entreprise, il faudrait une connaissance assez approfondie des principaux Pères de l'Eglise, de ceux que nous avons nommés les ouvriers de Dieu dans l'érection séculaire du monument sacré. Et, ce n'est pas seulement leur doctrine, c'est encore leur vie, que cette connaissance devrait embrasser, pour donner à ce livre le genre d'intérêt dont nous avons dernièrement parlé.

Il n'est pas une thèse de quelque importance qu'on ne pourrait exposer et démontrer avec les expressions mêmes des Pères. On réunirait là leurs plus belles expositions du dogme et de la morale, leurs raisonnements les plus forts, leurs plus décisives réfutations des impies et des hérétiques. Et quel inconvénient, si cela se trouvait être parfois un magnifique morceau d'éloquence ? Est-ce que, par hasard, l'éloquence serait regardée comme nuisible à la logique ? Rien n'empêcherait d'ailleurs qu'à la fin de chaque thèse, la substance de la discussion fût résumée et condensée sous la forme syllogistique. Elle mettrait en relief la force et l'enchaînement des preuves renfermées dans les divers morceaux. Mais les passages eux-mêmes pourraient le plus souvent présenter une marche assez suivie pour que cette conclusion ne fût pas nécessaire, et n'eût guère d'utilité que comme moyen mnémotechnique. C'est aux saints Docteurs, d'une manière à peu près exclusive, que la parole devrait appartenir.

On aurait de la sorte une théologie, une théologie même élémentaire, composée par ces illustres

(1) Voir le n° 3 de la *Semaine du Clergé*.

génies qui forment la chaîne d'or de la tradition et qui font l'incomparable honneur du christianisme. Quelle impulsion et quel essor de tels maîtres ne donneraient-ils pas à l'éducation sacerdotale? Quel aliment substantiel et varié n'offriraient-ils pas à l'intelligence? Quelles ressources plus tard pour la prédication, pour toutes les fonctions du saint ministère? La piété, ce grand ressort, ce premier mobile, sans lequel les autres ne sont rien, n'y trouverait pas une nourriture moins abondante; elle se dilaterait déjà par le sentiment du respect et de l'admiration. Ces précieux fragments, extraits d'une mine inépuisable, recueillis avec amour, combinés avec une religieuse patience, nous rendraient, comme dans un vivant tableau, la pensée chrétienne tout entière inondée des rayons du génie!

La signification en serait d'autant mieux visible et l'effet d'autant plus saisissant qu'on mettrait en regard le drame historique, les luttes soutenues, les angoisses souffertes, les périls bravés, les immolations accomplies au service et pour le triomphe de la vérité: tout cela présenté d'une manière succincte, mais animée; non comme une froide analyse, mais comme un lumineux reflet des généreux sentiments qui firent palpiter ces grandes âmes. Replacés dans les réalités de leur vie, avec quelle tout autre puissance leurs immortels écrits réagiraient sur la nôtre! Quel attrait, quel prestige un pareil livre n'aurait-il pas, pour les jeunes lévites d'abord, et puis pour les prêtres eux-mêmes, sans distinction d'âge ou de labeur?

Si l'histoire, telle que nous l'avons comprise, peut donner un utile concours à la théologie, nous n'aurons pas de peine à reconnaître que la théologie, de son côté, peut seule éclairer et raviver l'histoire. Le simple récit des événements, tel qu'il existe dans la plupart des livres, ne saurait avoir un bien vif intérêt, avec les idées sérieuses et les austères devoirs qu'impose le sacerdoce, ni même avec cette sagesse anticipée qu'inspire l'approche de l'ordination pendant les dernières années du séminaire. Quand l'imagination commence à se calmer et cède graduellement la place à la réflexion, il faut avouer qu'on n'est guère attiré vers ce spectacle que le monde déroule à nos yeux dans la longue série des siècles.

Il est d'une désolante uniformité. Les acteurs sont à peu près toujours les mêmes, sous des noms et des masques divers. Les faits ne se ressemblent pas moins, d'un siècle à l'autre: toujours les mêmes succès et les mêmes revers, expliqués par des causes identiques; toujours les mêmes dénouements, à la suite des mêmes intrigues; toujours et partout les mêmes calamités publiques déchaînées par les mêmes passions, par les mêmes cupidités individuelles: les peuples constamment immolés à l'ambition d'un homme, comme si le monde n'existait que pour quelques êtres privilégiés et malfaisants, ou comme s'ils devaient seuls exister dans le monde; la guerre

à l'état permanent, l'extermination d'accord avec la conscience, aussi bien chez les nations civilisées que parmi les tribus sauvages, comme si la vie ne nous était donnée que pour la rendre misérable et pour en abrégér le cours, comme si nous n'avions été placés sur la terre que pour l'arroser de sang et la couvrir de ruines!

Voilà le repoussant tableau, bien réduit encore, que tendent à former dans notre esprit la plupart des livres historiques. Il n'est pas étonnant que des âmes douées d'une certaine élévation, celles, en particulier, qui doivent remplir une mission pacifique et moralisatrice, ne se sentent pas entraînées de ce côté. Que ce soit pour cette raison ou pour d'autres, qu'on pourrait aisément signaler et qui sont moins plausibles, un fait certain, c'est que le clergé, à part quelques rares exceptions, étudie peu l'histoire. Or, dans un temps surtout comme celui-ci, c'est une grave lacune, un vide à combler dans les études ecclésiastiques.

Avant tout, il faut pour cela relever les intelligences, en les habituant à considérer l'histoire sous un point de vue qui n'est presque jamais celui des auteurs qui l'ont écrite. Et, c'est à la théologie, largement comprise, qu'il appartient d'en changer l'aspect, en y reflétant une clarté supérieure. Dans cette trame si compliquée des événements humains, elle nous enseignerait à suivre le profond et splendide dessein de la pensée divine. L'humanité se transformerait à nos yeux; sous la forme extérieure et matérielle, nous apparaîtrait l'esprit qui la soulève et la vivifie. A travers cette apparente confusion que le monde nous offre à toutes les époques de sa durée, se poursuit la marche invariable de l'éternelle vérité. Les faits sont des symboles; ils ont un sens divin que n'interprétera jamais une science purement humaine. Jusque dans leurs égarements les plus insensés, dans leurs crimes les moins intelligibles, les hommes sont les serviteurs de Dieu, les instruments de sa puissance. A cet égard, Néron ne diffère pas de Constantin, Frédéric II est au niveau de Charlemagne.

Dans ces derniers temps, au commencement de ce siècle, on avait inventé, comme système d'interprétation, la *philosophie de l'histoire*. Elle eut un grand retentissement pendant quelques années dans les livres et les écoles; mais elle n'obtint qu'un succès passager et n'exerça qu'une médiocre influence. Elle a maintenant comme disparu, sans nous léguer la solution du problème historique. Cette solution ne sera trouvée que par la *théologie de l'histoire*.

En exprimant le vœu de voir un jour s'accomplir une telle œuvre, dont Bossuet a tracé le plan général d'une manière si magistrale, je n'entends certes pas qu'on doive attendre la complète réalisation de ce plan pour que l'histoire reprenne sa place dans l'affection et le travail du clergé, dans les études du grand séminaire. Ce n'est pas seulement l'histoire de la religion que le prêtre doit savoir, c'est encore

l'histoire profane, dans la direction que je viens d'indiquer. Une théorie n'a de valeur réelle, ne peut captiver l'esprit et satisfaire la raison qu'autant qu'elle a pour base les solides données, les éléments constitutifs de la science. Or, cette base est-elle posée, quand le jeune homme a terminé le cours de ses études classiques, quand il l'a même couronné par le baccalauréat ? Non certes ; et nous l'avons bien assez prouvé en parlant de l'éducation contemporaine.

C'est donc à recommencer. Les notions acquises, vaguement établies, disséminées sans ordre, sans corrélation et sans but, s'élèvent comme des obstacles plutôt qu'elles ne peuvent servir de matériaux. Le mieux est de faire table rase et de supposer qu'on ne sait rien, selon la méthode cartésienne ; il faut reprendre l'édifice au pied : l'ingrate besogne de l'enfant doit être remplacée par le travail spontané de l'homme. Qu'on me permette d'ajouter que de simples lectures ne sauraient constituer ce travail, et que c'est la plume à la main qu'il peut uniquement se faire. La lecture est un délassement beaucoup plus qu'une étude, et l'impression en est bientôt altérée : on dirait que la plume réagit sur l'entendement et creuse son sillon dans la mémoire en le traçant sur le papier. Les meilleurs livres, les plus belles classifications ne vaudront jamais pour nous les résumés faits par nous-mêmes.

Puisque j'en suis à formuler des vœux, je voudrais que l'histoire figurât dans les programmes des conférences diocésaines, et — pardon pour une pareille témérité ! — que ces conférences elles-mêmes prissent un plus vigoureux essor. Par exemple, ma témérité n'ira pas jusqu'à dire quels moyens et quelle impulsion, dans ma pensée, seraient capables de produire cet heureux résultat, en stimulant le courage et le zèle. Je reviens à mon objet. Parallèlement à l'histoire de l'Église, développée surtout au point de vue doctrinal, les annales des peuples devraient au moins être résumées, ne serait-ce que par voie de synchronisme, et dans le but expliqué déjà.

Les ennemis du sacerdoce ne cessent de répéter que nous sommes en arrière de notre époque ; ce qui veut dire apparemment que notre instruction n'est pas en rapport avec la leur. Mais non, l'équivoque n'est pas possible ; ils en sont venus à parler sans détour : ils nous accusent d'ignorance, ni plus ni moins. Il est vrai que pour d'autres nous ne serions pas loin de posséder une science occulte. Quoiqu'il ne faille pas s'en émonvoir outre mesure, ces accusations ne sont pas tout à fait à dédaigner. Deux classes se chargent de les répandre : celle des intéressés, qui n'est pas peu considérable, par ce temps d'enseignement gratuit, obligatoire et laïque ; puis celle des dupes et des niais, beaucoup plus considérable encore, par ce temps de lumière et de progrès. Voilà comment le sacerdoce est aujourd'hui menacé dans son influence la plus efficace et la plus légitime, celle qu'il exerce sur les enfants.

Contre ces tendances si funestes à la religion, et qui finiraient aussi par détruire la société, armons-nous, à la bonne heure, des droits acquis et de toutes les dispositions légales ; mais, par-dessus tout, efforçons-nous d'agir sur l'opinion, que Bossuet a si bien nommée la reine du monde. Cultivons avec une infatigable ardeur toutes les branches de l'instruction, qui plaît tant à nos contemporains, ou dont ils font de si pompeux éloges. Montrons à nos détracteurs que, bien loin de la craindre, nous l'appelons de tous nos vœux, en nous y consacrant de toutes nos forces. C'est par l'entendement que nous ressaisirons l'empire des consciences.

Allons vers les hommes qui nous fuient ; sortons du sanctuaire ; entrons dans le domaine du savoir humain ; élargissons le cercle de nos connaissances, pour élargir celui du bien que nous devons accomplir. Ne pensons pas descendre, moins encore dégénéraler. L'étude est la sœur de la prière et l'auxiliaire de la sainteté. Ce n'est pas nous qui pourrions oublier cette grande parole : « Le Dieu des vertus est aussi le Dieu des sciences. »

J. BAREILLE.

Coup d'œil sur l'histoire.

DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE

(Suite.)

III

Luther ouvre le xvi^e siècle par un auto da fé à la liberté de discipline ecclésiastique, en livrant aux flammes réformatrices, sur la place publique de Wittemberg, le *Corps du droit canonique*. Et, en effet, le code des droits et des lois de l'Église n'était pas de nature à plaire au superbe révolté, et, parmi les peines édictées, il avait la conscience d'en avoir mérité plus d'une. Mais, en dépit du fongueux moine, la science du droit canonique continua sa marche ascendante. Les ouvrages qui paraissent alors se font remarquer par plus de critique, par l'heureuse adoption des moyens que fournissent les sciences auxiliaires, par plus de méthode et une meilleure forme littéraire. Lancelot et Antoine-Augustin se font à cette époque un nom qui ne fut pas sans gloire.

Le concile de Trente vint bientôt apporter à la science du droit de nouveaux éléments, et lui imprimer un nouvel élan. Le monde catholique s'empressa de le recevoir et de l'appliquer, non seulement quant à sa partie dogmatique, mais aussi quant aux décrets de discipline et de droit ecclésiastique ; et, à partir du 1^{er} mai 1564, indiqué par le Pape Pie IV comme le jour à partir duquel le concile devenait obligatoire, l'application en devint générale dans l'Église. La France, il est vrai, fit jusqu'à un certain point exception à la règle. Les

parlements, peu favorables à la liberté de l'Eglise, et toujours entichés de la *Pragmaticue-Sanction* de Charles VII, que Léon X avait cependant condamnée au cinquième concile général de Latran, *sacro approbante concilio* ; les parlements, dis-je, refusèrent et amenèrent les rois à refuser la promulgation du concile. Il est certain toutefois que l'Eglise de France l'a reçu, non seulement quant à sa partie dogmatique, ce qui est évident, mais aussi quant à sa partie disciplinaire. Après avoir fait inutilement, pendant un demi-siècle, les plus vives instances auprès des rois pour obtenir la promulgation officielle du concile, les évêques, réunis à Paris en assemblée générale, en 1615, s'expriment ainsi : « Ils reconnaissent, disent-ils, et déclarent être obligés par leur devoir et conscience, de recevoir, comme de fait ils ont reçu et reçoivent ledit concile (1). » Avouons-le toutefois, ce concile n'eut pas en France, sur la pratique et la science du droit ecclésiastique, toute l'influence qu'il aurait dû avoir, attendu, d'un côté, sa non-réception par la puissance civile, et, de l'autre, l'union étroite et la marche simultanée des deux droits civil et canonique.

Le xvi^e siècle vit encore un autre élément entrer dans le droit ecclésiastique. Les Souverains-Pontifes, à qui a été confié par Jésus-Christ le gouvernement de l'Eglise universelle, ne peuvent manifestement tout faire par eux-mêmes, et l'immense quantité d'affaires envoyées à Rome de tous les points du globe a nécessité la division du travail, « afin, dit Sixte-Quint dans la bulle *Immensa æterni*, afin que le poids si lourd des affaires et des sollicitudes étant partagé entre les cardinaux et les autres prélats de la cour romaine, le Souverain-Pontife, qui tient le gouvernail de l'immense vaisseau de l'Eglise, soutenu d'ailleurs par la grâce divine, ne succombe pas sous le faix. *Ut partita inter eos* (cardinales et episcopos) *aliosque romanæ curiæ magistratus, ingenti curarum negotiorumque mole, ipse* (summus Pontifex) *tantæ potestatis clavum tenens, divina gratia adjutus, non succumbat.* » De là les congrégations romaines, établies pour la plupart par la bulle que nous venons de citer. Or, toutes les questions qui sont la matière du droit canonique sont aussi du ressort de ces congrégations. De là leur importance au point de vue qui nous occupe.

L'autorité des congrégations romaines doit-elle être acceptée en France ? Nous obligent-elles comme les autres catholiques ?

Ce n'est pas sans quelque honte que l'on pose de semblables questions. Est-ce que la France ne fait pas partie de l'Eglise catholique ? Est-ce que le Pape n'est pas le chef universel de cette Eglise ? Est-ce qu'il n'a pas établi ces congrégations pour l'Eglise tout entière ? A entendre certains gens, la France doit avoir un droit ecclésiastique particu-

lier, une liturgie particulière, des coutumes particulières ; on a même voulu pendant longtemps avoir une doctrine particulière sur l'autorité du Pape. Sans aucun doute ces tendances-là ne sont guère catholiques. Heureusement elles tendent à disparaître tous les jours ; et le concile du Vatican, quand il pourra se terminer, achèvera de leur donner le coup de grâce. Dans la bulle *Immensa æterni*, Sixte-Quint s'exprime ainsi : «... *Ecclesiastica dignitate præditos per hæc apostolica scripta ac per debitæ obedientiæ vinculum, statusque sui sublimem conditionem, qua Deo arctius religati existunt, obstringimus.* » Rien n'est plus clair. Mais continuons à suivre la marche du droit canonique.

Ce fut le xvii^e siècle qui lui apporta son dernier perfectionnement comme science, sous le rapport philosophique et littéraire. Tandis que les sciences et les lettres jettent parmi nous leur plus brillant éclat ; tandis que Bossuet enfante ses chefs-d'œuvre, que Fénelon instruit les rois de sa plume harmonieuse, que Corneille et Racine donnent à notre poésie ce caractère de grandeur vraie et saine qui la distingue, que Bossuet, Bourdaloue et Massillon nourrissent de la parole de vie les peuples et les rois, la science du droit canonique s'élève sans honte à côté de ses grandeurs et produit d'excellents ouvrages. Cabassut embrasse à la fois la théorie et la pratique de la jurisprudence ecclésiastique ; Barbosa enferme dans son immense ouvrage tout le système du droit ; Fagnanus dote la science de ses grands commentaires ; Pirhing publie son *Methodus nova* ; Thomassin, célèbre théologien, célèbre canoniste, écrit son grand ouvrage sur la *Discipline de l'Eglise*.

Le xviii^e siècle, indépendamment des traités particuliers si remarquables du docte pontife Benoît XIV, produit encore quelques ouvrages dignes d'attention. Mais de funestes doctrines, longtemps nourries avec complaisance, commencent à donner leurs fruits. La richérisme, dont la main de fer de Richelieu, les condamnations de l'Eglise, et les rétractations mêmes de l'auteur n'ont pu arrêter la marche, et dont les principes seront invoqués en 89 à l'Assemblée nationale : les doctrines des Pithou et des Dupuis, dont les écrits, bien que condamnés par les évêques de France comme par Rome, ont ébranlé dans les esprits indociles les droits les plus fondamentaux de l'Eglise et du Souverain-Pontife ; le jansénisme, qui travaillait dans l'ombre et préparait dans les ténèbres sa révolte hypocrite ; le philosophisme, qui attaquait avec toutes sortes d'armes la religion et l'Eglise, toutes ces sectes et toutes ces doctrines perverses avaient, au milieu du xviii^e siècle, détruit parmi nous, dans un grand nombre d'esprits, les idées saines sur les droits de l'Eglise.

En Allemagne, des doctrines semblables donnaient des fruits semblables. Le faux Fébronius avait publié son *Liber singularis* ; l'ouvrage fut condamné, et l'auteur en fit même diverses rétrac-

(1) *Collection des procès-verbaux des assemblées du Clergé*, t. II, p. 242.

ations feintes ou sincères. Mais un souverain en adopta et appliqua les principes dans ses vastes États. Pendant que la Révolution se préparait à bouleverser la France et l'Europe, l'empereur d'Allemagne, Joseph II, qui avait la terrible manie des innovations religieuses et disciplinaires, et que pour cette raison, Frédéric de Prusse appelait son *frère le sacristain*, désolait l'Eglise par ses réformes subversives, détruisait, en principe par ses écrivains courtisans, et en fait par ses officiers, les droits de l'Épouse de Jésus-Christ, que Pie VI alla vainement défendre jusque dans Vienne, en attendant qu'il vint mourir à Valence, prisonnier de la Révolution.

Il est à peine nécessaire de le faire remarquer, sous ces bouleversements intellectuels, religieux et politiques amenèrent naturellement la décadence, et comme la mort du droit canonique, et pendant de longues années, en France, il n'en fut plus question. Mais, hâtons-nous de le dire, la restauration de cette branche nécessaire des sciences ecclésiastiques est commencée. L'enseignement du droit canonique se propage dans nos séminaires, et ceux où il n'existe pas encore deviennent l'exception. Les évêques entrent, en général, dans cette voie. Des écrivains capables travaillent à cette restauration ; je n'en nommerai que deux, pour ne parler que des morts : le cardinal Gousset, qui a si bien mérité de l'Eglise, et le regrettable abbé Bouix, qui nous a donné de si excellents traités. Une quatrième période est donc ouverte, qu'il faudra ajouter dans l'avenir à celle dont nous avons tracé le rapide tableau.

IV

Terminons cet aperçu en donnant une idée générale des sources et des collections où la science du droit canonique puise ses éléments.

C'est Jésus-Christ lui-même qui est l'auteur et la source divine du droit ecclésiastique. En fondant l'Eglise, en la constituant comme société, il lui a par là même donné des droits, et l'autorité pour faire des lois nécessaires à sa conservation, à son développement et à son expansion par toute la terre. Une société ne peut, en effet, exister sans une autorité qui la gouverne, et elle le fait par des lois. L'origine première du droit ecclésiastique est donc divine. La sainte Écriture, la tradition, furent les sources primordiales des lois comme des dogmes de l'Eglise catholique.

Les premières collections furent : les *Canons* et les *Constitutions* attribués aux apôtres ; des recueils de canons des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine, et des synodes d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, etc., que Jean le Scolastique, patriarche de Constantinople, réunit en un seul corps d'ouvrage. Dans l'Eglise latine, les plus célèbres collections anciennes furent celles de Denys le Petit en Italie, d'Isidore en Espagne, de Burchard en Allemagne, et d'Ives de Chartres, en France.

Mais toutes ces collections ont été remplacées dans l'Eglise par ce qu'on appelle le Corps du droit canonique, *Corpus juris canonici*. Corrigé et mis en état à la fin du XVI^e siècle, par ordre du pape Grégoire XIII, il a été depuis le code de lois de l'Eglise. Il contient lui-même six collections. La première est connue sous le nom de décret de Gratien. Son auteur, moine bénédictin de Bologne, le publia au milieu du XII^e siècle, sous le titre de *Concordantia discordantium Canonum*. Il est divisé en trois parties, dont la première traite des personnes, la seconde de la matière et de la forme des jugements, et la troisième des choses ecclésiastiques.

La seconde collection est celle des Décrétales dites de Grégoire IX, parce qu'elles ont été recueillies par son ordre. Rédigée en 1234, par saint Raymond de Pegnafort, cette collection est divisée en cinq livres, et contient de nombreuses lettres de Souverains Pontifes, les décrets des troisième et quatrième conciles de Latran, et quelques décisions tirées des Pères de l'Eglise.

La troisième collection est connue des canonistes sous le nom de *Sexte*, parce qu'elle est comme un sixième livre ajouté aux cinq de la collection précédente. Elle renferme les Décrétales des Papes depuis Grégoire IX jusqu'à Boniface VIII, sous l'autorité duquel elle parut à la fin du XIII^e siècle, et elle contient de plus les décrets des deux conciles généraux de Lyon, et ce qu'on appelle *les règles du droit*.

La quatrième collection, dite des *Clémentines*, renferme les Constitutions de Clément V, et les décrets du concile général de Vienne. Elle fut publiée en 1317, par l'ordre de Jean XXII.

La cinquième collection est celle des Décrétales de Jean XXII, appelées *Extravagantes*, parce qu'avant de faire partie du Corps du droit canonique, elles étaient dispersées et comme errantes.

La sixième collection se compose des décrétales *extravagantes communes*. On les a appelées extravagantes par la raison qui vient d'être indiquée, et communes, parce qu'elles sont de différents papes.

Tel est donc, dans son idée générale, le code du droit ecclésiastique qui fait loi dans l'Eglise depuis trois siècles. Mais il faut se garder de croire que les documents qu'il contient soient les seuls qui aient autorité dans l'Eglise. Les documents subséquents en ont une très réelle. Les bulles et autres constitutions des Papes, les décrets des conciles généraux non compris dans le Corps du droit, et spécialement de celui de Trente, les décrets des Congrégations romaines, les Concordats eux-mêmes passés entre les Souverains-Pontifes et les divers États, ce sont là manifestement autant d'autorités canoniques. Souvent même ces autorités modifient et changent les anciennes. L'Eglise, immuable dans ses dogmes parce que la vérité ne change pas, sait modifier ses institutions et s'accommoder aux temps et aux circonstances.

L'abbé DESORGES.

Variétés.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

VOYAGE DANS LES MONTAGNES DES ALPES. — SITES PITTORESQUES.
— HISTOIRE DE L'APPARITION DE LA VIERGE (1).

(Suite.)

Les enfants allèrent rejoindre leur troupeau ; ils s'entretenaient de la merveilleuse vision.

« Ce doit être quelque grande sainte, dit Maximin.

— C'est peut-être la Sainte Vierge, répond Mélanie. Ah ! si nous avions su cela, ajoutent-ils, nous lui aurions demandé de nous emmener avec elle. »

Ils la voyaient toujours devant leurs yeux :

« Elle avait des souliers blancs avec des roses de toutes les couleurs en guise de boucles par-dessus ; des bas jaunes, un tablier jaune, une robe blanche parsemée de perles, un fichu blanc entouré de roses, un bonnet haut un peu courbé en avant, avec une couronne de roses autour. A son cou pendait une chaîne très petite, laissant tomber sur la poitrine une croix avec le Christ. A droite, étaient des tenailles ; à gauche, un marteau. Une auréole lumineuse l'environnait. »

Si le diadème qui orne son front la présente comme reine, la croix qui repose sur sa poitrine la montre comme Mère des douleurs. Les perles dont est décorée sa robe révèlent sa puissance ; les roses semées sur chaque partie de son vêtement attestent l'amour de Celle que l'Église appelle rose Mystique.

Le dimanche matin, lendemain de l'apparition, M. le Curé de la Salette, à qui la nouvelle du prodige était arrivée, interrogea les enfants, et trouva dans leur récit un tel cachet de vérité, qu'il crut pouvoir dire en chaire quelques mots du miracle, mais d'une manière vague et transitoire. Le même jour, le maire de la Salette les interrogea à son tour. Voulant éprouver Mélanie, il lui offrit huit pièces de cinq francs, si elle consentait à ne plus parler de l'apparition. Mais elle les repoussa en s'écriant :

« Ça n'est pas pour de l'argent. Si vous ne me croyez point, ça ne fait rien : je ne suis pas chargée de vous le faire croire, mais de vous le faire savoir. »

La nouvelle de l'apparition s'ébruitant, le gouvernement ordonna une enquête. M. le juge de paix de Corps commença l'instruction, interrogea les enfants tour à tour, et constata, dans son rapport, que leur récit ne différait en rien de ce qu'ils avaient raconté le lendemain de l'apparition. Mgr l'Évêque de Grenoble nomma une commission d'hommes éminents. Ils interrogèrent fréquemment, l'un

après l'autre et séparément, Maximin et Mélanie, et les trouvèrent toujours d'accord avec eux-mêmes et toujours d'accord entre eux sur chaque détail de l'apparition. Alors, la commission rédigea un rapport établissant la vérité du fait de l'apparition avec toutes ses preuves. Mgr de Bruillard, après en avoir référé à Rome, fit un mandement pour attester publiquement l'apparition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette. Les évêques de Gand et de Luçon le reproduisirent pour leurs diocèses ; une foule de prélats y adhérèrent.

Mgr Dupanloup voulut interroger lui-même les enfants ; il passa, dans ce but, trois jours à la Salette ; il en repartit convaincu de la réalité de l'apparition de la Vierge et écrivit : « Toutes les fois que ce grossier enfant, Maximin, était ramené, même de la manière la plus inattendue, à parler du grand événement, il se faisait en lui un changement étrange, profond et instantané ; il en est de même de la petite fille. Ils deviennent tout à coup graves, sérieux, simples et ingénus, imposent à ceux qui les écoutent une sorte de crainte religieuse pour les choses dont ils parlent, et inspirent une sorte de respect pour leur personne. Ce respect pour ce qu'ils disent va si loin, que, quand il leur arrive de faire quelque chose de ces réponses véritablement étonnantes, parfaitement inattendues, qui confondent les interrogateurs, coupent court à toutes les questions indiscrètes, résolvent simplement et profondément les plus graves difficultés, ils n'en triomphent en rien. On est stupéfait, eux demeurent impassibles. Ils ne répondent jamais aux questions qu'on leur adresse que de la manière la plus simple et la plus brève. Dès qu'il s'agit du grand événement, ils ne paraissent plus avoir aucun des défauts de leur âge. Maximin cause beaucoup ; il m'a parlé de toutes choses avec une grande abondance de paroles, m'interrogeant sans aucune retenue, me disant le premier son avis, contredisant le mien. Mais sur l'événement qu'il raconte, sur ses impressions, sur ses craintes ou ses espérances pour l'avenir, sur tout ce qui se rattache à l'apparition, ce n'est plus le même enfant. Il ne prend jamais l'initiative, il ne donne jamais un détail au delà de ce qu'on lui demande. Il est un fait certain, c'est que ni l'un ni l'autre n'ont la moindre envie de causer de l'événement qui les rend célèbres. La discrétion, la plus difficile des vertus, leur est naturelle sur ce point... J'avais de l'or sur ma table en assez grande quantité ; l'enfant était tout entier absorbé par cet or : il jouissait de le voir, de le toucher, de le compter. Je profitai de ce ravissement pour l'éprouver.

« — Maximin, lui dis-je, dites-moi de votre secret ce que vous pouvez m'en dire, et je vous donnerai tout cet or.

« Tout à coup il devint triste, s'éloigna brusquement de la table et me répondit :

« — Monsieur, je ne le puis pas.

« A une offre du même genre, la petite fille ajouta :

(1) Extrait d'un ouvrage intitulé : *Histoire des pèlerinages*, par M. l'abbé Leroy, qui paraîtra prochainement à la librairie L. Vivès.

« — Oh ! nous en avons assez ! Il n'y a pas besoin d'être si riche. » (Lettre de Mgr Dupanloup, 11 juin 1848.)

Voici une des étonnantes réponses faites par les deux enfants aux personnes de distinction qui les interrogeaient.

« La dame que vous avez vue est en prison à Grenoble.

— Bien fin qui la prendra.

— Ce n'était qu'un nuage lumineux.

— Mais un nuage ne parle pas !

— Vous êtes un menteur.

— Alors, pourquoi venez-vous de si loin pour m'interroger ?

— C'est le diable qui vous est apparu.

— Le diable ne porte pas la figure de Notre-Seigneur sur sa poitrine ; il ne recommande pas d'aller à la messe.

— La dame est apparue dans un nuage ?

— Non, il n'y en avait point.

— Il est facile de s'envelopper dans un nuage.

— Dans ce cas, enveloppez-vous d'un nuage, monsieur, et disparaissez.

— Votre ange gardien sait-il votre secret ?

— Oui.

— S'il le sait, nous finirons par le savoir.

— Eh bien ! faites-vous le dire par mon ange gardien. »

Un Anglais, parlant de la puissance de sa nation et de ses conquêtes dans les Indes et la Chine, dit à Maximin :

« Et si l'Angleterre bombardait Corps ? »

Maximin, prenant un air martial, répondit :

« Monsieur, la sainte Vierge ne le permettrait pas : ni les Anglais ni personne ne viendront bombarder la montagne. »

On demanda à Mélanie :

« Dites-nous si le secret que la sainte Vierge vous a confié vous regarde, ou regarde une autre personne ; si c'est quelque chose à faire.

— Que cela me regarde ou non, c'est ce qui ne vous regarde pas, répondit-elle ; que ce soit quelque chose à faire ou non, peu vous importe. »

On demande à Maximin :

« S'il fallait dire votre secret ou mourir ?

— Je mourrais, » répondit-il avec fermeté.

Le Souverain Pontife ayant, deux ans plus tard, manifesté le désir de connaître les secrets, Maximin, alors au petit séminaire, répéta :

« S'il me l'accorde, je le lui dirai. Mon secret, ce sont des choses qui doivent être connues. »

Mélanie, en pension chez les religieuses, consentit pareillement à le dire au Pape ; mais à lui seul.

« Et si cela le regardait, » ajouta-t-elle.

Bien que la sainte Vierge les leur eût confiés à haute voix, ils ne connaissaient pas le secret l'un de l'autre : celui à qui elle parlait entendait, l'autre ne voyait que remuer les lèvres. Mgr de Grenoble le leur fit écrire dans une même salle, en présence de plusieurs témoins, magistrats et ecclésiastiques.

Maximin mit sa tête entre ses mains dans une attitude pensive, puis écrivit sa lettre rapidement et gaiement. En écrivant, il demanda quelle était l'orthographe du mot *pontife*. Mélanie montra beaucoup d'émotion ; elle demanda ce que signifiait le mot infailliblement et le sens du mot Antechrist. Ils scellèrent leurs lettres, et on y apposa le sceau de l'évêché. On croit généralement que le secret de Maximin annonce la miséricorde et le pardon, peut-être le triomphe de l'Eglise, et celui de Mélanie de grands châtiments et l'ère d'épreuves qui doit acheter ce triomphe. M. Rousselot, vicaire général, et M. Gérin, curé de la cathédrale, portèrent les deux lettres à Rome et les remirent au Saint-Père. Pie IX les ouvrit et dit, en lisant celle de Maximin :

« C'est bien là la candeur et la simplicité d'un enfant ! »

A la lecture du secret de Mélanie, ses lèvres se comprimèrent fortement, ses joues se gonflèrent, toute sa figure exprima une vive émotion.

« Pauvre Italie ! pauvre France ! s'écria-t-il. Ce sont des fléaux qui menacent la France. L'Italie est aussi bien coupable. L'Allemagne, la Suisse, toute l'Europe est coupable et mérite des châtiments. »

Le lendemain, ils eurent une audience du cardinal Fornari. Son Eminence leur dit :

« Je suis effrayé de ces prodiges ; nous avons dans la religion tout ce qu'il faut pour la conversion des pécheurs, et quand le ciel emploie de tels moyens, il faut que le mal soit bien grand. »

Quand M. Gérin rapporta à Mélanie la bénédiction du Souverain Pontife et lui dit : « Je ne sais pas ce que vous avez écrit au Pape, mais il a paru fort ému, » un sourire étrange effleura ses lèvres, et elle ajouta : « Cela doit lui faire plaisir ; un Pape doit aimer à souffrir. »

Les prédications de la sainte Vierge ne tardèrent pas à se réaliser. La première regarde la maladie de la pomme de terre. Elle commençait alors ; elle s'aggrava, et elle dure depuis. L'hiver suivant, à Noël, il n'y avait plus une seule pomme de terre à manger ; la disette était horrible dans ces montagnes. La maladie de la vigne, que personne ne soupçonnait encore, que rien ne pouvait faire pressentir, commença quatre ans plus tard, en 1850. Elle afflige encore nos pays vignobles, bien qu'elle soit entrée dans une période de décroissance. Les noyers, si nombreux dans le Dauphiné, ne produisirent plus qu'un fruit avorté, une noix dont l'intérieur était gâté. Les oliviers, les orangers restèrent stériles ; les mûriers sont encore actuellement frappés par un désolant fléau. L'exclamation du Souverain Pontife à la lecture des secrets : « Pauvre Italie ! pauvre France ! » reçoit son plein accomplissement en Italie comme en France. Rien pourtant, alors, ne pouvait faire prévoir que la révolution bouleverserait ces royaumes, qu'elle renverserait les trônes et accablerait les peuples de maux. L'extrême tristesse de la sainte Vierge, en jetant un dernier

regard vers Rome, s'explique par les tentatives des gouvernements révolutionnaires, les glorieux désastres de Castelfidardo, le vol des provinces pontificales et les envahissements du Piémont. Le châtiement de l'Autriche et de l'Allemagne a commencé à Sadowa. La révolution qui envahit l'empire apostolique va le continuer, car l'Autriche est entrée dans une ère révolutionnaire qui sera pour elle féconde en malheurs.

Voilà ce que le Ciel a caché aux prudents et aux savants de la terre et a révélé à deux enfants candides et purs. « Le Seigneur, est-il écrit dans les saints Livres, choisit les faibles et les ignorants pour confondre les puissants et les sages. » Le prophète Amos était un berger, comme les enfants de la Salette; ce fut lui que Dieu alla chercher au milieu des montagnes, où il gardait un troupeau, afin qu'il annonçât aux nations les épouvantables malheurs qui allaient fondre sur elles à cause de leurs prévarications. Lui aussi, sous l'inspiration divine, menace le peuple élu de la famine :

« J'ai éloigné de vous la pluie trois mois avant la récolte. »

Il annonce pareillement, aux habitants de la Judée, la maladie du blé et de la vigne :

« La nielle consumera vos moissons; vos vignes, vos figuiers, vos oliviers deviendront la proie d'un insecte dévorant. » (Amos, ch. iv.)

L'esprit plein de ces pensées, le cœur palpitant d'émotion, nous nous dirigeons vers la fontaine qui n'a cessé de couler abondamment depuis le jour de l'apparition. Nous contemplons avec bonheur, sur ses bords, ces pierres plates sur lesquelles la sainte Vierge était assise, l'endroit de la source, alors tarie, où posaient ses pieds augustes. Nous la voyons sur le gazon où elle s'est avancée, parlant aux deux enfants; Maximin tient son chapeau d'une main, son bâton de l'autre, et la regarde en face.

L'attitude de Mélanie est plus modeste. Trois statues en bronze de grandeur naturelle, placées sur le lieu même de la scène, la rendent palpable. La voie qu'a suivie la Vierge en effleurant l'herbe d'un pas léger, pour arriver au tertre voisin, est marquée par des croix et une rampe. Là, une superbe chapelle romane en marbre blanc, ayant la forme d'un décagone, indique la place précise d'où la Vierge s'est élevée vers le ciel. On l'appelle la chapelle de l'Assomption. Elle est surmontée de la statue de Marie montant dans les airs. C'est dans ce petit bijou plein d'art que la Vierge de la Salette reçoit notre premier hommage. En en sortant, nous pénétrons dans l'Eglise récemment construite presque en face. Notre-Dame de la Salette est un monument de style roman pur, remarquable par son caractère sévère et grandiose. Le portail, garni de colonnettes et de tores, est surmonté de trois baies, reposant également sur des colonnettes; un fronton orné d'un feston le couronne. Deux tours jumelles l'encadrent; chacun de leurs étages est décoré d'une ouverture bordée de deux colonnettes. Des pignons

et des clochetons terminent ces tours, que surmontent deux flèches élancées. Toute la basilique est en marbre noir. Deux rangées de hautes colonnes aux chapiteaux en corbeilles d'acanthé partagent l'intérieur en trois nefs, terminées par trois absides. La nef principale mesure 44 mètres, la largeur totale est de 15 mètres, la hauteur de 14^m,50, sous clef de voûte. Le groupe de l'apparition, placé derrière le maître-autel, domine dans l'abside et appelle l'attention. La chaire est d'un travail remarquable et peut être classée au rang des plus artistiques de France. Des lustres décorent le chœur, des lampes en vermeil ornent le sanctuaire où est dressé un arc de triomphe, formé par les cœurs en or qu'ont offerts les pèlerins en souvenir des faveurs obtenues. Les parois des absides sont, en outre, recouvertes d'*ex-voto*. De superbes vitraux historiés versent dans tout l'intérieur un jour mystérieux.

Après avoir assisté aux vêpres chantées en deux chœurs par les pèlerins, dont l'orgue soutenait les voix, nous visitons les deux longs édifices en marbre qui accompagnent l'église : ils rappellent, par la beauté de leur construction, les maisons parisiennes. L'un, desservi par les Pères de la Salette, est destiné aux hommes; l'autre, dirigé par des religieuses, est réservé aux dames. Chaque année, 30,000, 40,000, 50,000 pèlerins y reçoivent la douce hospitalité que nous y avons reçue nous-même. Nous ne comptons pas dans ce nombre les milliers de visiteurs qui ne séjournent sur le plateau que quelques heures. Souvent, le jour anniversaire de l'apparition, 19 septembre, 5,000 pèlerins gravissent la sainte montagne. On en a compté jusqu'à 10,000 en une seule journée. Au premier anniversaire, il y en eut 60,000. Et tous, d'une commune voix, adressaient à Marie une prière pour la France; la scène était sublime d'élan et de majesté.

Une de nos plus douces jouissances est, quand nous avons satisfait par la prière au premier besoin de notre cœur, d'errer seul dans le chemin de ronde qui entoure le plateau, afin d'en considérer les divers points de vue. Nous apercevons dans le lointain, sur les montagnes voisines, des troupeaux de chèvres et de brebis, qui paissent sur les pentes une herbe tendre, et disparaissent ensuite dans les sinuosités des vallons. Nous les voyons bondir sur les tertres. Rien ne vient interrompre le religieux silence qui règne dans cette région élevée entre le ciel et la terre, sinon les clochettes des béliers et parfois le cri des oiseaux de proie, qui tournoient autour de quelque cime escarpée. Aussi loin que porte notre regard, nous apercevons la chaîne des Alpes, avec ses sommets qui vont se superposant. Tout est imposant, solennel dans ces sites. C'est vous, ô mon Dieu, qui avez créé pour votre Fils et pour l'homme ces magnificences! Et trop souvent l'homme vous oublie; il ne vous reste que votre Fils et le pieux amant des solitudes pour chanter vos éternelles louanges.

Nous promenons ensuite nos regards sur le lieu

de l'apparition, où tout nous parle de Marie, nous redit sa miséricordieuse bonté pour les enfants de son amour. En les abaissant sur le gazon émaillé de fleurs blanches et bleues, ces refrains d'un cantique de la montagne reviennent à notre mémoire :

Fleur charmante, fleur précieuse,
J'aime ton calice embaumé
Et ta corolle gracieuse,
Mais quel est ton bien-aimé ?

Près de la Vierge elle est éclosée.
Petite fleur, dis-moi tout bas :
N'es-tu point le bouton de rose,
Renaissant toujours sur ses pas ?

N'es-tu point l'humble violette,
L'aimez-moi, le lis du vallon ?
Je suis la fleur de la Salette,
Voilà ma gloire et mon seul nom.

Après nous être enivré des parfums de la solitude, avoir goûté de ces joies pures que le monde ne sait pas donner, dans ces régions supérieures que ses vains bruits ne viennent pas troubler, nous dirigeons de nouveau nos pas vers l'église de Notre-Dame ; le son de la cloche nous appelle à un salut solennel, car, c'est le soir de la Fête-Dieu. Nous avons vu les rayons de l'astre du jour s'effacer sur les sommets des rochers qu'ils éclairaient d'une lumière plus douce ; les ombres de la nuit commencent à envelopper les montagnes environnantes ; une lueur pleine de mystère et de mélancolie, passant à travers les vitraux, pénètre dans le sanctuaire dont les montagnards remplissent peu à peu l'enceinte avec les pèlerins. C'est dans le recueillement de ce demi-jour que se fait la prière du soir. Puis, une brillante illumination, au milieu de laquelle se dessinent en caractères de feu les emblèmes et le nom de Marie, resplendit de toutes parts. L'orgue prélude par une suave harmonie aux accords des pèlerins ; tout à coup les voix pures et honores qui jettent leurs refrains habituels aux échos des montagnes chantent :

Vierge d'amour ? Rose mystique !
Je viens, le soir de ce beau jour,
Vous dire mon dernier cantique,
Et mes serments et mon amour

Quand nous sortons de la chapelle, un beau clair de lune nous offre un spectacle non moins ravissant. La reine de nuits promène dans les espaces éthérés sa lumière calme, dont le reflet argente toutes les montagnes autour de nous. Les masses énormes des rochers nous paraissent encore plus imposantes. Nous descendons vers la fontaine, dont le doux murmure interrompt seul le silence de la nuit. Nous buvons un peu de son eau si féconde en guérisons miraculeuses, puis nous allons goûter un salutaire repos. Le matin, quelle n'est pas notre surprise de nous éveiller au chant du coq, au bruit d'une nombreuse volaille, au béglement des vaches et au bêlement des agneaux. Nous nous croyons tout d'abord dans notre presbytère de campagne entouré de fermes ; mais bientôt nous nous rappre-

lons que nous sommes sur le sommet d'une des plus hautes montagnes de l'Europe. Ah ! c'est que le monastère de la Salette possède, pour l'usage des pèlerins, une basse-cour complète.

Nous nous rendons de nouveau à l'église, afin d'offrir à Jésus et à son auguste Mère, avec nos premiers vœux, les prémices de notre journée. Un arrière-neveu de sainte Chantal nous sert la sainte messe, que nous célébrons à l'autel absidal, pour la réussite des deux œuvres qui forment le but principal de notre pèlerinage : la propagation de notre *Philosophie catholique de l'histoire* et la reconstruction de l'église de Roquetoire. C'est dans cette belle église, élevée à la gloire de Marie, que nous ressentons un désir plus ardent encore de doter, avec l'aide des habitants, notre pays natal d'un petit monument. Pendant notre action de grâces, nous assistons à une messe chantée avec accompagnement d'orgue, à laquelle communient la plupart des pèlerins. Nous parcourons encore une dernière fois les lieux témoins de l'apparition, puis nous nous éloignons à regret du plateau benin de la Salette, en nous promettant d'y revenir un jour. (Voir, pour les détails historiques, Mgr de Birmingham, *la Sainte Montagne de la Salette* ; Mgr Dupuch, *Venez avec moi à la Salette* ; *l'Écho de la Sainte Montagne* ; *la Salette*, album avec texte in-folio ; Mgr de la Rochelle, *Nouveau récit de l'apparition* ; Rousselot, *la Vérité sur l'événement de la Salette*.)

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Nous avons rapporté, dans une précédente chronique, que le grand-duc Nicolas, neveu de l'empereur de Russie, avait demandé et obtenu une audience du Saint-Père. Depuis, les feuilles publiques ont donné sur cette entrevue divers détails qu'on lira avec intérêts. Le grand-duc s'est rendu au Vatican en grand costume militaire, ainsi que tous les personnages de sa suite. Son attitude auprès de Pie IX a été très respectueuse et pleine de courtoisie. L'audience a duré environ une demi-heure. Vers la fin, avant de se retirer, Son Altesse a présenté à Pie IX une magnifique photographie de Sa Sainteté elle-même, et a prié le Saint-Père de vouloir bien écrire au-dessous quelques mots. Le Souverain Pontife, touché d'une telle demande, a pris la plume et a écrit cette invocation : *Dominus benedicat regna et imperia, et illuminet reges et imperantes*. Son Altesse a remercié le Saint-Père avec effusion. Après l'audience, le grand-duc a présenté au Pape les personnages de sa suite, puis s'est rendu auprès du cardinal Antonelli, avec qui il est resté plus d'une heure.

— Mentionnons un curieux épisode d'une autre audience, qui date aussi de plusieurs semaines. C'était une audience nombreuse. Parmi les assistants se trouvaient trois quakers, qui se tenaient silencieux et se faisaient remarquer par ce mélange de

roideur et de simplicité particulier à leur secte. « Quand Pie IX est arrivé à eux, dit un correspondant à qui nous empruntons ce récit, ils se sont agenouillés et lui ont baisé la main avec un sentiment de respect et d'émotion qui m'a profondément remué. Le Pape leur a dit : « Ce n'est pas la première fois que je vous vois ici, messieurs. Il me semble que vous êtes venus il a trois ans. » Flatés, les quakers ont répondu au Saint-Père quelques mots d'une voix si basse que je n'ai pu les entendre. Pie IX les a considérés un instant en silence, et il y avait dans son regard une tendresse ineffable. Peut-être priait-il Dieu d'envoyer à leur âme un rayon de sa grâce. Puis il s'est éloigné sans les bénir, mais en les saluant de la main, comme s'il disait : *Au revoir*. J'étais tellement impressionné, continue notre correspondant, par ce que je venais de voir, qu'au risque de passer pour un indiscret, je n'ai pu m'empêcher d'adresser la parole à mes voisins : « Je croyais, messieurs, que vous ne reconnaissez pas le Pape, » ai-je dit. Et l'un d'eux m'a répondu d'une voix très polie, mais ferme : « Nous ne reconnaissons pas le Pape, en effet, mais nous reconnaissons le Souverain de ce pays, et c'est au Souverain que nous sommes venus, pour la seconde fois, rendre nos hommages. » Ainsi Victor-Emanuel n'a même pas pour lui les quakers ?

— A une réception récente, le 4 décembre, le Pape avait reçu une nombreuse députation des États-Unis de la Colombie et des îles Wallis (Océanie), venue pour lui remettre une lettre exprimant le dévouement des catholiques de ces États, et leurs condoléances sur la situation actuelle du Saint-Siège. Le Pape a répondu en les remerciant et en bénissant les catholiques de ces pays lointains.

— Puisque nous parlons du Nouveau-Monde et de son dévouement au Saint-Père, signalons divers actes officiels qui sont une fière leçon à plusieurs de nos gouvernements d'Europe. Autrefois, les Républiques de l'Amérique du Sud n'avaient toutes ensemble qu'un seul et même représentant auprès du Saint-Siège, le marquis de Lorenzana. Mais, en présence des honteuses défections qui se sont produites depuis que le roi galant-homme a consommé son vol, chacune de ces Républiques veut avoir l'honneur d'être représentée en particulier auprès de Pie IX, l'auguste volé et renié. Déjà sont arrivés les ministres du Pérou, du San-Salvador et du Chili. On le voit, les vrais républicains ne ressemblent guère aux libéraux et aux radicaux. Ces derniers sont malheureusement par ici notre lot.

FRANCE. — Nous voilà en plein temps de l'Avent, temps particulièrement propre au recueillement et à la méditation des grandes vérités de l'ordre surnaturel, dont l'influence cependant est décisive sur les choses de l'ordre naturel. Ces vérités sont-elles obscurcies dans un peuple par les sophismes de l'impiété, aussitôt tout chancelle et ne sait plus où trouver sa voie, et, croyant aller au salut, on va

aux catastrophes et aux abîmes. Nous en avons fait et nous en faisons encore la bien douloureuse expérience. Or, ces vérités sont en ce moment proclamées dans toutes les chaires chrétiennes, et partout les esprits se montrent véritablement avides de les entendre. Autre heureux symptôme, au milieu des angoisses de l'heure présente.

A Notre-Dame de Paris, les conférences dominicales sont prêchées, comme nos lecteurs le savent sans doute déjà, par le R. P. Matignon, de la compagnie de Jésus. Dès le premier jour, le nouveau prédicateur a montré qu'il serait digne de ses illustres prédécesseurs dans cette chaire, les Lacordaire, les Ravignan, les Félix et les Montsabré. Avec un heureux coup d'œil, le P. Matignon a choisi pour ses conférences le sujet le plus vital de ce temps, savoir, le règne social de Jésus-Christ, que les uns veulent anéantir, et les autres affirmer et agrandir. Tel est, en effet, le double courant de la société contemporaine ; tel est l'objectif des combattants. On cherche, dit le P. Matignon, le salut de la France, la liberté de l'Eglise, la paix des nations. C'est le Christ seul qui peut être le libérateur et rétablir la société sur ses vraies bases, sur ses fondements inébranlables, ménagés, posés et signalés par Dieu même. Le nouveau conférencier a eu de magnifiques passages, lorsqu'il a exposé le développement et l'heureuse influence des œuvres chrétiennes, faisant contraste avec le caractère pernicieux et néfaste des tendances matérialistes. Il n'a pas été moins bien inspiré lorsqu'il a montré le lien qui rattache la dégradation morale dont nous sommes les témoins à la décadence des doctrines philosophiques inoculées à la génération actuelle et à celle qui l'a précédée.

Après la conférence, Mgr l'Archevêque a voulu remercier l'assistance exceptionnelle que revoyait la métropole, de son empressement à venir entendre la parole de Dieu. Le grand mal de notre époque et la cause des plus déplorables calamités, a dit en substance Sa Grandeur, c'est *l'ignorance* ! l'ignorance de ces salutaires doctrines qui, tout en maintenant la paix et l'harmonie en ce monde, nous assurent après cette vie un bonheur éternel.

— Les pèlerinages ne s'interrompent pas. La semaine dernière, c'était Notre-Dame du Puy qu'on allait visiter. « En dépit d'un froid très vif et d'une gelée intense, dit une relation que nous avons sous les yeux, les pèlerins étaient accourus au pieux sanctuaire de toutes les contrées environnantes. De la seule ville d'Yssingeaux, sept cents personnes étaient venues à pied. La vieille basilique, tout ornée des gaies couleurs de la sainte Vierge, était richement parée. Dans la ville, on voyait à chaque fenêtre flotter des oriflammes mi-partie bleu et blanc. A deux heures eut lieu la procession tout autour de la ville le long des grands boulevards ; beaucoup de recueillement et une grande piété. A mesure que la statue de la Vierge-Mère apparaissait, on voyait toutes les têtes se découvrir, tous les fronts se courber. L'émotion était grande et vraie ; le soir, la ville

rière était illuminée ; toutes les petites rues, même les plus étroites de la vieille cité, étaient joyeusement éclairées de mille clartés ; tout en haut, le rocher Corneille étincelant de lumière, et la statue de la sainte Vierge apparaissant comme au-dessus d'une multitude d'étoiles. »

— La *Semaine religieuse* de Cambrai publiait, dans l'un de ses derniers numéros, la lettre suivante, de l'abbé Pigé, archiprêtre de la cathédrale de Saint-Denis, à Blois, adressée à un vénérable ecclésiastique de Douai, en réponse à une demande de renseignements sur la jeune sourde-muette guérie subitement à Lourdes durant les fêtes du grand pèlerinage. N'ayant pu la reproduire plus tôt, nous le faisons aujourd'hui, persuadé que nos lecteurs y prendront de l'intérêt. Voici cette lettre :

« Blois, le 17 octobre 1872.

» Monsieur l'abbé,

» Il est de toute notoriété que la jeune fille à qui la sainte Vierge vient d'accorder une faveur si extraordinaire à Lourdes fut placée, à l'âge de quatre ans (et elle en a maintenant vingt-deux), par les médecins de l'Hôtel-Dieu de Blois, en qualité de *sourde-muette de naissance*, dans l'établissement des *sourdes-muettes* d'Orléans.

» Il est de notoriété que, depuis cette époque, cette enfant venait chaque année passer ses vacances à l'Hôtel-Dieu de Blois, et qu'elle était toujours *sourde-muette*.

» Il est de notoriété que le 5 octobre, veille du départ des pèlerins de Blois, avec qui elle se trouvait, elle était encore parfaitement sourde, et que le lundi 7 octobre, étant venue à la grotte pour prier, et se trouvant dans la piscine, sur les neuf heures un quart du matin, elle a recouvré, ou plutôt reçu sans qu'elle n'avait pas, le sens de l'ouïe.

» On dit qu'elle entendait auparavant le canon et le son des cloches, c'est-à-dire qu'elle recevait, comme tous les sourds-muets, l'impression de fortes vibrations qui agissent sur le système nerveux. Elle n'entendait pas autre chose.

» D'ailleurs, le prodige porte sa démonstration avec lui.

» Si elle entendait, pourquoi les médecins, après avoir soigneusement examinée, l'ont-ils fait entrer dans une institution de sourdes-muettes ?

» Pourquoi ne parle-t-elle pas le français ? pourquoi ne le comprend-elle pas du tout par l'oreille, quoiqu'elle l'écrive avec une grande facilité ?

» Pourquoi l'établissement, s'apercevant qu'elle entendait, l'aurait-elle maintenue dans un état de désestimation morale, plus criminelle que celle qu'on poursuit devant les tribunaux ?

» Les médecins, qui la connaissent parfaitement, ont été stupéfaits, et n'ont pu expliquer le fait autrement que par une intervention divine. C'est ce que plusieurs ont fait.

» Les autres se rejettent sur des suppositions impossibles, et prétendent que peut-être les secousses

du voyage et l'impression de l'eau froide mise dans les oreilles ont pu déterminer le phénomène.

» On leur a demandé pourquoi, alors, ils ne guérissaient pas les sourds-muets par une semblable méthode, en les envoyant promener en chemin de fer et en leur injectant de l'eau froide dans les oreilles, et si désormais ils se portaient garants de l'efficacité d'un pareil remède.

» En général, ceux qui se montrent incrédules n'aiment pas à s'expliquer sur ce sujet.

» Voilà, Monsieur l'abbé, où en est l'affaire.

» L'autorité compétente informe. Il faut attendre son jugement.

» Il est bien entendu que je ne vous fais part ici que de mon appréciation particulière, qui, du reste, est celle de tout le monde raisonnable.

» Agréez, etc.

» Signé : PIGÉ, curé, archiprêtre. »

— Encore un trait, celui-ci relatif aux Frères *ignorantins*, si chers aux radicaux. On sait que le conseil municipal de Paris, où brillaient naguère les Bonvalet et les Mottu, s'est prononcé pour l'instruction gratuite, obligatoire et surtout laïque. Or, à la suite de ce vote éminemment libéral, les écoles laïques ont perdu 10 pour 100 de leurs élèves, qui ont été mis chez les Frères ; et tous les jours, des parents retirent leurs enfants de ces écoles pour les envoyer auprès des Frères, dont toutes les écoles regorgent tellement qu'ils ne peuvent plus recevoir d'élèves. On ne saurait donc trop admirer avec quelle sincérité notre gracieux conseil municipal se fait l'interprète de ses mandants. Mais ce qu'on n'admira pas moins, c'est la lucidité du sentiment paternel, qui sait voir, en dépit des mirages au moyen desquels on cherche à le dérouter, quels sont les vrais amis de l'enfant.

— Puisque MM. les conseillers municipaux parisiens sont si amoureux de l'instruction laïque, nous leur proposons, à eux et à leurs pareils, une entreprise digne de leur grand cœur et de leur amour de l'humanité. Le 11 novembre, quatre pauvres femmes, des religieuses, se sont embarquées à Marseille, sur le vaisseau la *Fortune*, pour les côtes occidentales d'Afrique ; elles vont fonder des écoles à Lagos. Bien sûr, elles parleront de Dieu dans ces écoles, et suspendront au mur un crucifix. L'enseignement congréganiste va infester ces plages lointaines. Eh bien, que MM. les conseillers municipaux délèguent quelques-uns des leurs à Lagos, pour y professer l'enseignement laïque, et préserver les bons Africains des superstitions catholiques. Nous les prévenons même que l'enseignement y est radicalement gratuit, et que les instituteurs n'y reçoivent aucune espèce de traitement, ce qui ne peut manquer de les décider. Quand annoncerons-nous votre départ ?

ITALIE. — Comme la suppression des Ordres religieux est toujours la question si douloureusement

intéressante du moment, nous croyons devoir en mettre la statistique sous les yeux de nos lecteurs.

Cette statistique, dit le journal le *Monde* à qui nous l'empruntons, ne comprend que les communautés du Piémont, des duchés, de la Toscane, des Etats pontificaux et du royaume de Naples. Les instituts de la Lombardie et de la Vénétie n'en font pas partie, parce que, en vertu des traités d'annexion, les corps religieux furent autorisés à disposer librement de leurs propriétés.

	Maisons.	Prêtres.	Laiques.
32 Ordres religieux propriétaires (hommes)	625	3,874	1,813
7 Ordres religieux mendiants (hommes)	1,209	10,848	8,008
	<u>1,834</u>	<u>14,722</u>	<u>9,821</u>
			Sœurs conv.
31 Ordres religieux propriétaires (femmes)	537	8,264	4,217
2 Ordres religieux mendiants (femmes)	43	876	496
	<u>580</u>	<u>9,140</u>	<u>4,713</u>

Province de Rome.

61 institutions comptant, d'après la dernière statistique :

Religieux	2,959
Religieuses	2,256

Les Ordres religieux, en Italie, entretenaient 1,112 institutions diverses, donnant l'instruction à 97,440 élèves des deux sexes.

A Rome, on compte 25 séminaires ou collèges et 58 pensionnats de jeunes filles, enseignant 19,500 élèves des deux sexes.

Les couvents d'Italie fournissent 2,056 missionnaires, dont 41 évêques.

Résumé.

Religieux de tous Ordres	27,402
Religieuses	16,109
Total.	<u>43,511</u>

La loi de Falco promet une pension de 600 francs par an aux religieux prêtres, et une de 300 francs aux Frères convers. Pour les religieuses, la pension est de 300 francs.

Si cette promesse de la loi était loyalement exécutée, le Trésor italien aurait à payer par an.

Aux 16,581 religieux prêtres	9,948,600
Aux 10,821 Frères convers	3,246,300
Aux 16,109 religieuses	4,832,700
Total.	<u>18,027,600</u>

Le budget des cultes, si on supprime les revenus des menses épiscopales, des séminaires, des chapitres, etc., montera à environ 30,000,000, en sorte que l'Italie aura une charge perpétuelle de 50 millions à son budget pour s'être donné le plaisir brutal de détruire la propriété ecclésiastique. Marco Minghetti, le plus laborieux des persécuteurs de

l'Eglise, assure que la propriété ecclésiastique en Italie rend 67 millions par an. Il serait difficile de contrôler M. Minghetti ; mais, en admettant son chiffre comme fondé, si on en déduit les impôts qui grèvent la propriété immobilière en Italie, c'est-à-dire 30 pour 100 du revenu, et si on en soustrait encore les frais d'administration, il restera toujours bien établi que le vol des biens ecclésiastiques ne fournira pas à l'Italie de quoi payer son budget des cultes. Ce budget, avant le vol, n'existait pas, l'Eglise se suffisait à elle-même.

— Si le gouvernement opprime l'Eglise, s'il la vole, s'il emprisonne ses prêtres et malmène ses enfants, ceux-ci, comme dans toutes les persécutions, sentent leur foi se ranimer et leur piété grandir. Ainsi que nous, ils prient beaucoup, et la prière est leur arme invincible contre les forfaits toujours grandissants de la Révolution. Pour ne parler que de Bologne, cette capitale des Romagnes si longtemps travaillée par les émissaires de la secte, et ravie, on sait avec quelle perfidie, au gouvernement du Saint-Siège, un pèlerinage solennel au sanctuaire de la Vierge de Saint Luc s'y est organisé et vient d'avoir lieu. Les révolutionnaires, naturellement, ne pouvaient manquer, en Italie comme en France, de voir de la politique et de la réaction dans cette manifestation, où l'on devait prier publiquement pour la délivrance du Saint-Père. Tout a été tenté pour susciter des entraves à la piété des fidèles, mais les efforts des méchants n'ont réussi qu'à lui donner plus d'éclat.

Le sanctuaire de la Vierge de Saint Luc s'élève sur le mont de la Garde, à une lieue et demie des murs de Bologne. Une magnifique galerie couverte abrite les pèlerins sur tout le parcours ; c'est une des plus belles curiosités de l'Italie, et les voyageurs, qui de Bologne s'en vont visiter Naples, Rome et Venise, gardent, quelles que soient les beautés qu'ils aient eues à contempler, un profond souvenir de ce Campo Santo, témoignage de l'antique piété des Bolognais.

A deux heures de la nuit, les premiers fidèles arrivèrent et se groupèrent devant les portes encore fermées. La prière et de saints cantiques s'élevaient du sein de cette multitude, qui croissait toujours. L'église, bientôt ouverte, se remplit en peu d'instants. Quand le jour commença à se lever, on put assister, du haut de la montagne sur laquelle s'élève le sanctuaire, à un spectacle saisissant. Du sommet des Apennins, de longues files de pèlerins descendaient, suivant les sentiers sinueux, et, sur tous les chemins de la plaine, des foules nombreuses se hâtaient vers le temple béni. Toute la journée fut remplie par de pieux exercices.

Ainsi, là comme ailleurs, nous le répétons, la foi, qui se réveille heureusement, sous la main de Dieu qui éprouve et châtie, ne peut manquer de triompher et de nous ramener bientôt la paix.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

A nos lecteurs.

Nous devons à nos lecteurs des explications sur le concours que nous donnons à la *Semaine du Clergé*. Nous aurions pu les présenter plus tôt et dès le début, conformément à l'usage ; nous avons préféré mettre le public à même de juger notre œuvre sur ses premiers essais, en dehors de toute influence de notre part.

Les rédacteurs de la *Semaine du Clergé* se sont providentiellement rencontrés. Appelés, pour la plupart, comme éditeurs littéraires, et depuis nombre d'années, à préparer les importantes publications dont M. Louis Vivès a enrichi la librairie ecclésiastique, ils ont d'avance, quoique sans idée préconçue, constitué un groupe d'écrivains, aujourd'hui connus du clergé et acceptés par lui.

Par suite, ces écrivains se sont demandé s'ils ne feraient pas une chose utile en fondant une revue ecclésiastique, appropriée le mieux possible aux temps où nous vivons.

Les besoins et les ressources, les maux et les remèdes prennent, dans les évolutions des âges et selon la condition des esprits, un caractère particulier ; l'histoire de l'Église l'atteste. Les constitutions des Papes, les décrets des conciles ont eu, à leur heure, une opportunité spéciale. De nos jours, également, la célébration d'un concile œcuménique était devenue nécessaire ; ce que le Souverain Pontife démontre péremptoirement soit dans les lettres de convocation, soit dans les deux constitutions dogmatiques, fruit du concile. Il est, en effet, notoire que les décrets concernant Dieu, la révélation, la foi et la raison, la primauté et le magistère du Pontife romain,

répondent directement aux nécessités du siècle, dont les erreurs sur tous ces points provoquaient depuis longtemps un redressement officiel et solennel.

Nous estimons qu'il importe au clergé, et à chacun de ses membres, de vivre de la vie de l'Église, de sa vie actuelle, c'est-à-dire de recueillir et d'appliquer les enseignements qui ressortent des événements contemporains et des actes du Pontificat suprême. Nous voudrions, si du moins les moyens ne nous font pas défaut, procurer aux ecclésiastiques, absorbés par le ministère quotidien, la facilité, à l'aide d'un recueil sérieux, succinct et complet, de se tenir au courant des préoccupations, des luttes, des espérances et des succès de l'Église.

Nous n'ignorons pas qu'il existe des publications très dignes des suffrages du clergé. Nous n'avons pas la prétention de frayer, comme on le dit quelquefois, des voies nouvelles ; nous croirions déjà faire quelque bien, si nous pouvions répéter simplement, et à propos, ce qui a été, avant nous, heureusement pensé, heureusement dit. Néanmoins, il nous semble que notre *Semaine*, ecclésiastique avant tout, peut avoir une physionomie propre, et offrir des avantages particuliers, soit quant à la nature des sujets choisis, soit quant à la forme adoptée : c'est-à-dire que, laissant de côté des dissertations verbuses et superflues, nous entendons viser à ce qui est utile et pratique dans les diverses branches de la science sacrée d'abord, ensuite dans les matières accessoires qui doivent trouver une place dans nos colonnes. De plus, l'expérience et les conseils des hommes compétents nous feront successivement découvrir les améliorations dont l'œuvre est susceptible.

Telle est notre origine, notre raison d'être ; telle est notre pensée.

Le 21 mars 1853, S. S. Pie IX, dans l'encyclique *Intermultiplices*, s'adressant aux évêques de France, s'exprimait ainsi : « En vous efforçant d'éloigner des fidèles commis à votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, Nous vous le demandons avec instance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes, qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siège et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. »

Nous demandons la permission de nous prévaloir en toute modestie, de cette haute recommandation auprès de NN. SS. les évêques, nos Pères et nos juges ; et aussi, proportion gardée, auprès de tous les membres vénérés du sacerdoce, qui militent sous leur direction.

FÈVRE, Prot. apost., PELLETIER, Chan., PÉRONNE, Chan., BAREILLE, Chan., HUBAULT, Curé, LOBY, Curé, DESORGES, Aum., DARAS, Pr., Arm. RAVELET, avoc.

Homélie sur l'Évangile

DU QUATRIÈME DIMANCHE DE L'AVEÏT.

(Luc, III, 1-6)

Nécessité de la pénitence ; la pénitence que Dieu demande de nous est facile.

TEXTE. *Et venit in omnem regionem Jordanis, prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.* Et il vint dans tout le pays qui avoisine le Jourdain, prêchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés.

EXORDE. — L'an quinzième de l'empire de Tibère César, lisons-nous dans l'évangile de ce jour, Ponce-Pilate étant gouverneur de la Judée ; Hérode, tétrarque de la Galilée ; Philippe, son frère, de l'Iturée et de la province de Traconite : et Lysanias, d'Abilène ; Anne et Caïphe étant grands-prêtres : Dieu fit entendre sa parole à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. Et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de pénitence pour la rémission des péchés ; ainsi qu'il est écrit au livre des paroles du prophète Isaïe : « Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la

voie du Seigneur ; rendez droits ses entiers. Toute vallée sera remplie, toute montagne et toute colline sera abaissée ; les chemins tortueux deviendront droits, les raboteux seront aplanis. Et toute chair verra le Seigneur envoyé de Dieu. »

Vous avez sans doute remarqué, mes frères, que souvent, pendant ce saint temps de l'Avent, l'Église nous entretient du saint Précurseur. Dimanche dernier, nous parlions de son admirable humilité ; aujourd'hui, nous allons considérer les prédications qu'il faisait aux Juifs pour les préparer à la venue, du Messie. Nous tâcherons de les écouter avec foi, avec piété, afin de nous disposer nous-mêmes à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans nos âmes.

PROPOSITION. Et que disait donc le saint Précurseur dans les instructions qu'il adressait à ceux qui venaient le trouver. *Faites de dignes fruits de pénitence* (1). *Repentez-vous de vos fautes, car le royaume des cieux est proche* (2). En un mot, c'était la pénitence qu'il annonçait comme la préparation la meilleure à la venue du Messie. Aussi l'évangile de ce jour nous le montre prêchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés. Ce sera cet enseignement, si souvent donné par le saint Précurseur, que nous vous redirons dans cette instruction.

DIVISION. Nous vous montrerons : Premièrement, la nécessité de la pénitence ; deuxièmement, combien est facile cette pénitence que Dieu exige de nous.

Première partie. Qu'il soit nécessaire de faire pénitence, lorsqu'on a eu le malheur d'offenser Dieu mortellement, c'est une vérité tout élémentaire. Les enfants même la connaissent. J'arrête cet enfant du catéchisme qui se prépare à la première communion. « — Mon ami, quand on a commis un péché mortel, que faut-il faire pour que le bon Dieu nous le pardonne ? — Monsieur, il faut le confesser. — N'y a-t-il donc pas d'autre moyen de l'effacer ? — Non, il faut absolument le confesser. — Et si on ne le confesse pas, où nous conduit-il ? — En enfer !... « Ah ! mes frères, voilà qui est terrible et cependant très-vrai ! Ou la pénitence, ou l'enfer pour quiconque a péché mortellement.

La pénitence ou une confession faite avec de bonnes dispositions, — car c'est ici la même chose, — est appelée une seconde planche après le naufrage. *Secunda post naufragium tabula* (3). Une comparaison va vous montrer la justesse de cette expression. Représentez-vous une vaste étendue d'eau, d'une profondeur inconnue, d'une largeur immense : c'est la mer, c'est l'Océan. Voyez ce léger vaisseau qui le parcourt, battu par les vents, secoué par les vagues. Un gouffre se creuse ; il tourbillonne, il disparaît. Mais quoi donc se remue sur l'immensité de l'a-

(1) Luc, III, 8.

(2) Matth., IV, 17.

(3) Concile de Trente, Session VI, *De Justificatione*, caput XIV.

blime ? — Un pauvre naufragé !... Il lève sa tête et ses bras hors de l'eau. De grâce, qu'on lui tende une planche ; qu'il s'y appuie, et le voilà sauvé !... Or, dites-moi, chrétiens, quelle ne serait pas sa folie, s'il venait à refuser ce secours !... Pauvres pécheurs, c'est pourtant là notre histoire. Jetés dans ce monde comme sur une mer orageuse, nous sommes assaillis par les passions, battus par les tentations. Avons-nous le malheur de succomber, un abîme se creuse au-dessous de nous, Dieu nous retire sa grâce, tout appui nous manque ; c'en est fait, nous sommes perdus !... Nous sommes perdus ? Non, je vois Jésus, notre aimable Sauveur ; il vient à notre rencontre, et il nous présente dans la pénitence une sauvegarde, une planche qui peut nous servir de refuge, nous empêcher d'être engloutis. Et cependant bien souvent, mes frères, nous refusons ce secours qui s'offre à nous, et nous dédaignons de recourir à la pénitence !... Mon Dieu, on peut à peine comprendre un tel aveuglement.

Il y a au ciel, même parmi les saints que nous honorons, des hommes qui ont été de grands pécheurs ; mais nul d'entre eux n'a été sauvé sans la pénitence. David était coupable d'homicide et d'adultère ; sainte Madeleine était une pécheresse fameuse dans toute la ville ; saint Pierre avait renié trois fois son bon Maître ; saint Augustin, pendant sa jeunesse, se livrait aux vices et professait l'erreur. Comment ces saints et tant d'autres se sont-ils sauvés ? Par la pénitence ; en avouant leurs fautes, en s'en humiliant devant Dieu. Et maintenant, je vous le demande, Caïen est-il sauvé ? Judas et tant d'autres réprouvés sont-ils sauvés ? Non. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas fait pénitence. Ainsi donc, mes bien chers frères, pour nous, pauvres pécheurs, la pénitence est d'une nécessité absolue. Pas moyen de se sauver, quand on a péché mortellement, sans avoir recours au sacrement de pénitence, sans faire une bonne confession.

Nous le savez bien, mes frères, et sur ce point nous sommes parfaitement d'accord. Mais vous dites : « Plus tard, lorsque je serai vieux ou malade. » Mon Dieu, quel singulier raisonnement ! O vous qui n'avez point recours au sacrement de pénitence, ô vous qui en usez mal, en vous confessant sans sincérité ou sans repentir, qui donc vous a assuré que vous deviendrez vieux ? Qui donc vous a promis que vous serez malades ?... L'Évangile nous dit bien que la mort viendra nous surprendre, au moment où nous y penserons le moins, comme un voleur qui pénètre dans une maison la nuit, lorsque les maîtres sont absents, ou qu'il sait qu'elle est mal gardée (1). Jésus-Christ nous avertit dans plus d'un endroit de veiller, d'être toujours prêts à répondre à son appel (2) ; mais nulle part il ne dit : « Je vous accorderai de longues années ; je vous enverrai des maladies, afin que vous ayez le temps de faire pénitence. »

Non, jamais l'Évangile n'a rien dit de pareil ; c'est tout le contraire que nous y lisons.

Mettez la main sur votre cœur, et répondez-moi, ou plutôt répondez-vous à vous-mêmes en toute sincérité. Voudriez-vous mourir dans l'état où vous êtes, avec ces fautes qui écrasent votre conscience, et qui peut-être troublent votre sommeil ?... Évidemment non. Alors, vous comprenez donc que la pénitence vous est nécessaire, et que, si vous veniez à mourir dans cet état, l'enfer sera votre partage. Comment expliquer votre insouciance en face d'un danger si menaçant. Si un ange de Dieu, apparaissant tout à coup dans cette assemblée, nous annonçait que cette église va crouler, comme nous nous hâterions de sortir, afin de ne pas être ensevelis sous les décombres ! Dieu nous dit, et chaque jour l'expérience nous montre que notre corps menace ruine, que bientôt la tombe va le réclamer ; et nous ne faisons rien pour sauver notre âme dans cette catastrophe imminente, dont nous pouvons être à chaque heure les victimes. Cependant nous connaissons le moyen sûr de nous en préserver ! Nous sommes sans excuse ; car si nous sommes malades, la foi nous indique dans la pénitence un remède aussi infailible qu'il est nécessaire. Et, par un aveuglement incompréhensible, nous négligeons d'y recourir !

Deuxième partie. Mais quelle est, après tout, cette pénitence qu'on nous prêche, et qui nous semble si dure ? Elle est donc bien difficile ? Est-ce que Dieu, si bon, demanderait de nous des choses presque impossibles ? Ah ! mes frères, je viens de vous dire que le péché mortel nous exposait à tomber en enfer ; que la miséricorde de Dieu seule, en nous conservant la vie, nous avait préservés de ce malheur. *Misericordia Domini; quia non sumus consumpti* (1). Et vous savez, oui, vous ne l'ignorez pas, qu'en enfer on y reste l'éternité ! Donc, quand Dieu demanderait de nous des choses difficiles pour nous pardonner, nous devrions encore faire tous nos efforts.

Mais, ô frères bien-aimés, est-ce que la pénitence telle que Dieu la demande de nous n'est pas elle-même un brillant, un magnifique rayonnement de sa bonté divine. S'agit-il de quitter nos biens, nos familles, de nous retirer dans les déserts pour y vivre de racines sauvages ? S'agit-il de prendre des haïres, des disciplines, de pratiquer ces austérités que nous admirons dans la vie des saints ? Faut-il subir des tourments effroyables et verser notre sang comme l'ont fait les martyrs ? Eh non, mille fois non. Il s'agit seulement de faire une bonne confession et d'embrasser les devoirs de la vie chrétienne. Voilà tout ce que Dieu demande de vous, tout ce que signifient ces paroles : *Faites pénitence, préparez les voies du Seigneur, rendez droits ses sentiers.*

Et remarquez encore avec quel amour on vous adoncit cette pénitence, d'ailleurs si facile. Pourvu que vous regrettiez sincèrement vos fautes, que

(1) Matth., xxiv, 43.

(2) Matth., xxiv, 43 ; Marc, xiii, 35.

(1) Thren., iii, 22.

vous ayez véritablement la résolution de les éviter, de fuir les occasions dangereuses, vous pouvez faire votre confession au prêtre qui vous convient le mieux parmi ceux qui exercent le saint ministère. Et, quel qu'il soit, soyez-en sûrs, il vous recevra avec bonté, il vous accueillera avec amour. Comme le saint Précurseur le faisait à l'égard des Juifs, il vous enseignera ce que vous devez faire pour plaire à Dieu, pour vous préparer à sa venue dans vos cœurs et éviter les châtements à venir (1). Ici, dans cette chaire, vous nous trouvez peut-être sévères ; messagers de la justice divine, nous devons tonner contre le péché et faire retentir à vos oreilles les vérités les plus terribles. Mais au saint tribunal, le prêtre est le représentant de la miséricorde ; comme Jésus, il doit se montrer doux, compatissant et charitable (2). Admirable Sauveur, divin Enfant que nous allons, dans quelques jours, adorer dans cette pauvre étable de Bethléem, ô Dieu d'amour ! ô véritable Sauveur des âmes ! que vous êtes bon pour les pauvres pécheurs, et comme vous leur rendez la pénitence facile ! Quelles douces paroles vous leur adressez : « *Venite ad me omnes, et ego reficiam vos* (3). Venez à moi tous, oui tous, qui que vous soyez, quel que soit le nombre de vos fautes, quelle que soit la grandeur de vos égarements ; eussiez-vous, comme la Samaritaine, mené une vie de désordre ; eussiez-vous, comme le paralytique, vécu pendant de longues années dans l'indifférence ; eussiez-vous comme le larron, comme la femme adultère, violé les lois les plus sacrées, foulé aux pieds les serments les plus saints, venez avec confiance, pourvu que vous apportiez une volonté bonne, un véritable repentir, je vous pardonnerai, j'oublierai tout ; je vous rendrai le calme, l'innocence et la paix ! »

Qu'il en soit ainsi ; que la pénitence si facile que Dieu exige de nous, produise dans l'âme, non seulement la tranquillité, mais une joie douce et suave, l'histoire de tous les saints pénitents pourrait nous l'attester. Dites-nous, ô sublime saint Augustin, admirable modèle des pécheurs convertis, regrettez-vous d'avoir brisé ces liens qui vous semblaient si forts, d'avoir quitté ces plaisirs qui vous paraissaient si doux, pour vous donner tout entier à Dieu ? Oh ! je le vois, ce noble génie, les yeux fixés sur son Dieu, source de toute perfection, s'écrier : « Non, non, je ne regrette rien de tout ce que j'ai quitté. Dieu a généreusement récompensé mes efforts. Bonté toujours ancienne et toujours nouvelle, oh ! trop tard je vous ai connue, trop tard je vous ai aimée. *Sero amavi te* (4). » Et vous, ô pieuse sainte Marguerite de Cortone, après des années passées dans les jouissances du luxe et au milieu de toutes les séductions, jeune encore, vous avez embrassé une vie

austère et pénitente. Ah ! dans cette pauvre cellule où vous êtes retirée, tout vous manque ; à peine un peu de pain et d'eau soutiennent en vous cette vie frêle et délicate ; dites, ne regrettez-vous pas d'être une pénitente, d'avoir quitté le monde et de vous être donnée à Dieu ? Ah ! frères bien-aimés, si vous aviez pu voir le cœur de cette sainte ; s'il nous avait été donné de contempler la joie, le bonheur, les transports d'amour avec lesquels elle s'écriait : « O Dieu de mon cœur ! ô bien-aimé Seigneur de mon âme ! que je suis heureuse ! Vous m'avez appelée *votre fille*. » Et des larmes de joie inondaient ses joues, et la foule accourait contempler ces élans d'amour, et tous disaient : « Sainte pénitente, comme elle est heureuse, et comme Jésus l'aime ! (1) »

PÉRORAISON. Ah ! voyez-vous, mes frères, nous ne connaissons pas Jésus-Christ, et c'est pourquoi la pénitence nous effraye. Tenez, une comparaison encore. Ce même Océan, dont je vous parlais en commençant, reçoit dans son sein toutes les eaux, si fangeuses, si fétides qu'elles soient ; de toutes parts, les rivières et les fleuves les lui amènent. Là, elles se purifient, et, sous le souffle des vents, elles s'élèvent, vapeurs légères, et reviennent pures et dégagées de toutes souillures, sous la forme de nuages, entretenir nos secours et féconder nos sillons. Ainsi Jésus : c'est un océan de miséricorde ; il reçoit toutes les âmes, quelque coupables qu'elles soient : il les purifie, il leur rend l'innocence, et nous les voyons, comme les saints dont je vous parlais, répandre sur le monde entier un parfum de science et d'édification... Et nous, ingrats, nous dédaignons les avances de cet aimable Sauveur ; nous résistons à ses instances, nous refusons une pénitence si facile et si douce. O Dieu de la crèche ! ô cher Enfant de bénédiction, serait-il vrai que, quand vos bras sont ouverts pour nous pardonner, quand vous nous offrez le baiser de réconciliation, nous aurions le triste courage de vous repousser, de détourner la tête et de dire : « Non, non, plus tard, quand je serai vieux, quand je serai malade ? » O frères bien-aimés ! faut-il donc nous le répéter cent fois ? Non, nous ne savons pas si nous deviendrons vieux ; non, nous ne savons pas si nous serons malades avant de mourir ; ce que nous savons seulement, c'est que cette année encore, Jésus-Christ nous invite à l'adorer dans son humble crèche, à nous disposer à son avènement spirituel dans nos cœurs. En sera-t-il de même l'année prochaine ? Nous l'ignorons. Il est même certain que plusieurs d'entre nous ne pourront plus jouir de cette même faveur. Ah ! mes frères, prenons garde ! Ce divin Enfant qui nous presse, qui nous prie, qui se jette pour ainsi dire à nos genoux pour nous dire : « Venez à moi, venez, mais venez donc, et je vous pardonnerai, » se dressera un jour pour lancer aux pécheurs qui n'auront pas voulu de la pénitence, cet arrêt foudroyant : « Allez, maudits, allez au feu éternel... » Arrêt terrible, sentence dés-

(1) Luc, III, 7.

(2) Cf. Saint Bernard de Port-Maurice, *Sermons sur les missions*.

(3) Matth., XI, 28.

(4) *Confessions, passim*.(1) *In vita ejus*.

espérante. O frères bien-aimés, faisons tous nos efforts pour l'éviter. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE
DE L'AVEÏT

Préparer les voies du Seigneur; comment les préparer.

TEXTE. *Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.*
(Luc, III, 4)

EXORDE. Mes frères, je vous ai dit que les prophètes avaient longtemps d'avance annoncé la venue du Sauveur... C'est pour bien faire comprendre l'accomplissement de ces prophéties que l'Évangile entre dans des détails si précis au sujet de la naissance de notre divin Sauveur... Ainsi, nous lisons dans l'évangile de ce jour. Récit de l'évangile...

PROPOSITION ET DIVISION. Certes, il était difficile de mieux préciser le moment, l'époque, l'année de la venue du Messie. Mais, dans trois jours, nous célébrerons l'anniversaire, etc. Et, par conséquent, nous allons nous arrêter à des considérations plus pratiques. Premièrement : nécessité de nous préparer à la venue de Jésus-Christ; deuxièmement : comment nous devons nous y préparer.

Première partie. *Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.* Si nous devons, mes frères, recevoir dans nos maisons un personnage élevé, éminent, un ministre, un préfet, etc. (car dans notre société en dissolution, on ne sait plus trop ce qu'on doit appeler un personnage élevé); mais enfin, si nous devons recevoir quelqu'un digne de nos respects, nous ferions en sorte de disposer nos demeures... Donner ici quelques détails.. Eh bien! c'est Jésus-Christ, à la visite duquel nous devons nous préparer, et, malgré les bouleversements, qui ont lieu dans ce monde, Lui, il est toujours le même, le Fils de Dieu, roi du Ciel, libérateur des âmes, etc... Ne faut-il pas aussi nous préparer à sa venue?... Si nous en sommes venus au moment de sa naissance, que nous ayons en la foi qui vit dans nos cœurs, et que nous en ayons été près de cette pauvre étable, comme nous serions allés avec amour disposer les lieux où il devait naître... Pauvre étable de Bethléem, non, tu n'eus pas été si pauvre, j'en jure sur mon cœur. Des âmes pieuses, ô Jésus, vous auraient disposé un lit plus doux, etc...

Deuxième partie. Eh bien! ce que nous eussions voulu faire alors, mes frères, qui nous empêche de le faire aujourd'hui? *Parate viam Domini.* Dans cette saison, il est tant de pauvres à secourir, tant de misères qui demandent à être soulagées... Qui nous empêche de voir dans ces frères indigents le petit enfant Jésus? La charité à l'égard du prochain, excellente préparation... Ces misères à soulager, c'est à la fois une valée à remplir à l'égard des pauvres et un vide à combler dans notre propre cœur, vide causé par le trop grand attachement aux biens de ce monde... *Omnia vallis implebitur...* Puis une confession humble et sincère, abaissant cet orgueil qui... ou du moins cet amour-propre que... *Et omnia mons et collis humiliabitur...* Enfin, pour compléter cette préparation, de bonnes et saintes résolutions. Nous étions négligents, devenons fervents, etc... *Et erunt prava in directa, et aspera in vias planas...*

PÉAGONAIION. Le saint Précurseur ajoutait, après ses prédications qui l'invitaient à la pénitence et à la préparation pour la venue du Messie, ces mots : *Et videbit omnis caro salutare Dei.* Oui, mes frères, si réellement nous faisons tous nos efforts pour nous préparer... soulageons les pauvres... multiplions les exercices de piété... disposons nos âmes par une confession sincère... afin qu'elles soient moins humides, moins froides, moins, etc., que la pauvre étable dans laquelle Jésus a voulu naître... Oh! alors, nous aussi, nous verrons le salut envoyé de Dieu

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Noël.

Jesus-Christus heri, et hodie ipse; et in sæcula. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles. (Hébr., III, 8.)

Une faute avait été commise par nos premiers parents, faute immense par ses résultats; car, encore maintenant, elle porte ses fruits, fruits de mort qu'elle portera toujours. L'homme avait osé, contre la défense formelle de Dieu, toucher à l'arbre de la science du bien et du mal. Dans son orgueil funeste, il avait voulu s'égaliser au Créateur. Il avait voulu connaître, et cette fatale curiosité ne lui en avait que trop appris, en effet. Il savait désormais discerner le mal que son infidélité lui attirait d'avec le bien pour lequel il avait été créé, et qu'il devait savoir uniquement, s'il eût persévéré dans l'innocence.

Les voilà donc, ces deux pauvres créatures, chassées du paradis terrestre, déshéritées du ciel, condamnées à un travail pénible, à une sueur abondante. Il leur faudra renoncer à jamais à ce jardin délicieux où leur innocence goûtait tant de bonheur. Plus de doux repos, plus de suaves entretiens avec Dieu, plus de joie sans mélange; la douleur viendra se mêler à tous leurs plaisirs, et, après tant de labeurs, tant de larmes, tant de sacrifices; après avoir trainé durant la vie la longue chaîne des misères humaines, qu'auront-ils pour se dédommager de tant de douleurs? La maladie, la mort, le malheur éternel! Mais que dis-je? Non, non; l'homme n'est point destiné à une infortune immortelle: la parole infailible s'est fait entendre. Tandis que l'Éternel chassait, dans sa juste colère, ces deux malheureux prévaricateurs, le Verbe, la deuxième personne de la Trinité, le Fils de Dieu se penchait vers son Père, lui demandait pardon pour les coupables et s'offrait en holocauste pour les sauver. O prodige de la miséricorde! l'échange est accepté; l'homme ne périra pas, ou, s'il meurt, ce sera pour revivre éternellement. Au moment où le tentateur, content du succès de son artifice, se retirait pour se soustraire à la vue de Dieu, le Très-Haut, se tournant vers l'ange infernal: « Parce que tu as cherché à attirer avec toi dans une même damnation ces deux faibles créatures, tu seras maudit; et un temps viendra qu'une femme t'écrasera la tête. » Esprits bienheureux, Anges, Archanges, Dominations, couvrez-vous de vos ailes; que toute créature s'incline devant le Dieu qui pardonne. L'homme est tombé, l'homme est relevé. Satan, sous la domination de qui il s'est mis par son péché, sera vaincu, une femme écrasera sa tête: c'est Dieu qui l'a prédit.

Instruits par une si terrible leçon, Adam et Eve passèrent le reste de leur vie dans l'expiation de leur faute; mais l'arbre de la science du bien et du mal ne devait point être stérile pour leur postérité. L'orgueil avait enfanté le premier crime; l'orgueil

enfanta le second. Le sang d'Abel est répandu ; le meurtre est introduit dans le monde. L'expiation par le sang a commencé ; mais ce n'est encore là qu'un prélude. Entendez ce long cri de douleur qui s'élève de tous les points de la terre : ce sont des victimes qu'on immole. Abel est la première ; mais Abel n'est que la figure d'une hostie plus pure encore qui doit terminer et compléter tous ces sacrifices imparfaits par lesquels l'homme tentera vainement d'apaiser la colère de Dieu.

Une fois sur la pente du crime, les hommes descendirent à la corruption d'une manière effrayante. Ils s'y enfoncèrent tellement, qu'ils forcèrent Dieu à se repentir de les avoir créés et à résoudre leur perte. De là le déluge universel, second effet de la justice de Dieu, effet épouvantable, mais qui, sur cette terre, sera le dernier. Désormais, que les crimes des humains montent jusqu'à lui : c'est dans le trésor de son amour qu'il puisera ses armes miséricordieuses. « Je ne maudirai plus, dit-il, la terre à cause des hommes, et jamais il n'y aura de déluge. » Au milieu de ce silence immense, universel, de ces ruines qui couvrent la surface du globe, quel est ce vieillard qui immole des victimes sur un autel de gazon ? C'est Noé, c'est le représentant de la race humaine qui, sur les débris du monde détruit, offre au ciel les hommages du monde renaissant. Le sacrifice du saint patriarche est celui de tout le genre humain ; mais ce sacrifice n'est également que la figure d'un sacrifice plus grand encore qui sera aussi, et d'une manière plus parfaite, l'oblation de la nature humaine.

Les traces du déluge subsistaient encore, et déjà le genre humain reprenait les voies qui l'avaient conduit à sa perte. Dieu, dit l'apôtre saint Paul, laissant toutes les nations aller dans leurs voies, chacune voulut avoir son dieu et le faire à sa fantaisie. Le vrai Dieu, qui avait tout créé, était devenu le Dieu inconnu, et, quoiqu'il fût si près de nous par son opération [et par ses bienfaits, de tous les objets que nous pouvions nous proposer, c'était le plus éloigné de notre pensée. Un si grand mal gagnait et allait devenir universel ; c'est alors que Dieu se souvint des promesses qu'il avait faites à nos premiers parents. Il suscite Abraham. Il l'établit père d'un grand peuple, d'un peuple fécond en merveilles. Il fait alliance avec lui. Les termes de cette alliance sont mémorables. « J'en jure par moi-même, dit le Seigneur, toutes les nations de la terre seront bénies en ta race. » Dès cet instant, la vérité, chassée du reste de l'univers, se réfugie chez le peuple juif, et, malgré les fréquentes prévarications de ce peuple ingrat et superstitieux, elle s'y maintint, grâce aux nombreux prophètes que Dieu suscita pour lui rappeler ses devoirs et les glorieuses espérances qu'il lui avait données.

C'est ici, mes frères, que commence cette longue et magnifique série de prédictions sur le temps, le lieu, la naissance, le nom et la race du Sauveur, sur l'objet de sa mission et sur ses qualités divines.

Entendez le premier de tous, le vieux patriarche Jacob, sur son lit de mort et près de finir son pèlerinage : « Le sceptre ne sortira pas de Juda jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé. » Deux lignes où est renfermée toute l'histoire du peuple de Dieu jusqu'à Jésus-Christ. A peine le vieillard a-t-il prononcé son oracle qu'il expire, heureux d'avoir entrevu sur la terre ce divin Sauveur dont il allait, dans les cieux, contempler la gloire.

N'attendez pas de moi, mes frères, la reproduction détaillée de tous les passages sacrés où les prophètes se plaisent à raconter, pour ainsi dire, la vie de Jésus-Christ tout entière. Il serait trop long de les rappeler tous, et d'ailleurs, qu'on ouvre les Saintes Ecritures, et l'impie lui-même, s'il est de bonne foi, sera ébranlé en face de témoignages si précis et si convaincants. Et ce ne sont pas seulement les hommes de Dieu qui prédisent ces merveilles ; les prophètes du mensonge sentent eux-mêmes la vérité, plus puissante que leurs préjugés, s'échapper de leurs lèvres. Balaam, soudoyé pour maudire le peuple juif, arrive au camp d'Israël ; mais, à la vue des tribus réunies sous les pavillons du désert, un enthousiasme dont il n'est pas le maître s'empare de lui : il bénit ceux qu'il venait maudire, et, saisi d'un saint transport, il s'écrie : « Une étoile sortira de Jacob et un rejeton surgira d'Israël. »

Le grand législateur des Juifs, Moïse, dont la personne est toute prophétique, dont la loi est comme la préface de l'Evangile, l'annonce aussi en ces termes : « Le Seigneur, dit-il aux Hébreux, vous suscitera un prophète législateur comme moi : ce sera celui-là que vous écouterez. *Ipsum audies.* »

De Moïse à David s'écoule un espace de quatre cents ans. Durant ce temps, les oracles se taisent ; sans doute, nous trouvons encore des figures, des symboles, mais il était réservé à David de contempler clairement le jour du Messie et de chanter sur sa harpe la splendeur de la Jérusalem nouvelle. Ses psaumes sont une histoire de Jésus-Christ qui s'échappe de son cœur en affections, en cantiques, en actions de grâces, en pieux désirs. Dès le commencement, il le voit apparaître. Toutes les puissances du monde sont conjurées contre lui ; mais Dieu s'en rit du haut du ciel, et, adressant la parole à Jésus-Christ lui-même, il le déclare son Fils qu'il a engendré dans l'éternité. *Filius meus es tu, ego hodie genui te.* David a vu toutes les merveilles de sa vie, toutes les circonstances de sa mort. Il a maudit le disciple qui devait le vendre. Il n'a pas voulu, dit-il, de l'apostolat, et il est passé en d'autres mains. *Non luit benedictionem et elongabitur ab eo.* Puis ce sont ses pieds et ses mains percés ; puis le fiel et le vinaigre ; puis ses habits divisés et sa robe jetée au sort. Il n'oublie rien, il se réjouit de le voir après sa mort annoncer la vérité aux Gentils dans la grande Eglise ; enfin il le suit au plus haut des cieux avec les captifs attachés à son char de triomphe, et il l'adore à la droite du Seigneur, où il est

venu s'asseoir. *Dixit Dominus Domino meo sede a dextris meis.*

Toutefois, un des plus prodigieux mystères n'a pas été prédit par David. Si le saint roi l'a entrevu, il n'en n'a point parlé, et l'on peut croire que les fautes dont il avait souillé sa vie, bien qu'effacées par les larmes de la pénitence, l'avaient en quelque sorte rendu indigne d'annoncer une aussi touchante merveille. Quelle bouche assez pure osera l'entreprendre ! Isaïe, ta vie s'est passée dans la pénitence et dans la solitude ; elle n'a pas été ternie par le contact du monde ; tu as atteint la perfection, autant qu'un mortel puisse l'atteindre ; mais toutes les vertus de l'homme, que sont-elles en présence du Seigneur ? C'est cependant ce saint prophète que Dieu a prédestiné pour annoncer ce prodige de grâces ; mais auparavant, il faut que ses lèvres soient épurées par le feu. Or, voici qu'un des séraphins abandonne les demeures célestes : il dirige son vol vers Isaïe, prend un charbon ardent sur l'autel sacré, en touche la bouche du prophète, et de ces lèvres purifiées jaillit une de ces prédictions qui écrasent la raison, mais dont le cœur comprend toute la sublimité et les convenances divines. Écoutez cet étonnant oracle : « Le Seigneur vous donnera lui-même un signe : voilà que la Vierge concevra et enfantera un fils qui sera appelé Dieu et homme tout ensemble. *Ecce Virgo, etc.* » C'est ainsi que le prophète débute dans son magnifique Évangile. Puisque le mot est parti, je ne le retirerai pas. En effet, ce prophète est entré dans des détails si nombreux, si transparents, si précis, sur la naissance, les travaux, les souffrances et la mort du Sauveur, que si le Nouveau Testament pouvait se perdre et qu'il fût perdu, il se retrouverait tout entier dans Isaïe.

A mesure que les temps approchent, le langage des prophètes prend une clarté plus grande encore. Il semble que Dieu, résolu à faire cesser ces voix extraordinaires, veut répandre toutes ses lumières et découvrir tous les secrets de sa Providence.

Le prophète Michée passe en revue toutes les villes d'Israël ; il prédit à Jérusalem et à Samarie des calamités affreuses ; mais, arrivé à Bethléem : « Bethléem, Ephrata, s'écrie-t-il, tu es bien petite entre les mille villes de Juda, et cependant, c'est de toi que sortira le Dominateur d'Israël, Celui dont la génération date des jours de l'éternité. »

Daniel compte les années où se doit accomplir son onction, ses souffrances, sa mort suivie d'une juste vengeance et de l'éternelle désolation d'un peuple qui a méprisé le saint des saints. « Encore un peu de temps, s'écrie Aggée, et j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et tout l'univers, et le Désiré des nations viendra. » Enfin Malachie, le dernier des voyants d'Israël, prédit non seulement la venue prochaine du Messie, mais encore l'arrivée de l'angélique Précurseur qui doit préparer ses voies : « Je vais envoyer mon ange, et il préparera les voies devant ma face. Aussitôt le Dominateur que vous attendez,

l'ange du Testament, désiré depuis tant de siècles, viendra dans son temple. Le voici qui vient, dit le Dieu des armées, *Ecce venit, dicit Dominus exercituum.* Cieux, envoyez votre rosée, et que les nues pleuvent le Juste. Que la terre s'entr'ouvre et qu'elle germe son Sauveur. Peuples de la terre, réjouissez-vous, voici le Désiré des nations. Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna, gloire, amour, hosanna au plus haut des cieux !

Ici se terminèrent les prophéties. Ainsi, la venue de Jésus-Christ était préparée dès l'origine du monde et toute la Loi, dit Bossuet, qui en était pour ainsi dire enceinte, était toute prête à l'enfanter. Il restait cependant environ 500 ans jusqu'aux jours du Messie ; mais Dieu voulut donner à la majesté de son Fils de faire taire les oracles durant ce temps, pour tenir son peuple en haleine et le faire soupirer après le Sauveur. Aussi, durant cette longue suite d'années où les Juifs eux-mêmes reconnaissaient que, par un conseil de la Providence, il ne s'élevait plus parmi eux aucun prophète, et que Dieu ne leur faisait point de nouvelles prédictions et de nouvelles promesses, cette foi au Messie qui devait venir était plus vive que jamais. Aux approches de ce temps heureux, tout le peuple vivait en espérance, et toutefois, par une contradiction qu'explique la tache originelle, ce même peuple se dégradait : il oubliait ses devoirs, substituait la lettre à l'esprit, et, courbé sous le joug des Romains, il attendait le Conquérant des nations.

Ici, mes frères, il est important de voir ce qu'étaient ces nations que Jésus-Christ venait conquérir.

Comme la conversion de la Gentilité était une œuvre réservée au Messie et le propre caractère de sa venue, l'erreur et l'impiété prévalaient partout. Le monde exhalait une odeur de mort et de corruption. Un dévergondage universel régnait dans les lois, dans les coutumes, dans les mœurs. On adorait publiquement Jupiter adultère, Mercure voleur, Vénus impudique ; les peuples les plus sages de la terre s'étaient fait des dieux des plus vils animaux et des légumes de leurs jardins ; tant sont grands les écarts de notre malheureuse raison quand elle est abandonnée à elle-même. Enfin, pour me servir des expressions tant de fois citées, d'un immortel écrivain : Tout était Dieu excepté Dieu lui-même, et l'univers que Dieu avait créé pour manifester sa gloire n'était plus qu'un temple d'idoles. Voilà donc où en était arrivé le monde pour avoir voulu se passer de Dieu. Mais encore un peu de temps, *adhuc modicum aliquantulum*, et tout cet échafaudage de mensonges, de crimes, d'idoles et de superstitions croulera de toutes parts, et, sur les débris des faux dieux, la Croix s'élèvera comme l'arbre de vie dans les régions de la mort. Encore un peu de temps ; et, comme autrefois une seule parole suffit à Dieu pour débrouiller les éléments confus et tirer le monde du chaos, une seule parole, jetée du haut de cette Croix comme un appel au monde, suffira pour le tirer de

ses fanges et chasser toutes les nuées de faux dieux qui infectaient l'univers.

Mais pourquoi devancer les temps? Arrêtons-nous à l'étable; nous y trouverons les plus salutaires enseignements. Oui, encore un peu de temps : *adhuc, etc.*, et les bégayements de l'enfant divin en apprendront plus au monde que toutes les vaines théories des savants. Peuples qui êtes plongés dans les ombres de l'ignorance, soulevez la tête, regardez à l'Orient : voilà l'étoile de Jacob qui se lève, et ses divines clartés dissiperont les ténèbres où vous croupissez. Isaïe a dit vrai : la Vierge a conçu le Dieu et homme : l'Emmanuel est né de sa mère comme une fleur de sa tige ; le fruit de vie nous a été donné sans que la fleur en ait été altérée. Je vous salue, Enfant Jésus, qui reposez sur les genoux de votre Mère ; je vous adore comme mon Dieu, je vous aime comme mon frère, je vous bénis comme mon rédempteur. C'est de vous que désormais datera toute ère, toute doctrine, toute sagesse. Avec vous, l'univers, mort par le péché, revivra par la grâce. Votre venue est comme un second déluge, déluge de bénédictions, où viendront faire naufrage toutes les erreurs de l'idolâtrie ; et comme l'arche de Noé fut le refuge et le salut du monde primitif, la crèche de Bethléem sera le berceau du monde renaissant.

Je n'ajoute qu'un mot. Toutes les prédictions qui ont précédé la venue du Sauveur ont été littéralement accomplies ; toutes les prédictions relatives à son règne éternel s'accompliront également. C'est lui-même qui a annoncé qu'il serait avec nous jusqu'à la consommation des siècles. Pourquoi craindrions-nous, hommes de peu de foi ? Sa parole ne vaut-elle pas mieux que toutes celles des prophètes ensemble ; rassurons-nous donc, et laissons passer les tempêtes : elles n'emporteront que les erreurs qui les auront suscitées. Il était hier, il est aujourd'hui ; il sera dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Fleurs choisies de la vie des saints.

VI

PENDANT LA VIE, IL FAUT APPRENDRE A BIEN MOURIR

Parmi les sciences à l'étude desquelles chacun de nous, s'il veut être sage, doit de toute nécessité se livrer ici-bas, il en est une qui a une importance capitale, et dont l'application, bonne ou mauvaise, fixe à jamais nos destinées dans l'autre vie. Par malheur, cette science si indispensable, et qu'on pourrait appeler avec raison la *science des sciences*, l'*art des arts*, on l'estime généralement si peu qu'on ne se soucie pas de lui donner, dans la distribution de son temps, la plus petite place. Que dis-je ? il n'est pas rare de voir, en nos jours surtout, de bril-

lantes intelligences poursuivre avec une fiévreuse ardeur l'acquisition de mille connaissances plus ou moins utiles et dédaigner, comme superflue et indignée d'un esprit cultivé, la plus nécessaire, celle sans laquelle, finalement, les autres ne servent de rien. J'ajoute : quoique cette science nous doive occuper tout le temps de la vie, chacun, néanmoins, ne la met réellement en pratique qu'une fois, une seule fois, et c'est précisément là ce qui en décuple l'importance. Si on réussit, on est mis en possession d'une félicité qui satisfait pleinement les désirs du cœur ; mais si on a le malheur de manquer cette grave affaire, on attire infailliblement sur soi les plus effroyables calamités.

Quelle est donc enfin cette science, la première de toutes par ses immenses résultats ?

Pieux lecteurs, vous m'avez prévenu : je vous entends d'ici me répondre : C'est celle qui apprend à faire une bonne, une sainte mort.

Oh ! oui, vraiment, c'est là la science par excellence ; car si, à l'heure où le souverain Juge nous appelle, nous nous trouvons dans les dispositions voulues de lui, le ciel nous appartient, le ciel avec ses magnificences ineffables, ses joies pures et sans mélange, sa félicité éternelle ! Si, au contraire, nous mourons dans l'inimitié de Dieu, immédiatement l'enfer entr'ouvre ses noirs abîmes pour nous engloutir. Voilà ce qu'enseigne la religion et ce que nous ne pouvons nier sans abjurer notre foi.

Et cependant, ô étrange aberration humaine ! comment se fait-il que, le plus souvent, pendant la vie, on n'ait d'yeux, d'oreilles, de cœur que pour tout ce qui ne se rapporte pas à cette grande et souveraine affaire ? Explique qui pourra ce mystère d'aveuglement si général, et qu'on ne saurait dignement pleurer qu'avec des larmes de sang !

Pour notre propre compte, gardons-nous de commettre cette faute énorme et vraiment irréparable. Si nous voulons apprendre à bien mourir, allons, selon notre louable habitude, nous instruire à l'école des saints ; écoutons les sages leçons qu'ils nous donnent sur cette importante matière ; jugeons la mort comme ils l'ont jugée et préparons-nous avec les mêmes dispositions au grand passage du temps à l'éternité.

Or voici, de tous les moyens indiqués par les maîtres de la vie spirituelle pour se procurer une sainte mort, celui qu'ils mettent avec raison en première ligne, qu'ils regardent comme le plus sûr et même comme le seul vraiment infaillible : MENER UNE VIE SAINTE, ce qui signifie : Si nous voulons un jour mourir dans la paix du Seigneur et gagner le ciel, vivons dans son amitié pendant les années de notre pèlerinage sur la terre ; et pour cela acceptons de bon cœur les enseignements qu'il nous a révélés, prenons sa morale pour règle de notre conduite, multiplions nos bonnes œuvres, combattons vaillamment les mauvais instincts de la nature, et, afin de réussir dans cette guerre de tous les instants, prions et recourons aux sacrements ; en un mot,

mettons en pratique le suprême avertissement du Sauveur : *Soyez prêts, car vous ne savez pas l'heure où le Fils de l'Homme viendra* (1). Il est à remarquer qu'il ne nous recommande pas de nous préparer seulement quand la mort viendra. Il nous dit : *Soyez prêts*. Tout le secret de la bonne et sainte mort se trouve dans ces deux mots bien compris et sérieusement pratiqués.

Le Père de la Colombière regardait comme moralement impossible de faire une mauvaise mort quand on a été fidèle à Dieu pendant la vie.

« L'art de bien mourir, dit le Père Louis de Grenade, demande l'application de toute la vie. Comment prétendriez-vous donc apprendre en un quart d'heure ce qui demande une étude si longue ? Quelle témérité de compter pouvoir acquérir la science la plus difficile dans un temps où l'on n'est presque plus capable de rien ! »

Aux approches des derniers moments, on éprouve je ne sais quel trouble et quelle confusion qui empêche de mettre ordre à une conscience embrouillée ; l'expérience le prouve, et Dieu fait à ceux qui attendent à la fin de leur carrière pour se convertir cette menace effrayante : *Je viendrai, non pour pardonner, mais pour venger le mépris qu'ils ont fait de mes grâces* (2). « Le juste châtiment de celui qui ne veut pas faire le bien quand il le peut, dit saint Augustin, sera de ne pouvoir plus le faire quand il le voudra (3). » Et ailleurs : « Il est impossible que celui qui a bien vécu meure mal ; mais c'est un phénomène que celui qui a mal vécu meure bien. »

En ceci, comme en toute autre chose, les saints ont su joindre l'exemple à la parole.

Le cardinal Bellarmin, après avoir déjà mené une vie sainte, arrivé à l'heure suprême, demandait à Dieu une année encore pour se disposer à ce terrible moment.

Un officier de l'empereur Charles-Quint étant sur le point de quitter la cour pour aller se consacrer au service de Dieu, l'empereur voulut savoir pourquoi il abandonnait ainsi une brillante position. — « Sire, répondit l'officier, *entre les affaires du monde et le jour de la mort il doit y avoir du temps*. » Le prince, à son tour, touché de cet exemple, céda l'empire à son frère, ses royaumes à son fils, et se retira du monde pour se disposer à paraître devant Dieu.

Saint Jean, archevêque d'Alexandrie, craignant de perdre de vue la pensée de la mort et l'obligation de se tenir toujours prêt à rendre ses comptes, eut recours à ce pieux stratagème : il se fit bâtir un tombeau qu'il laissa inachevé à dessin. Chaque jour de fête, quand il paraissait au milieu des dignitaires de son clergé, revêtu de ses plus majestueux ornements, il voulait que l'architecte de ce monument funèbre lui adressât cette parole : « Seigneur, votre tombeau n'est pas terminé ;

ordonnez que j'y mette la dernière main, car vous ne savez pas l'heure à laquelle viendra le voleur, c'est-à-dire la mort. »

Oh ! si tous les jours, comme saint Antoine, on avait à son réveil cette pensée : *Ce jour est peut-être le dernier de ma vie !* si chacun se regardait comme un criminel à qui on va prononcer sa sentence, serait-il possible qu'on consentit à commettre le péché ? Y aurait-il un jour où l'on ne vécût comme on voudrait mourir ?...

Puissent ces graves enseignements pénétrer comme de vifs traits de lumière jusqu'au plus intime de la conscience, et porter à cette vigilance si salutaire, que le Sauveur nous recommande à tous : *Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure* (4).

O lecteur ! qui que vous soyez, si ces lignes ont fait sur vous une salutaire impression, ah ! je vous en conjure, ne la laissez pas s'évanouir comme une fumée ; prosternez-vous devant votre crucifix, et là, le regard amoureux fixé sur la grande victime du Calvaire, demandez-vous si réellement vous êtes prêt à sortir de ce monde, et si vos comptes sont en règle ; et pour peu que votre conscience se trouble et s'alarme, hâtez-vous de déposer le fardeau de vos iniquités dans le cœur d'un bon prêtre ; ce qu'il faudra renouveler toutes les fois que vous vous sentirez coupable de quelque péché mortel ; puis, quand vous aurez recouvré la grâce de votre Dieu, prenez l'excellente habitude de vous dire chaque matin : « *Ce jour sera peut-être le dernier de ma vie, il faut donc que je le passe en me disposant sérieusement à la mort...* » Le soir, n'allez jamais prendre votre repos sans avoir fait un acte de contrition bien sincère ; car la nuit ne se passera peut-être pas sans que votre âme vous soit redemandée. Soyez fidèle à ces recommandations, et je réponds de votre salut.

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques.

CONTEMPORAINS

L'ABBÉ GERBET

Parmi les écrivains de notre époque, il en est un qui eut le rare mérite de défendre toujours vaillamment la vérité, et la plus rare fortune d'exciter partout de vives sympathies : cet écrivain est l'abbé Gerbet. En consacrant quelques pages à sa mémoire, ce n'est pas un souvenir périssable que nous tentons de faire revivre ; nous sommes en présence d'un saint prêtre dont il faut honorer les vertus, et d'un éminent auteur dont l'histoire doit glorifier les œuvres.

(1) Luc, XII, 44.

(2) Rom., XII, 19.

(3) Du libre arbitre, I, III.

(4) Matth., XIV, 13.

I. Philippe-Olympe (1) Gerbet naquit à Poligny (Jura) le 3 février 1798 (2). Sa famille était chrétienne ; elle n'avait pas été entamée par les tourmentes religieuses de la révolution. Aussi entra-t-il, dès son plus jeune âge, dans la foi et dans les pratiques religieuses. La vocation à l'état ecclésiastique s'éveilla en lui dès l'âge de dix ans. Les goûts et les aptitudes littéraires se montrèrent également de très bonne heure dans ce charmant et vigoureux esprit. Il était encore collégien lorsque l'Académie de Màcon lui décerna un prix de poésie. Philippe Gerbet, après avoir terminé, à Poligny, ses humanités, se rendit à Besançon pour commencer ses études théologiques. Suivant l'usage du diocèse qui ne prescrivait alors le séjour dans l'intérieur du séminaire qu'au moment de l'ordination, il s'établit en ville. Grâce à un amour de l'étude déjà très développé et secondé par une rare puissance d'application, le jeune théologien acquit en très peu de temps une grande sûreté de logique et une remarquable fermeté de jugement. Les événements de 1814-1815 interrompirent un instant le cours régulier de ses études : il se retira dans la montagne chez un curé, parent ou ami de la famille. Là, une rencontre providentielle le mit en présence d'un jeune élève de l'école normale qu'il devait retrouver plus tard dans l'arène de la controverse, Théodore Jouffroy. En 1818, après deux années de théologie, l'abbé Gerbet vint à Paris pour achever ses études au séminaire de Saint-Sulpice. Sa santé, déjà délicate, ne lui permit pas d'y rester ; il se retira au séminaire des Missions étrangères, et c'est comme élève de cette sainte maison qu'il fut ordonné prêtre, à l'âge de vingt-quatre ans.

Le jeune prêtre annonçait un talent des plus distingués. En Sorbonne, il avait soutenu une thèse latine avec une rare élégance, une dialectique fertile en distinctions et un esprit déjà ferré à glace : on voyait poindre en lui l'écrivain, l'érudit et le philosophe. Les supérieurs ecclésiastiques comprirent tout de suite que l'abbé Gerbet était appelé à des travaux d'un ordre particulier ; peu après son ordination, il fut nommé professeur suppléant de théologie morale à la Sorbonne. Bientôt il abandonnait ce poste élevé pour le ministère plus humble d'aumônier adjoint du collège Henri IV. C'était l'amitié qui le faisait descendre. Le premier aumônier du collège était l'abbé de Salinis, que Gerbet avait connu à Saint-Sulpice, et dont il fut l'ami intime jusqu'à son dernier jour. Les deux aumôniers se complétaient l'un par l'autre : Salinis était

plus actif, plus entreprenant, Gerbet plus spéculatif, plus philosophe. Bien que l'aumônerie ne fût pas une sinécure, ces jeunes prêtres avaient trop de zèle pour ne pas chercher d'autres travaux. La presse catholique laissait alors beaucoup à désirer. Parmi les journaux qui prétendaient défendre l'Eglise, les uns subordonnaient constamment les intérêts religieux aux intérêts politiques ; les autres étaient généralement voués au gallicanisme. Les deux aumôniers résolurent de donner, sous le patronage, alors glorieux, de Lamennais, un organe aux doctrines romaines ; ils fondèrent le *Mémorial catholique*. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, ce fut Salinis qui conçut le projet, qui prit l'initiative ; mais ce fut Gerbet qui fit le succès du recueil. Sa collaboration fut des plus actives. Dans chaque numéro, il insérait plusieurs articles qui se faisaient remarquer par un style élégant, une logique ferme, une érudition variée, et où l'on sentait une sève de jeunesse et une chaleur de prosélytisme rares aujourd'hui. Le *Mémorial catholique* attaquait à la fois les ennemis déclarés de l'Eglise et les catholiques imbus des doctrines gallicanes. « Le combat, dit un bon juge, M. Eugène Veuillot, a toujours eu, au fond, ces deux faces. Le gallicanisme qui se présentait alors sous son vrai nom, et avec d'assez franches allures, a reparu plus tard, même parmi les catholiques, sous le nom de libéralisme chrétien. On pourrait sans doute signaler des différences entre les retardataires de 1824 et les progressistes de 1865 ; mais que l'on examine les choses de près, et la conformité, au point de vue des conséquences religieuses, paraîtra complète. » Que si, après avoir examiné les choses de près, on les examine de haut, on trouvera la conformité plus complète encore au point de vue des principes. Entre les gallicans qui renferment dans l'ordre naturel la société civile ; qui ne font relever le prince que de Dieu et de son épée, et les catholiques libéraux qui transportent aux sujets les libertés que les gallicans réservaient au roi, il n'y a pas similitude, mais identité de doctrines.

Vers 1825, l'abbé Gerbet se rendit à la Chesnaie. Lamennais y avait entrepris la création d'une espèce d'ordre religieux, mi-partie bénédictin, mi-partie séculier. De la Chesnaie, qui en était le noviciat et la pépinière, il dirigeait, sous le titre modeste de Congrégation, son jeune institut, qui avait déjà une succursale importante dans le Morbihan, à Malesroit. Le genre d'existence que l'on embrassait en entrant au petit monastère de la Chesnaie tenait à la fois de l'austérité du cloître et de la liberté du monde. La diversité des travaux, dont chacun avait son heure et son temps déterminés, variait, de la manière la plus agréable, l'uniformité des exercices communs ; et l'unité de la vie spirituelle établissait dans cette famille une fraternité touchante où revivait l'idéal parfait des mœurs chrétiennes telles que les vit l'âge d'or du christianisme au berceau. Quand on a dit que la Chesnaie apparaissait

(1) Le prénom d'Olympe est emprunté à un des premiers évêques du Jura, non au souvenir du paganisme, comme on l'a prétendu à tort.

(2) Cette notice a été composée d'après deux articles biographiques publiés par M. l'abbé de Ladoue, dans la *Revue de Gascogne*, et par M. Eugène Veuillot, dans la *Revue du monde catholique*, t. XI, p. 445. Depuis, l'abbé de Ladoue a consacré trois volumes au grand évêque de Perpignan : Dieu veuille que cette histoire soit le frontispice des *Œuvres complètes* de ce prélat.

un peu à ses hôtes comme la république de Platon, ou, mieux, comme un Portique chrétien, on n'a peint encore que faiblement cette maison sainte, qui fut réellement pleine de science et de piété.

La vie de la Chesnaie convenait merveilleusement à l'abbé Gerbet. Son cœur suave et aimant, sa raison profonde ne pouvaient que se complaire à cette vie de méditation, de prière, de travail et de gaie liberté. D'ailleurs, il trouvait de quoi se prendre dans la pieuse et docte tribu. Les hôtes principaux qu'attira le monastère projeté de la Chesnaie furent : Ange Blaise, neveu du fondateur, Elie de Kertanguy, François de Marzan, Eugène Boré, Frédéric de la Provostaye, Edmond de Cazalès, Charles de Montalembert, Joseph d'Ortigue, Charles de Coux, Maurice de Guérin, Hippolyte de la Morvonnais, Sainte-Beuve, Eloi Jourdain, Mermet, D'Ault-Dumesnil et Chavin de Malan. L'abbé Gerbet avait, au milieu de cette élite, une situation particulière. Avec Lamennais, il était disciple ; avec les autres, il était maître, maître très doux et très respecté. Maurice de Guérin l'appelle « le plus doux et le plus endolori des hommes ; » Eugénie, sa sœur, lui trouve « la suavité d'un ange ; » F. de Marzan le nomme « le platonique abbé Gerbet ; » et Eloi Jourdain, mieux connu sous le pseudonyme littéraire de Sainte-Foi, dit qu'il interposait, « entre l'humeur chagrine de Lamennais et la curiosité inquiète des jeunes gens, les saillies douces et aimables de son esprit toujours si placide et si serein. » Avec Lamennais, Gerbet vivait en parfaite union. Celui-là avait le coup d'œil, la pénétration, la vigueur mâle ; celui-ci, la mesure, la règle, l'élévation et la grâce. Puis les deux amis n'avaient alors au cœur qu'un même désir : le triomphe de la sainte Eglise. Malgré cette grande intimité intellectuelle, la fusion des idées ne fut cependant jamais absolue. Grâce à sa disposition d'esprit, grâce surtout à la parfaite pureté de ses mœurs et à son entière modestie, Gerbet sut toujours éviter certains excès ; il ne repoussait ni les vues de son ami, ni les conséquences qu'il en tirait, et cependant, tout en les acceptant, il s'efforçait de les adoucir. Déjà même il y avait, dans sa pensée, un doute qu'il n'osait s'avouer, une inquiétude qui faisait trop souffrir son affection pour qu'il osât s'en découvrir les fondements. Dans certaines circonstances, l'esprit, même le plus ferme, ne veut pas regarder en face ce qu'il ne peut réussir à se dérober.

L'abbé Gerbet était à Paris en juillet 1830. Il vit la révolution ; il en fut navré, bien qu'il l'eût prévue ; mais il ne perdit pas courage. Homme de lutte parce qu'il était homme de foi, il prit part à la fondation du journal *l'Avenir* qui jeta tant d'éclat et sombra si vite. Au début, il fut l'un des plus actifs collaborateurs ; mais sa santé, alors gravement compromise, l'ayant forcé de se retirer à Juilly, près de l'abbé de Salinis, il dut laisser à d'autres la direction de l'œuvre. De vive et courageuse, la polémique devint aventureuse et violente. Bientôt elle

franchit les limites de la vérité. Une encyclique de Grégoire XVI vint signaler ces écarts. L'abbé Gerbet s'unit à ses amis de Juilly pour faire acte public d'adhésion.

Deux ans après, en 1834, lorsque parut la seconde encyclique condamnant les *Paroles d'un croyant* et le système philosophique de Lamennais, Gerbet réitéra son adhésion, simplement, cordialement, comme le fera toujours un chrétien, et, bien plus, un prêtre, dont l'âme se doit distinguer encore plus par la fermeté que par l'élévation.

Plus tard, Lamennais se portant aux dernières extrémités, Gerbet dut, avec Lacordaire et Combailot, se résigner à le combattre.

L'abbé Gerbet s'occupait alors de philosophie ; il donnait, à l'*Université catholique*, de remarquables études et dirigeait, à Thieux, une sorte d'école supérieure, comme annexe du collège de Juilly. En 1838, au moment où l'évêque de Meaux, Galard, venait de le nommer chanoine honoraire de sa cathédrale et vicaire général, il partit pour Rome avec l'intention d'y passer quelques semaines : il y resta dix ans. Différents travaux et divers incidents marquèrent ce long séjour ; et peut-être, sans la révolution de 1848, l'abbé Gerbet serait-il mort dans la paix enchantée de la ville sainte. Mais quand Pie IX eut quitté Rome, Gerbet n'y voulut point rester : il se rendit d'abord à Gaëte pour recevoir la bénédiction du pape exilé, puis rentra en France. L'archevêque de Paris, Sibour, voulut l'attacher à son diocèse ; il le prit pour théologien au concile de Paris, le fit accepter comme professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne et se réserva de lui donner la direction d'un journal quotidien. Ce journal parut sous le titre de *Moniteur catholique*. L'abbé Gerbet compta parmi ses rédacteurs, en collaboration avec l'abbé Bautain et l'abbé Darboy. Mais il y avait là un courant d'idées qui convenait peu à l'abbé Gerbet ; d'ailleurs l'abbé de Salinis venait d'être nommé évêque d'Amiens. Cet attrait devait être, pour un vieil ami, plus puissant que Paris, la Sorbonne et le *Moniteur catholique*. Gerbet se rendit à Amiens et y resta, comme vicaire général, de 1849 à 1854.

A Amiens, l'abbé Gerbet fut ce qu'il avait été partout, homme d'étude, homme d'action et homme de bonne grâce. Dans des circonstances exceptionnelles, il restait dans son cabinet huit et quinze jours sans sortir ; à peine permettait-il d'entr'ouvrir la porte pour laisser passer un peu de nourriture. En temps ordinaire, il prenait part aux œuvres de zèle, dirigeait les dames du Sacré-Cœur, assistait aux réunions ecclésiastiques de l'évêché, et, quand venait un synode ou un concile, il ouvrait ses trésors de science. Au couvent et dans les soirées, on retrouvait l'ancien directeur de Thieux et de la Chesnaie, l'aimable poète, le causeur charmant, l'homme qui, songeant toujours à instruire, aimait à distraire et se prêtait à amuser. Pièces en vers, charades, distiques, chants, il réussissait tout avec

la grâce exquise d'un esprit qui ne connaît point d'obstacles.

L'abbé Gerbet était un de ces prêtres qui semblent nés pour l'épiscopat. Aux grandes qualités, aux grandes vertus du prêtre, il joignait les dons que le monde apprécie; mais, aux yeux de certaines gens, qui décident trop souvent des affaires, sa supériorité même était un écueil. Ce n'est pas, disait-on, un esprit pratique, il serait mauvais administrateur : comme si, pour être administrateur et pratique, la première condition n'était pas la supériorité d'intelligence. Bref, on lui reprochait de n'avoir pas les grands mérites d'un petit expéditeur et la petite science d'un grand chef de bureau. Et, en effet, il ne les avait pas; il n'était pas homme à se complaire dans les petits détails et à faire briller, sous la mitre, les hautes capacités d'un bon doyen; il avait une nature d'évêque, c'est-à-dire, suivant l'étymologie du mot, d'un homme qui voit de haut, qui puise dans l'habitude des grandes pensées, la noble entente des affaires.

En 1854, peu après les fêtes de sainte Théodosie, l'abbé Gerbet, désigné au choix de l'Empereur par l'évêque d'Amiens, fut appelé à l'évêché de Perpignan. Dans son mandement d'installation, il se traçait ce programme : « Nous avons promis du fond du cœur, disait-il, et la face contre terre, de garder sans tache l'Épouse que Dieu nous a choisie, de dédaigner tous les intérêts mondains pour concentrer tous nos soins sur elle, d'avoir une tendre compassion pour tous ses membres souffrants, de l'aimer d'un amour si vrai que nous sachions, s'il le fallait quelquefois, nous résigner à être sévère, mais alors de faire en sorte que la bonté soit la moitié de la justice; de l'entourer, en un mot, de tant de sollicitude que nous puissions espérer de ne jamais lui donner un juste sujet de plainte, et de ne pas troubler, par notre faute, les jours que nous passerons ensemble sur la terre... Nous ne sommes devenu la tête de ce diocèse que pour en être aussi le cœur. » Nobles paroles qui exprimaient ses sentiments et qui furent la règle de sa conduite.

(A continuer.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

La guerre à Jésus-Christ.

Les infortunes inouïes que la France a dû récemment subir exciteront longtemps dans nos cœurs un profond sentiment de commisération. Ce sentiment patriotique n'empêche pas les penseurs chrétiens et les studieux disciples de la véritable philosophie de découvrir, dans ces terribles catastrophes, l'accomplissement des lois de la Providence, qui régissent le monde moral aussi bien que le monde physique, et dont aucun peuple ne peut éviter les effets vengeurs. Parmi nous, beaucoup d'hommes,

doués d'une saine intelligence, ont reconnu l'œuvre de la Providence dans nos infortunes; ils ont déclaré à haute voix que la France périssait sous les fléaux du siècle, en punition du culte qu'elle avait voué depuis quatre-vingts ans, à la Révolution.

Si la France meurt, comme on le dit, par la Révolution; si la Révolution est, pour la France, la cause d'une déroute momentanée, d'une honteuse banqueroute, il faut s'enquérir avec soin de la nature du crime singulier qui provoque de si terribles châtiments. Aussi bien, l'Église nous invite à la méditation de ce grave sujet, lorsque, rappelant le souvenir d'Hérode, persécuteur de l'Enfant Jésus, elle nous fait lire, dans sa triste histoire, la prophétie du sort qui attend les ennemis du Rédempteur.

La France, comme nation, avait, depuis sa naissance, pour première loi constitutionnelle, un pacte avec Jésus-Christ. Alimonda, dans son livre *Dieu et les peuples dans la guerre de 1870*, dit : « La mission d'une nation commence à se former avec elle et naît avec elle. C'est une étoile qui brille sur le berceau des nations. Ainsi en advint-il pour la France. Dès le jour de leur baptême, Clovis et ses intrépides guerriers poussèrent ce cri sublime : *Vive le Christ, qui aime les Francs ! Vivat Christus, amat Francos !* Ils disaient vrai; Dieu avait choisi la France pour lui réserver aux grandes industries de son amour, pour les œuvres de sa gloire; il en fit la Fille aînée de l'Église. Avec cette prière, avec ce serment, la nation des Francs fut fondée (1). »

Le royaume de France, *le plus beau après celui du ciel*, dit Grotius, *formé par les évêques comme la ruche est formée par les abeilles*, dit Gibbon, a été le bien-aimé du Christ, tant qu'il lui a été attaché de cœur et lui a consacré son bras. Aussi le Pape Grégoire IX écrivait à saint Louis : « Il est manifeste que le royaume béni de Dieu a été choisi par notre Rédempteur, pour être l'*exécuteur spécial* de ses divines volontés. » D'où le mot si juste qui résume la mission de ce royaume établi soldat du Christ et de l'Église dans le monde : *Gesta Dei per Francos*.

Le plus grand crime qui se puisse commettre contre la France, c'est donc sa séparation d'avec Jésus-Christ; c'est la rupture de son pacte séculaire avec l'Évangile. Or, après les formidables expériences de 1793, de 1814, de 1848, après l'expérience plus terrible encore de 1870, où la France s'est sentie agoniser sous le fer exterminateur des Allemands, et en même temps sous les étreintes de ses barbares intérieurs, il faut se demander si le peuple ainsi châtié, naguère encore l'Israël de la Nouvelle Alliance, n'a pas commis à son tour le crime de l'apostasie.

« La nature de la Révolution, dont les prétendus principes de liberté ont prévalu en France vers la fin du dernier siècle et se sont ensuite répandus surtout chez les peuples du midi de l'Europe, c'est

(1) *Dio ei popoli nella guerra del 1870, Genova.*

dit la *Civiltà cattolica*, l'*apostasie sociale* de Dieu, de son Christ et de son Eglise. La Révolution, fille de l'esprit moderne, ou pour mieux dire de Satan, telle qu'elle se manifeste à notre époque, n'est pas précisément politique, comme elle s'efforce de le paraître, mais intimement religieuse (ou plutôt profondément impie et même satanique), puisque, par son essence et par ses œuvres, elle tend à une séparation totale entre la civilisation et Dieu. En vertu de ce système, Jésus-Christ et son Eglise demeurent en dehors de la société, et la foi divine sera traitée d'*opinion libre*, ni plus ni moins que la théogonie des Grecs ou la mythologie des Indous. »

Voilà quelle est proprement l'essence, disons le crime, de la Révolution ; le reste n'est qu'accessoire. Les formes de gouvernement, république ou monarchie, dynasties héréditaires ou présidents élus, lui importent peu, pourvu qu'elle atteigne son but, la *sécularisation*, c'est-à-dire la *déchristianisation* de la société. Les organisations politiques ne sont, pour ses desseins destructeurs, que des instruments, et pourvu qu'ils entrent dans sa conspiration, elle s'accommode aussi bien, et même mieux d'un César impie que d'un Robespierre assassin. Le but, marqué dès le commencement, poursuivi toujours avec la plus heureuse habileté, accompli souvent avec un rare succès ; le but, c'est la destruction de la sainte Eglise. La franc-maçonnerie, selon ses divers grades et ses diverses sectes, est la directrice suprême de l'entreprise ; l'exécutrice, ce paraît devoir être l'*Internationale*.

Depuis plus d'un siècle, la France, par le fait de ses gouvernements, s'est jetée, quant à l'ensemble de ses institutions, dans cette apostasie. On l'a appelée la *nation révolutionnaire*, et si elle n'a pas toujours mérité ce titre, on ne lui contestera pas le titre de *nation révolutionnée*. Après avoir perverti chez elle l'ordre chrétien, elle a cherché à répandre le même fléau chez les autres nations, d'abord par les armes, ensuite par les idées. De 1789 à 1870, tel a été le délire des hommes d'Etat français : détruire toute trace du règne social du Christ dans la chrétienté, sous prétexte de la civiliser. L'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Mexique, la Belgique, l'Autriche et l'Allemagne le savent par expérience. La nation Très-Chrétienne est devenue l'apôtre, non plus du Christ, du Dieu des Francs ses ancêtres, mais du démon des Druides, transformé en restaurateur de la civilisation.

Cette apostasie porte avec elle son châtement. La France, après avoir hanni le Christ de la vie sociale, n'a plus eu de repos. Par un juste jugement de Dieu, elle a perdu toute stabilité dans ses institutions et vu périr tout lien d'union parmi ses enfants. En son sein, les révolutions destructives paraissent évoluer suivant les fatalités aveugles d'un cycle périodique. En quatre-vingts ans, elle a changé quatre fois de dynasties ; elle a refait douze fois sa constitution ; aujourd'hui, après tant de mutations, elle se trouve sans constitution et sans dynastie, et elle ne sait pas le gouvernement qu'elle aura demain.

Ce n'est pas que l'esprit chrétien soit éteint en France. La foi vit encore parmi nous, et elle vit avec assez de force pour transporter les montagnés. L'esprit des croisades essayait hier de ressusciter, dans notre pays, les grands pèlerinages. Il y a, dans notre épiscopat, avec une moindre élévation d'esprit, de très dignes successeurs de Fénelon et de Bossuet. Le clergé inférieur est aussi exemplaire qu'aux meilleures époques de notre histoire. La France a été le berceau de la Propagation de la foi ; elle a fondé les incomparables sociétés de Saint-Vincent de Paul et de Saint-François-Régis ; elle a relevé presque tous les anciens ordres religieux ; et, la première, elle a fourni au Saint-Siège les immortels zouaves pontificaux. Mais autant brillent les mérites religieux des Français, autant il est certain que ce sont les mérites des Français, non de la France politique. Le système social qui la régit n'en est pas moins révolutionnaire, c'est-à-dire athée et ennemi de l'Eglise. Et la nation, comme telle, en ce qui concerne le gouvernement, les lois, les institutions, la nation, depuis quatre-vingts ans, a apostasié Dieu et son Christ.

Les faits parlent assez d'eux-mêmes ; nous n'avons donc pas à faire le procès de nos gouvernements successifs. Si la première Révolution fut voulue de Dieu, il est évident, suivant la juste observation de Baader, qu'elle fut accomplie par le diable. Napoléon I^{er} ne se donna que comme l'exécuteur testamentaire de la Révolution. Les Bourbons ne renversèrent pas le trône de Napoléon, ils s'assirent dessus. Louis-Philippe se disait le dernier voltairien de son royaume et se définissait : un gouvernement qui ne se confesse pas. Napoléon III, qui s'était donné pour tâche d'être l'antithèse de Charlemagne, passe pour avoir été profondément révolutionnaire, c'est-à-dire chef du gouvernement le plus corrompu et le plus corrupteur que puissent compter les fastes de la France.

Pendant les vingt années de son empire, l'athéisme social s'est mis en quelque sorte en possession de tout le pays, et s'est largement répandu au dehors. Comme l'autorité publique cherchait à l'appliquer à toutes les branches de l'administration, et dans l'ordre civil et dans l'armée, la mode s'en introduisait subtilement dans les mœurs, dans les idées, dans la langue et dans les habitudes. Les livres, les journaux, les théâtres, les cercles, les écoles, les collèges, les lycées s'étaient transformés, pour la majeure partie, en une officine d'où les principes immoraux, athées et antichrétiens de la Révolution se propageaient parmi toutes les classes du peuple. La franc-maçonnerie exerçait une influence souveraine ; le socialisme s'étalait au grand jour ; le libéralisme infectait même quelques bons catholiques. Et ne les avons-nous pas vus infatués au point de s'opposer au concile du Vatican, dans la crainte qu'il n'employât des remèdes trop efficaces contre la peste moderne de la Révolution ?

Il est donc manifeste que, depuis quatre-vingts

ans, la France est atteinte d'une maladie révolutionnaire, et qu'elle s'est sentie atteinte au point de mourir, et de mourir de la Révolution. La voilà victime de ses principes faux, châtiée par le Ciel pour ses scandaleuses apostasies, l'exemple peut-être le plus terrible de la colère de Dieu envers les nations qui, socialement, se séparent du Christ ; avertissement formidable aux autres peuples catholiques qui marchent sur ses traces ; argument illustre de la vérité divine que le péché par excellence, c'est-à-dire l'apostasie, surtout quand elle est sociale, rend les peuples misérables : *Miseros autem facit populos peccatum* (1). Puisse le lamentable spectacle de cette punition du Ciel ouvrir les yeux de l'Espagne, du Portugal, de l'Autriche ! De cet amas de cendres, de ruines, de plaies et de douleurs, sous lequel doit gémir encore celle qui fut longtemps la *grande nation*, s'élève une voix qui crie à tous les Etats : *Hodie mihi, cras tibi*.

Voilà l'idole que la France doit brûler, comme le disait autrefois saint Remy à Clovis, si elle veut redevenir l'illustre nation des Francs, le royaume de Clovis, de saint Louis et de Charlemagne : c'est l'idole de la Révolution qu'elle a adorée : *Incende quod adorasti*. Puis, ce Moloch brûlé, elle doit revenir au Christ-Dieu qu'elle n'a que trop longtemps, comme nation, jeté au feu : *Adora quod incendisti*. A un si grand mal, c'est le seul remède. « Il faut, disait J. de Maistre, que la contre-révolution soit divine, ou elle est nulle. » « La Révolution, qui a commencé par la proclamation des Droits de l'homme, ne doit finir, disait à son tour L. de Bonald, que par la proclamation des droits de Dieu. »

Et gardons-nous d'oublier que si la France ne redevient catholique, elle n'a plus de raison d'existence. Sa fortune tient à sa foi. Tant qu'elle est restée fidèle, la France a grandi en bien-être et en étendue. Depuis qu'elle a été jetée dans l'infidélité sociale par la haine du moyen âge et de l'Eglise, que lui ont procuré, matériellement parlant, ses corrupteurs ? Rien autre chose que des orgies, des massacres, des défaites, des invasions et des démembrements de territoire. Après quatre-vingts ans de révolution, la France est revenue à ses limites sous François 1^{er}.

Si donc la France veut renaître à la vie sociale, elle doit tendre la main à l'Eglise qui l'a faite et peut la refaire. Qu'elle vienne pieusement à cette Mère et se laisse guider par elle comme l'enfant prodigue, pour être ramenée aux pieds du Christ qu'elle a si follement abandonné ; qu'elle se laisse rebaptiser de son nom et replacer glorieusement à ce poste pour lequel le Roi éternel l'avait destinée ! Surtout qu'elle efface de sa constitution ces so-disant principes rénovateurs qui ne favorisent que le mal, et qu'elle les remplace par la formule des illustres Francs : *Regnante Christo in perpetuum !*

Alors on verra que, même dans notre siècle, le Christ aime les Francs, et que les *Gesta Dei per Francos* ne sont ni une illusion ni un mensonge. Une auréole de gloire couronnera la France, non pas l'auréole sanglante d'une guerre cupide ou l'auréole fangeuse d'une paix infâme, mais cette auréole brillante et éternelle dont l'ont ornée Charlemagne et les preux des croisades.

Il ne s'agit point de tout reprendre *ab ovo*. Non, l'œuvre serait impossible après tant de changements et de vicissitudes dans les institutions politiques. D'ailleurs, il faut distinguer le variable du nécessaire, et le contingent de l'immuable. Ce qui est proprement substantiel, si l'on veut reconstruire un ordre socialement chrétien, c'est que l'on reconnaisse, non pas seulement dans la théorie, mais dans la pratique, la suprême autorité de Dieu et son inviolable souveraineté sur les nations, non pas de Dieu seulement créateur, mais de Dieu révélateur de la foi, auteur du surnaturel, rédempteur des hommes, qu'il sauve continuellement par le moyen de son Eglise, ayant pour chef le Pontife romain.. C'est la pierre angulaire sur laquelle la France chrétienne éleva et maintint pendant tant de siècles l'édifice social de son règne, mais que la France insensée de 89 rejeta pour y substituer la rébellion permanente contre Dieu et l'apostasie légale du Christ. C'est pour cela que ses quatre ou cinq républiques démocratiques, ses trois règnes constitutionnels, ses deux empires despotiques ont croulé dans la boue et dans le sang. Le Dieu sauveur n'avait pu prendre part à cette création de nouvelles tours de Babel.

Donc le seul principe vitalement régénérateur de la France comme nation, si elle veut encore vivre d'une vie qui ne soit pire que la mort, c'est de reprendre la place que Dieu lui avait donnée et qu'elle a droit de reprendre parmi les nations. Qu'elle redevienne chrétienne dans ses lois, dans ses pouvoirs, dans l'ensemble de sa civilisation ; qu'elle se reconcilie, comme société, avec l'Eglise du Christ, qui fut toujours pour elle une mère, jamais une ennemie et qui la regarde encore comme sa Fille aînée ; qu'elle reprenne son rôle près du Souverain Pontife et remplisse les devoirs qui la lient au Saint-Siège depuis Pépin ; qu'elle répare le mal qu'elle a fait dans le monde, et cette réparation aura des effets qui tiendront du miracle. C'est par ce moyen qu'elle sera rétablie dans sa puissance terrestre et obtiendra de nouveau la primauté parmi les peuples chrétiens. Cette primauté ne peut bien convenir qu'à la nation bien-aimée du Christ, parce qu'elle a été son bras armé et son soldat... et qu'elle ne veut pas cesser de l'être.

Autrement, qui ne veut pas rendre la France au Christ n'est que l'assassin de la France.

Justin FÈVRE.

(1) Prov., XIV, 34.

Droit canonique.

DES LIVRES ÉLÉMENTAIRES

Nous avons conclu, dans notre article précédent, à la nécessité pour les ecclésiastiques de posséder au moins un livre élémentaire, au moyen duquel ils puissent acquérir les notions indispensables en fait de droit canon, et les conserver en s'y reportant fidèlement selon les circonstances ; car ici, comme dans toutes les matières de droit positif, il importe de se tenir en garde contre les raisonnements par comparaison, similitude et analogie, qui, à l'instar des sentiers fleuris dont parle l'Écriture, conduisent à des abîmes ; et aussi contre les défaillances de la mémoire, distraite ou surchargée. Il faut savoir revenir bonnement à ce qu'on a déjà étudié et imparfaitement retenu, en un mot consulter son livre : ce à quoi se résignent tous les jours, sans se sentir humiliés, les meilleurs juristes. En pareil cas, personne ne refuse de confesser que, s'il sait quelque chose, c'est par le livre et avec le livre ; l'adage très connu revêt alors un sens aussi vrai qu'acceptable : *doctus cum libro*.

Or, demande-t-on, quel livre élémentaire convient-il d'adopter ? Peut-on accepter sans distinction, sans réserve, les livres publiés de nos jours ?

Commençons par quelques détails bibliographiques.

Un des premiers ouvrages, et vraisemblablement le premier, publiés dans le siècle actuel sur le droit canonique est celui de M. l'abbé Delort (Pierre-Justin) : *Institutiones disciplinæ ecclesiasticæ præsertim gallicana ad principia sive theologiæ sive juris publici comparatæ*, in-8° imprimerie Firmin Didot, librairie Beaucé-Rusand, 1819. L'auteur, docteur en l'un et l'autre droit, ci-devant professeur de philosophie au collège d'Aquitaine, et durant la Révolution au collège de Maynooth, en Irlande, était alors chanoine de la métropole et professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique à la Faculté de théologie de Bordeaux. Les *Institutiones*, sont évidemment les leçons mêmes du professeur. Dans l'Avertissement qui se trouve en tête du volume, on lit que « l'ouvrage manquait absolument à la librairie théologique élémentaire... ; que l'imprimeur n'ayant pu fournir les trois derniers livres pour la rentrée prochaine des classes de théologie, on s'est déterminé à publier d'abord le premier volume. » Cet aveu, quant à l'absence de livres élémentaires sur le droit canon, est bon à retenir. Le premier volume donc parut ; il contient les trois premiers livres, d'après la méthode suivie par l'auteur. Le second volume, croyons-nous, n'est jamais venu ; du moins nous ne l'avons vu nulle part. En librairie, le premier volume se vendait seul, vingt ans après son apparition. Le fond de la doctrine de M. Delort est le gallicanisme. Son travail, néanmoins, est bon à consulter, en ce sens qu'il révèle

l'état des esprits en 1819, et qu'on y trouve clairement énoncées et soutenues les idées fausses et dangereuses, dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'à nous. Les *Institutiones* ont-ils réellement pénétré dans les séminaires pour être à l'usage des élèves ? Nous ne le pensons pas.

A peu près à la même époque, M. Henrion (Mathieu-Richard-Auguste), avocat à la Cour royale de Paris, publiait son *Code ecclésiastique français, d'après les lois ecclésiastiques de d'Hericourt*, 2 vol. in-8°, Paris, Blaise. Nous n'avons pas sous les yeux la date de la première édition, mais la seconde est de 1829. Cette édition est annoncée comme entièrement revue, corrigée et augmentée. Nous comprenons difficilement aujourd'hui qu'un pareil ouvrage ait pu recevoir les honneurs d'une seconde édition. A quel courant obéissaient donc encore ceux qui sentaient le besoin des études canoniques ? à moins qu'on ne dise que l'auteur, ne pouvant se dispenser de désavouer une partie de son travail, n'avait rien imaginé de mieux que de substituer à son premier jet un texte moins hétérodoxe. En effet, l'Avertissement en tête de la seconde édition est instructif à plus d'un titre. Citons-en quelques passages :

« Le présent ouvrage, dit l'auteur, a été diversement accueilli à sa première édition : on lui a donné des éloges et on lui a prodigué la critique... Le titre de l'ouvrage a provoqué une objection. On a paru croire qu'adopter la dénomination de *Code*, c'était induire le lecteur à penser que notre publication, *officielle*, reposait sur la triple sanction du Pape, de l'Église de France et de l'État, puisqu'en effet une telle publication ne peut s'effectuer que par le concours unanime de tout l'épiscopat du royaume, de l'autorité du souverain, uniquement en ce qui concerne l'ordre temporel, et surtout du Pape, dans tout ce qui regarde ses droits et ses rapports, en qualité de chef de l'Église, avec les diocèses de France... Il est évident que notre publication est le fait d'un particulier ; toutefois, dans un sens, elle a l'autorité de la loi, puisque cette nouvelle édition surtout n'est qu'un recueil de dispositions législatives ou réglementaires. Une valeur réelle sera acquise à ces principes par l'assentiment, au moins tacite, de l'autorité compétente. »

Le lecteur, en parcourant cette citation, n'aura pas manqué, nous en sommes convaincu, de semer çà et là plusieurs points d'interrogation. Mais la dernière phrase énonce des prétentions vraiment incroyables. Il suffira, pour donner une valeur réelle aux principes consignés dans l'ouvrage, il suffira de l'assentiment de l'autorité compétente, savoir non-seulement des évêques, mais encore du Pape, et d'un assentiment TACITE!!! C'est trop fort. Continuons.

Après avoir rappelé qu'un de ses critiques avait exprimé la crainte que l'auteur, nourri apparemment dans les opinions dominantes au barreau, ne pût correctement s'expliquer sur certaines origines,

M. Henrion s'exprime ainsi : « Telles sont les craintes qu'a fait naître le *Code ecclésiastique français* ; et son auteur, d'accord avec les critiques, dira que si toutes ne se sont pas réalisées, toutes aussi n'étaient pas sans fondement... Le succès de la première édition a dépassé nos espérances ; peut-être aurons-nous mérité celui de la seconde en refondant entièrement notre travail, de telle sorte que le présent ouvrage, dégagé des erreurs qu'on a reprochées au précédent, édifié sur une base plus solide et plus large, s'offre au lecteur sous un aspect nouveau. »

Ce langage est clair ; voici ce qui ne l'est pas moins : « Aujourd'hui, comme à l'époque de la première apparition du *Code ecclésiastique*, nous invoquons moins l'indulgence que la critique. Des lettres judicieuses nous ont été adressées ; nous y avons fait droit. La solution que nous offrons de questions épineuses, le point de vue nouveau sous lequel nous présentons plusieurs théories, suggéreront sans doute au lecteur des remarques aussi utiles. Peut-être même les membres les plus éclairés du clergé (le passé nous le garantit) ne daigneront pas de renouveler leurs avertissements. Toutes ces observations seront mises à profit ; car, aussitôt que de leur ensemble nous pourrions former un travail particulier et nouveau sur l'un des objets du droit ecclésiastique, nous publierons une *Dissertation* supplémentaire. Par là, les acquéreurs de la nouvelle édition ne subiront pas la perte qu'une édition subséquente pourrait leur causer... »

Si, d'un côté, il est impossible de méconnaître la probité de l'écrivain, d'un autre côté, dans les critiques mêmes que soulevait son livre, on constate le réveil en France de l'opinion catholique. On essaye de sortir enfin des étreintes gallicanes, et déjà l'on pressent une restauration des saines doctrines. A ce point de vue, le trop célèbre abbé de La Mennais fut un homme providentiel. Dieu semble lui avoir départi la mission d'attaquer en face nos préjugés soi-disant nationaux, quoique de date assez récente ; préjugés qui élevaient comme un mur de division entre la France et le Siège apostolique. Par l'éclat de son talent, qui s'unissait alors à l'éclat de la vérité, La Mennais eut une influence décisive et salutaire. Plus tard, il est vrai, il eut le malheur de se mettre en contradiction avec ses principes ; mais, chose remarquable, aucun de ceux auxquels il avait inoculé l'amour de la papauté ne l'a suivi dans sa révolte. Le bien dont il a été l'instrument est resté, lui a survécu et s'est magnifiquement développé.

Nous ignorons s'il a été donné à M. Henrion de réaliser son projet de dissertations supplémentaires. Il est évident que l'heure venait, et venait à grands pas, où des compilations plus ou moins gallicanes ne seraient plus acceptées, où le Clergé et l'Épiscopat en tête déclareraient ne plus vouloir abreuver les élèves du sanctuaire qu'aux sources les plus pures. Mais avant d'arriver là, nous devons

encore traverser certaines phases, dont nous entre-tiendrons nos lecteurs.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Cour de Grenoble, arrêt du 5 juillet 1869.

LEGS FAIT A UN ÉVÊQUE AVEC AFFECTATION SPÉCIALE
A L'INSTRUCTION RELIGIEUSE. — ACCEPTATION PAR
LA COMMUNE. — RÉVOCATION DU LEGS.

En fait, quand un ecclésiastique a légué à l'évêque du diocèse des biens pour fonder dans des communes des écoles dirigées par des congrégations religieuses désignées par l'évêque, qui aura la nomination et la surveillance des instituteurs, à la condition, en outre, que les immeubles seront inaliénables entre les mains du légataire, que certaines prières seront récitées dans l'école, et qu'on y admettra les enfants pauvres désignés par le curé, l'intention du testateur a été de fonder une instruction religieuse.

Dès lors, si les communes ont été autorisées à accepter, sauf en ce qui concerne la nomination et la surveillance des instituteurs, et que la gestion et la garde des titres aient été attribuées par le gouvernement aux communes, il y a ouverture à la révocation du legs.

La condition de nomination et de direction des écoles par l'évêque n'est pas une condition réputée non écrite, la loi du 15 mars 1850 reconnaissant les écoles libres placées sous la surveillance du clergé.

Nous avons démontré, dans notre dernier numéro, que la juridiction civile ne permettait plus au conseil d'Etat de dénaturer les conditions des libéralités faites aux fabriques, et que, quand d'autres établissements que ceux non inscrits dans le testament étaient autorisés à intervenir, soit dans l'acceptation du legs, soit dans l'emploi du bien légué, sous prétexte d'incapacité de la fabrique, les héritiers étaient autorisés à refuser la délivrance du legs.

Une jurisprudence analogue avait déjà été adoptée à propos d'un legs fait à un évêque.

Voici d'abord les faits de la cause :

L'abbé Menuel est décédé à Viriville, son pays natal, en 1859, après avoir fait, en date du 12 novembre 1854, un testament olographe par lequel il instituait pour son héritier M. Louis Marion, curé, archiprêtre à Allevard, et léguait à Mgr l'évêque de Grenoble des immeubles situés sur les communes de Viriville et de Saint-Siméon de Bressieux, pour fonder dans ces deux communes des écoles dirigées par des congrégations religieuses choisies par le pré-

lat, à la charge d'y recevoir les enfants pauvres désignés par MM. les curés, d'y réciter certaines prières ; les immeubles étaient frappés d'inaliénabilité, et l'évêque devait nommer les directeurs et directrices des écoles.

Du vivant même de l'abbé Menuel, M. Tardy, curé de Saint-Siméon de Bressieux, avait légué certains biens, non pas à l'évêque, mais à la commune, pour y fonder des écoles sous les conditions analogues. Mais le ministre des cultes refusa d'approuver cette fondation, comme contraire à la loi organisatrice de l'instruction publique.

Après le décès de l'abbé Menuel, Mgr l'évêque de Grenoble et MM. les maires de Viriville et de Saint-Siméon de Bressieux, furent autorisés, chacun en ce qui les concernait, à accepter les legs ci-dessus énoncés, moins la condition d'inaliénabilité et celle relative à la nomination et au choix des instituteurs.

De plus, le conseil d'Etat, par un avis ultérieur du 22 novembre 1866, déclara que les communes avaient seules la gestion des propriétés et la garde des titres.

Mgr l'évêque de Grenoble, en présence de ces faits, écrivit à S. Exc. M. le ministre des cultes qu'il entendait répudier ces legs.

D'un autre côté, une clause spéciale du testament de l'abbé Menuel portait que si, par des motifs imprévus, les légataires ne pouvaient devenir possesseurs des biens légués, ces biens deviendraient la propriété de l'héritier institué. M^{lle} Valler, qui représentait M. Louis Marion, décédé, assigna les deux communes devant le tribunal civil de Saint-Marcelin, aux fins d'entendre prononcer la révocation des legs ci-dessus, les communes ne remplissant pas les conditions imposées par le testateur.

Sur cette assignation, le tribunal rendit, à la date du 4 avril 1868, un jugement qui accueillait la demande de l'héritière.

La commune de Saint-Siméon de Bressieux a seule appelé de ce jugement.

La Cour de Grenoble l'a confirmé par les motifs suivants, qui font suffisamment connaître les moyens plaidés de part et d'autre :

« La Cour,

» Attendu que, par testament du 12 novembre 1854, l'abbé Menuel a légué divers immeubles, situés sur Saint-Siméon de Bressieux, à l'évêque de Grenoble, en sa qualité d'administrateur du diocèse, pour fonder à Saint-Siméon un établissement de Frères Maristes ou de la Doctrine chrétienne, ou tout autre de son choix, pour faire l'école aux jeunes garçons de la paroisse ;

» Que, par ce testament, il a encore légué à l'évêque de Grenoble sa terre de Chassagne, pour fonder à Saint-Siméon une maison de sœurs institutrices de la Providence ou des Trinitaires, ou de toutes congrégations à son choix ;

» Que ces deux legs sont faits dans les conditions suivantes : 1° Que les immeubles ne puissent être

vendus et que leurs revenus soient à perpétuité consacrés à l'entretien des Frères et des Sœurs destinés à faire l'école à Saint-Siméon ; 2° que les Frères et les Sœurs feront réciter aux enfants dans leurs écoles respectives certaines prières, et célébrer dans l'église de Saint-Siméon des messes et services pour le repos de l'âme du testateur et de celles de ses parents ; 3° que les deux écoles ainsi fondées recevront gratuitement les enfants pauvres de Saint-Siméon qui seront désignés par le curé de la paroisse ;

» Que par une disposition finale de son testament, l'abbé Menuel déclare que si, par des motifs qu'il ne peut pas prévoir, ses légataires ne pouvaient devenir possesseurs des choses léguées, les biens légués deviendraient la propriété de son héritier institué, qui en disposerait comme de son bien propre ;

» Attendu que, par décret rendu en conseil le 1^{er} août 1864, l'évêque de Grenoble, tant en son nom propre qu'au nom de ses successeurs, et le maire de Saint-Siméon, au nom de cette commune, ont été autorisés, chacun en ce qui le concerne, à accepter les deux legs ci-dessus, sous les clauses et conditions imposées, à l'exception de celles relatives à l'inaliénabilité des immeubles légués, au choix et à la nomination des directeurs et directrices des écoles projetées, clauses dont l'acceptation n'est pas autorisée ;

» Qu'enfin, par un avis du 22 novembre 1866, le conseil d'Etat a décidé que c'était à la commune et non à l'évêque qu'appartient le droit d'administrer les immeubles légués, d'en percevoir les revenus et d'en garder les titres de propriété ;

» Attendu qu'il résulte clairement des termes du testament et de la qualité ecclésiastique du testateur qu'il a voulu faire deux fondations essentiellement religieuses dans leur but et dans leurs moyens ; que le but qu'il se proposait était de donner aux enfants pauvres de Saint-Siméon une instruction et une éducation chrétiennes ; que le moyen adopté par lui était de confier cette éducation à des personnes appartenant à une congrégation religieuse ;

» Attendu que, pour réaliser ces intentions, le testateur avait placé sur la tête des évêques successifs de Grenoble la propriété des immeubles dont le revenu était affecté à l'entretien de ses fondations, et confié expressément à ces mêmes évêques le choix des religieux et religieuses chargés de faire l'école aux enfants de Saint-Siméon ;

» Attendu qu'en enlevant aux évêques le choix des directeurs et directrices des écoles fondées par l'abbé Menuel, ainsi que l'administration des biens affectés à l'entretien de ces écoles, on n'a pas tenu compte de la volonté expresse du testateur et ouvert au profit de l'héritier institué une action en révocation de legs ;

» Attendu que la commune oppose une fin de non-recevoir fondée sur ce que, du vivant même de l'abbé Menuel, les écoles dont il s'agit avaient été confiées à des religieux maristes, et qu'aujourd'hui encore elles sont dirigées par des membres de la

même congrégation religieuse ; mais que cette fin de non-recevoir ne saurait être accueillie ;

» Qu'en effet, et en premier lieu, il y a violation actuelle de la volonté du testateur par le fait que la gestion des biens donnés a été enlevée à l'évêque pour être confiée à la commune ;

» Attendu, en second lieu, que, pour revendiquer le bénéfice des legs dont il s'agit, la commune avait besoin d'être autorisée, conformément à l'article 910 du Code Napoléon ; que le décret du 1^{er} août 1864 accorde, il est vrai, l'autorisation d'accepter les legs, mais refuse l'autorisation d'accepter la clause relative au choix et à la nomination des directeurs et directrices des écoles ; que, dès lors, aux termes de l'article 910 précité, les legs dont il s'agit n'ont pu produire aucun effet au profit de la commune ;

» Attendu que lesdits legs étant sans effet faute d'autorisation, la commune ne peut invoquer son désir d'exécuter toutes les volontés du testateur, et prétendre que cette inexécution lui est imposée par une force majeure ;

» Attendu que vainement il a été soutenu, au nom de la commune, que des conditions des legs dont le décret du 1^{er} août 1864 n'a pas autorisé l'acceptation étaient contraires aux lois, et partant réputées non écrites en vertu de l'article 910 du Code Napoléon ; qu'aucune loi d'ordre public ne prohibe la fondation d'une école, sous la condition qu'elle sera dirigée par des religieux choisis et surveillés par l'évêque du diocèse ;

» Attendu que si la loi du 15 mars 1850 dispose, dans son article 31, que les instituteurs communaux sont nommés par le conseil municipal, la même loi autorise, par ses articles 17, 27 et suivants, l'établissement d'écoles libres, et qu'il suffit de se reporter à la discussion qui a précédé le vote de la loi pour se convaincre que, dans les prévisions des législateurs, la plupart de ces écoles libres devaient être placées sous la direction du clergé ; qu'en supposant que, comme condition d'un legs fait au profit d'une école communale, le testateur ne puisse imposer des conditions relatives au choix et à la nomination des instituteurs, il faut admettre que, dans l'espèce, l'abbé Manuel avait en vue la fondation d'une école libre, placée sous la tutelle de l'autorité diocésaine ;

» Attendu qu'il est inutile, d'après ce qui précède, d'examiner la question de savoir si la clause d'inaliénabilité des immeubles légués était contraire à la loi, et qu'elle est la conséquence du refus d'autoriser l'acceptation de cette clause ;

» Par ces motifs,

» La cour, ouï M^e Mengin de Bionval, avocat général, en ses conclusions motivées, sans s'arrêter à l'appel de la commune de Saint-Siméon, confirme le jugement rendu par le tribunal de Saint-Marcellin, le 4 avril 1868 ; condamne l'appelant à l'amende et aux dépens. »

D'après la loi, l'évêché jouit de la personnalité ci-

vile, tandis que la jurisprudence actuelle du conseil d'Etat la refuse au diocèse. L'évêché est le propriétaire légal de ce qu'on appelle la mense épiscopale, biens destinés à l'usage personnel des évêques, tels que le palais épiscopal, les meubles qui le garnissent et les autres biens qui peuvent servir, soit à soutenir la considération du titre, soit à l'agrément particulier du titulaire.

Mais, en outre, l'évêque, c'est-à-dire la série successive des évêques d'un même siège, est également considéré, par la jurisprudence du conseil d'Etat, comme investi de la personnalité civile, pouvant recevoir, acquérir, posséder, et les dons et legs faits à l'évêque sont soumis à l'autorisation préalable du conseil d'Etat et distincts des dons et legs faits à la personne individuelle et nominale d'un évêque, qui seraient acceptés par lui sans autorisation et transmis par lui, à sa mort, à ses héritiers personnels.

On peut se demander quelle distinction il faudrait établir entre les biens de l'évêché et ceux de l'évêque, puisqu'il est considéré comme le titulaire du siège, puisque ces biens sont soumis aux mêmes lois et gérés, en fait, par les mêmes personnes.

Nous croyons que la véritable distinction se trouve en ce point, que les biens de l'évêché, formant mense épiscopale, sont régis par le décret du 6 novembre 1813, tandis que les biens de l'évêque et de ses successeurs en seraient dispensés. Ils seraient simplement régis par la loi du 2 janvier 1817 sur les établissements ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, l'évêque ou l'évêché peuvent recevoir, non-seulement pour l'avantage ou l'agrément des titulaires, mais pour fonder des écoles, secourir les pauvres, et le conseil d'Etat ne peut plus les déclarer incapables de s'occuper d'éducation ou de charité, et tenter de leur substituer en fait le bureau de bienfaisance ou la commune. Une pareille tentative serait considérée comme équivalant au refus d'autorisation, et elle aboutirait à la déchéance du legs. C'est ce que la Cour de Grenoble a décidé avec beaucoup de raison.

Armand RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Les erreurs modernes.

La mission du prêtre ne consiste pas seulement à enseigner la vérité directement et en elle-même ; il doit aussi combattre les erreurs qui ont cours et portent la dévastation dans les âmes. Il y a aujourd'hui une propagande effrayante de doctrines anti-religieuses et délétères, qui tend à arracher des intelligences et des cœurs toute idée religieuse et morale. Une presse infatigable, des journaux qui se multiplient sans cesse, envahissent tout, pénètrent dans les campagnes comme dans les villes, et jusque

dans les plus humbles hameaux, font la guerre aux idées chrétiennes, tantôt d'une manière ouverte et déclarée, tantôt d'une manière cachée et sous une forme hypocrite.

Il faut donc opposer la guerre à la guerre. Le prêtre est le défenseur né et autorisé des idées religieuses, des doctrines catholiques. Il doit les défendre comme le patrimoine sacré de l'Eglise et de l'humanité. La chaire, les associations, les réunions, les conversations, la presse, tous les moyens que la raison et la prudence avouent doivent être employés. Il conviendrait spécialement d'établir, autour de la chaire chrétienne, des réunions d'hommes, partout où cela est possible, pour y défendre les idées catholiques et y combattre les erreurs modernes. Je dis les erreurs modernes : nous ne sommes pas nés, en effet, au XIX^e siècle, précisément pour combattre les Docètes et les Cataphrygiens. Le prêtre catholique doit être de son temps ; car le catholicisme embrasse tous les temps comme tous les espaces.

C'est pour aider à cette œuvre que nous allons étudier, dans la *Semaine du Clergé*, les erreurs modernes, au moins les principales, et donner les éléments de leur réfutation.

I

Deux puissances se disputent aujourd'hui l'empire des âmes, la direction des esprits et des choses : le christianisme et le rationalisme. Le premier a pour lui sa force séculaire, et qui en elle-même est divine ; le second, sa jeunesse et son ardeur. Celui-là peut se glorifier de ses dix-huit siècles d'expérience et de conquêtes ; celui-ci fait retentir ses prétentions, qu'il croit fondées. L'un se présente avec sa forte organisation, sa puissante hiérarchie et ses industries divines qu'il étend sur le monde comme un réseau ; l'autre, compte, dit-il, sur la force de la raison et sur les affinités secrètes qu'il a dans l'âme humaine. Le premier se dit et est, en réalité, le représentant de Dieu sur la terre et le dépositaire des vérités divines ; le second se donne comme le représentant de la raison, le gardien de ses droits et de ses lumières, et il ne craint pas de se poser comme l'antagoniste de la religion révélée. Et il est, en effet, son ennemi le plus redoutable, puisqu'il tend à la détruire, si c'était possible, jusque dans ses fondements, le surnaturel. Il est la grande erreur des temps modernes et la source de toutes les autres. Nous devons donc le considérer tout d'abord.

Il y a un rationalisme chrétien qui consiste dans l'application de la raison aux dogmes révélés et admis par elle. C'est celui de saint Augustin, de saint Anselme, saint Thomas, de Bossuet ; celui de tout philosophe chrétien et de tout théologien digne de ce nom. L'Eglise, loin de le proscrire, le protège et l'encourage. C'est là, dans son fond, la science chrétienne, la grande théologie catholique. Il va de soi que ce n'est point de ce rationalisme dont il est ici question, et l'usage, du reste, a réservé ce nom à un

tout autre état de l'intelligence humaine. Le rationalisme, dans le sens habituel du mot, est l'état d'une intelligence qui, rejetant toute religion révélée, prétend ne relever que d'elle-même. Il est né, nous l'avons dit déjà dans un article précédent, au siècle dernier. Il s'était montré, sans doute, à différentes époques de l'histoire du christianisme ; mais ce n'étaient là que des jets d'orgueil isolés. C'est au XVIII^e siècle qu'il a pris un corps, qu'il est devenu un système et qu'il s'est posé en adversaire du christianisme. Voltaire, philosophe sans doctrine, écrivain sans pudeur, esprit cynique, ignoble auteur de la *Pucelle*, en fut le père et le porte-étendard. Son origine est donc honteuse.

Quoi qu'il en soit, il a la prétention de se substituer au christianisme, de le remplacer dans la direction intellectuelle et religieuse de l'humanité. La raison humaine, dit-il, suffit à tout, et nous n'avons que faire d'une révélation divine.

Il est facile, au contraire, de démontrer l'impuissance du rationalisme, et nous allons la mettre en évidence par des faits plus encore que par des raisonnements. Nous allons prendre la raison humaine à deux époques : avant le christianisme et hors de l'influence de la révélation divine, autant que cela est possible ; et en second lieu à l'époque actuelle, dans les œuvres des représentants du rationalisme contemporain. Nous donnerons ainsi à nos lecteurs, dans cet article et ceux qui suivront, des matériaux pour la réfutation de la grande erreur des temps modernes.

Voyons d'abord ce que la raison humaine, dans ses plus illustres représentants, pensait de la divinité, quelle idée elle s'en formait. Cicéron, qui connaissait à merveille la philosophie ancienne, a écrit sur cette matière son précieux ouvrage *De Natura Deorum*. Or, on est, en le lisant, effrayé et comme honteux des aberrations de la raison humaine. Un mot résume tout le livre, et ce mot est de l'auteur lui-même. Un des interlocuteurs qu'il fait parler, après avoir exposé les sentiments de ces superbes philosophes sur cette question fondamentale, les résume et les apprécie en ces termes : « Ce sont là, dit-il, non des opinions de philosophes, mais plutôt des rêves de cerveaux en délire : *exposui fere non philosophorum judicia, sed delirantium somnia* (lib. I, n. 16). » Mais voyons, du reste, par nous-mêmes ce que pensaient ces fameux esprits.

Le fondateur de l'école italique, Pythagore, enseigne, dans un passage conservé par Clément d'Alexandrie, que Dieu est l'âme du monde, un certain mélange et tempérament de toutes choses. (Clém. d'Alex., *Exhort. aux Gent.*) Il est comme un éther subtil répandu dans l'univers. « Selon lui, dit Diogène de Laërce, le soleil, la lune, tous les astres sont pleins de cette substance éthérée, et sont, par conséquent, des dieux qu'il faut adorer ; l'âme humaine en est une particule détachée. » (*Vie des Phil.*, l. VIII.) Cicéron nous apprend, de son côté, que Pythagore et ses disciples regardent l'âme humaine comme une portion de la divinité. (*De Senect.*, c. XXI.) On ne

connaît pas d'une manière positive le sentiment de Thalès, qui fut comme le père de la philosophie grecque et le chef de l'école ionienne. Si nous en croyons Aristote (*Métaph.*, l. I, c. III), et saint Augustin (*De Civit. Dei*, l. VIII, c. II), Dieu, selon lui, ne serait pour rien dans l'existence et la formation du monde, dont l'eau serait le seul principe. Anaxagore est le premier qui semble avoir admis un Dieu réellement distinct de la matière; mais il gâta cette idée juste en enseignant la doctrine des deux principes : l'esprit et la matière éternels. Plutarque expose ainsi la pensée de ce philosophe : « Les corps existaient depuis toujours; l'esprit les mit dans l'ordre que nous voyons et forma ainsi l'univers ou le tout. » (*De Placit. Phil.*, l. I, c. VII.)

Il paraît certain que Socrate et Platon, son disciple, admirent un Dieu suprême, dont ils parlent quelquefois dans un langage excellent. Mais cette connaissance était chez eux trop vague, trop peu déterminée pour pouvoir sortir du domaine de la métaphysique. Aussi fut-elle à peu près inefficace, même sur leur enseignement philosophique. Elle n'alla même pas jusqu'à leur faire rejeter cette multitude de dieux ridicules, dont ils enseignèrent toujours le culte insensé. Si Socrate, dans sa conversation avec Aristodème, prouve l'existence de la Divinité par l'admirable organisation du corps humain et les merveilleuses facultés de notre âme (*Xénoph., Memorab. Socrat.*, l. I, c. IV); si, dans son dialogue avec Euthydème, il montre que la Divinité fait du bien aux hommes, et que, conséquemment, il faut lui rendre hommage, c'est presque toujours des dieux qu'il s'agit, ce sont les dieux qu'il faut adorer. (*Ibid.*, l. IV, c. III.) Il faut dire la même chose de Platon. S'il entreprend de prouver l'existence de la Divinité contre les athées, c'est l'existence des dieux qu'il défend; s'il parle de la Providence, c'est de la providence des dieux; s'il enseigne le culte de la Divinité, c'est le culte des dieux. (*Plat., passim, sed præcipue de Legib. et in Timæo.*)

La doctrine de la pluralité des dieux étant, chez Socrate et chez Platon, constante et continuellement exposée dans leurs écrits, et, au contraire, l'idée d'un Dieu suprême n'apparaissant que rarement, je regarde comme singulièrement hasardée l'opinion de ceux qui pensent que ces deux philosophes, et d'autres encore, ne croyaient point à cette pluralité des dieux. L'estime relative qui s'attache à leur mémoire me confirme dans cette pensée. S'ils enseignaient le polythéisme sans y croire, ils étaient vils et lâches. Il est essentiellement et intrinsèquement immoral et honteux d'enseigner avec la conscience de son mensonge une doctrine qui est la source de toutes les erreurs et de tous les crimes. Oui, sans doute, plusieurs philosophes ont connu le Dieu suprême, au moins jusqu'à un certain degré, et saint Paul nous l'enseigne (*Ad Rom.*, I); ce qui, toutefois, ne les empêcha point d'admettre, d'enseigner et de pratiquer le plus ridicule et le plus abject polythéisme. Comment expliquer cela? Par une con-

tradiction, comme le dit fort bien Velleius dans Cicéron, en parlant précisément du polythéisme de Platon. (*De Natura Deor.*, l. I, c. XII.) Et si Socrate a bu la ciguë, c'est pour avoir enseigné un Dieu supérieur; mais il ne paraît pas, d'après les écrits de Platon, que ni lui ni son illustre disciple aient rejeté le paganisme.

L'opinion d'Aristote sur la Divinité, comme sur presque toutes les grandes questions, est loin d'être claire. Sa doctrine à cet égard est principalement contenue dans les cinq derniers chapitres de sa *Métaphysique*. Or, voici ce qui paraît être son opinion. Il admet d'abord un premier être, non pas créateur, car, d'après lui, le monde est éternel, mais moteur de l'univers. (*Métaph.*, l. XIV, c. VI.) D'après quelques commentateurs, cet être serait, selon lui, la forme substantielle ou l'âme du monde, comme l'âme est la forme substantielle du corps humain. Quoi qu'il en soit, l'existence de cet être établie; il se demande, en commençant le huitième chapitre du dernier livre de l'ouvrage indiqué, s'il est unique ou s'il y en a plusieurs, et combien ils sont. Or, voici comment il prouve qu'il y en a plusieurs. « Outre le mouvement simple de l'univers, dit-il, nous voyons encore d'autres mouvements éternels, ceux des planètes, car tout corps sphérique est éternel et toujours en mouvement. Il est donc nécessaire que chacun de ces mouvements soit produit par un être immobilisé et éternel, car la nature des astres est éternelle. Il est donc manifeste, conclut-il, qu'il doit y avoir tout autant d'êtres éternels, immobiles et indivisibles. » (*Ibid.*, c. VIII.) Quant au nombre de ces dieux, il y en a, dit-il, cinquante-cinq, ou, d'après un autre calcul, seulement quarante-sept. Contentons-nous de ce dernier nombre : il y en a suffisamment comme cela. Et voilà ce que ce fameux philosophe a trouvé de mieux à nous raconter. Ainsi, ce qu'il y a de clair et de certain dans la doctrine d'Aristote, c'est qu'il y a une cinquantaine de divinités, de dieux éternels. Et celui-là, ajoute-t-il, pense divinement qui pense ainsi. Quelle misère!

La pensée de Cicéron sur Dieu n'est pas facile à déterminer. Il a écrit, il est vrai, un ouvrage exprès sur la nature des dieux; mais, disciple de la nouvelle Académie, il disserte sur toutes les opinions sans en admettre formellement aucune. Il termine toutefois son livre en disant que le sentiment soutenu par Balbus, un des interlocuteurs, lui paraît le plus vraisemblable (l. III). Or Balbus avait exposé et défendu éloquemment, au second livre de l'ouvrage, la doctrine des stoïciens. Le monde est animé par une âme universelle. Cette âme est une espèce d'éther spirituel qui pénètre toute la nature et y produit tous les phénomènes que nous voyons. Cette âme, c'est la Divinité. Les astres sont aussi des dieux; car ils sont principalement animés par elle. Telle est sur Dieu la doctrine des stoïciens et de Balbus, et telle est aussi, paraît-il, celle de Cicéron. Ailleurs, dans ses *Questions académiques*, il avoue son ignorance à cet égard d'une manière bien hu-

miliante pour la raison humaine. « Pour Zénon, dit-il, et la plupart des stoïciens, le Dieu suprême, doué d'intelligence et gouvernant toutes choses, c'est l'éther ; pour Cléanthe, c'est le soleil. Et ainsi, ajoute-t-il, la diversité de sentiments parmi les philosophes fait que nous ne savons quel est notre souverain Maître, et si c'est au soleil ou à l'éther que nous obéissons. » *Zenoni et reliquis fere stoicis » æther videtur summus Deus, mente præditus, quo » omnia reguntur. Cleanthes... solem dominari et » rerum potiri putat. Ita cogimur dissensione sapientum Dominum nostrum ignorare, quippe qui » nesciamus soli an ætheri serviamus. » (Acad. Quæst., l. II, c. LI.)*

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen de la doctrine des philosophes sur la Divinité. Nous avons fait parler les meilleurs et les plus illustres ; le reste n'a fait que suivre, en ajoutant souvent le grotesque à l'absurde. Quant à ceux d'un âge postérieur à Cicéron, et qui fleurirent vers l'époque de la propagation du christianisme, faisons quelques observations. Et d'abord, tous admirent le polythéisme, comme leurs prédécesseurs et leurs maîtres ; tous l'enseignèrent par leurs écrits et par leurs exemples. « L'essence de la piété, dit Epictète, est de se former une juste idée des dieux, et d'être persuadé qu'ils existent. » (*Enchir.*, c. XXXI.) « Ceux qui connaissent toute la vertu de Dieu, dit Platon, n'ont garde de resserrer la divinité en un seul être. » (*Ennead.* II, l. IX, c. IX.) Non seulement les philosophes enseignèrent le polythéisme, mais ils s'efforcèrent de le défendre et de le justifier quand ils virent que la diffusion des idées chrétiennes commençait à en faire ressortir le ridicule, même aux yeux du peuple. Et jamais, à mon sens, la philosophie n'a joué un rôle aussi humiliant que lorsqu'elle se mit ainsi à replâtrer ce vieux cadavre. On sent le rouge monter au front quand on lit dans Porphyre l'apologie de l'absurde et vile idolâtrie égyptienne, et quand on l'entend dire gravement que les prêtres égyptiens savaient qu'il fallait adorer les animaux et à quels dieux ils étaient plus chers que les hommes. (*De Abst.*, l. IV, IX.) Quelle honte que cette doctrine en face du christianisme ! Quelle misère que ces philosophes en face des apôtres ! Et cependant les apôtres étaient des ignorants. D'où vient cette différence ? Pourquoi les sages sont-ils insensés au pied de la lettre, et les insensés sont-ils sages ? Voilà le rationalisme et le christianisme en face !

Mais il y a plus encore, si c'est possible. Non seulement les philosophes qui vivaient au premier âge du christianisme enseignaient la pluralité des dieux ; ils faisaient mieux encore : pour eux, tout était dieu. Le panthéisme fut le linceul honteux dans lequel s'enveloppa la philosophie ancienne. Tous les stoïciens de cette époque, Sénèque, Epictète, Marc-Aurèle, enseignèrent cette erreur monstrueuse. « Pourquoi ne voulez-vous pas, dit le premier, qu'il y ait quelque chose de divin en nous, qui sommes

une portion de la Divinité ? Le tout dans lequel nous sommes compris est un et Dieu, et nous sommes ses membres : *Totum hoc quo continemur unum est et Deus.* » (*Quæst. nat.*) Epictète dit de même que nous sommes « une partie, une portion de Dieu, » et il ajoute, sans doute afin d'unir le ridicule de la forme à la folie des choses, que « lorsque chacun de nous prend sa nourriture, c'est Dieu qu'il nourrit. » (*Diss.*, l. I, c. XIV ; l. II c. VII.) Pour Marc-Aurèle, le philosophe couronné, nous sommes également un morceau de la divinité ; notre âme est « une particule détachée de Dieu. » (*Reflex. mor.*, l. V.) Nous verrons, au reste, qu'à notre époque le rationalisme est arrivé aux mêmes absurdités.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

De l'état moral de la France.

Au moment où la fatale guerre venait d'être déclarée, la fatuité française, personnifiée par un journaliste parisien, et le flegme germanique, sous la figure d'un colonel prussien, discutaient les chances des deux peuples. Après avoir contre-balançé les armements et les ressources matérielles, on en vint au côté moral de la question.

« Vous avez plusieurs cultes et plusieurs philosophies ; vous êtes divisés par vos croyances, disait notre champion.

— Et vous autres, répondit sans s'étonner celui de l'Allemagne, croyez-vous même en Dieu ? »

Cet homme avait porté juste : ce mot était le digne prologue de notre lamentable épopée.

Les prêtres et les évêques, les moralistes chrétiens et les écrivains simplement honnêtes ont souvent, depuis lors, commenté nos désastres dans le sens de cette lugubre prophétie. On ne peut pas, ce semble, invoquer de plus graves autorités ; mais j'en tiens une que je veux citer et qu'on jugera plus grave encore : c'est celle du *Figaro* ! N'allez pas rire, je vous prie ; rien de moins risible, en vérité. La frivolité même de la feuille fait l'exceptionnelle gravité de ses réflexions. Avec un texte de l'Écriture en tête, un souvenir du ciel à la fin, elles frapperaient du haut de la chaire : à côté de quelques calembours, parfois assez lestes, au-dessus d'un feuilleton plus que léger, elles glacent d'épouvante. Lisez plutôt. Le rédacteur suppose qu'un livre sur la dernière guerre venait de tomber sous ses yeux.

« C'était un récit de la très honorable bataille de Champigny ; à la suite venaient deux épitaphes, l'une française, l'autre allemande, plus instructives que toutes les *nuits* d'Young. Elles sont faites pour saisir ; j'en juge par ceci, c'est que, les ayant lues, je n'ai pu les oublier.

» Je les reproduis littéralement, mais en rompant l'alignement lapidaire, ce dont je demande pardon aux rédacteurs-épitaphiers.

« Voici la française : *Ici reposent six cent quatre-vingt-cinq soldats et officiers français tombés sur le champ de bataille, ensevelis par les ambulances de la Presse.*

» Vous avez bien lu, n'est-ce pas ? Eh bien, je vous le demande : y a-t-il là la trace d'une émotion, l'hommage d'un sentiment humain, patriotique ou religieux, un adieu, une larme, une prière, un vœu de bienvenue dans la tombe et faisant escorte, au delà de la tombe, à des morts enviables ? Y a-t-il quoi que ce soit qui indique, même faiblement, pour quelle cause, au nom de quel principe, dans quelle foi ces hommes sont morts ? La seule chose qu'il soit permis de percevoir est l'apparence d'une réclame. Ceux qui ont enseveli ont pris plus de place que ceux qui étaient ensevelis.

» En regard, voyez la seconde, l'épithaphe allemande : *Ici reposent dans le Seigneur trente-deux vaillants combattants pour la gloire et la grandeur de l'Allemagne ; fidèles à leur roi, ils sont tombés en héros, en pays ennemi : leurs camarades du 6^e régiment.*

» Qu'y manque-t-il ? rien ; tous les motifs qui peuvent rendre la vie précieuse et noble, la mort sainte et presque attrayante, y sont énumérés : Dieu, la patrie, le roi, ceux qui nous ont aimés et qui se souviennent.

» Ainsi, d'un côté, le néant, tout au moins le doute, le sinistre *nada* que profère la légendaire fantaisie de Goya, soulevant la pierre d'une tombe muette ; de l'autre côté, le faisceau des croyances, des joies et des devoirs de l'homme.

» Malheureusement, cela est vrai, je ne fais pas le procès à ceux dont le cœur sec a dicté cette affligeante épithaphe ; je les loue de leur franchise et je les admire pour leur éloquence ; en quelques lignes, ils surent être les historiens, véritablement inspirés, de notre époque.

» L'esprit de scepticisme, de négation, de révolte contre les legs moraux de nos pères, a brouté feuille par feuille les principes qui formaient la vie de nos âmes.

» Dieu y a passé le premier. Le xviii^e siècle le fit disparaître de nos croyances, des mobiles de nos actes, de nos lois, qui furent heureuses et fières de se dire athées. Assailli et forcé avant les rois, Dieu eut, avant les rois, ses journées du 10 août, du 29 juillet, du 24 février, du 4 septembre. C'est sur lui que les révolutionnaires se firent la main.

» Dieu par terre — on se méprend point sur ce que je veux dire — Dieu par terre, dans l'illusion de ceux qui prétendent se passer de lui, ou peut-être prendre sa place, ce fut le tour des rois, empereurs, chefs d'Etat, en un mot, de l'autorité. Après l'autel, le trône, ces deux choses associées par une haine qui n'a pas la vue courte, convenons-en.

» Vers 1820, Royer-Collard constatait déjà la décadence générale du respect ; dans ce même temps, P.-L. Courier, qui pourtant était un bourgeois et un modéré, réglant son pas sur celui du vieux *Constitutionnel*, ne balançait pas à prêcher que le plus

bel acte dont l'homme soit capable est de résister au pouvoir. Ainsi, par exemple, vivre pour les autres, se dévouer pour les autres, n'est plus qu'une vertu vulgaire et subalterne, qui pâlit à côté de la vertu insurrectrice ! Saint Vincent de Paul est au-dessous de Ferré, M^{me} de Chantal ne passe qu'après la femme Papavoine.

» Faire échec au pouvoir, faire la guerre au pouvoir, voilà le dernier mot et le véritable but de notre destinée ! nous sommes sur la terre pour élever des barricades et scander l'air des *Lampions*, quand nous sommes en belle humeur, pour réquisitionner des otages et les assassiner, quand nous avons nos nerfs.

» Après Dieu et les rois, l'autorité paternelle. C'était autrefois un patriciat, une magistrature. Pas de familiarité, pas de tutoiement, pas de camaraderie avilissante. Ceux qui ont lu les lettres du prince de Condé à son père, de Pascal à son père, de Louis Racine à son père, m'entendront. Ces habitudes de déférence et de discipline intérieure, protectrices de la dignité paternelle, ont péri. Là aussi a passé le niveau égalitaire. Le père concède tout ce que le fils dédaigne de prendre ; on ne sait si le père est plus facile, ou le fils plus usurpateur.

» Nos mauvaises mœurs aident les mauvaises doctrines. La dérision du mariage est la monotone pâture de nos théâtres et le piment de nos loisirs ennuyés. Nos applaudissements idiots, complices de communards, y préparent les voies à l'*Union libre* des programmes socialistes. Nous jouons avec cela ; nous faisons nos amusements les plus chers des difformations de la famille. Nous ne sommes plus sensibles qu'au pétrole matériel. Il faut qu'une réelle odeur de roussi nous prenne à la gorge, et qu'une tangible fumée nous morde les yeux pour nous décider à crier au feu ! Tant que l'incendie n'est qu'aux choses morales, on ne s'émeut ni on ne bouge ; c'est déjà beau si l'on ne traite point de gêneurs ceux qui prennent l'alarme et courent former la chaîne.

» Un autre sentiment perdu, c'est celui de la liberté bien comprise et honnêtement aimée. Il était vivace, chaud et fécond sous la restauration, qui, avec vingt ans du règne de Louis XIV, avec le cœur du règne de Louis XIV, formera la page la plus belle et la meilleure de notre histoire, la plus parée de grands écrivains, de grands savants, de grands artistes.

» Ce sentiment est mort ; et à quoi servirait-il qu'il fût vivant ? La liberté ! Est-il quelqu'un d'assez chimérique pour se flatter de la revoir jamais ? La société battue en brèche, non-seulement par des délires théoriques, mais par des sectes en armes qui ont juré de la détruire, n'a plus assez de sécurité, de loisir, de tranquillité et d'aise d'esprit pour se préoccuper d'être libre.

» Avant d'être libre, il faut songer à vivre. Le soin le plus pressant est de se conserver et de se défendre. C'est là le nécessaire ; dans ces conditions la liberté devient un objet de luxe, dont il faut ap-

prendre à nous passer. Cela devrait nous coûter que ce serait tout comme. Prenons-en notre parti d'avance; le mieux est de faire ce que le cynique Beurnonville conseillait à l'Electeur allemand que vous savez.

» Et le sentiment militaire, qui est si profondément dans les fibres de notre race, l'a-t-on assez baffoué? Quelles moqueries, écrites ou dessinées, lui ont été épargnées? Et Chauvin, et Ratapoil, et Pitou, et Dumanet, que sais-je? Se passe-t-il une semaine sans que quelque grosse bouffonnerie soit lâchée sur l'armée? Le moins, c'est quand on la ridiculise. Dans nos grandes villes, c'est à peine si nos soldats sont en sûreté. On les insulte, on les assassine en de vils guet-apens.

« La patrie! Qu'en reste-t-il? On a commencé par écarter ou renier le mot. Il paraissait emphatique, étant en disproportion avec nos cœurs dégénérés. Au lieu de *patrie*, on a pris l'habitude de dire le *pays*, qui ne traduit aucun idéal moral, qui n'est que la formule d'intérêts matériels groupés. C'est une raison sociale de commerce; pas autre chose.

« Y a-t-il un parti — à la réserve de quelques âmes privilégiées et d'une pâte plus pure — qui ne fasse passer ses vues et son avantage avant la patrie; qui ne spéculé sur ses épreuves, ses dangers et ses crises, qui n'espère tirer sa fortune et son triomphe de sa détresse ou de son affaissement extrême?

» Donc, nous ne savons plus être, ou nous avons cessé d'être croyants, hommes du foyer et de la famille, citoyens, patriotes et soldats! La sève de notre être moral est tarie; les ressorts d'agir autrement qu'en vue de l'intérêt personnel sont en nous usés ou cassés.

» Il faut refaire d'autres hommes, ou nous périrons inévitablement. Il faut ensemercer de principes cette dévastation et cette nudité. S'ils n'y germent et n'y poussent pas, c'est fait de nous, et notre existence nationale ne sera plus qu'un accident d'une durée précaire. Il faut nous remettre à croire à Dieu, à la famille, à la patrie, à servir avec un prodigieux dévouement Dieu, famille, patrie. »

Il serait difficile, avouons-le, de stigmatiser avec plus de vigueur les prévarications et les affaissements de notre époque, de mieux signaler la périlleuse situation dans laquelle nous sommes. Ajoutons qu'on ne récuse pas de pareils témoins: vivant au milieu du monde et de sa vie, ils ne peuvent être taxés ni d'ignorance ni de rigorisme. Leurs émotions doivent être singulièrement émoussées sous l'influence de l'habitude; et cependant, vous l'avez entendu, ils poussent un véritable cri d'alarme. De la part d'un journal comme le *Figaro*, ce n'est pas seulement une loyale et sincère appréciation, c'est un acte de courage. Pourquoi ne dirais-je pas toute ma pensée? c'est une noble et généreuse inconséquence.

Ce journal ne peut pas, sans se donner à lui-même un cruel démenti, soutenir les principes qui

sont le fondement de la société. Il se contredit d'une page à l'autre, dans la même page, souvent quelquefois dans la même colonne. Cette corruption des mœurs, cette dissolution de la famille, qu'il flétrit avec une si juste indignation, ne s'alimentent pas seulement au théâtre; les mauvais romans et les nouvelles scandaleuses y contribuent pour une large part. Et ce théâtre où les meilleurs sentiments et les devoirs les plus indispensables sont chaque jour livrés à la dérision, n'en est-il pas le moniteur fidèle et le complaisant écho? Ces spectacles qui perdent les nations, selon lui-même, en détruisant le sens moral, ne les expose-t-il pas sous les couleurs les plus attrayantes, avec mille joyeusetés, comme la chose la plus inoffensive du monde? Quels portraits des acteurs et surtout des actrices! Quels éloges à l'adresse des auteurs! Quels détails de scène ou de coulisse! allez donc croire que le mal est là!

Dans l'énumération qu'il a faite des principaux traits de notre décomposition intellectuelle et morale, une omission est à signaler. Il eût dû parler encore de cette étrange confusion, de ce prodigieux amalgame d'idées et de sentiments contraires qui se fait aujourd'hui dans les esprits, et s'étale tout naturellement dans les existences. Le mal n'excite plus les mêmes répulsions qu'autrefois, ni le bien les mêmes enthousiasmes. On ne rompt pas avec l'un; mais on ne veut pas non plus se séparer de l'autre. On a trouvé le secret d'allier certaines habitudes chrétiennes avec le paganisme des mœurs, et même certaines convictions avec un réel scepticisme. Le jeu de bascule domine partout.

Eh bien! c'est le signe caractéristique des sociétés près de finir. Voilà ce qu'était l'empire romain à la veille de sa chute. Nous le tenons d'un témoin digne de foi, de l'immortel évêque d'Hippone. Avec deux mots, il peint l'irréremédiable décadence: *Modo cum illis theatra, modo nobiscum ecclesias replentur.*

J. BAREILLE.

Controverse populaire.

LES DIMANCHES DU PÈRE THOMAS

— Eh bien! me dit le père Thomas après les premières salutations, avez-vous lu la brochure de M. le général Louis du Temple?

— Sans doute, je l'ai lue, et avec toute l'attention que commande la position élevée de l'auteur.

— Et quel est votre avis?

— Mon avis est que le général est plus sabreur que penseur, et qu'il manie probablement mieux l'épée que la plume. Il a fait un ramassis de toutes les vieilles friperies qui, depuis longtemps déjà, montrent la corde dans les journaux à un sou. Il les a rafistolées vaille que vaille, et, sous une enveloppe aux couleurs tendres, il nous donne cela comme un habit neuf.

— Vous me paraissez sévère. Si le général commandait encore le département, vous ne parleriez pas ainsi.

— Je dirais la même chose... en termes moins accentués peut-être ; car j'ai pour principe de respecter l'autorité, lors même qu'elle s'égare. Ici, je juge l'œuvre et non l'ouvrier, et celui-ci, qui s'est exprimé si vertement sur le compte du clergé, ne peut pas, en loyal militaire, trouver mauvais que je m'exprime très carrément sur sa brochure.

— Qu'y trouvez-vous donc à reprendre ?

— A peu près tout. L'auteur me produit l'effet de ces empiriques qui proposent les remèdes les plus désespérés, quand un remède simple et connu pourrait guérir le malade ; et ce remède, dont une longue expérience a consacré l'efficacité, non seulement ils le repoussent, mais, dans leur aveuglement, c'est à lui qu'ils attribuent la maladie.

— L'accusation est grave. Il s'agit de la prouver.

— La preuve est facile. Je ne relèverai pas toutes les utopies, ni à force d'être impraticables, qui découlent de la plume, ou plutôt de la mémoire du général du Temple. Ainsi, je ne parlerai pas de son idée de constituer la vieille Europe en Etats-Unis, à l'instar des Etats-Unis de la jeune Amérique, ni de son idée de décentralisation, qui consiste à placer l'autorité dans la commune pour aller au gouvernement, de sorte que la pensée partirait des pieds pour monter au cerveau, et que le gouvernement se trouverait gouverné par les gouvernés ; ni de son idée de faire des villes comme autant de ruches où les communes rurales, semblables à des abeilles (il est poétique, le général), viendraient tout apporter, sans rien garder et sans rien recevoir. Je suppose, cependant, que les villes qui tondraient les abeilles leur laisseraient au moins la portion congrue. Le général ne le dit pas. Je mets de côté toutes les béatilles faisandées que l'auteur ajoute à son menu. *Liberté complète d'enseignement* (même du vice), *instruction première obligatoire*, c'est-à-dire despotisme d'un côté, servitude de l'autre. Ils en sont tous là ! *Cours d'adultes, conférences scientifiques, qui instruisent tout en amusant et moralisant*, dit agréablement le facétieux général. Le tout couronné par la *séparation de l'Eglise ou de l'Etat*, complément obligé de toutes les théories désorganisatrices et antisociales.

— Vous n'y allez pas de main morte. Voilà un commencement d'exécution qui promet. Vous me permettrez de ne pas tout accepter ; je fais mes réserves pour plus tard. J'ai hâte d'arriver à ce qui concerne le clergé. Une remarque seulement. Tout en ne voulant pas parler des utopies du général, ni de ce que vous appelez ses béatilles, vous les avez cependant assez bien relevées ; mais vous vous êtes tu sur son organisation militaire.

— Père Thomas, je ne parle pas de ce que j'ignore : pour m'ôter l'envie de déraisonner sur ce sujet, je n'ai rien lu de ce qui s'y rapporte. Le général aurait dû imiter ma discrétion et ne pas par-

ler à tort et à travers de la religion, dont il ne connaît pas le premier mot.

— Vous piquez ma curiosité. Je vous écoute de mes deux oreilles.

— M'y voici. Le général commence par signaler *l'absence de sens moral et patriotique dans les populations*.

— Oh ! pour cela, monsieur le curé, vous ne le nierez pas. Ce n'est malheureusement que trop vrai. Chacun chez soi, chacun pour soi, et après moi le déluge ! Voilà où en est descendu le baromètre chez le plus grand nombre.

— Je ne crois pas le mal aussi grand que vous le dites. Autrement, la France serait tombée au-dessous de zéro, et je ne sais ni quand ni comment elle se relèverait. Cependant, il y a du vrai dans le coup d'œil sommaire jeté sur notre malheureux pays. Oui, l'absence de sens moral et patriotique se fait sentir dans les populations ; c'est là une des grandes plaies de notre époque ; mais il ne suffisait pas de découvrir cette plaie ; il fallait en rechercher les causes et en indiquer le remède.

— Eh ! c'est là précisément le but de la brochure : la cause du mal, c'est le clergé, et le remède...

— C'est l'anéantissement du clergé... Morte la bête, morte le venin !

— La conclusion du général n'est pas, je pense, aussi rigoureuse ; si, cependant, la cause du mal se trouve dans le clergé, c'est au clergé à voir si certaines réformes ne deviendraient pas nécessaires.

— *Tu quoque, Filimi*. Et vous aussi, vous en êtes là, père Thomas ! Eh bien ! tranquillisez-vous. Le clergé n'a rien, absolument rien à se reprocher dans cette *dégradation du sens patriotique*. Il me sera facile de vous prouver que le général a parlé de cette question comme un aveugle des couleurs. Je dois dire, cependant, à sa décharge, qu'il ne met pas le clergé seul en cause. Il accuse également tous les gouvernements passés d'avoir amené cette fatale situation.

— Ah ! et comment cela ?

— *En éloignant les populations rurales de toute pensée politique et sociale, ce qui les a complètement désintéressées des questions qui touchent à l'organisation civile*.

— Tout cela ne me paraît pas très clair ; si le général veut dire que les paysans n'ont pas de patriotisme, uniquement parce qu'ils s'occupent peu de questions politiques, je trouve qu'il se trompe furieusement. Il n'a donc pas vu à l'œuvre nos brailards de ville, nos politiques de cabaret ; avec quelle touchante unanimité ils se précipitaient tous dans les fonctions publiques, avec quelle rage guerrière ils escaladaient les emplois qui pouvaient les exempter du service militaire, et quelle indulgente tolérance ils trouvaient dans les frères et amis qui étaient au pouvoir ? S'il n'y avait eu que ces gailards-là pour arrêter les Prussiens, la défense n'aurait pas été longue.

— En fut-il de même de ces ruraux, de ces pay-

ans, contre lesquels M. Louis du Temple dresse son acte d'accusation? Refusèrent-ils le service, cherchèrent-ils à éluder la loi? Non. Ils répondirent tous à l'appel, quelques-uns à contre-cœur peut-être; mais, franchement, il y avait de quoi. Quelle confiance pouvaient-ils avoir en ce misérable avocat, qui les envoyait au feu avec de belles phrases, mais sans armes, sans vivres, sans souliers, sans munitions.

— Décidément le général s'est mis le doigt dans l'œil, et, malgré sa brochure, s'il avait à former un corps d'armée, j'estime qu'il recruterait ses soldats parmi les rudes habitants des campagnes plutôt que parmi les pérorateurs de la place publique.

— Je dis plus, père Thomas, même parmi les campagnards, si le général avait à choisir, son sens militaire l'avertirait de choisir les plus chrétiens.

— Il réfuterait ainsi lui-même sa brochure.

— Sa brochure se réfute d'elle-même : partout ce sont des assertions sans preuves et contraires aux faits comme à l'évidence. Injuste envers les paysans, injuste envers le clergé, il n'est pas même jusqu'aux négociants envers lesquels il ne se montre sévère jusqu'à l'injustice.

— Les négociants ! Et que peut-il en dire ? je suis curieux de le savoir ; cela me touche de près.

— Voici, père Thomas, les beaux sentiments qu'il leur prête. Je vous cite textuellement ses paroles : « Dans les pays non envahis, dit-il dès la première page, il semblait que l'on fût dans une autre patrie que celle pillée, volée, incendiée par des hordes de bandits. On éprouvait même une certaine satisfaction de l'état des choses, car les marchands vendaient fort cher de mauvaises marchandises, etc. »

Vous voyez ici un *spécimen* de la méthode vicieuse de notre auteur : c'est d'attribuer au corps entier ce qui n'est le fait que d'un petit nombre ; et puisque vous aimez le calembour, père Thomas, je vous dirai que le général *généralise* trop ses accusations. Que quelques juifs ou autres racoleurs de bas étage aient spéculé sur les malheurs de la France, c'est possible et même certain ; que les loups-cerviers de l'industrie aient abusé de l'ignorance et de l'impéritie de nos proconsuls d'alors pour faire des marchés ruineux pour le pays, et que quelques-uns même de ces proconsuls aient trempé dans ces tripotages aussi criminels que scandaleux, tout cela n'est malheureusement que trop vrai ; mais on doit reconnaître que le commerce, dans son ensemble, s'est montré plein de patriotisme et de dévouement. Il a pris sa large part des souffrances de la patrie. Plusieurs négociants ont été portés aux affaires publiques, et ils ont déployé dans leurs fonctions autant de zèle que de droiture ; d'autres ont créé dans leurs vastes magasins des ambulances où nos braves soldats, malades et blessés, ont trouvé les soins les plus affectueux et les plus intelligents ; tous ont répondu aux divers appels de la charité publique et privée, et il en est bien peu qui voulus-

sent repasser par les terribles épreuves d'une nouvelle guerre, même au prix des bénéfices les plus considérables.

— C'est drôle ! monsieur le curé, vous me faites voir dans la brochure des choses que je n'y avais pas vues.

— Vous n'êtes pas le seul, père Thomas. On parcourt rapidement ces sortes d'écrits, on n'en retient que ce qui flatte les secrets penchants du cœur ; et c'est pourquoi, tout brave homme que vous êtes, il ne vous est resté dans l'esprit que le passage dirigé contre le clergé. Vous n'êtes pas hostile à la religion ; mais enfin, cette religion est un frein ; elle nous gêne, elle nous condamne quelquefois. Si nous nous écartons du droit chemin, les prêtres, et c'est leur devoir, nous avertissent, nous blâment, nous morigèment : on n'est pas fâché de les voir morigèner à leur tour.

— Il y a du vrai dans ce que vous dites ; toutefois, les prêtres ne sont pas non plus sans défauts.

— Assurément ! Dieu n'a pas eu recours à la nature angélique pour faire des prêtres ; il s'est adressé à la nature humaine. Les prêtres sont hommes, et, comme dit un ancien, rien de ce qui concerne les hommes ne leur est étranger. Aussi je n'aurais tenu aucun compte de *votre* brochure s'il ne se fût agi que des prêtres. Mais ici, c'est la religion elle-même qui est prise à partie. On lance contre elle l'accusation la plus étrange, la plus absurde qui se soit jamais présentée depuis l'origine du christianisme. Jusqu'à nos jours, on lui avait reproché d'être trop sévère : une doctrine de mortification et de pénitence, d'efforts et de sacrifices continuels, effarouchait les âmes faibles et accessibles au plaisir. On la rejetait comme dépassant la taille de l'humanité, et le cœur corrompu trouvait en lui-même une arme toute faite pour le combattre.

Aujourd'hui, l'impiété a changé son plan d'attaque. C'est la religion qui *corrompt*, c'est la religion qui *amollit les âmes*, c'est la religion qui *pousse à l'égoïsme et aux satisfactions matérielles*. En dernière analyse, c'est la religion qui a causé tous nos désastres en *contribuant puissamment à la dégradation du sens patriotique*. En vérité, il a fallu toutes les lumières du XIX^e siècle pour apercevoir dans le christianisme une tare dont ses ennemis les plus clairvoyants, à toutes les époques, ne s'étaient jamais douté ; et, notez bien, père Thomas, que M. Louis du Temple ne prendra pas de brevet d'invention pour cette couleuvrine de sa fabrication moderne. Il y a déjà quelque temps qu'elle grouille et siffle dans les fanges de la basse littérature. C'est là qu'il a été la déterrer pour lui faire vomir la boue contre la religion, et ce seul fait peut nous édifier sur la nature de ses études et sur ses capacités à traiter de la *réorganisation politique et militaire de la France*.

Ce n'est pas sans une certaine irritation mêlée de pitié que j'aborde cette partie de la brochure ; on s'indigne d'être obligé de prouver l'évidence, de

démontrer qu'il fait jour en plein midi. Je me résigne, puisqu'il le faut. Tant pis pour vous, père Thomas, je vous tiens et vous n'échapperez pas aujourd'hui à la puissance de la vérité.

— Mille pardons, monsieur le curé, j'y échapperai *aujourd'hui*. Voilà qu'il se fait tard et ma ménagère m'attend, j'en suis sûr, avec impatience. A dimanche!

— Je crains bien de ne pas être à même de vous recevoir dimanche prochain, voici les fêtes de Noël et...

— A votre loisir, monsieur le curé, ce sera pour un autre dimanche.

(A suivre.)

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Chronique hebdomadaire.

ROME. — La santé du Saint-Père est si excellente, qu'un de ses visiteurs, le comte de Tauffkirchen, ministre de Bavière, n'a pu s'empêcher de lui dire : « Saint-Père, Votre Sainteté a l'air de rajeunir. » A quoi Pie IX répondit avec un sourire : « L'air seulement? Vous vous trompez, monsieur le comte. Je rajeunis véritablement. Ne savez-vous pas qu'on vient de m'inscrire dans la *Société de la jeunesse catholique d'Italie*? »

— Plusieurs grandes réceptions ont eu lieu au Vatican la semaine dernière. Nous en mentionnons quelques-unes.

Dans la première, cinq curés de Rome venaient exprimer au Saint-Père leurs remerciements pour les aumônes que Sa Sainteté leur avait remises dernièrement comme devant être distribuées aux membres les plus nécessiteux de leurs paroisses. On sait, en effet, que la misère est effroyable à Rome, mais que, grâce au Pape, le peuple jusqu'ici n'a pas encore manqué de pain, dont la livre vaut 30 centimes. Ce sont donc les catholiques du monde entier qui nourrissent ceux que Victor-Emmanuel est venu délivrer du joug des prêtres. Le bon apôtre!

Dans une autre, les élèves du Conservatoire Torlonia, au nombre de deux cents jeunes filles, ayant à leur tête leurs maîtresses, qui sont des Sœurs de la Charité, ont présenté au Saint-Père le fruit de leurs économies. Touchantes économies, car elles représentaient bien des petits sacrifices! Aussi Pie IX s'est-il visiblement ému à ce témoignage d'amour filial. Une adresse a été lue par l'une des plus jeunes élèves, ainsi qu'une pièce de vers. Le Saint-Père a répondu en les félicitant d'être élevées au conservatoire Torlonia, qu'elles doivent regarder comme leur arche de Noé, puisqu'elles y sont à l'abri du déluge de vices qui inondent Rome.

Enfin, le jour de l'Immaculée-Conception, une nombreuse députation de dames catholiques, appar-

tenant à diverses nations, a présenté au Saint-Père un magnifique album contenant 20,000 signatures, et lui a en même temps offert une somme de 70,000 écus. Parmi les signatures figure celle du comte de Chambord. On remarque aussi les signatures du roi de Naples, des comtes de Trapani, de Bari et de Caserte, et celles de la grande-duchesse de Toscane, des ducs de Modène, de Parme, des princesses allemandes de Bade, de Wurtemberg, de Hohenzollern et d'Issembourg. M^{me} la marquise Titelleschi a lu, au nom de la noble assistance, une adresse remplie de paroles d'espoir.

— Le matin de ce même jour, de si glorieux souvenir pour la Mère de Dieu, puisqu'elle y a été solennellement déclarée immaculée dans sa très sainte conception, le Souverain Pontife avait donné de sa main la communion à plus de cent personnes.

— Non seulement Pie IX donne du pain aux pauvres, mais il donne aussi, quand il le peut, un abri à ceux que le *libérateur* jette de chez eux dans la rue. C'est ce qui vient d'arriver à de pauvres femmes, les Sœurs de l'Immaculée-Conception, connues à Rome sous le nom de *Turchine*. Chassées de leur monastère par l'Italien (nous disons l'Italien comme on dit le Prussien; ils ont d'ailleurs plus d'une ressemblance), Pie IX leur a offert un asile dans une maison qui lui appartient. Mais Pie IX n'aura pas pour loger tous ceux qu'on s'apprête à expulser de chez eux. O fraternité de la Révolution!

— « Le mardi, 20 novembre, il s'est tenu au palais du Vatican une réunion de la Congrégation des Rites pour la canonisation du bienheureux Joseph Labre, sous la présidence immédiate du Souverain Pontife. Cette Congrégation est la *Congrégation générale*, c'est-à-dire la dernière, et il ne reste plus d'autre formalité que la décision suprême du Pape avant d'arriver à la canonisation du bienheureux. Durant une bonne partie de la journée de mardi, le très saint Sacrement est demeuré exposé, suivant l'usage, dans l'église nationale de Saint-Louis-des-Français. » (*Semaine religieuse d'Auch.*)

— On annonce que Son Excellence dona Maria Pia Mastai, petite-nièce de Pie IX, a pris le voile des religieuses bénédictines oblates de Tor di Specchi, dans l'église souterraine de Santa-Maria-Nuova. C'est là un nouveau fait qui montre que les menaces, aussi bien que la persécution ouverte elle-même, sont impuissantes à intimider les grandes âmes et à arrêter leur élan.

— Une histoire amusante avant de quitter Rome, où il y en a tant de lamentables, hélas!

Le Pape recevait récemment en audience, un certain nombre d'étrangers de distinction qui se trouvent actuellement à Rome. Les Anglais et les Américains étaient en majorité.

Le Saint-Père, selon son habitude, interrogeait

chacun des assistants, lui demandant de quel pays il venait, ce qu'il faisait. Il s'arrêtait volontiers près des femmes, qui, tremblantes, quelques-unes confuses, répondaient en balbutiant à ses questions.

Sa Sainteté arriva près d'une jeune dame anglaise, encore plus timide que ses compagnes, et lui demanda où elle était née. « J'ai vingt-quatre ans, Saint-Père, » répondit la *young lady* que son trouble avait empêchée de comprendre la question du Souverain Pontife.

Le Pape ne put s'empêcher de sourire, et répéta avec une grande douceur : « Je vous demande où vous êtes née. »

La confusion de la jeune dame redouble, et c'est d'une façon à peine intelligible qu'elle balbutie : « Priez pour moi, Saint-Père, je n'ai pas dit la vérité, j'ai vingt-neuf ans depuis quelques mois. »

On pense si cette naïveté a amusé le Saint-Père.

FRANCE. — Notre cher pays ne se ralentit pas dans la voie où il s'est enfin résolument engagé, qui est celle du retour à Dieu. La semaine de l'Immaculée Conception a été un renouvellement de ce qu'on avait vu dans la semaine des prières pour l'Assemblée nationale. Partout la piété catholique s'est manifestée et affirmée par le plus grand empressément à assister aux cérémonies et aux offices de l'Eglise, et, ce qui est plus significatif encore, par d'innombrables communions. Les plus grandes fêtes elles-mêmes offrent rarement un pareil spectacle. Le bien se fait incendie, il gagne et embrasse tous les cœurs. Dans l'impossibilité où nous sommes, nous ne disons pas de raconter, mais seulement de mentionner tous les faits consolants qui se produisent, nous nous bornerons à quelques mots sur la manifestation lyonnaise et sur le pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. Les relations détaillées que les journaux donnent de ces deux fêtes sont véritablement admirables ; mais, encore une fois, nous ne pouvons que les résumer, et même très brièvement. Ces deux fêtes ont lieu le 8 décembre.

Depuis vingt ans, Lyon se distingue entre toutes les villes de France par sa piété envers la Vierge immaculée. Quoique livrée au despotisme de la libre pensée, la noble ville ne s'est point démentie cette année. Après les dévotions du matin, d'immenses processions sont parties de Saint-Jean, de Saint-Nizier et de Saint-François, c'est-à-dire du centre de la ville. La première procession était composée exclusivement d'hommes, et les deux autres exclusivement de femmes. Ces trois processions ont gravi par des voies différentes la montagne de Fourvières, et sont venues successivement s'agenouiller dans le sanctuaire vénéré. Un ordre d'entrée et de sortie avait été établi, et l'église s'est remplie et vidée un grand nombre de fois. On estime à cinquante mille environ les personnes qui ont pris part à cette pieuse manifestation. M. et M^{me} Bourbaki, outre un grand nombre d'officiers, sont venus pédestrement et tout simplement faire leur

pèlerinage avec tout le monde. Le soir, toutes les maisons, jusqu'aux plus pauvres, étaient brillamment illuminées. Seuls, quelques édifices publics faisaient tache dans l'immense lumière. La ville matérielle présentait l'image des esprits.

Ajoutons que, la veille, la première pierre d'une nouvelle et plus vaste église, que l'on va construire près de celle qui existe aujourd'hui, avait été posée par un des vicaires généraux de Mgr l'archevêque de Lyon.

De Notre-Dame de Fourvières, transportons-nous à Sainte-Anne d'Auray. Toute la Bretagne, cette province si catholique et si patriotique tout à la fois, s'y était donné rendez-vous, ainsi que nous l'avons annoncé. Aussi la foule des pèlerins était-elle énorme, malgré le mauvais temps. Dès quatre heures du matin, on a commencé à célébrer des messes dans l'église, et comme les dix autels étaient insuffisants, on a dressé un grand nombre d'autels provisoires. D'heure en heure, les pèlerins devenaient plus nombreux. Vingt-cinq mille ont fait la sainte communion, que l'on distribuait encore à deux heures de l'après-midi. Mgr l'archevêque de Rennes et les évêques de Vannes, de Nantes et de Quimper étaient présents. Dans la foule, l'on remarquait beaucoup de hauts personnages, tels que le général de Sonis, avec sa jambe de bois ; le général de Lauriston, l'amiral Gicquel des Touches, etc. Le général de Cissey était absent, mais il était venu y apporter lui-même, quelque temps auparavant, sa loyale épée, que les pèlerins se montraient aux parois de l'église. Cent trente bannières vinrent se ranger autour du chœur ; celles des diocèses de Nantes et de Quimper arrivèrent trop tard pour se joindre à la procession. L'une de ces bannières attirait et méritait justement l'attention. D'un côté elle portait l'hermine avec la devise : *Potius mori quam fœdari* (Plutôt la mort que la souillure), et de l'autre, ces mots : *Les députés bretons à sainte Anne d'Auray*. Cette riche bannière avait été, en effet, envoyée, « comme un hommage de leur foi, » par les quarante-six députés de la Bretagne, retenus à Versailles par leurs travaux. La procession à la *Scala-Santa* s'est mise en marche vers midi. Tout le parcours en était bordé par des branchages verts et des oriflammes, avec chiffres, inscriptions, invocations. A la *Scala-Santa*, plusieurs discours furent prononcés par NN. SS. les évêques, au milieu du plus grand enthousiasme chrétien. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction papale, que donna Mgr de Vannes au nom de Pie IX.

ALSACE-LORRAINE. — Ces deux chères et malheureuses provinces sont comprimées et opprimées de la plus odieuse façon. « L'Alsace est et restera bien triste, écrit-on au *Monde* ; et ce que le correspondant du *Monde* dit de l'Alsace s'applique de tout point à la Lorraine. Tout est sombre chez nous comme les nuages qui ne veulent plus quitter les Vosges. Les journaux allemands nous apprennent que le prince chancelier se rendra prochainement

à Berlin, et qu'il proposera de nouvelles mesures concernant les écoles en Alsace. Il est facile de deviner le but de ces mesures. Malgré la loi et malgré le droit, on supprime les écoles catholiques dans les endroits mixtes; on force, sous peine d'amende, les parents catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes. Rien de plus cosmopolite que l'enseignement primaire, surtout dans les écoles du Haut-Rhin: on livre l'instruction et l'éducation des enfants, sans consulter ni les parents ni la commune, ici à un Suisse, à la facon de libérale, là à un Silésien ou à un Brandebourgeois, aux théories bismarckiennes, ailleurs à un Rhénan, à un Badois, à un Wurtembergeois. On emploie dans des écoles de garçons des aventurières allemandes. Tout ce monde a la prétention de nous apporter la *lumière*, cette *lumière* que M. Duruy et toute la presse libérale ont tant préconisée.

» Les Alsaciens sont taillables à merci. Que de formalités imposées chaque jour, et qui doivent toutes être payées. — Après la revision des recrues, qui n'a pas été brillante, on a fait la revision des chevaux. Tous les chevaux aptes au service militaire sont désignés, depuis Wissembourg jusqu'à Huningue.

» On a essayé de provoquer des souscriptions en masse en faveur des inondés de la Baltique; on a échoué presque partout, parce que le but politique du mouvement était trop visible. Les journaux prussiens d'Alsace ont ouvert et clos de piteuses souscriptions. Les Allemands savent prendre, mais ils ne savent pas donner. » Une petite statistique pour appuyer la réflexion finale du correspondant du *Monde*. Pendant l'été de 1871, le Rhin, on s'en souvient, déborda et causa de grands ravages. On organisa aussitôt des souscriptions de toutes

parts. Or, d'après le rapport officiel qui a été récemment fait à ce sujet, le total des dons offerts s'élève à 207,437 fr. 03, sur lesquels la France avec l'Algérie figurent pour 163,609 fr. 40, l'Alsace-Lorraine pour 41,079 fr. 60, et l'Allemagne pour 1,324 fr. 19. Généreuse Allemagne, façonnée par la Prusse! Comprend-on après cela qu'on puisse n'être pas fier d'être Prussien!

SUISSE. — Ce pays, naguère encore si renommé pour ses libertés politiques et religieuses, devient chaque jour de plus en plus la proie des francs-maçons et des libéraux, qui sont certainement les plus détestables tyrans. Le conflit de Genève dont nous avons montré l'iniquité, semble avoir été le signal d'une levée générale de boucliers contre les catholiques. Tous leurs droits, garantis par les traités et la Constitution, sont odieusement foulés aux pieds. On ne prend même pas la peine d'essayer une justification quelconque des actes des plus arbitraires et les plus révoltants. Dans le Jura bernois, en Argovie, dans le canton de Soleure, partout on dénie toute justice aux catholiques. Vil instrument et plus vil adulateur de M. de Bismarck, l'Etat se fait théologien, exclut des séminaires les livres qui lui déplaisent, abolit les séminaires eux-mêmes, casse les évêques, destitue les curés et proscriit les dogmes. Comme on le voit, les choses ont marché vite, et l'on est arrivé au seuil des violences corporelles et des tortures. L'avenir de l'Eglise suisse est véritablement menaçant. Le clergé, il est vrai, se montre à la hauteur de cette épreuve; mais beaucoup de catholiques sont restés trop longtemps indifférents aux menées hypocrites des radicaux, et il est temps enfin qu'eux aussi, à l'exemple de leurs frères du monde entier, ils se réveillent!

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile.

DU DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOËL

(Luc, II, 33-40.)

Le mystère de la naissance du Sauveur mérite notre admiration ; cette admiration ne doit point être stérile.

TEXTE. *Et erat pater ejus, et mater, mirantes super his quæ dicebantur de illo.* Et Joseph, et Marie, mère de Jésus, étaient dans l'admiration de ce que l'on disait de lui.

EXORDE. « En ce temps-là, » lisons-nous dans l'évangile de ce jour, « Joseph et Marie, mère de Jésus, étaient dans l'admiration de ce qu'on disait de lui. Et Siméon les bénit, et il dit à Marie, sa mère : Cet enfant est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs en Israël. Et il sera un signe de contradiction ; et un glaive transpercera votre âme, afin que les pensées de plusieurs, qui sont cachées au fond de leur cœur, soient découvertes. Il y avait aussi une prophétesse, nommée Anne, fille de Phanael, de la tribu d'Asser ; elle était fort avancée en âge, et, après avoir vécu sept ans avec son mari, qu'elle avait épousé étant vierge, elle était demeurée veuve jusqu'à l'âge de quatre vingt-quatre ans. Elle ne sortait pas du temple, servant Dieu nuit et jour, dans les jeûnes et les prières. Etant donc survenue à la même heure, elle se mit à louer le Seigneur et à parler de lui à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. Et après qu'ils eurent accompli toutes choses selon la loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, dans leur cité de Nazareth. Or, l'enfant croissait et se fortifiait, étant rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui. »

Il semble, mes frères, que pendant ce saint temps, l'Église, pour exciter notre attention et notre reconnaissance, se hâte de nous rappeler les diverses circonstances qui ont accompagné la naissance du Sauveur. A la messe de minuit, elle nous a rappelé l'adoration des bergers ; la naissance éternelle du Verbe, de cet adorable fils de Dieu, est racontée dans l'évangile de Noël : « *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu.* » Dans quelques

jours, les Mages, conduits par une étoile, viendront l'adorer, et dès aujourd'hui, elle nous montre le saint vieillard Siméon, la prophétesse Anne l'accueillant dans le temple.

PROPOSITION. Nous ne pouvons vous donner toutes les explications que réclamerait ce récit ; nous nous bornerons aujourd'hui à fixer votre attention sur ces premières paroles de notre évangile : « *Le père et la mère de Jésus étaient dans l'admiration en entendant ce qu'on disait de lui.* » Nous trouverons dans ces simples paroles un enseignement, qui, peut-être, ne sera pas inutile.

DIVISION. Donc, premièrement : Admiration que doit nous causer le mystère de la naissance du Sauveur ; deuxièmement : Effets que cette admiration doit produire en nous. Telles sont les deux réflexions sur lesquelles je vais vous dire quelques mots.

Première partie. Admiration que doit nous causer la naissance du Sauveur. Hélas ! mes biens chers frères, l'habitude de voir certaines choses ou d'en entendre parler nous empêche de comprendre et d'apprécier ce qu'elles ont d'étonnant et de merveilleux en elles-mêmes. Supposons que ce monde n'ait jamais été éclairé que par les étoiles, ou même, si vous le voulez, par la lumière de la lune : voici le soleil, qui pour la première fois va briller à l'horizon. Il se lève, il s'avance ; roi majestueux, il efface tous ces astres qui disparaissent devant lui ; sa vive clarté baigne l'univers entier dans un océan de lumière ! Quel étonnement ! quelle admiration, si ce phénomène avait eu lieu ce matin pour la première fois ! Mais il se lève tous les jours ; nous sommes accoutumés à le voir, nous n'y pensons pas. Et cependant, que serait ce prodige de la première apparition du soleil à côté de cette merveille de la naissance du Sauveur ?... Voyons ; réfléchissons bien... Sans doute, si souvent nous avons entendu parler de ce prodigieux événement, tant de fois on nous l'a exposé avec ses diverses circonstances, que nous n'y pensons pas. Il nous paraît en quelque sorte aussi simple, aussi naturel que le lever du soleil. Pourtant, mes frères, je vous en prie, fixons un moment notre attention sur ce mystère ; de quoi s'agit-il ?... C'est le Fils de Dieu, la seconde personne de l'auguste Trinité, le Verbe tout-puissant du Père, par lequel tout a été créé, qui va descen-

dre sur la terre ! Voyez-vous ? Mais non ; vous ne pouvez pas voir ; car il était minuit, et presque dix-neuf siècles se sont écoulés depuis cette naissance ! Regardez du moins avec les yeux de l'esprit et du cœur ; voyez-vous cette pauvre étable, cabane abandonnée à quelque distance de Bethléem ? Pénétrons ensemble dans ce réduit ; quel spectacle s'offre à vos yeux ! De la paille, une crèche, un petit enfant, saint Joseph, la vierge Marie ; car, ô douce mère de Jésus, je ne veux pas vous oublier.

Ciel ! que cette étable est pauvre, froide, humide !... — Ah ! mon pauvre cœur, quand il vint habiter en toi, il y a quelques jours à peine, étais-tu mieux préparé ?... — Mais poursuivons. Regardez ce petit enfant ; il est là dans un lit si pauvre, dans un tel dénûment, que peut-être on n'en vit jamais de pareil. Il faut le couvrir pour le préserver du froid. O Marie ! douce Marie, réchauffez-le contre votre cœur et enveloppez-le de langes, ce cher enfant que le Ciel vient de nous donner. Regardez encore, mes frères, cet enfant qui vous sourit, ce dénûment absolu dans lequel il a voulu naître, cette paille qui lui sert de lit, cette crèche qui est son berceau. Avez-vous assez vu ? Que vous dit votre cœur ? C'est bien le Fils de Dieu, le Roi du Ciel, votre Sauveur, qui, pour vous, s'est ainsi humilié, anéanti ! Oh ! si vous ne tombez pas à ses genoux, non seulement pour l'admirer, mais pour l'adorer, eh bien ! du cœur, vous n'en avez pas ! Joseph et Marie l'adoraient et l'admiraient. *Et mirabantur.*

En vain les impies souriraient de la faiblesse, de la pauvreté de cet adorable Sauveur ; en vain ils nous diraient avec mépris : « Eh ! voilà ce que vous admirez, voilà ce que vous adorez ! » Oui, mes frères, voilà ce que nous adorons, voilà ce qui est digne de notre admiration. Entendez-vous, sur les montagnes de Bethléem, ces concerts harmonieux des anges qui chantent : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux !* » Voyez-vous, même au milieu de la nuit, accourir ces bergers ? Que viennent-ils faire, et quoi donc les amène ? Dites-nous, ô vigilants pasteurs, pourquoi abandonner vos troupeaux au milieu des ténèbres ? Les loups peuvent les dévorer ? — « Un ange est descendu vers nous pendant que nous veillions sur la montagne ; il nous a dit : *Voici que je vous annonce une nouvelle qui sera, pour vous et pour tout le peuple, le sujet d'une grande joie. C'est qu'aujourd'hui il vous est né un Sauveur. Voici à quelles marques vous le reconnaîtrez : vous trouverez un petit enfant emmaillotté de langes et couché dans une crèche : c'est lui.* Et alors, dociles à cette voix, abandonnant nos troupeaux à la garde du Seigneur, nous sommes venus adorer ce Messie que les prophètes ont annoncé, que nos pères ont attendu, et après lequel nous soupirions depuis longtemps !... » Mais quel est cet astre nouveau qui brille d'un éclat inaccoutumé ? Etoile, que viens-tu nous annoncer ? Ah ! mes frères, loin, bien loin de Bethléem, quelques âmes justes soupirent après la venue de ce Sauveur ; cette étoile, c'est le messager chargé de leur annoncer

l'exaucement de leurs désirs. Ils comprendront son langage, et, dans quelques jours, vous les verrez apporter leurs hommages et leurs présents à l'enfant qui repose dans cette crèche. Quels sujets d'admiration ! Oui, chrétiens, nous ne saurions trop admirer comment, dans ce mystère, Jésus-Christ se montre à la fois homme et Dieu. Homme, en naissant petit enfant, en se laissant envelopper de langes et coucher sur la paille ; Dieu, en commandant aux anges de chanter sa naissance et en créant de nouveaux astres.

Deuxième partie. Toutefois, mes frères, ne l'oublions pas. Notre admiration ne doit point rester stérile. L'Evangile nous dit que non seulement la sainte Vierge admirait ce qu'on disait de son Fils et ces signes merveilleux qui accompagnaient sa naissance, mais qu'elle conservait religieusement le souvenir de toutes ces choses, les repassant et les méditant dans son cœur. *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo* (1). O douce Vierge ! ici, comme toujours, vous êtes le plus parfait modèle que nous puissions imiter ! Et, en effet, chrétiens, que nous servirait d'admirer la pauvreté, l'humilité de notre divin Sauveur à sa naissance, d'admirer encore les prodiges par lesquels il manifesta sa divinité dès son berceau, si nous ne tirions de là quelques conséquences pratiques ? On pourrait nous appliquer alors cette parole de saint Augustin, au sujet de ceux que les miracles opérés par le Seigneur ne convertissaient pas : « Ils admiraient, mais ils ne se convertissaient pas. *Admirabantur, sed non corrigebantur.* » En effet, nous avons admiré et nous admirons encore l'infinie bonté du Fils de Dieu, descendant du ciel sur la terre, s'emprisonnant des mois entiers dans le sein d'une chaste Vierge. Lui, le Dieu tout-puissant, s'unissant notre pauvre nature humaine, et naissant dans les conditions humiliantes qui vous ont été racontées. Nous l'avons adoré, nous sommes venus en grand nombre, dans cette enceinte sacrée, solenniser le jour de sa naissance. Plusieurs d'entre nous, à l'heure solennelle de minuit, l'ont, par la sainte communion senti naître dans leurs cœurs. Ah ! alors, on eût bien dit que nous le connaissions, que nous étions pénétrés d'admiration. *Admirabantur.*

Mais dites-moi, mes frères, s'il en est parmi nous qui réellement se sont donnés à lui, et qui se proposent de rester fidèles aux résolutions de ce saint jour, n'en est-il pas du moins quelques-uns auxquels on pourrait dire : « Vous avez fêté la naissance du Sauveur, vous avez admiré ses adorables abaissements ; cependant quels fruits avez-vous retirés des enseignements qu'il vous donnait du fond de cette humble crèche ? Cet amour qu'il vous témoignait vous a-t-il déterminés à l'aimer vous-même davantage ? Sa pauvreté a-t-elle ému vos cœurs trop attachés aux biens de ce monde ? Quelles aumônes avez-vous faites, ou vous proposez-vous de faire

(1) Luc, II, 19.

Quels fruits les pauvres ont-ils recueillis de votre admiration ? A-t-il dompté votre orgueil, ce Dieu tout-puissant que vous avez admiré sous la forme d'un faible enfant ? Cette saison rigoureuse, ce froid, ce dénûment, ces premières souffrances, par lesquelles il prélude à celles qu'il endurera un jour sur le Calvaire ont dû vous frapper. Vous les avez admirées, si vous avez du cœur. Eh bien, vous ont-elles appris à ne point murmurer contre la Providence, à supporter les peines, à accepter les épreuves, les souffrances et les croix de la vie, sinon avec joie, du moins avec résignation ? » Ah ! mes frères, comme à beaucoup d'entre nous on pourrait appliquer ces paroles que je citais : « Ils admiraient et ils ne convertissaient pas. *Admirabantur, sed non corrigebantur.* » Moïse, après plusieurs prodiges opérés en faveur des Juifs, disait à ce peuple ingrat : « Vous avez vu tout ce que Dieu a fait pour vous dans la terre d'Égypte, et les merveilles opérées en votre faveur dans bien des occasions ; mais votre cœur manque d'intelligence et vos yeux sont aveugles (1). » Ainsi pourrait-on dire à ceux qui se bornent à admirer la bonté de Dieu, les prodiges de sa miséricorde, sans s'inquiéter de répondre à sa bonté et de mériter cette miséricorde. Soyons donc, mes frères, les imitateurs de la sainte Vierge, si nous voulons participer aux grâces de ce mystère. Et que faisiez-vous donc, ô divine Mère de Jésus, — car pas une grâce pour vous n'a été perdue, toute en vous ont produit des fruits au centuple. — *Marie conservait et méditait toutes ces choses dans son cœur.* C'est ainsi que nous devons agir, si nous voulons recueillir les fruits du mystère que nous avons contemplant il y a quelques jours. Conservons-en bien le souvenir dans notre cœur, et rappelons-nous les leçons que Jésus nous donne dès son entrée dans la vie. Amour des richesses, orgueil et sensualités, l'est-ce pas là trois passions qui, comme un triple gouffre, dévorent le meilleur de nos âmes, sans jamais être rassasiées, criant toujours : « *Apporte, apporte. Affer, affer* (?) ». Il nous apprend à leur opposer le détachement, l'humilité, la mortification. La mortification, nous la posséderons si nous savons nous imposer quelques sacrifices, résister aux passions et supporter avec résignation les épreuves. L'humilité, si nous avons une basse opinion de nous-mêmes, et si nous savons pardonner à ceux qui nous ont fait quelque injure. Le détachement des biens de ce monde, oh ! nous l'aurons, si nous leur préférons la loi de Dieu et les devoirs qu'elle nous impose, et si surtout, selon le pouvoir que Dieu nous a donné, nous soulageons les indigents. J'insiste souvent sur l'aumône. Ah ! mes frères, la saison est rigoureuse ; près de vous se trouvent des pauvres qui sont dans le besoin. Voyez l'Enfant de Bethléem dans leur personne ; soulagez-les selon votre possible, et alors votre admiration pour les

humiliations de Jésus dans sa crèche n'aura point été stérile.

PÉRORAISON. Un mot encore, mes frères, et je termine. Nous lisons dans nos Livres saints que le Seigneur, voulant donner dans Elisée un successeur au prophète Elie, chargea ce dernier de lui manifester les desseins qu'il avait sur lui. Elie donc étant parti trouva Elisée labourant la terre au milieu d'autres cultivateurs. Il jeta son manteau sur lui pour lui communiquer l'esprit de prophétie, et le consacra prophète. Permettez-moi, lui répondit Elisée, d'aller dire adieu à mon père et à ma mère, puis après cela je vous suivrai. Elie lui répondit : Allez et revenez ; quant à moi, j'ai fait pour vous tout ce qui dépendait de moi. *Quod meum erat, feci tibi* (1). Mes bien chers frères, cette histoire pourrait en quelque sorte s'appliquer à chacun de nous. Jésus-Christ nous a appelés, il a fait à notre égard ce qui dépendait de lui. Nous choisissant parmi tant d'autres qui n'ont pas eu le même bonheur, il nous a adoptés comme ses frères, comme les enfants du Père céleste, les héritiers du royaume éternel ; il nous a appelés par la foi, couverts du manteau de ses mérites, revêtus d'une tunique d'innocence par le baptême, innocence que nous avons pu recouvrer par la pénitence, si nous avons eu le malheur de la perdre. Il nous a donné ses mystères pour les méditer, sa grâce pour nous encourager, son corps pour nous servir de nourriture. Ne peut-il pas nous dire, comme le prophète : *Ce qui dépendait de moi, je l'ai fait à votre égard. Quod meum erat, feci tibi.* Oui, ô le Jésus de nos âmes, nous aimons à le reconnaître, dès votre berceau vous vous montrez notre Sauveur ! Aussi, prosternés au pied de votre crèche, nous vous offrons, avec les pauvres bergers, nos hommages, nos adorations et nos cœurs. Bénissez-nous, ô divin Enfant ; bénissez les résolutions que nous avons prises au jour de votre naissance. Gloire à vous dans votre humble berceau ! gloire à vous dans tous les abaissements que vous avez daigné subir pour nous ! gloire à vous au plus haut des cieux ! gloire à vous dans le temps ! gloire à vous dans les siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Allocution

POUR LE PREMIER JOUR DE L'AN

Emploi du temps.

TEXTE. *Homo, sicut fœnum dies ejus, et tanquam flos agri, sic efflorescit.* Les jours de l'homme sont comme l'herbe qui se fane, et il passe comme la fleur des champs. (Psaume cii, 14.)

(1) III Reg., xix, 20.

(1) Deut., xxix, 2.
(2) Prov., xxx, 15.

EXORDE. Mes frères, le saint roi David compare dans ses Psaumes la vie de l'homme à l'herbe des champs qui croît et verdit pendant quelques jours, au bout desquels elle se dessèche et se fane. Comme la fleur qui brille le matin et se flétrit le soir, ainsi sont les jours de l'homme sur la terre. Pendant le premier tiers de son existence, l'homme plein de force et de santé croît et se fortifie : c'est le matin de sa vie ; c'est la fleur présentant son bouton plein de sève aux rayons du soleil levant. De vingt à cinquante ans, c'est l'âge de la vigueur et de la force ; c'est la fleur entr'ouverte et brillant de tout son éclat à la lumière du midi. Puis, à mesure que le soleil descend, la pauvre fleur penche la tête, se fane et meurt ; et demain une autre s'épanouira à sa place. Ainsi en est-il de l'homme. Certain âge accompli, il décroît, il s'affaiblit, il se fane, il meurt ; et tandis qu'un autre prend sa place sur la terre, son corps livré aux vers du sépulcre attend dans le silence du tombeau que la trompette du jugement vienne le réveiller pour les joies du ciel, ou pour les supplices de l'enfer. Telle est la vie de l'homme, absolument la même que celle de la fleur, de l'herbe des champs.

Le temps, le temps, ah ! mes chers frères, comme il passe vite ! C'est comme un fleuve immense qui coule avec rapidité ; nul moyen de l'arrêter, de ralentir sa course précipitée ; nous sommes comme des feuilles jetées sur ce vaste courant : il nous emporte, il nous entraîne malgré nous, et, après avoir sur nagé quelque temps, nous sommes engloutis dans ses vastes abîmes.

PROPOSITION ET DIVISION. En considérant cette marche rapide du temps, cette fragilité de notre vie, en voyant cette nouvelle année venir remplacer celle que nous terminions hier, il m'a semblé utile, mes chers frères, de fixer votre attention sur ce temps qui nous échappe. Je veux donc vous dire : Premièrement, quel est le prix du temps ; deuxièmement, la manière de le bien employer, afin qu'il ne soit point perdu pour l'éternité.

Première partie. Et d'abord, quel est le prix, la valeur du temps ? Rien de plus commun, mes bien chers frères, particulièrement en ce jour qui commence une année nouvelle, rien de plus commun, dis-je, que d'entendre cette réflexion : « Comme le temps passe vite ! Encore une année d'écoulée ! » C'est vrai, le temps passe vite, il glisse en quelque sorte entre nos mains. Une heure, un jour, une semaine, un mois, une année nous échappe presque sans que nous nous en soyons aperçus. Et cependant, tous ces espaces de temps ont leur prix, leur valeur. Chaque parcelle de ce temps est comme un talent que Dieu nous confie, et dont nous devons répondre quand il règlera ses comptes avec nous. Le temps, mes frères, c'est la chose du monde la plus précieuse. Cette pensée vous surprend peut-être. Et de fait, en voyant avec quelle déplorable facilité on le perd, comme on le dépense inutilement, et avec quel dédain on le livre à toutes sortes de

choses plus ou moins frivoles, vous ne pouvez comprendre que le temps soit si précieux. Mais, ô frères bien-aimés, réfléchissons un moment, une minute. — Celle-ci, du moins, sera bien employée. — Voyons ensemble sa valeur devant les hommes ; nous verrons ensuite son prix devant Dieu.

Il y a tous les jours, il y a sans aucun doute, à l'instant même où je vous parle, des riches regorgeant d'or et d'argent ; la mort se penche sur eux, ils sentent déjà ses rudes étreintes, contre lesquelles ils se débattent en vain. Vainement, ô médecins ! ô docteurs les plus célèbres ! vous êtes accourus pour offrir les secours de votre art ! C'est fini ; la vie, chez cet homme, est blessée à mort. Ah ! comme il payerait au prix de ses trésors cette année, cette seule année que nous commençons aujourd'hui ! Et ni son or ni son argent ne sauraient l'acheter : il ne l'aura pas. Il peut bien avec ses richesses se donner des châteaux, des palais, se procurer une foule de jouissances ; mais une heure de temps, non, tous les trésors du monde, toute la fortune des rois ne sauraient la payer. N'est-il pas vrai, mes frères, que, même à ne parler qu'au point de vue humain, le temps est une chose bien précieuse ? Jeunes, nous en abusons ; mais j'ai vu des vieillards pleurer en pensant qu'il leur échappait ; j'ai même rencontré un centenaire, d'ailleurs bon chrétien, sortant de l'église où il venait de supplier le Seigneur de lui accorder encore quelques années. Vous voyez qu'on sent surtout le prix du temps alors qu'il nous échappe.

Mais c'est devant Dieu surtout qu'il faut considérer la valeur du temps ! Ah ! une heure ; que dis-je ? une minute de temps, cela vaut une éternité de bonheur. Voyez-vous ce larron crucifié à la droite du Sauveur ? S'il était mort un quart d'heure avant, où serait-il ? En enfer. Mais ce quart d'heure lui a été donné ; il s'est tourné vers Jésus, il lui a dit : « Souvenez-vous de moi. *Memento mei.* » Et il a entendu cette réponse : « Aujourd'hui vous serez avec moi. » Et il a été sauvé. — O mes frères ! n'abandonnez jamais vos parents malades ; suggérez-leur quelques pieuses réflexions ; ce moment qui précède leur agonie, c'est peut-être la minute que Dieu leur laisse pour une salutaire conversion ! — Mais revenons au prix du temps. Interrogeons, pour mieux l'apprendre, interrogeons quelqu'un des réprouvés. Le mauvais riche, par exemple, si vous le voulez « Dites-nous donc, ô vous qui sur la terre, tout en méprisant le pauvre Lazare, avez mené une vie si joyeuse et si douce, vous qui ne demandiez qu'une goutte d'eau pour soulager votre soif ardente et tempérer les flammes qui vous dévorent, voici que Dieu vous accorde un quart d'heure. » — « Un quart d'heure ! s'écrie-t-il, ah ! quel bonheur !... Comme je vais l'employer à faire pénitence !... Oh ! qu'il soit bénin ! quelle miséricorde !... » — « Arrière malheureux ! Nous avons voulu seulement t'interroger ; mais tu le sais bien : du temps, Dieu t'en a donné lorsque tu vivais sur cette terre, et, comm

beaucoup d'autres, tu n'en as pas connu le prix ! » Ah ! vous comprenez, mes frères, quel est le prix du temps devant Dieu ; c'est le prix du ciel, c'est le prix d'une éternité de bonheur. Voilà ce qu'il vaut.

Deuxième partie. Si les jours que Dieu nous donne ont tant de valeur, si chaque quart d'heure, chaque minute mise dans la balance pèse l'éternité tout entière, vous comprenez, chrétiens, les réflexions que nous devons faire en commençant cette nouvelle année, et la nécessité pour nous de bien employer le temps. Voyons premièrement comment on l'emploie mal ; nous dirons ensuite comment il faut en user. D'abord, on l'emploie à ne rien faire. Or, tout homme est condamné au travail ; c'est une loi de notre nature, ou, si vous l'aimez mieux, un châtement, suite du péché du premier homme. Malheur à l'homme ou à la femme désœuvrés : leur vie est inutile, et ils ressemblent à ces plantes parasites qui vivent de la sève de certains arbres. Or, Jésus-Christ a maudit le figuier stérile. En second lieu, on dépense le temps à faire le mal. Hélas ! vous le savez, mes frères, que de temps chacun de nous a passé à offenser, à outrager le Dieu qui nous le donnait.

Je serais trop long, si je voulais ici entrer dans tous les détails. Mais combien d'heures dépensées à des conversations dont la médisance faisait tous les frais ! Que de soirées passées dans des divertissements qui sont loin d'être innocents ! Puis ce travail du dimanche, qu'est-ce autre chose que du temps consacré à offenser celui qui nous le donne ? Enfin faire mal le bien, c'est encore dépenser le temps d'une manière stérile. O mes frères, que de travaux perdus, que de sueurs inutiles, que de démarches et de fatigues ne vous seront pas comptées, parce que vous n'avez pas su élever votre cœur jusqu'à Dieu !

Que faut-il donc faire pour bien employer le temps ? Ecoutez ; avec de la bonne volonté, rien de plus facile. D'abord offrir à Dieu toutes ses actions en faisant sa prière du matin. Par là, toutes nos occupations de la journée deviennent méritoires. Puis, remplir fidèlement nos devoirs de chrétien. Enfin nous acquitter exactement, et selon les vues de Dieu, de ceux de notre condition. Non, non, chrétiens ; Dieu ne s'est pas montré exigeant à notre égard : il n'a pas voulu, il ne veut pas nous rendre la vie impossible. Laboureurs, le temps que vous passez à cultiver vos champs ; ouvriers de tout genre, les heures que vous donnez aux occupations de votre état ; non, tout cela n'est pas du temps perdu ! C'est du temps bien employé si vous savez, comme je vous l'ai dit, offrir votre travail à Dieu, et surtout bien sanctifier par le repos et la prière le saint jour du dimanche. Souvent, nous vous l'avons répété, et vous ne devez pas ignorer qu'une partie de ce temps, que Dieu vous donne lui est réservée, et que les heures les plus mal employées, celles qui attireront sur vous la malédiction de Dieu, ce sont ces heures du dimanche que vous dérobez au Créateur à qui elles appartiennent.

Mais je vous entends. « Ah ! les travaux sont si pressés, la pluie menace, les temps sont durs, on gagne si peu ; que deviendrait-on, si l'on ne travaillait le dimanche ? » Que deviendrait-on ? Vous deviendriez ce qu'étaient vos aïeux qui ne travaillaient pas le jour du Seigneur, qui le sanctifiaient par l'assistance aux offices, et qui, s'ils n'étaient pas aussi riches, étaient certainement plus chrétiens, plus gais et plus heureux que vous. Répondez à cette question. Pourquoi Dieu vous a-t-il placés sur la terre ? Est-ce pour élargir vos sillons, amasser des trésors, ou bien pour sauver votre âme et gagner le ciel ? Eh bien ! quelle que soit votre position, quelles que soient vos occupations, vous devez avoir le temps de servir Dieu. Croyez-moi, retranchez toutes celles qui vous en empêchent ; elles sont de trop. Dieu ne trouvera point vos excuses valables. Le secrétaire d'un roi de France, sur le point d'expirer, fit, dit-on, appeler son prince : « Siré, lui dit-il, j'ai une grâce à vous demander. Les médecins m'ont condamné, dans quelques minutes je vais mourir. Veuillez seulement m'accorder une heure pour me préparer. — Une heure, répondit le prince, une heure de temps ! hélas ! mon ami, je ne puis vous la donner. J'accorderai une pension à votre épouse, je ferai à vos enfants un sort heureux. Vous-même vous aurez d'illustres funérailles ; mais une heure de temps, cela n'est pas en mon pouvoir. — Hélas ! répondit le moribond, j'ai employé tant d'années à vous servir, et vous ne pouvez me donner un quart d'heure !... » Eh bien, mes frères, nous aussi, nous en serons là un jour ; vainement nous nous adresserons à nos terres, à nos maisons, à nos trésors, à toutes ces choses auxquelles nous aurons consacré notre vie ; en vain nous leur demanderons le quart d'heure dont nous aurons besoin ; elles ne pourront nous le donner. Et nous mourrons sans l'avoir obtenu !...

PÉBORATION. Faisons donc, en commençant cette nouvelle année, des réflexions sérieuses. Tout le temps que Dieu nous a donné, il nous en sera demandé compte. L'année qui vient de s'écouler se dressera comme témoin au jour de notre jugement. *Vocavit adversum me tempus* (1). Puisse-t-elle parler en notre faveur ! Mais du moins, oh ! que celle que nous commençons soit bonne. Oui, ô frères bien-aimés, ce mot si souvent redit en ce jour, je vous le répète du haut de cette chaire, et c'est un souhait qui part du plus profond de mon cœur. « Bonne année ! » Que Dieu, dans sa miséricorde, abrège les épreuves de son Eglise et console Pie IX, notre bien-aimé Père ! « Bonne année à lui, bonne année à la sainte Eglise ! » Qu'il daigne avoir pitié de notre patrie, refouler le flot des mauvaises passions qui cherche à l'envahir ! qu'il comprime les méchants, et donne aux bons la force et le courage ! qu'il rende parmi nous la foi et la religion florissantes. « Bonne année à notre France ! » Qu'il écarte de vous, mes frères, tous les fléaux ; que la maladie

(1) Thren., I, 15.

épargne vos foyers ; que l'espérance confiée à vos sillons ne soit point déçue ; que vos enfants grandissent dociles et soumis à leurs parents ; que vous leurs pères, vous leurs mères, soyez comblés de toutes sortes de prospérités ! Mais surtout daigne sa miséricorde raviver la foi dans vos cœurs, entretenir parmi vous la paix, l'union, la concorde, et vous faire si bien employer les jours qu'il vous donne, que ces jours soient pour vous non seulement heureux sur la terre, mais méritoires pour la bienheureuse éternité ! Ainsi-soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Sermon de charité

POUR UNE SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT-DE-PAUL

Non in solo pane viti homo, sed in omni verbo quod procedit ex ore Dei. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. (Matth., iv, 4.)

Quand nous voyons dans l'Évangile les multitudes se presser sur les pas de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne nous étonnons pas, mes frères, de ce saint empressement : chacune des paroles tombées des lèvres divines ouvrait à tous ces malheureux des horizons nouveaux, pleins de lumière et d'espérance. Jamais le monde n'avait rien entendu de pareil. Dans cette société de maîtres et d'esclaves, où la force était adorée, où la pauvreté était un crime, où la faiblesse était partout opprimée ; dans cette société pourrie, où l'homme demandait ses jouissances à la vie animale, où il cherchait à s'étourdir de ses souffrances dans le tumulte des affaires, et à noyer ses pleurs dans les plaisirs ; à cette époque, si semblable à la nôtre, où la science et la philosophie avaient la douleur pour ne pas reconnaître le châtement, quels ne furent pas être la surprise, l'émotion, l'émerveillement de tous ces petits, de tous ces faibles, de tous ces déshérités de la terre, lorsque les échos des montagnes leur apportaient ces paroles comme une révélation du ciel : « Bienheureux ceux qui pleurent ; bienheureux ceux qui souffrent ; bienheureux les doux et les pacifiques ; bienheureux ceux qui ont faim et soif ; en un mot, bienheureux les pauvres, parce que le royaume des cieux est à eux. » Certes, il fallait un Dieu pour tenir un pareil langage, et les peuples ne s'y trompaient pas. Ils voyaient déjà poindre l'aurore de leur affranchissement ; et, suspendus aux lèvres divines, ils oubliaient tout, jusqu'aux plus pressantes nécessités de la vie. Alors le divin Maître prenait pitié de ce pauvre peuple : après avoir distribué le pain de vie à ces âmes affamées de la vérité, il songeait aux besoins de leurs corps ; il les faisait asseoir sur la montagne, et, par

un *fiat* de sa toute-puissance, il multipliait les pains et les poissons, pour soutenir leurs forces et récompenser leur généreuse confiance.

Disciples de Jésus-Christ, nous devons, mes frères, suivre ce divin modèle dans la ligne de conduite qu'il tient à l'égard du pauvre. Ce n'est pas s'acquiescer suffisamment envers celui qui a faim que de lui donner le pain matériel : l'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de la parole qui sort de la bouche de Dieu ; c'est cette parole que nous devons recueillir et porter au pauvre ; c'est l'aumône de l'âme, non moins nécessaire que celle du corps au point de vue particulier, mais bien plus nécessaire, bien plus indispensable au point de vue général, pour l'apaisement des esprits et le maintien de l'ordre dans la société.

Tel est le but, éminemment social, que se sont proposé ces nobles jeunes gens qui ont établi en France cette œuvre si chrétienne des conférences de saint Vincent-de-Paul. Ils ne se contentent pas de secourir les pauvres, ils les visitent ; ils ne s'inquiètent pas seulement de leurs besoins matériels, ils s'inquiètent surtout de leurs besoins spirituels. En soulageant les corps, ils veulent sauver les âmes.

Belle et grande mission que nous devons tous nous proposer, mes frères, dans le soulagement des misères humaines, et qui suffirait à elle seule, si elle était partout acceptée, pour raffermir les bases si fortement ébranlées de la société moderne.

C'est donc le sens chrétien de l'aumône, tel qu'il ressort des paroles de mon texte, que je veux, mes frères, m'efforcer de vous faire comprendre. La matière est délicate et épineuse et a besoin de votre bienveillante attention. *Ave Maria.*

S'il ne s'agissait, mes frères, que de plaider en faveur de l'œuvre pour laquelle vous êtes conviés, il serait beaucoup plus simple, et plus habile peut-être, de faire appel à vos sentiments généreux et de remuer les fibres sensibles de vos cœurs, et c'est ce que je ferais sans doute en présence d'un auditoire étranger. Mais, ici, mes frères, vous êtes en grande partie mes paroissiens ; nous sommes en famille ; je sais que la cause de l'œuvre qui nous réunit est gagnée d'avance ; je n'ai, pour ainsi dire, pas à m'en occuper. Ce qui m'occupe en ce moment, ce qui éveille toute ma sollicitude, c'est votre propre intérêt. J'aurai assez fait pour les pauvres, si je parviens à vous faire comprendre le vrai sens de l'aumône, à vous démontrer ce que ce seul mot, entendu chrétiennement, renferme de garanties sociales en même temps que d'espérances éternelles.

Le sens chrétien de l'aumône est tellement méconnu de nos jours, que le mot lui-même a disparu de la langue officielle, et qu'il est devenu en quelque sorte injurieux pour le peuple, qui n'en comprend plus la magnifique signification. Les lois, les décrets, les actes publics ne connaissent plus l'aumône ; ils ne connaissent que l'assistance : et, sous

la plume bureaucratique, la charité, expression toute divine, s'est transformée en bienfaisance, vertu purement humaine. Il y a dans ce changement de mots toute une révolution sociale. C'est l'action de l'homme substituée à celle de Dieu. Le peuple, dont cette substitution favorise les mauvais instincts, l'accepte volontiers et s'en promet de grands avantages. Il ne veut plus aujourd'hui d'aumône, parce qu'il se croit des droits à l'assistance; il rougirait d'accepter la charité, mais il a recours à tous les canaux de la bienfaisance pour assouvir sa soif de bien-être. Que d'institutions nouvelles n'ont pas été créées en sa faveur : crèches, salles d'asile, bureaux de bienfaisance, sociétés de secours, caisses d'épargne, associations de tout genre. On a tout fait, tout essayé pour le satisfaire; y est-on parvenu? En est-il plus content, plus calme, plus heureux? Vous pouvez en juger vous-mêmes, mes frères; et pourquoi tant d'insuccès pour tant d'efforts? Ah! c'est qu'établies pour la plupart au nom de l'homme, ces diverses institutions n'ont pas reçu l'arôme divin qui pénètre le cœur du pauvre et y porte l'apaisement et la résignation. Depuis que le christianisme a apporté dans le monde les grandes idées d'égalité, supprimez le sens chrétien, et l'homme qui reçoit sa subsistance de l'homme devient forcément un ennemi, s'il ne se résout à devenir un esclave, et, le plus souvent, il est l'un et l'autre en même temps. Aujourd'hui, c'est un chien couchant qui lèche la main de son maître pour avoir sa pitance; demain, c'est un tigre altéré de sang qui rugit pour avoir sa proie. Bassesse et ignominie d'un côté, envie et rage concentrée de l'autre; péril pour celui qui donne, s'il est le moins fort; péril pour celui qui reçoit, s'il est le plus faible; haine et défiance de toutes parts; danger permanent pour la société: voilà le bilan de nos institutions charitables telles que la main de l'homme les a travesties.

Il en était tout autrement dans la société chrétienne. Quand le pauvre recevait l'aumône, il recevait un tribut imposé par Dieu. Il n'avait pas plus à en rougir que le fisc lorsqu'il percevait ses impôts, ou le créancier quand il touche l'argent de son débiteur. Je dis plus: le riche, après avoir fait l'aumône, devait encore de la reconnaissance au pauvre qu'il secourait. Et savez-vous pourquoi? C'est que le pauvre, le vrai pauvre, accomplissait pour le riche la sentence portée par Dieu contre l'humanité déchue: « Tu souffriras. » Aussi le chrétien favorisé des biens de la terre ne se contentait pas d'être bienfaisant, il était charitable, c'est-à-dire que sa sollicitude pour le pauvre s'étendait aux besoins de son âme comme aux besoins de son corps. Les hommes les plus éminents en dignités, les plus grandes dames, les reines elles-mêmes se faisaient un honneur de visiter le pauvre dans sa cabane, de l'instruire de ses devoirs, de le consoler dans ses peines, de panser ses plaies, de le soigner dans ses maladies, de l'encourager à l'heure de la mort et de fermer ses yeux, aux doux Noms de Jésus et de Marie.

Voilà, mes frères, comment on comprenait la dignité du pauvre dans la société chrétienne; et cette dignité, les pauvres la comprenaient si bien eux-mêmes, qu'avec les espérances que la religion leur donnait, beaucoup d'entre eux n'auraient pas voulu échanger leur pauvreté contre toutes les richesses de la terre. Allez chercher cette noble fierté chez la plupart des pauvres de nos jours! Depuis qu'ils ne reçoivent plus de la main de Dieu et au nom de Jésus-Christ, savez-vous comment ils reçoivent de la main de l'homme et au nom de l'humanité? Avec la haine dans le cœur et la malédiction sur les lèvres!

Comment finira ce redoutable antagonisme? Dieu le sait! Ce qu'il y a de certain, c'est que la religion seule a, dans son organisation divine, assez de force pour en arrêter les désastreuses conséquences. Il faut revenir aux lois de l'Évangile ou s'attendre aux plus affreux déchirements. Aujourd'hui, le riche, pas plus que le pauvre, n'a le sens chrétien de l'aumône; et je ne serais pas étonné d'avoir provoqué une certaine surprise, lorsque j'ai dit que, dans une société constituée chrétiennement, le pauvre reçoit l'aumône comme un tribut, et qu'il ne doit pas plus en rougir qu'un créancier qui reçoit de l'argent de son débiteur. Cet étonnement prouverait qu'on n'a pas une idée bien nette de l'origine de la propriété et des devoirs qu'elle impose. Laissez-moi vous en toucher quelques mots: je n'en dirai que ce qui se rapporte à mon sujet.

D'après l'enseignement catholique, tous les hommes sont égaux parce qu'ils sont tous les enfants du même Dieu, Père et Créateur de tous les êtres. Dieu, en leur assignant la terre pour demeure avec les conditions de leur nature déchue, s'est engagé par là même à pourvoir à leur subsistance. Pour remplir cet engagement, qu'a-t-il fait? Il a établi un fonds commun destiné à l'entretien de tous, sans exception. Ce fonds commun, ce sont les biens de la terre et tout ce qu'ils comportent; mais comme, pour le bon ordre et l'intérêt de la société humaine, ces biens sont inégalement distribués et le seront toujours, il s'ensuit, par une conséquence immédiate et nécessaire, que ceux qui en sont en possession doivent concourir aux desseins de Dieu et subvenir à l'entretien des malheureux qui en sont privés. C'est une obligation stricte et rigoureuse, une obligation de justice, mais que Dieu seul peut imposer, et qu'il impose en effet; car c'est sur les richesses, quelles qu'elles soient, petites ou grandes, qu'en vertu de son souverain domaine sur tous les biens de la terre, il a prétendu assurer aux pauvres le nécessaire à la vie. Ainsi, fidèles chrétiens qui m'écoutez, quelque justes possesseurs que vous soyez de vos biens, vous devez reconnaître que Dieu en est véritablement le seul propriétaire et que vous n'en êtes que les usufruitiers. Vous êtes, si je puis m'exprimer ainsi, les économes des pauvres et les fermiers de la Providence. Et comprenez bien que c'est là votre meilleur titre de possession. Dieu vous

a donné la jouissance de ces biens ; nul autre que lui ne peut vous la ravir : qu'ils vous soient arrivés par héritage ou par votre industrie, ou par vos talents, ou par votre économie, quelle qu'en soit la source, pourvu qu'elle soit pure, l'origine en est divine, et par cela même inattaquable.

Les législateurs qui ont banni Dieu de nos Codes ont porté un coup fatal à la propriété. En vain, ils ont cherché à fonder les droits de chacun sur l'intérêt social et à les assurer par une pénalité rigoureuse ; tout le monde ne comprend pas l'intérêt social de la même manière, et la pénalité peut effrayer sans convaincre. Les lois humaines sont sujettes à de fréquentes fluctuations ; ce qu'une main d'homme fait aujourd'hui, une main d'homme peut le défaire demain. Tout gouvernement qui ne s'inspire pas de l'éternelle justice ne peut obliger que pour le moment de son existence. Celui qui lui succède a les mêmes droits que lui. Il peut renverser l'édifice élevé par son prédécesseur et en construire un autre d'un ordre tout opposé. Partant du même principe, c'est-à-dire de la souveraineté absolue de cet être de raison qu'on appelle l'Etat, à l'exclusion de Dieu, il peut se dire : « L'Etat, c'est moi ! » et achever par une torche incendiaire l'œuvre de destruction commencée par une plume sacrilège.

Telle est l'impitoyable logique des idées. Celui qui sème les vents prépare une récolte de tempêtes. Depuis la chute originelle, le cœur de l'homme est un volcan qui reçoit de toutes parts des substances embrasées, mais sur l'ouverture duquel Dieu a apposé son sceau divin. Tant que le sceau reste intact, de sourds grondements peuvent se produire sans qu'il y ait explosion, parce que le poids de cette empreinte redoutable lui oppose une résistance invincible. Qu'elle soit brisée, et à l'instant même se manifestent des éruptions plus ou moins terribles, selon la nature et la quantité de matières inflammables qu'on y a jetées. Or, quel est le coupable ? Est-ce le volcan lorsqu'il vomit des torrents de lave, ou la main criminelle qui, en brisant l'empreinte, a mis à jour le cratère ? Ne nous étonnons donc pas, mes frères, des spectacles foudroyants dont nous avons été les témoins ; tâchons de profiter de la formidable leçon, et, chacun dans notre sphère, d'en prévenir le retour. Si nous n'avons pas vu clair à la lueur de l'incendie, qui pourra nous éclairer désormais ? Nous ne pouvons plus nous faire illusion. Nous savons d'où datent tous nos malheurs. En excluant Dieu de la législation, les *immortels* principes de 89 n'ont porté jusqu'ici dans leurs flancs que la destruction et la mort. N'est-ce pas en vertu de ces prétendus principes que le peuple a été poussé au mépris de toutes les lois divines ? On lui a rebattu les oreilles de son omnipotence et de sa souveraineté ; on lui a dit et répété de mille manières que Dieu n'était qu'un vieux mot, un peu lourd, dont il ne fallait plus tenir compte ; que la terre était le seul paradis auquel l'homme pût aspirer ; que tout était fini après la vie ; qu'il fallait se hâter de jouir ;

qu'il n'avait qu'à vouloir, que sa volonté était la suprême loi des nations. On l'a flatté, défié, adoré ; le dieu s'est laissé faire, et maintenant il réclame sa portion de nectar et d'ambrosie dans l'Olympe qu'on lui a montré ici-bas. Qu'auraient à lui répondre ceux qui lui ont appris qu'on pouvait se passer de Dieu, et qui lui ont injecté dans les veines le poison des jouissances matérielles ? qu'auraient-ils à lui répondre s'il leur disait :

« Autrefois, j'avais un Dieu à adorer et je l'adorais de bon cœur, parce que mes supérieurs me donnaient l'exemple et que j'avais besoin de croire en lui au milieu de mes misères et de mes souffrances. Si parfois le malheur appesantissait sur moi son bras terrible, je souffrais avec résignation, parce que je savais que c'était autant d'épreuves qui me vaudraient un bonheur éternel. Mais vous m'avez si bien enseigné qu'il n'y a plus de Dieu, que je commence à le croire. Cependant, comme il faut que j'adore quelque chose, j'adorerai mon corps, qui est mon bien le plus cher, et vous voudrez bien contribuer aux frais de ce nouveau culte.

» Autrefois, j'avais un paradis à gagner ; mais, vous avez détruit en moi cette espérance. Quand je regarde cette grande voûte qui s'élève au-dessus de ma tête, au lieu d'y apercevoir le Dieu qui veillait sur le monde, je n'y vois plus que des nuages et des vapeurs, à travers lesquels brillent des milliers de points lumineux, vastes déserts où ma raison s'égarait depuis qu'ils ne me racontent plus la gloire du Très-Haut. Cependant j'ai besoin de paradis, la soif du bonheur me dévore ; puisque je ne puis plus avoir mon paradis dans le ciel, il me le faut sur la terre, et pour y parvenir tous les moyens me sont bons.

» Autrefois, j'avais un enfer à éviter ; mais sous ce rapport nous étions d'une égalité parfaite, vous croyiez comme moi, et comme moi vous en redoutiez les tourments. Sous l'empire de cette croyance, je restais soumis aux lois et aux puissances de la terre. Je savais de quels anathèmes l'Eglise poursuivait les perturbateurs des sociétés, mais je n'ignorais pas non plus combien de foudres elle avait lancées contre les oppresseurs des nations. Les mêmes menaces atteignaient également et l'oppression et la révolte, et j'obéissais avec joie à la main qui me commandait avec douceur ; je savais d'ailleurs que mes chefs relevaient de Dieu comme je relevais moi-même de mes chefs, et qu'en leur obéissant je n'obéissais qu'à Dieu. Je savais que ces mêmes chefs avaient à rendre à Dieu un compte redoutable, et je me reposais sur l'éternelle justice du soin de me venger s'ils abusaient de l'autorité qui leur était confiée. Mais vous m'avez appris à me moquer de l'enfer ; et maintenant que je n'ai plus rien à craindre, pourquoi ne me livrerais-je pas à toutes mes passions ? Pour satisfaire ces passions, il me faut des richesses, des honneurs, du pouvoir. Il me faut une liberté illimitée. Je vous réclame donc ma part de l'héritage que vous pos-

sédez seuls, et je ne vous reconnais pas pour mes maîtres ; car, maintenant que vous ne me commandez plus au nom de Dieu, au nom de qui me commandez-vous ? Au nom du peuple ; mais le peuple, c'est moi. Si c'est par moi que vous commandez, j'ai le droit de vous ôter aujourd'hui le pouvoir que je vous ai confié hier, et s'il n'y a plus de justice divine qui vous punisse dans l'autre vie de m'avoir mal gouverné dans celle-ci, n'ai-je pas le droit de me faire justice moi-même ? »

Tout cela n'est-il pas d'une logique épouvantable et tous les arguments humains ne sont-ils pas impuissants à y répondre. Ah ! la réponse se trouve dans nos croyances, et vous seules, âmes chrétiennes, pouvez le faire comprendre à ces âmes ulcérées. Dites-leur que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Soyez vous-mêmes cette bouche, et à l'an-mône matérielle qui soulage la faim, ajoutez l'an-mône spirituelle qui calme l'esprit et soulage le cœur. Il y a des affamés de plus d'une sorte, et ceux qui tendent la main dans les rues ne sont pas les plus à plaindre. En dehors de cette enceinte, combien y a-t-il d'âmes défaillantes faute de l'élément divin qui ne les soutient plus. Rejetant cette forte et solide nourriture, elles sont allées s'asseoir au banquet de l'irréligion. Elles ont avalé avec délices les mets corrompus que leur présentait cette dangereuse Circé, et maintenant elles meurent de ce qui les fait vivre et vivent de ce qui les fait mourir. Ayez pitié de ces âmes ; portez la lumière de la charité jusque dans l'étable où elles croupissent. Faites briller à leurs yeux le miroir de la foi ; qu'elles s'y considèrent et qu'elles rougissent de la dégradation où elles sont tombées. C'est l'œuvre de saint Vincent de Paul à laquelle je vous convie tous aujourd'hui. Tous tant que nous sommes, nous avons un grand apostolat à remplir ; soyons des missionnaires au milieu des sauvages de la civilisation moderne. Vous surtout, femmes chrétiennes, usez des influences légitimes que Dieu vous a données, et préparez, si j'ose le dire, de saintes amorces, pour pêcher les âmes dans la vase de l'impiété et les rendre à l'atmosphère pure de la foi. Venez en aide à ces cœurs généreux, à ces esprits élevés, qui, bravant la contagion du mauvais exemple et du respect humain, se sont enrôlés sous la bannière d'un grand saint, d'un Français par excellence, pour secourir tous les genres de misères et porter aux familles dans le besoin, non-seulement le pain qui ranime les corps, mais aussi, mais surtout le pain qui ressuscite les âmes. C'est ce pain-là, femmes chrétiennes, ce pain de résurrection, que vous devez distribuer autour de vous ; mais, pour qu'il soit accepté de ces débilites de la raison humaine, il faut que vous lui donniez une saveur surnaturelle. Commencez par être franchement chrétiennes vous-mêmes ; renoncez aux plaisirs énervants ; repoussez avec horreur et ces spectacles honteux, où la luxure étale toutes ses impudours, et ces livres et ces écrits nauséabonds, vé-

ritables déjections de l'esprit du mal. Bannissez le luxe de vos toilettes, de vos repas, de vos appartements. Revenez à la simplicité de l'Évangile, à la simplicité de ces femmes fortes, vos aïeules, qui ont donné à la France pendant douze siècles une si longue succession de grands hommes. Nobles femmes, généreuses héroïnes, apparaissez dans cette enceinte, venez raconter à vos arrière-petites-filles les mâles voluptés d'une vie sévère et le bonheur qui en est la récompense. Renouez donc, femmes chrétiennes, renouez la chaîne interrompue de ces magnifiques traditions. Les hommes font les lois, les femmes font les mœurs. Du jour où vous aurez rétabli Dieu dans les mœurs, vous forcerez les hommes à le rétablir dans les lois. Le monde alors, comme Lazare à la voix du Christ, seconera son linceul ; la religion revivra, et la France sera sauvée. Ainsi soit-il.

HURAUULT,

Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Fleurs choisies de la vie des saints.

VII

LA MORT DES SAINTS

« Voulez-vous un moyen infailible pour arriver à connaître la valeur d'un homme au point de vue chrétien, dit un illustre publiciste de nos jours ; étudiez-le dans ses derniers moments ; alors qu'il se trouve en face de son éternité, recueillez toutes ses paroles, notez tous ses actes ; avec ces données, vous pourrez aisément former votre jugement. » Le grand évêque de Meaux exprimait la même pensée en ces termes : « La mort révèle le secret des cœurs. »

Assurément, rien ne serait plus facile que de démontrer la solidité de ce genre de témoignage. Voici, par exemple, un moribond qui jouit de toutes ses facultés ; son heure suprême approche, il le comprend ; néanmoins, malgré les exhortations pressantes et réitérées du ministre de Jésus-Christ, vous le voyez insouciant et impassible devant le sort qui l'attend au delà de la tombe. Dites-moi, est-ce que vous ne pourrez pas affirmer hardiment que cet homme ne croit ni au jugement, ni à l'éternité, ni même à l'existence d'un Dieu souverainement juste, puisqu'au jour le plus grave, le plus décisif de la vie, il ne donne aucun signe de religion. Pauvre aveugle, sa mort ne ressemblera que trop à celle de la brute !

En voici un autre, au contraire, dont les dispositions sont bien différentes. La seule pensée des rigueurs de la Justice divine, devant laquelle il va bientôt paraître, le fait trembler ; vous ne le voyez préoccupé que de cette affaire capitale ; les secours de la religion, il les réclame avec instances ; sa piété, en les recevant, est si vive qu'elle fait couler les

larmes des assistants ; ses lèvres brûlantes ne cessent de murmurer des prières ; de temps en temps, on l'entend offrir au Dieu trois fois saint, en expiation de ses fautes, le sacrifice de sa vie ; on lui voit fréquemment tracer sur son front d'une main défaillante l'auguste signe de notre Rédemption, baiser amoureux le crucifix, en un mot, ne rien épargner pour mettre son âme en état de paraître devant son Juge et s'assurer un sort heureux dans l'autre monde. Vous vous dites : Voilà un prédestiné ! et vous ne vous trompez pas.

Je sais qu'à la rigueur, on ne peut pas des dispositions actuelles d'un moribond, quelque excellentes qu'elles paraissent, conclure qu'il a constamment vécu en bon chrétien, parce qu'elles ne sont pas toujours la preuve d'une régularité de mœurs qui ne s'est jamais démentie ; mais ce que l'on doit croire, en raisonnant du moins d'après le cours ordinaire des choses, c'est que, s'il a donné autrefois dans certains écarts, il n'a pas attendu à la dernière maladie pour reconnaître ses fautes et les laver dans des larmes d'une sincère pénitence, à l'exemple du roi David, de saint Augustin et de tant d'autres.

De ce témoignage de la mort, parfaitement vrai, les hagiographes ont toujours su tirer le meilleur parti. Dans les relations qu'ils nous ont laissées de la vie des héros du christianisme, il est à remarquer qu'ils prennent à tâche de nous donner les détails les plus minutieux sur leurs derniers moments.

Rien n'est plus beau, plus instructif, plus touchant que la conduite des saints aux approches de la mort. On les voit se soumettre volontiers à cette dette si humiliante, commune à tout le genre humain. Que dis-je ? habitués depuis longtemps à envisager la mort comme une amie qui viendra briser les liens de leur captivité, les délivrer des tentations, leur ouvrir les portes du bienheureux séjour où ils pourront enfin voir et posséder le Dieu de leur cœur, ils la saluent avec bonheur, l'appellent de leur vœux les plus ardents, tout en manifestant néanmoins qu'ils ne sont point sans redouter la sentence qui va décider de leur sort éternel. Oh ! que leurs paroles en ces moments suprêmes, que leurs prières, que leurs larmes sont éloquentes ! Pour eux, la terre n'est plus rien ; le ciel, notre véritable patrie à tous, où ils vont se rendre bientôt, les attire comme un aimant puissant, et devient de plus en plus l'unique objet de leurs soupirs.

Puisque, nous aussi, nous aurons un jour à franchir ce terrible passage, prenons-les pour nos modèles ; allons nous instruire à leur école ; ils nous parleront de la voix, du geste et du regard ; nous les verrons goûtant les angoisses de la mort, subissant ses douleurs, et cependant surabondant de joie en toutes leurs tribulations fanèbres : nous les écouterons appelant la mort leur sœur, la messagère de Jésus, son ambassadeur, son précurseur chargé de les conduire jusqu'au seuil de l'éternité. Ils se livrent confiants en ses bras, et c'est portés par la

mort qu'ils passent tranquillement de ce monde à Dieu. Ah ! quels témoins ! quels maîtres !

Contentons-nous aujourd'hui de mettre sous les yeux du lecteur la relation des derniers moments d'un des plus illustres et des plus saints pontifes que l'Eglise ait jamais comptés dans son sein, de saint Laurent Justinien, patriarche de Venise, qui vivait dans la première moitié du xv^e siècle. Nous y ajouterons celle de la mort du séraphique saint François. Les détails qui suivent sont extraits des vies de ces saints, écrites par Surinus et Ribadénéira.

Saint Laurent Justinien étant parvenu à l'âge de soixante et onze ans, épuisé de travaux et chargé de mérites, éprouvait un grand désir de la mort ; il demeurait néanmoins soumis au bon plaisir du souverain Maître, qui ne tarda pas à l'éprouver par une maladie des plus dangereuses. On essaya de lui faire comprendre que, dans l'intérêt de sa santé, il devait permettre qu'on le plaçât sur une couche un peu moins dure que la sienne ; mais ce fut en vain : il alla jusqu'à se plaindre de ce qu'on le traitait trop mollement. « Que d'appréts, disait-il, pour la santé d'un misérable sac d'ordure ! Que de choses perdues, tandis que les pauvres de Jésus-Christ manquent de pain, de lit, de feu pour réchauffer leurs membres engourdis par le froid ! »

Le saint prélat ayant connu que le jour de son trépas approchait, sa modestie et son humilité étaient si grandes qu'il se défendait difficilement de la frayeur des jugements de Dieu ; la sérénité de son âme s'en trouvait parfois quelque peu altérés ; mais la pensée que bientôt il allait quitter ce monde de misère et de péché le remplissait tellement de joie qu'il ne pouvait par moment se contenir, nous enseignant par là qu'à l'heure dernière, il faut savoir tempérer la confiance par la crainte, et la crainte par la confiance.

Les gens de sa maison voulurent le porter sur leurs bras à l'église, afin de lui procurer le bonheur de recevoir le saint Viatique qui nous fortifie contre les rigueurs de la mort et les attaques du dragon infernal.

Aussitôt qu'il se fut nourri du pain des forts et qu'il eut été oint de l'huile sainte, on l'entendit adresser à Notre-Seigneur ces tendres et amoureuses paroles :

« O bon Jésus ! vous qui êtes la vie et le salut de mon âme, daignez me recevoir dans vos bras. Si, en ce moment, vous me voyez prosterné en esprit à vos pieds, vous suppliant d'exaucer mes vœux, oh ! je suis loin de vouloir placer ma confiance dans mes mérites ! Je n'ai d'espoir que dans vos miséricordes qui sont infinies. C'est une brebis égarée qui revient à son pasteur ; je vous en conjure, Seigneur, introduisez-le au bercail. Je n'oserais ambitionner l'honneur de m'asseoir à côté des esprits bienheureux qui entourent votre trône : permettez seulement à votre indigne créature de se nourrir des miettes qui tombent de votre table royale. »

Puis, se tournant du côté des assistants :

« Mes biens-aimés, leur dit-il, en attendant l'heure du Seigneur, que chacun de vous garde bien ses commandements; car toute chair est comme l'herbe de la prairie, et toute sa gloire comme la fleur des champs. Observez ce qui se passe en moi : voilà que l'herbe s'est desséchée et que la fleur est tombée ! Et qui des mortels pourra jamais échapper à ce triste sort ? Mes enfants, croyez-en un père qui vous aime, il n'y a rien de plus noble et de plus avantageux en cette vie que de servir le Seigneur. » Quelques instants après, il ajouta : « Mes enfants, faites trêve à vos larmes ; le temps de la tristesse est passé ; voici le moment de la joie ! Comment ne rougirions-nous pas de craindre la mort, nous qui savons que Notre-Seigneur, en présence de qui je me vois étendu, a voulu mourir pour nous sur une croix ? Vous le savez, ô mon Jésus, ce jour, qui sera le dernier de mes jours, je ne l'ai jamais perdu de vue pendant ma vie ! »

Ayant achevé ces paroles, il recommanda aux gouverneurs de la République la justice et la miséricorde envers les pauvres, aux prêtres l'honneur dû à Dieu, le service de son Eglise, la charité entre eux, les conjurant de se souvenir de lui dans leurs prières. A chacun en particulier, il adressa des conseils convenables à sa position ; il les exhorta tous en général à craindre Dieu principalement et à bien observer ses commandements. Puis, ayant donné sa bénédiction aux présents et aux absents, il commanda qu'on l'enterrât sans frais et sans pompe, dans son monastère de Saint-Georges, et rendit aussitôt après son âme au Seigneur.

La mort du séraphique saint François d'Assise n'est ni moins belle ni moins édifiante.

Longtemps avant qu'il quittât cette vie, il annonça à ses religieux que Dieu lui avait révélé son décès ; il leur en marqua même le jour. Durant sa dernière maladie, il se fit transporter à Sainte-Marie de la Portioncule. Etant sur le point de mourir, il voulut, en vrai ami de la pauvreté et pour mieux ressembler à Notre-Seigneur qui était nu quand il expira sur la croix, se dépouiller de ses vêtements ; il s'étendit ensuite sur la terre, et, pour dérober aux regards des assistants la plaie de son côté, il la couvrit de sa main. Alors tous ses frères fondirent en larmes, désolés de la perte qu'ils allaient faire d'un si bon père. Mais lui, s'étant tourné vers eux, leur dit :

« Je viens de remplir mon devoir ; pour vous, agissez suivant l'inspiration de Notre-Seigneur. » Un religieux — c'était celui que le saint aimait à appeler son gardien — ayant saisi le sens de ces paroles, prit aussitôt un vieil habit et une corde, et lui dit : « Ce vêtement, je ne vous le donne pas, je vous le prête comme à un pauvre ; recevez-le en vertu de la sainte obéissance. » Quand le bon père vit qu'il mourrait dans la condition de mendiant et serait enseveli dans un habit d'emprunt, il ressentit une joie extrême et rendit grâces à Dieu. Puis, au nom de l'obéissance, il commanda à ses frères

qu'aussitôt son trépas, ils le missent tout nu à terre pendant le temps qu'il faut pour faire mille pas ; il les exhorta ensuite à l'amour de Dieu, à la pauvreté, à la pénitence, à la mort, s'il le fallait, pour la sainte Eglise romaine ; puis croisant ses bras sur sa poitrine, il donna sa bénédiction aux présents et aux absents, et dit : « Mes enfants, je vous fais mes adieux en vous souhaitant d'avoir la crainte du Seigneur et d'y demeurer toujours. Et, parce que le moment de l'épreuve et de la tribulation approche, heureux seront ceux qui persévéreront dans leur vocation ! Pour moi, je m'en vais auprès de mon Dieu, à la grâce duquel je vous recommande. »

Ayant achevé ces mots, il se fit lire la Passion de Notre-Seigneur selon saint Jean, depuis ces paroles : *Ante diem Paschæ* ; puis il commença à réciter le mieux qu'il put le psaume cxli : *J'ai crié à haute voix vers le Seigneur jusqu'à ce verset. Les justes m'attendent.* En prononçant ces paroles, il rendit l'âme, le 4 octobre de l'an de Notre-Seigneur 1126, la quarante-cinquième année de son âge.

L'abbé GARNIER.

Saint Martin.

ÉVÊQUE DE TOURS (1)

(Suite et fin.)

Vers 371, les habitants de Tours, cachés près de Ligugé, enlevèrent saint Martin et le conduisirent sous bonne garde au peuple assemblé, qui le demandait pour évêque. La foule était immense et unanime ; seuls, quelques évêques de la province résistaient, disant que c'était un homme sans apparence, indigne de l'épiscopat, de mine basse, mal vêtu, mal peigné (2). Mais le peuple se moqua de l'aveuglement qui leur faisait faire l'éloge du saint lorsqu'ils croyaient le blâmer, et il les força d'agréer son choix (3).

Evêque, saint Martin ne changea rien de sa vie austère, garda ses vieux habits, ses habituels humbles, se logea dans une cellule près de l'église, en un mot resta moine. Son autorité et sa dignité s'en accrurent ; la foule de ceux qui recouraient à lui devint si grande, qu'il fut obligé de se retirer à une demi-lieue de Tours, dans un monastère qu'il fonda, entre une petite montagne et la Loire. Son clergé et ses disciples l'y suivirent. Ils étaient quatre-vingts et demeuraient, comme leur maître, dans des cabanes de bois, ou dans des caves creusées dans le roc. Vêtus de poil de chameau, ne buvant point de vin, jeûnant tous les jours, n'ayant rien à eux,

(1) Voir le numéro 4 de la *Semaine du Clergé*.

(2) « Dicentes : Scilicet contemptibilem esse personam, indignum esse episcopatu, hominem vultu despicibilem, veste sordidum, crine deformem. » Sulp. Sever., *De Vita beati Martini*.

(3) « Ita a populo sententia sanioris hac illorum irrita demerita est, qui illustrem virum, dum vituperare cupiunt, prædicabant. »

ne sortant qu'en cas de nécessité, ils passaient leur vie à prier et à méditer. Ce sont eux qui attiraient les grâces que distribuait saint Martin. Beaucoup étaient de grande naissance ; ils avaient renoncé à tout. Plusieurs, dans la suite, devinrent évêques, les peuples s'inquiétant peu de leur cilice, si ce n'est pour l'admirer. C'était cependant le temps du luxe et de la mollesse, des vêtements splendides, et de ces villas dont nous retrouvons encore les magnificences. Mais les chrétiens, se souvenant quelque fois de la pauvreté de Jésus-Christ et de ses apôtres, voulaient avoir des prêtres du monastère de saint Martin.

Il fallait du reste de tels hommes pour achever de conquérir les Gaules avant l'invasion des Francs. La conversion de ces illustres barbares eût été peu durable, si les peuples parmi lesquels ils s'établirent eussent joint les souvenirs du paganisme aux attraits de la civilisation. C'est pourquoi saint Martin est regardé comme un des fondateurs de la monarchie française, qu'il a préparée par ses prédications, éclairée, fortifiée, protégée ensuite par ses miracles. Ce fut sa mission, pour laquelle Dieu lui avait donné *l'esprit et la vertu d'Elie*, l'esprit de foi, de patience, de pauvreté, d'humilité et de prière continuelle ; la vertu des miracles, la puissance sur toute la nature, sur le feu, sur les maladies, sur la mort. Par le signe de la Croix, il arrêta les foules, il renversait les temples, il éteignait l'incendie ou le dirigeait à son gré. On sait comment il se tint intrépide au-dessous d'un arbre qui tombait, pour prouver la vérité de sa foi. Au moment où le pin allait l'écraser, ses moines pâlirent, les païens se réjouirent ; mais l'arbre, repoussé par le signe de la Croix comme par un vent violent, tomba du côté opposé, et faillit tuer ceux qui le croyaient mort (1). Dans le territoire d'Autun, des païens furieux se précipitant sur lui, l'un d'eux, qui l'allait frapper de son épée, tomba à la renverse. Une autre fois le fer fut enlevé de la main d'un homme qui voulait l'assassiner. Le feu reculait devant lui, n'osant atteindre une telle proie. Il préserva une maison en se mettant au-devant des flammes. Ayant failli être brûlé pendant son sommeil, les flammes s'éloignèrent de lui dès qu'il s'agenouilla, en sorte que ses moines le trouvèrent priant saint et sauf au milieu du feu, comme les trois jeunes hommes dans la fournaise.

Souvent les Anges venaient à son aide. Un jour qu'il s'était grièvement blessé en tombant du haut d'un escalier, un Ange daigna panser ses plaies et répandre sur son corps, couvert de contusions, un baume qui le guérit parfaitement. Comme il désirait savoir ce qui s'était passé au concile de Nîmes, où il n'avait

pas voulu aller, un Ange le lui révéla. Les saints Anges le protégeaient dans ses travaux, l'accompagnaient dans ses voyages, le consolèrent dans ses peines, le vengeaient dans ses traverses. Des soldats qui conduisaient un chariot du fisc l'ayant rencontré dans un chemin étroit, leurs chevaux, effrayés de son vêtement de peau et de son manteau noir, se jetèrent dans un marais. Les soldats, furieux de cet accident, rouèrent saint Martin de coups et le laissèrent sur le chemin à moitié mort, tout couvert de sang. Le saint, muet, immobile, avait reçu les coups avec une patience qui redoublait leur rage. Quand ses moines le rejoignirent, ils le replacèrent sur son pauvre petit âne ; car c'est ainsi qu'il faisait la visite de son diocèse. Mais bientôt ils virent revenir les soldats, qui, confus et pleurant leur crime, se jetèrent aux genoux du saint, en le suppliant de leur pardonner et de leur permettre de continuer leur voyage ; car leurs chevaux ne voulaient plus faire un pas. Après avoir essayé de tous les moyens que leur suggérait leur brutalité, forcés enfin de reconnaître la puissance divine qui les arrêta, ils demandèrent aux passants le nom de l'homme qu'ils venaient de battre si cruellement. Le saint évêque leur ayant pardonné, leurs chevaux partirent aussitôt sans peine.

Le comte Avitianus était arrivé un soir à Tours avec une longue file de prisonniers enchaînés, qu'il se proposait de mettre à la torture le lendemain. Dès que saint Martin l'eut appris, il se rendit au palais du comte, un peu avant minuit. Les portes étaient fermées, les gardes endormis. Le saint, se prosternant, recourut à la prière. Aussitôt Avitianus, réveillé en sursaut par un Ange, entend ces paroles : « Le serviteur de Dieu est prosterné à ta porte, et tu dors ! » Il saute hors du lit, appelle ses esclaves et crie tout tremblant : « Courez ouvrir au serviteur de Dieu. » Les esclaves, persuadés qu'il avait rêvé, firent semblant d'aller à la porte et revinrent en disant qu'il s'était trompé. Avitianus se rendormit ; mais bientôt il reçut une plus violente secousse, et se sentait tout agité de corps et d'esprit, il courut lui-même à la porte, où il trouva le saint évêque. « Pourquoi, seigneur, lui dit-il, en agir ainsi ? Je vois ce que tu veux ; éloigne-toi promptement, de peur que la colère céleste ne me dévore. J'ai assez souffert. Crois bien que ce n'est pas pour rien que je suis venu ici moi-même. » Il fit aussitôt délivrer tous ses prisonniers et partit le matin, laissant la ville dans la joie d'être délivrée de sa présence ; car c'était un homme féroce et sanguinaire. Depuis, saint Martin le rendit meilleur en soufflant sur lui, pour chasser le démon qui le poussait au mal.

L'empereur Valentinien 1^{er} avait aussi éprouvé la force de ses prières. Le saint évêque étant allé à Milan lui demander quelques grâces pour son troupeau, l'empereur, excité par sa femme, qui était arienne, refusa de le voir. La porte du palais lui ayant été fermée à plusieurs reprises, il prit un ci-

(1) « Pallebant eminus monachi .. solam Martini mortem expectantes. At ille confusus in Domino, intrepidus opperens, cum jam fragorem sui pinus concidens edidisset, jam cadenti, jam super se ruenti, elevata manu, signum salutis opponit. Tum vero turbinis modo (retroactam putares) diversam in partem ruit, adeo ut rusticos qui tunc loco steterant, pœne prostraverit. »

lice, le couvrit de cendre et se mit à jeûner et à prier jour et nuit. Le septième jour, un Ange lui apparut et lui dit : « Si bien fermées que soient les portes, elles s'ouvriront d'elles-mêmes ; si farouche que soit l'empereur, il s'adoucirait. » Saint Martin trouva, en effet, les portes ouvertes, et pénétra jusqu'à l'empereur. Valentinien, le voyant venir, frémit de colère et ne daigna même pas se lever ; mais son siège s'enflammant aussitôt le força d'aller au-devant du saint pour ne pas être brûlé. Ce prodige le fit rentrer en lui-même. Il embrassa l'évêque plusieurs fois, comme pour réparer l'outrage qu'il avait voulu lui faire, l'invita à sa table, lui offrit beaucoup de présents qu'il refusa, et lui accorda tout ce qu'il souhaitait.

L'empereur Maxime ne lui fit pas moins d'honneurs à Trèves, lorsqu'il alla solliciter la grâce de plusieurs personnes condamnées à mort pour leur attachement à Gratien, auquel Maxime avait enlevé l'empire : mais le saint refusa de s'asseoir à sa table, et lui reprocha son crime. Maxime dit qu'il avait été contraint par ses soldats de prendre la pourpre ; il se justifia comme il put, pria, supplia, et parvint à triompher de sa résistance. Il en eut tant de joie qu'il invita les plus grands personnages de sa cour. C'est dans ce festin que le saint évêque passa la coupe à son prêtre, avant de la rendre à l'empereur ; ce qui fut admiré de tous les convives comme un grand acte de foi.

Maxime, du reste, était chrétien ; il aimait à entretenir le saint de la vie future, de la gloire éternelle. L'impératrice, surtout, restait comme suspendue à ses lèvres. Souvent elle se prosternait à ses pieds, qu'elle arrosait de ses larmes. Elle pria l'empereur de lui permettre de donner à dîner à cet hôte illustre. L'empereur y consentit, et fit de telles instances que saint Martin accepta, quoiqu'il évitât autant qu'il pouvait la compagnie des femmes. L'impératrice prépara elle-même tout le repas ; elle fit cuire les aliments, approcha la table, couvrit le siège d'un tapis, présenta l'eau pour laver les mains, et servit les mets. Pendant que saint Martin était assis, elle se tenait debout immobile, à une petite distance de la table, comme une servante. Elle-même lui versa à boire et lui donna la coupe. Après le repas, elle ramassa précieusement les morceaux de pain et les miettes, heureuse d'avoir reçu cet homme comparable aux Apôtres et aux Prophètes (1), et espérant par là avoir part un jour à sa récompense, selon la parole du Seigneur (2).

Pourtant ce fut à Trèves que la charité entraîna saint Martin à communiquer avec des évêques qui semblaient soumettre le clergé à la juridiction séculière. Il le fit pour sauver la vie des condamnés ;

(1) « Apostolis comparat et Prophetis. » Saint Martin avait prédit à Maxime que s'il allait en Italie, il aurait d'abord quelque succès, mais périrait bientôt. Et, en effet, après s'être emparé de l'Italie, il fut pris dans Aquilée par les soldats de Théodose le Grand, qui lui coupèrent la tête le 27 août 388.

(2) Matth., x, 41.

mais il se reprocha si vivement sa condescendance, qu'à deux lieues de Trèves, s'étant mis en prières dans un bois près d'Esternach, un Ange lui apparut et lui dit : « Tu as raison, Martin, de t'affliger ; mais tu ne pouvais réussir autrement. Reprends courage, arme-toi de constance, de peur que tu ne mettes en péril, non plus seulement ta gloire, mais ton salut (1). » Aussi, depuis, se donna-t-il bien de garde de communiquer avec ces évêques. Et un jour qu'il délivrait les possédés avec plus de peine, il avoua en pleurant qu'il sentait en lui une diminution de puissance, par suite de cette communion, à laquelle il avait pris part un instant, par nécessité, et non de cœur.

Cependant les démons tremblaient devant lui comme devant leur juge. Dès qu'il sortait de sa cellule pour aller à l'église de Tours où on lui amenait les démoniaques, ils agitaient ces malheureux avec fureur, les élevaient en l'air, et poussaient des gémissements terribles. Le saint, faisant retirer la foule, fermait les portes de l'église ; il était vêtu d'un cilice couvert de cendre ; il se prosternait à terre et priait. Les démons, mis à la torture par sa prière ardente, souffraient des tourments affreux, confessaient leurs crimes, et enfin sortaient. Une fois, la paille sur laquelle il avait couché suffit pour guérir un énérgumène. Ayant rencontré, en revenant de Trèves, une vache qui avait blessé plusieurs personnes, il dit au démon qui la rendait furieuse : « Retire-toi, méchant ; » et aussitôt la vache, devenue parfaitement calme, se prosterna aux pieds du saint, qui la renvoya à son troupeau.

Tous les animaux lui obéissaient. Voyant un lièvre poursuivi par des chiens, il leur commanda de s'arrêter. Les chiens restèrent comme cloués au sol, et le lièvre s'échappa. Il dit à un serpent qui, fendant les eaux du fleuve, s'approchait du bord : « Au nom du Seigneur, je t'ordonne de t'éloigner ; » ce qui le fit retourner sur l'autre rive. « Hélas ! ajouta-t-il en poussant un soupir, les serpents m'écoutent et les hommes ne m'écoutent pas. » Un des esclaves d'Evanthius avait été mordu par un serpent ; il était déjà tout enflé, et on le croyait perdu, lorsque le saint mettant le doigt sur la plaie, le venin sortit en abondance avec le sang. Il se leva complètement guéri. Evanthius lui-même avait été guéri d'une maladie mortelle par la seule approche de saint Martin, qu'il avait prié de le venir voir, en sorte qu'il accourut au-devant de lui pour le remercier.

En entrant à Paris, dans un de ses voyages, saint Martin avait aussi guéri un lépreux en l'embrassant, là où est maintenant l'horloge du Palais. A Trèves, il avait rendu la santé, en présence du peuple et de plusieurs évêques, à une jeune fille percluse de tout son corps. A Vienne, saint Paulin de Nole, dont il

(2) « Astitit ei repente Angelus : Merito, inquit, Martine, compungeris, sed aliter exire nequisti. Repara virtutem, resume constantiam, ne jam non periculum glorie, sed salutis incurreris. *Dialog. III.*

toucha les yeux avec un pinceau, recouvra l'entier usage de la vue, qu'une cataracte commençait à lui faire perdre. En allant à Chartres, saint Martin passa dans un bourg qui était païen. Une grande foule, cependant, s'était assemblée pour le voir, de tous les villages voisins. Il leur annonçait l'Évangile avec une force surhumaine, lorsqu'une femme s'approcha, portant le cadavre de son enfant. Elle le lui présenta et lui dit : « Nous savons que tu es un ami de Dieu, rends-moi mon fils, c'est mon unique enfant (1). » La foule, par ses acclamations, joignit ses instances à celles de la mère. Voyant alors qu'il pouvait obtenir un miracle pour sauver ce peuple, il prit le corps dans ses mains, s'agenouilla, et ayant prié Dieu, rendit l'enfant plein de vie à sa mère. Un immense cri s'éleva vers le ciel, proclamant le Seigneur Jésus; chacun se pressait aux genoux de l'évêque en lui demandant de le faire chrétien. Se tournant vers sa suite, le saint dit « qu'il n'était pas inconvenant de faire des catéchumènes en plein champ, là où d'ordinaire se font les martyrs; » et aussitôt il leur imposa les mains. A Chartres, un père lui présenta sa fille âgée de douze ans, qui était muette. Il se prosterna selon sa coutume, bénit un peu d'huile, qu'il versa dans sa bouche. Le premier mot qu'elle prononça fut le nom de son père, qui se mit à pleurer au son de cette voix qu'il n'avait jamais entendue.

Mais que pouvait refuser le Seigneur à l'homme qui vivait dans la familiarité de sa très sainte Mère, de ses anges et de ses saints? Un jour que saint Sulpice Sévère veillait à la porte de sa cellule, avec un autre de ses disciples, il entendit un bruit de voix sans pouvoir distinguer les paroles. Comme nul n'était entré, le saint évêque, vaincu par les prières de saint Sulpice, avoua que la très sainte Vierge l'était venu visiter avec sainte Thècle et sainte Agnès; qu'elles étaient venues bien d'autres fois, et qu'il voyait souvent aussi les Apôtres saint Pierre et saint Paul.

Ce fut dans ces entretiens célestes qu'il apprit que l'heure de sa mort approchait; et il l'annonça aux Frères. Ayant été obligé d'aller à Candes, pour rétablir l'union dans le clergé de cette Église, il partit, sachant qu'il ne reviendrait pas. Beaucoup de ses disciples l'accompagnèrent. Sur les bords de la Loire, il vit des plongeurs poursuivre des poissons et les dévorer avidement. « Voilà, dit-il, comme les démons saisissent les âmes à l'improviste et les dévorent. » Puis il commanda aux oiseaux de quitter le fleuve; et se rassemblant aussitôt, ils s'envolèrent dans les forêts. Il avait à peine réconcilié ses prêtres, que tout d'un coup ses forces l'abandonnèrent. Il réunit ses disciples, pour leur faire ses adieux. Ils lui dirent en pleurant: « Père, pourquoi nous quittes-tu? A qui laisses-tu tes enfants désolés? Des loups ravissants se jetteront sur ton troupeau,

et qui pourra le défendre quand il aura perdu son pasteur? Nous savons combien tu désires le Christ; mais ta récompense est assurée, et pour être différée elle ne sera pas moins grande. Aie plutôt pitié de nous, que tu abandonnes (1). » Touché de leurs larmes il ne put retenir les siennes, et se tournant vers Dieu, il lui dit : « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail; que votre volonté soit faite. » O homme admirable, ajoute saint Sulpice Sévère, dont l'Église a consacré les paroles, ô homme admirable, que le travail n'avait pas lassé, que la mort ne pouvait vaincre, qui ne craignait pas de mourir et qui ne refusait pas de vivre!

Comme il était couché sur la cendre et le cilice, ses disciples voulurent mettre sous lui un peu de paille; mais il leur dit : « Mes enfants, il ne convient pas qu'un chrétien meure autrement que sur la cendre; je pécherais, si je vous laissais un autre exemple. » Il priait sans cesse, les yeux et les mains levés vers le ciel. Des prêtres qui l'entouraient l'ayant prié de changer de côté pour soulager son corps, il leur dit : « Laissez-moi, mes frères, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, et diriger mon esprit dans le chemin qu'il doit suivre pour aller à Dieu. » En ce moment, il aperçut le démon à ses côtés : « Que fais-tu ici, bête cruelle? lui dit-il. Rien en moi ne t'appartient, misérable. Je suis dans le sein d'Abraham. » Et en même temps il mourut.

Aussitôt son corps resplendit d'un éclat céleste; son visage éblouissait de clarté, ses membres avaient la beauté de ceux d'un enfant. On eût dit qu'il jouissait déjà de la gloire de la résurrection. C'était un dimanche, à minuit, le 9 novembre de l'an 396; il était dans la quatre-vingt-unième année de son âge, la vingt-sixième de son épiscopat. Saint Grégoire de Tours rapporte que plusieurs personnes entendirent alors les chants des Anges, qui ne cessèrent d'accompagner ce saint corps jusqu'à Tours, où il fut d'abord déposé sur le rivage de la Loire, là où était une chapelle appelée le *Petit Saint-Martin*; puis inhumé dans le cimetière, à un quart de lieue de la ville. Saint Brice, successeur de saint Martin, y éleva sur son tombeau une église dédiée à saint Etienne, et qui devint bientôt trop petite pour contenir la foule des pèlerins accourus du monde entier, en sorte que saint Perpet fit construire une basilique spacieuse où furent transférées, le 4 juillet 473, les saintes reliques enfermées dans un vase d'albâtre et dans une châsse de métal précieux. C'est là qu'après l'invasion des Normands on les rapporta, le 4 décembre l'an 887, au milieu des miracles et des prodiges de tout genre; car sur leur passage les malades étaient guéris, les arbres reverdissaient,

(2) « Scimus quia amicus Dei es, restitue mihi filium meum; quia unicus est mihi. » *Dialog. II.*

(1) « Cur nos pater deseris? aut cui nos desolatos relinquis? invadent gregem tuum lupi rapaces: et qui nos a morsibus nostris, percusso pastore, prohibebit? Scimus quidem desiderare te Christum: sed salva tibi sunt tua præmia: nec dilatata minnentur: nostri potius miserere, quos deseris. » *Epist. ad Basulam,*

les prairies couvraient de fleurs. C'est de là qu'on les tira en 1433, sous le règne de Charles VII, pour les mettre dans une chasse d'or, qui fut exposée sur une estrade d'argent, au-dessus de la coupole, avec le buste d'or où le roi Charles le Bel avait placé, en 1323, le chef de saint Martin. En 1562, les protestants fondirent les chasses, brûlèrent les corps des saints ; mais on parvint à sauver une portion du chef et d'un bras de saint Martin, et on recueillit ses cendres, qui furent placées dans le caveau où les reliques avaient autrefois reposé. C'est ce tombeau que Mgr Guibert découvrit, le 14 décembre 1857, dans la cave d'une des maisons construites sur l'emplacement de l'ancienne basilique, que la Révolution avait ruinée et que l'Empire acheva de démolir en 1802.

L'abbé E. DARAS.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

L'ABBÉ GERBET

(Suite.)

Nous ne pouvons entrer dans le détail des œuvres de son administration ; nous dirons seulement que son active sollicitude se fit sentir partout. Il surveilla, il encouragea les pieuses communautés qu'il avait trouvées dans son diocèse ; il en établit de nouvelles ; il dota Perpignan d'un couvent de capucins, et préparait de nouvelles fondations quand la mort vint le frapper. Quant au clergé diocésain, il fut l'objet constant de ses soins, il l'aimait de tout l'amour qu'il lui avait promis. Citons ici quelques lignes du mandement des vicaires capitulaires, expression des sentiments de tous :

« Cette bonté qui s'épanchait sur tous avait cependant pour objet privilégié ses prêtres. C'est à vous maintenant que nous aimons à en appeler, chers confrères, serviteurs dévoués de Dieu, de son Eglise et des peuples qui vous sont confiés. Qui de vous s'est entretenu avec lui, et ne s'en est pas trouvé éclairé, touché, consolé ? Mais c'est surtout dans ces retraites pastorales, dans ces réunions de frères sous le regard d'un père, qu'il aimait à vous parler souvent, longuement et jusqu'à épuisement de ses forces ; et malgré la fatigue, comme il aimait encore à entretenir chacun de vous en particulier, n'ayant qu'une crainte, c'est que quelqu'un peut-être, pendant ces journées qui s'écoulaient trop vite, ne pût parvenir à lui parler. »

Une des joies de l'évêque de Perpignan, sa plus grande joie peut-être, était de penser que la prière ne manquait jamais dans son diocèse. Que de fois on l'a entendu dire en se promenant le soir sur la terrasse de l'évêché : « Nous avons des communautés religieuses qui prient jour et nuit. Maintenant, mon diocèse repose, et voilà que les Carmélites de Vinça vont se lever à dix heures pour prier jusqu'à minuit. Les Clarisses et les RR. PP. Capucins de Perpignan se lèveront à minuit et prieront jusqu'à

deux heures ; et enfin, à deux heures les Trappistines d'Espira se lèveront aussi pour prier jusqu'à quatre. Quel bonheur ! jour et nuit, des diverses parties de mon diocèse, la prière monte vers ciel ! » Et quand il parlait ainsi, son doux et noble visage rayonnait.

Le soin constant de son diocèse n'empêchait pas l'évêque de Perpignan de songer aux besoins généraux de l'Eglise. Sentinelle vigilante, il portait partout ses regards et répondait vaillamment à l'interpellation du prophète : *Custos, quid de nocte ?* Aucun des faits graves qui, durant sa carrière, ont préoccupé l'opinion n'a pu s'accomplir sans qu'il l'ait jugé. Tantôt comme publiciste, tantôt comme évêque, il a combattu les combats du Seigneur. Aussi, dit son panégyriste, quand les évêques se réunirent à Rome en 1862, « il était là, comme Jeanne d'Arc, digne d'assister au triomphe, parce qu'il avait porté la bannière au combat. Et nous aimions à nous montrer du doigt celui qui avait si habilement manié le glaive, le grand évêque de Perpignan !

Dans la nuit du 7 au 8 août 1864, le vaillant lutteur s'occupait à démasquer la stratégie frauduleuse de la *Vie de Jésus*, par Ernest Renan. Sa plume venait de s'arrêter sur les paroles de saint Pierre : « Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant. » Fatigué, il respirait un peu d'air frais sur la terrasse de l'évêché, lorsqu'une maladie subite vint l'atteindre. Le mal fit des progrès rapides et bientôt l'on dut dire au prélat que les médecins étaient inquiets. Sur-le-champ, il donna ordre d'envoyer un secours à une pauvre famille qui vivait de ses bienfaits et se prépara à la mort. Se sentant sur le point de mourir, il leva les mains vers le ciel, les joignit avec une foi et une piété admirables et prononça distinctement ces paroles qui furent les dernières : « Mon Dieu ! mon Dieu ! vous le voulez ! Qu'il en soit fait ainsi ! » Pie IX, apprenant la mort de l'illustre et saint évêque : « Il est au ciel, dit-il, le vaillant défenseur de la foi ; mais quelle perte pour l'Eglise ! » Court éloge, mais expressif et bien digne du vaillant prélat.

II. Pour apprécier dignement l'abbé Gerbet, il ne suffit pas de connaître ses vertus, il faut étudier ses écrits. La liste en est longue ; nous la dresserons fidèle, sans tenir compte des lettres qu'il aimait peu à écrire, des articles de journaux, bien qu'ils soient nombreux, et des œuvres pastorales qui forment pourtant la matière d'un volume. Nous parlerons seulement des ouvrages publiés et des études consignées dans les Revues, qui seraient de nature à devenir, entre les mains d'un éditeur intelligent, d'excellents ouvrages. L'ensemble de ces publications nous découvrira le zèle de l'éminent auteur ; l'indication de leur objet fera soupçonner assez les richesses et la constante élévation de sa pensée.

L'abbé Gerbet débuta dans les lettres en 1826, par un traité scolastique sur la certitude, et compléta en 1831 ce premier travail, par un volume intitulé : *Coup d'œil sur la controverse chrétienne*. Dans le premier ouvrage, il avait cherché à déter-

miner d'une manière abstraite les lois de la logique du catholicisme. Dans le second, il envisageait cette logique en action ; il l'observait comme un grand fait, dont la controverse chrétienne, à ses différentes époques, présente le développement. Cet écrit était donc comme la vérification historique de l'autre. Les déductions rationnelles y subissaient l'épreuve de la réalité. Cette double question touche aux fondements de la philosophie. Les dogmatiques affirment que l'homme peut tout connaître ; les sceptiques nient qu'ils puissent avoir quelque certitude. La vérité est qu'il ne faut aller ni si haut ni si bas, et, quant à la certitude, on ne peut nier son existence sans la prouver. Lamennais acceptait le fait de la certitude, mais il l'expliquait mal, et, dans la confusion de ses explications, il y avait un péril dont il ne se rendait pas compte. L'abbé Gerbet, dans ces deux ouvrages, veut ramener la doctrine du maître au sens juste dont elle est susceptible. Y réussit-il ? il serait difficile de le prétendre ; car alors, cette question fort controversée était moins bien comprise qu'aujourd'hui. Du moins, si nous ne pouvons accepter sans réserve la doctrine de notre auteur, nous ne saurions taire la justice qu'il se rendit. Bien que, dans la condamnation de Lamennais, les ouvrages de Gerbet n'eussent été l'objet d'aucune censure, ce dernier retira de la circulation son *Coup d'œil sur la controverse*. Gerbet n'avait pas imité Fénelon errant, il l'imitait dans son repentir.

En publiant ce dernier écrit, Gerbet s'était engagé à ne pas continuer ce genre de polémique. « Le mouvement qu'elle a produit dans les écoles catholiques, disait-il, est devenu si irrésistible, qu'il n'a besoin pour s'achever que du temps seul. Le cercle des discussions logiques est accompli, et il est déjà permis d'entrevoir les cercles nouveaux que la science catholique doit parcourir dans un avenir prochain. » Plus tard, les écarts de Lamennais obligèrent Gerbet à revenir sur cet engagement : il publia les *Réflexions sur la chute de M. de Lamennais*. Dans cet écrit, il revenait sur la question de la certitude, mais pour découvrir les paralogismes du système lamennais et en dénoncer le vice radical. Ce vice, dit-il quelque part, ne consiste pas à accepter, comme preuve de vérité, le consentement du genre humain, mais à subordonner à ce consentement l'autorité de l'Eglise, à créer ainsi, dans la hiérarchie des pouvoirs spirituels, un pouvoir supérieur à celui de la Chaire Apostolique. On ne pouvait mieux accuser la grande erreur de Lamennais. Au demeurant, dans le cours de sa discussion, l'auteur ne cessait pas d'aimer celui qu'il devait combattre. « Celui qui déclare une guerre ouverte à l'Eglise, disait-il, a eu en moi un ancien ami qui l'aimait d'une amitié née aux pieds des autels... A ce souvenir, je tombe à genoux, offrant à Dieu pour lui des prières auxquelles il n'a plus foi et je ne me relève que pour combattre, dans l'ami de ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour. »

Et ailleurs : « Dieu voit, dans le passé, des mérites qui montent vers lui comme une prière, et la mémoire de Dieu est miséricordieuse. Rien ne nous est aussi consolant que cette pensée ; rien, si ce n'est le désir, que Dieu lit au fond de notre âme, de donner, s'il le fallait, tout notre sang, pour obtenir à Tertulien tombé la grâce d'une seule larme. » Mais alors Lamennais fraternisait avec Béranger. Comme Dieu abaisse ceux qui le trahissent !

Sur ces entrefaites, l'abbé Gerbet composait un opuscule intitulé : *Philosophie de la philosophie de l'histoire* : titre un peu obscur, comme l'ouvrage lui-même. Mais à cette époque personne n'avait encore abordé ce sujet épineux, excepté Voltaire, qui avait débité là-dessus des platitudes où il n'y a justement ni histoire ni philosophie. Pour expliquer le thème de l'abbé Gerbet, deux mots suffisent. La philosophie est la science des causes premières et des fins dernières. La philosophie de l'histoire est la science supérieure qui nous montre la Providence divine conduisant la liberté humaine par un plan arrêté et des péripéties prévues aux fins surnaturelles de l'humanité. La philosophie de cette philosophie, c'est l'ensemble des principes philosophiques d'après lesquels on doit raisonner le développement historique du genre humain. L'abbé Gerbet expose ses principes avec les ressouvenirs corrigés des doctrines de Lamennais. L'abbé Blanc les a exposés depuis d'après les principes métaphysiques du vicomte de Bonald ; l'académicien Guiraud en a fait l'objet de théories plus brillantes que solides, où il produit, dit-il avec raison, « les témérités de son orthodoxie ; » enfin les abbés Frères et Roux-Lavergne, Barchon de Penhoën et d'autres ont continué de parcourir cette immense carrière entr'ouverte par l'abbé Gerbet. Dans les lettres chrétiennes, une question soulevée n'est pas toujours une question résolue. Dieu ne départ pas à un même esprit toutes les lumières ; mais ce que l'un commence l'autre l'achève, et l'équité oblige de partager les mérites entre l'auteur hardi qui soupçonne un problème et les laborieux auteurs qui en recherchent les solutions.

(A continuer.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Droit canonique.

DES LIVRES ÉLÉMENTAIRES

(Suite.)

La publication par un avocat, M. Henrion, d'un *Code ecclésiastique français*, prenait en quelque sorte le caractère d'un avertissement et d'un reproche indirect adressé aux hommes qui, appartenant au clergé, n'auraient pas dû se laisser devancer par un laïque. Cependant aucun canoniste ne se révélait. La nécessité d'un enseignement spécial s'accroissait chaque jour davantage ; on voulut y déférer d'une

certaine manière, au moyen de divers ouvrages et réimpressions, qui ont eu dans leur temps un véritable succès.

En première ligne, nous mettrons le *Rituel du diocèse de Belley*, publié par Mgr Devie, évêque de Belley. La première édition est de 1830, (Lyon, maison Pussand). Le vénérable auteur, animé d'intentions excellentes, nous n'en saurions douter, se montre beaucoup trop attaché à certaines idées qu'on lui avait inculquées dans sa jeunesse. Après avoir cité un beau passage de saint François de Sales, touchant la soumission, le respect et la confiance filiale que les ecclésiastiques doivent avoir pour le Pape, il n'hésite pas à écrire ce qui suit : « On aurait tort de croire que cette doctrine de saint François de Sales est différente de celle qui est enseignée par nos auteurs français les plus attachés aux libertés de l'Eglise gallicane. On peut en juger par les propositions suivantes, extraites de leurs ouvrages. » Parmi les propositions se trouve celle-ci, savoir que « les décisions doctrinales du Pape n'acquièrent le suprême degré d'infaillibilité, qui les rend irréformables et irréfragables, que lorsque le consentement de l'Eglise enseignante y adhère... » Quelle illusion et tout à la fois quel procédé ! Mettre une pareille proposition sous le couvert du nom et de l'autorité du grand évêque de Genève ! « Les évêques, dit encore Mgr Devie, sont les successeurs des apôtres, les héritiers des pouvoirs, des fonctions et des privilèges que Jésus-Christ leur a accordés... » La saine doctrine est que les évêques sont venus après les apôtres, *in locum apostolorum successerunt*, dit le Concile de Trente, mais qu'ils ne les ont pas remplacés ; que les privilèges de l'apostolat non point passé aux évêques, mais seulement les droits de l'épiscopat. Il ne faut pas être surpris, d'après cela, de voir l'évêque de Belley s'exprimer d'une manière peu nette, à propos de la maxime si chère aux gallicans, savoir que l'évêque peut faire pour son diocèse ce que le Pape fait pour toute l'Eglise. Mais le titre du tome 1^{er} ne porte-t-il pas qu'il renferme des ordonnances pour « régler la discipline ecclésiastique du diocèse ? » comme si la discipline ecclésiastique dépendait uniquement et principalement des règlements épiscopaux. La vérité est que la discipline résulte des saints canons, des lois générales portées par le Pape et par les conciles. Le devoir de l'évêque est de maintenir la discipline, non pas de la régler. Nous ne jouons pas ici sur des mots, il s'agit des principes mêmes. Qu'on y prenne garde ! En droit canonique, comme en philosophie et en théologie, les expressions impropres et incomplètes, les termes équivoques et les faux synonymes commencent d'abord par altérer les notions et finissent par engendrer des erreurs.

Nous ne prétendons pas, bien entendu, relever tout ce qu'il y a d'inexact dans le *Rituel de Belley*, nous aimons mieux reproduire ce passage du mandement que Mgr Devie a fait imprimer en tête :

« Qu'on saisisse bien notre pensée : non seulement cet ouvrage ne doit pas dispenser d'étudier et de faire des recherches ; mais il est, au contraire, destiné à faire voir aux ecclésiastiques que ce n'est que par une étude approfondie de la religion, de l'histoire ecclésiastique, du droit canonique, de la théologie dogmatique et morale, qu'on peut se mettre au niveau des connaissances nécessaires pour remplir l'auguste mission que nous avons reçue du ciel. »

Un autre ouvrage du même genre et, disons-le, du même esprit, a été, à peu près dans le même temps, mis en circulation parmi le clergé, savoir *Instructions sur le rituel de Langres*, par le cardinal de la Luzerne, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'un grand nombre de notes, par M. l'abbé Affre, vicaire général de Paris. (Paris, Méquignon junior, 1835.) Le mérite et certains défauts du livre sont révélés par les lignes suivantes, extraites de l'Avertissement : « Cet ouvrage, dit-on, a toujours joui d'une réputation bien méritée ; cependant on y avait remarqué des décisions peu exactes et quelques principes sujets à difficulté. Un savant professeur de théologie les avait relevés, dans la précédente édition, par quelques observations où les vrais principes sont énoncés clairement et établis de la manière la plus solide. Nous avons textuellement reproduit ces notes ; seulement, nous les avons intercalées dans le corps de l'ouvrage, aux endroits mêmes où se trouvent les erreurs qu'elles relèvent... Voici maintenant la nature et l'objet de nos propres additions. Nous avons cru devoir : 1^o noter encore quelques décisions d'une application peu pratique, mais qui, étant moins conformes à la doctrine générale des théologiens, méritaient d'être relevées ; 2^o... » Il suffit de parcourir les annotations pour constater combien elles étaient nécessaires. Malheureusement on n'en a pas mis autant qu'il en fallait. L'auteur principal était gallican, les annotateurs gallicans ; que le lecteur se tienne pour averti. C'est dommage vraiment ; car il y a, dans ce *Rituel de Langres*, quantité de pages excellentes ; il est difficile de trouver un résumé aussi clair, aussi limpide. On pourrait faire sur ce modèle un travail accompli, si tant est qu'il soit possible à l'humaine infirmité de produire quelque chose d'accompli.

En présence de tous ces fruits de l'école gallicane : *Institutiones* de l'abbé Delort, *Code ecclésiastique* de M. Henrion, *Rituel de Belley*, *Rituel de Langres*, le lecteur doit se demander où étaient, et ce que faisaient les défenseurs de la sainte doctrine. Hélas ! ils étaient rares, et ils ne se hâtaient pas d'agir. Cependant, en regard des livres dont nous venons de parler, et pour suivre en quelque sorte la méthode adoptée, M. l'abbé Gousset, vicaire général de Besançon, depuis évêque de Périgueux, archevêque de Reims et cardinal, vint placer la réimpression des *Instructions sur le rituel de Toulon*, accompagnée de notes nombreuses imprégnées d'un tout autre esprit. Enfin, après Lamennais et l'abbé Ger-

bet, décédé évêque de Perpignan, l'école gallicane trouvait un contradicteur décidé à la poursuivre jusque dans les applications pratiques, non plus seulement dans les grandes thèses spéculatives. Les services rendus par le cardinal Gousset sont, à la lettre, incalculables, immenses. Ses débuts, comme on le voit, ont été modestes : ses progrès sont devenus de plus en plus marqués, son action sur le clergé et sur ses études a été décisive. C'est à lui, notamment, qu'on doit l'introduction et le succès en France de la théologie de saint Alphonse de Liguori, fondateur de l'ordre du Très-Saint-Rédempteur, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, au royaume de Naples. Nous ne pouvons en ce moment nous étendre sur les œuvres du cardinal Gousset ; nous dirons seulement ce qui fait à nos yeux le mérite et le caractère principal de tout ce qu'il a écrit en théologie et en droit canon : c'est qu'il a visé à ce qui est pratique. On lui a beaucoup reproché d'avoir mis la théologie en français ; c'est, à la vérité, un signe de décadence. Mais que veut-on ? Que chacun réfléchisse bien, n'était-ce pas, à certain point de vue, une impérieuse nécessité ?

Décadence ! ce mot vient de tomber de notre plume. Quelle meilleure preuve peut-on en donner que les ouvrages mêmes dont nous venons de nous occuper ? Aller au plus court, viser au plus facile ; réimprimer au lieu de concevoir à nouveau, annoter au lieu de composer : tel est l'humble rôle des hommes réputés capables ! Mgr Bouvier, durant la même période, réunit, il est vrai, dans un corps d'ouvrage, ses traités épars de théologie ; mais il ne parvient pas à détrôner la théologie de Bailly, qui renaît sans cesse, tantôt annotée par l'un, tantôt annotée par l'autre. Ces réminiscences sont ici à leur place, puisque, dans les ouvrages que nous rappelons, les auteurs se flattaient de donner aux élèves du sanctuaire, en fait de droit canonique, les notions essentielles. L'enseignement supérieur n'est nulle part ; la chaire de droit canonique a même disparu dans nos Facultés universitaires ; il faut aller jusqu'au ministère de M. de Salvandy pour en voir le rétablissement. Et quand la chaire fut rétablie et occupée, quelles leçons en descendirent ? Où étaient les canonistes, les professeurs dignes de ce nom ? Assurément, après une interruption si longue, il ne suffisait pas de frapper la terre pour les faire surgir.

Néanmoins, dans le silence du cabinet, un ecclésiastique instruit et laborieux s'était mis à l'œuvre. D'avance, eu égard à sa position dans le clergé, eu égard à ses attaches, il pouvait, il devait compter sur la bienveillance du public, et en quelque sorte sur le succès. Nous ferons avec cet auteur plus ample connaissance dans un article suivant.

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

I

Les grosses réparations des églises devraient être supportées exclusivement par les communes. Celles-ci se disent propriétaires de ces édifices et considèrent les fabriques comme des usufruitiers ; ce serait bien le moins qu'elles remplissent les obligations des propriétaires, qui payent les grosses réparations.

C'est d'ailleurs la disposition expresse de l'article 92 du décret du 30 décembre 1809, qui porte que « les charges des communes, relativement au culte, sont de pourvoir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte. »

Néanmoins, l'administration, se fondant sur les termes équivoques de l'article 94 du même décret, oblige les fabriques à subvenir à ces réparations avec ce qui reste de disponible sur leurs revenus, après avoir payé leurs dépenses ordinaires, et ce n'est qu'en cas d'insuffisance de leurs ressources que les communes doivent payer les réparations, que l'église appartienne à la fabrique ou à la commune. (Arrêt du conseil d'Etat du 24 août 1843.)

En ce cas, ces dépenses sont inscrites, par l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837, parmi les dépenses obligatoires des communes, et si le conseil municipal refuse de voter les fonds nécessaires, le préfet doit inscrire d'office la dépense au budget.

II

Qui est-ce qui dirige les travaux ?

1° La fabrique, si c'est elle qui les paye.

2° La commune, si les dépenses sont supportées par celle-ci.

3° Si chacune d'elles en paye une partie, une circulaire du ministre de l'intérieur et du ministre des cultes, du 23 avril 1854, décide que la direction des dépenses appartient à celle des deux administrations qui a fourni le plus de fonds.

C'est de la justice distributive et un peu arbitraire, comme l'administration des cultes s'en permet souvent. Quoi qu'il en soit, le conseil d'Etat semble l'avoir ratifiée. Ainsi, le premier point résulte d'un arrêt du conseil d'Etat du 26 février 1870, rendu à propos de la reconstruction entière de l'église de Santarcille, dans l'Ariège. La fabrique avait ouvert une souscription et recueilli toutes les adhésions, et le préfet avait ordonné que les fonds lui seraient remis et qu'elle aurait la direction des travaux. La commune attaqua cette décision devant le conseil d'Etat, qui la confirma en ces termes :

« Napoléon, etc.,

» Vu le décret du 30 décembre 1809 et la loi du 18 juillet 1837 ;

» Vu la loi des 7-14 octobre 1790 et le décret du 2 novembre 1864 ;

ERRATUM. — Dans notre article précédent, page 215, seconde colonne, dernière ligne, au lieu de : *s'expliquer sur certaines origines*, lisez : *s'expliquer sur certaines questions délicates*.

» Considérant qu'à raison de l'impossibilité où se trouvait la commune de pourvoir à la dépense de reconstruction de l'église, le conseil de fabrique s'est chargé de ce travail ; qu'il a fait dresser les plans et devis par un architecte de son choix ; que, de tous les documents produits devant nous, il résulte que ce conseil a pris l'initiative de la souscription ouverte parmi les habitants de la paroisse et qu'il a seul recueilli les adhésions ; que le conseil municipal, par sa délibération en date du 18 novembre 1868, a approuvé le projet ainsi dressé et les actes du conseil de fabrique, et a transmis, avec son avis favorable à l'administration supérieure, la demande de subvention qu'il avait formée ; que, dans ces circonstances, le préfet de l'Ariège a pu, sans excéder ses pouvoirs, décider que le conseil de fabrique aurait la direction des travaux ;

» Art. 1. La requête de la commune de Santa-reilles est rejetée. »

Le second point est également établi par un arrêt du conseil d'Etat, du 24 juin 1870, qui décide, que, lorsque le conseil municipal d'une commune refuse de concourir aux frais des grosses réparations de l'église, le préfet peut inscrire d'office les dépenses à son budget ; mais il ne peut ordonner le versement des fonds dans la caisse de la fabrique. C'est à l'administration municipale qu'il appartient d'en faire emploi.

L'arrêt est ainsi conçu :

» Napoléon, etc. ;

» Vu l'arrêt du 21 octobre 1861 pris par le préfet des Deux-Sèvres en conseil de préfecture, à la suite du refus des conseils municipaux de concourir aux frais de réparation de l'église, et portant qu'il est ouvert sur le budget des deux communes pour concourir aux réparations urgentes de l'église, un crédit de 9,290 fr. 36 c. répartis ainsi ; le Cormenier, 4,642 fr. ; la Révetison, 4,648 fr. ;

Vu les délibérations des 8 et 11 décembre 1861, par lesquelles les conseils municipaux des communes du Cormenier et de la Révetison refusent de créer des ressources pour subvenir à la dépense des travaux de l'église ;

» Vu l'arrêté pris par le préfet en conseil de préfecture, à la date du 13 mars 1869, portant que, pour compléter avec le produit de l'imposition établie par notre décret du 9 mars 1868 la somme de 1,379 francs à la charge de la commune, il a ouvert d'office sur le budget de la commune de la Révetison pour 1869, un crédit de 302 francs sous le titre de *Subvention à la fabrique*, et que ces fonds seront centralisés dans la caisse de ladite fabrique ;

» Vu le décret du 30 décembre 1809 et la loi du 18 juillet 1837 ;

» Vu la loi des 7-14 octobre 1790 ;

» Vu l'excès de pouvoir qui résulterait de ce que le préfet aurait ordonné que la somme de 302 francs serait versée dans la caisse de la fabrique ;

Considérant que, des termes des articles 95 et 98

du décret du 30 décembre 1809, il résulte que : lorsqu'une commune est tenue de pourvoir aux frais de grosse réparation des édifices du culte, c'est à l'administration municipale qu'il appartient de faire emploi des fonds à ce destinés ;

Qu'ainsi le préfet a commis un excès de pouvoir en décidant que le montant du crédit ouvert d'office sur le budget de la commune de la Révetison serait versé dans la caisse de la fabrique ;

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Est annulée la disposition de l'arrêté du préfet des Deux-Sèvres, en date du 13 mars 1869, qui ordonne que le montant du crédit ouvert d'office sur le budget de la commune de la Révetison, pour contribuer aux grosses réparations de l'église paroissiale, serait versé dans la caisse de la fabrique.

III

S'il s'élevait des contestations entre la commune et la fabrique à raison de l'inexécution, par cette dernière, de l'engagement qu'elle aurait pris de concourir aux dépenses de réparation de l'église ; ce serait le conseil de préfecture et non le tribunal civil qui serait compétent pour les résoudre.

C'est ce qui résulte d'un arrêt du conseil d'Etat du 21 juillet 1870, ainsi conçu :

« Napoléon, etc.,

» Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Carcassonne en date des 22 mars et 4 août 1860, et du conseil de fabrique de l'église de Saint-Vincent en date des 20 mai et 4 août de la même année, portant que la ville et la fabrique s'engagent à contribuer, chacune jusqu'à concurrence de 4,000 francs, aux frais de réparation du clocher de ladite église ;

» Vu la loi du 28 pluviôse an VIII, art. 4.

» Sur la compétence :

» Considérant que la contestation portée devant le conseil de préfecture avait pour objet de faire décider si les sieurs Marquier et Villebrun, entrepreneurs des travaux de réparation du clocher de l'église de Saint-Vincent, à Carcassonne, étaient fondés à demander la solde de leur entreprise à la ville exclusivement, ou s'ils devaient s'adresser simultanément et jusqu'à concurrence de 4,000 francs, à la fabrique de l'église, en vertu de l'engagement pris pour l'exécution par son conseil, dans ses délibérations en date des 20 mai et 4 août 1860 ;

» Considérant que les contestations qui s'élèvent à l'occasion d'engagements pris pour concourir à l'exécution de travaux publics, vis-à-vis de l'Etat, du département et des communes, et qui ont pour objet de déterminer le sens et la portée de ces engagements, rentrent dans les difficultés dont la connaissance est attribuée aux conseils de préfecture par l'article 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII ;

» Au fond :

» Considérant que les travaux ont été adjugés ;

» Arrête :

» Art. 1^{er}. L'arrêté du conseil de préfecture de l'Aude du 22 mai 1868 est réformé dans la disposition par laquelle il a renvoyé la ville de Carcassonne et la fabrique de l'église de Saint-Vincent devant l'autorité judiciaire, pour faire déterminer le sens et la portée de l'engagement pris par le conseil de fabrique en ce qui concerne les travaux de réparation de l'Eglise. »

Dans cet arrêt, le conseil d'Etat a fait une application de la jurisprudence qui, considérant toute convention par laquelle l'Etat, un département, une commune, ou même un particulier promettent leur concours pour l'exécution de travaux publics, comme un contrat relatif à cette exécution, décide que c'est au conseil de préfecture qu'il appartient de connaître des difficultés auxquelles il donne lieu. (V. arrêt du conseil d'Etat du 30 avril 1863.)

Cette jurisprudence nous paraît contestable, surtout dans l'application qui en est faite au cas rapporté ci-dessus.

Armand RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

II

Le rationalisme, pour être apprécié par les faits à sa juste valeur, doit être considéré à deux époques ; il doit être saisi comme à deux moments de son existence : avant le christianisme, ou du moins avant qu'il ait transformé et élevé au-dessus d'elle-même la raison humaine, et, en second lieu, à l'époque actuelle, chez les écrivains qui rejettent la révélation et se targuent de ne relever que d'eux-mêmes. Nous avons vu par les faits, dans l'article précédent, que la philosophie ancienne n'avait pas la vérité sur Dieu ; voyons dans celui-ci si elle l'avait sur l'âme et sur la moralité.

La question sur l'âme qui doit nous occuper, est celle de son immortalité. Je ne m'arrêterai pas à montrer que l'école d'Epicure la rejetait. Ce troupeau de sensualistes ne pouvait l'admettre. Passons immédiatement aux stoïciens, ces vertueux du paganisme. Plutarque nous apprend que, suivant eux, « quand l'âme sort du corps, celle des hommes grossiers et ignorants, qui est faible et grossière, va se confondre avec les éléments de la terre ; mais que celle des savants et des sages, qui est forte et vigoureuse, continue d'exister jusqu'à la fin du monde (*De Placit. phil.*, l. IV, ch. vii), ou, comme le dit Cicéron, pour un temps seulement : *sed non semper* (*Tuscul. Quæst.*, l. I). Diogène de Laërce (*Vit. phil.*, l. VII), et Numénius, dans Eusèbe (*Prépar. évang.*, l. XV, ch. xx) rapportent de la même manière le sentiment de cette école tant vantée. Elle ne pouvait, du reste, admettre l'immortalité de

l'âme ; son système général du monde s'y opposait. Ses adeptes enseignaient, en effet, que l'existence du monde se compose de périodes d'un certain nombre d'années ; à la fin de chacune, tous les êtres viennent s'abîmer dans la substance divine de Jupiter, « qui alors, dit Epictète, reste seul, et n'a plus ni Junon, ni Pallas, ni Apollon, ni frères, ni fils, ni parents, ni sujets. » Sénèque veut bien nous apprendre la même chose dans son livre de la *Consolation à Marcia*. On paraît croire assez communément que ce philosophe admettait l'immortalité de l'âme. Il n'en est rien. Dans quelques-uns de ses écrits, il doute ; mais, dans d'autres, il nie de la manière la plus formelle. « J'ai longtemps enduré la mort, écrit-il à Lucilius. — Et quand l'avez-vous endurée, me direz-vous ? — Avant que de naître ; car n'être pas, c'est une mort. Or il sera de moi après ma mort ce qu'il en était avant mon existence. Semblables à une lampe, nous sommes allumés et nous nous éteignons. » (*Epist.* 55.) « Les morts, dit-il ailleurs, sont insensibles à la douleur ; s'ils souffraient, ils ne seraient pas morts : rien ne peut faire souffrir celui qui n'est pas ; *nulla res eum lædit qui nullus est.* » (*Epist.* 99). Rien n'est plus clair. Voilà donc ces grands moralistes, ces grands prôneurs de vertu, qui relèguent l'immortalité de l'âme dans le royaume des fables !

Si nous interrogeons l'école pythagoricienne, nous trouvons qu'elle n'admet pas, il est vrai, la mort de l'âme, mais elle lui a substitué l'ignoble farce de la métempsycose. Et ce qui fait rougir pour la raison humaine, c'est de trouver cette honteuse doctrine dans Socrate et dans Platon. Les sentiments du premier sont consignés dans le *Phédon* et dans son *Apologie* à ses juges, écrits qui sont l'un et l'autre de Platon, et expriment les opinions du maître et du disciple. Et d'abord, quant à l'immortalité de l'âme, il faut se garder de croire qu'elle soit enseignée par Socrate ; il doute, il espère, mais il ne sait rien et n'affirme rien. « Je meurs, dit-il à Cébès et à ses autres amis, je meurs avec l'espoir d'aller voir ces grands hommes (dont il a parlé), quoique je n'ose l'assurer positivement, ni prendre sur moi de le démontrer. » Et à la fin de cet entretien célèbre, il s'exprime ainsi : « Il ne convient pas à un homme sensé d'assurer que les choses sont ainsi que je l'ai dit... Si pourtant l'âme ne meurt pas, il est raisonnable de croire qu'elle aura le sort que j'ai indiqué. » Or voici quel est ce sort. Il distingue trois catégories d'âmes : celles des sages ou philosophes ; celles qui ont été pendant cette vie adonnées aux passions et aux sens, et celles qui, dans une condition commune, auront pratiqué les vertus civiles, comme la justice et la tempérance. Les premières, celles des philosophes, jouiront de la présence de la divinité ; les secondes, après avoir erré quelque temps autour des tombeaux où reposent leurs corps, rentreront dans des corps convenables à leurs habitudes ; les âmes intempérantes dans des corps d'ânes et autres bêtes semblables ;

les âmes des voleurs, des assassins, des tyrans, dans des corps de loups, de tigres, de chats, etc. Les troisièmes enfin entreront dans des corps d'animaux, d'une espèce plus douce et plus sociable, comme sont les abeilles, les fourmis, les castors. » Ah ! la belle consolation de devenir un jour castor ! Oh ! l'excellent encouragement à la vertu que l'espérance d'appartenir un jour à la république des fourmis ! M. Gambetta lui-même en serait peu touché, à moins peut-être qu'il n'y fût président. Lorsque Platon parle, non plus au nom de son maître, mais pour son propre compte, il exprime à peu près les mêmes idées. Dans son livre *De la République*, il enseigne « que les âmes des bons aussi bien que celles des méchants rentrent, après un certain temps, dans des corps d'hommes ou de bêtes, à leur choix, ou conformément à leurs premières habitudes. » (L. X). Son *Traité des lois* contient la même doctrine. Il veut bien nous y apprendre, à la fin du dixième livre, que « l'âme destinée à passer d'un corps à l'autre subit toutes sortes de transformations. C'est d'ailleurs, assure-t-il, une loi fatale ; et tout ce que peut faire celui qui l'a établie comme une espèce de sort, c'est de faire tomber les meilleurs lots aux bons et les pires aux méchants. »

Et voilà dans quelles eaux patageait la raison humaine, dans ses meilleurs représentants.

C'est ici le lieu de dire un mot d'un disciple de Platon, non moins célèbre que lui. Mais la difficulté que nous avons rencontrée déjà à donner l'opinion d'Aristote sur la Divinité est plus grande encore ici, à cause de l'obscurité et de l'ambiguïté de langage du chef des péripatéticiens. Il y a, en effet, dans ses œuvres, des principes d'où l'on peut conclure la mort de l'âme, et d'autres son immortalité. Mais ce qui est certain, c'est qu'il nie, lui, carrément, cette immortalité dans son *Ethique à Nicomaque* : « La mort, dit-il, est le plus grand des maux, car elle est la fin de toutes choses, et celui qui est mort paraît n'avoir plus rien à attendre, ni bien, ni mal. » (L. III, ch. ix.)

Cicéron, sur cette question comme sur beaucoup d'autres, hésite : il ne sait qu'admettre. Après avoir, dans ses *Tusculanes*, rapporté diverses opinions sur l'âme, s'être demandé si elle meurt avec le corps ou si elle lui survit, et si, dans la supposition qu'elle lui survive, c'est pour toujours ou seulement pour un temps, il prononce ces désolantes paroles : « Dieu sait laquelle de ces opinions est la véritable ; pour nous, nous ne sommes pas même en état de déterminer quelle est la plus probable : *harum sententiarum quæ vera sit Deus aliquis viderit ; quæ veri simillima magna quæstio est.* » (L. I, ch. II.)

Voilà donc le dernier mot de la raison humaine avant le christianisme : le vraisemblable, mêlé, comme nous l'avons vu, à l'absurde !

Une troisième question nous reste à examiner. La philosophie ancienne avait-elle la vérité sur la morale ? Avait-elle à cet égard une doctrine suffisamment juste et digne de l'homme ?

La partie fondamentale de la morale et la plus importante est celle qui regarde le culte de la Divinité. La morale, en effet, n'est pas autre chose que la doctrine des devoirs ; or les principaux sont ceux que nous avons envers Dieu. Quelle est donc, à cet égard, la doctrine de la philosophie ancienne ? La réponse à cette question est facile. L'idolâtrie, et l'idolâtrie sous toutes ses formes, avec toutes ses hontes et tous ses ridicules. Tous les philosophes, tous les sages, depuis Thalès et Pythagore, en passant par Socrate et Platon, jusqu'à Cicéron et Marc-Aurèle, ont enseigné et pratiqué ce culte insensé. Le premier précepte des *Vers dorés* de Pythagore, qui, s'ils ne sont pas de lui, sont, de l'aveu de tous, le résumé de sa doctrine, est d'adorer les dieux de la manière que les lois prescrivent. On sait que Socrate était très fidèle, comme il nous l'apprend lui-même, à assister aux cérémonies idolâtriques. (*Apol. Socr.*) Platon, dans son *Traité des lois*, enseigne que, pour ce qui regarde le culte des dieux, on doit s'en rapporter à l'oracle de Delphes. Il avait, du reste, une très grande dévotion à cet oracle ; il l'exalte en différents endroits de ses écrits, et, au quatrième livre de sa *République* spécialement, il chante ses louanges avec un enthousiasme tout à fait édifiant. Socrate, son maître, avait pensé et agi de même. Xénophon rapporte comme une preuve de sa grande piété qu'il consultait ouvertement les devins, le vol des oiseaux. (*Memorab. Socr.*, liv. I, ch. 1.) Il obéissait surtout aux oracles, ajoute le même écrivain, en ce qui touche à l'observation du culte des dieux, et disait aux autres de faire de même. Dans son entretien avec Euthidème, ce jeune homme, se plaignant à lui qu'il ne savait comment honorer les dieux, il lui répond : « Vous connaissez le dieu qui est à Delphes, vous savez que quand quelqu'un vient lui demander ce qu'il doit faire pour être agréable aux dieux, l'oracle répond qu'il faut les honorer suivant les lois de sa patrie ou de sa ville. » (*Ibid.*, liv. IV, ch. iv.)

Cicéron parle comme Socrate et Platon. Dans son *Traité des lois*, il recommande expressément le culte des dieux, tant de ceux qui ont toujours été dieux, dit-il, que de ceux qui sont arrivés à l'être, comme Hercule, Bacchus et autres de cette espèce. (Liv. II, ch. viii.) Le sage Epictète n'est pas moins édifiant. Il regarde comme un devoir prescrit à tous d'offrir aux dieux des libations, des sacrifices suivant les usages du pays. Le grave Plutarque parlait et agissait de même. Marc-Aurèle avait la même doctrine et la même conduite.

Il est donc hors de doute que les meilleurs esprits de l'antiquité avaient, sur la partie fondamentale de la morale, des idées fausses et ridicules. Voyons ce qu'ils pensaient de certains points particuliers de morale d'une haute importance.

Ne disons rien d'Épicure et de son école. Il niait toute Providence, toute vie future. « Je ne conçois pas ce que c'est que le bien, dit-il, si ce n'est pas le plaisir du boire et du manger, le plaisir de l'amour,

celui de la musique et des émotions agréables qui naissent à la vue des belles formes » (*Epic. cité par Diogène de Laërte, Vie des Phil.*, liv. X.) « La justice, dit-il encore, ne serait rien sans les conventions des hommes. L'injustice n'est pas un mal en soi. » (*Ibid.*) Mais laissons ce chef du troupeau des sensualistes, et ne faisons cas que de deux grandes écoles morales, celle de Socrate ou de Platon et celle de Zénon.

Le respect de soi-même et de Dieu par la pureté de l'âme et du corps est, sans aucun doute, et sous tous les rapports, un des points les plus importants de la morale. Voyons comment il est traité. Platon veut que les femmes, comme les hommes, paraissent nues dans les exercices publics. (*De Republ.*, liv. V.) « Qu'elles soient, dit-il, communes toutes à tous. » (*Ibid.*) « Lorsque, ajoute-t-il, les hommes et les femmes auront passé l'âge fixé par les lois pour donner des enfants à la patrie, s'il leur en naît, on ne pourra les élever, mais on devra les exposer. » Je demande pardon au lecteur de ces citations; mais il faut faire connaître ces sages tant vantés. Aristote, ce grave péripatéticien, parle, sur cette matière, comme Platon. Il veut qu'on limite le nombre des enfants, et, s'il est dépassé, il faut recourir, dit-il, à l'avortement. (*Polit.*, liv. VII, ch. xvi.)

Tout le monde sait que les stoïciens sont regardés comme les moralistes les plus sévères de l'antiquité. Or, c'est à peine si l'on ose indiquer leurs principes sur le sujet qui nous occupe. Sextus Empyricus, historien de leurs doctrines, nous apprend que, selon eux, on peut sans fautes fréquenter les femmes de mauvaise vie. (*Pyrrh. hypot.*, liv. III, ch. xxiv.) Leurs chefs, Zénon, Chrysippe et Cléanthe, regardaient comme une chose indifférente le vice contre nature, et leur fondateur s'y livrait sans scrupule. (*Ibid.*) On peut voir, du reste, dans le *Traité de l'éducation* de Plutarque, combien de philosophes ont été accusés de ce vice honteux, à tel point qu'il était regardé comme quelque chose qui leur était propre et qu'il portait leur nom. Quelle punition de l'orgueil humain !

La vérité est la pureté de l'esprit, comme la chasteté est celle du corps. Les philosophes anciens, et les meilleurs, n'ont pas plus respecté l'une que l'autre. Platon permet de mentir et de tromper pour le bien des citoyens, d'après, dit-il, ce qu'il a déjà enseigné, que le mensonge est bon quand on s'en sert comme d'un remède. (*Republ.*, liv. V.) Ailleurs, il conseille à ceux qui gouvernent de faire usage du mensonge lorsqu'ils le jugent convenable. (*Ibid.*, liv. III et IV.) Les stoïciens avaient la même doctrine. Le sage pouvait mentir autant qu'il le jugeait à propos, pourvu qu'il n'approuvât pas intérieurement le faux qui était sur ses lèvres. (*Stob. Elog. ethic.*, liv. II.)

Enfin, le plus lâche et le dernier des crimes que l'homme puisse commettre sur la terre, le suicide, a eu ses panégyristes dans les meilleurs philosophes

de l'antiquité. Le père des stoïciens, Zénon, permet à l'homme de se donner la mort pour mettre un terme à ses souffrances. Diog. Laërce (*Vit Phil.*, liv. VII, ch. xxx), Sénèque (*Epist.*, 68, 70), Plin l'Ancien (*Hist. nat.*, liv. XXVIII, ch. 1), Plin de Jeune (*Epist.*, liv. I, ep. 22), pensent de même. « Lorsque le jeu cesse de plaire aux enfants, dit Epictète, ils disent : je ne joue plus. Faites de même, quand la vie vous ennuie. » (*Diss.*, liv. I, ch. xxiv.) Le sage Marc-Aurèle est du même avis et parle avec la même légèreté. (*Réfl. mor.*, liv. V.) Cicéron paraît exiger des motifs plus graves pour permettre le suicide; mais, s'ils se rencontrent, alors, dit-il, il faut suivre la loi du festin chez les Grecs : ou boire, ou s'en aller. (*Tuscul. Quæst.*, liv. V, ch. L, LI.) L'opinion des Platoniciens sur cette question est incertaine, et Marcile Ficin, l'homme peut-être le plus versé dans la connaissance de leurs doctrines, hésite à se prononcer. (*In Plotin.*)

Nous avons donc examiné les doctrines de philosophie ancienne sur ces trois questions fondamentales : Dieu, l'âme, la morale. Or nous sommes arrivés à ce double résultat; nous avons trouvé ces deux choses; erreur et vice, erreur et vice monstrueux. Nous interrogerons, dans l'article suivant, le rationalisme contemporain.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Variétés.

LES VIEUX NOELS

Rien de ce qui contribue à maintenir les traditions catholiques ne doit échapper à l'attention et au zèle du prêtre. Il ne suffit pas de convoquer le peuple dans les églises, de lui adresser l'enseignement sacré, de l'associer aux cérémonies et à la splendeur du culte public. L'essentiel, et chacun le comprend, c'est que le catholique soit et se montre, toujours et partout catholique, non pas seulement à l'église, mais dans l'ensemble de sa vie, dans ses relations de parenté, d'amitié ou d'affaires, principalement au foyer, où se concentrent des joies et des sollicitudes qui ont besoin, les unes d'être modérées, les autres d'être adoucies par la présence réelle et constante du sentiment catholique.

A ce point de vue, il importe que les habitudes de la société civile, et celles de l'intérieur des familles se tiennent en harmonie avec les mystères et les fêtes qui remplissent le cycle chrétien et se déroulent dans l'ordre du calendrier, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dernier dimanche après la Pentecôte. Il est tout à fait dans l'ordre que les pensées graves ou joyeuses, qui naissent des diverses solennités, dépassent le seuil des temples, qu'elles se prolongent et se manifestent au dehors par des actes soit publics, soit privés.

Que le Vendredi-Saint, par exemple, on voie la

troupe marcher, tambours et musique en silence et les armes abaissées, comme aux jours de deuil ; que dans les ports, le même jour, les pavillons soient descendus à mi-mât ; que, chez les particuliers, les signaux ordinaires de la cloche soient suspendus. Au contraire, qu'aux jours de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de gais refrains retentissent partout, dans les rues et dans les salons, que les parents et les amis se rejoignent dans des fêtes de famille, qu'on s'envoie mutuellement des souvenirs et des présents ; n'est-t-il pas évident que, de tout cela, il ressort un hommage universel rendu à l'Évangile, une manifestation salutaire, conservatrice au plus haut degré, pour nous servir de l'expression adoptée par l'inquiétude sociale ?

Nous n'avons pas assez d'anathèmes pour la fausse et pernicieuse austérité du jansénisme, qui, dans nos pays, s'est attaché à comprimer l'épanouissement du sentiment religieux, quand il empruntait, selon les circonstances, des formes gaies et aimables. Comme si la tempérance et la vigilance chrétiennes devaient aller jusqu'à l'interdiction absolue de toute espèce de plaisir, de satisfaction honnête ; comme si le règne de la grâce devait être l'opresseur de la nature, de la nature réglée et soumise, mais vivante et libre dans les limites fixées par le devoir. Les jansénistes ont déclaré la guerre notamment aux vieux Noëls. Partout où leur influence s'est étendue, ils n'ont rien négligé pour contrarier sous ce rapport le penchant des populations. Plus tard, le philosophisme, l'incrédulité, l'indifférence ont travaillé dans le même sens, et, de nos jours, le radicalisme, leur progéniture, ne reste pas oisif. Dès qu'il y a quelque chose à détruire, surtout une idée chrétienne, on peut être sûr qu'il opère avec fureur.

Ces réflexions sont propres à stimuler le zèle du clergé. Hélas ! les bibliophiles, les amateurs de littérature populaire, mus par la seule curiosité, nous ont précédés dans la voie. Il appartient aux ecclésiastiques, aux curés de campagne de compléter leurs intéressants travaux, de recueillir soigneusement les vieux Noëls, soit imprimés, soit manuscrits, et ceux qui se transmettent par la mémoire des générations sans être fixés sur le papier, de les restituer et de ranimer le goût chrétien des peuples. Nous connaissons un missionnaire qui, prêchant l'Avent dans une église de la campagne, ne dédaignait pas d'ajouter à ses labeurs des séances qu'il donnait à l'école des garçons pour les hommes, à l'école des filles pour les femmes ; et là, il s'appliquait à répandre la connaissance des vieux Noëls, et celle des airs auxquels il faut les adapter. D'abord le missionnaire chantait seul, peu à peu les voix de l'assistance s'essayaient à le suivre ; à la fin du morceau, toutes étaient d'accord. Chacun se retirait réjoui et content ; et plus d'un, rentré chez lui, se hâtait de rouvrir sa *Bible des Noëls*, et de redire les passages les plus goûtés. C'est à l'aide de ces moyens que nous entretiendrons les pratiques excellentes que nos pères nous ont léguées, et qu'il

nous sera possible de les restaurer partout où, sous l'influence fatale des idées modernes, elles auraient disparu.

Veut-on savoir dans quelles proportions ces chants naïfs contribuaient au bonheur des générations passées ; qu'on lise attentivement ces lignes délicieuses, découpées au milieu de tant d'autres, admirablement pensées et écrites par le Révérendissime Père Dom Guéranger, restaurateur de l'ordre bénédictin en France, abbé fondateur de Solesmes.

« Nous avons vu, et nul souvenir d'enfance ne nous est plus cher, toute une famille, après la frugale et sévère collation du soir, se ranger autour d'un vaste foyer, n'attendant que le signal pour se lever comme un seul homme et se rendre à la messe de minuit. Les mets qui devaient être servis au retour, et dont la recherche simple, mais succulente devait ajouter à la joie d'une si sainte nuit étaient là préparés d'avance, et au centre du foyer un vigoureux tronc d'arbre, décoré du nom de *bûche de Noël*, ardaït vivement et dispersait une puissante chaleur dans toute la salle. Sa destinée était de se consumer lentement, durant les longues heures de l'office, afin d'offrir au retour un brasier salutaire pour réchauffer les membres des vieillards et des enfants engourdis par la froidure.

» Cependant on s'entretenait avec une vive allégresse du mystère de la grande nuit ; on compatissait à Marie et à son doux Enfant exposés dans une étable abandonnée à toutes les rigueurs de l'hiver. Puis bientôt on entonnait quelqu'un de ces beaux Noëls, au chant desquels on avait passé déjà de si touchantes veillées dans tout le cours de l'Avent. Les voix et les cœurs étaient d'accord en exécutant ces mélodies champêtres composées dans des jours meilleurs.

« Ces naïfs cantiques redisaient la visite de l'ange Gabriel à Marie, et l'annonce d'une maternité divine faite à la noble pucelle ; les fatigues de Marie et de Joseph parcourant les rues de Bethléem, alors qu'ils cherchaient en vain un gîte dans les hôtelleries de cette ville ingrate ; l'enfantement miraculeux de la Reine du ciel ; les charmes du nouveau-né dans son humble berceau ; l'arrivée des bergers avec leurs présents rustiques, leur musique un peu rude, et la foi simple de leurs cœurs. On s'animait en passant d'un Noël à l'autre ; tous soucis de la vie étaient suspendus, toute douleur était charmée, toute âme épanouie. Mais soudain la voix des cloches retentissant dans la nuit venait mettre fin à de si bruyants et si doux concerts. On se mettait en marche vers l'église ; heureux alors les enfants que leur âge un peu moins tendre permettait d'associer pour la première fois aux ineffables joies de cette nuit solennelle, dont les saintes et fortes impressions devaient durer toute la vie » (*Temps de Noël*, 1^{er} vol., p. 149).

Que le clergé n'oublie donc pas les Noëls ! En ce qui nous concerne, si l'on veut bien nous permettre de l'écrire ici, nous pouvons fortifier notre parole

par l'exemple. En 1866, nous avons publié chez M. Herluison, libraire-éditeur à Orléans, une nouvelle édition de la *Grande Bible des Noël*s, augmentée des Noël's locaux d'Orléans, Blois, Bourges, Tours, Artenay, Saint-Benoît-sur-Loire, Arpajon et Clamecy. Trois cents exemplaires ont été vendus en cinq jours, et chaque année, au retour de la fête de Noël, il s'en place un certain nombre.

Dans presque toutes nos provinces, il existe un recueil semblable, sans parler des pièces inédites qu'il ne faudrait pas laisser perdre. Il convient aux membres du clergé de diriger de ce côté leurs investigations et leurs soins.

Une difficulté toutefois se présente. On arrive encore à restituer les textes, mais on ne retrouve pas facilement les airs. A ce point de vue, nous signalerons aux amateurs quelques ouvrages qui pourront les aider. D'abord le *Recueil de Noël's anciens*, avec les airs notés, publié par M. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié (Vosges), il y a déjà quelques années; puis, *Noël's et cantiques imprimés à Troyes*, avec la musique de plusieurs airs, par Alexis Socard (Paris, Aubry); *Airs de vieux Noël's*, mis en musique pour orgue ou harmonium, par M. l'abbé Rastier, maître de chapelle de la cathédrale de Tours (Bouserez, libraire à Tours). Dans ce recueil, M. l'abbé Rastier a groupé soixante airs de vieux Noël's. Enfin, M. Rastier a donné, chez M. Hachette, libraire-éditeur à Paris, un in-folio splendide intitulé: *Vieux Noël's illustrés*, airs primitifs avec accompagnement de piano. Les dessins sont de M. Hadol. Ils encadrent et interprètent très heureusement le texte de chaque Noël. Le prix est 10 francs. C'est un très joli cadeau à faire au moment des étrennes; car il ne suffit pas de propager les Noël's à la campagne, où ils sont d'ordinaire acceptés avec empressement, d'autant plus que les traditions leur sont favorables; mais il faut aussi, s'il est possible, acclimater dans les salons ces poésies pleines de foi et de bonnes vérités, les installer au pupitre de nos jeunes artistes, et les faire entrer dans les habitudes, les délassements, nous dirons même la religion du foyer.

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Bibliographie.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME (1)

On s'étonne de la puissance de la foi dans le monde, et de la résistance inébranlable que l'Eglise oppose depuis dix-huit siècles aux attaques de toute

(1) *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostome*, nouvelle traduction française par l'abbé Barcille, couronnée par l'Académie française; avec le texte grec, 20 vol. in-4°; texte français seul, 20 vol. in-8°. — Vivès, éditeur, rue Delambre, 13, Paris.

sorte dont elle est l'objet. Elle a traversé sans faiblir l'ère des persécutions, et elle est sortie triomphante et radieuse de la mer de sang dans laquelle on avait espéré la noyer. Les barbares sont venus. Ils ont couvert l'Europe entière de ruines. Un seul édifice, le plus nouveau et le plus faible en apparence, a résisté à leurs coups, et quand le flot se fut arrêté, on vit avec surprise les féroces conquérants devenir tout à coup les disciples dociles de sa loi d'amour, et consacrer à la soutenir et à la défendre cette puissance de tempérament qu'ils n'avaient employée jusque-là qu'à détruire tout le reste.

A quoi donc faut-il attribuer la vigueur merveilleuse et les progrès constants de cette société éternelle, que les ennemis de chaque jour menacent toujours d'une dissolution prochaine, et qui leur a toujours survécu? A la grâce de Dieu, sans doute, son créateur et son chef, qui lui prête en tout temps une assistance surnaturelle, et ensuite à l'héroïsme de ses martyrs, au génie de ses docteurs, aux vertus de ses saints, à la sagesse de ses évêques et de ses pontifes.

Toutes ces causes de la puissance de l'Eglise ont été bien des fois déjà étudiées; on éprouve le besoin incessant d'y revenir, et l'on y découvre toujours de nouveaux sujets d'admiration et d'étude. Les œuvres frivoles de la pensée contemporaine, feuilles légères, ne survivent jamais à la saison qui les a vues naître, et l'on considère presque comme ridicule un homme qui parle des publications de l'an passé. Mais les écrits des Pères de l'Eglise demeurent, on peut les relire sans cesse; ils sont comme une pure et chaude lumière où la raison fatiguée se retrempe et retrouve des forces. Cette lecture salutaire raffermi les principes ébranlés par le choc des opinions contemporaines, elle remet la paix au cœur, rallume le feu de la volonté, et refait cette chose, plus rare en ce temps-ci qu'on ne le croit, des hommes raisonnables.

Nous venons de parcourir une édition nouvelle des *Œuvres de saint Jean Chrysostome*, de ce saint qui fut à la fois un grand évêque, un grand théologien, un grand orateur. A vingt ans, il étonnait déjà le barreau d'Antioche par l'éclat de son éloquence, et les professeurs païens l'enviaient à l'Eglise, au service de laquelle il voulait mettre cette parole d'or, trop précieuse pour être consacrée aux usages vulgaires et abaissés de la chicane. Saint Mélece, évêque de la ville, l'avait fait instruire dans les sciences sacrées. Mais déjà les honneurs de l'Eglise venaient le trouver. Les évêques assemblés songeaient à l'élever à l'épiscopat; il s'enfuit devant cette dignité qu'il trouvait trop lourde pour son âge. Il se réfugia dans les montagnes, où un vieux solitaire lui apprit pendant plusieurs années les secrets de la vie ascétique et trempa sa vertu dans les rudes exercices de la pénitence. Il en sortit revêtu d'une solide armure contre les dangers et les tentations qui ne manqueraient pas de l'assaillir, et ce n'était pas trop, en effet, de ce long noviciat pour

remplir les rudes fonctions auxquelles il était appelé.

Il revint à Antioche, âgé de trente-trois ou trente-quatre ans. Il fut fait diacre d'abord, puis prêtre, et pendant douze ans il fut chargé du ministère de la prédication, où il acquit une telle renommée que, le siège épiscopal de Constantinople étant devenu vacant, il y fut élevé avec le consentement unanime du clergé, de l'empereur et du peuple. C'était en l'an 378.

Son premier soin fut de rétablir la discipline et les bonnes mœurs dans cette ville corrompue. Il réforma le clergé d'abord, puis il attaqua les vices et les passions des grands et du menu peuple; il prêchait trois ou quatre fois la semaine, menait une vie austère et refusait de prendre part aux fêtes auxquelles il était invité. Il ne ménageait pas la cour elle-même, et l'impératrice Eudoxie se sentit atteinte par un discours qu'il avait fait contre le luxe et le dérèglement des femmes. Alors se forma contre lui un parti puissant, secondé par les intrigues de quelques évêques simoniaques, dont il avait dû censurer la conduite. Il fut déposé dans un conciliabule et banni. Toutefois, son exil ne dura qu'un jour. La nouvelle de son départ avait excité une sédition dans le peuple. L'Etat était en péril. On dut envoyer des vaisseaux pour le chercher, et il rentra en triomphateur dans cette ville qu'il venait de quitter en criminel.

Toutefois, ce triomphe ne devait pas être de longue durée. Le saint n'avait rien perdu de sa hardiesse. Il continua d'attaquer les fêtes scandaleuses que l'impératrice donnait, et celle-ci résolut d'avoir raison de son courage. Un parti plus puissant que le premier se forma de nouveau. On attenda plusieurs fois à ses jours, et il eût péri sans le peuple, qui veillait jour et nuit à son palais pour le défendre. Enfin, pour éviter une guerre civile, il prit le parti de s'enfuir. Il se réfugia en Arménie, et passa trois ans et demi en exil.

L'Occident tout entier s'était soulevé en sa faveur. Le Pape Innocent avait ordonné qu'il serait remis en possession de son siège, et l'empereur Honorius avait écrit à son frère pour le justifier. Ses ennemis donnèrent ordre qu'on le transportât plus loin, avec des instructions secrètes aux gardiens de le faire mourir en chemin. Ces instructions ne furent que trop fidèlement suivies, et saint Jean Chrysostome succomba aux mauvais traitements qu'il avait endurés; il mourut en 407, après soixante ans de vie et neuf ans d'épiscopat.

L'Orient et l'Occident ont tour à tour admiré les accents de cette éloquence merveilleuse qui n'a jamais été dépassée. Dans la langue de Démosthène, on appelait ce grand orateur saint Jean Bouche-d'Or, et ce jugement des contemporains a été ratifié par la postérité. Ses écrits étaient innombrables. Un grand nombre ont été perdus, et ceux que l'on a pu recueillir forment déjà une bibliothèque.

Ce sont des Homélies ou Discours sur l'Écriture sainte tout entière, sur le Pentateuque, sur les Li-

vres des Rois, sur les Psaumes, sur les Prophètes, sur les Épîtres et les Évangiles, sur les principales fêtes de l'année; des traités de controverse contre les Gentils, les Juifs, les Arméniens; un grand traité du sacerdoce; des lettres, des écrits divers.

Saint Jean Chrysostome ne se bornait pas seulement à expliquer à un peuple encore tout imprégné des erreurs païennes, et troublé dans sa foi naissante par d'innombrables hérésies, les grands mystères de la théologie chrétienne. Il prenait soit les dogmes de la religion, soit les événements de l'histoire sacrée, et à cette occasion il exposait dans un langage merveilleux les plans de Dieu sur l'homme, l'économie de l'Incarnation et de la Rédemption. Tantôt il s'attaquait aux mœurs corrompues de son époque, et flétrissait le luxe, les spectacles, les coutumes dépravées de la cour, les jeux insensés du cirque; il prêchait la modestie, la sobriété, la charité, l'aumône. Il raffermissait ainsi la foi de son peuple, il le protégeait contre l'erreur et le vice, et il retardait de plusieurs siècles peut-être le courant de décadence qui devait finalement l'emporter.

Tout ce qu'il disait alors, nous pouvons le relire à présent. L'actualité n'en a pas disparu. Les vérités que saint Jean Chrysostome a enseignées sont éternelles, et en ce temps-ci comme alors elles sont une barrière pour protéger la raison humaine contre des erreurs monstrueuses qui sont le crépuscule des nuits de la barbarie.

Les vices qu'il attaquait n'ont pas passé non plus. Comme les Grecs du Bas-Empire, avec lesquels nous avons plus d'un point de ressemblance, nous avons le goût des spectacles licencieux. Tandis que nous marchandons aux églises de campagne quelques milliers de francs qui les relèvent, nous jetons les millions aux théâtres, et un gouvernement heureusement déchu ne craignait pas de voter pour la seule construction de l'Opéra une somme égale au budget des cultes tout entier. Ce qu'on va y voir, la façade le dit assez. L'enseigne est l'expression fidèle de la marchandise annoncée, et les spectacles qui excitaient à Constantinople l'éloquence tonnante de saint Jean Chrysostome ne pouvaient offrir rien de plus indécent. Comme les Grecs, nous aimons les jeux du cirque, et l'on trouve encore chez nous des gens qui se battraient volontiers et qui se ruinent à parier sur les cochers bleus ou rouges de l'arène.

Donc on pourrait relire dans nos églises les homélies de saint Jean Chrysostome. Elles n'auraient rien perdu.

Mais nous voudrions les considérer sous un autre point de vue. Les Pères de l'Église n'ont pas seulement développé le dogme et défendu la morale; ils ont encore donné les vrais fondements des institutions sociales, et à un certain point de vue ils sont les vrais législateurs de la société nouvelle à laquelle nous appartenons.

Ce qu'il y a de bon dans nos lois actuelles, ce que trois siècles de protestantisme et un siècle de révolutions y ont laissé de principes chrétiens, vient

d'une triple source : les actes du Saint-Siège, les décrets des Conciles, les écrits des Pères de l'Eglise.

Nous tenterons un jour, s'il plaît à Dieu, cette grande histoire de la législation française, qui n'a pas encore été faite. Nous montrerons comment les premiers principes laconiquement exprimés dans l'Evangile, repris par les Apôtres, exposés dans leur développement par les docteurs de l'Eglise, ont été ensuite formulés en décrets positifs par les Conciles et par les Papes. L'Eglise, ne voulant pas même briser le moule des vieilles lois romaines, qui avait quelque perfection, y infusait l'idée chrétienne, comme elle ne dédaignait pas d'employer les colonnes des vieux temples païens renversés à la décoration des temples du vrai Dieu.

Mais ce travail de transformation fut lent : les premiers empereurs chrétiens n'en purent pas venir aisément à bout. Ils firent preuve de plus de bonne volonté que de savoir, et il est assez curieux de voir l'empereur Justinien tourner autour de l'institution du mariage sans pouvoir en donner la formule juridique, que le droit canon seul devait exprimer dans toute sa précision. Mais le droit canon lui-même découlait de la doctrine des Pères, et voilà pourquoi il est si intéressant de rechercher dans ceux-ci les vérités qu'ils ont exprimées sur les grandes institutions sociales.

Saint Jean Chrysostome, à cet égard, n'est pas un des moins précieux à consulter. Tour à tour il parle du sacerdoce, de l'état monastique, de la virginité, du mariage, du pouvoir des princes sur leurs peuples, des devoirs des enfants envers leur père, des rapports des riches et des pauvres.

Les idées de saint Jean Chrysostome sur le mariage sont éparpillées dans ses homélies. Il y revient quand le texte qu'il a choisi l'y amène, et n'en donne pas de traité *ex professo*. Orateur avant tout, improvisant le plus souvent, en se rendant à sa chaire, ce qu'il allait dire, il se laissait conduire par son sujet, et parlait de l'abondance du cœur. Le temps des patientes analyses et des expositions méthodiques n'était pas venu, et son génie d'ailleurs ne l'y portait pas. Cependant, il reste de lui trois Homélies sur le mariage, qui sont comme le résumé de tout son enseignement.

Il commence par s'élever contre ces cérémonies licencieuses, restes du paganisme, qui trop souvent déshonoraient par avance le sacrement. Il s'étonne qu'une jeune fille chastement élevée, et préservée jusque-là par la vigilance maternelle de toute pensée déshonnête, soit initiée par une fête scandaleuse aux austères devoirs de sa vie nouvelle, et il recommande aux chrétiens de bannir ces pompes et de se marier modestement et saintement.

Il flétrit ensuite ces unions légèrement contractées, où l'intérêt a été le seul mobile qui a dirigé le choix des époux. Son ironie ardente et amère montre la folie du mari qui, ne cherchant que la fortune dans le mariage, y trouvera en même temps les querelles, l'humeur difficile, la servitude, souvent la

misère, suite trop fréquente de l'opulence que le travail n'a pas édifiée.

Le mariage célébré, saint Jean Chrysostome traite ensuite des devoirs respectifs des époux ; il montre que le mari, comme la femme, est obligé à la fidélité, et que si la loi civile est plus indulgente pour ses fautes, la loi religieuse, au contraire, est aussi sévère. Ils sont enchaînés par le même lien, et si le mari a plus spécialement l'autorité, et la femme l'obéissance en partage, au point de vue de la fidélité leurs devoirs sont identiques et leurs engagements réciproques.

Quel langage nouveau pour des païens à peine convertis, pour des Grecs, et des Grecs du Bas-Empire ! Enfin, il proclame hautement l'indissolubilité du lien conjugal, et s'exprime sur ce point sans équivoque.

« La femme est soumise à la loi tant que vit son mari. Aurait-elle, par conséquent, reçu l'acte de répudiation et quitté la maison conjugale, en habitant avec un autre, elle demeure soumise à la loi, elle est coupable d'adultère. Lors donc que le mari consent à renvoyer sa femme, et que la femme abandonne son mari, elle ne doit pas oublier cette parole ; il faut qu'elle se représente saint Paul, qui la suit partout et lui crie sans cesse : La femme est soumise à la loi. Des esclaves fugitifs ont beau quitter la maison de leur maître, ils emportent toujours avec eux leur chaîne. Les femmes ont également beau quitter leur mari, au lieu de chaîne, elles ont la loi qui s'attache à leurs pas, ne cessant de leur reprocher leur crime... Quand est-ce donc qu'il sera permis à la femme de contracter un second mariage ? Après que la chaîne aura été brisée, après la mort de son premier mari. Or, pour exprimer cette disposition, l'Apôtre n'ajoute pas : Une fois que son mari sera mort, elle sera libre de se marier à qui elle voudra, mais bien quand son mari se sera endormi. Il semble vouloir ainsi consoler la veuve et lui persuader de demeurer fidèle à son premier serment, et de repousser toute autre alliance. Ton mari n'est pas réellement mort, dit-il en quelque sorte, il s'est endormi. Qui ne pourrait attendre le moment de son réveil ? De là l'expression : Quand il se sera endormi, elle sera libre de se marier à qui elle voudra. »

Telle est la véritable théorie de l'Eglise, qui, malgré l'acte de répudiation, malgré ce que nous appelons aujourd'hui la séparation de corps, déclare le lien du mariage indissoluble du vivant des époux, et après la mort de l'un d'eux permet les secondes noces, tout en les regrettant. Il nous a semblé bon de mettre en pleine lumière cette vérité, que saint Jean Chrysostome formulait, vers 400, à ce peuple grec, qui, malgré ses enseignements, n'a pas voulu le comprendre, et a gardé le divorce des vieilles lois romaines, en faussant, pour se mettre à couvert, la loi de l'Evangile.

C'était rendre aux lettres chrétiennes un service signalé que de donner une édition complète des

Œuvres de saint Jean Chrysostome, et M. Vivès a eu le courage d'entreprendre cette vaste publication, dont le légitime succès a récompensé ses efforts. Il n'en existait, il est vrai, des éditions grecques ; mais qui connaît aujourd'hui le grec parmi nous ? L'Université nous l'enseigne, pour ne point nous l'apprendre, et, après dix ans passés à gémir sur les bancs, personne n'est capable de lire trois lignes de saint Jean Chrysostome sans dictionnaire. Il y en avait aussi des traductions latines. mais, encore, qui connaît assez le latin pour aborder courageusement la lecture d'un ouvrage de longue haleine écrit dans cette langue, ou même pour le feuilleter et y faire les recherches dont on a besoin ?

Une traduction française était indispensable. Elle est due à M. l'abbé Bareille, chanoine honoraire de Toulouse et de Lyon, qui seul a mené jusqu'au bout cette gigantesque entreprise et a enrichi notre langue de ce riche monument.

Exact, consciencieux, ferme, élégant, il suit le texte grec de près, et tout en restant fidèle à la langue qu'il écrit, il arrache à celle qu'il traduit toutes les idées et toutes ses nuances. L'Académie française a cru devoir couronner ce travail, qui le méritait à tous égards.

Sûr de son œuvre, M. l'abbé Bareille n'a pas hésité à placer le texte grec en face de la traduction, de telle sorte que le lecteur qui doute ou le critique qui veut vérifier peuvent se reporter d'une ligne à l'autre et contrôler la phrase du traducteur par l'expression originale. L'ouvrage ainsi édité forme 20 volumes in-4°. Pour les bourses plus modestes, pour ceux qui n'ont aucune prétention à l'hellénisme, et auxquels le texte français suffit, il existe une édition plus économique, composée du texte français seulement, et qui représente 20 volumes in-8°.

De ces 20 volumes, 18 déjà ont paru, et l'ouvrage touche ainsi à sa fin. En général, l'éditeur a suivi pour le texte et pour l'ordre des écrits l'édition bénédictine de Montfaucon, dont il a éliminé seulement les œuvres apocryphes bien reconnues pour telles, et qui eussent grossi inutilement les volumes. Les œuvres douteuses ont été conservées.

En résumé, c'est là un monument durable élevé à la théologie chrétienne et à la langue française. Nous félicitons les hommes qui entreprennent de pareilles publications et les sociétés qui leur fournissent des lecteurs.

Arm. RAVELET.

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Chronique hebdomadaire.

ROMÉ. — Les journaux de la révolution ont encore répandu le bruit, ces jours derniers, que le Saint-Père était gravement indisposé. On ne conçoit par une pareille impudence, quand les innombrables visiteurs admis au Vatican s'accordent, au con-

traire, à admirer la verte et sereine vieillesse de Pie IX. A quoi tend ce mensonge, mille fois proféré et mille fois démenti depuis sept ou huit ans ?

Suivant notre habitude, notons les principales audiences accordées par Sa Sainteté depuis notre dernière chronique.

— Une audience particulièrement intéressante est celle qui a été accordée, le 14, à une députation du Cercle catholique des directeurs de colonies agricoles dans la Lombardie. Ce Cercle a pour but l'instruction de la classe la plus négligée, quoique la plus importante de la société, celle des paysans. Que deviendrait la population des villes, si amoureuse de ses aises et si avide de jouissances, si celle des campagnes n'arrosait pas la terre de ses sueurs généreuses et trop souvent méprisées, afin de lui faire produire du pain pour tout le monde ?

Les membres de cette députation ont été présentés au Saint-Père par le R. P. Ange Ucondini, de la congrégation de la Mission, promoteur dudit cercle. Leur président, M. Ferrari, a déposé aux pieds de Sa Sainteté une somme assez considérable, recueillie parmi eux. Il a lu ensuite une très belle adresse, dont nous détachons le trait final : « Nous avons senti, a-t-il dit, l'impérieux devoir de proclamer franchement et solennellement, devant ce siècle incroyant et rebelle, notre dévouement inébranlable et notre soumission à votre autorité suprême et à votre magistère infailible, et notre admiration enthousiaste pour la noble contenance que vous, martyr du Vatican, vous gardez en face de ceux qui foulent aux pieds les droits religieux et civils du Siège Apostolique. » Le Saint-Père a répondu : « Vous n'êtes pas du nombre de ceux qui provoquent les fléaux de Dieu par leurs œuvres d'iniquité. Vous vous consacrez, au contraire, à une œuvre digne d'un catholique. Vous vous êtes faits les pères et les maîtres des pauvres paysans. Je me plais à espérer que votre société fera du bien, et produira des fruits abondants. Courage ! le Seigneur s'apaisera enfin, et nous fera sentir les effets de sa miséricorde. Je vous bénis de tout mon cœur, vous et tous les membres de votre société. » Qu'il serait à désirer que de pareils cercles se formassent aussi dans notre généreux pays ! Il y a déjà dans beaucoup de grandes villes des cercles catholiques d'ouvriers ; pourquoi n'y aurait-il pas aussi des cercles catholiques de laboureurs ? Le bien qui en résulterait est incalculable. Aussi espérons-nous avoir à en annoncer quelque jour la création, en ce temps de réveil de l'esprit catholique. Quelque noble cœur, nous n'en doutons pas, voudra se consacrer à cette œuvre.

— Une autre audience, non moins intéressante, a été accordée, le 17, à Mgr Nardi et à tous les rédacteurs du vaillant journal *la Voce della Verità*. Le Saint-Père y a déploré le langage des journaux révolutionnaires dans la question des couvents, et a appuyé sur la nécessité de répandre les bons journaux pour combattre l'impudente propagation de

l'erreur et du mensonge. Oui, il faut que toute insinuation malveillante soit relevée, et toute calomnie dévoilée et conspuée. On ne saurait garder aucun ménagement avec le misérable journaliste qui, à son bureau, compose froidement des poisons pour le public.

— Il nous reste à annoncer une triste nouvelle. Le T. R. P. Jandel, général des Dominicains, vient de mourir, après une longue et cruelle maladie, au couvent de la Minerve. « Le R. P. Jandel, lisons-nous dans une correspondance romaine, était l'ami particulier de Pie IX. Ses rares talents, non moins que ses éminentes vertus, lui avaient attiré depuis longtemps l'estime et l'affection non-seulement de sa famille religieuse, mais encore de tous ceux qui l'ont connu.

FRANCE. — Les Bretons, nonsatisfait de leur magnifique pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, qui a eu lieu le 8 décembre, ainsi que nous l'avons raconté dans notre dernière chronique, en ont fait un nouveau le 15. Ils se sont trouvés réunis une deuxième fois aux pieds de leur puissante patronne, au nombre d'environ dix mille, sur lesquels plus de huit mille ont fait la sainte communion. Ainsi il n'y avait là que des chrétiens, et point de curieux ; aussi la fête a-t-elle eu un caractère particulier de calme et de recueillement. Une procession s'est faite, comme huit jours auparavant, à la *Scala Sancta*. Avant d'y célébrer la messe, Mgr l'évêque de Vannes a exprimé, avec toute l'effusion du cœur, sa joie de se voir entouré, comme le plus heureux père, et pour la seconde fois de cette grande famille catholique toujours prête, en toute saison, à manifester hautement toute l'ardeur de ses saintes croyances et de ses sentiments religieux.

Des étendards nouveaux, en grand nombre, avaient été apportés. Tout à coup il en apparaît un voilé d'un crêpe noir, avec cette devise en grandes lettres d'or : *Souvenir — Espérance*. C'était l'étendard de l'Alsace-Lorraine. « A cette vue, dit le *Journal de Rennes*, toutes les bannières s'écartèrent spontanément, et bien des yeux semouillèrent lorsque Mgr Bécél bénit avant tous les autres ce cher emblème et son digne porteur. » Ce digne porteur était un Alsacien, héroïque débris de nos dernières guerres. Etant entré au petit séminaire après la cérémonie, les élèves l'acclamèrent avec ardeur en criant : *Vive l'Alsace !* Mais le bon soldat, songeant à la patrie absente et captive, fondit en larmes, et s'éloigna rapidement en demandant pardon de sa faiblesse. « Grâce à Dieu, disait-il, j'étais tout autre sur les champs de bataille. »

— Nous avons dit un mot, dans notre dernière chronique, de la charité hérétique et prussienne. Donnons aujourd'hui le tour à la charité catholique et française. Le *Bulletin de la société de Saint Vincent de Paul* publie l'état des recettes de cette So-

ciété en 1871. Or, le total de ces recettes, pour toutes les parties du monde, s'élève à la somme de 4,889,688 fr. 36 cent. C'est un assez joli chiffre, dans lequel la France seule entre pour 1,300,000 fr. Que l'on compare, et que l'on juge. Bien entendu, MM. de la libre-pensée ne sont pour rien dans tout cela, ce serait leur faire injure de le supposer : eux, membres de la société de Saint Vincent de Paul ! si ! Ils aimeraient mieux être Prussiens. C'est d'ailleurs ce que nous les soupçonnons fort d'être, tout au moins sous le rapport de la charité.

ALLEMAGNE. — L'expulsion des Jésuites de tout le territoire du nouvel empire allemand est un fait consommé. Nous ne dirons pas avec quel arbitraire, souvent avec quelle brutalité, la loi de proscription a été appliquée et dépassée. Rien ne doit étonner de la part de ces hommes, qui se sont arrogé le droit de défendre à ces religieux, à des prêtres d'administrer les sacrements, de dire la messe, etc. Cependant l'œuvre d'iniquité n'a pu s'accomplir sans soulever dans les âmes honnêtes d'énergiques protestations. Il serait trop long de rappeler les cris indignés qui se sont élevés sur tous les points du globe. Citons seulement quelques traits :

A la Nouvelle-Orléans, les catholiques allemands ont organisé une manifestation solennelle contre cette révoltante expulsion. Six mille catholiques ont pris part au cortège qui a parcouru les principales rues de la ville. Après cela, le meeting s'est réuni dans une vaste salle, où plusieurs discours ont flétri la conduite du gouvernement prussien. A l'unanimité, la réunion a repoussé les calomnies proférées contre les jésuites, et déclaré indigne du XIX^e siècle une loi qui condamne des hommes inoffensifs, sans preuve, sans jugement préalable, et sans leur permettre de se défendre ; une loi enfin qui jette un défi à la volonté clairement exprimée de quatorze millions de catholiques allemands. A la fin de la séance, une députation a apporté à la réunion l'adhésion de tous les catholiques de la Nouvelle-Orléans, sans distinction de nationalités.

Au théâtre de Dusseldorf, un comédien, bel esprit prussien, s'était permis des improvisations outrageantes sur le compte des jésuites proscrits. L'assistance tout entière a répondu à cette lâcheté par des murmures violents, et l'attitude du public a forcé le directeur du théâtre à renvoyer le brutal improvisateur.

Partout, en Belgique, en Angleterre, en Danemark, les nobles proscrits ont été accueillis avec la plus touchante sympathie, et les éclatants témoignages d'estime qui leur sont sans cesse témoignés les aideront à supporter avec moins d'amertume un exil qui ne saurait être bien long : *Jam securis ad radicem*.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

DE LA VEILLE DE L'ÉPIPHANIE. (1^{er} dimanche de l'année 1873.)

(Matth. II, 19-23.)

Fuite en Egypte, et retour ; le chrétien ne se laisse point abattre par les épreuves, et ne s'enorgueillit point dans la prospérité.

TEXTE. *Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et vade in terram Israël.* Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, et va dans la terre d'Israël.

EXORDE. Mes frères, vous n'ignorez pas que peu de jours après la naissance du Sauveur à Bethléem, les Mages, avertis par une étoile, vinrent l'adorer. Ils passèrent à Jérusalem, et demandèrent aux interprètes de la loi où était né le nouveau roi des Juifs. Nous vous parlerons dimanche sur cette adoration des Mages. Mais Hérode, apprenant qu'un nouveau roi était né, avait été transporté de fureur et de jalousie ; pour n'avoir plus à redouter ce roi qui venait de naître, il ordonna de mettre à mort tous les jeunes enfants des environs de Bethléem : c'est ce qu'on appelle le massacre des saints Innocents. Un ange vint alors trouver saint Joseph au milieu de la nuit, et l'avertit de fuir en Egypte pour que l'enfant Jésus ne fut pas massacré. Douce Victime, c'était plus tard, lorsque vous auriez donné au monde vos salutaires instructions, que vous deviez être immolée sur l'autel du Calvaire !... Saint Joseph partit donc en Egypte ; il y resta plusieurs années, après lesquelles eut lieu ce que nous lisons dans l'évangile de ce jour :

« En ce temps-là, Hérode étant mort, voici que l'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, en Egypte, lui disant : Lève-toi, et prends l'Enfant et sa Mère, et va dans la terre d'Israël ; car ils sont morts, ceux qui poursuivaient la vie de l'Enfant. Joseph, s'étant levé, prit l'Enfant et sa Mère, et vint dans la terre d'Israël. Mais, ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée, à la place d'Hérode son père, il craignit d'y aller ; et, averti en songe, il se retira dans la Galilée. Et il vint habiter dans la ville qui est appelée Nazareth, afin que fût accompli ce qui

avait été dit par les prophètes : il sera appelé Nazareth.

PROPOSITION. Cette fuite en Egypte et ce retour de la sainte famille renferment plusieurs enseignements. Il serait trop long de les expliquer tous ; nous nous arrêterons à celui-ci : Cette docilité de la sainte famille à obéir aux ordres de Dieu est le modèle de la soumission que nous devons avoir nous-mêmes aux dispositions de la sainte Providence.

DIVISION. Premièrement, la fuite en Egypte nous montrera qu'un chrétien ne doit point se laisser abattre par les épreuves ; deuxièmement, le retour nous fera voir qu'il ne doit point s'enorgueillir dans la prospérité.

Première partie. Joseph et Marie se sont montrés fidèles observateurs de la loi ; car ce n'est qu'après que Jésus eut été présenté au temple, et que l'humble Marie eut accompli les rites de la purification, qu'eut lieu cette fuite en Egypte. Un ange apparaît pendant la nuit à saint Joseph, et lui dit : « Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère, fuyez en Egypte, et restez-y jusqu'à nouvel ordre ; car Hérode cherchera l'Enfant pour le faire mourir. » Se levant aussitôt, il prit l'Enfant et sa mère pendant la nuit et se retira en Egypte (1). O vous, qui murmurez parfois contre la Providence, venez ici adorer ses incompréhensibles desseins. Jésus, Marie, Joseph, n'est-ce pas là, dites-moi, ce que Dieu a de plus cher sur la terre ? N'a-t-il pas un moyen plus doux de conserver son Fils ?... Il tient le cœur des rois dans sa main ; qu'il change celui d'Hérode !... Ne peut-il pas préserver Nazareth, ou du moins la maison de Joseph des fureurs de ce tyran impie ?... Mais non ; comme si Dieu était impuissant, cette famille bien-aimée est obligée de fuir, et de fuir en Egypte ! Sans doute les chariots sont prêts, les chevaux sont attelés ; anges de Dieu, vous êtes là pour soutenir et transporter ces pauvres exilés !... Du moins, qu'on attende le jour, ou que cette nuit resplendisse pour les éclairer ; qu'on laisse à ces augustes voyageurs le temps de dire adieu à leurs parents, de prendre des vivres, de se pourvoir des choses nécessaires à un si long voyage (2).

(1) Matth., II, 14.

(2) Cf. Hayneuve, *Méthode*, 1^{er} vol.

Nullement. Joseph à l'instant même se lève, prend la Mère et l'Enfant, et part au milieu de la nuit sans se plaindre et sans raisonner; il abandonne sa demeure, il quitte son pays, il se rend en Egypte. Les voilà partis sans savoir où ils s'arrêteront, pauvres, dénués de tout, mais riches par leur soumission à la volonté de Dieu.

Or ici, mes frères, faisons un retour sur nous-mêmes. Acceptons-nous avec cette simplicité, avec cette humble résignation, les épreuves que Dieu nous envoie? Si nous éprouvons des pertes dans notre fortune, des chagrins dans notre famille, le murmure ne vient-il pas sur nos lèvres, la révolte n'est-elle pas au fond de nos cœurs? Vous n'avez qu'une santé frêle et délicate, la maladie, l'infirmité est venue s'asseoir à votre foyer; vous souffrez le jour, vous souffrez encore la nuit. Vous jetez les yeux autour de vous, et parmi ceux qui n'ont pas la foi, parmi ceux qui blasphèment Dieu et qui l'outragent, vous en voyez qui jouissent d'une santé prospère; vous envie leur sort, et peut-être avez-vous dit au fond de votre âme: « Dieu n'est pas juste. » Vous avez éprouvé des injustices de la part des méchants, souffert, peut-être, des calomnies qu'ils ont inventées contre vous; oh! comme vous auriez désiré que Dieu justifiât votre innocence d'une manière éclatante, et foudroyât, pour ainsi dire, ces impies qui vous raillent, qui vous outragent et qui vous persécutent. Mais voyez donc comment vous devez supporter toutes ces peines, toutes ces épreuves qui vous viennent; voyez la sainte famille errante pendant la nuit, et fuyant, dénuée de tout, sur une terre étrangère, tandis qu'Hérode repose au sein de son palais, au milieu des délices. Eh bien! ni Jésus, ni Marie, ni Joseph n'ont demandé la mort d'Hérode; et Dieu lui-même n'a pas voulu leur épargner cette épreuve, ni abrégé les jours qu'il avait accordés à ce tyran. Eh! n'avons-nous pas encore aujourd'hui un illustre exemple de peines et de croix supportées avec résignation. O Pie IX, ô vénéré vicaire de Jésus-Christ, qui pourrait vous oublier en parlant des épreuves? Quel cœur chrétien, quelle âme catholique refuserait de sentir et de partager les vôtres? Oui, mes frères, le chef de l'Eglise, le Souverain Pontife IX, la plus haute majesté de la terre! il est là, vieillard de quatre-vingts ans, prisonnier dans son palais, dépouillé de ses Etats par des misérables sans principes et sans foi, subissant chaque jour de nouvelles avanies, vidant en quelque sorte jusqu'au fond la coupe de la douleur. Exposé chaque jour à subir les derniers attentats, il est là, debout et résigné, et comme le miséricordieux Jésus, dont il est ici-bas le représentant, il n'a que des paroles de bénédiction et d'amour. « Père, disait Jésus du haut de sa croix, en parlant de ses bourreaux, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » Ne demandons pas, dit son vicaire, au sujet de ceux qui le persécutent, ne demandons pas la perte de ces hommes; mais supplions plutôt le Dieu de clémence de les éclairer

et de les convertir (1). » Comme c'est bien le cœur d'un père? Et ces malheureux qui l'abreuvent d'outrages ont, n'en doutez pas, une large part dans ses prières de chaque jour!... Voilà, mes frères, comment nous devons supporter, nous aussi, les peines et les épreuves avec résignation et avec charité. Voilà des exemples qui nous montrent comment toutes ces croix et ces tourments de la vie ne doivent ni décourager ni abattre une âme véritablement chrétienne.

Deuxième partie. — Mais voyons maintenant la fin de cette épreuve, que Dieu avait voulu faire subir à la sainte famille. D'après le récit de l'évangile de ce jour, l'ange apparut de nouveau à saint Joseph pour lui dire que les jours de leur exil étaient terminés, que le roi Hérode était mort, et qu'il pouvait retourner en Judée. Comme la première fois, le saint patriarche se lève, il communique le message de l'ange à la sainte Vierge, à l'enfant Jésus, puis il s'achemine vers Nazareth. Quelle admirable simplicité dans ce saint patriarche, et quelle soumission absolue aux vues de la Providence dans toute la sainte famille! Un ange leur a dit, de la part de Dieu: « Fuyez, » et ils ont fui; le même ange leur dit: « Revenez, » et ils reviennent. L'exil ne les a point abattus: le retour ne les enorgueillit point. Calmes, tranquilles, totalement abandonnés à la volonté de Dieu, ils acceptent avec une soumission égale tout ce qui leur vient de sa part. Est-ce à dire, mes frères, que la nature fût absolument insensible chez ces saints personnages? Oh non! Sans doute, et Joseph, et sa sainte épouse éprouverent une douce joie à la pensée de revoir leurs parents, leurs amis. Et surtout ce qui leur faisait encore sentir plus vivement le prix de cette faveur, c'était de penser que ce cher enfant Jésus, qu'ils aimaient comme leur fils, et qu'ils vénéraient comme leur Dieu, allait se retrouver au milieu d'un peuple qui lui était consacré, environné de soins et n'ayant plus à subir les dures privations de l'exil. Oh! Dieu, qui est l'auteur de la nature, ne nous défend aucune des joies légitimes que peut goûter cette pauvre nature!

Les voilà donc parcourant de nouveau cette route longue et difficile, qui sépare l'Egypte de la Judée. O famille bénie, ô Marie, ô Joseph, marchez en toute assurance, ne craignez rien, Jésus est avec vous! Quelle joie, mes frères, quel bonheur de revoir le sol natal, le foyer de ses ancêtres, le cimetière où ils reposent, quand, pendant de longues années, on en a été violemment séparé! Cette joie, soyez-en sûrs, nos augustes exilés l'ont éprouvée: mais leur cœur a su la contenir dans de justes bornes; et leur retour eût-il été triomphal, Nazareth fût-il allé tout entier à leur rencontre, l'ombre d'une pensée orgueilleuse ou d'une vaine complaisance ne serait pas entrée dans les cœurs.

Que nous sommes loin, mes frères, de cette sainte

(1) Voir les allocutions du Souverain Pontife, *passim*.

indifférence, qui n'est autre qu'un abandon total entre les mains de la Providence ! Je vous disais tout à l'heure que l'adversité nous abat ; je pourrais ajouter maintenant que la prospérité nous enorgueillit. Simples ouvriers d'autrefois, Dieu a béni vos travaux ; vous avez réussi. De pauvres, vous êtes devenus riches ; de serviteurs, vous êtes devenus maîtres ; votre cœur est-il le même, vos pensées n'ont-elles pas changé, votre orgueil n'a-t-il pas crû avec votre fortune ? Hélas ! un autre exemple. Vous étiez infirmes, malades ; vous avez vu en quelque sorte la mort se pencher sur vous, vous avez désiré le prêtre ; vous vous êtes courbés sous la main de Dieu, vous vous êtes confessés peut-être, ou du moins vous étiez disposés à le faire. Dieu, qui ne voulait que vous éprouver, vous a rendu la force et la santé ; il a dit à cette maladie qui pouvait être mortelle, ce qu'il dit aux vagues de la mer lorsqu'elles sont courroucées : « Tu n'iras pas plus loin (1) ; » et le mal s'est arrêté, et vous avez recouvré la santé. Où en êtes-vous maintenant ? Ces forces qui vous ont été rendues, cette santé prospère que vous possédez ne vous ont-elles pas fait perdre la pensée de Dieu, le désir de vous convertir et de le servir avec plus de fidélité ? Ah ! le malheur vous avait presque abattus, et voici que la prospérité vous enorgueillit ! En face d'un danger imminent, et ici je puis entrer dans tous les détails, c'était un procès dangereux, c'était une calomnie, c'était un fléau qui menaçait votre famille, c'était un enfant chéri que les hasards de la guerre retenaient loin de vous ; que sais-je, une grâce dont vous aviez besoin ? Vous assistiez alors à la messe, vous faisiez prier, vous avez vous-mêmes prié avec ferveur. Le péril est conjuré, la grâce est obtenue, oh ! alors vous n'avez plus besoin de Dieu, vous vous suffisez à vous-mêmes, et vous négligez de lui témoigner votre reconnaissancel Voyez donc, mes frères, comme la prospérité nous gonfle, et combien nous sommes loin de cette sainte indifférence, de cet abandon total à la volonté de Dieu, dont la sainte Famille nous offre un si bel exemple.

Mais nous avons cité le Vicaire de Jésus-Christ, le bien-aimé Pie IX ; comme un modèle sur lequel nous pouvons jeter les yeux pour apprendre à supporter l'adversité. Il peut aussi, chrétiens, nous apprendre quel usage il faut faire de la prospérité, et quels sentiments doivent animer nos cœurs, lorsque Dieu permet que quelques jours de bonheur viennent éclairer notre vie. Il fut un temps où des hypocrites impies, pharisiens de la révolution, semaient des acclamations sur son passage ; il fut des jours où une foule enthousiaste, non seulement s'agenouillait sous sa main bénissante, non seulement jetait des fleurs sous ses pas, mais se substituait à l'attelage de son char pour le promener en triomphe dans la cité. Sans doute alors son cœur était heureux, il souriait, il bénissait Dieu auquel il reportait ses hommages, qu'il recevait comme

(1) Job, xxxviii, 11.

son vicaire. Mais loin des'en enorgueillir alors même, il disait à ceux qui l'entouraient : « Que Dieu soit béni ! ne nous laissons pas aller à l'orgueil, car le Calvaire est bien près du Tabor, et sur cette terre, la douleur suit de près la joie. » Vous l'avez eu, ô doux Vicaire du Sauveur Jésus, votre Croix, votre Calvaire. Mais Dieu a voulu que vous nous apprissez aussi comment il faut supporter les honneurs et les prospérités de ce monde !

PÉRORAISON. O chrétiens, que Dieu soit béni de tout ! Qu'il soit béni lorsqu'il nous envoie des épreuves, qu'il soit béni lorsque, apaisant ces orages de la vie, il amène la sécurité autour de nous et la joie dans nos âmes ! Comme les impies, ou ceux qui n'ont qu'une faible foi, ne savent ni subir les adversités, ni accueillir, comme il convient, les succès ! Sont-ils visités par la maladie, la peste décime-t-elle leurs troupeaux, la grêle a-t-elle flagellé leurs récoltes, la mort vient-elle frapper à leurs côtés, leur fortune se trouve-t-elle compromise ; soudain ce sont des murmures, des blasphèmes contre Dieu, ou, s'ils ne vont pas jusque-là, vous voyez leur âme triste, abattue, découragée. Si, au contraire, tout leur réussit, si la fortune leur sourit, si la santé, les richesses, les honneurs mêmes, deviennent leur partage, oh ! alors les voilà tout changés. Ils se gonflent d'orgueil. « Voyez, se disent-ils à eux-mêmes, ce que c'est que d'avoir du talent, de l'adresse, du génie, on réussit toujours. » Et leur cœur ne sait plus que Dieu seul est l'auteur de tous les biens ; et leur âme, que le malheur aplatit, la prospérité la hausse, la soulève et l'enorgueillit. Qu'il n'en soit pas ainsi de nous, mes frères. Comme saint Joseph, comme la sainte Vierge, comme l'adorable Enfant Jésus, tenons-nous doucement entre les bras de la Providence divine ; soyons assurés qu'elle dispose tout pour notre plus grand avantage. Au milieu des épreuves de la vie, — hélas ! qui n'en a pas de ces épreuves, ou qui pourrait espérer leur échapper toujours ?... — sachons nous tenir près de Dieu. Au milieu des joies et des succès, serrons-nous encore plus près de lui ; car le danger est plus grand et peut-être serait-il plus fatal à nos âmes. O Dieu, qui disposez tout avec une sagesse adorable, ô divin Enfant Jésus, résigné dans la crèche, soumis dans l'exil, docile à la voix de l'Ange dans votre retour, humble à Nazareth, resplendissant sur le Thabor, anéanti sur le Calvaire, triomphant au jour de la résurrection, puissions-nous avoir toujours les yeux fixés sur les exemples que vous nous donnez ; ne voir comme vous que la volonté du Père céleste, dans tous les événements heureux ou malheureux qui peuvent nous arriver, et répéter vos paroles : « J'accepte, ô Père, tout ce que vous avez réglé à mon égard ; vos desseins, je les bénis ; votre volonté, je l'adore ; disposez de moi pour le temps et l'éternité. » *Ita pater : quoniam sic fuit placitum ante te* (1). Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY, Curé de Veuchassis.

(1) Matth., xi, 26 ; Luc, x, 21.

PLAN DÉTAILLÉ

D'UNE SECONDE HOMÉLIE POUR LE MÊME DIMANCHE

Mort d'Hérode ; retour de la sainte famille.

TEXTE. *Defuncti sunt enim, qui quærebant animam pueri.* (Matth., II, 20).

EXORDE. Récit abrégé de la fuite en Egypte, pour servir d'introduction à l'évangile du jour. En ce temps-là, Hérode étant mort, un ange apparut en songe à Joseph, etc...

PROPOSITION ET DIVISION. Je me propose, à l'occasion de cet évangile, de vous dire, premièrement : quelques mots sur la mort d'Hérode ; secondement : de vous parler de l'obéissance de saint Joseph.

Première partie. Mort d'Hérode. Admirons d'abord les dispositions de la Providence ; elle ne veut pas rappeler la sainte famille de l'Egypte avant la mort du persécuteur... Dieu, qui pouvait abrégé les jours de ce prince cruel, ne l'a pas voulu même en faveur de son Fils... Mais les jours de la miséricorde sont passés, le moment de la justice est venu pour ce prince impie. Sa mort épouvantable fut regardée par tous comme un châtement de Dieu... Raconter cette mort hideuse... Une fièvre lente, etc... dévorait ses os... des ulcères brûlants lui rongeaient les entrailles... les vers le dévoraient vivant... Odeur fétide, insupportable... Les médecins eux-mêmes proclamaient que la vengeance s'était étendue sur lui... Vainement on le plonge dans une cuve de bitume et d'huile tiède, etc... Ne pouvant supporter ces atroces douleurs, il saisit un couteau, essaye de s'en percer le cœur, etc... Ses dernières cruautés... Il meurt, emportant la malédiction des Juifs et la tache du sang innocent répandu à flots pendant un règne de trente-sept ans (1)... Quelques réflexions pratiques sur la mort de ce tyran. Dieu est patient ; il l'a attendu, il a même laissé son Fils en exil des années entières pour l'attendre, mais enfin... Retour sur les auditeurs.

Deuxième partie. Mais reposons nos yeux sur un spectacle plus doux. C'est l'enfant Jésus, c'est la douce Vierge Marie, c'est l'humble saint Joseph... Il était parti au milieu de la nuit pour l'exil ; c'est encore au milieu de la nuit que... Il est parti sans raisonner, il revient de même ; il ne discute pas la volonté de Dieu... Pourtant, que de choses il aurait pu dire !... Retrouvera-t-il sa maison à Nazareth ? etc... N'est-il pas à craindre que Jésus tombe entre les mains d'Archélaüs ?... comment le divin Enfant, si jeune encore, pourra-t-il accomplir ce long voyage ? etc... (2). Voyez son obéissance...

PÉroraison. Ainsi devons-nous, chrétiens, lorsque la volonté de Dieu nous est connue, l'exécuter sans balancer... Vains prétextes qu'on allègue souvent pour s'en dispenser... Oh ! qu'il n'en soit plus ainsi... Soyons de ces hommes de bonne volonté auxquels il a été dit à la naissance du Sauveur : *Pax hominibus bonæ voluntatis...*

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

La divine Eucharistie

AVANT SON INSTITUTION

(Figures et symboles eucharistiques dans l'Ancien Testament)

PREMIÈRE FIGURE

L'arbre de vie.

Lignum etiam vitæ in medio paradisi.
Au milieu du paradis s'élevait l'arbre de vie. (Genèse, II, 9.)

I

« Le Seigneur Dieu avait planté dès le commencement un paradis de délices, dans lequel il mit l'homme qu'il avait formé. Le Seigneur Dieu avait

(1) Cf. Joseph, *Antiquités juives* ; et Daras, *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

(2) Cf. Hayneuvè, *Méd. sur la vie de Jésus-Christ*, 11 janvier.

aussi produit de la terre de ce jardin toutes sortes d'arbres beaux à la vue, et dont le fruit était suave au goût. Au milieu du paradis, s'élevait l'arbre de vie (1). »

Dès les premières pages de nos saints Livres, l'âme chrétienne se plaît à chercher, sous le symbole où son amour le cache, le Dieu qu'elle aime et dont la loi nouvelle lui a donné la révélation miséricordieuse.

Ce n'est encore qu'à travers les barreaux, comme parle le Cantique ; mais combien déjà la voix du bien-aimé est douce ! Combien la figure, toute voilée qu'elle soit, est aimable au cœur qui en devine la céleste beauté !

Le paradis terrestre et l'arbre de vie !... L'Eglise et l'Eucharistie !... Je m'arrête à cette pensée, et, le texte sacré sous les yeux, j'étudie le mystère de l'avenir, tel que la paternelle sollicitude du Créateur devait sans doute l'expliquer à notre premier père, dans ces entretiens de sublime familiarité dont l'Eden entendit les échos !

II

Le paradis terrestre, ai-je dit, fut l'image de l'Eglise. Admirable et féconde pensée ! A *principio*, nous dit l'histoire, inspiré, « dès le commencement, » Dieu planta le paradis de délices. Dès le commencement, le créateur songeait à la plus grande de ses œuvres, à celle pour laquelle tout devait être fait, à l'Eglise ! L'Eglise, commencement et fin de toutes choses, suivant l'expression des Pères ; l'Eglise, dont l'histoire commence avec le premier jour de la création, m'est figurée aux premiers chapitres de la Genèse par les plantations divines du paradis terrestre.

Enfants de l'Eglise, cessons de pleurer sur la fermeture de ce jardin de délices, d'où le péché de nos premiers parents nous avait exilés ! Le chérubin a abaissé devant nous son épée flamboyante, la porte est ouverte, Jésus-Christ a réintroduit les bannis dans le paradis terrestre !

Au paradis terrestre, en effet, l'homme innocent n'avait point à redouter la violence des esprits infernaux, la garde des anges l'en préservait avec une incessante sollicitude. Dans le paradis nouveau où le fils de Dieu nous a introduits, les anges gardiens de l'Eglise sont chargés de préserver, nuit et jour, ceux qui veulent rester fidèles contre les assauts et la haine de l'enfer.

Au paradis terrestre, l'homme n'avait rien à craindre de la dent des bêtes féroces, car Dieu lui donna sur tous les animaux un pouvoir souverain, dont ceux-ci ne méconnaissaient point la royauté. Dans l'Eglise, l'âme chrétienne se sent protégée contre les assauts de cette bête sauvage aux mille formes qui veut dévorer son innocence et ruiner sa vertu sous la dent cruelle des passions, soumises, domptées, placées dans l'impuissance de nuire par

(1) Genèse, II, 8 et 9.

le joug de la loi, par la grâce et par les saintes habitudes de la vertu.

Au paradis terrestre, l'homme n'aurait rien eu à redouter de la jalousie, de la haine ou de la malveillance de ses semblables : dès que l'un d'eux aurait cherché à lui nuire, par le fait seul d'avoir conçu ce dessein, il aurait perdu la justice originelle et se fût vu chassé à l'instant des confins de l'Eden. Dans l'Eglise, le chrétien peut aussi compter sur la charité de ses frères, fils de Dieu comme lui, à qui il a été commandé de s'aimer les uns les autres comme leur Père céleste les a aimés. Loin de se nuire, ils s'entr'aident ; leurs mérites et leurs biens sont mis en commun, et composent ce riche trésor de la communion des saints où chacun va puiser pour suppléer à son insuffisance.

Au paradis terrestre, l'air était pur et doux ; jamais il n'arrivait à ses habitants chargé de miasmes infects ou d'éléments délétères. Dans l'Eglise aussi, on respire à l'aise, au sein d'une atmosphère de bons exemples et de saintes inspirations.

Au paradis terrestre, la terre produisait mille fruits délicieux, réparateurs et nourrissants. L'Eglise aussi est plantée d'arbres féconds, que le sang de Jésus-Christ nourrit et fait fructifier, afin que les sacrements, qui sont ces arbres, produisent dans les âmes leur effet surnaturel.

Mais surtout, et j'ai hâte d'en arriver à lui, l'arbre de vie épandait ses rameaux merveilleux au milieu du paradis terrestre.

III

In medio paradisi, « au milieu du paradis ! » Mes yeux s'arrêtent avec prédilection sur cet arbre pour lequel le divin jardinier a choisi la plus belle place. Il s'élève au centre de ce jardin enchanté, qui eût fait oublier le ciel, s'il n'eût été destiné au contraire à en faire souhaiter plus ardemment l'ouverture par ses demi-révélation. Tous les autres arbres semblent reconnaître la royauté de celui-là, et l'homme s'arrête avec une admiration reconnaissante devant les fruits de cet arbre privilégié.

In medio paradisi, au milieu du paradis nouveau, qui est l'Eglise, s'élève aussi majestueusement un arbre dont la beauté et la fécondité surpassent infiniment toutes les autres plantations de ce jardin céleste. Parmi les sacrements, en effet, l'Eucharistie ressemble à l'arbre de vie au centre de l'Eden, car c'est elle qui contient le salut du monde et la gloire éternelle.

Si si d'admiration devant cet arbre de la vie véritable, le prophète Daniel s'écriait : « Je voyais, et voilà un arbre au milieu de la terre, et sa hauteur était prodigieuse ; elle atteignait le ciel. Cet arbre paraissait étendre ses branches jusqu'aux extrémités du monde, ses feuilles étaient belles, et ses fruits abondants ; il portait la nourriture de tous les hommes. Sous ses branches habitaient les animaux et

les bêtes des champs ; sous ses rameaux chantaient les oiseaux du ciel, et toute chair vivait de lui (1). »

L'admirable figure de l'Eucharistie ! N'est-ce point elle qui est cet arbre, planté dans les champs fertiles de l'Eglise, avec tous les caractères si magnifiquement décrits par le prophète ? N'est-ce point elle surtout qui porte la nourriture de tous les hommes ? N'est-ce point d'elle que toute chair vit ?

IV

Le fruit de l'arbre de vie avait la vertu de préserver l'homme de toute infirmité et de toute maladie.

Bien mieux que l'arbre royal du paradis terrestre, l'arbre divin de l'Eglise, l'arbre que le Sauveur planta au cénacle avec tant d'amour, l'arbre eucharistique porte un fruit qui doit guérir les âmes de leurs infirmités et les préserver de toute maladie.

Nous ne le saurons bien qu'au ciel, là où les secrets de la conduite de Dieu sur les âmes pendant cette vie nous seront dévoilés dans tout l'éclat de sa merveilleuse Providence ; mais déjà, en cet exil, nous pouvons nous en rendre compte. Descendant au fond des misères de notre nature infirme et malade, nous y verrons une inclination désespérante au mal. J'ai dit « désespérante, » et, en dehors de la foi, le mot est rigoureusement vrai. Celui qui veut, par ses propres forces, par son énergie morale, réagir contre cette mauvaise tendance, tombe vite dans le découragement. Comme Elie sur la route de l'Horeb, il s'écrie : « Je ne suis pas meilleur que mes frères ! je ne puis continuer mon pèlerinage dans cette voie. Celle des plaisirs et des voluptés m'attire. Mon Dieu ! venez à mon aide ! Seigneur, hâtez-vous de me secourir !

Arbre divin, planté le long des eaux corrompues de ce siècle, ceux qui naviguent sur ces ondes fangeuses dont l'infection, habilement déguisée par l'homme ennemi, attire et séduit, tendent leurs mains lassées vers ses branches divines. Un fruit s'offre à eux, c'est le pain du voyageur, le froment des prédestinés, le remède de l'âme ; c'est le fruit de l'arbre de vie.

O vous tous que la lutte fatigue et décourage, vous dont les forces sont près de s'abattre sous l'effort continu du combat, venez à cet arbre, qui est Jésus-Christ, *lignum Christus* ! Venez, mangez tous du fruit qu'il vous présente, et vous serez fortifiés, ranimés, guéris.

En préservant notre premier père de toute maladie, l'arbre planté au milieu de l'Eden le rendait immortel.

Quand on songe à l'horreur instinctive de la nature pour cette séparation amère, qui détruit son organisme et arrête fatalement le jeu de son être, on se prend à admirer la miséricordieuse bonté du Créateur, plaçant à la portée de l'homme le moyen de ne pas mourir.

(1) Dan., v.

Hélas ! l'homme n'a pas voulu de l'immortalité. En perdant son innocence, il est mort, il meurt, et la loi est générale. Pourtant, l'instinct subsiste, et l'homme ne veut pas mourir.

J'écoute, et, du tabernacle où l'Eglise de mon Dieu conserve avec tant d'amour le fruit de vie, une voix sort, consolante et fortifiante, qui vient résonner avec force et douceur à l'oreille de mon âme : « Venez, dit-elle, je suis la résurrection et la vie (1). Venez, celui qui mange ce pain ne mourra point ; il vivra éternellement. »

O vie divine ! comment n'aurais-je point faim de ce fruit, moi qui ai faim d'immortalité ? En vivifiant mon âme de cette grâce qui m'assure les félicités sans fin, l'Eucharistie dépose dans mon être matériel un ferment de résurrection, et, grâce à elle, nous reviendrons un jour à la vie immortelle.

Je l'ai dit, Seigneur, je veux commencer et ne plus cesser de le faire, comme l'Epouse des saints Cantiques, « je monterai sur cet arbre » réparateur, « j'y cueillerai les fruits si doux à ma bouche (2), » si aptes à satisfaire mes plus intimes aspirations.

V

J'imagine volontiers que nos premiers parents devaient aimer l'ombre de cet arbre, si merveilleux et si digne de leur admiration reconnaissante. Cette pensée me rapproche de l'arbre eucharistique, et, comme les heureux habitants du paradis terrestre, j'aimerais l'ombre des tabernacles sacrés. Le matin, je me nourrirai des fruits vivifiants qu'il renferme, et le soir, je reviendrai à ses pieds jouir de son ombre tutélaire, m'asseoir sous les feuillages de cet arbre qui fut tout mon amour dans l'exil, jusqu'à ce que les voiles tombent et que le fruit s'ouvre pour laisser apparaître les rayonnantes splendeurs du Dieu caché dans l'Eucharistie.

DEUXIÈME FIGURE

Le Fleuve du paradis terrestre.

Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum paradysum.

Il sortait de ce lieu de délices, un fleuve pour arroser le paradis. (Genèse, II, 10.)

I

Nous l'avons vu déjà, le paradis terrestre était l'image de l'Eglise de Jésus-Christ. L'arbre de vie vient de nous rappeler le pain du Sacrement. Je rouvre le livre inspiré, et, poursuivant cette mystérieuse description de l'Eden que l'Esprit saint a voulu conserver dans les pages qu'il dicta, je lis : « Il sortait de ce lieu de délices un fleuve pour arroser le paradis, lequel, de là, se divisait en quatre canaux (3). »

(1) Joan., XIV.

(2) Cant., VII.

(3) Genèse, II, 10.

Aussitôt, ma pensée vole aux tabernacles eucharistiques, sources d'eau vive, sources toujours ouvertes, sources du Sauveur. Là, comme autrefois au milieu du peuple qui l'écoutait le dernier jour de la grande fête de Jérusalem, Jésus se tient debout, et il crie : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive (1). »

O fleuve divin de l'Eucharistie, l'impétuosité de tes eaux réjouit, féconde et ranime l'Eglise, dont tu es la meilleure espérance.

II

L'Eglise a soif, et l'Eucharistie désaltère.

« *Sitio*, j'ai soif ! » C'était le cri du Sauveur expirant sur la montagne ; c'est aussi le cri de l'âme voyageuse, parmi les déserts et les sentiers arides qu'elle traverse.

J'ai soif de lumière, soif de vérité, dit-elle au sein des ténèbres qui l'entourent et la menacent. De toutes parts l'esprit de mensonge soulève des nuages de poussière et obscurcit les vérités saintes : ici l'infidélité, là, l'hérésie, ailleurs le doute. Contre tant d'ennemis conjurés pour priver l'intelligence humaine du breuvage lumineux qu'elle désire avec tant d'ardeur, je ne sais qu'une source, celle qui coule au pied des autels. Sans doute, la chaire chrétienne nous instruit et nous illumine ; mais la parole qui tombe de la chaire n'a d'autre but que de nous disposer à cette vision divine commencée sur la terre, qui s'appelle la participation au mystère eucharistique. Les enseignements de la chaire peuvent bien nous disposer à la foi ; mais la foi chrétienne est une croyance par amour, et c'est au sacrement de l'amour qu'elle s'éclaire et s'anime.

J'ai soif de justice, dit encore l'âme qui vit au milieu d'une dépravation et d'une corruption de plus en plus contagieuses. Le monde s'affaisse ; il s'effondre dans sa pourriture, il réclame des saints et des justes. Sans ce ressort de la sainteté ; sans ce levain de la justice, nous enfonçons chaque jour dans un abîme d'iniquités. Mon Dieu ! qui nous donnera des saints ? C'est toujours à l'Eucharistie que l'Eglise recourt, parce qu'elle est la source de toute sainteté, l'origine de toute justice. C'est elle qui est le levain caché par la femme de l'Evangile dans la pâte, qui, sans lui, se corromprait et se dessécherait. C'est elle qui dispose dans les âmes les admirables ascensions des vertus. C'est elle qui enseigne et qui, en enseignant, rend facile l'accomplissement des préceptes, adoucit le joug de la loi.

J'ai soif d'amour, continue l'âme en proie aux exigences diverses de sa nature ardente et inquiète. Haletante sous les feux dévorant de la route, elle ouvre son cœur, elle tend ses lèvres vers les sources qui désaltèrent. Hélas ! ces sources sont souvent empoisonnées ; elles sortent des citernes que l'homme ennemi a creusées ; elles laissent le palais desséché

(1) Joan., VII, 19.

et le cœur vide. Pauvre cœur de l'homme ! Dieu l'a fait pour l'amour, et les amours coupables, les amours créées ne lui laissent que dégoût et soif dévorante ! Par instants, il lui semble que les créatures peuvent le désaltérer ; mais bientôt il s'aperçoit que la beauté et la bonté finies ne sauraient satisfaire un cœur créé pour l'infini. Cœur de l'homme ! veux-tu étancher ta soif ? Veux-tu de l'amour à profusion ? Veux-tu aimer et être aimé, comme tes inspirations sans bornes le réclament ? Viens à l'Eucharistie : elle a les torrents qui enivrent, les flots d'amour qui débordent, les eaux délicieuses où le cœur se plonge et se roule au sein d'une félicité qui, à certaines heures, donne comme une révélation du ciel, dont elles ne sont que l'avant-goût plein de mystères.

Le dirai-je enfin ? il est un autre cri de l'âme voyageuse qui l'humilie et l'abaisse à ses propres yeux ; mais il se retrouve à chaque pas de sa route, et je dois le redire, puisque le Dieu de l'Eucharistie n'a pas dédaigné d'y apporter un remède et une satisfaction. Écoutons-la donc s'écrier douloureusement : Qui me délivrera de ce corps mortel ? Lui aussi est dévoré d'une soif inextinguible !... Eh bien ! Jésus a pris en pitié les faiblesses de la matière qui est en nous, et l'Eucharistie, qui amortit les feux de la concupiscence, apaise les révoltes de cette nature indomptée, y ramène le calme et lui donne la paix.

O fleuve eucharistique, coulez sur mon âme ; remplissez mon cœur et purifiez mes sens !

III

L'Eglise vit ici-bas dans l'infirmité, et l'Eucharistie donne la vigueur.

C'est bien, en effet, sur les lèvres de l'Eglise militante que j'aime à placer ces paroles du Psalmiste : « Le Seigneur me conduit, et rien ne me manquera ; c'est lui qui m'a placé auprès d'une fontaine dont les eaux fortifient (1). » Cette fontaine, symbolisée au paradis terrestre par les eaux fortifiantes du fleuve de Dieu, a été ouverte par Dieu au sein du champ sacré de son Eglise. Créée miraculeusement au dernier soir du Sauveur, dans le cénacle où fut dite la première messe, elle a été découverte sur le Calvaire par la lance d'un soldat. Les eaux en ont jailli avec impétuosité, tant le fleuve de Dieu, qui est son cœur, était rempli d'un torrent d'amour, et la cité des enfants de Dieu a tressailli d'allégresse, car ils sont tous venus boire à longs traits aux sources du Sauveur.

Oui, tous, qui que vous soyez, venez boire à ce fleuve qui ranime et fortifie.

Les aigles, fatigués par la hauteur et la rapidité de leur vol, y renouvellent leur jeunesse. Les sublimes de leur vocation, la contemplation du soleil de justice, la perfection de leur état, la pratique

constante des plus hautes vertus demandent un incessant renouvellement de forces. Les eaux du fleuve eucharistique rendent la vigueur quand elle s'use, et les aigles qui s'y plongent donnent ensuite un vigoureux coup d'aile dont la puissante envergure les transporte aussitôt dans des hauteurs plus sublimes encore.

Les colombes s'y lavent aussi, quand leur blancheur s'est ternie au contact de ces boues qui ont la fatale vertu de séduire jusqu'au cœur des colombes. Elles s'y abreuvent et s'y raniment, quand le filet des pécheurs les a saisies à une heure d'imprudence et d'aveuglement. Le filet s'est brisé par la miséricordieuse bonté du Dieu qui a eu pitié de leur faiblesse ; mais la colombe est demeurée blessée, ses ailes traînent, elles n'ont plus la force de la porter jusqu'au creux du rocher où se trouvent l'abri et le repos. Mais le torrent est là, tout près de la colombe blessée ; elle y a bien vite retrouvé sa beauté et sa force.

Et vous, pauvres pécheurs, qui ne savez répondre qu'une désolante parole à nos exhortations, quand nous vous conjurons de sortir enfin de votre péché, non, vos excuses sont vaines. Vainement vous m'assurez que l'effort est au-dessus de votre pouvoir. Si vous demeurez dans votre tombeau, si vous gisez au sein de la mort, le Dieu des tabernacles me révèle l'unique cause de votre endurcissement : « Ils m'ont abandonné, dit-il, moi qui suis la fontaine d'eau vive (1). »

IV

Mais, non seulement l'Eucharistie désaltère, non seulement elle fortifie, elle communique encore à l'Eglise un merveilleux principe de fécondité.

Le paradis terrestre était arrosé par le fleuve de Dieu, et ce fleuve se divisait en quatre grands canaux, pour porter en tous sens la fécondité et la vie.

Contemplant l'Eglise, dont le paradis terrestre fut l'image, le disciple bien-aimé s'écriait : « L'ange m'a montré Jérusalem, la cité sainte, dont l'origine est au ciel, et qui vient de Dieu même ; il m'a montré un fleuve d'eau vive qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau (2). »

Merveilleux jardin de l'Eglise ! Les saints Livres sont remplis de la description de ses fleurs et de ses fruits.

C'est le jardin sacré de l'Eglise qui voit croître en abondance les lis de la pureté, les roses de l'amour divin s'empourprant des splendeurs du martyr, les violettes de l'humilité, l'olivier de la paix et de la mansuétude, les cèdres de l'oraison qui s'élève pour contempler Dieu et converser avec lui, le froment qui s'immole pour devenir le pain des âmes que Dieu le destine à nourrir, la vigne qui donne

(1) Psaume cii.

(2) Apoc., xxi.

(1) Psaume xxii.

en abondance les fruits de zèle et d'apostolat qui réjouissent et sanctifient le cœur de l'homme... Partout, en un mot, dans le champ divin de l'Eglise, partout les fleurs les plus brillantes, partout des arbres aussi beaux à voir que leurs fruits sont savoureux.

D'où lui viennent donc cet éclat, cette variété, cette fécondité constantes? Uniquement des eaux qui l'arrosent sans cesse, et ces eaux sont les effusions de la grâce transmise par le Sacrement.

V

Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif et que je n'aie plus en puiser aux citernes corrompues. *Domine, da mihi hanc aquam*, cette eau qui éteint la soif des plaisirs coupables et des biens éphémères, qui amortit les ardeurs du foyer qui est en nous, qui arrose les sécheresses du cœur par les sentiments de la piété, qui rend l'âme féconde en fleurs et en fruits de vertu. Seigneur, donnez-moi de cette eau, qui assure la grâce, affermit la persévérance et rejailit jusqu'à la vie éternelle.

L'abbé Ant. RICARD,

Chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne;

Fleurs choisies de la vie des saints

VIII

DERNIERS MOMENTS DU VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS

La mort des saints est précieuse devant le Seigneur. Au moment du suprême combat, il trouve en eux des trésors vraiment dignes de lui; c'est l'heure par excellence du triomphe de sa grâce. Oh! qu'il doit être délicieux, ravissant pour le cœur du bon Maître, le spectacle de ces âmes qui, après avoir vaillamment et longtemps lutté contre les assauts de l'esprit infernal, les exemples corrupteurs du siècle, et les sollicitations de la chair, lui demeurent fidèles jusque dans les angoisses de la mort! que dis-je? étonnent le monde par des prodiges d'humilité, de patience, d'abnégation, et remportent enfin la dernière et décisive victoire! Mais aussi, quelles sublimes leçons, quels admirables exemples pour ceux qui survivent!

Sachons donc parcourir les pages émouvantes qui peignent l'agonie de ces illustres vainqueurs, afin que, quand nous sentirons nous-mêmes la maison de boue que nous habitons tomber en ruine, nous puissions, en nous rappelant leur souvenir, rendre notre mort semblable à la leur.

Dans un précédent article, nous avons mis sous les yeux du lecteur, d'après des témoignages sûrs, les sentiments qui animèrent, aux approches de l'éternité, deux de nos plus grands saints, saint François d'Assises et saint Laurent Justinien. Pourquoi faut-il que l'espace ne nous permette pas de repro-

duire ici les dernières paroles, les derniers soupirs des Chrysostome, des Augustin, des Jérôme, de notre glorieux saint Bernard et de tant d'autres qui, pendant leur vie, ont porté jusqu'à l'héroïsme la pratique de cette solennelle parole du Maître: « Que celui qui veut venir après moi renonce à soi-même, prenne sa croix et me suive. » Oh! que nous serions édifiés! Il est vrai de dire qu'avant de mourir corporellement, ils étaient, depuis longtemps déjà, morts au monde et à tous les plaisirs de la chair; leur esprit, leur cœur, leur volonté avaient quitté cette terre de misère; ils ne vivaient plus qu'en Dieu et pour Dieu. Est-il donc étonnant de les trouver, à leur dernière heure, si indifférents aux choses de ce monde, soupirant après l'instant heureux où il leur serait permis de dépouiller leur enveloppe mortelle et de prendre leur essor vers la céleste patrie?

Aujourd'hui, nous nous transporterons par la pensée dans un humble village des Dombes, dont le nom, longtemps inconnu, est devenu à jamais immortel, à Ars. C'est là qu'au commencement du mois d'août 1859 s'endormait dans la paix du Seigneur un très saint prêtre, M. Jean-Baptiste Vianney. Pendant plus de quarante années, il s'était consumé dans la prière, la prédication, la pénitence, pour le salut de son cher troupeau et des âmes qui, de tous les points de la France, que dis-je? de tous les coins du monde, avaient recours à ses lumières et à son inépuisable charité.

O vous, qui que vous soyez, qui avez gardé de celui qui est si justement appelé le saint du XIX^e siècle un pieux souvenir, venez donc vous édifier encore une fois au récit de ses derniers combats, et respirer le parfum tout céleste qui s'en exhale!

Nous laisserons la parole à un écrivain distingué, M. l'abbé Monnin, qui a su, en nous racontant la vie du vénérable curé d'Ars, donner à sa narration un charme et un intérêt au-dessus de tout éloge; il est d'autant plus digne d'être cru dans ce que nous allons rapporter que lui-même assistait le saint prêtre à ses derniers moments.

« Depuis longtemps, dit-il, M. Vianney semblait n'avoir plus qu'un souffle de vie. Le petit filet de voix qui lui restait était si faible, qu'il fallait une oreille attentive pour l'entendre. Toute l'énergie de la vie et de la pensée s'était concentrée dans ses yeux, qui brillaient comme deux étoiles et qui ressemblaient aux soupiraux ardents d'une âme de feu. C'était la force dans la faiblesse et la vie dans la mort.

» Les grandes chaleurs du mois de juillet 1859 avaient cruellement éprouvé le saint vieillard; il avait eu plusieurs défaillances. On ne pouvait entrer dans cette église d'Ars, échauffée jour et nuit par un concours immense, sans être suffoqué. Il fallait que les personnes qui attendaient leur tour de confession sortissent à chaque instant pour retrouver, hors de cette fournaise, un peu d'air respirable. Lui, cependant, ne sortait pas; il ne quitta jamais son poste de souffrance et de gloire; il ne songea point

à abrégier la longueur de ces mortelles séances, qui duraient le matin de une heure à onze, et le soir de une heure à huit ; mais il ne respirait plus, ou il ne respirait qu'un air vicié, brûlant, méphitique, impropre à entretenir la vie. Il est mort à la peine ; il a succombé à ce long et douloureux martyre.

» Rien ne faisait encore pressentir sa fin, tant on était habitué à jouir de lui, à croire au miracle de sa conversation, tant il avait eu soin lui-même de dissimuler jusqu'au dernier instant les défaillances de la nature ! On avait su seulement qu'en se levant au milieu de la nuit pour retourner à ses chers pécheurs, il était tombé plusieurs fois de faiblesse dans sa chambre et le long de son escalier. Et quand on avait remarqué que cette toux aiguë, dont il souffrait depuis vingt-cinq ans, était plus continuelle et plus déchirante, il s'était contenté de répondre en souriant : « *C'est ennuyeux ! ça me prend tout mon temps !* »

» Le curé d'Ars avait donc épuisé, dans cette lutte suprême des derniers jours, dans ce duel à outrance contre les infirmités de l'âge, tout ce qui lui restait de forces ; il touchait au port qu'il avait tant désiré. Et quand la mort est venue, il n'a eu à lui livrer que ce que son âme n'avait pu lui disputer, ce que l'ardeur de son zèle ne pouvait plus défendre contre elle : des membres brisés de travaux, de macérations et de veilles, une chair affaiblie par une lente et cruelle immolation, un corps qui donnait, à force de transparence, l'idée de ce que les anciens appelaient une *ombre*...

» On le sollicitait en vain de prendre un peu de repos ; il répondait toujours : « Je me reposerai en paradis. »

» Le vendredi 29 juillet, il parcourut le cercle ordinaire de ses travaux ; il fit son catéchisme, passa seize ou dix-sept heures au confessionnal et termina cette rude journée par la prière. En rentrant chez lui, plus rompu et plus exténué qu'à l'ordinaire, il s'affaissa sur une chaise en disant : « *Je n'en peux plus !* » Il avait répété d'autres fois : « *Ah ! les pécheurs tueront le pécheur !* Et encore : « *Je connais quelqu'un qui serait bien attrapé s'il n'allait pas en paradis !* » Puis il ajoutait : « *Ah ! je pense souvent que quand même il n'y aurait point d'autre vie, ce serait un assez grand bonheur d'aimer Dieu dans celle-ci, de le servir et de pouvoir faire quelque chose pour sa gloire !* »

» Ce qui se passa après que les missionnaires se furent retirés, dans cette chambre d'où le saint prêtre ne devait plus sortir vivant, pendant cette nuit suprême qui précéda sa terrible agonie de quatre jours, nul ne le sait. Personne n'osa épier ni surprendre le secret de ces nuits sans sommeil où le ciel et l'enfer se donnaient rendez-vous autour de son lit de douleur pour le charmer et le tourmenter tour à tour.

» Ce que l'on sait, c'est qu'à une heure du matin, quand il voulut se lever pour se rendre à l'église, il

s'a perçut d'une insurmontable faiblesse. Il appelle ; on arrive.

» — Vous êtes fatigué, monsieur le curé ?

» — Oui, je crois que c'est ma *pauvre fin*.

» — Je vais chercher du secours.

» — Non, ne dérangez personne ; ce n'est pas la peine.

» Il est certain que M. le curé, à la faveur de cette intuition dont on a tant parlé et dont il est impossible de douter après tous les faits qui l'établissent, a prévu et annoncé sa mort. On lui avait fait cadeau d'un très beau ruban pour soutenir l'ostensoir à la procession du Saint-Sacrement. « Je ne m'en servirai qu'une fois... » avait-il dit. Et lorsqu'on lui présenta à signer son mandat de desservant : « Ce sera pour me faire enterrer. »

Nous possédons un document d'où il appert qu'au mois d'août 1858, M. Vianney a déclaré formellement qu'il n'avait plus que pour une année de vie et qu'en 1859, à pareille époque, il aurait quitté la terre.

» Au mois de mai 1859, à un sermon du soir auquel tous les paroissiens d'Ars avaient été particulièrement conviés, M. Vianney parla ainsi :

« Quand Moïse se sentit près de mourir, il fit asseoir devant lui tout son peuple, lui rappela les nombreux bienfaits dont Dieu l'avait comblé, l'exhorta à lui être fidèle et reconnaissant et lui montra la terre promise. Permettez que je fasse de même, mes frères, et que je vous rappelle combien Dieu a été bon pour vous !... »

» Ces solennelles paroles semblèrent à quelques-uns le *Nunc dimittis* du saint vieillard. Elles laissèrent dans tous une impression de vague tristesse et de mélancolique espérance. Elles furent, en effet, le dernier cri public de son âme pastorale ; on eût dit qu'il en avait le pressentiment et que Dieu lui avait révélé son heure.

» Le jour venu, le serviteur de Dieu ne parla plus de célébrer la sainte messe, et commença à condescendre à tous les soins qu'il avait jusque-là repoussés. Il ne voulut cependant pas qu'on se servit d'un éventail. Cela lui parut un luxe. « Laissez-moi, disait-il, avec mes pauvres mouches. »

» — Vous souffrez bien ? lui disait-on.

Un signe de tête était sa réponse.

» — Monsieur le curé, espérons que sainte Philomène, que nous allons mettre dans nos intérêts en l'invoquant de toutes nos forces, vous guérira encore cette fois, comme elle l'a fait il y a dix-huit ans.

» — Oh ! sainte Philomène n'y pourra rien.

» On aurait peine à se figurer la consternation que produisit l'absence de M. le curé quand, le matin, on ne le vit pas sortir de son confessionnal, à l'heure ordinaire. Une douleur profonde se répandit de proche en proche...

» Pendant trois jours, tous les moyens que la piété la plus ingénieuse peut inspirer furent mis en

œuvre pour fléchir le Ciel : vœux à tous les saints du paradis, demandes de prières à toutes les communautés religieuses, pèlerinages à tous les sanctuaires... ; mais les desseins de Dieu de couronner son grand serviteur devenaient de plus en plus manifestes.

» Le mardi soir, il demanda à être administré. La Providence avait amené pour cette heure, afin qu'ils fussent témoins de ce grand spectacle, des prêtres venus des diocèses les plus lointains. La paroisse entière y assistait. Une personne qui avait le droit d'approcher le malade vint, à mains jointes, le supplier en ce moment de demander à Notre-Seigneur sa guérison. Il fixa sur elle son œil brillant et profond, et, sans dire une parole, il fit signe que non. On vit des larmes silencieuses couler de ses yeux, lorsque la cloche annonça la suprême visite du Maître qu'il avait tant adoré. Quelques heures plus tard, il en répandit encore ; ce furent les dernières, des larmes de joie... Elles tombèrent sur la croix de son évêque. Mgr de Langalerie, averti par de pressants messages des progrès du mal, arrivait hâtant, ému, priant à haute voix, fendant la foule agenouillée sur son passage. Il était temps. La nuit même qui suivit cette sainte et touchante entrevue, à deux heures du matin, sans secousses, sans agonie, sans violence, Jean-Baptiste-Marie Vianney s'endormait dans le Seigneur, pendant que le prêtre qui écrit ces lignes, chargé de réciter les prières de la recommandation de l'âme, prononçait ces paroles : « *Veniant illi obviam sancti Angeli Dei, et perducant eam in civitatem caelestem Jerusalem* : Que les saints Anges de Dieu viennent à sa rencontre et l'introduisent dans la cité vivante, la céleste Jérusalem ! »

» Il était donc mort, le curé d'Ars ! Il avait donc cessé cette vie de dévouement et de prières, de charité et de patience, d'humilité et de sacrifice !... Il avait combattu le bon combat ; il avait achevé sa course ; il avait reçu sa couronne... Ah ! quand ces mots ont été prononcés : « Partez, âme chrétienne ! » quel ébranlement il a dû y avoir dans tous les cercles des cieux, pour venir au-devant de cette âme presque incomparable, et qui ne trouvera de sœurs que parmi les âmes les plus belles, les plus saintes, les plus couronnées, les plus noyées dans la gloire et l'infinie majesté de Dieu ! »

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques.

CONTEMPORAINS

L'ABBÉ GERBET

(Suite et fin.)

Les *Conférences d'Albéric d'Assise* sont un autre ouvrage du même temps. Albéric est un jeune Père, réel ou imaginaire, de l'ordre de saint François. Ce

jeune Père, avec un esprit élevé et un charme séduisant, essaye d'expliquer à ses frères les deux grandes lois de justice et de charité. Cet essai contient les idées économiques de l'abbé Gerbet, son économie politique fondée sur les bases du Christianisme. Jusque-là, l'économie politique s'était traînée dans l'ornière des financiers et des physiocrates ; elle avait prôné comme oracles Quesnay, Turgot, Adam Smith, Jean-Baptiste Say, Malthus et Ricardo ; elle se disait la science de la richesse, et, outrepassant ses limites comme elle méconnaissait ses devoirs, elle entendait réduire la vie sociale aux exigences d'un budget. Combien vous dois-je ? combien me devez-vous ? telle était la loi et les prophètes. Gerbet ne peut s'enfermer dans ces horizons étroits et s'arrêter à ces vues charnelles. Dans sa pensée, la propriété doit avoir pour correctif la charité, et au droit de posséder correspond, dans l'harmonie sociale, le devoir de donner ; thèse admirable, connue dans l'Eglise depuis les premiers siècles, mais jusqu'à présent négligée dans sa formulation scientifique. Gerbet s'efforce d'en découvrir les lois ; il le fait avec une langue enchantée et une adorable bonté. Son livre, d'une incomparable douceur, n'est malheureusement pas sorti des colonnes de l'*Université catholique*, et nous le regrettons vivement ; bien que les vues de l'auteur aient été depuis approfondies avec plus de maturité dans les leçons de Charles de Coux, dans les livres de Charles Périn et de l'abbé Corbière, dans les conférences du P. Lacordaire et du P. Félix. Gerbet avait été l'Orphée catholique pour préparer cette initiation ; il fallait le redire à son honneur.

Un travail analogue, publié après la révolution de février dans le même recueil littéraire, ce sont les *Rapports du rationalisme avec le communisme*. A cette date, le communisme menaçait la propriété en France. Quelques années auparavant, l'Eglise, revendiquant ses justes libertés, n'avait pu obtenir des sectaires du rationalisme la reconnaissance de ses droits. Ceux qui s'étaient obstinés dans ces aveugles refus, menacés aujourd'hui dans leurs intérêts, devaient reconnaître, dans l'aboutissement de la révolution, l'iniquité de leurs principes. L'abbé Gerbet, qui, en toutes choses, allait au fond et au tréfond, entreprit cette démonstration. « J'entends, dit-il, par rationalisme, la souveraineté de l'individu dans l'ordre intellectuel, son affranchissement des règles et des entraves qu'impose la société religieuse, fondée sur l'enseignement traditionnel ; et par communisme, j'entends la souveraineté de l'individu dans l'ordre matériel, son affranchissement des entraves et des règles qu'imposent les sociétés domestique et civile, fondées sur la transmission héréditaire des biens. Je veux démontrer que le communisme est la conséquence logique du rationalisme. » Sur quoi, il examine les théories rationalistes sur la raison humaine, sur l'origine des choses, sur l'état originel du genre humain, sur la condition générale de l'humanité, sur l'organisation matérielle de l'E-

glise, sur l'éducation, sur la société religieuse, sur les caractères de la propriété ; il analyse ensuite ces différentes théories et démontre, avec une grande logique, qu'elles aboutissent toutes au plus pur communisme. Cabet, Louis Blanc, Proudhon, Pierre Leroux sont les enfants de Cousin, et Cousin ne peut détruire cette paternité désastreuse. Nous abrégons à regret cette argumentation ; mais une histoire n'est pas une encyclopédie, et il faut s'en tenir aux indications générales. Au moins dirons-nous qu'il a été fait bien peu de réfutations aussi péremptoires du rationalisme : c'est la confusion par les conséquences, la réduction à l'absurde et à l'impossible. Nous permettra-t-on d'ajouter qu'il est désirable de voir, pour les besoins présents, un travail si méritoire sortir des limbes du journalisme ?

Nous revenons en arrière pour parler des deux ouvrages capitaux de l'abbé Gerbet : *l'Esquisse de Rome chrétienne* et les *considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, suivies de *vues sur le dogme de la pénitence*.

Ce dernier ouvrage fut composé de 1829 à 1825 : c'est un traité de l'Eucharistie suivi d'un essai sur la pénitence. C'est l'un des beaux livres de ce siècle. Mais entendons l'auteur s'en expliquer lui-même : « Ce petit ouvrage, dit-il, n'est ni un traité dogmatique ni un livre de dévotion, mais quelque chose d'intermédiaire ; le genre auquel il appartient forme le lien qui unit ces deux ordres d'idées. La religion nourrit l'intelligence de vérités, comme elle nourrit le cœur de sentiments : de là deux manières de la considérer, l'une rationnelle, l'autre édifiante. Ces deux aspects, combinés entre eux, produisent un troisième point de vue, dans lequel on considère la liaison des vérités en tant qu'elle correspond aux développements de l'amour dans l'âme humaine. C'est donc à ce point de vue que nous nous sommes placé pour contempler le mystère qui est le fondement du culte catholique.

» Nous avons remarqué, d'abord, que le dogme eucharistique, ainsi que le culte auquel il sert de base, est le complément de la foi et du culte primitif du genre humain ; de sorte qu'on ne saurait le détacher de la religion sans détruire le merveilleux enchaînement des vérités qui la constituent. Après l'avoir considéré dans son principe, et si on peut le dire, dans sa semence déposée au sein de l'antique religion, nous l'avons considéré dans ses effets, dans cet amour même dont il est le principe inépuisable, et nous avons vu que l'ordre de sentiments qu'il produit et qu'il entretient est aussi le développement complet ou la perfection des sentiments inspirés par la foi primitive ; de sorte qu'on ne saurait non plus le retrancher de la religion sans attaquer profondément *l'esprit de vie*. Ce mystère est le cœur du christianisme : telle est, en un seul mot, la conclusion de cet écrit.

» Rien n'étant isolé dans la religion, qui, par son essence, est comme Dieu même, il est nécessaire, pour la bien connaître, d'envisager chacune de ses

parties, non pas séparément, mais dans sa liaison avec le plan général du christianisme ; et plus on conçoit cette admirable unité, plus aussi l'amour doit croître avec l'intelligence. Si donc cet ouvrage contenait, sous ce rapport, quelques idées justes sur l'adorable présent de la sagesse et de la bonté divines, les catholiques y trouveraient de nouveaux motifs de s'attacher à leur foi, qui serviraient aussi d'aliment à leur piété.

» Nous désirons non moins vivement que cet écrit contribue à dissiper les préjugés de nos frères errants, en leur montrant ce mystère sous divers aspects que beaucoup d'entre eux ne soupçonnent même pas. Aujourd'hui, les plus faibles efforts dirigés de ce côté sont presque toujours suivis de quelque effet, à raison de l'heureux ébranlement qui se manifeste dans le protestantisme. Le dessein de la Providence se dévoile. L'Église répare continuellement par des conversions les vides que lui font subir les apostasies. Les places que l'incrédulité laisse vides, des protestants accourent pour les remplir. Ce double mouvement qui, poussant les uns jusqu'aux dernières limites de l'erreur, les précipite dans le scepticisme, et qui ramène les autres, des régions de l'erreur et du doute, dans le sein de la foi, est un grand spectacle réservé à notre siècle. Ce spectacle ne fait que commencer ; mais soyons attentifs, et il nous sera donné d'en observer le développement, que désormais aucune force humaine ne saurait arrêter.

Ces considérations, qui indiquent l'objet propre du *Dogme générateur*, font aussi connaître le but des *Vues sur la pénitence*. C'est dans ce dernier opuscule que se trouve le célèbre *Dialogue entre Platon et Fénelon*. Dans son appréciation littéraire des œuvres de l'abbé Gerbet, Sainte-Beuve signale ce dialogue comme étant *peut-être le chef-d'œuvre* de l'illustre écrivain. Voici sous quelle impression cet écrit fut composé :

« L'abbé Gerbet, dit Sainte-Beuve, s'était lié avec le second fils de M. de La Ferronnais, l'ancien ministre des affaires étrangères. Le jeune comte Albert de La Ferronnais avait épousé une jeune personne russe, M^{lle} d'Alopeus, de la religion luthérienne, et il désirait vivement l'amener à la foi. Il se mourait à Paris d'une maladie de poitrine, à l'âge de vingt-quatre ans, et semblait arriver à la dernière période, lorsque sa jeune femme, à la veille d'être veuve, se décida à embrasser la communion de son époux, et, dans cette chambre, près de ce lit, tout à heure funéraire, on célébra une nuit, — à minuit, l'heure de la naissance du Christ, — la première communion de l'une en même temps que la dernière communion de l'autre (29 juin 1836). L'abbé Gerbet fut le consécuteur et l'exhortant dans cette scène si profondément sincère et si douloureusement pathétique, mais où le chrétien retrouvait de saintes joies. C'est le sentiment vif de cette incomparable et idéale agonie qui lui inspira son *Dialogue entre Platon et Fénelon*, où celui-ci révèle au

disciple de Socrate ce qui lui a manqué de savoir sur toutes les choses d'au-delà, et où il raconte, sous un voile à demi soulevé, ce que c'est qu'une mort selon Jésus-Christ. »

Bien que l'espace dont nous disposons soit très-limité, nous ne pouvons nous défendre de donner quelques lignes de ce dialogue :

« O vous, qui avez écrit le *Phédon*, vous, le peintre à jamais admiré d'une immortelle agonie, que ne vous est-il donné d'être le témoin de ce que nous voyons de nos yeux, de ce que nous entendons de nos oreilles, de ce que nous saisissons de tous les sens de l'âme, lorsque par un concours de circonstances que Dieu a faites, par une complication rare de joie et de douleur, la mort chrétienne, se révélant sous un demi-jour nouveau, ressemble à ces soirées extraordinaires dont le crépuscule a des teintes inconnues et sans nom. Vous ne comprendrez pas tout ce que je vais vous dire : je ne peux vous parler de ces choses que dans la langue nouvelle que le christianisme a faite ; mais vous en comprendrez toujours assez. Sachez donc que, de deux âmes qui s'étaient attendues sur la terre et qui s'y étaient rencontrées, et que Dieu avait unies par le nom d'époux et d'épouse, en ouvrant devant elles une longue perspective de ce qu'on appelle bonheur ; que de ces deux âmes, l'une arrivait, par une volonté pure, à la vraie foi, au moment où l'autre arrivait, par une sainte mort, à la vraie vie ; l'une sortait des ombres de l'erreur, comme l'autre était près de sortir des ombres de la terre ; l'une se disposait à participer pour la première fois au plus auguste des mystères du Christ, lorsque l'autre allait le recevoir comme une transition dernière à la communion éternelle... » Scène touchante par elle-même, mais admirablement exprimée par l'abbé Gerbet. Que de larmes ont arrosé ces illustres pages !

L'*Esquisse de Rome Chrétienne* ne s'adresse ni aux érudits ni aux lecteurs du commun ; c'est un livre fait pour les classes moyennes de l'intelligence. Après avoir indiqué le but de son travail, l'auteur en explique ainsi l'objet :

« J'ai cru, dit-il, devoir me tracer un plan tout à fait différent de ceux qui ont été suivis jusqu'à présent dans des ouvrages du même genre. On y a toujours classé les monuments d'une ville, soit dans un ordre topographique, selon les quartiers où ils étaient situés, soit dans un ordre chronologique, qui représente la suite de leur histoire, ou enfin dans un ordre en quelque sorte pratique, en faisant diverses catégories, selon les usages auxquels ils étaient destinés, en traitant séparément, par exemple, des églises, des palais, des musées, des cimetières. Aucun de ces trois plans ne m'a paru suffire aux exigences de mon sujet, sous le point de vue où j'étais placé. La pensée fondamentale de ce livre est de recueillir, dans les réalités visibles de Rome chrétienne, l'empreinte, et, pour ainsi dire, le portrait de son essence spirituelle. Je devais, en con-

séquence, m'attacher à faire ressortir les caractères et les attributs qui constituent le centre divin du christianisme. De là résultait la nécessité de ranger les monuments ou les parties de monuments dans un ordre déterminé par leurs rapports avec un ensemble de vérités appartenant à une région supérieure aux travaux des hommes. J'ai regardé la cité matérielle par un certain endroit, où, pour employer une expression de Bossuet, les lignes se ramassent de manière à produire une apparition de la cité intelligible. Chacun des matériaux de mon livre, du moins des principaux, se trouve mis à la place où il m'a semblé qu'il devait être pour concourir à former la grande figure que je désirais esquisser : j'ai fait, en un mot, de la mosaïque intellectuelle.

» On voit, d'après tout ce que je viens de dire, que ce n'est point un nouveau travail d'archéologie sur Rome chrétienne. Il n'a pas la prétention de rien apprendre à ceux qui ont déjà fait des recherches sur le même sujet, il n'aspire à mettre au jour aucune découverte. Je n'écris point pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le public auquel je m'adresse m'impose d'autres devoirs. J'ai dû choisir, parmi les innombrables produits de la science, les résultats qui répondent, non aux goûts des antiquaires, mais à la raison et à l'âme du chrétien et de l'homme. Mon livre a dû chercher à saisir les choses dans le vif plutôt que dans le profond, à les considérer bien moins par le côté qui conduit aux arcanes de l'érudition que par celui qui permet de mettre en relief, sous des formes que d'autres écrivains auraient pu rendre belles, les vérités enveloppées dans les monuments de Rome. »

« Rome, dit Louis Veuillot, notre Rome est vivante dans ces pages, toutes vibrantes de ses profondes et majestueuses harmonies. L'auteur ne possède pas seulement les connaissances variées de l'historien et les sûres lumières du docteur catholique ; il a encore, au degré le plus éminent, le don de l'artiste, ce sens exquis et rare qui pénètre les choses, qui en saisit les secrètes beautés et qui les livre à nos regards. Il nous rend compte du charme mystérieux de Rome ; il l'accroît en le divulguant. Sa langue est digne des majestueuses douceurs de la Ville sainte. C'est une langue sereine, mélodieuse, admirablement pure, dont le caractère fondamental est la grâce, mais qui atteint naturellement et sans effort toutes les hauteurs (1). »

Lorsque se démasqua, en 1859, la politique à jamais déplorable qui n'a eu jusqu'à présent pour résultat, avec l'abaissement de la France, qu'un essai d'unité révolutionnaire en Italie et l'inquiétude persistante de l'Europe conservatrice, l'abbé Gerbet se souvint que sa plume valait une épée. Au fur et à mesure que se succédèrent les actes du brigandage italien, se succédèrent les brochures de l'évêque, on le vit publier, presque coup sur coup, les fines *Observations* où il flétrit la rapacité de la

(1) Louis Veuillot, *le Parfum de Rome*, t. II, p. 370.

consorteria victorieuse; la *Question Italienne en 1859* où, repoussant les accusations élevées contre Rome, il déclare que la grande œuvre de Charlemagne ne doit pas être accrochée au petit chariot révolutionnaire du Piémont; la *Papauté*, en réponse à la brochure le *Pape et le Congrès*, où il discute le sot expédient d'une politique aux abois; le *Memorandum des Catholiques français*, où il stipule, non comme organe officiel, mais comme fidèle interprète, les droits des catholiques dans les affaires de Rome; enfin la *Conférence sur Rome* où il parle, au point de vue apologétique, de la réunion des évêques en 1862. Ces différents écrits ne sont point des pamphlets; ce sont les œuvres d'une raison calme, élevée, perspicace, qui, pour faire valoir les droits de la vérité, n'a souci que de les faire connaître.

En même temps qu'il réprouvait les actes, il remontait aux principes. Personne n'a oublié la belle instruction pastorale où l'évêque de Perpignan signalait et condamnait les diverses erreurs du temps présent, « les erreurs vivantes, parlantes et agissantes. » Cette belle instruction, datée du 23 juillet 1860, se terminait par le relevé de quatre-vingt-cinq propositions que l'illustre prélat signalait comme hétérodoxes ou menaçantes pour l'orthodoxie. « Les unes, disait-il, ont déjà été condamnées, les autres n'ont pas encore été l'objet d'une censure expresse, sous la forme où elles se produisent. Les unes sont évidemment opposées à des points de foi; les autres sont, à divers degrés, contraires à la sainte doctrine, et quelques-unes au moins pernicieuses, surtout aujourd'hui, particulièrement à raison du but que se proposent ceux qui voudraient les faire prévaloir. »

En agissant ainsi, l'évêque ne discutait pas, il faisait acte d'autorité. Par ce procédé emprunté à la Bulle *Auctorem Fidei*, du Pape Pie VI, il achevait toutes les controverses et remportait sa dernière victoire. La presse irréligieuse jeta les hauts cris; elle se sentait blessée au cœur. Le modèle des évêques, pour ces journalistes qui parlent tous les jours, c'est un évêque qui garde le silence; un évêque qui parle ou écrit, les trouble; un évêque qui agit dans le plein exercice de son droit divin, leur donne la mort. Et leur instinct ne les trompe guère: cet évêque, armé des censures, est, en effet, leur plus redoutable adversaire.

On sait que ce travail fut, de la part de Pie IX, l'objet d'une attention particulière. Le Pape en félicita l'évêque et daigna l'entretenir du projet qu'il a exécuté par l'Encyclique du 8 décembre 1864, cette condamnation sans appel des principales erreurs de notre temps. L'évêque de Perpignan, magnifique honneur pour sa mémoire, était allé au-devant de la pensée du Souverain-Pontife.

A la mort du prélat, on trouva dans ses papiers deux écrits posthumes: les *Martyrs de Castelfidardo*, où il exalte les services et les grandeurs de l'armée pontificale, et la *Stratégie de M. Renan*, où il démasque les ruses de sa composition historique. Dans

ces deux écrits, on le retrouve tel qu'il fut toujours, et avec ce surcroît de grandeur que la mort donne à la vertu. Au jugement de l'évêque, les soldats pontificaux ne rendent pas seulement à la chrétienté les plus éminents services, ils offrent à leur siècle les plus nécessaires exemples: il explique et démontre ces deux propositions avec son admirable sagacité. D'autre part, Renan n'est pas un homme sérieux; c'est un prestidigitateur de l'érudition, un faiseur de tours sur le champ de foire des idées, le Robert-Houdin de la polémique. Les passe-passe une fois démasqués, le livre de cet auteur qui a eu le plus de vogue tue sans retour son absurde crédit. Renan écrira désormais tout ce qui lui plaira, ses élucubrations seront sans péril. Tant qu'il s'enveloppait dans les plis perfides de ses phrases insidieuses, il pouvait être un ennemi d'autant plus dangereux qu'il se montrait moins. En découvrant son visage, il se classe parmi les momies.

Telle fut l'œuvre de l'abbé Gerbet. Contemplatif comme Paton, soldat comme Achille, il fut, sous la soutane et sous la mitre, un lutteur vaillant et un doux docteur. C'est l'abeille de l'épiscopat, bien supérieure à l'abeille attique.

Si l'on veut se rendre compte des procédés de cet écrivain, pour autant qu'un écrivain de ce mérite a de procédés, on le trouve, dans son style technique et élégant, littéraire et classique. Sa plume a une figure. Ce n'est peut-être pas tout à fait la pureté française, suivant l'idéal des grands siècles, c'est une pureté qui s'en approche et qui s'en distingue, qui s'en approche sous le rapport de la correction, qui s'en distingue par un certain caractère personnel et un ton constant de douceur ou de modération. Dans sa dialectique élevée et déliée, il aime les distinctions, les multiplie parfois et s'y complait, mais sans s'y perdre. De temps en temps, on lui souhaiterait volontiers une simplicité plus haute, qui ramènerait à quelques principes féconds la multitude de ses idées; mais, quand vous l'avez lu, il faut renoncer à ces vœux et l'absoudre. Dans le choix des pensées, ce n'est pas un écrivain qui veut tout dire, mais qui dit seulement ce que lui seul sait exprimer. D'autres ont touché avant lui à tel sujet: ils en ont tiré ce que le bon sens suggère, ce que la philosophie explique, ce que l'histoire confirme de son témoignage; peut-être ont-ils mis au service de ces idées une victorieuse éloquence. Gerbet vient à son tour et fait jaillir, d'un sujet déjà exploité ou rebattu, une foule d'idées nouvelles, un monde de lumières. C'est un Moïse de la pensée, il n'habite que les Sinai. Du reste, il excelle à augmenter la force de l'intelligence par les délicatesses du sentiment et l'émotion du cœur. S'il n'a pas l'impétuosité de Bossuet, il a des grâces de Fénelon: il sait convaincre, il ne manque jamais de toucher. A le lire, vous ne pouvez vous défendre de l'aimer, et par là il réussit à vous faire partager ses convictions. C'est l'hommage que lui rendaient ceux-là mêmes qui se croyaient obligés à le combattre

Quant à l'ensemble de ses œuvres, vous le voyez s'associer à toutes les luttes de son temps, mais s'élever au-dessus des querelles pour prendre toutes les questions à leur source. Ce qu'il voit dans Rome, c'est la foi démontrée par les monuments ; ce qu'il défend dans Rome, c'est la sainteté du droit et l'avenir de la civilisation. La controverse sur la certitude devient pour lui un résumé de la philosophie et de l'histoire. Les prétentions du rationalisme lui découvrent l'aboutissement des fausses idées de trois siècles d'égarement, et le germe funeste des théories communistes. Les erreurs de l'économisme le ramènent aux conceptions de l'économie sociale par la charité. L'idée d'une philosophie de l'histoire l'élève jusqu'aux grands horizons de la métaphysique. Esprit hardi, sans être novateur, il presse les problèmes nouveaux, les éclaire, laisse quelquefois à d'autres le soin de les résoudre, mais ne les égare point. Homme aimable, prêtre digne de toute estime, évêque objet d'une entière vénération, il a trouvé, même dans ses faiblesses d'occasion, des gages de grandeur : il lègue à la postérité des œuvres qu'elle respectera, à l'histoire une mémoire qu'elle devait glorifier.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Actes officiels du Saint-Siège.

PROVISION DES SIÈGES ÉPISCOPAUX

Sa Sainteté, continuant de subvenir aux besoins des Eglises, a daigné faire les provisions ci-après, le 23 décembre :

L'Eglise métropolitaine d'Otrante, pour le R. P. FR. JOSEPH CAJAZZO, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, prêtre de Naples, déjà prieur provincial, procureur et commissaire général de son Ordre, actuellement recteur, à Naples, de l'archiconfrérie de Sainte-Archangèle à Bajano, et de l'Eglise de Sainte-Brigitte ; examinateur du clergé à Naples et à Nola, reviseur des livres à Rome, consultant de l'Index et docteur en sacrée théologie.

Les Eglises cathédrales unies de Civita-Castellana, Orte et Gallese, pour le R. D. DOMINIQUE MIGNANTI, prêtre du diocèse de Corneto et Civita-Vecchia, archiprêtre, curé dans l'église collégiale de Tolfa.

Les Eglises cathédrales unies d'Ascoli et Cerignola, pour le R. P. ANTONIO SENA, prêtre du diocèse de Nusco, archiprêtre dans l'Eglise collégiale de Montemarano.

L'Eglise cathédrale de Borgo S. Domino, pour le R. D. GAETANO-CAMILLO GUINDANI, prêtre de Crémone, recteur et professeur de théologie dogmatique en ce séminaire, vicaire général de cette ville et de ce diocèse.

L'Eglise cathédrale d'Alexandrie de la Paille, pour le R. D. GIOCONDE SALVAJ DE CASALE, prêtre du diocèse d'Albe, chanoine de cette cathédrale, vicaire général dudit diocèse d'Albe.

L'Eglise cathédrale de Massa Maritima, pour le R. P. FR. JOSEPH, dans le monde DOMINIQUE-JÉRÔME MORTEO, prêtre de Livourne, définitiveur provincial de l'Ordre des Capucins-Mineurs de Saint-François, gardien à Florence du monastère de Montughi.

L'Eglise cathédrale de Saint-Hippolyte, pour Mgr MATHIEU BENDER, prêtre du diocèse de Saint-Hippolyte, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine, curé de cette cathédrale, recteur et professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon au séminaire de ce diocèse.

L'Eglise cathédrale d'Armenopolis ou Szamos-Ujvar, du rite grec ruthène uni, pour le R. P. PAVEL, prêtre du diocèse de Szamos-Ujvar, curé de Szlatina, vicaire forain et archidiaque de Matamoros.

L'Eglise cathédrale d'Autun, pour le R. D. LÉOPOLD-RENÉ DE LÉSÉLEUC DE KEROUARA, prêtre du diocèse de Quimper, chanoine, vicaire général du même diocèse.

L'Eglise cathédrale de Tournay, pour le R. P. EDMOND-HYACINTHE-THÉODORE-JOSEPH DUMONT, prêtre du diocèse de Tournay, pro-recteur et professeur de Théologie dogmatique du séminaire américain à Louvain.

L'Eglise épiscopale de Licopolis in partibus infidelium, pour Mgr ETIENNE BREBEK DE VILLE, prêtre du diocèse de Weszprim, chapelain d'honneur *extra urbem* de Sa Sainteté, chanoine, directeur spirituel du petit séminaire de Weszprim, nommé auxiliaire de Mgr Jean Ranolda, évêque de Weszprim.

ONT ÉTÉ PROMUES PAR BREF LES EGLISES QUI SUIVENT :

L'Eglise cathédrale de Salford, pour le R. D. ERBERT VAUGHAN.

L'Eglise épiscopale d'Amicle in partibus infidelium, pour Mgr GUILLAUME WEATHERS, prélat domestique de Sa Sainteté, recteur du séminaire archidiocésain de Westminster, nommé auxiliaire de Mgr Henri-Edouard Manning, archevêque de Westminster.

L'Eglise épiscopale de Caradro in partibus infidelium, pour le R. D. JEAN LÉONARD, nommé vicaire apostolique du district occidental du Cap de Bonne-Espérance.

L'Eglise épiscopale de Dardanie in partibus infidelium, pour le R. D. GUILLAUME BOURDON, nommé vicaire apostolique de la Birmanie septentrionale.

L'instance du sacré Pallium a été faite pour l'église métropolitaine d'Otrante et pour l'église cathédrale d'Autun, pourvues de ce privilège par saint Grégoire le Grand.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

INDEMNITÉ DE LOGEMENT DUE AU CURÉ, A DÉFAUT DE PRESBYTÈRE. — OBLIGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le concours de la fabrique et de la commune, pour l'acquittement des dépenses du culte, peut se produire dans trois cas :

1° Pour les frais du culte proprement dits, à savoir : la dépense des ornements, des vases sacrés, du linge, du luminaire, du vin, du pain, de l'encens, le traitement du vicaire, les honoraires des prédicateurs, les gages des sacristain, chantres, suisse, beaupré ; les frais des réparations locatives des églises ;

2° Pour les grosses réparations des édifices affectés au service du culte, église et presbytère ;

3° Pour les frais de logement des curés et desservants, à défaut de presbytère, ou pour l'indemnité à leur allouer à défaut de presbytère et de logement.

Or, le conseil municipal de Paris vient de refuser de payer l'indemnité qu'il doit à un curé, jusqu'à ce qu'il lui ait été justifié de l'insuffisance des recettes de la fabrique, et il a prétendu que ce refus était conforme à la loi et à la jurisprudence.

C'est cette question que nous voulons traiter au seul point de vue juridique, et en écartant toutes les considérations politiques.

De tout temps, le logement du curé a été mis à la charge de la commune. L'édit du mois d'avril 1695, qui était devenu la loi ordinaire en cette matière, portait dans son article 22 : « Seront pareillement tenus, les habitants des paroisses, d'entretenir et de réparer la nef des églises et les clôtures des cimetières, et de fournir au curé un logement convenable. » — « Faute de ce faire, dit Jousse, ils étaient tenus de payer au curé le loyer de la maison qu'il occupait, et d'en avancer les deniers. » Tous les règlements spéciaux des fabriques, faits par les Parlements, portaient cette disposition, et, parmi les anciens auteurs, aucun ne se serait avisé d'émettre le moindre doute à ce sujet.

Par la loi du 23 octobre 1790, l'État avait pris à sa charge le logement des curés et desservants, comme accessoire de leur traitement. Mais plus tard, par une série de décrets postérieurs, et notamment par l'article 72 de la loi du 18 germinal an X, et par la décision du premier consul du 1^{er} pluviôse an XI, il se déchargea de cette obligation sur les communes.

Or, le décret du 30 décembre 1809 n'est que l'exécution de ce principe. Le premier projet de rédaction de ce décret montre bien les intentions du gouvernement de ne rien changer à la législation

existante : l'article 103, qui est devenu depuis l'article 92, était ainsi conçu :

« Les charges des communes, relativement au culte, sont :

» 1° De suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique pour les frais de célébration du service divin, le traitement des vicaires légalement établis, et les réparations ou reconstructions des édifices consacrés au culte ;

» 2° De fournir au curé ou desservant un presbytère, ou à défaut de presbytère un logement, ou à défaut de presbytère ou de logement, une indemnité pécuniaire. »

La rédaction de l'article fut modifiée dans la section de l'intérieur : les deux chefs réunis sous le premier paragraphe, frais de célébration du service divin, et frais de réparation et de reconstruction des édifices, auparavant réunis, furent disjoints et formèrent deux paragraphes distincts. Le second fut mis par erreur à la troisième place, après les frais de logement, et comme on oublia de modifier l'article suivant on produisit la misérable équivoque derrière laquelle s'appuient aujourd'hui les adversaires des fabriques.

Les deux articles sont ainsi conçus :

« Art. 92. Les charges des communes relativement au culte, sont :

» 1° De suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique, pour les charges portées à l'article 37 ;

» 2° De fournir au curé ou desservant un presbytère, ou à défaut de presbytère un logement, ou à défaut de presbytère ou de logement une indemnité pécuniaire ;

» 3° De fournir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte.

» Art. 93. Dans le cas où les communes sont obligées de suppléer à l'insuffisance des revenus des fabriques pour ces deux premiers chefs, le budget de la fabrique sera porté au conseil municipal, dûment convoqué à cet effet, pour y être délibéré ce qu'il appartiendra.

Par suite de la transposition des paragraphes 2 et 3 de l'article 92, les fabriques sont donc tenues de payer avec les communes les frais de logement, et dispensées de payer les grosses réparations, tandis que l'on reconnaît, au contraire, qu'elles sont tenues à payer les grosses réparations, et que, de tout temps, elles ont été dispensées de payer le logement.

Après le décret de 1809, comme auparavant, aucun doute ne s'éleva sur le caractère du logement dû au prêtre. Tout le monde continua de le considérer comme une charge communale. C'est l'expression même dont se servaient le ministre de l'intérieur et le ministre des cultes en 1811.

Le décret du 6 novembre 1813, art. 24, décidait également que « les curés ne sont tenus, à l'égard des presbytères, qu'aux réparations locatives, les autres étant à la charge de la commune. »

Enfin, la loi du 18 juillet 1837 a tranché le doute

qui aurait pu subsister encore, en plaçant l'indemnité de logement dans les dépenses obligatoires de la commune, sans faire aucune mention de la contribution préalable de la fabrique.

Ce n'est qu'en 1839 que le Conseil d'Etat, alors peu favorable aux fabriques, s'avisait de profiter de l'équivoque des articles 92 et 93 pour obliger les fabriques à payer l'indemnité de logement des curés avant les communes. Il rendit, le 21 août 1839, un avis dans ce sens, et depuis un arrêt au contentieux, le 21 avril 1848, et en 1858 il a persisté dans cette jurisprudence.

Nous ne pouvons l'accepter, et nous nous rattacherons sans hésiter à l'opinion contraire, qui est celle de la Cour de cassation et de la presque unanimité des auteurs : Dijon, 1^{er} juillet 1837 ; cassation, 7 janvier 1839 ; Serrigny, *Revue du Droit français et étranger* (1844) ; Mgr Affre, *Traité de l'administration temporelle des paroisses* (5^e édit., p. 302) ; Gaudry, *Traité de la législation des cultes* (t. I, p. 641) ; Babbie, *Journal de Droit administratif* (1854, p. 318) ; Foucart, *Éléments de Droit public et administratif* (1856, t. III, p. 575) ; Le Berquier, le *Corps municipal* (1858, p. 164) ; *Journal des Conseils de fabrique* (t. V et XXVIII, etc.) ; Cornudet, commissaire du gouvernement, *Conclusions dans l'affaire du Conseil d'Etat du 21 avril 1848*.

L'histoire, les principes, les textes sont d'accord pour appuyer cette opinion.

Nous avons démontré que l'ancienne législation, la législation intermédiaire, la législation consulaire, le projet de décret de 1809, la législation impériale, la législation du gouvernement de Juillet, les lois de l'ancien régime, comme celles d'aujourd'hui, antérieures ou postérieures au décret de 1819, déclarent toutes que le logement du curé ou desservant est une charge communale.

Enfin les textes eux-mêmes confirment cette opinion.

L'article 37 du décret du 30 décembre 1809 énumère les charges de la fabrique : il n'est pas question des frais de logement des curés.

L'article 92 du même décret énumère les charges des communes : les frais de logement des curés y sont énoncés en termes formels, et il n'est pas question de la contribution préalable des fabriques.

Ce n'est donc qu'une disposition secondaire, équivoque, en contradiction avec d'autres, de l'article 93, qui parle de l'obligation des fabriques. Mais elle ne saurait prévaloir pour trois raisons :

1^o Parce que le décret de 1801, qui est la loi organique de cette matière, mettait cette dépense à la charge de la commune, et qu'un simple décret d'exécution, comme le décret de 1809, ne pourrait modifier une loi organique ;

2^o Parce que cette disposition est contredite par les articles 37 et 92 du même décret, qui sont très clairs, et qu'en cas de contradiction, la disposition formelle et principale prévaut sur la disposition équivoque et accessoire ;

3^o Parce que le doute, s'il existe, a été tranché par la loi du 18 juillet 1837, qui décide que les frais de logement sont à la charge des communes, sans distinction et sans restriction.

Armand RAVELET,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

La miséricorde de Dieu.

Lorsque vous mesurez d'un regard synthétique l'étendue de nos misères morales et sociales, il n'est pas rare que le cœur se prenne à défaillir. En présence de tant et de si monstrueux attentats contre la religion, contre l'Eglise et contre l'ordre civil, on se dit volontiers que le monde, livré à ses passions, doit se détruire par ses propres fureurs, ou périr sous le coup prochain des vengeances célestes. Ce qui n'est, pour les uns, que l'effet instinctif d'une secrète terreur, pour les autres est une conviction. Le découragement a ses docteurs, et, s'il n'y a point, parmi nous, une école de désespoir, il existe certainement un grand parti de désespérés. La vertu même ne défend pas toujours assez contre ces entraînements ; parfois elle semble disposée plutôt à en subir l'effroi et à en partager les défaillances. On croirait que nous n'avons plus qu'à gémir sur nos malheurs et à nous résigner, sans résolution, à une irrémédiable ruine.

Assurément, je ne nierai point que la situation prête aux alarmes. A l'envisager dans ses principes ou dans ses conséquences, dans la théorie ou dans la pratique, dans les détails ou dans l'ensemble, il y a manifestement alanguissement des têtes et angoisses des cœurs. Sous le rapport moral, nos récentes catastrophes ne nous ont pas rendus meilleurs ; corrompus dans la prospérité, nous n'avons pas été corrigés par l'adversité ; au contraire, il semble que, n'ayant pas mis à profit nos épreuves, nous nous sentons moins de cœur aux œuvres saintes ; et, parmi les méchants, loin de constater les conversions et le repentir, nous voyons plutôt un surcroît d'opposition aux doctrines et aux vertus chrétiennes, une répulsion plus profonde contre les personnes sacrées et les choses de la religion. Sous le rapport social, le pays offre, à certains égards, des symptômes plus alarmants qu'avant nos revers. Les aveugles et les fourbes exploitent les affaires ; les coquins espèrent les exploiter bientôt à leur tour ; les scélérats comptent remporter la dernière partie ; les bons tremblent et n'agissent point. Ce dernier trait, surtout, est caractéristique, et il est indéniable. Vous croiriez que voici maintenant l'heure de la mort et la puissance des ténèbres.

Cependant il reste au fond des âmes vaillantes une espérance invincible. Si vous prêtez l'oreille aux voix prophétiques qui s'élèvent de tous les points de l'histoire, et qui viennent expliquer le

mystère de nos temps, vous entendez, sans doute, l'annonce de grandes calamités, mais vous apprenez qu'aussitôt après il y aura des jours sereins, une ère de paix féconde, une période de grandeur. Si vous recueillez les oracles de la Chaire Apostolique, vous voyez le chef spirituel du genre humain, prisonnier au Vatican, près du terme d'une carrière où les épreuves cruelles ont eu si grande part, vous voyez Pie IX calme, souvent triste, mais parfaitement rassuré, d'ailleurs plein d'espoir. Et cet espoir, que le Souverain Pontife inspire à tous ceux qui l'approchent, il a voulu, comme Pape, le consigner dans ses bulles, et, en quelque sorte, le notifier à l'univers :

« Nous attendons avec la plus ferme espérance et la confiance la plus entière, dit-il, que, par la puissance de la bienheureuse Vierge Marie, l'Eglise, notre sainte Mère, délivrée de toutes les difficultés, et victorieuse de toutes les erreurs, fleurira dans l'univers entier, ramènera à la voie de la vérité toutes les âmes qui s'égarèrent, de sorte qu'il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous la conduite de l'unique pasteur : *Certissima spe et omni prorsus fiducia* (1).

Il ne s'agit pas ici d'une espérance vague, indéterminée, renvoyée à des temps lointains, peut-être reculée jusqu'aux pronostics de la fin des temps ; il s'agit d'une espérance très précise, très certaine, en quelque sorte personnelle, qui fait attendre une immense et prochaine effusion de miséricorde. L'essentiel est de savoir si une telle attente, au lieu d'être une inspiration de l'esprit de Dieu, n'est point une illusion d'optique ou un rêve d'optimisme ; et si les sources authentiques où l'on puise les raisons d'une telle créance motivent réellement un si bel espoir.

Avant toute discussion, le motif de l'espérance est en Dieu. Dieu est bon, *si bon*, disait le sire de Joinville, *que meilleur ne peut être*, et, à la bonté, joint la toute-puissance. Le propre de la bonté est de compatir au malheur et de pardonner magnifiquement. Cette prérogative de la bonté est comme l'attribut distinctif de Dieu, *cujus*, dit l'Eglise qui le connaît bien, *cujus proprium est misereri semper et parcere* (2). « La rigueur, dit l'éloquent évêque de Poitiers, n'est point dans la nature de Dieu. Quand Dieu cède à la colère, quand il exerce la justice, il fait une besogne qui lui est étrangère. C'est la gauche qui tient les verges, et Dieu se laisse promptement d'opérer avec cette main. La main droite du Seigneur, au contraire, est l'instrument favori de son cœur, elle fait les œuvres de son amour ; en particulier, elle a la bienheureuse propriété et la bienheureuse puissance d'émouvoir les cœurs et de les convertir. D'un pécheur aveugle et incorrigible, elle sait faire, en un clin d'œil, un pénitent résolu, et qui se met aussitôt à l'œuvre. Dieu, qui tient en

ses mains le cœur des rois, tourne avec la même facilité le cœur des peuples. Sans violenter la liberté de la créature, il a des grâces pleines d'efficace, des ressources toutes-puissantes pour tirer à lui les fils d'Adam (1). »

Dieu, incliné en notre faveur par sa bonté, l'est plus profondément encore, si l'on peut ainsi dire, par l'œuvre générale de sa Providence et par l'ensemble du plan divin.

La gloire de Dieu est la fin première et essentielle de toute création. Dans l'état présent, sur notre terre, cette gloire devait être procurée par l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel, et par sa divinisation dans cet état. L'homme, ayant péché, perdit le bénéfice de cette élévation. Cette perte pouvait être irréparable ; mais Dieu voulut qu'elle fut réparée par l'incarnation de son Verbe éternel et par la mort de Jésus-Christ en croix. Et lorsque le Fils de Dieu eut consommé son sacrifice, Dieu voulut que son Eglise, incarnation permanente de Jésus-Christ, représentât, sur la terre, le Sauveur, jusqu'à la fin des temps, et portât à tous les peuples les bienfaits de la Rédemption. Telle est, dans ses bases nécessaires, l'œuvre générale de la Providence.

Les éléments de cet ordre admirable sont : Dieu d'abord, Dieu principe premier et fin dernière ; ensuite Jésus-Christ, Dieu et homme, et par là même médiateur entre Dieu et l'humanité, comme l'humanité elle-même, spirituelle et corporelle, est médiatrice entre le monde des esprits et le monde des corps ; enfin l'Eglise, c'est-à-dire l'humanité unie à Jésus-Christ et vivant de sa vie, comme Jésus-Christ lui-même vit de la vie de Dieu.

La volonté de Dieu, le sacrifice de Jésus-Christ, l'institution de la sainte Eglise sont les trois choses auxquelles tout est surordonné en ce monde et auxquelles tout doit se rapporter. Dieu les a placées à la base de son ouvrage et les maintient comme la raison d'être de la création. Si, par aventure, il s'élève contre elles une opposition, Dieu écarte les adversaires et déjoue leur projet. Dieu agit et doit agir toujours ainsi, parce qu'il ne peut pas se faire que l'homme prévale contre Dieu.

Il peut arriver toutefois que la volonté de l'homme se mette en contradiction avec la volonté divine ; il peut arriver que la malice du chrétien rende vaines les grâces de Jésus-Christ ; il peut arriver que la violence des persécuteurs soumette à de longues et cruelles épreuves l'Eglise de Dieu. Cela peut arriver, et cela arrive, en effet, dans l'état de nature déchue, je ne dis pas à l'ordinaire, mais assez fréquemment pour que le redressement de ces déviations possibles rende plus visible l'action réparatrice de la Providence.

Dans ce cas, si la volonté de Dieu est contredite, elle n'est pas rapportée ; si le sang de Jésus-Christ est rendu stérile, il n'est pas pour cela inactif ; et si

(1) Bulle *Ineffabilis*, par laquelle a été défini le dogme de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1854.

(2) *Missal. Rom.*, In *Officio Defunct.*

(1) Homélie pour le jour de la Toussaint en 1871.

L'Eglise est mise sous le pressoir, ce n'est pas pour trouver dans la compression l'anéantissement.

Au contraire, Dieu se sert des révoltes pour manifester cette volonté contrariée ; il se sert des infidélités pour mieux faire éclater la puissance du Christ Sauveur ; il se sert des épreuves de l'Eglise pour lui ménager de plus éclatants triomphes.

Par un admirable dessein, l'opposition se tourne en affermissement, l'ingratitude en occasion de victoire, la persécution en élément de pénitence, de purification et de salut.

End'autres termes, les contradictions de l'homme contre l'œuvre de Dieu ne peuvent aboutir finalement à une ruine radicale, mais ne peuvent aboutir qu'à un accroissement de vie et à une glorification de la toute-puissance.

Il peut arriver encore, et il arrive, en effet, que Dieu diffère d'agir selon son dessein et de venger immédiatement son ouvrage. L'homme, qui est si mou, si faible, si prompt au découragement, se laisse alors tomber à terre, et, lorsqu'il ne devrait accuser que sa faiblesse, incrimine volontiers la sagesse divine. Dans ces délais, toutefois, il n'y a pour le chrétien qu'une mise en demeure de vertu, et pour l'homme une plus belle occasion de déployer sa force. Mais Dieu n'abandonne pas les intérêts de sa gloire, il n'abandonne pas cette gloire ici-bas ; solidaire avec la gloire de son Fils, il n'abandonne pas l'Épouse que le Fils s'est acquise au prix de son sang ; d'autant moins qu'envers cette Eglise, Dieu s'est engagé par des promesses solennelles, et que l'Eglise porte dans ses flancs les destinées de son règne ici-bas, ainsi que les chances immortelles de la fécondité du sang de Jésus-Christ.

C'est pourquoi, lorsque l'Eglise n'était encore que la Synagogue et que la Synagogue, infidèle comme nous le sommes trop souvent, était soumise à de rudes épreuves, Dieu s'appliquait sans cesse à raser ses serviteurs. Le motif que pouvaient invoquer les enfants d'Israël, pour toucher le Dieu d'Abraham, ce n'était pas leur vertu, puisqu'ils étaient coupables, mais leur vocation. Dans leurs supplications ferventes, ils ne disent point : « Pardonnez-nous, Seigneur, à cause de nos mérites ! » mais : « Pardonnez-nous à cause de vous-même, à cause de votre nom, à cause de votre gloire, à cause de Sion, de Jérusalem, de votre alliance et de votre Verbe ; à cause de votre Verbe, c'est-à-dire à cause de votre promesse de pardon et de votre Fils qui se fera homme pour dégager votre parole. » Voilà le grand et puissant motif invoqué par les enfants de l'ancienne alliance. Et nous savons que Dieu n'était jamais longtemps sourd à ces prières, et nous avons appris de lui quel était bien le motif déterminant de son intervention miséricordieuse : « C'est pour moi, dit Jehovah, *propter me faciam*, parce que je ne veux pas céder à d'autres ma propre gloire (1). »

Ce dessein si manifeste dans les épreuves répétées de la Synagogue, s'était manifesté déjà dans la vocation des Juifs, comme il devait se manifester plus tard dans la vocation des Gentils. Si Dieu appelle un peuple à la lumière, ce n'est point à cause des prédispositions de ce peuple ; les prédispositions ne lui sont données qu'en vue de la vocation surnaturelle, et, par cette vocation Dieu n'entend que faire éclater sa gloire et sa puissance. Juifs ou Gentils, Grecs ou Barbares, hommes libres ou esclaves nous ne sommes tous entre les mains de Dieu que la matière première, et, s'il nous fait entrer dans l'accomplissement de son œuvre, dans l'édification du corps du Christ, c'est qu'il le veut ainsi dans sa miséricorde.

Ici se présente une objection futile. On dit que nous ne méritons point les manifestations nouvelles de la puissance et de la miséricorde divines. Sans doute, nous ne les méritons point, et ce n'est point sur nos mérites que nous voulons asseoir notre confiance. L'élection et la délivrance du peuple juif, l'appel et la conversion des Gentils n'étaient pas mérités davantage, et n'eurent pas moins lieu. La miséricorde ne demande pas le mérite, elle en suppose l'absence. L'acte de la miséricorde est un acte de bonté, une pure faveur. Si la justice en retarde parfois l'octroi gracieux, elle ne peut réussir à l'ajourner longtemps. La justice n'a point de compte à demander à la miséricorde, parce que « la miséricorde est au-dessus du jugement, » et que « les *misérations*, comme traduit Bossuet, laissent loin derrière elles toutes les œuvres (1). » Et, après tout, l'homme serait trop fort contre Dieu s'il pouvait enchaîner sa bonté, et l'on ne voit pas pourquoi Dieu aurait entrepris l'œuvre du salut, s'il ne tenait qu'à notre faiblesse d'en arrêter le cours.

Donc, en ces jours, en présence de l'Enfant Jésus, quand nous entendons l'oracle apostolique : *Apparuit benignitas et humanitas*, pensons à la bonté de Dieu, et crions vers sa miséricorde. Demandons-lui de se souvenir du Pape et de la France ; donnons-lui, pour motifs pressants de son intervention, la défense de la vérité et de la justice. Surtout ayons confiance, et tenons pour certain que Dieu ne laissera prévaloir, contre son Eglise, ni Og, roi de Bosan, ni Séhon l'Amorrhéen, ni le gros Pharaon d'Égypte, ni le puissant Nabuchodonosor. *In te, Domine, et propter te speravi ; non confundar.*

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) Jacob, II, 13 ; Psal. cxliv, 9. Dans le Psaume où Dieu exalte le plus sa miséricorde, il est remarquable qu'il en donne pour raison, non seulement ses bontés passées, mais ses rigueurs, et les plus grands coups de sa main vengeresse.

(1) Isaïe, XLVIII, 11.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

III

L'erreūr suit, dans sa marche à travers les âges, un développement logique et progressif, et de même que le poète a dit avec raison « que toujours quelque crime précède les grands crimes, » on doit dire que toujours l'erreur précède les grandes erreurs. Le protestantisme, résultat et résumé de toutes les hérésies précédentes, rejeta l'autorité de l'Eglise, gardienne de la révélation ; le rationalisme rejeta la révélation elle-même et tout surnaturel. Mais ce rationalisme lui-même n'arriva pas immédiatement et d'un seul bond aux dernières frontières de l'erreur. Voltaire attaquait sans doute le Christianisme ; mais il laissait subsister Dieu, l'âme et le principe de la morale. Dans notre siècle, des philosophes rationalistes, les Cousin, les Jouffroy ont montré une modération relative. Aujourd'hui, le rationalisme est arrivé aux extrêmes limites ; il ne nie plus seulement la révélation, il détruit les vérités fondamentales de l'ordre naturel, Dieu, l'âme, la morale, qui sont le patrimoine de l'humanité ; et, à bien prendre les choses, il détruit toute vérité proprement dite, c'est-à-dire toute vérité suprasensible. Il est arrivé au nihilisme intellectuel.

C'est ce que nous allons montrer rapidement dans cet article, avant de déduire, dans le suivant, nos conclusions contre le rationalisme.

Et d'abord, où en sont, relativement à la question fondamentale, celle de la divinité, ces fiers rationalistes, qui font fi de la révélation ? Où en sont-ils à cet égard ? « Nous ne savons rien, dit M. Littré, sur la cause de l'univers.... Ce qu'on en raconte ou imagine est idée, conjecture, manière de voir. » (*Parol. de philos. posit.*, p. 34.) « On renonce à la recherche des causes premières, bonnes seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain. » (*Dict. de Nysten*, art. Philosophie.) L'ordre des phénomènes ou « les conditions nécessaires des choses (matérielles), telles que nous les connaissons, forment l'horizon de l'esprit humain, au delà duquel l'œil de l'intelligence est incapable de rien voir que le vide infini. » (*Conservat.*, p. 52.) « L'idée d'un être théologique quelconque (d'un Dieu) est une hypothèse désormais inutile. » (*Ibid.*, p. 298.) « On ne peut expliquer l'origine du monde, ni par plusieurs dieux ni par un seul. » (*Ibid.*, p. 279.) « Si, par une satisfaction purement individuelle, on retenait l'idée d'un être théologique quelconque, multiple ou unique, il n'en faudrait pas moins le concevoir réduit à la nullité et à un office nominal et surrogatoire. » (*Ibid.*, p. 297.) « Les êtres théologiques tenus, il est vrai, pour réels, mais dans le fait n'ayant d'existence que dans l'esprit, ne contiennent que ce que l'esprit avait au moment où il les conçut. » (*Ibid.*, préf., xxviii.) « Les idéalisa-

tions théologiques ne furent jamais que fictives. » (*Ibid.*, p. 286.)

Voilà certes des négations aussi formelles et aussi radicales que possible de la Divinité. Voilà l'athéisme dans toute sa laideur. Mais l'idée religieuse est tellement enracinée dans l'âme humaine que le rationalisme dont nous parlons veut bien lui donner un objet, un aliment. Écoutons-le : « Le dogme nouveau nous révèle une grande et suprême existence... l'humanité... Nos aïeux les plus reculés ne l'ont pas connue... Les païens ne l'ont pas connue... Les monothéistes ne l'ont pas connue. » (*Ibid.*, préf., xxxi.) « Les sciences ont défait toute théologie. Elles refont une nouvelle base religieuse... c'est l'humanité, seule Providence qui travaille pour nous. » (*Ibid.*, p. 327.) « Il ne nous reste qu'à retirer les derniers voiles, et à prendre déterminément l'humanité pour idéal de nos pensées... pour objet de nos fêtes. » (*Ibid.*, p. 127.)

Ainsi donc, c'est l'humanité qui est désormais le Dieu du monde ; il n'y en a pas d'autre. C'est elle qu'il faut adorer, à laquelle il faut rendre un culte. Conçoit-on quelle morale doit naître d'une semblable doctrine, et ce qui arriverait si un pareil dogme était admis ? Et il l'est déjà par un grand nombre, qui ne reconnaissent pas d'autre Dieu qu'eux-mêmes et leurs appétits ; car c'est à cela que se réduirait bien vite ce culte de l'humanité. La Commune de Paris nous a donné d'aimables échantillons de ces nouveaux adorateurs.

M. Renan enseigne au fond les mêmes doctrines, sous une forme plus nuageuse. « Les sciences, dit-il, supposent qu'il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme. » (*Explicat.*, p. 24.) « Toutes les facultés que le déisme vulgaire attribue à Dieu n'ont jamais existé sans un cerveau. » (*Opin. nation.*, 4 septembre 1862.) Qu'est-ce que Dieu pour l'humanité, dit-il, si ce n'est le résumé transcendant de ses besoins suprasensibles, la catégorie de l'idéal, c'est-à-dire la forme sous laquelle nous concevons l'idéal ? » (*Liberté de penser*, t. VI, p. 348.) Et ailleurs : « Ce que l'humanité adore dans les caractères qu'elle a idéalisés, c'est la beauté et la bonté qu'elle y a mises. » (*Études*, préf., xxii.) « La nature humaine, source éternelle de beauté, vivra à jamais dans ce nom sublime (du Christ), comme en tous ceux que l'humanité a consacrés, pour se rappeler ce qu'elle est, et s'enthousiasmer de sa propre image ; elle vit dans ce nom ; et voilà le Dieu vivant, voilà celui qu'il faut adorer. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 470.) Ainsi, l'humanité est le Dieu vivant, le Dieu qu'il faut adorer. Il dit encore : « L'absolu de la justice et de la raison ne se manifeste que dans l'humanité. Envisagé hors de l'humanité, cet absolu n'est qu'une abstraction ; envisagé dans l'humanité, il est une réalité... L'infini n'existe que quand il revêt une forme finie. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janv. 1860.) De plus, M. Renan trouve très raisonnable et très scientifique que l'on fasse un dieu du soleil :

« Avant, dit-il, que la religion fût arrivée à procla-

mer que Dieu doit être mis dans l'idéal et l'absolu, un seul culte fut raisonnable et scientifique, ce fut celui du soleil. Le soleil est notre mère-patrie, le dieu particulier de notre planète. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1863.)

Enfin, tout se termine, comme dans la philosophie ancienne, par le panthéisme ; tout vient s'enfoncer dans ce gouffre : « En dehors de la nature et de l'homme, y a-t-il donc quelque chose ? me demandez-vous. Il y a tout, répondrai-je. La nature n'est qu'une apparence, l'homme n'est qu'un phénomène. Il y a le fond éternel, il y a l'infini, la substance, l'absolu, l'idéal... Voilà le Père du sein duquel tout sort, au sein duquel tout rentre. » (*Opin. nation.*, 4 sept. 1862.) M. Renan parle aussi, avec cette outrecuidance vaniteuse qui le distingue, de « l'horreur instinctive de tous les grands esprits pour les formules qui tendent à faire de Dieu quelque chose. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janv. 1860, p. 389.) Ce panthéisme, au reste, peut aussi bien s'appeler athéisme, et nous avons vu que M. Renan, comme M. Littré, place la divinité dans l'humanité : c'est elle, dit-il, qui est le Dieu vivant, et qu'il faut adorer ; et l'infini n'existe, dit-il encore, que quand il revêt une forme finie.

Panthéisme, athéisme, voilà donc où en est arrivé le rationalisme contemporain, dans son dernier développement.

A-t-il sur l'âme humaine une doctrine meilleure ? Il n'y a pas d'autre Dieu que l'humanité, dit-il, mais au moins cette humanité sera quelque chose de grand, de noble, de sublime. Examinons.

Voici d'abord la définition de l'âme : C'est un « terme qui, en biologie, exprime, considéré anatomiquement, l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière, et, considéré physiologiquement, l'ensemble de la sensibilité encéphalique. » (Littré, *Dict. des Sciences méd.*, art. Ame.) « La pensée, dit-il, est inhérente à la substance cérébrale, tant que celle-ci se nourrit, comme la contractibilité aux muscles, l'élasticité aux cartilages et aux ligaments jaunes. » (*Ibid.*, art. Idée.) Qu'est-ce que l'entendement aux yeux de ce triste rationaliste ? « Ce mot, dit-il, sert à désigner en particulier un phénomène physiologique complexe qui est un résultat de l'activité simultanée de plusieurs organes cérébraux. » (Art. Entendement.) Qu'est-ce que l'amour ? « Un ensemble complexe de phénomènes cérébraux. » (Art. Amour.) Mais l'homme lui-même, qu'est-il ? Comment doit-il être défini ? Écoutons : « L'homme est un animal mammifère, de l'ordre des primates, famille des bimanés, caractérisé par une peau à duvet ou à poils rares. » Voilà l'homme ! De l'âme, il n'en est pas question.

M. Renan ne l'admet pas davantage. L'union de l'âme et du corps est une doctrine contre laquelle, dit-il, « les sciences physiologiques protestent. Elles vous diront qu'elles ne voient point le moment où l'âme, telle que vous l'entendez, vient s'ajouter au corps, et que rien d'expérimental ne leur révèle une

telle infusion. » (*Rev. des Deux-Mondes*, avril 1858. Il repousse ce qu'il nomme « l'ancienne hypothèse de deux substances accolées pour former l'homme, et elle ne peut être maintenue que pour la commodité du langage. Elle est vraie, si on entend parler de deux ordres de phénomènes ; elle est fausse, si on l'entend d'un nouvel être venant s'adjoindre à l'embryon. » (*Ibid.*, p. 504.)

Ainsi, d'après cet écrivain, il n'y a pas dans l'homme deux substances distinctes et unies : l'une spirituelle, et l'autre matérielle ; il n'y a que deux ordres de phénomènes différents. L'âme n'est qu'une « résultante, dit-il, plus réelle, il est vrai, que la cause qui la produit, à peu près comme un concert n'existerait pas sans les tubes des exécutants, quoiqu'il soit d'un tout autre ordre. » (*Ibid.*) L'âme n'est donc qu'un son, une harmonie résultant des fonctions de notre organisme.

Après cela, il est presque inutile de se demander si l'âme est immortelle, si elle survit au corps. Il n'y a pas d'autre immortalité pour l'homme que celle des œuvres : « Le sage, dit cet écrivain, sera immortel ; car ses œuvres vivront dans le triomphe définitif de la justice, résumé de l'œuvre divine qui s'accomplit par l'humanité. » — « L'homme méchant, sot ou frivole, mourra tout entier, en ce sens qu'il ne laissera rien dans le résultat général de son espèce. » (*Le Livre de Job*, préf., xc.) « Je ne vois pas de raison, dit-il ailleurs, pour qu'un Papou soit immortel. » (*Rev. des Deux-Mondes*, janv. 1860, p. 378.) « Les œuvres, dit-il enfin, échappent seules à la caducité universelle, car seules elles comptent dans la somme des choses acquises. » (*Job*, préf., xci.)

On pense bien que M. Littré, matérialiste autant qu'il est possible de l'être, n'admet pas l'immortalité. « L'opinion, dit-il, concernant la perpétuité des individus après la mort, quels que soient les préjugés ordinaires là-dessus, ne fait pas partie intégrante de l'idée religieuse... Cette croyance, qui pouvait être vraie, ne s'est pas trouvée telle. » (*Conserv.*, p. 123.) Les morts, d'après cet écrivain, n'ont plus qu'une existence idéale. C'est triste, sans doute ; mais, dit-il, « à ceci nul remède ; il faut laisser saigner la plaie et couler les larmes. Mais quand l'amertume s'est un peu dissipée, quand le temps a produit sa cicatrice, alors il faut rappeler par tous les moyens le souvenir de nos morts bien-aimés, vivre fréquemment avec eux, et les contempler dans cette existence idéale qui les représente à notre mémoire. » (*Ibid.*, p. 327.)

Et la morale, la différence entre le bien et le mal, que deviennent-elles avec de pareilles doctrines ? On le comprend sans peine. La morale suppose d'abord la liberté, une volonté libre. Or M. Littré la nie, et, tout en conservant l'expression de libre-arbitre, il le rejette. « En métaphysique, dit-il, on définit le libre-arbitre : une faculté de l'âme qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre ; personnification de l'activité cérébrale qui est vicieuse, étant contraire à la physiologie. » (*Dict.*, art. Arbitre.)

Le libre-arbitre, pour cet auteur, est : « Ce mode de la pensée ou activité cérébrale commun à toutes les facultés de l'âme, qui a pour résultat d'accomplir telle ou telle action. » (*Ibid.*) Mais enfin; lui demande-t-on, toutes les fois qu'un homme a voulu et fait, ou dit une chose, n'aurait-il pas pu en vouloir une autre? Il l'aurait pu, répond-il, « mais d'après l'activité prépondérante de telle ou telle de ses facultés ou fonctions cérébrales autre que celle qui l'a emporté. » (*Ibid.*) En d'autres termes: il aurait pu être nécessité autrement qu'il ne l'a été. Donc point de liberté. C'est ce que M. H. Taine enseigne avec une crudité qui effraye: « Notre esprit, dit-il, est une machine construite aussi mathématiquement qu'une montre... L'impulsion donnée nous emporte: nous allons irrésistiblement dans la voie tracée. » (*Ess. de Crit.*, p. 339.) On voit immédiatement la portée et les conséquences d'une semblable doctrine: l'assassin, le voleur, sont emportés par une activité cérébrale prépondérante; et emportés irrésistiblement... Nous n'avons pas même alors le droit de les blâmer. M. Taine, du reste, n'est-il pas allé jusqu'à dire que « la vertu et le vice sont des produits comme le vitriol? » M. Renan est moins brutal, mais il n'en détruit pas moins toute morale véritable. D'après lui, les choses ne sont pas morales, bonnes en elle-mêmes; mais c'est l'homme qui les fait ainsi. « L'homme, dit-il, fait la sainteté de ce qu'il croit comme la honte de ce qu'il aime. » (*Étud. d'Hist. relig.*, p. 423.) « Les choses intellectuelles sont toutes également saintes. » *Liberté de penser*, t. IV, p. 136.) « Une belle pensée vaut une belle action: une vie de science vaut une vie de vertu. » (*Rev. des Deux-Mondes*, janv. 1860.) On peut cependant être un savant, un littérateur, et avoir une conduite fort peu morale. Mais tout cela ne veut dire qu'une chose: Il n'y a point de morale réelle, objective; le bien et le mal ne diffèrent pas par eux-mêmes.

Voilà donc où en est arrivé le rationalisme contemporain dans ses derniers développements. Il nie Dieu, il nie l'âme humaine, il nie son immortalité, il nie la morale.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Amalgame du bien et du mal.

C'est là peut-être, disions-nous dernièrement, le signe le plus caractéristique, le symptôme le plus alarmant de la période que nous traversons. Les fausses doctrines et les mauvaises passions, quand elles se montrent pures et sans mélange, sont loin d'offrir le même danger. Elles portent en elles-mêmes une sorte de remède préventif par la crainte ou la répulsion qu'elles inspirent. *Omne malum, a dit Tertullien, timore aut pudore natura suffudit.* On se tient en garde contre un ennemi qui ne prend

soin de dissimuler ni son but ni ses armes. On sait à quoi s'en tenir; les idées sont distinctes et les positions nettement tranchées.

Aujourd'hui les lignes de démarcation disparaissent; tout est confondu. Les extrêmes les plus opposés se rencontrent, vivent en parfait accord, sans témoigner ni répulsion ni surprise, dans les mêmes sociétés, dans les mêmes familles, dans le même individu. La fusion, si difficile en politique, se fait merveilleusement dans les convictions et les mœurs. Admirable tolérance! On va jusqu'à tolérer Dieu, mais en réservant une bonne part à l'athéisme qui se chargera de tout envahir. Le mal a pris le bien pour auxiliaire, en attendant qu'il puisse entièrement s'en passer. Il importe d'étudier, dans sa nature et dans ses causes, une plaie qui s'élargit chaque jour, et dont les conséquences ne sont que trop aisées à prévoir.

Cette confusion est désormais tellement enracinée dans les habitudes, qu'elle ne provoque plus aucune terreur. On s'y résigne. Je dis trop ou pas assez. On s'y conforme; elle est acceptée comme une chose toute naturelle: cette étrange anomalie paraît désormais l'état normal de la société chrétienne.

Agir d'une façon et penser d'une autre, réunir en soi les choses les plus contraires, vivre en complet désaccord avec soi-même, c'est la condition indispensable de la vie, telle qu'on la comprend à cette époque.

Mais il ne se peut pas qu'une telle contradiction ne soit en même temps une lutte. Elle le fut toujours. Le mal que je signale n'est donc pas nouveau? Non, pas dans son essence. Il l'est par les développements étranges qu'il a pris, par les caractères effrayants qu'il présente. Au fond, c'est le mal primordial, la source et le foyer de tous les autres. Il résume toutes les privations et toutes les souffrances du cœur humain; il a ses racines dans les entrailles mêmes de notre nature; il est contemporain de l'humanité déchue. A défaut d'autres monuments, lui seul attesterait à jamais cette antique déchéance: il en est le monument le plus éclatant, pourvu qu'on y grave le texte de la Genèse.

Tout homme capable de réfléchir et sachant observer ce qui se passe en lui-même a dit ou pu dire: « Je sens deux hommes en moi. » A chaque secousse qu'il éprouve, ressort immédiatement cette dualité de l'être humain. Faites une sorte d'expérience: mettez sous ses yeux la vérité, la vertu, le bonheur ou l'infortune, la gloire ou le déshonneur, quelque chose de ces grandes choses qui le remuent et l'ébranlent. Vous le verrez manifester tour à tour, et souvent à la fois, les impressions les plus diverses, les sentiments les plus opposés.

La vérité l'attire et le repousse, fait ses délices et son tourment; elle est l'objet de ses études et la victime de ses fureurs. Le nom seul de la vérité le ravit et le transporte, le jette dans l'abattement et la consternation; il la poursuit d'un ardent amour

et d'une haine implacable. Il en est de même de la vertu ; ce qui ne doit pas nous surprendre, puisque la vertu n'est que la vérité réalisée dans les actes, servant de règle à la vie. Exigeant par là-même un concours plus personnel et de plus pénibles sacrifices, elle excite de plus vives affections et des antipathies plus profondes ; elle fait mieux jaillir à nos yeux les étonnantes contrariétés de la nature humaine. Voici comment s'exprime à cet égard le Tertullien du XIX^e siècle :

« Par sa raison, l'homme aspire à la possession de la vérité, noble aliment de son intelligence, et tend, avec une force invincible, vers l'ordre conservateur des êtres. De là le penchant qu'il manifeste pour les croyances généreuses, pour les doctrines élevées et sévères, et les dogmes les plus spirituels ; de là encore cette insatiable ardeur de connaître, cette soif d'immortalité, cet instinct religieux, cette foi, d'autant plus éclairée qu'elle est plus simple, à tout ce qui est beau, sublime, utile, et par là même plein de réalité ; de là enfin cet étonnant empire qu'il exerce sur lui-même, sur ses sentiments, sur ses passions, jusque sur ses pensées ; ce mépris des plaisirs frivoles et des jouissances matérielles ; ce dégoût insurmontable pour tout ce qui passe ; ces élans vers un bien immuable, infini, que le cœur pressent, quoique l'esprit ne le comprenne pas encore ; cet amour immense de la vertu, et ces inexprimables angoisses, lorsqu'il s'en est écarté ; cette tendre compassion pour tous les genres de misères physiques et morales, et cette disposition constante à se sacrifier à autrui, source unique de ce qu'il y a de grand, de touchant et d'aimable dans la vie humaine.

« Par les sens, au contraire, l'homme, incliné vers la terre, enseveli dans les jouissances physiques, et sans goût pour les plaisirs intellectuels, ressemble à la brute, et se complait dans cette ressemblance. Son intelligence s'obscurcit, mais trop lentement à son gré ; aussi, avec quelle ardeur il travaille à l'obscurcir encore ! On dirait que la vérité est son supplice, tant est vive et profonde la haine qu'elle lui inspire. Il la poursuit sans relâche, l'attaque avec fureur, tantôt dans les autres, tantôt en lui-même, dans son esprit, dans son cœur, dans sa conscience. Inutiles efforts ! Au moment même où il se croit vainqueur, au moment où, plein d'orgueil, il s'applaudit d'avoir enfin terrassé, anéanti cette vérité implacable, l'imposante vision, plus menaçante et plus formidable, revient de nouveau le désoler. »

Qui pourrait dire ce qui s'agite de sombres pensées dans l'âme la plus pure, de généreux sentiments dans le cœur le plus dépravé ? Les tentations dont la cellule d'un saint est parfois le théâtre nous feraient reculer d'horreur : le cabanon du galérien abrite, parfois aussi, des aspirations et des regrets qui nous raviraient d'admiration.

On ne cesse de faire cette remarque, mais au point de vue moral seulement, jamais pour en signaler la

portée doctrinale : nous aimons surtout les vertus que nous n'avons pas, nous détestons les vices que nous avons. C'est le mot fameux du poète et de l'Apôtre, c'est le cri du genre humain. « Je ne fais pas le bien que j'aime, et le mal que je déteste, je le commets. » L'expression d'Horace est à peu près identique et n'est guère moins connue que celle de Paul : « Je vois le bien et je l'approuve, je me laisse entraîner par le mal. »

Cette vérité n'a pas besoin de preuves ; il suffit de la rappeler. Ce n'est pas une thèse, c'est un principe, et tout en offre le développement dans l'observation des faits intimes de la conscience, comme dans le spectacle des réalités de la vie. Chaque homme donc peut découvrir en soi le germe de tous les crimes comme celui de toutes les vertus. Il n'est pas jusqu'aux instincts sanguinaires qui ne rentrent dans la logique des passions, et qu'on ne découvre au fond de la nature humaine, quand on a le courage d'en fouiller tous les recoins et d'en remuer les dernières couches. La soif sacrée de l'or sait qu'elle peut les évoquer à son heure ; l'insatiable appétit des honneurs compte à bon droit sur la même puissance ; les instincts sanguinaires ne se distinguent pas essentiellement des instincts voluptueux. Si l'immolation de soi-même aux autres est le suprême effort de la vertu, l'immolation des autres à soi-même est le dernier mot, l'extrême conséquence du vice. Dans chacun de nous, je n'hésite pas à le dire, il y a du saint Paul et du Néron, du Fénelon et du Marat.

Il ne faut pas croire qu'en parlant ainsi, je rabaisse la nature humaine ; je la relève plutôt, puisqu'il dépend de notre volonté de faire prédominer en nous l'un ou l'autre de ces deux hommes. Le dogme de la liberté nous met à l'abri de l'affaissement ou du vertige : en tenant ce flambeau d'une main ferme, on peut, sans trop de danger, sonder les entrailles de l'abîme, en mesurer l'étendue.

L'antagonisme ou dualisme qui s'agite au fond de notre cœur échappe à ces étroites limites, pour se dérouler sur un théâtre plus retentissant et plus vaste, mais non pas plus profond ni plus émouvant : il passe sur la scène du monde ; parlons plus exactement : c'est le monde lui-même. Non seulement le spectacle qu'il offre à nos regards, mais encore sa vie réelle, intime, identique au fond, quoique multiple et diverse au dehors, n'est autre chose que cet antagonisme. Tel est le sens, je devrais dire l'essence du drame qui se joue sur ce globe que nous habitons. L'exorde d'un discours, déclarent les rhéteurs avec raison, doit renfermer le discours en substance ; la préface résume par anticipation le livre tout entier. Le meurtre d'Abel par son frère, la terre buvant le sang innocent sur le seuil même du paradis terrestre, c'est l'exorde parfait, la légitime préface de l'histoire du genre humain.

Un génie célèbre, plus célèbre que connu, celui qui mérita d'être nommé le Docteur angélique, après avoir sondé le redoutable mystère de la vie,

nous en a donné cette définition : « La vie, c'est le mouvement. *Vita in motu.* » Je n'affirme pas que cette définition soit complète. Les philosophes de tous les temps l'ont vainement tenté ; saint Augustin la déclare impossible. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en a jamais fourni de plus simple ni d'aussi lumineuse. Oui, le mouvement constitue la vie, ou du moins la manifeste. La vie suit la marche du mouvement, ascendante ou descendante. Elle grandit et se fortifie, s'il augmente et se régularise ; elle s'éteint à mesure qu'il se retire ; elle a disparu quand il a complètement cessé. De là ces expressions, si communes et si philosophiques, dont tout le monde se sert, mais que bien peu comprennent : « L'immobilité de la mort, le silence de la tombe. » Les langues, sans en excepter les plus vulgaires, recèlent des trésors de vérité, que les génies seuls savent extraire.

Tout mouvement est produit par deux forces combinées et contraires : la force d'impulsion et la force de résistance. Ce n'est donc pas simplement à cause des obstacles et des difficultés qu'elle rencontre au dehors, que la vie est une lutte ; elle l'est au fond, dans sa nature même. Voilà jusqu'où nous devons pousser la signification de la sentence si connue du Livre saint, pour en avoir une pleine intelligence, et pour oser la citer une fois de plus : « La vie de l'homme sur la terre est un combat perpétuel. » Telle est aussi la vie du monde, tel est le long drame de l'humanité. La grande et décisive bataille qui se livra dans le ciel, au témoignage du prophète de Pathmos, se renouvelle et se poursuit sans interruption sur la terre, à tous les points de la durée et de l'espace. Si nous savions percer l'enveloppe grossière des événements, nous verrions toujours aux prises les puissances du bien et les puissances du mal, le mensonge disputant l'empire à la vérité, le vice s'efforçant d'anéantir la vertu, la matière se révoltant contre l'intelligence, la chair contre l'esprit.

Ne savoir que les batailles extérieures, les faits et les coups retentissants, ce dont les historiens s'occupent d'une manière à peu près exclusive, c'est ne rien savoir de l'histoire du monde. On nous vante beaucoup un progrès qui tendrait à s'accomplir aujourd'hui dans les travaux historiques. Je ne le conteste pas. Ce témoignage que le siècle se rend à lui-même n'est peut-être pas dénué de tout fondement. Qu'on fasse la part du peuple, de ses usages et de ses idées, de son état social aux diverses époques, dans cet interminable récit des triomphes et des revers des grands, ce sera combler une immense lacune, ce sera réparer une longue iniquité. Que cette œuvre de réparation s'accomplisse, supposé qu'elle puisse l'être jamais, et vous n'aurez pas encore la véritable histoire.

Peu m'importe que les acteurs changent ou se multiplient, si je ne sais pas ce qu'ils viennent faire sur la scène, ce qu'ils représentent en réalité.

Montrez-les couverts de bure ou resplendissants d'or, courbés vers la terre ou se dressant dans leur orgueil ; qu'ils gardent le silence ou qu'ils élèvent la voix ; qu'ils immolent les autres ou qu'ils soient eux-mêmes immolés, je ne saurais voir là que de muets et lugubres fantômes, qui disparaissent avant d'avoir entièrement paru ! Ce qu'il nous importe d'apprendre, c'est la part qui revient à chacun, ou du moins à chaque génération, dans cette lutte éternelle entre le bien et le mal qui se poursuit à travers les siècles.

On n'a que trop longtemps faussé nos idées dans l'éducation et dans les livres ; on ne cesse de tromper nos meilleurs sentiments, et de les pervertir par le mensonge. Ce n'est pas ici le lieu de le prouver en détail, et je ne voudrais pas ne faire que résumer une question de cette importance. Je prends uniquement ce qui va droit à mon sujet. L'une des plus nobles puissances de l'âme humaine est celle de l'admiration. Tout s'ébranle quand elle dévie ; tout prend un élan sublime quand elle marche à son but. Elle n'est pas moins redoutable par les entraînements qu'elle subit que par ceux qu'elle exerce.

Aucune ne méritait plus de respect, aucune n'a reçu d'aussi graves atteintes. Nous avons admiré, nous admirons encore une grandeur fondée sur l'iniquité, une gloire dont les racines baignent dans les larmes et le sang, la servitude elle-même, quand elle sait s'entourer d'un certain éclat. Nous admirons des monstres d'égoïsme et des monstres d'impureté : quelques phrases sonores, il n'en faut pas davantage pour nous faire illusion. Ce n'est pas depuis trois cents ans seulement, ainsi que l'a dit le comte de Maistre, que l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. Cela doit remonter à l'origine. Je suis certain que Nemrod et Ninus eurent des apologistes, comme Alexandre et César ont eu plus tard les leurs, comme d'autres encore dans des temps plus rapprochés de nous.

Voilà comment les idées s'affaiblissent et le sens moral est altéré. Dans l'homme comme dans le genre humain, la confusion et l'énerverment datent de l'enfance ; et puis tout a marché dans le même sens. Aux aveugles entraînements de la nature se sont ajoutés ceux de l'éducation. Sous l'influence active du Christianisme, qui ne cesse de lutter contre ce double courant, les sociétés résistent pendant des siècles, ainsi qu'un tempérament vigoureux résiste pendant des années à l'action délétère du vice ; mais toute force créée doit finir par s'épuiser dans cette lutte. Il arrive un moment où le travail interne éclate au grand jour : la mort prend ouvertement possession de sa victime et se dispose à frapper le dernier coup. Les résistances ne sont plus alors que des convulsions.

J. BAREILLE.

Variétés.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER (1).

NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER ARRIVE AU PORT DE CETTE CITÉ. — ELLE EST VISITÉE PAR LES ROIS. — ILS FINISSENT PAR LUI OFFRIR LE COMTÉ DE BOULOGNE, ET SE CONSTITUENT SES VASSAUX. — DEVASTATIONS DES ANGLAIS ET DES HUGUENOIS. — RESTAURATIONS, MIRACLES ÉCLATANTS.

Celui qui, venant d'Angleterre, débarque à Boulogne, aperçoit tout d'abord, sur la colline où est assise la haute ville, un monument d'une éclatante blancheur; au faite du dôme qui le surmonte, il voit briller une statue de la Vierge immaculée. S'il aborde, en venant d'Italie, sur les côtes de Provence, à l'autre extrémité de la France, il aperçoit également, sur la bien-aimée colline de la Garde qui domine Marseille, un superbe sanctuaire érigé à la Reine des cieux. Placée au deux portes de notre patrie, Notre-Dame de la Garde sur la Méditerranée, Notre-Dame de Boulogne sur l'Océan, apparaissent comme deux magnifiques trônes élevés par la France à son auguste Souveraine. L'étranger qui met le pied sur nos rivages, de quelque mer qu'il vienne, apprend qu'il entre dans le royaume de Marie, qu'il arrive sur une terre honorée des merveilles séculaires de sa miséricorde et de son amour. (*Gallia Christiana* : Regnum Galliæ, regnum Mariæ. — Maxime de Montrond, *Notre-Dame de Boulogne*. — L'abbé Pouget, *Notre-Dame de la Garde*.)

Boulogne a été le théâtre de ces merveilles plus qu'aucune autre cité des Gaules. Il y a douze siècles, l'antique *Bononia* était fière du souvenir des flottes romaines qui s'élançaient de son port vers la Grande-Bretagne; elle l'était de ce port d'Ilius où s'était embarqué César, et qu'elle revendiquait comme son propre port, ou tout au moins comme un port placé sur ses rives; elle montrait avec complaisance cette tour ardente, qu'un empereur romain avait établie sur ses hauteurs, et dont un autre empereur, Charlemagne allait bientôt de sa main royale rallumer le fanal éteint. Les titres de gloire profane de la noble cité étaient incontestables. La Reine des mers voulut faire resplendir d'un éclat tout divin ces plages que saint Maxime, apôtre de la Moricère, avait illustrées par ses vertus et par ses miracles.

En 633, un navire sans matelots et sans rames voguait vers le port de Boulogne. Le calme le plus profond régnait sur la mer; le ciel était pur. Le navire, couronné d'une lumière brillante, s'avancait vers le rivage, comme poussé par une main invisible. La lumière devint le signal qui amena les habitants à constater ce qu'il contenait. Ils y aperçurent une statue de la sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus sur son bras gauche, ayant trois pieds

(1) Extrait d'un ouvrage intitulé : *Histoire des pèlerinages*, par M. l'abbé Leroy, qui paraîtra prochainement à la librairie L. Vivès.

et demi de hauteur, faite de bois artistement sculpté. Cette image avait sur le visage je ne sais quoi de majestueux et de céleste qui, d'un côté commandait à la fureur des flots, et de l'autre sollicitait les hommes à lui rendre leurs hommages.

Tandis que la nouveauté de ce spectacle ravissait ceux qu'une sainte curiosité avait attirés sur le rivage, la Mère de Dieu ne causait pas de moins vives émotions dans les cœurs du reste du peuple, alors assemblé dans une chapelle de la ville haute, pour y faire ses prières accoutumées; car, leur apparaissant visiblement, elle les avertit que les anges, par un ordre secret de la Providence, avaient conduit à leur rade un vaisseau dans lequel était sa statue. Elle leur ordonna de l'aller chercher et de la placer dans cette chapelle, qu'elle choisissait pour y recevoir à perpétuité les témoignages d'un culte spécial. La nouvelle de l'apparition se répandit aussitôt par toute la ville, et le peuple descendit en foule au rivage pour y recevoir ce dépôt sacré et ce riche monument de la libéralité divine. Jamais, en effet, objet plus précieux n'était entré dans l'antique port des Morices, autrefois si fameux par son commerce. La sainte image fut solennellement portée dans l'église, une des plus anciennes de l'Europe, bâtie par Clotaire, sur les ruines d'un temple païen; elle trouva l'idolâtrie vaincue.

L'histoire de cet abordage fameux fut décrite dans les généalogies des comtes de Boulogne, brodées sur des tapisseries remontant à la plus haute antiquité, et, plus tard, gravée en vers latins sur le frontispice du sanctuaire. D'où venait cette image? Il en est qui pensent, et leur sentiment est probable, qu'elle venait d'Orient, soit d'Antioche, soit de Jérusalem, d'où elle avait été emportée lors l'invasion des Sarrasins, et confiée à un vaisseau qui avait vogué vers les contrées occidentales, où l'Eglise jouissait d'une paix profonde, comme si Dieu, à l'heure où les musulmans s'emparaient de la Terre sainte, avait voulu que l'image de son auguste Mère, chassée en quelque sorte de la Palestine, trouvât un asile dans la cité qui devait donner naissance à l'invincible Godefroy de Bouillon, le grand restaurateur du culte de Marie dans la terre du Levant. Il est un autre sentiment plus probable encore: c'est que cette statue fut sculptée par saint Luc, comme celle de Lorette, à laquelle elle ressemble par la grandeur, la beauté et son bois incorruptible. » (Antoine Leroy, chanoine archidiacre de Boulogne, 1680, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

A la fin du IX^e siècle, les Normands s'emparèrent de la cité vouée à la Mère de Dieu, et la renversèrent de fond en comble. Mais bientôt, la tempête dissipée, la ville sortit de ses ruines, le sanctuaire de Marie se releva, et sa statue, que la piété avait soustraite aux profanations, reçut de nouveau les vœux et les hommages du peuple fidèle.

Placée aux confins de trois Etats, la France,

l'Angleterre et la Flandre, la ville qui acclamait Marie, sa patronne spéciale, *patrona nostra singularis*, allait voir affluer dans son enceinte plus de princes et de rois chrétiens qu'elle n'avait vu passer d'empereurs et de chefs romains revenant en vainqueurs de la Grande-Bretagne. Dès le XI^e siècle, le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne avait une telle renommée qu'on s'y rendait, non-seulement de tous les royaumes de l'Europe, mais encore des régions centrales de l'Asie.

Saint Jor, natif de la grande Arménie et évêque du Mont-Sina, poussé d'un désir extrême de visiter tous les lieux saints de la chrétienté, et animé par l'exemple de saint Macaire, son frère, patriarche d'Antioche, qui avait fait ces pèlerinages et était mort en Flandre dans le cours de ses pérégrinations, quitta son pays, traversa toute l'Europe et vint en France, où il visita, avec une grande dévotion, l'église de Notre-Dame de Boulogne. Ce fut presque la dernière action de piété qui couronna une vie entièrement consacrée aux actes de charité ; car, en s'en retournant, il mourut à Béthune, dans le baiser du Seigneur, et alla jouir au ciel de la présence de Celle dont il venait d'honorer l'image sur la terre. (Voir Molan, *Fêtes des saints de Flandre*, 26 juillet. — Ferry de Locres, *Chronique de Flandre*, année 1033. — Gazet, *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*.)

L'époque de la première croisade fut glorieuse pour Boulogne et son sanctuaire. Sainte Ide, comtesse de Boulogne, le reconstruisit avec sa crypte dans les belles proportions qu'on admirait naguère encore. Son fils, Godefroy, enrichit Notre-Dame de reliques précieuses. Parmi ces reliques, on remarquait celle du saint Sang, et la couronne de vermeil qui lui fut présentée quand, proclamé roi de Jérusalem, il refusa d'en orner son front en disant : « A Dieu ne plaise que je place sur ma tête une couronne d'or, dans une cité où le Sauveur du monde a été couronné d'épines. » Godefroy se hâta de l'offrir à Notre-Dame de Boulogne, pour gage et prérogative d'amour singulier. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Le XII^e siècle voit accourir à Notre-Dame, en grand nombre, les pèlerins d'Irlande et d'Ecosse. Le XIII^e y contemple le brillant cortège de Philippe-Auguste, qui donne là rendez-vous aux chefs de sa puissante armée et de sa flotte, composée de dix-sept cents barques. Le monarque français vient implorer la protection de la Vierge puissante pour le succès de ses armes dans la Grande-Bretagne. « Les nombreux miracles, à la gloire de Jésus-Christ et à la louange de sa divine Mère, qui éclatent à Boulogne en 1212, et y attirent un grand concours de peuple de tous les points du royaume, » (Ipérius, *Chroniques*), engagent sans doute le roi de France à honorer d'un culte particulier Celle qui est forte comme une armée rangée en bataille. Il lui offre une double croix garnie de reliques de saints et enrichie de pierreries, un cœur en or et

une image en vermeil. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*)

En 1228, Jeanne de Flandre, fille de Beudoïn de Constantinople, vient à Boulogne en pèlerinage, y prie avec une piété édifiante, visite les reliques contenues dans le trésor, et, avant de se retirer, accorde, pour son âme et celles des ancêtres, une rente à l'église pour le pain, le vin, et les cires destinés à toutes les messes qui s'y célèbrent. (Foppens, *Dipl. Belg.*, t. III, p. 678.) Peu après, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guy de Dampierre, son fils, non-seulement confirment, mais augmentent cette dotation.

Les comtes et comtesses de Boulogne rivalisent de zèle pour exalter le nom de leur Vierge et doter son sanctuaire. Dans les batailles, leur cri de guerre était : *Notre-Dame !* et ils marchaient au combat sous son égide. Pendant la paix, ils mettaient leur gloire à enrichir ses autels. La comtesse Mahaut, femme de Philippe de France, employa sa fortune à fonder et à orner trois chapelles dans l'église privilégiée ; elle la dota d'une portion de son héritage, et voulut, à sa mort, reposer aux pieds de Notre-Dame. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

L'année 1254 fut une des plus glorieuses pour le pèlerinage de Notre-Dame. Henri III, roi d'Angleterre, à son retour de Gascogne, venait de traverser la France en grande pompe. Saint Louis avait reçu avec honneur et cordialité son royal visiteur. Henri admirait cette France si belle et si riche, « avec ses villes les plus peuplées du monde ; » et l'état calme et prospère de ce beau royaume le faisait soupçonner sur les malheurs dont l'Angleterre offrait le triste spectacle. Après les fêtes de la cour, le monarque anglais arriva à Boulogne pour les fêtes religieuses de Noël. Lorsqu'il voulut s'embarquer, comme le vent était contraire, et que la mer et les vents ne lui obéissaient point, il dut prolonger son séjour dans la ville. Il en profita pour visiter l'église de Notre-Dame dans tous ses détails, et honorer les saintes reliques. Dans l'admiration des richesses qu'on étala devant lui, le roi déclara « qu'il n'y avait point, dans tout le pays, d'église plus riche ni plus abondante en reliques que celle de Notre-Dame de Boulogne. » La reine Aliénor, sa femme, et la comtesse de Cornouailles, sœurs de la reine de France, l'accompagnaient dans cette visite. Le trésorier de la reine étant mort en bon chrétien, Henri lui fit célébrer des funérailles pompeuses à Notre-Dame. Quand les fêtes de Noël furent passées, le vent étant devenu favorable, le monarque s'embarqua pour Douvres. (D. Haigueré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Pendant son séjour à Paris, Henri III avait entre-tenu saint Louis des difficultés qu'il rencontrait de la part de ses barons dans l'administration de son royaume. Etant tombé entre les mains des factieux, il réclama l'arbitrage du roi de France. La sentence du monarque français fut prononcée à Amiens, en

présence du roi d'Angleterre. Mais cette décision n'ayant point été acceptée par les barons rebelles, le pape Urbain IV intervint à son tour. Il envoya à Boulogne un légat apostolique, Guy Fulcodi, cardinal évêque de Sabine. Saint Louis accompagna l'envoyé du Saint-Siège, afin de joindre l'ascendant et l'autorité de sa vertu aux efforts du légat, qui rassembla les barons et les évêques anglais dans l'église de Notre-Dame et les adjura de rétablir leur roi dans son ancienne liberté. On ne saurait douter que le roi de France n'ait profité de ce voyage pour honorer Notre-Dame de Boulogne. Le cardinal évêque de Sabine, devenu pape sous le nom de Clément IV, se ressouvint de sa visite, et accorda de précieux privilèges au célèbre sanctuaire. (Guillaume de Nangiac, *Rerum gallic. et franc. script.*, *Lud. IX itinera*, t. XXI, p. 420. — Rymer, *Fœdera*, t. I^{er}. — Math. Paris, *Hist. angl.*)

Notre-Dame de Boulogne était tellement célèbre dans toute l'Europe que des bourgeois, des seigneurs, furent, en expiation de leurs crimes, condamnés à s'y rendre en pèlerinage, et des villes coupables à y envoyer des représentants. Un bourgeois d'Ypres, Jean Ghime, ayant porté un coup de couteau à un de ses concitoyens, fut condamné par la comtesse de Flandre à faire un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne. Le seigneur d'Harcourt, ayant blessé le chambellan de Tancarville, dans une rixe, fut condamné par la cour de justice du roi à se rendre en pèlerinage à la même église. Le prévôt, les échevins et la commune de Courtrai mirent le feu à une maison appartenant à la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Les chanoines s'en plaignirent à la cour du comte de Flandre. Elle condamna la commune de Courtrai à restaurer la maison, à indemniser le chapitre, et à envoyer douze représentants parmi ses citoyens, afin d'accomplir en son nom le pèlerinage de Boulogne, (Le Glay, *Annales hist.*, p. 119. — Beugnot, *Olim*, t. II, p. 404 et 405.)

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Nous connaissons aujourd'hui les bienveillantes paroles adressées par le Saint-Père aux rédacteurs du vaillant journal la *Voce della Verità*, dans l'audience que Sa Sainteté a daigné leur accorder, et dont nous parlions récemment; et comme tous ceux qui travaillent au triomphe de la vérité peuvent prendre pour eux les encouragements et les conseils que renferment ces paroles, nous nous faisons un devoir de les mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Oui, a dit le Saint-Père, je suis content de vous ; je lis souvent la *Voce della Verità*, et j'en suis satisfait. Je vois que vous réfutez bien les erreurs, les principales, bien entendu ; car, pour les réfuter

toutes, un ou deux journaux n'y suffiraient pas ; il en faudrait cinq ou six exclusivement occupés à ce travail. Cette réfutation est devenue d'autant plus nécessaire que certains journaux libéraux, jusqu'ici couverts d'un certain masque de modération, s'en sont maintenant défaits en devenant tout à fait impies et pleins de brutalité (*brutali*), surtout en ce qui a trait aux corporations religieuses. Ainsi je vous loue à cause de votre zèle dans la défense de la vérité, et je désire qu'il se maintienne toujours en vous et devienne de plus en plus ardent. Je vous accorde bien volontiers ma bénédiction spéciale, afin qu'elle vous anime et vous soutienne dans vos combats. »

— Parmi les nouvelles et toujours nombreuses audiences qu'accorde le Saint-Père à ceux qui les sollicitent, nous n'en voulons signaler aujourd'hui qu'une seule, mais qui est particulièrement touchante. On se souvient que le choléra a fait à Rome, il y a quelques années, de nombreuses victimes. Or ce sont les petites filles faites orphelines par le terrible fléau, et dont Pie IX avait confié l'éducation aux Sœurs de la Divine Providence, que Sa Sainteté recevait le 20 décembre, dans la salle du Consistoire. De pauvres petites orphelines aux pieds de Pie IX, cela ne rappelle-t-il pas aussitôt à la mémoire les enfants de la Judée aux pieds de Jésus ! Mais tout le détail de cette infantine réception fait revivre de plus en plus sensiblement le souvenir que nous venons d'évoquer. L'une des orphelines a récité, au nom de ses compagnes, un gracieux compliment où elle exprimait, selon l'usage romain, les souhaits de bonne fêtes. Ensuite, une autre orpheline a présenté au Saint-Père, dans un charmant coffret, des broderies et autres travaux exécutés par les élèves. Agréablement ému, Pie IX a fait distribuer aux jeunes oblatures, qui lui doivent la vie du corps et de l'âme, des petits jouets propres à leur âge. Puis Sa Sainteté leur a adressé cette toute paternelle allocution :

« Je ne ferai pas un sermon qui ne serait pas compris par toute l'assistance ; je me bornerai donc à donner ma bénédiction aux petites élèves et à leurs maîtresses. Que Dieu vous bénisse ! Remerciez la divine Providence qui vous garde encore dans la maison où vous êtes, et ces bonnes religieuses qui ont tout perdu, et qui cependant trouvent encore moyen de vous nourrir pour l'amour de Dieu et sans recevoir aucune rémunération.

« Conservez la bonté et la simplicité de vos âmes, et maintenant que l'Église nous rappelle la naissance de Jésus-Christ, cherchez à le faire renaître dans vos cœurs. Pour cela, vous n'avez qu'à chasser loin de vous ces petits défauts qui vous assiègent, certains dépits, certaines désobéissances, certaine envie de ne pas travailler. Chassez tout cela, mes petites enfants, et dites à Jésus de mettre à la place, dans vos cœurs, quelque chose de bon, c'est-à-dire la bonne volonté de travailler et d'étudier, et de rem-

lire tous vos petits devoirs. Qu'il vous apporte les cadeaux de sa fête en vous donnant l'esprit d'obéissance, l'amour de la prière et le désir de rester avec recueillement et dévotion devant ses autels dans l'église. Prenez donc, mes petites enfants, ma bénédiction, et que Dieu soit avec vous ! »

Nous le demandons encore une fois : ne croirait-on pas lire une scène du Nouveau Testament, et entendre la parole elle-même de JÉSUS-CHRIST ? Devait-il parler autrement aux enfants qui parfois se pressaient autour de sa personne divine ?

— Le 23, le Saint-Père a tenu un consistoire en présence de vingt-deux cardinaux, et préconisé quinze nouveaux évêques. Ne pouvant reproduire dans son entier l'admirable allocution que Sa Sainteté a lue, au commencement de la cérémonie, nous allons tout au moins l'analyser et en citer les traits les plus saillants.

Cette allocution expose l'état de l'Eglise dans les différents pays du monde. Presque partout, c'est la persécution ; persécution non plus déguisée, mais ouverte. On veut renverser l'Eglise. Les meneurs ténébreux de la persécution sont les sectaires. Tel en est le préambule.

Parlant ensuite de l'Italie en particulier, le Saint-Père dénonce comme iniques et les lois qui appellent les jeunes lévites à prendre les armes, et celles qui dépouillent violemment les évêques du droit d'élever la jeunesse en fermant en quelques provinces leurs séminaires, et celles qui font peser sur les biens de l'Eglise des impôts exorbitants, et celles qui assujettissent les ecclésiastiques à la juridiction civile, et celles enfin qui tendent à détruire les familles religieuses en s'emparant de leurs biens pour les mettre aux enchères. S'arrêtant aux lois contre les corporations religieuses, le Saint-Père dit qu'elles répugnent au droit naturel, civil et social, et en énumère les désastreux effets au point de vue de la sanctification des âmes. En conséquence, de par l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul et la sienne propre, le Pape déclare hautement « nul, vain et sans aucune valeur l'achat de ces biens. »

Passant au « nouvel empire germanique, » Pie IX constate qu'on y emploie pour détruire l'Eglise non pas seulement de perfides menées secrètes, mais aussi la violence ouverte. Là, dit-il, on voit des hommes qui, ne professant point notre très sainte religion et ne la connaissant pas, s'arrogent le pouvoir de définir les dogmes et de limiter les droits de l'Eglise catholique. Et en même temps qu'ils la tourmentent, ils ont l'impudence d'affirmer qu'ils ne lui font aucun dommage. Bien plus, ajoutant à l'outrage la calomnie et la dérision, ils n'ont pas honte de soutenir que ce sont les catholiques eux-mêmes qui provoquent la persécution, en accusant les évêques, le clergé et les fidèles, parce qu'ils se refusent à préférer les décrets et les lois de l'empire civil aux lois très saintes de Dieu et de l'Eglise, et

de trahir leurs devoirs religieux. Oh ! pourquoi ceux qui sont à la tête de la chose publique ne veulent-ils point reconnaître, malgré l'expérience, que parmi leurs sujets nul n'est plus prêt à rendre à César ce qui est à César que les catholiques, et cela précisément parce que les catholiques mettent grand soin à rendre à Dieu ce qu'ils doivent à Dieu. »

De l'Allemagne, le Saint-Père passe à la Suisse, où il lui semble découvrir la main satanique de M. de Bismark, car il dit : « Dans la même voie où est entré l'empire germanique semble se mettre aussi l'autorité civile de quelques lieux de la Confédération suisse, soit en décrétant sur les dogmes de la foi catholique, soit en favorisant les apostats, soit en empêchant l'exercice du pouvoir épiscopal. »

Ensuite le Saint-Père parle des « souffrances non moins graves de l'Eglise dans la catholique Espagne, sous les atteintes du pouvoir civil, » et proteste, ainsi que l'ont fait les évêques espagnols, contre la loi sur la dotation du clergé, qui est « contraire aux concordats et à la justice. »

Enfin le Pape remémore, comme étant une chose plus triste encore peut-être, le spectacle qu'offre « ce petit, mais impudent ramas de schismatiques arméniens qui, dans Constantinople particulièrement, avec une frande effrontée, et recourant à la violence, s'efforce d'opprimer le nombre beaucoup plus grand de ceux qui sont demeurés fidèles au devoir et à la religion. »

Mais s'il y a beaucoup de motifs de tristesse, il y a aussi, dit Pie IX, avant de terminer, des motifs de consolation, principalement dans l'union et le courage de l'épiscopat catholique, qui combat vaillamment, à la tête des fidèles, pour les libertés de l'Eglise. Il exhorte tous les bons à s'unir plus étroitement encore s'il est possible, et à prier beaucoup, car c'est ainsi qu'ils feront triompher la cause de Dieu.

FRANCE. — Par décrets en date du 16 décembre 1872 :

M. l'abbé Sebaux, supérieur du séminaire diocésain de Laval, est nommé à l'évêché d'Angoulême, en remplacement de Mgr Cousseau, dont la démission est acceptée.

M. l'abbé Saivet, chanoine archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême, est nommé à l'évêché de Mende, en remplacement de Mgr Foulquier, dont la démission est acceptée.

M. l'abbé Leuilleux, desservant de Saint-François-de-Sales, à Boulogne-sur-Mer, est nommé à l'évêché de Carcassonne, en remplacement de Mgr Rouillet de La Bouillerie, nommé coadjuteur de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Mgr Cousseau, évêque démissionnaire d'Angoulême, est nommé chanoine honoraire du premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Buquet, décédé.

Mgr Foulquier, évêque démissionnaire de Mende,

est nommé chanoine du premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Mellon-Jolly, décédé.

— On lit dans la *Semaine religieuse de Paris* :

« Après les démonstrations admirables qui ont eu lieu naguère à la Salette, à Lourdes et à Auray, il convenait que Paris ne restât point en arrière, et que la capitale de la France organisât aussi son pèlerinage à sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France. Nous sommes heureux d'apprendre que ce vœu de tous les cœurs catholiques doit être exaucé.

» Cette année, la neuvaine de Sainte-Geneviève empruntera une solennité particulière aux circonstances qui l'entourent, et, nous l'espérons fermement, à l'immense concours des fidèles. Nous savons que Mgr l'archevêque veut ouvrir en personne la neuvaine à Saint-Etienne du Mont, et la clôturer lui-même dans l'église Sainte-Geneviève (Panthéon).

« A cette double cérémonie son peuple sera avec lui. Et non seulement au début et à la fin de la neuvaine, mais chacun des jours de l'octave, les pèlerins viendront de toutes les paroisses de Paris à ce centre béni, à cette montagne sainte qui garde les reliques de celle qui, dans les temps barbares, sauva Paris.

» Hélas ! nous sommes toujours menacés et sous le coup d'une invasion plus terrible que celle des Huns. Les barbares sont à nos portes et dans nos murs ; sur tout le pays de France, les flots révolutionnaires étendent leurs ravages, et ce danger, chaque jour plus pressant, s'ajoute à l'angoisse que doit ressentir tout cœur français, en songeant que notre sol est foulé par l'étranger.

» Il faut donc que, chaque jour aussi, la prière monte vers Dieu et ses saints, plus instante, plus ferme, et, pour tout dire, plus obstinée. Puisque le Ciel, depuis deux ans que Pie IX est captif et que la France est en deuil, semble sourd à nos supplications, il faut crier plus haut encore, afin d'emporter comme d'assaut la délivrance commune de l'Eglise et de sa Fille aînée.

» C'est le but de la neuvaine, et c'est pour l'obtenir, que de Paris et du dehors, tous les fidèles s'empresseront autour de la glorieuse bergère dont la vie, modèle de la nôtre, se résume en ces deux mots : *Dieu et Patrie !* »

A peine ce pèlerinage a-t-il été annoncé, qu' aussitôt la meute des journaux communards s'est mise à aboyer avec rage. Des pèlerinages à la Salette, à Lourdes, à Sainte-Anne d'Auray, en plein XIX^e siècle, au lendemain de la Commune, c'était très agaçant sans doute ; mais c'était à cent et deux cents lieues de Paris. Mais un pèlerinage à Paris, dans

leur ville sainte, à eux, dans le sanctuaire de la liberté ; des catholiques osant se proclamer tels et faire acte de catholiques, dans ces rues qui portent encore les marques toutes fraîches du bienfaisant passage de Félix Pyat, de Delescluze et de Raoul Rigault, cela n'était pas possible, cela ne se ferait pas, ne se verrait pas. La liberté était outragée, la patrie était en danger, les catholiques provoquaient à la guerre civile, les Prussiens allaient revenir. Il fallait que la police s'en mêlât et empêchât les catholiques d'aller prier sainte Geneviève. Ils en ont dit bien d'autres. Les catholiques ont laissé dire. Ils feront paisiblement leurs pèlerinages, mais ouvertement et fortement. Les catholiques, à l'occasion, font même plus fort que cela ; on les a vus souvent braver, non seulement les menaces, mais les brutalités, les cruautés, et la mort elle-même. Il y en a dont le sang est à peine encore refroidi. Ces messieurs les tenants de la Commune le savent bien. Mais ces messieurs oublient tout, sauf leur haine contre Dieu et tout ce qui le rappelle.

BELGIQUE. — L'assemblée générale du diocèse de Gand, pour l'œuvre du denier de saint Pierre, s'est tenue le 10 décembre dernier, sous la présidence de Mgr l'évêque de Gand. M. Guillaume Verspeyen a prononcé, à cette occasion, un éloquent discours dans lequel il a énergiquement flétri les spoliateurs du Pape et tous les persécuteurs de l'Eglise. Une motion dans ce sens, proposée par M. Jules Lammens, a été votée par acclamation.

ANGLETERRE. — Les prélats anglais ont envoyé à leurs frères d'Allemagne une adresse très chaleureuse, pour les féliciter du courage et de la liberté tout apostoliques avec lesquels ils défendent, non seulement les droits de l'Eglise, mais encore la liberté civile et les droits de la famille, des parents et des enfants, qui ont été attaqués en Allemagne « avec une extrême violence. »

— A Londres, un meeting de l'Association catholique des jeunes gens a eu lieu récemment. Mgr Capel, qui présidait, a beaucoup parlé de la France. Son retour à Dieu, qui se manifeste principalement par les pèlerinages, lui fait pressentir que ses glorieuses destinées ne sont pas toutes accomplies, mais qu'elle est encore réservée pour de grandes choses. — L'assistance était nombreuse ; on y remarquait plusieurs pairs d'Angleterre, et les membres les plus distingués de l'aristocratie catholique du royaume.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

POUR LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ÉPIPHANIE

(Luc, II, 42-52.)

Perte de Jésus; comment on peut le retrouver.

TEXTE. *Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te.* Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voici votre père et moi qui vous cherchons, désolés de votre absence.

EXORDE. Mes frères, l'Église continue à fixer notre attention sur les circonstances mystérieuses qui ont accompagné non seulement la nativité, mais encore l'enfance de Notre-Seigneur. Déjà nous l'avons vu, non seulement adoré par les bergers et par les Mages, mais reconnu comme le Messie par le saint vieillard Siméon, par Anne la prophétesse. Dimanche dernier, nous vous disions, que pour éviter la fureur d'Hérode, il avait dû fuir en Égypte, et comment, après la mort de ce tyran, un ange avait donné à saint Joseph le signal du retour. Le récit évangélique de ce jour raconte une autre circonstance également mystérieuse de la vie de cet enfant divin. Voici ce que nous y lisons :

« En ce temps-là, Jésus étant âgé de douze ans, son père et sa mère allèrent à Jérusalem, selon qu'ils avaient coutume au temps de la fête de Pâques. Et, quand les jours de la solennité furent passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, l'Enfant Jésus demeura dans Jérusalem sans que son père et sa mère s'en aperçussent. Pensant qu'il était avec quelqu'un de ceux de leur compagnie, ils marchèrent pendant toute une journée; et, le soir, ils le cherchaient parmi leurs parents, et parmi ceux de leur connaissance. Mais ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour l'y chercher. Trois jours après, ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des Docteurs, les écoutant et les interrogeant. Et tous ceux qui l'entendaient étaient surpris de sa sagesse et de ses réponses. Lors donc qu'ils le virent, ils furent remplis d'admiration, et la mère lui dit: « Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà que nous vous cherchions, et votre père et moi, étant tout affligés. » Il leur ré-

pondit: « Pourquoi me cherchez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé aux choses » qui regardent le service de mon Père? » Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disait. Il s'en alla ensuite avec eux, et il vint à Nazareth; et il leur était soumis. Or, sa mère conservait dans son cœur toutes ces choses. Et Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. »

PROPOSITION. Il me semble, mes frères, que l'événement raconté dans cet évangile renferme à la fois un mystère et un enseignement profonds. La sainte Vierge perdre Jésus! Jésus lui-même, l'enfant le plus soumis et le plus docile, s'éloigner ainsi sans permission de ses parents! Oh! oui, il y a ici quelque chose de mystérieux et de profond. Je vais, selon mon pouvoir, essayer, avec la grâce de Dieu, de vous en dire quelques mots.

DIVISION. Nous examinerons donc ce matin: premièrement, comment on peut perdre Jésus; et deuxièmement, ce qu'il faut faire pour le retrouver.

Première partie. Et d'abord, quelques explications me paraissent nécessaires pour bien vous faire comprendre le récit de l'Évangile. C'était la coutume de tous les Juifs pieux d'aller au temple de Jérusalem présenter leurs offrandes, leurs hommages et leurs vœux à la solennité de Pâques. L'évangéliste nous dit que, malgré la distance qui les séparait de cette ville, Marie et Joseph étaient fidèles à s'acquitter de ce devoir. Dans ce pèlerinage, les hommes et les femmes formaient des groupes séparés, et les enfants pouvaient revenir soit avec leur père, soit avec leur mère. Voilà comment la sainte Vierge put croire que l'Enfant divin était avec saint Joseph; saint Joseph, de son côté, pensait que Jésus était avec sa mère. Ceci vous explique pourquoi, pendant une marche assez longue, ni l'un ni l'autre ne crurent que Notre-Seigneur était resté à Jérusalem.

Après cette explication, qui me semble assez claire pour être bien comprise, voyons ce que signifie cette absence de Jésus, et comment on le perd. Jésus s'éloigne d'une âme de deux manières: l'une lui est inspirée par son amour, l'autre par sa justice.

Est-il bien vrai, ô doux Sauveur des âmes! ô l'enfant le plus soumis, que vous ayez quitté votre

sainte Mère ; que, sachant les chagrins que lui causerait votre absence, les larmes qu'elle verserait le soir en ne vous voyant plus à ses côtés ; connaissant sa tendresse, son dévouement, son affection pour vous, vous ayez voulu vous en séparer, et la laisser ainsi dans le délaissement et l'abandon ? Ah ! qui reconnaîtrait ici votre amour et votre cœur si affectueux pour la meilleure des mères !... Et pourtant, mes frères, si mystérieux que soit cet abandon, il a eu lieu, et l'Évangile, qui ne saurait mentir, a pris soin de nous le raconter. Je dirai même plus. Ce qui, au premier coup d'œil, paraît, de la part du divin Jésus, un signe de froideur, est la marque du plus tendre amour. Une comparaison vous fera bien saisir ma pensée. O mères, vous aimez vos enfants ; qui pourrait douter de l'affection que vous leur portez ? Vous voulez savoir s'ils ont pour vous une amitié également vive et profonde ; vous vous cachez, vous vous éloignez d'eux un instant ; en entendant leurs cris et leurs soupirs, vous reparaissiez ; la joie renaît dans leurs cœurs, ils vous embrassent encore avec plus de tendresse, et ils vous disent, les larmes aux yeux : Bonne mère, ô ne m'abandonnez plus. Alors, dites-moi, vous savez que vos enfants vous sont attachés ; vous avez stimulé leur tendresse, et vous leur avez fait faire un acte d'amour.

Or, chrétiens, notre divin Sauveur, tout en étant le Fils de la sainte Vierge, comme homme, est en même temps son créateur et son Dieu. Il sait qu'elle l'aime ; mais, voulant en quelque sorte rendre son affection plus grande et plus vive, il s'absente, il se cache dans le temple de Jérusalem ; par là, il lui ménage l'occasion de faire de nombreux actes de résignation, de tendresse et d'amour. O Joseph ! ô Marie ! époux heureux qu'il ne faut point séparer, vos regrets, vos soupirs ardents, qu'ils avaient de mérite devant Dieu !... Les larmes que vous avez versées dans cette circonstance, ce sont des perles qui embellissent votre couronne ! Vous voyez donc, mes frères, que Jésus peut en quelque sorte par amour laisser sentir son absence à ceux qu'il chérit.

Heureux, mes frères, heureux serions-nous, s'il ne s'éloignait jamais autrement des âmes ! Mais sa justice aussi le contraint parfois à les fuir, à les délaisser, à les abandonner. Le péché mortel le chasse, il quitte les cœurs pervers, il ne saurait rester dans une âme où habite le péché. Une âme était embaumée par la suave odeur de Jésus-Christ, qui y était descendu par la sainte communion ; mais aussi l'avarice, la sensualité, je ne sais quel vice est venu, selon l'expression d'un prophète, y répandre son insupportable *puanteur*. Est-il possible qu'il y ait un alliage entre ces deux choses ? Non ; le parfum disparaît, l'odeur fétide demeure. Voici une âme où réside Jésus, le doux agneau de Dieu ; le péché y entre comme une bête cruelle et dévorante ; l'agneau s'enfuit. C'est justice ; c'est Judas, le traître, qui, comme nous le dit l'Évangile, voit Satan s'emparer de son cœur au lieu de Jésus, qui devait y entrer. Oui, chrétiens, déjà nous vous l'avons dit, nulle

alliance entre le bien et le mal, entre Dieu et Béhémoth, entre Jésus et le péché. Oh ! alors, s'il quitte une âme, s'il l'abandonne, ce n'est plus dans son amour et pour la rendre plus parfaite ; non, c'est sa justice, c'est cette sainteté infinie qui le contraint de fuir ; comme vous, qui avez les sens délicats, vous fuiriez les lieux d'où s'échappent des émanations insupportables. O maudit péché, tu nous fais perdre Jésus, et bien souvent, après l'avoir éloigné de nous, tu nous empêches encore de sentir la grandeur de notre perte et de courir à sa recherche ! Puissions-nous bien comprendre combien tu es un grand mal, et prendre la résolution de t'éviter à tout jamais.

Deuxième partie. Vous avez vu, mes frères, comment, en effet, Dieu s'éloigne de nos âmes de deux manières, l'une dans son amour, l'autre dans sa justice. Disons maintenant ce qu'il faut faire dans l'un et l'autre cas pour le retrouver.

Ames pieuses auxquelles la conscience ne reproche rien de grave, si vous éprouvez des dégoûts et des sécheresses dans le service de Dieu, s'il vous semble qu'il vous ait délaissées, jetez, pour vous encourager, les yeux sur l'auguste Marie. Il a voulu qu'au milieu de ces épreuves mêmes, comme de toutes celles qui peuvent nous arriver dans la vie, elle fût notre modèle. D'abord elle s'humilie ; ensuite elle fait tous ses efforts pour le retrouver.

Un saint nous exprime ainsi les sentiments qui l'animaient : « O Dieu, Père éternel, si bon et si doux, il vous avait plu de me donner votre Fils, voici que je l'ai perdu ; je ne sais où il est, daignez me le rendre. Voyez l'affliction de mon cœur et non ma négligence... Rendez-le moi, car je ne puis vivre sans lui. O mon fils bien-aimée, où êtes-vous ? que vous est-il arrivé ? quelle est votre demeure ? Révélez-moi où vous êtes et rien ne m'empêchera de courir à votre rencontre. Revenez à moi ; jamais je n'aurai la moindre négligence à votre égard. Me serais-je donc rendue coupable de quelque offense vis-à-vis de vous, ô mon fils ? Pourquoi vous êtes-vous éloigné de moi ? Depuis votre naissance jusqu'à ce jour, jamais nous n'avons été séparés. Et maintenant, me voilà sans vous. Rien ne m'arrêtera ; oui, le bien-aimé de mon cœur, j'irai et je vous chercherai jusqu'à ce que vous soyez dans mes bras (1)... »

En effet, l'Évangile nous la montre s'empressant de retourner à Jérusalem. O Marie, quelle joie vous avez éprouvée en retrouvant votre fils ! Et lui-même, qu'il fut heureux de votre recherche ! Je le vois, il vient à vous ; vous le recevez dans vos bras, vous le pressez contre votre cœur, vous l'embrassez avec transport. « O mon fils, dites-vous, pourquoi avez-vous agi ainsi à notre égard ? Votre père et moi, nous vous cherchions en pleurant. » Ah ! douce mère, en excitant dans votre cœur le désir de le revoir, en vous faisant ainsi comprendre la douleur de son absence, il accomplissait la volonté de son Père,

(1) Saint Bonaventure, *Médit. sur la vie de Jésus-Christ*.

qui vous veut la plus sainte et la plus parfaite de toutes les créatures. Votre exemple servira aux âmes fidèles et leur montrera comment il faut rechercher Jésus, lorsque, pour les éprouver et pour exciter leur tendresse, il a paru un instant s'éloigner d'elles et les laisser sans consolation.

Et ici, mes frères, que d'exemples j'aurais à vous citer pour vous montrer que telle est souvent la conduite de Jésus à l'égard des âmes pieuses. Est-ce donc en vain, ô pieuse Catherine de Sienne, que vous vous livrez au jeûne, que vous portez un cilice, une haire, et que vous mortifiez votre corps si délicat ? Jésus s'est éloigné ! Horribles sont les assauts du démon ; cruelles, les épreuves que vous avez à subir ! Quels spectacles abominables l'esprit impur étale à vos yeux ! Votre Jésus s'est donc caché ? Oui, mes frères ; mais c'était dans son amour, c'était pour rendre plus éclatante la chasteté de cette vierge, et afin que ses mérites fussent plus grands. « O Jésus, s'écrie-t-elle, où étiez-vous donc, quand vous m'avez ainsi délaissée, tendre époux de mon âme ? — J'étais avec toi, ma fille, disait Notre-Seigneur. — Comment pouviez-vous être avec moi, répondait la sainte, lorsque tant de mauvaises pensées, tant de folles imaginations venaient me tourmenter ? — Y prenais-tu plaisir, continuait le Sauveur ? — Au contraire, poursuivait la sainte, je souffrais un cruel tourment. — Eh bien, dit Notre-Seigneur, en cela consistait ton mérite et le fruit de tes combats. Tu me croyais absent, c'était pour te faire bien comprendre ta faiblesse et le besoin que tu as de mon secours, que j'ai paru m'éloigner de toi (1). » — Donc, humilité, confiance, désir ardent de retrouver Jésus, tels doivent être vos sentiments, ô âmes pieuses, quand il vous semble qu'il s'est éloigné de vous.

Mais, pour nous, pauvres pécheurs, qui l'avons chassé par le péché, et dont il s'est séparé, non pas dans son amour, mais dans sa justice et dans sa sainteté, comment le retrouver ? Que devons-nous faire pour le rechercher avec fruit ? Dieu a permis que, dans cette circonstance, la sainte Vierge, toute parfaite qu'elle soit, pût nous servir de modèle. Jetons donc les yeux sur elle, et efforçons-nous de l'imiter. D'abord, elle ressent vivement la douleur de sa perte ; elle pleure. *Dolentes quærebamus te.* Ainsi, lorsque nous avons eu le malheur de succomber à la tentation, de perdre Jésus, de le bannir de nos cœurs par le péché, devons-nous, pour le retrouver, bien sentir l'importance de la perte que nous avons faite, la regretter vivement, et pleurer notre chute.

En second lieu, Marie retourne sur ses pas. *Regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.* Elle n'aura point de repos, elle n'aura pas de tranquillité, qu'elle n'ait retrouvé son Fils bien-aimé. Pour nous, pauvres pécheurs, que signifient ces mots : Retourner sur ses pas ? Cela veut dire non seule-

ment regretter notre faute, mais éviter les causes qui nous y ont fait tomber, fuir les occasions dangereuses. C'était dans telle société que nous avons fait une médisance grave, évitons-la. C'était dans telle réunion que nous avons senti fermenter dans notre cœur un levain impur, et que peut-être une lourde chute a suivi bien des faiblesses ; oh ! brisons impitoyablement et retournons sur nos pas, si nous voulons retrouver Jésus.

Et, je vous le demande, où se rendit donc la sainte Vierge pour recouvrer son divin Fils ? Oh ! comme j'avais raison de vous dire que Dieu avait permis cette séparation mystérieuse du Fils et de sa sainte Mère, pour nous servir d'enseignement. Elle alla dans le temple, et ce fut là qu'elle trouva ce Fils qu'elle cherchait. *Invenerunt illum in templo.* Or, vous avez perdu Jésus, et avec lui la joie de la conscience, le calme et la paix. Ne vous contentez pas de pleurer, de retourner sur vos pas, c'est-à-dire de fuir les occasions, mais venez dans le temple ; c'est là qu'il habite, c'est là qu'il réside, c'est ici le lieu où vous le retrouverez. Venez vous prosterner au tribunal de la pénitence ; allez de là vous agenouiller à la Table sainte, et, en vérité, je vous le dis, vous retrouverez ici ce Sauveur que vous avez perdu. Non seulement vous admirerez cette sagesse qui surprend les docteurs, mais surtout vous goûterez cette douceur, vous savourerez cet amour, objet constant d'admiration pour les âmes véritablement pénitentes. Oui, pauvres pécheurs, pour nous, dont Jésus s'est éloigné dans sa justice, nous pouvons encore le recouvrer, car il est véritablement un Sauveur plein de miséricorde.

PÉRORAISON. — Eh bien, mes frères, c'est ainsi ; chaque circonstance de la vie du Sauveur renferme en elle des enseignements profonds. Nous n'avons réellement qu'à les considérer avec les yeux de la foi pour y puiser les leçons les plus salutaires. Que n'aurions-nous pas encore à vous dire sur ces paroles qui terminent notre évangile : « Jésus suivit Marie et Joseph, et il leur était soumis. » Le Verbe incarné, celui par qui tout a été fait, le créateur du ciel et de la terre, petit enfant soumis à Marie, soumis à saint Joseph. O anges du ciel, soyez dans l'étonnement. Pour nous, ô Maître divin de nos âmes, pour nous, pauvres pécheurs, la leçon que nous voulons surtout recueillir de cet abandon passager que vous faites de votre famille aimée pour rester dans le temple, c'est l'obligation de vous rechercher lorsque nous avons le malheur de vous perdre. O doux Jésus, ne permettez pas que nous ayons ce malheur ; mais s'il nous arrivait ; si, par nos péchés, nous contraignons en quelque sorte votre Sainteté à s'éloigner de nous, ô l'unique espérance de nos âmes, ne nous abandonnez pas pour toujours, accordez-nous de pleurer notre perte, de retourner sur nos pas et de venir vous chercher dans le temple, de vous y trouver, d'y jouir toujours de votre douce présence, afin de pouvoir, pendant l'éternité, vous louer et vous bénir dans cette splen-

(1) *In vita ejus.*

dide demeure qu'on appelle le Paradis. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Sermon pour la fête de l'Épiphanie.

*Vidimus stellam ejus in Oriente, et
venimus adorare eum.*

(Matth., II, 2.)

Nous avons vu son étoile en Orient,
et nous sommes venus l'adorer.

Nous célébrons aujourd'hui, mes frères, notre vocation à la foi, le premier appel de Dieu aux nations qui ne connaissaient pas l'Évangile, l'admission des peuples gentils au partage des bienfaits que le Christianisme apporte au monde. L'Église, émue d'une joie maternelle, à la vue des multitudes qui viennent lui demander la lumière et la vie, s'anime elle-même aux transports de l'allégresse : « Lève-toi, Jérusalem, s'écrie-t-elle, et resplendis de lumière... Lève les yeux autour de toi, et vois tes enfants rassemblés... Tu verras, et tu seras dans l'admiration, et tu seras extasiée en ton cœur. » Aujourd'hui, conduits par une lumière dont l'étoile apparue aux rois d'Orient n'est que l'image, nous sommes sortis, dans la personne de nos pères, des ombres funestes de l'idolâtrie, et nos yeux ont été réjouis par les premiers rayons du soleil divin, qui est Jésus-Christ. Autrefois ténèbres, aujourd'hui nous sommes devenus lumière par la grâce de Notre-Seigneur : *Fuistis aliquando tenebræ; nunc autem lux in Domino* (1). Par une exception unique dans l'ordonnance de la liturgie sacrée, les chants joyeux de cette grande fête commencent d'enthousiasme et oublient d'appeler les peuples à la louange et à l'adoration, parce que l'Église voit les peuples accourir d'eux-mêmes et apporter spontanément le tribut de leur adoration et de leurs louanges.

Trois hommes ouvrent la voie, et marchent à la tête du grand mouvement, qui depuis dix-huit siècles et demi pousse les peuples vers les régions de la lumière et les amène à Jésus-Christ, soleil de justice et lumière du monde, parce qu'il est la splendeur de l'Éternel. Et ces trois hommes célèbres, dans la mémoire et sur les lèvres des peuples, s'appellent, dans l'Évangile de saint Matthieu, les Mages, et, dans le langage populaire, les Rois.

C'est à la suite de ces trois hommes, mes frères, que nous allons étudier le mouvement des âmes généreuses vers la foi, et à leur exemple que nous allons apprendre ce que demande de nous la foi, pour opérer la transformation de notre être en l'être nouveau qui a son type dans l'Évangile.

Ces hommes, héritiers d'antiques traditions, que les siècles avait fidèlement conservées, savaient que, dans un temps donné, un homme sorti de la

race d'Abraham viendrait apporter au monde le salut, et qu'un astre merveilleux, allumé par la main de la Providence, donnerait le signal de la naissance bénie de ce rédempteur. Était-ce un écho de la prophétie de Balaam : *Orietur stella ex Jacob, et consurget virga de Israël*. (Nomb. xxiv, 17.) « Une étoile sortira de Jacob, et un rejeton s'élèvera du sein d'Israël. » Il nous est permis de le croire, sachant que Dieu ne laisse périr aucune des paroles qu'il a mises sur les lèvres de ses prophètes. Mais quelle que fût l'origine de cette tradition, les Mages, fidèles à en attendre l'événement qui semblait proche, observaient le ciel, et s'apprétaient à reconnaître l'étoile prophétisée depuis quinze siècles. C'étaient des hommes d'attente et des hommes de désirs ; et bien que païens, étrangers au culte du Dieu de Jacob, ils méritaient l'éloge qu'un ange avait adressé jadis à un saint prophète (1) : « *Vir desideriorum es*. Vous êtes un homme de désirs. » — Hommes de désirs ! C'est le premier trait qu'ils offrent à notre imitation, et par lequel ils condamnent et l'indifférence des mondains, froids et dédaigneux pour tous les avertissements de la grâce, sourds aux nouvelles qu'il plaît quelquefois à Dieu de leur envoyer du ciel par quelques coups merveilleux où se manifeste, soit sa justice, soit sa puissance, soit sa bonté, soit sa terrible colère ; et la fausse sécurité des chrétiens tièdes, qui, contents d'une piété médiocre, se rassurant sur l'accomplissement des pratiques essentielles, étrangers au zèle qui dévore et à l'humilité qui ne se trompe point sur l'exiguïté de ses mérites, se croient assez riches des dons de la grâce, ignorent les craintes salutaires, les douleurs qui purifient, et ces désirs qui inquiètent l'âme, qui la stimulent, qui ne lui laissent aucun repos, et qui la poussent par de continuels élans à gravir les âpres sentiers de la vie chrétienne. — Ah ! malheur à ceux qui sont contents ! parce que, au lieu de cette faim de la lumière et de la justice, qu'ils n'éprouvent pas, ils connaîtront une faim inutile et insatiable de paix et de consolation, qui leur seront refusées. Heureux les hommes de désirs ! parce que l'ardeur de leurs âmes, inassouviées sur cette terre, les détache et les élève vers le ciel.

Les Mages, hommes d'attente, hommes de désirs, et partant hommes recueillis et observateurs, voient l'étoile aussitôt qu'elle paraît. D'autres, livrés à leurs plaisirs, ou à leurs affaires, ou à leurs passions, ou à l'indolence, ont laissé passer inaperçu le phénomène divin ; ou, s'ils l'ont vu, ils se sont contentés de lui donner un regard furtif et insouciant, ou ils n'ont pas songé à l'interroger, ou ils n'ont pas eu la sincérité d'attendre sa réponse : nul n'y a vu le signe de Dieu, et ne s'est mis en devoir de répondre à l'appel du ciel. — Ainsi, naguère, lorsque fondaient sur notre pays des maux imprévus et inouïs ; lorsque la protection de Dieu, jusquelà si fidèle à nos armes, passait au camp de nos en-

(1) Eph., v, 8.

(1) Dan., ix, 25.

emis ; lorsque, pour nous avertir, la main de la Providence permit que l'impiété montrât par le feu et par l'effusion du sang les instincts des hommes sans Dieu, un petit nombre d'esprits, droits et attentifs, entendirent la leçon, et l'on vit revenir à la religion de leur enfance quelques hommes pour qui Dieu n'avait pas parlé en vain. Mais la multitude ne vit rien, ne comprit rien, et s'enfonça seulement plus avant dans l'incrédulité et le matérialisme. — Quant aux Mages, ils virent le phénomène, et ils reconnurent l'étoile prophétique. « *Vidimus stellam juxta nos.* Nous avons vu l'étoile du Messie, l'étoile du Roi qui doit venir. » — Si quelqu'un venait me dire : Mais ne voit pas qui veut ! les signes sont obscurs, et se prêtent à des interprétations bien différentes. — Je répondrais : Dieu se montre clairement à ceux qui le cherchent ; et il ne laisse de doutes et d'incertitudes qu'à ceux qui redoutent la lumière, et qui se font des ténèbres à souhait dans l'intérêt de leurs préjugés et de leurs passions. Les Mages ont désiré d'être éclairés, et la lumière a répondu à leurs désirs ; et elle ne fera jamais défaut à ceux qui la désireront et qui la chercheront avec un cœur sincère.

Mais après l'attente, le recueillement et la sincérité, voici l'héroïsme. « *Vidimus et venimus.* Nous avons vu, et nous sommes venus. » Point de délais entre voir et partir ; point d'objections à la vérité une fois connue. Point de résistances à l'appel une fois entendu. — Et cependant d'énormes difficultés se dressaient devant eux comme des montagnes pour entraver leur marche. La longueur du voyage, certainement considérable, puisqu'il s'agissait de passer d'un royaume à un autre, dans un temps où le voyageur le plus empressé faisait moins de chemin en un jour que n'en fait aujourd'hui le plus vulgaire piéton. Les montagnes à franchir, les fleuves à traverser, un passage plein de périls à travers des forêts, des déserts et des peuples défiants et hostiles ; une saison rigoureuse ; l'incertitude du terme ; l'étonnement des compatriotes, des amis, des parents qui ne vont pas leur épargner les observations, les railleries et les reproches amers ; — toutes ces difficultés se dressent et se hérissent en vain ; elles sont vaincues d'avance. Les Mages ont vu l'étoile du Seigneur ; cela leur suffit, et nonobstant tous les périls et les incertitudes, ils se mettent en marche ! — O hommes admirables, et dignes d'être comparés pour leur fidélité au fidèle Abraham ! On leur dit : « Allez dans une terre que vous ignorez, mais que l'on vous montrera en temps opportun ; prenez une route où la Providence vous guide, mais dont vous ne connaissez point le parcours ; dirigez-vous vers un terme que l'on vous désignera, mais dont vous ne savez pas même la distance ; entreprenez l'incertain sur une simple parole de Dieu. » Et, simples comme des enfants, prompts comme des audacieux, forts comme des héros, ils abordent l'entreprise.

Dieu le veut ! Tout est dit ! — O hommes courageux ! Ils me font rougir sur nous, mes très-chers

frères ; sur nous qui sommes si habiles à imaginer des excuses, à créer des impossibilités imaginaires, à nous dispenser de l'héroïsme par une ridicule affectation de prudence, à fatiguer les invitations de Dieu par des prétextes intéressés et menteurs ; sur nous, qui avons toujours une réponse d'une sagesse hypocrite pour éluder les appels de la grâce de Dieu. Sur nous, qui nous sommes fait un art de nous tromper nous-mêmes, en opposant aux sollicitations de Dieu de vaines raisons. Sur nous, qui ne sommes intelligents que pour déjouer les vues de Dieu et nous défendre contre son amour et ses préférences. — Celui-ci, pressé de se convertir et de participer aux sacrements, croit se justifier en disant qu'il aime mieux s'abstenir de la profession du christianisme et de la pratique des sacrements que de courir le risque de n'être qu'un pratiquant tiède et imparfait. Et il estime qu'un si beau motif l'excuse et le rend plus blanc que la neige. — Celui-là se rejette sur les doutes qui lui restent encore, et pense être en règle avec sa conscience quand il a prétexté qu'il n'a pas encore une foi suffisante pour se ranger parmi les fidèles : comme si l'on n'avait pas assez de foi pour prier, pour chercher Dieu, pour sonder sa conscience, pour purifier ses mœurs, en un mot pour préparer les voies au Seigneur et commencer à se convertir. — Cet autre, déjà chrétien, mais tiède et imparfait, sollicité de s'adonner aux pratiques de la piété, aux bonnes œuvres, aux travaux du zèle, répond gravement qu'il redoute l'éclat, la singularité ; qu'il préfère le silence, le repos et la sécurité d'une vie commune aux entreprises d'une ferveur qui courrait risque de se ralentir bientôt. Que sais-je ? Dieu appelle, et l'on se croit plus sage que Dieu, et l'on s'excuse par des raisons prétendues prudentes, tandis qu'au fond on est tout simplement lâche et intéressé, et l'on aime mieux son plaisir ou sa passion que la gloire de Dieu ou le salut de l'âme ! — Ni Pierre et les autres pêcheurs de la Galilée, ses compagnons, ne seraient devenus les fondements de l'Église de Jésus-Christ ; ni Magdeleine la pécheresse n'aurait rompu avec ses désordres pour devenir le modèle des Pénitentes ; ni Antoine n'aurait renoncé à ses biens et inauguré la vie cénobitique ; ni aucun des saints ne serait devenu un saint, s'ils s'étaient contentés de donner un prétexte, au lieu d'obéir à l'appel de la grâce ; et il ne serait pas aujourd'hui question des Mages, s'ils avaient préféré la prudence humaine, le repos de leurs foyers, leur légitime tranquillité aux hasards de l'entreprise qui les a conduits jusqu'au berceau du Sauveur.

Ce n'est pas tout de s'être mis en chemin, et, si nous ne savions rien de plus, les Mages pourraient ne nous paraître que des téméraires qu'un mouvement d'exaltation a précipités dans une voie dange-reuse, et qui se repentiront bien vite de leur audace inconsidérée. — Mais non. « *Venerunt Ierosolymam.* Ils vont jusqu'à Jérusalem. » Ils ont supporté toutes les fatigues du voyage ; ils ont triomphé de toutes

les difficultés ; leur constance ne s'est pas démentie, et les voilà dans la capitale où doit régner un jour celui qu'ils sont venus chercher de si loin. Là, ils vont nous montrer combien ils sont au-dessus des vaines considérations du respect humain. Vous penseriez peut-être que, arrivés à Jérusalem, ils s'occupent prudemment de connaître l'opinion publique avant de se hasarder à parler de ce qu'ils ont vu et de ce qu'ils cherchent ; que, en hommes habiles, ils s'enquièreient de ce que l'on dit et de ce que l'on pense du Roi nouveau-né ; en un mot, qu'ils sondent le terrain avant de s'aventurer à des récits gros de périls. Il n'en est rien. Pleins du sujet qui les amène, ils arrivent et le disent : « Où est-il, le Roi des Juifs qui vient de naître ? *Ubi est qui natus est Rex Judæorum ?* » Ames naïves ! Est-ce qu'ils soupçonnent seulement les ruses, les perfidies, les noirceurs, les mystérieux intérêts de la politique humaine ? Est-ce qu'ils voient du danger à redire la bonne nouvelle que le Ciel leur a fait connaître ? Est-ce qu'il leur vient à la pensée que le peuple privilégié au sein duquel naît le Messie va dresser des embûches au Messie et ourdir contre lui des trames ? Est-ce qu'ils iront prêter aux Juifs des sentiments iniques qui ne sont point dans leurs propres cœurs ? Est-ce que ces colombes sauraient concevoir la défiance des serpents ? Et d'ailleurs, est-ce que la foi vive affecte une discrétion timide et s'enveloppe de précautions étudiées pour protéger sa pensée et la rendre impénétrable ? A Dieu ne plaise que la foi soit si prudente et si politique ! Au contraire, sa devise est cette forte parole de David : « *Credidi, propter quod locutus sum.* Je crois, et à cause de cela je parle (1). » — Ainsi font les Mages : hautement ils disent ce qui leur est apparu en Orient, ce qu'indique la merveilleuse apparition et ce qu'ils espèrent trouver au terme de leur voyage. — L'étonnement de la cour d'Hérode et de toute la ville de Jérusalem, à la nouvelle de l'arrivée des Mages et du dessein qui les conduit ; le trouble que cette rumeur porte dans toutes les parties de la cité sont une vive image de l'effet que produira partout une parole de foi sincère et résolue, lorsqu'elle vient à tomber au sein de la sagesse mondaine, railleuse, superbe, insidieuse, intéressée, uniquement empressée à sauvegarder ou à étendre ses propres avantages. Un agneau, que son imprudence a égaré loin du troupeau, et qui se trouve tout à coup au milieu d'une bande de loups, va bientôt tomber sous la dent de ces bêtes furieuses, à moins que ses cruels ennemis, animés d'une jalousie insatiable, ne se devorent entre eux, ou qu'une troupe de chasseurs ne surviennent inopinément et ne le délivrent : ainsi l'ingénuité des rois Mages va les livrer à la perfidie et aux vengeances du roi Hérode, des scribes, des prêtres et de tout le peuple, à moins que la politique n'enchaîne la cruauté ou que la Providence ne les sauve par un coup de sa main.

Mais Dieu protège ceux qui ne rougissent pas de lui ; il confond les ruses perfides de la politique, et les âmes droites, victorieuses des embûches, des flatteries et des hostilités, finissent par paraître plus sages et plus clairvoyantes dans leur simplicité que les mondains dans leurs trames habiles. — Les Mages quittent Jérusalem, laissant dans la confusion cette ville, qui a inutilement et les Livres saints, devenus pour les Juifs une lettre morte, et des interprètes intéressés à tromper ; et, quant à eux, le cœur joyeux, conduits par la miraculeuse étoile, ils s'acheminent vers le berceau du nouveau-né.

Il arrive parfois, mes frères, que la foi et le courage sont soumis à de rudes épreuves. Quelle ne dut pas être la surprise des Mages, lorsque, croyant trouver un fils de roi, ils arrivèrent devant le berceau d'un indigent et l'attirail de la misère ! Quelle pierre d'achoppement ! Quel scandale pour leur foi naissante ! Et qu'il y a d'occasions où une épreuve moins rude déconcerte notre foi, à nous, hommes de peu de foi ! — Mais, éclairés d'une lumière meilleure, les Mages ont reconnu le Dieu sous les langes du petit enfant pauvre ; ils ont percé ces voiles de l'indigence, plus épais que les voiles eucharistiques dont Jésus-Christ s'enveloppe dans nos tabernacles, et, sans avoir été avertis, comme nous le sommes pour le mystère eucharistique, les viles apparences ne les empêchent pas de démêler la substance divine derrière les infirmités de l'humanité et de la pauvreté. — Avec une pareille foi, si ferme et si pénétrante, je ne m'étonne pas de leurs royales largesses et du choix mystérieux de leurs dons. — Saints Rois, ne comptez pas avec le nouveau-né, car c'est bien un Dieu, comme vous l'avez reconnu : donnez sans mesure à celui qui rend au centuple ; donnez tous les trésors de la terre, maintenant que vous venez de découvrir un trésor devant lequel tous les trésors de la terre ne sont rien. Donnez, et que votre don soit une prophétie ! Si près de Jésus-Christ que vous êtes, animés de l'esprit que sa présence vous communique, investis de sa lumière, prophétisez ! Prophétisez le culte nouveau du Dieu d'Israël : culte de l'amour, de la prière et de la mortification ! Et, jusqu'à la fin, modèle parfait des hommes de foi, renoncez à tout ce qui est du vieil homme ! oubliez les voies par lesquelles vous avez marché jusqu'à cette heure. Prenez, pour aller porter à vos compatriotes, les Gentils, la bonne nouvelle, des chemins nouveaux que vos pieds n'ont pas encore foulés !

Et vous, mes frères, instruits par l'exemple de ces hommes héroïques, commencez à marcher à la lumière de la foi, qui éclaire les ténèbres de ce monde et qui conduit aux splendeurs de la vie future. Ainsi soit-il !

L. VIVIEN,

Chaplain de l'Hôtel-Dieu de Sens, docteur en théologie.

(1) Psaume cxiv.

Fleurs choisies de la vie des saints.

IX

LA CONNAISSANCE DE SOI-MÊME, FONDEMENT DE LA SAINTETÉ.

Nous l'avons dit : Une bonne et sainte mort, voilà le souverain bonheur de l'homme. Le secret pour le mériter consiste à mener une vie sainte, c'est-à-dire à observer aussi exactement que possible les commandements de Dieu et ceux de son Eglise. Le souverain Maître n'exige pas autre chose : « Si vous voulez, dit-il, entrer en la vie, gardez les préceptes (1). »

Mais, pour réussir à briser les obstacles nombreux et terribles qui empêchent de s'engager résolument dans la voie tracée par le suprême Ordonnateur de toutes choses, le premier pas à faire, c'est de s'appliquer à bien se connaître soi-même, afin de ne s'estimer qu'à sa juste valeur, et aussi afin de ne pas sortir, dans ses paroles et ses actes, des limites que posent le bon sens et la religion. La CONNAISSANCE DE SOI-MÊME, voilà donc en deux mots, au sentiment de tous les saints, le fondement de l'édifice spirituel que chacun de nous doit travailler à élever ici-bas. « Personne, dit saint Bernard, ne peut se sauver, s'il ne se connaît soi-même (2). » « Les hommes, ajoute-t-il, ont inventé beaucoup de sciences ; mais il n'en est aucune qui soit plus utile que la connaissance de soi-même (3). »

« Quand même, dit saint Bonaventure, vous posséderiez le secret de tous les mystères, que vous auriez la science parfaite de tout ce que renferment la largeur de la terre, la hauteur des cieux, la profondeur des mers, si vous ne vous connaissez pas vous-même, vous ressemblez à celui qui bâtit sans fondement : il se prépare des ruines, et non une maison. Tout ce que vous chercherez à édifier en dehors de cette base sera comme un amas de poussière exposé aux vents (4). »

« O homme, s'écrie saint Bernard, parlant au nom de Dieu, si vous vous donniez la peine de voir ce que vous êtes, vous vous déplairiez, et vous me plairiez ! Mais parce que vous ne vous voyez pas, vous vous plaisez et me déplaisez (5). » Notre-Seigneur daigna marquer lui-même à sainte Catherine de Sienna les deux règles suivantes pour son avan-

cement spirituel : « Considérez bien ce que vous êtes, et ce que je suis. »

Si la connaissance de soi-même, que l'on doit regarder comme la base essentielle de toute morale, vient à manquer, voici ce qui arrive. La haute idée que l'on a de son petit mérite aveugle petit à petit ; on s'exagère son importance ; l'amour-propre grandit et prend d'excessives proportions ; bientôt on quitte le droit chemin pour se perdre dans les sentiers du mensonge et de l'orgueil ; l'esprit aime à se repaître de vaines illusions ; on arrive sans s'en douter, en quelque sorte, à se mettre à la place de Dieu lui-même ; on s'encense et on s'adore, à tel point que la plus légère contradiction irrite et que le discours le plus innocent blesse parce qu'il ne flatte pas. L'orgueil est à son comble, et, par un trop juste châtement, les instincts pervers, les passions honteuses prennent le dessus, et bientôt on ne vit plus que de la vie animale. Telle est la triste et malheureuse histoire de tous ceux qui, ne se connaissant pas eux-mêmes, ne savent nullement se défier de leurs propres inclinations.

Or, voilà précisément, pour le dire en passant, la plaie de notre pauvre société française ; et cette plaie tend chaque jour à s'élargir, sous l'influence de ces doctrines impies et immorales, que l'on jette en pâture au peuple, depuis quatre-vingts ans surtout, doctrines qui peuvent se résumer ainsi : L'homme ne relève que de lui-même ; le tribunal de sa raison, tel est le juge suprême de ce qu'il doit croire et pratiquer ; tout le reste ne mérite pas de fixer l'attention d'un esprit sérieux, on n'y trouve que mensonge et superstition.

Et quand on sait que ce sont de pareils principes, destructeurs de toute morale, qui ont formé et qui forment encore à l'heure présente une grande partie de la génération qui s'élève à nos côtés, celle surtout qui doit nous gouverner un jour, n'y a-t-il pas lieu de gémir profondément et de trembler pour l'avenir. Voyez déjà les fruits. Où trouve-t-on aujourd'hui le respect du nom de Dieu et des saints jours ? Pour beaucoup même, ô horreur ! Dieu est-il plus qu'un mythe ? L'autorité paternelle tend chaque jour à disparaître des familles ; l'immoralité d'une jeunesse prétentieuse, la violation impudente et presque universelle des lois sacrées du mariage, l'esprit de cupidité qui invente mille moyens nouveaux pour surprendre la bonne foi dans les relations commerciales, l'exagération de ses droits, la soif de l'indépendance : tous ces fléaux qui se sont abattus sur notre malheureuse société comme une nuée de vantours, n'ont-ils pas leur origine dans l'orgueil ? Et l'orgueil ne prend-il pas naissance dans l'ignorance des misères de l'humanité et de la nature corrompue ?

Ah ! si chacun de nous avait de sa pauvre petite personne l'idée que les saints se faisaient d'eux-mêmes, nos yeux, sur lesquels l'amour-propre tient un voile épais, ne tarderaient pas à s'ouvrir à la vraie lumière ; au lieu de nous prévaloir effronté-

(1) « Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. » (Matth., xix, 17.)

(2) « Scio neminem absque cognitione sui salvari. » (Saint Bern., serm. XXXVII, *Sup. Cant.*)

(3) « Multa scientia hominum, sed nulla melior est illa qua cognoscit seipsum. » (Id., *De Interiori Domo*)

(4) « Noveris licet omnia mysteria, noveris lata terras, alta cæli, profunda maris, si te nescieris, eris ædificans sine fundamento, ruinam, non structuram faciens. Quidquid extruxeris extra te, erit instar congesti pulveris, ventis obnoxium. » (Saint Bonav., ch. m.)

(5) « O homo, si te videres, tibi displiceres, et mihi placeres ! Sed quia te non vides, tibi places et mihi displiceres. » (Saint Bern., *De Interiori Domo*.)

ment de nos mérites et de porter le front haut, nous rougirions de notre perversité, nous nous abaisserions, que dis-je ? nous arriverions au mépris de nous-mêmes ; oui, au mépris de nous-mêmes ; car nous ne pouvons disconvenir que nous valons beaucoup moins que les saints, et l'histoire de ceux-ci nous apprend qu'ils se méprisaient et se regardaient même comme indignes de vivre. Et ce serait dans ce sentiment profond de notre misère, dans ces abaissements sincères et ces humiliations volontaires, mieux que partout ailleurs, que nous puiserions le principe de vie et de gloire qui nous relèverait de l'abîme où nous sommes tombés, et redonnerait à nos âmes, desséchées par le vent de l'orgueil et des autres vices, cette santé morale dont elles ont si besoin pour l'accomplissement de leurs devoirs. Et ainsi s'accomplirait pour nous la promesse du souverain Médecin : « Celui qui s'abaisse sera élevé (1). »

Voulons-nous dire par là qu'il nous faille méconnaître et abjurer notre dignité ? Loin de nous une pareille aberration !

Sans doute l'homme est grand par sa raison et la puissance de ses concepts, grand par sa libre volonté et ses gigantesques entreprises, grand par ses instincts généreux et son dévouement, héroïque parfois. C'est un roseau, le plus faible de la nature, si vous le voulez, mais c'est un roseau pensant. « Il ne faut pas, dit l'illustre Pascal, que l'univers entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer ; mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. » Oui, aussi volontiers que qui que ce soit au monde, nous le proclamons avec une légitime fierté : L'homme est le chef-d'œuvre des mains du Créateur ! Mais aussi, dans ce chef-d'œuvre, grand Dieu ! que de ruines depuis la prévarication de notre premier père, et quelles ruines ! Quel immense foyer d'inclinations perverses ! Et ces mille passions qui fermentent et grondent dans le cœur de chacun de nous, croyez-vous que nous pourrions jamais arriver à les contenir, si auparavant nous ne nous sommes pas donné la peine de mesurer leur puissance, et rendu compte du déluge de maux où elles nous précipiteraient, dans le cas où nous nous laisserions entraîner ? J'irai plus loin : Avec les saints, je dirai que la considération de nos misères aura toujours pour la bonne direction de notre vie une influence plus forte et plus décisive que le souvenir de nos grandeurs ; aussi, à leur exemple, me permettrai-je de la recommander avec instance.

Voyons maintenant ce que les saints pensaient de la pauvre nature humaine, et comment ils la jugeaient.

Le séraphique saint François passait des nuits entières à méditer sur ces paroles, qu'il adressait aussi

au Seigneur en forme de prières : « Qui suis-je, Seigneur ? et qui êtes-vous ? Pour moi, je ne suis qu'un abîme de néant, d'ignorance, de misère et de perversité ! Vous, vous êtes un abîme de vie, de sagesse, de félicité et de bonté ! L'abîme de mon dénûment invoque l'abîme de votre abondance (1). »

« Ayez toujours ces trois choses présentes à l'esprit, dit saint Bernard : Ce que vous avez été, ce que vous êtes, et ce que vous serez. Qu'avez-vous été ? Une semence impure ; qu'êtes-vous ? Un vase rempli d'immondices ; que serez-vous ? La pâture des vers (2). »

« O misérable et honteuse condition de la nature humaine ! s'écrie le Pape Innocent. Voyez les herbes et les plantes : elles produisent des feuilles, des fleurs et des fruits, et le corps de l'homme n'engendre que ce qu'il y a de plus repoussant ; elles produisent l'huile, le vin et le baume, et répandent une odeur agréable, et le corps humain est un cloaque d'ordure et de puanteur (3). »

Voici quelle était la prière du grand serviteur de Dieu, Louis de Grenade :

« Mon Seigneur et mon Dieu ! Qui suis-je et qui êtes-vous ? Vous êtes le Maître du ciel et de la terre, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs ! Et moi je suis un ver, et non pas un homme, l'opprobre de tous et le mépris du peuple ! Vous êtes la souveraine bonté, la souveraine beauté ; vous êtes la gloire des saints, leur plus précieux trésor, la véritable lumière, la splendeur la plus éclatante, la fontaine de vie. Et moi je suis un abîme profond, une terre misérable, un enfant de colère, un vaisseau de honte et d'infamie, conçu dans le péché et né dans la misère, un amas d'immondices, etc. (4). »

J'ajouterai à ces témoignages déjà si graves celui-ci non moins significatif : Il a été donné à celui qui écrit ces lignes de visiter naguère une maison habitée par des religieux trappistes, par ces hommes qui mènent sur la terre la vie des anges, et qui, des sublimes hauteurs où les élève leur sainteté, savent parfaitement juger des misères de notre pauvre nature. Eh bien ! voici leur pensée à ce sujet : je l'ai lue, écrite en gros caractères sur les murs de leur cloître ; elle est là sans cesse sous les yeux, afin que personne ne l'oublie : « Un grand orgueil dans une grande misère, voilà l'homme ! »

Il me serait aisé de multiplier les citations ; je m'arrête, parce que le peu que j'ai dit suffit pour faire comprendre quelle idée défavorable les saints avaient d'eux-mêmes. Et qu'on n'aille pas traiter leurs paroles, si étranges en apparence, de rêveries, de pieuses exagérations. Exagérerait-il le saint homme Job, quand, éclairé par l'Esprit-Saint, il s'écriait :

(1) « Quis ego, Domine ? Quis tu ? Ego abyssus nihili, ignorantiae, miseriae et malitiae : tu abyssus essentiae, sapientiae, felicitatis et bonitatis ! Abyssus ergo meae inopiae tuum abyssum copiae invocat. » (In Vita ejus.)

(2) Saint Bern., *In form. hon. vit.*

(3) Innocent, pap., *De Contemptu mundi*, lib. VIII.

(4) Louis de Grenade, *De l'Amour de Dieu*, ch. XVII.

(1) « Qui se humiliat exaltabitur. » (Luc. XIX).

« L'homme né de la femme vit peu de temps, et il est rempli de beaucoup de misères (1) ? » Exagérait-il le Prophète Roi quand il s'exprimait ainsi, — et remarquons que l'Église met les mêmes paroles dans la bouche de tous ses enfants — : « Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère... Car mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête et elles se sont appesanties comme un pesant fardeau (2). » Du reste, que chacun descende dans son propre cœur et consulte son expérience ; s'il veut être sincère et de bonne foi, il ne tiendra pas un autre langage que celui que les saints viennent de nous faire entendre. Enfin, — et toute la question est là — ceux qui, dans leurs discours, se sont si profondément méprisés, ont-ils été conséquents avec eux-mêmes dans leurs actes ? L'histoire répond affirmativement ; donc nous pouvons tirer cette conclusion : Ils parlaient comme ils pensaient. Nous en donnerons des preuves dans l'article suivant, en parlant de l'humilité des saints.

L'abbé GARNIER.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DROITS DES FABRIQUES SUR LES CIMETIÈRES

Les communes se sont appropriées les cimetières ; non-seulement la Révolution leur attribue la propriété des anciens lieux de sépulture, mais elle interdit même aux fabriques le droit d'en acquérir et d'établir des cimetières dont elles seraient propriétaires. Nous n'avons pas l'intention de traiter aujourd'hui cette question ; nous nous bornons à noter les conséquences que la jurisprudence a tirées de ce principe.

Un de nos abonnés nous écrit et nous demande si la fabrique a le droit de travailler le terrain du cimetière pour le niveler, l'approprier, détruire les mauvaises herbes.

La fabrique a ce droit. Elle le tire de l'article 37 du décret du 30 décembre 1809, qui la charge de veiller à l'entretien des cimetières. Toutefois, elle ne pourrait pas, sans l'autorisation de la commune, faire effectuer des travaux qui dépasseraient les limites du simple entretien.

Mais la fabrique y est-elle tenue ? La disposition que nous venons de rappeler met-elle l'entretien à sa charge, et comment se concilie-t-elle avec l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837, qui comprend l'entretien des cimetières dans les dépenses municipales ? Faut-il en conclure que la loi du 18 juillet 1837 a abrogé le décret du 30 juin 1809 ?

Nous y serions assez disposé. Les communes veulent être propriétaires des cimetières. Nous croyons que c'est à tort, et que cette propriété n'est ni légi-

time ni convenable. Même chez les Romains, les cimetières étaient un terrain sacré, l'inhumation un acte religieux qui relève de la législation ecclésiastique, non de la législation municipale. Affecter les cimetières à la commune donne aux cimetières un air de voirie. Cette solution rappelle les enterrements civils, les enfouissements des solidaires.

Mais, quoi qu'il en soit, la législation, en ce moment, est ainsi faite. C'est la commune qui est propriétaire des cimetières. Il semble donc logique qu'elle soit chargée de leur entretien. Au propriétaire à entretenir sa chose.

Nous devons constater cependant que cette opinion n'est pas généralement suivie, et que la jurisprudence ne met l'entretien des cimetières à la charge des communes que pour suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique.

On prétend que le principe de l'obligation des fabriques se trouve dans l'article 23 du décret du 22 prairial an XII, qui dit que l'affectation des pompes funèbres doit être consacré par les fabriques à l'entretien du lieu d'inhumation, et dans l'article 37 du décret de 1809, que nous avons rappelé plus haut. Dès lors, la loi du 18 juillet 1837, qui met l'entretien des cimetières à la charge des communes, dans les cas déterminés par la loi, ne les obligerait à y concourir qu'après avoir constaté l'insuffisance des revenus de la fabrique. Nous rapportons cette opinion sans la discuter, et en rappelant qu'elle a été confirmée par une lettre du ministre de l'intérieur du 23 mai 1838.

PROPRIÉTAIRE DES CROIX, PIERRES SÉPULCRALES ET MONUMENTS PLACÉS SUR LES FOSSES DES PERSONNES DÉCÉDÉES.

Un autre de nos abonnés nous écrit pour nous demander à qui appartiennent les croix, pierres et monuments placés sur les fosses des personnes décédées, et qui a le droit de faire enlever ces objets, en cas de suppression ou de translation du cimetière, ou de réouverture des fosses pour de nouvelles sépultures, après l'expiration du délai des premières concessions.

En général, les croix et monuments funéraires sont établis par les familles. C'est donc aux familles qu'ils appartiennent, et celles-ci ont seules le droit de les faire enlever et de réclamer la propriété des matériaux qui les ont constitués.

Il n'est pas possible de les attribuer aux fabriques, en vertu de l'article 36 du décret du 30 décembre 1809, qui donne aux fabriques les produits spontanés des terrains servant de cimetière. Des croix et des tombes ne sont pas des fruits de la terre.

Les communes ne pourraient pas davantage en réclamer la propriété, en vertu de l'article 535 du Code civil, qui donne au propriétaire le droit de retenir les constructions faites sur son terrain par un tiers, à charge d'en payer la valeur. Il serait

(1) Job, xiv.

(2) Psaume xxxvii.

d'abord très onéreux et peu utile aux communes de retenir ces objets en en payant la valeur. Ensuite, l'article 555 du Code civil suppose que les constructions ont été faites à l'insu du propriétaire ou malgré lui. Ici, au contraire, il s'agit d'un usage légitime du fonds, destiné à recevoir des sépultures, et établi dans ce but par le propriétaire. Les communes ne pourraient pas non plus invoquer l'article 595 du Code civil, qui donne au propriétaire le droit de profiter, à l'expiration de l'usufruit, des améliorations faites par l'usufruitier. Il n'y a ici ni amélioration ni usufruit. D'ailleurs, l'usufruitier a toujours le droit d'enlever les choses apportées par lui, à la condition de rétablir les lieux dans leur ancien état. Les familles sont donc bien propriétaires des croix et monuments funéraires par eux établis.

Mais il peut arriver, et il arrive le plus souvent, que ces objets ne sont pas réclamés par les familles. Ce sont alors des biens vacants et sans maîtres, et, aux termes de la loi des 22 novembre, 1^{er} décembre 1790 (art. 3), et des articles 539 et 713 du Code civil, ils devraient revenir à l'Etat. (Circul. ministérielle du 30 décembre 1843.)

Toutefois, à cause de leur peu de valeur, l'Etat y a renoncé et les a abandonnés aux communes. Le ministre de l'intérieur a prié le ministre des finances d'y renoncer, et celui-ci, par une décision du 18 décembre 1843, a consenti, en effet, à ce qu'ils fussent abandonnés aux communes, pour être employés à l'entretien des cimetières. Cet abandon est subordonné cependant à deux conditions essentielles : 1^o Que les administrations municipales mettent les familles en demeure d'enlever, dans un délai fixé, les constructions existantes sur les terrains dont la concession est expirée, et n'en prennent possession qu'après avis impératif et une année révolue à compter du jour du premier avertissement ; 2^o qu'elles ne fassent emploi des matériaux provenant des tombes abandonnées que pour l'entretien et l'amélioration des cimetières. Les convenances ne permettent pas qu'ils soient vendus au profit de la commune pour être employés à d'autres usages.

Cette décision a été rappelée dans une circulaire ministérielle du 30 décembre 1843, et elle fait loi pour l'administration de l'intérieur et des cultes. Elle a été appliquée par un arrêté du préfet de la Seine, du 5 décembre 1856, relatif aux anciens cimetières de Vaugirard et des Invalides.

CIMETIÈRES.— PRODUITS SPONTANÉS

Les fabriques ont droit au produit spontané des terrains servant de cimetières. Telle est la disposition de l'article 36 du décret du 30 septembre 1809, et elle est implicitement confirmée par la loi du 18 juillet 1837, qui, dans son article 31, n'accorde aux communes que le prix des concessions dans les cimetières.

Un de nos abonnés nous demande ce qu'il faut entendre par *produits spontanés*. Il faut entendre sous ce nom tout ce qui croît spontanément et sans culture : herbes, buissons et arbustes, grands arbres.

Si donc une portion du cimetière avait été cultivée, la récolte serait réclamée par la commune qui s'attribue la propriété du sol. Il faut observer cependant que la commune n'aurait pas le droit de labourer ni d'ensemencer une partie du cimetière, lors même qu'elle n'aurait pas encore été affectée aux inhumations. Les convenances s'opposent absolument à ce qu'un terrain béni et consacré serve ensuite à des spéculations. Aussi la loi est, sur ce point, très formelle. Les articles 8 et 9 de la loi du 23 prairial an XII ne permettent de cultiver les terrains ayant servi de cimetière que cinq ans après qu'ils ont cessé de servir aux inhumations. Ce délai, qui est encore trop court, puisqu'il n'empêche pas une certaine profanation des inhumations, doit, à plus forte raison, être observé ; et l'administration y veille. Une lettre du ministre des cultes à l'évêque d'Angers, du 8 juillet 1868, rappelle que cette disposition doit être rigoureusement appliquée.

À côté de la raison tirée du droit public, il y en a une autre tirée du droit privé. Puisque la fabrique a droit aux produits spontanés, on ne saurait cultiver sans en diminuer la quantité et par conséquent sans lui faire tort. Il nous paraît donc fort légitime si, contrairement à la loi, cette culture s'était effectuée, qu'elle retint la récolte, au moins jusqu'à concurrence de la valeur des produits spontanés auxquels elle aurait eu droit.

Le droit de la fabrique s'étend aussi bien sur les arbres que sur les herbes. Toutefois, les arbres donnent lieu à de nombreuses distinctions qui sont exposées dans un avis du comité de législation du Conseil d'Etat, du 22 janvier 1841, qui est toujours appliqué.

Cet avis est ainsi conçu :

« Considérant que les cas prévus dans la question générale posée dans le rapport de M. le directeur de l'administration des cultes peuvent se ranger sous quatre espèces principales, selon :

» 1^o Que les arbres qui se trouvent dans le cimetière ont crû spontanément ;

» 2^o Qu'ils ont été plantés par les communes, conformément aux prescriptions du décret du 23 prairial an XII ;

» 3^o Qu'ils ont crû au milieu des haies qui servent de clôture ;

» 4^o Qu'ils existaient sur le sol du cimetière à l'époque où il a été acquis à la commune.

» Qu'il convient donc d'examiner successivement, et en se reportant principalement aux lois qui régissent la police, la propriété et la jouissance des cimetières.

» Sur la première espèce :

» Considérant que le décret du 30 décembre 1809

attribue aux fabriques le produit spontané des terrains servant de cimetières ; que le produit spontané s'entend de tout ce qui vient naturellement, sans que la main de l'homme l'ait planté ou semé ; que les arbres peuvent être un produit spontané aussi bien que l'herbe ou les broussailles ; que cette disposition est entière et absolue ; qu'il n'y a pas lieu de la restreindre dans le sens des obligations imposées par le Code civil à l'usufruitier, relativement aux arbres de haute futaie, attendu qu'il n'y aura aucune analogie à établir entre la fabrique et un usufruitier, entre le droit spécial et défini attribué à la fabrique par le décret du 10 décembre 1809 et les droits et obligations qui résultent pour l'usufruitier des dispositions du Code civil ;

» Considérant, toutefois, que la fabrique ne peut être admise à faire valoir son droit sur les arbres qui auraient crû spontanément que s'il est établi qu'ils ont pris naissance postérieurement au décret du 30 décembre 1809, puisque le droit n'existe pour elle qu'en vertu de ce décret ;

» Sur la seconde espèce :

» Considérant que les communes sont propriétaires du sol des cimetières ; que le décret du 23 prairial an XII les a autorisées, dans un but d'ornement et de salubrité, à faire certaines plantations d'arbres dans lesdits cimetières ;

» Considérant que le décret du 23 prairial an XII, et la loi du 18 juillet 1837 prescrivent aux communes de clore les cimetières de murs et de haies ; que si des arbres se sont élevés du milieu desdites haies, il y a juste présomption de penser qu'ils ont été plantés par la commune ;

» Sur la quatrième espèce :

» Considérant que, par le fait seul de la préexistence des arbres sur le sol du cimetière à l'époque où il a été acquis à la commune, à quelque époque qu'ait eu lieu cette acquisition, et quelle que soit l'origine des arbres qui le couvrent, en vertu des règles du droit commun, la commune doit en être propriétaire ; qu'en effet, ces règles seules sont invoquées dans l'espèce, puisque l'application des lois de la matière ne commence qu'à partir du jour où le cimetière a été régulièrement ouvert selon les formalités établies ;

» Est d'avis :

» Que, dans la première espèce, les fabriques sont propriétaires des arbres et ont droit à tous leurs fruits et émondages ; que, dans les deuxièmes, troisièmes et quatrième espèce, ce sont les communes qui sont propriétaires desdits arbres et qui ont, par conséquent, le même droit sur leurs fruits et émondages. »

On distingue donc entre les arbres qui croissent spontanément et les arbres plantés.

Les arbres plantés appartiennent à celui qui les plante, et c'est ordinairement la commune qui est propriétaire du terrain du cimetière. Si cependant la fabrique avait fait ces plantations, elle serait assimilée au propriétaire de bonne foi qui plante sur

le terrain d'autrui, et la commune devrait lui rembourser à son choix ou le prix d'achat des arbres et les frais de plantation, ou la plus-value que ces plantations ont procurée au terrain. (Avis du conseil d'Etat du 22 janvier 1841 ; Lettre du ministre des cultes au préfet du Finistère, du 22 juin 1853.)

Si les arbres ont crû spontanément, on distingue encore s'ils sont dans la clôture ou dans l'intérieur du cimetière. Les arbres de clôture sont encore considérés comme étant la propriété des communes qui, étant obligées de clore les cimetières, sont présumées propriétaires de tout ce qui constitue la clôture.

Si les arbres ont crû spontanément dans l'intérieur des cimetières, on distingue s'ils ont crû avant ou après le 30 décembre 1809. Crûs avant le 30 décembre 1809, ils sont considérés comme étant la propriété de la commune en vertu du droit commun ; car le propriétaire du sol a droit à ses fruits. Mais s'ils ont crû depuis le 30 décembre 1809, ils sont la propriété des fabriques, en vertu de l'article 36 du décret du 30 décembre 1809, qui attribue aux fabriques les produits spontanés des cimetières. Cette distinction a été confirmée par une lettre du ministre des cultes à l'évêque de Versailles, en date du 11 juin 1870.

L'avis du conseil d'Etat décide que la commune, lorsqu'elle est propriétaire des arbres, a droit aux fruits et émondages qu'ils produisent. L'accessoire suit le sort du principal.

Toutes les difficultés qui s'élèvent à l'occasion de la propriété et de la jouissance des arbres crûs dans les cimetières sont de la compétence des tribunaux civils. (Arrêt du conseil d'Etat du 24 mars 1849 ; Lettre du ministre des cultes à l'évêque de Versailles, du 11 juin 1870.)

Armand RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite).

IV

Nous pouvons maintenant, après ce que nous avons dit précédemment, apprécier en connaissance de cause la valeur du rationalisme, et voir si les prétentions qu'il affiche à la direction intellectuelle et morale, religieuse et sociale de l'humanité, sont justifiées.

Le genre humain a besoin de la vérité ; elle est sa nourriture, l'aliment de son intelligence et de son cœur. De même que les éléments matériels sont nécessaires à l'homme pour entretenir et développer sa vie physique, et que sans eux il languit et meurt, de même la vérité est nécessaire à la vie de son âme, à sa vie intellectuelle et morale, reli-

gieuse et sociale. Trois grandes vérités surtout lui sont nécessaires, et sont sa nourriture substantielle : la vérité sur Dieu, sur l'âme et sur la morale. Elles sont, en effet, pour l'humanité le soleil qui l'éclaire, le foyer qui l'anime, la source et la raison des droits et des devoirs de l'homme. Conséquemment, tout homme, toute école, toute institution qui aspire à la direction du genre humain, doit posséder la vérité sur ces trois points essentiels, sur ces trois questions fondamentales. Or, nous l'avons vu dans les articles précédents, le rationalisme n'a pas la vérité à cet égard, et il est tombé, sous ce triple point de vue, dans des erreurs monstrueuses, à la fois honteuses et ridicules. De rationalisme ancien, placé en dehors de l'influence du Christianisme, et considéré dans ses meilleurs représentants, dans les plus beaux génies qu'ait produits l'humanité, nous a donné, nous l'avons vu, sur cette triple question les plus déplorables erreurs ; et ce qu'il y a de mieux, ou plutôt de moins mauvais, dans les œuvres de ses plus illustres écrivains, c'est le doute, l'hésitation, ou, tout au plus, le vraisemblable. Le rationalisme contemporain, nous l'avons vu dans le dernier article, est tombé dans des erreurs peut-être plus honteuses encore. Et il est à remarquer, en embrassant l'ensemble du rationalisme moderne, que plus une école se sépare du Christianisme, plus elle se jette dans des erreurs radicales, et que les écrivains qui respectent davantage les trois grandes vérités dont nous parlons, et qui sont la base de tout, sont précisément ceux qui s'éloignent le moins de la révélation chrétienne.

En deux mots, le rationalisme ne peut donner la vérité, par cette raison bien simple et péremptoire : il ne l'a pas.

Mais soyons généreux, supposons qu'il l'ait, admettons qu'il possède la vérité sur Dieu, sur l'âme, sur la morale. Pourra-t-il la communiquer ? Pourra-t-il la donner aux peuples, aux nations ? Examinons.

Deux moyens s'offrent à lui pour atteindre ce but, deux voies pour arriver à ce résultat : la voie de démonstration directe, et la voie d'autorité ; ou bien il démontrera directement la vérité et la fera ainsi admettre, ou bien il l'imposera d'autorité. Il n'y a évidemment que ces deux moyens possibles : on fait entrer la vérité dans les intelligences ou par le raisonnement, ou par l'autorité. Or la voie de démonstration directe est ici parfaitement impossible. Les preuves de la philosophie, quand elles sont réellement des preuves, sont assurément excellentes ; mais le peuple, et ici presque tout le genre humain est peuple, ne comprend rien aux démonstrations directes des vérités intellectuelles et métaphysiques. Il peut sans doute et doit les admettre, et il les admet en effet, mais par voie d'autorité, qui, bien qu'elle ne soit qu'une preuve indirecte de la vérité, en est toutefois une preuve excellente et la seule qui soit à la portée de tous. Le nombre de ceux qui peuvent saisir une démonstration méta-

physique est infiniment petit. Mais l'autorité, en matière de doctrine, ne peut être un procédé de la philosophie et du rationalisme. La philosophie n'a de valeur que par les raisons qu'elle donne : sa valeur est, en effet, purement scientifique ; or, une science ne vaut que par ses preuves, car elle n'est science qu'autant qu'elle fait voir, savoir, et non pas croire la vérité ; c'est là sa nature, son essence même. Imposer la vérité par l'autorité de l'homme est donc pour la philosophie un procédé essentiellement illogique et pour elle, l'employer, ce serait sortir d'elle-même, renier sa nature et son essence. Le rationalisme ne peut donc essentiellement imposer la vérité par voie d'autorité ; celle du raisonnement ou de la démonstration directe ne peut pas davantage donner un résultat.

Nous sommes donc forcés de conclure que le rationalisme, possédât-il suffisamment, ce qui n'est pas, la vérité intellectuelle, religieuse et morale, la vérité sur Dieu, sur l'âme, sur la morale, ne pourrait la donner, la faire régner dans les intelligences.

Ce serait une grande illusion de s'imaginer que ceux qui parmi nous admettent, jusqu'à un certain degré du moins, la vérité sous ce triple aspect, et qui cependant se targuent d'indépendance à l'égard du Christianisme, doivent au rationalisme cette vérité telle qu'elle, qu'ils admettent encore. Ils la doivent à l'enseignement religieux qu'ils ont reçu, et qu'ils ont conservé plus ou moins imparfaitement. Dans cette classe nombreuse qu'on appelle la bourgeoisie, dans cette classe plus ou moins lettrée, qui pratique si peu la religion, et qui affecte volontiers l'indépendance à son égard, combien y a-t-il d'individus qui doivent au rationalisme, à la philosophie ce qu'ils admettent, et qui pourraient en rendre compte scientifiquement ? Le nombre en est imperceptible.

Je vais plus loin, et je parle ici non-seulement des disciples, mais des maîtres eux-mêmes. Parmi les écrivains rationalistes, parmi les philosophes modernes qui se sont fait un nom plus ou moins célèbres, et qui ont écrit sur les trois grandes questions qui nous occupent, ceux qui nous ont donné quelque chose de raisonnable, sont précisément, comme je l'ai fait remarquer déjà, ceux qui se sont le moins écartés des enseignements qu'ils avaient reçus du Christianisme, et qu'ils avaient plus ou moins conservés. Prenons, par exemple, le plus célèbre des philosophes rationalistes modernes, Cousin, et choisissons parmi ses œuvres la meilleure et la dernière, celle qu'il a donnée lui-même comme le résumé de sa doctrine, son livre *Du Vrai, du Beau et du Bien*. Qu'y a-t-il dans cet ouvrage de digne d'estime ? Justement ce qui est conforme aux doctrines révélées, aux enseignements des philosophes chrétiens, et spécialement de Fénelon, dans son admirable *Traité de l'existence et de la nature de Dieu*. Il faut dire la même chose de l'ouvrage de M. J. Simon, la *Religion naturelle*. La doctrine religieuse, qui y est exposée, est, dans ce qu'elle a de

vrai, l'enseignement donné par le Christianisme et les philosophes chrétiens, et elle est donnée par tous les catéchismes d'une manière infiniment plus complète. C'est donc à tort que les écrivains rationalistes affectent de grands airs, comme s'ils nous enseignaient quelque chose qui leur fût propre.

Il y a un point principalement sur lequel le rationalisme doit confesser son impuissance : Enseigner la vertu aux hommes, et la leur faire pratiquer. Le Christianisme seul a, sous ce rapport, un enseignement efficace. Il n'y a qu'une religion parlant au nom de la Divinité qui puisse commander à l'homme d'enchaîner ses passions. Que le rationalisme aille donc lui dire d'être chaste ! Qu'il lui commande d'être humble et obéissant ! Il lui prêtera à rire. Le rationalisme est donc plus impuissant encore au point de vue moral et pratique qu'au point de vue dogmatique, plus impuissant à enseigner la vertu que la vérité. Et c'est là cependant le point de vue véritablement efficace et utile aux hommes ; c'est là qu'est pour eux le salut sous tous les rapports. Cousin, qui le sentait, voulait bien admettre qu'il fallait laisser encore longtemps l'humanité dans les bras du Christianisme, comme s'il devait arriver un jour où il pourrait s'en passer, et où le rationalisme serait assez puissant pour le remplacer, et enseigner la vérité et la vertu ! Hélas ! il n'a fait depuis que s'enfoncer tous les jours davantage dans le gouffre sans fond de l'erreur, dans le panthéisme, ou plutôt l'athéisme et le matérialisme. Le rationalisme, bon gré mal gré, va détruire toute religion en Europe, et s'il lui était donné de prévaloir, il n'y laisserait plus que l'erreur et le vice.

La philosophie ancienne, dans ses meilleurs représentants, avait compris cette impuissance du rationalisme à guider l'humanité dans la voie véritable. « Il faut, dit Platon, passer la mer orageuse de cette vie sur les débris de vérité que nous avons, comme sur une nacelle ; à moins qu'on ne nous donne une voie plus sûre, comme quelque promesse divine, quelque révélation, qui sera pour nous comme un vaisseau qui ne craint point les tempêtes (1). » Et ailleurs, par la bouche de Socrate, il dit encore : « Il faut attendre qu'un Dieu nous envoie quelqu'un qui nous instruisse (2). » Et en effet, les philosophes étaient incapables d'enseigner au peuple la vérité ; leur enseignement était inefficace. Supposons qu'une douzaine d'entre eux, devançant les douze Apôtres, aient voulu enseigner au peuple cette vérité qui semble bien simple : l'unité de Dieu. Le peuple, et en ceci presque tout le monde l'est, le peuple n'aurait rien compris aux raisonnements donnés par eux, en supposant qu'ils en aient eu de bons. L'autorité, pour faire croire cette vérité, leur faisait également défaut. Leur impuissance aurait donc été complète.

(1) Plat., *Phæd.*

(2) Id., *Apol. de Socrate.*

En parlant ainsi, je n'entends pas du tout enseigner que la raison soit par sa nature impuissante, qu'elle ne puisse par elle-même connaître et démontrer aucune vérité. J'admets, au contraire, qu'elle peut très bien connaître et démontrer nombre de vérités intellectuelles, comme, par exemple, l'existence et l'unité de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, le bien et le mal moral. Mais, premièrement, ces démonstrations ne peuvent être bien comprises, ne peuvent être efficaces que pour un petit nombre d'esprits, et elles sont inutiles à presque tout le genre humain. En second lieu, c'est un fait d'expérience, démontré par tous les siècles, que la raison humaine, laissée à elle-même, marchant seule, a une terrible puissance d'erreur ; qu'elle en a enfanté des montagnes, et que, comme nous l'avons vu dans les articles précédents, le rationalisme, et avant le Christianisme, et aujourd'hui encore, est tombé dans le gouffre sans fond des erreurs les plus radicales et les plus honteuses. C'est là un fait ; et il n'y a rien d'entêté comme un fait.

Au reste, le rationalisme aurait aujourd'hui bien mauvaise grâce de vanter sa puissance. Ils sont beaux les résultats qu'il a produits ! Qu'a-t-il fait de la France ? Dans quel état l'a-t-il mise ? Division des esprits, division des cœurs, anarchie intellectuelle, anarchie sociale : voilà les fruits du rationalisme ; rien n'y manque. Et si on lui laisse produire ses derniers résultats, il nous mène à la dissolution. A peine né, il a prêché la révolte contre le Christianisme et l'Eglise, contre la puissance civile. Il a versé pendant un siècle sur la France les doctrines les plus délétères. Il a sapé la religion, il a sapé l'autorité, il a sapé l'éducation religieuse ; il a amené l'indiscipline et la révolte ; il a ébranlé tous les liens sociaux. Et aujourd'hui, comme nous l'avons vu dans l'article précédent, il est arrivé, dans la personne de ses tenants les plus avancés, à un tel dévergondage d'idées, que l'on peut dire que le rationalisme est devenu folie.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

La dissolution de l'anglicanisme.

« Ce siècle ne finira pas, écrivait M. de Maistre, il y a cinquante ans, avant que la messe ne soit dite à Sainte-Sophie de Constantinople et à Saint-Paul de Londres. »

A l'époque où le grand écrivain émettait hardiment cette prévision, l'anglicanisme pouvait se flatter d'avoir effacé le catholicisme dans la Grande-Bretagne, et se promettre de donner au monde le spectacle d'une Eglise protestante solidement assise sur ses bases. D'atroces persécutions avaient exterminé les derniers descendants des familles catholiques. Des lois sanguinaires fermaient aux apôtres les portes de la Grande-Bretagne. Des traditions vivaces, un caractère positif, les préoccupations

ournées aux affaires, défendaient le peuple anglais contre le dissolvant du libre examen. L'Etablissement — c'est le nom qu'on donne à la réforme de Henri VIII — pouvait se flatter d'échapper au sort assez triste des autres communions protestantes. Cependant l'Angleterre s'était montrée hostile à la révolution, et il y a dans cette hostilité une grâce. Les prêtres français avaient trouvé, dans son sein, un asile contre la rage du jacobinisme, et ils avaient payé cette hospitalité des exemples de leur vertu et des services de leur dévouement. Des hommes, versés dans les sciences ecclésiastiques, songeaient à reprendre pour les remonter les sentiers lumineux de la tradition. Enfin on pouvait compter sur ce malaise intérieur, sur cette fatigue désolée que l'erreur inspire tôt ou tard à ceux qu'elle ne peut corrompre. D'après ces indices, que son génie interprétait avec cette seconde vue que la piété ajoute à l'inspiration, l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg* annonçait l'inévitable dissolution de l'anglicanisme et la rentrée de l'Angleterre dans le giron de l'Eglise.

Trente ans plus tard, un écrivain français, M. Jules Gondou, publiait un livre sur les progrès du catholicisme en Angleterre et le retour de l'Eglise anglicane à l'unité.

Aujourd'hui, ce mouvement de retour s'effectue avec une rapidité qui étonne les croyances. Chaque paquebot qui traverse la Manche nous apporte quelque joyeux message. Les journaux sont pleins de faits qui attestent la foi des néophytes anglais. C'est une église qui se bâtit, un monastère qui se fonde, une fête qui se solennise. Naguère, la duchesse de Kent, mère de la reine Victoria, mourait catholique. On ajoutait que son auguste fille pouvait bien professer en secret la foi de sa mère.

Pour apprécier le mouvement religieux qui entraîne la Grande-Bretagne, il faut : 1° se rendre un compte exact des appuis qui restent à l'Eglise établie; 2° mesurer la portée des attaques qui lui livrent les sectes dissidentes; et 3° étudier les efforts du zèle catholique en Angleterre, sans méconnaître d'ailleurs l'étendue des obstacles qui lui restent à franchir. Nous aborderons brièvement ces trois points.

I

L'Etablissement religieux d'Elisabeth offre ce premier caractère, c'est, qu'après trois siècles, il est resté tel que l'avait créé sa fondatrice. Luther avait commencé sa religion en Allemagne, et Calvin la sienne à Genève; or, le calvinisme est bien mort à Genève, comme le luthéranisme l'est en Allemagne. Ce dénouement avait été prédit par les catholiques et senti instinctivement par les réformateurs. L'anglicanisme s'est soustrait à ces craintes et à ces prévisions. Ce n'est pas qu'il ait résisté à toutes les attaques et banni de son sein la cause doctrinale de tous les désordres; non. Mais, au moment où Henri VIII et Elisabeth l'instituaient, ils avaient

pourvu au moyen d'assurer après eux son existence. Pour dérober leur œuvre à la fatalité logique du libre examen, ils l'avaient à peu près supprimée après s'en être servi comme ils l'entendaient. Sans repousser absolument l'usage de la raison privée dans l'interprétation des Ecritures, sans interdire les sectes dissidentes, ils avaient formé une sorte d'Eglise civile, maintenu la hiérarchie ecclésiastique dans ses degrés inférieurs et introduit leur persuasion particulière dans le cadre des institutions politiques. Les éléments extérieurs de catholicisme conservés, le pouvoir temporel armé contre le libre examen : tels furent, dès l'origine, les causes de la conservation de l'anglicanisme.

On demandera comment un peuple a pu se prêter à pareille contradiction. Partir du libre examen et l'annihiler, se séparer du Pape et s'incliner devant l'infailibilité royale, se faire protestant, et, sauf la tête, garder la hiérarchie catholique, s'ériger en schisme et se dire Eglise légitime, cela peut-il se comprendre ?

Plus il y a dans l'anglicanisme défaut de logique, de franchise et de générosité, plus il est nécessaire d'expliquer son établissement et sa conservation.

Les moyens ordinaires pour arriver philosophiquement à se prononcer sur la vérité d'une religion sont la science et l'histoire. La science, procédant par voie de raisonnement, montre la vérité comme un grand corps de doctrines dont les parties s'enchaînent à merveille. L'histoire, étudiant tous les temps et toutes les nations, met en évidence la mission divine de Jésus-Christ et de l'Eglise. L'esprit, placé à ce confluent de lumières où se rencontrent l'histoire et la science, unit à la simplicité de la foi la plus haute puissance de conviction.

Or, ces études expérimentales et ces investigations abstraites conviennent médiocrement à l'Angleterre. Enfermé dans son île, l'Anglais s'occupe de lui-même, et ce n'est qu'en vue de lui-même qu'il porte ses regards au dehors. Tout entier à la pratique des affaires, il regarde les études spéculatives comme stériles, incertaines et sans réalité. Par une fâcheuse harmonie de défauts, ce qui manque au tempérament intellectuel de la Grande-Bretagne s'accorde avec les exigences du protestantisme. Les exercices qu'un Anglais est trop frivole pour entreprendre ou trop impatient pour supporter, s'adaptent heureusement aux infirmités de la Réforme; car, ce qui caractérise la Réforme protestante, c'est justement l'absence d'enseignement fixe et l'ignorance de l'histoire. Ce n'est pas que les protestants n'aient fait aucune étude en ce genre; ils ont dû s'y attacher pour faire honneur à la controverse. Mais le protestantisme ne peut raisonner à fond sur aucun sujet, et il ne peut étudier sérieusement une série de grands faits. Tout savant, tout érudit qui s'engage de bonne foi dans des études de cette gravité met le pied sur des chemins qui mènent tous à Rome.

Henri VIII et Elisabeth mirent habilement à profit ces dispositions nationales. S'il est une passion qui, dans le cœur de l'Anglais, supplée à la répugnance pour les études profondes, c'est celle de l'attachement personnel. L'Anglais a une sympathie innée pour le mérite, les talents, le rang, la richesse, la science, non en prenant ces choses au point de vue abstrait, mais comme incorporées sous une forme visible. Ses affections l'attirent surtout vers les grands hommes des trois royaumes, surtout vers ses rois. Les souverains sont, en Angleterre, un objet de dévotion. Les régularisateurs du protestantisme anglais, pour couper court, l'identifièrent avec la personne du souverain. « Le protestantisme anglais, dit le P. Newman, est la religion du trône : il est représenté, réalisé, enseigné, transmis dans la succession des monarques. C'est une religion greffée sur la fidélité au trône. Sa force n'est ni dans la logique, ni dans l'argumentation, ni dans les faits, ni dans la succession apostolique, ni dans l'interprétation des Écritures, mais dans la voix large et facile qui conduit à la foi en opposant un roi que les hommes voient à un pape qu'ils ne voient pas. La transmission de la couronne est la tradition de son symbole, et douter de sa vérité, c'est manquer de fidélité envers le souverain. Les rois sont les saints et les docteurs du peuple anglais, qui aime à voir devant lui quelqu'un qu'il puisse saluer de ses acclamations de joie, en jetant son chapeau en l'air (1). »

La conséquence de ce mystère fut de faire du protestantisme une condition essentielle pour l'admission à tous les emplois. Elisabeth convoqua la législature ; la législature fit table rase du catholicisme. Une reine protestante, une cour protestante, une chambre des lords et une chambre des communes protestantes, des juges et des avocats protestants, des officiers de l'armée protestants, un clergé national : telles furent les conséquences du système. Un serment de suprématie dut être prêté avant d'entrer en charge. Des lois barbares, appliquées avec une cruauté digne de Néron, furent la sanction dernière de cette étrange réforme.

Une fois le protestantisme assis sur la législation, une éducation protestante devait être la préparation éloignée à tous les emplois. Il fut ordonné d'enseigner le protestantisme dans les écoles, comme il était requis de le professer pour obtenir faveur. L'âme anglaise se fit protestante par la tradition de l'enseignement. La mode, l'opinion, les usages de société suivirent ses inspirations. Les principes protestants devinrent l'étendard auquel le génie, le goût, la philosophie, le savoir, l'esprit de recherche furent contraints de se soumettre quand on ne les gagna pas par la corruption. Depuis, ils ont été acceptés comme point de départ dans toutes les discussions. Dans les meetings, dans les chambres,

dans les Académies, au sein des familles, il est toujours admis comme un point hors de conteste que le catholicisme est absurde.

Une circonstance qui donna à ces préjugés une plus grande force, ce fut l'essor de la littérature anglaise coïncidant avec l'établissement du protestantisme. Avant Elisabeth, il n'y avait pas de littérature anglaise. La langue latine était la langue savante de l'Europe. Les idiomes propres à chaque peuple, nés du latin, du celtique et de l'allemand, n'avaient pas encore la bonne fortune de se dégrossir. En Angleterre, le protestantisme fit traduire la Bible en langue vulgaire, et il conduisit à bonne fin cette difficile entreprise. Sur la fin du règne de la glorieuse Bess (c'est le petit nom d'Elisabeth), surgirent les maîtres de la pensée. Shakspeare (1), Spencer, Sidney, Raleigh, Bacon, Hooker, sont de ce temps, et ils furent tous les panégyristes outrés d'Elisabeth et de sa religion. Les auteurs classiques exercent toujours sur un pays une influence considérable. Parmi la multitude de livres qui se publient on ne lit, ne relit, n'étudie guère que les livres de grands auteurs. Les sages surtout n'en lisent pas volontiers d'autres, et ce sont eux, en définitive, qui conduisent les générations. Il y a ici une influence plus profonde. La Bible, d'une part, les classiques, de l'autre, tombant sur un peuple sans littérature, devaient le mouler à leur effigie. Leurs idées, leurs sentiments, leurs tours de phrases sont entrés dans l'âme de la nation. Ces écrivains sont, pour le peuple, comme les interprètes de l'écriture et les prophètes du protestantisme. La poésie et la prose, la littérature grave et légère, les spéculations scientifiques et leurs applications pratiques, l'histoire et la fable, tout est animé du même esprit. Clarendon et les hommes d'État, Locke et les philosophes, Addison et les publicistes, Hume, Gibbon, Robertson et les historiens, Cowper et les poètes, les livres, les revues, les journaux, tout part de l'hypothèse que protestantisme est synonyme de bon sens et de bon goût.

Enfin l'anglicanisme s'appuie sur un clergé national. Ce clergé fait partie du corps politique, il est environné de grands honneurs civils, et il jouit à lui seul de richesses qui surpassent la dotation de tous les clergés de l'univers. Comme organe du protestantisme, il n'a pas pour charge d'inculquer une doctrine spéciale ; il tolère les dissidences les plus radicales en matière de doctrine, et se borne à fourbir contre l'Église les armes de la calomnie.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'anglicanisme, étant la religion d'un clergé riche, d'une lit-

(1) M. Rio a prouvé que Shakspeare était catholique ; mais Shakspeare est très emphatique dans les éloges qu'il fait d'Elisabeth. Dans l'enthousiasme de son lyrisme, il appelle « la belle vestale, assise sur le trône de l'Occident, » une femme qui se faisait, sous peine de mort, désigner sous le nom de *Reine-Vierge*, et qui eut, d'après Lingard, sept amants en titre. J'ai dit sept : c'est la bête à sept hommes... sans tête.

(1) *Le Christianisme travesti par ses ennemis*, p. 82.

térature nationale, de l'éducation, de la législature et de la cour, soit devenu la tradition des rapports domestiques, civils et politiques. L'anglicanisme, le nom même le dit, c'est l'Angleterre prise par son côté le plus élevé, dans l'ordre des croyances. De même que le paganisme était la sanction suprême de toutes choses dans les sociétés antiques, de même l'anglicanisme est, au moins en principe, le palladium présumé de la Grande-Bretagne. Mais, de même aussi que l'identification du paganisme avec la société païenne faisait la force du culte des faux dieux; de même, l'identification du protestantisme anglais avec les intérêts de l'Angleterre fait la grande force de l'anglicanisme.

II

L'anglicanisme a donc en sa faveur deux grandes puissances humaines : les intérêts et les passions. Les intérêts, chez un peuple pour lequel les intérêts sont le grand tout, ont identifié leur cause avec la cause de la religion. Les passions, non pas les passions viles, mais les grandes passions de l'honneur national et du prosélytisme cosmopolite, se sont enrôlées sous les bannières protestantes. L'anglicanisme, nous le répétons, est la forme religieuse des intérêts et des passions de la Grande-Bretagne. Autrement dit, c'est une erreur qui a trouvé le secret de tromper les hommes par les côtés qui peuvent le mieux assurer le triomphe d'une erreur.

Mais l'anglicanisme est une doctrine, une doctrine fautive, et, comme toute doctrine fautive, il a contre lui les deux grandes puissances qui règnent dans l'empire des idées, l'erreur et la vérité. La vérité lui oppose l'autorité de ses témoignages et l'évidence de ses maximes. L'erreur, des erreurs plus radicales, veulent, par la logique implacable de tout principe négatif, l'entraîner aux extrémités suprêmes de la négation. Ce sont deux points qu'il faut expliquer.

Auparavant, il est bon de faire observer que les deux appuis de l'anglicanisme ne lui apportent qu'un secours illusoire. Des intérêts, des préjugés, des passions, cela ne peut donner qu'une durée passagère. Quelles que soient la puissance des passions et l'étendue des intérêts, quelque sagesse et quelque habileté qu'ils mettent à caresser les bas instincts de l'homme ou à exploiter les faiblesses d'un peuple, une loi du ciel leur défend de rien fonder d'éternel. La vérité seule peut édifier à toujours. Or l'anglicanisme, qui, depuis trois siècles, abuse l'Angleterre, a atteint, on peut le dire, les limites extrêmes de durée. C'est une erreur que sa vitalité abandonne, et tel est le premier sens de notre pensée en intitulant cet article : *la Dissolution de l'anglicanisme*.

Les préjugés, d'abord, tombent comme par enchantement. Le catholicisme, aux yeux de la vieille Angleterre, c'était l'adoration de la Vierge, la sub-

stitution des pratiques extérieures aux vertus solides, la corruption de la vraie morale chrétienne. Le retour à l'unité n'eût été, il y a quarante ans, que la substitution du joug abrutissant d'un prêtre italien à cette indépendance nationale, si chère à son patriotisme. Il y a, aujourd'hui, des milliers de catholiques à Londres et dans tous les comtés du Royaume-Uni. Des catholiques, c'est le catholicisme incarné, vivant dans de libres citoyens. Ces catholiques anglais justifient-ils, par leur conduite, les incroyables préjugés de l'anglicanisme ? Est-ce qu'ils adorent la Vierge ? Est-ce que leur morale théorique et pratique se sent de corruption ? Est-ce qu'ils sont infidèles à la constitution anglaise et insensibles au *Rule Britannia* ? Est-ce que, citoyens, ils ne payent pas les impôts, et, soldats, ne défendent pas bravement le drapeau britannique ? Est-ce que, par le fait de leur conversion, ils ont mis en péril un droit quelconque et porté atteinte à l'indépendance ?

Quant aux intérêts, au lieu d'offrir un appui honorable, ils créent aujourd'hui un péril. Après la consommation du schisme, l'aristocratie anglaise, d'ailleurs très riche, avait mis la main sur les biens ecclésiastiques, afin de pourvoir ses cadets et d'agrandir son influence. Ces biens, détournés de leur destination et asservis à l'égoïsme, ont crié longtemps vengeance. L'Eglise catholique était attaquée par cela même qui devait contribuer à ses triomphes. Conservatrice par ses intérêts, l'aristocratie anglaise était, envers l'Eglise, révolutionnaire. Le temps présent ne permet plus ces contradictions. Il y a dans les idées trop de mobilité, dans les intérêts trop d'ardeur, dans les passions trop de véhémence, pour qu'une classe, si élevée qu'elle soit, déroge à ce point aux exigences du droit, de la délicatesse et de l'honneur. Sous le nom de radicalisme, il s'est formé en Angleterre un parti hostile à l'aristocratie, qui lui demande raison de sa conduite et réparation de ses iniquités. Ce parti est assez puissant pour qu'on puisse augurer ses succès. S'il prend le dessus, il faudra que l'aristocratie renie ses principes surannés de spoliation ou subisse la peine de son opiniâtreté. Dans tous les cas, c'est la chute d'une barrière, le renversement du principal obstacle qui empêche aujourd'hui le retour en masse du schisme anglican à l'unité romaine.

La chute des préjugés, la mise en péril par les intérêts : voilà les deux grands signes de la dissolution intérieure de l'anglicanisme.

Maintenant l'anglicanisme, si peu fort par lui-même, si heureusement trahi par les circonstances, est attaqué, disons-nous, battu en brèche par les logiques contradictoires et différemment irrésistibles de l'erreur et de la vérité.

Jusqu'à ce jour, on n'avait guère connu, au sein de l'Etablissement, que deux sectes, que l'on nommait la *haute* et la *basse* Eglise. La haute Eglise avait beaucoup d'affinités avec le luthéranisme ; la

basse, avec le calvinisme. Celle-ci n'admettait ni culte public, ni sacrements, ni hiérarchie; celle-là admettait les cérémonies, les sacrements, la hiérarchie, et même, jusqu'à un certain point, les traditions. L'une représentait le protestantisme par ses mauvais côtés, l'autre le représentait par ce qu'il a conservé des institutions catholiques. Ici, un catholicisme qui n'était que décapité; là, un protestantisme qui se confondait avec le rationalisme. Chacune de ces écoles, suivant sa voie (je dis école, car le protestantisme, même le plus mitigé, ne constitue pas une Eglise), il s'est formé dans leur sein deux écoles plus avancées, l'une dans le sens du bien, l'autre dans le sens du mal. La haute Eglise a donné naissance au puritanisme, la basse Eglise à une Eglise dite *large*, mais tellement large qu'elle aboutit au nihilisme doctrinal.

L'école du docteur Pusey a introduit dans les universités l'étude plus attentive des traditions; elle a amené dans le culte public d'heureux retours aux anciens rites, et, par ce double langage des cérémonies extérieures et de la vérité pure, elle a donné aux anglicans de bonne foi un esprit moins hostile à l'Eglise. Ces dispositions, Dieu aidant, ont préparé des conversions nombreuses. Newman, Faber, Pakenham, Dalgairus, Manning, Capes et une multitude d'autres hommes illustres sont des puritains convertis. Une communion abandonnée par ses ministres les plus savants et ses membres les plus distingués n'est plus que le cadavre d'une Eglise.

« Les adhérents de l'Eglise large, dit le P. Banière, n'ont plus de chrétiens que le nom; ils ne croient ni à la divinité de Jésus-Christ, ni à l'inspiration des saintes Ecritures, ni à l'ordre surnaturel, ni aux mystères, ni aux miracles. Pour eux, la religion ne consiste que dans une certaine morale purement humaine, dont les préceptes sont assez mal définis. Quant au dogme, ils ne s'en inquiètent guère; mais, s'ils avaient une prédilection, on peut croire qu'elle serait pour le panthéisme de l'école allemande, à laquelle ils empruntent manifestement l'ensemble de leurs doctrines (1). »

Des faits récents confirment ces présomptions. Le docteur Hampden, *professor regius* de théologie à l'université d'Oxford, qui avait été déclaré suspect par ses confrères, à cause de l'impiété de ses *Boampton-Lectures*, s'est vu, non pas seulement réintégré dans ses fonctions, mais élevé à la dignité épiscopale, et nanti du pouvoir d'enseigner, au nom de l'anglicanisme, la négation du Christianisme. Dans l'affaire Gorham, la Cour du banc de la Reine, comme qui dirait la Cour de cassation, déclare que le baptême n'est pas nécessaire à la régénération surnaturelle de l'homme. En 1861, un disciple public, sous le titre insignifiant d'*Essays and reviews*, un ouvrage où l'on renverse toute croyance positive, pour faire place, dit un rédacteur

de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Scherer, « à une espèce de rationalisme chrétien ou de christianisme rationnel, qui, sans exclure la ferveur, laisserait à la pensée toute sa liberté. » Mais il ne peut s'empêcher de se demander si un pareil christianisme « ne ressemble pas beaucoup au déisme, et n'en a pas toute la maigreur et la stérilité, et si, au terme de ce mouvement, qui porte l'homme à déchirer tous les voiles et à repousser tous les mystères, il ne se trouvera pas que Dieu n'est autre chose que l'homme lui-même, la conscience, la conscience et la raison de l'humanité personnifiées (1). »

Enfin, et tout récemment, deux évêques, oui, deux évêques, Colenso, évêque de Natal, et un autre prélat anglican, nous envoient des régions tropicales, les méditations que permettent leurs grasses sinécures. Que nous enseignent ces aimables contrebandidiers d'érudition? Que les saintes Ecritures n'ont qu'une mince valeur scientifique; et que, pour en tirer profit, il faut entendre, sans doute, l'Esprit-Saint parlant par la bouche impie d'un Colenso.

Se figure-t-on, en France, deux évêques écrivant de gros tomes contre la Bible? N'est-ce pas pitié de voir les saintes Lettres jetées sur un lit de Procuste, et tirées, par des évêques, à tous les abaissements? Ces docteurs, qui sacrifient la lettre même des Ecritures, ne rappellent-ils pas ces nobles de la Constituante déchirant leurs titres de noblesse sur l'autel de la Patrie?

L'ardeur de cette école rationaliste crée à l'anglicanisme la plus compromettante situation. Attaqué par les rationalistes, attaqué par les catholiques, les armes qu'il emploie contre les catholiques, les rationalistes s'en servent contre lui, et il ne peut se servir contre les rationalistes d'aucun argument qui ne démontre la nécessité de devenir catholique. Le protestantisme renferme en lui-même deux éléments opposés, l'un positif, l'autre négatif. Son élément positif, ce sont les dogmes du Symbole chrétien qu'il a conservés en se séparant de l'Eglise; son élément négatif, c'est le droit qu'il s'est faussement arrogé de repousser les dogmes qui semblent contredire la raison. Jusqu'à ce jour, ces deux éléments avaient pu, bien ou mal, se combiner ensemble. Sous l'influence de la critique allemande, la combinaison n'est pas possible; il faut nécessairement opter: ou devenir catholique pour conserver les dogmes, ou devenir incrédule en s'attachant au libre examen.

Ou catholique ou impie: telle est l'alternative pressante de l'anglicanisme.

(à suivre.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1861.

(1) *Les Espérances de l'Eglise*, p. 437.

Variétés.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER⁽¹⁾

(Suite.)

NOTRE-DAME DE BOULOGNE VISITÉE PAR LES ROIS. — ILS FINISSENT PAR LUI OFFRIR LE COMTÉ DE BOULOGNE, ET SE CONSTITUENT SES VASSAUX. — DÉVASTATIONS DES ANGLAIS ET DES HUGUENOTS.

La gloire de la Vierge boulonnaise brille du plus vif éclat pendant toute la durée du xvi^e siècle. Philippe le Bel lui est redevable de la vie et de la victoire de Mons-en-Puelle. Une troupe compacte de Flamands arrive, par une charge terrible, jusqu'au monarque français, blesse son cheval, et le précipite lui-même sur le sol. Philippe remonte sur le cheval d'un de ses écuyers ; mais une seconde colonne fond avec impétuosité sur lui ; son destrier se cabre dans la mêlée : le roi de France va périr. Il invoque Notre-Dame de Boulogne ; aussitôt son coursier blessé fond d'un bond la foule et l'emporte hors du danger. Philippe, vainqueur, vient déposer aux pieds de Notre-Dame les trophées de sa victoire. Il lui offre un riche reliquaire aux armes de France et de Navarre, renfermant une parcelle de la vraie croix, et une partie de sa terre de Vieille-Eglise (Le Glay, *Histoire des Comtes de Flandre*, t. II, p. 306. — *Chroniques françaises*, Bibliothèque nationale manuscrit 1404. — *Rerum gallicarum scriptores*, t. XXI, p. 136. — Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Le mariage d'Edouard II, roi d'Angleterre, avec Isabelle de France, est bientôt après célébré avec une magnificence inouïe dans l'église de Notre-Dame. On est en janvier 1308, une animation extraordinaire règne dans Boulogne. Les messagers de la cour de France s'y rendent en toute hâte, afin d'organiser les préparatifs des noces royales ; les courriers des grands seigneurs arrivent. De l'autre côté du détroit arrivent aussi les gens de la maison d'Edouard II. La royale fiancée, accompagnée d'une escorte magnifique, dans laquelle figurent les représentants des plus nobles familles de France, est amenée à Boulogne en grande pompe. Elle attire tous les regards par l'éclat et la fraîcheur de sa beauté. Le jeune roi d'Angleterre, parti du port de Douvres, entre dans celui de Boulogne au milieu des acclamations du peuple ; il est accompagné des lords de ses Etats. Le mariage est célébré aux pieds de la statue de Notre-Dame, en présence de cinq rois, de quatre reines et de toute la noblesse des deux royaumes. Il y eut dans la ville des fêtes splendides. Mais hélas ! ces jours d'allégresse devaient être suivis de tristes retours : la barque qui

portait en Angleterre Isabelle de France ne renfermait point le bonheur des deux nations. (D. Haigneré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. — Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. — Rymer, *Fœdera*. — S. Victor, *Mémorial historique*.)

Les princes et les seigneurs du xiv^e siècle suivent les traces de ceux des siècles précédents dans leurs largesses envers Notre-Dame. Robert VI, comte d'Auvergne et de Boulogne, dote son église de rentes et de dîmes. Blanche de Clermont, petite-fille de saint Louis, lui lègue des revenus. Marguerite de Dampierre imite ce noble exemple. Marie d'Espagne, fille et sœur de rois, offre une chasuble aux armes de la maison de Castille. Mahaut, fille de Robert, comte d'Artois, fonde « pour canter à note une messe pardurablement chascune semaine, au samedi, à l'esglise de Nostre-Dame de Boulogne, avec une oraison pour son père et son mari en chelle messe. » Le comte de Namur, fils du comte de Flandre, vaincu et fait prisonnier à l'Ecluse par les bourgeois rebelles, réussit à s'échapper ; mais, avant de regagner son comté, il vient remercier la Vierge boulonnaise de sa délivrance, et lui laisse des gages de sa reconnaissance. Les guerriers chrétiens demandent à la Vierge de Boulogne son assistance et sa protection dans les expéditions qu'ils entreprennent. Un « gentil chevalier, dit Froissart, messire Jehan de Hainaut, ayant eu grande pitié de la reine Isabelle qui, moult triste, lui conta en pleurant ses douleurs, après moult exploits, vient en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne. » (Froissart, *Chroniques*, liv. 1^{er}. — Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. — Derheims, *Compte de recettes des baillis de Calais*, in-4^o. — Meyer, *Annales de Flandre*.)

L'usage d'envoyer les coupables aux pèlerinages passe, au xiv^e siècle, dans le droit pénal de France pour les tribunaux laïcs, aussi bien que pour les tribunaux ecclésiastiques. Les pèlerinages majeurs étaient les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, à Rome ; saint Jacques de Compostelle, en Espagne ; saint Thomas de Cantorbéry, en Angleterre ; les Trois Rois à Cologne, en Allemagne. Les pèlerinages mineurs étaient, en France, Notre-Dame de Boulogne, de Vauvert, de Chartres, du Puy, de Roc-Amadour, de Montpellier, de Sérignan, de Souillac, de Pontoise et de Paris.

Guillaume de Nogaret, le trop complaisant ministre des attentats de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII, se présente devant Clément V pour être absous de ses crimes. Le Pontife lui enjoint de se rendre à Boulogne, ainsi qu'à plusieurs autres sanctuaires cités plus haut. (Raynald, continuateur de Baronius, année 1311, n^o 50.) Les hérétiques à qui, en expiation de leurs scandales, on enjoignait la visite de quelques-uns de ces lieux sacrés, portaient, le bourdon à la main, la panetière à la ceinture, munis de lettres de recommandation de leur évêque. Une compatissante hospitalité leur

(1) Extrait d'un ouvrage intitulé : *Histoire de pèlerinages*, par M. l'abbé Leroy, qui paraîtra prochainement à la librairie L. Vivès.

était assurée chez les chrétiens. On les reconnaissait à leurs vêtements de pénitence, ou à la croix de couleur jaune attachée sur leur tunique. Trois sentences, prononcées par les juges ecclésiastiques de Narbonne, d'Alet et de Carcassonne, condamnent un certain nombre d'hérétiques repentants au pèlerinage de Boulogne. Le maire de Bohain, gravement injurié, condamne son insulteur au même pèlerinage. Le roi Charles VI commue la peine de Pierre d'Omme, coupable d'homicide, en celle de se rendre à pied à Boulogne-sur-Mer. Plus tard, les ducs de Bourgogne infligeront la même peine aux principaux Gantois révoltés et à plusieurs habitants du Haut-Pont. Les échevins d'Aire y condamneront un grand nombre de leurs citoyens, et ceux de Dunkerque une de leurs citoyennes coupable d'avoir excité un grand tumulte sur le marché. (Morand, *Année historique de Boulogne*. Archives de l'Empire. Registre du trésor des chartres, j. j., 166. — Le Roy et Haigneré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*).

C'est surtout au temps des calamités que les souverains et les peuples vont se prosterner dans le sanctuaire privilégié de la Reine des cieux, afin d'implorer son secours. Pendant la captivité du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, le Dauphin, régent de France, « reconnaissant que Marie opère à Boulogne de nombreux miracles qui attirent le concours des peuples, » se rend en cette ville, et dote l'église de Notre-Dame d'un riche autel qu'il fait consacrer en sa présence et auquel il attache des revenus, afin d'obtenir la délivrance du royal captif. Grâce à la protection de Celle qui est le secours des affligés, le roi, rendu à la liberté, débarque, en 1360, à Calais; et accompagné des fils du monarque anglais, Lionel et Edmond, qui cheminent pieusement à ses côtés, il accomplit à pied le pèlerinage de Boulogne, où il dépose sur l'autel de sa libératrice les précieux gages de sa reconnaissance. (Froissart, *Chroniques*, t. I^{er}, part II, ch. cxxxix. — Juvénal des Ursins, *Chroniques*.)

Le cardinal de Dormans, chef du conseil du roi Charles V, le cardinal-archevêque de Cantorbéry, ami d'Edouard III, se rendent, en 1371, dans la cité boulonnaise, afin d'arriver à rétablir la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre; et pour cette paix, ils l'implorèrent aux pieds de Notre-Dame. Pendant le cours des longues négociations entamées entre les deux puissances rivales, en 1383, pour aboutir à la paix de Leulinghem, la ville de Boulogne devint le rendez-vous des hommes les plus célèbres de l'époque. Princes, comtes, chevaliers, évêques, tous allaient, il n'en faut pas douter, demander à Notre-Dame de rendre, avec une paix durable, le bonheur aux deux royaumes.

Après le célèbre tournoi de Saint-Inglevert, où, durant trente jours, les chevaliers français et anglais joutèrent avec une rare habileté, Boucicaut, de Roye et le sire de Sempy, couverts des lauriers du triomphe, allèrent présenter leurs chevaux et harnais en l'église de Notre-Dame. Le comte d'Au-

vergne offrit son effigie sur un cheval bardé; le duc de Lorraine, un présent semblable; le seigneur du Plessis, un tableau en or; le seigneur de Béthune, l'image en argent de Notre-Dame; celui de Nesle, un vase en or; le sire de Dampierre, un calice du même métal; le comte de Flandre, Louis le Male, un ornement en or; le roi de Chypre, un morceau de la vraie croix; le duc d'Autriche, une image de la sainte Vierge, en argent; le souverain d'Espagne, une chasuble en toile d'or; le fils du duc de Savoie, un calice en or et un navire d'argent; le Pontife de Rome un reliquaire contenant un morceau de la ceinture et d'autres vêtements de la sainte Vierge. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

C'était une entreprise hardie et périlleuse, au moyen âge, que celle d'aller accomplir un vœu dans un sanctuaire éloigné, de traverser des provinces souvent ennemies et en guerre, d'aller frapper chaque soir à une porte étrangère, pour demander l'hospitalité; de cheminer seul à travers des pays inconnus, dans des chemins boueux, à peine frayés, le bourdon à la main, la panetière à la ceinture, vivant d'aumônes, et buvant, dans la coquille sainte, l'eau du torrent ou de la fontaine solitaire. C'est pourquoi la charité chrétienne voulut alléger ces fatigues et diminuer ces privations autant qu'il était en son pouvoir, en fondant de distance en distance, dans chaque contrée, des hôpitaux pour les pèlerins. Sur la route de Boulogne, ils trouvaient, au delà de Calais, l'hospice de Saint-Inglevert, fondé par Oilard, seigneur de Wimille, qui y consuma le reste de ses jours dans les exercices de la charité. Il l'avait spécialement établi pour les voyageurs qui abordaient à la baie de Wissant, pour se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne. A Wissant même était un cimetière particulier pour la sépulture des Ecossais, des Hernois et autres étrangers que la mort surprenait dans le cours de leur pèlerinage. Ces deux fondations remontaient au XII^e siècle. Sur une autre route menant à la cité boulonnaise, à Abbeville, était également un hôpital destiné aux pèlerins de Notre-Dame. La piété de quelques vertueuses filles de haute condition l'avait érigé pour recevoir les pieux pèlerins. A leur arrivée au terme du voyage, ils trouvaient hors de la ville l'hospice du Saint-Nicolas, sur la paroisse de Saint-Etienne, réservé spécialement pour les femmes, et dans Boulogne, l'hospice de Sainte-Catherine, actuellement le monastère des Annonciades, le plus ancien de tous ces asiles de la charité chrétienne. Il avait été fondé par les comtes de Boulogne en faveur des pèlerins. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, ch. II, édit. de 1839.)

Semblable aux cités opulentes qui envoyaient au loin leurs colonies, Notre-Dame de Boulogne aura aussi ses filles glorieuses, qui étendront son culte dans les régions éloignées. Sur les rives de la Seine, près de la résidence d'été de nos monarques, s'élève la petite cité de Boulogne. Cette ville doit sa nais-

sance à la grande piété des habitants de Paris envers la Vierge de Boulogne-sur-Mer. Non contents de se transporter en nombre considérable, chaque année, sur les bords de la Manche, afin d'y vénérer la statue miraculeuse, les Parisiens voulurent, au XIV^e siècle, avoir près de la capitale une copie de Notre-Dame de Boulogne, et ils édifièrent, pour la recevoir, un sanctuaire à l'extrémité du bois célèbre qui en prit le nom.

La ville de Boulogne-sur-Gesse, au diocèse de Toulouse, le village de Boulogne-la-Grasse, près de Montdidier, le prieuré de Boulogne, non loin de Blois, l'église de Notre-Dame en Châtel, à Arras, le sanctuaire de Notre-Dame des Miracles, à Saint-Omer, des chapelles érigées en l'honneur de notre patronne spéciale dans le Boulonnais, la Picardie, la Normandie et le Dauphiné, devinrent dans le moyen âge autant de vassales de la Vierge de Boulogne-sur-Mer. (Voir D. Haigneré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, XIII^e et XIV^e siècles.)

Le secrétaire et le confident intime du roi Charles VI, Pierre Salmon, ouvre, en 1409, la série des pèlerinages célèbres accomplis à Notre-Dame durant le XV^e siècle. Chargé d'importantes négociations auprès du roi d'Angleterre, il se voit exposé à de grands dangers, loin de ses amis, dans un pays étranger. Il est de plus poursuivi par l'indignation du monarque anglais, dont il ne veut pas accepter les volontés, préjudiciables aux intérêts de la France. En ce péril extrême que fait l'ambassadeur ? Il a recours à la Vierge de Boulogne, lui promet de la servir dévotement toute sa vie, et d'aller la visiter en son église. A peine débarqué heureusement au port de cette ville, il va la remercier d'avoir sauvé ses jours. (*Mémoire de Salmon*, dans la *Collection des Chroniques*, par Buchon.)

Parmi les illustres pèlerins du XV^e siècle brillent au premier rang les ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, qui présentent à la Vierge boulonnaise leurs effigies en or massif. Charles avait fait, dit-on, le pèlerinage à pied, en actions de grâces des immenses périls auxquels il avait échappé à la bataille de Monthéry. Le roi de France, Charles VII, ayant hérité du comté de Boulogne, par son mariage avec celle qui le possédait, se constitue le bienfaiteur de l'église de Notre-Dame. Il fait construire le grand portail, que par son ordre on orne de bas-reliefs représentant l'arrivée de la sainte Vierge dans son vaisseau, et ses miracles.

Louis XI, vainqueur de la Picardie, de l'Artois et du Boulonnais, fait hommage à Notre-Dame du comté de Boulogne. Agenouillé devant sa statue, au milieu de sa cour souveraine « dans l'église où, par l'intercession de ladite Dame, se font chaque jour de beaux et grands miracles, désirant accroître ses honneurs et prérogatives, nous donnons, déclare-t-il, en vertu de notre autorité royale, cédon et transportons à la dite Dame, révérencée dans l'église de Boulogne, le droit et titre de fief et hommage

dudit comté de Boulogne, qui nous appartenait, lequel hommage nos successeurs seront tenus de faire perpétuellement devant l'image de Notre-Dame en la dite église comme ses vassaux, par l'offrande d'un cœur en métal d'or. » (Lettres patentes de Louis XI, 1478.)

Notre-Dame devient dès lors la suzeraine, la comtesse du pays, et les rois de France sont ses vassaux. Charles VIII, Louis XII, François I^{er} renouvelent, en montant sur le trône, cet hommage par l'offrande d'un cœur en or, symbole de leur attachement et de leur soumission. Les libéralités des princes, les dons des seigneurs enrichissent le célèbre sanctuaire : l'or, les diamants, les pierres précieuses resplendent sur les murs ; les tableaux, les statues, les objets précieux garnissent son enceinte.

L'année 1514 voit entrer à Boulogne Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII, promise en mariage à Louis XII. Cette charmante princesse débarque au port avec ses dames d'honneur. Elle y est reçue par le duc de Valois, accompagné de plusieurs princes. La réception que lui font les habitants est des plus splendides. Lorsqu'elle passe à la porte des Dunes, un bateau orné de peintures, où la rose d'Angleterre se mêle au lis de France, descend gracieusement de la voûte. Il porte une jeune fille habillée comme la Vierge Marie ; deux enfants ailés, figurant des anges, se tiennent aux extrémités. C'est la représentation vivante de Notre-Dame de Boulogne. On voulait que la Vierge, suzeraine et comtesse du Boulonnais, fit à Marie d'Angleterre les honneurs de la cité. La jeune fille porte à la main un cygne d'argent avec un cœur d'or, présent que la cité destine à la princesse. Elle demande au nom de la sainte Vierge :

Qui est la belle et triomphante pucelle,
Pleine d'honneur, de beauté et de sens,
Que nous voyons monter comme l'encens
Par devant nous, ô noble jouvencelle ?

Le premier ange répond :

C'est de la beauté la rosette fleurie,
La souveraine et illustre princesse,
Votre filleule, appelée Marie,
Par qui la guerre et discorde a prins cesse.
Comme de paix vous fûtes la déesse,
Fille et épouse au roi célestien :
Pareillement cette fleur de noblesse
Est fondement de paix et de liesse
Et chère épouse au roi Très-Chrétien.

Le second ange répond :

Comme là-haut vous êtes adorée
De beaux fleurons vertueux et jolis,
Semblablement elle est environnée
De bruit, d'honneur et de gens anoblis.
Ici voyons roses et fleurs de lis
Tout d'un accord à sa noble venue :
Louange à Dieu, le roi de Paradis,
Au nom duquel, madame, je vous dis
Que vous soyez ici la bienvenue !

La jeune fille remit à la princesse le présent de la cité :

Fleur de beauté, princesse noble et gente,
Prenez en gré, douce bénignité,
Ce petit don, que la communauté
De cette ville humblement vous présente.

L'aimable princesse l'accepte avec un gracieux sourire, s'avance vers l'Eglise de Notre-Dame, y prie avec ferveur devant la statue miraculeuse, puis examine les présents royaux auxquels elle joint son don princier. Le trésor comptait cent reliquaires en or et en argent, dix-huit statues d'argent, des calices en or, des manteaux enrichis de pierres précieuses. (D. Haigheré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Hélas ! ces richesses, accumulées par les siècles chrétiens, allaient tenter un protestantisme cupide. Henri VIII, après avoir rompu toute communion avec l'Eglise romaine, dont il avait jadis défendu la loi par un écrit contre Luther, déclara la guerre à la France restée fidèle à ses antiques croyances. Outre les motifs d'intérêt et de gloire qui le poussèrent à cette entreprise, celui de la religion y eut aussi beaucoup de part. Boulogne fut la première place du royaume contre laquelle il tourna ses armes. Il en commença le siège, en 1514, avec une armée de plus de 50,000 hommes, pendant que toutes les forces de la France étaient occupées ailleurs. Durant les deux mois du siège, on entendit sortir du camp ennemi de continuel blasphèmes contre la sainte Vierge. De tous les édifices que l'artillerie endommagea dans la ville, il n'y en eut point de plus maltraité que la grande église consacrée à la mère de Dieu. Les assiégeants dirigèrent le feu de leur artillerie contre Notre-Dame avec une telle rage que le clocher et la belle tour qui le portait furent renversés. La ville, après plusieurs attaques vigoureusement repoussées, dut se rendre.

(A suivre.)

LA FÊTE DES ROIS.

Nous ne venons pas sous ce titre présenter au lecteur des considérations strictement religieuses ou liturgiques, qu'il a rencontrées déjà ou qu'il rencontrera peut-être dans d'autres colonnes de la *Semaine du Clergé*. Nous voulons simplement faire ressortir le côté populaire de la solennité de l'Épiphanie, vulgairement appelée la Fête des Rois. Le mystère du jour, indépendamment des grandes leçons qui en découlent, offre des circonstances qui devaient nécessairement agir, et qui ont effectivement et puissamment agi sur l'imagination des peuples. Ce rapprochement inattendu de la pauvreté de la crèche et de l'opulence des mages, ce contraste entre le dénûment de l'étable et la somptuosité des princes orientaux, cette apparition soudaine de tout un cortège royal dans la solitude de Bethléem, cette étoile miraculeuse qui paraît, dis-

paraît et reparait ; cet or, cet encens, cette myrrhe offerts à l'Enfant-Dieu : tout cela est devenu, non-seulement pour les artistes un thème qu'ils se sont plu à traduire magnifiquement sur la toile, mais encore et principalement pour le peuple un sujet d'étonnement, d'admiration, d'enthousiasme inépuisables.

Pendant bien des siècles, les princes chrétiens et leurs sujets ont tenu à honneur d'imiter les rois mages. Dans son *Année liturgique*, le révérendissime Père Guéranger, abbé de Solesmes, nous fournit sur ce point d'intéressants souvenirs.

« De nouvelles générations d'empereurs et de rois, dit-il (*Temps de Noël*, 2^e partie, page 142), devaient venir qui fléchiraient les genoux, et présenteraient au Christ Seigneur l'hommage d'un cœur dévoué et orthodoxe. Théodose, Charlemagne, Alfred le Grand, Etienne de Hongrie, Henri II l'empereur, Ferdinand de Castille, Louis IX de France, tinrent ce jour en grande dévotion, et leur gloire fût de se prosterner, avec les rois mages, aux pieds du divin Enfant, et de lui ouvrir comme eux leurs trésors. L'usage s'était même conservé à la cour de France, jusqu'à l'an 1378 et au delà, comme en fait foi le continuateur de Guillaume de Nangis, que le roi très chrétien, venant à l'offrande, présentait de l'or, de l'encens et de la myrrhe, comme un tribut à l'Emmanuel.

» Mais cette représentation des trois mystiques présents des mages n'était pas seulement usitée à la cour des rois ; la piété des fidèles, au moyen âge, présentait au prêtre, pour qu'il les bénit, en la fête de l'Épiphanie, de l'or, de l'encens et de la myrrhe, et l'on conservait, en l'honneur des trois Rois, ces signes touchants de leur dévotion envers le Fils de Marie, comme un gage de bénédiction pour les maisons et pour les familles. Cet usage s'est conservé encore dans quelques diocèses d'Allemagne, et il n'a disparu du rituel romain que dans l'édition de Paul V, qui crut devoir supprimer plusieurs bénédictions que la piété des fidèles ne réclame plus que rarement.

» Un autre usage a subsisté plus longtemps, inspiré aussi par la piété naïve des âges de foi. Pour honorer la royauté des mages venus de l'Orient vers l'Enfant de Bethléem, on élisait au sort, dans chaque famille, un roi pour cette fête de l'Épiphanie. Dans un festin animé d'une joie pure, et qui rappelait celui des noces de Galilée, on rompait un gâteau, et l'une des parts servait à désigner le convive auquel était échue cette royauté d'un moment. Deux portions de gâteau étaient détachées pour être offertes à l'Enfant-Jésus et à Marie, en la personne des pauvres, qui se réjouissaient aussi en ce jour du triomphe du Roi humble et pauvre ; les joies de la famille se confondaient encore une fois avec celles de la religion ; les liens de la nature, de l'amitié, du voisinage, se resserraient autour de cette table des Rois et si la faiblesse humaine pouvait apparaître quelquefois dans l'abandon d'un

festin, l'idée chrétienne n'était pas loin et veillait au fond des cœurs.

» Heures encore les familles au sein desquelles la Fête des Rois se célèbre avec une pensée chrétienne ! Longtemps un faux zèle a déclamé contre ces usages naïfs, dans lesquels la gravité des pensées de la foi s'unissait aux épanchements de la vie domestique... Par une découverte assez difficile peut-être à justifier, on est allé jusqu'à prétendre que le gâteau de l'Épiphanie et la royauté innocente qui l'accompagne n'étaient qu'une imitation des saturnales païennes, comme si c'était la première fois que les anciennes fêtes païennes auraient eu à subir une transformation chrétienne. Le résultat de ces poursuites imprudentes a été sur ce point, comme sur tant d'autres, d'isoler de l'Église les mœurs de la famille, de chasser de nos traditions une manifestation religieuse, d'aider à ce qu'on appelle la sécularisation de la société. Dans une grande partie de la France, le festin des Rois est resté, et l'intempérance a seule désormais la charge d'y présider. »

Rien de plus frappant que ces réflexions. Puisse les chrétiens fidèles, éclairés, s'en laisser pénétrer, et travailler dans la mesure du possible à maintenir ce qui nous reste encore ou à renouer les anneaux de la tradition fâcheusement interrompue.

Il faut l'avouer, l'oubli des descriptions apostoliques, consignées dans l'Indult du cardinal Caprara du 9 avril 1802, a beaucoup contribué à troubler les salutaires coutumes. Par l'acte précité, le Saint-Siège, sur les instances du pouvoir civil, accordait la suppression de la fête de l'Épiphanie ; mais, en même temps, il ordonnait que rien ne fût changé dans la célébration accoutumée des divins offices le jour même de la fête ; il ordonnait en outre qu'une messe votive de la fête fût célébrée le dimanche suivant. Or, qu'est-il arrivé ? Presque partout on a supprimé l'office public le 6 janvier, quand il ne coïncide pas avec un dimanche ; on a cessé de convoquer les fidèles, et en fait on a opéré un changement plus radical que ne permettait le Saint-Siège. Dès lors, pour les masses, l'Épiphanie a été détrônée, expulsée de sa date propre ; on n'en connaît plus précisément le jour, parce qu'il est devenu variable. Par suite, une pratique excellente, celle de demander la part à Dieu à la porte des maisons, a reçu un coup mortel. Pour l'entretenir, il était nécessaire que les pauvres sussent d'une manière certaine que le gâteau des Rois était effectivement dressé dans la plupart des maisons. Quel dommage pour les convives de ne plus entendre les chants naïfs qui annonçaient l'arrivée des pauvres demandant la part à Dieu ! de n'être plus avertis, au milieu de leurs joies, que, sous l'empire de la loi chrétienne, l'abondance des uns doit suppléer à l'indigence des autres ! Quel changement dans l'aspect de nos villes le soir de l'Épiphanie ! On ne rencontre plus guère, hélas ! ces groupes de femmes

et d'enfants allant chanter des noëls devant les habitations principales. Ça et là, auprès comme au loin, les voix retentissaient sur un diapason varié ; les unes finissaient, les autres recommençaient ; les discordances, affaiblies par les distances, formaient un ensemble qui n'était pas sans charme. Les portes s'ouvraient, les pauvres recevaient une part du gâteau, ou, à son défaut, une aumône, souvent l'une et l'autre en même temps ; puis ils offraient leurs remerciements, leurs vœux de bonne année. Quelquefois, à ce moment décisif, une explosion de rires, un accès de gaieté folle, partait soit du dedans, soit du dehors : on venait de découvrir, sous un costume d'emprunt, sous les livrées de l'indigence, des personnes amies qui avaient réalisé l'innocent complot d'aller, d'un ton pleurard, demander la part à Dieu à la porte même de leurs connaissances. Qu'on juge alors de la curiosité surexcitée des convives, de l'accueil fait aux arrivants et de leur entrée triomphale ! Ce mélange d'idées chrétiennes, d'œuvres charitables et d'honnêtes amusements n'avait assurément rien que de très légitime. Ce ne sont pas les promenades et les mascarades du bœuf gras qui peuvent nous dédommager de la disparition de la bonne fête des Rois et des réjouissances pures dont elle était l'occasion.

Dans la ville que nous habitons, à Orléans, lorsque le 6 janvier tombe précisément un dimanche, on voit encore quelques familles pauvres demander la part à Dieu. Jaloux de conserver tout ce qui porte l'empreinte du christianisme, nous avons voulu recueillir et fixer sur le papier le chant populaire usité dans la circonstance. Cette poésie rude, incorrecte, transmise de génération en génération à l'aide seulement de la mémoire, se prêtait assez difficilement à nos désirs. Les variantes abondaient, et il a fallu choisir. Finalement, nous nous sommes arrêté au texte ci-après :

LA PART A DIEU

TELLE QU'ELLE SE CHANTE DANS LES RUES D'ORLÉANS
LE JOUR DES ROIS

A vous le bonsoir, messieurs et dames d'honneur,
Je vous donne le bonsoir à tous d'un grand cœur.
Divertissez-vous bien dedans ce saint jour,
La Fête des Rois ne dure pas toujours.

Ayez donc, mesdames,
Le cœur rempli de charmes.
Donnez-nous pour Dieu,
Donnez-nous la part à Dieu,
Dieu vous conduira au royaume des cieux.

Salut à la compagnie de cette maison
Je souhaite bonne année, du bien à foison ;
Suis d'un pays étrang' venu dans ce lieu,
Pour faire la demand' de la part à Dieu.

Ayez donc, etc.

Hâtez-vous, monsieur le maîtr', coupez le gâteau,
Par la porte ou la fenêtr', donnez un morceau ;
Si notre part est bonn', la vôtr' le sera,
Là haut le Seigneur donn', il vous la rendra.

Ayez donc, etc.

Si la fève se présent', nous la planterons
 Dans un jardin, sous un arbr' la déposerons;
 Prierons Vierge Marie, Jésus, les trois rois,
 Qu'ils nous fassent la grâce que les puissions voir.

Ayez donc, etc.

Allons ! bourgeois et marchands, et vous artisans,
 Nous nous trouverons un jour tous au firmament.
 Divertissez-vous dedans ce saut jour,
 La fête des Rois ne dure pas toujours.

Ayez donc, etc.

La part à Dieu, ma bonne dame, s'il vous plait !
 Si donner vous ne voulez,
 Ne faites pas attendre.
 Ma compagne a froid aux pieds,
 Et moi aussi je tremble.

Ce morceau, rendu bien plus intéressant par l'air qui s'y adapte, est extrait de la *Grande Bible des Noël's* (Orléans, Herluison), dont nous avons parlé dans le numéro 9.

Victor PELLETIER,
 Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
 d'honneur de S. S. Pie IX.

Bibliographie.

REVUE CATHOLIQUE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT,

Par une société de juriconsultes.

La *Semaine du Clergé* et la *Revue catholique des institutions et du droit* sont nées en quelque sorte le même jour ; elles ont puisé la vie dans le sein de la même mère, qui est l'Église ; elles peuvent, à bon droit, se considérer comme sœurs, et se donner réciproquement des témoignages d'amitié et de parenté.

La *Revue catholique des institutions et du droit* tient ses bureaux à Grenoble, chez MM. Baratier et Bardelet, imprimeurs de la Cour d'appel ; on reçoit également les abonnements chez M. Durand, libraire-éditeur, rue Cujas, à Paris. Elle paraît une fois par mois, abonnement annuel : 10 francs.

Nous avons sous les yeux le premier numéro, celui de novembre. Il comprend six articles, savoir : un article programme, signé du secrétaire de la rédaction, M. Victor Nicolet, docteur en droit ; une étude sur le *Vrai fondement des institutions et du droit*, due à la plume de M. Auzias, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; une autre étude sur le *Dimanche au point de vue social*, par un officier supérieur, ancien député ; des *Réflexions sur l'article 1832 du Code civil*, par M. Frédéric Perier, doyen de la Faculté de droit de Grenoble ; une lettre sur les *Réformes sociales*, par M. le vicomte de... ; enfin une revue judiciaire, par M. Em. Perier, docteur en droit, avoué à la Cour d'appel de Grenoble.

Nous constatons d'abord le fait de la publication,

heureux symptôme du réveil de la province. N'en déplaise aux admirateurs exagérés de la grande et tyrannique capitale, il importe plus que jamais que la province prenne la parole et la plume, pour contre-balancer d'une part les produits dangereux que la sophistique contemporaine prépare dans ses laboratoires de Paris, et qu'elle expédie quotidiennement dans toute la France, et même dans le monde entier, au détriment du vrai, au préjudice des bonnes études et des bonnes mœurs ; et d'autre part pour prêter aide et concours aux vaillants défenseurs de la vérité qui, à Paris même, luttent non sans avantage contre le torrent dévastateur. Le moment est venu ou jamais, pour toutes les forces conservatrices, de se grouper, s'unir et s'associer, afin d'affirmer, établir et démontrer de toute manière et en toute rencontre la nécessité du règne de Dieu dans le monde et dans les âmes, et du même coup protéger et maintenir l'ordre social si furieusement attaqué.

À Grenoble donc se dresse l'étendard catholique. Honneur à ceux qui, en face de certain discoureur et de ses adhérents, ne craignent pas de professer publiquement leur foi et de montrer à leurs concitoyens la voie du salut ! Voici un extrait de l'article programme :

« Cette *Revue* se propose d'étudier à la lumière de la Religion et du bon sens, car, celle-là proscrite celui-ci ne tarde pas à partir pour l'exil, nos institutions diverses : constitutionnelles, représentatives et parlementaires, administratives et judiciaires, économiques, industrielles et agricoles, militaires... ; nous ne saurions non plus omettre l'histoire. Notre ancienne monarchie restera le type le moins imparfait de la Société chrétienne, jusqu'à ce que nous ayons mieux. De plus, une nation, quels que soient ses progrès, ne peut changer, sous peine de mort, la constitution native et les constitutions fondamentales de son existence. Il n'est donc pas d'études sérieuses, de rénovation sociale, sans regarder sur le passé... »

» Nous croyons, en outre, qu'à l'heure solennelle où nous sommes, la presse catholique ne saurait trop multiplier ses organes. Et si quelqu'un s'étonnait de voir une publication s'adressant à toute la France oser naître dans ce petit coin de terre qu'on appelle une capitale de province, nous demandons la permission de lui rappeler que Grenoble, ville de magistrature, d'Académie et d'écoles, illustrée jadis par de saints évêques et de grands hommes de loi, n'est pas devenue, comme on pourrait le croire, la proie du cosmopolitisme idiot qui insultait naguère ici les pèlerins de la Salette, avant de se surpasser à Clermont et à Nan'ès. La cité de saint Hugues, de Bayard et de Servan, si fièle à ses traditions juridiques et littéraires, compte un certain nombre de chrétiens instruits qui prendront part à notre œuvre, en même temps que nous y convierons toutes les plumes catholiques de notre province et de la France...

» Convaincus que, pour ne point errer, l'homme a besoin des guides auxquels Dieu a confié la conservation de la lumière en ce monde, nous serons toujours soumis à tous les enseignements tombés de la chaire du Souverain-Pontife, et toujours prêts à recevoir avec reconnaissance les observations des évêques. C'est aussi en affirmant la vérité, sans la diminuer ni la compromettre, que nous pensons être vraiment de notre temps, et comme les concessions et les transactions ont fait leurs preuves de ruineuse impuissance, nous croyons n'avoir plus rien à entendre que de la seule chose qui reste à expérimenter pleinement : la sincérité du vrai et le courage du bien. »

Parfait ? nous applaudissons des deux mains, Nous ne pouvons ni ne devons analyser toutes les pages de la *Revue catholique des institutions et du droit*. La curiosité de nos lecteurs est suffisamment stimulée, elle peut se satisfaire en se procurant la livraison de novembre. Mais comme les *Réflexions sur l'article 1832 du Code civil* est un titre incomplet pour les lecteurs étrangers à l'étude du droit, il est nécessaire de rappeler ici que cet article 1832 a trait au contrat de société. A ce sujet, M. le doyen de la Faculté de droit de Grenoble fait remarquer, avec infiniment de raison, que cet article est rédigé dans un sens restrictif, puisqu'il définit qu'un contrat de société ne peut exister qu'autant qu'il s'agit de bénéfices matériels à obtenir et à partager ; d'où il suit qu'une société qui aurait pour objet la construction d'une église, la fondation d'une école, d'un hospice, sans qu'il y eût apparence de lucre, manquerait de base légale. Et l'écrivain conclut qu'il est indispensable que le pouvoir législatif édicte au plus tôt une loi propre à combler une lacune, non-seulement regrettable, mais vraiment inexplicable. Tout le monde comprend plus que jamais la nécessité et la puissance de l'association. Les conservateurs ne demandent pas mieux que de serrer leurs rangs, de constituer des phalanges impénétrables ; mais il ne faut pas que, au nom de la loi, on puisse les sommer de se séparer, de se disperser. Il nous répugne de dissimuler nos principes et notre action, à l'instar des radicaux, et de les propager en même temps au moyen des sociétés secrètes. Nous voulons le grand jour, par la raison que nos œuvres ne sont point des œuvres de ténèbres et de mensonge, mais des œuvres de lumière et de vérité : et ce grand jour, la loi ne peut vraiment pas nous le refuser.

Nous tenons à prouver à nos lecteurs, d'une part, que nos sympathies pour la *Revue catholique des institutions et du droit* sont sérieuses et sans flatterie aucune, et à montrer, d'autre part, aux écrivains qui ont contribué à la rédaction du premier numéro, leur montrer, disons-nous, que nous les avons lus attentivement ; pour cette raison, nous relèverons dans un article une tache. Page 21, il est question du célèbre jurisconsulte Pothier, et on le qualifie d'*excellent chrétien*. Nous demandons la permission

de repousser absolument cette qualification glorieuse et imméritée. Pothier fut un janséniste forcené, un adversaire déclaré de la liberté des catholiques dans les affaires de refus de sacrements ; il s'est conduit de la manière la plus odieuse envers son évêque, Mgr de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans, qui, après avoir déployé la plus grande énergie, a été comme obligé de donner sa démission, en présence des magistrats triomphants dont les arrêts venaient de réinstaller dans son église le curé janséniste Ducamel, en dépit des censures fulminées publiquement par l'évêque. Et Pothier, insoumis jusqu'à la fin, est mort entre les bras du même Ducamel, maintenu dans sa paroisse par la faiblesse de Mgr de Jarente, successeur de Mgr de Montmorency-Laval.

Toutefois, pour consoler l'écrivain, nous lui dirons d'abord que sa faute est assurément involontaire, et ensuite que l'abbé Rorhbacher, auteur justement estimé de l'*Histoire universelle de l'Eglise*, l'a commise avant lui. Nous entrerons ici dans quelques détails.

Lorsqu'il s'est agi de publier la troisième édition, croyons-nous, de ladite *Histoire de l'Eglise*, les éditeurs, MM. Gaume et Duprey, sachant que certaines pages avaient besoin d'être retouchées, prirent conseil de quelques hommes compétents. Les avis furent partagés. Les uns opinèrent pour des modifications à introduire dans le texte original, les autres insistèrent pour que l'œuvre de Rorhbacher fût scrupuleusement respectée ; mais, en même temps, ils proclamèrent la nécessité de recueillir dans le dernier volume, sous forme de notes, tous les redressements voulus. Ce système a été adopté. J'avais pour mon compte signalé deux passages fautifs, l'un concernant le quatrième concile de Tolède dont un canon avait été invoqué dans la fameuse controverse soulevée par l'affaire Mortara, l'autre concernant le jurisconsulte orléanais Pothier. Les éditeurs s'adressèrent à moi pour avoir une double note rectificative. En temps utile, j'envoyai les deux notes qui furent jointes à d'autres signées de M. Louis Veillot et de divers écrivains catholiques. Depuis ce moment, ces notes font partie intégrante des éditions de Rorhbacher données par la maison Gaume et Duprey. Seulement j'ai obtenu que ma dissertation fût tirée à part, et elle a été mise dans le commerce sous le titre : *Du jurisconsulte Pothier et d'un canon du IV^e concile de Tolède* (Orléans, Herluison, in-8°). La lecture de cette dissertation est indispensable, dès qu'il s'agit d'apprécier la conduite de Pothier comme catholique. Au même point de vue catholique, nous aurions d'autres reproches à faire à Pothier, mais nous n'avons, pour le moment, ni le dessein ni le loisir d'entreprendre une étude complète.

Nous demandons en grâce au lecteur de ne pas se méprendre sur notre pensée. La fin du présent article ne doit pas nuire au commencement. Nous ne retirons rien des éloges accordés à la *Revue catholique des institutions et du droit*, et nous prions

tous les amis de la *Semaine du Clergé* de conserver et de manifester au besoin la bonne impression que nous avons essayé de leur donner, à l'endroit de ce nouvel organe de l'opinion catholique.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Mgr d'Outremont, évêque d'Agen, et présentement à Rome, a eu l'honneur de servir la messe au Saint-Père, la veille de Noël. « Le pieux évêque, écrit le correspondant de l'*Univers*, pénétré d'un sentiment ineffable, a goûté, comme il le dit lui-même, la joie de se trouver près du cœur du Vicaire de Jésus-Christ. Tout le temps du sacrifice divin, que Pie IX célèbre avec une componction sainte, Mgr d'Outremont n'a pas surpris la plus légère altération dans le geste, dans la voix du Pape. A quatre-vingt-un ans, Sa Sainteté fait les genuflexions du rit comme un jeune prêtre; ses mains ne tremblent point; Pie IX n'a du vieillard que la sagesse, l'expérience et la couronne de cheveux blancs. »

— A l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an, les réceptions au Vatican n'ont pas discontinué, et le Saint-Père y a prononcé de nombreux discours, tous remplis de sentiments de douleur sur le présent et d'espoir dans l'avenir.

La première de ces réceptions a eu lieu le quatrième dimanche de l'Avent. Ce jour-là, tous les employés des différents ministères pontificaux, sauf de celui des armes, s'étaient réunis dans la salle ducale, pour présenter leurs hommages à Pie IX, leur bienfaiteur, leur père et leur seul roi. A l'arrivée du Souverain Pontife, tous ces hommes, laissant éclater les transports de leur reconnaissance et de leur admiration, l'ont salué des cris prolongés de: *Vive Pie IX! Vive notre Roi!* Il a fallu que M. Tongiorgi, du ministère de l'intérieur, commençât la lecture de l'Adresse pour rétablir le silence. Cette Adresse, très belle, a été cependant interrompue par une explosion nouvelle, lorsque l'orateur, interprétant un sentiment qui se trouvait dans tous les cœurs, a dit avec force: « Nous ne savons pas s'il y a eu dans les temps passés un Pontife plus grand que vous, mais nous sommes bien sûrs qu'aucun n'a été plus aimé! » Comment Victor-Emmanuel peut-il, sachant ce qui se passe, se persuader que les Romains le veulent pour roi.

Pie IX a répondu, d'une voix émue, mais forte et sonore, par une improvisation des plus remarquables. Faisant allusion aux fléaux qui viennent de frapper surtout les hommes, il a dit que Dieu leur avait envoyés pour les châtier de leurs crimes, et leur signifier l'ordre de retourner à leurs devoirs.

« Oui, s'est-il écrié, il me semble qu'on peut dire publiquement: *Ignis, grandis, nix, glacies, spiritus procellarum*; ces créatures inanimées, ont, elles aussi, entendu la voix de Dieu: *Audiunt verbum Dei*... Il me semble que par là Dieu veuille dire aux hommes: Souvenez-vous que Dieu existe, et qu'il vous interdit de conduire plus longtemps la société vers l'abîme où vous finirez par la précipiter. Souvenez-vous que ces éléments obéissent à la voix de Dieu, et que vous, de même, vous devez vous soumettre à ce Dieu et lui obéir. » Il a ensuite ajouté que ces fléaux, qui châtient les méchants, et parfois les ramènent au bien, exercent les bons à la vertu. Enfin, parlant des œuvres que la piété chrétienne accomplit par toute la terre, il y a vu un gage certain de triomphe, et a ranimé l'espérance dans le cœur de ses auditeurs, qu'il a bénis en finissant avec une tendresse extrême.

— Le 26 décembre, autre audience solennelle accordée par le Saint-Père aux officiers de son armée. Pie IX était sur son trône, ayant à ses côtés dix cardinaux, ses ministres et tous les prélats de sa cour. Après s'être prosterné aux pieds de Sa Sainteté, le général Kanzler, ministre des armes, a lu une Adresse où il commence par protester des sentiments de fidélité inaltérable de tous ses frères d'armes, présents et épars dans les pays lointains. Puis il montre, s'avançant derrière la persécution de nos modernes tyranneaux, « le spectre sombre et menaçant de la question sociale. » Mais l'Eglise, ajoute le noble général, nous en délivrera, et c'est pour cela que tout ce qu'il y a encore de bon sur la terre s'unit à la Papauté pour la grande bataille et la grande victoire.

Le Saint-Père a répondu que cette appréciation des choses était très exacte; que cependant, en ce qui concerne la Révolution, l'Eglise n'aura pas à la vaincre, mais qu'elle se suicidera. Dieu, a dit Sa Sainteté, qui, en d'autres temps a sauvé les siens par des moyens très faibles en apparence, sauvera de même son Eglise. La Révolution périra comme ont péri Holopherne et Goliath: par ses propres armes. Ce qu'elle considère comme sa force et sa défense, c'est-à-dire son manque de morale et de religion, voilà précisément ce qui la tuera. Toutefois, il n'en faut pas moins prier pour que Dieu hâte son complet renversement.

— Le lendemain, c'est-à-dire le jour de saint Jean, fête du patron de Sa Sainteté, les visites de cardinaux, de prélats, de princes romains et de sociétés catholiques ont duré du matin au soir. — Les ministres de Russie, d'Espagne et de la république de Guatémala, ainsi que plusieurs autres membres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, ont été aussi reçus en ce même jour au Vatican. La France n'était représentée, dans cette audience solennelle, que par M. de Cambort, chargé d'affaires. L'absence de M. le comte de Bourgoing était justifiée par la *démission* qu'il venait de présenter

de ses fonctions. Cette démission, qui honore grandement la fermeté de l'illustre représentant français dans l'accomplissement de son devoir, a été motivée par l'ordre qui lui est venu de Versailles d'envoyer l'équipage de l'*Orénoque* au Quirinal, afin de présenter officiellement à Victor-Emmanuel l'humble hommage de leurs félicitations. On comprend notre réserve obligée, en présence d'un fait aussi grave et aussi douloureux. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les sympathies les plus vives de tous les catholiques demeureront acquises à M. de Bourgoing.

— C'est également en ce jour-là, que le Souverain Pontife a lu le décret de canonisation du bienheureux Benoît Labre, que nous publierons dans notre prochain numéro.

Après cette lecture, le Saint-Père a prononcé quelques paroles sur la nécessité, plus grande en nos temps que jamais, de pratiquer, dans la mesure de nos forces, les vertus dont le Bienheureux nous a donné un si constant et si héroïque exemple. Sa Sainteté a dit en finissant : « Le nouvel élu voudra sans doute faire luire un rayon d'espoir sur la France, sa patrie. Espérons que sa puissante prière obtiendra à ce pays de recouvrer cette paix, cette prospérité et cette gloire qui lui ont été enlevées, mais qui demeurent son légitime apanage. » Ainsi Pie IX se plaît toujours à glorifier notre patrie, et exprime, en toute circonstance, l'assurance où il est que ses destins redeviendront aussi beaux qu'ils l'ont été.

— Le dimanche, 29 décembre, les hommes de la noblesse romaine ont été admis à leur tour à l'honneur d'offrir au Souverain Pontife l'hommage de leur fidélité. Le Saint-Père a dit, dans cette circonstance, répondant à une Adresse lue par le sénateur marquis Cavaletti, que les trônes ne sont solides qu'autant qu'ils sont soutenus par le clergé et par l'aristocratie de la vertu. Quant aux trônes « soutenus par la plèbe, c'est-à-dire par ceux qui vivent généralement dans les sentiments d'incrédulité, par la multitude de ceux qui nourrissent des sentiments de haine contre Dieu et contre son Eglise, oh ! que ces trônes soutenus par de tels appuis sont faibles et débiles ! Et si, à l'assaut de ces forces infernales, les trônes les plus justes n'ont pu résister, combien moins le pourront ceux qui sont fondés sur l'injustice, sur l'orgueil, sur le vol et sur la calomnie. »

— Les tribunaux et les collèges de la prélature ont été reçus le 30. A leur Adresse, qui présentait le tableau des tristes conditions où se trouvent Rome et l'Eglise, le Souverain Pontife a répondu qu'assurément ils pouvaient répéter, sur les rives du Tibre, ce que disaient autrefois les Juifs exilés à Babylone : *Super flumina Babylonis sedimus fletentes, dum recordamur tui Sion*. Mais, comme ces malheureux avaient au milieu d'eux un homme, Tobie, qui les consolait et les assistait selon son pouvoir, je veux être pour vous Tobie, a dit Pie IX. Que si notre as-

sistance est insuffisante, armez-vous de courage, comme Job, et soyez assurés que ce qui vous a été ôté vous sera rendu multiplié. En attendant, faisons tous nos efforts pour éclairer les aveugles, tant par nos exemples que par nos paroles, à défaut de ce fiel de poisson qu'avait Tobie et que nous n'avons pas. Car « en vérité, il n'est pas possible de répandre plus de mensonges que maintenant. On en remplirait un port franc. Ce sont des mensonges effrénés, des mensonges indignes. Que le Pape se taise ou bien qu'il parle, on cherche à répandre des mensonges en toute occasion pour soutenir la cause du démon, qui trouve en haut beaucoup d'appui, et c'est là le plus grand mal de notre temps. »

— Le 31, le Pape a reçu les supérieurs généraux des Ordres religieux. Il a répondu à leur Adresse en disant que c'est pour la troisième fois qu'il assiste à la suppression des Ordres religieux, si nécessaires à la vie de l'Eglise ; mais que si Dieu permet que cette phalange élue de ses ministres soit ainsi éprouvée de temps en temps par les tribulations, c'est sans nul doute parce qu'il le trouve opportun et avantageux, encore que nous ne connaissions pas bien ses vues. « Au reste, j'ai fait tous mes efforts, ajouta le Saint-Père, par la plume et la parole, pour protéger ces familles précieuses. Maintenant, il ne nous reste plus qu'à nous présenter devant Dieu avec les armes puissantes de la prière, afin d'obtenir au moins un adoucissement à nos maux. »

— Le Saint-Père a encore accordé, tous les jours dont il vient d'être question, une foule d'autres audiences particulières et publiques, mais que l'espace ne nous permet pas d'enregistrer.

— La Congrégation des Rites vient d'approuver le propre des saints du diocèse de Paris. On dit ce propre très bien fait. La sacrée Congrégation a cependant modifié la légende de saint Denis, premier évêque de Paris. On sait qu'une tradition, appuyée sur des documents d'une valeur considérable, ne fait qu'un même personnage du premier évêque de Paris et de Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul. Après avoir été évêque d'Athènes, saint Denis aurait été envoyé à Paris par le pape saint Clément. Des auteurs grecs, d'une haute antiquité, regardent cette opinion comme certaine. La légende du propre de Paris, tout en déclarant que saint Denis avait été envoyé par saint Clément, ne niait pas, mais n'affirmait pas non plus qu'il fût l'Aréopagite. La Congrégation des Rites a voulu mettre d'accord le bréviaire parisien avec le bréviaire romain, et elle a restitué à l'Eglise de Paris l'honneur d'avoir été fondée par saint Denys l'Aréopagite.

— On a demandé à Rome si, pour gagner l'indulgence ou le fruit de la prière *Sacro-Sanctæ*, il était nécessaire que cette prière fût dite à genoux, ou si, en cas de légitime empêchement, elle pouvait être récitée en se promenant ou en étant assis. La Con-

grégation des Indulgences a répondu affirmativement pour la première partie et négativement pour la seconde ; mais, dans une audience obtenue par le préfet de la Congrégation des Indulgences, Sa Sainteté, quelques mois après, a accordé, par une faveur spéciale, que l'indulgence et le fruit de la prière *Sacro-Sanctæ*, quoique non récitée à genoux, puissent être gagnés par ceux qui sont légitimement empêchés, « seulement à cause d'infirmité, *tantum causa infirmitatis.* »

FRANCE. — Le pèlerinage à Sainte-Geneviève se fait chaque jour, ainsi que nous l'avons annoncé, avec un grand concours de fidèles. Les communions y sont très nombreuses. Du matin au soir, l'église ne désemplit pas. Une foule d'hommes et de femmes, se renouvelant sans cesse, viennent prier au tombeau de l'illustre patronne de Paris. Beaucoup, selon la dévotion particulière et ancienne des Parisiens, apportent des linges et des chemises destinés aux malades et les font toucher à la pierre du tombeau.

Les feuilles radicales, qui avaient dénoncé ce pèlerinage comme une provocation à la guerre civile, affectent aujourd'hui de le tourner en ridicule. Elles conviennent cependant que « l'église est pleine, » que, près de la chaise, « on risque d'être étouffé, » qu'on y fait de « fort belle musique, » et que les prédicateurs sont « d'honnêtes hommes. » Mais ces messieurs voudraient, comme le doux Hérode du temps passé, voir des miracles ; et ils plaisantent la sainte de n'en pas faire, toujours à l'exemple de l'aimable prince dont nous venons de parler, lequel traite d'insensé Jésus-Christ, parce que le divin Sauveur n'en voulut pas non plus faire devant ses yeux. — Eh ! messieurs, leur dirons-nous, Dieu en fait assez, ce me semble, des miracles ; mais il n'est pas à vos ordres. Le voyez-vous occupé à faire au moins un miracle sous les yeux de chaque homme qui parait en ce monde, et à recommencer pour ceux qui ne seraient pas persuadés ! Pharisien, que ne relevez-vous d'abord le défi de M. Artus ?

— MM. les libres-penseurs, qui ne veulent pas croire aux miracles ne dédaigneraient cependant pas de les faire servir à d'odieuses spéculations, si ceux qui croient aux miracles ne dérangeaient pas leurs jolies entreprises. Qu'on en juge par cet

Avis de Mgr évêque de Tarbes.

On a mis en vente, avec toute la publicité possible, une liqueur ayant pour titre : L'IMMORTELLE LIQUEUR DIVINE DE LOURDES, COMPOSÉE PAR LE P. FÉLISSE.

Le prospectus porte l'image de l'apparition avec ces mots : A NOTRE-DAME-DE-LOURDES. MIRACLE DU 11 FÉVRIER 1858. — *Un magnifique flacon, scellé par une médaille commémorative du MIRACLE DE LOURDES, et illustré d'un dessin représentant l'apparition de la Sainte Vierge à la jeune Bernadette Soubirous.*

Cette délicieuse liqueur composée avec de l'EAU DE LA FONTAINE MIRACULEUSE DE LOURDES, etc.

L'évêque de Tarbes a notifié au fabricant de cette liqueur :

1° Que le litre de la liqueur, le prospectus, la médaille, etc., sont un outrage à la religion et une duperie pour le public ;

2° Que le nom supposé du P. FÉLISSE, qu'on prend pour un Religieux, est encore une véritable duperie ;

3° Que l'évêque de Tarbes, propriétaire de la fontaine de la grotte de Lourdes, défend formellement d'y puiser de l'eau pour en fabriquer une liqueur quelconque, et qu'il poursuivra rigoureusement toute contravention à cette défense.

En attendant que la justice réprime ce grave délit, l'évêque de Tarbes ne peut différer de le flétrir au nom de la religion et des convenances, au nom du droit et du bon sens.

(Communiqué.)

Certes, ce n'est pas un dévot à Notre-Dame-de-Lourdes qui se livre au sacrilège trafic dont il est ici question. Sans le connaître autrement que par son prospectus, nous ferions le pari qu'un libre-penseur et lui ça ne fait pas deux.

— Un autre libre-penseur en voie de célébrité, c'est M. Robin. M. Robin est tout à la fois professeur à l'école de médecine de Paris, et athée. En sa qualité d'athée, il a été rayé de la liste des jurés. Conçoit-on, en effet, quel juge peut être un homme qui proclame que « la vertu et le vice sont des produits comme le sucre et le vitriol ; » que la moralité dépend de l'organisation ; qu'il n'y a pas plus de mérite à être moral qu'à être beau, de démerite à être immoral et pervers, qu'à être borgne ou bossu ? Avec de pareils principes, le juge acquittera nécessairement voleurs et assassins puisqu'ils seront tels par nature et sans faute de leur part. Donc, le nom de M. Robin a été rayé des listes du jury. Du même coup, ce nom est devenu populaire ; on l'a acclamé, et l'on fera un représentant, aux prochaines élections, de celui qui le porte. « Vive la science ! » a-t-on crié ; et encore : « A bas les jésuites ! » Et voilà une réputation solidement assise parmi les radicaux, qui mettent l'impiété au-dessus de tout.

— « Vive la science ! » Les catholiques poussent ce cri tout aussi haut que les matérialistes, car personne ne sert ses intérêts avec plus d'amour et de succès qu'eux. M. Pabbé Moigno en est une nouvelle preuve. Voici en quels termes le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Dumas, a parlé de lui, dans une des dernières séances de ladite Académie :

« J'ai l'honneur de déposer, au nom de M. l'abbé Moigno, toute une série de petits livres formant un véritable cours de science illustrée, sous le titre de : *Actualités scientifiques.* Les découvertes modernes

y sont développées assez complètement pour que l'on ne trouve pas des renseignements équivalents dans les livres récemment parus. Ce sont des conférences détachées sur chaque question en vogue, et surtout des sujets traités en Angleterre, en Allemagne, etc. Exemple : Combinaison des atomes. — Analyse spectrale des corps célestes. — Force et matière. — Les éclairages modernes. — Physique moléculaire. — Théorie du vélocipède. — Constitution de la matière. — Esquisse historique de la théorie de la mécanique de la chaleur. — Métamorphoses chimiques du carbone. — Phénomènes et théories électriques. — Toutes les leçons à succès de MM. Tyndall, Hoffmann, Huggins, Fair, Rankine, Odling, etc.

» M. Moigno, depuis cinquante ans, *marche à la tête du mouvement scientifique*. Il a introduit en France toutes les nouveautés de la littérature scientifique. Nous lui devons de connaître à peu près tout ce qui se fait de curieux et de remarquable chez nos voisins ; réciproquement, c'est encore bien souvent à lui que les savants étrangers doivent de connaître nos travaux.

» Par ses journaux et ses livres, M. l'abbé Moigno a rendu d'immenses services à la science ; il a su constituer une sorte de libre échange intellectuel entre les savants français, anglais, allemands, italiens, américains. Il a servi de trait d'union, plus que tout autre, entre les écoles, les facultés, les universités et les grands centres scientifiques. »

Encore une fois : Vive la science ! mais aussi, arrière l'athéisme !

— Les catholiques n'aiment pas seulement la science, ils aiment aussi la civilisation et la patrie, comme en font foi les récentes nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur que voici :

M. l'abbé Pioger, vicaire à Saint-Denis du Saint-Sacrement, à Paris ; une blessure reçue au combat de Drancy ; services rendus pendant la guerre.

M. l'abbé Pahier, aumônier à l'école d'Alfort ; une blessure reçue à la bataille de Coulmiers ; services rendus pendant la guerre.

M. l'abbé Carméné, vicaire général du diocèse de Saint-Denis (Réunion) ; vingt ans d'apostolat, dont dix-huit ans aux colonies.

Le P. Bigot, membre du comité général de l'Œuvre des tombes des militaires français morts en captivité.

Le R. P. Joseph, président du comité général de l'Œuvre des tombes des militaires français morts en captivité.

M. l'abbé Le Saout, aumônier de deuxième classe de la marine. Six ans de services ; services dévoués pendant la guerre.

EQUATEUR. — Le journal le *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, publie une lettre fort remarquable de M. l'abbé Godefroy, prêtre de la Mission, parti de Paris le 16 juillet dernier pour se rendre à Quito. Nous en extrayons les intéressants renseignements qui suivent :

« 1° Cette république de l'Equateur est peut-être le seul Etat sur le globe qui ait pour principe fondamental et pour base essentielle de sa constitution et de sa législation, la religion catholique, apostolique et romaine, de sorte que, pour en être citoyen, il faut être catholique romain. De plus, dans ce gouvernement, les lois de l'Eglise sont sous la sauvegarde des lois de l'Etat. Aussi les populations de ces contrées sont-elles très religieuses et très heureuses.

» 2° Politique : Le Président donne l'exemple de la fidélité à ses devoirs, et, ce qui l'honore plus que quoi que ce soit, c'est qu'il a protesté publiquement, dans son parlement et, à la face du monde entier, contre l'invasion des Etats Pontificaux et la sacrilège usurpation de Rome.

» Aussi, le Président de cette république ne rougit-il pas d'aller à la messe non-seulement les dimanches, mais plusieurs fois dans la semaine, ce qui ne l'empêche pas de travailler à la prospérité de ses concitoyens, de faire régner l'ordre partout, d'y faire respecter les bonnes mœurs et de faire jouir tout le monde d'une sage et sainte liberté, vérifiant en cela les paroles des saintes Ecritures : « Heureuse la maison qui se glorifie de reconnaître Dieu pour son souverain Maître et Seigneur ! *Beata gens, cuius est Dominus Deus ejus.* »

Ah ! République de l'Equateur, que ne te prenons-nous pour modèle !

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

POUR LA FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS. (2^e dimanche après l'Épiphanie.)

(Luc, II, 21.)

Les hommes avaient besoin d'un Sauveur ; Jésus, né petit enfant à Bethléem, est le Sauveur qu'ils attendaient.

TEXTE. *Et vocabis nomen ejus Jesum.* Et vous lui donnerez le nom de Jésus.

EXORDE. Voici, mes frères, que l'Église nous appelle encore aujourd'hui auprès du berceau de Jésus. Dimanche dernier, elle nous invitait à nous unir aux Mages pour lui offrir nos hommages, nos adorations et nos présents. Aujourd'hui, en fêtant le saint Nom de Jésus, qui signifie Sauveur, elle nous exhorte à le bénir, à le remercier sous cet auguste titre. « Huit jours s'étant passés, dit l'évangile que nous venons de lire, l'Enfant fut circoncis et appelé Jésus, nom que l'Ange lui avait donné avant qu'il fût conçu dans le sein de la Vierge Marie. »

Déjà, vous vous en souvenez, ce titre de Sauveur ou de Jésus, — car, je vous l'ai dit, ces deux mots ont la même signification ; — déjà ce titre lui avait été donné par l'Ange qui avait annoncé sa naissance aux bergers : « Voici, leur avait-il dit, que je vous annonce une nouvelle qui sera pour vous le sujet d'une grande joie ; c'est qu'il vous est né aujourd'hui un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. » Jésus, nom béni, titre si suave et si doux, Jésus, ô nom divin par lequel seulement les hommes peuvent être sauvés, *non est in alio aliquo salus*. c'est avec joie, c'est avec bonheur que nous vous célébrons en ce jour. Et pourquoi la terre entière doit-elle tressaillir d'allégresse en prononçant ce nom divin ? Pourquoi, adoré dans le ciel, vénéré dans l'Église, redouté jusque dans les enfers, ce nom est-il au-dessus de tout nom ? C'est parce que ce petit enfant auquel il a été donné, c'est le réparateur promis à nos premiers parents aussitôt après leur chute. Ce petit Jésus, c'est le fils de Dieu fait homme ; il vient racheter nos âmes, réparer les brèches que le péché avait faites à notre nature, et

nous ouvrir le ciel. Voilà pourquoi nous célébrons ce nom béni avec bonheur.

PROPOSITION. Que de choses nous aurions à vous dire sur cet auguste Nom, doux comme le miel à la bouche, suave mélodie pour l'oreille, délicieuse jubilation pour le cœur ! Mais je m'arrêterai sur une autre pensée ; je vais vous montrer comment Jésus est véritablement notre Sauveur.

DIVISION. Les hommes avaient besoin d'un Sauveur ; cet enfant qui reçoit le nom de Jésus est le Sauveur qu'ils attendaient ; deux pensées que je vais essayer de développer dans cette courte instruction.

Première partie. Mais d'abord les hommes avaient besoin d'un Sauveur ? Ne croyez pas, frères bien-aimés, que l'homme soit tel qu'il sortit des mains du Créateur ; ne vous imaginez pas que Dieu l'ait fait avec ces misères, ces infirmités, ces défauts et ces vices, avec ce mélange de grandeur et de bassesse, de faiblesse et de force, de scélératesse et de vertu, qui en font la plus inexplicable énigme de la création... Oh ! non, sachez-le bien, ce n'est pas là l'œuvre de Dieu ; elle a été gâtée, pervertie par le péché. Pas n'est besoin de vous dire comment l'homme, à l'instigation du serpent infernal, déprava l'ouvrage du Créateur, et défigura son image. L'histoire de cette déplorable chute vous est connue. Hélas ! cette première désobéissance fut comme une porte fatale par où pénétrèrent tous les maux, tous les vices. L'homme jusque-là fidèle à Dieu, innocent, pur, tranquille sous l'aile du Seigneur, était comme une ville forte dont les ennemis tentent vainement de s'emparer. Mais à peine eut-il par son péché perdu la protection si puissante de son Créateur, qu'il se vit comme une citadelle démantelée, en butte aux outrages des passions, à la tyrannie des vices, qui fondirent sur lui comme d'impitoyables ennemis. Tout en lui se ressentit de ce coup funeste : son corps, son âme, son intelligence et son cœur.

Dès lors, en effet, le corps de l'homme fut pour ainsi dire jeté en pâture aux douleurs, aux infirmités, aux maladies, qui, s'acharnant sur lui comme les oiseaux de proie sur un cadavre, ne lui laissèrent ni repos ni relâche. Depuis cet instant fatal, Adam, condamné au travail et à la peine, dut ar-

rosier de ses sueurs une terre ingrate, et arracher péniblement de son sein les fruits qu'auparavant elle produisait d'elle-même. Eve, la mère du genre humain, enfanta dans la peine ; son premier-né connut la souffrance dès le berceau ; ses premiers vagissements lui furent arrachés par la douleur. Dépossédés de leur gloire, découronnés de leur immortalité, après une vie que la misère et les maladies redirent dure et pénible, la mort, dernière punition de leur faute, vint enfin enlever à la terre nos premiers parents. Ils moururent ; mais le cortège de maux que leur prévarication avait produits ne descendit point avec eux dans la tombe : il se perpétua dans leur postérité comme un souvenir permanent de la colère du Seigneur. Les saisons elles-mêmes devinrent irrégulières ; le froid, le chaud, la faim, la soif, s'unirent pour tourmenter le corps de l'homme. Aveugles, sourds, boiteux, infirmes de tout genre, vous êtes la preuve vivante de cette triste vérité. Les uns virent leur corps dévoré par ces effrayants ulcères dont le spectacle désolé et attriste le cœur ; les autres furent tourmentés par la fièvre, la goutte ou d'autres maladies. La vie de l'homme sur la terre ne fut, en quelque sorte, qu'un long gémissement ; et même chez ceux qui avaient échappé à ce déluge de maux, la vieillesse, la caducité, la décrépitude firent sentir les tristes effets du péché, et terminèrent des jours remplis de misère.

Voilà pour le corps les effets du péché. Passons à l'âme. Noble créature, splendide reflet des perfections divines, ô âme de l'homme, comment raconter les tristes ravages que produisit en toi la funeste désobéissance de nos premiers parents, et jusqu'à quel point de dégradation et d'abjection te fit descendre cette funeste révolte !... Pourtant tu étais belle : l'intelligence, l'amour, la volonté te donnaient une glorieuse ressemblance avec Dieu ; tu étais la sœur des anges !...

L'histoire nous apprend qu'un puissant empereur romain, appelé Valérien, qui, du reste, avait persécuté les chrétiens, fut puni d'une manière effrayante. Lui qui s'était vu à la tête d'un vaste empire, entouré de ministres et d'esclaves qui obéissaient à ses moindres ordres, devenu par le sort des armes prisonnier de Sapor, roi de Perse, fut obligé de subir des humiliations et des avanies dont le souvenir seul fait frémir. Revêtu de la pourpre impériale, le front ceint de la couronne, il était contraint de suivre partout son cruel vainqueur ; puis sur un signe il fallait se courber, le Perse insolent lui mettait le pied sur le dos, et s'en servait comme d'un marchepied pour monter à cheval. O honte ! ô dégradation de la majesté impériale ! Enfin, lassé en quelque sorte d'en avoir fait son jouet, Sapor le fit écorcher vif, et sa peau, livrée au corroyeur, fut peinte en rouge, et suspendue aux voûtes d'un temple, comme monument de sa honte et de son ignominie.

Voilà une image, peut-être même affaiblie, des effets que le péché produisit dans l'âme de l'homme.

Au jour de son innocence, elle possédait l'empire du monde ; toutes les créatures lui étaient soumises, toutes obéissaient à ses ordres. Elle succombe, c'est fini ; tout s'est révolté contre elle. Esclave de Satan, c'est-à-dire du tyran le plus cruel, elle subira d'incroyables humiliations. La vérité devait être sa nourriture, elle sera saturée d'erreurs ; elle devait aimer le bien, le mal deviendra sa pâture ; sa volonté elle-même sera affaiblie, dégradée, anéantie. Courbe-toi, pauvre âme : le tyran dont tu es devenue l'esclave a besoin de t'avilir pour s'exhausser, pour se grandir. Et après l'avoir traînée comme un jouet, après l'avoir conduite pour ainsi dire jusqu'aux limites du mal, vous savez ce qu'elle devient sous l'empire du démon. Plongée vive dans les feux de l'enfer, rougie en quelque sorte dans ces brasiers éternels, elle est là comme un monument toujours durable, et de sa propre dégradation, et du triomphe de Satan. N'est-ce pas là ton sort, ô Caïn ? N'est-ce pas là ta destinée, ô Judas ! N'était-ce point l'avenir qui nous était préparé à nous tous, pauvres pécheurs ?

Deuxième partie. Certes, mes frères, ce sujet est immense ; je ne puis tout dire, je craindrais d'être long. Mais n'en ai-je pas dit assez pour vous montrer les tristes effets produits par le péché, et sur le corps et sur l'âme de l'homme, et pour vous faire comprendre combien nous avons besoin d'un Sauveur, et avec combien de raison l'Ange pouvait dire aux bergers : *Voici que je vous annonce une nouvelle bien joyeuse pour tous ; c'est qu'il vous est né un Sauveur.* Ces paroles, nous sommes heureux de vous les redire dans cette belle solennité. Oui, mes frères, oui, il nous est né un Sauveur. Il vient soulager les misères de notre corps et réparer les ruines de notre âme.

Vous me direz peut-être : « Comment vient-il nous sauver des misères du corps ? Est-ce que les maladies, les infirmités, les mille et une tortures auxquelles nos corps sont exposés ont cessé depuis sa venue ? » Non, mes frères ; mais elles ont changé de nature. Ces souffrances, ces faiblesses du corps, cette mort qui use peu à peu nos forces, tout cela reste et demeure. Mais, ô mon Dieu, quel changement, et combien l'espérance adoucit toutes ces douleurs ! Voici un travail extrêmement pénible ; ou vous êtes un ouvrier libre, ou vous êtes un esclave. Si vous êtes un ouvrier jouissant de votre indépendance et de votre liberté, on vous offre un généreux salaire pour accomplir ce travail. La grandeur de la récompense vous encourage, et tout pénible que soit ce labeur, vous l'entrepreniez avec joie. Mais si, au contraire, vous êtes un esclave, nulle récompense ne vous attend, et, malgré vous, les coups et les mauvais traitements vous obligent à accomplir votre tâche. Comprenez-vous la différence ? voyez-vous bien où tend cette comparaison ? Sans la naissance du Sauveur, ces misères, ces souffrances et ces douleurs du corps ne méritaient aucune récompense ; c'étaient des souffrances pures, des châtiments sans fruits, et, comme de misérables forçats, nous devions traîner

ces boulets sans aucun espoir. Mais avec notre Sauveur Jésus-Christ, ô misères de la vie, si grandes que vous soyez, vous avez changé de nature ! Splendides et inouïes sont les récompenses que vous nous méritez ! Qu'il est grand le salaire qui nous attend ! Qu'elle est belle, cette retraite du paradis, que le Sauveur ménage à ceux qui ont généreusement lutté contre les misères de la vie !... O glorieuse sainte Agathe, ô noble Agnès, viergessi cruellement torturées ! O courageux saint Laurent, vous qui souriez encore sur ce gril où le feu dévorait vos os ! O sublime phalange de tous les martyrs ; non, le Sauveur ne vous a pas exemptés de ces souffrances du corps ! Et cependant vous les avez endurées volontairement, avec joie, j'allais presque dire avec bonheur. Ah ! chrétiens, c'était la récompense promise, c'étaient les délices du ciel, c'était l'ardent désir d'aller voir ce Sauveur face à face, qui soutenaient ces âmes généreuses, comme ils soutiennent quiconque ici-bas sait chrétiennement supporter les souffrances. Vous le voyez, frères bien-aimés, par l'arrivée de ce Sauveur, les misères du corps, les peines de la vie ont changé de nature ; non-seulement elles sont moins pénibles, mais elles sont devenues comme l'aiguillon providentiel qui hâte les pas de l'exilé vers la patrie.

Mais, je l'ai dit, c'était surtout l'âme, cette partie la plus excellente de notre nature, que le péché avait avilie et dégradée. Aussi est-ce notre âme qui doit particulièrement se réjouir à la naissance du Sauveur. Un Sauveur pour notre âme, oh ! je voudrais vous faire bien comprendre ce que c'est que ce Sauveur, et comme nous en avons besoin. Une comparaison encore, empruntée aux douloureuses circonstances dans lesquelles nous avons vécu depuis quelques années, vous fera mieux comprendre cette vérité. Qu'elle est dure et pénible pour nos cœurs de Français l'humiliation subie par la patrie ! Nous avons vu un ennemi barbare et insolent abuser de sa victoire, fouler d'un pied orgueilleux le sol natal, piller nos campagnes et rançonner nos villes. Nous l'avons vu, au milieu de nos populations surprises et terrifiées, appliquer avec la plus détestable cruauté les lois sauvages de la guerre, nier tous les droits et ne reconnaître d'autres règles que celles de la force. Dans un triomphe arrogant (et qui, espérons-le, ne sera que passager), le talon en quelque sorte appuyé sur la tête de la France, vous savez à quelles dures conditions et au prix de quelles humiliations, il nous vendit une paix qui n'est peut-être qu'une trêve. Oh ! pardonnez-moi de vous rappeler ce souvenir !... Nos cœurs battent à l'unisson, et comme moi vous frémissez d'indignation lorsque vous vous rappelez ces jours malheureux.

Eh bien ! si alors un héros, un guerrier, un homme envoyé de Dieu s'était levé ; si, soutenu par la Providence, d'une main il eût comprimé ces passions dévorantes qui, à l'intérieur, troublaient la paix et paralysaient la défense ; s'il eût fait rentrer dans le néant ces âpres convoitises de misérables, profitant

en quelque sorte de nos malheurs pour repaître toutes ces passions viles qui fourmillaient dans les bas-fonds de leurs cœurs ; si, après avoir dompté cette hydre révolutionnaire, il eût, de l'autre main, repoussé au loin les phalanges de l'étranger, et rejeté dans leur brumeuse Allemagne ces insolents qui souillaient l'air pur de la patrie ; s'il eût empêché sa mutilation, reconquis les villes prises, les provinces envahies et rendu à notre drapeau humilié son prestige et sa gloire d'autrefois ; ah ! celui-là ne serait-il pas un sauveur, le sauveur de la France ?

Or, chrétiens, voilà ce que Jésus-Christ a fait pour l'âme. Depuis le péché, l'âme de l'homme était intérieurement livrée à toutes les révoltes, à toutes les séditions. Orgueil, ambition, avarice, cruauté, luxure, tout est là dans ce petit monde qu'on appelle l'âme. Et pour peu qu'on se connaisse, pour peu qu'on interroge son propre cœur, on y trouve, en effet, le germe de toutes les vilaines passions qui régnaient en souveraines avant la naissance du Sauveur. Eh bien, lui, par sa venue, par ses enseignements, par sa grâce, par ses sacrements, il étouffe ces rébellions intestines. « Avides, faites l'aumône ; orgueilleux, soyez humbles ; hommes et femmes qui suivez ma loi, soyez chastes. » Et ces paroles ne sont pas des paroles stériles. Vous savez bien qu'à ceux qui ont une volonté bonne, il donne le pouvoir de triompher de leurs passions.

D'un autre côté, comme il sait bien repousser cet ennemi qui tenait notre âme en esclavage, qui l'avilissait et la courbait sous son joug ! Jusqu'à lui, Satan s'était fait adorer sous des formes diverses par tous les peuples païens. Il paraît : les oracles cessent ; les prestiges du démon ont perdu leur puissance, les ténèbres de l'erreur se dissipent, la vérité brille pour tout œil qui veut la contempler. Les démons, vaincus par son empire, sont refoulés dans les enfers et perdent cette puissance qu'ils avaient usurpée ; cette croix si humble sur laquelle il veut mourir, c'est l'étendard radieux et glorifié de sa victoire. O enfant de bénédiction ! oui, vous êtes bien notre Sauveur, et votre naissance doit être pour nous le sujet d'une grande joie.

PENONAISSON. Frères bien-aimés, que vous dirai-je encore ?... A vous qui avez eu le bonheur, au jour de sa naissance, de recevoir ce doux Jésus à la Table sainte, qui, plus heureux que les bergers, l'avez non seulement contemplé de vos yeux, mais réchauffé et serré dans votre cœur ; oh ! oui, réjouissez-vous, un Jésus, un Sauveur vous est né. Ames dociles et fidèles aux inspirations de la foi, quelle ne doit pas être, en célébrant ce nom béni, votre allégresse, votre reconnaissance et votre amour ! Pour nous, chrétiens, qui n'avons pas voulu jouir de ce bonheur, oh ! le doux Jésus de Bethléem n'est pas moins un Sauveur ; mais peut-être aussi un Sauveur que nous ne connaissons pas assez ; un Sauveur auquel nous négligeons trop d'avoir recours. Et pourtant il ne veut pas, il ne peut pas nous sauver malgré nous. Il nous tend la main, il est vrai ; mais

si nous refusons de la saisir, mais si nous détournons la tête quand il nous invite, si nous sommes sourds à ses exhortations quand il nous presse, oh ! alors nous ne sommes plus des hommes de bonne volonté, et il est à craindre qu'au lieu d'un Sauveur plein de miséricorde, ce soit un juge sévère qui nous est né dans cette pauvre étable de Bethléem. Oh ! non, qu'il n'en soit pas ainsi dans ces jours où nous honorons la sainte enfance de Jésus ; en face de la paille sur laquelle repose ce doux enfant, ravivons notre foi ; réchauffons notre cœur ; jetons-nous à ses pieds avec une douce confiance supplions le de faire de nous des chrétiens courageux et énergiques, des hommes de bonne volonté, afin qu'il soit pour nous un Sauveur nous soutenant, nous dirigeant au milieu des dangers de cette vie, et nous conduisant au port de la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

La divine Eucharistie

AVANT SON INSTITUTION

(Figures et symboles eucharistiques dans l'Ancien Testament.

(Suite.)

TROISIÈME FIGURE

La Manne.

Cum vidissent filii Israël, dixerunt ad invicem : Nan hu ?

Les enfants d'Israël, ayant vu, se dirent les uns aux autres : Qu'est-ce que cela ?
(Exode, xvi, 15.)

I

La manne du désert !... Le Saint-Esprit lui-même s'est complu à noter les analogies de cette nourriture miraculeuse avec le vrai pain du Ciel, donné aux enfants de Dieu pendant leur pèlerinage dans les déserts de la vie. Les *Psaumes*, la *Sagesse*, l'*Évangile* nous convient à les méditer avec respect, confiance, gratitude et amour.

« O Dieu ! s'écrie le Sage, vous avez donné à votre peuple la nourriture des Anges, vous avez fait pleuvoir pour lui le pain du Ciel qui renferme toutes les délices et tout ce qui peut flatter le goût. Ce Pain montrait combien est grande votre douceur envers vos enfants (1). »

C'est le cri de toute âme qui sait comprendre et goûter les suavités de la vraie manne, de la manne eucharistique, dont celle du désert n'était que la figure.

Mais combien elle est admirable, cette figure ! Même aujourd'hui que l'Eucharistie est connue,

(1) Sap., xvi, 20 et 21.

pour la goûter avec une entière saveur, il est bon de revenir à la manne du désert. Celle-ci nous révélera toutes les merveilles de celle-là, et, comme le peuple de Dieu reconnaissant, nous nous écrierons : « *Man hu ?* Qu'est-ce que c-la ?... » Quelle est cette merveille que nous n'avons point assez connue, point assez savourée, point assez aimée jusqu'ici ?

II

Il faudrait de longs discours pour suffire à l'explication de ce magnifique symbole dans ses analogies avec l'admirable manne de nos autels. Ici, il suffira à mon cœur d'une rapide énumération pour bénir le Tout-Puissant d'avoir ainsi fait éclater sa miséricorde sur nous dans le désert :

I. La Manne était blanche. Elle couvrait, le matin, les sables arides de la solitude d'un blanc manteau qui réjouissait le regard en cachant pour quelques heures un sol brûlant et desséché. — Blanche hostie de nos tabernacles, apparaissez-nous pour reposer notre vue fatiguée des boues et des pierres dont la route est couverte ! Immaculé devant Dieu et devant les hommes, notre Bien-Aimé est éclatant de blancheur : il est le plus beau des enfants des hommes, il est la splendeur même de la divinité.

II. La suavité de la manne était cachée sous une bien modeste apparence, celle de petits grains semblables aux grains de gelée blanche qui, pendant l'hiver, tombent sur la terre. En la voyant si minime et si humble, plusieurs, parmi les Hébreux, durent la considérer comme peu de chose. Peut-être même quelques-uns la dédaignèrent-ils, disant : « Que peut-il donc sortir de bon d'une aussi petite apparence ? » O Jésus ! vraie manne eucharistique, vous aussi, vous avez caché sous d'humbles apparences la suavité de la nourriture divine que vous nous donnez au Sacrement. Les hommes légers, les esprits superbes, les âmes mondaines vous dédaignent et vous méprisent ; mais le fidèle sait percer les voiles, et, quand il a pénétré sous l'écorce, le fruit laisse éclater toute sa merveilleuse douceur.

III. Les Hébreux avaient quitté les oignons de l'Égypte quand Dieu leur envoya la manne du ciel. — La nourriture grossière que le Seigneur remplaça par un pain céleste était une image de cette autre nourriture bien plus grossière à laquelle il faut absolument avoir renoncé si l'on veut goûter le pain eucharistique. Le Dieu de l'Eucharistie est la pureté par essence : ceux-là qui renoncent aux voluptés charnelles, aux satisfactions de la partie matérielle de leur être, peuvent seuls aspirer à goûter cette nourriture divine et en tirer du profit.

IV. Moïse avait recommandé au peuple de ne point songer à la réserve du lendemain. Mais quelques-uns ne l'écoutèrent point et, se méfiant de la promesse divine, ils gardèrent de la manne jusqu'au matin. Mais ce qu'ils avaient réservé se trouva plein de vers et tout corrompu. Ce détail lui-même ne saurait passer inaperçu quand on le médite en vue

de l'Eucharistie. La désobéissance est un signe d'infidélité, et la sainte Communion réclame des cœurs fidèles. Elle demande aussi la générosité qui contrarie l'avarice dont les Hébreux firent preuve en cette circonstance. Elle attend enfin de ceux qui la reçoivent un entier abandon à la puissante miséricorde du Dieu qui se donne sans réserve.

V. Quand le peuple de Dieu fut favorisé de la manne, il avait passé la mer Rouge, il s'était éloigné des bords de cette mer où Dieu manifesta sa bonté pour son peuple, et avait pénétré dans le désert qui conduit au Sinaï. — L'Eucharistie ne se donne qu'après le Baptême; elle exige la pénitence des âmes qui ont eu le malheur de souiller leur innocence baptismale. Ces deux Sacrements sont comme un passage à travers les flots du sang de Jésus, lequel nous a mérité la grâce qu'ils nous communiquent.

VI. Ce ne fut qu'après avoir mangé la manne que les Israélites durent combattre contre Amalec et les autres ennemis de leur passage à travers le désert. Auparavant, Dieu avait combattu tout seul pour eux contre les Egyptiens qu'il réduisit par ses prodiges à s'avouer vaincus et qu'il ensevelit sous les flots quand ils voulurent poursuivre les Hébreux. C'est dans la nourriture distribuée à la Table sainte que nous trouvons les moyens et la force de combattre les ennemis de notre pèlerinage. Les Israélites combattirent et furent vainqueurs : l'âme vraiment eucharistique combat, et la vertu du Sacrement la rend victorieuse. A la longue même, les tentations, toujours vaincues, perdent de leur force, et c'est alors, dit saint Bernard, qu'il faut rendre grâces au corps et au sang du Seigneur, parce que la vertu du Sacrement opère en nous.

VII. La manne était un aliment dont la production n'avait demandé ni semailles, ni labour, ni aucune coopération de l'industrie humaine : les Anges la formaient dans les hauteurs et la laissaient tomber sur la terre du désert. — Corps sacré du Sauveur, je vous adore au Sacrement de l'autel, le même qui êtes né de la Vierge sans souillure ni coopération de l'homme, par la seule opération du Saint-Esprit et la vertu du Très-Haut !

VIII. La manne avait toute sorte de goûts, et sa saveur variait au gré de ceux qui s'en nourrissaient. — Mystérieuse prophétie de la merveilleuse variété des saveurs spirituelles que l'âme pieuse goûte en participant à la manne eucharistique. Les Pères se sont plu à énumérer les variétés de cette saveur. Le pieux évêque de Chartres disait : « L'Eucharistie a le goût de tous les mystères, selon la foi et la piété de l'âme qui s'en nourrit. Représentez-vous Jésus-Christ avec les grâces de sa sainte enfance, ou bien dans les opprobres et les tourments de sa Passion, ou, si vous l'aimez mieux, dans la gloire de sa résurrection et de son ascension. Jésus-Christ fera sortir de son Sacrement adorable autant de différentes délices que vous concevrez d'images sous lesquelles votre piété se plaît à contempler le divin

Maitre. » Saint Bernard ajoute : « L'Eucharistie a le goût de toutes les vertus : ceux qui sont fervents y savourent les douceurs de la charité ; ceux qui sont faibles, celles de la pénitence, remède souverain à toutes les maladies de l'âme ; ceux qui soupirent après le Ciel, celles de l'espérance, qui leur fait regarder le Fils de Dieu comme le terme et le compagnon de leur voyage ; ceux qui méprisent le monde, celles de la pauvreté dont Jésus-Christ est le roi et le trésor. En un mot, quelle que soit la vertu que chacun des fidèles désire acquérir, ce pain sacré la lui fait goûter ; car l'humilité, la pureté, la patience, la force, la sagesse, y sont comme dans leur source. » Saint Jérôme dit que l'Eucharistie a le goût de Dieu et de toutes les perfections divines. « Voulez-vous, dit ce Père, que votre Dieu et votre Sauveur soit lui-même votre nourriture ? Ecoutez-le vous dire : Ouvrez la bouche de votre cœur, et je le remplirai... Quand le Sauveur a dit : Je serai leur Dieu (1) ; c'est comme s'il eût dit : Je les rassasierai moi-même et de moi-même ; je leur serai tout ce qu'ils peuvent souhaiter, leur vie, leur salut, leur repos, le comble de tous les biens. »

IX. La manne tombait en grains fort petits : on aurait dit que Dieu avait voulu montrer comment il sait, quand il le veut, réunir en un espace extrêmement circonscrit des prodiges de miséricorde que l'esprit de l'homme ne saura jamais mesurer. — Les dimensions étroites de la manne reportent ma pensée aux bornes si limitées que Jésus-Hostie s'est laissé imposer par amour pour nos âmes. Un tabernacle étroit suffit à sa demeure, un petit ciboire lui sert d'habitation, une hostie, la plus minime que vous la supposiez, le contient, pourvu qu'elle soit sensible, qu'elle tombe sous les sens de l'homme, pour qui tout a été fait dans ce sacrement de l'amour.

X. Les grains mêmes de la manne, dit l'écrivain sacré, semblaient, quand ils tombaient sur le sol, avoir été pilés au mortier. Cette comparaison me ramène encore au Dieu présent dans l'humble hostie. Lui aussi a subi les pressions les plus douloureuses. Ses tortures du Calvaire furent si complètes qu'on pût le comparer au froment qui a passé sous le pressoir. Pressoir mystérieux de la Croix, tu exprimes des veines sacrées du Sauveur tout le sang dont l'Eucharistie nous abreuve ! Tu fis subir à son corps divin cette préparation pleine d'amour à laquelle nous devons le pain de l'Hostie.

XI. La voyant tomber, les Hébreux disaient : « *Man hu ?* Qu'est-ce que ceci ? » Je me représente l'empressement plein de curiosité avec lequel les Hébreux durent se précipiter sur ces grains nourrissants. Les petits enfants surtout couraient sans doute sur cette nourriture d'un goût aussi parfait et aussi varié, et les mères souriaient à leur naïf empressement, et le Seigneur regardait du Ciel avec complaisance la joie reconnaissante de son peuple.

(1) Apoc., xxi.

Nous aussi, dès le matin de notre existence, nous courons à la manne eucharistique. Comme celui des petits Hébreux, notre cœur s'épanouit à la vue de ce pain d'amour dont Dieu veut nous nourrir. Pauvres enfants, nous avons demandé du pain, et il n'y avait personne pour nous le rompre. Mais Celui qui s'est fait petit pour sauver les petits l'a commandé à ses prêtres : « Laissez venir à moi ce petit enfant ; » et le prêtre, obéissant à l'ordre du bon Maître, nous a admis au banquet. Et nos mères souriaient de bonheur ; elles pleuraient de joie en nous voyant appelés à tant de grâces et d'honneur. Au Ciel, les Anges étaient attentifs, et Dieu nous regardait avec complaisance.

XII. Le Seigneur avait ordonné à son peuple de prendre, pour chaque personne, un gomor de manne. Mais ils en amassèrent, les uns plus, les autres moins ; et, l'ayant mesuré à la mesure d'un gomor, celui qui en avait plus amassé n'en eut pas davantage. « C'est ainsi, dit Rupert, que tous reçoivent également le Christ tout entier, quand même l'apparence ou l'hostie soit plus ou moins grande. »

XIII. Lorsque la chaleur du soleil était venue, la manne se fondait. Ainsi, le divin Maître, daignant se soumettre à tous les effets d'une manducation ordinaire, la chaleur animale dissout les espèces eucharistiques, et aussitôt le Sacrement a cessé d'exister.

XIV. Les Hébreux ne devaient ramasser la manne que pendant les six jours de la semaine. Il leur était défendu d'en recueillir le jour du sabbat. Ainsi, lorsque le jour du repos éternel aura lui, les voiles du Sacrement tomberont : nous verrons Jésus-Christ face à face et nous jouirons de lui pendant toute l'éternité.

XV. Les enfants d'Israël mangèrent de la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre qu'ils devaient habiter. Ils furent nourris de la sorte jusqu'au seuil du pays de Chanaan. Malgré la manne, le peuple de Dieu soupirait après la Terre promise. Le désert était devenu tolérable grâce à ce pain du ciel, mais c'était toujours le désert, la solitude et l'exil. Aussi, quand la Terre promise apparut enfin, de quelle joie les cœurs de tous ne furent-ils pas saisis ! Ils y entrèrent, et la manne cessa de tomber, remplacée qu'elle était par des fruits d'une saveur exquise. Disons-le : la communion ne rassasie point pleinement une âme, elle irrite et excite les désirs plutôt qu'elle ne les satisfait. Plus nos communions sont fréquentes, plus nous soupçons après la communion prochaine. Une âme ardente pour l'Eucharistie aspire sans cesse à renouveler son bonheur. Pourquoi donc Jésus-Christ semble-t-il ne se donner que pour se retirer bientôt et laisser une âme, consolée sans doute, mais attristée de son départ ? C'est la condition de l'exil, c'est la condition du désert. Aussi, malgré la communion, l'exilé s'écrie souvent : « Quand donc viendrai-je, ô mon Dieu, quand donc apparaîtrai-je en votre présence ? » Et, avec le Docteur angélique, il

chante : « O Jésus ! que je contemple maintenant sous les voiles eucharistiques, je vous en conjure, faites ce que je souhaite avec tant d'ardeur, faites-moi voir votre face à découvert et remplissez-moi du bonheur de contempler votre gloire ! » Oh ! c'est qu'alors la communion durera toujours, c'est qu'elle ne se fera plus sous ces voiles qui exercent ma foi et irritent mon amour, c'est qu'elle satisfera et éteindra à jamais tous mes désirs et toutes mes aspirations.

XVI. La manne tombait de bonne heure, et il fallait la recueillir de grand matin ; mais, quand le sixième jour arrivait, on en faisait une provision plus abondante, et, le soir venu, la manne était parfaitement saine dans la réserve de chacun. Nous l'avons déjà vu, le matin dont parle l'Exode nous rappelle l'aube de notre existence et les joies de la première communion. De même, le soir du sixième jour figure le soir de la vie, où le Dieu qui a réjoui notre jeunesse vient une dernière fois pour nous servir de viatique pendant le trajet du temps qui finit à l'éternité qui commence.

XVII. Moïse dit à Aaron : « Prenez un vase et mettez-y de la manne, et le placez devant le Seigneur, afin qu'elle se garde... » et Aaron mit ce vase en réserve dans le tabernacle. L'Aaron de la Loi nouvelle a reçu un ordre semblable, et le prêtre met toujours un peu de manne en réserve ; il la place dans le vase sacré et l'enferme au tabernacle où nous retrouvons toujours l'Eucharistie, attendant qu'on la demande ou qu'on vienne l'adorer.

XVIII. Quand le Seigneur annonça à Moïse qu'il allait envoyer un pain céleste à son peuple, il lui dit : « Vous saurez ainsi que je suis le Seigneur votre Dieu (1) ; » et Moïse dit au peuple de Dieu : « Demain matin vous verrez éclater la gloire du Seigneur (2). » — O Manne Eucharistique, c'est bien vous qui faites éclater la gloire du Seigneur, en manifestant les prodigiennes inventions de sa miséricorde sur les âmes ! C'est bien vous qui nous montrez comment le Seigneur est notre Emmanuel, notre Dieu avec nous, toujours présent au milieu de son peuple, pour l'accueillir, le consoler et le nourrir ! Chaque matin, en quittant notre couche, il nous est permis d'aspirer à la manducation de la manne eucharistique. Chaque soir, en nous endormant sous la garde de nos bons anges, nous pouvons nous dire à nous-mêmes, comme Moïse à Israël : Demain, demain matin, ô mon âme, tu verras éclater la gloire du Seigneur, la gloire de son Dieu.

XIX. Hélas, il nous reste à constater l'ingratitude du peuple nourri de la manne au désert. On entendit les murmures de ceux qui regrettaient les viandes, les oignons et les mets grossiers de l'Égypte ; et ils disaient : « Nous ne voyons que manne sous nos yeux ! (3). » Combien d'âmes à qui le pain eucharistique devient insipide ! Et le dégoût, pro-

(1) Exode, xvi, 12.

(2) Exode, *Ibid.*, 7.

(3) Nombres, xi, 4 et 5.

voqué par l'ingratitude et la négligence, amène le regret des plaisirs coupables, auxquels on revient, hélas ! par l'effet d'une punition terrible de la part du Dieu que ces regrets offensent cruellement. Craignons de tomber dans ce malheur par notre négligence à recevoir le Dieu de l'Eucharistie. « Une âme qui ne ressent aucune dévotion après la communion, dit saint Bonaventure, doit craindre que ce soit pour elle un signe de maladie ou peut-être de mort. Elle a mis du feu dans son sein, et elle n'en sent point de chaleur. Elle a le miel dans la bouche, et elle n'en sent point la douceur!... »

III

Malgré toutes ses qualités miraculeuses, la manne du désert n'était qu'une figure, et nous avons la réalité. Plus heureux que les Israélites, le peuple chrétien, vrai peuple de Dieu, possède l'Eucharistie, cette manne dont le Sauveur disait aux Juifs : « Moïse ne vous a point donné le pain du Ciel ; mais mon père vous donne le vrai pain du Ciel (1). » Les Israélites mangèrent la manne au désert, et ils y moururent. Pour nous, mangeons le vrai pain du Ciel, qui est l'Eucharistie, et nous vivrons... nous vivrons durant le voyage par la grâce, au terme par la gloire !

L'abbé Ant. RICARD,

Docteur en théologie, Chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne.

Flours choisies de la vie des saints

X

L'HUMILITÉ DES SAINTS

Un des premiers fruits de la connaissance de soi-même, c'est l'HUMILITÉ, que les saints regardent avec raison comme le principe et le fondement de toute la vie spirituelle. Se peut-il, en effet, si nous arrivons à nous bien pénétrer de l'immensité de nos misères, que nous continuions à nous tenir en grande estime ? Ne devons-nous pas éprouver, au contraire, un profond sentiment de pitié pour cette créature, qu'on appelle l'homme, autrefois le chef-d'œuvre de la création, devenue depuis la prévarication originelle un amas de ruines, au milieu desquelles les bêtes sauvages, c'est-à-dire les démons, exercent leur empire.

Saint Bernard et saint Laurent Justinien définissent l'humilité : *Une vertu par laquelle l'homme, se connaissant parfaitement soi-même, se fait petit à ses propres yeux* (2).

Nous ne voulons pas entrer ici dans les dévelop-

pements que comporterait cette définition ; à chacun de l'approfondir et de s'en pénétrer ; seulement, ne l'oublions jamais, ce qui surtout contribue à faire germer et grandir en nous l'humilité, c'est la connaissance de nos faiblesses physiques et morales.

Il n'y a peut-être pas de vertu que Notre-Seigneur et ses Apôtres aient tant et si instamment recommandée, et dont ils aient donné de si nombreux et de si touchants exemples.

Les saints de tous les temps ont glorieusement marché sur leurs traces. Ici nous n'avons, pour les paroles et les faits à citer, que l'embarras du choix.

Saint Jean Chrysostome voulant montrer l'excellence de l'humilité, dit : « Gardez-vous de comparer l'humilité à quoi que ce soit au monde ; elle est la mère, la racine, la nourricière, le fondement et le lien des autres vertus... Rien n'est plus puissant ; elle est plus ferme que le roc, plus solide que le diamant ; le lieu où elle nous tient placés offre un asile beaucoup plus sûr que toutes les tours et forteresses de la terre ; par elle, nous restons tellement au-dessus des assauts du démon, qu'ils ne peuvent nous atteindre ; il n'y a rien que le prince des enfers haïsse à l'égal d'un cœur humble (1). »

« O sainte humilité ! s'écrie saint Augustin, combien tu diffères de l'orgueil ! C'est l'orgueil qui a chassé du ciel Lucifer, et c'est l'humilité qui a fait que le Fils de Dieu s'est incarné ; c'est l'orgueil qui a chassé Adam du paradis terrestre, et c'est l'humilité qui a introduit au ciel le bon larron ; c'est l'orgueil des géants qui a mis la division dans leur langage ; c'est l'humilité qui a réuni sous la loi de l'Evangile les Gentils dispersés. L'orgueil a transformé Nabuchodonosor en bête, et l'humilité a valu à Joseph d'être établi prince d'Israël ; l'orgueil enfin a englouti Pharaon avec toute son armée, et l'humilité a glorifié Moïse et son peuple (2). »

« Dieu, dit ailleurs le même saint, habite des hauteurs inaccessibles ; si vous vous abaissez, il descend jusqu'à vous ; si, au contraire, vous vous élevez, il s'éloigne (3). »

« Voulez-vous être grand devant Dieu, s'écrie saint Isidore, faites-vous petit à vos yeux ; plus vous vous mépriserez, plus vous serez estimé du souverain Maître (4). »

A des paroles aussi instructives, joignons quelques faits pris au hasard dans la vie des Saints :

Saint Ephrem, ayant été ordonné prêtre, ne put jamais se résoudre à offrir une seule fois le saint sacrifice de la messe, tant il se regardait comme indigne de cet honneur.

Saint Pierre Damien, qui a été longtemps cardinal et évêque d'Ostie, se démit sur la fin de sa vie de cette double dignité, pour reprendre l'humble habit religieux.

(1) Homél. XX, in Act.

(2) Serm. XII, ad Frat.

(3) Id.

(4) In Synon.

(1) Joan., vi.

(2) « Est virtus, qua homo verissimam sui cognitionem sibi ipsi vilescit. » (Tract. de hum., cap. 1.)

Trois cités opulentes offrirent l'épiscopat à saint Bernard : jamais on ne put le décider à accepter.

Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, réunissait chaque jour treize pauvres, leur lavait lui-même les pieds à genoux, les servait à table, et ne les renvoyait jamais sans leur faire quelque aumône.

Saint François se mettait au nombre des plus grands pécheurs, et se traitait comme tel.

Sainte Claire disait à ses religieuses, quand elle recevait d'elles quelque marque de vénération à cause de sa haute sainteté : « O mes sœurs ! si vous me connaissiez, vous m'auriez plutôt en abomination ; loin de valoir ce que vous pensez, je ne suis qu'une indigne créature, la plus pécheresse de toutes. » Elle voulait que son confesseur la traitât comme l'être le plus vil et le plus misérable ; et quand il ne le faisait pas, elle le quittait et en cherchait un qui la tint pour la dernière du monde.

Saint Philippe de Néri avouait ingénument qu'il était le plus grand de tous les pécheurs ; chaque jour prosterné devant Dieu, il lui adressait cette prière : « Seigneur, mon Dieu, défiez-vous de moi aujourd'hui, car si vous ne me gardez vous-même, je vous trahirai, et je commettrai toute sorte d'iniquités ! »

Saint Bernard pensait à tout moment que la terre allait s'entr'ouvrir sous ses pas pour l'engloutir, et suppliait le Seigneur de ne pas punir à cause de lui les contrées où il passait.

Saint Ignace de Loyola demandait à Dieu qu'après sa mort son corps fût exposé aux oiseaux de proie et aux bêtes féroces.

Saint Charles Borromée avait ordonné, par son testament, que sa dépouille mortelle serait placée dans l'endroit de l'église le plus fréquenté, « afin d'être continuellement foulé aux pieds, et d'obtenir une prière de tous les passants. » Mais Dieu en disposa autrement : son tombeau fut bientôt orné d'or et de pierreries, et devint un pèlerinage très fréquenté où s'opérèrent d'innombrables miracles, qui portèrent son nom jusqu'aux extrémités du monde.

Un des plus grands et des plus saints évêques de Langres, Sébastien Zamet, mort en 1653, dont le corps repose à l'église cathédrale de cette ville, fit les mêmes dispositions testamentaires, et pour les mêmes raisons. Ses dernières volontés furent mises à exécution.

Le bienheureux Benoît-Joseph Labre aimait les humiliations jusqu'à la folie, et avait horreur de tout ce qui pouvait lui attirer l'estime des hommes. En voici plusieurs exemples :

Un jour, comme il sortait du confessionnal, les personnes qui attendaient leur tour s'avancèrent aussitôt vers le prêtre qui y siégeait, et lui dirent presque à haute voix : « Oh ! mon père, quel saint vous venez de confesser ! C'est un autre Alexis par son détachement ; c'est un Louis de Gonzague par sa pureté. » Benoît, qui se retirait lentement, entendit les premières de ces paroles ; il précipita

aussitôt le pas comme si la foudre eût éclaté à ses côtés, et jamais plus il ne reparut à ce tribunal ; il affectait même, toutes les fois, de passer par la nef opposée. Du reste, il en agissait toujours de la sorte avec ses confesseurs ; il les quittait aussitôt qu'il s'en croyait estimé.

Un jour, qu'il allait en pèlerinage, il fut chargé par un prêtre de Rome de remettre une lettre à la supérieure d'un monastère voisin de la route. L'abbé écrivait à la religieuse : « Je vous envoie le *saint* dont je vous ai parlé, afin que vous ayez la consolation de le voir. » Benoît fit exactement la commission. La supérieure ne pouvait se rassasier de le considérer : elle avertit ses compagnes, qui vinrent une à une au parloir pour le voir et l'entendre, ce qui commençait de contrarier grandement son humilité ; se voyant honoré, il devint taciturne. L'une des sœurs, à la vue de ses haillons, laissa échapper cette parole : « Pauvre malheureux ! » — « Malheureux, dit Benoît, ceux-là seulement qui ont perdu Dieu pour l'éternité !... » L'abbesse s'agenouilla pour lui demander sa bénédiction ; mais le modeste jeune homme, poussé à bout, sortit brusquement, et lorsque, de retour à Rome, le prêtre lui demanda la réponse à sa lettre, il répondit : « Je ne suis pas repassé par ce couvent, parce qu'on a semblé avoir quelque estime de votre pauvre et misérable serviteur. »

Dans le neuvième séjour que Benoît Labre fit au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, l'abbé Valery le décida, mais avec grande peine, à accepter un petit réduit chez de pieux époux. Ces braves gens se réjouirent de donner l'hospitalité à un saint. Connaissant sa profonde humilité, ils lui préparèrent dans le bas une chambre obscure, meublée comme la petite cellule que la Sunamite réservait au prophète Elisée, d'un lit, d'une pauvre table, et d'une chaise de paille. Benoît la trouva somptueuse, et ne consentit à l'habiter que lorsqu'ils lui eurent affirmé qu'elle était la plus mauvaise de la maison. « C'est beaucoup trop, dit-il, pour un pauvre de mon espèce. » Les premières nuits, il exigea qu'on fermât la porte à clef ; il désirait, par humilité, être traité comme un étranger suspect. « Vous ne me connaissez pas, disait-il, il est bon que vous preniez vos précautions. » Il habita ce taudis pendant les trois derniers jours qu'il fut à Lorette ; mais pas un seul soir il n'y entra sans en avoir reçu de ses hôtes l'invitation formelle ; il se tenait en attendant sur la porte, le chapeau bas, le havresac sur l'épaule, jusqu'à ce qu'on l'eût aperçu. Il eût craint de faire un acte d'indépendance en agissant comme s'il eût payé. Souvent les maîtres de la maison, livrés à leurs occupations, et ne le voyant pas, le laissaient dans cette attitude plusieurs heures. S'ils lui en faisaient des excuses, le saint répondait : « Oh ! ce n'est rien, je ne suis pas pressé. » Il ne s'asseyait jamais à table sans en avoir reçu l'ordre, désirant pratiquer en toutes choses une dépendance absolue. Au premier repas qu'il prit dans cette maison, il

arut vivement affligé de voir la table couverte d'une nappe neuve, d'un pain entier, et d'un plat réparé exprès pour lui ; il fallut, pour le contenter, lui servir les jours suivants des restes, et ne lui offrir que du linge usé. Lorsqu'on le laissait seul, il ne prenait presque aucune nourriture ; aussi veillait-on à ce que toujours il y eût quelqu'un là pour le forcer à manger. Quoiqu'on affectât de le traiter avec pitié, il trouvait toujours qu'on l'entourait d'attentions excessives. « C'est trop pour un pauvre, disait-il souvent en se lamentant, vous oubliez que je suis un misérable. » On lui offrit un jour un plat un peu mieux apprêté ; il le repoussa en disant : « Ceci est trop fin et trop recherché pour un homme comme moi. »

Nous pourrions produire ici, si l'espace nous le permettait, une multitude d'autres faits semblables et non moins frappants, qui prouvent que les Saints avaient admirablement mettre en pratique cette maxime de l'auteur de *l'Imitation*, si étrange en apparence, si révoltante pour la nature, et cependant si pleine de sagesse et si féconde en fruits de bénédiction : « Aimez à être ignoré et à être regardé comme rien : *Ama nesciri, et pro nihilo reputari.* » Mais contentons-nous de faire une simple réflexion :

Si nous comparons nos pensées et notre conduite relativement au sujet qui nous occupe, à celles des Saints, n'avons-nous pas lieu de rester confondus ? D'une part, quelle recherche et quelle estime de nous-mêmes ! quel orgueil ! De l'autre, au contraire, quel abaissement continuel, quelle humilité profonde, quel anéantissement !... Et cependant ne sommes-nous pas mille fois plus pécheurs !... Mon Dieu ! mon Dieu ! aidez-nous à nous bien connaître, et à dompter notre orgueil !

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques.

CONTEMPORAINS

LE CARDINAL MORLOT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

I

François-Nicolas-Madeleine Morlot, vicaire général de Dijon, évêque d'Orléans, archevêque de Tours et de Paris, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine du titre des saints Nérée et Achillée, grand aumônier de France, primicier du chapitre impérial de Saint-Denis, membre du conseil privé de l'Empire et du conseil de régence, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, naquit à Langres, le 28 décembre 1793, dans l'arrière-boutique d'un petit commerçant.

La naissance d'un enfant, qui devait passer, de

l'humilité de sa condition, à l'éclat de toutes les grandeurs, ne put éveiller l'attention de la ville natale. Siège d'un évêché, cité ecclésiastique, Langres avait vu s'abattre, sur ses églises et sur ses demeures, tous les emportements sacrilèges et sanguinaires de la Terreur. Depuis six ans, l'évêque avait pris le chemin de l'exil ; les prêtres étaient cachés ou dispersés ; les vexations, les injustices continuaient et augmentaient tous les jours. On avait enfermé, dans la manufacture de l'hôpital, trente-sept des plus honnêtes citoyens ; dans les prisons, nombre de prêtres des campagnes ; l'un d'eux, l'abbé Blanchard, de Saint-Etienne de Langres, c'est-à-dire le premier martyr de cette révolution, venait de verser son sang sur l'échafaud. Les membres des quatre communautés religieuses avaient été d'abord expulsés de leurs maisons respectives, répartis dans différentes habitations, puis menacés d'un internement collectif. On dressait la liste des derniers suspects, qui chaque jour se présentaient à la municipalité : cette cérémonie était le noviciat de la prison, qui n'était guère elle-même que la salle d'attente de la guillotine (1). Mais Dieu, qui, du haut du ciel, se moque des fureurs de l'impiété, réservait des jours meilleurs à son Église, et préparait au troupeau désolé de nouveaux pasteurs. François-Nicolas devait être du nombre de ces élus de Dieu.

Le père de l'enfant exerçait une profession annexée de la boulangerie. Lorsque son fils devint évêque d'Orléans, un enfant d'Orléans occupait le siège de Langres. Le souvenir des professions paternelles fit dire plaisamment que les Orléanais avaient donné aux Langrois un boulanger ; et que les Langrois, bons compères, avaient offert, en retour, aux Orléanais, un pâtissier.

Le pâtissier Morlot avait deux ou trois fils. Ce qui les distinguait, ce n'était pas la supériorité du talent, mais l'attrait d'une certaine régularité physique, un tempérament de douceur affectueuse et de prudence timide : tout cela assaisonné de la grâce de Dieu, relevé de fidélité à cette grâce, devait produire, dans le futur évêque, ce mélange de modération et de mesure, vertu précieuse en tout temps, plus précieuse dans ces temps incertains, où il est si difficile d'obtenir justice, si facile, au contraire, de rallumer la persécution. Sa condition obscure offrirait d'ailleurs un autre enseignement : « C'est de rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que le clergé, sorti en majeure partie des entrailles du peuple, en connaît les besoins comme il en exprime les vrais sentiments ; que son cœur bat à l'unisson des classes laborieuses, dont les mâles habitudes se prolongent dans son sein ; qu'avant d'être appelé à soulager la souffrance, il l'a vue de près, souvent même partagée, et que, loin de former une caste à part dans le reste de la na-

(1) *Journal d'une Visilandine pendant la Terreur*, p. 77 et passim.

tion, il s'identifie, par son origine, avec ce qu'il y a de plus vital dans la société, à laquelle il rend en lumières et en dévouement ce qu'il reçoit d'elle en probité et en force (1). »

Le jeune Morlot appartenait donc à des parents chrétiens qui avaient à cœur de donner à leurs enfants, plus encore par leur conduite que par leurs paroles, une bonne éducation. D'une physionomie pleine d'attraits, l'enfant montrait, dès ses plus jeunes années, un goût prononcé pour la piété : se souciant peu des jeux bruyants, qui ont tant de charmes pour le jeune âge, il aimait à représenter, chez ses parents, les cérémonies du culte ; de temps en temps, il réunissait quelques enfants du voisinage, dans un oratoire improvisé répétant ce qu'il avait vu faire à l'office, s'essayant à de petites prédications. Modèle de soumission envers ses parents, exact aux réunions de la paroisse, il attira, par son recueillement précoce, la bienveillante attention de l'abbé Baudot, curé de la cathédrale, vicaire général, administrateur du diocèse.

Ces heureux commencements ne se démentirent pas, lorsque Morlot suivit les cours du collège. Déjà sévère dans le choix de ses amis, il n'admettait comme tels que les jeunes gens en qui il remarquait les qualités du cœur et de l'esprit. Au terme de ses humanités, il reçut la tonsure, et, sans négliger le travail des classes, il fut plus assidu que jamais au service de l'autel.

A cette époque, les élèves du collège et du séminaire, retenus dans leurs pensions respectives, ne se réunissaient qu'en classe. Un jour de promenade, par une abondante neige, séminaristes et collégiens se rencontrèrent. Quelques boulets, lancés, de part et d'autre, amenèrent une action générale. Le lendemain, le professeur de rhétorique — c'était l'abbé Bélouet, homme d'un mérite supérieur — donnait, à ses élèves, en devoir poétique, la bataille de la veille. Pégase, mis en réquisition, bien qu'il ne s'agît que d'une mêlée d'infanterie, ne garda pas rancune. De là naquit la *Pitoyade*, ainsi nommée d'un certain Pitois, l'Achille malheureux de cette comique *Iliade*. Or, voici ce que dit la *Pitoyade* du jeune Morlot : le portrait est délicat, il peignait déjà l'homme :

Et toi qui fais flotter, dans les fêtes brillantes,
D'un élégant surplis les ailes ondoyantes,
Doux et gentil Morlot, de Saint-Mammès l'honneur,
Qui viens, à pas comptés, répandre dans le chœur
De l'encensoir d'argent l'odorante fumée,
Tu combats en dépit de ta mère alarmée.
Tu blesses au talon l'élégant Vaucouleurs,
Dont le teint de la rose imite les couleurs.

Après avoir achevé ses études littéraires au collège de Langres, François-Nicolas entra au séminaire de Dijon. Par le fait, il ne quittait point son diocèse d'origine. Le concordat de 1801 ayant réuni l'ancien diocèse de Langres au nouveau diocèse de

Dijon, c'est dans cette ville que le futur archevêque devait se rendre, pour suivre les cours de théologie. Jamais vocation ne fut plus clairement indiquée, ni suivie avec plus de fidélité. Morlot était une vraie nature de prêtre. Le sacerdoce répondait si bien aux qualités de cette âme, qu'elle en avait l'esprit avant même d'en recevoir le caractère. Ce qui le distingua, comme étudiant, ce fut un jugement droit et un tact plein de finesse. Quelques troubles dans la santé, certain mal de tête assez persistant, ne lui permettaient pas toujours d'apprendre ses leçons et l'empêchèrent constamment d'atteindre au succès. La piété, du reste, rachetait le défaut de science. D'une exactitude scrupuleuse dans les moindres choses, le jeune clerc s'attachait à chacune comme si elle eût été la seule, et les embrassait toutes avec une égale fidélité. Nul ne s'appliquait davantage à étendre, à tout l'extérieur de la vie, l'ordre qu'il savait mettre dans sa conscience. Cette régularité exemplaire n'avait, au surplus, rien de contraint ni d'affecté ; elle était l'expression naturelle d'une âme qui aimait le devoir sans retour sur elle-même. Comme saint Basile, le jeune Morlot ne cherchait pas à paraître le meilleur, mais à l'être : *Non optimus videri, sed esse studebat* (1).

Au sortir du séminaire, François-Nicolas n'avait pas l'âge requis par les canons pour la prêtrise. En attendant, le supérieur, l'abbé Antoine, désigna l'abbé Morlot pour être le précepteur du fils unique de M. Legoux, marquis de Saint-Seine. Ce marquis était le fils du dernier premier président du parlement de Bourgogne, le digne survivant d'une de ces familles de magistrature que l'Europe enviait à la France. Dans les loisirs du préceptorat, l'abbé Morlot put compléter ses études littéraires et théologiques. Dans l'intimité de cette pieuse famille, il put mieux encore se former à tous les bons usages. « On l'a dit, et ce n'est pas moi qui réclamerai contre cette parole, il serait difficile de décider qui, du maître ou de l'élève, a le plus profité de relations si voisines des liens de l'amitié et si près de leur ressembler. C'est là, en effet, que M. Morlot sut promptement acquérir ce tact exquis, ce sentiment élevé des convenances, ces habitudes de bonne compagnie qui l'ont fait distinguer de si bonne heure et qui devinrent dès lors l'un des traits les plus remarquables de sa physionomie (2). »

Ordonné prêtre en 1820, sa piété, ses mœurs douces et affables, sa connaissance du monde le firent choisir par ses supérieurs pour vicaire de la cathédrale de Dijon. Une rare modestie, un jugement sain, une parole juste avec élégance firent de lui tout de suite un vicaire hors ligne. On admirait ses catéchismes, on courait à ses prônes ; toute la ville assiégeait son confessionnal. Aussi n'y eut-il qu'une longue acclamation, lorsqu'à peine arrivé à

(1) Freppel, *Oraison funèbre du cardinal Morlot*, p. 12.

(1) *Oraison funèbre de saint Basile*, n° 60.

(2) Th. Foisset, *le Cardinal Morlot*, p. 8.

Dijon, Mgr Raillon éleva l'abbé Morlot, du rang de simple vicaire de paroisse, aux fonctions de vicaire général. C'était le commencement de 1830.

II

Dans cette dignité, éminente et difficile pour son âge, l'abbé Morlot sut ne pas se démentir. Simple avec dignité, gravesansroideur, il avait cette bienveillance qui bannit la crainte sans provoquer la familiarité. On se sentait à la fois attiré par tant de douceur, et contenu par le respect qu'inspirait une si grande sévérité de conduite. Les affaires les plus délicates ne le trouvaient pas au-dessous de sa tâche : il mettait à les traiter cette droiture de caractère et cette rectitude de jugement qui lui faisaient chercher en toutes choses la ligne du devoir. Alors déjà, sa porte, comme son cœur, était ouverte à quiconque venait demander un avis ou exposer un besoin ; mais, bien qu'il se prodiguât sans réserve, il ne se laissait pas envahir. Maître de lui-même et de son temps, il remplissait à l'heure voulue les obligations de sa charge, et ne permettait à aucune d'empiéter sur l'autre. Il avait d'ailleurs cette rare aptitude de se mouvoir avec une égale aisance au milieu des occupations les plus diverses, sans que la durée pût lasser sa patience ni l'interruption troubler son calme. Et si l'on trouvait toujours en lui l'homme du devoir, c'est qu'il était resté prêtre fidèle à toutes ses obligations d'état.

Dieu cependant allait mettre à l'épreuve le jeune grand vicaire. En 1831, Mgr Raillon fut appelé à l'archevêché d'Aix, et un chanoine de cette métropole, l'abbé Rey, fut désigné par le gouvernement pour lui succéder à Dijon. Mgr Rey était, avec Mgr d'Humières, le premier choix de Louis-Philippe, ou plutôt, constitutionnellement parlant, de ses ministres. Le gouvernement du roi-citoyen, né entre deux barricades, au mépris flagrant de tous les droits, n'était en bonne odeur, ni près de l'Europe politique ni près de l'Église. Les ministres, en pourvoyant aux premiers sièges, auraient dû, au moins, se commander quelque prudence ; mais ces vainqueurs, grisés par l'odeur de la poudre, égarés d'ailleurs par des préjugés peu chrétiens, crurent qu'ils pourraient traiter du gouvernement des âmes comme ils avaient traité du gouvernement de la France. *Inde Rey.*

Cette présentation leur valut un magnifique succès... de ridicule. Les plus vives protestations s'élevèrent de partout contre l'abbé Rey. Des juges superficiels n'ont voulu voir là que des répugnances politiques ; ils se sont mépris. La vérité est que l'*Avenir*, publié par Lamennais, si peu suspect de préoccupations dynastiques, fut, de tous les journaux, le plus ardent à dénoncer la présentation du nouvel élu.

L'abbé Morlot n'était pas né pour la guerre. Il se trouva, sans le vouloir, dans une situation qu'il n'avait ni créée, ni provoquée, ni cherchée. Un con-

seiller de la cour d'appel, le vénérable M. Foisset, témoin oculaire, frère d'un prêtre, bien placé pour tout voir, et assez désintéressé pour tout apprécier, va nous dire comment se conduisit, dans une circonstance si délicate, le sage abbé Morlot.

« Placé par le chapitre à la tête du diocèse de Dijon pendant la vacance du siège, M. Morlot pouvait-il rester indifférent à une répulsion aussi éclatante, aussi unanime ? Les accusateurs articulaient des faits, probablement exagérés, et le chapitre de Dijon n'avait malheureusement aucun moyen d'en vérifier l'exactitude. M. Morlot consulta individuellement un très grand nombre d'évêques : sur leur avis à tous, il fut résolu que le Souverain Pontife serait supplié de surseoir à la préconisation de M. Rey, jusqu'à ce que, au moyen d'une enquête canonique, la vérité eût éclairé les faits mis à la charge de l'évêque nommé. Cependant les conseils demandés et attendus avaient pris du temps, en sorte que, sur ces entrefaites, l'ambassadeur de France à Rome s'étant montré pressant, M. Rey devint évêque de Dijon.

» Il se produisit alors un fait sans exemple et qui, ce semble, justifie assez la démarche secrète du clergé de Dijon auprès du Saint-Siège : Mgr Rey ne put décider un seul des évêques de France à prendre une part quelconque à son sacre. Il fallut qu'un indult spécial du Pape autorisât à le sacrer un prélat espagnol réfugié, avec dispense du canon qui prescrit le concours de trois évêques pour conférer la consécration épiscopale. Évidemment donc, il y avait là autre chose que le prétendu reproche fait à Mgr Rey d'être l'élu de Louis-Philippe. Louis-Philippe a fait bien d'autres choix épiscopaux : lequel a été l'objet d'une pareille abstention de l'épiscopat ? Mgr Raillon, apparemment, ne faisait point d'opposition à la monarchie de 1830 ; pourquoi n'a-t-il pas voulu sacrer son successeur au siège de Dijon ? Ce refus est-il assez éloquent ?

» L'administration de Mgr Rey fut plus éloquente encore. On a imprimé que M. Morlot lui avait dénié son concours. Cela est inexact. Ce concours ne fut pas demandé. Loin de là, un manifeste du nouvel évêque, imprimé à Aix avant qu'il eût paru dans son diocèse, excluait M. Morlot de toute participation à l'administration diocésaine. Celui-ci n'eut donc point à donner sa démission. Ce fut avec beaucoup de peine que M. Chaper, alors préfet de la Côte-d'Or, obtint de Mgr Rey la nomination de l'ex-grand vicaire à un canonicat qui se trouvait vacant.

» Le rapprochement que M. Chaper s'était promis de cette nomination ne put s'accomplir. En effet, Mgr Rey témoigna hautement qu'il avait eu la main forcée en cette occurrence, et M. Morlot demeura dans la situation la plus délicate où se puisse trouver un prêtre : ses fonctions de chanoine le retenaient à Dijon dans un contact journalier avec son évêque, et cet évêque le traitait ouvertement en ennemi. J'atteste, pour en avoir été personnellement

témoin, que l'attitude de M. Morlot, dans cette situation en quelque sorte contre nature, et qui se prolongea durant cinq années, fut de tout point irréprochable (1). »

On a accusé, toutefois, l'abbé Morlot d'avoir publié, dans les journaux, une censure des actes de l'évêque Rey. L'eût-il réellement fait, ce pourrait être un acte irrégulier qui trouverait sa justification dans la nécessité qui le commande et la raison qui l'approuve. Il ne serait d'ailleurs pas difficile de trouver, dans notre droit civil ecclésiastique, le motif d'une telle conduite. En principe de droit canon, c'est à l'évêque, sous sa responsabilité devant Dieu, qu'il appartient de gouverner ses prêtres, de diriger les établissements ecclésiastiques, de confirmer et d'enseigner les fidèles. Si l'évêque abuse de son autorité et manque gravement à son devoir, il y a certainement, dans le droit de l'Eglise, moyen de le punir. De plus, d'après le concordat de 1801, le gouvernement de l'évêque s'exerce, en certaines circonstances, moyennant une condition qui en suspend l'effet : l'agrément de l'autorité civile. L'autorité civile n'a, en général, ni honneur ni profit à refuser cet agrément. Cependant puisqu'elle doit approuver ou rejeter, il est naturel qu'elle s'informe, et si l'information par enquête prudente est au moins convenable, il est licite à l'opinion ecclésiastique ou laïque, de se prononcer, même dans les journaux. Je ne cherche point si cela est bien ou mal, je constate seulement qu'il en est ainsi.

Cette casuistique subtile n'est point nécessaire pour justifier l'abbé Morlot. Ce prêtre, en aucun temps et pour aucun motif, n'a été de tempérament à écrire dans un journal ; il est *a priori*, quoi qu'en dise le *Dictionnaire des contemporains*, absolument impossible qu'il ait donné, dans les feuilles publiques, une censure de l'évêque. « J'affirme, dit encore M. Foisset, qu'il a été complètement étranger aux articles qui parurent alors, soit dans le *Spectateur de Dijon*, soit dans le *Journal de la Côte-d'Or*, soit dans la *Gazette de Bourgogne*, soit enfin dans l'*Ami de la Religion*, articles dont les auteurs, tous absolument laïques, me sont parfaitement connus. Je constate de plus que ces feuilles appartenaient aux nuances politiques les plus différentes, et que ni le *Spectateur* ni le *Journal de la Côte-d'Or* n'étaient suspects de légitimisme. » (Op. cit.)

Nous n'éprouvons, certes, aucun plaisir à rappeler ces choses, mais il faut bien réfuter la calomnie ; on doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts que la vérité. Or, la vérité est que l'administration du pauvre évêque fut plus mal inspirée que nous ne saurions dire. Le prélat s'était persuadé que la lettre envoyée à Rome par le clergé dijonnais avait été dictée par un sentiment d'hostilité contre sa personne. Il était donc arrivé dans le diocèse avec un cortège de prêtres étrangers, la plupart compromis dans leur pays natal, et fit si bien,

ou plutôt si mal, qu'au bout de cinq ans d'épiscopat, le Souverain Pontife et le roi des Français s'accordèrent pour lui demander sa démission.

Il n'est même point vrai que l'abbé Morlot ait été l'âme des démarches qui amenèrent, en 1838, ce triste, mais nécessaire dénouement. Cette démission forcée fut due, pour une grande part, à l'influence du grand orateur catholique, le comte de Montalembert. Montalembert n'avait alors aucune relation avec l'abbé Morlot.

Ce fut précisément par sa réserve à toute épreuve, par sa modération constante, que l'autorité morale de l'abbé Morlot grandit au milieu de cette désolante crise. Lorsque Rey tomba du pouvoir, si l'abbé Morlot, toujours semblable à lui-même, refusa, par une discrète modestie, de redevenir vicaire capitulaire, on peut dire qu'il jouit néanmoins, dans son diocèse adoptif, d'une incomparable situation.

Chanoine honoraire dès 1825, titulaire en 1833, l'abbé Morlot s'était vu, dans ces conjonctures, appelé à Langres, par Mgr Matthieu, qui le pressait d'accepter les fonctions de grand-vicaire. A Dijon, l'abbé Morlot était le lien entre l'Eglise et la société, entre le monde et la religion, qu'il savait rendre aimable, et personne n'était plus consulté que lui. On aimait à lui confier ses peines, ses joies, ses affaires. Que de fois, après une journée fatigante, on fut le trouver à une heure avancée de la nuit, et toujours il recevait avec un sourire plein de bonté et vous écoutait avec cet intérêt qui vient du cœur. L'abbé Morlot dut donc refuser le poste qui lui était offert dans sa ville natale : il était enchaîné, disait-il, par la reconnaissance qu'il devait à une si pieuse et si unanime confiance.

Ce fut pendant son canonicat qu'il reçut le témoignage le plus flatteur de la confiance qu'il avait inspirée par ses vertus et par ses rares qualités. Dans une circonstance difficile, où les esprits étaient divisés et où il était à craindre que cette division ne produisît de regrettables résultats, on recourut à son arbitrage, et il eut la satisfaction de rapprocher les esprits. Deux fois, il mérita, par sa haute sagesse, les félicitations du Saint-Père (1).

Cependant le diocèse de Dijon recevait de la Providence un nouvel évêque bien fait pour cicatriser les blessures. Mgr Rivet s'empressa de donner à M. Morlot toute sa confiance ; en retour, il obtint son amitié, qu'il garda jusqu'à la fin. Mais l'esprit de gouvernement, dont l'abbé Morlot était doué à un si haut point et dont il venait de donner des preuves si éclatantes l'appelait trop manifestement à l'épiscopat, pour que Dijon, désormais, pût le conserver longtemps. Dès le 10 mars 1839, à la demande et sur la démission de Mgr de Beauregard, il était nommé évêque d'Orléans.

(A suivre.)

(1) J. Cornandet, le *Cardinal Morlot* dans la *Revue du mouvement catholique*, t. 1^{er}, p. 532.

Actes officiels du Saint-Siège.

DÉCRET

Cause romaine ou boulonnaise de la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre, confesseur, sur la question de savoir « s'il conste de miracles, et quels ils sont, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit. »

Dans tout le cours de sa vie, le bienheureux Joseph Labre s'étudia constamment à imiter le Seigneur Jésus-Christ, qui, tout en étant riche, se fit tellement pauvre et humble qu'il n'avait pas où reposer sa tête, et qu'il voulut s'anéantir lui-même jusqu'à la mort de la croix. Quoiqu'il fût issu d'une famille très honorable, considérant tous les biens terrestres comme choses méprisables, il se couvrait de vêtements déchirés et de haillons ; il acceptait pour nourriture tout ce qui lui était offert, et pour boisson il prenait celle que les animaux vont demander aux fontaines ; pendant le jour, les églises ou l'amphithéâtre Flavien lui offraient un asile, et les portiques et les terrains vagues de la ville l'abritaient pendant la nuit. Cependant, tout en asservissant son corps, il donnait aux fidèles l'exemple de toutes les vertus, et, plongé dans une contemplation assidue, il dirigeait tellement son âme vers Dieu que sa conversation était dans les cieux, où il aspirait à établir sa demeure. Par suite de cette manière de vivre il devint un objet de mépris pour le monde, et, convert des opprobres des mondains, il rendit son très pur esprit en union avec le Christ crucifié. Mais de même que Dieu le Père ressuscitant d'entre les morts son fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, l'ayant élevé au ciel, le mit à sa droite, ainsi Dieu lui donna le pouvoir de faire des miracles, d'accomplir des prodiges en son nom, de telle façon que le bienheureux Benoît-Joseph, élevé grâce à sa puissance au-dessus des astres, devint, par l'éclat des prodiges, glorieux parmi les hommes. Le Saint-Siège apostolique, après avoir, par le ministère de la Congrégation des Saints Rites, examiné et vérifié ces prodiges, dès que l'enquête sur les vertus du saint a été terminée, les honneurs des autels ont été décrétés et accordés à Benoît-Joseph, par Notre Très Saint Seigneur Pie, Pontife suprême.

A peine, dans la Basilique Vaticane, le voile qui couvrait l'image du bienheureux Benoît-Joseph Labre a-t-il été écarté, et à peine cette image est-elle apparue, nimbée de l'auréole des saints, que de nouveaux et nombreux prodiges ont été accomplis par le Dieu tout-puissant, afin d'apprendre aux hommes que ce serviteur du Christ s'était élevé au faite de la gloire dans l'Eglise triomphante, et afin de le faire plus honorer par les mortels dans l'Eglise militante, à cette époque surtout si mauvaise, où les hommes, méprisant les trésors célestes qu'ils n'ont pas devant les yeux, se proposent comme unique fin les richesses et les plaisirs illusoire de ce siècle, et

nsent toutes leurs forces à les acquérir. Parmi ces prodiges, les deux plus remarquables furent choisis et soumis à l'examen de la Congrégation des Saints Rites. Le premier examen eut lieu dans une séance anté-préparatoire qui eut lieu le neuvième jour des kalendes de juin 1870, sous la présidence du Révérendissime cardinal Constantin Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré Collège et Rapporteur de la Cause. Il fut procédé à un second examen dans une réunion préparatoire, au palais du Vatican, le neuvième jour des kalendes de mai 1872. Enfin, le troisième examen eut lieu le treizième jour des kalendes de décembre de l'année courante, dans les comices généraux réunis au Vatican, en présence de Notre Très Saint Seigneur Pie IX, Pontife suprême. Dans ces comices, le Révérendissime cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la cause, ayant mis aux voix la question de savoir « si les miracles étaient constants dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, » chacun des Révérendissimes Cardinaux et Pères consultants donna son avis. Ensuite le Saint-Père, pesant sérieusement ce qu'il avait entendu, ne voulut pas sur-le-champ formuler son opinion, et il invita l'assistance à faire comme lui de ferventes prières pour demander au Saint-Esprit lumière et conseil.

Enfin, il décida de renvoyer le prononcé du jugement définitif à la fête, qu'on célèbre en ce jour, de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, lequel pour avoir défendu la liberté de l'Eglise, reçut de la main du Seigneur la couronne du martyr. Après avoir donc offert la Sainte Hostie, dans la chapelle privée du palais pontifical du Vatican, le Saint-Père entra dans la salle des grandes cérémonies et s'assit sur son trône : puis, ayant fait venir près de lui le révérendissime cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la cause, le R. P. Laurentio Salvati, coadjuteur du promoteur de la Foi, et moi, secrétaire, soussigné, et ceux-ci étant debout, il déclara solennellement :

« Qu'il constait de deux miracles de second ordre, à savoir : le premier, la guérison instantanée et complète de Thérèse Massetti, malade d'un cancer squirreux à la mamelle gauche, et l'autre, la guérison instantanée et parfaite de Marie-Aloyse de l'Immaculée-Conception, religieuse professe au vénérable monastère du Divin-Amour de Montefiascone, malade d'un cancer ulcère de l'estomac. »

Le Saint-Père a ordonné de faire promulguer ce décret et de l'insérer dans les Actes de la Congrégation des Saints Rites, le quatrième jour des kalendes de janvier 1873.

CONSTANTIN,

Evêque d'Ostie et de Velletri, cardinal Patrizi,
préfet de la S. Congrèg. des SS. Rit.

Place † du sceau.

DOMINIQUE BARTOLINI,
Secrétaire de la Congrèg. des S. R.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

SERVITEURS DE L'ÉGLISE. — NOMINATION. TRAITEMENT

M. le préfet du Doubs a adressé, le 21 novembre, la circulaire suivante à MM. les maires du département :

« L'administration est fréquemment saisie de difficultés auxquelles donne lieu le service d'église (sonneurs, chantres, etc.), et ces difficultés sont le résultat de conflits ou désaccords entre les communes et les fabriques.

« Ces difficultés seraient évitées si les fabriques et les autorités municipales restaient, en cette matière, dans les limites de leurs attributions respectives.

» Aux termes de l'ordonnance du 12 janvier 1825, c'est au curé ou desservant qu'il appartient de nommer les chantres, sonneurs et sacristains, et au conseil de fabrique est réservé le droit de régler leur traitement.

» La dépense que constitue le traitement de ces serviteurs d'église est une de celles que le décret du 30 décembre 1809 met à la charge des fabriques. Elle doit conséquemment figurer dans le budget annuel de ces établissements.

» Les conseils municipaux doivent dès lors s'abstenir de voter le paiement direct d'aucune somme pour service d'église, et, par suite, aucune convention ne doit intervenir, concernant ce service, entre les autorités municipales et les personnes qui en sont ou en doivent être chargées.

» Si le budget d'une fabrique, dûment réglé par l'autorité diocésaine, se balance en déficit, le décret précité du 30 décembre 1809 et la loi du 18 juillet 1837 imposent à la commune l'obligation d'y pourvoir sur ses propres ressources, en votant au profit de la fabrique la subvention nécessaire pour élever les recettes au niveau des dépenses.

» Je vous prie de donner connaissance de la présente circulaire aux conseils municipaux et aux présidents de fabrique, et de veiller à ce qu'on se conforme exactement aux dispositions qu'elle renferme. »

Dans l'ancien droit français, les serviteurs de l'église étaient ordinairement nommés par la fabrique ou les marguilliers, et placés sous leur surveillance. Ainsi, divers règlements approuvés de 1717, 1739, 1747, portent que les bedeaux, suisses et autres serviteurs de l'église devaient être choisis et congédiés par l'assemblée ordinaire du bureau, et par les marguilliers, dans les endroits où il n'y avait pas de bureau ordinaire, ou par l'assemblée des habitants.

Les marguilliers en charge étaient tenus de veiller à ce que ces employés s'acquittassent de leurs fonctions avec exactitude, à ce qu'ils portassent honneur et respect aux curés et marguilliers en charge et autres ecclésiastiques, et à toutes sortes

de personnes sans exception ; qu'il fussent attachés à leurs devoirs et fonctions durant les offices. Au cas où ils manquaient à remplir leur devoir, se conduisaient avec irrévérence ou donnaient lieu à quelque plainte légitime, il devait y être statué dans l'assemblée ordinaire, soit par le retranchement d'une partie de leur rétribution pour un temps, soit en leur ôtant aussi leur robe ou habit de suisse pour quelque temps, soit en le leur ôtant pour toujours. (Règlements de 1737, de 1739, de 1747, de 1749.)

Les chantres, maîtres des enfants de chœur et enfants de chœur étaient aussi choisis et révoqués par le bureau ordinaire.

L'organiste était aussi choisi par le bureau ordinaire, ou par les marguilliers ou par les assemblées de paroisses.

Enfin il en était de même du sonneur et du fossoyeur.

Cependant il y avait quelques paroisses où le droit de nomination et de révocation appartenait au curé. Enfin, pour les chantres, le curé avait, en certaines paroisses, le droit de les nommer, mais après avoir fait examiner dans une assemblée des officiers du chœur s'ils étaient capables. Les marguilliers pouvaient assister à cette assemblée.

L'organisation actuelle des conseils de fabrique ne permettrait plus l'application de ce droit.

L'article 33 du décret du 30 décembre 1809 avait accordé aux marguilliers la nomination et la révocation de l'organiste, des sonneurs, bedeaux, suisses et autres serviteurs de l'église. Cette disposition offrait, dans les paroisses de campagne surtout, les plus grands inconvénients. Le bureau des marguilliers ne s'y réunit pas avec toute l'exactitude désirable ; de plus, le curé, obligé, soit de recourir aux marguilliers pour faire nommer les serviteurs de l'église, soit d'insister près d'eux pour obtenir la révocation des employés qui ne remplissent pas convenablement leur mission, est placé dans un état de dépendance fâcheux. Lui seul est en rapport avec les employés ; il leur donne des ordres, il les surveille dans l'exercice de leurs fonctions. S'ils ne sont pas placés sous sa dépendance absolue, auront-ils envers lui le respect et l'obéissance qu'ils lui doivent ? Ne chercheront-ils pas à capter la bienveillance des marguilliers pour opposer leur autorité à celle du curé, et n'en sortira-t-il pas des conflits fâcheux pour la paix de la paroisse ?

Ces inconvénients parurent assez graves pour qu'en 1825 on modifiât la loi. L'ordonnance royale du 12 janvier 1825 décida, dans son article 7, que, dans les communes rurales, la nomination et la révocation des chantres, sonneurs et sacristains, serait faite par le curé, desservant ou vicaire.

La réforme n'est pas assez complète. Les inconvénients qui se produisent dans les campagnes existent aussi, quoique à un moindre degré dans les villes. De plus, la distinction des villes et des campagnes est difficile à faire, et elle n'a aucun fondement solide dans la loi. Les circulaires ministérielles du

17 août 1813 et du 7 avril 1818 décident qu'on doit considérer comme paroisse rurale toute agglomération d'habitants qui n'atteint pas deux mille âmes, et comme ville tout groupe de population de deux mille âmes et au-dessus. Mais ces circulaires, rendues d'ailleurs pour d'autres objets, n'expriment qu'une opinion contestable, et elles ne sauraient lier les tribunaux.

Il faut donc, jusqu'à solution nouvelle, considérer la distinction des villes et des villages comme une question de fait qui doit être résolue d'après les circonstances, et dans laquelle le chiffre de la population est un des éléments de la décision, sans être le seul. (Lettre du ministre des cultes à Mgr l'évêque de Perpignan, en date du 6 août 1849.)

Les termes comparés du décret du 30 décembre 1809 et de l'ordonnance de 1825 font naître une autre difficulté. Les deux articles ne mentionnent pas dans les mêmes termes les employés et serviteurs de l'église : le décret de 1809 parle du bedeau et du suisse ; l'ordonnance de 1825 n'en parle pas. Auraient-ils été, par hasard, laissés avec intention à la nomination du bureau des marguilliers, et le droit du curé serait-il restreint aux chantres, sonneurs et sacristains ?

Cette opinion nous paraît inadmissible. Les bedeaux et les suisses sont des serviteurs de l'église au même titre que les autres ; il n'y a aucune raison de faire entre eux des distinctions. L'ordonnance de 1825 n'en parle pas, parce que ordinairement il n'y en a pas dans les paroisses rurales qui sont peu importantes ; mais s'il était jugé nécessaire, par le conseil de fabrique, d'en établir, leur nomination et leur révocation appartiendraient au curé seul.

Nous en dirons autant de l'organiste.

La nomination et la révocation des enfants de chœur appartiennent au curé dans les villes et dans les campagnes.

Dans les villes, en général, les nominations sont faites d'un commun accord entre le curé et les marguilliers. Le curé présente, le bureau des marguilliers nomme. S'ils ne pouvaient pas s'entendre, on recourrait au conseil de fabrique qui terminerait le différend. (Décis. du ministre des cultes du 25 janvier 1812.)

Si les marguilliers nommaient un serviteur de l'église sans avoir demandé et reçu les propositions du curé, la loi serait voilée, et le curé se plaindrait soit au conseil de fabrique, qui pourrait en prévenir les marguilliers, soit au ministre des cultes, qui pourrait les révoquer. La nomination serait nulle et devrait être recommencée.

Si, de son côté, le curé faisait la nomination, elle serait également nulle, et le bureau des marguilliers serait en droit de se plaindre soit à l'évêque, soit au ministre des cultes.

Le débat pourrait-il être porté devant les tribunaux ordinaires ? La question s'est présentée récemment dans la paroisse Saint-Ferdinand des Ternes, à

Paris, en des circonstances qu'il est bon de rappeler. Le curé de la paroisse avait nommé seul, de son autorité privée, le bedeau et la blanchisseuse du linge de l'église.

Le conseil de fabrique traduisit aussitôt le curé devant le juge du référé, qui lui fit défense d'empiéter sur les attributions du conseil de fabrique.

Le curé interjeta appel de la sentence devant la Cour d'appel qui, par arrêt du 17 novembre 1868, décida que cette question n'était pas du ressort des tribunaux civils :

« La Cour,

» Considérant qu'aux termes de l'article 80 du décret du 30 décembre 1809, la compétence des tribunaux ordinaires ne s'applique qu'à ce qui concerne les droits de propriété ou le recouvrement des revenus de la fabrique ; que l'énonciation limitative dudit article et l'ensemble des autres dispositions du décret démontrent que les difficultés relatives à la nomination ou au service des bedeaux ou autres serviteurs, au blanchissage et à l'exécution des fondations, sont des questions d'ordre et de police intérieure dont la solution appartient, soit par la nature même des faits, soit par les dispositions du décret, à l'autorité diocésaine ou à l'autorité administrative ; que les tribunaux civils, incompétents pour en connaître au principal, le sont également pour statuer au provisoire ;

» La Cour met l'ordonnance dont est appel au néant, décharge l'appelant des dispositions contre lui prononcées, et condamne l'intimé aux dépens. »

La fabrique ne voulut pas se tenir pour battue. Elle se pourvut, contre l'arrêt de la Cour d'appel, devant la Cour de cassation. La chambre des requêtes admit le pourvoi par arrêt du 27 juillet 1869, et le renvoya devant la chambre civile, qui le rejeta par arrêt du 13 juillet 1871. Voici cet arrêt :

« La Cour,

» Sur le premier moyen ; attendu que si le décret du 30 décembre 1809, concernant les fabriques, dispose par son article 80 que toutes les contestations relatives à la propriété des biens, et toutes poursuites à fin de recouvrement des revenus seront portées devant les juges ordinaires, cette disposition est inapplicable dans la cause ;

» Que d'une part, en effet, l'action formée par la fabrique contre le curé se fonde sur ce que, contrairement à tout droit, il aurait choisi une nouvelle blanchisseuse et un nouveau bedeau, et sur ce qu'il n'afficherait pas régulièrement dans la sacristie l'extrait prescrit du service des fondations ; que, d'autre part, elle tend à ce qu'il lui soit fait défense d'employer au service du blanchissage de l'église la blanchisseuse et le bedeau nommés par lui seul, et à ce qu'il soit tenu de faire afficher dans la sacristie le tableau des fondations ; que, dans les termes où elle est conçue, une pareille demande n'implique ni contestation sur la propriété des biens, ni

poursuites à fin de recouvrement des revenus ; que les seules difficultés qu'elle soulève sont uniquement relatives à des conflits d'attributions et de pouvoir, concernant la nomination et le service des employés, ainsi que l'exécution des fondations ; qu'en décidant, en conséquence, qu'elles constituaient des questions d'ordre et de police intérieure dont la solution appartient à l'autorité diocésaine ou à l'autorité administrative, l'arrêt attaqué n'a point contrevenu aux textes de loi invoqués par le pourvoi ;

» Sur le troisième moyen ; attendu que la compétence du juge des référés repose sur le même principe que celle des tribunaux ordinaires ; que, dans le cas, ou à raison de la matière, la connaissance de la cause appartient, comme dans l'espèce, à l'autorité administrative, leur incompétence est aussi absolue sur la provisoire que sur le principal et au fond ; qu'en le décidant ainsi, l'arrêt attaqué a fait une exacte application des lois de la matière ; rejette... »

Que les organistes, sacristains, bedeaux, suisses et employés de l'église soient nommés par le curé ou par le bureau des marguilliers, leur traitement est à la charge du conseil de fabrique, et si les ressources de la fabrique sont insuffisantes, cette dépense se trouve à la charge de la commune.

Pour les fabriques des églises cathédrales, la loi a gardé le silence. L'ancien droit accordait aux évêques des droits de réglementation très étendus. Le nouveau droit les a implicitement conservés. Un arrêté du gouvernement, du 9 floréal an XI (29 avril 1803), les autorisait à faire des règlements pour les fabriques de toutes les églises du diocèse. Ce décret a disparu pour les paroisses devant le décret du 30 décembre 1809 ; il a été maintenu pour les cathédrales par l'article 104 du même décret, qui est conçu en ces termes : « Les fabriques des églises métropolitaines et cathédrales continueront à être composées et administrées conformément aux règlements épiscopaux réglés par nous. »

Le règlement de l'évêque fera donc loi, et, s'il n'en a pas été rendu, on appliquerait les usages du diocèse, qui seront considérés comme implicitement confirmés par le silence gardé par l'évêque sur ce point.

Arm. RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

V

Le rationalisme est la grande erreur des temps modernes ; erreur immense, qui contient dans son vaste sein toutes les autres, lesquelles en découlent d'une manière plus ou moins directe, et ne sont guère autre chose que le rationalisme lui-même

appliqué à tel ou tel point particulier. Nous avons donc dû l'étudier tout d'abord lui-même, et c'est ce que nous avons fait sommairement dans les articles précédents. Nous avons démontré, et par les faits, et par le raisonnement, son impuissance, son incapacité, pour la direction intellectuelle, religieuse et morale de l'humanité. Le rationalisme, ou la raison humaine laissée à elle-même, en dehors de la révélation ou en révolte contre elle, est tombé toujours dans des erreurs lamentables, radicales et honteuses. Il n'a par lui-même la vérité sur aucune grande question ; il ne peut donc la donner. Et, en second lieu, nous l'avons vu dans l'article précédent, eût-il la vérité, il ne pourrait la communiquer d'une manière efficace. C'est donc un crime à lui de travailler à détruire le Christianisme, et à se substituer à cette religion divine et salutaire qui, depuis dix-huit siècles, nourrit l'humanité de vérités solides et substantielles, à la fois simples et élevées, sublimes et populaires. Avant de prétendre la remplacer, il faudrait avoir autre chose à mettre à sa place que les vieilles erreurs enseignées autrefois par les philosophes païens, le panthéisme et le matérialisme ; car c'est à cela qu'est arrivé, en fin de compte, nous l'avons vu, le rationalisme contemporain. C'était bien la peine de faire tant de fracas, pour nous servir de nouveau ces vieilleries.

Parmi les vérités chrétiennes, il en est une qui a le privilège en ce moment d'exciter surtout sa haine et ses colères : c'est le miracle. Tout ce qui touche au surnaturel l'irrite et souvent le met en fureur ; il sent d'instinct que là est pour lui l'ennemi. Il y a même nombre de personnes qui ne paraissent pas hostiles au Christianisme et qui pensent, dans leur sagesse, qu'au XIX^e siècle, en plein soleil de la civilisation, il faut laisser cette question du miracle. C'est là une grave erreur, et une erreur dangereuse. La grande démonstration catholique, à la fois rigoureuse et simple, solide et populaire, à la portée de tous les esprits, c'est la preuve par le miracle, et toute autre preuve s'y rattache de quelque manière.

En effet, démontrer une vérité, c'est l'amener sous les yeux de l'esprit à un état d'évidence qu'elle n'a pas pour lui par elle-même, en la mettant en contact avec une autre vérité connue d'ailleurs ; c'est la faire sortir, pour ainsi parler, de cette dernière, dont elle emprunte ainsi la lumière et la splendeur. Dès lors, il va de soi que la vérité qui démontre doit contenir de quelque manière la vérité à démontrer, en ce sens au moins qu'elle ait avec elle une relation certaine, car si elle lui est étrangère, il est manifeste qu'elle ne pourra conduire à elle l'intelligence. Cela posé, la raison, la nécessité du miracle va toute seule. Le Christianisme, en effet, doit être démontré comme religion surnaturelle ou divine, comme n'étant pas le produit des forces créées, des forces humaines. Donc, tout moyen de preuve du Christianisme doit contenir, de quelque manière, un élément surnaturel,

un élément divin. Mais, d'un autre côté, il doit contenir un élément naturel que l'intelligence puisse saisir directement et immédiatement ; car, comme elle n'a pas la vue directe et immédiate du surnaturel, elle ne peut l'atteindre que médiatement, par des signes révélateurs. Tel est le miracle.

Cette expression de *signe* que j'emploie ici est l'expression même consacrée par les saintes Ecritures pour désigner les faits révélateurs de l'action surnaturelle de Dieu ; et c'est, en effet, l'expression propre et philosophique, car le surnaturel, ne pouvant être atteint directement par l'homme, a besoin de se *signifier* dans un signe de lui-même, qui est le miracle. Quand Jésus-Christ veut se manifester au monde, il fait un signe révélateur : *Hoc fecit initium signorum Jesus... et manifestavit gloriam suam* (1) ; *hoc iterum secundum signum fecit Jesus* (2). Le peuple lui demande des signes : *quod signum ostendit nobis* (3). Il fait des signes, et dès lors on croit en lui : *Crediderunt in nomine ejus videntes signa ejus quæ faciebat* (4). Ce sont les signes qu'il fait qui jettent l'inquiétude dans l'âme de ses ennemis : *Quid facimus quia hic homo multa signa facit* (5). Sa vie publique tout entière se passe à faire des signes ; sa mort elle-même est un signe (6) ; lui-même il est un signe : *Positus est hic in signum* (7). Il meurt et laisse à ses apôtres deux choses : sa religion divine et les signes qui la prouvent, et le monde est changé. La nécessité du signe ou du miracle est donc manifeste. Achéons de nous en faire une idée bien juste : c'est le but de cet article.

Il y a dans la création comme trois mondes : le monde physique, le monde intellectuel et le monde moral. Or, le miracle peut se concevoir et a été, de fait, réalisé dans ces trois mondes. Chacun d'eux, en effet, a été le théâtre d'action de forces qui lui sont propres. Ces forces ont leurs effets déterminés, qu'elles produisent par elles-mêmes et d'après certaines lois, et elles sont aussi comme la vie régulière et naturelle de ces mondes. Si donc il peut y avoir, et si l'homme peut constater dans ces trois ordres de choses des effets qui surpassent leurs forces naturelles, il faudra nécessairement conclure qu'ils ont été produits par des forces supérieures à celles de ces mondes. Si, de plus, l'homme peut constater que la cause de ces effets est la force divine elle-même, il faudra encore nécessairement conclure qu'il y a eu de la part de Dieu action surnaturelle, c'est-à-dire supérieure à la nature. Et c'est là proprement le miracle : miracle dans l'ordre physique, tel, par exemple, que la guérison de l'avengle-né, dans l'Evangile ; miracle dans l'ordre

intellectuel, connu sous le nom particulier de prophétie ; miracle dans l'ordre moral, comme la conversion du monde païen au Christianisme.

On le voit donc, le miracle n'est pas du tout restreint à l'ordre matériel ; toutefois, on réserve habituellement cette appellation aux faits merveilleux de cet ordre. Le monde physique est le monde le plus accessible à l'homme, celui qui est le plus à la portée de tous les esprits et qui les frappe davantage ; aussi c'est dans ce monde que Dieu, qui proportionne toujours son action à la nature des êtres pour lesquels il agit, et imprime ainsi à toutes ses œuvres un caractère de haute rationalité ; c'est dans ce monde physique, dis-je, que Dieu a fait éclater davantage les signes révélateurs de la divinité du Christianisme, afin de la mettre ainsi à la portée de toutes les intelligences. C'est pour cela que ces signes revendiquent pour eux d'une manière spéciale, et comme par excellence, le nom de miracle.

Toute preuve de la révélation ou de la divinité du Christianisme doit, nous l'avons dit, contenir un double élément : un élément naturel, qui puisse être atteint directement et immédiatement par l'homme ; et un élément surnaturel, en ce sens au moins qu'il accuse une cause surnaturelle. Le miracle, dans l'ordre physique, doit donc avoir ce double élément. Il sera donc d'abord un fait du monde sensible et matériel. Mais un fait habituel et ordinaire, un fait naturel, ne peut être un signe révélateur, attendu qu'il ne prouve que l'action habituelle de la Divinité dans le monde. Il devra donc être un fait qui accuse une cause surnaturelle, et, par conséquent, il devra être lui-même un fait hors de l'ordre naturel, attendu qu'un fait naturel ne prouve qu'une cause naturelle. Mais il ne peut l'être que de deux manières : ou bien parce qu'il est tel qu'il surpasse les forces ou causes physiques et ne puisse être produit par elles, ou bien parce qu'il est contraire aux lois qui les régissent.

Et de tout ce que nous venons de dire découle ainsi pour nous la véritable définition du miracle de l'ordre matériel. Il est *un fait sensible et divin dans sa cause, qui surpasse les forces du monde physique ou déroge à ses lois*. Cette définition demande à être bien comprise.

Et d'abord, que le miracle doive être produit par une cause divine, qu'il doive avoir Dieu pour auteur, pour cause principale, cela découle de sa raison d'être. Il existe en effet et il est donné comme signe, comme preuve d'une révélation, d'une religion divine, d'une religion qui vient de Dieu ; il doit donc contenir lui-même un élément divin, venir de Dieu. Si l'on suppose qu'il vienne uniquement d'une cause finie, et que Dieu n'y soit pour rien, il est manifeste qu'il ne prouverait aucunement que la religion vient de lui ; il ne pourrait être le signe, la preuve d'une religion divine. Et c'est pour cela que nous avons dit précédemment qu'il devait contenir deux éléments : un élément naturel, saisi, connu immédiatement par l'esprit,

(1) Joan., II, 11.

(2) Joan., IV, 54.

(3) Joan., II, 18.

(4) Joan., II, 23.

(5) Joan., XI, 47.

(6) Matth., XII, 39, 40.

(7) Luc., II, 34.

et qui est le fait sensible, physique ; puis un élément divin ou surnaturel, qui est la cause même du miracle, l'action de Dieu qui le produit.

Il n'est pas moins évident qu'il doit être supérieur aux forces du monde physique, y compris, bien entendu, celles de l'homme, et qu'il ne peut être produit par elles, et cela pour la raison même qui vient d'être donnée. S'il peut être l'effet des forces créées, il n'est pas un miracle, il ne vient pas de Dieu, ou du moins on ne le sait pas ; et dès lors il ne peut être un signe doctrinal, une preuve de la Révélation. Ce caractère est essentiel à tout miracle, et sans lui il ne saurait exister. Aussi est-il évident, dans les faits miraculeux de Jésus-Christ et des apôtres. La résurrection d'un mort, la multiplication des pains, la guérison instantanée, et par un mot, d'un paralytique ou d'un aveugle, le fait de Jésus-Christ marchant sur les eaux, son ascension dans les airs, ce sont là, sans aucun doute, des phénomènes supérieurs aux forces du monde physique et de la nature humaine, et qui ne peuvent être produits par elles. Je ne dis pas que l'on puisse toujours constater ce caractère dans tout fait qui se présente comme miraculeux ; mais je dis que le miracle n'existe et n'est certain que lorsque ce caractère existe et qu'il est certain lui-même.

Nous avons ajouté un autre élément du miracle : c'est qu'il déroge aux lois du monde physique.

Mais, d'abord, cet élément est-il nécessaire, est-il essentiel ? Non, sans aucun doute, et un miracle peut parfaitement exister sans lui, si surtout on entend par dérogation une opposition aux lois physiques. Il y a plus, la grande partie des faits miraculeux, bien que supérieurs aux forces de la nature, ne sont pas opposés à ses lois. Aucune guérison miraculeuse, par exemple, n'y est opposée. Un aveugle est guéri, ou, en d'autres termes, son œil, qui avait une organisation vicieuse, en reçoit une régulière, et il voit ; il n'y a rien là qui soit contraire aux lois du monde physique. Un paralytique marche, parce que ses nerfs, ses muscles ont été raffermis ; il n'y a rien là non plus qui soit opposé aux lois de la nature. Il est donc certain que cette opposition n'est pas essentielle au miracle, et qu'il peut très bien exister sans elle.

Mais cette opposition existe-t-elle quelquefois ? Y a-t-il des faits miraculeux qui aient ce caractère d'être contraires à quelque loi du monde physique ? Examinons. Plusieurs ne parlent pas sur cette question avec la clarté, la précision et la justesse désirables.

Il nous paraît d'abord certain qu'on doit admettre qu'il y a des miracles qui sont non seulement des phénomènes supérieurs aux forces de la nature physique, mais des dérogations à ses lois, au moins en ce sens qu'elles en sont des suspensions particulières, des exceptions. Par exemple, Jésus-Christ entre, comme nous le savons par l'Évangile, dans un appartement dont les portes sont parfaitement fermées ; n'y a-t-il pas là une exception à la loi d'im-

pénétrabilité des corps, une suspension particulière de cette loi ? Cela est manifeste. Et, dans le sacrement eucharistique, n'y a-t-il pas des exceptions, des suspensions, et partant des dérogations apportées aux lois physiques ? Qui oserait le nier ? Il y a donc des faits miraculeux qui sont des exceptions, des suspensions particulières des lois du monde physique, et, en ce sens, des dérogations à ces lois.

Mais y a-t-il enfin dans ces faits de véritables oppositions, des oppositions proprement dites à ces lois ? On ne saurait en douter. L'entrée de Jésus-Christ dans un appartement dont les portes restent fermées, *januis clausis*, est directement contraire à la loi d'im-pénétrabilité des corps. La réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sans apparence aucune, et l'apparence du pain sans réalité, sont des faits opposés aux lois qui régissent la nature physique.

Il faut donc rejeter toutes les nouveautés qui tendent à détruire la saine notion du miracle. Nous reviendrons, du reste, sur cette question dans l'article suivant.

L'abbé DESORGES.

La dissolution de l'anglicanisme.

(Suite.)

III

Mais le grand, le puissant adversaire de l'anglicanisme, c'est l'Église catholique ; cette Église humainement parlant si faible, si violemment et si persévèrement persécutée en Angleterre, c'est elle qui menace de donner au protestantisme anglais sa sépulture naturelle, l'oubli des hommes et la vengeance de l'histoire.

Le gage le plus certain que nous puissions avoir que Dieu veut accorder une grâce, c'est qu'il inspire à l'Église de lui en faire la demande. Telle est, en effet, la puissance de la prière, que, par elle, Dieu devient notre serviteur, s'étant engagé à nous donner ce que nous lui demandons avec des dispositions convenables. Or, depuis cinquante ans, la conversion de l'Angleterre a fait l'objet de ferventes supplications. Des protestants, affligés de leur isolement, ont demandé à Dieu de les remettre en communion avec le reste du monde. Des évêques en France, en Italie et en Espagne, ont recommandé à leurs ouailles de prier pour l'Angleterre. Notre-Dame de Boulogne s'est élevée comme par enchantement, et du haut de son dôme, elle tend une main maternelle à l'ange qui garde Saint-Paul de Londres. Le sceptre d'or est tendu vers la Grande-Bretagne : c'est un grand motif d'espérance.

Un autre motif se prend de l'état actuel de l'Angleterre. Nous avons parlé déjà de l'inertie de son Église officielle, de la multiplication des sectes, des progrès du rationalisme. Un tel état de délabrement

doctrinal entraîne l'abandon ou du moins la négligence grave du ministère pastoral. Le peuple, abandonné à lui-même, tombe dans l'indifférence et le matérialisme. Sa chute en masse dans de pareilles misères a toujours les plus tristes contre-coups. Quand tous les ordres d'une nation, clergé, noblesse, classes industrielles agissent sous l'influence des mêmes règles de conduite, se jugent par les mêmes principes, voient d'un même point de vue leurs prérogatives et leurs droits, alors la puissance et la majesté d'un peuple brillent dans toute leur puissance. L'Angleterre ne manque-t-elle pas de cette union ? Chaque classe y vit isolée, appelant la prospérité des autres sa ruine. Entre l'aristocratie et les classes pauvres règne une froideur inconnue dans les temps catholiques ; frénésies du chartisme et du socialisme travaillent activement à y substituer la haine. Le clergé de l'Eglise établie est loin de posséder auprès du peuple la considération et l'influence nécessaires pour contenir les passions de la multitude. Des inimitiés ardentes séparent les ministres des différentes communions. Dans un tel état de discorde, il n'y a de remède que dans l'unité, et il n'y a, pour les âmes, d'unité possible que l'unité catholique. On est généralement porté à se défier d'un remède vanté comme une panacée universelle. Cependant si la maladie n'a qu'un principe et tous ses symptômes qu'un caractère, évidemment il n'y a qu'un remède. Et si les considérations les plus hautes en démontrent la nécessité ; si, outre son utilité reconnue, il se recommande par son excellence propre et indépendante des besoins ; si enfin le mouvement du siècle en fait mieux apprécier l'importance, la justice et la vérité, certainement on ne saurait hésiter à réfléchir au moins sur la possibilité d'en faire usage. Or, il n'y a aucune influence qui puisse, aussi aisément que la religion, arriver jusqu'aux causes secrètes du mal, et les neutraliser aussi efficacement ; il n'y a donc rien qui puisse, aussi aisément que l'unité religieuse, pénétrer jusqu'au principe des divisions, et les guérir en rapprochant les parties séparées. C'est un second motif d'espérance.

Un troisième motif est fourni par l'état affligeant de l'Etablissement. Nous avons parlé du désarroi de ses doctrines et de la négligence comme de la stérilité de son ministère. En admettant que, sous ces deux rapports, essentiels dans une Eglise, l'anglicanisme laisse peu à désirer, il lui resterait encore, comme société spirituelle, de terribles désavantages. Parmi les esprits élevés qui, jusqu'à ce jour, lui sont restés fidèles, il s'est formé un sentiment général et très vif de mécontentement. Ce n'est pas un blâme, jeté sur tel ou tel article, ni une erreur condamnée dans telle ou telle pratique : ici l'absence de la pensée catholique, là, quelque superfluité protestante. C'est un dégoût absolu, c'est l'accablement du bûcheron chargé de ramée ; il ne se plaint en particulier d'aucune des branches qui composent son fardau ; c'est le faix entier qui le fatigue et l'accable. La dépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat ; le

clergé, sans une part convenable dans le choix des évêques ; les évêques dépouillés de l'autorité nécessaire pour gouverner réellement ; l'impuissance de l'Eglise à faire usage des censures, l'abolition de toute autorité canonique dans la hiérarchie ; l'esprit protestant des trente-neuf articles en général, et, en certains points, leur insupportable opposition avec la doctrine catholique ; la discipline éternée, les sacrements et la liturgie tombés en oubli ; l'extinction des vocations monastiques et le mépris des observances de l'ascétisme ; l'absence de crainte, de mystère, de tendresse, de respect, de dévotion, et de tous ces sentiments qu'on peut appeler plus spécialement catholiques : voilà les griefs contre lesquels s'élève un concert de plaintes. Leur redressement entraînerait des changements si radicaux dans l'anglicanisme, que cela équivaldrait à un renversement. Il est impossible, d'ailleurs, que ceux qui sentent ainsi la pauvreté de l'Etablissement n'entrent pas dans la sphère d'attraction de l'unité et n'aspirent pas à s'unir au vrai centre dans un étroit embrassement.

Au sentiment intime de ses misères s'ajoute, contre l'anglicanisme, le sentiment pénible de l'isolement. L'Eglise anglaise, autrefois gloire de la chrétienté, cette Eglise où Bède enseigna et qui produisit Boniface, est aujourd'hui solitaire au milieu des nations. Comme elle a souffert sous le coup des passions humaines ! Comme on l'a resserrée dans ses murs, cette reine des îles, qui jadis avait dans ses domaines un continent, et ses évêques pour hôtes et visiteurs ! Mais à quoi bon ce retour vers le passé ? Ce qui a été fait est, dit-on, matière historique, ce qui veut dire que ce n'est qu'un vain texte d'opinion. En ce cas, arrêtons-nous au présent. Le résultat est assez clair : la chrétienté a été bouleversée, et, dans ce bouleversement, l'Angleterre religieuse a été condamnée à la solitude. L'Anglais, à cause de sa foi nationale, a perdu les sympathies du monde. Le pouvoir, il est vrai, en le séparant de la grande fraternité chrétienne, n'a rien négligé pour l'empêcher de sentir la séparation. Sauf la liberté, l'anglicanisme possède tous les biens. On a fait pleuvoir sur lui pouvoir, richesses, honneurs, influence, considération ; on voulait lui créer un enivrement de tous les instants ; c'était Rasselas dans la vallée heureuse, ou Renault dans les jardins d'Armide. A quoi n'avait-on pas pourvu ? Mais il est écrit de notre premier père, placé dans des circonstances plus heureuses, qu'il ne trouva point d'aide et que ses yeux formèrent un désir. Et ce besoin, la docilité des bêtes et la beauté des oiseaux ne pouvaient le satisfaire : quelque chose lui manquait, même dans le paradis. Ainsi la pauvre Eglise d'Angleterre, qui certes n'est pas dans le paradis, a senti le mal affreux de la solitude. En dépit des princes et des autres enfants des hommes, elle se tourne vers tous les horizons ; elle interroge le ciel, elle demande à tous les échos une voix qui lui crie : « En avant vers la chrétienté ! »

Ainsi, la solitude, la captivité, la discorde, constituent un état de souffrance qui doit rapprocher l'Angleterre de l'Eglise. Mais pourquoi discuter plus longtemps les chances de rapprochement ? L'union est rétablie. L'Angleterre appartient à l'Eglise catholique. Pie IX, en y rétablissant la hiérarchie, a fait à ce pays l'honneur de l'agréger à son royaume spirituel. En principe, il n'y a plus de schisme, il ne reste que des schismatiques. C'est désormais à la piété des fidèles et au zèle des apôtres à presser l'heure de la grande nouvelle : « Londres est maintenant catholique ! »

Nous augurons cette pénible conquête, d'abord de l'impuissance de l'anglicanisme à en retarder le cours. On sait quel tumulte accueillit le rétablissement de la hiérarchie. On eût dit que, par un hardi coup de main, la Grande-Bretagne venait de tomber au pouvoir d'un Nabuchodonosor. Les Chambres s'agitaient, forgaient des chaînes législatives et les montraient avec une menaçante colère. Exeter-Hall voyait se réunir les meetings, et sur les hustings retentissaient les plus farouches provocations. Dans les rues, les démonstrations sacrilèges se faisaient en processions. On y entendit le Pape avec le Grand-Turc, des religieuses et des prêtres échangeant d'ignobles propos. On brûlait le Souverain-Pontife en effigie. Et tout cela, parce que le Saint-Siège, usant d'un incontestable droit, venait de donner à des vicaires apostoliques le titre d'évêques... Si l'anglicanisme n'a pas autre chose à répondre aux bulles pontificales, l'anglicanisme, dira tout homme de sens, est vaincu sans rémission.

Mais la grande cause de sa défaite, c'est l'irrésistible puissance de l'Eglise.

Autrefois, on pouvait impudemment calomnier les catholiques. Désormais, pour inspirer à leurs compatriotes l'amour de la religion, les catholiques anglais n'ont qu'à la présenter embellie de tous ses charmes divins, majestueuse dans le temple, fervente à l'autel, pure et sublime dans la chaire, maîtresse des mœurs et de la discipline dans les séminaires, chrétienne et pieuse dans les écoles, austère et mortifiée dans les cloîtres, édifiante dans les confréries ; chez le noble, généreuse et zélée ; exemplaire chez l'homme du monde ; résignée et humble chez le pauvre ; libre dans l'opulence, contente et régulière dans la détresse ; chez le jeune homme, chaste et aimable ; vénérable et sainte chez le vieillard ; partout relevant les institutions catholiques, semant sous ses pas le contentement et la paix, bénissante et bénie. Les catholiques anglais ne manqueront pas à ce devoir. Ce sont des convertis, des néophytes. La conversion suppose des études préalables, des réflexions sérieuses, de grandes angoisses, une victoire de Dieu. Mais la conversion, une fois faite, donne un essor énergique, une activité ferme, un élan plein d'allégresse. Tout entier au bonheur de la foire couvrée, ils travailleront avec un saint zèle, et recevront les bénédictions promises à la douceur et à la charité.

Au-dessus des fidèles il faut voir le clergé. Le clergé catholique, en Angleterre, se compose presque uniquement des vaillants missionnaires qui ont préparé le mouvement de conversion, et des savants docteurs que des études profondes et une vie plus pure ont disposés d'abord à l'abjuration de l'hérésie, ensuite au sacerdoce. Il y a, dans cette circonstance, un grand principe de force. Par une heureuse disposition de la Providence, cette force s'augmente de toutes les ressources du talent. Il aurait pu suffire aux vues du Ciel de ne donner au clergé anglais que les talents et les vertus ordinaires, il a voulu faire plus. Le cardinal Wiseman était savant comme un nouvel Augustin et éloquent comme un Chrysostome. Le P. Newman joint aux mérites de Rollin un remarquable don d'éloquence. Le P. Faber a écrit des traités mystiques de premier ordre et manié la lyre comme saint Grégoire de Nazianze. Le P. Dalgairns excelle dans la biographie des saints et dans la vie spirituelle. Le R. archevêque Manning s'est distingué à tous les titres. C'est un siècle d'or pour les lettres catholiques qui se lève sur l'Angleterre, et la splendeur de ses lumières doit hâter, dans les âmes, les moissons des anges.

Enfin les grands convertisseurs, les Saints, la Vierge, Jésus-Christ ont repris possession de la Grande-Bretagne. Sur cette terre dont ils avaient été exilés trop longtemps, ils possèdent maintenant des sanctuaires. Les prières, le sang du sacrifice, la grâce des communions, voilà la puissance qui s'ajoute à toutes les autres, et les surpasse pour permettre toutes les espérances.

Au reste, en exprimant cet espoir de salut prochain pour l'Angleterre, nous n'entendons pas nous bercer d'illusions. Les passions et les vices feront, sans doute, échouer bien des tentatives de rapprochement. Le grand contradicteur de toute œuvre sainte, le monde avec sa froideur, ses railleries, ses maximes perverses, son faux amour de liberté, suscitera des ennemis. L'adversaire né de tout bien suscitera des divisions et des querelles. Il y aura peut-être un faux zèle, des considérations d'intérêt, des amis compromettants. Et puis, que d'embarras pour rétablir l'Eglise dans un grand pays, la doter de toutes ses institutions. La route sera longue. La terre promise n'est qu'au delà du désert, désert d'après montagnes et de plaines sablonneuses. Là sont les serpents de feu et les rusés séducteurs, les prophètes de malédiction et les géants armés ; les solitudes arides et les sources amères. Là, on éprouve les désappointements, les murmures, les défections. Plus d'une fois peut-être les tables seront jetées à terre et récrits encore. Plus d'un Moïse mourra au sommet du Nébo, embrassant du regard, mais sans espoir de la posséder, la terre de promesse où coulent le lait et le miel. Mais, grâce à Dieu, la manne ne fera point défaut, ni la confiance au Dieu d'Israël ! Et ceux qui auront combattu ne s'en iront pas sans gages de succès et certitude de récompense.

« Le grand Pan est mort ! » disaient les oracles,

à l'avènement du Sauveur. Mais il a tenté souvent, ce Pan défunt, de ressusciter dans les hérésies, les schismes et les révolutions. Le protestantisme avait été un de ses grands efforts de retour à la vie. Aujourd'hui, le protestantisme languit, le nouveau Pan se meurt, et nous pouvons annoncer à tous les échos de la renommée la dissolution, l'inévitable et radicale dissolution de l'anglicanisme.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE SUR-MER (1).

(Suite.)

DÉVASTATIONS DES ANGLAIS ET DES HUGUENOTS. — RESTAURATION, MIRACLES ÉCLATANTS.

L'armée protestante se rua sur l'Église avec une fureur brutale : ce sanctuaire, jusque-là inviolable, fut abandonné par le vainqueur à la discrétion d'une soldatesque insolente, qui y satisfit à la fois son avarice, par le pillage d'une infinité de richesses que l'amour des siècles y avait accumulées ; et son impiété par la mutilation de la statue miraculeuse et la destruction de sa chapelle. Afin d'abolir la mémoire de ce lieu béni, consacré par tant de vœux, honoré de la visite de tant de souverains, illustré par tant de merveilles, Henri VIII éleva sur ses ruines un boulevard, et changea le reste de l'église en un arsenal. « Un magasin de Vulcain, dit un auteur du temps, une sanguinaire officine de Mars remplaça un lieu de si grand abord, sainteté et dévotion, et célèbre par de nombreux et miraculeux prodiges en toute la chrétienté. (Paradin, *Histoire de l'époque.*) La statue de Notre-Dame fut emportée en Angleterre.

Mais le Seigneur, qui tira autrefois des trésors de sa colère un fléau pour châtier le peuple infidèle qui avait enlevé son arche sainte et l'avait conduite sur une terre étrangère, profanée par l'erreur et l'impiété, ne laissa pas impuni le crime que commirent les Anglais en saccageant l'église, et en enlevant l'image de Celle dont l'arche était le symbole. La peste fut le fléau qu'il fit descendre sur le peuple qui avait renié la foi de ses pères. Elle désola la nouvelle colonie anglaise que Henri VIII avait établie à Boulogne ; elle exerça de tels ravages dans la garnison, qu'en moins de cinq semaines il mourut plus de dix mille personnes. Boulogne passait pour le cimetière des Anglais. Tous les soldats qu'on y envoyait devenaient autant de victimes vouées à la mort. A peine étaient-ils arrivés, que la maladie

pestilentielle les attaquait et les conduisait au tombeau. Comme ils se révoltaient pour ne point se rendre en cette ville, on les embarquait enchaînés comme des criminels que l'on envoyait au supplice. Les historiens du temps parlent tous de cette mortalité comme d'un mal extraordinaire, contre lequel on ne pouvait employer ni précautions ni remèdes. Paradin, n'en trouvant aucune cause naturelle, l'attribue à une visible punition du ciel ; il déclare que l'opinion commune était que la sainte Vierge se vengeait d'une nation infidèle qui avait profané son temple et déshonoré son image. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne.*)

Henri, voyant ses finances épuisées par les excessives dépenses qu'il avait dû faire pour la conservation d'une place en faveur de laquelle Dieu semblait se déclarer, se résolut de la quitter. Mais la mort l'ayant jeté devant le tribunal de Celui qui juge les souverains prévaricateurs, ce fut Édouard VI, son fils, qui remit la ville à Henri II, roi de France, par le traité le plus honorable que notre nation ait conclu avec l'Angleterre. François de Montmorency, lieutenant général de la Picardie, en prit possession en 1550, au nom du roi son maître. Henri II, suivi d'une cour nombreuse, fit son entrée dans Boulogne le jour de l'Ascension. Il se transporta d'abord à l'église de Notre-Dame qu'on avait purifiée à la hâte, réconciliée et rendue au culte. Il y rendit de solennelles actions de grâces à la Vierge, patronne de la ville, pour le recouvrement d'une cité et d'un pays dont elle était véritablement la souveraine, depuis l'hommage, par Louis XI du Comté de Boulogne à Notre-Dame. En accomplissement d'un vœu personnel, le roi offrit une magnifique statue, en argent massif, de la Vierge protectrice de ses États. Sur le piédestal était gravée cette inscription : « Henri II, roi très chrétien de France, après avoir retiré Boulogne des mains de l'ennemi, a rétabli la Vierge Marie, Mère de Dieu, dans ses anciens honneurs. »

C'était pour les Boulonnais une grande consolation ; mais un regret se mêlait à leur joie : l'antique statue était toujours en Angleterre. Henri II, voulant achever son œuvre de restauration, la fit restituer entre les mains de La Trémonille, l'un des otages, qui la ramena glorieusement sur le même rivage où le ciel l'avait fait aborder une première fois. L'allégresse du peuple d'Israël, à la vue de l'arche sainte que les Philistins renvoyaient, ne fut pas plus grande que celle des habitants de Boulogne à la vue de cette image vénérée, revenant d'une terre infidèle après sept ans d'exil. Tout le rivage retentit des cris de joie. La population entière accompagna dans une marche triomphale Notre-Dame jusqu'à son sanctuaire, à la haute ville. Le roi fit suspendre devant l'antique statue quatre lampes d'argent, lui fit hommage d'un cœur en or, à l'exemple de ses prédécesseurs, d'une couronne royale, et il fit abattre cent chênes dans la forêt de Boulogne pour la restauration de son église.

Catherine de Médicis, son épouse, tirait en partie

(1) Extrait d'un ouvrage intitulé : *Histoire des pèlerinages*, par M. l'abbé Leroy, qui paraîtra prochainement à la librairie L. Vivès.

son origine de l'illustre maison de Boulogne. A l'exemple de ses aïeux maternels, elle combla de ses largesses leur sanctuaire de prédilection, donna un calice en or, une lampe en argent d'un poids énorme, des ornements complets tissés d'or et d'argent. Les principaux personnages de la cour se piquèrent de libéralité ; Diane de Poitiers fit don d'une riche lampe ; la comtesse d'Harcourt d'un tableau d'argent ; d'Albon-Saint-André, maréchal de France, et de Montmorency, connétable, de lampes ciselées. François de Lorraine, duc de Guise, fit présent aussi d'une lampe du plus grand prix, en actions de grâces de ce que Notre-Dame l'avait miraculeusement guéri d'un coup de lance reçu d'un Anglais, dans une rencontre près de Boulogne. Ces offrandes arrivèrent en si grande quantité pour regarnir le sanctuaire dévasté que, dans l'espace de cinq ans, les richesses de la trésorerie s'élevèrent à la valeur de deux cent mille livres. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, ch. vi.)

Tandis que les puissances de la terre concouraient ainsi à relever la gloire de l'église de Boulogne, le Ciel ménagea un événement qui y mit le comble. Elle s'était vue anciennement honorée d'un siège épiscopal qui, par le malheur des temps, avait été réuni à celui de Thérouanne. Cette capitale de la Morinie ayant été détruite par l'armée victorieuse de Charles-Quint, en 1553, l'évêché de Thérouanne, par un effet de la vicissitude des choses humaines, ou plutôt par une disposition spéciale de la Providence, fut transporté à Boulogne. Cette église recouvra ainsi sa première dignité d'église épiscopale. Elle fut alors honorée par un concours si extraordinaire de peuple, que la ville suffit à peine à loger tous les pèlerins, bien que chaque maison servit d'hôtellerie. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Tout était tranquille et paisible à Boulogne depuis la sortie des Anglais. Le culte de la sainte Vierge y était redevenu florissant. Hélas ! ce calme dura peu. La nacelle de Notre-Dame se trouva bientôt assaillie par une nouvelle tempête. Le vent de l'hérésie, qui ne soufflait plus de la côte septentrionale de l'Angleterre, se leva de l'intérieur de la France, alors livrée aux agitations tumultueuses de l'erreur. Boulogne avait brûlé sur ses places publiques les livres des hérétiques ; les prétendus réformateurs, favorisés par de Morvilliers, nouveau gouverneur de la ville, un de leurs partisans, jetèrent, en 1467, dans la cité des bandes de huguenots qui, à la faveur des ténèbres, enlevèrent la statue miraculeuse, et allèrent la précipiter au fond du puits d'un château, au loin dans la campagne.

Ces hérétiques furibonds traitèrent Boulogne comme une ville prise d'assaut ; il n'est point de violences qu'ils n'exercassent contre les habitants. Mais leur fureur se déchaîna surtout contre la cathédrale. Ils la dépouillèrent de ses statues et de ses tableaux, qui en faisaient la plus sainte décoration, et les brûlèrent en pleine rue, en poussant des

huées. Ils abattirent les autels, démolirent les fonts baptismaux, le jubé où était sculptée la Passion du Sauveur, brisèrent les tombeaux et en dispersèrent les cendres, enlevèrent les cloches, l'horloge, les marbres, les plombs, et mirent le feu à l'édifice, afin d'avoir le cruel plaisir de voir dévorer par les flammes ce qu'ils ne pouvaient emporter. Il fallait du sang pour assouvir leur rage ; ils consommèrent leurs sacrilèges par le meurtre des prêtres restés en ville pour l'administration des sacrements. (Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, ch. viii).

Le gouvernement, informé des violences commises dans Boulogne par Morvilliers et sa horde impie, le chassa de la ville ainsi que les huguenots. Leurs dévastations et leurs exactions de tout genre avaient duré six mois. Enfin les bons citoyens respirèrent. On restaura la toiture de la cathédrale, en partie consumée par l'incendie, les voûtes à moitié effondrées en certains endroits ; on remplaça dans l'enceinte appropriée un mobilier nouveau. Mais la statue miraculeuse, qu'était-elle devenue ? Personne ne le savait. Plusieurs années se passèrent dans d'inutiles recherches. En 1588, un laboureur de Bellebrune, Jacques de Wismes, étant à l'armée, entendit, pendant une veillée militaire, un vétéran, appartenant à la religion réformée, dire dans le récit de ses exploits qu'il avait assisté au pillage et au sac de la cathédrale de Boulogne ; qu'en vain il avait, avec ses compagnons d'armes, essayé de brûler et de briser la statue de la Vierge ; que, ne pouvant en venir à bout, ils l'avaient finalement jetée au fond d'un puits. Cette révélation inattendue donna sans doute l'idée à la dame catholique du château d'Houvault, dont le mari avait été l'un des chefs des bandes calvinistes, de faire sonder le fond de son puits. Quelle ne fut pas sa surprise et sa joie d'y retrouver la statue de Notre-Dame de Boulogne. Elle se hâta de porter dans une des salles du vieux manoir cette statue, qui était intacte et n'avait nullement souffert de son long séjour dans l'eau. Chaque jour elle allait l'y vénérer.

Jean de Frohart, gentilhomme protestant, avait pris une part active aux guerres de religion ; mais, converti au catholicisme dans sa vieillesse, il vivait retiré dans son château d'Houvalut. Quelquefois, il recevait la visite d'un de ses parents, qui s'était fait construire un ermitage dans la forêt de Desvrenne. Le solitaire, aussi distingué par ses vertus que par sa naissance, édifiait le vieux guerrier, qui lui fit un jour cette confidence mystérieuse : « Seriez-vous heureux, frère Vespasien, de mettre dans votre humble chapelle de feuillage une précieuse relique que je possède, la statue de Notre-Dame de Boulogne, enlevée autrefois de son autel par mes anciens compagnons d'armes, et jetée par eux dans le puits de mon château, où ma femme l'a retrouvée ? » Vespasien de Fonteygues, c'était le nom de l'ermite, accepta l'offre avec une grande joie, et aussitôt porta l'heureuse nouvelle à Boulogne. Un prêtre, Antoine Gillot, revint avec lui ; ils enlevèrent le

pieux fardeau et le portèrent ensemble jusqu'à la ville, en chantant des hymnes et des cantiques.

L'arrivée de la sainte image fut accueillie par les habitants avec une joie universelle. Déposée chez un ancien mayeur, elle répandait dans sa maison une odeur suave qui embaumait ceux qui s'y rendaient pour déposer à ses pieds leurs hommages. Après une enquête juridique, dans laquelle des témoins déposèrent qu'elle avait le visage un peu endommagé par le coup d'épée d'un Anglais; d'autres, qu'ils l'avaient vue traînée à un corps de garde par les huguenots, qui n'avaient pu parvenir ni à la briser ni à la brûler; d'autres, que c'était bien la statue qu'ils avaient vénérée autrefois, on la réinstalla solennellement dans la cathédrale. Il y avait quarante ans qu'elle en avait été enlevée.

Lorsque Louis XIII vint à Boulogne, en 1620, il se montra digne du nom de roi Très-Christien. Il assista avec une grande dévotion aux matines de Noël, chantées dans la cathédrale, et, le lendemain, il communia avec une piété exemplaire dans la chapelle de Notre-Dame. A la grand'messe, suivant le cérémonial de la cour, il alla seul à l'offrande. Il toucha ensuite, dans le bras de croix de l'église, une quantité de malades atteints des écronelles, en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. » Après avoir exercé sous les yeux de Notre-Dame ce merveilleux privilège des rois de la vieille race, il partit. Louis XIV, à son avènement au trône, se reconnut, par l'hommage d'un cœur d'or, le vassal de la Vierge, comtesse de Boulogne. Il entourra le chœur d'une riche clôture en marbre. Louis XV se rendit à cheval, le long de la côte de Calais, à Boulogne, où il fit son entrée au bruit du canon et aux acclamations du peuple. Reçu à la cathédrale par l'évêque, il alla se prosterner devant la statue de Notre-Dame, et renouveler l'hommage de son vasselage. (Hérouin, *Continuation de l'histoire de Notre-Dame de Boulogne.*)

Jacques II, roi d'Angleterre, ayant voulu rétablir le catholicisme dans ses États, se vit abandonné, par ses sujets, et dut prendre, avec son épouse Marie d'Este, le chemin de l'exil. L'infortunée reine fut reçue, à son débarquement à Calais, par le duc d'Aumont, gouverneur de Boulogne, qui lui offrit cette dernière ville comme résidence. Elle y fit son entrée au bruit des canons du château, escortée par la cavalerie boulonnaise, et fut reçue avec de grands honneurs par la noblesse, la magistrature et le clergé. On la conduisit dans la chapelle de Notre-Dame; l'orgue jouait les airs les plus suaves. Après avoir admiré la richesse de la chapelle, la magnificence de son trésor, que la piété des princes et des grands garnissait de nouveau d'objets précieux, la reine s'agenouilla devant l'image miraculeuse, et lui vena son cher fils, plus tard Jacques III, qui l'accompagnait.

(A suivre.)

Correspondance.

Nous avons eu l'avantage de recevoir plusieurs lettres émanant d'ecclésiastiques, qui toutes, à une seule exception près, nous ont apporté l'expression de sympathies trop précieuses, trop encourageantes, pour que nous y soyons insensibles; nous garderons, néanmoins, pour nous ces témoignages, dont nous remercions cordialement les auteurs. Au milieu de ces lettres nous en avons discerné une, qui nous a été adressée par un laïque, catholique excellent, dont les écrits figurent avec honneur dans plusieurs publications. Nous ne sommes pas autorisé, il est vrai, à révéler ici son nom, mais nous avons obtenu la permission d'insérer sa lettre dans nos colonnes, et nous nous empressons d'en user.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Monseigneur,

Permettez à un humble laïque de vous communiquer les impressions produites sur son esprit par la lecture de la *Semaine du Clergé*.

Cette Revue est appelée, croyons-nous, à produire d'excellents fruits; car elle est propre à fournir à nos prêtres, déjà si recommandables par leur piété et leur zèle pour la sanctification des âmes, les moyens d'acquérir des notions plus complètes pour réfuter les erreurs modernes.

A quiconque veut combattre les folies du siècle, une préparation philosophique, théologique et historique très sérieuse est indispensable; mais comment graviter vers cette préparation, si le Clergé n'est pas initié aux polémiques contemporaines?

Non pas qu'il faille pousser dans l'arène nos dignes curés et vicaires, ce serait une faute; mais il nous semble que tous les curés et vicaires exerceront une action décisive, s'ils parviennent à contredire solidement et sans efforts, et dans leur enseignement de tous les jours, les leçons malsaines qui suintent des mauvais journaux, source à laquelle viennent s'abreuver les masses au XIX^e siècle.

C'est dans la *Semaine du Clergé* que le clergé des paroisses, spécialement de la campagne, qui n'a ni le temps d'étudier beaucoup, ni l'argent pour acheter des bibliothèques, rencontrera un arsenal où les armes sont toutes forgées et déjà éprouvées.

Il est un autre point sur lequel nous osons, Monseigneur, attirer votre attention. Sans vouloir réveiller une polémique qui n'a plus aucune raison d'être, ne pourrait-on pas affirmer qu'un certain esprit particulariste régnait à l'état latent dans le monde laïque au moment du Concile? soit absence de critique historique, soit répugnance à abandonner un courant d'idées dans lequel on avait été élevé et qui semblait favoriser le patriotisme, les fameux quatre articles obtenaient encore des sympathies qui se réveillèrent pendant la célébration du Concile du Vatican. Serait-ce même aller trop loin que d'avancer que quelques membres du Clergé ont ressenti pareilles impressions? Nous ne le pensons pas. Il importerait donc, puisque le gallicanisme a reçu son coup de grâce le 18 juillet 1870, d'en poursuivre la fatale tendance jusque dans les conséquences les plus lointaines, et de

diriger de ce côté l'étude approfondie du droit canon et celle de l'histoire ecclésiastique.

La *Semaine du Clergé* avait donc sa place marquée parmi les publications contemporaines.

Aussi ne doutons-nous pas que les rédacteurs de cette revue ne parviennent à détruire certaines préventions, tristes résultats soit d'un parti pris, soit d'une érudition de seconde main.

Il ne serait pas inutile non plus de reproduire les redressements historiques qui ont pour objet de dégager la grande physionomie de certains papes du moyen âge, véritables héros que l'esprit de secte avait rapetissés à la taille de vulgaires ambitieux.

Il est une autre erreur plus subtile et plus dangereuse que celle que nous venons de signaler : c'est le libéralisme. Son apparence généreuse, sa modération affectée, qui lui ont servi à séduire les imaginations, peuvent encore atteindre les esprits capables des plus nobles aspirations. Les mouvements oratoires y rencontrent d'ailleurs un instrument de succès.

Lacordaire, Montalembert, le P. Gratry, pour ne parler que de la pléiade la plus illustre, ont su faire vibrer la corde la plus sensible auprès des masses. N'y aurait-il pas à craindre que ces chefs d'école eussent laissé, peut-être même dans le Clergé, des enthousiasmes imprudents ? Les souverains Pontifes Grégoire XVI et Pie IX ne manquent jamais, et à plusieurs reprises, de signaler le libéralisme comme la maladie la plus dangereuse du siècle.

N'y a-t-il pas, Monseigneur, dans l'étude de cette erreur, matière aux réflexions les plus opportunes ? On ne peut ignorer que naturalisme, rationalisme et libéralisme forment comme un faisceau qu'il est urgent de rompre. Il n'y a, du reste, qu'à suivre les Encycliques et la constitution *Dei Filius*.

En résumé, Monseigneur, si l'on considère l'idée maîtresse qui a présidé à la création de la *Semaine du Clergé*, la science de ses rédacteurs, leur expérience incontestable, les travaux qu'ils ont accomplis dans le passé, les études solides qu'ils fournissent à la Revue, la variété des sujets qu'ils abordent, enfin et surtout leur inaltérable et filial attachement aux doctrines romaines, on peut prévoir à courte échéance un vrai succès, qui ne sera que la juste récompense de généreux efforts.

Daignez agréer, etc.

Le 28 décembre 1872.

OEUVRE PONTIFICALE DITE DES VIEUX PAPIERS

AU PROFIT DU DENIER DE SAINT-PIERRE

(Honorée d'un bref de Sa Sainteté Pie IX.)

Nos lecteurs connaissent la situation pénible et douloureuse faite par le gouvernement piémontais à l'auguste Chef de l'Eglise ; ils savent aussi que, malgré la détresse du trésor pontifical, il n'en poursuit pas moins son action civilisatrice sur le monde, et ses œuvres de charité sont tellement nombreuses qu'on pourra dire de lui comme de son divin Maître : « Il a passé en faisant le bien. »

Pour subvenir à ses besoins si multipliés, le vénérable Captif du Vatican n'a que les offrandes de ses fidèles enfants, et le produit des œuvres qui lui sont consacrées.

Parmi les pieuses industries que la charité catholique sait créer, il en est une d'un caractère assez original, et qui présente un intérêt tout particulier, celle dite des VIEUX PAPIERS.

L'œuvre pontificale des *Vieux Papiers* a pris naissance, il y aura bientôt quatre ans, dans le diocèse de Langres ; elle est due à la généreuse initiative de M. Charles Menne, qui en est aujourd'hui le directeur. Mgr l'Evêque de Langres l'a approuvée à plusieurs reprises ; un certain nombre de nos archevêques et évêques l'ont encouragée ; enfin Sa Sainteté le Pape Pie IX a daigné lui donner rang parmi les plus grandes œuvres catholiques, en l'honorant d'un Bref, dont nous donnons plus loin la traduction.

L'œuvre des *Vieux Papiers* a donc pour but de venir en aide au Saint-Père ; ses produits sont chaque année versés dans les caisses pontificales.

Les ressources de cette œuvre sont les vieux papiers, quels qu'ils soient, dont on veut bien lui faire don : journaux, prospectus, circulaires, livres (ouvrages complets ou dépareillés), enveloppes de lettres, copies d'écoliers, papiers de registres, parchemins, cartes de visite, cartons, papiers d'emballage, etc., etc...

Ces paperasses, mises entre les mains des directeurs de l'œuvre, se transformeront chaque année, en véritables trésors, si, comme nous l'espérons, tous les fidèles enfants de Pie IX veulent bien joindre leur concours au nôtre.

D'après les résultats déjà obtenus, si dans la France entière l'œuvre fonctionnait, on pourrait offrir chaque année au Souverain Pontife au moins *trois cent mille francs*.

Quelques mots sur l'organisation de l'œuvre des *Vieux Papiers* la feront suffisamment connaître aux personnes qui voudraient s'y intéresser.

Les papiers blancs sans valeur sont mis ensemble ; ceux de couleur sont également triés à part ; les grands journaux, principalement les journaux catholiques, sont conservés pour être collectionnés, ou servir à compléter des collections ; les livres ne pouvant être utiles sont mis à part et vendus comme vieux papiers.

Les livres, brochures, etc., ayant un intérêt local ou général, deviennent l'objet d'un soin tout particulier, et sont classés suivant leur importance et la matière qu'ils traitent. Ordinairement on ne les livre à la vente comme vieux papiers qu'autant qu'ils n'ont pas été enlevés par des amateurs.

Cette œuvre si modeste, qu'elle pourrait peut-être porter au sourire, outre qu'elle a son côté pieux, puisque son produit est offert au Saint-Père, présente aussi un côté scientifique ; elle sert à conserver une foule de pièces curieuses et rares, politiques, religieuses et littéraires, d'ouvrages qui n'étaient plus connus, de manuscrits qui trouvent parfaitement leur place dans les bibliothèques des érudits et des amateurs.

L'œuvre étant essentiellement catholique, tous les mauvais livres sont déchirés et vendus comme

vieux papiers; on en fait autant des papiers de famille et de correspondance.

Nous espérons que les lecteurs de la *Semaine du Clergé* saisiront avec empressement ce moyen, aussi simple que peu dispendieux, de faire l'aumône au plus insigne des pauvres de Jésus-Christ, et que chacun d'eux deviendra un bienfaiteur et un propagateur de l'œuvre.

N. B. *Tous les envois devront être adressés à Langres (Haute-Marne), par petite vitesse, les déclarant vieux papiers, afin que les frais de transport n'absorbent pas les bénéfices de l'œuvre. On est prié de n'expédier que des envois d'au moins 100 kilog.; en se réunissant plusieurs personnes, on obtient facilement ce chiffre. Le tout sera adressé à M. Charles Menne, directeur de l'Œuvre des Vieux Papiers, à Langres. Pour la correspondance et les renseignements à demander, écrire à M. Victor Dufour, sous-directeur de la même œuvre. Des circulaires seront envoyées gratis et franco à toutes les personnes qui en feront la demande.*

BREF

ACCORDÉ PAR SA SAINTÉTÉ PIE IX, A L'ŒUVRE DES VIEUX PAPIERS

« A nos bien-aimés fils, Charles Menne, directeur; Victor Dufour et autres associés à l'œuvre dite des Vieux Papiers, à Langres.

» PIE IX, PAPE.

» Fils bien-aimés, salut et bénédiction apostolique.

» Ce que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, a ordonné autrefois à ses disciples, ce qui plus tard est passé dans l'observance des familles religieuses : rassembler les fragments, de peur qu'ils ne se perdent, nous vous félicitons de ce que vous avez su le faire aussi dans le siècle. Vous avez entrepris une œuvre humble et bien petite aux yeux de la prudence charnelle, il est vrai, mais honorable en elle-même, et qui doit être mesurée à la noblesse de la fin qu'elle se propose.

» Si en tant de lieux on trouve digne de toute louange l'institut des *Petites Sœurs des Pauvres*, qui mendient les morceaux de pain et les débris des repas pour nourrir les pauvres, que Jésus-Christ a appelés ses *petits*, très certainement on ne devra pas juger votre œuvre moins excellente, vous qui avez pris le soin de mendier les vieux papiers pour aider le Vicaire de Jésus-Christ et soutenir ses droits temporels. Aussi nous réjouissons-nous de ce que votre entreprise porte déjà avec elle des signes non équivoques de la bénédiction divine. En effet, outre que vous avez recueilli la somme nécessaire pour l'entretien de quatre de nos soldats (1), vous avez par vos recherches retiré de la circulation beaucoup de ces libelles et journaux pernicieux que l'on jette au

peuple au grand détriment et à la ruine des âmes, en même temps que vous avez propagé nombre de bonnes productions. Puis, vos travaux, entrepris dans un tout autre dessein, ont encore eu le résultat inespéré de tourner à l'avantage de la science et des beaux-arts, par la découverte de quelques volumes rares et précieux au milieu des livres rejetés. Encouragés par ce succès, poursuivez donc dans le même esprit l'œuvre que vous avez entreprise pour la seule gloire de Dieu et le service de l'Eglise, ayant confiance qu'elle sera bénie d'en haut, et qu'elle recevra certainement cette récompense qu'obtient même le verre d'eau donné au nom de Jésus-Christ.

» Comme gage de cette récompense que nous vous promettons très abondante, et comme témoignage de notre reconnaissance et de notre paternelle bienveillance, nous vous donnons avec amour notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 juillet 1870.

» De notre pontificat l'an XXV°.

» PIE IX, PAPE. »

Chronique hebdomadaire.

ROME. — Nous avons à enregistrer la suite des audiences accordées par le Saint-Père à l'occasion du nouvel an, et à analyser les admirables allocutions que Sa Sainteté y a prononcées, dans l'impossibilité où nous sommes de les rapporter intégralement à nos lecteurs.

Le jour même du nouvel an, le Saint-Père a accordé, dès le matin, diverses audiences particulières et publiques aux Romains et aux étrangers résidant à Rome, qui avaient sollicité l'honneur d'offrir à Sa Sainteté leurs souhaits de bonne année. Dans l'une de ces audiences, le Saint-Père a reçu les membres du révérendissime Chapitre de Saint-Jean de Latran. Dans une autre, le Saint-Père a reçu tous les séminaires étrangers existant à Rome. C'est cette dernière réception qui a été la plus solennelle de toute la journée. Une Adresse y a été lue au nom de tous par Mgr Kirby, recteur du Collège irlandais. Dans sa réponse, Pie IX parle d'abord de l'invincibilité de l'Eglise, qui est l'invincibilité même de la vérité. Mais si la vérité est invincible, partout elle a été combattue par les sectateurs du vice et du mensonge. Elle l'a été en premier lieu dans la personne du diacre et martyr saint Etienne. Elle l'est aujourd'hui dans la personne des ministres du Seigneur, exposés, comme saint Etienne, « aux coups de pierre, aux coups de bâton, aux blasphèmes » des Pharisiens modernes. « Ceux-là même qui devraient mettre un frein à ces désordres, a dit Pie IX, parlant des chefs des nations, font comme Saul, ils gardent les vêtements des assaillants, en donnant

(1) Pour l'explication de ce qui est dit là, voir plus bas la date de l'expédition du bref.

ainsi un encouragement, ou du moins une plus grande liberté de mouvements à ceux qui veulent lancer des pierres sur les oints du Seigneur. Mais tout cela, a ajouté le Saint-Père, produit quelque chose de bien consolant : il y a partout un grand réveil de la foi, qui donne aux fidèles le saint courage de s'adresser avec un amour plein de confiance à Jésus-Christ et de parler aux puissants de la terre avec toute la force de leurs convictions. Que Dieu soit donc loué et béni dans toutes les saintes dispositions de sa providence ! » Sa Sainteté a terminé en exhortant les jeunes lévites à imiter saint Etienne au moins en une certaine manière, c'est-à-dire en triomphant de leurs mauvaises inclinations, comme il a triomphé de ses bourreaux. C'est en agissant ainsi que l'on mérite de voir, à l'heure de la mort, *les cieux ouverts, et Jésus se tenant à la droite de la vertu de Dieu.*

— Le 5 janvier, le Saint-Père a daigné accorder une audience spéciale aux Irlandais ecclésiastiques et laïques résidant à Rome. M. Shine Lalor, magistrat du comté de Kerry, a lu, au nom de tous ses compatriotes, une Adresse où « la part du cœur laissait loin derrière elle celle de la plume, » ainsi que l'a dit le Saint-Père lui-même. Pie IX y a répondu en félicitant la nation irlandaise de sa fidélité au Vicaire de Jésus-Christ, et en exprimant sa reconnaissance pour les offrandes qu'il ne cesse d'en recevoir. Faisant ensuite allusion à l'Adresse elle-même, où il était dit que les hommes s'étaient montrés d'une grande ingratitude envers un pontife tel que Pie IX, Sa Sainteté a démontré, par l'exemple de Jésus-Christ, que le sort des bienfaiteurs est d'être dédaignés, et souvent même outragés et maltraités. « Ceci entre toujours dans les vues de la Providence. Cependant, comme Jésus-Christ a défendu les droits de la vérité jusqu'à la mort, ainsi nous voulons nous-même les défendre jusqu'à notre dernier soupir. »

— Le 6 janvier, Sa Sainteté a reçu les députations des Cercles de la Jeunesse d'Italie, auxquels s'étaient joints les membres du Cercle de Saint-Pierre de Rome. Le Saint-Père a répondu à l'Adresse qui lui fut présentée en cette circonstance par un discours qui a ému au plus haut point ses auditeurs. Partant de cette pensée principale de l'Adresse, que les nations sont guérissables, Pie IX a dit que, pour opérer cette guérison, il faut travailler sans relâche à extirper les rameaux toujours renaissants du grand arbre d'iniquité renversé par Jésus-Christ. Les rameaux de cet arbre funeste sont aujourd'hui plus nombreux que jamais ; cependant ils ne réussiront pas à étouffer l'Eglise. Ils se dessècheront et périront comme est mort Hérode, qui voulait faire tuer l'Enfant Jésus. « Oui, *ipsi peribunt !* s'est-il écrié d'un accent qui avait quelque chose de surnaturel, au rapport d'un témoin. Mais vous, ajouta-t-il, vous, l'Épouse chérie de Jésus-Christ, Eglise fondée par lui, vous restez toujours. *Ipsi peribunt, tu autem permanens.*

Vous restez jeune, forte, pleine de constance en face des persécutions qui, en vous débarrassant des souillures et des taches, vous rendent plus forte et font vraiment de vous l'Eglise militante, ainsi appelée précisément parce qu'elle doit combattre jusqu'à la consommation des siècles. *Ipsi peribunt, tu autem permanens.* Vous demeurez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale, avec l'administration des sacrements ; vous demeurez en mille manières, tandis que ceux-là périssent. *Ipsi peribunt, tu autem permanens.* Que ce soit là notre consolation, notre encouragement, l'objet de notre foi. Soyons persuadés que *ipsi peribunt ; Ecclesia autem Dei permanebit usque in finem sæculorum.* Agissons avec cet esprit de foi. Soutenons avec courage la cause de JÉSUS-CHRIST ; réfutons les blasphèmes des impies, et employons tous nos efforts à empêcher que les âmes innocentes soient infectées par de perfides conseils et de funestes enseignements. Voilà les choses que j'avais à vous dire ; tenez-les toujours gravées dans votre mémoire, car je vous les ai dites avec la plus grande expansion de mon cœur... Dites à tous ceux qui veulent vous entendre, que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST répète, déclare et confirme que nous aurons de grandes tribulations, mais nous ne serons jamais vaincus ; dites que l'Eglise sera toujours persécutée, mais jamais subjuguée ; dites, et dites-le bien haut, que cette Eglise de JÉSUS-CHRIST durera et fera entendre sa voix jusqu'au dernier moment, jusqu'aux extrêmes convulsions de la nature et du monde. »

— Le 8 janvier, les différentes députations des sociétés catholiques, réunies sous le nom de Fédération Pie, ont été admises à l'audience du Saint-Père. A une Adresse présentée par le président, M. le marquis Cavaletti, et qui contenait une protestation énergique contre la spoliation des couvents, le Saint-Père a répondu en substance : « Je prie Dieu que ces vœux puissent illuminer ceux qui nous persécutent en supprimant les Ordres religieux. Mais c'est pour moi un soulagement de voir que le catholicisme s'émeut de toutes parts. Prions et attendons, vous redirai-je sans cesse, comme saint Jean l'Évangéliste redisait aux fidèles de son temps : *Aimez-vous les uns les autres.* Oui, prions constamment, parce que Dieu finalement nous écouterait. Et comme, jusqu'à présent, nous avons eu des signes de sa justice, nous aurons ensuite des preuves de sa miséricorde. »

— Le *Journal de Florence* fait, au sujet de tous ces discours du Saint-Père, et surtout de l'allocution du 23 décembre, dont nous avons donné les principaux passages, et qui soulève en Allemagne les plus violentes colères, les très justes réflexions que voici :

« De fait, le Pape Pie IX reçoit des outrages et des violences de ses ennemis un éclat presque surnaturel. Pendant que les souverains sont esclaves et tremblent devant les sectes, Lui garde une liberté

que la prison ne peut ravir, et fait tomber, en disant la vérité, les armes de l'erreur et de l'hypocrisie. Il nous rend la vraie signification des mots : les voleurs sont bien des *voleurs*, les bourreaux des *bourreaux*, les lâches des *lâches*, les parjures des *parjures*, les criminels des *criminels*, et ceux-ci parlent tout aussi crûment de le *punir*, et ils se mettent à l'œuvre. L'allocution provoque une nouvelle explosion de haines d'un côté, et de l'autre suscite les cœurs chrétiens. Nous allons assister à la lutte des deux étendards, et cette lutte va prendre des proportions gigantesques. »

— La plupart de ceux qui sont venus offrir au Saint-Père leurs souhaits de bonne année et l'hommage de leur fidélité ont en même temps déposé à ses pieds les offrandes dont on sait qu'il a si grand besoin pour le gouvernement de l'Église. L'une de ces offrandes mérite une mention particulière, tant à cause de sa magnificence que de la délicatesse avec laquelle elle a été présentée à Sa Sainteté : c'est celle de la députation américaine. « Elle consiste, dit la *Semaine catholique* de Lyon, en une barque de salon de grandeur moyenne, ayant la coque et la mâture en argent massif, et le lest en lingots d'or. La cargaison est formée d'un grand nombre de petits colis artistement emballés, et consistant en rouleaux de pièces d'or. Enfin, la barque a pour voiles des traites d'une valeur considérable. Pouvait-on trouver un moyen plus ingénieux et plus délicat d'exercer la charité envers l'auguste prisonnier du Vatican? »

— Une autre offrande, s'élevant à la somme de 13,853 fr., a été envoyée par les catholiques du vicariat apostolique du Su-Tcheu (Chine) à la commission romaine chargée de faire élever dans l'église de Saint-Pierre le monument du 16 juin 1871, jour dans lequel Pie IX a vu les années de Pierre. Sa Sainteté a été très émue d'un fait si édifiant et si extraordinaire.

— La vacance de notre ambassade près le Saint-Siège, en suite de la démission de M. de Bourgoing, a pris fin le 10 janvier, jour auquel M. de Corcelle, député à l'Assemblée nationale, a été nommé par le gouvernement français pour remplir ce poste. L'on s'accorde à dire que les catholiques peuvent avoir confiance en M. de Corcelle, qui a été déjà ambassadeur près le Saint-Siège, lors de l'expédition de Rome en 1849.

— On a pu lire dans les journaux, en ces derniers temps, diverses prédictions qui annonçaient le triomphe de Pie IX comme devant s'accomplir dans l'année 1873, où nous entrons. A l'appui de ces prédictions, l'on communique à l'*Echo de Rome*, d'après la *Gazette du dimanche* de Luxembourg, les curieux calculs qui suivent. Tout en faisant des vœux pour que ces prédictions et ces calculs se réalisent, nous ne nous portons garant, on le conçoit, ni des uns ni des autres.

1° Pie IX est né en 1792 ; il a été ordonné en 1819, créé pape en 1846. Les chiffres de chacune de ces dates, additionnés, produisent le nombre 19. Ainsi :

$$1 + 7 + 9 + 2 = 19; 1 + 8 + 1 + 9 = 19; 1 + 8 + 4 + 6 = 19.$$

L'année 1873, année présumée du triomphe de Pie IX, additionnée de la même manière, donne le même nombre 19 :

$$1 + 8 + 7 + 3 = 19.$$

Or, dans le calcul en question, 19 est pour 1819, date de la vie publique de Pie IX.

2° Entre chacune des quatre dates de la naissance (1792), de la prêtrise (1819), du pontificat (1846) et du triomphe de Pie IX (1873), on trouve le nombre 27, son âge lorsqu'il fut ordonné. Ainsi, en ajoutant 27 à 1792, on a 1819 ; à 1819, on a 1846 ; à 1846, on a 1873.

3° Le pape actuel est le neuvième du nom de Pie. Les chiffres de son âge à sa prêtrise, à son pontificat et à son triomphe présumé donnent 9. Ainsi :

$$27 (2 + 7 = 9) ; 54 (5 + 4 = 9) ; 81 (8 + 1 = 9).$$

4° En ajoutant 27, âge de Pie IX à son ordination, à 27, on a son âge à son pontificat (54) ; en ajoutant 27 à 54, on a 81, son âge en l'année de son triomphe.

5° En multipliant 9 (IX) par 3, nombre des époques principales de la vie de Pie IX (ordination, pontificat, triomphe), on trouve :

$$27 (9 \times 3 = 27).$$

6° La soustraction de 73 (année du triomphe, 1873) de 92 (année de la naissance, 1792), produit

$$19 (92 - 73 = 19).$$

L'année 1819 est celle de l'ordination.

En additionnant 1819 avec 27, on obtient 1846. De même,

$$19 + 54 = 73 (1873).$$

7° Si l'on fait la même opération d'addition de 9 avec 73 (1873), on trouve 82 (1882), qui pourrait être l'année de sa mort.

Chose singulière ! cette date donne, par les chiffres additionnés comme au 1°. le nombre 19. Ainsi

$$1 + 8 + 8 + 2 = 19 (1819).$$

Pie IX sera alors dans sa 90^e année.

Le résultat final de ces calculs, ajoute le correspondant de l'*Echo de Rome*, serait que le pontificat de Pie IX atteindrait le nombre de 36 années !

On sait que des combinaisons semblables faites sur Louis XVI, Louis-Philippe, Napoléon I^{er} et Napoléon III, ont été justifiées par les événements. Puissent aussi celles qu'on vient de lire se réaliser pour le très grand et très aimé Pie IX !

FRANCE. — L'empereur Napoléon III est mort à

Chislehurst, le vendredi 10 janvier, muni des sacrements de l'Eglise. Cette mort a produit dans toutes l'Europe une grande sensation.

— D'après le dernier recensement, la population actuelle de la France s'élève à 36,102,921 hab. Lors du recensement de 1866, elle était de 38,067,094 hab. Si de ce dernier chiffre l'on retranche les 1,597,238 habitants qui appartiennent aux provinces cédées, l'on trouve que la population a diminué, sur le territoire qui nous reste, de 366,935 individus. C'est là, tout le monde en fait la remarque avec effroi, une diminution qui accuse un état moral plein de périls pour l'avenir. Nous payons chèrement, ici encore, la diffusion des doctrines radicales qui s'est faite pendant ces dernières années.

— Par décret en date du 20 décembre 1872 a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. l'abbé Froment, aumônier de l'hôpital de Belfort, chevalier du 19 mai 1862 ; trente-neuf ans de services, quatre campagnes, deux blessures.

— Par décrets, en date du 31 décembre 1872, ont été nommés chevaliers dans l'ordre de la Légion d'honneur :

M. l'abbé Labouille, curé d'Aubas (Dordogne) : services rendus pendant la guerre.

M. l'abbé Mariotte, ex-aumônier de l'ambulance de la Légion d'honneur : services rendus pendant la guerre.

— La neuvaine à sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France, s'est terminée dimanche dernier, 12 janvier, le soir, par une procession solennelle des reliques. Mgr l'archevêque de Paris présidait. Pendant toute la neuvaine, l'affluence des fidèles a été beaucoup plus considérable que les années précédentes, soit à Saint-Etienne du Mont, où se trouve le tombeau de la sainte et quelques parcelles de ses reliques, soit à Sainte-Geneviève (Panthéon), qui possède la châsse et plusieurs ossements, provenant de Sainte-Geneviève-sous-Bois, au diocèse de Meaux. Chaque soir, la croix qui domine le dôme de l'église Sainte-Geneviève, éclairée au gaz, apparaissait rayonnante dans le ciel, invitait à la prière ceux qui ne pouvaient se rendre au sanctuaire béni.

— Le nombre des signatures catholiques, au sujet de l'enseignement primaire, s'élève, compris la dix-neuvième série, à 651,756. Ces signatures, nous n'avons pas besoin de le dire, sont autrement sérieuses que celles recueillies par les radicaux. Le nombre de celles-ci serait, dit-on, de près d'un million. Tout en reconnaissant qu'elles se décomposent en pétitions pour l'enseignement gratuit, pour l'en-

seignement obligatoire et pour l'enseignement dit laïque, nos lecteurs n'en doivent pas moins comprendre qu'il importe de ne pas s'arrêter à ce qui a été fait, mais de poursuivre avec un zèle infatigable cette œuvre intéressante au premier chef. Les 650 mille signatures peuvent aisément être doublées, si on le veut bien. Le diocèse de Besançon en a recueilli 56,778 ; il y a des diocèses qui n'en ont pas recueilli un cent ! Allons, que ceux qui s'y sont pris un peu tard regagnent le temps perdu par une activité plus grande, et ils recevront la récompense entière, comme les ouvriers de la onzième heure. — Le Comité catholique, 47, rue de l'Université, envoie des feuilles à ceux qui en font la demande.

— La souscription à l'effet d'élever au Sacré-Cœur, à Paris, une église votive, s'élève à 534,803 fr. 12 cent.

— Le comité pour l'érection d'une statue au vénérable de La Salle, à Rouen, a reçu, des enfants des écoles chrétiennes du Canada et des États-Unis, un premier versement de 5,700 fr.

— La Souscription pour les Alsaciens-Lorrains, ouverte dans les bureaux du journal *l'Univers*, s'élève, y compris la 57^e liste, à la somme de 299,852 fr. 17 cent.

— On annonce qu'une grande fête se prépare à Pontmain, pour célébrer le deuxième anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge, qui y a eu lieu le 17 janvier 1871. L'année dernière, près de 10,000 pèlerins s'y étaient rendus, malgré le mauvais temps.

— On annonce également, pour le mardi de Pâques, 15 avril prochain, un troisième grand pèlerinage des Bretons à sainte Anne d'Auray.

ALLEMAGNE. — Nul ne sait où s'arrêtera la persécution prussienne contre les Ordres religieux et contre tous les catholiques. Après avoir chassé les Jésuites, le nouvel Empire, si justement stigmatisé par Pie IX, commence à sévir contre les autres Ordres. C'est ainsi qu'il vient de dissoudre subitement la maison des Lazaristes de Culm. En présence de cette nouvelle agression, qui en fait pressentir beaucoup d'autres, le vénérable archevêque de Breslau a rappelé, dans la réunion générale de la Société de Saint-Vincent de Paul, les devoirs prescrits par l'Eglise à chacun de ses membres aux époques de persécution : le respect des autorités temporelles, la douceur, la charité et la bienfaisance envers les persécuteurs. Catholiques d'Allemagne, ayez confiance : si Julien est ressuscité parmi vous, le Galiléen lui refera bientôt son cercueil.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile.

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE

(Matth., VIII, 1-13.)

Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs

TEXTE. *Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, et male torquetur.* Seigneur, mon serviteur est malade de paralysie dans ma maison, il est extrêmement tourmenté.

EXORDE. Mes frères, Notre-Seigneur venait de donner au peuple les beaux enseignements contenus dans ce qu'on appelle le Discours sur la montagne. Il descendait suivi d'une foule immense ; quand, pour confirmer la foi de ceux qui l'avaient entendu, et donner plus d'autorité à sa parole, il opéra les deux miracles racontés dans l'évangile de ce jour. « Voici qu'un lépreux, venant à lui, l'adorait, en lui disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Jésus étendant la main, le toucha et lui dit : Je le veux ; soyez guéri. Et à l'instant sa lèpre fut guérie. Et Jésus lui dit : Gardez-vous bien de parler de ceci à personne ; mais allez vous montrer au prêtre, et offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage. Jésus étant entre dans Capharnaüm, un centenier vint le trouver, et lui fit cette prière : Seigneur, mon serviteur est couché et malade de paralysie dans ma maison, et il souffre extrêmement. Jésus lui dit : J'irai et je le guérirai. Mais le centenier lui répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ; mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri ; car quoique je ne sois moi-même qu'un homme soumis à d'autres, ayant des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez, et il va ; et à l'autre : Venez, et il vient ; et à mon serviteur : Faites cela, et il le fait. Jésus, entendant ces paroles, en fut dans l'admiration, et dit à ceux qui le suivaient : Je vous le dis en vérité, je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël. Aussi je vous déclare que plusieurs viendront d'Orient et d'Occident, et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob, mais que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures ; c'est là qu'il y aura

des pleurs et des grincements de dents. Alors Jésus dit au centenier : Allez, et qu'il vous soit fait selon que vous avez cru. Et son serviteur fut guéri à l'heure même. »

PROPOSITION. Certes, mes frères, ce récit du saint Évangile pourrait servir de sujet à plusieurs considérations toutes également utiles. Nous verrions dans le lépreux l'état misérable d'une âme flétrie par le péché mortel ; dans l'obligation de se montrer au prêtre, la nécessité de la confession. Nous pourrions aussi nous arrêter sur la foi si humble et si vive du centenier qui lui valut l'admiration de notre divin Sauveur. Mais ces diverses considérations, sur lesquelles nous reviendrons plus tard, ne feront point l'objet de cette instruction. J'appellerai ce matin votre attention sur l'affection et le dévouement que témoigne à son serviteur le centenier de notre évangile.

DIVISION. Vous le citant comme un modèle, je me propose de vous dire quels sont les devoirs des maîtres envers leurs serviteurs ; premièrement : relativement au corps, aux intérêts temporels ; deuxièmement : relativement aux intérêts spirituels, c'est-à-dire à l'âme.

Première partie. Devoirs des maîtres au sujet du corps et des intérêts temporels de leurs serviteurs. D'abord, pour plus de clarté, je vous dirai, mes frères, que sous ce terme de maître je comprends quiconque a sous sa dépendance soit d'une manière durable, soit pour quelques jours seulement, des domestiques ou des ouvriers. Et en effet, fassions-nous de simples artisans, des serviteurs nous-mêmes, dès lors que nous employons quelqu'un, soit pour la confection de nos habits, soit pour l'entretien de nos habitations, nous devenons en quelque sorte leurs maîtres, et ils sont nos serviteurs. Je donne cette explication toute familière, pour que chacun de nous puisse bien comprendre que l'instruction que je vais faire ne s'adresse pas seulement aux riches, mais qu'elle peut être utile et profitable à chacun de nous.

Voyons donc d'abord quels sont les devoirs des maîtres relativement aux intérêts temporels de leurs serviteurs ou des ouvriers qu'ils emploient. Admirez ici ce que fait le centenier. Son serviteur est malade : voyez son inquiétude, son zèle, tous les

moyens auxquels il a recours pour procurer la guérison de ce serviteur. Saint Luc, racontant ce miracle avec plus de détails, nous dit qu'il envoya d'abord les plus anciens d'entre les Juifs prier notre divin Sauveur de venir et de guérir son serviteur (1). Il pensait qu'ils seraient plus favorablement accueillis que lui-même, étant de la même nation, tandis qu'il n'était qu'un étranger, un Espagnol, si nous en croyons la tradition (2), en garnison dans cette ville de la Judée. Non content d'avoir envoyé ces messagers, comme une mère inquiète sur la santé de son enfant, et à laquelle les minutes semblent des heures lorsqu'elle attend le médecin, il accourt lui-même et rencontre Notre-Seigneur non loin de sa demeure. Il s'approche, et, tout ému, il lui fait cette prière : « Seigneur, j'ai, dans ma maison, un serviteur atteint de paralysie, il est bien malade et bien tourmenté. »

Voyez, mes frères, quelle affection pour ce serviteur, quelle préoccupation, quel tourment au sujet de la santé d'un pauvre domestique et peut-être d'un esclave. O noble centenier, vous qui avez été élevé dans les ténèbres du paganisme, qui donc vous a appris cette tendre compassion de vos inférieurs ? Quoi ! la santé d'un valet, d'un esclave, vous est si chère ? Vous le traitez comme un de vos enfants ; pour lui, vous employez vos amis ; pour lui, vous recourez à la prière ; pour lui, vous invoquez Jésus ! Il semble être de votre famille, et, ni pour vos enfants, ni pour votre épouse, vous ne feriez davantage !

Quelle leçon pour nous, chrétiens ! Mais combien elle est peu comprise et rarement imitée !... Hélas ! je ne voudrais blesser personne, Dieu m'en est témoin. Riches et pauvres, maîtres et serviteurs, je vous aime tous, et du plus profond de mon âme. Mais la vérité, je dois vous la dire. Eh bien, la voici : N'a-t-on pas vu souvent des maîtres spéculer en quelque sorte sur les forces et la santé de ceux qui étaient à leur service ou des ouvriers qu'ils employaient, leur imposer des tâches extraordinaires, et, dans leur avarice, n'être jamais contents du travail qu'ils avaient fait ? N'en a-t-on pas vu leur épargner la nourriture comme ils leur prodiguaient le travail ? Quoi donc ! misérables, est-ce que cet homme dont les forces se brisent à votre service, est-ce que cet ouvrier qui, pour gagner un chétif salaire, destiné à nourrir sa femme et ses enfants, est-ce que cet homme, dis-je, qui vous livre ainsi son indépendance, n'est pas votre frère, votre égal devant Dieu, racheté comme vous par le sang de Jésus ? Est-ce que ses membres sont de fer pour exiger de lui des travaux impossibles ? O chrétiens, que l'avarice est une passion barbare ! Non, je le répète, je ne veux pas faire de personnalité, Dieu m'en garde ! Mais n'en avons-nous pas vu, ici ou ailleurs, de ces mauvais riches congédier avec dureté un ser-

viteur vieilli, comme on met au rebut une charrue usée ? N'en avons-nous pas vu, ici ou ailleurs, jeter sur la paille ou envoyer à l'hôpital des serviteurs ou des servantes qui pourtant les avaient servis avec dévouement ?... Honte à eux, c'étaient des tigres, des hommes sans cœur ! Dieu les maudira, et peut-être déjà les a-t-il maudits !...

Mais, j'aime à le reconnaître, non, parmi vous, chrétiens, qui m'écoutez, il ne se trouve pas d'hommes durs et avarés à ce point. Cependant, dites-moi, nous mettons-nous toujours à la place de ceux qui nous servent, des ouvriers que nous employons ? Un principe profondément chrétien est celui-ci : « Agissez avec les autres comme vous voudriez qu'on agit avec vous. Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas vous être fait à vous-même. » Mettons-nous donc pour un moment à la place de nos domestiques et des ouvriers qui travaillent pour nous. Serions-nous contents qu'on nous parlât toujours la menace à la bouche ? Aimerions-nous à entendre ces paroles dures : « Qu'il en soit ainsi, ou sinon je vous chasse, je vous quitte, vous ne travaillerez plus pour moi, » et une foule d'autres formules de ce genre ? Verrions-nous avec plaisir qu'on discutât d'une manière injuste le salaire que nous avons gagné, qu'on différât longtemps de nous le payer ? Supposez que vous êtes dans le besoin ; on abuse de votre misère pour vous faire travailler à vil prix. En êtes-vous satisfaits ? Non. Or, mes bien chers frères, il en est de même de ceux qui nous servent, des ouvriers que nous employons. Donc, soyons justes envers eux, traitons-les comme nous voudrions nous-mêmes être traités à leur place ; dans leurs maladies et dans leurs nécessités corporelles, nous, chrétiens, suivons du moins l'exemple que nous donne ce centenier païen.

Seconde partie. Voyons maintenant les devoirs des maîtres relativement à l'âme de leurs serviteurs ou des ouvriers qu'ils occupent. Saint Paul a dit à ce sujet une parole bien sévère, et cependant elle est vraie : *Si quelqu'un n'a pas soin de procurer le salut des siens et de tous ceux de sa maison, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle* (1). » Cette parole vous surprend peut-être ; mais, si vous êtes chrétiens, si vous avez la foi, elle ne devrait point vous étonner. Hélas ! aujourd'hui plus que jamais, il est bon de la rappeler, et pour nous, prêtres, c'est un devoir de le faire. On rencontre parfois des femmes chrétiennes, associées à une foule de bonnes œuvres, membres de plusieurs confréries, et qui n'ont nul souci de savoir si leurs serviteurs sanctifient le jour du Seigneur. Que dis-je ! on en trouve qui préfèrent, passez-moi l'expression, leur dîner à l'âme de leurs servantes !... Quoi ! vous êtes chrétienne, ma chère sœur, vous savez que c'est une obligation d'assister à la messe le dimanche, et vous ne permettez pas à la personne qui vous sert d'y assister de peur que votre repas ne se trouve re-

(1) Luc, vii, 1 et suiv.

(2) Cf. Corn. à Lépide.

(1) I Timoth., v, 8.

tardé ! O religion fausse et ignorante, ô piété illusoire et digne de pitié !... Il y a là, pour une âme aussi précieuse que la vôtre devant Dieu, un devoir à remplir, un péché mortel à éviter, et vous n'y pensez pas ?... Que rien ne dérange vos habitudes, cela vous suffit !... Que Dieu soit offensé, peu vous importe !... Non, vous n'êtes pas pieuse, et je vous le dis en vérité, si votre religion n'est pas un masque, elle est du moins bien peu éclairée.

Eh ! mes frères, ce même reproche peut s'adresser à chacun d'entre nous. Oui, tous nous sommes sans pitié pour l'âme de ceux qui travaillent pour nous. Dois-je ici, pour me faire comprendre, entrer dans une foule de détails ? Ne voit-on pas des hommes d'ailleurs chrétiens, des cultivateurs, je suppose, qui ne voudraient pas manquer aux offices, commander le dimanche, à des ouvriers charrons, maréchaux ou autres, un travail qui leur rendra impossible l'assistance à la sainte messe ? Et ces mêmes serviteurs, ces mêmes servantes, dont je plaidais la cause, n'agissent-ils pas de même bien souvent à l'égard des ouvriers qu'ils emploient ? Voyons, la main sur le cœur, dites-vous bien à vous-mêmes si jamais, dans certaines circonstances, vous n'avez, par vos exigences, obligé maçon, tailleur, menuisier, lingère, couturière, à travailler pour vous le dimanche ? Si votre conscience vous rend à ce sujet un témoignage avantageux, je vous félicite ; vous êtes des chrétiens éclairés, vous savez ce que c'est qu'un devoir et ce que vaut une âme.

Une âme ! Ah ! je le dis devant Dieu, devant vous tous qui m'écoutez, souvent des maîtres avares l'ont achetée !... Oh ! je ne dirai rien ici de ces misérables qui abusent de l'honneur d'une pauvre fille, d'une orpheline peut-être qu'on leur a confiée ! Non, de pareils êtres ne se rencontrent pas dans cette enceinte sacrée pour m'entendre. Mais je veux parler de ces marchés sacrilèges, comme j'en ai rencontrés, comme on en voit trop souvent, marchés dont on ne rougit plus et qu'on avoue hautement. Un domestique se présente ; il sera, si vous le voulez, destiné à conduire la charrue chez un riche cultivateur ou commis dans un magasin. — Volontiers, dit le maître, j'accepte vos services ; mais ici l'ouvrage presse, et vous n'aurez de libre que l'après-midi du dimanche. — Jusqu'à midi, le dimanche, l'un conduira la charrue, l'autre recevra les pratiques ! Malheureux ! Mais toi, négociant avide ou cultivateur avare, tu ne sais donc pas que cet homme a une âme ; et toi, pauvre serviteur, peux-tu oublier à ce point la religion de ta mère, les enseignements du catéchisme, les promesses de la première communion ? Il n'importe, le marché infâme est conclu ; le serviteur gagne quelques francs de plus, et avec son or le riche a acheté cette âme !

Vous le savez, frères bien-aimés, tout ceci est vrai, malheureusement trop vrai. C'est triste !... et peut-être y a-t-il quelque chose de plus poignant encore. Écoutez une histoire ; elle est si commune

qu'en jetant les yeux autour de vous, en interrogeant ceux qui vous environnent, vous pourrez en connaître beaucoup de semblables. Un jour, il y a plusieurs années, m'adressant à un père de famille qui me paraissait avoir conservé dans son cœur des sentiments chrétiens, je lui disais : Pourquoi donc, mon cher ami, n'allez-vous pas plus souvent à la messe ? Pourquoi n'y étiez-vous pas même le jour de la Toussaint ? Il hésita un instant avant de me répondre ; puis, les larmes dans les yeux, il me dit : « Ah ! monsieur, quel malheur d'être pauvre ! Je travaille pour un tel ; on vint me commander de l'ouvrage le jour même de la fête. — Il fallait refuser. — Refuser ! me répondit-il, cela vous est facile à dire ; et quand j'irai, pendant les neiges de l'hiver, demander du grain pour nourrir ma nombreuse famille, ne me répètera-t-on pas d'un ton railleur ce que déjà l'on m'a dit : « Eh bien, va à la messe, va prier le bon Dieu qu'il t'en donne. » Et pourtant celui que je réclamaï, je l'avais gagné. — Oh ! qu'il y a des maîtres durs, avares et sans cœur ! et combien il se rencontre d'hommes qui, abusant de leur position, non seulement n'ont nul souci de l'âme de leurs serviteurs, mais cherchent à la pervertir, à l'éloigner de Dieu, et qui, avec leur or, enlèvent aux pauvres la consolation qu'ils trouveraient dans notre sainte religion. Tel n'était pas, mes frères, ce bon centenier dont nous parlions en commençant ; la tendresse qu'il éprouve pour son serviteur, le zèle qu'il emploie à procurer sa guérison, nous montrent sans aucun doute qu'il n'était point indifférent pour l'âme de ce même serviteur. Et encore que l'Évangile ne le dise pas, il nous est cependant permis de croire qu'il eut soin, comme ce prince dont Jésus-Christ avait guéri le fils, que ce serviteur et toute sa maison crût comme lui en Jésus-Christ : « *Credidit ipse, et domus ejus tota* (1). »

PÉRORAISON. Sans doute, mes frères, les serviteurs et les ouvriers ont aussi des devoirs à remplir envers leurs maîtres et ceux qui les occupent. Nous aurons l'occasion d'en parler plus tard. Qu'il me suffise, pour ce matin, de vous avoir rappelé quelles sont nos obligations envers nos inférieurs. Relativement à leur corps et à leurs intérêts temporels, nous devons les assister dans leurs maladies, ne point les surcharger de travaux excessifs, bien nous souvenir que leurs membres ne sont pas d'acier, que leurs forces s'épuisent et qu'ils ont parfois besoin de repos. Ai-je besoin de répéter qu'il faut leur donner un juste salaire, et que ce salaire doit leur être payé exactement ? Nous avons dit comment on oubliait trop souvent l'âme de ses domestiques ou de ses ouvriers. Ils faut qu'ils puissent remplir leurs devoirs religieux, sanctifier le dimanche ; il faut qu'ils soient libres d'assister à la sainte messe. Est-ce tout ? Non ; car, comme le dit saint Augustin (2), s'il est permis aux maîtres d'établir une différence

(1) Joan. iv, 53.

(2) Cité de Dieu, liv. XIX, ch. xvi.

entre leurs serviteurs et leurs fils, quand il s'agit du partage de leurs biens, ils n'en doivent mettre aucune dès qu'il est question du salut de leur âme. Ils doivent les instruire, les reprendre, les exhorter à la vertu, comme si c'étaient leurs propres enfants. Tels sont, en résumé, mes frères, nos devoirs envers nos inférieurs. Soyons bons, doux, charitables à leur égard ; souvenons-nous qu'ils sont nos frères en Jésus-Christ, appelés à partager avec nous l'héritage de la vie éternelle ; souvenons-nous qu'ils ont une âme rachetée comme la nôtre par le sang de notre doux Jésus, qui lui-même sur la terre est venu pour servir et non pour être servi : « *Non venit ministrari, sed ministrare* (1). » En effet, il s'est fait esclave pour nous, ce Sauveur béni auquel soient gloire, amour et actions de grâces dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

La divine Eucharistie

AVANT SON INSTITUTION

Figures et symboles eucharistiques dans l'Ancien Testament.

(Suite.)

QUATRIÈME FIGURE

La colonne du désert.

Nox illuminatio mea in deliciis meis.
Sa nuit devient ma lumière au milieu de mes délices. (Psaume CXXXVIII, 10.)

I

Le peuple de Dieu accomplit au désert son pèlerinage au milieu des plus éclatants témoignages de l'amour du Seigneur : il y vivait dans le miracle. Ainsi, pour le guider à travers les plaines immenses où nul chemin n'était tracé, « le Seigneur marchait devant eux, paraissant durant le jour dans une colonne de nuée, et pendant la nuit en une colonne de feu, pour leur servir de conducteur le jour et la nuit. Jamais, ajoute l'historien sacré, la colonne de nuée ne manqua de paraître devant le peuple durant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit (2). »

II

« J'ai mis mon trône dans une colonne de nuée (3). » Dieu, qui voulait être le chef et le guide de son peuple, avait établi dans cette colonne le trône de son empire ; de là, il gouvernait, il commandait, sans être vu, une grande armée de six cent mille combattants, qui marchaient sous sa conduite.

(1) Matth., xx, 28.

(2) Exode, xiii, 21 et 22.

(3) Eccl., xxiv, 2.

Seigneur, c'est vous-même qui l'avez dit, vous avez placé votre trône dans une colonne de nuée ! Quelle nuée, si ce n'est celle des espèces sacramentelles ? Voilà bien, en effet, où votre amour a dressé son trône, au milieu de votre royaume, qui est ici-bas l'Eglise militante. Vous avez établi dans l'Eglise triomphante le trône de votre gloire, dans l'Eglise souffrante le trône de votre justice ; c'est à nous, au désert que nous traversons, que vous avez réservé le trône de votre amour. Oui, c'est votre amour qui a dit : « J'habiterai en eux et je marcherai au milieu d'eux ! » Et cette volonté miséricordieuse, vous l'avez admirablement réalisée par l'invention de ce mystère, si justement nommé, par la piété reconnaissante, « le sacrement de l'amour. »

C'est de ce trône, où il cache sa puissance et manifeste sa miséricorde, que le chef invisible de l'Eglise militante guide et gouverne son peuple. A ses pieds, les pontifes et les prêtres viennent puiser le zèle et chercher la lumière ; de là émanent et rayonnent de mystérieuses influences, dont nous aurons la révélation au ciel et qui nous expliqueront comment l'Eucharistie était le vrai centre de l'Eglise.

Nos pères l'avaient compris, et leurs admirables conceptions disposaient tout, dans la construction de l'église, en vue de l'autel du sacrifice, du trône eucharistique. Et quand, aux heures où le Sacrement apparaît au sein d'un ostensor radieux, la pensée s'illumine des splendeurs de la foi, notre âme doit s'écrier : « Vous avez mis votre trône dans une colonne de nuée ! »

II

« Seigneur, disait le Sage (1), vos enfants ont eu une colonne ardente pour les guider dans un chemin inconnu, et elle leur servait comme d'un soleil tempéré, qui, sans les incommoder par sa chaleur, rendait leur voyage facile et heureux. »

L'Eucharistie est cette colonne ardente qui guide les voyageurs dans les chemins inconnus du désert qu'ils traversent. C'est elle qui rend le voyage facile et heureux. Que faut-il, en effet, aux pèlerins, pour pouvoir continuer leur marche et atteindre le but ? De la lumière et de la chaleur : la foi et l'amour.

La foi d'abord. « Sans la foi, dit saint Paul, on ne saurait s'approcher de Dieu. » Mais la foi est une grâce, et l'Eucharistie est le foyer des grâces. O merveilleux échange : l'Eucharistie, qui demande la foi à ceux qui s'en approchent, donne la foi à ceux qui la reçoivent !

L'amour ensuite. Comment ne pas aimer celui qui nous a tant aimés ? Foyer toujours incandescent, l'Eucharistie chauffe, embrase, consume l'âme docile. C'est auprès d'elle qu'on apprend à aimer, c'est auprès d'elle que l'on goûte l'amour.

(1) Sag., xviii, 3.

IV

La colonne qui précédait au désert les enfants d'Israël était obscure d'un côté et lumineuse de l'autre. De même, l'Eucharistie est obscure pour la raison et lumineuse pour la foi.

L'entière manifestation de la vérité n'aura lieu que dans l'éternité, lorsque nous verrons Dieu face à face, comme il est (1). Ici-bas, elle nous arrive à travers les ombres du mystère ; et, pour éprouver notre foi, elle nous parle du sein de la colonne de nuée (2). Et le Prophète Roi a pu dire : « Les nuées ont fait entendre leur voix (3). » Quelle voix ? Celle de la vérité, qui s'est enveloppée de mystère ; « la vérité de Dieu qui a pénétré les nuages » (4). « Heureux, s'écrie un grand docteur (5), le sol privilégié au-dessus duquel passent les nuages qui éclairent ; mais malheur à l'âme qui ne voit plus la lumière à travers le nuage ! »

Appliquant cette belle allégorie au Sacrement, nous dirons, avec un pieux auteur, qu'il est comme une nuée miraculeuse qui nous cache le soleil de la gloire sous de faibles accidents, lesquels demeurent, pour ainsi dire, suspendus, sans support et sans appui, mais qui nous le montre en même temps par la foi. Vous cachez, Seigneur, sous le voile de ce divin Sacrement, le grand jour de votre infinie majesté, dont la faiblesse humaine ne pourrait supporter ni la chaleur, ni l'éclat, si cette admirable nuée, en s'interposant, ne tempérait son ardeur en haut, et ne nous montrait en bas un chemin sûr pour arriver au salut éternel.

J'ajoute que, comme la colonne qui précédait au désert les enfants d'Israël, l'Eucharistie est obscure et lumineuse : elle est obscure pour les âmes froides et infidèles ; elle est pleine d'éclat pour les cœurs aimants. O Jésus, ô colonne de l'Eglise, j'ai besoin que vous m'assistiez constamment durant le jour, c'est-à-dire dans mes moments de ferveur et de lumière spirituelle, pour m'empêcher de courir après les ténèbres. J'ai besoin de vous encore pendant la nuit, c'est-à-dire dans mes moments de tristesse, de mélancolie et de mort spirituelle.

V

Le Dieu caché de l'Eucharistie, comme le Dieu caché dans la colonne du désert, montre la différence qu'il fait entre les pécheurs qui le méprisent ou qui le reçoivent indignement, et les âmes fidèles qui ne disposent à la participation des divers mystères et qui en font un bon usage. « Il est la vie pour les bons, et la mort pour les méchants. »

Ainsi en fut-il de la colonne des Hébreux : elle lançait des foudres pour exterminer les impies ; mais, pour les enfants de Dieu, elle était une défense,

(1) I Cor., xiii, 12.

(2) Psaume xcvi, 7.

(3) Psaume lxxviii, 18.

(4) Psaume xxxv, 6.

(5) Grég., *Moral.*, xxxi.

un conseil, un oracle, une lumière et une conduite. « Vos saints, ô Dieu des armées, dit le Sage (1), étaient dans une très grande lumière ; et, vous rendant grâces de ce que ceux qui les avaient si maltraités n'étaient plus en état de leur nuire, ils vous priaient de continuer cette différence entre eux et leurs persécuteurs. »

VI

« C'est aux pieds du tabernacle, s'écrie un pieux évêque, Mgr de la Boullerie (2) ; c'est en présence du plus ténébreux, mais aussi du plus aimable de nos mystères, que je me plais à repasser dans mon esprit ces paroles de David : « Ma nuit est ma lumière au milieu de mes délices. » Nulle part, de plus profondes ténèbres n'enveloppent la majesté divine, et la chair même de Jésus-Christ s'y dérobe à nos regards. La nuit, rien que la nuit ! Mais, ô nuit, vous êtes une lumière, parce que celui que j'adore sous les voiles du Sacrement me fait goûter d'ineffables délices. « Goûtez, dit le même prophète, et vous verrez combien le Seigneur est doux (3). » « Je goûte dans la nuit sombre, et les délices que je savoure me donnent comme une claire vue de la suavité du Seigneur ! Les délices de l'Eucharistie me font voir clair dans l'Eucharistie. Sa nuit devient ma lumière au milieu de mes délices. *Nox illuminatio mea in deliciis meis* (4). »

L'abbé Ant. RICARD,
Docteur en théologie, Chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne.

Aux lecteurs de la SEMAINE DU CLERGÉ et de la QUINZAINE RELIGIEUSE

En publiant dans les deux feuilles périodiques éditées par M. Louis Vivès une série d'articles sur des sujets de morale et de piété, je me suis proposé un double but : offrir chaque semaine aux simples fidèles une lecture aussi instructive qu'édifiante, et fournir aux pasteurs qui n'auraient ni le temps ni la facilité de se livrer à de longues recherches, des matériaux variés dont ils pourront avantageusement se servir pour la prédication.

J'ai intitulé ces articles *Fleurs choisies de la vie des saints*, afin de marquer que le contenu de ce travail est puisé dans l'histoire des grands serviteurs de Dieu. Pour moi, la vie des saints forme comme un délicieux parterre, orné de fleurs mille fois plus belles, plus odoriférantes, plus salutaires que celles qui ornent nos jardins au printemps ; ces fleurs, ce sont les touchantes paroles, les pieuses maximes et les sublimes actions de ces héros du Christianisme. Ici, vous ne trouvez rien qui blesse, qui of-

(1) Sag., xviii.

(2) *Études sur le symbolisme de la nature.*

(3) Psaume xxxiii, 9.

(4) Psaume cxxxviii, 10.

fusque l'amour-propre; la rigidité et la sécheresse du précepte disparaissent, pour faire place à la douce influence de l'exemple et de la persuasion.

Voici le titre de chacun des articles déjà parus :

- 1° La Pensée de l'Eternité.
- 2° Le Ciel.
- 3° Le Purgatoire : Tourments qu'on y endure.
- 4° Le Purgatoire : Nécessité de l'éviter.
- 5° Dévotion aux âmes du Purgatoire.
- 6° Pendant la vie, il faut apprendre à bien mourir.
- 7° La Mort des saints.
- 8° Derniers moments du vénérable curé d'Ars.
- 9° La Connaissance de soi-même, premier fondement de la sainteté.
- 10° L'Humilité des saints.

Mon dessein est de parcourir ainsi par ordre, et d'après la méthode indiquée plus haut, le cadre des vérités principales de la doctrine catholique.

Pour faire comprendre, comme il convient, aux lecteurs, les précieux avantages qui résultent de la connaissance de ce que les saints ont dit et opéré de plus remarquable, je ne puis résister au désir de reproduire ici quelques lignes d'un illustre écrivain de nos jours :

« Il n'y a pas de douleur si amère, dit M. l'abbé Daras, que la lecture de la *Vie des saints* ne puisse adoucir; il n'y a pas de tentation si violente qu'elle ne puisse amoindrir et dissiper. Après l'Évangile, je ne sais pas de livre qui donne à l'âme une plus grande force et une plus douce consolation. Les cœurs affaiblis s'y retrempe à chaque page dans le courage des martyrs, dans la constance des saints. L'homme est comme un miroir, et il tend à reproduire fidèlement ce qu'il contemple. C'est là sa grandeur et sa faiblesse, ce qui le rapproche de Dieu, qu'il est digne d'imiter et dont il redevient l'image; ce qui le rabaisse au-dessous des démons qu'il copie dans leur révolte et dont il se fait l'esclave. Si donc l'âme contemple habituellement les actions héroïques des saints, si elle vit en quelque sorte au milieu d'eux par une lecture assidue de leur histoire, d'elle-même et par les entraînements de sa nature imitatrice, elle voudra reproduire ce qui l'a frappée, ce qu'elle admire, ce qui a si doucement et si fortement touché son cœur. En un mot, je ne connais pas, en dehors de la grâce dont Dieu seul dispose, de meilleur moyen de devenir un saint que de lire et de relire la vie des saints. »

C'est uniquement dans l'espoir d'aider, pour ma faible part, à la réalisation de ce bien moral, si désirable, dont notre pauvre société a si grand besoin, que je me suis décidé, pieux lecteurs, à vous offrir les *Fleurs choisies de la vie des saints*.

A ceux d'entre vous qui trouveraient que les réflexions que je donne manquent un peu de ce qui fait l'intérêt principal d'un article de journal, l'actualité, je répondrai qu'en faisant passer sous les yeux des fidèles les paroles les plus remarquables, les exemples les plus frappants de la vie des saints, mon but est avant tout de guérir le cœur en le détachant des choses de ce monde, et en l'amenant

doucement à la pratique des devoirs que nous impose la religion. Or, depuis quand, je vous le demande, le cœur humain a-t-il subi une si complète transformation? Est-ce que, de nos jours, il n'est pas le foyer des mêmes instincts pervers, la source des mêmes passions généreuses qu'à toutes les époques de l'histoire? Pourquoi donc les mêmes remèdes qui ont si bien réussi aux saints seraient-ils sans action sur nous? Puisque nous avons les mêmes ennemis à combattre, les mêmes plaies à cicatriser, la même vigilance à garder, comment les salutaires maximes qu'ils aimaient à prendre pour règle de conduite ne trouveraient-elles pas en nous le même écho et n'auraient-elles pas la même influence? En parcourant les traits édifiants de leur vie, nous serons bien obligés de nous dire ce que ce dirent saint Augustin et saint Ignace: Eh quoi! ces hommes étaient-ils donc d'une autre nature que moi? Pourquoi ne ferais-je pas ce qu'ils ont fait?

L'abbé GARNIER.

Belmont, le 15 janvier 1873.

Fleurs choisies de la vie des saints.

XI

LA CONNAISSANCE DE DIEU, AUTRE FONDEMENT DE LA SAINTETÉ

« Si, à la connaissance de nos misères et de nos faiblesses, nous savions joindre la connaissance des sublimes perfections de Dieu, autant du moins qu'il nous est permis de le faire ici-bas, nous ne pourrions jamais, pour quoi que ce soit au monde, nous résoudre à l'offenser, même véniellement. Que dis-je! au souvenir de ses bontés infinies nos cœurs se fondraient d'amour, et comptant pour rien les mille obstacles, en apparence insurmontables, qui se dressent devant nous, nous volerions à l'accomplissement de sa loi; les nombreuses épreuves dont la vie est semée, nous les supporterions avec joie, heureux de témoigner ainsi au bon Maître notre fidélité; et, durant les quelques jours qui nous restent encore de notre pèlerinage, nous n'aurions plus qu'une pensée, celle de lui plaire et de le bien servir; qu'un désir, celui de laisser au plus tôt notre dépouille mortelle pour aller jouir des délices de sa présence en compagnie des anges et des saints. »

Ces remarquables paroles sont de saint Laurent Justinien, un des apôtres les plus zélés dont s'honore l'Église catholique.

La connaissance de soi-même et la connaissance de Dieu, tel est donc le double fondement sur lequel, comme sur un roc inébranlable, les saints de tous les temps ont voulu asseoir l'édifice des vertus dont ils ont donné au monde de si admirables exemples.

Saint Augustin se sentait tellement pénétré des

avantages que l'on retire de la connaissance de Dieu en particulier, que sa prière habituelle était celle-ci : « Seigneur, faites que je vous connaisse et que je me connaisse ! »

Ah ! si, dans notre siècle d'indifférence et de matérialisme, Dieu était mieux connu, il serait incontestablement plus honoré, plus aimé, mieux servi, et nul doute que la paix, cette paix dont le monde a un si pressant besoin et qui ne peut être que le fruit de l'observation du Décalogue, en descendant d'abord dans le cœur de l'individu, ne parvienne à établir son règne au sein de notre pauvre société si bouleversée.

Pourrait-on trouver en cela quelque chose d'étonnant, quand on sait que les perfections qui constituent l'apanage de la nature divine sont telles qu'elles dépassent en richesse et en étendue tout ce qu'il nous est possible d'imaginer ? Elles ont donc, pour satisfaire l'intelligence et ravir les cœurs, une force, une vertu toute-puissante.

« Supposez, dit l'illustre évêque d'Hippone, le monde entier plein de livres, toutes les créatures qu'il renferme devenues autant d'écrivains, toutes les eaux de la mer converties en encre, les livres seraient plutôt remplis, les écrivains fatigués, la mer épuisée, que l'on aurait expliqué, comme elle le mérite, une seule des perfections divines. »

« Si Dieu, ajoute le même docteur, avait donné à un homme un cœur dont la grandeur égalât celle de tous les cœurs ensemble, et que ce même homme, éclairé d'une lumière supérieure, pût enfin parvenir à la connaissance complète d'un seul des attributs divins, bientôt, à moins d'une grâce particulière, il succomberait, noyé dans la joie et le bonheur qu'il en ressentirait. »

Voici ce que nous lisons dans la vie de saint Grégoire, évêque de Nazianze :

« Avant de s'appliquer à la prédication de l'Evangile, ce pieux et savant prélat voulut passer, comme un autre Jean-Baptiste, plusieurs années dans le désert, où il se livrait à l'oraison, aux œuvres de pénitence et à la lecture de l'Ecriture sainte. Dans cette école du Saint-Esprit, où s'enseigne la science des saints, il apprit à parler de Dieu si magnifiquement, si savamment, que tous les Pères venus après lui ont admiré la profondeur de ses pensées, et l'ont surnommé le *Théologien*, c'est-à-dire l'homme qui excelle à parler de Dieu ; éloge qu'ils n'avaient donné jusque-là qu'à saint Jean l'Evangéliste. Toutefois, ce théologien, qui s'élève, quand il traite de la nature divine, à des hauteurs incommensurables, fait avec une touchante humilité l'aveu suivant, dans son Discours sur le sacrement de Baptême, intitulé : *In sancta lumina* : « Toutes les fois que je parle de Dieu, dit-il, mon esprit, ma pensée, ma langue frissonnent d'une sainte frayeur : *Lingua, et mente, et cogitatione horresco, quoties de Deo sermonem habeo.* » Remarquez ce mot *horresco*, dont la force n'est pas suffisamment rendue par le mot français *frayeur* ; il ne dit pas seulement : je trem-

ble, je frissonne de crainte quand je parle de Dieu ; mais *horresco*, j'ai horreur de ce que je dis, parce que je m'exprime si grossièrement, si indignement, ses divines perfections sont si fort au-dessus de nos plus hautes conceptions, il y a tant de différence entre ce que nous en pensons et ce qui est, que s'il ne se montrait infiniment miséricordieux, il prendrait pour injure et blasphème les louanges que nous lui donnons. Cette dernière réflexion est du P. Le Jeune.

Les philosophes païens, malgré la faiblesse de leur raison, avaient néanmoins conçu de Dieu une idée si haute, si sublime, qu'ils n'en discouraient que timidement, avouant que tout ce qu'ils pouvaient dire de la puissance, de la sagesse, de la bonté de Dieu était bien au-dessous de la réalité. On connaît la belle et magnifique réponse de Simonide. Ce sage avait été interrogé par le roi sur la question de savoir ce que c'était que Dieu ; il demanda trois jours de délai pour penser, et après ces trois jours il en demanda trois autres, puis encore trois ; enfin il confessa que plus il y pensait, plus il sentait son impuissance à donner une réponse convenable. Il disait vrai, mais il demandait trop peu de temps ; les plus hauts séraphins eussent demandé trois cents ans, et après trois cent mille ans, puis trois cent mille siècles, et enfin ils eussent avoué que, plus on réfléchit, plus on voit qu'on ne peut comprendre un Etre infiniment plus parfait que tout ce que nous avons sous les yeux.

Saint François d'Assise, qui avait reçu dans la prière de grandes lumières sur Dieu et ses adorables perfections, était tellement inondé de joie et sentait son cœur se porter si ardemment vers l'infinie Bonté, qu'on l'entendait souvent proférer ce cri, qui dit tant de choses dans son étonnante simplicité : *Deus meus et omnia ! Mon Dieu et mon tout ! Mon Dieu et mon tout !*

A l'exemple des saints, efforçons-nous de recueillir avec attention les précieux enseignements que la raison et la sainte Ecriture surtout nous donnent sur Dieu, et gravons-les bien avant dans notre esprit. Sans doute, quoi que nous fassions, nous ne parviendrons jamais à soulever qu'une faible partie du voile qui dérobe à nos yeux ses amabilités infinies ; mais si nous voulons être fidèles et que nous sachions joindre la prière, le peu que nous découvrirons suffira et au delà pour dépendre nos cœurs des biens périssables de ce monde, et les attacher irrévocablement au service d'un Dieu si puissant, si sage, si bon, qui veut être lui-même la récompense ineffable de ses biens-aimés disciples : *Ego ero merces tua magna nimis.*

Un jour, le saint curé d'Ars laissa échapper de son cœur une de ces paroles qui témoignent tout à la fois de sa grande connaissance de Dieu et de sa longue expérience des misères humaines : « PLUS ON CONNAIT LES HOMMES, DIT-IL, MOINS ON LES AIME ; C'EST LE CONTRAIRE POUR DIEU : PLUS ON LE CONNAIT, PLUS ON L'AIME. » Belle et admirable pensée, d'une

vérité vraiment saisissante pour quiconque veut se donner la peine de réfléchir !

Oui, tant qu'on ne considère l'humanité que de loin et à la surface, tant qu'on ne l'étudie que théoriquement, si je puis m'exprimer de la sorte, on aime à s'en faire une haute idée ; facilement on s'exagère son importance et ses généreuses aspirations. Que dis-je ? volontiers on jette le blâme et le ridicule sur ceux qui en parlent mal et restreignent sa liberté. Est-ce que ce n'est pas là la disposition de la plupart de nos jeunes gens, encore novices dans la carrière de la vie, qui ne voient partout que des fleurs, et que l'avenir séduit par les plus douces et les plus flatteuses espérances ? Mais si nous interrogeons un homme judicieux, ayant atteint un âge avancé, qui, par conséquent, a connu le monde de près parce qu'il a été en rapport avec des personnes de toute condition, que nous dira-t-il ? Ah ! il nous dira que la pauvre humanité est tiraillée dans tous les sens par mille passions brutales ; que l'orgueil, la cupidité, la soif des plaisirs charnels, l'envie y règnent en maîtres ; il nous répondra avec le poète satirique :

De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

Et il ne nous dira rien qui ne soit l'exacte vérité. Donc, plus on connaît les hommes, moins on doit les aimer.

En est-il ainsi de Dieu ? Oh ! non ! mille fois non ! L'expérience, d'accord avec la raison, prouve que plus on s'applique à étudier ses ravissantes perfections, les admirables ressorts de sa providence, les infinis trésors de sa bonté, plus on se sent attiré vers lui de toute l'ardeur de son âme ; plus on l'aime, plus on éprouve le désir de lui plaire et de le servir fidèlement, et cela pour une raison bien simple : au fur et à mesure que l'on avance dans cette connaissance, on découvre de nouvelles beautés qui ravissent de plus en plus l'esprit et le cœur.

Mon Dieu ! daignez envoyer à vos indignes serviteurs un rayon de ces lumières ineffables que vous communiquez à vos saints, et qui leur faisaient connaître vos magnificences et vos bontés, afin qu'à leur exemple nous nous attachions irrévocablement à vous pour tous les jours de notre vie.

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE CARDINAL MORLOT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

(Suite.)

III

« Grande est la fonction du prêtre qui prend le devoir pour la règle de sa vie ; plus grande encore la

mission de l'évêque qui s'inspire des leçons de la sagesse dans le gouvernement spirituel. Faire mouvoir avec ordre et concert ces légions sacerdotales qui marchent à la conquête des âmes ; diriger vers sa fin cette milice de la foi, qui attend de son chef l'impulsion qu'elle doit suivre ; choisir le terrain propre à ces luttes pacifiques de la vérité contre l'erreur et les passions humaines ; assigner à chaque soldat du Christ le poste qui convient à ses aptitudes ; répartir les charges en raison du mérite ; modérer l'impatience des uns, exciter l'ardeur des autres, ranimer les tièdes, encourager les forts, communiquer à tous le feu sacré de l'apostolat ; et, d'un autre côté, joindre à l'autorité d'un chef la bonté d'un père, dilater son cœur pour y embrasser tout un peuple ; étudier nuit et jour les besoins des âmes, veiller avec un soin jaloux à leurs intérêts, multiplier les remèdes avec leurs infirmités, se donner à elles tout entier, à chaque instant et sans réserves ; n'être enfin le centre de la doctrine et du pouvoir que pour rester le foyer d'où s'épanchent la lumière, le dévouement et l'amour : quelle mission et quelle responsabilité (1). » Et telle est la mission, telle est la responsabilité de l'évêque.

Aux charges éternelles de l'épiscopat s'ajoutaient des difficultés de circonstances et des embarras locaux, lorsque cette fonction fut déferée à Mgr François-Nicolas-Madeleine Morlot. C'était le moment où des évêques d'origine plébéienne succédaient, le plus communément, aux évêques grands seigneurs d'autrefois. La roture n'excitait plus, dans le pouvoir, la même répugnance ; le mérite personnel créait les meilleurs titres ; et si des évêques d'origine bourgeoise obtenaient communément les préférences du ministre des cultes, des paysans comme Bœuvier et Gousset devenaient également évêques. La promotion de ces humbles prêtres était plus conforme à l'esprit de l'Eglise ; elle ne commandait pas moins aux nouveaux prélats une prudente réserve, soit pour ne pas s'élever, par des affectations de luxe, au niveau des grands seigneurs, soit pour suivre, sans affectation d'un autre genre, les traditions d'une simplicité plus apostolique.

A Orléans, l'abbé Morlot avait eu, pour anté-prédécesseur, Mgr de Varicourt, pontife vénéré, homme de belles manières et d'un très grand cœur. La paix la plus parfaite régnait autour de lui ; tous ses diocésains étaient des frères, unis par la confiance, la franchise, la sympathie des goûts et des désirs. Les prêtres visitaient les prêtres, et se donnaient, dans les difficultés du ministère, une mutuelle assistance, tous formés par un maître qu'ils adoraient : l'abbé Mèrault. Chaque jour sortaient du séminaire des sujets distingués ; mêmes succès dans les écoles secondaires ecclésiastiques. En dehors du sanctuaire, la population bénissait un tel état de choses, et, quand l'évêque mourut, sa mort causa d'unanimes regrets.

(1) Mgr Freppel, *Oraison funèbre du cardinal Morlot*, p. 25.

Était venu ensuite Mgr Brumauld de Beauregard, ancien curé de la cathédrale de Poitiers, où il était devenu proverbial par la singularité de ses manières et par l'exaltation de son cerveau. Dès l'abord, il prit une attitude de pourfendeur et se mit à saper pièce à pièce l'édifice existant. Les actes, les idées, les projets, les hommes de Mgr de Varieourt furent éloignés et remplacés par des hommes, des projets, des idées et des actes habituellement contraires. Les changements de curés se succédèrent dans une effrayante proportion ; il y eut, si j'ose dire ainsi, comme un torrent d'interdits. Le secrétaire de l'évêché fut remplacé par un pauvre garçon de belle écriture ; le vénérable abbé Mérault cessa d'être supérieur du séminaire. On lui donna deux successeurs, qui eurent eux-mêmes bientôt pour successeurs les Sulpiciens. Le séminaire d'Orléans fut confié à l'abbé Bénech. Une espèce d'agence occulte s'établit à l'effet d'épurer le clergé, sans qu'il s'en doutât. La réforme projetée commença dès le séminaire par des *moniteurs* qui s'inspectèrent les uns les autres et qui portèrent plus tard, dans les cures, les habitudes d'espionnage. Une sorte de franc-maçonnerie ecclésiastique se chargea de préparer les changements : la condition suffisante pour lui agréer, c'était de savoir flatter ceux du logis et complaire au maître. Souvent un évêché comprend une petite cour où, comme auprès de tout pouvoir, s'agite, à l'insu du prélat, l'ambition sans talents et l'adroite intrigue. La religion de l'évêque est, grâce à certains faux bons-hommes, souvent surprise, et ce n'est pas manquer de respect à l'autorité que de dénoncer la brigue, la faveur, l'hypocrisie peut-être, qui poussent jusqu'aux dignités les plus élevées quelques sujets très médiocres, tandis que des prêtres, même très distingués, restent à l'écart, parce qu'ils sont seuls, avec l'évêque, à ignorer leur mérite. Les affaires du temps, les agitations gallicanes, les vigoureuses controverses de Lamennais, versaient encore, sur l'horizon orléanais, leur part d'irritation. Mais la cause principale d'agitation, c'était l'insuffisance de l'évêque, homme moins fait pour l'épiscopat que pour la vie commune, personnalité effacée et pleine de rigueur, prélat courageux quand il recevait en secret une impulsion de courage, mais courageux seulement par faiblesse ; du reste, comme tous les hommes exagérés ou faibles, tellement pénétré de son autorité qu'il en recula les bornes au point de ne plus les apercevoir. Au demeurant, homme de foi et homme de cœur, qui eut le trop rare courage de donner sa démission en disant : « Je n'ai plus qu'à prier Dieu pour qu'il me pardonne d'avoir perdu un diocèse ; » parole où les plaisants ne virent qu'une amphibologie, mais où l'histoire doit admirer un acte de vertu.

Nommé évêque d'Orléans le 10 mars 1839, préconisé le 8 juillet suivant, Mgr Morlot reçut la consécration épiscopale le 18 août, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, rue de Varennes, à Paris,

en même temps que Mgr de La Hailandière, évêque de Vincennes (Amérique), des mains de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, assisté de l'évêque de Versailles, Mgr Blanquart de Bailleul, et de l'ancien évêque de Beauvais, Mgr Lemercier. Le nouvel évêque prit possession par procureur le 21 du même mois, et en personne le 3 septembre. Comme grâce de joyeuse entrée, le prélat avait sollicité et obtenu l'élargissement d'un prisonnier.

Par une dernière bizarrerie, soit qu'il jugeât ses vicaires incapables d'administrer pendant la vacance, soit qu'il voulût troubler le diocèse jusqu'à la dernière heure, Brumauld de Beauregard avait occupé le palais épiscopal jusqu'à l'arrivée de son successeur. A l'entrée de ce successeur, il s'éclipsa soudain, *incognito*, à dix heures du soir. Mgr Morlot reçut, pour son installation solennelle, les honneurs accoutumés, discours complimenteurs, encens, présentation des clefs, serment d'obédience. Son œil exercé put voir autour de sa personne, comme plus empressés, ceux qui tenaient le plus à avoir le nouvel évêque ; il put en avoir d'autres debout à distance, partagés entre l'espoir et la crainte ; d'autres n'étaient point présents : il s'agit ici de ceux qui aiment mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et que ni menaces ni prières ne peuvent ébranler dans l'éternel procès de la vérité contre les abus : *Rex philosophianicitiam emere voluit, dit Valère Maxime, philosophus regi suam vendere noluit.*

Mgr Morlot, avec cette douceur qui n'engageait pas ses affections et qui ne pouvait compromettre ses actes, discerna parfaitement les périls de la situation du diocèse. Dès son arrivée à Orléans, il eut à présider les exercices de la retraite et se mit en rapports directs avec son clergé. Pour conserver la sympathie qui accueille toujours les pouvoirs nouveaux, il voulut tout voir par lui-même, ouvrir lui-même sa correspondance, répondre lui-même avec cette netteté qui épargne le doute et cette bonté qui donne l'élan, recevoir à heures fixes la visite de ses prêtres, être enfin, comme l'a si bien dit le docteur Darembert, son secrétaire et son premier grand vicaire (1). Nul, néanmoins, ne fut plus attentif aux devoirs de bienséance et de représentation : sa personne, ses habitudes, sa maison, tout portait l'empreinte de l'ordre et le reflet de la règle.

En 1840, Mgr Morlot commença la visite de son diocèse, interrompue depuis trois ans. Pendant le peu de temps qu'il occupa le siège d'Orléans, il trouva le moyen de visiter toutes les églises et tous les presbytères, ou peu s'en faut, dictant lui-même, à son secrétaire particulier, ses procès-verbaux, qui sont généralement brefs et concis. C'était, dans sa pensée, une pierre d'attente, la base des améliorations qu'un premier coup d'œil pouvait révéler. La même année, il constitua l'officialité diocésaine. L'année suivante, il nomma deux commissions, l'une pour rédiger un nouveau catéchisme, l'autre

(1) *Journal des Débats* du 6 janvier 1863.

pour revoir les livres d'office à l'usage des fidèles ; très souvent il prit part aux travaux des deux commissions. Entre temps, il se préoccupait du petit séminaire, et portait sur les prêtres âgés ou infirmes sa paternelle sollicitude. En toutes choses, on put constater son esprit éminemment pratique, net, délicat, plein de mesure.

On doit mettre encore à l'actif de ses mérites le rétablissement des conférences ecclésiastiques, l'introduction, dans le diocèse, de la *Propagation de la Foi* et la fondation d'une *Société de Saint François Régis* pour la réhabilitation des mariages civils.

En 1842, pour accomplir les promesses de son sacre, Mgr Morlot prépara le compte rendu de sa gestion épiscopale, et, à une époque où le voyage de Rome n'était ni commun ni facile, alla le porter lui-même dans la Ville éternelle.

C'est alors que Mgr Morlot prit à la fondation du *Correspondant* une part décisive. Grâce à de grands et persévérants sacrifices, les catholiques de France avaient un journal quotidien, l'*Univers* ; il leur manquait une revue *politique*, car ils possédaient déjà, pour la science spéculative, l'*Université catholique*, alors dans l'éclat de sa gloire, et les *Annales de philosophie chrétienne*. En 1842, la pensée vint à plusieurs jeunes gens de reprendre la publication du *Correspondant*, depuis longtemps interrompue. Cette pensée fut soumise à Mgr Morlot, qui revenait de Rome : il l'accueillit avec une extrême faveur et voulut être l'un des actionnaires fondateurs du nouveau recueil. Sans doute il n'aurait pas signé tout ce qui a été écrit dans le *Correspondant* ; il serait injuste de le rendre solidaire des équipées libérales de cette revue, et il est permis de croire qu'il eût fortement blâmé tout ce qu'elle s'est permis dans ces derniers temps. Au fond, pourtant, son esprit et son cœur étaient avec ces fameux modérés dont la modération n'est trop souvent que le désir immodéré de leur propre fortune. Aussi, malgré quelques vivacités de langage qu'il n'agréait point et quelques intempérances qu'il dut réprover, quand l'existence du *Correspondant* fut mise en question par un procès en 1858, cette revue n'échappa aux rigueurs de la justice politique que grâce à l'intervention très décidée du cardinal-archevêque.

IV

Le 27 janvier 1843, le Souverain Pontife Grégoire XVI transférait Mgr Morlot du siège des Aignan et des Euvert sur le siège des Gatiens, des Martin et des Grégoire. La translation ne se fit que sur les instances réitérées du gouvernement, sur un désir trop exprès pour n'être pas un ordre : Louis-Philippe, qui prisait fort la sagesse et la modération, avait voulu placer sur un siège métropolitain le digne évêque d'Orléans.

Au reste, si les politiques prisent cette vertu en un sens favorable à leurs desseins, l'Eglise, dans un sens plus élevé, n'en fait pas un moindre cas.

Saint Ambroise, voulant déterminer les devoirs et les qualités de l'évêque, place en première ligne la prudence : *Primus officii fons prudentia est* (1). « Non pas, dit le saint docteur, qu'elle tienne lieu des autres vertus ; mais elle donne à chacune sa juste mesure et les empêche toutes de dégénérer en défauts ou en vices ; elle dirige le zèle, éclaire la justice et seconde la charité. » C'est la leçon qu'offrait au pape Eugène III notre saint Bernard : « Tout ce qui n'émane pas de la prudence est un acte de témérité, et non un acte de force. Savoir se modérer, c'est se montrer vraiment fort et juste : *Modum tenere justitia est, fortitudo est* (2). » En s'exprimant de la sorte, l'abbé de Clairvaux ne faisait que reproduire la maxime de saint Basile, louée par saint Grégoire de Nazianze : « Ce qu'il y a de meilleur, c'est la mesure en toutes choses : *Modus omnis optimus est* (3). » Ainsi parlait la sagesse de nos Pères dans la foi, et il faut bien confesser que nous avons ici le commentaire exact et fidèle de l'Évangile, pourvu que se joigne à une prudence parfaite un zèle qui ne connaît pas l'inaction.

Nous avons vu l'évêque d'Orléans, nous allons voir l'archevêque de Tours démontrer par ses actes la justesse de ces grandes maximes.

Le bien que Mgr Morlot n'avait pu que commencer ailleurs, il le poursuivit dans son nouveau diocèse, avec ce juste tempérament d'ardeur et de mesure qui formait le caractère de sa sagesse et qui fera, avec sa charité, le trait distinctif de son épiscopat. Là encore il n'est pas une seule paroisse, un seul village, un seul hameau, et ils sont nombreux en Touraine, que ce courageux pasteur n'ait visité simplement, bonnement, modestement, comme il savait faire. Partout il a porté ses pas, partout il a porté son dévouement et son cœur, avec les trésors de sa foi et l'édification de ses vertus. Quel bien n'a-t-il pas fait dans ses courses apostoliques plusieurs fois réitérées ! Que de bonnes œuvres et de saintes institutions il a encouragées ou établies ! Que d'églises et de presbytères il a fait bâtir ou restaurer ! Que de pasteurs il a consolés dans leurs tribulations ! Que d'âmes il a enrichies des dons du Saint-Esprit ! Aussi avec quel empressement les populations venaient à sa rencontre, et avec quelle bonté il les accueillait lui-même ! Avec quelle aimable simplicité, il leur annonçait jusqu'à trois et quatre fois par jour la parole de Dieu, et comme il était heureux dans ces petites églises de la Touraine, qu'il appelait son *Paradis sur la terre* !

En dehors de ses visites pastorales, Mgr Morlot suivit, pour l'administration de son archidiocèse, les règles posées à Orléans. Tout à la fois pénétrant et impénétrable, mais charmant, incapable d'artifices et d'un commerce éminemment sûr, il excellait à traiter avec les hommes, comme à saisir le

(1) S. Ambros., *De off. minist.*, 1, 25.

(2) *De Consid.*, 1, 8.

(3) Greg. Naz., *Orat.*, XLIII, 60.

ceud d'une affaire est à le dénoncer. Durant un épiscopat de quatorze années, son administration ferme au besoin, toujours bienveillante, surtout quand elle devait être ferme, n'éprouva pas la moindre contrariété, même dans les jours les plus difficiles. Heureux évêque, né pour gouverner, sans faire sentir aux autres ni éprouver beaucoup lui-même les embarras du gouvernement!

Le passage de Mgr Morlot à Tours fut marqué par l'inauguration de la chapelle de Mettray, couronnement nécessaire de l'une des œuvres les plus admirables de la charité contemporaine. Mettray est une colonie agricole, fondée, à quatre lieues de Tours, en 1839, par MM. Demetz et de Courteilles. Cette colonie a pour objet l'éducation des mendiants, jeunes détenus, orphelins, enfants trouvés; pour moyens d'éducation, elle a choisi le travail, la discipline; pour sauvegarder la discipline et vivifier le travail, elle avait besoin de la religion. Mgr Morlot eut la joie de planter dans son enceinte la croix du Rédempteur, et de consacrer l'autel du sacrifice.

On doit aussi à Mgr Morlot le rachat et la restauration de l'ancienne église abbatiale de Saint-Julien, monument admirable du XIII^e siècle, l'un des plus remarquables de France par l'élégance des proportions et la pureté du style: l'archevêque le mit sous l'invocation de saint Martin. Dans la pensée du prélat, ce n'était pas seulement une première réparation envers la grande mémoire du thaumaturge des Gaules, c'était comme le premier pas vers la découverte de son tombeau, une pierre d'attente pour la reconstruction de sa basilique. « Si nous en croyons un pressentiment intime et cher, disait Mgr Morlot, un jour, bientôt peut-être, la religion n'aura plus à pleurer sur les décombres; nous rassemblerons les pierres dispersées du sanctuaire; il ne sera pas dit que nous avons tout laissé périr, jusqu'aux ruines... Le pontife que nous révérerons recevra donc parmi nous des hommages plus solennels encore; son culte reprendra, s'il est possible, un nouvel éclat et une nouvelle vie (1). »

(A suivre).

Droit canonique.

DES LIVRES ÉLÉMENTAIRES

(Suite. Voir les nos 8 et 9.)

Afin que notre étude soit aussi complète que possible, nous sommes obligé de revenir sur nos pas. Le lecteur ne comprendrait pas suffisamment la lutte qui s'est prolongée jusqu'à nos jours entre le droit commun et le particularisme gallican, si nous ne venions pas réparer ici deux omissions, sans préjudice des ouvrages qui peuvent encore, en ce moment, échapper à notre souvenir.

(1) Lettre pastorale de Mgr Morlot, à l'occasion de son installation et de son entrée dans son diocèse.

La première omission concerne l'édition, dite seconde, corrigée et augmentée, donnée à Toulouse, chez Manavit, en 1821, 2 vol. in-8^o, du travail publié avant la Révolution par l'abbé de Verdélin, ancien vicaire général de Cahors, sous le titre: *Institution aux lois ecclésiastiques de France ou Analyse (sic) des actes et titres qui composent les Mémoires du Clergé*. Si, en procédant à cette réimpression, on eût simplement voulu, dans l'intérêt de l'histoire, conserver les vestiges du passé, ou même faire ressortir certaines dispositions en pleine harmonie avec le droit, nous n'aurions rien à dire; au contraire, nous avouerions volontiers que l'analyse de l'abbé de Verdélin porte avec elle son utilité, non seulement en procurant à celui qui fait des recherches un guide pour s'orienter à travers la volumineuse collection des Mémoires du Clergé, mais encore en fournissant aux canonistes des arguments et des précédents qui ont leur mérite. Ce n'est pas à ce point de vue que s'est placé précisément l'auteur ou l'éditeur en 1821. Il a visé plus haut et moins juste. Lisons l'Avertissement en tête du volume, nous y découvrirons sa pensée.

« On aurait bien voulu, dit-il, supprimer dans cette seconde édition tout ce que n'admet pas notre législation actuelle; mais on a pensé que l'*Institution aux lois ecclésiastiques de France*, comme elle est, réduite au simple, mais vrai tableau de notre ancien clergé, intéressera davantage les générations futures. Et pouvait-on leur laisser ignorer que cet illustre corps, grand par ses richesses et ses immunités, mais bien plus encore par sa science et ses vertus, tint un rang si distingué dans l'État durant plus de quinze siècles et mérita à tant de titres d'occuper une place dans l'histoire des temps? Non, ce ne serait pas même assez de donner à nos arrière-neveux une idée exacte de l'Église gallicane, telle qu'elle exista jusqu'à l'époque de sa chute. Ils seront bien aise de savoir aussi comment elle est sortie des ruines sous lesquelles elle avait été ensevelie, et sur quelles bases elle est maintenant constituée. Ils l'apprendront par le Concordat conclu entre Pie VII et Louis XVIII, qui sera rapporté à la fin de cet ouvrage. Par ce moyen, l'avenir sera lié au passé, et cette *Institution* sera tout à la fois un abrégé d'histoire et de code ecclésiastique. »

Ces lignes contiennent un morceau rare, un petit chef-d'œuvre. Sous des formes d'ailleurs modérées on y découvre toutes les tendances de l'esprit gallican. Ainsi, la prépondérance de la loi civile en face du droit canonique est insinuée dès le début. Puis vient l'éloge sans restriction de l'ancien clergé, une des marottes du parti. S'épanouit ensuite ce système erroné qui fait dépendre l'existence de l'Église d'une reconnaissance officielle; système d'après lequel on admet la chute et la résurrection de l'Église comme s'il s'agissait d'une dynastie congédiée et rappelée; tandis qu'il est constant que l'Église catholique n'a jamais cessé de subsister en France, même au plus fort de la Terreur. Enfin, l'affection anticoncor-

dataire avec laquelle on passe sous silence la convention de 1801, pour ne parler que de celle du 11 juin 1817, en dit assez ; d'autant plus que finalement le concordat conclu entre Pie VII et Louis XVIII n'est pas reproduit. On lit, en effet, tome II, page 546, l'observation suivante : « Nous avons annoncé dans notre Avertissement que l'on trouverait à la fin de cet ouvrage le Concordat passé entre S. S. Pie VII et S. M. Louis XVIII, le 11 juin 1817 ; mais, n'ayant pas encore été rendu public, nous n'avons pu remplir la promesse que nous avons faite de le rapporter ici. » Ce scrupule étrange doit éclairer le lecteur, qui est en droit de demander à l'auteur, et dans les termes mêmes de l'Avertissement, « sur quelles bases l'Eglise en France est actuellement constituée. »

Quoi qu'il en soit, on prétendait offrir au clergé un code ecclésiastique.

« Rien, dans cette *Institution*, est-il dit dans l'Avant-propos, n'appartient à l'auteur, excepté une courte analyse (*sic*) des libertés de l'Eglise gallicane, et une sur les anciennes immunités ou exemptions du clergé qui manquaient à la collection des Mémoires ; il a aussi donné quelques développements à certaines questions, sur les sacrements surtout, et a ajouté des notes où elles lui ont paru nécessaires... Ces additions, loin d'effacer aucun des traits qui caractérisent l'original, y ajouteront, au contraire, et compléteront l'ouvrage... M. l'abbé de Verdelin ne prétend point avoir rempli tous les vides et suppléé à tout ce qui a été omis dans les mémoires du clergé, mais ajouter quelques rayons à la lumière dont ils sont la source. Voilà l'objet du travail dont il fait hommage au public, principalement aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique... Il ne regrettera ni sa peine ni son temps, s'il rend aisée, comme il l'espère, l'étude de la science canonique. » Cette citation suffit pour démontrer combien était profonde l'illusion de l'auteur, et superflue, dangereuse même au point de vue des principes, la réimpression de 1821.

La seconde omission concerne M. Henrion. Nous avons parlé de son *Code ecclésiastique*, des deux éditions ; mais nous avons oublié de mentionner le *Manuel de droit ecclésiastique, code du clergé*, publié, format in-18, par ce même auteur en 1835, et qui se vendait alors au bureau du *Moniteur des villes et campagnes*, rue Cassette, à Paris.

Nous ne serions pas juste si nous ne reconnaissons pas dans la suite des travaux de l'avocat Henrion un véritable et consolant progrès. Quelques citations vont le prouver.

« Nous avons déjà publié, dit l'auteur dans l'Avertissement en tête du *Manuel*, sous le titre de *Code ecclésiastique français*, un ouvrage qui a obtenu deux éditions... Mais cet ouvrage, dont nous voudrions publier une édition nouvelle où certains passages seraient modifiés et où l'on tiendrait compte des changements que la position du clergé a subis depuis la révolution de 1830, est un travail de lon-

gue haleine... Il nous a semblé que, indépendamment d'un ouvrage de cette nature, et pour lui servir en quelque sorte d'introduction, il serait utile de publier un abrégé, un *Manuel*, en un mot, de *droit ecclésiastique*, où tous les membres du clergé, mais en particulier les élèves des séminaires, trouveraient les notions de droit canonique et civil qui leur sont indispensables.

» Dans la rédaction de ce livre, nous avons adopté le plan de l'*Institution au droit ecclésiastique* de Fleury, tout en rejetant avec scrupule les opinions souvent erronées de l'auteur... En note seulement sont placées les dispositions des chartes, lois, décrets et ordonnances, exclusivement émanés du pouvoir temporel. Cette distinction est tellement importante qu'il nous a paru utile de l'établir d'une manière matérielle ; personne n'ignore, en effet, la tendance de l'autorité civile à empiéter sur le domaine de l'autorité ecclésiastique... »

Voici ce qui est encore plus significatif :

« Le Souverain Pontife, dit M. Henrion, page 287, ne peut errer dans les jugements qu'il prononce *ex cathedra*, c'est-à-dire comme maître, docteur et pasteur universel ; car il est nécessaire que Celui que Jésus-Christ a préposé à son Eglise, pour obliger tous les chrétiens à garder son unité, soit inaccessible à l'erreur, en sorte que quiconque s'écarte de la doctrine du Pape soit tenu pour hérétique. »

On ne peut être plus explicite ; n'oublions pas que ces lignes sont tombées de la plume d'un laïque, d'un avocat, en 1835 ! Et cela on n'ensaurait douter, après de fortes études que les améliorations successives introduites dans les ouvrages de M. Henrion attestent évidemment.

Nous arrivons maintenant au *Manuale compendium juris canonici ad usum seminariorum*, publié à Paris, en 1839, chez Méquignon Junior, par M. l'abbé Lequeux, supérieur du séminaire de Soissons, plus tard vicaire général et chanoine de l'Eglise de Paris, 4 vol. in-12. Au point de vue de l'enseignement du droit canonique dans les séminaires, le *Manuale compendium* a obtenu des résultats décisifs. L'ouvrage se recommandait par une bonne distribution des matières. Le premier volume traitait de la juridiction ecclésiastique ; le deuxième, des personnes et des choses sacrées ; le troisième, des choses sacrées par continuation et des jugements ; dans le quatrième enfin l'auteur avait condensé des détails historiques et donné, comme il l'écrit lui-même, un *specimen juris canonici tum generalis, tum gallici*.

Le *Manuale compendium*, adopté dès son apparition par la compagnie de Saint-Sulpice, introduit dans les séminaires dirigés par elle, et dans d'autres par voie de conséquence et d'imitation, a eu un succès considérable, nous ne le disons pas sans tristesse, quoique bien au-dessous du *Manuel* de M. Henrion, au point de vue des principes. Les éditions se succédèrent rapidement. La deuxième parut en 1843 ; la troisième quelques années après ; sans parler d'un abrégé en un seul volume, destiné aux élèves

des cours tout à fait élémentaires, sous le titre de *Selectæ quæstiones juris canonici*, Paris, Méquignon, 1845.

Nous n'avons pas sous la main les divers comptes rendus, qui très probablement ont été donnés par les journaux. Il se peut que certaines réserves aient été faites; mais, généralement, les éloges ont abondé. Nous en possédons la preuve dans l'article que la *Bibliographie catholique* a consacré à la deuxième édition; article signé D. L. et inséré t. IV, page 222. Il est à propos, surtout aujourd'hui après le concile du Vatican, d'en relire certains passages.

« On a, depuis quelques années, dit l'auteur du compte rendu, cultivé avec plus de soin la science du droit canonique, non pas que cette étude ait jamais été négligée ou omise entièrement; mais, pour donner plus de développement à cette étude importante, on a établi, dans plusieurs séminaires, des cours particuliers de droit canonique. Il fallait donc, pour cette partie de la science ecclésiastique, un ouvrage élémentaire spécial accommodé aux circonstances actuelles: c'est le travail qu'a entrepris M. Lequeux et qu'il a heureusement exécuté... »

« On remarquera, dans tout l'ouvrage de M. Lequeux, une grande érudition théologique et canonique, un jugement sûr et droit; beaucoup de réserve lorsqu'il s'agit de questions difficiles, épineuses, vivement controversées. Cette dernière qualité ne plaira peut-être pas à tout le monde; on aime tant aujourd'hui à décider, quoique ce ne soit pas toujours le parti le plus sûr, ni l'indice d'un esprit supérieur. Heureusement il se trouve encore des hommes judicieux qui sauront apprécier la sagesse de l'auteur du *Manuel*. Le style est clair et facile. Nous ne saurions donc trop recommander ce travail au clergé, aux professeurs et aux étudiants, et même, si notre voix pouvait aller jusqu'à eux, aux très honorables confrères de M. Dupin, qui voudraient, suivant son conseil, se livrer à l'étude du droit canon, sans s'exposer à méconnaître les principes et les droits essentiels de l'Eglise catholique... »

Le même recueil (t. V, page 381), à propos du *Selectæ quæstiones*, s'exprime ainsi: « L'éloge que nous avons fait de l'ouvrage, dont le *Selectæ* n'est qu'un extrait, s'applique également à celui-ci, non moins digne de l'estime et de la confiance de tous les jurisconsultes et de tous les membres du clergé. »

En vérité, si la *Bibliographie catholique* eût continué de marcher dans ces ornières gallicanes, elle eût immanquablement perdu les sympathies dont elle se montre, et depuis longtemps, parfaitement digne.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que cet ouvrage si vanté, si propre à éclairer M. Dupin et ses confrères, est allé rejoindre, dans les colonnes de l'Index, le fameux *Manuel* du même Dupin, en vertu d'une condamnation portée à Rome le 27 septembre 1851. Seulement, M. Dupin n'a fait aucun acte de soumission, tandis que, dès le 12 octobre même année, M. l'abbé Lequeux déposait, entre les mains de

Mgr le nonce apostolique à Paris, le témoignage écrit de son humble acquiescement. (Voir *Bibliographie catholique*, tome XI, pages 187, 188 et 337.)

Il nous faut maintenant constater par devant nos lecteurs jusqu'à quel point la condamnation était méritée, ce qui sera l'objet d'un prochain article.

(A suivre.)

VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Cour de Cassation (Chambre criminelle),
arrêt du 6 novembre 1872.

MINISTRE DU CULTE. — DIFFAMATION. — COMPÉTENCE
CORRECTIONNELLE

I. La Cour a persisté, le 6 novembre, dans sa jurisprudence énoncée dans un de nos anciens numéros, en décidant de nouveau que le ministre du culte n'est ni fonctionnaire public ni dépositaire de l'autorité publique, et que dès lors la Cour d'assises n'est pas compétente pour connaître des délits de diffamation et d'outrages publics dirigés contre lui; c'est le Tribunal correctionnel seul qui est compétent, comme s'il s'agissait d'un simple particulier.

II. Lorsque les actes divers de la procédure, le réquisitoire et l'ordonnance du juge d'instruction, notamment, ne relèvent expressément que les délits de diffamation et d'outrages commis par l'affichage d'un placard, il importe peu que, par erreur, la citation vise un article de la loi prévoyant un autre délit non relevé, celui d'outrage à la morale publique et religieuse qui pouvait résulter du même placard. Le ministère public est absolument maître de l'action publique, et quoique le placard dont il s'agit contienne tous les délits dont nous venons de parler, il lui appartient de ne suivre que sur ceux de diffamation et d'outrages publics, à lui déférés par la plainte du ministre du culte outragé.

La question proposée à la Cour de cassation tirait son importance de la différence des compétences; en effet, la Cour d'assises était compétente, aux termes de la loi du 15 avril 1871, pour connaître du délit d'outrage à la morale publique et religieuse, tandis que le tribunal correctionnel l'est seul pour statuer sur les délits de diffamation et d'outrages publics envers un ministre du culte, ceux qui restent dans la cause.

Rejet du pourvoi en cassation formé par le sieur Jean-Philippe Mesmin contre l'arrêt de la Cour d'appel de Poitiers, chambre correctionnelle, du 20 juillet 1872, qui s'est déclaré compétent.

M. Saint-Luc Courborieu, conseiller rapporteur; M. Bédarrides, avocat général, conclusions conformes. — Plaidant, M^e Boisviell, avocat.

Cassation, arrêt du 19 décembre 1872.

SANCTIFICATION DU DIMANCHE. — LOI DU 18 NOVEMBRE 1814. — CABARETIERS

La Cour de cassation vient de confirmer, dans son audience du 19 décembre, cette opinion que nous avons plusieurs fois soutenue, que la loi de 1814 sur le repos du dimanche est toujours applicable. Nous empruntons le résumé de l'arrêt à la *Gazette des Tribunaux* :

« La loi du 18 novembre 1814, qui interdit aux cabaretiers de donner à boire pendant l'heure des offices, n'ayant pas été abrogée expressément, est, dès lors, encore en vigueur. Lorsqu'une contravention à cette loi a été constatée, le juge de police ne peut acquitter le prévenu par les motifs erronés, en droit, que cette loi est tombée en désuétude et que, d'ailleurs, elle a été abrogée par les différentes constitutions qui se sont succédé en France.

» L'aubergiste ne peut pas davantage être excusé, s'il ne s'est pas borné à recevoir des voyageurs et à leur donner à manger; il est, au contraire, frappé par la loi de 1814, s'il est en même temps limonadier et s'il donne à boire pendant l'heure des offices.

» Cassation, sur le pourvoi du ministère public près le Tribunal de simple police d'Eu (Seine-Inférieure), du jugement de ce Tribunal du 26 juillet 1872, qui a acquitté le sieur Théroulde.

» M. Moignan, conseiller rapporteur; M. Dupré-Lassale, avocat général; conclusions conformes. »

DE L'APPEL COMME D'ABUS

Nous avons à peine besoin de renouveler ici les protestations que nous avons formulées tant de fois déjà contre les atteintes que notre loi civile ecclésiastique, et particulièrement les articles organiques, portent aux droits de l'Eglise et de ses ministres. Nous n'entendons pas plus nous rendre solidaire du prétendu principe que nous étudions, que le médecin n'est le complice de la maladie qu'il constate. Nous nous bornons à rechercher la doctrine qui a cours, sans aucunement l'approuver.

Toute la législation sur l'appel comme d'abus tient en trois articles du décret du 8 avril 1802, connus sous le nom d'*articles organiques* :

« Art. 6. Il y aura recours au Conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques.

» Les cas d'abus sont l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer

contre eux en oppression, ou en injure, ou en scandale public.

» Art. 7. Il y aura pareillement recours au Conseil d'Etat, s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres.

» Art. 8. Le recours compétera à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets.

» Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours adressera un mémoire détaillé et signé au Conseil d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes (aujourd'hui au ministre des cultes), lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements convenables, et, sur son rapport, l'affaire sera saisie et définitivement terminée ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes. »

La première question qui s'élève au sujet de ces articles est de savoir s'ils sont toujours en vigueur. On a prétendu qu'ils avaient été abrogés par le concordat de Fontainebleau. On sait qu'en effet Napoléon, après s'être emparé de Pie VII, lui arracha par violence le nouveau concordat du 25 janvier 1813, qui fut promulgué dans le *Bulletin des lois*, le 13 février 1813, et suivi d'un décret du 25 mars 1813, dont les articles 5 et 6 sont ainsi conçus :

« Art. 5. Nos cours impériales connaîtront de toutes les affaires connues sous le nom d'appel comme d'abus, ainsi que de toutes celles qui résulteraient de la non exécution des lois du concordat.

» Art. 6. Notre grand juge présentera un projet de loi pour être présenté en notre conseil, qui déterminera la procédure et les peines applicables en ces matières. »

Quelques auteurs, et entre autres Merlin (*Questions de droit, v^o Abus*), en avaient conclu que les articles 6, 7 et 8 du décret du 8 avril 1802 sont abrogés.

Cette opinion n'est pas généralement acceptée. Pie VII, à Fontainebleau, s'empressa de protester, dès le lendemain de la signature du nouveau concordat, contre la violence qui lui avait été faite pour l'obtenir, et il déclara l'acte nul. En second lieu, la loi qui devait être rendue en exécution de l'art. 6 du décret du 25 mars 1813, ne l'a pas été. Enfin, une ordonnance royale, du 19 juin 1814, déclara que le Conseil d'Etat connaîtrait des appels comme d'abus, donnant ainsi au nouveau Conseil d'Etat toutes les attributions de l'ancien, en abrogeant du même coup toute la législation de 1813.

Depuis ce moment, la jurisprudence s'est constamment prononcée dans ce sens et ne semble jamais avoir éprouvé de doute pour considérer les articles du décret de 1802 comme étant toujours en vigueur, et elle en a fait de nombreuses applications.

La Cour royale de Paris, par arrêt du 24 janvier 1824, a refusé de connaître d'un appel comme d'abus, et renvoyé le réclamant devant le Conseil d'Etat.

La Cour de cassation, chambre criminelle, a rendu dans le même sens un arrêt du 28 mars 1828, qui mérite d'être rapporté. Une femme avait porté plainte contre le curé de la commune, en lui imputant d'avoir proféré en chaire des discours qui portaient atteinte à son honneur. La Cour royale avait retenu l'affaire, en se fondant sur les articles 5 et 6 du décret du 25 mars 1813. Le procureur général se pourvut devant la Cour de cassation contre l'arrêt, qui fut cassé par arrêt ainsi conçu :

« La Cour,

» Vu les articles 6, 7 et 8 de la loi du 18 germinal an X;

» Attendu qu'il résulte de ces articles qu'en garantissant aux ministres de la religion le libre exercice de leurs fonctions, la loi a en même temps déterminé les cas d'abus et le moyen d'en obtenir la répression; que ce moyen est le recours au Conseil d'Etat, qui, suivant les circonstances, doit terminer l'affaire administrativement ou la renvoyer à l'autorité compétente; qu'il suit de ces dispositions que la personne qui se prétend lésée par un fait que la loi a qualifié abus ne peut poursuivre devant les tribunaux l'ecclésiastique inculpé sans recours préalable au Conseil d'Etat et sans son autorisation;

» Attendu que, si le décret du 25 mars 1813 dispose que les Cours royales connaîtront de toutes les affaires connues sous le nom d'appel comme d'abus, l'article final de ce décret subordonne son exécution à la présentation d'une loi sur la forme de procéder à l'application des peines; que cette loi n'a jamais été rendue; qu'ainsi, jusqu'à la promulgation de cette loi, celle du 18 germinal an X devait nécessairement continuer d'être exécutée, quant à l'attribution de juridiction pour les cas d'abus; que dès lors l'ordonnance du 19 juin 1814, en soumettant au Conseil d'Etat l'examen des poursuites ayant pour objet de réprimer les cas d'abus, n'a fait que maintenir un état de législation existant;

» Et attendu que, dans l'espèce, le fait imputé au curé de X... était une diffamation commise en chaire, dans l'église de sa paroisse et pendant l'exercice de ses fonctions; que ce fait constituait un cas d'abus prévu par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X; que, par conséquent, il devait y avoir lieu à recourir, en raison de ce fait, au Conseil d'Etat avant aucune poursuite devant les tribunaux;

» Que néanmoins l'arrêt attaqué...

» Casse. »

Depuis cet arrêt, aucune objection ne s'est plus produite sur le principe des articles 6, 7 et 8 des Organiques, et, tant la Cour de cassation que le Conseil d'Etat, en ont fait de nombreuses applications.

Malgré cette jurisprudence imposante et qui paraît définitive, nous élevons encore un doute et nous nous demandons si les arguments sur lesquels cette doctrine repose sont bien solides.

Il est certain que le décret du 25 mars 1813 a été rendu par l'empereur Napoléon dans la plénitude de sa puissance législative et qu'il a été inséré au *Bulletin des lois*. Il a donc eu toute la valeur d'une loi de l'Etat, et il abrogeait implicitement les articles 6, 7 et 8 des Organiques, puisqu'il les remplaçait par des dispositions différentes.

On dit qu'il n'était que l'exécution du concordat de Fontainebleau, lequel, étant le résultat de la violence, était nul et avait été annulé par Pie VII; mais le pape aussi a protesté contre les articles organiques. Nous n'examinons pas la valeur intrinsèque de tous ces actes au point de vue de la justice absolue. A ce point de vue, ils sont l'un et l'autre entachés de nullité pour violence, fraude et excès de pouvoir; mais ils ont eu néanmoins une certaine autorité de fait, comme loi positive, devant laquelle les tribunaux se sont inclinés. A ce point de vue, le décret du 25 mars 1813 était tout aussi défendable que la loi de germinal an X, et puisque celle-ci était abrogée par celui-là, elle reste abrogée. Que dire du second argument: que le décret du 25 mars 1813 annonce une loi qui n'a pas été rendue? que ce décret avait créé une situation intérimaire durant laquelle l'ancienne loi ne pouvait plus être appliquée, et où la nouvelle ne l'était pas encore; que cette situation intérimaire dure toujours, et qu'ainsi, dans ce moment, il n'y a aucun moyen légal de parvenir à la poursuite du cas d'abus. Nous croyons que cette opinion peut être très énergiquement soutenue, et nous la trouvons sans inconvénients. L'Etat ne peut pas être le juge des prétendus abus de l'Eglise, attendu qu'il n'est pas son maître ni son supérieur. S'il constate des abus dans des membres du clergé, il les signalera à leurs supérieurs hiérarchiques, et ceux-ci s'empresseront de les réprimer. Mais l'Etat n'a ni les lumières ni l'autorité nécessaire pour le faire. Au surplus, il ne s'agit pas de discuter doctrinalement sur un point de législation, mais sur un point de jurisprudence. Or, quand une loi en abroge une autre et en promet une nouvelle, jusqu'à ce que celle-ci ait été rendue, la loi antérieure n'est plus en vigueur, à moins que son abrogation n'ait été conditionnelle. Si elle a été pure et simple, la matière est provisoirement réglée sans autre loi spéciale que les principes du droit commun.

Il reste enfin un troisième argument de l'ordonnance du roi du 19 juin 1814 qui charge le Conseil d'Etat du soin de connaître les appels comme d'abus. Cette ordonnance aurait-elle eu pour effet de faire revivre les articles organiques si ceux-ci avaient été abrogés?

Ce point est fort discuté. L'ordonnance du 19 juin 1814 n'était, en ce point, que simplement énonciative. Elle énumérait les attributions du nouveau Conseil d'Etat qui remplaçait celui qu'avait emporté la Révolution; mais il ne pouvait entrer dans les intentions du roi de résoudre ainsi toutes les questions de législation qui étaient tranchées par des

lois spéciales, et s'il eût voulu le faire, il eût peut-être eu recours à une loi plutôt qu'à une simple ordonnance. Il est très douteux, qu'en effet, si, à ce moment, les ecclésiastiques avaient été affranchis de la juridiction du Conseil d'Etat, une simple ordonnance eût pu ainsi les y soumettre de nouveau. On peut donc soutenir que l'ordonnance de 1814 n'a pas eu pour but de résoudre législativement la question de la validité du décret du 25 mars 1813, et que l'on s'est borné, en ce point, à une énonciation laissée à tous les hasards d'une discussion postérieure.

Il reste un argument d'utilité pratique que nous devons faire connaître. Les articles 6, 7 et 8 des Organiques n'organisent pas seulement un mode de poursuite contre les ministres du culte qui se rendent coupables d'abus ; ils établissent en même temps une protection contre les abus dont ils seraient les victimes. Si ces articles sont abrogés, la poursuite tombe, mais la barrière aussi, et ils peuvent être exposés, tant à la persécution des fonctionnaires, qu'à l'action des particuliers, et rien ne les défend plus.

Les avantages ou les inconvénients d'une loi sont des raisons pour la rendre ou pour l'abroger, mais ils ne sont pas des arguments qui puissent servir à montrer si elle est ou non abrogée par une loi postérieure. La question est d'un autre domaine.

D'ailleurs, malgré l'abrogation des articles 6, 7 et 8 des Organiques, les ecclésiastiques resteraient protégés, tant contre les actes des fonctionnaires que contre ceux des particuliers, par les lois et décrets qui assurent chez nous le respect et la liberté des cultes et punissent les attaques, injures, outrages ou violences contre la religion et ses ministres.

Le seul inconvénient, c'est que les ministres du culte qui se rendraient coupables de crimes ou délits pourraient être poursuivis devant les tribunaux ordinaires, sans autorisation préalable du Conseil d'Etat. Nous préférons sans doute une loi portée d'accord entre l'Eglise et l'Etat pour organiser l'immunité ecclésiastique et protéger les ministres du culte contre ces poursuites passionnées qui n'ont que la haine pour mobile. Cette loi n'existe pas. Vaut-il mieux n'en avoir aucune que d'avoir une loi mauvaise rendue par l'Etat seul et qui, en certains points, viole les droits de l'Eglise ? Vaut-il mieux, en attendant une loi nouvelle, exposer les ministres du culte à être poursuivis pour des crimes et délits devant les tribunaux, qui ne les puniraient pas s'ils n'étaient pas coupables, que de les livrer, comme aujourd'hui, au Conseil d'Etat pour de prétendus actes d'abus qui peuvent n'être que l'exercice très régulier de leurs fonctions ?

Quoi qu'il en soit, la question, ainsi que nous l'avons dit, peut être discutée. Nous examinerons ultérieurement les conséquences des articles 6, 7 et 8, en les supposant encore en vigueur.

ARTH. RAVELET,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

VI

La démonstration de la divinité du Christianisme par le miracle est, nous l'avons dit, la démonstration principale, démonstration à la portée de tous les esprits, à la fois simple et rigoureuse, solide et populaire. Et conséquemment les erreurs sur ce point, sur la nature du miracle, sur sa possibilité, sur son existence, sont de la plus haute gravité. La haine et les dédains du rationalisme, la faiblesse et la connivence d'un trop grand nombre de catholiques, nous ont amené à traiter d'abord cette question. Et nous avons établi dans l'article précédent la nature du miracle ; il est, avons-nous dit, un fait sensible, divin dans sa cause, supérieur aux forces de la nature, ou qui déroge à ses lois. Toute la question, on le comprend, consiste à constater l'action spéciale de Dieu. Or, pour cela, deux moyens se présentent : un fait supérieur aux forces de la nature et qui ne peut être produit par elles ; ou bien un fait qui déroge à ses lois. Le premier élément essentiel au miracle, le second ne l'est pas ; le premier se rencontre dans tout phénomène miraculeux, le second ne s'y trouve pas toujours, mais il peut y être. On doit rejeter comme fausse, comme opposée à la réalité, l'opinion de quelques écrivains, de quelques théologiens mêmes, qui prétendent que le miracle n'est jamais une dérogation aux lois de la nature. Est-ce que rien ne déroge aux lois de la nature dans le mystère eucharistique ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dérogé à la loi de l'impenétrabilité des corps en entrant, portes fermées, dans la salle où les apôtres se trouvaient réunis ? C'est une loi de la nature humaine, une loi morale et providentielle, que l'homme ne vive qu'une fois sur cette terre. Or la résurrection d'un mort est une dérogation directe et immédiate à cette loi. C'est également une loi que la terre tourne autour du soleil. Or il y a eu sous Josué une dérogation à cette loi, de quelque manière qu'on veuille l'expliquer. Nous démontrons du reste qu'un fait opposé aux lois du monde physique est parfaitement possible. Et nous allons entrer immédiatement dans cette question de la possibilité du miracle.

Lorsque, faisant taire l'imagination, qui ne peut en pareille matière que troubler la rectitude du jugement, on se rend compte de ses idées et on soumet à un examen impartial les éléments de la question, on arrive directement et sans peine à cette conclusion, que le miracle, de quelque côté qu'on le considère, est parfaitement possible. Cette vérité semblait si évidente à Jean-Jacques Rousseau, qu'il parle de ceux qui la nieraient avec une crudité dont nous lui faisons la responsabilité. « Dieu, dit-il, peut-il faire des miracles ? Cette question sérieusement traitée serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir, il faudrait l'enfer-

mer (1). » Qu'en pense M. Renan, lui qui appelle le miracle une impossibilité ? « Comment prétendre, dit-il, qu'on doit suivre à la lettre des documents où se trouvent des impossibilités. Les douze premiers chapitres des *Actes des Apôtres* sont un tissu de miracles (2). » Cette impossibilité prétendue est du reste un dogme plus ou moins formel et plus ou moins avoué de l'incrédulité moderne, et il est au fond de l'esprit de tous les incroyants. Examinons donc cette question de la possibilité du miracle. Mais, pour être résolue complètement, elle doit être considérée sous trois aspects. Le miracle est-il possible comme fait supérieur aux forces de la nature ? Est-il possible comme dérogeant à ses lois ? Est-il possible moralement ? Est-il conforme à la sagesse de Dieu ? Occupons-nous d'abord de la question sous son premier aspect.

Pour que Dieu puisse produire des phénomènes supérieurs aux forces de la nature et que celle-ci ne peut produire, il faut qu'il ait une puissance supérieure, et qu'il puisse l'exercer. Or, qu'il en soit ainsi, c'est une vérité que l'on a quelque honte à démontrer, tant elle paraît manifeste. Dieu est l'Être infini ; tous ses attributs le sont également, car en lui le fini ne saurait exister. Il a donc une puissance infinie. Les êtres finis, au contraire, l'homme, la matière, les corps, n'ont qu'une certaine puissance, une puissance renfermée dans des limites plus ou moins étendues ou plus ou moins étroites. Mais, si l'Être divin a, comme on ne saurait en douter, une puissance infiniment plus grande que les êtres créés, que la nature humaine, par exemple, il peut par là même produire des effets supérieurs aux forces créées ; il peut faire ce que la nature ne peut pas faire.

Appliquons ce principe général à quelques faits miraculeux consignés dans les divines Écritures.

Une flamme enveloppe de ses ondes ardentes une matière combustible, un corps humain, les corps de trois jeunes Hébreux jetés dans une fournaise dévorante. La flamme les dévorera-t-elle nécessairement ? Evidemment il suffit, pour qu'ils demeurent intacts, que l'on empêche cette flamme de les pénétrer et de les dissoudre. Et évidemment encore il suffit pour cela qu'une force égale soit opposée à celle de la flamme, d'après ce principe incontestable et incontesté, que deux forces égales et opposées s'équilibrent et se détruisent, au moins quant à leur effet. La question se réduit donc à ces termes : Dieu peut-il opposer à la flamme une force égale à la sienne ? Or, Dieu est la force par essence, il est la force infinie, toute-puissance est en lui à un degré sans limites. Il peut donc opposer une force suffisante, et au delà, à celle de la flamme. Or c'est là même ce que l'on appelle un miracle, et c'est un miracle réel, puisque c'est un fait supérieur à la nature : un

corps humain ne peut résister par lui-même à l'activité d'une flamme dévorante.

Tout corps, tout volume de matière est soumis à une certaine force qui le fait tendre vers le centre de la terre ; en un mot tout corps est pesant. C'est pour cela qu'un homme placé debout sur les eaux, s'y enfonce. Or Jésus-Christ, nous dit l'Évangile, a marché sur les eaux comme sur la terre ferme. Est-ce possible ? Comment cela a-t-il pu se faire ? Est-ce que la pesanteur ne devait pas l'entraîner et le faire descendre dans les flots ? Pour que cette force de pesanteur n'obtienne pas son effet, il suffisait qu'une force égale lui fût opposée. Mais, sans aucun doute, Dieu a une force non seulement égale, mais infiniment supérieure ; sa volonté est une énergie infinie. La force de pesanteur a donc pu parfaitement être équilibrée, et le miracle avoir lieu. Je ne dis pas que le prodige n'ait pu se faire que de cette manière ; mais, au moins il a pu se faire ainsi, et sa possibilité est manifeste.

Nous lisons dans les Évangiles que Jésus-Christ a plusieurs fois rendu la vue à des aveugles. Cela est-il possible ? Une disposition vicieuse de quelque partie de l'œil humain le rend impropre à recevoir la lumière ou à la refléter comme il convient ; et le phénomène de la vision ne peut avoir lieu. Que faut-il pour qu'il s'accomplisse ? Que faut-il pour que l'œil voie ? Une disposition meilleure, une disposition régulière de cet organe. Et Dieu ne pourrait la donner ! Allons donc, Rousseau a raison ; on ne réfute pas de pareilles choses.

Il va de soi que le miracle n'offre pas plus de difficulté, lorsqu'au lieu d'être effectué par Jésus-Christ lui-même, Dieu-Homme, il l'est par Dieu, mais par le ministère, par l'organe d'un homme. Saint Pierre et saint Jean montaient ensemble au temple de Jérusalem pour y prier. Un boiteux qui se tenait assis à la porte leur tendit la main, espérant en recevoir quelque aumône. Saint Pierre lui dit : « Je n'ai ni or ni argent. Mais ce que j'ai, je te le donne. Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche. » Et le boiteux se leva et il marcha. Dieu avait redressé et affermi ses jambes. Il a assurément une puissance et une sagesse suffisante à cet effet, puisque tout en lui est infini. Mais quel est le rôle, l'action de l'homme qui concourt au miracle de celui qu'on appelle le thaumaturge ? Est-il une cause purement occasionnelle, à l'occasion de laquelle Dieu agit seul ? Ou bien est-il une cause instrumentale, ayant une action, une influence réelle dans le prodige et agissant par une force divine communiquée ? Peu importe, relativement à la question de possibilité du miracle qui nous occupe. Il nous suffit de savoir que l'homme peut être thaumaturge, au moins en ce sens qu'il peut être la cause occasionnelle du miracle ; et il en est communément la cause impétratoire.

Mais considérons celui de tous les prodiges qui nous étonne davantage, et qui est, en réalité, un des plus grands que nous puissions concevoir : la ré-

(1) Lettres écrites de la montagne, lettre 3^e.

(2) Les Apôtres, p. XLIII.

surrection d'un mort, phénomène supérieur aux forces de la nature.

Un corps humain est blessé dans une partie de lui-même essentielle au jeu de son organisme. Dès lors, l'âme, vie substantielle du corps, ne peut plus l'animer, et c'est ce que nous appelons la mort. Aucune des deux substances, aucune particule d'elles-mêmes n'est anéantie ; la personne humaine, toutefois, n'est plus dans sa plénitude, car elle résulte de l'union substantielle du corps et de l'âme ; et c'est en ces sens que l'homme est mort. Que faut-il pour qu'il vive ? Deux choses : que le corps soit réorganisé, puis soumis de nouveau à l'action de l'âme, de telle sorte que celle-ci puisse derechef prononcer de son corps comme d'elle-même le moi personnel. Mais d'abord il n'y a aucune impossibilité à ce que Dieu donne à un corps lésé et désorganisé une organisation nouvelle et régulière. Celui qui a créé le monde a assurément une puissance suffisante pour disposer quelques molécules de matière. Ensuite Dieu peut rendre son âme à ce corps réorganisé. Il a pu la lui donner une première fois, il peut la lui donner une seconde. Il ne faut pas une plus grande puissance, et même il en faut moins, car ici il n'y a pas création proprement dite, c'est-à-dire production de substance. On le voit donc, la résurrection est parfaitement possible à Dieu ; et elle est assurément un des plus grands miracles.

Il y a, du reste, en philosophie un principe général, une sorte d'axiome qui prête sa lumière à cette question de la possibilité du miracle. Ce principe est celui-ci : Dieu peut faire par lui-même, dans le monde physique, ce qu'y fait telle ou telle cause seconde. Il a, en effet, un pouvoir infiniment supérieur ; il peut donc ce qu'elles peuvent, et au delà. Or, c'est là le principe général de la possibilité du miracle. Par exemple, certaines substances ont le pouvoir de guérir certaines maladies. Dieu l'a donc, et à un degré infini. Cela est, du reste, si évident que l'on a comme une sorte de répugnance à le démontrer. L'imagination est ici, comme en mille autres circonstances, la cause de nos illusions et de nos erreurs. Nous ne savons pas nous tenir aux idées pures. Le sanctuaire de notre intelligence est si souvent rempli de fantômes sans réalité objective, mais qui ont sur nos appréciations et nos jugements une énorme et triste influence. Dites à un homme que Dieu est tout-puissant, il l'admet immédiatement, cela est si évident. Dites-lui qu'il peut faire un miracle, qu'il peut rendre la vue à un aveugle, son imagination se cabre et des difficultés surgissent. Et cependant la première proposition contient l'autre.

Nous devons donc, en faisant taire l'imagination, conclure de ce qui a été dit que Dieu a sans aucun doute le pouvoir de faire des miracles, dans les cas au moins où ils ne sont pas opposés aux lois de la nature, mais seulement supérieurs aux forces qui s'y exercent. Nous verrons, au reste, qu'il a le même

pouvoir, lors même que le miracle emporte une dérogation à ces lois. Nous verrons également que ce pouvoir, il peut parfaitement l'exercer, et qu'il a pour cela d'excellentes raisons.

(A suivre).

L'abbé DESORGES.

Concile du Vatican.

La célébration d'un Concile œcuménique dans les temps difficiles que nous traversons est un événement si extraordinaire qu'il est impossible de n'y pas sentir la main de Dieu. Les faits qui l'ont précédé, accompagné et suivi ; les actes du Saint-Siège, de l'épiscopat et des gouvernements ; les manifestations du clergé et des fidèles ; les hostilités, les oppositions, les controverses, les adhésions ; l'attitude et l'influence de certaines personnalités ; en un mot, tout ce qui se rattache au Concile du Vatican est de nature à intéresser vivement le clergé.

Or, avant d'écrire sur ce sujet, qui ne laisse pas d'être vaste, délicat, nous avons besoin de mettre le lecteur à même d'apprécier notre compétence. Par une disposition providentielle, il nous a été donné d'abord de suivre à Rome, en qualité de théologien, Mgr Laouënan, évêque de Flaviopolis, vicaire apostolique de Pondichéry, et d'en partager les travaux. Ensuite, les circonstances ont voulu que nous fussions attaché comme rédacteur à la *Correspondance de Rome*, journal semi-officiel et recevant à ce titre de précieuses communications. Nous avons passé dix mois à Rome, du 2 décembre 1869 au 2 octobre 1870. Durant cette période et depuis notre retour en France, nous nous sommes fait un devoir de recueillir une foule de documents et de notes, que nous avons le dessein d'utiliser, selon les circonstances, au profit de la vérité catholique et historique. A cet égard, nous ne pouvons pas nous lier, par un plan arrêté d'avance, ni adopter un ordre fixe. Une Revue n'est pas un livre ; nous entendons obéir à nos réminiscences, et mesurer la nature et l'étendue de nos communications, observations et études, d'après les règles de la discrétion et l'intérêt du moment. Nous nous contenterons souvent d'apporter et de centraliser des matériaux, dont les écrivains de l'avenir sauront tirer parti pour un travail d'ensemble.

Aujourd'hui, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs un document que nous croyons inédit.

Chacun sait que, avant la définition de l'infaillibilité du Pape enseignant *ex cathedra*, et durant l'ardente controverse engagée à ce sujet en dehors du Concile, la plupart des instituts religieux tinrent à honneur de manifester leurs désirs et leur croyance, sous une forme ou sous une autre. En France, des témoignages de ce genre n'ont pas manqué. Parmi ces témoignages il faut ranger une lettre circulaire du T. R. P. Denis, supérieur général des prêtres de la Société de Marie et des Filles de la Sagesse, dont le chef-lieu est à Saint-Laurent-sur-Sèvre, au diocèse de Luçon. Cette lettre est adressée

aux sœurs de la Sagesse, sous la date du 14 juillet 1870, quatre jours avant la définition.

Ce n'était pas trop tard, en regard à l'éventualité que le T. R. Père avait en vue, et à laquelle il voulait obvier. En effet, à l'époque qui vient d'être indiquée, le P. Denis rentra à Saint-Laurent, après avoir visité plusieurs maisons de Sœurs, notamment dans un diocèse que nous nous abstenons de nommer. Durant sa visite, il avait eu l'occasion de remarquer que l'action des adversaires de la définition, au moyen de conversations, de brochures prêtées ou autrement, s'était fait sentir sur plusieurs points. Principalement dans leurs relations avec certaines dames exaltées, quelques membres de l'Institut avaient pu recevoir des impressions défavorables. La lettre dont il s'agit a pour objet de combattre et de dissiper ces impressions.

A cet effet, indépendamment des textes voulus, le P. supérieur général invoque l'autorité du vénérable P. de Montfort, fondateur des deux corporations, savoir : prêtres de la Compagnie de Marie et Filles de la Sagesse. Le P. de Montfort est décédé en 1716 ; il a composé à l'usage des missions des cantiques, de vrais et bons cantiques, non pas des romances soi-disant chrétiennes et certainement fades, cantiques dont la popularité n'est pas près de s'épuiser. Or, dans ces cantiques, le célèbre missionnaire, fidèle aux pures traditions des Eglises de France, et nonobstant la récente déviation de 1682, professe en termes formels la doctrine de l'infaillibilité. Non seulement il la professait, mais encore, au su et au vu de tous les évêques dans les diocèses desquels il travaillait, il la faisait professer publiquement. Voir la dernière édition des *Cantiques du V. P. de Montfort*, publié à Poitiers en 1865, chez M. Henri Oudin, pages 195 et suivantes.

Ces explications données, nous reproduisons ci-après la lettre circulaire du T. R. P. Denis.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

« Saint-Laurent, 14 juillet 1870.

» Mes bien chères filles,

» A une époque de triste souvenir, le R. P. Micquignon s'efforçait de prémunir les Filles de la Sagesse contre les dangers qui menaçaient l'Eglise de France et la foi des fidèles. « Ayez soin, écrivait-il à vos devancières, de nourrir dans votre âme un attachement inviolable à l'Eglise et à son Chef. Pour cette fin, rappelez-vous ces paroles de saint Jérôme au Pape saint Damase : « Celui qui ne mange pas l'agneau avec vous est un profane ; celui qui n'entre pas avec vous dans l'arche périt dans le déluge ; celui qui ne recueille pas avec vous dissipe. »

» Cet avertissement porta ses fruits dans ces jours témoins de tant d'apostasies. Aucun des membres de notre double famille ne trahit la cause de Dieu et de la religion. Plusieurs prêtres de la Compagnie de Marie, plusieurs Filles de la Sagesse versèrent leur sang pour la foi, et contribuèrent par leurs discours et leurs exemples à la conserver dans notre religieuse Vendée.

» Sans doute, mes chères filles, les temps sont loin d'être aussi mauvais aujourd'hui qu'à la fin du siècle dernier ; toutefois, ils ne sont pas exempts de trouble et d'agitation. C'est pourquoi nous croyons devoir vous exhorter, nous aussi, à vous unir de plus en plus à cette Chaire de Pierre dont Jésus-Christ a fait le centre de l'unité catholique et le fondement de cette Eglise, qui durera autant que les siècles. C'est sur Pierre que Jésus-Christ a fondé son Eglise ; c'est à lui seul qu'il a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Concluons de ces paroles avec un saint Père que, « là où est Pierre, là aussi est l'Eglise, » et non point ailleurs. C'est à Pierre que le Fils de Dieu a confié le soin de paître ses agneaux et ses brebis ; ses agneaux, c'est-à-dire les simples fidèles ; ses brebis, c'est-à-dire les pasteurs eux-mêmes. C'est pour Pierre que Jésus-Christ a prié « afin que sa foi ne défaillie point. » Qui pourrait croire que cette prière du Fils de Dieu ait été vaine, et qu'elle n'ait pas produit, immédiatement et pour toute la suite des âges, ce qu'elle exprimait ? Qui oserait dire que Pierre, chargé par son divin Maître « de confirmer ses frères dans la foi, » pourrait jamais leur enseigner l'erreur ? Quiconque suit ce guide ne peut donc s'égarer ; quiconque s'attache à cette colonne de la vérité ne peut être renversé. Tout édifice bâti sur cette pierre ne sera ébranlé ni par le débordement des fleuves, ni par le souffle des vents, ni par la violence de la tempête. Telle fut la croyance, tel fut l'enseignement de ce pieux Fondateur.

Croyez Jésus dans son Vicaire ;
C'est le gardien de notre foi.
Ce qu'il dit du haut de la chaire
Est un oracle et sûre loi.

L'esprit propre est diabolique.
Défiez-vous de son éclat.
C'est lui qui forme l'hérétique,
Le schismatique et l'apostat.

Je crois ce que dit le Saint-Père,
Malgré les suppôts de l'enfer.
Il est mon chef et ma lumière ;
Je n'y vois rien, il voit très clair.

» Le vrai fidèle doit donc se tenir en garde contre tout prédicateur qui n'est pas uni à Pierre, qui donne un autre enseignement que celui du Vicaire de Jésus-Christ. Cet apôtre n'est point envoyé de Dieu. Eût-il la sagesse de Salomon, l'éloquence de Tertullien, la science d'Origène, ne le croyez pas. Il prêche sa propre doctrine, et non celle de Jésus-Christ ; il sème l'ivraie de l'erreur et non le froment de la vérité. Un ange vint-il vous apporter un autre Evangile que celui de Pierre et des Apôtres, vous devriez le regarder comme un ange de Satan, et fuir devant lui comme vous fuiriez à l'aspect d'un serpent.

» Voulez-vous, mes chères filles, rester inébranlables au milieu de l'orage qui nous agite aujourd'hui, et ne pas vous laisser entraîner à tout vent de doctrine ? Ecoutez la voix de Pierre, demeurez dans sa barque : elle sera sans doute agitée, mais elle ne sombrera pas.

» Dans ce siècle, où les vérités du salut se sont amoindries dans le cœur des hommes, dans ces jours mauvais où la politique s'égare en répudiant la religion de Jésus-Christ, dans ce moment, où la libre-pensée et la morale indépendante creusent partout des abîmes et répandent des ténèbres aussi épaisses que celles de l'Égypte, il faut un flambeau dont l'éclat permanent puisse guider les pas des fidèles; il leur faut plus que jamais cette colonne de feu qui marchait sans cesse devant le camp d'Israël, pour conduire le peuple de Dieu à la terre promise. Il faut que les petits et les simples, parmi les orages et les écueils, aient toujours devant leurs yeux un phare resplendissant qui leur montre le chemin du port. Or, cette colonne et ce phare lumineux, c'est l'indéfectibilité du siège de Pierre, c'est l'infailibilité doctrinale du Vicaire de Jésus-Christ.

» Pie IX et les Pères du Concile l'ont compris. Ils ont senti surtout que, après le bruit qui s'est fait autour de cette grave question, leur silence sur ce point affaiblirait l'autorité du Saint-Siège. Bientôt, nous l'espérons, l'infailibilité du Souverain Pontife sera définie et proclamée. Cette pieuse croyance sera élevée à la hauteur d'un dogme de foi. Tous les enfants du vénérable Montfort salueront avec joie cette définition; ils y adhéreront de tout leur cœur et ils chanteront d'une voix unanime et reconnaissante des couplets de leur Père :

La sainte Eglise
Est toujours facile à trouver :
Jamais elle ne se divise
Du chef qui doit la gouverner,
La sainte Eglise.

Gens sans lumière,
Tournez vos yeux vers le soleil :
Voyez l'Eglise de saint Pierre
Qui jette un éclat sans pareil,
Gens sans lumière.

On suit l'Eglise
Quand on suit le Pasteur romain,
Que Jésus-Christ lui-même autorise
À la régir en souverain;
On suit l'Eglise.

Peuple timide,
Ne crains pas d'être séduit,
En suivant constamment ce guide
Par lequel Jésus nous conduit,
Peuple timide.

Chaire de Pierre,
Toujours tu seras notre appui;
En vain l'enfer te fait la guerre,
Tu règneras toujours sur lui.
Chaire de Pierre.

Je vous révère,
O vicaire de Jésus-Christ !
Vous êtes mon guide et mon Père,
Et l'organe du Saint-Esprit;
Je vous révère.

Dieu de clémence,
Qui m'inspirez ce sentiment,
Donnez-moi la persévérance
Dans ce sincère dévouement,
Dieu de clémence !

» Et lors même, mes chères filles, qu'à l'occasion des

décisions du saint Concile, certains peuples ou quelques hommes superbes abandonneraient le bercail de Jésus-Christ, à nos yeux, cette défection n'affaiblirait pas plus l'unité de l'Église que la chute de quelques branches ne détruit l'unité de tronc, ou que la séparation de quelques ruisseaux détournés ne fait cesser l'unité de source. Nous pleurerions sur ces brebis égarées; nous implorerions leur pardon, nous solliciterions leur retour; puis, en attendant, nous nous efforcerions de dédommager, par notre fidélité, le bon Pasteur de la perte qu'il aurait faite.

» Continuez, mes chères filles, de prier pour l'Église et pour son Chef. Travaillez à vous affermir dans la foi et dans la piété. Les retraites, qui bientôt vont s'ouvrir pour vous, vous procureront tous les moyens de travailler efficacement à votre perfection. Préparez-vous à ces saints exercices.

» Je vous bénis affectueusement, et je suis en Jésus et Marie,

» Votre dévoué Père

» DENIS, S. M. »

Du surnaturel.

(1^{er} article)

Il n'est pas présentement de question qui soit plus à l'ordre du jour que celle du surnaturel; il n'en est peut-être pas qui soit moins comprise.

L'atmosphère de naturalisme qui nous environne a amassé dans beaucoup d'esprits des ténèbres si profondes que l'idée du surnaturel ne peut leur apparaître sans susciter en eux des préventions qui les abusent, ou comme des fantômes qui les égarent. Et comment pourrait-il en être autrement, aujourd'hui que le naturalisme sous toutes les formes, c'est-à-dire sous les titres de panthéisme, d'athéisme, de matérialisme, de positivisme, est descendu des sommités sociales jusqu'au sein des masses, pour tuer en elles toute idée comme toute aspiration noble et élevée? Des esprits éminents se rencontrent même qui, sur ce point, sont victimes d'étranges erreurs.

De leur part encore les préventions ne se trouvent fondées que sur l'ignorance. C'est pourquoi il nous paraît important de dégager des ombres qui en faussent la notion, l'idée véritable du surnaturel.

Le surnaturel forme, en effet, comme la base et l'essence même du Christianisme, puisque tout y repose sur de nouveaux rapports établis par Jésus-Christ entre l'homme et Dieu. Nous définirons donc le surnaturel d'une manière précise. Cette notion en démontrera la possibilité; puis prochainement nous en établirons l'existence. Contentons-nous aujourd'hui de la première question.

DE LA NOTION EXACTE DU SURNATUREL

Il importe d'abord d'écarter de l'esprit de nos lecteurs toute notion fautive du surnaturel.

Et tout d'abord faut-il le confondre avec ce qui étonne la pensée, ravit l'imagination et nous transporte dans un monde idéal par des effets inconnus qui tiennent du prodige? Nullement; car, à ce prix, le spiritisme, par exemple, serait quelque chose de surnaturel. Serait-ce ce qui sort des lois connues et habituelles de la nature, le miracle? Le miracle, pour être une garantie et une preuve de surnaturel, n'est pas le surnaturel lui-même; car le surnaturel pourrait ne point exister, et malgré cela le miracle être possible encore. Saurait-ce ce qui ne tombe pas sous nos sens, ce que notre esprit conçoit au delà de la matière et du temps, le surrasensible? Encore moins; car, à ce prix, les vérités nécessaires, fondées sur les essences des choses seraient du domaine du surnaturel. Nommera-t-on encore surnaturel ce que notre esprit ne peut concevoir, ce qui échappe aux investigations les plus ardentes de l'esprit humain, le mystère? Pas davantage; car qui ne sait que la nature est pleine de mystères? Ou bien enfin désignera-t-on par là ce qui est produit par une action immédiate de Dieu, à l'encontre du naturel qui découlerait immédiatement des causes secondes? Encore moins; car les effets de la puissance créatrice et conservatrice de Dieu ne laissent pas d'être naturels.

Pour bien saisir la notion du surnaturel, voyons préalablement ce qu'il faut entendre par ces expressions : *nature et naturel*.

Le mot *nature* se prend parfois : 1° pour désigner l'essence d'un être créé et tous les attributs, soit du genre, soit de l'espèce, qui forment comme sa constitution intrinsèque ou qui en émanent. C'est ainsi que le corps, l'âme, les facultés de connaître, de sentir, d'aimer et de vouloir peuvent être dits la nature de l'homme;

2° Pour spécifier les facultés ou principes des opérations qui ont leur racine dans l'essence. C'est ainsi qu'on dira que l'intelligence et la volonté constituent la nature de l'homme;

3° Pour les propriétés qui, bien que n'appartenant pas rigoureusement à l'essence d'un être, le perfectionnent dans son ordre et selon son genre et son espèce; de cette sorte sont les sciences, les belles-lettres, les beaux arts. C'est ainsi que l'on dira de quelqu'un : il est par nature philosophe, artiste, mathématicien;

4° Pour les lois qui, découlant de la constitution d'un être, le dirigent dans ses opérations et le conduisent ainsi à la fin qui lui est propre. Aimer le bien et le vouloir, telle est la loi des êtres raisonnables, telle est leur nature;

5° Enfin, pour l'ensemble des êtres créés, avec leur essence, leurs facultés et leurs lois respectives. La nature, dira-t-on, démontre une Providence.

Il nous est maintenant facile de comprendre ce qu'il faut entendre par *naturel*.

Dans le sens large, le naturel signifie tout ce qui est conforme à la nature et s'harmonise avec elle

en la perfectionnant. De la sorte, la grâce est éminemment naturelle, mais ce n'est point là l'acceptation ordinaire de ce mot.

Dans son sens propre, le mot *naturel* exprime : 1° Ce qui découle de l'essence, et par conséquent ce qui est dû à la créature, par suite du fait de son existence. La faculté de raisonner est naturelle à l'homme, parce que, sans cela, l'homme ne pourrait se concevoir. Dieu ne pouvait créer l'homme sans lui assigner une fin, lui fournir les moyens et lui donner les forces nécessaires pour obtenir cette fin. Cette fin, ces moyens et ces forces, c'est ce qu'on appelle plus rigoureusement le naturel.

2° Ce mot désigne encore tout ce qui découle ou peut découler des seules forces de la nature, soit d'un être en particulier, soit de tous les êtres créés en général. Faire l'aumône pour s'acquérir, près des hommes, la réputation d'homme généreux et bienfaisant, voilà qui est naturel, parce qu'il n'est pas au-dessus des forces de l'homme de travailler pour obtenir une fin naturelle comme est celle dont nous parlons.

3° On appelle enfin *naturel* ce qui perfectionne intrinsèquement la nature, et, dans son ordre, concourt à en compléter l'intégrité. A ce sujet, nous ferons observer que les biens qui ne servent pas à constituer la nature et qui ne découlent pas de son organisation, mais qui lui sont extrinsèquement ajoutés et la perfectionnent dans ses limites, sont plus exactement *praternaturels*, en dehors de la nature *praternaturalia*. De ce genre fut l'immortalité accordée au premier homme, puisque ce don n'était point dû à sa nature.

Ces préambules posés, nous définissons le surnaturel ce qui dépasse les forces des êtres tant créés que créables, ainsi que les exigences de leur nature. Dieu, en effet, a départi aux hommes des biens de deux sortes, à savoir : les biens essentiels à leur nature, et les biens que l'on peut dire au-dessus de cette nature, ou surnaturels. Parmi ces derniers, il faut compter, en premier lieu, la vision béatifique et la possession éternelle de Dieu, terme final auquel il a libéralement appelé l'homme. On sait, en effet, que la proposition de Baïus, d'après laquelle l'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de l'état primitif et constituait comme la condition naturelle du premier homme a été formellement condamnée.

En second lieu, viennent les moyens nécessaires pour obtenir cette fin, et du même ordre qu'elle, c'est-à-dire la révélation, la grâce, les vertus. On conçoit, en effet, que cette fin supérieure appelle des moyens qui lui soient proportionnés, c'est-à-dire des lumières, des secours, des forces, des impulsions et des lois toutes particulières, puisque de nouveaux droits octroyés à la nature humaine devaient faire naître pour elle des obligations d'un nouveau genre à l'égard du Créateur.

Tout ceci, c'est-à-dire l'ensemble de cette fin et des moyens propres à y conduire, constitue ce qu'on

nomme l'ordre surnaturel. Le caractère distinctif de l'ordre surnaturel se tire donc uniquement de la proportion des biens propres à cet ordre avec la nature qui les reçoit. Mettons cette vérité dans tout son jour en expliquant la définition que nous avons donnée du surnaturel.

1° Nous avons dit que le surnaturel dépasse les forces de la nature. Ces forces sont de deux sortes : les forces *actives* et les forces *cognoscitives*, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Les premières sont celles qui ont pour objet les opérations de la volonté ; les secondes sont celles qui ont pour objet les opérations de l'intelligence. Or nous disons que le surnaturel surpasse les forces actives de la nature, en ce sens qu'aucun être créé ne peut produire ni en lui-même ni dans les autres un effet surnaturel, et qu'il en surpasse les forces cognoscitives, en ce sens qu'aucune intelligence créée ne peut, avec ses seules lumières, abstraction faite de la révélation, ni en découvrir l'existence ni en démontrer l'essence, si on l'envisage dans sa notion adéquate et complète ; l'homme, en effet, laissé à lui-même, ne pourra jamais concevoir le surnaturel que d'une manière très imparfaite. Il pourra, avec ses seules facultés, saisir certains effets surnaturels, comme sont les miracles et d'autres signes semblables de la révélation ; mais ce n'est pas là embrasser dans sa conception l'existence et la nature elle-même du surnaturel. Le surnaturel étant, comme le définit le R. P. Félix, « une communication de l'homme et de Dieu en dehors des exigences de leur mutuelle nature, fruit d'un amour gratuit et d'une libre adoption. » ne peut être connu de l'homme que par la révélation que Dieu lui en fait lui-même.

2° Nous avons ajouté que le surnaturel dépasse les exigences de la nature.

Ces exigences sont de deux sortes : il y a celles de la nature, et il y a celles de la personne. Ces dernières se confondent avec le mérite. Il dépasse les exigences de la nature, s'il est vrai que sans lui celle-ci possède l'existence et tout ce qui est nécessaire ou concourt à sa perfection, à son intégrité et à la félicité qui lui convient. Or, il découle de la notion elle-même du surnaturel, que sans lui la nature a tout ce qu'elle exige à ce triple point de vue. Les condamnations portées contre les erreurs des baïanistes, des luthériens et des jansénistes concernant la grâce, le prouvent. Notre proposition est donc vraie.

Il faut en dire autant du mérite, car jamais la créature, avec ses seules forces, ne pourra mériter un bien surnaturel ni acquérir un droit à sa possession. Il n'est pas possible, en effet, d'aboutir à une fin quelconque avec des moyens qui lui sont tout à fait disproportionnés ; le soutenir serait défendre l'absurde. Dieu ne peut donc être tenu à aucun titre, ni en vertu de sa sagesse, ni en vertu de sa justice, ni en vertu de sa bonté, d'élever une créature, quelle qu'elle soit, à l'ordre surnaturel.

3° Enfin, nous avons dit que le surnaturel sur-

passé les formes de la nature tant créée que créable, parce que ce qui dépasse les forces de telle ou telle nature donnée, sans dépasser celles d'une autre nature supérieure, n'est que le surnaturel relatif ou improprement dit. Le surnaturel absolu, au contraire, tel que nous l'entendons, surpasse les forces de toutes les créatures créées et possibles. Disons présentement comment on divise le surnaturel.

On distingue le surnaturel quant au mode, et le surnaturel quant à l'essence. Le surnaturel quant au mode n'est rien autre chose qu'un don naturel accordé d'une manière surnaturelle, comme la vie rendue à un mort. Le surnaturel quant à l'essence est un don intrinsèquement surnaturel, comme la grâce, la vision béatifique. Ce dernier est dit surnaturel par essence ou surnaturel par participation ; par essence, s'il a Dieu pour objet, tel qu'il est en lui-même et tel qu'il se communique par la vision béatifique ; par participation, s'il s'agit du don par lequel la créature est élevée à cette vision ou y est disposée d'une manière prochaine ou éloignée. La grâce actuelle, la grâce sanctifiante, les vertus infuses, les sacrements sont de ce genre.

Quelques mots sur les rapports qui existent entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel :

1° Ces deux ordres sont tout à fait distincts et ne pourront jamais se confondre, ni le naturel avec le surnaturel, ni le surnaturel avec le naturel. La raison en est qu'il y a une disproportion complète et radicale entre ces deux ordres, et que jamais un don naturel ne pourra, soit par son développement, soit par son extension, parvenir aux proportions d'un don surnaturel. Ce seront toujours deux ordres différents et entièrement irréductibles.

2° Quoique foncièrement distincts, ces deux ordres ne doivent point cependant être conçus comme séparés l'un de l'autre.

En effet, un don surnaturel est reçu dans la nature comme dans son sujet, et lui est inhérent comme une qualité. Il la présuppose donc telle qu'elle existe en elle-même, avec ses puissances et ses propriétés. C'est ainsi que le sujet de la foi est l'intelligence, et le sujet de la charité, la volonté.

3° Il n'est pas vrai enfin que, comme l'ont soutenu principalement les rationalistes, il y ait incompatibilité entre ces deux ordres, et que le surnaturel, dans l'homme, lui fasse perdre sa personnalité. Suivant saint Augustin, le surnaturel est comme une greffe divine que le céleste jardinier ente sur le sauvageon de la nature (1). L'arbuste primitif existe donc, il a sa sève et sa vie propre ; la grâce, en s'y implantant, ne fait que corriger l'acrimonie de ses sucres et le disposer à produire des fruits dignes de la main qui le cultive. La grâce élève donc, mais ne détruit pas la nature ; elle la corrige ou la perfectionne, mais ne crée pas une nature nouvelle ; elle

(1) La comparaison du sauvageon et de la greffe, empruntée à l'apôtre saint Paul, n'est pas d'une parfaite exactitude dans une dissertation philosophique sur la détermination des deux ordres. (Note de la Rédaction.)

agit sur un sujet déjà ébauché en subsistant avec elle. Dieu, en un mot, intervient dans l'homme par sa grâce pour le compléter et le transformer, sans toutefois porter atteinte à sa constitution naturelle, qu'il élève, mais qu'il ne détruit point.

La grâce en établissant une vie nouvelle dans l'homme et en lui donnant la possession de Dieu, ne porte pas davantage atteinte à la personnalité humaine, c'est-à-dire, d'une part, qu'elle ne produit point une dualité dans l'homme, et d'autre part, que l'action et la présence de Dieu en lui n'absorbent aucunement ni son action ni sa personnalité. La grâce donc ne multiplie ni ne détruit le moi dans l'homme ; elle ne fait que l'élever en conservant son unité. En effet, la grâce ne surajoute pas une intelligence à l'intelligence, une volonté à la volonté ; mais elle communique seulement à ces deux puissances une manière d'agir toute différente de leur opération naturelle. L'action de Dieu sur l'intelligence et la volonté ne détruit pas plus la personnalité et l'action même de l'homme que l'opération naturelle de Dieu sur ces deux puissances ne les détruit ou ne les absorbe ; car il faut bien reconnaître que les opérations de l'intelligence et de la volonté de l'homme ne s'expliqueraient pas sans une action de Dieu plus ou moins immédiate et plus ou moins continue... Ainsi donc, il n'y a aucune incompatibilité entre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel ; leur présence simultanée dans l'homme ne produit point en lui une dualité contradictoire, pas plus que le surnaturel n'absorbe en lui le naturel. Elevé à l'ordre surnaturel, l'homme possède une vie nouvelle, une vie divine ; ses puissances acquièrent une action nouvelle, une action divine ; mais il conserve toujours sa vie propre, son action propre, en un mot, toute sa personnalité.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER (1)

(Suite et fin.)

NOTRE-DAME DE BOULOGNE VISITÉE PAR LES ROIS. — ILS PÉ-
NISENT PAR LUI OFFRIR LE COMITÉ DE BOULOGNE, ET SE
CONSTITUENT SES VASSAUX. — DÉVASTATION DES ANGLAIS
ET DES HUGUENOTS.

Le roi d'Angleterre, Jacques II, assailli en mer par une tempête, à peu de distance de la côte de France, fut recueilli à bord d'une frégate de Dunkerque, qui le déposa à Ambletense, d'où il gagna Boulogne. Là l'attendait une réception digne de son rang. Quelques années plus tard, il suivit à l'église de Notre-Dame tous les offices de la semaine sainte, que présidait l'évêque ; il assista à un salut

(1) Extrait d'un ouvrage intitulé : *Histoire des pèlerinages*, par M. l'abbé Le Roy, qui paraîtra prochainement à la librairie L. Vivès.

en musique chanté pour la prospérité de ses armes, et il montra, durant tout son séjour, le plus constant amour pour la patronne de la cité. A sa mort, Jacques III, son fils, continua son projet de reconquérir par la victoire le trône dont il était l'héritier légitime. N'ayant point réussi dans son expédition, il se réfugia à Boulogne, alla épancher sa douleur dans le cœur de Celle à qui sa mère l'avait voué, puis dans la fervente prière qu'il lui adressa, le courage et la résignation nécessaires pour supporter son infortune, puis partit pour Versailles. (Hédouin, *Continuation de l'Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Il est glorieux pour la cité boulonnaise d'avoir été appelée la ville par excellence favorisée de Dieu (*Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, ch. xvii). Ferry de Loche parle de son pèlerinage comme d'une dévotion qui a rendu le nom de Boulogne célèbre dans le monde par la multitude des prodiges opérés en son église. Charles V, Louis XI, dans leurs chartes royales, mentionnent les nombreux miracles de sa Vierge puissante. Relatons ici quelques-uns de ces innombrables prodiges. Un navire de Calais est surpris par une horrible tempête dans son retour de Bordeaux ; mais le calme revient tout à coup à la suite d'un vœu à Notre-Dame, dont s'acquittent les matelots. Un autre navire de Calais est emporté par l'impétuosité des vents ; les voiles se déchirent, l'ablme s'ouvre pour engloutir sa proie, quand Marie fait briller son étoile aux yeux des marins, qui n'ont devant eux que l'affreuse image de la mort. Aussi se hâtent-ils, à leur rentrée au port, d'aller la remercier dans sa chapelle. Un vaisseau marchand de Saint-Valery, revenant de Middelbourg, est assailli par une tempête furieuse, à la hauteur de Dunkerque ; une vague, que le vent pousse par-dessus le bord, emporte dans la mer le capitaine et deux matelots. Le reste de l'équipage réclame l'assistance de Notre-Dame de Boulogne ; aussitôt les vents se calment.

Le vaisseau qui porte le marquis de Fontenay, ambassadeur de France en Angleterre, ballotté par les flots en fureur va être brisé contre les rochers, quand l'ambassadeur implore le secours de Notre-Dame et aborde heureusement au port. Son premier acte est d'aller rendre ses actions de grâces à la chapelle. Plusieurs navires reviennent ensemble de Bordeaux ; un ouragan les engloutit tous, à l'exception d'un seul, dont l'équipage s'est placé sous la protection de la Vierge de Boulogne. Une flotte entière fait naufrage près de l'île des Oiseaux, dans l'Océan qui baigne l'Amérique. Douze gros navires de guerre, avec quinze cents hommes, disparaissent dans le gouffre. M. de Roberty, secrétaire du vice-amiral de France, avant de se jeter à la mer, fait le vœu de visiter l'église de Boulogne, si Notre-Dame lui donne le moyen de gagner terre. Pendant huit heures il vogue, accroché à un bout de planche ; il arrive à la côte, et, rentré en France, s'empresse de venir remercier Celle à qui il doit la vie.

Le *Saint-Jean*, de Dieppe, fait voile vers La Rochelle : un ouragan le surprend en mer et le dématé. Il vogue au gré des vents, il est livré à la merci des flots. Dans ce péril extrême, le pilote promet de porter un tableau à Notre-Dame, si elle le sauve du danger. Sa prière est exaucée ; le vent devient favorable, le vaisseau évite un rocher contre lequel il allait se briser ; il aborde à Quimperlé ; quelques mois plus tard son équipage, prosterné devant la Vierge de Boulogne, lui présente le tableau promis. Herpin, capitaine d'une frégate du roi, se trouve dans un danger imminent de périr de faim et de misère au milieu de l'Océan ; les vivres manquent, la maladie enlève tour à tour les marins. Se voyant réduit à la dernière extrémité, le capitaine fait un vœu à Notre-Dame de Boulogne. L'*Audacieuse* est rejointe aussitôt par une autre frégate qui lui donne des vivres et des rafraîchissements. De retour en France, Herpin, à la tête de ses marins, vient rendre grâce à sa libératrice. Le Roy, lieutenant de vaisseau dans la marine royale, va périr dans la mer du Nord ; mais il met son espoir dans Notre-Dame, arrive à bon port à Boulogne, et va s'acquitter de la dette de la reconnaissance. (Le Roy, *Hist. de Notre-Dame de Boulogne*, ch. dernier.)

Mais quittons ces consolants spectacles pour assister à une scène lugubre. Tout se désorganise en France sous l'influence des doctrines philosophiques. La société chancelle sur ses bases. L'horizon s'assombrit, les jours d'orage arrivent, la tourmente révolutionnaire commence la destruction de l'antique cathédrale. Un hideux cortège de sans-culottes, armés de piques, et hurlant la *Marseillaise*, va chercher la statue dans la salle du district où elle a été reléguée. Il traverse les rues de la ville au milieu du morne silence de la foule terrifiée. La bise glaciale de décembre, un temps lourd et pluvieux, quelque chose enfin du ciel de Paris au 21 janvier ajoutent encore à l'horreur de la scène. Un sans-culotte coiffe la sainte image de l'ignoble bonnet rouge, et la lève au-dessus de cette tourbe immonde, qui fait retentir l'air d'imprécations. Un bûcher s'allume à côté de l'arbre de la liberté. Notre-Dame y est jetée, et autour de ce bûcher les frénétiques exécutent une ronde infernale. Mais en vain l'huile et le suif alimentent le feu et en activent l'ardeur jusqu'au milieu de la nuit ; la statue résiste à l'impiété de leurs efforts. Qu'est-elle devenue ? Se trouve-t-elle au fond de quelque fosse, d'où elle sortira un jour pour être rendue à la vénération publique ? Il en est qui l'espèrent encore. (V. D. Haignéré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. — Hédouin, *Continuation de l'Histoire de Notre-Dame de Boulogne*.)

Peu à peu l'ordre se rétablit en France, la religion y redevint florissante. Une copie neuve de la vieille statue, entièrement semblable à la première, fut exposée à la vénération des fidèles dans la chapelle des Annonciades. On renferma dans son socle une main qu'un chef militaire, pour sauver au moins quelque chose de l'ancienne image, avait dé-

tachée dans la salle même du district. Un illustre pèlerin, qui avait connu les amertumes de l'exil, vint, aussitôt après son débarquement à Calais, s'agenouiller au pied de cette statue : il était entouré de princes et de princesses. C'était Louis XVIII, qui plaçait de nouveau son royaume sous la protection de Notre-Dame de Boulogne.

La vieille cathédrale, rasée jusqu'aux fondements, n'offrait plus que le spectacle d'une vaste ruine. Son enclos et le palais épiscopal furent achetés par M. l'abbé Haffreingue, qui nourrissait dans son cœur le secret dessein de relever l'église et de rétablir le pèlerinage. Un matin, une pauvre femme vint le trouver et lui dit : « Je sais que vous songez à reconstruire l'église de Notre-Dame, voici mon offrande. » Et elle lui remit vingt francs. « Avec cela, répondit M. Haffreingue, je vais commencer les travaux. » Il commença. Les dons affluèrent, et il éleva ce magnifique monument qui a coûté plusieurs millions. (Voir Maxime de Montrond, *Notre-Dame de Boulogne*, ch. vi, *passim*.)

J'aime cette cathédrale avec ses formes orientales, son dôme élancé, ses colonnes corinthiennes, sveltes et cannelées, sa grande nef aux voûtes superposées formant une série de coupoles, ses nefs latérales couronnées d'une suite de petits dômes, et ses chapelles surmontées aussi de gracieuses coupoles. Ces voûtes dont l'ovale à jour vous laisse entrevoir d'autres voûtes plus hautes ; ces dômes, ces coupoles surmontées de leurs petites lanternes que vous apercevez de tous côtés, ces nombreuses arcades enrichies de sculptures qui se succèdent et se correspondent dans la partie supérieure du monument : tout lui donne un aspect aérien, une perspective céleste qu'on ne retrouve que dans les édifices orientaux. Son style original, bien que s'affranchissant des proportions grecques, dans lesquelles trop longtemps on a voulu resserrer les limites du beau, ne laisse pas que d'avoir beaucoup d'art et d'offrir à l'intérieur un gracieux ensemble.

Voyez ce dôme imposant qui se dresse sur le sommet de la colline, sa gigantesque colonnade supporte la statue de la Vierge qui a détruit toutes les hérésies. Posé aux confins de la France catholique, en regard de la protestante Angleterre, il est un acte solennel de foi envers l'immaculée Mère de Dieu. Debout sur une éminence qui domine la mer, il présente au marin voguant sur les flots agités, l'image de Celle qui le guide et le ramène au port.

J'aime Boulogne avec ses jardins et ses parterres, ses larges rues bordées de trottoirs en marbre, ses hôtels splendides, ses maisons élevées et ses riches magasins. J'aime ce port d'agrément que longent des habitations élégantes, et que domine sur la falaise l'église gothique de Saint-Pierre. J'aime cette autre église de Saint-Vincent-de-Paul, avec ses arc-boutants sévères et ses rosaces. J'aime cette petite chapelle, vrai bijou de l'art ogival où est exposée une relique du Précieux Sang, et cette magnifique église romane de Saint-François-de-Sales, dont les

fresques pleines de goût, et les vitraux aux riches coloris tempèrent la sévérité des lignes, et ce presbytère dont les tourelles et les ogives rappellent les antiques maisons de France et d'Angleterre.

Il y a quelques années, une population ouvrière, résidant aux portés de Boulogne, dont elle formait un faubourg, était comme abandonnée, sans église, sans écoles, sans salles d'asile ; et cependant elle grossissait continuellement. Monseigneur, plein de sollicitude pour cette portion délaissée de son troupeau, dit un jour à un prêtre, ancien élève de Saint-Sulpice, dont il connaissait le remarquable talent et le zèle : « Construisez une chapelle en planches à Bréquelèque, dites-y la sainte messe le dimanche ; je vous charge de cette population. Le jeune prêtre se mit à l'œuvre : il bâtit une église de trois cent mille francs, une petite chapelle de soixante-dix mille pour recevoir une relique du Saint Sang ; un presbytère de cinquante mille, un pensionnat pour la même somme, des écoles, une salle d'asile, une résidence pour des religieux. Il dépensa six cent mille francs, paya tout avec des dons, et offrit à la ville un beau quartier nouveau, et une paroisse où fleurit la religion.

J'aime surtout Boulogne, lorsqu'un pèlerinage de Paris, renouant les traditions du passé, arrive en gare, en chantant le *Magnificat*, qu'il développe, le long de la Grand'Rue, sous l'étendard de Marie, ses rangs pressés et gravit processionnellement la colline de Notre-Dame ; ou bien encore lorsqu'un vaisseau s'avance majestueusement dans le port, monté par des pèlerins anglais que guident leurs évêques. Le bourdon annonce, à la ville en fête, les représentants des deux capitales qui viennent assister à la consécration du monument, et admirer son superbe autel en mosaïque, l'un des plus riches de l'Europe, l'une des merveilles de l'art romain. Avec quelle ardeur durant la longue et imposante cérémonie de la consécration à laquelle assistaient huit évêques, j'ai demandé à l'illustre patronne de notre diocèse qu'elle daignât propager de plus en plus, pour la plus grande gloire de son Fils la *Philosophie catholique de l'histoire*, afin que les jeunes générations de notre France sachent que les nations existent pour le Christ et son Eglise ; qu'elles n'aient de prospérité et de bonheur qu'autant qu'elles concourront à l'extension du règne du Christ et qu'elles protégeront son Eglise.

Bibliographie.

OEUVRES COMPLÈTES DE L. DE GRENADE.

Traduites de l'espagnol en français, publiées par Louis Vivès.
22 vol. in-8° de 600 pages.

A Monsieur Louis Vivès, éditeur.

Belmont, le 15 janvier 1873.

« Monsieur,

Je viens de parcourir, pour la première fois, la magnifique édition des *Œuvres de Louis de Gre-*

nade que vous avez eu la bonne idée de publier ; c'est en rendant visite à un de mes amis que j'en ai rencontré un exemplaire.

» Avant de vous parler de mes impressions au sujet de cette nouvelle traduction, faut-il vous dire que, depuis que j'exerce le saint ministère, j'ai toujours fait mes délices des écrits du P. de Grenade, et en particulier de sa *Guide des pécheurs*, de ses *Sermons*, et de son *Répertoire à l'usage des prédicateurs*.

» A l'inverse de ce qui arrive trop souvent pour les livres de notre époque, écrits à la vapeur, et dont une bonne partie gagnent à n'être lus qu'une fois, plus j'étudie Grenade, et plus je le trouve beau, solide et admirable dans sa manière de présenter la vérité ; aussi est-il devenu pour moi un vrai manuel, et le répertoire où je cours avec un plaisir toujours nouveau puiser les enseignements que je dois servir aux âmes qui me sont confiées, pour les instruire de leurs devoirs et les amener à la pratique de la vertu.

» Que mes confrères dans le sacerdoce me permettent de leur signaler, par l'organe de la *Semaine du Clergé*, entre autres traités de cet auteur, ceux de l'*Oraison* et de l'*Amour de Dieu*. Non, je n'ai jamais rencontré, parmi les ouvrages de mysticité, rien de plus beau, de plus pratique, de plus ravissant. Quelle solidité dans les raisonnements ! Quelle profondeur et, en même temps, quelle simplicité dans les idées ! Quelle clarté, quelle méthode, quelle éloquence dans la forme ! Que de fois, après avoir parcouru une ou deux de ces pages, qui me paraissent autant de chefs-d'œuvre, j'ai senti le livre me tomber involontairement des mains, et je m'écriais, tout transporté d'admiration : En vérité, il n'y a qu'un saint qui puisse parler de la sorte ! Oh ! quel trésor incomparable ! Pourquoi faut-il donc qu'il soit encore inconnu à un si grand nombre ?

» Et cependant je n'avais sous les yeux qu'une traduction bien imparfaite, comme le sont, du reste, toutes les traductions d'autrefois ; elle porte la date de 1690.

Mais comment ai-je appris à connaître Grenade ? Vos lecteurs me sauront gré de le leur dire.

Un jour — il y a de cela des années, c'était en 1851, — en parcourant les *Lettres de saint François de Sales*, je tombai sur celle qu'il écrivit, le 3 juin 1603, à un évêque dont je ne me rappelle pas bien le nom. J'y trouvai le conseil suivant, que le pieux prélat donne à son ami. Ce conseil me frappa ; je le pris pour moi, et, après m'être procuré quelques volumes des *Œuvres de Grenade*, je m'affectionnai tellement à cet auteur que, depuis cette époque, je ne passai guère de jour sans en lire une page ou deux.

» Voici donc le conseil de l'illustre évêque de Genève ; chaque mot est à noter :

« Ayez, je vous prie, dit-il à son ami, ayez Grenade tout entier, et que ce soit votre second bréviaire. Le cardinal Borromée n'avait point d'autre théologie pour prêcher que celle-là, et néanmoins il

prêchait très-bien. Mais ce n'est pas là son principal usage, c'est qu'il dressera votre esprit à l'amour de la vraie dévotion et à tous les exercices spirituels qui vous seront nécessaires. Mon opinion serait que vous commençassiez à le lire par la *Grande Guide des pécheurs*, puisque vous passassiez au *Mémorial*, et enfin que vous le lussiez tout entier. Mais, pour le lire fructueusement, il ne faut pas le parcourir à la hâte; il faut le peser et le priser, et, chapitre par chapitre, le ruminer et l'appliquer à l'âme avec beaucoup de considération et de prières à Dieu. Il faut le lire avec révérence et dévotion, comme un livre qui contient les plus utiles inspirations que l'homme peut recevoir d'en haut, et par là réformer toutes les puissances de l'âme, etc. »

» Telles sont les remarquables paroles de celui qui excellait dans l'art si difficile de toucher les cœurs, et qui connaissait si bien les moyens à employer pour ramener au bercail les brebis égarées. En les lisant pour la première fois, il y a plus de vingt ans, je me dis : Si l'apôtre qui a su faire rentrer dans le giron de la sainte Eglise romaine plus de soixante-dix mille hérétiques recommande si fort les *Œuvres de Grenade*, il faut donc qu'elles renferment de grands trésors de science et de piété. Par l'expérience que j'en fis moi-même, je ne tardai pas à comprendre que le saint évêque avait parfaitement raison; selon moi, loin de dire rien de trop, il resterait plutôt encore au-dessous de la vérité.

» Que l'on juge après cela si, ayant eu la bonne fortune de rencontrer chez un ami votre nouvelle traduction, que j'avais entendu louer à diverses reprises, je fus longtemps à chercher à me rendre compte de sa valeur. J'en emportai un volume, et je comparai avec celle que je possédais. J'ai pu constater que, sauf d'assez rares exceptions, les pensées sont bien les mêmes; mais quelle différence dans la manière dont elles sont rendues! Autant la traduction ancienne est traînante, diffuse, embarrassée, autant la nouvelle est vive, serrée, alerte, et témoigne du talent de ses auteurs.

» L'édition que vous venez de mettre au jour présente encore au clergé un autre avantage, très réel et bien précieux. Qu'il me soit permis d'en dire un mot.

» On sait que les prêtres chargés du soin des âmes sont ordinairement accablés d'occupations extérieures qui ne leur permettent pas toujours de se préparer au ministère de la chaire avec autant de soin qu'ils le désireraient; cependant il leur faut de toute nécessité parler à leurs ouailles, et parler souvent. Qu'on juge donc de l'embarras où se trouvent le grand nombre, quand surtout ils sont pris au dépourvu. Ah! si une main patiente et judicieuse avait d'avance pris la peine de compulsurer attentivement les *Œuvres de Grenade*, où presque tous les sujets de morale sont supérieurement traités, eût groupé autour de quelques idées mères les principales vérités qui y sont développées çà et là, et les eût disposées sous forme de tables générales

des matières, et par ordre alphabétique, elle eût incontestablement rendu aux prêtres, dans le saint ministère, un service éminent.

» Eh bien! c'est là précisément ce que vous avez eu, Monsieur, la bonne pensée de mettre à exécution. Vos volumes de *Grenade*, se terminent par une table très étendue, très détaillée, faite d'une manière très intelligente, où en moins d'une minute on peut trouver le sujet que l'on veut traiter, avec l'indication exacte des tomes et des pages qui renferment les développements; de sorte qu'à l'aide de cette espèce d'encyclopédie on est à même de composer assez rapidement un sermon complet, ou au moins d'en découvrir les idées principales.

» J'ajouterai un mot :

» En m'entendant parler ainsi de la nouvelle édition des *Œuvres de Grenade*, que vos lecteurs ne m'accusent pas de ne faire simplement que de la réclame en votre faveur; ils s'abuseraient grandement. Vous savez, Monsieur, que si je me suis permis de transmettre à vous et à vos lecteurs mes appréciations sur l'ouvrage, dont il s'agit, vous ne m'en avez nullement prié; l'initiative en est venue tout entière de moi. Le désir de révéler à mes confrères dans le sacerdoce un trésor qui me paraît caché à un grand nombre, et de les engager à y aller puiser, m'a seul dicté cette lettre. J'espère donc que les nombreux lecteurs de la *Semaine* feront bon accueil aux observations que j'ai cru, dans l'unique intérêt du bien, devoir porter à leur connaissance.

» Veuillez agréer, » etc.

L'abbé GARNIER,

Curé de Belmont (Haute-Marne).

N. B. — Voici le titre de tous les traités du P. Louis de Grenade :

La Guide des pécheurs.
Le Mémorial de la vie chrétienne,
Le Traité de l'Oraison.
Le Catéchisme.
Le Traité de la fréquente communion.
La Rhétorique ecclésiastique.
Les Mélanges de philosophie morale.
Les Sermons.
La Forêt des lieux communs pour tous les prédicateurs de la parole divine.

Chronique hebdomadaire.

ROME. Nous plaignons les officieux et les radicaux de Rome, qui n'ont pas pu, depuis un grand mois, faire passer dans leurs estimables feuilles leur cliché sur « les graves indispositions du Pape. » Trop de monde sait en ce moment que le Saint-Père se porte fort bien, pour oser lancer dans le public un pareil mensonge, si habitué que l'on soit à ce métier. Mais si le Saint-Père n'est pas « indisposé » en son auguste personne, nous savons que les lions du jour sont de plus en plus « indisposés » contre lui, parce qu'il ne les laisse pas accomplir en paix

leur œuvre de rapine et d'orgueil. Mais Pie IX prisonnier n'a point souci de ces « indispositions » et des rugissements qu'elles provoquent. Calme et serain au milieu de la tempête déchaînée contre lui par les potentats et les sociétés secrètes, il continue à défendre la vérité et la justice, et à montrer au peuple chrétien le chemin du devoir et du salut parmi les obscurités de l'heure présente. Continuons nous-même à faire connaître à nos lecteurs ses graves et précieuses paroles, suivant les circonstances où elles ont été prononcées.

— En recevant, toujours à l'occasion du nouvel an, les élèves du séminaire de Saint-Pierre *in vinculis*, accompagnés de leurs professeurs les chanoines réguliers du même nom, Sa Sainteté leur a recommandé de beaucoup prier pour le triomphe de l'Eglise, par le moyen des bons chrétiens.

— Aux élèves des Sœurs de Saint-Joseph, au Forum, le Saint-Père a dit qu'il n'est rien de plus important que de bien débiter dans la vie, car l'on persiste généralement jusqu'à la mort dans la voie où l'on est une fois entré. Le Saint-Père a cité l'exemple d'un jeune homme qu'il avait connu, et qui, perverti par un père révolutionnaire, avait fini misérablement. Pour vous, mes petits enfants, a ajouté Sa Sainteté en finissant, « je vous recommande la prière, l'obéissance et le travail. Sachez que le travail éloigne les mauvaises pensées ; le tentateur ne s'approche pas de ceux qui travaillent et qui prient. » Quoi de plus vraiment sage et vraiment pratique !

— Une pareille exhortation a été adressée par le Saint-Père aux orphelins du nouvel hospice fondé à Rome par M. le chevalier Bonanni, sous l'auguste patronage de Pie IX. Sa Sainteté voyait ces pauvres petits pour la première fois, et l'on peut dire que la joie du Père et celle des enfants furent égales en cette heureuse circonstance. Pie IX a donné à chacun d'eux, en les congédiant, un petit camée portant l'effigie de la sainte Vierge, désormais leur seule mère.

— Les employés de l'ancienne municipalité romaine, demeurés fidèles à leur légitime souverain, ont aussi été admis à l'honneur de présenter au Saint-Père leurs vœux de bonne année, et à recueillir ses conseils. Le Pape, à la vue de cette nouvelle marque de dévouement, n'a pu retenir ses larmes. Persévérez dans vos bons sentiments, leur a-t-il dit, et soyez assurés que le jour des miséricordes approche.

— D'autres persécutés sont venus, ceux-là d'Allemagne. L'Allemagne ! nom aujourd'hui abhorré. Cependant tous les Allemands ne sont pas solidaires du Prussien. Beaucoup sont, au contraire, ses victimes. C'est une députation de ces victimes qui est venue le 12 janvier à Pie IX, et le cœur de Pie IX ne leur a pas été fermé. Les mêmes épreuves resserrent, au contraire, les liens de la famille religieuse comme ceux de la famille naturelle. « Ah ! voici un bouquet de fleurs allemandes ! » s'est écrié

le Saint-Père souriant, en entrant dans la salle où était réunie la députation. Après que le docteur de Ubaal eut lu, au nom de tous ses compatriotes catholiques, une très belle Adresse en langue latine, le Saint-Père a pris la parole. Sa Sainteté, faisant allusion au colosse prussien, dont les colères et les violences contre l'Eglise ont recommencé depuis la solennelle allocution du 23 décembre, où sont dénoncées et flétries comme elles le méritent ses perfidies et ses iniquités, rappelé la scène du prétoire où Jésus est souffleté par un valet pour avoir élevé la voix, et où le Sauveur dit à cet infâme : *Si j'ai mal parlé, montrez en quoi ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ?* « Mes chers enfants, a ajouté le Saint-Père, celui qui vous a parlé jusqu'ici est le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, Vicaire indigne tant qu'on voudra... ; néanmoins j'ai le droit, et j'entends en user... de dire à tous les puissants de ce monde qui font la sourde oreille à mes paroles : *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo ; si autem bene, cur me cædis ?* Si je ne vous ait dit que la vérité, à vous qui gouvernez les nations, si je n'ai parlé que de ce que tout le monde peut voir avec ses yeux, *cur me cædis ?* » « Ils empiètent de plus en plus sur les droits de l'Eglise, a continué Sa Sainteté, et ils n'en veulent pas convenir. Mais qu'ils sachent bien que si JÉSUS-CHRIST a commandé aux peuples d'obéir aux rois dans les choses temporelles, il n'a pas moins commandé à l'Eglise d'instruire et de gouverner les peuples dans les choses de l'âme. Cet ordre, nous l'accomplirons jusqu'au bout, même au péril de notre vie. Pour vous, votre devoir est de rester attachés à notre enseignement, aussi au prix même de la vie. » C'est noble appendice à l'allocution du 23 décembre a produit sur les auditeurs l'émotion la plus vive et la plus salutaire.

— Les RR. curés de Rome ayant été admis à leur tour à présenter au Saint-Père une Adresse de félicitations et de souhaits, Sa Sainteté leur a répondu par un discours également très bien approprié aux circonstances. Rappelant l'évangile de la triple tentation, le Pape se l'est appliqué d'abord à lui-même. « On se présente à nous, a-t-il dit, et on nous dit mielleusement : Saint-Père, cédez à un bon mouvement ; cherchons à nous arranger, ce sera pour votre mieux, ce sera pour notre paix à tous ; voici trois millions, six millions, ce que vous voudrez : *Hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me.* Les malheureux ! Que répondre à de semblables propositions ? La réponse, c'est JÉSUS-CHRIST lui-même qui l'a donnée pour nous, mes chers frères, et JÉSUS-CHRIST saura nous donner la force et le courage de suivre ses saintes traces. » Le Saint-Père a ensuite fait l'application de ce même évangile à tous les chrétiens, en recommandant avec instance de ne céder à aucune tentation, mais de combattre courageusement ; car, comme les Anges vinrent servir Jésus après qu'il eut triomphé, ainsi ils viendront distribuer aux victorieux le pain de la consolation.

En terminant, le Saint-Père a raconté une charmante historiette, et d'une manière si aimablement spirituelle, que ce serait du vandalisme d'en changer un mot. « Tout récemment, a dit Sa Sainteté, un bon religieux se présentait à moi et me faisait des excuses de sa surdité ; effectivement, il avait l'oreille très dure. Il m'a raconté, avec un visible bonheur, que, dans son pays, on priait beaucoup pour le Pape, pour l'Eglise et pour la paix du vaste royaume auquel ce Père appartient. « Espérons, es- » pérons, lui ai-je répondu en élevant la voix : Dieu a » les oreilles en meilleur état que les vôtres. » Oui, je vous répète ce que j'ai dit à cet excellent religieux : Dieu nous entend, et nous devons avoir confiance pleine et entière dans sa miséricorde. »

— Passons, des discours du Saint-Père, aux faits religieux de la ville toujours sainte, quoique affreusement profanée en ce moment.

La canonisation solennelle du bienheureux Labre vient d'être autorisée. Toutefois, elle n'aura lieu que lorsque Rome sera délivrée de la présence des misérables qui la souillent. Beaucoup de Romains espèrent que saint Labre obtiendra de Dieu qu'il hâte cette délivrance. Ce ne sera pas un moindre miracle que celui qu'il vient d'opérer en guérissant subitement, par l'application d'une de ses reliques, le fils mourant d'un parfait radical. Arraché, par un pareil coup, à ses détestables idées, cet homme a dû faire célébrer à l'heure qu'il est, en l'église de Sainte-Marie des Monts, où repose le corps du bienheureux Labre, un *triduum* d'actions de grâces. On voit que ce *pouilleux* de Labre, comme l'appellent outrageusement les radicaux de Rome, est sans rancune contre ses insulteurs.

FRANCE. — Par décret du Président de la République française, en date du 10 janvier 1873, M. l'abbé Turinaz, professeur au séminaire diocésain de Chambéry, est nommé à l'évêché de Tarentaise, en remplacement de Mgr Gros, dont la démission est acceptée.

— Nous revenons sur le pétitionnement en faveur de la liberté de l'enseignement chrétien, organisé en opposition du pétitionnement pour l'enseignement athée obligatoire. Les patrons de cet enseignement despotique et barbare se flattaient d'avoir pour eux les étudiants de Paris. Les étudiants de Paris viennent de faire à ces gens-là une première réponse, sous forme d'un dépôt, entre les mains de M. de Belcastel, de 750 signatures pour l'enseignement chrétien. Que chacun se hâte d'imiter cette jeunesse trop généralement mal jugée, car nul ne peut se désintéresser dans la grande lutte qui se livre sur un sujet de pareille importance. — Demander sans retard des feuilles de pétitionnement au Comité catholique, 47, rue de l'Université, à Paris.

ALSACE. — La pauvre chère Alsace est meurtrie par le plus grossier despotisme. Les catholiques en

particulier y sont condamnés à toutes les vexations imaginables. L'on ne leur permet plus, dans les écoles où il se trouve seulement un juif, de terminer les prières par ces paroles : *Par Jésus-Christ Notre-Seigneur*. Et là où il y a un protestant l'*Ave Maria* est proscrit. Par contre, l'Etat est devenu un dieu, auquel tout doit céder. Les Prussiens veulent qu'on jure fidélité aux lois que le Souverain Pontife a si justement flétries. Nos malheureux compatriotes revoient les jours funestes de 1793. Mais ils en revoient aussi les grands exemples. Sommé de faire le serment en question, M. l'abbé Forness, aumônier de la maison centrale d'Ensisheim, a fait cette noble réponse : « Vous me demandez de jurer fidélité aux lois de l'empire ; sans doute aux lois présentes et futures. Parmi les lois présentes, il y a une loi qui expulse les jésuites et flétrit les congrégations religieuses ; un prêtre ne peut jurer fidélité à cette loi. Parmi vos lois futures, il en est qui doivent détruire la liberté et nier les droits les plus sacrés de l'Eglise ; mon premier devoir est de condamner ces lois. » Ainsi qu'on devait s'y attendre, l'entrée de la maison centrale a été interdite dès le lendemain à M. l'abbé Forness.

ALLEMAGNE. — Dieu nous a châtiés par le bras des Allemands, il châtie aujourd'hui les Allemands par le bras de Guillaume, en attendant qu'il brise à son tour, par son propre bras, cet odieux tyran. Voici, d'après l'*Univers*, les propositions que le ministre des cultes du nouveau Julien vient de soumettre au parlement prussien.

- » Suppression immédiate des petits séminaires ;
- » Surveillance des grands séminaires par les agents de l'Etat ;
- » Etudes théologiques obligatoires dans les universités de l'Etat, avec défense de fréquenter simultanément les cours d'un séminaire ;
- » Examen officiel exigé des jeunes prêtres ;
- » Intervention de l'Etat dans la nomination des curés et dans l'élection des évêques ;
- » Suppression du droit pour les évêques de suspendre les curés *ex informata conscientia* ;
- » Confirmation civile refusée aux stipulations du Concordat ;
- » Recours offert aux prêtres interdits par l'institution d'un tribunal spécial, qui revisera les jugements ecclésiastiques et protégera le clergé inférieur contre les sentences disciplinaires de ses supérieurs. »

Ainsi, on le voit, Guillaume de Prusse met la main sur la constitution de l'Eglise, et par là prend rang parmi ses plus acharnés persécuteurs. Ce n'était donc pas sans motif que le Vicaire de Jésus-Christ poussait, il y a quelques jours, ce grand cri de douleur et d'alarme qui a retenti si fort dans le cœur de ses enfants, et frappé un moment ses ennemis de stupeur.

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Dans notre premier numéro, nous avons donné une homélie sur l'évangile du 1^{er} dimanche après l'Épiphanie, qui se trouvait être celui du 22nd dimanche après la Pentecôte. Comme la Fête de la Présentation de NOTRE-SEIGNEUR et de la Purification de la sainte Vierge tombe en ce 1^{er} dimanche, nous donnons un sermon pour cette Fête.

Sermon

POUR LE JOUR DE LA PURIFICATION

Lumen ad revelationem gentium.
La lumière qui éclaire les nations.
(Luc, II, 32.)

Aucun spectacle, mes chers frères, n'est imposant comme celui que nous offre l'Évangile dans la présentation de Notre-Seigneur Jésus-Christ au temple. L'Enfant-Dieu, désiré des nations, annoncé depuis quatre mille ans par toutes les bouches prophétiques, fait dans le temple sa première entrée, cette entrée qu'avait vue le prophète Malachie, et dont il avait dit avec émotion : « Et bientôt viendra dans ton temple le Seigneur que vous attendez, et l'ange du (Nouveau) Testament que vous désirez : Le voilà qui vient, dit le Seigneur des armées (1). » Il vient avec la livrée des pauvres, comme s'il affectait de manifester l'inanité des richesses. Joseph, l'homme de la chasteté, du dévouement et de l'humilité, et Marie, la plus sainte et la plus humble des créatures, lui forment un cortège inaperçu des hommes, mais magnifique aux yeux de l'Éternel. Et au seuil du temple sont accourus pour le recevoir deux personnages animés de l'esprit prophétique, à qui se révèlent en ce moment solennel et toutes les promesses des âges passés et des merveilles des siècles à venir. Siméon, prenant l'enfant dans ses bras, déclare qu'il peut mourir en paix, puisque ses yeux ont vu le Sauveur promis ; et il salue avec joie cet astre divin qui sera désormais la lumière des nations et la gloire du peuple de Dieu. Anne reconnaît l'Enfant des promesses, et, ravie de bonheur en

le voyant apparaître, elle communique ses heureux transports à toutes les âmes fidèles qui attendent comme elle la rédemption d'Israël. Aujourd'hui, le temple de Jérusalem reçoit une gloire incomparablement plus grande que celle qui fut départie au premier, puisqu'il s'ouvre au Soleil divin dont le premier avait seulement entendu prophétiser l'avènement.

Ce soleil divin, mes frères, cette lumière venue pour éclairer les nations, bien que déjà depuis le commencement elle éclairait de ses rayons l'intelligence de tout homme venant en ce monde ; cet astre, dis-je, qui apporte à la terre l'éclat divinement lumineux de l'Évangile ; cette vérité qui illumine de ses clartés toutes les questions du temps et de l'éternité, c'est d'elle que je veux vous parler. Dans ce temps où tant d'intelligences prétendues lumineuses ont été trouvées ténébreuses, où tant de sagesse vantées ont été convaincues de folie, je veux vous présenter dans la sagesse de Jésus-Christ une lumière qui n'est jamais trouvée en défaut, qui a des rayons pénétrants pour tout éclairer, qui a percé les ombres des siècles encore à venir, et qui n'a jamais été vue insuffisante ou fautive. Invoquons d'abord la Vierge admirable, qui a reçu une si riche communication de la lumière divine qu'elle a mérité d'être appelée l'Étoile du matin et l'Aurore du Soleil de justice : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT. — Je pourrais, semble-t-il, simplifier ma tâche, et toutefois satisfaire pleinement votre religieuse attention, mes frères, en vous produisant quelques-uns de ces jets lumineux de la vérité de Jésus-Christ, c'est-à-dire quelques-unes de ces affirmations solennelles, que le temps paraissait devoir aisément déjouer, et, au contraire, que le temps est venu vérifier et confirmer, malgré des impossibilités apparentes tellement nombreuses que l'on ne saurait les énumérer. Par exemple, quelle affirmation que celle qui a déterminé définitivement la vocation des apôtres Pierre et André, son frère ! Sur le bord d'un lac, Jésus-Christ, au début de sa carrière publique, s'arrête auprès de deux pêcheurs, simples et rudes comme tous les hommes de cette profession ; il a résolu de créer, dans la personne de ces deux manœuvres, l'apostolat évangélique, et il le leur exprime dans un langage dont la simplicité

(1) Malach., III, 1.

n'est égalée que par son efficacité : « Venez avec moi ; et je vous ferai devenir pêcheurs d'homme- (1). » Et l'apostolat, cette merveille du catholicisme, commence pour durer autant que les siècles. Quelle affirmation encore que celle qui a constitué dans l'Eglise l'unité avec l'autorité dans la personne de Simon Pierre ! Un jour, à Césarée, Jésus-Christ provoque un témoignage de la foi de Simon Pierre ; il a fait naître cette circonstance pour conférer à l'un de ses apôtres, parmi les moins lettrés, la monarchie du royaume spirituel qui commence à se fonder ; et, à l'acte de foi de Simon, il répond avec une simplicité divine : « Tu es bien heureux, Simon, fils de Jean ; car ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé ces choses, mais c'est mon Père céleste. Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux (2) » Et la papauté est fondée pour durer jusqu'à la fin du monde, avec une autorité que les siècles ont reconnue et bénie, et à laquelle le nôtre a donné la plus solennelle des confirmations. Quelle affirmation enfin que celle qui a tracé le sort de l'Eglise, sous la figure d'une puissance toujours écrasée et toujours victorieuse ! La veille de quitter ses apôtres, Jésus-Christ leur dit : « Dans le monde vous souffrirez l'oppression ; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (3). » Et l'Eglise, toujours paraissant à la veille de succomber, ne cesse jamais d'exercer une action victorieuse, qui surmonte toutes les hostilités, toujours mourante et toujours maîtresse. Ainsi, mes frères, pourrais-je vous montrer dans les grandes affirmations de Jésus-Christ un rayon de lumière qui a percé l'avenir et pénétré le fond des choses. Mais je ne vous aurais fait voir l'infailible sagesse que dans les destinées de l'Eglise, et je veux que vous la voyiez principalement dans tous les jugements pratiques qu'elle a portés sur les choses autour desquelles s'exerce l'activité libre de l'homme. Comme Jésus-Christ a jugé toutes choses, je tiens à vous montrer qu'il a jugé toutes choses en maître qui ne se trompe pas, que ses jugements sont sans appel, et qu'il n'y a pas d'autres règles de conduite dans la vie que celles qu'il a posées dans sa raison suprême. « Nul, a dit saint Paul, ne peut poser un fondement autre que celui qui a été posé, et qui est Jésus-Christ (4). »

Avant tout, commençons par dissiper un étonnement qui serait une injure pour Jésus-Christ. Est-ce que ce n'est pas lui qui a pétri et la substance de l'homme et toutes les créatures qui sont à l'usage de l'homme ? Et, les ayant pétries lui-même, n'est-il pas naturel qu'il les connaisse, mais qu'il les connaisse de cette connaissance profonde et universelle que l'ouvrier a de son œuvre ? C'est pourquoi l'Esprit-Saint nous dit que tout est à nu et à découvert

devant ses yeux. Il les connaît ; il a déclaré, après les avoir faites, qu'elles sont bonnes, et il sait au juste à quoi elles sont bonnes. Comme il connaît les créatures livrées à l'usage de l'homme, il connaît aussi le cœur de l'homme ; c'est lui qui a fait le cœur de l'homme ; il en a façonné et les contours et les replis ; il a fait à part chaque cœur d'homme (1), et il en connaît à merveille toutes les opérations (2). Avec cette double connaissance du cœur humain et des créatures au milieu desquelles l'homme vit, Dieu voit les relations qui peuvent s'établir entre les créatures et le cœur humain : relations les unes nécessaires, et c'est de celles-là qu'il a dit au commencement : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul (3) ; » d'autres superflues, mais pourtant si communes, si usitées, qu'il n'ose en détourner qu'un petit nombre d'âmes douées de plus de pénétration et de plus de force que les autres ; d'autres enfin funestes, mortelles, réprouvées, et dont il fait l'objet de ses anathèmes.

Ah ! si je l'admire lorsqu'il suit d'un oeil sûr les destinées de l'Eglise, parce que le temps est à lui, lui obéit, et ne peut lui cacher aucun secret, pas plus que résister à ses ordres, je ne sais s'il n'est pas plus admirable encore, lorsque, en créateur qui connaît son œuvre, en Dieu qui apprécie le temps et l'éternité, il porte son jugement sur les affections du cœur humain, sur les créatures qui sont à son usage, sur les biens du temps et sur les biens de l'éternité ! Entendez : tous ses jugements sont irrefragables, toutes ses paroles sont le dernier mot de la sagesse ; les choses sont telles qu'il les a dites ; car sa parole ou sa pensée est plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants, et elle fait le discernement et la division des éléments les plus intimement unis, et que la pensée humaine ne saurait disjoindre (4).

Voulez-vous, pour choisir quelques exemples parmi les principales lois de l'ordre moral ; voulez-vous une doctrine sûre et complète touchant la possession des richesses ? Ecoutez Jésus-Christ. Premièrement, il garantit cette possession aux mains des légitimes possesseurs, parce qu'elle est une des conditions de la paix et de la félicité que Dieu veut établir dans la société. Et il la garantit d'abord contre le vol : « Vous ne volerez pas. » Mais ce n'est pas assez : il la garantit contre la convoitise injuste qui s'achemine lentement vers le vol, il la garantit contre les monstrueuses doctrines qui se rallient autour du communisme ; il pose un principe qui sauve les sociétés. Mais, par contre, et pour prévenir un autre danger, il condamne une possession qui tient le cœur enchaîné et comme asservi, et qui fait du possesseur un esclave. Il déclare à l' amateur passionné des richesses que s'il s'avilit devant l'idole de Mammon, il ne peut pas être en même

(1) Matth., iv, 19.

(2) Matth., xvi, 17.

(3) Jean, xvi, 33.

(4) I Cor., iii, 11.

(1) Ps. xxxii, 15.

(2) Ibid.

(3) Gen., xi, 18.

(4) Hébr., iv, 12.

mps serviteur de Dieu ; il lui dénonce la cupidité comme étant la racine de tous les maux, et, si vous lui demandez l'usage qu'il convient de faire des richesses, il vous révélera ce secret qui fait les grandes vertus : « Mieux vaut donner que recevoir (1). » Droit, attachement, libéralité, règles divines qui sauvegardent et sanctifient la richesse dans les mains des légitimes possesseurs. Que des époques prétendues d'or viennent ensuite ébranler ces principes ; qu'elles excitent dans les cœurs la cupidité des richesses, et elles enfanteront de ces monstres, comme celui qui naguère a épouvanté la France, en assassinant sept victimes pour s'approprier une mine d'or. Qu'elles nient ou qu'elles contestent le droit de propriété, et elles feront naître dans les États cette politique de bouleversement qui s'appelle le droit du plus fort. Qu'elles érigent la fortune en un moyen de jouir, et elles produiront ces excès du luxe, du sensualisme, qui ont été la cause la plus onéreuse de nos humiliations et de nos malheurs. Politiques, hommes de progrès, économistes, laissez vos utopies ; on ne pose pas d'autres principes que ceux qui ont été posés par Jésus-Christ, et les voici : « Vous ne volerez pas. Vous ne convoiterez pas. Donnez l'aumône. » Et vous aurez trouvé l'unique moyen de rasseoir sur des bases solides nos sociétés ébranlées.

Voulez-vous une doctrine sûre et complète touchant le bonheur ? Sujet important, suprême, mais qui exige la connaissance la plus profonde du cœur humain, puisque le bonheur est une chose intime, et qui n'a son siège que dans le cœur. Jésus-Christ vous donnera cette doctrine ; écoutez-le. Il vous avertit, si vous voulez trouver le bonheur, de fermer d'abord vos oreilles à la voix des sirènes, des passions, parce qu'aucune d'elles ne peut vous donner le bonheur. Il vous commande même de chercher ailleurs que dans les créatures, parce que le principe du bonheur est plus haut. Mais, s'il exclut les passions effrénées et la jouissance des créatures, il n'exclut pas ce que le vulgaire appelle les maux de la vie ; et il prétend que ces maux n'empêchent pas le bonheur : il met le bonheur dans les larmes adoucies par l'espérance de la vie future ; dans le détachement des biens terrestres ; dans la douceur ; dans la miséricorde ; dans la pureté du cœur ; dans les mœurs pacifiques ; dans la patience au milieu des persécutions injustes ; dans le désir ardent de l'éternelle justice. Et, pendant que les amateurs de ce monde se plaignent de ne pas trouver le bonheur au sein des jouissances, les vrais disciples de Jésus-Christ bénissent leur Maître de ce qu'il leur a préparé dans les souffrances une suavité inconnue aux partisans des plaisirs mondains. Ce n'est pas que le siècle ne s'épuise en expédients pour créer de nouveaux principes de bonheur ; mais, non, il n'y en a point d'autres que ceux qui ont été posés par Jésus-Christ. Tous les efforts du siècle aboutis-

sent à la fatigue et à la satiété ; Jésus-Christ seul fait des heureux en faisant des saints.

Que vous dirai-je encore en preuve de l'infaillible vérité des jugements de Jésus-Christ ? Voulez-vous savoir un secret après lequel court la sagesse de tous les siècles, le secret de la force féconde ? Qu'est-ce qui décuplera, centuplera la force de l'homme, de manière qu'il puisse faire des œuvres gigantesques ? Ah ! quel déploiement d'activité dans tous les siècles, et dans le nôtre surtout, pour créer des choses qui étonnent et qui durent ! Non, efforts inutiles ! Il n'y a que Jésus-Christ qui ait révélé un vrai principe de force et d'œuvres fécondes et immortelles. Ce principe le voici : « Tout est possible à celui qui a la foi (1). Si vous avez la foi, vous ferez des œuvres plus grandes que celles que j'ai faites moi-même (2). » Et le monde ne peut pas démentir cette parole du maître ; elle se démontre si éloquemment par les œuvres, soit des premiers apôtres, soit des autres hommes apostoliques que la Providence suscite le long des siècles, les saint Bernard, les saint François-Xavier, les saint Vincent de Paul ; et par la fécondité des institutions religieuses. Le monde le voit, et il s'indigne ; il voudrait au moins imiter ce qu'il ne peut nier. Mais vains efforts ! La vraie force, la force féconde n'a pas d'autre principe que celui qui a été posé par Jésus-Christ, et c'est la foi !

Livre sacré des Évangiles ! dépôt inviolable de ces paroles de Jésus-Christ qui sont la lumière du monde ! vous contenez, non point des sentences pleines de sagesse et de lumière, mais la sagesse et la lumière elles-mêmes ; vous avez les paroles de la vie éternelle (3).

Il serait agréable de pouvoir étendre les limites de ce discours, et de projeter les rayons de la lumière évangélique sur toutes les questions morales, où elle confondrait les vains systèmes de morale inventés par la pensée humaine ; sur les questions scientifiques, où elle convaincrail de fausseté toutes les solutions qui s'élèvent contre la science chrétienne ; sur la scène intime des péripéties de la vie humaine et des agitations du cœur, où elle mettrait à nu l'ignominie des maximes vulgaires, des expédients humains ; partout elle devorait l'erreur, et elle se manifesterait elle-même comme la vraie lumière du monde : « *Lumen ad revelationem gentium!* » Mais j'ai hâte de tirer de ces principes une leçon pratique, dans une seconde partie que le temps me force à réduire aux limites d'une simple indication.

DEUXIÈME PARTIE. — Un fait certain autant que déplorable, mes frères, c'est que la tendance caractéristique de notre époque est de s'éloigner et de s'émanciper de l'autorité doctrinale de Jésus-Christ. Individus ni gouvernements n'en font pas un mystère. Rien n'est manifeste comme l'aversion du peuple, je

(1) Marc, ix, 22.

(2) Jean, xiv, 12.

(3) Jean, vi, 69.

(1) Act. xx, 35.

veux dire des masses, pour les jugements et pour les dogmes moraux de l'Évangile ; Jésus-Christ est mis hors de la conduite des affaires, hors du droit, hors de la raison. Et, il faut l'avouer, quelque défiance s'est glissée jusque dans le cœur des chrétiens. A force d'entendre, de la bouche de parleurs incroyants, les principes nouveaux qui rég'ent aujourd'hui la direction des choses publiques et de la vie privée, nos principes chrétiens n'ont-ils pas souffert quelque fléchissement ? Je voudrais en douter ; mais une chose m'ôte la consolation du doute : c'est que, si le torrent de l'incrédulité déborde et s'étend, ravageant toutes les classes de la société et multipliant parmi nous les calamités, il est clair que la digue opposée par la masse des âmes catholiques a été impuissante et insuffisante. Le succès de l'incrédulité accuse la faiblesse de notre foi. Oui, ô génération des croyants, sel de la terre, comme nous appelait Jésus-Christ ; oui, catholiques de tous les rangs, il faut que nous ayons été bien affadis, pour qu'il ait pu se former autour de nous, dans notre société, une telle corruption qui a attiré sur notre pays un pareil déluge de malheurs ! Nous n'avons pas été cause de la corruption, sans doute ; mais le sel spirituel devait la prévenir, et il a dû être affadi, puisque la corruption a pu se former et s'étendre. Mais, je vous le dis : affadis, nous l'avons été d'abord dans nos croyances, dans notre foi, dans nos principes, où nous avons laissé se faire un mélange adultère de sagesse évangélique et de prudence charnelle, de jugements chrétiens et de maximes mondaines, comme si les jugements de Jésus-Christ avaient besoin d'être mitigés dans les maximes de la prudence humaine ; comme si Jésus-Christ, étant peut-être plus sage qu'il ne faut, devait passer par le contrôle de la sagesse humaine et subir sa réforme ! comme si les croyances évangéliques présentaient quelque chose d'excessif et de dangereux qu'il fallût voiler ou atténuer ! comme si, au contraire, la plénitude de la vérité n'était pas le cordial suprême qui sauve de la mort et les âmes énervées et les nations amollies.

Pourtant ne craignez point, chrétiens, une abdication universelle des principes évangéliques, ni quelque alliage impur dans la doctrine que l'Église offre à ses enfants ; non. Le ciel et la terre passeront plutôt que la parole de Jésus-Christ ne manque aux âmes qui la cherchent. Même le jour où Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts, la foi vivra encore sur la terre, pure, pleine, corruptible ; elle vivra dans l'Église et dans son chef visible, pour se répandre sur les âmes droites et les vivifier. Et aujourd'hui, chrétiens, comme elle vit radieuse dans l'Église et dans son chef visible dans l'Église, qui, au milieu du débordement de l'incrédulité, au sein du chaos des contradictions et des négations, affirme non seulement l'existence de la vérité, mais sa personification agissante, son infailibilité enseignante, dans le Pontife qui siège au Vatican ! Elle vit sereine, patiente, forte, sonore, dans le saint et

bien-aimé vieillard qui ravit l'admiration de toutes les âmes honnêtes ; parce que, comme Jésus-Christ, il porte sa croix ; comme Jésus-Christ, il passe en faisant le bien ; comme Jésus-Christ, il répand sur la société indigente les paroles de la vie éternelle, la vraie lumière qui éclaire et qui sauve.

L. VIVIEN,

Docteur en théologie,

Curé de St-Louis des Français, à Moscou.

Fleurs choisies de la vie des saints.

XII

LE SOUVENIR DE LA PRÉSENCE DE DIEU.

La connaissance de Dieu a toujours été regardée par les saints comme un des principaux fondements de la vertu ; rien de plus facile que de s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur leur vie ; nous croyons l'avoir prouvé suffisamment dans ce qui précède.

Mais, parmi les perfections divines, il en est une au souvenir de laquelle les saints semblent avoir donné une attention particulière ; elle leur a merveilleusement servi de bouclier contre le mal et de stimulant pour le bien ; et même on pourrait dire que c'est à elle par-dessus tout qu'ils doivent de s'être élevés si haut dans l'estime de Dieu et des hommes.

Nous voulons parler de la PRÉSENCE DE DIEU.

De l'aveu de tous les maîtres de la vie spirituelle, rien n'est plus propre à détourner du péché, à épurer les mœurs, à acquérir la perfection, à faire naître et croître dans les cœurs l'amour de Dieu, que le souvenir de cette sainte présence.

« Etes-vous sollicité au mal par la concupiscence de la chair, l'appât des richesses ou quelque autre passion, dit saint Jean Chrysostome, rappelez-vous que vous ne pouvez rien soustraire aux regards de Celui qui sera un jour votre juge, pas même les plus secrètes pensées de votre cœur ; et bientôt, aidé du puissant secours d'en haut, vous serez délivré des pièges du démon (1). »

« On connaît, ajoute le même saint, l'admirable réponse du patriarche Joseph à l'épouse de Putiphar, au moment où cette malheureuse le sollicitait au crime. Comment oserais-je commettre le mal en présence de mon Dieu ! (2). »

« Etes-vous seul en compagnie, Dieu a continuellement les yeux sur vous, dit saint Augustin ; en plein jour comme au milieu des ténèbres les plus épaisses, il vous voit. Que dis-je ! son œil pénètre les reins et les cœurs ; si donc vous voulez commettre le péché, cherchez un lieu où Dieu ne vous voie pas et faites ce que vous voudrez (3). »

(1) Hom. 68, *In Gen.*

(2) Hom. 6, *In Gen.*

(3) Serm. 46.

« Si nous considérons Dieu toujours présent et que nous tournions vers lui nos pensées, tout nous paraîtrait aisé, facile à supporter ; les épreuves de la vie, nous les endurerions patiemment, et rien ne pourrait briser notre courage. » (Saint Jean Chrysostome.)

Saint François-Xavier avait coutume de dire : En quelque lieu que je me trouve, je me rappelle que je suis sur le théâtre du monde, sous les yeux de Dieu et de ses anges. »

Engelgrave, dans son sermon pour la Pentecôte, rapporte que le pape Alexandre portait habituellement suspendue à son cou, dans une boîte en or, une hostie consacrée, « afin, disait-il, de ne pas perdre si facilement de vue la présence de Celui qui voit l'œil sur toutes ses actions. »

Saint Dorothee, comptait au nombre de ses amis un jeune homme du nom de Dosithée, qu'il affectionnait extrêmement. Lui ayant conseillé d'embrasser la vie religieuse, il se contenta de lui faire cette simple recommandation vraiment digne d'être écrite en lettres d'or : « O mon fils, que le souvenir de la sainte présence de Dieu demeure gravé dans votre cœur ; n'oubliez jamais qu'il est partout, et que vous ne pouvez faire un pas sans être sous ses yeux. » Dosithée, docile à ce sage conseil, se rendit à la pensée de Dieu si familière qu'elle ne le quitta jamais, même pendant une très grave maladie qu'il eut ; à tel point qu'au bout de cinq années, il avait réussi à déraciner ses mauvaises habitudes et était devenu le modèle des religieux par sa piété, sa modestie, et sa mortification.

Nous avons lu dans la vie de saint Ephrem le trait suivant, également rapporté par Joseph Mansi.

Un jour que le saint était occupé en sa cellule, à préparer des légumes, une femme de mauvaise vie se présente à sa fenêtre ; l'ayant salué poliment, elle lui demande, avec une intention criminelle, s'il ne lui fallait rien. Le solitaire, après un instant de réflexion : « Pardon, dit-il, il me faudrait de la chaux et des pierres pour murer cette fenêtre. » Une réponse si ferme n'arrête point la malheureuse ; elle redouble ses infâmes provocations, et va même jusqu'à lui déclarer qu'elle ne se retirera que quand elle aura accédé à ses désirs. « Eh bien ! oui, répond-il, je consens à ce que vous me demandez, mais à une condition, c'est que nous nous transporterons pour cela sur la place publique de la ville d'Édesse. » À ces mots cette femme de se récrier, comme bien on pense ; disant qu'elle ne veut pas pousser la folie jusqu'à s'exposer aux risées de la multitude et aux châtimens des lois. Alors le saint, profitant de l'occasion pour lui adresser un sévère avertissement : « Eh quoi ! dit-il, vous craignez à ce point le regard des hommes, et vous n'avez nul souci de celui des anges et du Seigneur lui-même ? Ignorez-vous donc que Dieu est présent partout et voit tout ce que nous faisons ? » L'histoire ajoute que ces paroles qu'accompagnait sans doute la grâce de l'Esprit

saint, pénétrèrent dans le cœur de la malheureuse femme comme un trait de feu, et firent sur elle une si vive impression, qu'elle renonça presque aussitôt à ses désordres, et mena dans la suite une vie exemplaire.

Joseph Mansi cite encore le petit fait suivant, qu'il emprunte à saint Grégoire :

Une personne, dont la conduite jusque-là avait été déréglée, étant sur le point de commettre une action honteuse, aperçut dans l'intérieur de la maison, suspendue au-dessus de la porte, l'image du philosophe Polémon. Polémon était un homme grave qui passait pour avoir des mœurs très austères. Saisie aussitôt d'un très grand sentiment de respect et même de vénération pour ce sage, elle recule aussitôt et quitte sur-le-champ la maison qui allait être témoin de ses infamies.

Hélas ! ajoute le narrateur, combien de chrétiens un tel acte de courage, de la part d'une personne plus que mondaine et élevée dans le paganisme, devra confondre et condamner au jour du jugement ! Quelle contradiction étrange ! On respecte la présence d'un homme, et on ne craint pas celle de Dieu !

Voici une parole fort remarquable d'un philosophe de la nation juive ; elle est rapportée par le P. Caussin dans la *Cour sainte* :

« Voulez-vous un moyen infailible de faire disparaître le vice de dessus la surface de la terre ! Que chacun se dise à tout moment : J'ai au-dessus de moi un œil qui observe sans cesse ce que je fais, une oreille toujours ouverte pour écouter mes paroles, une main infatigable qui écrit toujours, et le plus souvent contre moi. »

Le P. Le Jeune, dans son sermon sur l'immensité de Dieu, raconte ce qui suit :

« Madame de Chantal (sainte Françoise de Chantal), avant de commencer l'Ordre des Filles de Sainte-Marie était mariée à un cavalier qui allait souvent à la cour ou à l'armée ; et, pendant son absence elle portait ordinairement un habillement simple et même négligé. Ses amies l'en ayant reprise : « Pourquoi m'ajusterais-je, répondait-elle sagement, puisque les yeux à qui je dois plaire sont à soixante lieues d'ici ? »

» L'âme choisie, ajoute très bien le pieux missionnaire, doit faire tout le contraire ; elle en a un sujet tout différent ; elle doit être parée des vertus en tout temps et en tout lieu, toujours bien propre et bien ornée, parce que les yeux à qui elle doit plaire ne sont jamais éloignés ; ils sont toujours à deux pas, à deux doigts, et tout près d'elle. Gardez donc une grande modestie en toutes vos actions, non pas une modestie dissimulée et hypocrite qui n'aît égard qu'aux hommes, mais qui procède de l'intérieur ; que toutes vos pensées soient justes, droites, fortes, pures et innocentes ; et, pour vous exciter à cela, souvenez-vous que Dieu est toujours près de vous, et que, bien que vous ne le voyiez pas, il ne laisse pas d'y être. »

Le P. Louis de Grenade, que l'illustre évêque de Genève regardait comme un saint, et dont il prisait si fort les ouvrages, fait sur le sujet que nous traitons les réflexions suivantes, et donne les conseils que voici dans son *Traité de l'Oraison* :

« Tout ce qu'il y a en Dieu est Dieu, et par conséquent où il y a quelque chose de lui il est tout entier. Et, puisque l'être des choses est ce qu'il y a en elles de plus intime et de plus effectif, il s'ensuit que Dieu est en elles plus intimement et plus réellement qu'elles-mêmes ne sont en elles-mêmes. Or, est-ce une chose si difficile d'avoir toujours devant vos yeux celui qui vous porte dans ses bras, qui vous soutient de ses pieds, qui vous conduit par sa providence, celui enfin en qui et par qui vous vivez ? Persuadez-vous fortement qu'il prend un soin continuel de votre âme, qu'il la conserve dans l'être qu'elle a comme son créateur et son conducteur, et que, non content de la protéger et de l'assister en ces deux qualités, il la sanctifie de plus en plus par ses grâces, par l'amour qu'il lui imprime et par les bons désirs qu'il forme en elle. Faites donc en sorte que Dieu soit le témoin de toute votre vie, et qu'il soit le compagnon de votre pèlerinage sur la terre. Donnez-lui part en toutes vos affaires ; implorez hardiment son secours dans tous vos dangers ; parlez-lui durant la nuit ; ne craignez pas d'interrompre votre sommeil pour jouir de son divin entretien, et le matin, aussitôt que vos yeux s'ouvrent, élevez vos cœurs vers lui.

» Regardez-le, tantôt comme le Dieu qui rend les anges bienheureux dans le ciel, tantôt comme homme mortel, conversant avec les hommes sur la terre ; contemplez-le aujourd'hui dans le sein de son Père et demain entre les bras de sa Mère ; faites le voyage d'Égypte avec lui, suivez-le au Jardin des Olives, accompagnez-le au Calvaire, et surtout ne l'abandonnez pas à la croix. Quand vous vous mettez à table pour prendre votre nourriture, souvenez-vous qu'on lui a fait goûter du fiel et du vinaigre ; et, quand vous boirez, adorez son sang précieux, qui a coulé comme une fontaine de son côté. Quand vous irez prendre votre repos, imaginez-vous que votre lit est la croix, et que votre oreiller est la couronne d'épines. Quand vous prendrez vos habits ou que vous les quitterez, pensez avec quelle insolence le Sauveur a été dépoillé et revêtu au jour de la Passion. C'est ainsi qu'il vous est facile de suivre l'Agneau avec les saintes vierges partout où il va, et de vous rendre ici-bas les disciples de Jésus-Christ, ne vous séparant jamais de son adorable compagnie. Partout où vous le trouverez, exprimez lui les sentiments de votre cœur par des paroles humbles et amoureuses ; car c'est avec ce respect et cette tendresse que vous devez traiter celui pour qui vous êtes obligé d'avoir beaucoup de crainte, à cause de sa grande majesté, et à qui vous devez beaucoup d'amour, à sa cause de sa honte infinie.

» Ne vous relâchez point en ce saint exercice, lors-

que vous entreprenez quelque travail des mains, et que votre esprit s'occupe d'affaires temporelles ; car le Seigneur a donné cette capacité à notre cœur, qu'il peut se tourner vers lui en un instant, quoique le corps soit employé à des œuvres extérieures...

» Si ce soin et cette exactitude sont d'une si grande utilité pour ce qui est de la garde et de la préservation de notre cœur, ils ne le sont pas moins pour le règlement et la conduite de notre vie ; car, par ce moyen, nous avons toujours devant nous comme un témoin et un juge de toutes nos paroles et de toutes nos actions, ce qui nous oblige à demeurer toujours dans un soin et une crainte continuelle de rien faire qui puisse offenser les yeux de notre Maître, qui nous observe partout et en tout temps. »

Terminons cet important sujet par ces remarquables paroles de saint Charles Borromée ; elles s'adressent aux âmes pieuses en particulier. Puisse les messages conseils qu'elles renferment se graver fortement dans le cœur de chacun de nous, et devenir désormais la règle de notre conduite !

« Quiconque, dit ce saint prélat, veut faire de continuel progrès dans la perfection, doit observer ces trois choses : chaque jour servir Dieu avec autant de ferveur que s'il commençait seulement, MARCHER SANS CESSER EN SA PRÉSENCE, et ne se proposer dans toutes ses actions d'autre fin que de lui plaire. »

L'abbé GARNIER.

Le martyre de saint Parre.

Le pèlerinage de Saint-Parre est un des plus célèbres de la Champagne ; à plusieurs époques de l'année, le peuple s'y rend en foule pour vénérer les reliques du grand Martyr et prendre de l'eau qu'il a douée d'une vertu souvent miraculeuse. On ne sait plus guère cependant avec quel héroïsme il défendit la foi contre le puissant maître du monde. Saint Parre, que les Romains appelaient Patrocle, est une des âmes les plus généreuses qui aient honoré notre pays. Le combat qu'il soutint contre l'empereur Aurélien excitait autrefois l'ardeur et l'admiration des fidèles, à qui, pendant plusieurs siècles, on le lut au jour anniversaire ; saint Grégoire de Tours rapporte quel enthousiasme il y eut dans le peuple à la première lecture qu'on en fit.

Le combat de saint Parre, ou plutôt sa passion, comme disaient nos pères, écrite par ses contemporains, et probablement par des témoins oculaires, avait été envoyée à Rome, où l'on conservait précieusement les noms et les actes de tous les Martyrs (1). C'est de là qu'elle nous revint après les ju-

(1) « Nos autem pene omnium martyrum distinctis per dies singulos passionibus collecta in uno codice habemus, atque quotidianis diebus in eorum veneratione missarum solemniam agimus. » (S. Greg. Pap., *Epist.* viii, 29.)

vasions des barbares, dans une expédition que Théodebert, roi des Francs, fit en Italie vers l'an 539 (1). Déjà un pèlerin en avait laissé prendre une copie au clerc chargé de desservir le petit oratoire élevé sur le tombeau de saint Parre. Mais l'évêque de Troyes avait refusé de l'approuver, en disant « que jamais rien de pareil n'était arrivé à aucun homme. » Toutefois, quand on lui eut rapporté de Rome un exemplaire tout semblable, il reconnut la vérité des faits ; et la dévotion du peuple s'en accrut tellement, qu'il fallut construire une basilique en l'honneur du saint Martyr.

Saint Patrocle, disent ses Actes, demeurait à deux cents pas de la ville de Troyes, dans une maison très considérable, que ses parents lui avaient laissée (2). Il possédait de grands biens, et sa famille appartenait à la noblesse. C'était un homme prudent, instruit, qui servait jour et nuit le Dieu du ciel. Il priait à toutes les heures, en fléchissant les genoux, et lisait assidûment la Sainte Ecriture, où il goûtait avec délices, comme si le Seigneur lui-même le lui eût révélé, tout ce qu'elle nous apprend de la foi catholique, des préceptes divins et des promesses de la vie éternelle. Il ne la lisait pas seulement des yeux du corps, mais surtout du cœur : la parole de Dieu était la lampe qui dirigeait ses pas, aussi haïssait-il toutes les voies de l'iniquité. Il était si frugal, si ami de l'abstinence, qu'il ne prenait un peu de nourriture qu'à la dernière heure du jour ; c'est pourquoi la continence et la chasteté régnaient dans son âme. Il distribuait ses revenus aux pauvres, ne regardant pas ses richesses comme un bien propre, mais comme un dépôt qui lui était confié. Il soulageait toutes les misères selon son pouvoir, et ses désirs allaient encore au delà de ses forces. En un mot, il s'était fait tout à tous, selon le conseil de l'Apôtre, ne cherchant pas ce qui lui eût été utile, mais ce qui pouvait servir au salut de plusieurs. Aussi les chrétiens de cette province l'appelaient-ils l'économe du ciel et le père de ses concitoyens. Ils le vénéraient comme un homme juste et un digne serviteur de Dieu. Son maintien respirait la piété, et son visage était plein de charmes.

Dieu fit par lui de fréquents miracles : Patrocle chassait les démons du corps des possédés, il rendait la santé aux malades, l'invisible Sagesse voulant montrer par ces prodiges qu'elle habitait en lui comme dans son temple. C'est ainsi que, durant la paix de l'Eglise, il menait une vie très religieuse, fuyant les joies du siècle et attendant le royaume de Dieu. Et quand la persécution s'éleva sous Aurélien, afin de manifester le secret caché des cœurs, Patrocle fut du nombre de ceux qui rendirent inutiles tous les pièges de l'ennemi, car le camp de Dieu résista vaillamment, et les hommes de courage

s'efforcèrent par leur vertu de parvenir à la gloire.

En ce temps, le cruel empereur qui persécutait l'Eglise partit de la ville de Sens pour venir à Troyes. Comme il brûlait de haine contre le nom chrétien, dès qu'il connut la foi et les œuvres du bienheureux Patrocle ; dès qu'il sut que, par amour pour son Dieu Jésus-Christ, il méprisait les biens de ce monde, proclamait les idoles vaines et sans puissance, il le fit arrêter.

Quand on l'amena en sa présence, Aurélien lui dit : « J'ai appris que tu avais l'audace de propager une secte superstitieuse, t'efforçant, au mépris de nos dieux, de faire adorer un homme qui est mort couvert d'outrages. »

A ces paroles insensées, le bienheureux Patrocle ne répondit que par le silence (1).

« Comment t'appelles-tu ? reprit l'empereur, de quelle religion es-tu ? — Je m'appelle Patrocle, et je suis chrétien. J'adore le Dieu vivant et véritable, qui règne dans les cieux, qui protège les humbles, qui sait toutes choses avant qu'elles arrivent. — Ce que tu me dis est ridicule, reprit Aurélien. Reviens de cette sottise, et adore nos dieux invincibles, qui te donneront à la fois les richesses et les honneurs. — Je ne connais pas d'autre Dieu, répondit Patrocle, que le Dieu unique, le seul vrai Dieu, et Celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ, par qui furent faites les choses visibles et invisibles, le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'elle renferme. — Prouve-moi ce que tu avances, dit Aurélien. — Ce que j'annonce est vrai et facile à prouver, répondit Patrocle ; mais comme le mensonge a prévalu, la vérité enfante la haine. Si tu n'as pas la foi, tu ne comprendras jamais la vérité. Car Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a défendu de donner les choses saintes aux chiens, de jeter des perles devant les pourceaux. »

Emporté par la colère, Aurélien lui dit : « Si tu ne me promets pas de sacrifier aux dieux tout-puissants, je te ferai mourir sur le bûcher. »

Ces paroles remplirent de joie le bienheureux Patrocle, qui répondit d'un air riant : « J'immole toujours au Seigneur, mon Dieu, un sacrifice de louanges ; c'est la voie qui conduit au salut. »

Aurélien, ne pouvant supporter plus longtemps la constance de Patrocle, appela ses gardes. « Apportez, cria-t-il, des chaînes brûlantes ; liez-lui les mains ; attachez-lui les pieds et jetez-le dans un cachot, jusqu'à ce que j'aie résolu par quel supplice j'en pourrai faire un terrible exemple. »

Le saint Martyr fut donc chargé de chaînes et livré à Éloi, un des ministres présents qui devait le garder pendant trois jours. Dans sa prison, saint Patrocle priait ainsi le Seigneur : « Que votre miséricorde vienne me consoler, selon la parole que vous en avez donnée à votre serviteur (2). Je me réjouirai de vos hontes, Seigneur, parce que vous avez regardé ma bassesse. »

(1) S. Greg. Turonens., *Historia Francorum*, liv. III, ch. xxxii.

(2) Des Guerres rapporte, d'après une ancienne tradition, que le monastère de Foici, qui était à trois cents pas de Troyes, avait été bâti sur l'emplacement de la maison de saint Parre. *La Sancteté chrétienne*, p. 32.

(1) Ce silence plein de dignité et de dédain dut fort étonner un homme devant qui toute la terre tremblait.

(2) Ps. cxviii, 76.

Le troisième jour, on l'amena, en séance publique, au tribunal de l'empereur. Aurélien lui dit : « Approche-toi, contempteur de nos dieux ; tâche de racheter ta vie : sacrifie aux dieux. — Le Seigneur, répondit Patrocle, rachètera les âmes de ses serviteurs ; il ne laissera périr aucun de ceux qui espèrent en lui (1). Mais c'est toi que je plains, pauvre malheureux, qui ne désires pas même être délivré de l'éternelle détresse, qui te rends indigne de la grâce et des bienfaits de ton Créateur, qui l'amasses des trésors de colère pour le jour de sa vengeance et de la révélation de ses justes jugements. J'ai pitié de toi, et quoique tu fuies les dons du salut, que tu ne veuilles pas réfléchir que le plus précieux trésor se trouve dans la bouche du sage, je voudrais bien cependant te faire quelques largesses des trésors de mon Seigneur, tant je te vois pauvre et misérable.

— Comment peux-tu m'appeler pauvre, reprit Aurélien, moi qui possède d'immenses richesses ?

— Tu as, il est vrai, des trésors terrestres et périssables : pourtant tu es si pauvre que tu ne te possèdes pas toi-même, parce que tu as refusé de recevoir dans ton cœur la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussi, quand viendra le Juge suprême, il te condamnera au feu éternel avec ton père le diable.

— Ton audace, dit Aurélien, te rend si insolent que je n'ai plus de pitié pour toi. »

Saint Patrocle, fortifié par le Seigneur, lui répondit :

« Il me suffit de la compassion de mon Dieu, que je sers depuis ma jeunesse. Quant à toi, ces vains et superstitieux honneurs dont tu es si fier, cette gloire caduque et passagère dont les hommes t'entourent, tu perdras tout cela en un moment. Et malheur à toi, lorsque tu descendras dans les lieux où tu souffriras avec le diable des châtimens éternels.

— Je ne sais pas ce que tu veux dire, reprit Aurélien. Ce que je sais, c'est que, bon gré mal gré, tu es en mon pouvoir, et que personne ne t'arrachera de mes mains.

— Tu tiens, il est vrai, mon corps, mais tu ne saurais nuire à mon âme ; personne n'a d'empire sur elle que mon Seigneur et mon Créateur, qui m'en a donné l'assurance en disant : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et perdent ensuite tout leur pouvoir. Craignez plutôt celui qui, après avoir tué le corps, peut jeter l'âme dans les enfers.

— Nos dieux, dit Aurélien, ont aussi leur puissance, puisqu'ils nous répondent, et ce sont eux qui l'ont permis de vivre jusqu'à présent.

— Qui sont tes dieux ? demanda saint Patrocle.

— C'est Apollon, le Dieu parfait et véritable ; Jupiter, le dieu souverain ; Diane, la mère des dieux.

— Cet Apollon dont tu fais un Dieu, reprit saint Patrocle, nous avons appris de nos ancêtres qu'il garda autrefois les troupeaux du roi Admète ; ce ne fut pas même un trop bon berger, car il laissa éga-

rer son troupeau et perdit jusqu'à ses flèches. Ce Jupiter que tu adores, nous savons que ce fut un très méchant homme, un ravisseur, un adultère, un scélérat souillé de tous les crimes, toujours en querelle avec ses voisins, et qui, après sa mort comme pendant sa vie, entraîne encore au mal par son exemple. Quant à Diane, que tu appelles la mère des dieux, personne n'ignore que c'est un démon. Odéplorable démente des hommes ! Comment s'attachent-ils à de pareilles folies, qui ne peuvent leur servir de rien, ni à eux, ni aux autres ?

— Il m'a fallu une grande patience, dit Aurélien, pour tolérer tant d'audace. Mais si tu n'adores à l'instant Apollon, Jupiter et Diane, la mère des dieux, je te ferai périr aujourd'hui même dans de terribles supplices.

— Le voleur le plus pervers, le plus scélérat, répondit saint Patrocle, peut tuer l'innocent ; mais sa rage ne va pas jusqu'à dévorer son corps. Pour toi, qui te vantes d'avoir mon corps en ta puissance, et de le dévorer, tu ne saurais pourtant faire de mal à mon âme. »

En entendant ces paroles, Aurélien, rempli de fureur, prononça aussitôt cette sentence : « Que le détestable Patrocle, coupable de lèse-majesté, qui nous a insulté, qui a souillé nos dieux de ses injures, périsse par le glaive, afin que la mort glace enfin cette langue perfide. Qu'on le mène dans un terrain boueux et marécageux, et après l'y avoir décapité, qu'on y laisse son corps, car il ne mérite pas de reposer dans un lieu honorable. »

Le bienheureux Patrocle, ayant donc été livré aux bourreaux, s'en allait tout joyeux avec eux sur les bords de la Seine. Lorsqu'ils y furent arrivés, l'homme de Dieu fit cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, ne permettez pas que mon corps soit englouti dans ces marais ; mais glorifiez votre nom en présence de vos ennemis, de peur que les infidèles ne disent : Où est leur Dieu ? Exaucez, Seigneur, ma prière, vous qui avez exaucé Moïse et Aaron, en divisant la mer Rouge et faisant passer votre peuple à sec au milieu des eaux. Laissez-moi aussi, Seigneur, passer ce fleuve en votre nom. Arrachez moi de cette boue, de peur que je n'y demeure ; tirez-moi des mains de ceux qui me persécutent. »

Aussitôt qu'il eut fini sa prière, les yeux de ceux qui le tenaient furent miraculeusement obscurcis, en sorte que le Saint étant entré dans le fleuve, il le passa et parvint sain et sauf sur l'autre rive. Or, il y avait en ce moment une très forte inondation ; mais les eaux, quoique profondes et rapides, n'atteignirent pas même ses genoux. En étant donc sorti, il s'en alla dans un lieu bien sec, sur une montagne consacrée aux idoles, et il chantait en marchant ce verset du psaume : « Le Seigneur garde les âmes de ses Saints ; il les délivrera de la main du pécheur (1). »

(1) Ps. xxxiii, 23.

(1) Ps. xcvi, 10.

Cependant les bourreaux étaient restés stupéfaits, craignant la colère de l'empereur. Les uns disaient : « Qu'il est grand le Dieu qu'adore cet homme ! Voyez comme il l'a délivré. — Mais non, disaient les autres, c'était un fantôme. » Et ils se disputaient entre eux. Durant cette querelle, une femme méchante et païenne vint leur dire : « J'ai vu sur une montagne, de l'autre côté du fleuve, le chrétien que vous cherchez ; il était prosterné par terre, et priait son Dieu. »

Aussitôt ces hommes, qui avaient des pieds agiles pour verser le sang innocent, se mirent en marche afin de rattraper leur victime ; ils gagnèrent le lieu où saint Patrocle était prosterné, et le trouvèrent encore en prières. Alors le chef des bourreaux lui dit : « Tu étais déjà coupable, tu l'es plus encore pour nous avoir échappé ; mais te voilà retombé dans nos mains, et tu ne t'enfiras plus. Il faut mourir ou sacrifier aux dieux. — Je n'adorerai jamais, répondit saint Patrocle, des démons immondes ; je n'adore que le seul Dieu véritable, qui est dans les cieux. — Mais qu'est-ce que votre Dieu, dit le bourreau ? Est-il né d'une femme ? S'est-il fait lui-même ? — Quelle monstrueuse erreur, répondit saint Patrocle ! Quelle incrédulité ! Quelle superstition ! Comment l'homme parle-t-il de Dieu ! Qui racontera sa génération ? Il dit, et tout fut fait ; il ordonna, et toutes choses furent créées. C'est lui qui, pour la rédemption du genre humain, envoya son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont le sang fut versé pour nous, afin que nous fussions délivrés de la mort éternelle. Mais le troisième jour, ce Seigneur sortit vivant du tombeau ; il monta au ciel, à la vue de ses disciples, et leur envoya l'Esprit saint qu'il leur avait promis. Ce qu'il leur a enseigné, le monde l'a cru. Mais quiconque ne croit pas n'entrera pas dans la vie, et la colère de Dieu pèse sur lui. Que nous vivions donc, ou que nous mourions, nous appartenons au Seigneur, pour le nom duquel il est juste que nous souffrions. Quant à ceux qui sacrifieront aux démons, ils seront plongés avec eux dans le feu éternel. »

Ces dernières paroles excitèrent la rage d'Eloï. « Qu'on lui attache fortement les pieds, s'écria-t-il ; qu'on charge ses mains de chaînes, qu'on le couche par terre, et qu'on lui coupe la tête, puisqu'il profère de telles injures contre nos dieux. »

Alors Patrocle, fléchissant les genoux, fut lié par les soldats. Pendant qu'on l'enchaina, il dit : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains ; car vous savez, mon Dieu, que c'est pour votre nom que j'endure ce supplice. » Et en prononçant ces paroles, il fut décapité. Les bourreaux jetèrent loin du corps cette tête sanglante. Ceci arriva un vendredi, le 12 des calendes de février (c'est-à-dire le 21 janvier).

Après que le martyr eut été consommé, les bourreaux revinrent trouver l'empereur, laissant le corps sans gardes. Deux vieillards auxquels saint Patrocle avait, pendant sa vie, l'habitude de faire

l'aumône, ayant appris que les bourreaux s'étaient éloignés, enlevèrent le corps en tremblant et le gardèrent jusqu'au soir. La nuit suivante, Eusèbe, archiprêtre de ce pays, vint avec le diacre Libère pour prendre le corps du saint homme ; ils l'enveloppèrent de linges, et ayant allumé un petit nombre de cierges, car ils craignaient qu'une trop grande lumière ne les fit découvrir des Gentils, ils lui donnèrent la sépulture. Les deux vieillards voulurent veiller toute la nuit sur ce tombeau, en l'honneur du Martyr. Ils chantaient à voix basse ces paroles : « Combien est précieuse devant le Seigneur la mort de ses Saints ; » avec beaucoup d'autres cantiques à la louange de Dieu et de son serviteur.

Quelque temps après, la persécution s'apaisa ; car celui qui l'avait excitée, l'empereur Aurélien, marchant entouré de son armée, périt assassiné par ses soldats (1). Ainsi cet homme, qui pensait effacer de la terre le nom de Dieu, perdit en un moment et son nom, et sa famille, et sa vie, et jusqu'à cet espoir du salut, qui console les chrétiens dans la mort.

Alors Eusèbe fit bâtir sur le corps du saint homme une pauvre petite église, où il désirait fort d'avoir sa sépulture, afin que celui qui avait confessé le Seigneur reposât près de son Martyr. Depuis ce jour, beaucoup de grâces ont été accordées en ce lieu à ceux qui les demandent dignement ; beaucoup de malades y ont recouvré la santé ; car le serviteur qui perdit pour Dieu une vie passagère, règne aujourd'hui avec son Seigneur dans l'éternité (2).

Tels sont les actes qui, au témoignage de saint Grégoire de Tours, ranimèrent parmi les habitants de Troyes le culte du saint Martyr. Je les ai traduits fidèlement, en comparant l'édition des Bollandistes avec celle qu'en avait donnée Surius. Je crois que si on les lisait de nouveau dans l'assemblée des fidèles, le jour de la fête, il suffirait d'y ajouter peu de paroles pour faire, comme autrefois, verser beaucoup de larmes.

L'abbé E. DARAS.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE CARDINAL MORLOT

ARCHEVÊQUE DE PARIS (Suite.)

Mgr Morlot eut encore l'honneur de rétablir dans son diocèse la liturgie romaine, hommage

(1) A Cenocrurium, dans la Thrace, entre Byzance et Héraclée, au mois d'avril 275, après quatre ans de règne.

(2) Une partie des reliques de saint Parre fut portée à Cologne vers l'an 960, et ensuite à Soest, dans le comté de la Mark, où l'on célèbre, le 3 juillet, leur translation. Le pèlerinage de Saint-Parre attire aussi beaucoup de fidèles le lundi de la Pentecôte, au village de La Sausotte, près de Nogent, dans le diocèse de Troyes.

solennel rendu à l'autorité du concile de Trente, aux désirs du Saint-Siège et au grand principe de l'unité dans la prière publique. Bien qu'il n'eût pas ici l'initiative, il comprit du moins parfaitement et promptement que ce retour à la liturgie de l'Eglise mère et maîtresse était à l'ordre du jour : il se rendit pieusement à la consigne de la Providence.

Enfin il fut assez heureux pour réunir à Rennes, en novembre 1849, le concile de la province de Tours. Ce fut, pour le prélat, un vrai bonheur de renouer, comme il le disait si bien, « la chaîne de ces antiques institutions, si chère à la tradition chrétienne, et si longtemps interrompues parmi nous. » A cette occasion, il saluait avec un sentiment de vénération profonde la chaire de saint Pierre, comme « la source incorruptible de la vraie foi (1) ». A ce propos, on nous permettra de regretter l'interruption si prompte de ces conciles provinciaux, dont la tenue n'est qu'un retour à l'ancienne discipline des Eglises de France comme de l'Eglise universelle.

Cette même année, le choléra sévit cruellement dans la ville de Tours. Aussitôt l'archevêque est partout, et partout il encourage, il bénit, il console. Chaque jour il visite les hôpitaux, et, de préférence, l'ambulance de Saint-Etienne, où les victimes sont plus nombreuses ; plus d'une fois, il s'étend à terre, pour être plus près des moribonds et recevoir leurs derniers aveux. En même temps, la maison de campagne du séminaire s'ouvre pour soustraire au fléau dévastateur les hôtes du pénitencier de Tours. *In omnibus charitas.*

Nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du baptême du comte de Paris, Mgr Morlot fut promu au grade d'officier, en 1849, par le président de la République ; en 1855, il fut nommé successivement commandeur et grand officier. En 1852, au retour d'un voyage dans le Midi, Napoléon III, de passage à Tours, voulut reconnaître de la manière la plus distinguée les mérites de l'archevêque. En réponse à l'allocution du prélat, il lui dit, comme avec une gracieuse inadvertance : « Monsieur le Cardinal. » En effet, le 7 mars 1853, Mgr Morlot fut revêtu de la pourpre en même temps que Mgr Gousset : par une singulière rencontre, des deux cardinaux, l'un était l'enfant propre de la ville de Langres, l'autre, neveu et élève du curé de Soyers, était comme l'enfant adoptif du même diocèse. Le cardinal Morlot reçut le chapeau des mains du Saint-Père, le 27 juin suivant avec le titre des saints Nérée et Achillée.

En 1856, une inondation de la Loire, inondation telle qu'on n'en avait pas vu depuis longtemps, plongeait la Touraine dans la désolation. Le nouveau cardinal se montra digne de la pourpre, en faisant voir, par un acte héroïque, combien il craignait peu pour sa vie. Le flot battait une digue

qu'il fallait consolider ; mais elle commençait à fléchir, et personne ne voulait occuper ce poste périlleux. Le cardinal prit une pioche et marcha résolument à l'ouvrage. J'admire Fénelon ramenant, à la corde, la vache perdue de la pauvre femme ; je n'admire pas moins le cardinal Morlot, la pioche à la main, travaillant à consolider une digue, et, si une préférence était permise, de toutes ses œuvres, c'est celle-ci que je préférerais. — En même temps, le cardinal ouvrait son palais aux inondés sans asile, les abritait, les nourrissait, et quand, huit jours plus tard, les eaux furent retirées, les paysans disaient avec une naïveté touchante : « Notre seigneur évêque est si bon que nous ne voulons pas le quitter. » Eloge court, mais qui vaut à lui seul mille panégyriques.

Au reste, François-Nicolas-Madeleine Morlot, archevêque de Tours, ne peut pas avoir de meilleur juge que Joseph-Hippolyte Guibert, son successeur d'abord sur le siège de Tours, ensuite sur le siège de Paris. « L'Eglise de Tours, écrivait Mgr Guibert, à l'occasion de la mort du cardinal, ressent la perte de Mgr Morlot comme si elle était frappée elle-même dans ses plus vives affections. Elle a gardé toujours vivant dans son respect et dans son amour, le souvenir de l'administration de l'illustre archevêque qui la gouverna, pendant de longues années, avec un zèle si éclairé et une sagesse dont nous recueillons encore les fruits.

» Le vénérable cardinal était avant tout l'homme de la règle et du devoir : il se mouvait avec une admirable aisance et sans le moindre embarras, au milieu des occupations les plus multipliées et les plus compliquées ; il connaissait le prix du temps et le consacrait tout entier aux obligations de sa charge. Il avait reçu le don rare de mener les choses de Dieu, les soins de l'administration, les œuvres de la charité, sans négliger les simples devoirs de bienséance.

» Les détails ne le rebutaient point : que de lettres écrites pour consoler la douleur des uns, pour soutenir et éclairer la faiblesse des autres, pour donner à tous de bons et salutaires conseils ! Quel temps, chaque jour, consacré aux audiences particulières, où chacun avait des réclamations à faire entendre, des besoins à exposer, des grâces ou une protection à demander, sans qu'on ait jamais pu remarquer dans ses traits aucun signe de lassitude et de dégoût ! Tous ses actes si simples, si naturels, considérés séparément, peuvent paraître faciles et accessibles à tous ; mais, pris dans leur ensemble, pratiqués à tous les instants d'une longue carrière, avec une constance qui ne se dément jamais, ils constituent la vraie perfection de la vie chrétienne.

» L'un des caractères les plus marqués de la vertu de l'éminent cardinal, vous le savez, N. T. C. F., était une bienveillance admirable qu'il portait partout et qui ne l'abandonnait jamais. Ce sentiment si noble et si chrétien était le fond même de son âme. Dans les choses, il aimait à envisager le côté

(1) *Mandement* de Mgr Morlot pour le carême de 1850.

le meilleur et le plus favorable ; dans les relations, ses entretiens étaient empreints de la plus douce aménité ; dans les affaires et dans les discussions qu'elles nécessitent, on n'entendait jamais sortir de sa bouche une parole peu agréable, moins encore une parole blessante. Je dois en toute justice rendre ce témoignage à son illustre mémoire, que, lui ayant succédé dans le gouvernement de cette Église, il ne m'est point arrivé de rencontrer une seule personne à qui il ait fait de la peine. C'est un des plus rares éloges que puisse mériter l'homme public, et qui suppose une bonté de caractère qu'on ne rencontre guère parmi les faiblesses de notre humanité.

» Cette bienveillance parfaite envers tous se changeait en charité évangélique toutes les fois que le saint cardinal se trouvait en face des besoins des pauvres. Qui pourrait raconter toutes ses aumônes et toutes ses largesses ? Elles étaient sans bornes. Elles dépassaient habituellement la limite de son revenu, qui était plus d'une fois dépensé avant l'échéance. Ce cœur généreux se sentait si vivement ému devant les souffrances de la misère, qu'il ne pouvait se résoudre à un refus et qu'il donnait tout ce qu'il avait, et même ce qu'il n'avait pas encore.»

V

J'ouvre ici une parenthèse pour envisager l'abbé Morlot comme homme privé, et faire à la critique une juste part. Il y a toujours, derrière le triomphateur, un esclave ou un émancipé qui crie : *Memento quia pulvis es*. Heureux le triomphateur qui répond avec Térenee : *Homo sum, humani nihil a me alienum puto*.

Toute vie peut être envisagée à deux points de vue : au point de vue idéal de la perfection vers laquelle elle aspire par ses bons sentiments, dont elle approche par ses qualités et qu'elle réalise, dans une certaine mesure, par ses efforts ; et au point de vue de sa perfection réelle, ornée du bien qui forme son patrimoine, mais déparée par le mal auquel, sous une forme ou sous une autre, elle paye toujours un nécessaire tribut. Sous le premier aspect, la vie n'offre, à nos regards, que des sujets d'admiration ; sous le second, elle exige, pour être comprise parfaitement et jugée avec équité, un discernement très sûr, une appréciation exacte, enfin, à côté de la part de louange, sinon la part de blâme, du moins la part qui ne prête rien à l'admiratif. « L'homme est toujours faible par quelque endroit, » dit Bossuet.

Chez l'abbé Morlot, le propre de l'esprit n'était pas l'étude active et patiente du cabinet ; il lisait peu, étudiait encore moins, et l'on ne voyait guère communément sur sa table, que cinq ou six volumes fort peu scientifiques. Nous ne jugerons pas ici ce que le journal l'*Orléanais* (numéro du 20 décembre 1841) appelait *grand assortiment d'Heures Morlot* ; mais écoutons l'*Ami de la Religion* :

« M. l'abbé Morlot ne s'est pas borné à la direction des consciences et aux soins de l'administration. On sait, à Dijon, qu'il a travaillé à des éditions d'ouvrages d'instruction et de piété. Il a revu la seconde édition de *l'Explication de la doctrine chrétienne en forme de lectures*, 2 gros vol. in-12. Cette *Explication* est tirée du *Catéchisme dogmatique et moral* de Couturier, ancien curé de Léry ; c'est le *Catéchisme* de Couturier sous une forme nouvelle ; on a fait disparaître les demandes et les réponses. Le *Catéchisme du diocèse de Dijon* expliqué par les sous-demands et les récapitulations extraites de Couturier, est aussi de M. Morlot. L'ouvrage forme un gros volume in-18. Les *Heures choisies*, ou *Recueil de prières pour tous les besoins de la vie*, avec des instructions pratiques pour toutes les fêtes, ouvrage de feu la marquise d'Andelarre, ont été revues par M. Morlot ; elles sont revêtues d'une approbation de Mgr de Boisville, évêque de Dijon, sous la date du 5 août 1825. L'édition que nous avons sous les yeux est dédiée à madame la Dauphine. Tous ces ouvrages, ajoute M. Picot, se trouvent chez Victor Lagier, à Dijon, et à Paris, au bureau de ce journal. »

A propos de ces œuvres personnelles, il faut rappeler madame de Fenoyl, dont M. Morlot fut aussi le collaborateur très actif, et citer, avec une *approbation épiscopale*, annexée par lui à l'édition de 1841 des œuvres de cette dame, les lettres qu'il écrivit à Mgr Dupont, évêque de Saint-Dié, dans l'affaire dite le *schisme de Flavigny*.

Ce schisme nous ramène aux affaires de Dijon. En biographe consciencieux, nous devons dire que nous avons suivi, dans notre récit, la version de M. Foisset, frère du supérieur du petit séminaire de Plombières-lès-Dijon, disgracié comme l'abbé Morlot ; mais nous ne devons pas taire qu'il en existe une autre, sous ce titre : *Réflexions historiques et critiques sur les affaires ecclésiastiques du diocèse de Dijon, depuis la nomination de M. Rey à l'évêché de cette ville, en 1831, jusqu'en 1836*. L'auteur de ce mémoire serait, dit-on, M. Rey lui-même ; mais qu'importe ! un accusé peut toujours se défendre, et si cet inculpé est un évêque, on ne doit que plus croire à sa défense. Or, le mémoire affirme : 1° que l'opposition faite à M. Rey fut, pour une grande part, inspirée par la passion légitimiste ; 2° que le refus des évêques de concourir à sa consécration, s'il n'était inspiré par une passion semblable, provenait surtout de scrupules de conscience, qui n'étaient point de mise, puisque le Pape ordonna de passer outre ; 3° que M. Rey avait parfaitement le droit de prendre possession par procureur, comme fit au reste M. Morlot lui-même ; 4° que M. Rey pouvait, sans blesser personne, s'entourer d'hommes ayant sa confiance, et rejeter, comme vicairé, M. Morlot, encore jeune, d'ailleurs considéré par M. Lacoste, son ancien professeur, comme un homme dépourvu de capacité, de caractère et de science ecclésiastique ; 5° que M. Morlot n'avait pas

le droit absolu de refuser la cure de Saint-Jean-de-Losne ; 6° qu'enfin M. Morlot, nommé chanoine par M. Rey, se conduisit contre son évêque d'une manière indigne. Nous citons sans apprécier. Une hypothèse toutefois. Si M. Rey n'avait point pourvu M. Morlot d'un canonicat et s'était maintenu à Dijon, M. Morlot, refusant la cure de Saint-Jean-de-Losne, restait à Dijon, opposé à son évêque, sinon rebelle, puissance ecclésiastique ratifiée par l'opinion, mais réfractaire à l'autorité. Les grandes fortunes de Mgr Morlot rejettent bien loinc ces querelles de Dijon ; mais enfin il paraît que sa nature un peu somnolente se livra, dans ces circonstances, à une exaltation momentanée ; et les fautes, si fautes il y a, subsistent, malgré toutes les fortunes, dans les récits impartiaux de l'histoire.

Singulier retour des choses d'ici-bas ! L'abbé Morlot, à Orléans, vit se dresser contre son autorité une résistance assez semblable à l'échauffourée de Dijon ; il y eut aussi un factum contre l'évêque. On lui reprochait : 1° d'avoir pris aussi possession par procureur ; 2° d'avoir molli dans l'affaire des Sulpiciens ; 3° d'avoir pris un vicaire général qui n'était point du diocèse ; 4° de n'avoir eu, dans les divisions du diocèse, qu'une attitude équivoque, une conduite incertaine ; 5° enfin, pour tout dire d'un mot, d'être un éternel reculeur, et de reculer sous l'impression d'un sentiment très misérable, la peur.

« La peur, dit à ce propos le *Solitaire*, qui fut l'un des censeurs de Mgr Morlot, la peur n'est pas la prudence, bien que peut-être vous ayez ici confondu ces deux choses par un sentiment qui se conçoit. Il y a des paroles remarquables de J.-J. Rousseau sur ce sujet ; sa position vraisemblablement n'était pas non plus facile lorsqu'il les prononça : » Jamais je n'eus si grand besoin de prudence, dit-il, et jamais la peur d'en manquer ne nuisit tant au peu que j'en ai. » La prudence émane de la force, la peur de la faiblesse, et la peur, à son tour, engendre presque habituellement une *inaction pernicieuse*, ou, permettez-moi de le dire, *la maladresse*, qui est pire encore. Habitué à fléchir devant tout obstacle, si un évêque peureux sent par intervalle ce qu'il vaut, et qu'il use d'énergie, *il frappe* toujours ou presque toujours à faux ; l'effort insolite qu'il fait sur lui-même en est cause ; son élan le jette trop loin ; il ne sait pas parler, il pousse un cri de détresse ; et, s'il trouve un pauvre prêtre qui en appelle de quelques misères à son cœur d'évêque, il travestira une admirable réponse de saint François de Sales, en s'écriant : *Mais, monsieur le curé, sachez qu'un évêque a le cœur dans la tête*. Puis il retombera de tout son poids dans son état ordinaire de dépendance. Vienne un curé qui lui demande de se prononcer sur une chose grave et urgente : « M. Chose n'est pas ici ; je dois vous dire qu'il serait bon d'attendre son retour... »

Telles sont trop souvent vos solutions ; je le répète : *vos solutions* ; car il faut couper court aux pro-

pos indirects ; vous avez bien deviné qu'il s'agissait ici de vous-même (1). »

On a reproché à Mgr Morlot, dans ses visites pastorales, d'être descendu trop volontiers, non pas au presbytère, où l'attendait un frugal repas, mais au château, quel qu'en fût l'hôte.

On a reproché à Mgr Morlot un certain amour du confort bourgeois et même du luxe. Lorsque le cocher de son prédécesseur vint lui offrir, à Paris, l'équipage que lui vendait son prédécesseur, Mgr Morlot dit à ce cocher : « *Je dois vous dire* (tête d'exorde qu'il affectionnait) que je désire que tout soit arrangé très simplement chez moi. » A son retour, le pauvre garçon disait : « Nous avons pour évêque un homme dénué. » Il entendait par là un homme à vivre dans une pièce composée de quatre murs tout nus, meublée d'un lit en bois de noyer, d'une grande table en chêne blanc, de quelques chaises et d'une énorme bibliothèque. Quel ne fut pas son ahurissement quand il vit arriver, dans la grande cour de l'évêché, une myriade de caisses ; quand il vit tirer de ces malles les beaux tapis, les prie-Dieu à franges d'or, les rochets et les aubes, surtout la mitre incendiée de pierreries qu'on estimait à trente mille francs. Le cocher n'avait point compris qu'il s'agissait d'une simplicité de bon goût, d'une simplicité riche, d'une élégante simplicité. L'abbé Morlot aimait ces choses sans s'y attacher ; il aimait son beau foulard, son beau burnous, son beau chapeau. Je dois ajouter qu'il aimait à bien figurer, surtout à officier avec une parfaite élégance. Le malheur avait voulu qu'il n'eût pas une taille au-dessus de la commune ; mais il compensait par d'autres avantages ce qui lui manquait en ce point. Sa stature était droite, il marchait dignement quoiqu'un peu vite. Sa figure pâle, légèrement allongée, n'avait pas d'expression bien positive ; ses yeux ne manquaient pas d'une certaine douceur ; il avait la main d'un grand seigneur et lorsqu'il se faisait chausser et déchausser à l'autel, on remarquait son joli pied. Ce n'est pas le lieu d'ajouter qu'il donnait merveillusement à dîner et ne cachait point son magnifique foulard. Du reste, paisible en son domestique, il faisait comme le premier venu sa partie de tric-trac, et eût, je crois, pêché à la ligne.

On a reproché aussi à Mgr Morlot sa mobilité politique. Tour à tour légitimiste sincère, orléaniste dévoué, bonapartiste fervent, on n'a pu, disait-on, lui reprocher de manquer d'opinion politique, puisqu'il les avait toutes, absolument comme un Ségur. On aura confondu, sans doute, son religieux respect pour l'autorité civile et politique avec sa parfaite indifférence pour les questions de parti et les formes de gouvernement.

On est allé jusqu'à reprocher à l'abbé Morlot son

(1) *Biographie du clergé contemporain*, Mgr Morlot, p. 127. Cet auteur est fort mauvaise langue, méchant écrivain, critique méchant, ce qui lui procure l'avantage d'être, pour l'ordinaire, méchant critique.

peu de talent. L'abbé Morlot n'était pas un aigle, mais ce n'était point sa faute. S'il écrivait ses lettres et ses mandements avec la dernière simplicité, il n'eût, sans aucun doute, pas demandé mieux que de pouvoir plus. N'est pas qui veut, en science philosophique, un Augustin ; en théologie, un Thomas ; en éloquence, un Bossuet. Pour nous, ce que nous admirons en lui, c'est qu'avec une capacité commune, mais un juste équilibre, il fut l'objet d'un grand dessein de Dieu, et sut très dignement le remplir.

Que si Mgr Morlot a eu des ennemis, ou plutôt des adversaires et des censeurs, il a eu aussi de nombreuses et fidèles amitiés. Pour lui, il s'engageait peu ; mais sa retenue même lui conciliait de grandes sympathies, et pas plus qu'à d'autres, il ne lui a manqué d'admirateurs emphatiques pour lui octroyer gracieusement tous les talents, toutes les vertus, tous les mérites. Ainsi sont les hommes, exagérés en toutes choses, les uns favorables, les autres hostiles, tous misérables ; mais au-dessus d'eux plane le Dieu juste, qui scrute les cœurs et les pensées, pour rendre à tous une inexorable justice.

Et, en attendant ce juste jugement, il faut voir comment Dieu, qui veille aux destinées de son Eglise, varie ses dons suivant la mission qu'il confie à chacun. A l'un le don de parler avec science, à l'autre celui de parler avec sagesse ; ici, la prophétie et l'interprétation de la doctrine ; là, le discernement des esprits et l'art de gouverner. Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun selon qu'il lui plaît : et cette variété d'attributions, loin de nuire à l'unité de la fin, produit l'harmonie de ce corps immense dont les membres, appliqués à des fonctions diverses, demeurent inséparablement unis pour la défense de la même foi et la pratique d'une mutuelle charité. Par là s'établit, dans le monde et dans l'Eglise, l'équilibre des forces. Aux initiatives courageuses succèdent les fortes résistances ; et à côté de l'ardeur qui se porte en avant vient se placer la prudence qui ralentit la marche et assure la victoire. Ainsi brillent également dans l'histoire les Josué, qui combattent dans la plaine, et les Moïse, qui prient sur la montagne ; les Phinéas, dont le zèle éclate en traits de feu, et les Osias, dont les adversaires mêmes louent la modération et admirent la sagesse.

(A continuer.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DE L'APPEL COMME D'ABUS

(Suite.)

Nous avons démontré, dans un précédent numéro, qu'on pouvait légitimement soutenir que les articles 6, 7 et 8 de la loi du 18 germinal an X avaient été abrogés par le décret du 25 mars 1813,

sans être remplacés par aucune disposition équivalente, de sorte que les faits qu'ils prévoient seraient réglés par le droit commun.

Comme cette opinion n'est pas généralement adoptée par la jurisprudence, nous l'écartons maintenant de la discussion, et nous supposons que les articles ci-dessus désignés de la loi de germinal an X sont toujours en vigueur. Examinons la portée de leurs dispositions :

L'article 6 prévoit les abus commis par les ecclésiastiques.

L'article 7 prévoit les abus commis contre eux.

L'article 8 organise la procédure du recours.

DES ABUS COMMIS PAR LES ECCLÉSIASTIQUES

Une première distinction qui se présente est celle des actes qui constituent des crimes et délits proprement dits, prévus et punis par les lois pénales, et celle des actes qui, sans avoir ce caractère, sont cependant considérés par l'Etat comme attentatoires à ses droits, et comme pouvant entraîner, contre celui qui les a commis, une poursuite en appel comme d'abus.

1° *Des crimes et délits proprement dits, commis par les ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions.*

La première question qui s'élève est celle de savoir si les crimes et délits commis par les ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions rentrent dans les prévisions de l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, et s'ils doivent, avant d'être poursuivis devant les tribunaux, être portés devant le Conseil d'Etat, pour que celui-ci déclare qu'il y a abus.

La question est difficile, résolue de diverses façons par les juriconsultes, et la jurisprudence, sur ce point, a plusieurs fois varié.

L'opinion primitive du Conseil d'Etat de l'Empire et de Napoléon I^{er} paraît bien avoir été d'attribuer au gouvernement toute la police des cultes, afin de préserver les ecclésiastiques contre les poursuites intempestives devant les tribunaux. Ainsi au moment de la discussion de la section 3 du chapitre III du titre 1^{er} du livre III du Code pénal : *Des troubles apportés à l'ordre public par les ministres du culte dans l'exercice de leur ministère*, il fut plusieurs fois déclaré par M. Cambacérès que « toutes ces affaires venaient nécessairement au conseil d'Etat, puisque c'était ce conseil qui autorisait la mise en jugement ; que Sa Majesté avait manifesté l'intention que les délits particuliers aux ecclésiastiques formassent une classe à part (1). »

Du reste, les articles 6, 7 et 8 eux-mêmes semblent s'appliquer aux actes qui constituent des délits, et à ceux qui n'en constituent pas. Ainsi, dans l'article 6, à côté de l'usurpation ou excès de pouvoir, de l'atteinte aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, expressions vagues, il est question de l'infraction aux lois et règlements

(1) Procès verbaux du Conseil d'Etat.

de la République ; ce qui comprend, sans nul doute, les crimes et délits. L'article 8 dit qu'après l'examen de l'affaire le Conseil d'Etat terminera le procès en la forme administrative, ou le renverra, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes. Après ce renvoi, la poursuite du délit aura lieu devant les tribunaux chargés d'appliquer la peine.

Le Conseil d'Etat est généralement resté fidèle à cette doctrine. Dans de nombreux arrêts de diverses époques, il a reconnu que les délits commis par les ecclésiastiques, dans l'exercice de leurs fonctions, ne peuvent être poursuivis devant les tribunaux avant que préalablement le Conseil d'Etat ait déclaré qu'il y a eu abus. On peut consulter notamment les arrêts des 19 avril 1817, 23 avril 1818, 28 octobre 1829, 2 mars et 8 avril 1831, 27 août 1839, 27 avril 1841, etc.

La Cour de cassation a d'abord consacré de sa haute autorité cette jurisprudence. Dans deux arrêts des 25 août 1827 et 28 mars 1828, elle a décidé que des délits de diffamation et d'injures imputés à des ecclésiastiques ne pouvaient être poursuivis qu'après que le Conseil d'Etat en avait fait l'examen et ordonné le renvoi à l'autorité compétente.

Mais il s'agissait, dans ces deux cas, de délits commis contre des particuliers. Après la révolution de 1830, et sous l'impulsion même des principes de la révolution, la Cour de cassation a fait une distinction entre les délits, et elle a décidé, par des arrêts répétés coup sur coup, en date des 23 juin, 9 septembre, 3 et 25 novembre, 23 décembre 1831, que les délits d'attaques contre le gouvernement et d'offenses contre la personne du roi pouvaient être poursuivis par le ministère public directement.

Dans des arrêts postérieurs, des 18 février 1836, 26 juillet 1838, 12 mars 1840, 29 décembre 1842, la cour est revenue aux principes qu'elle avait fixés avant 1830. Il s'agissait, dans ces deux derniers arrêts, d'un prêtre qui avait procédé à la célébration d'un mariage religieux sans qu'il eût été justifié du mariage civil, et à une inhumation sans l'autorisation de l'officier public. La cour a décidé que ce prêtre ne pouvait être traduit devant les tribunaux pour ces délits, sans autorisation préalable.

On pouvait donc considérer la jurisprudence comme fixée. La cour d'Orléans, par arrêt du 11 juin 1840 et du 20 juillet 1857 ; celle de Dijon, par arrêt du 16 décembre 1857 ; de Rouen, du 17 octobre 1818 et 6 janvier 1848 ; de Limoges, du 28 janvier 1840 ; d'Agen, du 27 février 1840, s'étaient décidées dans le même sens.

Tout à coup la Cour de cassation, par arrêt du 10 août 1861, est revenue en arrière et elle a posé les bases d'une nouvelle distinction : elle a décidé que, sans doute, il était toujours loisible à l'autorité publique de déférer au Conseil d'Etat les faits qui constituaient à la fois des abus et des délits ; que, dans ces cas, il appartenait au Conseil d'Etat de se borner à déclarer qu'il y avait abus, ou de renvoyer devant les autorités compétentes ; mais que rien,

dans la loi, ne portait que les ecclésiastiques ne pouvaient jamais être traduits pour des crimes et délits devant les tribunaux ordinaires de répression sans l'autorisation préalable du Conseil d'Etat ; que la seule restriction imposée à la liberté des poursuites était relative au cas de diffamation produite en chaire contre des particuliers ; que dans ce cas, l'action privée ne pouvait être illimitée et qu'elle devait être préalablement autorisée par le conseil d'Etat.

Ainsi, en résumé, d'après la jurisprudence de cet arrêt, le gouvernement qui poursuit des ecclésiastiques pour crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, peut à son gré les traduire devant le Conseil d'Etat pour déclaration d'abus, ou directement devant les tribunaux pour qu'ils appliquent la peine. Les particuliers ne peuvent poursuivre devant les tribunaux sans l'autorisation préalable du Conseil d'Etat.

Les opinions des auteurs sont encore plus variées que les décisions de la jurisprudence.

Les uns, comme M. Faustin Hélie, pensent que les ecclésiastiques peuvent être traduits directement et sans autorisation du Conseil d'Etat devant les tribunaux, toutes les fois que les actes qui leur sont imputés constituent des crimes, délits ou contraventions, qu'ils soient ou non en même temps des abus de leur ministère. C'est également l'opinion de M. L. Dufour.

D'autres, comme M. Chassan, ne soumettent à la nécessité de l'autorisation que les actions privées comme les poursuites d'un particulier pour diffamation ou injures, et déclarent l'action du ministère public toujours libre de s'exercer directement devant les tribunaux. Mais ils autorisent en même temps l'action publique administrative devant le Conseil d'Etat pour déclaration d'abus, de sorte que le gouvernement a le choix entre l'un et l'autre ; en ce cas, le Conseil d'Etat serait une sorte de magistrature disciplinaire ne s'occupant que de l'abus.

D'autres croient avec M. Dalloz que l'examen préalable du Conseil d'Etat est nécessaire pour tout délit qui est en même temps un abus, et qu'il est inutile pour tout délit de droit commun qui aurait pu être commis par toute personne.

D'autres n'exceptent que l'autorisation du Conseil d'Etat que les attaques contre le gouvernement ou la personne de son chef, et décident que tous les crimes, délits et contraventions commis par un prêtre dans l'exercice de ses fonctions, qu'ils soient relatifs à l'intérêt privé ou à l'ordre public, qu'ils soient poursuivis par le ministère public ou par un particulier, qu'ils soient ou non dirigés contre le gouvernement ou le souverain, qu'ils soient ou non des abus en même temps que des délits, ne peuvent être poursuivis sans l'examen préalable du Conseil d'Etat.

Nous nous en tenons également à cette opinion. Nous repoussons une distinction qui ne nous paraît être ni dans les termes de la loi, ni dans les intentions du législateur ; nous croyons, en outre, que le Conseil d'Etat, saisi de l'affaire, peut même, en cas

de délit, se borner à une déclaration d'abus sans autoriser le renvoi devant les tribunaux, si la faute lui paraît d'importance trop minime ou suffisamment réparée. Telle est, d'ailleurs, sa jurisprudence. (Arrêt du Conseil d'Etat du 18 mars 1841.)

Il est à remarquer que cette règle est indépendante de la question de savoir si les ecclésiastiques doivent ou non être considérés comme des fonctionnaires publics. Il est maintenant reconnu qu'ils n'ont pas ce caractère. Une jurisprudence constante l'établit, et c'était déjà l'opinion du premier Conseil d'Etat de l'Empire ; mais la protection qui les couvre, reposant sur l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, ne dépend pas de cette question, et elle subsiste malgré l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, qui subordonnait à l'autorisation préalable du Conseil d'Etat les poursuites des fonctionnaires.

Les crimes et délits de droit commun, commis par les ecclésiastiques en dehors de leurs fonctions, sont poursuivis et punis conformément au droit commun, sauf la compétence spéciale des cours d'appel, établie par l'article 10 de la loi du 20 avril 1810, pour les délits commis par les évêques et archevêques.

2° *Des actes commis par les ecclésiastiques qui constituent des abus sans être des crimes ni des délits.*

Les expressions de l'article 6 de la loi du 18 germinal an X sont élastiques et vagues. Qu'est-ce que « l'usurpation et l'excès de pouvoir ? » La limite exacte des droits de l'Eglise et de l'Etat n'est pas posée, et surtout n'est pas acceptée de la même façon des deux côtés. L'Etat peut considérer comme attentatoire à ses droits des actes que l'Eglise considère comme l'exercice régulier du ministère pastoral.

Qu'est-ce encore que « l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France ? » Quel est le jurisconsulte, membre d'une Cour d'appel, de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat, qui serait en état de dire quels sont les canons reçus en France ?

Quelles sont enfin « les libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane ? » Qu'est-ce qui reste aujourd'hui du vieux gallicanisme parlementaire qui a imaginé cette expression, et quels droits l'Eglise de France réclame-t-elle aujourd'hui, et surtout charge-t-elle le gouvernement de réclamer pour elle ?

Les expressions très vagues de la loi ne permettent ici aucune définition précise, aucune délimitation rigoureuse entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Un gouvernement interdit ce qu'un autre tolérerait, ce qu'il tolérerait lui-même en d'autres moments. Nous devons donc nous borner à une simple énumération des principaux cas d'abus constatés dans la jurisprudence.

(La fin au prochain numéro.)

ARMAND RAVELET.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

VII

Il y a, nous l'avons vu, dans l'ordre matériel comme deux espèces de miracles : ceux qui sont seulement supérieurs aux forces de la nature physique, et ceux qui sont de plus contraires à ses lois. Nous avons démontré contre l'incrédulité moderne, et sans grande difficulté, la possibilité du miracle qui n'est que supérieur aux forces physiques. Mais un fait qui déroge aux lois de la nature, qui y soit contraire, est-il possible ? peut-on l'admettre ? Non, certes, répondent surtout nos *positivistes* contemporains ; les lois du monde sont nécessaires essentielles ; aucune dérogation n'est possible.

Cela est-il vrai ? Les lois physiques sont-elles nécessaires, de telle sorte qu'elles ne puissent admettre aucune exception ? Remarquons, avant de répondre, qu'il y a des miracles regardés comme opposés aux lois physiques, et que l'on peut toutefois expliquer de telle manière qu'ils ne soient que supérieurs aux forces de la nature. Mais quelque opinion que l'on ait à cet égard, nous prenons la question dans son ensemble, et nous disons : Un fait opposé aux lois de l'ordre physique est parfaitement possible à Dieu.

Tout le monde sait ce que l'on entend par ces lois. Une pierre laissée à elle-même tend au centre de la terre ; les globes des cieux décrivent dans l'espace leurs courses déterminées ; la lumière se propage d'après un mode fixé... C'est cette constance des mêmes effets que l'on appelle loi du monde physique, ou plutôt, cette constance est l'effet des lois qui régissent la matière. Il y a donc des lois physiques, et il est parfaitement évident que si elles sont réellement essentielles, si elles découlent nécessairement de la nature même des êtres, toute dérogation, toute exception à ces lois, et, par conséquent, en ce sens, tout miracle sont essentiellement impossibles. Dieu lui-même ne peut rien, absolument rien contre l'essence des choses ; il ne travaille pas sur l'absurde. Mais si au contraire ces lois ne sont pas essentielles, si elles ne sont point une conséquence nécessaire et absolue de l'essence des choses, une exception, une dérogation est dès lors intrinsèquement possible, et pourra conséquemment être réalisée, au moins par la puissance qui s'étend à tout le champ du possible.

Une chose est dite essentielle à une autre lorsqu'elle entre dans son essence, dans sa constitution, et que celle-ci, par conséquent, ne peut absolument exister sans elle. Les lois physiques seront donc essentielles aux corps si elles font partie de leur constitution, au moins en ce sens qu'elles en découlent nécessairement, et si par suite ils ne peuvent exister sans être soumis à leur action. Mais en est-il ainsi ? Et d'abord la loi du mouvement, qui fait le fond de

toutes les autres, est-elle essentielle au corps? On peut la définir : le mouvement ordonné, réglé, réglé. Or, ni le mouvement ni l'ordre ne sont essentiels au corps. Le mouvement est l'existence successive de la matière en différents lieux. Mais il n'est nullement essentiel à un corps d'exister successivement dans des lieux divers, car il suffit évidemment pour qu'il existe qu'il soit dans un lieu, qu'il occupe, ou mieux qu'il fasse son lieu. Le mouvement ne lui est donc point essentiel. Mais, par là même, l'ordre ne lui est pas non plus nécessaire, car l'ordre ici n'est autre chose que telle ou telle direction du mouvement; et si celui-ci n'est point essentiel au corps, à plus forte raison telle ou telle direction qu'il peut recevoir ne l'est pas non plus. Le mouvement ordonné n'est donc nullement essentiel au corps.

Je fais abstraction, on le comprend, de la question célèbre de l'essence de la matière. Qu'elle consiste dans l'étendue ou dans des points non étendus, peu importe, relativement au sujet qui nous occupe. De l'aveu de tout le monde, les corps, quelle que soit l'essence de la matière, sont étendus, et ils n'ont besoin, pour exister, que d'un lieu qu'ils occupent; le mouvement relatif ne leur est point essentiel.

Mais considérons la loi physique dans son application la plus générale, dans la relation de la cause à l'effet, relation que sa constance nous fait regarder avec raison comme le résultat d'une loi. Une cause physique en action produit naturellement son effet; par exemple, le feu dévore les objets soumis à son activité. Cette loi, cette relation constante de la cause à l'effet, est-elle essentielle, de telle sorte qu'elle ne puisse admettre aucune exception? Il en est ainsi, sans aucun doute, de la relation de l'effet à la cause: tout effet accuse nécessairement une cause, finie ou infinie. Et c'est ici non plus seulement une loi physique, mais une loi métaphysique et essentielle, qui conséquemment ne peut souffrir aucune exception; il n'y a pas d'effet sans cause, et un miracle opposé à ce principe est une impossibilité pure. Aussi qui en a jamais imaginé de semblable. La relation de l'effet à la cause est donc absolument essentielle. Mais celle de la cause à l'effet l'est-elle également?

Fixons immédiatement la question dans un fait. Le feu est, comme chacun sait, la cause de la combustion; une flamme mise en contact avec un objet combustible le consume naturellement. Mais cet effet est-il nécessaire? Se produit-il nécessairement dès que la cause est mise en activité? Il est évident qu'il se produira nécessairement si la cause est laissée à elle-même, et si rien ne s'oppose à son activité dévorante. Mais, d'un autre côté, il y a un principe également évident et admis de tous: Deux forces égales et opposées s'éliminent entre elles. Il suffit donc, pour que la flamme ne produise pas son effet naturel, qu'une force égale à la sienne lui soit opposée. Mais, sans aucun doute, Dieu a pour cela une force

suffisante; il est la force infinie. Il peut donc opposer à la flamme une force égale à la sienne, et la combustion ne se produira pas. Il faut donc nécessairement avouer que Dieu peut produire une dérogation, une exception à cette loi physique, à cette relation constante de la cause au phénomène. Or, c'est là ce qu'on appelle et ce qui est en réalité un miracle.

La raison que nous venons de donner, et qui montre que la cause physique mise en action ne produit pas nécessairement son effet, est générale, et s'applique à toute cause physique. Le principe de l'élimination de deux forces égales et opposées est un principe général; et, d'un autre côté, toute cause physique, quelle qu'elle soit, n'a qu'une force finie et limitée, et Dieu a, au contraire, une force infinie. Nous devons donc conclure qu'il peut empêcher une cause physique quelconque de produire son effet. Prenons, par exemple, un cas de la loi de la gravitation universelle, que nous avons déjà appelée en cause, je crois, dans l'article précédent. Tout corps, tout volume de matière est soumis à cette loi de la gravitation, et tend vers le centre de la terre; tout corps est pesant. Mais l'Évangile nous dit que Jésus-Christ a marché sur les eaux comme sur la terre ferme; il nous dit qu'il s'est élevé dans les airs et dans les cieux. Est-ce possible? Sans aucun doute. Il suffit que, dans l'un et l'autre cas, une force suffisante ait été opposée à celle de la pesanteur; que, dans le premier cas, une force égale l'ait soutenu sur les flots, et que, dans le second, une force supérieure l'ait porté dans les airs. Or, encore une fois, Dieu est la force infinie.

On peut se demander ici si, dans ces faits et dans d'autres plus ou moins analogues, il y a réellement dérogation, opposition aux lois physiques, ou seulement l'action d'une force supérieure. Jésus-Christ s'élève dans les airs. Il y a là, à première vue, une dérogation, une opposition à la loi de la pesanteur. Mais, disent quelques-uns, si l'on suppose qu'une force réelle, créée, agissant par une volonté spéciale de Dieu, élève ainsi et fasse monter le corps de Jésus-Christ, il n'y aura pas dans ce fait d'opposition véritable à la loi de la pesanteur; une force cède seulement à une plus grande. Le miracle est réel, puisqu'il y a action spéciale de Dieu agissant par une force particulière, supérieure à celles qui agiraient là naturellement; mais il n'y a d'opposition à aucune loi physique.

Nous ne pensons pas que le phénomène ait eu lieu de cette manière. Le corps de Jésus-Christ était, croyons-nous, affranchi des lois contingentes de la matière; et il n'y a aucun inconvénient à admettre des dérogations à des lois accidentelles; les lois essentielles seules n'admettent point d'exception. Il ne faut pas, sans doute, créer des difficultés qui n'existeraient pas, et il est bon d'expliquer le mieux possible celles qui existent. Mais il ne faut pas non plus diminuer la vérité, et énerver la doctrine par crainte de difficultés imaginaires. Dès qu'une loi

est pas essentielle ou métaphysique, elle peut souffrir exception. Or les lois du monde physique ne sont pas métaphysiques ; elles ne sont pas mathématiques ; en un mot, elles ne sont pas essentielles, elles ne découlent pas nécessairement de l'essence des corps, qui auraient pu, par conséquent, être régies par d'autres. Une dérogation à ces lois est donc parfaitement possible.

Lorsque nous enseignons que l'ordre physique et les lois qui le constituent ne découlent point nécessairement de l'essence des corps, qu'ils ne sont point essentiels, voulons-nous dire que Dieu aurait pu créer les êtres matériels sans les soumettre à des lois constantes, sans établir dans le monde physique l'ordre et l'harmonie ? En aucune manière ; Dieu imprime nécessairement sur toutes ses œuvres le cachet de son intelligence et de sa sagesse ; et ce cachet, c'est l'ordre qui y règne, et cet ordre est le résultat des lois qu'il établit. Il a donc soumis nécessairement le monde physique à des lois constantes ; il doit nécessairement y en avoir : des lois physiques sont nécessaires, mais non pas telles lois, comme celles qui existent en réalité, puisqu'elles ne sont pas dans le concept, dans l'essence de la matière, qu'elles n'en découlent pas nécessairement et que la matière et les corps peuvent exister sans elles. Si les lois existantes étaient essentielles, constitutives, sortaient nécessairement de l'essence de la matière, aucun corps ne pourrait jamais y être soustrait, même pour un instant. Mais dès qu'elles ne le sont pas, une dérogation est possible, et Dieu peut réaliser pour des motifs d'un ordre supérieur, tout ce que nous aurons à parler dans l'article suivant.

Terminons celui-ci par une considération qui résume et complète la doctrine et l'enseignement qu'il contient.

Il découle de ce qui a été dit, que Dieu est bien réellement et proprement le législateur de la nature. C'est là l'idée que la religion nous en a donnée, que le bon sens chrétien a conservée, qui est parfaitement conforme à la réalité et à la nature des choses, et est l'expression de la vérité. Nos modernes incrédules, nos *positivistes* contemporains soufrent de dédain à cette idée, bonne pour les simples, disent-ils, et point du tout scientifique. Mais ici comme souvent ailleurs ils sont plus opposés encore à la vérité que les miracles ne sont opposés aux lois de la nature. Ces lois, nous l'avons montré, ne font pas partie de l'essence des corps, qui peuvent parfaitement se concevoir et exister sans être soumis à tel ou tel mouvement, à telle ou telle manière d'être, à telle ou telle relation, en un mot, à telle ou telle loi. Mais si ces lois ne viennent pas de l'essence des corps, de l'essence du monde physique, elles lui viennent donc d'ailleurs. Mais qui leur a données, sinon l'auteur de leur être et le grand ordonnateur des mondes, l'Être divin. Chose singulière ! nos savants contemporains, nos nouveaux illuminateurs, qui se proclament à son de trompe les réformateurs de la philosophie et de la

science, sont précisément tombés dans la vieille ornière de l'ancienne philosophie et de l'ancienne physique dont on s'est tant moqué. Ils expliquent tout par des facultés occultes de la nature ; c'est la nature qui s'est faite elle-même ; ce sont les vertus de la nature qui ont tout fait, même l'humanité. Et on appelle cela de la science ! Mais c'est précisément celle qui se trouve dans la célèbre réponse à cette question : Pourquoi l'opium fait-il dormir ? *Quia habet virtutem dormitivam.*

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

De l'origine divine du pouvoir.

Une des causes des malheurs qui ont accablé l'Europe depuis qu'elle travaille à résoudre le problème de l'alliance de l'ordre avec la liberté, dit un savant polémiste, c'est qu'elle a oublié les doctrines catholiques sur ce point. Le protestantisme est venu jeter au peuple les doctrines incendiaires de *la liberté des enfants de Dieu*, et préparer ainsi le vaste embrasement qui, après l'Allemagne, devait faire tant de ravages dans d'autres pays. Le dernier siècle, écloso de la Réforme, apparut ensuite digne de la rébellion qui l'avait enfanté. Aux droits divins il opposa les droits de l'homme, et proclama l'insurrection « le plus saint des devoirs. » Plus tard, ce fut Lamennais qui prêcha la convenance et la légitimité de l'insurrection pour détruire les gouvernements et changer l'organisation sociale. L'illustre auteur de *l'Histoire générale de la Civilisation en Europe*, M. Guizot lui-même n'a pas craint, au sujet de la doctrine du droit divin défendu par l'Église, de prononcer « que les droits de la liberté, les garanties politiques sont difficiles à combiner avec le principe de la royauté religieuse, mais que le principe lui-même est élevé, moral, salubre. » (Leçon IX^{me}.)

Le chef actuel de notre gouvernement, enfin, a dit, dans un ouvrage destiné à justifier les troubles de 1830, qu'une révolution est légitime quand elle est conforme au désir de la nation, et que ce vœu populaire est suffisamment connu quand on trouve autour de soi les moyens d'accomplir cette révolution.

De tels principes sont eux-mêmes les fruits des révolutions qui ont fini par produire chez nous, dans les théories, des bouleversements non moins étranges que dans les faits. Les meilleurs ouvrages modernes laissent eux-mêmes beaucoup à désirer quand ils traitent de l'origine du pouvoir civil, de sa nature, de ses prérogatives, et des obligations qu'il engendre ; ils se sentent fatalement de la couleur de l'époque. Or, nous disons qu'il y a un danger des plus graves dans l'idée fautive que l'on se fait chez nous de la puissance ; car si l'on en avait

reconnu l'inviolabilité dans le droit divin, nous n'aurions pas vu le trône français emporté trois fois en si peu d'années par les tempêtes révolutionnaires, et cela au détriment et pour le malheur de tous. Présentement encore, qui ne sait qu'on voudrait, au mépris de la légitimité et du droit divin, faire une nouvelle et suprême application du principe de la souveraineté populaire en en appelant au pays contre les décisions de ceux qui ont mission pour le représenter légalement? Il paraît donc être du plus haut intérêt d'examiner la doctrine sacrée de l'origine divine du pouvoir, son mode de transmission, ses attributions, son inviolabilité et les cas extrêmes où il est permis de lui résister. La première question ressort de la théologie; les autres de la philosophie et de la polémique. Nous ne nous occuperons ici que de la question théologique.

TOUT POUVOIR LÉGITIME VIENT DE DIEU

A l'appui de cette assertion, nous apporterons les preuves tirées de l'Écriture, de la tradition, de la raison et de la réfutation de la doctrine du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau.

PREUVES DÉDUITES DE L'ÉCRITURE

Citons quelques témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament :

« C'est par Moi que règnent les rois, c'est par Moi que les princes commandent, » nous dit, au livre des Proverbes, la Sagesse divine (chap. viii).

Le prophète Daniel paraissant devant Nabuchodonosor ne craint pas de lui rappeler cette vérité : « C'est le Dieu du ciel qui t'a donné le règne et l'empire. » (Chap. ii.) Et il lui signifie le châtimeut qui doit l'éclairer et l'en convaincre : « Tu habiteras avec les bêtes et les animaux sauvages; tu mangeras de l'herbe comme le bœuf, tu seras mouillé par la rosée du ciel, et sept ans accompliront leur course jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut domine sur l'empire des hommes, et le donne à qui il veut. » (Chap. iv.) Et d'autres passages que nous pourrions citer.

Ce fut Dieu lui-même qui exerça la souveraineté chez le peuple juif.

Les princes sont donc les instruments et comme les organes de la puissance et de l'autorité de Dieu. C'est en son nom et comme ses représentants qu'ils gouvernent; leur règne n'est donc point un pur effet du hasard, comme le veulent les partisans du libéralisme contemporain.

Les textes du Nouveau Testament sont non moins clairs.

Le préfet de Rome venait de faire enchaîner et flageller Jésus-Christ. A tous ces outrages, à tous ces mauvais traitements, à tant de vaines démonstrations de l'autorité, que répond le Sauveur? « Vous n'auriez sur moi aucune puissance, dit-il à son persécuteur, si elle ne vous avait été donnée

d'en haut. » La puissance temporelle, même païenne, vient d'en haut. Toute puissance publique vient donc de l'autorité divine.

Le pouvoir public une fois légitimement établi, il n'est pas permis de lui désobéir dans les choses qui sont de son ressort. C'est pourquoi le divin Maître paye le tribut, et prononce qu'il faut rendre à César ce qui est à César, comme on rend à Dieu ce qui appartient à Dieu (1).

Les apôtres, nous dit saint Jean Chrysostome, ayant été de leur temps représentés dans l'opinion comme des séditeux et des novateurs, qui, par leurs discours et leurs actes, s'efforçaient de renverser les lois communes, saint Paul, pour protester contre de telles imputations, en écrivit aux Romains dans les termes suivants : « Que tout fidèle soit soumis aux princes et aux puissances supérieures, puisqu'il n'y a point de puissance qui ne soit établie de Dieu, et que c'est lui qui a mis l'ordre et la distinction dans toutes celles qui sont dans ce monde. C'est pourquoi celui qui résiste à une puissance légitime résiste à l'ordre de Dieu, de qui elle tire son autorité, et cette résistance sera éternellement punie de Dieu...; car le prince est établi de Dieu comme son ministre... C'est pourquoi il faut nécessairement que vous lui soyez soumis, non seulement pour éviter le châtimeut que mérite la révolte, mais aussi pour satisfaire à votre conscience, et ne pas vous rendre coupables devant Dieu, en désobéissant à ses ministres. » Et après leur avoir parlé du tribut, « Rendez donc à chacun, poursuit-il, ce qui lui appartient, le tribut à qui le tribut est dû, les impôts à qui vous devez les impôts; la crainte respectueuse à qui vous devez le respect, l'honneur à qui l'honneur est dû (2). »

Le chapitre sixième de l'*Épître aux Ephésiens*, et le second de la première *Épître* de saint Pierre pourraient encore être cités comme sources de semblables arguments,

C'est donc un principe hors de contestation que toute puissance vient de Dieu; nous disons toute puissance, et non tout prince, car, écoutons saint Chrysostome commentant la parole de saint Paul.

« Que dites-vous? Tout prince est donc constitué de Dieu? — Je ne dis point cela, puisque je ne parle d'aucun prince en particulier, mais de la chose en elle-même, c'est-à-dire de la puissance elle-même; j'affirme que l'existence des principautés est l'œuvre de la sagesse divine et que c'est elle qui fait que toutes choses ne sont point livrées à un téméraire hasard. C'est pourquoi l'Apôtre ne dit pas « qu'il n'y a point de prince qui ne vienne de Dieu, » mais il dit, parlant de la chose elle-même : « Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. »

PREUVES DE TRADITION

On peut considérer comme résumant l'enseigne-

(1) Matt., xxii; Marc, xii; Luc, xx.

(2) Rom., xiii.

ment catholique ceux des anciens docteurs qui, ayant consacré leurs états et leur temps à l'examen de la doctrine qui nous occupe, ont laissé après eux une réputation de science et de vertu, telle qu'on les a toujours regardés comme les grandes lumières de l'Eglise. Or, tels sont la plupart des auteurs et théologiens dont nous allons citer les écrits.

Et tout d'abord, on ne peut passer sous silence les autorités de saint Polycarpe, cité par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique* (chap. xv); de saint Justin, dans sa *Défense pour les chrétiens*, et de Tertulien, dans son *Apologétique* (chap. iii). Or, c'est saint Polycarpe qui, en s'adressant au proconsul, lui dit : « Il nous est prescrit de rendre aux magistrats et aux puissances constituées de Dieu l'honneur que nous leur devons. »

C'est saint Justin qui rappelle aux chrétiens l'obligation de payer les impôts en s'appuyant sur le précepte de Jésus-Christ lui-même. C'est Tertulien qui s'élève contre les païens, de ce qu'ils persécutaient les fidèles, dans le moment même où ceux-ci ne cessaient de prier pour le salut de leurs empereurs, et qui résume tous les devoirs à l'égard des princes, sous le nom de religion de *seconde main*.

Les chrétiens étaient si loin de pouvoir être accusés d'insubordination, même sous le fer des bourreaux, que Pline lui-même, dont le témoignage ne peut être suspect, écrivait à Trajan, qu'en dehors de ce qui touchait à la religion, il était impossible de leur reprocher de désobéir aux lois et aux décrets impériaux. L'Eglise naissante reconnaît et proclame jusque sur les échafauds et les bûchers l'autorité des Césars, et c'est avec le sang des martyrs qu'elle écrit et qu'elle signe le titre divin de leur pouvoir.

Arrivons à saint Thomas. Ce saint docteur nous a laissé tout un ouvrage sur la présente matière ; c'est un beau livre sur le gouvernement des princes. Or, voici comme il y démontre que tout pouvoir vient de Dieu : « Toute domination, dit-il, dérive de Dieu comme premier maître, ce qui peut se démontrer de trois manières : en tant que ce pouvoir est un être, en tant que c'est un moteur, en tant que c'est une fin. » (Liv. III, ch. 1^{er}.) Comme s'il eût dit : Tout pouvoir véritable est un être ; or Dieu est la source de tous les êtres. Tout pouvoir est un moteur dans l'ordre moral ; or Dieu est la cause de tout mouvement. Tout pouvoir aboutit et tend à une fin ; or Dieu est la fin suprême vers laquelle convergent toutes les fins contingentes et créées. Donc, à tous ces différents points de vue, Dieu est la source de toute puissance. Au livre 1^{er} de son ouvrage, le même saint docteur était déjà arrivé à la même conclusion. La nature de l'homme, avait-il dit, prouve qu'il doit nécessairement vivre en société. Or le sens commun et l'expérience de chaque jour démontrent non moins clairement qu'une société n'est pas possible sans un chef qui la gouverne. Dieu donc est l'auteur du droit naturel que ce chef doit revêtir ; en sorte que le droit divin est la confirmation et la sanction de

ce droit primordial. C'est aussi le raisonnement de Bellarmin. On le trouve dans son livre III *De Laïcis*, ch. vi.

Suarez à son tour s'exprime ainsi sur l'origine du pouvoir : « En ceci, dit-il, l'opinion commune paraît être que Dieu, en tant qu'auteur de la nature, donne le pouvoir ; de sorte que, pour ainsi dire, les hommes fournissent la matière et forment le sujet capable de le recevoir. » (*De Legibus*, lib. III, ch. III.)

Le P. Daniel Concina écrivait à Rome même, au dernier siècle, ces paroles qui tranchent la question : « Tous les écrivains en commun placent en Dieu l'origine du pouvoir suprême, conformément à ce que déclare Salomon au *Livre des Proverbes*, ch. VIII : « C'est par moi que les rois règnent ; par moi les législateurs prescrivent des choses justes. » (*Théologie chrétienne*, lib. I ; *De Jure natur. et gent.*, dissert. 4, *De Leg. hum.*)

Billuart et l'université de Salamanque n'ont point d'autre doctrine (Billuart, *Tract. de Leg.*, art. 4 ; *Compendium Salmaticense*, *Tract. de Leg.*, ch. II.)

PREUVES DE RAISON

Nous nous contenterons de les exposer sans nous étendre à les développer.

1^o Avant comme après la formation d'une société, le peuple ne peut être souverain, ni individuellement, puisque chaque sujet n'a aucune autorité, aucune puissance constitutive par lui-même, abstraction faite du pouvoir divin ; ni collectivement, parce que la volonté de chacun ne revêtant aucun pouvoir constituant, la somme des volontés, si grande qu'on la suppose, ne peut davantage engendrer un droit véritable de ce genre. Ce droit vient donc de Dieu.

2^o Une marque qu'il ne vient pas de la volonté des hommes, comme cause efficiente, c'est que, supposé leur intention de former une société, il n'est pas en leur pouvoir de priver cette société de la juridiction qui lui est inhérente, de même que, dans la société conjugale, il n'est pas au pouvoir des époux de stipuler que l'homme ne sera pas le chef de la femme.

3^o Les actes du pouvoir souverain démontrent encore non moins clairement qu'il ne vient et ne peut venir que de Dieu. Le premier de ces actes, c'est la punition des malfaiteurs ; or, le droit de vie et de mort ne relève que de Dieu, puisque toute existence lui appartient : « *Tues, Domine, qui vitæ et mortis habes potestatem.* » (*Sagesse*, ch. XVI.)

L'homme ne peut, en effet, disposer de la vie, ni par rapport à lui-même, ni par rapport à ses semblables. On ne pourrait donc concevoir la peine de mort infligée à titre de châtement par la société sans remonter jusqu'à Dieu : « *Noventium potestas, dit saint Augustin, non est nisi a Deo.* » (Lib. *De Natura boni*, cap. XXXII.)

4^o Le droit que revêt le pouvoir civil de comman-

der entraîne le devoir de l'obéissance, devoir obligatoire en conscience, comme nous l'avons vu. Or, nous lisons dans une revue bibliographique de l'excellent journal la *France nouvelle* : « C'est un principe universellement reconnu que tous les hommes sont égaux par nature. De quel droit donc des hommes parfaitement égaux à leurs semblables, quant au fond, prétendraient-ils dicter des lois et exercer sur eux une domination que la nature leur refuse ? En vain dira-t-on que les hommes peuvent choisir pour prince un autre homme et l'investir de l'autorité par un contrat bilatéral, car la force des contrats n'est pas dans l'homme, elle relève de plus haut et vient nécessairement de Dieu, qui seul peut obliger aux promesses et punir celui qui les viole sans nécessité. Le pouvoir de commander n'a pas sa source dans un contrat social, mais en Dieu même, qui seul commande dans l'univers. Donc, si ce droit découle de Dieu, ce droit peut être justement appelé *droit divin*. »

5° Enfin, le souverain est chargé de faire rendre la justice à chacun, en punissant, s'il le faut, ceux qui ont causé du tort à leurs semblables. Or, Dieu s'attribue à lui seul le droit de vengeance : « *Mihi vindicta et ego retribuam* » (Rom., XII). Lui seul peut donc déléguer ce droit.

PREUVE DÉDUITE DE LA RÉFUTATION DE LA DOCTRINE DU *CONTRAT SOCIAL*

D'après cette doctrine, les hommes, pour jouir des bienfaits attachés à l'état social, seraient primitivement convenus entre eux de se priver d'une partie de leur liberté naturelle pour obéir au pouvoir proposé à leur tête, en sorte que les droits du souverain et les devoirs du législateur auraient été l'objet d'un véritable contrat. Nous lisons dans la *Censure de l'Emile* le résumé suivant de cette doctrine : « Selon l'auteur, la souveraine puissance, le pouvoir de faire des lois réside nécessairement et invariablement dans le peuple, et y réside de manière que, premièrement, si l'Etat, quel qu'il soit, est composé, par exemple, de dix mille hommes, chaque particulier ait la dix-millième partie du pouvoir souverain, et que, si l'Etat comprenait vingt millions de sujets, chacun d'eux aurait une portion du pouvoir souverain, laquelle serait à tout ce pouvoir comme un est à vingt millions ; secondement, qu'afin que les lois soient de vraies lois, et en aient les vrais caractères, elles doivent être portées par la volonté générale, non pas seulement en ce sens qu'elles aient pour objet l'utilité publique, mais en ce sens que chaque sujet, par son suffrage, influe dans leur rédaction selon la part qu'il a à la souveraineté, et qu'on soit sûr qu'elles se forment suivant le suffrage du plus grand nombre. »

Cette doctrine, a-t-on dit, renferme ce qu'on a appelé les titres véritables du genre humain, et ces titres, a-t-on ajouté, c'est J.-J. Rousseau qui les a rendus à la société.

C'était la négation formelle du droit divin dans le pouvoir. Or, nous disons que ce raisonnement est historiquement faux et qu'il n'explique ni l'origine ni les facultés inhérentes à la souveraineté.

1° Il est historiquement faux, vu que le pacte en question n'a jamais existé. On conçoit, en effet, qu'une telle convention eût été et physiquement et moralement impossible. Il eût fallu le consentement de tous les membres de la société ; or, c'eût été là une condition irréalisable, même dans la société la plus restreinte. Eût-elle été possible physiquement parlant, le consentement général des membres présents n'eût point contenu, même implicitement, le consentement de ceux qui devaient suivre. La liberté étant le premier bien naturel de l'homme, de quel droit le père eût-il pu l'aliéner en la personne de ses descendants ? La raison et l'expérience démontrent suffisamment que les sociétés ne se sont point formées de la sorte.

2° Cette doctrine, en outre, n'explique aucunement l'existence des facultés et des droits qui découlent du pouvoir souverain, ni le droit de vie et de mort, ni l'obligation d'obéir en conscience, ni le droit de faire rendre à chacun la justice par des moyens coercitifs, etc. Nous l'avons vu.

Enfin, dirons-nous, avec le savant Gerdil, dans ses *Discours sur l'homme*, le droit que Dieu confère à une société qui s'organise est antérieur à toute convention humaine, fondé qu'il est sur la nature de la société, comme la société est fondée sur la nature de l'homme. Les lois naturelles des êtres sont, en effet, l'expression de la volonté divine. Le consentement des particuliers pourra bien être nécessaire pour établir une règle ou une forme d'administration préférablement à toute autre, mais non pour conférer à l'assemblage qui en résulte le droit primitif de pourvoir à sa conservation, droit qui est fondé sur la nature et, par conséquent, sur la volonté formelle du Créateur. (Diss. XIII, *De l'Autorité publique dans la société civile*.)

Nous pouvons donc conclure en disant que toute autorité légitime dérive de l'autorité du souverain auteur de toutes choses.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés.

NOTRE-DAME DU SAINT-CORDON ÉLOIGNE DE VALENCIENNES
LES MALADIES PESTILENTIELLES

Valenciennes, par son enceinte fortifiée, ses bastions, ses hauts remparts, ses fossés profonds, est l'emblème de la Vierge d'Israël, que les Livres prophétiques comparent à la forteresse de David. A côté d'anciennes maisons en bois sculpté du XVI^e siècle, d'habitations du XV^e, s'élève une église ré-

cente du style gothique à lancettes : admirable monument doté de trois portails sur sa façade, de galeries à jour, de balustrades ouvragées, d'arcboutants découpés en dentelles et d'élégants clochets. A l'intérieur, ses nefs élancées, ses bras de croix où s'épanouissent d'élégantes rosaces, sa couronne de chapelles au chevet, ses superbes vitraux, son pavé avec incrustations d'armoiries, son autel en marbre blanc, le font ressembler à une de nos belles cathédrales du moyen âge. Notre-Dame du Saint-Cordon, le chef-d'œuvre de M. Grigny, devient, par son élévation au dessus de la cité, le symbole naturel de la protection constante dont l'a convertie Marie depuis les temps les plus reculés.

Dans les premières années du XI^e siècle, l'an 1008, une peste violente envahissait Valenciennes. Ses ravages étaient si rapides qu'en quelques jours huit mille personnes succombaient. On ne voyait que morts et mourants. Les habitants, dans la consternation, se tournèrent vers la *Consolatrice des affligés*. Le peuple en foule alla se jeter au pied de ses autels ; il la supplia d'avoir égard aux malheurs de la ville, changée en un désert, aux plaintes lugubres des mourants, à la douleur, à l'abandon des familles en deuil. « Nous vous conjurons, lui dit-il, de montrer votre bonté et l'étendue de votre puissance auprès de Dieu, de faire paraître vos entrailles de mère envers vos pauvres enfants. Le titre de *Mère de miséricorde*, que vous a accordé votre Fils, n'est-il pas le plus beau fleuron de votre couronne ? La grandeur de notre misère nous rend plus dignes de votre compassion, nous qui, même au milieu de nos désordres, avons toujours conservé l'honneur de vos autels et l'affection de votre culte. » (Oultreman, *Histoire de Valenciennes*.)

Tandis que la population adressait ainsi publiquement ses supplications à la Mère des douleurs, un pieux ermite, Bertelain, retiré dans une forêt du voisinage, touché du malheur de ses frères, redoublait ses macérations, et adressait, dans une petite chapelle dédiée à la sainte Vierge, cette prière à son auguste patronne : « Reine du ciel et de la terre, n'êtes-vous pas la consolatrice des affligés ? Avez-vous renoncé aux doux titres de *Secours des chrétiens*, et de *Salut des infirmes* ? Avez-vous exclu de vos faveurs votre ville de Valenciennes, dont les habitants se glorifient de vous avoir pour mère ? » Le solitaire priait encore, et déjà il était exaucé. La sainte Vierge lui apparut dans son ermitage, lui déclara que la peste allait cesser, lui ordonna d'aller trouver le comte Herman d'Ardenne, les magistrats et le peuple, pour leur déclarer qu'elle ferait éclater sa puissance dans la nuit du 8 septembre, fête de sa Nativité ; qu'ils devaient s'y préparer par le jeûne, et qu'elle les rendrait témoins des merveilles qu'elle allait opérer en leur faveur.

Plein de reconnaissance et de joie, le pieux ermite vole vers la ville, raconte la vision miraculeuse dont il vient d'être honoré, et persuade aux habitants

que leur délivrance est proche. La haute idée qu'on a de la sainteté de l'ermite ne permet pas de douter de la véracité de son récit. On passe dans les exercices de piété et de pénitence le temps qui précède la Nativité de la sainte Vierge. Pendant que le peuple, anéanti en la présence de son Dieu, attend avec impatience l'effet des promesses célestes, une grande clarté se répand dans les airs, et change les ténèbres épaisses de la nuit en un jour brillant. Surpris et joyeux de ce prodige, qui annonce la fin des malheurs, les habitants de Valenciennes montent sur le rempart avec le comte et les magistrats, afin de mieux le contempler. Leur étonnement s'accroît à mesure qu'ils voient la lumière resplendir d'un éclat plus grand ; elle a quelque chose de plus vif et de plus gracieux que les plus brillants rayons de l'astre du jour.

Mais quelle n'est point leur admiration, quel n'est point leur ravissement, quand ils voient paraître au milieu des airs la Mère de Dieu ! Elle est tout éclatante de gloire, environnée d'une troupe d'anges qui lui rendent mille hommages respectueux. Au même instant un de ces esprits célestes, revêtu d'une forme humaine, reçoit des mains de la Mère du Tout-Puissant une boule de cordon, avec ordre d'en entourer la ville et la banlieue. L'ange part aussitôt, et, d'un vol rapide, parcourt le circuit marqué, déroulant le cordon qui bientôt ceint la ville entière. Puis le divin messenger vient rejoindre la troupe glorieuse. Alors la vision disparaît et la contagion cesse.

L'allégresse est grande dans la cité ; tous bénissent le Seigneur et exaltent la puissance de la Reine des cieux ; tous rendent des actions de grâces à leur Bienfaitrice. A l'aurore, l'ermite Bertelain reparait dans Valenciennes ; il est accueilli avec des transports de joie. Il vient remplir une nouvelle mission. Honoré d'une seconde apparition de la Mère de Dieu, il déclare qu'en reconnaissance de sa protection et du miracle opéré, la sainte Vierge ordonne que le jour de sa fête soit célébré par une procession générale autour de la ville, en suivant la trace du cordon. On obéit avec une sainte ardeur. La procession se met en marche ; le cortège se déploie au milieu de la pompe et des chants de triomphe. A mesure qu'elle avance, on recueille le miraculeux cordon, et on l'enferme dans une châsse en bois doré. Au retour, le premier magistrat s'engage par vœu à faire chaque année la même procession le jour de la Nativité. (Oultreman, *Histoire de Valenciennes*. — Le Bouc, *Histoire ecclésiastique de Valenciennes*.)

Le saint Cordon fut ensuite déposé dans une chapelle que Charlemagne avait fait construire en l'honneur de la Mère de Dieu, lorsqu'il tenait à Valenciennes les états généraux. Ce lieu où la sainte Vierge avait apparu à la population devint bientôt trop resserré pour contenir la multitude que la piété y attirait de toutes parts. La profonde vénération que les souverains avaient pour le céleste pré-

sent les porta à lui ériger un monument plus en rapport avec son prix inestimable. La comtesse de Flandre, Richilde, et son fils Baudouin de Jérusalem, achevèrent cette belle église en 1080. On l'appela Notre-Dame du Saint-Cordon.

Afin de rappeler aux âges suivants le miracle dont toute la ville avait été témoin et d'en perpétuer le souvenir, non seulement une église spacieuse s'éleva, mais une confrérie fut établie. Les membres, choisis dans la haute classe de la société, portèrent une robe noire rayée de haut en bas d'un galon aurore, pour mieux figurer le Saint-Cordon. On l'appela la Confrérie des rayés ou des damoiseaux. A eux était réservé l'honneur de porter à la procession annuelle la châsse dans laquelle était renfermé le Cordon miraculeux. Cette procession parcourant le cercle qu'avait tracé le saint Cordon autour de la ville, avait un circuit de deux lieues. Toutes les corporations de métiers, au nombre de plus de trente, y marchaient sous la bannière de leurs patrons respectifs. Puis venaient les orphelins avec leurs oriflammes ; les ordres religieux : les capucins, les récollets, les carmes, les dominicains, portant de précieux reliquaires ou les statues de leurs fondateurs. Plusieurs chars de triomphe, montés par des personnages, représentaient les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'abbaye d'Hasnon envoyait à cette procession une députation de ses religieux avec la châsse de saint Marcellin ; l'abbaye de Crespin, les corps de saint Landelin, son fondateur, et de saint Albert, ermite. La prévôté d'Haspres apportait une portion de la vraie croix, enchâssée dans une croix en argent, et les reliques de saint Hugues, archevêque de Rouen, et de saint Achaire, abbé de Jumièges ; l'abbaye de Denain, celles de saint Aldebert, comte d'Ostrevant, de sainte Reine, son épouse, de saint Remfroge, leur enfant ; plus une châsse pleine de reliques des onze mille vierges. Le monastère de Saint-Saulve y portait le corps de ce glorieux patron, renfermé dans un riche reliquaire ; celui de Vicoigne, les corps de vingt-un martyrs de la légion thébaine, deux reliquaires d'argent contenant des os de saint Sébastien et de saint Blaise ; deux autres contenant les restes mortels de saint Modeste et de sainte Caya, martyrs, plus la grande et magnifique châsse de sainte Cordille placée sur un char de triomphe trainé par six chevaux.

Les diverses paroisses de la ville se groupaient autour des nombreux reliquaires qu'elles possédaient, et autour des bustes en or et en argent de leurs glorieux patrons. L'illustre chapitre des chanoines de Saint-Géry s'avancait, revêtu d'ornements précieux et splendides ; puis on voyait se balancer majestueusement la châsse en argent massif où était le saint Cordon ; elle avait la forme de l'église de Notre-Dame, avec des bas-reliefs représentant le miracle ; elle était portée par les notables de Valenciennes appartenant à la célèbre confrérie des Rayés. Les jeunes gens de la cité, montés sur des

chevaux richement caparaçonnés, formaient le cortège d'honneur de la Souveraine du monde, dont la haute statue accompagnait la châsse. Les nombreux corps saints qui la précédaient semblaient composer la cour de la Reine des cieux dans sa procession triomphante. Un nombreux clergé, aux vêtements d'or et de soie, cinq abbés mitrés, l'archevêque métropolitain de Cambrai, formaient le cortège. En 1712, l'immortel Fénelon voulut présider lui-même cette magnifique procession. Chaque année, il y avait un concours extraordinaire de peuple, la foule, accourue des villes et des campagnes, marchait dans le plus grand recueillement. On ne pouvait y assister sans être saisi d'un sentiment religieux qui inspirait un profond respect. Voilà la pompe qu'étaient, au moyen âge, les processions en l'honneur de Notre-Dame.

A l'époque des guerres de religion, en 1566, le sanctuaire et la châsse de Notre-Dame du Saint-Cordon furent un instant menacés de destruction. Les huguenots, s'étant un instant rendus maîtres de la ville, brûlèrent les reliques dans la plupart des églises ; ils se jetèrent avec fureur sur Notre-Dame la Grande. Déjà ils brisaient la châsse du saint Cordon, lorsque les habitants l'arrachèrent de leurs mains impies et les refoulèrent hors de l'église et de la cité. Voulant éviter le retour d'une semblable profanation, ils déposèrent leur pieux trésor à l'hôtel de ville, dont des pièces d'artillerie défendaient les abords. Plus tard, on replaça dans l'église de Notre-Dame du Saint-Cordon, et il y resta jusqu'à la grande Révolution. Mais, à cette époque néfaste, il fut détruit, ainsi que la châsse et le monument, par les ennemis de notre religion.

Les temps ont changé ; l'esprit de foi s'est affaibli, les révolutions ont profané, détruit les reliques sacrées, elles n'ont pu arracher du cœur des populations la confiance en Marie. Valenciennes est restée fidèle à sa procession annuelle ; un grand concours de peuple y assiste. C'est que la ville lui est redevable d'avoir plusieurs fois encore été préservée d'autres maladies pestilentielles. En 1294, la peste ayant de nouveau envahi la cité, on alluma, dans l'église de Notre-Dame du Saint-Cordon, une bougie de six cents livres de la longueur du grand tour que parcourait la procession ; à l'instant même la peste cessa. En 1555, elle reparut et enleva plus de quatre cents jeunes filles. Les habitants désolés recoururent à Celle qui les avait autrefois sauvés ; ils firent une procession à laquelle ils assistèrent pieds nus, un cierge à la main, et le fléau s'éloigna. En 1665, une messe solennelle, chantée à Notre-Dame du Saint-Cordon et suivie d'une procession, en délivra de nouveau la ville. Dans les pestes récentes, la Protectrice de Valenciennes a continué de manifester sa puissance miséricordieuse envers une population restée attachée à sa dévotion (Voir : Colvener, *Calendrier de la sainte Vierge*, Le Bouc, *Hist. ecclési. de Valenciennes* ; Deslions, *Du Culte de Marie*, etc.)

APPEL AUX AMES PIEUSES.

L'ARCHICONGRÉGATION DE L'HEURE SANCTIFIÉE.

A l'époque de tristesse et d'angoisse que nous traversons, quel cœur vraiment catholique et français ne se sentirait pressé de recourir à la prière, mais à une prière fervente et continuelle, qui fasse tomber les armes des mains d'un Dieu justement irrité; à une prière qui obtienne enfin pour la sainte Eglise la paix, et, pour notre pauvre France, le salut et la vie!

Aussi ne sommes-nous pas surpris que de nombreuses et intéressantes publications viennent, plus qu'en aucun autre temps, nous exhorter au grand devoir de la prière, celui de tous les devoirs du chrétien qui nous est le plus souvent rappelé et recommandé dans l'Évangile, et l'accomplissement duquel sont promises formellement par Notre-Seigneur et par ses apôtres les faveurs les plus abondantes et les plus précieuses.

Nous nous sentons pressés de nous associer aux efforts de ceux qui comprennent ce devoir, en rappelant à la piété des fidèles l'existence d'une œuvre trop peu connue, œuvre bien humble dans son origine, mais grande cependant par le but qu'elle se propose. Si elle ne produit pas tous les fruits que l'on pourrait en attendre, elle n'en aura pas moins, comme l'obole de la pauvre veuve, nous l'espérons, son mérite devant Dieu. Cette œuvre d'une opportunité que l'on ne saurait contester, c'est l'*Archiconfrérie de l'Heure sanctifiée*.

Cette pieuse Association inspirée par des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons aujourd'hui, fut établie à Blon en 1848.

Encouragée par de saints évêques, elle prit en fort peu de temps de rapides accroissements, et, le 15 décembre 1848, elle fut canoniquement érigée en Archiconfrérie dans la chapelle des Sœurs du Saint-Cœur de Marie, à Blon, près de Vire, par sa sainteté Pie IX, qui daigna l'enrichir de nombreuses indulgences.

LE BUT de cette précieuse Archiconfrérie est d'obtenir du Sacré-Cœur de Jésus, par la médiation du Cœur immaculé de Marie : 1° *La paix de l'Église, le salut de la France, la conservation et l'accroissement de la foi*; 2° *de réparer les outrages que reçoit Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie*; 3° *de demander la conversion des pécheurs*; 4° *enfin, de solliciter en faveur de l'enfance la préservation des vices et le bienfait d'une éducation chrétienne*.

La pratique de l'*Heure sanctifiée* a pour but d'offrir à toutes les âmes qui en veulent profiter, pour elles et pour le prochain, des avantages de la prière par excellence, c'est-à-dire de l'union avec Dieu dans les occupations ou les épreuves de la vie de chaque jour, un moyen sûr et facile de sanctification. Il s'agit de choisir, chaque jour, une heure qui

soit plus particulièrement offerte à Dieu, une heure qui lui appartienne plus exclusivement, et qui, sans rien enlever aux nécessités de la vie commune, se passe en union plus intime avec Notre-Seigneur et la sainte Vierge, heure douce et bénie entre toutes les autres, qui répande sur toutes celles qui la suivront quelque chose de ses bénédictions et de ses douceurs.

Rien donc de plus facile et de plus sanctifiant que les conditions et la pratique de l'*Heure sanctifiée*.

C'est une double prière, et de toutes peut-être la plus efficace : *le cri du cœur qui monte vers Dieu en courtes et vives invocations et le travail, les peines, les souffrances offertes en holocauste pendant une heure chaque jour*.

Et qui ne pourrait ne pas trouver, dans sa bonne volonté, la possibilité de sanctifier ainsi une heure de sa journée, quand cette pratique, loin de nuire à aucun des devoirs d'état, n'en demande qu'un plus parfait accomplissement?...

Combien ne doit donc pas être chère aux cœurs généreux une œuvre qui, tout en offrant un moyen précieux de sanctification, permet à tous, au savant comme à l'ignorant, à l'enfant comme au vieillard d'apporter sa part de dévouement à l'Église et à la Patrie!

La Patrie et l'Église n'ont-elles pas plus que jamais besoin que leurs enfants s'unissent dans une commune et fervente supplication, pour éloigner les dangers qui les menacent et consoler leurs douleurs?...

Que tous ceux qui sentent dans leur cœur, avec le désir de leur sanctification, l'amour de la Sainte Église, de son auguste Chef et l'amour de la France, tous ceux qui voudraient rendre à notre Patrie bien-aimée sa véritable grandeur, s'enrôlent dans cette sainte milice et se rangent sous la bannière de Marie. Son Cœur très pur obtiendra du Cœur sacré de Jésus ce qui serait refusé à notre indignité : force et victoire à ceux qui combattent, lumière et sagesse à ceux qui nous dirigent : enfin il attirera sur tous d'abondantes bénédictions.

Par Marie, Jésus se laissera fléchir, et de ses lèvres divines s'échapper à cette parole qui sera notre salut : « Je ne puis rien vous refuser, ô ma Mère. »

NOTA. Pour plus de détails et pour se renseigner sur les nombreuses Indulgences que l'on peut gagner dans l'Association de l'*Heure sanctifiée*, demander les feuilles imprimées à la *Communauté des Filles de la Miséricorde du Cœur Immaculé de Marie*, à BLON près de VIRE (Calvados).

Bibliographie.

VIES DES PÈRES DES DÉSERTS D'ORIENT

Leur doctrine spirituelle et leur discipline monastique, par le R. P. MICHEL-ANGE MARIN, de l'Ordre des Minimes, avec introduction, notes et éclaircissements historiques par M. E. VEUILLOT, deuxième édition, 6 beaux volumes in-8°, ornés de 70 gravures par M. CÉRONI.

« Jetez les yeux, nous dit l'auteur de *l'Imitation* (liv. I, ch. XVIII), sur les exemples éclatants des saints Pères qui ont été des modèles de la véritable perfection religieuse... Hélas ! qu'est-ce que notre vie comparée à la leur !... Dans quel dénûment et quelle austérité ont vécu ces saints Pères des déserts ! que de longues et rudes tentations ils ont essuyées !... quelle ferveur et quelle persévérance ils apportaient à la prière ! quel zèle et quelle ardeur pour avancer dans la vertu ! quelles rigoureuses abstinences ! quelle guerre implacable contre leurs passions ! Combien était pure et droite l'intention avec laquelle ils ont cherché Dieu !... »

Tous les écrivains ecclésiastiques qui ont eu occasion de parler de ces hommes « pauvres et dénués des biens de ce monde, mais traités par Dieu comme ses véritables amis, ont reconnu que la relation de leurs actes et paroles est d'une grande édification pour les fidèles. Saint Benoît, le grand patriarche des religieux en Occident, veut que ses disciples s'instruisent des vertus des solitaires comme de celles de leurs pères dans la vie religieuse. Cassiodore fait la même recommandation à ses cénobites et à ses anachorètes. Saint Grégoire, évêque de Tours, envoie un exemplaire des vies des Pères des déserts à un religieux tenté du désir de quitter sa cellule.

Non-seulement cette sainte lecture est conseillée aux religieux, mais elle est reconnue de la plus grande utilité pour les séculiers. Nous lisons, dans la vie de *saint Chrysostome*, « que ce grand évêque s'entretenait d'ordinaire dans ses discours familiers des vies des Pères des déserts et que plusieurs étaient tellement touchés de ses discours que les larmes leur tombaient des yeux, » et nous voyons que ce même Saint, dans une de ses homélies (*Hom. VIII sur S. Matth.*), fait une excellente description de ces déserts pour échauffer le cœur de ses auditeurs. Dès que la langue latine commença de n'être plus d'un usage commun en Espagne, les prêtres catholiques, voyant les fruits de piété que ces admirables vies produisaient sur les esprits, les traduisirent en arabe.

En France, nous ne possédions, avant le travail du P. Marin, aucun recueil complet de ces vies si édifiantes. L'ouvrage du savant provincial des Minimes parut en 1764. Réunissant au charme du récit la solidité de la critique et toutes les qualités d'un véritable travail historique, il eut un succès considérable. Depuis, plusieurs réimpressions en

ont été faites. M. Eugène Veillot a bien voulu présenter son concours à l'édition que nous annonçons. Son travail, outre quelques modifications de forme, consiste en notes, renseignements historiques, géographiques et en tableaux sommaires de la situation de l'Eglise à l'époque où vivaient ces hommes de Dieu.

Ceux qui n'ont pas lu l'ouvrage du P. Marin pourraient dire : « Nous avons ces récits dans nos collections ordinaires des *Vies des Saints*. » Qu'on ne s'y trompe pas, et qu'on veuille bien relire le titre de l'ouvrage dont nous entretenons nos lecteurs. On trouve bien, dans les *Vies ordinaires des saints*, le récit de la vie de saint Antoine, par exemple, mais si abrégé que celui qui est dans le livre du P. Marin est au moins trois fois plus étendu. Il en est de même pour les autres saints à qui l'Eglise rend des honneurs publics. Mais, dans des collections ordinaires des vies des saints, rencontre-t-on des chapitres comme ceux-ci : *Disciples de saint Antoine* ; — *Monastère de l'abbé Isidore* ; — *La ville d'Oxyrhynque*, renfermant dans ses murs environ vingt mille vierges et dix mille solitaires ; *Discipline de saint Pacôme* ; — *Discipline monastique de Tabenne* ; *Religieuses de Tabenne* ; — *Solitaires de Nitrie* ; — *Le Désert des Cellules* ; — *L'abbé Benjamin* ; *L'abbé Théodore* ; — *Discipline monastique des solitaires de Nitrie et des Cellules*, etc., etc. Voilà tout autant de tableaux que les hommes, même les plus corrompus, ne peuvent considérer avec insensibilité et qui doivent produire de grands fruits de sanctification dans toutes les âmes pieuses ; et cependant, nous ne citons là que quelques titres pris dans la table du premier volume seulement.

Dans cette édition, on a ajouté au livre du P. Marin de bien remarquables gravures représentant les actions les plus édifiantes et les occupations habituelles des solitaires. Ces gravures, consultées après la lecture, rappellent ce qu'on a lu, produisent souvent une impression salutaire et intéressent en faveur des personnages qu'elles représentent.

Chronique hebdomadaire.

Soyons les porte-voix du Pape. — Pie IX et les enfants de Rome. — La ligue de Saint-Sébastien. — Les dames de Saint-Rufin. — Les Canadiens. — Réponse de la Congrégation des Rites sur la dédicace des églises. — Membres du Sacré-Collège. — Le 21 janvier. — M. Sauvestre. — L'aumônerie militaire. — Un nouveau miracle à Lourdes. — La stèle de Mésa. — Concours. — Club des jacobins. — Encore M. Sauvestre. — L'Université catholique de Louvain. — Vœux pour une Université française.

Paris, 26 janvier 1873.

ROME. Nous avons encore la bonne fortune de pouvoir offrir à nos lecteurs, cette semaine, le résumé de deux touchants discours du Saint-Père. Les audiences accordées à l'occasion du nouvel an ont maintenant pris fin. Mais nous savons, par expérience, que le Pasteur ne laissera échapper aucune

occasion d'avertir et de guider son troupeau, et nous nous ferons toujours un devoir d'être, selon nos moyens, ses porte-voix. Il faut que les paroles de Pie IX aient d'autant plus de publicité et de retentissement, que ses ennemis cherchent davantage à les étouffer pour anéantir son influence. Tel est d'ailleurs le désir qu'en a souvent exprimé l'auguste et magnanime prisonnier. « Voilà ce que je vous dis, a-t-il souvent répété à ses visiteurs ; allez, et rapportez mes paroles à mon peuple. » Ce désir est un ordre ; ordre cher et précieux, puisque le Père commun souhaite qu'au moins l'écho de sa voix parvienne à ceux de ses enfants qui n'ont pas la joie de voir son visage ; ordre salubre, puisqu'en ce temps de fourberies et de mensonges, Pie IX est seul à nous faire entendre les paroles de la vie et du salut.

— Jeudi de la semaine dernière, les Romains fidèles avaient amené au Saint-Père, pour adoucir un moment les amertumes dont on abreuve sa vieillesse, leurs enfants parés de ses couleurs. On en comptait près de deux cents, petits garçons et petites filles. L'arrivée du Saint-Père fut saluée par des chants, et Sa Sainteté, visiblement émue, a elle-même applaudi en disant : « Bravo ! mes chers petits. *Laudate, pueri, Dominum.* » Deux poésies, pleines de grâce et d'à-propos, furent ensuite récitées par une petite fille et par un petit garçon. Puis une bourse, richement ornée et contenant l'obole de l'amour filial, fut déposée aux pieds du Pape. Enfin Sa Sainteté, ayant fait distribuer une belle image à tous les assistants, a terminé cette touchante réception par une charmante petite allocution à ses jeunes visiteurs. Partant de la découverte, qui venait d'être faite la veille même, des reliques des saints apôtres Jacques et Philippe, le Saint-Père a rappelé ce trait de l'Évangile où, chargé par le divin Maître d'aller chercher de la nourriture pour l'immense foule qui l'avait suivi au désert, saint Philippe lui répondit : « Maître, cela est impossible. Il n'y a ici que deux pains et quelques poissons, qu'un petit garçon a apportés avec lui. » — « C'est bien là, a ajouté le Saint-Père, l'habitude des enfants. Je me rappelle que, dans le temps où je n'étais pas renfermé dans ces murs, je rencontrais souvent des petits garçons, surtout lorsque je faisais une promenade à Monte Mario. C'est là où je les rencontrais le plus fréquemment. Je les arrêtais quelquefois et les interrogeais sur la doctrine chrétienne. Eh bien, j'ai presque toujours remarqué qu'ils apportaient avec eux leurs petites provisions. Ce n'est pas une mauvaise tendance que celle de se prémunir contre la faim ; au contraire, elle démontre dans les petits enfants un certain esprit précoce de prudence ; mais il ne faut pas tomber dans le vilain péché de la gourmandise qui n'est pas rare à votre âge. Entendez-vous, mes petits : prudents, oui ; mais gourmands, jamais. » Le Saint-Père leur a ensuite recommandé de dire un *Ave Maria* « pour que la Vierge très sainte protège l'Église fondée par son Fils, » puis il a congé-

dié l'assistance en bénissant les enfants et leurs parents, avec beaucoup d'affection.

— Le 20 janvier, qui est le jour de Saint-Sébastien, une députation de la *Ligue de Saint-Sébastien* a eu l'honneur d'être reçue, dès le matin, en audience privée. La *Ligue de Saint-Sébastien* est composée d'anciens zouaves pontificaux anglais et irlandais. Elle a pour but de protéger les intérêts de la religion catholique dans les Iles Britanniques, et de venir en aide aux besoins du Père commun des fidèles. M. Van Sittard a présenté à Sa Sainteté l'obole de l'amour filial recueillie par les membres de la députation, et lu une Adresse fort énergique. Le Saint-Père a répondu par des paroles pleines de bienveillance et des conseils salutaires, afin que les membres de la *Ligue de Saint-Sébastien* puissent continuer à combattre vaillamment les combats du Seigneur.

— Le même jour, vers midi, le Saint-Père, accompagné de cardinaux, de prélats et d'autres personnages de sa noble cour, a reçu une députation de près de deux cents dames romaines, appartenant à la pieuse congrégation fondée dans l'église de Saint-Rufin, au Transtévère, sous l'invocation spéciale de l'auguste Mère de Dieu. Sa Sainteté a pris dans l'Évangile, comme elle le fait à peu près toujours, le sujet de sa réponse à leur Adresse. « Puisque vous appartenez à une congrégation de Marie, leur a dit le Saint-Père, je veux vous rappeler un conseil de votre Patronne. » Puis, ayant raconté le miracle que Jésus fit aux noces de Cana, il ajouta : « Il y a ici une importante observation à faire, et je désire que vous ne la perdiez jamais de vue, mes chères filles ; cette observation se rapporte aux paroles dont la Très Sainte Vierge se servit en cette circonstance. Que dit-elle aux hommes de la maison qui attendaient ses ordres et ceux de son Fils ? *Quæcumque vobis dixerit facite.* Tout ce que Jésus-CHRIST vous dira de faire, faites-le sans retard. Jésus ayant été obéi sur l'instant, lorsqu'il eut ordonné d'apporter des cruches pleines d'eau, il en changea aussitôt en vin le contenu. Eh bien, mes filles, Marie nous répète à tous aujourd'hui, à moi, à vous, à tout le monde : *Quæcumque vobis dixerit, facite.* Jésus-CHRIST nous a dit tant et de si belles choses, que si nous méditons comme il convient tout son enseignement, nous y trouverons toujours quelque chose de nouveau à mettre en pratique pour notre bien temporel et spirituel. »

— On annonce que Mgr l'évêque des Trois-Rivières vient d'arriver à Rome. Sa Grandeur a été aussitôt reçue en audience privée par le Saint-Père, à qui elle a remis, de la part des zouaves pontificaux du Canada, une longue et magnifique Adresse, ainsi qu'une offrande considérable. Les personnes de sa suite ont été admises à l'honneur d'assister ce matin à la messe privée du Souverain Pontife, qui leur a donné la sainte Communion de sa propre main.

— Consultée par Mgr l'évêque de Sécz relativement à la fête de la Dédicace des églises consacrées depuis 1802, la sacrée Congrégation des Rites a fait la réponse suivante, qui intéresse tous les diocèses de France : « Le décret rendu par le cardinal Caprara, *legat a latere*, le 9 avril 1809, doit s'appliquer aux églises déjà consacrées à cette date, et à celles qui l'ont été ou le seront dans la suite. 31 août 1872. Signé, Cardinal PATRIZI. »

— Voici, au sujet du Sacré-Collège, quelques détails intéressants :

Le nombre des cardinaux vivants est de 45, dont 21 ont atteint ou dépassé 70 ans.

Voici les noms et l'âge de ces derniers :

LL. EEm. de La Lastra, 70 ans ; Garcia, 70 ; de Sylvestri, 70 ; Cullen, 71 ; Asquini, 71 ; Bizzarri, 71 ; Barrili, 72 ; Vannicelli, 72 ; Barnabo, 72 ; Trevisanato, 72 ; de Bonnechose, 73 ; Patrizi, 74 ; Antonucci, 75 ; Rauscher, 76 ; Amat, 77 ; Mathieu, 77 ; Grassellini, 77 ; Donnet, 78 ; Caterini, 78 ; de Angelis, 81 ; Billiet, 90.

24 cardinaux ont moins de 70 ans.

Le nombre de chapeaux vacants est de 25.

Tous les princes de l'Eglise appartenant à la Curie Romaine sont en ce moment à Rome, excepté un seul, S. Em. le prince de Hohenlohe.

Depuis son avènement, le Pape Pie IX a vu mourir 97 cardinaux. Jamais aucun de ses prédécesseurs n'avait survécu à un si grand nombre de ses cardinaux.

FRANCE. — C'était mardi dernier le quatre-vingtième anniversaire de l'assassinat du roi Louis XVI. A Paris, une foule considérable et recueillie s'est succédée toute la matinée dans l'enceinte, beaucoup trop étroite, de la chapelle expiatoire, où des messes ont été dites sans interruption depuis huit heures jusqu'à midi. Tout le monde était en deuil, et l'on voyait que chacun prenait sa part d'expiation de ce crime dont la responsabilité maudite pèse encore sur la France. Presque tous les membres de la droite de l'Assemblée nationale ont assisté aux messes de dix heures et de midi. M. le duc d'Aumale a entendu la messe de huit heures et demie ; M. le duc de Nemours, avec sa fille, la princesse Blanche d'Orléans, celle de dix heures ; M. le comte de Paris, empêché, s'était fait représenter par M. le marquis de Beauvoir. A la messe de midi, on remarquait la reine Isabelle, représentant la branche des Bourbons d'Espagne, et S. A. R. le comte d'Aquila, accompagné de son fils, le prince Louis de Bourbon, représentant la branche de Naples.

Dans un grand nombre d'églises de province, des messes ont également été dites pour le repos de l'âme du roi martyr.

A l'occasion de ce douloureux anniversaire, un rédacteur de l'*Opinion nationale*, M. Sauvestre, ancien maître d'école, a écrit un article où nous lisons ce qui suit :

Louis XVI a été exécuté à la suite d'une procédure solennelle et régulière.

La culpabilité de Louis XVI n'a point fait doute pour la majorité des Français, jusqu'à ce qu'on eût falsifié l'histoire et corrompu l'esprit des nouvelles générations par un enseignement antinational.

Cela peint tout l'homme et toute la secte. Par conséquent, pas de commentaires.

— Mgr l'archevêque de Rouen a adressé à l'Assemblée nationale, il y a quelques jours, une pétition demandant l'organisation d'une aumônerie militaire, afin que les jeunes soldats puissent trouver, pendant le temps qu'ils demeureront sous les drapeaux, les mêmes facilités que chez eux pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. C'était là une patriotique démarche. Aussi voyons-nous chaque jour de nouveaux évêques y donner leur adhésion. Aucun n'y manquera, nous en avons l'assurance. Mais ce n'est pas assez. Les pères et mères de famille ne sauraient se désintéresser dans cette question, pas plus que dans celle de l'enseignement. C'est pourquoi chacun doit donner sa signature à cette nouvelle pétition. Il suffit de mettre en tête des listes : *Les soussignés adhèrent à la pétition de Mgr l'archevêque de Rouen, demandant l'organisation du service religieux dans l'armée.*

— Un miracle de plus ou de moins, disait une bonne vieille femme, il y en a beaucoup plus qu'il n'en faut pour avoir le bonheur de croire en Dieu, quand le cœur ne fait pas la leçon à l'esprit. Néanmoins, comme les miracles sont des preuves de notre foi et des témoignages de l'amour de Dieu pour les hommes, il convient de publier ceux dont on est témoin. C'est ce que vient de faire M. le docteur Gagniard, d'Avallon, par une lettre adressée au journal la *Revue de l'Yonne*, et dont nous détachons le passage qui suit :

« ... M^{lle} Chartron a perdu ses père et mère et d'autres parents poitrinaires. Je l'ai traitée longtemps, cinq ou six ans, je crois, pour une affection grave de la colonne vertébrale, à la suite de laquelle les apophyses épineuses dorsales ont fait une saillie considérable, en raison du ramollissement et de l'affaissement de leur corps. Il y eut même collection purulente. Tout ceci, constaté par Nélaton, Piorry et Rouvier. Plus d'appétit, amaigrissement complet, fièvre continue, insomnie, et la mort était imminente. M^{lle} Chartron part, soutenue, sinon portée par deux personnes, accompagnée d'un oncle, vénérable prêtre, qui vient de mourir à Lormes en odeur de sainteté. On la met comme on peut en voiture, en chemin de fer, dans un wagon-lit. A Lourdes, elle est conduite près de la fontaine, elle y entre et en sort guérie, n'ayant plus besoin de personne pour marcher, allant, venant, agile, gaie, heureuse et louant Dieu, bien entendu. Sa santé a été excellente depuis... »

— Un jeune savant français, ancien drogman-chancelier du consulat français de Jérusalem, M. Ch.

Clermont-Ganneau, vient d'enrichir la collection du Louvre d'un des plus importants monuments de la science de l'épigraphie orientale. C'est la stèle de Dhibau, inscription hébraïque remontant à l'an 896 avant Jésus-Christ, qui raconte tout au long la révolte, enregistrée dans le livre des Rois, de Mésa, roi d'Israël, et explique le *tétragramme* mystérieux du nom de Jehovah, etc.

La stèle de Mesa va occuper dans notre musée national la place d'honneur, puisqu'elle est à la fois le doyen de tous les textes alphabétiques et une page orientale de la Bible, gravée sur le basalte dans la langue même de l'Ancien Testament, quatre-vingts ans après la mort de Salomon, deux cent vingt ans avant la fondation de Rome, neuf siècles avant Jésus-Christ.

— Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs l'avis suivant :

« Le bureau central de l'Union des Associations catholiques ouvrières de France propose un prix de CINQ CENTS francs, payables en numéraire, à l'auteur du meilleur travail populaire sur *la question sociale et religieuse du dimanche*. L'étendue de l'ouvrage ne devra pas excéder la valeur de trois feuilles d'impression in-18. Le travail couronné demeurera la propriété du bureau central qui le publiera. Les manuscrits devront être adressés *franco*, avant le 1^{er} juin 1873, à M. Léon Guilloneau, 32, rue de Vernueil, à Paris. Chaque manuscrit, non signé, portera une épigraphe que l'auteur aura eu soin de répéter sur l'enveloppe d'un pli cacheté. La signature de l'auteur, ses titres et son domicile, seront indiqués dans ce pli, qui ne sera ouvert par le jury qu'après jugement définitif et favorable sur le manuscrit qu'il aura jugé digne d'être couronné. Le jury fera connaître sa décision en août 1873. »

— On lit dans *Paris-Journal* :

« Une des plus curieuses séances du club des Jacobins fut, sans contredit, celle du 11 juillet 1793.

» Ce jour-là, l'ordre du jour embrassait deux propositions qui, toutes deux, furent votées à l'unanimité :

1^o Celle de faire guillotiner tous les individus français royalistes, hommes ou femmes, riches ou pauvres, aussitôt qu'ils auraient atteint soixante ans.

2^o De suler ou mariner les chairs des suppliciés qui seraient reconnues SAINES ET DE QUALITÉ MANGEABLE, afin que les aristocrates pussent devenir utiles à quelque chose après leur mort.

» Et quand on pense qu'il s'est trouvé des historiens pour glorifier cette époque et excuser de pareils hommes ! »

M. Sauvestre fait mieux que d'excuser ces monstres, il les justifie. Et, pour les historiens qui glorifient cette époque, ce sont eux qui « purifient l'esprit des nouvelles générations par un enseignement national. » Il paraît que cet enseignement national n'a pas séduit les pères de famille de Bonnetable, puisqu'ils laissent leur maître d'école solitaire

dans sa classe : voilà de ces choses qui ouvrent des horizons sur l'enseignement obligatoire.

BELGIQUE. Les succès croissants de l'Université catholique de Louvain ne peuvent que réjouir tous les cœurs chrétiens. Cette année, le nombre des étudiants, dit un correspondant de l'*Univers*, dépasse considérablement celui de toutes les années précédentes. Tous les locaux sont trop restreints pour les classes. Il y a au delà de 70 professeurs, 1,100 élèves inscrits, parmi lesquels, outre 900 Belges, des jeunes gens d'Angleterre, d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Bade, de Bavière, du Brésil, du Chili, des États-Unis, de France, de Guatemala, d'Irlande, d'Italie, de Luxembourg, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, de Pologne, de Portugal, de Rome, de Russie et de Suisse.

Dans le courant de l'année académique 1871-1872, il y a eu 9 promotions en théologie et en droit canon, 11 en sciences politiques, dont plusieurs d'une manière très brillante ; 1 en sciences botaniques, 382 par les jurys d'examen institués par l'État, en droit, philosophie, lettres, médecine et sciences, savoir : 235 d'une manière satisfaisante, 118 avec le grade de la *distinction*, et 29 avec celui de la *plus grande distinction*.

Des résultats si brillants dispensent de tout éloge. Ils témoignent de l'excellence de l'enseignement, du zèle des maîtres, de l'application des élèves, et de la bonne pensée qu'ont eue, en 1831, NN. SS. les évêques de Belgique, et qu'ont continuée depuis leurs vénérables successeurs, de créer un établissement libre d'instruction supérieure en dehors de toute tutelle gouvernementale, et sous la seule sauvegarde du clergé lui-même.

Nous espérons voir bientôt chez nous un ou plusieurs établissements de ce genre, qui rappelleront la gloire de nos anciennes universités, et concourront pour leur part à nous ramener plusieurs autres gloires aujourd'hui bien loin de nous.

Bibliographie.

LA BIBLIOTHÈQUE DES PRÉDICATEURS

DU R. P. V. HOUDRY.

ENTIÈREMENT REVUE, CONSIDÉRABLEMENT ABRÉGÉE ET COMPLÉTÉE PAR UN MOIS DE MAIRIE ET 24 SUJETS D'INSTRUCTION POUR LA VIE RELIGIEUSE.

Par le R. P. AVIGNON

Missionnaire du Sacré-Cœur, au Calvaire de Toulouse. Supérieur de la Maison de Nazareth. 8 vol. in-8° sur papier vergé.

Ce travail, nous dit le P. Avignon, dans sa Préface, n'est pas un abrégé pur et simple de la *Bibliothèque des Prédicateurs* du P. Houdry ; c'est

une œuvre particulière qui, sur beaucoup de points, s'écarte notablement du modèle.

Les textes de la sainte Ecriture et les passages des Pères qui sont au moins aussi nombreux que dans la grande *Bibliothèque*, ont été choisis avec plus de discernement et, pour quelques-uns, indiqués d'une manière plus exacte.

On a ajouté plusieurs sujets de morale qui ne se trouvent pas dans Houdry.

Pour les plans de sermons, on a pensé qu'il valait mieux développer sous forme de canevas ou d'analyse un certain nombre de sujets dont les idées mères sont clairement indiquées.

Pour les extraits et les pensées diverses, le P. Avignon n'a pas cru devoir se borner à donner des modèles d'éloquence, comme l'a fait le P. Houdry. Il l'a sur ce point complètement abandonné, pour puiser à d'autres sources. Tout le monde comprendra qu'il lui était impossible de consentir à passer sous silence les immenses richesses oratoires que deux siècles entiers lui présentaient depuis l'apparition de la grande *Bibliothèque des Prédicateurs*. Aussi, tout en faisant une large part aux maîtres les plus distingués de la chaire chrétienne, depuis les temps de Bossuet jusqu'à nos jours, a-t-il recueilli dans les philosophes catholiques, les moralistes, les auteurs ascétiques, les grands écrivains tant anciens que modernes, et surtout dans nos savants évêques, un fond doctrinal bien propre à donner de l'autorité à la parole de Dieu.

Le sixième article enfin, qui renferme les exemples, ne ressemble pas plus que les précédents à l'ouvrage qui, sur beaucoup de points, a servi de modèle. Sans doute les exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament s'imposent à notre croyance avec un cachet d'authenticité que nul autre ne possède au même degré, mais fallait-il pour cela

garder un silence complet sur les exemples des Saints et sur mille faits historiques où l'action de Dieu se manifeste d'une manière saisissante et visible ? Le P. Avignon ne l'a pas cru, et mettant à profit le travail hagiographique de plusieurs écrivains modernes, il a mis en lumière des modèles de vertu et des faits en rapport avec la doctrine exposée.

Il a employé la même méthode pour les mystères de Notre-Seigneur ; mais pour les sujets qui traitent de la sainte Vierge il a adopté un plan tout nouveau. « Au lieu de nous borner, dit-il, aux fêtes qui se célèbrent en l'honneur de la Mère de Dieu, nous avons étendu notre travail aux principaux traits de cette vie admirable, et, sans nous écarter jamais des données évangéliques, il nous a été facile de trouver des matériaux pour trente-deux instructions. C'est un *Mois de Marie* complet, le premier, croyons-nous, qui paraît en ce genre. Le prédicateur chargé plusieurs années de suite de porter la parole devant le même auditoire, pour les pieux exercices de cette dévotion, trouvera dans ces matériaux de quoi varier les méditations, et le moyen de ne jamais se répéter.

» Notre travail, ajoute-t-il, se termine par vingt-quatre sujets pour la vie religieuse. Depuis quelques années les congrégations religieuses de femmes se sont multipliées en France d'une manière considérable ; voilà donc pour beaucoup de prêtres un double ministère qui leur est dévolu : la direction des consciences de ces saintes filles, et la prédication des retraites dans leurs couvents, sans compter un certain nombre de sujets de circonstance tel que *véture, profession...* qu'est appelé souvent à traiter le pasteur le moins habitué à ces matières exceptionnelles. Ce complément devenait donc indispensable, et nous n'avons pas hésité à l'ajouter à notre travail. »

LA

SEMAINE DU CLERGÉ

Un certain nombre d'abonnés nous ayant exprimé le désir de voir paraître plus tôt les homélies pour les dimanches et les sermons pour les Fêtes, nous mettons deux homélies dans ce numéro : l'une pour le dimanche de la SEPTUAGÉSIME, et l'autre pour le dimanche de la SEXAGÉSIME. Notre numéro suivant contiendra l'homélie pour la QUINQUAGÉSIME, et nous continuerons ainsi, donnant l'homélie ou le sermon douze jours avant la circonstance pour laquelle ils peuvent servir.

Homélie sur l'évangile

DU DIMANCHE DE LA SEPTUAGÉSIME

(Matth., ix, 1-16.)

Explication de la parabole du père de famille qui envoie des ouvriers travailler à sa vigne.

TEXTE. *Quid hic statis tota die otiosi? Pourquoi restez-vous ainsi tout le jour dans l'oisiveté?*

EXORDE. « En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Le royaume du ciel est semblable à un père de famille qui sortit de grand matin afin de louer des ouvriers pour sa vigne. Après être convenu avec eux d'un denier pour la journée, il les envoya à sa vigne. Etant sorti vers la troisième heure, il en vit d'autres qui étaient oisifs sur la place publique, et il leur dit : Vous aussi, allez à ma vigne, et je vous donnerai ce qui sera raisonnable ; et ils y allèrent. Il sortit encore vers la sixième heure et vers la neuvième, et il fit la même chose. Enfin, il sortit vers la onzième heure, et en ayant vu d'autres, il leur dit : Pourquoi vous tenez-vous ici tout le jour dans l'oisiveté ? C'est, lui répondirent-ils, parce que personne ne nous a loués. Et il leur dit : Et vous aussi, allez à ma vigne. A la fin du jour, le maître de la vigne dit à son intendant : Appelez les ouvriers, et payez-les en commençant par les derniers et en finissant par les premiers. Ceux donc qui étaient venus vers la onzième heure, s'étant approchés, reçurent chacun un denier. Ceux qui avaient été loués les premiers, venant à leur tour, s'attendaient à recevoir davantage ; mais ils ne reçurent tous qu'un

denier, et en le recevant ils murmuraient contre le père de famille. — Ces derniers, disaient-ils, n'ont travaillé qu'une heure, et vous leur avez donné autant qu'à nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur. — Mais il répondit à l'un d'eux : — Mon ami, je ne vous fais point de tort ; n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier ? Prenez ce qui vous appartient et retirez-vous : je veux donner à ce dernier autant qu'à vous. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux ? Faut-il que votre œil soit mauvais, parce que je suis bon ? — C'est ainsi que les derniers seront les premiers, et que les premiers seront les derniers : car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. »

PROPOSITION. Tel est, mes frères, le récit de l'évangile de ce jour. Cette parabole a reçu diverses interprétations qu'il serait trop long d'énumérer ici (1). Nous nous arrêterons ce matin à quelques considérations pratiques. Puisse-t-on tous les bien comprendre, et en tirer quelque profit pour nos âmes.

DIVISION. Je vous dirai donc : Premièrement, que cette vigne à la culture de laquelle nous devons travailler, c'est notre âme qu'il nous faut sanctifier ; Secondement, que ces ouvriers appelés aux différentes heures du jour nous désignent le moment où la grâce de Dieu nous appelle et nous presse plus fortement ; Troisièmement, que ce denier, ce salaire que le père de famille donne à ses ouvriers, signifie le bonheur du ciel, que Dieu accorde comme récompense à ceux qui répondent fidèlement à son appel. Ce sujet est vaste, mais je veux être court.

Première partie. Souvent, mes frères, dans la sainte Ecriture, notre âme est désignée sous cette comparaison de la vigne. Ainsi, dans le prophète Isaïe, Dieu, se plaignant de l'infidélité de son peuple, dit : « Hommes de Juda, soyez juges entre moi et ma vigne. Pouvais-je faire davantage pour elle, et cependant quels fruits a-t-elle produits (2) ? » Et, dans le même sens, un autre prophète, reprochant au peuple d'Israël ses infidélités, disait : « Je vous avais plantés et cultivés comme une vigne choisie, et vous n'avez été pour moi qu'une vigne ingrate et re-

(1) Voyez Corn. à Lapidé sur ce chapitre de saint Matthieu.

(2) Isaïe, v. 4 et suiv.

belle (1). » Et une foule d'autres passages qu'il serait trop long de vous citer. Mais pourquoi cette similitude, pourquoi comparer notre âme à la vigne, plutôt qu'à d'autres plantes ou qu'à tels ou tels arbrisseaux ? Ah ! mes frères, c'est que, de même que la vigne doit de sa nature, si elle est bien cultivée, produire des fruits doux, utiles et salutaires ; ainsi notre âme, si elle sait répondre aux vues de Dieu, sera ornée de vertus et de mérites. Les ronces, les épines étouffent la vigne ; elle s'étirole et reste stérile au sein des forêts, au milieu des ombres trop profondes. Ainsi notre âme, parmi les préoccupations et les soucis de ce monde, languit et ne produit aucun fruit, aucun acte qui soit méritoire pour l'éternité.

Peut-être pourrais-je encore vous donner un autre motif de cette comparaison. La vigne, pour être fertile, pour donner ces beaux fruits dont l'aspect réjouit l'œil, dont la saveur plaît au palais, dont le jus fortifie le cœur (2), a besoin d'être taillée, émondée, cultivée avec soin, et préservée non seulement du contact des ronces et des épines, mais encore de celui de toutes les herbes parasites et inutiles qui empêcheraient la maturité de son fruit et lui enlèveraient sa douceur et sa beauté. Ainsi notre âme est comparée à la vigne pour nous apprendre qu'il faut en retrancher, par la mortification et en luttant contre nos passions, tous les sentiments mauvais, toutes ces légèretés, toutes ces pensées vaines qui, comme une sève folle, dépenseraient inutilement son énergie et la rendraient impuissante pour le bien ; qu'il faut la sauvegarder non seulement contre ces compagnies perverses dont rougissent tous les cœurs honnêtes, mais encore contre ces sociétés légères, mondaines et frivoles, qui étoufferaient en elle la piété et la foi, et qui anéantiraient les mérites et les fruits de nos bonnes actions.

Essayons de rendre encore cette pensée plus claire. Je le sais, mes bien chers frères, vous êtes actifs, laborieux, vous avez un grand amour pour le travail, et le désir d'arriver à la fortune, ou du moins à l'aisance. Mais si vous avez de la foi, si vous avez une religion instruite et éclairée (sans condamner ce désir qui peut être légitime), elle vous apprendra qu'il faut sanctifier le dimanche, modérer cette âpreté pour le gain, et ne pas oublier que le bonheur du ciel vaut mieux que tous les trésors de la terre !... Ce sera la serpe qui émonde et taille la vigne... Vous avez le cœur bon ; mais vous n'êtes pas exempts d'un certain orgueil, d'un amour-propre plus ou moins caché. Vous êtes sages ; mais vous désirez qu'on le sache et qu'on fasse l'éloge de vos vertus. Vous êtes compatissants ; mais vous seriez désolés qu'on ignorât vos aumônes et les actes de charité que vous avez pratiqués. O pauvre âme ! ô vigne envahie par des herbes inutiles et funestes ! au milieu d'elles tes fruits ne mûrissent pas, il res-

sent sans saveur et sans goût ; c'est-à-dire que, dans ces conditions, nos actions, même les meilleures ont très peu de mérite pour le ciel. Vous voyez, mes frères, avec combien de justesse notre âme peut être comparée à une vigne. Benissons donc ensemble notre divin Sauveur qui daignait ainsi s'abaisser jusqu'à nous, et se servir des comparaisons les plus simples, pour nous faire mieux comprendre ses enseignements divins.

Deuxième partie. — Mais que faut-il entendre par ces ouvriers invités à différentes heures du jour, et qui cependant obtiennent une même récompense ? Il y a, mes frères, ici une leçon profonde et mystérieuse, destinée à la fois à nous préserver d'une vaine présomption et d'une défiance funeste. Les ouvriers de la première heure, appelés par le père de famille à cultiver sa vigne, ce sont ceux qui, baptisés dès leur enfance, élevés par des parents chrétiens, ont eu le bonheur de rester fidèles aux premières leçons de leur mère, aux résolutions de la première communion et à tous les devoirs que la religion nous impose. Tels étaient sainte Lucie, saint Louis de Gonzague, et tant d'autres âmes privilégiées auxquelles Dieu a fait la grâce de conserver intactes et l'innocence et la foi de leur baptême. Tels pourraient être aussi parmi nous, s'il s'en trouve, ceux qui, nés au sein d'une famille chrétienne, et soutenus par la grâce de Dieu, n'ont jamais abandonné leurs devoirs religieux. Quant aux ouvriers appelés à la troisième, à la sixième heure du jour, ce sera, si vous le voulez, ceux qui, ayant passé loin de Dieu les premières années de leur jeunesse, se sont convertis, étant encore à la fleur de l'âge ou dans toute la vigueur de la vie ; la grâce les a appelés, ils ont suivi son inspiration (4).

Et ici, que de noms je pourrais vous citer : saint André Corsini, se convertissant à l'âge de vingt-cinq ans, et quittant des habitudes de libertinage pour embrasser la vie la plus mortifiée (2) ; saint Augustin, à l'âge de trente-cinq ans, s'arrachant à toutes les séductions du siècle, pour embrasser une vie de foi, de mortification, de dévouement à l'Eglise (3). Ce sera saint Arsène répondant à l'appel de Jésus, qui lui dit : « Arsène, fuis le monde et tu seras sauvé. » Fuir le monde ! changer ses habitudes ! Mais cet homme savant et considéré a plus de soixante ans ; c'est plus que la neuvième heure de la vie. Il n'importe ; cette considération dont il jouit à la cour de l'empereur Théodose, ce crédit qu'il possède, ces délicatesses de la vie, ces attentions dont on l'environne, il quittera tout, il ira se cacher au fond des solitudes d'Egypte ; là, aspirant à demeurer inconnu, ne travaillant qu'à cultiver son âme pour le Seigneur, il édifiera pendant les jours qui lui res-

(1) *Qui pueri venerunt, prima hora se adductos putent ; qui adolescentuli, tertiu ; qui juvenes, sexta ; qui graviores, nona ; qui decrepiti, undecima. De tempore nolite caussari.* (Saint Augustin, sermon XLIX. — Edition Vivès, t. XVI, p. 321.)

(2) Ribadin., *Vie des saints*, t. II, p. 190.

(3) *Confessions* et sa Vie, 1^{er} volume de ses Œuvres.

(1) Jérémie, II, 21.

(2) Ps. CIII, 15.

tent à vivre tout un monastère de fervents religieux (1). Admirable ouvrier de la neuvième heure ! Heureux, mes frères, si nous, qui sommes déjà avancés en âge, nous pouvions à son exemple répondre fidèlement à l'appel du Seigneur !

Et maintenant, que faut-il entendre par ces ouvriers que le père de famille appelle à la onzième heure, c'est-à-dire vers la fin du jour (car, chez les Juifs, les heures se comptaient à partir du lever du soleil) ? Ce sont ceux qui, comme le bon larron, ont entendu l'appel de la grâce vers la fin de leur vie.

Dieu est si bon, si miséricordieux, que souvent, à certaines âmes qui, pendant de longues années, ont négligé de le servir, il accorde la grâce d'un repentir sincère et d'une mort chrétienne..... — Un comédien jouait sur le théâtre, en se raillant, les mystères de notre sainte religion. Un rayon de la lumière divine, une grâce inattendue a illuminé son esprit et changé son cœur. — « Je suis chrétien, s'écrie-t-il, Jésus-Christ est mon Dieu ; amenez vos bourreaux, je confesserai son nom ; je verserai mon sang pour attester sa divinité, et, avec son aide, j'espère que toutes vos tortures ne m'ébranleront point. » — Il dit, les bourreaux viennent, on le tourmente, il reste ferme, et il meurt martyr devant les spectateurs étonnés (2) !... C'était le martyr saint Genès, appelé à la onzième heure, c'est-à-dire sur le point de mourir ; il avait, comme vous le voyez, répondu énergiquement à cet appel. Ainsi, mes frères, ne devons-nous point désespérer de la miséricorde de Dieu ; ainsi nous, chrétiens, devons-nous prier avec ferveur et avec confiance pour nos parents, pour nos amis qui n'ont pas le bonheur de pratiquer les devoirs que la religion impose ; espérons en la grâce du Seigneur, et faisons au moins tous nos efforts pour leur mériter cet appel de la onzième heure, c'est-à-dire une mort chrétienne.

Troisième partie. Voyons maintenant ce que représente ce denier, salaire que le père de famille fait distribuer le soir à tous les ouvriers qui ont travaillé à sa vigne. Ce qu'il signifie, vous l'avez deviné, chrétiens : c'est le bonheur du ciel. Oui, quiconque aura répondu à l'appel de Dieu et fidèlement correspondu aux inspirations de sa grâce, jouira du bonheur céleste ; c'est une vérité que la foi nous enseigne, il n'est pas permis d'en douter. Est-ce à dire, mes frères, que tous ceux qui iront au ciel posséderont la même gloire, jouiront absolument du même bonheur ? Oui et non. Oui, s'il s'agit de la nature de ce bonheur, qui n'est autre que la possession de Dieu. Tous le verront, tous jouiront de sa présence, tous se baigneront pour ainsi dire dans sa lumière. Non, s'il s'agit du degré de gloire auquel chacun sera élevé, et de l'abondance avec laquelle Dieu se communiquera à chaque âme. O sublime Vierge Marie, tous les élus partageront votre bonheur ; mais nul d'entre eux,

aucun des anges ni des séraphins, n'atteindra jamais votre gloire, ni n'égalera vos jouissances. Voyez, mes frères, ces étoiles qui scintillent au firmament : toutes sont brillantes, toutes resplendent ; cependant, quoique placées dans le même ciel, elles ont plus ou moins d'éclat (1). Ainsi en sera-t-il de ce denier, de ce salaire, de cette récompense promise aux chrétiens fidèles. Ce denier, apprécié par tous, aura en quelque sorte une valeur plus ou moins grande pour les uns et pour les autres. Cette récompense sera plus ou moins goûtée, selon la mesure des vertus et de la charité de chacun des bienheureux. Et cependant, là-haut, dans le ciel, ce ne sera pas comme il est dit à la fin de notre évangile. Non, là il n'y aura ni jalousie ni murmures ; chacun sera content de son sort.

Vous êtes surpris, peut-être, vous avez peine à comprendre cette joie, ce contentement, ce bonheur parfait des élus, alors qu'ils verront, dans ce même paradis, des saints plus élevés, plus glorifiés et jouissant en quelque sorte plus pleinement qu'eux du bonheur du ciel. Pauvre nature humaine ! Quelles sont adorables et incompréhensibles pour nous les munificences et les miséricordes de Dieu ! Oh ! d'avance, nous, chrétiens, si nous savions que ceux que Dieu convertira à la dernière heure et sur leur lit de mort obtiendront peut-être une récompense égale, sinon supérieure à la nôtre, nous serions tentés de murmurer et de dire : « Quel j'ai porté le poids de la chaleur et du jour, j'ai combattu mes passions, j'ai sevré mon cœur des plaisirs défendus, j'ai veillé sur mon âme ? Et cet autre qui s'est seulement tourné vers Dieu à sa dernière heure, et contraint, pour ainsi dire, par la mort qui, penchée sur lui, étendait déjà ses bras pour l'étreindre, aurait la même récompense ? » Oui, mes frères, c'est possible ; la bonté de Dieu va jusque-là, et nous n'avons pas à nous en plaindre. Que notre œil ne soit pas méchant, parce que le Seigneur est bon. Humilions-nous, au contraire ; soyons bien persuadés que, si ces pécheurs et même ces impies que nous voyons, avaient reçu les mêmes grâces que nous, ils en auraient sans doute mieux profité. Et, en comprenant combien nous avons nous-mêmes à bénir la miséricorde de Dieu, nous reconnaitrons que les autres ont, comme nous, quelle que soit l'heure à laquelle Dieu les appelle, le droit et le devoir d'espérer en cette divine miséricorde et d'attendre le même salaire.

PÉRONAISON. Ainsi donc, mes frères, notre âme, c'est la vigne du Seigneur ; nous devons travailler à sa culture, à sa sanctification. Dieu, par sa grâce, nous invite lui-même à cultiver cette vigne, et il nous promet comme salaire un bonheur éternel. Tel est le sens de cette parabole. Cependant qu'il me soit permis de vous faire une observation encore avant de terminer. S'en trouverait-il parmi vous qui, comprenant mal le but de notre divin Sauveur

(1) Ribadin., *Vie des saints*, t. VII, p. 164, et Rohrbacher, *Hist. ecclés.*, t. VII, p. 187.

(2) Ribadin., *Vie des saints*, t. VIII, p. 443.

(1) Cf. I Corinth., xiv. 41.

dans cette parabole et les explications que je vous ai données, s'imagineraient qu'ils peuvent vivre dans l'indifférence, et qu'il leur suffira d'être des ouvriers de la dernière heure, de se convertir au moment de leur mort ? Ah ! si, parmi vous, frères bien-aimés, il s'en trouvait qui eussent ces pensées, je leur dirais : Vous vous trompez, vous êtes le jouet d'une illusion dangereuse et presque toujours fatale. Voyez donc, chacun des ouvriers a répondu à l'appel du père de famille qui l'exhortait à travailler à sa vigne. Ceux de la première heure, ceux de la troisième n'ont pas plus que ceux de la onzième heure différé d'obéir à son invitation. Remarquez bien qu'il leur fait cette question : — « Pourquoi demeurez-vous ainsi tout le jour dans l'oisiveté ? » — Et ils lui répondent : — « Seigneur, c'est parce que personne n'a réclamé notre travail. » Or, dites-moi, si, parmi ceux qui avaient été appelés le matin, il s'en était trouvé qui, refusant de travailler, auraient attendu jusqu'à la neuvième ou à la onzième heure, auraient-ils pu répondre avec vérité : « — Personne n'a voulu nous occuper, voilà pourquoi nous sommes restés dans l'inaction jusqu'à cette heure ? — Misérables, aurait répondu le père de famille, vous êtes des menteurs ; moi-même je vous ai vus ce matin, je vous ai invités à la troisième heure, et vous n'avez pas voulu répondre à mon appel. » — Cela prouve, ô frères bien-aimés qu'il faut nous montrer dociles à la voix de Dieu, correspondre fidèlement aux inspirations de la grâce, et, quand elle nous presse, répondre à son invitation sans attendre de nouvelles instances, sans dire : « Demain, plus tard, quand je serai vieux, au moment de la mort, je verrai ce que j'aurai à faire. » Funeste illusion, qui a perdu bien des âmes ! Qu'il n'en soit pas ainsi de vous. Ecoutez plutôt la voix de ce bon père de famille qui invite à cultiver sa vigne ; écoutez Jésus, qui vous presse de travailler à devenir bons chrétiens. Quelle que soit l'heure à laquelle il vous invite, répondez à son appel et ne différez pas ; c'est ainsi, ô frères bien-aimés, que vous mériterez, à la fin du jour, au soir de votre vie, de recevoir le denier, la récompense promise, c'est-à-dire cette félicité éternelle à laquelle Dieu vous invite et que je vous souhaite à tous. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Homélie sur l'Évangile

DU DIMANCHE DE LA SEXAGÉSIME

(Luc, VIII, 4-15.)

Sur la parole de Dieu. Son autorité ; respect qu'on doit avoir pour elle.

TEXTE. *Semen est verbum Dei* : La semence, c'est la parole de Dieu.

EXORDE. Mes frères, la parabole racontée dans

l'évangile de ce jour est l'une des plus connues et des plus fréquemment expliquées. La voici : « Le peuple s'assemblant en foule et se pressant de sortir des villes pour venir au-devant de Jésus, il leur dit en parabole : Celui qui sème s'en alla semer son grain ; et en semant, une partie de la semence tomba le long du chemin, où elle fut foulée aux pieds, et les oiseaux du ciel la mangèrent. Une autre partie tomba sur des pierres, et, ayant levé, elle se sécha, parce qu'elle n'avait point d'humidité. Une autre tomba au milieu des épines, et les épines, croissant avec la semence, l'étouffèrent. Une autre partie tomba en bonne terre, et étant levée, elle porta du fruit, et rendit cent pour un. En disant ceci, il criait : Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre. Ses disciples lui demandèrent ce que signifiait cette parabole. Et il leur dit : Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais, pour les autres, il ne leur est proposé qu'en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en écoutant ils ne comprennent point. Voici donc le sens de cette parabole : La semence, c'est la parole de Dieu ; ce qui tombe le long du chemin marque ceux qui écoutent la parole ; mais le démon vient ensuite, qui enlève cette parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croient et ne soient sauvés. Ce qui tombe sur des pierres marque ceux qui, écoutant la parole, la reçoivent avec joie, mais ils n'ont point de racine ; ils croient pour un temps, et ils se retirent aussitôt que l'heure de la tentation est venue. Ce qui tombe dans les épines marque ceux qui ont écouté la parole de Dieu ; mais en qui elle est ensuite étouffée par les soins, par les richesses et par les plaisirs de la vie, de sorte qu'ils ne portent point de fruits. Enfin, ce qui tombe dans la bonne terre marque ceux qui, écoutant la parole avec un cœur bon et sincère, la conservent, et portent du fruit par la patience. »

PROPOSITION. L'enseignement qui ressort de cette parabole se présente de lui-même ; nous n'aurions, mes frères, qu'à vous développer l'explication qu'en donne notre divin Sauveur, pour vous montrer combien ils sont en petit nombre ceux qui profitent des instructions que renferme la parole de Dieu, et avec quelles dispositions il faut entendre cette divine parole. Cependant, c'est un autre sujet que je veux traiter, ou, du moins, c'est sous un autre point de vue que je vais vous entretenir de la parole de Dieu. Il en est tant qui contestent son autorité, il en est tant aussi, même parmi les chrétiens, qui n'ont pas pour elle le respect qu'elle mérite !

DIVISION. Voici donc les deux pensées sur lesquelles j'appelle votre attention, premièrement : autorité de la parole de Dieu ; secondement, respect qu'on doit avoir pour elle.

Première partie. Autorité de la parole de Dieu. Quoi ! mes frères, Dieu a daigné nous parler, se révéler à nous, nous faire connaître ses volontés. Quelle admirable condescendance ! quelle adorable miséricorde !... O mon Dieu, soyez-en à jamais

bénit... La parole de Dieu; Dieu parlant à l'homme! Quel sujet d'amour et d'adoration, si nous voulions y réfléchir un instant!... Oui, mes frères, comme vous instruisez votre petit enfant en lui apprenant à prononcer d'abord votre nom, à vous dire merci, à vous souhaiter le bonsoir (pardonnez-moi d'entrer dans ces détails si simples : ils sont nécessaires pour vous faire comprendre ce qu'il y a dans ces mots : *parole de Dieu*;) oui, comme vous apprenez à votre enfant à vous connaître, à vous saluer, à vous remercier, à vous demander ce qui lui est nécessaire, ainsi Dieu a daigné s'abaisser jusqu'à notre faiblesse, nous dire ce qu'il était, nous apprendre à l'honorer, et nous révéler comment nous devons l'invoquer dans nos besoins.

Eh bien, dites, mes frères, quand vous vous penchez avec amour sur votre enfant chéri, lorsque vous lui apprenez à prononcer les premières paroles, et que plus tard développant son esprit, éclairant son ignorance, satisfaisant ses curiosités, vous lui expliquez les choses comme vous les comprenez, vous lui racontez, et les événements dont vous avez été les témoins, et les lieux que vous avez parcourus, que penseriez-vous si ce pauvre enfant, faible et ignorant, se dressait contre vous, méprisait vos paroles, et vous disait : « Père, ce que vous dites n'est pas vrai, vous avez menti ? » Oh ! votre cœur bondirait ; vous vous diriez : « Il y a là une mauvaise nature, un orgueil qui déjà cherche à se révolter !... » Mais non ; cela n'arrive jamais ; vos enfants vous croient toujours, parce qu'ils savent que vous désirez leur bien, que vous ne voulez pas les tromper, en un mot, que vous les aimez.

Ainsi, mes frères, devons-nous agir à l'égard de la parole de Dieu. Dieu, pour nous, c'est le meilleur des pères. Pauvres êtres que nous sommes, égarés sur cette terre au milieu des ténèbres, il veut notre bien, il désire le salut de notre âme ; les enseignements que nous donne sa divine parole n'ont d'autre but que celui de nous éclairer et de nous conduire au ciel. Oh ! non, mon Dieu, vous ne voulez pas nous tromper ; vous-même disiez : *Quel père serait assez dur pour donner à son enfant une pierre lorsqu'il réclame du pain, un scorpion lorsqu'il lui demande un œuf* (1). Et vous, plus tendre que tous les pères de la terre, lorsque notre âme a soif de bonheur et de vérité, vous nous auriez trompés ! Non, jamais, ô Dieu de vérité ; nous le savons, l'erreur répugne à vos saintes perfections. Puis vous nous aimez ; n'est-ce pas cet amour qui vous a porté à tant de condescendance envers nous ? Si nous savons qu'il y a un paradis à gagner, un enfer à éviter ; si nous savons quels vices il nous faut fuir, et quelles vertus nous devons pratiquer, c'est vous qui nous l'avez dit. C'est vous aussi qui nous avez manifesté vos divins commandements ; c'est vous, ô Jésus, qui êtes venu, non seulement comme un Sauveur, mais comme un guide, comme un modèle,

comme un maître, dont la parole divine nous instruit et nous éclaire. Ah ! avec plus de confiance encore que l'enfant ne s'abandonne aux leçons de son père, nous voulons nous abandonner à vos divins enseignements ; car vous nous aimez davantage, et l'autorité de votre parole est plus sacrée.

Et pourtant, mes frères, il se rencontre des hommes qui contestent l'autorité de cette divine parole ; il est une objection stupide, insensée, que vous avez sans doute entendue plus d'une fois, et dans laquelle on pourrait résumer tout ce que disent les impies et les incrédules. Quand nous parlons de l'Écriture sainte, de la parole de Dieu, de son autorité divine, n'entendons-nous pas parfois cette réflexion niaise : *Le papier se laisse écrire*. Comme si l'Évangile était un roman, ou je ne sais quel feuilleton de journal. Oh ! je veux donner à cette sottise réflexion une réponse qui sera, je l'espère, comprise même des enfants qui m'entendent. C'est une histoire, écoutez-la avec attention, et souvenez-vous-en pour vous en servir au besoin.

Lassé d'entendre un incrédule, philosophe de village, répéter sans cesse d'une manière triomphante : *Le papier se laisse écrire*, un brave paysan, bon chrétien, fut un jour le trouver : « Monsieur, lui dit-il, la maison que vous avez ne vous appartient pas, le terrain qui l'environne n'est point votre propriété, je la réclame, elle doit être à moi, mon grand-père en était le possesseur. — Comment ? fit l'incrédule étonné et surpris, j'ai acheté cette maison, l'acte a été passé chez un notaire devant plusieurs témoins, tous ont signé ; voyez plutôt vous-même, voici mon titre de propriété, il est bien et dûment enregistré. — Et que m'importe votre titre ? repartit l'interlocuteur ; d'ailleurs vos témoins sont morts, cette affaire se videra devant la justice. — Mais, dites-moi, continua le vieil impie, avez-vous bien votre bon sens ? est-ce sérieux ? Voyez donc mon titre, il est en règle ; que pourrez-vous alléguer devant les juges ? — Monsieur, poursuivit le chrétien, je répéterai ce que vous dites si souvent en parlant de l'Évangile et des saintes Écritures, que *le papier se laisse écrire*. — Mais on se moquera de vous. — On se moquera de moi ? reprit le paysan, et pourquoi donc ? Quoi ! la signature de trois ou quatre témoins vous paraît donner à votre titre une valeur incontestable ! Et les noms de saints prophètes, des évangélistes, des apôtres, des saints docteurs, et de tous ces milliers de martyrs qui ont signé de leur sang la vérité de la parole de Dieu, enseignée dans nos saintes Écritures, ne vous paraît pas leur donner une autorité suffisante ?... Allons donc, monsieur, vous avez deux poids et deux mesures ; comprenez-vous que moi-même, simple villageois, j'ai le droit de vous rire au nez, lorsque vous répétez si souvent : *Le papier se laisse écrire*. »

Ce brave paysan, mes frères, avait mille fois raison. Si un lambeau de papier timbré, passé par un notaire ou un greffier, constitue un titre dont l'autorité ne saurait être contestée, qui donc se-

(1) Luc, xi, 12.

rait assez insensé pour nier l'autorité de la parole de Dieu, de nos saintes Ecritures, marquées du sceau de Jésus-Christ, signées par les prophètes, les apôtres, parafées par le sang de tant de martyrs, et conservées avec tant de soin dans les archives de la sainte Eglise catholique ?

Deuxième partie. — Mais parlons maintenant du respect qu'on doit avoir pour la parole de Dieu. Cette semence divine est jetée dans nos âmes ; elle leur arrive de deux manières : premièrement, par la prédication ; secondement, par la lecture. Voyons avec quel respect nous devons la recevoir dans l'un et l'autre cas.

Ai-je besoin de vous dire, mes frères, que quand je monte dans cette chaire, quand je vous rappelle ce que vous devez faire pour obtenir le ciel et éviter l'enfer ; quand je vous développe, comme nous le faisons cette année, les enseignements contenus dans l'Evangile, ce n'est point ma parole, mais celle de Dieu que vous entendez. Nous autres prêtres, nous sommes en quelque sorte auprès de vous les ambassadeurs de Jésus-Christ, chargés de vous communiquer ses ordres, de vous exposer ses enseignements. C'est Dieu qui vous parle par notre bouche ; comprenez-vous bien que vous devez écouter sa parole avec respect ? Savez-vous ce que c'est qu'un ambassadeur ? Je vais vous le dire. Les princes de la terre ne peuvent pas être présents partout ; ils chargent un homme de les représenter auprès de telle ou telle puissance. Ils lui disent : « De ma part, vous direz ceci ; de ma part, vous commanderez cela ; de ma part encore, vous ferez telles observations. » Et, comme un écho, les ambassadeurs répètent fidèlement les paroles qu'on leur a confiées, et ces paroles sont écoutées avec respect, parce qu'elles expriment la volonté d'un prince, d'un homme puissant.

Or, frères bien-aimés, c'est ce même rôle que nous remplissons dans cette chaire. Quand nous sommes ordonnés prêtres, quand une paroisse nous est confiée, c'est comme si Jésus-Christ nous disait : « Va au milieu de ce peuple, sois mon représentant ; tu sais mes volontés, tu les a longuement étudiées ; dis-leur donc de ma part que je les appelle tous au bonheur du ciel, mais que pour avoir droit à ce bonheur, il faut croire à ma parole, espérer dans ma miséricorde et m'aimer de tout son cœur. Dis-leur bien qu'il faut observer tous mes commandements, sans en excepter un seul ; qu'il faut recourir à mes sacrements, et mériter par une volonté bonne que les fruits de ma Passion soient appliqués à leurs âmes. Dis-leur, de plus, que, tout en étant miséricordieux, je suis juste, et que, si je ménage un bonheur éternel à ceux qui m'auront fidèlement servi, je réserve aussi des châtements sans fin à ceux qui refuseront de se soumettre à ma loi. »

Tel est, mes frères, en résumé, l'ordre que Jésus-Christ nous a donné, à nous, ses ambassadeurs auprès de vous. Toutes nos instructions, toutes nos prédications ne sont que le développement de ces

pensées. C'est la parole de Dieu même que nous annonçons ; elle a droit à votre attention, à votre respect.... Oui, malgré nos misères, malgré nos défauts, nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ auprès de vous, chargés de vous annoncer ses volontés, et quels que nous soyons, vous devez nous écouter avec respect. Priez seulement, ô frères bien-aimés, que celui qui n'est au milieu de vous qu'un instrument dont Dieu se sert pour vous instruire et éclairer vos âmes devienne de jour en jour plus digne de remplir la sainte mission qui lui est confiée.

Mais suffit-il d'entendre avec attention la parole de Dieu, de faire même nos efforts pour la mettre en pratique ? Tout cela, dis-je, suffit-il pour nous acquitter de tout le respect que nous lui devons. Non ? ce n'est pas assez ; nous avons encore un autre devoir à remplir. Dans des temps plus chrétiens, nos pères et nos aïeux s'y montraient fidèles ; parmi nous, il y a une tendance à l'oublier, à le méconnaître. Raison de plus pour vous le rappeler. Ce devoir, c'est d'étudier, c'est de lire dans nos maisons l'Ecriture sainte, et particulièrement l'Evangile. Ceci vous surprend peut-être, mes frères ; c'est parce que nous ne sommes pas assez instruits, que nous ne savons pas ce que c'est que la parole de Dieu, et le respect que nous devons avoir pour elle.

Je voudrais vous faire comprendre bien clairement ma pensée. Que sommes-nous sur la terre ? Des existés. Le ciel, c'est notre patrie ; nos parents, ce sont les patriarches, les prophètes, les apôtres et les martyrs ; les anges sont nos concitoyens ; nous avons Jésus-Christ pour roi. Or, au milieu de cet exil dans lequel nous devons vivre un temps plus ou moins long, Jésus-Christ, toujours bon et infiniment miséricordieux, a daigné nous envoyer les saintes Ecritures, qui renferment sa parole, afin de nous rappeler notre pays, et de nous inviter à tendre sans cesse vers la patrie éternelle et véritable. Il a fait plus encore : il a daigné lui-même s'unir à notre nature, descendre parmi nous, nous parler, nous instruire, nous laisser, dans son Evangile et dans les Epîtres de ses apôtres, un abrégé de ses enseignements (1).

Quel était donc son but, mes frères, en agissant ainsi ? Pourquoi l'Evangile ? pourquoi ce recueil de livres admirables, dont nous vous lisons parfois des fragments, et qu'on appelle l'Ecriture Sainte ou la parole de Dieu ? N'est-ce pas pour que nous en prenions connaissance ? N'est-ce pas afin que nous nourrissions nos âmes des vérités qu'elle renferme ? Et nous dédaignons de le faire ; nous perdons souvent du temps à des lectures frivoles et inutiles, et nous ne trouvons pas un quart d'heure pour le consacrer à la lecture, à la méditation des vérités évangéliques. Est-ce là, dites-moi, avoir pour la parole de Dieu le respect qu'elle demande ? N'est-ce pas plutôt la traiter avec mépris ?

(1) Cf. saint Augustin, l. XXIII, p. 404 (Edition Vivès.)

Quoi! supposez que vous avez vous-même adressé une lettre importante à un ami absent. Ce sera, si vous l'aimez mieux, un père, une mère écrivant à leur enfant éloigné du pays, engagé sous les drapeaux, ou, comme nous en avons tant vus, prisonniers au milieu d'ennemis cruels et sans pitié. Que penseriez-vous si ce fils, si cet ami ne voulait pas même ouvrir votre lettre, la repoussait avec indifférence et dédaignait d'en faire la lecture? « Ingrat, insensible, diriez-vous; quoi! il nous méprise, nous qui pensions à lui, et qui, pour le consoler, pour adoucir son exil et mieux lui faire supporter les ennuis de l'absence, lui envoyions des nouvelles du pays! » Eh bien, mes frères, Dieu n'a-t-il pas sujet de nous faire encore des reproches plus justes et plus mérités. Sa parole, contenue dans les saintes Ecritures, qu'est-elle autre chose que des lettres qui nous sont envoyées du Ciel? et nous dédaignons de les ouvrir, d'en prendre connaissance, de nous instruire de ce qu'elles renferment! Ah! avouons-le, nous sommes des ingrats, et nous n'avons pas pour cette sainte parole le respect qu'elle réclame de nous.

PÉrorAISON. O frères bien-aimés, qu'il n'en soit plus ainsi. Soyons pénétrés d'un respect profond pour cette parole auguste par laquelle Dieu, dans sa miséricorde, a daigné se faire connaître à nous, se révéler à notre pauvre intelligence. Son autorité est sacrée, croyons tout ce qu'elle enseigne. Le ciel et la terre passeront, mais les vérités affirmées dans nos saintes Ecritures ne passeront point (1). Malgré les sarcasmes des impies, en dépit de toutes les attaques de l'enfer, elles resteront toujours vivantes, toujours fermes et inébranlables, comme le rocher contre lequel viennent se briser toutes les tempêtes. Oui, ô Sauveur Jésus, nous croyons du plus intime de notre cœur à tout ce que nous dit votre parole; daignez, dans votre bonté, disposer nos âmes à bien recevoir cette divine semence; qu'elles ne soient ni un chemin battu, ni un terrain pierreux, ni un champ stérile où les épines l'empêcheraient de croître! Non: que nos âmes soient, au contraire, par votre grâce, une terre favorablement disposée pour recueillir cette semence bénie! qu'elle y produise des fruits au centuple! Nous voulons l'écouter attentivement, cette sainte parole, lorsqu'elle nous sera annoncée, la conserver dans nos cœurs et pratiquer ce qu'elle enseigne. Nous voulons, dans notre intérieur, au sein de nos familles, ouvrir votre Evangile, le lire avec respect, écouter ses enseignements avec fidélité et en faire l'aliment le plus doux de nos esprits; car nous le savons, ô Jésus, vos paroles sont des paroles de vie; bénissez ces sentiments et ces résolutions, gravez-les fortement dans notre cœur et faites-nous la grâce d'y rester fidèles. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Cure de Vaubassin.

(1) Matth., xxiv, 35.

Fleurs choisies de la vie des saints

XIII

LA CRAINTE DU SEIGNEUR.

Celui qui, au moment de la tentation surtout, se dirait sérieusement: « Dieu me voit! Dieu m'entend! Dieu me jugera un jour sur le parti que je vais prendre! » ne tarderait certainement pas à ressentir un très-grand éloignement pour le mal; il craindrait, en y donnant son consentement, d'outrager l'infinie Majesté et d'encourir, pour ce monde et pour l'autre, ses terribles disgrâces; et, s'il répétait de temps en temps cette salutaire pratique, il en contracterait vite la précieuse habitude, qui le fortifierait merveilleusement contre les attaques du démon et les instincts de la nature corrompue. Oh! heureuses, mille fois heureuses les âmes qui ont pour préservatif le puissant bouclier de la crainte de Dieu!

Le saint homme Tobie, se voyant sur le point de mourir, n'a pas cru pouvoir donner à son fils un plus sage conseil que celui-ci: « Que la pensée de Dieu vous accompagne tous les jours de votre vie, et gardez-vous de consentir jamais au péché, ni de transgresser les préceptes du Seigneur (1). » — « N'est-ce pas la crainte de Dieu, dit saint Laurent Justinien, qui met en fuite les pensées et les affections criminelles? Si elle vient à quitter pour un moment la maison de votre cœur, dont elle devrait être toujours la maîtresse, n'entendez-vous pas aussitôt les clameurs des mille voix de la chair, cette esclave sans cesse disposée à regimber? Ne sentez-vous pas aussitôt s'allumer au dedans de vous les feux de la concupiscence? Mais que cette crainte salutaire rentre au logis, et sur-le-champ cesse l'effroyable tumulte des passions, qui viennent toutes se ranger comme autant de servantes dociles (2). »

« Craignez Dieu, et observez ses commandements, car c'est là tout l'homme. Donc, si c'est là tout l'homme, sans cela l'homme n'est rien. (Saint Bernard) (3). » — « Si nous avons la crainte de Dieu, rien ne nous manquera; mais si nous ne l'avons pas, posséderions-nous un royaume entier, nous serons les plus pauvres et les plus misérables des mortels. (Saint Jean Chrysostome) (4). »

« Celui qui ne craint que les hommes dévie facilement des sentiers de la justice. Cette sorte de crainte peut l'amener à s'abstenir du mal pour un temps; mais elle ne lui enlève pas la volonté de pécher; la crainte de Dieu seule corrige le cœur, prévient les désordres, garde l'innocence et conduit à toutes sortes de bonnes œuvres. (Saint Jean Chrysostome) (5). »

(1) Tob., iv, 6.

(2) *Lign. vit.*, cap. II, *De timore Dei.*

(3) *Serm.* xx, *In Cant.*

(4) *Ad pop. Antioch.*

(5) *Serm. de J.-Bapt.*

« Tenez pour certain que l'âme qui sait s'environner de la crainte de Dieu comme d'un mur de défense sera forte, invincible même, et aura facilement raison des ennemis qui oseront se mesurer avec elle (Saint Cyrille) (1). »

« Venez et écoutez-moi, parce que je vous enseignerai la crainte du Seigneur, dit l'Esprit saint, par la bouche de David. Remarquez qu'il ne dit pas : Je vous enseignerai le cours des astres, les mystères de la nature, les secrets des cieux, mais la crainte du Seigneur ; car, sans cette crainte, la science de toutes ces merveilles ne sert qu'à enfler l'esprit, tandis que sans cette science la crainte de Dieu conduit au salut. (Saint Laur. Just.) (2). »

Il nous serait facile de multiplier les citations sur un sujet d'une aussi grave importance. Les saints de tous les temps se sentaient tellement pénétrés des avantages et de la nécessité de la crainte de Dieu, qu'ils semblent vraiment, dans leurs écrits, vouloir épuiser les termes de la langue pour faire passer en nous l'estime qu'ils en avaient. Ils la comparent tantôt à une tour formidable contre laquelle les efforts du prince infernal viennent se briser, tantôt à une épée à deux tranchants qui donne le coup de la mort aux passions ; ils l'appellent la gardienne du cœur, le trésor du salut, l'ancre qui préserve du naufrage, le frein qui retient et empêche de tomber dans le précipice, la cendre qui conserve le feu, la racine et la source de tous les biens, le soldat armé qui veille à la porte de la maison et la défend des voleurs, le paradis de toutes les bénédictions etc.

Où ! combien il serait à souhaiter que ce précieux sentiment de la crainte de Dieu s'implantât fortement dans nos cœurs, et étendit au loin son heureuse influence ! Oui, mieux que tous les moyens humains, il servirait à nous garantir contre les effroyables malheurs qui menacent notre pauvre société, si elle s'obstine à vouloir vivre sans Dieu, et redonnerait à l'horizon de l'avenir un peu de cette sérénité dont nous sentons si vivement le besoin. Combien il serait à souhaiter surtout que les parents et les maîtres de la jeunesse regardassent comme un devoir sacré d'imprimer dans l'âme des enfants soumis à leurs soins les mêmes principes que la pieuse mère de saint Louis cherchait à inculquer à son fils ! « J'aymerois trop mieux, mon cher enfant, répétait-elle souvent, vous voir mourir devant mes yeux, que de vous voir commettre un seul péché mortel. » — « Ce qui demeura tellement gravé en l'âme de ce saint fils, dit saint François de Sales, que, comme lui-même racontait, il ne fût jour de sa vie auquel il ne lui en souvint, mettant peine, tant qu'il lui étoit possible, de bien garder cette divine doctrine. »

Ce qui nous manque, à nous autres Français, pour nous relever comme individus et comme société, ce ne sont ni les ressources financières : le sol du pays

on le sait, est assez riche, et notre industrie a fait, depuis un certain temps, des progrès merveilleux ; ni l'instruction : jamais, en aucun temps, l'instruction n'a été si développée, dans la classe populaire surtout ; ni l'activité physique, ni l'habileté, ni le courage : de l'aveu de tous, même de nos ennemis, ces trois qualités sont en quelque sorte inhérentes au caractère français ; mais ce qui nous manque par-dessus tout, ce qui manque à nos enfants, à nos jeunes gens, à nos chefs de famille, et, pourquoi le lairions-nous ? à nos administrateurs, à tous les degrés de l'échelle sociale, c'est précisément cette crainte de Dieu que l'Esprit-saint appelle le principe, le couronnement de la sagesse, et sans laquelle, quoi qu'on fasse, on ne peut rien édifier de solide. La crainte des jugements de l'opinion publique et des arrêts de la justice humaine est bonne et légitime sans doute, nous ne le contestons pas ; mais nous avons le droit et le devoir d'affirmer hautement son insuffisance et son inefficacité ; oui, elle est comme frappée de stérilité, par la raison qu'elle ne peut atteindre ni corriger le cœur, le cœur d'où procèdent les pensées, les désirs coupables et où se forment les desseins criminels, que tôt ou tard on trouvera moyen d'exécuter en dépit de la police et des gendarmes. En conséquence, le premier devoir d'un gouvernement qui voudrait sérieusement régénérer la France serait, non pas d'élaborer une constitution politique plus ou moins parfaite, d'édicter des lois sévères pour prévenir et réprimer les désordres, de réglementer l'enseignement, etc., mais d'employer tous les moyens qui se trouvent entre ses mains, et ils sont nombreux, pour procurer à la jeunesse, sur laquelle, en définitive, repose le seul espoir de la société, une bonne et chrétienne éducation. Il faudrait, avant tout, qu'il éloignât d'elle à tout jamais les miasmes des mauvaises doctrines et des exemples pervers ; il faudrait aussi qu'il ne négligeât rien pour implanter fortement dans les jeunes cœurs la foi aux grandes vérités de la religion, particulièrement la crainte d'un Dieu vengeur, à l'œil de qui rien n'échappe et qui châtie le criminel que la justice humaine est impuissante à découvrir. En d'autres termes, et pour simplifier la question, il faudrait que les gouvernements de ce monde laissassent libre la sainte Eglise catholique, à qui incombe plus spécialement le devoir sacré de l'enseignement. Voilà, selon le témoignage de l'auguste Pie IX lui-même, et de tous les saints personnages contemporains, par où on devrait commencer ; ce sont là, incontestablement, les premières assises de l'édifice social, tout ce que l'on bâtit en dehors de ces assises ne peut avoir de durée ; le souffle des révolutions le disperse bien vite aux quatre vents du ciel.

C'est la crainte de Dieu et de ses jugements qui a fait les saints de tous les temps et les a élevés à un si haut degré de perfection : l'histoire de leur vie le témoigne éloquemment. Or, on sait que les saints n'ont pas été seulement les plus vertueux personnages de leur siècle, mais encore les citoyens les plus

(1) Lib. II, 1^a, xvi.

(2) Cap. 1, *De timore Domini*.

dévoués aux vrais intérêts du pays, les administrateurs les plus intègres et les plus insignes bienfaiteurs de l'humanité.

Pour montrer la haute estime qu'ils faisaient de cette vertu si salutaire et de l'heureuse influence qu'elle exerçait sur leur conduite, citons quelques exemples seulement.

Saint Bernard, premier compagnon du séraphique saint François, s'écriait avant de mourir : « Oh ! que je suis heureux maintenant d'avoir vécu dans la crainte du Seigneur ! Non, pour rien au monde, je ne voudrais avoir mené un autre genre de vie ; je me réjouis, je tressaille d'allégresse d'avoir eu le courage de fouler aux pieds les choses périssables, et de m'être attaché à servir Dieu dans l'humilité et la pauvreté. »

Le saint abbé Macaire, interrogé un jour pourquoi il avait en tout temps la même maigreur que pendant les temps de jeûne : « Quand vous mettez sur le bois des charbons ardents, répondit-il, le feu le consume en en faisant sortir toute la substance aqueuse et en le desséchant : il en est ainsi de quiconque reste soumis à l'action de la crainte de Dieu : elle consume sa chair et ses os. »

Saint Jérôme disait : « Pauvre et misérable pécheur, souillé de toutes sortes de péchés, je tremble jour et nuit que le souverain Juge ne vienne me faire rendre compte jusqu'à la dernière obole. »

L'abbé Agathon étant sur le point de mourir, ses frères les religieux lui demandèrent s'il craignait de comparaitre devant Dieu : « Il est vrai, répondit-il, que j'ai pratiqué la vertu pendant ma vie, le mieux que j'ai pu ; j'ai gardé les commandements de mon Dieu ; mais qui m'assure que mes œuvres lui ont été agréables ? »

Le vénérable Bède rapporte, dans son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*, le fait suivant :

Un saint évêque de ce pays, nommé Cœdda, était tellement pénétré de la crainte du Seigneur que dans toutes ses actions, il ne perdait jamais de vue ses fins dernières. Était-il occupé à la lecture ou à quelque autre travail, s'il entendait s'élever un vent violent, il invoquait aussitôt la miséricorde de Dieu, la suppliant d'épargner la pauvre humanité. Le vent devenait-il plus impétueux, vite il fermait le livre, se prosternait la face contre terre et priait avec toute la ferveur de son âme. Si l'orage augmentait en intensité, si surtout il était accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre épouvantables, il accourait à l'église et y récitait avec le plus de dévotion possible quelques psaumes appropriés à la circonstance. Ceux qui l'entouraient lui ayant un jour demandé pourquoi il agissait ainsi : « N'avez-vous pas lu, leur répondit-il, aussi bien que moi ces paroles : *Le Seigneur, du haut des cieuz, a fait entendre son tonnerre, et le Très-haut a fait retentir sa voix ; il a lancé ses flèches et a mis en fuite ses ennemis ; il a multiplié ses foudres et a jeté en eux l'épouvante ?* Si donc le Seigneur ébranle les airs, soulève les vents, lance la foudre, fait gronder son tonnerre, c'est afin d'a-

mener les mortels à le craindre, de rappeler à leur mémoire le jugement dernier, de dissiper leur orgueil, et de confondre leur insolence, en plaçant sous leurs yeux une image de ce jour où lui-même, pendant que le ciel et la terre se consumeront dans le feu, apparaîtra sur les nuées avec une grande puissance et une grande majesté pour juger les vivants et les morts. Notre devoir, à nous, est de répondre à ses charitables avertissements avec crainte et amour. Toutes les fois donc qu'à l'approche d'une tempête nous le verrons élever contre nous une main courroucée, prête à frapper, jetons-nous à genoux pour implorer sa miséricorde, rentrons sérieusement en nous-mêmes, purifions-nous de nos fautes, et faisons en sorte qu'à l'avenir nous ne méritions plus d'être châtiés. »

Un jour saint Ignace, s'étant aperçu qu'un de ses religieux était nonchalant à la besogne, s'avisait de lui demander pour qui il prétendait travailler ? « Pour qui ? lui répondit-il, pour Dieu assurément. » — « Eh quoi ! mon frère, reprit le saint sur le ton de la réprimande, si ce que vous faites était pour un homme, votre négligence serait excusable ; mais puisque vous venez de m'avouer que c'est pour Dieu que vous travaillez, vous méritez une sévère pénitence puisque vous craignez moins ses regards que ceux des hommes. »

On lit, dans l'*Histoire de la société de Jésus* (1^{re} partie, livre V), en l'année 1545, que Melchior Canus, illustre théologien, avait dit un jour, par manière de plaisanterie, que les Pères de la compagnie devaient avoir une herbe dont la vertu était d'éteindre les feux de la concupiscence. Le roi du pays l'ayant su, et prenant la chose au sérieux, envoya son directeur Jean de Zuniga s'enquérir auprès des religieux de cette plante merveilleuse. « En effet, répondit le P. Araozius, nous cultivons une plante, qui non-seulement est un remède souverain contre la passion de la chair, mais encore contre les autres vices : on la nomme communément la *Crainte de Dieu*. » Zuniga ayant rapporté cette réponse au roi, le prince avec toute sa cour en admira la sagesse.

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE CARDINAL MORLOT

ARCHEVÊQUE DE PARIS (Suite.)

VI

Le 3 janvier 1857, Mgr Sibour, archevêque de Paris, tombait, dans une église, sous le poignard. Le 15 du même mois, on célébrait à Rome, dans l'église des Douze Apôtres, église cardinalice et chef d'ordre des frères Mineurs conventuels, un service pour le repos de son âme. Parmi les dignitaires du clergé qui assistaient à cette cérémonie, on remar-

quait le cardinal Morlot, archevêque de Tours. Par une rencontre qui honore également toutes les puissances, sans entente préalable, la pensée du Pape et la pensée de l'empereur s'arrêtèrent, pour le siège de Paris, sur le cardinal Morlot. Le cardinal se refusait à monter sur le trône archiepiscopal de la grande ville, trône plus dangereux aujourd'hui qu'un siège à Pékin ou en Cochinchine ; non qu'il redoutât le péril ou craignît le travail ; il pouvait dire comme saint Martin : *Si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborem* ; mais il commençait à fléchir sous le poids de l'âge et de la fatigue. Le désir nettement formulé du Saint-Père lui interdit une plus longue résistance, et il obéit comme un soldat à qui l'on dit : « Allez, et mourez là, » et qui répond avec une simplicité héroïque : « Oui, mon général. »

Ce qui fait la perfection de la vie, c'est moins l'éclat de la vertu que sa continuité. Il n'est pas difficile, à un moment donné, de s'élever au-dessus de soi par un effort de la volonté aidée de la grâce. « L'énergie humaine, servie par les circonstances, trouve sans trop de peine ces élans passagers qui la laissent bien vite retomber sur elle-même. Mais la vertu n'est pas le travail d'un jour ni un accident heureux ; sa grandeur, comme sa difficulté, réside dans sa persévérance. Un ancien disait : « *Magna res unum hominem agere*. C'est une grande chose que de savoir mettre de l'unité dans sa vie, » surtout lorsqu'il s'agit de l'unité dans le bien. Aussi les belles vies, aux yeux de la foi, ne sont pas celles qui peuvent inscrire sur leurs pages quelques actes dont l'éclat ne rachète pas l'isolement. Avoir été un héros une fois dans sa vie, cela ne suffit pas pour porter au front l'aureole de la sainteté ; mais rester constamment l'homme de la règle et du devoir, suivre avec fidélité et jusqu'au bout la voie de l'honneur ; reprendre chaque jour sans lassitude ni faiblesse ce pénible labeur d'une âme en lutte avec elle-même ; puiser dans le sacrifice de la veille la force d'accomplir celui du lendemain ; rattacher une bonne œuvre à l'autre, comme les anneaux d'une chaîne, dont chacun se relie à celui qui le précède, et soutient celui qui le suit ; consommer dans le silence cette immolation lente et prolongée des sens à l'esprit, de la raison à la foi, de l'intérêt au devoir, de la passion à la loi, de la volonté propre à l'autorité, du bien particulier au bien général, de toute l'existence à Dieu : voilà la vraie perfection de la vie. » (Mgr. Freppel, *op. cit.*)

Nous avons vu jusqu'ici Mgr Morlot fidèle à lui-même ; il ne se démentira pas, que dis-je ? il ne se manifestera que mieux sur le siège de saint Denys.

L'archevêque prit possession le 25 avril 1853. Dans un poste si éminent, le cardinal se consacra, sans désenparer, à sa délicate mission. Les deux premières années furent sans nuages : à Paris, comme à Tours, le prélat se donnait à tous, et tous se donnaient à lui. Pas une voix dissidente ne s'élevait, ni du milieu du clergé, ni du sein des fidèles,

ni même du dehors. L'empereur comblait d'honneurs le pontife, qui ne rencontrait de difficultés, ce semble, que pour en triompher sans efforts. Tout allait à souhait, comme pour vérifier le mot profond de Saphir Swetchine : « Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas le bien. »

Non content de veiller avec sollicitude à l'administration de son diocèse, le cardinal voulut encourager très résolument toutes les œuvres de bienfaisance qui avaient pour but de moraliser le peuple et d'améliorer le sort des classes laborieuses. Sa bourse ne fut jamais fermée à l'indigence ; c'était sa joie d'aller, dans les églises des faubourgs, prendre part aux réunions des sociétés charitables, telles que l'*Association de Saint-François Xavier*, et l'*Œuvre de Saint Nicolas*, qui s'occupe des apprentis, œuvre à laquelle sa particulière bonté ne fit jamais défaut.

Lorsque la grande aumônerie fut établie, le choix de l'empire se porta sur le cardinal, qui éprouva, pour organiser ce service, plusieurs difficultés ; peu après, il était nommé membre du conseil privé de l'empereur. Ce fils d'un pâtissier de Langres, s'il n'eût été humble, aurait pu dire, comme Chevreau : « *Ad alta per alta* ; » ou, comme Fouquet : « *Quo non ascendam ?* »

Le cardinal n'avait pas de ces emphases, que Dieu se plaît toujours à confondre. Sa vie d'archevêque était presque une vie cachée. On ne le voyait que là où l'œil des fidèles aime à voir le prêtre, dans les fonctions apostoliques. Après les fatigues de ses tournées pastorales, où il se prodiguait d'ailleurs avec une modestie charmante, il aimait à se reposer dans son palais. Si parfois la lèvres de l'amitié lui conseillaient de ménager un peu plus ses forces : « Lorsqu'on n'a que soi à donner, répondait-il, il faut tout livrer de grand cœur ; — on n'est pas évêque en telle ou telle mesure, pour tel ou tel devoir, on l'est pour tout et pour tous ; — quand je n'en pourrai plus, je m'arrêterai, et ce sera fini. » Tel était son langage. Dans son testament, il ouvre le dessein de se retirer pour se préparer à la mort ; en attendant, il prenait les habitudes d'un religieux. Il ne parlait jamais de lui, et ceux qui l'ont le plus habituellement entouré ne se souviennent pas d'avoir jamais surpris chez lui le plus petit mouvement de vanité ou d'égoïsme. Sa charité surtout était silencieuse ; on ne saura jamais tout le bien qu'il a fait. Entre autres œuvres de charité, il a construit dans la rue de l'Épée-de-Bois, sous le nom populaire de la sœur Rosalie, un établissement destiné au patronage des apprentis et des ouvriers. Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul étaient aussi l'objet de sa particulière prédilection ; un discours du baron Charles Dupin nous apprend qu'il leur abandonnait, chaque année, ses trente mille francs de sénateur ; il refusa de présider le conseil supérieur que voulait leur donner Persigny, et il tint à honneur de présider leur retraite après le coup qui les frappa. Le temps seul lui manqua pour rétablir, à

Paris, la liturgie romaine. En juin 1862, il était à Rome. Quelques jours avant sa mort, les journaux annonçaient qu'il allait en reprendre la route pour remplir une mission que lui avait confiée l'empereur. Cette mission, il ne devait la remplir qu'au ciel.

La plus grande partie de son pontificat fut, du reste, attristée par ces affaires de Rome, qui révoltèrent toutes les convictions et blessèrent toutes les loyautés. Le parvenu de la démocratie impériale avait juré de détruire les souverainetés anciennes, et parmi celles qui devaient le plus choquer sa passion de démagogue couronné, il n'y en avait pas de plus pure dans son origine, de plus bienfaisante dans sa durée, de moins attaquable dans son exercice que la souveraineté des Papes. Mais il savait que cette souveraineté sainte, fatale à tous ceux qui l'attaquent, avait été particulièrement funeste à sa race. C'est pourquoi il voulait la diffamer en la flattant, l'écraser en paraissant la soutenir, et étrangler le Pape, le parrain de son fils, avec un lacet de ve-lours. Dans ce dessein, il faisait sous main l'unité italienne, d'où devait sortir l'unité allemande, d'où devait sortir sa ruine. Napoléon se suicidait ; il fut, avec sa coterie gouvernementale, à peu près le seul à ne pas le voir. L'épiscopat français, toujours si grand dans sa politique, parce qu'il règle sa politique sur la foi, devina cette trame et en dénonça le néfaste aboutissement. Le cardinal Morlot, ce sera sa gloire dans l'avenir, n'eut pas, sur ce sujet, un seul instant d'hésitation, et déclara, dès le début, qu'il suivrait le Pape jusqu'où il voudrait aller. Ah ! s'il eût eu la langue d'un Chrysostome, la logique d'un Hilaire, la plume d'un Athanase, avec la grande considération qui l'entourait, que n'eût-il pas fait ? Dès 1848, quand des événements désastreux plongeaient dans le deuil le monde catholique, l'archevêque de Tours avait élevé la voix à la première nouvelle des attentats de Mazzini contre Rome. Quel accent de tristesse profonde dans les pages où il reprochait à des sujets égarés leur ingratitude envers le Pontife-Roi, dont la noble initiative avait prévenu tous les bons désirs ! Quelle sollicitude filiale dans l'appel réitéré qu'il adressait aux fidèles pour subvenir aux besoins de l'auguste exilé ! Avec quelle effusion il célébrait le retour de Pie IX dans la Ville éternelle (1). En 1860, lorsque Napoléon III et Victor-Emmanuel reprirent l'œuvre de Mazzini et de Garibaldi, nous avons entendu l'éminent prélat flétrir avec énergie les spoliations iniques, revendiquer hautement, et dans leur intégrité, les droits temporels du Saint-Siège ; nous l'avons vu déposer aux pieds du Père commun des fidèles, avec les douloureuses sympathies de ses enfants, l'expression d'un attachement inaltérable. « Ah ! s'écrie son panégyriste, qui nous dira tout le bien qu'a produit dans la suite ce que saint Am-

broise appelait un silence plein d'activité : *Silentium negotiosum* ; des conseils acceptés avec d'autant moins de peine qu'ils étaient donnés avec plus de modestie, et qu'un dévouement éprouvé ne permettait pas d'en suspecter la sincérité (1) ? » Le cardinal ne se borna pas à cette activité silencieuse. Nous savons que, le premier, il a publié l'encyclique de Pie IX contre les usurpations piémontaises. Nous savons qu'après l'invasion des Marches, une des premières Adresses de protestations envoyées au Souverain Pontife fut celle du clergé de Paris, assemblé sous la présidence du cardinal. Nous savons qu'un des premiers services funebres pour les martyrs de Castellidardo fut célébré à Notre-Dame de Paris par l'archevêque en personne. Nous savons ce qu'il a fait pour constituer dans son diocèse l'œuvre du denier de Saint-Pierre ; et nous avons appris, de son successeur, que c'est par millions qu'il faut compter les produits de cette œuvre. Nous savons enfin qu'il était à Rome en 1862, et qu'il signa, lui dix-septième, l'acte si glorieusement épiscopal du 8 juin de cette année. Que serait-ce si nous savions tout le reste ? On a parlé d'une lettre à l'empereur, sur des nominations d'évêques qui se faisaient aux applaudissements du *Siècle*, lettre d'une sainte liberté de langage, et tout à fait digne d'un prince de l'Église. On sait aussi que, sur le lit de mort, il reçut la visite du monarque, et que, le pied déjà sur le seuil de l'éternité, il parla avec l'autorité d'un mourant.

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Aussi ne nous étonnons-nous point d'apprendre que le Chef de l'Église, dans une lettre restée pour le clergé de Paris une gloire et une force, proclame que l'archevêque et ses dignes coopérateurs ne l'ont cédé à personne en zèle, en fermeté, en véritable dévouement au Siège apostolique (2).

VII

C'est le 10 décembre 1862 que Mgr Morlot ressentit les premières atteintes du mal auquel il devait succomber. Le 15, déjà fort souffrant, il sortit pour la dernière fois. La supérieure d'une communauté était gravement atteinte : « Il paraît qu'elle va mourir, dit-il à son secrétaire ; nous allons aller la voir. » Ainsi sa dernière visite fut pour une malade qu'il voulait consoler : dans sa charité sacerdotale, le prélat aimait à remplir ce précieux ministère. Du lit de la malade, il passa dans la chapelle où il pria un instant ; puis, il visita un autre malade, brillant interprète de nos gloires militaires ; et passa encore chez une personne éprouvée par une perte cruelle. Durant toute cette après-midi, il fut plein de calme et d'une douce gaieté ; le soir, il rentrait, mais non sans fatigue.

(1) Preppel, *op. cit.*, p. 38.

(2) *Bref du 25 octobre 1862*, adressé à S. Em. le cardinal Morlot.

(1) *Lettres Pastorales* du 30 novembre 1848, du 15 janvier 1849 et du 22 avril 1850.

Le mardi 16, le prélat dit la messe pour la dernière fois, et il lui fallut pour accomplir ce précieux devoir, auquel il ne manquait jamais, toute la force et l'énergie de sa volonté comme de sa foi.

Le mercredi, il consentit, non sans résistance, à l'appel du médecin ; le jeudi, il dut renoncer à faire lui-même l'ordination ; le vendredi, il souffrit beaucoup d'une crise d'étouffement ; le samedi, il écrivit trois lettres à Rome : ce furent les dernières ; il paraissait fort préoccupé : on sentait que, dans sa pensée, c'était un dernier et filial devoir qu'il tenait à remplir.

Le mercredi 24, après consultation des médecins, il voulut assister à la messe de minuit dans sa chapelle. Toutes les personnes de sa maison l'entouraient et communièrent après lui. Sa volonté maîtrisait la douleur, mais l'altération de ses traits faisait assez comprendre combien il souffrait.

Le 25, jour de Noël, il devait officier à l'église métropolitaine ; ce fut seulement dans la journée qu'on apprit la maladie du cardinal. La maladie, d'ailleurs, n'était pas de celles qui pardonnent : ce n'était pas, comme on l'a dit, une fluxion de poitrine, mais une maladie de cœur, compliquée d'une congestion sanguine de cet organe et, par suite, d'un engorgement des poumons.

Aussitôt une foule de personnes se firent inscrire rue de Grenelle, à l'hôtel de l'archevêché. Les visiteurs appartenaient à toutes les classes et à tous les rangs de l'ordre social : des sénateurs, des députés, des conseillers d'Etat, des riches, des pauvres, des bourgeois, des ouvriers, surtout des prêtres accourus de tous les points du diocèse pour témoigner au prélat de leur piété filiale. Dans les églises, le nombre des fidèles qui vinrent, à l'appel des vicaires généraux, prier pour le premier pasteur du diocèse fut considérable. On eût dit que Paris tout entier attestait les regrets universels et la douleur profonde que la crainte de cette mort excitait dans toutes les classes de la population.

Aussitôt qu'il se sentit frappé, Mgr Morlot ne se fit point d'illusion sur son état, et se hâta de demander au Pape sa bénédiction. Pie IX s'empressa de répondre au désir du pieux prélat, et lui manda « qu'il pria pour lui. » En entendant ces paroles, il fut grandement consolé. A ses yeux, une prière du Pape, c'était une espérance, presque une probabilité du Paradis.

Le nonce du Saint-Père vint visiter Son Eminence, et demanda la permission de baiser sa main. « C'est plutôt à moi à baiser la vôtre, répondit le cardinal, parce que vous représentez le Souverain-Pontife. » Sur la demande du prélat, le nonce, Mgr Chigi, lui donna, à deux reprises, la bénédiction pontificale. Comme il souffrait de plus en plus, la sœur qui le gardait lui demanda ce qu'elle pourrait faire pour le soulager. « Ma bonne sœur, répondit-il, le Saint-Père y a pourvu en m'envoyant sa bénédiction, et cela me soulage beaucoup. » On l'engageait à avoir confiance dans les remèdes que

les médecins ordonnaient ; il répéta jusqu'à trois fois : « J'ai confiance dans les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ et dans l'indulgence que le Saint-Père a daigné m'envoyer. »

C'était toujours pendant la nuit que les heures lui étaient plus pénibles. Assis sur son fauteuil, ne pouvant ni s'étendre ni reposer, sans un moment de véritable sommeil, il répétait sans cesse, mais avec un accent inimitable mêlé d'angoisse et de confiance : « Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de moi. » Parfois il ajoutait : « Sainte Vierge, priez pour moi ; saints du ciel, intercédez pour moi. »

La journée de Noël avait été des plus inquiétantes. Le vendredi, le saint sacrement fut exposé dans toutes les églises de Paris. Les prières des quarante heures furent suivies avec empressement. Ce même soir, Mgr Morlot put indiquer à l'abbé de Cuttoli, son secrétaire particulier, tout ce qu'il y aurait à faire après sa mort ; il lui montra les papiers à brûler, ceux à conserver ; il avait toute sa connaissance. L'abbé Buquet, depuis évêque *in partibus* de Parium, alors vicaire général, sur la demande de Son Eminence, lui administra l'extrême-onction. Un autre, l'homme de sa confiance — nous croyons que c'était Mgr Darboy, évêque de Nancy, — fut appelé pour recevoir le testament dont il devait être l'exécuteur.

Le samedi 27, l'état de l'auguste malade donna encore plus de craintes. A sept heures du soir, une voiture s'arrêtait à la porte de l'archevêché ; un homme en habit bourgeois en sortait et demandait à être conduit près du lit de l'archevêque : c'était l'Empereur. A l'entrée de l'Empereur, les personnes de la maison, pour laisser à cet entretien suprême une entière liberté, se retirèrent. On en ignore les particularités. On sait seulement que le prélat fut touché de la condescendance du prince. « Dans mes souffrances, ajouta-t-il, je n'oublie pas de prier pour Votre Majesté, pour l'Impératrice et pour le prince Impérial. »

Le dimanche on eut un peu d'espoir, mais il ne fut pas de longue durée. C'était le jour anniversaire de la naissance du cardinal ; au lieu de le célébrer comme une fête, il dut le passer comme le *natalitium* des martyrs, au Martyrologe. « L'anniversaire de ma naissance, dit le mourant, sera le jour de ma délivrance. » Et à l'heure même où il accomplissait sa soixante-septième année, il voulut recevoir, une dernière fois, le saint viatique.

Dans toutes ses angoisses, sa présence d'esprit ne l'abandonna pas un seul instant. Quand il reçut les derniers sacrements, à cette question posée par le Rituel : « Mourez-vous dans la foi de l'Eglise ? » il répondit : *In fide vivo Filii Dei qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me* (Galat., II, 20). Le 26 décembre, on dit, à côté du malade, que c'était la fête de saint Etienne : « Ah ! s'écria le mourant, que ne puis-je dire comme lui : *Ecce video caelos apertos !* »

La veille de sa mort les médecins lui dirent qu'ils espéraient du mieux pour le lendemain. « Demain,

reprit le cardinal, demain *in pace in idipsum dormitiam et requiescam.* »

Le dernier bulletin de dimanche se terminait par ces mots : « On craint pour la nuit. » Hélas ! on n'avait que trop raison de craindre. Pendant cette nuit dernière, le prélat eut des moments de calme et d'angoisse alternant avec des défaillances, que l'énergie de sa foi lui faisait supporter avec une admirable résignation. Le docteur Vignolo, son médecin, se tenait près de lui ; sachant la science impuissante, il suggérait au malade de bonnes pensées. « Vous êtes au jardin des Oliviers, lui disait-il, *in cruce vita, in cruce salus* ; près de vous, tout ce chapitre de l'Imitation revient à ma mémoire. — A moi aussi, dit Monseigneur. — Vous êtes, avec Notre-Seigneur, sur la croix. — Merci, vous me dites toujours des choses pieuses et affectueuses. » Puis, comme le docteur lui demandait, pour lui et pour sa famille, une particulière bénédiction : « Je vous la donne de tout mon cœur, dit-il : que la protection de Dieu soit sur elle et sur vous. »

La nuit se termina en d'affreuses douleurs. Le cardinal ne savait plus quelle position prendre ; cependant il se reprochait de ne point souffrir avec assez de résignation : « Mon fauteuil est moins dur que la croix, disait-il ; mais que je souffre !... Mon Dieu ! que je souffre ! » — « Mon Dieu, s'écria-t-il un instant après, unissez mon agonie à la vôtre, » et il retrouva un moment de calme.

Vers cinq heures un quart, on lui dit qu'un de ses prêtres allait célébrer pour lui la sainte messe : « Itemerciez-le bien, » répondit-il ; puis il fit le signe de la croix et commença, pour s'unir au divin sacrifice, les prières de la Messe.

La sœur entra et s'assit : « Vous voilà, dit-il encore ; comment avez-vous reposé, ma chère sœur ? — Merci, Monseigneur ; et comment a été votre nuit ? — Très mal, cela ne peut pas aller autrement. — Vous êtes pourtant toujours bien soumis à la volonté de Dieu, Monseigneur ? — Oh ! toujours !... toujours ! » Ce furent ses dernières paroles ; ses regards ne quittaient plus la croix, ses lèvres la cherchaient sans cesse. Quelques instants après une crise légère allait terminer ses douleurs ; la sœur redit : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* ; et l'un de ses prêtres, à genoux à ses pieds, répéta : *In pace in idipsum dormitiam et requiescam.* Sa tête s'inclina ; il s'endormait dans le Seigneur, sous le baiser des anges.

Bientôt le glas de Notre-Dame apprit, aux Parisiens, que leur premier pasteur avait rendu son âme à Dieu dans la matinée du lundi 29 décembre, et ceux qui vinrent chercher de ses nouvelles au palais épiscopal, surent qu'il était mort à six heures et demie du matin, en présence de ses secrétaires et de ses vicaires généraux (1).

(1) Cf. pour plus amples détails : *Maladie et derniers moments de S. Em. Mgr le cardinal Morlot* (Paris, Adrien Le Clère, 1863). Il a été publié, en outre, sur Mgr Morlot, à l'occasion de ses funérailles : 1° Une *Notice Biographique*,

Le 5 janvier on devait chanter un *Requiem* en mémoire de tous les archevêques de Paris défunts ; ce *Requiem* devait s'appliquer à la mémoire de Mgr Morlot, primicier du chapitre impérial de Saint-Denis, grand aumônier de l'empereur, archevêque de Paris, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, qui, quelques jours auparavant, paraissait plein de vie. *Sic transit gloria mundi.*

(A continuer.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Droit canonique.

DES LIVRES ÉLÉMENTAIRES

(Suite. Voir le n° 13.)

Nous avons dit que la première édition du *Manuale compendium juris canonici* était au millésime de 1839. Pour être complètement exact, il faut dire que le premier volume seulement porte 1839 ; le deuxième est de 1840, le troisième et le quatrième de 1841. Quant à la seconde édition, qui a suivi la première de très près, les quatre volumes sont tous au millésime de 1843. A cette date, M. l'abbé Lequeux avait, en quelque sorte, refondu son livre. « Cette seconde édition, dit le critique déjà cité de la *Bibliographie catholique* (t. IV, p. 224), a reçu des augmentations considérables. L'auteur a traité un grand nombre de questions nouvelles, donné plus de développement à d'autres, changé quelquefois la disposition des matières pour les placer dans un ordre plus convenable, de telle sorte que cette nouvelle édition, dit-il lui-même, pourrait presque passer pour un nouvel ouvrage. »

Cependant, deux citations incomplètes, inexactes, ont encore échappé à l'auteur. Elles portent sur deux décrétales célèbres, souvent rappelées et souvent méconnues en France, savoir le chapitre *Avaritæ*, dans le Sexte (liv. I^{er}, titre VI, chap. v), et le chapitre *Injunctæ*, dans *Extravagantes communes* (liv. I^{er}, titre III, chap. 1^{er}). A l'occasion d'un curieux incident canonique, qui s'est produit dans certain diocèse, incident dont nous entretiendrons quelque jour nos lecteurs, nous eûmes besoin de nous reporter aux susdites décrétales. C'était à l'époque du grand succès du *Manuale compendium*. La première édition nous tomba sous la main, nous la consultâmes. Il fut évident pour nous que, erreur du copiste ou faute d'attention et de réflexion, le texte des deux décrétales ne se trouvait pas intégralement cité ; nous n'hésitâmes point à faire part de notre découverte à l'auteur lui-même M. Lequeux voulut bien nous répondre et reconnaître la justesse de nos observations. Il nous exprimait en même temps ses regrets de ne pouvoir en profiter

chez Roger et Dorand, et 2° une *Notice historique*, chez Appert, passage du Caire. Nous avons cité, en notes, tous les autres écrits relatifs au cardinal.

sur-le-champ. La seconde édition était alors sous presse, et malheureusement la feuille où existent les passages fautifs (tome I^{er}, p. 149 et 157) était tirée.

Le décret du 27 septembre 1851, portant condamnation du *Manuale compendium*, promptement suivi d'un autre, dirigé, le 2 décembre même année, contre la théologie de Bailly, furent comme deux détonations puissantes éclatant coup sur coup; les gallicans restèrent stupéfaits. On ne manqua pas de constater que les ménagements étaient pour la *Théologie* de Bailly; en vertu de la clause *donec corrigatur*, le *vademecum* séculaire, ou peu s'en faut, des étudiants était reconnu susceptible de corrections, et, ces corrections faites, le cher Bailly, après avoir passé au conseil de revision, pouvait être déclaré propre au service, et par conséquent réoccuper son poste. Malheureusement, personne n'a eu pitié de lui, personne n'est venu lui apporter soins, médicaments et guérison; *hominem non habeo!* La cure, il est vrai, n'était pas commode! Quant au *Manuale compendium*, il demeurait absolument prosaïque, écarté, sans aucun espoir de revenir à la lumière, à une légitime publicité. Aussi, la première émotion passée, le mécontentement du parti se manifesta sous forme d'actes de componction et de compassion. « Ce bon M. Lequeux! disait-on, ce bon M. Lequeux! il ne se doutait guère qu'il aurait un jour affaire aux examinateurs de la Congrégation de l'Index, que des anathèmes pleuvraient du haut du Vatican sur son ouvrage; » sa sécurité, à cet égard, était pleine et entière. Il nous est impossible de souscrire à cette appréciation des dispositions intimes de l'auteur. C'est tout le contraire qui nous semble vrai.

Pour quiconque sait lire attentivement, sérieusement et entre les lignes, quand cela est nécessaire, l'abbé Lequeux trahit à chaque instant ses préoccupations, son inquiétude, ses anxiétés. Il est constamment dominé par un sentiment issu de la prudence et même de la peur, comme un homme contraint à cheminer à travers des charbons, *incedo per ignes*. En thèse générale, sur les points délicats pour lui et à son point de vue, il expose d'abord la doctrine gallicane, et par le développement qu'il donne à sa pensée, par les autorités dont il s'entoure, on voit que c'est de ce côté qu'il penche. Ses sympathies éclatent surtout, lorsque, à propos d'une question, il renvoie son lecteur à ce qu'il a dit ailleurs. Il accorde néanmoins quelques lignes aux doctrines romaines, de telle sorte qu'il fait l'effet d'un homme qui avance, qui recule, qui ne sait en définitive quel parti embrasser.

Ces exercices d'équilibre ont eu le don de déplaire au critique de la *Bibliographie catholique*, (tome IV, p. 224.) Il admire dans le *Manuale* beaucoup de réserve, lorsqu'il s'agit de questions difficiles, épineuses, vivement controversées. Cette dernière qualité ne plaira peut-être pas à tout le monde; on aime tant aujourd'hui à décider, quoique ce ne soit pas

toujours le parti le plus sûr... » Le critique donne ici le change à ses lecteurs. Sans doute, nous n'oublions pas l'adage *In dubiis libertas*, mais sans le séparer de l'autre, *In necessariis unitas*. Or, nous accusons M. Lequeux, dominé par le système gallican, de faire passer dans la catégorie des choses douteuses des vérités nécessaires, sur lesquelles l'accord est indispensable. En fait, l'abbé Lequeux, tout en se donnant la mission d'enseigner, enseigne le moins possible, dès qu'il touche à certaines matières. C'est principalement par omission qu'il a péché. Citons quelques passages, tirés de la seconde édition.

A propos des constitutions apostoliques, l'abbé Lequeux écrit (tome I^{er}, p. 48) qu'aucun catholique ne peut refuser au Pontife romain le pouvoir d'édicter des lois positives, qui, *servatis debitibus conditionibus*, obligent toutes les Eglises et tous les chrétiens. Sur-le-champ, il fait observer que la limite *servatis*, etc., a été déjà énoncée au sujet des Conciles, attendu que le pouvoir dont il s'agit a été donné *in ædificationem, non in destructionem*, et que saint Paul déclare qu'il ne peut rien contre la vérité, mais tout pour la vérité (1). D'après cela, conclut l'auteur, on présume avec raison que les pontifes romains eux-mêmes, dans plusieurs circonstances, n'ont pas l'intention de presser la stricte exécution de leurs décrets. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que les Pontifes romains, et même les Conciles œcuméniques, peuvent éventuellement détruire au lieu d'édifier, agir contre la vérité au lieu de la défendre. Et l'assistance du Saint-Esprit promise à l'Eglise, que devient-elle?

Le *placet* royal est-il nécessaire pour que les constitutions apostoliques puissent être mises à exécution? M. Lequeux enseigne que le Saint-Siège semble avoir dans des concordats admis l'affirmative, quand les constitutions portent sur certaines matières, *convenisse videtur*. Il ajoute : *Ita cum Sabaudia dicitur transegisse*. Mais le cri qui s'échappe d'une poitrine catholique, à la lecture de pareille énormité, est celui-ci : Vous-même, vous avouez être insuffisamment renseigné sur le point de fait, et vous écrivez ! C'est avec des *videtur*, avec des *dicitur* que vous prétendez engendrer des conclusions certaines. L'auteur ajoute que les juristes les moins favorables au pouvoir civil affirment que le *placet* est un droit inséparable du pouvoir souverain, un droit majestatique; seulement il ne veut pas que le *placet* soit pris en toute rigueur; il souhaite que les deux puissances en viennent à la conciliation.

Evidemment, Mgr Darboy, archevêque de Paris, avait lu ces passages dans le *Manuale compendium*, ou dans tout autre livre aussi répréhensible, lorsqu'il est venu répéter ces doctrines hétérodoxes du haut de la tribune du Sénat. Cette inqualifiable témérité a été relevée par Sa Sainteté Pie IX, dans sa lettre mémorable adressée audit archevêque, sous la

(1) II Cor., xiii, 8.

date du 26 octobre 1863; lettre reproduite *in extenso* au tome VII du *Jus canonicum*, de Reiffenstuel, édition Louis Vivès, pag: 236. A cette époque, M. l'abbé Lequeux existait encore; il a par conséquent dû faire son profit de la vigoureuse réplique que voici :

« Dans ce discours, prononcé au milieu du Sénat, vous n'avez pas craint de mettre au jour divers procédés, à l'effet de contrarier l'autorité suprême du Pontife romain et de ce Siège apostolique, par exemple retenir les lettres apostoliques, les soumettre au bon plaisir de l'autorité civile, et en appeler au pouvoir laïque... Jamais nous n'aurions pu croire que vous fussiez animé de pareils sentiments... Nous ne pouvons qu'éprouver une extrême douleur de ce que, par votre manière de penser et d'agir, vous paraissiez être favorable aux doctrines fausses et erronées de Febronius, que ce Saint-Siège, comme vous le savez parfaitement, a réprovoquées et condamnées; que des écrivains catholiques, dans des ouvrages très savants, ont réfutées et écrasées. Nous voulons encore vous faire remarquer la gravité de vos assertions, en ce qui touche notre prédécesseur Benoît XIV et la convention par lui conclue avec le roi de Sardaigne. Vous avez dit que, dans les instructions annexées à ladite convention, on lisait que les constitutions apostoliques touchant la discipline seraient soumises à la révision du Sénat, qu'elles auraient besoin de l'*exequatur* royal pour obliger, excepté les constitutions et lettres apostoliques concernant le dogme et la morale. Cette assertion fautive nese-rait point tombée de votre bouche, si vous eussiez tenu sous vos yeux le texte desdites instructions. Voici ce qu'il porte... »

Enfin, c'est le lieu de rappeler les décrets et canons du concile du Vatican, IV^e sess., chap. III; on y lit ce qui suit :

« Du pouvoir suprême du Pontife romain de gouverner l'Eglise universelle résulte pour lui le droit de communiquer librement, dans l'exercice de sa charge, avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Eglise, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnons et réprovoquons les maximes de ceux qui disent que cette communication du chef suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empêchée, ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le Siège apostolique, ou en vertu de son autorité, n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'assentiment de la puissance séculière... »

M. Lequeux n'hésite pas un seul instant, même après avoir cité le décret du concile de Florence, de s'approprier les paroles de la fameuse déclaration, savoir que, dans les questions dogmatiques, la part principale revient au Pontife romain (t. I^{er}, p. 255); que, par conséquent, on doit aux décrets rendus par lui une soumission intérieure conditionnelle, jusqu'à ce que les évêques aient donné leur assentiment

(p. 259); soumission qui n'est pas, dit-il, le silence religieux des jansénistes. Enfin, au moment où il écrit que la déclaration, réprovoquée par les Pontifes romains, ne doit point être entre les mains de l'Etat une arme contre la liberté de l'Eglise, il se hâte de rappeler ce mot étrange de Bossuet, savoir que la doctrine exprimée dans la déclaration demeure exempte de toute censure... Combien il était urgent que le concile œcuménique vint définitivement balayer ces contradictions et subtilités misérables! Ecoutons-le encore une fois :

« Comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté apostolique, est à la tête de l'Eglise universelle, nous enseignons et déclarons qu'il est le juge suprême des fidèles, et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont de la compétence ecclésiastique; que le jugement du Siège apostolique, au-dessus duquel il n'y a point d'autorité, ne peut être recommencé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement. Ceux là donc dévient du droit chemin de la vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des Souverains Pontifes au concile œcuménique, comme à une autorité supérieure au Pontife romain.

« Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection ou de direction, et non un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers, ou qu'il a seulement la principale portion et non toute la plénitude de ce pouvoir; ou que le pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles, et sur chacun d'eux; qu'il soit anathème. (Chap. III). »

Quand on lit le *Manuale compendium*, on dirait que son auteur mal inspiré sert néanmoins de guide aux Pères du concile œcuménique, pour arriver sûrement aux points qui méritent condamnation. Tel est l'effet que produit sur le lecteur le rapprochement de certaines pages de M. Lequeux et des décrets du concile.

(A suivre)

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DES APPELS COMME D'ABUS.

(Suite et fin.)

La difficulté qu'il y a à préciser les cas d'abus nous détermine à chercher dans la jurisprudence elle-même le commentaire des expressions peu compréhensibles de la loi et à faire connaître les principales déclarations d'abus prononcées depuis le Concordat.

Il n'y eut sous l'Empire qu'une seule déclaration d'abus rendue à la requête du gouvernement dans l'intérêt de l'ordre public.

Il y en eut quatre sous la Restauration. Ainsi l'archevêque de Toulouse fut déclaré d'abus, en 1824, pour avoir formé le vœu que certaines fêtes, supprimées par la Révolution, fussent rétablies.

L'évêque de Poitiers fut déclaré d'abus pour avoir promulgué le bref qui condamnait la petite Eglise.

Sous le gouvernement de Juillet, les déclarations d'abus, à la requête du gouvernement, furent plus nombreuses; voici celles qui furent rendues contre les évêques :

Il y a abus dans la lettre pastorale d'un évêque par laquelle cet évêque réclame contre des actes de l'autorité royale, même relatifs au temporel de leur Eglise.

Il y a abus dans l'acte d'un évêque qui réclame, en qualité de supérieur ecclésiastique, comme appartenant à son Eglise, des immeubles appartenant à l'Etat en vertu des lois du royaume.

Il y a abus de la part d'un évêque qui, faisant cette déclaration, déclare faire acte de solidarité épiscopale, communique cette décision à son chapitre et publie l'adhésion du chapitre.

Il y a abus dans la délibération du chapitre en ce qu'il déclare adhérer à une telle protestation, et excès de pouvoir en ce que le chapitre délibère sur une matière qui n'est pas de sa compétence. (Ordonnance du 21 mars 1837.)

Il s'agissait d'une protestation de l'archevêque de Paris contre l'acte du gouvernement qui, après le sac de l'archevêché en février 1831, avait ordonné la translation de l'archevêché en un autre lieu. L'archevêque protesta. Le chapitre adhéra à la protestation. Le gouvernement déclara d'abus la protestation de l'archevêque et celle du chapitre. La déclaration d'abus fut l'objet des vives critiques des jurisconsultes du temps.

Il y a abus de la part d'un évêque qui a publié dans un journal une lettre contenant des allégations réputées injurieuses contre l'Université, et menaçant du refus éventuel des sacrements les enfants élevés dans les établissements universitaires. (Déclaration d'abus du 8 novembre 1843 contre l'évêque de Châlons pour une lettre adressée au journal *l'Univers*.)

Le refus de sépulture ecclésiastique fait à une personne morte dans la profession de la religion catholique, et motivée seulement sur ce que cette personne n'aurait pas voulu donner devant témoin une rétractation écrite destinée à la publicité, constitue une oppression et un scandale public rentrant dans les cas prévus par l'article 6 de la loi du 18 germinal, an X. (Ordonnance du 30 décembre 1838.) Il s'agissait d'un refus fait par l'évêque de Clermont à la sépulture du comte de Montlosier, qui avait refusé de rétracter publiquement ses écrits. L'arrêt du Conseil d'Etat fut l'objet de critiques fort piquantes de M. de Cormenin.

Sous le second Empire, les déclarations d'abus contre des évêques furent plus nombreuses encore que sous le gouvernement de Juillet.

Ainsi il y a eu, sous l'Empire, déclaration d'abus, le 6 avril 1857, contre l'évêque de Moulins, pour divers actes d'administration diocésaine; le 30 mars 1861, déclaration d'abus contre Mgr l'évêque de Poitiers, pour avoir publié la brochure *la France, Rome et l'Italie*; le 10 août 1863, déclaration d'abus contre divers évêques pour un écrit intitulé : *Réponses de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines*; le 8 février 1865, déclaration d'abus contre Mgr l'évêque de Moulins et Mgr l'archevêque de Besançon, pour avoir donné lecture en chaire de l'encyclique du 8 décembre 1864.

Il a été reconnu, au contraire, qu'un évêque avait le droit, sans être exposé à la déclaration d'abus, d'interdire un prêtre de son diocèse, et d'en avertir ses diocésains (arrêts du Conseil d'Etat du 23 décembre 1820 et 9 juin 1838, 19 février 1840, 27 mai 1847); de prononcer l'excorporation d'un prêtre de son diocèse (arrêt du Conseil d'Etat de 1855); de révoquer un curé nommé par lui, avant que la nomination ait été agréée par le gouvernement (arrêt du Conseil d'Etat du 28 octobre 1829); de révoquer un desservant (Conseil d'Etat, 30 novembre 1868); de révoquer un vicaire sans en faire connaître les motifs (arrêt du Conseil d'Etat, 4 novembre 1835).

De même, il n'y a pas d'abus de la part d'un évêque qui permet à un imprimeur d'imprimer seul le catéchisme et les livres de piété des fidèles de son diocèse et qui charge les curés de veiller à ce que les fidèles ne se servent que des éditions de cet imprimeur. (Arrêt du Conseil d'Etat du 18 mars 1841.)

Voici maintenant les principales décisions intéressantes MM. les curés :

Un curé peut refuser la communion à une jeune fille (Conseil d'Etat, 16 décembre 1830); refuser l'absolution, et même refuser d'entendre en confession; le refus, même public, des sacrements, sans réflexions ni injures, ne peut être déféré qu'à l'autorité ecclésiastique (Conseil d'Etat, 16 décembre 1830); le curé peut apprécier la capacité du parrain et de la marraine, et refuser d'accepter comme tels ceux qui ne remplissent pas les conditions, pourvu qu'il n'accompagne pas son refus d'expressions blessantes (Conseil d'Etat, 17 avril 1825, 10 janvier 1829).

Le curé peut de même chasser de l'église une personne qui en trouble la tranquillité (Conseil d'Etat, 25 décembre 1840); défendre, en des circonstances graves, à des jeunes filles d'accompagner un convoi, et faire enlever des emblèmes déposés sur un cercueil (Conseil d'Etat, 15 septembre 1843); forcer un individu à quitter sa place et son costume de confrérie (Conseil d'Etat, 7 août 1829).

Le fait, par un desservant, d'avoir saisi au collet et repoussé un individu qui lui adressait des paroles grossières et inconvenantes n'est pas de nature à

donner lieu ni à une déclaration d'abus ni à des poursuites devant les tribunaux. (Arrêt du Conseil d'Etat du 18 mars 1841.) On ne saurait, cependant, trop recommander à MM. les ecclésiastiques de s'abstenir de voies de fait, pour lesquelles les tribunaux ne se montreraient pas toujours aussi indulgents et qui compromettraient au moins la dignité de leur caractère.

Il n'y a abus ecclésiastique donnant lieu à recours au Conseil d'Etat, préalablement à toute poursuite devant les tribunaux pour délits commis par des ecclésiastiques, qu'autant que le fait incriminé a été commis par le prêtre dans l'exercice du culte ; et il n'y a exercice du culte que lorsque le fait incriminé constitue, à proprement parler, un acte des fonctions ecclésiastiques, lorsqu'il se confond nécessairement avec l'exercice du sacerdoce ; lorsqu'enfin il s'identifie en quelque sorte avec les actes dont les ecclésiastiques seuls peuvent se rendre coupables en abusant du caractère dont ils sont revêtus ; mais il en serait autrement lorsque ce fait se place en dehors des fonctions ecclésiastiques, qu'il s'en écarte complètement et qu'il a été commis dans un acte étranger à ces fonctions.

Ainsi un desservant pourrait être poursuivi, sans autorisation préalable, pour outrages commis dans le conseil de fabrique envers le maire. (Rouen, 6 janvier 1848.)

L'application qui est faite de ce principe est discutable. Un curé qui assiste au conseil de fabrique prend part à la délibération en vertu de ses fonctions de curé. C'est son titre d'administrateur de la paroisse qui lui donne le droit d'y venir, d'y parler, d'y voter. Il est chargé des intérêts spirituels et, dans une certaine mesure, des intérêts temporels de son église. Quand il les gère et les défend, il est donc bien dans l'exercice de ses fonctions, et placé, par conséquent, sous la protection de l'article 6. N'est-ce pas un des cas où le zèle de son ministère l'entraînant, il peut se laisser aller à des actes qui, de la part d'un simple particulier, seraient répréhensibles, qui, de la sienne, sont excusables et même légitimes, et dont le Conseil d'Etat s'est réservé l'examen préalable. La qualité de fabricien ne peut être séparée en lui de celle de ministre du culte, puisqu'elle en découle. Il est vrai qu'un autre fabricien aurait pu commettre le même délit ; mais quand il attaque publiquement dans son église une personne qui se plaint, il fait aussi un acte que le premier venu pourrait commettre aussi, puisque la diffamation publique peut être commise par tout le monde, et pourtant nul ne doute que l'autorisation préalable du Conseil d'Etat soit nécessaire. Nous pensons donc qu'elle devrait avoir lieu aussi dans le cas qui nous occupe.

Le délit de diffamation commis par les prêtres en chaire est réputé abus de fonctions ecclésiastiques. (Cassation, 28 mars 1828.)

La diffamation commise dans une allocution adressée par le curé de la barrière du Chœur à ses

paroissiens, après la bénédiction de l'eau et la procession qui précèdent la messe est également réputée abus des fonctions ecclésiastiques ; car la bénédiction et la procession font partie de l'office divin. (Rouen, 17 octobre 1828.)

La question de savoir si un prêtre catholique peut se marier est de la compétence des tribunaux civils et ne pourrait être portée devant le Conseil d'Etat par le prêtre à qui l'on refuserait cette faculté. (Arrêt de la cour de Turin du 30 mai 1811.)

En résumé, depuis 1802 jusqu'en 1860, il a été formé environ 70 recours pour abus par des particuliers contre des ecclésiastiques : 18 seulement ont été admis.

De 1852 à 1860, il y avait eu 48 recours pour abus contre des ecclésiastiques, à savoir : 9 par des ecclésiastiques contre leurs supérieurs, 28 par des particuliers, 1 par le ministre. Il y avait eu 3 déclarations d'abus, et dans 5 cas le Conseil d'Etat avait renvoyé l'ecclésiastique devant les tribunaux.

De 1860 à 1870, il y a eu environ 5 ou 6 recours par an. Les trois quarts ont été rejetés.

DES ABUS COMMIS CONTRE LES ECCLÉSIASTIQUES

Les articles organiques n'ont pas seulement la prétention de protéger l'Etat et les particuliers contre les abus des ecclésiastiques, mais de protéger les ecclésiastiques eux-mêmes contre les fonctionnaires et les particuliers. Ainsi l'article 7 du décret du 8 avril 1802 est ainsi conçu :

« Il y aura pareillement recours au Conseil d'Etat s'il est porté atteinte à l'intérêt public, au culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent au maintien du culte. »

Si donc un officier public abusait de son autorité pour vexer les ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions ou pour s'arroger des droits qu'il n'aurait pas sur les matières spirituelles, il pourrait être déclaré d'abus. Ainsi la poursuite pourrait être intentée contre l'autorité municipale qui mettrait obstacle à une procession autorisée par le Concordat (Cassation, 25 septembre 1835), ou qui entrerait violemment dans une église pour y faire célébrer une cérémonie. Mais l'autorité municipale serait fondée dans une ville où il existe un oratoire protestant à défendre par mesures de police et de sûreté la célébration extérieure des cérémonies du culte catholique, et il y aurait abus de la part du curé à faire sortir une procession contrairement à un semblable arrêté. (Arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 1842.) De même encore il y aurait abus de la part d'un pasteur protestant qui, procédant en cette qualité à une inhumation, et dans un discours par lui publiquement prononcé dans le cimetière aurait appliqué à un prêtre catholique des citations de l'Ecriture sainte dégénérant en injures. (Arrêt du Conseil d'Etat du 29 octobre 1842.)

Cette voie ne ferait pas obstacle à l'action civile ou criminelle que le droit commun et les lois spé-

ciales établissent contre tous ceux qui portent atteinte à la liberté des cultes : attaques, outrages ou diffamation contre les ministres du culte.

PROCÉDURE DES RECOURS

Nous n'avons qu'à rappeler les termes de l'article 8 de la loi du 18 germinal an X.

« Les recours compétent à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé par le préfet.

» Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours adressera un mémoire détaillé et signé au ministre des cultes, lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements convenables, et, sur son rapport, l'affaire sera ouïe et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes. »

Nous rappelons que, s'il y a délit, le Conseil d'Etat renverrait, sans prononcer la peine, aux autorités compétentes ; il peut même, si le délit est minime ou suffisamment réparé, se borner à déclarer l'abus sans autoriser le renvoi. (Conseil d'Etat, 18 mars 1841, 21 décembre 1843.)

S'il n'y a pas délit, il déclare l'abus et annule l'acte déclaré d'abus, sans amende ni peine.

Il n'est pas inutile de terminer cette étude par un court aperçu de ce qu'étaient les appels comme d'abus sous l'ancien régime.

L'origine en est ancienne, beaucoup moins cependant que l'érudition équivoque des gallicans ne voudrait le faire supposer. Avant le XIV^e siècle, on ne trouve rien, dans la jurisprudence ni dans les lois, qui y ressemble. Le nom d'*abus* apparaît bien quelquefois, mais il a un tout autre sens. L'Église, en ce temps-là, avait une juridiction qui s'étendait même sur les choses temporelles. Les parties se trouvaient bien de vivre sous ses juges et sous ses lois. Elle exerçait un pouvoir que l'Etat délaissait, qui était utile à tous, et ainsi la coutume, la concession expresse et tacite du souverain et tendaient son autorité bien au delà de l'ordre spirituel.

Au XIV^e siècle, la jalousie des légistes se réveille, et ils entreprennent de dépouiller peu à peu l'Église des droits qui lui étaient universellement reconnus et de la refouler dans l'ordre purement spirituel. Pierre de Cugnères commence cette bataille. Il demande que la juridiction ecclésiastique ne s'exerce plus sur les choses temporelles, et, à l'appui de sa prétention, il signale 66 articles sur lesquels il soutient que les ecclésiastiques ont excédé leurs pouvoirs. Il plaide l'affaire devant Philippe de Valois, contre Bertrandi, évêque d'Autun, défenseur des droits du clergé, qui soutient que la plupart des prétendus empiètements repose sur la coutume, sur la concession expresse et tacite des souverains, et qu'ils constituent des droits qu'une loi seule pourrait abroger.

Jusqu'ici rien qui ressemble aux appels comme

d'abus. Pierre de Cugnères lui-même reconnaît, comme une maxime du barreau très raisonnable, que personne ne peut appeler de la cour des prélats à la cour du roi. Masuer, qui vivait au temps de Charles VI, admet également en sa pratique judiciaire qu'il n'est pas permis d'appeler du juge ecclésiastique au juge civil.

En 1438, après le concile de Bâle, Charles VII promulgue la Pragmatique-Sanction et la met sous la protection des parlements. C'est la machine de guerre avec laquelle les appels comme d'abus seront plus tard introduits. Ce ne sont pas encore les appels comme d'abus. On veut empêcher que les bénéfices ne soient donnés à Rome au préjudice des Français ; que les procès ne soient portés en cour de Rome sans passer par la juridiction intermédiaire ; que des taxes trop lourdes ne soient imposées aux bénéfices. C'était déjà un acte illégal et violent, une loi qui n'aurait pu être portée que d'accord avec Rome. Les parlements, dans la pratique, en exagérèrent encore les effets, si bien que, quinze ans après, Charles VII est déjà obligé de réprimer par une ordonnance leur empiètements et de leur défendre d'étendre les appels à des cas non prévus par la Pragmatique.

L'auteur de la *Juridiction ecclésiastique* s'exprime ainsi :

« Cet appel enfin introduit, et sans l'autorité des lois, et contre leurs déclarations et ordonnances et contre l'ordre judiciaire, et au mépris des saints Canons et de l'ordre ecclésiastique, et n'ayant aucune matière ni aucun sujet convenables, chacun de ceux qui en ont parlé lui en a baillé à sa fantaisie, sans raison et contre justice, faisant marcher cette machine fatale à l'Église de France, avec quatre roues principales : conflits de juridiction, contraventions aux arrêts, aux saints décrets et aux ordonnances. »

Le Concordat de 1516 abroge la Pragmatique-Sanction ; aussi les parlements d'abord le repoussent, et ils ne l'acceptent qu'après onze ans de lutte. Il y avait désormais un moyen de retourner contre l'Église elle-même les concessions qu'elle avait pu faire. C'est, en effet, vers 1533 que les véritables appels comme d'abus commencent à apparaître. Ainsi qu'on l'a remarqué, ils sont du même âge, en France, que l'hérésie de Calvin. Au moment où les hérétiques accusent l'Église d'abus dans la doctrine et dans la discipline, les officiers de justice accusent les ministres d'abus dans la juridiction. La résistance des uns et des autres part de la même source et tend au même but.

En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterets enlève aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance des causes réelles et des causes personnelles des laïques et des clercs mariés ou exerçant un négoce, et elle consacre les appels comme d'abus, en donnant aux cours de justice le droit de recevoir des appels en matière de discipline, de correction et autres purement personnelles.

Ces termes très vagues devaient donner lieu aux

plus déplorable empîements des parlements, et, pendant le XVI^e siècle et les suivants, on assiste aux efforts impuissants du clergé pour obtenir qu'on restreigne par des lois précises les envahissements de la juridiction civile. La juridiction spirituelle elle-même, dit le clergé en 1605, est écrasée aujourd'hui par les appels comme d'abus.

La cause réelle des appels comme d'abus vient de l'esprit des parlements qui inclinèrent d'abord au protestantisme et au calvinisme, et ensuite au jansénisme, et qui, dans ces deux phases successives, furent très hostiles à la cour de Rome, d'autant plus qu'en combattant contre elle, c'était leur propre pouvoir qu'ils étendaient.

Il y avait donc quatre cas d'abus :

1° Les atteintes portées directement aux droits des diverses juridictions ;

2° L'irrégularité des procédures suivies devant les tribunaux ecclésiastiques ;

3° Le mal jugé de ces tribunaux sur les causes civiles qui lui étaient attribuées ;

4° Sur les matières spirituelles réglées par des canons et protégées par des lois civiles.

L'appel comme d'abus était généralement porté devant les parlements. Si, cependant, il était formé par un ecclésiastique contre le parlement lui-même, il était porté devant le Conseil du roi.

L'appel n'était reçu que si l'appelant y était autorisé par lettre de chancellerie ou par arrêt.

Il était formé ou par le ministère public ou par les parties intéressées.

Il suspendait la justice ecclésiastique, donnait lieu souvent à une véritable revision du fond, même dans l'ordre spirituel, et pouvait entraîner contre le juge ecclésiastique la peine de l'amende.

Cet exposé suffit pour montrer combien les appels comme d'abus, sous l'ancien régime, étaient iniques et oppressifs contre l'Eglise. Ils sont aujourd'hui beaucoup plus rares et moins odieux qu'autrefois. Ils sont excessifs encore et n'ont plus aucune raison d'être. On a conservé des mots qui n'ont plus de sens, des règles qui n'ont plus d'application ; mais le principe est maintenu. C'est le renversement de toutes les lois qui doivent pré-ider aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, puisqu'il subordonne à la juridiction civile des actes de la juridiction de l'Eglise, même dans l'ordre spirituel.

Armand RAVELET,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

VIII

L'impossibilité du miracle est un dogme favori de l'incrédulité contemporaine, et elle est supposée dans toutes ses théories. Nous avons donc dû montrer qu'il est possible sous ses deux aspects : et

comme phénomène supérieur aux forces de la nature et comme fait dérogeant à ses lois. Mais, quand il en serait ainsi, nous disent nos adversaires, vous ne seriez pas plus avancés ; quand le miracle serait possible en lui-même et physiquement, il ne le serait pas moralement. Un Dieu à miracles serait un Dieu peu digne de l'être, à volontés mobiles et capricieuses, un Dieu qui, comme un ouvrier maladroit, dérangerait et raccommoderait son ouvrage. Et puis, peut-il jamais y avoir une raison suffisante de porter atteinte aux lois de la nature, d'y mettre le trouble et le désordre ? Le Dieu des catholiques, à supposer qu'il existât, serait donc un Dieu déraisonnable et indigne de l'être, et M. Littré et M. Renan ont eu cent fois raison de le détrôner.

Calmons-nous, messieurs, s'il vous plaît, et allons moins vite en besogne. C'est un rude travail de détrôner Dieu ; la plume lourde de M. Littré et la plume légère de M. Renan ne sont pas de taille, et, malgré qu'ils en aient, il les jugera un jour avec leurs œuvres.

Nous avons donc à montrer la possibilité morale du miracle, à faire voir qu'il est parfaitement digne de Dieu, qu'il n'est nullement opposé à ses attributs divins, et qu'il y a de son existence d'excellentes raisons.

Il n'y a rien de plus digne de Dieu que la manifestation de la vérité divine, religieuse et morale, et l'enseignement de la vertu ; c'est à la fois le rôle le plus digne de Dieu et le plus utile à l'homme, puisque la perfection de l'humanité consiste précisément dans la possession de la vérité et dans le culte de la vertu. Or, d'un autre côté, il n'y a pas de moyen plus digne de Dieu et plus efficace d'enseigner les hommes que le miracle. « Que les hommes dissertent pour appuyer leurs opinions, qu'ils établissent leurs assertions et leurs systèmes par une suite de raisonnements, de principes et de conséquences, cela doit être : ils n'ont pas le droit de commander à l'intelligence d'autrui. Un philosophe, si éclairé qu'on le suppose, n'a pas le don de l'infailibilité ; ses lumières peuvent être un préjugé en faveur de sa doctrine, elles n'en sont pas la démonstration ; et malgré sa réputation de science et de génie, s'il veut convaincre ses semblables, il est réduit à raisonner avec eux. Mais, comme l'a très bien remarqué un ancien apologiste, Lactance (1), il ne serait pas convenable que Dieu parlât aux hommes en philosophe qui disserte, il doit plutôt parler en maître qui décide, et appuyer sa religion, non par des arguments, mais par des œuvres de sa toute-puissance. Sa parole est vérité ; y obéir est le partage de l'homme. Et quoi de plus digne de Dieu que de lui commander l'obéissance par des actes visibles qui attestent l'obéissance que lui rend toute la nature ?... Il n'est ici besoin ni de longs raisonnements, ni de discussions pénibles et savantes ; il ne faut que des yeux et du bon sens. Je conçois

(1) *Instit. divin.*, liv. III, ch. I.

très-bien que s'il s'agit de persuader une doctrine, un thaumaturge avancerait plus avec la résurrection d'un mort bien constatée, qu'un prédicateur avec ses discours ou qu'un savant avec ses livres (1).» En d'autres termes, le miracle est le langage de Dieu, et l'homme le comprend à merveille. En parlant cette langue, l'Être divin se révèle ce qu'il est, le Dieu de la nature et de l'homme ; il parle à la fois en maître et en père : il parle en maître en exerçant sa toute-puissance sur la création, et il parle en père, en révélant la vérité à l'homme, qui est son enfant. Ces idées sont naturelles à l'âme humaine ; elles sont dignes de Dieu et de l'homme. Qu'importe qu'elles soient niées par les propagateurs du vil matérialisme, les Littré et les Renan, qui travaillent à corrompre la France ; elles ont pour elles la grandeur intellectuelle et la beauté morale, et aussi, nous le verrons plus tard, la réalité.

Mais comment concilier l'existence du miracle avec certains attributs de la divinité ? Votre Dieu, nous dit-on, est immuable, et sa volonté l'est aussi, vos philosophes et vos théologiens l'enseignent. Comment est-il immuable, s'il établit des lois et les viole ensuite lui-même, ce qui est arrivé fort souvent, si l'on en croit vos historiens sacrés et autres ?

Je ferai remarquer d'abord que cette difficulté n'est pas du tout particulière au miracle, et qu'elle s'applique, au contraire, à toutes les déterminations libres de la volonté divine ; et, conséquemment, quelle que soit la manière que l'on admette de concilier la liberté de Dieu, considérée en général, avec son immutabilité, on devra l'appliquer à la question spéciale des miracles. En second lieu, la raison, la philosophie et la théologie nous enseignent que Dieu veut dès l'éternité, dès qu'il est, tout ce qu'il veut. Il y a des choses qu'il veut nécessairement, comme lui-même et ses attributs ; il y en a d'autres qu'il veut librement, la création et ce qu'elle contient. Mais, quel que soit l'objet de sa volonté, qu'il soit libre ou nécessaire, il le veut dès l'éternité. Sa volonté n'est jamais indéterminée. Il a voulu, par conséquent, dès le commencement, et les lois qui régissent la nature et y établissent l'ordre, et en même temps les exceptions, les dérogations qu'il devait y apporter dans la suite des âges, et que son intelligence infinie prévoyait. Par exemple, il a voulu dès l'éternité cette loi générale de l'humanité, d'après laquelle l'homme ne vit qu'une fois sur la terre ; mais, en même temps, il a prévu et voulu la résurrection et la seconde vie de Lazare, que devait ressusciter Jésus-Christ. Il n'y a donc aucun changement dans la volonté de Dieu à l'occasion des miracles, pas plus que de toute autre chose. Il a voulu à la fois et les lois et les exceptions.

Il y a, du reste, d'excellentes raisons pour Dieu de vouloir le miracle, et son intelligence et sa sagesse infinie, ainsi que sa bonté souveraine, brillent ici d'un éclat particulier.

Nous avons commencé ce travail sur les *Erreurs modernes* par une étude sur le rationalisme, et nous avons montré son impuissance pour la direction intellectuelle, religieuse et morale de l'humanité. Nous avons pris la raison humaine à deux moments principaux : avant le christianisme, dans les plus illustres et les meilleurs génies qui aient paru, et, à l'époque actuelle, dans les écrivains qui ont fait scission complète avec cette religion divine. Or, nous avons vu par les faits, par les doctrines qu'il enseigne, que le rationalisme est tombé, sur toutes les questions fondamentales et les plus nécessaires à la vie intellectuelle et morale, religieuse et sociale de l'humanité, dans les erreurs les plus honteuses et les plus radicales. Il n'a pas la vérité, il ne peut donc la donner au monde. Il y a plus, nous avons montré que, la possédât-il, il ne pourrait, ni par voie de raisonnement, ni par voie d'autorité, la donner d'une manière efficace. Conséquemment, il n'y a rien de plus logique, de plus légitime que cette conclusion : la révélation ou la manifestation divine de la vérité est d'une haute, d'une souveraine convenance ; elle est une sorte de nécessité morale pour l'humanité. Et, du reste, l'état du genre humain, plongé dans les ténèbres et les hontes du paganisme et de l'idolâtrie, partout où il a vécu et où il vit en dehors de la révélation mosaïque ou de la révélation chrétienne, est une manifestation éclatante de cette vérité.

Nous sommes donc en droit de conclure que de hautes raisons, des motifs souverains et une sorte de nécessité morale demandent, appellent la révélation divine ; or, le miracle est précisément le moyen de connaître la réalité de cette révélation ; il est, nous l'avons vu déjà, le signe, le cachet de la divinité, le sceau qu'elle imprime sur la religion qu'elle veut donner à la terre. Il ne suffit pas assurément de se poser en révélateur, de se donner comme l'envoyé de Dieu, de se prétendre investi d'une mission divine, il faut des preuves. Mais la meilleure, la plus naturelle, la plus simple et la plus certaine, la plus à la portée de toute intelligence, c'est sans aucun doute le miracle. Bien constaté et pris dans les conditions dont nous parlerons plus tard, il manifeste à première vue l'action divine ; il est une preuve infaillible de la divinité de la religion, en faveur de laquelle il est fait.

Il y a donc là, pour la réalisation du miracle, un motif de premier ordre, une raison souveraine. Il est donc parfaitement digne de l'intelligence et de la sagesse divine de le réaliser.

Sa bonté ne brille pas moins ici que sa sagesse. N'est-ce pas un fait évident que presque tous les hommes, pour ne pas dire tous, sont incapables de connaître par eux-mêmes la vérité religieuse ? L'histoire comme la nature des choses le montrent de la manière la plus manifeste. Il était donc de la bonté de Dieu de nous donner lui-même la vérité, en la revêtant d'un cachet populaire, facile à saisir et à comprendre par tous, le miracle. C'est ce que fait

(1) *Frayss., Confé., t. 1^{er}, Miracles.*

Jésus-Christ, c'est ce qu'ont fait les apôtres. Le christianisme, religion divine, devait être démontrée comme telle par un moyen à la fois divin et populaire, puisqu'il devait être la religion de tous. Et Dieu n'agit jamais plus en Dieu que lorsqu'il fait acte de bonté.

Est-il nécessaire, du reste, de faire remarquer combien il est faux de dire que le miracle, comme le prétendent ses adversaires porterait le trouble et le désordre dans la nature? Est-ce que la résurrection de Lazare porte le trouble dans l'humanité? Elle est une exception à cette loi, que l'homme ne vit qu'une fois sur cette terre, et voilà tout. Jésus-Christ a marché sur les eaux, est-ce que la loi de la pesanteur en a été bouleversée? N'y a-t-il pas une sorte d'axiome qui dit que l'exception ne détruit pas la règle, mais la confirme. Jésus-Christ a guéri des aveugles, des paralytiques; en quoi la nature a-t-elle souffert? Elle n'a pas dû s'en porter plus mal.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'il y a dans la création, considérée dans son ensemble, divers ordres de choses. Il y a l'ordre matériel, constitué par les corps et les lois qui les régissent et les relient entre eux; il y a l'ordre intellectuel, constitué par l'intelligence et les vérités immortelles avec lesquelles elle est en relation; il y a l'ordre moral, qui est le monde de la volonté et du bien, et des lois qui les régissent. Il y a enfin, au sommet des choses, l'ordre religieux, constitué par les relations de l'homme avec l'Être divin. La raison, la nature des choses, la sagesse de Dieu, demandent que ces différents ordres ne soient pas isolés les uns des autres; qu'il y ait entre eux des relations, lesquelles constituent à leur tour l'ordre supérieur et l'harmonie de la création. Il est dans la logique et dans la nature des choses que les ordres inférieurs servent aux supérieurs. Lors donc que Dieu fait servir, par le miracle, l'ordre matériel à l'ordre intellectuel, à l'ordre moral et à l'ordre religieux, il agit d'une manière parfaitement conforme à la raison et à sa suprême sagesse. Le règne de la vérité et de la vertu vaut bien une exception à quelque loi du monde physique. Dieu, en la faisant, ne dérange pas son ouvrage, mais il fait servir la matière à la vérité. Il est vrai qu'il y a des écrivains qui n'admettent que la matière, qui prétendent qu'eux-mêmes ne sont que matière. Il paraît qu'ils se plaisent là-dedans. C'est peut-être une question de goût.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

L'Alleluia.

(ÉTUDE HISTORIQUE ET LITURGIQUE.)

On l'a dit avec raison, de même que tout homme venant en ce monde a son histoire, de même toute parole humaine qu'une bouche chante ou prononce

a aussi la sienne. Aujourd'hui (1), je voudrais essayer d'esquisser rapidement celle d'un mot célèbre, qu'une hymne antique (2) appelle une *suave louange*, et qui fait la joie et l'honneur de nos chants catholiques, depuis le dernier jour de la grande semaine jusqu'à la Septuagésime. Cette étude, nous l'espérons, ne sera pas sans attrait pour ceux qui se plaisent dans le culte des souvenirs et du passé. Elle nous fournira également l'occasion de montrer quelques-uns des mystérieux et poétiques enseignements de la sainte liturgie.

Le mot *Alleluia* est d'origine hébraïque et signifie *louez le Seigneur*. La première partie de ce mot (*Allélu*) exprime une idée de louange accompagnée de transports de joie, et la deuxième (*lah*) est un des noms de Dieu, il signifie : *Celui qui donne l'être*.

Il est intéressant de rechercher dans l'antiquité qui précéda la venue du Sauveur et les origines de l'Eglise, des traces de l'emploi de ce mot mystérieux, qui joue un si grand rôle dans la sainte liturgie.

L'abbé Rupert dit à ce sujet : « L'*Alleluia* est une goutte de joie suprême dont tressaillit la Jérusalem d'en haut. Les Patriarches et les Prophètes le portèrent au fond de leur âme; l'Esprit saint le produisit avec plus de plénitude sur les livres des Apôtres. Il signifie l'éternel festin des Anges et des âmes bienheureuses, qui consiste à louer Dieu sans cesse, à contempler sans fin la face du Seigneur, à chanter sans jamais se lasser des merveilles toujours nouvelles. L'indigence de notre vie actuelle n'arrive pas à goûter ce festin; la perfection en cette vie est d'y prendre part au moyen des joies de l'espérance, d'en avoir faim, d'en avoir soif. C'est pour cela que ce mot mystérieux n'a jamais été traduit et qu'il est resté en hébreu, comme pour signifier, plutôt qu'il ne saurait exprimer, une allégresse trop étrangère à notre vie présente (3). »

Voulant marquer la joie des derniers beaux temps de l'Eglise ou de la Jérusalem nouvelle, Tobie dit que l'on entendra retentir de tous côtés l'*Alleluia* (4). »

Suivant la remarque de Lebrun (5), les Juifs récitent un psaume avec l'*Alleluia*, quand ils renouvellent tous les ans la mémoire de la manducation de l'Agneau pascal, qu'ils immolaient à Jérusalem, quand le temple subsistait encore. Les chrétiens

(1) L'approche du temps de la Septuagésime pendant lequel la sainte Eglise nous fait suspendre le chant de l'*Alleluia*, nous encourage à commencer la publication de cette étude liturgique. Elle entre, d'ailleurs, parfaitement dans le cadre du plan que s'est tracé cette Revue, dont l'une des principales fins est d'instruire, par les prêtres, les frères à l'esprit et aux mystères trop peu étudiés de la liturgie des divers temps de l'année ecclésiastique.

(2) Hymne de la liturgie gallicane, au XIII^e siècle, cité par Du Gange.

(3) Rupert, *De divinis officiis*, lib. 1, cap. xxxv. (Traduction de dom Guéranger.)

(4) Tob., xiii, 22.

(5) *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, 2^e part., art. 6.

peuvent bien avoir tiré de là l'usage de dire l'*Alleluia* au temps pascal, et tous les dimanches destinés à renouveler la mémoire de Jésus-Christ ressuscité, notre vraie pâque. Et, comme le verset que nous disons après l'Épître est précédé et suivi d'un *Alleluia*, on a bien pu encore en cela imiter les Israélites, qui, dans leurs assemblées, chantaient souvent des psaumes qui commençaient et finissaient par ce mot.

Enfin, saint Epiphane soutient, dans son livre *De la vie et des mœurs des prophètes*, que le prophète Aggée fut le premier qui chanta l'*Alleluia*. Il laissa échapper ce cri de louange, qui retentira jusqu'à la fin des temps, lorsqu'il vit la construction du nouveau temple de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit de l'origine et de l'emploi de l'*Alleluia*, sous l'Ancien Testament, il est certain qu'il fut adopté de bonne heure dans l'Eglise catholique. En plusieurs endroits de son *Commentaire sur les psaumes* (1), saint Augustin loue la coutume de chanter l'*Alleluia* comme un usage de la plus haute antiquité.

Elle entra même si bien dans les mœurs des premiers fidèles, que plusieurs auteurs de l'antiquité ecclésiastique notent cette coutume comme familière aux chrétiens, non-seulement dans les églises, mais encore au dehors, dans les diverses occurrences de la vie ordinaire. Sidoine Apollinaire, décrivant une vie maritime, dit : « Les mariniers, courbés sur les câbles, chantaient en chœur l'*Alleluia*. Ce chant aimé du Christ montait au ciel, et les échos du rivage le répétaient à l'envi (2). » Saint Jérôme le place sur les lèvres de l'homme des champs : « Le laboureur, écrivit-il à Marcelle, chante l'*Alleluia* en conduisant sa charrue (3). » Les combattants eux-mêmes entonnaient l'*Alleluia* sur le champ de bataille, comme il est raconté du combat livré par les Bretons en 492 (4). C'était également en chantant l'*Alleluia* que les moines de l'antiquité ecclésiastique se réunissaient et se rendaient au chœur. Dans sa lettre à Eustochium, saint Jérôme (5) fait mention de cet usage : « Aucun d'eux, dit-il, n'avait la permission de rester dans sa cellule après le chant de l'*Alleluia*. Ce chant était le signal qui les appelait aux assemblées. »

L'usage de l'*Alleluia* se popularisa tellement, qu'on en vint jusqu'à l'employer dans les chants de tristesse et de deuil. Parlant de la solennité des funérailles de Fabiola, saint Jérôme dit : Les chants des psaumes retentissaient, et l'*Alleluia* ébranlait les voûtes dorées des temples (6). » Un manuscrit, conservé sous le n° 1538 à la Bibliothèque Vaticane, porte une phrase presque absolument semblable, à

propos des derniers honneurs rendus au saint Pape Agapit. Mais les Eglises d'Occident ne tardèrent pas à réserver ce chant joyeux pour les offices qui n'avaient point un but de pénitence ou d'expiation.

A quelle époque l'*Alleluia* reçut-il son droit de cité dans la liturgie de l'Eglise latine ? C'est là une question qui divise les historiens et les liturgistes. Nous croyons, avec le savant Macri (1), que ce chant fut introduit dans l'Eglise latine et emprunté à l'Eglise de Jérusalem par le Pape Damase. Quelques auteurs ont attribué cette adoption à saint Grégoire le Grand, qui l'aurait emprunté à l'Eglise grecque. Le saint Pontife s'en défend comme d'une calomnie, dans une de ses lettres (2), par laquelle il répond à ceux qui se plaignaient de ce qu'il introduisait des rites grecs dans l'Eglise romaine. Ce qui avait donné lieu à cette fausse opinion, suivant la remarque du cardinal Baronius, c'est que Grégoire décréta que l'*Alleluia* serait chanté toute l'année, au lieu de l'être seulement au temps pascal.

Pourquoi a-t-on conservé à ce chant de joie et d'action de grâces sa forme hébraïque, sans le traduire en latin ?

Les symbolistes nous en donnent trois principales raisons.

La première est indiquée dans ces paroles de l'abbé Rupert, que nous citons en commençant ce travail : « Ce mot mystérieux, dit le savant et pieux interprète des rites sacrés, n'a jamais été traduit, et il est resté en hébreu pour signaler, plutôt qu'il ne le saurait exprimer, une allégresse trop étrangère à la vie présente. » La joie du ciel est inconnue en cette vie de misères, et l'exilé se plaît à traduire par ce mot ses aspirations vers la patrie d'où il nous est venu. Une hymne du XIII^e siècle, citée par Du Cange et traduite par le savant abbé de Solesmes, rend admirablement cette pensée : « *Alleluia*, disaient nos pères, est un chant de douceur, une voix d'allégresse éternelle ; *Alleluia* est le cantique mélodieux que les chœurs célestes font retentir à jamais dans la maison de Dieu. *Alleluia* ! Céleste Jérusalem, heureuse mère, patrie où nous avons droit de cité. *Alleluia* ! c'est le cri de tes fortunés habitants : pour nous, exilés sur les rives des fleuves de Babylone, nous n'avons que des larmes, etc. »

Le vénérable Bède expose dans une de ses plus belles homélies la deuxième raison pour laquelle ce mot hébreu a été conservé dans la sainte liturgie sans être traduit. « Tous les fidèles du monde entier, dit-il, chantent ce mot en langue hébraïque. C'est afin que cette unité de langue montre à l'Eglise entière qu'elle doit s'unir dans une même piété. Ici-bas, les fidèles vivent dans l'unité de la même foi et du même amour pour Jésus-Christ, et l'*Alleluia* leur apprend qu'ils tendent tous vers une patrie où la diversité des langues n'existera plus, etc. (3). »

(1) *Notizia de vocaboli ecclesiastici*. V° *Alleluia*.

(2) Lib. VII, epist. LXIII.

(3) Homélie pour le premier dimanche après la Pentecôte.

(1) Voir en particulier le commentaire sur les Psaumes CVI, CX et CXLVIII.

(2) Liv. I, ép. x.

(3) Lettre de saint Jérôme à Marcelle.

(4) Polyd., lib. III.

(5) Ep. xxvii, ad Eustoch.

(6) Ep. xxx, ad Occanum.

L'Eglise d'Espagne exprimait chaque année cette pensée en ces termes, la veille de la Septuagésime : « Au ciel, le mot *Alleluia* exprime l'enthousiasme du bonheur ; sur la terre, il exprime la concorde. Que l'*Alleluia*, parole religieuse et pleine d'allégresse, soit proféré, à la louange de Dieu, par la bouche de tous les peuples. »

Enfin, la troisième raison de cette conservation c'est que les fidèles, enfants de Jésus-Christ, doivent retrouver, au saint sacrifice, les trois langues hébraïque, grecque et latine, qui servirent à la triple répétition du titre de la croix. C'est pour cela, selon un pieux liturgiste (1), que toutes les nations, tous les rites et toutes les Eglises, conservent précieusement ce mot hébreu.

L'*Alleluia* est donc comme un écho des chants du ciel sur la terre ; il est un emprunt à la langue des saints, que le disciple bien-aimé entendait répéter sans cesse ce mot de louange et de joie (2). Aussi, quand les cinquante jours du temps pascal, image de la bienheureuse éternité, seront arrivés, l'Eglise ne sait plus dire une parole à son Epoux divin sans y mêler l'*Alleluia*, ce cri du ciel dont retentissent sans fin les rues et les places de la Jérusalem céleste, suivant l'expression du *Pontifical* (3). Au contraire, lorsqu'un temps de pénitence est proche, l'Eglise nous sèvre de ce chant de la patrie, comme nous le ferons remarquer plus tard.

Avant d'aborder cette dernière question, faisons observer avec le père Lebrun (4) que des deux *Alleluia* qu'on chante à la messe après l'épître, le premier a toujours été regardé comme une exhortation à louer Dieu, et le second comme une explication pleine de joie ou un transport d'allégresse de tout le peuple de Dieu. A cause de cela, depuis plusieurs siècles, on a joint à la fin de l'*Alleluia* un grand nombre de notes de plain-chant appelées *neume* (5) ou *jubilation*. « Cette jubilation, dit saint Augustin, n'est autre chose qu'un son de voix sans paroles. Ceux qui se réjouissent aux champs, en recueillant une abondante vendange, ou en récoltant une belle moisson, chantent et quittent souvent les paroles pour ne faire retentir que des sons (6). Pour louer un Dieu ineffable, les paroles nous manquent. Que nous reste-t-il donc, que de nous laisser aller à la jubilation, afin que le cœur se réjouisse sans paroles et que l'étendue de la charité ne soit pas restreinte par des syllabes (7) ? L'ordre romain et Amalaire nous apprennent que cette jubilation ou ces mots redoublés sur le dernier *a* de l'*Alleluia* s'appellent *sequentia*, c'est-à-dire suite de l'*Alleluia*. C'est le nom que les coutumes de Cluny (8) leur don-

naient encore au x^e siècle. Amalaire (1), Etienne d'Autun (2) et l'abbé Rupert (3) remarquent que cette jubilation sans paroles nous rappelle l'état bienheureux du ciel où nous n'aurons plus besoin de paroles, mais où la seule pensée fera connaître ce qui est dans l'esprit. Ce cri de joie, presque inarticulé, ne saurait être mieux placé qu'au moment où on se dispose à écouter la bonne nouvelle qui va être annoncée, le saint Evangile, dont le diacre se dispose pendant ce temps à faire la lecture solennelle au peuple.

Nous abordons maintenant la dernière des questions de cette étude liturgique dans laquelle nos lecteurs auront pu voir se soulever devant eux un coin du voile qui couvre les merveilleux trésors de doctrine, de poésie et de spiritualité solide cachés dans la mystique de nos rites sacrés. Le temps de l'année ecclésiastique où nous nous trouvons donne à ce dernier chapitre de notre petite élucubration un intérêt particulier, et nous avons voulu à cause de cela le traiter avec quelques développements, à l'exemple de l'éminent et pieux auteur de l'*Année liturgique* (4).

Quand et pourquoi omet-on quelquefois l'*Alleluia* dans l'office et à la messe ?

On l'omet dans les temps de tristesse, savoir : de la Septuagésime au Samedi saint ; aux messes des Quatre-Temps de septembre, de la série pendant l'Avent, et des veilles qui portent jeûne, excepté les veilles de Pâques et de la Pentecôte, dont la messe se célébrait autrefois pendant la nuit. On l'omet encore à la fête des Saints Innocents, si ce n'est pas un dimanche.

Alexandre II régla (5) qu'on l'omettrait depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et Baronius (6) attribua au même Pape l'usage de dire deux *Alleluia* à la suite du *Benedicamus Domino* et de son répons à Vêpres du samedi qui précède le dimanche de la Septuagésime.

« L'insouciance des formes liturgiques, dit à ce propos dom Guéranger, qui est l'indice le plus sensible de l'affaiblissement de la foi dans une chrétienté, et qui règne si universellement autour de nous, est cause que beaucoup de chrétiens, de ceux mêmes qui fréquentent l'église et les sacrements, voient chaque année sans s'émouvoir cette suspension de l'*Alleluia*. C'est à peine si plusieurs d'entre eux y donnent une attention légère et distraite, préoccupés qu'ils sont d'une piété toute privée et en dehors de la pensée de l'Eglise. Si ces lignes leur tombent quelque jour sous les yeux, nous les engageons à réfléchir sur la souveraine autorité et sur la profonde sagesse de notre Mère commune, qui considère la suspension de l'*Alleluia* comme un des

(1) Gem., *De Antiq. Miss.*, lib. I, cap. xcii.

(2) Apoc., xix, 1.

(3) Pontifical Rom., *Dedicat. Eccl.*

(4) *Explic. des prières et des cérémonies de la messe*. Loc. cit.

(5) D'un mot grec qui signifie soufle, respiration, et ici soutien, continuation de la voix.

(6) Aug. in Ps. xxxix, 4.

(7) Aug. in Ps. xxxii, 8.

(8) Spici, p. 48 et 50.

(1) Lib. III, cap. xvi.

(2) *De sacram. altar.*, cap. xii.

(3) *Offic. Div.*, lib. I, cap. xxxv.

(4) Dom Guéranger, *Le temps de la Septuagésime*.

(5) C. *Hi duo* de concec., D. 1.

(6) An. 1073.

incidents les plus graves et les plus solennels de l'année liturgique. »

Nous ne sommes que des hommes fragiles, pécheurs courbés vers la terre, comment l'*Alleluia*, ce chant de la patrie, a-t-il osé sortir de notre bouche ? Il est temps pour nos cœurs de sortir de leur assoupissement ; reconnaissons qu'il est juste qu'on retire, au moins pendant quelques semaines, ces chants auxquels notre bouche coupable s'était trop familiarisée, ces sentiments d'une confiance peut-être trop présomptueuse qui combattaient dans nos cœurs la sainte crainte de Dieu.

« Tu nous quittes, *Alleluia* ! disaient avec une touchante naïveté nos pères, tu nous reviendras avec allégresse. Que l'ange du Seigneur te ramène pour nous être rendu dans la joie, *Alleluia* ! »

ANT. RICARD.

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne.
Missionnaire apostolique.

Controverse populaire.

LES DIMANCHES DU PÈRE THOMAS.

(Suite.)

Une indisposition assez grave m'ayant retenu dans ma chambre, à la suite des fêtes de Noël, je fus quelque temps sans voir le père Thomas, qui se contentait de demander chaque jour des nouvelles de ma santé. Enfin, dimanche dernier, m'ayant vu reprendre mon service à l'église, il se hasarda, le soir, à venir m'offrir ses vœux de bonne année.

— Je ne veux pas vous fatiguer, me dit-il, je tiens seulement à vous témoigner la joie que j'éprouve de votre guérison, et à vous souhaiter une bonne et heureuse année.

— Mille remerciements, mon bon père Thomas, et moi aussi, je vous souhaite une bonne et heureuse année, et, comme disaient nos pères, le Paradis à la fin de vos jours ; c'est bien là le meilleur vœu que l'on puisse former pour ses amis.

— Oh ! oui, monsieur le curé, et vous ne savez pas combien vous me faites plaisir : vous me rappelez les plus doux souvenirs de mon enfance. C'était bien là, en effet, le souhait de nos parents et de nos amis, le souhait de tous les chrétiens entre eux, et ce n'était pas une formule banale ; on croyait bien, alors, que le ciel, ou, pour mieux dire, le Paradis, était le seul et unique but de la vie, et que c'était à ce but que devaient tendre tous les efforts de l'activité humaine.

— D'après ce que vous me dites, père Thomas, vous avez été élevé chrétiennement ?

— Jugez-en, monsieur, par la manière dont nous passions les fêtes de Noël. Dès les premiers jours de décembre, nous nous réunissions le soir, en compagnie de quelques amis du voisinage, dans l'atelier de mon père, et, tandis qu'il travaillait, no-

tre excellente mère, sans perdre un coup d'aiguille, nous chantait les plus beaux noëls sur la naissance de l'Enfant Jésus. Je me vois encore, accroupi dans un coin de la cheminée, bouche béante, écoutant avec admiration ces récits naïfs et touchants. Comme nos cœurs débordaient d'amour et de reconnaissance pour un Dieu qui venait nous sauver, en partageant nos misères. Je me sentais pénétré jusqu'aux larmes, lorsque ma mère, d'une voix émue, nous chantait cette triste arrivée à Bethléem de Joseph et de Marie. Épuisés de fatigue, ils vont frapper à toutes les hôtelleries, qui ne s'ouvrent que pour les riches, et, partout repoussés, à cause de leur pauvreté, ils se voient réduits à se réfugier dans une étable, où Marie met au monde le Sauveur des hommes. Quelle attendrissante histoire ! Je me souviens, à ce sujet, des recommandations de ma pieuse mère : de ne jamais rebuter le pauvre ; car, ce pauvre, disait-elle, pouvait être Jésus-Christ lui-même sous les livrées de la misère.

— Très bien, père Thomas, vous venez de faire en quelques mots, et sans vous en douter peut-être, le plus bel éloge de madame votre mère. Ainsi pensaient et agissaient toutes les femmes fortes, ces grandes chrétiennes d'autrefois, dont la race diminue de jour en jour. Elles honoraient les pauvres comme les membres souffrants de Jésus-Christ. Elles habitaient leurs enfants à les aimer et à les secourir, et les enfants se faisaient une joie de remettre eux-mêmes entre les mains de l'indigent l'aumône qui ne lui était jamais refusée. Aujourd'hui, combien y a-t-il d'enfants qui connaissent ces douces joies de la charité. Si, comme autrefois à Bethléem, Joseph et Marie venaient frapper à nos portes, on les renfermerait au dépôt de mendicité, et l'on croirait se montrer bienfaisant à leur égard. C'est là une des conquêtes de la philanthropie sur la charité chrétienne ; c'est un progrès qu'il faut ajouter à tant d'autres, en vertu desquels nous nous élevons *progressivement* à la civilisation des Sioux et des Caraïbes.

— Je ne connais pas ces gens-là. Je présume que ce sont des sauvages. Laissons-les dans leur pays et revenons à la maison paternelle. Vous savez comme moi, monsieur le curé, quel était l'usage des familles chrétiennes la veille de la grande fête de Noël. Laissez-moi, cependant, vous entretenir de mes souvenirs personnels.

— Parlez, père Thomas, parlez. Je vous écoute avec un intérêt d'autant plus vif qu'il me semble que vous me racontiez l'histoire de mon enfance. Je n'y ajouterai qu'un petit épisode particulier qui se présente en ce moment à ma mémoire. Ma mère aussi, comme la vôtre, nous chantait des noëls pendant toutes les veillées de l'Avent. Elle avait une très belle voix, et, dans sa jeunesse, le curé de son village la mettait à contribution aux jours de grandes solennités. J'ai retenu la première strophe d'un fort beau noël composé, je crois, par le vénérable curé, et que sa docile paroissienne chantait tous les

ans à la messe de minuit, pendant l'élévation. Ce n'était pas très liturgique ; mais la foi et la simplicité suppléaient à ce qu'il y avait d'irrégulier par ailleurs. Qu'on se figure, au moment le plus solennel de la messe, et tandis que les fidèles étaient plongés dans le silence et le recueillement, une voix douce et forte qui semblait descendre du ciel pour réunir et proclamer dans un même acte d'adoration et d'amour le double mystère de l'incarnation et de l'Eucharistie, la naissance de Jésus-Christ dans l'étable, et sa naissance sur les saints autels. Quel cœur assez dur aurait résisté à cette solennelle invitation.

A genoux, chrétiens, à genoux !
Notre Rédempteur vient de naître !
C'est encor lui, prosternez-vous !
Sur cet autel, il va paraître,

Oui, c'est le même Dieu qui, cette même nuit,
A Bethléem naquit.

Les autres strophes n'étaient pas moins belles, et je regrette bien de ne plus m'en souvenir.

— En vérité, monsieur le curé, j'admire votre mémoire. Comment pouvez-vous conserver de si loin, non seulement le sens des paroles, mais les paroles elles-mêmes. Quant à moi, je n'ai rien retenu des cantiques que nous chantait ma mère ; par compensation, les plus légers détails des habitudes de famille, en ces jours solennels, me sont aussi présents que s'ils dataient d'hier. La veille donc de la grande fête de Noël, toute la soirée se passait en chants joyeux et en lectures pieuses. Quand le moment était venu de partir pour la messe de minuit, on plaçait sur le feu une énorme souche, qu'on appelait la coque de Noël ; on l'arrosait d'eau bénite pour préserver la maison d'accidents pendant l'absence des maîtres. Au retour de la messe, on faisait le réveillon, petit repas plein de gaieté, que l'on prenait avec plaisir, parce qu'on avait jeûné la veille, et que les offices qui se succédaient toute la matinée ne permettaient guère de déjeuner avant midi.

Quant à nous, petits enfants, on nous envoyait entendre la messe de minuit dans la *chapelle blanche*, c'est-à-dire qu'on nous envoyait coucher comme à l'ordinaire. Nous n'en étions pas plus contents. Pour nous consoler, on nous disait que nous verrions, dans nos rêves, l'enfant Jésus couché dans sa crèche, et de jolis petits anges en adoration devant lui. Et tenez, monsieur le curé, j'affirmerais presque que ces rêves se réalisaient. Il me vient parfois des souvenirs qui ne semblent pas dater de la terre. Mon esprit entrevoit comme des ombres mystérieuses, certaines peintures divines dont rien, dans ma vie active, n'a pu me donner l'idée. Il faut bien que je les aie vues en songe.

Tandis qu'il me parlait, je regardais le père Thomas ; ce n'était plus le même homme. Cette figure bonne et honnête, mais un peu vulgaire, avait en ce moment un air de dignité qui me frappa. La foi qui, de son cœur, se reflétait sur ses traits, les avait en quelque sorte transformés et ennoblis. Je lui ten-

dis la main : Comment se fait-il, lui dis-je, qu'avec d'aussi beaux sentiments et une pareille éducation vous n'avez pas persévéré dans la pratique des devoirs religieux ?

— Hélas ! monsieur le curé, je ne suis peut-être pas sans excuse. Je perdis mes parents de bonne heure. On me mit en apprentissage. Malheureusement, mon patron était un ancien révolutionnaire. Il haïssait la religion et les prêtres. Je n'entendais autour de moi que des blasphèmes. J'en avais horreur ! mais que faire ? Faible enfant, mes protestations m'auraient valu des coups de rotin, et je ne me sentais pas le courage du martyr.

— Pourquoi n'avez-vous pas cherché un autre patron ?

— Je ne le pouvais pas. Celui chez lequel j'étais avait prêté de l'argent à mon père ; c'était un homme sans pitié ; il aurait fait vendre notre modeste héritage. J'avais des frères et des sœurs plus jeunes que moi. C'était la misère en perspective ; je me sacrifiai pour eux. Oui, monsieur, je me sacrifiai, ce n'est pas trop dire ; on nous faisait travailler comme des nègres, et souvent même, quand la *commande* donnait, il fallait passer la nuit. Vous pensez bien qu'il n'y avait plus pour moi ni fêtes ni dimanches. J'aurais été bien venu à parler d'aller à la messe ! Il fallait travailler, travailler toujours.

— Quand Dieu n'est plus là, l'esclavage n'est pas loin. N'aviez-vous pas au moins le *lundi* pour vous reposer ?

— Joli repos que celui de votre *affreux lundi*. Non, monsieur, le *lundi* n'était pas encore inventé et c'était fort heureux. Avec le feu roulant de besoin que nous avions les moindres excès nous auriaient bientôt achevés.

— Vous ne me paraissez pas avoir une grande dévotion pour ce *saint* bien-aimé des travailleurs ?

— Des travailleurs qui ne travaillent pas ! Ah ! monsieur, le *lundi* ! c'est le cauchemar des patrons, la perte de la main pour les ouvriers, la ruine de leur santé, le fléau des familles. En voilà une cause de démoralisation ! Je m'étonne que le général du Temple n'en ait pas parlé.

— Il s'en est bien gardé. Il faut un certain courage pour heurter de front les mauvaises passions, et les plus braves au feu n'ont pas toujours ce genre de courage. Ménager les vices et frapper sur les prêtres catholiques, voilà, pour les faiseurs de brochures, deux grands éléments de succès. Allons, nous voilà revenus à notre discussion de l'autre jour. Votre réflexion sur le général du Temple nous y ramène tout naturellement.

Le bon père Thomas eut quelques instants d'hésitation.

— Vous êtes fatigué, monsieur le curé ; ce serait abuser de votre complaisance.

— Non, non, vous n'abusez pas ; rien ne délasse mieux que la vue d'un honnête homme qui cherche la vérité.

Le père Thomas n'en demandait pas tant. Un

sourire de satisfaction se dessina sur ses lèvres. Il se félicitait en lui-même de m'avoir tendu ce piège innocent. Il lui tardait de m'entendre sur l'endroit le plus insidieux de la brochure. Sans plus de préambule :

— Nous en étions restés, lui dis-je, à cette incroyable assertion du général Louis du Temple, que les *prêtres catholiques ont puissamment contribué à la dégradation du sens patriotique*. Voici la preuve qu'il en apporte :

« La religion prêchée par eux se désintéresse des choses de la terre en ne montrant la vie que comme une épreuve qu'il faut traverser et pendant laquelle l'homme ne doit s'occuper que le moins possible de ce qui se passe dans cette vallée de douleurs ; à ce point de vue étroit, l'existence n'est qu'une pratique des œuvres pies qui peuvent mériter une plus large place au Paradis ! »

Sous cette phrase louche et boiteuse se cache sans doute une intention ironique. Le général est, en effet, plaisant, mais autrement qu'il le croit. Le *point de vue étroit* est dans son esprit, mais nullement dans la religion catholique. De ce que cette divine religion nous défend de nous attacher aux biens périssables, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle nous désintéresse des choses de la terre. De ce qu'elle nous montre la *vie comme une épreuve qu'il faut traverser*, il est absurde d'en conclure que l'homme, né pour la société, ne doit s'occuper que le moins possible de ce qui se passe dans cette vallée de larmes. Le général, au temps de sa ferveur, sera sans doute allé faire sa retraite dans un couvent, et il aura lu cela, sans le comprendre, dans un règlement à l'usage des moines, dont la vie exceptionnelle est pour l'humanité une expiation nécessaire.

— Comment ! vous croyez que le général a donné autrefois dans la dévotion ?

— Je n'en serais pas étonné. Lui et son frère, aussi général, ont été élevés par un digne prêtre du diocèse d'Orléans. Son frère, chrétien fidèle, est devenu l'homme éminent qui a pris une si haute position dans l'Assemblée nationale, tandis que M. Louis, chrétien défroqué, est devenu... *l'auteur de la brochure* ; mais avant d'en arriver là, il a dû se livrer à lui-même de nombreux combats. La grâce et la nature se seront longtemps disputé son cœur, et, dans un moment de hausse, qui sait ! la grâce a bien pu le pousser dans un monastère.

— En voilà une imagination ! Auriez-vous à cet égard des données positives ?

— Aucune, que la couleur ascétique de son style. Relisez à haute voix la phrase que j'ai citée ; à part l'ironie cafarde qui s'y trouve, vous croiriez entendre quelque bon vieux moine parlant à sa communauté, en français négligé, il est vrai, mais suffisant pour des hommes détachés des vanités du monde.

— Je vois, monsieur le curé, que la maladie ne vous a pas été votre bonne humeur. Je désirerais néanmoins une réfutation plus sérieuse.

— Cette réfutation, mon cher père Thomas, je vous l'ai déjà donnée dans un entretien précédent. Je l'ai fait en deux mots ; mais ces deux mots renversent par sa base toute l'argumentation du général du Temple.

— Vous m'avez dit, en effet, je crois me le rappeler, que l'homme étant condamné au travail, avait besoin d'initiative et d'activité pour accomplir la sentence portée contre lui. Voudriez-vous donner un peu plus de développement à cette proposition ?

— Volontiers, et, pour procéder avec ordre, je montrerai d'abord que la loi divine du travail donne le démenti le plus formel à l'assertion de M. Louis du Temple ; secondement, qu'eût-il ignoré cette loi, il ne lui était pas permis d'ignorer l'histoire, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, proteste contre une accusation aussi odieuse que mensongère. Puis, forçant M. le général jusque dans ses retranchements, je prouverai que les divers points sur lesquels il étaye son organisation politique sont autant de foyers purulents où s'est déjà formée notre décomposition sociale, et où elle s'achèvera, si l'on n'y apporte un remède prompt et énergique.

C'est un sermon en trois points que je vais vous faire ; ne vous avisez pas de bâiller, père Thomas.

— Soyez tranquille, je ne bâille jamais au sermon.

— Vous êtes bien heureux ; moi qui en fabrique, je n'en dirais pas autant.

En ce moment il tomba dans ma chambre une véritable avalanche de petites filles endimanchées ; c'étaient les enfants du catéchisme de persévérance qui venaient m'offrir leurs vœux et me féliciter de mon rétablissement. Cette irruption subite coupa court à la discussion. Le père Thomas sortit précipitamment. C'est à peine s'il m'entendit lui crier : à dimanche !

(A suivre.)

HURAUULT,

Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Chronique hebdomadaire.

Réceptions au Vatican. — Protestation de l'épiscopat français en faveur des maisons généralices de Rome. — Pétitions pour la liberté d'enseignement. — Annuaire militaire. — Souscriptions pour le Saint-Père. — Souscription pour les Alsaciens-Lorrains. — Notre-Dame de Pontmain. — Tentative de déraillement. — Les œuvres catholiques. — Monument funèbre de Conlie. — Les cabaretiers devant la loi. — La noblesse de Westphalie. — Bâle et Genève. — Vente et achat d'enfants. — Appel à la charité catholique.

Paris, 2 février 1873.

ROME. Les journaux catholiques ne nous ont apporté cette semaine aucun discours du Saint-Père. Ce n'est pas que les audiences discontinuent, mais elles se font moins solennelles qu'au temps de la Noël et du jour de l'an.

L'une de celles sur lesquelles nous avons le plus de détails est l'audience accordée, le dimanche 24 janvier, à Mgr Lequette, évêque d'Arras. Le Saint-

Père a fait à Sa Grandeur l'accueil le plus paternel. Quand Mgr Lequette eut déposé aux pieds du Pape la riche offrande des fidèles de son diocèse, Pie IX lui a dit avec un doux sourire d'admiration : « Comment faites-vous donc en France ? Vous payez des milliards aux Prussiens, et vous avez encore de l'argent pour le Pape.... Grande nation ! » Pour témoigner à Mgr Lequette sa bonne grâce, le Saint-Père a voulu hâter la publication du décret *Tuto procedi*, relatif à la canonisation du bienheureux Labre, et lecture solennelle sera faite de ce décret, devant Sa Sainteté, le dimanche 9 février, qui est le jour de la solennité de saint Vaast, dans le diocèse d'Arras. Mgr Lequette, parlant dans une de ses lettres de la santé du Saint-Père, s'écrie : « Quelle netteté dans les idées ! quelle présence d'esprit ! quelle mémoire ! *A Domino factum est istud.* »

Mgr Leuillieux, ancien curé de Saint-François-de-Sales de Boulogne-sur-Mer, vicaire général d'Arras et évêque nommé de Carcassonne, a été reçu par le Saint-Père après Mgr Lequette, avec qui il fait le voyage de Rome.

La veille, un autre évêque français, Mgr Plantier, évêque de Nîmes, avait également été reçu en audience particulière par Sa Sainteté, et lui avait offert l'obole de l'amour filial de ses diocésains.

Parmi les autres personnages de distinction qui ont obtenu des audiences, on cite LL. GG. Nosseigneurs Hassoun, Franchi, Strossmayer, le Rêv. P. abbé des Trappistes de Sept-Fonts, Mgr Fiorani, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, le prince Arthur et le baron de Hubner.

FRANCE. Un grand mouvement de protestation contre la loi, si on peut ainsi l'appeler, qu'élabore le Parlement italien pour la suppression des maisons généralices à Rome, s'est fait en ces derniers jours parmi l'épiscopat français. Le vénérable évêque de Versailles, le premier, a écrit à M. le Président de la République, pour le prier d'intervenir diplomatiquement dans cette question si grave pour l'Église tout entière, puisque, si les maisons généralices étaient supprimées, elles mettraient le Saint-Père dans la presque impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, et de gouverner le peuple chrétien. Aujourd'hui, la très grande majorité des évêques de France ont écrit dans le même sens à M. Thiers. Et derrière les évêques, il y a non-seulement tous les prêtres et tous les catholiques, mais encore tous ceux qu'une haine implacable de l'Église n'a pas complètement aveuglés, puisque la prétendue loi dont il s'agit est une nouvelle violation flagrante de tous les traités faits avec la France, et des propres engagements du gouvernement italien lui-même vis-à-vis du Souverain Pontife. Ah ! comme l'hypocrisie des libéraux apparaît aujourd'hui avec éclat ! Ils n'en voulaient, juraient-ils, qu'au temporel du Pape ; mais maintenant, c'est le spirituel qu'ils attaquent et veulent détruire. Qu'est devenue la maxime fameuse, inventée pour aveugler les in-

nocents : « L'Église libre dans l'État libre ? » Au moins les catholiques ne s'y sont-ils jamais laissés prendre. Maintenant, que va faire notre gouvernement ? Nous croyons qu'il faut placer sa confiance surtout en Celui qui a dit : *Portæ inferi non prævalent.*

— La vingtième série des pétitions pour la liberté de l'enseignement comprend 55,674 signatures, ce qui porte le nombre total des adhésions à cette pétition, à 707,430. Nous prions vivement nos lecteurs de ne pas se ralentir dans leur zèle.

— Les adhésions épiscopales pour l'*aumônerie militaire* continuent également. Mais, nous le répétons, tous les catholiques doivent aussi travailler à mener à bonne fin cette autre œuvre de salut.

— La nouvelle souscription pour le Saint-Père, ouverte par le journal l'*Univers*, s'élève, la 34^e liste comprise, à 65,845 fr. 52 c.

— Diverses Semaines Religieuses ont ouvert des souscriptions ayant le même objet. Celle de Cambrai a déjà recueilli 58,186 fr. 20 c., depuis la fin de décembre. C'est un résultat qui fait grandement honneur à cet excellent diocèse.

— Les Alsaciens-Lorrains ont leur part dans les générosités catholiques. La souscription ouverte en leur faveur par l'*Univers* atteint le chiffre de 364,407 fr. 41 c.

— Le deuxième anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge à Pontmain a eu lieu le 17 janvier, et a été célébré avec une grande solennité. Mgr Sebaux, récemment nommé à l'évêché d'Angoulême, a présidé cette belle fête. La messe principale fut chantée à un autel dressé en plein air, dans le champ de l'apparition. Mgr Sebaux, après l'évangile, a commenté les paroles écrites aux pieds de la belle dame : *Mais priez, mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon Fils se laisse toucher.* Sa parole a produit une grande impression sur l'assistance. Toute la journée a été occupée par de pieux exercices, et la fête s'est terminée par une procession au champ de l'apparition, et la bénédiction du Saint-Sacrement à l'église paroissiale. Les communions ont été très nombreuses. On estime que le nombre des pèlerins ne s'élevait pas à moins de six à sept mille.

Là, comme à Grenoble et à Nantes, les radicaux ont montré de quelle façon ils entendent la liberté religieuse, mais par un moyen nouveau et vraiment digne d'eux. Un train de pèlerins venait de Fougères ; une énorme poutre de bois fut placée en travers sur la voie, dans le but évident d'amener un déraillement. Mais le mécanicien aperçut assez tôt l'obstacle, et manœuvra de façon à éviter une catastrophe. — Voilà, pour le moment, où en sont ces messieurs.

— Les œuvres catholiques s'organisent de toutes parts avec une force et une ardeur pleines de promesses pour l'avenir. Non seulement toutes les vil-

les ont les leurs, mais chaque quartier des grandes villes a la sienne, ici sous le nom de cercle, là sous le nom de patronage, ailleurs sous un autre nom. Dans plusieurs endroits, l'on s'efforce de relier ces différentes associations, afin de parer à plusieurs abus qui pourraient s'y introduire, et surtout afin de les animer d'un même esprit de confraternité. Mais nous ne saurions trop engager nos lecteurs de la campagne de tenter dans leurs localités respectives des créations de ce genre. L'union fait la force; qu'on ne perde jamais de vue cette maxime. Si l'on ne peut pas faire beaucoup pour commencer, l'on commence toujours, et il est rare qu'avec de la prudence, du zèle et de l'abnégation l'on n'obtienne pas de consolants résultats.

— On bénissait, il y a quelques jours, dans le cimetière de Conlie, au diocèse de Rennes, un monument funèbre élevé à la mémoire de cent quatre-vingts Bretons morts pour la patrie. M. le chanoine Pontallié, aumônier de l'hôpital militaire et délégué de Mgr l'archevêque de Rennes, a fait en cette occasion un discours qui a fortement impressionné l'auditoire. Nous en citerons le passage suivant : « Un jour, a dit le prédicateur, vos enfants vous interrogeront sur ce monument, comme autrefois les Hébreux après le passage du Jourdain : ils vous demanderont ce que signifient ces pierres, ces noms inconnus qu'on y a gravés, et vous leur répondrez en racontant l'histoire de nos malheurs, dus à tant de péchés qui avaient irrité Dieu, et de l'héroïsme qui s'est sacrifié pour les conjurer. C'est au cœur du chrétien que se trouve le plus pur et vrai patriotisme : car il s'inspire de la croix où Jésus meurt pour ses frères, où une mère donne sans hésiter son fils. C'est, en effet, des pays restés chrétiens que sont accourus, au premier signal, nos défenseurs les plus intrépides, les plus généreusement prodigues de leur sang et de leur vie. Et vous répondrez encore qu'ils ont été les modèles de l'obéissance, de l'obéissance, sans laquelle nulle société ne peut compter sur la victoire, et ne saurait même vivre ; de l'obéissance, que ne comprennent plus, cependant, nos sociétés matérialisées. »

— Un peu de jurisprudence très pratique avant de quitter notre pays. On lit dans le journal *Le Droit*, qu'un sieur Théroulde, aubergiste et limonadier, inculpé d'avoir donné à boire pendant les offices du dimanche, avait été acquitté par le tribunal de simple police d'Eu (Seine-Inférieure). La cour de cassation, sur le pourvoi du ministère public, a cassé ce jugement dans son audience du 18 décembre 1872. D'après son arrêt, dit le journal *Le Droit* :

« Continue d'être en vigueur, à défaut d'abrogation expresse, la loi du 18 novembre 1814, qui interdit aux cabaretiers de donner à boire les fêtes et les dimanches, pendant les heures des offices.

» Le juge de police ne peut acquitter le prévenu sous le prétexte que la loi serait tombée en désuétude. »

Les lecteurs du *Siècle* vont la trouver mauvaise.

ALLEMAGNE. — L'attitude des catholiques d'Allemagne se dessine de plus en plus. La noblesse de Westphalie, puissante par la richesse et par le nombre, vient de décider qu'elle s'abstiendra de donner des fêtes et de paraître dans aucun divertissement public tant que durera la persécution contre l'Église.

SUISSE. — La persécution contre l'Église dans ce pays de républicains libéraux est devenue générale.

On vient d'y proscrire officiellement le dogme de l'infaillibilité pontificale, et l'on refuse aux évêques le droit de censurer les prêtres apostats et hérétiques. Si la place ne nous manquait, nous donnerions à nos lecteurs le texte même des résolutions prises par les délégués des Conseils d'Etat de Soleure. Rien de plus odieusement tyrannique. Mgr Lachat, évêque de Bâle, vient d'être destitué par lesdits délégués. De son côté, Mgr Mermillod écrivait ces jours derniers à l'un de ses amis de Toulouse : « Nos luttes continuent à Genève. Le souffle de Berlin agite nos contrées, et la persécution, de légale qu'elle est, peut devenir violente. Priez et faites prier pour nous. » C'est ainsi que les libéraux suisses, qui ouvrent les portes de la patrie à tous les communards du monde, traitent leurs propres concitoyens qui veulent rester fidèles à leurs serments et à leur conscience.

MÉSOPOTAMIE. — Le R. P. Damien, carme déchaussé de la mission de Bagdad, écrivait, le 20 août 1872, une lettre où se lisent les lamentables détails qui suivent :

« Depuis la grande cherté des vivres de ces dernières années, les musulmans pauvres se sont habitués à vendre leurs enfants pour ne pas les voir mourir de faim. A Amara, il y a une foule de ces petites créatures à vendre, et il existe des courtiers qui cherchent des acheteurs pour ce genre de marchandise. Le prix de vente varie entre dix francs et cinquante francs, selon l'âge de l'enfant. Quelle bonne œuvre d'acheter ces pauvres enfants et de les recueillir dans des établissements où ils seraient élevés dans la religion catholique ! Mais, pour cela, il faut des ressources pécuniaires, et nous ne pouvons les attendre que de la charité des fidèles d'Europe. » — Oui, des fidèles, et des fidèles seuls ; car, quant à nos radicaux de toute nuance, il n'y a rien à en attendre, pas plus que des Turcs et des Chinois. L'aumône, pour eux, avilit celui qui la reçoit ; aussi l'ont-ils à peu près complètement supprimée, sinon en paroles, au moins dans la pratique. Catholiques, redoublons donc de générosité et pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, et pour celle de la Sainte-Enfance, et pour celle du Denier de Saint-Pierre, car toutes ces œuvres concourent au même but, qui est le soulagement des corps et le salut des âmes.

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE

(Du dimanche 16 au samedi 22 février 1873).

Il est d'usage que, au prône du dimanche matin, dans la plupart des églises paroissiales, et même dans un grand nombre de chapelles conventuelles, on annonce au peuple les fêtes de la semaine avec quelques mots sur la vie des saints dont on y célèbre la mémoire.

Nous croyons dès lors donner à cette Revue un complément utile en insérant dans chacun des numéros de courtes notices sur les fêtes et les saints de la semaine qui en suivra l'apparition.

Ces notices, forcément très abrégées, viseront à donner la physionomie spéciale et l'esprit particulier du sujet, avec une petite indication pratique propre à être suggérée à l'imitation des fidèles.

Dans l'impossibilité où nous serons de varier suivant les occurrences des divers *ordos* diocésains, nous suivrons l'*Ordo universalis Ecclesie*. Il sera facile de compléter notre travail à l'aide des propres de chaque diocèse respectif.

Cela dit, nous commençons aujourd'hui notre série de notices, avec la confiance de répondre à un vœu et l'ardent désir de satisfaire à l'attente de nos vénérés confrères.

Ant. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne,
Missionnaire Apostolique.

Dimanche 16 février.

LA SEXAGÉSIME. — Le dimanche de la *Sexagésime* est ainsi nommé parce qu'il tombe le soixantième jour avant la fête de Pâques, grand centre de tout le cycle liturgique. Il fait partie du temps dit de la *Septuagésime*, qui est comme le préambule du carême, pendant lequel l'Eglise se revêt de deuil et suspend l'*alleluia*, mais sans s'occuper encore immédiatement de l'expiation. Le monde, toujours opposé à l'esprit de Dieu, redouble, au contraire, ses folies et ses fêtes, auxquelles les vrais enfants de l'Eglise se font un devoir d'opposer à leur tour la réparation.

Lundi 17 février.

DE LA FÉRIE. — Le martyrologe romain propose aujourd'hui à la vénération des fidèles le bienheureux Alexis Falconieri, un des sept fondateurs de l'ordre des Servites, qui mourut, à l'âge de cent dix ans, consolé par la présence de Jésus-Christ et de ses anges.

C'est à l'occasion de la vie de ce grand serviteur de Marie, que les hagiographes rappellent une consolante parole du bienheureux Alain de La Roche : « Regardez comme un signe très probable de votre salut si vous persévérez à invoquer Marie chaque jour. »

Mardi 18 février.

COMMÉMORAISON DE LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — Rien de plus salutaire que la méditation des souff-

rances du Sauveur. Sa Passion nous rappelle, avec son ineffable amour, la valeur et la dignité de notre âme rachetée, non avec de l'or ou de l'argent, mais avec le sang d'un Dieu.

SAINT SIMÉON, dont on fait aujourd'hui mémoire à l'office, succéda à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem. Il était parent du Sauveur. Pendant un long apostolat, il prêcha avec zèle les enseignements qu'il reçut de la bouche même de Jésus-Christ, et eut le bonheur de mourir comme lui crucifié, à l'âge de cent vingt ans (102 ou 101).

Mercredi 19 février.

DE LA FÉRIE. — Le martyrologe de France indique aujourd'hui la fête de saint Loup, vulgairement *Leu*, évêque de Chalon-sur-Saône, dont la vie fut un modèle d'austère régularité. Sa charité envers les pauvres et son amour de l'oraison lui attirèrent la vénération des peuples. Il mourut le 27 janvier 610.

Jeudi 20 février.

DE LA FÉRIE. — Le martyrologe romain mentionne aujourd'hui deux saints qui intéressent la piété de la France, saint Eleuthère et saint Euchère.

Saint Eleuthère, évêque de Tournay et martyr, célèbre par sa vigilance pastorale à préserver son troupeau des erreurs contractées au contact des Francs encore païens, et des hérésies ariennes, fit, en une circonstance fameuse, de sévères remontrances à Clovis, et mourut martyr de la foi, massacré par les ariens en 531.

Saint Euchère, évêque d'Orléans, se consacra à Dieu de bonne heure. Nommé évêque par Charles Martel, il dut s'opposer aux empiètements de ce prince, qui l'exila à Cologne, puis dans le pays de Liège, où sa bonté et son amabilité lui gagnèrent les cœurs. Le courageux évêque mourut en exil l'an 738.

Vendredi 21 février.

DE LA FÉRIE. — Le martyrologe mentionne aujourd'hui le nom de saint Gundelbert, archevêque de Sens, qui, après avoir résigné ses fonctions épiscopales, se retira dans une solitude des Vosges, où il fonda l'abbaye de Senones, qu'il appela ainsi du nom du diocèse qu'il avait gouverné. Dom Calmet, au xviii^e siècle, fut abbé de Senones.

Samedi 22 février.

LA CHAIRE DE SAINT PIERRE A ANTIOCHE. — « Pierre, dit saint Jean Chrysostome, est l'organe du collège des apôtres, l'axe et la clef de voûte de la société. » Aussi, la divine Providence voulut-elle que le premier vicaire de Jésus-Christ, comme pasteur de l'Eglise universelle, prêchât, en quelque manière, par toute la terre, en annonçant la vérité aux trois nations qui étaient les plus considérables dans le monde : aux Hébreux, aux Grecs et aux Latins. Il avait déjà exercé cette fonction pastorale dans la Judée ; il passa donc à Antioche, où il fit la même chose à l'égard des Grecs de Syrie pendant sept ans ; après quoi, il prit le chemin de l'Italie, pour prêcher aux Latins, à Rome, où toujours il vivra, enseignera et régira l'Eglise dans la personne de ses successeurs.

Le but de la fête de ce jour, qui est fort ancienne dans l'Eglise, est d'honorer la gloire qu'a eue Antioche d'être momentanément le centre de la chrétienté. Elle doit nous rappeler la divine prérogative de Pierre, qui, dit saint Optat de Milève, pour le bien de l'unité, a été préféré aux autres apôtres et a reçu seul les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres.

Homélie sur l'Évangile

DU DIMANCHE DE LA QUINQUAGÈSIME

(Luc, XVIII, 31-43.)

Dureté des hommes envers l'aveugle de Jéricho ; bonté de Jésus à son égard.

TEXTE. *Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se.* Jésus s'étant arrêté dit qu'on lui amenât cet aveugle.

EXORDE. Mes frères, nous lisons dans l'évangile de ce jour que Jésus, ayant pris à part ses douze apôtres, leur dit : « Nous allons à Jérusalem ; et tout ce qui a été écrit par les Prophètes touchant le Fils de l'homme sera accompli ; car il sera livré aux Gentils ; il sera moqué ; il sera flagellé ; on lui crachera au visage ; et, après qu'ils l'auront flagellé, ils le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour. Mais ils ne comprirent rien à ces paroles, ce discours leur était caché, et ils n'entendaient point ce qu'il leur disait. Lorsqu'il était près de Jéricho, un aveugle se trouva assis le long du chemin, qui demandait l'aumône ; et, entendant passer une foule, il s'informa de ce que c'était. On lui dit que c'était Jésus de Nazareth qui passait. Et il s'écria, disant : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. Et ceux qui allaient devant, le reprenaient, le grondaient, lui disant de se taire ; mais il criait encore beaucoup plus fort : Fils de David, ayez pitié de moi. Alors Jésus, s'étant arrêté, voulut qu'on le lui amenât. Et quand il se fut approché, il lui dit : Que voulez-vous que je fasse ? L'aveugle répondit : Seigneur, faites que je voie. Et Jésus lui dit : Voyez, votre foi vous a sauvé. Il vit au même instant, et il le suivait, rendant gloire à Dieu. Ce que tout le peuple ayant vu, il en loua Dieu. »

Cet évangile, mes frères, ainsi que vous avez pu le remarquer, renferme deux parties. Dans la première, Notre-Seigneur annonce à ses apôtres cette Passion qu'il devait subir peu de temps après. Il leur prédit aussi sa résurrection ; mais, comme l'observe l'Évangéliste, ils ne le comprirent pas. Dans la seconde partie est racontée la guérison d'un aveugle, qui mendiait sur le chemin de Jéricho.

PROPOSITION. Dois-je, à l'occasion de cet évangile, vous parler des souffrances de notre divin Sauveur, qui s'y trouvent prédites et résumées en peu de mots ? Peut-être l'intention de l'Église, en nous les rappelant aujourd'hui, est-elle de nous prémunir contre cette légèreté, cette dissipation excessives qui ont lieu dans les jours du carnaval, et contre lesquelles elle proteste, désirant que tous ses enfants se disposent d'une manière convenable au saint temps du carême, qui doit être un temps de pénitence. Dois-je vous montrer, dans les instances que fait ce pauvre aveugle pour obtenir sa guéri-

son, un modèle que nous devons suivre, nous, pauvres pécheurs, en priant avec ferveur, afin que, pendant ces jours de grâce, dans lesquels nous allons entrer, Dieu daigne aussi nous guérir de notre aveuglement ? Mais ces vérités, nous aurons occasion de vous en parler pendant les exercices du carême, que nous vous engageons à suivre avec assiduité. Ce matin, m'arrêtant à une simple circonstance du récit évangélique, je vous parlerai de la différence qu'il y a, sous le rapport de la compassion, entre les hommes et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DIVISION. Dureté, insensibilité des hommes à l'égard de ce pauvre aveugle, tel sera mon premier point ; douceur et miséricorde avec lesquelles Jésus Christ le fait approcher et lui accorde sa guérison, tel sera le sujet du second point de cette instruction.

Première partie. Ce pauvre aveugle, dont il est parlé dans notre évangile, était donc là, assis aux portes de la ville de Jéricho, tendant la main et demandant l'aumône aux passants. Vous avez vu parfois dans les villes, ou aux portes de nos églises, un pareil spectacle ; votre cœur sans doute s'est ému de pitié. Mais ici, ce n'était pas un mendiant ordinaire. En donnant son nom et celui de son père (1), saint Marc l'évangéliste nous autorise à croire que ce pauvre appartenait à une famille qui avait joui d'une certaine aisance ; que, par suite de ces révolutions de fortune si fréquentes dans la vie, il avait été réduit à la misère, et que, devenu aveugle, il était obligé de demander l'aumône. Pauvreté bien digne de compassion !

Cependant, voyez, mes frères, comme les hommes le traitent. Entendant le bruit extraordinaire de la foule, il s'informe. — C'est Jésus qui va passer, lui dit-on. — Il sait sans doute que cet adorable Sauveur a déjà guéri plusieurs malades ; soudain une douce confiance s'empare de lui ; ne pourrait-il pas aussi en obtenir sa guérison ? L'espérance naît dans son cœur. *Jésus fils de David*, s'écrie-t-il, *ayez pitié de moi !* Mais ceux qui marchaient en tête du cortège, sans pitié pour son infirmité, sans égard pour sa foi, ne voyaient dans ce cri qu'il poussait, dans cette simple prière qu'il répétait, qu'un bruit fatigant qui choquait leurs oreilles. Ils le grondaient, *increpabant* (2), ils le menaçaient, *comminantur* (3), pour l'obliger à se taire. — Quoi ! ce pauvre infortuné réclame sa guérison ; quoi ! il s'adresse à Jésus pour l'obtenir, et cette multitude qui accompagne triomphalement le Sauveur, et les apôtres peut-être eux-mêmes l'en reprennent, le blâment de sa confiance, et vont jusqu'à la menace !... Il y a là, mes frères, quelque chose de frappant et de mystérieux, que Dieu n'a permis que pour notre instruction. Essayons de le bien comprendre.

(1) Marc, XI, 46.

(2) Luc, XVIII, 49.

(3) Marc, XI, 48.

Cette foule, qui accompagnait Notre-Seigneur, les apôtres eux-mêmes étaient encore très peu instruits, ils ne comprenaient qu'à demi les enseignements du divin Maître, et ils n'avaient pas encore cette plénitude de lumière et de charité que devaient leur donner les derniers enseignements du Sauveur, et la descente du Saint-Esprit. Ils raisonnaient comme des hommes, au lieu de penser comme de véritables disciples de Jésus-Christ. C'était peut-être même par affection pour leur maître, afin de lui éviter la vue d'un objet désagréable, de lui épargner un temps d'arrêt dans sa marche, que sais-je ? Mais enfin ils agissaient humainement. Ne voit-on pas, en effet, souvent des serviteurs qui se croient dévoués agir de la sorte, et dérober à leurs maîtres les salutaires attendrissements que leur causerait le spectacle de la pauvreté et de la souffrance.

Mais dites-moi, frères bien-aimés, comprenez-vous cette insensibilité, cette dureté de la foule à l'égard de ce pauvre aveugle ? Non, parce que vous êtes chrétiens, parce que vous avez la foi ; un pauvre est pour vous le représentant de Jésus-Christ, et nulle misère ne se montre à vos yeux sans que vos cœurs s'attendrissent, et que vous cherchiez à la soulager... Mais voyez donc autour de vous ceux qui n'ont pas la foi, ceux qui ont oublié les préceptes de notre sainte religion, ne sont-ils pas le plus souvent durs et sans pitié pour leurs frères qui sont dans l'indigence ?... A celui qui vient tendre la main devant leur porte, pour demander au nom de Dieu un morceau de pain ; à ces pauvres plus intéressants encore qui, visités par la vieillesse, la maladie et les infirmités, rongissent en quelque sorte de tendre la main, et vivent de larmes et de privations auprès de leur foyer sans flamme, que disent ces hommes sans religion et sans foi : « Vous êtes des paresseux, des ivrognes, des prodiges. » Misérables ! est-ce que ces injures donnent du pain à ceux qui n'en ont pas ? La main qu'on tend à votre porte est peut-être celle d'un honnête homme, d'un brave ouvrier ; si vous ne voulez pas la toucher, ah ! du moins, ne l'insultez pas !... Que les hommes sont durs et cruels envers leurs frères pauvres et souffrants ! Sans la religion, que les pauvres seraient malheureux !

Je voudrais aussi mes frères, vous montrer l'injustice, la dureté, j'allais dire la cruauté des hommes à l'égard des pauvres pécheurs. Tels ne sont pas, cependant, les préceptes qu'a donnés notre divin Sauveur, ni la conduite qu'il a tenue ! Qu'un homme qui jusqu'ici a vécu dans l'indifférence, qu'une personne dont la jeunesse s'est passée au milieu des frivolités, ou qui même aura donné le scandale d'une chute publique ; que cette personne, dis-je, recoure à Jésus-Christ comme le pauvre aveugle de notre Évangile, qu'elle vienne avec une foi vive et des prières instantes lui demander sa guérison, on murmurerait, on blâmerait. Parfois même les personnes, en apparence les plus chrétiennes, se montreraient les moins indulgentes, comme si la miséricorde de Dieu devait être à leur merci, et n'était

pas faite pour les pécheurs... « Un tel se confesser, une telle se convertir, dira-t-on ; oh ! vraiment la religion est large, on n'a plus besoin de s'inquiéter pour se sauver... » Ames ignorantes et sans entrailles, vous ne savez donc pas ce que Jésus est venu faire sur la terre ?... Il est venu, nous dit-il, non pour appeler les justes, mais pour sauver les pécheurs (1). Prenez garde, vous qui jugez si sévèrement les autres, de n'être que des Pharisiens et des orgueilleux, race particulièrement odieuse au cœur de ce divin Sauveur !... Quoi ! lorsque Jésus descendait chez le pécheur Zachée, vous auriez sans doute murmuré ; et cependant il en faisait un saint (2) !... Quand il appelait le publicain saint Matthieu, vous auriez poussé les hauts cris ; pourtant c'était un apôtre, un évangéliste qu'il choisissait (3) !... Mais qu'eussiez-vous donc dit, quand, au grand scandale des Pharisiens, sainte Madeleine, la pécheresse fameuse, venait s'agenouiller à ses pieds, les arroser de ses larmes ; quand il lui disait que beaucoup de péchés lui étaient pardonnés (4) ; quand, de cette femme faible et pécheresse, il faisait l'amie de la sainte Vierge et le modèle de la plus héroïque pénitence ? Non, vous qui jugez si sévèrement les pauvres pécheurs qui se convertissent, vous ne connaissez pas Jésus, vous ignorez son cœur, sa miséricorde et son amour ; vous êtes des Pharisiens !...

Deuxième partie. — Voyez, en effet, mes frères, l'admirable bonté dont Notre-Seigneur use à l'égard de ce pauvre aveugle. « Taisez-vous, lui avait dit la foule, ne nous importunez point par vos cris ; détournez-vous et laissez-nous passer. » Mais l'aveugle criait toujours : *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.* En vain on le grondait, vainement on le menaçait ; un secret pressentiment, que dis-je ! une foi vive, que la grâce de Dieu avait mise dans son cœur, lui faisaient espérer sa guérison. Il persiste dans sa prière ; Jésus l'entend, il s'arrête, il ordonne qu'on amène ce pauvre mendiant près de lui. Doux Jésus, que vous êtes bon ! Tous abandonnent cet infortuné, on le rebute, on le repousse. Mais vous, vous vous arrêtez, c'est à votre miséricorde qu'il convient d'avoir pitié de lui. *Tibi derelictus est pauper* (5). Le spectacle de sa misère, ses yeux sans vie, ternes, pourris, suintant peut-être une matière repoussante, sont pour tous un objet de dégoût. Mais vous, ô miséricordieux Sauveur, vous avez vu son cœur, vous connaissez sa foi, vos regards se reposent sur lui avec tendresse. *Oculi ejus in pauperem respiciunt* (6). O mes frères, si nous pouvions bien comprendre la bonté de Jésus, et surtout si nous cherchions à l'imiter, que nous serions heureux !

Mais creusons encore plus profondément ce sujet ; il est si doux, si consolant de l'approfondir. Voyez-

(1) Matth., ix, 13 ; Marc, ii, 17.

(2) Luc. xix, 5 et suivantes.

(3) Matth., ix, 9 et suivantes.

(4) Luc. vii, 57 et suivantes.

(5) Ps. x, 14.

(6) Ps. x, 2.

vous Jésus s'arrêtant pour consoler un mendiant !... Les historiens ont raconté avec admiration un trait de bonté attribué à l'empereur Trajan. Un jour que ce prince au milieu de son armée, environné de tous ses officiers, s'avancait avec grande pompe, se disposant à une bataille qu'il devait livrer prochainement, une pauvre femme veuve, dit-on, vient à sa rencontre. Prince, lui dit-elle, j'ai besoin de vous parler. — Plus tard, lui répondit l'empereur. — Non, poursuivit-elle, c'est une justice que je réclame, et vous ne pouvez différer. — Soyez tranquille, poursuivit l'empereur, à mon retour je vous accorderai ce que vous me demanderez. — Prince, continua la veuve, beaucoup vont à la guerre et ne reviennent pas ; vous pouvez être de ce nombre. — Eh bien ! repartit Trajan, mon successeur vous rendra justice. — Oui, continua la veuve, peut-être ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que vous aurez perdu le mérite de l'avoir rendu vous-même. — Frappé de cette réflexion, ce prince descendit de cheval, examina la cause de cette veuve, et lui rendit justice. Condescendance et bonté qui paraissent tellement admirables à saint Grégoire le Grand, qu'il pensait que Dieu en avait tenu compte, dans l'autre vie, à cet empereur païen (1). Et, en effet, laissant à Dieu seul le droit d'apprécier et de récompenser cette action, avouons-le, de la part d'un païen, elle est digne d'admiration. S'arrêter et interrompre sa marche pour accueillir les prières d'une humble veuve et lui rendre justice, pour un prince chrétien, ce serait simplement un devoir ; mais pour un païen, c'était chose surprenante.

Pardonnez-moi, ô doux Jésus, d'avoir cité ce trait pour mieux faire comprendre votre bonté, votre ineffable miséricorde, qui dépasse celle des hommes de toute la distance qu'il y a entre la terre et le ciel. Jésus s'arrête, non pas pour écouter une veuve qui a droit à la justice qu'elle réclame, mais pour accueillir un pauvre aveugle qui demande de lui sa guérison. Considérez ce qui va se passer entre lui et ce pauvre. Il commande qu'on le lui amène : Que demandez-vous de moi, mon ami ? On vous a rebuté, on vous a menacé ; mais me voici, c'est moi-même qui vous parle ; que voulez-vous que je fasse pour vous. — Seigneur, dit le pauvre aveugle, faites que je voie. — Eh bien, mon ami, qu'il soit ainsi, regardez et voyez. *Et ait Jesus : Respice.* Et soudain les yeux de cet homme redeviennent sains, il regarde et il voit. O mon pauvre cœur, comprends-tu la tendresse, l'amour, la bonté, la miséricorde de Jésus ? vois-tu de combien elle dépasse celle du prince dont nous parlions il n'y a qu'un instant. Il en est ainsi, mes frères ; les hommes sont durs, sans pitié et sans entrailles, et si nous trouvons dans notre pauvre nature quelque chose qui tourne à la compassion, cela ne nous appartient pas, c'est que Dieu nous l'a donné. Mais lui, cet adorable Sauveur, oh ! cette

guérison de l'aveugle de Jéricho n'est qu'une image bien imparfaite de celle dont il use à l'égard des pauvres pécheurs. Oui, je le dis, et c'est vrai, c'est l'enseignement de l'Évangile, c'est la parole de Jésus, toutes les fois qu'un pauvre pécheur, quels que soient ses défauts, ses misères, j'irai plus loin, quels que soient ses iniquités et ses crimes, toutes les fois, dis-je, que, se tournant vers Jésus, il répétera avec foi et avec confiance la prière du pauvre aveugle de Jéricho ; toutes les fois que, sentant sa misère, il rendra avec humilité et avec instance : *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi* ; en dépit des réclamations des Pharisiens, qu'ils s'approche avec confiance ; c'est Jésus qui lui ordonne de venir. *Jussit eum adduci ad se.* Oui, qu'il vienne, et Jésus lui fera cette question : « Pauvre chère âme, que voulez-vous de moi ? » Et s'il répond en toute simplicité, avec un désir sincère de se convertir : « Seigneur, je suis un pauvre aveugle, faites que je voie, faites que je comprenne la misère de mon état, la nécessité de quitter le péché, l'obligation de vous servir désormais et de vous être fidèle. » Eh bien ! j'en jure sur la parole de Dieu, ce pécheur, quel qu'il soit, recevra de Jésus cette réponse : « Pauvre aveugle, voyez ; » et beaucoup de péchés lui seront pardonnés si sa douleur et sa charité sont grandes, et il y aura une grande joie dans le ciel. Oh ! que Dieu est meilleur que les hommes ! On est intarissable, quand on parle des miséricordes du Seigneur ; et cependant je finis, je ne veux pas être trop long.

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, je veux tirer deux conclusions pratiques des réflexions que je viens de faire. O vous à qui Dieu a conservé la foi, qui avez le bonheur d'être de bons et fidèles chrétiens, n'imites pas cette foule insensible qui passe devant le pauvre aveugle en le rebutant. Soyez pénétrés de compassion et pour les misères du corps et pour les infirmités de l'âme. Ne dites jamais une injure au pauvre qui vous tend la main, quel qu'il soit ; si l'on doit mettre de la prudence dans ses aumônes, il ne faut point que cette prudence soit excessive et dégénère en aigreur, ou devienne un orgueilleux mépris. Mais surtout, nous chrétiens, ne soyons point des Pharisiens ; que notre cœur palpite comme celui du Sauveur Jésus, et reproduise ses sentiments. Il a aimé les pauvres pécheurs, parmi lesquels nous devons nous-mêmes nous compter. Oui, il nous a aimés jusqu'à mourir pour nous ; et quelles que soient nos qualités actuelles, devant sa sainteté et sa justice, le meilleur d'entre nous pèse bien peu et n'est pas d'un grand prix. Soyons donc pleins d'indulgence pour les pauvres pécheurs, ne soyons pas des Pharisiens, et si quelque pauvre âme, fût-ce la plus misérable et la plus décriée, revenait au bon Dieu pendant les jours de pénitence qui vont s'ouvrir sans murmurer, sans faire de ces réflexions dictées par l'ignorance et par l'orgueil, bénissons en toute simplicité Jésus et sa miséricorde.

Et vous, pauvres pécheurs, âmes si chères au cœur de Jésus, que vous dirai-je ? Jésus-Christ vous aime

(1) Voir la *Vie de saint Grégoire le Grand*, par le diacre Jean.

vous êtes pour lui de pauvres aveugles dignes de compassion. Il ne demande qu'à vous tirer des ténèbres, qu'à vous guérir de votre infirmité. Ah ! je le vois, du fond de ce divin tabernacle où son amour le retient, il se penche vers vous avec amour, il écoute, il entend les pensées de vos cœurs ; il voit vos combats, vos peines et vos remords ; il attend que vous lui disiez du fond du cœur : *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi*. Pauvres chères âmes, est-ce que vous ne le lui direz pas ?... Est-ce que vous ne désirez pas votre guérison ? Est-ce que vous ne sentiez pas le besoin que vous avez de sa grâce ?... Allons donc, du courage, de la confiance. Jésus-Christ est bon ; faites un effort pendant le saint temps du carême pour revenir à lui. Et revenir à Jésus, sortir de l'état du péché, ce sera pour vous la joie, le calme, la paix pendant les jours qui vous restent encore à passer sur cette terre ; puis ce sera des délices immortelles et une félicité sans fin dans cette patrie bienheureuse à laquelle Dieu nous appelle, et que je vous souhaite du plus profond de mon cœur. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Flours choisies de la vie des saints.

XIV

L'AMOUR DE DIEU DANS LES SAINTS.

La connaissance de Dieu et de ses infinies perfections produit en nous un double sentiment : la crainte et l'amour. Pouvons-nous, en effet, méditer sérieusement l'étendue de sa puissance et les épouvantables rigueurs de sa justice, sans être saisis d'un saint tremblement ? Aussi le prophète royal nous invite-t-il à servir le Seigneur dans la crainte : *Servite Domino in timore* (1).

Mais d'autre part, nous est-il possible de considérer les richesses inépuisables de la nature divine, sa beauté, sa sagesse, sa sainteté incomparables, en particulier les ravissantes merveilles de sa charité envers son indigne créature, et de ne pas sentir aussitôt nos cœurs s'enflammer d'amour pour un Dieu dont les amabilités surpassent infiniment tout ce que nous sommes capables d'imaginer, et qui a tout fait dans le but de nous attacher irrévocablement à son service !

Ces deux sentiments, la crainte et l'amour de Dieu, malgré leur opposition apparente, loin de s'exclure dans la pensée et la conduite des saints, s'y fortifiaient mutuellement. Leur histoire témoigne assez que c'étaient là les deux puissants leviers qui les portaient à l'accomplissement des devoirs les plus austères et à la pratique des vertus les plus héroïques. Par quelques citations, nous avons fait connaître dans l'article précédent l'estime qu'ils

avaient conçue de la crainte de Dieu, et l'influence de cette vertu sur la direction de leur vie. Voyons aujourd'hui ce qu'ils pensaient de la charité ou de l'amour de Dieu.

Écoutons d'abord le grand Apôtre qui, après avoir été ravi au troisième ciel, et lui avoir dérobé quelques-uns de ses secrets, adresse aux fideles de Corinthe ces remarquables paroles :

« Quand je parlerais toutes les langues des hommes, des anges mêmes, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante et une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères et toutes les sciences, et quand j'aurais toute la foi possible jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien. Et quand je distribuerais toutes mes richesses pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien (1). »

« Plus vous aimerez le Seigneur, dit saint Grégoire, et plus vous serez près d'entrer dans son royaume. Plus au contraire vous négligerez de l'aimer, et plus vous vous éloignerez de ce bienheureux séjour (*Hom. 15*). »

« O joug précieux de l'amour divin ! s'écrie saint Bernard, qui pourrait dire tes douceurs, ta gloire, ta suavité, tes délices, ta force, ta sagesse ! O bienheureux amour, qui procure la régularité des mœurs, la pureté des affections, la pénétration de l'intelligence, la sainteté des désirs, la grandeur des bonnes œuvres, la fécondité des vertus, la dignité des mérites et la sublimité des récompenses (*De Dilig. Deo*). »

« Voulez-vous un moyen, dit un pieux écrivain, de vous affranchir entièrement des liens du vice ; efforcez-vous d'allumer dans vos cœurs, autant que vous le pourrez, le feu de l'amour divin. Quand vous aurez goûté les douceurs de cet amour, vous ne vous souciez plus guère des plaisirs de ce monde (*Raban, in Serm.*) »

« L'amour de Dieu est un trésor inépuisable ; celui qui le possède est véritablement riche, et celui qui ne l'a pas, véritablement pauvre (*S. Basile, in Hex.*). »

« C'est la charité qui guérit toutes les langueurs de l'âme, extirpe la racine de tous les vices, engendre toutes les vertus, illumine la raison, purifie la conscience, réjouit le cœur, et fait goûter le bonheur de voir Dieu. L'âme en qui habite la charité ne se laisse point entler par l'orgueil, ruiner par l'envie, emporter par la colère, tourmenter par une tristesse excessive, aveugler par l'avarice, tyranniser par les plaisirs de la table, souiller par la luxure ; elle est, au contraire, toujours pure, toujours chaste, toujours tranquille, toujours gaie, toujours en paix, toujours bienveillante, toujours pleine de réserve (*Hug. de Saint-Vict.*). »

« Malheur à l'âme téméraire qui espère, après

(1) Ps. II, 11.

(1) I Cor., XIII,

vous avoir abandonné, ô mon Dieu, trouver mieux que vous ! Elle aura beau se tourner, se retourner à droite et à gauche, tout lui paraîtra dur ; vous seul êtes son véritable lieu de repos (S. Aug., *Solil.*) »

« O avare ! les richesses infinies qui sont en Dieu ne te suffisent donc pas ? Eh quoi ! parce qu'il se présente sans or ni argent, tu ne veux point de lui ! Et quel est donc, de tous les biens qu'il a créés, celui qui te suffira, si lui-même ne te suffit pas (*id.* ?) »

« La charité ne trouve rien de dur, rien d'amer, rien de grave, rien d'impossible. Quels sont les armes, les coups, les tourments, les genres de mort capables de la vaincre ? Elle est vraiment une cuirasse impénétrable, contre laquelle la flèche vient se briser, la pointe du glaive s'émousser, qui serit des dangers et des supplices. Oui, l'amour de Dieu, triomphe de tous les obstacles (S. Cyp., *De Spect.*). »

Voici, sur le même sujet, quelques maximes du pieux auteur de l'*Imitation*. Le lecteur nous permettra de les recommander tout spécialement à son attention :

« Celui-là est vraiment grand qui a une grande charité... Quiconque aime Dieu de tout son cœur ne redoute ni la mort, ni les supplices, ni le jugement, ni l'enfer, parce que la charité parfaite donne près de Dieu un accès plein de sécurité... Si une seule fois vous étiez entré bien avant dans le cœur de Jésus, et que vous eussiez senti quelque mouvement de son amour, ah ! que vous auriez peu de souci de ce qui peut vous contrarier ou vous plaire. Vous vous réjouiriez d'un outrage reçu, parce que l'amour de Jésus apprend à l'homme à se mépriser soi-même... Celui qui a vraiment l'amour de Jésus et le zèle de la vertu ne cède point à l'attrait des consolations, et ne cherche point les douceurs sensibles ; il désire plutôt être fortement éprouvé et souffrir de durs travaux pour Jésus-Christ... Voici mon Dieu ; lui est mon tout ! Que voudrais-je de plus ? et quelle plus grande félicité puis-je désirer ? O ravissante parole ! mais seulement pour celui qui aime Jésus, et non pas le monde, ni rien de ce qui est au monde. Mon Dieu est mon tout ; c'est assez dire à qui l'entend, et le redire sans cesse est doux à celui qui aime. Vous présent, tout est délectable ; vous absent, tout devient amer. Vous donnez au cœur le repos, et une profonde paix, et une joie inénarrable. Vous faites que, content de tout, on vous bénit de tout. Au contraire, rien sans vous ne peut plaire longtemps, et rien n'a d'attrait ni de douceur sans l'impression de votre grâce et l'onction de votre sagesse... Oh ! si nous avions dans le cœur une étincelle de la vraie charité, comme nous comprendrions que toutes les choses du monde ne sont que vanité !... O lumière éternelle, infiniment élevée au-dessus de toute lumière créée, qu'un de vos rayons, tel que la foudre, parte d'en haut et pénètre jusqu'au fond le plus intime de mon cœur !... »

Nous trouvons dans un moraliste distingué les réflexions suivantes touchant la puissance merveilleuse de la charité :

« Qu'est-ce qui a inspiré, dit-il, aux saints de tous les temps un profond mépris pour les honneurs, les richesses et les plaisirs de ce monde, sinon l'amour de Dieu ? Voyez-les en face des bourreaux : ni les menaces ni les supplices ne sont capables de les ébranler ; ils ne craignent pas d'annoncer publiquement le nom de Jésus et d'en porter la connaissance jusqu'aux extrémités du monde. Pierre, André, Philippe ne reculent point devant la croix ; Jacques le Majeur et Paul se laissent décapiter ; Jacques le Mineur est précipité du haut du temple et égorgé ; Jean plongé tout nu dans un vase d'huile bouillante, Thomas et Matthieu percés de lances, Etienne écrasé sous un monceau de pierres, Mathias frappé à coups de hache, Simon et Jude broyés sous les coups d'une troupe furieuse ; et combien parmi leurs disciples ont payé de leur sang leur attachement à la religion du Sauveur Jésus ! Parlerai-je de tant de milliers de martyrs qui, dans les siècles suivants, ont affronté avec une joie et un courage non moins héroïques, les supplices les plus atroces plutôt que d'abjurer la foi ? Ah ! qu'elles leur paraissent douces ces tortures, qui avançaient le moment de leur délivrance et de leur union avec Dieu ! »

On lit, dans la vie du patriarche d'Assise, saint François, un trait d'une naïveté charmante, relatif au bon frère Egidius, son disciple :

« Un jour, en présence du Pape Grégoire IX, Egidius fut ravi, en extase. Revenu à lui, il dit au Pontife : « Saint-Père, gardez purs les deux yeux de » votre esprit, celui de droite pour contempler sans » cesse les choses du ciel et les infinies perfections » de Dieu ; celui de gauche, pour juger sainement » les affaires du monde, que vous êtes appelé à di- » riger. » Le Pape demeura fort édifié de ce discours, et conçut une vive affection pour le saint religieux, qu'il considérait comme un vrai et parfait ami de Dieu. »

Dans son ivresse d'amour pour le Créateur, Egidius parcourait la campagne, embrassant les pierres et les arbres et pleurant beaucoup. S'entretenant un jour avec saint Bonaventure, maître général de l'Ordre des Mineurs, il lui dit : « Dieu vous a fait de grandes grâces, à vous autres savants ; vos connaissances étendues vous rendent capables de louer et de servir dignement le bon Sauveur ; tandis que nous, pauvres ignorants, nous ne savons la plupart du temps ni que dire ni que faire. » — « Ne vous y trompez pas, mon frère Egidius, répondit saint Bonaventure ; quand toutes ces choses que vous estimez tant manqueraient, ce serait une perte bien légère pour un cœur qui posséderait la charité ; avec la charité seule vous pouvez plus pour le service de Dieu qu'avec tout le reste. — Mon père, reprit Egidius, un ignorant peut-il donc aimer Dieu aussi facilement, aussi ardemment qu'un savant ? — Oui, certainement, répartit le grand docteur, il le peut davantage encore. » A ces paroles, le frère, tout transporté de joie, s'élança hors des murs du

monastère, et, se tournant du côté de la ville, il criait bien fort : « O peuple misérable et ignorant, aime Dieu et Jésus-Christ, et tu seras plus grand que frère Bonaventure ! »

Le P. Ribadeneira, parlant de la charité de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, s'exprime ainsi :

« Il n'est pas possible, dit-il, de se figurer une fournaise ardente, si embrasée qu'était le cœur de notre bienheureuse Marie-Magdeleine, brûlante du divin amour et des flammes de la charité. Combien de fois l'a-t-on vue transportée en des actions et en des mouvements admirables, semblables à ceux des épouses de Jésus-Christ dans le ciel ! Tantôt, les yeux fixés en haut, elle s'écriait : « O amour ! ô amour ! ô Dieu d'amour ! Ah ! trop grand est l'amour que vous portez à vos créatures ! Non, ô mon Jésus, ce n'est pas trop pour votre grandeur ; mais c'est trop pour la créature si vile et si abjecte. O mon Sauveur ! pourquoi me donnez-vous tant d'amour ? » Tantôt, tenant un crucifix en main, elle courait par le monastère, jetant des élans d'amour, et proférant des paroles de feu qui allumaient dans toutes les sœurs une ferveur incroyable : « O amour, disait-elle, ô amour ! jamais je ne cesserai, mon Dieu, de vous appeler mon amour, mon espérance et mon tout ! »

Un pareil langage, si étrange en apparence, que nous retrouvons sous une forme ou sous une autre dans la bouche d'un grand nombre de saints, n'a-t-il pas vraiment de quoi surprendre, j'allais dire scandaliser ces âmes enivrées de l'amour des choses de ce monde, et qui ne vont puiser leurs inspirations qu'à l'école de la sagesse du siècle ? Reconnaissons, dans ces traits enflammés et les sacrifices héroïques que l'amour de Dieu a inspirés à cette sainte en particulier, une de ces folies dont l'histoire du christianisme est remplie, et qui toutes, depuis celle de l'Homme-Dieu expirant sur un infâme gibet, aboutissent à sauver l'humanité et à sanctifier les âmes. O admirable, ô sainte, ô sublime folie de la charité ! venez, oh ! oui, venez échauffer les cœurs de vos indignes serviteurs, et en prendre possession pour toujours ! *Deus meus est omnia !* Mon Dieu vous êtes mon tout ! dans le temps et dans l'éternité ! Ainsi soit-il !

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

LE CARDINAL MORLOT

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

(Suite et fin.)

VIII

In fine hominis denudatio operum illius. La fin de l'homme révèle ses œuvres, dit l'Écclésiastique (XI, 29). Nous n'avons plus, pour achever cette

biographie, qu'à voir le témoignage que se rendit à lui-même le cardinal Morlot, par les déclarations posthumes de son testament, c'est-à-dire le tribut de louanges qu'il reçut de ceux qui avaient à lui offrir les derniers hommages.

Quand il n'y eut plus à douter de sa mort, l'archevêque fit venir l'homme de sa confiance, et lui dit : « Mon ami, il faut nous quitter, mais avant de se quitter, il faut régler toutes choses. J'ai fait plusieurs fois mon testament ; on en trouvera un que je vous remettrai moi-même demain ; j'espère y avoir tout prévu et tout réglé, de manière à éviter toutes les difficultés. Du reste, je laisse peu de chose ; mais, pour le peu que je laisse, je désire que mes intentions soient fidèlement observées. J'ai des parents pour qui j'ai fait ce que je devais faire. Je leur ai abandonné tout ce qui me revenait de l'héritage paternel, et je les ai aidés comme un bon parent doit faire. Tout le reste, il me venait de l'Eglise, il a dû retourner à l'Eglise. »

Nous citerons, de ce testament, quelques passages.

L'abbé Morlot n'avait point paru promis aux dignités, et cependant elles vinrent le chercher avec une fidélité si persévérante, qu'elles le portèrent, lui, le petit enfant d'un petit commerçant, au faite des grandeurs d'ici-bas. Voici ce qu'il en dit :

« Si je puis me rendre témoignage de n'avoir ni recherché ni désiré aucunement les diverses positions que j'ai occupées, si je puis dire en toute sincérité que j'y ai vécu sans aucune illusion quelconque, je ne dois pas moins reconnaître que, sous aucun rapport, je n'avais rien qui pût motiver ou justifier le choix et les préférences dont j'ai été l'objet. »

Ces mêmes dignités, il aspira à s'en dépouiller.

« Cette carrière épiscopale, j'aspire à l'interrompre, et je demande à Dieu cette grâce, dans le désir de me préparer à rendre le compte redoutable qui me sera demandé bientôt, et de m'y disposer plus sérieusement que je ne l'ai fait jusqu'ici. »

En attendant, voici, de ces dignités, lui, archevêque de Paris, cardinal, sénateur, membre du conseil privé, etc., le profit qu'il a su faire :

« Les charges attachées à mes diverses positions ne m'ont jamais permis de faire ni épargnes ni économies ; on ne trouvera, dans ma succession, que ce qui est indispensable aux frais de ma sépulture. »

Quant à cette sépulture, telle est sa volonté :

« Je demande, je voudrais dire j'exige, que mes funérailles se fassent avec le moins de pompe et d'appareil possible, et qu'on se borne au strict nécessaire. »

Dans son testament, il a un souvenir particulier pour les communautés religieuses des différents diocèses qu'il a gouvernés ; il légua à plusieurs d'entre elles des objets pieux qui lui ont appartenu. Il ajoute : « Je regrette extrêmement de ne pouvoir étendre cette petite distribution à toutes les communautés religieuses qui me sont si chères ; mais je

n'en ai pas la possibilité. Je ne me recommande pas moins, avec une entière confiance, au pieux souvenir et aux prières de ces communautés et autres établissements religieux. »

Bref, le cardinal Morlot meurt sans argent ni dettes, comme un prêtre doit mourir, surtout lorsqu'il a été élevé à toutes les dignités, tant ecclésiastiques que civiles.

Ce testament achève de peindre le cardinal. S'il fallait, aux traits épars dans cette biographie, ajouter quelques traits définitifs, nous dirions que ce qui distinguait Mgr Morlot comme prélat, c'était la justesse d'esprit, l'humilité et la patience. La justesse d'esprit, qui s'allie si bien à la délicatesse du cœur, lui a permis, dans une longue et difficile carrière, d'éviter à peu près toute faute. Cette justesse il la portait en tout, dans son jugement sur les hommes comme sur les choses, dans le discernement des esprits, l'appréciation des obstacles et le choix des moyens. Soit qu'il parlât, soit qu'il écrivit, il avait toujours la même justesse, le mot propre, une parfaite convenance. Du reste, il consultait volontiers. Jamais évêque ne fut plus exempt de l'esprit de domination et ne gouverna davantage avec son conseil. Et pourtant il est peu d'hommes qui se laissèrent moins entraîner par l'opinion des autres, et même par leurs impressions personnelles. Pour d'autres besoins, il possédait un grand don, il savait attendre. En toutes choses, il espérait beaucoup du temps ; il le regardait comme l'un des grands moyens dont se sert la Providence pour dénouer ce qui, de prime abord, paraît inextricable, et pour accomplir son œuvre.

Par ordre exprès de l'Empereur, les funérailles du prélat, pour rendre hommage aux dignités éminentes dont il avait été revêtu, se firent aux frais du trésor public et avec la plus grande pompe. Nous ne décrirons pas ici ce cérémonial, qui est, au reste, celui qu'on suivait, sous l'Empire, pour tous les grands dignitaires de l'État. Nous l'avons décrit dans la *Vie de Mgr Darboy*.

Au service des six semaines, le 12 février, l'éloge funèbre du cardinal Morlot fut prononcé par M. l'abbé Freppel, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. En présence du cardinal Donnet et de sept autres évêques, l'éloquent orateur, aujourd'hui évêque d'Angers, que nous souhaitons de grand cœur voir un jour sur le siège des Darboy et des Morlot, l'orateur releva, dans son héros, deux vertus : la fidélité et la prudence ; la fidélité sacerdotale dans la pratique du devoir, la prudence épiscopale dans l'exercice de l'autorité. L'abbé Demerson, qui avait aidé le professeur de ses conseils, lui avait particulièrement indiqué pour texte le *Fidelis servus et prudens*. On ne saurait mieux choisir, et il eût été difficile de mieux parler.

Cependant le chapitre choisissait, pour vicaires capitulaires, les trois vicaires généraux du cardinal. Ceux-ci, dans leur mandement de possession, s'expriment ainsi sur le compte du prélat défunt :

« Nouvel Onias, notre bien-aimé Pontife nous rappelle à tous le souvenir de ce grand-prêtre de l'ancienne loi, dont les saintes Lettres font un si bel éloge, en le représentant comme un homme vraiment bon et plein de douceur, modeste dans son visage, modéré et réglé dans ses mœurs, agréable dans ses discours, et qui s'était exercé dès son enfance en toutes sortes de vertus : *Virum bonum et benignum venerandum visu, modestum moribus et eloquio decorum, et qui a puero in virtutibus exercitatus est* (1).

» Tel il s'est montré au début de sa carrière, tel il s'est montré dans la suite. Dans sa vie privée comme dans sa vie publique, partout et toujours, il a su, par l'aménité de son caractère et la douce influence de sa vertu, conquérir une autorité à laquelle rien ne pouvait résister.

» D'une foi vive et éclairée, d'une piété exemplaire comme aux premiers jours de son sacerdoce, assidu à la prière et à l'oraison, infatigable au travail, il était d'une régularité et d'une austérité de vie qui n'ont jamais varié. Homme du devoir par excellence, et pénétré de l'importance des obligations qui lui étaient imposées, il ne les perdait jamais de vue : c'était à les bien remplir que tendaient toutes ses pensées et tous ses efforts ; c'était le terme où tout venait aboutir dans son existence.

» Avons-nous besoin de vous rappeler le zèle et le dévouement avec lesquels il remplissait au milieu de vous toutes les fonctions du ministère pastoral.

» Vous en avez été mille fois témoins. Il se plaisait à présider dans vos églises les solennités paroissiales ; il voulait faire par lui-même toutes les confirmations dans la ville et dans les plus humbles villages ; il aimait à visiter les crèches, les ouvriers, à bénir les écoles, à prendre part aux associations charitables, si multipliées dans le diocèse ; à présider les réunions d'ouvriers et à encourager ainsi, par sa présence, par ses conseils et ses largesses, toutes les œuvres qui ont pour but de former la jeunesse ou de soulager la misère.

» Malgré le voile de la modestie dont il cherchait à couvrir toutes ses bonnes actions, nous connaissons une partie des aumônes qu'il répandait dans le sein des pauvres et elles montaient, chaque année, à une somme qu'on est loin de soupçonner.

» Toujours prêt à donner, il se faisait un devoir de n'assister à aucun sermon de charité sans laisser une généreuse offrande. Plus d'une fois, il lui est arrivé de sauver l'honneur d'une famille et d'en garantir une autre d'une ruine imminente par un don accordé à propos, et avec autant de bonté que de délicatesse :

» Aussi, le dirons-nous hautement à l'honneur de la religion : le cardinal-archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, ne laisse aucune fortune après lui ; il ne possédait ni rentes ni propriétés, et on peut dire qu'il meurt pauvre. Grand

(1) II Mach., xv, 12.

et admirable exemple de désintéressement, qui rappelle les vertus d'un des plus grands évêques des Gaules, de saint Martin de Tours, l'un de ses plus illustres prédécesseurs.

» Prêtre et évêque avant tout, au-dessus et en dehors de tous les partis qui divisent les hommes, Mgr Morlot n'avait d'autre ambition que de faire le bien, d'autre politique que de chercher les meilleurs moyens d'assurer le salut de âmes dont il était le pasteur et le père.

» Affable et bienveillant pour tous, il ne faisait acception de personne. Souvent on voyait réunis chez lui des hommes que leurs opinions particulières, des traditions de famille, ou leur position sociale pouvaient séparer au dehors. Sous l'influence de sa douce parole, et en présence de cette figure si calme et si honnête, il semblait que toutes les préventions avaient disparu. On se croyait comme dans un lieu sacré dont les passions humaines n'osaient franchir le seuil. C'est que, selon une belle pensée si bien exprimée par un de ses vénérables collègues, il s'appliquait à chercher dans les hommes non ce qui éloigne, mais ce qui rapproche.

» C'est par ce sage tempérament d'indulgence pour les personnes, et de fermeté dans les principes, qu'il a pu souvent ramener à nos croyances des esprits qui en paraissaient le plus éloignés, dissiper leurs préjugés, gagner leur confiance, et qu'il lui a été donné, pour plusieurs, d'adoucir leurs derniers moments, en leur portant, avec les dernières espérances, les dernières consolations de la religion (1). »

Nous terminerons cette notice sur Mgr Morlot par les paroles qui servent d'exorde à son éloge funèbre :

« C'est le propre des vertus modestes de grandir dans le respect des hommes par la mort même, qui en arrête le cours, et avec le temps qui semblerait devoir effacer le souvenir. Tandis que l'admiration se retire peu à peu de tout ce qui n'offrirait au regard qu'un éclat passager, elle s'attache sans retour à ces âmes simples et fortes, dont la mémoire demeure comme un enseignement. Au lieu de les ensevelir dans l'oubli, la mort devient une révélation de leur grandeur cachée ; elle déchire le voile dont s'enveloppait un mérite d'autant plus élevé qu'il s'ignorait lui-même ; et la louange, contenue jusque-là par les soins que mettait l'humilité à se dérober aux yeux du monde, éclate en un concert unanime de regrets et de bénédictions, qui forment la couronne terrestre des vies saintement écoulées dans la pratique du devoir. »

Quelques mois plus tard, Mgr Darboy, compatriote, vicaire général et successeur du cardinal Morlot, confirmait, dans son mandement d'installation, le jugement, très grave par lui-même, du panégy-

riste et des vicaires capitulaires. Ce jugement, revêtu de tant d'autorités, si bien motivé d'ailleurs par l'ensemble de la vie du cardinal, sera, pensons-nous, le jugement définitif de l'histoire.

Justo FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DES RITES.

Cause de la canonisation du bienheureux Nicolas de Flue, sur cette question : « Est-il suffisamment certain que le bienheureux Nicolas de Flue a pratiqué les vertus théologiques et cardinales à un degré héroïque, au point qu'on puisse donner suite au procès de canonisation ? »

Le bienheureux Nicolas de Flue, ou de la Pierre, naquit à Saxeln, dans le diocèse de Constance, le 21 mars 1417, jour de la fête de saint Benoît. Il reçut le baptême à l'église voisine, à Kerns, ainsi que la confirmation, dès qu'il eut atteint l'âge requis. Ses parents, pleins de piété, s'adonnaient aux travaux des champs ; lui-même, après que son enfance se fut écoulée dans une parfaite innocence, se livra à cette même occupation ; il s'efforça de la remplir avec beaucoup de diligence, et ne se départit jamais d'une obéissance absolue envers ses parents. En même temps, l'ardeur qui l'animait dans l'observation de la loi divine l'éloigna constamment du péché, et non seulement par son exemple, mais aussi par de sages recommandations, il travailla, dans la mesure de ses forces, à porter au bien ses proches et surtout les enfants de son âge.

Cédant aux vœux de ses parents, il épousa une femme pieuse et honnête, dont il eut dix enfants ; il donna ses soins à les former tous à la vertu. Grâce à l'intégrité de ses mœurs et à la réputation d'homme prudent dont il jouissait, Nicolas fut élevé aux premiers honneurs de la République, et son nom fut inscrit dans la liste des sénateurs. Bien plus, il s'était concilié à un si haut degré l'estime de ses concitoyens que son intervention fit admettre dans la confédération deux nouveaux cantons, admission qui fut reconnue par un traité d'alliance. Mais, rempli du désir de servir Dieu avec plus de ferveur, il résolut de renoncer aux biens de la terre et de quitter sa famille. Après mûre réflexion de ce projet, et avec le consentement de son épouse, il confia à son fils aîné la gestion des affaires de la famille. Puis, au moment d'atteindre sa cinquantième année, fort par l'esprit d'en haut, il se retira d'abord à Liechstal, pour s'enfoncer ensuite dans une vallée qui est appelée Hauff.

Là, il se construisit une cellule en bois, tellement basse, qu'il ne pouvait s'y tenir debout ; il commença ainsi son genre de vie, tout de mortification. En effet, il se couvrit d'une tunique grossière, marcha pieds nus et tête découverte, observa un jeûne très

(1) Mandement de MM. les vicaires généraux capitulaires (Baquet, Surat et Véron), à l'occasion de la mort de son Em. le cardinal Morlot.

rigoureux, ne prit qu'un sommeil de quelques heures sur une planche toute nue, et s'adonna avec assiduité à la prière et aux autres exercices de dévotion. Souvent il se rendait à Saxeln pour y assister aux offices divins et y recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Bientôt il put s'acquitter de ses devoirs dans une petite chapelle, bâtie près de la cellule, en sorte qu'il ne fut plus obligé de quitter sa solitude. A l'âge de soixante-dix ans, il s'endormit saintement dans la paix du Seigneur, l'année 1477, le jour anniversaire de sa naissance.

Après sa mort, la réputation de sainteté qu'il s'était acquise de son vivant auprès de tous les Suisses s'accrut tellement, grâce à la célébrité des prodiges, que des populations accouraient à son tombeau pour rendre un culte public à cet ermite. Ce culte a été reconnu par la sainte Congrégation des Rites, comme une exception basée sur un usage très antique et immémorial, d'après des actes qui ont plus de cent ans de date ; c'est pourquoi le Souverain Pontife Innocent X, de sainte mémoire, l'a confirmé dans un décret du 21 novembre 1648. Mais, à la suite des prières que les évêques et l'association suisse de Pie IX ont adressées à notre Très-Saint-Père, pour le supplier de permettre la continuation du procès du bienheureux Nicolas, Sa Sainteté a accordé, le 12 août 1869, la permission apostolique requise pour l'examen du doute sur les vertus du bienheureux Nicolas de Flue, avant que, conformément aux décrets, la cause soit poursuivie davantage par la Congrégation ordinaire des saints Rites, cependant sans l'intervention et le vœu des consultants, mais en réservant seulement la faculté pour les prélats de ladite Congrégation qui interviendraient, selon l'usage, de donner leur opinion sur ce doute.

C'est pourquoi l'Eminentissime et Révérendissime Mgr le cardinal Aloïs Bilio, de Cantua, rapporteur de la même Congrégation, cédant aux très humbles prières du R. D. François Virili, missionnaire apostolique, membre de la Congrégation du Très-Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la cause du solliciteur, a proposé le doute suivant : *Est-il suffisamment certain que le bienheureux Nicolas de Flue a pratiqué les vertus théologiques et cardinales à un degré héroïque, au point qu'on puisse donner suite au procès de canonisation ?* Ce doute a été mûrement discuté. Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères cardinaux, préposés à la Congrégation des sacrés Rites, rassemblés au palais du Vatican, en réunions ordinaires, au jour ci dessous indiqué, ont discuté et examiné avec soin tout ce qui se rapporte à cette même cause, et, après avoir entendu le R. D. Laurent Salvati, coadjuteur de la Propagation de la sainte foi, ont jugé qu'il fallait signer *affirmativement*, le 28 septembre de l'année 1872.

Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, auquel tous ces faits ont été fidèlement rapportés par moi, sousigné secrétaire, a bien voulu les approuver, recon-

naitre et confirmer le rescrit de la Sacrée Congrégation.

Le 3 octobre de la même année.

Cardinal PATRIZI,

D. BARTOLINI,

Préfet de la S. Congr. des Rites, Secrétaire de la S. Congr. card. évêq. d'Ostia et de Velletri. des Rites.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

OUTRAGE ET DIFFAMATION ENVERS LES MINISTRES DU CULTE.

Nous avons déjà traité la question des délits contre les ministres du culte. Nous avons démontré qu'il ne sont pas des fonctionnaires, et que les outrages et que les diffamations dont ils sont l'objet ne doivent pas être portés devant les cours d'assises, mais devant les tribunaux correctionnels, comme s'il s'agit de simples particuliers. Déjà le tribunal correctionnel de Perpignan, par jugement du 1^{er} juin 1872, celui de la Seine, par jugement du 31 juillet, celui du Blanc, par jugement du 20 septembre, celui de Chartres, par jugement du 6 novembre, avaient prononcé des peines d'amende et d'emprisonnement contre les coupables. La Cour de Paris, par arrêt du 20 juillet 1872, celle de Besançon, par arrêt du 18 août 1872, avaient confirmé la compétence des tribunaux correctionnels. Il manquait à cette jurisprudence la sanction de la cour suprême. Elle vient d'être donnée par deux arrêts, l'un du 5 et l'autre du 6 décembre 1872.

Le premier de ces arrêts soulève une autre question. Il décide que la plainte de l'ecclésiastique outragé est nécessaire pour que le ministère public puisse saisir le tribunal de police correctionnelle du délit. C'est, en effet, un principe de la loi, dans les questions de diffamation ou d'injures, que la personne injuriée ou diffamée reste maîtresse de la poursuite. Elle peut avoir intérêt au silence ou à la répression. Elle peut désirer que la diffamation soit punie, ou, au contraire, que la calomnie ou la diffamation ne s'ébruite pas davantage. La loi lui laisse donc le choix entre ces deux voies et subordonne la poursuite du ministère public à la plainte de la personne lésée. C'est ce qu'exprime l'article 5 de la loi du 26 mai 1819, ainsi conçu :

« Dans le cas de diffamation ou d'injures contre tout dépositaire ou agent de l'autorité publique, contre tout agent diplomatique étranger accrédité près du roi, ou contre tout particulier, la poursuite n'aura lieu que sur la plainte de la partie qui se prétendra lésée. »

C'est ce que la Cour de cassation vient d'appliquer aux ecclésiastiques, par arrêt du 5 décembre 1872, ainsi conçu :

» La Cour,

» Sur le premier moyen pris de la violation des articles 1 et 2 de la loi du 13 avril 1871, en ce que l'arrêt attaqué a déclaré la juridiction correctionnelle compétente pour connaître du délit d'outrage

envers un ministre du culte, prévu et puni par l'article 6 de la loi du 25 mars 1822 ;

» Attendu que les demandeurs ont été renvoyés par une ordonnance du juge d'instruction près le siège de Narbonne, du 2 mai 1872, devant le tribunal correctionnel de cette ville pour avoir, le 15 avril précédent, outragé par des paroles injurieuses, publiquement proférées, le curé desservant de la commune d'Ouveillan, à raison de ses fonctions ou de sa qualité, fait prévu par l'article 6 de la loi du 25 mars 1822 ;

» Attendu qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 15 avril 1871, les tribunaux correctionnels connaissent des délits de diffamation ou d'injures publiques contre les particuliers et des délits d'injures verbales contre toute personne ;

» Attendu que les ministres des cultes, en ce qui concerne leurs rapports avec l'Etat, et quelles que soient leurs fonctions dans l'ordre spirituel, ne peuvent être considérés que comme des particuliers ; qu'en effet, ils ne sont investis à aucun titre d'une délégation de la puissance publique et qu'ils n'agissent pas, dans les différents actes de leur ministère, avec un caractère public, dans le sens de l'article 3 de la loi du 15 avril 1871 ;

» Que d'ailleurs, les injures verbales mentionnées dans le paragraphe 3 de l'article 2 de cette loi comprennent, dans leur généralité, les outrages par paroles imputés aux prévenus (arrêts du 10 juin 1834 et du 20 avril 1867) ; d'où il suit que la juridiction correctionnelle était compétente ;

» Sur le deuxième moyen tiré de la violation de l'article 5 de la loi du 26 mai 1819, remis en vigueur par l'article 5 de la loi du 8 octobre 1830, en ce que le ministère public aurait été sans pouvoir pour mettre en mouvement l'action publique, à défaut d'une plainte de la partie lésée ;

» Vu l'article 5 de la loi du 26 mai 1819 :

» Attendu qu'aux termes de cette disposition législative non abrogée après la loi du 8 octobre 1830, les délits de diffamation et d'injures contre tout agent ou dépositaire de l'autorité publique, ou contre un particulier, ne peuvent être poursuivis que sur la plainte de la partie qui se prétend lésée ;

» Que cette exception au principe de droit commun posée dans les articles 22 et 182 du Code d'instruction criminelle, et rappelée dans l'article 1^{er} de la loi du 26 mai 1819, s'applique au délit d'outrage par paroles publiquement proférées, prévu par l'article 6 de la loi du 25 mars 1822, délit qui était relevé contre les prévenus ;

» Que le ministre du culte, injurié à raison de ses fonctions ou de sa qualité, doit être assimilé au simple particulier que l'article 5 de la loi du 26 mai 1819 rend seul juge du soin d'apprécier l'outrage et de décider s'il est opportun de le laisser dans l'oubli ou d'en poursuivre la réparation ;

» Que d'ailleurs, l'arrêt attaqué n'a constaté nettement à la charge de tous les prévenus que des expressions outrageantes, termes de mépris ou invectives

qui constituent les injures définies par l'article 13 de la loi du 17 mai 1819, et qui caractérisaient, dans le procès actuel, un outrage par paroles, c'est-à-dire un outrage commis par un des moyens prévus par l'article 6 de la loi du 25 mars 1822 ;

» Que la Cour d'appel n'a pas spécifié et établi avec précision, à la charge de chacun des prévenus, des faits autres que des injures verbales ; que, par suite, relativement à la nécessité d'une plainte du ministre du culte, l'outrage dont les demandeurs ont été reconnus coupables rentrait, en l'état des faits constatés par l'arrêt donné, dans les prévisions de l'article 5 de la loi du 26 mai 1819 ;

» D'où la conséquence qu'un défaut de plainte de la partie se prétendant lésée, la juridiction correctionnelle n'a pas été valablement saisie par le ministère public de la poursuite relative au délit d'outrage imputé aux demandeurs ;

» Attendu, par suite, que les peines prononcées ne sont pas légalement justifiées ;

» Par ces motifs,

» Sans qu'il soit besoin de statuer sur le moyen subsidiaire relatif aux amendes et aux frais ;

» Casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier, et pour être statué sur l'appel du procureur de la République près le siège de Narbonne, et sur celui interjeté par tous les demandeurs ;

» Renvoie la cause et les prévenus devant la Cour d'appel de Nîmes. »

Il ne nous paraît pas inutile de faire connaître la jurisprudence qui peut aider à éclaircir ce point, devenu, hélas ! d'une utilité bien pratique, par suite des nombreux délits de diffamation et d'injures commis de nos jours contre les ecclésiastiques.

Il a été décidé que, quand la diffamation et l'injure constituent un outrage, la plainte n'est plus nécessaire pour autoriser les poursuites. (Cass., 19 janvier 1830 ; Cass., 31 mars 1856 ; Paris, 8 mars 1856). La question, cependant, est controversée en jurisprudence. (Cass., 31 mai 1856.)

Peuvent porter plainte : 1^o la personne diffamée ou injuriée ; 2^o les héritiers qui la représentent (Cass., 24 mai 1860 ; 25 mars 1866) ; 3^o le chef de l'administration diffamée, s'il la représente légalement. (Cass., 3 janvier 1861).

La plainte n'est soumise à aucune forme, pourvu qu'on puisse en constater l'existence (C., 20 mai 1850).

La plainte contre un des auteurs du fait ouvre l'action publique même contre son co-auteur. (Cass., 23 mars 1860.)

Le désistement du plaignant n'arrête pas les poursuites commencées sur la plainte. (Cass., 28 mars 1852 ; 13 décembre 1855.)

PIGEONS DES CLOCHERS. — PROPRIÉTÉ

Un de nos lecteurs nous adresse la question suivante :

Est-il permis d'attirer des pigeons dans le clocher ou dans le dessus du plafond d'une église.

Dans le cas où on ne pourrait les empêcher d'y venir faire leur nid, à qui doivent appartenir les pigeonneaux et la fiente des pigeons ?

L'article 564 du Code civil est ainsi conçu : « Les pigeons, lapins, poissons, qui passent dans un autre colombier, garenne ou étang, appartiennent au propriétaire de ces objets, pourvu qu'ils n'y aient pas été attirés par fraude et artifice. »

Ainsi il est bien certain qu'il n'est pas permis d'employer des artifices pour attirer des pigeons du voisinage dans un pigeonnier. Le propriétaire des pigeons aurait le droit de se plaindre et de réclamer des dommages-intérêts.

Aurait-il le droit de réclamer les pigeons eux-mêmes ? La question est controversée entre les jurisconsultes.

Pothier s'exprime ainsi : « Nous pouvons acquérir très légitimement les pigeons qui désertent les colombiers voisins pour s'établir dans les nôtres ; mais il n'est pas permis de se servir d'aucune manœuvre pour les y attirer. C'est pourquoi, si le propriétaire ou le fermier d'un colombier y avait attaché quelque veille morue ou quelque autre chose pour y attirer les pigeons des colombiers voisins, les propriétaires des colombiers voisins auraient contre lui l'action *de dolo* ou *in factum* pour les dommages-intérêts résultant de ce que, par cette manœuvre, il aurait dépeuplé leurs colombiers. » Simple action en dommages-intérêts, telle est généralement l'opinion des anciens jurisconsultes.

Le Code civil dit que la propriété elle-même des animaux n'est acquise que s'il n'y a pas eu fraude, sinon l'ancien propriétaire pourra réclamer la chose. Telle est la conclusion qu'en tire M. Demolombe. Mais la question a peu d'intérêt pratique, car l'action en dommages-intérêts atteindra toujours la valeur des animaux et la dépassera généralement.

Mais si les pigeons sont venus s'établir d'eux-mêmes en un colombier, ils appartiennent au propriétaire du colombier, avec tous leurs produits, petits et fumier. C'est ce qui résulte de la loi et des principes. La loi distingue les animaux tout à fait sauvages, comme ceux que nous tuons à la chasse et qui sont la propriété du premier occupant, les animaux tout à fait domestiques qui sont l'objet direct d'un droit de propriété ordinaire et ne cessent pas d'appartenir à leur maître lorsqu'ils s'égareront, et les animaux d'une nature mixte, qui ne sont ni tout à fait sauvages ni tout à fait domestiques, et qui ne deviennent l'objet du droit de propriété que comme accessoire du fonds dans lequel ils ont établi leur domicile. Tels sont les pigeons. Comme ils sont en liberté, nous n'en sommes ni propriétaires ni possesseurs *per se*, mais en tant qu'ils sont censés faire partie du colombier dans lequel ils sont établis. Tant qu'ils conservent l'habitude d'y aller et venir, ils composent avec le corps du colombier une seule et même chose, dont le colombier est la partie principale et dont les pigeons sont les parties accessoires.

Ces animaux, étant censés faire partie du fonds, sont réputés biens immobiliers, comme le fonds lui-même.

Si des pigeons venaient ainsi s'établir en un clocher, nous croyons que leurs produits appartiendraient à la fabrique, que l'on considère comme propriétaire ou comme usufruitière de l'église et du clocher.

Armand RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Nous croyons intéresser nos abonnés en portant à leur connaissance la circulaire suivante, que M. le ministre des cultes vient d'adresser à NN. SS. les évêques, et que nous n'avons pas à apprécier :

« Monseigneur,

» Le ministère des cultes reçoit chaque année un grand nombre de demandes de création de nouvelles cures. Ces demandes sont souvent inspirées par le désir d'assurer à d'honorables ecclésiastiques un traitement plus élevé, mais, plus souvent encore, elles répondent à une autre préoccupation : elles tendent à faire entrer des desservants dans le droit commun qui assure l'inamovibilité à tout ecclésiastique chargé de la direction spirituelle d'une paroisse.

» Au commencement de ce siècle, les circonstances ont permis ou peut-être même exigé que l'Eglise fût réorganisée, en France, sur les mêmes bases que l'administration civile. Pour rendre au pouvoir central, sous toutes ses formes, la force et la liberté d'action qui lui semblaient indispensables, on avait restreint ou sacrifié des droits reconnus par la législation antérieure. C'est ainsi qu'en reconstituant l'Eglise, on enleva le privilège de l'inamovibilité aux neuf dixièmes des titulaires ecclésiastiques. Le curé, placé à la tête de la paroisse, restait toujours inamovible comme par le passé, mais on ne créait qu'un très-petit nombre de cures et de paroisses autour desquelles devaient se grouper trente mille succursales desservies par des prêtres placés « sous la surveillance et la direction des curés, » approuvés par l'évêque et révocables par lui. (Loi du 18 germinal an X, art. 30, 31, 60, 62.)

» La force des choses, l'usage et le législateur lui-même, ont assimilé les succursales aux cures ou paroisses, les desservants aux curés, sauf toutefois pour le traitement et l'inamovibilité.

» Le gouvernement a été fréquemment invité à faire disparaître cette inégalité de traitement et de situation ; il a opposé des considérations financières aux vœux qui lui étaient exprimés, et depuis longues années, il n'a demandé au pouvoir législatif que les crédits nécessaires à la création de quelques titres inamovibles. En 1829, on comptait 3,186 cures ; on en compte aujourd'hui 3,437. L'augmentation n'a donc été que de 251 en quarante-trois années, et ces créations ont été presque toutes impo-

sées par l'article 60 de la loi du 18 germinal an X, portant « qu'il y aura au moins une paroisse (cure) » dans chaque justice de paix (ou canton). »

» Ces considérations, monseigneur, ne paraissent pas très graves si l'on remarque, comme je viens de le faire, qu'on désire moins encore augmenter le traitement des titulaires ecclésiastiques, que leur rendre les droits qui leur appartiennent. Certaines combinaisons permettraient, en effet, d'entrer dans cette voie de réparation sans imposer au Trésor public un surcroît de dépenses bien considérable.

» Mais la question de principe a une importance supérieure aux préoccupations budgétaires : aussi je crois devoir demander l'avis de l'épiscopat sur un projet qui tendrait à augmenter le nombre des titulaires inamovibles en autorisant le gouvernement à conférer, sur la demande des évêques, le titre *personnel de curé de troisième classe aux desservants âgés de cinquante ans révolus, qui seraient restés pendant dix années consécutives à la tête de la même paroisse*. Le traitement de cette troisième classe serait de mille francs, et ces curés auraient droit aux suppléments de traitement assurés aux desservants lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante, soixante-dix et soixante-quinze ans.

» Je prie Votre Grandeur de vouloir bien me faire connaître son sentiment sur ce projet, et m'indiquer approximativement le nombre de desservants de son diocèse qui rempliraient les deux conditions proposées pour être promus à ces cures personnelles de troisième classe.

» Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

• Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Jules SIMON.

Mgr l'archevêque de Rennes a répondu à cette circulaire par une lettre fortement motivée, qui discute la question, et dont la conclusion est que l'acte proposé par le ministre serait en opposition avec le droit canon, attentatoire aux droits de l'Eglise, à qui seule il appartient d'ériger des titres ecclésiastiques et de conférer les juridictions spirituelles d'une manière inamovible ou révocable, un acte enfin que tout théologien, même modéré, devrait noter comme conduisant au schisme et approchant de l'hérésie.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

IX

C'est bien en vain, nous disent ici nos adversaires, que vous vous êtes efforcé de démontrer sous tous ses aspects la possibilité du miracle. Quand même vous auriez réussi, cela ne vous servirait à rien. Le miracle, pour être une preuve doctrinale, doit pouvoir être connu, constaté d'une manière certaine. Or le miracle n'a pas de certitude, on ne peut le constater ; c'est une fantaisie, comme les faits du spiritisme, qui ont émerveillé les uns, amusé les autres, il y a quelques années. Vous ne connaissez pas toutes les lois de la nature ; ce qui cependant serait nécessaire pour affirmer le miracle

avec certitude. Et puis, de l'aveu de tout le monde, il y a de faux miracles ; peut-être y en a-t-il de vrais, mais on ne peut le savoir. En tout cas, le miracle n'a pas de certitude scientifique ; or ici il n'y a que la science qui vaille et fasse foi. Est-ce que l'Institut a jamais constaté un miracle ? Si donc il y en a, s'il y en a en, ils sont sans valeur.

Voilà bien, ce nous semble, en quelques mots les préventions modernes contre le miracle. Et nous avons à les dissiper en montrant que le miracle peut être parfaitement connu, qu'il peut être constaté avec certitude, et être ainsi la base solide de la démonstration de la divinité du Christianisme.

Le miracle, avons-nous dit, est un fait physique, divin dans sa cause, qui surpasse les forces de la nature ou déroge à ses lois. Pour le constater, nous avons donc trois choses à connaître : que le phénomène physique, sensible, dont il s'agit, est un fait réel ; qu'il surpasse les forces de la nature ou déroge à ses lois ; et, en troisième lieu, qu'il a Dieu pour auteur.

Mais d'abord, quant à la partie physique du miracle, quant à son élément sensible, matériel, il n'y a aucune difficulté à en constater la réalité. Sous ce rapport, en effet, il ne diffère en rien des autres phénomènes du monde physique. Prenons un exemple. Un homme que je connais à merveille, avec qui j'ai vécu, est frappé par la maladie ; elle l'étend sur un lit de douleur. Bientôt il est aux prises avec la mort, et il exhale son dernier soupir. Il est placé dans son sépulchre. Deux jours, trois jours se passent ; l'odeur de la mort en révèle les ravages, la décomposition a commencé. C'est Lazare de Béthanie ; *jam factet*. Jésus-Christ vient : on le conduit au tombeau de son ami. Il l'appelle du sein de la mort. Lazare se lève, il est vivant. Voilà donc là deux faits que nous pouvons parfaitement constater : un homme est mort, et après ce même homme a vécu. Ce sont là deux faits matériels faciles à connaître. Donnons d'autres exemples. Un homme est perclus de ses membres, il est paralytique ; on le porte couché sur son grabat. C'est là un fait on ne peut plus facile à constater avec certitude. Un autre homme survient, Jésus-Christ ; il lui dit : « Lève-toi, prends ton grabat et marche. » Et le malade, guéri, prend son grabat, et il marche. Un malheureux est privé de la lumière du jour dès sa naissance, et il est connu de tout le monde comme tel. Jésus-Christ le guérit ; il voit à merveille et se conduit seul. Quelle ombre de difficulté y a-t-il à connaître ces faits ? Il s'agit de faits physiques, sensibles, matériels.

Concluons donc que nous pouvons parfaitement connaître la partie physique du miracle ; que nous avons, pour la constater, les mêmes moyens par lesquels nous connaissons les autres faits du monde sensible, et que, par conséquent, nier ce pouvoir, c'est tomber, si l'on est logique, dans la folie du scepticisme. En second lieu, on comprend par là l'inanité de cette objection, que le miracle étant un fait hors de la nature, nous n'avons pas de moyen

de le constater avec certitude, attendu que nos sens ne peuvent nous faire connaître que des faits naturels. Ce que nos sens, ici comme ailleurs, nous font connaître, c'est le fait purement physique, qui, sous ce rapport, ne diffère pas des autres. La nature de ce fait et sa cause nous sont révélées, comme nous allons le voir, par la raison travaillant sur les données que les sens lui fournissent.

Le second élément à constater, le second caractère du miracle que nous devons connaître, c'est qu'il surpasse les forces de la nature, ou même déroge à ses lois.

Eloignons d'abord une difficulté qui fait illusion à plusieurs, et qui repose tout entière sur l'ignorance de la question à résoudre. Il ne s'agit pas de savoir si l'on peut toujours, dans tous les cas, s'assurer qu'un phénomène extraordinaire sort ou ne sort pas des limites de la nature, savoir s'il est réellement un miracle ou s'il n'en a que l'apparence. La question à résoudre est celle-ci : Pouvons-nous, dans tel ou tel cas donné, savoir si le fait dont il s'agit est au-dessus de la nature ou non, ou bien s'il est opposé à ses lois ? Ce sont là deux questions bien différentes. Nous accordons sans peine qu'on ne peut pas toujours connaître avec certitude si un fait est miraculeux ou ne l'est pas ; peut-être y a-t-il des phénomènes dont la nature laissera toujours dans l'esprit des doutes sérieux, ou qui du moins seront environnés de telles difficultés qu'ils ne pourront jamais être une preuve, un moyen de démonstration. Mais nous allons montrer, au contraire, qu'il y a des cas où l'on peut constater le miracle avec une pleine certitude, et c'est là la question qui nous importe.

Appliquons-la aux miracles de Jésus-Christ, les seuls dont nous ayons proprement à nous occuper. Ont-ils ce caractère du miracle, qu'ils soient au-dessus de la nature ou qu'ils dérogent à ses lois ? Jésus-Christ guérit d'un mot les aveugles, les paralytiques et toute espèce de malades ; il marche sur les eaux du lac de Tibériade comme sur la terre ferme ; il nourrit avec quelques pains plusieurs milliers d'hommes ; il ressuscite les morts. Eh bien, je le demande à tout homme de bon sens, ces faits sont-ils dans la nature ? Sont-ils conformes à ses lois ? La réponse est inutile, ou plutôt elle va toute seule. Aucun homme sensé ne dira que ces faits sont dans la nature ; et le second caractère du miracle brille de tout l'éclat de l'évidence. La seule raison, du reste, que l'on puisse opposer à cette vérité n'a pas de valeur logique. L'homme, dit-on, ne connaît pas toutes les lois de la nature, et, par conséquent, il semble qu'il puisse affirmer que ces faits merveilleux que nous appelons miracles, ne soient pas l'effet de quelque loi, de quelque force inconnue purement naturelle, qui interviendrait juste au moment voulu. Il est très vrai que nous ne connaissons pas toutes les lois de l'ordre physique, pas plus que nous ne connaissons toutes celles de l'ordre intellectuel ; mais surtout nous ne connaissons

pas celle dont on veut parler, car elle est tout simplement impossible. Toute loi a nécessairement pour but de produire l'ordre, c'est là sa raison d'être. La loi dont il s'agit, loi naturelle du monde physique, aurait donc pour raison d'être, pour objet, de concourir à l'ordre naturel et général du monde physique. Or, il serait, au contraire, de l'essence de cette loi de déroger à cet ordre ; ce serait sa raison d'être, sa nature. La raison de cette loi serait donc de déroger à un ordre qu'elle devrait contribuer à constituer ; ce qui est une absurdité parfaite. Le miracle, s'il en existe, n'est pas l'effet d'une loi ; il est, par sa nature même, une exception.

Mais cette exception, quel en est l'auteur ? Quelle en est la cause ? Pouvons-nous la connaître ? Pouvons-nous savoir si elle est divine, si elle est Dieu ? Cette connaissance nous est absolument nécessaire, car, sans elle, le miracle ne pourrait être la preuve d'une religion divine ; il ne saurait nous conduire à la divinité du Christianisme.

Cette cause, avons-nous dit, n'est pas dans la nature physique, dans l'ordre matériel. Il faut donc, pour la trouver, nous élever jusqu'au monde des esprits. Mais la raison, laissée à elle-même, à ses propres forces, ne connaît l'existence que d'un seul esprit, le grand Esprit, l'Être divin. Le rationalisme regarde comme une fable orientale, ou tout au plus comme une hypothèse, l'existence des esprits créés ; il nie surtout leurs relations avec notre monde, et il rejette absolument ces esprits rebelles que le Christianisme nous représente comme les ennemis de l'homme. Or, ces derniers seuls pourraient faire ici difficulté ; car, quand même on accorderait aux esprits créés, anges et démons, la puissance de faire de véritables miracles, il est manifeste que les démons seuls, rebelles à la divinité, pourraient en user autrement que comme instruments de la volonté divine, pour tromper les hommes et leur enseigner l'erreur. Conséquemment, le rationalisme, qui rejette l'existence de ces esprits pervers, doit forcément avouer que le miracle vient de Dieu, et ainsi ne peut être fait qu'en faveur de la vérité.

Toutefois, permettons au rationalisme d'argumenter d'une doctrine qu'il n'admet pas, et laissons-lui accorder aux démons, dont il nie l'existence, la puissance des miracles, puisqu'il trouve là une objection contre la vérité catholique. Il n'est nullement nécessaire de préciser ici le degré de puissance de ces esprits, de déterminer ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas dans la nature, et d'établir à cet égard une doctrine absolue ; cela est même impossible à l'intelligence humaine, et c'est, en tout cas, peu nécessaire à la question qui nous occupe. Les miracles dont il s'agit sont ceux qui ont été faits en confirmation du Christianisme ; or il est impossible qu'ils aient Satan pour auteur. Ils ont été opérés, en effet, pour la destruction de son empire, l'erreur et le vice ; pour faire cesser l'adoration des vices et des crimes, pour anéantir le culte des démons. Mais il est clair, évident comme la lu-

mière, que ces esprits superbes ne travaillent pas à détruire leur empire. Ils ne sont donc point les auteurs des prodiges dont nous parlons.

Le Verbe de Dieu incarné donnait lui-même cette réponse aux rationalistes de son temps. Les Scribes et les Phari-siens, forcés par l'évidence d'admettre les miracles qu'opérait Jésus-Christ, et, redoutant l'impression qu'ils produisaient sur le peuple, les attribuaient à la puissance du prince des démons. C'est alors que la Sagesse incréée leur fit cette réponse : « Tout royaume divisé sera désolé. Si donc Satan chasse Satan, comment son règne subsistera-t-il ? » Et il ajouta immédiatement après : « Si c'est, au contraire, par la vertu divine que je chasse les démons, à coup sûr le règne de Dieu est arrivé. » Mais, du reste, qui oserait aujourd'hui attribuer au génie du mal les œuvres merveilleuses rapportées dans l'Évangile ? Jésus-Christ, le plus beau caractère moral qui ait existé et que l'intelligence puisse concevoir ; Jésus-Christ, la perfection et la vertu même, Jésus-Christ n'aurait été, dans les signes révélateurs de sa mission, que le ministre de Satan ! Qui pourrait supporter seulement cette idée ?

Concluons donc enfin que l'homme peut parfaitement connaître et constater le miracle dans les trois éléments qui le constituent. Nous pouvons en connaître la réalité physique, ou plutôt celle du phénomène sur la nature duquel il s'agit de prononcer ; nous pouvons savoir qu'il surpasse les forces de la nature ou déroge à ses lois ; nous pouvons constater, en troisième lieu, qu'il a Dieu pour auteur. C'est là, sans aucun doute, tout le miracle.

Mais enfin, nous dit-on, le miracle n'a pas de certitude scientifique, et elle lui est cependant nécessaire. Vous n'avez pas oublié que M. Renan exige avec raison, pour le constater, une commission scientifique, composée de physiciens et de critiques, et devant laquelle le miracle devra s'opérer (1).

C'est, en effet, la prétention de cet écrivain, et il exige notamment sa fameuse commission pour constater la résurrection d'un mort. Voyons donc ce qu'il faut en penser. Cette résurrection inclut évidemment deux choses : la mort et la survivance. Mais à qui persuadera-t-on qu'une commission de savants soit nécessaire pour constater la mort d'un homme ? A ce compte-là, il en faudrait une dans chaque village, car on y meurt, je pense, et on y enterre. Et le n'est pas plus nécessaire pour constater la survivance. Dans l'un et l'autre cas, il suffit d'avoir des sens, des organes propres à agir et un peu de jugement. Lazare, par exemple, était depuis plusieurs jours dans le tombeau, l'odeur de son cadavre annonçait une décomposition commencée. Est-ce qu'une commission de savants est nécessaire pour la sentir ? Elle ne l'était pas plus pour constater sa survivance, sa vie nouvelle ; évidemment il

suffisait de le voir marcher et de l'entendre parler. Ne di-sons rien de la prétention de l'auteur, qui veut obliger Dieu à faire des miracles sur un théâtre préparé d'avance, à peu près comme fait un charlatan ; laissons à de plus habiles le soin de décider s'il y a ici plus d'insolence que de puérilité, et passons à des choses sérieuses.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

De l'étude de l'Écriture sainte

DANS SES RAPPORTS AVEC LA PRÉDICATION.

Lorsque nous avons accepté que notre nom figurât parmi ceux des rédacteurs de la *Semaine du Clergé*, nous avons craint et avec raison que nos travaux habituels ne nous permis-sent point de satisfaire, autant que nous le voudrions, aux obligations que ce titre paraissait nous imposer. Nous nous étions demandé d'ailleurs quels étaient les sujets utiles que nous pourrions y traiter. L'hagiographie, la partie homilétique, l'histoire ecclésiastique, le droit canonique, la jurisprudence civile dans ses rapports avec les matières ecclésiastiques y sont déjà largement représentés.

Il nous restait une partie qui nous avait été indiquée tout d'abord, et vers laquelle, il est vrai, nous portent et nous ramènent les études de toute notre vie, c'est la sainte Écriture. Loin de nous plaindre de la part qui nous était laissée, nous aurions pu dire avec le roi prophète : *Funes ceciderunt mihi in præclaris*. Mais la difficulté est de préciser la forme sous laquelle les questions et les matières scripturaires peuvent convenablement figurer dans une publication de ce genre. Ce ne peut être évidemment sous la forme d'un cours régulier, ou de leçons suivies sur la sainte Écriture. Or, sans exclure à l'occasion certaines discussions exégétiques plus importantes par leur actualité, nous avons cru qu'il serait d'une utilité plus générale et plus immédiatement pratique, de considérer ici la sainte Écriture dans ses rapports avec la prédication, c'est-à-dire la nécessité, l'emploi, l'usage de la sainte Écriture dans l'enseignement pastoral.

Nous ne nous adressons point ici aux maîtres de la chaire, à ceux à qui leur talent, leurs études, leur expérience, je dirai même leurs succès donnent le droit de suivre leurs inspirations, et qui, bien loin d'avoir besoin de conseils, pourraient en donner et servir eux-mêmes de guide aux autres, pour parcourir d'un pas sûr les routes souvent difficiles de l'éloquence de la chaire.

Nous avons en vue surtout, dans ces considérations, la grande majorité des ministres de la parole sainte, cette multitude de bons et zélés ouvriers évangéliques, qui, sur un théâtre moins brillant peut-être, et dans une sphère plus modeste, sont appelés à nourrir constamment le troupeau confié à

(1) *Vie de Jésus*, introd., 11.

leurs soins, de la parole de vie, en donnant le pain aux forts dans des enseignements plus solides ; le lait aux enfants dans des instructions plus élémentaires, et dans ce pain et dans ce lait toujours le même Jésus-Christ.

Notre dessein, si le temps et nos autres occupations nous le permettent, est d'étudier successivement à ce point de vue de la prédication, de l'enseignement pastoral, dogmatique ou moral, en un mot au point de vue de la vie chrétienne, certains livres de la sainte Ecriture, plus importants et peut être moins compris et moins connus, en commençant par les Psaumes et par les Epîtres de saint Paul ; les Psaumes, qui sont une des sources les plus fécondes de l'éloquence chrétienne, le manuel de la prière et de la piété du prêtre, livre qui renferme le suc et la substance de toutes les Ecritures, qui contient des exemples et des modèles de véritable sainteté pour tous les états, pour toutes les circonstances de la vie, qui résume toutes les affections les plus pures et les plus ardentes, toutes les joies, toutes les tristesses, tous les abattements, toutes les consolations, tous les gémissements, toutes les aspirations de la vie de l'homme sur la terre ; les Epîtres de saint Paul, qui est le théologien par excellence du Nouveau Testament, le premier et le plus sublime commentateur de l'Evangile, qui nous fait pénétrer dans toutes les profondeurs du dogme chrétien et nous initie à tous les principes, à tous les mystères, à toutes les règles de la vie surnaturelle.

Aujourd'hui et dans les considérations suivantes nous nous proposons de faire voir la nécessité indispensable d'une étude constante et suivie de l'Ecriture sainte, pour remplir dignement et avec fruit le ministère de la prédication.

Nous avons en main une puissance véritable, une puissance qui inquiète, qui alarme nos ennemis ; ils savent bien le dire. Ces quarante mille chaires et confessionnaires dressés en face de leurs écoles et de leurs chaires de pestilence, jettent involontairement l'effroi dans leurs âmes. Ils sentent là une puissance divine, qui oppose, quoi qu'ils fassent, une digue à leurs doctrines subversives et qui semble leur dire aussi : « Tu viendras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin. » Mais prenons garde que cette puissance ne vienne à s'affaiblir, à dégénérer dans nos mains.

Faisons-nous donc tout d'abord une idée juste, exacte de cette puissance. D'où vient-elle ? Ce n'est pas de l'homme, mais de Dieu. « Les armes de notre milice, dit saint Paul, ne sont pas des armes charnelles, mais puissantes en Dieu pour la destruction des forteresses, pour renverser les conseils et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et réduire tous les esprits en servitude, sous l'obéissance de Jésus-Christ (1). »

Cette puissance divine dont nous sommes revêtus comme prédicateurs ne vient pas seulement de la mission que nous avons reçue de Dieu, mais de sa

parole, dont nous ne sommes que les ministres et les organes.

Lorsque nous montons dans la chaire chrétienne, nous remplissons, il est vrai, les fonctions d'ambassadeurs, de représentants de Jésus-Christ ; mais il y a plus, c'est Dieu lui-même qui exhorte par notre bouche ; nous sommes comme la bouche même de Dieu, *quasi os meum eris* ; ce n'est point notre doctrine que nous prêchons, mais la doctrine de celui qui nous a envoyés. La prédication, à la bien prendre, est donc la parole de Dieu prêchée, annoncée, manifestée aux hommes. J'insiste sur cette idée fondamentale d'où découlent toutes les conséquences qui suivent.

« Le Fils, le Verbe éternel de Dieu, dit Bossuet dans son admirable panégyrique de saint Paul et dans un de ses sermons sur la parole de Dieu, avait résolu de paraître aux hommes en deux différentes manières : premièrement, il devait paraître dans la vérité de sa chair ; secondement, il devait paraître dans la vérité de sa parole.... C'est ce qui a fait dire à Tertullien, dans le livre de *La Résurrection*, que la parole de vie est comme la chair du Fils de Dieu, et au savant Origène que la parole qui nourrit les âmes est une espèce de second corps que le Sauveur a pris pour notre salut : *Panis quem Dominus corpus suum dicit, verbum est nutritorium animarum*. Qu'est-ce à dire, et quelle ressemblance a-t-il pu trouver entre le corps de notre Sauveur et la parole de son Evangile ? Voici le fond de cette pensée : c'est que le Fils de Dieu, retirant de nous cette apparence visible, et désirant néanmoins demeurer encore avec ses fidèles, a pris comme une espèce de second corps, je veux dire la parole de son Evangile, qui est, en effet, comme un corps dont la vérité est revêtue. »

Ainsi, par la prédication, le prêtre continue sur la terre le mystère du Verbe incarné ; il est lui-même une sorte d'incarnation. C'est la doctrine des Pères. De même, disent-ils, que, dans le mystère de l'Incarnation, le Verbe éternel se manifeste à nous sous une forme sensible ; ainsi la prédication dispose et ajuste à la parole même du Verbe des formes extérieures au moyen desquelles les vérités les plus élevées peuvent descendre au niveau de l'intelligence humaine. Le mystère de l'Incarnation consiste à unir la personne du Verbe à la nature de l'homme ; la prédication consiste en ce que le même Verbe unit à la parole de l'homme sa parole invisible et éternelle. C'est là non-seulement la définition la plus juste, la plus vraie, mais encore le principe souverain et générateur de la prédication. De cette définition découlent, en effet, tous les principes de l'éloquence chrétienne ; c'est l'idée que développe le grand Apôtre dans ses divines Epîtres ; et qui les comprendrait bien y découvrirait toutes les règles d'une rhétorique sacrée. Ainsi, qu'on lise attentivement ses trois Epîtres pastorales, ses Epîtres aux Corinthiens, et sa première Epître aux Thessaloniens, on y trouvera les règles et le modèle de la prédication évangélique ; quelle doit être la prépa-

(1) II Cor., I, 4, 5.

ration à la prédication, sa nature, son objet, ce qu'il faut respecter dans la prédication, ce qui en autorise l'exercice, ce que l'on doit y éviter, les sentiments dont il faut être animé en l'exerçant, les vertus par lesquelles on doit la soutenir et enfin la manière de l'exercer.

La prédication doit donc avoir pour matière première, pour fondement, pour base, pour objet, la parole de Dieu contenue dans les saintes Ecritures et dans la tradition. C'est l'ordre formel du Sauveur : *Prædicate Evangelium* ; c'est le commandement que l'Apôtre rappelle à son disciple Timothée. Il faut prêcher les discours sains de Jésus-Christ, la saine doctrine qui est selon l'Evangile de la gloire du Dieu bienheureux ; il l'appelle ainsi, parce qu'à la différence de la loi mosaïque, où la vérité divine était couverte et sous un voile, elle est ici pleinement dévoilée. L'Evangile, les Ecritures de l'Ancien Testament, qui sont l'Evangile en préparation, voilà donc la source suprême de la vraie doctrine de la foi et des mœurs.

C'est ce qu'ont admirablement compris et mis en pratique les Pères de l'Eglise, à qui Dieu a donné une lumière extraordinaire, une grâce surabondante pour pénétrer, pour expliquer ses divins oracles. Ils se sont appliqués, dans leurs prédications aussi simples qu'elles sont sublimes, à développer les faits et la doctrine de la sainte Ecriture, et leurs discours ne sont en réalité que le commentaire plein, substantiel, doctrinal et pratique de nos saints Livres. Qu'on recherche la cause véritable de l'onction, de la douceur, de la sublimité, de la force, de la chaleur, de l'efficacité de ces prédications des Pères, on verra qu'elle est tout entière dans l'Ecriture, qui fait constamment le texte et le fond de leurs discours, la magnificence et l'ornement de leur style, la richesse inépuisable de leurs développements, la justesse de leurs images et de leurs comparaisons. En lisant leurs sermons, leurs homélies, nous voyons combien ils étaient compris et goûtés. Des murmures approbateurs ou de simples signes d'assentiment accueillaient fréquemment la solution d'une difficulté ou l'explication lumineuse d'un texte obscur des saintes Ecritures ; souvent même des applaudissements, comprimés avec peine par l'orateur sacré, éclataient lorsqu'il avait donné, d'une pensée de l'Ecriture, une interprétation ou une application pleine d'à-propos et d'actualité.

Ces chrétiens, je l'avoue, étaient d'autres chrétiens que les nôtres ; c'étaient des chrétiens forts dans la foi, versés dans la science des divines Ecritures, et capables de comprendre et de goûter les enseignements sublimes que les Pères leur prêchaient, et qui fatigueraient aujourd'hui nos auditoires réputés les plus chrétiens. Il y avait alors, entre l'orateur sacré et son auditoire, une parfaite identité de sentiments, de pensées, de langage. Comme on l'a justement remarqué, ils pouvaient parler aux chrétiens de leur temps comme ils se parlaient à eux-mêmes, et leur donner leur pensée

avec la forme même dont elle se revêtait dans leur esprit.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, il est vrai ; un abîme effrayant se creuse et s'agrandit de plus en plus entre les ministres de la parole sainte et ceux qu'ils ont la mission d'évangéliser. Les conditions de la vie du peuple chrétien n'ont plus le moindre rapport. L'éducation, les idées, les aspirations, les sources de la pensée sont toutes différentes. Les uns puisent la vérité aux véritables sources, les autres subissent l'action d'un courant d'idées qu'on est convenu d'appeler l'esprit moderne, mais qui certainement n'est pas l'esprit chrétien, l'esprit de Jésus-Christ. Il n'y a presque plus de principes communs entre le monde et nous. Nous éprouvons souvent un véritable embarras lorsque nous montons dans la chaire sacrée. Nous avons affaire à des chrétiens qui n'entendent plus notre langage, et qui par un surcroît de malheur, en parlent un autre, langage qui est la triste expression de cette confusion vraiment inexplicable qui règne dans la pensée et dans la conscience des hommes de cette génération, sur les vérités fondamentales du Christianisme, sur les vertus, sur le culte que l'on doit à Dieu, sur le bien, sur le mal, sur le péché, sur la réparation.

De là vient que, la plupart du temps, nous leur paraissions singuliers ; ils nous prennent pour des hommes d'un autre temps, lorsque nous ne faisons que leur prêcher la pure doctrine de Jésus-Christ ; notre langage leur est incompréhensible, nos sévérités leur déplaisent. « Ce discours est dur, et qui peut l'entendre ? » s'écrient-ils comme les Capharnaïtes. Comme ce poète de l'antiquité, nous sommes presque barbares à leurs yeux, parce que nous ne sommes plus compris :

Barbarus ego sum quia non intelligor illis. (Ovide.)

Et ils traitent nos enseignements les plus irréprochables, nos plus justes remontrances, de doctrines surannées, de jérémiades, d'inutiles réminiscences des temps anciens.

C'est, du reste, ce qu'avait prédit le grand Apôtre : « Il viendra un temps, dit-il, où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine : *Erit tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt.* Ils n'en auront plus la force, mais ils amasseront autour d'eux des maîtres selon leurs désirs, éprouvant une vive démangeaison aux oreilles. »

Quoi de plus vrai de notre temps ? Nos chrétiens ne peuvent plus entendre parler de la nécessité de la foi et de la grâce réparatrice pour être sauvés, de l'obligation absolue de croire tout ce que l'Eglise enseigne et de se soumettre à ses lois ; de l'éternelle durée des peines et des récompenses à venir. Leurs oreilles délicates et curieuses ne peuvent plus se faire à ces grands et forts enseignements ; il leur en faut d'autres qui favorisent mieux la liberté de l'esprit et du cœur. « Il leur faut, dit un savant évêque de notre temps, une religion toute de consolation et

d'espérance, des promesses sans menaces, une rémission des péchés sans satisfaction, un salut sans incertitude et sans efforts, c'est-à-dire un Dieu amoindri, un Christianisme mutilé, bâtard, proportionné à l'étroite mesure et à la faiblesse de leur esprit (1). »

Or, quelle place peut tenir encore dans l'esprit de tels chrétiens la connaissance des saintes Ecritures, à l'exception peut-être de certains faits plus saillants, de quelques traits épars de l'histoire sacrée, seuls restés peut-être dans leur mémoire, mais qui ne di-ent absolument rien à leur intelligence. Et, en face de cette situation déplorable des esprits, qu'il est à craindre que les ministres de la parole sainte ne cèdent aux invitations pressantes qui leur sont faites de renoncer aux anciennes traditions de la prédication chrétienne, et de conformer le langage de la chaire à ce qu'on appelle les aspirations du siècle !

Mais qu'il faudra-t-il donc, parce que les idées du monde ont changé, parce que les esprits énervés par l'intérêt, par l'égoïsme, par le plaisir, par l'humiliant empire des sens ne sont plus assez vigoureux pour supporter les forts enseignements de la foi, parce que les chrétiens de nos jours ont quitté ces hauteurs où les maintenait autrefois la charité, qui vient d'une foi sincère, d'une bonne conscience et d'un cœur pur, que nous, les dépositaires de la saine doctrine, nous descendions nous-mêmes de ces hauteurs pour transiger avec les droits imprescriptibles de la foi et de la conscience, briser les tables sacrées de la loi au milieu des blasphèmes et des excès d'un peuple infidèle, et adopter son langage, ses coutumes, ses tendances et ses mœurs ?

Non, non ; aujourd'hui comme au temps de l'Apôtre, il nous est enjoint, et c'est pour nous une nécessité, de renverser les remparts des mauvaises habitudes, de détruire les conseils d'une malice invétérée, d'abattre toutes les hauteurs qu'un orgueil indompté et opiniâtre élève contre la science de Dieu, et de captiver tout entendement sous l'obéissance de la foi.

Or, dit ici Bossuet, dont nous ne nous laissons pas d'invoquer l'autorité dans cette matière, où il est pour nous à la fois un maître consommé et un modèle achevé, « détruisez-vous ces impuretés en jetant seulement des fleurs ? Dissipez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles ? Et croyez-vous que ces superbes hauteurs tombent au bruit de vos périodes mesurées ? Et pour captiver les esprits, est-ce assez de les charmer un moment par la surprise d'un plaisir qui passe ? Non, non ; ne nous trompons pas....., ce sont là des machines trop faibles ; il faut prendre des armes plus puissantes, plus efficaces..... »

En présence de cet éloignement profond, de ce dégoût prononcé pour la vérité, et de cette facilité prodigieuse à recevoir le mensonge, sous quelque

forme qu'il se produise, et de quelque part qu'il vienne, le pasteur n'est pas seulement obligé de se préserver personnellement de ce péril, il doit en préserver les autres. Il doit continuer l'Apôtre, faire l'œuvre d'un évangéliste, *opus fac evangelistæ*, et accomplir tous les devoirs que lui impose un si auguste ministère, *ministerium tuum imple...* Il doit réagir contre une si déplorable tendance. Il doit reprendre, tout en tenant compte des exigences de son époque, l'enseignement suivi des divines Ecritures et du saint Evangile. « Il doit prêcher la pure parole de Dieu, insister à temps, à contre-temps, reprendre, supplier, menacer en toute patience et en toute doctrine. » Ce n'est pas assez pour lui de monter régulièrement en chaire et d'y parler pendant le temps voulu par les ordonnances de l'Eglise. Il y a d'autres règles à suivre, d'autres conditions à observer : c'est de ne prêcher, même devant cette génération incrédule et perverse, que la parole sainte, le saint Evangile, dont il a été établi le prédicateur et l'apôtre : *In quo positus sum prædicator et apostolus*. La chaire ne lui est ouverte qu'à cette condition, de ne chercher que dans la sainte Ecriture, le livre par excellence des prêtres et des prédicateurs, dit un grand concile, la matière de ses discours et de ses instructions. Il reconnaîtra, en effet, par expérience, la vertu de ce que dit saint Paul, que l'Ecriture sainte est le livre de tous les temps ; « que toutes les choses qui arrivaient à l'ancien peuple sont des figures de ce qui arrive dans tous les siècles au nouveau, et qu'elles ont été écrites pour nous être un avertissement, à nous qui venons à la fin des temps (1). Il reconnaîtra que toute écriture divinement inspirée est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour former à la justice (2). » — « Elle est utile pour enseigner, dit le même savant évêque que nous avons déjà cité ; car tout ce qui a été écrit : histoire, oracles, prophéties, nos livres sapientiaux, l'ont été pour notre instruction. Elle est utile pour reprendre, car elle contient toutes les armes nécessaires pour réfuter victorieusement les erreurs qui attaquent ou qui altèrent la foi. Elle l'est pour corriger et pour ramener au bien ceux qui s'en sont écartés ; car elle renferme les motifs les plus propres pour agir sur les âmes, et elle les présente d'une manière proportionnée aux dispositions de tous. Elle l'est enfin pour former dans la justice : elle en donne la véritable idée, elle en persuade l'amour, elle en assure la pratique par les divines consolations qui sont attachées à sa lecture. »

Pourquoi donc la place qu'occupe la sainte Ecriture dans la prédication est-elle aujourd'hui si restreinte, et pourquoi la part si petite qu'on lui donne devient-elle presque inutile et sans résultats ?

Parce qu'on ne sait plus l'Ecriture sainte, parce

(1) Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon.

(1) I Cor., x, 11.

(2) Tim., iii, 16.

qu'on se contente alors de lui emprunter quelques passages, quelques textes qui, séparés de ce qui les entoure, prennent souvent un sens nouveau, complètement différent du sens littéral, ou n'en offrent aucun à l'esprit des auditeurs.

Qu'on nous permette de le dire, en faisant la part des exceptions, comme aussi des circonstances qui excusent ou atténuent ce défaut, la science pratique des saintes Écritures n'est peut-être plus à la même hauteur dans le clergé qu'autrefois. Le P. Ventura a relevé ce défaut de science pratique de la sainte Écriture avec une sévérité de langage que nous voudrions pouvoir trouver excessive, mais que, d'après une longue expérience, nous croyons en grande partie motivée. « Depuis Bossuet, dit-il, dont les sermons ne sont que la continuation de la prédication des Pères en langue vulgaire, à de rares exceptions près, même parmi ceux qui en ont l'obligation, on explique mal l'Écriture, ou on ne l'explique pas du tout. Quelques-uns ne prennent de l'Évangile courant qu'un seul passage pour l'alfubler d'un discours de fantaisie. D'autres se contentent d'en lire en langue vulgaire ou d'en raconter le fait, et ne l'envisageant qu'au sens immédiat ou littéral, ils en tirent quelques réflexions morales des plus fades ou des plus banales, et voilà tout. C'est ce qui, à peu près, constitue ce qu'en France on appelle le poème... Ainsi l'Évangile, et nous pouvons dire ainsi la sainte Écriture restent un livre cacheté aux sept sceaux, ignoré du commun des chrétiens ; et de là le fait dont on a la simplicité de s'étonner, que, même parmi ceux qui fréquentent les églises, on trouve tant d'ignorance en matière de religion. Ah ! jamais peut-être, on n'a plus prêché qu'aujourd'hui, et jamais la prédication n'a été plus stérile (1). »

Quel remède à un si grand mal ? C'est de revenir sérieusement à cette science, à cette étude pratique de la sainte Écriture, dans ses rapports avec la prédication, avec l'enseignement pastoral, et nous voudrions contribuer, pour notre petite part, à réveiller, à ranimer le goût, l'amour pour ce livre divin, en le faisant considérer aux ministres de la parole sainte comme le livre par excellence de la méditation, comme le manuel le plus sublime et le plus complet de la prédication.

II

Qu'on ne s'y trompe point, la science de l'Écriture, si nécessaire au prédicateur, ne peut s'improviser. Ce n'est point une science qu'on peut acquérir à la dernière heure, dans les préoccupations de la composition, il faut pour cela les loisirs silencieux d'une longue préparation. Elle est le fruit d'une étude assidue et prévoyante des saints Livres, non point seulement en vue d'un sujet particulier qu'on va traiter immédiatement, mais en vue de toutes les matières de dogme et de morale qui font le su-

jet ordinaire de la prédication : étude qui doit commencer avec les premières leçons du grand séminaire, et se continuer sans interruption pendant toutes les années du ministère. Cette connaissance de l'Écriture, acquise par une étude constante, suivie, intelligente et raisonnée, et toujours faite la plume à la main, comme saint Jérôme le conseillait au Pape saint Damase : *Lectionem sine stylo, somnium puta*, constitue pour le prédicateur ce fonds solide, indestructible, sur lequel il peut édifier tout le cours de ses instructions ; cette forêt d'idées et de choses que l'orateur doit amasser, dit Cicéron : *Sylva rerum et sententiarum oratori comparanda est* (*De Orat.*, 29) ; ce trésor abondant dont parle le Sauveur, et dont l'homme de bien tire continuellement des choses anciennes et nouvelles, c'est-à-dire les analogies du passé avec l'avenir, de la préparation de l'alliance avec sa consommation, de la loi avec l'Évangile, de la synagogue avec l'Église.

C'est donc une grave erreur de croire qu'il suffise ici d'aller chercher et puiser, dans des répertoires, dans des manuels, dans des concordances ou dans d'autres recueils du même genre, quelques textes plus ou moins appropriés au sujet, pour en saupoudrer ses instructions, comme le disait avec trop de légèreté le cardinal Maury à son secrétaire, après avoir composé un mandement. Avec cette science d'emprunt acquise à la dernière heure, on ne peut aboutir qu'à une espèce de mosaïque sans expression, à un ramassis de citations insignifiantes, de textes juxtaposés sans raison, sans vie, sans développement, parce qu'ils n'ont pas été fécondés par le souffle vivifiant de l'étude, de la méditation et de l'inspiration.

Sous ce rapport, qu'il nous soit permis de le dire, tous ces recueils, tous ces répertoires, quels qu'ils soient, qui donnent sur chaque sujet une certaine quantité de textes isolés, séparés de ce qui en fait comprendre le sens, la suite et la force, peuvent être très utiles à celui qui les a faits, ou à celui qui étudie sérieusement et n'a besoin alors que d'un auxiliaire pour sa mémoire ; mais ils sont très peu utiles, je dirai plus, ils sont nuisibles à celui qui, sans préparation et sans étude, n'y cherche et n'y peut trouver que la forme extérieure et l'apparence de la science scripturaire.

C'est ici surtout qu'il faut se rappeler ce conseil de saint Bernard : *Implere prius et sic curato effundere*. Il faut commencer par se remplir, et de longue main, avant de répandre, avant d'arroser les esprits et d'y faire germer le fruit de vie. Un prédicateur doit être, comme le dit encore le même saint docteur, non pas seulement un canal, mais un réservoir : *Esto non canalís sed concha. Discit et tu non nisi de pleno effundere nec Deo largior esse velis*.

Pénétré de cette idée, un prêtre consciencieux et prévoyant a toujours en main les saints Livres, pour en chercher sans relâche, dit Bossuet, la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par

(1) Le P. Ventura, *les Femmes de l'Évangile*, Avant-propos.

la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se termine, et qui est l'unique trésor du Christianisme : *Christiani nominis thesaurus*.

Voilà le moyen unique, mais sûr, de devenir un homme éloquent et puissant dans les Ecritures : *Vir eloquens et potens in Scripturis*. Formé à cette école, un prédicateur, à chaque sujet qu'il veut traiter, n'a plus qu'à faire appel aux pensées, aux faits, aux images qu'il a réunis de longue main et qu'il possède dans le trésor de sa mémoire, et se présentent en foule, en jetant aussi des flots de lumière dans son esprit, et en lui disant nous voici : *Et luxerunt ei cum jucunditate, et dixerunt adsumus* : et il y trouve sans aucun effort, avec l'originalité des aperçus, avec les couleurs et les inspirations de la plus sublime éloquence, des considérations si bien adaptées aux circonstances des temps actuels et aux besoins des esprits, qu'elles trouvent presque sans aucun changement de forme leur application naturelle.

Il en est qui se persuadent que cette étude constante et suivie de l'Ecriture est impossible au plus grand nombre, ou inconciliable avec les autres travaux du ministère. Ils se trompent. Je leur dirai ici ce que Bossuet disait encore de l'étude des Pères à un jeune cardinal qui lui avait demandé des conseils pour la prédication : « Au reste, ce que je propose ici n'est pas si long qu'il paraît. Il n'est pas croyable, comme on avance, pourvu qu'on y donne chaque jour quelque temps et qu'on suive un peu. »

Si les occupations du ministère vous laissent peu de temps, choisissez des commentaires plus abrégés, ou attachez-vous au texte seul. Vous y rencontrerez bien des passages difficiles, bien des sublinités inaccessibles, des profondeurs impénétrables à votre intelligence ; mais tout ne sera pas ténèbres ; peu à peu, vous vous habituerez au style des saintes Ecritures, vous les expliquerez les unes par les autres, vous saisirez, vous goûterez avec une sainte avidité, comme saint Augustin, le style et le genre d'écrire de l'esprit de Dieu : *Avidissime arripui venerabilem stylum Spiritus tui* (1). Si vous le pouvez, étudiez des commentaires plus étendus, et, puisqu'il s'agit ici de la prédication, étudiez de préférence Corneille Lapiere, dont le mérite incontestable est suffisamment établi, et qui, suivant le docteur Audisio, dans l'interprétation d'un seul texte, offre souvent les matériaux d'un discours entier. Si enfin vous en avez le temps et les moyens, portez plus haut votre essor, étudiez la sainte Ecriture dans les commentaires aussi doctes qu'éloquents que nous ont laissés les saints Basile, Chrysostome, Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire, etc., qui ont reçu de Dieu comme une seconde inspiration pour nous expliquer les richesses impénétrables, les magnificences infinies de ce livre, où se trouvent réunis et cachés tous les trésors de la science de Dieu.

(1) *Conf. et Vie*, VIII, ch. XXI.

Nous ne saurions trop recommander aux jeunes prêtres surtout cette étude constante des saintes Ecritures. Heureux ceux qui, à l'exemple de Timothée, ont appris, sinon comme lui dès leur enfance, au moins dans les premières années de leur sacerdoce, les saintes lettres qui peuvent les instruire des vérités divines pour le salut ; c'est le temps le plus favorable de faire les provisions, de recueillir la moisson et d'en peupler les magasins de la mémoire et de l'entendement ; plus tard viendra le temps de battre les gerbes, de séparer le grain de la paille, de moudre le grain, de le transformer en une pure farine et d'en faire un pain nourrissant. « Alors, quand vous aurez à nourrir un peuple affamé, dit à ce sujet M. l'abbé Bautain (1), vous pourrez composer de cette substance pétrie dans votre esprit, avec un peu de levain du ciel, qui lui communiquera son ferment divin, un pain spirituel, plein de goût et de solidité, qui donnera à ce peuple la nourriture de l'intelligence et de l'âme, comme le pain matériel lui donne l'aliment du corps. »

Quelle différence entre les instructions ainsi composées de la plus pure substance des Livres saints et ces sermons, ces homélies, ces prêches tout faits dont on va chercher le plan, la forme et les développements dans les sermonaires du deuxième et du troisième ordre ; ruisseaux dégénérés et souvent bien détournés de la source où l'on ne peut puiser que des considérations sans physionomie, sans intérêt et sans chaleur. J'aime mieux mille fois, quant à moi, une instruction travaillée qui a coûté, fût-elle d'ailleurs défectueuse, mais où on reconnaît le cachet, l'individualité, le travail de l'auteur, que ces discours *omnibus* que vous recevez par la poste avec votre correspondance, que vous appliquez à la hâte sur votre esprit et qui comme un vêtement trop long ou trop court, trop large ou trop étroit, vous donne un air gauche et emprunté, vous ôte tout naturel, toute expansion, toute liberté de mouvements.

A cette étude constante et suivie des saintes Ecritures nous conseillons, et dans le même but, de joindre la méditation des saintes Lettres. « Qu'il est beau de méditer l'Ecriture sainte, s'écrie Bossuet, et que Dieu y sait bien parler, non seulement à toute l'Eglise, mais à chaque fidèle selon ses besoins ! (2) » En effet, on ne peut être bon ministre de la parole sainte qu'à la condition d'être nourri des paroles de la foi et de la saine doctrine, *Enutritus verbis fidei et bonæ doctrinæ*. Or qu'est-ce qu'être nourri de la parole de la foi ? Est-ce seulement en être instruit, en connaître, en résoudre les difficultés, en avoir scruté les profondeurs, en comprendre les rapports et les analogies ? C'est-à-dire est-ce en avoir seulement éclairé son esprit, orné son imagination, enrichi sa mémoire ? Non, c'est surtout en avoir nourri son cœur. Etre nourri de la parole sainte c'est se l'être

(1) *Etude sur l'art de parler en public*.

(2) Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

rendue propre et familière par une longue et constante méditation, par une appropriation lente et personnelle de la substance des saints Livres.

C'est le conseil que saint Paul donnait encore à son disciple Timothée : « Appliquez-vous à la lecture, lui dit-il, *attende lectioni*, et appliquez-vous-y, non pas comme à une occupation indifférente, d'une importance secondaire, mais en ayant un but précis et déterminé, c'est-à-dire pour exhorter et pour enseigner, *exhortation* ; et *doctrinæ* ; » en un mot, pour prêcher, puisque la prédication consiste, suivant une autre parole de saint Paul, à exhorter dans une doctrine saine : *ut potens sit exhortari in doctrina sana*.

Ce n'est même pas assez d'une lecture attentive ; il faut, comme ajoute aussitôt saint Paul, méditer profondément les saintes Lettres ; il faut y être tout entier : *hæc meditare, in his esto*. Voilà le seul moyen de graver profondément les paroles, les oracles de la sainte Ecriture dans notre esprit et dans notre cœur. « Qui me donnera, s'écriait Job, que mes paroles soient gravées dans les cœurs comme on grave sur l'airain avec un stylet de fer, ou sur la pierre avec un marteau ? *Quis mihi det ut scribantur sermones mei, quis mihi det ut exarentur in libro, stylo ferreo, vel celle sculpantur in silice ?* » Une simple lecture ne peut produire tout au plus que des linéaments qui laissent à peine quelque impression, semblables à ces caractères légers et capricieux que notre main se plaît quelquefois à tracer sur le sable. Au contraire, la méditation de l'Ecriture creuse profondément dans notre âme les sillons de l'Esprit saint ; c'est par cette méditation assidue des Livres saints, c'est en y appliquant avec ferveur toutes les forces de notre entendement et toutes les énergies de notre foi, qu'il se crée peu à peu entre ces livres et nous comme un mystère de transsubstantiation, dit le P. Lacordaire. « Notre âme entre alors dans chaque mot, et chaque mot, pesé au poids d'une conscience qui adore, pénètre notre âme, l'éclaire, l'échauffe, l'émeut, la ravit, et fait couler en elle comme un fleuve de lumière et d'onction. »

Il est donc du devoir comme de l'intérêt de tout prédicateur de méditer ainsi la parole qu'il doit annoncer, de parler à Dieu par l'oraison avant de parler au peuple fidèle par la prédication de l'Evangile, de recevoir avant de répandre. Ce sont là deux fonctions intimement unies, comme nous le voyons par cette parole des saints Apôtres : « Quant à nous, nous nous appliquerons à la prière et à la prédication de la parole. *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* » C'est dans la méditation des oracles divins qu'il trouvera le secret de cette intelligence profonde de l'Ecriture, de cette majesté, de cette force, de cette lumière, qui jaillissent à nos yeux des discours d'un saint Augustin, d'un saint Bernard, et nous ne craignons pas d'ajouter, après des noms aussi augustes, des sermons d'un Bossuet,

lorsqu'il cite ou commente les saintes Ecritures. Sous sa plume, un mot, un texte qui vous eût laissé froid, fécondé par la méditation, vous découvre des horizons inconnus, des richesses infinies ; nul, parmi les prédicateurs modernes, n'a été un scrutateur plus profond, un commentateur plus éloquent du sens de l'Ecriture ; c'est, si j'ose le dire, le style de l'homme mis en harmonie avec le style de Dieu.

Et, pour finir un exemple, qui est pour nous d'une autorité non seulement vénérable et sainte, mais aimable et chère, n'est-ce pas dans la méditation assidue de la sainte Ecriture que notre grand et bien-aimé Pontife Pie IX trouve tous les jours le secret de ces allocutions, qui font l'étonnement et l'admiration du monde entier, et qui se succèdent sans interruption, en réponse à ces députations nombreuses, à ces adresses multipliées et si différentes par leur objet. Tous les jours, il prend la parole, et chaque jour il trouve, dans la méditation de l'Evangile ou d'un texte de l'office, cette hauteur de pensées, cet à-propos de circonstances, ce bonheur d'expression, ce mot propre pour chaque chose, qui émeuvent et remuent profondément l'âme émerveillée de ses auditeurs.

Il nous resterait encore bien des choses à dire sur un sujet si vaste, d'une importance si grande et que nous n'avons pu qu'effleurer, mais il faut nous arrêter. Etudions donc ce Livre divin pour nous l'approprier en entier ; cherchons, à l'aide d'une pieuse et sainte méditation, à en pénétrer le sens profond, à agrandir notre intelligence par ces sublimes conceptions, à remplir nos cœurs et nos discours de cette onction de l'Esprit saint qui déborde de toutes parts dans ces saints Livres, et adressons souvent à Dieu cette prière si fervente et si belle, cette prière vraiment sacerdotale, que saint Augustin fait à Dieu dans ses *Confessions* : « O Seigneur, que vos Ecritures soient toujours mes chastes délices ; que je ne me trompe pas, que je ne trompe personne en les expliquant. Vous, Seigneur, à qui appartiennent le jour et la nuit, faites-moi toujours trouver, dans les temps qui coulent par votre ordre, un espace pour méditer les secrets de votre loi. Ce n'est pas en vain que vous cachez tant d'admirables mystères dans ces pages sacrées. Seigneur, découvrez-les moi, car votre joie est ma joie ; donnez-moi ce que j'aime, car j'aime votre Ecriture, et vous-même m'avez donné cet amour ; ne laissez pas vos dons imparfaits ; ne méprisez pas cette herbe naissante qui a soif de votre rosée ; que je boive de vos eaux salutaires depuis le commencement de votre Ecriture, où l'on voit la création du ciel et de la terre, jusqu'à la fin, où l'on voit la consommation du règne perpétuel de votre cité sainte. »

J.-M. PÉRONNE,
Evêque de Beauvais.

De la pénitence

AU POINT DE VUE SOCIAL.

Si la religion disait aux hommes : « Que vous vient-il, faibles mortels, de tant vous tourmenter de votre avenir. Jouissez du présent qui vous est donné : la vie n'est pas déjà si longue pour que vous l'abrégez encore par vos vaines inquiétudes. Vous avez ici-bas tout ce qui peut charmer les sens et captiver le cœur. La nature se pare pour vous des couleurs les plus douces et les plus éclatantes ; la diversité des temps et des saisons détruit la monotonie de votre existence. La terre, comme une mère féconde, enfante, chaque année, les produits les plus riches et les plus variés ; ce soleil, que Dieu fit jaillir du sein du néant comme une étincelle, tout en fertilisant vos campagnes, vous procure une chaleur bienfaisante, et quand il se dérobe à vos regards et que la nuit tire sur le monde son rideau sombre et majestueux, les astres qui roulent sur vos têtes vous apportent une clarté paisible qui rafraîchit vos membres et vous invite aux douceurs du repos. Que voulez-vous que Dieu fasse de plus pour vous ? Non content de créer ces merveilles pour embellir votre vie, il vous a donné les plus nobles jouissances de l'âme, les affections de famille et l'amitié pour appuyer votre cœur. Pourquoi donc vous inquiéter de puériles chimères ? Dieu ne vous a pas créés pour vous perdre, et quand il ouvre le trésor de ses grâces, croyez-vous que ceux qui viendront y puiser ne trouvent au fond que la colère et le malheur éternel ? Quittez donc les soucis et les sollicitudes ! Le monde vous prépare ses fêtes : suivez l'impulsion de la nature ; laissez-vous emporter par le tourbillon des plaisirs : c'est la tête couronnée de fleurs que l'on entre dans le royaume des cieux ! »

Si la religion tenait un pareil langage, il pourrait se faire qu'il se trouvât quelques hommes légers et irréfléchis pour y applaudir et proclamer excellente une morale qui s'accorderait si bien avec leurs passions. Mais l'homme qui pense, l'homme qui a jeté sur l'humanité un regard profond, qui en a sondé les plaies, qui en a vu les misères, cet homme serait effrayé de ces paroles ; il reculerait d'horreur devant leurs conséquences, et, maudissant le jour où il est né, il dirait au créateur d'un pareil ordre de choses : « Eh quoi, ! tu fais consister la suprême sagesse dans la volupté et tu ouvres les cieux aux plaisirs du monde ; mais ceux qui souffrent, quelle sera leur récompense ? Quel dédommagement à tant d'infortunes ? Toutes ces merveilles que tu étales autour de nous, que sont-elles pour celui qui pleure ? Ce soleil dont tu nous vantes la splendeur, que sert-il à tant de misérables entassés dans des bouges repoussants où l'air peut à peine s'introduire ? N'est-il pas plutôt un supplice pour ces malheureux qui, harassés sous le poids de la chaleur, travaillent tout le long du jour pour gagner leur pénible vie ? Cette terre dont tu fais sonner si haut

la fécondité, pour qui produit-elle ? Est-ce toujours pour ceux qui l'arrosent de leurs sueurs ? Si quelquefois je vois le vice flétri, combien de vices heureux, fêtés et considérés ! L'homme vicieux et sensuel s'étend voluptueusement sans crainte et sans remords sur un lit de duvet, et le juste, à sa porte, sur un fumier, racle avec un tesson le pus de ses plaies. Est-ce donc là ta justice ? Est-ce là le but de la création, ce chef-d'œuvre de ta puissance ? Non, tu n'as pas pu enfanter un pareil désordre, et la religion qui nous commande de jouir n'est pas la tienne, car ce serait la plus sanglante dérision que tu aurais pu jeter au monde dans ta colère ! »

Voilà, s'il en était ainsi, ce que l'immense majorité des hommes serait en droit de dire. Mais, heureusement, notre religion nous épargne la peine de faire entendre ces accents du désespoir. Elle ne nous dit pas : « Jouissez ! » Elle nous dit : « Souffrez ! » Elle ne nous dit pas : « Allez aux fêtes ! » Elle nous dit : « Faites pénitence ! » Elle ne nous dit pas : « Livrez-vous aux joies mondaines et aux repas somptueux ! » Elle nous dit : « Livrez-vous au jeûne et à l'abstinence. » Elle ne nous dit pas : « Endormez-vous dans de riants pensées, Dieu enverra son ange pour vous bercer d'un vain songe. » Elle nous dit : « Veillez et priez ; le Seigneur réside auprès du cœur contrit ; » et lorsqu'elle nous dit : « Voici le temps favorable, voici les jours de salut, » elle n'entend point parler de l'époque des bals, des soirées, des plaisirs délirants ; c'est en présence de quarante jours de mortification, de quarante jours de jeûne, de quarante jours de pénitence, qu'elle crie à tous ses enfants : Voici les jours de salut !
Ecce dies salutis !

Ces paroles sont dures et pénibles à entendre, et cependant, aux yeux mêmes de la raison, rien ne paraît d'une nécessité plus légitime et mieux reconnue que ces salutaires rigueurs, et tout homme de bonne foi, pourvu qu'il veuille méditer un instant sur la constitution de la société humaine, reconnaîtra facilement que la loi de mortification est et doit être une des grandes lois qui régissent l'humanité, et à laquelle il n'est donné à personne de se soustraire sans porter une atteinte grave à l'ordre social. Cette loi semble tellement indispensable à l'homme, qu'elle est la première loi prohibitive qui ait été donnée au monde.

Si, en effet, nous consultons le plus ancien monument du globe comme le plus authentique, qu'y voyons-nous ? La première loi qui frappe notre attention est une loi d'abstinence : « Tu ne mangeras pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. » *De ligno... scientiæ boni et mali ne comedas* (1). Ainsi, même avant d'avoir péché, notre premier père est soumis à la mortification. Dieu en fait une condition de son existence : « Car, si tu manges de ce fruit, tu mourras ! » *In quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris* (2). D'où il

(1) Gen., II, 17.

(2) Gen., *ibid.*

résulte que l'homme ne saurait vivre s'il ne mortifie pas ses sens, s'il ne triomphe de lui-même ; en un mot, s'il ne fait pénitence.

Or, cette loi, que Dieu juge à propos d'établir pour le bon ordre d'une société dont les deux premiers membres n'avaient point encore prévariqué, dut-elle être abolie après leur funeste chute ? Qui oserait le prétendre ? N'est-il pas, au contraire, évident qu'elle devint d'une obligation plus rigoureuse encore ? Et nos malheureux parents, chassés du paradis de délices, en apprenant à leur postérité pourquoi l'homme était condamné à la souffrance et à la mort, ne manquèrent pas de leur dire que la mortification était d'une indispensable nécessité pour l'homme pécheur, depuis surtout que la violation de cette loi avait coûté si cher à l'homme innocent.

Ces traditions se sont conservées chez tous les peuples du globe ; partout nous voyons les jeûnes et l'abstinence faire partie en quelque sorte de la législation des peuples. Au milieu des calamités publiques, ils jeûnent, ils se couvrent de cendres, ils déchirent leurs habits, tant ils sont persuadés que la pénitence pourra seule éloigner d'eux les malheurs qui les accablent.

A mesure que la corruption étendit ses ravages, ces vérités s'affaiblirent sans doute, mais sans disparaître entièrement ; et la philosophie, recueillant les derniers échos des traditions primitives, les formula dans un axiome bref et concis, pour les confier plus sûrement à la mémoire des hommes. *Sustine et abstine*, souffrir et s'abstenir : toute sagesse humaine, toute vie sociale est renfermée dans ces deux mots. La doctrine stoïcienne l'avait bien compris ; mais, ne parlant qu'en son nom et, par conséquent, dépourvue d'autorité, elle manqua de puissance pour se faire obéir. Quand le sensualisme païen eut achevé de dépraver les intelligences, alors ces deux mots, devenus un problème pour l'homme, reçurent une application bien opposée à leur véritable sens. Dans ce monde de maîtres et d'esclaves, il y eut deux parts bien distinctes : au uns, les jouissances et les plaisirs ; aux autres, les opprobres et le malheur ; et de ces deux classes qui partageaient le monde, l'une souffrait, et, il faut le dire, souffrait au delà de toute pensée. C'était la plus nombreuse. L'autre, infiniment plus restreinte et ne régnant que par la terreur, avait résolu à son profit, par la plus fautive des interprétations, la seconde partie du problème ; elle s'abstint, en effet, mais, autant qu'il lui était possible, elle s'abstint de souffrir.

Jésus-Christ vint réparer ce désordre. Il vint rappeler aux hommes les lois primitives qui s'étaient comme éclipsées au milieu des ténèbres de l'idolâtrie. S'il proclama que tous les hommes sont frères, parce qu'ils sont tous enfants du même Dieu, il ne prétendit pas pour cela les appeler tous aux mêmes avantages temporels. Non, ces avantages lui semblaient trop méprisables pour occuper dignement la pensée de l'homme. Il annonça que cette terre n'é-

tait qu'un lieu d'expiation et d'exil ; que l'homme devait élever ses pensées et ses espérances plus haut, et qu'il ne pouvait arriver au souverain bonheur que par les privations et les larmes. Il lança l'anathème contre les richesses, et avertit les riches qu'il n'y avait de salut pour eux qu'autant que, dégagés des choses de la terre, ils seraient véritablement pauvres et d'esprit et de cœur. C'est ainsi qu'interprétant les lois qu'il avait données à l'origine des choses, il voulut que les hommes fussent égaux, non par les richesses, mais par l'esprit de pauvreté ; non par le bien-être, mais par la pénitence. Et telle est la seule et véritable solution du grand problème qui a tant agité le monde et qui l'agite encore de nos jours. Si donc je me trouvais en face d'un de ces conservateurs qui veulent l'ordre sans la religion, et qui haussent les épaules aux saintes prescriptions de l'Église : « Vous vous récriez contre le jeûne, lui dirais-je ; mais arrêtez vos regards sur ce nombre considérable de malheureuses créatures, douées comme vous d'un corps et d'une âme, rachetées comme vous du sang de Jésus-Christ, et qui ne savent pas même, le matin en se levant, où elles trouveront leur pain du jour. Vous me demandez à quoi sert l'abstinence, et votre esprit vous fournit d'excellentes raisons pour vous exempter de cette obligation ; mais expliquez-moi alors pourquoi un si grand nombre de vos semblables subissent tant de privations forcées, et consomment leur vie dans une abstinence aussi cruelle qu'involontaire. Je vous vois sourire d'un sourire méprisant, lorsque l'Église vous ordonne de mortifier votre chair et de la réduire en servitude ; et moi, je vous demanderai pourquoi la plus grande partie de vos frères, accablés de travaux, gémissent sous le poids de l'esclavage que la nécessité leur impose ? Est-il donc juste que les uns aient toutes les joies, tandis que les autres ont toutes les douleurs ? que les uns se gorgent des mets les plus délicats, tandis que les autres souffrent les horreurs de la faim ? que les uns épuisent, pour se parer, toutes les merveilles de l'industrie, tandis que les autres ont à peine quelques haillons pour se vêtir ? N'est-ce pas là un désordre effrayant ? Et ce désordre, si sensible de nos jours, ne semble-t-il pas justifier ces théories absurdes et insensées qui surgissent à toutes les époques où l'esprit de mortification a disparu du monde ? »

La religion chrétienne seule, à l'exemple de son divin Maître, peut rendre raison de cette inégalité choquante ; elle seule peut en faire disparaître l'odieux et en arrêter les terribles conséquences. En rappelant aux hommes la fin pour laquelle ils ont été créés, en leur mettant sous les yeux les conditions de leur existence, elle leur signifie que la première condition est la mortification de leur corps ; que tous sont nés pour la pénitence, que nul ne saurait s'y soustraire sans se rendre coupable de révolte envers Dieu et d'injustice envers ses semblables, et que, comme la suspension des lois physiques qui régissent l'univers suffirait pour amener un ca-

taclisme effroyable, de même la violation des lois qui régissent l'humanité doit nécessairement amener le bouleversement de la société.

Mais, en proclamant la mortification comme une loi éminemment sociale, comme une loi indispensable à l'humanité, la religion n'agit que par voie de conseil et de persuasion pour la faire adopter au monde. Si parfois, elle fait entendre des menaces, ces menaces sont d'un ordre tout surnaturel et n'inquiètent nullement le coupable dans la possession de ses biens terrestres. Elle ne dira pas comme les fauteurs d'anarchie : « Déshérités de la terre, levez-vous, prenez possession des biens de ceux qui en abusent et buvez à pleins bords dans la coupe de l'abondance ! » Non ; elle repousse ces violences et ces exagérations. S'adressant avec une égale autorité aux riches et aux pauvres, aux uns elle dira : « Soyez miséricordieux, comme le Père céleste est miséricordieux ; rachetez vos péchés par vos aumônes ; malheur à vous, si vous prenez toutes vos consolations ici-bas. Faites de dignes fruits de pénitence ! C'est la bonté de Dieu qui vous invite à la mortification afin qu'il ne s'élève pas contre vous de funestes convoitises. Enfermez votre superflu, votre nécessaire même dans le sein du pauvre ; il y étouffera les mauvais instincts et y fera germer l'amour et la reconnaissance. »

Aux autres, elle dira : « Soyez patients et résignés, ne vous inquiétez pas où vous trouverez de quoi manger et d'où vous aurez vos vêtements pour couvrir votre corps ; considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, ils n'amassent rien dans des greniers, mais, votre Père céleste les nourrit ; n'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux ? Considérez les lis des champs, ils ne travaillent point, ils ne filent point, et cependant Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a soin de vêtir de la sorte une herbe des champs, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, vous qui êtes les objets de ses prédilections et de son amour. »

Tel est le langage de Jésus-Christ ; tel est aussi le langage de l'Eglise, et tant que ce langage a été écouté, il a opéré des miracles. Il a rapproché les deux points opposés du globe, il a réconcilié ce qui paraissait irréconciliable : la pauvreté et la richesse.

Qu'arrivait-il, en effet, quand les classes élevées et intelligentes de la société donnaient, toutes sans exception, l'exemple de la mortification et des privations volontaires ? Quelle puissance cet exemple aussi universel n'avait-il pas sur les classes moins favorisées ? Alors on voyait les rois eux-mêmes et les plus puissants empereurs descendre volontairement de leur trône pour consacrer les dernières années de leur vie à la solitude et à la pénitence. Les femmes les plus délicates et du plus haut rang s'arrachaient aux séductions enchanteresses du grand monde et se réfugiaient dans les cloîtres, la plupart pour y sauvegarder leur innocence, quelques-unes

pour y déplorer leurs erreurs. Les hommes les plus éminents par leur science et leurs talents se prétaient, avec une obéissance toute filiale, aux plus minutieuses prescriptions de l'Eglise. On n'entendait point alors, comme aujourd'hui, bruire ces stupides objections qui, n'atteignant que le côté vulgaire de la question, préparent un triomphe si puéril et si niais à l'ignorance et à l'irréflexion. On ne s'avisait pas d'interpeller Dieu, de lui demander si tel mets lui importe plutôt que tel autre, si le ciel se prend par la famine et s'il faut absolument une face de carême pour entrer dans le royaume des cieux.

Non, ces graves difficultés ne venaient pas même à la pensée de ces grands hommes ; leur esprit, illuminé par la foi, comprenait que la mortification était une loi divine et sociale, et que l'Eglise par ses carêmes, ses Quatre-Temps, ses vigiles, ses abstinences du vendredi et du samedi, comme par ses autres prescriptions n'avait fait que déterminer le mode de mortification le plus convenable à l'homme, le mieux approprié aux besoins de son âme et de son corps, le plus favorable à sa santé, le plus capable d'entretenir la paix et l'harmonie dans l'Etat, par l'égalité complète et par les rapports de charité et de reconnaissance que cette noble sujétion établissait, à certains jours et à certaines époques, entre tous les membres de la famille chrétienne.

Voilà ce que très peu comprennent aujourd'hui et ce que tout le monde comprenait alors, et l'on se fût bien gardé, par ses railleries et par ses exemples, de rompre cet admirable réseau de lois et de prescriptions salutaires, qui, sans gêner les mouvements de l'homme, le maintenait dans une juste dépendance envers Dieu, et reliait ensemble les différentes classes de la société.

Et remarquez, je vous prie, les conséquences de cet état de choses. Outre que le riche, en s'imposant des privations, se mettait à même de répandre de plus abondantes aumônes, le pauvre, qui voyait des hommes à qui leur fortune eût permis toutes les jouissances matérielles, se condamner cependant à la mortification et au jeûne, au sein même de l'abondance, le pauvre se disait à lui-même : « Eh quoi ! ma pauvreté n'est donc pas un aussi grand malheur que je pourrais me le persuader. Voilà des hommes qui sont riches et qui vivent comme s'ils étaient pauvres ! Voilà des hommes qui pourraient se nourrir des mets les plus recherchés et qui leur préfèrent une nourriture commune et grossière ! Voilà des hommes qui pourraient se livrer à tous les plaisirs et qui se livrent à toutes les rigueurs de la pénitence ! » Et il aimait ces hommes, le pauvre, et il se fût dévoué pour eux, car il trouvait dans la simplicité de leur vie une sorte de conformité à sa propre misère qui flattait son amour-propre et tempérerait ses amertumes.

Puis venait la Religion avec ses promesses et ses espérances ; elle offrait au malheureux l'immense compensation des biens éternels, et le malheureux

se demandait quelle devait être la splendeur de ces biens qu'il ne comprenait pas, puisque les heureux du siècle les achetaient au prix de tant de sacrifices volontaires. Satisfait alors de son humble condition, n'aspirait point à en sortir, et si parfois les tiraillements de la faim se faisaient sentir trop cruellement à sa famille, il la consolait en lui montrant l'image d'un Dieu devenu pauvre et souffrant comme eux, et quand, sur le soir, la Providence qui n'abandonne jamais les cœurs qui prient, avait enfin pourvu à ses plus pressants besoins, il s'étendait tranquille et sans remords sur sa couche grossière, et s'endormait dans le Seigneur, en murmurant ces belles et touchantes paroles que la Religion lui avait apprises : « Bienheureux les pauvres, parce que le royaume des cieux est à eux ! »

Jours heureux, jours admirables ! qu'êtes-vous devenus ? Nos yeux sont-ils condamnés à ne vous revoir jamais ? Comment renaitront parmi nous cette belle harmonie, cette confiance réciproque qui unissait entre eux tous les habitants d'une même patrie, cette profonde pitié que le riche trouvait dans son cœur pour ses frères malheureux, ce soin délicat avec lequel il savait panser leurs blessures et mettre du baume sur leurs plaies ? Comment renaitront cette résignation sublime, cet abandon à la Providence, cette délicatesse de sentiments qui distinguaient le pauvre, véritablement pauvre, selon le cœur de Dieu ?

Hélas ! il est bien à craindre que les vœux que nous faisons ici ne soient stériles. Sans doute, il y a, de part et d'autre, d'heureuses exceptions ; il est encore de bons pauvres, comme il est encore des riches généreux, chez qui la charité est une tradition de famille. Ajoutons à cela que, de toutes parts, on fait de louables efforts pour soulager les misères du peuple : associations charitables où il trouve des secours, écoles où l'on instruit ses enfants, hôpitaux, crèches, salles d'asile ; voilà, certes, des œuvres auxquelles nous applaudissons. Et cependant qu'ont-elles produit jusqu'à présent ? Ont-elles calmé le cœur du pauvre ? Hélas ! non ; et pourquoi ne l'ont-elles pas calmé ? C'est que le peuple ne demande pas seulement à la société des secours matériels, mais qu'il lui demande encore des exemples ; c'est qu'il ne lui suffit pas qu'on soulage sa misère, il lui faut de plus qu'on la partage avec lui et qu'on se rapproche de lui par les privations et par la pénitence. Autrefois, on jeûnait et l'on se privait pour lui procurer des secours ; aujourd'hui, l'on danse et l'on joue pour lui venir en aide. L'aumône est la même peut-être ; mais est-ce la même chose pour le cœur ?

Si donc, dans ces jours consacrés par l'Église et qu'il sait fort bien être un temps de pénitence et de jeûne, il voit le beau monde désertier le lieu saint pour courir aux fêtes et aux plaisirs, croyez-vous que l'aumône qu'on lui aura jetée en passant apaise ses instincts jaloux ? Cela n'est pas naturel à l'homme, cela n'est naturel qu'à un chrétien, et il ne l'est

plus, il ne saurait l'être, quand la société ne l'est pas !

Sainte Église romaine, que vos lois sont belles ! qu'elles sont efficaces pour le bonheur du monde ! Ceux qui les outragent ou qui les méconnaissent ne les ont jamais comprises. Tandis qu'effrayées des symptômes alarmants qui se révèlent de toutes parts, les hautes intelligences du siècle flottent au hasard sur la vaste mer des conceptions humaines, et vont, se heurtant de système en système, jusqu'à ce qu'enfin elles viennent échouer contre l'écueil inévitable d'une exécution momentanée, vous seule, debout et immobile au milieu des bouleversements et des ruines des empires, vous tenez à la main le saint et paisible flambeau de la foi, et vous sollicitez les peuples, aveuglés par la sagesse humaine, de venir recouvrer la vue à vos divines lumières.

Participant à la souveraine grandeur de Dieu qui féconda le néant pour en tirer l'univers, vous vous présentez avec des lois dont la simplicité fait sourire les sages de la terre, et, cependant, vos moindres prescriptions, qui semblent n'avoir pour but que le bonheur d'une autre vie, suffisent encore à assurer le repos du monde. C'est que vous seule avez étudié le cœur de l'homme ; c'est que vous seule avez pénétré dans les profondeurs de sa nature, et que, seule, vous connaissez ses véritables besoins. Que de siècles gangrenés par le vice n'avez-vous pas déjà réhabilités par la pénitence ? Ah ! puissent tant de rebelles enfants reconnaître enfin l'incomparable sagesse de vos commandements, et, dociles à votre voix, se ranger sous vos étendards sacrés pour s'y reposer de leurs commotions violentes, et s'acheminer doucement, sous votre conduite, vers les régions paisibles du bonheur !

L'abbé HURAUULT,

Cure de Saint-Pierre de Nexens.

Chronique hebdomadaire.

Nouvelle suppression de monastères à Rome. — Larmes de Pie IX. — Générosité des Romains fidèles. — Le pensionnat de Mondragone et l'école *San Salvatore* au Vatican. — Les offrandes de cierges. — Les dames catholiques d'Allemagne. — Les souscriptions de l'*Unità cattolica* pour le Saint-Père. — Besoins du Pape. — Devise de la *Voce della Verità*. — Impiétés de la *Capitale*. — La loi sur l'ivresse. — M. Jules Simon et l'immovibilité des curés. — Les conseils municipaux et les congréganistes expulsés, devant le Conseil d'État. — Le nouveau vicariat apostolique de Genève. — Destitution de Mgr Lachat. — A quoi servent les gendarmes et le préfet de Soleure. — Une messe en chambre.

Paris, 9 février 1873.

ROME. Un nouveau coup des plus douloureux vient d'être porté au cœur de Pie IX : Seize monastères sont encore supprimés ! Le décret royal en a paru au journal officiel le 30 janvier. Les religieux et les religieuses ont quinze jours pour se pourvoir d'un autre asile. Voilà la liberté, l'égalité et la fraternité révolutionnaires. Qu'ont fait ces vénérables

vieillards et ces pieuses vierges pour encourir de pareilles rigueurs ? ils ont sacrifié leur vie à l'éducation de l'enfance et au soulagement de toutes les misères humaines. Où vont-ils aller en quittant leurs silencieuses et étroites cellules ? Cela ne regarde pas le gouvernement : il a apporté la liberté à Rome, il faut partir. O honte ! que de pareilles iniquités puissent aujourd'hui s'accomplir impunément ! O honte plus grande encore, qu'il se trouve des hommes capables d'approuver et de dire : C'est bien !

En apprenant cette nouvelle spoliation, le Saint-Père n'a pu contenir sa douleur, ni s'empêcher de verser des larmes sur la cruelle condition que l'on fait à ses enfants les plus chers ; larmes consolantes pour les opprimés qui en sont l'objet, mais larmes terribles pour les oppresseurs qui les font couler.

« Cependant Sa Sainteté, dit le *Journal de Florence*, a su aussitôt trouver dans son grand cœur le moyen de venir en aide aux religieux expulsés de leurs demeures. Elle a ordonné que son palais de villégiature, à Castel-Gandolfo, ainsi que le palais pontifical de Saint-Jean-de-Latran, leur soient ouverts. » Mais combien de temps la Révolution y laissera-t-elle en paix ceux qu'elle pourchasse avec une haine infernale ? Combien de temps Pie IX lui-même aura-t-il encore un abri ?

Jaloux d'imiter leur auguste Souverain, les fidèles romains qui ont pu le faire ont ouvert, malgré les menaces des révolutionnaires, leurs palais et leurs villas aux victimes du larcin. On cite un particulier, le noble prince Torlonia, qui a mis à leur disposition l'une des plus vastes maisons qu'il possède.

— Le jour même où paraissait le criminel décret dont il vient d'être question, le Saint-Père a reçu, dans ses appartements privés, les élèves du pensionnat de Mondragone, venus à Rome, avec les RR. PP. Jésuites qui les dirigent, pour remercier Sa Sainteté des dons qu'Elle leur avait fait parvenir à l'occasion des fêtes de Noël. Une Adresse de dévouement a été lue, ainsi qu'une charmante poésie. Le Saint-Père, après avoir recommandé à ses jeunes visiteurs de conserver les bons sentiments dans lesquels ils sont élevés, les a exhortés à supplier le Seigneur d'abréger les épreuves qui affligent l'Église.

— Quelques jours auparavant, le Saint-Père avait également reçu les élèves de l'école de chant qu'il a lui-même fondée à *San Salvatore in Lauro*, et placée sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes. Les jeunes chanteurs, désireux de témoigner à leur auguste bienfaiteur leur reconnaissance, ont exécuté avec une très remarquable perfection le motet : *Oremus pro Pontifice nostro Pio*.

— A l'occasion de la fête de la Purification, le Saint-Père a reçu, suivant la coutume, les offrandes de cierges ; des délégués des chapitres des basiliques, des églises collégiales, des paroisses, des ordres religieux, des confréries sont venus tour à tour déposer ces offrandes aux pieds du trône. A chacun le Pape a adressé des paroles d'affection, surtout aux

religieux qui vont être dépouillés et chassés. Comme nos évêques étaient présents, Pie IX les a invités à choisir des cierges et à les emporter en mémoire de cette circonstance.

— Au sortir de cette cérémonie, le Saint-Père a donné plusieurs audiences, entre autres à madame la marquise Serlupi et à madame la comtesse de Salm-Hoogstracten, qui ont présenté à Sa Sainteté une lettre de S. A. R. la duchesse Adélaïde de Bragance, et un nouvel album renfermant 120,000 signatures de dames catholiques d'Allemagne. Toutes les signataires avaient fait la sainte communion, le 8 décembre dernier, aux intentions du Souverain-Pontife. Ces mêmes dames ont en même temps présenté au Saint-Père une offrande considérable pour le denier de Saint-Pierre.

De son côté, l'*Unità Cattolica* a fait aussi déposer aux pieds du Souverain-Pontife la somme de 15,000 francs, que l'éminent journal catholique a recueillie dans le premier mois de la nouvelle année. « Nous espérons, dit l'*Unità*, pouvoir pendant tous les autres mois de l'année 1873, ainsi que nous l'avons fait dans ceux de l'année précédente, présenter à Pie IX l'obole de la foi, de l'amour, de la reconnaissance, de la condoléance des Italiens qui souffrent et gémissent avec le Saint-Père. »

— D'autres offrandes, plus ou moins considérables, sont sans cesse remises au Souverain-Pontife, que les révolutionnaires ont complètement spolié, et dont cependant les besoins, loin de diminuer, ne font que croître chaque jour ; car ses besoins sont ceux du monde entier, et l'on sait si les misères s'y multiplient ! « Personnellement, disait, il n'y a pas longtemps, l'excellente *Semaine Religieuse* de Cambrai, faisant appel à la charité de ses lecteurs pour le denier de Saint-Pierre, Pie IX ne craint pas les privations, et l'alimentation la plus vulgaire lui suffirait toujours, puisqu'il vit en anachorète. Il peut s'écrier à bon droit, comme le faisait jadis Pie VII, devant son geôlier Napoléon I^{er} : « C'est assez de » vingt sols par jour pour le vieux Chiaramonti ! » Mais, indépendamment de sa subsistance quotidienne il a besoin : D'assurer le fonctionnement des huit ou dix congrégations romaines, indispensables à l'administration des affaires religieuses des deux cents millions de catholiques disséminés sur la surface du globe ; — D'entretenir ses Légats et ses Nonces auprès des diverses cours souveraines, puisqu'il est Pontife et Roi, et qu'il est reconnu comme tel par les puissances ; — De subvenir, avec l'incalculable générosité dont il a fait preuve en faveur de l'Irlande, de la Pologne, et, tout récemment encore, de nos propres soldats prisonniers en Allemagne, aux grandes détresses dont souffrent ses enfants ; — De donner un morceau de pain aux nombreux employés qu'il occupait avant l'usurpation piémontaise, et que le bombardeur de la *Porta Pia*, le crocheteur du Quirinal, a jetés sans façon sur le pavé pour y mourir de faim ; — De constituer la dot des

églises spoliées par la révolution, et le modique traitement des nouveaux évêques qu'il a nommés à ces sièges si longtemps dépourvus de pasteurs ; — De venir au secours des religieux expulsés de leurs monastères ; — De fournir aux missionnaires le moyen d'aller évangéliser les pauvres sauvages, de les doter d'écoles et d'églises ; en un mot, de les faire jouir, à leur tour, de ces bienfaits de la civilisation dont nous sommes si fiers et que nous devons à la Papauté. Tels sont les plus urgents besoins de Pie IX ; mais combien il serait aisé d'allonger davantage cette douloureuse énumération ! »

— Les rédacteurs de la *Voce della Verità* ayant fait présenter ces jours derniers au Saint-Père une Adresse de dévouement, Pie IX a écrit de sa main, au bas de la feuille, les deux sentences qui suivent :

GERUSALEM : *Ecce enim veritatem dilexistis.*

BABYLONE : *Sepulchrum patens est guttur eorum ; linguis suis dolose agebant.*

Or la *Voce della Verità* a eu la très heureuse idée de prendre pour devise ces paroles, qui marquent d'un côté le caractère des œuvres catholiques, et qui de l'autre flétrissent les journaux, les œuvres et les gouvernements révolutionnaires.

— Un de ces journaux, qui sont de véritables fosses à ordures, et qui fleurissent sous les gouvernements amis de la ruse, de l'hypocrisie, de la duplicité et du mensonge, la *Capitale*, insulte chaque jour, de la manière la plus odieuse, Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'éminent cardinal Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté, ayant écrit au procureur du roi pour lui exprimer son indignation de ce qu'on tolérerait la vente publique de pareilles abominations, il lui a été répondu que Jésus-Christ n'avait pas besoin qu'on appliquât la loi pour venger les outrages qui lui étaient faits, parce qu'il était trop au-dessus de cela, et qu'on laisserait les choses aller comme par le passé. Conçoit-on pires tartufes ? Comme Babylone est bien ici tout entière : *Sepulchrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant !*

FRANCE. — La loi pour la répression de l'ivresse vient d'être promulguée. Cette loi produira sans doute de bons résultats ; mais l'ivrognerie, comme toutes les autres passions violentes, ne peut être domptée que par la religion. C'est donc seulement en laissant à la religion reprendre tout son empire, que l'on combattra efficacement le vice de l'ivrognerie, devenu si général en ce temps de libre pensée.

— Le ministre des cultes a adressé aux évêques de France, en date du 6 janvier, une circulaire qui n'est devenue publique qu'en ces derniers jours. M. Jules Simon demande à NN. SS. les évêques leur avis sur une mesure qu'il a dessein de prendre, et qui augmenterait considérablement le nombre des cures inamovibles. Cette question avait été portée à l'Assemblée nationale de 1848, sous la forme d'une

proposition, par MM. Pascal Duprat, E. Quinet et autres. De tels patrons pour une pareille cause en sont la condamnation. Aussi Mgr l'archevêque de Rennes et Mgr l'évêque de Vannes ont-ils déjà répondu à M. Jules Simon qu'ils étaient absolument opposés à son projet. Les réponses des autres évêques seront sans nul doute dans le même sens. On en conçoit aisément les principales raisons : l'adoption de ce projet amènerait tout à la fois une diminution de l'autorité des évêques et une augmentation de l'influence de l'Etat sur le clergé, deux choses également funestes à la dignité de l'Eglise, à l'honneur des prêtres et au bien des fidèles.

— Dans sa séance du 24 janvier, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions fort intéressantes, et qu'il sera utile à nos lecteurs de connaître.

Dans la première affaire, il s'agissait des Dames religieuses de Saint-Maur, auxquelles le Conseil municipal de Toulon avait enjoint de laisser leurs fonctions d'institutrices communales. Le préfet du Var avait approuvé. Le Conseil d'Etat a déclaré nulles et la délibération du conseil municipal et l'approbation du préfet, les conseils municipaux n'ayant point qualité pour désigner les instituteurs de la commune.

La seconde affaire offrait beaucoup d'analogie avec la première. Ici encore il était question de congrégation expulsée par un conseil municipal, celui de Roanne, avec l'assentiment du préfet. Seulement le préfet, complice des radicaux, avait été remplacé par un administrateur animé d'un autre esprit, qui n'avait eu rien de plus pressé que de casser l'arrêté de son prédécesseur. Et c'est contre cette nouvelle décision que se pourvoyait auprès du Conseil d'Etat le maire de Roanne. Son pourvoi a été rejeté.

Il doit être entendu qu'aux termes de la loi les conseils municipaux ne peuvent, relativement aux instituteurs communaux, qu'émettre des vœux, et que, s'ils vont au delà, s'ils prennent une résolution, cette résolution est nulle de plein droit ; l'approbation même du préfet ne saurait la rendre valable. Excellente jurisprudence, que le nouveau Conseil d'Etat aura l'honneur d'établir d'une manière définitive.

SUISSE. — Ces messieurs les libéraux-tyrans de la Suisse se donnent beaucoup de mal, et il faut avouer que les choses marchent assez vite, mais en sens inverse de leurs efforts. Ainsi les voilà qu'à Genève ils arrivent peu à peu à créer un évêché qu'ils prétendaient détruire en attaquant Mgr Mermillod. Mgr Marilley, évêque de Fribourg, a prié le Saint-Père d'accepter sa renonciation au gouvernement du canton de Genève, que Mgr Mermillod administrait comme auxiliaire. Le Saint-Père a accepté cette renonciation, et a nommé Mgr Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, vicaire apostolique de Genève. Ce n'est pas encore le rétablissement de l'évêché de Genève, mais c'en est le prélude, puis-

que déjà le canton de Genève est détaché du diocèse de Fribourg et forme une province ecclésiastique distincte. Le bref pontifical qui institue Mgr Mermillod vicaire apostolique de Genève a été lu dans toutes les églises du canton, le dimanche 2 février, en même temps qu'il en était donné communication au Conseil fédéral à Berne et au Conseil d'État de Genève. Tous les catholiques sont au comble de la joie et bénissent Pie IX et celui qu'il leur donne pour défendre leur liberté. Il est vrai que M. Carteret a demandé au Conseil d'État que le vicaire apostolique fût sur-le-champ arrêté et incarcéré ; mais l'on assure que le fougueux et odieux persécuteur des catholiques trouvera là de l'opposition. On attend avec fermeté les événements.

— Les choses n'ont pas marché moins rapidement à Soleure qu'à Genève. On se souvient que le conflit vient de ce que Mgr Lachat, évêque de Bâle, a lancé l'excommunication contre le prêtre apostat Gschwind, curé de Starrkirch, et que le gouvernement de Soleure a voulu maintenir et faire relever de l'excommunication. Mgr Lachat s'y étant noblement et constamment refusé, ainsi qu'à divers autres actes de trahison qu'on lui demandait, la conférence diocésaine du diocèse de Bâle, composée des délégués des cantons de Soleure, Argovie, Berne, Thurgovie et Bâle-Champagne, a osé, le 29 janvier, prononcer la *destitution* de Mgr Lachat, à la majorité d'une voix. Cette destitution, qui est parfaitement nulle devant la conscience, les libéraux de Soleure la soutiennent les armes à la main, et nous ramènent ainsi au temps des catacombes. C'est ce dont les habitants de Dulliken peuvent rendre témoignage. Cette commune, beaucoup plus forte que Starrkirch, est cependant une annexe de cette dernière paroisse, que gouverne le prêtre apostat Gschwind. Néanmoins elle possède une chapelle, et ses habitants, ne voulant pas assister aux offices de l'excommunié, avaient décidé d'y faire dire la messe par un prêtre légitime. Ils avaient adressé une demande dans ce sens au gouvernement de Soleure, qui ne donna pas d'abord de réponse ; mais, le samedi 1^{er} février, défense fut faite aux habitants de Dulliken de faire célébrer la messe dans leur chapelle ni dans aucun autre lieu public. Le lendemain dimanche, cinq gendarmes et le préfet vinrent veiller à l'exécution de l'ukase soleurois. Un brave cultivateur offrit alors une chambre de sa maison, et on y célébra les divins Mystères. Les portes et les fenêtres en furent laissées ouvertes, et plus de cinq cents fidèles, agenouillés dans les chambres voisines, dans les corridors et dans la cour, entendirent cette messe avec une ferveur qu'il serait difficile de peindre. Dans l'église où fonctionne l'excommunié, il n'y avait pas vingt personnes.

Voilà, une fois de plus, comment les libéraux comprennent la liberté et comment ils tiennent compte, dans la gestion des affaires publiques, des vœux et des besoins des populations.

Bibliographie.

VINCENTII CONTENSON

ORDINIS PRÆDICATORUM

THEOLOGIA MENTIS ET CORDIS

SEU SPECULATIONES UNIVERSÆ DOCTRINÆ SACRÆ, QUIBUS OMNIA, QUÆ AD PROFUNDISSIMAM THEOLOGIÆ SPECULATIVÆ INTELLIGENTIAM, FUNDAMENTALEM PRACTICÆ SCIENTIAM, ACUTISSIMAM POLEMICÆ DISSERTATIONEM, PISSIMUM AFFECTIVÆ EXERCITIUM, COPIOSAM DENIQUE ORATORIÆ FACUNDIAM PERTINENT, STYLO FERTILI, GRATA FACUNDIA, CLARA ET FIRMA SENTENTIA DISSERUNTUR.

EDITIO VETERI SUPPLEMENTO DE EXTREMA UNCTIONE, ORDINE ET MATRIMONIO,

ALIISQUE ADDITIS AUCTA ET LOCUPLETATA, 4 vol. in-4^o.

Contenson a été une des gloires théologiques de la France et de l'Église au dix-septième siècle. Non seulement il compte parmi les plus habiles commentateurs de S. Thomas, mais c'est à lui surtout que revient la gloire d'avoir montré les trésors inépuisables qu'offrent à l'ascète et à l'orateur chrétien les enseignements du saint Docteur. Suivant Contenson, la théologie ne remplit son but qu'à moitié si elle se borne à éclairer l'intelligence, il faut encore qu'elle perfectionne la volonté en échauffant le cœur ; de là le titre qu'il a donné à son ouvrage : *Theologia mentis et cordis*. Ce n'est donc plus ici un simple exposé de la doctrine de l'Ange de l'École ; l'auteur sait aussi merveilleusement en faire ressortir la beauté et les conséquences pratiques, et c'est alors que son commentaire s'enrichit de nombreux passages de l'Écriture et des Pères choisis avec goût, et qui se prêtent d'eux-mêmes aux développements oratoires.

« Le caractère vraiment distinctif de la théologie de Contenson, c'est qu'elle offre une mine précieuse aux orateurs sacrés. Dans chacune de ses thèses, qu'anime constamment l'ardeur oratoire, il présente des preuves que négligent les autres théologiens et qui sont parfaitement adaptées à la prédication. Non seulement les textes des saintes Écritures et des SS. Pères sont nombreux et interprétés avec une science profonde, mais Contenson mêle à chaque instant, avec un art admirable, la parole inspirée à la trame de sa propre parole. En présence de ces trésors, nos recueils de sermonnaires me paraissent bien imparfaits et bien stériles... » (MGR. TURINAZ, évêque de Tarentaise.)

Les lecteurs de Contenson reconnaîtront eux-mêmes combien ces éloges sont mérités s'ils parcourant quelques pages des traités de *Deo*, de *Trinitate*, de *Virtutibus*, de *Angelis*, de *Gratia*, de *Eucharistia*, etc., quelques-uns des titres étudiés dans le traité de l'Incarnation : *Conceptio Christi*, *Nativitas Christi*, *Infans Jēsus Christus prædicator*, *Christus patiens*, *Christus mortuus*, *Christus resurgens*, *Christus ascendens*, etc. La piété de l'auteur a voulu couronner ce beau traité de l'Incarnation par une étude sur la sainte Vierge, *Mariologia*, qui peut tenir lieu d'une foule d'ouvrages écrits sur le même sujet.

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE

Vendredi 28 février.

(Du dimanche 23 février au samedi 1^{er} mars.)

LA QUINQUAGÈSIME. — Les dimanches qui précèdent le Carême prennent leur nom de la distance qui les sépare de la fête de Pâques. Ainsi, le premier dimanche du temps consacré à la pénitence solennelle s'appelle *quadragésime*, parce qu'il est le quarantième jour avant Pâques. En suivant un ordre rétrograde, le premier dimanche avant la quadragésime s'appelle *quinquagésime*, etc.

N'oublions pas aujourd'hui de répondre à l'appel de l'Eglise qui convie ses enfants à compenser le scandale des jours que nous traversons par l'oraison des quarante heures.

Lundi 24 février.

SAINT MATHIAS, apôtre. — Mathias avait été l'un des disciples de Jésus-Christ, et, comme tel, témoin de ses œuvres divines. Lorsque les apôtres se réunirent, entre l'ascension du Sauveur et la descente du Saint-Esprit, pour choisir celui qui occuperait la place du traître Judas, Mathias fut élu. Le nouvel apôtre fut chargé d'évangéliser la Judée, où il fit beaucoup de conversions. La Synagogue irritée le fit mettre à mort avec un raffinement de cruautés que le saint subit avec joie et une admirable fermeté d'esprit, en l'an 63.

Mardi 25 février.

SAINT PIERRE DAMIEN, évêque et docteur (du 23). — Né à Ravenne, d'une famille très pauvre, ce grand saint s'illustra par son admirable application à l'étude des choses saintes, sa grande science et son humilité. Les Souverains Pontifes l'obligèrent à accepter les plus hautes charges dans l'Eglise, qu'il édifia constamment par les plus sublimes vertus. Cardinal-évêque d'Ostie, c'est à lui qu'on doit la propagation du jeûne du vendredi en l'honneur de Jésus crucifié, du petit office de la sainte Vierge et de son culte au samedi. Il mourut en 1072, laissant les plus beaux et les plus solides écrits, qui lui ont mérité le titre de Docteur de l'Eglise.

Mercredi 26 février.

LES CENDRES. — En imposant les cendres sur nos fronts, le prêtre dit : *Souriens toi, ô homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière.* Grande et austère vérité, dont la méditation suffit à sauver une âme ! — Voici comment le cinquième concile de Milau énumère les six effets de cette grave cérémonie. Elle a pour but, dit-il : 1° d'aider l'humilité intérieure du cœur ; 2° de faire descendre sur les fidèles la bénédiction d'en haut, qui fera naître dans leur âme une douleur sincère et intime de tous leurs péchés ; 3° de donner au corps assez de santé pour faire pénitence ; 4° de mettre l'âme sous la protection de Dieu ; 5° de nous obtenir ce que nous demandons au Seigneur ; 6° de nous faire persévérer, avec une générosité constante, dans la voie étroite des préceptes.

Judi 27 février.

DE LA FÉRIE. — Le martyrologe de France mentionne aujourd'hui la fête de sainte Honorine, vierge et martyre, dont le corps, au temps des ravages des Normands, fut apporté à Coullans-Sainte-Honorine, près de l'embouchure de l'Oise, au diocèse de Paris, où l'on fonda un prieuré qui fut donné aux religieux du Bec. Son culte était autrefois très célèbre en France. On l'invoquait surtout pour la délivrance des prisonniers. — Invoquons-la aujourd'hui nous-mêmes pour hâter la libération de l'auguste captif du Vatican, et pour la délivrance des malheureux esclaves du péché.

LA SAINTE COURONNE D'ÉPINES. — Le diadème sanglant dont la Synagogue avait couronné la tête adorable de Jésus-Christ était trop précieux aux yeux de l'Eglise pour qu'elle ne rendît pas un culte spécial à cette sainte relique. La fête de ce jour nous rappelle la tendre piété du plus saint de nos rois. L'empereur de Constantinople, Baudouin, l'avait cédée au roi de France, saint Louis. Ce pieux monarque alla au-devant des messagers qui apportaient ce trésor jusqu'à cinq lieues au delà de Sens, accompagné de toute sa cour et d'un clergé nombreux. A sa vue, il fondit en larmes, et, aidé de son frère Robert, il la porta sur ses épaules, depuis l'entrée de la ville jusqu'à l'église, marchant nu-pieds au milieu d'un peuple immense. Il la reçut de la même manière à Paris, et la fit placer dans la chapelle de son palais.

Samedi 1^{er} mars.

DE LA FÉRIE. — L'Eglise de Marseille honore aujourd'hui la mémoire des saints Adrien, Hermès, et leurs compagnons, martyrisés pour la foi sous la persécution de Dioclétien. Marseille fut rougie et arrosée du sang d'une multitude de martyrs, dont les corps vénérés furent déposés dans une chapelle des cryptes de Saint-Victor, la plus vénérable par son antiquité de toutes les églises des Gaules.

L'abbé ASTRUC RICARD.

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne.

Homélie sur l'Évangile

DU PREMIER DIMANCHE DE CARÊME

(Matth., iv, 9-11.)

Tentation de Notre-Seigneur. Pourquoi Jésus-Christ a voulu être tenté ; comment nous devons nous conduire au milieu des tentations.

TEXTE. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.* Je vous donnerai toutes choses, si vous voulez vous prosterner et m'adorer.

EXORDE. Certes, mes frères, le récit de l'évangile de ce jour est bien capable d'exciter notre surprise. Que Jésus ait opéré des miracles, guéri des malades, ressuscité des morts, nous n'en sommes pas étonnés, nous qui croyons à sa divinité et à sa toute-puissance ; que, sous la forme de paraboles, ou de toute autre manière, il nous ait donné des enseignements sublimes et salutaires, cela nous paraît digne de lui, car il était descendu sur la terre pour nous instruire ; que même il ait daigné subir cette mort ignominieuse de la croix, nous le comprenons encore jusqu'à un certain point ; nous connaissons son amour, nous savons qu'il venait pour expier nos péchés et racheter nos âmes. Mais qu'il ait voulu être tenté par le démon !... Oh ! ceci a quelque chose de plus surprenant, et cependant nous devons y croire ; car voici ce que nous apprend l'évangile

de ce jour : « Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté par le démon ; et ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim. Le tentateur, s'approchant alors de lui, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, faites que ces pierres soient changées en pain. Jésus répondit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Le démon le prit alors, le transporta dans la sainte Cité, et le mettant sur le haut du temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ; car il est écrit : Il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et ils vous porteront dans leurs mains, de peur que vous ne heurtiez le pied contre quelque pierre. Jésus lui répartit : Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Le démon le transporta encore sur une fort haute montagne, et lui montrant tous les royaumes du monde et leur pompe, il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses, si, en vous prosternant devant moi, vous m'adorez. Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et ne servirez que lui seul. Alors le démon le laissa, et aussitôt les anges s'approchèrent de lui, et ils le servaient. »

PROPOSITION. Oui, mes frères, ce pouvoir accordé au démon, ces tentations qu'il ose faire subir à Notre-Seigneur ont de quoi nous surprendre et nous étonner. Mais essayons de pénétrer ce mystère, et nous y verrons sans aucun doute une preuve de l'incalculable amour que nous porte cet adorable Sauveur, et une leçon utile dont nous devons profiter.

DIVISION. Premièrement : pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu être tenté par le démon ? Secondement : comment devons-nous nous conduire par rapport aux tentations ? Deux questions auxquelles je vais répondre dans cette instruction.

Première partie. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu être tenté par le démon ? Et d'abord, mes frères, vous savez tous ce que c'est que le démon : un ange rebelle qui, fier des dons que Dieu lui avait donnés, osa se révolter contre son créateur, comme un général qui abuserait de la puissance que lui a donnée son roi pour exciter une révolte ou une sédition contre lui. Il entraîna, dit-on, le tiers des anges dans sa rébellion. Le Tout-Puissant, irrité de cet orgueil, chassa du ciel ces anges rebelles. Trois fois misérables, et par leur éloignement de Dieu, et par les tourments qu'ils endurent, ces démons, jaloux du bonheur des hommes, cherchent à les entraîner, à les exciter au mal, afin de les voir un jour associés à leur damnation. Le chef de ces mauvais anges a plusieurs noms ; tantôt il est appelé le *démon*, le *diable*, noms qui s'appliquent aussi à chacun de ces mauvais esprits ; tantôt il est appelé *Lucifer*, à cause de la gloire dont il brillait avant sa chute ; d'autres fois on le désigne sous le nom de *Satan*, et c'est sous ce titre que Jésus-Christ le repousse, quand il lui dit : *Retire-toi, Satan*, et que nous-mêmes nous

l'avons repoussé le jour de notre baptême par la bouche de nos parrains et marraines, quand nous avons dit : *Je renonce à Satan, à ses pompes, à ses œuvres.* Ces démons, ce sont de purs esprits ; Dieu peut bien permettre qu'ils apparaissent quelquefois sous une forme visible, mais ils n'ont point de corps qui leur soit propre ; et si l'on représente parfois le diable sous une forme hideuse, c'est pour signifier sa laideur, sa méchanceté, et nous en inspirer une salutaire horreur. Il est parfois des chrétiens qui traitent bien légèrement cette vérité de l'existence du diable, qui affectent même d'en douter ; ceux-là, mes frères, sont dans l'erreur, et n'ont pas la foi telle que l'Église la demande. Le démon existe ; c'est lui qui fit tomber nos premiers parents, c'est lui qui se fit adorer par les payens, c'est lui qui tenta Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est lui qui, encore aujourd'hui, pousse les hommes au mal, et leur inspire ces crimes épouvantables dont la seule pensée fait frémir. Il n'y a donc que des impies ou des ignorants qui puissent nier l'existence du diable.

J'ai cru, mes frères, devoir vous donner cet éclaircissement, qui peut-être ne sera pas inutile, avant de répondre à ma première question : Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu être tenté par le démon ? C'était pour subir toutes les humiliations de notre nature, encourager les saints et nous servir de modèle (1).

Jésus-Christ, en prenant notre nature, l'a prise avec toutes ses misères, avec toutes ses infirmités, à l'exception du péché. *Nous n'avons pas*, dit saint Paul, *un pontife, un médiateur qui soit insensible à nos maux ; il saura compatir à nos infirmités, car il a été tenté en toutes choses comme nous, moins le péché* (2). Or, l'apôtre n'aurait pu dire ces paroles, si Jésus-Christ n'eût pas été comme nous soumis à toutes les tentations, s'il n'avait pas voulu subir les assauts de Satan lui-même. Nous ne comprenons pas, mes frères, ce qu'il y a de douloureux, de triste, d'humiliant dans ces tentations du démon, dans la présence visible ou invisible de Satan auprès d'une âme qui aime et qui craint Dieu, parce que notre foi n'est pas assez vive, ni notre charité assez grande. Mais, interrogez les saintes âmes qui ont eu à subir ces vexations, à supporter ces obsessions, elles vous diront que nulle souffrance n'a égalé pour elles cette souffrance, nulle douleur cette douleur. Eh bien, cette peine, Notre-Seigneur a voulu s'y soumettre pour apprendre à ses saints comment il fallait la supporter.

Je me demande, ô mon Sauveur, quels sentiments agitaient votre âme, quand Satan osait vous soulever dans ses bras, et poussait l'impudence jusqu'à vous proposer de l'adorer. Peut-être votre cœur était-il ému de pitié, en voyant cette créature que vous aviez faite si belle, si brillante, tombée jusqu'à ce degré d'avilissement, de méchanceté et de folie.

(1) Confér., *Saint Thomas*, III^e part., quest. xli, art. 1^{er} et suiv.

2) Hébr., iv, 15.

Peut-être que tant d'insolence excitait en vous les mouvements d'une sainte indignation ; mais ce que je sais, ô mon Jésus, c'est que ces tentations vous causèrent une ineffable tristesse. Et, mes frères, une comparaison va mieux vous le faire comprendre..... Imaginez une princesse jeune, chaste, belle, tendrement attachée au roi dont elle est l'épouse. Voici qu'un sale et misérable valet, condamné justement aux galères par la justice du roi, ose lever les yeux vers cette reine et lui proposer de violer la fidélité qu'elle doit à son époux. Comprenez-vous l'humiliation, la honte, la tristesse, la colère et la peine que causerait à cette chaste reine une audace aussi infâme ? Eh bien, ce n'est rien à côté des sentiments que l'âme de Notre-Seigneur dut éprouver, quand le diable osa lui proposer de l'adorer !...

Or, en se soumettant à cette humiliante et pénible épreuve, Notre-Seigneur voulait apprendre à ses saints comment ils devaient la supporter, leur montrer à ne pas craindre cet ennemi, à le mépriser, à ne rien redouter de ses fureurs. Aussi combien de saints, animés par cet exemple du Sauveur, ont résisté à toutes les séductions, à toutes les obsessions, même corporelles et visibles de Satan. La liste en serait longue. Sans parler des saint Antoine, des saint Pacôme, et de tous les saints Pères du désert qui avaient avec lui des combats de chaque jour ; sans parler de l'illustre saint Vincent Ferrier, auquel le diable disait : « Je te persécuterai jusqu'à ce que je l'aie renversé, et que tu sois vaincu, » menace à laquelle le saint missionnaire répondait : « Je ne te crains point, misérable, tant que Jésus-Christ sera avec moi (1) ; » je veux seulement vous raconter en peu de mots ce qu'il fit souffrir à sainte Françoise Romaine. Tantôt il la suspendait d'une fenêtre sur la voie publique, menaçant de la briser contre le pavé ; tantôt il lui faisait faire les plus lourdes chutes ; tantôt il menaçait de la mettre à mort, elle et son fils. Mais toujours pleine de confiance en Dieu, toujours animée par l'exemple de Jésus-Christ, qui lui disait : « Ayez confiance, moi je l'ai vaincu, » la sainte disait au tentateur : « Malheureux, redouble tes mauvais traitements, si Dieu t'en donne le pouvoir ; je ne te crains pas, je n'ai que du mépris pour toi (2). » — Certes, mes frères, toutes ces choses sont extraordinaires ; mais elles sont vraies, conformes à la foi et appuyées sur l'autorité de la sainte Eglise. Vous comprenez maintenant comment Jésus-Christ a voulu être tenté, pour servir à la fois d'exemple et d'encouragement à ses saints dans de semblables circonstances.

Deuxième partie. Mais, en consentant à être tenté par le démon, Notre-Seigneur avait encore une intention, qui nous est plus applicable, à nous, chrétiens, qui vivons dans une condition ordinaire. Il a voulu nous apprendre comment nous devons nous conduire relativement aux tentations.

Premièrement, il ne faut pas nous y exposer ;

(1) Ribadeneira, t. IV, p. 93 (5 avril).

(2) Voir *Sa vie*, d'après les Boll., liv. III, ch. I, II, III, IV.

Jésus-Christ lui-même n'alla pas de sa propre volonté dans le désert, mais il y fut conduit par une inspiration du Saint-Esprit. *Ductus est a Spiritu*. Et, en effet, il est écrit : *Quiconque aime le danger y périra* (1). Si vous placez une lumière au milieu d'un courant d'air rapide, quelle est votre intention, sinon qu'elle soit éteinte ? Si, ignorant l'art de nager, vous vous précipitez dans une rivière profonde, ne dira-t-on pas que vous voulez vous noyer ?... Mais si, au contraire, c'est d'après l'ordre de Dieu ou pour remplir un devoir important de votre condition que vous êtes exposés à la tentation, ayez confiance ; du moment où il n'y a point d'imprudance de votre part, la grâce de Dieu vous viendra en aide.

Un double exemple tiré de nos saintes Ecritures va montrer clairement cette vérité. David, comblé des bienfaits du Seigneur, jusque-là pieux, sage, réservé, pouvait assurément se croire fort et à l'abri du danger. Il s'y expose témérairement, il succombe. Du haut de son palais, il aperçoit une femme ; au lieu de détourner ses yeux, il les fixe avidement sur ce spectacle. La convoitise pénètre dans son cœur, la passion s'y allume, et le crime d'adultère, suivi de celui d'homicide, vient flétrir sa vertu et lui fournir, pour le reste de ses jours, un sujet d'interminables larmes (2) !... Il s'est exposé à la tentation, il y a succombé !... Voyez, au contraire, le saint patriarche Joseph ; il est l'esclave de Putiphar, qui lui a donné sa confiance et l'a nommé son intendant. Une rude tentation s'offre à lui dans la maison même de son maître ; mais il ne s'appartient pas, il faut qu'il demeure dans cette maison, son devoir l'y contraint ; il n'a pas cherché, il n'a pas voulu la tentation : Dieu le rendra fort et lui fera la grâce de la vaincre. Vainement, ô femme de Putiphar, tu essayeras, par tes paroles et tes artifices, d'ébranler sa vertu ; vainement tu pousseras la folie de la passion jusqu'à vouloir le contraindre ; il laissera son manteau entre tes mains, mais il conserve son innocence !... Dieu l'a protégé au milieu de cette terrible tentation, parce qu'il ne s'y était point exposé et qu'il ne l'avait point cherchée (3).

Et maintenant, mes frères, un retour sur nous-mêmes. Si nous avons commis des médisances ou des calomnies, n'est-ce pas parce que nous avons cherché des compagnies que nous savions aimer la médisance et la calomnie ? Voyez cet homme qui se livre à l'ivrognerie, cet autre qui perd au jeu un argent qu'il devrait employer à nourrir sa famille ou à payer ses créanciers, ne cherchent-ils pas, en fréquentant les cabarets ou certaines maisons, une occasion de tentation ? Et comment alors ne succomberaient-ils pas ?... Que dirais-je de ces jeunes filles dont la légèreté désole, et qui souvent, par des scandales publics, attristent non seulement leur famille, mais toute une paroisse. Ah ! vous savez bien qu'elles courent, pour ainsi dire, après les tenta-

(1) Eccl., III, 27.

(2) II Rois, XI, 2 et suiv.

(3) Gen., XXXIX, 7 et suiv.

tion, vous n'ignorez pas à quels divertissements elles se livrent et au milieu de quelles sociétés elles se plaisent.

Cependant ce n'est pas assez de ne point nous exposer volontairement à la tentation. L'exemple de Jésus-Christ nous apprend aussi qu'il faut nous préparer à la supporter et à la vaincre par le jeûne et les bonnes œuvres. C'est ainsi qu'il s'y était préparé lui-même. Plus tard, il disait à ses apôtres, qui n'avaient pu délivrer un possédé : *Il y a un genre de démons dont on ne triomphe que par le jeûne et la prière* (1). Certes, mes frères, je le sais, beaucoup d'entre vous, soit qu'ils exercent des métiers pénibles, soit qu'ils se livrent aux rudes travaux de la campagne, ne sont point astreints à ce jeûne, auquel l'Eglise, pendant ce saint temps, oblige ceux de ses enfants qui n'ont pas de raison légitime pour en être dispensés. Mais entendons seulement, si vous le voulez, par le jeûne, la sobriété, la tempérance recommandée à tous les chrétiens et dans n'importe quelle circonstance. Voyez, par votre propre expérience ou par celle des autres, combien elle est nécessaire pour vaincre les tentations. Vous avez sans doute assisté quelquefois à des repas de fêtes, à des festins de noces ou à d'autres réunions dans lesquelles les mesures de la tempérance n'avaient pas toujours été observées. Qu'avez-vous vu, dites-moi? qu'avez-vous remarqué? qu'avez-vous entendu?... J'attends votre réponse : « Nous avons entendu, dites-vous, bien des paroles imprudentes contre la charité, beaucoup de discours immodestes et de chants licencieux. Que de personnes, graves et réservées dans d'autres circonstances, nous ont alors paru légères, frivoles, méconnaissables ! Nous avons vu des jeunes filles et même des femmes déjà sur l'âge... » Assez, n'achevez pas. Sans doute que vous n'étiez pas de ce nombre et que vous-mêmes n'avez pas donné sujet à de pareilles réflexions ! Que Dieu en soit béni ! Mais comprenez-vous combien le jeûne, ou, si vous l'aimez mieux, la tempérance, est nécessaire pour se préserver des tentations et pour les vaincre. Soyez sûrs que ceux et celles qui vous ont scandalisés dans ces circonstances n'en avaient pas observé les lois.

Et puis la prière, oh ! la prière surtout est nécessaire pour triompher des tentations, quelles qu'elles soient. Que faisiez-vous, ô notre adorable Sauveur, pendant cette retraite de quarante jours dans le désert. Vous vous prépariez par la prière, non seulement à votre vie publique, mais aussi à résister aux assauts de Satan. Et nous aussi, mes frères, c'est par la prière qu'il faut nous préparer à vaincre les tentations. Un pieux roi se voyant environné d'une foule d'ennemis contre lesquels sa faible armée était insuffisante, s'écriait en s'adressant au Seigneur : « Nous reconnaissons, ô mon Dieu, que nous n'avons point assez de force pour résister à cette puissante multitude qui vient fondre sur nous, mais,

comme nous ne savons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose qu'à nous tourner vers vous, à nous jeter dans vos bras, à mettre toute notre confiance en vous. » Et il recevait cette réponse : « Mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu, vous n'aurez rien à craindre, tout vous réussira. » Et le lendemain, il était vainqueur (1). Ainsi devons-nous faire au milieu des tentations : recourir à Dieu, lui demander son aide. Un voleur est dans votre maison ; vous pouvez l'obliger à fuir en poussant des cris, mais vous gardez le silence : s'il pille votre maison, ne sera-ce pas votre faute ? Une tentation vous attaque ; vous pouvez par la prière vous en débarrasser et la vaincre, mais vous négligez de le faire : si vous succombez, ne sera-ce pas votre faute ?

Enfin, un troisième moyen, c'est de ne pas raisonner avec la tentation, mais la repousser de suite. Voyez l'exemple que nous donne notre divin Sauveur. A peine Satan lui a-t-il proposé de l'adorer que, saisi d'une sainte indignation, il s'écrie : « Retire-toi, Satan ; arrière, ô misérable ! *Vade retro, Satana.* » C'est ainsi qu'il faut agir, sans discuter, sans raisonner. Si nous discutons, si nous raisonnons avec la tentation, si nous gardons avec plaisir dans nos cœurs une pensée légère, attendant, pour la repousser, qu'elle devienne mauvaise, qu'elle tourne au péché mortel, soyons-en sûrs, nous serons vaincus. La tête du serpent est plus petite que son corps ; cependant, dès qu'elle a pu pénétrer dans une fissure si petite qu'elle soit, le reste du corps y passe facilement. C'est l'image de certaines tentations. Si on les laisse pénétrer dans l'imagination, même sous une apparence inoffensive, infailliblement, toute leur suite les accompagnera, elles deviendront dangereuses, coupables, et leur venin aura tout entier pénétré dans notre cœur.

PÉRORAISON. Que de choses j'aurais encore à vous dire, mes frères, au sujet des tentations et des artifices que le démon emploie pour nous y faire succomber. Mais je crains d'être trop long, et je termine en appelant encore votre attention sur une circonstance de notre évangile. Le diable fit apparaître devant Notre-Seigneur tous les royaumes de la terre avec leur gloire et leur puissance, et il lui dit : « Si, vous prosternant devant moi, vous m'adorez, je vous donnerai toutes ces choses. » Le perfide, le menteur ! Est-ce que tout n'est pas à Dieu ! Est-ce qu'en dehors de sa perversité, Satan possède quelque chose ? Et cependant, chrétiens, c'est là son arme la plus puissante, c'est par ses promesses mensongères ; c'est par cette parole : *Je te donnerai*, qu'il séduit surtout les âmes. Avares, qui brûlez au fond des enfers, il a vu les convoitises qui vivaient dans vos cœurs, il vous a dit : « Travaille le dimanche, prête à usure, sois dur envers les pauvres, *je te donnerai* la richesse et la tranquillité sur tes vieux jours. » Et vous n'avez pas joui de vos richesses.

(1) Matth., xvii, 20.

(1) II Par., xx, 12, 15, 20.

et peut-être n'avez-vous pas eu de vieux jours, ou si vous en avez eus, jamais vous n'avez possédé la tranquillité. Ambitieux, orgueilleux de tous genres, dont la damnation est devenue le partage, il lisait au fond de vos âmes vos désirs dominants, et il vous a dit : « Trompe et méprise les autres, sois hypocrite, ne crains pas de recourir aux plus infâmes moyens pour t'exalter et te faire valoir, et *je te donnerai* les honneurs et la gloire. » Vous connaissez maintenant la fausseté de ses promesses. Démasqués peut-être même pendant que vous viviez sur la terre, pauvres damnés, où sont vos honneurs, où est cette gloire ? Mais pourquoi évoquer ici les souvenirs des morts ? Jeunes filles, femmes, et vous tous, chrétiens, qui ne vous confessez plus ou qui vous confessez mal, il a vu les tendances, les passions qui frémisssaient dans vos cœurs pendant les années qui ont suivi votre première communion. « Abandonne la prière, vous a-t-il dit, assiste moins exactement aux offices, secoue les lois de la pudeur et de la décence, cours t'amuser dans ces sociétés mondaines, dans ces assemblées folâtres, *je te donnerai* la joie, la volupté, les plaisirs. » Le menteur a-t-il tenu sa promesse ? Comparez votre état à celui dans lequel vous étiez le jour de votre première communion ; lequel préférez-vous ? Au lieu de la joie, de la volupté, des plaisirs, n'avez-vous pas trouvé l'ennui, la tristesse, les remords ? Ah ! frères bien-aimés, du moins pendant ces jours de pénitence, sachons une bonne fois résister à ces assauts, revenons sincèrement au Seigneur, malgré les suggestions de Satan. Oui, revenons à ce sauveur Jésus, le Dieu de notre enfance, qui, toujours fidèle à ses promesses, peut seul nous faire goûter la paix, la véritable joie sur cette terre, et qui seul aussi peut nous donner cette félicité, ce bonheur qui dureront pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY, Curé de Vauchassis.

Pensées et considérations détachées SUR SAINT JOSEPH

OU L'ON POURRA TROUVER LA MATIÈRE, LE SUJET DE MÉDITATIONS OU INSTRUCTIONS POUR LE NOM CONSACRÉ SPÉCIALEMENT À CE GRAND SAINT (1).

I

GRACES DE PRÉPARATION ACCORDÉES À SAINT JOSEPH

Dessein particulier de la Providence dans les honneurs particuliers que l'Eglise rend maintenant à saint Joseph. — Caractère de sa sainteté. — L'Evangile dit peu de chose de saint Joseph. — Etroite union entre Jésus, Marie et Joseph. — La Trinité terrestre. — Prédestination de saint Joseph. — Il a été sanctifié dès le sein de sa mère. — Son nom. — Par qui lui fut-il donné ? — Excellence et signification de ce nom. — Les accroissements de Joseph. — Noblesse naturelle et spirituelle de Joseph.

Nous nous proposons, sur la demande qui nous en a été faite, de donner successivement quelques

considérations détachées et très sommaires sur la vie d'un saint, le plus grand comme le plus caché de tous les saints ; sur un saint qu'on ne peut comparer à aucun des autres saints, dont l'office a été unique, comme sa grâce a été toute spéciale, et que le mois dans lequel nous allons entrer va proposer de nouveau à la vénération des âmes vraiment chrétiennes. Nous voulons parler de saint Joseph, qu'un décret récent du Souverain Pontife vient de proclamer solennellement patron de l'Eglise catholique, son protecteur, son gardien, comme il l'a été du dépôt sacré confié à sa vigilante sollicitude, de l'Enfant-Dieu, du Fils de Dieu fait homme, de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il est impossible de ne pas voir, dans ce nouveau titre qui vient d'être conféré à ce grand saint, un trait de cette Providence divine qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Eglise, qui, féconde en moyens, emploie toutes choses à ses fins cachées, dispose tout avec force et suavité, et, dans ces temps d'épreuves, de calamité et d'angoisses pour l'Eglise, a su lui trouver un puissant protecteur dans celui que Dieu a institué maître et prince de sa maison et de son domaine, intendant de ses principaux trésors, époux de l'immaculée Vierge Marie et gardien fidèle de son divin Fils.

Oui, dit ici avec une espèce d'inspiration prophétique un savant théologien italien du xvi^e siècle, Isodore Isolani de Milan (1480-1550), et plusieurs autres savants docteurs ont partagé ce sentiment ; oui, il entra dans les desseins de ce Dieu immortel, qu'à la fin des temps saint Joseph fût honoré d'un culte spécial par tous les fidèles de l'Eglise militante. Il est digne et juste, en effet, que notre Mère la sainte Eglise décerne des honneurs tout particuliers à celui que Jésus-Christ a vénéré comme son père. Dans les premiers siècles de l'Eglise, comme dans ceux qui suivirent immédiatement, les persécutions d'abord, les hérésies ensuite, vinrent comme entraver l'expansion des sentiments de l'Eglise à l'égard de ce grand saint. C'est donc dans ces temps où nous vivons, temps qu'on est presque fondé à regarder comme les derniers de l'Eglise, que l'Esprit saint a réveillé dans tous les cœurs des fidèles la dévotion à saint Joseph, et leur a inspiré de fonder des institutions religieuses qui portent son nom et sont pleines de son esprit, et d'élever en plus grand nombre des églises et des autels en son honneur. « Dieu, poursuit le même auteur, suscitera Joseph pour la gloire de son nom, afin d'être au milieu de ce redoublement d'épreuves, le chef et le patron tout particulier de l'Eglise militante (1). De grands et doctes personnages scruteront, approfondiront les dons intérieurs de Dieu qui sont cachés en Joseph, et y trouveront un riche trésor, tel qu'ils n'en ont point trouvé dans les saints patriarches de l'Ancien Testament. »

(1) « Suscitabit Dominus sanctum Josephum ad honorem nominis sui, caput et patronum peculiarem imperit militantis Ecclesie. »

(1) Ces pensées et considérations sont généralement extraites de l'excellent ouvrage du P. Morinès sur la sainte Famille.

Entrons donc dans ces desseins de la divine Providence ; apprenons à mieux connaître saint Joseph : cette connaissance sera la mesure de notre vénération, de notre confiance filiale pour lui.

« Les saints, dit à cette occasion le P. Faber, demandent à être profondément étudiés... Nous ne les connaissons pas à première vue, nous ne pouvons apprécier leur sainteté, en distinguer les diverses formes. Ce n'est pas instinctivement que nous saisissons ce qu'il y a en eux de caractéristique, quelle est leur grâce spéciale et la place non partagée qu'ils occupent dans l'ornement de l'Eglise de Dieu. Cependant quelques saints se révèlent plus vite que d'autres, et brillent comme l'éclair ; ils se lèvent devant nous tout d'un coup comme le soleil sur la mer ; leur éclat raconte toute leur histoire à la fois. Chez d'autres, la véritable expression de leur sainteté est voilée par une réserve presque impénétrable ; le surnaturel est si profond en eux qu'il reste caché ; les courants de la vie ont passé sur eux avec tant de calme et si peu d'effet, qu'ils n'ont pas mis à nu leur caractère, ou découvert le lit sur lequel ils ont coulé... Le grand saint Joseph appartient à cette dernière classe de saints. Nous avons besoin d'habiter près de lui, de vivre près de sa porte, à Nazareth, et de l'épier. Alors il nous apparaîtra peu à peu comme quelque chose de divin ; il s'ouvrira devant nous, nous livrera ses pensées comme une patiente et graduelle révélation. Les siècles de l'Eglise ont ainsi appris à le connaître comme ses dévots individuels. Chaque âge a donné comme une expression de sa surprise en le trouvant comme une montagne bien plus haute qu'on ne l'avait supposé jusqu'alors (1). »

Mais qui nous aidera dans cette étude ? Le saint Evangile ne dit presque rien de saint Joseph ; quelques mots seulement sur son union avec la divine Vierge, sur la part qu'il a prise aux premiers événements de la vie du Sauveur, puis un silence absolu sur toute la suite de la vie comme sur la mort de saint Joseph. Il est vrai, mais ces quelques mots de l'Evangile nous ouvrent des horizons infinis, et ces quelques points, qu'il ne fait qu'indiquer, contiennent éminemment tout ce que l'on peut dire à sa gloire. « C'est ainsi, dit Gerson, si dévoué au culte de saint Joseph, que se résout cette difficulté : Pourquoi la sainte Ecriture nous dit si peu de chose de la dignité, de l'excellence, de la grâce, des vertus des œuvres d'un saint qui occupe une place si grande dans les desseins de Dieu. Le monde entier ne pourrait contenir les livres qui seraient composés en son honneur ; mais ces seules paroles : « Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qu'on appelle Christ (2) », sont un principe fécond, inépuisable, d'où sort, par voie de conséquence légitime et rigoureuse, l'éloge le plus magnifique, le plus complet que nous puissions faire de ce grand saint. »

C'est à cette source qu'à l'exemple des saints docteurs et des pieux auteurs dont nous suivrons fidèlement les traces, dont nous invoquerons souvent l'autorité, nous irons puiser ces quelques considérations détachées sur toute la vie de saint Joseph.

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, on le comprend, de parler des prérogatives, des mérites de saint Joseph, sans parler de Jésus et de Marie ; car ce sont trois noms, trois termes, trois personnes qu'unissent les plus étroites relations. « De même, dit Gerson, que les louanges que nous donnons à Marie remontent jusqu'à son divin Fils ; ainsi l'éloge que nous faisons de Joseph tourne nécessairement à la gloire de Jésus et de Marie. »

« Jésus, Marie, Joseph, concourent à former ce triple bien dont parle l'Ecriture, et qui ne peut se rompre que très difficilement (1), et cette trinité terrestre faite à l'image de la Trinité des cieux. »

En effet, d'après les décrets éternels de Dieu, l'Eglise militante de la terre devait être formée sur le modèle de l'Eglise triomphante du ciel. Lorsque le moment fut venu de réaliser ces décrets divins, Dieu le Père ordonna à son Fils, qui lui est co-éternel, de se revêtir de la nature humaine, d'établir sur la terre une demeure semblable à celle du ciel, cette demeure éternelle sur le modèle de laquelle l'Eglise de la terre devait être travaillée. « Regarde, et fais selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne (2). » C'est ce qui fut dit à Moïse lorsqu'il eut ordre de construire le tabernacle, figure de l'Eglise ; c'est ce qu'il dit à son Fils, lorsqu'il l'envoie établir cette Eglise de la terre. Jésus-Christ lui-même nous dit qu'il ne fait rien que ce qu'il voit faire à son Père (3). « Et c'est là, dit saint Augustin, la grande gloire de l'Eglise chrétienne de la terre d'être faite à la ressemblance de l'Eglise du ciel. »

Aussi, dès son entrée dans le monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour faire connaître aux hommes la céleste et auguste Trinité, pour rendre claires et intelligibles à l'aide de la créature les choses invisibles de Dieu, institua sur la terre une Trinité semblable en quelque sorte à celle du ciel, dans sa divine personne, et celles de Marie et de Joseph. « Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus, appelé le Christ. » Et un peu plus bas : « Marie, mère de Jésus, ayant été fiancée à Joseph. » De même, en effet, que, dans la Trinité céleste, il y a trois personnes distinctes en une seule nature ; de même, dans cette admirable trinité terrestre, nous voyons trois personnes unies par un amour incomparable, qui n'ont qu'un cœur et qu'une âme, et dans lesquelles s'accomplissent de la manière la plus parfaite la prière de Notre-Seigneur : « Que tous ils soient un, comme vous, mon Père, êtes en

(1) Bethléem, chap. viii.

(2) Matth., i, 16.

(1) Eccle. iv, 16.

(2) Exod., xxv, 40.

(3) Jean, v, 19.

moi, et moi en vous, qu'ils soient de même une seule chose en nous (1). » On peut appliquer aussi à cette trinité terrestre ces paroles de l'Évangéliste saint Jean : « Il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, et ces trois ne font qu'un (2). »

Il n'est pas besoin de démontrer ici comment Jésus a rendu sur la terre ce témoignage par les preuves multipliées qu'il a données de sa divinité et de son humanité ; comment la très-sainte Vierge a été elle-même un témoin fidèle de l'une et de l'autre, lorsqu'elle a conçu dans son chaste sein le Fils de Dieu, qu'elle adorait comme son Dieu, et qu'elle aimait comme son fils naturel et légitime.

Mais Joseph rendit également témoignage à la divinité et à l'humanité de Jésus-Christ, selon ces paroles du Psaume LXXX, 6 : « Il a placé son témoignage dans Joseph. » Saint Joseph, dit Isolani, croyait d'une foi certaine que le Christ était le vrai Dieu, que cet enfant, qui avait consenti à passer pour son fils, non seulement participait à la grandeur et à l'immortalité divine, mais qu'il était par nature Dieu et immortel ; aussi, avec quelle joie ineffable il le contemplait quelquefois dans son sommeil. « En vous, lui disait-il, ô Jésus, sommeille l'humanité que vous avez revêtue, mais le cœur de votre divinité veille toujours (3). »

Il rendit aussi témoignage à l'intégrité et à la pureté virginale de Marie, sa chaste épouse. « Il fut, dit le même auteur, le gardien de sa virginité, et le fit avec une foi si grande, une sagesse si admirable, qu'il mit en défaut même l'intelligence angélique du démon. » Il rendit encore témoignage à la naissance du Christ d'une Vierge, et ici son témoignage s'élève à la hauteur du témoignage des Écritures. Saint Joseph, dit encore Isolani, fut l'unique témoin de la naissance du Christ du sein d'une Vierge, et, à ce titre, il égale les intelligences célestes qui sont les témoins, les messagers, les révélateurs des mystères de Dieu. Les saintes Écritures elles-mêmes sont appelées par David le témoignage du Seigneur. Or saint Joseph fut le témoin très fidèle dont le témoignage suffisait à Dieu et aux anges, et auquel doivent croire toutes les nations de la terre. Voyez, méditez, considérez attentivement quelle est aux yeux de Dieu et des anges l'autorité de ce grand saint, choisi pour être le bouclier inexpugnable du plus auguste des mystères. Les anges seuls connaissaient et adoraient la légitime et ineffable génération du Christ dans l'éternité, et saint Joseph était comme le bouclier de la naissance légitime et temporelle du Christ du sein de la Vierge Marie. Et si l'on a pu dire de cette Vierge incomparable qu'elle avait joui pendant sa vie de la vision de l'essence divine, autant qu'il peut être donné à une créature, n'est-il pas permis de croire que cette même faveur fut accordée à saint

Joseph, afin qu'il pût rendre plus pleinement témoignage de l'humanité et de la divinité du Christ ?

C'est une vérité certaine et hors de doute que, de toute éternité, la Trinité divine a décrété que le Fils de Dieu se ferait homme, qu'il prendrait une chair semblable à la nôtre dans le sein d'une Vierge, épouse cependant, et issue de la famille royale de David.

C'est une vérité non moins certaine que de même que le Christ a été prédestiné en tant qu'homme à être le Fils de Dieu, selon l'expression de saint Paul (1), la bienheureuse Marie a été prédestinée pour être la mère du Verbe fait homme, et de même aussi, toutes proportions gardées, saint Joseph fut prédestiné pour être l'époux de Marie, le père adoptif et nourricier de Jésus. « Dès l'éternité, dit le pieux et savant Echio, le Seigneur fit choix de la Vierge Marie pour être la mère de son Fils ; mais, dans l'accomplissement de ce choix éternel et divin, la très-sainte Vierge devait, toute jeune encore, supporter bien des peines, son divin Enfant être en butte à bien des persécutions. Or, c'était à saint Joseph que devait être confié le soin de protéger, de défendre, de nourrir la sainte Famille dans la fuite en Egypte et dans le retour à Nazareth. De même donc que Marie était choisie pour être la mère du Fils de Dieu, de même Joseph dut l'être pour être son père nourricier ; le gardien du Christ et de la Mère est doué de toutes les grâces que nécessitait un si beau privilège. Aussi pouvons-nous lui appliquer ces paroles du Roi-Prophète : « Vous l'avez prévenu des bénédictions de votre douceur et vous avez posé sur sa tête une couronne de pierres précieuses. » C'était, sans doute, l'œil fixé sur la sainte Vierge et sur saint Joseph qu'Isaïe faisait entendre cet oracle prophétique : « Le jeune époux demeurera avec la Vierge, son épouse, et l'époux trouvera sa joie dans son épouse (2), joie chaste, joie sainte comme celle que Joseph trouvait en Marie. » C'est dans le même esprit que saint Luc ne sépare point Joseph de Marie, son épouse, lorsqu'il raconte le message de l'ange Gabriel. « L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu, dans une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge qu'un homme nommé Joseph, de la maison de David, avait épousée, et le nom de cette Vierge était Marie (3). »

Une fois ce principe admis, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été le premier prédestiné, et après lui la bienheureuse Vierge et saint Joseph, il nous est facile de comprendre pourquoi les saints docteurs ont si souvent répété dans leurs écrits que le nom écrit de toute éternité en tête du livre de vie est le nom de Jésus, le second le nom sacré de Marie, et comment nous pouvons aussi, sans témérité aucune, affirmer que le nom de Joseph occupe le troisième rang dans ce livre de vie, privilège glorieux, qu'il tient de sa qualité de véritable époux

(1) Jean, xvii, 21.

(2) Jean, v, 8.

(3) Ps. iv.

(1) Rom., t. IV.

(2) Isaïe, lxi, 15.

(3) Luc, i, 27.

de la sainte Vierge, de père adoptif et nourricier, et de gardien de Jésus-Christ.

Mais ce n'est pas assez que saint Joseph ait été, comme Jésus et Marie, l'objet d'un décret divin qui le prédestinait à devenir l'époux de Marie et le père adoptif du Verbe incarné. C'est un principe de droit commun que, lorsque deux personnages ont entre eux des relations ou des ressemblances profondes, ce qui est accordé à l'un doit l'être également à l'autre, surtout dans les choses favorables. « Or, dit le pieux et savant Gerson, dans l'exorde d'un sermon sur la nativité de Marie, s'il convenait que Marie fût revêtue d'une pureté telle que notre intelligence, pour employer les paroles de saint Anselme, ne pût concevoir une créature plus élevée au-dessous de Dieu, n'était-il pas également convenable que Joseph jouît d'une prérogative qui exprimerait la ressemblance la plus parfaite d'un tel époux avec l'épouse admirable de laquelle est né Jésus, qu'on appelle Christ. Ne devons-nous pas conclure des paroles de saint Matthieu que Joseph a été bien au-dessus des hommes les plus purs, semblable à la glorieuse Vierge Marie? » Aussi n'est-ce point sans une douce émotion que les Pères du concile de Constance entendirent ce docte personnage affirmer que saint Joseph avait été, non pas exempt du péché originel, ce qui est, d'après la foi, le privilège exclusif de Marie, mais sanctifié dès le sein de sa mère, et lui appliquer ces paroles du Roi-Prophète : « J'ai été confirmé dans votre grâce dès le sein de ma mère; dès ce moment vous avez été mon protecteur, et toujours depuis vous avez été le sujet de mes chants (1). »

Voici les raisons de convenance que les théologiens donnent de ce privilège accordé à Joseph; nous ne faisons que les indiquer :

1° Le mystère de l'Incarnation et le nom de Jésus furent révélés à Marie avant la conception du Sauveur, à Joseph avant sa naissance. De ce fait, Salmeron conclut, pour Marie, l'exemption du péché originel dans sa conception, et pour Joseph la sanctification dans le sein de sa mère.

2° On peut admettre et croire pieusement que l'ordre dans lequel l'Évangéliste saint Matthieu présente ces trois noms : « Comme la mère de Jésus, Marie était fiancée à Joseph, » est aussi l'ordre de leur gloire dans le ciel et des grâces qui leur furent accordées sur la terre. Jésus a été exempt du péché originel par sa nature divine; Marie en a été préservée par un privilège particulier; Joseph en a été purifié dans le sein de sa mère.

3° Les enfants qui ont été sanctifiés dès le sein de leur mère, au témoignage de l'Écriture, l'ont été en vue de l'éminente dignité future de celui à qui Dieu accordait cette grâce, ou à cause des rapports qu'ils devaient avoir avec Jésus-Christ, le saint des saints. Or nous trouvons ces deux causes unies dans saint Joseph. Il est le premier que le Saint-Esprit

ait canonisé et proclamé juste dans le Nouveau Testament, et plus qu'aucun autre saint il a été prédestiné spécialement à vivre dans des rapports plus intimes avec Jésus-Christ.

4° Le prophète Jérémie a été sanctifié dans le sein de sa mère, parce qu'il devait être un des prophètes qui annoncerait le plus explicitement la venue du Messie (1); et Jean-Baptiste, parce qu'il devait montrer le Sauveur aux Juifs (2). A plus forte raison Joseph a dû être sanctifié à cause de la connaissance bien autrement parfaite qu'il a eu du Christ, et des relations bien plus étroites qu'il devait avoir avec le Dieu Sauveur.

5° La dignité de Jésus-Christ dont Joseph, par un choix tout divin, devait être le père adoptif et le gardien, — son union avec Marie. — Les anges que Dieu a créés pour exécuter ses ordres brillent de la pureté et de la perfection qui conviennent à ces sublimes fonctions; et Joseph, choisi entre tous les hommes, et de préférence aux esprits angéliques pour rendre au Fils de Dieu les services les plus intimes, n'aurait pas été sanctifié dès avant sa naissance !

6° En appliquant à Joseph ces paroles de David : « Vous l'avez prévenu des bénédictions de votre douceur, vous avez mis sur sa tête une couronne de pierres précieuses, » un pieux auteur, Bustus, fait ce raisonnement : « La divine sagesse a, de toute éternité, prédestiné Joseph, l'a préparé et disposé à connaître, à toucher, pour ainsi dire, les plus ineffables mystères; comment alors douter sans sacrilège que Dieu, dans sa toute-puissance, n'ait pas orné, dès le sein de sa mère, le bienheureux Joseph d'une couronne de pierres précieuses, de la couronne de la sainteté, de la délivrance du péché originel, que semblait exiger l'éminente dignité à laquelle il l'élevait ? »

7° Le patriarche Joseph, fils de Jacob, a été la figure de Joseph, époux de Marie; donc les grâces et les privilèges accordés au premier doivent avoir été d'une manière plus complète, l'apanage du second. Or, écoutons Jacob, bénissant son fils Joseph à son lit de mort : « Le Dieu de votre père sera votre protecteur, et le Tout-Puissant vous comblera des bénédictions du ciel, des bénédictions des eaux de la terre, des bénédictions du lait des mamelles et du fruit des entrailles (3). » Saint Isidore voit ici les bénédictions versées sur le sein virginal qui nous a donné le Christ; mais, puisque Joseph a dû participer aux bénédictions versées sur le sein et sur les entrailles de Marie, c'est-à-dire aux grâces que Dieu a communiquées à cette bienheureuse Vierge, son épouse; puisque, parmi ces grâces, la principale a été sa conception immaculée, fondement de son éminente sainteté, comment refuser à son saint époux la sanctification dans le sein de sa mère?

Moïse encore, parlant du fils de Jacob, s'écria :

(1) Jérém., I, 4, 5.

(2) Luc, I, 15.

(3) Luc, xxix, 20.

(1) Pa. xxx, 6.

« Que la bénédiction de Celui qui a apparu dans le buisson descende sur la tête de Joseph (1) ! » Or, ce buisson n'est autre, comme l'ont expliqué saint Bernard et saint Bonaventure, que la bienheureuse Mère de Dieu ; donc, la bénédiction qui descend sur lui, ou mieux sur Marie, doit venir aussi sur la tête de Joseph. Marie sera préservée de toute souillure, et Joseph sera sanctifié avant sa naissance. « Oui, s'écrie encore Moïse, que Dieu bénisse la terre de Joseph des fruits produits par la vertu du soleil et de la lune, des fruits qui croissent sur le haut des montagnes anciennes et sur les collines éternelles. » Ainsi, la bénédiction de Joseph, époux de Marie, avait sa source dans les fruits du soleil, c'est-à-dire dans les œuvres du Christ, par de tout péché par sa nature divine ; dans les fruits de la lune, ou dans les grâces de Marie, qui a été préservée du péché originel dans sa conception ; et dans les fruits des collines éternelles, c'est-à-dire des saints illustres qui, comme Jérémie et saint Jean-Baptiste, ont été purifiés du péché dans le sein de leur mère. Est-ce donc trop d'accorder ce dernier privilège à Joseph, que le Seigneur Dieu a choisi pour être le père adoptif et le gardien fidèle de son Fils unique ?

A ce premier privilège s'en rattache un autre, que saint Joseph partage avec la très-sainte Vierge, sa chaste épouse. Un grand nombre de saints docteurs et de savants auteurs croient aussi, et sur de fortes raisons, que Joseph fut confirmé en grâce et qu'il n'eut jamais le malheur d'offenser Dieu grièvement. Le Seigneur fortifia son esprit et sa liberté par des secours extraordinaires, afin d'achever et de perfectionner ce bel ouvrage qu'il avait commencé en lui lorsqu'il le purifia de la tache originelle, et le prévint sans cesse de grâces actuelles puissantes, afin que, dans les occasions dangereuses, sa volonté fût toujours conforme à la sienne. Cette assistance si particulière se nomme, dans l'École, confirmation en grâce, et les théologiens l'ont en si haute estime qu'ils la préfèrent au don de la persévérance finale.

Nous irons encore plus loin, et nous ne craignons pas de soutenir, avec des auteurs recommandables, entre autres Gerson, Jean Échio, André de Soto, Canisius, Salmeron, qu'il y a en Joseph, sinon extinction complète, du moins amortissement de la concupiscence, appelée dans le langage théologique le foyer du péché. Ils fondent ce privilège : 1° sur le choix que Dieu avait fait de Joseph pour être l'aide de la Vierge, semblable à elle par les dons et les vertus nécessaires à la vie intime, et aux rapports de tous les instants de Joseph avec Marie. O merveille ! s'écrie à ce sujet Justin de Miechow (Discours 116, sur les Litanies de Lorette), Joseph a vécu en famille avec Marie, un homme avec une jeune fille d'une éclatante beauté ; il l'a eue constamment sous les yeux, sans jamais quitter sa société un seul instant ; il l'a conduite en Égypte ; l'en a ramenée, toujours seul avec elle pendant un si long voyage.

comme l'observe saint Bernardin de Sienne, et cependant Joseph, dans ce contact familial et de tous les instants, ne court aucun danger pour sa vertu, garde inviolablement la continence, et conserve l'amour très pur de sa chaste épouse, acte héroïque, proclamé autrefois bien difficile et même impossible par Salomon. « Un homme peut-il cacher du feu dans son sein sans que ses vêtements en soient consumés, ou peut-il marcher sur des charbons ardents sans se brûler les pieds (1) ? » Cette plénitude de grâces et de vertus, que le Seigneur communiqua à son serviteur Joseph, lui fut donc accordée afin de le rendre digne de celle qu'il devait choisir pour sa mère. Il fallait que Joseph fût rendu capable de répondre aux grands desseins de Dieu sur lui ; il fallait que l'instrument fût proportionné à l'œuvre ; mais ce rapport, cette proportion, Dieu ne pouvait la trouver que dans la sainteté, dans les vertus, dans les dons, dans les grâces, dans les bonnes inclinations naturelles et infuses dont Joseph offrait le merveilleux assemblage.

« Mon bien-aimé, est-il dit dans les Cantiques, est nourri au milieu des lis. » Que sont ces lis, se demande Rupert, si ce n'est Marie et Joseph, à cause de leur union virginale et de leur chaste cohabitation ? Jésus avait donc orné Joseph des vertus les plus héroïques et d'une incomparable sainteté. Il disait lui-même à ses disciples, selon une tradition orientale rapportée par Isolani : « J'étais avec Joseph en toutes choses, comme si j'avais été son véritable fils, et, à part le péché, je lui étais en tout semblable ; je l'appelais mon père et il m'appelait son fils. J'obéissais à ma Mère et à Joseph, et jamais je n'ai désobéi à aucune de leurs paroles : je leur étais soumis comme un fils à ses parents, et je chérissais Joseph comme la prunelle de mes yeux. » Quelle faveur, quelle grâce, après cela, Jésus aurait-il pu refuser à Joseph ?

2° La sainte Vierge Marie est cette forteresse dont parle saint Luc, et dans laquelle est entré le Sauveur. « Oui, dit saint Bernard, il est entré véritablement dans une forteresse, ou mieux, dans l'auguste demeure d'un sein virginal. » — « Or, Joseph a été choisi, dit saint Jérôme (2), pour être le gardien de cette forteresse céleste. » Comment donc Joseph, préposé à la garde de la forteresse virginale de Marie, aurait-il été sous le joug de la concupiscence et forcé de faire entendre cette triste lamentation : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort (3) ! »

« La Vierge Marie, dit saint Augustin, est encore le véritable Paradis terrestre, dont les feuilles guérissent les malades, l'odeur rend la vie aux morts, la douceur adoucit toute amertume, l'ombre rafraîchit les malheureux, et dont l'aspect remplit les anges d'allégresse. Elle est ce lieu de délices d'où devait monter la source qui devait arroser la surface de la

(1) Prov., vi, 27.

(2) Contre Helvidius.

(3) Rom., vi, 24.

(1) Deut., xxxiii, 16.

terre entière. C'est de là qu'a jailli ce fleuve de vie, etc. » Or, de même que Dieu plaça à la porte du Paradis terrestre un Chérubin armé d'une épée flamboyante pour garder le chemin de l'arbre de vie, de même il a choisi le bienheureux Joseph pour la garde du Paradis céleste, qui est Marie. « O mon âme ! s'écrie le pieux et savant Isolani, pense, dans tes méditations, aux actions de Joseph, et tu seras forcée de reconnaître en lui le Chérubin du Paradis. Souviens-toi que la Vierge Marie a été figurée par ce lieu de délices, et que le Christ est l'arbre de vie qui a été planté le long des eaux, et que Joseph a été choisi de Dieu pour être le gardien de Jésus et de sa sainte Mère la Vierge Marie. » Or, répétons-le, que peut avoir de commun la tyrannie de la concupiscence avec ces sublimes et magnifiques fonctions confiées à Joseph ?

Que dirons-nous maintenant du nom béni de Joseph, que l'Eglise place si souvent sur nos lèvres à la suite des noms sacrés de Jésus et de Marie, sinon qu'il a pour auteur Dieu lui-même, et que ce nom est riche de toutes les richesses qu'il tire du ciel d'où il descend ?

Nous ne faisons que rappeler ce grand principe, que la signification d'un nom pris en lui-même est comme une définition de la nature propre de la personne ou de la chose exprimée ; principe que saint Thomas affirme en ces termes : « Les noms doivent correspondre aux propriétés des personnes ou des choses qu'ils expriment. » Laissant donc de côté les noms dont le sens est arbitrairement déterminé par la volonté des hommes, nous disons, avec saint Pierre Chrysologue, que, de même que les titres, les insignes et les portraits sculptés au-dessus des portes des maisons et des édifices, indiquent et proclament, pour ainsi dire, quels en sont les maîtres, de même les noms donnés avec discernement, les noms d'origine céleste, les noms des saints surtout, indiquent et proclament dans leur langage muet les mérites, les vertus et tous les dons excellents de ceux qui les ont reçus.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a entre ces trois noms, Jésus, Marie, Joseph, de très grandes harmonies, images de celles qui existent entre les personnes mêmes qui composent la sainte Famille. Chacun de ces noms se compose de cinq lettres seulement, trois voyelles et deux consonnes, et tous les trois ont la même quantité. L'évangéliste saint Matthieu, énumérant ces trois noms divins, Jésus Marie Joseph, n'a placé entre eux ni point, ni accent, ni aucun autre signe qui pût les distinguer l'un de l'autre, et semble avoir voulu indiquer que ces trois personnes forment une même famille étroitement unie et comme une seule personne.

De même donc que les noms de Jésus et de Marie sont d'origine céleste, Joseph aussi fut ainsi nommé par un dessein providentiel de Dieu. C'est la pensée d'Albert le Grand, d'Isolani et du cardinal Tolet, commentant ces paroles de saint Luc : « Son nom était Joseph. » 1° La première preuve qu'ils en

donnent est prise du personnage qui, dans l'ancienne loi, fut le type et la figure de l'époux de Marie. — 2° On est autorisé à croire, bien que l'Ecriture se taise sur la manière dont le nom de Joseph lui fut donné, que celui qui fut l'époux de la Mère de Dieu et passa pour le père de Jésus-Christ reçut divinement son nom, comme Abraham, Jacob, Pierre, puisqu'il leur est supérieur en dignité et en vertus. — 3° Le sens même du nom est une troisième preuve. Joseph, signifie *accroissement, augmentation, addition*. Or, la signification de ce nom dit Albert le Grand, convient surtout à celui qui, soit qu'on le prenne en lui-même, soit qu'on le considère dans ses rapports avec le prochain et avec Dieu, est élevé au-dessus de tous les autres saints, par la sublimité de ses vertus, par la renommée de sa gloire, par le respect et l'amour des hommes, par la familiarité de la Mère de Dieu, et enfin, comme on le croyait, par la paternité divine. A combien plus forte raison nous pouvons lui appliquer ce que Jacob disait à son fils Joseph avant de mourir : « Joseph est un enfant qui a crû, qui a grandi. » Oui, nous pouvons tous dire à Joseph : Vous êtes un homme d'accroissement, vous avez été comblé de gloire au point de devenir l'époux de la plus sainte et de la plus privilégiée de toutes les créatures, et le père adoptif et nourricier du Sauveur. Ces deux titres vous élèvent au-dessus de tous les patriarches, de tous les prophètes de l'ancienne loi. Ajoutez que Celui que les prophètes et les rois ont désiré de voir et d'entendre sans que leurs désirs aient été comblés, Joseph a eu le privilège, non seulement de le voir, de l'entendre, mais de le porter dans ses bras, de le presser sur son cœur, de le combler de caresses, de le nourrir, de le vêtir pendant de longues années, et de remplir auprès de lui tous les devoirs d'un père tendre et dévoué. Il a donc réalisé toutes les grandes choses renfermées dans son nom.

Mais ce ne sont là que des accroissements qu'on peut appeler extérieurs. Jetons un regard sur les accroissements de son âme. Que de vertus dans ce cœur que Dieu lui-même a formé, pour être à la hauteur du double ministère qu'il devait remplir. On vante beaucoup, et avec raison, la chasteté de l'ancien Joseph ; mais qu'est-elle, en comparaison de celle de notre Joseph, passant toute sa vie dans l'intimité de son épouse, éclatante de jeunesse et de beauté, sans que jamais ses lèvres aient prononcé une parole, sans que son esprit ait conçu la moindre pensée, sans que son cœur ait éprouvé un sentiment tant soit peu contraire à cette pureté qui était le plus bel apanage de leur union. Il n'est pas jusqu'à la complaisance avec laquelle l'Evangéliste, qui a si peu parlé de Joseph, répète cependant ce nom jusqu'à onze fois, qui ne soit une preuve de ces accroissements mystérieux renfermés comme une prophétie dans cette douce dénomination venue du ciel. « J'admire, dit Albert le Grand, cette répétition du nom de Joseph dans l'Evangile, d'ailleurs si

sobre de détails à l'endroit de ce grand saint. Il fallait que cet homme, qui était juste aux yeux de Dieu, fût aussi connu des hommes ; il fallait que le nom de Joseph, écrit en lettres d'or dans le Livre de vie, fût consigné plusieurs fois dans le Livre des Evangiles sur la terre ; il fallait que les hommes apprissent à prononcer avec amour et respect le nom de celui qui fut le gardien et le témoin de la virginité de Marie et le père adoptif de notre Sauveur Jésus. » Aussi peut-on dire de Joseph ce que l'Écriture dit de Josias, que le souvenir de son nom est comme un doux parfum préparé par une main habile ; quand ce nom vient sur les lèvres, il est doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel et comme les chants au milieu d'un festin. Il est aussi grand qu'il est doux : il porte en lui-même une vertu puissante, ce nom que l'enfant chrétien apprend à bégayer sur les genoux de sa mère, avec les noms de Jésus et de Marie, indissolublement unis dans le plan divin et dans la prière, et que le vieillard prononce et invoque avec confiance à l'heure de son agonie.

Le nom de Joseph renferme aussi une prophétie, et chaque trésor nouveau de grâces que révèle l'accroissement de son culte justifie ce nom et confirme l'accomplissement de la prophétie qu'il renferme.

Attirez-nous après vous, très aimable Joseph ; nous vous suivrons à l'odeur des parfums que répand votre nom. Ces noms de puissance et de majesté que la vanité des grands et la flatterie des peuples ont inventés n'ont point la douceur, la beauté et surtout la vertu de votre nom, le plus aimable, le plus puissant de tous les noms après ceux de Jésus et de Marie. Il ne vient point de la terre ; ce n'est pas le hasard qui l'a produit, ce n'est pas l'homme qui le premier l'a trouvé sur ses lèvres, ce n'est pas même la langue des anges qui l'a découvert, mais c'est Dieu lui-même qui vous le donna du haut du ciel ; c'est Dieu qui, d'avance, avait marqué par ce nom significatif les accroissements merveilleux que vous ne cesseriez de faire en grâce, en vertu et en gloire.

Quelques mots seulement sur la noblesse de Joseph. Il y a une double noblesse : celle du sang et celle de l'âme. Cette dernière noblesse est seule une vertu. Il n'y a de vraiment noble que celui que son mérite ennoblit. « On n'est vraiment noble, dit un ancien poète, que par sa vertu, et non par les actions de ses pères. » Quoi qu'il en soit, ces deux noblesses se sont réunies et ont brillé du plus vif éclat dans saint Joseph. Il tirait son origine de la souche patriarcale d'Abraham, et sa famille était de la maison de David. Mais ce descendant de la maison de David n'était plus qu'un humble ouvrier, lorsqu'il fut choisi de Dieu pour être l'époux de la très sainte Vierge et le père adoptif du Sauveur. Dieu a voulu nous montrer par là que la noblesse n'est pas incompatible avec la pauvreté ; elle n'en est même que plus respectable, lorsqu'elle est unie, comme dans Joseph, à une grande pauvreté et à

une sincère humilité. Or, nous pouvons dire de Joseph qu'il était de la maison de David moins encore par le sang que par l'imitation des vertus de ce grand roi. « L'Évangile, dit à ce sujet saint Bernard, a bien raison de nous faire remarquer que Joseph fut de la maison et de la famille de David ; il était vraiment de race royale, lui qui fut noble par sa naissance et plus encore par l'élévation de son âme ; il était bien le fils de David, il n'avait pas dégénéré de son père : il était fils de David, non seulement par le sang, mais par sa foi, par sa sainteté, par ses sentiments de piété envers Dieu. Dieu le trouva selon son cœur, comme un autre David, et c'est pour cela qu'il lui confia le secret le plus mystérieux de son cœur. Il lui révéla, comme à un autre David, le dessein caché de sa sagesse, et lui dévoila un mystère qu'aucun des princes de la terre ne connut avant lui. »

On peut considérer la noblesse de l'homme sous trois points de vue : dans sa cause, dans son essence et dans son action. Dans sa cause, il faut savoir si elle a son principe dans une noble origine, et c'est précisément par là qu'elle brilla dans saint Joseph, car nous trouvons une triple distinction dans son origine ; elle est à la fois terrestre, spirituelle et céleste ; elle est royale, sacerdotale et prophétique ou céleste, car c'est du ciel que vient le don de prophétie. David fut roi, Abraham patriarche, et Nathan prophète, et tous trois sont comptés au nombre des ancêtres de Joseph. Dans son essence, c'est-à-dire dans sa personne, nous trouvons aussi une triple noblesse ; il fut juste dans son âme, il fut l'époux de la Reine du Ciel, et son ministère fut d'élever et de nourrir le Fils de Dieu. Dans son action, il donna aussi à l'univers une triple preuve de sa noblesse ; il reçut le Sauveur du monde dans sa demeure, le conduisit sain et sauf à travers des contrées lointaines et dans des circonstances pleines de danger, il le nourrit pendant de longues années du fruit de son travail. Ce sont là comme neuf rayons de la noblesse de saint Joseph qui la font paraître plus éclatante que le soleil.

Dieu a fait choix, il est vrai, pour la prédication de l'Évangile d'hommes sans noblesse, sans science et sans crédit ; son dessein, en cela, était d'empêcher qu'on n'attribuât à leur puissance, à leur sagesse personnelle, les merveilles de conversion qui devaient s'opérer uniquement par la force de la grâce divine. Il a choisi ces hommes pour les autres ; il a choisi dans ses apôtres et les prédicateurs de son Évangile ce qui était le plus utile au salut de la terre ; mais il a choisi dans saint Joseph ce qui était plus glorieux et plus satisfaisant pour lui-même ; et voilà pourquoi il a voulu qu'il fût noble. Il ne convenait pas, en effet, que le Roi des rois vécût familièrement, pendant de longues années, avec un homme dépourvu de la noblesse du corps et de l'âme. Il ne convenait pas que Celui qui est servi par les Anges choisit, pour lui tenir lieu de père ici-bas, un homme sans aucune distinction. Il ne

convenait pas, enfin, que la Vierge Marie, qui fait l'admiration des cieux et qu'il avait choisie pour mère, fût l'épouse d'un homme indigne d'elle par la bassesse de son origine.

(A continuer.)

M. P.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XV

L'AMOUR DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — LE SAINT CURÉ D'ARS

Pour nous inspirer son saint amour et nous attacher à son service, le Seigneur pouvait se contenter de mettre sous nos yeux, comme il l'a fait par l'organe des auteurs inspirés, quelques-unes de ses incomparables perfections, et les bienfaits qu'il ne cesse de verser sur le monde, sur nous en particulier, comme créateur et conservateur de toutes choses. Assurément la considération attentive de ces merveilles eût suffi aux âmes droites et qui cherchent sincèrement la vérité; n'est-il pas écrit en effet : *Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu, et l'aimeront!* Mais hélas! ce bonheur n'eût été que le privilège du petit nombre : la plus grande partie des hommes, n'écoutant que les instincts de la nature corrompue qui les poussent vers les plaisirs grossiers de la terre, n'eussent jamais goûté ni en ce monde ni en l'autre la joie qu'il y a d'aimer Dieu.

Aussi notre Maître et notre Père à tous, sachant très bien que nous ne pouvions trouver de vrai contentement que dans son amour, et voulant à tout prix gagner nos cœurs, tenta en quelque sorte l'impossible pour s'en assurer la conquête. Il envoya sur la terre son Fils unique, l'objet de ses complaisances, et lui confia la triple mission d'instruire lui-même les hommes, de les racheter, et de leur servir de modèle. Afin de mieux accomplir l'œuvre sublime à laquelle il s'était voué, ce divin Sauveur s'anéantit jusqu'à prendre la forme d'un esclave; il passa ainsi trente-trois années dans cette vallée de larmes, enseignant aux petits comme aux grands, aux ignorants comme aux savants le chemin de la sagesse, priant, jeûnant, versant son sang jusqu'à la dernière goutte pour payer notre rançon à la justice divine et nous mériter la grâce de mépriser un jour, à son exemple, les jouissances grossières de ce monde, et d'aimer le Seigneur, notre Dieu, de tout notre esprit, de tout notre cœur, et de toutes nos forces.

Et non content de donner sa vie, il trouva encore dans son extrême bonté le moyen de demeurer jusqu'à la fin des temps avec les enfants des hommes sous les voiles eucharistiques et les plus chétives apparences, afin de pouvoir les consoler, les fortifier, les nourrir, aussi souvent qu'ils le voudraient, de sa propre substance, et continuer à s'immoler chaque jour des milliers de fois pour leur salut. O pro-

dige incomparable de la sagesse, de la puissance et de la charité de Dieu envers nous! Eh quoi! ce Dieu, dont la majesté surpasse infiniment tout ce que nous pouvons imaginer, et qui n'a nul besoin de nous, a bien voulu témoigner et témoigne encore tant d'amour à de pauvres et indignes créatures, qui sont en sa présence moins qu'un grain de poussière, et qui, loin de mériter une telle faveur, ont bien souvent outragé sa bonté!

Ce mystère ineffable de charité jetait les saints dans des transports inouïs envers le Sauveur Jésus, qui nous a donné pendant sa vie mortelle, particulièrement durant sa Passion, des preuves d'amour si nombreuses, si éloqu coastes, et qui les renouvelle sans cesse dans l'auguste sacrement de nos autels.

Oh! qu'il eût été beau, touchant d'entendre les accents enflammés qui s'échappaient de ces âmes embrasées d'ardeurs toutes célestes! L'histoire nous a heureusement conservé quelques-uns de leurs brûlants soupirs. Nous nous contenterons pour le moment de citer ce que nous avons lu à ce sujet dans l'admirable *Vie du curé d'Ars*, le saint de nos jours.

Il aimait à citer ce mot de Notre-Seigneur à sainte Thérèse : « J'attends le jour du jugement pour faire voir aux hommes combien tu m'as aimé. » Et cette autre : « Quand les hommes ne voudront plus de moi, je viendrai me cacher dans ton cœur. » Il ne les citait jamais sans être interrompu par ses larmes.

Il rappelait aussi ces paroles de sainte Catherine de Sienn, s'écriant au milieu de l'ardeur qu'elle ressentait : « O mon très cher Sauveur! si j'avais été la pierre et la terre où fut plantée votre croix, quelle grâce et quelle consolation j'aurais eues de recevoir le sang qui coulait de vos blessures! »

« O Jésus! s'écriait-il souvent les yeux remplis de larmes, vous connaître, c'est vous aimer!... Si nous savions comme Notre-Seigneur nous aime, nous mourrions de plaisir! Je ne crois pas qu'il y ait des cœurs assez durs pour ne pas aimer en se voyant tant aimés... C'est si beau la charité! C'est un écoulement du cœur de Jésus, qui est tout amour... Le seul bonheur que nous ayons sur la terre, c'est d'aimer Dieu, et de savoir que Dieu nous aime... »

Il disait encore avec tristesse : « Je pense quelquefois qu'il y aura peu de bonnes œuvres récompensées, parce qu'au lieu de les faire par amour pour Dieu, nous les faisons par habitude, par routine, par amour de nous-mêmes... QUE C'EST DOMMAGE!

» Tout sous les yeux de Dieu, tout avec Dieu, tout pour plaire à Dieu... Oh! que c'est beau! Al-lons, mon âme! tu vas converser avec le bon Dieu, travailler avec lui, marcher avec lui, combattre et souffrir avec lui. Tu travailleras, mais il bénira ton travail; tu marcheras, mais il bénira tes pas; tu souffriras, mais il bénira tes larmes. Qu'il est grand, qu'il est consolant de tout faire en la compagnie et

sous les yeux du bon Dieu ! de penser qu'il voit tout, qu'il compte tout. Disons donc chaque matin : Tout pour vous plaire, ô mon Dieu ! toutes mes actions avec vous !... Que la pensée de la présence de Dieu est douce et consolante !... *DEUS MEUS EST OMNIA* ! Jamais on ne se lasse ; les heures coulent comme des minutes... Enfin c'est un avant-goût du ciel.

» Pauvres pécheurs ! quand je pense qu'il y en a qui mourront sans avoir goûté seulement pendant une heure le bonheur d'aimer Dieu !... Quand nous nous lasserons de nos exercices de piété, et que la conversation avec Dieu nous ennuiera, allons à la porte de l'enfer ; voyons ces pauvres damnés qui ne peuvent plus aimer le bon Dieu.

» Si l'on pouvait se damner sans faire souffrir Notre-Seigneur, passe encore ! Mais on ne le peut pas.

» Un chrétien qui aurait bien la foi mourrait d'amour... Un bon chrétien qui aime Dieu et le prochain, — et quand on aime Dieu on aime le prochain, — voyez comme il est heureux ! Quelle paix dans son âme ! C'est le paradis sur la terre !

» Je pense souvent que la langue de ces pauvres morts, qui sont là-bas dans le cimetière, ne peut pas prier, que leur cœur ne peut plus battre... »

M. Vianney finissait souvent son catéchisme par ces mots : « Être aimé de Dieu, être uni à Dieu, vivre en présence de Dieu, vivre pour Dieu, ô belle vie !... et belle mort ! »

Un jour, qu'il entendait les oiseaux chanter dans la cour, il se prit à dire en soupirant : « Pauvres petits oiseaux ! vous avez été créés pour chanter, et vous chantez... L'homme a été créé pour aimer Dieu, et il ne l'aime pas... »

« Ce qui fait que nous n'aimons pas Dieu, disait le saint curé, c'est que nous ne sommes pas arrivés à un degré où TOUT CE QUI COUTE FAIT PLAISIR.

» Si l'on devait être damné, ajoutait-il, ce serait une consolation que de pouvoir dire : « J'ai du moins aimé le bon Dieu sur la terre... » Il en est qui pleurent de ce qu'ils n'aiment pas Dieu ; ceux-là l'aiment. Oh ! que ça fait du bien de penser que sur cette pauvre terre, c'est encore pour le bon Dieu qu'il y a le plus de fidélité et le plus d'amour ! »

Le curé d'Ars recommandait particulièrement la dévotion à la Passion de Notre-Seigneur, et au sacrement de la sainte Eucharistie. « La Passion de Notre-Seigneur, disait-il, est comme un grand fleuve qui descend d'une montagne et ne s'épuise jamais... »

Rien ne peut donner une idée de la dévotion du saint curé à l'adorable Eucharistie. Il l'appelait des noms les plus suaves et les plus tendres ; il inventait des expressions nouvelles pour en parler dignement ; c'était son sujet favori, et il y revenait sans cesse dans ses catéchismes. Alors son cœur se fondait de reconnaissance et d'amour ; son front s'irradiait, ses yeux lançaient des étincelles ; son âme de saint se

répandait sur ses traits ; les larmes étouffaient sa voix.

« O mes enfants ! s'écriait-il, que fait Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour ? Il a pris son bon cœur pour nous aimer ; il sort de ce cœur une transpiration de tendresse et de miséricorde pour noyer les péchés du monde. »

Il appelait la sainte communion un *bain d'amour* !... « Quand on a communié, l'âme se roule dans le baume de l'amour, comme l'abeille dans les fleurs. »

Il lui est arrivé souvent de dire :

« Après la consécration, quand je tiens dans mes mains le très-saint Corps de Notre-Seigneur, et quand je suis dans mes heures de découragement, ne me voyant digne que de l'enfer, je me dis : « Ah ! si du moins je pouvais l'emmenner avec moi ! » l'enfer serait doux près de Lui ; il ne m'en coûterait pas d'y rester toute l'éternité à souffrir, si nous y étions ensemble... Mais alors il n'y aurait plus d'enfer, les flammes de l'amour éteindraient celles de la justice. »

» Que c'est beau ! Après la consécration le bon Dieu est là comme dans le ciel. Si l'homme connaissait bien ce mystère, il mourrait d'amour... Dieu nous ménage à cause de notre faiblesse.

» Lorsque Dieu voulut donner une nourriture à notre âme, pour la soutenir dans le pèlerinage de cette vie, il promena ses regards sur toute la création, et ne trouva rien qui fût digne d'elle. Alors il se replia sur lui-même et résolut de se donner... O mon âme ! que tu es grande, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse te contenter ! La nourriture de l'âme, c'est le corps et le sang d'un Dieu ! O belle nourriture ! Il y a de quoi, si on y pensait, se perdre pour l'éternité dans cet abîme d'amour !... Qu'heureuses sont les âmes pures qui ont le bonheur de s'unir à Notre-Seigneur par la communion ! Dans le ciel, elles brilleront comme de beaux diamants, PARCE QUE DIEU SE VERRA EN ELLES. Notre-Seigneur a dit : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera. » Jamais nous n'aurions pensé à demander à Dieu son propre Fils. Mais ce que l'homme n'aurait pu imaginer, Dieu l'a fait... Sans la divine Eucharistie, il n'y aurait point de bonheur en ce monde, la vie ne serait pas supportable. Quand nous recevons la sainte communion, nous recevons notre joie et notre bonheur.

» Le bon Dieu voulant se donner à nous dans le sacrement de son amour, nous a donné un désir vaste et grand que Lui seul peut satisfaire... A côté de ce beau sacrement nous sommes comme une personne qui meurt de soif à côté d'une rivière : elle n'aurait cependant qu'à courber la tête ; comme une personne qui reste pauvre à côté d'un trésor : elle n'aurait cependant qu'à tendre la main...

» Quand nous venons de communier, si quelqu'un nous disait : « Qu'emportez-vous dans votre main son ? » Nous pourrions répondre : « J'emporte le ciel. » Un saint disait que nous étions des

PORTE-DIEU C'est bien vrai ; mais nous n'avons pas assez de foi, nous ne comprenons pas notre dignité. En sortant de la sainte table, nous sommes aussi heureux que les Mages s'ils avaient pu emporter l'Enfant Jésus (1). »

Les bornes que nous nous sommes tracées ne nous permettent pas de rapporter ici toutes les paroles brûlantes tombées des lèvres de ce saint prêtre, qui témoignent de son ardent amour pour l'aimable Sauveur. En terminant, ne manquons pas de faire un sérieux retour sur nous-mêmes, et, à la vue de notre indifférence, de notre froideur envers un Dieu si bon, si libéral, si généreux, humilions-nous profondément, demeurons confondus, et prions-le de nous élever jusqu'à lui en répandant dans nos cœurs quelques étincelles de ce feu divin qu'il est venu allumer sur la terre.

L'abbé GARNIER.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(1^{er} article.)

Nous croyons devoir suspendre nos études sur les livres élémentaires de droit canonique publiés de nos jours, pour nous occuper sans retard d'une question qui vient de surgir d'une manière très imprévue.

Le 6 janvier dernier, une circulaire de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, informait NN. SS. les évêques des dispositions du gouvernement, à l'effet de s'entendre avec l'épiscopat pour arriver à l'érection de cures, on mix de titres curiaux de troisième classe. Ces titres curiaux, attachés non au lieu, mais à la personne, seraient conférés par les évêques à des desservants âgés de cinquante ans, ayant dix années de résidence dans la même paroisse ; ils entraîneraient l'inamovibilité. De cette manière, fait observer le ministre, un certain nombre de desservants rentreraient dans les droits qui leur appartiennent.

La circulaire n'a été révélée au public que dans les premiers jours de février. Le *Français*, dont les attaches sont connues, l'a publiée avant les autres journaux ; l'*Univers*, numéro du 4 février, l'a reproduite d'après le *Français*. Dès le surlendemain, le 6, l'*Univers* insérait une lettre adressée au ministre par Mgr l'archevêque de Rennes, sous la date du 2, dans laquelle Sa Grandeur combat le projet, et très vivement. On lit dans les *Annales religieuses* d'Orléans, numéro du 8 février, que la lettre de Mgr l'archevêque de Rennes a été communiquée à tout l'épiscopat français, et qu'elle a déjà reçu un grand nombre d'adhésions. Tout cela prouve que la communication ministérielle a causé une sensation pro-

fonde. Si l'émotion a été grande dans les rangs du haut clergé, elle n'a pas été moindre dans ceux du clergé de second ordre. Ajoutons que la circulaire est bien faite, qu'elle est écrite sans emphase, et qu'elle va droit au but, en demandant à NN. SS. les évêques le chiffre approximatif des desservants pouvant, dans leurs diocèses respectifs, profiter de l'amélioration annoncée.

Cependant, et avant tout, au point de vue des principes touchant la distinction des deux puissances spirituelle et temporelle, n'est-il pas étrange que le pouvoir civil vienne introduire pareille question et l'imposer aux délibérations du corps épiscopal ? Ce pouvoir n'est-il pas, dans l'espèce, essentiellement incompétent ? De nos jours, et heureusement, les saines idées sur la liberté de l'Église sont assez profondément entrées dans les esprits pour que tous et chacun, évêques, prêtres, fidèles, ressentent de prime-abord quelque étonnement. Néanmoins, cette première et légitime impression passée, si l'on veut se donner la peine de réfléchir mûrement, on reconnaîtra que l'initiative prise ici par le pouvoir civil n'est pas, eu égard à certaines circonstances, aussi irrégulière qu'on pourrait le penser. D'une part, l'État, en exprimant la volonté d'assurer et d'augmenter, selon les cas, la dotation du clergé, ne fait qu'accomplir un devoir ; et, d'autre part, ayant, en 1802, au moyen des Organiques, posé le point de départ du système en vigueur, il ne saurait être privé du droit qui appartient à tout errant de se repentir et de réparer, dans les limites du possible, les conséquences de sa faute.

En fait, le Concordat ne parlait que d'une seule catégorie de curés, c'est-à-dire de curés inamovibles, au sens communément admis en France en 1801. En fait, les lettres apostoliques, données à la suite et pour l'exécution du Concordat, ne parlent que d'une seule catégorie de curés, la même que ci-dessus. En fait aussi, les Organiques ont admis une seule catégorie de curés inamovibles en infime minorité il est vrai, et autour d'eux des succursalistes amovibles incomparablement plus nombreux.

Tels sont les faits ; et qu'on daigne remarquer que le système des Organiques, pris en lui-même, en supposant que les succursalistes ne dussent pas être curés, mais de simples délégués du curé unique par justice de paix, et c'était la pensée du gouvernement en avril 1802 ; ce système, disons-nous, ne contredisait pas le Concordat, si ce n'est en ce que le pouvoir civil se permettait de décréter seul et d'avance la circonscription des cures, qui, aux termes de l'art. 9, devait être faite par les évêques, à la charge pourtant d'obtenir le consentement de l'État. Nous n'ignorons pas que les idées premières du gouvernement se sont promptement modifiées, et qu'il n'a pas tardé de reconnaître dans les succursalistes de véritables curés ; mais il n'en fut pas ainsi tout d'abord.

Les évêques, aux termes du droit et des lettres apostoliques données pour l'exécution du Concor-

(1) Ces citations sont extraites de la *Vie du curé d'Arc*, par M. l'abbé Mounin.

dat, auraient-ils pu consacrer le système admis par les Organiques? Sans aucun doute. Couvrant par un acte de juridiction l'irrégularité notoire de l'acte émané du pouvoir civil, décrétant pour son propre compte l'existence d'une cure par justice de paix, avec des succursales sans paroissialité, chaque évêque n'eût certainement rien fait que de très canonique. Il ne serait pas difficile de montrer que, dans l'histoire ecclésiastique, pareille organisation n'est pas inconnue; mais elle n'était pas en rapport avec les idées régnantes, et par la force de ces mêmes idées, les succursales sont devenues, même aux yeux de l'Etat, de véritables paroisses. Voici comment se produisit cette première réaction contre les Organiques.

Aux termes de l'art. 14 du Concordat, le gouvernement se chargeait de doter les évêques et les curés: entendons bien, les évêques et les curés. En 1802, la question budgétaire était une grave difficulté. Le gouvernement consulaire qui travaillait à la reconnaissance officielle et légale du culte catholique, par-devant des assemblées infectées de déisme et même d'athéisme, fit tout son possible pour atténuer le chiffre qu'on allait inscrire au budget. C'est pourquoi, dès le principe, il ne reconnut pas dans les succursalistes des curés; il écarta du même coup lesdits succursalistes du budget de l'Etat, et il les mit à la charge des communes. Plus nous examinons les actes et les faits, plus nous y découvrons un ordre logique. Dans la vérité, de la part de l'Etat, l'idée de rejeter l'immense majorité du clergé dans les rangs du succursalisme fut surtout un expédient, un moyen de faire accepter le budget du culte catholique, sauf à obtenir mieux plus tard. L'explication que nous présentons a été donnée déjà par les *Mélanges théologiques* (Liège, nouv. édit., 1852, t. II, p. 573).

Maintenant qu'est-il arrivé? Les évêques, de concert avec les préfets, ont procédé à la circonscription des succursales; circonscription nécessaire, même dans le système d'une cure unique par justice de paix, puisque le traitement des succursalistes étant à la charge des communes, il fallait désigner la commune ou le groupe de communes chargé d'assurer ledit traitement. Cette opération a eu pour résultat nécessaire de déterminer le territoire de la cure, chef-lieu de justice de paix, et le territoire respectif des succursales. Les préfets avaient agi conformément à l'esprit des Organiques; les évêques, de leur côté, profitèrent de la circonstance pour attribuer la paroissialité aux succursales, ainsi pourvues d'un territoire défini. L'archevêque de Paris, dans ses actes des 29 avril et 30 mai 1803, déclara les succursales vraies paroisses et les desservants vrais curés. Le gouvernement consulaire adopta son opinion et la fit prévaloir dans les provinces. (Voir Hébrard, les *Articles organiques*, Paris, 1870, Lecoq, page 248.)

Toutefois, il faut bien se garder de généraliser

ici sans motifs. La solution, quoique recommandée de haut lieu, peut n'avoir pas été partout acceptée; il faut, à cet égard, consulter les documents de chaque diocèse. Mais admettons que, effectivement, chaque évêque ait conféré la paroissialité aux succursales, cet acte était-il canonique?

Il est incontestable que, en opérant ainsi, les évêques ont créé deux catégories de paroisses et de curés, tandis que le Concordat et les lettres apostoliques ne parlent que d'une seule, de celle qui était généralement connue en France à l'époque dont il s'agit. Nous convenons sans peine qu'il y a eu, même à une époque antérieure au Concordat, des cures et des curés amovibles, dont la condition était régulière et canonique; mais on doit nous accorder aussi que ce furent des exceptions qui n'empêchent nullement tout homme de bonne foi de reconnaître que les cures et curés dont il est question dans le Concordat et les lettres apostoliques, sont des cures et des curés inamovibles. Par conséquent, les évêques, en érigeant des paroisses à curé amovible, s'écartèrent non-seulement des principes généraux, mais encore des instructions spéciales contenues dans les lettres apostoliques.

Pour échapper à cette conclusion, « on recourt, dit la *Revue théologique* (Paris, Leroux et Jouby, 1856, tome I^{er}, p. 344), à des instructions secrètes que le Souverain Pontife ou son légat aurait données aux évêques. Mais ces instructions, on devrait en prouver l'existence, ce qu'on n'a pu faire jusqu'aujourd'hui. Et, si elles avaient existé, n'en trouverait-on pas quelque vestige dans les archives des évêchés?... Lorsque la question de l'inamovibilité des succursalistes fut soulevée, il existait encore des évêques qui dataient de la réorganisation des diocèses. S'ils n'avaient fait que suivre les instructions du Souverain Pontife ou de son légat, quoi de plus facile et de plus efficace, pour fermer la bouche à ceux qui s'élevaient contre la position actuelle des desservants, que de les renvoyer à ces instructions! Aucun d'entre eux, cependant, n'eut recours à ce moyen. »

Sur cette matière on fera bien de lire les *Mélanges théologiques* (tome II, p. 572). L'auteur rend compte d'un ouvrage, *De parochorum statu*, publié en Belgique, par M. Houwen. Il raisonne ainsi: « Les prélats étaient libres de choisir entre des paroisses et des succursales (dans le sens canonique du mot), mais ils devaient se conformer aux lois ecclésiastiques dans l'un et l'autre cas. Ils n'ont pas voulu établir des succursales, quoique ce fût l'intention du gouvernement, puisque, de l'aveu de M. Houwen, ils ont institué de véritables paroisses. Ils ont donc dû subir les conséquences de leur choix, et ils se sont ainsi trouvés soumis à la loi qui leur ordonnait de placer des prêtres inamovibles à la tête des paroisses, car le Souverain Pontife ne les en avait pas dispensés. »

Néanmoins, n'ont-ils pas eu des raisons particu-

lières, suffisantes pour, dans la circonstance, agir comme ils l'ont fait? C'est ce que nous examinerons prochainement.

(A suivre).

Victor PELLETTIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Cour d'appel de Paris (1^{re} Chambre).

Présidence de M. le premier président GILARDIN.

Audience du 28 janvier.

TESTAMENT DE M. L'ABBÉ DEGUERRY. — PERSONNE INTERPOSÉE OU INCERTAINE. — VALIDITÉ

« La Cour,

« Considérant que, par son testament en date du 3 avril 1871, l'abbé Deguerry a institué son légataire universel Philippe Petit, sans charge ni condition ;

» Que les consorts Deguerry arguent de nullité ce legs, comme fait par interposition de personne au profit d'incapables, ou de personnes incertaines, et qu'il s'agit de décider si le testament renferme pour Philippe Petit un legs véritable ou un simple fidéicommiss qu'il y aurait lieu d'annuler ;

» Que vainement on a recherché à tirer à cet égard des inductions, soit d'un testament antérieur de l'abbé Deguerry, soit des réponses faites par Philippe Petit dans son interrogatoire sur faits et articles, soit de diverses autres circonstances, pour établir qu'il y avait concert, au moins tacite, entre le testateur et le légataire, celui-ci ne recevant dans la réalité qu'un fidéicommiss, et les vrais bénéficiaires du legs universel étant, ou des personnes inconnues, ou les deux établissements non autorisés fondés par l'abbé Deguerry sous les noms de l'Œuvre de Sainte-Anne et de l'Œuvre des Petits-Catéchismes de la Madeleine ;

» Considérant que, si par un testament antérieur du 18 mai 1860, l'abbé Deguerry avait nommé Philippe Petit son exécuteur testamentaire, rien n'indique que, par le testament du 3 avril 1871, révoquant le premier, il ait entendu réduire Petit au même office sous le voile d'un legs, et que d'ailleurs le premier testament contenait déjà une institution universelle au profit de Philippe Petit pour le cas où de précédentes dispositions seraient venues à défaillir ;

» Considérant que la pensée qu'aurait eue le testateur, et qui aurait dicté principalement son testament, que Philippe Petit, son légataire, continuerait après lui l'entretien de ses deux œuvres de charité susénoncées, ne serait pas une raison d'invalidité le legs ;

» Que l'Œuvre de Sainte-Anne, et celle des Petits-Catéchismes de la Madeleine n'appartenaient

pas à une communauté religieuse, ou à une collectivité quelconque de personnes ; qu'elles n'avaient d'existence, comme l'ont déclaré les premiers juges, que par les locaux qui y étaient affectés ; qu'elles reposaient en entier sur l'abbé Deguerry, qui était propriétaire des deux immeubles où elles étaient installées, et qui les administrait suivant son plein gré, sous l'inspiration de ses sentiments de charité ;

» Considérant que le testateur a pu disposer de sa fortune en prévoyant que le légataire de son choix, animé des mêmes intentions généreuses que lui, l'emploierait à la continuation des œuvres de charité par lui entreprises ;

« Que, s'il en était autrement, la liberté de la bienfaisance serait entravée pour le testateur pendant sa vie, puisqu'il ne pourrait créer que sans le développement et les bases capables de les rendre véritablement fécondes, des œuvres de charité condamnées presque inévitablement à se dissoudre, quand sa succession serait appréhendée par ses héritiers ;

« Que le droit des héritiers du sang, au profit desquels la loi n'a pas institué de réserve, ne saurait aller jusqu'à paralyser de pareilles dispositions ;

» Qu'il suffit à la validité du legs que le légataire soit investi de l'entière propriété des choses léguées, qu'il soit libre d'en disposer à son gré, et qu'il n'y ait entre le testateur et lui ni pacte exprès, ni concert tacite pour faire parvenir, par voie de simple fidéicommiss, la libéralité soit à des personnes incapables de recevoir, soit à des personnes incertaines ;

» Considérant, à ce sujet, que Philippe Petit était depuis trente ans l'ami de l'abbé Deguerry, et lié étroitement à lui dans la pratique de la bienfaisance ; que ces circonstances expliquent le legs dont il a été gratifié ;

» Qu'il ne ressort d'aucun des documents de la cause et d'aucune des réponses de l'interrogatoire que Petit soit engagé d'honneur et de conscience à ne pas garder le bénéfice du legs, et ne soit de la sorte qu'un fidéicommissaire ;

» Qu'il a affirmé son droit de légataire, et que s'il s'est déclaré disposé à soutenir les œuvres de charité fondées par l'abbé Deguerry, il ne fait que se prévaloir à cet égard de la liberté où il est, en l'absence de tout engagement d'une nature quelconque, d'exercer sa bienfaisance propre, et de faire honneur comme il lui convient à la mémoire du noble martyr, son bienfaiteur et son ami ;

» Considérant que les autres circonstances de la cause, relevées par les appelants, ne peuvent pas mieux servir à la démonstration d'un fidéicommiss ;

» Que les appelants n'apportent pas de justification à l'appui de leur assertion qu'une partie de la fortune de l'abbé Deguerry aurait été secrètement remise à Philippe Petit, et serait par lui dissimulée ;

» Qu'aucun indice n'autorise à élever des doutes sur l'exactitude de l'inventaire qui a constaté toutes les valeurs dont pouvait se composer la fortune mo-

bière de l'abbé Deguerry, telle qu'elle restait après l'envahissement et le pillage de la maison curiale par les bandes de la Commune de Paris ;

« Qu'il suit de tout ce qui précède que le testament de l'abbé Deguerry contient, dans l'institution universelle dont Philippe Petit est l'objet, non un fidéicommiss, mais un legs réel dont Philippe Petit est l'unique bénéficiaire ;

» Sur les conclusions subsidiaires en preuve posées par les appelants :

» Considérant que les faits de l'articulation sont ou étrangers à la question de fidéicommiss, ou vagues, ou relatifs à de simples ouï-dires et manquant ainsi des conditions de pertinence et d'admissibilité ;

» Sur les conclusions de Gervais relatives au payement d'une pension :

Considérant qu'elles ont été retirées à l'audience et qu'il est inutile de donner acte de déclarations consignées dans une pièce de la procédure qui est à la disposition des parties ;

» Par ces motifs,

» Sans s'arrêter à la demande en preuve, qui est rejetée, non plus qu'aux nullités ou fins de non-recevoir qui n'ont été ni précisées ni plaidées ;

» Confirme le jugement dont est appel ;

» Et condamne les appelants à l'amende et aux dépens. »

PRESBYTÈRE. — PROPRIÉTÉ. — DISTRACTION

On nous pose la question suivante :

Un curé en possession légitime de son presbytère peut-il en être dépossédé par une décision arbitraire du Conseil municipal, provoquée par le maire de la commune, qui veut affecter le presbytère soit au local de la mairie, soit à toute autre destination ?

Quelle est l'autorité compétente dont on a besoin pour autoriser ou refuser une pareille spoliation ?

— Quels seraient les moyens à prendre pour résister à cet empiètement ?

Cette question est élucidée par un arrêt de la cour de Nîmes du 20 mars 1871.

En 1863, le curé de Lauris était en possession du presbytère appartenant à la commune. Mais, par acte du 6 janvier 1871, le maire lui fit sommation de le délaisser dans le délai de huitaine, attendu que le Conseil municipal avait résolu de changer sa destination. Le curé résista. Le préfet prit parti pour le maire. Le curé introduisit un référé pour avoir au moins le droit de rester six mois, jusqu'à ce qu'il eût le temps de trouver un autre logement. Le juge du référé accorda ce délai. Le maire interjeta appel devant la cour de Nîmes qui rendit l'arrêt suivant, le 20 mars 1871 :

« La Cour,

» Attendu que l'appelant demande la réformation de l'ordonnance rendue sur référé par le prési-

dent du tribunal d'Apt, et portant que, provisoirement et jusqu'à ce qu'il soit statué au principal par l'autorité compétente, le curé de la paroisse de Lauris est autorisé à rester en possession du presbytère ;

» Que cette ordonnance est attaquée par deux moyens : 1° pour incompétence ; 2° comme portant atteinte à l'autorité administrative ;

» Sur le premier moyen :

» Attendu que la commune de Lauris a acquis, dès 1863, deux maisons contiguës qui, après avoir été appropriées par ses soins, ont été affectées au logement du curé et du vicaire, et renferment le presbytère ; qu'en agissant ainsi elle n'a fait qu'exécuter l'obligation qui lui était imposée par l'article 92 du décret du 30 décembre 1809 ; que le curé a été mis en possession régulière de ce presbytère ; attendu qu'à la suite d'une délibération du Conseil municipal du 21 novembre 1870, approuvée le 29 décembre par le préfet de Vaucluse, le maire a fait, par acte du 6 janvier 1871, sommation au curé de Lauris d'avoir, dans un délai de huitaine, à délaisser le dit immeuble ; que, sur son refus, le préfet a pris, le 24 du même mois, un arrêté par lequel il est enjoint au curé d'avoir à quitter, dans les vingt-quatre heures, le dit presbytère sous peine d'en être expulsé par la force publique ; que cet arrêté ayant été notifié, le 27, au curé, celui-ci assigna le maire devant le juge du référé pour voir dire qu'il serait maintenu en possession pendant six mois, délai accordé par l'usage local à tout locataire ; attendu que, de ces faits, il résulte, d'une part, que le maire de la commune revendique au nom de celle-ci le libre usage d'un immeuble qui est la propriété de la commune ; d'autre part, que le curé, possesseur de cet immeuble en vertu de l'affectation qui lui a été consentie par la commune en exécution de la loi, se refuse à un délaissement immédiat ; que, par sa nature et son objet, cette contestation rentrait dans les attributions de l'autorité judiciaire, puisqu'elle portait à la fois sur un droit de propriété et sur un droit d'usage résultant de la convention et de la loi ; que la cause présentant un caractère d'urgence, c'est à bon droit que le juge du référé en a été saisi ; attendu qu'en maintenant provisoirement le curé en possession, et jusqu'à ce qu'il ait été statué au principal, il n'est fait aucun grief à la commune qui conserve tous ses droits pour le poursuivre devant l'autorité compétente, à l'effet d'obtenir le changement qu'elle poursuit dans la destination du local occupé par le presbytère ;

» Sur le deuxième moyen :

» Attendu que, s'il est défendu à l'autorité judiciaire de connaître des actes de l'administration et d'en arrêter l'exécution, cette règle n'est applicable qu'autant que l'acte de l'autorité administrative rentre dans les limites de ses attributions et ne constitue pas par lui-même un excès de pouvoir ; que, s'il en était autrement, les droits des citoyens que la loi a placés sous la protection de l'autorité judi-

ciaire demeurerait sans garantie ; qu'aucune loi n'investit le préfet du droit de statuer sur les contestations qui peuvent s'élever entre une commune propriétaire et son curé au sujet de la possession du presbytère ; qu'il est, au contraire, formellement disposé, par l'article 1^{er} de l'ordonnance du 3 mars 1825, qu'aucune distraction de parties superflues d'un presbytère pour un autre service ne peut avoir lieu sans une autorisation spéciale du chef de l'Etat, le Conseil d'Etat entendu ; qu'en cette occasion, le préfet n'a d'autre droit que de donner son avis ; attendu que, dans l'espèce, la commune prétend distraire la partie du presbytère occupée par le curé pour l'affecter à un autre service municipal ; qu'en cet état de droit et de fait, loin de porter atteinte à l'autorité administrative, la décision du juge du référé attend l'exécution d'un de ses actes, puisque c'est en vertu d'une autorisation de l'administration supérieure et sur l'avis conforme du préfet et de l'évêque que le curé a été mis en possession du presbytère ; que, jusqu'à ce que l'autorité compétente ait statué au principal, le juge ne pouvait pas ne pas ordonner le maintien d'une possession fondée sur un titre ; attendu néanmoins que, au mépris de l'ordonnance du juge, le maire de la commune de Lauris s'est emparé du presbytère et en a dépossédé le curé, que l'ordonnance étant confirmée, ce qui a eu lieu contrairement à la prescription est nul et ne saurait avoir effet ; qu'il est de principe que toute personne qui a été violemment expulsée d'une possession légale doit être réintégrée, confirme l'ordonnance du juge du référé du 11 janvier 1871. »

Nous ne pouvons qu'approuver cette jurisprudence.

Les presbytères appartiennent tantôt aux fabriques, tantôt aux communes. Quand ils ont été construits par celles-ci sur leur terrain, ils sont, en effet, leur propriété. Mais c'est une propriété exceptionnelle, *sui generis*, affectée exclusivement au logement et à la jouissance des curés, et, par conséquent, soustraite aux lois ordinaires des biens. Les communes n'ont le droit d'y faire aucune innovation, aucune construction, aucun retranchement de leur autorité propre. Elles sont tenues, en effet, de fournir aux curés un logement. Comment pourraient-elles, quand elles se sont acquittées de cette obligation, y revenir sans cesse pour en modifier les conditions, transformer le presbytère en logement, celui-ci en indemnité, déplacer le curé, et faire des innovations dans les presbytères. Le créancier payé peut se refuser légitimement à ces changements perpétuels que le débiteur voudrait introduire dans la chose qui fait l'objet de l'obligation.

La loi, d'ailleurs, s'est exprimée sur ce point : « L'article 1^{er} de l'ordonnance du 3 mars 1825 porte qu'à l'avenir aucune distraction des parties superflues d'un presbytère pour un autre service ne peut avoir lieu sans l'autorisation du Conseil d'Etat. Toute demande doit être revêtue de l'avis de l'évê-

que et du préfet, et accompagnée d'un plan qui figure le logement à laisser au curé ou au desservant.

Lorsque l'évêque et le préfet sont d'accord, la distraction est prononcée par le préfet. Mais si l'évêque est opposé à la distraction, elle ne peut être prononcée que par un décret rendu en Conseil d'Etat (décret du 25 mars 1852, tableau A).

Si ces formalités sont exigées pour la simple distraction d'une partie superflue du presbytère, à plus forte raison seront-elles nécessaires pour retirer le presbytère entier au curé. La décision ne pourra émaner que d'un décret rendu en Conseil d'Etat. Du moment que le curé y est établi, il a un droit acquis de jouissance sur le presbytère, et la commune ne peut pas venir arbitrairement le troubler dans cette jouissance.

ARMAND RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

X

Nous arrivons enfin à la question décisive, relativement aux miracles, c'est-à-dire à leur existence, à leur réalité. « Qu'importe, en effet, peuvent nous dire nos rationalistes, qu'importe que le miracle soit possible, que nous ayons les moyens de le constater, si, en réalité, il n'existe pas, si du moins son existence est un problème, si elle ne sort pas des limites de la probabilité, et si nous ne pouvons pas nous dire avec certitude : Le miracle existe, il est indubitable. »

Rien n'est plus juste et plus légitime. Ce n'est pas assurément sur des probabilités qu'il faut faire reposer le Christianisme et asseoir sa divinité ; mais sur des faits certains et positifs. Nous allons donc démontrer la réalité, la certitude des miracles sur lesquels repose cette religion divine, des miracles de son Fondateur, miracles qu'il a faits précisément pour servir de preuves à cette religion, et qu'il a donnés comme tels. Nous ne nous occupons, on le comprend, que des miracles qui sont la démonstration de la divinité du Christianisme, et qui ont eu une importance véritablement doctrinale. Les miracles modernes, comme ceux de Notre-Dame de la Salette et de Notre-Dame de Lourdes, sont à nos yeux des faits réels ; mais comme l'Eglise ne nous fait aucune obligation de les admettre, et que, par conséquent, nos adversaires ne sont point obligés d'y croire, ils n'ont pas, relativement à notre but, d'importance dogmatique. Ils peuvent, sans doute, une fois admis, servir de preuve à la vérité de la religion ; mais l'Eglise n'a pas coutume d'imposer l'obligation de croire à des faits particuliers de ce genre. Nous devons admettre, assurément, que le

pouvoir miraculeux est permanent dans l'Eglise de Dieu ; et une preuve de cette permanence, c'est la canonisation des saints qui n'a jamais lieu sans miracles parfaitement constatés ; mais enfin l'Eglise n'impose pas la croyance à tel ou tel fait ; elle n'impose que des obligations nécessaires.

Nous avons donc à démontrer la réalité des miracles évangéliques. Or, le moyen de faire connaître les faits anciens, et en général ceux que nous ne pouvons constater par nous-mêmes, c'est le témoignage. Comment connaissons-nous, par exemple, les faits d'Alexandre, de César, d'Auguste, de Charlemagne ? Par le témoignage des historiens qui les ont connus. Et ce témoignage aura pour nous une certitude parfaite, si les historiens ont réellement connu la vérité, et s'ils nous l'ont donnée comme ils la connaissent. En d'autres termes, deux conditions garantissent le témoignage : la connaissance des faits et la sincérité. Nous avons donc à voir si celui des Evangélistes, relativement à la question qui nous occupe, a ces deux caractères de certitude. Comme chacun le sait, des quatre historiens qui ont écrit la vie de Jésus-Christ, deux ont été témoins oculaires des faits qu'ils racontent, et les deux autres ont vécu avec les témoins oculaires, sous l'autorité desquels ils ont écrit : leurs récits, du reste, sont les mêmes au fond que ceux des deux autres, et les conclusions doctrinales qui en découlent ne diffèrent pas de celles qui sortent des récits des premiers.

Et d'abord les Apôtres, les Evangélistes, ont-ils connu les faits ? Ont-ils pu se tromper, être trompés ? L'erreur était-elle possible pour eux ? Pendant trois années, ils ont suivi Jésus-Christ pas à pas. Pendant trois années, ils ont vu de leurs yeux les faits dont il s'agit. Quels sont ces faits ? Des malades guéris, des boiteux qui marchent, des aveugles qui voient, des morts qui revivent, des pains en petit nombre qui suffisent à nourrir plusieurs milliers de personnes. Or, premièrement, ce sont là des faits sensibles, physiques, matériels ; il suffit d'avoir des sens pour les constater. En second lieu, il n'y a pas plus de difficulté à connaître ces faits que s'il n'avaient rien d'extraordinaire ; il n'y a pas plus de difficulté, par exemple, à voir un aveugle se conduire lui-même que s'il n'avait jamais été aveugle ; il n'y a pas plus de difficulté non plus à voir un mort vivant que s'il n'était jamais mort ; je parle des faits matériels pris en eux-mêmes, quelles que soient leur nature et leur cause. En troisième lieu, ce sont ces faits mêmes que les Evangélistes racontent et dont ils témoignent. Un homme est aveugle depuis sa naissance ; Jésus-Christ dit un mot, il est guéri ; un autre est paralytique et ne peut se remuer ; Jésus-Christ lui dit : « Prends ton grabat, et va-t'en ! » et il le prend, et s'en va. Voilà les faits que les Evangélistes rapportent, faits sensibles et matériels ; à nous de voir s'ils sont naturels ou miraculeux ; les écrivains sacrés sont les témoins, nous sommes les juges. Enfin, ces faits se passent

en plein jour, en pleine lumière, devant des multitudes qui en sont dans la stupeur ; ce ne sont pas non plus des faits isolés ; ils se répètent fréquemment pendant trois années.

Et maintenant, cela posé, une conclusion suit nécessairement. Ou bien l'on regarde le témoignage des sens comme un moyen de certitude, ou bien on lui refuse cette valeur. Dans ce dernier cas, le monde sensible n'est rien pour nous, tous les faits sont non avancés, toute certitude historique s'évanouit. Dans le premier, qui est la vérité, comme on est bien forcé de l'admettre, les Apôtres, les Evangélistes, n'ont pu se tromper sur l'existence des faits dont ils ont été témoins pendant trois ans ; car ils ont été pendant ce laps de temps dans les meilleures conditions possibles pour les constater ; et s'ils ont pu se tromper pendant trois ans sur des faits nombreux, palpables, le témoignage des sens est sans valeur ; l'autre hypothèse est la vérité, et la certitude historique est un rêve.

Ainsi donc, des deux conditions qui garantissent la valeur du témoignage, les Evangélistes ont la première, c'est-à-dire la connaissance des faits. Ont-ils la seconde, la sincérité ? Nous ont-ils donné la vérité ou le mensonge ?

Deux caractères principaux, de l'aveu de tout le monde, révèlent la sincérité et la bonne foi de l'historien : la simplicité, la naïveté des récits ; puis la moralité, la sainteté de l'œuvre et de la doctrine. Et, en effet, la simplicité ne va pas avec la duplicité et la mauvaise foi ; la vertu n'est pas l'associée du mensonge et de l'imposture. Or, de l'aveu de tout le monde encore, ces deux caractères de la sincérité brillent dans les Evangiles, et y sont portés à leur perfection. Nulle part la simplicité, la candeur de l'historien ne jette un aussi vif éclat. Nulle part la morale et la vertu n'ont parlé un pareil langage. Il s'exhale des Evangiles un parfum de vérité plus saisissant que toutes les preuves et qui est la première des démonstrations pour les âmes droites. Qu'on lise ces livres étonnants ; c'est le récit simple et nu des faits ; point de préparations, de précautions, d'explications. Les Evangélistes racontent sans contredit des faits merveilleux ; et cependant ils ne se préoccupent nullement de les faire admettre ; on dirait presque qu'ils n'y tiennent pas. S'arrêtent-ils à justifier, à expliquer la conduite ou les paroles de leur Maître ? En aucune manière. Font-ils son éloge, son apologie ? Pas davantage. Chose étonnante ! ces hommes racontent l'horrible drame de la mort de Jésus-Christ sans mêler à leur récit une larme, un mouvement d'indignation. Et cependant ils l'aimaient, ils l'aimaient jusqu'à mourir pour lui. Une seule chose les occupe : donner les faits tels qu'ils sont.

Quant au second caractère de la sincérité, c'est-à-dire la moralité, la sainteté de l'œuvre et de la doctrine, il n'y a qu'une voix : amis et ennemis proclament à l'envi la perfection de la morale évangélique. Et ce seraient des imposteurs qui auraient

écrit le code de morale le plus parfait qui fût jamais? L'Évangile, le plus beau des livres, serait un tissu de faussetés et d'impostures, une collection de mensonges et de fourberies? Ce livre serait à la fois le code de la sainteté et un recueil de jongleries sous le nom de miracles? La vérité la plus pure éclate dans les écrits et dans la conduite des écrivains sacrés, et ils seraient les plus grands des fourbes? Ils ont détruit le règne de l'erreur, chassé les ténèbres et les hontes du paganisme, et ils auraient indignement trompé l'humanité? Ces récits évangéliques, si beaux, si divins, qui font tant de bien à l'âme, ne seraient que des chefs-d'œuvre d'imposture? C'est là une monstruosité hors de la nature: et ce serait, en tout cas, le plus grand des miracles. Ceux de l'Évangile sont bien moins difficiles à croire. Ils ne sont, après tout, que des actes de la toute-puissance divine, sans difficulté pour Dieu, parfaitement fondés en raison, ou tout au plus des exceptions à des lois physiques que nous avons démontré n'être point du tout essentielles: celui-ci, au contraire, serait un renversement de l'ordre moral, l'union de la simplicité, de la candeur naïve et de la fourberie, l'union de la perfection de la vertu et de la perfection de la scélératesse inventant des miracles pour tromper le genre humain; ce serait le mélange impossible de tous les contraires. En vérité, les incrédules sont bien crédules.

Ils ne sont pas moins illogiques. Ils admettent, en effet, comme certains nombre de faits historiques relatifs aux principaux peuples de l'antiquité. Or, ils les admettent sur des témoignages qui offrent des garanties suffisantes sans doute, mais généralement bien moins parfaites que celles qui brillent dans le témoignage des Évangélistes. La critique la plus exigeante demande quatre garanties ou caractères de certitude historique dans les témoignages qu'elle admet: deux regardent les faits eux-mêmes et deux autres les écrivains. On demande que les faits dont il s'agit soient des faits publics, qui se soient passés en pleine lumière. On demande des faits de grande importance, assez importants du moins pour provoquer l'attention et le contrôle. On veut, en second lieu, des historiens parfaitement placés pour connaître les faits; et on demande, on désire que leurs écrits respirent la sincérité. Plusieurs trouveront ces conditions bien sévères: elles le sont, en effet. Mais, quoi qu'il en soit, si l'on ne peut les exiger toujours, il est du moins certain que lorsqu'on les trouve réunies, on a rencontré la certitude historique portée à son plus haut degré. Or, ces quatre conditions se vérifient parfaitement dans les Évangiles. Et d'abord la plupart des miracles de Jésus-Christ ont été des faits publics qui se sont passés en pleine lumière. Telle est la résurrection du fils de la veuve de Naïm, celle de Lazare, la guérison de dix lépreux, de l'aveugle-né, du paralytique, d'une foule de malades guéris sur les places publiques, la multiplication des pains et les autres pro-

diges qui frappaient d'étonnement les multitudes. Ces faits étaient assurément de la plus haute importance; car ils n'allaient à rien moins qu'à changer la religion de l'État, à détruire le judaïsme et plus tard le paganisme, et à transformer le monde. D'un autre côté, nous l'avons dit déjà, les Évangélistes étaient parfaitement placés pour être bien instruits des faits, et leur sincérité brille de tous les caractères possibles.

Il faut donc forcément l'avouer, les miracles évangéliques ont au plus haut degré de perfection tous les éléments de la certitude historique; ils sont certains ou bien rien ne l'est dans le vaste champ de l'histoire.

Au reste, les preuves abondent en cette importante matière, elles viennent de tous les points de l'horizon intellectuel. La plus frappante, à notre avis, la mieux faite par persuader les esprits philosophiques, est celle qui découle de la personne même de Jésus-Christ, de son caractère moral. Personne, je pense, ne me contredira si je dis qu'il est l'ensemble harmonieux de toutes les vertus, de toutes les qualités, de toutes les beautés, de toutes les grandeurs morales, de toutes les perfections, qu'il est, en un mot, le plus grand et le plus beau caractère moral qui se soit levé sur le monde. Or, si les miracles de Jésus-Christ ne sont pas réels, la logique nous oblige à nier cette perfection morale et à lui substituer ce qu'il y a de plus bas dans l'échelle des vices. J.-J. Rousseau, Renan et d'autres pensent que les miracles de Jésus-Christ n'ont été que de faux miracles, des faits qui n'en avaient que l'apparence. « Pourvu que le caractère des miracles, dit le sophiste genevois, frappe ceux auxquels il est destiné (c'est-à-dire le vulgaire), qu'importe qu'il soit apparent ou réel, c'est une distinction qu'il est hors d'état de faire.. Et c'est ce qui rend ce caractère de la révélation équivoque (1). » M. Renan veut bien nous apprendre qu'en différentes circonstances, et notamment quant à la résurrection de Lazare, il se passa quelque chose qui ressembla à un miracle. Or, Jésus-Christ a donné lui-même ses miracles comme des preuves de sa mission divine, comme une démonstration de sa divinité. Si donc il n'en a point fait, s'ils ne sont pas réels, il a dit faux, il a trompé, il a menti. S'ils sont ne pas vrais, il a joué le rôle le plus triste qui se puisse concevoir, et que l'on n'ose pas qualifier. Et il l'a joué au nom du Ciel: « Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, lève-toi, dit-il au paralytique, et emporte ton grabat (2). » Il l'a joué, ce rôle inqualifiable, dans le but le plus audacieux et le plus criminel qui puisse exister, si ses miracles ne sont que des supercheries, c'est-à-dire dans le but de se faire passer pour le Fils de Dieu, et afin de s'attirer des adorations sacrilèges. Écoutons-le. Il avait guéri un aveugle-né,

(1) *Lettres de la montagne.*

(2) Matth., ix, 6.

et les Pharisiens venaient de chasser celui-ci de la synagogue, parce que cet homme de bon sens arguait contre eux de ce miracle en faveur de sa mission divine. Jésus-Christ le rencontre et lui dit : « Crois-tu au Fils de Dieu ? — Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui ? — Tu le connais ; c'est moi qui te parle (et qui t'ai guéri). — Je crois, Seigneur, » et se prosternant à terre, il l'adora (1). Il est donc manifeste que non seulement Jésus-Christ a prétendu faire des miracles, mais qu'il les a faits dans le but de faire admettre sa mission divine, qu'il s'en est servi pour se faire passer pour le Fils de Dieu. Or, je le demande, si ces miracles sont faux, s'ils ne sont pas réels, s'ils ne sont que des supercheries, quel nom donner au rôle que joue là Jésus-Christ ? Y en a-t-il un plus odieux et plus criminel ? Et cependant, d'un autre côté, Jésus-Christ est certainement, et de l'aveu de tout le monde, le plus pur, le plus parfait, le plus grand, le plus saint des hommes. Mais la perfection de la fourberie et de la scélératesse ne peut se trouver réunie à la perfection de la vertu ; le plus pur, le plus grand, le plus saint des hommes ne peut en être à la fois le plus odieux et le plus criminel. C'est ici la contradiction parfaite. Les miracles de Jésus-Christ sont donc réels, ils sont la vérité même.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Divinité de Jésus-Christ

D'APRÈS LES ÉVANGILES.

Est-il possible de prouver rigoureusement la divinité de Jésus-Christ par les saints Évangiles à ceux qui admettent la révélation ?

Un des actes les plus audacieux qui se soient accomplis en ce siècle, disait naguère le R. P. Jouan à son auditoire de Saint-Roch, à Paris, c'est assurément d'avoir entrepris de prouver que la divinité de Jésus-Christ n'est pas révélée dans l'Évangile. Dans tous les Évangiles, affirment les auteurs de cette inqualifiable assertion, on ne rencontre pas une seule parole qui soit une affirmation explicite de la nature divine de Jésus-Christ.

Il faut étrangement compter sur l'ignorance et la bonne foi de ceux auxquels on s'adresse pour avancer de tels paradoxes. L'auteur de la fameuse maxime : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose, » s'est, on le voit, survécu à lui-même dans ceux qui ont entrepris de poursuivre son œuvre sacrilège contre le Christianisme. Mais le mensonge dure peu et la vérité demeure ; c'est même du choc que jaillit une plus éclatante lumière. C'est pourquoi l'impiété du XIX^e siècle ne sera pas plus puissante que son aînée du XVIII^e, pour renverser le Christ du trône que lui a élevé

l'impérissable adoration de tous les âges et de tous les peuples. C'est en vain que Strauss essayera d'opposer à la réalité évangélique la fiction du mythe ; que le renégat du sanctuaire viendra parodier, dans un odieux roman, la *Vie de Jésus* et que, dans des banquets diplomatiques où l'admet notre gouvernement athée, il déclarera traitreusement qu'il faut voir dans « le villageois de Galilée » un homme honorable ; l'Évangile n'en restera pas moins la preuve la plus indestructible et la plus inébranlable de la divinité de Jésus-Christ.

Parmi les innombrables passages qui la démontrent, on n'éprouve qu'un seul embarras, celui du choix. Saint Jean, après s'être élevé au delà de l'espace et du temps jusqu'au sein du Père, en rapporte cette parole divine par laquelle il commence son récit : « Au commencement le Verbe était, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, la gloire du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité (1). » Le Verbe était au commencement, au principe de toutes choses, il n'a donc point été créé, il était donc coéternel au Père. Il était en Dieu, il lui était donc consubstantiel. Rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui ; il a donc créé tout ce qui existe ; c'est donc bien à juste titre que saint Jean dit de lui qu'il était Dieu : « *Et Deus erat Verbum.* »

Tertullien (2), Clément d'Alexandrie (3), saint Alexandre, évêque d'Alexandrie (4), saint Augustin (5) et d'autres Pères, n'ont point interprété autrement ce passage de saint Jean.

Il est ensuite toute une série de textes qui établissent clairement la consubstantialité du Père et du Fils. C'est Jésus-Christ lui-même qui dit aux Juifs : « Mon Père et moi nous sommes une même chose (6). » — « Mon Père opère toujours, et moi j'opère. Tout ce que le Père fait, le Fils le fait semblablement. Le Père ressuscite les morts et les vivifie, de la même manière le Fils vivifie quand il lui plaît (7). » — « Croyez à mes œuvres, afin que vous connaissiez et que vous croyiez que le Père est en moi et que je suis dans le Père (8). » — « Ne croyez-vous pas que le Père est en moi et que je suis dans le Père ? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas moi-même ; mais le Père qui demeure en moi fait lui-même les œuvres que je fais. Ne croyez-vous pas que je suis dans le Père, et que le Père est en moi (9) ? » — « Tout ce qu'a le Père est à moi (10). » S'adressant à son Père, il s'exprime ainsi : « Maintenant donc, ô mon Père, glorifiez-moi en vous-

(1) Chap. I.

(2) Contre Praxéas, n° 11, v. viii.

(3) *Exhortat. aux Grecs*, liv. I^{er}, Du Pédagogue, chap. viii.(4) Labbe, *Collection des Conciles*, t. II, col. 11.(5) *De la Trinité*, liv. I^{er}, chap. vi.

(6) Jean, x, 30.

(7) Jean, v, 17, 26.

(8) Jean, x, 38.

(9) Jean, xiv, 10 et 11.

(10) Jean, xvi, 15.

(1) Jean, ix, 35-38.

même de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût (1). »

Jésus-Christ est donc bien un seul et même être avec Dieu le Père, et par conséquent un seul et même Dieu avec lui. Il est dans le Père et le Père est en lui ; c'est donc bien l'unité d'une même vie. Il opère et agit en tout conjointement avec le Père, il agit donc avec lui en Dieu. Tout ce que possède le Père il le possède ; il possède donc sa divinité. Avant tous les siècles il jouissait au sein du Père de la même gloire que lui ; il est donc comme lui éternel. Comme lui enfin il possède la vie en lui-même ; il a donc comme lui le pouvoir de la communiquer dans les œuvres de la création. Il est donc Dieu comme lui.

Jésus se proclame hautement le Christ, Fils de Dieu, égal à son Père, et aussitôt ses ennemis criant au blasphème, il en appelle au témoignage de ses œuvres : « Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, si ma vie est en contradiction avec mes paroles, ne me croyez pas ; mais si tout en moi, mes paroles, mes œuvres, mes actions, si tout est divin, croyez que le Père est en moi et que je suis dans mon Père, et cessez de dire que j'ai blasphémé parce que j'ai dit que je suis le Fils de Dieu. »

Une autre fois, parlant à ses disciples, il s'enquiert près d'eux de ce que les hommes pensent de lui : « Les uns, répondent-ils, croient que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie ou un des prophètes. — Et vous, reprit le Sauveur, en s'adressant à Pierre, qui croyez-vous que je suis ? » Simon Pierre, prenant la parole, répondit : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant : *Tu es Christus Filius Dei vivi*. — Tu es bien heureux, Pierre, ajouta l'auguste interrogateur, de ce que ni la chair ni le sang ne t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux (2). »

Saint Thomas tombe aux pieds du Sauveur après sa résurrection, tout confus de son incrédulité passée et s'écrie : « Mon Seigneur et mon Dieu. *Dominus meus et Deus meus*. » A cette exclamation du repentir, à ce cri de la soumission à la vérité reconnue, que répond Jésus-Christ ? Loin de détromper son apôtre, il le confirme dans sa foi, de la manière la plus absolue : « Parce que vous avez vu Thomas vous avez cru ; bienheureux, au contraire, seront ceux qui n'ayant point vu croiront. »

A tous ces textes, aussi explicites qu'ils peuvent l'être, nous pouvons ajouter les passages dans lesquels Jésus s'approprie tous les attributs, toutes les opérations et tous les droits inhérents à la nature divine.

Il déclare que c'est lui qui est le terme des vœux des anciens justes et des prédictions des prophètes (3) ; que c'est lui que Moïse a annoncé (4), qu'A-

braham a vu de loin (1) et que David a appelé son Seigneur et son Dieu (2). Il atteste qu'il a le pouvoir de remettre des péchés (3). Il le prouve par la guérison du paralytique. C'est en son nom et par sa propre puissance qu'il exerce ce pouvoir (4). « Mon fils, vos péchés vous sont remis, » tel est son langage. Ce pouvoir il le transmet comme lui appartenant en propre : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (5). » Il dispose du ciel comme de son héritage : « Vous serez avec moi aujourd'hui dans mon paradis, » dit-il au bon larron. Il annonce enfin à Pierre qu'il lui remettra les clefs de son royaume. C'est à lui qu'appartient le pouvoir souverain de juger tous les hommes, de rendre à chacun selon ses œuvres, de prononcer en dernier ressort sur la destinée éternelle de tous et de chacun. Il se dit le maître de la religion, dispose à ce titre même du jour du sabbat, revendique comme lui étant légitimement dû le culte divin, veut être aimé plus qu'on aime ce qu'on a de plus cher au monde, se laisse adorer par l'aveugle-né, par les saintes femmes, par saint Thomas, et ordonne qu'on le prie comme on prie son Père, et que l'on croit en lui comme on croit en Dieu.

Il témoigne lui-même qu'il est le principe de toutes choses, comme étant la lumière du monde, comme existant de toute éternité : « En vérité, en vérité je vous le dis, avant qu'Abraham fût conçu, je suis, *ego sum* ; » comme étant enfin le Christ, le Fils de Dieu. Un jour les Juifs lui posent cette question : « Si vous êtes le Christ déclarez-le ouvertement et publiquement. » Le Sauveur répond, de la manière la plus catégorique : « Oui, je suis le Christ. » — « Vous vous prétendez donc le Fils de Dieu ? » reprennent ses interlocuteurs. « Oui, je suis le Fils de Dieu... »

Après tous ces extraits des quatre Evangiles qui ne serait surpris et ne s'indignerait d'entendre le romancier proférer l'impudent mensonge que voici : « Sur quatre Evangiles, ose-t-il dire, il y en a trois où Jésus, loin de se dire Dieu, ne prend pas même le titre de Fils de Dieu. C'est ainsi Jean seul qui lui prête ce langage (6) ? »

L'examen le plus superficiel des trois premiers Evangiles suffit pour se convaincre que c'est là une assertion des plus gratuites. A la vérité, saint Jean rapporte seul la génération éternelle du Verbe au sein du Père ; mais saint Matthieu n'en parle-t-il pas équivalamment, quand il cite en son second chapitre (v. 6), la fameuse prophétie de Michée où il dit que sa génération est dès le commencement, dès l'éternité ? Saint Jean seul témoigne, à la vérité, que le Verbe a habité parmi

(1) Jean, xvii, 59.

(2) Matth., xvi, 13, 17.

(3) Matth., xiii, 17.

(4) Jean, v, 46.

(1) Jean, viii, 54, 55.

(2) Matth., xii, 8.

(3) Luc, vi, 24.

(4) Matth., xi, 2.

(5) Jean, xx, 23.

(6) *Vie de Jésus*, p. 215.

nous ; mais saint Matthieu ne le dit-il pas très clairement quand il le nomme l'Emmanuel, c'est-à-dire *Dieu avec nous : Emmanuel quod est interpretatum nobiscum Deus*. Saint Jean seul annonce sous le nom de lumière ; mais saint Matthieu et saint Luc n'ont-ils point la même pensée quand ils le comparent à un grand soleil qui se lève pour éclairer le monde ? *Oriens ex alto... illuminare his qui in tenebris sedent* (1). Où trouver dans saint Jean des paroles plus décisives que celles-ci, de saint Matthieu : « Toutes choses m'ont été données par mon Père, et nul ne connaît le Père que le Fils, et celui à qui le Fils aura voulu le révéler (2) ? » N'était-ce pas hautement proclamer la divinité de Jésus-Christ que de lui prêter un tel langage ? Ce sont encore les évangélistes saint Luc et saint Marc qui, à propos du baptême et de l'ascension du Sauveur, rapportent que le ciel s'ouvrit pour attester à la terre sa qualité de Fils de Dieu : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le ! » et pour nous le montrer assis à la droite du Père dans les splendeurs des cieux (3).

Mais voici qui fait toucher comme du doigt toute l'insigne mauvaise foi de l'allégation rapportée plus haut ; car, assurément, les récits de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Marc, au sujet d'une des scènes les plus imposantes de la vie de Jésus-Christ, n'ont pu être inconnus du sophiste que nous combattons. Jésus est traduit à la barre du grand prêtre, l'autorité religieuse la plus haute qui existait alors, et qui avait mission de veiller au dogme de l'unité de Dieu. Caïphe interpelle le Sauveur et lui ordonne de déclarer, sous la foi du serment, quelle est sa nature : « Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant ? — Jésus répond : Vous l'avez dit. » — Tel est le récit de saint Matthieu.

D'après saint Marc, Caïphe pose la question de cette sorte : « Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni ? — Jésus répond : Je le suis. »

D'après saint Luc, le grand prêtre s'est ainsi exprimé : « Tu es donc le Fils de Dieu ? — Jésus répondit : Vous l'avez dit. Je le suis. »

Que devient donc maintenant la parole de M. Renan : « Sur quatre Évangiles, il y en a trois où Jésus, loin de se dire Dieu, ne prend pas même le titre de Fils de Dieu ? »

On ne sait vraiment de quoi il faut le plus s'étonner ici, ou de l'impudence du mensonge ou de l'impunité haineuse de l'apostat.

Vaincu par tant d'évidence, M. Renan se retranche derrière l'objection que le mot Dieu, même dans la Sainte Écriture, s'applique aux hommes et aux choses extraordinaires : *Ego dixi ; Dei estis* (4). *Ecce constitui te Deum Pharaonis* (5). Jésus-Christ

lui-même répond à celui qui l'interroge : *Quid me interrogas de bono ? Unus bonus Deus* (1).

A cela nous répondons que quand on est de cette force en exégèse, on devrait au moins être assez modeste pour ne prendre d'autre parti que celui du silence. Avec quelques minutes d'étude, notre savant aurait pu remarquer que, dans l'Ancien Testament, le mot *Deus* (*Elohim*) est souvent employé comme un nom commun, pour désigner la puissance et l'autorité. C'est ainsi qu'il est appliqué aux anges (2), aux juges et aux magistrats (3). Il aurait remarqué, en outre, que, même dans l'Ancien Testament, il n'est jamais employé au nombre pluriel, et que s'il est parfois au singulier ce n'est jamais qu'avec une restriction ou quelque chose d'ajouté pour écarter toute équivoque. Citons un seul exemple : Dieu dit à Moïse : *Je t'ai établi dieu, mais dieu de Pharaon* (4). « Or, dit saint Hilaire (5), autre chose est d'être donné pour Dieu à quelqu'un, autre chose est d'être Dieu. Moïse fut donné comme Dieu à Pharaon, en ce sens que le prince devait le craindre, avoir recours à ses prières, être châtié et guéri par lui. »

Dans le Nouveau Testament, au contraire, le mot Dieu ne se rencontre jamais en usage que pour désigner le vrai Dieu. « Nous savons, dit l'apôtre, qu'il n'y a nul autre Dieu que celui que nous adorons : *Quod nullus est Deus nisi unus* (6) ; » car, encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu : *Nobis tamen unus Deus*.

Saint Irénée écrivait, dès les temps apostoliques : « Ni le Seigneur, ni l'Esprit saint, ni les apôtres n'auraient jamais appelé Dieu qui que ce soit d'une manière absolue, s'il n'avait été véritablement Dieu. »

« Il est manifestement démontré, ajoute le même saint, que jamais ni les prophètes ni les apôtres n'appellèrent du nom de Dieu que le seul vrai Dieu (7). »

La conclusion est donc que le Christ, qui à chaque page est appelé Dieu, vrai Fils de Dieu, Dieu, est véritablement Dieu.

Quant à l'objection tirée de la réponse de Jésus-Christ au jeune homme qui vint le consulter, elle est loin d'être nouvelle.

M. Renan aurait pu en trouver la solution dans les ouvrages de saint Athanase (8), de saint Hilaire (9), de saint Basile (10), de saint Grégoire de

(1) Luc, I, 77-78 ; Matth., IV, 25.

(2) Matth., XI, 27.

(3) Marc, I, 11 ; Luc, III, 22 ; Actes, I.

(4) Psaume VIII.

(5) Exode, VII.

(1) Matth., XIX ; Marc, X.

(2) Deut., X, 17 ; Psaume VIII, 6.

(3) Exode, XXXI, 6 ; XX, 28 ; Psaume LXXXI, 1.

(4) Exode, VII, 1.

(5) *Liv. de la Trinité*, n° 10.

(6) I Corinth., VIII, 4, 5.

(7) *De Hæresis*, liv. III, ch. VI.

(8) *Lib. De Nat. humana*.

(9) *Lib. De Trinitate*.

(10) *Cont. Eunom.*, lib. IV.

Nysse (1), de saint Grégoire de Nazianze (2), de saint Ambroise (3), enfin et surtout de saint Augustin.

« Jésus-Christ, dit ce grand docteur, n'avait pas pour but de faire naître dans l'esprit de son interlocuteur qu'il n'avait pas la bonté essentielle à la nature divine, il voulait, au contraire, par cette réponse, l'amener à le reconnaître comme Dieu ; comme s'il eût dit : C'est à juste titre que vous m'appellez bon si vous me reconnaissez comme Dieu ; mais, ne me considérant que comme un homme, pourquoi me dites-vous bon ? Personne n'est bon que Dieu. *Recte me appellabis bonum, si me noveris Deum, nam quoniam me nihil aliud quam hominem putas quid me dicis bonum ?* » Ce jeune homme, ajoute saint Augustin, n'avait interrogé Jésus-Christ que comme simple docteur ; en outre, il avait voulu lui parler non pas du bien en général, mais du souverain bien, qui seul pouvait le rendre heureux, c'est-à-dire de la vie éternelle. Or, ce fut là un double motif très naturel pour lequel le divin Maître lui répondit d'abord comme homme, et essaya ensuite d'élever son esprit et ses sentiments jusqu'à la confession de sa divinité. On le voit donc, M. Renan est venu trop tard, et ses nouveautés sont déjà bien usées.

L'ignorance seule peut donc y trouver de l'attrait.

L'abbé CHARLES.

Variétés.

NOTRE-DAME DE VALFLEURY.

Un chemin bordé d'une haie d'aubépines odorantes conduit au sanctuaire de Valfleury. Une vallée paisible, encadrée par de verdoyants coteaux, s'inclinant en pente légère vers l'orient pour aspirer les premières caresses du jour, et déroulant dans le fond d'un gracieux berceau une ceinture veloutée de belles prairies : voilà Valfleury. De vieux chênes, d'énormes châtaigniers, tantôt descendant jusque sur la prairie dont ils découpent les bords en franges irrégulières, tantôt remontant capricieusement, comme pour mieux laisser s'égarer la pelouse et les fleurs, forment un cadre agréable autour de ce charmant paysage. Au sommet de la vallée, les populations construisirent, il y a bien longtemps, un modeste sanctuaire, Notre-Dame de Valfleury.

Combien de siècles se sont écoulés depuis que la Vierge a choisi le val pour y fixer son séjour ? Dix, répond une légende accréditée. C'était au IX^e siècle, la veille de la Noël, les collines étaient ensevelies sous un vaste linceul de neige ; les arbres n'offraient aux regards attristés que des troncs sans vie et des rameaux sans feuillage. Mais la vallée semblait se soustraire à ces rigueurs ; une molle et verte pe-

louse s'y développait, quelques ifs brillaient ça et là ; le genêt, étendant ses tiges flexibles, y balançait ses carènes d'or et confiait au vent du soir ses tièdes parfums. On avait vu le soir, au déclin du jour, de longues traînées de lumière glisser rapidement dans les airs. On avait vu de blancs nuages s'abaisser sur le val en flocons argentés. Plusieurs avaient aperçu une belle dame fendre légèrement la nue ; puis, blanche et radieuse, venir se reposer sur une roche isolée, appelée depuis le *fauteuil de la Vierge*. De petits anges faisaient entendre dans les airs de ravissantes symphonies. Quand l'apparition eut disparu, on trouva sur une touffe de genêts, dont les fleurs miraculeuses ombrageaient l'onde pure d'une fontaine, une statue de Vierge antique qu'environnait une lueur céleste, dont les rayons se reflétaient sur le val. C'était la Reine des dieux elle-même qui avait voulu faire présent à la terre de son image sacrée.

La nouvelle de cette découverte précieuse se répandit bien vite. On accourut des villages et des hameaux la vénérer ; on s'empressa de lui ériger, en cet endroit même, une modeste chapelle. Mais construit avec plus d'enthousiasme que de discernement, l'édifice chancela sur ses bases mal assises et s'écroula avec fracas, le jour de Noël, anniversaire de l'heureux événement. La foule venait d'en sortir après l'office du soir, personne ne fut atteint : la Vierge ne voulait point inaugurer son culte dans la contrée par le deuil et les larmes des familles. Le bruit de la chute de cette chapelle arriva jusqu'au trône de France où était assis Henri I^{er}. Le roi daigna, dans sa générosité, concourir à sa réédification. Il fonda en même temps, par lettres patentes, en date de 1052, un prieuré que vinrent habiter des religieux de la Chaire-Dieu, avec mission de desservir le pèlerinage. Les bénédictins ne se bornèrent point à évangéliser le pays, ils le défrichèrent ; autour de la nouvelle église se forma un village.

Non seulement d'obscurs vassaux, mais de puissants seigneurs vinrent s'agenouiller devant Notre-Dame de Valfleury. En 1250, le noble comte de Forez s'y rendit à pied en compagnie de son épouse, en pèlerinage. « Vierge de Valfleury, s'écria le comte, si vous exaucez nos vœux, je jure d'aller combattre les infidèles, et de consacrer mon épée à la délivrance du tombeau de votre Fils. » Quelques mois plus tard, il prenait la croix et s'embarquait, à la suite de saint Louis, à Aigues-Mortes, pour la Terre sainte. Sa noble dame venait en même temps consacrer son nouveau-né à la Vierge de la vallée.

En 1629, la peste, sévissant dans les campagnes et dans les villes, ramenait les pèlerins plus nombreux que jamais au sanctuaire béni. Saint-Chamond s'y rendait processionnellement avec plus de cinquante paroisses, faisait vœu d'y revenir chaque année, si le fléau cessait, et obtenait par là son éloignement. Valfleury devenait de plus en plus célèbre.

La Révolution arriva : on crut d'abord qu'elle ou-

(1) *Cont. cumdein*, lib. X.

(2) *Oratio* xxvii.

(3) *De Fide*, lib. II.

blierait le sanctuaire de la vallée ; mais des émissaires vinrent le piller. Heureusement, à leur approche on avait soustrait la statue miraculeuse et les vases sacrés à leurs profanations. Au retour de la religion, les lazaristes vinrent s'installer au Valfleury. L'ancienne statue fut replacée au-dessus du maître-autel ; les pèlerins reprirent le chemin de la vallée. Chaque année plus de deux cent mille s'y rendent en pèlerinage. Chaque mois deux retraites s'ouvrent pour les amateurs de ces pieux exercices. Marie y continue l'antique tradition des miracles. Toute la contrée conserve le souvenir d'un sourd-muet des environs de Saint-Chamond, lequel, prosterné devant Notre-Dame de Valfleury, recouvra soudainement l'ouïe et la parole. Dans l'épanchement de sa reconnaissance, le jeune homme fit vœu de revenir chaque année, le 2 février, remercier la sainte Vierge. Une année, il manqua à son vœu, et le mutisme le reprit à l'instant. Désolé, il accourut au sanctuaire, pria et recouvra de nouveau la parole. Une autre année, une affaire l'empêcha de s'y rendre, il redevint muet, et ne retrouva une seconde fois l'usage de la langue qu'en s'acquittant de son vœu. Rien plus que le miracle ne contribue à entretenir au sein des populations le culte de Marie. Les institutions humaines passent, il est une chose qui ne passe point, c'est la confiance et l'amour des peuples pour la très sainte Vierge. (V. *Notre-Dame des Roses, Valfleury.*)

Bibliographie.

IN CAPUT PRIMUM MATTHEI

De Christo Domino, sanctissima Virgine Deipara Maria, veroque ejus dulcissimo et virginali sponso Josepho, libri quinque, D. PETRO MORALÉS, Valdepenensi apud Calatravam Societatis Jesu presbytero auctore (1).

A l'approche du mois que la piété consacre chaque année au glorieux saint Joseph, quel est le prêtre qui ne sente son âme se dilater au souvenir de l'intérêt tout spécial que le patriarche de la Nouvelle Alliance porte à l'Eglise catholique, si injustement et si universellement persécutée, et qu'il se plait à manifester depuis un certain nombre d'années surtout ? Oh ! comme le cœur s'ouvre aux rayons de la douce espérance, quand on considère qu'une telle sollicitude, de la part de l'auguste époux de Marie, un tel dévouement à la plus sainte des causes, ne peuvent aller qu'en grandissant ; puisque, d'un côté, le mal augmente de jour en jour, et que, de l'autre, beaucoup d'âmes pieuses, en union avec le Vicaire de Jésus-Christ, redoublent d'instances auprès de Celui qu'elles appellent avec raison leur Ange tutélaire !

Où, nous vénérons, nous prêtres du Seigneur,

nous aimons, nous invoquons avec toute l'ardeur de nos âmes, le père adoptif du Sauveur Jésus, son tuteur, son nourricier, le chaste époux de la Reine des vierges, le chef de la Famille sainte ! N'y a-t-il pas entre notre ministère et celui que saint Joseph a exercé ici-bas une analogie frappante ? Comme lui, ne sommes-nous pas les chefs d'une famille sainte, les gardiens du Fils de Dieu caché sous les voiles eucharistiques, ses nourriciers dans les âmes, ses défenseurs et comme ses pères, lui donnant à l'autel une naissance mystique ? Nous ne pouvons donc mieux faire que de le prendre pour guide, pour appui, pour modèle. Les vertus de notre saint état sont une pureté angélique, la prière, l'humilité, l'oubli de nous-mêmes, le dévouement aux intérêts de Dieu et des âmes, un tendre et respectueux amour pour Notre-Seigneur et son auguste Mère ; or nous savons que toutes ces vertus brillèrent du plus vif éclat dans la personne de saint Joseph. Que chacun de nous s'applique donc à les étudier, à les méditer avec la plus sérieuse attention, pour son utilité personnelle d'abord, afin de devenir soi-même ce qu'a été ce glorieux patron, *un serviteur prudent et fidèle*, et ensuite pour l'utilité du troupeau confié à sa sollicitude.

Le désir de travailler à la sanctification des âmes, aussi bien que la reconnaissance envers saint Joseph pour les bienfaits reçus, nous fait un devoir, à nous prêtres, de publier les grandeurs, les grâces signalées et les privilèges dont il a été l'objet, sa fidélité constante aux volontés du Très-Haut, son immense crédit sur le cœur de Celui qui fut son fils adoptif, et sa bonté toute paternelle envers les hommes. Tenons-le pour certain, quels que soient les obstacles qui s'opposent au succès de notre ministère, si nous parvenons à inspirer aux âmes commises à nos soins la confiance en ce glorieux patriarche, et à établir son culte autour de nous, nous opérerons des merveilles.

Mais, me direz-vous, il n'est pas si aisé de parler au peuple de saint Joseph qu'on pourrait le croire de prime abord ; cette matière, toujours très délicate, présente plus d'une difficulté ; l'Evangile se montre si sobre de développements sur ce sujet, qu'on est fort exposé à commettre quelque inexactitude théologique, et que, généralement, on se sent peu fourni d'idées. Où trouver d'ailleurs un guide sûr, dont le langage soit irréprochable au point de vue de la critique, et ait le mérite d'instruire et d'édifier ?...

En ce qui touche à la difficulté du sujet, je suis parfaitement de votre avis ; je vous avouerai même, pour ma part, que, pendant longtemps, quand je prêchais saint Joseph, je ne marchais que timidement, et qu'en dehors des trois ou quatre vérités élémentaires concernant ce saint patriarche, vérités qui sont de foi et que l'on enseigne aux enfants du catéchisme, je n'osais réellement m'aventurer. C'est pourquoi je regarde comme une bonne fortune, — je suis heureux de vous le dire, cher lecteur, —

(1) 2 vol. in-4°, prix net : 16 fr., chez Louis Vivès, libraire-éditeur, à Paris, rue Delambre, 13.

d'avoir tout récemment rencontré un ouvrage sur la matière, solide, intéressant, complet, et, qui mieux est, un ouvrage ayant pour auteur un Père de l'illustre Compagnie de Jésus, P. MORALÈS, prêtre espagnol, qui vivait au commencement du XVII^e siècle. Assurément une telle origine est pour cet ouvrage une précieuse recommandation, et pourrait me dispenser de tout éloge ; car on sait que ce qui sort de la plume des disciples de saint Ignace porte toujours le cachet, sinon d'une perfection absolue, — elle n'est pas de ce monde, — au moins d'un mérite incontestablement supérieur.

Je dirai cependant un mot de cet excellent livre, dont j'ai donné le titre au commencement.

C'est un admirable commentaire du premier chapitre de saint Matthieu, où nous lisons la généalogie de Notre-Seigneur, de sa sainte Mère, et en particulier les privilèges insignes de saint Joseph, qui fut appelé à exercer une si glorieuse mission.

Les quelques traits par lesquels saint Joseph est caractérisé dans ce chapitre sont magnifiques, sublimes, et présentent à l'esprit attentif les plus belles, les plus fécondes, les plus salutaires considérations. C'est là, véritablement, le livre d'or qui renferme les titres nobiliaires de l'illustre patriarche.

Eh bien ! ce livre d'or, le P. Moralès nous le met sous les yeux et nous en explique admirablement chaque verset, chaque mot, chaque syllabe en quelque sorte, tirant de ce fonds inépuisable des trésors de science et de piété qui font étinceler la gloire de saint Joseph et l'élèvent au-dessus des plus grands saints. Il résume tout ce que les saints Pères, les Docteurs, et en particulier saint Thomas d'Aquin ont enseigné de remarquable sur ce sujet ; de sorte que, guidé par une lumière aussi sûre, le lecteur ne peut évidemment s'égarer ; il trouve au contraire, sous sa main une doctrine toujours solide, parce qu'elle n'est que l'écho fidèle de la tradition.

L'ouvrage du P. Moralès est divisé en cinq livres. Nous ne ferons que donner le sommaire de chaque livre. Dans le premier, l'auteur traite tout au long de la généalogie du Messie, de celle de la Mère de Dieu, de celle de saint Joseph, en particulier ; dans le second, des fiançailles et du mariage de la sainte Vierge et de saint Joseph ; dans le troisième, des vertus, des prérogatives et des excellences de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de saint Joseph ; dans le quatrième, du doute de saint Joseph, de l'apparition et de la révélation de l'Ange, de l'obéissance de saint Joseph, qui accepte Marie pour épouse ; dans le cinquième, de tout ce qui s'est passé depuis l'édit de César-Auguste et la naissance du Sauveur jusqu'à la glorification de saint Joseph.

Qu'on ne se figure pas que ces matières, la plupart si abstraites en apparence, ne soient envisagées, dans l'ouvrage dont il est question, qu'au point de vue spéculatif, et demandent, pour être comprises, une intelligence supérieure et une application extraordinaire. S'il en était ainsi, l'auteur aurait manqué son but, en partie du moins ; car il s'est proposé, comme

il le dit au commencement, de faire connaître et de faire aimer saint Joseph, aussi bien au petit qu'au grand, à l'ignorant qu'au savant. Sans doute, il s'élève quelquefois, souvent même, aux considérations les plus hautes, les plus sublimes ; mais il possède éminemment l'art, plus difficile et plus rare qu'on ne pense, de les présenter sous une forme saisissante et à la portée de tous ; puis, comprenant que les idées générales, spéculatives, disparaissent bien vite de l'esprit du lecteur sans y laisser de trace, que, du moins, elles n'exercent sur la direction de la vie qu'une bien légère influence, il ne craint pas de descendre aux détails et de tracer des règles de conduite très pratiques et très avantageuses.

Oh ! que de saintes méditations, que de beaux et éloquents discours, le prêtre qui aime l'étude pourrait faire à l'aide des pensées du pieux et savant auteur ! Oui, il y a dans son ouvrage une mine des plus riches qu'il nous faut absolument exploiter pour peu que nous ayons à cœur le salut des âmes et la gloire de saint Joseph.

Les quelques réflexions que je viens de présenter au lecteur l'ont, je crois, suffisamment édifié sur la valeur du livre du P. Moralès et lui en ont fait comprendre l'utilité. Je dois dire, pour ma part, que la lecture de cet excellent traité m'a donné, de saint Joseph en particulier, une très haute idée et m'a inspiré une très grande confiance en son intercession.

L'abbé GARNIER.

Chronique hebdomadaire.

Canonisation du Bienheureux Labre. — Discours du Saint-Père. — Le vénérable André de Burgio. — Le Pape Grégoire VII. — Motifs d'espérance. — Mgr Freppel et les Alsaciens-Lorrains. — La maréchale de la charité. — Œuvre des tombes. — Un *Bergeraquios* et les Frères. — Le remplaçant du mort. — Persécuteurs et avalanches. — On vous rogne les vivres ! — Réponse en action. — Un stock d'arrêts. — Les nouveaux pompiers de Nanterre. — Les Chinois d'Europe. — Le chapitre de Soleure. — Fidélité des catholiques suisses. — Libéraux et Prussiens.

Paris, 16 février 1873.

ROME. — Un nouveau protecteur est assuré dans le ciel à l'Eglise tout entière, et à la France en particulier. L'oracle du Vatican a décrété, le dimanche, 10 février, qu'il pouvait être procédé sûrement à la canonisation du bienheureux Benoit-Joseph Labre. En vertu de ce dernier décret, la cause de la canonisation du bienheureux Labre est épuisée, et entièrement entendue ; il ne reste plus qu'à célébrer la solennité de cette canonisation.

C'est le P. D. François Virilis, de la congrégation du Très-Précieux-Sang, qui a conduit à une si glorieuse fin cette cause à laquelle la France est tant intéressée.

Après la lecture du décret, et deux discours, en italien et en latin, prononcés par le postulateur de la cause et par Mgr l'évêque d'Arras, le Saint-Père

a pris la parole, et a fait entendre une de ces improvisations où la piété et l'énergie des pensées ont tour à tour éclaté en traits émouvants.

A travers le cours des siècles, a-t-il dit en substance, l'Eglise, par la constante protection de Dieu, a sans cesse produit des saints qui ont vaincu ses ennemis. Ces saints ont tour à tour lutté contre les païens par le martyre, contre les hérétiques par la science, contre les mondains par la piété héroïque. Les victoires de l'Eglise se continuent dans ce siècle, et la miséricorde céleste nous accorde un grand nombre de saints : ils combattent par leurs vertus les vices dominants, qui sont la superbe, la cupidité et la luxure. Oui, l'Eglise, qui a toujours triomphé, triomphe encore et triomphera toujours. Et son chef, quoique indigne, ne baissera jamais la tête lorsqu'il s'agira de défendre les principes de la vérité et de la justice, dùt-il la laisser sous le couperet du bourreau.

Prions cependant, afin que Dieu verse sur son Eglise des bénédictions de plus en plus abondantes. Qu'il bénisse la France catholique, qu'il bénisse l'Italie, qu'il nous bénisse tous, troupeau et pasteur, et nous donne la force et la résignation dans nos épreuves !

— Dans la même cérémonie, un autre décret a été lu, concernant le vénérable serviteur de Dieu, frère André de Burgio (Sicile), laïc profès de l'Ordre des Mineurs capucins, et affirmant, d'après le procès, *constare de virtutibus theologalibus fide, spe et charitate in Deum et in proximum; nec non de cardinalibus prudentia, justitia, fortitudine et temperantia, earumque adnexis, in gradu heroico*. Le postulateur de cette cause est le R. P. général de l'Ordre des Capucins.

— En faisant parvenir au Saint-Père l'offrande dont nous parlions dans notre dernière chronique, le directeur de l'*Unità cattolica*, M. l'abbé Margotti, suppliait Sa Sainteté de bénir l'idée qu'il lui soumettait de célébrer le huitième centenaire de l'élévation au pontificat du pape Grégoire VII. Pie IX a répondu par une longue et très belle lettre, où il approuve pleinement ce projet, comme très propre à fortifier l'espérance d'une victoire certaine, Grégoire VII ayant triomphé du très puissant empereur de l'Allemagne Henri IV, encore qu'il soit mort en exil. « De nos jours, à vrai dire, continue le Saint-Père, la guerre est plus acharnée et plus dangereuse, soit parce qu'on n'envahit plus seulement tel ou tel autre droit de l'Eglise, mais on attaque la puissance même qui ni fut donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ ; on combat tout ensemble et la constitution de cette Eglise, et la religion catholique, et les droits de la société, en cherchant à en dénouer les liens ; soit parce que la lutte n'est pas entre l'Eglise et un prince seul, mais elle s'étend à presque tous les puissants du siècle... Mais, comme nous avons la certitude que les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre l'Eglise, les difficultés

si grandes et si nombreuses qui nous entourent, loin d'abattre notre courage, doivent, au contraire, nous ouvrir l'âme aux plus grandes espérances ; car, si nous avons présent à la mémoire l'invincible oracle divin, la guerre même si atroce, si vaste et si multiforme qui se fait en ce moment, par une insondable permission de Dieu, contre l'Eglise, doit naturellement engendrer dans le cœur des croyants la persuasion qu'il se prépare pour cette même Eglise un triomphe dépassant, par son étendue et par son éclat, tous ceux qu'elle a remportés jusqu'à ce jour. Et la circonstance même que Dieu, dans des luttes moins graves et de moindre danger, lui envoyait toujours un appui dans les armes de quelque prince ou dans l'activité et l'autorité de saints personnages, tandis que, dans la lutte actuelle, plus grave que toutes les autres, ces appuis lui font défaut ; cette circonstance, dis-je, est bien faite pour démontrer que c'est Dieu lui seul qui s'est réservé la victoire finale sur ses ennemis... »

FRANCE. — Mgr Freppel, évêque d'Angers, a prêché, le dimanche 9 février, dans l'église de la Madeleine, à Paris, un sermon de charité en faveur de l'œuvre du patronage catholique des Alsaciens-Lorrains. La foule était immense, en dépit du mauvais temps, et ses flots pressés refluaient jusque sur les degrés du maître-autel. Dès une heure avant le sermon, personne ne pouvait plus pénétrer dans l'enceinte de l'église.

Mgr Freppel, lui-même Alsacien, n'a jamais été mieux inspiré ni plus éloquent. Il avait pris pour texte de son discours ces paroles du deuxième livre des Macchabées : *Patria privari verebuntur*, et il en a tiré ces deux réflexions qu'il a développées avec une grande élévation de sentiments : puisque les Alsaciens-Lorrains n'ont reculé devant aucun sacrifice pour ne pas perdre la patrie, il est juste que notre générosité ne soit pas au-dessous de la leur.

En descendant de chaire, Mgr Freppel, malgré la fatigue, a voulu passer dans les rangs des assistants, afin d'y recueillir leurs offrandes en faveur de ses compatriotes.

A la tête des dames patronesses, on remarquait M^{me} de Mac-Mahon, l'infatigable quêteuse, qu'un éminent prélat a spirituellement surnommée « la maréchale de la charité. »

— Mais la charité catholique n'est pas généreuse seulement avec les vivants, elle pense aussi aux morts, et les assiste avec une sollicitude d'autant plus tendre et plus dévouée qu'ils ne peuvent plus rien pour eux-mêmes. C'est ainsi qu'elle a fondé l'*Œuvre des tombes des soldats et marins français décédés en Allemagne pendant la captivité (1870-1871)*, laquelle a fait élever plusieurs centaines de mausolées aux enfants de la patrie sur la terre étrangère. Le rapport de cette œuvre, dont le président est M. le comte Sécurier, a été récemment publié par les soins du R. P. Joseph, aumônier militaire. A ce spectacle, les Prussiens eux-mêmes, qui pourtant

ne sont pas tendres, se sont sentis pris d'une émotion mêlée d'impuissante jalousie. « La touchante sollicitude de la France envers ses 400,000 soldats prisonniers en Allemagne en 1870-1871, disait, il n'y a pas longtemps, la *Gazette de Cologne*, en voyant des croix s'élever sur les cendres de nos morts, était vraiment sans exemple dans les annales des nations ; mais le soin qu'elle prend pour honorer la mémoire de ses guerriers qui ont succombé chez nous nous pénètre d'une estime encore plus profonde. Il paraît que des ressources ont été recueillies en si grande abondance que l'on ne saurait trop admirer une nation qui, malgré ses ruines, est capable de pareils sacrifices pour ceux de ses fils qui ont succombé, et on se demande involontairement qu'est-ce que fait donc l'Allemagne pour ses soldats qui reposent sur le sol français. »

Honneur à la France catholique ; car pour les enfouisseurs, les solidaires, les enterre-chien et les laïcistes de tout poil, ce ne sont pas eux qui provoquent de la part de nos ennemis ces témoignages aussi glorieux qu'involontaires.

— Les laïcistes, voici le témoignage qu'ils rendent à leurs propres concitoyens, à ceux-là mêmes que nous envient l'étranger. Parlant des Frères de la Doctrine chrétienne, un journal communal de la Dordogne dit qu'ils sont uniquement propres « à mutiler et à étouffer toutes les facultés, à propager une morale dangereuse, à courber l'esprit et le cœur sous le joug de la crainte et de la superstition, à abrutir l'intelligence par un grossier catéchisme, à ensevelir tout vivants les élèves dans le sépulchre du moyen âge, à former des visionnaires et des serfs, etc. » Il y a deux articles de plusieurs colonnes, et cela est signé *un Bergeraquois* (par un *q*). Est-ce assez digne de pitié ? A coup sûr, personne ne nous envie ce citoyen-là ni ses pareils.

— Un trait à l'appui des dires du *Bergeraquois*. Après la mort du frère Néhelme, tué au Bourget, son frère se présenta à la communauté, rue Oudinot. « Je viens, dit-il simplement au frère Philippe, prendre la place de mon frère. » On lui demanda s'il avait le consentement de sa famille. « Mon père et ma mère, répondit-il, m'ont embrassé et béni avant de partir. » Que dit le *Bergeraquois* de ce congréganiste ? Mais tant de beauté ne saurait être perçue par un pareil cuistre.

SWISSE. — Les persécuteurs, dont l'amour-propre et la haine, tout à la fois, sont en jeu, ne peuvent plus s'arrêter. Mais comme l'avalanche de leurs montagnes se brise contre le rocher qu'elle menaçait d'arracher de sa base et se dissout au fond du précipice, ainsi se briseront-ils eux-mêmes contre la pierre qui est JÉSUS-CHRIST.

A Genève, MM. les curés, que M. Carteret qualifie de *fonctionnaires de l'Etat*, sont privés de leur

traitement pour trois mois, en punition de ce qu'ils ont lu le bref pontifical qui institue Mgr Mermillod vicaire apostolique du canton de Genève. Si MM. les curés eussent désobéi à leur évêque, à qui ils ont juré obéissance, on leur aurait sans nul doute voté quelque récompense. Il faut être bien calviniste et bien libéral pour croire encore, après bientôt dix-neuf siècles d'expérience, qu'on fait capituler les consciences catholiques par ces ridicules moyens. Les catholiques du canton ont fait à cette petite iniquité la seule réponse qui convenait. Ils ont organisé un comité pour recueillir et distribuer les souscriptions des fidèles. « Montrons, disent-ils dans leur appel, que nous ne laisserons pas nos prêtres mourir de faim au pied des autels gardés par leur fermeté. »

D'autre part, le Conseil d'Etat, le Conseil fédéral et autres conseils ont pris une foule d'arrêtés plus ou moins grotesques et illégaux. Par l'un de ces arrêtés, on refuse de « reconnaître en aucune façon, et l'on déclare nulle et non avenue la décision papale instituant un vicariat apostolique pour le canton de Genève. » Par un autre, on décide de faire savoir à Mgr Mermillod que, s'il persiste à accomplir dans le canton de Genève les fonctions de sa charge, on « prendra les mesures propres à l'en empêcher. » — Cela fait soupçonner une réapparition de gendarmes. Les gendarmes suisses remplaceront bientôt les pompiers de Nanterre.

Dans le diocèse de Bâle, les prêtres ont été officiellement informés, par le gouvernement de Berne, d'avoir à rompre sur l'heure toute relation avec Mgr Lachat, leur évêque, et il leur est spécialement interdit de se conformer à l'avenir à ses ordres, mandements et ordonnances. Les maires sont institués les surveillants responsables des curés. On voit que ces Chinois d'Europe ne doutent de rien.

Cependant le chapitre de Soleure, invité à nommer un administrateur du diocèse pendant la vacance du siège, a repoussé cette demande comme schismatique et protesté à l'unanimité contre la destitution de l'évêque, destitution qu'il regarde d'ailleurs comme radicalement nulle.

De leur côté, les catholiques frémissent sous le joug de leurs oppresseurs libéraux. Ils se réveillent, se réunissent et signent des Adresses où ils protestent de leur inviolable attachement au Souverain Pontife et à son représentant dans le diocèse de Bâle.

La lutte est donc décidément et sérieusement engagée. Et l'on remarquera que, partout où domine l'esprit libéral, que ce soit sous un gouvernement monarchique, ou impérial, ou républicain, là apparaît en action la maxime prussienne, « la force prime le droit. »

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE.

(Du dimanche 2 mars au samedi 8 mars).

Dimanche 2 mars.

PREMIER DIMANCHE DE CARÊME ou Quadragesime. — La sainte quarantaine est commencée, et en voici le premier dimanche. Les prédications deviennent plus fréquentes et plus austères. La pénitence est imposée avec une rigueur dont l'Eglise ne dispense qu'à regret. Voici le temps favorable, voici les jours de salut ! Hélas ! combien qui ne sauront pas en profiter, et qui amasseront, par l'abus ou le mépris de cette grâce, des trésors de colère sur leur âme pour le jour des vengeances suprêmes. Du moins, sachons être du nombre des fidèles, et obtenons par nos prières que le nombre des prévaricateurs soit diminué.

Lundi 3 mars.

DE LA FÊTE. — Il faut lire dans les *Vies des Pères du désert* l'admirable récit de la pénitence de saint Thais, dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire. Convertie par saint Paphnuce, qui lui représenta vivement la présence de Dieu, cette célèbre pécheresse consentit à être enfermée dans une cellule étroite, où, se trouvant indigne de prononcer le saint nom de Dieu, elle répétait sans cesse cette prière : « Vous qui m'avez créée, ayez pitié de moi. » Elle mourut en 350, après avoir eu d'une manière certaine que ses péchés lui étaient remis et qu'elle irait au paradis.

Mardi 4 mars.

SAINT CASIMIR, confesseur. — Ce saint, prince du sang royal de Pologne, fut au sein d'une cour mondaine l'exemple des plus héroïques vertus. Sa vie, courte par la durée, fut féconde en mérites. Dès sa jeunesse, il s'adonna aux rigueurs de la pénitence, tant il aimait la belle vertu et redoutait la séduction des sens. Libéral et miséricordieux envers les pauvres, il s'acquit le nom de père et d'avocat des indigents. Il conserva avec un soin jaloux la réputation du prochain contre les atteintes de la médisance qu'il avait en horreur spéciale. Il préféra mourir que de perdre sa virginité, et rendit sa belle âme à Dieu en 1483, à l'âge de vingt-cinq ans. Son corps fut porté à Wilna, où de nombreux miracles le désignèrent à la vénération des fidèles. Léon X le canonisa en 1522.

Mercredi 5 mars.

DE LA FÊTE. — L'Eglise célèbre aujourd'hui la fête de saint Jean-Joseph de la Croix, frère mineur alcantarin. Il naquit à Ischia en 1651, s'appliqua, dès son enfance, à la pénitence et à l'oraison, et entra chez les alcantarins de très bonne heure. Il y prit le nom de Jean, en l'honneur du Précurseur, de Joseph pour témoigner de sa dévotion au chaste époux de Marie, et de la Croix, à cause de son attrait pour la méditation des souffrances du Sauveur. Sa longue vie religieuse ne fut qu'une suite non interrompue de pénitences et d'actes d'humilité. Il mourut en 1739, et fut canonisé cent ans après sa bienheureuse mort par le pape Grégoire XVI.

Jeudi 6 mars.

DE LA FÊTE. — Le Martyrologe français mentionne glorieusement aujourd'hui la mémoire de sainte Colette vierge et réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire. D'abord pauvre et humble recluse de tiers Ordre franciscain, le ciel lui révéla sa grande mission, qu'elle inaugura en Savoie, d'où elle se répandit en plusieurs contrées. Son zèle pour la conversion des pécheurs endurcis, sa charité pour la délivrance des âmes du purgatoire, sa miséricorde envers les pauvres, sa dévotion

pour la Passion de Jésus-Christ, pour la sainte Vierge et pour sainte Anne, lui ont acquis un grand renom de sainteté pendant sa vie et après sa mort, qui arriva en 1416. La cérémonie de sa canonisation fut célébrée avec une grande solennité en 1807 par Pie VII.

Vendredi 7 mars.

LA SAINTE LANCE ET LES SAINTS CLOUS DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — Notre divin Sauveur, après avoir rendu le dernier soupir, permit que la main d'un soldat lui ouvrît le côté d'un coup de lance, afin que, du fleuve d'eau et de sang qui en découla, fût formée son Epouse immaculée, notre sainte Mère l'Eglise. « Cette lance, dit un saint Pape, en ouvrant le côté du Sauveur, nous a ouvert les portes du royaume céleste. En blessant un mort, elle a guéri nos blessures, et nous a rendu la vie et le salut. »

Le calendrier romain marque aujourd'hui la fête de saint Thomas d'Aquin, l'un des plus grands saints et des plus grands docteurs de l'Eglise. Il naquit en 1225. Dès l'âge de cinq ans, on le confia aux soins des religieux du Mont-Cassin, où il se distingua par sa piété et son application à l'étude. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique, malgré la résistance de sa mère et l'infâme violence de ses frères. Il étudia et enseigna la théologie à l'Université de Paris. Jamais savant ne fut plus universellement applaudi, et jamais savant ne fut plus humble. Il mourut en 1274, et fut canonisé par Jean XXII. Son corps fut transporté à Toulouse sous le pontificat du bienheureux Urbain V.

Samedi 8 mars.

SAINT JEAN DE DIEU, confesseur. — Né en Portugal, il avait d'abord été berger, puis soldat, et comme tel avait vécu de la vie licencieuse des camps. Mais, converti à Grenade par un sermon de Jean d'Avila, il résolut de consacrer le reste de ses jours au soulagement des malades et des pauvres et fonda dans ce but l'Ordre de la Charité. Il se distingua par sa mortification, sa profonde obéissance, son amour de la pauvreté, son zèle dans la prière, sa contemplation des choses divines et sa dévotion envers la sainte Vierge. Il mourut en 1550, et fut canonisé en 1690 par Alexandre VIII.

L'abbé ANT. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne.

Homélie sur l'Évangile

DU DEUXIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

(Matth., xvii, 1-9.)

Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; preuve de sa divinité ; encouragement pour nous exciter à conquérir le ciel.

TEXTE. — *Et transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol, vestimenta ejus facta sunt alba sicut nix. Et il fut transfiguré devant eux. Son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige.*

EXORDE. — Quel contraste, mes frères, entre l'évangile de ce jour et celui que nous vous expliquions

dimanche dernier ! Dans l'un, nous avons vu également Jésus-Christ sur une haute montagne ; le démon l'y avait transporté, et, voulant s'en faire adorer, il lui proposait tous les royaumes de la terre. Promesse mensongère, car, comme nous l'avons dit, le démon ne peut rien donner, pas même les biens fragiles de ce monde... Aujourd'hui, ô glorieux Sauveur, vous êtes aussi sur une haute montagne, vous y avez conduit trois de vos apôtres. Là, nous vous contemplons lumineux et transfiguré !... En effet, mes frères, voici ce que raconte l'évangile de ce jour. « Six jours après, Jésus ayant pris avec lui Pierre, Jacques et Jean, son frère, les mena à l'écart sur une haute montagne : et il fut transfiguré devant eux. Son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. En même temps ils virent paraître Moïse et Elie, qui s'entretenaient avec lui. Alors Pierre, prenant la parole, dit à Jésus : Seigneur, nous sommes bien ici ; faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. Lorsqu'il parlait encore une nuée lumineuse les couvrit, et il sortit de cette nuée une voix qui fit entendre ces paroles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection ; écoutez-le. Les disciples, les ayant entendues, tombèrent le visage contre la terre, et furent saisis d'une grande crainte. Mais Jésus s'approchant les toucha, et leur dit : Levez-vous, et ne craignez point. Alors, levant les yeux, ils ne virent plus que Jésus seul. Lorsqu'ils descendaient la montagne, Jésus leur fit ce commandement et leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous avez vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts. »

PROPOSITION. — Peut-être, mes frères, en comparant le moment si court de la transfiguration avec les heures si longues et si pénibles de la Passion du Sauveur, devrais-je vous montrer au sujet de cet évangile que les joies de la terre sont rares et courtes, que beaucoup plus nombreuses et plus longues sont ici-bas les peines, les épreuves et les douleurs. Cependant je m'arrête à une autre pensée et je veux, avec l'aide de Dieu, vous expliquer quel a été le dessein, le but de Notre-Seigneur dans sa Transfiguration.

DIVISION. — Entre autres raisons qu'on pourrait donner de ce mystère, je m'arrêterai aux deux suivantes : Premièrement, cette transfiguration eut lieu pour donner une preuve éclatante de la divinité de notre Sauveur ; deuxièmement, elle eut aussi pour but d'encourager et de fortifier notre faiblesse par la vue des récompenses qui nous attendent.

Première partie. — La Transfiguration eut lieu pour donner aux apôtres une preuve éclatante de la divinité du Sauveur. Peu de jours auparavant, Notre-Seigneur avait parlé à ses disciples de la passion qu'il devait endurer ; il leur avait dit qu'il souffrirait beaucoup à Jérusalem, qu'il y serait mis à mort. Il avait ajouté que celui qui voulait le suivre devait aussi porter sa croix, et sacrifier sa vie pour mériter

une récompense éternelle. Il les avait même assurés que quelques-uns d'entre eux ne mourraient pas avant d'avoir vu la gloire du Fils de l'homme. Voici qu'il va tenir cette promesse, et confirmer l'autorité des enseignements qu'il vient de donner, en manifestant à quelques-uns d'entre eux sa divinité de la manière la plus éclatante.

Sans doute, les merveilles que Jésus avait opérées, les miracles sans nombre qu'il avait faits, tant de possédés qu'il avait délivrés, les aveugles auxquels il avait rendu la vue, les sourds qu'il avait fait entendre, la foule innombrable de malades qu'il avait guéris, les morts qu'il avait ressuscités ; tous ces prodiges se dressaient, pour ainsi dire, comme autant de témoins proclamant qu'il était Dieu. Mais n'avait-on pas vu de saints personnages opérer aussi sous l'ancienne loi des choses surprenantes ? Moïse avait frappé l'Egypte de plaies miraculeuses ; Josué avait arrêté le soleil ; Elisée avait guéri Naaman et ressuscité un mort. Des esprits encore grossiers et ignorants pouvaient donc ne pas comprendre la différence qu'il y avait entre les miracles du Sauveur et ceux qu'avaient opérés ces justes de l'ancienne loi. Sans doute encore, une semaine auparavant, alors que le Sauveur demandait aux apôtres ce qu'ils pensaient de lui, au milieu de l'hésitation des autres, saint Pierre s'était écrié avec énergie : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Mais c'était là en quelque sorte un témoignage isolé. Voulant donc confirmer la foi de cet apôtre, et donner aux autres une preuve évidente de sa divinité, il prend trois d'entre eux qu'il emmène avec lui ; trois témoins honorables, vous le savez, suffisent pour attester la vérité d'un fait. Il n'en prend que trois, parce que sa Transfiguration devait rester secrète jusqu'au jour de sa résurrection ; peut-être aussi pour nous montrer que, parmi beaucoup d'appelés, il n'y a qu'un petit nombre d'élus.

Il prend donc avec lui Pierre, Jacques et Jean. Que va-t-il faire ?... Ah ! mes frères, s'il ne nous est pas permis de les accompagner, suivons-les du moins des yeux de l'esprit et du cœur. Les voyez-vous gravir les flancs escarpés de cette haute montagne !... Saints Apôtres, vous ne sentirez pas la fatigue, Jésus marche à votre tête et vous encourage, et avec Jésus tout travail devient facile, toute peine légère !... Parvenus sur la cime du Thabor, ils se mettent en prières ; voici que tout à coup le Sauveur est transfiguré !... Comme une eau longtemps arrêtée se précipite avec rapidité, lorsqu'on brise la digue qui la retenait, ainsi la gloire de la divinité, longtemps comprimée sous l'enveloppe mortelle du Sauveur, éclate soudain. Jésus a pour un instant suspendu le miracle qui la voilait, et voici qu'elle se répand, qu'elle déborde avec une douce impétuosité. Le Thabor en est illuminé, et désormais il s'appellera la Sainte Montagne. La face auguste de Jésus devient resplendissante comme le soleil, et cette gloire pénétrant jusqu'à ses vêtements leur donne la blancheur éblouissante de la neige. Au-

tour d'elle s'exhale un parfum de bonheur, une atmosphère de félicité qui embaume et réjouit le cœur des apôtres; ils goûtent, ils savourent les délices du Paradis!... Ah! lorsque bientôt vous verrez votre divin Maître humilié, anéanti, méconnaissable, chargé d'une lourde croix, expirant sur le Calvaire entre deux larrons; non, saints Apôtres, vous n'oublierez pas le Thabor, vous vous souviendrez qu'il est Dieu, qu'il a daigné vous montrer un rayon de sa gloire!... Mais Pierre ébloui, enivré de joie et de bonheur, ne veut pas quitter la Sainte Montagne. — *Seigneur, s'écrie-t-il, nous sommes bien ici.* — Non, Pierre, il faut descendre, il faut que Jésus boive le calice de sa Passion!... Ce qu'il vient de faire, c'était pour affermir votre foi et vous donner une preuve de plus de sa divinité. Ne l'avez-vous pas entendu s'entretenir avec Moïse et Elie des supplices qu'il doit bientôt souffrir à Jérusalem?...

En effet, mes frères, Moïse et Elie assistaient à cette glorieuse Transfiguration, comme pour témoigner que Jésus-Christ venait accomplir la loi et réaliser toutes les prédictions des prophètes. Mais quel autre prodige s'accomplit encore sur le Thabor?... Une nuée lumineuse couvre la montagne et enveloppe le Sauveur transfiguré; une voix éclatante, la voix du Père éternel, rend de nouveau témoignage à Notre-Seigneur : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, l'objet de mes éternelles complaisances, écoutez-le.* Au bruit de cette voix majestueuse, les Apôtres sont tombés la face contre terre, la frayeur les a saisis. Alors Jésus s'approche d'eux, les touche et leur dit : *Levez-vous, ne craignez point.* Puis, en descendant la montagne, il leur recommande de garder le secret sur le prodige dont ils viennent d'être les témoins. Et ici, mes frères, quelle preuve manifeste encore de la divinité du Sauveur dans cette voix du Père éternel, qui vient lui rendre témoignage. Longtemps après, saint Pierre, déjà vieillard, et sur le point de souffrir le martyre, se rappelait avec bonheur cette émouvante vision. Il écrivait aux fidèles : « Ce n'est point en nous appuyant sur des fables vaines que nous vous avons fait connaître la puissance de Jésus-Christ; nous avons contemplé sa grandeur de nos propres yeux; nous avons entendu la voix du Père publiant son honneur et sa gloire; sortie d'un nuage, cette voix éclatante disait : » *Voici mon Fils bien-aimé, l'objet de mes complaisances, écoutez-le.* » Oui, nous-mêmes, nous avons entendu cette voix qui venait du ciel lorsque nous étions avec lui sur la Sainte Montagne (1). « Non, l'Apôtre ne pouvait oublier un événement si glorieux pour son divin Maître, et une preuve tellement éclatante de sa divinité !

Deuxième partie. — J'ai ajouté que non seulement la Transfiguration devait prouver la divinité du Sauveur, mais que de plus elle avait pour but d'encourager et de fortifier notre faiblesse par la vue et la pensée des récompenses qui nous attendent. Je vous l'ai dit; les enseignements que le Sauveur ve-

(1) S. Pierre, II^e Epître, 1, 16 et suiv.

nait de donner à ses disciples pouvaient paraître durs et sévères... Se renoncer soi-même, porter sa croix, sacrifier sa vie s'il est nécessaire, n'est-ce pas, mes frères, quelque chose de difficile, de pénible, pour la pauvre nature humaine?... Soyez-en sûrs, les apôtres eux-mêmes en jugeaient ainsi. Mais en se transfigurant, en montrant à quelques-uns d'entre eux un rayon de la gloire céleste, c'était comme s'il leur eût dit : « C'est une chose pénible et difficile, j'en conviens, de porter sa croix, de mortifier sa chair, de renoncer à ses passions, de les combattre, de donner au besoin sa vie pour rester fidèle à la vérité et à la vertu, de souffrir les persécutions, de conserver son âme en paix au milieu des plus rudes assauts; cependant regardez la récompense; Que trois d'entre vous viennent avec moi, je leur montrerai quel bonheur vous est réservé. »

Aussi, voyez, mes frères, comme la pensée de cette récompense a encouragé et fortifié les apôtres. Que de travaux entrepris, que de fatigues essuyées pour la propagation de l'Évangile!... Ce n'est pas tout. Que de souffrances ils ont endurées et quelle mort cruelle ils ont subie en vue de cette récompense! A l'exception de saint Jean, qui sortit vivant d'une chaudière d'huile bouillante, tous sont morts martyrs. C'est saint Jacques expirant lentement sous des coups de bâton; c'est saint Pierre crucifié la tête en bas, saint Paul périssant par l'épée, saint Thomas déchiré par les idolâtres, saint Barthélemy écorché vivant; c'est saint André qui, les yeux fixés au ciel, où déjà il aperçoit la récompense qui l'attend, salue la croix sur laquelle il va mourir : « O bonne croix, reçois-moi dans tes bras comme tu reçus mon divin Maître, et que bientôt mon âme aille jouir de sa présence ! »

Et ce ne sont pas seulement les Apôtres qui furent encouragés et fortifiés par cette gloire et ce bonheur du ciel, dont un rayon s'était manifesté sur le Thabor!... Qui soutenait saint Étienne, lorsqu'il recevait si patiemment, et en priant pour ses bourreaux, cette grêle de pierres qui tombait sur lui. Il nous l'apprend lui-même : c'était une apparition presque semblable à celle du Thabor : « Je vois, disait-il, les cieux ouverts et le Fils de Dieu à la droite de son Père... » Qui donnait des forces à saint Laurent sur ce gril où le feu dévorait ses os? Qui fortifiait saint Vincent broyé sur des débris de verres et de pots cassés? Pourrais-je vous oublier, ô le modèle des mères? Votre fils Symphorien, jeune encore, est arraché de vos bras, jeté dans un obscur cachot; il est condamné à mort. Déjà une foule, ivre de fureur et d'impiété, le traîne au lieu de son supplice. Pauvre mère, je vous vois accourir à sa rencontre. Sans doute, vous venez demander sa grâce, essayer de fléchir et le tyran qui l'a condamné et les bourreaux qui vont exécuter la sentence. Écoutez, mes frères, les paroles de cette femme héroïque!... « Mon fils, mon fils, souvenez-vous de la vie éternelle, regardez le ciel, et voyez le Dieu qui vous y attend. »

Oui, mes frères, c'est la pensée du ciel, c'est le désir d'obtenir les récompenses éternelles qui a soutenu le courage des saints et fortifié leur faiblesse. On a vu, ô prodige ! de toutes jeunes filles frêles et délicates, qui ne pouvaient supporter la vue d'une épée nue, qui tremblaient peut-être en apercevant un lézard ou une araignée ; on les a vues, dis-je, affronter les taureaux, les serpents, les lions et les tigres, mépriser les glaives et subir avec joie les plus affreux supplices. Oh ! ce prodige ne doit pas nous surprendre ; la foi leur montrait la couronne qui les attendait, leurs regards étaient fixés vers le ciel, elles avaient hâte d'aller jouir du bonheur promis.

J'aime, mes frères, à vous parler des saints. Dans les familles nobles, on se plaît à raconter les belles actions des ancêtres. Pour nous, chrétiens, les vies des saints, ce sont nos archives de famille, nous devons aimer à les parcourir. En vous citant leurs exemples, j'ai l'intention de vous rappeler que nous pouvons, avec la grâce de Dieu, marcher sur leurs traces, et que nous sommes appelés à partager un jour leur récompense. Or, mes bien chers frères, prenons-nous comme eux le chemin qui doit nous conduire au ciel ?...

Un jour, deux hommes instruits demandèrent à saint Moïse, abbé, quelques mots d'édification qui pussent leur être utiles. Voici ce qu'il leur répondit : « Chacun de ceux qui vivent sur la terre, dit-il, a un but auquel il rapporte toutes ses pensées, vers lequel il dirige ses actions, afin de l'atteindre plus facilement. Celui qui est embarrassé dans des procès a pour but d'obtenir une sentence favorable ; pour cela il remue ciel et terre, il examine ses titres, il consulte les avoués, il sollicite les juges. Le laboureur a pour but d'obtenir une moisson riche et abondante ; c'est à cela que tendent tous ses efforts ; il laboure, il sème, il brave le froid, la pluie, les chaleurs, pour obtenir ce résultat. Le marchand a pour but de s'enrichir ; que de soins, que de soucis pour y arriver ! Il se montre complaisant envers tous, il court les foires, il a ses correspondants, il cherche dans quel lieu il pourra acheter meilleur marché et comment il pourra vendre plus cher. Quant à nous, chrétiens, nous devons aussi avoir un but, une intention à laquelle doivent se rapporter toutes nos actions. Dites-moi, pourquoi Dieu vous a-t-il mis au monde ? — Cela, répondirent les deux visiteurs, ne saurait faire une question ; nous sommes sur la terre pour obtenir le royaume des cieux. Voilà dans quel but Dieu nous ya placés. — Excellente réponse, poursuivit le saint abbé, ayez donc toujours ce but devant les yeux ; faites-en l'objet de vos pensées, dirigez vers ce but toutes vos actions. Il serait insensé de votre part d'aspirer au royaume des cieux, de reconnaître que c'est là le but où vous devez tendre, et de ne rien faire pour y parvenir. » Les deux visiteurs se rappelèrent toujours cette leçon de saint Moïse, et tous deux moururent saintement après avoir édifié par leurs

vertus les religieux placés sous leur conduite.

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, qu'il me soit permis en terminant de vous adresser cette même question : Pourquoi êtes-vous sur la terre ? Dans quel but, pour quelle fin Dieu vous a-t-il placés dans ce monde ? Oh ! tous vous me répondrez ces paroles que vous enseignez vous-mêmes à vos enfants. Nous sommes sur la terre pour connaître Dieu, l'aimer, le servir et le posséder un jour au ciel. Si donc, c'est là réellement notre but, si le ciel est notre patrie, si toutes nos pensées, toutes nos actions doivent avoir pour but d'y parvenir un jour, voyons, mes frères, où nous en sommes ?... Voici un temps propice pour réfléchir ; voici, selon la parole de l'Apôtre, des jours de salut ; le saint temps de Carême n'est pas seulement un temps de pénitence, ce doit être un temps de conversion et de réflexions sérieuses. Pensons-nous véritablement et sérieusement au ciel ? Qu'avons-nous fait jusqu'ici pour le mériter ? Quel est l'état de notre âme ? Sondons jusqu'au dernier repli de noire conscience, qu'y trouvons-nous ? Non seulement bien des imperfections et bien des misères, mais que de péchés qui n'ont point été confessés ! que d'iniquités dont nous n'avons fait aucune pénitence ? O Jésus ! nous le reconnaissons, nous ne sommes point dans cette voie qui doit nous conduire au ciel. Comme nous avons besoin de votre miséricorde, ô bon Sauveur ! Eh bien, mes frères, cette miséricorde, il nous l'offre plus particulièrement dans ce saint temps. Mais n'ayons pas le malheur de la mépriser : n'étouffons pas les bonnes inspirations dans notre cœur ; fixons, pour encourager notre faiblesse, nos regards vers le ciel. A nous, cette joie, ces délices, ce bonheur dont jouissent les saints, si nous voulons triompher de notre lâcheté ; à nous le Paradis, si nous voulons faire une bonne confession et revenir sincèrement à Dieu. Voyez donc cette gloire qui vous est promise, ce royaume qui nous est préparé depuis le commencement du monde ; c'est là que Dieu essuiera nos larmes, récompensera nos efforts et couronnera nos mérites. C'est là que, glorifiés à jamais, heureux de la possession de Dieu, nous dirons encore avec plus d'ardeur que saint Pierre : *Bonum est nos hic esse* : Qu'il est bon d'être ici. Et ce bonheur sera notre partage pour l'éternité, oh ! ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE PREMIER DIMANCHE DE CARÊME.

Qu'est-ce que l'homme ?

TEXTE. — *Et creavit Deus hominem ad imaginem suam.* Et Dieu créa l'homme à son image. (Gen. I, 27.)

EXORDE. — Mes frères, nous entrons dans le saint

temps du Carême, temps de deuil et de pénitence, pendant lequel l'Eglise nous invite à regretter nos fautes, à pleurer nos péchés, à en demander pardon à Dieu. Mais aussi temps de grâce, jours de salut, pendant lesquels Jésus-Christ sortira plus souvent de son saint tabernacle pour nous bénir, et pendant lesquels aussi couleront plus abondantes les eaux de sa douce miséricorde, pour nettoyer et purifier nos âmes. Plus souvent aussi, frères bien-aimés, pendant ce temps, nous nous réunirons dans cette enceinte sacrée; plus souvent aussi vous entendrez la parole de Dieu. Oh! je vous en conjure, au nom de votre salut éternel, venez écouter avec assiduité cette divine parole, venez recevoir le plus souvent que vous pourrez la bénédiction de Jésus!... Je ferai tout mon possible pour que nos instructions soient courtes et intéressantes, je méditerai les vérités que je dois vous annoncer, je travaillerai, et, surtout au saint sacrifice de la messe, je prierai pour vous tous. Mais vous, ô frères bien-aimés, de votre côté, vous serez plus fidèles à dire vos prières, plus assidus aux offices et aux instructions. Vous demanderez à Dieu, à la très auguste Vierge Marie, à votre ange gardien, la grâce d'en profiter, la force de briser les liens qui vous retiennent éloignés de Dieu; et ainsi, par votre docilité, vous rendrez à votre pasteur la tâche plus facile, vous lui rendrez moins terrible le compte qu'il aura lui-même à rendre de vos âmes au tribunal du souverain juge; vous adoucirez pour lui ce fardeau du ministère pastoral, si lourd quelquefois que, sans la grâce de Dieu, on se découragerait de le porter. Que je serais heureux, si je voyais à Pâques le nombre des communicants grossi de quelques hommes courageux, de quelques mères chrétiennes! Comme je me trouverais largement récompensé de mes peines!...

PROPOSITION. — Je me propose, pendant ce Carême, de vous parler de l'homme, de ses destinées immortelles, des obstacles qui se rencontrent sur le chemin qui doit nous conduire au ciel, des moyens que notre sainte religion et l'ineffable amour de notre bon Sauveur mettent à notre disposition pour les vaincre. Ce soir nous allons répondre à cette simple question : Qu'est-ce que l'homme ?

DIVISION. — Nous le considérerons : premièrement, dans son corps ; deuxièmement, dans son âme.

Première partie. — Qu'est-ce que l'homme dans son corps ? Si nous arrêtons nos yeux seulement sur le corps de l'homme, il nous paraît en quelque sorte semblable aux animaux que nous voyons brouter l'herbe des champs. Comme eux, il a besoin de prendre de la nourriture pour soutenir sa vie, pour conserver son existence ; comme eux, il naît, vit quelques jours plus ou moins nombreux, puis la vie s'épuise dans ses veines, comme l'eau dans une source qui tarit ; il meurt, et son corps redevient poussière. Que dis-je ? Par son corps, l'homme est inférieur même aux animaux, il a des besoins qu'ils n'ont pas, il est sujet à des infirmités qu'ils ignorent. Trop faible pour supporter la rigueur des sai-

sons, il est contraint d'emprunter aux brebis leur toison, aux plantes le chanvre et le coton, dont il a besoin pour se préserver du froid. Tandis que les animaux errent en liberté dans la plaine, il lui faut à lui un abri, un foyer où pétille la flamme pour suppléer à la chaleur qui lui manque.

Comme il naît faible et misérable ! L'enfance des autres animaux est courte, quelques jours, quelques mois au plus, ils ont besoin de leur mère ; puis, agiles et dispos, ils se suffisent à eux-mêmes. Mais l'homme, ah ! que de soins ne coûte-t-il pas au sein qui l'a porté ! Que nous sommes frêles et débiles à notre entrée dans la vie ! Combien de sollicitude, combien de nuits sans sommeil nous avons coûté à nos mères ! Huit jours après sa naissance, l'oiseau quitte son nid et prend son vol dans les airs à côté de sa mère ; et vous, mes bien chers frères, il faut douze ans, quinze ans, pour que vos enfants travaillent à vos côtés et puissent se suffire à eux-mêmes. Enfin, même lorsque l'homme a acquis toute sa force, n'est-il pas encore inférieur à plusieurs animaux ? Le lion est plus fort, le cheval plus vigoureux, l'oiseau plus léger ; tous sont exempts de ces fièvres, de ces maladies qui, sous mille noms divers, torturent la pauvre humanité.

Voilà donc, mes bien chers frères, à ne considérer que son corps, voilà ce que serait l'homme, voilà ce que nous serions tous : des animaux plus misérables, plus nécessiteux que les autres, inférieurs au bœuf qui pâture dans la prairie, au-dessous de l'oiseau qui sillonne les airs et ramasse en chantant le grain tombé de vos épis. Oh ! mes bien chers frères, qu'ils sont ignorants, qu'ils sont aveugles et stupides ceux qui nous disent que l'homme n'a point d'âme, que, quand le corps est mort, tout est mort ; voyez quel triste rang ils nous donnent, et quelle misérable place ils nous assignent dans l'ordre de la création. Ce n'est pas ici le moment de discuter avec eux. Du reste, ceux qui, ici ou ailleurs, débiteraient de pareilles sottises, sont assez connus, et le mépris dont on les couvre venge suffisamment, et la foi qu'ils blasphèment, et la raison qu'ils outragent.

Deuxième partie. — Voyons maintenant qu'est-ce que l'homme, si nous considérons son âme : « *Faisons l'homme à notre image*, dit le Créateur avant de former Adam (1). » Or, vous le savez, mes frères, cette image de Dieu, ce n'est pas dans notre corps qu'il faut la chercher, puisque Dieu est un pur esprit et qu'il n'a point de corps. C'est donc dans notre âme que nous la trouvons, et c'est cette ressemblance avec Dieu qui fait notre noblesse, qui nous place au-dessus des animaux, qui établit entre nous et eux une incalculable distance. Être intelligent, l'homme comprend, juge et raisonne ; la parole, la mémoire, l'intelligence, la volonté, la liberté, voilà ce qui nous rapproche de Dieu. Qu'importent ces qualités purement matérielles qui distinguent les

(1) Gen., 1, 26.

animaux ?... Que sert à la brebis de porter une chaude toison ? Elle a besoin de l'homme pour être protégée contre la dent des loups. Que sert au cheval d'être plus fort, plus vigoureux, plus agile ? Cette force, cette agilité, l'intelligence de l'homme en profite ; il a su courber ce fier animal sous le joug, le ployer au harnais, l'atteler à sa charrue. Par son intelligence, l'homme est leur maître, leur roi ; et non seulement il est le maître des animaux, mais il règne en souverain sur la nature entière ; il enlève aux forêts leurs chênes séculaires ; la fourrure des animaux lui fournit de chauds vêtements, leur chair le nourrit ; il arrache aux montagnes le fer et les autres métaux que recèlent leurs flancs ; il invente les plus ingénieux mécanismes ; il dompte, il emprisonne la vapeur, et, devenue docile à sa volonté, tour à tour elle soulage ses bras dans les usines, ou lui sert à franchir la distance avec la rapidité des vents.

O homme, en te donnant une âme intelligente, comme Dieu t'a traité noblement ! Qu'elle est magnifique, mes frères, notre place dans la création ! Tandis que les animaux jouissent des bienfaits de Dieu sans les comprendre, tandis qu'assujettis à leurs instincts grossiers, ne connaissant point d'autres lois, ils courbent leurs fronts vers la terre ; les nôtres se relèvent vers le ciel. Frères des anges qui habitent là-haut dans une gloire inaccessible, comme eux nous pouvons, comme eux nous devons bénir le Créateur, l'aimer, le servir, honorer sa puissance en nous soumettant à ses commandements, glorifier ses divines perfections, en lui offrant fidèlement les hommages et l'adoration d'un cœur humble et soumis.

Chaque être, ici-bas, loue Dieu à sa manière. Le soleil, les étoiles, en suivant la route qu'il leur a marquée, racontent sa gloire. Les vents, les tempêtes, la foudre, messagers de terreur qu'il envoie parfois pour effrayer les coupables, le bénissent et rendent témoignage de sa puissance. Les oiseaux du ciel, les poissons qui peuplent les fleuves, les animaux qui rampent ou courent sur la terre, le bénissent à leur manière, en suivant les lois qu'il leur a tracées. Mais c'est à l'homme surtout, c'est à l'homme, mes bien chers frères, qu'il appartient de faire monter vers le trône de Dieu des chants de reconnaissance et d'amour, des hommages pleins de respect et de ferveur. Seul être intelligent, seul raisonnable, non seulement il est le roi de la création, mais il en est le prêtre. Qu'est-ce qu'un prêtre ? Que sommes-nous au milieu de vous, quel est notre ministère, quels sont nos devoirs et nos fonctions ?... Un prêtre, c'est un homme que Dieu s'est choisi, qu'il a par un sacrement auguste, le sacrement de l'Ordre, consacré à son service d'une manière particulière. Le prêtre doit prier pour vous, remercier Dieu pour vous, lui demander pardon de vos fautes. Offrant chaque jour le sacrifice eucharistique, il est, au saint autel, le médiateur entre Dieu et vous, l'interprète de vos sentiments et de vos besoins. Ainsi vous, frères bien-aimés, relativement aux

autres créatures, vous êtes prêtres, créatures privilégiées entre toutes ; consacrés à Dieu par votre raison et votre intelligence, marqués de son empreinte divine, formés à sa ressemblance, vous devez offrir à Dieu les hommages, les adorations que lui doit la nature entière. Vous devez, au nom de tous, remercier son inépuisable bonté, qui prépare à chaque être la nourriture qui lui convient. Chaque matin, chaque soir, agenouillés dans votre demeure, au milieu de vos enfants, vous devez adresser à Dieu cette belle prière, qui résume toutes les adorations et tous les besoins : « Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite. »

PÉRORAISON. — Voilà donc, mes frères, ce qu'est l'homme. Par son corps, semblable aux animaux, et même inférieur à beaucoup d'entre eux, mais par son âme intelligente, le frère des anges, l'enfant chéri de Dieu, le roi, le prêtre de toute la création. Et tandis que pour les autres animaux tout finit à la mort, ce souffle de la Divinité, cette vivante image du Tout-Puissant que nous portons en nous-mêmes, notre âme, non, elle ne meurt point. Elle va, comme un serviteur au bout de sa journée, rendre compte à Dieu du temps qu'il lui a confié, de l'usage qu'elle a fait de ses grâces et des mérites du Sauveur Jésus. A-t-elle été fidèle, une récompense, un bonheur immense dans la société de Dieu et de ses anges devient son partage. Que si, au contraire, elle a eu le malheur d'être infidèle et de n'avoir pas réparé ses infidélités par une véritable pénitence, oh ! alors, les abîmes de l'enfer s'ouvrent pour la recevoir. Ensevelie pour jamais avec les démons dans ces prisons ténébreuses, elle y souffre des tourments dont la seule pensée fait frissonner d'horreur. Frères bien-aimés, nous vous expliquerons ces vérités pendant ce saint temps ; notre désir le plus ardent, vous le savez, c'est de vous voir recourir à la miséricorde de Dieu et sauver vos âmes. Notre désir le plus ardent, c'est que, pour vous, ce voyage de la vie, dont nous vous entretiendrons, ait une issue heureuse ; qu'à la fin de votre pèlerinage sur cette terre s'ouvre pour vous cette éternité bienheureuse pour laquelle Dieu vous a créés et que Jésus-Christ, notre doux Sauveur, vous a achetée au prix de tout son sang. Ainsi soit-il !

L'abbé LOBRY, Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE MERCREDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DU CARÈNE,
A LA PRIÈRE DU SOIR

D'où venons-nous ? Où allons-nous ?

TEXTE. — *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus* : Nous n'avons pas ici une demeure permanente, mais nous marchons vers celle où nous devons habiter un jour. (Saint Paul, *Épître aux Hébreux*, xiii, 14.)

EXORDE. — Mes frères, dimanche soir nous avons examiné ensemble quelle réponse on devait faire à cette question : Qu'est-ce que l'homme?... Nous avons vu que Dieu nous avait traités avec magnificence ; que, malgré les faiblesses et les misères de notre corps, suites du péché originel, par notre âme nous étions infiniment supérieurs aux autres êtres. Oui, s'écriait un savant (1), si brillant que soit le soleil, si belle que soit la place qu'il occupe dans l'univers, le plus petit d'entre les hommes est incomparablement au-dessus de lui. Cet astre pourrait bien, si Dieu le permettait, nous broyer, mais il ne le saurait pas ; et nous, grâce à notre raison, nous saurions que nous sommes broyés... Une pierre, un quartier de rocher se détache d'une montagne, il écrase dans sa course impétueuse un homme qu'il trouve sur son passage ; qui oserait dire que ce bloc de granit est supérieur à l'homme, parce dans sa course aveugle il aura brisé les membres de ce dernier ? Non, non, mes frères, l'intelligence et la raison, voilà le diadème qui nous couronne ; une âme raisonnable, formée à l'image de Dieu, voilà notre gloire, notre incomparable noblesse. Mais c'est trop longtemps insister sur ce point.

PROPOSITION ET DIVISION. — Nous avons dit que la vie de l'homme sur la terre était un voyage ; développant cette pensée, considérons le commencement de ce voyage et le terme où il doit aboutir. D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Deux considérations sur lesquelles nous allons fixer ce soir notre attention...

Première partie. — D'où venons-nous?... N'est-il pas vrai, mes bien chers frères, que sans la foi, sans les vérités que Jésus-Christ nous a apprises, sans ces lueurs splendides que sa sainte religion jette sur notre destinée, la vie serait bien triste !... Mystère incompréhensible, elle serait, même aux yeux des savants, plus noire que la nuit la plus sombre. Je vous regarde tous en ce moment, une réflexion se présente à mon esprit, je veux vous la communiquer. Où étions-nous il y a cent ans?... Qui habitait vos maisons?... Qui peuplait ce village?... Qui entourait alors cette chaire ? quel prêtre y annonçait la parole de Dieu, les vérités du salut?... Évidemment, vous et moi, nous n'existions pas encore !... Et poussant mes réflexions plus loin, je vous demande qui, dans cent ans, s'assoiera à vos foyers, cultivera vos champs, qui viendra prier dans cette enceinte, qui remplira dans cette église le ministère du prêtre ? Il est manifeste encore, chrétiens, que ce ne sera pas nous, que vous et moi nous serons depuis longtemps oubliés !... On dit que l'empereur de Russie poussa la barbarie envers la Pologne jusqu'à arracher à leurs villages des populations entières pour les transporter dans les régions glaciales de la Sibérie. Spectacle triste et lamentable ! On voyait dès vieillards, de jeunes enfants abandonner en pleurant les lieux où ils avaient

vécu, la chaumière qui leur avait appartenu ; un étranger insolent et insoncieux venait s'emparer de leurs biens, s'asseoir près des chenets de leurs ancêtres !... Frères bien-aimés, l'impitoyable mort, d'ici à quelques années, exercera parmi nous les mêmes ravages ; tous nous aurons abandonné nos biens, tous nous serons entraînés dans une autre région ; des étrangers (car, hélas ! nos enfants, nos héritiers, ne penseront plus à nous, et ils seront pour nous de véritables étrangers !...), des étrangers, dis-je, occuperont votre place, et votre nom même ne sera plus prononcé dans la maison que vous avez construite. C'est triste, profondément triste, et pourtant c'est vrai !...

Mais écoutez quelque chose de plus consolant ? Jetez les yeux sur votre origine ; d'où venez-vous?... Vous venez de Dieu ; c'est lui qui vous a donné l'existence. Dès qu'il a voulu créer le monde, vous avez existé dans sa pensée ; il a su d'une manière infailible à quel moment du temps il vous donnerait l'existence et dans quelle circonstance vous la recevriez. Comme Adam, dont il façonna le corps, votre corps est l'œuvre de ses mains. Votre âme, comme celle d'Adam, a été créée d'un souffle divin, formée à l'image et à la ressemblance du Dieu trois fois saint !... Le moment fixé par sa Providence étant venu pour nous, il a dit à notre âme : « Va habiter ce corps. » Et notre âme a obéi, et nous avons reçu l'existence, et nous sommes devenus des hommes.

Une mère héroïque, la mère des Macchabées, avait bien compris cette vérité. Voici ses paroles. Présente au supplice de ses sept enfants qu'elle voyait cruellement tourmentés, elle exhortait chacun d'eux avec des paroles ardentes, et alliant un courage viril à la tendresse d'une mère, elle leur disait : « Je ne sais comment vous avez été formés dans mon sein ; car ce n'est point moi qui vous ai donné l'âme, l'esprit et la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps. Non, c'est le Créateur du monde qui vous a formés, comme il a formé l'homme dans sa naissance et donné l'origine à toutes choses. C'est lui aussi, ajoutait-elle, qui vous rendra de nouveau l'esprit et la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous méprisez maintenant pour lui cette vie périssable (1). » Voilà donc, mes frères, d'où vient l'homme : il sort des mains de Dieu, et, comme on voit un père prendre son enfant par la main, lui indiquer la route à suivre pour accomplir un voyage qu'il lui commande, ainsi Dieu nous a pris dans ses mains divines, nous a placés lui-même sur cette terre pour y accomplir ce voyage plus ou moins long qu'on appelle la vie.

Deuxième partie. — Nous sortons donc, mes bien chers frères, des mains de Dieu, voilà notre origine, voilà d'où nous partons. Et maintenant, où allons-nous ? Naguère paraissait sur les journaux une

(1) Conf. Pascal, *Pensées*.

(1) II Macch., vii, 21 et suiv.

annonce singulière que plusieurs d'entre vous ont pu lire. On avait rencontré sur la grande route un homme parlant et gesticulant de manière à laisser croire qu'il ne possédait pas son bon sens. On l'arrête, on lui demande d'où il vient; il ne le sait pas. On lui demande où il va; il l'ignore également. Et le lendemain, nous lisons cette annonce: « On a rencontré sur telle route un pauvre insensé vêtu de telle façon; prière à sa famille de le réclamer. » Frères bien-aimés, est-ce que l'histoire de ce pauvre fou ne ressemble pas à celle de beaucoup d'hommes? Oh! je ne voudrais insulter personne. Mais ne rencontre-t-on pas des gens qui s'imaginent être bien instruits (car je ne parle pas de certaines brutes qui se trouvent parfois dans nos villages); mais n'existent-il pas de prétendus savants qui, s'ils étaient arrêtés sur le chemin de la vie où leur impiété les fait souvent parler et gesticuler d'une manière grotesque feraient les mêmes réponses que cet idiot? — D'où venez-vous? — Je ne sais pas, diraient-ils. — Où allez-vous? — Je l'ignore. — Mais insensés que vous êtes, leur dit le bon sens chrétien, ouvrez donc l'Évangile, rappelez-vous donc les enseignements de la religion, et vous pourrez répondre. Frères bien-aimés, pour nous, venus de Dieu, sortis de ses mains, nous savons que l'homme doit retourner à Dieu, non pas pour se confondre à lui, pour se perdre dans son essence, mais pour l'aimer, le louer, le bénir, le posséder pendant l'éternité. Voilà où nous allons, et pour le savoir, interrogeons la mort elle-même, puis nous demanderons encore quelques éclaircissements à l'Évangile.

O mort si redoutée, spectre inévitable, sans cœur et sans entrailles, toi qui tranches les jours de l'homme comme le tisserand coupe la trame de sa toile, dis-nous, que devient l'homme, qu'en fais-tu? — Suis-moi, répond-elle, tu vas le voir. — Suivons-la, mes frères... La voyez-vous entrer dans cette chambre obscure et silencieuse; jetez les yeux sur ce lit qui se présente, qu'y voyez-vous? Que cette couche soit moelleuse, entourée de somptueux rideaux, enveloppée de damas et de soie, ou que ce soit le dur grabat d'un pauvre ouvrier, c'est le même spectacle sur l'édredon le plus doux, comme sur la paille la plus dure; jeune ou vieux, un être humain est là, en proie aux souffrances, aux tortures de l'agonie. La mort se penche, c'est fini. — Suis-moi encore, dit-elle, regarde ce que je vais faire de ce corps; tu le vois déjà pâle, livide, hideux et méconnaissable, j'irai plus loin, je le livrerai comme pâture aux vers et à la pourriture; dans quelques mois, ce ne sera plus que des débris informes, exhalant une odeur insupportable; dans quelques années les ossements eux-mêmes seront devenus poussière. — Mais dis-nous, ô mort, que fais-tu de l'âme? — L'âme, ah! je ne peux rien sur elle, elle échappe à mes coups. Venue de Dieu, elle retourne à lui pour recevoir des récompenses ou des châtiements. Tel le serviteur, sorti le matin de la maison de son maître, y rentre le soir pour rece-

voir, selon son travail, des félicitations ou des reproches!

Voilà, mes frères, l'enseignement de la mort. Écoutez maintenant notre divin Sauveur. Où allons-nous, ô bon Jésus, quelle est notre fin, notre destinée, le but vers lequel nous devons tendre? « Mes petits enfants, nous dit-il, ma vie tout entière est là, non seulement pour vous tracer la vôtre, mais pour vous montrer le but de votre pèlerinage. Du courage, suivez mes traces, soyez fidèles à observer mes commandements; bravez comme moi les railleries, le respect humain, les persécutions, la mort même, pour rester fidèles à votre Père qui est aux cieux; bannissez le péché de vos cœurs; venez vous jeter dans les bras de ma miséricorde, je vous soulagerai, je vous accueillerai, je vous pardonnerai. Oui, du courage, suivez-moi, que rien ne vous rebute, et réjouissez-vous, tressaillez d'allégresse, car au ciel vous attend une large et magnifique récompense. *Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis* (1). Voilà donc, mes frères, le but où nous allons, c'est vers Dieu que nous retournons; ses mains divines nous ont placés dans un berceau, la mort doit à son tour reporter notre âme entre les bras de ce même Dieu.

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, remercions notre Sauveur qui, dans sa bonté, a daigné nous éclairer, nous dire ce que nous sommes, nous apprendre d'où nous venons, nous montrer le but où nous devons tendre. Grâce à lui, nous savons que nous venons de Dieu, et que nous retournons à Dieu. Or, le soldat qui retourné dans ses foyers se hâte de regagner la maison paternelle; rien ne l'arrête, tant il désire serrer dans ses bras un bon père, une mère tendrement aimée. L'exilé qui retourne dans sa patrie presse ses pas et le jour et la nuit. Ainsi nous, mes frères, fixons nos regards vers le ciel et marchons avec ardeur dans la voie qui doit nous y conduire. O demeure fortunée de la cité céleste, jour brillant de l'éternité, qui n'est jamais obscurci par la nuit, mais que la souveraine Vérité éclaire de ses rayons, jour éternel de paix et d'assurance, quand nous sera-t-il donné de te contempler, quand serons-nous délivrés des misères de ce monde, quand, débarrassés de nos vices et de nos imperfections, pourrons-nous n'être attachés qu'à Dieu seul (2)? O bon Jésus! faites-nous la grâce de vivre si saintement ici-bas, que nous puissions un jour vous posséder, contempler la gloire de votre royaume, de ce royaume que vous avez préparé de toute éternité aux âmes qui vous seront fidèles. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

(1) Matth., v, 12.

(2) Conf. *Imitation*, liv. III, ch. XLVIII.

Pensées et considérations détachées

SUR SAINT JOSEPH

OU L'ON POURRA TROUVER LA MATIÈRE, LE SUJET DE MÉDITATIONS
OU INSTRUCTIONS POUR LE MOIS CONSACRÉ SPÉCIALEMENT À
CE GRAND SAINT (†)

(Suite.)

II

VIRGINITÉ ET MARIAGE DE SAINT JOSEPH.

Il convenait que saint Joseph fût vierge ; il le fut en réalité et par un vœu spécial. — Raisons de son mariage avec la sainte Vierge, qui avait fait également vœu de virginité. — Comment Joseph et Marie ont-ils pu contracter un vrai mariage nonobstant ce vœu. — Excellence et avantages de ce mariage.

« Le temps était arrivé, dit Bossuet, que Dieu cherchât un homme selon son cœur, pour déposer en ses mains ce qu'il avait de plus cher, je veux dire la personne de son Fils unique, l'intégrité de sa sainte Mère, le salut du genre humain, le secret le plus sacré de son conseil, le trésor du ciel et de la terre. Il laisse Jérusalem et les autres villes renommées ; il s'arrête sur Nazareth ; et dans cette bourgade inconnue, il va choisir un homme inconnu, un pauvre artisan, Joseph, en un mot, pour lui confier un emploi dont les anges se seraient sentis honorés (2). »

Disposition admirable de la sagesse éternelle ! Tous les nobles de la Judée, suivant une pieuse tradition, se trouvaient réunis à Jérusalem, et s'efforçaient de gagner les bonnes grâces des prêtres qui desservaient le temple pour obtenir la fille de Joachim. Il n'était bruit au dehors de l'enceinte du temple que du rare mérite de cette jeune vierge, les jeunes gens des plus nobles familles s'étaient mis sur les rangs pour avoir sa main ; et quoique ce fût un honneur extrême d'avoir en mariage quelqu'une des vierges élevées dans le temple, aucune toutefois n'était recherchée avec autant d'empressement que Marie, dont la vertu égalait la beauté. Or, que fait Dieu ? Il laisse de côté les titres pompeux, les richesses immenses que possédaient quelques-uns de ses prétendants, et choisit un pauvre charpentier pour être l'époux de sa Fille bien-aimée, de la Mère de son divin Fils. O âmes terrestres, vous qui aimez tant l'éclat des dignités mondaines, voyez ici l'estime que Dieu fait de vos aspirations et de vos vaines pensées ! Le Père éternel, ce sublime ouvrier qui a bâti de sa main toute-puissante cette vaste demeure qu'on nomme l'univers, qui l'a couverte du ciel comme d'une tenture, veut que son Fils ait ici-bas pour père un homme qui lui ressemble en quelque sorte, et qui soit ici bas le type terrestre du grand fabricant des mondes ; et, comme le Sauveur du monde, dit saint Thomas après saint Chrysostome, doit accomplir le mystère de notre rédemption par

le moyen du bois de la croix, il le confie comme en apprentissage à un homme dont le métier est de travailler le bois.

En prédestinant Joseph à être l'époux de Marie, en le sanctifiant dès le sein de sa mère, Dieu l'avait préparé au sublime ministère qu'il lui réservait. Or, comme pour garder la virginité de Marie sous le voile du mariage, il fallait à Joseph une pureté angélique qui pût en quelque sorte répondre de la pureté de sa chaste épouse, Dieu lui inspire non seulement l'amour, mais le vœu de la virginité. Voici les raisons de convenance sur lesquelles se fonde ce glorieux privilège : 1° La très-sainte Vierge, bien qu'à lors avancée en âge, ne fut confiée plus tard, par le Seigneur, qu'à Jean, son disciple bien-aimé, parce qu'il était vierge ; à plus forte raison devons-nous penser que, dans sa jeunesse, Marie vierge fut confiée à la garde d'un homme vierge, car il faut qu'il y ait dans le mariage parité et union de volontés...

2° Voyez en toutes circonstances l'amour du Seigneur Jésus pour la virginité ; non content de l'observer lui-même il a voulu naître d'une Vierge, être nourri d'un lait vierge, être réchauffé dans un sein virginal, être annoncé par un précurseur vierge, avoir pour disciple bien-aimé Jean qui était vierge, être servi par Marthe vierge, être enseveli dans un sépulcre vierge. Pour la même raison, il a dû exiger la virginité dans Joseph, qui devait remplir le sublime emploi de le protéger, de le guider, de le vêtir, de le nourrir. Marie et Joseph sont deux lis très chastes dans leur union et leurs noces virginales. Jésus a voulu être conduit et élevé par la pureté de deux vierges. — Grand enseignement pour ceux qui par état et par vocation approchent si souvent de Jésus ! Qui peut approcher de ce sacré corps avec des sentiments impurs, ou ne pas consacrer son corps, chacun selon son état, à la pureté après l'avoir reçu ?...

3° Joseph a dû être chaste en sa qualité de vicaire du Père céleste ici-bas. Le Père éternel engendre sans corruption de toute éternité son Fils unique dans sa nature divine. C'est de lui que sainte Agnès a dit : *Cujus pater faminam nescit*. Or il convenait, autant qu'il est possible, qu'il eût un père semblable sur la terre. — Quelle sublime leçon pour ceux qui sont associés à la paternité divine et engendrent tous les jours Jésus-Christ sur l'autel !

4° Joseph a dû être chaste et vierge à cause du mérite suréminent de son épouse. Marie devait avoir pour époux un homme qui lui ressemblât en tout. Par le mariage elle devint une seule chair, une seule personne avec lui ; par la grâce insigne de la chasteté, elle ne fit qu'un seul esprit avec lui. « Puis-je croire, s'écrie saint Bernardin de Sienne, que Dieu destinant Joseph à cette union mystérieuse n'ait pas choisi, pour l'âme éminente de la sainte Vierge, une autre âme semblable à elle, par la réunion de toutes les vertus et surtout par l'amour de la virginité ?

Saint Joseph devait être vierge ; et il le fut en

(1) Ces pensées et considérations sont généralement extraites de l'excellent ouvrage du P. Morand sur la sainte Famille.

(2) Panégyrique de saint Joseph. (Exorde.)

réalité et par un vœu conditionnel fait de cœur ; c'est ce que les théologiens prouvent par le raisonnement et l'autorité des saints Pères.

1° Joseph, d'après l'Évangile, était juste, et à ce titre il fut chaste et n'eut d'autre épouse que la bienheureuse Marie qui fut toujours Vierge. La conséquence est que Joseph lui-même fut vierge ; il le fut même par vœu, parce que ce fut par un consentement commun que les deux époux gardèrent la chasteté. Nous disons que ce vœu fut conditionnel. Joseph, en effet, forme en quelque sorte la limite entre les hommes de la nouvelle et de l'ancienne loi, comme l'aurore est la limite qui sépare le jour de la nuit. Par son vœu il entra dans l'esprit de la loi nouvelle qui recommande la virginité, et par la condition qu'il y mit, il respectait la loi ancienne qui obligeait de laisser une postérité sur la terre.

2° Joseph reçut le don insigne de la plus touchante paternité qui fut jamais ; il en eut donc toutes les prérogatives, parmi lesquelles fut la virginité qui est le propre de la paternité divine.

3° Dieu est meilleur, plus grand, plus parfait que le monde matériel. Or le gouvernement de ce monde est attribué aux anges, appelés vierges à cause de leur pureté. Nous sommes donc autorisés à croire que Joseph à qui furent confiés la direction et le soin du Dieu immortel fait homme, était vierge comme les anges. Je dis plus, la virginité de Joseph fut plus noble, plus méritoire, plus agréable à Dieu que la virginité des anges ; celle des anges est inhérente à leur nature, celle de Joseph était l'œuvre de la grâce ; celle des anges est nécessaire, celle de Joseph a été volontaire... C'est ce qu'affirment, d'une manière toute particulière, entre autres saint Augustin, le Maître des sentences, saint Thomas, etc.

Or, bien qu'il fût arrêté dans les décrets éternels que le Fils de Dieu devait prendre naissance dans le chaste sein de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, la sagesse divine jugea néanmoins à propos de lui choisir un époux parmi les hommes et de faire naître le Sauveur du monde sous le voile du mariage.

Pour quelles raisons de convenance la Mère de Dieu a-t-elle été unie en mariage à Joseph, alors cependant qu'elle devait toujours demeurer vierge ? Cette question a été, dès le commencement du Christianisme, l'objet des études les plus profondes des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, et n'a cessé depuis d'exercer l'intelligence des plus grands docteurs. Citons, parmi eux, surtout saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, saint Bernard, saint Bonaventure et une foule d'autres Pères et de théologiens. Ils considèrent la convenance de ce mariage au triple point de vue de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de nous tous.

Pour Jésus Christ : 1° Il était convenable qu'il y eût mariage entre la sainte Vierge et Joseph, afin d'établir l'ordre de la génération du Sauveur et prouver qu'il était issu de la race de David, selon la promesse, le peuple de Dieu établissant les généra-

logies par le côté des hommes et non par celui des femmes. Comment Jésus-Christ eût-il été considéré si la sainte Vierge n'avait pas été mariée ? Les Juifs auraient trouvé là un prétexte apparent pour nier sa qualité de Messie... Plus tard, le monde sut que le Christ ne tenait sa génération que de sa mère ; mais il demeura acquis que Marie était de la race de David et de la même tribu que Joseph.

2° Afin de ne pas donner lieu aux Juifs et aux infidèles de rejeter Jésus-Christ comme illégitime. « Qu'aurait-on pu reprocher aux Juifs et à Hérode, se demande saint Ambroise, s'ils avaient cru poursuivre dans Jésus un enfant né de l'adultère et de la fornication ? » — « Il était plus dans l'ordre, dit saint Bernard, que les Juifs pussent croire que Jésus était né d'un mariage légitime ; si, malgré cela, ils le méprisèrent, etc., qu'auraient-ils fait s'ils avaient eu un prétexte pour accuser la pureté de sa naissance ? »

3° Pour cacher au démon le mystère de la naissance du Sauveur. Saint Ignace, le premier, donne cette raison dans son *Épître aux Ephésiens*, et, à sa suite, nous voyons saint Basile, saint Jérôme, saint Ambroise, Origène, saint Jean Damascène, saint Bernard, se ranger à cette raison. « Le démon, dit saint Basile, savait, d'après la prophétie d'Isaïe, que le Messie devait naître d'une vierge. Aussi observait-il pour ainsi dire toutes les vierges qui vouaient à Dieu leur virginité pour reconnaître le Messie dès son entrée dans le monde ; mais il fut trompé par le mariage de Marie avec Joseph. Voyez cette même raison développée par saint Bernard dans son admirable homélie sur ces paroles : *Missus est...* Dieu a donc fait choix de Joseph pour couvrir la pudeur de la virginité de Marie avec une foi et une sagesse si grandes qu'il voila de ténèbres l'intelligence angélique de Satan.

Sous ce rapport, le mariage de Marie avec Joseph accomplit d'une manière plus éclatante les prescriptions que Dieu avait données dans l'ancienne loi à Moïse : « Vous ferez le propitiatoire d'un or très pur ; vous mettrez aux deux extrémités de l'oracle deux chérubins d'or, se regardant l'un l'autre, le visage tourné vers le propitiatoire qui couvrira l'arche (1). » L'arche c'est le Christ, Notre-Seigneur. L'un des chérubins, qui avait la figure d'une femme, figurait la sainte Vierge, et l'autre le bienheureux Joseph, dont les mœurs étaient angéliques, dont les bras ont été si souvent le lieu du repos de Dieu, selon ces paroles du Psalmiste : « O Dieu qui reposez sur les chérubins (2). » Marie et Joseph étaient les deux chérubins qui, les yeux tournés vers le propitiatoire, se remplissaient mutuellement d'une ardente charité. Comme autrefois, tout était couvert d'un voile. Ainsi, à Nazareth, la dignité du Christ, de la sainte Vierge et de saint Joseph, était voilée ; le monde ignorait la divinité du Christ, la virginité de Marie et la chasteté immaculée de Joseph. Ce

(1) Exode, xxv.

(2) Ps. LXXIX.

voile, tissu avec une admirable variété, composé de l'hyacinthe céleste, de la pourpre royale, et d'un lin éclatant de blancheur, était le mariage ineffable de Marie et Joseph... Ce voile a été déchiré, et tous ces mystères sacrés ont été révélés au monde entier.

4° Saint Joseph devait, selon l'expression consacrée par l'Eglise, être le père nourricier de Jésus-Christ ; car, d'après les lois divines et humaines, les fonctions, le titre de père se basent surtout sur les soins et le gouvernement de la famille. « Or, dit Isolani, combien admirables furent les qualités de saint Joseph pour donner au Fils de Dieu tous les soins de la nourriture, du vêtement et de l'éducation !... » Joseph fut encore destiné de Dieu à être le tuteur, le guide, le défenseur zélé du Sauveur. « Or, dit saint Augustin, la sainte Vierge fut mariée à Joseph pour que ce bienheureux père put avoir soin du divin Enfant au milieu des épreuves multipliées et du miraculeux délaissement auquel il fut exposé dans ses premières années. Joseph fut le tuteur du Christ dans le sens même des paroles de saint Paul aux Galates : « Tant que l'héritier est encore enfant, il n'est pas différent d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout, mais il est sous la puissance des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père (1). »

A ce point de vue, on peut dire, avec un pieux panégyriste de saint Joseph, que ce saint patriarche était comme une condition nécessaire de l'incarnation. Il fallait sans doute au Verbe divin une mère qui fut digne de le recevoir dans son sein et de lui former une chair tout immaculée et toute pure, qui fût digne de le nourrir de son lait et de veiller sur son enfance ; mais il fallait encore au Verbe fait chair, un père qui pût sauvegarder la réputation de Marie, qui pût la consoler, la protéger elle-même et la conduire ; qui pût rendre au Fils béni de ses entrailles les mille services qu'une veuve n'est pas capable d'accomplir.

Joseph, nous l'avons déjà dit, fut choisi de Dieu comme un autre chérubin, pour garder, pour travailler ce nouveau Paradis terrestre au milieu duquel s'éleva l'arbre de la vie.

Après avoir confié ce soin à Joseph, Dieu, pour ainsi dire, se reposa, comme au jour de la création. « Dieu se reposa le septième jour (2). Oh ! combien de fois, ô bon Jésus, s'écrie Isolani, appliquant ces paroles à saint Joseph, vous avez reposé sur le sein de Joseph, enlaçant son cou de vos petits bras, et vous tenant attaché à sa poitrine ! Dieu a voulu ainsi reposer corporellement sur Joseph, et spirituellement par les grâces dont il a inondé son âme ; il a reposé en lui sa confiance en le rendant l'époux de sa Mère, son affection en l'appelant du doux nom de père, sa joie en vivant de ses travaux. Oui, Joseph est vraiment le grand jour du sabbat dans lequel Dieu s'est reposé après l'œuvre qu'il avait accomplie. » Nul doute que Jésus enfant ne se soit écrié bien des fois,

comme David : « C'est sur lui que je dormirai et que je me reposerai (1). » Car il aime à se reposer dans ceux qui sont doux et humbles de cœur.

Pour la très sainte Vierge. 1° Ce mariage fut convenable afin de sauvegarder sa réputation et sa dignité et éloigner tout danger de scandale. « Le Seigneur, dit saint Ambroise, aima mieux qu'on pût douter de la divinité de sa naissance que de la vertu de sa Mère ; il savait l'amour de Marie pour la virginité, et il ne voulait pas que la foi dans sa naissance s'appuyât sur une injure faite à sa mère. Marie était immaculée, et il fallait que sa virginité fût inviolable, même dans l'opinion des hommes. »

Saint Jérôme explique ainsi ces paroles d'Isaïe : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur naîtra de sa racine (2). Marie est la tige et le Christ est la fleur, et de même que la fleur ne naît jamais sur une tige dépouillée de feuilles, que la tige s'ombrage et s'embellit de feuilles avant l'épanouissement de la fleur, ainsi Marie devait s'embellir par l'union d'un époux avant de mettre au monde le Christ, » et ce grand docteur ajoute : « Avec quel soin donc les jeunes vierges et les femmes doivent veiller à sauvegarder leur honneur et leur bonne réputation et à ne pas donner occasion à la moindre parole de blâme. Rappelons-nous ce que dit l'Écriture dans l'éloge qu'elle fait de Judith : « Il n'y avait personne qui dit la moindre parole à son désavantage » ; et ce que Booz dit à Ruth : « Tout le peuple qui habite dans l'enceinte de notre ville sait que vous êtes une femme vertueuse (3). » « Deux choses sont nécessaires, dit saint Augustin en s'adressant aux femmes chrétiennes, la conscience et la bonne réputation ; la conscience pour vous-même, la réputation pour votre prochain. »

2° Afin que Joseph fût le témoin fidèle de la pureté virginale de la mère de Dieu. « De même, dit saint Bernard dans son homélie sur ces paroles : *Missus est*, que saint Thomas devint le plus ferme confesseur de la résurrection de son Maître en commençant par douter et en mettant sa main dans ses plaies divines ; de même aussi Joseph, en épousant Marie, est devenu le témoin le plus irrécusable de sa pureté. Le doute de saint Thomas et le mariage de Marie avec Joseph ont entre eux une admirable convenance : ils pouvaient, en effet, jeter sur nous comme un voile d'erreur en nous faisant douter de la foi de l'Apôtre et de la chasteté de Marie ; mais, grâce à la sagesse divine, le résultat a été tout différent pour notre piété. Pour la résurrection de Jésus, j'ai plus de foi en la parole de Thomas, d'abord incrédule, qu'à celle de Pierre qui croit sur simple parole, et pour Marie, j'aime mieux avoir le témoignage de son époux qui la connaît et la protège que le sien propre, qui n'est que le cri de dé fiance de sa conscience. »

(1) Ps., iv.

(2) Isaïe, ii, 1.

(3) Ruth, III, 11.

(1) Gal., iv, 1.

(2) Gen., i.

3° La bienheureuse mère de Jésus était la figure de l'Eglise qui est en même temps vierge et épouse du Christ. « De même, dit saint Ambroise, que la sainte Vierge fut l'épouse de Joseph et conçut nécessairement du Saint-Esprit ; ainsi l'Eglise est unie extérieurement au sacerdoce visible et rendue féconde par l'Esprit-Saint. » « Joseph, dit saint Isidore, était la figure de la personne du Christ, qui a été préposé à la garde de la sainte Eglise. Nous pouvons nous expliquer ainsi la gloire immense et incomparable de saint Joseph qui, tout en étant le protecteur et le gardien de Notre-Seigneur Jésus-Christ, époux de l'Eglise et de sa bienheureuse Mère, qui est elle-même la figure de l'Eglise, a été en même temps et sera toujours le protecteur et le gardien de l'Eglise universelle, puisque, comme le dit saint Bernard, il a gardé, non pour lui, mais pour le monde, le pain vivant descendu du ciel. »

4° Ce mariage de Marie et de Joseph était convenable encore pour nous montrer, d'après les desseins de Dieu dans l'économie de notre rédemption, tous les instruments de notre malheur miséricordieusement employés au ministère de notre salut. Une vierge mariée au premier homme avait été pour cet homme une cause universelle de ruine, c'est-à-dire qu'Eve, unie à Adam, avait été le principe du péché avant d'avoir eu aucun commerce avec lui ; il convenait donc qu'une vierge, unie à un homme, fût aussi, par un homme, c'est-à-dire par son Fils, le principe de la réparation... De même que le serpent séduisit d'abord la femme, et par elle Adam, de même l'ange Gabriel annonça d'abord le mystère de l'Incarnation à la Vierge et ensuite à Joseph. Là ne s'arrête pas la similitude. Dieu avait dit à Adam : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul : faisons-lui un aide semblable à lui. » De même semble-t-il dire, en pensant à Marie : Il n'est pas bon que la Mère de mon fils soit seule, de peur qu'elle ne paraisse avoir perdu son honneur, et qu'elle ne soit frappée d'une note d'infamie. Faisons-lui donc un aide semblable à elle.

5° Enfin, il convenait que Marie devint l'épouse de Joseph, pour qu'elle ne fût point exposée à être lapidée par les juifs sous l'accusation du crime d'adultère ou de fornication.

Pour nous. 1° Par ce mariage, le témoignage de Joseph nous est une sûre garantie que le Christ est né de la Vierge, et les paroles de Marie, affirmant son intégrité, sont pour nous plus dignes de foi ; car si, en dehors du mariage, elle eût pu avoir intérêt à voiler une faute, quel intérêt pouvait-elle avoir à ne pas dire la vérité du moment qu'elle était unie à Joseph ?

2° Dans la personne de la Vierge-Mère, la virginité et le mariage se trouvent ainsi honorés et défendus contre les hérétiques qui voudraient les attaquer.

3° Le mariage de Marie nous enseigne que, même après le consentement au mariage, il est permis aux deux époux, ou même à l'un d'eux, de faire

vœu pour une vie plus parfaite, ou d'entrer en religion, avant toutefois que le mariage n'ait été consommé.

4° Enfin ce mariage céleste, dit Salmeron, en rendant la Vierge Marie semblable à nous en la faisant participer à toutes nos misères, lui donne pour nous des entrailles de miséricorde, et lui inspire de venir à notre secours. Vierge, elle secourera les vierges : mariée, elle protégera les époux ; veuve, elle aidera les veuves ; mère de son Fils unique, elle aimera les mères ; tous oseront implorer son assistance, et tous seront exaucés.

Le mariage de Joseph avec la bienheureuse Vierge, son ministère auprès du divin Enfant, ont été l'objet non seulement de la prévision de Dieu. comme tout ce qui arrive ici-bas, mais encore d'un décret particulier, d'une volonté spéciale de Dieu. Aussi est-il dit avec raison dans la sainte Ecriture : « Tout cela s'est fait pour accomplir ce que Dieu avait dit par son prophète. » « Tout, » c'est-à-dire le mariage, la chasteté de Marie, la découverte de sa grossesse, les craintes de Joseph, l'envoi de l'Ange, etc.

Les Evangélistes nous disent clairement, et à plusieurs reprises, que Marie eut Joseph pour époux ; mais ils n'entrent dans aucun détail sur le temps, le lieu et les autres circonstances de ce mariage ; nous sommes obligés ici, si nous voulons satisfaire notre piété, de recourir aux auteurs les plus anciens, aux historiographes les plus dignes de foi, tels que saint Jérôme, dans son histoire de la naissance de Marie, saint Grégoire de Nysse, saint Germain de Constantinople, saint Jean Damascène, Ludolphe de Saxe, etc.

Nous nous contenterons de rappeler l'ancienne tradition, d'après laquelle le grand prêtre, ayant demandé à Dieu, dans le sanctuaire, de qui la Vierge Marie devait être l'épouse, une voix venue du ciel répondit que tous ceux de la maison et de la famille de David en âge de se marier devaient apporter une baguette, s'approcher de l'autel, et que celui dont la baguette fleurirait et qui recevrait le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe serait élu de Dieu auquel la bienheureuse Vierge devait être confiée en mariage ; et ce fut Joseph en faveur de qui s'opéra ce miracle, Dieu le désignant ainsi comme l'homme juste qu'il destinait à devenir l'époux de Marie.

Or, cette union de Marie et de Joseph fut un mariage véritable. « Ecoutez ici, dit Bossuet, l'incomparable Augustin, et suivez exactement sa pensée... Il y a trois liens dans le mariage : premièrement, le sacré contrat par lequel ceux que l'on unit se donnent entièrement l'un à l'autre ; secondement, l'amour conjugal, par lequel ils se vouent mutuellement un cœur qui ne peut plus brûler d'autres flammes ; il y a enfin les enfants, qui sont un troisième lien... » Or, saint Augustin trouve ces trois choses dans le mariage de saint Joseph : premièrement, le sacré contrat par lequel ils se sont donnés

l'un à l'autre,.... par lequel ils se donnent réciproquement leur virginité et se cèdent, sur cette virginité, un droit mutuel ; le droit de se la garder l'un à l'autre... Qui pourrait dire l'amour conjugal de ces bienheureux mariés ? Car, ô sainte virginité, vos flammes sont d'autant plus fortes qu'elles sont plus pures et plus dégagées !.... Enfin, Jésus est le fruit de ce mariage ; il est sorti en quelque sorte de l'union virginale de ces deux époux ; Jésus-Christ est la fleur sacrée que la virginité a poussée... C'est la pureté qui a rendu Marie féconde, et je ne craindrais pas d'assurer que Joseph a eu part à ce miracle ; car, si cette pureté angélique est le bien de la divine Marie, elle est le dépôt du juste Joseph, elle est le bien de son chaste époux... C'est pourquoi Jésus-Christ est son fils, non pas, à la vérité, par la chair ; mais il est son fils par l'esprit, à cause de l'alliance virginale qui le joint avec sa mère. Et saint Augustin l'a dit en un mot : *Propter quod fidele conjugium parentes Christi vocari ambo meruerunt* (1).

Et qui pourrait dire l'éminente dignité à laquelle saint Joseph fut élevé par ce mariage ? « Quoi de plus sublime, en effet, dans le monde entier, s'écrie Canisius, que de devenir l'époux de la Mère de Dieu ? Si nous louons saint Jean l'Évangéliste d'avoir reçu pour mère la Vierge Marie, de la bouche même du Christ mourant, combien plus devons-nous louer saint Joseph, à qui non seulement fut confiée la garde de la sainte Vierge, mais à qui elle fut donnée pour épouse, qui vécut un grand nombre d'années avec elle, habita la même demeure, la traita avec la douce familiarité d'un époux et fut lié à sa vie par une chaîne d'or ornée de perles les plus précieuses, par le lien des fiançailles divines. » « Votre sublimité me remplit d'admiration, ô Joseph, s'écrie à son tour le pieux Gerson ; votre dignité est incomparable, puisque la Mère de Dieu, la Reine du ciel, la Souveraine du monde n'a pas jugé indigne d'elle de vous appeler son maître. » Les autres saints ont été ordonnés à la conduite de l'Église, et le plus souvent à la conduite de quelque petite et très petite fraction de l'Église ; saint Joseph a reçu davantage, car seul il a été ordonné à la conduite de Jésus-Christ et de Marie, et cela pendant trente années.

Comment exprimer encore la sainteté, la pureté, le bonheur, les avantages et la gloire du mariage de Joseph avec Marie, de ces deux créatures privilégiées, si saintes, si parfaites, et surtout vierges l'une et l'autre, vierges par vœu et par état, vierges de corps et d'âme ?

Ce mariage devient pour Joseph la source de tous les biens. En vertu de ce mariage, qui le constitue l'époux de Marie, il est établi le chef de la plus auguste famille qui ait jamais paru dans le monde, le seigneur et le maître de Marie, le père de Jésus et le supérieur de l'un et de l'autre. En vertu de ce

mariage, il est élevé à une sainteté d'autant plus sublime que son ministère était plus auguste. Oui, nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper qu'il n'y a rien d'illustre dans la noblesse, rien de distingué dans les qualités de l'esprit et du cœur, rien de parfait dans les vertus, rien d'admirable dans l'ordre de la nature et de la grâce, que Dieu n'ait départi à Joseph avec une profusion digne de sa munificence divine, et proportionnée à la sublimité des fonctions qu'il allait lui confier. Quel que fût d'ailleurs son degré de sainteté au moment de son union avec la plus pure des vierges, il est permis de croire qu'à partir de cet instant, la Reine des anges et des hommes se montra généreuse à l'égard de son chaste époux, et l'éleva par ses mérites aux sublimes hauteurs de la perfection, comblant, pour ainsi dire, la distance qui le séparait de celle qui lui était unie. C'était comme la dot qu'elle apportait à son époux, dot précieuse, présent inestimable, qui, jeté libéralement dans la balance, établissait entre l'un et l'autre un certain équilibre, une similitude parfaite ; ce n'était pas assez de ses mérites, elle y mit encore son cœur et son amour. Et après cela, je vous le demande, quelle dilatation, quel accroissement de grâces dans l'âme et dans le cœur de Joseph !

Une fois l'élan donné à cette âme juste, si avide de sainteté et de vertu, admirablement disposée à recevoir toutes les impressions de la grâce, vous la verrez monter, grandir et se parer de vertus comme d'autant de rayons qui la rendent belle aux yeux de Dieu. Dans les mariages ordinaires, deux choses arrêtent les progrès de certaines âmes dans la vie spirituelle. « Celui qui est marié, dit saint Paul, est plein de sollicitude pour les choses de la terre et cherche à plaire à son épouse (1). » Il n'en est pas ainsi de Joseph. Bien loin de se ralentir pour ces motifs dans la voie de la perfection, ces deux obstacles deviennent pour lui comme deux actes qui l'élèvent à la pratique des plus sublimes vertus. Les affaires du monde, pour lui, c'était son travail sous les yeux de sa sainte épouse et de ce Fils qui ne le quittait pas. Et qui aurait pu le distraire de ces saintes pensées ? Il travaillait pour l'un et pour l'autre ; il savait que le salaire de la journée, c'était le pain de la famille. C'était plus qu'un devoir qu'il accomplissait avec la pensée d'un si noble but, c'était le bonheur qui distillait goutte à goutte dans son cœur, et chaque heure du jour voyait augmenter les délices de son âme. Travailler pour Jésus, travailler pour Marie, travailler sous le regard de l'un et de l'autre ! Ses sueurs étaient sanctifiées, ses fatigues pleines de charmes, et, à part la récompense que portait avec lui-même ce labeur ainsi fait pour des êtres augustes et bien-aimés, le ciel, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, souriait à ce dévouement sans réserve et donnait à l'âme toute la force que dépensait le corps.

(1) Bossuet, *Panegyrique de saint Joseph*, 1^{re} partie.

(1) I Cor., VII, 33.

Mais n'avait-il aucune préoccupation de plaire à celle qui était digne de tant d'hommages ? Avec notre esprit étroit et borné nous avons de la peine à nous représenter cette simplicité de rapports entre Marie et Joseph, qui laissait au cœur la vivacité des plus tendres sentiments s'épanchant avec un abandon naïf et pur. Quelle différence avec les unions ordinaires, où il y a sollicitude, c'est le mot de l'Apôtre, préoccupation dans le cœur de l'un et de l'autre ! On s'observe réciproquement, on craint de blesser, de n'être pas payé de retour ; on se donne mille peines pour retenir captif ce pauvre cœur si fragile et si inconstant. La piété ne peut que souffrir de ces calculs, de ces appréhensions, de ces angoisses... Mais ce qui d'ordinaire éloigne les autres de Dieu ne servait qu'à enflammer de plus en plus le cœur de Joseph pour la pratique des plus sublimes vertus. Aimer Jésus, plaire à Marie, voilà le seul désir de son cœur, l'unique pensée de son esprit. Il aimait donc ? Il était donc préoccupé ? Oui, sans doute ; il était même dans une perpétuelle, mais sainte sollicitude, afin de gagner de plus en plus les bonnes grâces de celle qui lui était plus chère que la vie ; amour cependant, hâtons-nous de le dire, qui ne troublait jamais sa paix et qui, au contraire, augmentait son bonheur. Il ne pouvait être autrement ; placé entre ce double foyer qui lui envoyait toutes ses ardeurs, Joseph sentait son cœur grandir et s'élever tous les jours, son âme s'épurait de plus en plus et sa vertu prenait des développements immenses.

(A suivre.)

M. P.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

L'ABBÉ GORINI (1).

Jean-Marie-Sauveur Gorini naquit à Bourg en Bresse, en 1803, de parents pauvres, d'origine italienne. L'enfant grandit à la maison paternelle et vit briller sur sa première enfance l'amitié d'un bon évêque d'Allatri, exilé à Bourg par Napoléon. L'évêque rentra dans son diocèse, le père de l'enfant mourut et la pieuse mère resta seule pour veiller à l'éducation de son enfant. Jean-Marie donna de bonne heure des signes de vocation ecclésiastique, mais comment la pauvre veuve de l'ouvrier plombier pouvait-elle lui permettre de la suivre ? Heureusement la piété, qui se fie à Dieu, ne calcule pas comme font les hommes. Le petit Sauveur fut d'abord envoyé à un modeste collège que les enfants de la ville, moyennant une modique rétribution, pouvaient fréquenter en qualité d'externes. Enfant timide et réservé, il ne trouva point là

des maîtres qui eussent pour lui l'intelligence du cœur et des condisciples qui sussent assez les respecter. Du collège il passa à la maîtrise et y travailla, cette fois, avec un meilleur courage et de plus beaux succès. Bientôt il lui fallut, non sans de douloureux déchirements, s'arracher à sa famille pour aller achever ses études au petit séminaire de Méximieux, sous le vénérable abbé Ruinet. Mais les sacrifices qu'imposait la séparation furent largement compensés par les avantages de la discipline dans cette maison pieuse et sage, qui est pour tous comme la maison paternelle de l'âme sacerdotale. Ensuite il suivit à Alix, dans le diocèse de Lyon, les cours de philosophie et d'éloquence sacrée. On put discerner dès lors en lui cette sobriété de goût, cette délicatesse de sentiment, cette modération de pensée et de langage qui devaient faire plus tard le mérite de ses œuvres. Le jeune Gorini avait, du reste, un gros défaut pour l'économie de la maison : il payait sa modeste pension d'une manière assez irrégulière, et l'économe lui avait fait entendre qu'il ne pourrait l'attendre plus longtemps, quand un abbé Lavaurre, plein de foi dans l'avenir de son cher disciple, sacrifia, pour la solde de son arriéré, les deux pauvres cents francs qu'il gagnait avec tant de peines. Le cours de théologie, commencé à Lyon, s'acheva au grand séminaire de Brou, diocèse de Belley. Ses études terminées, Gorini, qui n'avait pas l'âge exigé pour la prêtrise, fut placé à la tête de la maîtrise de Bourg. Inutile de dire qu'il s'acquitta avec zèle de son emploi. En 1827, il fut promu au sacerdoce, nommé vicaire de Nantua, puis transféré au séminaire de Méximieux, comme professeur d'humanités. Grave sans austérité, bienveillant sans fadeur, il aimait ses élèves, se dévouait tout entier à leur progrès moral et religieux, non moins qu'à leur éducation littéraire, et possédait le rare secret de les tenir constamment en haleine par un enseignement plein de chaleur, mais de cette chaleur douce et continue qui stimule sans épuiser et sait alimenter discrètement l'enthousiasme. Le professorat lui fut, du reste, d'une utilité personnelle, en épurant son goût par l'étude des règles et des modèles, en l'initiant à la connaissance approfondie des littératures classiques. Travailleur infatigable, il savait dès lors se créer des loisirs et s'ouvrir des horizons d'étude, lorsqu'après dix-huit mois il fut appelé brusquement à devenir curé de paroisse.

Nous sommes en 1829 ; ici commence, pour l'abbé Gorini, cette admirable vie de pasteur rural et d'homme d'étude héroïque, qui a fait, d'un simple desservant, le redresseur avéré des méfaits de la science moderne et le modèle du clergé de France.

Le changement survenu dans la position du professeur d'humanités était dû à une disgrâce. Quel crime pouvait donc avoir commis et quel tort s'était donné ce professeur de vingt-six ans qui portait en germe la haute distinction qu'il a montrée plus tard ? Nous l'ignorons, et même nous devons dire

(1) Sa vie a été écrite par M. l'abbé Martin, auteur des *Moines*, missionnaire apostolique, en un volume exquis. Nous prenons tous nos renseignements dans ce volume, auquel nous reprocherons pourtant de n'avoir pas assez parlé des *Mélanges*.

qu'il n'y avait là qu'une erreur de l'autorité. Le pouvoir ecclésiastique vient de Dieu, comme tous les autres et même plus directement ; mais l'on voit toujours que ce sont des hommes qui l'exercent. L'évêque voit de haut, souvent de loin, il ne descend pas toujours assez dans la connaissance des détails. Autour de l'évêque, il y a des vicaires généraux qui sont ses yeux, ses pieds et ses mains, mais qui peuvent ajouter à ces ignorances inévitables leurs petites faiblesses. Un homme discret et digne n'est d'ailleurs fait pour plaire à personne, surtout s'il se rehausse par le talent et se recommande par le travail. C'est un ambitieux, un démon d'orgueil, disent ceux qui veulent lui passer sur le corps, sans se réduire comme lui aux avantages du mérite. Et il est trop agréable de croire à ces accusations pour ne pas y prêter l'oreille. La supériorité ne se fait pardonner que de ceux qu'elle subjugue ; tous ceux qui croient pouvoir l'écraser la traitent en ennemie. Pauvre humanité !

La paroisse confiée à l'abbé Gorini s'appelait la Tranchière. Ce n'était pas un village, pas même un hameau : c'était une immense étendue de territoire semée de fermes solitaires, sise au canton de Pont-d'Ain, à 15 kilomètres de Bourg. La population s'élevait à deux cent cinquante habitants. L'église n'avait que les quatre murs ; le presbytère ne les avait même pas, et l'abbé Gorini, avec la meilleure volonté du monde, ne put y habiter la première année. Ce n'était ni une succursale ni une annexe, c'était une simple chapelle vicariale qui recevait du gouvernement 350 francs, plus 450 francs que s'était imposés la pauvreté de la population ; si bien que l'abbé Gorini, de 1829 à 1848, eut à résoudre ce problème : Sur 800 francs, augmentés de quelques honoraires de messes, vivre, nourrir et payer une domestique, se vêtir, entretenir son ménage, se procurer quelques réserves pour venir au secours d'une famille indigente, et puis, à la fin, économiser de quoi acheter des livres.

L'abbé Gorini souffrit cruellement d'une si triste condition : il souffrit de la disgrâce, il souffrit de la pauvreté, il souffrit de la solitude, mais il souffrit de tout avec la résignation chrétienne et le courage sacerdotal. C'est là ce qui fait sa physionomie dans l'histoire, c'est aussi ce qui assure sa gloire.

« L'existence de l'abbé Gorini, dit son biographe, peut se résumer par trois mots : Dieu, la science et la famille. Il a tenu tout à la fois de l'autel, du cloître et du foyer domestique. Chez lui, le curé n'a pas nui au savant, le savant n'a pas nui au curé, et le sacerdoce et la science, loin d'exclure ou de repousser l'amour de la famille, s'en sont fait tour à tour un délassément et un appui. De cette physionomie triple et une, où les contrastes se fondent, où les traits disparates s'unissent, résulte un type rare, qui ne rappelle aucune analogie connue, mais qui, par là même est difficile à peindre. C'est une vie dont toute la beauté est *en dedans* ; car à peine trouverait-on une existence de prêtre si peu mêlée aux

événements et aux agitations du monde ; celle de l'abbé Gorini fut toute réfugiée dans la piété, la famille et les livres, dans les livres surtout. C'est là qu'il faut le surprendre. Sauf quelques points qui marquent ses stations, la terre n'a pas gardé l'empreinte de ses pas (1). »

Le nouveau curé se mit donc à l'œuvre et se dévoua, corps et âme, à son obscur ministère. L'instruction religieuse attira d'abord son attention. Dans les catéchismes, il faisait apprendre aux enfants la lettre du manuel, puis il donnait, tantôt sur un mot tantôt sur une réponse, des explications brèves qu'il répétait et faisait répéter tant que besoin était. En chaire, il était sobre de gestes et comptait, pour instruire, moins sur l'agitation du corps et l'éclat de la voix, que sur l'ordonnance de la méthode et l'exactitude de la doctrine. Avec les malades il n'y avait pas de démarches qu'il ne fit, au milieu de la nuit, à travers les bois, les neiges et les montagnes. Dans son commerce ordinaire, il était toujours affectueux et poli, adressant volontiers une parole amicale, mais sans aller jusqu'aux entretiens. Du reste, accessible à tous, il recevait les demandes de bons conseils, aidait ses paroissiens dans leurs entreprises, leurs embarras, leurs procès, ne se rebutant de rien dès qu'il s'agissait d'obliger. Aussi ces bonnes gens l'aimaient comme un père ; lui, de son côté, les aimait comme ses enfants : amitié touchante qui réjouissait tous les cœurs et se traduisait en incessants cadeaux, beurre, lait, poulets, légumes, gracieusement échangés contre images dorées, belles pommes rouges, dragées de baptême.

Dans son intérieur, l'abbé Gorini était la simplicité même, presque la simplicité des Antoine et des Pacôme. Pour ne pas perdre son temps et pour ne pas contracter d'obligation, rarement il recevait, plus rarement il allait chez les autres. Son lever matinal était suivi de ses prières, méditations, messe, après quoi il se mettait chaque jour au travail. Au déjeuner comme au dîner, sa table se couvrait des mets les moins recherchés ; il buvait de la piquette à son ordinaire, du vin commun avec les visiteurs. Il n'eut jamais de vin de dessert. Sa pauvreté, qui l'obligeait à regarder à un port de lettre, ne lui permettait pas de lire les journaux. Au bout de quelques années, il put acheter une vache, ce fut une fortune pour son ménage. Sa bonne mère, dans les commencements, son frère, sa belle-sœur, ses deux nièces, pendant toute sa vie, venaient passer avec lui le dimanche. Lui allait au devant d'eux, se cachant derrière un arbre pour les surprendre ou restait à la maison feignant une absence pour leur causer une autre surprise. Les dimanches se passaient dans l'épanchement des douces conversations. Et ainsi passaient les années.

Avec cette vie retirée, Gorini avait du temps pour les livres ; il leur consacra tous ses loisirs. Mais ici se présentait la grosse question : Comment se pro-

(1) *Vie de Gorini*, p. 28.

curer des livres? Il n'y a rien de plus touchant, dans la vie de Gorini, que son industrie pour s'en procurer. Par d'adroites informations, il tâchait de découvrir, dans les bibliothèques privées, les livres qu'il désirait lire ou consulter; on les lui prêtait volontiers parce qu'il les lisait et savait les rendre. Dans ses visites chez un libraire de Bourg, il avait manifesté un si vif désir de pouvoir se procurer les ouvrages en vente que le libraire, connaissant sa pauvreté, lui permit de lire en ne coupant qu'à demi les feuillets. A la rédaction du journal dont le rédacteur principal est ordinairement une paire de ciseaux, il était convenu d'acheter tous les journaux dégradés par les coupures et il les lisait pour se tenir au courant des choses. Enfin, il y avait à la bibliothèque de Bourg assez bon nombre de vieux in-folio. Or, chaque semaine Gorini se rendait à sa ville natale, passait à la bibliothèque un jour ou deux, puis s'en revenait portant sur ses épaules un paquet de bouquins liés avec des courroies, tenant de l'autre un sac où il avait placé huit ou dix volumes de moindre format. Parfois, il lui arrivait de rencontrer une charrette rurale, et alors le savant, avec ses livres, prenait place à côté des sacs d'orge. Le plus souvent, il fallait faire la route à pied, par des chemins détestables, et le nouveau Comestor y gagna une hernie. Le cœur s'émeut en pensant à ces choses.

On était, à cette date, dans la première ferveur du mouvement libéral: Gorini lut les auteurs en vogue, Guizot, Cousin, Villemain, Thiers, les deux Thierry, Michelet, Hugo et Lamartine; il cherchait sa voie, attendant la consigne du ciel. En comparant les auteurs du xviii^e siècle avec ceux du nôtre, il trouva, dans ces derniers, une meilleure intelligence de l'histoire et un sentiment plus respectueux envers l'Eglise. Il ne laissa pas, toutefois, que de rencontrer dans leurs écrits des notes qui détonnent, et, en allant plus au fond des choses, il vit se former tout un système de principes qui tendaient à la négation du surnaturel. Les controverses sur la liberté de l'enseignement venant donner à ses études une impulsion et presque une direction, il se proposa, pour contrôler ses lectures et servir les écoles, de lire les Pères. En attendant le profit qu'il en pouvait tirer, il lut jusqu'à trois fois la *Patrologie*. Tout en lisant, il se distrait avec les auteurs contemporains et les prenait souvent en flagrant délit d'inexactitude. Des notes rédigées à la hâte et sans suite relevaient les erreurs qu'il pouvait découvrir. Le but que poursuivait alors le futur auteur, c'était d'extraire des Pères des mélanges de littérature. Mais l'homme propose et Dieu dispose, a dit très bien Fénelon.

Cet homme si bon, si laborieux et zélé avec tant d'intelligence, méconnu déjà de ses supérieurs, le fut encore de plusieurs confrères. La vie retirée du curé de la Tranclière paraissait à quelques-uns une censure. D'autres l'accusèrent de lire de mauvais livres, puisqu'on le voyait en porter des charges le

mercredi et en rapporter à pleine courroie sur ses épaules. Sa modération à combattre les ennemis de l'Eglise ressemblait, pour quelques autres, à de la mollesse. Enfin, il est incontestable qu'il n'entendait pas le zèle à la façon des esprits emportés et aveugles. Les têtes étroites, et il y en a partout, n'expliquaient pas bien cela et prenaient en mauvaise part ce qu'elles ne pouvaient pas expliquer. Evidemment Gorini était un prêtre sans piété et sans foi. Le pauvre curé de la Tranclière n'ignorait pas les vagues propos qui circulaient sur son compte; il en ressentait la blessure et se tenait plus à l'écart, plus enfoncé dans son désert, se consolant avec les livres, devenus ses meilleurs amis. Du reste, le nombre de ceux qui donnèrent dans ces facheux préjugés, assurément involontaires, fut petit; mais ils furent quelquefois écoutés. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que l'immense majorité du clergé, que les prêtres les plus recommandables, non seulement rendirent pleine justice à son mérite, mais prirent hautement sa défense et devancèrent ainsi l'opinion publique qui l'a proclamé le plus savant de son diocèse et réunissant, à l'honneur de l'érudition, la dignité de la vie sacerdotale.

Dix-neuf ans s'étaient écoulés depuis que Gorini était relégué dans la triste paroisse de la Tranclière. Il y avait pris son pli et ne tenait pas à en sortir. Mais l'air malsain du pays, la fièvre endémique dont il était régulièrement atteint à la fin de chaque automne, avaient altéré sa santé. Des amis en parlèrent à l'évêque, Mgr Devie, prélat instruit lui-même et revenu dès longtemps, sur le compte du savant curé, à un plus équitable jugement. Gorini fut donc, en 1847, transféré de la Tranclière à Saint-Denis, plus près de Bourg; il y resta dix ans. En 1858, des accès répétés de paralysie l'obligèrent à résigner sa cure. Il mourut, en 1859, ne laissant pas de quoi se faire enterrer.

La mémoire de Gorini, si recommandable par ses vertus privées, se recommande plus encore par ses écrits, par les *Mélanges littéraires* et par la *Défense de l'Eglise*. Nous devons revenir ici sur la vie de l'auteur.

(A suivre.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(2^e article. Voir le n^o 17.)

Le lecteur voudra bien remarquer que, dans la matière qui nous occupe, il est plus nécessaire que jamais de s'exprimer et de raisonner avec une entière précision, précision qui fait défaut dans certains auteurs, notamment M. Lequeux, *Manuale compendium*; M. Icard, *Prælectiones juris canonici*, et ceux qui parlent d'après eux.

En droit, conformément au Concordat et aux lettres apostoliques, il ne devait exister en France qu'une seule catégorie de curés, savoir des curés inamovibles ; en fait, deux catégories ont été créées, savoir, celle des curés inamovibles et celle des curés amovibles, et ceux-ci incomparablement plus nombreux que ceux-là. Donc, pleine divergence entre le fait et le droit. Le canoniste est autorisé à formuler ici un regret ; mais, tout bien considéré, nous ne croyons pas qu'il puisse aller jusqu'au blâme. La question est celle-ci : Pratiquement, et vu les circonstances, les évêques, en 1802, ont-ils eu la possibilité, non-seulement d'attribuer la paroissialité aux succursales, ce qu'ils ont fait et obtenu, mais encore d'élever ces succursales-paroisses au rang de cures inamovibles ? Nous ne le croyons pas.

Il ne faut pas oublier que, aux termes du Concordat, la circonscription des paroisses préparée par les évêques ne devait sortir son effet qu'avec le consentement du pouvoir civil, ce qui impliquait sur les projets de circonscription un droit de contrôle et de modification au profit du gouvernement. Dans la pratique, pour éviter des longueurs, les évêques et les préfets durent agir de concert ; une fois l'accord fait entre eux, le rôle du pouvoir central devenait très simple. Mais si cet accord ne se faisait pas, on voit tout de suite qu'il devenait comme impossible de l'obtenir en haut lieu ; la circonscription proposée par l'évêque pouvait être rejetée, et l'érection compromise. Car, quoique la circonscription d'une paroisse n'en soit pas précisément l'érection, comme tout acte canonique d'érection doit délimiter un territoire, il s'en suit que, ce territoire étant contesté, l'acte d'érection se trouve infirmé. Ceci fait comprendre que, aux termes du Concordat, un droit indirect sur l'érection des cures a été concédé par le Saint-Siège au gouvernement français, quoiqu'il soit toujours vrai de dire que l'érection des paroisses est un acte qui n'appartient qu'au pouvoir ecclésiastique.

Maintenant, posons une hypothèse. Nous sommes en 1802, au lendemain des Organiques ; un évêque et un préfet se mettent à préparer la circonscription des paroisses ; tout marche bien, on tombe d'accord. Il s'agit maintenant de rédiger le tableau pour le soumettre au visa du gouvernement. Ce soin régulièrement incombe à l'évêque. Nous n'avons pas besoin de faire observer que ces tableaux, dits d'organisation, sont parfaitement connus, et que la plupart ont été imprimés. L'évêque rédige donc son tableau. Se souvenant des principes du droit, des termes du Concordat et des lettres apostoliques, voulant ériger autant de paroisses à titre inamovible qu'il y a de territoires délimités d'après le travail fait d'accord avec le préfet, cet évêque, supposons-nous, au lieu de se servir du terme de succursales, adopté par les Organiques, emploie le terme de cures ou même de paroisses, terme qui répond à sa pensée, et il écrit ainsi : *Circonscription des cures et des paroisses composant le diocèse de...* Mais

ici le préfet l'arrête et dit : « Le tableau que vous me présentez est effectivement conforme aux délibérations territoriales convenues entre nous ; mais votre intitulé me fait croire que vous ne restez pas dans les termes de la loi de germinal. Cette loi parle de succursales, pourquoi ne vous servez-vous pas de ce mot ? » L'évêque répond : « Le terme de succursales n'est ni dans le Concordat ni dans les lettres apostoliques qui doivent me servir de guide. Ce terme ne saurait répondre à ma pensée, puisque ma pensée est de faire de véritables paroisses, comme c'est mon droit. » Le préfet réplique : « Je vois la difficulté, mais il ne m'appartient pas de la résoudre. Toutefois, s'il m'est permis de vous donner un conseil, c'est de modifier votre intitulé, et d'écrire conformément à la loi : *Tableau des cures et succursales du diocèse de...* Une fois le tableau approuvé, vous verrez ce qu'il sera possible de faire. Autrement, je serai obligé de dire que vous n'acceptez ni le terme ni l'idée des succursales ; que votre travail, sous ce rapport, ne paraît pas conforme à la loi, et j'ignore ce qu'il en adviendra. »

Or, à la suite d'une pareille conversation, l'évêque le plus attaché au droit a dû longuement réfléchir, et à la réflexion joindre des conseils recueillis autour de lui et surtout la prière. Nous estimons que, considérant combien il importait d'arriver le plus tôt possible à une organisation, et de ne pas susciter de conflits dans les circonstances où l'on se trouvait, cet évêque aura conclu à la nécessité de se servir du terme légal, sauf ensuite à chercher et à trouver le moyen de transformer plus tard les succursales en paroisses. Effectivement, les tableaux furent rédigés conformément à la terminologie adoptée, et approuvés sans difficulté. Cependant, comme il s'agit ici d'un point de fait, comme nous n'avons pas la prétention de connaître les tableaux arrêtés dans les soixante diocèses, nous renvoyons le lecteur aux tableaux tels qu'ils existent, sans affirmer que tous aient été jetés dans le même moule, quoique ce sentiment nous paraisse tout à fait probable.

Les tableaux envoyés et approuvés, qu'arriva-t-il ? L'archevêque de Paris rendit l'ordonnance ci-après, le 9 floréal an XI (29 avril 1803) :

« Art. 1^{er}. En conformité de l'art. 31 de la loi du 18 germinal an X, les prêtres desservant les succursales exerceront leur ministère chacun dans le territoire qui lui est assigné, sous la surveillance et la direction des curés.

» Art. 2. Néanmoins, les curés ne pourront faire aucune fonction dans les églises succursales ni dans le territoire assigné à chacune de ces églises, hors les cas ci-après désignés. Toute fonction curiale leur est interdite, même dans leurs propres églises et sur leurs propres territoires, à l'égard des personnes qui habitent dans le territoire des succursales de leur arrondissement.

» Art. 3. Ils pourront visiter une fois l'année chacune des églises succursales soumises à leur surveillance, et y officier le jour de leur visite. Cette

visite ne pourra avoir lieu les dimanches ni les jours de fêtes chômées. Le desservant pourra porter l'étole en présence du curé.

» Art. 4.... § ... 6... »

En outre, dans une lettre pastorale du 30 mars suivant, l'archevêque s'exprima ainsi : « Les lois organiques ont consacré les noms de cures et succursales. Ces dénominations ne peuvent être changées, mais elles ne déterminent point les droits de ces églises, elles ne décident rien sur leurs rapports respectifs. Nous vous adressons, nos très chers frères, un règlement qui, en donnant aux curés une prééminence d'honneur, laisse cependant aux desservants toutes les prérogatives des pasteurs. Il est juste, il est convenable qu'ils jouissent de la considération attachée aux fonctions qu'ils exercent, au ministère dont ils sont revêtus. Presque tous y sont substitués à des curés proprement dits ; ils occupent leurs places ; en partageant leurs prérogatives, ils auront plus de facilité pour continuer le bien... »

Cette interprétation, reproduite par les évêques de la province, finit par être admise et consacrée par le gouvernement lui-même (Hébrard, *les Articles organiques*, Paris, 1870, Lecoq, p. 248).

La difficulté était donc tournée, et, comme nous l'avons déjà écrit, cette première réaction contre les Organiques eut un plein succès. Mais, dira-t-on, elle n'était pas complète. Pourquoi les évêques n'ont-ils pas osé davantage, et décrété que les paroisses dites succursales seraient égales aux cures, quant à l'immovibilité des titulaires, tout en réservant aux curés de canton leur droit de surveillance ?

Les évêques pouvaient-ils prudemment aller jusque-là ? Nous ne le pensons pas. Voici pourquoi. D'abord, aux yeux du gouvernement, ils auraient pu être accusés de duplicité et de contradiction avec eux-mêmes. Ayant admis le terme de succursales dans les tableaux de circonscription, et par là même la révocabilité d'une manière implicite, comment eussent-ils pu, du jour au lendemain, passer à un autre système ? Indépendamment de cette première objection, le gouvernement n'en avait-il pas nécessairement soulevé d'autres ; celles-ci : d'après vos actes il n'y a plus en France que des curés, par conséquent le traitement de tous ces curés va tomber à la charge de l'État, en vertu du Concordat ; par conséquent, les communes auxquelles nous avons imposé la dotation des succursalistes vont réclamer, attendu que ces prétendus succursalistes cachent de vrais et immovibles curés ; par conséquent, le budget du culte catholique va immédiatement et démesurément grossir ; par conséquent, dans les assemblées délibérantes la discussion de ce budget deviendra difficile, le succès incertain : en un mot, tout un monde de conflits possible.

Nous raisonnons ici bien longtemps après les faits produits en 1802 et 1803 ; mais la prudence et la perspicacité sont de tous les temps ; nous croyons que les évêques, à l'époque sus-indiquée, n'en étaient pas dépourvus ; que, voulant la transforma-

tion des succursales primitives en paroisses, ils ont dû s'arrêter là.

S'il en est ain-i, s'écriera un ami du droit, il vaudrait mieux adopter purement et simplement le système des Organiques, une cure par canton, et des succursales sans paroissialité. Plus tard, dans des temps meilleurs, on eût songé au démembrement canonique de ces vastes territoires, et créé successivement d'autres cures. C'est possible ; si nous eussions vécu en 1802, si nous eussions été consulté sur le point de droit, cette solution nous aurait souri ; néanmoins quelque hésitation pouvait encore se produire, comme nous le verrons dans l'article suivant.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S.S. Pie IX.

De l'immovibilité canonique des curés

SUIVANT LES LOIS DE L'ÉGLISE,

Nécessité d'une étude sur cette question.

(Article extrait de l'ouvrage de M. D. F. des M^{rs} LIBRATI, avocat romain, que nous allons publier prochainement.)

La société, en France, est à la veille d'une restauration générale, sur les bases solides de l'antique enseignement de l'Église.

Au milieu des agitations des esprits, c'est là, paraît-il, le vœu unanime, et nous pourrions même dire, l'attente universelle, non-seulement des savants, mais aussi de l'immense majorité des hommes de toutes les classes, qui s'éclairent au milieu des malheurs subis en voyant toutes les illusions s'évanouir.

La conséquence de ce grand mouvement de l'opinion publique doit être nécessairement d'imprimer aux études de la saine doctrine catholique une impulsion féconde. Il y aura aussi un retour décisif aux lois et aux institutions salutaires de l'Église. Celles-ci seules ont su jusqu'ici, et peuvent encore dans l'avenir, donner à la société ce repos et cette *stabilité*, dont on chercherait en vain les bases dans toutes les théories qui ont été atteintes par les proscriptions du Saint-Siège. Il en est de même pour les usages que l'Église romaine a pu tolérer par des motifs exceptionnels, mais qui, étant opposés à la législation canonique, n'ont point reçu sa sanction suprême, et, dès lors, n'ont pu s'établir d'une manière définitive.

Parmi les questions fondamentales qui, pour la grande société catholique, sont d'un immense intérêt, parce qu'elles contribuent à sa *stabilité*, à sa puissance et à sa force, il faut placer, il ne saurait être possible de le dissimuler, l'organisation légale et légitime de l'élément primitif de toute société, à savoir : — *la famille* — dans l'ordre social, et — *la paroisse* — dans l'ordre religieux.

En effet, il est d'une évidence qui s'impose, que l'ordre, la paix et le plus grand bien-être de tout le corps social, peuvent dépendre des lois plus ou moins parfaites qui régissent la *stabilité* de ces deux éléments, quoique différents par leur origine, leur raison d'être et leur nature. C'est d'eux aussi que dépend la cohésion des rapports qui doivent exister avec les pouvoirs les plus élevés, pour établir la perfection du corps social, et constituer l'association parfaite, soit civile, soit religieuse, selon les principes et les règles établies par l'Église.

C'est cette pensée concernant ce qui regarde l'ensemble de l'association religieuse des catholiques, que nous trouvons exprimée en termes admirables dans la célèbre bulle du Pape Léon X, dans laquelle ce grand Pontife, avec l'approbation du concile œcuménique de Latran, sanctionna et promulgua le concordat avec le roi François I^{er}.

En voici le texte, dont nous conservons le vieux style et l'orthographe du temps.

« LÉON, ÉVÊQUE, etc.... La primitive Église, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, est la pierre angulaire élevée par les prédications des Apôtres, consacrée et augmentée du sang des martyrs. Lorsque jadis premièrement elle commença à mouvoir ses bras par l'universelle terre, prudemment considérant les grands fait et charge pondeuse mise sur ses épaules, combien de brebis il lui falloit paître, combien garder, et à combien et diverses lieux prochains et lointains elles étoit contrainte getter sa venue, par divin conseil institua les paroisses, partit et sépara les diocèses, créa les évêques, et pardessus eux prefit et établit les métropolitains, à ce que par eux correspondants et coadjuteurs, comme membres au chef, elle gouvernat, selon sa volonté, salutairement toutes choses; et à ce que eux, comme ruisseaux dérivant de l'éternelle et perpétuelle fontaine, l'Église romaine, ne laissassent un seul coin de tout le divin et dominique champs qui ne fussent arrosé de doctrine salutaire (1). »

Nous trouvons aussi de cette même pensée une explication raisonnable, dans des notions qui sont à la portée de tous.

Personne n'ignore, en effet, que, dans toute chose, l'ensemble s'organise et s'affermi par la force de cohésion des éléments primitifs qui le constituent, et, en même temps, par l'influence de cette autre force supérieure qui le régit et en forme un seul tout. Par cela même, tout se désorganise et chancelle, aussitôt que la puissance supérieure est entravée dans son action, ou dans l'influence salutaire qu'elle doit exercer, par une dissolution quelconque des lois qui président à l'organisation des éléments primitifs.

Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, tout est enchaîné. C'est la nature intrinsèque de l'union qui établit la nécessité de cet enchaînement. Dès lors, qui pourrait la changer ?

(1) Voir le Cours de droit canon de M. l'abbé André, t. II, p. 328, édit. 1860.

De plus, les peuples vivent d'exemples plus que de raisonnements. C'est pourquoi ils puisent presque toujours dans la lumière qui jaillit des exemples, ce qui sert à former en grande partie leurs convictions. Et puisque les associations primitives, — comme la famille et la paroisse, — sont celles qui se trouvent toujours sous les yeux de tous; dès lors, si celles-ci se présentent à leur esprit comme instables et amovibles, — soit dans le chef qui constitue la famille, — soit dans le pasteur qui régit la paroisse : dans ces cas les idées s'habituent au changement, les intelligences perdent de vue facilement les principes, et l'élément de cohésion sociale diminue et s'éteint. Alors, à la plus légère secousse, la société subit les plus grands changements, et la ligne des variations peut se parcourir dans toute sa formidable étendue.

Le sivant Pontife Benoît XIV a enseigné cette grande vérité lorsqu'il a dit, dans sa bulle *Cum illud*, à l'égard des curés : « Si tout ce qui est nécessaire dans le corps ne se trouve point dans le chef, tout le bien-être et l'ordre de la famille chancelle. *Totus familiæ status et ordo nutat, si, quod requiritur in corpore, non invenitur in capite.* » Et le célèbre cardinal Gerdil, un des plus illustres publicistes du siècle passé, a fait remarquer que l'exemple de l'instabilité des chefs dans les associations inférieures, avait produit cette funeste erreur, savoir, que toute autorité, même la suprême, pouvait être toujours changée au bon plaisir du peuple, *ad nutum populi*, parce que celui-ci représentait, pour eux, le pouvoir suprême de la société (1).

Aussi la religion catholique seule a été capable, par ses institutions, de donner au monde le grand modèle d'une organisation parfaite et d'une admirable stabilité. La raison en est dans l'immuabilité de ses principes, dans l'inaltérabilité de sa constitution et dans la rigide exécution de ses lois, qui ne peuvent être soumises, d'aucune manière, aux changements et au bon plaisir du libre arbitre humain. Saint Innocent I^{er} écrivait déjà de son temps au clergé de Constantinople ces graves paroles : « Il vaudrait infiniment mieux, chers frères, condamner les choses, quoique bien faites, que de donner une force quelconque à celles qui ont été établies contre la prescription des lois de l'Église. » *Longe præstiterit vel ea condemnare, fratres carissimi, quæ recte facta sunt, quam ea robur illum sortiri, quæ adversus canones, gesta sunt.* »

Le bon sens pratique de nos pères avait bien compris ces vérités. C'est pourquoi ils s'étaient inspirés dans leurs lois de ces principes, et ils avaient cherché dans la constitution de l'Église ce qui était nécessaire pour le bien-être de l'ordre social, afin d'imprimer à leurs œuvres un caractère de durée, et à leurs constitutions une sorte de perpétuité.

La Révolution ne pouvait pas marcher dans cette voie de sagesse. Dans son dessein de détruire les an-

(1) V. Gerdil, *Op. om.*, édit. Nap., t. V, p. 411.

ciennes constitutions qui offraient toutes les garanties de stabilité, elle s'efforça d'éteindre en elles le catholicisme. Pour l'ébranler jusque dans ses bases fondamentales, elle poussait avant tout la société à la dissolution de la famille. Cette dissolution, si on y regarde de près, se retrouve au fond de toutes les institutions nouvelles, qui ont fait place aux lois du passé.

Dans son impuissance à appliquer ces principes à l'Eglise, à cause de sa divine constitution qui la protège, la Révolution a cherché néanmoins à l'opprimer dans ses institutions ecclésiastiques les plus importantes. Et, en ce qui regarde les paroisses, elle les a tellement bouleversées, que l'épiscopat de France, si grand et si courageux pour soutenir les droits et les lois de l'Eglise, surtout dans les premiers temps du rétablissement du culte catholique en France, s'était trouvé réduit à la pénible nécessité de ne reconnaître aux curés, dans leurs paroisses, qu'une position sans stabilité. Ainsi la France, à l'égard de ceux-ci, s'est vue placée presque à la condition des pays de missions, où le catholicisme n'est pas encore constitué. Et cela avait lieu au moment même où les paroisses auraient eu besoin, peut-être plus qu'à aucune autre époque, de pasteurs dont la main paternelle, mais ferme et constante, pût imprimer une sage direction avec une énergie d'autant plus grande que la lutte contre le mal était plus difficile.

Que dut-il résulter de cet état de choses ? Nous le constatons, c'est que les institutions catholiques ne reposant plus sur leurs antiques bases dans les éléments fondamentaux, tout le corps social a subi un ébranlement. Les révolutions ont succédé aux révolutions, et la société tout entière, reculant jusqu'à la barbarie, nous a conduit aux dernières convulsions de la lutte suprême, là où il s'agit de vie ou de mort. Et pour en remonter le courant, il a fallu et il faut encore un nouvel appel aux saines doctrines, et un effort sublime pour retourner aux anciennes institutions du catholicisme. Car personne n'ignore que les nations se reforment et se régénèrent par la vertu des mêmes principes qui ont présidé à leur organisation, et les ont rendues fortes et prospères.

C'est donc le moment opportun, à notre avis, pour traiter et examiner à fond, avec toutes les convenances nécessaires à ce sujet si délicat, la grande question du retour à l'inamovibilité ou stabilité canonique des pasteurs des paroisses, selon les lois générales de l'Eglise. Question vitale, dont l'importance ne saurait échapper de nos jours à aucun canoniste digne de ce nom.

Quelle a été dès le commencement et dans les différents siècles, et quelle est encore, suivant la loi générale de l'Eglise, la constitution juridique des paroisses, en ce qui concerne la stabilité ou l'inamovibilité canonique des curés qui les tiennent en leur propre nom ?

Et à l'égard de la France ne peut-on pas pressen-

tir une heure plus ou moins prochaine où les prêtres préposés à la tête des paroisses dites succursales, et appelés curés desservants, devront rentrer dans l'ordre général que le droit canon prescrit par rapport à tous les curés, sauf les cas prévus par le droit lui-même, et conformément aux prescriptions qu'il a établies, et qui régissent la catholicité tout entière, excepté les pays des missions ?

Telles sont les questions que nous nous proposons de traiter en canoniste, et d'examiner conformément à la doctrine de l'Eglise romaine.

On parle souvent des devoirs des curés ; c'est avec justice, car leurs obligations devant Dieu, l'Evêque et la paroisse sont d'une immense gravité. Mais pourquoi ne pas parler aussi de leurs droits ? Est-ce que ce n'est pas la loi générale de l'Eglise qui établit les uns et les autres ? Ou les droits comme les devoirs pourraient ils être jamais mis en oubli, dans une société si grande et si parfaite que l'Eglise de Jésus-Christ, réglée en toute chose par ses lois ?

D'autant plus que l'autorité épiscopale sur le clergé en sera et plus grande et plus affermie. Comme le dit le P. Thomassin (1), les Evêques exerceront sur les curés « une autorité d'autant plus grande, qu'elle est plus juste, qu'elle est établie sur les lois. Car, comme la justice des lois est éternelle et inébranlable, elle communique ces mêmes avantages aux empires qu'elle règle et qu'elle soutient. »

Nous tâcherons donc d'apporter une lumière sur ces questions, en présentant dans notre étude les documents qui peuvent l'éclaircir. Nous en ferons l'examen et la discussion d'une manière scientifique et toute privée, soumis que nous sommes en tout aux décisions qui ont été et qui pourront être prises par le Saint-Siège apostolique.

C'est ainsi que, de tout temps, ont agi les écrivains catholiques, en vue d'amener la lumière sur les points difficiles et délicats controversés à leur époque. Il nous sera permis d'imiter leur exemple.

D. F. DES MIS LIBERATI,

Avocat romain.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DE LA PROPRIÉTÉ DES CIMETIÈRES.

La question des cimetières excite en ce moment en Belgique d'ardentes discussions. Les catholiques belges sont menacés dans l'exercice de droits séculaires. Or, comme ils sont régis, ainsi que nous, par le décret du 23 prairial an XII, et que les questions qui les concernent nous intéressent également, nous croyons devoir reprendre avec quelques détails l'état de la jurisprudence chez nous.

Dans l'ancien droit français, les cimetières étaient placés autour des églises et dans la dépendance de l'autorité ecclésiastique. D'après la déclaration

(1) Tom. I. part. I, Liv. II, ch. 4, num. 2.

du roi du 10 mars 1776, on ne pouvait ni les agrandir ni les transférer qu'en vertu d'une ordonnance de l'évêque diocésain. Les curés et les marguilliers déterminaient l'emplacement de chaque sépulture.

Les cimetières étaient situés dans le voisinage des églises. On prétend que c'était malsain pour les corps ; c'était salubre pour les âmes, et l'on peut sérieusement examiner si le bien des âmes n'avait pas son contre-coup dans la santé des corps.

La vue de la mort, constamment présente aux yeux des vivants, rendait ceux-ci moins prodigues de leur vie et plus ménagers de ces forces dont nos passions et les vices consomment la meilleure part. Les tombes des parents défunts, chaque jour foulées par les enfants, conservaient les traditions de la famille et maintenaient l'amour entre leurs membres.

Ce n'est pas sans raison que l'Eglise a toujours fait des vivants et des morts une seule et même société. Autrefois, elle habitait les catacombes avec les reliques de ses martyrs et de ses saints. Quand elle a pu revenir à la lumière, elle y a ramené ses chers défunts, les groupant autour de l'église pour montrer qu'ils constituent avec les vivants un seul et même troupeau qui reste sous sa juridiction et qui a sa part à ses prières.

Avec les procédés de la science moderne, il serait possible, au moins dans les campagnes, de rendre cette réunion des cimetières autour de l'église sans danger pour les vivants, et ceux-ci, en ayant le spectacle austère de la mort sous les yeux, y puiseraient les vertus qui l'éloignent.

La Révolution imagina de confisquer les cimetières comme les églises elles-mêmes, dont ils n'étaient qu'une dépendance. La loi des 6-15 mai 1791 ordonna que les cimetières seraient vendus comme biens nationaux. Pourtant les révolutionnaires s'aperçurent que, si l'on pouvait se dispenser de prier, on ne pouvait se dispenser de mourir, ni d'être enterré. Les cimetières furent conservés au nombre d'un par commune, et la Convention décréta, le 2 décembre 1793, que tous les citoyens auraient le droit d'y être enterrés, quelles que fussent leurs opinions religieuses.

Le Concordat de 1801 ne parle pas des cimetières ; mais il fut suivi du décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui est la loi organique des sépultures et qui n'a jamais été sensiblement modifiée.

Mais un principe régit toute cette matière. La Révolution a eu l'intention de séculariser les sépultures, d'en remettre la direction de l'autorité ecclésiastique à l'autorité municipale, et de laisser à l'Eglise la simple liberté des cérémonies religieuses comme accessoires des inhumations. Telle est la maxime qui, sans être formulée dans les lois, domine toute la jurisprudence et en inspire toutes les décisions. Nous allons d'abord l'exposer, en faire connaître les conséquences, et nous examinerons ensuite si elle est légale et si elle doit être considérée comme définitive.

En ce qui concerne la propriété des cimetières, on en a tiré plusieurs applications.

Il faut distinguer les anciens cimetières dont l'établissement est antérieur au Concordat et qui n'ont pas cessé d'être affectés aux inhumations, et les cimetières nouveaux.

Les anciens cimetières qui appartenaient aux communes sont restés leur propriété : cette question n'est pas contestable.

Les anciens cimetières, qui appartenaient aux fabriques ont été confisqués par la Révolution ; mais ils ont été restitués par l'arrêté du 7 thermidor, an XI, ainsi conçu : « Les biens des fabriques non aliénés sont rendus à leur destination. » En présence d'un texte aussi clair, il semble qu'aucune équivoque n'est possible. Cependant elle a surgi. On a soutenu que la destination des cimetières étant essentiellement laïque et communale, ils n'avaient pu être restitués qu'aux communes, et que celles-ci ne pouvaient être dépouillées par les fabriques. On a soutenu que l'arrêté du 7 thermidor an XI ne s'appliquait qu'aux biens susceptibles d'être loués ou affermés, mais que les cimetières, étant affectés à un service public, devaient être la propriété exclusive des communes. On s'est appuyé sur des instructions des ministres de l'intérieur et des finances en date du 14 thermidor an X, et sur un décret spécial du 30 mai 1806, qui ajoutait aux biens restitués aux fabriques, aux cures et succursales, les églises et les presbytères des paroisses supprimées. S'il a fallu, a-t-on dit, un décret spécial pour faire rendre les églises aux fabriques, c'est qu'elles n'étaient pas comprises dans l'arrêté du 7 thermidor an XI ; les cimetières n'y sont pas compris davantage. Donc, ils n'ont jamais été restitués. Aussi le décret du 23 prairial, qui attribue aux fabriques le produit des pompes funèbres, ne leur a pas rendu les anciens cimetières ; mais, au contraire, dans les articles 7, 9 et 16, il ne fait mention que des communes.

Enfin, un avis du Conseil d'Etat du 6 pluviôse an XIII, approuvé par l'empereur, porte que les églises et les presbytères sont restitués aux communes. Or, comment, si les églises qui ne servent qu'à un seul culte, appartiennent aux communes, comment les cimetières, qui servent à tous, ne leur appartiendraient-ils pas ?

Il est donc certain, conclut-on, que les anciens cimetières qui servent encore aux sépultures sont la propriété des communes.

La jurisprudence s'est prononcée en ce sens, et il semble difficile de la faire changer. (Décision du ministre des cultes du 11 avril 1852 et du 17 juillet 1854.)

Quant aux cimetières qui ne servent plus aux inhumations, il faut distinguer s'ils ont cessé d'y être affectés avant ou après le 7 thermidor an XI ; si c'est depuis cette époque, comme l'arrêté de ce jour les a rendus aux communes, ils n'ont pu cesser de lui appartenir en cessant de servir aux sépultures. Si

c'est auparavant, comme ils étaient devenus biens susceptibles d'être loués ou affermés, l'arrêté du 7 thermidor an XI ayant rendu aux fabriques tous les biens de cette nature qui leur appartenaient auparavant, ceux-ci sont compris dans la restitution. Toutefois, la restitution ne sera définitive qu'autant que la fabrique aura été régulièrement envoyée en possession, dans les formes indiquées par l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 janvier 1807, et la jouissance non interrompue ne saurait y suppléer.

En ce qui concerne les cimetières nouveaux, il est incontestable que si la fabrique avait fait établir un cimetière de ses deniers, elle en serait propriétaire : il y en a des exemples. Mais depuis trente ans la jurisprudence du Conseil d'Etat est que les fabriques n'en peuvent pas acquérir, et toutes les fois que des legs ou des donations leur sont faites dans cette destination, l'acceptation n'en est pas autorisée. Lorsque la fabrique fait une demande dans ce sens, elle est renvoyée même sans examen. (Circulaire du ministre des cultes du 10 avril 1862.)

Le Conseil d'Etat considère si bien les cimetières comme des établissements essentiellement communaux qu'il déclare qu'ils ne peuvent appartenir ni aux hospices ni aux autres établissements publics (arrêt du Conseil d'Etat du 15 mars 1833), et à plus forte raison qu'ils ne peuvent être l'objet d'une entreprise particulière. (Cassation du 10 janvier 1844.)

Aussi, quand la propriété d'un cimetière est incertaine, la présomption est qu'il appartient à la commune. La fabrique qui se prétendrait propriétaire aurait à établir son droit par des titres et documents authentiques. C'est une conséquence des prémisses posées.

Mais, encore en ce cas, sa propriété ne serait pas de longue durée. Suivant deux arrêts du Conseil d'Etat du 26 octobre 1825 et du 15 mars 1833, la commune devait s'entendre avec la fabrique propriétaire du cimetière pour lui rembourser le terrain au prix d'estimation, et ainsi racheter le cimetière. L'administration facilite de tout son pouvoir ces opérations. (Lettre du ministre de l'intérieur du 11 août 1834 ; ordonnance royale du 11 mai 1840.)

Nous ne pouvons approuver cette jurisprudence.

Les fabriques peuvent être propriétaires de cimetières, et plusieurs en possèdent. Cela était le fait habituel de l'ancien droit, et il existe encore dans le nouveau droit, au moins à l'état d'exception. Il suffit pour démontrer que rien dans la loi ne s'y oppose. D'ailleurs, puisque les fabriques ont la personnalité civile et constituent des corps juridiques capables d'acquiescer et de posséder, il est difficile de restreindre leur capacité à des acquisitions d'une certaine sorte, alors surtout qu'il s'agit toujours de propriétés qui rentrent dans l'exercice du culte.

Il est vrai que le principe qu'elles ne pouvaient posséder que pour l'exercice du culte a longtemps prévalu dans la jurisprudence. Mais ce principe

commence à faiblir, et d'ailleurs l'inhumation est acte du culte.

Si les fabriques peuvent posséder des cimetières, si elles en possédaient autrefois, pourquoi les anciens cimetières qui ont été confisqués ne leur ont-ils pas été restitués, comme leurs autres biens ? En vertu de quel droit la jurisprudence a-t-elle transformé une simple loi de restitution en une loi de dévolution, et a-t-elle rendu aux communes des biens qui ne leur avaient jamais appartenu ?

Nous nous bornons à ces simples réflexions. Elles suffisent pour montrer que la jurisprudence n'est pas si solide qu'on le pourrait supposer, et que, même au point de vue du droit positif, il serait possible de diriger contre elle de puissants arguments.

Armand RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

XI

L'importance de la matière que nous avons traitée dans l'article précédent, la réalité des miracles de Jésus Christ, nous engagent à y revenir, afin de l'environner de plus de lumière encore.

Nous avons démontré que le caractère même du divin Fondateur du Christianisme est une preuve certaine de cette réalité, et que si ses miracles ne sont que des supercheries, s'ils ne sont pas réels, nous devons admettre cette monstruosité impossible : l'union en Jésus Christ d'une perfection surhumaine et de ce qu'il y a de plus bas et de plus odieux dans l'échelle des vices. Afin d'éviter, au moins jusqu'à un certain degré, cette extrémité insupportable, M. Renan a imaginé un expédient singulier. Il ne donne à Jésus-Christ qu'un rôle très effacé, ou plutôt nul, dans l'œuvre de ses miracles, de telle sorte qu'il n'y serait pour rien. « Il est permis de croire, dit-il, qu'on lui imposa sa réputation de thaumaturge, qu'il n'y résista pas beaucoup, mais qu'il ne fit rien non plus pour y aider, et qu'en tout cas, il sentait la vanité de l'opinion à cet égard (1). » Il va sans dire que cet écrivain fantaisiste n'apporte ici aucune preuve. Sa parole ne suffit elle pas, et une conjecture de sa part ne vaut-elle pas mieux et n'est-elle pas plus certaine que le témoignage des témoins oculaires ?

En tout cas, il se trouve que cette curieuse découverte, comme d'autres du même auteur, est le contre-pied de la réalité. L'Evangile tout entier proteste contre elle. Rappelons quelques-uns des principaux miracles de Jésus Christ. Est-ce, par exemple, dans la résurrection du fils de la veuve de Naïm qu'il n'a eu qu'un rôle passif ? Écoutons : « Comme il approchait des portes de la ville, il ar-

(1) *Vie de Jésus*, p. 205.

riva qu'on portait un mort à sa dernière demeure ; c'était un fils unique ; sa mère était jeune ; une grande foule l'accompagnait. Jésus, l'ayant vue, fut touché de compassion, et lui dit : Ne pleurez point. Puis, s'approchant, il toucha le cercueil. Ceux qui le portaient s'arrêtèrent, et Jésus dit : Jeune homme, levez-vous ; je vous le commande. Il se leva à demi, s'assit et commença à parler. Et il le rendit à sa mère. Et tous ceux qui étaient présents furent frappés de stupeur, et ils glorifiaient le Seigneur (1). » Je le demande, est-ce que Jésus-Christ n'a ici qu'un rôle effacé et passif ? L'a-t-il aussi dans la résurrection de Lazare ? N'est-ce pas lui qui ordonne d'ôter la pierre, qui répond à Marthe qu'elle va voir la puissance de Dieu, et qui appelle Lazare à haute voix ? Écoutez-le. « Lors donc que Marie fut arrivée au lieu où était Jésus, l'ayant vu, elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort. Jésus, voyant qu'elle pleurait, et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit et se troubla lui-même. Et il dit : Où l'avez-vous mis ? Ils lui répondirent : Seigneur, venez et voyez. Et Jésus pleura. Et les Juifs se disaient : Voyez comme il l'aimait. Mais il y en eut quelques-uns qui dirent : Ne pouvait-il donc empêcher qu'il mourût, lui qui a ouvert les yeux d'un aveugle-né ? Jésus était donc venu au sépulchre : c'était une grotte, à l'entrée de laquelle on avait mis une pierre. Jésus dit : Otez la pierre. Marthe lui répondit : Seigneur, il sent déjà mauvais, car il y a quatre jours qu'il est mort. Jésus lui répondit : Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu ? Ils ôtèrent donc la pierre. Et Jésus, levant les yeux au ciel, dit : Père, je vous rends grâce de ce que vous m'avez exaucé. Pour moi, je savais que vous m'exaucez toujours ; mais je dis ceci pour ceux qui m'entourent, afin qu'ils croient que vous m'avez envoyé. Ayant dit cela, il cria d'une voix forte : Lazare, sors du tombeau. Et à l'instant le mort se leva, les pieds et les mains liés de bandelettes et le visage couvert d'un suaire. Jésus leur dit : Déliez-le, et laissez-le aller (2). » Je le demande encore, est-ce que Jésus-Christ n'a ici qu'un rôle passif ? Est-ce qu'il se contente de laisser les autres lui attribuer un miracle ? Et dans la guérison du paralytique, a-t-il aussi un rôle effacé, inactif ? « Afin que vous sachiez, dit-il aux Pharisiens, que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, lève-toi, je te le commande, dit-il au paralytique, emporte ton grabat, et va dans ta maison (3). » Il en a été ainsi de tous les miracles de Jésus-Christ ; et il les a donnés, du reste, nous le verrons, comme des preuves de sa mission divine.

L'opinion de M. Renan est donc le contraire de la vérité, et la preuve que nous avons donnée subsiste dans toute sa force. Le célèbre Niebuhr, qu'on

n'accusera pas, certes, de crédulité, et qui a porté dans le champ de l'histoire un esprit de critique plutôt exagéré, a écrit cette phrase : « Il faut, selon moi, croire au grand principe des miracles ou arriver à cette conclusion absurde que le Christ était un fripon et que ses disciples furent des dupes ou des menteurs (1). » Rien n'est plus vrai. Jésus-Christ a fait ses miracles pour prouver la vérité de la religion qu'il fondait. Donc, s'ils ne sont pas réels, il est un imposteur et un fourbe. Or, d'un autre côté, il est le plus beau caractère moral qui ait jamais existé, il est l'idéal de la perfection. Il est donc absurde qu'il soit un fourbe, et ses miracles sont réels. D'ailleurs, ses apôtres, ses disciples, sont des modèles de vertus, notamment de simplicité et de sincérité ; ils ont donné leur vie pour attester la réalité des faits qu'ils racontent. Il est donc absurde qu'ils en aient imposé en les rapportant, et Niebuhr a dit la vérité.

Mais, dira-t-on peut-être, les apôtres, les Évangélistes, ont bien pu avoir quelque motif d'imaginer, d'inventer ces miracles, de les attribuer à leur maître, et de tromper ainsi l'humanité. Le fanatisme explique bien des choses.

Remarquons d'abord que les apôtres étaient des hommes fort pieux, plaçant la vertu au-dessus de tout, n'obéissant qu'à leur conscience et à Dieu, sacrifiant tout au salut de leur âme, à la gloire du Ciel ; donnant pour cela, sans hésiter, avec joie, leur sang et leur vie. Or, ils savaient parfaitement que le Ciel ne peut être la récompense des menteurs, des fourbes et des imposteurs : eux-mêmes l'ont enseigné. Tromper le genre humain par des impostures sacrilèges, imaginer de faux miracles qui ne seraient, après tout, que des jongleries, pour fonder une religion, établir un nouveau culte, c'est là le plus grand des crimes. Les apôtres en étaient absolument incapables.

Il y a plus, et je n'hésite pas à l'affirmer, ils étaient totalement incapables de concevoir seulement un pareil projet. Faire adorer comme Dieu un homme condamné par les tribunaux de sa nation et crucifié comme un criminel, renverser le judaïsme et le paganisme, imposer à la raison humaine les mystères les plus inconcevables et aux hommes les vertus les plus difficiles, affronter tous les travaux et tous les supplices : voilà la résolution qu'il s'agit de concevoir et de réaliser. Quant aux moyens, il n'y en a point : seulement les Apôtres et les Évangélistes diront et répéteront, sans y croire et sachant bien qu'il n'en est rien, que leur Maître a fait des miracles en quantité et qu'eux-mêmes en font. Je le demande à tout homme qui sait réfléchir, la conception de cette résolution est-elle possible ? Quelques payans simples et grossiers, quelques pêcheurs des bords d'un lac, peuvent-ils, je ne dis pas réaliser, mais concevoir un pareil projet ? Tout esprit habitué à réfléchir n'hé-

(1) Luc, vii, 11.

(2) Jean., xi.

(3) Matth., ix, 6.

(1) Cité dans la *Revue Britannique* de décembre 1840.

sitera pas à le dire : il y a incompatibilité entre une semblable idée et de semblables intelligences.

Du reste, quel motif aurait pu porter les évangélistes, les apôtres, à se jeter dans une pareille entreprise? Nous avons prononcé le nom de fanatisme. C'est un mot si commode, une explication si facile, que ceux qui n'en ont pas d'autres y recourent volontiers. Ce fanatisme serait sans doute relatif à leur Maître; ce serait un amour excessif et exalté pour sa personne. Mais le fanatisme, lorsqu'il existe, est une passion violente, sombre, cruelle. Or le caractère des évangélistes, des apôtres, brille par des traits complètement opposés : la douceur, la simplicité, une sorte de candeur naïve et une admirable charité, leurs écrits et leurs actes sont là pour le faire voir aux plus aveugles. Sans doute ils aimaient leur Maître; mais cet amour, toutefois, a été, à sa mort, fort peu généreux : ils l'ont tous abandonné. Ce n'est qu'après sa résurrection qu'ils l'ont aimé d'un amour surhumain, surnaturel et souverain? Mais d'où venait cet amour? De ce qu'ils le reconnaissaient enfin pour le Fils de Dieu, comme saint Pierre le déclara : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant (1). » Et pourquoi cette croyance et cet amour souverain qui en découlait? Evidemment parce que ses miracles, et surtout sa résurrection, leur montraient Jésus-Christ comme un être surhumain, comme l'envoyé de Dieu et le Rédempteur du monde. Mais si Jésus-Christ n'avait pas fait de miracles, s'il n'était pas ressuscité, si les apôtres ne l'avaient pas vu vivant, s'ils n'avaient pas eu leur Pentecôte, ils auraient sans doute conservé de leur Maître, qu'ils avaient, du reste, abandonné, un souvenir pieux; ils l'auraient aimé peut-être comme les disciples de Socrate ont aimé après sa mort cet homme sage et bon; et puis c'était tout. Jamais ils ne seraient allés affronter la mort par toute la terre pour faire reconnaître comme Dieu un homme qu'ils auraient su parfaitement n'être qu'un homme comme eux. Les disciples de Socrate l'ont-ils fait?

Mais enfin, dira-t-on peut-être encore, est-ce que l'amour de la gloire et de la puissance, cette passion merveilleuse qui a coutume de s'allumer dans les âmes pour les élever au-dessus d'elles-mêmes, ne suffit pas pour expliquer la conduite des apôtres et des évangélistes? N'est-elle pas la mère de tout ce qui se fait de grand sur la terre? N'est-ce pas elle qui sollicite le génie de l'écrivain et du conquérant, du philosophe et du poète, du prophète et de l'apôtre?

Ce serait un étrange phénomène que l'amour de la gloire s'emparant tout à coup d'une douzaine de paysans, les élevant au dernier degré de l'audace et de l'habileté, de lâches et ignorants qu'ils étaient, et les transformant complètement en d'autres hommes. Cette flamme n'a pas coutume de visiter les âmes de cette classe et d'y produire ces merveilleux

effets. Mais leur manière de procéder dans la recherche de la gloire est plus originale et plus étrange encore que leur amour pour elle. Voyez comme ils ont soin de se peindre ignorants, grossiers, inhabiles, ne concevant rien aux choses grandes et élevées, timides, lâches, abandonnant leur maître, le reniant honteusement. Voyez-les courir au-devant des ignominies, des prisons, des supplices et de la mort réservée aux criminels. Et ce serait l'amour de la gloire qui les ferait agir ainsi! Evidemment nous sommes encore ici dans l'absurde, et dans l'absurde le mieux conditionné.

Nous sommes donc encore une fois forcé de conclure, comme dans l'article précédent, que les évangélistes ont été parfaitement sincères dans leurs récits, qu'ils n'ont écrit et n'ont agi que sous l'empire de la sincérité et de la loyauté. Ils ont été, d'un autre côté, parfaitement placés pour connaître les faits qu'ils ont racontés; il a été impossible qu'ils ne les aient pas connus tels qu'ils étaient; leurs témoignages, leurs récits, les mêmes quant au fond, se confirment, se certifient les uns les autres. Nous sommes donc sûrs de posséder par eux la vérité, et les miracles de Jésus-Christ sont la réalité même. C'est pitié de voir les rationalistes, les incrédules de toute espèce imaginer des hypothèses, inventer des explications impossibles, plutôt que d'admettre la vérité simple. Les fantaisies de M. Renan, les explications lourdes et grotesques de Strauss et autres Germains sont cent fois plus difficiles à admettre que le récit des évangélistes. Quand il s'agit d'éloigner Dieu et de rejeter son action, l'absurde a pour eux un goût particulier et ils le boivent à longs traits. C'est le châtement de leur orgueil. Seulement ils se consolent en appelant cela de la science.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Bibliographie.

ŒUVRES COMPLÈTES DE J. MARCHANT

Traduites en français, avec le texte latin au bas des pages, par M. l'abbé RICARD. 13 vol. in-8°.

(1^{er} article.)

Un des devoirs les plus importants et les plus essentiels du prêtre ayant charge d'âmes, c'est sans contredit d'instruire les fidèles confiés à ses soins sur tout ce qu'ils doivent croire et pratiquer pour parvenir à l'éternité bienheureuse. Le saint Concile de Trente s'explique clairement à ce sujet : ... *Quicumque parochiales... plebes sibi commissas pro sua et earum capacitate pascant salutaribus verbis, docendo quæ scire omnibus necessarium est ad salutem, ... cum brevitate et facilitate sermonis* (1). Qui ne sait, d'ailleurs, qu'en ce siècle d'indifférence et d'impiété, l'ignorance en matière de religion est pour un grand

(1) Matth., xvi, 16.

(1) Sess. V^e, De Reformatione, cap. 11.

nombre de chrétiens de toutes les classes la cause première de leur vie désordonnée, et finalement de leur damnation éternelle ?

Mais pour arriver à dissiper cette ignorance funeste, il y a pour le pasteur plus d'une difficulté à vaincre. S'il présente au peuple la doctrine sans aucun ornement, dans toute sa nudité, et qu'il traite les différents points de dogme et de morale selon la méthode scolastique, l'expérience prouve qu'il ne sera pas longtemps écouté ; que bientôt même ses auditeurs, incapables, pour la plupart, d'une application insuffisante, ne viendront plus l'entendre.

Donc, s'il veut faire accepter et goûter son enseignement par un certain nombre de fidèles au moins, il est de toute nécessité que son langage présente un puissant attrait, plaise par la forme dont il sera revêtu, parle à l'imagination, au cœur comme à l'esprit, et s'appuie sur des faits plutôt encore que sur des raisonnements.

Voyez cet édifice, vaste, immense, si vous le voulez, mais entièrement nu ; quatre murs surmontés d'une voûte en forment la structure, et c'est tout. La solidité en est parfaite ; un œil exercé n'y découvre rien qui ne soit conforme aux règles de l'art ; les savants admirent même la précision, la régularité, la magnificence de ses lignes ; mais, vous le comprenez comme moi, toutes ces beautés froides et muettes que les esprits cultivés sauront apprécier, échapperont inévitablement à la masse des visiteurs, qui ne tarderont pas à se trouver mal à leur aise dans cet édifice, et qui, à coup sûr, n'y reviendront plus.

Il en est de même des discours, entretiens, homélies, que nous adressons aux peuples. Quelles que soient leur solidité, la régularité du plan adopté, la grandeur même des idées, si notre langage se montre dépourvu d'ornements qui le fassent ressortir et fixent l'attention, son effet le plus net et le plus certain sera d'ennuyer. Voulons-nous, au contraire, captiver l'auditeur et l'instruire, rendons-nous clairs, mettons-nous à la portée de tous, mais par-dessus tout, sachons revêtir notre parole des charmes de l'art oratoire ; que chaque vérité se présente avec une image, une comparaison bien choisie et un exemple puisé dans la vie des saints, qui vienne avantageusement à l'appui de ce que nous avançons. Voilà le secret d'opérer du fruit dans les âmes par le ministère de la parole.

Cet art, je l'avoue, est difficile et exige un grand travail. Aussi, qu'on me permette de le dire, je n'estime guère — et je ne suis pas le seul — ces sermons, ces allocutions, ces catéchismes mêmes faits sans une préparation suffisante. Généralement, ils ne valent que ce qu'ils ont coûté. A part certaines intelligences d'élite, qui ont à leur service de vastes horizons toujours ouverts, une mémoire bien meublée, un aplomb imperturbable, une pénétration extraordinaire, une rare facilité d'élocution, tout pasteur, même après un long temps d'exercice, doit se délier de son talent, et non seulement mé-

diter le point qui va faire le sujet de son discours, mais encore examiner d'avance quelle forme agréable, saisissante il lui donnera pour mieux captiver l'attention naturellement si distraite de ses auditeurs.

Je vous entends, vénérés confrères qui parcourez ces lignes, me répondre par l'objection qu'un grand nombre d'entre nous ont souvent à opposer ; que moi-même, je l'avoue ingénument, j'aurais été en droit d'alléguer en plusieurs circonstances, où il m'est arrivé de monter en chaire sans savoir, non pas précisément sur quel sujet j'allais parler, mais quels développements je donnerais. Nos fonctions si multipliées, dans les paroisses populeuses surtout, n'absorbent-elles pas, quelquefois au moins, tout notre temps en certaines saisons de l'année particulièrement ? Pendant le Carême, par exemple, si nous pouvions disposer seulement d'une petite demi-heure pour préparer nos instructions, nous serions trop heureux ; mais qui ne sait que ce loisir si nécessaire nous fait souvent défaut ? Ah ! si nous avions, pour suppléer au manque de temps, un ouvrage solide et bien fait, qui, non seulement renfermât l'exposé de toute la doctrine catholique, mais où les différentes vérités de la religion fussent présentées succinctement, clairement, avec les ornements dont elles ont besoin pour frapper les yeux les plus inattentifs : images, comparaisons, traits d'histoire bien choisis ; un ouvrage enfin qui nous fournit sur-le-champ, avec les idées mères d'une instruction, tous les développements qu'elle comporte, ou au moins une bonne lecture remplie de pensées fortes, saisissantes, adaptée à la circonstance et aux besoins particuliers de notre troupeau ! quel service un livre ainsi composé nous rendrait, à nous prêtres, en nous facilitant l'accomplissement du devoir sacré de la prédication ; et aux âmes, en leur faisant goûter la doctrine du salut, qu'elles ne connaissent qu'imparfaitement pour la plupart !

Mais où rencontrer un ouvrage qui réunisse à la fois toutes ces conditions ? La chose, je le sais, n'est pas facile. Assurément les traités sur la doctrine chrétienne, mise soi-disant à la portée des fidèles, ne manquent pas ; mais, parmi ce grand nombre de livres religieux, quels sont ceux qui conviennent pour le but que nous voulons atteindre ?

Et d'abord, il faut écarter tous ces ouvrages plus spéculatifs que pratiques, qui présentent, il est vrai, sur chaque point, des considérations élevées, sublimes même, mais qui semblent dédaigner de descendre aux détails de la vie.

Éliminons également ces livres où le côté pratique n'est pas négligé, mais qui sont fades, dont le langage froid ne parle ni aux yeux, ni aux oreilles, ni au cœur.

Parmi les bons, mes vénérés confrères me permettront de leur en signaler un qui réalise, ce me semble, ce que nous souhaitons. Pourquoi n'ajouterais-je pas que, depuis quelque temps, cet ouvrage me sert pour la préparation de mes instructions du

dimanche, et aussi pour mes lectures aux exercices du soir en Avent et en Carême. Je m'en trouve très bien, et je sais que sa manière de dire est parfaitement goûtée de mes paroissiens.

L'auteur est Jacques Marchant, doyen et curé de Couvin, au diocèse de Namur, en Belgique; il vivait au commencement du XVII^e siècle.

Comme on le voit, ce prêtre était pasteur et a exercé pendant assez longtemps le saint ministère dans une paroisse importante. Je trouve déjà là une bien précieuse recommandation en faveur de son travail, car ce qui manque généralement aux écrivains moralistes de nos jours — que ceci soit dit sans intention de blesser personne, — ce qui fait que souvent ils ne frappent pas juste et n'atteignent pas la plaie, ce qui, par conséquent, rend leur parole stérile, c'est qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement les mille misères du cœur humain et les remèdes efficaces à y apporter; disons le mot : ils manquent d'expérience. Et le reproche que je fais aux écrivains, on peut aussi l'appliquer aux prédicateurs de ce temps, en tenant compte des exceptions, qui sont, grâce à Dieu, nombreuses.

J'ajouterai que l'auteur, en composant son travail, a eu précisément pour but de venir en aide aux pasteurs des âmes, et de leur faciliter le devoir aussi difficile que sacré de la prédication, comme il est aisé de le voir à la simple lecture des titres de ses ouvrages.

Voici ces titres : *Hortus pastorum; Tuba sacerdotatis demolens septem muros Jericho; Virga Aaronis florens; Candelabri mystici, etc.; Vitis florifera; Rationale prædicantium.* —

Tous ces ouvrages viennent d'être avantageusement rendus en notre langue par un écrivain émérite, M. l'abbé Ricard, chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne, et édités par M. Vivès, qui a déjà si bien mérité de la religion, en faisant revivre sous nos yeux une foule de livres des siècles chrétiens qu'on ne connaissait plus que de nom. A mon humble avis, la traduction de M. Ricard est fidèle, dégagée et attrayante; chacun, du reste, peut en vérifier l'exactitude, le latin se trouvant au bas des pages (1).

Ces livres renferment un traité complet de la doctrine catholique; sous peu, nous donnerons un sommaire de chaque grande division.

En attendant que je montre l'excellent parti que le prédicateur peut en tirer, je me permettrai aujourd'hui de recommander cet ouvrage à mes confrères pour leurs lectures aux prières du soir en Carême; il y a là, pour ce mode d'instruction, une mine féconde. A part quelques passages un peu trop relevés, quelques autres, qui ne seraient pas de saison en notre siècle si chatouilleux, ou qui ne pourraient plus avoir d'application, passages qu'ils pourront facilement distinguer, tout, dans le *Jur-*

(1) Les *Œuvres de Marchant*, traduites, forment 9 beaux volumes, dont l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

din des pasteurs, la *Trompette sacerdotale* et le *Candelabre mystique*, sera lu avantageusement, je l'assure, après un instant de préparation.

(A suivre.)

L'abbé GARNIER.

Chronique hebdomadaire.

Lettre encyclique de Pie IX aux Arméniens. — Les néo-schismatiques. — Les ambassadeurs birmanes. — Souscriptions catholiques pour les Alsaciens-Lorrains. — Générosité communarde. — Le conseil municipal de Bayonne. — L'association de Saint-François-de-Sales. — Départ de missionnaires. — Pèlerinages à sainte Philomène — à saint Joseph — à Rome — à Jérusalem. — Une question de géographie. — En Espagne. — Expulsion de Mgr Merimod. — Un passe-port pour le ciel. — Le proscrit. — Protestation et fidélité du clergé de Genève. — Chère liberté !

Paris, 23 février 1873.

ROME. — Dans son allocution consistoriale du 23 décembre, le Souverain Pontife avait exprimé l'intention d'élever de nouveau la voix avec plus de force encore que par le passé, sur le schisme arménien, si ses coupables auteurs persistaient dans leur rébellion. Or, ces malheureux n'ayant manifesté aucun désir de soumission, Pie IX a jugé que le temps était venu de parler avec toute son autorité apostolique. Il vient donc de faire adresser à l'Excellentissime Patriarche de Cilicie, aux archevêques, aux évêques, au clergé et au peuple du rite arménien, unis en communion avec le Saint-Siège, une longue et remarquable Lettre encyclique qui donnera le dernier coup au schisme arménien, en démasquant l'hypocrisie et la perfidie des hommes qui causent cette immense douleur à la sainte Eglise leur mère.

Ce document étant d'une étendue qui ne nous permet pas de le donner en entier, malgré son importance, nous nous bornerons à fournir à nos lecteurs le résumé qu'en a fait le *Journal de Florence*, et que voici :

« Après avoir parlé des efforts incessants tentés par le Saint-Siège pour faire fleurir en Orient la pureté de la foi et de la doctrine catholique, Pie IX déplore la malice des Arméniens schismatiques qui, à force de ruse et de violence, ont rendu ces efforts inutiles et arrêté le mouvement des Orientaux vers l'unité dans la foi.

» Il parle des lettres écrites à diverses époques pour essayer de prévenir le danger menaçant les populations de l'Orient, de sa douleur à la vue des violences exercées contre les catholiques et leur patriarche légitime, Mgr Hassoun, et de l'usurpation du prêtre schismatique Jean Kupélian.

» Le Saint-Siège n'a rien négligé pour remédier au mal; il a même envoyé dans ce but un légat extraordinaire auprès de l'empereur de Turquie.

» L'une des ruses des néo-schismatiques est d'avoir usurpé le nom de catholiques, à l'imitation des hérétiques et des schismatiques de tous les temps, bien que les Pères grecs, aussi bien que les Pères

latins s'accordent avec les Souverains Pontifes pour condamner comme schismatique celui qui élève une chaire contre celle de Pierre.

» C'est en vain que les néo-schismatiques essayent de déclarer nulle et de nulle valeur la sentence d'excommunication lancée contre eux. Leur assertion est contraire aux déclarations précises de tous les Pères de l'Eglise.

» C'est en vain qu'ils prétendent que, dans la question actuelle, il s'agit non de dogme, mais de discipline. Tous les actes de la faction arménienne de Constantinople sont des actes manifestement schismatiques. Lorsqu'on se révolte contre les pasteurs légitimes de l'Eglise, on offense non seulement la discipline, mais encore l'essence des dogmes.

» Ce serait oublier la tradition constante de l'Eglise que de reconnaître aux Arméniens rebelles le caractère de catholiques. A l'imitation des anciens schismatiques, ils n'ont pas honte de rejeter sur le Saint-Siège la cause du trouble qu'ils ont suscité. Il est donc nécessaire de mettre les fidèles en garde contre les calomnies qu'ils répandent à dessein.

» La lettre pontificale fait ensuite l'histoire exacte des différentes phases du schisme arménien, depuis sa première origine, et de l'appui que le Saint-Siège trouva tout d'abord dans le gouvernement ottoman en faveur des Arméniens catholiques et de leurs pasteurs légitimes, ainsi que des mesures prises par le Saint-Siège, d'accord avec les prélats arméniens, pour régler plusieurs points importants de discipline.

» Les deux accusations principales mises en avant par les rebelles contre le Saint-Siège, regardent l'élection des évêques et l'administration des biens ecclésiastiques. Or, dans ces questions, le Saint-Siège n'a fait que sauvegarder la dignité du caractère épiscopal et revendiquer les droits imprescriptibles de la chaire de saint Pierre, tout en ne s'écartant en rien des prescriptions constantes des sacrés canons.

En accusant le Saint-Siège d'avoir usurpé les droits de l'Empereur, les schismatiques ne font que reproduire une calomnie vulgaire et vieille autant que l'hérésie. L'Eglise ne s'éloigne jamais de la doctrine exprimée dans ces paroles du Christ : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*. Elle défendra donc avec une énergique constance les droits spirituels de l'Eglise ; mais loin d'empiéter sur les droits civils des princes, elle serait la première à rappeler au respect et à l'obéissance dus au souverain, un évêque qui s'en écarterait.

» Pour ce qui regarde les biens des églises arméniennes, la raison et les prescriptions des saints canons montrent que l'administration de ces biens appartient de droit au Saint-Siège.

» En parlant de l'autorité du Pontife romain, qui est le vicaire de Jésus-Christ, comme d'une autorité *extérieure et étrangère*, les schismatiques prouvent qu'ils n'ont plus le sens catholique, et déclarent eux-mêmes, sans s'en apercevoir, qu'ils ne font plus partie du corps de l'Eglise.

» Le Souverain Pontife termine son admirable lettre en mettant les Arméniens catholiques en garde contre les perfidies des dissidents et en les exhortant à ne pas avoir de rapports avec eux, afin de conserver intacte la foi catholique dans leurs cœurs.

» Il exprime le désir de voir les rebelles revenir au bercail de l'Eglise, où ils seront reçus à bras ouverts.

» Il engage les fidèles à lutter avec énergie, à l'exemple de leurs ancêtres, qui supportèrent la prison, l'exil et même la mort, pour conserver le don de la foi catholique.

» Il les bénit, et les exhorte à la paix et à l'union avec le Siège apostolique.»

FRANCE. — Le total de la souscription ouverte par le journal *l'Univers* pour les Alsaciens-Lorrains s'élève, à la date du 22 février, à la somme de 538,920 fr. 20. Un premier versement de la quête faite à la Madeleine, après le sermon de Mgr Freppel, y figure pour la somme de 11,304 fr. 20.

— La *Semaine catholique* de Lyon, qui a ouvert une souscription pour le même objet, avait déjà recueilli dans ce diocèse, à la même date, la somme de 54,266 fr. 28.

Plusieurs autres *Semaines Religieuses* ont pareillement ouvert des souscriptions pour nos chers et malheureux compatriotes qui ont fait le joug prussien, et leur total grossit chaque jour. Nous voudrions bien voir ce que les libérateurs et les communards qui accusent les catholiques d'être mauvais patriotes, parce qu'ils assistent leur Père spirituel qui est à Rome, où leurs pareils l'ont indignement spolié, font pour nos frères communs d'Alsace et de Lorraine. Comme exemple, il n'est pas rare que le *Rappel*, chaque semaine enregistre quelques francs ; mais jamais il ne totalise. On devine que ce serait par trop misérable ! Alors, messieurs, nous vous reconnaissons le droit de vous taire.

— Encore que nous ayons beaucoup de conseils municipaux *laïcites*, nous espérons que celui de Bayonne, qui ne l'est pas, ne fait pas seule exception, et que d'autres tiendront à en donner la preuve, en imitant ce qu'il vient de faire. Dans sa séance du 8 janvier, il a voté la somme de 100 fr. pour prendre part à la souscription ouverte pour l'érection du monument à Rouen, en l'honneur du vénérable fondateur des Ecoles chrétiennes. Ce n'est là, a dit M. le Maire, qu'un faible témoignage de notre reconnaissance pour les services rendus à la population bayonnaise par les Frères, « dont le zèle et le dévouement ne se sont pas ralentis un seul instant, depuis plus d'un demi-siècle qu'ils ont été appelés à Bayonne. »

— Le jour même de la Parification, sept jeunes missionnaires du séminaire des Missions étrangères de Paris se sont embarqués sur le bateau des Messageries maritimes *P'Hoogly*, capitaine R. patel. Ce sont : MM. Garetheir, du diocèse d'Autan, et Denis, d'Angers, pour la mission de Canton ; Labauné, de

Rodez, et Cherbonnier, d'Angers, pour la Birmanie; Louvet, d'Orléans, pour la Cochinchine occidentale; Combes, d'Alby, pour le Cambodge; Gibeb, de Nancy, pour le Maïssour. — Allez, vaillants et heureux apôtres, que l'Etoile des mers guide votre vaisseau, et le fasse aborder aux rivages où aspire votre soif de dévouement au salut des âmes!

— On annonce, comme devant avoir lieu le 18 mars prochain, un pèlerinage au village de Sempigny, diocèse de Beauvais, où se trouve un autel à sainte Philomène, que semble particulièrement affectionner la douce vierge de Mugnano. Depuis longtemps déjà, elle y reçoit un culte suivi, et de nombreux pèlerins y accourent de tous pays. Mgr l'évêque de Beauvais a écrit aux promoteurs du pèlerinage dont il s'agit, pour les féliciter de leur pieux projet et l'approuver.

— Un autre grand pèlerinage se prépare dans le même diocèse et pour la même époque, le pèlerinage à saint Joseph dans le sanctuaire élevé à Beauvais même en l'honneur du bienheureux patriarche.

— Enfin l'on annonce aussi qu'une caravane de pèlerins se rendra à Rome pour les fêtes de Pâques, et qu'une autre ira jusqu'à Jérusalem. Cette dernière partira de Marseille le 13 mars.

ALSACE-LORRAINE. — Nous sommes dans une école. Les petits Alsaciens sont assis sur leurs bancs et devant eux se tient l'inspecteur prussien, venu surtout pour les germaniser un peu. Celui-ci, après diverses questions sur la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, passe à la géographie. On sait que les Prussiens se flattent de la connaître fort bien. Indiquant donc au doigt une carte d'Europe et s'adressant à l'un des enfants, à la mine intelligente et éveillée, notre pédagogue lui demande, avec l'intention manifeste de le mortifier: « Où est la France? » Mais l'enfant, posant vivement la main sur son cœur, répond avec force: « Ici! » On ne dit pas si le Prussien a trouvé la réponse bonne, mais nous pensons que tous les écoliers l'ont applaudie. On ne fait pas la géographie, quoi qu'en pensent nos insolents vainqueurs, simplement avec des coups de canon.

ESPAGNE. — Le duc d'Aoste, fils du larron couronné Victor-Emmanuel, roi d'Espagne par la grâce de la Révolution sous le nom de dom Amédée, a abdiqué le 11 février, prudemment, et tandis qu'il décampait avec la comtesse son épouse, la République a été proclamée. Comment? De quel droit? C'est ce qu'on ne dit pas. En ce qui concerne les choses religieuses, le nouveau gouvernement vaut celui qu'il remplace, ni plus ni moins. L'un de ses premiers actes a été de décréter la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On sait ce que cela veut dire, et les catholiques espagnols sont fixés.

SUISSE. — Quand nous faisons pressentir, dans

notre dernière chronique, un acte de violence contre la vénérable personne de Mgr Mermillod, nous avions l'assurance que les libéraux suisses en viendraient là, mais nous croyions qu'on colorerait la chose par quelques formes juridiques. Point. M. Vautier, président du Conseil d'Etat de Genève, est allé trouver son compère, le président de la Confédération, à Berne, et ces deux messieurs ont résolu et préparé ensemble l'enlèvement du Pontife. De retour à Genève, M. Vautier a fait venir son chef de police, lui a remis ès mains l'ordre d'expulsion, et le chef de police, accompagné d'agents, a fait cerner la maison de l'évêque, puis il est entré pour lui signifier qu'il eût à quitter le sol de la libre Helvétie. Une voiture était à la porte, on y fit monter le proscrit, et, en quelques tours de roues, il n'était plus dans la terre de sa patrie. Voilà comment s'est fait le coup. C'était le 17 février.

Le soir, les catholiques de Genève, instruits de ce qui s'était accompli avec tant de promptitude et de secret, se pressaient dans l'église Notre-Dame, pleurant leur pasteur absent. Par contre, la petite ville de Ferney, en France, où Mgr Mermillod était venu demander l'hospitalité, heureux de posséder le glorieux exilé, témoignait sa joie par de nombreuses illuminations.

Cependant Mgr Mermillod, avant de quitter sa résidence épiscopale, « bâtie de deniers recueillis par lui-même, rédigea une protestation contre l'iniquité dont il était victime. Il emporta avec lui le décret de bannissement, en disant: « Ce sera mon passe-port pour le ciel. »

Le lendemain, le *Courrier de Genève* paraissait encadré de noir, en signe de deuil.

Aussitôt que Pie IX, captif, lui, et non banni, eut eu connaissance de cet attentat, il fit adresser au nouveau confesseur un télégramme d'encouragement et de bénédiction. La plupart des évêques de France lui ont déjà écrit pour lui témoigner leurs sympathies et lui offrir l'hospitalité. Mais le magnanime pasteur restera aussi près que possible de son troupeau, afin de veiller sur lui avec un redoublement de sollicitude et le mettre en garde contre les embûches qu'on ne manquera pas de lui tendre.

Tous les curés du canton de Genève ont protesté avec une grande énergie auprès du grand Conseil, contre l'arrêté du Conseil fédéral qui a frappé Mgr Mermillod, et déclaré que cette nouvelle violation des droits de l'Eglise ne ferait qu'accroître leur soumission au chef spirituel qui leur a été donné par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

Alta jacta est! Il faut s'attendre chaque jour à voir expulser Mgr Lachat, citoyen de Berne, comme vient de l'être Mgr Mermillod, citoyen de Genève. Conçoit-on, après cela, que nous puissions n'être pas fanatiques de la liberté moderne!

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE

(Du dimanche 9 mars au samedi 15 mars.)

Dimanche 9 mars.

REMINISCERE. — Les dimanches du Carême sont désignés dans le langage liturgique par le premier mot de l'introït. *Reminiscere* est le mot initial de l'introït du deuxième dimanche de la sainte quarantaine.

Le martyrologe romain mentionne aujourd'hui la bienheureuse mort, arrivée en 1463, de *sainte Catherine de Bologne*, vierge de l'Ordre des Clarisses. Cette admirable vierge ne recommandait rien tant que l'esprit d'oraison aux personnes qui veulent faire des progrès dans la spiritualité. Son corps est entouré, à Bologne, d'une grande vénération.

Lundi 10 mars.

LES SAINTS QUARANTE MARTYRS. — Durant la persécution de Licinius, à Sébaste, en Arménie, quarante soldats cappadociens furent invités par le président Agricolaüs à sacrifier aux idoles. Sur leur refus, après avoir enduré les chaînes et les prisons les plus affreuses, après avoir eu la face meurtrie à coups de pierres, ils furent condamnés, au plus froid de l'hiver, à passer la nuit exposés tout nus à l'air sur un étang glacé, où leurs corps, durcis par la gelée, se rompaient partout. Un seul, vaincu par la souffrance, apostasia; mais il fut remplacé par le géolier qui le gardait, frappé d'étonnement à la vue des quarante couronnes que les anges tenaient dans leurs mains au-dessus des saints martyrs. Parmi eux, les plus considérables se nommaient Cyrion et Candide. Ils consommèrent enfin leur martyre par le supplice du brisement des jambes, en 320.

Mardi 11 mars.

SAINT THOMAS D'AQUIN. — Ce grand homme, l'un des plus grands saints et des plus illustres docteurs de l'Église, naquit en 1225. Dès l'âge de cinq ans, on le confia aux soins des religieux du Mont-Cassin, où il se distingua par sa piété et son application à l'étude. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'Ordre de Saint Dominique, malgré la résistance de sa mère et l'infâme violence de ses frères. Il mourut en 1274.

Le martyrologe de France indique aujourd'hui la fête de *saint Gorgon*, martyr, dont le corps, trouvé à Rome sur la voie Appienne, auprès de celui de sainte Cécile, fut transporté au grand monastère de Tours, en 847, et opéra, en chemin, plusieurs grands miracles.

Mercredi 12 mars.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, pape et docteur. — C'est à Rome, vers l'an 540, que naquit Grégoire, surnommé *le Grand*, à cause de l'éclat extraordinaire de ses écrits, de ses vertus et de son zèle. Il est aussi appelé *l'apôtre des Anglais*, parce qu'il procura la conversion de l'Angleterre par les missionnaires qu'il y envoya. Retiré, en 575, dans un monastère, il fallut un ordre exprès du Pape Pélagie pour l'en faire sortir. Élu Pape, malgré les résistances de son humilité, en 590, il sauva Rome de la peste par la célèbre procession, d'où nous est venue l'antienne *Regina cæli*. Il faudrait un livre pour raconter le glorieux pontificat de ce Pape qui, le premier, prit cette devise, depuis commune à tous ses successeurs : *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Il mourut en 601. Saint Grégoire forma avec saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin, les quatre grands docteurs de l'Église latine, et il eût dignement cet illustre patrie romain qui lit deux fois la conquête du monde.

Jeudi 13 mars.

SAINTE FRANÇOISE, veuve. — Sa vie a été un demi-siècle

de douces et communicatives vertus. Le trait caractéristique de cette belle âme, c'était son horreur extraordinaire pour tout ce qui peut blesser la pureté, puis un vif et constant amour de la prière et du recueillement. Mariée de bonne heure, par obéissance filiale, elle prit le plus grand soin de l'éducation de ses enfants, et traita toujours ses domestiques avec une touchante bonté. Ennemie du luxe et des plaisirs, elle faisait sa parure de ses enfants, et son bonheur de la visite des pauvres. Grandement éprouvée par la perte de ses biens et le bannissement de son mari, elle se montra toujours soumise à la volonté de Dieu. Devenue veuve, elle entra chez les Oblates qu'elle avait fondées, et y fut toujours le modèle des vertus religieuses. Sainte Françoise avait la plus grande dévotion à l'ange gardien.

Vendredi 14 mars.

LE SAINT SUAIRE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — Le corps de notre divin Sauveur a dû être enveloppé, à la manière égyptienne, d'un grand nombre de luges. C'est ce qui fait comprendre comment plusieurs suaires et plusieurs linges ayant servi à l'embaumement de Jésus sont ou ont été conservés en plusieurs localités, Besançon, Cadouin, Cahors, Compiègne et Turin. Le Suaire de Turin est le plus célèbre.

Contemplons Notre-Seigneur enveloppé dans le Suaire, enseveli dans le tombeau de la mort et disons-nous qu'il faut savoir pour lui mourir au monde et au péché, puisqu'il est mort pour nous.

Samedi 15 mars.

DE LA FÉRIE. — Le martyrologe romain mentionne aujourd'hui, à Césarée, en Cappadoce, la passion de *saint Longin*, soldat, que l'on dit être celui qui perça le côté de Notre-Seigneur d'un coup de lance.

Le martyrologe de France fête la mémoire de *Saint Tranquille*, abbé de Saint-Bénigne, à Dijon, qui fut enseveli avec honneur auprès de l'apôtre de la Bourgogne, en 540. « La vie de saint Tranquille, comme celle de saint Eustade, son prédécesseur, ressemble au ruisseau limpide qui s'écoule sans bruit, heureux de féconder la vallée qu'il arrose et les arbustes qui fleurissent sur ses bords. Faisons le bien avec humilité. »

L'abbé AST. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne.

Homélie sur l'évangile

DU TROISIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

(Luc, xi, 14-23.)

Ce qu'il faut entendre par « n'être point avec Jésus et ne pas amasser avec lui »

TEXTE. — *Qui non est mecum, contra me est; et qui non colligit mecum, dispersit.* Celui qui n'est point avec moi est contre moi; et celui qui ne recueille pas avec moi dissipe.

EXEMPLE. — Mes frères, nous lisons ce qui suit dans l'évangile de ce jour: « Jésus chassa un démon qui était muet, et, le démon étant sorti, le muet parla; le peuple fut ravi d'admiration. Mais quelques-uns dirent: C'est par Bêelzébut, prince

des démons, qu'il chasse les démons. D'autres, pour le tenter, demandaient qu'il fit un miracle dans le ciel. Or Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit, toute maison divisée contre elle-même tombera en ruine. Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment son royaume subsistera-t-il ? Cependant vous dites que c'est par Bêlzébut que je chasse les démons ; si donc c'est par Bêlzébut que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils ? C'est pour cela qu'ils seront vos juges. Mais si je chasse les démons par le doigt de Dieu, assurément le royaume de Dieu est parvenu jusqu'à vous. Lorsqu'un homme fort étant bien armé garde l'entrée de sa maison, tout ce qu'il possède est en sûreté ; mais s'il en survient un plus fort que lui, qui parvienne à le vaincre, il enlèvera toutes les armes dans lesquelles il se confiait et partagera ses dépouilles. Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui n'amasse point avec moi dissipe. Quand l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos ; comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti ; et y revenant, il la trouve nettoyée et parée. Alors il s'en va, et prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; ils entrent dans cette maison, il y font leur demeure, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. »

PROPOSITION. — Que de réflexions salutaires nous pourrions faire sur ce récit. Bonté de Jésus, guérissant ce possédé ; malice du démon, qui rendait cet homme muet, image de celle dont il use envers les chrétiens qui ne font pas une confession sincère ; endurcissement des Phariséens qui, ne pouvant nier le miracle opéré sous leurs yeux, demandent un signe dans le ciel, et poussent la perversité jusqu'à dire que notre divin Sauveur est l'allié du démon ; calomnies que Notre-Seigneur a voulu subir pour nous apprendre à supporter avec patience les insinuations malveillantes des méchants. Cependant, désirant relier cette instruction à celles que nous vous faisons pendant ce Carême à la prière du soir, je m'arrêterai à une autre considération qui pourra nous être utile et salutaire pendant ce saint temps.

DIVISION. — Jésus-Christ dit ces paroles, que vous avez sans doute remarquées : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ; celui qui n'amasse pas avec moi dissipe.* Elles feront le partage de cette instruction : Premièrement, par ceux qui ne sont pas avec Jésus-Christ, nous entendrons tant de chrétiens indifférents qui n'ont nul souci de remplir les devoirs que la religion impose ; deuxièmement, par ceux qui n'amassent pas avec Jésus-Christ, nous entendrons beaucoup de chrétiens aussi dont la religion n'est pas assez sérieuse. Ni les uns ni les autres ne sont dans cette voie qui doit nous conduire au Ciel ; c'est ce que je me propose de vous démontrer ce matin.

Première partie. — Je dis d'abord que les chré-

tiens qui vivent dans l'indifférence, et sans aucun souci de remplir les devoirs que la religion impose, ne sont point avec Jésus-Christ. Mes frères, est-il nécessaire de vous montrer combien ceci est vrai ? Vous le comprenez facilement. Je suppose que l'empereur qui vient de mourir... Mais non, je ne veux pas faire de politique. Remontons à soixante ans, afin qu'on comprenne mieux qu'il s'agit simplement d'une comparaison... Supposons donc que nous sommes en 1815. Le premier des Napoléons, vaincu par une coalition étrangère, est là, assis sur un chemin, triste, désolé de tant de défections.... Un homme, jusque-là comblé de ses faveurs, passe devant lui, le reconnaît et ne lui donne aucun signe de respect. Il y a plus, sans outrager lui-même cet empereur déchu, il sourit à ceux qui l'outragent, il écoute leurs insultes, il s'associe en quelque sorte à leurs mépris... Nous l'arrêtons, nous l'interrogeons. — « Comment ! vous trahissez celui que vous aviez juré de servir !... Vous êtes un misérable, vous êtes un lâche ! — Moi ? dit-il, pas du tout ; je l'aime, je le respecte, et si je ne l'ai pas salué, c'est parce que j'en ai vu beaucoup qui ne le saluaient pas... »

Faisons l'application de cette comparaison. Certes, plus que le vieil empereur, Jésus-Christ est aimé ; il y a ici des chrétiens qui, pour lui témoigner leur amour, verseraient leur sang comme une goutte d'eau. Mais il se rencontre peut-être, non pas dans cette assemblée, mais ailleurs, quelques impies qui l'outragent, qui le blasphèment. Lui, il n'est ni vaincu ni découronné ; seulement, ayant l'éternité pour lui, il laisse agir les méchants ; il ne les foudroie pas. Que faut-il penser alors, mes frères, de tant de chrétiens qui rougissent de prononcer son nom, de faire le signe de la croix, qui, tremblant devant le respect humain, n'oseraient donner à ce divin Sauveur le moindre signe de vénération ? Ils osent bien encore se dire les disciples de Jésus-Christ, et pourtant, comblés de ses bienfaits, les ingrats, ils négligent de le prier ; ils n'oseraient le bénir et l'adorer, et dire publiquement : « Je l'aime, je l'honore, c'est mon Dieu ; et si je ne le sers pas mieux, c'est parce que je suis un lâche et que je manque de courage. » Du moins, ô doux Sauveur, il y aurait dans cet aveu de la franchise, un reste de foi, de fermeté chrétienne, qui, tôt ou tard, attirerait votre miséricorde. Vous avez parfaitement compris, chrétiens, le but de cette comparaison.

Ah ! Jésus-Christ avait prévu d'avance qu'il y aurait de ces chrétiens qui, sans renier la foi, vivraient dans cette coupable indifférence et négligeraient les devoirs que la religion impose ; et voilà pourquoi, repoussant de pareils disciples, il a dit : « *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi.* » Oh ! je ne sais s'il se rencontre dans cette assemblée des chrétiens de cette sorte ; mais, s'il s'en trouvait, hommes ou femmes, je leur dirais : « Quoi ! âmes qui avez coûté si cher à Jésus, qui avez la prétention de lui appartenir et de n'être pas ce qu'on appelle des impies, ré-

fléchissez bien, voyez l'état où vous êtes; êtes-vous réellement dans le chemin qui doit vous conduire au Ciel? — Mais pourquoi pas? Je suis un honnête homme, je suis une femme modèle; je n'ai jamais fait de tort à personne, ma réputation est à l'abri de tout soupçon. Je ne vais pas à la messe tous les dimanches, j'ai tant d'ouvrage!... Puis ce n'est pas l'habitude; du reste, je ne méprise pas la religion, je ne dis rien contre ceux qui la pratiquent et j'envoie régulièrement mes enfants aux offices et au catéchisme; je tiens à ce qu'ils soient sages et qu'ils fassent leur première communion. » — Frères bien-aimés, tout cela est bien, mais ce n'est pas assez. Entre deux opinions politiques, vous pouvez parfaitement rester indifférents, n'être ni pour une république ni pour une monarchie, être simplement un citoyen dévoué à l'ordre; cela suffit. Mais, en religion, ce n'est pas la même chose. La religion, voyez vous, c'est la vérité absolue; Jésus-Christ est descendu du Ciel pour nous l'apprendre, pour nous imposer les devoirs qu'elle commande. Qu'on dispute tant qu'on voudra sur les intérêts frivoles et passagers de la terre; mais sur la religion, jamais! Jésus-Christ ne permet pas cela; il faut nécessairement se déclarer pour lui, croire ce qu'il enseigne, pratiquer ce qu'il commande, obéir à son Eglise, ou sinon on devient son adversaire, on est contre lui.

Ici, n'est-il pas vrai, mes bien chers frères, que vous diriez volontiers ce que disent parfois les impies: « C'est dur, c'est bien intolérant. » Et pourtant, chrétiens, si nous voulions réfléchir, nous comprendrions facilement qu'il en doit être ainsi. La vérité est une, elle est nette, elle est franche, elle est absolue. Voyez cet autel; je dis: « Il est de marbre »; c'est la vérité. Mais si je voulais dire quelque chose de faux, j'aurais diverses manières, je dirais: « Il est de bois, il est de plâtre, il est de terre, il est de carton-pierre », et, dans ces diverses affirmations, j'aurais menti. Eh bien, Jésus-Christ est la vérité même, il est la justice aussi bien que la miséricorde, il ne peut pas se tromper; par conséquent, quand il nous dit: « *Quiconque n'est pas avec moi est contre moi* », il nous indique clairement que tous ces honnêtes gens selon le monde, qui négligent de le prier et de le servir comme il veut l'être, ne sont point ses disciples; que leurs prétendues vertus, s'ils en ont, n'étant point sanctifiées par la foi et l'humilité, ne font de tous ces hommes indifférents que d'honnêtes païens comme il y en a tant en enfer...

Deuxième partie. — Il y a plus, mes frères, non seulement Jésus-Christ refuse de reconnaître comme lui appartenant tant d'âmes qui vivent dans l'indifférence et l'oubli des pratiques religieuses; mais lors qu'il ajoute: *Celui qui n'amasse point avec moi dissipe*, il veut nous montrer que notre cœur ne doit point être partagé, et qu'il ne reconnaîtra point pour ses disciples ces chrétiens qui n'ont aucun souci de faire de bonnes œuvres, et d'avancer dans la voie de

la piété et de la perfection. Non, vous qui vous confessez vaille que vaille, à Pâques et à Noël, et qui, presque de suite, retombez dans les mêmes défauts, vous abandonnez aux mêmes passions sans chercher à vous corriger, vous dissipez les grâces et vous n'amassez pas avec Jésus. Les sacrements doivent vous profiter; et dites moi, mes frères, nous profitent-ils à nous réellement, qui depuis vingt ans, trente ans, n'avons fait aucun progrès, confessons toujours les mêmes péchés, n'avons pas réformé un seul de nos défauts, et apportons des confessions pour ainsi dire coulées toujours dans le même moule?... Ah! prenons garde, chrétiens, notre cœur est partagé; et Satan aime ce partage, que Jésus-Christ déteste.

Salomon, le fils de David, avait reçu de Dieu la sagesse en partage. Un jour il eut à prononcer un jugement devenu célèbre. Deux femmes, qui vivaient dans la même chambre, avaient mis au monde chacune un enfant. L'une d'elle étouffa involontairement le sien pendant son sommeil. S'en étant aperçue, elle se lève doucement, profite des ténèbres de la nuit, s'empare du fils de sa compagne, et dépose à sa place le sien qui était mort. Celle-ci, ayant découvert la fraude, pousse les hauts cris, et en appelle à la justice du prince. Le cas était embarrassant; chacune de ces deux femmes réclamait comme sien l'enfant vivant, et nul témoin n'était là pour éclairer cette affaire. Voulant découvrir quelle était la véritable mère, Salomon prononça cette sentence: « Puisque chacune de ces femmes réclame cet enfant, qu'on prenne une épée, dit-il, qu'on le coupe, et qu'elles en aient chacune la moitié. » A ces paroles, la véritable mère de l'enfant sentit ses entrailles émuees: « Non, prince, dit-elle, ne tuez pas mon enfant; donnez-le plutôt à cette autre, donnez-le lui tout entier, j'aime mieux qu'il soit vivant. » La fausse mère, au contraire, disait: « Qu'il ne soit ni à toi ni à moi, mais qu'on le partage en deux. *Nec mihi, nec tibi, sed dividatur* (1). La sagesse du prince reconnut facilement quelle était la véritable mère, et lui remit son enfant.

Frères bien-aimés, quel est mon but en vous racontant cette histoire? J'ai voulu vous montrer que Satan était comme cette fausse mère; il aime à nous voir ainsi partager notre cœur; il semble dans son insolence se dresser vers Jésus-Christ, et lui dire: *Tue cette âme ne soit ni à toi ni à moi, mais qu'elle soit partagée.* Et malheureusement c'est ce que nous voyons trop souvent. On se recueillera pendant quelques jours pour se disposer à la communion pascale; puis quelques semaines seront à peine écoulées, qu'on reprendra son même train de vie. Le matin à l'église, le soir à la danse. On n'ose pas abandonner tout frein, se livrer à tous les penchants d'une nature corrompue, non, un reste de foi nous fait craindre d'être damné; mais on n'a pas non plus le courage nécessaire pour combattre ses passions. On aime dans la vertu l'estime qui l'ac-

(1) III Rois, III, 16 et suiv.

compagne ; mais on redoute les efforts nécessaires pour la pratiquer d'une manière constante. On ôte au péché ce qu'il a de plus grossier, on conserve ce qu'il a de moins visible et de plus dangereux. Est-ce là, mes frères, suivre le bon chemin ? Non, comme ces hommes auxquels l'ivresse a enlevé leur force, que nous voyons parfois chanceler sur la route et tomber lourdement dans les fossés qui l'avoisinent ; ainsi nos âmes, grisées pour ainsi parler par les passions, perdent et la droiture de l'intelligence et la force de la volonté. A peine faisons-nous quelques pas incertains sur le chemin qui devrait nous conduire au ciel, que nous allons lourdement trébucher dans les fondrières du péché mortel. Oh ! alors, le démon se réjouit de ces hésitations entre la vertu et le vice, il ne dit plus seulement comme la mère dont nous parlions : *Qu'il ne soit ni à toi ni à moi*, mais, sachant parfaitement où aboutissent toutes ces oscillations entre le bien et le mal, il nous regarde avec une cruauté moqueuse, et dit : « Tu m'appartiens. »

Certes, mes frères, loin, bien loin de moi la pensée de vous effrayer d'une manière inutile et de jeter le trouble dans des consciences timorées. Mon intention est de vous montrer qu'il ne faut pas nous faire illusion ; que nous devons, pendant ce Carême, examiner sérieusement si nous sommes avec Jésus-Christ, si nous amassons avec lui, ou, si, au contraire, nous n'oscillons pas tour à tour entre le bien et le mal (1), entre Jésus-Christ et le monde. Ne nous flatons point, examinons-nous sérieusement ; notre jugement, notre volonté, nos affections, notre vie et nos mœurs sont-elles conformes aux enseignements de notre divin Sauveur ? Ouvrez l'Evangile, écoutez ce qu'il vous prêche : « Bienheureux les pauvres, bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui encourent la haine du monde ; malheur à vous qui êtes trop attachés aux richesses, à vous qui vivez au milieu des plaisirs et qui êtes entourés d'égards. Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous maudissent, et priez pour ceux qui vous calomnient (2). Le royaume des cieux souffre violence (3). Pécher contre un commandement de la loi, c'est être coupable de la transgression de tous (4). C'est sévère, sans doute ; mais ce sont les leçons de votre Maître et du mien, je ne les invente pas, il faut les mettre en pratique pour amasser avec lui et lui appartenir.

Après tout, voyons donc l'exemple que lui-même nous a donné. Les hommes sont passionnés pour les richesses : il s'est fait pauvre ; les hommes briguent les honneurs : il a refusé d'être roi. Les hommes détestent les outrages : il a subi toutes sortes d'avaries ; les hommes redoutent les injustices, les souffrances et la mort : il a été condamné malgré son innocence, flagellé, crucifié. Ai-je besoin de vous dire

quelle mort il a subie ? « Oui, s'écrie un saint Père, toute cette vie qu'il a daigné passer sur cette terre a été une leçon, un modèle que les chrétiens doivent imiter (1). » *Celui qui prétend l'aimer doit, dit l'apôtre saint Jean, marcher sur ses traces* (2). Or, mes frères, nos jugements, nos pensées, nos affections sont-elles conformes à ces leçons, que je vous citais d'après l'Evangile ? Si nous avons à choisir, choisirions-nous ce qu'a pris Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Et si nos sentiments sont tellement contraires aux siens, pouvons-nous avoir la prétention de lui appartenir, d'amasser avec lui ?...

PÉRORAISON. — Hélas ! frères bien aimés, en vous rappelant des vérités si sérieuses, je pense à vous et je pense à moi-même. Oh ! que nous avons besoin tous de la bonté, de la miséricorde de notre divin Jésus ! Est-ce bien certain que nous soyons avec lui ? N'avons-nous pas, au contraire, bien des sujets de craindre que nous ne soyons contre lui ? Quelle indifférence, quelle ingratitude se rencontrent chez la plupart d'entre nous ! Non, mon Sauveur, nous ne méritons pas ce que vous avez fait pour nous ; et même parmi ceux qui prétendent vous être fidèles, que de négligence, quelle tiédeur dans votre service ! Vous avez amassé pendant que vous étiez sur cette terre ces incalculables mérites, qui sont le plus riche trésor de l'Eglise et notre plus douce espérance. Et nous, après tant de grâces obtenues, après tant de sacrements reçus, qu'avons-nous amassé ? Quels fruits ont produits en nous tant de bonnes inspirations ? Quels effets avons-nous recueillis et de nos confessions et de nos communions ? Adorable Sauveur, c'est la honte et la douleur dans l'âme que nous osons nous présenter devant vous ; nos cœurs sont vides de tout mérite, et loin d'amasser avec vous, nous avons follement dissipé et les grâces et les talents que vous nous avez confiés. Pardon, ô Sauveur plein de miséricorde ; faites du moins que, secouant notre lâcheté et notre indifférence, triomphant de cette tiédeur qui engourdit nos âmes et retarde nos pas dans la voie du bien, nous marchions désormais courageusement et sans chanceler dans ce chemin qui doit nous conduire à la vie éternelle, à cette vie où nous aurons le bonheur de vous louer avec les anges et les bienheureux dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

L'abbé LOBRY, Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE SECOND DIMANCHE DE CARÊME, A LA PRIÈRE DU SOIR.

Comment l'homme est mis dans le chemin qui doit le conduire au ciel.

TEXTE. — *Beati immaculati in via..... Beati qui ambulat in viis ejus.* Heureux ceux qui se convertent sans tache dans la voie de Dieu..... Bienheu-

(1) III Rois, xviii, 21.

(2) Luc, vi ; Matth., v.

(3) Matth., xi, 12.

(4) Jacques, ii, 10.

(1) Confér. Saint Augustin, *De Vera Religione*, chap. xxxi, t. III, édition Vivès.

(2) I Jean, ii, 6.

reux ceux qui suivent la voie qu'il leur a tracée. (Ps. cxviii, 1; Ps. cxxvii, 1.)

EXORDE. — Oui, mes bien chers frères, comme nous le disions mercredi, à l'exercice du soir, l'homme vient de Dieu, il est formé par lui; il est l'œuvre de ses mains, et c'est encore vers Dieu qu'il retourne après avoir passé ici-bas des années plus ou moins nombreuses. C'est au bonheur du ciel qu'il est destiné. Cette gloire, dont Jésus-Christ, ce matin, nous laissait entrevoir un reflet dans sa Transfiguration, elle doit être notre partage. Là est le terme de notre course, le repos qui nous attend après les fatigues du voyage, la récompense après les travaux et les épreuves de la vie. Que si le bonheur du ciel est le terme de ce voyage que nous accomplissons sur la terre, vous comprenez, frères bien aimés, qu'il est pour nous de la dernière importance de prendre la bonne voie. Malheur! ah! trois fois malheur à nous, si, nous égarant dans des sentiers détournés, nous venions à perdre de vue cette patrie où Dieu nous appelle! Cependant il y a tant de routes diverses, tant de chemins détournés: chemin de l'impureté, où la jeunesse et les mauvaises passions nous entraînent; chemin de l'avarice, où nous attire l'amour des biens de ce monde, et qui mène à l'oubli de Dieu; chemin de l'indifférence, de l'insouciance, sur lequel nous nous endormons tout en négligeant les obligations les plus saintes, les devoirs les plus sacrés.

PROPOSITION. — Comment reconnaître, au milieu de tant de routes diverses qui se coupent, qui se croisent en tous sens; comment, dis-je, reconnaître la bonne, celle qui doit nous conduire au ciel; car toutes les autres nous en éloignent, toutes aboutissent à l'enfer? Une seule, vous entendez bien, une seule mène en paradis; encore apprenons-nous de notre divin Sauveur *qu'elle est bien étroite* (1). Je me propose de vous montrer comment Dieu a voulu, dans son adorable miséricorde, que nous fussions, dès notre entrée dans la vie, placés dans ce chemin qui doit nous conduire à la gloire éternelle.

DIVISION. — Je vous dirai donc: *premièrement*, que, par le baptême, nous avons été mis dans le chemin du ciel; *secondement*, je vous rappellerai en peu de mots à quelle condition Dieu nous y a placés, et quelles promesses nous avons faites.

Première partie. — Oui, mes bien chers frères, Dieu a voulu qu'en recevant le baptême, les premiers pas que nous ferions sur cette terre, même avant d'avoir l'usage de la raison, fussent déjà sur ce chemin de vie. C'est pour cela qu'il a institué le baptême, sacrement divin qui nous place sur la route du paradis. Il y a quatorze cents ans, nos pères, les Francs, étaient encore barbares et païens; Clovis, leur roi, converti par les pressantes exhortations de sainte Clotilde, sa femme, et déterminé à se faire chrétien par une victoire qu'il reconnaissait

devoir à la protection du Seigneur, se faisait instruire des vérités de notre religion par saint Remi, évêque de Reims. Lorsque le pontife lui eut suffisamment expliqué tous les mystères de la foi, et qu'il eut pendant plusieurs mois éprouvé sa constance, il choisit le jour de Noël pour lui conférer le baptême. Oh! ce jour fut une fête solennelle pour la ville de Reims!... Les rues étaient couvertes de tentures, et le roi, au sortir de son palais, se vit entouré d'une foule nombreuse qui faisait retentir l'air de joyeux cantiques. Son étonnement fut au comble lorsque, arrivé dans la vaste cathédrale, il vit des milliers de cierges étinceler sur des lustres d'or; des parfums de mille sortes brûlaient dans des cassolettes d'argent et répandaient les plus suaves odeurs. Une multitude ivre de joie se précipitait autour du prince barbare qui allait devenir chrétien; un nombreux clergé, revêtu de splendides ornements, l'entourait... A la vue de tant de magnificence, Clovis s'arrête surpris.... « Père, dit-il, en se tournant vers l'évêque de Reims, n'est-ce pas là le royaume de Jésus-Christ, ce Ciel dont vous m'avez parlé? — Non, mon fils, répondit saint Remi, ce n'en est que le chemin. » — Ils avancent ensemble jusqu'aux fonts baptismaux; là, le farouche barbare courbe la tête, et l'évêque verse sur lui l'eau qui purifie!... Eh bien, ce que saint Remi disait au roi des Francs, je vous le répète aujourd'hui: le baptême, c'est le chemin du Ciel, c'est le Sacrement qui nous met sur la route de cette patrie bienheureuse pour laquelle Dieu nous a tous créés.

Considérez, mes bien chers frères, une chose qui se passe tous les jours sous vos yeux, et à laquelle vous n'avez peut-être jamais réfléchi. Oui, considérez-la attentivement et bénissez Dieu.... L'enfant vient à peine de naître; pauvre petit être! ses yeux sont à peine ouverts à la lumière; il est là, pleurant dans son berceau, et voici qu'on l'apporte à l'église pour l'offrir à Dieu, pour le consacrer à Jésus-Christ par le baptême; et, malgré leur indifférence, malgré leur impiété, des parents, même incroyants, ne sont pas tranquilles avant que leur enfant ne soit baptisé. On le porte à l'église; de saintes prières sont récitées sur lui; l'eau du baptême coule sur son front!... Au moment même, par la grâce de Dieu, par les mérites de notre doux Sauveur, cet enfant qui, en naissant, apportait la tache originelle; cet enfant, héritier de la malédiction prononcée contre nos premiers parents coupables, devient l'enfant chéri de Dieu; l'église compte un membre de plus; les anges regardent ce nouveau frère avec complaisance!... Ange gardien de ce petit être, c'est vous surtout qui vous réjouissez de son bonheur; comme vous êtes heureux d'avoir à accompagner sur cette terre cet enfant devenu chrétien, et déjà marqué au front du signe des élus! On le remporte à sa mère, qui l'embrasse encore avec plus d'amour!... Qu'il dorme maintenant paisible dans son berceau; quelle que soit sa position, qu'il repose sur la paille ou sur la plume molle, il est dans la

(1) Matth., vii, 14.

grâce de Dieu ; il est riche, il est dans le chemin qui conduit au royaume du Ciel.

Mais la mort vient-elle, malgré l'amour de ses parents, malgré les larmes de sa mère (car, hélas ! la mort est sans pitié !) la mort vient-elle le frapper au berceau ; succombe-t-il dès ses tendres années, comme la fleur qui s'ouvre un instant pour se flétrir bientôt ; voyageur de quelques jours sur cette terre, meurt-il après une existence de quelques mois, de quelques années !... Séchez, oh ! séchez vos larmes, mère chrétienne, votre enfant est au Ciel, et tandis que vous pleurez auprès de sa petite tombe, les anges se réjouissent et l'introduisent en chantant dans la patrie : *Beati immaculati in via : Heureux ceux qui sont restés sans tache dans la voie du Seigneur.* Oui, mes bien chers frères, il est tellement vrai que le baptême nous met dans le bon chemin, que tout enfant baptisé qui vient à mourir avant l'âge de raison va directement en Paradis.

Deuxième partie. — Je vous ai promis quelques réflexions sur les promesses du baptême : elles seront courtes ; car, malgré l'intérêt avec lequel vous m'écoutez, vous le savez, mes frères, je ne veux ni abuser de votre attention ni la fatiguer. En recevant le baptême, on fait des promesses, on prend des engagements. C'est une sorte de contrat passé entre l'enfant et l'Eglise qui le reçoit dans son sein. Que demandez-vous à l'Eglise ? C'est l'une des premières questions que le prêtre pose à cet enfant. On répond : « La foi ou le baptême qui la donne. » Mais promettez-vous de croire toutes les vérités de la religion, de vous soumettre aux commandements de Dieu et de sa sainte Eglise ? Ce qui n'est qu'une conséquence rigoureuse de la foi que l'enfant vient demander. Et l'enfant répond par la bouche de ses parrain et marraine : Je le promets. — Promettez-vous de renoncer à Satan, à ses œuvres, à ses pompes, et de vous attacher inviolablement à Jésus-Christ ? — Je le promets, répond encore l'enfant. — Qu'il soit donc chrétien, puisqu'il promet de l'être, et nous le baptisons *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Et puis c'est fini, son âme porte le cachet indestructible du chrétien, il est au rang des prédestinés ; ah ! puisse-t-il y demeurer toujours !... Voilà, mes bien chers frères, à quelles conditions on devient chrétien ; voilà à quelles conditions vous l'êtes devenus vous-mêmes. Vous avez promis ; tous tant que nous sommes, nous avons promis par la bouche de nos parrains et marraines de renoncer à Satan, de vivre pour Jésus-Christ seul. Et la tache originelle fut effacée en nous, et la robe de l'innocence a revêtu notre âme ; la sainte Eglise nous a adoptés pour ses enfants et nous a mis, je le disais tout à l'heure, dans le chemin qui doit nous conduire au Ciel. Si nous avons perdu ce chemin ; si nous nous sommes égarés de la bonne route, c'est à nous, mes frères, à nous seuls qu'il faut en imputer la faute. Plus heureux que les païens, nous avons connu, nous connaissons encore la vérité.

Elle a, dans plus d'une circonstance, brillé à nos regards du plus vif éclat ; nous l'avons vue toute resplendissante au jour de notre première communion. Ce jour-là, nous l'avons aimée, et, sous les regards de Dieu, sous les yeux d'une nombreuse assistance, la main sur les fronts sacrés, nous avons promis de la suivre, d'être fidèles à Jésus-Christ. Mais depuis... Hélas ! mon Dieu, combien d'infidélité, d'ingratitude envers vous ! Que de fois nous nous sommes écartés de la bonne voie !...

PÉRORAISON. — Ah ! frères bien aimés, rentrons, oui, rentrons le plus tôt possible dans ce chemin qui doit nous conduire au Ciel. Si la mort venait nous surprendre dans ces routes qui mènent à l'enfer, ne serions nous pas sans excuses au tribunal de Dieu ?... A ce moment solennel où notre âme sera là, seule, tremblante devant son juge, pauvres criminels, qu'aurons-nous à répondre ?... « Je t'avais, nous dira-t-il, marqué dès la naissance du signe des prédestinés : l'eau du baptême avait coulé sur ton front, tu étais devenu mon enfant. Rentré dans mon amitié, placé par mes mains sur le chemin qui devait te conduire au Ciel, tu ne l'as point suivi, tu l'as volontairement quitté pour prendre la route opposée. Violateur effronté des promesses de ton baptême, tu avais dit : Je renonce à Satan, à ses œuvres, à ses pompes. En commettant le mal, en renfermant, en conservant dans ton âme une foule de fautes, tu t'es donné au démon ; ta volonté tour à tour entraînée par l'impureté, l'orgueil, l'avarice, a fait les œuvres de Satan ; ton cœur a recherché ses pompes. Tu avais promis de t'attacher à Jésus-Christ !... Serment dérisoire et mille fois violé !... Où sont les prières, où sont les hommages, les adorations, le culte, l'amour que tu m'avais promis ? Ton âme, blasée par l'indifférence, tenaillée par un lâche respect humain, ou enchaînée par de funestes habitudes, a méconnu mon amour et méprisé mes sacrements... Et maintenant, enfant rebelle et parjure, deux questions seulement : Tu avais promis de vivre suivant ma doctrine ; as-tu tenu ta promesse ?... Tu avais juré haine au démon, amour et fidélité à ton Sauveur ; parle, as-tu gardé ton serment ?... O Jésus, ô Sauveur plein de miséricorde, épargnez-nous en ce moment terrible du jugement ; oui, nous sommes coupables, bien coupables envers vous ! O Rédempteur si plein d'amour, nous avons abandonné la voie du salut, faites-nous la grâce d'y rentrer bientôt pour ne la plus quitter ; que nous confessions sincèrement nos fautes, que nous les déplorions dans l'amertume de notre cœur, et que notre âme, réconciliée avec vous, vous soit fidèle jusqu'à notre dernier soupir ! Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE MERCREDI DE LA SECONDE SEMAINE DE CARÊME,
A LA PRIÈRE DU SOIR.

Comment on abandonne le chemin qui doit conduire au ciel.

TEXTE. — *Arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inventiant eam ! La voie qui mène au ciel est étroite, et qu'il y en a peu qui la suivent ! (Matth., VII, 14.)*

EXORD. — Mes bien chers frères, Notre-Seigneur Jésus-Christ considérant ce qui se passait dans le monde, voyant les hommes courir, les uns après les richesses, les autres après les honneurs ; ceux-ci se fatiguer à la recherche des plaisirs ; ceux-là s'abandonner à des habitudes criminelles, disait à ses apôtres : *Oh ! que la voie qui mène à la vie est étroite, et qu'ils sont en petit nombre ceux qui la suivent !* Malgré les grâces abondantes que nous procure la religion, en dépit des lumières et des instructions que nous ont apportées ses divins enseignements, ne voyons-nous pas se renouveler sous nos yeux ce triste spectacle, cette même indifférence pour les choses du salut qui faisait gémir notre divin Sauveur?... Jetons les yeux autour de nous, que se passe-t-il encore aujourd'hui parmi les hommes?... Les uns, esclaves de la cupidité, veulent à tout prix grossir leur fortune ; les autres cherchent dans l'impérence ou dans les plaisirs de stériles et coupables jouissances. On en rencontre qui s'enorgueillissent de leur impiété ; on en trouve qui font parade d'une fausse vertu et se recherchent eux-mêmes dans les choses les plus saintes... Mais qu'il en est peu qui, préférant leur salut à tout le reste, marchent d'un pas ferme et constant dans le chemin du bien ! Et que nous avons sujet de répéter aujourd'hui ce gémissement du Sauveur : *La voie du ciel est étroite, et qu'ils sont en petit nombre ceux qui la suivent !*

PROPOSITION ET DIVISION. — Voyons ensemble ce soir d'où vient ce désordre, disons premièrement ce que nous sommes jusqu'au jour de notre première communion ; puis nous examinerons en second lieu comment nous quittons le chemin qui devait nous conduire au Ciel.

Première partie. — Frères bien-aimés, comme nous le disions dimanche soir, Dieu, dans sa sollicitude toute paternelle pour le salut de nos âmes, a voulu que, par le baptême, nous fussions introduits dans cette voie du Ciel, dans ce chemin qui mène à la vie. Vous avez plus d'une fois rencontré des étrangers qui vous demandaient la route qui conduit à tel ou tel pays voisin de ce village ; et, leur montrant le chemin, vous leur avez dit : « Suivez cette voie, ne vous détournez ni à droite ni à gauche, et elle vous conduira où vous voulez aller. » Notre Père qui est aux cieux en a agi de même à notre égard. « Enfants qui avez reçu le baptême, vous êtes dans le bon chemin, nous a-t-il dit, faites tout ce

que vous avez promis et vous arriverez au ciel. » Oui ; mais, ô frères bien-aimés, qu'il est rare que l'enfant suive longtemps cette voie !... Voyons ce qu'il devient, ce que nous sommes devenus nous-mêmes ?

Tant que l'enfant n'a pas souillé par quelque péché mortel son innocence baptismale, c'est l'ami chéri de Dieu, la grâce habite dans son cœur ; tout petit, il apprend ses prières sur les genoux de sa mère ; les premières vérités de la religion, les premiers éléments du catéchisme entrent facilement dans son esprit, se gravent promptement dans sa mémoire. Parfois cette facilité est si grande, ses réponses et ses questions montrent une intelligence si précoce, qu'il semble que ce soit son bon ange qui lui répète les leçons de ses parents et lui inspire ces réflexions qui étonnent et réjouissent le cœur de sa mère. Cette disposition à retenir ce qui est bien, cette candeur de foi, cette piété naïve, en connaissez-vous la source?... C'est la grâce de Dieu, c'est l'un des fruits du baptême qui se développe dans son cœur innocent...

Mais l'enfant grandit, il vient d'atteindre sa septième, sa huitième année. Ah ! si alors ses parents n'ont pas eu soin d'écartier de lui les mauvaises compagnies, s'ils ont négligé de veiller sur lui, de le corriger, de le reprendre, funeste connaissance du mal, comme tu pénètres vite dans son jeune cœur ! Le voilà mutin, désobéissant, paresseux, menteur ; les blasphèmes, les juréments, les paroles déshonnêtes se gravent dans sa mémoire et portent dans son âme des germes de mort !... Plus il a été innocent, plus il a montré de dispositions pour le bien, et plus aussi le mal produit en lui des ravages profonds !... Peut-être, mes frères, que la nécessité de fréquenter le catéchisme et l'obligation de se préparer à la première communion, accompagnées de quelques molles remontrances des parents, parviendront à comprimer pendant quelque temps cette funeste influence du mal. Mais, sachez-le bien, elle n'est pas anéantie, elle dort pour se réveiller bientôt plus forte et presque invincible... Et l'on verra des enfants qui même en se préparant à recevoir l'une des plus grandes faveurs que Dieu puisse leur faire, oui, des enfants qui, même en se préparant à leur première communion, calculeront combien de temps ils feront leurs Pâques, combien de semaines ils iront à la messe ; telles jeunes filles sauront d'avance dans quel mois elles feront leur apparition dans ces sociétés que vous connaissez bien, et qu'il n'est pas nécessaire de désigner plus clairement.

DEUXIÈME PARTIE. — N'est-ce pas, mes frères, l'histoire de plusieurs d'entre nous que je viens de retracer?... Voyons, maintenant, comment nous quittons le chemin qui devait nous conduire au Ciel. Ce moment, que nous avons fixé dès notre première communion, est arrivé. Il y a dix-huit mois, deux ans que nous l'avons faite... S'agit-il d'un jeune homme ; vous le voyez dès lors abandonner l'église ; il n'assistera plus aux offices ; ou, s'il appartient à

des parents chrétiens, il viendra peut-être encore à la messe ; mais ce ne sera plus pour y prier. Porter un livre pour suivre l'office du jour, allons donc, il est trop grand ; il aime mieux tourner la tête, causer. Du reste, c'est à la maison, c'est dans sa famille qu'il faut le voir ; il est désobéissant, rebelle, insoumis. Parents trop faibles, vous l'avez gâté ; violant les lois de la Providence, vous auriez été désolés d'avoir une nombreuse famille ; vous vous êtes dit : « Je n'aurai qu'un enfant. » Vous en avez fait votre idole. Mais Dieu est plus fort que vous. Vous êtes punis par où vous avez péché !... Pliez désormais sous les volontés de votre enfant ; satisfaites toutes ses exigences ; c'est votre maître !.... Vous avez beau dissimuler ses défauts : on les connaît, on sait comment il vous mène, et avec quelle insolence il vous répond. Enfant ingrat, que de fois il fera pleurer sa mère !.... Hors de la maison, il sera jureur, grossier, impudent. Eh ! que de paroles impies ou obscènes n'entendez-vous pas quelquefois sortir de la bouche de ces enfants de quinze ans, qui s'imaginent par là se grandir et ressembler à des hommes !...

S'agit-il d'une jeune fille ; deux ans après sa première communion, elle n'abandonnera peut-être pas tout à fait l'église ; ce n'est pas la coutume, dans beaucoup de pays du moins. Mais voyez sa tenue dans le saint lieu : elle tourne la tête, elle parle, elle distrait les autres, elle s'ennuie. En vain des compagnes plus pieuses réciteront en l'honneur de la Vierge Marie quelques dizaines de chapelet, elle sortira la première, ou, se mettant dans un banc à l'écart, elle cherchera à troubler le recueillement des autres.... Pauvre enfant ! il est déjà quitté par toi ce chemin de la vertu, elle est déjà perdue cette piété candide de la première communion !... Mais suivons-la un instant. Vous n'ignorez pas, mes bien chers frères, comment se termine pour beaucoup de jeunes filles ce jour qu'on appelle le jour du Seigneur. Je m'arrête, il me suffit d'être compris, et j'aurais trop à dire si je voulais énoncer seulement ce que vous pensez vous-mêmes....

Enfin, filles ou jeunes gens, hommes ou femmes, voilà comment nous abandonnons tous ce chemin du salut, sur lequel nous avons été placés par notre baptême et au jour de notre première communion. Ceux-ci s'en écartent d'une manière, ceux-là d'une autre. Mais qu'ils sont en petit nombre ceux qui le suivent fidèlement, et surtout que peu le reprennent après l'avoir quitté ! Une fois égarés dans ces funestes sentiers du mal, on y reste par habitude, par lâcheté, on y passe les plus belles années de sa vie, se réservant de donner à Dieu les quelques jours de la vieillesse. Oui, Seigneur, ces restes d'une vie désormais inutile, on vous les garde comme on garde pour un pauvre un habit usé et tout en loques !....

L'effervescence de la jeunesse se passe, les passions se calment ; mais la foi, la piété, la religion ne renaissent pas pour cela dans le cœur. Dans l'âge

mûr, d'autres passions, d'autres habitudes, tout aussi mauvaises, remplacent bien souvent les passions, les habitudes du jeune âge ; l'avarice prend la place de l'impureté ; la cupidité porte à travailler le dimanche, et éloigne de l'église ceux qu'à une autre époque en avaient écartés les sarcasmes ou les railleries de quelques mauvais sujets. On a perdu le bon chemin, et l'on ne fait pour le retrouver que de stériles efforts qui n'aboutissent point !....

Il faudrait pour revenir à Dieu, il faudrait pour rentrer dans la voie qui mène au ciel s'armer de courage, faire un violent effort, repasser dans la douleur et l'amertume de son âme les fautes, les iniquités commises pendant vingt ans, trente ans qu'on a vécu dans l'oubli de Dieu. Une pareille tâche épouvante notre lâcheté. Il faudrait de plus, après avoir reconnu ses fautes, venir les confesser avec sincérité, avec humilité, aux pieds du ministre de Jésus-Christ. Pauvres enfants prodigues, nous ne sommes pas encore assez dégoûtés du mal pour essayer de ramener à ce prix la paix dans notre cœur et l'innocence dans notre âme. Il faudrait après notre confession quitter ce travail du dimanche, renoncer à des habitudes qui, en vieillissant, sont devenues pour nous une seconde nature. Il faudrait assister régulièrement aux offices, éviter telle compagnie, fuir certaines occasions qui nous portent au mal. Vraiment, c'est trop exiger de nous, et nous croyons que Dieu, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, après être mort pour nous, ne mérite pas que nous fassions quelques efforts pour lui.

PÉRORAISON. — Eh bien, chrétiens, puisque nous sommes si lâches, si indignes de l'amour de Dieu, restons donc dans ce chemin funeste où nous nous sommes engagés si jeunes encore ; marchons-y le front haut ; oui, marchons résolument vers l'enfer où il doit nous conduire !... Mais non, que dis-je ? ô frères bien-aimés, revenons, ah ! revenons plutôt au Dieu que nous avons quitté ; il est bon, clément, miséricordieux. Un effort de notre part, et il nous pardonnera, et tout sera oublié, et nous serons remplacés par lui-même sur ce chemin de la vie que nous n'aurions jamais dû quitter.

Jésus, ô bon Jésus, doux Rédempteur, Sauveur plein de miséricorde, daignez nous accorder cette grâce ! Souvenez-vous de votre amour, de votre croix, de ces cruelles souffrances du Calvaire endurées pour nous... Souvenez-vous que nous vous appartenons, que nous sommes le prix de votre sang !... Oh ! ne permettez pas que des âmes qui vous ont été consacrées par le baptême, qui vous appartaient encore au jour de leur première communion, soient à jamais séparées de vous. Bon pasteur, prenez sur vos épaules et ramenez au bercail de pauvres brebis égarées, et qu'elles vous demeurent fidèles à tout jamais ! Ainsi soit-il !

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la vie des saints.

XVI

L'AMOUR DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST
ET LE SAINT CURE D'ARS.

Nous reproduirons, aujourd'hui encore, quelques-unes des paroles brûlantes tombées des lèvres du saint curé d'Ars, paroles que lui dictaient sa foi vive et sa charité sans bornes envers Notre-Seigneur dans l'auguste sacrement de nos autels...

Mais auparavant, le lecteur nous permettra de lui faire part de deux courtes réflexions que la lecture de la vie des saints a fait naître maintes fois dans notre esprit ; nous ne doutons pas qu'il ne partage sur ce point notre sentiment.

Hélas ! que sont et que peuvent nos pauvres paroles, si faibles, si misérables, si froides, comparées à ces traits enflammés qui s'échappaient de l'âme des saints comme d'une fournaise ardente, pénétraient les cœurs les plus durs et y portaient la lumière, la conviction, la joie et la paix ! N'est-il pas vrai que le plus souvent un seul mot de ces grands serviteurs de Dieu, du bon curé d'Ars, par exemple, malgré son apparente simplicité, vaut mieux et dix mille fois plus que les plus pompeux discours des adeptes de la science humaine ? Ne vous semble-t-il pas, quand vous entendez le langage des saints, y saisir l'esprit, le cœur, la sagesse de Dieu lui-même ?

Et d'ailleurs, si vous vous appliquez à approfondir leurs sentences, qui souvent se résument en quelques mots très énergiques, quelle multitude de pieuses pensées et d'enseignements salutaires chacune d'elles ne soulève-t-elle pas en vous ! Sans doute nous ne prétendons pas leur attribuer la même fécondité qu'aux maximes de la sainte Écriture, qui sont la parole de Dieu lui-même, et qui, vingt fois étudiées, ouvrent toujours à l'esprit un horizon nouveau ; mais il est vrai de dire que le langage des saints présente, lui aussi, une mine inépuisable, d'où l'on peut extraire de grandes richesses spirituelles pour son utilité propre et celle de ses concitoyens.

Prenons pour exemple ces paroles, par lesquelles le vénérable curé d'Ars finissait souvent son catéchisme :

« ÊTRE AIMÉ DE DIEU, ÊTRE UNI A DIEU, VIVRE EN PRÉSENCE DE DIEU, VIVRE POUR DIEU ; Ô BELLE VIE ! ET BELLE MORT !... »

Qui ne voit au premier coup d'œil les heureux fruits que ne tarderaient pas à produire sur l'individu, la famille, la société, la méditation de cette courte, mais admirable sentence, et son application dans la conduite de chacun ? *Être uni à Dieu, vivre en présence de Dieu, vivre pour Dieu*, n'est-ce pas là, en deux mots, toute la perfection ? N'est-ce pas là le paradis de la terre et du ciel ?

Une autre réflexion qui nous concerne exclusivement, nous autres prêtres, se présente à mon esprit ; je ne ferai que l'indiquer :

Voulons-nous que notre parole ait sur les âmes l'efficacité qu'avait celle des saints — et il faut bien que nous le voulions, puisque nous sommes envoyés pour ramener au bercail les brebis égarées et maintenir celles qui sont demeurées fidèles, — eh bien ! VIVONS, VIVONS EN SAINTS ; c'est là tout le secret. Que notre piété soit ce qu'a été la leur ; et bientôt notre langage — tout en faisant bien entendu la part de la différence des caractères et des talents — atteindra la même vigueur, la même onction, le même feu.

Voici encore quelques pensées du saint curé d'Ars sur l'amour de Notre-Seigneur dans l'adorable Eucharistie, et les fruits à retirer de la sainte communion. Que le pieux auteur de sa vie veuille bien agréer encore une fois nos sincères remerciements, pour avoir pris soin de sauver d'un éternel oubli des paroles aussi admirables que celles-ci, par exemple :

« Celui qui communie se perd en Dieu, comme une goutte d'eau dans l'Océan ; on ne peut plus les séparer... »

» Prenez un vase plein de liqueur et bouchez-le bien, vous conserverez la liqueur tant que vous voudrez. De même, si vous gardiez bien Notre-Seigneur dans le recueillement après la communion, vous sentiriez longtemps ce feu dévorant qui inspirerait à votre cœur un penchant pour le bien et une répugnance pour le mal.

» Quand nous avons le bon Dieu dans notre cœur, ce cœur doit être brûlant ; le cœur des disciples d'Emmaüs brûlait rien qu'à l'entendre.

» Je n'aime pas, quand on vient de la sainte Table, qu'on se mette tout de suite à lire. Oh ! non ; à quoi bon la parole des hommes, quand c'est Dieu qui parle ? Il faut faire, comme quelqu'un qui est bien curieux et qui écoute aux portes ; il faut écouter tout ce que le bon Dieu dit à la porte de notre cœur.

» Quand vous avez reçu Notre-Seigneur, vous sentez votre âme purifiée, puisqu'elle se baigne dans l'amour de Dieu.

» Quand on fait la sainte communion, on sent quelque chose d'extraordinaire, un bien-être qui parcourt tout le corps et se répand jusqu'aux extrémités. Qu'est-ce ? qu'est-ce que ce bien-être ? C'est Notre-Seigneur qui se communique à toutes les parties de notre corps et les fait tressaillir. Nous sommes obligés de dire comme saint Jean : « C'est le Seigneur ! » Ceux qui ne sentent tout à fait rien sont bien à plaindre ! »

Le curé d'Ars aimait à raconter le trait de saint Jean de la Croix et de sainte Thérèse. Quand ils s'entretenaient ensemble des joies de la communion, l'amour de Notre-Seigneur, allant de l'un à l'autre, faisait fondre les cœurs, au point que saint Jean de la Croix tombait d'un côté et sainte Thérèse de l'autre, noyées dans le bain de l'amour.

Lorsque M. Vianney annonçait la procession de la Fête-Dieu et les bénédictions de l'octave, il semblait que son cœur nageait dans l'amour et la tendresse pour ce divin Sacrement. Il disait : « Ah ! si nous voulions, nous obtiendrions tout cette semaine ! Deux fois par jour, le bon Dieu va nous bénir... O mon Dieu ! que c'est dommage que nous ne soyons pas pénétrés de votre sainte présence !... Quand vous parcourrez le chemin qu'a suivi la procession, vous pouvez dire : « LE BON DIEU A PASSÉ LA ! »

« Que je regrette que vous n'avez pas été à Ars pendant ces quarante heures, écrivait-on en 1857 ; notre bon saint nous a parlé de l'adorable Eucharistie avec des lèvres que le charbon du prophète semblait avoir purifiées. On a de la peine à supporter un pareil langage ; il est trop divin pour la terre. Dans ses catéchismes, pour parler comme lui, son cœur débordait de toutes parts ; il en sortait une transpiration d'amour qui nous inondait tous. »

La dévotion du saint curé envers le très-saint Sacrement était admirable. Avant qu'il y eût tant de monde, il lisait toujours son office à genoux, prosterné sur le pavé du chœur, sans aucun point d'appui ; souvent il faisait des pauses et regardait le tabernacle avec des yeux où se peignait une joie si vive qu'on aurait pu croire qu'il voyait Notre-Seigneur. Lorsque le Saint-Sacrement était exposé, il ne s'asseyait pas, excepté quand il y avait quelque prêtre étranger, pour ne pas faire autrement que lui. Alors il se tournait du côté de l'autel avec son sourire extatique. Un de ses confrères le surprenant un jour dans cette attitude, porta instinctivement ses regards vers le tabernacle, comme s'il avait dû voir quelque chose. Il ne vit rien ; mais l'expression du visage de M. Vianney l'avait tellement frappé, qu'il dit : « Je crois qu'il viendra un temps où le curé d'Ars ne vivra que de l'Eucharistie. »

L'opinion que le saint curé voyait Notre-Seigneur à l'autel, qu'il le voyait de ses yeux, qu'il le reconnaissait à la fraction du pain, venait à tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à sa messe. Il n'était pas possible de contempler une figure exprimant mieux l'adoration, ou s'illuminant à un si haut degré de cet éclat céleste qui manifeste l'action du Saint-Esprit. On aurait dit qu'il tombait sur lui un rayon de gloire divine. Le cœur, l'esprit, l'âme et les sens semblaient également absorbés, et ils l'étaient effectivement. On ne pouvait saisir une seconde de distraction dans sa prière. Au milieu de la foule et sous l'influence de tant de regards attachés sur lui, il communiquait avec Notre-Seigneur aussi librement qu'il avait été dans la solitude de sa pauvre chambre. Il répandait en sa présence des pleurs d'amour ; il arrosait ses pieds divins d'une abondante effusion de larmes saintes. Ordinairement ses larmes ne tarissaient pas tout le temps que duraient les saints mystères.

« ... En lui servant la messe, dit un pèlerin, j'avais l'occasion de remarquer le seul moment où il

était plus long que les autres prêtres : c'était avant la communion. Les prières liturgiques étant terminées, il y avait un colloque mystérieux qui se trahissait au dehors entre Notre-Seigneur Jésus-Christ et son serviteur. M. Vianney regardait la sainte hostie avec amour. Sa bouche proferait des paroles ; il s'arrêtait, il écoutait, il reprenait ; et, par un effort visible de l'ami qui se sépare de son ami, après un instant d'hésitation, il consommait les saintes espèces.

» Le saint curé n'avait qu'une pensée, une seule, mais celle-là ardente, généreuse, infatigable : aimer et faire aimer Dieu !... Dieu, et rien que Dieu ! Dieu toujours ! Dieu partout ! Dieu en tout !... Toute la vie du vénérable serviteur de Dieu est là. Trente ans de cette sublime monotonie ! toujours l'œuvre de Dieu ! jamais un instant de répit, jamais de curiosité ! Il aimait à réciter l'office divin en union, avec Notre-Seigneur ; et, pour faciliter cette union il avait attaché aux différentes heures du bréviaire le souvenir des différentes scènes de la Passion : à Matines, il honorait l'agonie de Jésus-Christ au Jardin des Olives, à Laudes sa sueur de sang, à Prime sa condamnation, à Tierce le portement de sa croix, à Sexte son crucifiement, à None sa mort, à Vêpres sa déposition, à Complies son ensevelissement. Il goûtait beaucoup les Psaumes. « Quand je pense à » ces belles prières, disait-il, je suis tenté de m'écrier : *Felix culpa !* Car si David n'avait pas eu à pleurer ses péchés, nous ne les aurions pas... »

Nos pieux lecteurs, nos vénérés confrères dans le sacerdoce surtout, nous sauront gré d'avoir fait passer sous leurs yeux ces belles et admirables pensées d'un saint prêtre, l'honneur de l'Église et du clergé français, notre modèle à tous, dont le cœur n'a jamais recherché aucune des choses que le monde estime, qui ne soupirait qu'après la gloire de Dieu et le salut des âmes, et dont la vie a été plus angélique qu'humaine. Leur âme qui bat, nous en sommes convaincu, à l'unisson de la sienne, saura comprendre tout ce qu'il y a de profondément vrai et de saisissant dans ce sublime langage ; elle saura goûter, savourer tout ce que cette manne, formée dans un cœur aussi pur par les mains de Dieu lui-même, renferme de solide et d'exquis.

Oh ! oui, nous écrierons-nous avec un illustre évêque de nos jours, précieuse et ravissante chose que la sainteté de vie ! Puissions-nous tous en faire l'heureuse acquisition ! Dût-elle nous coûter les plus grands sacrifices, nous pourrions toujours dire, quand nous y serons parvenus, que nous l'avons payée à vil prix. Et quand on pense que cette chose si grande, si salutaire, si divine en quelque sorte qu'elle nous rend sous certains rapports supérieurs aux anges, est à la portée du dernier comme du premier d'entre nous, à la seule condition que nous la voudrions sérieusement et efficacement !

L'abbé GARNIER.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(3^e article. — Voir le n^o 18.)

Dans les choses humaines, il s'établit parfois des courants d'opinion, de sentiments et d'impressions, qui constituent une force à laquelle de très bons esprits même ne résistent pas. Ce sont ces courants qui donnent naissance aux coutumes. Lorsque la coutume agit dans le sens de la loi, *secundum legem*, elle en devient la meilleure interprète, *optima legum interpres consuetudo*. Dans d'autres circonstances, la coutume agit contre la loi, *contra legem*; elle peut, sous certaines conditions, finir par la ruiner. Enfin, la coutume peut faire naître une loi qui dans le principe n'existait pas, c'est la coutume *præter legem*. Inutile de dire que la durée est ici un élément indispensable. La durée est l'effet, le courant d'opinion est la cause.

Nouscrivions naguère que, en 1802, le système des Organiques d'une cure par justice de paix, avec des succursales sans paroissialité se conciliait parfaitement avec le Concordat et les lettres apostoliques. Néanmoins, tout semble prouver que l'opinion dans le corps épiscopal se prononça dans le sens contraire, et encore aujourd'hui nous soupçonnons que plusieurs de nos lecteurs sont très étonnés de trouver sous notre plume pareille proposition. Cependant, cette vérité a été articulée avant nous. « Par suite de l'article 9 du Concordat, dit M. Houwen, cité par les *Mélanges théologiques*, t. II p. 561, il n'y avait d'obligation pour les évêques que d'admettre un curé par canton, puisque le gouvernement n'en voulait pas davantage. Ils pouvaient établir dans les autres églises des prêtres qui seraient restés sous l'entière dépendance des cures de canton. Mais, jugeant que cet ordre de choses nuirait à l'administration du diocèse et au bien spirituel des fidèles, ils crurent qu'ils feraient mieux d'améliorer la position des succursalistes, et de les rendre indépendants des curés; qui pouvait les en empêcher? »

Qui pouvait les en empêcher? Le droit, le texte du Concordat, les lettres apostoliques. Est-ce que l'histoire de l'établissement du christianisme ne déposait pas en faveur du système des Organiques? Pour opérer la conversion des peuples, qu'a-t-on fait dans les premiers siècles? que fait-on encore dans les missions? On envoie d'abord un évêque, vicaire apostolique, qui, avec le temps, finit par fixer son siège dans un lieu déterminé. Cet évêque se compose un clergé; il envoie ses coopérateurs dans toutes les directions. Ces ouvriers, nomades d'abord, fixent, du consentement de l'évêque, leur résidence quelque part. Cette résidence est plus tard érigée en cure, avec toutes les églises et chapelles de secours nécessaires. Les prêtres attachés à ces succursales, dans le sens vrai et primitif du mot, devien-

nent à leur tour de vrais curés, par suite de démembrements canoniquement opérés. Or, qu'on fasse la supposition suivante, qui n'a rien d'inprobable. Tandis qu'un évêque se hâte de convertir les succursales en paroisses, un autre estime qu'il convient de maintenir les cures aux vastes territoires avec succursales sans paroissialité. Ceci est affaire d'appréciation. En thèse générale, qui donc oserait prononcer absolument que le système du second est contraire à la bonne administration d'un diocèse et au bien des âmes? En 1802, la France ne ressemblait-elle pas un peu à un pays nouvellement acquis à la religion catholique? N'y avait-il pas des raisons particulières pour ne pas multiplier les curés, même les curés amovibles? Le clergé qui se groupait alors autour des évêques ne se composait-il pas d'individualités de valeur, de capacité et d'aptitudes très incertaines? N'eût-il pas été sage d'utiliser, au moins pendant quelques années, un certain nombre de sujets, à titre seulement de vicaires des curés de canton? On s'est servi de l'observation qui précède pour justifier les évêques qui ont admis le système des curés amovibles. L'argument n'est pas sans mérite, mais il porte plus loin. Les prêtres qu'on ne connaissait pas, ou qu'on connaissait trop, n'eût-il pas été plus prudent de n'en pas faire des curés, même amovibles?

Quoi qu'il en soit, un courant d'opinion s'est formé contre le système des Organiques, et ce courant a prévalu. Que personne ne se méprenne sur notre pensée. Quand nous parlons du système des Organiques concernant les cures, nous prenons seulement l'idée en elle-même, abstraction faite de l'incompétence du pouvoir qui l'a emise, incompétence que nous ne prétendons pas faire oublier, mais qui aurait pu être couverte par des actes épiscopaux.

Comment ce courant d'opinion s'est-il formé? Sous l'influence des précédents, et aussi de certaines circonstances. Les précédents, c'est-à-dire ce qui existait avant 1802, ce que la Révolution avait prétendu détruire, un ensemble de paroisses d'un territoire borné, réduit, permettant aux curés de connaître leur troupeau, de voir de plus près leurs ouailles et chacune d'elles. Les évêques crurent qu'il fallait revenir le plus tôt possible à cet état de choses. Ensuite, des circonstances de lieux, de personnes ont été pesées. Il aurait paru dur aux habitants de certaines localités de voir leur église, autrefois paroissiale, abaissée au rang d'église de secours, desservie par des prêtres sans stabilité, et sous la responsabilité d'un curé séparé par les distances, et n'apparaissant presque jamais. Quant aux personnes, c'est-à-dire aux membres du nouveau clergé, beaucoup d'entre eux avaient été curés; ils avaient vu non sans douleur leurs paroisses supprimées et leurs titres anéantis par les lettres apostoliques; c'était une compensation que de pouvoir leur offrir encore une paroisse, à titre amovible il est vrai, mais une paroisse, et quelquefois leur an-

cienne paroisse. Pour toutes ces raisons, alors plus ou moins senties, plus ou moins discernées, l'opinion se prononça en faveur des paroisses multipliées, dussent ces paroisses n'être munies que d'un curé amovible. En conséquence, les succursales avec paroissialité furent créées ; ce qui était autrefois une exception devint un fait commun, général, un fait qui dure depuis soixante-dix ans.

Nous sommes donc en présence d'une coutume *contra legem*. Or, cette coutume a-t-elle eu pour effet d'écartier la loi et l'obligation primitives ? Nous ne le pensons pas. « Pour acquérir des pouvoirs, dit M. lecard (*Prælectiones juris canonici*, 3^e édit., t. I^{er}, p. 24), qui de droit commun appartiennent au Souverain Pontife, il faut une prescription au moins centenaire. » Le pouvoir de faire des curés amovibles au lieu et place de cures inamovibles, non pas à titre d'exception et eu égard à des circonstances particulières, mais un pouvoir qui s'exerce simultanément sur des centaines et des milliers de paroisses, sur l'immense majorité des paroisses, est évidemment, par sa nature même, réservé au Pape. Donc, il faut une durée au moins centenaire. D'autant plus que, dans l'espèce, le titre manque. Et en effet, les évêques, en 1802, n'avaient pas d'autre titre que celui résultant du Concordat et des lettres apostoliques, et ce titre fait foi et autorité contre l'institution en masse des curés amovibles.

Que s'ensuit-il ? Il s'ensuit qu'il reste une erreur à corriger. Il appartient aux évêques actuels, à qui a été transmis un régime dont ils ne sont point les auteurs, de travailler en toute sagesse et prudence, et si rien ne s'y oppose d'ailleurs, à la transformation des succursales en cures, à l'effet de rentrer dans l'esprit et la lettre du Concordat et des lettres apostoliques. Le concours de l'Etat ne nous paraît pas nécessaire, attendu que les circonscriptions étant actuellement définies, son rôle est épuisé ; il n'y a plus à faire que des actes d'érection qui sont du ressort de la puissance ecclésiastique. En écrivant ces lignes, nous ne perdons pas de vue la réponse de Grégoire XVI à l'évêque de Liège, du 1^{er} mai 1845 ; nous nous en occuperons plus loin.

On trouvera peut-être les conclusions qui précèdent trop adoucies. Nous savons en effet que certains auteurs ont raisonné ainsi : Les évêques, en 1802, devaient ériger toutes les paroisses en cures inamovibles ; par cela seul qu'ils ont déclaré les succursales paroisses, ces succursales ont acquis du même coup, et les succursalistes également, un titre inamovible. Il nous est impossible de souscrire à cette manière de voir.

Nous disons : les évêques, en 1802, devaient ériger toutes les paroisses en cures inamovibles, mais ils ne l'ont pas fait, et ils n'ont pas pu le faire, ainsi qu'il a été démontré ci-dessus. D'où il suit que, *in limine foundationis*, des cures à titre amovible ont été érigées, que des provisions attestant la révocabilité ont été délivrées ; que les paroisses succursales, que leurs desservants n'ont pas d'autres titres

que ceux qui leur ont été attribués, et que ces titres sont tous marqués à l'empreinte de la révocabilité ; de plus, considérant qu'il n'appartient à aucun inférieur de suppléer à l'erreur ou à la négligence des prélats, nous disons que la situation, tout irrégulière qu'elle soit, doit être acceptée par les subordonnés, et que ceux-ci, les desservants, ne peuvent se déclarer et se tenir pour curés inamovibles, par ce seul motif et ce seul fait, qu'ils sont pourvus de véritables paroisses. Nous ajoutons qu'il ne leur incombe d'autre sollicitude, sur le point dont il s'agit, que celle de s'intéresser aux améliorations possibles, et de les provoquer pour des démarches sages, prudentes, respectueuses, soit auprès des évêques eux-mêmes, soit auprès du Pontife romain.

Convient-il de demander ici l'appui du pouvoir civil ? Certainement, si le pouvoir civil, demeurant dans les limites nécessaires, venait dire que rien, de son côté, ne s'oppose à ce que le régime soit amélioré, ce serait un bien : car nous avons vu plus haut que l'impossibilité pour les évêques, en 1802, de faire de toutes les paroisses autant de cures inamovibles résultait de la situation et des actes du gouvernement, des nécessités budgétaires et autres. Le pouvoir civil, agissant ainsi, ferait loyalement son devoir ; et en principe solliciter quelque chose de faire son devoir ne saurait être un acte blâmable. Néanmoins, nous ne conseillons pas à nos vénérés confrères, les curés amovibles, d'envoyer des pétitions par exemple à l'Assemblée nationale. D'une part, la rédaction de ces pétitions serait chose délicate, et, d'autre part, il nous suffit à nous d'avoir confiance dans nos évêques et spécialement dans le Pontife romain.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

PROPRIÉTÉ DES CIMETIÈRES.

Nous avons établi dans notre précédent numéro que, d'après la jurisprudence actuelle du Conseil d'Etat :

1^o Les fabriques ne sont plus propriétaires des anciens cimetières qui leur appartenaient autrefois et qui servent encore aux sépultures ;

2^o Qu'elles ne peuvent pas les acquérir et qu'elles ne sont pas autorisées à accepter les dons et legs qui leur sont faits dans ce but.

Cette double jurisprudence est assez récente, et il faut y voir un résultat de la sécularisation progressive des inhumations.

Sur le premier point, elle date de l'Empire. En 1840, le Conseil d'Etat reconnaissait encore que les anciens cimetières, qui appartenaient autrefois aux fabriques, leur avaient été restitués (Ordonnance du 11 mai 1840), et le *Journal des conseils de fabrique* soutenait cette thèse.

En 1854, un évêque revendiqua la propriété des anciens cimetières situés à l'entrée des églises. Le ministre des cultes fut appelé à formuler la jurisprudence sur ce point. Il déclara que sans doute les anciens cimetières supprimés qui appartenaient aux fabriques et n'ont pas été aliénés leur ont été restitués en vertu de l'arrêté du 7 thermidor an XI, et qu'elles en sont propriétaires, à la condition toutefois qu'elles se soient fait envoyer en possession dans les formes prescrites par l'avis du Conseil d'Etat du 25 janvier 1807.

Quant aux anciens cimetières qui servent encore actuellement de sépulture, le ministre n'hésita pas à déclarer que c'est aux communes qu'ils appartiennent, lors même qu'ils eussent autrefois appartenu aux fabriques. La propriété a passé de celles-ci à celles-là.

C'est donc bien en 1854 que le changement de jurisprudence s'est produit, et le ministre qui la formule à ce moment ne cite aucun précédent. (Décis. minist., 17 juillet 1854.)

Sur le deuxième point, la jurisprudence administrative est plus ancienne. Avant 1840, elle avait commencé à poindre. Elle s'était déjà manifestée par des arrêts des 5 mai et 8 septembre 1826, 20 mars 1829, 15 mars et 27 septembre 1833. Cependant elle n'était pas constante. Car deux ordonnances du 19 septembre 1817 et du 29 juillet 1827 avaient autorisé une fabrique à accepter des terrains servant de cimetière. Mais la propriété des fabriques, quand elle était reconnue, restait subordonnée au droit supérieur de la commune qui avait non seulement la police et la surveillance du cimetière, mais la faculté exclusive d'y faire des concessions et d'en toucher le prix, ainsi que le produit des inhumations. Le droit des fabriques se bornait à profiter des plantations et autres revenus. C'était la propriété mutilée et presque inutile.

Mais, en 1840, la jurisprudence fit un nouveau progrès dans le sens de la sécularisation des cimetières. Un avis du comité de législation du Conseil d'Etat du 13 novembre 1840 posa en principe que « les lieux de sépulture publics devant servir à tous les habitants de la commune sans distinction de culte, il convient qu'ils appartiennent aux communes, non aux fabriques, et qu'il n'y a pas lieu d'autoriser celles-ci à accepter les legs qui leur sont faits dans ce but. Un arrêt du Conseil d'Etat du 29 janvier 1847 appliquait le même principe aux donations. Cette opinion touchait à la théorie qui avait prévalu, que les fabriques n'avaient qu'une capacité restreinte et spéciale au service du culte.

CIMETIÈRE — CULTE PROTESTANT

Au point de vue des sépultures, la loi française distingue trois sortes de cimetières : 1° les cimetières catholiques dont toute la terre est bénite, à l'exception d'une partie réservée aux enfants morts sans baptême, aux suicidés, aux duellistes et aux excommuniés ;

2° Les cimetières mixtes, parlagés par des haies, des murs et des fossés en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec leur entrée particulière pour chacun ;

3° Enfin, les cimetières neutres ouverts à tous les cultes, et où le prêtre catholique vient bénir chaque fosse au moment de chaque inhumation.

Le projet primitif, présenté au Conseil d'Etat par M. Chaptal, portait, dans son article 20, que les lieux consacrés aux inhumations seraient bénits par les ministres du culte.

La section de l'intérieur du Conseil d'Etat craignit que l'Eglise n'invoquât cette disposition pour revendiquer la propriété des cimetières, et que le système de sécularisation qu'on voulait confirmer n'en reçût quelque atteinte. Elle proposa, en conséquence, de décider que les cimetières n'appartiendraient à aucun culte, qu'ils seraient des propriétés communales soumises seulement à la surveillance de l'administration. Mais les prêtres catholiques pouvaient bénir chaque fosse au moment de l'inhumation. En conséquence, M. de Ségur, rapporteur de la section, proposa la rédaction dans ce sens.

L'assemblée générale du Conseil d'Etat n'adopta pas ce système et revint à celui du ministre de l'intérieur amendé. Elle proposa d'avoir pour chaque culte un cimetière distinct, ou une partie spéciale du cimetière commun où les ministres du culte accompliraient leurs cérémonies. C'est ce qui fut adopté.

Cela ne souffre aucune difficulté dans les communes où il y a plusieurs Eglises reconnues. Chacune d'elles a son cimetière. A Paris seulement, le système proposé par M. de Ségur fut maintenu. Le cimetière est neutre, et le clergé bénit chaque fosse isolément. Mais il arrive souvent que, dans une commune où n'existe qu'un cimetière catholique, un protestant vient à mourir. L'autorité religieuse s'oppose à ce qu'il soit enterré en terre bénite. L'autorité municipale le fait enterrer dans la partie destinée aux enfants morts sans baptême ; la famille se plaint que cet endroit est déshonoré et demande son inhumation.

Cette plainte est peu compréhensible. Puisque les protestants ne bénissent pas la terre où leurs morts reposent, pourquoi trouvent-ils mauvais qu'ils soient enterrés dans la partie non bénite du cimetière catholique ? Peuvent-ils exiger un cimetière spécial ? Oui, sans doute, dans les communes où leur culte est professé, où ils ont un temple. Dans les communes où ils sont isolés, cette prétention, qui pourrait devenir fort onéreuse, nous paraît exorbitante.

Cependant l'autorité municipale peut y donner satisfaction avec une haie et une porte, et cela est préférable pour éviter les conflits.

C'est du maire que cette décision dépend.

Quelles sont, sur ce point, les limites qui séparent les attributions du préfet de celles du maire ? C'est au maire qu'il appartient de fixer les em-

placements destinés aux sépultures, dans les limites de la loi. Ainsi, il ne peut faire enterrer un protestant dans la partie bénite du cimetière, ni dans la partie destinée aux enfants morts sans baptême et aux excommuniés.

S'il le fait, la décision peut être annulée par le préfet ou déferée au Conseil d'Etat, et cassée pour excès de pouvoir.

Ainsi un arrêté du maire de Ville-d'Avray du 7 janvier 1870, rendu conformément à des instructions préfectorales du 3 janvier, et prescrivant l'enterrement d'un protestant dans la partie destinée aux enfants morts sans baptême, a été cassé par arrêt du Conseil d'Etat approuvé le 13 mars 1872.

Le préfet peut mettre le maire en demeure de fixer l'emplacement d'une sépulture ; mais il ne pourrait le faire lui-même, et, s'il le faisait, son arrêté pourrait être annulé par le Conseil d'Etat. (Arrêt du 8 février 1868.)

Il ne pourrait agir qu'au cas où le maire, préalablement requis de prendre une décision, s'y serait refusé : l'article 15 de la loi de 1837 lui donne, en ce cas, le moyen d'agir à la place du maire.

On voit toutes les difficultés que cette matière renferme. Elles seraient évitées aux administrations municipales, si on laissait à l'église la propriété et la police de son cimetière, sans empêcher l'établissement de cimetières communaux pour les individus morts en dehors de l'Eglise.

NOMINATION DES FOSSEYEURS.

Les fossoyeurs étaient autrefois nommés par le curé ou les fabriques. Cette jurisprudence fut quelque temps maintenue au ministère des cultes.

Le ministère de l'intérieur, au contraire, toujours préoccupé de séculariser les sépultures, attribua toujours cette nomination aux maires, en vertu du décret du 23 prairial an XII, qui leur attribue la police des cimetières, et de l'article 12 du 18 juillet 1837, ainsi conçu : « Le maire nomme à tous les emplois communaux pour lesquels la loi n'a pas prescrit de mode spécial de nomination. »

Le ministre des cultes a fini par se ranger à cet avis, et cette jurisprudence semble maintenant définitive. (Décis. minist. des 12 juin 1838, 13 avril 1840, 9 octobre 1851, 27 juillet 1870.)

Cependant les fondements sur lesquels elle repose ne sont pas bien solides. La loi donne aux maires la police du cimetière. Il en résulte qu'ils peuvent y mettre des gardiens ; mais le fossoyeur n'a pas la fonction de surveiller le cimetière. Il est également impossible de soutenir qu'en enterrant les morts, il fait un acte de voirie. Cette théorie est bonne pour les enfouisseurs et les solidaires. Les chrétiens ont toujours considéré que l'enterrement était le complément de la cérémonie religieuse de la sépulture. Le fossoyeur, dans les Catacombes, *fossor*, remplissait un certain office respecté. Nous ne voyons pas en vertu de quel droit on empêcherait

aujourd'hui l'Eglise, représentée par le curé, d'avoir ses fossoyeurs, surtout si elle pouvait prendre leur traitement à sa charge.

Le décret du 23 prairial an XII n'y met pas obstacle, la loi de 1837 pas davantage. Elle charge le maire de nommer aux emplois communaux, et il s'agit précisément de savoir si c'est là un emploi communal. Nous persistons à y voir autre chose, au moins pour les chrétiens.

Armand RAVELET,
Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Liturgie.

(1^{er} article.)

Une Revue destinée au clergé ne peut négliger les choses qui regardent le culte de Dieu. On s'est peut-être déjà étonné de ne pas trouver dans notre *Semaine* des articles liturgiques, mais on a dû pressentir aussi que cette lacune serait bientôt comblée : cette attente légitime ne doit pas être trompée, et nous voici à l'œuvre.

Qu'on nous permette de jeter aujourd'hui, d'un point de vue élevé, un regard d'ensemble sur les matières importantes que nous aurons successivement à traiter.

Que tout homme nous considère comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu, disait saint Paul (1). Dans ces paroles, le grand Apôtre nous a donné l'idée la plus haute et la plus complète du prêtre. Il est le ministre de Jésus-Christ chargé par office, et en vertu de son caractère, de poursuivre la mission que le Sauveur a remplie sur la terre ; il est le continuateur de son œuvre, un autre lui-même.

Pendant les jours de sa vie mortelle, Jésus-Christ offrait à son Père ses prières et ses supplications, les appuyant du cri puissant qui sortait de son cœur, et aussi de ses larmes divines, et il fut exaucé en considération de ce grand témoignage de respect rendu à Dieu (2). Lorsque sa consommation fut accomplie sur la croix, il devint la cause du salut éternel pour tous ceux qui s'attacheraient à lui par l'obéissance, Dieu lui ayant donné le titre de Pontife selon l'ordre de Melchisédech (3). — Et le salut qui vient de lui, notre Rédempteur a voulu nous le faire appliquer par les sacrements, qui renferment et confèrent sa grâce, ce don excellent par lequel la vie divine est créée et développée en nous, assimilant et unissant au nouvel Adam les fils malheureux de l'Adam coupable, et les conduisant ainsi à la fin magnifique primitivement assignée à l'humanité.

Maintenant qu'il règne dans les splendeurs de sa gloire, Jésus-Christ continue ces grandes choses sur la terre, non plus immédiatement, mais par le prê-

(1) I Cor., iv, 1.

(2) Hébr., v, 7.

(3) Hébr., v, 9 et 10.

tre, à qui il a imprimé son caractère et délégué ses fonctions.

Les échos de la prière de Jésus-Christ doivent retentir parmi nous jusqu'à la fin des temps, et c'est lui qui inspire à l'Eglise, son épouse mystique, ces gémissements de la colombe qui ne sont que le prolongement des soupirs *ménarrables* qu'il faisait monter vers le ciel pendant les jours de sa chair. — Nous avons donc une prière publique, et naturellement et nécessairement elle est confiée au prêtre, qui, en sa qualité de médiateur secondaire, en est de droit le ministre officiel. Aussi, l'ensemble des formules fixées et consacrées par l'Eglise s'appelle le *saint Office*, et sept fois le jour le prêtre se soustraira aux préoccupations terrestres, et suspendra même les travaux que lui impose le zèle des âmes, pour revenir aux pieds de Dieu offrir le *sacrifice de louanges*.

Un autre sacrifice doit être offert à Dieu sans interruption, du couchant à l'aurore. L'auguste victime qui a répandu elle-même, une fois, son sang sur le Calvaire, n'y a pas assouvi sa soif d'immolation, et elle a voulu demeurer l'hostie perpétuelle de toutes les générations d'hommes. Jésus-Christ a donc laissé après lui des successeurs de son sacerdoce, auxquels il a donné le pouvoir et imposé le devoir de renouveler cette oblation. Le prêtre est tel principalement par sa qualité de sacrificateur. *Tout Pontife tiré du milieu des hommes est établi pour remplir au nom des hommes les fonctions qui tiennent au culte de Dieu, et offrir des dons et des sacrifices pour le péché* (1). Le sacrifice est l'acte religieux par excellence. Aussi, en tous lieux et à tous les instants doit se renouveler et se continuer l'unique et vrai sacrifice du Fils de Dieu fait homme, qui a remplacé et supprimé toutes les anciennes victimes figuratives, désormais indignes de Dieu. Et celui-là seul peut monter à l'autel du Testament nouveau, qui a été revêtu par Jésus-Christ lui-même du caractère de ce pontificat.

Les grâces abondantes qui décollent de la croix sont recueillies dans les réservoirs mystiques des sacrements. Le plan tracé par Jésus-Christ pour réaliser et compléter l'œuvre de la Rédemption demandait que ces grands et admirables moyens de sanctification fussent remis aux mains des sacrificateurs qui immolent chaque jour l'auteur même de ces grâces. Aussi, selon la parole de saint Paul, ils sont les *dispensateurs des mystères* ou des sacrements divins, et c'est à eux qu'il appartient d'ouvrir les sources que remplit sans cesse le Sauveur, et d'où se versent les eaux qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle.

Lorsque le prêtre remplit ces hautes fonctions, il n'est plus un homme, il n'agit pas isolément, mais son action est nécessairement identifiée à celle de Jésus-Christ dont il porte l'ineffaçable caractère. Il ne peut donc répandre autour de lui les trésors dont

il est le distributeur attitré, que selon la volonté de Celui qui l'en a constitué le gardien. Il doit se conformer aux lois qui règlent la transmission et la conservation de la vie divine dans les hommes. Jésus-Christ a posé lui-même les plus essentielles : il a laissé à l'Eglise, son épouse, le soin de pourvoir aux détails, sous la direction de l'Esprit qui l'anime, l'éclaire et la guide. Aussi l'Eglise n'a jamais voulu se dessaisir des droits qui lui ont été conférés sur les choses saintes : elle n'a trop à cœur la gloire de Dieu et les intérêts de son Epoux ; elle sait bien qu'elle deviendrait infidèle à sa mission, si jamais elle abandonnait en d'autres mains les inestimables trésors confiés à sa vigilance.

L'*office divin* est bien la prière officielle. L'Eglise est une société visible, complètement constituée, ayant avec Dieu, vers qui elle dirige nos âmes, des rapports incessants. Elle lui doit un culte public, où la louange, l'invocation, les supplications apparaissent nécessairement, où les rites sacrés qui nous sanctifient soient environnés de cérémonies qui nous expliquent le secret et nous apprennent à les révéler. Or, on ne peut mieux louer Dieu qu'en manifestant ses mystères et publiant ses miséricordes. Qui formulera aussi sûrement et exactement les vérités révélées, que l'Eglise justement appelée par l'Apôtre *la colonne et l'incorruptible fondement de la vérité* (2) ? Dès la plus haute antiquité on l'avait compris, et la théologie a fait un axiome de ce principe proclamé par le Pape saint Célestin (2), que la règle de la croyance découle de la règle de la prière : *Ut legem credendi statuat lex supplicandi*. Qui encore connaîtra plus parfaitement que l'Eglise nos besoins spirituels et même matériels ? Quelle voix plus agréable à Dieu pourrions-nous emprunter, pour lui présenter nos demandes et implorer sa bonté, que celle de l'Epouse de Jésus-Christ, qui est aussi notre Mère ? C'est donc à l'Eglise qu'appartient exclusivement le droit de rédiger ou d'approuver les formules de la prière publique. Et parce que le sacrifice eucharistique est la prière par excellence, l'Eglise devra veiller à ce que toutes les paroles et tous les rites en expriment parfaitement la nature, les qualités et la vertu, à ce que rien ne s'y mêle qui soit étranger ou contraire à l'esprit de la sainte victime chaque jour immolée par la main de ses prêtres. La même sollicitude s'étendra conséquemment sur les sacrements, afin que ces canaux de la grâce restent nets et purs, et que rien ne s'y introduise qui puisse les obstruer ou seulement gêner la circulation de la vie.

Lorsque nous parlons de l'Eglise, est-il besoin de dire que nous désignons la sainte Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les églises particulières, de laquelle, comme d'un centre lumineux, rayonne partout la vérité, et où sont conservées dans toute leur pureté originelle les traditions primitives ?

(1) I Tim., III, 15.

(2) Epl., XII.

(1) Hébr., v, 1.

Et pourtant, sous l'influence de l'esprit anticatholique qui souffla longtemps sur la France, la fille aînée de l'Eglise, se jetant dans des aberrations que nous commençons à ne plus comprendre, perdit de vue ces principes si simples, si naturels, si évidents, et les traditions liturgiques furent oubliées. On méprisa les lois les plus formelles, pour se jeter dans la nouveauté, sans penser que l'on tentait étourdiment d'effacer du front de l'Eglise un de ses caractères d'antiquité qui la rendent si vénérable et établissent sa divinité, en mettant en lumière le miracle de sa perpétuité surhumaine.

Lorsque le Pape saint Pie V décréta et exécuta la réforme liturgique, qui avait pour fin principale de ramener toutes les Eglises d'Occident à l'unité, il voulut, même par les exceptions inscrites dans la loi, consacrer le principe de la tradition et montrer, en cette matière, la valeur de l'antiquité. Toutes les liturgies récentes furent supprimées, celles-là seulement qui avaient deux siècles au moins d'existence purent être conservées, et toutes étaient, pour le fond, dans une conformité parfaite avec la liturgie universelle.

En France, ces prescriptions salutaires, d'abord observées, furent de parti pris dédaignées et violées. Deux courants, suivant la même direction, emportèrent les esprits loin de l'obéissance due aux décrets de l'Eglise Romaine.

L'esprit païen de la Renaissance dégoûta des anciennes formules liturgiques. Elles dataient en grand nombre des premiers temps de l'Eglise et respiraient le double parfum de l'antiquité et de la piété. Un faux et pédantesque amour de la belle latinité les fit trouver surannées et dépourvues d'élégance, et, pour satisfaire des goûts littéraires d'où le sens chrétien était absent, on décida de les procrire.

Le principe traditionnel qui fait de la règle de la prière une des règles de la croyance, gênait singulièrement le jansénisme, qui rencontrait sa condamnation à chaque page des livres liturgiques. La secte s'empara donc de la confection des liturgies nouvelles. Si elle n'osa pas y professer trop ouvertement les dogmes de son invention, elle fit disparaître au moins les textes qui mettaient en lumière ses erreurs, leur en substituant d'autres sous l'équivoque desquels se cachait subtilement le germe des doctrines du parti foudroyées par le Saint-Siège. On vit, en ces temps malheureux, des évêques hétérodoxes, tels que Caylus d'Auxerre et Bossuet de Troyes (que Joseph de Maistre appelle ironiquement et justement le *petit neveu d'un grand oncle*), pousser leur audace de sectaires jusqu'à dénoncer au parlement, pour en obtenir la suppression, et condamner et interdire eux-mêmes, *sous les peines de droit* ! de nouveaux offices publiés par le Pape, et dans lesquels les prérogatives divines de l'Eglise romaine étaient consignées.

Ce n'était donc plus la voix de l'Eglise universelle qui se faisait entendre pour proclamer sa foi constante et exposer à Dieu les besoins et les désirs

de tout le peuple chrétien. Les livres sortis de cette officine ne pouvaient revendiquer aucune autorité dogmatique, et la vraie piété catholique en était absente. En même temps que l'on rompait le lien liturgique qui rattachait la France à Rome, on en laissait d'autres s'affaiblir et se détendre, et cette portion choisie du troupeau de Jésus-Christ était dans un état de malaise et de souffrance qui répondait mal à son titre glorieux de Fille aînée de l'Eglise.

Nous ne voulons pas faire ici l'histoire du retour de l'Eglise de France à la liturgie universelle. Ce changement, dont les conséquences heureuses n'ont été d'abord qu'entrevues et continuent à se dérouler, date presque d'hier, et déjà il s'achève. Paris, qui avait prétendu à une sorte de suprématie liturgique que l'esprit catholique ne pouvait accepter, va chanter les prières romaines. Deux diocèses seulement restent encore en arrière, et les obstacles qui les retiennent, quelle qu'en soit la nature, sont essentiellement temporaires, et bientôt nous les verrons s'évanouir.

Nous voici donc heureusement replacés sous la seule autorité qui ait le droit de régler le culte de Dieu, et c'est d'elle que nous recevons, en même temps que les saintes formules, la direction à suivre dans les cérémonies sacrées.

Nous avons entendu quelquefois exprimer un certain étonnement de ce que l'autorité suprême proposée à tous les grands intérêts de la religion et des âmes tenait à descendre jusqu'aux plus petites choses. On comprend, disait-on, qu'elle pose les principes et trace les grandes lignes ; mais les détails pourraient être sans inconvénient abandonnés aux autorités secondaires, qui s'inspireraient des circonstances particulières et locales pour tout approprier au génie et au caractère des divers peuples qu'elles ont à gouverner. Ainsi rien d'essentiel ne serait compromis, et beaucoup d'exigences légitimes, qui ne sont pas assez reconnues, se trouveraient satisfaites.

L'Eglise, même en ces choses, a bien des fois montré jusqu'où peut aller sa maternelle condescendance ; mais les motifs de sa fermeté, tout aussi maternelle, s'aperçoivent aisément. — La providence de Dieu, qui fixe dans l'ordre, par son action incessante, les mondes suspendus dans l'espace, ne néglige pas le brin d'herbe et l'insecte imperceptible réfugié sous la mousse, où il naît, vit et meurt. C'est ainsi qu'une parfaite harmonie règne dans tout l'univers. — De même l'Eglise, qui préside aux destinées des nations, fait briller partout le soleil de la pure vérité, et maintient avec sollicitude, avec une juste sévérité, quand il est nécessaire, les lois de la morale, ne croit pas indigne d'elle de régler jusqu'aux genuflexions, inclinations et autres détails, qui, à première vue, ont l'apparence de minuties. Dans les cours des princes de la terre, on est obligé de se conformer à un cérémonial rigoureux ; tout est déterminé par l'étiquette, et l'on n'admet

pas que chacun reste libre de les aborder comme il lui plaît, et de leur rendre à sa guise les hommages auxquels ils ont droit. L'Eglise, cette grande école de respect, sait mieux que personne quels honneurs sont dus à Dieu, et comment il convient de l'adorer. Elle ne peut permettre que le respect lui soit trop mesuré, ou que, laissé à l'arbitraire, il s'égaré dans la singularité. D'ailleurs, c'est en son nom que s'exerce le culte public, et elle a droit, incontestablement, à en déterminer elle-même la forme, à en ordonner l'ensemble, à en arrêter les détails, pour que rien ne s'y glisse qui s'éloigne de son esprit et soit indigne de Dieu.

Le prêtre est le ministre officiel de ce culte. Il est dirigé dans ses hautes fonctions par des règles qui sont déjà en grande partie vénérables par leur antiquité, et qui toutes ont été consacrées par l'autorité la plus élevée qu'il y ait en ce monde. Sa qualité de représentant de Jésus-Christ lui fait donc un devoir de se conformer en tout aux ordonnances rendues au nom de Jésus-Christ.

Nous reconnaissons avec bonheur que l'église de France est rentrée largement et généreusement dans la voie des traditions véritables, et qu'elle ne se laisse dépasser par aucune autre dans le respect, l'obéissance et l'amour dus à l'Eglise mère et maîtresse. Mais on ne se défait pas en un jour d'habitudes devenues déjà séculaires, et lorsqu'on a déjà presque vieilli dans la pratique d'usages que l'on croyait légitimes, et que l'on veut cependant abandonner par conscience, il se fait sur bien des points une confusion dont on a peine à sortir. La génération nouvelle elle-même a besoin d'étudier une science où les détails abondent, et souvent on n'a pas sous la main les ouvrages spéciaux.

Nous donnerons donc habituellement des articles liturgiques dans la *Semaine du Clergé*. Tous aboutiront à la pratique. Mais, pour que les décisions soient contestées et bien comprises, nous exposerons les principes et nous rappellerons les faits historiques, dans la mesure où il nous paraîtra utile de le faire, pour éclaircir les questions qu'il nous faudra aborder.

Nous consacrerons d'abord quelques articles aux choses de pure pratique.

Que nos lecteurs veuillent bien nous accorder leur indulgence. Ils peuvent compter sur notre conscience et sur notre entier et fraternel dévouement.

P.-F. ECALLE,

Vicaire général de Troyes.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

XII

Au point où nous sommes arrivés de la question qui nous occupe, trois choses sont démontrées et demeurent établies : le miracle est possible ; en se-

cond lieu, il peut être constaté, et en troisième lieu, il existe, Jésus-Christ a réellement fait des miracles. Mais ces miracles prouvent-ils quelque chose ? Ont-ils une force démonstrative ? Contiennent-ils une conclusion doctrinale ? Voilà ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Et d'abord les prodiges opérés par Jésus-Christ, l'ont-ils été pour une fin déterminée ? Ont-ils un but ? Sont-ils simplement des actes de la puissance de Dieu, des exceptions aux lois du monde physique, sans but ultérieur ? Qui le croira ? Qui admettra que Dieu intervienne ainsi extraordinairement dans la nature sans motif ? Les miracles de Jésus-Christ ont d'abord, il est vrai, un but intrinsèque, une conséquence nécessaire ; ils sont un bienfait pour ceux qui en ont été l'objet. Le prince de ses apôtres a dit de lui qu'il a passé en faisant le bien (1), et cette parole s'applique en particulier à ses miracles qu'il a presque tous faits pour le soulagement des malheureux. Mais est-ce là tout ? N'ont-ils pas d'autre but ? Ne prouvent-ils rien en faveur de sa doctrine, de la religion qu'il a fondée sur la terre ?

Pour que le miracle prouve quelque chose en faveur d'une doctrine, il faut évidemment qu'il y ait une relation, une connexion entre l'un et l'autre. Et pour qu'elle existe, il faut que les circonstances du miracle, ou le thaumaturge lui-même indique le but pour lequel il est fait, déclare qu'il s'opère pour confirmer une doctrine, pour autoriser la mission d'un homme. C'est ce qui a eu lieu, comme nous le verrons, pour les prodiges opérés par Jésus-Christ. Le miracle jouit alors d'une double propriété. Il est d'abord signe doctrinal ; car il est le signe, la preuve de la vérité et de la divinité d'une doctrine, ou de la mission divine d'un homme. En second lieu, il est signe infallible, c'est-à-dire qu'il y a entre lui et la vérité de la doctrine ou de la mission en faveur de laquelle il est fait, une connexion essentielle. En effet, nous l'avons démontré, le miracle, du moins les miracles évangéliques, les seuls dont nous ayons à nous occuper, le miracle, disons-nous, vient de Dieu, a Dieu pour auteur, pour cause première. Mais il est essentiellement impossible que Dieu sanctionne l'erreur, qu'il la marque, pour ainsi dire, d'un sceau divin. Or, il en serait ainsi, si le miracle pouvait être fait en faveur d'une doctrine fautive, s'il n'était pas signe certain et infallible de vérité ; car la cause extérieure, visible, du miracle, l'homme, le thaumaturge, n'est que l'instrument du miracle, il ne le fait pas par une force qui lui soit propre et naturelle. C'est Dieu qui est cause du prodige, c'est lui qui le fait, et cela en faveur de la doctrine que le thaumaturge annonce ou de la mission qu'il s'attribue. C'est donc Dieu lui-même qui pose la raison de croire, le motif d'adhésion. Si donc la doctrine, la mission dont il s'agit sont fausses, c'est Dieu lui-même, c'est-à-

(1) Act. des ap., x, 38.

dire la Vérité infinie, la véracité souveraine qui propose l'erreur à notre intelligence, qui la marque de son sceau pour nous la faire admettre, qui s'efforce de nous la persuader ; ce qui est une contradiction dans les termes mêmes, et détruit la notion et la nature de Dieu. Le miracle a donc une force, une vertu démonstrative parfaite, puisqu'elle est appuyée sur la nature même de l'Être divin.

Cette doctrine établie, nous allons la voir se vérifier dans les miracles qu'a faits Jésus-Christ en faveur de sa mission divine et de la religion qu'il a fondée.

Y a-t-il d'abord connexion entre les prodiges qu'il a opérés et sa doctrine ? A-t-il fait ses miracles pour autoriser son enseignement et sa mission ? Ouvrons l'Évangile.

« Jésus se promenait un jour sous le portique du temple de Jérusalem. Des Juifs l'entourent et lui disent : Pourquoi nous tenez-vous ainsi en suspens ? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous clairement. Jésus leur répondit : Je vous parle et vous ne me croyez pas ; les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi... Si je ne fais pas les œuvres de mon Père (les œuvres que mon Père seul peut faire), ne me croyez pas. Mais si je les fais, et que vous ne vouliez pas croire à ma parole, croyez à cause de mes œuvres, afin que vous sachiez et que vous croyiez que le Père est en moi et que je suis dans le Père (1). »

« Si je n'avais pas fait au milieu d'eux (au milieu des Juifs) des œuvres que nul autre n'a faites, le péché (d'infidélité) ne serait pas sur eux (2). »

« J'ai un bien autre témoignage que celui de Jean, dit-il encore. Les œuvres que mon Père m'a donné de faire, ces œuvres que je fais rendent témoignage de moi et de la mission que mon Père m'a donnée (3). »

« Jean-Baptiste, apprenant dans sa prison les prodiges qu'opérait Jésus, lui envoya deux de ses disciples pour lui dire : Etes-vous celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ? Il leur répondit : Allez dire à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés (4). »

« Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, lève-toi, dit-il au paralytique, prends ton grabat et marche (5). »

Mais c'est assez de témoignages. C'est un fait hors de contestation, Jésus-Christ a fait ses miracles, il le déclare formellement, pour autoriser sa mission, la doctrine qu'il prêchait, la religion qu'il fondait ; il les a donnés comme des signes auxquels on devait le reconnaître comme l'envoyé de Dieu.

Or, nous l'avons montré en commençant cet article, le miracle fait en faveur d'une vérité, d'une doctrine, d'un enseignement, de la mission d'un homme, est un signe certain, une preuve infaillible. Et la raison que nous avons donnée est de la dernière évidence. Le miracle est, en effet, un acte spécial de Dieu, distinct de la Providence générale ; donc le miracle fait en faveur d'une doctrine, d'une religion, est un acte spécial de Dieu en faveur de cette doctrine, de cette religion, et fait pour en démontrer la vérité. Mais, évidemment, Dieu ne peut pas agir spécialement en faveur de l'erreur pour la prouver et nous la faire admettre. Un honnête homme ne le ferait pas. Donc la doctrine, la religion de Jésus-Christ, en faveur de laquelle des miracles ont eu lieu, est nécessairement vraie.

Non seulement elle est vraie, mais elle est divine. On dit qu'une chose est divine lorsqu'elle vient de Dieu d'une manière spéciale. Dans un sens réel, tout vient de lui comme cause première, comme cause générale ; et en ce sens toute vérité est divine. Mais cette expression, prise dans le sens propre et rigoureux, désigne les vérités qui viennent de Dieu d'une manière particulière, qu'il manifeste, qu'il révèle par un acte distinct des lois générales de la création. Le miracle est sans aucun doute un de ces actes ; c'est sa nature même d'être au-dessus et en dehors des forces de la création. Conséquemment la vérité, la religion en faveur de laquelle il est fait, est une vérité, une religion révélée par Dieu, qui vient de Dieu d'une manière spéciale et particulière ; c'est une religion divine. La religion de Jésus-Christ, le Christianisme, est donc une religion révélée, divine dans son origine.

Cette démonstration par le miracle, nous l'avons fait remarquer déjà, a le privilège de déplaire d'une manière spéciale à l'incrédulité. Chose singulière ! on accuse aujourd'hui Jésus-Christ d'avoir fait des miracles, ou plutôt d'avoir paru en faire, et c'est principalement pour le justifier sur ce point que M. Renan a imaginé sa théorie sur la sincérité à divers degrés (1), justification ridicule et honteuse pour celui qui l'a faite. « La différence des temps, écrit-il, a changé en quelque chose de très blessant pour nous ce qui fit la puissance du grand fondateur, et si jamais le culte de Jésus s'affaiblit dans l'humanité, ce sera justement à cause des actes qui ont fait croire en lui (les miracles) (2). » Jean-Jacques Rousseau avait déjà dit quelque chose de semblable. Dieu, d'après lui, a donné aux philosophes, aux savants, la beauté et la sainteté de la doctrine comme preuve de la vérité de la religion ; puis, se prêtant aux faiblesses du vulgaire, il a bien voulu lui donner, dit-il, des preuves qui fissent pour lui, c'est-à-dire des miracles ; il n'est pas nécessaire du reste, ajoute-t-il, qu'ils soient réels, il suffit qu'ils soient apparents, le peuple étant incapable de faire

(1) Joan., x, 23.

(2) Joan., xv, 24.

(3) Joan., v, 36.

(4) Matth., xi, 3, 4, 5 ; Luc, vii, 18-22.

(5) Matth., ix, 6 ; Marc, ii, 5-12.

(1) *Vie de Jésus*, p. 253.

(2) *Vie de Jésus*, p. 257.

la distinction (1). « On ne conduit le peuple, dit encore M. Renan sur le même sujet, qu'en se prêtant à ses idées (2). »

Or, il se trouve que ces idées sont parfaitement philo-ophiques, parce qu'elles sont en parfaite harmonie avec la nature même de l'homme. Il n'est pas, je pense, un esprit pur, mais bien un esprit incarné; il a un corps, et ce corps est une partie de lui-même. Il est l'instrument de l'âme qui s'en sert pour ses nobles opérations; et bien qu'il ne soit pas la cause de ses idées et de ses connaissances, il en est l'occasion habituelle. Aussi le monde extérieur et sensible est-il celui qui lui est le plus familier et dont les phénomènes le frappent d'avantage. Dieu donc, qui est l'ordre, la raison et l'harmonie parfaite, et qui agit toujours dans l'ordre religieux comme dans l'ordre purement humain d'une manière conforme à la nature des choses, ne s'est pas contenté des signes, des caractères intrinsèques de vérité qui brillent dans le Christianisme, il a voulu le confirmer par des signes extérieurs, par des preuves sensibles. Et comme les phénomènes ordinaires de l'ordre naturel ne prouvent rien, ni pour ni contre une doctrine, il a opéré des miracles. Et il a ainsi conformé son action à la nature de l'homme, et imprimé à son œuvre, à sa religion, le cachet de la raison. Conséquemment, le miracle est parfaitement raisonnable; il n'est pas seulement bon pour le peuple, comme on le dit avec dédain; ici tout le monde est peuple, car tout le monde est homme.

Et maintenant des conséquences importantes découlent de ce que nous avons dit.

D'abord le miracle nous donne à tous une certitude réelle, véritable, de la vérité de la religion en faveur de laquelle il s'opère. Et, en effet, pour que cette certitude existe, quatre conditions sont nécessaires: nous devons pouvoir connaître le miracle; le connaître comme ayant Dieu pour auteur; savoir qu'il est impossible que Dieu l'opère en faveur de l'erreur, et enfin connaître qu'il y a une connexion réelle entre le miracle et la religion, la doctrine dont il s'agit. Or, d'après ce que nous avons démontré, et dans cet article et dans les précédents, ces quatre conditions existent, et il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. La certitude que nous avons de la vérité et de la divinité du Christianisme est donc entière; elle est parfaite dans son espèce. Il faut se garder de confondre la réalité de la certitude avec sa sensibilité. La certitude qui nous vient des sens nous touche naturellement d'une manière plus sensible, mais elle n'en est pas plus réelle. Par exemple, celui qui n'a jamais vu Jérusalem est aussi réellement certain de son existence que celui qui l'habite. Et nous sommes aussi réellement certains de l'existence de Jésus-Christ et de ses miracles que si nous en avons été témoins nous-mêmes, bien que

cette certitude soit moins sensible; mais assurément ce n'est pas par les sens que nous devons nous conduire, mais par la raison.

En second lieu, personne n'a le droit de rester indifférent à l'égard d'une religion qui a de pareilles preuves en sa faveur. Le miracle, c'est Dieu agissant d'une manière spéciale, c'est Dieu parlant à l'homme pour lui montrer lui-même la vérité et la divinité de cette religion. Or, à coup sûr, lorsque Dieu parle, il demande, il veut qu'on l'écoute. L'indifférence est donc certainement coupable. Elle est opposée, du reste, à la raison qui nous crie qu'on ne doit pas être indifférent à l'égard d'une affaire d'une importance incomparable.

En troisième lieu, il y a obligation pour tous d'embrasser, de professer une religion revêtue de semblables caractères de certitude. En effet, Dieu, en agissant en sa faveur, en la confirmant par son action spéciale et miraculeuse, la revêt de son sceau, la fait sienne, la donne, la montre comme la voie par laquelle l'homme doit l'honorer et arriver à lui. Mais lorsque Dieu parle, assurément il veut être obéi; lorsqu'il démontre lui-même la vérité d'une religion, il veut qu'on l'admette. Et ce serait une outrecuidance ridicule de prétendre tracer à Dieu une autre voie, et de rejeter celle qu'il impose. La raison nous dit qu'il y a obligation pour nous d'obéir à Dieu, de suivre la voie dans laquelle il nous dit de marcher, et d'embrasser la religion qu'il nous donne lui-même.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Controverse populaire.

(Suite. — Voir le n° 15.)

LES DIMANCHES DU PÈRE THOMAS.

Il est cinq heures passées. Les vêpres sont finies depuis déjà longtemps. Le père Thomas me semble un peu en retard. En attendant qu'il vienne, nous allons donner au bienveillant lecteur les motifs qui nous ont fait prendre la brochure du général Louis du Temple pour texte principal de nos entretiens.

Cette brochure ne mérite nullement par elle-même l'honneur d'une réfutation. Elle ressemble beaucoup à ces remèdes empiriques que l'on propose, à tout hasard, dans les cas désespérés; s'ils ne tuent pas la maladie, ils tuent le malade; c'est leur résultat le plus certain. Grâce à Dieu, la France n'en est pas encore là, et je doute qu'aucun homme sérieux aille chercher la guérison de nos maux dans *l'Essai sur la réorganisation politique et sociale de la France*. Toutefois, l'œuvre du général Louis du Temple a obtenu les honneurs d'une seconde édition. Le nom de l'auteur, sa haute position, le contraste de ses opinions avec celles de son frère qui jouit d'une si grande considération parmi les catholiques, tout a contribué à lui donner une vogue momentanée.

(1) *Lettres de la montagne.*

(2) *Vie de Jésus*, p. 253.

Elle est bien morte aujourd'hui ; mais les idées anti-religieuses dont elle a été l'écho ne sont pas mortes. Elles s'épanouissent dans les feuilles radicales et inspirent la plupart de nos conseils municipaux. Le mot d'ordre est donné partout : c'est sur le clergé que pèse la plus haute part de responsabilité dans les malheurs de la France. Par l'éducation qu'il donne au peuple, il l'abâtardit, il lui enlève toute énergie, tout sentiment patriotique. En vain quatorze siècles se lèvent pour protester contre une accusation aussi mensongère, en vain les derniers événements ont fait éclater jusqu'à l'évidence l'héroïsme et la vitalité du sentiment catholique ; rien ne peut ouvrir les yeux de ces aveugles volontaires. L'éducation religieuse a fait tout le mal. Il faut se hâter d'y substituer l'instruction obligatoire, gratuite et *laïque*, moyennant quoi la France sera sauvée!!!

Tel est le nouveau plan d'attaque. Le général l'a résumé en quelques lignes que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, afin qu'il juge lui-même de l'opportunité de la défense.

Le général commence par attribuer *l'absence du sens moral et patriotique chez les populations rurales à ce qu'elles ont été désintéressées des questions qui touchent à l'organisation civile*. Thèse un peu obscure qu'il développe en style de *sargent* parlant à des conscrits.

Puis il ajoute, nous citons textuellement : « Les prêtres catholiques ont puissamment contribué à cette dégradation du sens patriotique. La religion prêchée par eux a désintéressé des choses de la terre, en ne montrant la vie que comme une épreuve qu'il faut traverser, et pendant laquelle l'homme ne doit s'occuper que le moins possible de ce qui se passe dans cette vallée de douleurs. A ce point de vue étroit, l'existence n'est qu'une pratique des œuvres pies qui peuvent mériter une plus large place dans le paradis. L'instruction corrige en partie le côté profondément égoïste de cette manière de vivre qui n'a pour but que la mort. Mais, parmi les populations des campagnes qui manquent complètement d'instruction, ces préceptes conduisent à l'égoïsme le plus complet, à l'indifférence la plus exagérée, et la plupart ne voient dans cette vie que des satisfactions matérielles. Elles croient peut-être à une existence future plus ou moins heureuse, mais elles se soucient fort peu de l'avenir de l'humanité et du progrès moral et physique de l'homme. C'est ainsi que des générations passent en détruisant l'œuvre de leurs devanciers ou en ne contribuant pas au travail commencé. Je sais bien que les quelques idées qui précèdent vont soulever tout le parti catholique, qui ne veut pas discuter et qui ne veut pas être discuté, mais il est temps de sortir la lumière du boisseau ; il faut enfin montrer la lumière où elle est. Le clergé veut avant tout dominer, et il arrive plus facilement à son but au milieu de gens sans volonté, sans énergie, sans instruction. Son influence est plus facile dans les familles et par

l'intermédiaire des femmes qui sont naturellement superstitieuses et que les tourments de l'enfer effrayent. Donc le clergé a intérêt à prolonger autant que possible l'ignorance du peuple. Du reste, pour se bien rendre compte de l'influence de la religion catholique, il suffit d'examiner la situation politique des Etats de l'Europe et de l'Amérique ; on pourra constater que les nations essentiellement catholiques sont les plus ignorantes et les moins énergiques, pour ne pas dire plus. Je ne fais pas ici le procès de la religion, qui a eu de si beaux jours. On peut rejeter tout le mal produit sur le clergé, dont les membres, si nombreux, vivent en dehors de la famille et de l'existence commune. Ils sont comme des étrangers partout et n'obéissent qu'à un homme qu'ils ont fait, dans un moment d'orgueil insensé, presque Dieu ou tout au moins son unique représentant sur la terre, pour le placer au-dessus de tous les pouvoirs terrestres. Non, je n'accuse pas la religion catholique, qui a eu son temps, sa raison d'être ; je constate seulement un fait ; je sonde avec patience, courage et impartialité les causes de nos désastres pour en reconnaître l'origine et voir s'il est possible de faire disparaître le mal.

» La religion protestante semble donner plus de vigueur, plus d'énergie aux peuples qui la pratiquent. Son clergé mêlé à la vie commune, ses prêtres citoyens comme les autres et en partageant toutes les charges, comprennent mieux le vie humaine. Ils n'ont pas le rôle et ne peuvent avoir l'influence que poursuit le clergé catholique ; enfin ils ne forment jamais un Etat dans l'Etat. » Voilà !

Nous arrêtons ici notre citation, bien que, dans son élucubration, le brave général frappe encore par-ci par-là sur le dos du clergé avec le fourreau de son sabre. *Telum imbelli sine ictu*. Dans ces quelques lignes aussi dépourvues de style que de logique se trouvent condensées toutes les objections modernes contre le clergé que l'on a bien soin de distinguer de la religion comme s'il y avait divorce entre eux. Tactique puérile si les faiseurs de brochure s'adressaient à un public intelligent. Ce sont ces objections du radicalisme communard dont nous voulons mettre à nu la sottise et l'inanité. Nous regrettons d'avoir pour objectif un nom cher à tous les catholiques de France. Par respect pour celui qui le porte si noblement, nous ne le prononcerons plus désormais, et le général Louis payera seul pour les diatribes fantaisistes de sa brochure.

Nous répondrons également à toutes les objections que le père Thomas pourrait nous proposer dans la suite avec la bonne foi qui le distingue et son désir de connaître la vérité.

Mais je l'entends qui frappe à ma porte :

— Ah ! c'est vous père Thomas, je pensais que vous ne reviendriez plus.

— Comment cela, monsieur le curé ?

— Votre départ a été si brusque, dimanche dernier, que je vous croyais toujours sous l'empire de

la peur que vous a faite mon bataillon d'infanterie légère.

— Peur ! oh non ! J'eusse été, au contraire, très heureux de me trouver au milieu de toutes ces petites figures épanouies ; mais la présence d'un étranger pouvait intimider ces enfants dans l'expression naïve de leurs sentiments. Je me suis donc esquivé, maugréant à part moi, de ne pouvoir encore vous entendre sur la loi du travail.

— Nous y sommes : « L'homme, dit l'Esprit-Saint, est né pour travailler comme l'oiseau pour voler (1). » Et cela est si vrai que, même avant sa chute, notre premier père était soumis au travail. *Posuit eum in paradiso ut operaretur* : « Dieu plaça Adam dans le paradis pour qu'il travaillât (2). » Ce travail, nécessaire à sa nature et qui n'était pour lui qu'une agréable distraction, devint son châtiement après sa révolte. *In sudore vultus tui vesceris pane* (3) : « Désormais tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Voilà la sentence portée contre l'homme coupable : c'est la grande épreuve par laquelle il doit passer s'il veut recouvrer ses glorieux privilèges, c'est la solde, le rachat de son péché. *Stipendium peccati*.

La loi est générale : nul ne peut s'y soustraire sans compromettre son bonheur éternel. Cette loi est un joug pesant pour les enfants d'Adam : *Jugum grave super filios Adæ* (4). Et quels sont les enfants d'Adam ? Tous les hommes, depuis celui qui est assis sur le trône jusqu'à celui qui rampe dans la poussière ; le riche vêtu de pourpre y est assujéti comme le pauvre vêtu de toile grossière (5). Tous sont pécheurs, tous doivent travailler : telle est l'étendue de l'arrêt.

— Hum ! c'est un arrêt qui est bien mal exécuté.

— Pas si mal que vous le pensez. L'exécution se fait attendre quelquefois. Elle arrive sûrement et toujours.

— Comment entendez-vous cela ? Il me semble qu'il y a bien des oisifs par le monde.

— L'homme a été créé libre. Il peut être oisif, comme il peut être assassin ; mais alors il tombe sous le coup de la loi.

— Pour l'assassin, c'est vrai, le bague et l'échafaud sont là. Il n'en est pas de même pour l'oisif, le Code pénal ne lui peut rien.

— Le Code pénal fabriqué de main d'homme, non ! Il a des limites qu'il ne saurait franchir ; mais le Code pénal fabriqué de main divine n'en a pas. Il atteint toutes les révoltes, même celles qui se cachent dans les replis les plus profonds du cœur,

(1) « Homo nascitur ad laborem et avis ad volatum. » (Job, v. 71).

(2) Gen., II, 15.

(3) Gen., II, 17.

(4) Eccle., 40.

(5) « A residente super sedem gloriosam usque ad humilium in terra et cinere, ab eo qui utitur hyacintho et portat corouam usque ad eum qui operitur lino crudo. » (Eccle., XI, 3 et 4.)

On peut échapper à l'un, on n'échappe jamais à l'autre.

— Après la mort, c'est possible. Je ne serais pas fâché cependant de voir ce code divin, comme vous l'appellez, fonctionner dès cette vie ; quelques petits acomptes sur les châtiements d'outre-tombe ne seraient pas de trop pour retenir les hommes dans le devoir.

— Ces petits à-compte y sont, père Thomas. Il y en a même de très grands, d'épouvantables. Savez-vous comment a été punie dans les temps anciens l'infraction à la loi divine du travail ?

— Par les disettes et les famines ?

— Ce n'étaient là que d'anodines punitions. Cette infraction à eu deux conséquences terribles pour l'espèce humaine : la tyrannie et l'esclavage.

— Vous me faites marcher de surprise en surprise. Je vous écoute.

— Le travail, comme je vous l'ai dit, est devenu un châtiement. C'est le joug le plus dur qui pèse sur l'humanité. Tant que les hommes ont été fidèles à Dieu, ils ont accepté ce châtiement avec résignation. Exilés du ciel, ils ne croyaient pas acheter trop cher l'espérance de rentrer dans leur bienheureuse patrie. A mesure qu'ils se dépravèrent, cette espérance s'affaiblit ; elle finit par disparaître avec l'idée du vrai Dieu. Alors on ne vit plus que la patrie terrestre, et l'on s'arrangea de façon à en faire un séjour de délices. Mais le joug était là, pesant, inexorable ; il fallait le secouer : autrement, point de bonheur. Les plus pervers se dirent : Tâchons d'être les plus habiles et les plus forts, nous réduirons les autres en servitude. Ils travailleront pour nous comme des troupeaux humains, et nous, sans rien faire au sein de l'abondance, nous vivrons du produit de leurs sueurs.

— Comment ! un complot aussi infernal a été projeté ?

— Et exécuté. Grâce à la corruption générale, le monde est devenu la proie du plus fort, et il en sera toujours ainsi. L'homme qui secoue le joug de Dieu tombe sous le joug de l'homme, et il ne gagne pas au change.

— Heureusement, cette époque est loin de nous et le retour ne m'en semble plus possible.

— Ne vous y fiez pas. Les peuples sans croyance et amollis par les plaisirs sont mûrs pour l'esclavage. Ce n'est plus qu'une question d'opportunité.

— Voilà une opportunité qui ne se fait pas généralement sentir.

— C'est ce qui vous trompe. Un de nos plus célèbres réformateurs modernes a dit : *L'humanité veut jouir. C'est comme s'il eût dit : « L'humanité veut être esclave. »*

— Je ne vois pas quel rapport...

— Le rapport est évident. Pour que les uns jouissent, il faut que les autres travaillent ; par conséquent, que les uns commandent en tyrans et que les autres obéissent en esclaves. Au fond, sous les

mots nouveaux de communisme et de socialisme, c'est la vieille question de tyrannie et d'esclavage qui se remue.

— Je ne suis ni socialiste ni communiste ; cependant l'organisation du travail me semblerait une bonne chose.

— L'organisation du travail a été établie par Dieu. Toute autre organisation qui tend à remplacer celle de Dieu est ostensiblement antisociale.

— Et comment Dieu a-t-il organisé le travail ?

— En lui assignant de justes limites et en lui donnant un but glorieux, un but digne de l'homme et de son Créateur.

— Et quelles sont ces limites ? quel est ce but ?

— Ces limites sont les heures de la nuit pour chaque jour, et le repos du dimanche pour chaque semaine.

— Comment l vous croyez que le repos du dimanche a été établi pour favoriser une juste répartition du travail. Je croyais que Dieu s'était réservé ce jour pour que l'homme l'honorât par un culte public.

— Sans doute, Dieu s'est réservé ce jour pour recevoir les adorations de l'homme ; mais, en travaillant pour sa gloire, il n'a pas oublié les intérêts de sa créature. Il l'a entourée de lois protectrices pour la conservation et la propagation de l'espèce. Parmi ces lois, une des plus importantes est la sanctification du dimanche, qui ne consiste pas seulement à offrir à Dieu un culte public, mais qui permet à l'homme de se délasser de ses travaux et de retremper ses forces dans un repos salutaire.

— L'homme, en effet, s'use bien vite dans un travail incessant, et si, au lieu de se reposer à l'église, il se repose au cabaret, il s'use encore plus vite. Il y perd sa santé, avance l'époque de sa vieillesse et abrège ses jours.

— Et voilà pourquoi Dieu a voulu que le jour du repos fût un jour de prières. Votre bon sens, père Thomas, l'a fort bien compris. Le travail du dimanche et le repos du lundi sont les deux grands crimes de la société moderne. Pour satisfaire aux exigences du luxe et du bien-être, elle a forcé les travailleurs à violer la loi divine...

— Elle devrait bien maintenant les obliger à ne pas si bien fêter le lundi.

— On est toujours plus puissant pour le mal que pour le bien. La société a voulu franchir les limites que Dieu avait imposées au travail, elle a poussé à la profanation du saint jour. Qu'y a-t-elle gagné ?

— Rien ! Elle y a perdu, au contraire, puisque le lundi est venu remplacer le dimanche. La substitution ne lui est pas avantageuse.

— Ce serait là, père Thomas, un des moindres inconvénients. Je crois cependant que vous vous trompez, et que les profanateurs du dimanche l'emportent de beaucoup sur les dévots au saint lundi. Aussi, considérez-en les résultats. Je laisse de côté ces nombreuses victimes d'un travail sans relâche, dont un gouvernement chrétien se serait

inquiété depuis longtemps, mais voyez où en est arrivée la société, depuis que le travail a été préconisé comme un moyen de parvenir aux jouissances de la vie. Partout des chômages, des grèves, des révolutions, d'épouvantables espérances. Et cela se conçoit. Quand l'homme travaillait pour accomplir un châtement, il se soumettait à la loi de Dieu, qui le lui imposait. Maintenant qu'on lui présente le travail comme un moyen de bien être, il s'aperçoit facilement qu'il travaille pour le bien-être des autres, et il pense que les autres pourraient bien travailler à leur tour pour lui procurer ce bien-être. De là guerre entre le travail et le capital, guerre sourde, mais acharnée, et qui ne finira que par la destruction de l'un ou l'asservissement de l'autre.

— Alors ce sera le retour à l'esclavage d'autrefois ?

— J'espère bien que la sève chrétienne, qui est plus vivace qu'on ne le croit, arrêtera ces terribles conséquences, et cependant depuis un siècle nous avons marché dans cette voie, et l'homme du peuple est bien plus esclave aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois.

— Je croyais que les principes de 89 avaient affranchi les peuples.

— Il ne faut pas se payer de mots. Il faut voir la réalité des choses. Si l'homme est soumis aujourd'hui à un travail plus dur et plus pénible qu'autrefois, si ce travail ne lui donne pas les jouissances qu'il convoite, et ne lui profite en rien pour le Ciel, véritable but de la vie, où sont les avantages qu'il en retire ? N'est-il pas plus malheureux, et par conséquent plus esclave que lorsqu'il se soumettait à une loi pleine de glorieuses espérances ? Comparez cette loi divine aux lois humaines qui nous régissent. Après la chute de nos premiers parents, Dieu les punit, mais il les punit en père. Il leur impose le travail comme un lourd fardeau, *onus grave*, mais, il le restreint à six jours de la semaine, et plus tard l'Eglise, s'inspirant de l'amour de Jésus-Christ pour le pauvre peuple, multiplie les fêtes pour procurer à l'ouvrier quelques jours de plus de bonheur et de repos.

— Voilà, je l'avoue, une conduite pleine de mansuétude, et je dirai presque de respect pour la dignité humaine.

— En est-il de même des lois tyranniques qui, si elles ne sont pas dans nos codes, ont passé dans nos mœurs, et qui épuisent les forces de l'homme pour en tirer tout ce qu'il leur est possible de produire. Et pour quel intérêt ? grand Dieu ! Pour de misérables biens qui échappent souvent, et qu'il faut bien abandonner à sa mort. Est-ce là le but que Dieu avait assigné à l'homme, et que l'homme n'aurait jamais dû perdre de vue ?

— Je vois d'avance que ce but, dont vous parlez, n'est autre chose que le bonheur d'une autre vie.

— Oui, sans doute : c'est le Ciel ! Que l'homme travaille pour cette noble fin et tout s'organise admirablement. Ce sera le ciel sur la terre en atten-

dant l'autre. A tous les degrés de la hiérarchie sociale, dans tous les états, dans toutes les conditions, chacun fera ce qu'il doit faire, et il le fera bien, parce qu'il y verra son intérêt, son intérêt suprême. Mais, pour cela, il faut que la société revienne aux croyances religieuses.

— Ce ne sera pas encore de sitôt : cependant, sans méconnaître ce haut et puissant intérêt dont vous me parlez, laissez-moi vous dire qu'il en est d'autres, secondaires si vous voulez, mais parfaitement légitimes, et d'une assez grande importance. Un père de famille, qui travaille pour élever ses enfants, pour leur laisser un peu d'aisance, et même pour s'assurer du pain dans sa vieillesse, me semble remplir un devoir honorable et sacré.

— Qui vous dit le contraire? En travaillant pour l'âme, on travaille aussi pour le corps. Rien de plus naturel et de plus juste! Mais avant tout il faut faire la volonté de Dieu, accepter le châtement, ne pas perdre de vue la récompense. *Cherchez premièrement le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît* (1). Tout le reste, entendez-vous, père Thomas? Ainsi, les héritiers du ciel ne sont pas pour cela déshérités de la terre, et cette parole divine est la meilleure réfutation de l'allégation inintelligente de l'auteur de la brochure.

— Cependant, monsieur le curé, vous nous avez souvent dit en chaire qu'il ne fallait pas s'attacher aux biens périssables du monde.

— N'est-ce pas là une petite malice, père Thomas, et ne croyez-vous pas me mettre en contradiction avec moi-même? Eh bien! non. Il n'y a pas contradiction. Il ne faut certes pas s'attacher aux biens de la terre, s'y concentrer; mais on peut les accepter comme un bienfait, comme un prêt, si vous voulez, qu'un homme d'honneur restitue à première demande. Suit-il de là qu'on doive rester indifférent à tout ce qui se passe autour de soi?

Le général tire cette conclusion; mais il ne prouve qu'une chose, c'est qu'il ne sait pas manier l'arme du raisonnement.

La religion chrétienne ne nous désintéresse pas des choses de la terre, en ce sens qu'il faille tout négliger, tout laisser là, famille, patrie, intérêts sociaux pour ne nous occuper que du ciel. Elle veut que nos travaux, nos affections, nos devoirs aient pour mobile principal de recouvrer le divin héritage que nous avons perdu. Si elle nous montre la vie comme une épreuve qu'il faut traverser, elle nous montre aussi l'existence comme un bien à exploiter pour en avoir un plus grand, et loin que le chrétien ne doive s'occuper que le moins possible de ce qui se passe dans cette vallée de douleurs, il faut qu'il s'en occupe le mieux possible, qu'il remplisse consciencieusement les devoirs de son état, quel qu'il soit, que l'accomplissement de ces devoirs, outre les avantages terrestres qui peuvent s'y trouver, lui mérite une récompense éternelle.

(1) Matth., vi, 33.

Il me semble que ce sont là de vastes horizons, et que le point de vue étroit est celui qui s'arrête à la terre et ne dépasse pas le coup d'œil de M. le général. Qu'en pensez-vous, père Thomas?

— Je pense que j'emporte de quoi réfléchir pour toute une semaine.

(A suivre.)

L'abbé HURAUULT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

Bibliographie.

OEUVRES DE J. MARCHANT

Traduites en français, par M. l'abbé RICARD, docteur en théologie, chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne. Chez Louis Vivès, rue Delambre, 13. — 9 vol. in-8°. Prix net : 40 fr.

(2^e article.)

Dans les œuvres qu'il a laissées, Jacques Marchant traite en maître toutes les grandes questions du dogme et de la morale catholiques.

Il a donné à son premier ouvrage (t. I, II, III, IV de la traduction) le titre de *Hortus pastorum, Jardin des pasteurs*, pour montrer que les pasteurs des âmes trouveraient là, exposées avec les développements qu'elles comportent, chacune des vérités qu'ils doivent enseigner aux fidèles. Il y explique tout ce qui regarde : 1^o la Foi, par conséquent les articles du Symbole; 2^o l'Espérance, la Prière, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique; 3^o la Charité et les dix Commandements.

Le second ouvrage (t. V de la traduction) est intitulé *Tuba sacerdotalis demoliens septem muros Jericho, la Trompette sacerdotale ou la Voix du prédicateur détruisant les sept péchés capitaux et édifiant les vertus opposées*. Comme ces paroles l'indiquent, l'auteur traite dans cet écrit des péchés capitaux qui sont comme les murs de Jéricho que la trompette sacerdotale doit faire tomber; des moyens de les combattre et des vertus contraires; l'humilité, le désintéressement, la chasteté, la charité, la tempérance, la patience et la douceur, l'amour du travail et le zèle à remplir ses devoirs.

Dans le troisième ouvrage (t. VI et VII de la traduction) que l'auteur intitule *Candelabri mystici Tractatus, Candélabre mystique orné de sept lampes*, on trouve un exposé complet des sept sacrements qui sont comme les sept lumières éclairant la sainte Eglise de Dieu.

Le quatrième (t. VIII de la traduction) a pour titre *Virga Aaronis florens, Verge fleurie d'Aaron*. La Verge d'Aaron, c'est la vie du prêtre; la rectitude de la Verge, la perfection sacerdotale; les fleurs de la Verge, les vertus ecclésiastiques; ces vertus sont admirablement exposées. Le livre se termine par l'indication des moyens de faire fleurir la perfection sacerdotale, et par des conférences ecclésiastiques sur les devoirs des curés et des prélats.

Enfin le cinquième (t. IX de la traduction) renferme les solutions à de nombreux cas de conscience, relatifs à toutes les parties de la doctrine catholique.

Il suffit de parcourir quelques pages seulement de Marchant pour se convaincre de l'immense érudition de cet auteur. Les divines Ecritures, les ouvrages des Pères et des Docteurs, les Annales du peuple de Dieu, celles de l'Eglise catholique, les livres ascétiques, l'hagiographie, l'histoire profane, tout lui est familier. Aussi la manière dont il développe une vérité intéresse vite et captive l'attention.

Il possède à un haut degré le don de se rendre clair et de faire merveilleusement ressortir le point de doctrine qu'il veut mettre en lumière, et cela à l'aide d'images, de comparaisons et d'exemples tirés de la vie des saints, et même des auteurs profanes. De plus, on voit qu'il aime à saisir, même dans les questions les plus élevées, le point de vue pratique et à en tirer des conséquences pour les actes ordinaires de la vie de chaque jour.

En preuve de cette dernière assertion, nous allons reproduire ici le sommaire de quelques-uns des chapitres qui traitent du premier article du Symbole : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, etc.* Quoique ce sujet soit assez ardu par lui-même, on verra, à l'inspection seule des titres, comment l'auteur sait mettre en relief le côté pratique même des questions de dogme.

Chap. III. Je crois en un seul Dieu le Père tout-puissant.

- I. — Ce mot JE CROIS signifie : j'adhère fermement, sans doute ni hésitation aucune.
- II. — Croire en Dieu, ce n'est pas seulement y adhérer par l'intelligence, c'est encore tendre vers lui par la foi, l'espérance et une certaine affection filiale.
- III. — Le nom de Père désigne ici la première personne de la sainte Trinité.
- IV. — Quoique toutes les perfections soient communes aux trois personnes, c'est à bon droit qu'on attribue spécialement au Père la toute-puissance.

Chap. IV. De la création du ciel et de la terre.

- I. — La création est un premier effet qui manifeste la toute-puissance de Dieu.
- II. — Dieu n'a pas été poussé à créer par le besoin ou par le désir de jouir de ses créatures ; mais il y a été poussé seulement par sa bonté.
- III. Le bienfait de la création oblige l'homme envers Dieu, non-seulement parce qu'il a été créé, mais encore parce que tout a été créé pour lui.

Chap. V. De la création des anges.

- I. — Parmi ses premières œuvres, Dieu créa l'ange qui est une substance spirituelle.
- II. — Le nombre des anges nous est inconnu ; cependant nous savons qu'il dépasse sans comparaison celui des hommes et qu'il est comme incalculable.
- III. — Dieu gouverne le monde par les anges, etc., etc.

Feller et d'autres écrivains accusent Marchant d'une critique peu sévère pour le choix et les circonstances de certains faits merveilleux qu'on lit dans ses ouvrages. Ce reproche me paraît fondé. Mais on voudra bien reconnaître : 1° qu'il ne peut s'agir ici que d'un bien petit nombre de faits ; 2° que les ouvrages de cet auteur étant spécialement destinés à fournir au clergé des matériaux d'instructions, chaque pasteur aura assez de discernement pour faire un choix convenable et laisser ce qui, dans les traits d'histoire semblerait exagéré, invraisemblable, peu authentique, et pourrait blesser les idées et les goûts de son auditoire. De cette manière, les inconvénients du merveilleux, peut-être un peu trop répandu dans les écrits de Marchant, ne nous paraissent pas aussi graves qu'on serait porté à le croire. Ajoutons que ce défaut est admirablement racheté par le talent, la solidité, la clarté et le caractère éminemment pratique avec lesquels chaque question de doctrine se trouve élucidée.

Pour mettre nos vénérés confrères plus à même d'apprécier le mérite de ces ouvrages, nous placerons sous leurs yeux, en terminant, une page du *Jardin des Pasteurs*, prise au hasard : il s'agit de l'existence de Dieu.

L'auteur énonce cette proposition : Que l'homme peut connaître par ses lumières naturelles l'existence de Dieu. Voici comment il développe cette vérité :

» La raison en est, dit-il, que des créatures nous pouvons monter à la connaissance de Dieu créateur. Que sont, en effet, toutes les choses visibles, sinon une échelle à l'aide de laquelle nous parvenons à la connaissance de Dieu ? Autant de créatures, autant d'échelons à cette échelle.

» C'est cette échelle que montait saint Augustin, quand il disait : « J'ai parcouru toute la nature, Seigneur, pour vous chercher. J'ai demandé à la terre si elle était mon Dieu, elle m'a répondu avec tout ce qu'elle renferme : Non. J'ai interrogé la mer et ses abîmes, et ils m'ont répondu : Cherchez-le au-dessus de nous. J'ai interrogé l'air, et l'air avec tous ses habitants m'a répondu : Ce philosophe Anaximène se trompe, je ne suis pas ton Dieu. J'ai interrogé le ciel, le soleil et les étoiles : Nous ne sommes pas ton Dieu, se sont-ils écriés. Et j'ai dit à toutes les créatures : Vous m'affirmez que vous n'êtes pas mon Dieu ; mais dites-moi donc quelque chose de lui. Et toutes m'ont crié d'une voix puissante : C'est lui qui nous a faites. Interroger les créatures, c'est les considérer attentivement ; leur réponse, c'est le témoignage qu'elles rendent de Dieu, parce que toutes crient : C'est lui qui nous a faites (1). »

» La masse du monde est donc comme un livre ouvert, présenté à tous les yeux, où le savant et l'ignorant, le Grec et le Barbare, l'Indien et l'Egyptien, peuvent lire l'excellence, la puissance et la sagesse de Dieu. La langue des cieux annonce Dieu partout, et il n'y a aucun idiome qui n'exprime cette parole, puisque les yeux de tous contemplent la beauté du ciel, et peuvent arriver à la connaissance de Dieu. Et cette prédication, ce chant de la gloire de Dieu se fait sans interruption, le jour et la nuit ;

(1) Saint Augustin, *Soliloques*, chap. xxxi.

le jour par la splendeur du soleil ; la nuit par la lumière des étoiles ; le jour et la nuit publient en deux chœurs et alternativement la louange du Créateur, selon la parole du Psalmiste : « Le jour chante au jour cette vérité, et la nuit en donne connaissance à la nuit. » En d'autres termes : un jour, quand il a fini sa course et sa prédication, livre au jour qui suit une louange divine ; et la nuit, quand elle a fini sa course et chanté son hymne, livre à la nuit suivante le soin de chanter et la science de louer. Et ainsi les jours et les nuits forment sans cesse comme deux chœurs, et chantent tour à tour les louanges du Dieu créateur.

» Lisez donc attentivement dans ce livre ouvert, et considérez avec soin tant d'étoiles, tant de flambeaux, tous ces luminaires d'une si vive clarté, d'une beauté, d'une hauteur, d'une grandeur si prodigieuse. Depuis près de six mille ans, ils ne sont pas éteints, ils n'ont pas diminué, ils roulent toujours avec la même incroyable rapidité, avec la même régularité, sans dévier un seul instant de leur course ordinaire. Toutes ces choses ne sont-elles pas les caractères de Dieu écrits dans ce grand livre, etc.

L'abbé GARNIER.

Chronique hebdomadaire.

Discours du Saint-Père aux curés de Rome et aux prédicateurs du Carême. — Protestation contre le carnaval des *buzurri*, et autre discours du Saint-Père. — Déléguations d'Américains au Vatican. — Mgr Pie. — Conversions. — Mandements de NN. SS. les Evêques pour le Carême. — Sur l'instruction. — Projet de loi sur le repos dominical. — Le vénérable Baudoïn. — L'histoire du déluge sur la brique. — La Bible, la science et Voltaire. — Monnaies papales et pouvoir temporel des papes. — M. de Rougé. — Mort de Mgr Chalandon. — Tolérance prussienne. — Les catholiques suisses à Ferney. — Sympathie générale pour le proscrit. — Un Prussien apostat gouverneur du diocèse de Bâle. — Protestations du clergé et des fidèles. — L'Irlande vouée au Sacré-Cœur.

Paris, 2 mars 1873.

ROME. — Le Saint-Père a deux fois élevé la voix cette semaine, et a fait entendre au peuple fidèle les avis les plus salutaires et les plus actuels. Voici en quelles circonstances :

Le 20 février, les curés des cinquante-quatre paroisses de Rome et les ecclésiastiques qui doivent prêcher durant ce carême, étant allés lui offrir l'hommage de leur amour filial, Sa Sainteté leur a adressé un très beau discours dont voici les principales idées.

Quand Jésus-Christ vint sur la terre pour opérer la rédemption des hommes, les uns lui demeurèrent indifférents, *mundus eum non cognovit*, et les autres lui furent même radicalement hostiles, disant : *Nolumus hunc regnare super nos*. Or, l'état actuel du monde est encore tout semblable. A Jésus, qui continue d'appeler les hommes à la vérité et à la vertu, les uns ne répondent pas, et les autres adressent des injures et des blasphèmes, et répètent cette parole forcenée des Juifs déicides : *Nolumus hunc regnare super nos*. Or, quel est, en cet état de choses, le devoir du petit nombre de ceux qui, ayant écouté la voix du divin Sauveur, ont mérité de de-

venir les enfants chéris de Dieu ? Ils doivent s'employer à ramener les égarés, s'armant de courage pour surmonter les difficultés qui se dressent de toutes parts. A l'exemple de Jésus dans le temple, ils ne doivent avoir de souci que pour les choses du Père éternel. Et si la persécution les atteint, qu'ils ne s'étonnent pas, car leur divin Maître a été persécuté avant eux : *Si me persecuti sunt, et vos persequentur*. Il a même voulu être tenté, toujours pour nous servir de modèle. Mais si, après que nous aurons vaincu la tentation, les anges ne descendent pas du ciel pour nous consoler comme ils descendirent auprès de Jésus, du moins nous pouvons élever notre âme vers Dieu, dont l'assistance ne nous fera jamais défaut : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*. C'est ce dont tant d'évêques, qui donnent au peuple fidèle un si noble exemple d'intrépidité pour soutenir les droits de Dieu, font aujourd'hui la consolante expérience. Courage donc ! combattons le bon combat, car Dieu sera avec nous. Vous qui devez parler aux religieux et aux religieuses, aujourd'hui exposés à tant de vexations, exhortez-les à la patience et à la force, leur présentant l'exemple des saints qui ont été persécutés. Vous qui devez parler au peuple, félicitez-le du bien qu'il fait, excitez-le à en faire davantage, et à garder en toute chose la sainte loi de Dieu. Pour MM. les curés, qu'ils aient de la patience envers leurs paroissiens, encourageant les bons, soutenant les chancelants, ramenant par toutes les industries du zèle les pauvres égarés. Faisons tous notre devoir. Je vous bénis, je bénis ceux que vous allez évangéliser. Dites que le Pape prie pour tout le monde, non comme homme privé, il n'est pas digne, mais comme vicaire de Jésus-Christ. Et espérons.

— Cette année, les *buzurri* ont enléré, pendant le carnaval, sur ce qu'ils avaient fait d'indécent et d'ignoble à Rome les deux années précédentes. Toutes les choses les plus vénérables ont été indignement travesties et vilipendées. L'auguste Pie IX lui-même n'a pas été épargné. Or, le 23 février, sept cents dames romaines, appartenant à un cercle catholique qui a pour objet de maintenir la pratique de la religion parmi les femmes du peuple, sollicitèrent la faveur de protester, en présence du Très-Saint-Père, contre les scènes dégoûtantes dont Rome était souillée. A leur adresse, qui était très belle, Pie IX a répondu en substance comme il suit :

Les femmes ont une très grande influence sur la société : bonnes, elles la sauvent ; mauvaises, elles la perdent. Pour vous, vous êtes dans la bonne voie. Comme les femmes de Jérusalem qui accompagnèrent Jésus au Calvaire, vous venez témoigner votre compassion à son Vicaire dans ses épreuves. La femme dont le cœur est selon Dieu est surtout compatissante ; j'en ai fait moi-même l'expérience, lorsque j'étais évêque, et que je fuyais la persé-

cution au milieu des bois, harassé de besoin et de fatigue. Ce sont deux pauvres femmes qui m'ont assisté dans leur cabane. D'autres que moi ont pareillement éprouvé le dévouement de la femme chrétienne. Pour vous, continuez aussi à faire le bien, tout le bien que vous pourrez ; vous attirerez ainsi sur vos enfants les bénédictions du Ciel. Aux bonnes œuvres, joignez la prière ; ne vous laissez pas de crier, comme l'aveugle de Jéricho : *JESU, fili David, miserere mei, miserere nostri*. Fuyez les bals et les mascarades, et tous ces divertissements abominables qui corrompent les bonnes mœurs. Gardez avec soin le trésor de la foi. Je vous bénis pour que Dieu veille sur vous et qu'aucun de ceux qu'il m'a donnés ne périsse : *Quos dedisti mihi, Pater, non perdam ex eis quemquam*.

— Le Saint-Père a également reçu, le 28 février, une députation d'Américains. Nous n'en connaissons jusqu'ici les détails que par une dépêche de l'Agence *Havas*, que voici : « M. Glover, de New-York, a lu une Adresse exprimant le dévouement des catholiques américains au Pape. Le Pape a remercié. Il a dit qu'il priera toujours pour un pays aussi particulièrement béni par Dieu dans la fertilité de son sol et dans son industrie. Il a ajouté : Je prierai pour l'augmentation de ces biens ; mais j'aimerais que ces biens ne devinssent pas la seule affection de ceux qui les possèdent, parce qu'il ne faut pas porter trop d'affection aux richesses qui gâtent les cœurs. »

— Différents personnages ont encore été reçus en ces derniers jours par le Souverain Pontife. On cite Mgr l'évêque de Poitiers, qui a présenté au Saint-Père, avec sa magnifique Instruction synodale sur la constitution dogmatique du concile du Vatican, *De fide catholica*, une somme considérable en or (54,000 fr.) recueillie dans son diocèse. — On cite aussi un patriarche russe schismatique, qui, après avoir fait son abjuration à Constantinople, est venu à Rome solliciter la bénédiction du Vicaire de Jésus-CHRIST. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle joie le Saint-Père a accueilli ce nouveau pasteur du troupeau fidèle. — Plusieurs autres illustres convertis, parmi lesquels un archimandrite de l'église russe, sont attendus prochainement à Rome. Si persécutée qu'elle soit, l'Eglise romaine ne cesse pas d'attirer à elle, comme elle l'a toujours fait, les grands esprits et les grands cœurs.

FRANCE. — Voici quels sont les sujets traités par un certain nombre de NN. SS. les Evêques dans leurs mandements pour le carême. Nous compléterons cette liste prochainement.

Paris. — Sur la pénitence.

Cambrai. — Sur les épreuves actuelles de l'Eglise, et les devoirs qui en résultent pour nous.

Auch. — Sur la foi.

Arras. — De la fin de l'homme.

Langres. — Sur la guerre contre le Christ.

Limoges. — Sur l'œuvre de l'achèvement de la cathédrale.

Avignon. — Grandcurs que Dieu a données à son Eglise.

Orléans. — Sur les sociétés ouvrières chrétiennes et les autres œuvres d'hommes et de jeunes gens d'Orléans.

Perpignan. — De la haine contre l'Eglise.

Nîmes. — Le saint sacrifice de la Messe.

Bourges. — Nos devoirs dans le temps présent.

Bayonne. — La vie de l'homme.

Saint-Claude. — La consécration générale du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

Nantes. — L'impiété contemporaine, ses dangers et ses suites.

Le Mans. — L'éducation chrétienne.

Fréjus. — Le devoir pascal.

Le Puy. — Le scandale.

Amiens. — Etablissement d'un orphelinat à Folleville.

Moulins. — La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Tours. — Les obligations imposées aux catholiques par les décisions du dernier concile œcuménique.

Marseille. — La vie chrétienne.

Rodez. — De la nécessité de la religion pour le salut même matériel de la société.

Nice. — L'éducation chrétienne.

Coutances. — L'éducation.

Rouen. — Le jugement dernier.

Séze. — La sanctification du dimanche.

Montpellier. — Si la Messe était bien entendue le dimanche, si la Messe paroissiale était religieusement fréquentée, cette hygiène simple et forte rétablirait à elle seule les mœurs chrétiennes, et renouvellerait bientôt la face du diocèse.

Constantine. — La pénitence.

Reims. — L'Oraison dominicale.

Laval. — Les écoles et l'instruction qu'on y donne.

Gap. — L'éducation.

Grenoble. — Les deux Constitutions dogmatiques du Concile.

Lyon. — Sur la foi.

Chambéry. — L'immortalité de l'âme et la future résurrection des corps.

Périgueux. — L'éducation.

Toulouse. — L'instruction chrétienne des enfants.

Tarbes. — L'abstinence et le sixième Commandement de l'Eglise.

Bordeaux. — Lettre pastorale annonçant la future préconisation, comme coadjuteur, de Mgr de La Bouillierie.

Carcassonne. — Adieux de Mgr de La Bouillierie à ses diocésains.

On remarquera, dans ce tableau, que le sujet le plus souvent traité par NN. SS. les évêques, c'est

l'instruction et l'éducation. D'après nos guides, voilà donc le point où il faut porter tous nos efforts. Que nos lecteurs ne soient donc pas étonnés si nous y revenons souvent, sous une forme ou sous une autre. Nous le ferons toujours d'ailleurs au point de vue pratique, et principalement par des traits et des indications propres à leur fournir des armes contre l'envahissement des laïcites.

— M. le baron Chaurand a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi relatif au repos du dimanche. Ce projet, dont les considérants sont très relevés, tend, non pas à modifier la législation actuelle sur ce point, mais à convertir en prescriptions légales les recommandations exprimées dans les circulaires ministérielles, et à édicter des dispositions nouvelles se rapportant à des faits que n'avaient pas pu prévoir les lois antérieures. Espérons que l'Assemblée, encore catholique dans sa majorité, votera cette loi, qui ne tournera pas moins au bonheur des travailleurs qu'à la gloire de Dieu.

— On lit dans le *Bulletin de la Rochelle* :

« Notre diocèse (Luçon) apprendra avec une satisfaction bien légitime que Mgr Collet, évêque de Luçon, s'occupe en ce moment d'organiser le tribunal ecclésiastique qui, suivant les instructions du Saint-Siège, devra entendre les témoins contemporains au sujet des *vertus* du vénérable Baudoin. Nous croyons savoir que plusieurs vétérans de notre clergé, qui l'ont connu comme supérieur du petit séminaire de Chavagnes et du grand séminaire de La Rochelle, seront appelés juridiquement à produire leurs témoignages dans l'enquête grave et minutieuse que requiert la poursuite ultérieure de la cause de la béatification. »

— Nous avons parlé, il n'y a pas longtemps, de la découverte de la stèle de Mésa, qui nous a livré une narration moabite d'événements rapportés par la Bible. Une découverte plus importante encore a été faite dans ces derniers temps par M. Georges Smith. C'est l'histoire du déluge, inscrite sur des briques trouvées dans la bibliothèque du roi Sardanapale, au palais de Ninive. M. Smith pense que ce récit ne peut dater de moins de dix-sept siècles avant Jésus-Christ. Des onze tablettes qui le contiennent, les cinq premières n'ont pu encore être retrouvées. Voici comment M. Smith, dans une récente séance de l'Académie des sciences, s'exprimait sur sa découverte : « L'inscription cunéiforme que j'ai récemment découverte et traduite donne un long et complet récit du déluge. Elle contient la version de la tradition de cet événement, telle qu'elle existait dans la période chaldéenne primitive de la ville d'Erech (une des villes de Nemrod), maintenant représentée par les ruines de Warka. Dans cette inscription nouvellement découverte, le récit du déluge est mis sous forme de narration dans la bouche de Xisuthrus ou Noé. Ce personnage raconte la perversité des hommes, l'ordre de construire l'arche, sa construction, la manière dont elle fut

remplie, le déluge, sa station sur une montagne, l'envoi d'oiseaux hors de l'arche et autres détails. La narration a plus de ressemblance avec le récit que les Grecs nous ont transmis d'après Béroze, l'historien chaldéen, qu'avec celui de la Bible, mais il ne diffère essentiellement ni de l'un ni de l'autre ; les différences sont dans la durée du déluge, le nom de la montagne sur laquelle l'arche s'est arrêtée, l'envoi des oiseaux, etc. Le récit cunéiforme est plus long et plus complet que celui de Béroze, et il contient plusieurs détails omis par la Bible et par l'historien chaldéen. Cette inscription soulève plusieurs questions dont nous ne savions rien jusqu'ici, et elle mentionne beaucoup d'autres détails de l'histoire de la Chaldée, qui sont aussi intéressants qu'importants. » Ainsi, une fois de plus, la science a confirmé la véracité de la Bible, et par un document d'une authenticité absolument incontestable. Aussi les Académies comptent-elles maintenant avec le livre divin, qui est leur plus sûr guide dans leurs recherches laborieuses. Nous voilà heureusement loin du temps où le sot Voltaire faisait rire la galerie en débitant sur les antiquités bibliques ses spirituelles plaisanteries. Mais c'est la galerie qui était bête !

— Puisque nous parlons sciences et antiquités, citons encore un fait : Au dernier siècle, siècle de lumière parce que c'était le siècle de Voltaire, chacun sait cela maintenant, les beaux esprits se faisaient un argument contre l'antiquité du pouvoir temporel des Papes de la prétendue absence de monnaies à leur effigie avant le XII^e siècle. Notons que cet argument a aussi peu de poids que possible, puisque les premiers rois francs, pendant plus de deux siècles, ne firent frapper aucune monnaie à leur effigie propre, et conservèrent le type impérial. Mais alors même qu'il serait péremptoire, il n'en tombe pas moins à plat. Il existe, en effet, contrairement à ce qu'on s'était trop pressé d'avance d'exploiter, des monnaies papales très anciennes. Le musée du Vatican en possède plusieurs qui sont antérieures même à Charlemagne. Celui de Cologne en possède également des premiers siècles qui ont suivi la donation de Constantin. Enfin l'on vient d'en exposer à Gratz (Styrie), au Johanneum, établissement pour les hautes sciences, qui sont contemporaines des premiers empereurs chrétiens. Voilà encore une arme des adversaires du pouvoir temporel en piteux état. Il est vrai que ces adversaires loyaux ne se sont jamais montrés difficiles sur le choix : nous en sommes aujourd'hui témoins.

— La science et la religion faisaient, en janvier dernier, une perte très sensible par la mort de M. le vicomte Emmanuel de Rougé. C'était l'un des plus habiles égyptologues de toute l'Europe. Il avait fait ses études littéraires au collège des jésuites de Saint-Acheul, de 1819 à 1823, et il conserva toute sa vie pour ses dignes professeurs de vifs sentiments d'affection et de reconnaissance. Sa foi non plus ne se

démentit pas un seul instant. Il aimait les saints offices de l'Eglise, et se faisait un devoir de n'en manquer aucun. Il dit un jour à un jeune savant qui venait fréquemment s'éclairer de ses lumières : « Ne venez pas la semaine prochaine; c'est la semaine sainte, et vous ne me trouveriez pas chez moi, car je serai à l'église. » Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des paroles touchantes du testament de ce fervent chrétien : « Je remercie mes enfants du bonheur qu'ils m'ont donné; Dieu m'a dédommagé par eux de mes chagrins. J'espère que leurs vertus m'obtiendront la mort du chrétien. Que mes fils conservent précieusement la foi; le repos de l'esprit et du cœur ne peut se trouver qu'en JÉSUS-CHRIST, Fils de Dieu et Sauveur de l'homme. Puissé-je l'aimer et le servir de toutes mes forces et obtenir son pardon! — Fait le 12 août 1870, au moment où mon cher Robert va offrir peut-être sa vie à son devoir. »

— Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, est mort vendredi dernier 28 février.

ALSACE-LORRAINE. — Un nouveau coup des plus douloureux vient d'être porté au cœur de nos infortunés compatriotes. Par une loi votée après une *demi-heure* de délibérations, la liberté d'enseignement est supprimée, et toutes les écoles sans exception, primaires et secondaires, ecclésiastiques et laïques, sont soumises à l'Etat, qui ne permettra d'y enseigner que ce qui lui plaira. Et ces hommes accusent l'Eglise d'être intolérante!

SUISSE. — Le lendemain du jour où Mgr Mermillod avait été expulsé de Genève, les catholiques suisses sont venus à Ferney, au nombre d'environ 3,000 hommes, pour exprimer à leur pasteur leurs sentiments d'affection et d'inaltérable attachement. Mgr Mermillod leur a adressé, dans la cour du collège, un touchant discours qu'ils ont applaudi avec enthousiasme. Le vénérable évêque est ensuite allé à l'église, où étaient assemblées les femmes, et leur a principalement recommandé la prière.

Mais ce ne sont pas seulement ses diocésains que

le noble proscrit voit accourir près de lui. De toutes parts il lui arrive, de la part de ses vénérables collègues dans l'épiscopat, du clergé et des fidèles de toutes les nations, les lettres les plus respectueuses et les plus encourageantes.

A Soleure, le chapitre diocésain s'étant refusé à nommer, sur les injonctions de la Conférence diocésaine, un administrateur du diocèse à la place de Mgr Lachat, a été destitué par la dite Conférence. La même Conférence a en même temps nommé le prêtre apostat *prussien* Wenzler, administrateur du diocèse, d'après la recommandation spéciale de M. Falk, ministre des cultes à Berlin. Ainsi, il n'en faut plus douter, c'est la Prusse qui gouverne la Suisse. Toujours fiers, MM. les libéraux!

Cependant les curés du diocèse, à qui l'on avait fait défense expresse de communiquer avec leur évêque, ont protesté auprès du gouvernement soleurois, en date du 17 février, qu'ils ne tiendraient aucun compte de cette défense. Ils ont, en conséquence, lu le mandement de Mgr Lachat pour le Carême. Mais voilà que le gouvernement les menace de l'amende, et pour contenir, ou plutôt pour achever de provoquer l'indignation publique, il met les troupes sur pied. Les deux décrets relatifs à ces mesures inqualifiables sont datés du 24 février.

De tous côtés, les catholiques de tout le diocèse, sauf quelques abstentions, protestent, à l'exemple de leurs curés, qu'ils ne reconnaîtront pas d'autre évêque ou administrateur que Mgr Lachat, leur légitime pasteur. Honneur à eux tous! Mais pour les persécuteurs, quel compte ils auront à régler avec Dieu!

IRLANDE. — Les archevêques et évêques de ce vaillant pays, réunis à Dublin, viennent d'adresser à leurs diocésains une lettre pastorale pour leur annoncer la consécration solennelle de l'île tout entière au Sacré-Cœur. Puisse cet acte hâter le total affranchissement religieux du peuple irlandais, affranchissement pour lequel il combat, non sans succès, avec une si admirable constance depuis plusieurs siècles!

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE.

(Du dimanche 16 mars au samedi 22 mars.)

Dimanche 16 mars.

Oculi. — Le troisième dimanche de carême est appelé *Oculi*, du premier mot de l'introït de la messe. Dans l'antiquité ecclésiastique, on le nommait le *dimanche des scrutins*, parce que c'était en ce jour que l'on commençait l'examen des catéchumènes qui devaient être admis au baptême dans la nuit de Pâques. Tous les fidèles étaient invités à se présenter à l'église pour rendre témoignage de la vie et des mœurs de ces aspirants à la milice chrétienne. A Rome, ces examens, auxquels on donnait le nom de *scrutin*, avaient lieu en sept séances, à raison du grand nombre des aspirants au baptême.

Lundi 17 mars.

SAINT PATRICE, évêque et confesseur. — L'Irlande, ce pays si fidèle à la foi catholique, a pris pour patron saint Patrice, qui fut son premier apôtre. Il fut le civilisateur, en même temps que le missionnaire de son peuple. On dit qu'il ordonna près de trois mille prêtres et sacra près de trois cents évêques. Extrêmement mortifié dans sa chair, il passait les nuits en oraisons, et Dieu le récompensait par les grâces les plus merveilleuses. Il mourut dans une extrême vieillesse, vers l'an 464. Il fut enterré à Douu, où l'on retrouva son corps en 1185, lorsque les Anglais se rendirent maîtres de l'Irlande, qu'ils ont si peu chrétiennement traitée.

Mardi 18 mars.

SAINT GABRIEL, archange. — Il est le second des sept princes qui se tiennent devant le trône de Dieu, pour recevoir et transmettre ou exécuter ses ordres ; il est le chef des chérubins en qui éclatent plus spécialement la force et la science divines : c'est par la force d'une vaste et profonde intelligence que saint Gabriel agit sur nous. Ayant reçu de Dieu la mission d'éclairer tous les hommes, il prépara les Juifs au mystère de l'Incarnation par les prophéties, et les Gentils par la civilisation qui les rendit capables de comprendre la prédication des Apôtres. C'est saint Gabriel qui annonça à Zacharie le don du Précurseur, et à Marie qu'elle serait mère de Dieu. C'est lui qui protège et inspire les missionnaires, les princes chrétiens, les docteurs. C'est lui qui ouvrira à l'Eglise romaine la plénitude des nations, promise par Dieu à son Fils.

Mercredi 19 mars.

SAINT JOSEPH, époux de la Bienheureuse Vierge Marie et patron de l'Eglise. — Saint Joseph fut le chef de la famille de Dieu sur la terre, le premier disciple de Jésus-Christ, le premier confident des cœurs de Jésus et de Marie. « Je choisis, disait sainte Thérèse, le glorieux saint Joseph pour mon patron, et me recommande à lui en toutes choses. Je ne me souviens pas d'avoir jamais rien demandé à Dieu par son intercession que je ne l'aie obtenu. Jamais je n'ai connu personne qui l'ait invoqué sans faire des progrès notables dans la vertu. Son crédit auprès de Dieu est d'une merveilleuse efficacité pour tous ceux qui s'adressent à lui avec confiance. »

Déclaré patron de l'Eglise universelle par Pie IX, saint Joseph a vu, dans ces derniers temps, son culte mieux connu et mieux pratiqué par les fidèles. Ne négligeons aucun moyen de le répandre, sur l'exemple et les exhortations du chef suprême de la sainte Eglise, à qui le père de la sainte Famille donnera désormais encore plus de sollicitude.

Jeudi 20 mars.

DE LA SEME. — On célèbre aujourd'hui la mémoire de

sainte Photine, de ses enfants et de ses sœurs, qui tous arrivèrent, par la confession de Jésus-Christ, à la couronne du martyre. Sainte Photine est la Samaritaine convertie par Notre-Seigneur, dans les touchantes circonstances que raconte le saint Evangile. Ses reliques sont à Rome, dans l'église de Saint-Paul-hors-les-murs. Des parcelles du puits près duquel eut lieu l'entretien du Sauveur avec la pécheresse se trouvent à Boulogne, dans l'église Saint-Jean. La légende de sainte Photine est fort obscure : elle aurait prêché la foi à Carthage et serait morte sous le règne de Néron, après trois ans passés dans les fers.

Vendredi 21 mars.

LES CINQ PLAIES DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — Ecoutez en cette fête le prophète Isaïe racontant les souffrances du Sauveur : « Il a été blessé à cause de nos péchés, il a été brisé à cause de nos crimes, il a pris sur lui toutes nos langueurs, il a porté toutes nos douleurs. » Puisse-t-on nous ressembler à ceux dont Zacharie a dit : « Ils jetteront les yeux sur moi, qu'ils auront percé de plaies ; ils pleureront avec larmes et avec soupirs la mort qu'ils m'auront fait souffrir, comme on pleure un fils unique... » Tels sont les sentiments qui doivent nous adonner à la vue du divin Crucifié, dont les mains et les pieds ont été percés pour nous donner le salut.

Samedi 22 mars.

SAINT BENOÎT, abbé. — Le Martyrologe célébrait hier, au Mont-Cassin, la naissance au ciel du saint qui rétablit en Occident la discipline monastique presque entièrement ruinée, et la propagea merveilleusement. Sa vie a été écrite par le Pape saint Grégoire le Grand. « Benoît, dit cet illustre pontife, fut rempli de l'esprit de tous les justes. Ses vertus en font un chef-d'œuvre de la grâce divine. Les signes miraculeux éclatent dans toute sa vie par la guérison des infirmités humaines, le pouvoir sur les forces de la nature, le commandement sur les démons et jusqu'à la résurrection des morts. L'esprit de prophétie lui découvre l'avenir, et les pensées les plus intimes n'ont rien de caché pour lui. L'ordre qu'il a fondé a sauvé l'Europe de la barbarie, a fait fleurir la religion, les lettres et les arts, a produit un nombre immense de saints et de saintes, de pontifes, d'apôtres, de docteurs, qui forment dans le ciel un glorieux cortège à ce grand patriarche de la vie monastique en Occident. »

Ant. RICARD,

Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne, Missionnaire apostolique.

Homélie sur l'Evangile

DU QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

(JEAN, VI, 1-15.)

Confession, invention très amoureuse et très salutaire de la miséricorde divine.

TEXTE. — *Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.* Le jour de Pâques, qui était une fête chez les Juifs, était proche.

EXORDE. — Mes frères, Notre-Seigneur venait de reprocher aux Juifs leur incrédulité, lorsque, comme le dit l'Evangile de ce jour, « il passa au delà de la mer de Galilée, qu'on appelle le lac de Tibériade ;

et, comme une grande multitude de peuple le suivait, parce qu'ils voyaient les miracles qu'il faisait sur les malades, il monta sur une montagne, où il s'assit avec ses disciples. Or, le jour de Pâques, qui est la grande fête des Juifs, était proche. Jésus donc, levant les yeux, et voyant cette grande foule de peuple qui venait vers lui, dit à Philippe : D'où achèterons-nous assez de pain pour donner à manger à tout ce monde ? Mais il disait ceci pour l'éprouver, car il savait bien ce qu'il devait faire. Philippe lui répondit : Quand nous aurions pour deux cents deniers de pain, cela ne suffirait pas pour en donner un peu à chacun. Un de ses disciples, qui était André, frère de Simon Pierre, lui dit : Il y a ici un jeune homme qui a cinq pains d'orge et deux poissons ; mais qu'est-ce que cela pour tant de monde ? Jésus leur dit : Faites-les asseoir. Il y avait beaucoup d'herbe dans ce lieu-là, et environ cinq mille hommes s'y assirent ; puis Jésus prit les pains, et, ayant rendu grâces, il les distribua à ceux qui étaient assis, et on leur donna de même de ces poissons autant qu'ils en voulaient. Après qu'ils furent rassasiés, il dit à ses disciples : Ramassez les morceaux qui sont restés, de peur qu'ils ne se perdent. Et, les ayant ramassés, ils emplirent douze paniers des morceaux qui étaient restés des cinq pains d'orge après que tous en eurent mangé. Ces personnes donc, ayant vu le miracle qu'avait fait Jésus, disaient : C'est là vraiment le Prophète qui doit venir dans le monde. Mais Jésus sachant qu'ils devaient venir le prendre et l'enlever pour le faire roi, s'enfuit de nouveau et se retira seul sur la montagne ».

PROPOSITION. — Peut-être, mes frères, qu'en nous rappelant ce miracle de la multiplication des pains, et en nous disant, ainsi que vous avez pu le remarquer, que la fête de Pâques était proche, l'Eglise a l'intention de nous engager à nous préparer, nous aussi, à célébrer dignement la fête de Pâques qui s'approche, et qui, comme vous le savez, est la fête la plus solennelle des chrétiens. Or, deux choses sont nécessaires pour la bien célébrer, deux commandements doivent être accomplis : *Tous tes péchés tu confesseras au moins une fois l'an ; Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.* Laisant pour aujourd'hui le précepte de la communion, dont je vous entretiendrai plus tard, ce matin je vous parlerai de la confession.

DIVISION. — Après quelques courtes considérations, je me propose de vous montrer que la confession est : *premièrement*, l'une des inventions les plus amoureuses ; *secondement*, l'une des inventions les plus salutaires de la miséricorde de Dieu.

Première partie. — Oui, mes frères, c'est de la confession que je vais vous parler ce matin. Elle est le moyen inventé par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous remettre dans le chemin du Ciel, lorsque nous avons eu le malheur de le quitter. — Ce n'est pas assez, adorable Sauveur, ce n'est pas assez pour votre cœur de poursuivre avec une tendresse ineffa-

ble, comme nous le disions dimanche dernier, la pauvre brebis égarée. Vous avez voulu, pour dissiper tous les doutes, pour faire cesser toutes les angoisses qui tourmentent l'âme du pécheur, établir un moyen certain, infaillible, qui ramenât le calme et la paix dans sa conscience, qui, calmant ses craintes et ses frayeurs, le réconciliât sûrement avec Dieu, devint pour lui un second baptême et le remit dans la voie qui mène au Ciel. Oh ! soyez-en mille fois béni !... Et pourtant, vous le savez, frères bien-aimés, que de préventions, que de préjugés ne nourrit-on pas contre la confession. La confession, à ce mot je ne sais quel sourire paraît sur les lèvres de telle femme qui ne veut pas user de ce moyen ; les jeunes filles qui l'ont abandonnée ou qui vont bientôt l'abandonner murmurent je ne sais quelles paroles. Des hommes qui m'écouteront, si je parlais sur un autre sujet, semblent me dire : « Oh ! parlez-nous d'autre chose ; de cette confession, vous en parlez assez souvent... »

Non, non, mes frères, j'ai ici un devoir à remplir. je vous dois la vérité tout entière, et Dieu me punirait si je trahissais ce devoir. Dans ces jours où nous entrons, la confession nous est prescrite à tous, comme préparation à la communion pascale ; elle nous est commandée à tous, sous peine de péché mortel. *Tous tes péchés tu confesseras à tout le moins une fois l'an !...* Vous entendez bien ; ce n'est pas moi qui ai fait ce commandement, c'est Dieu lui-même par la bouche de son Eglise. C'est l'unique moyen de rentrer dans la bonne voie.

Ah ! frères bien-aimés, si nous étions moins lâches, moins ignorants ; si nous comprenions mieux ce que c'est que la confession, nous n'en aurions pas si peur, et l'Eglise, notre bonne mère, ne serait pas obligée de nous la prescrire par un commandement formel. La confession ? mais, je le disais, c'est l'une des inventions les plus amoureuses de la miséricorde divine. Vous allez le comprendre.

Notre sainte religion est une religion toute d'amour. Ses mystères sont autant de témoignages admirables de la tendresse de Jésus-Christ pour les pécheurs !... Quel amour que celui qui poussa cet adorable Sauveur à mourir pour nous sauver, et quelles touchantes pensées la vue d'une croix doit éveiller dans nos âmes !... Quel amour encore que celui d'un Dieu se cachant dans la sainte Eucharistie, demeurant toujours au milieu de nous et nous nourrissant de sa chair sacrée ! O mystérieux tabernacle, fontaine merveilleuse d'où jaillissent des flots d'amour !... Adorons, mes frères, Jésus qui, de là, nous regarde et nous voit... Mais quel amour aussi, quelle ineffable tendresse, ô bon Sauveur, vous a fait instituer le sacrement de pénitence !...

Comparez donc, ô frères bien-aimés, ce tribunal sacré avec les tribunaux où se rend la justice humaine. Ah ! ciel ! quelle différence !... Les uns ont souvent condamné des innocents, l'autre absout les coupables !... Auprès des juges de la terre, le repentir ne sert de rien ; il n'épargne pas le châti-

ment, il ne l'adoucit même pas ; que le criminel pleure son crime ou qu'il soit endurci, qu'il le confesse humblement ou qu'il le nie avec audace, peu importe : il l'expiera également, ou dans les prisons ou sur l'échafaud... Au tribunal de la pénitence, le repentir a une merveilleuse efficacité ; Dieu, qui ne veut point la mort du coupable, mais son amendement, lui pardonne dès que son cœur est changé... Vous avez commis des crimes de tout genre, vous êtes souillés de mille forfaits, venez, venez les confesser avec humilité, regrettez-les du fond de votre cœur ; tout sera oublié, et le pardon descendra dans votre âme comme un baume divin !... La justice des hommes s'exerce à la face du soleil. Vous le savez, mes frères, elle ménage peu l'honneur et la réputation du coupable ; que dis-je ? elle imprime sur son front une honte, une flétrissure qui rejaillit jusque sur ses enfants... La miséricorde divine, qui juge au tribunal sacré, veille avec soin sur la réputation du coupable ; si grandes que soient nos fautes, si hideux que soient nos crimes, ils seront couverts et cachés ; le cœur du confesseur, du ministre de Dieu, est un sanctuaire impénétrable, et il devra souffrir plutôt la mort que de révéler la moindre circonstance qui puisse trahir notre secret.

Un jour, il prit fantaisie à un empereur d'Allemagne, appelé Wenceslas, de vouloir arracher le secret d'une confession à un saint prêtre. Il lui fit d'abord les promesses les plus belles, lui témoigna l'amitié la plus tendre, fit briller à ses yeux les plus magnifiques récompenses. L'humble prêtre opposa à toutes ces séductions le silence le plus obstiné. Se croyant méprisé, ce prince, que l'histoire nous représente comme un monstre de cruauté, eut recours aux menaces ; mais en vain il torture les membres du confesseur, et les coups dont on l'accable, et les torches enflammées qu'on promène sur ses flancs écorchés, rien ne peut ébranler ce digne prêtre !... O Jésus, ô Marie, c'était seulement pour invoquer vos noms sacrés que s'ouvrait sa bouche ensanglantée !... Ni un mot ni une syllabe de la confession ne s'échappa de ses lèvres. Après plusieurs tentatives inutiles, le tyran, furieux, le fit précipiter pieds et mains liés dans une rivière profonde qui arrose la ville de Prague, en Bohême. Ce saint prêtre, ce martyr du secret de la confession, que nous imiterions tous tant que nous sommes, si l'occasion nous était donnée, c'est saint Jean Népoimucène (1).

Mais ce n'est pas tout ; non seulement Jésus-Christ veut que l'honneur et la réputation du coupable soient sauvegardés, il veut, de plus, qu'il soit accueilli avec bonté, avec la plus ineffable tendresse. O mon Dieu ! si je pouvais, mes frères, vous faire bien comprendre tout ce que Dieu met de bonté, de douceur, d'amour et d'affection dans le cœur d'un confesseur !... Pauvres chers pécheurs, est-ce que vous ne l'avez pas déjà éprouvé ?... Est-ce que tous nous n'en avons pas déjà fait l'expérience ?... Oui,

Jésus-Christ le veut ainsi, eussions-nous renié son nom, abjuré sa foi, fussions-nous des blasphémateurs effrontés, fussions-nous souillés de mille crimes, peu importe ; si la grâce a touché nos cœurs, si, pénétrés du regret de nos fautes, nous venons en faire l'humble aveu et dire avec regret : « Mon père, j'ai péché », non, nous ne serons plus des ennemis ; nous serons, aux yeux de Dieu, aux yeux de son représentant, de pauvres brebis égarées, qu'il se fera une joie de ramener au bercail. Pauvres enfants prodigues revenus de bien loin, celui que nous appellerons notre père trouvera pour nous un cœur de mère, des paroles de consolation, de tendresse et d'amour ; Dieu nous rendra sa grâce et son amitié, nos bons anges se réjouiront de notre retour... Comme sainte Madeleine, comme saint Augustin, comme tant d'autres grands pécheurs revenus aussi de bien loin, nous pourrions devenir les enfants chéris de Dieu et le posséder un jour au ciel !... Trouvez donc, ô frères bien-aimés, une invention plus amoureuse de la miséricorde divine, que cette invention que vous dédaignez et qui s'appelle la confession ?...

Seconde partie. — J'ai ajouté de plus que la confession était une des inventions les plus salutaires de cette même miséricorde. C'est ce que je voudrais vous montrer en peu de mots. Elle répond à un besoin de nos cœurs, elle nous rassure sur le passé, elle nous fortifie pour l'avenir.

La confession répond à un besoin de nos cœurs. Je vous étonne peut-être, mes bien chers frères ; mais ici je ne m'adresse pas à des impies ; je suppose que vous avez la foi, que, comme moi, vous croyez à l'obligation d'observer la loi de Dieu, et à la nécessité d'être trouvés purs et sans péchés graves, quand nous paraîtrons devant son tribunal. Eh bien ! rentrons en nous-mêmes. — O conscience, que nous dis-tu ?... Est-elle juste, est-elle sage ? Répond-elle véritablement à un besoin de l'âme, cette confession instituée par Jésus-Christ, et dont l'Église nous impose l'obligation au moins une fois l'année ? — Notre conscience se tait peut-être ; elle aurait trop à dire !... Eh bien ! je vais répondre pour elle... Qui d'entre nous, mes frères, après avoir passé une année, et quelquefois un temps plus considérable, sans se confesser, ne sent pas le besoin de le faire ? Quand vous pensez à la mort ; quand, vous étendant sur votre lit, vous vous représentez bien qu'on peut vous prendre demain à la place où vous êtes pour vous étendre dans votre cercueil, vous qui ne vous confessez pas, vous êtes donc bien rassurés ?... Le remords ne vous fait point sentir ses cuisantes morsures ? Oseriez-vous dire que vous êtes justes devant Dieu ?... Mes frères, ici pas d'illusion ; jetons un coup d'œil rapide sur notre vie ; voyons où nous en sommes... Sommes-nous toujours restés fidèles à Dieu ? Avons-nous toujours dit nos prières le matin et le soir, assisté chaque dimanche à la messe, rendu à Dieu les hommages, le respect que nous lui devons ? Avons-nous toujours été justes envers le

(1) Voir *Sa Vie*, Ribadeneira (16 mai).

prochain ? avons-nous respecté ses biens, son honneur, sa réputation ? Avons-nous soigneusement banni de nos cœurs l'envie, la jalousie, la colère ? N'avons-nous jamais accueilli la médisance et la calomnie ? Avons-nous été vrais dans nos paroles, chastes dans nos pensées, tempérants dans nos repas, vertueux et pudiques dans nos actions ?.... Si Dieu, paraissant tout à coup au milieu de cette assemblée, venait sonder nos cœurs et scruter nos consciences, pourrions-nous soutenir son regard sans rougir ? Ne trouverait-il pas, tout au fond de nos âmes, ici, dans nos cœurs, quelque lèpre hideuse et cachée ?... Ah ! je comprends pourquoi nos pauvres consciences n'osaient répondre !... Or, dites-moi, mes bien chers frères, quel moyen peut rendre la paix à nos cœurs, rétablir le calme dans notre conscience troublée, faire refleurir la sécurité et l'espérance dans nos âmes bouleversées par la crainte des jugements de Dieu ? La confession, oui, la confession seule peut ramener en nous le calme, la tranquillité, la paix que le péché nous a fait perdre, et comme telle elle répond véritablement à un besoin de nos cœurs...

Elle nous rassure sur le passé. En voulez-vous un exemple choisi entre mille. C'est une veuve jeune encore, appelée Angèle, et née à Foligno, qui va nous le donner. Elle a passé plusieurs années au milieu des séductions et des plaisirs du monde ; mais son âme, troublée par les passions et les remords, ne peut goûter la paix. « Jusque-là, dit-elle, je m'étais mal confessée, et je n'étais pas tranquille ; mais Dieu toucha mon âme. Je fis une confession générale de toutes mes fautes, et bientôt après je ressentis une douceur, un calme, une joie que j'avais perdus depuis longtemps. » Oui, âme fidèle et prédestinée, votre confession si humble et si sincère vous rassure sur le passé. Pauvre pécheresse convertie, que de grâces vous attendent, que de faveurs récompenseront votre humilité !... Vous boirez dans la plaie même du cœur de Jésus ce sang précieux que les autres reçoivent d'une manière mystique dans l'adorable Eucharistie (1) ! Comblée des plus douces faveurs, assurée que vos péchés passés sont pardonnés, vous vous endormirez avec confiance dans la paix du Seigneur, et comme l'innocent Louis de Gonzague, vous envolant vers le ciel, vous pourrez dire : Nous partons avec joie. *Lætanter inus!*... Oh ! puissance de la confession pour rassurer les âmes !... Et, mes frères, ne pourrais-je pas faire ici un appel à votre propre expérience ? Peut-être vous est-il arrivé, avant votre première communion, de commettre quelques fautes graves. Dites-moi, sont-ce celles-là qui troublent votre conscience ? — Oh ! non, dites-vous, je me suis bien confessé, je crois avoir fait une bonne première communion, et je suis tranquille au sujet de ces fautes. — A d'autres époques de votre vie, peut-être vous êtes-vous laissé séduire par des passions qui

avaient imprimé sur votre âme certaines souillures ; mais avant de recevoir soit la confirmation, soit le sacrement de mariage, à l'occasion d'une mission, vous avez fait une bonne confession, vous êtes revenus sincèrement à Dieu, et je suis persuadé que vous êtes tranquilles aussi au sujet de toutes ces fautes... Voyez donc, frères bien-aimés, que j'avais raison de dire que la confession nous rassure sur le passé...

Elle nous fortifie pour l'avenir. On raconte, mes frères, qu'un intrépide chasseur, appelé Blaësi, s'étant égaré un jour sur les cimes glacées des Alpes, à la poursuite d'un troupeau de chamois, resta dix heures suspendu à une pointe de rocher ; ses cheveux en étaient devenus blancs. Sauvé par un compagnon, il lui donne sa carabine en jurant de ne plus y toucher. Mais à peine avait-il fait quelques pas sur la montagne, qu'un chamois montra sa tête derrière un buisson. Blaësi se jette sur son arme, en s'écriant : « Je suis toujours chasseur. » Il s'élança à la poursuite de sa proie, sans songer davantage à son agonie de toute une nuit, et peu de jours après il expirait, victime de sa passion, englouti par une avalanche (1). Telle est, mes frères, l'histoire de toute passion, quelle qu'elle soit. Orgueil, colère, avarice, impureté ; une fois que notre cœur s'est livré à n'importe laquelle, c'en est fait, il devient sa proie, elle l'entraîne, elle le domine ; seul il ne peut rien contre elle, et comme le chasseur dont j'ai parlé, malgré les dangers, malgré les obstacles, il la suivra, dût-il lui en coûter non pas seulement la vie de ce monde, mais son salut éternel. La confession seule, chrétiens, peut nous rendre forts et nous apprendre non seulement à lutter contre nos passions, mais nous donner la grâce nécessaire de les vaincre. Un pauvre pêcheur tyrannisé par l'impureté se présente un soir à saint Bernard ; il a le désespoir dans l'âme, il lutte depuis longtemps, et toujours sans succès, contre cette terrible passion. Le saint va-t-il le rebuter, désespérer de sa guérison ?... Non ; il lui donne le conseil de se confesser à chaque rechute, et moins d'un an après, cet homme, pour avoir suivi fidèlement le conseil du saint, avait dompté sa passion, et était devenu un modèle de piété. Usons, mes frères, de ce moyen, ayons recours à la confession, quand nous en sentons le besoin, et nous éprouverons combien il est vrai qu'elle nous fortifie contre les dangers de l'avenir.

PÉRORAISON. — Ai-je réussi, frères bien-aimés, à vous faire comprendre que la confession est réellement l'une des inventions les plus amoureuses et les plus salutaires de la miséricorde de Dieu ?... Et maintenant, puisque c'est l'unique moyen de rentrer dans le chemin du Ciel, lorsque nous avons eu le malheur de nous en écarter, pourquoi négligeons-nous d'y recourir ? Hélas ! les raisons que nous alléguons n'ont guère de valeur, et nos excuses sont

(1) Vie de la bienheureuse Angèle de Foligno.

(1) Conf. Teschudi, la Vie animale dans les Alpes.

bien frivoles, surtout quand il s'agit d'une chose aussi importante que notre salut éternel. Nous aurons occasion ce soir d'examiner quelques-uns de ces prétextes; j'espère, avec la grâce de Dieu, vous montrer combien ils sont futiles; mais laissez-moi, ce matin, vous donner un conseil en terminant. Lorsqu'on veut guérir un enfant de la peur des fantômes, on le conduit droit à l'objet qui cause sa frayeur; après l'avoir touché, il ne le craint plus, il est rassuré. Eh bien! chrétiens, désirez-vous guérir en vous cette peur de la confession? Allez droit à l'épouvantail, confessez-vous, et vous verrez, comme tant d'autres, que la confession est un remède divin dont les douceurs surpassent l'amertume. et en goûtant les fruits si doux de votre réconciliation avec le Dieu de miséricorde, vous préparerez votre âme à savourer un jour les joies éternelles du Ciel. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY, Curé de Vanchassis.

Petite instruction

POUR LE TROISIÈME DIMANCHE DE CARÊME, A LA PRIÈRE DU SOIR.

Comment Jésus-Christ nous recherche, lorsque nous avons quitté le bon chemin.

TEXTE. — *Venite ad me omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos*: Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et surchargés, je vous soulagerai. (Matth., xi, 28.)

EXORDE. — Plus d'une fois, mes frères, pendant les longues soirées d'hiver, lorsque l'obscurité était profonde, que la pluie chassée par le vent faisait vibrer vos fenêtres, et que vous entendiez l'orage siffler autour de vous; plus d'une fois, dis-je, vous avez pensé à de pauvres voyageurs errants dans la plaine; vous les plaigniez de tout votre cœur. Que si, à ce même instant, un de ces voyageurs égarés au milieu des ténèbres, détourné de sa route et ne sachant comment la retrouver, poussait des cris de détresse et appelait à son secours, ce cri retentissait douloureusement dans votre âme; vous quittiez sans hésiter vos demeures pour aller à sa recherche; vous répondiez à ses cris par d'autres cris; vous allumiez des feux, vous agitez des flambeaux pour lui indiquer la direction qu'il devait prendre et pour relever son courage. Grâce à cette lumière, grâce à votre charité, ce voyageur, exposé à périr ainsi dans la campagne, remis par vous sur sa route, pouvait enfin gagner ce village, qu'il eût inutilement cherché.

Or, mes frères, il y a quelqu'un qui court encore avec incomparablement plus d'ardeur et de charité à la recherche des pauvres voyageurs qui ont perdu le bon chemin: c'est Jésus-Christ. Oui, je vous le dis en vérité, lorsqu'un chrétien errant au milieu des ténèbres de l'ignorance, battu par les passions comme par un vent d'orage, engourdi par l'indifférence comme par une pluie glaciale; quand il est là dans ces fausses voies du mal, désorienté et presque

hébété, ne sachant plus ni d'où il vient ni où il va; si, comprenant les dangers qui l'environnent et connaissant son triste état, il pousse vers Dieu un cri de détresse; s'il réclame aide et secours, Jésus-Christ vient à sa rencontre avec la charité la plus tendre, l'ardeur la plus infatigable!... Souvent même, ô miséricordieux Sauveur, vous n'attendez pas que le pauvre égaré vous appelle, qu'il pousse vers vous son cri de détresse, vous allez à sa rencontre parfois malgré lui, vous l'appellez vous-même avec la sollicitude d'un père qui recherche son fils, avec la tendresse inquiète d'une mère qui appelle son enfant.

PROPOSITION ET DIVISION. — Nous allons, mes frères, ce soir considérer: *premièrement*, comment Jésus-Christ recherche le pécheur égaré et coupable; puis, *en second lieu*, faisant un retour sur nous-mêmes, nous examinerons comment il nous a recherchés, et comment encore aujourd'hui il nous recherche nous-mêmes. Puissent ces considérations nous apprendre à bénir son amour et nous déterminer à répondre à ses invitations pressantes.

Première partie. — Comment notre divin Sauveur recherche les pécheurs égarés et coupables qui ont quitté le chemin du Ciel. Tant que nous sommes sur cette terre, mes bien chers frères, c'est pour nous de la part de Dieu le temps de la miséricorde et de l'indulgence. C'est surtout par sa bonté qu'il se révèle aux hommes. Sans doute quelques phénomènes, certains accidents mêmes viennent parfois jeter la terreur dans nos âmes, nous manifester sa puissance et sa justice. L'été, après une chaude journée, quand, au calme et à la sérénité, succède tout à coup l'orage; quand, pâles et consternés, nous voyons de fréquents éclairs déchirer des nuages noirs et nous éblouir de leurs sinistres clartés; quand nous entendons les longs mugissements du tonnerre retentir aux quatre coins de l'horizon, à cette voix terrible de la foudre qui nous fait frissonner, nous reconnaissons bien que Dieu est puissant, que nous sommes petits en sa présence. D'un autre côté, tant de morts subites et imprévues; ces hommes broyés dans les chemins de fer, ces autres écrasés sous les roues de leurs chariots; celui-ci expirant à la suite d'une lourde chute, cet autre foudroyé par une apoplexie; oui, tous ces accidents nous laissent bien entrevoir quelque chose de sa sévérité et de sa justice.

Cependant toujours est-il vrai que c'est surtout par son amour, par sa bonté, par son ineffable miséricorde, que Dieu se manifeste sur cette terre. Oui, certes, il nous aime, ce Dieu qui nous a créés, qui, par le baptême, nous a placés dans le chemin de la vie éternelle, qui, chaque jour, nous conserve l'existence; il est bon ce Dieu qui attend si patiemment les pauvres pécheurs!... Mais surtout qu'il est miséricordieux, ce Dieu qui, même au milieu de nos plus grands égarements, nous recherche avec tant de tendresse, avec tant de douceur, avec tant de sollicitude!...

Ecoutez, frères bien-aimés, écoutez Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, nous apprenant dans son Evangile comment il en use envers ceux-là mêmes qui lui sont infidèles. Les publicains et les pécheurs s'approchent du Sauveur pour l'écouter ; les pharisiens et les docteurs de la loi le trouvent mauvais ; ils disent : « Comment ! cet homme qui se dit le Fils de Dieu, qui opère des miracles, accueille ainsi les pécheurs ! Comment ! Il vit ainsi au milieu d'eux et mange avec eux ! » Jésus, connaissant leurs pensées, leur répond : « Quel est celui d'entre vous qui, possédant cent brebis, et en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans les pâturages pour s'en aller à la recherche de celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il la retrouve ? Et lorsqu'il l'a rencontrée, il la met sur ses épaules avec joie, et étant retourné dans sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et il leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue. Je vous dis de même, continua-t-il, qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se convertit et fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence (1). » Comprenez-vous, mes bien chers frères, comprenez-vous bien ces paroles ? Quoi ! pour cet aimable Sauveur, le pécheur, alors même qu'il l'outrage, qu'il l'offense, qu'il foule aux pieds son sang versé pour le sauver ; le pécheur, ce n'est pas un être maudit, voué d'avance à l'enfer !... Non, pour Jésus, c'est une pauvre brebis égarée ; elle a quitté le bon chemin, abandonné celles qui sont restées fidèles ; mais le divin Pasteur ne l'a pas oubliée, il la recherche, il la poursuit, et s'il est assez heureux pour la rencontrer, il ne la frappe pas, il ne la maudit pas ; content de l'avoir retrouvée, il la charge sur ses épaules et la rapporte doucement au bercail !...

Deuxième partie. — Et maintenant, voyons, mes frères, comment Jésus-Christ nous recherche nous-mêmes. Ah ! pauvres pécheurs, quelquefois il nous rencontre bien loin dans le chemin du mal ; nous avons, depuis longtemps, abandonné les sacrements ; peut-être les avons-nous profanés. Nous avons abandonné les offices, travaillé le dimanche, oublié la prière. Que de fautes graves et mortelles nous avons commises contre la charité, contre la pureté ! Est-ce que nous osons regarder notre conscience en face ? Ah ! quand nous venons à réfléchir un instant sur l'état où nous sommes : « Mon Dieu, disons-nous, si je venais à mourir maintenant, où irais-je ?... » Alors nous portons envie à ceux qui, plus courageux que nous, remplissent fidèlement tous les devoirs du chrétien. Puis ce bon mouvement disparaît ; notre cœur veut et ne veut pas, et nous retombons dans notre misère et notre indifférence, continuant toujours le même train de vie. O bon Pasteur, venez donc à notre recherche, accourez à notre rencontre ; poursuivez, nous vous en supplions, poursuivez

sans relâche, de pauvres âmes qui voudraient vous appartenir, et qui n'ont pas assez de courage pour revenir à vous... Chargez sur vos épaules ces pauvres brebis égarées ; adoucissez, pour nous, les difficultés du retour ; aplanissez les obstacles, aidez-nous. O bon Sauveur, sauvez, sauvez nos âmes...

Hélas ! frères bien-aimés, si nous ne sommes pas encore revenus à Dieu, si nous ne sommes pas encore convertis, rentrés dans ce chemin du ciel, ce n'est point à notre divin Rédempteur qu'il faut nous en prendre ; c'est à nous-mêmes, c'est à notre lâcheté, c'est à notre insouciance. Je voudrais, mes frères, pouvoir m'adresser en particulier à chacun de vous, vous rappeler les principales circonstances de votre vie, et vous montrer clairement que, dans une foule d'occasions, Dieu vous a cherchés. Mais vous, qu'avez-vous fait ? Vous avez fui. Qu'est-ce, dites-moi, que ce sentiment de tristesse, que vous avez éprouvé, quand un jour de grande fête, à la messe de minuit par exemple, vous avez vu de nombreux fidèles, vos voisins, vos anciens amis, ceux ou celles qui ont fait leur première communion avec vous s'approcher de la Table sainte ?... Ce vague désir, ces pleurs qui coulaient presque de vos yeux, c'était la voix de Jésus-Christ qui vous recherchait ; c'était la grâce de Dieu qui vous disait : « Pauvre âme, tu devrais être de ce nombre... » Vous n'avez pas écouté cette voix, vous avez résisté ; quel malheur pour vous !... Qu'est-ce que la mort qui, sous vos yeux mêmes, a miné lentement la vie de votre père, de votre mère, ou de quelqu'un qui vous était également cher ?... Vous avez vu leur vie s'éteindre peu à peu comme s'éteint la flamme d'une lampe qui n'est plus alimentée par l'huile. C'était encore la voix de Dieu qui vous disait bien haut qu'il servait peu d'être riche, de travailler, d'amasser de l'argent ou des terres ; que riche ou pauvre il fallait un jour tout quitter ; que la chose importante était de faire son salut. A genoux au pied du cercueil de ces parents que vous pleuriez, vous avez peut-être senti naître en vous quelques réflexions sérieuses ; c'était encore la grâce de Dieu qui vous les inspirait... Ah ! pourquoi n'avez-vous pas alors pris une résolution énergique ? Pourquoi n'êtes-vous pas revenus à Dieu ? Pourquoi n'êtes-vous pas de bons et fidèles chrétiens ?... Jésus-Christ ne vous a-t-il pas recherchées, pauvres brebis égarées ? Est-ce sa faute, ou plutôt n'est-ce pas la vôtre si vous n'êtes pas aujourd'hui dans son bercail ?

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, j'ai une immense confiance dans la miséricorde de Dieu ; j'ai l'intime conviction qu'il veut nous sauver tous, et vous en particulier qui, depuis si longtemps, lutez contre son amour. Telle pensée que je développerai, telle réflexion sur laquelle j'insisterai me sera peut-être inspirée pour vous en particulier. Ah ! daignez la recueillir et en profiter... Pendant ce carême, au moment où Jésus quittera son tabernacle pour vous bénir ; le vendredi, pendant le chemin de la croix, i vous viendra, peut-être vous est-il déjà venu quel

(1) Luc, xv, 4 et suiv. ; Matth., xii, 11, xviii, 12 et suiv.

que désir, quelque velléité de retour vers Dieu. Je vous en supplie, suivez courageusement ces bonnes inspirations, ne différez pas plus longtemps, ne méprisez pas la voix de Jésus-Christ qui vous appelle. Ames chéries, n'y a-t-il pas assez longtemps qu'il nous poursuit et nous recherche? Ne fatiguons donc pas sa miséricorde; car, alors, malheur à nous; oui, malheur à nous, si nous sommes assez aveugles pour résister aux pressantes invitations de notre bon Sauveur. Sa bonté repoussée ferait place à sa justice; n'ayant pas voulu servir sur la terre un Dieu plein d'amour et de miséricorde, nous trouverions à notre mort un juge sévère et implacable. Daigne notre doux Sauveur Jésus éloigner de nous tous un pareil malheur. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE MERCREDI DE LA TROISIÈME SEMAINE DE CARÈME.

Du moment de la grâce (1).

TEXTE. — *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Si aujourd'hui vous entendez la voix de Dieu, oh! n'endurcissez pas vos cœurs. (Ps. xciv, 8.)

EXORDE. — Mes frères, dimanche soir, nous vous disions avec quelle tendresse, avec quel amour Jésus-Christ nous recherche, lorsque nous avons eu le malheur d'abandonner le chemin qui doit nous conduire au ciel. Nous avons essayé de bien examiner comment il nous avait recherchés nous-mêmes; mais ne voulant pas être trop long, je n'ai pas traité ce sujet d'une manière complète, je veux encore l'étudier avec vous ce soir, vous redire comment et dans quels instants Jésus nous appelle, afin de mieux encore vous faire connaître son amour et de vous engager à répondre avec fidélité à ses pressantes invitations. « Un jour, dit l'Évangile, dans le voisinage de Samarie, épuisé de fatigue, il s'arrêta appuyé sur le bord d'un puits. » — O Jésus, que faites-vous là? Pourquoi cette fatigue et cette lassitude mystérieuse? — J'attends une âme que je veux sauver, c'est pour elle le moment de la grâce, elle va venir. — En effet, une femme s'avance portant une grande cruche de terre; c'était alors de cette sorte de vase qu'on se servait pour puiser de l'eau. Jésus-Christ s'entretient avec elle; il lui demande de l'eau; il lui révèle sa vie tout entière... C'était une pauvre pécheresse, c'était la Samaritaine dont, sans doute, vous connaissez l'histoire. « Si vous connaissiez le don de Dieu, lui dit notre doux Sauveur, si vous saviez les grâces attachées pour vous à ce moment présent! » Elle les connut, cette pauvre

femme, elle se convertit et contribua elle-même à la conversion de ses concitoyens (1).

PROPOSITION. — C'était, mes frères, pour cette femme l'appel de Jésus, l'instant où il recherchait son âme, le moment qui devait décider de son éternité. Elle sut en profiter, et cette femme pécheresse est sans doute aujourd'hui une prédestinée. Ainsi, frères bien-aimés, devrions-nous correspondre aux bonnes inspirations de la grâce, et comme le dit l'Apôtre, écouter la voix du Seigneur lorsqu'il nous appelle, ne point nous cabrer contre elle ni endurcir nos cœurs. *Hodie si vocem ejus*, etc. (2).

DIVISION. — Nous examinerons donc ce soir : *premièrement*, ce qu'on appelle le moment de la grâce; *secondement*, l'importance pour nous de répondre à cette inspiration décisive, de laquelle très probablement dépend notre éternité.

Première partie. — Ce qu'on appelle le moment de la grâce. Il me sera peut-être assez difficile, mes bien chers frères, de vous bien faire comprendre ce qu'il faut entendre par le moment de la grâce. Cependant je compte sur votre intelligence et sur votre bon sens chrétien; et, à l'aide de comparaisons, peut-être saisirez-vous bien ma pensée. J'appelle moment de la grâce le temps où le bon Dieu nous presse plus fortement de revenir à lui, et pendant lequel, si nous sommes fidèles à suivre ses inspirations, ce retour vers Dieu devient plus facile. Parfois ce moment est en quelque sorte rapide comme l'éclair, il abat, il terrasse. C'est saint Paul arrêté sur le chemin de Damas; il part pour persécuter les chrétiens; tout à coup il tombe comme foudroyé sur la route, une voix lui dit: « Arrête, ne m'offense plus; va trouver le prêtre Ananie, il te dira ce que tu dois faire. » Et docile à cette grâce, saint Paul se convertit, il devient l'admirable apôtre que vous connaissez (3). Un jeune militaire se rend à l'armée incertain encore de la volonté qu'il doit suivre; un pauvre se présente sur son passage, la grâce de Dieu touche son cœur, il coupe son manteau, en donne la moitié au pauvre pour le préserver du froid; cette fidélité à suivre une bonne inspiration décide de sa vie entière, il devient l'illustre saint Martin, la perle des évêques de toutes les Gaules (4). D'autres fois, ce moment de la grâce suit diverses phases. C'est le pauvre enfant prodigue réfléchissant sur son état, comprenant sa misère, rentrant en lui-même et retournant vers son père (5). Ce sera, si vous le voulez, saint Augustin, âme droite, juste, amie de la vérité, et chez laquelle, malgré les passions et de funestes habitudes, la grâce bien accueillie finira par être victorieuse.

Il reste, mes frères, rentrons en nous-mêmes, jetons un coup d'œil sur notre vie passée, et nous comprendrons peut-être mieux encore ce que c'est

(1) Cette instruction n'est point du nombre de celles que nous avons annoncées; mais nous avons pensé qu'il serait mieux de réserver pour les deux instructions du dimanche ce que nous devons dire sur la confession.

(1) Voir S. Jean, iv.

(2) Ps. cxiv; Epît. aux Hébr., iii, 8.

(3) Act., ix.

(4) *In vita ejus.*

(5) Luc, xv.

que le moment de la grâce. N'y a-t-il pas eu dans le cours de votre existence quelques instants où la fois se réveillant en vous vous montrait, en quelque sorte, d'une manière plus évidente la nécessité de servir Dieu, d'éviter la rigueur de ses jugements?... Ah ! alors, le frisson vous saisissait en pensant à l'éternité, aux terribles supplices de l'enfer. Quand la mort a frappé à vos côtés, quand vous avez recueilli les derniers soupirs d'un père ou d'une mère, quand un époux, une épouse jeune encore ont été arrachés à votre amour, quand, malgré tous vos soins, vous avez vu le trépas moissonner sans pitié un fils, une fille chérie à la fleur de leur âge, est-ce que votre pensée n'est pas allée au delà de leur tombe?... Est-ce qu'en pleurant sur ceux qui vous étaient chers, vous n'avez pas pensé à vous-mêmes, au sort qui vous était réservé?... Eh bien ! ces réflexions salutaires, c'était peut-être le moment de la grâce pour vous.

Et quand, soit à l'occasion d'une cérémonie de première communion, soit à la suite de quelques instructions qui vous avaient émus, vous avez entendu comme une voix secrète qui vous pressait de revenir à Dieu, qui semblait vous dire : « Sors de l'état du péché, quitte cette habitude, fais cette occasion, fais une confession sincère de toutes tes fautes ; car, si tu venais à mourir dans l'état de conscience où tu te trouves, l'enfer deviendrait ton partage... » Qu'était-ce que cette voix, sinon la voix de Jésus-Christ vous pressant intérieurement de revenir à lui?... Cet appel, c'était celui de la grâce, ah ! pourquoi n'y avons-nous pas répondu ?

Deuxième partie. — Je voudrais, mes frères, vous bien faire comprendre maintenant combien il est important pour nous de répondre fidèlement à cet appel de la grâce, de suivre ces bonnes inspirations décisives, desquelles dépend souvent notre éternité. Dieu ne veut point faire violence à notre liberté, et si forte que soit la voix qui nous appelle nous pouvons refuser de l'entendre ; si tendres, si pressantes que soient les invitations de notre bon Sauveur Jésus, nous avons le triste pouvoir de leur résister. Mais, sachons-le bien, ces bonnes inspirations, ce moment que j'appelle le moment de la grâce ne revient presque jamais ; malheur à qui n'en profite pas !... Dieu demande à Caïn : « Qu'as-tu fait de ton frère (1) ? C'est la voix du Seigneur destinée à faire entrer le repentir dans le cœur du fratricide. Au lieu de l'écouter, il s'enfuit : eh bien ! c'est fini, il n'y aura plus de grâce pour lui, il sera maudit !... « Mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici ? » dit Jésus en présentant ses joues au baiser de Judas (2)... Quelle parole dans un pareil moment !... Comme c'était bien pour le traître l'appel suprême de la grâce !... Oh ! que dut-il alors se passer dans l'âme de ce perfide !... Judas, tu résistes, tu ne te rends pas : eh bien ! c'est fini pour toi, plus de grâces, plus

de miséricorde ; tes regrets désormais seront stériles, ton repentir sans mérite, et ta mort désespérée.

Oui, mes frères, il y a une grâce après laquelle Dieu ne nous en donne plus ; et de même que, dans sa sagesse, il dispose tout avec nombre et mesure, de même, dis-je, qu'il a compté le nombre de nos jours, et que ce nombre ne sera pas dépassé ; de même aussi, il a compté le nombre des bonnes inspirations qu'il nous accorderait, et il y a un instant, cet instant que j'appelle le moment de la grâce, après lequel cesseront, pour nous, les lumières et les bonnes inspirations efficaces. Que de preuves je pourrais vous en citer ! Je veux vous citer un exemple qui m'a toujours frappé ; du reste, tout prêtre qui a exercé le saint ministère pendant quelques années pourrait vous raconter des histoires semblables, car malheureusement elles ne sont pas rares. A la suite d'un accident arrivé dans sa famille, une femme jeune encore avait pris la résolution de revenir à Dieu, de reprendre l'accomplissement de ses devoirs religieux, qu'elle avait négligés depuis quelques années. Elle fixe un jour, une heure, au prêtre qui devait la confesser. Ce dernier se trouve à l'église à l'heure indiquée ; la personne néglige de s'y rendre. Trois jours après, elle mourait subitement, sans avoir pu recevoir aucun des secours de notre sainte religion !... Elle avait laissé passer le moment de la grâce ; elle n'avait pas eu le courage de suivre jusqu'au bout sa bonne résolution ; eh bien ! c'était fini pour elle !...

Après tout, mes frères, est-ce que cette conduite de Dieu ne vous paraît pas conforme à la justice ? Quoi ! il touche une âme, il la presse, il l'émeut, il lui montre clairement son état, la nécessité d'en sortir ; il frappe vivement à la porte de ce cœur, et on le méprise, on dédaigne ses inspirations, on se rit de ses grâces, on refuse de lui ouvrir ! N'est-il pas juste qu'il cesse de s'exposer à de pareils refus ? Il y a plus, cette conduite est même conforme à la miséricorde du Seigneur. Plus nous recevons de grâces, plus nous aurons de comptes à rendre et plus aussi nous sommes coupables si nous les méprisons (1). Eh bien ! Dieu, voyant que nous abusons toujours de ses grâces, nous les retire, de peur que nous ne devenions plus coupables encore, de même qu'un père refuse de l'argent par bonté à son fils incorrigible et libertin.

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, quelle conclusion devons-nous tirer de ces réflexions, sur le moment de la grâce et sur son importance ? Oh ! ce que je vous dis, je me le dis à moi-même. C'est que nous devons opérer notre salut avec crainte et avec tremblement ; c'est que la miséricorde de Dieu tout en étant immense est limitée par sa justice ; c'est que, et je vous prie de bien réfléchir sur cette pensée, c'est que, sans aucun doute, pour plusieurs d'entre nous, ce carême, cette instruction peut-être

(1) Gen., iv, 9.

(2) Matth., xxvi.

(1) Conf. S. Leonard de Port-Maurice, *Du nombre des péchés et des grâces.*

sera le moment de la grâce, l'instant qui décidera de notre éternité !... Comme c'est sérieux ! mais aussi, mes frères, comme c'est vrai !... Ah ! ainsi que je le disais en commençant, vous rappelant les paroles de l'Apôtre, si aujourd'hui, si pendant cette sainte quarantaine, vous entendez la voix du Seigneur, n'endurcissez pas vos cœurs. Si à l'occasion de telle ou telle vérité qui vous sera développée, si par la vertu des prières que l'Église multiplie dans ce saint temps pour la conversion des pécheurs ; si, dis-je, vous sentez votre foi se réveiller, votre âme tressaillir, votre cœur s'ébranler, si votre conscience mieux éclairée se réveille, si les remords parlent plus haut ; si la crainte de l'enfer, le désir du ciel se font mieux sentir à vos âmes, oh ! chères âmes, ô frères bien-aimés, non, je vous en conjure au nom de Jésus, qui vous appelle et qui veut vous sauver, au nom de votre salut éternel, ne résistez pas à ces bonnes inspirations ; c'est peut-être pour vous la dernière grâce que Dieu vous accorde. Il est peut-être lassé de vous attendre ; la mesure de vos péchés est peut-être comblée. Frères bien-aimés, pensons-y tout à l'heure pendant que Jésus va nous bénir ; pensons-y encore ce soir avant de nous livrer au sommeil, et prenons la résolution sincère, forte et efficace de revenir à Dieu et de lui être à tout jamais fidèles. Ainsi-soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Sermon pour la fête de saint Joseph.

(19 mars.)

Fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam.
(Matth., xxiv, 45.)

Serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a établi chef de sa famille.

Fidèle et prudent serviteur de Dieu, telle est, mes frères, l'idée que j'aime à me former d'un grand homme et d'un grand saint sur la terre. Comme Dieu seul est grand, non point d'une grandeur imaginaire ou relative, mais d'une grandeur propre et absolue, et que, au contraire, tous les êtres créés ne peuvent être grands que d'une grandeur d'emprunt, et qu'étant égaux dans leur néant, ils ne peuvent être relevés et grandis que par le plus ou moins de proximité de leurs rapports avec Dieu, un grand homme ou un grand saint, c'est un cœur qui s'élève au-dessus du monde et qui se rapproche de Dieu par un service libre, intelligent, généreux et fidèle ; qui s'adonne à servir la cause de Dieu, la seule grande qui soit au monde. — C'est ainsi qu'un Abraham et tous les patriarches ont été grands, pour avoir coopéré fidèlement aux desseins de Dieu ; les prophètes, pour avoir porté, en courageux messagers, les volontés de Dieu aux princes et aux peuples ; les apôtres, pour avoir, au prix de leurs fatigues et de leur vie, répandu par toute la terre, la connaissance

et l'amour de Dieu avec le nom de Jésus-Christ ; une mère des Macchabées, pour avoir préparé à Dieu sept serviteurs fidèles et sept martyrs ; un saint Louis, roi de France, pour avoir fait fleurir dans son royaume les bonnes mœurs et la justice avec la crainte de Dieu. — Et dans le ciel, les anges eux-mêmes ne sont grands et sublimes que parce que, dégagés des passions, des intérêts personnels et des sujétions des sens, ils sont uniquement ministres de Dieu (1) et actifs exécuteurs de ses volontés. — Serviteur de Dieu, fidèle et prudent, je ne connais point d'autre grandeur vraie parmi les créatures.

Mais s'il s'agit d'un serviteur prudent et fidèle, qui ait reçu dans le service de Dieu un rôle exceptionnel, un ministère de choix et sans pareil ; de sorte qu'il ait été établi dans un état de proximité intime, et presque de parenté avec Dieu : Si Dieu, ayant quelque chose de spécialement cher et précieux, a eu assez de confiance en ce fidèle serviteur pour lui commettre ce dépôt sacré, et si ce digne serviteur avait, en effet, mérité cette confiance de Dieu par des vertus éminentes, alors ce serviteur ne serait plus simplement un grand homme, mais un homme illustre parmi les grands hommes. Et, plus sa charge est élevée, plus la confiance que Dieu lui a témoignée est singulière, plus son ministère le rapproche de Dieu ; plus aussi il mérite d'honneur, de respect, de vénération de la part des hommes. Telle est l'idée qu'il faut concevoir de la grandeur, quand il s'agit de créatures.

Vous avez compris, chrétiens, que mon intention est d'appliquer cette notion de la grandeur au saint dont nous célébrons aujourd'hui la fête, saint Joseph, le plus grand des serviteurs que Dieu se soit choisis parmi les hommes ; le plus prudent de ses confidents, le plus fidèle et le plus désintéressé de ses ministres ; et, par conséquent, le plus digne d'honneur et de vénération ; si l'on excepte la très-sainte Vierge, qui est moins la servante que la mère de l'Éternel.

PREMIER POINT. — Considérons donc que Dieu, ayant résolu de mettre le couronnement à l'œuvre de la création, et de parfaire un si grand travail, en même temps qu'il en réparerait l'ébranlement causé par le péché, voulut placer son Fils bien-aimé, son égal, une personne divine, au sommet de l'édifice du monde créé, pour être comme la pierre angulaire de ce beau palais. Oui, c'est par un Dieu que se termine la gradation des êtres créés ; commençant aux derniers confins de la nature insensible, s'élevant par degrés, à travers les végétaux et les animaux, jusqu'à l'homme, dans lequel les natures inférieures viennent se transformer et se spiritualiser ; et de l'homme montant jusqu'à Dieu même, par l'incarnation du Verbe, qui s'approprie notre nature et toutes les natures inférieures en se faisant homme. — C'est donc autour de ce sommet que gravitera toute grandeur créée ; c'est de ce point

(1) Hébr., i, 14.

culminant que descendra toute dignité et tout éclat sur le reste de la création.

Cependant comment se fera cette grande œuvre, et par quels moyens Dieu réalisera-t-il un projet si magnifique ? Pour cet homme-Dieu, qui doit être le couronnement de l'édifice, il préparera une mère digne d'un si haut ministère. Contentons-nous de ce seul mot, et n'entreprenons pas ici le panégyrique de la Mère de Dieu. — Quant au père de l'homme-Dieu, il ne faudra pas le chercher parmi les hommes. Sa naissance, humaine par sa mère, quoique incomparablement sublime, sera toute divine du côté de celui qui communiquera à sa Mère la fécondité. Il sera conçu de l'Esprit saint, et il n'y aura rien que de pur et d'admirable dans son entrée en ce monde. Il n'aura point de père sur la terre ; mais au moins faudra-t-il que son Père céleste lui donne sur la terre un mortel qui portera devant les hommes le titre auguste de père de Jésus, qui le prendra sous sa garde, et qui dirigera sa pénible enfance. Si Dieu a résolu que la génération de son Fils demeure un mystère, au moins faudra-t-il que l'enfant appelle un homme mortel du nom de père, et qu'un homme mortel se charge de l'appeler son fils. Si Dieu veut tenir caché le secret de la virginité de sa Mère, au moins faudra-t-il qu'un homme se prête à servir de voile à cette fécondité miraculeuse. Si Dieu prétend conduire tout ce mystère, et pourtant le couvrir par l'ombre d'un légitime et chaste mariage, au moins faudra-t-il qu'il trouve dans un homme dévoué un confident discret et un fidèle serviteur de sa pensée. — Oh ! qu'il sera beau le partage de cet homme choisi de Dieu ! — « Joseph, c'est toi que j'ai choisi. Tu seras l'homme de mon secret ; tu seras le voile de mes mystères, le ministre de mes desseins. Viens à moi, fils de David, toi qui es digne de donner au monde l'Espérance d'Israël, si ce Rédempteur n'était que le plus grand des hommes, et s'il devait naître selon les conditions communes de la nature. Viens ; vois cette jeune Vierge qui grandit dans le temple et qui est l'honneur du Sanctuaire, mais qui cache sous le voile de l'humilité ses vertus dont les cieux sont ravis. Elle sera ton épouse : je la confie à tes mains. Ton cœur chaste est seul digne de recevoir le dépôt d'une vierge si chaste. Tu l'appelleras ton épouse.

» Mais écoute : celle qui sera ton épouse est déjà l'Épouse de Dieu, et elle veut garder la foi qu'elle a jurée au Très-Haut. Et toi, l'époux de sa virginité, tu garderas intact le dépôt de sa virginité. Voici le secret de Dieu : l'Esprit saint descendra en elle pour la féconder ; et toi tu couvriras de ton ombre l'œuvre de l'Esprit saint. Et, quand l'enfant sera né, il l'appellera son père, et tu l'appelleras ton fils. — Voilà l'œuvre à laquelle je te convie, ô Joseph. Et d'ailleurs, tu auras droit à ce titre de père que te donnera l'enfant : car le fils de la virginité de Marie sera aussi le fils de la virginité de Joseph ; puisque l'une sauvegarde l'autre ; puisque la virginité de Joseph conservera au Saint-Esprit la virginité de

Marie. Joseph, consens-tu à être le coopérateur de l'Esprit saint, et à servir avec désintéressement, avec discrétion, avec dévouement les desseins de Dieu ? »

Joseph écoute et s'offre. Il va porter le triple dépôt ; dépôt de la virginité de la mère ; dépôt de l'éducation du fils ; dépôt de l'inviolable secret. Il reçoit la Vierge pour épouse ; chacun exalte son bonheur ; on le loue des vertus de son épouse ; on l'appelle un époux privilégié ; et lui garde le secret des fiançailles divines de Marie avec l'Esprit saint. Il tient sa main sur son cœur pour en modérer les légitimes battements, et conserver à Dieu celle que Dieu lui a confiée ; il tient le doigt sur ses lèvres pour garder la confiance du Seigneur. — L'enfant naît, et tous ceux qui le voient félicitent l'heureux artisan de la gloire qui environne le berceau du nouveau-né. Joseph bénit Dieu dans son cœur, et il se tait. Les épreuves arrivent ; Joseph les subit : il a pour l'enfant un dévouement plus que paternel ; pour lui, il souffre les rebuts à Bethléem ; pour lui, il prend le chemin de l'exil ; pour lui, il demande l'hospitalité à la région de la Galilée ; pour lui, il gagne un pain précaire à la sueur de son front ; pour lui il consent à être père sans le plaisir des noces, père sans propager son sang et son nom ; pour lui, il garde le silence et meurt avec son secret. — Est-ce là, mes frères, un serviteur de Dieu ? Est-ce un serviteur de choix ? Est-ce là un homme de confiance ? Est-ce là un coopérateur fidèle ? Et l'œuvre qui lui est confiée est-elle une de celles que l'on confie à ses amis, à ses intimes, à ses familiers les plus chers et les plus estimés ? Je vous le demande : Joseph n'est-il pas le serviteur de choix ?

Mais notons encore mieux ce qu'il y a de glorieux pour Joseph dans le service qu'il rend à Dieu. Il est le confident de Dieu, son intime et son lieutenant ; il tient, à l'égard de la Vierge et de l'homme-Dieu, la place du Très-Haut. Il est le substitut de Dieu. Dieu seul est le père de l'Enfant divin, et Joseph en porte le titre et en exerce les droits. Dieu seul a le droit de commander à Jésus et à Marie ; et c'est Joseph qui leur donne des ordres, comme en son propre nom, comme ayant reçu communication de l'autorité de Dieu. Dieu seul veille, par une spéciale providence, sur la sainte famille, pour la protéger et la guider ; et c'est Joseph qui exerce visiblement cette œuvre de vigilance, de protection et de direction. Il me semble qu'en tous ces actes, je vois Dieu en lui, et que la majesté divine l'investit. Quand il parle, c'est la voix de Dieu que j'entends ; quand il veille, c'est la providence de Dieu que j'admire ; quand il agit, c'est le bras de Dieu que je vois ; quand il marche à la tête de la sainte famille, c'est Dieu qui s'est revêtu de son ombre ; quand il embrasse le divin Enfant, c'est le Père céleste qui baise son Fils bien-aimé, et qui se dit à lui-même : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances (1). » — Et cette auguste lieute-

(1) Matth., III, 17.

nance, il l'exerce sur le Fils éternel de Dieu, et sur la prédestinée Mère de Dieu. — Oui, Joseph a guidé et dirigé l'enfant-Dieu, il l'a nourri, il lui a commandé, il l'a chéri, il a reçu ses respects et ses tendresses, il a eu à son égard les droits du père sur son fils ; il a éprouvé de sa part l'obéissance et le dévouement d'un fils. Comme Isaac, gravissant avec Abraham la montagne de l'immolation, l'enfant Jésus a interrogé le pieux Joseph pour apprendre ses ordres. Il lui a dit : « *Pater mi*, — mon père. » — Et Joseph, avec le ton d'un père, a répondu au Fils de l'Éternel : « *Quid vis, fili mi?* — Que voulez-vous, mon fils (1) ? » — J'oublie volontiers et l'autorité qu'il exerce sur Marie, et le dévouement dont il l'entoure, et les respects et l'affection qu'il reçoit d'elle ; car, bien qu'elle soit la plus grande des créatures, Joseph est incomparablement plus honoré par ses relations avec Jésus ; et dire que Jésus l'honore comme un fils honore son père, c'est, par un seul trait, épuiser les couleurs et achever le tableau.

Si maintenant, pour mettre en relief la grandeur singulière du ministère accompli par Joseph, je cherche parmi les plus illustres serviteurs de Dieu celui à qui je pourrai mieux le comparer, je trouve que Moïse a été choisi entre tous les hommes de son temps (2), et qu'il a été, selon le jugement du Saint-Esprit (3), un fidèle serviteur. Mais quelle différence ! Moïse a conduit à travers les eaux de la mer Rouge et à travers les sables du désert un peuple charnel, grossier, toujours rebelle ; il a dû recourir souvent aux menaces, aux anathèmes, pour arrêter les scandales et pour réprimer les passions emportées de son peuple ; plus d'une fois l'endurcissement des Juifs l'a provoqué à la colère, et le sang a rougi ses mains fermes au service de Dieu et du peuple israélite. Joseph a sous sa tutelle la plus douce, la plus docile, la plus fidèle, la plus pure des créatures, celle que l'Esprit saint a choisie pour son épouse, et avec elle un Dieu voilé sous les membres d'un fils d'Adam ! La grâce est répandue sur le visage et sur les lèvres de Marie (4), et du visage de Marie elle se reflète sur toute la personne de Joseph. La grâce, que dis-je ? elle est dans l'Enfant Jésus comme dans sa source ; c'est de sa plénitude, qui est au cœur de Jésus, que toutes les créatures doivent la recevoir (5). Et Joseph en reçoit les effluves à tous les moments du jour. Sur lui, elle s'épanche du cœur de Jésus par les paroles, par les regards, par les caresses et les embrassements ; et il est comme inondé des dons surnaturels que lui communique sans cesse le contact de l'Enfant-Dieu. C'est un serviteur, mais qui a le nom de père et que son fils divin couvre de grâce et de gloire ; un serviteur qui l'emporte sur les autres serviteurs en proportion et de l'intimité avec Dieu que lui don-

naient ses fonctions, et des droits que lui conférait son auguste lieutenante, et des vertus dont Dieu l'avait orné pour un si haut ministère.

DEUXIÈME POINT. — Aussi, chrétiens, n'ai-je pas à justifier maintenant ni le culte de saint Joseph, tel que l'Église l'a pratiqué depuis des siècles, ni le prodigieux accroissement donné dans ces derniers temps à ce culte privilégié, soit par le fait spontané de la dévotion des fidèles, soit par les solennels décrets des Pontifes Romains. Mais, envisageant le culte de saint Joseph à un point de vue tout pratique et en vue de nos intérêts spirituels, je veux vous en dire les avantages moraux et surnaturels.

Les avantages moraux : ils n'échapperont à personne si l'on réfléchit que la vie de saint Joseph présente précisément l'exemplaire des vertus les plus pratiques et des conditions les plus communes où se passe notre existence. Trouvez un culte meilleur à offrir à tous les siècles, et particulièrement au nôtre, que le culte de cet homme laborieux, patient, discret, obéissant.

L'homme, surtout de nos jours, ne rêve que repos et jouissance ; dans ses plus grandes fièvres d'activité, il ne se propose que d'arriver plus vite à un repos voluptueux et superbe. Et Joseph, chaussé des sandales du voyageur, et les reins ceints d'une corde, ou bien armé du rabot de l'ouvrier ; Joseph, éveillé la nuit par le messager d'en haut pour entreprendre un voyage imprévu, ou bien quittant spontanément sa couche avant l'aube pour reprendre son travail mercenaire, est vraiment l'homme modèle, et, si j'ose dire, l'homme actuel, non point comme le rêve l'homme moderne, mais comme la morale inflexible du Christianisme doit le montrer à l'homme moderne. L'esprit contemporain repousse la souffrance et frémit contre l'épreuve : il semble que tout doive céder à sa puissance et obéir à son caprice. Et Joseph, visité chaque jour par quelque nouvelle épreuve, conduit à tout moment à l'encontre de ses désirs et de ses projets, déjoué dans ses plus légitimes espérances, livré en quelque sorte à la contradiction ; Joseph pauvre, humilié, rompu à toutes les adversités, est le tableau qu'il faut opposer aux prétentions sensuelles et superbes de notre impatiente génération. Notre époque est vaniteuse et répandue en paroles pleines de jactance et de satisfaction hautaine. Quel est aujourd'hui le peuple ou l'homme qui ne se vante au delà de son mérite et qui ne promette plus qu'il ne peut donner ? Et Joseph est l'homme qui se tait, qui ne se vante de rien, quand il aurait cependant tant de sujets de se glorifier. L'intime confident de Dieu, le tuteur du Christ, le conjoint de la Vierge, le coopérateur des mystères ineffables, n'ouvre pas la bouche sur ses glorieux privilèges ; et le monde ne sait rien des grandes choses que Joseph couvre de son ombre. Joseph humble, silencieux, impénétrable, est l'exemple qui condamne la vaniteuse loquacité des hommes de nos jours. Mais, par-dessus tout, notre époque est l'époque de l'in-

(1) Gen., xiii, 7.

(2) Ecclés., xlv, 4.

(3) Hébr., iii, 5.

(4) Ps. xlv, 3.

(5) Joan., i, 16.

dépendance : autorité de l'Eglise, autorité des princes, autorité des magistrats, autorité des pères, autorité des maîtres, toute autorité est méconnue au temps où nous vivons, et le souffle de l'indépendance, le souffle révolutionnaire, emporte tous les pouvoirs qui reposaient sur le fondement de l'autorité. Toute âme vivante arbore le drapeau séduisant de l'indépendance. Saint Joseph est l'homme de l'obéissance et de la soumission. On lui dit : « Fais ceci, va là ; » et il fait ce qu'on lui a commandé, et il va où on l'a appelé. « Joseph n'hésite pas ; prends Marie pour épouse (1). » Et sur l'ordre qui lui est donné, il prend Marie pour épouse. On lui dit : « Joseph, prends l'Enfant et sa mère, et emmène-les en Egypte (2). » Et il part incontinent pour l'Egypte. Et quand il commence à s'y acclimater, on lui dit : « Lève-toi ; retourne en Israël (3), » et, sans murmures, il reprend le chemin de la Palestine. — Je vous le demande, mes frères, cet homme n'est-il pas précisément celui qu'il faut placer sous les yeux de nos contemporains ? Ces vertus ne sont-elles pas de celles qu'il faut prêcher aujourd'hui et faire revivre dans les âmes à force de conseils et d'exemples ? Et le culte de l'homme qui a vécu laborieux, patient, discret, obéissant, n'est-il pas le culte qui convient à un âge où toutes ces vertus menacent de tomber en désuétude et dans le discrédit ?

Quant aux avantages surnaturels qui résultent du culte de notre saint patriarche, ils se résument dans un trait dont vous allez comprendre la vérité, c'est la *protection*, et la protection la plus bienveillante et la plus puissante après la protection de Marie. Que vous dirai-je de cette protection si douce et si efficace ? Joseph, qui s'est dévoué si totalement au service de Dieu, de l'Enfant Jésus, de la Vierge Marie ; Joseph qui a rendu à Dieu, s'il m'est permis de le dire, des services exceptionnellement signalés dans la plus grande des œuvres de Dieu ; Joseph qui a été le serviteur, le dépositaire, le confident ; Joseph n'a-t-il pas des droits à faire valoir devant le trône du Père, le trône de l'Agneau et le trône de la Vierge ? Joseph qui a porté sur la terre le nom de père de Jésus, qui en a eu la tendresse, qui en a exercé les droits, qui a reçu les respects de l'Enfant ; Joseph n'a-t-il conservé aucune autorité, aucun droit, aucun titre ? Joseph qui a pris une si grande part au mystère par lequel le genre humain a été sauvé, qui a été le coopérateur de Dieu dans les préparatifs de la Rédemption ; Joseph n'a-t-il plus maintenant aucune part à nos intérêts éternels et à l'œuvre de notre sanctification individuelle ? Qui oserait le dire ? Qui pourrait le croire ? L'expérience des saints est là pour protester contre une pareille défiance ; et parmi les saints, il suffit de rappeler la grande sainte Thérèse, qui affirme que jamais saint Joseph ne fut invoqué sans qu'il ait

obtenu la grâce demandée par son intercession. L'expérience quotidienne de toutes les âmes chrétiennes est là, et je puis dire avec connaissance de cause, que cette expérience confirme d'une manière continue la parole de sainte Thérèse. L'expérience de l'Eglise est là, et cette expérience est si consolante et si constante, que l'Eglise, sur la demande des fidèles, avec l'assentiment des évêques, par l'organe du Souverain Pontife, a voulu naguère proclamer saint Joseph patron de l'Eglise universelle, et confier à la protection de ce grand saint la crise que traverse aujourd'hui le monde, et d'où doit sortir le triomphe du Catholicisme. Voilà comme s'exprime la confiance des saints, la confiance des fidèles et la confiance de l'Eglise catholique en la protection de saint Joseph. Voilà ce que nous croyons de sa puissance ; voilà ce que nous attendons de sa bonté. Joseph est après Marie le meilleur et le plus puissant de nos intercesseurs auprès de Dieu.

Chrétiens, mes frères, fils d'un siècle qui ambitionne la gloire et qui la demande aux quatre vents du monde, je vous ai montré la véritable gloire qui est dans le service de Dieu, et non ailleurs. Vous qui voulez la vie, une vie sérieuse et féconde, je vous ai montré la vraie vie pratique dans les vertus qu'a pratiquées saint Joseph. Vous qui sentez le besoin d'un secours pour conjurer la ruine des âmes et de la société, je vous ai montré un secours et une protection en saint Joseph. Allez donc à Joseph, et faites, non pas ce qu'il vous dira, mais ce qu'il a fait, afin qu'imitant ses vertus, vous obteniez son assistance, et que vous partagiez un jour avec lui la récompense d'un bon serviteur. Ainsi soit-il.

L. VIVIEN,

Docteur en théologie,

Curé de St-Louis des Français, à Moscou.

Pensées et considérations détachées

SUR SAINT JOSEPH,

OU L'ON POURRA TROUVER LA MATIÈRE, LE SUJET DE MÉDITATIONS OU INSTRUCTIONS POUR LE MOIS CONSACRÉ SPÉCIALEMENT A CE GRAND SAINT (Suite.)

III

ÉPREUVES DE JOSEPH APRÈS SON MARIAGE AVEC LA TRÈS-SAINTÉ VIERGE.

Conduite de Dieu à l'égard de ses fidèles serviteurs. — Joseph connut-il le mystère de l'Incarnation avant que l'ange le lui eût appris ? Pourquoi la très-sainte Vierge ne l'en a pas instruit. — Situation difficile de Joseph dans cette circonstance. — Vertus qu'il fait éclater. — Caractère de saint Joseph ; il était juste. — Différents motifs pour lesquels il voulait renvoyer Marie. — L'ange lui apparaît ; opportunité de cette apparition. — Pourquoi lui apparaît-il pendant son sommeil ? — Pourquoi l'ange l'appelle-t-il fils de David ? — Comment dissipe-t-ils ses craintes ? — Il associe Joseph aux soins de la paternité en lui commandant de donner le nom de Jésus à l'enfant qui naîtrait de Marie. — Exemple de parfaite obéissance que nous donne saint Joseph.

Un des principes fondamentaux de la vie chrétienne est que Dieu, pour purifier ses élus et faire

(1) Matth., I, 21.

(2) Matth., II, 13.

(3) Matth., II, 20.

briller leur vertu d'un plus vif éclat, a coutume de les visiter par l'épreuve et la tribulation, et ensuite de les consoler et de les vivifier. Saint Jean Chrysostome nous enseigne éloquemment, dans sa huitième homélie, sur saint Mathieu, qu'il lui plut d'en agir ainsi avec Joseph. « Dieu, dans sa miséricorde, dit-il, se plaît à mêler toujours la tristesse avec la joie ; il ne veut pas que, dans la vie des saints, il n'y ait jamais que des tribulations ou des consolations ; il tisse avec une admirable variété leur vie d'adversités et de prospérités. L'Évangile nous en donne ici un sublime exemple. Joseph sent son âme troublée à la vue de la grossesse de Marie, et aussitôt un ange lui apparaît pour dissiper ses craintes. Plus tard, il contemple avec bonheur le divin Enfant nouveau-né ; mais cette joie est troublée par l'agitation de la ville de Jérusalem et par la fureur du roi Hérode qui veut le faire mourir. L'apparition de l'étoile miraculeuse et l'adoration des Mages sont pour lui la source d'une joie nouvelle ; mais Hérode cherche l'enfant, et il lui faut quitter sa patrie pour fuir dans un pays étranger. » C'est ainsi, pour ne point parler de mille autres exemples, que Dieu avait autrefois mis à l'épreuve la vertu de Joseph, fils de Jacob : « Il lui ménagea un grand combat pour qu'il demeurât victorieux (1). »

« A quelle épreuve, en effet, dit Bossuet, Dieu met cette âme sainte ? Joseph se voit obligé d'abandonner comme une épouse infidèle celle qu'il avait prise comme la plus pure de toutes les vierges, et il était prêt à exécuter une chose aussi funeste à la pureté de la mère et à la vie de l'enfant. En effet, ne pouvant être longtemps sans découvrir la grossesse de la sainte Vierge, que pouvait-il faire l'ayant aperçue, sinon de la croire une grossesse naturelle ? Car de soupçonner seulement ce qui était arrivé par l'opération du Saint-Esprit, c'était un miracle dont Dieu n'avait pas encore donné d'exemple, et qui ne pouvait tomber dans l'esprit humain (2). »

Suivant Evodius, successeur de saint Pierre sur le siège d'Antioche, Nicéphore dans son *Histoire ecclésiastique*, Suarez, et d'autres auteurs, l'ange Gabriel ne fut pas envoyé à Marie pour lui annoncer l'incarnation du Verbe, immédiatement après son mariage, mais seulement après quatre mois écoulés. Cependant saint Bernardin de Sienna semble croire que l'ange apparut à Marie immédiatement après le mariage, et après les vœux consentis par elle et Joseph.

Aussitôt après l'incarnation du Verbe, Marie alla visiter sa cousine Elisabeth, non pas seule, mais accompagnée de Joseph, son époux, pour recevoir de lui les secours dont elle avait besoin dans un âge si tendre et pendant un voyage aussi long ; pour avoir un témoin de sa chasteté et aussi afin que les hommes étrangers au mystère de sa divine grossesse ne pussent élever aucun soupçon. Ce fut au retour de

ce voyage, et après trois mois écoulés, que les premiers signes de la conception surnaturelle du Fils de Dieu se manifestèrent aux yeux de Joseph, et qu'il la trouva dans un état de grossesse évidente.

Nous n'ignorons pas que de graves auteurs, de savants théologiens, entre autres Pierre Moralès soutiennent après Origène, saint Basile et quelques autres saints Pères, que Joseph a pu connaître, et qu'il a connu tout d'abord en effet le secret du mystère de l'Incarnation, et que, s'il avait le dessein de quitter sa chaste épouse, c'est par un profond sentiment d'humilité, qui lui défendait de cohabiter avec l'auguste Mère du Fils de Dieu. Toute respectable qu'est cette opinion, nous préférons de beaucoup le sentiment généralement admis par tous les docteurs et le plus grand nombre des théologiens et des auteurs ecclésiastiques : c'est que Joseph ignorait complètement le mystère divin de la grossesse de Marie et que, sans la soupçonner positivement d'adultère, comme le pensent saint Chrysostome et saint Augustin, il resta dans une incertitude et dans une réserve respectueuse vis-à-vis d'une chose qu'il ne pouvait s'expliquer, et que la sublime chasteté de son épouse lui défendait d'attribuer à un crime. Ce sentiment est plus conforme à la lettre et au contexte de l'Évangile, tandis que l'autre leur fait violence et ne donne une raison suffisante ni de l'inquiétude et de la résolution de Joseph, ni de l'apparition de l'ange et des motifs qu'il apporte à Joseph, pour le rassurer et l'engager à demeurer avec son épouse.

Or, pourquoi Dieu ne lui a-t-il pas révélé plus tôt le mystère de la grossesse de sa chaste épouse ? — C'est, répond Bossuet, que « sa vertu n'aurait pas été mise à l'épreuve qui lui était préparée, et nous n'eussions pas vu la victoire de Joseph sur la plus indomptable de toutes les passions, et la plus juste jalousie qui fut jamais n'eût pas été renversée aux pieds de la vertu. »

« Mais pourquoi, se demande saint Chrysostome, la très-sainte Vierge garda-t-elle le silence sur ce qu'elle avait entendu de la bouche de l'ange, et ne chercha-t-elle pas à dissiper les angoisses de Joseph, dont elle avait dû s'apercevoir ? D'abord, répond le saint docteur, pourquoi l'ange lui-même ne parla-t-il pas à Joseph, avant que le trouble se fût emparé de son âme ? Pourquoi ce silence ? Afin que Joseph ne refusât pas de croire et n'éprouvât pas le sort de Zacharie. La chose étant sous ses yeux, la foi ne lui était plus difficile ; mais quand rien ne s'annonçait encore, il n'eût peut-être pas accepté aisément de semblables paroles. Telle fut aussi la raison du silence de la sainte Vierge. Elle n'eût pas cru que son époux dût ajouter foi à sa parole concernant un fait aussi étrange et non encore réalisé ; elle eût même craint d'exciter un sentiment de colère et de paraître cacher un crime commis. »

Rien de plus facile sans doute à cette divine Vierge, que de dissiper les soupçons de son époux, sans même découvrir le mystère accompli dans son

(1) *Sag.*, I, 12.

(2) *Élév. sur les myst.*, XVII^e semaine, 1^{re} élév.

chaste sein. Mais la maîtresse de la prudence et de l'humilité ne voulut pas le faire, parce que ces vertus étaient incompatibles avec les soins qu'elle eût pris de soutenir ses intérêts, et qu'elle ne devait point hasarder sur son propre témoignage l'explication d'une vérité aussi mystérieuse ; elle abandonne tout à Dieu et demeure en paix. Dans une circonstance aussi critique, elle ne doute pas que Dieu ne veuille faire pour elle ce qu'il avait fait autrefois pour Suzanne et ce qu'elle ne pouvait entreprendre. Elle continue donc de se taire, certaine qu'elle est que les mystérieuses raisons de sa grossesse devaient être révélées par le ciel même, n'étant pas de nature à être crues de la bouche et sur la foi de la personne intéressée.

Quelle épreuve donc pour Joseph, ne sachant que penser de celle dont il avait vénéré jusqu'alors la pureté toute céleste, autorisé, par l'évidence, à soupçonner sa chaste épouse devenue la mère de Dieu ! il venait sans doute parfois en pensée à Joseph qu'il y avait, dans l'état nouveau où se trouvait la sainte Vierge, quelque mystère qu'il ignorait ; mais toutes les raisons que lui suggérait la haute estime qu'il avait de la sublime sainteté de son épouse suffisaient tout au plus pour lui persuader qu'elle n'avait commis aucune faute. Quelquefois il repoussait ses soupçons ; mais l'évidence du fait les ramenait bientôt en plus grand nombre. Il en était péniblement affecté, et après avoir été ainsi battu par l'orage de ses pensées, il tombait souvent dans un calme douloureux, sans pouvoir se déterminer à rien croire qui pût dissiper ses doutes et lui faire trouver cette certitude dont il avait besoin pour régler sa conduite et fixer son esprit. Aussi, la peine, l'anxiété de saint Joseph furent si grandes qu'elles seraient, à elles seules, une preuve éclatante de son incomparable prudence et de son éminente sainteté.

« L'esprit de Joseph, dit saint Pierre Chrysologue, était frappé par la nouveauté du prodige ; il avait devant lui une mère demeurée vierge ; Marie possédait dans son sein un gage sacré, et elle conservait son intégrité ; elle était revêtue de la dignité maternelle, tout en gardant son honneur virginal. Quelle pouvait donc être la conduite de son époux ? Pouvait-il lui reprocher un crime, lui, le témoin de son innocence ? Soupçonner une faute, lui, le gardien de sa pudeur ? Penser surtout à un adultère, quand il pouvait affirmer sa virginité ? » Et cependant comment concilier la haute vertu qu'il avait toujours admirée dans Marie avec les apparences extérieures qui semblaient l'accuser ? Que faire donc ? Se résoudre à garder près de lui une épouse peut-être infidèle, et à couvrir sa faute du voile du mariage, n'était-ce pas se rendre complice de cette faute ? La répudier, la livrer au jugement des hommes, comme la loi l'y autorisait, n'était-ce pas l'exposer à la honte et à la mort ? Dès lors le saint patriarche jette dans le cœur de Dieu ce qu'il ne pouvait dévoiler au monde, pratiquant ainsi cette recommandation de l'Esprit-Saint : « Lorsque nous

ne savons pas ce que nous avons à faire, il ne nous reste qu'à tourner nos yeux vers vous, ô mon Dieu (1). »

Dans une circonstance aussi grave, Joseph nous donne un exemple admirable de prudence, de discrétion et de sagesse. Il ne juge pas à propos de s'ouvrir à sa chaste épouse. Il est d'ailleurs retenu par cette gravité toujours égale et divinement humble qu'il admirait en elle. Il garde un profond silence. Il nous enseigne ainsi à ne point révéler les fautes secrètes du prochain. « Si vous êtes seul à connaître une faute, dit saint Augustin, et que vous dévoiliez le coupable, vous ne corrigez pas, vous trahissez. Le juste Joseph fut plein de charité et de douceur envers Marie ; il pouvait soupçonner en elle un crime, mais il ne voulut pas le divulguer aimant mieux lui venir en aide que de la punir de sa faute. »

Que fit-il donc ? Écoutons l'Évangile : « Comme il était juste et qu'il ne voulait pas la perdre, il résolut de la renvoyer en secret. » Lorsque l'Évangile, si sobre de détails à l'endroit de saint Joseph, nous dit « qu'il était juste, » avec son laconisme exact et précis, il exprime dans un seul mot l'éloge le plus complet que l'on puisse faire d'un homme ici-bas. C'est comme si Dieu lui-même, voulant nous donner la plus haute idée de celui qui fut le Père nourricier de son Fils, nous disait, en employant un terme dont nous connaîtrions mieux la signification, que Joseph était un *saint*. Il était juste, non pas seulement de cette justice spéciale qui rend à chacun ce qui lui est dû, mais de cette justice universelle qui embrasse toutes les autres vertus, dit saint Chrysostome. « Or, comme il était juste, Joseph, continue le même Père, ne se contenta pas de veiller aux intérêts les plus graves, il sauvegarda des intérêts moins importants, les exigences de la pudeur ; avec le supplice, il repoussait aussi un pénible éclat. Voyez-vous la philosophie de cet homme ? Voyez-vous comme il est supérieur à la passion la plus tyrannique ? Vous n'ignorez pas, en effet, ce que c'est que la jalousie. Quelqu'un qui la connaissait bien a pu dire : « L'homme jaloux est un être » furieux, il ne pardonnera pas au jour de la vengeance (2). » Et nous-mêmes, nous avons connu beaucoup de personnes qui eussent mieux aimé perdre la vie que de subir les soupçons de la jalousie. Dans cette circonstance, ce n'était pas un simple soupçon, les signes extérieurs parlaient assez d'eux-mêmes. Malgré cela, l'âme de Joseph est si parfaitement exempte de cette passion, qu'il ne veut pas causer la moindre peine à la Vierge. Comme, d'un côté, la loi ne lui permettait pas de la garder dans sa maison, et comme, d'un autre côté, la dénoncer, c'était inévitablement la livrer à la mort, il ne fit ni l'un ni l'autre, commençant, dès lors, à s'élever au-dessus de la loi. Le règne de la grâce était pro-

(1) II Paralip., xx, 12.

(2) Prov., vi, 34.

che ; des signes avant-coureurs devaient annoncer la vie nouvelle. De même que le soleil, avant de montrer son disque à la terre, illumine déjà la plus grande partie de l'univers, de même le Christ, avant de sortir du sein virginal, répandait déjà une vive clarté sur le monde. »

Aussi, voyez dans quelle circonstance l'Évangile fait ce magnifique éloge de Joseph, en disant qu'il était juste : c'est lorsque la vertu de ce grand saint est mise à une rude épreuve ; c'était peut-être la première angoisse sérieuse qui se fût emparé du cœur de cet homme si doux et si pur. L'occasion était solennelle, et nous savons avec quel héroïsme il triompha. Mais ne croyez pas que cette justice ait pris naissance dans son âme au moment où elle devait se manifester avec tant d'éclat. La sainteté, suivant la pensée de saint Bernard, ne s'improvise pas ; elle a besoin d'une longue préparation ; c'est une application, une étude de tous les instants, et lorsque, dans la vie d'un homme, vous remarquez des actes vraiment héroïques, une vertu qui ne se dément pas, vous pouvez conclure, sans crainte de vous tromper, que cette âme a été formée de longue main, que cette virilité n'est pas l'œuvre d'un jour, que de si beaux fruits dénotent non seulement une bonne terre, mais une culture intelligente et assidue.

Joseph donc, ce juste par excellence, malgré l'autorité de la loi qui lui donne un moyen facile d'obtenir une condamnation qu'il peut juger légitime, renonce à ce parti extrême ; il aime mieux quitter en secret celle qu'il ne croit pas pouvoir garder sans crime ; il aime mieux s'en aller comme un banni à travers le monde que de poursuivre son droit par des voies justes, mais rigoureuses. C'est qu'en effet la véritable justice est toujours accompagnée de miséricorde et de douceur ; c'est que la véritable charité croit qu'elle ne gagne rien lorsque ce qui tourne à son profit est mêlé de quelque désavantage pour le prochain.

« Joseph, dit ici Marie d'Agreda, résolut donc de partir la nuit suivante, et, ayant préparé à cet effet un habit et quelques hardes, il fit de tout un paquet ; il avait reçu un peu d'argent qu'on lui devait de son travail, et, avec ces modestes provisions, il se disposa à partir vers minuit. Mais, avant de mettre à exécution une résolution si importante, il se recueillit de nouveau, se prosterna, et fit vœu d'aller offrir au temple de Jérusalem une partie de la somme qu'il avait pour son voyage, afin d'obtenir de Dieu qu'il garantît son épouse des calomnies des hommes, qu'il la préservât de tout mal, si grandes étaient la droiture de l'homme de Dieu et l'estime qu'il faisait de sa très digne épouse. Après cette prière, il prit un peu de repos pour sortir ensuite vers minuit à l'insu de sa compagne. »

C'est le moment que le ciel avait choisi pour faire succéder les consolations à l'épreuve. Du milieu de cette affliction immense, Dieu lui-même, le véritable maître auquel revenait toute la responsabilité,

s'empressa de venir au secours de son fidèle serviteur. « Lorsqu'il était dans cette pensée, un ange du Seigneur lui apparut en songe. » L'ange apparut à Joseph pour trois raisons, dit saint Chrysostome : la première afin que cet homme juste ne fit point par ignorance une action mauvaise dans une bonne intention ; la seconde pour l'honneur de la Mère du Sauveur, car si elle avait été renvoyée, elle n'aurait pas manqué d'être en butte aux soupçons les plus injurieux ; la troisième raison, afin que Joseph, comprenant combien cette conception était sainte, eût encore plus de respect qu'auparavant pour sa chaste épouse. L'ange cependant ne vint trouver Joseph qu'après que la Vierge eut conçu, pour ne point l'exposer aux pensées et au châtement de Zacharie... » Ou bien encore, l'ange apparaît à Joseph, lorsque le trouble s'est déjà emparé de son esprit, pour faire éclater davantage la sagesse de cet homme juste, et aussi pour que cette apparition devint pour lui la preuve de ce qu'il lui annonçait. En effet, lorsqu'il entendait l'ange lui parler de ce qui faisait l'objet de ses pensées les plus intimes, n'avait-il pas une preuve indubitable qu'il était l'envoyé de Dieu, à qui seul il appartient de connaître les cœurs ?

Puisque le saint Évangile ne nomme pas le messager céleste envoyé vers Joseph, qui pourrait douter que ce ne fût l'archange Gabriel, le ministre spécial du Verbe divin ? Ce fut lui, en effet, qui annonça la naissance miraculeuse de saint Jean-Baptiste, qui apparut à la Vierge Marie le jour de l'Annonciation, et qui dut accompagner toute la suite du divin mystère ; c'est-à-dire qui ordonna à Joseph de rester avec sa chaste épouse, et plus tard de fuir en Égypte, et enfin de revenir à Nazareth. Toutes les missions de cet archange, ajoute Suarez, ont trait au mystère de l'Incarnation. C'est lui, en effet, qui annonça à Daniel la plénitude des temps, et la prophétie des soixante-dix semaines. C'est lui qui fit entendre à Zacharie ces paroles : « L'enfant qui naîtra de vous le précédera (le Christ) dans l'esprit et la vertu d'Élie. » — « Comment donc, dit saint Bernard, ne serait-ce pas le même ange qui apparut à Joseph, puisque tout, dans son ministère, se rapporte à la même fin ? »

Remarquons aussi que l'apparition de l'ange eut lieu aussitôt après que le doute fut venu tourmenter l'âme de Joseph. Il fut dans une mortelle inquiétude, dès qu'il vit la grossesse de Marie, et, sans retard, dans la nuit même qui suivit, l'ange lui apparut. C'est ce que signifient ces paroles de l'évangéliste : « Lorsqu'il était dans cette pensée, un ange lui apparut. »

Admirons donc la sage conduite de la Providence au milieu des tribulations qui troublèrent l'âme de Joseph. « Dieu, dit Maldonat, a voulu, ce semble, attendre le moment opportun pour envoyer l'ange Gabriel. Avant qu'il eût connu le changement survenu dans Marie, l'apparition angélique l'eût peut-être trouvé incrédule ; après le renvoi de Marie, elle fût arrivée trop tard ; mais Dieu, dans sa providence,

a permis que l'âme de Joseph fût comme submergée dans les eaux de la tribulation pour lui porter un secours plus puissant. Comme le fils de Jacob, comme David, il put s'écrier : « Seigneur, vous m'avez réjoui dans ma tribulation (1). » Concluons de là, pour nous, la nécessité de supporter l'affliction avec courage. « Attendez le Seigneur, dit David, agissez avec virilité, que votre cœur prenne une nouvelle force, et soyez ferme dans l'attente du Seigneur (2). » Ce n'est pas à nous qu'il appartient de fixer le temps des miséricordes divines. « Qui êtes-vous, disait Judith au grand prêtre Osias, vous qui tentez le Seigneur ? Ce n'est pas le moyen d'attirer sa miséricorde, mais plutôt d'exciter sa colère et d'allumer sa fureur. Vous avez prescrit à Dieu le temps de sa miséricorde, et, selon qu'il vous a plu, vous lui en avez marqué le jour... (3). » Pénétrons-nous encore fortement de cette vérité, que dans les secrets divins, les eaux de la tribulation sont nécessaires, surtout aux âmes fidèles qui tendent à la perfection, pour assurer leurs progrès et leur persévérance, selon la parole du Roi-Prophète : « Les eaux sont entrées jusqu'au fond de mon âme (4). » C'est-à-dire les eaux de la persécution et de l'épreuve qui ne furent pas épargnées à Jésus-Christ, puisque l'ingratitude des Juifs pénétra dans son âme jusqu'à la séparer de son corps ; ni à son corps mystique, l'Eglise, puisque ces mêmes Juifs, et après eux les persécuteurs idolâtres, mirent à mort ses plus fidèles serviteurs.

Remarquons encore la convenance du temps où se fait cette apparition : c'est pendant le sommeil de Joseph. Sans doute il y avait quelque agitation dans la partie supérieure de son âme ; c'était comme le théâtre que le Seigneur avait choisi pour les opérations de l'épreuve. Les pensées, comme les flots d'une mer en courroux, s'élevaient et s'abaissaient avec bruit ; mais tout cela n'avait lieu qu'à la surface ; au fond il y avait un grand calme, car ce juste appartenait tout entier à Dieu, et il connaissait trop bien son Maître pour ne pas savoir qu'après la tempête vient la tranquillité, et qu'aux plus amères tribulations succèdent les plus ineffables consolations. Il dormait ; c'était bien le moment de récompenser cette magnifique victoire remportée sur la passion la plus violente, qui cause tant de ravages dans le monde, fait tant de victimes, et torture les cœurs les plus droits, les âmes les plus nobles. Joseph pouvait dire comme David : « Je dormirai et je me reposerai dans la paix, parce que vous m'avez, Seigneur, affermi d'une manière toute particulière dans l'espérance (5). » Sur l'oreiller de la confiance en son Dieu, il reposait paisiblement sa tête, bien assuré que son espérance ne serait point confondue.

(1) Ps. LV.

(2) Ps. XXVI, 14.

(3) Judith., VIII, 11 et 13.

(4) Ps. LXXVIII, 2.

(5) Ps. IV, 9, 10.

L'apparition de l'ange à Joseph pendant son sommeil, dit Haymon, nous apprend que ceux qui ferment les yeux au siècle, c'est-à-dire qui s'éloignent des préoccupations de ce monde pour ne plus veiller que dans les bonnes œuvres, en vue de Dieu, méritent que les anges les assistent et exercent autour d'eux une garde vigilante. Ils peuvent dire comme l'Épouse du Cantique : « Je dors, mais mon cœur veille. » Il veille dans la prière et dans l'accomplissement des volontés divines.

Ajoutons, avec saint Basile, que le repos extérieur n'est pas le seul élément utile pour conduire aux communications divines. Notre langue peut devenir étrangère aux choses humaines, nos yeux peuvent se fermer aux reflets éblouissants des corps, et nos oreilles aux paroles oisives ou mondaines qui affaiblissent ses aspirations ; mais qu'est-ce que tout cela, si l'âme elle-même ne s'élève vers Dieu par la contemplation des vérités éternelles ?

« L'ange lui apparut dans le sommeil. » N'est-ce pas encore un enseignement pour nous de nous préparer au sommeil par les saintes pensées, par l'examen de conscience et le repentir de nos péchés, pour que nous soyons dignes aussi d'être visités par les anges. Ainsi se conduisait encore l'Épouse du Cantique : « Dans ma couche, disait-elle, j'ai cherché pendant les nuits Celui qu'aime mon âme (1). » « Lorsque vous allez vous livrer au sommeil, disait à ce sujet saint Bernard à ses bien-aimés frères, ayez toujours avec vous un souvenir, une pensée qui vous endorme doucement, et que vous puissiez rêver avec bonheur. Alors la nuit sera pour vous éclatante comme le jour ; elle sera une lumière pleine de délices, vous dormirez dans la tranquillité et la paix, et à votre réveil votre âme se reportera d'elle-même à ce qui ne l'aura pas quittée. »

« Joseph, fils de David, lui dit l'ange, ne craignez pas de prendre avec vous Marie, votre épouse. » L'ange l'appelle par son nom propre, comme une personne qui lui est connue et comme un ami. Il l'appelle encore fils de David, c'est-à-dire du nom de la génération la plus noble et la plus ancienne, et lui remet ainsi en mémoire, dit saint Chrysostome, la promesse faite à David que le Christ naîtrait de sa race. Il ajoute à ce titre celui d'époux de Marie, en lui disant : « Ne craignez pas d'accepter pour votre épouse Marie, » c'est-à-dire la plus sainte des créatures ; bien plus, la Mère de Dieu, la Souveraine du Monde et la Reine du Ciel. Tout donc, dans ce langage de l'ange, respire la douceur, la bienveillance, la suavité, puisque, loin d'adresser le moindre reproche à Joseph, il le traite avec les plus grands honneurs, et lui donne les plus beaux des titres pour exalter sa profonde humilité.

Mais quels sont les moyens de persuasion employés par l'ange ? « Écoutez, dit saint Chrysostome, et admirez la sagesse de ses paroles : « Ne crains pas d'accepter Marie pour épouse. » En disant :

(1) Cant. III.

« Ne crains pas, » il montre que le juste Joseph a eu peur d'offenser Dieu en gardant une femme coupable. Tout prouve donc que le messenger vient du Ciel, puisqu'il expose et met à nu les pensées et les angoisses renfermées dans le cœur de Joseph. Il ne s'en tient pas à prononcer le nom de Vierge ; il ajoute « Ton épouse, » qualification qu'il ne lui eût pas donnée, supposé qu'elle fût criminelle.

Que signifie cette parole : « Accepter, recevoir ? » Garder dans sa demeure, car, dans son esprit, Joseph l'avait déjà renvoyée. « Reviens sur ta détermination, lui dit l'ange, garde la femme que Dieu te donne, et que tu ne tiens pas précisément de sa famille. Il te la donne, non comme ta femme, mais comme un dépôt sacré, et c'est par ma voix qu'il te la donne. Marie est maintenant confiée à Joseph, de même que plus tard elle sera confiée par le Christ au disciple bien-aimé. »

« Puis, se servant de termes voilés, continue le saint docteur, ne mentionnant même pas le soupçon odieux, l'ange le dissipe néanmoins, en signalant d'une manière plus noble la cause de la conception, et montrant au juste Joseph qu'il doit retenir Marie et la garder dans sa maison, pour le motif même qui le faisait trembler et songer à la renvoyer. C'est ainsi qu'il fait radicalement disparaître tout sujet de tristesse. « Non seulement, lui dit-il, elle est pure de tout soupçon criminel, mais encore elle porte en elle un fruit divin. Ne te borne donc pas à déposer toute crainte, livre-toi sans réserve à la joie ; car ce qui est né en elle vient de l'Esprit saint. » L'ange avait commencé par révéler à Joseph ce qui se passait dans son âme, ses pensées, ses chagrins, ses craintes, ses projets, afin que le juste s'appuyât là-dessus pour croire au mystère. Ce n'est pas assez du passé, il lui donne encore l'avenir pour fondement de la foi qu'il réclame. « Elle donnera le jour à un enfant que tu nommeras Jésus. » Parce qu'il vient de l'Esprit saint, tu ne dois pas te persuader que tu n'as aucun concours à donner à l'œuvre providentielle. Etranger à la génération, en face d'une Vierge immaculée, tu dois remplir les devoirs de père ; je te permets de donner un nom à l'enfant, tout en respectant l'honneur de la mère. Oui, c'est toi qui donneras ce nom ; et, bien qu'il ne soit pas ton fils, tu t'acquitteras envers lui des devoirs d'un père. Tu te regarderas comme tel, je te l'ordonne, et dès qu'il faudra lui donner un nom. Le même saint docteur nous fait encore remarquer la précision du langage de l'ange, afin qu'il ne soit pas possible de soupçonner que Joseph est le père de l'enfant. « Elle donnera le jour à un enfant. » L'ange ne dit pas : Elle l'enfantera un fils, comme il avait dit à Zacharie : « Voici que votre femme Elisabeth vous enfantera un fils ; » mais il s'exprime d'une manière générale : « Elle enfantera un fils, » car ce n'est pas à un homme, mais au monde entier que cet enfant sera donné. »

Voilà pourquoi ce divin messenger apporte du Ciel le nom de cet enfant, manifestant ainsi d'une ma-

nière plus éclatante ce qu'il y a d'admirable dans cet enfantement. Dieu lui-même lui impose le nom, et c'est l'ange qui, de sa part, le transmet à Joseph.

« Voyez donc le secret de Dieu, dit ici Bossuet, développant à son tour ces paroles de saint Chrysostome, et l'accommodement qu'il invente dans ce différend mémorable entre la paternité de Joseph et la pureté virginale. Il partage la paternité, et il veut que la virginité fasse le partage. « Sainte pureté, lui dit-il, vos droits vous seront conservés. Il y a quelque chose dans le nom de père que la virginité ne peut pas souffrir. Vous ne l'aurez pas, ô Joseph ; mais tout ce qui appartient à un père sans que la virginité soit intéressée ; voilà, dit-il, ce que je vous donne (1). »

L'ange confirme ce qu'il vient de dire par un oracle du prophète Isaïe, afin que si Joseph oubliait les paroles qu'il vient d'entendre, en se réveillant, il puisse les rappeler à sa mémoire au moyen des prophètes dont il avait fait sa nourriture habituelle. C'est donc pour mieux accréditer sa parole que l'ange fait comparaitre ici le prophète Isaïe. Il ne s'arrête pas là, c'est à Dieu même qu'il fait remonter sa parole. « Elle ne vient pas de l'homme, dit-il, elle vient du souverain Maître de l'univers. Tout cela s'est fait pour accomplir ce que le Seigneur avait dit, etc. »

Joseph vit ainsi se réaliser en lui un prodige semblable à celui que la Genèse nous raconte du patriarche Jacob, lorsqu'il vit en songe cette échelle dont le pied était appuyé sur la terre et le haut touchait au ciel, les anges de Dieu montant et descendant le long de l'échelle, et le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle. Joseph, fatigué comme Jacob, mais d'une fatigue qui avait uniquement pour cause son ignorance de ce mystère, se repose de ses inquiétudes dans le silence de la nuit. Fils de David, il faisait entendre à Dieu ses humbles supplications, il lui représentait la félicité de son cœur changée en amertume... Dieu, consolateur des âmes humbles, entendit les cris de son cœur, et lui envoya son ange pendant le sommeil, pour le consoler et lui montrer une échelle plus mystérieuse que celle de Jacob ; c'était le mystère du Verbe divin fait homme dans le sein de la Vierge Marie.

L'ange, après avoir révélé à Joseph les profondeurs du mystère de l'Incarnation, semble lui dire : Réveillez-vous, sortez du sommeil de votre affliction, et, comme autrefois à Moïse : « Otez les chaussures de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte (2). » Dépouillez-vous de tout sentiment humain, laissez tout soupçon injurieux ; le lieu où vous êtes est une terre sanctifiée par la présence même de Dieu. Otez vos chaussures, c'est-à-dire tout sentiment terrestre, et alors vous comprendrez quel est ce buisson ardent et incombustible qui apparaît à vos regards ; vous comprendrez

(1) *1er Panégyr. de saint Joseph*, II^e partie.

(2) *Exode*, III, 5.

que Marie, votre épouse, est ce véritable buisson ardent, c'est-à-dire féconde sans aucun contact humain et incombustible par son inviolable chasteté.

« Joseph, s'arrachant alors au sommeil, fit selon l'ordre que venait de lui donner l'ange du Seigneur (1). » — « Quelle admirable obéissance ! quelle docilité d'esprit ! s'écrie encore ici saint Chrysostome. Remarquez, je vous prie, la vigilance de cette âme juste et son parfait dégagement. Tant que Joseph était sous le poids d'un pénible soupçon, il ne supportait pas l'idée de garder auprès de lui la Vierge ; et le soupçon étant dissipé, il n'admettait pas davantage l'idée de la renvoyer. Il la garda donc, et dès lors il eut une part à toute l'économie du mystère de l'Incarnation. « Après ce songe et la parole de l'ange, dit Bossuet, ce saint homme fut changé ; il devint époux par le cœur. Les autres adoptent des enfants, Jésus a adopté un père. L'effet de son mariage fut le tendre soin qu'il eut de Marie et du divin Enfant. »

La désobéissance du premier homme nous a perdus, et en tête de l'œuvre de notre réparation, nous trouvons la parfaite obéissance de Joseph proposée à notre exemple pour nous sauver. Mais quelles règles doivent présider à cette imitation ? 1° Il faut d'abord se dépouiller du vice et obéir par la pratique de toutes les vertus. « Ne semons pas sur les épines, dit Saint Jérôme, si nous voulons être semblables à saint Joseph, qui se leva de son sommeil, c'est-à-dire, comme l'explique saint Thomas, du sommeil du doute.... ; » 2° l'obéissance doit être prompte : Joseph obéit sans différer aux ordres du Seigneur ; 3° elle doit être entière, en ce sens que, non seulement elle accomplisse ce qui est ordonné, mais encore qu'à l'exemple de Joseph, elle le fasse de la manière prescrite par Celui qui ordonne ; 4° elle doit être éclairée, c'est-à-dire qu'il faut discerner à qui et en quoi on doit obéir pour ne rien faire contre les ordres de Dieu. Joseph obéit à l'ange de Dieu. « Mes bien-aimés, dit saint Jean, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu (2)... » Que ne sommes-nous aussi dociles à la voix de Dieu, lorsqu'il nous parle au fond du cœur par sa grâce, que Joseph le fut à la voix de l'ange!...

(A suivre.)

M.P.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(4^e article. Voir le n^o 49.)

Revenons un peu en arrière. Nous tenons à ne rien dissimuler des motifs qui ont pu déterminer les évêques, en 1802, à créer des paroisses au lieu de simples succursales. Nous avons dit qu'il leur répugnait de n'admettre qu'un curé par canton, ayant

pour territoire le territoire même de la justice de paix ; que ce système de paroisses immenses leur apparut comme insolite, contraire aux idées reçues et aux précédents. Nous devons ajouter que certains passages du décret exécutorial du cardinal-légat, en date du 9 avril 1802, reproduits dans les décrets érigeant en particulier chaque église archiépiscopale ou épiscopale, pouvaient servir à confirmer les évêques dans leur manière de voir.

On lit, en effet, dans le décret exécutorial ce qui suit : « Les futurs archevêques et évêques doivent faire dans leurs diocèses respectifs une nouvelle circonscription des paroisses. Or, nous ne doutons pas que cette circonscription soit arrêtée de telle sorte qu'elle réponde au nombre et aux besoins des fidèles, afin que ces fidèles soient suffisamment pourvus des secours nécessaires pour opérer leur salut, notamment sous le rapport de l'enseignement de la doctrine et de l'administration des sacrements. » Sans doute, à la rigueur, ces moyens de sanctification auraient pu être offerts par de vrais succursalistes sous la responsabilité d'un curé unique. Mais les évêques trouvant plus avantageuse pour les fidèles la répartition de la responsabilité, ont préféré créer des paroisses, dussent-elles, ces paroisses, être régies par des curés amovibles.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les difficultés budgétaires qui s'opposèrent tout d'abord à l'érection de toutes les paroisses en cures inamovibles ; mais, dit-on, lorsque le traitement des desservants, cessant d'être à la charge des communes, fut inscrit au budget de l'Etat, pourquoi les évêques n'ont-ils pas saisi l'occasion de transformer les paroisses à curé amovible en cures inamovibles ? L'opération était simple, la circonscription demeurait la même, il n'y avait qu'un acte général d'érection à formuler.

C'est vrai ; cependant si, au point de vue du traitement, qu'on eût dans l'hypothèse laissé au chiffre fixé précédemment pour les succursalistes ; si, au point de vue de la circonscription, aucune objection ne pouvait être soulevée du côté de l'Etat, n'y avait-il pas lieu néanmoins de penser que l'Etat allait, aux termes mêmes du Concordat, réclamer le droit de donner son assentiment à la nomination de tous les curés sans exception, puisque tous, de cette manière, devenaient inamovibles ? Et les évêques d'alors étaient d'autant plus autorisés à redouter cette complication, que, même pour les curés amovibles, en certains lieux et pendant un certain temps, le gouvernement, par l'intermédiaire des préfets, s'attribua la faculté d'agrée et, par conséquent, de rejeter la nomination des desservants. Nous venons de dire complication ; le mot est peut-être un peu fort, puisque le Saint-Siège avait accordé au gouvernement que les curés fussent choisis parmi les sujets agréables au gouvernement.

Comment eût-il été possible de tourner la difficulté ? Il aurait fallu, pour préparer un avenir meilleur, ériger canoniquement les succursales en cures, et déclarer en même temps que ces cures seraient

(1) Matth. 1, 24.

(2) I Jean, iv, 1.

néanmoins régies jusqu'à nouvel ordre par des administrateurs temporaires, révocables, qu'on eût appelés desservants dans un sens parfaitement vrai.

Pour posséder la pleine intelligence de ce que nous avançons, il faut songer que l'érection et la collation d'un bénéfice, d'un canonicat, d'une cure, sont deux actes profondément distincts et qu'il est impossible logiquement de confondre. Avant de penser à nommer un curé il faut créer la cure; mais, la cure une fois créée, il n'est pas toujours nécessaire, opportun de la conférer, c'est-à-dire de nommer un curé, du moins immédiatement. Quand une cure vient à vaquer, aux termes du droit un administrateur doit être nommé, en attendant l'accomplissement des formalités voulues pour arriver au choix d'un nouveau titulaire et à la collation de la cure à son profit. Sans doute il n'est pas loisible aux ordinaires de laisser les cures indéfiniment vacantes, et de les faire régir par des administrateurs temporaires. Mais si les ordinaires n'ont pas la pleine liberté de leurs actes, ce qui a lieu dans l'espèce, puisque les choix devraient être contrôlés par le gouvernement, nous comprenons que le système des administrateurs temporaires puisse avoir des partisans. Dans tous les cas, option étant donnée entre les deux systèmes, savoir : cures amovibles avec curés amovibles, cures inamovibles avec desservants amovibles; c'est le dernier qui se rapproche le plus du droit.

Admettons qu'un évêque ait adopté le système dont nous parlons et qu'il ait effectivement érigé en cures toutes les succursales, en les faisant néanmoins administrer par des desservants, jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présente pour le pourvoir de curés inamovibles. Est-ce qu'on ne devrait pas dire que l'occasion favorable se présente aujourd'hui même par suite des intentions manifestées par M. le ministre des cultes?

Que nos lecteurs comprennent bien la situation. Nous supposons que, les actes voulus ayant été faits, les paroisses dites succursales ont été érigées en cures, tout en restant confiées à des desservants. Le gouvernement vient dire : « Je suis prêt à reconnaître des titres curiaux de troisième classe, qui emporteront avec eux l'inamovibilité au profit des desservants âgés de cinquante ans et ayant dix années de résidence dans la même paroisse. » Ne saisit-on pas tout de suite que, les circonstances aidant, un certain nombre de cures, ci-devant succursales, peuvent être immédiatement pourvues de curés inamovibles, et que, alors, rien ne manque plus pour régulariser la position des dites succursales, ni du côté de l'érection ni du côté de la collation? Ceci nous paraît incontestable.

L'amélioration ne sera pas complète, puisque, d'une part, elle ne portera que sur un certain nombre de succursales, et que, d'autre part, il arrivera par la suite, au décès des curés de troisième classe, que la cure vacante sera de nouveau administrée par un desservant jusqu'à ce que ce dernier se trouve

dans les conditions voulues pour être pourvu d'un titre curial de troisième classe. Cependant, tout incomplète qu'elle soit, la mesure dont il s'agit n'en serait pas moins un pas considérable fait dans le sens du droit, du Concordat et des lettres apostoliques.

Maintenant, ne voit-on pas clairement qu'il ne resterait plus qu'un dernier effort à faire? Nous connaissons des évêques qui déclarent nettement que, à leurs yeux, les curés dits desservants sont et demeurent inamovibles comme les autres, et que leur intention formelle est de n'en changer aucun, si ce n'est pour des raisons canoniques. Si ces évêques veulent assurer dans l'avenir à leurs diocèses le bienfait de leurs dispositions actuelles, ils ont deux choses à faire : premièrement, ériger toutes les succursales en cures; secondement, dans les lettres de collation, faire disparaître la clause de révocabilité. Que s'ensuivra-t-il? Il s'ensuivra que, parmi les curés originairement succursalistes, les uns, pourvus d'un titre curial de troisième classe, seront reconnus comme tels par le gouvernement, et que les autres, curés néanmoins, ne seraient pas reconnus; ce qui est, au point de vue du droit canonique, parfaitement indifférent.

Ajoutons que les mesures dont nous parlons, à prendre par les ordinaires désireux de rentrer dans le droit, peuvent être échelonnées, c'est-à-dire adoptées successivement et partiellement, selon les circonstances des lieux et des personnes.

Mais on nous objecte la réponse faite par S. S. Grégoire XVI à Mgr l'évêque de Liège, en Belgique, le 1^{er} mai 1845, aux termes de laquelle le dit évêque est autorisé à maintenir le *statu quo* des succursales et des curés amovibles, jusqu'à ce qu'il ait été statué autrement par le Siège apostolique. Quelle est la portée de cet acte? C'est ce que nous examinerons prochainement.

(1 suivre.)

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

LEGS AUX PAUVRES. — ADMINISTRATION DE LA RENTE
PAR LA FABRIQUE. — VALIDITÉ DE CETTE CLAUSE.

Nous avons eu occasion de traiter déjà la question très difficile de la capacité des fabriques de recevoir des dons et legs. La jurisprudence administrative vient de réaliser sur ce point un progrès considérable et depuis longtemps réclamé par tous les jurisconsultes qui désirent la liberté du bien. Nous avons nous-même soutenu à plusieurs reprises la thèse qui vient enfin de triompher; mais, pour la bien faire comprendre, nous sommes obligé de reprendre jusque dans son origine la thèse contraire, et d'en faire pour ainsi dire toute l'histoire.

On sait que, chez nous, les établissements publics

n'ont qu'une personnalité juridique incomplète, et sont en état de minorité perpétuelle. L'Etat ne leur donne qu'une demi-existence; et il se réserve le droit d'autoriser ou d'interdire tous les actes qui dépassent les limites d'une simple administration, et qui peuvent augmenter ou amoindrir leur patrimoine. Le gouvernement craint la dilapidation de ces biens de mainmorte, qui sont des épargnes affectées généralement à des services d'utilité publique, ou au soulagement de quelque misère. Mais il ne redoute pas moins leur accroissement trop considérable, et une vieille thèse économique, d'ailleurs inexacte, tient sous son joug la plupart de nos administrations. On s'imagine qu'il est bon pour l'Etat que les fortunes, mêmes immobilières, soient pourvues d'une circulation rapide, et changent fréquemment de mains. L'exemple de l'Angleterre prouve la fausseté de cette thèse. C'est le pays des grandes propriétés territoriales immobilières dans les mêmes familles, et cependant nulle part il n'y a plus de richesses, et la terre n'est mieux cultivée et ne rapporte davantage en aucun pays d'Europe.

La prompt circulation des biens donne des revenus au fisc, qui perçoit les droits de mutation. Mais cet argent, qui entre dans les coffres de l'Etat, sort de la poche des particuliers. Ce n'est pas une valeur créée, mais déplacée, et ce que la richesse publique gagne, la richesse privée le perd. C'est là une de ces charges nombreuses sous lesquelles l'agriculture est écrasée.

D'ailleurs, même pour les établissements de mainmorte, le fisc est maintenant désintéressé, puisque la loi de 1849 remplace par une taxe annuelle le droit de mutation qui frappe les biens appartenant aux simples particuliers.

A cette première restriction d'un caractère général, et dont le principe est dans la loi, la jurisprudence était venue en ajouter une autre, qu'elle avait tirée de son propre fonds.

Les établissements religieux étaient déclarés n'avoir qu'une capacité restreinte et déterminée par leur propre but. Ils ne pouvaient rien acquérir, rien recevoir hors de l'objet particulier pour lequel ils étaient institués. Ainsi les fabriques étaient considérées comme chargées de pourvoir aux besoins du culte. On en avait conclu qu'elles ne devaient accepter aucune donation dont l'objet ne serait pas exclusivement religieux. Les aumônes et le service des pauvres étaient même considérés comme étrangers à leurs attributions. C'était, pour ainsi dire, non plus des corps moraux dotés de la personnalité juridique, mais des espèces de services administratifs d'une capacité tout à fait restreinte, et que rien, pas même la volonté la plus formelle du donateur, ne pouvait élargir.

Comment s'y prenait-on donc quand un bienfaiteur avait donné à la fabrique pour les pauvres? L'administration faisait surgir, à côté de la fabrique, le bureau de bienfaisance, qui était considéré comme le véritable administrateur de la donation ou du

legs. Il acceptait et percevait le produit, il en distribuait le revenu, et l'intervention de la fabrique était purement nominale, pour ne pas rendre trop frappante la violation de la donation ou du testament.

Cette jurisprudence remontait à un avis du Conseil d'Etat du 4 mars 1841. Nous l'avons souvent combattue, et nous avons même conseillé aux fabriques de refuser énergiquement, et jusque devant les tribunaux, la délivrance du legs, puisque l'administration méconnaissait d'une façon aussi flagrante la volonté formelle des donateurs. Plusieurs fois l'on fait, et les tribunaux leur ont généralement donné gain de cause. Mais enfin l'administration vient de se retirer à son tour de la voie funeste dans laquelle elle s'était engagée, et nous donnons une lettre du ministre des cultes du 12 mars 1872 et un décret du 31 janvier 1873, dont nous empruntons le texte au *Journal des Conseils de fabriques* :

Par testament olographe du 24 mai 1865, M. l'abbé Surin a légué aux pauvres de la paroisse de Lucé-sous-Ballon (Sarthe) une rente sur l'Etat de 281 francs. Un codicille, également olographe, du 1^{er} janvier 1869, porte, en outre la disposition ainsi conçue :

« Je... veux que la rente de 281 francs, léguée aux pauvres de Lucé-sous-Ballon, comme il est dit précédemment, soit administrée par la fabrique de cette paroisse et non par la commune.

M. le ministre des cultes commence par déclarer dans une dépêche adressée, le 7 septembre 1871, à M. le ministre de l'intérieur, que la clause du codicille du 1^{er} janvier 1869, par laquelle M. l'abbé Surin a voulu que la rente léguée aux pauvres fût administrée par la fabrique et non par la commune ne lui paraissait pas de nature à motiver l'intervention, dans l'acceptation du legs, de la fabrique de Lucé-sous-Ballon, qui n'est ni légataire ni bénéficiaire. Il a ajouté qu'il appartenait à M. le ministre de l'intérieur d'apprécier si la condition imposée par le testateur était, ou non, susceptible d'être accueillie.

Le ministre de l'intérieur soumit à l'examen de la commission provisoire, chargée de remplacer le Conseil d'Etat, un projet de décret tendant à créer à Lucé-sous-Ballon un bureau de bienfaisance, autoriser ce bureau de bienfaisance à accepter les legs dont il s'agit et à le substituer à la fabrique pour l'administration de la rente léguée.

Mais le projet de décret préparé n'a pas été adopté par le Conseil d'Etat qui a répondu par la note suivante :

» La section de l'intérieur de l'instruction publique et des cultes du Conseil d'Etat, après avoir pris connaissance du projet de décret ci-joint, a remarqué que, d'après les termes de codicille du sieur Surin, les arrérages de la rente par lui léguée aux pauvres de Lucé-sous-Ballon doivent être distribués par les soins du conseil de fabrique et que, si l'

béralité du sieur Surin doit être acceptée par le représentant légal des pauvres, à qui doit également appartenir la garde du titre, le maire a qualité pour faire cette acceptation et pour faire tous les actes qui en seront la conséquence.

» Dans ces circonstances, la section a pensé qu'il convenait d'appeler l'attention du ministre sur la question de savoir s'il y avait lieu de créer un bureau de bienfaisance dans la commune de Lucé-sous-Ballon. »

M. le ministre de l'intérieur a cru devoir soumettre cette note à M. le ministre des cultes. Ce dernier ministre, ainsi saisi de nouveau de l'examen de l'affaire, a répondu à cette communication par la dépêche suivante :

« Versailles, 12 mars 1872.

« Monsieur le ministre et cher collègue,

» Vous avez soumis à l'examen de la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat un projet de décret concerté entre nos deux départements et tendant à autoriser l'acceptation des legs faits par M. l'abbé Surin, à divers établissements du département de la Sarthe.

» Entre autres dispositions, le testateur a, suivant son testament olographe du 24 mai 1865, légué une rente sur l'Etat de 281 francs aux pauvres de la paroisse de Lucé-sous-Ballon. Puis, par un codicille en la même forme, du 1^{er} janvier 1869, il a ajouté ce qui suit :

» Je... veux que la rente de 281 francs léguée aux pauvres de cette paroisse, comme il est dit précédemment, soit administrée par la fabrique de Lucé-sous-Ballon, et non par la commune. »

» Dans mon avis du 7 septembre 1871, je n'ai pas conclu à l'intervention de la fabrique de Lucé-sous-Ballon, dans l'acceptation de cette libéralité. De votre côté, M. le ministre et cher collègue, vous avez proposé la création d'un bureau de bienfaisance, qui serait substitué à la fabrique pour l'administration de la rente léguée.

» Mais la section de l'intérieur et des cultes a pensé que, d'après les termes du testament, les arrérages de la rente devant être distribués par les soins du conseil de fabrique, il y avait lieu de faire accepter la dite libéralité, au nom des pauvres par le maire, qui a qualité pour faire tous les actes qui en seront la conséquence de cette acceptation.

» En me communiquant cet avis, vous m'avez fait savoir, monsieur et cher collègue, que vous seriez disposé, en ce qui vous concerne, à l'adopter. Toutefois, avant de renvoyer le dossier de l'affaire, vous m'avez exprimé le désir de connaître mon opinion sur l'intervention de la fabrique dans la distribution du legs. Vous faites observer que, d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, le titre de rente serait déposé entre les mains du receveur municipal qui remettrait les arrérages au conseil de fabrique chargé de les distribuer.

» La marche ainsi recommandée par le Conseil

d'Etat était la seule qu'il fût possible de suivre en présence de nos deux propositions tendant, l'une à dessaisir le conseil de fabrique de Lucé-sous-Ballon du droit d'administration que lui a conféré le codicille de l'abbé Surin, et l'autre de transférer ce droit à un bureau de bienfaisance spécialement organisé pour l'exercer.

» La commission provisoire n'a pas pensé qu'il y eût lieu d'instituer un bureau de bienfaisance qui aurait eu pour unique mission, quant à présent, d'administrer une rente dont le testateur a voulu lui enlever le maniement. Dans la situation créée par la clause précitée du testament et en laissant à l'écart le conseil de fabrique en tant que légataire indirect ou implicite, il lui a paru qu'il ne restait effectivement qu'à faire accepter le legs par le maire, représentant légal des pauvres à défaut de bureau de bienfaisance.

» Mais cette combinaison répond-elle entièrement aux intentions du testateur et à l'esprit de la loi ? Après un nouvel examen de l'affaire, j'éprouve quelques doutes à cet égard.

» D'après les dispositions précitées des testament et codicille de l'abbé Surin et la qualité du testateur qui, comme curé de la paroisse, pouvait avoir une prédilection marquée pour le conseil de fabrique, il me paraît hors de doute qu'il a voulu écarter la commune ou le bureau de bienfaisance qui la représenterait, non seulement de la distribution des arrérages de la rente de 281 francs, mais encore de l'administration même de cette rente.

» Cette clause n'a rien d'illicite. L'article 76 de la loi du 18 germinal an X et l'article 1^{er} du décret du 30 décembre 1809 portent, en effet, l'un que les fabriques... sont chargées de veiller... à l'administration des aumônes, l'autre qu'elles sont chargées d'administrer... les aumônes, et ces dispositions étaient interprétées de la manière la plus large, peu de temps après la mise à exécution de la loi du 18 germinal an X, par un homme d'Etat qui devait en connaître parfaitement le sens et l'esprit.

» Répondant, le 22 brumaire an XII, à l'archevêque-évêque d'Autun qui lui avait demandé par qui devait être accepté un don de 3,000 francs pour les pauvres, le conseiller d'Etat chargé des cultes (M. Portalis) résolut ainsi cette question :

» ... Un don pour les pauvres n'est pas un don fait à l'Eglise ; un tel don intéresse l'humanité. » L'Etat encourage tous les actes de bienfaisance publique, et il n'a mis aucune limite à la manière dont ces actes peuvent être faits.

» Je vois, par votre lettre, que le donateur n'aurait pas une grande confiance dans la commune, et vous me demandez, en conséquence, par qui le don pourrait être accepté. Vous indiquez la fabrique.

» Je n'hésite point à croire que la fabrique a, pour accepter la libéralité dont il s'agit, toute la capacité que pourrait avoir la commune.

» D'abord, les fabriques sont des établissements

» avoués par la loi, puisqu'elles sont expressément autorisées par les articles organiques du Concordat.

» En second lieu, dans tous les temps, les fabriques ont été réputées des établissements laïques, quoiqu'elles existent pour l'utilité de l'église et que des ecclésiastiques en soient les principaux membres. Ce que je dis ici est enseigné par tous les ecclésiastiques français et fut particulièrement attesté dans une cause rapportée par le journal de l'ancien parlement de Bretagne et dans laquelle M. de La Chalotais, lors avocat général, portait la parole.

» En troisième lieu, par les articles organiques du Concordat, les fabriques sont spécialement désignées pour recevoir et administrer les aumônes. L'objet de leur établissement se rapporte donc autant au bien des pauvres qu'à l'utilité des églises. Ici le mot *aumônes* n'est pas une expression limitée à une distribution manuelle de deniers. Il comprend tous les legs pies que la charité destine ou peut destiner au soulagement du malheur ou de la misère.

» Je crois être donc en droit de conclure que la personne qui se propose de donner les mille écus peut les donner à la fabrique du lieu, et que cette fabrique est capable d'accepter un pareil don (1). »

» L'autorité de cette opinion me semblerait pouvoir être invoquée, dans l'espèce, en faveur de l'acceptation exclusive par la fabrique de l'église de Lucé-sous-Ballon du legs précité de 281 francs de rente, si ce legs était réellement de nature à être considéré comme fait à cet établissement à charge de distribution des arrérages aux pauvres. Toutefois, la disposition du codicille de l'abbé Surin, rapprochée de celle du testament, ne me paraît pas susceptible de recevoir cette interprétation.

» En effet, d'après les termes du testament, le legs est formellement attribué *aux pauvres*, et le codicille ne modifie cette première disposition qu'en ce sens seulement que l'administration de la rente devra appartenir, non à la commune, mais à la fabrique.

» J'admets volontiers qu'en principe, et à défaut de disposition expresse contraire, les pauvres doivent être représentés, soit par le bureau de bienfaisance, soit, à défaut du bureau de bienfaisance, par le maire de la commune. Mais si, dans ces circonstances, le droit d'intervention du maire est incontestable, je dois reconnaître, d'un autre côté, qu'en attribuant au conseil de fabrique de Lucé-sous-Ballon l'administration de la rente léguée, le testateur lui a conféré un droit assez important pour rendre également nécessaire l'intervention de cet établissement ecclésiastique dans l'acceptation de la libéralité. Et comme, d'ailleurs, cette clause du codicille ne contient, d'après les observations qui précèdent, rien de contraire aux lois, j'estime, en modifiant, sous ce rapport, mon avis du 7 septembre 1871, qu'il convient d'insérer dans le projet de décret collectif à intervenir une disposition qui autorise le trésorier

de la fabrique de l'église succursale de Lucé-sous-Ballon à accepter, au nom de cet établissement, en ce qui concerne le legs dont il s'agit.

» Rien ne me paraît, du reste, s'opposer à ce que le décret prescrive la remise du titre de rente au receveur municipal, sous la condition de remettre les arrérages au conseil de fabrique chargé d'en faire la distribution.

» J'ai l'honneur de vous renvoyer le dossier de l'affaire. Je vous prie, monsieur le ministre et cher collègue, de vouloir bien provoquer, dans le moindre délai possible, l'acte définitif de la section de l'intérieur et des cultes. »

Le ministre de l'intérieur a adhéré à l'avis du ministre des cultes, et soumis le 25 mars 1872 les pièces de l'affaire au Conseil d'Etat un projet de décret ainsi conçu :

« Le maire de Lucé-sous-Ballon (Sarthe), à défaut du bureau de bienfaisance, et le trésorier de la fabrique de cette commune, au nom de cet établissement, sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne, aux clauses et conditions énoncées, le legs d'une rente sur l'Etat de 281 fr., fait aux pauvres de cette commune par le sieur Jean Surin, suivant les testament et codicille olographes des 24 mai 1865 et 1^{er} janvier 1869.

» La rente sera immatriculée au nom des pauvres. Le titre sera déposé entre les mains du receveur municipal, qui sera tenu : 1^o de remettre les arrérages au trésorier de la fabrique ; 2^o de lui délivrer une copie certifiée de la rente. »

Ce projet de décret a été adopté par la section de l'intérieur dans sa séance du 3 avril 1872, avec une note ainsi conçue :

« La section de l'intérieur, après avoir pris connaissance du projet de décret ci-joint, et des observations présentées par le ministre des cultes dans sa dépêche du 25 mars 1872, estime qu'il y a lieu d'adopter la disposition ou la modification indiquée par le ministre dans la dépêche précitée. »

Le décret a été signé par le Président de la République le 23 avril 1872.

Cette solution est encore timide, et nous ne voyons pas ce que le maire fait en cette affaire, les pauvres étant suffisamment représentés par la fabrique. Mais enfin cette décision constitue un progrès sur la jurisprudence antérieure, et nous le devons constater.

Arm. RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Liturgie.

(2^e article.)

DES AUTORITÉS EN MATIÈRE DE LITURGIE.

L'Eglise romaine n'a pas voulu abandonner à l'arbitraire et au goût particulier de chacun la manière dont le prêtre, et aussi l'évêque, qui a la plé-

litude du sacerdoce, doivent remplir leurs fonctions sacrées. Et comme les ministères inférieurs ont été établis pour aider à l'exercice de ces hautes fonctions, elle a voulu qu'ils fussent également soumis à des règles certaines.

Il y a donc un droit liturgique obligatoire, comprenant toutes les règles à observer dans la prière publique et l'administration des sacrements. Le texte de ces ordonnances se trouve joint aux formules mêmes dans les livres liturgiques, qui sont au nombre de cinq : le Missel, le Bréviaire, le Martyrologe, le Rituel et le Pontifical. Il faut y joindre un autre livre officiel, le Cérémonial des évêques, qui, à cause de l'éminence de la dignité épiscopale, détermine les cérémonies particulières aux fonctions pontificales, et renferme aussi des règles générales qui doivent guider en beaucoup de cas le simple prêtre.

Notre but n'est pas de parler maintenant en détail de chacun de ces livres ; peut-être le ferons-nous plus tard.

Bien que les lois de la liturgie soient très détaillées et semblent très claires, de fait elles ne sont pas toujours entendues de la même manière, et des différences plus ou moins considérables peuvent s'introduire dans la pratique. Il se présente aussi des cas qui n'ont pas été et ne pourraient pas toujours être prévus, surtout lorsqu'il s'agit de choses qui ne tiennent pas immédiatement à la célébration des saints mystères ou aux rites sacramentaux. On voit qu'il y aurait une large place pour l'arbitraire et la singularité, si l'autorité qui nous a donné le texte même de la loi n'avait pris de sages précautions pour prévenir ces divergences. Aussi elle a institué un tribunal spécial, chargé d'interpréter authentiquement les lois liturgiques et de combler les lacunes qui auraient pu rester dès le commencement dans le texte officiel, ou se produire par la suite, à raison de circonstances nouvelles. Tel est le rôle réservé à la sacrée Congrégation des Rites, dont nous aurons à parler plus tard, et que nous indiquons seulement ici.

La coutume est considérée à juste titre comme le meilleur interprète des lois humaines, lorsqu'elle est établie dans les conditions requises. Elle a toujours été admise dans le droit canonique, et l'Église lui accorde une place mesurée dans la liturgie. La Congrégation des Rites a souvent décidé en faveur des coutumes établies, mais seulement lorsqu'il s'agit des détails : elle se montre justement sévère quand les règles générales se trouvent compromises ; alors, à ses yeux, l'usage n'est plus qu'un abus qu'elle prescrit d'extirper. On voit que tout usage n'est pas une coutume légitime, qu'il peut s'en introduire beaucoup qui ne seraient qu'une violation des règles dont l'Église maintient formellement par son observation, et qu'en ces choses, pour les graves raisons que nous avons données précédemment, il y a loin du fait au droit. Il ne faudra donc pas

s'étonner s'il nous arrive quelquefois de nous prononcer contre certaines pratiques qui sont un reste et un souvenir des liturgies particulières, heureusement abolies, et que, pour des considérations diverses, on a cru tout d'abord pouvoir conserver. Nous ne voulons pas être plus rigoureux que l'Église, mais nous ne saurions non plus approuver ce qu'elle improuve et dont elle désire la prompte suppression.

Dans le droit canonique, comme dans le droit civil, l'interprétation doctrinale est une des bases de la jurisprudence qui règle la pratique de la loi. Les explications et décisions des auteurs ne sont pas à dédaigner non plus dans les matières liturgiques. On ne peut dire qu'il y ait pénurie de livres de ce genre, mais il faut savoir choisir. Les auteurs qui ont droit à la préférence, et auxquels nous l'accorderons toujours, sont ceux qui étaient assez favorablement placés pour puiser immédiatement à la source des vraies traditions liturgiques. Plusieurs ont rempli d'importantes fonctions dans la Congrégation des Rites, tels que Gavanti, Merati, etc. Ils jouissent d'une juste autorité. Nous ne voudrions jamais rien décider sans les avoir consultés.

On doit évidemment faire passer avant tout le texte officiel des règles consignées dans les livres liturgiques sous le nom de *rubriques*. Il importe donc d'en avoir une notion exacte.

Nous n'apprendrons rien à personne, en disant que les Rubriques sont les règles qui déterminent les rites à accomplir et les cérémonies à observer dans l'office divin, la célébration de la messe et l'administration des sacrements et des sacramentaux, en un mot, dans toutes les circonstances où une action quelconque se rapportant au culte public rendu à Dieu est faite au nom de l'Église. Nous étendons à dessein cette définition, que certains auteurs ont restreinte davantage, parce que nous voulons y faire entrer toutes les prescriptions qui dirigent dans la pratique de la liturgie ; nous la limitons néanmoins aux ordonnances consignées dans les livres liturgiques proprement dits.

L'origine et la raison d'un mot aident à se faire une idée plus exacte et plus complète de la chose qu'il exprime. Le terme de *Rubrique* ne présente pas par lui-même un sens bien clair et précis, et il faut savoir pourquoi il a été adopté de préférence à d'autres, dont la signification serait plus immédiatement saisissable. Tout le monde sait que certains artisans se servent d'une sorte de terre ou craie rouge pour tracer sur la pierre ou le bois des lignes qui les guident dans leur travail et leur permettent d'agencer avec plus de précision les pièces qu'ils assemblent. Cette pratique est fort ancienne et s'explique naturellement. D'anciens auteurs ont donné le nom de *rubrique* à cette substance (Columelle, liv. V, ch. viii) ; Pline (liv. XXXV, ch. vi), et saint Isidore (*Etymol.*, lib. XIX, ch. xvii), désignent sous ce nom une couleur spéciale. Les anciens em-

ployaient cette couleur pour écrire les titres et les chapitres des livres qu'ils composaient ou transcrivaient, et ils en usaient ainsi particulièrement dans les recueils de lois. C'est sans doute à cette coutume que Juvénal fait allusion, lorsqu'il dit (*sat.* XIV) : *Perlege rubras majorum leges*. Ce système offrant le double avantage de distinguer les simples indications du texte proprement dit, et de concourir à l'ornementation des livres, par la variété et l'opposition des couleurs, on devait naturellement avoir la pensée de l'adopter pour les livres liturgiques, non seulement parce que c'est un usage ancien dans l'Eglise catholique de donner, pas respect pour les choses saintes, toute la splendeur possible aux livres qui servent pour la prière publique et la célébration des saints mystères, mais aussi pour une raison d'utilité. En effet, l'expérience prouve combien il est désirable que les règles qui dirigent dans la récitation de l'office divin et l'exercice des fonctions sacrées, soient facilement distinguées du texte à lire ou à réciter, afin que l'on puisse éviter les lenteurs et les confusions dont souffriraient l'ordre et l'ensemble qui doivent toujours être maintenus dans le culte public. Lors même que nous récitons en particulier le Bréviaire, nous apprécions cet avantage, qui prévient les hésitations et nous garantit de beaucoup de distractions. Cette variété était presque nécessaire avant que l'imprimerie fût inventée, alors que les calligraphes n'avaient pas à leur disposition tous les types que l'on a multipliés depuis presque à l'infini. Malgré les ressources que nous offre aujourd'hui la typographie, ce système n'a pas perdu son utilité, et il est permis de regretter que, dans ces derniers temps, des imprimeurs, pour des motifs de spéculation intéressée, aient rompu avec la tradition sur ce point.

Le rouge ayant été préféré pour la partie purement indicative des livres liturgiques, le nom de la couleur a passé aux choses pour lesquelles on l'employait, et cette dénomination a été tellement consacrée par l'usage, que nous continuons d'appeler *rubriques* les règles intercalées dans les saintes formules, même lorsqu'elles sont imprimées en noir.

Ce procédé n'a pas été adopté pour les seuls livres liturgiques. On a donné, au XVI^e siècle, des éditions du *Corpus juris civilis* dans lesquelles les sommaires et autres indications sont en rouge, absolument comme les rubriques des Missels, Bréviaires, etc. Les éditeurs ont eu en vue, sans doute, plutôt la commodité du lecteur que le luxe, qui n'était que très secondaire dans ces sortes d'ouvrages.

Si l'on voulait prendre à la rigueur le terme de *rubrique*, on ne devrait l'appliquer qu'aux indications répandues dans le texte même de la liturgie, où elles se distinguent au premier coup d'œil. Cependant, toujours en vertu de la translation de l'idée de la couleur à la chose, on donne ce nom dans un sens plus particulier encore aux règles générales mises en tête du Missel et du Bréviaire, sous le

titre de *Rubriques*, bien qu'elles ne soient pas imprimées en rouge. Ici, l'ordre inverse a été suivi : le corps des règles est en noir, les parties liturgiques du texte qu'il fallait y intercaler sont en rouge. Partout c'est le même principe diversement appliqué, la distinction nette et facilement saisissable de deux choses qu'il importe de ne pas confondre ; et comme la couleur rouge ne pourrait dominer sans nuire à l'ensemble et fatiguer les yeux, dans l'un et l'autre cas, on ne l'emploie que pour les parties les moins étendues. Si, dans le texte de la Messe et de l'Office les lettres initiales sont en rouge ; si cette couleur est combinée avec le noir dans les titres, c'est affaire de goût et de coup d'œil, et le système général n'en est pas affecté.

Gavanti, qui avait fait une étude sérieuse de cette question, dit qu'il n'a vu qu'un très petit nombre d'indications tracées en rouge dans les plus anciens missels manuscrits de la Bibliothèque Vaticane, et dans beaucoup d'autres imprimés à Venise avant le pontificat de saint Pie V. Le mot même de *Rubriques* ne fait son apparition dans les missels que depuis l'an 1557, et c'est seulement depuis saint Pie V que les règles générales placées au commencement de ces livres portent ce titre : RUBRICÆ GENERALES MISSALIS. Auparavant, ces règles étaient réunies, en dehors du Missel, dans des livres spéciaux, sortes de Rituels ou de Directoires, dont plusieurs portent pour titre principal le mot *Rubricæ*. Le même auteur cite, entre autres, un volume de prescriptions et d'usages liturgiques écrit par le maître des cérémonies du pape Urbain VI, sous le titre de *Rubricæ novæ*, et où l'auteur ou le compilateur parle des anciennes rubriques. Le mot était donc déjà usité bien avant son introduction dans les livres liturgiques eux-mêmes, où il désigne les indications courantes, qui ne sont, d'ailleurs, que des applications particulières des règles générales primitivement rédigées à part et consignées dans les Directoires.

Nous ne pensions pas nous étendre autant sur ces détails archéologiques. Nous les laissons cependant, persuadé que plus d'un de nos lecteurs ne sera pas fâché de contenter, sur ce point, sa louable curiosité. Tout ce qui tient, de près ou de loin, au culte de Dieu, tout ce que l'Eglise a institué ou s'est approprié ne peut nous être indifférent, et la connaissance des origines de ces choses, en nous les rendant plus vénérables, nous dispose à nous soumettre plus religieusement aux règles qui nous sont données et à les observer avec plus d'exactitude. C'est vers ce résultat que tendent nos articles liturgiques.

Nous avons maintenant à établir la valeur et l'autorité des rubriques.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Bibliographie.

COURS D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

ET

COURS D'HOMÉLIE POUR TOUTS LES DIMANCHES ET INSTRUCTIONS
POUR TOUTES LES FÊTES,

Par ANGE RAINERI,

Traduites et augmentées de traits historiques, par M. Paul
D'HAUTERIVE. — 8 vol. in-12. Prix net : 20 fr. Chez Louis
Vivès, rue Delambre, 13.

Il y a quelques années, un prêtre de mes amis, à son retour d'un voyage en Italie, me disait : « Pendant le séjour assez long que je fis dans les différentes parties de la Péninsule, je me trouvai nécessairement en rapport avec quantité d'ecclésiastiques ayant charge d'âmes. Dans nos entrevues, nous nous occupions le plus souvent des fonctions pastorales, qui nous étaient communes : j'étais désireux de savoir en particulier comment les prêtres italiens évangélisent leurs ouailles, afin de comparer leur manière de faire avec la nôtre en France. Eh bien ! une des choses qui me frappèrent le plus, c'est que, pour ce qui regarde la prédication, ils suivent tous ou presque tous un *Cours d'instructions*, composé par un de leurs compatriotes, Ange Raineri, qui a longtemps exercé le saint ministère à la cathédrale de Milan. Cet ouvrage, pour lequel ils professent la plus haute estime, est à leurs yeux la perfection du genre. Aussi maintes fois ont-ils osé me mettre au défi de trouver chez nous un traité sur les vérités de la religion qui pût égaler le mérite de celui-là ; ils m'avouaient que, non seulement ils y puisaient la matière de leurs instructions, mais même qu'ils le prêchaient pour ainsi dire mot à mot. »

Je confesse, pour ma part, que jusqu'au jour où cet ami me fit cette communication, je n'avais entendu parler de Raineri que d'une manière assez vague ; je me rappelais bien avoir lu, il y a quelque temps déjà, dans les journaux catholiques, l'annonce de la traduction de ses œuvres, par l'abbé Charbonnier ; mais je n'avais donné à cette annonce qu'une médiocre attention. La conversation de mon ami piqua vivement ma curiosité, et quelques jours après, Raineri traduit fit partie de ma bibliothèque.

Je ne fus pas longtemps avant de me convaincre que le jugement du clergé italien sur la valeur de l'ouvrage n'avait rien d'exagéré. Je lus avec avidité le *Cours d'instructions familiales*, et, à dater de cette époque, j'y empruntai pour mes prédications des matériaux abondants ; je le suivis même parfois mot à mot.

Raineri développe dans ce *Cours* toute la doctrine chrétienne. Son plan est celui de saint Augustin, qui divise la religion en trois parties : *Deus fide, spe et charitate colendus* ; à ces trois parties notre auteur en ajoute une quatrième où il traite des sacrements.

La foi et les vérités que nous devons croire, l'es-

pérance et les biens que nous devons demander à Dieu, la charité et les préceptes que nous devons pratiquer ; enfin les moyens établis de Dieu pour répandre dans nos cœurs l'habitude de ces trois vertus, ou les sacrements : voilà bien le plan le plus simple, le plus naturel, le plus complet que l'on puisse suivre pour étudier soi-même la religion et pour l'enseigner aux autres.

C'est précisément ce plan que Raineri déroule avec un rare bonheur. On ne doit pas craindre d'aller trop loin en disant que son *Cours d'instructions* est un vrai chef-d'œuvre de solidité, de clarté et de bon sens ; qu'on veuille bien remarquer les trois mots : *de solidité* ; il prend pour base et pour règle de sa doctrine le catéchisme du saint Concile de Trente ; en suivant un tel guide comment pourrait-il s'égarer ? *de clarté* : son exposition est méthodique, simple, lumineuse et à la portée de l'intelligence la plus vulgaire ; *de bon sens* : il a soin de se tenir également éloigné d'un rigorisme outré et d'un relâchement condamnable. On s'aperçoit, du reste, que les instructions renfermées dans ce *Cours* n'ont pas pour auteur un savant, qui n'aurait su la théologie que parce qu'il l'aurait étudiée dans les livres, mais un pasteur qui a blanchi dans les travaux du saint ministère et la direction des âmes. On sait, en effet, que Raineri les a péchées toutes nombre de fois à l'église métropolitaine de Milan, pendant qu'il en était le vicaire, c'est-à-dire de 1788 à 1840 ; il a donc pu les revoir avec soin et les corriger, en y changeant ce que lui suggérait son expérience des âmes, au fur et à mesure qu'elle se perfectionnait.

Il vient de paraître une nouvelle traduction des œuvres de Raineri, en 8 volumes in-12 : les cinq premiers renferment le *Cours d'instructions familiales* ; le sixième et le septième, ses *Homélies* pour les dimanches de l'année et des instructions sur un grand nombre de sujets ; le huitième, enfin, d'autres *Homélies* formant le complément nécessaire de celles de l'illustre prédicateur.

Cette nouvelle traduction, que nous devons à la plume exercée de M. P. d'Hauterive, joint au mérite de l'exactitude celui, bien rare, de s'affranchir des tournures de la langue originale. Elle est vive, ronde, élégante même, et de tout point habillée à la française. Si je parle ainsi, ce n'est qu'après avoir fait une confrontation soignée des textes dans les deux langues.

Je n'ignore pas qu'on a reproché à Raineri un peu de froideur, un peu de sécheresse, surtout dans ses *Instructions sur la doctrine chrétienne* ; on eût désiré une forme un peu moins pédagogique et une allure un peu plus oratoire ; chacune d'elles ressemble trop, a-t-on dit, à une leçon de théologie, etc.

A mon avis, cette accusation, formulée en ces termes, a au moins quelque chose d'exagéré. Sans doute Raineri n'a pas l'éloquence foudroyante d'un Bossuet, ni l'éloquence vive, impétueuse d'un Bridaine et d'un Lacordaire, ni même l'éloquence douce, onc-

tueuse d'un saint François de Sales et d'un Fénelon ; mais on ne peut nier, sans être injuste, qu'il possède à un degré éminent cette éloquence calme qui prend sa source dans l'admirable lucidité des idées, la simplicité, le naturel de sa méthode, et le ton de conviction qui se fait sentir d'un bout à l'autre de ses instructions.

Je sais que sa diction est généralement peu imagée ; qu'il a rarement recours pour se faire comprendre aux comparaisons, et pour frapper quelque grand coup aux exemples, dont nos grands orateurs ont su tirer un si merveilleux parti. Aussi je m'empresse d'avertir le lecteur que M. P. d'Hauterive a eu l'heureuse idée de combler cette lacune dans la traduction annoncée. Chacune des instructions et des homélies se termine par un ou plusieurs traits d'histoire courts, saisissants, nouveaux et peu connus pour la plupart, et toujours en rapport avec la vérité qui vient d'être démontrée ; c'était là un complément sinon nécessaire, au moins très désirable ; à coup sûr le catéchiste, le conférencier et le prédicateur trouveront dans ces faits édifiants une précieuse ressource pour exciter l'intérêt de leurs auditeurs et les amener plus sûrement à la pratique de leurs devoirs.

On remarque dans les *Homélies* et les *Instructions* sur divers sujets un peu plus de vie et d'animation ; cela se conçoit facilement : l'exposition de la vérité dogmatique ou morale y tenant naturellement moins de place, le prédicateur a un champ plus vaste et plus libre pour les mouvements oratoires.

Du reste, ces *Homélies* et ces *Instructions* ne le cèdent en rien au *Cours d'instructions familières*, ni pour la clarté et la variété de l'invention, ni pour l'unité des plans et la connexion entre les parties, ni pour la solidité de la doctrine et le but toujours pratique. « Ces qualités, qu'on ne trouve réunies dans aucun autre cours d'homélies, dit le traducteur, rendront les nôtres précieuses, surtout aux jeunes ecclésiastiques qui apprendront aisément, en les méditant, le grand et difficile art d'expliquer l'Evangile aux fidèles d'une manière fructueuse. »

L'abbé GARNIER.

Chronique hebdomadaire.

Députation internationale au Vatican. — L'audience accordée à Mgr l'évêque de Grenoble. — Le rosier merveilleux. — Orauges de France. — Le prisonnier et l'exilé. — M. de Corcelles. — Mandements de NN. SS. les évêques pour le Carême. — Le Père Monsabré à Notre-Dame de Paris. — Sur Mgr Chalandon. — Mort du cardinal Billot. — Projet de pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. — Les Suisses enloyonnés. — Conversion du révérend J.-R. Madan. — Les catholiques anglais à Lourdes. — Etat du catholicisme en Angleterre. — *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

Paris, 9 mars 1873.

ROME. — La députation internationale, dont les dépêches de Rome parlaient depuis quelques jours, a été reçue avant-hier, 7 mars, au Vatican, par

notre Très Saint-Père le Pape. Elle était composée de cent soixante-trois personnages étrangers, représentant les catholiques d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, d'Amérique et de Suisse. Son but était de protester contre toutes les spoliations accomplies jusqu'ici au détriment du Saint-Siège par Victor-Emmanuel, et contre la suppression imminente des corporations religieuses.

L'Adresse, lue au nom de tous par le prince Alfred de Lichtenstein, faisait très bien observer que les prévisions des catholiques, contre les dénégations intéressées des libéraux, qu'avec l'occupation de Rome l'Eglise serait réduite en esclavage, se sont malheureusement vérifiées. Elle ajoutait que la conciliation ou l'acceptation d'un *modus vivendi* sont impossibles dans l'état actuel des choses. Qu'au reste, Dieu châtiât tôt ou tard les envahisseurs, sa justice ne permettant pas que de pareils attentats demeurent impunis ; mais que, pour le moment, où les périls sont plus grands que jamais, si les gouvernements abandonnent manifestement le Saint-Siège, le peuple chrétien veut se serrer de plus en plus étroitement autour du Vicaire de Jésus-Christ, afin de pouvoir envisager sans effroi ces périls, et d'en sortir victorieux.

Dans sa réponse, faite d'une voix ferme, le Saint-Père a commencé par exprimer sa satisfaction de cette démonstration internationale, puis il a recommandé une parfaite union entre les catholiques. « Que le peuple, a-t-il dit, soit uni au clergé, le clergé aux évêques, et les évêques au Pape. » Commentant ces paroles de Notre-Seigneur : *Qui non est mecum contra me est*, le Saint-Père a déploré l'aveuglement de ceux qui croient attirer leurs ennemis dans la bonne voie en sacrifiant leurs principes.

Il a loué le courage des assistants, qu'il a engagés à combattre le mal, et il a manifesté ses espérances pour l'avenir, malgré les efforts de l'enfer qui essaye de semer la division entre le clergé et les fidèles. Le Pape a béni les nations représentées par la députation, puis a donné à chacun de ses membres une médaille avec son effigie.

Quelques jours auparavant, le Saint-Père avait accordé à Mgr l'évêque de Grenoble une audience particulière au sujet de laquelle le correspondant romain de l'*Univers* rapporte les touchants détails qui suivent : « Ce prélat, qui avait précédemment envoyé au Pape 30,000 francs, ayant prêché la veille de son départ pour Rome, a recueilli 21,000 francs, qu'il a offerts à Pie IX avec des Adresses de différentes congrégations et sociétés de son diocèse : les Visitandines de Voiron, le Sacré-Cœur de Montfleuri, le Grand Séminaire, les Mères chrétiennes, les Orphelines, le Cercle religieux de Grenoble, l'Œuvre de Saint-Maurice des Militaires, les Enfants de Marie, etc. Le Saint-Père a tendrement embrassé Mgr de Grenoble et lui a parlé avec effusion des consolations qu'il recevait de l'épiscopat français, ajoutant qu'il espérait voir bientôt à Rome une par-

de l'épiscopat allemand, dont le courage sublime fut glorieusement contre la persécution... »
 Les dames et les élèves du Sacré-Cœur de Montfleury ont envoyé au Pape un rosier. Dans le cœur de chaque rose se trouvait une boîte renfermant des pièces d'or. Une poésie accompagnait ce don, et Pie IX n'a pas lu sans émotion cette poésie commençant par ces mots :

O roses ! votre sort est cent fois précieux !
 Sur vous le Roi-Pontife arrêtera ses yeux.

— Ce n'est pas la première fois que les fidèles recourent à pareille délicatesse pour offrir au Père commun l'obole de leur filial amour. On se souvient de l'ingénieusement riche petit vaisseau offert par une députation américaine. Il n'y a pas longtemps, on racontait un autre trait de même nature, et que nous voulons enregistrer ici. Une communauté de France avait envoyé au Saint-Père un bouquet de fleurs d'oranger avec de petites oranges vertes. Or ces petites oranges contenaient la somme de mille francs. Pie IX, qui n'en savait naturellement rien, fut à la vue du gracieux petit présent : « On le voit, ces oranges vertes viennent de France. — Oui, très-Saint-Père, répondit celui qui l'offrait ; les oranges de France ne ressemblent pas, en effet, à celles d'Italie : l'écorce reste verte, mais au dedans elles mûrissent. — Je comprends, a dit alors Sa Sainteté avec émotion... Pauvres et chères filles ! »

— Enregistrons encore aujourd'hui l'offrande que le comte de Chambord a fait parvenir au Saint-Père, à la date du 1^{er} mars, pour le denier de Saint-Pierre. Cette offrande était de 10,000 francs. Une lettre l'accompagnait, avec cette adresse : « Au vénérable prisonnier du Vatican, l'exilé de la maison de France. » En recevant cette filiale offrande de la main d'un envoyé spécial, Pie IX a dit avec finesse : « Il y a bien des rois qui siègent encore sur leurs trônes et qui ne secourent pas le vicaire de Jésus-Christ comme le fait M. le comte de Chambord. » Quel bel éloge pour le descendant de saint Louis !

— On annonce que notre ambassadeur près le Saint-Siège, M. de Corcelles, prépare, en faveur des établissements religieux français à Rome, un Mémoire qui produira une profonde sensation. — L'Angleterre protestante elle-même a réclamé en faveur des établissements anglais. Espérons encore que l'œuvre de spoliation sera enrayée.

FRANCE. — Nous continuons à faire connaître les sujets traités par NN. SS. les Evêques dans leurs mandements du Carême :

Angers. — La sanctification du dimanche.
 Agen. — Voyage de Mgr d'Outremont à Rome.
 Anancy. — Le Concile du Vatican et l'autorité de l'Eglise.
 Valence. — Les constitutions dogmatiques du Concile du Vatican.
 Versailles. — Les saints.

Nevers. — La révolution.

Vannes. — La guerre faite à la vérité.

Beauvais. — Communication de la dernière allocution du Saint-Père.

Evreux. — L'indifférence religieuse.

Aire. — La foi et l'amour de l'Eglise à l'égard de la Papauté.

Ajaccio. — La foi.

Angoulême. — Adieux de l'évêque démissionnaire à ses diocésains.

Autun. — Prise de la possession du diocèse.

Belley. — La sanctification du dimanche.

Blois. — L'éducation chrétienne.

Châlons. — Les constitutions dogmatiques du Concile du Vatican.

Alby. — La sanctification du dimanche.

Clermont-Ferrand. — Le retour à Dieu.

Dijon. — Les constitutions dogmatiques du Concile du Vatican.

Meaux. — L'indifférence en matière de religion.

Mende. — Sur cette pensée de saint François de Sales : Nous ne passons jamais bien un carême, si nous ne le passons comme s'il devait être le dernier de notre vie.

Metz. — La famille chrétienne.

Nancy. — Le péril des fausses doctrines et les remèdes qu'il convient de leur opposer.

Oran. — Les pratiques religieuses.

Quimper. — Les dangers qui environnent les chrétiens.

Saint-Brieuc. — Les récents pèlerinages.

Saint-Flour. — Les devoirs que nous avons à remplir dans la situation actuelle.

Sens. — Dieu et l'homme.

Verden. — La consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

Tarentaise. — Adieux de l'évêque démissionnaire à ses diocésains.

Troyes. — La dignité de l'homme aux yeux de Dieu.

Viviers. — Les constitutions dogmatiques du Concile du Vatican.

Rennes. — Les dangers qui menacent la foi.

Pamiers. — L'enseignement de la religion.

Strasbourg. — L'éducation chrétienne.

— Le R. P. Monsabré a inauguré dimanche, à Notre-Dame, la série de ses conférences du Carême. L'orateur a annoncé qu'il se proposait d'exposer l'ensemble du dogme catholique dans une suite de discours qui embrasserait plusieurs années de prédication. La station de 1873 sera consacrée à établir la vérité de l'existence de Dieu et à déterminer sa notion.

Mais, avant d'entrer dans les détails de son sujet, le prédicateur a voulu en donner un aperçu d'ensemble, et, dans un tableau magnifique, il a rapidement esquissé le plan général du dogme catholique. Etant donnés le fini et l'infini, déterminer leurs rapports, tel est l'immense problème dont le

dogme catholique est la solution. Il n'a fait qu'indiquer cette solution ; mais déjà on en entrevoyait la profondeur, la justesse et les merveilleuses harmonies.

Tel a été ce premier discours qui, pendant une heure un quart, a tenu sous le charme un auditoire de cinq à six mille personnes. Nous croyons faire connaître fidèlement l'impression générale, en disant que le talent du R. P. Monsabré a grandi à chaque station qu'il a prêchée à Notre-Dame. L'auditoire devient de plus en plus nombreux autour de lui, et nous ne doutons pas que sa parole ne ramène à Dieu un grand nombre d'âmes qui en étaient éloignées jusqu'ici. (*L'Univers.*)

— Nous avons annoncé la mort de Mgr l'archevêque d'Aix. « L'éminent prélat, dit le *Télégraphe*, appartenait à une famille lyonnaise qui jouit dans notre ville d'une considération justement méritée. Mgr Georges-Claude-Louis-Pie Chalandon était né à Lyon le 15 février 1803. Après avoir été chanoine et vicaire général de Metz, il fut nommé coadjuteur de Belley, par décret du 31 mai 1850 ; préconisé évêque de Taumacum, *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Belley avec future succession, le 3 octobre suivant, il était sacré le 12 janvier 1851, à Belley, dont il occupait le siège titulaire le 25 juillet 1852 ; il fut nommé archevêque d'Aix, par décret du 4 février 1857, et préconisé pour ce dernier siège le 19 mars de la même année. »

— Nous apprenons à la dernière heure que l'épiscopat français vient de faire une nouvelle perte dans la personne du vénérable archevêque de Chambéry, Mgr le cardinal Billiet. *L'Echo des Alpes* de ce jour assurait que Son Eminence, malade depuis quelque temps, revenait à la santé. Cependant, d'après une dépêche reçue ce matin à Paris, l'auguste malade serait mort hier. Mgr Billiet était le plus vieux des cardinaux : il était âgé de quatre-vingt-dix ans. Sa mort porte à vingt-six le nombre des chapeaux vacants. C'est le 98^e cardinal que Pie IX voit mourir depuis son avènement au trône pontifical. Le nombre restant des cardinaux est de 44.

— On annonce, pour les premiers jours de mai, un grand pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. Ce sanctuaire est, sans contredit, le plus ancien de France. Il est même, en quelque sorte, plus ancien que le catholicisme ; car « c'est un fait appuyé sur une tradition constante, comme le rappelle Mgr l'évêque de Chartres, dans sa lettre pastorale sur la restauration de l'église de *Notre-Dame de Sous-Terre*, que les Druides, avant la venue du Sauveur, honoraient à Chartres la Vierge qui devait enfanter, *Virgini parituræ*, sans doute par quelque connaissance parvenue jusqu'à eux de la prophétie d'Isaïe : *Une vierge concevra et enfantera un fils.* » Or, c'est précisément sur le lieu où les Druides

avaient élevé une statue avec cette inscription célebre : *VIRGINI PARITURÆ*, qu'a été bâtie Notre-Dame de Chartres. On espère que ce pèlerinage ouvrira dignement la série des grands pèlerinages nationaux de 1873.

SUISSE. — Ces MM. les libéraux, après avoir chassé leur évêque, appellent près d'eux l'ex-Père Hyacinthe, présentement successeur de feu Merriman. Ils ne pouvaient pas mieux choisir : il est digne d'eux, ils sont dignes de lui. Mais madame n'accompagne pas monsieur. A la place des Suisses, je voudrais le ménage complet, et je renverrais Merriman II chercher sa moitié. Loyson, sans sa Loysonne, après quelques mois d'union ! ces purs vont en être scandalisés et volés.

ANGLETERRE. — L'Eglise catholique vient de faire une conquête glorieuse : Le révérend J.-R. Madan, maître ès arts de l'Université d'Oxford, et ancien président du collège de Saint-Boniface, à Warminster, a fait, le mois dernier, son abjuration entre les mains de Mgr Clifford, évêque de Clifton.

— On assure qu'un pèlerinage partira de Londres au mois de mai, pour se rendre à Notre-Dame de Lourdes. Les braves catholiques anglais seraient, dit-on, au nombre de douze cents.

— Le *Catholic Directory* pour 1873 contient une statistique des familles nobles du Royaume-Uni appartenant à la religion catholique romaine. Il résulte de cette statistique que le nombre des pairs catholiques romains est de 34 (dont 24 siègent à la Chambre des lords, qui compte 464 membres), et celui des baronnets de 59. Sur les 652 membres de la Chambre des communes, 37 sont catholiques romains. — La hiérarchie catholique romaine en Grande-Bretagne se compose de : 1 archevêque et 12 évêques suffragants pour l'Angleterre, plus 1 archevêque et 2 évêques, ou plutôt vicaires apostoliques pour l'Ecosse, où leurs diocèses portent encore le nom de districts. L'épiscopat en Irlande, dans les colonies et leurs dépendances, compte environ 100 évêques. En Angleterre, on a sacré 75 prêtres catholiques romains depuis le 1^{er} janvier 1872. Le clergé catholique romain, en Angleterre et dans le pays de Galles, se compose de 1,860 membres, et 1,245 communes de l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles possèdent des églises, des chapelles ou des sièges de missions.

Voilà ce que l'Eglise a reconquis dans ce pays d'où elle avait été violemment expulsée et où elle a eu jusqu'ici à soutenir de si rudes combats. C'est le cas de se rappeler cet oracle sacré, dont nous avons chaque jour à faire l'application : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?* c'est-à-dire que peuvent les hommes contre nous, lorsque nous faisons l'œuvre de Dieu ?

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE.

(Du dimanche 23 au samedi 29 mars.)

Dimanche 23 mars.

QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME, appelé *Lætare*, du premier mot de l'utroït. — Les ministres sacrés reprennent les tuniques de joie, les autels sont ornés de fleurs. On touche les orgues pendant l'office. Petit adoucissement à la rigueur des prescriptions liturgiques du reste du Carême, destiné à nous rappeler les joies du ciel qui récompenseront notre fidélité à la pénitence.

Le Martyrologe mentionne aujourd'hui, à Lima, dans le Pérou, *saint Turibe*, archevêque, par le zèle de qui la foi et la discipline ecclésiastique se répandirent en Amérique. La vie de ce grand prélat vient d'être écrite par dom Bénédict de Solesmes.

Lundi 24 mars.

DE LA FÉRIE. — Le Martyrologe mentionne aujourd'hui la mémoire de plusieurs enfants mis à mort pour la foi, savoir : à Trente, *saint Siméon* ou *Simon*, petit enfant, cruellement massacré par les juifs en 1475, et qui depuis devint illustre par de nombreux miracles : à Cologne, *saint Joannet* jeune enfant pris à Sigeberg pendant qu'il se rendait à l'école et tué par les juifs en haine de la religion chrétienne ; à Norwich, en Angleterre, *saint Guillaume*, enfant et martyr, aussi massacré par les juifs en 1137.

Mardi 25 mars.

L'ANNONCIATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE. — La fête de l'Annonciation et de l'Incarnation du Verbe est de très-haute antiquité dans l'Eglise. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elle est d'institution apostolique.

L'archange Gabriel s'incline devant Marie, dont la sainteté et les destinées glorieuses le pénètrent d'admiration et de respect. « Salut, ô Marie, pleine de grâce ! le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre les femmes. » La Vierge demeure dans un humble silence. Gabriel lui fait connaître l'objet de sa mission : « Voici que vous concevrez et enfanterez un fils, et vous l'appellerez Jésus ; il sera grand et il sera appelé le Fils du Très-Haut » Marie accepte la volonté du ciel qui lui est manifestée, et, avec une obéissance parfaite, elle répond : « Je suis la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole. » En ce moment, le Verbe divin s'incarne dans son chaste sein ; Marie devient la mère de Dieu, digne des hommages des anges et des hommes.

Mercredi 26 mars.

DE LA FÉRIE. — On célèbre aujourd'hui la fête de *sainte Eugénie*, vierge d'Espagne, qui fut comme un beau lis de l'Eglise, épanoui au milieu des épines du mahométisme, et devint l'une des gloires de sa patrie. L'ardeur de sa foi, l'éclat de ses vertus la firent remarquer par les ennemis du nom chrétien. Jetée en prison, elle y demeura longtemps enfermée, en compagnie d'un jeune garçon nommé Pélage, dont elle devint l'ange tutélaire et le sauveur. Elle lui adoucit les rigueurs de la captivité, et l'encouragea à tout souffrir pour Jésus-Christ mort en croix. Eugénie, vainement sollicitée d'embrasser la loi du Prophète, fut décapitée. Deux ans après, Pélage périt dans de cruels tourments, pour n'avoir pas voulu souiller sa pudeur. Oh ! que Dieu est bon pour l'innocence ! Il fait garder un timide agneau par une timide brebis, et tous deux triomphent de la fureur des loups.

Judi 27 mars.

DE LA FÉRIE. — A Serravalle, dans la province de Trévise, en Italie, on vénère aujourd'hui *sainte Augusta* ou *Augustine*

de Cévêda, vierge, à qui son père lui-même fit couper la tête pour la punir d'avoir embrassé le Christianisme contre son gré. Ce père dénaturé était un de ces seigneurs allemands qui, au moment des invasions barbares de 5^e siècle, s'était bâti sur une montagne un nid de brigands, d'où il sortait pour infester les pays d'alentour, où il se retirait ensuite comme un vautour dans son repaire, pour y jouir du fruit de ses déprédations. Dieu, qui fait naître partout ses élus, avait donné la plus candide des filles à ce monstre, chez qui la haine du Christianisme égalait la férocité naturelle. Des serviteurs lui ayant appris que sa fille fréquentait l'église voisine, il l'envoya chercher un jour qu'elle était en prières. La pieuse vierge, présentant l'avenir, acheva paisiblement son oraison, offrit à Dieu son sacrifice et alla se présenter à son bourreau. Augusta eut à passer par de nombreux tourments avant de consommer son martyre. D'abord jetée dans un cachot, elle en fut arrachée pour être suspendue entre deux arbres sur un feu allumé au-dessous d'elle, qui la rôtit petit à petit. Elle fut enfin décapitée.

Vendredi 28 mars.

LE PRÉCIEUX SANG DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — « Dans un sens très digne de remarque, l'histoire de l'Eglise est une histoire de la dévotion au précieux Sang, car c'est l'histoire de la prédication de l'Evangile et de l'administration des Sacrements. La dévotion au précieux sang est la dévotion prédominante de la théologie dogmatique, car elle est l'objet le plus important de la doctrine de la Rédemption. Elle existait certainement comme elle dans l'esprit et dans le cœur de saint Paul, si nous en pouvons juger par le plaisir évident avec lequel il s'y arrête et même y revient dans ses Epîtres. » (P. Faber.)

Samedi 29 mars.

DU SAMEDI. — *Saint Eustase*, d'une noble famille de Bourgogne, et neveu de saint Michel, évêque de Langres, fut un des premiers disciples de saint Colomban, fondateur du monastère de Luxeuil, au diocèse de Besançon. Après avoir prêché l'Evangile sur les bords du lac de Constance, il revint à Luxeuil et y attira tant de disciples qu'on y compta jusqu'à six cents religieux. En 616 et 617, il prêcha dans les Vosges, puis en Bavière, et convertit beaucoup d'idolâtres. Il mourut en paix en 625 et fut enterré à Luxeuil. Ses reliques furent transportées plus tard à Vergaville, près de Dieuze, dans le diocèse de Metz.

AST. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne,
Missionnaire apostolique.

Homélie sur l'Evangile

DU DIMANCHE DE LA PASSION.

(Jean, VIII, 46-59.)

Obligation de se convertir le plus tôt possible.

TEXTE. — *Qui ex Deo est, verba Dei audit. Celui qui appartient à Dieu entend et pratique la parole de Dieu*

EXORDE. — Mes frères, le temps de la Passion de notre divin Sauveur approchait ; il savait que les Juifs cherchaient à le faire mourir. Voulant les éclairer sur son compte, il eut avec les principaux

d'entre eux un long entretien dans le temple, et c'est de cet entretien, que nous a conservé l'Évangéliste saint Jean, qu'est tiré l'évangile de ce jour : « Qui d'entre vous, leur dit-il, peut me convaincre de péché ? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? Celui qui est de Dieu entend les paroles de Dieu ; c'est pour cela que vous ne les entendez point, parce que vous n'êtes point de Dieu. — Alors les Juifs lui répondirent : N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un samaritain, et que vous êtes possédé du démon ? — Jésus leur répartit : Je ne suis point possédé du démon, mais j'honore mon Père et vous me déshonorez ; pour moi je ne cherche point ma gloire, un autre la cherchera, et me rendra justice. En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais. — Les Juifs lui dirent : Nous connaissons maintenant que vous êtes possédé du démon. Abraham est mort et les prophètes aussi ; et vous dites : Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais. Êtes-vous plus grand que notre père Abraham qui est mort, et que les prophètes, qui sont morts aussi ? Qui prétendez-vous être ? — Jésus leur répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien ; c'est mon Père qui me glorifie, lui que vous dites être votre Dieu, et cependant vous ne le connaissez pas ; mais pour moi, je le connais ; et si je disais que je ne le connais pas, je serais un menteur comme vous ; mais je le connais, et je garde sa parole. Abraham, votre père, a désiré ardemment de voir mon jour, il l'a vu, et il en a été comblé de joie. — Les Juifs lui dirent : Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham ? Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis avant qu'Abraham fût au monde. Alors ils prirent des pierres pour les lui jeter ; mais Jésus se cacha et sortit du temple. »

Ici encore, mes frères, nous apparaît la malice, la perversité, l'endurcissement des ennemis du Sauveur. S'il fait des miracles, ils demeurent insensibles ; ne pouvant les nier, ils les attribuent à la puissance du démon. Si, dans sa bonté, il daigne les éclairer et les instruire, au lieu de recevoir ses leçons avec reconnaissance, ils l'appellent samaritain, ils disent qu'il est possédé du démon. Misérables, un tel aveuglement, après tant de grâces, méritait bien et les calamités et les malheurs qui tombèrent sur votre nation endurcie !...

PROPOSITION. — Pour nous, chrétiens, ne soyons pas du nombre de ces obstinés, montrons que nous sommes les enfants de Dieu en écoutant et en accomplissant la parole de Dieu. Or, parmi ces enseignements du Sauveur, il y en a un que, dans ce même discours, il répète plusieurs fois (1). C'est sur celui-là que je me propose d'appeler votre attention ce matin. *Vous me chercherez, vous me trouverez pas, et vous mourrez dans votre péché.* Ne voyons-nous pas par là, chrétiens, que Jésus-Christ a voulu

nous montrer l'obligation, la nécessité pressante de nous convertir de suite, le plus tôt possible, de ne point remettre de jour en jour l'affaire de notre conversion, pour ne pas nous exposer, nous aussi, au malheur de mourir dans notre péché.

DIVISION. — Après quelques considérations sur l'importance de cette vérité, je vous montrerai que différer sa conversion, c'est : *Premièrement*, laisser la patience du Seigneur ; *deuxièmement*, s'exposer à tomber dans l'endurcissement ; *troisièmement*, risquer son éternité.

Première partie. — Oui, mes frères, l'obligation de nous convertir le plus tôt possible est une vérité importante de laquelle dépend souvent notre salut éternel. C'est là, vous le savez, une vérité souvent, bien souvent prêchée, et cependant presque toujours méconnue, presque toujours oubliée. On a des yeux, et on ne la voit point ; on a des oreilles, et on ne l'écoute point ; on a un esprit, une intelligence, et on ne la comprend pas. Mon Dieu, qui donc donnera ce matin à mes paroles la force de l'acier pour briser cette dureté, l'ardeur, la vivacité de la flamme pour dissoudre cette indifférence et dissiper cet aveuglement. Ah ! puisse ma voix pénétrer dans vos âmes comme un glaive à deux tranchants, et graver au plus intime de vos cœurs cette incontestable vérité : *Convertissez-vous le plus tôt possible, ne tardez pas à vous convertir* (1) !

En effet, mes bien chers frères, nous convenons facilement que nous ne sommes pas dans la bonne route, qu'il y a nécessité pour nous de nous convertir. Que si la mort, par un de ses coups capricieux et subits, venait à nous faucher, nous tomberions à gauche. On en convient, oui ; il y a plus. on se propose même de se convertir ; un temps viendra où nous nous mettrons décidément à l'œuvre, et où nous servirons Dieu comme des saints !... Mais quand ?... C'est là une question à laquelle on ne donne point de réponse. Que dis-je ! point de réponse. On en donne une, toujours la même : *Plus tard, plus tard*, dit-on. Plus tard, mes bien chers frères ; vous voulez vous convertir plus tard ; eh bien ! je vous déclare au nom et avec l'autorité de Dieu même qu'il y a obligation pour vous de vous convertir maintenant, le plus tôt possible, et que si vous ne le faites pas, que si vous différez encore, comme je le disais, vous lasserez la patience du Seigneur, vous tomberez dans l'endurcissement, et vous risquerez votre éternité.

Vous lasserez la patience du Seigneur. Dieu est bien, clément, miséricordieux, patient, tout ce que vous voudrez ; il est meilleur encore que vous ne pouvez l'imaginer. C'est vrai, très vrai ; mais enfin, quelle idée vous faites-vous donc de sa bonté ? Est-ce que vous le comparez à un père faible qui, outragé, frappé par un fils indigne, présenterait chaque matin sa joue pour recevoir niaisement un nouveau soufflet d'une main qui devait le respec-

(1) Jean, VIII, 21-24.

(1) Eccli., v, 8.

ter. Vous êtes en état de péché mortel. par conséquent vous êtes en révolte contre lui; vous êtes un fils ingrat, dénaturé, un objet désagréable à ses yeux! Cependant il vous souffre, il vous supporte, il espère, il attend chaque matin, chaque soir, il regarde votre âme avec compassion, en disant : « Voyons s'il se convertira, s'il rentrera en lui-même. » Et toujours son attente est frustrée; voilà dix ans, vingt ans qu'il vous attend ainsi, qu'il regarde s'il vous verra venir!... Ah! le père du prodigue n'attendit pas si longtemps!... Mais vous, loin de vous rendre, loin de rentrer en vous-même, vous attendez, vous différez, vous remettez d'année en année, abusant ainsi des grâces, de la bonté, de la patience du Dieu qui vous invite et qui vous attend. Sa justice dort, c'est encore le temps de la miséricorde; mais tremblez, bientôt la justice va se réveiller, et ce Dieu si longtemps méconnu va devenir pour vous un juge sévère. Et déjà ne voyez-vous pas à certains signes qu'il semble vous abandonner; votre âme est plus tranquille dans le mal; la grâce vous tourmente moins, ses inspirations sont moins fortes et moins fréquentes qu'autrefois. Les remords ne vous réveillent plus; cette vérité qu'on vous prêche maintenant, et qui autrefois vous aurait troublé, tourmenté, n'excite plus rien en vous; vous êtes presque disposé à en rire ou du moins vous l'écoutez avec indifférence!... signe effrayant, mon bien cher frère, car il annonce que l'endurcissement approche.

Seconde partie. — L'endurcissement c'est l'état dans lequel tombe une âme qui, ayant résisté aux grâces, au bonnes pensées que Dieu lui envoyait, a refusé de se convertir, a remis de jour en jour son retour vers Dieu. Écoutez une comparaison. Plus d'une fois j'ai rencontré des malades sur le point de mourir; leurs souffrances avaient cessé; ils ne sentaient plus rien; ils étaient pour ainsi dire déjà morts. Une fois, entre autres, c'était au milieu de la nuit, je fus invité à administrer les derniers sacrements à un homme qui se mourait; j'approchai de son lit; ses traits étaient tirés, son regard terne et vitreux; ses lèvres avaient déjà cette contraction particulière qu'ont les moribonds; une sueur glaciale, triste avant-courrière d'une mort prochaine, ruisselait sur son front; autour de lui s'exhalait une odeur de cadavre. « Comment vous trouvez-vous, mon ami? » dis-je à ce mourant : « Très bien, monsieur le curé, me répondit-il d'une voix encore forte, jamais je n'ai moins souffert, je suis guéri, j'espère me lever demain et travailler!... » Nous lui administrâmes l'Extrême-Onction, et une heure après, il avait cessé de vivre!... Ce calme, cette absence de souffrances, cette illusion sur son état, signe presque toujours funeste dans une maladie, c'est l'image de l'endurcissement.

Pauvre âme quels déchirements, quelles douleurs tu as éprouvées lorsque tu quittas pour la première fois le sentier de la vertu! Qu'elle fut triste la première nuit qui suivit ta chute!... Les remords,

comme des accès de fièvre, venaient souvent le tourmenter; leur salutaire amertume l'avertissait de ton état, et les inspirations de la grâce qui te pressait ont souvent troublé ton repos!... Tu les as méprisées, renvoyées; tu as dit : *Plus tard, plus tard je verrai*... Et maintenant les remords sont étouffés, la grâce a cessé de travailler ton cœur, tu crois être en paix! « Jamais, dis-tu, je n'ai été aussi tranquille, je ne pense à rien, je n'ai peur de rien, rien ne m'effraye, rien ne m'épouvante; ce qu'on prêche, c'est bon pour les femmes et pour les enfants, j'en ai bien entendu d'autres... » Hélas! pauvre chrétien qui méprise nos enseignements, qui rit des vérités saintes, qui s'imagine n'avoir pas besoin de conversion, il est tout simplement endurci, aveugle et comme mort; encore un peu de temps et les anges, qui déjà le pleurent, verront se fermer sur lui les portes de l'enfer; car voilà où conduit l'endurcissement, et l'endurcissement lui-même est produit par le mépris des grâces...

Troisième partie. — Mais je suppose, frères bien-aimés, que vous ne vous êtes pas reconnus dans cette image d'une âme endurcie. Dites-moi, pour n'être pas si avancés sur le chemin du mal, en risquez-vous moins votre salut éternel, lorsque vous différez ainsi votre conversion, lorsque vous dites : *Plus tard je verrai*?... Car enfin ne vous faites pas illusion, il n'y a pas que les pécheurs endurcis qui meurent sans confession. Vous pouvez être encore croyant, avoir un reste de religion et périr demain, soit d'un coup de sang, soit brisé sous les pieds de vos chevaux, soit écrasé par la chute d'une maison, soit victime d'un accident subit et imprévu; et alors, alors que deviendrait votre âme? Le démon, l'enfer pour l'éternité!... Je n'achève pas, vous frémissez... Votre foi se réveille, et, pour vous rassurer, vous dites : « Ce sont des cas rares, je serais bien malheureux si j'étais du nombre! »

Écoutez, voici qui est moins rare. Une maladie vous saisit, on en ignore la nature; on court au médecin, le prêtre est appelé plus tard; la raison s'affaiblit, la mémoire se perd, le délire survient; on se confesse, mais comment?... Est-ce une pareille confession que vous espérez faire?... Est-ce là la conversion que vous attendez?... Mon Dieu, préservez-nous tous d'une pareille conversion. Si c'est là la conversion que nous nous proposons, disons tout simplement que nous ne voulons pas nous convertir; ce sera plus vrai et plus franc; car d'abord, nous ignorons si nous aurons le temps de faire une aussi triste conversion; et la ferions-nous, qu'il y a sujet de douter que Dieu veuille s'en contenter. En attendant, vous le voyez, nous risquons notre salut éternel.

Mais, je le sais, pour s'excuser de ce qu'on remet à plus tard sa conversion, l'affaire de son salut, on allègue une foule de raisons, les motifs les plus pitoyables. Une fille de seize ans est trop âgée pour se confesser, il faut qu'elle aille à la danse; une fille de trente ans, un homme de cinquante sont

trop jeunes pour se convertir. D'ailleurs, c'est mon père qui m'en empêche, dit l'une ; c'est mon époux qui ne veut pas, dit l'autre. Celui-ci a trop d'occupations, celui-là est obligé de voyager. L'un est contraint de voir du monde, l'autre a des enfants à élever. Lâches que nous sommes, ayons donc le courage du moins de dire la vérité, sans couvrir notre ingratitude envers Dieu d'aussi pitoyables motifs!... C'est notre manque d'énergie, c'est notre lâcheté, oui, notre lâcheté seule qui est le vrai motif?... Vous craignez votre père, votre époux ; mais est-ce que Dieu vous a promis de les damner à votre place?... Vous avez trop d'occupations ; retranchez celles qui vous empêchent de penser à votre salut, elles sont vraiment de trop?... Vous êtes obligé de voir le monde ? Tant mieux, portez-y la loyauté, la franchise et la conscience d'un bon chrétien. Vous êtes trop jeune. Est-ce que par hasard votre jeunesse vous donne le droit d'être païen, vous dispense de servir Dieu ? Oh ! mes bien chers frères, n'apportez donc plus tous ces vains prétextes ; c'est vieux, c'est usé, ils n'ont aucun sens, ils ne sont pas assez francs. N'alléguez pas même le respect humain ; car, voyez-vous, comme je le disais dimanche dernier, il y a dans l'Évangile un mot, un petit mot terrible que Jésus-Christ jettera à la face de ceux auxquels le respect humain aura fait peur. « *Vous avez rougi de moi devant les hommes, dira-t-il, eh bien ! moi, je rougis de vous devant mon Père ; allez, je ne vous connais point.* » — « Allez. » Et où irons-nous donc, ô mon Dieu, si Jésus-Christ, la miséricorde incarnée, le doux Sauveur des hommes, nous repousse, s'il ne nous connaît pas?... Où ? Cherchez, frères bien-aimés?... Mais ce ne sera sûrement pas au ciel. Si donc vous voulez ne pas être repoussés, ne rougissez pas d'être chrétiens devant les hommes, n'ayez pas honte de votre foi. Ce n'est pas assez d'être chrétien par le cœur, il faut l'être par ses actes extérieurs, par sa vie entière, il faut savoir remplir les devoirs imposés à tout chrétien...

PÉROBAISON. — *Ne tardons donc plus, ô mes frères bien-aimés, ne tardons donc plus à nous convertir au Seigneur, de peur que sa colère ne vienne sur nous, et qu'il ne nous perde au jour de sa vengeance.* Tant d'autres ont été victimes de cette funeste erreur ; tant d'autres, qui s'étaient proposés de se convertir plus tard ont été surpris par la mort et ne se sont point convertis ou se sont mal convertis ! Profitons de leur exemple, n'endureissons pas notre cœur, ne résistons pas à la grâce ; ne disons donc plus : « A plus tard, à demain, » nous l'avons déjà trop dit ; c'est maintenant, c'est ce carême que Dieu nous appelle, c'est maintenant qu'il faut nous rendre ; ne lassons pas sa patience, ne fatiguons pas sa miséricorde ; il nous a déjà si longtemps attendus. Pécheurs malheureux chez qui vit encore une étincelle de foi, la grâce de Dieu nous invite ; notre conscience nous presse, les remords nous déchirent, ah ! ne nous exposons pas à devenir des pécheurs désespérés et endurcis. Non ! plutôt les douleurs, les

larmes de la pénitence, plutôt toutes les misères de ce bas monde, que l'endurcissement, ce lamentable état d'une âme qui n'est plus qu'un cadavre, où rien ne vit plus, pas même le remords. Revenons donc, oh ! revenons de tout notre cœur, de toute notre âme, au Dieu de notre mère, au Dieu de notre enfance ; servons-le encore dans notre âge mûr. Voyez quelle terrible chance nous courons en différant toujours ; un petit fil, bien petit, bien frêle, le fil de notre vie nous retient, et nous sommes-là suspendus au-dessus du gouffre de l'enfer et de ses insondables profondeurs ! Cette pensée est horrible ! Et ce petit fil est entre les mains de Dieu, et nous l'offensons, nous semblons nous moquer de lui et défier sa miséricorde de le briser avant que nous soyons convertis !... Terrible aveuglement ! ô Dieu bon, ayez pitié de nous ; non, ne le brisez pas, continuez à nous soutenir, épargnez-nous le malheur que nous avons mille fois mérité ; mais surtout accordez-nous à tous ces grâces fortes et puissantes qui ramènent à vous les pauvres pécheurs et qui changent leur cœur. Ces grâces, nous vous les demandons au nom de votre Fils bien-aimé. Puisse la bénédiction que nous allons recevoir être pour nous le gage que notre prière est exaucée !

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME, A LA PRIÈRE DU SOIR.

Orgueil, respect humain, principaux obstacles à la confession.

TEXTE. — *Quorum remisieritis peccata remittuntur eis, et quorum retinueritis retenta sunt :* Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. (Jean, XX, 23).

EXORDE. — Mes frères, il n'est peut-être personne d'entre nous qui n'ait entendu sortir de quelque bouche ignorante ou impie cette assertion aussi naïve que stupide : « La confession ne sert de rien ; elle a été inventée par les prêtres. » Pour peu surtout qu'on ait rencontré des protestants, ils n'ont pas manqué de répéter cette ridicule sottise. — Le mot est dur peut-être ; mais je n'en trouve pas d'autre, et il me semble le seul vrai. — Une comparaison va, je l'espère, faire comprendre, même aux enfants, combien sont ignorants ceux qui tiennent un pareil langage.

Imaginez que ce soir en montant dans cette chaire j'aie commencé ainsi mon instruction : « Par ordre de Jésus-Christ, je viens, mes frères, vous annoncer que, pour être sauvés, il faut que vous déposiez tous vos biens entre mes mains, afin que j'en use selon mon bon plaisir ; c'est une vérité de foi ; votre salut est à ce prix !... » Ne diriez-vous pas tous : « Quel est ce dogme nouveau, ce commandement inconnu

jusqu'ici ? Nos pères n'en ont jamais entendu parler ; c'est la première fois qu'on nous l'annonce. S'il était vrai, on n'eût pas attendu jusqu'à ce jour pour le prêcher !... » Vous me ririez au nez ; vous penseriez que mon cerveau est malade ; et, certes, dans ce cas, vous auriez raison...

Frères bien-aimés, vous pouvez juger par là du succès qu'aurait eu celui qui, le premier, aurait dit : « Pour obtenir le pardon de vos péchés, il faut les confesser au prêtre, tous, même les plus secrets. » On se serait moqué de lui ; car la confession est certainement une chose aussi répugnante à la nature que le sacrifice des biens dont je vous parlais dans ma supposition. Voyez donc combien j'avais raison de dire que cette objection des protestants et des mauvais chrétiens contre la confession est une sottise et une absurdité.

Je vais maintenant vous nommer l'inventeur de la confession : c'est celui qui est descendu du Ciel pour nous sauver ; c'est celui qui, Dieu et homme tout à la fois, a seul le droit de prescrire à quelles conditions il veut nous pardonner : c'est Jésus-Christ. Or, en disant à ses apôtres et à tous leurs successeurs : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*, n'a-t-il pas, par le fait même, établi la confession ? Pour savoir si l'on doit remettre ou retenir, il faut connaître, et, par conséquent, il faut la confession, l'aveu des péchés...

PROPOSITION. — Mais laissons de côté les incroyables et les impies ; il ne s'en trouve aucun dans cette assemblée. Ce matin donc, vous parlant de la confession, nous vous avons montré que c'était l'une des inventions les plus amoureuses et les plus salutaires du cœur de Jésus. Voyons, ce soir, comment et pourquoi tant de chrétiens qui ont conservé la foi dédaignent cette invention, et négligent ce moyen si facile et si sûr d'obtenir le pardon de leurs péchés,

DIVISION. — Soyons francs, mes frères, et convenons que les raisons qui nous empêchent de nous confesser peuvent presque toutes se résumer dans ces deux choses : 1° notre orgueil ; 2° le respect humain. Quelques mots seulement sur chacune de ces deux raisons.

Première partie. — Notre orgueil !... Oui, notre orgueil nous empêche de nous confesser. J'arrête cet homme honnête, cette femme respectable : « Pourquoi donc, mes bons amis, ne vous confessez-vous pas ; votre exemple produirait un bon effet et sur la paroisse et sur vos enfants ; puis, vous-mêmes, il ne vous manque que cela pour être de vrais chrétiens. — Nous confesser ! mais nous ne faisons point de mal ; voyez-vous, il y en a qui se confessent qui ne nous valent pas ! » Et alors, si je voulais les écouter, ce serait une sortie contre les défauts de ceux qui accomplissent leurs devoirs religieux. Ah ! mes frères, nous qui avons le bonheur de pratiquer tous les devoirs que la religion impose, souvenons-nous qu'on a les yeux sur nous, et que, de

notre part, la moindre chose scandalise. Mais vous qui prétendez n'avoir pas besoin de vous confesser, parce que vous ne faites point de mal, voyons donc ensemble si vous dites vrai... Je veux être généreux ; je vous accorde toutes les qualités que vous pensez avoir. Je n'examinerai pas si vous êtes fidèles à prier Dieu et comment vous le priez ; s'il ne vous arrive pas dans vos colères et dans vos emportements de proférer des blasphèmes et des juréments qui font frémir ; je ne rechercherai pas si vous avez toujours respecté la réputation du prochain, si vous n'avez jamais dit aucune parole qui pût nuire à son honneur, ni fait aucune action qui pût blesser ses intérêts. Je veux même croire que votre œil a toujours été chaste, que votre cœur n'a jamais palpité que sous l'influence de légitimes pensées ; que vous avez toujours rendu à Dieu les hommages, les adorations auxquels il a droit ? — Est-ce assez ? Etes-vous contents ? Suis-je généreux ?... Oui, vous avez fait tout cela ; vous prétendez bien être des justes !... Oh ! Dieu sera trop heureux de vous recevoir dans son Paradis !... Y aura-t-il même une place assez belle pour vous ! Eh bien ! non, frères chéris, vous êtes dans l'erreur, eussiez-vous toutes les qualités que je viens d'énumérer et d'autres encore, que, refusant de vous confesser, de vous humilier devant Dieu, vous ne seriez pour lui que des misérables et des orgueilleux. Écoutez une histoire racontée par Notre-Seigneur lui-même, et faites-en votre profit !...

Un jour, dit-il, deux hommes montèrent ensemble au temple pour prier (1). L'un était un pharisien et l'autre un publicain... Le pharisien s'étant avancé jusqu'auprès de l'autel, restant fièrement debout, disait à Dieu, la tête levée : « Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme les autres hommes, blasphémateur, avare, menteur ; je donne la dime de mes biens, j'observe les jeûnes commandés, je satisfais à votre loi. Non, je ne suis pas un misérable comme ce publicain que j'aperçois là-bas agenouillé : soyez-en béni ; je vous en remercie ! » De son côté, le publicain était aussi entré dans le temple ; mais, considérant combien Dieu est juste, combien l'homme faible et pécheur a besoin de sa miséricorde, il s'était humblement prosterné près de la porte, et, frappant sa poitrine, il disait : « Seigneur, ayez pitié de moi qui suis un pauvre pécheur. » — « En vérité, dit Jésus-Christ, l'un s'en retourna justifié, et non pas l'autre. » Auquel des deux ressemblez-vous, vous qui prétendez n'avoir point besoin de vous confesser ?... Pensez-y ; mais pensez-y sérieusement !...

Seconde partie. — J'ai ajouté, comme seconde raison qui empêche plusieurs chrétiens de se confesser, le respect humain. Ce sujet demanderait toute une instruction, et je ne puis ici vous faire que quelques courtes réflexions. Quoi, mes frères, quand il s'agit d'intérêts temporels, on s'inquiète

(1) Luc, xviii, 10 et suiv.

assez peu de ce que pensent les autres ! Pour faire un commerce, pour acheter un sillon, pour réparer une maison, on se soucie peu du *qu'en dira-t-on* ; on le méprise. Mais dès qu'il est question des intérêts de son âme, on rougit, on a peur d'une fade plaisanterie lancée par quelques étourdis ; on craint des quolibets de cabaret. Or, voyons donc, chrétiens, quels sont ces hommes ou ces femmes dont les railleries vous font peur ? Des ivrognes ou des drôles, quelques femmes tarées !... Et c'est cela qui vous épouvante ? Un ramassis de niais auxquels, certes, vous ne voudriez pas ressembler et pour lesquels vous avez le plus profond mépris !... Si je me confesse, pensez-vous, qu'en dira-t-on ?... Ce qu'on en dira ? Quelques sots en plaisanteront ; mais les hommes honnêtes et sensés vous en estimeront davantage. — Ce qu'on en dira ?... Après tout, que vous importe ce qu'on en dira, pourvu que vous soyez en paix avec Dieu et avec votre conscience ?...

Frères bien-aimés, que ce sera une piteuse excuse à alléguer devant Dieu que ce misérable respect humain !... Représentons-nous l'âme qui aura sacrifié à ce vain fantôme sa conscience et ses devoirs les plus sacrés, représentons-nous cette âme au tribunal du souverain Juge. — « Seigneur, dira-t-elle, j'aurais bien voulu observer votre loi, ma conscience me disait qu'elle était juste, mais... mais je n'ai pas osé ; tel voisin m'aurait raillé, tel parent m'aurait plaisanté ; j'ai eu peur de leurs moqueries !... Cependant, croyez-le bien, au fond de mon cœur je vous aimais... — Tu mens, dira le souverain Juge, tu ne m'as jamais aimé ; tu ne sais pas comme on aime. Ai-je eu peur, moi, pour te sauver, de supporter les railleries, les insultes et des avanies de tout genre ? N'ai-je pas été revêtu par Hérode de la robe des insensés ; n'ai-je pas été affublé comme un roi de théâtre ; et, un roseau à la main, une couronne d'épines sur la tête, n'ai-je pas été livré toute une nuit comme un jouet aux rires insolents d'une soldatesque brutale ?... Tu craignais les railleries !... Lâche, ai-je crains, moi, pour racheter ton âme, les hurlements, les sarcasmes des Juifs ?... Ai-je reculé devant la flagellation, l'humiliante société de deux larrons et la mort ignominieuse de la croix !... Méchant serviteur tu as rougi de moi devant les hommes ; moi, je rougis de toi devant mon Père et devant mes anges... Tu es un lâche, un ingrat, un traître !... Retire-toi d'ici, je ne te connais pas !... » Lâcheté, ingratitude, trahison, il ya tout cela, mes frères, dans le respect humain. On est lâche, puisqu'on n'a pas le courage de suivre les lumières de sa conscience ; nous sommes ingrats, puisque nous n'osons pas répondre à l'amour que Jésus-Christ nous a témoigné ; et, n'ayant pas l'énergie d'être avec lui, en nous montrant ses disciples fidèles, nous sommes contre lui et par conséquent nous le trahissons...

PÉROBAISON. — Frères bien-aimés, je veux encore en terminant vous signaler en peu de mots un autre obstacle qui nous empêche de nous confesser. C'est

la honte, et je ne sais quelle misérable crainte. « Il y a dix ans, quinze ans, dit-on, que je ne me suis confessé, je ne saurais plus comment m'y prendre. » — Oh ne craignez rien, on vous apprendra, le confesseur vous aidera. Apportez seulement de la bonne volonté, et avec cette seule disposition vous ferez une confession excellente. Voyez donc, mes bien chers frères, quelle inconséquence ! Vous vous proposez de vous confesser au moins à la mort. Eh quoi ! lorsque la maladie aura affaibli vos facultés, que la douleur absorbera toute votre attention, saurez-vous mieux que maintenant ?... Ne vaut-il pas mieux commencer dès cette année ? « Mais je n'ose pas ; j'ai peur, j'ai de si pénibles aveux à faire ! Que penserait de moi mon confesseur ! » — Eh non, frères bien-aimés, ne dites pas cela. Quelle honte si grande y a-t-il à ouvrir votre cœur au ministre de Jésus-Christ, obligé au plus rigoureux secret (nous le disions ce matin) et assujéti lui-même à la loi commune. Et qu'irez-vous lui dire qu'il ne sache déjà ; que votre âme, battue par les passions, n'a pas toujours su leur résister. Vous irez lui annoncer la nouvelle la plus ravissante pour son cœur de prêtre ; à savoir qu'une brebis depuis longtemps égarée revient au bercail, et qu'en l'aidant à briser ses chaînes, il va donner une grande joie au ciel, rendre la paix à un frère et gagner lui-même une belle couronne (1). Ce qu'il pensera !... Il pensera que Dieu vous aime, qu'il veut vous sauver. Vos fautes ne seront pas plus tôt avouées qu'il les aura oubliées pour ne se souvenir que des bontés et des miséricordes du Seigneur ; il pansera vos plaies, il vous encouragera, il vous remettra doucement dans le chemin du ciel et unira ses prières aux vôtres, afin que Dieu vous accorde la grâce de la persévérance. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY, Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE MERCREDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE DE CAREME,
A LA PRIÈRE DU SOIR.

Nécessité pour tous de se convertir ;

TEXTE. — *Convertimini, filii hominum; quoniam... tanquam dies hesternæ quæ præterit... anni eorum erunt* : Convertissez-vous, enfants des hommes, car vos années seront comme le jour d'hier, qui est déjà passé. (Ps. LXXXIX, 3, 4 et 5.)

EXORDE. — On nous parle souvent, mes très chers frères, de conversion, de la nécessité de nous convertir. *Convertissez-vous à moi*, dit le Seigneur par son prophète, *et moi je me convertirai à vous* (2). *Si vous ne vous convertissez*, disait Notre-Seigneur Jésus-Christ à ceux qui l'entouraient, *vous n'aurez point de part à la vie éternelle* (3). Qu'est-

(1) Conf. Martinet, *Science de la vie*.

(2) Zach., I, 3.

(3) Matth., XVII, 3.

ce donc que cette conversion qui nous est tant recommandée, et sur laquelle on insiste d'une manière toute particulière dans ce temps du carême?... Écoutez... Se convertir, c'est passer d'une vie mauvaise, ou du moins d'une vie qui n'est pas assez chrétienne à une vie plus conforme à la volonté de Dieu... Se convertir? C'est encore, si on le veut, passer d'une vie bonne déjà à une vie meilleure et plus fervente; en un mot, se convertir, c'est revenir à Dieu, se tourner, se diriger plus ardemment vers lui... Une comparaison vous fera bien comprendre ma pensée. Supposez que tous nous devons marcher dans une même direction, vers un même but; mais les uns se dirigent du côté opposé, les autres font de longs circuits, de grands détours au lieu d'aller directement au terme fixé. N'est-il pas vrai que, pour atteindre ce but, ce terme, tous auront besoin de changer de direction, de se tourner vers le but et de marcher en ce sens. Eh bien! mes frères, se convertir, c'est quelque chose de semblable. Dieu, le bonheur du ciel, c'est, nous l'avons dit, le but, le terme où doivent se diriger nos pensées, nos vœux, tous nos efforts. C'est là que doit aboutir pour nous ce voyage qu'on appelle la vie. Or, dites-moi, est-ce que beaucoup, au lieu d'aller vers ce but, ne lui tournent pas le dos?... Est-ce qu'ils ne marchent pas en droite ligne vers un lieu qui n'est point le ciel?... Pour ceux-là, se convertir, c'est faire volte-face et suivre un chemin opposé à celui qu'ils ont pris. D'autres essayent bien de faire quelques pas vers ce but, mais ils se laissent souvent détourner; ils marchent de côté, leurs pas ne se dirigent pas assez franchement, assez rapidement vers lui. Pour ceux-ci, se convertir, c'est se mieux orienter dans la vie, c'est redoubler d'ardeur et d'énergie dans la voie du bien.

PROPOSITION ET DIVISION. — Il est si rare d'aimer Dieu de tout son cœur, de faire tout ce qu'on peut pour se sauver, qu'on peut dire avec vérité que tous nous avons besoin de nous convertir. *Premièrement*, les pécheurs doivent sortir de l'état du péché; *secondement*, ceux-là mêmes qui se croient justes doivent s'efforcer de devenir meilleurs.

Première partie. — Parlons d'abord des pécheurs, de ceux qui ne se confessent pas, ou qui sont en état de péché mortel. Il est évident qu'ils ont besoin de se convertir. Ils en conviennent eux-mêmes dans le secret de leur cœur; car, enfin, si apathique qu'on soit, si indifférent qu'on paraisse, si peu soucieux qu'on se montre de son salut éternel, toujours est-il que, lorsqu'on a été élevé par une mère chrétienne, qu'on a fait une bonne première communion, comme la plupart de ceux qui m'écoutent, il y a certains moments où la foi reprend le dessus; on a beau chercher à s'étourdir, à s'appuyer sur l'exemple du grand nombre, la conscience, oui, la conscience ne se tait pas; elle crie, et quelquefois bien fort. Voyons, mon bien cher frère, vous qui assistez encore assez régulièrement aux offices, qui dites vos prières, qui avez conservé un précieux

reste d'habitudes chrétiennes, descendons ensemble dans votre cœur, étudions vos pensées... Vous êtes honnête homme, vos mains ne se sont jamais souillées du bien d'autrui; vous n'avez point intenté au prochain de procès injustes; vous n'avez jamais attaqué son honneur ni sa réputation; vous ne blasphémez pas la religion, vous n'êtes pas un impie; vous priez, vous respectez le jour du Seigneur, vous n'aimez point à dire des paroles impures; content de la compagnie à laquelle Dieu vous a uni, vous n'avez point jeté des regards de convoitise sur la fille de votre ami, ni tendu des embûches à la vertu de sa femme; c'est-à-dire, en d'autres termes, que vous n'êtes ni un voleur, ni un calomniateur, ni un impie, ni un adultère!...

Quel dommage que le Seigneur demande autre chose de vous!... Quel dommage qu'il y ait dix commandements de Dieu, suivis des six commandements de l'Église et des sept péchés capitaux à éviter!... Sans cela, comme les portes du ciel s'ouvriraient à deux battants pour vous recevoir! Mais, mon cher frère, vous êtes chrétien, vous êtes assez instruit des vérités de notre sainte religion, et vous savez bien que toutes ces qualités, estimables d'ailleurs, ne suffisent pas pour vous sauver... Votre conscience vous le dit bien haut. Vous êtes si peu sûr d'être en état de grâce, si peu tranquille, si peu rassuré par toutes ces bonnes qualités que vous ne voudriez point mourir dans l'état où vous êtes. Et quand je vous dis, parlant au nom de Dieu, que vous avez encore quelque chose à faire pour être bon chrétien; qu'en dehors de ces vices énormes il reste une longue liste de péchés graves, dont peut-être vous n'êtes pas exempt; que vous auriez besoin d'une bonne confession, n'y a-t-il pas en vous quelque chose qui répond tout bas: « C'est vrai, le prédicateur a raison; non, je ne voudrais pas mourir dans l'état où je suis, et sans m'être confessé. » Bien cher frère, vous reconnaissez donc qu'il y a pour vous nécessité de vous convertir. Ah! cette voix qui parle au dedans de vous, c'est la voix de Dieu, c'est la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ qui vous invite; non, je vous en prie, n'endurcissez point votre cœur.

Seconde partie. — Mais il semble, mes bien chers frères, il semble au premier coup d'œil, que nous, qui faisons nos Pâques, nous surtout qui avons le bonheur de communier plusieurs fois l'année, nous n'avons nullement besoin de conversion. C'est une illusion; tous nous en avons besoin... D'abord n'en est-il pas parmi nous qui se font une idée fautive, incomplète des sacrements, qui se confessent comme par habitude, sans examen, sans regret, sans contrition, sans prendre de bonnes et fortes résolutions?... N'en est-il pas qui communient presque sans préparation, sans goût, sans ferveur?... Savons-nous comment Dieu juge une pareille négligence? Savons-nous jusqu'à quel point de pareilles confessions nous obtiennent le pardon de nos fautes? N'avons-nous point raison de douter de leur bonté?

N'avons-nous pas aussi usé quelquefois de dissimulation?... Ne garderions-nous pas là, tout au fond de notre conscience, et cela depuis longtemps peut-être, quelque plaie hideuse et cachée?... Que de raisons, mes bien chers frères, qui doivent, je ne dis pas nous attrister, nous décourager, mais nous engager à revenir à Dieu, à nous convertir, à nous approcher des sacrements, cette année du moins, avec toute la ferveur dont nous sommes capables.

Mais soit, admettons pour un moment que nous sommes justes, saints, que Dieu, qui trouve des taches au soleil, ne voit rien dans notre âme qui puisse lui déplaire... Hélas, nous aurions encore besoin de nous convertir; car enfin, notre pauvre volonté est si faible, si chancelante. Sommes-nous donc assurés de notre persévérance?... Dieu vous a-t-il promis que vous ne tomberiez jamais?... Il y eut un prince, un roi sage entre tous qui s'appelait Salomon. Fils du saint roi David, formé par ses leçons, il avait hérité de la vertu de son père. Dieu lui-même avait daigné répandre sur lui son esprit de lumière et de sagesse. Pendant vingt-ans, il fut un modèle de justice, d'équité et de toutes les vertus. Il avait fait construire le temple de Jérusalem, le Seigneur lui était apparu plus d'une fois. Eh bien ! ce prince si sage, si puissant, comblé de tant de grâces, qui, dans sa jeunesse, avait été fidèle à Dieu, devint idolâtre et impudique dans sa vieillesse !... Comptez donc, après un pareil exemple, comptez donc sur votre persévérance !... Ah ! mes bien chers frères, comptons seulement sur la grâce de Dieu, et efforçons-nous de la mériter en nous convertissant, en redoublant de ferveur et de zèle.

Enfin, vous qui vous croyez justes et qui pensez n'avoir point besoin de conversion, n'avez-vous donc jamais ressenti cette lassitude, ces dégoûts, ces ennuis, ces tiédeurs qu'on éprouve quelquefois dans la voie du salut ? N'avez-vous point plus d'une fois fait de ces chutes soudaines, imprévues ? Hélas ! mes bien chers frères, la pente qui nous porte au mal est si rapide; nous éprouvons en nous tant de répugnances pour le bien, que nous avons besoin d'une vigilance continuelle, d'une ferveur sans cesse croissante pour ne pas reculer dans la bonne voie. Comme un cheval mou et sans ardeur, lequel a besoin d'être sans cesse frappé pour avancer, et qui s'arrête dès qu'on cesse de l'exciter, de le stimuler; ainsi notre cœur, notre esprit, nos facultés, ont besoin d'être continuellement activées, excitées, pour ne pas perdre de vue le but vers lequel nous marchons, et pour ne pas nous arrêter au milieu de la route qui y mène. Et partant, si justes que nous soyons, nous avons aussi besoin de nous convertir, de faire des efforts pour conserver, pour accroître les bonnes dispositions que la grâce de Dieu a mises dans notre âme.

PÉ ORAISON. — Tous donc, mes bien chers frères, justes ou pécheurs, nous devons dans ce saint temps travailler à notre conversion, nous occuper de la grande affaire de notre salut. Pécheurs, revenons à

Dieu, sortons de l'état du péché; quittons, quittons la voie funeste du mal..... Justes, devenez plus justes encore, purifiez vos intentions, faites pénitence de vos fautes passées, travaillez à acquérir les vertus qui vous manquent..... Tous, revenons à Dieu de tout notre cœur. Convertissez-vous à moi, dit-il, et je me convertirai à vous. Faites vos efforts pour me servir, et de mon côté j'aiderai, je bénirai ces efforts. » O mon Dieu ! voici des jours de grâce et de salut que vous nous accordez encore; nous voulons en profiter, nous en prenons à vos pieds la ferme résolution. Mais, pour cela, votre aide nous est nécessaire; c'est en vain que l'homme se fatigue si vous ne bénissez son travail; c'est en vain que le pauvre pécheur pleure et gémit, si vous n'agréz ses larmes. Sans votre secours les bonnes résolutions, les désirs salutaires disparaissent comme ces lueurs incertaines qui brillent un moment au milieu des ténèbres de la nuit. C'est en vain que le prédicateur éclaire et instruit; sans votre secours la vérité glisse sur les cœurs endurcis, sur les âmes distraites. C'est en vain qu'il sème, qu'il arrose; c'est vous seul, Seigneur, qui faites germer les bonnes pensées et qui leur faites porter des fruits. Mon Dieu, mon Dieu, au nom de votre Fils bien-aimé, mort pour nous sur la croix, daignez nous accorder à tous les grâces dont nous avons besoin pour nous préparer saintement à la communion pascale. Inspirez à celui qui prêche de ces paroles fortes qui vont retremper la foi dans les cœurs, alarmer les consciences engourdies, et réveiller de salutaires remords..... Donnez à ceux qui écoutent un cœur droit, une âme simple, une vive intelligence des choses de la foi. Qu'ils éprouvent un vif désir d'aller au Ciel, qu'ils tremblent en voyant l'enfer ouvert sous leurs pas; qu'ils redoutent vos arguments; qu'ils espèrent en votre miséricorde infinie. Mon Dieu, Dieu clément et plein de bonté, vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais vous voulez qu'il se convertisse et qu'il vive. Nous voici, pauvres pécheurs, nous vous demandons la grâce de nous convertir, afin de vivre pour vous aimer, pour vous servir et pour célébrer à jamais votre miséricorde. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Pensées et considérations détachées SUR SAINT JOSEPH

OU L'ON POURRA TROUVER LA MATIÈRE, LE SUJET DE MÉDITATIONS OU INSTRUCTIONS POUR LE MOIS CONSACRÉ SPÉCIALEMENT A CE GRAND SAINT (Suite.)

IV

SAINT JOSEPH ET LES MYSTÈRES DE LA SAINTE ENFANCE.

Les mystères de la sainte Enfance, principe, pour Joseph, d'une nouvelle et incomparable sainteté. — Différence de la vocation de saint Joseph d'avec celle des Apôtres. — Son rôle et

les fonctions s'accomplissent surtout autour des mystères de la sainte Enfance. — Saint Joseph, personnification de la vie de dévouement et d'oubli de soi-même. — Les mystères de la sainte Enfance furent la croix de Joseph et lui tiurent lieu de Calvaire. — Comment Joseph et Marie obéissent à l'édit impérial qui les force d'aller à Bethléem. — Préparatifs, difficultés, consolations du voyage. — Entretiens de Joseph et de Marie. — Refus qu'ils éprouvent à leur arrivée à Bethléem. Ils sont réduits à chercher un asile dans une grotte. — Sentiments de Joseph à la naissance de l'Enfant-Dieu. — Sa joie à l'arrivée des bergers. — La circoncision et le nom de Jésus. — L'adoration des Mages. La présentation au temple ; mélange de consolations ineffables et de dures épreuves.

Nous avons à considérer maintenant la part que Dieu a faite à saint Joseph dans les mystères de la sainte Enfance, par suite du sublime ministère auquel il l'avait appelé. C'est maintenant, en effet, que Joseph va être associé plus étroitement au grand mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu, mystère plein de grandeurs extraordinaires et d'humiliations terribles, et entrer aussi plus pleinement en participation de ces grandeurs ineffables et de ces abaissements incompréhensibles.

La société de Marie, la présence continuelle du Dieu incarné, la naissance de Notre-Seigneur, la vue de sa face bénie, ont été pour Joseph le principe de grâces multipliées, d'une nouvelle et incomparable sainteté. Mais, pour lui, la plus grande des grâces, comme on l'a justement remarqué, a été la grâce d'une profonde humilité, d'un oubli, d'un effacement entier de soi-même, d'un dévouement de tous les instants ; mais d'un dévouement silencieux, où sa personnalité est en quelque sorte perdue dans le voisinage où son office l'a placé par rapport à l'Enfant-Dieu.

Pour entendre solidement la grandeur et la dignité de cette vocation de saint Joseph, remarquons ici, avec Bossuet, « qu'entre toutes les vocations, il en est deux dans les Ecritures qui semblent directement opposées : la première, celle des Apôtres ; la seconde, celle de Joseph. Jésus est révélé aux Apôtres, Jésus est révélé à Joseph, mais avec des conditions bien contraires. Il est révélé aux Apôtres pour l'annoncer par tout l'univers ; il est révélé à Joseph pour le taire et pour le cacher. Les Apôtres sont des lumières pour faire voir Jésus-Christ au monde ; Joseph est un voile pour le couvrir, et, sous ce voile mystérieux, on nous cache la virginité de Marie et la grandeur du Sauveur des âmes (1). »

Considérons d'ailleurs, avec un pieux auteur, que le rôle et les fonctions de saint Joseph, par rapport à Jésus-Christ, s'accomplissent, non point autour des mystères glorieux de la résurrection triomphante, non point autour des mystères douloureux du Calvaire, mais autour des mystères beaucoup plus cachés et plus intimes de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse du Seigneur. Les Apôtres, en accompagnant Jésus-Christ dans les travaux du ministère évangélique, ont dû participer à l'éclat que Jésus

répandait autour de lui, pendant ces jours destinés à le manifester en Israël. Saint Joseph, au contraire, son fidèle compagnon pendant ce temps où la volonté de Dieu le cachait aux yeux de tous les hommes, a dû participer semblablement à ces autres mystères, et rester inconnu, comme les mystères secrets qui s'opéraient en sa présence, et dont il était l'heureux témoin.

Aussi saint Joseph apparaît-il comme la personnification d'une voix uniquement dévouée à l'accomplissement des projets divins, sans aucun intérêt personnel, sans aucune vue propre et intéressée. « Son esprit, dit le P. Faber, était occupé intérieurement de son redoutable office, plutôt que tourné à l'extérieur vers la pensée de la moisson de la gloire de Dieu parmi les hommes. Il était prêtre de l'Enfant Jésus ; mais ce n'était pas pour le sacrifier ni pour l'offrir : c'était seulement pour le garder, le diriger avec respect et l'adorer ; il était le prêtre serviteur à la garde duquel le tabernacle avait été confié ; c'était son office, plutôt que d'offrir le saint sacrifice... Joseph était l'image du Père. Le Père avait parlé une fois ; il parle actuellement sa parole éternelle, qui n'a jamais été interrompue. Joseph n'avait besoin que de se tenir de côté en silence, et de serrer doucement dans ses bras cette parole que le Père parlait encore... Tel apparaît Joseph au milieu des mystères de la sainte Enfance ; il est muet, ravi en extase, saisi de respect ; son âme n'est pas de cette terre, elle est calme et mystérieuse comme les charmes de la nuit. »

Ajoutons que les mystères de la sainte Enfance furent encore la croix de saint Joseph et lui tinrent lieu de Calvaire. Les troubles, les incommodités qu'amena avec elle l'Incarnation tombèrent en grande partie sur lui, comme un fardeau qui lui était spécial. Pendant près de treize ans, l'Incarnation lui laissa à peine un jour de paix. « Depuis sa première crainte à l'occasion de Marie, dit encore le P. Faber ; depuis l'obscurité mystérieuse de ce cruel embarras, jusqu'au jour où il a reposé sa tête fatiguée sur les genoux de son divin Fils, pour s'y endormir du dernier sommeil, sa vie a été une souffrance continuelle, la torture de l'anxiété sans l'imperfection du trouble. La pauvreté doit lui avoir apparu dans une lumière nouvelle et moins facile à supporter, lorsqu'il s'est agi de Jésus et de Marie... La fuite en Égypte et le retour, les craintes qui ne lui permettaient pas de rester dans la sainte cité, et la désobligeance rustique des habitants de Nazareth, si tristement renommés, toutes ces choses ont été autant de calvaires pour Joseph. Dieu voulait nous apprendre, par l'exemple d'un saint qui lui était si étroitement uni, que ceux qui portent l'Enfant Jésus dans leurs âmes y portent aussi la croix ; car, partout où il repose sa tête, il laisse après lui la marque d'une invisible couronne d'épines.

C'est à ce double point de vue du ministère profondément silencieux et caché que Joseph remplit près de Jésus-Christ, et des traverses continuelles

(1) *Deuxième panégyr. de saint Joseph*, III^e part.

dont ce ministère a été accompagné, que ce divin Enfant fut confié à sa garde, que nous allons le considérer dans les mystères de la sainte Enfance.

Depuis le moment où l'ange du Seigneur, apparaissant à saint Joseph, avait dissipé ses alarmes, en lui révélant le mystère de l'Incarnation, le saint patriarche était resté avec Marie dans leur humble demeure de Nazareth. Que ces jours furent doux pour l'un et pour l'autre ! Représentons-nous avec quelle ardente piété saint Joseph s'unit dès lors aux sentiments de reconnaissance et d'amour qui remplissaient le cœur de Marie. Quelle joie pour lui de considérer la mission sublime qui lui était confiée, d'être le protecteur de la mère de Dieu et de l'Enfant-Dieu qui allait naître ! Mais les neuf mois approchaient de leur fin, et ce n'était point à Nazareth que devait naître le Sauveur d'Israël. Bethléem de Juda était l'heureuse ville désignée par les prophètes comme le berceau du Chef, du Pasteur, du Messie d'Israël. Pour amener l'exécution de ses desseins, Dieu se servit des dispositions légales d'un édit de l'empereur prescrivant un dénombrement universel, et obligeant Joseph et Marie de se rendre de Nazareth à Bethléem afin de se faire inscrire sur les registres publics comme étant de la maison et de la famille royale de David. En dehors des raisons mystiques que donnent les saints Pères de la naissance du Sauveur à Bethléem, la présence de Joseph et de Marie à Bethléem dans une semblable circonstance établit de la manière la plus éclatante l'origine temporelle du Messie, et démontre l'accomplissement des prophéties qui le concernent.

L'Évangile respectant, ce semble, ce rôle silencieux et caché que Dieu impose à Joseph dans les événements qui ont précédé, accompagné et suivi la naissance de Jésus-Christ, ne nous dit presque rien de la manière dont il s'est acquitté du ministère sublime dont il était officiellement revêtu ; mais que de choses il nous autorise à supposer ! Suivons donc ici les saints docteurs et les pieux auteurs qui ont médité plus profondément les grandeurs de saint Joseph, et les âmes extatiques que Dieu a favorisées de révélations spéciales, toutes les fois que ces révélations ne sont que le développement naturel du texte évangélique et des faits qu'il rapporte.

Considérons d'abord l'édit impérial arrivant à la connaissance de Marie et de Joseph, et leur résolution immédiate d'y obéir, parce que, dans la pensée de Marie, versée dans la science des mystères de son divin Fils, c'est à Bethléem qu'il devait naître ; parce que, dans la disposition de cœur où ils étaient tous les deux, c'était le Maître et le Roi du Ciel et de l'univers qui réglait tous les événements pour l'accomplissement de ses desseins... ; les préoccupations, l'inquiétude de Joseph, à la pensée des fatigues, des privations d'un voyage de quatre à cinq jours entrepris par la saison d'hiver et dans la situation délicate où se trouvait Marie... ; les modestes préparatifs du voyage conformes à leur humble et pauvre condition, les saintes attentions de Joseph

pour procurer à sa divine épouse tout ce qui pouvait alléger pour elle les inconvénients d'un voyage aussi long et aussi pénible.

Ces préparatifs terminés, les deux saints époux se mettent en route. Marie et Joseph marchent seuls, pauvres et humbles voyageurs aux yeux du monde, sans qu'on leur accorde une plus grande attention que celle qu'obtiennent ordinairement l'humilité et la pauvreté. Mais, ô admirables secrets du Très-Haut, cachés aux superbes et impénétrables à la prudence de la chair ! Ils ne marchaient pas seuls, ni pauvres, ni méprisés, mais avec un cortège magnifique de richesses inestimables, et environnés d'une gloire immense. Ils étaient le plus digne objet des regards et des complaisances du Père éternel ; ils portaient avec eux le trésor du ciel et de la divinité même. Toute la cour céleste les révérait, toutes les créatures insensibles reconnaissaient l'arche vivante du Nouveau Testament, bien mieux que les eaux du Jourdain ne reconnurent celle qui n'en était que la figure lorsqu'elles se divisèrent pour lui livrer un libre passage.

Joseph restait ordinairement plongé dans une prière silencieuse ; car c'est chose étonnante comme les hommes sont portés au silence et à la retraite lorsqu'ils vivent dans la proximité de Dieu. Cependant cette tranquillité de Joseph n'est pas insensible. Lui aussi, en soumettant toutefois sa volonté à la volonté de Dieu, est impatient de voir ce moment heureux où les anges mêmes sortiront des retraites de leur vie cachée pour se faire entendre dans des cantiques joyeux et retentissants.

Représentons-nous encore les doux entretiens que Marie et Joseph durent avoir ensemble, pendant leur voyage, sur la miséricorde de Dieu qui envoyait ainsi son Fils au monde pour racheter le genre humain, et sur l'amour de ce Fils qui venait dans cette vallée de larmes pour expier, par ses souffrances et par sa mort, les péchés des hommes. Une langue, même angélique, pourrait-elle nous raconter les mystérieux colloques de ces deux Séraphins embrasés des ardeurs divines ? « Ils portaient avec eux, dit Pierre Moralès, l'Agneau qui venait allumer le feu sur la terre, et, s'il a été donné aux vierges de chanter un cantique nouveau et de suivre l'Agneau partout où il ira, Joseph et Marie, chefs et princes des vierges, lis purs entre les lis, au milieu desquels le Fils du Très-Haut daignait naître et grandir, pouvaient, à plus juste titre, chanter le cantique bien plus nouveau de leur virginité consacrée à Dieu par un incomparable privilège : c'était l'Agneau divin lui-même qui s'attachait à leurs pas. »

Plus approchait le jour où devait apparaître le Sauveur et le Rédempteur du monde, et plus aussi Marie et Joseph, dans l'ardeur de leur charité, désiraient le tenir dans leurs bras, le presser contre leur cœur. Dans ses ardents desirs, Joseph appelait le Sauveur vivant dans le sein de la Vierge, son épouse, en lui faisant entendre les accents brûlants

des prophètes. En amenant à Bethléem, ville de David, sa chaste épouse, pour qu'elle donne au monde son Sauveur, il peut, à plus juste titre que son illustre ancêtre, chanter et tressaillir de joie devant elle ; car elle est vraiment l'arche du Nouveau Testament. Il n'a pas à craindre, comme David, d'être un objet de mépris pour son épouse. Marie, la fille du Père éternel, la mère du Fils, l'épouse du Saint-Esprit ; Marie, reine des anges, souveraine du ciel et de la terre, lui adresse ses chants de reconnaissance, harpe divine, instrument du Tout-Puissant, elle se joint à Joseph, son chaste époux, pour répéter son sublime cantique : « Mon âme glorifie le Seigneur. »

Le Seigneur permit qu'à ces faveurs célestes, à ces douceurs ineffables vinssent se mêler quelques embarras, quelques souffrances : La rencontre de tant de gens, qui remplissaient les hôtelleries, devait gêner sensiblement l'extrême modestie de la très pure Vierge, et affliger son époux. Pauvres et timides, ils devaient être moins bien reçus que les autres, et exposés à plus d'incommodités que les riches. Nos saints voyageurs devaient entendre souvent des propos désagréables dans les hôtelleries où la fatigue les obligeait de chercher un refuge ; quelquefois on les congédiait comme des gens inutiles et méprisables, ou bien on reléguait la Maitresse du ciel et de la terre dans un coin du vestibule, quelquefois même dans les réduits des animaux, qui, plus humains que les hommes, se reculaient par respect pour leur Créateur et pour celle qui le portait dans son sein virginal. Le fidèle et juste Joseph ne négligeait rien alors pour adoucir toutes ces rigueurs, il redoublait de soins, et recourait à mille moyens pour le service de notre divine souveraine, et pour Jésus, le fruit béni de ses entrailles.

Ils arrivèrent enfin à Bethléem le cinquième jour de leur départ de Nazareth, et c'est là que des privations plus rigoureuses les attendaient. Les abords de la ville étaient encombrés de voyageurs de tout âge et de tout âge, venant des extrémités de la Judée se faire inscrire dans cette petite bourgade ; car la tribu de David était une des plus nombreuses, et par cela même la plus dispersée. Considérons Marie et Joseph se présentant dans l'hôtellerie, demeure ouverte à tous, où ils pouvaient espérer trouver un asile, mais elle était tellement remplie, qu'il ne leur fut pas possible d'en franchir le seuil. Partout où ils se présentent ils sont également repoussés. La nuit venait, froide et brumense, et nos voyageurs, épuisés par une longue marche, avaient grand besoin de repos. Mais hélas ! où le trouver, tous les lieux habités se fermaient devant eux. La foule se pressait, s'agitait ; mais, dans cette foule, pas un cœur bienveillant ne vient témoigner quelque sympathie à ce pauvre voyageur courbé par la fatigue, et à cette femme, jeune et délicate, qui implorait vainement un asile. « Rarement la terre, dit le Père Faber, avait été témoin d'une scène pareille à

celle qu'offrait Bethléem lorsque Marie, Joseph et le Verbe éternel erraient sans secours à la chute de la nuit. Le froid crépuscule d'un soir d'hiver touchait à sa fin. Tous les efforts de Marie et de Joseph pour trouver un logement avaient été vains. Saint Joseph était un saint comme le monde n'en avait pas encore vu jusque-là ; Marie était au-dessus de tous les saints, elle était la première dans la hiérarchie des créatures, et la Reine du ciel. Elle portait dans son sein le Dieu incarné lui-même, le Verbe éternel, le Créateur et le Souverain de tout ce qu'il y avait alors à Bethléem. Mais il n'y avait pas de place pour eux, dit le saint Evangile. Des gens grossiers coudoient Dieu rudement dans les rues de ce village oriental, et ils ferment leur porte à la face de sa Mère. Cette bourgade est occupée d'autres choses plus importantes, au point de vue du monde. Les officiers impériaux, préposés au dénombrement, étaient là les hommes importants. Les visiteurs riches réclamaient ce que les hôtelleries pouvaient offrir de meilleur. La plupart des maisons particulières avaient reçu des parents de la campagne. Chacun était occupé. Ce groupe obscur de Nazareth, ce charpentier de Galilée, cette femme mère, ce Verbe caché, il n'y avait pas de place pour eux... Mais rien ne peut troubler la paix intérieure de ceux qui sont fixés en Dieu. Si une douce tristesse passait sur Joseph au moment où il était repoussé de maison en maison, parce qu'il pensait à Marie et à l'Enfant, il souriait sans doute avec une sainte tranquillité, lorsque ses regards s'arrêtaient sur sa chaste épouse. L'Enfant, non encore né, se réjouissait dans ces refus, qui étaient comme l'avant-goût de ses humiliations à venir... Marie et Joseph, qui le connaissaient déjà si bien, et qui étaient versés dans ses voies surnaturelles, partageaient cette joie qu'il ressentait. »

Après donc qu'ils se furent fait inscrire et qu'ils eurent payé le tribut impérial, ils sortirent de la ville, et trouvèrent à peu de distance une grotte qui servait d'étable, une sorte d'enfoncement avec un appendice antérieur, si fréquent dans ces contrées. Cette caverne semble attirer Marie et Joseph comme un charme. Tout le monde, même les plus pauvres, avaient dédaigné cet asile, parce qu'en effet il ne pouvait convenir qu'au Maître de l'humilité et de la pauvreté. Nos deux saints voyageurs y entrèrent et ne tardèrent pas à reconnaître, avec une grande consolation et des larmes de joie, qu'il était pauvre, solitaire, et bénirent le Seigneur de leur avoir ménagé une retraite si conforme à leurs désirs.

Joseph cependant approprie, autant qu'il le peut, cet humble réduit au grand et sublime mystère dont il allait être le témoin. L'ameublement particulier de cette grotte était ce qu'il y avait de plus convenable, de plus divin, de plus en harmonie avec l'incomparable mystère : Des animaux, une crèche, de la paille, l'obscurité et le froid, voilà les préparatifs que Dieu a faits pour lui-même. Joseph, après avoir été acheter à Bethléem quelques petits objets

les plus nécessaires, établit, suivant une pieuse révélation, entre la place que la très-sainte Vierge devait occuper pendant la nuit, et celle où il devait reposer lui-même, une séparation à l'aide de quelques bâtons auxquels il suspendit des nattes qu'il trouva sous sa main ; il remplit la mangeoire de la crèche de roseaux et de mousse, et mit par-dessus une petite couverture dont les extrémités retombaient sur les côtés.

Les apprêts sont terminés : Jésus peut enfin prendre possession de toutes les souffrances qu'il s'est préparées. Marie et Joseph veillent et prient. Quand vint l'heure de minuit, la très-sainte Vierge fut ravie en extase ; elle entra dans un calme ineffable, et, en ramenant ses yeux sur la terre, elle vit son Dieu, faible enfant nouveau-né, couché devant elle, et elle tomba à genoux pour l'adorer. Puis, quelques instants après, elle appela saint Joseph, qui priait encore la face contre terre. Joseph s'approche de Jésus, nouvellement né, afin de l'adorer avant de lui commander, et il se prosterne devant lui plein de joie, d'humilité et de ferveur. Ce ne fut que lorsque Marie l'eut engagé à presser contre son cœur le don sacré du Très-Haut, qu'il reçut l'Enfant dans ses bras en versant des larmes de bonheur et de joie. « Considérez ici, dit saint Liguori, quels furent l'amour et l'attendrissement de Joseph, alors qu'il vit de ses propres yeux le Fils de Dieu fait enfant, qu'il entendit en même temps les anges chanter autour du Seigneur nouveau-né, et qu'il vit la grotte remplie de lumière. Alors Joseph tomba à genoux, et pleurant d'attendrissement : « Je vous adore ! s'écria-t-il ; oui, » je vous adore, mon Seigneur, mon Dieu. Quel » n'est pas mon bonheur d'être, après Marie, le premier à vous contempler, et de savoir que vous » voulez dans le monde être appelé mon Fils et regardé comme tel (1) ! » Qui pourrait dire aussi avec quel respect, avec quelle joie Jésus tournait ses regards vers saint Joseph, et qui peut douter que ce divin Enfant n'ait alors élevé ce saint patriarche à un degré plus haut de sainteté et de grâce ineffable, afin qu'il pût être le supérieur officiel de son Dieu ?

Combien encore s'accrut la joie de Joseph quand il vit arriver, cette nuit même, ceux qui devaient être après lui les premiers adorateurs de Jésus naissant et les prémices de la nation juive. « L'Évangile, dit encore saint Liguori, ne fait pas mention de Joseph dans cette circonstance ; mais Dieu, qui l'avait admis à être le coopérateur de l'œuvre de la Rédemption, voulut sans nul doute qu'après avoir été le témoin de la naissance de Jésus-Christ, il fût le témoin fidèle de la gloire rendue à Dieu par les Anges, et qu'il recueillît le récit des bergers quand ceux-ci vinrent adorer le Sauveur. »

Nul doute qu'il ne soit entré ici en part du silence de Marie comme de son secret, lui à qui l'Ange avait dit de si grandes choses et qui avait vu le miracle de l'enfantement virginal. Il est témoin

(1) S. Liguori, *Méditations sur saint Joseph*.

d'un si grand mystère, et il le goûte en secret sans le divulguer. « Ni l'un ni l'autre, dit Bossuet, ne parlent de ce qu'ils voient et ne tirent aucun avantage de tant de merveilles. »

« Le huitième jour étant arrivé, auquel l'Enfant devait être circoncis, il fut appelé du nom de Jésus. » On croit généralement que Joseph, comme père et chef de la sainte Famille, fut non seulement le témoin, mais encore le ministre de la circoncision, et qu'il fit lui-même cette opération dans la grotte de Bethléem, à l'aide d'une pierre tranchante, en présence de dix témoins. « Avec quelle compassion, il s'acquitta de ce devoir ! dit le Père de Grenade. Comme il devait être ému en voyant, d'un côté, couler le sang de l'Enfant, de l'autre, les larmes de la mère, c'est-à-dire de deux êtres qu'il aimait du plus ardent amour ! » Saint Joseph ne devait pas suivre Jésus-Christ au Calvaire, mais il ne pouvait rester étranger au sacrifice qui était le but et le terme de la Rédemption ; c'est pourquoi il fut chargé d'en offrir les prémices dans la circoncision.

Ce fut dans cette même circonstance qu'il remplit la glorieuse mission que l'Ange lui avait confiée de la part de Dieu, de donner à ce divin Enfant le nom de Jésus, comme les pères le donnaient à leurs enfants. « Par l'imposition de ce nom sacré, dit Isolani, Joseph dévoila à la terre le secret divin, et, tenant en quelque sorte la place du Père éternel, il manifesta le mystère du Saint-Esprit, jusqu'alors caché sous le voile des psaumes et des prophéties... Jésus était le Fils de Dieu, et saint Joseph eut la gloire de remplacer Dieu auprès de lui... Dieu ne trouva pas d'homme sur la terre plus digne que Joseph de cette glorieuse mission. »

Nous avons admiré la conformité parfaite de la volonté de Marie et de Joseph avec l'adorable volonté de Dieu dans le long et pénible voyage de Nazareth à Bethléem, et dans les privations de tous genres qui les attendaient dès leur arrivée dans cette ville. Rien de plus beau à contempler que la mâle énergie de Joseph et la simplicité de sa foi au milieu de ces tribulations et de ces épreuves. Mais la vertu des deux saints époux brille du plus vif éclat encore, lorsque à toutes ces peines, à ces fatigues, à ces humiliations généreusement supportées succèdent les plus douces consolations. Quand ils voient les bergers accourir à la crèche, et, plus encore, les rois de l'Orient venant adorer l'Enfant-Dieu et lui offrir les plus riches présents, leur âme ne s'éleva pas plus au milieu de ce bonheur inespéré qu'elle n'avait été abattue dans l'adversité.

« On demandera peut-être, dit Moralès, pourquoi, dans le récit de l'adoration des Mages, il n'est fait aucune mention de saint Joseph : *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus*, alors que lors de la visite des bergers, saint Luc dit : « Ils trouvèrent Marie, Joseph et l'Enfant. » Nous répondrons avec saint Thomas, avec le vénérable Bède et le P. Salmeron, que le saint patriarche était sans doute absent par une volonté particulière de la Providence,

pour que les Mages, prémices des nations, ne pussent concevoir aucun soupçon qui touchât à l'honneur de Marie et de son divin Fils. Les Gentils savaient par les livres sibyllins et par d'autres sources que le roi qu'ils cherchaient devait naître d'une vierge, et dès lors ce roi qu'ils venaient adorer devait être sans père terrestre, conçu par l'opération du Saint-Esprit dans le sein d'une Vierge mère. »

« Si, pour satisfaire la piété, on nous demande, dit encore le même auteur, ce que devint l'or que les Mages avaient offert à Jésus en quantité considérable, nous croyons pouvoir répondre que, par l'ordre du bienheureux Joseph, son époux, la Vierge Marie le versa tout entier dans le sein des pauvres. » « Que devint cet or de si grande valeur? dit saint Bonaventure. Marie en conserva-t-elle le dépôt, ou en acheta-t-elle des maisons, des champs et des vignes? Ah! loin de nous cette pensée; celle qui aima tant la pauvreté ne pouvait s'attacher aux biens de la terre; comprenant la volonté de son divin Fils qui lui parlait au cœur, en même temps qu'il montrait extérieurement son mépris pour les richesses, Marie et Joseph donnèrent cet or aux pauvres; ils se débarrassèrent si complètement que, quelques jours après, lorsqu'ils présentèrent l'Enfant au temple, ils ne purent offrir, pour le racheter, qu'une paire de tourterelles ou de colombes. « D'autres pieux auteurs pensent que Joseph fut chargé par Marie d'aller porter les dons des rois mages au temple, afin de les offrir sans bruit et de les consacrer à Dieu. » « Ceux qui prétendent que Marie et Joseph durent les conserver pour le voyage en Egypte, nous répondrons que cette précaution, si voisine de l'avarice, était on ne peut plus contraire à leur sainteté, avec Suarez, qu'au jour où Jésus fut présenté au temple, rien ne faisait pressentir à Joseph la nécessité de s'enfuir sur une terre étrangère.

Le mystère de la présentation de Jésus au temple est pour Joseph, comme les précédents, un mélange de consolations ineffables et de dures épreuves. Comment raconter la suavité de l'amour divin qui emplissait le cœur de ce saint patriarche portant alternativement avec Marie le précieux fardeau de l'Enfant-Dieu. Il sentait, dit Isolani, son âme inondée des plus pures délices en pensant que Celui qui dans son essence la plénitude de la divinité, et qui avait lui communiquer l'immortalité, avait consenti à devenir son propre fils. Les regards fixés sur le petit enfant qui dormait dans ses bras, il s'écriait plein de tendresse et d'amour: « Celui de qui il est écrit: « Il ne sommeillera point, il ne dormira point, » dort maintenant sur mon sein. Le voilà, ce glorieux Epoux, le plus beau des enfants des hommes; celui qui dit dans le Cantique des Cantiques: Je dors, et mon cœur veille. » O doux Jésus, c'est votre humanité dont vous êtes revêtu qui dort en vous, pendant que le cœur de votre divinité est constamment en éveil. Et baisant ce divin Enfant, il s'écriait: « O bienheureux baisers que les pieux ancêtres du genre humain ont appelés de leurs vœux

pendant tant de siècles; voici Celui vers lequel l'Épouse des Cantiques poussait ce cri d'amour: « Qu'il me donne un baiser de sa bouche! » Vous êtes le Dieu véritable, la sagesse du Père, la splendeur de sa gloire et le salut du genre humain. Je vous adore, ô mon fils, je vous aime, et mon bonheur sera d'être aimé de vous. Qu'il me soit donné de vous consacrer toute ma vie, ainsi qu'à votre très-sainte Mère. O douce consolation! ô source d'amour! Je sens mon âme se fondre en vous par la douceur de ce même amour! » Et pendant que le bienheureux époux de Marie s'élevait au-dessus de ce monde dans ces ravissements et ces extases, l'Enfant Jésus lui montrait son visage souriant et augmentait encore sa félicité.

Mais Joseph, associé à Marie dans ses glorieux privilèges, devait aussi lui être associé dans ses douleurs. Lorsqu'il eut, de concert avec Marie, présenté à Dieu ce divin Enfant et offert la victime des pauvres, il entendit le vieillard Siméon prédire à sa sainte et divine épouse qu'un glaive de douleur transpercerait son âme; il découvrit alors tout le sens de la prophétie d'Isaïe sur les souffrances et les humiliations du Messie. De ce moment il souffrit la douleur de Marie et celle de Jésus, et cette pensée de leur martyre ne le quitta plus et fut pour lui un véritable martyre. Le Calvaire fut établi dès lors dans le cœur de Joseph, la croix y fut plantée. S'il est vrai qu'un père éprouve de plus vives douleurs au sujet de son fils que pour lui-même, Joseph, qui avait pour fils le Fils même de Dieu, qu'il ne cessa d'entourer d'une affection surnaturelle et pour ainsi dire infinie, lui qui recevait de Jésus et de Marie un retour d'affection sans bornes, ne dut-il pas sentir son âme transpercée de ce glaive prédit par Siméon? En lui plus que dans le fils du patriarche Jacob, qui le figurait, s'accomplit cette parole du Roi-Propète: « Le fer transperça son âme, il fut embrasé par la parole du Seigneur. » *Ferrum pertransiit animam ejus, eloquium Domini inflamavit eum* (1). A peine a-t-il goûté le bonheur de porter l'Enfant, la joie du paradis, dans ses bras et de le presser sur son cœur, quarante jours à peine de joie, et aussitôt le Calvaire, la passion. Notre-Seigneur semble pressé de faire à son père nourricier cette faveur de la croix.

Terminons, en indiquant quelques réflexions qui seront à la fois un enseignement et une consolation pour les âmes vraiment chrétiennes. Jésus-Christ, Notre-Seigneur, en s'offrant au temple a été l'objet des complaisances du Père éternel, surtout lorsqu'il était présenté par les mains de la plus pure des Vierges et du plus juste des hommes. Et nous, à notre tour, faisons à Dieu, par Marie, mère de Jésus, et par le bienheureux Joseph, son père adoptif, l'offrande de nous-mêmes et de tous nos biens. Ainsi s'établira de la terre au ciel une échelle mystérieuse qui fera descendre jusqu'à nous la toute-puissance divine; Joseph montrant à la Vierge, son épouse, les

(1) Ps. iv, 18, 19.

marques de ses durs labeurs, la Vierge montrant à son Fils le sein qui l'a porté et les mamelles qui l'ont allaité, et le Fils montrant à son Père ses cicatrices et ses blessures. Que pourra refuser alors le Père à son Fils, le Fils à sa Mère, et Marie à son saint et bienheureux époux ?

Apprenons encore des dures épreuves auxquelles fut soumis l'amour si tendre de Joseph pour Jésus, qu'en ce monde l'affliction est la récompense de la sainteté ; qu'elle est, pour les élus sur la terre, ce que la vision béatifique est pour les saints dans le ciel, c'est-à-dire la présence même de Dieu, sa manifestation, sa récompense ; que nos afflictions seront alimentées par nos joies mêmes ; que Dieu nous envoie les joies avant les afflictions pour préparer nos cœurs, et que les joies elles-mêmes renferment presque toujours des prophéties d'affliction ; apprenons enfin que de même que le caractère particulier des douleurs de Joseph, c'est que Jésus en fut cause, Jésus sera aussi pour chacun de nous une cause de sainte douleur, une cause d'affliction ; il sera en nous un signe qui doit être contredit, il sera établi en nous pour l'élévation et la chute de plusieurs (1).

(A suivre).

M. P.

Fleurs choisies de la vie des saints.

XVII

COMBIEN IL EST UTILE DE MÉDITER LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, LA PRATIQUE DU CHEMIN DE LA CROIX.

Parmi les œuvres qu'il nous importe de pratiquer, en ces jours de pénitence surtout, il en est une que nous placerons au premier rang, à raison de ses immenses avantages, et parce que les saints de tous les temps l'ont instamment recommandée : c'est la méditation des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Parcourez la vie des grands serviteurs de Dieu, et les écrits qu'ils ont laissés à la postérité, vous y verrez qu'ils ont tenu cet exercice en très haute estime, tellement que, quand ils en parlent pour en faire ressortir l'utilité, ils sont intarissables ; du reste, maintes fois ils nous en ont donné dans leur conduite l'édifiant exemple.

« Rien, disent-ils, n'est à la fois plus instructif, plus consolant, plus propre à faire avancer dans la vertu que la pensée des souffrances de l'Homme-Dieu. »

La Passion du Sauveur, en effet, nous prêche éloquemment l'immensité de sa charité, l'excellence et le prix de notre âme, si chèrement rachetée, la malice et l'énormité du péché que la divine justice punit en lui avec la dernière rigueur, la patience, l'humilité, l'abandon à la très adorable volonté de Dieu, vertus qu'il a pratiquées à un degré si émi-

ment et si héroïque. Quoi donc de plus capable de nous inspirer un vif amour de Dieu, une horreur souveraine du péché, une haute estime de la pénitence et un grand zèle pour notre sanctification ?

La considération des souffrances du Sauveur est encore très propre à nous faire triompher de tous nos ennemis : du monde, du démon et de la chair. Le démon nous tente-t-il de désespoir ou de présomption, la Passion de Jésus-Christ nous préserve de ces deux excès, en nous inspirant, d'un côté, une grande confiance, et de l'autre une crainte salutaire. Le monde et la chair essayent-ils de nous séduire par l'attrait des plaisirs et l'aversion de ce qui nous coûte, la Passion de Jésus-Christ nous fait concevoir de l'horreur pour la volupté et de l'amour pour la pénitence.

Enfin, n'est-ce pas dans cette salutaire considération que nous trouvons le plus doux et le plus ferme appui au milieu de toutes nos peines, puisqu'il n'y a pas d'affliction qui n'ait son exemple et son soulagement dans les douleurs de Jésus-Christ ? C'est pourquoi saint Pierre, avertissant les fidèles de se fortifier contre les assauts des tentations et les épreuves de la vie, leur recommande par-dessus tout de s'armer de la pensée des souffrances du Sauveur (1).

Saint Augustin assure qu'il n'a jamais trouvé de remède si efficace contre toute sorte de maux, que les plaies de l'Homme-Dieu (2).

« Celui, dit saint Bonaventure, qui s'attache à méditer avec dévotion et piété sur la vie et la mort de Jésus-Christ, puise dans les salutaires pensées que cette méditation lui suggère tous les secours dont il a besoin (3). »

« Quel est l'homme si pervers, s'écrie saint Bernard, qui n'éprouve de la componction ; si insolent, qui ne s'humilie ; si colère, qui ne pardonne ; si amoureux de ses aises, qui ne se mortifie ; si criminel, qui ne se contienne ; si méchant qui ne se laisse aller au repentir en ces jours (la semaine sainte) consacrés à la mémoire de la Passion, laquelle maintenant encore a la vertu d'ébranler la terre et de fendre les rochers (4) ! » — « Dans la méditation des souffrances de l'Homme-Dieu, ajoute-t-il, on trouve la vraie sagesse, une philosophie sublime (5). »

« La Passion de Notre-Seigneur, dit Pierre de Blois, renferme un trésor d'un prix inestimable ; si vous vous donnez la peine de puiser dans les plaies sacrées, votre âme s'enrichira merveilleusement (6). » Le même auteur ajoute que « quand tous les écrits du monde entier seraient anéantis, le livre de la Passion suffirait à lui seul pour communiquer aux

(1) I Pet., iv, 1.

(2) *In manuale*, cap. xxii.

(3) *Coll.*, 7.

(4) *Serm. 4, Hebdomad. sacr.*

(5) *Sup. Cant.*, serm., 47.

(6) *Sacell. anim.*

(1) Luc, ii, 34.

chrétiens la connaissance de toutes les vérités et de toutes les vertus (1). »

Saint Jean Damascène déclare que la croix de Jésus-Christ est la clef du Paradis, le bâton des infirmes, la houlette des pasteurs, le soutien de ceux qui commencent, la perfection de ceux qui sont plus avancés, le salut de l'âme et du corps, l'éloignement de tous les maux, et la source de tous les biens (2).

« Il est certain, dit Origène, que le péché ne peut régner dans celui qui a fréquemment recours au souvenir de la mort du Sauveur ; car telle est la puissance merveilleuse de la croix, que si on fixe sur elle un regard attentif, et qu'on garde fidèlement dans son cœur la pensée de ses salutaires enseignements, ni la soif des biens de ce monde, ni la luxure, ni la colère, ni l'envie ne peuvent avoir le dessus en nous ; la seule présence de la croix met en fuite toute la tourbe des péchés et des désirs charnels (3). »

Écoutons, sur le même sujet, les remarquables paroles d'Albert le Grand, ce savant religieux qui fut le prodige de son siècle par l'étendue de ses connaissances et son éminente sainteté :

« *La simple méditation des souffrances du Sauveur, dit-il, est plus profitable que le jeûne au pain et à l'eau tous les vendredis de l'année, que la discipline jusqu'au sang chaque semaine, que la récitation du Psautier chaque jour (4).* »

Un pieux auteur affirme qu'une seule larme, qu'exciterait le souvenir de la Passion, vaudrait mieux qu'un pèlerinage aux Lieux Saints (5).

Nous lisons ce qui suit dans l'excellent et admirable livre de l'*Imitation* :

« Si vous ne savez pas encore vous élever aux contemplations célestes, reposez-vous dans la Passion du Sauveur, et aimez à demeurer dans ses plaies sacrées ; car si vous vous réfugiez avec amour dans ces plaies et ces précieux stigmates, vous sentirez une grande force au temps de la tribulation ; vous vous inquiétez peu du mépris des hommes, et vous supporterez aisément les paroles médianes.

» Jésus-Christ a été aussi méprisé des hommes en ce monde, et, dans les plus extrêmes angoisses, abandonné des siens, de ses amis, de ses proches, au milieu des opprobres.

» Jésus-Christ a voulu souffrir et être méprisé, et vous osez vous plaindre de quelque chose !

» Jésus-Christ a eu des ennemis et des détracteurs, et vous, vous voudriez n'avoir que des amis et des bienfaiteurs !

» Comment votre patience méritera-t-elle d'être couronnée, s'il ne vous arrive rien de pénible ?

» Si vous ne voulez rien souffrir, comment serez-vous ami de Jésus-Christ ?

» Souffrez avec Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, si vous voulez régner avec Jésus-Christ (1). »

On lit dans la Vie de saint François d'Assises, qu'un jour qu'il passait auprès de Notre-Dame de la Portioncule, pleurant, gémissant, il fut rencontré par un serviteur de Dieu qu'il connaissait, lequel, voyant en lui de tels signes d'affliction, et craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque chose de fâcheux, lui demanda ce qui le tourmentait ainsi. « Je pleure et je gémiss, répondit le saint, de ce que Jésus-Christ, mon Sauveur, a tant souffert sans le mériter, et de ce que les hommes qui en sont la cause songent si peu à la grandeur de l'obligation qu'ils lui doivent (2). »

« Je m'efforçais, dit sainte Thérèse, de me représenter souvent Jésus, et je me plaisais à méditer les mystères de sa Passion, où il était seul. Je cherchais tout particulièrement sa compagnie pendant son oraison au Jardin. J'y considérais fréquemment son affliction et sa sueur de sang, et je désirais, si c'eût été possible, d'essuyer sa face et sa sueur importune ; mais je me souviens que je n'osai jamais le faire, parce que la multitude de mes péchés m'épouvantait. Mais je restais longtemps avec lui, extrêmement affligée. Depuis plusieurs années déjà je passais la plus grande partie des nuits à méditer sur ce mystère en particulier, même avant d'embrasser la vie religieuse, et J'ESTIME QUE J'EN AI RETIRÉ UN GRAND PROFIT SPIRITUEL. »

« Un jour, ajoute la même sainte, entrant dans l'oratoire de la maison, j'y vis un tableau que l'on avait emprunté pour une fête qu'on devait célébrer. Il représentait notre Sauveur blessé et tout couvert de plaies. Cette image me bouleversa ; elle me montrait vivement tout ce que mon Jésus avait souffert pour moi. Ses plaies me donnaient une douleur telle que mon cœur semblait vouloir se fendre en deux. Alors je me jetai à ses pieds avec une grande abondance de larmes, suppliant sa miséricorde de me fortifier tellement qu'il ne m'arrivât plus de l'offenser. Je lui demandai aussi la grâce de pouvoir surmonter, déraciner même toutes mes mauvaises inclinations et mes habitudes vicieuses. Il me semble que j'ajoutai que je ne me lèverais pas s'il ne m'accordait ce que je lui demandais. Tout cela me fut fort utile ; car, à partir de ce moment, je commençai à m'amender et à être plus affermie dans la grâce et le service de Dieu. »

Les saints Pères remarquent que Dieu a voulu que la figure de la Croix fût mise continuellement, dès l'origine du monde, sous les yeux des hommes, par cette raison que la Croix était l'instrument que, dans sa sagesse, il avait choisi pour notre salut et notre sanctification.

« Considérez, dit saint Justin, toutes les créatu-

(1) *In conclavi.*

(2) Lib. IV.

(3) *Conc. in Pass.*

(4) *Tr. de miss.*

(5) Bernard. de Bussis, serm. 25.

(1) Liv. II, chap. 1^{er}.

(2) *Chron. S. Franc.*

res que le monde renferme, et vous verrez si toutes ne sont pas gouvernées par le signe de la Croix. Le navire ne saurait fendre les eaux de la mer sans conserver intact ce trophée qu'on appelle le mât. N'est-ce pas le même signe qui ouvre le sein de la terre, car les instruments des laboureurs et des autres ouvriers portent la figure de la croix. La balance représente une croix. Les oiseaux, quand ils volent, imitent la croix en étendant leurs ailes. » L'homme, en nageant, prend comme les poissons la forme d'une croix, suivant la remarque de saint Jérôme. « Le fer sur lequel on faisait rôtir l'agneau pascal avait la figure d'une croix, » dit saint Justin. Saint Jean Damascène observe que ce fut en forme de croix que Moïse frappa la mer pour sauver Israël et engloutir l'armée de Pharaon. D'après saint Augustin, il frappa en forme de croix à deux reprises différentes, et il ne fit presque aucun miracle sans le signe de croix.

La croix avait été aussi figurée dans l'arc en ciel, qui fut la marque de l'alliance entre Dieu et Noé, également dans les mains de Moïse étendues contre Amalec ; ce qui était un signe de victoire pour le peuple de Dieu.

Mais tout cela avait précédé la vraie Croix, afin que, comme je viens de le dire, ce signe du Rédempteur, sans cesse sous les yeux des hommes, fût continuellement présent à leur mémoire.

Sous le Nouveau Testament et pour la même raison, l'étendard de la croix est élevé partout sur les places publiques et sur les chemins ; nous le voyons à l'entrée de nos églises ; au commencement de toutes nos actions et de toutes nos affaires, nous traçons sur nous le signe auguste, parce que le véritable chrétien doit fréquemment se nourrir de la pensée de Jésus crucifié.

Le bienheureux Didace, de l'ordre des Mineurs, nous en a donné un admirable exemple. Toutes ses consolations, il les puisait dans le souvenir de la Passion. Il méditait les souffrances de l'Homme-Dieu, les bras étendus en forme de croix, avec une si grande tendresse et une ferveur si ardente, que, se souvenant ensuite de ce qu'il avait éprouvé, il parlait avec une merveilleuse éloquence des douleurs du bon Maître. Aussi portait-il toujours dans ses mains une croix de bois, afin d'avoir sans cesse à la mémoire et devant les yeux son Sauveur attaché à l'infâme gibet, excitant à toute heure en soi-même et en ceux qui vivaient avec lui la considération de ses souffrances ; en sorte qu'il pouvait s'écrier comme le grand Apôtre : « Je n'ai pas cru savoir autre chose parmi vous que Jésus, et Jésus crucifié. »

Cette salutaire pensée lui faisait désirer le martyre avec une ardeur extrême qui lui permettait de dire avec le même Apôtre : « Oui, je suis attaché à la croix avec Jésus-Christ. » Aussi obtint-il de ses supérieurs la permission d'aller aux Grandes-Canaries chez les infidèles prêcher la foi ; et là ce ne fut pas son désir qui manqua au martyre, mais bien le

martyre qui manqua à son désir. Dieu se contenta de l'affliger d'un abcès qui le conduisit au tombeau. Près de mourir, il colla une dernière fois ses lèvres sur le crucifix qui ne le quittait point ; et, fixant les yeux sur l'image de Jésus en croix, il prononça ces paroles avec un grand sentiment de piété : « O bois salutaire ! ô clous sacrés ! croix bénie qui avez porté un si précieux fardeau et qui avez été jugée digne de recevoir le Roi des cieux !... » En achevant ces mots, il rendit le dernier soupir.

Pieux lecteurs, ne nous contentons pas d'admirer, de graver dans notre mémoire les recommandations si pressantes et les exemples si persuasifs des saints qui nous invitent à méditer sur les souffrances du divin Sauveur. Voici le temps pour chacun de nous de traduire en actes les leçons qui en découlent. Exerçons-nous donc, pendant ces jours de salut, à rappeler à notre souvenir les principales circonstances de la Passion, soit à l'aide de quelque bon livre, soit en nous recueillant dans l'oraison, ou mieux en pratiquant ce que l'on appelle communément le *chemin de la Croix*.

Nous ne voulons pas développer ici les précieux avantages de ce dernier exercice. Qu'il nous suffise de dire que le *chemin de la Croix* est, au témoignage des Maîtres de la vie spirituelle, une des meilleures pratiques de piété, un des moyens de conversion, de progrès dans le bien et de persévérance les plus efficaces.

Aux nombreuses indulgences que chaque fidèle peut gagner en se livrant à ce saint exercice, indulgences qui se trouvent spécifiées presque dans tous les livres de prières, il faut ajouter d'autres avantages spirituels très considérables que l'on en retire toutes les fois qu'on s'en acquitte dignement.

Ses effets sont si salutaires et si excellents que plusieurs souverains Pontifes et un grand nombre d'évêques en ont vivement recommandé la pratique. Benoit XIV regarde le *chemin de la Croix* comme un des moyens les plus puissants pour ramener les pécheurs à la vertu, ranimer les tièdes et perfectionner les justes. *La seule pratique du chemin de la Croix*, disait le bienheureux Léonard de Port-Maurice, *est suffisante pour sanctifier une paroisse*. C'était l'exercice presque continu du vénérable serviteur de Dieu Benoit-Joseph Labre, et on sait qu'il en a recueilli les fruits d'une éminente sainteté. Un protestant se raillait du *chemin de la Croix* ; on lui donna un petit livre qui en expliquait la dévotion ; il le lut, l'admira, voulut faire lui-même ce pieux exercice, et devint bientôt un fervent catholique.

L'abbé GARNIER.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERTANTS.

(5^e article. Voir le n^o 20.)

Au moment du Concordat, et lorsque les articles organiques furent promulgués, la Belgique faisait

partie du territoire français. En conséquence, leurs dispositions entrèrent en vigueur aussi bien en Belgique qu'en France, et spécialement celles qui concernent les succursales et les desservants. Quoique des changements très notables aient été introduits en Belgique en ce qui touche le choix des évêques, le système des curés amovibles a été maintenu, nonobstant les controverses que ce système a soulevées. C'est pour les apaiser que l'évêque de Liège, en 1845, consulta le Saint-Siège. Nous avons inséré la supplique et la réponse dans la nouvelle édition du *Jus canonicum universum* de Reiffenstuel (Paris, Vivès, tome IV, note XLIV), *De parochis amovibilibus*. En voici l'exacte traduction :

Très-Saint Père, l'évêque de Liège soussigné demande humblement et avec tout le respect possible que le doute suivant soit examiné, et que la solution lui soit communiquée, à l'effet de conserver l'union entre les ecclésiastiques de son diocèse et la paix dans son Église.

« Eu égard aux circonstances, dans les contrées où, comme en Belgique, les lois civiles n'ont pu être suffisamment changées, la discipline introduite après le Concordat de 1801, en vertu de laquelle les évêques ont coutume de conférer aux recteurs des églises dites succursales, pour le soin des âmes, une juridiction révocable *ad nutum*, est-elle légitime et oblige-t-elle en conscience jusqu'à autre disposition du Saint-Siège, de telle sorte que les recteurs dont il s'agit, s'ils sont révoqués ou envoyés ailleurs, soient tenus d'obéir ?

» Du reste, les évêques ont coutume d'user peu souvent de ce pouvoir de révoquer ou de transférer, et ils ne s'en servent que prudemment et paternellement, de manière à pourvoir suffisamment à la stabilité du saint ministère, autant qu'il est possible dans les circonstances actuelles.

« CORNEILLE, évêque de Liège.

« De l'audience du Saint-Père (Grégoire XVI), le 1^{er} mai 1845.

» Notre Très-Saint Seigneur, après avoir examiné mûrement toute la matière dont il s'agit, eu égard aux raisons graves qui déterminent son esprit, sur le rapport du soussigné cardinal, préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, a daigné consentir à ce qu'aucun changement n'ait lieu dans le régime des églises succursales en question, jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué par le Saint-Siège apostolique.

» P. card. POLIDORI, préfet ; A. TOMASSETTI, sous-secrétaire. »

Cette réponse a tout le caractère d'une solution provisoire. Le fond de la question, savoir la validité originelle du régime introduit, n'est point abordé. Le Saint-Siège concède uniquement, sous le bénéfice des conditions et déclarations insérées dans la supplique, que le régime soit maintenu jusqu'à nouvelle décision de sa part. Cette manière de s'exprimer ressemble beaucoup aux réponses de la Pé-

nitencerie et du Saint-Office en matière d'usure, d'après lesquelles certains pénitents peuvent demeurer tranquilles, pourvu qu'ils aient la volonté de se soumettre aux prescriptions ultérieures du Saint-Siège. Et, dans l'espèce, c'est-à-dire dans notre question des desservants, l'éventualité que prévoit et réserve le Saint-Siège est évidemment une solution définitive, contraire à la solution provisoire, « car, dit dom Guéranger (1), cette dispense temporaire établit formellement que cet état de choses n'est pas régulier. »

Mais qu'est-il arrivé ? Il est arrivé qu'on a donné à la clause réservant l'avenir un sens tellement absolu qu'on y a vu une défense formelle, même pour l'évêque consultant, de rien changer dans la discipline introduite. Pour en venir là, on a passé sous silence deux mots essentiels, savoir ceux-ci : *benigne annuit*. Et cependant toute la valeur de la réponse est concentrée dans ces mots.

L'opinion que nous combattons est celle de l'auteur des *Analecta juris pontificii*, n° XLIX, col. 1645. « La question, dit ce canoniste, se trouve réservée au Saint-Siège, ainsi que la déclaration de 1845 le dit expressément : *Nulla immutatio fiat donec aliter a Sancta Apostolica Sede statutum fuerit...* Les évêques ne peuvent pas faire cette transformation par disposition générale ; nous ne pensons pas qu'ils le puissent dans quelque cas particulier. »

La *Revue théologique* (Paris et Liège, 1856, 1^{er} vol., page 521) réplique victorieusement : « Cette réponse serait péremptoire, si c'était là toute la décision de Grégoire XVI. Rien n'est plus formel que les termes rapportés ci-dessus : *Nulla immutatio fiat* ; défense expresse de rien changer à l'ordre actuel jusqu'à ce que le Saint-Siège ait statué autrement. Mais il faut remarquer que l'auteur supprime deux mots qui changent complètement le sens de la phrase. Au lieu d'une défense expresse d'apporter aucune modification à la situation des desservants, la réponse du Pape ne contient qu'une dispense en faveur des évêques ; elle leur permet simplement de maintenir le *statu quo*, jusqu'à ce que le Pape en ordonne autrement : *Benigne annuit ut nulla immutatio fiat*. Ce qui est bien différent du sens présenté par la partie de la réponse citée par les *Analecta*. »

Pour tout homme de bonne foi, qui raisonne sérieusement et sans parti pris, le sens de la réponse du 1^{er} mai 1845 doit être désormais fixé. L'évêque de Liège a pu légitimement profiter de la concession apostolique, il a pu également y renoncer. Les évêques de France qui, avec l'assentiment du Saint-Siège, usent du même bénéfice, peuvent y renoncer quand ils voudront, quand ils verront des raisons suffisantes ou une occasion favorable pour rentrer dans le droit. Telle est la situation. Mais, nous dit-on, plusieurs conciles provinciaux, célébrés en France en 1849 et années suivantes, ont beaucoup insisté sur le point dont il s'agit, sur la nécessité de

(1) *Auxiliaire catholique*, n° 2, p. 69.

ne faire aucun changement dans le régime des succursales : ils se sont fondés sur la réponse donnée à l'évêque de Liège, et leurs décrets sont revenus de Rome sans corrections. On en conclut que l'approbation du Saint-Siège a été accordée, et dans le sens entendu par ces mêmes conciles.

Avant tout, précisons bien le fait. Les conciles qui ont allégué la concession apostolique du 1^{er} mai 1845, sont les suivants : Rennes (province de Tours), Avignon, Bordeaux, Aix, Toulouse, Clermont-Ferrand (province de Bourges), Auch, et Amiens (province de Reims). En tout, huit. Les provinces de Besançon et de Cambrai n'ont point tenu de concile ; et dans les décrets des conciles de Paris, Rouen, Lyon, Sens et Albi, nous n'avons rien trouvé concernant le point particulier qui nous occupe, savoir la réponse faite à l'évêque de Liège, et le sens qu'il faut y attacher.

Or, il se produit ici un fait extrêmement curieux ; c'est que des huit conciles sus-mentionnés, lesquels allèguent de façon ou d'autre la réponse du 1^{er} mai 1845, aucun ne cite les mots essentiels *benigne annuit*. Deux seulement, Rennes et Clermont, se servent des expressions *juxta mentem summorum Pontificum, juxta mentem Gregorii XVI*, qui peuvent avoir la valeur d'un correctif ; les six autres s'énoncent en termes absolus, déclarant que nul changement ne doit avoir lieu dans le régime des succursales jusqu'à nouvelle résolution du Saint-Siège. L'un d'eux même, celui d'Aix, affirme carrément qu'il n'a rien à décider sur la matière, attendu que le Saint-Siège s'est réservé la question. Un autre, celui d'Amiens, tout en reconnaissant que par l'amovibilité des curés une dérogation énorme, *grandis profecto*, a été faite au droit commun, prononce que le Souverain-Pontife a jugé que ce régime, introduit pour justes causes, ne doit pas être aboli, mais continué ; ce concile ne mentionne pas même la clause par laquelle le Saint-Siège se réserve de trancher plus tard dans un autre sens.

Quand on produit un document, est-ce que la première condition à remplir n'est pas de le citer, sinon intégralement, au moins correctement, de manière à en respecter le sens, et à faire saisir ce sens par le lecteur ? Ne devons-nous pas dire ici que l'interprétation donnée dépasse de beaucoup la lettre et l'esprit de la réponse de S. S. Grégoire XVI ? Que les cardinaux reviseurs des conciles provinciaux aient aperçu ou non l'interprétation fautive, qu'ils ne l'aient pas relevée, cela importe peu. Du moment que ces conciles invoquaient ladite réponse, comme ce document parfaitement connu se défend tout seul, comme il s'agit d'une erreur matérielle que chacun peut corriger, les Eminentissimes cardinaux ont laissé passer ; et de leur silence on ne peut absolument rien conclure au profit d'une prétendue défense qui aurait été faite aux évêques d'améliorer le régime des succursales et des desservants, sans l'agrément du Saint-Siège.

Ce qui résulte canoniquement de leur silence, le

voici : Dans le principe, la concession ne concernait que l'évêque de Liège ; aucun de ses collègues n'était autorisé à s'en approprier le bénéfice. Autrement, si tout évêque pouvait exciper de l'indult accordé à son voisin et agir en conséquence, la discipline ecclésiastique deviendrait bientôt un chaos. Donc il a fallu obtenir du Saint-Siège l'extension de la faveur, si faveur il y a, octroyée à l'évêque de Liège. Or, les évêques français, ceux du moins qui ont pris part aux huit conciles précités, ayant manifesté le désir d'être mis à couvert, dans l'espèce, par le *benigne annuit* du 1^{er} mai 1845, les cardinaux reviseurs, organes des volontés du Saint-Siège, n'ont point fait obstacle, et leur silence peut passer pour acquiescement.

Pourtant, si l'on insiste, si l'on prétend que les conciles ayant été approuvés par le Siège apostolique, leur texte, tel quel, fait nécessairement loi ; nous répondrons que, en fait, les décrets des conciles provinciaux n'ont point été approuvés, mais simplement revisés par une congrégation spéciale chargée de ce soin ; que, lors de l'impression des décrets des premiers conciles, les mots *a Sancta Sede approbata* ayant été insérés dans le titre, de bonne foi sans doute, mais par erreur, le Saint-Siège a fait savoir aux métropolitains que, au mot *approbata*, il fallait substituer *recognita* ; changement très significatif. De plus, il ne faut pas oublier que lorsqu'il s'agit d'une approbation ou confirmation à donner par le Saint-Siège, on distingue la confirmation *in forma communi* et la confirmation *in forma specifica*. Cette dernière est rarement accordée ; elle est alors munie de clauses spéciales qui emportent dérogation au droit commun ; effet qui n'est pas la conséquence de l'approbation *in forma communi*. Mais, nous le répétons, les décrets ne jouissent pas de la confirmation même *in forma communi* ; ils ont été simplement revisés. Et chacun comprend, d'ailleurs, que ce n'est pas sous forme et à l'occasion d'amendements à faire ou à ne pas faire, que le Saint-Siège eût voulu consacrer la discipline introduite concernant les paroisses dites succursales ; la question est trop importante pour être ainsi traitée et résolue d'une manière indirecte. Nous croyons donc que les auteurs de la *Revue théologique* (t. 1^{er}, p. 521), se sont trompés lorsqu'ils ont écrit que les évêques des provinces, dont les conciles ont invoqué le bénéfice de la concession du 1^{er} mai 1845, n'ont plus le droit de revenir à la discipline générale. C'est par une erreur semblable que l'auteur anonyme d'un article inséré dernièrement dans l'*Univers*, écrivait que, pour résoudre la question soulevée par M. le ministre des cultes, il serait nécessaire de convoquer un concile national ou, à son défaut, les conciles provinciaux.

Voudrait-on nous opposer la note qu'on lit dans les décrets du concile de Soissons ? Les Pères de Soissons avaient exprimé le vœu que le nombre des cures inamovibles fût augmenté de concert avec le gouvernement. A ce sujet, les cardinaux reviseurs

disent qu'ils estiment convenable de différer leur jugement jusqu'à ce qu'ils aient pris connaissance des décrets des autres conciles sur la matière. Cette attitude se comprend : elle ne signifie pas que le Saint-Siège repousse toute modification ; elle fait pressentir, au contraire, une appréciation favorable, surtout si d'autres conciles fussent entrés dans la même voie. L'exemple de Soissons n'ayant pas été suivi, les cardinaux n'ont point formulé de jugement, et les choses sont restées dans l'état. C'est assurément dépasser les bornes que de donner la note des cardinaux réviseurs comme un décret de Pie IX contre les desservants.

Enfin, pour ne rien laisser derrière nous d'inexpliqué, nous dirons un mot de la réponse adressée en 1864 à Mgr l'évêque d'Évreux par S. Em. le cardinal préfet de la sacrée Congrégation des évêques et réguliers. Dans cette lettre, le desservant Dagomer est blâmé de s'être attribué le rôle de juge dans une question réservée au Saint-Siège, question dont le Saint-Siège a été saisi, sous le pontificat de Grégoire XVI, qui fit répondre par la sacrée congrégation du concile le 1^{er} mai 1845. Or ces détails, qui se trouvent sous la plume du cardinal préfet de la sacrée Congrégation des évêques et réguliers, indiquent suffisamment qu'il faut prendre la réponse du 1^{er} mai 1845 telle qu'elle est, sans en exagérer le sens. Il est rigoureusement vrai que le Saint-Siège se réserve de retirer la concession faite à l'évêque de Liège et à d'autres, quand il le jugera convenable, mais il n'est point défendu à l'évêque de Liège et aux autres de rentrer d'eux-mêmes dans la règle, et de renoncer à l'exception. En attendant, tant que la concession subsiste, et que les évêques jugent convenable d'en user, aucun canoniste n'a le droit de la leur contester, et ce fut précisément là le tort de l'abbé Dagomer.

Depuis vingt ans et plus, un certain nombre de succursales ont été érigées en cures. Les évêques qui ont provoqué ces transformations, ou qui ont dû s'y prêter par suite des circonstances, par exemple de l'érection d'une nouvelle justice de paix, ces évêques se sont-ils sentis empêchés ? Ont-ils eu à cet égard le moindre scrupule ? Nous ne le pensons pas. Alors comment soutiendrait-on que le pouvoir de ces évêques était lié, et qu'il l'est encore, soit par l'acte du 1^{er} mai 1845, soit par le texte des conciles provinciaux, lorsque les faits, et des faits récents, sont notoirement contraires ?

(A suivre).

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Liturgie.

III

NATURE, OBJET, SENS DES RUBRIQUES.

Les *rubriques* sont les règles qui fixent les rites à accomplir, les cérémonies à observer et les formu-

les à prononcer, dans l'exercice du culte public, c'est-à-dire du culte rendu à Dieu au nom de l'Église, lors même que ces actes n'ont pas lieu dans l'assemblée des fidèles. De graves auteurs semblent réserver cette définition pour les règles à suivre dans la célébration de la messe. Il est vrai que l'auguste sacrifice qui renouvelle chaque jour et perpétue celui du Calvaire résume tout le culte rendu à Dieu et en est l'acte principal et essentiel ; mais l'Église, dirigée par le Saint-Esprit, a jugé nécessaire, ou du moins très utile, de multiplier nos rapports avec Dieu ; elle a institué le *sacrifice de louanges*, composé des diverses heures du saint office, et elle a donné elle-même le nom de *rubriques* aux règles dressées sous son autorité, pour ordonner cette partie du culte public et en arrêter la forme. Les deux principaux livres liturgiques s'ouvrent par les prescriptions qui les regardent spécialement, et elles sont réunies sous ces titres génériques : *Rubricæ generales Missalis*, *Rubricæ generales Brevarii*. Et comme d'autres règles qui ont la même origine et la même autorité sont répandues dans les autres livres liturgiques, il est bien permis d'étendre jusqu'à celle-là la dénomination des rubriques, qui correspond à leur disposition extérieure et à leur couleur, aussi bien qu'elle exprime leur valeur intrinsèque.

Nous avons indiqué dans notre définition l'objet ou la matière des rubriques. La liturgie ne se compose pas seulement des formules de prières données ou approuvées par l'Église. Il entre nécessairement, dans le culte rendu à Dieu au nom de la société des fidèles, des actes extérieurs dont un certain nombre en constituent les parties principales, tels que l'oblation du sacrifice de la messe et l'administration des sacrements. Parmi ces actes viennent en première ligne ceux que l'on appelle les *rites sacrés*, ou les actes qui, comme l'indique le nom même, doivent être fréquemment répétés et toujours accomplis suivant des règles bien déterminées.

Tous les rites n'ont pas la même importance. Il en est sans lesquels on ne conçoit pas les parties du culte auxquelles ils appartiennent, et que, pour cette raison, on qualifie justement d'essentiels. Telle est la consécration, pour le sacrifice de la messe, et même la communion, d'après le sentiment presque unanime des théologiens. Jésus-Christ ayant institué ce sacrifice tel que l'Église prescrit de le célébrer, il n'en subsiste plus rien, si l'on en retranche la consécration, et il manque d'un complément nécessaire et de sa consommation naturelle, si le peuple fidèle ne participe pas à la sainte victime, au moins dans la personne du prêtre, son représentant, par la communion.

Aux rites essentiels l'Église en a ajouté d'accidentels, que nous appelons proprement les cérémonies : ce sont des actes extérieurs et des prières qui ont pour but de préparer à la célébration des saints mystères ou à la réception des sacrements, de maintenir dans les dispositions requises pour en conserver le fruit, d'environner ces choses saintes de la

solennité convenable, d'en inspirer le respect et d'en montrer la signification. Les cérémonies ainsi entendues ne sont pas destinées seulement à augmenter la splendeur du culte et à instruire les fidèles; elles produisent, en vertu de l'institution de l'Eglise, des effets spirituels et concourent à notre sanctification. Elles ont donc une analogie marquée avec les sacrements, et elles sont rangées, pour cette raison, parmi les sacramentaux, qui sont trop peu connus et dont nous espérons, plus tard, traiter avec l'étendue convenable (1).

Il faut considérer, dans toute action sacrée, d'abord les cérémonies intrinsèques, qui, environnant les rites essentiels, n'en peuvent être séparées, en vertu de l'ordre établi, et participent à leur vertu sanctifiante. Mais on ne doit pas négliger les cérémonies extrinsèques, ou circonstances extérieures que l'Eglise a voulu régler elle-même, par ses prescriptions relatives au temps et aux lieux, aux vases et aux ornements sacrés, etc.

Certaines cérémonies sont, pour ainsi dire, purement réglementaires; elles déterminent la forme extérieure du culte, en maintiennent la décence et empêchent la singularité de s'introduire dans ces choses qui doivent toujours être pour les fidèles une cause d'édification. Ainsi, il est peu important en soi que le prêtre, à la messe, se mette la main gauche sur la poitrine, ou qu'il la pose étendue ou fermée sur l'autel, lorsqu'il fait, de la main droite, le signe de la croix sur lui-même ou sur la matière du sacrifice. Il est désirable, toutefois, que l'uniformité soit gardée dans ces actes, que le prêtre n'accomplisse pas en son propre nom, mais en sa qualité de ministre de l'Eglise, et où, par conséquent, l'arbitraire et le laisser-aller doivent lui être interdits. D'autres cérémonies ont une réelle importance, considérées en elles-mêmes, à raison des effets qu'elles produisent et de la signification morale et mystique que l'Eglise y a attachée. Il suffit d'indiquer, comme exemples, les signes de croix, le mélange de l'eau avec le vin, l'ablution des doigts, l'élévation des espèces consacrées, pour faire comprendre que ces actes ne sont point indifférents et doivent être ordonnés par l'autorité suprême à laquelle est confiée la garde des choses saintes. Saint Thomas n'a pas dédaigné de traiter en détail des cérémonies de la messe qui paraissent les plus secondaires (2), et Suarez a jugé utile de développer l'enseignement du Maître sur ce point (3).

Notons ici que, si l'étude des rubriques offre peu d'attrait à un grand nombre et est souvent négligée, c'est parce qu'on ne la pousse pas assez loin et qu'on laisse de côté ce qui en fait, pour l'esprit et le cœur, le principal intérêt. On serait dans l'erreur, si l'on considérait les rubriques comme une sèche nomenclature des règles données par l'Eglise pour établir et maintenir l'uniformité dans le culte extérieur.

Sans doute ce résultat serait déjà précieux, et ne dût-on tirer d'autre avantage de la connaissance exacte des prescriptions liturgiques, il faudrait convenir que cette raison suffit pour en démontrer la nécessité. Il faut, avant tout, en bien saisir le sens littéral, pour les exécuter ponctuellement. Mais, dans une religion qui est toute spirituelle, il ne se peut que les choses même extérieures n'aient d'autre fin que d'assurer un certain ordre matériel. A l'époque où l'esprit novateur se préparait à rompre avec les antiques traditions liturgiques, on parut avoir perdu l'intelligence de ces choses. Une école se forma, dont Claude de Vert fut sinon le chef, du moins le représentant le plus complet, qui s'en alla chercher les raisons des diverses cérémonies dans des nécessités de climat ou des habitudes de la vie civile ou domestique. On rabaissait trop ces choses supérieures, dans la réglementation desquelles l'Eglise a toujours été dirigée par l'Esprit de Dieu, qui est son inspirateur habituel. Il faut donc, toutes proportions gardées, reconnaître dans les rubriques les divers sens que l'on distingue dans les divines Ecritures.

La lettre elle-même a souvent besoin d'être interprétée, puisque tous ne l'entendent pas de la même manière, et nous avons déjà sommairement indiqué les autorités qu'il faut consulter pour résoudre les doutes. Mais l'étude de ces choses saintes et élevées resterait fort incomplète, si l'on séparait du sens littéral le sens mystique, qui en détermine et en fait comprendre la vraie valeur, parce que les actes matériels cachent et révèlent tout à la fois des choses mystérieuses dont la connaissance doit élever l'âme vers Dieu et la disposer à recueillir les fruits de grâce qu'elles sont destinées à produire.

Prenons un seul exemple: Lorsque le prêtre monte à l'autel, le premier acte qu'il doit accomplir lui est indiqué par cette rubrique: *Celebrans osculatur altare*. Le sens littéral de ces trois mots est parfaitement clair, et cependant il faut que des règles positives déterminent la manière dont se fera cet acte principal, et que les accessoires ne soient pas abandonnés au goût ou à l'arbitraire de chacun. Mais, lors même qu'il serait fait extérieurement selon ces règles, il y manquerait quelque chose, si le prêtre, n'en comprenant pas la signification, ne pouvait agir dans l'esprit qui convient au sacrifice institué par Jésus-Christ et au ministre officiel de l'Eglise. Si le voile qui couvre le sens mystique a été écarté par une étude préalable, on saura que le baiser de l'autel symbolise le mystère de l'Incarnation, dans lequel, par l'union hypostatique, la nature divine a donné à la nature humaine, séparée spirituellement de Dieu par la déchéance du péché, un baiser de paix et d'amour qui l'a sanctifiée et relevée. On y verra encore le signe mystérieux de l'union réelle, par l'amour, du Verbe incarné avec son Eglise, qui est l'humanité restaurée, dont il a fait son corps mystique; car, dans le sens symbolique, on peut dire, avec saint Paul, tout

(1) Suarez, *De Sacram.*, disp. xv, sect. 1, num. 4.

(2) *Summa theol.*, III P., Quæst. LXXIII.

(3) *De Sacram.*, disp. LXVII, sect. 1.

aussi exactement de la pierre de l'autel que du rocher du désert : *Petra autem erat Christus* (1), et lorsque le prêtre, qui représente en même temps Jésus-Christ comme sacrificateur, et le peuple chrétien au nom duquel il offre la sainte victime, baise l'autel, il fait une profession publique de l'union à Jésus-Christ de tous les fidèles unis aussi entre eux par la charité.

Quiconque voudra pénétrer plus avant verra qu'on peut décomposer ce sens mystique comme celui de l'Écriture elle-même. Le sens tropologique ou moral lui montrera dans le baiser, qui est un signe d'amour, l'union spirituelle qui fait de tous les fidèles un seul corps moral par la concorde des esprits et des cœurs, et qui a son principe dans l'amour même de Jésus-Christ. Dans le sens allégorique, le baiser de l'autel représentera l'alliance sublime par laquelle l'Église est devenue la véritable Épouse du Verbe incarné. Et comme une telle union ne peut être soumise à l'action du temps, et n'a été établie que pour se perpétuer dans l'éternité, le bonheur qu'éprouvent ici-bas les âmes à vivre de la vie même du Dieu fait homme, est pour elles un présage certain et un avant-goût des joies du ciel, où nous participerons à la félicité de Dieu lui-même. Voilà ce que signifie, dans le sens anagogique, le baiser de l'autel, toujours en vertu de la parole : *Petra autem erat Christus*.

Nous n'avons pas à démontrer que ce que nous disons ici d'une cérémonie particulière, s'applique à toutes les autres. C'est trop évident.

Il ne faut donc pas perdre de vue, dans l'étude complète des rubriques, la règle suivante formulée pour diriger dans l'étude de l'Écriture :

*Littera gesta docet, quid credas allegoria,
Moralis quid agas, quo tendas anagogia.*

Il semble que ces considérations, ajoutées à celles que nous avons précédemment présentées à nos lecteurs, sont de nature à faire bien comprendre l'importance des études liturgiques. Elles doivent assurer la régularité, l'uniformité et la parfaite convenance dans les cérémonies du culte public, et tourner à l'honneur de Dieu, en même temps qu'à l'édification des fidèles. Le prêtre y trouvera pour lui-même des éléments de sanctification, puisque, connaissant mieux le sens et la vertu des actes qu'il accomplit au nom de l'Église, il les fera dans des dispositions qui attireront tout d'abord sur lui les grâces que le peuple chrétien doit recevoir par son ministère. Nous serions bien heureux si nous pouvions aider, comme nous l'espérons, par nos modestes articles, à atteindre ce double et précieux résultat.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) Cor., I, 4.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

XIII

Nous l'avons fait remarquer déjà, le miracle n'est pas du tout restreint à l'ordre physique. Il y a, en effet, avons-nous dit, dans la création comme trois mondes : le monde physique, le monde intellectuel et le monde moral. Et le miracle peut se concevoir, et a été en fait réalisé dans ces trois ordres de choses. Ils sont, en effet, le théâtre d'actions de forces qui leur sont propres. Si donc il peut y avoir, et si nous pouvons constater dans ces trois mondes des effets, des phénomènes qui surpassent les forces naturelles qui s'y exercent, et si nous pouvons connaître que la cause qui les produit est la force divine elle-même, nous concluons nécessairement qu'il y a eu action spéciale de Dieu. Et c'est là le miracle : miracle dans l'ordre physique, comme la résurrection d'un mort ; miracle dans l'ordre intellectuel, connu sous le nom de prophétie ; miracle dans l'ordre moral, comme la conversion du monde païen au christianisme.

Nous avons, dans les articles précédents, donné la doctrine nécessaire à la réfutation des préjugés, des idées fausses, des erreurs modernes sur la question du miracle physique. Nous allons le faire pour celle du miracle de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral. Nous serons bref et précis : nous écrivons pour des lecteurs auxquels il suffit de rappeler la vérité : *Intelligentibus pauca*. Du reste, nous n'avons pas pour but direct de démontrer la divinité du Christianisme, mais de détruire les erreurs ; et il en est un nombre indéfini qui nous attendent et nous appellent.

La prophétie est, sans contredit, un des plus singuliers sujets d'étude que nous présente le Christianisme, et une des plus illustres preuves de sa divinité. « La plus grande des preuves de Jésus-Christ, dit Pascal, ce sont les prophéties (1). » Et je suis tout à fait de l'avis de Pascal, bien que cette preuve, je l'avoue, soit moins de nature à frapper toute espèce d'intelligence que celle qui nous vient du miracle physique. L'esprit de l'homme n'est, d'aucun côté, aussi borné qu'à l'endroit de l'avenir ; un soleil qui se couche, une seconde, un point ferment son horizon. Qu'est-ce donc que cet esprit singulier qui plane sur l'humanité depuis ses premiers jours, et lui révèle l'avenir ? Quel est ce flambeau, à la fois obscur et lumineux, qui projette sa lumière sur des temps qui ne sont pas encore ? Quelle est cette voix qui, pendant quarante siècles et depuis le premier père du genre humain, a annoncé le Rédempteur, l'époque de son apparition, les circonstances de sa vie et de sa mort, l'établissement et le triomphe de sa religion ?

(1) *Pensées*, art. 11, § 2.

Si nous en croyons le rationalisme moderne, la prophétie ne serait pas au-dessus de la puissance de l'esprit humain, et, en tout cas, elle n'aurait pas d'autre origine. Telle est, par exemple, l'opinion d'un philosophe dont le nom est environné d'une certaine célébrité, Cousin. Seulement, comme dans son état normal, l'intelligence humaine n'a pas coutume de prédire ainsi l'avenir, et surtout de prédire si juste, cet écrivain l'a placée dans un état particulier, l'état d'enthousiasme : « L'affirmation absolue de la vérité sans réflexion, écrit-il, l'inspiration, l'enthousiasme, est une révélation véritable... Voilà l'origine sacrée des prophéties, des pontificats et des cultes (1). » — « Quand on prie, dit-il ailleurs, on éprouve non seulement le besoin, mais l'espoir d'obtenir l'objet que l'on demande : ajoutez à ces sentiments naturels le travail de l'imagination, vous verrez naître l'inspiration, l'esprit de prophétie et le don des miracles (2). »

Ainsi, c'est l'imagination, l'enthousiasme qui est la source des prophéties. C'est l'enthousiasme qui a calculé, et cela plusieurs siècles à l'avance et avec une justesse parfaite, l'époque de la venue de Jésus-Christ (3). C'est l'enthousiasme qui a prédit avec une égale justesse qu'il naîtrait dans la petite ville de Bethléem (4). C'est l'enthousiasme qui a annoncé de quelle famille il sortirait (5). C'est l'enthousiasme qui a compté à travers les âges, et avec une rigueur mathématique, le nombre des pièces de monnaie qui payeraient la trahison de Judas (6). C'est l'enthousiasme, en un mot, qui a prévu les choses les plus impossibles à prévoir à la raison humaine.

Qui aurait pensé que l'enthousiasme fût un si fort calculateur et un aussi grand prophète ? Et comment se fait-il que Cousin, qui était lui-même un très grand enthousiaste et qui faisait son cours de philosophie avec une sorte de fureur poétique, assez peu philosophique, n'ait point fait de prophéties ? On est véritablement étonné de voir un écrivain aussi distingué dire des choses à ce point dépourvues de sens et de raison. C'est le châtement des intelligences qui se mettent, par un orgueil insensé, en opposition avec la lumière et parlent de ce qu'ils n'ont jamais étudié.

M. Renan, dans sa *Vie de Jésus*, s'est trouvé nécessairement en face de cette question des prophéties, et il s'est bien gardé de manquer cette occasion de dire une sottise. « Depuis longtemps, dit-il, Jésus était convaincu que les prophètes n'avaient écrit qu'en vue de lui. Il se retrouvait dans leurs oracles sacrés ; il s'envisageait comme le miroir où tout l'esprit prophétique d'Israël avait lu l'avenir. L'école chrétienne, peut-être du vivant même de son fondateur, chercha à prouver que Jésus répondait

parfaitement à tout ce que les prophètes avaient prédit du Messie. Dans beaucoup de cas, ces rapprochements étaient tout extérieurs... Les applications messianiques étaient libres et constituaient des artifices de style bien plutôt qu'une sérieuse argumentation (1). » A coup sûr, on ne fera pas non plus à ces phrases filandreuses le reproche d'être une sérieuse argumentation. Pascal pense que les prophéties sont les plus grandes preuves de la divinité de Jésus-Christ et de sa religion. M. Renan pense que ce sont des artifices de style. Cette découverte seule suffit à sa gloire.

Cela dit, examinons si la prophétie est un moyen de preuve en faveur d'une doctrine, d'une religion, et voyons si elle a une force démonstrative.

Pour qu'il en soit ainsi, certaines conditions sont évidemment nécessaires. Avant tout il faut que l'antériorité de la prédiction soit bien constatée. Cela est dans la nature même de la prophétie, qui est l'annonce d'un événement à venir. Or, cette condition est parfaitement remplie par les prophéties qui sont apportées en preuve de la divinité du Christianisme. Celles de l'Ancien Testament, qui regardent Jésus-Christ, ne peuvent d'abord offrir à cet égard aucune difficulté. L'Ancien Testament a sans doute existé avant le Nouveau, et le Judaïsme a précédé le Christianisme. Trois siècles avant l'apparition de son divin fondateur, les prophéties qui le concernent étaient traduites en grec dans la célèbre version des Septante. Quant à celles dont Jésus-Christ est l'auteur, elles ont trait, elles aussi, et sans aucun doute, à des événements futurs qui se rapportent, comme on peut le voir, à sa personne elle-même, à l'avenir de la nation juive et à la propagation du Christianisme.

La seconde condition, qui est aussi dans la nature même de la prophétie, c'est que son accomplissement ne soit pas fortuit, ne soit pas l'effet du hasard. Ici les choses parlent d'elles-mêmes. Pendant de longs siècles, une série d'hommes étonnants annoncent la venue de l'Envoyé de Dieu. L'époque de son apparition, sa nation, sa famille, le lieu de sa naissance, sa mission, ses souffrances, sa mort et ses circonstances, tout est prédit avec une exactitude historique. Prophète lui-même, Jésus-Christ annonce son crucifiement, sa résurrection, la ruine de Jérusalem, la diffusion de sa doctrine par toute la terre. Avouons-le, si le hasard a fait tout cela, le hasard est un Dieu, et il faut l'adorer.

Mais il y a une troisième condition qui demande à être considérée avec plus d'attention. Pour que la prophétie soit une preuve certaine qu'une doctrine, une religion viennent de Dieu, il faut qu'elle-même en vienne. Si, en effet, un esprit fini peut en être l'auteur, il peut nous tromper, et dès lors nous n'avons point une certitude absolue ; la prophétie n'est plus une preuve certaine ; elle n'est plus qu'un phénomène, merveilleux il est vrai, mais sans consé-

(1) *Introduction à l'histoire de la philosophie.*

(2) *Cours de philos.*, 1848, publié par Garnier, son élève.

(3) *Gen.*, XLIX, 8, 10 ; *Dan.*, IX, 23, 27.

(4) *Mich.*, V, 2.

(5) *Jérém.*, XXXI, 1, 5.

(6) *Zachar.*, XI, 12.

(1) *Vie de Jésus*, p. 255.

quence doctrinale. Si Dieu, au contraire, en est la source, elle est pour nous un signe infailible, une preuve certaine, la vérité infinie ne pouvant évidemment sanctionner l'erreur. Voyons donc si elle est, ou non, le privilège exclusif de l'intelligence divine.

Les objets de la prophétie ne sont pas des vérités essentielles, nécessaires, qui découlent de la nature des choses, et que l'intelligence finie puisse déduire de principes qui les contiennent. Ce sont au contraire des faits, des événements qui peuvent être ou n'être pas, des vérités contingentes, comme dit l'École. Or il y a, relativement à la question qui nous occupe, comme trois espèces de vérités de ce genre : d'abord, les faits surnaturels, le miracle, comme, par exemple, la résurrection de Jésus-Christ ; en second lieu, les événements humains, historiques, qui dépendent de la libre détermination de l'homme et de son action ; enfin, les phénomènes naturels qui découlent des forces et des lois du monde physique.

Quant aux faits surnaturels, aux miracles, il va de soi que Dieu seul peut les connaître naturellement par avance. Ils dépendent en effet, de sa libre volonté. Mais lui seul en connaît les déterminations, lui seul sait ce qu'il fera librement dans l'avenir. L'esprit créé peut bien connaître, au moins d'une manière plus au moins imparfaite, ce qui en Dieu est essentiel, nécessaire, ses attributs, ses propriétés, ses perfections. Mais quant aux déterminations libres de sa volonté, lui seul en a conscience, lui seul les connaît. La prescience, et par conséquent la manifestation par avance des faits surnaturels n'appartient donc qu'à Dieu.

S'agit-il des événements qui dépendent de la volonté libre de l'homme et de son action, la question n'a guère plus de difficulté. Nulle intelligence ne peut connaître que ce qui lui est présent d'une présence intelligible ; car la connaissance suppose nécessairement une relation entre l'Esprit et l'objet à connaître ; et il ne peut y avoir de relation entre l'intelligence et ce qui est complètement en dehors de sa sphère d'activité. Or, les événements futurs, produits des déterminations libres de la volonté, ne sont point naturellement présents à l'esprit fini : les déterminations de la volonté ne sont présentes qu'à celui qui les produit ; lui seul les connaît, et lui seul peut les manifester. Mais cette manifestation est ici de tous points impossible, puisque tout est encore dans l'avenir ; rien n'existe. Dieu seul, dont l'intelligence atteint nécessairement toutes choses, tout ce qui est possible, tout ce qui est futur comme tout ce qui existe, Dieu seul peut donc connaître les déterminations libres de sa volonté, et les événements qui en découlent. Il a, en effet, une intelligence infinie. Mais une intelligence infinie atteint nécessairement toutes vérités ; car si une seule était hors de son action, elle serait par là même convaincue de n'être point infinie. Or l'avenir est une vérité. Il y a six mille ans, il était vrai que Louis XIV

régnerait sur la France, et qu'elle aurait la honte d'être gouvernée par les hommes du 4 septembre ; ces deux vérités étaient aussi réelles alors, comme vérités, qu'elles le sont aujourd'hui. Dieu connaît donc, quel que soit du reste le mode de cette connaissance, que nous n'avons pas à expliquer ici, Dieu connaît les actes libres et futurs de sa volonté, et les événements qu'ils produiront. Lui seul les connaît, et, conséquemment, lui seul peut les annoncer à l'avance, les prédire.

Il reste encore dans le champ de l'avenir une troisième sorte de faits : ce sont les phénomènes naturels qui découlent des lois du monde physique. Mais bien qu'à prendre les choses en elles-mêmes, ils puissent être l'objet de prophéties véritables, en fait ils ne l'ont pas été : ni l'Ancien ni le Nouveau Testament n'en contiennent de ce genre, et nous n'avons pas à nous en occuper.

Il ne nous reste plus qu'à conclure. Pour que la prophétie soit un moyen de preuve véritable, pour qu'elle ait une vertu démonstrative, trois conditions sont nécessaires. Elle doit être antérieure à l'événement ; en second lieu, il faut que son accomplissement ne puisse être attribué au hasard ; et enfin les événements qu'elle annonce doivent être de telle nature que Dieu seul ait pu les connaître par avance, et être l'auteur de la prophétie. Ces conditions se trouvent réalisées dans celles qui regardent Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée. Dieu seul surtout a pu en être l'auteur. Dès lors, comme nous l'avons dit du miracle, elles sont un moyen de preuve certaine, une base de démonstration incontestable ; car, sans aucun doute Dieu ne peut sanctionner l'erreur, la vérité infinie ne peut confirmer le mensonge.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

L'éducation chrétienne.

Il est parfois, dans l'histoire des peuples, des moments d'étranges aberrations, de lévres entraînés, de lâches préventions, et des faits de bien douloureuse mémoire. Le drame historique dont la France a naguère été le théâtre, et dont l'un des premiers actes a été la campagne ouverte contre les écoles chrétiennes par tant de municipalités de France, et un second l'expulsion des Frères de plusieurs villes, est bien fait pour soulever d'indignation et de dégoût tout cœur quelque peu honnête et ami de son pays. Ce serait de bien triste augure, si, de telles choses se passaient sans avoir le privilège d'ébranler la conscience publique et la sollicitude du gouvernement, car il y a là une question grave entre toutes, à la solution de laquelle sont attachés l'ordre, la paix, le bonheur et le salut de notre patrie. Cette question est celle de l'éducation de la jeunesse. Ne nous inquiétant pas outre mesure de faits qui trouvent en eux-mêmes la plus solennelle réprobation, voyons l'idée qui les inspire.

C'est là, selon nous, qu'est le danger ; c'est là que serait pour nous, sans contredit, le principe de trop de nouveaux malheurs.

Aujourd'hui, il existe parmi nous une secrète conjuration contre ce que l'on peut appeler l'élément religieux et chrétien dans l'éducation ; et cette conjuration, trop peu soucieuse de ses intérêts et trop peu maîtresse d'elle-même, laisse assez souvent éclater ses colères pour ne laisser aucun doute possible sur son but et ses plans. On aurait cru d'abord que cette conspiration, qui n'est pas récente, eût profité des événements par lesquels nous venons de passer pour y voir un enseignement et en comprendre la leçon ; mais il faut qu'en France surtout les faits les plus éloquents par eux-mêmes, ne soient d'aucune portée pour les esprits inattentifs, et que nous soyons fatalement destinés à être sans cesse victimes des folles utopies de quelques insensés qui prétendent avoir quelque droit à la direction des affaires publiques. Peut-on comprendre, en effet, qu'au lendemain des fureurs civiles dans lesquelles on vit les peuples s'entr'égorger, et les masses se ruer comme des bêtes féroces sur la classe aisée, ou comme des machines de guerre contre les édifices pour les renverser ; peut-on comprendre, dis-je, qu'au moment où les quartiers de nos villes sont encore éclairés des dernières lueurs de l'incendie, et quand partout les ruines ensanglantées de nos édifices redisent encore jusqu'où peuvent conduire les faux principes qui ont abouti à de tels résultats, que l'esprit mauvais qui s'agite au cœur de la France reprenne son plan de campagne, et se remette à poursuivre son œuvre de destruction avec plus d'audace et d'acharnement que jamais ? C'est sans doute parce que le génie du mal a lieu d'être si complètement satisfait jusqu'alors, qu'il croit ne pouvoir s'arrêter en si beau chemin, mais, au contraire, devoir pousser activement à l'entier achèvement de sa tâche. Il semble, en effet, qu'entraîné dans sa marche par une sorte de fatalité, il ne soit plus capable de se contenir. Hyde sans cesse renaissante, il n'apparaît pas qu'on puisse vaincre sa perversité autrement que par les coups de la force et l'autorité d'une discipline de fer. Heureuse donc la France, et seulement alors heureuse quand son gouvernement se sentira assez fort pour pouvoir frapper au cœur cette hydre redoutable d'un coup dont elle ne se relèvera plus. En attendant, il faut, pour nous défendre contre ses funestes suggestions, tout ce que précisément on s'essaye, par tous moyens, de nous faire perdre, c'est-à-dire des principes. Or ces principes, on ne parviendra jamais à les inculquer au peuple que par l'éducation. L'éducation seule pourra le moraliser.

Les fils des ténèbres, souvent plus adroits que les fils de la lumière, nous indiquent assez par l'étendue, la persévérance et l'énergie de leurs attaques, quel est le rempart qui les gêne le plus, et qui nous séparera toujours d'eux. Ils nous disent ainsi hautement, sans le vouloir, que c'est ce mur de séparation

que nous devons toujours fortifier de plus en plus à mesure que nous voudrions toujours nous rendre forts contre eux-mêmes et leurs envahissements. Voilà ce qui explique pourquoi ce fut toujours un des premiers soucis et une des plus nobles sollicitudes de tous les chefs des Etats, tant anciens que modernes, de veiller avec un soin tout particulier sur l'éducation des jeunes générations ; pourquoi, on nous permettra de le faire remarquer, le souverain du commencement de ce siècle fut si jaloux de faire relever de son unique pouvoir tout l'enseignement des écoles, et de centraliser ainsi entre ses mains tout ce qui pouvait lui rattacher les esprits par l'unité des mêmes principes. Son but, quoique poursuivi au profit de son ambition personnelle, témoigne néanmoins qu'il avait bien compris l'efficacité souveraine de l'éducation sur un peuple.

L'éducation, telle sera donc toujours la première maîtresse de l'homme, la grande directrice de sa vie, l'inspiratrice fidèle de sa conduite, le mentor qui lui enseignera la sagesse, et qui le guidera jusqu'à ce qu'il ait accompli sa destinée ici-bas, et qu'il ait abouti à sa fin de l'autre vie.

L'important est donc que l'éducation, qui a de telles conséquences, soit tout ce qu'elle doit être, c'est-à-dire foncièrement bonne, si l'on veut que l'homme qu'elle est appelée à façonner de ses soins soit aussi intimement bon. Il faut, en outre, qu'elle soit forte par la puissance elle-même de ses principes ; qu'elle fasse reposer ses principes de direction et de moralité sur une sanction suprême qu'il n'appartienne à aucun événement de renverser ; qu'enfin elle puisse faire le bonheur de l'homme privé comme de la société.

Or ce n'est guère, ce semble, de la sorte que nos réformistes entendent l'éducation qu'ils ont en vue. On lira avec un pénible et douloureux intérêt une histoire qui n'est pas de très ancienne date, d'un de nos comités de réforme :

Par l'ordre du conseil municipal de Lyon, ont naguère été fermés les établissements religieux d'instruction primaire. On y a substitué l'enseignement laïque, avec exclusion de toute instruction religieuse, d'après le système Mottu et Bonvallet. Un inspecteur de l'Université a été chargé d'aller sur place examiner les fruits de ces réformes. Après avoir eu un entretien avec le délégué de l'instruction primaire (lequel, entre parenthèse, était un illustre cordonnier), l'inspecteur, tout étonné de voir la religion proscrite de toutes les écoles, de s'écrier : « Mais sur quoi fondez-vous donc la morale ? — Nous l'enseignons d'une façon fort amusante, reprit le délégué ; par exemple : à l'aide des fables de La Fontaine. »

De telles réponses ne méritent pas de commentaires, car, qu'on nous permette une supposition, si la nuit même du jour où l'inspecteur fit sa visite, un des communards de Lyon se fût présenté chez le maître bottier (accordons-lui au moins ce grade, par respect pour l'inspection), et lui eût signifié de lui livrer séance tenante sa plus belle paire de bottes,

sous prétexte que c'était ainsi que les choses se passent du temps de La Fontaine, dans la fable du *Loup et de l'Agneau*, je doute fort que cela lui eût paru plaisant, et qu'il se fût contenté de n'y voir rien autre chose que l'histoire des bottes pour rire.

Nous nous demandons maintenant pourquoi, dans trop d'endroits, cette poursuite acharnée contre les frères si humbles et si modestes des écoles chrétiennes? Je me rappelle qu'un jour un célèbre professeur d'une école catholique, dont chaque appréciation était, sans contredit, une lumière aussi bien que ses enseignements, attirait notre attention sur une œuvre de dévouement à part, aussi prodigieuse par les sacrifices qu'elle suppose que par les fruits qu'elle produit. C'était l'œuvre et la mission des Frères des écoles chrétiennes. Où trouver, en effet, une telle abnégation, un si admirable renoncement à tout, une position plus obscure, plus oubliée, plus méprisée aux yeux du monde? Où ira-t-on chercher un dévouement plus entier et plus absolu, un dévouement aussi sevré de toute consolation humaine? Qui saura apporter une bonté, une tendresse, une patience et surtout une délicatesse semblable à la leur dans la formation de l'enfance? Pour former le cœur et l'âme des enfants, il faut des cœurs délicats, des âmes vertueuses et des mains pures. Ce sont de jeunes plantes que le moindre souffle impur peut flétrir. Or qui mieux que ceux qui ont voué à Dieu leur amour comme leur existence sont à même de réussir dans cette difficile et sublime mission? Quant aux fruits éclos dans leurs écoles, il est remarquable qu'ils répondent à leur zèle et peuvent être comparés avec un incontestable avantage à ceux produits par les écoles laïques. En outre, qui donc dans nos grandes villes, instruit l'enfant du pauvre, de l'ouvrier, l'orphelin et le petit délaissé? Qui de M. l'instituteur ou du bon Frère des Ecoles est toujours assuré d'avoir la préférence, quand il s'agit d'enfants qui n'ont d'autre titre pour les recommander à la charité d'autrui, que leur dénûment et leur triste condition? Qui entreprendra de tirer ces petits disgraciés de la nature ou de la fortune de l'ignorance et de la misère, en les rendant propres à exercer quelque art ou quelque industrie? Enfin qui prendra ces enfants presque à leur berceau, pour étudier en eux, avec plus de persévérance, les ressources qu'ils peuvent offrir afin de les utiliser à leur profit et de remédier ainsi à l'inclémence de leur sort?

Nous objectera-t-on que l'instruction donnée par les congrégations religieuses, n'est pas au niveau de celle des écoles laïques? Cette objection n'aurait rien qui la caractériserait mieux que l'injustice et l'envie d'un dénigrement systématique; car puisqu'il ne s'agit ici que de l'instruction primaire, nous pouvons mettre qui que ce soit au défi de justifier une telle imputation. En effet, l'histoire passée et présente des concours qui ont eu et qui ont lieu sous toutes les formes prouve que jamais les institutions religieuses n'ont été au-dessous des écoles

de l'Etat, sous le rapport même de l'instruction, mais, au contraire, qu'elles leur sont incontestablement supérieures. En second lieu, nous répondons qu'on peut considérer comme excellente une institution dont les moyens répondent à la fin qui a motivé sa création, et dont les succès justifient ses méthodes. Or c'est ce que nous trouvons dans les écoles tenues par les Frères en question. Ce que nous allons ajouter pour terminer notre travail fera comprendre notre pensée.

Deux choses concourent à la formation de l'enfant : L'éducation proprement dite et l'instruction. L'éducation prend l'âme de l'enfant à l'état encore inculte, la pétrit et la façonne en quelque sorte, de manière à lui imprimer un cachet spécial qui la distinguera de toute autre. Ce cachet à part constituera en elle ce qu'on appelle le caractère, c'est-à-dire cet ensemble de dispositions bonnes ou mauvaises, qui fera comme sa trempe, sa physionomie définitive. Comme on le voit l'éducation s'adresse principalement au cœur de l'enfant, et a pour mission de détruire en lui ses inclinations perverses, et de leur substituer les saintes inclinations du bien et de la vertu. Et le dernier homme venu, n'eût-il que cela, aura en lui tout ce qu'il lui faudra pour être honnête, vertueux, éminemment utile à ses semblables et précieux pour la société.

L'instruction, de son côté, se propose d'orner l'esprit de l'enfant, en l'initiant aux connaissances qui lui permettront de tirer tout le parti possible de son intelligence, pour lui-même ou pour les autres.

Travailler à éclairer l'intelligence, voilà, sans doute, une noble et belle mission entre toutes et un but digne de tous les efforts : mais, hâtons-nous de le dire, le faire sans auparavant ou du moins simultanément s'efforcer de former le cœur par l'éducation, et une éducation aussi forte que le comporte l'instruction que l'on veut donner, c'est organiser un danger et préparer des malheurs ; c'est remettre aux mains de l'homme une arme puissante dont il ne saura, la plupart du temps, se servir que pour le mal. Cet homme à l'âme barbare et à l'esprit cultivé deviendra souvent puissant en œuvres, mais en œuvres de destruction et de ruine. Cette instruction sera pour lui, la plupart du temps, une puissance aveugle et sans frein qui le lancera dans toutes sortes d'écarts et de perversités, comme la machine qu'une main sûre ne parvient plus à guider va briser celui qu'elle porte contre d'inévitables écueils. L'éducation, en effet, voilà ce qui seul pourra toujours contre-balancer, régler et préserver cette formidable puissance remise aux mains de l'homme.

Ceux que nous avons vus naguère à l'œuvre, à Paris et ailleurs, nous sont une preuve assez convaincante qu'on peut organiser la ruine et l'incendie de villes entières avec une effrayante habileté de plans et de calculs, et, avec un langage fleuri et lettré, donner des ordres dont la délicatesse de la

dernière sauvagerie se croirait elle-même déshonorée.

O grands admirateurs des lumières de ce siècle, soyez au moins assez éclairés pour voir ce que valent ces lumières toutes seules ! Car ne paraît-il pas clairement que de ces lumières toutes seules ne peuvent sortir que la foudre et l'incendie ? Et dire que vous persistez à ne rien voir, et que l'instruction publique sera toujours si enjouée d'elle-même qu'elle comptera toujours pour rien tout ce qui n'apprendra pas à l'enfant à aligner des chiffres, à dégoiser des formules, à composer sa phrase et sa pose ! Ah ! du moins, ceux dont les pensées sont saines comme les cœurs, ceux qui, par la sagesse de leurs appréciations n'ont pas encore mérité d'être comptés pour rien dans l'opinion, savent combien nous avons raison. Ils savent, eux, combien l'Etat ferait mieux de surveiller davantage l'éducation que la jeunesse reçoit dans ses collèges, si d'éducation on s'occupe encore. Ils comprennent combien il ferait mieux de demander aux institutions religieuses et chrétiennes de poursuivre persévéramment l'œuvre qu'elles s'entendent si bien à accomplir, de les encourager, de les aider de tout son pouvoir !

Ces esprits bien pensants s'indigneront bien justement s'il ne voient, tôt ou tard, le gouvernement parer sur une plus large échelle et avec plus de fermeté les coups mortels que de toutes parts on s'ingénie à porter aux établissements d'instruction religieuse et chrétienne, pour les faire à jamais disparaître du milieu de nous. Puisse cette légitime indignation se joindre à celle des pères et mères de famille et de tous les amis véritables de leur pays, de manière à neutraliser les efforts homicides de tous ceux qui veulent aujourd'hui nous perdre, en décatholicisant notre malheureuse et bien-aimée patrie !

L'abbé CHARLES.

Chronique hebdomadaire.

La députation internationale à la messe de Pie IX. — Offrandes. — Pèlerinage projeté au sanctuaire d'Assises. — Puissance des pèlerinages. — *Triduo* à Saint-Augustin de Rome. — Autre *Triduo* à Saint-Ignace. — La mort du cardinal Billiet démentie. — Deuxième conférence du P. Monsabré. — Vœu national au Sacré-Cœur. — Les religieuses des hôpitaux. — Fondateurs des hôpitaux. — La municipalité toulousaine et les Frères. — Le grenier et le vin de M. l'adjoint. — Mort de M. Foisset. — Concile provincial à Alger. — Prêtres martyrs. — Pétition catholique pour la liberté de l'enseignement. — Œuvres catholiques de Lyon. — Le laïcisme en Autriche. — Les valets de M. de Bismarck et Mgr Lachat. — Les chrétiens au Japon.

Paris, 16 mars 1873.

ROME. — Les membres de la députation internationale des catholiques, après avoir été reçus par le Saint-Père, ainsi que nous l'avons trop brièvement raconté à nos lecteurs, ont reçu la gracieuse invitation d'assister à la messe de Sa Sainteté, dimanche dernier, 9 mars. Comme on le pense bien, aucun

n'y a manqué, et tous ont eu le bonheur de communier de la main de Pie IX. A eux s'étaient joints quelques étrangers de distinction résidant à Rome, qui ont aussi communiqué. C'était clore de la façon la plus désirable leur pèlerinage, dont ils conserveront avec bonheur le souvenir.

Des sommes considérables ont été offertes en cette circonstance au Saint-Père. La Belgique avait envoyé à elle seule plus d'un demi-million. Voilà comment les catholiques félicitent Pie IX d'avoir repoussé avec mépris le titre de rente de trois millions qu'avait osé lui faire présenter le crocheteur des serrures du Quirinal.

— Le lendemain du jour où le Saint-Père avait reçu la députation internationale, c'est-à-dire le 8 mars, une commission spéciale, chargée par l'*Union catholique italienne*, de Florence, d'organiser un pèlerinage au sanctuaire d'Assises, se présentait devant Sa Sainteté pour lui en soumettre le projet et la prier de le bénir. L'Adresse, qui fut lue par M. le chevalier Grassi, explique ainsi qu'il suit le but de ce pèlerinage national : « Le monde méprise la pauvreté et combat la perfection chrétienne ; pour nous, nous proclamons hautement l'honneur de la pauvreté et le zèle de la perfection, en glorifiant le religieux qui fut pauvre par excellence ; et, en face d'une société, où le pauvre se nourrit de haine et de guerre contre le riche qui l'humilie et l'opprime, nous nous efforcerons de réveiller dans le riche l'esprit d'abnégation, de sacrifice et de charité, et d'exciter, avec l'aide de Dieu, dont votre bénédiction, que nous implorons, sera le gage, le désir des Italiens de devenir dans le tiers-ordre les frères du roi saint Louis, de Dante Alighieri, de Pie IX. »

Le Saint-Père a répondu que cette nouvelle manifestation de la foi le remplissait de joie et d'espérance, et que son approbation et sa bénédiction lui étaient acquises. Puis il ajoute : « Vous savez qu'il y a eu dans l'ancien temps des pèlerins qui ont fait le tour de la ville de Jéricho, l'arche sacrée sur les épaules, et les trompettes à la bouche ; vous savez que ces pèlerins ont fini par obtenir de Dieu le miracle de voir tomber en même temps ces murailles et les forces des ennemis qui étaient derrière. Eh bien ! je vous souhaite, mes enfants, le même triomphe. Puissiez-vous, en accomplissant votre pèlerinage, armés des trompettes de la prière, et portant l'arche de la charité, puissiez-vous, dis-je, avoir la consolation de mettre en déroute l'armée de l'enfer, et de délivrer la forteresse de la chrétienté, dont il est écrit : *Partes inferi non prævalebunt.* »

— Les catholiques romains ont célébré, ces trois derniers jours, les 14, 15 et 16 mars, un *triduo* solennel, dans l'église de Saint-Augustin. Cette cérémonie était destinée à rendre plus solennelle leur adhésion au *Vœu de la France catholique au Sacré-Cœur de Jésus*, et à réparer par un acte public de pénitence et d'humiliation les péchés si nombreux des hommes, vraie cause des calamités présentes.

— Peu de jours auparavant, un autre *triduo* avait eu lieu dans l'église de Saint-Ignace, en réparation des outrages faits à la divinité de Notre-Seigneur JÉSUS-CRIST, par les *buzzuri*, durant les jours du plus obscène des carnivals, et par le journal la *Capitale*, qui laisse loin derrière lui M. Renan et ses blasphèmes. Dans son discours de clôture, le P. Nannerini s'est écrié : « Avant de recevoir la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, nous allons protester encore contre les blasphèmes, en récitant le *Credo* des Apôtres. Elevons donc la voix de toutes nos forces. » Et le peuple, répétant après lui chaque parole du Symbole, a fait retentir les voûtes du temple de ses cris. L'émotion était à son comble. Le Symbole terminé, le peuple a crié trois fois : « Vive Jésus ! Vive Jésus à jamais ! »

FRANCE. — Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que la mort du cardinal Billiet a été démentie. La santé de Son Eminence continue, au contraire, à s'améliorer de plus en plus.

A la deuxième conférence du P. Monsabré, à Notre-Dame, l'auditoire était plus nombreux encore qu'à la première. L'éminent orateur y a établi les principes de la connaissance de Dieu, principes dont il doit se servir pour traiter tout ce qui concerne l'existence, les perfections et la vie de Dieu. Ces principes sont : 1° La connaissance commune, qui est le fruit du premier enseignement que tout homme reçoit en tant qu'être social, et qui le conduit promptement à se rendre compte d'un être supérieur à tous les êtres de ce monde ; 2° la connaissance démonstrative et scientifique, qui procède par l'expérience et le raisonnement ; 3° la connaissance de la foi, supérieure aux deux autres, et que l'on peut formuler ainsi : « Il faut croire de l'Être premier tout ce que l'Être premier dit de lui-même. » Le prédicateur a terminé en invitant ses auditeurs à demander à Dieu sa grâce, sans laquelle tout ce que l'on peut faire demeure stérile.

— Le comité du *Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus* a déjà surmonté bien des obstacles pour faire réussir la religieuse et patriotique entreprise. On sait que son but est d'ériger au milieu de la capitale de la France un sanctuaire de réparation. Cependant tout n'est pas fini, tant s'en faut, et de nouvelles difficultés surgissent. C'est pourquoi l'on demande avec instance, afin d'obtenir l'assistance et la bénédiction de Notre-Seigneur JÉSUS-CRIST, les prières des âmes pieuses. Aucun de nos pieux lecteurs ne restera sourd à cet appel. Le total des recettes s'élève, la vingt-septième liste comprise, à la somme de 592,952 fr. 17 c.

Voici, d'après le rapport officiel qui vient d'être publié sur les établissements hospitaliers de France, le tableau des diverses congrégations desservant le plus grand nombre d'hôpitaux :

	Etablissements.
Les sœurs de Saint-Vincent de Paul.	216
Les sœurs de la Charité de Nevers.	109

Les filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).	58
Les sœurs de Saint-Charles (Nancy).	56
Les sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge (Tours).	38
Les sœurs de Saint-Paul (Chartres).	34
Les sœurs de la Charité de Strasbourg.	30
Les sœurs de la Charité d'Evron.	30
Les sœurs du Saint-Sacrement (Romans).	30
Les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve (Paris).	28
Les sœurs de Saint-Charles (Lyon).	25
Les sœurs Trinitaires (Valence).	24
Les sœurs de l'Enfant-Jésus (Lille).	24
Les sœurs de la Charité (Bourges).	23
Les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve (Aix).	22
Les sœurs de Saint-Joseph (les Vans).	20

Nous possédons présentement 1,577 hospices ou hôpitaux, dont la plupart ont été fondés avant la grande Révolution, qui se pique d'avoir inventé la Fraternité. Veut-on réapprendre comment ces hôpitaux avaient été fondés ? Qu'on ouvre le rapport en question. « Le clergé, y lisons-nous, qui possédait alors des revenus considérables, en usait largement pour fonder ces maisons-Dieu dont la porte s'ouvrait à la première plainte de la misère, au premier cri de la douleur. » Fort bien. Mais si jamais l'administration de ces établissements, fondés et dotés par la générosité du clergé et des pieux catholiques, venait à passer aux mains des municipalités radicales, qu'on le sache bien d'avance, ils ne s'ouvriraient plus qu'aux plaintes des misères *laïques*.

— Et qu'on ne nous accuse pas de calomnie, quand on voit comment ces municipalités se comportent dans la question des écoles. Nous ne voulons parler aujourd'hui que de ce qui se passe à Toulouse. Les Frères comptent 3,046 élèves dans leurs écoles et réclament à la ville, suivant les conventions observées jusqu'à l'avènement de la municipalité actuelle, la somme de 36,743 fr. Eh bien, ladite municipalité, qui consacre 250,000 fr. aux écoles laïques, lesquelles comptent 500 élèves de moins, refuse obstinément de payer aux Frères leur légitime salaire ! On est depuis fort longtemps devant les tribunaux qui tous condamnent la ville à payer ; mais tantôt la ville fait défaut, et tantôt elle en appelle, et les Frères ne reçoivent toujours rien. — Mon Dieu, gardez-nous les hôpitaux ; car, pour y entrer, il faudrait montrer patte rouge.

— Autre fait venant du même pays de radicaillie. Plusieurs ecclésiastiques se trouvaient réunis chez leur confrère de Vassy-sous-Pisy. M. le curé de Vassy a pour voisin M. l'adjoint. Si c'est un voisin aimable et courtois, c'est ce qu'on va voir. Quelques jeunes drôles, excités peut-être par les conseils d'hommes plus prudents que braves, avaient imaginé de s'amuser à insulter les respectables robes

noires. Or M. l'adjoint s'empressa d'offrir son grenier, qui offrait comme position tous les avantages désirables pour accomplir le spirituel divertissement projeté. La pièce dura des heures. Des acteurs, tandis que les uns étaient en scène, M. l'adjoint, heureux et triomphant, — on ne dit pas s'il était ceint de son écharpe, — versait à boire aux autres dans la coulisse.

Cependant M. le procureur de la République, ayant eu vent de la chose, fit faire une enquête. On ne dit pas non plus à quelle couleur le rire de M. l'adjoint de Vassy passa alors. Quoi qu'il en soit de ce détail, les inculpés durent bientôt comparaître par devant MM. les juges du tribunal correctionnel d'Avallon, où trois d'entre eux furent condamnés à la prison, et les autres à l'amende. Le citoyen adjoint en a été de 200 fr. pour sa part, plus une grande partie des frais. On peut croire qu'il ne riait plus d'aucune couleur.

— La mort enlevait aux lettres chrétiennes, le 1^{er} mars, M. Théophile Foisset, malade depuis plusieurs mois. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Ancien conseiller à la cour d'appel de Dijon, mais se reposant des fonctions qu'il avait noblement remplies par l'étude désintéressée des lettres, M. Foisset avait consacré la dernière partie de sa vie à faire connaître les grandes âmes dans le commerce desquelles il avait vécu. Ami de M. Ozanam, du P. Lacordaire, de M. de Montalembert, M. Foisset s'était donné la tâche de raconter leur vie. Il a achevé celle du Père Lacordaire, et il allait mettre la dernière main au portrait qu'il traçait de M. de Montalembert. « Il avait, dit M. Louis Veuillot, une polémique vive, nette, érudite, très française d'esprit et d'allure. On ne pouvait, ajoute le même illustre publiciste, être de meilleure volonté que M. Foisset, et nous ne connaissions point d'homme qu'il fût plus facile d'honorer, ni dont le plein suffrage nous parût plus flatteur. »

— On lit dans l'*Univers* : « Nous avons reçu communication d'un décret de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, convoquant un concile de la province d'Alger pour le premier dimanche de mai 1873, jour de la fête de sainte Monique. Le concile se tiendra en l'église de Notre-Dame d'Afrique, près d'Alger. Les évêques d'Oran, de Sébaste, de Constantine et d'Hippone, ainsi que R. P. abbé des trappistes de Staouéli, y prendront part. Mgr l'archevêque invite le clergé et le peuple de sa province à redoubler de prières et de bonnes œuvres, afin d'obtenir que Dieu bénisse les travaux de l'auguste assemblée. »

— La *Semaine du Fidèle*, du Mans, annonce que les quatorze prêtres de la Mayenne mis à mort, le 21 janvier 1794, sur la place publique de Laval,

vont prochainement être déclarés martyrs par le Saint-Siège. On voit que si l'impiété est toujours féroce, ses excès ne manquent jamais de tourner à sa propre confusion et à la gloire de ses victimes.

— Les signatures de la pétition catholique pour la *liberté de l'enseignement* s'élèvent au chiffre de 950,277. Avec encore un peu d'efforts, nous atteindrons et dépasserons même de beaucoup le million. Qu'en pensent les laïcards ?

— Mgr l'archevêque de Lyon vient de former un comité qui aura pour mission de s'occuper des œuvres catholiques d'hommes et de jeunes gens dans son diocèse, c'est-à-dire des *œuvres de jeunesse*, des *cercles d'ouvriers*, des *patronages* et des *cercles d'employés et commis*.

AUTRICHE. — La chambre des seigneurs a voté une loi qui enlève aux universités, principalement à celle de Prague et de Vienne, tout caractère catholique, et rend leur enseignement tout à fait indépendant de toute croyance dogmatique. Ainsi, voilà ce malheureux pays, déjà si peu uni, sur la voie du dissolvant laïcisme. Dieu fasse que la pauvre Autriche ne soit pas bientôt livrée par les laïques à leurs bons amis les Prussiens !

SUISSE. — Poussés par le désir de plaire à M. de Bismarck, ses valets de la Suisse se hâtent dans leur besogne. On écrit de Soleure que, le 14 mars, le gouvernement a pris possession de l'évêché et en a fait inventaire, malgré la protestation de Mgr Lachat. Et comme l'énergique prélat a refusé de livrer les fonds ecclésiastiques, il a été traduit dès le lendemain devant le tribunal par ledit gouvernement soleurois. Nous sommes étonné qu'on ne l'ait pas mis plutôt à la question. Trop de ménagements, messieurs ! Ne vous gênez pas tant avec un évêque catholique, qui n'entendra certainement pas plus raison que le Pape. On tue tout de suite ces gens-là. Néron était plus fort que vous, et connaissait mieux son affaire. Allons, dépêchez, M. de Bismarck vous voit !

JAPON. — Les bons Japonais, qui sont des libéraux suisses transportés pour excès de faiblesse envers les cléricaux, nous paraissent renoncer de plus en plus aux traditions de la patrie. On nous fait savoir par télégraphe qu'ils n'ont plus sous les verrous que 1,500 chrétiens obstinés, et même que, ne pouvant les faire apostasier, ils vont les mettre en liberté. La presse catholique, qui n'oublie rien du passé, n'accueille cette bonne nouvelle qu'avec une grande défiance. Si humains qu'ils soient, les Japonais ont peut-être encore dans la tête trop d'idées libérales pour renoncer comme cela tout d'un coup, et pour toujours, à tenailler un peu de temps en temps les chrétiens.

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE

(Du dimanche 30 mars au samedi 5 avril.)

Dimanche 30 mars.

LE DIMANCHE DE LA PASSION. — Avec le souvenir plus fréquent des souffrances de notre Sauveur, l'Église commence aujourd'hui à remettre sous nos yeux le précepte de communion annuelle. Hélas ! cette obligation compte maintenant un si peu dans la vie des peuples chrétiens ! Aussi, la grâce de Dieu s'éloigne, les nations sont laissées à l'esprit de vengeance, un vent d'impiété dessèche toutes les vertus sociales, les familles et les sociétés se désagrègent, et le moraliste se demande avec effroi à quel abîme nous courons, les yeux fermés. Heureusement, chaque chrétien est un apôtre, et le moyen pour le salut des âmes n'est pas le privilège exclusif de la tribu sacerdotale. Souvenons-nous-en aujourd'hui, et là où n'arrive point la parole du prêtre, faisons arriver l'enseignement de nos exemples avec celui de nos exhortations.

Lundi 31 mars.

DE LA FÉRIE. — Le bienheureux Nicolas de Flue, dont la fête célèbre aujourd'hui la mémoire. Par sa sainteté, il fut le sauveur de sa patrie ; il se sanctifia dans la solitude et mourut en 1487. Voici une de ses maximes favorites, au moyen desquelles il inspirait à ses compatriotes ces vertus simples et généreuses qui en firent un si grand peuple : « Pétrez-vous bien de cette pensée, que Dieu seul est la source du vrai bonheur ; » et encore de celle-ci : « La pierre de touche du véritable amour de Dieu, c'est la soumission à sa sainte volonté. Si vous souffrez tout avec patience, pour l'honneur de Dieu, notamment les offenses de Dieu, alors vous aimez véritablement Dieu. »

Mardi 1^{er} avril.

DE LA FÉRIE. — L'Église de Grenoble vénère en ce jour saint Hugues, évêque de ce diocèse, célèbre par son zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, qui mourut en 1132, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut canonisé deux ans après sa mort. C'est ce saint prélat que saint Bruno vint trouver en 1086, dans le dessein de jeter les fondements de son ordre dans quelque solitude du Dauphiné. Hugues, inspiré par le ciel, lui indiqua le désert de la Grande Chartreuse, où il alla bien souvent depuis retremper son zèle dans la prière et l'austérité. Une des maximes habituelles de saint Hugues était que celui qui ne retient point ses yeux ne peut se garantir des pensées mauvaises.

Mercredi 2 avril.

SAINT FRANÇOIS DE PAULE, confesseur. — François naquit à Paule, ville de Calabre. Ses parents durent sa naissance à saint François d'Assise, qu'ils avaient beaucoup prié dans leur but. Sa vie fut toujours innocente, et, néanmoins, dès sa jeunesse, il pratiqua les plus grandes austérités. Il fonda l'ordre des Minimes, dont la règle repose sur l'humilité et la pénitence. Dieu attesta la sainteté de son serviteur par de si nombreux miracles et par le don de prophétie. Il mourut à Tours, où il avait été appelé par Louis XI, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1507, et fut canonisé par Léon X. Il aimait à dire : « Oh ! que la paix est une sainte marchandise, qui mérite d'être achetée bien chèrement ! »

Judi 3 avril.

DE LA FÉRIE. — Le diocèse de Clermont, en Auvergne, célèbre aujourd'hui la fête de saint Ubrice, évêque, lequel, dit le

Martyrologe de France, ayant été élevé de l'état du mariage à l'épiscopat, gouverna cette église avec une sagesse et une sainteté qui la rendirent florissante entre toutes les églises de France. Cependant, lorsqu'il semblait être monté au plus haut point de vertu, il fit une chute lamentable. Mais il se releva bientôt, et se rendit encore plus illustre par les rigueurs d'une sainte pénitence, qu'il ne l'avait été par la pratique d'une piété innocente. Il avait succédé à saint Austremoine, vers la fin du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

Vendredi 4 avril.

LES SEPT DOULEURS DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE. — La première douleur qui déchira le cœur de Marie fut causée par la prophétie de Siméon, lorsque, présentant Jésus au temple, elle entendit ce saint vieillard lui dire : « Un glaive transpercera votre âme. » La sainte Vierge ressentit la seconde douleur, lorsque, pour soustraire son enfant bien-aimé à la persécution d'Hérode qui voulait le mettre à mort, elle fut obligée de fuir en Égypte. La bienheureuse Vierge éprouva la troisième douleur, lorsque, en revenant de Jérusalem, où elle était allée avec Jésus et Joseph pour célébrer la fête de Pâques, elle perdit son divin Fils et fut, pendant trois jours, en proie aux angoisses les plus cruelles, Marie ressentit la quatrième douleur, lorsqu'elle rencontra son Fils bien-aimé portant la croix pesante sur laquelle il devait expirer pour notre salut. La sainte Vierge éprouva la cinquième douleur, lorsqu'elle vit son divin Fils élevé sur l'arbre de la croix. Marie ressentit la sixième douleur, lorsqu'elle reçut entre ses bras le corps inanimé de son Fils, après qu'il fut déposé de la croix. La bienheureuse Vierge éprouva la septième douleur, lorsqu'elle accompagna à la sépulture le corps de Jésus.

Samedi 5 avril.

SAINT VINCENT FERRIER, confesseur. — Né à Valence, en Espagne, l'an 1357, Vincent Ferrer mourut à Vannes, dans la basse Bretagne, l'an 1419. C'est un des plus beaux noms de la chaire chrétienne, et une des gloires de l'Ordre des Frères Prêcheurs. La France, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Espagne furent évangélisés avec un succès prodigieux par ce grand convertisseur des âmes. En vain toutes les dignités ecclésiastiques vinrent-elles s'offrir à lui. Le seul titre qu'il aimait et qu'il garda fut celui de simple missionnaire. Sa parole, sa sainteté et ses miracles entraînaient les pécheurs et les foules.

Aut. RICARD.

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne,
Missionnaire Apostolique.

Comme l'office du dimanche des Rameaux est long et ne permet guère la prédication le matin, nous donnerons, dans notre prochain numéro, une INSTRUCTION SUR LA SAINTE COMMUNION POUR LA PRIÈRE DU SOIR. Nous tenons à publier dans le présent numéro la première partie de l'EXPLICATION DES CÉRÉMONIES DE LA SEMAINE SAINTE, afin de pouvoir en donner la fin dans le numéro de mercredi, 2 avril. Cette Explication pourra du reste fournir quelques sujets d'instructions à plusieurs de nos abonnés.

Petite instruction

POUR LE DIMANCHE DE LA PASSION, A LA PRIÈRE DU SOIR.

On ne pense pas assez à la mort ; cette pensée serait salutaire.

TEXTE. — *O mors, quam amara est memoria tua homini pacem habenti in substantiis suis.* O mort, que ton souvenir est amer pour ceux qui vivent au sein de l'abondance. (Eccli., xli, 1.)

EXORDE. — Résumons ce soir en peu de mots, mes frères, les vérités dont nous vous avons parlé pendant ce Carême. Qu'est-ce que l'homme ?... Un être composé d'un corps et d'une âme ; par son corps semblable aux animaux, mais par son âme immortelle, le frère des anges et portant en lui une glorieuse ressemblance avec Dieu... Il sort des mains de son Créateur pour accomplir ce voyage qu'on appelle la vie ; c'est vers lui qu'il doit retourner, s'il a bien usé du temps qui lui fut donné... Placés par le sacrement du Baptême dans le chemin qui doit nous conduire au ciel, si, malheureusement, comme cela arrive trop souvent, nous venons à le quitter, nous vous avons dit avec quel amour Jésus-Christ nous recherchait, et avec quelle ineffable miséricorde il nous fournissait les moyens de rentrer dans la bonne voie... Nous vous avons montré dans la confession un moyen facile de reprendre le bon chemin... Chers frères, nous n'avons fait qu'effleurer les conditions que doit avoir la confession pour être bonne. Vous n'ignorez pas qu'elle doit être précédée de l'examen, et d'un véritable regret de ses fautes. Vous savez qu'il faut qu'elle soit sincère, faite avec la bonne foi la plus complète ; qu'elle doit être accompagnée de bonnes résolutions, du désir formel de fuir les occasions, et d'une réparation efficace, c'est-à-dire généreuse et réelle, des torts que nous avons causés au prochain, soit dans son honneur, soit dans ses biens... Nous avons vu que tous nous avons besoin de nous convertir, et nous vous avons dit ce matin qu'il fallait, tous tant que nous sommes, ne pas différer notre conversion. Et de fait, mes frères, le temps ne nous appartient pas ; Dieu s'en est réservé la propriété, il ne nous en a accordé que la jouissance. Or, comme il ne nous a fait à ce sujet aucune promesse ; qu'il nous a, au contraire, invités à être toujours sur nos gardes, et, pour me servir ici d'une locution vulgaire, comme il n'a point passé avec nous un bail de trois, six ou neuf ans, il peut d'un instant à l'autre nous retirer son temps, et nous faire rendre nos comptes. D'où il suit, comme je le disais ce matin, que nous devons être toujours prêts, que nous ne devons pas différer sans cesse et remettre toujours à plus tard notre conversion, parce qu'il nous a lui-même avertis qu'il viendrait comme un voleur. Et quel est donc, mes frères, le moment de sa venue ? C'est ce jour, que dis-je ! c'est cette heure, cette minute, cette seconde souvent imprévue, qu'on appelle le moment de la mort!...

PROPOSITION. — La mort?... C'est là, vous le savez, le terme fatal, inévitable, de ce voyage qu'on appelle la vie. Environnez-vous de toutes les illusions ; prolongez tous vos rêves. Vous réglez sur le monde entier ; tout vous réussit : une famille nombreuse vous entoure ; vous êtes exempts de toute infirmité, une constitution forte vous met à l'abri de toutes les maladies ; vous comptez vivre jusqu'à l'âge de cent vingt ans !... Allons plus loin, je vous en accorde cent cinquante !... Suis-je généreux ?... Est-ce que vos pensées, vos espérances vont seulement jusque-là ?... Non ; eh bien ! après ?... Après ?... ce sera la mort, cette mort, sur laquelle ce soir je veux appeler votre attention.

DIVISION. — Je voudrais, mes bien chers frères : *Premièrement*, vous dire qu'on ne pense pas assez à la mort ; *secondement*, qu'il serait pour nous très salutaire d'y penser.

Première partie. — On ne pense pas assez à la mort. Et de vrai, mes frères, est-ce que la plupart d'entre nous ne vivent pas ici-bas comme s'ils ne devaient jamais mourir ?... A voir nos préoccupations nos projets, ne dirait-on pas réellement que nous comptons toujours rester sur cette terre, que notre vie ne doit pas avoir un terme, et que le voyage que nous accomplissons doit durer l'éternité ?... Sans doute, lorsque, assis près d'un lit funèbre, le cœur serré par l'angoisse, penchés sur un ami mourant, nous essayons ses sueurs glacées, et soutenons sa tête qui succombe, je ne sais quoi se réveille en nous... Quand nous voyons sa vie qui va s'éteindre, ne se manifester que par des râles courts et interrompus, nous comptons avec effroi les minutes qui lui restent. Et quand nous croyons, dans le son de chacune des heures, entendre le cri de la mort, alors le charme cesse, la douleur élève un nuage épais ; nous perdons de vue cette riante illusion qui nous séduisait ; nos passions sont glacées ; nous pleurons sur notre ami, nous tremblons pour nous-mêmes !... « Hélas ! disons-nous, que la vie est peu de chose !... Un jour je donnerai moi-même ce triste spectacle que j'ai sous les yeux !... » Enfin, la main du mourant donne à notre main une dernière étreinte, et, rencontrant ses yeux éteints qui cherchent les nôtres, avec son dernier regard nous recueillons son dernier soupir... Oui, alors, j'en appelle à vous tous, nos cœurs, pénétrés par la douleur, amollis par l'affliction, reçoivent comme une cire l'empreinte de la mort ; nos yeux se tournent malgré nous vers notre moment suprême !... Mais si nous laissons un instant nos pensées suivre notre cercueil, que nous sommes prompts à les rappeler ? Ces traits gravés par la douleur s'effacent aussi vite que les caractères tracés par les enfants sur la poussière de la route. Le cadavre de notre ami, de notre parent n'est pas encore refroidi, nos joues sont encore mouillées de larmes, que déjà le sourire est revenu sur nos lèvres et l'oubli dans nos cœurs... Est-ce ici, mes bien chers frères, un tableau d'imagination ? N'est-ce pas la vérité ?... N'est-il pas

vrai que tous nous en sommes là ?... On dit que la perdrix, lorsqu'elle est poursuivie par un épervier ou tout autre oiseau de proie, affolée en quelque sorte par la terreur, se jette dans un buisson, cache sa tête sous l'herbe ou dans la mousse, s'imaginant parce qu'elle ne voit plus l'ennemi qui la poursuit échapper ainsi à ses serres cruelles. Mais non, il fond sur elle, la saisit et la dévore. Frères bien-aimés, est-ce que telle n'est pas notre histoire ?... La mort nous effraye ; pour échapper à cet effroi, nous en détournons les yeux ; nous cherchons à étourdir notre pensée ; nous croyons que la santé, la fortune, les bons soins, les médecins, les remèdes, que sais-je ? peuvent nous garantir de ses coups ; et, comme des perdrix affolées par la peur, nous oublions que ce terrible épervier, qu'on appelle la mort plane sur nous, et qu'il n'y a pas moyen d'échapper à ses inexorables étreintes !... Est-ce vrai, frères bien-aimés ?... Oui, c'est trop vrai et pas n'est besoin d'insister plus longtemps sur ce point !...

Seconde partie. — Et cependant rien de plus salutaire pour nous que de penser à ce terme inévitable de notre vie, qu'on appelle la mort. La mort envisagée sérieusement nous engage à réparer le passé, à sanctifier le présent et à prévoir l'avenir. Chacune de ces pensées demanderait une instruction. Mais, mes frères, votre foi, votre intelligence les comprend et il me suffira de courtes explications.

La pensée de la mort nous fait réparer le passé ; car, vous le savez, après la mort nous aurons tous à subir un jugement rigoureux et sévère ; il faut donc, avant ce moment fatal, avoir expié par la pénitence nos fautes passées, les avoir confessées avec les meilleures dispositions possibles, et en avoir obtenu le pardon. Mais cette mort est toujours menaçante ; combien dorment maintenant sous la terre, qui l'année dernière vivaient sur sa surface !... Or, la mort n'est point rassasiée de victimes, elle n'a point brisé sa faux ; à chaque instants elle peut nous surprendre. De là, nécessité pour nous de faire pénitence de nos péchés passés, pendant que Dieu nous en laisse le temps !...

La pensée de la mort nous porte également à sanctifier le présent. Oh ! mes frères, que cette considération est efficace pour vaincre les tentations et triompher de tous les obstacles. « Je dois mourir, j'ignore le moment où la mort viendra me saisir ; mais elle viendra, j'en suis sûr, et bientôt peut-être... Je puis être surpris au moment où je commettrai tel péché !... Et que d'exemples, chrétiens, nous aurions à nous rappeler si nous voulions réfléchir. Ici un voiturier écrasé pendant qu'il travaillait le dimanche ; ailleurs des hommes, des femmes massacrés ou frappés d'accidents subits, au moment même qu'ils se livraient au désordre. Je n'en finis pas si je voulais tout dire ; mais essayez vous-même combien cette pensée est salutaire. Ce soir, en vous étendant sur votre couche, réfléchissez sé-

rieusement à la mort ; croisez les bras sur votre poitrine, comme vous les croiseront ceux qui seront chargés de vous ensevelir ; pensez que vous êtes dans votre cercueil !... Et si votre âme ne fait pas des réflexions sérieuses, si vous n'éprouvez pas le désir de bien sanctifier les jours que Dieu vous donne, ... eh bien ! vous êtes à plaindre, et vous n'avez plus la foi, ou du moins il vous en reste bien peu !...

J'ai ajouté que la pensée de la mort était salutaire pour prévoir l'avenir. Et, en effet, chrétiens, voulez-vous prendre de bonnes résolutions, pensez à la mort. Saint Léonard, pour déterminer ses auditeurs à se convertir et à persévérer dans leurs bons propos, leur montrait la tête décharnée d'une courtisane célèbre, morte depuis quelques années à l'hôpital. Mon Dieu, si un mort pouvait venir vous parler à ma place, que ne vous dirait-il pas ?... Fouillez dans ce cimetière ; choisissez qui vous voudrez... N'avez-vous pas connu quelque avare, quelque ivrogne, une de ces femmes ou filles légères ?... Interrogez-les ce soir ? Ah ! de toutes leurs bouches sort une réponse unanime : « Si nous sommes damnés, c'est pour ne pas avoir pensé à la mort, c'est pour ne pas avoir prévu l'avenir ! je m'arrête, mes frères ; pressé par le temps, je n'ai pu vous faire que quelques réflexions ; elles sont bien sérieuses !... Oh ! je vous en conjure, ne les oubliez pas. Eh quoi ! si près de la mort, nous la voyons chaque jour frapper près de nous les coups les plus imprévus, nous sommes coudoyés par elle, nous la sentons rivée à nos os, et nous n'y pensons pas !... Quel malheur !...

PÉRORATION. — Frères bien-aimés, voyez-vous ces cierges qui brûlent, leur lumière est vive, mais à la fin ils s'éteindront ; vous le savez bien, la cire qui les alimente s'épuisera. C'est l'image de notre vie ; elle aussi aura un terme. La seule différence, c'est que nous ne pouvons pas prévoir le moment où tout sera fini pour nous. Oh ! avant de terminer, supplions Notre-Seigneur Jésus-Christ de nous faire la grâce de penser souvent à notre moment suprême ; recommandons lui notre mort et ce qui doit la suivre. « Seigneur-Jésus, Dieu de bonté, quand nos pieds immobiles nous avertiront que notre voyage sur cette terre va se terminer, ayez pitié de nous... Quand nos yeux obscurcis et troublés par les approches de la mort porteront vers vous leurs regards tristes et mourants ; quand nos lèvres froides et tremblantes pourront à peine prononcer votre nom adorable ; quand nos joues pâles et livides, inspireront aux assistants la compassion et la terreur ; quand nos oreilles, prêtes à se fermer au bruit du monde, s'ouvriront pour entendre l'arrêt irrévocable, miséricordieux Jésus, ayez pitié de nous !... Quand une sueur glaciale ruissellera sur nos fronts ; quand nos parents, nos amis rassemblés autour de nous s'attendriront sur notre état ; quand nous aurons perdu l'usage de nos sens ; quand, pressés par l'agonie, nous serons dans les

trances de la mort, ô miséricordieux Jésus, ayez pitié de nous !... Quand les derniers battements de nos cœurs presseront notre âme de quitter le corps ; quand sur le bord de nos lèvres, elle sortira pour toujours de ce monde, laissant nos corps pâles et inanimés ; enfin quand elle paraîtra devant vous, ne la rejetez pas de votre face ; recevez-la dans votre sein ; alors surtout, ô miséricordieux Jésus, ayez pitié de nous. Ainsi-soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Petite instruction

POUR LE MERCREDI DE LA SEMAINE DE LA PASSION,
A LA PRIÈRE DU SOIR.

Le jugement particulier.

TEXTE. — *Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium.* Il est arrêté que tous les hommes doivent mourir, et qu'ensuite ils seront jugés. (Hébr., ix, 27.)

EXORDE. — Frères bien-aimés, rien de plus certain que la mort, et rien de plus incertain pour nous que le moment de notre mort, et la manière dont nous mourrons. Vivrons-nous de longues années ? Serons-nous au contraire enlevés soit au printemps, soit dans la vigueur de l'âge ? Nous l'ignorons. Périrons-nous victimes d'un accident subit, ou à la suite d'une longue et douloureuse maladie ? Nul de nous ne saurait le dire. Conserverons-nous jusqu'à la fin notre intelligence, ou serons-nous en proie au délire ? C'est encore ce qu'il nous est impossible d'affirmer. Mais ce qui est certain, ce qui est infaillible, c'est que tous nous mourrons ; et ce qui n'est pas moins certain, c'est que nous ignorons l'heure et la manière dont nous mourrons. Pourtant, frères bien-aimés, cette considération de la mort qui doit nous arracher à nos biens, à nos plaisirs, à l'affection de nos enfants et de notre famille, serait moins épouvantable par elle-même si nous n'avions pas une âme immortelle et raisonnable ; si, n'ayant ni intelligence ni prévoyance, nous étions comme le cheval qui expire au râtelier, comme le bœuf qu'on conduit à l'abattoir. Mais non ; êtres privilégiés entre tous, appelés par la miséricorde et la bonté du Créateur à des destinées immortelles, nous avons une âme qui défie les coups de la mort, et qui, lorsqu'elle est séparée du corps, va rendre immédiatement à Notre-Seigneur Jésus-Christ compte de toutes ses actions, du bien ou du mal que nous avons fait pendant que nous vivions sur cette terre. C'est là, mes frères, le sérieux de la mort ; c'est là son côté formidable. Et cependant nous ne pouvons pas plus échapper à ce jugement que nous ne pouvons échapper à la mort. Il est décidé, dit l'Apôtre, que tout homme doit mourir, et qu'après sa mort il doit être jugé : *Statutum est*, etc.

PROPOSITION. — Oui, mes frères, qu'on le veuille

ou qu'on ne le veuille pas, qu'on le croie ou qu'on ne le croie pas, le jugement (et je parle du jugement particulier, de celui qui a lieu immédiatement après notre mort), ce jugement, dis-je, est aussi inévitable que la mort ; même chez les impies, il est, soyez-en sûrs, l'une des choses les plus redoutées. En vain ils répètent : « *Quand on est mort tout est mort.* » Lorsqu'il s'agit de mourir, leurs idées changent. S'ils ont trop fatigué la miséricorde de Dieu, ils meurent en désespérés ; si, au contraire quelques bonnes âmes ont prié pour eux, et surtout s'ils ont conservé quelques restes de pratiques chrétiennes, Dieu parfois leur accorde la grâce de se réconcilier à la dernière heure. C'est Voltaire, expirant dans la rage du désespoir ; c'est Toussaint, autre impie fameux, mourant au milieu des consolations du repentir (1). C'est donc de ce jugement particulier, qui doit suivre la mort, que je vous parlerai ce soir.

DIVISION. — Nous allons examiner : *Premièrement*, combien ce jugement est consolant pour le juste ; *deuxièmement*, combien il est redoutable pour le pécheur.

Première partie. — Le jugement particulier est consolant pour l'âme juste ; elle se présente avec confiance ; elle est jugée avec bonté ; elle est récompensée avec magnificence.

Elle se présente avec confiance. Eh ! quoi donc, mes frères, pourrait à ce moment tourmenter une âme véritablement chrétienne ?... Le souvenir de ses péchés passés ? Mais elle les a sincèrement confessés ; elle en a véritablement fait pénitence ; elle a tout sujet d'espérer que Dieu, dans sa miséricorde, les lui a pardonnés. L'avez-vous vu, avant de rendre son dernier soupir, l'avez-vous vu, ce chrétien, cette chrétienne, coller leurs lèvres sur le crucifix, et embrasser avec amour l'image du Sauveur ?... Non ; le passé que cette âme a su réparer ne saurait l'inquiéter ; les sacrements qu'elle a reçus avant d'expirer sont autant de gages qui justifient sa confiance.... « Partez donc de ce monde, âme chrétienne, lui disait-on au moment de l'agonie ; partez, au nom de Dieu le Père tout-puissant qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui vous a rachetée, au nom du Saint-Esprit dont la grâce a été répandue en vous. Allez, que votre demeure soit aujourd'hui le séjour de la paix, et que vous habitiez dans la sainte Sion (2) ! »

Elle est jugée avec bonté. Et comment, mes frères, en serait-il autrement ? Jésus-Christ, il y a quelques jours, peut-être à peine quelques heures descendit dans cette âme comme un viatique divin pour la fortifier contre les transes de la mort, la purifier des taches qui pouvaient lui rester, et lui donner un avant-goût de la miséricorde qui l'attendait ; et, après s'être donné à elle dans l'Eucharistie avec

(1) Voir Rohrbacher, *Histoire eccl.*

(2) Prières pour les agonisants.

tant d'amour, il serait pour elle un juge sans pitié !... Non, non ; avance sans crainte, âme fidèle, près du tribunal de ton juge. Lis dans l'amour avec lequel il t'accueille la sentence de miséricorde qu'il va prononcer sur toi ?.... Jésus lui sourit avec tendresse. Heureuses larmes de la pénitence qui avez effacé ses péchés, salutaires humiliations de la confession qui lui ménagent un accueil si doux auprès du souverain Juge, ah ! comme cette âme vous bénit !... Voyez, ses fautes sont oubliées !.... Mais, d'un autre côté, comme Jésus lui tient compte du bien qu'elle a pratiqué !... Ici se retrouvent ses aumônes, ses mortifications, ses prières ; communions, confessions, exercices de piété, rien n'est oublié !... Courageuse et forte, elle a servi Dieu en dépit de tous les obstacles, malgré les railleries, les sarcasmes des indifférents ou des impies. « Réjouissez-vous donc, lui dit le souverain Juge en lui montrant ces œuvres, bon et fidèle serviteur, vous n'avez pas rougi de moi devant les hommes, eh bien ! moi, je vous accueille, je vous reçois, je vous adopte comme m'appartenant, à la face du ciel et devant mon Père ; entrez dans la joie de votre maître ; venez partager son bonheur !... »

Ciel ! quelle splendide récompense attend cette âme fidèle !... Les anges la présentent avec amour, la saluent comme une sœur ; son ange gardien surtout la contemple avec admiration. Cieux, ouvrez-vous ; esprits célestes, chantez : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux !* voici une âme qui vient se mêler à vos rangs pour le louer et le bénir pendant l'éternité. Elle monte, cette âme, elle s'élève rapide, elle s'envole dans la patrie bienheureuse ! Entendez-vous ces harmonieux concerts, ces chants de triomphe qui accueillent sa venue ! La voyez-vous se plonger et disparaître dans ce vaste océan de lumière, de joie, de repos, de délices immortelles ! L'éclat, la gloire qui l'environne la dérobe à nos yeux !... O mon Dieu ! qu'il est beau, le partage des justes ! Puisse un jour mon sort être semblable à leur sort !...

Deuxième partie. — Mais qu'il est triste, mes frères, le tableau qu'il me reste à vous présenter ! Qu'il est redoutable pour l'âme pécheresse cet instant du jugement particulier ! Elle se présente avec effroi, elle est jugée sévèrement, elle est punie avec rigueur.

Elle se présente avec effroi. Tant que nous sommes sur la terre, chrétiens, nous pouvons, à la rigueur, nous faire illusion, refouler au fond de notre conscience les lumières de la foi, nous dire que la religion est trop sévère, que nous ne sommes point obligés de pratiquer tous les devoirs qu'elle impose ; qu'il n'y a pas si grand mal à faire telle ou telle chose ; que, du reste, nous ne faisons que suivre le chemin dans lequel marche le plus grand nombre. Ces pensées, et d'autres encore, peuvent bien former dans notre âme une sorte de brouillard qui dénature les objets, ou même un voile qui nous les cache. Mais voici la mort ; elle dissipe ce brouillard, elle déchire ce voile ; plus moyen de se faire illu-

sion. Pécheur, parais devant ton juge !... — Paraitre devant mon juge, s'écrie la pauvre âme, paraitre devant Lui, dans l'état où je suis chargée de tant de fautes, souillée de tant d'iniquités !... Ah ! je les vois maintenant ; j'en connais la laideur... Qu'on m'accorde donc seulement un instant de répit ! — Du répit ?... Hélas ! pécheur infortuné, il n'y en a plus pour toi... Et les démons traînent cette âme épouvantée aux pieds du juge souverain.

Cette âme lit d'avance dans les yeux de son juge le sort qui l'attend. Quelle excuse, en effet, quelle défense alléguer ? Niera-t-elle qu'elle ait commis les fautes qu'on lui reproche ? Mais, dit le Seigneur, *je serai moi-même témoin* contre les pécheurs au jour de la vengeance (1). Et que répondre, quand Jésus, nous reprochant notre ingratitude et notre endurcissement, nous dira : « Te souviens-tu de tant de grâces, de tant de bonnes inspirations que tu as méprisées ? Te souviens-tu de tant d'instructions qui t'ont été prodiguées ? Te souviens-tu que tel jour, à telle instruction de la prière du soir, j'avais inspiré au prédicateur de parler devant toi du jugement particulier, afin de te montrer le sort qui t'était réservé si tu négligeais de te convertir ?... Cette instruction, tu l'as méprisée comme les autres ; eh bien ! maintenant, te voilà en ma présence. Est-ce vrai qu'il y a un jugement particulier ?... Ah ! tu le reconnais aujourd'hui pour ton malheur !... Méchant serviteur, tu as rougi de moi devant les hommes, tu as dédaigné mes grâces, méconnu mon amour, méprisé mes sacrements, retiré-toi de ma face, je ne te connais pas !... »

Et où va cette âme infortunée, ainsi repoussée de Dieu et chassée de sa présence ? Ah ! vous le savez, frères bien-aimés, Jésus-Christ nous apprend qu'elle va dans des flammes éternelles. *Ite in ignem æternum.* O Satan, tu triomphes !... Oui, cette âme, si longtemps ton esclave pendant qu'elle vécut sur la terre, elle t'appartient, elle t'est adjugée par la sentence du Juge suprême ; elle est devenue ta proie !... Le démon la saisit avec une joie cruelle, il la chasse devant lui comme un vil bétail ; l'enfer s'ouvre, elle y entre, puis les portes de l'affreux abîme se referment. Entendez-vous ses hurlements, ses cris de rage et de désespoir ? Voyez-vous ces brasiers au milieu desquels elle se tord, ces larmes inutiles par lesquelles elle déplore la perte du Ciel !... Horreur, confusion, souffrances, tortures, blasphèmes et malédictions !... Ame perverse, tu l'as voulu, tel sera ton partage pendant l'éternité !

PÉNORISATION. — Frères bien-aimés, c'est à nous de voir celui de ces deux jugements que nous voulons subir. Dieu, qui nous invite pendant ces saints jours à faire pénitence, nous laisse encore le temps de choisir. Quel malheur pour nous si nous négligeons de répondre à son appel ! Et que craignons-nous donc en nous convertissant tandis que nous avons tout à redouter si nous négligeons de le faire ? Un

(1) Malach., iii, 5 ; Jérém., xix, 23.

jour, une femme pieuse, chrétienne fervente, dont la vie tout entière était employée à faire des bonnes œuvres, se trouvait dans une réunion avec un impie fameux qui s'appelait Voltaire. Ce dernier disait en se raillant et par moquerie à cette femme chrétienne : Oh ! madame, que vous serez attrapée, s'il n'y a point de paradis ! — Monsieur, répondit la chrétienne, vous le serez bien davantage encore s'il y a un enfer. N'y eût-il pas de paradis, j'aurais déjà goûté ici-bas la douce satisfaction qu'on trouve à remplir ses devoirs et à faire le bien, et après ma mort mon sort ne serait point pire que le vôtre !... Mais vous, qui blasphémez Dieu et persécutez la religion par vos sarcasmes et vos railleries, que deviendrez-vous s'il y a un enfer ?... Souvenez-vous qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Et Jésus-Christ l'a dit, il ne saurait mentir : il y a un paradis pour récompenser les bons et un enfer pour châtier les méchants. » Et maintenant, mes frères, tous deux savent ce qu'il en est. Cette femme, après une mort pieuse, jouit là-haut des récompenses promises à la vertu ; l'autre, mort avec la rage et le désespoir d'un véritable réprouvé, sentit d'avance comme un avant-goût des supplices qui sont devenus son partage. Choisissons donc, frères bien-aimés, pendant que nous avons le temps, auxquels des deux nous voulons ressembler, lequel des deux jugements nous voulons subir. O doux Jésus, faites-nous la grâce d'être du nombre de ceux qui, se présentant avec confiance devant votre tribunal, seront jugés avec bonté et récompensés avec magnificence. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Pensées et considérations détachées

SUR SAINT JOSEPH

OU L'ON POURRA TROUVER LA MATIÈRE. LE SUJET DE MÉDITATIONS OU INSTRUCTIONS POUR LE MOIS CONSACRÉ SPÉCIALEMENT À CE GRAND SAINT. (Suite.)

V

FUITE EN ÉGYPTÉ. — RETOUR À NAZARETH. — JÉSUS ÉCHAPPANT À LA VIGILANCE DE MARIE ET DE JOSEPH DANS LE VOYAGE À JÉRUSALEM.

Le bonheur de la vie calme de Nazareth ne fut pas de longue durée. — Quand on possède Jésus-Christ il faut se préparer à souffrir. — Ordre donné à Joseph de fuir en Égypte avec Jésus et Marie. — Circonstances qui rendaient très difficile l'exécution de cet ordre. — Raisons qui devaient se présenter à l'esprit de Joseph en recevant un ordre aussi extraordinaire. — Caractères et perfection de son obéissance. — Privations et souffrances du voyage. — Compensations surnaturelles à ces souffrances. — Ce que Joseph et Marie eurent à supporter pendant leur séjour en Égypte. — Leçons qui découlent pour nous de cette nouvelle épreuve. — Retour à Nazareth. — Jésus devenant lui-même le persécuteur de Joseph. — Sentiments de Joseph et de Marie en accomplissant le devoir religieux qui les appelait à Jérusalem. — Leur douleur lorsqu'ils s'aperçoivent que Jésus n'est plus avec eux. — Honneur pour Joseph d'être égalé en tout à Marie

par l'Évangéliste dans cette circonstance. — Enseignements qui ressortent de cette conduite de Jésus à l'égard de Joseph et de Marie.

« Quand Marie et Joseph eurent tout accompli selon la loi du Seigneur, ils s'en retournèrent à Nazareth, leur ville, » dit saint Luc (1). Tout les Pères et les écrivains ecclésiastiques ont vu dans ce texte la suite logique des événements. Pour eux, la Présentation au temple fut suivie du retour à Nazareth ; ce fut là que l'ange apparut à Joseph pendant son sommeil, et lui ordonna de fuir en Égypte ; et on peut dire avec Pierre Moralès que, dans les desseins de Dieu, ce retour de la sainte Famille dans son domicile était convenable, au moment où devant passer plusieurs années en Égypte, Joseph et Marie avaient à régler leur modeste intérieur, et à réunir les quelques ressources nécessaires à un si grand voyage.

Ils commençaient à y goûter le calme d'une vie obscure et laborieuse, dont les joies spirituelles surpassaient toute félicité terrestre. Mais ce bonheur si pur ne devait point durer. Jésus, selon la prophétie de Siméon, allait déjà subir une violente persécution, et associer à son exil et à ses souffrances Marie et Joseph, à la garde desquels il était confié.

« C'est ici, dit Bossuet, qu'il nous faut apprendre, par les traverses continuelles qui ont exercé saint Joseph depuis que Jésus-Christ est mis en sa garde, qu'on ne peut conserver ce dépôt sans peine, et que, pour être fidèle à sa grâce, il faut se préparer à souffrir.... Ils vivaient ensemble dans leur ménage, pauvrement, mais avec douceur, surmontant leur pauvreté par leur patience et par leur travail assidu. Mais Jésus ne leur permet pas même ce repos ; il ne vient au monde que pour le troubler, et il attire tous les malheurs avec lui. »

En effet, l'ange du Seigneur apparut à Joseph pendant son sommeil et lui dit : « Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère, fuyez en Égypte, et soyez-y jusqu'à ce que je vous le dise, car il arrivera qu'Hérode cherchera l'Enfant pour le perdre. »

I. Considérons ici à qui l'ange donne cet ordre : c'est à Joseph, et non à Marie, dont la sainteté était incomparablement plus grande, et cela, parce que Dieu, dans le gouvernement de la sainte Famille, avait établi Joseph le chef de la Vierge et de Jésus-Christ. À lui appartenait le suprême commandement, et, par leur soumission, Jésus et sa divine Mère offrent un admirable exemple d'humilité à ceux mêmes qui, étant supérieurs à leurs chefs par la science et la sainteté, leur doivent cependant le respect et l'obéissance.

II. Mais Joseph paye cher cet honneur, comme il est facile de le voir en considérant dans quels termes cet ordre lui est donné, et les circonstances qui en rendent l'exécution difficile : 1° C'est un commandement formel, absolu, bref, pressant, sans aucune préparation, sans aucun adoucissement. — 2° Cet

(1) Luc, II, 39.

ordre lui est donné la nuit, c'est-à-dire dans le temps où les hommes craignent davantage le travail et la fatigue, pour nous apprendre que dans le repos le plus profond nous devons être prêts à travailler et à obéir à Dieu, quoi qu'il lui plaise de nous commander, quoi qu'il doive nous en coûter. — 3° L'ange dit simplement à saint Joseph : « Prenez l'Enfant et sa Mère, » sans lui dire d'emporter rien absolument de son modeste mobilier, afin que rien ne l'arrête et qu'il puisse se dérober plus sûrement à la persécution. Voilà aussi ce que nous devons faire, lorsque Dieu nous commande de quitter le monde : il faut en sortir en renonçant généreusement à toutes les commodités temporelles, etc. — 4° Le lieu où il doit se retirer, c'est l'Égypte, pays barbare, idolâtre et habité par un peuple ennemi des Juifs. — 5° On ne lui dit pas combien de temps il devra demeurer en Égypte, mais seulement qu'il y demeure jusqu'à ce qu'on l'avertisse de revenir.

Que de raisons devaient se présenter à l'esprit de Joseph, en recevant un ordre aussi extraordinaire ! « Représentez-vous, dit encore ici Bossuet, ce que c'est qu'un pauvre artisan, qui n'a point d'autre héritage que ses mains, ni d'autre fonds que sa boutique, ni d'autre ressource que son travail. Il est contraint d'aller en Égypte et de souffrir un exil fâcheux, et cela pour quelle raison ? Parce qu'il a Jésus-Christ avec lui.... Un ange vient du ciel éveiller pour ainsi dire Joseph en sursaut, et lui dire comme pressé par un péril imprévu : « Fuyez » vite, partez cette nuit avec la Mère et l'Enfant, et » sauvez-vous en Égypte. » Fuyez ! ô quelle parole ! Encore s'il avait dit : Retirez-vous. Mais : Fuyez pendant la nuit. O précaution de faiblesse ! Quoi donc ! le Dieu d'Israël ne se sauve qu'à la faveur des ténèbres ! Et qui le dit ? C'est un ange qui arrive soudainement à Joseph comme un messenger effrayé (1). » Saint Pierre Chrysologue, frappé de ces paroles, va jusqu'à demander raison de cette conduite à Dieu. Que sont devenues, ô mon Dieu ! s'écrie-t-il, les promesses que vous nous faites par la bouche du roi David : « Seigneur, vous êtes devenu notre refuge, notre Dieu et notre force (2) ? » Si le refuge n'est plus, si la vertu doit craindre, si toute protection nous abandonne, que deviendra notre sécurité et notre espérance ? Contre les embûches d'un roi puissant une pauvre veuve a protégé le prophète Elie, et aujourd'hui la Judée tout entière ne peut défendre le Christ contre les menaces du faible Hérode ? A la voix d'Elie, le feu du ciel a consumé ceux qui étaient envoyés pour le mettre à mort, et la fuite seule peut sauver Jésus ! Dieu ne tient-il pas en ses mains le cœur des rois pour le tourner selon ses désirs ? Ne peut-il pas briser les sceptres et les couronnes quand il lui plaît de punir l'orgueil de ceux qui les portent ? Pourquoi faut-il que Celui qui sauve Israël erre au gré d'un tyran qui le persécute aussitôt qu'il est né, pour l'étouffer dans son

(1) *Premier panégyr. de saint Joseph*, II^e part.

(2) Ps. xlv.

berceau ? Telles sont les pensées qui devaient naturellement se présenter à l'esprit de Joseph. Ajoutez à cela la longueur et les difficultés de ce voyage dans la saison d'hiver, ainsi que la prévision des privations et des souffrances qui les attendaient dans un pays inconnu. Comment seraient-ils reçus en Égypte, puisqu'ils étaient étrangers ? Quelles ressources y trouveraient-ils pour élever l'Enfant ? Comment feraient-ils pour lui adoucir les inconvénients de la route ? Car Joseph savait déjà par expérience qu'il ne devait pas compter sur des miracles, que Dieu ne veut pas tout faire par miracle, et qu'il est de sa Providence de suivre souvent le cours ordinaire qui est de lui comme les voies extraordinaires.

Joseph ne s'arrête à aucune de ces pensées et nous donne ici l'exemple de l'obéissance la plus parfaite.

1° Elle est accompagnée d'une admirable soumission de jugement. « Joseph, dit ici saint Jean Chrysostome, ne se scandalise pas de ces paroles, il ne dit pas à l'ange : Mais ceci est une énigme. Tout à l'heure vous me disiez : « Il sauvera son peuple, » et maintenant voilà qu'il ne peut pas se sauver lui-même, et que nous sommes dans la nécessité de nous transporter dans des contrées lointaines. » Il se garde bien de faire observer qu'il y a des voies plus commodes pour sauver le Fils de Dieu, que s'il faut s'enfuir il est plus facile de se diriger vers l'Arabie ou la Samarie. Il n'objecte pas que c'était l'exposer à la persécution des étrangers, en voulant le sauver des mains des ennemis domestiques ; il ne demande pas même que l'ange lui serve de guide, à lui qui portait la fortune du monde. Il demeure dans un silence respectueux et n'oppose rien absolument au commandement qu'il a reçu ; sa foi est simple, inébranlable et sans aucune hésitation.

2° Loin d'obéir avec négligence, il met une sainte ferveur, une sainte générosité, à exécuter l'ordre qui lui est donné. Il quitte sa patrie, sa maison, sa parenté, ses amis ; il ne lui faut que quelques instants pour réunir toutes les ressources qu'il possède pour un aussi long voyage, et pour un séjour d'une durée indéterminée dans une contrée étrangère. Il s'abandonne à la Providence pour les nécessités de ce voyage et de cet exil. Il ne se préoccupe pas davantage de la pauvre demeure qu'il laisse à la garde de Dieu, dans le pays qu'il quitte, et qui est le seul abri qu'il puisse procurer à Jésus, quand il reviendra de la terre d'Égypte ; bien plus généreux en cela qu'Abraham dont il imite la foi et l'obéissance, mais qui ne sortit de son pays, pour aller où Dieu l'appelait, qu'avec tous ses troupeaux et d'immenses richesses.

3° Joseph obéit avec une merveilleuse promptitude ; il n'attend pas que la nuit soit écoulée, il se lève aussitôt, prévient sa sainte épouse, et ils se mettent en route avant le jour. « Joseph, se levant, prit l'Enfant et sa Mère, durant la nuit et se retira en Égypte (1). » Nul commandement ne fut jamais

(1) Luc, II, 14.

exécuté par le plus grand saint ou par l'ange le plus zélé avec autant de promptitude que celui-ci le fut par Joseph. « Figurez-vous, dit ici Fléchier, cet homme de la Providence de Dieu fuyant devant la face du tyran qui avait occupé le trône de ses pères, chargé de Jésus-Christ et du christianisme ; portant les mystères de la religion et l'Eglise errante dans son origine ; sur la tête duquel roulent le salut général du genre humain et la vie du Sauveur des hommes ; marchant à la faveur de la nuit, sans secours, sans guide, sans assistance, cherchant comme un criminel, dans une terre étrangère, la sûreté que son innocence ne lui donnait pas dans la sienne, et traînant le Dieu d'Israël, pour aller éprouver, dans la cruelle et barbare Egypte, l'ancienne captivité de son peuple. » « Les souffrances de ce voyage durèrent longtemps, dit saint Bonaventure dans ses méditations sur la vie du Christ ; il fallait traverser le grand désert, et ce trajet, qui était de douze à quinze jours pour les courriers, dut être pour la sainte Famille de plus de deux mois. » Pendant la nuit ils avaient à souffrir du froid, et pendant le jour ils étaient brûlés par un soleil contre lequel il n'y avait pas d'abri ; ils n'avaient que peu de vivres et souffraient souvent de la faim et de la soif ; ils savaient qu'ils portaient et ne cherchaient pas de miracles pour alléger leur charge.

4° Joseph garde le silence durant la traversée de ce voyage ; quand il faut obéir et souffrir, il se tait, et l'Evangile se tait sur lui. Il souffre sans consolation de la part des hommes ; personne n'a le secret de ses souffrances ; il ne les dit à personne.

Il ne faut pas croire cependant que les souffrances de Joseph n'aient point eu leur compensation surnaturelle ; ce serait méconnaître le vrai caractère de la souffrance supportée pour Jésus et partagée avec lui. Dans les solitudes désertes que traversaient Joseph et Marie, si tout leur manquait extérieurement ils trouvaient dans la grâce une abondante compensation. D'ailleurs ils avaient Jésus avec eux. Un regard, une caresse enfantine de Jésus inondait de délices l'âme de Joseph, et rendait à ses membres fatigués une vigueur surnaturelle.

Tandis que Marie et Jésus dormaient d'un sommeil que la chaleur et les fatigues de la journée leur rendaient si nécessaire, Joseph veillait sur eux comme une sentinelle attentive veille au poste qui lui est confié. « Veiller quand tout dort, s'écrie ici la pieuse Anne Marie, contempler seul un monde sur lequel tout fait silence, que nul œil ne contemple avec vous, hormis celui de Dieu, inspire à la fois la crainte et la confiance ; on se sent seul avec son Créateur ; on sait que dans cette étendue déserte qui vous entoure, aucune voix ne répondrait à votre appel, et qu'un cri d'angoisse, si déchirant qu'il pût être, n'éveillerait que des échos indifférents. L'homme alors n'a rien à attendre de l'homme ; mais Dieu est là. » Oui, le Seigneur est là ; qui peut en douter ? Il veille quand tout dort, il voit, il entend tout ce qui respire, et l'âme de Joseph, dans

un saint transport, s'élançait au delà de tous les mondes et va s'anéantir devant Dieu, en bannissant toute crainte et toute inquiétude, en s'abandonnant comme un enfant docile aux mains de Celui qui est partout et dont la bonté veille sur la dernière de ses créatures.

Apprenons de là que Dieu sait changer en joies spirituelles les afflictions de ses serviteurs, que les peines de la vie peuvent être sur l'heure un sujet amer de tristesse, comme le dit saint Paul, mais qu'ensuite elles donnent de recueillir en paix les fruits délicieux de la justice à ceux qui ont été ainsi éprouvés (1).

Joseph et Marie demeurèrent avec l'enfant Jésus, en Egypte, jusqu'à la mort d'Hérode, c'est-à-dire pendant sept années, pendant cinq années, deux années et demie, selon l'opinion de différents auteurs, et ce long séjour fut pour eux l'occasion de nouvelles souffrances.

1° Ils eurent à supporter les souffrances de l'exil. « Ce sont, dit le Père Faber, des souffrances qui ôtent au cœur toute sa force ; c'est un fardeau qui devient plus lourd à mesure que chaque année qui s'écoule ajoute son poids à celles qui l'ont précédée. On ne saurait s'habituer à l'exil ; chaque jour, il devient de moins en moins une habitude. Le fer est toujours dans l'âme ; il y est toujours brûlant ; il y cause des blessures terribles toujours béantes, qui ne peuvent se guérir. »

2° Ils souffrirent une extrême pauvreté, et la pauvreté, partout pénible à supporter, devait l'être surtout sur une terre étrangère où Joseph et Marie n'avaient pas de droits, à peine même le droit à la sympathie. Suivant une pieuse tradition, Joseph, dans les premiers jours, fut même réduit à mendier, à demander l'aumône pour nourrir Marie et ce divin Enfant qui pourvoit à la nourriture de tout ce qui vit et qui respire.

3° Joseph continua d'exercer son métier de charpentier, et Marie contribua, sans doute, par son travail particulier, au soutien de la modeste famille. L'ancien Joseph, par sa prudence, sut préserver les Egyptiens des horreurs de la famine, et devint également le sauveur de sa famille ; le nouveau Joseph se condamna à un travail de tous les jours pour gagner, à la sueur de son front, son pain quotidien, et le pain de l'enfant Jésus et de sa Mère. On croit qu'il fut obligé de se rattacher à l'une des corporations de métiers où chaque émigré juif trouvait du travail et des moyens d'existence (2).

4° Quelle ne dut pas être la douleur de Marie et de Joseph de voir, à toute heure, dans cette terre idolâtre, les superstitions sacrilèges d'un peuple infidèle et la perte de tant d'âmes que l'idolâtrie livrait si misérablement au pouvoir du démon ? Ajoutez à cela la vive souffrance d'être privés des observations extérieures de la religion. On n'y offrait pas

(1) Hébr., XII, 11.

(2) *Vie de Jésus*, par le docteur Sepp, II^e part., 2^e section, chap. XIV.

de sacrifices, si ce n'est ceux qui étaient en abomination et en horreur à l'âme de Joseph et de Marie. Il n'y avait plus autour d'eux l'atmosphère ineffable de la vraie religion, les fêtes antiques qui ramenaient chacune à son tour le spectacle émouvant du cérémonial de la loi ; mais, au contraire, les ténèbres repoussantes et la réunion décourageante de la plus abjecte incrédulité et du culte dégradant des plus vils animaux.

5° L'incertitude du temps qu'ils devaient passer en Egypte est pour Marie et Joseph une nouvelle souffrance. « Il prend aux malheureux, dit Fléchier, une inquiète curiosité de savoir jusqu'où doit aller leur malheur. C'est une espèce de consolation de prévoir la fin de ses peines et de trouver dans l'avenir de quoi soulager une affliction présente. Mais Joseph suit aveuglément les ordres dont il est chargé ; il ne veut ni pénétrer l'avenir, ni satisfaire sa curiosité, ni donner des bornes à sa patience. » « Il n'a point demandé à l'ange, suivant la remarque de saint Jean Chrysostome, l'époque du retour, bien que l'ange se fût exprimé d'une manière très vague : « Reste là jusqu'à ce que je t'avertisse, » et il ne s'en informe jamais.

Les leçons qui découlent pour nous de cet appel instantané de Joseph et de Marie à la tribulation et à la souffrance, alors que tous deux croyaient goûter longtemps dans le calme obscur de Nazareth les douceurs d'une vie cachée en Dieu avec l'enfant Jésus, sont : 1° que le repos n'est pas fait ici-bas pour les âmes qui se donnent à Jésus, et que la souffrance, quand Dieu le veut, est meilleure que tous les avantages spirituels ; 2° que nous ne devons pas discuter les voies de Dieu, ni lui demander raison de sa conduite, soit dans nos propres souffrances, soit dans les chagrins de ceux que nous aimons ; 3° qu'à l'exemple de Joseph, nous devons nous en remettre pleinement à Dieu pour le moment, la nature, la gravité et la durée des tribulations qu'il nous réserve ; 4° La fuite en Egypte et le retour de la sainte Famille à Nazareth renferment, à côté des vertus que nous venons d'admirer dans le bienheureux Joseph, une sage leçon également applicable aux imparfaits et à ceux qui sont avancés dans les voies de la sainteté : c'est que, dans les jours de tribulations et d'épreuves, ils peuvent changer de demeure pour échapper au danger, selon la recommandation du divin Sauveur : « Lorsque vous serez persécutés dans une cité, fuyez dans une autre (1). »

Lorsque les années qui avaient été fixées furent écoulées ; quand Hérode fut mort, un ange du Seigneur apparut de nouveau à Joseph pendant son sommeil, et lui dit : « Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère, et retournez dans la terre d'Israël ; car ceux qui cherchaient la vie de l'Enfant sont morts. » Joseph se lève avec la même promptitude qu'il a mise à obéir quand il a reçu l'ordre de partir pour l'Égypte, et reprend le chemin de la Judée. Il avait

sans doute projeté de s'établir soit à Bethléem, soit à Jérusalem, où le temple l'attirait naturellement. Mais Joseph, qui connaissait le prix du trésor qu'il était chargé de garder, ayant appris qu'Archélaüs régnait à la place de son père, il eut peur d'y aller. Comme l'ange ne lui avait assigné aucun lieu déterminé où il pourrait habiter en sûreté, il chercha sans doute la lumière au sein de la prière ; un avertissement surnaturel lui vint pendant son sommeil, et il reçut l'ordre de se retirer en Galilée ; nouvelle occasion pour nous d'admirer la grande prudence de Joseph, sa crainte de Dieu et son sage discernement des choses du monde.

Est-ce assez pour éprouver la fidélité de Joseph ? Non. « Voici encore, dit Bossuet, une étrange épreuve : Jésus devient lui-même le persécuteur de Joseph. Il s'échappe adroitement de ses mains, il se dérobe à sa vigilance et il demeure trois jours perdu (1). » Lorsque Jésus eut douze ans, Marie et Joseph se rendirent avec lui à Jérusalem pour la fête de Pâque. Dans quelles pensées Joseph accomplit-il ce grand devoir de religion ? Il est facile de le supposer. Il est probable qu'il avait connaissance des mystères de la Passion, aussi bien que la sainte Vierge, et il fut révélé à Jeanne-Marie de la Croix que saint Joseph, avant de mourir, reçut la faveur d'éprouver dans une mesure convenable toutes les peines de la Passion. La dernière Pâque se présentait surtout vivement à lui chaque fois qu'il se rendait à Jérusalem. Arrivés à Jérusalem, ils firent leurs dévotions dans le temple. « Qui pourrait compter, dit le Père Faber, les merveilles surnaturelles qui émanèrent de ces trois personnes pendant la semaine des azymes et s'élevèrent jusque devant le trône de la sainte Trinité ? Qui oserait comparer aucun saint avec Joseph ? Dans quelle étonnante union avec Dieu, dans quelles flammes d'amour héroïque, dans quels abîmes d'humilité semblables à ceux de Marie, ne demeura pas Joseph, cette ombre du Père éternel honorant toujours, par l'ombre qu'il répandait, l'auguste majesté dont il était le représentant !... Représentons-nous le Dieu éternel agenouillé entre Marie et Joseph, lui dont le nom est ineffable et qui est alors âgé de douze ans ; Marie et Joseph prosternés et ravis en extase et adorant la redoutable divinité de l'Enfant placé entre eux deux et dont la parole arrachait presque leur âme à son tabernacle terrestre (2). »

Quand les jours de la fête furent achevés, ils s'en retournèrent. Suivant la coutume, la multitude se formait en groupes séparés en quittant Jérusalem, les hommes ensemble et les femmes ensemble. Ce fut ainsi que Marie et Joseph furent séparés pendant la première journée, et qu'une occasion se présenta à Notre-Seigneur de se séparer d'eux sans être aperçu. Ce ne fut que le soir que Joseph, ayant rejoint Marie, ils furent tous deux dans la désolation

(1) Matth., x, 23.

(2) Faber, *Le pied de la croix*, chap. iv.

en voyant que Jésus n'était plus avec eux. Jamais cœurs ne furent plongés dans une si grande douleur que le furent alors ceux de Marie et de Joseph. Ils retournèrent vers la ville sainte, silencieux et marchant dans les ténèbres, entrèrent le matin dans Jérusalem et allèrent d'abord au temple, pour appeler la bénédiction de Dieu sur ce fardeau de douleur qui les courbait jusqu'à terre, et dans l'espoir aussi peut-être d'y retrouver le divin Enfant. Ce ne fut qu'après trois jours de recherches que, l'ayant trouvé au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant, Marie s'avança et lui dit : « Mon fils, pourquoi en avez-vous agi ainsi avec nous ? Voici que votre père et moi nous vous cherchions fort affligés. » On connaît la réponse mystérieuse de Jésus : « Pourquoi me cherchez-vous ? Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois occupé des affaires de mon Père ? » Pourquoi Marie et Joseph l'avaient-ils cherché ? Pauvre mère, pauvre père, eussent-ils pu faire autrement que de le chercher ? Comment eussent-ils pu vivre sans lui ? Ah ! il y avait mille raisons pour eux de le chercher !...

Ce que nous devons remarquer ici, à l'honneur et à la gloire du bienheureux Joseph, c'est que dans l'anxiété et la douleur que lui cause, ainsi qu'à Marie, la disparition de Jésus, dans les recherches qu'ils firent, dans le langage de Marie, lorsque Jésus est retrouvé, aussi bien que dans la réponse que lui fait Jésus, Joseph est en tout égalé à la Mère de Dieu. Marie donne à Joseph le doux nom de père du Christ ; elle semble même lui attribuer la supériorité quand elle dit à Jésus : « Votre père et moi nous vous cherchions fort affligés. »

Recueillons maintenant les merveilleux et salutaires enseignements qui ressortent pour nous de cette conduite de Jésus à l'égard de Joseph et de Marie. Ils n'avaient rien ici à se reprocher ; il n'y avait ici aucune faute de leur part. Mais, en considérant les choses de plus haut, nous reconnaitrons que Dieu voulut que, malgré leur suprême sollicitude, Marie et Joseph perdissent le divin Enfant, afin que son absence fit éclater plus sensiblement la vertu de ces bienheureux parents et les desseins cachés de la divine Providence. « Leur ignorance, dit Isolani, ressemblait aux ténèbres des nuits d'été ; quand disparaît l'astre du jour, les fruits de la terre sont couverts d'une rosée abondante qui leur communique la vie et leur donne la vertu de produire leurs feuilles et leurs fruits. » Cette ignorance, loin d'être une faute, était bien plutôt un sujet de mérite pour Marie et pour Joseph.

Or, la première leçon qui nous est ici donnée, c'est que la perte de Jésus, quelque courte qu'en soit la durée, est le plus grand de tous les maux.

La deuxième, c'est que Jésus, en se cachant de Marie et de Joseph, alors qu'ils étaient à Jérusalem pour célébrer pieusement la fête de Pâque, nous apprend que, même dans les jours de fête, de joie et de bonheur, il peut arriver à l'homme de perdre la vue de Dieu. Que les âmes consacrées à Dieu crai-

gnent donc de perdre la grâce divine dans ces jours de relâchement et de récréation qui leur sont légitimement accordés pour tempérer les rigueurs de l'observance.

La troisième, c'est que Jésus se cache quelquefois aux âmes les plus ferventes, afin de les justifier par ces dures épreuves ; afin de les détacher des douleurs sensibles ; afin de leur faire sentir plus vivement le besoin qu'ils ont de leur Sauveur ; afin de le leur faire rechercher avec un plus ardent amour. « Joseph, dans sa grande humilité, dit saint Liguori, craignait que, pour le punir de ses fautes, Jésus n'eût résolu de ne plus habiter dans sa maison, et ne l'estimât plus digne du bonheur de vivre auprès de lui, et de l'honneur de l'assister. » Pour une âme qui a mis en Dieu tout son amour, quelle plus grande peine que la crainte de lui avoir déplu ?

La quatrième, c'est qu'à l'exemple de Marie et de Joseph, il faut chercher Jésus quand on l'a perdu, — sans aucun retard, — avec douleur, — avec persévérance, — en prenant les moyens nécessaires pour le retrouver, — avec piété et dévotion, le cherchant dans le saint temple, aux pieds des autels, dans la parole de Dieu, etc.

La douleur de Marie et de Joseph avait été la même ; mais Joseph mérita aussi de partager la joie et l'allégresse qui inondèrent le cœur de Marie lorsqu'ils eurent retrouvé l'enfant Jésus. « Imaginez, s'il est possible, dit Isolani, les transports d'amour qui durent remplir leur âme à la vue de l'auteur de toute joie. Par quelles paroles exprimaient-ils leur bonheur et leur extase sur le chemin de Nazareth ? La Vierge conduisait Jésus, Joseph tenait l'autre main, et ils craignaient, ce semble, de perdre de nouveau ce précieux trésor, ou du moins ils jouissaient pleinement de sa présence, dont ils avaient été privés pendant trois jours. Ah ! si le soleil de ce monde visible se cachait pendant deux ou trois jours aux yeux des mortels ; si, comme a dit un poète profane, les hommes impies avaient à craindre les horreurs d'une nuit éternelle, quelles ne seraient pas leurs alarmes, leur anxiété, leurs angoisses, leurs soupirs ! Quels cris et quelles larmes ils feraient monter vers les cieux ? Et c'était Jésus, le Fils de Dieu, bien plus cher, bien plus précieux à ses parents que l'astre du jour dont ils savaient qu'il était le créateur, qui, dans un âge si tendre, avait disparu aux regards de Marie et de Joseph ! Aussi, à une immense douleur succéda une joie plus immense encore..... »

Marie et Joseph donnent encore, dans cette circonstance, aux pères et aux mères de famille, l'exemple des principaux devoirs et des principales vertus qu'ils doivent pratiquer : 1° de l'exactitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux ; — 2° du zèle et de l'application à inspirer à leurs enfants des habitudes chrétiennes ; — 3° d'une vigilance active et d'une sollicitude inquiète pour écarter d'eux les dangers qui peuvent menacer leur âme et leur corps ; — 4° de l'application à

les corriger de leurs défauts par une réprimande pleine d'amour et de douceur... , bien qu'ici le Fils de Dieu ne pût mériter aucune réprimande ; — 5° du devoir de ne pas violenter, de favoriser, au contraire, la vocation de leurs enfants, en leur laissant la liberté de suivre la voix de Dieu, s'il les appelle à un état plus parfait.

(A suivre.)

M. P.

La semaine sainte (1).

HISTOIRE. — LITURGIE. — SYMBOLISME.

On nomme Semaine sainte la dernière semaine du carême, qui, précédant immédiatement la fête solennelle de Pâques, est consacrée au souvenir et à la célébration des derniers moments de la vie du Sauveur sur la terre, de son entrée solennelle à Jérusalem, de l'institution de l'Eucharistie, de son agonie au mont des Olivets, de son arrestation, de son jugement, de sa flagellation, de son couronnement d'épines, de son crucifiement, de sa sépulture et de son repos dans le tombeau.

Les Latins nomment cette semaine : *hebdomada magna, sancta, authentica, pœnosa, ultima, indulgentiæ, antepascalis*. Ces divers noms, dont beaucoup remontent à la plus haute antiquité, prouvent que les fidèles l'ont célébrée et sanctifiée de tout temps, chacun à sa façon. Chacun des jours de cette semaine était un jour de fête, et c'est pour cela qu'elle fut appelée la grande semaine, « non pas, dit saint Chrysostome, qu'elle ait plus d'heures et de jours que d'autre, mais parce que c'est la semaine durant laquelle de nombreux et ineffables bienfaits découlent sur nous. »

Le caractère particulier des cérémonies de cette semaine était un grand sérieux, un profond silence, un redoublement d'austérités, un deuil permanent. Ce n'était pas seulement dans les églises que cessaient les chants solennels, le bruit de la musique, le son des orgues, que s'effaçait toute apparence de luxe et de pompe ; mais partout hors de l'Eglise, le calme et le silence étaient de rigueur ; le travail, les jugements des tribunaux, les marchés étaient totalement suspendus ; on renforçait le jeûne habituel, les austérités ordinaires, *suppositiones* ; on distribuait de plus larges aumônes, on délivrait des prisonniers, etc.

Comment en aurait-il pu être différemment ? Comment aurait-on pu célébrer cette semaine autrement que dans le deuil, la pénitence et les œuvres

(1) Pour cette étude des significations symboliques des cérémonies de la grande Semaine, nous nous sommes aidé particulièrement de la dissertation spéciale du docteur Terkian, du bon livre, *le Rational*, de Duran et de Mende, des œuvres de Dom Guéranger, du lexique de Dominique Maeri et de l'auteur des *Instructions sur les fêtes de l'année*. Il en est résulté, nous osons l'espérer, une étude assez complète et qu'il est difficile de rencontrer dans les liturgistes, un très petit nombre d'entre eux s'étant occupés de ce sujet dans l'ordre des jours de la Semaine sainte.

de charité, puisque ce qu'elle rappelle, c'est du côté de Dieu l'amour souverain, du côté de l'homme le crime le plus odieux ; c'est, en un mot, la Passion du Sauveur, qui seule a pu abolir l'énormité du péché ? Se réjouir même un seul jour, dans cette semaine, était une chose inouïe dans l'antiquité chrétienne. C'est ce que prouve l'ancienne prescription de l'Eglise, ordonnant de transférer toute fête de saint coïncidant avec un jour de cette semaine, parce que la joie des fidèles, le triomphe des martyrs, la gloire des bienheureux, etc., ne pouvaient se concilier avec la tristesse de cette douloureuse période ; et, comme dans les dernières heures de la vie du Sauveur se concentrèrent les souffrances de toute sa pénible carrière, l'Eglise résume et reproduit à ce moment tout ce qui peut émouvoir l'âme en lui rappelant ces lamentables souvenirs.

Entrons dans le détail des principales cérémonies de cette grande semaine. Leur histoire et leur symbole nous pénétreront d'un nouveau respect pour la sainte liturgie, en nous faisant entrer dans son esprit, si merveilleusement approprié aux besoins de notre âme.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Les principales cérémonies propres à ce jour sont indiquées par les différents noms qu'on lui a donnés, pour le distinguer des autres dimanches du carême. On l'appelle *dimanche des rameaux* ou *des palmes* (*dominica palmarum*), à cause des branches d'arbre qu'on bénit aujourd'hui, et qu'on porte à la procession, en mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. On l'a aussi nommé *pâques fleuries* (*pascha florum* ou *pascha floridum*), à cause des bouquets de fleurs qu'on bénissait autrefois avec les rameaux, et qu'on portait sur de hautes tiges à la procession de ce jour.

La cérémonie de la *bénédition des rameaux* que l'on porte à la procession solennelle de ce jour, aussi bien que l'usage des processions en général, paraissent avoir été établis depuis la conversion de Constantin, à l'époque où l'Eglise affranchie des entraves que la puissance temporelle avait mises jusqu'alors à l'exercice de son culte, put donner plus d'éclat et de pompe à ses cérémonies. Il est certain, du moins, qu'on trouve, vers le IV^e siècle, la procession des rameaux généralement établie en Orient, d'où elle s'est répandue en Occident, pendant le siècle suivant. Elle était dès lors si solennelle, que les solitaires et les moines qui se retiraient dans les déserts après l'Épiphanie, pour se préparer, par une plus grande solitude, à la fête des Pâques, avaient coutume de revenir à leur monastère, pour assister avec leurs frères à la procession des rameaux. Après quoi ils retournaient dans leur désert pour y passer la semaine sainte dans une austère pénitence et dans la contemplation des mystères de la passion et de la mort de Jésus-Christ.

L'Eglise, dans la procession de ce jour, ne se propose pas seulement de rappeler et de représenter

l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem ; elle veut élever nos esprits à la contemplation d'un triomphe bien plus excellent, c'est-à-dire du triomphe de Jésus-Christ sur le péché et sur l'enfer, et de son entrée triomphante dans la Jérusalem céleste, dont il nous a ouvert l'entrée par sa passion et par sa mort. C'est ce que l'Eglise nous fait assez entendre dans les prières qui précèdent la *bénédiction des rameaux* ; elle y demande à Dieu, pour tous les fidèles qui porteront ces rameaux, en mémoire du triomphe de Jésus-Christ, une nouvelle abondance de grâces et de bénédictions, afin qu'ils puissent surmonter en cette vie les attaques de leurs ennemis, et paraître dans la vie future avec la palme de la victoire. C'est par le même motif que la procession se fait aujourd'hui hors de l'église, qui reste fermée pendant ce temps-là, pour figurer le Ciel fermé à l'homme pécheur jusqu'à la mort de Jésus-Christ. Avant de rentrer dans l'église, on s'arrête à la porte pour chanter l'hymne *Gloria, laus*, etc., qui est un chant de joie en l'honneur de Jésus-Christ, à l'occasion de son entrée triomphante dans Jérusalem. Cette hymne paraît avoir été composée pour la cérémonie de ce jour par Théodulphe, évêque d'Orléans, au ix^e siècle. L'histoire rapporte même que Louis le Débonnaire, assistant à la procession, à Angers, le dimanche des rameaux, et entendant chanter cette hymne, en fut si touché qu'il fit mettre en liberté et rétablir dans son siège l'évêque d'Orléans, qui avait encouru sa disgrâce. Chaque strophe de cette hymne est chantée par des enfants, ou par des clercs, en dedans de l'église, qui est en ce moment surtout la figure du Ciel, dont le péché nous a exclus ; et après chacune des strophes suivantes, la première est répétée, en dehors de l'église, par le clergé et le peuple, figure de l'Eglise militante, qui semble vouloir mêler sa voix à celle de l'Eglise triomphante pour chanter les louanges de Jésus-Christ, son Roi et son Sauveur. Après le chant de cette hymne, le sous-diacre, et en plusieurs endroits le célébrant lui-même, frappe à la porte de l'église avec le bâton de la croix, pour signifier que le Ciel, fermé aux hommes par le péché, leur a été ouvert par la croix et la mort de Jésus-Christ.

L'offrande du saint sacrifice, le dimanche des rameaux, présente aussi son symbolisme particulier. Tous les chants qui l'accompagnent sont empreints de désolation ; et pour mettre le comble au deuil qui signale désormais le reste de cette journée, le récit de la Passion du Rédempteur va être lu par avance dans l'assemblée des fidèles. Depuis cinq à six siècles, l'Eglise a adopté un récitatif particulier pour cette narration du saint Evangile, qui devient ainsi un véritable drame. On entend d'abord l'historien, qui raconte les faits sur un mode grave et pathétique ; les paroles de Jésus ont un accent noble et doux, qui contraste d'une manière saisissante avec le ton élevé des autres interlocuteurs, et avec les clameurs de la populace juive. Durant le chant

de la Passion, tous les assistants doivent tenir leur rameau à la main, afin de protester par cet emblème de triomphe contre les humiliations dont le Rédempteur est l'objet de la part de ses ennemis. C'est au moment où, dans son amour pour nous, il se laisse fouler sous les pieds des pécheurs que nous devons le proclamer plus haut notre Dieu et notre souverain Roi.

L'OFFICE DES TÉNÈBRES.

On donne vulgairement le nom de *Ténèbres* à l'office des matines et des laudes des trois derniers jours de la semaine sainte, parce que cet office se célébrait autrefois la nuit, comme dans les autres jours de l'année. Ce nom lui appartient encore pour une autre raison ; c'est qu'on le commence à la lumière du jour et qu'il ne se termine qu'après le coucher du soleil. Un rite imposant et mystérieux, propre seulement à ces offices, vient aussi confirmer à sa manière cette appellation. On place dans le sanctuaire, près de l'autel, un vaste chandelier triangulaire sur lequel sont disposés quinze cierges. Ces cierges, ainsi que les six de l'autel, sont en cire jaune, comme à l'office des défunts. A la fin de chaque psaume ou cantique, on éteint successivement un des cierges du grand chandelier ; un seul, celui qui est placé à l'extrémité supérieure du triangle, reste allumé. Pendant le cantique *Benedictus* à laudes, les six cierges qui brûlaient sur l'autel sont pareillement éteints. Alors le cérémoniaire prend l'unique cierge qui était demeuré allumé sur le chandelier, et il le tient appuyé sur l'autel durant le chant de l'antienne qui, en ces jours, rappelle à chaque heure la mort du Christ. Puis, il va cacher ce cierge, sans l'éteindre, derrière l'autel, et l'y maintient pendant la récitation du *Miserere* et de l'oraison de conclusion qui suit ce psaume. Cette oraison étant achevée, on frappe avec bruit sur les sièges du chœur jusqu'à ce que le cierge qui avait été caché derrière l'autel reparaisse et annonce par sa lumière toujours conservée que l'office des Ténèbres est terminé.

Expliquons maintenant le sens de ces diverses cérémonies. Nous sommes dans les jours où la gloire du Fils de Dieu est éclipsée sous les ignominies de sa Passion. Il était « la lumière du monde, » puissant en œuvres et en paroles, accueilli par les acclamations de tout un peuple. Maintenant le voilà déchû de toutes ses grandeurs, « l'homme de douleurs, un lépreux, » dit Isaïe ; « un ver de terre et non un homme, » dit le Roi-Propète ; « un sujet de scandale pour ses disciples, » dit-il de lui-même. Chacun s'éloigne de lui. Pierre même nie l'avoir connu. Cet abandon, cette défection presque générale sont figurés par l'extinction successive des cierges sur le chandelier triangulaire, même jusque sur l'autel. Cependant la lumière méconnue de notre Christ n'est pas éteinte, quoiqu'elle ne lance plus ses feux et que les ombres se soient épaissies autour d'elle. On pose un moment le cierge mystérieux

sur l'autel pendant le chant de l'antienne où l'on rappelle l'humble obéissance du Rédempteur, qui l'a porté à accepter même « la mort et la mort de la croix. » Il est là comme sur le Calvaire où il souffre et meurt. Pour marquer sa sépulture, on porte le cierge derrière l'autel ; sa lumière ne paraît plus. Alors un bruit confus se fait entendre dans le sanctuaire, que l'absence de ce dernier flambeau a plongé dans l'obscurité. Ce bruit, joint aux ténèbres, exprime les convulsions de la nature au moment où, le Sauveur ayant expiré sur la croix, la terre trembla, les rochers se fendirent, les sépulcres furent ouverts. Mais, tout à coup, le cierge reparait sans avoir rien perdu de sa lumière ; le bruit cesse et chacun rend hommage au vainqueur de la mort.

Tout ce que les Écritures ont de plus belle poésie se trouve dans cet office des Ténèbres, et pour pleurer les souffrances du Fils de Dieu, l'Eglise a évoqué les hommes qui avaient le mieux redit les douleurs et les angoisses de l'âme : Job, David, Isaïe, Jérémie ; ce sont leurs plaintes, leurs prières, leurs lamentations, leurs prophétiques visions que l'on récite lugubrement devant les autels dépourvus.

« Cette poésie laisse derrière elle toute autre poésie, disait le pieux vicomte Walsh. Et comment en serait-il autrement ? Isaïe, Job, David, Jérémie étaient hommes comme nous, et comme nous avaient puisé dans leurs propres malheurs de déchirantes lamentations. Eux aussi avaient été trompés par de faux amis, avaient eu à pleurer sur les morts et avaient vu la patrie déchoir de sa gloire et de son bonheur. Ainsi, ayant souffert, ils pouvaient avoir appris l'éloquence de l'adversité ; mais pour savoir si bien des paroles qui sont comme les sœurs des larmes, comme les gémissements de l'âme, des paroles que toutes les douleurs leur empruntent quand elles veulent faire pleurer sur elles ; pour devenir interprètes si vrais des grands malheurs dans tous les siècles, chez toutes les nations, il a fallu à Jérémie, à Isaïe, à Jacob, à David et aux prophètes, d'autres révélations que celles de leur cœur ; il a fallu que Dieu les prit pour ainsi dire par la main et les conduisit dans l'arsenal de ses vengeances, et là leur montrât tout ce que sa justice avait en réserve pour punir les hommes. Alors les lamentations ont été proportionnées aux malheurs du passé, du présent et de l'avenir... Aussi, avec les paroles de Jérémie, toute une nation peut se plaindre et pleurer.

LE JEUDI SAINT

La messe du Jeudi Saint est une des plus solennelles de l'année, et quoique l'institution de la fête du Très Saint-Sacrement ait pour objet d'honorer avec plus de pompe le même mystère, l'Eglise, en l'établissant, n'a pas voulu que l'anniversaire de la Cène du Seigneur perdît rien des honneurs auxquels il a droit. La couleur adoptée à cette messe pour les vêtements sacrés est le blanc, comme aux jours mêmes de Noël et de Pâques ; tout l'appareil du deuil a disparu. Cependant plusieurs rites ex-

traordinaires annoncent que l'Eglise craint encore pour son Epoux, et qu'elle ne fait que suspendre un moment les douleurs qui l'oppressent. A l'autel, le prêtre a entonné avec transport l'hymne angélique : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! » Tout à coup les cloches ont retenti en joyeuse volée, accompagnant jusqu'à la fin le céleste cantique ; mais, à partir de ce moment, elles vont demeurer muettes, et leur silence, durant de longues heures, va faire planer sur la cité une impression de terreur et d'abandon. La sainte Eglise, en nous sevrant ainsi du grave et mélodieux accent de ces voix aériennes, qui chaque jour parcourent les airs et vont jusqu'à notre cœur, veut nous faire sentir que ce monde, témoin des souffrances et de la mort de son divin Auteur, a perdu toute mélodie, qu'il est devenu morne et désert, et joignant un souvenir plus précis à cette inspiration générale, elle nous rappelle que les Apôtres, qui sont la voix éclatante du Christ et sont figurés par les cloches, dont le son appelle les fidèles à la maison de Dieu, se sont enfuis et ont laissé leur Maître en proie à ses ennemis.

Le sacrifice poursuit son cours ; mais au moment où le prêtre élève l'Hostie sainte et le calice du salut, la cloche reste déjà dans son silence, et rien n'annonce plus au dehors du temple l'arrivée du Fils de Dieu. La communion générale est proche ; et le prêtre ne donne pas le baiser de paix au diacre qui, selon la tradition apostolique, doit le transmettre aux communicants par le sous-diacre. La pensée se reporte alors sur l'infâme Judas qui, aujourd'hui même, a profané le signe de l'amitié et en a fait l'instrument du meurtre. C'est pour cela que l'Eglise, en exécution du traître et comme si elle craignait de renouveler un si fatal souvenir en un tel moment, s'abstient aujourd'hui de ce témoignage de la fraternité chrétienne qu'elle n'omet jamais à la messe solennelle. Mais un rite non moins insolite s'est accompli à l'autel dans l'action même du sacrifice. Le prêtre a consacré deux hosties, et après en avoir consommé une, il a réservé l'autre et l'a placée dans un calice qu'il a soigneusement enveloppé. C'est que l'Eglise a résolu d'interrompre demain le cours du sacrifice perpétuel dont l'offrande sanctifie chaque journée. Telle est l'impression que lui fait éprouver ce cruel anniversaire, qu'elle n'ose renouveler sur l'autel, en ce jour terrible, l'immolation qui eut lieu sur le Calvaire. Elle reste sous le coup de ses souvenirs et se contente de participer au sacrifice d'aujourd'hui dont elle a réservé une seconde hostie. Ce rite s'appelle la messe des *Présanctifiés*, parce que le prêtre n'y consacre pas mais consomme seulement l'hostie consacrée le jour précédent. Autrefois, comme nous le dirons plus tard, la journée du Samedi saint se passait ainsi sans qu'on offrit le Saint Sacrifice ; mais on n'y célébrait pas, comme le vendredi, la messe des *Présanctifiés*.

Toutefois, si l'Eglise suspend durant quelques heures l'offrande du Sacrifice éternel, elle ne veut,

pas cependant que son divin Epoux y perde quelque chose des hommages qui lui sont dus dans le Sacrement de son amour. La piété catholique a trouvé le moyen de transformer en un triomphe pour l'auguste Eucharistie ces instants où l'Hostie sainte semble devenue inaccessible à notre indignité. Elle prépare dans chaque temple un reposoir pompeux. C'est là qu'après la messe d'aujourd'hui, l'Eglise transportera le corps de son Epoux : et, bien qu'il y doive reposer sous des voiles, ses fidèles l'assiégeront de leurs vœux et de leurs adorations. Tous viendront honorer le repos de l'Homme-Dieu ; « là où sera le corps, les aigles s'assembleront ; » et de tous les points du monde catholique un concert de prières vives et plus affectueuses qu'en tout autre temps de l'année se dirigera vers Jésus, comme une heureuse compensation des outrages qu'il reçut en ces mêmes heures de la part des Juifs. Près de ce tombeau anticipé se réuniront, et les âmes ferventes en qui Jésus vit déjà, et les pécheurs convertis par la grâce et déjà en voie de réconciliation.

« Quand l'office du matin est terminé, dit encore à ce propos Walsh, quand la procession qui a conduit la sainte Hostie est revenue au sanctuaire où Dieu n'est plus ; quand les grandes dames de la ville sont apostées aux portes de l'église, quêtant pour les pauvres ; alors tout le peuple chrétien quitte ses demeures et s'en va, *faisant les stations* dans toutes les paroisses.

Dans les rues qui mènent aux églises il y a foule ; mais nulle part il n'y a de bruit ni de tumulte ; une même pensée religieuse a mis tout ce monde en mouvement et parmi les hommes et les femmes qui circulent ainsi dans toute la ville, il en est plusieurs qui prient en marchant et qui ont le chapelet à la main.

Cet usage de *faire des stations* remonte très haut dans les temps passés ; les chevaliers quittaient autrefois leur épée, et de nobles dames marchaient nu-pieds dans les rues pour accomplir cet acte de piété.

La *dévotion du chemin de la Croix*, qui est aujourd'hui très recommandée aux fidèles, est un souvenir de cette voie sainte que nos pères suivaient humblement le Jeudi et le Vendredi Saints.

De nos jours, nous avons vu un des plus nobles et des meilleurs hommes de France, un homme dont le caractère était aussi élevé que le nom est illustre, le duc de Montmorency, mourir le Jeudi Saint en faisant ses stations ; c'est devant le tombeau de Jésus-Christ que la mort est venue, en amie, chercher le descendant du *premier baron chrétien*.

Bénédition des saintes Huiles. — C'est un usage très ancien de bénir les saintes Huiles que l'Eglise a coutume d'employer dans l'administration de plusieurs sacrements et dans quelques cérémonies. Il était, en effet, bien convenable, remarque saint Thomas, de choisir le jour de l'institution de la sainte Eucharistie pour bénir la matière des autres sacrements qui se rapportent tous à celui de l'Eucharistie.

Les saintes Huiles, que l'évêque consacre en ce jour et dont la bénédiction lui est réservée par la pratique constante de l'Eglise, sont de trois sortes : 1° *L'huile des catéchumènes*, qu'on emploie dans l'administration du sacrement de baptême, dans la bénédiction des fonts baptismaux, dans la consécration des églises et des autels, dans l'ordination des prêtres et dans le sacre des rois ; 2° *l'huile des infirmes*, qu'on emploie dans l'administration du sacrement de l'extrême-onction et dans la bénédiction des cloches ; 3° enfin, le *saint chrême*, qu'on emploie dans l'administration du baptême et de la confirmation, dans le sacre des évêques, dans la consécration des calices et des patènes, dans celle des églises et dans la bénédiction des cloches. *L'huile des catéchumènes* et *l'huile des infirmes* se composent uniquement d'huile d'olive sans aucun mélange ; mais on joint à cette huile un peu de baume pour la composition du *saint chrême* ; ce que l'Eglise elle-même dans la cérémonie de ce jour nous fait considérer comme une figure de l'excellence des dons du Saint-Esprit et de la bonne odeur des vertus répandues dans l'âme des fidèles par l'onction du saint chrême. Pour rendre cette figure plus vive, les grecs ajoutent au baume un peu de vin et plusieurs autres parfums de trente-cinq espèces différentes.

Dans cette bénédiction des saintes Huiles, l'évêque doit être assisté de douze prêtres dont la présence est destinée à représenter les apôtres, et de sept diacres avec autant de sous-diacres, afin de rappeler le temps où le collège des ministres sacrés était composé de douze prêtres, et de sept diacres et d'autant de mineurs pour l'administration du diocèse et pour le service de l'évêque et du peuple.

Toutes les fois, dit un pieux auteur, que j'ai assisté à la bénédiction des saintes Huiles, j'ai été vivement préoccupé en voyant l'évêque prier sur elles pour y faire descendre l'esprit de Dieu. Je me demandais lequel d'entre nous serait le premier oint de cette huile ? Sera-ce un frère ? un ami ? Sera-ce moi-même ? Oh ! quand ces pensées-là se glissent dans votre esprit, les cérémonies de l'Eglise vous semblent doublement saintes. Les pensées graves sont sœurs des pensées salutaires.

Lavement des pieds. — Le nom de *mandat* ou de *mandatum*, donné à cette cérémonie, est pris de la première antienne qu'on y chante, qui commence par le mot *mandatum*, et qui renferme le grand commandement que Jésus-Christ fait à ses apôtres de s'aimer les uns les autres comme il les a aimés. Les autres antiennes qu'on chante pendant cette cérémonie nous rappellent les principales circonstances de ce grand exemple d'humilité que Notre-Seigneur voulut donner à ses apôtres en leur lavant les pieds. Elles nous apprennent le fruit que nous devons retirer de cette pieuse cérémonie, qui est de nous renouveler tout à la fois dans l'esprit d'humilité et de charité envers le prochain, pour imiter l'exemple de ce divin Sauveur, qui s'est abaissé lui-même si profondément pour expier notre orgueil et

qui nous a aimés au point de donner sa vie pour nous au milieu des plus cruels supplices.

Dépouillement des autels. — Les plus anciens auteurs liturgiques disent que cette cérémonie est fondée sur cette doctrine de l'église, que *l'autel lui-même est la figure de Jésus-Christ*. Cette figure étant supposée, le dépouillement des autels en ce jour nous rappelle naturellement la honteuse nudité que Notre-Seigneur a bien voulu souffrir au temps de sa Passion, et particulièrement sur la croix. C'est pour cela qu'en dépouillant les autels, on récite en quelques endroits le psaume XXI, qui renferme une prédiction si claire de la Passion de Jésus-Christ, et particulièrement du dépouillement qu'il voulut bien y endurer. « Ils ont partagé entre eux mes vêtements, dit le prophète, et ils ont jeté le sort sur ma robe. »

Après avoir dépouillé l'autel majeur, le célébrant se rend aux autres autels de l'église et enlève pareillement les nappes qui les couvraient. L'image de la désolation est partout. Le saint Tabernacle lui-même a perdu son Hôte divin. Le ciboire, dans lequel est réservé la divine Hostie pour le viatique des mourants, a été transporté au reposoir, près du calice qui contient le corps du Seigneur. Tout est muet, tout est glacé dans le saint temple; la majesté de notre Dieu s'est retirée dans le sanctuaire écarté où repose la Victime universelle; et on n'approche de cet asile mystérieux qu'avec le silence du respect et de la componction.

L'après-midi, en quelques églises, selon un usage antique, le prêtre vient laver les autels dépouillés avec du vin et de l'eau qu'il étend au moyen de quelques branches d'hysope réunies en faisceau. Cette coutume, qui s'observe encore dans la basilique de Saint-Pierre au Vatican, et qui a cessé presque partout, est, selon le témoignage de saint Isidore de Séville et de saint Eloi, évêque de Noyon, un hommage rendu au Christ en retour de l'humilité qu'il a daigné faire paraître en lavant aujourd'hui les pieds de ses disciples.

(A suivre.)

ANT. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne,
Missionnaire apostolique.

Fleurs choisies de la vie des saints.

XIX

IL FAUT PORTER SA CROIX A LA SUITE DE JÉSUS.

La quinzaine qui précède immédiatement la fête de Pâques s'appelle le *temps de la Passion*, parce qu'elle est l'anniversaire de la Passion du divin Sauveur et qu'elle doit être consacrée par le chré-

tien au souvenir des ineffables et touchants mystères qui se sont opérés en ces jours.

Aussi la sainte Eglise, dans les offices de ces deux semaines, invite-t-elle ses enfants de mille façons différentes à méditer sur le grand sacrifice du Calvaire sur la nécessité où ils sont tous de porter leur croix à la suite de leur divin Modèle; elle sait qu'ils puiseront dans ce pieux exercice le courage dont ils ont besoin pour triompher des ennemis de leur salut, pour supporter les peines de l'exil et mériter d'entrer un jour dans la céleste patrie.

Pour nous conformer à ses intentions, nous ne pouvons mieux faire que de mettre aujourd'hui sous les yeux du lecteur deux admirables pages traitant du prix inestimable que nous devons attacher aux croix qu'il plaît à la justice et à la bonté de Dieu de nous envoyer ici-bas. Les réflexions que nous allons donner sont d'un illustre serviteur de Dieu qui a passé lui-même par le creuset de mille tribulations, et qui n'a pas cessé un instant de faire preuve de la plus merveilleuse patience. Je veux parler du vénérable Boudon, mort en odeur de sainteté en 1702.

Mais auparavant, pour donner au lecteur une idée de la sainteté de ce personnage, et lui inspirer une plus grande confiance dans ses paroles, nous éprouvons le besoin de transcrire ici une pièce rédigée de sa main quelques jours avant sa mort; elle prouverait à elle seule à quel degré de perfection il s'était élevé, puisque l'humilité qu'il sut si admirablement pratiquer est, comme on le sait, la source de toutes les vertus. L'original de cet acte précieux se trouve au grand séminaire d'Evreux.

« Nous, Henry-Marie Boudon, ci-devant grand archidiacre d'Evreux, déclarons que notre dernière » résolution est, malgré toutes les inclinations que » nous aurions d'être enterré avec les pauvres, sup- » posé que l'on ne voulût pas nous mettre au gibet, » est d'être enterré chez MM. du séminaire du pré- » cieux Cœur de l'Immaculée Vierge Mère de Dieu, » à l'entrée de leur église, sous les marche pieds de » pierre, afin d'y être foulé incessamment aux pieds. » Fait ce 23 d'août, jour de la fête de saint Philippe » de Béniti, religieux, digne serviteur de la glo- » rieuse Mère de Dieu, et l'un de ses apôtres. 1702. » Signé : BOUDON. »

Laissons maintenant la parole à ce grand maître de la vie chrétienne, si profondément versé dans la connaissance des voies de Dieu.

« I. — LA VOIE DE LA CROIX EST LE GRAND CHEMIN ROYAL DE LA BIENHEUREUSE ÉTERNITÉ. Il y a plusieurs voies, ô mon Dieu, qui conduisent à votre bienheureuse jouissance. Il y a plusieurs sentiers

qui mènent à votre glorieuse éternité. Mais, ô mon Dieu, vous avez fait un grand chemin qui y conduit dans la dernière sûreté. Or, mon âme, ce grand chemin n'est autre que la voie de la sainte Croix. Cette voie est le grand chemin royal de tous les élus, parce qu'elle va à la Cité royale du Roi des rois. Elle est le grand chemin royal, parce que c'est par cette voie que marchent la grande troupe des saints, la Reine de tous les saints et le grand Roi du paradis. Elle est le grand chemin royal, du salut; c'est par elle que les courriers de la bienheureuse éternité portent les douces dépêches de la grâce; c'est par elle que marchent les grands convois de vivres nécessaires; c'est par elle que l'on mène toutes les précieuses marchandises du beau Paradis. Allons, mon âme, depuis l'origine du monde descendons de siècle en siècle jusqu'à nos derniers jours. Considérons avec attention ce qui s'est passé dans la loi de nature, dans la loi écrite, dans la loi de grâce; et nous verrons bien clairement que la voie de la Croix a toujours été le grand chemin royal des élus.

» Si je vois un Abel qui est agréable à Dieu, je vois en même temps un Caïn qui le persécute. Il faut qu'un Abraham soit dans la dernière épreuve; il reçoit l'ordre de sacrifier son fils unique. Job sera réduit sur un fumier dans un délaissement extrême, méprisé de ses amis, moqué de sa propre femme, et dans la perte de tous ses biens et de ses enfants. Moïse a un Pharaon pour l'exercer; David, un Absalon, son enfant; Elie, une Jézabel. Tobie perd la vue et est dans le danger de perdre la vie. Saint Jean-Baptiste a un Hérode qui le fera mourir. Tous les apôtres et les disciples sont des gens de croix. S'il se rencontre même de petits innocents qui appartiennent particulièrement à Dieu, la faiblesse de leur âge ne les exemptera pas de se trouver dans ce chemin. Ils y marcheront tous, baignés dans leur sang, et il leur en coûtera la vie qu'ils ne font presque que recevoir. Mais, en un mot, l'Eglise chante que tous les saints ont grandement souffert. Enfin, mon âme, regarde comme le Roi de tous les saints, Celui qui est la voie et la vie, qui est le modèle de toutes les âmes qui seront sauvées, marche à pas de géant, ou, pour mieux dire, court dans cette voie depuis le premier moment de sa conception jusqu'au dernier instant de sa vie. Considère comme la Très-Sainte Vierge, sa bénite Mère, lui tient compagnie; saint Jean l'Évangéliste, son cher favori; sainte Magdeleine, sa fidèle amante, et, pour le dire en peu de paroles, tous ceux qu'il a le plus favorisés de son amour. Souviens-toi, comme l'Écriture l'enseigne, que ceux qui ont été agréables à Dieu ont passé par beaucoup de tribulations, et qu'ils ont été faits ses amis par ces épreuves.

» Grande sûreté donc pour tous ceux qui vont par ce chemin, puisque c'est le grand chemin royal du salut. O âme, qui que tu sois, pourquoi t'affliges-tu dans cette voie de croix? Il me semble que j'entends tous les bienheureux du Paradis qui te crient, ces gens qui savent si bien les routes certaines de la glorieuse éternité: « Ne crains pas; tu es bien, tu vas bien, tu tiens le grand chemin royal du Ciel! » Les voleurs et les homicides ne sont pas beaucoup à craindre dans ce chemin; car ils fuient devant la croix avec plus de frayeur et plus de vitesse que les hommes ne font devant les canons de la terre et les foudres du Ciel. Il n'en est pas de même dans les voies des consolations temporelles et spirituelles; nos ennemis s'y mêlent facilement, s'y cachent et y sont à couvert; la chair s'y fortifie, la nature y prend sa vie, l'amour-propre s'y nourrit, l'esprit du monde s'y introduit. Ces routes de goûts, même spirituels, sont bien dangereuses; car on y prend facilement le change, quoiqu'on y puisse aller à Dieu, et qu'on y aille; on est tout étonné que souvent on y est surpris, et que, sans y penser, on se trouve dans le chemin de la nature au lieu de la voie de la grâce. Les douceurs sensibles provenant de la grâce, les consolations qui arrivent par les satisfactions que l'on a en cette vie, et qui sont innocentes, sont de petits chemins écartés qui peuvent mener au Ciel; mais ces petits sentiers vont à travers les terres; de temps en temps, on a de la peine à les découvrir; quelquefois ils manquent, et on ne sait où l'on en est. On se trouve toujours embarrassé par mille détours qu'ils obligent de faire; il faut souvent frapper aux portes et crier pour demander le chemin, et pour savoir si on n'est pas égaré. Mais dans le grand chemin royal de la Croix il ne faut que marcher, il n'y a qu'à suivre; un aveugle le tiendrait sans s'égarer, y allant au bruit de ceux qui y marchent... »

« II. — LES CROIX SONT LE PARADIS DE LA TERRE. On a bien cherché en quel lieu du monde est le Paradis terrestre, et fort inutilement. Sans tant de recherches, le voilà tout trouvé. Il ne faut pas aller bien loin pour faire une si heureuse rencontre. Avez-vous trouvé à souffrir, vous avez trouvé le Paradis de la terre. Cette proposition semblera de prime abord surprenante; mais elle n'en est pas moins vraie.

» Il n'y a personne qui puisse nier qu'il n'y a point d'autre paradis que Dieu seul, et que c'est dans sa seule union que l'âme trouve sa parfaite félicité. C'est une vérité constante pour le Ciel et pour la terre, avec néanmoins cette différence que l'union avec Dieu dans le Ciel est dans son terme, qu'elle n'augmente plus et est exempte de toute peine; et, au contraire, l'union avec Dieu en cette vie peut

augmenter et croître de plus en plus ; ce qui ne se fait pas sans difficulté à raison des obstacles que nous y avons. Or, comme les croix sont le grand moyen qui éloigne de nous les empêchements à l'union divine, nous retirant de l'être créé pour nous unir à l'incréé, on peut bien dire qu'elles sont le paradis de ce monde, puisque par elles nous sommes unis à Dieu seul, notre centre, notre fin.

» C'est pourquoi nous disons que la félicité de la vie présente consiste dans les souffrances, puisqu'elles nous font jouir de Dieu seul d'une manière plus pure et plus parfaite. Il est vrai que souvent la douceur de ce bonheur n'est point goûtée dans les sens, ni connue dans la partie inférieure raisonnable, de peur que l'amour-propre et la propre satisfaction ne s'y mêlent ; mais ce bien ne laisse pas d'être véritablement dans l'âme qui jouit de son véritable bonheur quand elle est en son centre dans l'union avec son Dieu...

» On peut ici remarquer la raison pour laquelle de saintes âmes se sont trouvées dans une grande tristesse lorsque les croix qui les affligeaient étaient sur le point de finir. Quelquefois même elles étaient tout étonnées d'où leur pouvait provenir une tristesse si extraordinaire ; car, ordinairement, on sent de la joie dans la délivrance des peines. C'est que ces âmes, ayant rencontré leur bonheur dans l'union avec Dieu seul par le moyen des croix et connaissant qu'elles allaient perdre ce moyen, se trouvaient ainsi dans la peine...

» ... O âme chrétienne ! fais ce que tu voudras, tourne-toi de quel côté tu pourras ; quand tu jouirais de tous les honneurs, plaisirs et richesses du monde, tu ne trouverais ton repos qu'en Dieu seul. Dieu seul est ton principe, ta fin et ton centre. Voyez-vous cet homme qui a quelque os démis de son lieu ordinaire par quelque faux pas qu'il a fait ; il souffre de grandes douleurs et crie. Mais si on lui disait : « Hé ! pauvre homme, pourquoi cries-tu ainsi ? Tu n'as rien de rompu ; l'os de ta jambe ou de ton pied est dans son entier. — Hélas ! vous dirait-il, il est bien vrai, mais c'est assez pour me faire bien de la douleur qu'il soit hors de sa place ! — Si un os hors de son lieu ordinaire est capable de donner tant de peine, ô mon Dieu, que doit-on penser d'une âme qui est hors de l'union avec vous ? Mais quel bien est-ce que la Croix puisqu'elle nous y conduit si avantageusement, nous y conserve si sûrement, nous en fait jouir de plus en plus saintement !

» J'ai connu une personne qui étant malade se trouvait soulagée du mal de tête que la fièvre lui donnait en s'entretenant du bonheur des croix ; et voici comment elle y pensait. Elle se représentait

un grand délaissement des créatures, grand nombre de persécutions, la perte de son honneur et de ce que l'on a de plus cher au monde. Elle se considérait comme abandonnée de ses amis, décriée parmi les gens de bien et les serviteurs de Dieu, ne trouvant qu'opposition partout, regardée comme la malédiction du monde ; ensuite elle se voyait dans un tel abandon de toutes les créatures que, réduite dans une dernière extrémité de maladie, elle ne put pas trouver une étable pour se retirer, pas un verre d'eau pour sa nécessité, pas une seule personne pour l'assister, obligée de mourir en pleine rue, comme un vil animal. S'entretenant de la sorte, elle se trouvait bien soulagée, et elle disait : « Cet » état est le paradis de la terre ; s'il y a quelque » bonheur au monde, c'est celui là. » Dans la suite des temps, cette personne a éprouvé une grande partie de ce qu'elle pensait pour lors ; et je lui ai ouï dire dans l'épreuve qu'elle était bien éloignée de changer de sentiments, mais qu'elle découvrait cent mille fois mieux encore que la félicité de la vie présente consiste à y souffrir beaucoup. Oh ! Dieu seul ! Dieu seul ! Dieu seul (1) !... »

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE PÈRE VENTURA.

I

J'oserai dire du Père Ventura que c'est uno des gloires de la France. Nous lui devons beaucoup ; car il a complété l'œuvre du Père Lacordaire et du Père de Ravignan, et achevé de former cette génération catholique qui soutient l'Église ; mais il nous doit beaucoup aussi, puisque ce sont, il ne l'a pas caché, nos grands écrivains religieux qui lui ont ouvert les voies où il les a quelquefois dépassés. Ce sont les écrits de M. de Bonald, de M. de Maistre, de M. de Lamennais, et même de M. de Chateaubriand, qui donnèrent en quelque sorte l'essor à son génie. Comme tous les défenseurs de l'Église, en France et en plusieurs autres pays, il apprit, à leur école, à fixer l'attention des esprits légers de ce siècle, à leur présenter la vérité sous des formes nouvelles et attrayantes, à leur faire aimer le devoir austère par une sorte de générosité de cœur autant que par crainte des jugements de Dieu. Mais,

(1) *Les Saintes Voies de la Croix*, par Henri-Marie Boudou.

plus heureux que ses maîtres et ses émules, il avait puisé aux sources des Pères et des grands Docteurs une doctrine plus profonde et une connaissance de la sainte Ecriture que nul autre de son temps n'a possédée au même degré. C'est par là qu'il me semble avoir excellé.

M. Eugène Veuillot, dans sa charmante notice du Père Ventura, raconte qu'un Français, demandant à Grégoire XVI quel était le premier savant de Rome, le pape répondit : « C'est le Père Ventura. Nous avons sans doute des théologiens, des apologistes de la religion, des philosophes, des publicistes, des orateurs et des littérateurs très distingués ; mais il n'y a que le Père Ventura qui soit en même temps et à lui seul tout cela. » Ce jugement est d'autant plus remarquable que Grégoire XVI ne reconnaissait pas au Père Ventura le don de conseil, si prisé à Rome et si nécessaire pour le gouvernement de l'Eglise : aussi ne l'employa-t-il pas, que je sache, dans les affaires importantes. Toutefois le pape lui donnait cette louange magnifique avant les admirables homélies prêchées dans la basilique de Saint Pierre où « le théologien, l'apologiste, le philosophe, le publiciste, le grand orateur, » fit servir à l'interprétation de la sainte Ecriture ses immenses travaux en tout genre et tout son génie. Il s'y montra supérieur à tout ce qui l'avait précédé depuis plusieurs siècles, et presque égal aux anciens Pères. Il sut se faire comprendre du peuple romain et intéresser des hommes qui portaient le poids des affaires humaines et divines, à qui rien de ce qui a trait aux sciences sacrées n'était étranger. Il fit du froment de la parole de Dieu, écrite et traditionnelle, un pain parfaitement pur, digne de nourrir des âmes chrétiennes. Il donna le vrai modèle de l'éloquence de la chaire, à côté de la Chaire de Pierre, après quoi Dieu le laissa un instant à la faiblesse humaine, afin qu'il nous l'apportât.

Le Père Ventura était né en Sicile, peu féconde, je crois, en grands écrivains, et qui probablement, depuis Archimède, n'avait pas produit un tel homme. Ce grand ami de la France avait été élevé au milieu des Anglais qui défendaient son pays contre nos armes ; car il était venu au monde le 8 décembre 1792, quelques mois après Pie IX, et le jour même de l'Immaculée Conception ; il avait donc douze ou treize ans quand l'armée anglaise remplit de ses garnisons les postes importants de la Sicile. Son Père, le baron de Raulica, le fit instruire par des prêtres dont son génie précoce eut bientôt épuisé toute la science. Comme il désirait embrasser la vie religieuse, sa mère le conduisit chez les Jésuites de Palerme. Après son noviciat, il enseigna la rhétorique. Il n'avait guère que dix-sept ans ; mais les Pères avaient de suite reconnu sa vive intelligence. Il ne resta cependant avec eux que quelques années. Soit que son âme ardente et indépendante ne se plîât pas facilement à l'obéissance absolue, soit que le souvenir du bienheureux cardinal Tommasi, si cher à toute la noblesse de Sicile, l'entraînât chez

les Théatins, il entra, en 1817, dans cette Congrégation. Il fut ordonné prêtre l'année suivante, et prêcha avec un grand succès. Il fut ensuite envoyé à Naples, où son éloquence et ses écrits pour la défense des Ordres religieux, le firent nommer membre du conseil royal de l'instruction publique : distinction, à ce qu'il paraît, fort rare, à cause de la jalousie des Napolitains contre les Siciliens ; car ces peuples, d'origine différente, s'aimaient peu, quoique réunis depuis si longtemps sous le même sceptre ; et il y avait assurément entre eux moins de sympathie qu'entre les Français, les Belges et les Suisses qui parlent notre langue. Mais les Ordres religieux ne connaissent pas ces divisions de race, aussi anciennes que le paganisme : le père Ventura fut élu Procureur général de sa Congrégation.

A son arrivée à Rome, Léon XII le chargea de faire l'Oraison funèbre de Pie VII, qui venait de mourir. C'était un difficile sujet, à cause du sacre de Napoléon. Les hommes d'Etat de la Restauration ne se rappelaient pas sans une sorte de colère, qu'aux yeux des catholiques le sacre avait légitimé le pouvoir de l'empereur. Jusque-là, Napoléon avait gouverné la France comme chef d'une nation que sa révolte, si longue, si sanglante, si éclatante qu'elle eût été, ne dispensait pas de ses devoirs envers son légitime souverain. Aussi le Pape, avant de consentir à la demande de Napoléon, avait-il consulté plusieurs théologiens, et une partie du Sacré Collège, pour s'assurer qu'il fût nécessaire au bien de la Religion, au salut des âmes de consacrer le nouveau pouvoir, et de défier par le fait les catholiques de leur serment ou de leur devoir de fidélité envers le légitime successeur de Louis XVI. La nécessité d'affermir l'œuvre du Concordat et de préserver l'Europe d'un schisme, le décida à faire usage de l'autorité que Notre-Seigneur a donnée à son Eglise, et dont plusieurs de ses prédécesseurs s'étaient servi, même envers la France. Mais cet acte du Pasteur suprême avait singulièrement blessé ceux dont il éloignait les espérances et les ambitions, c'est-à-dire presque tous les princes et les hommes d'Etat, à qui l'empire nuisait ou faisait ombrage.

Le génie du Père Ventura, inspiré par sa foi et son amour du Saint-Siège, lui fit trouver la raison politique de cet acte tout spirituel. Le Pape n'avait cherché que le royaume de Dieu, et il avait obtenu par surcroît le bien des autres royaumes. Après une révolution qui ébranlait tous les trônes, le sacre de l'empereur les raffermissait tous, en intéressant au maintien de la monarchie le plus terrible homme de guerre qu'eût produit la République. Sans doute un prince était momentanément sacrifié pour le salut de tous : mais les rois n'ont pas été établis pour la destruction de l'Eglise et des peuples. Le Père Ventura le dit hardiment, et le démontra. Ce discours fit un effet immense : il eut plus de vingt éditions, et fut lu dans toutes les langues. C'était la première fois que ce grand orateur parlait à l'Europe. Les gallicans ne l'approuvèrent pas, il est

vrai ; mais, si plusieurs regrettaient encore que le Pape eût préféré l'intérêt commun aux illusions de quelques vieillards vénérables, ils n'osèrent plus guère s'en vanter.

En 1825, Léon XII nomma le Père Ventura à une chaire de droit public à la Sapienza. Le nouveau professeur s'attaqua aussitôt aux erreurs des philosophes et des légistes, par qui s'étaient perdues les vieilles monarchies ; car il avait à cœur la réfutation des sophismes qui trompent plus d'honnêtes gens qu'on ne croit. Il estimait que le plus noble labeur de l'homme, et le plus utile, après les fonctions sacrées, c'est de mettre la vérité en lumière, en la dégagant des nuages dont le démon cherche sans cesse à l'envelopper. C'est dans ce but qu'il publia son cours dès l'année suivante. En même temps, il s'occupait de philosophie, parce que c'est la source du droit, en dehors de l'Eglise. Quoique élevé par des maîtres très pieux, il avait été imbu, c'est lui qui nous l'apprend, des principes de Locke et de Condillac, « et j'y tenais, dit-il, avec une opiniâtreté singulière, lorsque je lus par hasard, ou plutôt par une protection toute divine, les écrits des philosophes français de ce temps, et particulièrement ceux du très docte vicomte de Bonald. Je les étudiai avec soin, et je compris la cause de toutes les inepties, de toutes les erreurs, de tous les crimes philosophiques du dernier siècle. » Cela lui inspira le désir de connaître à fond tous les systèmes modernes, depuis Descartes jusqu'à Lamennais ; et n'y trouvant rien qui le satisfît complètement, il remonta jusqu'à la scolastique, jusqu'à saint Thomas, avec lequel il parvint enfin aux régions de la pure lumière. Ce fut, avec l'Écriture sainte et les Pères, la préoccupation de toute sa vie. Dès 1828, il publia à Rome un ouvrage latin sur la vraie méthode de philosophie (*De Methodo philosophandi*) ; plus tard, il écrivit sur l'*Origine des idées* ; sur la *Tradition, ou les semi-pélagiens de la philosophie* ; et lorsqu'il mourut, il achevait à peine sa *Philosophie chrétienne*, qui fut son dernier ouvrage. A Rome, sous le règne de Grégoire XVI, il traita, dans ses discours, plusieurs sujets philosophiques avec une grande hauteur de vues et de pensées. Je me rappelle avec quelle admiration en parlaient tous les étrangers qui avaient eu le bonheur de l'entendre ; et avec quelle bonté il prêtait ses manuscrits aux chapelains de Saint-Louis-des-Français. Il me semble, si mes souvenirs sont fidèles, que la théologie avait fait de lui un grand philosophe, et que c'était surtout à la lumière de l'Homme-Dieu qu'il étudiait l'homme. On en a pu juger, du reste, à l'Assomption, lorsqu'il fit ses conférences sur la *Raison philosophique et la Raison catholique*.

Chose singulière, c'est à M. de Chateaubriand qu'il dédia sa *Méthode de philosophie*. Il fallait qu'il eût un bien grand amour de la France ; car, assurément, il ne put se dissimuler que le poétique ambassadeur en ferait peu de cas. Et, en effet, M. de Chateaubriand, qui parlait si volontiers de son am-

bassade de Rome, n'a pas dit un mot du Père Ventura dans ses *Mémoires*. Mais le Père avait une imagination pleine de feu ; il s'était fort attaché aux écrits de l'apologiste ; c'est ainsi qu'on considérait à Rome l'auteur du *Génie du Christianisme*. Pie VII, en recevant M. de Chateaubriand, lorsqu'il était secrétaire du cardinal Fesch, s'était plu à lui montrer qu'il lisait son livre ; et c'est à ce titre que Léon XII l'avait distingué plus tard entre tous les autres ambassadeurs. M. de Chateaubriand tenait cependant alors une conduite politique qui hâta le triomphe de la révolution. Mais, à Rome, on n'oublie rien de ce qui a été fait pour la défense de la vérité.

Outre M. de Bonald et M. de Chateaubriand, le Père Ventura lisait assidûment M. de Maistre. C'est par lui qu'on eut en italien des traductions du *Pape* et de la *Législation primitive*. Il encouragea aussi la traduction de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Il n'approuvait pas cependant tous les principes de cet ouvrage, qui ont conduit Lamennais jusqu'à la révolte ouverte et à l'apostasie ; mais Lamennais était le plus vigoureux défenseur du Saint-Siège, et son ami. Ils s'étaient connus dans un voyage à Rome, où Léon XII l'accueillit avec beaucoup de bienveillance et une haute estime pour son talent. Quoi qu'on en ait osé écrire ou inventer depuis, malgré ses dehors peu imposants, l'homme qui, seul ou presque seul, soutenait victorieusement ici la lutte contre le gallicanisme pouvait attendre de Rome quelque reconnaissance ; et il est certain qu'on lui en témoigna beaucoup. L'admiration qu'il inspirait était si générale, que Léon XII, après ce voyage, ayant fait un cardinal *in petto*, avec un magnifique éloge de son zèle pour la défense de la vraie doctrine, l'opinion presque unanime fut que le Pape avait créé cardinal l'abbé de Lamennais. Quelques-uns, il est vrai, pensèrent à l'abbé Lingard, le grand historien d'Angleterre ; mais le cardinal Wiseman, qui vivait alors à Rome, et qui était en position d'être bien informé, avoue que la Cour romaine songeait plutôt à M. de Lamennais. Léon XII mourut sans avoir déclaré son nom ; et ainsi sa création fut annulée, par suite d'instances qu'il est trop facile de deviner (1). Que fût-il advenu, s'il était entré dans le Sacré-Collège ? Eût-il renoncé plus facilement aux conséquences de ses faux principes ? Cela est douteux ; car c'est l'orgueil qui l'a perdu ; et on n'a jamais guéri une passion en la flattant, ajoute le cardinal Wiseman.

M. de Lamennais était, à ses heures, un causeur très intéressant. Il parlait comme il écrivait, avec

(1) M. Créteineau-Joly, dans son ouvrage sur l'*Eglise romaine et la Révolution*, cite bien légèrement une lettre du cardinal Bernetti au duc de Laval, où Lamennais est singulièrement apprécié, et où Léon XII parle « de sa face de dauphin, » comme s'il venait d'écrire les *Paroles d'un croyant*. Un homme d'État de la valeur du cardinal Bernetti, et un grand Pape comme était Léon XII, ne jugent pas si cruellement, pour de si futiles motifs, un homme qui souffre et combat pour eux. Evidemment, on a abusé de la bonne foi de M. Créteineau-Joly.

pureté, avec force, et une admirable logique dans les idées. Il n'était pas orateur cependant; et en l'écoutant les yeux fermés, on eût pu croire qu'il lisait un des ses livres; mais il charmait par sa clarté, et faisait sans bruit pénétrer sa conviction. Le Père Ventura avait plus de verve, plus d'éclat, et aussi plus de doctrine. Ces deux hommes se rencontrèrent et s'aimèrent. Tous deux avaient la même passion de défendre et de faire prévaloir la vérité contre les erreurs du siècle. M. de Lamennais méditait déjà de réunir autour de lui l'élite du clergé, et d'en former une phalange qui renverserait l'Université rationaliste et rétablirait notre ancienne Université catholique. Le Père Ventura songeait aussi à diriger la jeunesse de Rome, à la préparer aux luttes que nous voyons aujourd'hui. Tous deux commencèrent courageusement cette grande œuvre, que ni l'un ni l'autre ne put achever, étant tombés tous deux dans les pièges de l'ennemi qu'ils combattaient. M. de Lamennais y resta; mais le Père Ventura se releva presque aussitôt, et se remit à l'œuvre au milieu de nous. Sa chute même lui donna occasion de revoir son ancien ami. Il lui avait déjà écrit au temps des erreurs de l'*Avenir*; et chose rare, M. de Lamennais, si impatient de toute contradiction, avait pris en bonne part ses observations. Il lui avait rendu justice, même dans ses *Troisièmes Mélanges*, où il disait de lui: « Les relations intimes que nous avons eues avec cet homme qui honore le nom d'homme, nous ont, mieux que personne, mis à même de connaître ce qu'il y a de pur, de noble, de généreux en lui; et nous sommes sûrs de n'être que le simple interprète de quiconque l'a vu de près, en disant que, par l'étendue de ses lumières, par l'élévation de son esprit et par les qualités plus hautes encore qui viennent de l'âme et que l'âme apprécie, nul n'est plus digne de tous les respects des gens de bien. »

Mais quand le Père Ventura essaya de ranimer sa foi, il n'en put tirer que de grossiers blasphèmes. Lamennais avait osé poser sur l'Arche d'alliance, en qui Dieu se tient pour rendre ses oracles, une main sacrilège, et le Seigneur l'avait frappé, non dans son corps, mais ce qui est plus terrible, dans son esprit. Il y avait eu un prodige, presque incompréhensible: cet homme, qui savait si bien toutes les preuves de la religion, paraissait avoir totalement perdu la foi (1).

Le Père Ventura n'avait d'autre ambition que

(1) J'ai entendu, cependant, raconter à un des plus anciens et des plus célèbres amis de Lamennais, qu'au moment de sa mort, on avait vu de grosses larmes dans ses yeux. Et à cette occasion, il ajouta que Lamennais avait eu beaucoup de dévotion à la très-sainte Vierge. Il me dit aussi que la première fois que le vénérable Jean-Marie de Lamennais entra dans sa chambre à La Chesnaie, il s'écria: « Féli (Félicité), Féli, où es-tu ? » et qu'aussitôt il tomba évanoui; son frère lui étant apparu environné de flammes, ce qui donnerait un peu d'espoir qu'il se fût repenti; car Dieu permet rarement aux damnés de sortir de l'enfer. Le prêtre éloquent qui voulut bien me donner ces détails vit encore aujourd'hui dans une glorieuse vieillesse.

celle de défendre l'Eglise. Le duc de Modène l'ayant demandé pour archevêque, après un concordat que Léon XII l'avait chargé de négocier avec lui, et qu'il avait conclu très habilement, il refusa de quitter Rome, où il faisait beaucoup de bien parmi la jeunesse et dans le peuple. Son Ordre, heureux de le conserver, l'en récompensa en l'élevant Général, le 25 février 1830. Après les trois années de son gouvernement, il se dévoua avec plus d'ardeur à la prédication, à la direction, à l'étude. Les temps étaient changés. A la confiance dont l'honoraient Léon XII et Pie VIII, avait succédé, sous Grégoire XVI, une sorte de froideur, qui pourtant, comme on l'a vu, n'était rien à l'estime que le Pape faisait de ses travaux et de son talent. On le croyait plus apte à l'enseignement qu'au gouvernement; et c'était vrai. Il est difficile, après avoir employé toutes les forces de son esprit à résoudre les problèmes de la philosophie, à dissiper les obscurités de l'Écriture sainte, de la théologie ou de l'histoire, de porter autant de pénétration et de sagacité dans l'examen des affaires. Le Père Ventura supporta dignement cette apparence de disgrâce. Il se consola du bien qu'il ne pouvait pas faire, par celui qu'il faisait. Ne servant plus l'Eglise sur les hauteurs, il la servit dans la vallée, et non moins utilement. Il instruisit le peuple de Rome, si digne de le comprendre par sa foi et par son esprit; il lui expliqua les mystères de la Sainte Écriture, qu'il ne se lassait pas d'entendre. Chaque fois que le Père devait parler, la vaste église de Saint-André était toujours pleine. C'est ainsi qu'il acquit sur le peuple romain cette autorité que la révolution voulut détourner à son profit.

Je dirai peu de mots des premières années de Pie IX, où ce grand Pontife essaya de donner à ses sujets autant de liberté que le permettaient ses devoirs. Le prince n'étant pas maître de changer la loi de Dieu, dont il n'est que le premier ministre, Pie IX établit le gouvernement consultatif, qui laissait aux députés et à la presse la faculté de lui exposer les plaintes, les besoins, les intérêts et les vœux du peuple. C'était assez pour être libre, nulle oppression ne pouvant subsister longtemps dans la lumière. Le Père Ventura dut avoir une grande part à ce généreux essai, qui eût fait sa gloire, s'il eût réussi; mais la révolution ne le souffrit pas, parce qu'elle cherchait moins la liberté que la ruine de l'autorité. On eut un moment d'espoir. Je me rappelle avec quelles agesses l'abbé Gerbet démontra que le Pape ne pouvait faire plus, et qu'en réalité il accordait tout ce qu'on désirait. En ce temps, le nom du Père Ventura retentissait partout en Europe, à cause de la confiance que Pie IX avait en lui. Quel enthousiasme n'excita pas l'éloge funèbre d'O'Connell? Lacordaire lui-même ne put l'égaliser. Mais quand l'agitation commença à devenir de la révolte, le Père Ventura, emporté par le désir de concilier l'Eglise avec la démocratie, afin de rendre au Saint-Siège son ancienne influence sur les peu-

ples, le Père Ventura ne s'en aperçut pas tout d'abord. Au lieu de retourner auprès du Pape, il s'était attardé dans le camp de la révolte, quand la séparation s'opéra. Comme il était très sincèrement dévoué au Saint-Siège, il n'est pas douteux qu'il espérait de la sorte le servir encore. Il a solennellement déclaré, dans son testament, que telle avait été son intention, et tout le reste de sa vie a prouvé qu'on devait l'en croire.

« Afin que mes confrères, y est-il dit, n'aient pas à rougir de moi à cause des événements de 1849 auxquels j'ai paru prendre part, je dois déclarer que je n'ai rien fait dans ces circonstances difficiles en opposition de mes sentiments de dévotion envers le Saint-Siège, de la sainteté de mon caractère et de la dignité de ma personne... J'ai toujours voulu les vrais avantages du Saint-Siège, du Pape, du peuple romain et de mon pays, auxquels j'ai toujours été sincèrement et profondément dévoué. »

Il était sincère, en effet ; car il se soumit dès que son discours sur les morts de Vienne fut mis à l'Index. Il eut tort cependant de ne pas suivre le Pape ; mais cette faute, qu'il avoua et qu'il répara si noblement, comment oserions-nous la lui reprocher, après que notre pays en a tiré un si grand profit ? Pour lui, c'est un malheur qu'il déplora jusqu'à la fin ; pour nous, *ô felix culpa !* Nous avions besoin de lui, j'espère le montrer, et Dieu nous l'a donné par la voie la plus courte. S'il eût été cardinal, il n'eût rien fait dans les Congrégations qu'un autre n'eût pu faire ; tandis qu'il a accompli chez nous une belle mission, et certes très utile à l'Église.

(A suivre.)

L'abbé E. DARAS.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(6^e article. — Voir le n^o 21.)

La réponse donnée par le Saint-Siège à l'évêque de Liège, le 1^{er} mai 1845, est, au point de vue même des curés desservants, un véritable bienfait ; il ne nous sera point difficile d'en indiquer les conséquences avantageuses.

Premièrement, le fond de la question demeure réservé ; le Pape permet seulement que le *statu quo* soit maintenu jusqu'à nouvelle et contraire décision de sa part. Par conséquent, l'hypothèse d'un traité secret, qui serait intervenu entre le Saint-Siège et le gouvernement français, soit en 1801, au moment de la signature du Concordat, soit plus tard, en vertu duquel le système des curés amovibles aurait été légitimé, tombe d'elle-même. Nous en disons autant d'une autre hypothèse qui consiste à supposer que, en 1802, les évêques auraient reçu du cardinal-légat des instructions particulières à l'effet de pouvoir se prêter à l'exécution des Organiques touchant les succursales. Il est évident que si, sous une forme

ou sous une autre, le Saint-Siège avait donné son assentiment au régime introduit, la réponse à faire à l'évêque de Liège était libellée d'avance. Mais non ; pas plus que dans nos archives nationales, pas plus que dans nos chancelleries épiscopales, on n'a trouvé à Rome trace ni d'un traité secret, ni d'instructions spéciales. Il faut donc que certains canonistes en prennent leur parti ; ce qu'ils ont écrit à ce sujet ne pouvait avoir qu'un caractère conjectural. Aujourd'hui, en présence de l'acte du 1^{er} mai 1845, des explications semblables sont inadmissibles ; elles deviennent purement et simplement des inanités, qui ne méritent point l'honneur de s'étaler sur les pages d'un livre sérieux.

Secondement, la supplique de l'évêque de Liège et la réponse donnée constituent deux parties qui s'éclairent mutuellement, et qu'il ne faut pas disjoindre. Les motifs allégués ont eu sur l'esprit de Grégoire XVI une juste influence. Or, que dit l'évêque de Liège ? Il affirme que les révocations ou mutations de desservants ont lieu rarement, *haud frequenter ; prudenter, prudenter ; paternellement, paterne*, de manière à laisser au ministère sacré la stabilité possible, *adeo ut sacri ministerii stabilitati, quantum fieri potest ex hisce rerum adjunctis, satis consultum videatur*. Ces clauses sont autant de bornes mises par le Saint-Siège à l'exercice de la faculté de révoquer et de transférer. Les conciles de Rennes, Avignon, Bordeaux et Clermont se sont servis des termes mêmes de la supplique pour recommander à l'attention des évêques toute cette série de conditions. Il en est résulté dans la pratique une amélioration incontestable. Les administrations diocésaines ont senti qu'elles ne pouvaient pas s'écarter de la ligne tracée, et qu'elles devaient plus que jamais peser leurs actes. D'autant plus que des contestations ayant été portées devant la sacrée Congrégation du concile, il est arrivé que les motifs allégués par les évêques n'ont pas toujours été trouvés suffisants, et que des sentences de réintégration ont été rendues.

Une sentence de cette espèce a été portée récemment dans l'affaire de M. l'abbé Payan, chanoine-archiprêtre de la cathédrale de Marseille. Au cours de l'année 1870, et durant la célébration du concile général, M. l'abbé Payan avait apposé sa signature au bas d'une adresse attestant la croyance du peuple de Marseille à l'infailibilité du Pontife romain. Cette démonstration avait été jugée nécessaire par plusieurs membres éminents du clergé ; et précisément parce que Mgr Place, l'évêque du lieu, sitôt la publication des *Observations* de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, s'était hâté d'y adhérer. Mgr l'évêque d'Orléans avait pris, comme chacun sait, les devants pour soumettre à l'opinion publique les raisons qui, selon lui, devaient écarter la question de l'infailibilité du programme des travaux conciliaires. Mgr l'évêque de Marseille reconnut dans l'acte des signataires l'intention d'affaiblir et de neutraliser dans une certaine mesure son acte per-

sonnel, et l'attitude qu'il entendait garder au concile comme témoin de son Eglise. En conséquence, il jugea blâmable la conduite de M. le chanoine Payan, et comme celui-ci, comme curé de la cathédrale, était révocable, il le révoqua. M. Payan, persuadé de n'avoir fait qu'user d'un droit appartenant à tout catholique, n'accepta point sa destitution, et il en appela au Saint-Siège, qui, après avoir fait examiner la cause dans la sacrée Congrégation du concile, ordonna la réintégration du curé amovible révoqué ; décision qui reçut sa pleine, entière et louable exécution.

Nous pourrions citer des décisions analogues rendues au profit de simples desservants. On comprend dès lors que la condition de ceux-ci soit beaucoup moins menacée. Mais étudions de plus près et séparément chacune des conditions posées.

Rarement. La fréquence des mutations est une présomption d'arbitraire ; de plus elle est en opposition avec la stabilité du ministère sacré que réclame principalement le bien spirituel des peuples. Comment veut-on que la confiance naisse, que des relations profitables pour les paroisses s'établissent entre les fidèles et leurs curés, quand on constate que ces derniers ne font que passer, à peu près comme les employés de certaines administrations civiles ?

Il y aurait ici une statistique à dresser, et les documents d'où il serait facile de l'extraire sont à la disposition de tous. Nous sommes étonné que le ministère des cultes n'y ait pas songé. Dans tous les départements, dans tous les diocèses, on publie chaque année l'état du clergé, soit dans les annuaires, soit à la suite de l'*Ordo* liturgique. Le mouvement du personnel ecclésiastique est indiqué, il suffirait de procéder à des classifications. Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails en ce moment ; nous nous réservons de revenir sur ce sujet et de le traiter à fond.

Prudemment. La prudence, par exemple, ne permet pas d'enlever un desservant à sa paroisse lorsqu'on sait qu'il est en butte à la malveillance, que des accusations dénuées de fondement sont mises en circulation, souvent tout exprès pour forcer la main à l'évêque. Retirer un desservant en pareille occurrence, c'est s'exposer à immoler la réputation d'un prêtre estimable ; lui donner même une paroisse plus avantageuse, à moins que ce ne soit une cure, ne serait pas même une compensation suffisante. Voici un fait curieux. Deux frères étaient l'un et l'autre maires dans leur commune respective. L'un d'eux, mécontent de son curé à propos d'un emplacement choisi pour la construction de l'église, faisait à son frère des confidences sur les ennuis qu'il éprouvait. L'autre lui répondit qu'il ne savait pas s'y prendre, qu'il fallait adresser une plainte à l'évêché sans parler de l'église, mais d'autre chose, de bruits circulant dans le pays, etc. ; que, pour son propre compte, il avait ainsi opéré, et qu'il avait

réussi. Bien loin d'accepter ces conseils, l'interlocuteur en fut tellement scandalisé, qu'il ne craignit pas d'en informer l'évêché dans l'intérêt du desservant victime des machinations de son frère. Mais combien d'autres sont moins scrupuleux ?

C'est encore agir contre la prudence que de changer des desservants aux approches des grandes solennités de Pâques ou de Noël, ou de la première communion des enfants. On n'imagine pas le trouble et le désarroi qui en résultent dans les paroisses. Nous ne prétendons pas dire que des mutations, opérées dans des circonstances si peu opportunes, soient délibérément voulues par les administrations diocésaines. Il y a là, croyons-nous, simplement erreur, irréflexion, ou le fait d'un subalterne mal avisé ; mais, en attendant, de graves inconvénients, des mécontentements prolongés, des ressentiments qu'il est très difficile de guérir, en sont les suites fâcheuses. Nous avons été à même, plus d'une fois, de le constater.

Paternellement. Une administration n'agit pas d'une manière paternelle lorsqu'elle change un curé sur les instances non motivées d'un personnage influent ; lorsqu'elle contraint un ecclésiastique à déménager au cœur de l'hiver, sans tenir compte des inconvénients de la saison, et de la cherté des transports ; lorsqu'elle n'a point égard à certaines circonstances particulières, par exemple la présence de parents âgés ou infirmes dont le déplacement doit entraîner des difficultés matérielles ou morales ; et, en thèse générale, lorsque, un ensemble de mutations ayant été arrêté, l'évêque prend soin de disparaître pour ne pas répondre aux réclamations. On dit qu'il n'est pas convenable qu'une administration modifie ses combinaisons, qu'elle compromette ainsi son autorité et sa perspicacité ; maximes d'une sagesse toute mondaine, qui ne doivent jamais retentir dans les lieux où résident les évêques qui, avant tout, sont tenus d'avoir pour les membres de leur clergé des entrailles de père. Nous connaissons un diocèse où, au moment même de l'invasion allemande, on opérait des mutations dans le personnel des desservants. L'heure était singulièrement choisie. Nous pourrions citer un curé qu'on enlevait, malgré les réclamations du maire et des habitants, pour l'envoyer, à la lettre, au-devant de l'ennemi, tandis que son ancienne paroisse demeurait vacante. L'infortuné, sous le poids de ses épreuves, est tombé malade, et il a succombé.

Cependant nous ne conseillons pas aux desservants, qui auraient à se plaindre de leur changement, de résister, encore moins de se pourvoir à Rome. L'issue des meilleurs procès est toujours incertaine. Tout au plus, si la cause était évidemment excellente, pourraient-ils recourir au métropolitain. Le parti le plus sage est ordinairement de prendre sa croix et de la porter courageusement. Il n'est pas rare d'ailleurs que la Providence ménage à ceux qui se résignent des compensations inattendues.

Il y a encore, dans le document du 1^{er} mai 1845,

un passage qui mérite attention. Nous nous en occuperons prochainement.

(A suivre.)

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DES CONFRÉRIES.

Les confréries sont des associations de personnes ordinairement laïques qui se réunissent dans leur paroisse pour s'appliquer ensemble à des exercices de piété et de charité. Elles vivent dans le monde suivant leurs professions diverses et s'assemblent à certains jours marqués, bien distinctes en cela des communautés ou congrégations, dont les membres demeurent en commun et sont liés entre eux par des vœux. Certaines associations, appelées improprement congrégations, comme les congrégations de la Sainte Vierge, sont de véritables confréries.

D'après le droit canon, les confréries sont sous l'autorité de l'évêque diocésain, sans l'autorisation duquel elles ne peuvent être érigées, qui en approuve les statuts et les règlements, et qui peut les dissoudre ; dans tout ce qui touche à l'exercice du culte, elles sont sous la surveillance immédiate du curé de la paroisse. Cette double autorité est reconnue par le droit civil. Il a été jugé qu'un curé pouvait supprimer une confrérie existant dans la paroisse sans être exposé à un recours comme d'abus (ordonn. du 28 mars 1831), et qu'il pouvait également enjoindre à un membre de ces confréries de quitter son costume et la place qu'il occupe dans l'église. (Ordonn. du 19 août 1829.)

Dans l'ancien droit, les confréries devaient être autorisées par lettres patentes du roi enregistrées en Parlement, et, dans ce cas, elles jouissaient de la personnalité civile et pouvaient acquérir et posséder.

La loi du 18 août 1792 les a supprimées et interdites, et a ordonné la vente de leurs biens comme faisant partie du domaine national. Le Concordat de 1801 ne les a pas rétablies, au contraire. Le décret du 28 messidor an XIII porte que les biens non aliénés et les rentes non transférées des confréries établies précédemment appartiendront aux fabriques.

Depuis la Révolution, les confréries ont été rétablies dans un grand nombre de diocèses par les évêques ; mais le gouvernement ne les a jamais reconnues et elles ne sont que tolérées par lui. Un projet d'ordonnance, préparé au mois de juin 1816, pour reconnaître un certain nombre d'entre elles, est demeuré sans effet.

Il résulte de là qu'elles sont exposées aux dispositions des articles 291 et suivants du Code pénal et de la loi du 10 avril 1834, et du décret du 25 mars 1852, qui défendent toutes les associations de plus de vingt personnes. Même pour se réunir, elles auraient besoin d'une autorisation de police.

Elles n'ont pas la personnalité civile et ne peuvent ni recevoir, ni acquérir, ni posséder.

Quelle est la limite de cette incapacité ?

Peuvent-elles recevoir des dons manuels, des objets en nature, des offrandes spontanées des fidèles ? En principe, la question peut sembler douteuse. Divers arrêts appliquent aux dons manuels les dispositions de la loi sur la nécessité de l'autorisation du gouvernement (Paris, 22 janvier 1850, 7 décembre 1852, 14 mai 1864 ; Cassation, 18 mars 1867). Dans la pratique, la question comporte moins de difficultés, et beaucoup de confréries font des quêtes et ont des trones à leur usage dans les églises, avec la tolérance de la fabrique et du curé.

Les confréries ne peuvent recevoir des dons et legs, directement ou par personnes interposées, et des dispositions de cette nature, qui seraient constatées, seraient annulées.

Elles sont donc exposées légalement à tous les embarras et à tous les périls des associations non reconnues. Nous croyons que, comme celles-ci, elles pourraient se fonder légalement sur la base de sociétés civiles ; mais ce point n'est pas encore clairement reconnu par la jurisprudence.

Toutefois elles ont une autre ressource : c'est de se faire considérer comme des dépendances de la fabrique, de telle sorte que celle-ci reçoive ce qui leur est destiné.

La jurisprudence de l'administration des cultes et du Conseil d'Etat s'est montrée plusieurs fois favorable à ce système (décis. minist., 14 juillet 1820 ; 21 avril 1821, 10 juillet 1825, 17 septembre 1849 ; avis du Conseil d'Etat).

Toutefois, il y a en des oscillations dans cette jurisprudence. Le 10 avril 1835, le comité de l'intérieur avait rendu un avis portant « que l'existence des confréries se confond avec celle des fabriques ; qu'elles ne sont, en effet, que des réunions de personnes qui, de l'agrément des fabriques et même encouragées par elles, s'occupent des soins du culte ; que, par ces motifs, les legs en faveur des confréries devaient être acceptés par les fabriques, parce que ces dernières étaient véritablement légataires sous une fausse dénomination. »

Mais, bientôt après, le Conseil d'Etat s'écarta de ces bonnes traditions. Le 10 avril 1840, le 8 décembre 1846, il refusa l'autorisation d'accepter des legs faits à des confréries, dont le but religieux n'était pas contestable.

En 1859, il revint à des principes plus sages. Par un avis de la section de l'intérieur du 11 mars 1859, il autorisa l'acceptation d'un legs fait à une confrérie sous condition de service religieux.

Cette doctrine fut également confirmée le 24 avril 1861. Dans cette affaire, un M. Isnard ayant légué à la confrérie de Saint-Joseph à Saint-Reni (Bouches-du-Rhône) une somme de 400 francs pour établir une balustrade autour de l'autel, le Conseil d'Etat émit l'avis que ce legs intéressant le culte.

la fabrique fût autorisée à l'accepter, ce qui a été fait par décret du 24 avril 1861.

Enfin cette jurisprudence vient de faire un nouveau progrès.

« L'abbé Machon, curé de Pierrelatte (Drôme), est mort laissant un testament olographe, en date du 15 août 1869, qui portait les dispositions suivantes :

« Je donne cinquante francs à la confrérie des Pénitents ; cinquante francs à la confrérie de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge ; cinquante francs à la confrérie de Saint-Vincent ; cinquante francs à la confrérie de Saint-Blaise. » Toutes ces confréries étaient celles de Pierrelatte. »

Le ministre des cultes fut d'abord peu favorable à l'acceptation, et il proposa le projet de décret suivant :

« Il n'y a pas lieu de statuer sur les legs faits par le sieur Jean-Louis Machon, suivant son testament olographe du 15 août 1869, à diverses confréries de l'église de Pierrelatte, ces établissements n'ayant pas d'existence légale. »

Mais le Conseil d'Etat n'a pas adopté cette opinion ; le 4 janvier 1873, il a exprimé l'avis suivant :

« La section de l'intérieur, des cultes et du Conseil d'Etat qui, sur le renvoi ordonné par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, a pris connaissance d'un projet de décret relatif à l'acceptation de libéralités de l'abbé Machon ;

« Considérant que les confréries auxquelles ont été faites les libéralités sur lesquelles l'article 10 du projet de décret propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu de statuer n'ont pas le caractère de confréries proprement dites ; qu'elles ne forment que de simples réunions concourant, avec la fabrique et sous sa direction, à l'œuvre de la fabrique elle-même ; que, dès lors, rien ne s'oppose à ce que la fabrique soit autorisée à accepter, en leur nom, les sommes qui leur sont attribuées par le testateur,

» Est d'avis,

» Qu'il y a lieu de modifier le projet de décret dans le sens de l'observation qui précède. »

Cet avis a été adopté.

En conséquence, par décret du 31 janvier 1873, le trésorier de la fabrique de l'église de Pierrelatte (Drôme) fut autorisé à accepter les legs faits par le sieur Jean-Louis Machon, suivant son testament olographe du 15 août 1869, à diverses confréries de cette église et s'élevant en totalité à la somme de 250 francs.

Quel progrès ce dernier arrêt réalise-t-il sur la jurisprudence antérieure ? C'est que, jusqu'ici, il fallait établir, pour la validité de la donation, qu'elle avait pour but le service religieux. L'acceptation par la fabrique n'était autorisée qu'à titre exceptionnel et en considération des circonstances particulières à chaque affaire.

Aujourd'hui la présomption est retournée. Toute libéralité faite à une confrérie dont le but est reli-

gieux est considérée comme faite à la fabrique elle-même, ou plutôt le Conseil d'Etat, plus soucieux qu'autrefois de respecter la volonté des testateurs, établit, par une sorte de fiction légale, que la confrérie représente la fabrique, et qu'ainsi la libéralité faite à la confrérie est valable et peut être acceptée par la fabrique. Ce n'est pas encore la reconnaissance légale des confréries ; le Conseil d'Etat n'a pas le pouvoir de la leur conférer, au moins sous cette forme, mais c'est quelque chose qui peut en tenir lieu.

En combinant cet arrêt avec celui que nous rapportons plus haut, on peut même en faire sortir quelque chose de plus.

Nous avons vu qu'on admet maintenant les fabriques à recevoir des dons et legs pour les pauvres. Or les confréries sont de deux natures : les unes ont le culte pour objet, les autres sont charitables. Si les premières peuvent recevoir, par l'intermédiaire de la fabrique, des dons et legs pour le culte, les secondes ne pourraient-elles pas en recevoir pour les pauvres par le même intermédiaire ?

Il ne faut pas oublier que les donateurs ou testateurs se divisent en deux catégories : ceux qui n'ont confiance qu'en l'Eglise pour distribuer leurs libéralités, ceux qui tiennent à les remettre en des mains essentiellement laïques. Il y a la charité religieuse et la charité laïque. Ces deux sortes de dispositions doivent être respectées, et si un testateur donne à une confrérie pour les pauvres, nous ne comprendrions pas qu'on fit cession de cet argent au bureau de bienfaisance, qui n'a pas été oublié, mais qui a été implicitement exclu.

Armand RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

XIV

Notre intention n'est pas, on le comprend, de donner ici une étude sur les prophéties ; ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé et du but direct que nous poursuivons. Dans l'article précédent, nous avons établi comme la doctrine générale qui doit s'appliquer à toute prophétie, pour qu'elle puisse être un moyen de preuve en faveur d'une doctrine, d'une religion, et nous avons ainsi coupé par la racine les difficultés que l'on peut soulever contre ce mode de démonstration de la vérité catholique. Les prophéties qui ont trait au Christianisme, nous l'avons vu, sont sans aucun doute antérieures à l'événement ; en second lieu, il est impossible que leur accomplissement puisse être attribué au hasard ; et, en troisième lieu, elles ont Dieu pour auteur. Elles sont donc un moyen de preuve certain en faveur du Christianisme.

J.-J. Rousseau fait contre cette démonstration

par la prophétie une objection digne de cet intraitable sophiste. « Pour qu'une prophétie fit autorité pour moi, dit-il, il faudrait trois choses dont le concours est impossible, savoir : que j'eusse été témoin de la prophétie ; que je fusse témoin de l'événement ; et qu'il me fût démontré que cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie ; car fût-elle plus précise, plus claire, plus lumineuse qu'un axiome de géométrie, puisque la clarté d'une prédiction faite au hasard n'en rend pas l'accomplissement impossible, cet accomplissement ne prouve rien à la rigueur. » Ainsi, d'après ce sophiste, trois conditions sont nécessaires pour que la prophétie prouve quelque chose à ses yeux : il faut qu'il en ait été témoin, et qu'il soit témoin encore de l'événement ; et, de plus, il faut que la coïncidence fortuite de la prédiction et de l'événement soit impossible.

Quant aux deux premières conditions, le bon sens du genre humain a toujours admis que l'on peut être parfaitement certain de choses dont on n'a pas été témoin, et la certitude historique repose sur ce principe. Conséquemment, exiger d'être témoin soi-même des faits, c'est se placer hors du sens commun ; et Rousseau aimait assez à s'y placer quelquefois : c'est son affaire et celle de ceux qui l'approuvent. La troisième exigence de Jean-Jacques est raisonnable, entendue en ce sens que nous devons être certains qu'il ne peut y avoir de coïncidence fortuite entre les prophéties dont il s'agit et leur accomplissement. C'est ce que nous avons vu dans l'article précédent. Que l'on puisse supposer et craindre cette coïncidence fortuite, s'il s'agit d'une prédiction en particulier, cela est possible. Mais ce n'est pas là la question. Il s'agit d'une multitude de prophéties, semées le long des siècles, diverses en elles-mêmes, mais convergeant toutes vers un seul objet, vers un homme extraordinaire, le Messie, l'envoyé de Dieu, le Christ ; annonçant avec précision l'époque de sa venue, sa nation, sa famille, le lieu de sa naissance, sa vie, sa mort avec ses circonstances, sa résurrection et la diffusion de sa doctrine par toute la terre, etc., etc. La cause est proportionnée aux effets produits ; et tout homme sensé le proclamera : le hasard ici, c'est l'intelligence infinie.

Ce qui frappe surtout l'intelligence dans les prophéties, c'est leur magnifique ensemble. De la première page de l'Ancien Testament jusqu'à la dernière du Nouveau se déroule cette longue chaîne de divines prévisions qui frappait d'admiration Pascal et Bossuet. « Considérez, dit l'auteur des *Pensées*, que depuis le commencement du monde, l'attente ou l'adoration du Messie subsiste sans interruption ; qu'il a été promis au premier homme aussitôt après sa chute ; qu'il s'est trouvé depuis des hommes qui ont dit que Dieu leur avait révélé qu'il devait naître un Rédempteur qui sauverait son peuple ; qu'Abraham est venu ensuite dire qu'il naîtrait de lui par un fils qu'il aurait ; que Jacob a

déclaré que de ses douze enfants ce serait de Juda qu'il naîtrait ; que Moïse et les prophètes sont venus ensuite déclarer le temps et la manière de sa venue ; qu'ils ont dit que la loi qu'ils avaient n'était qu'en attendant celle du Messie ; que jusque-là elle subsisterait, mais que l'autre durerait éternellement ; qu'ainsi leur loi, ou celle du Messie dont elle était la première serait toujours sur la terre ; qu'en effet elle a toujours duré ; et qu'enfin Jésus-Christ est venu dans toutes les circonstances prédites : cela est admirable (1). » « Si on ne découvre pas ici, ajoute Bossuet, un dessein toujours soutenu et toujours suivi ; si on n'y voit pas un même ordre de conseils de Dieu, qui prépare dès l'origine du monde ce qu'il achève à la fin des temps, et qui, sous divers états, mais avec une succession toujours constante, perpétue, aux yeux de tout l'univers, la sainte société où il veut être servi, on mérite de ne rien voir, et d'être livré à son propre endurcissement, comme au plus juste et au plus rigoureux de tous les supplices (2).

Sans vouloir entrer dans l'étude spéciale des prophéties, nous devons appliquer la doctrine établie, et nous allons, dans ce but, donner l'ensemble des prophéties qui regardent la personne même du divin Fondateur du Christianisme. On ne sait ce qu'il y a de plus étonnant, ou de cet ensemble lui-même ou des détails qu'il contient. Il suffit, du reste, ici de laisser courir la plume ; les choses parlent d'elles-mêmes.

Jésus-Christ est fils de David. Or Isaïe et Jérémie l'avaient annoncé (3).

Jésus-Christ est né à Bethléem. Or le prophète Michée l'avait annoncé (4).

Jésus-Christ a eu un précurseur dans la personne de saint Jean-Baptiste, qui lui a préparé les voies, et lui a rendu témoignage. Or le prophète Malachie l'avait annoncé (5).

Jésus-Christ a été, après Moïse, le législateur nouveau, le législateur religieux de l'humanité. Or Moïse lui-même l'avait annoncé (6).

Jésus-Christ a abrogé la loi mosaïque en lui substituant la loi chrétienne. Or Isaïe, Jérémie, Malachie et d'autres prophètes l'avaient annoncé (7).

Jésus-Christ, le prêtre et le sacrificateur par excellence, l'a été selon l'ordre de Melchisédech, c'est-à-dire qu'il a offert le sacrifice du pain et du vin. Or David et Malachie l'avaient annoncé (8).

Jésus-Christ a amené les nations à son Évangile. Or, David et Isaïe l'avaient annoncé (9).

Jésus-Christ a fait d'innombrables miracles, il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la pa-

(1) Pascal, *Pensées*, xv, 12.

(2) Boss., *Disc. sur l'hist. univ.*, II^e part., ch xxx.

(3) Is., xi, 1-10 ; Jérém., xviii, 5 ; xxxiii, 15.

(4) Mich., v, 2.

(5) Malach., iii, 1.

(6) Deut., xviii, 15, 18.

(7) Malach., i, 10, 11 ; Jérém., xxxi, 31 ; Is., ii, 6.

(8) Ps., cix ; Malach., i, 10, 11.

(9) Ps., ii, 73 ; xxi, 28 ; Is., ii, 2, 3 ; xi, 10.

role aux muets, la force aux paralytiques. Or Isaïe l'avait annoncé (1).

Jésus-Christ est entré à Jérusalem monté sur un ânon, au milieu des acclamations du peuple. Or Zacharie l'avait annoncé (2).

Jésus-Christ a été vendu pour trente pièces d'argent. Or le même prophète l'avait annoncé (3).

Jésus-Christ a subi dans sa Passion une série d'atroces souffrances. Or l'esprit prophétique les avait annoncées. Il avait prédit, qu'il serait trahi (4), souffleté (5), abreuvé de fiel (6), qu'on lui cracherait au visage (7), qu'il aurait les pieds et les mains percés (8), et qu'on jetterait au sort ses vêtements (9) ; ce qui, on le sait, a eu lieu à la lettre.

Jésus-Christ a été mis à mort par la nation rebelle qu'il était venu sauver. Or Daniel l'avait prédit (10).

Jésus-Christ enfin est ressuscité ; son tombeau est le lieu le plus vénéré de la terre depuis dix-huit siècles. Or David (11) et Isaïe (12) avaient annoncé cette double gloire.

C'est donc un fait absolument certain : Jésus-Christ a été l'objet de nombreuses prophéties. Sa famille, le lieu de sa naissance, l'époque de son apparition (13), sa mission, sa vie et sa mort avec leurs circonstances et leurs caractères principaux, tout a été annoncé dès l'origine du monde et dans la suite des âges. Tout homme, quelque grand qu'il soit, commence à sa naissance, et si le bruit de sa vie se prolonge au delà de sa tombe, le silence précède toujours son berceau. Il n'en est point ainsi de Jésus-Christ : il a commencé quatre mille ans avant sa naissance. Aux premiers jours de la vie de l'humanité sur cette terre, immédiatement après la chute de l'homme, le Réparateur, le Rédempteur est promis ; la chaîne des prophéties commence, et le premier anneau est dans la main du premier père du genre humain ; le dernier est dans celle de Jésus-Christ lui-même, et comme objet et comme auteur de prophéties.

Il est, en effet, l'un et l'autre. Celui que les prophètes avaient annoncé pendant quarante siècles, avait en lui, ou plutôt était lui-même l'esprit prophétique dans son essence. Et il l'a manifesté dans diverses circonstances. On peut rapporter à trois chefs principaux les prophéties dont Jésus-Christ est l'auteur. Les unes regardent sa personne ; d'autres les malheurs de Jérusalem et de la nation juive ; les

troisièmes ont trait à la prédication et au règne de son Evangile par toute la terre.

A différentes fois il a prédit, de la manière la plus formelle, sa passion et sa mort : il a annoncé qu'il serait trahi par un de ses disciples (1), renié par un autre (2), abandonné par tous (3) ; qu'il serait livré aux Gentils (aux Romains), tourné en dérision, conspué, flagellé, mis à mort (4). Or chacun sait que les faits se sont passés comme ils avaient été prédits. Il a annoncé, de la manière la plus claire, comme devant s'accomplir dans la durée de la génération qui vivait alors : le siège de Jérusalem, la destruction de cette ville et de son temple, la dispersion des Juifs par toute la terre (5). Or, qui ne connaît l'accomplissement littéral de cette triple prophétie ? Qui ne sait que Titus assiégea, prit et détruisit Jérusalem et son temple ? Qui ignore la dispersion des Juifs par toute la terre, commencée à cette époque, et consommée sous l'empereur Adrien, vers la fin du siècle qui vit mourir Jésus-Christ ? Il a annoncé, et plusieurs fois, la prédication et la diffusion de son Evangile par toute la terre, la communion des nations, le triomphe de son Eglise (6).

Nous pouvons maintenant conclure. Nous avons démontré dans l'article précédent que Dieu est l'auteur de la prophétie. Celui seul dont l'intelligence est infinie, peut ainsi connaître l'avenir. D'un autre côté, en traitant la question du miracle physique, nous avons vu, ce qui d'ailleurs est évident par soi-même, que Dieu ne peut agir directement et spécialement de manière à autoriser l'erreur : il ne peut imprimer son sceau sur le mensonge. La prophétie, qui est un acte spécial de Dieu, ne peut donc être faite en faveur d'une doctrine, d'une religion fautive. Or des prophéties, nous l'avons constaté, ont été faites en faveur de Jésus-Christ, et de sa mission. Lui-même, du reste, en a appelé plusieurs fois à leur autorité. Dans la discussion qui suivit la guérison du paralytique de trente-huit ans, Jésus invoque pour preuve de sa mission trois témoignages : celui de saint Jean-Baptiste, celui de ses miracles et celui des prophéties, « Serutez les Ecritures, dit-il aux Juifs ; vous admettez qu'elles contiennent la vie éternelle : or elles rendent témoignage de moi (7). » Mais comment les Ecritures de l'Ancien Testament pouvaient-elles rendre témoignage de lui ? Evidemment parce qu'elles l'annonçaient ; parce que les prophéties qu'elles contiennent le regardaient et s'accomplissaient en lui. Il se servait du même argument pour convaincre, après sa résurrection, deux de ses disciples du bourg d'Emmaüs : « Commencant à Moïse, dit l'Evangile, il

(1) Is., xxi, 5, 6, 7.

(2) Zach., ix, 9.

(3) Zach., xi, 12, 13.

(4) Ps. xl, 10.

(5) Is., l, 6.

(6) Ps. lxxviii, 22.

(7) Is., l, 6.

(8) Ps., xxi, 17.

(9) Ps. xxi, 19.

(10) Dan., ix, 23.

(11) Ps. xv, 10.

(12) Is., xi, 10.

(13) Gen., xlix, 3, 10 ; Dan., ix, 21-27.

(1) Joan., vi, 71, 72 ; xiii, 21.

(2) Luc, xxii, 31.

(3) Joan., xvi, 30.

(4) Luc, xviii, 31-33, Matth., xx, 18 ; Marc, x, 33.

(5) Luc, xxi ; Matth., xxiv ; Marc, xiii ; Luc, xix, 41.

(6) Matth., xvi, 13.

(7) Joan., v, 39.

parcourait tous les prophètes, et expliquait les passages des Ecritures qui avaient trait à sa personne (1). » Mais il n'a pas été seulement l'objet des oracles des prophètes ; il a été, nous l'avons vu, prophète lui-même. La prophétie, sous ses deux aspects, est donc imprimée comme un sceau divin sur sa personne, sur sa mission, sur son œuvre. Cette œuvre, c'est-à-dire la religion qu'il a fondée, vient donc de Dieu ; elle est divine.

Telle est donc la seconde preuve de la divinité du Christianisme : le miracle dans l'ordre intellectuel. Elle est la même, quant au fond, que celle qui découle du miracle physique ; et en général toute démonstration de la divinité de la religion repose sur un élément divin, une action divine qui s'applique à elle. Cette manière de prouver le Christianisme, qui est le fond de toute l'apologétique chrétienne, est inébranlable. Les attaques de l'incrédulité moderne, la sophistique contemporaine ne peuvent rien contre elle. Les plaisanteries de Voltaire n'y ont rien fait, les sophismes de Rousseau pas davantage, les erreurs lourdes et grossières de M. Littré et les fantaisies de M. Renan y feront moins encore.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Bibliographie.

« Un arc ne peut pas être toujours tendu, » dit un vieux proverbe, et l'esprit de l'homme a besoin de délassement. Aussi, quoique le temps ne soit pas à la joie et qu'il soit, au contraire, aux préoccupations sérieuses, nous n'hésitons pas néanmoins à recommander à nos lecteurs un livre capable de chasser la bile noire et les tristes ennuis. Ce livre qui a pour titre : *Revue amusante*, contient un choix aussi varié que judicieux d'histoires curieuses et piquantes, de contes originaux, de bouffonneries aimables, de grotesques plaidoyers et procès, etc. Ceux qui aiment à exercer leur esprit y trouveront un recueil intelligent d'énigmes, charades, logogriphes, problèmes amusants, joyeux devis. C'est un bon livre dans lequel on ne rencontre rien qui provoque le rire aux dépens de la morale et de la religion ; il est propre à être donné en prix et comme étrennes ; son bas prix le met à la portée de toutes les bourses.

La *Revue amusante* a paru par livraisons et forme un beau volume in-8° de 484 pages. Prix broché : 2 fr. ; en feuilles : 1 fr. 86. — Adresser *franco* un mandat ou des timbres-poste à l'auteur, M. l'abbé VIXÈGE, curé de Lapeyrugue, par Montsalvy (Cantal). — Ecrire lisiblement son nom et son adresse et éviter de coller les timbres-poste.

(1) Luc, xxiv, 27.

Chronique hebdomadaire.

Provisions épiscopales. — Bref du Saint-Père à l'association des catholiques allemands : liberté de l'Eglise et omnipotence de l'Etat. — Bref au cercle catholique de Saint-Ambroise : les catholiques libéraux. — Bref aux membres du congrès de l'Enseignement chrétien en France : nécessité de l'éducation chrétienne. — Troisième conférence du Père Monsabré, à Notre-Dame. — Mort de M. l'abbé Combalot. — Souscription pour les Alsaciens-Lorrains. — Tyrans et grotesques. — Le moine et sa concubine.

Paris, 23 mars 1873.

ROME. — Vendredi dernier, 21 du courant, le Saint-Père a réuni les cardinaux dans la salle consistoriale au Vatican, pour leur annoncer de nouvelles provisions épiscopales. Sa Sainteté a nommé Mgr Bracco, patriarche de Jérusalem ; Mgr Leuillieux, évêque de Carcassonne ; Mgr Sebeaux, évêque d'Angoulême ; Mgr Saivet, évêque de Mende ; Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise. Ont été également préconisés, trois évêques pour l'Italie, et deux pour l'Amérique méridionale.

— Nous avons déjà eu occasion de parler de l'Association des catholiques allemands, dont le siège est à Mayence, et qui compte plusieurs centaines de mille membres. Or, le Saint-Père vient d'adresser à cette Association un bref, pour féliciter ses membres de leur courage, et les animer à la résistance contre les lois injustes qu'on dirige chez eux contre l'Eglise. « Si tous les droits de l'autorité ecclésiastique sont violés, dit Pie IX, si la liberté de l'administration du culte divin est supprimée, si l'on ferme la bouche au sacerdoce, le peuple catholique doit, fort de son droit sacré, se lever tout entier pour protéger sa religion, marcher avec énergie, sur le terrain de la légalité, contre ses adversaires, et résister à l'arbitraire. » Le Pape signale ensuite le principe de la persécution que soufre l'Eglise, principe qu'il appelle un « rêve détestable, » et qui consiste à regarder le pouvoir civil comme la source de tout droit. Puis, il affirme le droit de l'Eglise à n'être pas soumise à l'omnipotence de l'Etat. « Sachent donc tous les chrétiens, dit-il, que Jésus-Christ, à qui tout pouvoir au ciel et sur la terre a été confié, l'a transmis à son Eglise, qu'il lui a ordonné d'enseigner tous les peuples sur l'immense surface du globe, sans l'autorisation et même malgré la défense des princes, et qu'il a condamné, sans en excepter les rois, tous ceux qui refusent d'écouter l'Eglise et de lui obéir. » Il termine en ajoutant que la résistance pour la liberté religieuse et le droit de l'Eglise sera profitable même à leur patrie et à la société humaine, « qui, forcément, marchent à la dissolution et à la ruine si on leur retire le fondement de l'autorité divine et de la religion. »

— Le Souverain-Pontife a également adressé, en date du 6 mars, au cercle catholique de Saint-Ambroise, qui réunit toute la jeunesse chrétienne de Milan, un bref d'une grande importance, à cause de la condamnation du catholicisme libéral qui s'y

trouve renouvelée. Voici, en effet, ce que le Saint-Père, après avoir rappelé les ruses et l'audace des ennemis de l'Eglise, ajoute :

« Cependant, dit-il, et bien que les fils du siècle soient plus habiles que les fils de la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès si un grand nombre, parmi ceux qui portent le nom de catholiques, ne leur tendaient une main amie. Oui, hélas ! ils ne manquent pas, ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité au moyen de ces doctrines qu'on appelle *catholiques libérales*, lesquelles, s'appuyant sur de pernicious principes, approuvent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que *personne ne peut servir deux maîtres*.

» Or, ceux-ci sont plus dangereux et plus funestes que les ennemis déclarés, à la fois parce qu'ils secondent leurs efforts sans être remarqués ou même sans donner leur avis et parce que, se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, ils se donnent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache, qui allèche les imprudents amateurs de conciliation et qui trompe les gens honnêtes, lesquels sauraient sans cela s'opposer fermement à une erreur déclarée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi.

» Toutefois, vous pourrez facilement éviter leurs embûches, si vous avez devant les yeux cet avis divin : *C'est par leurs fruits que vous les connaîtrez* ; si vous observez qu'ils affichent leur dépit contre tout ce qui marque une obéissance prompte, entière, absolue, aux décrets et aux avertissements de ce Saint-Siège ; qu'ils n'en parlent que dédaigneusement en l'appelant curie romaine ; qu'ils accusent tous ses actes d'être imprudents et inopportuns ; qu'ils affectent d'appliquer le nom d'ultramontains et de jésuites aux fils de l'Eglise les plus zélés et les plus obéissants ; enfin que, pétris d'orgueil, ils s'estiment plus sages que l'Eglise, à qui a été faite la promesse d'un secours divin, spécial et éternel. »

La fin du bref est une exhortation à une obéissance absolue et à une libre et constante adhésion à la chaire de Pierre ; c'est le secret de la force et du salut.

— Un troisième bref a été aussi envoyé par le Saint-Père au bureau du congrès de l'enseignement chrétien en France, dont le président est M. le comte de Champagny. C'est une réponse aux tentatives d'enseignement mixte ou laïque qui se font en Angleterre et en France. Vu l'importance de ce bref, qui met à nu l'une des principales causes de tous nos maux et en indique le meilleur remède, nous le reproduisons presque en entier. Parlant de la France, Pie IX dit : « Elle est en proie à de nom-

breuses et violentes secousses, à d'épouvantables calamités depuis le jour où, à la fin du siècle dernier, elle s'est éloignée de Dieu, et, méprisant l'autorité de l'Eglise, elle a voulu, suivant les plans d'hommes pervers, tout refaire et tout diriger, surtout l'éducation de la jeunesse. Mais si, revenue vers Dieu, elle travaille à rejeter les préjugés, à s'attacher à la foi catholique, à remettre sous la direction de l'Eglise l'éducation de l'enfance et de l'adolescence, elle préparera certainement des éléments capables de détruire les erreurs, sources de tous les maux, de rétablir les droits de la religion, de ramener le respect de la justice, d'asseoir la paix sur des bases solides. C'est pourquoi, Nous vous y exhortons, considérez l'importance de votre charge et travaillez avec dévouement, avec prudence et avec zèle, autant que les lois et les opinions reçues vous le permettent en ce moment, à faire pénétrer jusqu'au fond du cœur de l'enfance, avec les éléments des belles-lettres, les principes religieux, la soumission et l'amour envers l'Eglise, le respect des puissances établies de Dieu, le zèle de la vertu chrétienne ; car elle seule peut enfanter, et d'elle seule on peut attendre la vie paisible, l'honneur véritable, la grandeur et la gloire de la patrie. » Voilà des enseignements qu'on ne saurait trop méditer, car ils répondent aux besoins les plus impérieux.

FRANCE. — M. l'abbé Combalot, l'infatigable prédicateur, et le vaillant athlète de Dieu, de l'Eglise et de la papauté, est mort le mardi 18 mars, dans les sentiments de la piété la plus vive, et muni des sacrements de l'Eglise. Il avait encore prêché dans l'église de Saint-Roch, le deuxième dimanche de carême, et le mal qui l'a emporté ne s'est déclaré que le lendemain, en sorte qu'il est mort comme les armes à la main. C'était la grâce qu'il avait toujours demandée à Dieu. On a fait la remarque que son premier et son dernier sermon furent sur la sainte Vierge. Il était né en 1797, à Chatenay (Isère). Les deux journées qu'il regardait comme les plus belles de sa vie furent celle où il entra en prison pour avoir dit la vérité sur le caractère de l'enseignement public universitaire, sous le gouvernement de Louis-Philippe, et celle où la faveur d'un évêque le fit entrer dans le concile du Vatican pour servir la messe.

SUISSE. — MM. les Carterétins continuent à mêler agréablement l'odieux au grotesque. Ainsi, tandis que le gouvernement de Berne suspend et traduit devant les tribunaux tous les curés du Jura bernois, qui sont au nombre de quatre-vingt-dix-sept, pour avoir déclaré ne tenir nul compte des ordres du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques, l'on fait des ovations à M. Loyson et à M^{me} veuve Merriman, car l'ex-carême, craignant d'être éconduit s'il se présentait seul, a fini par se décider à emmener sa concubine.

N'est-ce pas que tout cela fait bien dans le paysage... de la patrie de Calvin ?

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE

(Du dimanche 6 au samedi 12 avril.)

(Pour l'explication des cérémonies de la Semaine sainte, voir l'étude spéciale que nous leur avons consacrée dans le corps du journal.)

Dimanche 6 avril.

DIMANCHE DES RAMEAUX. — Le Martyrologe de France mentionne aujourd'hui à Bretenil, au diocèse de Beauvais, *saint Lifold*, confesseur, originaire des Iles-Britanniques ; — encore au diocèse de Beauvais, la fête de *saint Germaud*, abbé de Flay, en 720 ; — à Troyes, *saint Prudence*, évêque et confesseur, célèbre par ses écrits, en 861 ; — encore à Troyes, *saint Vinebauld*, abbé de Saint-Loup, natif de Nogent-sur-Seine, qui obtint du roi Clotaire II le rappel de saint Lea de Sens, exilé en Vimeu, et, passant à Paris, fit de grandes libéralités aux personnes affligées, en 623.

Lundi 7 avril.

LUNDI SAINT. — Le Martyrologe de l'Ordre des Prémontrés fête aujourd'hui la naissance au ciel, à Steinfeld, du bienheureux *Hermann*, confesseur, que la Vierge, mère de Dieu, voulut se fiancer à elle-même, et à qui elle donna le nom de *Joseph*. Illustre par des révélations très fréquentes, par le don de prophétie et par ses vertus, il remit son esprit entre les mains du Sauveur Jésus, le jeudi de Pâques, et éclata en miracles après sa mort, en 1230.

Espérons que bientôt, à cette même date, l'Eglise de Reims pourra célébrer la fête de *Jean-Baptiste de la Salle*, dont on instruit activement à Rome le procès de canonisation.

Mardi 8 avril.

MARDI SAINT. — A Pontoise, *saint Gauthier*, moine de Rebas, fondateur et premier abbé de Saint-Martin, monastère de religieux en cette ville, et de Bertancourt, abbaye de religieux près d'Abbeville, lequel s'est rendu recommandable par son humilité, par son zèle et son amour pour la retraite, en 1099.

A Tours, *saint Perpet*, sixième évêque de Tours, succéda à saint Enstache. Originaire de l'Auvergne, et d'une famille sénatoriale, ses vertus le désignèrent au Clergé et au peuple pour succéder à son oncle. Il fut élu en 461. Cet évêque, un des plus saints et des plus illustres pontifes de l'Eglise de Tours, beaucoup plus noble par sa vie que par sa naissance, sut donner aux membres de Jésus-Christ les nombreuses richesses qu'il avait reçues de lui.

Mercredi 9 avril.

MERCREDI SAINT. — Près de Limoges, *saint Gaucher*, instituteur et prieur d'un monastère de chanoines réguliers, qui donna l'ermitage de Muret à saint Etienne de Grandmont, en 1140.

A Poitiers, la fête de *saint Guillaume*, duc d'Aquitaine, nommé au Martyrologe romain le 10 février.

Dans la ville de Die, *saint Marcel*, évêque, célèbre par ses miracles, au VI^e siècle.

En Franche-Comté, *saint Ingofroy*, sixième abbé de Luxeuil, qui eut le bonheur de recevoir dans son monastère saint Adelphe, désirant voir ses frères de Luxeuil et mourir au milieu d'eux, vers l'an 670.

Jeudi 10 avril.

JEUDI SAINT. — A Auxerre, *saint Pallade*, premièrement abbé de Saint-Germain, et ensuite évêque de ce siège, en 658.

A Chartres, le décès de *saint Fulbert*, évêque de cette ville, célèbre par ses écrits, sa piété et son zèle pour la foi catholique, en 1028.

Dans la forêt d'Anreil, près de Limoges, en France, *saint Gaucher*, confesseur, chanoine régulier, très célèbre par sa sainteté, que Célestin III a mis au rang des saints.

Vendredi 11 avril.

VENDREDI SAINT. — A Saint-Gilles, en Languedoc, *saint Etienne*, abbé, et *saint Hildebrand*, religieux convers de l'Ordre de Cîteaux, cruellement massacré pour la foi par les hérétiques albigeois, en 1209.

A Noyon, *sainte Godeberte*, vierge, disciple de saint Eloi, vers l'an 695, dont la vie a été écrite par l'abbé Corblet. Célèbre par ses miracles, sainte Godeberte s'est sanctifiée par son amour de la solitude. Elle a réalisé cette grande parole, trop peu méditée par celles qui devraient en faire la règle de leur vie : « La vie d'une femme chrétienne doit être cachée en Dieu. »

Samedi 12 avril.

SAMEDI SAINT. — A Gap, *saint Constantin*, évêque de Gap, qui brilla non moins par la sainteté de sa vie que par le zèle de la discipline ecclésiastique. Son nom est encore aujourd'hui en vénération parmi le peuple, à cause de ses mérites éminents et de ses grands bienfaits. Excellent pasteur, il aimait souverainement le troupeau confié à sa garde, il le gouvernait avec une sagesse toute céleste, et il ne se lassait pas de le nourrir de la parole de vie et de l'exemple de toutes les vertus. Les différentes réunions d'évêques, où il occupa toujours un rang distingué, témoignent assez quel soin il apporta à tenir en vigueur les saints canons. En 441, il siégea au premier Concile d'Orange. Après avoir rempli tous les devoirs d'un excellent pasteur, il s'envola dans le séjour de la félicité éternelle, en 455.

L'abbé Ayr. RICARD.

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne.
Missionnaire apostolique.

Homélie sur l'Évangile

DU DIMANCHE DES RAMEAUX, A LA PRIÈRE DU SOIR.

(Matth., xxi, 1-9.)

Sur la communion pascale.

TEXTE. — *Dicite filia Sion : Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.* Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui vient à vous plein de douceur.

EXORDE. — Mes frères, le temps de la Passion du Sauveur était proche. Avant d'entrer à Jérusalem pour la dernière fois, il avait pleuré sur cette ville ingrate : « Jérusalem, avait-il dit, si tu connaissais la grâce qui t'est donnée, si tu savais les malheurs qui te menacent, tu te repentirais, tu ferais pénitence. » Mais non, comme certaines âmes endurcies, cette ville ingrate ne voulut rien entendre... Cependant, il y avait dans son sein quelques âmes fidèles. Notre divin Sauveur voulut leur fournir l'occasion de manifester leur foi, en l'acclamant à son entrée dans la ville. Voici donc ce que raconte l'évangile que nous lisons ce matin à la bénédiction

des Rameaux : « Jésus approchant de Jérusalem, et étant déjà arrivé à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, envoya deux de ses disciples et leur dit : Allez à ce village qui est devant vous, et vous y trouverez une ânesse liée et son ânon avec elle : déliez-la et me l'amenez : si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-lui que le Seigneur en a besoin, et aussitôt il les laissera emmener. » Or, tout cela se fit afin que cette parole du Prophète fût accomplie. « Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui vient à vous plein de douceur, monté sur une ânesse, et sur l'ânon de celle qui est sous le joug. » Les disciples donc s'en allèrent et firent ce que Jésus leur avait commandé ; et, ayant amené l'ânesse et l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtements et le firent monter dessus. Une grande troupe de peuple étendit aussi ses vêtements le long du chemin ; les autres coupaient des branches d'arbres et les jetaient par où il passait, et tout le peuple, tous ceux qui allaient devant lui, comme ceux qui le suivaient, criaient : « Hosanna au Fils de David ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. »

PROPOSITION. — Peut-être, mes frères, parmi cette foule qui acclamait ainsi notre Sauveur, s'en trouvait-il qui, peu de jours après, crièrent par respect humain : « Otez-le, crucifiez-le. » La nature humaine est si faible, si facile à se laisser entraîner au mal, qu'il nous est bien permis de le croire. Peut-être aussi que cette foule tout entière, parmi laquelle étaient sans doute et Joseph d'Arimatee et la courageuse Véronique, tant de malades qu'il avait guéris, un si grand nombre d'enfants qu'il avait bénis ; peut-être, dis-je, que cette foule lui resta fidèle, et vit avec douleur les humiliations et les supplices qu'on lui fit subir. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que Notre-Seigneur, en permettant ce triomphe, ces acclamations si peu de temps avant les abaissements et les douleurs de sa Passion, a voulu nous enseigner que la gloire de ce monde, que les joies de la terre sont bien peu de chose, et que souvent elles ont un triste lendemain. Pourtant, frères bien-aimés, c'est un autre sujet que je traiterai ce soir, et nous considérerons le récit évangélique sous un autre point de vue. Je veux vous parler de l'obligation où nous sommes tous de communier dans le temps pascal.

DIVISION. — *Premièrement*, je vous dirai que tous, sous peine de péché mortel, nous sommes obligés de communier dans ce saint temps ; *secondement*, nous verrons les principales dispositions nécessaires pour que notre communion soit bonne et agréable à Dieu.

Première partie. — Certes, mes frères, c'est une chose pénible de penser qu'on soit obligé de rappeler à des chrétiens, à des hommes, à des femmes, qui ont savouré avec tant de bonheur les joies d'une première communion bien faite, l'obligation où ils sont de communier à Pâques !... Oh ! je voudrais, chrétiens, me borner à faire un appel à vos cœurs, dire à chacun de vous : « Frère bien-aimé, Jésus est

là dans ce tabernacle ; il y a longtemps que vous n'avez uni votre âme avec son âme, votre sang avec son sang ; il vous attend, il vous invite ; pauvre chère âme, il me charge de vous dire que lui, qui est votre Roi, désire, dans son ineffable tendresse, venir en vous ; préparez-lui donc une demeure... *Dicite filiæ Sion, etc. Dites à la fille de Sion que son Roi vient à elle plein de douceur.* »

Où, mes frères, il m'est pénible de voir tellement méconnu l'amour qui le fait demeurer dans nos tabernacles !... Quoi ! notre Jésus est là, dans ce mystère d'amour, dans cet adorable sacrement ; il nous invite, il nous presse, il nous tend les bras ! « Venez, mais venez donc, nous dit-il, approchez, je vous soulagerai, je vous fortifierai, je vous consolerais, je vous ferai boire largement à la source de mes grâces et de mes mérites !... » Et nous, aveugles et ingrats, il faut qu'on nous donne des preuves pour nous montrer que nous sommes obligés de nous approcher de lui au moins une fois l'année !... Oh ! chrétiens, comme on pourrait avec raison nous adresser ce reproche fait autrefois aux Juifs : « Hommes à la cervelle dure, *dura cervice*, vous ne comprenez donc pas ; vous résisterez donc toujours !... »

Eh bien ! malgré ma répugnance, puisqu'il vous faut des preuves, je vais vous en donner. Ecoutez d'abord Jésus-Christ : « Je suis, dit-il, le pain de vie descendu du ciel ; si quelqu'un mange ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois livrer pour le salut du monde. » Les Juifs, surpris, murmuraient ; c'était, du reste, leur habitude quand Jésus-Christ parlait. Il y avait alors, comme il y a de nos jours, certaines natures orgueilleuses et perverses, qui ont une aversion presque instinctive pour la vérité comme pour la vertu. Les Juifs donc murmuraient et disaient : — « Comment peut-il nous donner sa chair à manger ?... » Insensés ! ne savaient-ils pas que Dieu est tout-puissant, qu'il a formé le monde de rien ? N'avaient-ils pas vu Jésus, aux noces de Cana, changer l'eau en vin ?... Après tant d'autres prodiges encore opérés sous leurs yeux, pouvaient-ils douter de la puissance divine de celui qui leur parlait ?... Aussi, voyant leur mauvaise foi, Jésus dédaigne de leur répondre ; il se contente de ces paroles, sur lesquelles j'appelle toute votre attention : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous !... (1) » Est-ce clair, mes frères ? Peut-on quelque chose de plus formel ? Choisissez vous-mêmes les termes. En trouvez-vous de plus expressifs, de plus énergiques ?... Eh bien ! désirez-vous avoir la vie de la grâce en vous ? Voyez ce que Jésus demande : pour avoir cette vie, il faut manger sa chair et boire son sang, c'est-à-dire communier ; sinon, c'est la mort !...

(1) Voir saint Jean, chap. vi.

Et maintenant, que nous dit l'Eglise, cette mère qui nous reçut dans ses bras au jour de notre baptême? Ah! vous le savez bien, vous faites la réponse avant moi: *Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.* Et dans les temps où sa discipline était plus austère, quiconque négligeait de remplir ce devoir était retranché du corps des fidèles et privé des honneurs de la sépulture chrétienne, tant on attachait d'importance, dans les siècles de foi, à l'exécution de ce commandement! Si les peines en question ne sont plus appliquées de nos jours à ceux qui négligent la communion pascale, c'est parce que l'Eglise, comme une mère tendre et indulgente, qui ne veut pas pousser au désespoir un enfant indocile, a jugé dans sa sagesse qu'il valait mieux user de douceurs envers tant d'âmes rebelles et dévoyées; mais le précepte existe, il est obligatoire, et, sous peine de se rendre coupable de péché grave, il faut s'y montrer fidèle... Que d'autres preuves encore, mes frères, j'aurais à vous donner! mais je dois me borner. D'ailleurs, à quoi serviraient-elles après le commandement si précis de l'Eglise et l'enseignement si formel de notre divin Sauveur?...

Seconde partie. — Voyons maintenant avec quelles dispositions nous devons faire notre communion pascale!... Mais, avant tout, je veux vous raconter une histoire dont quelques-uns peut-être d'entre nous pourraient faire leur profit. Un mauvais chrétien va trouver son curé et lui dit: — Venez, je vous prie, à l'église pour me confesser, car je veux faire mes Pâques. Il faut bien obéir à l'Eglise, et il y a dans ses commandements: *Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.* — C'est bien; mais, dit le curé, remarquez ce mot: *humblement*, cela signifie; étant bien disposé; avez-vous les dispositions nécessaires?... J'en doute, car je vous connais. — Vous me connaissez pour un joyeux vivant, répondit le paroissien. — Vous voulez faire vos Pâques pour obéir à l'Eglise; mais n'y a-t-il pas dans ces commandements: *Les dimanches messe entendras?* Et je ne vous vois jamais à la messe les dimanches et les fêtes?... N'y a-t-il pas dans ces commandements: *Les fêtes tu sanctifieras?* Et vous travaillez ces jours-là!... N'y a-t-il pas: *Vendredi chair ne mangeras?* Et malgré votre santé florissante vous vous souciez assez peu de ce précepte! Et que d'autres choses encore j'aurais à vous dire!... — monsieur le curé, je vous dirai tout cela, venez me confesser; car, que dirait-on de moi si je ne faisais mes Pâques? — Je consens, repris le curé, à aller vous confesser; mais pour communier, il faut de bonnes dispositions et la résolution sincère de vous corriger. — Ah! s'il en est ainsi, poursuivit ce mauvais chrétien, si vous ne voulez pas me faire communier de suite, je ne veux plus me confesser. » Tirons la conclusion de cette histoire: c'est qu'il ne faut pas que ce soit seulement l'habitude, notre position, le respect humain, qui nous portent à communier; non, il faut des dispositions intérieures.

Et ces dispositions, quelles sont-elles? Une surtout est essentielle, et d'autres sont très désirables. La disposition essentielle, c'est d'être en état de grâce, c'est-à-dire de s'être purifié de ses péchés par une bonne confession. Or, comprenons-le bien, une bonne confession, ce n'est pas celle où l'on déclare seulement ses péchés avec sincérité, mais sans aucun regret, et sans prendre de bonnes résolutions pour l'avenir.... Vous vous accusez d'avoir volé; mais vous n'avez pas l'intention de restituer. Vous vous accusez de profaner le dimanche par le travail, de manquer fréquemment à la sainte messe; si vous n'avez pas la résolution formelle de vous corriger de ces défauts, remarquez-le bien, votre sincérité vous a servi de peu; il est douteux que votre confession soit bonne, et que vous soyez en état de grâce!... Voudrais-je, mes frères, en vous parlant ainsi, jeter dans vos consciences des troubles inutiles? Oh! que Dieu m'en préserve. Non; je veux seulement vous rappeler ce qu'il faut faire, ce qui est absolument essentiel pour se mettre en état de grâce. Je veux vous dire que la confession n'est pas simplement, veuillez me permettre l'expression, une sorte de *savonage*, mais qu'elle réclame de notre part et le regret de nos fautes, et la résolution de les éviter. Voilà donc, mes frères, comme je le disais, la disposition rigoureusement requise. Sans elle, quiconque s'approche de Jésus lui donne le baiser du traître et renouvelle le crime de Judas!....

J'ai ajouté, mes frères, qu'il y avait d'autres dispositions très désirables. Pourquoi la même nourriture corporelle répugne-t-elle aux malades, profite-t-elle peu à certaines personnes; tandis qu'elle répare merveilleusement les forces de quelques autres?... C'est que, chez celles-ci, l'estomac est mieux disposé à la recevoir. Ainsi peut-on dire de ce pain céleste que nous recevons dans l'Eucharistie. Plus l'âme est bien disposée, plus sont abondantes les grâces qu'elle reçoit. Quand on a su s'y préparer par les bonnes œuvres et des exercices de piété, quand on s'efforce d'apporter à la table sainte une foi vive, une piété tendre, un amour profond, oh! alors, Jésus-Christ s'épanouit dans l'âme comme dans un sanctuaire chéri. Que de grâces, que de faveurs célestes il y répand!... Ames bénies qui possédez ces dons, non, la communion pascale ne doit pas vous suffire; venez, venez souvent boire l'amour divin à sa source la plus pure. — « Je n'ose, direz-vous. Jésus-Christ est si saint, moi je suis si misérable et si faible! Je ne suis pas digne de recevoir Jésus-Christ, » — Eh! mes frères, c'est vrai, c'est ce que nous répétons jusqu'à trois fois avant de nous approcher de la sainte Table: *Domine, non sum dignus.* Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir dans mon cœur. Faut-il, donc pour cela nous éloigner de lui et nous priver des grâces nombreuses qu'une communion plus fréquente apporterait dans nos cœurs?... Ecoutez une histoire; qu'elle vous instruisse et qu'elle vous

encouragement. Un jour, saint Pierre Célestin, tourmenté par de semblables doutes, et ne sachant pas s'il valait mieux s'abstenir de la sainte communion, que la recevoir plus fréquemment, se rendait à Rome pour demander à ce sujet des conseils au Souverain Pontife. Après quelques heures de marche, il rencontra sur sa route le pieux abbé qui l'avait revêtu de l'habit monastique, et qui était mort en odeur de sainteté depuis quelques années. « Frère, lui dit-il, tu as raison, ce que tu penses est vrai, les anges eux-mêmes ne sont pas dignes de recevoir le corps sacré du Sauveur. Et cependant il est si bon qu'il veut qu'on le reçoive. Garde-toi donc de diminuer le nombre de tes communions, ce serait diminuer pour toi les grâces du Sauveur, et te priver de ses plus douces faveurs. » Le saint abbé disparut, et Pierre Célestin, encouragé par ses paroles, continua ses communions plus fréquentes, qui firent de lui un saint, que l'Eglise a placé sur ses autels (1).

PÉRORAISON. — Vous voyez donc, mes frères, que Jésus-Christ désire qu'on le reçoive. Oh ! je ne veux plus vous dire qu'il le demande, sous peine de voir nos âmes privées de la vie ; je ne veux pas non plus vous répéter que l'Eglise nous l'ordonne, j'aime mieux en terminant, frères bien-aimés, faire encore un appel à vos cœurs. Vous avez la foi, n'est-ce pas ? Eh bien ! vous allez me comprendre. Lorsque Jésus enfant fut présenté dans un temple, un saint vieillard, appelé Siméon, le reçut dans ses bras, le pressa contre son cœur, transporté de joie et sentant son âme défaillir à ce contact divin. « C'est assez, Seigneur, s'écriait-il, c'est assez !.... Maintenant laissez-moi mourir, mes yeux ont vu ; mes bras ont serré Celui qui doit être le salut du monde. *Nunc dimittis*, maintenant laissez-moi mourir. » Quel bonheur, en effet ! Saint Vieillard, oui, nous envions votre sort. Avoir pressé l'enfant Jésus contre son cœur, ô mon Dieu, quelle faveur insigne !.... Eh bien ! chrétiens, je vous le dis, quand nous avons le bonheur de communier, la faveur que nous recevons est plus grande !.... Ah ! divin Jésus, présent tout entier dans la sainte Hostie, vous ne vous contentez pas de venir dans nos bras et sur nos poitrines. Vous voulez entrer dans notre bouche, être déposé sur notre langue ; vous descendez dans ces poitrines, et, tout vivant, tout embrasé d'amour pour nous, vous venez loger au plus intime de nos cœurs ; votre sang se mêle avec notre sang, votre âme avec notre âme, votre vie avec notre vie (2). Siméon ne vous reçut qu'une fois sur ses bras, et le saint vieillard expira dans la joie et dans l'amour ; et nous, c'est autant de fois que nous le voulons, que vous descendez dans nos âmes, et nous sommes presque indifférents à de pareilles faveurs. O mes frères, que nous sommes ingrats !... O chères âmes, que ce ne soit pas seulement le commandement de

l'Eglise qui nous amène à la table sainte pendant ces jours de grâce. Non, non, que ce soit un tendre amour pour ce divin Sauveur, un vif désir de lui être unis pendant que nous vivons sur cette terre, afin de lui être à tout jamais unis dans la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Sermon sur la passion.

Vere filius Dei erat iste.

Vraiment celui-ci était le fils de Dieu.
(Matth., xxvii, 54.)

C'est le secret de Dieu, mes frères, d'avoir su faire de ce jour, qui nous rappelle si éloquemment les humiliations et les anéantissements du Sauveur, le jour par excellence, où ce dévoué Rédempteur reçoit les plus profondes adorations de ceux qu'il a rachetés par son sang. C'est le chef-d'œuvre de la sagesse de Dieu, d'avoir réussi à ce que les ignominies et les tortures de la croix, que Jésus a subies comme un criminel au jour de sa passion, et qui auraient dû couvrir son nom d'une honte ineffaçable, soient devenues au contraire, l'objet sacré du culte le plus humble et le plus affectueux de la religion chrétienne ; et que cette solennité, instituée pour en garder le souvenir, soit consacrée, non point à la malédiction de la croix, mais à l'adoration de la croix, et à la vénération de ce signe autrefois infamant. Dieu, aux yeux de qui toute sagesse humaine n'est que folie, et qui aime à confondre les vaines pensées des mortels superbes, a voulu que son Christ triomphât précisément par les souffrances et les ignominies ; et que les hommes fussent contraints de condamner leurs faux jugements, leurs appréciations insensées, en se prosternant devant un signe de honte et d'approbation, devenu le moyen tout puissant de leur salut. Le peuple chrétien, mes chers frères, nous donne aujourd'hui ce spectacle étrange. Dressant toute seule la croix nue au milieu de nos églises dépouillées de leurs ornements, au-dessus des autels en deuil, il se prosterne avec un respect mêlé d'amour et de terreur devant ce gibet : il oublie tous les autres objets de son culte, et il confesse avec des larmes de reconnaissance que nous n'avons été sauvés que par l'ignominie du supplice de Jésus.

Supplice honteux, devenu pour celui qui en fut la victime le principe d'une gloire inappréciable, ayant à vous retracer aux yeux de cette assemblée chrétienne, je ne veux point appeler sur vous la pitié de ceux qui vont m'entendre : mais, autant qu'il est en moi, je veux vous rendre l'honneur qui vous appartient légitimement, en faisant voir que Jésus-Christ ne fut jamais plus Dieu, plus manifestement tout puissant que dans sa passion et dans sa mort. Et ainsi, mes frères, même le supplice du

(1) Confé. Tobias Lohner, *Bibliotheca manualis*, etc.

(2) Confé. d'Argentan, *les Grandeurs de la très sainte Vierge Marie*.

Calvaire deviendra pour nous un témoignage solennel, prouvant la grande vérité que le monde chercherait en vain à méconnaître : la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous verrons la victime elle-même prononçant la sentence de sa mort, en fixant l'heure et en traçant les circonstances, non pas en prophète, mais en maître souverain, et se montrant Dieu d'abord par la prévision de sa mort. Nous la verrons ensuite dirigeant l'exécution de son supplice, par une autorité pleine et une libre volonté, et se montrant Dieu dans l'acte de son supplice. Enfin nous la verrons se donnant un témoignage suprême après la consommation de l'iniquité, et se montrant Dieu même dans la mort. Commençons par saluer la croix, à laquelle appartiennent aujourd'hui nos hommages ; la croix, non plus objet d'ignominie, mais objet d'honneur et de gloire ; et disons-lui avec l'Eglise : *O Crux ave.*

PREMIER POINT. — Quelles que soient, mes frères, la fierté et la prétention de l'homme, quelque confiance qu'il ait en lui-même, il faut pourtant qu'il avoue qu'aucun événement de son existence ne dépend uniquement de sa volonté ; que, non seulement l'avenir ne lui appartient pas, mais que, bien souvent même, le présent, qu'il croit diriger, l'éloigne du but qu'il se propose et le conduit où il ne voudrait pas aller. La langue humaine a fait un adage de cette vérité d'expérience, et elle dit : « L'homme s'agite, et Dieu le mène. » Mais l'impuissance de l'homme se manifeste surtout dans les deux extrémités de sa vie, sa naissance et sa mort : l'une le mettant au monde, sans sa participation et à son insu ; l'autre s'imposant toujours à lui comme une loi inévitable et terrible, dont le coup échappe à nos prévisions ; l'une faisant dire à Job, avec amertume : « Pourquoi m'avez-vous tiré du sein de ma mère ? » L'autre arrachant à un grand roi cette belle parole : « Quelle est la puissance du Roi du ciel, qui fait ainsi mourir les rois de la terre ? » Aujourd'hui vous vivez ; vous ne savez pas le mystère de votre entrée en ce monde ; vous ne connaissez pas non plus le sort de votre fin : *Nescit homo finem suam.* L'homme ignore sa fin (1). Dieu demeure, avec une sorte de jalousie, le maître de la vie et de la mort, et il veut se montrer à sa créature dominateur souverain, à notre première apparition sur la terre et à notre dernier moment. Jamais un privilège n'a dérogé à cette loi constante en faveur d'aucun mortel. Mais, Jésus-Christ n'est pas un mortel comme ses frères, et c'est ici que nous allons trouver en lui le signe qui le distingue solennellement de la masse des enfants d'Adam, soumis à la loi de la mort. Pour lui, il est entré librement dans la vie, ayant voulu prendre la nature humaine pour la sauver, et adopter notre condition pour lui conférer l'adoption des enfants de Dieu ; il doit aussi en sortir librement, au temps et de la manière qu'il voudra, et avec la faculté d'y rentrer

s'il lui plaît. C'est Lui qui a fixé le jour de sa naissance, en se présentant à son Père et lui disant : « *Ecce ego.* Me voici (1) ! » C'est Lui qui fixera le moment de sa mort, en donnant le signal aux enfers et en leur disant : « *Nunc est hora vestra et potestas tenebrarum* (2). Maintenant est venue votre heure et le temps de la puissance des ténèbres. » Et il se montrera Dieu en ajournant la mort ou en l'appelant, et en imposant son empire à celle qui impose bien lesien aux hommes, mais qui ne peut pas atteindre un Dieu même fait homme, que quand ce Dieu le permet.

Sans parler des prophètes, dont il a ouvert la bouche, des siècles avant l'événement, pour leur en faire dire le récit aux âges antérieurs : d'un David, qui, au nom de Jésus-Christ, gémissait et disait mille ans à l'avance : « Ils ont percé mes pieds et mes mains, ils ont compté mes os, ils se sont partagé mes vêtements, ils ont jeté ma robe au sort, ils ont branlé sur moi la tête et ils m'ont raillé (3) ; » d'un Isaïe qui le dépeint traits pour traits à sept cents ans de distance (4) : « Il n'y a rien en lui qui attire les regards, aucune beauté ; et nous l'avons vu, et il était méconnaissable, et nous ne l'avons pas reconnu ; un objet de mépris et le dernier des hommes, un homme de douleur et qui connaît l'infirmité, un visage couvert et souillé. Vraiment il portait nos langueurs et il était chargé de nos douleurs... le châtiment, qui nous procure la paix, tombait sur lui... il s'est offert parce qu'il l'a bien voulu ; il n'a pas ouvert la bouche, il a été conduit à la mort comme un agneau... »

Mais je laisse les prophéties éloignées, pour ne rappeler que celles qui furent faites, lui présent, et sur sa propre personne, et principalement celles qu'il fit lui-même touchant sa mort. Dès son entrée dans le monde, par le prodige de la conception, l'apôtre saint Paul (5) nous le représente paraissant devant son Père et se substituant aux victimes inutiles dont le sang rongissait les autels de l'ancienne loi : « Père, dit-il, les sacrifices ne vous plaisent point, les victimes et les holocaustes ne trouvent point grâce à vos yeux : Me voici, moi ! Vous m'avez donné un corps pour accomplir en moi le sacrifice qui désarmera votre colère. » Voilà l'œuvre qu'il vient accomplir : il la connaît, il l'embrasse, il l'accomplira par son choix et librement. L'ange qui l'annonce à Marie le désigne comme venant pour sauver son peuple. Le même ange redit la même prophétie à Joseph ; les bergers l'entendent au jour de la naissance de l'Enfant ; et le vieillard Siméon la confirme quand le nouveau-né est présenté au temple. Le ciel s'énonce clairement : c'est un Sauveur qui doit nous donner le salut, en se faisant victime pour nous.

Mais lui-même s'exprime avec plus de précision,

(1) Hébr., x, 5.

(2) Luc, xxii, 53.

(3) Ps. xxi.

(4) Is., lxxxviii.

(5) Hébr., x, 5.

(1) Eccles., ix, 12.

et revient à chaque instant sur sa mort volontaire. Il dit à un docteur de la loi (1) : « Comme Moïse a élevé en haut le serpent dans le désert, ainsi faut-il que le Fils de l'Homme soit élevé (il parlait de son élévation en croix), afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. » Une autre fois, c'est à la foule des Juifs qu'il tient le même langage, et il leur dit : « Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'Homme (en croix), c'est alors que vous le connaîtrez (2). » Il aime la perspective de cette exaltation ignominieuse, et il la rappelle une troisième fois dans l'assemblée des Juifs : « Quand j'aurai été élevé au-dessus de la terre, j'attirerai tout à moi (3). » Et l'Évangéliste ajoute : « Il disait cela pour désigner le genre de mort qu'il devait subir. » A ces mêmes Juifs, qui lui demandaient un jour un miracle, il répond d'une manière parabolique, qui désignait sa mort : « Cette génération mauvaise et adultère, dit-il, demande un miracle; et il ne lui en sera pas donné un autre que le miracle du prophète Jonas. Comme Jonas resta dans les flancs d'une baleine trois jours et trois nuits, ainsi le Fils de l'Homme restera dans le sein de la terre (4). » C'était le subterfuge ordinaire des Juifs de mauvaise foi d'éluder toujours les miracles du Sauveur, en ne cessant de lui en demander de nouveaux; ils lui dirent donc un jour (5) : « Quel miracle faites-vous pour que nous croyions en vous? » Jésus leur répondit : « Détruisez ce temple et je le rebâtirai en trois jours. » Et il parlait du temple de son corps, explique saint Jean : « Et quand il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se souvinrent de cette parole qu'il avait dite. Ses ennemis s'en souvinrent aussi, car ils allèrent trouver Pilate, sitôt que Jésus fut mort, et ils dirent à Pilate : Seigneur, nous nous souvenons que cet imposteur a dit quand il vivait encore : « Je ressusciterai trois jours après. Commandez donc que le sépulcre soit gardé; de peur que ses disciples ne l'enlèvent et ne disent qu'il est sorti du tombeau; de sorte que la seconde erreur serait pire que la première (6). »

Il parle, dans saint Luc (7), de sa mort comme d'un baptême sanglant, et il dit : « Je dois être baptisé d'un baptême (nouveau); et dans quelle impatience suis-je de le voir accompli! » Ailleurs, il exprime aux Juifs son empire sur sa propre mort (8). « Personne ne m'ôte la vie, dit-il, c'est moi-même qui me l'ôte. J'ai le pouvoir de la déposer, et j'ai le pouvoir aussi de la reprendre. » Mais c'est surtout quand approchent les jours de sa mort que sa parole devient plus claire, et qu'il s'exprime plus nettement sur sa passion comme sur un événement

qui dépend de sa volonté. La dernière fois qu'il se dirige sur Jérusalem, il dit à ses disciples (1) : « Voilà que nous allons à Jérusalem, et le Fils de l'Homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes, et ils le condamneront à mort. Et ils le livreront aux gentils (c'est-à-dire au gouverneur romain et à ses soldats) pour être moqué, flagellé, crucifié; et le troisième jour il ressuscitera. » La veille de Pâque, il leur fixa le jour, et il leur dit : « Vous savez (2) que la Pâque se fait dans deux jours et que le Fils de l'Homme sera livré pour être crucifié. » Ce jour-là, ayant été arrosé par les parfums de Marie-Magdeleine, dans la maison du pharisien Simon, il loue cette femme (3), et il la remercie de ce qu'ayant versé sur lui les parfums que l'on versait sur les morts, elle a préludé aux honneurs de sa sépulture. Lorsque le moment du dernier festin est arrivé, sitôt qu'il est à table, il leur annonce que c'est un d'eux qui va le trahir; il désigne clairement Judas; et comme le traître osait bien lui demander : « Est-ce moi, maître? » Jésus répond : « Vous l'avez dit (4). » Il prophétise le sort de ce malheureux, en disant : « Malheur à celui par qui le Fils de l'Homme sera trahi : il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût jamais venu au monde! » Il distribue à ses apôtres son corps à manger et son sang à boire sous la forme du pain et du vin (5), en les avertissant que ce corps va être bientôt livré à la mort, et que ce sang va être versé pour la rémission des péchés; et que c'est la dernière fois, avant sa mort, qu'il boit avec eux du fruit de la vigne. Il leur annonce (6) que sitôt qu'il aura été frappé, eux tous s'enfuiront, d'après cette parole du prophète : « Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. » Mais il leur donne rendez-vous en Galilée, après sa résurrection (7). Il prédit à Pierre son apostasie du lendemain : « Pierre, avant que le coq ait chanté, tu m'auras renié trois fois (8). » Car, lisant dans les cœurs, il sait non seulement ce qui doit lui arriver à lui-même par l'effet de sa volonté toute-puissante; mais il connaît aussi les actions libres qui dépendent en partie des dispositions du cœur de l'homme (9). Il va dans le fatal jardin de Gethsémani où la trahison doit avoir lieu. Il se repaît dans son agonie du terrible avant-goût de la mort. Et avant que la troupe des satellites soit venue, c'est lui qui annonce que l'heure est sonnée (10). « Levez-vous, dit-il à ses apôtres, marchons; celui qui doit me livrer est tout près? — Où faut-il marcher? Seigneur, faut-il fuir ou se défendre? — Non, » il faut aller au-devant de la troupe

(1) Joao., III, 14.

(2) Joao., VIII, 28.

(3) Joao., XII, 32.

(4) Matth., XI, 49.

(5) Joao., II, 19.

(6) Matth., XXVII, 62.

(7) Luc., XII, 50.

(8) Joao., I, 18.

(1) Matth., XX, 18.

(2) Matth., XXVI, 2.

(3) Matth., XXVI, 10.

(4) Matth., XXVI, 25.

(5) Matth., XXVI, 27.

(6) Matth., XXVI, 31.

(7) Matth., XXVI, 33.

(8) Matth., XXVI, 34.

(9) Matth., XXVI, 36.

(10) Matth., XXVI, 39.

homicide : car c'est le Fils de l'Homme qui doit se livrer lui-même à la mort ; et, s'il ne mettait pas sa vie à la disposition de ses ennemis, s'il ne s'abandonnait pas lui-même, nul ne pourrait le conduire au tombeau. Mais il a tout prévu, il a fixé le temps, il veut mourir pour sauver son peuple : et maintenant il va chercher résolument les exécuteurs de son sacrifice. C'est en vain que Pierre s'écrie : « Seigneur, il y a ici deux épées ; » c'est en vain qu'il tire lui-même le glaive pour défendre son maître. Jésus-Christ, qui ne veut pas être défendu, réprime son zèle, et lui dit : « Remettez votre épée au fourreau. Est-ce que vous croyez que, si je le désirais, mon Père ne m'enverrait pas plus de douze légions d'anges ? Mais il faut que les prophéties s'accomplissent. » Et adressant le même langage, divinement calme, à la troupe des émissaires, il leur dit : « Vous voici venus pour me prendre, comme on prend un voleur, avec des épées et des bâtons. Il y a longtemps que je prêche dans le temple, et vous n'avez pas mis la main sur moi, parce que votre temps n'était pas venu ; mais à présent votre temps est arrivé, et l'heure de la puissance des ténèbres est sonnée. » Ce n'est qu'après cette sentence tombée de sa propre bouche que la divine victime entre dans la voie de souffrances et d'humiliations qui doit la conduire à la mort ; ce n'est qu'alors que commence le grand sacrifice de l'Agneau, prédit depuis le commencement du monde (1). Et il s'avancera jusqu'au bois de l'immolation sans se plaindre : non point parce que la crainte ou la faiblesse lui ferme la bouche, mais parce qu'il a résolu de mourir et de nous sauver la vie par le mérite de sa mort.

Allez, divin Agneau, réprimez en vous la force du lion de la tribu de Juda qui épouvanterait vos persécuteurs et qui mettrait vos bourreaux en fuite. Le monde n'attend pas avec moins d'impatience l'holocauste de son salut que vous vous soupirez après l'accomplissement de votre laborieuse immolation. Vous voulez mourir, et nous, nous cherchons une victime. C'est vous-même, cette victime ! Victime libre, volontaire, dévouée ; victime qui ne redoute pas la mort ; mais qui va au-devant. La croix vous attend ; et avant que vous la teigniez de votre sang, nous la saluons du fond de nos cœur :
O Cruz !

DEUXIÈME POINT. — Dieu par la préparation libre de son sacrifice, Jésus-Christ ne se manifeste pas moins Dieu par l'oblation même de son sacrifice, au milieu des souffrances et des humiliations de sa Passion. Tout est divin dans cette série de scènes lamentables. Au fond de la grotte de Gethsémani, savourant à l'avance le calice amer des tortures qui l'attendent, il en est si profondément ému qu'il tombe la face contre terre (2), qu'il devient la proie d'une agonie mortelle, et que, chose étrange ! la douleur ouvrant ses veines, il sue une sueur de

sang qui inonde ses vêtements et qui coule jusqu'à terre ; phénomène si extraordinaire qu'il a fallu des expériences récentes pour l'expliquer à la science et vaincre ses contradictions opiniâtres. Mais une perte si abondante et si douloureuse de son sang n'épuise Jésus qu'autant qu'il le veut ; il sort de l'agonie plein de vie, et il entre résolument dans la carrière de son grand combat. Tout de suite il va manifester sa puissance.

Judas, d'après le récit de saint Jean (1), arrivé auprès de son maître à la tête des satellites envoyés par les prêtres, Judas se détache de sa troupe pour donner à Jésus le baiser de la trahison ; mais les satellites sont saisis de frayeur en présence de celui qui a tant de fois échappé à leurs pièges par les ressources de son pouvoir céleste. C'est Jésus qui, s'approchant d'eux, les interroge et leur dit : « *Quem queritis ?* Qui cherchez-vous ? » Ils répondirent : « Jésus de Nazareth. » Jésus reprit : « C'est moi. » Et quand Jésus leur eut dit : « C'est moi, » ils reculèrent et tombèrent à la renverse, et avec eux Judas qui s'était replié sur eux. Ce n'est pas que Jésus voulût échapper à leurs mains ; mais il manifestait sa puissance, et il montrait que nul ne peut lui ôter la vie s'il ne le veut, et que c'est lui-même qui doit la déposer au temps marqué. Jésus leur demande une seconde fois : « Qui cherchez-vous ? » Ils répondent : « Jésus de Nazareth, » et Jésus reprend : « Je vous ai dit que je le suis. Si donc c'est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci, afin, dit l'Évangéliste, que fût accomplie cette parole que Jésus lui-même avait dite : « De ceux que vous m'avez donnés, je n'en ai pas perdu un seul. » Et comme s'ils reconnaissaient en Jésus leur maître, à l'heure même où ils viennent pour s'emparer de sa personne, les Juifs laissent effectivement en liberté ses disciples ; pas un n'est inquiété durant sa Passion ; c'est d'eux-mêmes qu'ils se dispersent ; Pierre ne s'embarrasse que par sa lâcheté, et si cette nuit funeste lui laisse des souvenirs amers, ce sont les souvenirs de sa propre faiblesse, et nullement d'aucun mauvais traitement des Juifs. Quant à Jésus, il demeure si pleinement en possession de sa toute-puissance qu'il ne cesse pas de faire des miracles. Après que Pierre, dans un premier mouvement de zèle intempestif, a frappé du glaive un des officiers du grand-prêtre, et lui a coupé l'oreille droite, Jésus touche de la main cet homme mutilé, et il le guérit, et c'est en exerçant cet acte de toute-puissance qu'il déclare aux satellites du grand-prêtre qu'en vain prétendraient-ils se saisir de sa personne s'il ne s'abandonnait pas lui-même au pouvoir des méchants.

Mais le voici aux prises avec un nouveau genre d'épreuves. Traîné au palais du grand-prêtre, il subit les insultes d'Anne, l'ancien pontife ; il reçoit un soufflet d'un valet ; il répond à l'un et à l'autre avec une dignité qui ne fait que relever et

(1) Apoc., xiii, 8.

(2) Luc, xxii, 44.

(1) Joan., xviii, 4.

anoblir sa patience; au pontife, il répond : « Pourquoi m'interrogez-vous, moi ? Interrogez ceux qui m'ont entendu ; ils savent ce que j'ai dit. » A l'insolent valet, il dit : « Si j'ai mal parlé, dites-moi en quoi ? Et si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? » Et ayant ainsi protesté contre l'audace sans la condamner au silence, il souffrira ensuite les excès les plus révoltants sans même ouvrir la bouche. Il entendra les faux témoignages déposés contre lui, et il ne prendra la parole que pour affirmer qu'il est le Christ et le Juge des vivants et des morts ; il recueillera les crachats, les soufflets des valets ignobles, et il ne rompra point le silence. Il ne cherchera pas même du regard ses disciples pour se consoler par leur sympathie ; seulement il regardera Pierre, après son triple reniement, pour faire naître dans le cœur de cet apôtre une douleur et une source de larmes qui ne tariront jamais ; et, tout en paraissant l'homme de douleurs et d'ignominies, il ne cesse pas d'être le Dieu qui confond ses calomniateurs rien que par son silence, et qui convertit les âmes droites rien que par la puissance de son regard.

Durant ce temps, les auteurs de sa mort se renvoient les uns aux autres la honte d'un si grand crime ; les trente pièces d'argent, comme un feu ardent, brûlent les mains de Judas ; il va les reporter aux prêtres, et il se débarrasse de la vie par le lacet ; les princes des prêtres, qui ont hier marchandé avec lui le prix de la trahison, ont horreur de cet argent souillé, et ils ne veulent point qu'il rentre dans le trésor. Pilate, le juge romain, tremble devant la victime ; les paroles qu'il entend de la bouche de Jésus l'agitent au point qu'il est contraint de sortir pour dissimuler sa frayeur ; il s'efforce de ne point prendre sur lui la flétrissure d'une sentence sacrilège ; il renvoie Jésus à Hérode pour laisser, s'il est possible, à Hérode la responsabilité de la condamnation d'un juste. Hérode éprouve les mêmes hésitations que le gouverneur romain, et, après avoir mis rudement à l'épreuve l'humilité du Sauveur, il le fait reconduire à Pilate sans l'avoir ni élargi ni condamné. Jésus, d'ailleurs, avait prédit que c'étaient des Gentils que devait venir l'arrêt de sa mort. Pilate est de nouveau en proie à ses perplexités ; sa conscience lui reproche de rédiger une sentence injuste (1) ; son épouse accroît ses inquiétudes en lui racontant des visions funestes ; la majestueuse présence de Jésus le jette dans de cruelles angoisses ; il adresse à la foule des sollicitations, et presque des prières ; on croirait que c'est sa propre sentence qu'il va porter ; et quand ses efforts sont à bout, n'ayant pas le courage de braver ce peuple, il déclare pourtant que Jésus est un juste, et il se lave les mains avant d'écrire l'unique sentence de mort. Il n'y a que les Juifs qui osent prendre la responsabilité de ce forfait, et ils l'acceptent comme une malédiction, en prophétisant que le sang du Crucifié retombera sur eux et sur leurs enfants. Tout est

extraordinaire et sinistre dans cette mort ; ceux qui la demandent, par des cris forcenés, semblent être poussés par les puissances de l'enfer, tant ils y montent de rage et d'oubli de toute justice et de toute convenance ; ceux qui en portent la sentence le font comme malgré eux, par l'effet d'une puissance occulte qui la leur arrache, et qui les laisse avec la honte et les remords. Et la victime elle-même déclare aux uns et aux autres que nulle puissance ne leur serait donnée sur le Christ, si cette puissance ne leur était accordée par le ciel, et si elle-même ne s'abandonnait à la malice des enfers. Le jugement s'accélère : toutes les procédures légales sont violées ; un jour ne s'écoule pas entre l'arrestation du divin accusé et l'exécution de son supplice ; on reconnaît un acte ténébreux qui ne s'achève qu'à la faveur d'une frénétique précipitation ; on voit l'accomplissement de cette prophétie que Jésus a prononcée tout à l'heure : « C'est maintenant votre heure, et l'empire des ténèbres. »

Jésus, chargé de sa croix, gravit l'escarpement du Calvaire : l'épuisement de ses forces, le fardeau du bois infâme, ses chutes répétées, qui le meurtrissent, n'ôtent rien à la vigueur de son esprit qui pénètre l'avenir, et ne l'empêchent pas de prophétiser, même en marchant à son supplice. Comme il voyait une foule de peuple qui le suivait, et parmi cette foule des femmes qui se lamentaient et pleuraient, il se tourna vers elles, et il leur dit : « Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais sur vous-mêmes et sur vos enfants ; car voici venir des jours où il sera dit : « Heureuses les entrailles qui n'ont point enfanté, et les mamelles qui n'ont point allaité ! » Il parlait de la ruine de Jérusalem, dont la prophétie devait s'accomplir trente-sept ans plus tard. Il n'oublie pas non plus son rôle d'homme de douleurs, et comme on lui présentait, ainsi qu'on avait coutume de faire pour les autres suppliciés, un vin mêlé de myrrhe, qui diminuait dans le pauvre patient le sentiment de la souffrance, Jésus ne fit qu'y porter les lèvres ; et, quand il en eut goûté, il n'en voulut point boire. Il fallait qu'il savourât la mort ; et il ne devait en tempérer l'amertume par aucun ménagement.

La croix est élevée ; la victime y est suspendue par des clous qui lui transpercent les pieds et les mains. Les valets, les soldats, les passants, les prêtres mêmes, les docteurs et les sénateurs de la nation l'insultent, en disant : s'il est vraiment le Roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix ; et nous croyons en lui ! Qu'il se sauve, s'il est le Christ, l'élu de Dieu ! Lui qui a sauvé les autres, qu'il se délivre lui-même ! Mais non, peuple endurei, il y a un miracle que Jésus-Christ ne fera pas : ce sera de s'arracher à vos mains, en laissant son sacrifice inachevé ! Il en fait un plus grand, que vous ne pouvez pas voir avec vos yeux charnels, en s'élevant au-dessus de vos clameurs, et en enchaînant sa toute-puissance. Jésus-Christ ne se dédit pas : il a commencé l'œuvre effroyable de

(1) Matth., xxvii, 19.

sa passion ; il ne l'interrompra point par un miracle, qui annulerait un si divin commencement. D'ailleurs, s'il refuse ce signe inopportum de sa divinité, il en donne d'autres ; il convertit un des larrons crucifiés avec lui ; il se fait reconnaître par lui pour le maître du ciel ; et il lui promet que le jour même il le fera entrer avec lui dans le paradis. Il couvre le soleil d'un voile depuis midi jusqu'à trois heures, par des moyens en dehors de toutes les conjectures scientifiques (puisque c'était le quatorzième jour de la lune, époque où jamais ne se rencontre d'éclipse de soleil). Et ce n'est pas seulement le Calvaire et les environs qui sont enveloppés par les ténèbres de cette nuit de miracle ; mais l'Évangile et l'histoire attestent que la terre entière, par une exception inouïe et effrayante, fut ensevelie dans l'ombre, et épouvantée de cette obscurité imprévue : Rome constata l'événement dans ses archives ; à Athènes, Denys l'Aréopagite en fut si surpris qu'il reconnut plus tard que c'étaient ces ténèbres qui l'avaient ramené à la lumière. Et toutes les nations n'eurent qu'un cri pour proclamer qu'il fallait que le Dieu de la nature souffrit, puisque la nature entrait dans un deuil si profond.

Cependant Jésus allait mourir, l'heure était venue ; l'heure, non point hâtée par son épuisement, mais fixée par sa volonté souveraine. Et comme pour montrer qu'il ne mourait pas par défaillance et par nécessité, mais par l'effet de son propre pouvoir, il poussa un cri si violent que tous les assistants en furent épouvantés ; et que le centurion, entendant avec quelle puissance il avait jeté ce cri, au moment même d'expirer, ne put s'empêcher de dire : « Vraiment, celui-ci était le Fils de Dieu (1) ! » Ce fut la fin de cette grande tragédie : Jésus qui du haut de la croix suivait l'accomplissement des prophéties, vit qu'il n'en restait plus une seule à effectuer, et il déclara que tout était consommé : *Consummatum est*. Et, ayant remis son âme aux mains de son Père, il inclina la tête, et il expira. Adorons-le, mes frères, dans sa mort volontaire ; et, jusque dans ce silence du trépas, reconnaissons hautement la divinité de notre victime, en saluant l'arbre de sa couche funèbre : *O cruz, ave !*

TROISIÈME POINT. — C'est après sa mort que Jésus-Christ donne les plus grands signes de sa puissance ; et, s'il s'est montré vraiment Dieu durant sa passion, il a pourtant réservé ses manifestations les plus glorieuses pour honorer sa sépulture. A peine eut-il rendu le dernier soupir que le voile du temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas, et le saint des saints, désormais abandonné de Dieu, fut découvert pour la première fois depuis que Néhémie en avait fermé l'entrée. La terre trembla sur toute sa surface ; des rochers se fendirent. Le rocher qui portait les trois crucifiés montre toujours cette fissure miraculeuse que rien d'humain n'explique, et où le doigt de Dieu est visiblement marqué, après dix-huit siècles.

(1) Marc, xv, 39.

Les tombeaux s'ouvrirent, et les saints, dont les restes reposaient dans la Ville sainte, sortirent de leurs sépulcres et se montrèrent aux Juifs étonnés. Ils venaient rendre un témoignage solennel à la Victime du Calvaire ; ils venaient annoncer l'accomplissement achevé du grand sacrifice qu'ils avaient si longtemps appelé de leurs vœux ; ils venaient porter le deuil de l'ancienne loi abolie ; ils venaient reprocher à leur indigne postérité le sang du Juste qui devait retomber plus tard sur eux et leurs enfants.

D'ordinaire, la mort même des hommes les plus illustres n'est que l'extinction de la puissance, de l'activité, de l'éclat ou du bruit dont leur vie a été marquée ; tout vient finir à la mort, où l'homme entre sous l'empire d'un silence et d'une immobilité absolus. Ce n'est que par emphase que l'on dit d'un guerrier mort, que sa tombe gagne encore des batailles, ou d'un prophète qu'il prophétise jusque dans le sépulcre. La mort enchaîne ses victimes ; le plus léger mouvement ne leur est point laissé ; un murmure ne s'échappe plus de leur couche tumulaire. Mais Jésus-Christ n'est que la victime libre et volontaire de la mort ; il ne dépend de son empire qu'autant qu'il l'a résolu ; et comme il ne veut rester sous ses lois que jusqu'au troisième jour, il s'est réservé aussi le pouvoir d'agir en Dieu même dans l'immobilité de la mort. Cloué à la croix, les mains fixées au bois, les yeux fermés, les pieds attachés, le souffle éteint, le visage livide et la tête abattue, il ne laisse pas d'ébranler la terre, de briser les rochers, d'ouvrir les tombeaux, de rappeler les morts à la vie et de faire entendre la voix des prophètes qui dormaient depuis des siècles du dernier sommeil. La mort n'a éteint en lui ni le souvenir de la parole qu'il a dite autrefois aux Juifs : « Quand j'aurai été élevé en croix, j'attirerai tout à moi ; » ni l'irrésistible autorité par laquelle il réalise chacune de ses paroles. Et voilà déjà que les exécuteurs mêmes de son supplice confessent sa divinité : « Le centurion et ses hommes, qui gardaient Jésus sous ses ordres, voyant, dit saint Matthieu, le tremblement de terre et tous les prodiges qui se passaient, furent saisis d'une grande crainte, et ils se disaient : « Vraiment, celui-ci était le Fils de Dieu. » — « Et toute la foule qui était présente, dit saint Luc, à ce spectacle, et qui voyait ces miracles, se frappait la poitrine en s'en retournant. » On avait demandé sa mort avec des cris forcés, et maintenant que son supplice était achevé, le remords entrait dans les âmes ; et le miracle de la conversion du monde commençait sur la montagne même où avait été commis le meurtre du Juste.

Laissez maintenant, douce Victime, que la lance d'un soldat, ouvrant votre côté sacré, en fasse sortir, non plus seulement du sang, dont la source doit être épuisée par les ruisseaux de tant de plaies béantes, mais de l'eau, dont l'épanchement miraculeux est un nouveau témoignage de la puissance divine qui vous accompagne jusque dans

la mort. Laissez que votre corps, détaché de la croix par les pieuses mains de Joseph d'Arimate, soit embaumé dans la myrrhe et l'aloès ; qu'un suaire l'enveloppe ; afin que, selon la parole de votre apôtre, vous goûtiez la mort, pour rendre la mort plus douce à vos fidèles serviteurs. Souffrez que vos restes précieux soient couchés dans la tombe, comme les restes de vos frères d'adoption, les enfants d'Adam ; qu'une pierre énorme, roulée à l'entrée de votre grotte sépulcrale, protège le silence de votre trépas ; que le sceau du gouverneur romain vous défende contre la hardiesse de quiconque serait tenté d'aller troubler votre repos ; qu'un piquet de soldats prétoriens veille autour du monument funèbre, au moins jusqu'au troisième jour, afin qu'aucune supercherie ne vienne tromper la foi des siècles à venir ; que votre mort soit authentiquement constatée ; que votre tombeau soit placé sous une garde sûre. Et quand le troisième jour sera venu vous reprendrez votre vie, par un effet tout-puissant de votre volonté ; comme vous ne l'avez déposée que par un effet libre de votre volonté, vous rejetterez votre suaire, vous lèverez la pierre sépulcrale, vous terrasserez, par l'effroi de votre apparition, les inutiles gardiens de votre tombe ; vous vous montrerez vivant à ceux qui se font flattés de vous avoir conduit à la mort, et ils verront avec épouvante Celui qu'ils ont vainement percé : *Videbunt in quem transfixerunt* (1) ! Et la mort domptée reconnaîtra son vainqueur.

O croix ! ô tombe ! O croix, qui n'êtes dressée d'ordinaire que pour porter des criminels, aujourd'hui vous ne portez pas seulement un Juste, mais le Juste par excellence, Celui qui justifie les pécheurs par les mérites de son supplice ! O croix, qui ne recevez d'ordinaire que des victimes contraintes, traînées à la mort, malgré leur colère et leurs grincements de dents, aujourd'hui vous ne recevez pas seulement une victime docile, mais une victime qui a voulu la mort, et qui l'a appelée de ses vœux les plus ardents ! O croix, qui n'êtes d'ordinaire le théâtre que de la défaillance et du désespoir, aujourd'hui, vous êtes pour la première fois le trône du Tout-Puissant, et de vos bras ensanglantés descend la force secrète qui obscurcit le soleil, ébranle la terre, ouvre les tombeaux et épouvante l'univers ! O tombe, qui n'avez pas coutume de rendre jamais vos captifs, aujourd'hui j'en vois entrer dans vos ténèbres un qui saura briser vos liens et s'arracher à votre pouvoir ! Salut, croix glorieuse ! Tombe de miracle ! salut ! Puisse votre souvenir, après avoir été dans le temps l'objet de notre vénération, devenir l'objet de nos louanges dans l'éternité ! Amen !

L'abbé L. VIVIEN,

docteur en théologie,

Curé de Saint-Louis des Français à Moscou.

(1) Joan., xix, 37.

Homélie

POUR LE SAINT JOUR DE PAQUES.

Triomphe de Jésus-Christ.

TEXTE. — *Surrexit, non est hic; ecce locum ubi posuerunt eum.* Il est ressuscité, il n'est plus ici ; voici le lieu où on l'avait déposé.

EXORDE. — Mes frères, nous lisons ce qui suit dans l'évangile de cette belle fête : « En ce temps-là, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums pour aller embaumer Jésus. Et, le premier jour de la semaine, étant parties de grand matin, elles arrivèrent au sépulcre au lever du soleil. Cependant elles se disaient entre elles : Qui nous ôtera la pierre qui ferme l'entrée du sépulcre ?... Mais, en y regardant, elles aperçurent que cette pierre, qui était fort grande, avait été ôtée. Puis, entrant dans le sépulcre, elles virent un jeune homme, assis au côté droit, vêtu d'une robe blanche, et elles en furent effrayées. Mais l'ange leur dit : « Ne craignez point ; vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié ; il est ressuscité ; il n'est point ici ; voici le lieu où on l'avait déposé. Allez dire à ses disciples et à Pierre qu'il les précède en Galilée ; c'est là que vous le verrez, comme il vous l'a dit lui-même. »

Que de choses, mes frères, renferme ce simple récit !... Reconnaissance, tendresse et amour de la part de ces pieuses femmes, qui vont visiter le tombeau de Jésus !... — Ange du ciel, que fais-tu dans ce sépulcre divin ? — Ah ! celui qui y fut couché pendant trois jours est mon créateur et mon maître ; il m'a dit : Va ; et docile à sa voix, je viens annoncer à ces âmes dévouées la résurrection de celui qu'elles aimaient. — Il est ressuscité ; il n'est plus ici : voici la place où on l'avait couché !... Et qui donc est ressuscité ?... Celui que nous contemplons, il y a quelques jours, chargé d'une lourde croix, arrosant de son sang la route du Calvaire, poursuivi jusque dans son agonie par la rage de ses ennemis, et expirant sur une croix après avoir prié pour ses bourreaux !... Satisfaite de son supplice, la fureur qui le poursuivait a laissé son cadavre suspendu au gibet ; des mains pieuses sont venues le détacher et lui rendre les devoirs de la sépulture. — Mais qui donc l'a ressuscité ?... Lui-même, par sa propre puissance, secouant les linceuls qui l'enveloppaient, s'est élancé glorieux et immortel ?... Vous l'avez vu la première, ô douce vierge Marie, réjouissez-vous donc en ce jour, Reine du ciel ; celui qui a daigné être votre enfant a quitté son tombeau ; il est ressuscité comme il l'avait promis. *Surrexit, non est hic, etc.*

PROPOSITION. — Frères bien-aimés, que cette fête est belle et qu'elle a d'attrait pour nos cœurs ! N'é-

tes-vous pas venus ce matin en plus grand nombre dans cette enceinte sacrée?... Voyez, à peine notre chère église est-elle assez grande pour vous contenir, et je vois la foule refluer jusqu'aux portes. Oh ! que vous dirai-je donc, et comment répondre à votre attente ? — Je vous parlerai du triomphe et de la puissance de Jésus-Christ.

DIVISION. — Oui, malgré la rage et la fureur des impies et des persécuteurs de nos jours, ils sont toujours vrais, ces mots que nos anciens rois avaient gravés sur les monnaies françaises : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* J'ignore s'ils étaient sur toute sorte de monnaie, mais je les ai vus sur les *sous d'or* de Charles le Sage et de son petit-fils. Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande ; trois pensées sur lesquelles j'appellerai ce matin votre attention.

Première partie. — Le Christ est vainqueur. Voyez-vous, en effet, chrétiens, comme il sait déjouer les ruses de ses ennemis !... Un jour, les Philistins, n'osant attaquer un homme fort, appelé Samson, et dont tous vous connaissez l'histoire, apprennent qu'il doit passer la nuit dans une certaine ville ; ils profitent des ténèbres pour barricader et verrouiller solidement les portes de cette cité. — « Il est à nous, disaient-ils ; impossible à lui de nous échapper. » — Samson, en qui Dieu avait mis une force extraordinaire, se lève au milieu de la nuit, arrache les portes avec leurs pentures et leurs gonds, les charge sur ses épaules, et les transporte sur une montagne voisine. Et, le lendemain, les ennemis purent voir et l'inutilité de leurs efforts, et combien ils avaient ajouté à la gloire de ce vaillant qui, de là, défiait toute leur armée !... Oh ! quelles durent être aussi les pensées des Pharisiens, des Scribes et des autres ennemis du Sauveur, le matin de la résurrection !... Ils avaient si bien pris leurs précautions ! Ils étaient si sûrs de leur fait !... N'avaient-ils pas dit, comme une dernière insulte : « Qu'il descende de sa croix, et nous croirons en lui. » Insolents, est-ce que vous avez le droit de lui commander ?... Il ne veut pas descendre, il veut y mourir. Que vous croyez en lui ? Il le désire ; mais hélas ! votre endurcissement vous prive de cette faveur !... — « Prenons encore une précaution, avaient dit les plus rusés de ces misérables ; on va l'ensevelir, apposons notre sceau sur son cercueil, plaçons des gardes autour de son tombeau, afin qu'il ne puisse pas ressusciter comme il l'a prédit. » Adorable providence de Dieu, vous faites servir à l'accomplissement de vos desseins mystérieux, même la perversité des méchants !... Et, de fait, mes frères, ce sceau apposé, ces soldats qui sont là placés, ne sont-ils pas témoins sûrs et irréfragables de la vérité de la résurrection ?... A l'heure dite, l'âme de Jésus-Christ vient reprendre son corps ; radieux et glorifié, ce corps traverse la pierre du sépulchre, comme les rayons de la lumière traversent ces vitraux !... Et le soleil dorait à peine les cimes du

Calvaire, que Jésus, le soleil de justice, victorieux de la mort et de ses ennemis, apparaissait à sa douce mère pour la consoler des douleurs et des angoisses de sa Passion. Témoins de ce prodige, les gardiens étaient tombés la face contre terre, et, encore tout effrayés, ils allèrent raconter aux ennemis du Sauveur l'éclatant prodige dont ils avaient été les témoins. « Vous êtes vaincus, leur dirent-ils, celui que vous avez fait mourir sur une croix, il est ressuscité, il est sorti victorieux du tombeau. Nous avons vu sa gloire ; ciel ! quel éclat l'environnait !... »

Frères bien-aimés, parmi les témoins de ce prodige, quelques-uns se sont-ils convertis à la foi, tandis que d'autres auront persévéré dans leur endurcissement ?... Je ne sais, car l'Évangile ne nous en dit rien. Mais en tous cas, insaisissable désormais à toutes les attaques, Jésus-Christ était vainqueur. Ainsi en est-il encore aujourd'hui. Beaucoup se déclarent contre notre adorable Sauveur, ils l'attaquent, ils le combattent ; mais ils ne peuvent lui arracher sa victoire. Tantôt ils sont domptés par son ineffable miséricorde, comme saint Paul, comme on a vu tant d'impies et tant d'incrédules revenir parfois sincèrement à lui ; tantôt ils deviennent les vaincus de sa justice, et, châtiés d'une manière exemplaire dès ce monde, ils deviennent encore ses prisonniers pour l'éternité, et vous savez dans quelle prison ! Mais toujours, toujours le Christ est vainqueur. *Christus vincit.*

Seconde partie. — Jésus-Christ règne. Nous lisons dans la Passion, que le faible Pilate (dont le caractère, du reste, ressemble à celui de tant d'hommes de nos jours, qui pour ne pas perdre leur tranquillité, leur crédit ou une chance d'avancement, sauteraient à deux pieds par-dessus leur conscience et sacrifieraient volontiers un innocent) ; nous lisons, dis-je, que Pilate fit à notre divin Sauveur cette question : *Ergo rex es tu ? Est-ce que tu es roi ?* L'accusé divin répondit : « *Oui, je le suis ;* mais mon royaume n'est pas de ce monde. » C'est-à-dire, mes frères, qu'il veut bien souffrir que sur cette terre son royaume soit contesté par les infidèles, les hérétiques et les mauvais chrétiens ; c'est-à-dire encore que dans le ciel seulement son règne s'épanouira d'une manière complète. Mais si, comme nos pères le disaient, avant que notre pauvre France fût bouleversée par tant de révolutions, si la royauté est un titre d'honneur et d'amour, ô Jésus ! même sur cette terre, dans ces temps où le sensualisme et l'indifférence semblent tout dessécher, vous êtes encore roi, plus qu'aucun des potentats de ce monde !... Eh ! chrétiens, la solennité de ce jour n'en est-elle pas la preuve ? N'est-ce pas pour l'honorer, n'est-ce pas pour lui témoigner que dans vos cœurs vit encore pour lui un reste d'amour, que ce matin vous avez revêtu vos habits de fête, et que des millions de fidèles aux quatre vents du monde se pressent à cette heure dans ses temples ?... Et même au jour de sa résurrection, est-ce qu'il n'était pas honoré, aimé ?

est-ce qu'il ne régnait pas déjà dans bien des cœurs?...

Pieuses femmes, pourquoi vous êtes-vous levées avant l'aurore? pourquoi ces parfums dans vos mains? pourquoi, dès les premiers feux du jour, gravissez-vous la pente escarpée du Calvaire?... Il est donc encore un roi pour vous, celui qu'on a crucifié avant-hier, et que vous croyez dormir encore là-haut dans un sépulcre de pierre?... Oui, mes frères, il est le roi de leurs âmes, et régner sur les âmes, c'est être véritablement roi. Voyez donc sainte Marie-Madeleine pleine d'anxiété, attendant qu'on lui dise ce qu'il est devenu; voyez donc saint Pierre et saint Jean secouant les linceuls du sépulcre; entendez la conversation des disciples d'Emmatis, et vous verrez qu'alors même il avait des sujets dévoués et fidèles!... O Marie, douce mère de Jésus, après le ciel, votre cœur n'est-il pas le plus beau royaume, et Jésus n'en était-il pas le roi?... Certes, chrétiens, je n'en finirais pas, si je voulais parcourir l'histoire de l'Eglise, et vous montrer Jésus-Christ aimé et honoré, c'est-à-dire régnant et triomphant à travers les siècles. Pour lui, plus de trois millions de martyrs souffrent les tourments les plus cruels, les supplices les plus inouïs. Enfants, jeunes filles, hommes, femmes, vieillards, tout âge; évêques, prêtres, soldats, juges, riches, pauvres, maîtres, serviteurs, toute condition; voyez-vous cette foule immense sous la griffe des bêtes ou sous la hache des bourreaux, poussant d'une voix unanime ce même cri: « Jésus-Christ est mon roi, je meurs pour lui; à lui ma vie, à lui tous les battements de mon cœur, à lui jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » *Christus regnat.* Oui, il règne!

Mais est-il besoin, chrétiens, de recourir aux siècles passés? Est-ce que notre siècle ne nous fournirait pas l'exemple de ces splendides dévouements et du règne de Jésus-Christ sur les âmes? Oh! je ne vous parlerai pas des Petites Sœurs des pauvres, soignant avec une affection filiale les vieillards pauvres et infirmes et leur prodiguant les soins les plus répugnants selon la nature. Je ne vous montrerai pas tant de Sœurs de charité se disputant à l'envi dans les hôpitaux le souci de soigner les maladies les plus dégoûtantes et les plus contagieuses. Je ne parlerai même pas de tant de généreux missionnaires s'arrachant à leurs familles, au sol toujours si cher de la patrie, pour aller loin, bien loin dans les îles sauvages ou dans des régions malsaines, annoncer, au péril de leur vie, à de pauvres âmes deshéritées le nom de Jésus. Et pourtant quel prince régna jamais sur des âmes plus nobles et sur des cœurs plus vaillants? Mais il y a, en ce moment même, dans un empire appelé le Japon plusieurs milliers de chrétiens qui, pour conserver leur foi, pour rester fidèles au roi Jésus, bravent et les ennuis de la pauvreté, et les privations de tout genre, et les horreurs de la plus dure captivité. Leur vie, ah! ces généreux chrétiens n'y tiennent pas, ils la donneront volontiers pour celui qui règne dans leurs cœurs. Eh bien! je vous le demande, est-il un prince sur cette

terre dont le royaume soit ainsi établi dans les cœurs et qui pourrait compter sur de pareils dévouements? *Christus regnat.* Oui, le Christ règne.

Troisième partie. — Le Christ commande. Toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre, et ce pouvoir, il l'exerce; et qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut subir son empire!... Il ordonne à la mort de lui rendre son corps glorieux et ressuscité; et la mort reconnaît en lui son maître, elle obéit!... Il ordonne à un ange de venir s'asseoir sur son sépulcre vide pour annoncer aux Apôtres qu'ils aient à se rendre en Galilée; et le messager céleste reconnaît en lui son souverain! Dans quelques jours sa mission sur la terre sera terminée, il remontera triomphant vers son Père; mais il laissera ses Apôtres, il laissera son Eglise dépositaire de son pouvoir, et par elle il gouvernera le monde. Peu de siècles se seront écoulés que la croix, sceptre de sa puissance, signe sacré de son autorité, dominera le palais des Césars et planera sur les temples purifiés des idoles. Des nations entières viendront se placer sous son joug, et les peuples les plus lointains le salueront comme leur maître. Si parfois il se rencontre des révoltes, des lâchetés ou des défaillances, elles serviront en quelque sorte à mieux affirmer son empire. Ainsi, au milieu des chaleurs de l'été, nous voyons les pluies et les orages hâter la maturité des fruits et fertiliser les sillons.

Ciel! que de hautes intelligences, que de cœurs généreux ont reconnu son empire! Avec quelle fidélité ils l'ont servi!... Ne parlons plus des martyrs; mais voyez-vous ce jeune homme de la ville d'Assise, il est à la fleur de l'âge, la fortune de son père lui permet de satisfaire toutes ses passions; Jésus-Christ lui dit: « Abandonne ta famille, renonce à tous tes biens; que la pauvreté soit à jamais ton partage. » Et avec docilité, avec joie, ce jeune homme, qui deviendra saint François d'Assise, quitte sa fortune, s'écriant dans les ravissements de l'extase: « O sainte pauvreté, oui, toujours, je serai ton enfant. » Et des milliers d'âmes généreuses suivent son exemple pour obéir, non pas même à des ordres, mais aux simples conseils du Christ. Voyez-vous cet autre qui parcourt les plaines du Japon; brûlé par le soleil, harrassé par la fatigue, il a déjà converti à son maître des royaumes entiers; c'est saint François Xavier. Génie brillant et plein d'ardeur, un bel avenir l'attendait dans le monde; le Christ lui a dit: « Pars; » il est parti avec joie. Et quand, épuisé par les travaux, languissant sous les étreintes de l'amour divin, il tombe mourant, il disait: « *Encore, encore!* Oui, ô mon Sauveur, commandez encore, et je vous obéirai!... » Et maintenant, pénétrons dans cet hôpital où sont entassés des malades atteints de la peste; voyez-vous ce jeune homme si modeste qui prodigue aux plus délaissés de si tendres soins: c'est Louis de Gonzague. Le Christ lui a dit: « Renonce au duché de ton père, va dans cet hôpital chercher une mort précoce; » et, en effet, atteint du fléau, il meurt à la

leur de l'âge en bénissant le Christ du commandement qu'il lui avait donné.

Oh ! je n'en finirais pas, si je voulais énumérer toutes les saintes docilités des grandes âmes à la parole du Christ. Et de nos jours même, et, à l'heure présente, qui a arraché de Genève, pour le traîner en exil, l'éloquent apôtre de cette ville ? Qui a dépouillé de ses biens le pieux évêque de Bâle ? — Les révolutionnaires, allez-vous dire. — Non, non, mes frères ; portez vos regards plus haut, c'est le commandement du Christ, c'est la soumission à ses ordres seuls qui vaut à ces deux nobles prélats les honneurs de la persécution !... S'ils avaient voulu être faibles, transiger avec leurs devoirs, l'impiété leur prodiguerait les éloges dont elle flétrit les apostats. Mais Dieu leur avait dit : « Ce qu'on demande de vous n'est pas permis », et ils ont obéi au Christ qui commandait. *Christus imperat*. Le Christ commande.

Voulez-vous encore une preuve plus frappante de cette puissance du Christ ? Jetez les yeux sur le sublime Pontife qui préside aux destinées de l'Eglise. Les années qui viennent de s'écouler ont vu deux illustres prisonniers. Trahi par la fortune, Napoléon III, vous le savez, dut rendre son épée ; séquestré dans une ville d'Allemagne, il y fut en quelque sorte prisonnier.

Eh bien ! qui donc allait le visiter ? Quelle députation les nations voisines lui ont-elles envoyée ? Qui ? Quelques rares amis restés les courtisans fidèles du malheur... Ah ! voyez le prisonnier du Vatican ; les évêques de tous les pays du monde vont recevoir ses ordres ; à chaque heure de nouvelles députations viennent lui offrir leurs hommages ; la France, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, l'Italie envoient chaque jour de fervents catholiques, l'élite de l'humanité, demander des conseils et recevoir des ordres. Comme on voit une pièce d'or, tombée dans la mer, s'enfoncer peu à peu et disparaître pour toujours, ainsi chacune des paroles de l'auguste Pie IX tombe dans nos cœurs, qui se referment pour les conserver. Et pourquoi, je vous le demande, chrétiens, ces respects, cette soumission, cette obéissance à un prisonnier plus qu'octogénaire ? Ah ! ce magnanime vieillard, c'est le représentant du Christ sur cette terre ; c'est à Jésus-Christ que nous obéissons en lui obéissant ; quand Pie IX parle à l'Eglise, c'est Jésus-Christ qui parle ; quand Pie IX commande, c'est Jésus-Christ qui commande ; et le moindre de ses ordres remue d'un pôle à l'autre tout l'univers chrétien. Les impies l'accueillent avec un redoublement de rage ; nous, fidèles, nous le recevons à genoux !... Oui, le Christ commande. *Christus imperat*.

PÉRIODISATION. — Frères bien-aimés, pendant que je vous racontais la gloire et le triomphe de Jésus-Christ ; pendant que je vous le montrais même de nos jours victorieux, régnaient et commandant en maître, une pensée peut-être s'est présentée à votre esprit. Jetant les yeux sur ce qui se passe de nos

jours, et voyant les persécutions soulevées ou sur le point de se soulever presque partout contre le Christ et son Eglise, vous vous êtes dit : Singulier triomphe ! Eh bien ! qu'il me soit permis en terminant de vous citer une histoire ou plutôt une fable, elle me servira de comparaison. On raconte qu'un capitaine anglais jeté à la suite d'un naufrage sur des bords inconnus, y trouva des créatures humaines d'une taille excessivement petite. S'étant endormi, plusieurs milliers de ces sortes de fourmis humaines essayèrent de le garrotter, mais leurs cordages étaient un fil bien frêle, leurs piquets des brins d'herbe ; aussi, à son réveil, le capitaine eut vite brisé ces liens, et secoué cette multitude qui était montée sur son corps : son moindre geste les eût écrasés par centaines. Eh bien ! mes frères, que sont tous les hommes comparés à Jésus-Christ ? Prenez les plus puissants, l'empereur de toutes les Allemagnes, le czar de toutes les Russies, que sont-ils, dis-je ? moins que des fourmis, moins que le plus vil insecte. Jésus-Christ semble dormir et les laisser faire, et pendant ce temps, livrés à des conseillers pervers, ils cherchent peut-être à enchaîner Jésus-Christ, à garrotter son Eglise. Insensés, il va se réveiller, et dans les décrets de son adorable providence, votre heure est marquée. Oui, chrétiens, les jours que nous traversons sont des jours d'épreuves : Pie IX, prisonnier ; l'Italie livrée à quelques centaines de sectaires ; l'Espagne en proie à une poignée de bandits révolutionnaires ; la Suisse gouvernée par quelques misérables qui la conduisent à sa ruine ; l'Allemagne persécutant l'Eglise avec une fureur qui rappelle celle de Luther ; la France chancelante, incertaine de son avenir !... Pauvres nations !... Presque partout l'erreur, le mensonge, la révolte levant leur tête insolente ; la vérité livrée à la risée, la sainteté à la persécution ; quels sujets de tristesse et d'angoisse ! Eh bien ! au milieu de ce terrible orage, soyez-en sûrs, le Christ triomphera. Comme les apôtres, au jour de la sépulture de leur Maître, jetaient des regards d'amour et d'espérance vers cette sainte montagne où Jésus reposait dans son sépulcre, attendant de lui leur délivrance ; ainsi nous, chrétiens, levons nos yeux vers le Ciel : de là aussi viendra notre secours (1) !... Ce secours viendra, soyez-en sûrs ; il peut se faire attendre, mais bientôt peut-être la main du Christ, dont nous célébrons la glorieuse résurrection, châtiara les persécuteurs, et rendra la paix à son Eglise !... Pour nous, mes frères, hâtons par nos prières le moment de la délivrance ; montrons par nos discours comme par nos actions que nous sommes des chrétiens fidèles et fervents, et, quel que soit le sort qui nous est réservé sur cette terre, nous aurons toujours le bonheur d'aller là-haut, dans la patrie des bienheureux, contempler Jésus-Christ, victorieux et régnaient pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

(1) Ps. cxx.

La semaine sainte.

HISTOIRE. — LITURGIE. — SYMBOLISME.

(Suite et fin.)

LE VENDREDI SAINT.

Le Vendredi saint est, dans l'Eglise catholique, un jour de profonde douleur ; car, quoique la mort de Notre-Seigneur soit le fait capital de sa vie dévouée, le point culminant de son obéissance, l'axe autour duquel se meut la destinée de l'humanité, on ne peut pas l'appeler le terme de l'œuvre de la Rédemption, en ce sens que l'œuvre du salut serait accomplie par elle, car elle apparaît d'abord comme l'expiation, et ne fait ressortir ni le côté positif de la Rédemption, ni la gloire qui appartient au Fils de l'Homme, ni la victoire pleine et manifeste remportée sur le péché. Elle fait ressortir moins l'œuvre accomplie, le mérite acquis, que Celui qui opère, Celui qui mérite par son obéissance jusqu'à la mort, que le crime de l'homme qui a mérité la mort. En se plaçant à ce point de vue, l'Eglise, dès la plus haute antiquité, a célébré ce jour dans un deuil profond, au milieu d'un silence solennel, d'un jeûne sévère et des cérémonies les plus graves. Constantin le Grand défendit de siéger ce jour-là dans les tribunaux, de tenir des marchés, etc. L'évêque, les prêtres, les diacres se rendent à l'autel vêtus d'ornements noirs, se prosternent, méditent en silence la mort de Jésus, et se préparent à en célébrer la sérieuse et solennelle mémoire. Les cierges ne sont allumés ni à l'autel ni dans l'église, l'encens ne s'élève nulle part ; partout règne un mélancolique silence. Les lévites couvrent alors l'autel d'une nappe blanche ; l'évêque ou le prêtre commence l'office du jour par le chant de la première prophétie, à laquelle succèdent une oraison et la leçon. La leçon finie, on chante le Trait (1) et la Passion, selon l'Evangile de saint Jean. Après la Passion, l'officiant prie solennellement pour l'Eglise, le Pape, les évêques, les prêtres, diacres, sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs, portiers, etc., pour le souverain, les catéchumènes, la Chrétienté, les hérétiques, les schismatiques, les Juifs, les païens. L'évêque ou l'officiant invite, sur le ton de la Préface, tous les fidèles à s'unir à ses prières. Avant chaque oraison, le diacre dit : *Flectamus genua* ; le sous-diacre répond : *Levate*. Seulement, avant la prière pour les Juifs, cet appel aux fidèles et la génuflexion sont omis, parce que les Juifs se servirent de ces formes pour se moquer du Sauveur ; comme aussi on admet l'*Amen* à la fin de l'oraison, parce que cette prière ne sera pleinement exaucée et que la conversion des Juifs n'aura lieu qu'au jour du jugement, alors que, n'y aurait-il qu'un seul fils d'Israël, il attestera la vérité de la prophétie du Christ : « Cette race ne passera pas que tout cela soit accompli. »

L'Eglise, quoiqu'elle proclame qu'il n'y a de salut qu'en elle et par elle, et qu'elle rejette justement toute tolérance dogmatique, manifeste par ses prières sa charité envers tous les hommes, et le désir qu'elle a de les embrasser tous dans ses bras maternels. Ce vœu l'anime surtout durant la solennité du jour où Jésus, son fondateur, étendant ses bras sur la croix, attire le monde entier à lui pour le sauver.

Adoration de la croix. — Après ces prières solennelles, l'évêque ou le prêtre dépouille ses ornements, prend la croix, voilée depuis le dimanche de la Passion, la découvre peu à peu en chantant : *Ecce lignum crucis* ; les prêtres continuent en chantant : *In quo salus mundi pependit* ; et tout le chœur se prosternant répond : *Venite, adoremus*. Cette adoration de la croix n'est pas une adoration à proprement parler. L'adoration n'appartient qu'à Dieu, et à Dieu seul ; mais c'est le prosternement des Orientaux, qui exprime le respect profond que tout fidèle ressentirait et manifesterait en vue de la croix véritable. Alors le prêtre dépose la croix sur un drap noir posé à terre, fait une triple génuflexion, baise les plaies du Christ ; tous les ecclésiastiques et les fidèles en font autant. Tout ce rite est de la plus haute antiquité, remonte au moins au v^e siècle, et représente, d'après certains interprètes, la sépulture du Christ par Joseph d'Arimathie et Nicodème. Pendant l'adoration, le chœur chante les *Impropéria*, dans lesquels Dieu reproche à son peuple les bienfaits auxquels il n'a répondu que par une noire ingratitude, en infligeant la mort la plus ignominieuse à son Rédempteur. Une circonstance qui signale l'antiquité de cette cérémonie, c'est que le *Sanctus* par lequel le peuple, dans sa douleur et son repentir, invoque la sainte Trinité, se chante en grec et en latin, et remonte par conséquent à une date antérieure au ix^e siècle, puisque, alors, les églises grecque et latine étaient encore unies.

Avant de terminer ce chapitre, remarquons les mystères renfermés dans cette triple ostention de la croix au peuple, avant de la proposer à son adoration. La première, qui a lieu comme à l'écart et à voix modérée, représente la première prédication de la croix, que les apôtres se firent entre eux, lorsque, n'ayant pas reçu le Saint-Esprit, ils ne pouvaient s'entretenir du divin mystère de la Rédemption qu'avec les disciples de Jésus, et craignaient d'attirer l'attention des Juifs. C'est pour cela aussi que le prêtre n'élève que médiocrement la croix. Ce premier hommage qu'elle reçoit est offert en réparation des outrages que le Sauveur reçut dans la maison de Caïphe. — La seconde ostention, qui a lieu avec plus d'éclat que la première, représente la prédication du mystère de la Croix aux Juifs, lorsque les apôtres, après la venue de l'Esprit saint, jetèrent les fondements de l'Eglise au sein de la Synagogue, et amenèrent les prémices d'Israël aux pieds du Rédempteur. Cette seconde adoration rendue à la

(1), Ps. CXXXIX.

croix est offerte par l'Eglise en réparation des outrages que le Sauveur reçut dans le prétoire de Pilate. — La dernière ostention, si solennelle, représente la prédication du mystère de la Croix dans le monde entier, lorsque les apôtres, repoussés par la masse de la nation juive, se tournent vers les Gentils, et vont annoncer le Dieu crucifié jusqu'au delà des limites de l'empire romain. Ce troisième hommage, offert à la croix, est une réparation des outrages que le Sauveur reçut sur le Calvaire.

Messe des présanctifiés. — Le souvenir du grand sacrifice accompli aujourd'hui sur le Calvaire occupe tellement la pensée de l'Eglise, en ce douloureux anniversaire, qu'elle renonce à renouveler sur l'autel l'immolation de la divine Victime : elle se borne donc à participer au mystère sacré par la communion. Autrefois, tout le clergé et les fidèles même étaient admis à cette faveur ; dans la discipline actuelle, le prêtre célébrant est le seul à qui elle soit accordée. Après qu'il a repris le vêtement sacerdotal, une procession formée de tout le clergé, et présidée par lui, se dirige en silence vers le reposoir où, la veille, il a placé mystérieusement l'Hostie sainte. Le diacre extrait d'un asile secret le calice qui la contient ; et lorsque le prêtre a offert l'hommage de l'encens au Rédempteur des hommes, il prend entre ses mains ce calice, qui renferme Celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir. La procession se met en marche vers l'autel, portant des cierges allumés, et chantant l'hymne de la croix : *Vexilla regis prodeunt*, etc.

Le pieux cortège étant de retour dans le sanctuaire, le diacre reçoit à l'autel, sur la patène, l'Hostie sainte, que le prêtre retire du calice, et verse du vin et de l'eau dans ce même calice. Tous les regards sont tournés respectueusement vers le divin mystère. Le prêtre encense l'offrande et ensuite l'autel, selon le rite accoutumé ; mais, afin de marquer le deuil de l'Eglise, il n'est pas encensé lui-même par le diacre. Après s'être lavé les mains, il revient au milieu de l'autel et adresse à Dieu une prière secrète ; puis se tournant un peu vers le peuple fidèle, il réclame ses prières ; après quoi, il fait entendre, sur le ton le plus simple, l'oraison dominicale. Unissons-nous avec confiance et empressement aux sept demandes qu'elle renferme, à cette heure où notre divin Intercesseur, les bras étendus sur la croix, les présente pour nous à son Père. C'est en ce moment même qu'il obtient de lui que toute prière, adressée au Ciel par sa médiation, sera exaucée.

Après le *Pater*, le prêtre ajoute à haute voix une oraison qui se récite secrètement à toutes les messes. Il y demande que nous soyons délivrés des maux, affranchis du péché, établis dans la paix.

Mais avant de consommer l'hostie sainte, le prêtre veut la présenter à notre adoration. Prenant donc de la main droite le corps sacré du Rédempteur, il l'élève à nos regards comme le Sauveur fut élevé

sur la croix. Toute l'assistance, qui se tient à genoux durant cette scène touchante, s'incline profondément, et rend au Fils de Dieu crucifié l'hommage de son adoration et de son amour.

Alors le prêtre rompt l'hostie en trois parts, et en fait tomber une dans le calice, afin de sanctifier l'eau et le vin qu'il doit prendre après avoir communiqué. Le mélange de la parcelle sacrée avec ce breuvage ne le change point dans le sang du Seigneur ; mais il lui confère une bénédiction particulière, comme celle qui s'attachait aux vêtements de l'Homme-Dieu.

Le prêtre récite ensuite à voix basse la troisième des Oraisons qui précèdent la communion aux messes ordinaires ; et ayant pris dans sa main gauche, avec la patène, les deux grands fragments de l'hostie, il frappe trois fois sa poitrine avec la main droite, en disant : *Domine non sum dignus*.

Il communie ensuite ; puis il prend le vin et l'eau avec la particule sacrée qu'il avait mise dans le calice ; et ayant lavé ses doigts, il revient au milieu de l'autel, où il récite à voix basse l'oraison de conclusion. Ainsi se termine la messe des présanctifiés.

LE SAMEDI SAINT.

D'après un usage très ancien et qui remonte aux premiers siècles de l'Eglise, l'office de ce jour a deux objets bien distincts, très différents l'un de l'autre : l'un triste et lugubre, l'autre joyeux et consolant. Le premier se remarque principalement dans l'*office de la nuit*, entièrement consacré à honorer les mystères de la sépulture de Jésus-Christ et de sa descente aux enfers ; le second remplit toute la partie de l'office qui suit les *Petites heures*, et qui est comme l'annonce, la préparation de la fête de Pâques. Dans la première partie de cette journée, l'Eglise semble vouloir continuer le deuil du Vendredi saint, et s'unir aux pieux disciples du Sauveur, qui lui rendirent les derniers devoirs après l'avoir détaché de la croix ; dans la seconde partie, elle semble vouloir anticiper la célébration de la solennité de Pâques ; il lui tarde de faire éclater la joie que lui cause la pensée de cette glorieuse résurrection du Sauveur, qui suivit de si près les ignominies de sa passion et de sa mort.

Bénédiction du feu nouveau. — Cette bénédiction, immédiatement suivie de celle des *cinq grains d'encens* qui doivent être attachés au cierge pascal, est un vestige de l'ancien usage, généralement observé dans l'Eglise, de sanctifier, par une bénédiction particulière, tous les objets destinés au culte divin. Conformément à cet usage, on allumait autrefois et on bénissait du feu nouveau, tous les soirs pour l'office de *vêpres*, et surtout le samedi soir pour la célébration des offices du dimanche. On le tirait d'un caillou, plutôt que de le prendre au foyer des maisons, afin de ne rien employer de profane ou de vulgaire dans les cérémonies du culte divin. Cette *bénédiction ordinaire du feu nouveau*, tombée

en désuétude depuis le x^e siècle, s'est conservée le *Samedi saint*, parce qu'elle se faisait en ce jour avec une solennité particulière, à cause du rapport qu'on voyait entre le feu nouveau et Jésus-Christ, la lumière du monde, éteinte pour ainsi dire, au temps de sa passion, et ressuscitée au moment où il sortit glorieux du tombeau. C'est pour expliquer ce rapport et le rendre plus sensible, que, selon le rit romain, aussitôt après la bénédiction du feu nouveau et des cinq grains d'encens, on allume avec le feu nouveau un cierge divisé en trois branches ; et pendant qu'on l'allume, le diacre chante trois fois, en élevant de plus en plus la voix : *Lumen Christi (Lumière de Jésus-Christ)*. Le feu nouveau est donc ici considéré comme la figure de Jésus-Christ ressuscité ; et le cierge allumé avec ce feu est divisé en trois branches, en l'honneur de l'adorable Trinité, pour nous faire entendre que c'est la lumière de Jésus-Christ qui nous découvre les mystères de la religion, dont celui de la sainte Trinité est comme le principe et le fondement.

Bénédiction du cierge pascal. — Cette bénédiction est un des rites les plus anciens qu'observe l'Eglise ; il était établi dans les *basiliques*, c'est-à-dire dans les principales églises, longtemps avant le pape Zosime, qui fut élevé sur le Saint-Siège en 417, et qui en étendit l'usage à toutes les paroisses. Pour ce qui regarde l'usage même du *cierge pascal* et les motifs de son institution, quelques auteurs modernes supposent qu'il a été établi *pour une raison purement naturelle*, savoir, pour éclairer l'église pendant les cérémonies de la nuit de Pâques. Mais la plupart des auteurs liturgiques remarquent, avec raison, que ce motif ne peut être considéré comme le principal fondement de l'institution du *cierge pascal* ; que, dans cette supposition, on aurait dû naturellement étendre cet usage à bien d'autres solennités, par exemple, à celle de la Pentecôte, de Noël et de l'Epiphanie, dont les vigiles se prolongeaient également très avant dans la nuit ; que, dans cette même supposition, on ne voit pas d'où viendrait l'usage, si ancien et si universel, d'allumer le cierge pascal dans les offices solennels, depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, et même, en plusieurs églises, pendant tout le temps pascal. Il résulte clairement de ces considérations, que l'usage du *cierge pascal* n'a pas été établi *pour une raison purement naturelle* ; ou, du moins, que cette raison naturelle n'a pu être que *secondaire et accessoire* dans l'esprit de l'Eglise. La raison principale de cette institution, selon le sentiment commun des auteurs liturgiques, est une raison symbolique et mystérieuse, relative au mystère de ce jour ; l'Eglise a voulu nous montrer dans le *cierge pascal* un symbole de Jésus-Christ ressuscité, de la vive lumière que sa résurrection a procurée au monde, et du feu divin qu'elle y a répandu. Cette explication, formellement adoptée par le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, est confirmée par l'usage universel de laisser le cierge pascal

dans le chœur, pendant tout le temps pascal, et de l'allumer dans les fêtes solennelles qui s'y rencontrent. Elle n'a pas moins clairement été établie par la formule de la *bénédiction du cierge pascal*, depuis longtemps en usage dans toute l'Eglise. Il est impossible, en effet, de lire attentivement cette formule, sans être frappé de la haute idée qu'elle nous donne du cierge pascal, et de l'éloge pompeux qu'elle en fait, en le considérant comme une figure des plus augustes mystères de la religion.

Cette formule, nommée dans le Missel *Chant pascal (præconium paschale)*, est attribuée avec beaucoup de vraisemblance, par de savants critiques, à saint Augustin, d'après l'autorité de plusieurs manuscrits du vii^e et du viii^e siècle. Elle mérite d'autant plus d'attention, qu'elle n'explique pas seulement l'esprit de la cérémonie dont nous parlons, mais encore l'esprit de l'Eglise dans la grande solennité de Pâques.

Les cérémonies qui accompagnent ce chant de joie ne sont pas moins remarquables, et confirment le sens mystérieux et symbolique que nous venons de donner au cierge pascal. Cette explication, en effet, est comme le fondement et le principe de celle que les auteurs liturgiques donnent communément aux cérémonies employées dans la *Bénédiction du cierge pascal*. Le diacre y attaché d'abord cinq grains d'encens, pour représenter les parfums dont le corps de Jésus-Christ fut embaumé, avant d'être mis dans le tombeau. Les cinq trous du cierge, où le diacre met les cinq grains d'encens, sont disposés en forme de croix, pour figurer les cinq plaies de Jésus-Christ. On allume le cierge, après cette cérémonie, pour marquer la résurrection du corps de Jésus-Christ embaumé. Enfin, cette bénédiction est communément faite par un diacre, contre l'usage ordinaire de l'Eglise, qui réserve aux prêtres les autres bénédiction, pour nous rappeler que le corps de Jésus-Christ, détaché de la croix, ne fut point embaumé par les apôtres, mais par les disciples, et que sa résurrection ne fut point annoncée d'abord par les apôtres, mais par les saintes femmes, qui l'annoncèrent aux apôtres eux-mêmes.

Les Prophéties. — Les *Leçons* ou *Prophéties* de l'Ancien Testament, qu'on lit avant la bénédiction des fonts, ont été primitivement établies pour l'instruction des catéchumènes ; mais elles servaient également, dès le principe, à l'instruction de la multitude des fidèles, qui se faisaient un devoir d'assister à tout office de la nuit de Pâques. Ces *Leçons* renferment l'histoire abrégée de la religion, principalement l'histoire de la création du monde, celle du déluge universel, la délivrance des Israélites sous la conduite de Moïse, enfin plusieurs figures et prophéties du mystère de la Rédemption et de la Résurrection de Jésus-Christ.

Bénédiction des Fonts. — Le but des prières qui accompagnent cette bénédiction, est de demander à Dieu qu'il sanctifie l'eau destinée à l'administration du baptême, qu'il la remplisse de la vertu du Saint-

Esprit, qu'il la rende féconde et capable de produire des fruits de vie, afin que tous ceux qui y seront plongés y puisent un nouvel être, et y deviennent, en quelque sorte, de nouvelles créatures. Pendant cette prière, l'évêque (ou le prêtre, fait le signe de la croix sur l'eau, et la touche en demandant à Dieu que le démon n'ait aucun pouvoir sur elle, et soit, au contraire, éloigné par sa vertu. Il jette ensuite de cette eau, en forme de croix, vers les quatre parties du monde, pour signifier que la grâce du baptême s'étend au monde entier, selon la parole même de Jésus-Christ, qui a commandé à ses apôtres d'*enseigner et de baptiser toutes les nations* ; et, parce que l'officiant dans cette cérémonie, comme dans toutes les fonctions du saint ministère, tient la place de Jésus-Christ, il souffle par trois fois sur l'eau, en le priant de vouloir bien la bénir de sa propre bouche, afin de lui donner la vertu de purifier et de sanctifier les âmes. Après cette prière, l'officiant enfonce par trois fois dans l'eau le cierge pascal, qui représente Jésus-Christ ressuscité, en demandant à Dieu que la vertu de l'Esprit saint descende sur cette eau, ce qui nous fait entendre que c'est par les mérites de Jésus-Christ ressuscité, que la vertu du Saint-Esprit descend sur l'eau baptismale pour lui faire reproduire l'effet de la régénération spirituelle. A Paris et ailleurs, immédiatement après cette immersion du cierge pascal, l'officiant en fait tomber quelques gouttes dans l'eau en forme de croix, en demandant à Dieu qu'il veuille bien pénétrer cette eau de la vertu de Jésus-Christ, figuré par ce cierge.

Après ces différentes cérémonies, on prend dans un vase de l'eau du Baptistère, et on en fait l'aspersion sur les assistants, pour les inviter à se souvenir de la grâce du baptême, et à demander à Dieu la conservation ou le renouvellement de cette grâce, par la vertu du Saint-Esprit, que les prières de l'Eglise viennent de faire descendre sur cette eau. Le peuple prend en même temps de cette eau dans des vases, pour l'emporter dans les maisons, et s'en servir comme d'un préservatif contre les tentations et les pièges du démon.

Enfin, pour sanctifier de plus en plus l'eau du baptême, l'évêque ou le prêtre y verse, en forme de croix, quelques gouttes de l'*huile des catéchumènes*, puis quelques gouttes du *saint chrême*, en priant Dieu de nouveau qu'il veuille bien sanctifier et féconder cette eau en faveur, de ceux qui doivent y renaitre pour la vie éternelle.

Messe du Samedi Saint. — La bénédiction des fonts est immédiatement suivie d'une *litanie*, qui est le commencement de la *messe de la nuit de Pâques*. Cette messe n'est pas sensée appartenir à l'office du samedi ; elle se célébrait autrefois après minuit ; il n'était même pas permis de la commencer plus tôt, et elle ne commençait qu'à trois ou quatre heures du matin, dans les églises où il y avait eu un plus grand nombre de catéchumènes à baptiser ; aussi la regardait-on comme une messe de joie et d'action de grâces, tant pour les *néophytes*, ou nouveaux

baptisés, que pour la résurrection de Jésus-Christ, dont le moment approchait. Ce concours de circonstances explique les particularités qu'on remarque dans cette messe, et qui la distinguent entre toutes les messes de l'année. C'est une des parties de l'ancienne liturgie qui a conservé plus de caractères d'antiquité, et qui a subi moins de changements avec le temps.

Cette messe n'a pas d'*introït*, parce que cette antienne, avec le psaume qui l'accompagne, se chantait autrefois pendant que le peuple s'assemblait et prenait place dans l'église, il n'y avait pas lieu à les chanter en ce jour, où le peuple était déjà rassemblé longtemps avant la messe. La *litanie* qu'on venait de chanter, au retour des fonts baptismaux, était donc immédiatement suivie du *kyrie* de la messe.

Pendant le *Gloria in excelsis*, on sonne toutes les cloches, en signe de joie, pour annoncer la fête de la résurrection de Jésus-Christ. Par le même motif, on reprend au *Graduel* le chant de joie *Alleluia*, qui avait été supprimé dans tous les offices depuis le *Dimanche de la Septuagésime*.

A l'Evangile, on ne porte point de cierges allumés, parce que cette cérémonie n'avait pas lieu autrefois dans les Eglises d'Occident ; peut-être aussi, selon la pensée de quelques auteurs liturgiques, pour signifier que l'heure de la résurrection de Jésus-Christ n'est pas encore venue. On ne dit point de *Credo*, ni d'*Offertoire*, conformément à l'usage des premiers siècles qui ne les avait point encore admis. Le *Credo* n'a été introduit en France qu'au neuvième siècle, et à Rome au onzième siècle seulement. L'*Offertoire* est d'une institution plus ancienne ; toutefois il ne remonte qu'au cinquième siècle, et l'institution en est attribuée à saint Augustin, qui éprouva même des difficultés pour l'établir à Carthage, d'où il s'est insensiblement répandu dans les différentes parties de l'Eglise latine. On supprime encore aujourd'hui l'*Agnus Dei*, le *Baiser de paix*, la *Communion* et la *Post-communion*, pour des raisons différentes. L'*Agnus Dei* ne se disait pas à la messe avant le pape Sergius 1^{er}, qui l'y introduisit vers la fin du septième siècle. Le *Baiser de paix* est d'une date beaucoup plus ancienne, et saint Augustin le suppose déjà établi depuis longtemps, mais on ne le donne pas à la messe du Samedi saint, parce qu'on le réservait autrefois pour le commencement des matines de Pâques, où les fidèles, avant de commencer l'office, s'embrassaient mutuellement en disant : *Le Seigneur est ressuscité*. Enfin, on ne dit point de *Communion*, ni de *Post-communion*, parce qu'elles sont remplacées par les *Vêpres*, qui sont plutôt une action de grâces après la communion que des *vêpres proprement dites*. On conçoit, en effet, qu'il n'eût pas été naturel de chanter les *vêpres du Samedi saint* à la suite de cette messe qui se célébrait autrefois après minuit du jour de Pâques. Il faut dire la même chose des *Complies* que nous disons aujourd'hui dans la soirée du samedi ; on les supprimait autrefois ; l'usage s'en

est peu à peu établi, depuis le onzième siècle, à mesure que la coutume s'est introduite d'avancer, à la matinée du samedi, l'office de la nuit de Pâques.

ANT. RICARD.

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne.
Missionnaire apostolique.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(7^e article. Voir le n^o 22.)

Lorsque l'évêque de Liège consulta le Saint-Siège, en 1845, sur le régime introduit en 1802, il fit ressortir dans sa supplique une circonstance qui, à ses yeux, prenait le caractère d'un obstacle au retour une discipline meilleure, savoir que « les lois civiles n'avaient pu être suffisamment changées, *sufficiens legum civilium fieri non potuit immutatio.* » Cependant, on doit dire que, toute loi civile contraire aux prescriptions canoniques est nulle de soi, comme s'égarant en dehors de son domaine propre ; de plus et en fait, ainsi que nous l'avons montré précédemment, comme l'intervention de l'Etat n'avait pour objet que la circonscription des territoires, les évêques ont pu et peuvent encore, sans le concours de l'Etat, ériger en cures les succursales, du moment qu'on ne touche pas aux circonscriptions. Que les Organiques continuent à dire que les desservants sont révocables, c'est lettre absolument morte, dès que les évêques en décident autrement. Ne serait-il pas exorbitant que les Organiques eussent la prétention d'imposer aux évêques la révocabilité comme un dogme, ou tout au moins comme une discipline incommutable ? Ne serait-il pas étrange que le régime qu'on affirme être une facilité pour les administrations diocésaines, ce qui n'est pas démontré, devienne pour ces mêmes administrations des chaînes et un carcan ? D'ailleurs où est la sanction pénale ? Il n'y en a point. Il est donc évident que, au point de vue civil, les évêques sont libres d'accepter ou de ne pas accepter la prétendue faveur de la révocabilité des desservants.

Mais, si c'est la loi civile qui fait elle-même un pas en avant, ne voit-on pas aussitôt que la situation dépeinte par l'évêque de Liège n'étant plus la même, la solution provisoire, donnée par Grégoire XVI, doit en ressentir le contre-coup ? Nous sommes intimement persuadé que l'objection tirée de la loi civile a fait peu d'impression sur la sacrée Congrégation qui a préparé la réponse ; dès qu'il s'agissait d'une autorisation temporaire, la difficulté n'a pas été traitée à fond, et les énonciations de la supplique ont pu n'être pas minutieusement vérifiées. Cependant, au point de vue de l'évêque consultant, aux allégations duquel le Saint-Siège voulait bien s'en rapporter, tout revirement d'idées s'opérant dans les régions du pouvoir civil ne peut pas être indifférent. C'est une question de bonne

foi. La loi civile était ou n'était pas un obstacle. Vous, évêque consultant et bénéficiant de la réponse du 1^{er} mai 1845, vous vous êtes prévalu devant le Saint-Siège de la loi civile comme d'un obstacle ; si l'obstacle disparaît ou s'amointrit, n'est-il pas clair que, les circonstances changeant, la solution elle-même doit changer ? D'autant plus que la difficulté apparente tirée de la loi civile est, en fait, l'unique raison alléguée pour obtenir le maintien du régime.

Or, voici un ministre des cultes qui, abandonnant les errements de 1802, propose de reconnaître l'inamovibilité au profit d'un certain nombre de desservants. C'est la loi civile qui perd de sa rigueur. Par conséquent, la réponse de Grégoire XVI cesse d'être applicable.

Mais, dit-on, le système proposé par la circulaire du 6 janvier n'est-elle pas le régime de l'inamovibilité canonique, telle qu'elle est communément entendue pour les curés. D'après la discipline en vigueur, des cures inamovibles ayant été érigées, l'inamovibilité résulte de plein droit au profit des titulaires, régulièrement pourvus et installés, tandis que, dans le système de M. le ministre des cultes, les succursales restent ce qu'elles sont, cures amovibles, mais éventuellement leurs desservants, satisfaisant à certaines conditions, deviennent inamovibles à titre personnel. Il suit de là que l'inamovibilité proposée par le ministre n'est, en fin de cause, qu'une inamovibilité partielle, un régime intermédiaire entre l'amovibilité et l'inamovibilité absolue.

Si cette nouveauté est nuisible, nul doute qu'on doive s'y opposer ; mais comment pourrait-on dire, sans dépasser les bornes, que la mise en vigueur d'un pareil système serait indubitablement nuisible ? Qu'on se représente un évêque dans une chrétienté de formation relativement récente ; cet évêque, avant d'ériger des cures proprement dites, veut néanmoins assurer à ses prêtres, et aussi aux peuples, le bienfait d'une certaine stabilité. Il établit donc en principe que les prêtres ayant cinquante ans et dix années de résidence dans la même localité pourront être déclarés inamovibles. Qui oserait ici formuler un blâme ?

Car il faut prendre la mesure dans son vrai sens. Il n'est pas question de décréter *à priori* que tous les desservants sans exception, dès qu'ils auront cinquante ans d'âge et dix années de résidence dans la même paroisse, seront *ipso facto* curés inamovibles ; on veut seulement offrir aux évêques une faculté dont ils useront selon l'inspiration de leur sagesse, eu égard aux qualités des candidats, et en même temps donner aux desservants le légitime espoir d'arriver à une position fixe au moment où le poids des années commence à se faire sentir. Il convient aussi de faire observer que, dans la pratique les dix années de résidence devront profiter à des candidats qui auront effectivement et précédemment desservi, pendant le laps de temps voulu, une autre paroisse que celle qu'ils occupent actuellement. S'il n'en était

pas ainsi, les administrations éprouveraient un véritable embarras en certaines circonstances, et les desservants eux-mêmes un véritable préjudice. Quand à supposer que des évêques, pour éviter l'application de la mesure, prendraient pour règle de ne jamais laisser un desservant dans le même poste dix années de suite, c'est une témérité qui a droit à tout le délai possible.

On objecte que, dans l'espèce, ce ne sont pas les évêques qui conçoivent le système dont il s'agit, mais que c'est le pouvoir laïque qui l'imagine.

Nous répondons que le ministre a pleinement caractère pour proposer ce qu'il propose, savoir la modification de la loi civile, tout en laissant la liberté aux évêques d'en profiter ou de n'en pas profiter. Nous l'écrivions au début de ces études, le législateur a bien le droit de corriger son œuvre, une œuvre surtout qui a été la porte par laquelle le régime de l'amovibilité des desservants s'est introduit et imposé.

On témoigne de l'étonnement, quand on entend parler de curés de troisième classe à titre personnel. N'avons-nous pas déjà des curés de première classe à titre personnel? Canoniquement parlant, cette catégorie de curés est une singularité. En effet, il devient difficile de concilier avec les principes sur la dotation des titres ecclésiastiques, cette portion de revenus adventices qui constituent la première classe à titre personnel. Néanmoins, personne n'a réclamé. Les chanoines encore ne sont-ils pas inamovibles à titre personnel? Du reste, nous n'empêchons pas que la question soit soumise au Saint-Siège; mais nous déclarons être sans inquiétude sur l'issue des négociations.

Maintenant, quand à l'opportunité, les détails qui suivent suffiront pour éclairer le lecteur.

Le jour même où le Saint-Siège répondait à l'évêque de Liège, le 1^{er} mai 1845, coïncidence curieuse, Mgr Thibault, évêque de Montpellier, publiait une lettre pastorale en faveur de l'inamovibilité des desservants. Vingt-deux évêques donnèrent leur adhésion à cette lettre pastorale. Après la révolution de 1848, quatre évêques, à leur tête Mgr Morlot, archevêque de Tours, rédigèrent, signèrent et adressèrent à leurs collègues un mémoire sous ce titre : *Véritable exposé de l'état présent de l'Eglise en France, et de la conduite des évêques dans le gouvernement de leurs diocèses*. Dans ce mémoire les quatre prélats, au sujet de l'inamovibilité des desservants, reconnaissent « que, parmi les questions si graves déjà traitées, il n'en est pas qui soit en ce moment d'un plus haut intérêt pour nos Eglises, ni qui demande une plus sérieuse attention; que les réclamations qui se sont élevées sur ce point ont fait, sur une certaine portion du clergé, une assez forte impression pour éveiller l'attention des évêques, et leur faire juger que le temps était venu de soumettre à l'examen le plus sérieux un question à laquelle se rattachent tant d'intérêts divers. Il serait, en effet, périlleux, ajoutent les quatre pré-

lats, de laisser trop longtemps le clergé dans l'incertitude sur un point si important, et dont il paraît être aujourd'hui, surtout, dans certaines provinces, vivement préoccupé. C'est, du reste, l'avis de l'épiscopat et des ecclésiastiques qui, sous sa conduite, prennent une part active à l'administration des diocèses. »

A l'occasion de ce mémoire, Mgr Thibault écrivit au Pape. Il commence par établir, à l'aide de nombreuses citations tirées des conciles, la discipline de l'inamovibilité pour les curés. Il parle de la décision de Grégoire XVI, et il déclare que le *statu quo* facultatif ne lie point les évêques, qui doivent, au contraire, travailler à la restauration de l'inamovibilité, du moins en préparer les voies. Il répond en détail aux objections tirées des inconvénients que peut entraîner l'inamovibilité. Il rappelle que, durant quinze siècles, l'inamovibilité a été suffisamment expérimentée : que la répression des délits n'en a pas souffert. Il affirme qu'il est plus avantageux aux évêques de perdre par l'inamovibilité une partie de leur influence actuelle que de la garder, avec le désagrément de voir leurs actes concernant les curés amovibles exposés à la critique et aux interprétations malveillantes. A ceux qui disent que la révocabilité a le mérite de tenir le clergé dans la sujétion et de faire attendre aux plus dociles un juste avancement, il répond que, d'après les maximes de l'Eglise, il vaut mieux fermer la porte à l'ambition que de l'ouvrir, et retenir les esprits inconstants, inquiets, prétentieux, sous les liens de l'inamovibilité que d'alimenter leurs vains projets.

La lettre adressée à S. S. Pie IX par Mgr Thibault n'a jamais été publiée. En égard à certaines circonstances, et sans indiscrétion aucune, il a été donné à l'auteur de ces lignes d'en prendre connaissance. Nous avons déjà parlé de cette lettre dans la note xiv du tome IV de la nouvelle édition de Reiffenstuel (Louis Vivès). Nous renvoyons le lecteur à cette note, qui renferme les détails sur lesquels nous ne pouvons pas nous appesantir ici.

Il suit de tout ce qui précède que la question des desservants est une question mûre, opportunément soulevée, et qui demande à être résolue, au moins partiellement et successivement. Aussi nos vénérés confrères les desservants apprendront-ils avec une vive satisfaction que la plupart de NN. SS. les évêques ont répondu à M. le ministre des cultes dans un sens favorable. Quoique nous pensions être bien informé, nous ne donnons pourtant la nouvelle que sous toutes réserves; dans un avenir prochain, nous l'espérons, chacun à cet égard sera fixé.

Nous voulons examiner encore la valeur d'un argument dirigé contre les desservants, et dont on a fait récemment grand bruit, ce sera l'objet d'un prochain article.

(A suivre.)

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DROIT DES MOURANTS D'APPELER UN PRÊTRE A LEUR DERNIÈRE HEURE. — DROIT DE CEUX QUI SONT MORTS CHRÉTIENNEMENT A UNE SÉPULTURE CHRÉTIENNE. — DROITS DES FAMILLES.

Depuis quelques années les solidaires redoublent d'efforts pour arracher des hommes à l'Eglise.

Ils écartent le prêtre du chevet des mourants, et tâchent de fermer à ceux-ci la porte du repentir.

Ils disputent à l'Eglise les restes des morts, veulent priver ceux-ci de ses prières, et faire croire qu'ils sont restés jusqu'à leur dernier moment liés à leur secte.

L'habileté et l'audace de leurs efforts fait naître un assez grand nombre de questions de droit fort délicates, que nous devons préciser.

Il est évident d'abord que tout homme qui s'est engagé, même par écrit, même par-devant notaire, si tant est qu'il se trouve un notaire pour recevoir de pareils actes, à ne pas appeler le prêtre à ses derniers moments, a fait un acte entièrement nul. La liberté de conscience est inaliénable. On ne peut la diminuer ni directement ni indirectement au moyen de dédit, de clauses pénales, ou d'expédients de cette nature. Un homme qui s'obligerait à ne pas se confesser ou à payer une certaine somme s'il manquait à sa promesse, ne serait nullement lié. Le porteur d'un tel écrit ne pourrait l'invoquer, soit pour interdire au prêtre l'accès de la maison, soit pour effrayer la famille, soit pour réclamer la somme promise en cas d'inexécution. Une telle convention serait immorale ; car il n'est pas permis de trafiquer des choses de la conscience. Elle serait illégale, la loi ayant proclamé la liberté de conscience. Elle serait donc nulle et ne pourrait produire aucun effet.

Qu'arriverait-il si, au chevet du mourant, un solidaire s'était établi et, imposant ses volontés ou l'écrit dont il est porteur à la famille effrayée, repoussait le prêtre. Quel serait le moyen légal de vaincre cette audacieuse intervention. La famille, maîtresse et gardienne du domicile, devrait mettre l'intrus à la porte. Elle pourrait invoquer l'article 184 du Code pénal, ainsi conçu : « Tout individu qui se sera introduit à l'aide de menaces ou de violences dans le domicile d'un citoyen sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de 16 fr. à 200 fr. » Il suffirait d'avertir le commissaire de police ou le procureur de la République, qui ferait aussitôt respecter, au besoin par la force publique, l'inviolabilité du foyer.

La famille, restée seule en présence du moribond, userait ensuite des ressources que donne l'affection pour vaincre sa résistance, et obtiendrait plus aisément une conversion de sa conscience délivrée des influences extérieures.

Supposons maintenant l'hypothèse contraire. Que le moribond repentant désire la présence du prêtre,

mais que son outrage, gagné aux doctrines solidaires, entreprenne de lui rendre cet acte impossible, et ne tiennent aucun compte de ses vœux.

Si le mourant n'a aucun moyen de faire connaître sa volonté, son droit incontestable de faire appeler le prêtre est paralysé ; mais si une personne quelconque, parent, ami, serviteur peut porter au dehors l'expression de son désir, la famille n'a pas le droit de s'opposer à ce que le prêtre se présente. Elle commettrait un délit en mettant obstacle à l'exercice de son ministère. Le commissaire de police ou le procureur de la République interposeraient leur autorité pour faire respecter la liberté, et ceux qui l'auraient entravée tomberaient sous le coup de l'article 260 du Code pénal, qui punit d'une amende de 16 fr. à 200 fr., et d'un emprisonnement de six jours à six mois, tout particulier qui, par des voies de fait ou des menaces, aura contraint ou empêché une ou plusieurs personnes d'exercer l'un des cultes autorisés.

L'autorité paternelle ou maritale ne serait même pas une cause d'excuse. Elle s'arrête à la conscience et ne peut pénétrer dans son domaine inviolable. Le mari ne pourrait pas empêcher sa femme mourante de remplir ses derniers devoirs. Le père et la mère ne le pourraient pas davantage, même vis-à-vis de leurs enfants mineurs. Lorsque la loi, par l'article ci-dessus cité, a entendu faire respecter la liberté des cultes, c'est surtout au profit des faibles, et elle n'a pu faire de distinction.

Supposons maintenant la famille en présence du corps du défunt.

Là encore l'hypothèse est double : ou la famille est chrétienne, et veut que le défunt profite des prières que lui offre l'Eglise, qui lui a accordé son pardon ; ou bien c'est la famille qui, malgré les sentiments chrétiens du défunt, veut lui infliger la honte d'un enterrement civil.

Dans le premier cas, il n'y a aucune difficulté. La loi donne aux parents du défunt tout droit et tout pouvoir de vaincre les résistances que de prétendus amis, se fondant sur des engagements antérieurs contractés par le défunt lui-même, apporteraient à l'accomplissement des cérémonies religieuses de ses funérailles. Voici ce que disait excellemment à ce sujet un professeur de droit de la Faculté de Toulouse, M. Bressolles, dans une consultation publiée par lui sur ce sujet dans le *Monde* du 20 septembre 1872 :

« C'est à la famille seule du défunt, épouse et héritiers, qu'il appartient, chacun en ce qui le concerne, de régler tout ce qui est relatif aux obsèques, en se conformant aux lois administratives et de police sur cette matière. Nul n'a donc le droit, fût-il parent, et, à plus forte raison, s'il est étranger, de s'immiscer dans le mode d'accomplir ce devoir domestique. Le porteur de l'écrit, quelle que soit sa forme, ne peut d'ailleurs se prétendre exécuteur testamentaire du défunt sur ce chef, car cette qualité n'est reconnue et réglementée par le Code civil

(art. 1025 et suiv.), avec des attributions spéciales, qu'en vue des dispositions de biens ou des legs contenus dans le testament. Dès que l'Eglise, d'après les rapports personnels qui auront eu lieu entre son ministre et le défunt, ou même en l'absence de ces rapports, par suite d'une mort subite ou à raison des obstacles dont la bonne volonté du malade n'a pu triompher, a décidé qu'elle peut coopérer à ses obsèques, nul n'a le droit de s'opposer aux désirs de la famille, en vertu des prétendues volontés de celui-ci ; l'autorité publique devrait encore intervenir ici, sur la plainte des parents, contre tout usurpateur de leurs droits pour le libre exercice du culte.

» La marche à suivre est donc bien simple. En quelque localité que l'on se trouve, il y a des officiers de police judiciaire ayant le droit de verbaliser contre les auteurs de ces coupables agissements. Le maire, le commissaire de police, le juge de paix, le ministère public, ne peuvent refuser leur protection aux familles. Si par une inqualifiable surprise, les exploiters des enterrements civils s'étaient *de fait* ingérés dans l'organisation des obsèques et allaient s'emparer de la dépouille mortelle, les familles, que les agents de l'autorité ne protégeraient pas efficacement, pourraient recourir, *d'heure à heure*, par la voie du référé, au président du tribunal d'arrondissement, qui mettrait promptement fin à ces odieuses menées par une ordonnance rendue, même en son hôtel, et dont l'exécution ne souffrirait pas de retard (art. 806 et suiv. du *Code de procédure civile*). »

Mais le cas contraire peut se présenter, et il n'est pas sans exemple : Le défunt a pu mourir chrétiennement et avec le désir d'obtenir une sépulture religieuse et la famille peut la lui refuser. Quel est le moyen de faire respecter ses dernières intentions ?

S'il les a consignées dans son testament, et s'il a nommé un exécuteur testamentaire chargé d'y veiller, elles seront accomplies, et l'exécuteur testamentaire, armé de ce document, les fera prévaloir contre la résistance même de la famille.

S'il n'a pas pris ces précautions, mais que les héritiers soient partagés, que quelques-uns d'entre eux, lors même qu'ils ne seraient ni les plus nombreux ni les plus proches, invoquant la volonté non contestée du défunt, manifestée par la réception des derniers sacrements, voulussent lui faire donner une sépulture chrétienne, nous croyons que cette volonté prévaudrait encore contre la résistance des autres héritiers, et le juge, saisi de la difficulté par voie de référé, donnera gain de cause aux premiers. Il y a doute, il y a conflit, il faut bien que le juge intervienne, et que peut-il faire, sinon ordonner l'exécution des volontés présumées du défunt, et manifestées par une pratique publique de la religion chrétienne, comme la réception des derniers sacrements ?

Supposons, au contraire, toute la famille, tous les héritiers hostiles à l'enterrement religieux. Quand bien même le défunt aurait fait une mort chré-

tienne, quel moyen de lui assurer une sépulture conforme à ses désirs ? Comment saisir légalement le juge ? Comment le convaincre du fait qu'on lui affirme ? Comment obtenir de lui immédiatement, sans enquête, sans preuves certaines, par la voie sommaire du référé, une décision contraire aux volontés et aux droits de la famille entière.

Quelques personnes pensent qu'on le peut encore et que l'article 260 du Code s'applique même à ce cas : Que celui qui a le droit incontestable de vivre chrétiennement a le droit d'obtenir une sépulture chrétienne, et que la lui refuser, c'est porter atteinte à la liberté de son culte.

Le droit en est incontestable : mais c'est la mise en œuvre qui en est difficile, et l'on se demande s'il n'y aurait pas plus d'inconvénients que d'avantages à faire intervenir l'autorité publique dans le sein de la famille, pour détruire le pouvoir de celle-ci, et si ce pouvoir, malgré quelques écarts, n'est pas, dans la généralité des cas, une sauvegarde beaucoup plus qu'une entrave pour la piété des mourants.

DONS ET LEGS A UN CURÉ POUR LES PAUVRES.

Continuons à enregistrer les nouvelles décisions du Conseil d'Etat favorables aux droits de l'Eglise.

Un testateur meurt laissant un testament ainsi conçu : « Je donne 500 fr. à M. le curé de Saint-André-le-Bas, ma paroisse, pour être distribués aux pauvres. »

Le ministre des cultes et le ministre de l'intérieur après s'être concertés, présentent un projet de décret qui autorise le curé et le bureau de bienfaisance à accepter conjointement le legs.

Le Conseil d'Etat répond par la note suivante du 16 novembre 1872 :

« La section de l'intérieur et des cultes du Conseil d'Etat a adopté le projet de décret qui autorise le curé de Saint-André-le-Bas, à Vienne (Isère), à accepter une somme de 500 fr., à lui léguée pour être distribuée *aux pauvres de sa paroisse*. »

» Mais elle a pensé que, dans l'espèce, le bureau de bienfaisance *n'a ni intérêt ni droit* à intervenir dans l'acceptation, et elle a modifié en conséquence le projet de décret. »

Le ministre de l'intérieur adhère à cette opinion, et, en conséquence, le 31 janvier 1873, le décret d'autorisation est ainsi formulé :

« Le curé de la paroisse de Saint-André-le-Bas, à Vienne (Isère), est autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées, le legs fait au titulaire de ladite cure par M^{me} X., suivant son testament du 27 juillet 1859, et consistant en une somme de cinq cents francs, pour être distribuée aux pauvres de ladite paroisse. »

Ceci est de la bonne jurisprudence, conforme aux intentions du testateur, conforme aux vrais principes du droit.

Le testateur connaissait l'existence du bureau de bienfaisance. Il n'a pas voulu le désigner ni comme

bénéficiaire ni comme intermédiaire de ses libéralités. Il a librement, et dans la plénitude de ses facultés, choisi le curé comme instrument. De quel droit le gouvernement aurait-il pu changer ses intentions ? Le bureau de bienfaisance n'avait aucune raison d'intervenir, et le considérer comme intermédiaire c'était s'exposer à ce que les héritiers se refusassent à la délivrance du legs.

Armand RAVELET,
Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Liturgie.

IV

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE ROMAINE SUR LITURGIE.

Nous avons aisément et clairement établi que tout ce qui regarde le culte de Dieu ne peut être abandonné aux goûts particuliers et à l'arbitraire de chacun. Le triple caractère latreutique, dogmatique et moral de la liturgie nécessite l'intervention directe et la surveillance incessante de l'autorité spirituelle la plus haute, la plus étendue et la plus incontestée, parce que les intérêts les plus élevés et les plus universels sont en jeu.

Ce que la nature même des choses et le simple bon sens démontrent avec la plus parfaite évidence, l'Église elle-même a voulu l'affirmer et le définir solennellement, afin de prévenir toute contestation sur ce point important. « L'Église, disent les Pères de Trente, a toujours eu le pouvoir d'établir ou de changer, dans l'administration des sacrements, sans toucher à leur substance, ce qu'elle a jugé le plus expédient, soit dans l'intérêt de ceux qui les reçoivent, soit pour assurer le respect des sacrements, suivant les circonstances des choses, des temps et des lieux (1). » Rien n'est plus formel que la définition suivante du même Concile : « Si quelqu'un dit que les ministres peuvent sans péché mépriser ou omettre à leur gré les rites reçus et approuvés par l'Église catholique, et qui sont en usage dans l'administration solennelle des sacrements, ou bien que tous les pasteurs des églises, sans distinction, peuvent les remplacer par d'autres ; qu'il soit anathème (2). » On voit que le saint Concile revendique pour l'Église comme un de ses pouvoirs essentiels celui de régler tout ce qui se rattache à l'administration solennelle des sacrements, puisqu'il en fait un article de foi et que la doctrine contraire est frappée d'anathème.

Si ce point est de foi, on ne saurait prétendre que le Concile, modifiant la discipline antérieure et cédant à des tendances de centralisation, a réservé à l'Église romaine la réglementation de choses qui étaient auparavant plus ou moins abandonnées au jugement et à la sagesse des pasteurs des églises

particulières ; car, bien que notre conclusion ressorte d'elle-même et nécessairement de la définition que nous avons reproduite, le Concile a trouvé bon d'affirmer nettement et formellement que ce pouvoir est d'origine divine, et que les Apôtres eux-mêmes l'ont exercé. A la suite du premier passage cité précédemment, les Pères ajoutent : C'est ce que l'Apôtre semble indiquer clairement, lorsqu'il dit : « Que tout homme nous considère comme les » ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des » mystères de Dieu (1). » Il est constant qu'il a usé lui-même de ce pouvoir dans beaucoup de circonstances, et particulièrement en ce qui regarde l'Eucharistie ; car, après avoir décidé diverses questions touchant l'usage de ce sacrement, il dit (2) : « Je réglerai tout le reste, lorsque je serai arrivé (3). » Sur quoi saint Augustin fait cette remarque importante : « Ce passage nous donne à entendre que, comme s'il eût été trop long de décrire dans une lettre l'ordre observé dans tout le monde par l'Église universelle, l'Apôtre a ordonné ce que la diversité des mœurs ne fait varier nulle part (4). »

Le principe de l'autorité de l'Église sur les matières liturgiques était si bien établi et paraissait si incontestable, que les protestants eux-mêmes, après avoir profondément altéré le dogme et renversé la discipline, crurent devoir l'affirmer solennellement dans un des actes les plus importants des commencements de la Réforme. La *Confession d'Augsbourg* contient l'article suivant : « Ceux-là péchent, qui manquent scandaleusement aux cérémonies et les méprisent par orgueil, parce qu'ils bouleversent l'ordre de la discipline et du gouvernement, et qu'ils troublent la paix. » Jamais, en effet un culte ne pourra subsister, ou du moins conserver un caractère bien défini, si sa forme même extérieure n'est arrêtée et maintenue par une autorité souveraine dont les lois et les décisions doivent être respectées et observées par les ministres des choses sacrées.

Bien que les décisions du Concile de Trente ne se rapportent directement qu'aux sacrements en général et à l'Eucharistie en particulier, il est évident qu'il faut les étendre à tout le culte divin, à toutes les parties de la liturgie ; les raisons sont les mêmes, et nous les avons exposées.

Il s'agit ici d'un des intérêts les plus graves et les plus universels auxquels l'Église ait à pourvoir d'une des choses les plus importantes pour la vie spirituelle des fidèles, puisque le culte divin est l'ensemble des rapports qui mettent la société chrétienne en communication avec Dieu, et que chaque âme y trouve des éléments de salut et des moyens de sanctification dont nul ne peut se passer. Il est donc très rationnel que le soin de ces grandes choses ait été premièrement confié et particulièrement réservé à l'autorité qui régit l'Église universelle. Or,

(1) I Cor., iv, 1.

(2) I Cor., xi, 34.

(3) Conc. Trid., sess. XXI, cap. II.

(4) Aug., *Epist. ad Januar.*, cap. vi, n° 8.

(1) Conc. Trid., sess. XXI, cap. II.

(2) Sess. VII, cau. 13.

c'est à Pierre, et dans sa personne à ses successeurs, que Jésus-Christ a dit : *Pasce oves meas* (1).

En vertu de ces paroles divines, saint Pierre déterminait les rites à observer dans l'oblation du sacrifice eucharistique. Lorsque Jésus-Christ l'institua, il n'en avait indiqué que l'essence. Son vicaire, qui avait reçu directement ses instructions, régla en conséquence les cérémonies qui devaient accompagner cet auguste mystère, pour en expliquer le sens aux fidèles et les préparer à en recueillir les fruits. Saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, consigna dans ses écrits cette liturgie telle qu'il l'avait reçue, afin d'en prévenir les variations et de la transmettre aux âges futurs (2). Les Pontifes romains continuèrent de veiller sur ce dépôt sacré, et c'est animé du même esprit et exerçant le même pouvoir que saint Pie V réforma et ramena à l'unité la liturgie qui fut ensuite révisée par les ordres de Clément VIII et d'Urbain VIII.

Il est incontestable que les différences sensibles s'introduisirent en divers pays dans les rites extérieurs et dans les formules sacrées. Les apôtres, dispersés dans le monde et revêtus d'ailleurs de pouvoirs qui ne devaient pas être transmis intégralement aux évêques leurs successeurs, réglèrent de leur côté, dans les églises qu'ils fondèrent, la liturgie, en se conformant sur les points essentiels aux principes qui faisaient loi dans l'Eglise romaine. Les évêques qui furent ensuite envoyés pour évangéliser les contrées où le nom de Jésus-Christ n'était pas encore connu, furent bien forcés, dans ces temps où les communications avec l'Eglise mère et métropole étaient si difficiles et si lentes, de pourvoir, sous bien des rapports, à l'organisation du culte ; mais ils étaient munis des plus amples facultés, et n'agissaient, en réalité, que comme délégués du Saint-Siège, et jamais ils ne prétendirent s'affranchir de son autorité et se soustraire à son contrôle : nous les voyons, au contraire, consulter le Souverain Pontife et lui soumettre les mesures qu'ils ont cru devoir prendre dans l'intérêt de la religion et des peuples qu'ils ont conquis à la foi.

Le principe qui a toujours été maintenu autant que possible, c'est l'unité, et le centre de l'unité, pour ces questions comme pour toutes les autres qui intéressent l'Eglise entière, c'est Rome, c'est le Pontife romain. Le grand pape saint Célestin le rappelait à propos d'une question dogmatique dans laquelle il invoquait l'autorité de la liturgie : Outre les décrets inviolables du Siège Apostolique, qui nous ont enseigné la vraie doctrine, considérons encore les mystères renfermés dans ces formules de prières sacerdotales qui, établies par les apôtres, sont répétées dans le monde entier d'une manière uniforme par toute l'Eglise catholique ; en sorte que la règle de la croyance découle de la règle de la prière (3). »

« Nous voyons, dit Dom Guéranger, l'Eglise com-

mencer de bonne heure la rédaction d'un corps de prières et formules liturgiques, accroître successivement ce dépôt, suivant le besoin des temps, y insérer d'âge en âge une formelle protestation contre toutes les erreurs ; enfin n'y introduire des modifications qu'avec une si extrême réserve, que l'on pourrait, presque toute l'année, aujourd'hui encore, célébrer le saint sacrifice de la Messe et réciter l'Office dans la plus parfaite harmonie avec l'Eglise romaine, en se servant exclusivement de l'*Antiphonaire* et du *Lectionnaire* de saint Grégoire en guise de Missel, et de son *Responsorial* en guise de bréviaire (1). »

L'antiquité était tellement persuadée que la réglementation de la liturgie et la rédaction des formules sacrées appartenaient au chef suprême de l'Eglise, que l'addition de quelques mots seulement faite par un pape dans le canon de la messe même dans les parties moins essentielles, était regardée comme un événement, et, dans les légendes des Souverains Pontifes honorés d'un culte public, ces modifications sont mentionnées avec soin à côté des actes les plus importants de leur administration.

On voit que les rites accidentels et les cérémonies ajoutées, soit aux rites essentiels du sacrifice de la messe, soit à ceux des sacrements, étant de droit ecclésiastique seulement, peuvent varier et ont varié de fait suivant que l'exigeaient ou le conseillaient les diverses circonstances des temps et des lieux. Cependant l'Eglise répugne au changement et elle aime la stabilité qui convient à son caractère d'institution divine et perpétuelle, sans toutefois se condamner à l'immobilité. Aussi, dans le canon du concile de Trente que nous avons rapporté, il n'est pas dit que les rites établis ne peuvent absolument pas être modifiés, mais que le droit de leur en substituer d'autres n'appartient pas à tous les pasteurs des Eglises. Le Pape a la plénitude de la puissance et de la juridiction sur l'Eglise universelle, et ce qu'il a établi, il peut l'abolir ou l'organiser autrement, lorsque des raisons sérieuses le lui conseillent et que la gloire de Dieu et l'intérêt des âmes le demandent. Mais dès lors qu'il a fait usage de son autorité, ses règlements doivent être observés et respectés par tous et en tout lieu. C'est un principe de droit naturel et d'ordre public, que les lois émanées de la suprême puissance s'imposent à la volonté et commandent l'obéissance des supérieurs secondaires, même lorsque ceux-ci ont le pouvoir législatif dans les territoires qu'ils gouvernent et sur les personnes soumises à leur juridiction. Les prescriptions liturgiques ne sont pas exceptées, et on pourrait dire qu'à raison de leur objet, qui est le plus élevé dont l'Eglise a le devoir de s'occuper, et des inconvénients graves qui résulteraient des atteintes portées à l'unité, le devoir de les maintenir s'impose plus impérieusement au chef de l'Eglise.

(1) Joann., xxi, 17.

(2) Baronius, *Annal.*, anno 102.

(3) S. Gerost., *epist.*, xxi.

(1) *Lettre à Mgr l'arch. de Reims sur le droit de la liturgie*, page 4.

La simple exposition de cette doctrine évidente fait voir à quel point on s'est trompé en France, lorsque l'esprit de nouveauté introduisit dans nos diocèses des liturgies particulières, que les faiseurs d'alors eurent la prétention de rendre supérieures à la liturgie universelle, et qui n'en furent en réalité que de misérables contrefaçons. On peut rappeler aujourd'hui, sans blesser personne, que plusieurs des missels et des bréviaires qui prirent la place des livres romains, étaient sortis des mains d'hommes plus que suspects dans leur foi, lesquels empruntèrent, pour les substituer aux hymnes antiques, des pièces de poésie des hérétiques notoires, à des prêtres ouvertement révoltés contre l'Eglise romaine et à qui l'on dut refuser les sacrements au lit de la mort (1). Ces exemples tiennent lieu de démonstration et prouvent à quel point il était nécessaire de maintenir l'ancienne discipline touchant des choses d'une telle importance. Qui pourra se persuader que les rédacteurs des liturgies modernes entendirent mieux que le Pasteur universel la décence du culte, apportèrent plus de discernement, au point de vue de l'édification des fidèles, dans la réglementation des cérémonies de la composition des prières, et surtout furent plus sûrement assistés de l'Esprit saint pour exprimer dans les formules liturgiques la vraie foi de l'Eglise ?

On a demandé si les évêques, qui sont vraiment pasteurs, n'avaient pas absolument le droit d'instituer et de prescrire, pour leurs diocèses, des cérémonies particulières dans la célébration de la messe et l'administration des sacrements. Nous ne voulons pas entrer dans la discussion de cette question, qui est devenue purement spéculative. Quoi qu'il en soit du droit absolu et radical, une jurisprudence certaine est maintenant établie à cet égard. Nous avons vu dans quel esprit les Souverains Pontifes ont toujours réglé les choses liturgiques dans l'Eglise universelle. Pour prévenir toutes les divergences et assurer le maintien de l'unité, le pape saint Pie V, en imposant par ses bulles *Quo primum tempore* et *Quod a nobis* le Missel et le Bréviaire romains à toutes les églises qui n'étaient pas en possession d'une liturgie particulière ayant au moins deux cents ans d'existence, a expressément défendu d'y rien ajouter, d'en rien retrancher et d'y introduire aucun changement et cela *in posterum perpetuis futuris temporibus, in omnibus christiani orbis provinciarum patriarchalibus, cathedralibus, collegiatis et parochialibus, secularibus et quorumvis ordinum et monasteriorum tam virorum quam mulierum ecclesiis vel capellis*. D'autre part, des déclarations nombreuses émanées du Saint-Siège ou de la Congrégation des Rites, il résulte que le Rituel romain est partout obligatoire : *Rituale romanum, cujus leges universalem afficiunt Ecclesiam, integre servetur* (2).

(1) Voir Dom Guéranger, *Lettre à Mgr l'arch. de Reims sur le droit de la liturgie*, page 9.

(2) *Lettre de la S. Cong. des Rites à l'évêque de Troyes* (7 septembre 1850).

Donc, lors même que l'on attribuerait aux évêques un pouvoir radical sur les rites accidentels de la liturgie, pour toutes les raisons que nous avons énumérées, l'exercice de ce pouvoir leur serait enlevé, et la plus complète obéissance est due à toutes les prescriptions émanées immédiatement du Souverain Pontife ou rendues en son nom par ceux qu'il a investis spécialement de son autorité. Mais il est préférable d'attendre, pour traiter spécialement cette question, que nous ayons à nous occuper des livres liturgiques.

L'autorité, en matière de liturgie, étant bien déterminée, nous avons à voir à quel degré les rubriques sont obligatoires.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Les erreurs modernes.

(Suite.)

XV

Nous avons refuté les erreurs, les difficultés relatives au miracle de l'ordre physique et au miracle de l'ordre intellectuel. Nous allons examiner celles qui regardent le miracle de l'ordre moral.

De même qu'il y a dans la création des forces physiques et des forces intellectuelles, il y a aussi des forces morales, qui sont surtout celles de la volonté humaine et des autres facultés de l'homme, en tant qu'elles sont mues par elle. Le miracle, considéré en lui-même, dans sa substance, et à quelque ordre qu'il appartienne, est, nous l'avons expliqué, un phénomène qui surpasse les forces créées. Conséquemment le miracle dans l'ordre moral est et peut être défini : un phénomène au-dessus des forces morales créées, et dont Dieu, par conséquent, est l'auteur.

Le miracle dans l'ordre moral, comme dans l'ordre intellectuel et physique, doit comprendre deux éléments : un élément naturel que nous saisissons, et un élément divin, ou surnaturel, contenu dans le premier et que nous en dégageons. L'élément naturel est le fait lui-même que l'on étudie, l'autre est la force divine qui l'a produit. Le miracle de l'ordre moral a donc en lui-même la même valeur démonstrative que ceux de l'ordre physique et de l'ordre intellectuel. Nous devons faire remarquer toutefois qu'il est moins propre que les autres à frapper toute espèce d'esprits, surtout les esprits peu cultivés et peu philosophiques. La raison en est qu'il contient des éléments particuliers, plus nombreux et moins faciles à apprécier, spécialement pour des intelligences peu exercées. Cela est du reste dans la nature même de l'ordre moral, dont les éléments sont à la fois moins sensibles et plus compliqués, et partant plus difficiles à saisir. Un miracle de l'ordre physique frappera beaucoup plus la plus grande partie des hommes, que la conversion de

monde au Christianisme ; cependant ce dernier événement est bien autrement merveilleux.

Et c'est dans cette conversion même du monde païen au Christianisme, que nous allons étudier le miracle du monde moral. Etablissons d'abord le fait lui-même ; nous examinerons ensuite les difficultés qu'a soulevées cette preuve de la divinité de la religion.

Il y a dix-huit siècles, un homme, appelé Jésus, parut dans la Judée. Il y prêcha pendant trois ans une doctrine inouïe jusqu'alors. Condamné à mort, pour cette même doctrine, il expira sur une croix entre deux scélérats. Auparavant il s'était attaché quelques disciples, qui devaient aller prêcher par le monde son Evangile. C'étaient des hommes du peuple, ignorants, timides, qui abandonnèrent lâchement leur Maître aux mains de ses ennemis. Mais voilà qu'après sa mort ces ignorants, ces timides, ces hommes sans lettres, sans autorité, ces pêcheurs des bords d'un lac prennent l'incroyable résolution de soumettre le genre humain à la doctrine de leur Maître crucifié, et de le faire adorer lui-même, comme Dieu, dans tout l'univers. Et, chose prodigieuse ! ils ont réussi ; c'est un fait ; impossible de le nier. A peine se sont-ils mis à l'œuvre que Pierre, leur chef, celui qui avait renié trois fois Jésus, dans deux discours faits au peuple, convertit huit mille hommes. L'autorité s'empare de ces nouveaux prédicateurs ; on les jette en prison, on les frappe de verges et on les renvoie, avec défense de prêcher désormais au nom du Crucifié. Pour réponse, ils se partagent le monde et courent le soumettre à l'empire de leur Evangile. Jean reçoit en partage l'Asie Mineure, Philippe la haute Asie, André va évangéliser les Scythes, Thomas, l'incrédule, et Barthélemy vont prendre possession des Indes, Simon prêche en Perse, et Matthieu en Ethiopie. Pierre et Paul, après avoir semé la semence évangélique chez divers peuples de l'Asie, s'avancent vers la capitale du monde. Rome tenait sous son sceptre l'univers connu. Centre des nations, elle l'était aussi de toutes les erreurs et de tous les vices. Or c'est cette Rome, la Rome des Césars, la reine de la philosophie, de la science, de l'éloquence, de la littérature et des arts, la reine du monde que Pierre, le pauvre pêcheur, a choisie pour en faire la capitale de son empire, et, de concert avec Paul, il se prépare par la prédication et le martyre à remplacer au Capitole la statue de Jupiter par la Croix du Calvaire.

Cependant l'Evangile parcourt le monde avec la rapidité de l'éclair. La terre, comme agitée d'un esprit nouveau, semble tressaillir sous les pas de ces étonnants prédicateurs, et les statues des dieux tremblent sur leurs autels. Les peuples viennent en foule se ranger sous la bannière du Christ ; des églises se forment et se constituent de toutes parts. L'Orient et l'Occident, l'Asie, l'Europe, l'Afrique même retentissent du nom du crucifié, et bientôt le monde connu va se trouver chrétien. Dès le

temps des Apôtres, la foi avait été portée par toute la terre (1). Leurs écrits nous parlent d'innombrables églises fondées par eux et leurs disciples (2). Et ce ne sont pas seulement, comme on pourrait le croire, les auteurs chrétiens qui nous l'apprennent. Moins de quarante ans après la mort de Jésus-Christ, Tacite nous parle de « cette exécrable superstition chrétienne, qui, contenue un moment, rompait de nouveau ses digues, et inondait comme un torrent non seulement la Judée, où elle avait pris naissance, mais Rome même (3). » Avant la fin du I^{er} siècle de l'ère chrétienne, Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, dans sa célèbre lettre à Trajan, nous fait toucher au doigt comme Tacite la rapidité de la propagation de l'Evangile. Il écrit « qu'une multitude de personnes de tout âge, de tout rang, de tout sexe professent le christianisme, et que la contagion de la superstition chrétienne a infecté les villes, les bourgs, les campagnes ; que les temples des dieux ont été à peu près désertés, et les cérémonies religieuses longtemps interrompues. *Non civitates tantum, sed vicus etiam atque agras Christianæ superstitionis contagio pervagata est, prope jam desolata templa deorum, et solemnia diu intermissa* (4). » Aussi, saint Justin, écrivain du second siècle, affirme comme un fait hors de contestation « qu'il n'y a aucune sorte d'hommes, grecs ou barbares, quelque nom qu'ils portent, parmi lesquels il ne soit offert des prières et des actions de grâces à Dieu, au nom de Jésus-Christ (5). » Saint Irénée parle de la même manière (6). Tertulien parle ainsi aux Romains : *Hesterni sumus, et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castra ipsa, palatium, senatum, forum ; sola vobis reliquimus templa* (7). Et enfin, Arnobe ne craint pas d'apporter aux païens comme preuve de la divinité du Christianisme, la rapidité et l'universalité de sa propagation, comme le font aujourd'hui, les apologistes (8). Chacun sait que toutes les puissances de la terre, les empereurs, les rois, les prêtres, les philosophes se soulevèrent contre la religion nouvelle. Mais c'est en vain que les instruments de torture et de mort couvrent la terre et l'inondent du sang des disciples du Christ ; l'arbre du Christianisme croît mieux dans une terre arrosée de sang chrétien. Trois siècles de persécutions ont converti le monde. Constantin vainqueur par la protection du Dieu des chrétiens, fait asseoir avec lui le christianisme sur le trône des Césars ; la croix règne désormais sur le monde, et la terre régénérée chante à Dieu l'hymne de la vérité et de la vertu.

Voilà assurément, un fait énorme, immense comme le monde, un fait inouï absolument à part,

(1) Rom., i, 8 ; x, 18 ; Coloss., i, 6, 23.

(2) Epist. Petr., Paul ; Act. apostol.

(3) Ann., xv, 44.

(4) Epist. Plin., liv. X, ep. 97.

(5) Dial. cum Tryph., 117.

(6) Adv. heres., liv. I, ch. x, n° 2.

(7) Apol., xxxvii.

(8) Liv. contre les Gent., liv. I et II.

unique dans l'histoire. Quelle en est la cause? Est-elle humaine? est-elle divine? Tout humaine, disent nos rationalistes; la supériorité de la doctrine, la disposition des esprits, le zèle des prédicateurs expliquent facilement les succès de l'Évangile. C'est ce qu'il nous faut examiner.

Et, dans ce but, faisons-nous d'abord une idée suffisamment juste de l'entreprise. Il s'agissait tout simplement de changer le monde, et dans ce qu'il a de plus intime. Trois choses, en effet, constituent l'état du genre humain considéré en société: ses idées, ses croyances, ou l'état de son intelligence; en second lieu, ses mœurs, ses vertus et ses vices, ou l'état de sa volonté et de ses passions; en troisième lieu, la traduction au dehors de ce double état, ses actes, sa vie extérieure, publique et sociale. Or, douze pêcheurs de la Galilée entreprennent de changer tout cela: ils ont à bouleverser le monde de fond en comble, dans ce qui tient d'avantages aux entrailles de l'humanité. Et ils l'ont fait. Impossible de le nier; le Christianisme a transformé le monde: c'est un fait éclatant comme le soleil.

C'est là sans doute, l'entreprise la plus grande, la plus difficile à réaliser qui se puisse concevoir et qui puisse être après la création. Mais cette œuvre gigantesque, qui est en elle-même d'une difficulté souveraine, nous apparaîtra bien plus difficile encore, si nous la considérons dans les conditions et les circonstances où elle s'est réalisée. De quelque côté, en effet, qu'on l'envisage, les difficultés sortent, pour ainsi parler, de toutes parts: difficultés du côté de la doctrine; difficultés du côté de ceux à qui elle était annoncée; difficulté du côté de ceux qui l'annonçaient. Et, sous ce triple aspect, la difficulté est, en elle-même et à cause des circonstances la plus grande qui se puisse concevoir et qui puisse être.

Prenons le christianisme faisant son apparition sur la scène du monde. Que dit-il? Qu'annonce-t-il? Quelle est la doctrine qu'il apporte? Elle est double; elle est dogmatique et morale; il a une doctrine pour l'intelligence et une pour la volonté. La doctrine la plus difficile à admettre pour la raison, c'est le mystère; l'œil de l'intelligence ne s'ouvre volontiers qu'à la lumière. Or le christianisme est plein de mystères; il est mystère lui-même; c'est là sa nature. Il présentait donc à la raison humaine la plus grande difficulté d'admission qui puisse être. Quand à la volonté, la plus grande difficulté pour elle, c'est la vertu, c'est la répression des passions, c'est la chasteté. Or, on sait si le Christianisme a, sous ce rapport, une doctrine sévère; on sait s'il impose la répression des passions les plus chéries: l'orgueil et la volupté. Le Christianisme présentait donc à la volonté comme à l'intelligence humaine la plus grande difficulté possible.

Tout, au reste, était difficulté dans le Christianisme à son apparition. Il n'est pas jusqu'à la divine et douce figure de Jésus-Christ, qui ne parût

d'abord au monde sombre et hideuse. Qu'était-il, en effet, pour lui? Un Juif, et encore un Juif condamné à mort par sa nation et par le gouverneur romain, crucifié entre deux scélérats. Aujourd'hui qu'il se présente à nous environnée de tout ce qu'il y a eu d'hommes de génie et de vertu dans le Christianisme, depuis dix-huit siècles, au milieu de toutes les gloires de l'intelligence et de la sainteté: aujourd'hui que sa doctrine a fait l'admiration des siècles et inspiré tant d'œuvres immortelles; aujourd'hui que la morale du christianisme a fait ses preuves, qu'elle a couvert la terre de bienfaits et de vertus, que son culte est étincelant de beautés, que sa littérature, que ses arts ont une élévation incomparable; aujourd'hui que son Fondateur est proclamé, par tout ce qui a une intelligence et un cœur, la plus grande, la plus aimable figure qui se soit levée sur le monde; aujourd'hui, enfin, que le Christianisme brille de toutes les gloires ensemble, nous avons tant de peine à l'accepter, il y a tant d'âmes qui ne veulent pas de son joug, que parut-il donc être au monde païen? Quelle figure offrit-il au monde des Césars, des Néron, des Héliogabale, à ce monde d'orgueil, de sang et de boue?

Et c'est ici une autre espèce de difficulté à l'établissement du Christianisme. Il y a trois puissances parmi les hommes: la force matérielle, la force intellectuelle et la force religieuse; il y a la puissance du glaive, celle de la plume et celle de l'autel. Or la religion chrétienne eut, à son apparition et pendant des siècles, ces trois forces contre elle. Les empereurs, les philosophes et les prêtres des dieux s'unirent pour anéantir cette « exécrable superstition, » comme l'appelle Tacite, dans le sang de ses enfants. Ici des preuves seraient superflues; ce fait est aussi incontesté qu'il est incontestable. Mais il y avait de plus parmi les sociétés auxquelles s'adressait le Christianisme une quatrième puissance qu'il faut rappeler et que je nommerai la puissance du vice. On sait où en était le monde païen à l'époque de la prédication évangélique. On sait à quel degré de corruption, de dissolution morale il était arrivé. Il suffit de dire qu'en général il était digne d'avoir à sa tête les Tibère, les Néron, les Héliogabale, ces monstres absurdes, impurs et sanguinaires. On comprend dès lors avec quelle énergie intime ce monde du vice devait repousser une religion d'humilité et de chasteté. Voilà donc quatre puissances opposées à l'établissement du Christianisme, et les plus formidables qui puissent exister.

Si, du moins, au milieu de tous ces obstacles, les prédicateurs de la religion nouvelle avaient été des hommes de haute autorité par leur génie, leur position. Mais on sait s'il en était ainsi. Qu'étaient-ils ces hommes, au point de vue humain? Des ignorants, des inconnus, des hommes, sans autorité humaine d'aucune espèce. Et, par conséquent, à prendre les choses dans leur réalité humaine, ils étaient

plutôt un obstacle qu'un moyen. Je parle ici, bien entendu, dans la seule hypothèse où nous puissions nous placer, et en faisant abstraction de tout surnaturel, de tout miracle et de toute action spéciale de la divinité. Or, dans cette supposition, qui est nécessairement celle du rationalisme, la personne des prédicateurs de l'Évangile était plutôt de nature à éloigner qu'à attirer ; elle était positivement un obstacle plutôt qu'une force.

Ainsi donc, premièrement, l'établissement du Christianisme, nous l'avons montré, était en lui-même, dans sa substance, l'entreprise la plus grande, la plus difficile qui puisse être ; en second lieu, nous l'avons vu encore, tous les obstacles possibles, élevés à leur plus haute puissance, s'opposaient au succès de l'entreprise. Certes, les moyens employés pour la faire réussir devront être, de leur côté, d'une puissance immense. Il n'y a pas d'effet sans cause. La force qui produit doit être au moins égale à son effet. Or, ici, il s'agit de la création d'un nouveau monde ; il s'agit de faire un monde intellectuel, moral et religieux, tout nouveau. Cherchons donc la cause de ce phénomène, de cet événement incomparable.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Chronique hebdomadaire.

Les évêques suburbicaires au Vatican. — Fermeté dans l'oppression. — Union des cœurs catholiques. — *Non est auditus*. — Le cercle Sainte-Marthe. — Les maîtres actuels de Rome peints par Pie IX. — Mgr Forcade. Mgr Blauger. — Une gageure de M. Renan. — La sainte Vierge à Bagnolles. — Conversion du baron Bulow.

Paris, 30 mars 1873.

ROME. — Le 17 de ce mois, un touchant spectacle, dit le *Journal de Florence*, avait lieu au Vatican ; c'étaient LL. GG. les évêques des diocèses qui font couronne à la Ville éternelle, qui se présentaient au Saint-Père. Ils étaient au nombre de quatorze. Pie IX était entouré, en cette circonstance, de plusieurs membres du Sacré-Collège, des dignitaires des sacrées Congrégations et des personnages distingués de sa cour. Mgr Gigli, évêque de Tivoli, parlant au nom de ses collègues, a lu au Souverain Pontife une touchante et énergique profession de fidélité et d'amour envers le Vicaire de Jésus-Christ dénoncé et persécuté. « Oui, Saint-Père, a-t-il dit, nous répétons avec vous, qu'entre le Christ et Bélial, entre la vérité et le mensonge, la vertu et le vice, il n'est pas de conciliation possible, et qu'on ne peut servir deux maîtres. Aucun pouvoir humain n'aura la force de nous arracher à l'obéissance et à l'amour qui nous attachent à votre personne sacrée ; nous sommes prêts, avec la grâce du Seigneur, à souffrir toutes les tribulations et la mort elle-même plutôt que de trahir la cause de

Dieu, de son Eglise et des ouailles que vous nous avez confiées. Nous suivons avec joie les traces de nos vénérables frères qui se livrent dans le monde entier à une belle et noble émulation pour vous témoigner leur fidélité et leur dévouement : nous suivons les intrépides confesseurs, qui, en vous prenant pour modèle, souffrent avec une constance invincible pour la cause de la justice, et sont vraiment les apôtres de leurs Eglises et la gloire du Christ. Ni les prisons, ni l'exil, ni les privations que beaucoup d'entre eux ont souffert et souffrent encore ne sont faits pour nous abattre : au contraire, ces persécutions nous donnent un nouveau courage. » L'Adresse faisait ensuite le tableau des maux qui accablent présentement le Pape et l'Italie, et constatait qu'il n'y a rien à attendre des hommes qui en sont les auteurs. Le Saint-Père a répondu qu'il éprouvait une grande consolation de leur fermeté et de leur constance, et que c'était là pour eux et pour lui une précieuse grâce dont il fallait bénir le Seigneur, « Bénissons-le, a-t-il ajouté, pour ce qu'il fait à Rome et pour ce qu'il fait ailleurs, en Italie, en France, partout. Partout il y a un grand réveil des âmes, et c'est de Rome, où Dieu a mis le flambeau de sa foi, c'est de Rome, dis-je, malgré les tristes conditions où cette ville est réduite, que partent encore les rayons qui vont éclairer le monde entier. J'ai dit flambeau, je pouvais dire aussi feu, car c'est le feu de la charité qui embrase les âmes de tant de fidèles. Et vous-mêmes ne m'avez-vous pas apporté le témoignage de la foi qui survit dans vos diocèses à tant de tempêtes, ne m'avez-vous pas réjoui le cœur en me parlant de la fréquentation des sacrements, de l'assiduité aux églises, des œuvres de charité qui distinguent les ouailles qui vous sont confiées ? Que le Seigneur soit toujours béni ! Qu'il soit béni parce qu'il nous fait la grâce de créer cette grande union des cœurs et des esprits en toute l'Eglise : vous qui m'entourez, vous représentez la même âme, le même dévouement de tous vos autres frères des contrées les plus éloignées. Tous sont unis de cœur à moi, unis de cœur entre eux, tous sont remplis de sainte énergie pour le bien. » Parlant ensuite de ceux qui adressent aux gouvernements des protestations contre les violences dont l'Eglise est l'objet et de ceux qui n'en adressent pas, Pie IX a dit que les premiers faisaient bien, parce qu'il est bon de plaider toujours la cause de la justice ; mais il ne saurait blâmer les seconds pour cette raison : *Non effundas sermonem ubi non est auditus*. « Il me semble, a dit le Saint-Père, que les temps sont venus où les puissants de la terre n'ont plus d'oreilles pour la voix de la justice : *Non est auditus*. Ils ne l'avouent pas, ils se professent au contraire scrupuleux observateurs de la justice ; ils se disent modérés, mais leurs oreilles sont fermées à toutes remontrances, à toute réclamation qui leur est faite au nom du droit, de la vérité, de la justice. Ils ne comprennent plus absolument rien à ce langage. »

— Le Journal la *Voce della Verità* nous apporte le récit d'une autre audience accordée par le Saint-Père, le dimanche 23 mars, aux dames du cercle Sainte-Marthe. Ces dames étaient au nombre de six cents; elles appartenaient à toutes les conditions, mais cependant le plus grand nombre étaient du peuple. A son entrée dans la salle ducale, où elles se trouvaient, le Saint-Père a été accueilli par de chaleureux applaudissements. Sa Sainteté, qui était accompagnée de plusieurs cardinaux et prélats de sa cour, étant montée sur son trône, une très pieuse Adresse fut lue au nom du cercle Sainte-Marthe, par le comte Ignace de Witten. « Le Saint-Père se montra particulièrement ému, rapporte la *Voce della Verità*, à l'endroit où l'Adresse dit que les dames font, tous les huit jours, une prière en commun pour le triomphe de la religion, de l'Eglise et de son chef vénérable. » Dans sa réponse, Pie IX commenta l'Evangile du jour, qui était celui de la multiplication des pains. « Assurément, dit-il, après avoir exposé le fait biblique, la sollicitude et l'affection des nouveaux *maîtres* du peuple de Rome sont loin d'égaliser la sollicitude et l'affection du divin Rédempteur. Lui, compatissant aux besogneux, les nourrissait et les rassasiait; mais eux se comportent bien autrement, Oh! si le Psalmiste eût été à ma place, avec quelle raison il pourrait dire de ces soi-disant maîtres : *Ils dévorent mon peuple comme du pain*. Au lieu de nourrir le peuple, ils le dévorent. Ils le dévorent par les surcharges d'impôts, par la cherté des vivres, par les immenses difficultés du loyer et par cent autres moyens. C'est là un grand mal, mais il y a pire encore; on voudrait aussi dévorer l'âme du peuple en lui ôtant le précieux trésor de la foi. » Le Saint-Père mentionne alors les principaux moyens que l'on emploie dans ce but : multiplication des maisons de péché, scandales et tumultes dans les églises pendant les offices, injures incessantes et grossières contre les personnes vêtues d'un habit religieux, transformation des saints jours en jours de festins abominables et de danses échevelées, et par-dessus tout, encouragement de journaux dits *officieux*, mais qui sont le plus souvent comme un marché de mensonges. » Le Saint-Père a terminé en disant qu'il fallait résister à tous ces assauts de l'enfer, redoubler de vigilance sur la jeunesse pour la préserver du poison qui lui est offert, et porter sa croix à la suite de Jésus dans ces jours d'épreuve, en attendant le jour du triomphe.

FRANCE. — Par décrets en date du 21 mars :

Mgr Forcade, évêque de Nevers, est nommé à l'archevêché d'Aix, en remplacement de Mgr Chandon, décédé.

M. l'abbé Blanger, vicaire général de Saint-Pierre et Fort-de-France (île de la Martinique), est nommé à l'évêché de la Basse-Terre (île de la Guadeloupe), en remplacement de Mgr Reyne, décédé.

— Le *savant* M. Renan, qui a gagné avec sa *Vie de Jésus* plus d'écus que de prosélytes, car nous ne croyons pas qu'il ait plus fait chanceler la foi des académiciens que la foi des charbonniers, vient de monter une autre machine, en collaboration avec M. Derembourg. Il s'agissait, cette fois, de démontrer que les Hébreux n'ont jamais cru à l'immortalité de l'âme. C'était là probablement une gageure, car il suffit d'ouvrir la Bible pour que mille témoignages déposent aussitôt contre le mystique romancier. C'est ce qu'on fait Mgr Freppel et M. Schlammowitz, juif russe. Les *notes* qu'ils ont écrites sur ce sujet sont absolument décisives, et prouvent, en plus de leur sujet que M. Renan est aussi pourvu de vanité et de peur de Dieu qu'il l'est peu de science et de sincérité.

— Voici d'ailleurs que la sainte Vierge, avec une complaisance dont M. Renan lui saura peut-être peu de gré, vient de le mettre à même de satisfaire sa curiosité au sujet des miracles. M. Renan désirait voir, sans beaucoup se déranger, et à portée des Académies, un de ces faits qu'on nomme miraculeux. Or, la sainte Vierge vient d'en accomplir deux à Batignolles, en plein Paris. Elle est apparue à plusieurs personnes et à plusieurs reprises, dans deux maisons différentes, et a guéri *instantanément* deux enfants, l'un de treize ans, et l'autre de onze ans et demi. Les docteurs Piedfer et Crestey ont dressé procès-verbal de ces faits prodigieux. L'enfant de treize ans, Armand Wallet, demeurant rue Truffault, 36, était perclus de tous ses membres. L'enfant de onze ans et demi, Alfred Fontès, 8, place des Batignolles, était atteint d'une affection du foie, compliquée d'ulcérations intestinales et stomacales. Nous regrettons que le peu d'espace dont nous disposons ne nous permette pas de donner plus de détails. Nos lecteurs en eussent été grandement édifiés. Pour M. Renan et ceux qui lui ressemblent, tenez pour certain qu'ils se donneront bien de garde d'aller voir ni interroger personne.

ANGLETERRE. — Encore une bonne nouvelle pour finir : M. le lieutenant général baron Bulow, ambassadeur de Danemark à la cour d'Angleterre, vient d'abjurer le luthéranisme et d'embrasser la religion catholique.

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE.

(Du dimanche 13 au samedi 19 avril.)

Dimanche 13 avril.

PAQUES. — L'Eglise a quitté ses vêtements de deuil. Elle revêt ses plus riches ornements et fait entendre ses chants les plus joyeux. L'*Alleluia*, ce cri du ciel, dont retentissent sans fin les rues et les places de la Jérusalem céleste, selon l'expression de la sainte liturgie, est mêlé à toutes les mélodies. Elle célèbre le triomphe de son divin Epoux; sa victoire sur la mort. Le Christ est ressuscité! Ce Jésus de Nazareth, qui a été crucifié, dont le corps meurtri, déchiré, sanglant, a été déposé dans un sépulcre soigneusement gardé et scellé du sceau de la nation, sans même déranger la pierre qui en fermait l'entrée, s'est levé et s'est élancé dans une vie glorieuse qui ne doit plus finir. « Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, dit saint Paul; la mort n'a plus d'empire sur lui; mort une seule fois, il est mort à cause du péché; mais maintenant il vit, et il vit à Dieu. » En ce jour, ce n'est pas seulement l'Agneau divin immolé sur le Calvaire qui revient à la vie immortelle, c'est l'humanité tout entière. « La mort était entrée par un homme, ajoute l'Apôtre; par un homme aussi commence la résurrection des morts; et de même que tous sont morts en Adam, ainsi tous recouvrent la vie dans le Christ. » Parole d'ineffable consolation et de sublimes espérances! La race humaine gémissait sous le poids de la sentence qui la retenait dans la poussière du tombeau; les portes de la vie lui étaient fermées. Aujourd'hui, elles lui sont ouvertes. La mort n'est plus désormais pour nous qu'un passage, qu'un changement, qu'une évolution de la vie. La tombe ne reçoit plus maintenant notre corps que comme un dépôt pour le rendre intact et radieux.

On comprend que ce jour a dû toujours être pour les chrétiens la fête des fêtes, ou, selon l'expression du Martyrologe, *la solennité des solennités*, chère à tous, désirée de tous comme l'est la lumière à ceux qui cheminent dans l'obscurité, la source d'eau vive à ceux qui ont soif, et la tente dressée par le Seigneur lui-même au voyageur fatigué. « C'est vraiment le jour que le Seigneur a fait, » nous dit la sainte Eglise; c'est le jour par excellence: « Livrons-nous donc aux transports de la joie et de l'allégresse. »

Lundi 14 avril.

LUNDI DE PAQUES. — Les sept jours de la semaine de Pâques ne forment pour ainsi dire qu'un seul dimanche. C'est pourquoi on chante pendant tous ces jours: « C'est le jour que le Seigneur a fait. Passons-le dans les transports de l'allégresse. »

La collecte de la Messe du lundi de Pâques demande que nous fassions usage de la liberté qui nous a été rendue par la Pâque pour marcher avec persévérance dans la voie du ciel. L'épître est le discours que saint Pierre adressa au centurion Corneille et aux parents et amis réunis autour de lui. L'évangile raconte l'apparition du Seigneur aux disciples qui allaient à Emmaüs, et qui le reconnurent à la fraction du pain.

Mardi 15 avril.

MARDI DE PAQUES. — Le discours que l'Apôtre des nations fit entendre, à Antioche de Pisidie, dans la synagogue des Juifs, pour prouver que *la promesse faite à nos Pères* a été accomplie par la Passion, la mort et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, forme l'épître. Pour saint Paul, comme pour saint Pierre, le point capitale de la prédication, c'est la résurrection du Sauveur. Dans l'évangile, Jésus se présente au milieu de ses disciples, et leur dit: « La paix soit avec vous! »

Mercredi 16 avril.

DE L'OCTAVE. — L'épître nous prêche, par la bouche de saint Pierre, la pénitence, après avoir rendu un nouveau témoignage à la Passion et à la Résurrection de Jésus-Christ. L'évangile est le récit de la pêche miraculeuse que font les disciples, lorsque le Maître leur ordonne de jeter les filets à la mer. Nous y trouvons une preuve de la résurrection dans le poisson rôti qu'il leur offre à manger.

Jeuili 17 avril.

DE L'OCTAVE. — Nous voyons dans l'épître que Philippe baptise l'Ethiopien de la cour de Candace, après lui avoir démontré que les prophéties d'Isaïe, relatives à la Passion, s'appliquent au Seigneur Jésus. L'évangile raconte l'apparition du Sauveur à Marie-Madeleine.

Vendredi 18 avril.

DE L'OCTAVE. — Dans l'épître, saint Pierre parle du baptême et de l'arche de Noé, et l'évangile se rapporte à l'institution du baptême: « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Samedi 19 avril.

DE L'OCTAVE. — Le samedi de Pâques, le septième jour de la plus joyeuse des semaines, saint Pierre nous dit dans l'épître: « Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte. » Nous voyons dans l'évangile les deux disciples qui couraient au sépulcre.

En ce jour, les nouveaux baptisés déposaient les robes blanches qu'ils avaient portées durant l'Octave. Le Christ sera désormais leur vêtement: « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. »

Le temps de Pâques, dans lequel nous voilà définitivement entrés, est un temps de résurrection et de vie nouvelle. « Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, » dit saint Paul. Entrons dans cet esprit, et, ressuscités des ténèbres du péché et de la mort spirituelle, vivons désormais d'une vie toute céleste.

ANT. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne,
Missionnaire apostolique.

Homélie sur l'Évangile

DU DIMANCHE DE QUASIMODO.

(Jean, xx, 19-30.)

TEXTE. — *Dominus meus et Deus meus.*

EXORDE. — Mes frères, le soir même du jour de la résurrection, les Apôtres, réunis pour prendre un frugal repas, avaient soigneusement fermé les portes, de peur des Juifs. Tout à coup Jésus, qui depuis le matin était déjà apparu quatre fois, se montra au milieu d'eux. Dans leur trouble et leur saisissement, ils croient voir un esprit; mais le divin Maître, pour les rassurer, leur dit: « La paix soit avec vous; » et en parlant ainsi il leur montrait ses mains, ses pieds, et la plaie que la lance avait faite à son côté. Leur joie fut grande en revoyant le Seigneur. — Il leur dit une seconde fois: « La paix soit avec vous! »

Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. » — Ayant dit ces mots, il souffla sur eux et ajouta : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. » ils seront retenus pour ceux à qui vous les retiendrez. » Or Thomas, l'un des Apôtres, n'était pas avec eux. Les disciples lui dirent : « Nous avons vu le Seigneur ! » — Thomas répondit : « Si je ne vois de mes yeux les plaies de ses mains, si je ne mets le doigt dans les cicatrices qu'ont laissées les clous, et la main dans son flanc entr'ouvert, je ne croirai point ! » — Huit jours après, les disciples étaient encore réunis dans la même maison, et Thomas avec eux. Les portes étaient fermées ; Jésus vint. Debout au milieu d'eux, il leur dit : « La paix soit avec vous ! » Puis, s'adressant à Thomas : — « Placez ici votre doigt, lui dit-il. Voyez mes mains !... Approchez aussi votre main, mettez-la dans la plaie de mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle. » — « Mon Seigneur et mon Dieu ! » s'écria l'Apôtre. — Jésus reprit : « Vous avez cru, Thomas, parce que vous avez vu ; mais bienheureux ceux qui croiront sans avoir vu ! »

Qui n'admirerait ici, mes frères, la condescendance et la bonté du Sauveur !... Il avait fait annoncer à ses Apôtres qu'ils le verraient en Galilée ; mais sa tendresse pour eux ne veut pas les laisser plus longtemps dans l'attente. Dès le premier soir, il leur apparaît ; et huit jours après, il daigne encore se montrer de nouveau pour guérir l'un d'entre eux de son incrédule !...

PROPOSITION. — Je voudrais, mes frères, à l'occasion de ce récit évangélique, vous rappeler que Jésus-Christ, en nous pardonnant nos péchés, en nous admettant à la communion pascale, a usé envers nous de cette même bonté dont il fit preuve à l'égard de saint Thomas ; et vous dire que, comme cet apôtre, nous devons nous montrer désormais fidèles, et persévérer dans nos bonnes résolutions.

DIVISION. — Donc, *premièrement*, condescendance de notre divin Sauveur envers saint Thomas, image de celle dont il a usé envers nous ; *secondement*, fidélité inviolable de ce saint apôtre, modèle de celle avec laquelle nous devons désormais servir Dieu. Deux pensées sur lesquelles je ferai quelques courtes réflexions.

Première partie. — Sans doute, mes frères, Dieu avait ses vues en permettant qu'un des Apôtres, compagnon pendant si longtemps des courses de notre divin Sauveur, auditeur assidu de ses enseignements, témoin de tant de prodiges qu'il lui avait vu opérer, doutât de la vérité de sa résurrection. Il voulait par là affirmer d'une manière inébranlable la vérité de ce mystère, qui est en quelque sorte la base, le fondement de notre sainte religion. « Oui, dit saint Grégoire, le doute de saint Thomas a plus confirmé la certitude de la résurrection, que la croyance plus facile de sainte Marie-Madeleine, ou des autres Apôtres ! » C'est ainsi que souvent Dieu

sait tirer le bien du mal, et dispose tout selon les vues de son adorable providence !...

Mais il n'en est pas moins vrai que, dans cette circonstance, saint Thomas fut coupable... Quoi ! cet apôtre si dévoué à son Maître, qui, quelques jours avant la Passion, disait à ceux qui hésitaient à suivre le Sauveur du côté de Jérusalem : *Allons, suivons-le, et mourons s'il le faut avec lui !* cet apôtre, qui avait vu Jésus ressusciter Lazare, refuse de croire qu'il ait pu se ressusciter !... O Thomas, comme vous êtes changé !... Lazare sentait déjà mauvais quand votre Maître lui commanda de sortir de son caveau ; vous l'avez vu de vos yeux reprendre miraculeusement la vie ; peut-être est-ce vous qui avez soulevé le snaire et délié les bandelettes qui le couvraient !... Et vous refusez de croire que ce Jésus, dont vous avez vu le divin pouvoir, puisse en user pour lui-même !... Allons donc !... Je ne comprends plus votre incrédule !... En vain saint Pierre et les autres Apôtres lui affirment le fait, le raisonnent et lui donnent des preuves ; il s'opiniâtre, il s'entête !... — « Vous en direz ce que vous voudrez, je n'en crois rien ; il faudra, pour me convaincre, que je le voie, qu'il me parle, que je touche et palpe ses plaies ! » — Quelle opiniâtreté !... Quelle prétention orgueilleuse !... O Marie, je comprends votre silence ; cet apôtre n'aurait pas cru davantage à votre parole, il l'aurait méprisée sans doute, comme celle des autres, et toujours miséricordieuse, vous ne vouliez pas aggraver sa faute !... Jésus a pitié de ce pauvre incrédule, il daigne se soumettre à ses exigences ; non seulement il lui pardonne, mais il le convertit.

Frères bien-aimés, ne soyons pas trop prompts à blâmer cet apôtre ; non, réfléchissons sérieusement, et nous verrons, dans cet état de saint Thomas, une image peut-être affaiblie de l'état où nous étions nous-mêmes avant notre dernière confession !... Que ce fût l'incrédulité, l'orgueil, l'avarice, l'impureté ou n'importe quelle autre passion qui nous retint dans ses liens, nous n'étions plus les disciples fidèles de Jésus-Christ, et plus longtemps que l'apôtre nous sommes restés dans l'état du péché. La voix de notre conscience, les fréquentes instructions que nous entendions nous pressaient de sortir de cet état ; comme pour l'apôtre il a fallu, en quelque sorte, un miracle palpable pour nous en faire sortir !...

Eh bien ! ce prodige, Dieu l'a fait ; cette bonté, cette condescendance, Jésus-Christ en a usé à notre égard ; et si nous sommes sincèrement convertis, si, secouant les chaînes du péché, nous sommes rentrés en état de grâce, qui donc, dites-moi, a opéré en nous cette merveille ?... — Le prédicateur qui nous a instruits ? — Mais le prédicateur n'est qu'un instrument. — Les prières que nous avons faites ? — Sans doute Dieu a pu les entendre ; mais, faites dans l'état du péché, leur puissance n'allait pas jusque-là. — Les invitations pressantes de quelque parent, de quelque ami dévoué pour le salut de notre âme ? — Non, chrétiens, elles ne peuvent avoir tant d'effica-

cité. C'est Jésus-Christ, c'est lui seul qui nous a guéri !... Notre retour vers lui est une œuvre de sa droite !... Adorable Sauveur, soyez-en béni !... Et qu'après nous avoir si miséricordieusement pardonné nos fautes, vous ayez poussé la condescendance, non pas seulement jusqu'à nous faire toucher vos plaies sacrées, mais jusqu'à vous donner tout entier à nous dans le sacrement de votre amour ! Oh ! comment pourrions-nous vous en témoigner dignement notre reconnaissance ?...

Seconde partie. — Saint Thomas, mes frères, peut ici nous servir de modèle et nous apprendre, par sa fidélité, comment nous devons nous montrer reconnaissants... Voyez d'abord avec quelle promptitude il se prosterne aux pieds de son bon Maître. A peine Jésus lui a-t-il fait toucher ses plaies, qu'il tombe à ses genoux et s'écrie : *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu.* Il semble que Jésus-Christ ne lui en demandait pas tant ; mais, transporté d'amour, en voyant la douceur et l'ineffable complaisance de son bon Maître, il ne peut contenir les sentiments qui l'animent ; il se prosterne pour l'adorer : « Non, vous n'êtes pas seulement mon Seigneur, s'écrie-t-il, mais vous êtes mon Dieu. » Admirable réparation de sa faute !... O saint Apôtre, si nous avons été surpris de votre incrédulité, nous sommes ravis d'admiration en contemplant votre humilité, votre foi vive, énergique et sincère.

Tels ont dû être, chrétiens, nos sentiments quand nous avons eu le bonheur d'être réconciliés avec Dieu, quand le pardon est descendu sur nous, lorsqu'après de nombreuses infidélités nous avons entendu prononcer sur notre pauvre âme ces paroles : « Je vous absous : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit... » En quittant le tribunal sacré où Jésus-Christ venait de nous rendre son amitié, est-ce que nos âmes émues n'ont pas senti jaillir en elles ces deux mots si doux : *Mon Seigneur et mon Dieu !* Est-ce que nous ne nous sommes pas prosternés à genoux pour remercier, pour adorer le Maître si bon qui nous faisait miséricorde ?... Et quand nous avons eu le bonheur de le recevoir à la table sainte ; quand, descendant dans nos cœurs, il a voulu nous donner un gage infailible de sa réconciliation avec nous, tels et plus tendres encore ont dû être les sentiments qui inondaient nos âmes !...

Mais considérons comment saint Thomas sut réparer par sa vie tout entière cet acte d'incrédulité. Transporté de zèle pour la gloire de son Maître, il lui consacra sa vie tout entière... A peine les fêtes de la Pentecôte sont-elles passées ; peu de temps après la descente du Saint-Esprit, il s'enfonce dans les régions presque inconnues de l'Orient. — O rois mages qui êtes venus adorer autrefois Jésus-Christ à Bethléem, c'est encore un astre que Dieu vous envoie. Saint Thomas les baptise et les associe à son apostolat. Puis, pénétrant jusque dans les régions les plus éloignées de l'Inde, il évangélise des royaumes entiers. Épuisé de fatigue et se soute-

nant à peine, son zèle allait embrasser de nouvelles conquêtes pour la foi, quand les infidèles, furieux des progrès que faisait l'Évangile, le tuèrent à coups de dards et de javelots (1). Glorieux apôtre, puissons-nous, à votre exemple, nous aussi, consacrer fidèlement les jours qui nous restent au service du Seigneur !...

Qu'il en soit ainsi, mes frères ; que nous ne soyons plus témoins d'un spectacle qui, chaque année, vient nous attrister !... On se convertit à Pâques ; on veille sur soi pendant quelques jours. Puis, ces jours écoulés, on retombe dans les mêmes habitudes ; on se livre aux mêmes désordres. C'est pour me servir des expressions énergiques de l'Écriture, le *chien qui retourne à son vomissement* (2), le *pourceau qui se vautre de nouveau dans la fange.* « On fait pénitence, dit un Père, puis on se repent de sa pénitence. » On avait, par sa conversion, semblé dire à Dieu : « Seigneur, daignez me pardonner, je fais un ferme propos de ne plus vous offenser. » Puis des semaines ne sont pas encore écoulées qu'on se retourne vers Satan, et on semble lui dire : « Pardonne-moi, ô Lucifer, de m'être repenti. Oui, ton service, je le reconnais, vaut mieux que celui de Dieu : aussi je l'embrasse de nouveau. *Et sic diabolo per aliam pœnitentiæ pœnitentiam satisfacit* (3). » Malheureux que nous sommes, quand nous étions revenus à Dieu, nous avons causé une grande joie au ciel ; voici, maintenant, que nos rechutes causent autant d'allégresse à l'enfer, et fournissent aux damnés l'occasion de railler et de mépriser notre doux Sauveur... Frères bien-aimés, non, qu'il n'en soit plus ainsi. Comme saint Thomas, nous avons dit à Jésus-Christ : *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu* ; comme lui aussi, montrons-nous fidèles à notre parole. Jésus-Christ ne demande pas de nous que nous allions évangéliser des contrées sauvages, ni verser notre sang sur des plages lointaines ; il veut seulement que nous fuyions les occasions dangereuses, que nous combattons nos mauvaises habitudes, et que nous remplissions fidèlement les devoirs attachés à notre condition. Est-ce trop ?... Répondez vous-mêmes !...

PERORATION. — Les deux disciples qui firent avec Jésus ressuscité, sans le reconnaître, le voyage de Jérusalem à Emmaüs, voulurent le retenir : *Restez avec nous, Seigneur,* lui dirent-ils, *car il se fait tard.* Cette prière, l'Église la répète souvent pendant le temps pascal. Et, en effet, chrétiens, n'est-ce pas en quelque sorte comme la conclusion de toutes les instructions que nous avons entendues pendant le carême ?... N'est-ce pas la conclusion et la suite nécessaire de la communion pascal ?... Quel étoit le but, la fin principale de tous les enseignements qu'on nous a donnés ?... N'était-ce pas de nous unir à Dieu, de faire tous nos efforts pour rentrer en grâce avec lui, de l'obliger, pour ainsi

(1) *In vita ejus.*

(2) *II Pierre, II, 22.*

(3) *Tert., De anima.*

dire, à demeurer avec nous ? Et lui-même qu'a-t-il voulu en se donnant si généreusement à nous à la table sainte?... Bon Sauveur, votre intention ne fut pas seulement de vous unir à nos corps pendant les quelques instants que durent les espèces sacramentelles ; non, vous vouliez demeurer en nous et avec nous, par votre grâce, tous les jours de notre vie. Oh ! restez avec nous, Seigneur. *Mane nobiscum, Domine*. Restez-y, parce qu'il se fait tard ; notre vie touche peut-être à son terme ; les jours sont mauvais, les tentations fortes, les passions frémissantes, les occasions terribles. Sans vous, ô notre lumière et notre force, que deviendrions-nous ? D'épaisses ténèbres nous envelopperaient, et nos pieds chancelants et incertains ne pourraient suivre longtemps cette voie bénie dans laquelle votre grâce nous a ramenés... Oui, il se fait tard, demeurez avec nous, nous vous en conjurons !... Nous sommes, ô bon Jésus, comme le patriarche Jacob, lorsqu'il allait entreprendre ce long voyage qui devait le conduire en Mésopotamie ; il était tremblant et incertain, mais vous l'avez rassuré en lui disant : *Ne crains rien, je suis avec toi*. Soyez aussi avec nous. Effrayés par la pensée de nos faiblesses et le souvenir de nos chutes passées, nous n'osons, sans votre secours, compter sur notre persévérance. Oh ! soyez avec nous pour nous aider, nous éclairer et nous encourager au milieu des périls et des embûches de cette vie. *Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit*. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies des litanies

DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

(SUJETS D'INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE.)

Désirant offrir à nos vénérés Confrères des matériaux aussi variés qu'intéressants pour leurs prédications du mois de Marie, et, aux simples fidèles des lectures instructives et à la portée de toutes les intelligences, nous remplacerons, dans chacun des numéros d'avril et de mai, nos articles intitulés : *Fleurs choisies de la vie des saints*, par quelques pages sur la très-sainte Vierge ; elles seront extraites en partie d'un ouvrage fort recommandable, et néanmoins trop peu connu du Clergé et des personnes pieuses ; il a pour titre : *Discursus prædicabiles super Litanias Lauretanæ*. C'est un magnifique commentaire des Litanies de Lorette, dû à la plume du Père Justin de Miechow, religieux polonais de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Cet ouvrage, qui a vu le jour vers le milieu du xvii^e siècle, vient d'être traduit pour la première fois en français par M. l'abbé Antoine Ricard, docteur en théologie, sous le titre de *Conférences sur les Litanies de la très-sainte Vierge*.

Nos articles seront moins des instructions toutes faites, qu'un groupe de pensées et de considérations détachées sur la très-sainte Vierge, qui dans leur ensemble composeront d'excellents matériaux pour les prédications du mois de Marie. Ceux qui voudront plus de développements recourront au livre du P. de Miechow.

Commençons par quelques notions générales concernant les Litanies.

I

CE QUE L'ON ENTEND PAR LE MOT LITANIES. — FRUIT ET UTILITÉ DES LITANIES EN GÉNÉRAL, ET EN PARTICULIER DE CELLES ADRESSÉES A LA MÈRE DE DIEU. — CE QUE RENFERMENT LES LITANIES DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — POURQUOI ON COMMENCE LES LITANIES PAR LE MOT GREC *Kyrie*. — SENS DES MOTS *Chrite audi nos ; Chrite, exaudi nos*.

I. Toutes les fois qu'on aborde un sujet difficile, il faut commencer par en étudier le titre et sa signification. C'est ce que nous enseigne Aristote, le prince des philosophes.

Commençons donc par l'explication du mot *Litanies*.

On entend par *Litanies* une formule de prières que l'on adresse à Dieu en invoquant les saints. Avant tout, on y prie le Seigneur, un en trois personnes, comme auteur et père des miséricordes ; puis on demande tout spécialement la protection de la sainte Vierge ; ensuite, comme dans les Litanies des saints, par exemple, on supplie tous les saints, nommément ou en général, d'intercéder pour nous.

Le mot *Litanies* est grec dans son origine ; il veut dire une supplication sincère et faite avec le cœur ; il vient du verbe *Αιτουμεσθαι*, qui signifie *supplier*.

On distingue deux sortes de Litanies : l'une liturgique, qui fait partie des prières de la messe, elle est connue sous le nom de *Kyrie* ; l'autre, non liturgique, que l'on récite ou que l'on chante en dehors de la célébration du saint sacrifice, dans les processions ordinairement, en commençant par *Kyrie, eleison*. Nous ne nous occuperons ici que de cette dernière, qui est une supplication adressée à Dieu et aux saints, notamment à la sainte Vierge.

II. Les fruits et l'utilité des Litanies dans l'Eglise de Dieu sont très précieuses et innombrables. Maintes fois elles ont servi à éloigner les maux de l'âme et du corps ; à faire cesser les pluies trop abondantes, les tonnerres, les tremblements de terre ; à délivrer de la famine, de la sécheresse, de la guerre, des sièges ; à écarter plusieurs autres calamités, à obtenir l'abondance des récoltes et un grand nombre d'autres bienfaits. Les livres des savants annalistes sont remplis de traits de ce genre. Nous n'en citerons que quelques-uns :

Les Litanies procurèrent beaucoup de consolation aux chrétiens persécutés par les tyrans. Sous l'empereur Valens, les ariens avaient obtenu de ce

prince, dans la ville de Nicée, une église qui appartenait aux catholiques. Saint Basile indiqua une supplication solennelle, et bientôt le saint pontife put ouvrir les portes de cette église et les refermer miraculeusement sans clefs ni instruments. Saint Amphiloque (1) et Zonaras (2) racontent le fait dans tous ses détails.

Les Litanies ont une efficacité particulière pour faire cesser les longues pluies qui détruisent les récoltes. Au temps de l'empereur Théodose, les nuages et les régions supérieures de l'air donnèrent tant d'eau que l'atmosphère semblait verser sur la terre comme des torrents. Des supplications publiques furent prescrites. L'empereur lui-même revêtit des habits de simple particulier, et s'unit au clergé et au peuple pour prier. Cependant Dieu arrêta les pluies, et, chose extraordinaire ! cette année-là même fut une année d'abondance (3).

Les Litanies font cesser les grandes terreurs. Vienne, en France, était le théâtre de nombreux incendies, de tremblements de terre continuels, de bruits nocturnes, d'irruptions de bêtes sauvages et d'autres maux de ce genre. Dès que le bienheureux Mamert, évêque de cette ville, eut indiqué des Litanies, ces épouvantables fléaux disparurent, comme le raconte saint Sidoine (4).

Les Litanies arrêtent la contagion. Vers la fin du vi^e siècle, une peste horrible sévissait dans Rome et dépeuplait la ville. Le Pape Pélage ayant succombé, saint Grégoire le Grand, qui lui succéda, ordonna des processions et des Litanies, fit porter l'image de la Mère de Dieu dans les rues de la cité, et réussit de cette manière à purifier l'air de l'infection pestilentielle (5).

Dans une semblable occurrence, Eutychès, patriarche de Constantinople, eut recours aux Litanies pour arrêter une peste cruelle qui avait déjà moissonné plusieurs milliers d'hommes dans sa ville épiscopale (6).

Semblablement, nous voyons saint Gal, évêque de Clermont, rendre grâce à Dieu de la cessation d'une maladie contagieuse qui ravageait toute la province d'Arles ; et ce bienfait, il l'attribuait aux Litanies qu'il avait indiquées à la basilique du martyr saint Julien, et qui eurent lieu sur un parcours de trois cent-soixante stades (7).

Les Litanies délivrent des monstres et des serpents. Au temps de saint Grégoire, on vit apparaître à Rome un spectre horrible, si dangereux qu'on ne pouvait demeurer là où il exerçait ses ravages. On chanta les Litanies, et aussitôt ce spectre infernal disparut (8).

Les Litanies mettent fin aux sécheresses. Saint Euthyme, dans une sécheresse universelle qui brûlait tout, obtint heureusement de Dieu des pluies abondantes en faisant chanter les Litanies (1).

Les Litanies étanchent la soif de ceux qui sont altérés. On récita une partie seulement des Litanies, raconte saint Grégoire de Tours, et une boisson, suffisante pour un grand nombre de moissonneurs fatigués et altérés, coula avec abondance, comme celle qui sortit miraculeusement du rocher frappé par Moïse (2).

Les Litanies arrêtent les inondations. Grégoire II, Pape d'une haute sainteté, le même qui envoya saint Boniface en Allemagne pour prêcher la foi, ramena par ce moyen dans son lit le Tibre débordé qui noyait beaucoup d'habitants et inondait un grand nombre de maisons à Rome (3).

Les Litanies mettent fin à la peste et à la famine. Ces deux fléaux affligeaient grandement les habitants du bas Rhin. Saint Héribert, évêque de Cologne, eut recours aux Litanies, et le mal cessa sur-le-champ. Au moment où le Pontife sortait de l'église Saint-Pantaléon, on vit apparaître une colombe très blanche qui, par son vol joyeux, témoignait sa joie et ses félicitations (4).

Les Litanies contribuent à la propagation de la foi catholique. Saint Augustin, apôtre d'Angleterre, envoyé par le Pape saint Grégoire pour y prêcher l'Évangile, eut recours, lui et ses compagnons, aux Litanies qu'ils chantèrent dans le but d'assurer leur propre salut et de convertir les infidèles ; il parvint aussi à se concilier si parfaitement la miséricorde divine, qu'en peu de temps les idoles furent réduites en poussière, et que la Religion chrétienne s'implanta dans ces régions (5).

Les Litanies détruisent les artifices du démon et les sortilèges de la magie. Au Japon, à force d'enchantements, on était arrivé à arrêter l'écoulement des eaux, au point que celles-ci restaient immobiles dans leurs récipients. Un bon chrétien eut alors recours aux Litanies, et l'eau reprit aussitôt sa fluidité première (6).

Les Litanies guérissent les maladies. Saint François-Xavier avait écrit de sa main les Litanies sur un petit livret qui, appliqué à différents malades, en guérit un grand nombre de leurs infirmités (7).

Les Litanies donnent la victoire sur les ennemis. André Turtade, illustre et valeureux chef de l'armée chrétienne aux Indes orientales, engagea une bataille avec le superbe et féroce mahométan Gugal, après avoir récité les Litanies, et bientôt il remporta une victoire éclatante, très avantageuse pour

(1) Liv. III, de la *Vie de saint Basile*.

(2) Tome III.

(3) Nicéphore, liv. XIV.

(4) Liv. VII, 1^{re} lettre.

(5) Sigonius, *du royaume d'Italie*, liv. 1^{er}.

(6) Eustade, prêtre, *Livre sur Eutychès*.

(7) Grégoire de Tours, liv. IV, ch. v.

(8) Paul Diacre, liv. III, ch. xi.

(1) *Vie de saint Euthyme*, par son disciple Cyrille.

(2) Grégoire de Tours, liv. 1^{er}, ch. 1^{er}.

(3) Platons, *Vie de saint Grégoire II*.

(4) Rupert, *Livre sur saint Héribert*.

(5) Vén. Bède, liv. 1^{er}, ch. xxiii ; Sigebert, *Chronique*.

(6) Martia Dolrio, *Recherches sur le Messie*, ch. II.

(7) *Lettres sur le Japon*, liv. III.

les intérêts de la cause catholique. C'est ce qu'on lit dans un mémoire édité à Mayence en 1602.

Les Litanies protègent la chasteté. Sainte Colette, admirable réformatrice des Clarisses, étant sur le point d'être violée sur un chemin par des larrons débauchés, récita pieusement les Litanies, et échappa complètement à ce malheur (1).

Les Litanies remettent les peines du purgatoire. Téita, sœur du roi d'Angleterre, vierge qui menait une vie très pure, obtint au moyen des Litanies la délivrance de sa sœur des flammes du purgatoire, comme il est rapporté par Rodolphe, disciple de Raban (2).

Les Litanies soulagent dans la tribulation et l'angoisse. Platus (3) raconte que, dans une circonstance excessivement critique, l'Ordre de saint Dominique fut délivré par le moyen des Litanies d'un très grand malheur ; et la protection divine s'était manifestée à son égard d'une manière si éclatante qu'il passa en proverbe de dire : « Des Litanies des Frères Prêcheurs, préservez-nous, Seigneur. »

La Compagnie de Jésus fut également délivrée de diverses angoisses, adversités et tribulations, par l'usage des Litanies, selon ce que rapporte Pierre-Antoine Spinelli, jésuite, dans son livre intitulé : *le Trône de la Mère de Dieu*.

Les Litanies ont aussi une grande efficacité dans les exorcismes, comme nous l'enseignent Eisenrein, Gervais de Tournay, Jacques Rabus, etc.

Elles ont souvent chassé les démons des corps humains, Rutilio Benzoni, évêque de Lorette, affirme qu'il en a fait l'expérience quotidienne dans son église (4).

Mais, entre toutes les Litanies, prières, supplications qui font trembler et mettent en fuite le prince des ténèbres, les principales et les plus efficaces sont, sans contredit, celles adressées à la Mère de Dieu. Le Seigneur ne l'a-t-il pas établie pour déjouer les embûches du démon, ruiner et anéantir son empire : « Elle t'écrasera la tête (5), » a-t-il dit au serpent infernal.

Et ce n'est pas seulement contre les assauts du démon, c'est contre toutes les calamités, les tribulations, les angoisses, les épreuves et les afflictions que les Litanies de la sainte Vierge ont une très grande puissance. Comme Mère de Dieu, elle est de beaucoup supérieure aux autres saints en dignité, en mérites, et, conséquemment, elle jouit d'un plus excellent crédit ; de là vient que si l'invocation des saints peut éloigner tous les maux, à plus forte raison celle de Marie.

« Moi-même, dit l'auteur des *Conférences sur les Litanies de la très sainte Vierge*, j'ai fait une heureuse expérience de l'efficacité de ces Litanies. Je raconte-

rai le fait pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de son auguste Mère. L'an de Notre-Seigneur 1653, 10 février, le jeudi après les Cendres, jour où on lit l'évangile du serviteur du centurion qui était paralytique, moi, pauvre et inutile serviteur de Jésus-Christ, je fus frappé de paralysie. Tout un côté de mon corps, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, demeura sans mouvement. La main et le pied gauche, privés de leur chaleur naturelle, demeurèrent immobiles, froids et comme morts. Le mal n'atteignit point ma langue qui ne cessa d'invoquer les saints noms de Jésus et de Marie ; il ne gêna point non plus ma respiration et ne m'ôta l'usage d'aucune faculté. Mes frères, les religieux, frappés de ce malheur subit et touchés de compassion, recoururent les uns aux remèdes naturels, les autres aux moyens surnaturels, en particulier aux Litanies de la très sainte Vierge, connues sous le nom de *Litanies de Lorette*. O merveille ! Dès qu'ils eurent récité ces Litanies, ma main tremblante et contractée, mon pied qui était déjà mort, revinrent à la vie, à la sensation, au mouvement !... Tandis que je trace ces lignes, et toutes les fois que j'y pense, je ne puis ne pas rendre grâce à Dieu et à sa glorieuse Mère, parce que « le Seigneur m'a châtié sans me livrer à la mort, » et parce qu'il ne m'a point, comme je le redoutais par dessus tout, cloué, enchaîné et emprisonné sur mon lit. »

Les Pères de l'Ordre de Saint-Dominique, pénétrés de l'efficacité merveilleuse des Litanies de la sainte Vierge, ont eu l'heureuse idée d'ordonner, dans le chapitre général tenu à Bologne, l'an de Notre-Seigneur 1615, que, dans leurs maisons, on chanterait tous les samedis ces Litanies après le *Salve, Regina*.

III. — Les Litanies sont un résumé court, mais admirablement bien fait, des louanges de la Mère de Dieu, comme nous allons essayer de le faire voir.

Nos louanges envers un illustre personnage ont ordinairement trois sources principales :

Premièrement, la grandeur de son nom. Lorsqu'il se trouve un homme recommandable dans une contrée, dans un royaume, nous glorifions son nom, nous le célébrons et le couvrons d'éloges. « Comme votre nom s'étend jusqu'aux extrémités de la terre, votre louange s'y étend de même, » dit le prophète royal.

Secondement, la sublimité de ses actions et de ses vertus. Nous louons la science des magistrats, la justice des rois et des princes, la sainteté des religieux, la bravoure et la magnanimité des capitaines et des soldats ; c'est ainsi que l'on a immortalisé Hercule, Achille, Alexandre le Grand, chez les Grecs ; Scipion, Camille, César, chez les Romains ; Hector, chez les Troyens ; Judas Macchabée, chez les Juifs ; Charlemagne, Charles V, chez les chrétiens.

Troisièmement, son éminente dignité. C'est ainsi que nous glorifions le Pape en l'appelant Sa Sain-

(1) Surina, *Vie de sainte Colette*, ch. xxvi et xxvii.

(2) *De la sainte charité*, liv. II.

(3) *De l'état religieux*.

(4) *Commentaires sur le Magnificat*, liv. I^{er}, ch. vii.

(5) *Gen.*, III, 15.

teté, le Souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-Christ, le Père des Pères, le Prince des évêques : c'est ainsi que l'empereur a le titre d'Invincible ; le roi de France, de Très-Christien ; les autres princes, de Sérénissimes, de Très-Puissants, etc.

Or, les Litanies de la sainte Vierge forment, à ce triple point de vue, un magnifique concert de louanges à la Mère de Dieu.

D'abord on y invoque et on y exalte le nom de Marie : *Sancta Maria*, sainte Marie.

En second lieu, on y rappelle sa mission et son titre auguste de Mère de Dieu, ses vertus, ses nobles qualités et ses bienfaits ; et cela de deux manières, par les noms propres et sous l'image des métaphores :

Par les noms propres, la mission et le titre de Marie, ses qualités et ses vertus sont célébrés en ces termes : sainte Mère de Dieu, sainte Vierge des Vierges, Mère du Christ, Mère de la divine grâce, Mère très pure, Mère très chaste, Mère toujours Vierge, Mère sans tache, Mère aimable, Mère admirable, Mère du Créateur, Mère du Sauveur, Vierge très prudente, Vierge vénérable, Vierge digne d'être exaltée, Vierge puissante, Vierge clémente, Vierge fidèle.

Sous l'image des métaphores, elle est louée en ces termes : Miroir de justice, Trône de sagesse, Cause de notre joie, Vase rempli des dons du Saint-Esprit, Vase d'honneur, Vase insigne de la vraie dévotion, Rose mystique, Tour de David, Tour d'ivoire, Maison d'or, Arche d'alliance, Porte du ciel, Etoile du matin.

Des bienfaits à jamais mémorables de Marie sont ainsi rappelés : Salut des infirmes, Refuge des pécheurs, Consolatrice des affligés, Secours des chrétiens.

En troisième lieu, la grandeur de la bienheureuse Vierge est exaltée par les titres de Reine des Anges, Reine des Patriarches, Reine des Prophètes, Reine des Apôtres, Reine des martyrs, Reine des confesseurs, Reine des Vierges, Reine de tous les saints.

Tel est l'ingénieux et admirable résumé des privilèges et des gloires de la Mère de Dieu.

On ne saurait mieux commencer un discours ou une prière qu'en s'adressant à Dieu ; Dieu est, en effet, le principe et la fin de toutes choses.

Or, parmi les noms qu'on donne ordinairement à Dieu, celui de Seigneur est très bien placé au début d'une supplication, des litanies par exemple.

Le mot *Kyrie* ou *Seigneur*, par lequel nous commençons cette prière, rend particulièrement gloire à Dieu, touche davantage sa miséricorde et expose mieux notre misère.

1^o Le mot *Kyrie* ou *Seigneur* est très glorieux à Dieu. En effet *Κύριος*, en grec, indique celui qui a le pouvoir suprême. Lors donc que nous disons *Kyrie* nous reconnaissons, vénérons et proclamons le domaine souverain de Dieu, son gouvernement et son

autorité absolus, et cela à juste titre ; car il est le créateur et le conservateur de toutes choses ; le monde obéit à ses volontés, et sans lui rien ne peut se mouvoir. Lui seul commande en maître aux Anges, aux hommes, au ciel, à la mer et à toutes les créatures qui y sont renfermées. Lui seul peut agir par lui-même, et produire les effets des causes secondes sans leur secours. Il exerce son domaine sur nos corps, nos esprits, nos mouvements, sans aucun effort de sa part. Il peut tout ; seul il nous délivre de la domination du démon et secoue le joug du péché et de la mort. Seul il donne l'immortalité aux corps des damnés et des bienheureux. Seul il tue et vivifie, plonge dans les enfers et en ramène. Seul il nous communique les forces et les secours de la grâce. Seul il est le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs ; seul il possède un règne très grand, très glorieux, très noble. En sa présence, tous les rois et les princes de ce monde, quelque puissants, élevés, heureux qu'ils paraissent aux yeux des hommes, sont comme de faibles vers de terre, une ombre, une fumée, un songe. Il peut, en effet, les réduire au néant en un clin d'œil.

C'est pourquoi les empereurs romains ne voulaient pas accepter le titre de Seigneur. Auguste l'eut toujours en horreur comme une malédiction et un opprobre. Tibère défendit sévèrement à un courtisan de l'appeler ainsi à l'avenir, regardant cette appellation comme un affront. Lampridius raconte la même chose de Septime-Sévère. Quelques-uns, il est vrai, pensent qu'ils repoussaient ce titre beaucoup moins par respect pour les dieux que par le désir de paraître plus pieux que puissants. Mais Tertullien, écrivain de ces premiers temps, semble l'attribuer au respect qu'ils portaient au nom de Dieu.

Dieu seul est donc vraiment *Κύριος*, c'est-à-dire Seigneur ; seul il possède le pouvoir et l'autorité suprêmes, le gouvernement et le principat souverains. C'est ce que nous proclamons, quand nous disons *Kyrie eleison*. En prononçant ces mots, nous glorifions donc Dieu admirablement.

2^o Le mot Seigneur, que nous plaçons au commencement des Litanies est également bien propre à prévenir l'infinie Majesté en notre faveur. En effet, toute prière qui prend sa racine dans la foi et l'humilité a une efficacité particulière. Oui, la foi doit être la fidèle compagne de la prière, comme l'atteste l'apôtre saint Jacques (1) : « Qu'il prie dans la foi, sans aucune hésitation. » Et de même c'est l'humilité qui donne à la prière sa force et son élan : « La prière de celui qui s'humilie pénètre les cieux (2). » Eh bien ! quand nous disons à Dieu : *Kyrie*, Seigneur ! nous faisons un acte de foi et un acte d'humilité : un acte de foi, car, par ce mot de Seigneur, nous confessons, nous vénérons l'infinie majesté de Dieu, sa puissance sans égale, l'abondance et la splendeur de ses biens ; — un acte d'humili-

(1) 1, 6.

(2) Eccl., xiv, 21.

lité, car nous nous présentons à lui comme ses indignes serviteurs, et nous reconnaissons que c'est de lui que nous tenons toutes nos forces, toutes nos facultés, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes. Or, une prière faite dans de telles conditions et adressée à un Dieu si libéral ne saurait être sans effet.

L'efficacité d'une semblable prière est attestée, du reste, par des exemples.

Saint Germinien, évêque de Modène, mit en fuite Attila par ce chant du *Kyrie, eleison*, et sa ville demeura saine et sauve. Ainsi le rapporte Durand (1).

C'est un fait notoire et bien prouvé que, sous le règne de Justinien, la ville d'Antioche, étant menacée d'une destruction complète par les secousses répétées d'un tremblement de terre, les habitants firent retentir *Kyrie, eleison* dans des supplications publiques, et que bientôt la colère de Dieu s'apaisa (2).

3° Les mots *Kyrie, eleison, Christe, eleison*, répétés trois fois, exposent éloquemment notre misère. Par le péché, l'homme est tombé dans un état lamentable de bassesse, d'indigence et d'infirmité ; c'est cette triste condition de l'humaine nature que déplorait le Prophète-Roi en ces termes : « J'ai été profondément humilié (3)... Ma force s'est affaiblie dans la pauvreté (4)... Ayez pitié de moi, Seigneur, car je ne suis que faiblesse (5). » Or, cette misère ne peut mieux se connaître, ne peut plus clairement se démontrer que si elle est comparée au souverain domaine de Dieu. « C'est par leur juxtaposition, dit un axiome de philosophie bien connu, qu'on peut mieux faire ressortir les contraires. » Donc notre bassesse, mise en regard des hauteurs incommensurables de la majesté divine, désignées par le mot *Seigneur*, et notre pauvreté, comparée à l'abondance et à la splendeur de ses biens, paraissant avec beaucoup plus d'évidence.

Aussi que ce soit désormais avec une ardeur plus vive, une piété plus fervente, une confiance sans bornes, que nous implorions la miséricorde divine en récitant : *Kyrie, eleison : Seigneur, ayez pitié de nous !* C'est comme si nous disions à Dieu : « Seigneur, élevez-nous de notre bassesse jusqu'à la hauteur de votre majesté royale ; enrichissez notre pauvreté de votre souveraine abondance ; guérissez nos infirmités par la force toute-puissante de votre bras ! » Oui, c'est là le véritable sens de nos paroles quand notre voix entonne le *Kyrie, eleison*.

Les Litanies ont aussi leur rhétorique. Or, on sait qu'un orateur qui veut gagner l'esprit de son auditoire commence pour l'ordinaire son discours par un exorde insinuant ; c'est la règle que trace

Quintilien, ce maître en éloquence (1). L'Église semble vouloir observer cette règle dans les Litanies, quand elle chante : *Jésus-Christ, écoutez-nous ; Jésus-Christ exaucez-nous !* Magnifique préambule, bien capable de nous concilier la bienveillance et l'attention de Notre-Seigneur. Si nous répétons deux fois le nom de Jésus-Christ, c'est afin de mieux lui prouver notre affection et notre désir. L'Écriture Sainte fait souvent usage des répétitions, surtout dans les Psaumes. Ainsi au Psaume XXI, le prophète s'écrie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ? » Au Psaume LXII : « Mon Dieu, mon Dieu, je veille vers vous dès l'aurore. » Au Psaume CVIII : « Vous donc, Seigneur, Seigneur, prenez ma défense pour votre nom. Au Psaume CXXIV : « Seigneur, Seigneur, si vous observez nos iniquités, qui pourra subsister devant vous ? » C'est pour le même motif, c'est-à-dire pour mieux faire paraître ses sentiments que l'Église répète à l'office divin les antiennes et les versets.

Par ces paroles : *Christe, audi nos*, nous nous adressons à Jésus-Christ, et nous lui demandons de vouloir bien nous écouter et de prêter une attention bienveillante à nos supplications. Ce n'est pas que nous ignorions qu'il entend et voit toutes choses ; car comment « Celui qui a fait l'oreille n'entendrait-il pas ? » et comment « Celui qui a formé l'œil ne verrait-il pas ? » Mais quand on est l'ennemi de Dieu ou qu'on ne prie pas attentivement, Dieu n'écoute point, semblable à quelqu'un qui se boucherait les oreilles pour ne pas entendre. Il a assuré aux Juifs qu'il en agirait ainsi à leur égard : « Quand vous multiplierez vos prières, dit-il par la bouche d'Isaïe (2), je ne vous exaucerai point. » C'est ainsi que les grands de ce monde éloignent d'eux ceux qui ont mérité leurs disgrâces.

Nous demandons donc en premier lieu par cette invocation : *Christe, audi nos*, que Jésus-Christ nous accorde sa bienveillance et prête une oreille attentive à nos supplications.

De plus, en parlant ainsi, nous donnons à Notre-Seigneur un témoignage de notre grande faiblesse. Le malade dont la voix est presque éteinte prie le médecin d'incliner son oreille vers lui ; de même quand nous sentons le poids de nos misères et notre impuissance à nous élever jusqu'à Dieu, nous réclamons du souverain Médecin qu'il veuille bien se pencher vers nous et nous prêter une oreille attentive.

Dans la seconde partie de la même invocation : *Christe, audi nos*, nous supplions le Sauveur d'exaucer nos demandes, c'est-à-dire de nous accorder les grâces que nous sollicitons de la miséricorde.

Souvent, en effet, Dieu n'exauce pas, et cela par différents motifs et dans différentes circonstances :

1° Quand on ne demande pas en conformité avec sa très sainte volonté, comme quand Jésus-Christ.

(1) *Rational*, liv. IV, ch. xxii.

(2) Théophane, liv. VI.

(3) Ps. cxv, 1.

(4) Ps. xxxv, 10.

(5) Ps. xi, 2.

(1) Liv. I, chap. 1^{er}.

(2) 1, 15.

demanda que le calice de sa Passion s'éloignât de lui. Il ne fut pas exaucé, parce que sa prière était contraire aux ordres de Dieu son Père;

2° Quand on ne sait ce que l'on demande, comme les enfants de Zébédée qui sollicitaient l'honneur d'être assis dans la gloire, l'un à la droite, l'autre à la gauche de Jésus-Christ. Il leur dit: « Vous ne savez ce que vous demandez (1). »

3° Quand on est indigne, comme les vierges folles qui demandèrent qu'on leur ouvrit la porte pour qu'elles entrassent aux noces de l'Époux. Il leur fut répondu: « Je ne vous connais pas (2). »

4° Quand la personne pour qui l'on demande est indigne, comme Samuel demandant pour Saül. Il lui fut répondu: « Jusques à quand pleureras-tu sur Saül, puisque je l'ai rejeté (3)? »

5° Quand il est plus utile que l'on ne soit pas exaucé, comme quand saint Paul demanda par trois fois au Seigneur d'éloigner de lui l'aiguillon de la chair, l'ange de Satan qui le souffletait; il ne fut pas écouté, parce qu'il lui était plus avantageux de ne pas l'être. Le Seigneur lui dit: « La vertu s'affaiblit dans la faiblesse (4). »

Il nous reste à examiner pourquoi, au lieu de dire: *Jésus-Christ, priez pour nous*, nous disons: *Jésus-Christ, exaucez-nous*, quoique les saintes Écritures nous apprennent que le divin Sauveur, pendant sa vie mortelle, a souvent prié pour les hommes et qu'il est encore aujourd'hui dans le Ciel leur avocat auprès de son Père.

Si nous nous exprimons de la sorte, c'est pour confesser notre foi en la divinité de Jésus-Christ. Quand nous nous adressons aux saints, même à la glorieuse Vierge, nous les conjurons de prier pour nous, parce que, malgré leur haute dignité et leur grande puissance, ils n'ont rien en propre; tout ce qu'ils possèdent, ils le tiennent de Dieu seul; ils ne sauraient donc nous être utiles qu'en intercedant en notre faveur et en suppliant le Seigneur d'avoir pitié de nous; tandis que Jésus-Christ est réellement Fils de Dieu, égal au Père et au Saint-Esprit, Dieu comme les deux autres personnes de la sainte Trinité; par conséquent possédant en lui-même tous les dons que nous pouvons solliciter. Voilà pourquoi nous nous servons, quand nous nous adressons à lui, de ces termes: *Exaucez-nous*. Par là nous faisons un acte de foi à sa divinité; surtout lorsque immédiatement après, en invoquant la sainte Vierge et les saints, nous changeons de langage en disant: *Priez pour nous*.

II

Dans les Litanies de la sainte Vierge, après nous être adressés à la très auguste Trinité, comme au principe et à la source de tous les biens, à chacune

des personnes divines d'abord, par les invocations suivantes: *Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous; Fils, rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous; Esprit saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous*; puis d'une manière générale en disant: *Sainte Trinité, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous*, nous passons aux invocations qui énoncent les glorieux privilèges de la Mère de Dieu, et ses titres à notre confiance.

En premier lieu, nous lui disons: *Sainte Marie, priez pour nous*. Expliquons d'abord le sens de cette belle et admirable invocation.

Si nous ne nous arrêtons pas sur les précédentes, relatives aux Personnes divines, ce n'est pas qu'elles ne fourniraient de magnifiques développements et une foule de pieuses considérations, très capables assurément d'édifier le lecteur; mais notre but unique étant de parler de Marie, il nous faut arriver tout de suite aux invocations qui la concernent.

SANCTA MARIA, ora pro nobis: Sainte Marie, priez pour nous.

CE QUE L'ON ENTEND PAR LE MOT SAINT OU SAINTE. — COMMENT ET EN QUOI LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE EST SAINTE. — EXCELLENCE ET SIGNIFICATION DU NOM DE MARIE.

I. Pris dans son sens le plus général, le mot *saint* désigne les personnes ou les choses consacrées à Dieu. C'est ainsi que le peuple fidèle est appelé une *nation sainte* (1); que les prêtres sont qualifiés de *saints*, et le Souverain Pontife de *très-saint*. On dit aussi *le temple saint* (2), *le ciel saint* (3), *le propitiatoire saint* (4). Les vêtements d'Aaron étaient *saints*; on dit également les *Saintes Lettres* pour désigner l'Écriture, qui renferme la science sacrée (5). Saint Thomas met les images au nombre des objets auxquels on accorde la qualité de *saints* (6), et le jour de Pâques est dit *saint*, parce qu'on y célèbre le plus grand de tous les mystères de la religion, la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On appelle encore *saint* ce qui est agréable à Dieu; ainsi saint Paul invite chaque fidèle à offrir au Seigneur son corps, comme une hostie vivante, *sainte* et agréable à ses yeux.

Dans le langage ordinaire et dans un sens plus rigoureux le mot *saint* désigne les personnes qui mènent ou qui ont mené une vie exemplaire, qui sont ou qui ont été complètement exemptes de souillure et d'attache aux biens charnels, terrestres et périssables. C'est en ce sens que l'Apôtre ordonne aux vierges d'être *saintes*, c'est-à-dire pures de corps et d'esprit (7); que Dieu veut que ses ministres soient *saints*: « Vous serez mon peuple saint, parce

(1) 1^{re} Épître de saint Pierre, II, 9.

(2) Ps. xxvii, 9.

(3) Ps. xix, 6.

(4) Ps. xviii, 5.

(5) 1^{re} Épître à Timothée, III.

(6) 11^e parl. de la 11^e. Quest. xcix, art. 3.

(7) 1^{re} Épître aux Corinthiens, VII, 34.

(1) Matth., xx, 20.
(2) Matth., xxv, 12.
(3) 1^{er} Rois, xvi, 1.
(4) 1^{er} Cor., xii, 9.

que je suis saint, Moi qui suis le Seigneur (1). » Aussi le mot *saint* correspond-il au mot grec *ἅγιος*, qui signifie *sans terre*, et au mot latin *sanctus*, dont l'étymologie est *sanguine tinctus*, teint de sang, parce que, chez les anciens, ceux qui voulaient se purifier s'aspergeaient du sang de la victime. Saint Denys définit la sainteté de cette manière : *Une pureté qu'aucune faute ne ternit, parfaite et échappant à toute souillure*.

La sainteté résulte de trois conditions. La première consiste à n'être souillé d'aucune faute, même la plus légère. La deuxième exige que cette fleur de pureté et cette candeur d'innocence virginale ne puissent être flétries en aucun moment. C'est pourquoi le mot *saint* renferme une idée de stabilité et de perpétuité; aussi les anciens appelaient-ils *saintes* les décisions qui, corroborées par les lois, devaient être inviolables, et *sanctionnées*, les obligations qui avaient force de loi, comme parle le Docteur angélique (2). La troisième condition veut que cette pureté soit ornée de l'éclat des autres vertus, comme le ciel est paré de ses étoiles. Aussi l'enfant qui vient d'être baptisé et qui est cependant complètement purifié, n'est pas appelé *saint*; il manque à son innocence la consécration que donne la pratique des vertus et des bonnes œuvres.

II. Cela posé, il est facile de voir comment la bienheureuse Vierge Marie mérite, au plus haut degré, la qualification de *sainte*.

1° Entend-on par *saint* ce qui est consacré à Dieu. Où trouver quelqu'un de plus saint que l'auguste Vierge, qui a été unie à Dieu, non seulement par l'esprit, mais encore par la chair, d'une manière si intime et si inséparable? Toutes les unions et conjonctions des êtres, soit entre eux, comme celle de l'âme avec le corps, soit entre eux-même et Dieu, à l'aide de la grâce ou par le moyen de la gloire peuvent être atteintes et même brisées en réalité, ou au moins fictivement par la pensée. Or l'union de Marie avec son divin Fils ne peut être altérée d'aucune façon; elle subsistera toujours.

Marie est donc déjà sainte, et même très sainte, parce que, comme Mère, *elle est étroitement unie à Dieu, source de toute sainteté*. Les qualités que Dieu possède par essence peuvent, d'après un certain mode de participation, être communiquées aux créatures, selon que celles-ci s'approchent de lui davantage. Or, comme entre toutes les créatures exemptes de tache, Marie est la plus voisine de Celui qui s'appelle la Sainteté par excellence, il en résulte qu'elle possède une perfection supérieure à celle des autres êtres.

Ce que Laban disait autrefois à Jacob, son neveu : « Tu es de mes os et de ma chair (3); » ce que Juda disait à ses frères, en parlant de Joseph : « Il est notre frère et notre chair (4), » la bienheureuse

Vierge Marie, avec beaucoup plus de raison, peut le dire au Fils de Dieu qu'elle a conçu de son sang virginal, seule et sans la participation d'aucun homme. « La chair de Jésus-Christ, dit saint Augustin, est la chair de Marie. » Cette chair, il est vrai, a été transformée par la résurrection, exaltée et glorifiée par delà tous les cieux; néanmoins, elle est restée et reste encore la même dans sa nature; c'est toujours celle qui a été formée de Marie.

De plus, si les mains des prêtres sont sanctifiées par le seul contact de la chair du Sauveur, si les vases qui la renferment sont regardés comme saints, quelle ne doit pas être la sainteté de la Vierge Mère qui, durant neuf mois, a porté dans son sein ce même Sauveur, l'a touché maintes fois de ses mains, l'a présenté aux adorations et aux embrassements des bergers, des mages et de la foule!

Quelle créature d'ailleurs a jamais été aussi agréable à Dieu et lui a plu davantage que cette auguste Vierge? Il faut admettre, comme une vérité incontestable, ce que dit le Docteur angélique : « Que celui-là est, sans contredit, plus aimé de Dieu et plus agréable à son cœur, à qui il fait le plus de bien. » Or il n'y a personne que le Seigneur ait plus magnifiquement traité que l'humble fille de Nazareth, puisqu'il l'a choisie pour en faire la Mère de son Fils, et qu'il l'a comblée de grâces et de dons mille fois supérieurs à ceux qu'il accorde aux autres créatures. Donc, s'il l'a ornée ainsi, il l'a eue pour agréable au-dessus de toute autre; ceci est évident.

Assurément un fils qui serait roi témoignerait plus d'amour à sa mère, lui donnerait plus d'honneur, lui départirait plus de richesses qu'à tous les officiers de sa maison pris collectivement. Ainsi le Fils de Dieu, roi comme son Père, a conçu plus d'affection pour sa glorieuse Mère, lui a conféré plus de grâces et de dons qu'à tous les saints ensemble. C'est ce qui a donné naissance à cette opinion d'un grand nombre de théologiens, opinion appuyée sur des preuves solides, à savoir : que les grâces qui ont été faites à Marie seule dépassent celles de tous les saints, et même de tous les anges ensemble.

Cette considération a inspiré à d'illustres serviteurs de cette aimable Vierge les remarquables paroles qui suivent :

Saint Jean Chrysostome, dans son *Sermon sur la nativité de Marie*, s'écrie : « A-t-on jamais trouvé à aucune époque quelque chose de plus grand et de plus glorieux que Marie? Seule, elle surpasse en grandeur le ciel et la terre. Qu'y a-t-il donc de plus saint au monde? Ni les prophètes, ni les apôtres, ni les martyrs, ni les patriarches, ni les séraphins, ni les chérubins, ni, en un mot, aucune des créatures visibles ou invisibles ne peuvent et ne pourront jamais l'emporter en excellence sur l'auguste Mère du Sauveur. »

Et voici comment s'exprime le bienheureux Pierre Damien, dans un sermon sur la même fête : « Y a-t-il

(1) Lévit., xx, 26.

(2) II^e part. de la II^e Quest, LXXXI, art. 8.

(3) Gen., xix, 14.

(4) *Ibid.*, xxxvii, 27.

ne créature plus grande que Marie, qui a eu la gloire de tenir renfermée dans son sein l'infinie grandeur de la Divinité? Vous admirez un séraphin; eh bien! comprenez ceci: tout ce qu'il y a de plus grand dans la cour céleste est moins grand que Marie. L'ouvrier seul peut être supérieur à un tel ouvrage. »

Et un autre docteur parle ainsi en s'adressant à Marie: « Tous les privilèges des saints, vous les possédez tous en vous. Nul n'est votre égal, nul n'est plus grand que vous, Dieu seul excepté. »

2° Marie est sainte, parce qu'elle a été complètement préservée de la souillure du péché et de toute affection impure. En elle, il n'y a jamais rien de ténébreux ni de vil; tout a été héroïque, resplendissant, candide, blanc comme la neige, pur et éclatant au-dessus de tout ce qu'on peut dire. Comment, en effet, la vapeur du péché aurait-elle pu circonscrire Celle qui, pendant neuf mois a renfermé dans ses entrailles la vraie splendeur? Comment la fange du péché aurait-elle pu souiller Celle qui a mis au monde le *Saint des Saints*. « Elle n'aurait pas été propre à devenir la Mère de Dieu, si elle avait une seule fois péché, » dit le Docteur angélique (1). Cet arbre de vie, nourricier de Jésus-Christ, fruit éternel et vivifiant, était vraiment digne d'être préservé de la bave impure et du venin du serpent infernal. Cette terre heureuse, où a germé la Vérité, et dont a été formé le nouvel Adam, méritait bien de n'être arrosée d'aucune eau corrompue.

Il convenait que la beauté de ce nouveau Paradis ne fût ternie par aucune épine ni aucun chardon; que cette arche véritable et plus parfaite que l'ancienne ne fût déchirée d'aucune pointe; que ce jardin, fermé de toutes parts, ne fût violé, ni par force ni par ruse, d'aucun esprit malin. Oui, il était nécessaire que dès l'instant de sa conception, cette arche d'Aaron fût couverte des plus beaux fruits de la grâce et des dons célestes.

Donc, il faut le proclamer bien haut, Marie est vraiment sainte, très sainte.

3° Marie est encore sainte, parce qu'elle a été confirmée dans la grâce. Cette grâce, qu'elle a reçue si abondante au moment de sa conception, elle ne l'a jamais perdue; au contraire, son admirable et perpétuelle fidélité l'a fait croître en elle et se multiplier sans cesse.

On peut affirmer hardiment que plusieurs saints ont passé leur vie sans commettre un seul péché mortel; mais il n'est pas sûr qu'on puisse en trouver qui aient su se préserver complètement des tentations légères; car il est écrit: « Le juste tombera sept fois (2). » — « Si nous prétendons, dit l'apôtre saint Jean, être sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous (3). » Mais, par un privilège de Dieu tout spécial, la bienheureuse Vierge Marie veillait si bien sur ses

actes, demeurait si fortement établie dans la justice et la sainteté, que jamais elle n'a offensé Dieu, même véniellement. C'est ainsi que l'a défini le concile de Trente: « Si quelqu'un dit que l'homme, une fois justifié, peut, durant toute sa vie, éviter tout péché, même tout péché véniel, sans un privilège spécial de Dieu, comme l'enseigne l'Eglise au sujet de la bienheureuse Vierge Marie, qu'il soit anathème. »

Marie est cette arche de Noé, préservée de l'inondation. Les montagnes, même les plus hautes, étaient couvertes des eaux du déluge; seule, l'arche fut tellement bien garantie qu'il n'y pénétra pas même une goutte d'eau. C'est ainsi que le péché atteignit les lieux les plus élevés, je veux dire les saints les plus distingués, les rois, les Prophètes, les Apôtres; seule, l'incomparable Vierge en a été sauvée complètement; aussi mérite-t-elle plus que tout autre le nom de *sainte*.

4° Enfin, la pureté virginale de Marie brillait de l'éclat de toutes les autres vertus. Il n'y a jamais eu de créature envers qui le Seigneur se soit montré si prodigue de ses dons et si libéral; il a répandu en elle avec la plus grande profusion toutes les grâces qu'il a accordées aux Anges et aux hommes. Marie a d'ailleurs admirablement correspondu aux divines inspirations, et s'est montrée d'une fidélité qui ne s'est jamais démentie.

Aussi les docteurs de l'Eglise lui ont-ils décerné les titres les plus flatteurs et les éloges les plus pompeux. Saint Jean Damascène l'appelle l'*Abîme de la grâce*; saint Epiphane, la *Mer spirituelle qui renferme dans son sein une perle céleste, c'est-à-dire Jésus-Christ*; André de Crète, le *Trésor très saint de toute sainteté*, et saint Jérôme le *Paradis de délices parsemé de toutes les fleurs des vertus*, etc., etc.

De ce que nous venons de dire, concluons avec quelle pureté de cœur, avec quelle vénération, avec quel empressement il nous faut honorer et aimer Marie; car, après Dieu, n'est-elle pas éminemment digne, à raison de son excellence et de sa haute sainteté, de tout respect, de toute louange et de toute bénédiction.

III. Après le nom souverainement adorable de Jésus, il n'en est aucun autre plus auguste, plus excellent, plus doux, plus salutaire que le nom de Marie. A son invocation, les Anges se réjoignent, les démons tremblent, et les pécheurs ressentent souvent une vive impulsion de grâce et de vertu, quand ils prononcent ce nom ineffable avec respect et amour.

Les saints comparent le nom de Marie à une huile répandue. L'huile restaure celui qui a faim, guérit le malade, calme les membres fatigués, exhale un vrai parfum et entretient la flamme. Le nom de Marie produit en nos âmes des effets analogues: il corrige la faiblesse morale, apaise la concupiscence, communique une vigueur particulière pour le bien, et nous aide à devenir la bonne odeur de Jésus-Christ. De plus, quand l'huile est répandue, elle a

1) III^e part., quest. xxvii, art. 4.

2) Prov., xxiv, 16.

3) 1^{er} Jean 1, 8.

beaucoup plus de parfum ; de même, à mesure que s'étend la connaissance du nom de Marie, il se dégage des honneurs qu'on lui décerne un parfum de religion et de piété d'une suavité sans égale. Écoutez l'illustre saint Bernard :

« O grande, ô miséricordieuse Marie, si digne de tous nos respects et de nos louanges, votre nom est à peine prononcé que déjà le cœur se sent enflammé d'amour ; votre souvenir seul suffit à réchauffer le zèle de vos dévots serviteurs. Non, jamais ce souvenir ne pénètre dans l'âme pieuse sans y répandre une ineffable douceur. »

Le nom de Marie n'a pas été inventé par les hommes : il vient du ciel ; c'est le sentiment de saint Ambroise, de saint Bernard, de saint Anselme, affirmant que saint Joachim et sainte Anne, les parents de l'auguste Vierge, l'ont connu par une révélation particulière.

Voici les remarquables paroles que Marie, dans une de ses révélations à sainte Brigitte, lui adressa elle-même au sujet de son auguste nom : c'est avec bonheur que je les transcris ici :

« Apprenez, lui dit-elle, apprenez de quel honneur mon Fils veut que mon nom soit entouré. Lorsque les Anges l'entendent, ils se réjouissent et remercient le Seigneur de ce que par moi et avec moi il a fait de si grandes choses ; ils lui rendent grâces en particulier du bonheur qu'ils ont de contempler l'humanité de mon Fils glorifiée dans sa divinité. Les âmes qui gémissent dans les flammes du purgatoire, elles aussi, tressaillent d'allégresse quand mon nom est prononcé, comme un malade à qui on adresse des paroles de consolation. Les Anges gardiens redoublent d'attention et de vigilance à l'égard de leurs protégés quand ils les entendent m'invoquer. »

Honorons donc le très saint nom de Marie ; qu'il soit fréquemment dans notre cœur et sur nos lèvres, afin qu'il exerce sa bienfaisante influence sur notre conduite.

IV. Un fait certain et incontestable, c'est que les noms donnés par les hommes sont toujours en rapport avec les choses qu'ils servent à désigner. Aussi le prince des philosophes, Aristote, enseigne-t-il que les noms nous mènent à la connaissance des choses. Un excellent moyen donc pour arriver à obtenir une vue succincte et raccourcie d'un objet quelconque, c'est avant tout d'étudier les termes qui l'expriment et de se bien rendre compte de leur étymologie.

S'il en est ainsi dans l'usage ordinaire des hommes, il est évident que le nom de Marie, que le Seigneur lui-même a composé et qui est descendu des cieux, devra être le miroir fidèle de Celle qu'il désigne.

Les princes de la terre accordent quelquefois à leurs subordonnés des titres brillants et fastueux ; mais ils ne peuvent leur conférer ce que signifient ces grands noms. Dieu, au contraire, dont la magnificence et la libéralité sont si grandes, ne donne jamais de titres qui ne correspondent parfaitement

à la réalité. Ainsi il a appelé le premier homme Adam, c'est-à-dire *Père des vivants*, la première femme Eve, c'est-à-dire *Mère des vivants* ; il a sur nommé Abram Abraham, *Père de la multitude*, Jacob Israël, qui signifie *fort contre Dieu*, Simon Céphas, *Pierre* ; mais, à ces qualifications, il a ajouté pour ces différents personnages le don de pouvoir les traduire en acte.

Examinons donc maintenant quelle est la signification exacte du beau nom de Marie.

1° Le nom de Marie veut dire SOUVERAINE ; telle est l'interprétation de saint Eucher, de saint Pierre Chrysologue, du vénérable Bède, de saint Jean Damascène et de beaucoup d'autres saints. Cette interprétation répond parfaitement à l'habitude où nous sommes de l'appeler *Notre-Dame*, le mot *dame* signifiant *souveraine*, et au langage dont se servent pour la qualifier les liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Jean Chrysostome.

Mais comment et pourquoi Marie est-elle réellement *souveraine* ?

Marie est *souveraine*, parce qu'elle est la mère du Souverain par excellence, le Créateur et le Rédempteur de tous les hommes. La mère d'un roi a non seulement le nom de reine, mais elle en possède la puissance et en fait les fonctions, au moins partiellement l'empire qu'elle exerce sur le cœur de son Fils.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui commande en maître au ciel et à la terre, était soumis à la bienheureuse Vierge, comme la Sainte Écriture nous l'apprend. Or, cette soumission n'a pu cesser ; elle a même atteint un très haut degré de perfection. Je sais, il est vrai, selon la remarque de saint Ambroise, qu'il ne s'agit pas d'une soumission d'infériorité, mais de respect. Il n'en est pas moins vrai de dire que, par là même, tout est sous l'empire de Marie. Thémistocle avoua un jour qu'il se laissait conduire par son épouse, et que celle-ci, en sa qualité de mère, cédait aux inspirations de son fils ; de sorte que, en réalité, c'était le fils de l'illustre général athénien qui dirigeait son père, et avec son père le gouvernement de la république. Le sage Cato faisait le même raisonnement : « Nous autres Romains, disait-il, nous gouvernons bien le monde mais nos femmes nous gouvernent : d'où il résulte clairement que partout, jusqu'aux extrêmes limites de notre empire, ce sont les dames romaines qui règnent. » Qu'il me soit permis de me servir ici de la même manière de raisonner. Tous les royaumes du monde sont soumis à Notre-Seigneur Jésus-Christ ; or, Jésus-Christ est soumis à Marie ; donc toutes les créatures qui sont sur la terre et au ciel sont soumises à Marie. Il est donc bien vrai de dire que l'auguste Vierge est la souveraine des hommes, des anges et même des démons.

Marie est encore souveraine, en ce sens qu'elle commande toujours et gouverne tous les mouvements de la nature. On nommait autrefois *seigneurs* les hommes qui avaient sous leurs ordres une foule de serviteurs et qui participaient au gouvernement de la

province. Mais si, malheureusement, ces hommes étaient les tristes esclaves de leurs passions, le vrai commandement, le commandement de soi-même, le seul en quelque sorte digne de ce nom, le seul qui ennoblisse pour ce monde et pour l'autre, leur échappait : ils se dégradèrent honteusement à leurs yeux et aux yeux des personnes qui les entouraient. Telle n'a pas été la bienheureuse Vierge ; toujours elle est restée maîtresse de ses pensées, de ses affections, des mouvements de sa volonté ; elle savait admirablement contenir ses sens et régler toutes ses actions. Pour cette raison encore, elle mérite à juste titre le beau nom de souveraine.

2° Le nom de Marie signifie encore *Etoile de la mer*, suivant Philon, écrivain juif des plus érudits, le vénérable Bède, saint Bonaventure, saint Bernard et Gisbert. La sainte Église confirme cette interprétation quand elle met dans la bouche de ses enfants ces paroles : *Ave, maris stella : Je vous salue, étoile de la mer ;* et ces autres : *Stella maris, succurre cadenti : Etoile de la mer, venez au secours de celui qui chancelle.* Oui, Marie est vraiment l'étoile de la mer ; ses rayons illuminent le monde entier : ils brillent dans les cieux, pénètrent jusqu'aux enfers, répandent sur toute la terre une douce lumière et une chaleur bienfaisante qui détruit les vices et fait grandir les vertus. Oui, je le répète, Marie est une belle et brillante étoile qui s'élève sur l'immense Océan de ce monde ; car si c'est à la faveur de l'étoile qui dirige leur course que les navigateurs parviennent à atteindre le port, c'est à l'aide de Marie que les chrétiens gagnent le ciel, cette terre bénie de la félicité éternelle. Par l'éclat de ses admirables vertus, elle nous indique la route et nous en fait éviter les nombreux écueils. L'illustre saint Bernard développe ainsi cette pensée avec son éloquence onctueuse :

« Si les vents des tentations s'élèvent, dit-il, si vous vous sentez poussé contre les écueils des tribulations, regardez votre étoile, invoquez Marie. Si vous êtes le jouet des flots de l'orgueil, de l'ambition, regardez encore votre étoile, invoquez Marie. Que toujours son souvenir soit dans votre cœur, son nom sur vos lèvres. » Et plus loin : « En la suivant, vous ne vous égarerez pas ; en la priant, vous n'avez pas à désespérer... Si elle vous protège, vous ne devez rien craindre ; si elle vous conduit, vous ne sentirez pas la fatigue ; si elle vous est favorable, vous arriverez sûrement, et vous éprouverez en vous la réalisation de cette parole : *Le nom de cette vierge était Marie.* »

Saint Bonaventure, ce docteur si distingué par sa dévotion envers la Mère de Dieu, nous prêche la même vérité, dans son *Miroir de Marie*, par ces remarquables paroles :

« Il est rapporté dans l'histoire, et nul n'en doute, que les matelots, sur le point de faire voile pour quelque contrée lointaine, ont coutume de se choisir une étoile dont la lumière radiante serve à les guider infailliblement vers le terme de leur voyage.

Telle est à coup sûr la conduite de Marie par rapport à nous ; elle dirige, à travers les écueils de la mer orageuse du monde, vers les rivages de la patrie céleste ceux qui naviguent sur la planche de l'innocence ou du repentir. »

3° D'après saint Jérôme, saint Epiphane, saint Bonaventure et plusieurs autres docteurs, le nom de Marie signifie aussi *Mer d'amertume*.

Cette auguste Vierge a parfaitement réalisé cette interprétation dans sa vie mortelle qui n'a été, en définitive, qu'un long martyre. Marquons-en les principales circonstances.

Elle a été une mer d'amertume au moment de la naissance de son Fils. Combien son cœur maternel dut souffrir de ne pas trouver, dans sa patrie même, une place à l'hôtellerie ? d'être méconnue de ses connaissances, de ses amis, peut-être même de ses parents ? de donner le jour à l'adorable Sauveur dans une vile chaumière, sous un toit étranger, sans aide, sans foyer, sans secours de personne ? de se voir obligée de déposer son Fils, l'objet de toutes ses affections, dans une étable, sur une crèche et un peu de paille, entre de vils animaux ?

Elle a été une mer d'amertume quand elle vit circoncire son Fils, le huitième jour après sa naissance ; qu'elle lui entendit pousser des vagissements de douleur, et qu'elle le reçut entre ses bras tout sanglant et presque inanimé ; quand le jour qu'elle le présenta au temple, le saint vieillard Siméon prédit que ce Fils bien-aimé serait une occasion de ruine pour plusieurs, deviendrait un signe de contradiction, et qu'elle-même aurait l'âme transpercée d'un glaive de douleur. Et depuis ce moment, comme la très-sainte Vierge en personne a daigné le révéler à sainte Brigitte, toutes les fois qu'elle voyait ce Fils chéri, qu'elle l'enveloppait de langes, qu'elle le réchauffait sur son sein, qu'elle le portait dans ses bras, qu'elle le nourrissait de son lait virginal, soudain se présentait à son esprit l'image de son corps adorable, maltraité, déchiré de coups de fouet, couvert de crachats, percé par les clous et la lance, attaché à la croix, mort et enseveli.

Elle a été une mer d'amertume quand elle apprit que le cruel Hérode mettait tout en œuvre pour perdre son divin Enfant. Quelle vive douleur ne ressentit-elle pas, hélas ! lorsqu'elle se vit obligée de quitter sa patrie et de prendre le chemin de l'Égypte, seule avec son chaste époux, au milieu de la nuit, dans la mauvaise saison, à travers les sables du désert, par un chemin hérissé d'obstacles et que les bêtes de somme pouvaient à peine tenir ! Saint Anselme dit qu'elle demeura sept ans dans ce pays étranger et infidèle, privée de toute consolation et de tout secours humain autre que celui de saint Joseph ; parmi des idolâtres de mœurs cruelles et dissolues ; gagnant elle-même par son travail et ses sueurs la nourriture de chaque jour, et ayant sans cesse sous les yeux les abominations que commettaient les Égyptiens. On sait combien sont amères pour les âmes pieuses les injures vomies par les

impies contre Dieu, et cela parce que ces âmes l'aiment de tout leur cœur. Qu'il nous suffise de citer ici David, Phinées, Elie, saint Matthieu, saint Paul ; ces grands serviteurs de Dieu étaient animés d'un zèle si ardent pour la gloire du divin Maître que la seule pensée des innombrables péchés qui se commettent dans le monde entier les plongeait dans des angoisses mortelles et les faisait sécher de douleur. Et cependant l'amour que ces saints avaient pour Dieu était loin d'égaliser celui de Marie pour son Fils. Qu'on juge après cela de la grandeur des tortures que dut lui causer le spectacle des crimes dont elle était journellement témoin chez un peuple idolâtre !

Elle a été une mer d'amertume, lorsque, durant l'espace de trois jours, elle demeura privée du saint enfant Jésus. Voici en quels termes son dévot serviteur, saint Bonaventure, nous dépeint les souffrances qu'elle endura en cette pénible circonstance : « Elle s'adressait, dit-il, au Père céleste : « Père » éternel, par l'effet de votre grande miséricorde, » vous m'aviez confié votre Fils. Oh ! sans doute, » j'étais indigne de le posséder, et je le suis encore. » Mais j'ai eu le malheur de le perdre. De grâce, » rendez-moi ce précieux soutien ; car sans lui il » m'est impossible de vivre. Encore une fois, je ne » mérite pas de le servir, comme je ne méritais pas » de le recevoir. Puisque je ne l'ai reçu que par un » effet de votre bonté, que, par un autre effet de la » même bonté, je puisse le retrouver ! » Puis, s'adressant à ce Fils bien-aimé : « O mon fils Jésus, » Jésus mon fils, où êtes-vous en ce moment ? Montrez-moi votre divine face, et je serai sauvée. Que » votre douce voix se fasse entendre à mes oreilles ; » faites-moi connaître le lieu où vous êtes, car ma » vie dépend entièrement de la vôtre. Vous savez » où je suis ; eh bien ! venez à moi, ou conduisez- » moi jusqu'à vous. »

Marie a été une mer d'amertume quand elle vit son Fils se préparer à subir les tourments de sa Passion et de sa mort ; qu'elle reçut son dernier adieu ; qu'elle connut les luttres de la suprême agonie, la sueur de sang qui l'inonda, l'infâme trahison de Judas, et qu'elle apprit que les Juifs l'avaient saisi et garrotté. Si le grand-prêtre Héli, à la nouvelle de la prise de l'arche sainte, fut tellement accablé par ce malheur qu'il tomba aussitôt à la renverse, quelle ne dut pas être la douleur de Marie quand on lui apprit que l'Arche d'alliance par excellence, le Sauveur Jésus, était entre les mains de ses ennemis ! Oui, elle aurait infailliblement succombé si une force divine ne l'eût miraculeusement soutenue.

Marie a été une mer d'amertume quand elle sut son Fils bien-aimé abandonné de ses disciples, traîné devant les juges de tribunaux en tribunaux comme un malfaiteur, trois fois renié par saint Pierre, couvert de crachats, le visage meurtri de coups et de soufflets, le front souillé, tout son corps flagellé, sa tête couronnée d'épines ; quand elle ap-

prit surtout qu'il venait d'être condamné à la mort, et à la mort la plus ignominieuse et la plus cruelle. Qui dira les angoisses terribles de son cœur maternel quand elle le rencontra sur la place publique, enchaîné comme un scélérat, se traînant péniblement chargé de sa croix et accompagné de deux larrons ; quand elle entendit la populace avide de son sang crier : « Crucifiez-le, crucifiez-le ! » quand elle vit la croix étendue sur le Calvaire, les bourreaux dépouiller son Fils de ses vêtements, lui percer les mains et les pieds de gros clous pour l'attacher à l'infâme gibet, son sang ruisseler de toutes ses plaies ; quand elle l'entendit lui adresser ces paroles du haut de sa croix, lui indiquant du regard l'apôtre saint Jean : « Femme, voilà votre fils ! » — « Oh ! qu'un pareil échange dut être douloureux ! s'écrie saint Bernard. Jean à la place de Jésus ! Le serviteur à la place du maître ! Un simple mortel à la place de celui qui était vraiment Dieu ! »

Marie enfin a été une mer de douleur quand elle fut témoin du dernier soupir et de la mort de Jésus. Qui pourrait peindre, en effet, l'océan d'amertume dans lequel son âme fut plongée à ce moment solennel ! Les Evangélistes sont muets sur ce point. L'illustre peintre Timanthe, dans son tableau d'*Lophigénie*, si célèbre par les pompeux éloges que lui ont décernés tous les orateurs, représentant la jeune fille debout près de l'autel, sur le point d'être immolée, donne à tous ses parents une expression de tristesse profonde, mais il a soin de couvrir d'une voile le visage d'Agamemnon, père de la victime, pour faire entendre que l'art ne pouvait rendre en aucune manière ses larmes et sa désolation. De même, les auteurs sacrés ont bien marqué le deuil extraordinaire des créatures à la mort du Créateur ; ils ont dit l'éclipse du soleil, les fentes de la montagne et le brisement des rochers, la componction de quelques-uns des Juifs, dont les cœurs étaient néanmoins plus durs que les pierres. Mais quand ils veulent raconter la douleur de la Mère, ils se sentent vraiment impuissants ; voilà pourquoi ils ont gardé à ce sujet le silence le plus absolu.

4° Le nom de Marie signifie encore *Espérance* :

Saint Epiphane, évêque de Salamine d'abord, et de Constance ensuite, homme d'une immense érudition, que saint Jérôme appelle Πεντάγλωττος à cause de la profonde connaissance qu'il avait de cinq langues, et dont la dévotion pour la bienheureuse Vierge allait jusqu'à l'extase, dans un sermon sur la gloire de cette même Vierge, donne à l'auguste nom de Marie la signification d'espérance.

Que Marie soit, en réalité, notre espérance, toute l'Eglise catholique le proclame dans la célèbre antienne qui commence par ces mots : *Salve, Regina... vita, dulcedo et spes nostra, salve!* « Salut, ô Reine... notre vie, notre douceur et notre espérance ! » Saint Ephrem, diacre, distingué entre tous ceux qui ont brillé de l'éclat de la piété, du savoir et de l'éloquence, dans son sermon sur la Mère de Dieu, l'appelle son *espérance*, et *l'espérance de tous les chré-*

tiens ; et, dans un autre, il s'écrie : « O Vierge ! je n'ai confiance qu'en vous ; » et ailleurs, il la salue en ces termes ; « Je vous salue, Marie, la paix, la joie et le salut du monde : je vous salue, ô très glorieuse médiatrice ; je vous salue, aimable avocate de l'univers entier ! »

Pierre Damien, non moins célèbre par sa sainteté que par sa connaissance approfondie des saintes Lettres, paraphrasant ce verset du Psaume xxii : « Votre verge et votre bâton ont été pour moi le sujet d'une grande consolation. — C'est dans la bienheureuse Vierge, s'écrie-t-il ; c'est dans cette verge, c'est dans ce bâton et dans la croix que reposent tout l'espoir et toute la consolation des pécheurs. »

Saint Bernard dit, dans son sermon sur le *Canal des grâces* : « Mes chers petits enfants, savez-vous quelle est l'échelle des pécheurs, quelle est ma plus grande confiance à moi, quel est tout le motif de mon espérance ? C'est la glorieuse et à jamais bénie Vierge, Mère de Dieu. »

Matthieu de Philadelphie, évêque d'Ephèse, dans une prière à Marie, exprime sa merveilleuse affection à son égard en l'appelant : « Espérance des malheureux ; secours puissant pour tous ceux qui sont ébranlés durant le combat ; ancre sûre, fidèle et sacrée pour tous ceux qui sont ballottés par la tempête ; consolation de ceux qui souffrent ; refuge préparé pour tous les dangers ; rempart de notre salut ; port assuré contre tous les naufrages. »

Voyons maintenant quels sont les motifs pour lesquels nous devons placer notre confiance en Marie :

Le premier, c'est que Dieu veut que toutes choses nous arrivent par cette auguste Vierge, comme par Celle qui tient sa place et lui sert de canal. Donc, pour obtenir ses grâces, nous n'avons pas de voie plus sûre que Marie.

Le second, c'est que rien ne peut être plus agréable à Dieu que de lui demander une grâce par Marie, sa Fille bien-aimée ; c'est pourquoi il a placé en elle la plénitude de tous les biens.

Le troisième, c'est que nous avons un accès plus facile auprès de Marie. Nous craignons d'aborder Dieu directement, la gravité de nos péchés nous étant un reproche continuel, et nous portant à nous éloigner de la Majesté infinie. Marie a été formée uniquement pour la clémence. Rien en elle d'austère ni de terrible.

Ajoutons à cela qu'elle est notre sœur, notre avocate, que dis-je ! notre mère, et une mère plus compatissante, plus attentive, plus aimante qu'aucune autre ; notre patronne, et une patronne très fidèle et parfaitement dévouée à nos intérêts, surtout si nous la servons avec amour.

Puis donc que l'espérance en Marie nous est d'un si puissant secours, plaçons en elle toute notre confiance ; qui que nous soyons, justes ou pécheurs, recourons à elle avec empressement et jetons-nous dans ses bras. Non, entre ses mains aucune cause

n'est désespérée ; ne s'appelle-t-elle pas l'*Espérance des causes désespérées* ?

Si je parle ainsi, ce n'est point pour que les pécheurs s'endorment dans leurs détestables habitudes, mais pour qu'ils ne tombent point dans le désespoir. Celui-là, en effet, serait un imprudent et un téméraire, qui, sous prétexte d'être sous la protection de Notre-Dame, se vautrerait dans la fange du péché. Qu'il demeure convaincu qu'aussi longtemps que durera son obstination à commettre le mal, Marie ne pourra rien pour lui. N'est-il pas écrit : « La sagesse n'entre point dans une âme méchante, et dans un corps assujéti au péché. » Que ceux qui en seraient là sachent donc qu'avec l'intention de pécher, les jeûnes, les rosaires, les autres prières, les macérations corporelles ne peuvent être agréables à la Vierge sans tache. Sans doute, si vous voulez lui plaire et obtenir sa protection, vous ne devez pas négliger ces moyens ; mais il faut, avant tout, vouloir quitter le vice et mener une vie meilleure. De plus, votre confiance en elle devra être d'autant plus solide, et sera d'autant plus efficace que vous vous appliquerez à l'imiter dans sa patience, sa chasteté, son obéissance, son humilité, sa douceur, sa dévotion et ses autres vertus.

Que notre confiance en Marie soit donc telle que, par sa bienveillante intercession, nous puissions mériter la grâce en ce monde et la vie éternelle en l'autre, de Celui qui, étant Dieu, vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(A suivre.)

L'abbé GARNIER,
Curé de Helmont.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

L'ABBÉ GORINI.

(Suite. — V. le n° 48)

La vie laborieuse et modeste de Gorini devait nécessairement finir par attirer sur lui les regards. Un petit cercle d'admirateurs intelligents se forma d'abord autour de lui, amis dévoués qui le dédommagèrent par une admiration généreuse de l'indifférence maligne qu'il avait rencontrée ailleurs. Parmi ces dévoués de la première heure, il faut citer l'abbé Bernard, voisin de Gorini, devenu depuis directeur de l'Œuvre des bibliothèques paroissiales d'Avignon, et auteur d'une collection d'écrits populaires fort précieux pour la propagande. Son mérite personnel le rendait plus sympathique au mérite même supérieur d'un confrère méconnu. Puis vinrent Zénon Collombet, littérateur lyonnais, traducteur de Sidoine Apollinaire historien et traducteur de saint Jérôme, et l'abbé Christophe, pauvre curé du même diocèse, illustre depuis par son *Histoire de la papauté dans le xiv^e et le xv^e siècle*. Un jour, Xavier Marmier, connu par ses récits de voyages,

et Edgar Quinet, abandonné depuis aux derniers égarements de la libre pensée, descendirent jusqu'à l'humble cure de la Tranclière et n'y trouvèrent pas sans surprise un digne rival des membres de l'Académie des inscriptions. De bons amis, étonnés de l'étendue de la science de Gorini et plus encore touchés de l'importance de ses découvertes, lui conseillèrent de réunir en un corps d'ouvrage ses notes éparses. C'était pour lui, disaient-ils, un devoir de conscience de payer cette dette à l'Eglise. Gorini repoussait d'abord ces conseils comme une tentation d'orgueil ; il s'effrayait surtout de son impuissance à donner dans des dissertations historiques, à la défense de la religion, la beauté littéraire que trouvaient, au bout de leur plume, les détracteurs du catholicisme. Enfin l'évêque de Belley, saisi de l'affaire, voulut voir le nouveau bénédictin, examina ses notes et le pressa également d'écrire. Seulement, par une inspiration qui tenait du reste à la tournure de son esprit aimant l'épigramme, le prélat conseillait d'amoindrir le sujet, de se borner, comme dans les *Lettres de quelques Juifs*, à une guerre d'escarmouches. Ce genre caustique, naturel à Guénée, bon au XVIII^e siècle, surtout contre Voltaire, eût-il aussi bien réussi contre un Guizot, avec la gravité presque affectée du siècle, sous la plume douce et tendre de Gorini ? Ses amis consultés ne le pensèrent point et il fut décidé que l'auteur en herbe suivrait la sève de son esprit et l'originalité mesurée de son caractère.

Cette décision prise, il n'y avait plus qu'à mettre la main à la plume. *Hic opus !* Le gros public ne se figure pas ce que c'est que d'écrire un livre, et dans sa méchanceté stupide, il prodigue volontiers de sottes bouffonneries aux cœurs vaillants qui l'entreprennent. Gorini allait prendre à parti tous les demi-dieux de la science et mettre en poudre ces idoles ; quel sujet de moqueries pour les petits esprits qui, voués à une stérilité incurable, s'en vengent, ou du moins croient s'en venger en empêchant les autres de produire ! Les difficultés de la composition, les obstacles à la publicité, les coups d'épée de la critique, la perspective d'un échec se dressaient devant l'imagination effrayée de Gorini comme autant de réalités tristes qui ne devaient rien avoir de commun avec les fantômes. Quinze jours durant, le pauvre curé s'agita dans ces angoisses. Enfin il se décida à entrer dans la tranchée ; mais, ici, difficultés nouvelles.

D'abord sa modestie revenait sans cesse à la charge, et à mesure que se déroulait la trame de ses discours, il se prenait davantage à se qualifier d'écrivain malgré lui. « Oh ! non, disait-il alors avec une profonde tristesse, ce livre ne s'achèvera jamais ! » Et il regrettait de l'avoir commencé. Un jour, devant son frère et sa belle-sœur, il laissa échapper ces paroles : « Je ne voudrais pas brûler mon livre ; car on serait en droit de dire que mon entreprise a été une folie ; mais si quelqu'un le jetait au feu à mon insu, quel service il me rendrait ! »

Ses regrets provenaient ensuite de cette délicatesse d'érudit qui tenait à la sincérité de l'homme. Comme il se proposait de réfuter des adversaires illustres, il voulait ne leur imputer que des torts sérieux et ne les réfuter que par des arguments pérennatoires. Il ne pouvait donc prendre ses preuves et ses citations que dans des textes authentiques, de première main, donnant la page ou le numéro du livre, l'édition consultée et tout ce qui s'ensuit. Ceux qui ont travaillé dans un presbytère une seule question d'histoire savent ce qu'il en est. Quand on ne veut pas se borner à copier bassement dans un ouvrage, ou à ne donner qu'une compilation indigeste, mais que l'on veut aller, pour chaque question, au premier mot de la philosophie et au dernier mot de l'histoire, que de difficultés, que de recherches, que de mécomptes ! Que sera-ce si vous reprenez en sous-œuvre tout le travail de la science moderne, si vous attaquez des maîtres, si vous voulez, pauvre curé, redresser à vous seul ceux qu'un profane vulgaire révère comme des oracles.

Gorini, au surplus, n'avait pas la composition facile, et rarement il lui arrivait d'être content du premier jet. Même quand le mot et la phrase jaillissaient avec bonheur de sa plume alerte, il savait sacrifier ce premier don de la spontanéité, pour se plier à quelque exigence de la grammaire. A mesure qu'il écrivait, il apprenait à écrire ; c'est ce qui explique comment un épilogueur de phrases trouverait d'assez notables différences de rédaction dans sa *Défense de l'Eglise*. Certaines pages datent du commencement, d'autres de la fin de son travail. Celles-ci sont, de beaucoup, les meilleures. Puriste dans son goût, littérateur d'un tact exquis, il demandait à son style de la clarté, de la précision, une certaine élégance sobre, la propriété des termes et le respect le plus rigoureux de la langue. Du reste, rien de hardi, d'imprévu, de saisissant dans sa manière ; mais de la modération, de l'équilibre : qualités qui, pour être d'un degré inférieur au génie, n'en demeurent pas moins rares et précieuses.

Elles produisirent un autre résultat qui devint l'une des principales causes du succès de son livre, nous voulons dire la bienveillance de ses jugements et son éloignement à supposer la mauvaise foi dans ses adversaires. Il n'était pas du nombre de ses esprits absolus qui crient empiriquement à l'impiété aussitôt que, dans autrui, quelques idées viennent heurter leurs croyances, ou même simplement leurs opinions. « Démasquer l'impiété par la science et sauver l'impie par l'attrait de la charité, telle est la règle, disait-il, mais telle est aussi le devoir (1). »

Lorsque le manuscrit de la *Défense de l'Eglise* fut assez avancé, il en fut publié quelques fragments, à Lyon, dans la *Revue de l'Institut catholique*. L'œuvre achevée, il fallait un éditeur, et déjà le rédacteur de l'*Univers* allait publier quelques nouveaux fragments, pour attirer l'attention du public, quand un

(1) Martin, *Op. cit.*

traité fut passé avec les éditeurs lyonnais Girard et Jossierand. Gorini revit son manuscrit et ses épreuves avec des yeux de lynx. Enfin le livre parut en 1853, sous ce titre : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé-Martin, etc.*

L'auteur, dans sa préface, constate que notre âge revient au christianisme, sinon pour se soumettre à lui, du moins pour le saluer comme le guide sage et éclairé de nos aïeux.

« Tout en remerciant la Providence de ce retour à une appréciation plus juste du passé, dit-il, je suis loin de me faire illusion et de croire qu'il suffira désormais aux héros des annales chrétiennes, pour obtenir des louanges, de les avoir méritées. Non ; nous sommes pour cela trop près du XVIII^e siècle, quoique fort avancés dans le XIX^e, et le génie de Voltaire lutte toujours avec trop d'acharnement contre celui de Chateaubriand. On admire, il est vrai, tel ou tel événement religieux ; mais on prend bientôt après sa revanche en déclamant contre tel ou tel autre fait, non moins digne d'admiration cependant. Si l'on célèbre un saint personnage, trop souvent, par compensation on entoure sa gloire de tant de suppositions peu honorables, que le grand homme finit par n'être qu'un ambitieux insigne ou un hypocrite. On dit que l'Eglise a sauvé le monde, et l'on soutient à la fois que les pontifes étaient le scandale ou le fléau du monde. Hélas ! comme l'aveugle que le Christ vient de toucher, on entrevoit la lumière ; mais les objets nous semblent encore bien confus et comme renversés.

» Ce sont quelques-unes de ces erreurs que je me propose de rectifier.

» Lorsque je rapproche, dans ma pensée, la multitude d'inexactitudes que j'aurai à signaler, je les vois, malgré leur variété, se partager en deux classes principales : la première, injurieuse aux grands hommes vénérés par l'Eglise ; la seconde, acharnée contre la papauté. Il est à remarquer que ce n'est jamais à l'avantage du catholicisme qu'on se trompe.

» Les saints, chez quelques historiens modernes, ne font guère honneur, je ne dis pas à la religion, mais même à l'humanité. Celui-ci, pour convertir un prince hérétique, prononce, assure-t-on, un panegyrique du fratricide ; cet autre loue la dévotion d'une reine qui a soin de tenir bien peuplé le harem de son petit-fils. Tel pontife a laissé mourir dans son cœur atrophié le sentiment du bien moral ; tel autre saint prélat se réunissait à de saintes nonnes, dans de fins soupers, dignes d'Horace et de Tibulle. Voici un illustre roi de France, qu'on a pris jusqu'ici pour un grand saint, mais qui n'aurait été, comme Jésus-Christ lui-même, qu'un sceptique. Voyez ces missionnaires, ils vont évangéliser les barbares ; mais c'est leur orgueil qu'ils veulent faire adorer. La haine, l'orgueil, l'ambition, voilà la trinité du prêtre catholique, au dire de certains écrivains.

» C'est la papauté qui a surtout le privilège d'ex-

citer l'antipathie. L'un se pose hardiment en face du Pape, pour lui dire : Qui t'a fait roi ? L'autre au contraire semblera presque s'agenouiller devant saint Pierre, mais c'est comme ce soldat de Rollon qui baisait le pied de Charles le Simple afin de le renverser plus facilement. A quelle époque voulez-vous que la papauté ait apparu dans l'Eglise ? au I^{er} siècle ? au V^e siècle ? au IX^e siècle ? Voulez-vous que ce ne soit qu'au XI^e siècle ? Vous trouverez pour l'affirmer des écrivains aux yeux de qui toute explication de l'origine du pouvoir pontifical est ex-celente, excepté celle que fournit l'Evangile. Ils feront établir le Pape par Mahomet plutôt que par le Christ.

» Si la foi ne m'enseignait que la papauté est le fondement visible de l'Eglise, je le comprendrais à l'ardeur et à la généralité des attaques dirigées contre elle.

» Ce sera donc de choses et de personnes religieuses que nous nous occuperons ; je discuterai rarement des points de métaphysique, je préfère les questions pour la solution desquelles il suffit d'ouvrir un livre et d'avoir des yeux. L'histoire de la papauté nous arrêtera longuement. Quant aux personnes dont je refais en tout ou en partie la biographie, le plus grand nombre se rattache à la Gaule ; leur histoire est celle des trois quarts du moyen âge, ce qui donnera de l'ensemble à ces recherches et en fera autre chose que les errata de quelques livres modernes. Au reste, l'Eglise a été si étroitement unie à l'Etat, qu'en éclaircissant l'histoire du christianisme, nous écrirons le plus souvent de l'histoire nationale.

» Je sais bien tout ce que mon projet doit soulever de préventions. Que peut être un tel livre ? dira-t-on. Vétilles pour une date, chicanes pour un nom, citations en toutes langues, centons de textes, étymologies barbares, du pédantisme, des injures, au bout de quoi rien d'utile. Toutes ces idées, comme une volée d'oiseaux de mauvais augure, subitement effrayés, traversent l'imagination au seul titre d'un ouvrage qui a la prétention de faire de l'érudition minutieuse et de la critique de détail. J'en conviens, de nombreuses citations, des citations très étendues passeront sous nos yeux, pour qu'on saisisse parfaitement les opinions que je réfute et les faits que je crois utile d'établir. Je conviens encore que les assertions dont je relèverai l'inexactitude ne sont pas toujours des énormités ; mais quand nous les rencontrerons mêlées à de plus dangereuses dans les passages étudiés, si on ne les signalait pas, ne serait-on pas censé les admettre ? Elles deviennent même d'ordinaire très graves ou par certaines conséquences que les auteurs en déduisent, ou par leur multiplicité autour des faits dont elles altèrent le caractère originel. Ces nombreux détails inexacts, même les moins graves, forment à la longue autour des personnes et des institutions les plus vénérables, comme une atmosphère viciée qui trompe le regard et donne aux objets les proportions les plus

fausses. Toutefois, j'espère éviter les chicanes et les vétilles, et ces ridicules inutilités que je déteste trop pour ne les pas fuir. Les erreurs extrêmement regrettables sont trop fréquentes pour que je m'arrête beaucoup à de légers oublis. Je m'attacherai, je l'ai dit, à des sujets importants, que je suivrai dans leurs diverses parties. Ce seront de longues chaînes d'erreurs que je déroulerai à tous les yeux, et que je m'efforcerai de briser. En un mot, je resterai sérieux avec des personnages sérieux (1). »

Gorini, dans sa *Défense de l'Eglise*, s'occupe donc, d'un côté, des grands personnages, de l'autre, de la papauté. Dans la première partie, les principales victimes de la calomnie, qu'il venge au nom de la science, sont : Ausone, Eutrope, Consence, parmi les laïques ; saint Colomban et sainte Radégonde, parmi les religieux ; saint Vincent de Lérins, parmi les docteurs ; saint Augustin de Cantorbéry et saint Boniface, parmi les missionnaires ; saint Sidoine, saint Avit, saint Irénée, saint Hilaire d'Arles, Hincmar, parmi les évêques ; Louis IX, parmi les rois ; saint Léon le Grand et saint Grégoire VII, parmi les papes. Tous ces illustres personnages avaient vu une critique ennemie s'acharner à défigurer leurs actes ou à travestir leurs enseignements. Si ce que l'on a dépensé contre eux de verve, de fécondité, d'invention, de persévérance dans la rancune, pour imaginer de fabuleux commentaires et ruser de toutes les façons ; si tout cet esprit avait été consacré au service du vrai en histoire, Dieu ! de quels chefs-d'œuvre nous pourrions nous glorifier ! Du moins, si tous ces personnages n'ont pas trouvé leur historien, ils ont trouvé un chevalier, un vengeur, c'est Gorini.

Dans la seconde partie, spécialement dirigée contre Guizot, Gorini traite du gouvernement des églises particulières du 1^{er} au v^e siècle, des envahissements présumés de l'aristocratie sur l'épiscopat du v^e au vi^e siècle, du développement canonique des églises particulières du vi^e au ix^e siècle, de la condition temporelle de l'Eglise, et du sort qu'elle faisait à la raison, des traditions historiques sur la papauté, de ses origines, de l'époque de son apparition dans l'histoire, de ses rapports avec l'Italie, l'Espagne, la Gaule, enfin de ses rapports généraux avec l'Occident, et, plus spécialement, du sort qu'elle fit au clergé secondaire.

En repoussant la calomnie, Gorini ne se contente pas de démolir le faux, il édifie le vrai ; sa critique n'est pas une négation, c'est une science. Nous avons compté les points d'histoire qu'il éclaircit : il n'y en a pas moins de trois cent cinquante ; ils s'étendent du 1^{er} au xiii^e siècle, et forment comme la charpente de l'histoire ecclésiastique. Gorini cite toujours *in extenso* les fragments qu'il réfute. Cette précaution lui avait paru indispensable. Quand on accuse tel personnage de certaines inadvertances, d'une méprise grossière, d'une distraction difficile à

supposer, le lecteur hésite ; il lui répugne de croire ; il voudrait examiner l'ensemble du passage inculqué, espérant pouvoir y découvrir une excuse ou une explication, et cette préoccupation émousse la censure.

« J'avoue, dit Gorini (1), que, de cette manière, on présente à de jeunes esprits les accusations avec tout le prestige dont le talent a su les environner. Qu'y faire ? Y aura-t-il moins de péril pour un lecteur inexpérimenté à chercher lui-même, dans des livres dangereux, si l'on n'a pas calomnié les auteurs, et si véritablement ces derniers ont mis plus de soin à rester pittoresques qu'à rester exacts. Au reste, d'ordinaire, quand la réponse accompagne la citation, le danger se rencontre moins dans cette citation que dans une réponse maladroite.

» La marche que j'ai suivie dans chaque paragraphe pourra sembler monotone ; je m'aperçois seulement à présent que c'est précisément celle que saint Thomas a adoptée dans la *Somme*, où il présente d'abord les objections, puis sa thèse, enfin la réponse aux difficultés, et cela toujours de même, de la première à la dernière page de son in-folio. Telle a été aussi ma façon de procéder. Si j'avais songé à publier une œuvre d'art, je le conçois, ma peine serait perdue. Mais je n'ai ni voulu ni pu m'occuper de l'art ; j'ai cherché à être clair et bref, à élaguer le plus possible le luxe des exordes et des transitions, et je suis heureusement arrivé au cadre que saint Thomas avait choisi. Ce rapport me plaît beaucoup.

» Un autre reproche qu'on pourra m'adresser, c'est d'avoir négligé un certain ordre dans la disposition des matières ; car, puisque je devais, dans la seconde partie de cet ouvrage, traiter de la papauté, à quoi bon en parler déjà si souvent dans la première partie, à propos de saint Irénée et de saint Léon, de saint Sidoine Apollinaire, de saint Avit, de saint Colomban, etc. ? Ne valait-il pas mieux renvoyer toutes ces observations partielles aux chapitres sur la hiérarchie ?

» Je me suis abstenu de le faire parce que, si mon travail y avait pu gagner quelque chose en disposition plus méthodique, il y aurait perdu ce me semble en utilité. D'abord chaque étude biographique particulière serait devenue trop incomplète ; ensuite, ayant à réfuter les adversaires du Saint-Siège, je dois, autant que je le puis, repousser tous leurs moyens d'attaque. Or, un de leurs moyens d'établir que l'autorité pontificale est l'œuvre du temps, et non pas du Christ, consiste à ramener souvent l'esprit à cette idée, et à la faire adopter au moins à force de la répéter. J'ai voulu de même rappeler souvent les lecteurs à cette question, pour les forcer à y réfléchir.

» Quant aux censeurs qui regretteront de ne pas trouver dans mes critiques la verve et le piquant auxquels les ont habitués les écrits des Guénéé, des

(1) *Défense de l'Eglise*, 2^e édit. Introd., p. xiv.

(1) *Défense*, t. III, p. 515.

Cormenin, des Veillot, que répondrai-je, sinon que je le regrette infiniment plus qu'eux, mais malheureusement ne fait pas qui veut des *Provinciales*.

» En commençant ce travail, je me suis proposé de n'oublier jamais ce que je dois de respect à mes adversaires, à moi-même et au sujet que je traite. J'ai peut-être manqué parfois à ma résolution. Quoique l'on puisse s'étonner que je ne l'aie pas oublié plus souvent, je rétracte et retire tout ce que n'approuveraient pas la politesse et la charité. »

(A suivre.)

Justin FÈVRE,
Prototaire apostolique.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Conseil d'Etat. arrêts du 24 janvier 1873.

ÉCOLES COMMUNALES. — INSTITUTEURS CONGRÉGANISTES OU LAÏQUES. — POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU PRÉFET.

Les conseils municipaux s'arrogent, depuis quelque temps, le droit de changer les instituteurs communaux, et particulièrement de retirer les écoles aux membres des congrégations religieuses qui en étaient chargées, pour les confier à des maîtres laïques.

Or, ils est bon qu'ils sachent qu'ils n'ont pas ce pouvoir et qu'ils ne doivent pas l'avoir.

Ils ne doivent pas l'avoir, parce qu'ils ne sont pas les représentants, pour cet objet, des droits des pères de famille. Nommés pour gérer les intérêts matériels de la commune, ils n'ont pas reçu mandat de décider du caractère de l'éducation qui sera donnée aux enfants. La loi a chargé de ce choix les préfets, qui rendent leur décision, les conseils municipaux entendus, et sur le rapport de l'inspecteur d'académie. Les conseils municipaux n'ont donc qu'une autorité purement consultative. Ils ne peuvent qu'émettre un avis, et, en conséquence, s'ils sortaient de ces attributions, s'il prenaient une décision pour retirer l'école communale à une congrégation religieuse et la confier à des maîtres laïques, leur délibération serait radicalement nulle.

Elle ne pourrait donc ni produire aucun effet, ni même être validée par une approbation ultérieure du préfet, puisqu'on ne peut pas ratifier ce qui est nul, et, en conséquence, l'arrêté d'un autre préfet, rapportant celui de son prédécesseur, ne serait pas susceptible d'être cassé par le Conseil d'Etat pour abus de pouvoir.

Ces questions ont trop d'importance pour que nous ne rapportions pas les arrêts qui les résolvent: Nous en empruntons le texte au journal des *Conseils de fabriques*.

PREMIÈRE ESPÈCE. — *Dames religieuses de Saint-Maur, à Toulon.*

« Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux,
» Sur le rapport de la section du contentieux,

» Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour les dames religieuses de Saint-Maur, de Toulon, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat de la section du contentieux, du Conseil d'Etat, les 1^{er} décembre 1871 et 7 février 1872, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir la délibération en date du 2 août 1871, par laquelle le conseil municipal de Toulon a décidé que tous les établissements d'instruction primaire de la ville seraient confiés à des instituteurs et institutrices laïques à partir du 1^{er} octobre, et l'arrêté du préfet du Var du 29 août 1871, rendu sous forme d'approbation de ladite délibération; ce faisant, attendu qu'aux termes de la loi du 15 mars 1850, du décret du 9 mars 1852 et de la loi du 14 juin 1854 combinés, c'est le préfet qui nomme les instituteurs communaux, sur le rapport de l'inspecteur d'académie, les conseils municipaux entendus; qu'ainsi les conseils municipaux n'ont aujourd'hui que le droit de donner leur avis ou d'émettre un vœu sur la nomination des instituteurs; que le conseil municipal de Toulon, en décidant qu'à partir du 1^{er} octobre 1871, toutes les écoles communales seraient confiées à des instituteurs ou institutrices laïques, est sorti des limites de ses attributions; que, sans attendre l'approbation du préfet, le maire a notifié, le 4 août, la décision du conseil municipal aux dames de Saint-Maur, avec injonction de quitter les lieux à la date fixée; que l'approbation donnée par le préfet du Var, le 29 août suivant, à une délibération nulle, n'a pu la rendre valable, et que la décision du préfet, considérée en elle-même, est aussi sans valeur, parce qu'elle n'a pas été précédée du rapport de l'inspecteur d'académie, et parce qu'elle n'a pas été rendue dans la forme ordinaire des arrêtés préfectoraux; prononcer l'annulation de la délibération et de l'arrêté précité;

» Vu la délibération attaquée revêtue de l'approbation préfectorale et enregistrée comme ci-dessus le 17 décembre 1871, ladite délibération portant notamment:

« 1^o Tous nos établissements d'instruction primaire (écoles de garçons et de jeunes filles, cours d'adultes, salles d'asile), seront confiés à des instituteurs et institutrices laïques à partir du 1^{er} octobre 1871 »;

» Vu les observations du ministre de l'instruction publique, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi; lesdites observations tendant à ce qu'il y soit fait droit par le motif que le conseil municipal de Toulon a excédé ses pouvoirs en prenant une décision, lorsque, aux termes de l'article 4 du décret du 9 mars 1852, il ne pouvait qu'émettre un avis, et que le préfet ne devait pas revêtir une délibération illégale de son approbation;

« Vu toutes les pièces produites et jointes au dossier, notamment le rapport du préfet du Var au ministre de l'instruction publique, ensemble les observations du maire de Toulon tendant au rejet de

la requête des dames de Saint-Maur, par ce motif que ladite requête n'est ni recevable ni fondée; que les requérants n'attaquent les actes du conseil municipal et du préfet qu'au point de vue de la forme; qu'elles ne contestent pas le droit qu'ils avaient l'un et l'autre, en suivant les règles tracées par la loi, d'opérer dans le corps des instituteurs primaires de la ville de Toulon les changements qui ont été accomplis; que dès lors, le recours des dames de Saint-Maur est irrecevable comme dénué d'intérêt pour elles; que d'ailleurs les actes attaqués sont réguliers; qu'aux termes de lois sur la matière, les conseils municipaux ont le droit d'émettre des vœux sur le choix à faire entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste, et que les instructions ministérielles prescrivent aux préfets de suivre l'indication donnée à cet égard; que le préfet du Var a obéi à ces prescriptions en donnant à la délibération du 2 août l'approbation que doivent recevoir toutes les délibérations des conseils municipaux; qu'ainsi les requérantes, fussent-elles recevables, ne sont pas fondées dans leurs recours;

» Vu la loi du 18 juillet 1837, celles du 5 mai 1855 et du 24 juillet 1867;

» Vu la loi du 15 mars 1850, le décret du 9 mars 1852, les lois du 14 juin 1854 et 10 avril 1867;

» Vu le décret du 2 novembre 1864;

» Vu la loi du 7-14 octobre 1790 et celle du 24 mai 1872;

» Oûi M. de Montesquiou, conseiller d'Etat en son rapport;

Oûi M^e Jozon, avocat des dames religieuses de Saint-Maur, de Toulon, et M^e Arbelet, avocat de la ville de Toulon, en leurs observations;

» Oûi M. Perret, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions;

» Considérant que, par une délibération du 2 août 1871, le conseil municipal de Toulon a décidé que tous les établissements d'instruction primaire de la ville seraient confiés à des instituteurs et institutrices laïques, à partir du 1^{er} octobre suivant, et que, le 4 août, le maire de Toulon a notifié cette décision aux dames de Saint-Maur, institutrices communales, « afin qu'elles prissent leurs dispositions pour avoir à cesser leurs fonctions à l'époque » fixée; »

» Considérant qu'aux termes de la loi du 15 mars 1850, article 31, du décret du 9 mars 1852, article 4, et de la loi du 14 juin 1854, article 8, combinés, c'est le préfet qui nomme les instituteurs communaux et les choisit soit parmi les instituteurs laïques, soit parmi les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement, et qu'il exerce ces pouvoirs sur le rapport de l'inspecteur d'académie, les conseils municipaux entendus;

» Considérant que le conseil municipal de Toulon ne s'est pas borné à donner un avis ou à exprimer un vœu, comme il en avait le droit, aux termes des lois précitées, sur le remplacement des instituteurs congréganistes par des laïques dans les

écoles de la ville; mais qu'il s'est substitué au préfet en prenant une décision à cet égard et en fixant l'époque à laquelle les instituteurs, régulièrement investis de leurs fonctions, devaient avoir à les cesser; que le caractère de décision ne ressort pas seulement des termes de la délibération du 2 août 1871, mais encore de ce fait que, dès le 4 août, avant toute intervention de l'autorité préfectorale, le maire de Toulon l'a notifiée aux dames de Saint-Maur, institutrices communales en exercice, pour les inviter à s'y conformer;

» Considérant qu'il suit de là que le conseil municipal de Toulon a excédé la limite de ses attributions;

» Considérant que, si le préfet du Var a approuvé, le 29 août suivant, la délibération dont il s'agit, son approbation n'a pu rendre valable un acte qui est nul de plein droit, puisqu'il règle un objet sur lequel les conseils municipaux ne sont appelés par la loi ni à statuer ni à délibérer;

» Considérant, dès lors, que les dames de Saint-Maur sont recevables et fondées à demander l'annulation de la délibération du 2 août et de l'approbation qui y a été donnée par le préfet du Var;

» Décide :

» Sont annulées pour excès de pouvoir la délibération, en date du 2 août 1871, par laquelle le conseil municipal de Toulon a décidé que tous les établissements d'instruction primaire seraient confiés à des instituteurs et à des institutrices laïques, à partir du 1^{er} octobre 1871, et l'approbation donnée, le 29 août 1871, à ladite délibération par le préfet du Var;

» La ville de Toulon est condamnée aux frais de timbre et d'enregistrement. » (Arrêt du Conseil d'Etat du 24 janvier 1873.)

DEUXIÈME ESPÈCE. — *Conseil municipal de Roanne.*

« Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux,

» Sur le rapport de la section du contentieux :

» Vu la requête présentée par le maire de Roanne au nom du conseil municipal de cette ville et en vertu d'une délibération de ce conseil du 26 décembre 1871, ladite requête enregistrée au secrétariat de la section du contentieux du Conseil d'Etat, le 19 février 1872, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, l'arrêté en date du 19 décembre 1871, par lequel le préfet de la Loire, rapportant une décision d'un de ses prédécesseurs, du 20 janvier 1871, qui approuve la délibération du conseil municipal de Roanne du 11 janvier précédent, relative à la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste, dans les écoles municipales, a annulé ladite délibération; ce faisant, attendu que la délibération du 11 janvier 1871 était devenue définitive par suite de l'approbation préfectorale qui lui avait été donnée le 20 janvier suivant; qu'en donnant cette approbation, le préfet de la Loire s'était conformé à la lettre

et à l'esprit de la loi et avait suivi les prescriptions des circulaires ministérielles sur la matière ; qu'en tout cas sa décision ne pouvait être réformée par l'autorité préfectorale qui, ayant épuisé son droit, ne pouvait revenir sur son propre jugement, prononcer la nullité de l'arrêté du 19 février 1872 ;

« Vu l'arrêté attaqué, enregistré comme ci-dessus le 19 février 1872, et portant :

« Article 1^{er}. La décision préfectorale, en date du 20 janvier 1871, approbative de la délibération du conseil municipal de Roanne, en date du 11 du dit mois est rapportée ;

» Art. 2. N'est pas approuvée la délibération du conseil municipal de Roanne, en date du 11 janvier 1871, en ce qui concerne la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement par les congréganistes ; »

« Vu la délibération du conseil municipal de Roanne, en date du 11 janvier 1871, approuvée le 20 janvier par le préfet de la Loire ;

» Vu la délibération en date du 26 décembre 1871 par laquelle ledit conseil a autorisé le maire de Roanne à former un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'Etat, contre l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1871 ;

» Vu les observations présentées par le ministre de l'instruction publique, les 9 avril et 7 mai 1872, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus les 10 avril et 8 mai 1872, et tendant au rejet du pourvoi par le motif que le conseil municipal de Roanne ayant statué en dehors de ses attributions, la délibération était nulle et ne pouvait en aucun cas recevoir l'approbation préfectorale ; que, dès lors, le préfet actuel en avait avec raison prononcé l'annulation ;

» Vu toutes les pièces produites et jointes au dossier ;

» Vu la loi du 15 mars 1850, le décret du 9 mars 1852, la loi du 14 juin 1854 et celle du 10 avril 1867 ;

» Vu la loi du 18 juillet 1837, celle du 5 mai 1855 et celle du 24 juillet 1867 ;

» Vu la loi des 7-14 octobre 1790 et celle du 24 mai 1872 ;

» Oûi M. de Montesquiou, conseiller d'Etat, en son rapport ;

» Oûi M. Perret, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

» Considérant que, par l'arrêté attaqué du 19 novembre 1871, le préfet de la Loire a rapporté la décision en date du 20 janvier 1871, par laquelle son prédécesseur avait approuvé la délibération du conseil municipal de Roanne, du 11 janvier précédent ;

» Considérant que, par ladite délibération, le conseil municipal de Roanne a décidé : 1^o que l'enseignement congréganiste serait remplacé dans les écoles primaires de la ville à partir du 15 février suivant ; 2^o que la commission d'instruction serait

chargée dans ce délai ou dans un délai plus court au besoin, d'organiser le personnel du nouvel enseignement ; 3^o qu'il serait créé dès le 20 janvier une école de filles ;

» Considérant qu'aux termes de la loi du 15 mars 1850, article 31, du décret du 9 mars 1852, article 4, et de la loi du 14 juin 1854, article 8, combinés, c'est le préfet qui nomme les instituteurs communaux et les choisit, soit parmi les instituteurs laïques, soit parmi les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement, et qu'il exerce ces pouvoirs sur le rapport de l'inspecteur d'académie, le conseil municipal entendu ; que, d'autre part, c'est le conseil départemental qui fixe, sauf approbation du ministre de l'instruction publique, le nombre des écoles publiques à établir dans une commune ;

» Considérant que si le conseil municipal de Roanne avait, aux termes des lois précitées, le droit d'émettre un vœu ou de donner un avis sur le remplacement des instituteurs congréganistes par des laïques et sur la création d'une école de filles, il n'a pu, sans se substituer au préfet et au conseil départemental, prendre des décisions à cet égard et fixer la date à laquelle elles recevraient leur exécution ;

» Considérant que la délibération du conseil municipal de Roanne, prise en dehors de ses attributions, est nulle de plein droit, aux termes de l'article 23 de la loi du 5 mai 1855 ; que l'arrêté préfectoral qui l'a approuvée n'a pu ni changer la nature de cet acte ni le valider ; que, dès lors, en rapportant ledit arrêté de son prédécesseur, le préfet de la Loire a pris une décision qui n'est pas de nature à être déférée au Conseil d'Etat pour cause d'excès de pouvoir et par application des lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

» Décide :

» La requête du maire de Roanne est rejetée. » (Arrêt du Conseil d'Etat du 24 janvier 1873.)

Par deux arrêts plus récents encore le Conseil d'Etat a confirmé cette jurisprudence à propos des écoles de Lyon. Il a rejeté les recours formés par la mairie de Lyon contre deux arrêtés du préfet du Rhône : le premier, décidant que les écoles communales de Lyon seraient dirigées par des laïques et des congréganistes ; le second, fixant la répartition respective de ces écoles.

Il faut espérer que ces décisions si fermes mettront fin au zèle intempestif des conseils municipaux pour l'établissement de l'instruction laïque et aux mesures dictatoriales auxquelles ils croyaient pouvoir recourir pour l'établir.

Armand RAVELET,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Les erreurs modernes.

(Suite).

XVI

Nous posions, en terminant l'article précédent, cette question : « Quelle est la cause de la conversion du monde païen au Christianisme ? D'où vient la rapide propagation de cette religion au milieu d'obstacles de toute espèce ? Qui est-ce qui a brisé ces obstacles ? »

La cause de ce fait immense, si elle est humaine, comme le prétend le rationalisme, ne peut se trouver que dans ceux qui ont annoncé le Christianisme, dans ceux qui l'ont accepté, ou dans lui même. Le monde païen aura admis la religion nouvelle ou pour elle-même, ou à cause de ceux qui la lui ont prêchée, ou en vertu de ses propres dispositions. Evidemment il n'y a que ces trois choses qui puissent revendiquer le résultat dont nous parlons, et il est impossible d'en imaginer d'autres. Or, nous l'avons démontré, ces trois choses étaient elles-mêmes des difficultés, des obstacles. Mais assurément des obstacles ne sont pas des moyens, des empêchements ne sont pas des causes. Nous sommes donc forcés de conclure que la cause de la propagation et de l'établissement du Christianisme ne saurait être humaine. Elle est donc divine. C'est l'action de Dieu s'exerçant de deux manières, extérieurement et intérieurement. Il agissait extérieurement par les miracles qu'il opérait, par l'héroïsme surnaturel qu'il communiquait aux martyrs, par les vertus divines qu'il inspirait aux chrétiens. Il agissait intérieurement en éclairant les intelligences, et en donnant à la volonté cette énergie surhumaine qui arrachait l'âme aux erreurs et aux vices du paganisme.

Telle est la cause véritable de la propagation et de l'établissement du Christianisme. Il a donc en sa faveur le miracle de l'ordre moral, comme nous avons vu qu'il a pour lui celui de l'ordre intellectuel et celui de l'ordre physique.

On le pense bien toutefois, les adversaires de sa divinité, les rationalistes, n'ont pas manqué de prétendre que sa propagation et son établissement sont des phénomènes purement humains, et nous allons montrer l'inanité des raisons qu'ils apportent pour étayer cette affirmation.

Ils ne craignent pas d'abord d'établir un parallèle entre l'établissement du Christianisme et celui du mahométisme. La propagation de ce dernier, disent-ils, a été rapide, plus rapide même que celle du premier. Avant de mourir, Mahomet avait acquis à sa religion des peuples entiers ; et Jésus-Christ, à sa mort, n'avait que quelques disciples. La propagation rapide d'une religion ne prouve donc rien en faveur de sa vérité ou de sa divinité.

Il n'y a à ce beau raisonnement qu'un petit inconvénient, c'est qu'il pêche par la base, ou plutôt qu'il n'en a point. Il n'y a en fait aucune similitude à établir entre l'établissement du Christianisme et

celui du mahométisme. Mahomet et ses successeurs ont propagé et établi l'islamisme par le fer et le feu. Le cimenterre d'une main, la coupe de la volupté de l'autre, le prophète conquérant imposait sa religion en même temps que son autorité politique, et ses successeurs n'ont pas eu d'autre système. Et il n'y a assurément là rien que de très humain et de très naturel. Mais qui ne sait que le Christianisme s'est propagé d'une manière tout opposée ? Qui ne sait que ses propagateurs, au lieu de donner la mort, la recevaient eux-mêmes ? Qui ne sait qu'il s'est établi au milieu des persécutions, et ayant contre lui toutes les puissances et toutes les forces humaines ? De plus, qui ne sait que la religion de Jésus-Christ impose, avec une sévérité inexorable, la répression des passions les plus chéries, et que celle de Mahomet est, au contraire, l'indulgence même, pour ne rien dire de plus ? Il n'y a rien de commun, rien de semblable dans la propagation et l'établissement de ces deux religions. L'argumentation du rationalisme est donc sans base. « Jésus-Christ et Mahomet, dit fort bien Pascal, ont pris des voies et des moyens si opposés, que, puisque Mahomet a réussi, Jésus-Christ aurait dû échouer, et le Christianisme périr s'il n'eût été soutenu par une force toute divine (1). » C'est là le langage même de la raison et du bon sens.

Bayle, qu'on n'accusera pas sans doute de tendresse à l'endroit du Christianisme, a dit avec le même bon sens, à l'occasion même du parallélisme dont nous parlons, ces paroles pleines de vérité : « L'Évangile prêché par des gens sans nom, sans étude, sans éloquence, cruellement persécutés et destitués de tous les appuis humains, ne laissa pas de s'établir en peu de temps par toute la terre. C'est un fait que personne ne peut nier, et qui prouve que c'est l'ouvrage de Dieu (2). »

Mais poursuivons notre réfutation.

Gibbon, dans son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, s'est trouvé en face de cette question de la propagation et de l'établissement du Christianisme, et il a donné les causes qui, selon lui, ont amené la conversion du monde païen (3). Le rationalisme n'a guère fait que reproduire les explications de cet écrivain. Nous devons donc les soumettre à un rapide examen.

La première cause assignée par le philosophe anglais, c'est le zèle ardent, le fanatisme des prédicateurs de l'Évangile et des premiers chrétiens. Mais la question est précisément d'expliquer comment ce zèle a réussi, comment la parole rude de quelques ignorants a pu faire admettre les doctrines les plus difficiles et imposer les vertus les plus ardues. Il faut montrer comment des bateliers, des pêcheurs des bords d'un lac, ont exercé une pareille influence ; comment ils ont arraché le monde à l'er-

(1) Pascal, *Pens.*, chap. xvii, n° 7.

(2) Bayle, *Dict. crit.*, article Mahomet, rem. O.

(3) Il faut dire, pour être juste, que Gibbon ne paraît donner que les causes secondes. Cf. chap. xv.

reur et au vice qu'il chérissait, comment cette religion nouvelle a brisé tous les obstacles et vaincu toutes les forces humaines. Voilà ce qu'il faut expliquer.

Le dogme de l'immortalité de l'âme, des récompenses et des peines de l'autre vie, enseigné par le Christianisme, est, d'après Gibbon, une seconde cause de ses progrès et de son succès définitif. Cet homme érudit savait cependant que ce n'était pas là une doctrine nouvelle, que le paganisme l'admettait et l'enseignait, et que conséquemment elle ne pouvait être pour ses sectateurs une raison de l'abandonner.

Les miracles, d'après le même écrivain, sont une autre cause des progrès de la religion de Jésus-Christ. Si ces miracles sont véritables, ils sont, nous l'avons démontré précédemment, l'effet d'une cause surnaturelle, et une preuve de la divinité du Christianisme. Mais, sans doute, dans l'opinion du philosophe anglais, ce n'étaient que des miracles supposés. Ainsi, le monde a été constamment et universellement trompé dans les choses où il est facile de ne l'être pas, la constatation des faits. On aura apporté aux Apôtres des malades à guérir; ces malades se seront prêtés partout à la supercherie; ils n'auront pas été guéris, et le genre humain aura été amené à la vérité et à la vertu par des jongleries. Cette logique est puissante!

S'agit-il des miracles consignés dans l'Évangile, des prodiges opérés par Jésus-Christ? Nous avons démontré leur réalité et réfuté les objections qu'ils ont soulevées.

Gibbon n'est pas plus heureux lorsqu'il apporte comme cause du grand phénomène qui nous occupe, les vertus des premiers chrétiens. Ce sont, en effet, ces vertus mêmes qu'il faut expliquer. Comment la chasteté, la charité et l'humilité ont-elles pris la place de la luxure, de l'égoïsme et de l'orgueil? Comment toutes les vertus ont-elles remplacé tous les vices? Quelle est la cause de ce prodige des prodiges?

Le gouvernement fort et énergique de l'Église est une autre cause assignée par Gibbon à la propagation du Christianisme. Ainsi, les chrétiens ont partout confessé leur foi devant les tyrans et les bourreaux, parce qu'ils avaient un chef souverain caché dans les catacombes de Rome. Les nations ont accouru de toutes parts dans le sein du Christianisme, parce qu'il exige une obéissance absolue, parce qu'il impose des obligations sévères, et qui mortifient la nature. Comment Gibbon n'a-t-il pas remarqué que le gouvernement de l'Église ne s'exerce que sur ceux qui sont déjà dans son sein, et qu'il s'agit précisément d'expliquer comment les peuples y sont entrés?

M. Renan est venu à son tour combattre le miracle moral de l'établissement du Christianisme, et il fait à cette preuve de la divinité de cette religion une objection qui est bien de lui, et qui montre une fois de plus qu'il n'est guère qu'un fantaisiste litté-

raire, un esprit antidoctrinal, un artiste auquel il ne faut pas demander trop de logique. Voici sa grande objection: « Accordons, si l'on veut, dit-il, que la fondation du Christianisme soit un fait unique. Une autre chose absolument unique, c'est l'hellénisme, en entendant par ce mot l'idéal de perfection dans la littérature, dans l'art, dans la philosophie, que la Grèce a réalisée. L'art grec dépasse tous les autres arts autant que le Christianisme dépasse les autres religions, et l'Acropole d'Athènes, collection de chefs-d'œuvre à côté desquels tout le reste n'est que tâtonnement maladroit ou imitation plus ou moins réussie, est peut-être ce qui défie le plus, en tout genre, toute comparaison. L'hellénisme, en d'autres termes, est autant un prodige de beauté, que le Christianisme est un prodige de sainteté (1). »

M. Renan a parfaitement raison d'admettre que l'art grec a été porté à une très grande hauteur; il y a toutefois exagération évidente à dire que tout le reste, à côté, n'est que tâtonnement maladroit. Mais admettons cela, si l'on veut; la question n'est pas là, et M. Renan ne paraît pas même la comprendre. Les chefs-d'œuvre de l'art grec sont le fait d'artistes de génie, et il y a proportion entre leurs aptitudes et ce qu'ils ont réalisé, comme il y a proportion entre les écrits de M. Renan et son esprit raffiné. Au contraire, la propagation du Christianisme est le fait de quelques bateliers, de quelques pêcheurs des bords d'un lac galiléen, hommes simples et rudes, sans science humaine: et ces bateliers ont soumis le monde, et l'ont transformé dans ce qu'il a de plus intime. Les artistes grecs n'ont éprouvé aucune opposition; les apôtres en ont éprouvé de toutes sortes, et portées au plus haut degré. Les artistes grecs avaient tous les moyens pour arriver à leur but; les apôtres avaient tous les obstacles possibles. En un mot, les artistes grecs avaient tout pour réussir, et les apôtres n'avaient rien. Voilà la différence; et voilà aussi l'inanité de l'objection dont nous parlons, et qui n'atteint pas même la question.

Que M. Renan, M. Littré et compagnie veillent bien nous permettre un conseil. Qu'ils choisissent sur les bords de la Seine une douzaine de bateliers et de pêcheurs; qu'ils leur enseignent leurs doctrines, et qu'ils les envoient les prêcher par toute la terre. S'ils réunissent à convertir le monde, ils auront posé un fait qui sera peut-être une grave objection à la preuve de la divinité du Christianisme, prise de sa propagation. Il est, en effet, peu probable que Dieu fasse des miracles en faveur de ces messieurs, et nous aurons alors ce fait, que le monde peut être converti sans miracles par des bateliers des bords de la Seine; ce qui sera un jour une difficulté pour nos arrière-neveux restés chrétiens.

Mais, nous dit-on encore, le protestantisme s'est propagé très rapidement: il a envahi, presque sans difficulté, une grande partie de l'Allemagne, l'An-

(1) Renan, *Les Apôtres*, Introd. p. 1.

gleterre, et presque tout le nord de l'Europe. Cela prouve-t-il quelque chose en faveur de sa vérité, et est-il pour cela une religion divine ?

Il faut dire du protestantisme à peu près ce que nous avons dit du mahométisme. Qui est-ce qui l'a propagé ? Ce sont les princes. Qui est-ce qui l'a établi en Angleterre ? C'est Henri VIII, afin de pouvoir changer de femmes à volonté, et prendre les biens des couvents. Il en a été à peu près de même en Allemagne, et chez les peuples du Nord. En second lieu, le protestantisme apportait avec lui la licence de dogmatiser, la révolte contre l'autorité de l'Eglise, l'émancipation de ce que l'on appelait la tyrannie papale : or ce sont là choses fort agréables aux passions humaines. Sa propagation n'offre donc rien de bien étonnant. Bien habile serait celui qui pourrait y signaler quelque élément divin ; l'humanité, au contraire, avec son orgueil et toutes ses passions, y coule à pleins bords.

Concluons donc, que le rationalisme n'est pas plus heureux, ni plus fort, dans les difficultés qu'il apporte contre le miracle de l'ordre moral que dans celles qu'il soulève contre ceux de l'ordre intellectuel et de l'ordre physique. Nous pouvons donc passer, dans les articles suivants, à l'examen d'autres erreurs.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

La fête de Pâques.

HISTORIQUE. — Tout devait être surnaturel dans la rédemption du genre humain, transféré, comme le dit saint Jean (1), de la mort du péché à la vie de la grâce, qui le prépare à entrer dans la vie éternelle de la gloire. Il était souverainement convenable que ce passage fût annoncé par une figure où se manifestât l'intervention surnaturelle de Dieu, dans l'histoire du peuple hébreu, qui est toute figurative et symbolique (2).

Tel fut le caractère de la Pâque ancienne. Dieu voulut contraindre, par un dernier fléau, le Pharaon d'Egypte à laisser sortir son peuple de la terre de servitude. Il ordonna à tous les Israélites d'immoler le même jour et de manger dans chaque famille un agneau, avec le sang duquel ils teignirent leurs portes. Pendant la nuit suivante, l'ange exterminateur mit à mort tous les premiers-nés du peuple oppresseur, et passa les maisons des Hébreux, marquées du signe protecteur. Le tyran effrayé, n'osant plus lutter contre le Seigneur, consentit enfin au départ des descendants de Jacob, qui passèrent la mer Rouge pour se diriger vers la terre promise, et furent encore miraculeusement protégés contre la poursuite du Pharaon. Ces deux événements, étroitement liés ensemble, furent appelés la

Pâque, du mot hébreu *pasach*, qui signifie *passage*. Les Juifs célébraient chaque année, le quatorzième jour du premier mois lunaire, la délivrance de leurs ancêtres. Cette fête était la plus grande de leurs solennités.

Chaque année ramène aussi pour les chrétiens l'anniversaire de la vraie Pâque préfigurée par l'ancienne. *Notre Agneau pascal*, dit saint Paul, *c'est Jésus-Christ, qui a été immolé* (1). Sa résurrection glorieuse, qui fut pour lui le passage de la mort, qu'il avait volontairement soufferte, à la vie, qu'il a reprise pour toujours, est le principe de notre passage de la mort spirituelle du péché à la vie divine de la grâce. C'est par elle que nous passerons du temps, qui est une sorte de mort, à cause des misères que nous y rencontrons, à l'éternité, où nous serons mis en possession de la plénitude de la vraie vie ; par sa vertu encore, la mort sera définitivement vaincue et détruite au jour de la résurrection universelle (2), et nos corps eux-mêmes, arrachés au tombeau, passeront de l'humiliation de la mort à la gloire d'une vie nouvelle, et, par leur réunion avec nos âmes divinisées, ils seront investis de l'immortalité. Et il en sera ainsi, parce que Jésus-Christ, notre Agneau pascal, en réunissant en lui la nature humaine à la nature divine, est devenu le nouvel homme, le nouvel Adam, et qu'il voulait ainsi faire participer tous les membres de l'humanité régénérée et restaurée en lui, à sa vie divine et à sa gloire.

Le mystère de la Pâque du Nouveau Testament était donc le but, comme il est le complément nécessaire et le merveilleux résumé de tous les autres mystères qui entrent dans le grand œuvre de la rédemption. Le nom très justement appliqué à la figure qui l'annonça, lui convient éminemment, et nous en indique exactement le sens et la portée.

La Pâque chrétienne a succédé sans interruption à la Pâque judaïque, parce que, de même que les Juifs ont toujours eu à cœur de célébrer par une solennité extraordinaire leur délivrance de la servitude d'Egypte, ainsi l'Eglise chrétienne devait consacrer spécialement le souvenir du grand événement qui est le principe de la transformation de l'humanité rachetée et sauvée, et sur lequel repose toute la religion, comme saint Paul nous l'atteste. « Si Jésus-Christ n'est point ressuscité, dit-il, notre prédication est sans valeur, et votre foi est vaine. Oui, s'il en est ainsi, votre foi est vaine ; car alors vous êtes encore ensevelis dans le péché, et tous ceux qui se sont endormis en Jésus-Christ sont perdus : et si nous n'avons d'espérance en Jésus-Christ que pour cette vie, nous sommes les plus misérables des hommes (3). » Aussi cette fête est certainement d'institution apostolique. Saint Augustin l'affirme (4), et la tradition, dont les premiers témoi-

(1) I Cor., v, 7.

(2) I Cor., xv, 26.

(3) I Cor., xv, 14, 17, 18 et 19.

(4) Aug., Epist. LIV.

(1) I Joan., III, 14.

(2) I Cor., x, 11.

gnages sont contenus au livre des *Actes des Apôtres*, est constante et ne laisse aucun doute sur ce point.

On conçoit que, la résurrection du Sauveur étant le fait culminant de toute la rédemption, la fête qui en perpétue le souvenir devait être la plus haute et la principale de toutes celles que l'Eglise chrétienne a instituées. Les divers noms qui lui ont été donnés en expriment l'excellence. Le Martyrologe romain l'appelle la *Solennité des solennités*. Rupert, qui écrivait au XII^e siècle, a recueilli les dénominations suivantes, le *Dimanche saint*, l'*Honneur de l'année*, la *Gloire du mois*, le *Jour auguste*, la *Splendeur des heures*. Il n'a pas paru suffisant à l'Eglise de faire célébrer ce mystère pendant un jour. Jusqu'au XI^e siècle, la solennité se prolongeait pendant l'octave, qui était chômée tout entière. Un concile de Meaux, tenu en 845, décrète que les huit jours de la solennité de Pâques seront célébrés par tous les chrétiens : *Dies octo sanctissimæ Paschalis festivitatis omnibus christianis festivos esse decernimus*. Un concile de Mâcon, assemblé au IX^e siècle, interdit toute œuvre servile pendant la semaine pascale : *Illis sanctissimis sex diebus (Paschæ) nullus servile opus audeat facere*. La solennité, avec obligation d'assister à la messe et de s'abstenir des œuvres serviles, a été réduite postérieurement à trois jours, dans toute l'Eglise, et même, en vertu du Concordat, à un seul en France; mais la piété des fidèles n'a pu se résoudre encore à considérer la fête de Pâques comme une solennité ordinaire, et l'usage s'est maintenu de faire un office public le lundi. Pâques, comme toutes les fêtes principales, a une octave, qui est d'institution apostolique; mais la mémoire du grand événement qu'il rappelle se prolonge bien au delà, jusqu'au samedi qui suit la Pentecôte; cette période est la portion la plus sacrée de l'année religieuse, celle vers laquelle converge le cycle liturgique tout entier. Tout ce temps est comme un seul jour de fête. « Si les juifs, dit saint Ambroise, non contents de leur sabbat hebdomadaire, célèbrent un autre sabbat qui dure toute une année, ne devons-nous pas faire plus encore pour honorer la résurrection du Seigneur? Aussi nous ont-ils appris à célébrer les cinquante jours de la Pentecôte comme partie intégrante de la Pâque. Ce sont sept semaines entières, et la fête de la Pentecôte en commence une huitième. Durant ces cinquante jours, l'Eglise s'interdit le jeûne, comme au dimanche où le Seigneur est ressuscité; et tous ces jours sont comme un seul et même dimanche (1). »

SIGNIFICATION DE LA PAQUE. — La Pâque chrétienne, avons-nous dit est le complément de toute la rédemption. Dans la personne du Christ ressuscité, l'humanité qu'il a sauvée nous apparaît d'abord régénérée par une nouvelle naissance qui l'a mise en possession de la vie spirituelle. Le baptême, qui

était autrefois solennellement conféré aux adultes le Samedi saint, rappelait, en même temps qu'il l'opérait, cette première résurrection spirituelle. « Ignorez-vous donc, dit saint Paul, que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort? car, par le baptême, nous avons été ensevelis avec lui pour mourir, afin que, de même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, par la glorieuse opération de la puissance de son Père, ainsi nous marchions dans les voies d'une vie nouvelle. Si nous avons été entés sur lui par la ressemblance de sa mort, nous porterons aussi la ressemblance de sa résurrection, sachant que le vieil homme qui était en nous a été crucifié avec lui, afin que le corps qui appartenait au péché soit détruit, et que, désormais, nous ne soyons plus asservis au péché (1). »

Par une conséquence naturelle de cette première régénération, et afin que la transformation de notre nature soit complète, nous participerons aussi, même dans notre corps, à la glorieuse résurrection du Sauveur. Cette espérance, qui était profondément gravée dans le cœur de Job et soutenait sa constance au milieu des plus terribles épreuves, nous est confirmée par le fait du triomphe remporté par Jésus-Christ sur la mort. L'Apôtre, après avoir établi que toute la religion repose sur ce grand événement, nous affirme que notre propre résurrection en est la conséquence nécessaire : « Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts est le premier-né de ceux qui se sont endormis de ce sommeil; car, de même que la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme, et comme tous meurent en Adam, pareillement tous vivront en Jésus-Christ. Mais chacun viendra à son rang : d'abord Jésus-Christ, comme les prémices, ensuite ceux qui sont à Jésus-Christ et qui ont cru à son avènement. Il faut que son règne s'étende jusqu'à ce que son Père ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. La mort, le dernier ennemi, sera détruite à son tour. Alors le Fils sera assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, et Dieu sera tout en tous (2). »

Au lendemain de sa résurrection, Notre-Seigneur, cheminant avec deux de ses disciples sur la route d'Emmaüs, leur disait : « Ne fallait-il pas que le Christ souffrit et qu'il entrât ainsi dans sa gloire (3)? » Et quelques instant après, il faisait comprendre, aux apôtres assemblés avec d'autres disciples, « qu'il était nécessaire que le Christ souffrit et ressuscitât le troisième jour (4). » C'est donc par sa passion et sa résurrection que notre Rédempteur, ayant achevé sa carrière mortelle, a pu introduire notre humanité dans le lieu de la gloire, où, suivant la parole de saint Jean, « il n'y a plus de temps (5), » et c'est

(1) Rom., vi, 3-6.

(2) I Cor., xv, 20-28.

(3) Luc, xxiv, 26.

(4) Luc, xxiv, 46.

(5) Apoc., i, 6.

(1) Ambros., *In Lucam*, lib. VIII, cap. xiv.

là que tous, successivement, nous devons lui être réunis, en suivant « la voie qu'il nous a ouverte (1). » L'éternité bienheureuse est donc la Pâque véritable, la fête sans fin, où nous serons spirituellement et sans cesse nourris et rassasiés de l'Agneau vainqueur qui tient le livre de vie (2) et nous a tous appelés à ses noces (3). C'est pour cette raison que la Pâque d'ici-bas est la fête des fêtes et la solennité des solennités, puisqu'elle est pour nous le gage assuré du triomphe définitif et du bonheur sans terme dont il nous mettra en possession. La sainte Eglise veut que nous nous considérions comme déjà ressuscités avec Jésus-Christ, comme jouissant déjà par anticipation de la vie éternelle. Aussi plusieurs Pères nous disent que les cinquante jours du temps pascal sont l'image de la bienheureuse éternité. Cette pensée nous sera rappelée pendant toute l'année liturgique, le dimanche, qui est le jour où Notre Seigneur ressuscita. Une création nouvelle était terminée, supérieure à la première et bien plus merveilleuse. De même qu'après avoir tiré du néant et ordonné le monde sensible, Dieu se reposa ; ainsi, après ce grand œuvre de la reconstruction du monde spirituel et moral, le Verbe incarné entra par sa résurrection dans son repos éternel, et le jour dominical, le jour du Seigneur, est devenu notre sabbat sur la terre et l'image du sabbat éternel.

COMMENT PASSER LE TEMPS PASCAL. — Le jour de Pâques et pendant toute l'octave, l'Eglise se complait à redire dans chaque partie de l'office divin : « Voici le jour que le Seigneur a fait ; réjouissons-nous et tressaillons d'allégresse ! » C'est bien, en effet, le jour par excellence, le jour près duquel tous les autres pâlisent, bien que Dieu y ait opéré aussi de grandes choses, mais des choses dont le mystère pascal était le but et la fin, et dont il est le couronnement magnifique. Le jour où éclate la gloire de notre Sauveur est aussi notre jour à nous, puisque, étant mort pour nous, c'est pour nous qu'il est ressuscité. Avec lui nous avons triomphé, et du péché, qui est la mort de l'âme, et de la mort du corps, qui est le salaire du péché (4). Nous vivons maintenant en lui et par lui ; avec lui et à sa suite nous irons célébrer la grande Pâque du ciel, ce jour de la fête éternelle. La pénitence du carême et la tristesse du temps de la Passion doivent donc disparaître, et ne seraient plus de saison. Dans ce jour que le Seigneur a fait, nous n'avons plus qu'à nous réjouir et à tressaillir d'allégresse. Pendant tout le temps pascal, l'Eglise ne cesse de chanter et de nous faire redire avec elle l'*Alleluia*. C'est un cri de joie, un chant de triomphe, une hymne de reconnaissance. Voilà bien la vraie joie, celle qui convient aux enfants de Dieu, mais est réservée à

ceux qui se sentent ressuscités avec Jésus-Christ. Disons donc de tout cœur et répétons sans cesse cet *Alleluia*, que nous redirons dans les siècles des siècles, lorsque nous serons en la compagnie et à la suite de notre Rédempteur glorifié.

Mais, pour avoir le droit de nous abandonner à cette joie toute céleste, il faut que nous soyons dès maintenant unis à l'Agneau qui ôte les péchés du monde (1) ; il faut que nous blanchissions nos robes dans son sang purificateur (2). Ceux-là seulement qui sont assez purs pour le suivre sur la terre, peuvent jouir de la paix qu'il a apportée au monde et goûter la joie qui accompagne sa présence dans les âmes. Il faut donc le prier de nous faire participer de plus en plus à sa résurrection, en nous affranchissant chaque jour davantage du péché, qui diminue en nous la vie spirituelle, lors même qu'il n'est pas assez grave pour nous précipiter dans la mort. Et parce que nous devons désirer passionnément la gloire d'un Sauveur qui nous a tant aimés, prions-le avec ardeur de ressusciter tant d'âmes que le péché a tuées et qui ne sentent pas leur malheur, ou ne peuvent se résoudre à faire l'effort que Jésus leur demande pour les tirer du sépulcre dont la lourde pierre les écrase, et où elles sont livrées à la corruption.

Dans ce temps de Pâques, l'Eglise, interprétant la volonté expresse de son Epoux, qui nous a déclaré que nous ne pouvons avoir la vie en nous, qu'autant que nous mangerons sa chair et boirons son sang (3), nous fait une rigoureuse obligation de prendre part à la grande solennité en mangeant l'Agneau pascal, comme le faisaient autrefois figurativement les Hébreux. Il est à peine concevable qu'il faille un précepte formel pour nous déterminer à rechercher cette nourriture qui contient le principe de la double résurrection de l'âme et du corps. Que ceux qui ont l'intelligence du mystère de la communion aillent y chercher cet accroissement de vie qui nous est promis, de cette vie qui est celle de Dieu lui-même ; que, pressés par une faim toute céleste, ils aillent souvent prendre part au festin divin qui leur est préparé, sans craindre de fatiguer jamais le Dieu qui s'est sacrifié pour nous et ne demande qu'à se donner sans mesure ; qu'ils soient azymes, c'est-à-dire qu'ils se présentent avec un cœur pur et droit : la chair de l'Agneau les remplira de force et de vie ; son sang marquera leurs âmes pour le ciel, où se célèbre la Pâque sans fin.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) Joan., I, 29.

(2) Apoc., VII, 14.

(3) Joan., VI, 54.

(1) Hébr., X, 20.

(2) Apoc., XIII, 8.

(3) Apoc., XIX, 7.

(4) Rom., VI, 23.

Chronique hebdomadaire.

Le Vatican, nom prophétique. — L'église de Sainte-Marie *ad nives*. — L'édifice piémontais à Rome. — Le prince Adalbert de Bavière au Vatican. — Un généreux serviteur de la Papauté. — Charité des Filles de Marie. — Avis de Pie IX au prince de Bismarck. — Mort de Mgr Boudinet. — Cercles catholiques d'ouvriers. — Cercles militaires catholiques. — Aux laïquards. — L'émule espagnol de Mottu. — Résistance catholique. — La justice en Suisse. — Souscription pour les nouveaux confesseurs.

Paris, 6 avril 1873.

ROME. — De nombreuses députations continuent à monter au Vatican. Le Vatican, si bien nommé d'avance, suivant la juste remarque d'un correspondant romain, par l'antiquité païenne, qui ne soupçonnait pas ses destinées illustres, est plus que jamais le sommet incomparable d'où parle « Celui qui préside à la parole » (*Vaticanus*, chez les Latins, était le nom du dieu qui présidait à la parole), et d'où tombent les enseignements du Père, du Roi, du Prophète (*Vates*).

L'une de ces députations a été reçue le jour de la fête de l'Annonciation. C'était une députation de la paroisse de Sainte-Marie-Majeure, qui venait offrir au Saint-Père une copie de l'image miraculeuse de Marie, que l'on vénère dans la basilique Libérienne. Les membres de cette députation étaient au nombre d'environ cent cinquante, présidés par le révérendissime curé de la paroisse, qui a lu au Pape une très noble adresse. Dans sa réponse, Pie IX a commencé par rappeler l'origine de la célèbre basilique, « qui brille entre toutes les églises de Rome, *tanquam stella matutina*. » Le plan en fut tracé par une grande quantité de neige tombée miraculeusement durant une nuit d'été ; les frais de construction furent supportés par une famille d'anciens patriciens romains vivant au IV^e siècle ; et, dans la suite, les Papes, les cardinaux, les patriciens ont constamment rivalisé de zèle pour l'orner. Mais aujourd'hui, les nouveaux venus ont apporté à Rome d'autres sentiments, et l'on ne serait pas éloigné de la jeter par terre. Après cet exposé, Pie IX a ajouté : « L'iniquité nous inonde, mais Marie est toujours l'arche du salut, et tous ceux qui ont le bonheur de s'y trouver n'ont rien à craindre du déluge. L'église de Sainte-Marie *ad nives* pourra très bien résister aux attaques de l'enfer et de la sape, si Dieu le veut ; mais il est un autre édifice, bâti sur un autre genre de prodiges, et dont il suffit d'avoir un peu de bon sens pour prévoir la ruine. Les prodiges qu'il a eus pour lui ne venaient pas du ciel ; on le voit du reste à la manière dont il s'est fait et dont il se soutient : l'usurpation, les blasphèmes des petits tolérés par les grands, le matérialisme triomphant dans les lois, dans l'enseignement l'horreur de la vérité et de tout ce qui parle à l'esprit, qui élève l'âme vers Dieu, en sont le caractère distinctif. Comment douter que cet édifice ne tombe ? »

— Le 29 mars, le Saint-Père a reçu en audience

privée LL. AA. RR. le prince Adalbert de Bavière et la princesse Adalberte, infante d'Espagne, accompagnés de leur suite. Les augustes voyageurs ont été présentés à Sa Sainteté par S. Exc. le comte de Tauffkirchen, ministre de Bavière près le Saint-Siège.

— Le même jour, M. de Paillot, de Troyes, avocat distingué et ancien juge de tribunal, bien connu pour son zèle et pour son dévouement envers le Saint-Siège, a été reçu avec sa famille en audience particulière par Sa Sainteté, aux pieds de qui il a déposé l'obole de son amour filial, consistant en une somme de 12,000 francs. Pie IX a remis au généreux oblateur une magnifique médaille d'argent, et lui a permis d'assister à sa messe avant son départ de Rome.

— Egalement dans la même journée, le Saint-Père a admis en son auguste présence la congrégation des Filles de Marie, de Sancta-Lucia de Ginnasi. Après que la présidente eut donné lecture d'une très émouvante adresse de fidélité et d'amour au Vicaire de Jésus-Christ, les jeunes filles déposèrent aux pieds de Sa Sainteté des objets d'habillement, œuvre de leurs mains, destinés à être distribués aux pauvres. Pie IX les a félicitées de leur esprit de charité et leur a fait distribuer des objets de dévotion.

— Les dernières nouvelles du Vatican sont en date du 4 mars. *L'Agence Havas* les télégraphie en ces termes : « Le Pape, recevant le duc et la duchesse de Hesse-Darmstadt, a exprimé sa douleur au sujet de la persécution religieuse qui sévit en Allemagne. Il a ajouté qu'il avait plusieurs fois fait dire au prince de Bismarck qu'un triomphe sans modération entraîne de funestes conséquences. »

FRANCE. — Mgr Jacques-Antoine-Claude-Marie Boudinet, évêque d'Amiens, est mort le 1^{er} avril, d'une maladie de cœur, à l'âge de soixante-sept ans. Nous empruntons à une note publiée dans *l'Univers* les détails qui suivent sur la vie et la mort de ce regretté prélat :

« Dans le diocèse de La Rochelle, où il est né, dans celui d'Amiens, où il meurt, Mgr Boudinet laisse une mémoire bénie. Trente-sept années de sa vie ont été exclusivement consacrées à la jeunesse chrétienne, aux petits-séminaires de Saintes et de Montlieu, au grand-séminaire de La Rochelle, et surtout au collège de Pons.

« A une époque où la lutte était rude contre le monopole universitaire, il sut obtenir de rapides et éclatants succès. Des manières exquises et séduisantes, beaucoup d'enthousiasme et d'initiative, un esprit délicat et agréable, un étonnant coup d'œil, en avaient fait un des premiers chefs d'institution de l'enseignement libre.

« C'est en 1856 qu'il fut choisi pour l'évêché d'Amiens par M. Fortoul, qui avait apprécié, au conseil supérieur de l'instruction publique, ses précieuses qualités de caractère et d'esprit...

» Il laisse à son diocèse, déjà si riche en œuvres pieuses et charitables, des créations nouvelles et de toute sorte. Les plus importantes sont le rétablissement de plusieurs ordres religieux, trois grandes institutions d'enseignement chrétien et une caisse pour les écoles de campagne.

» Il aimait avec passion l'Eglise et le Vicaire de JÉSUS-CHRIST...

» Comme sa vie, sa mort a été douce et sainte, et il a édifié jusqu'au bout ceux qui ont eu la consolation de l'approcher, par la vivacité de sa foi et les ardeurs d'une piété tout angélique.»

Deux sièges sont vacants, Nevers et Amiens.

— Un nouveau cercle catholique d'ouvriers a été inauguré dimanche dernier, dans le quartier Saint-Antoine. C'est le cinquième depuis un an, à Paris seulement. En rendant compte de la cérémonie, le journal *l'Univers* fait les justes et consolantes réflexions que voici : « Cette œuvre (des cercles catholiques d'ouvriers), bien que de date récente, étend déjà sur toute la France son action moralisatrice. De toutes parts, ces cercles surgissent comme par enchantement. Tours, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, etc., rivalisent de zèle ; le réveil de la foi se fait vivement sentir dans ces villes : l'ouvrier comprend qu'il n'a rien à attendre de cette Révolution qui l'a toujours trompé, qu'il ne sert que de marchepied au tribun de passage qui, le lendemain, sera son oppresseur... A Lyon, depuis la fondation des cercles catholiques, cent vingt patrons se sont engagés à ne plus recevoir dans leurs ateliers d'ouvriers, sans que ces derniers ne déclarent qu'ils ne font pas partie de l'Internationale. Honneur à ces hommes dont le nom nous est inconnu, mais dont nous sommes heureux de pouvoir citer l'exemple. »

— Les cercles militaires catholiques ne sont pas en moins bonne voie. Il s'en crée dans la plupart des grandes villes, et l'autorité supérieure les voit avec satisfaction se multiplier et prospérer. Celui de la rue des Bourdonnais, à Versailles, présentait, le 30 mars, un touchant spectacle. Il recevait la visite de Mgr l'évêque de Versailles, qui y a célébré la messe sur un autel construit avec des armes. Deux mille personnes environ étaient présentes, dont quinze à seize cents soldats. M. le maréchal de Mac-

Mahon, sept généraux, beaucoup de colonels et une vingtaine de députés honoraient cette réunion de leur présence. Après la messe, un jeune sergent lut un compliment à Monseigneur, qui répondit par une allocution toute paternelle. Puis un des aumôniers adressa quelques paroles de remerciement à l'assistance étrangère au cercle, et la cérémonie se termina par une distribution de récompenses. De telles réunions sont très salutaires sur l'esprit du soldat ; et la présence de ses chefs surtout est en même temps un grand encouragement pour lui, et pour les aumôniers un solide appui moral.

— Recommandé aux laïquards :

Le 26 mars dernier, il y a eu, à Grenoble, un concours pour l'admission d'élèves institutrices. Il se présentait vingt-sept élèves, dont vingt laïques et sept congréganistes. Il y a eu huit admissions : SEPT congréganistes, et UNE laïque.

ESPAGNE. — Une dépêche expédiée de Madrid, en date du 30 mars, et communiquée par l'Agence *Havas*, porte ce qui suit : « L'*ayuntamiento* de Cadix a interdit l'enseignement religieux dans les écoles communales. » On n'est pas fier, là-bas, de marcher ainsi sur les traces du citoyen Mottu, non moins fameux par sa haine contre Dieu que par son penchant pour le bien d'autrui.

Nous sommes d'ailleurs heureux d'apprendre à nos lecteurs qu'en Espagne, comme partout, la résistance contre la radicaile s'organise avec force. Il s'est formé à Madrid une association catholique qui s'étend des Pyrénées à l'Estramadure, et qui compte d'innombrables adhérents. Pie IX a daigné la bénir : c'est de là principalement que viendra le salut.

SUISSE. — La persécution y suit sa voie brutale et méprisée, et les juges n'y diffèrent pas des prétoriens. Les curés du canton de Soleure qu'on avait traduits en justice, pour être restés fidèles à leur évêque et lui avoir obéi, ont tous été condamnés à une amende qui varie de 25 à 100 francs. En présence de pareils attentats, *l'Univers* ouvre une souscription pour venir en aide à ces généreux confesseurs, aujourd'hui opprimés pour la justice, et demain peut-être chassés de la terre de leur patrie. Les catholiques français, ne pouvant mieux faire, entendront cet appel, et joindront leurs offrandes à celles des catholiques suisses.

LA SEMAINE DU CLERGÉ

FÊTES DE LA SEMAINE

(Du dimanche 20 au samedi 26 avril.)

Dimanche 20 avril.

QUASIMODO. — Le premier dimanche après Pâques est appelé vulgairement le dimanche de *Quasimodo*, des deux premiers mots de l'Introït, dans lequel saint Pierre, s'adressant aux néophytes, dit : « Comme des enfants nouveaux-nés, aspirez au lait pur et sincère. » Ce dimanche porte, dans la Liturgie, le nom de dimanche *in albis*, c'est-à-dire *in albis depositis*, parce que c'était en ce jour que les nouveaux baptisés, après avoir déposé les vêtements blancs, paraissaient à l'église sous leurs habits ordinaires. Au moyen âge, on l'appelait *Pâques closes*, pour exprimer que ce dimanche terminait l'Octave de Pâques.

Lundi 21 avril.

SAINT ANSELME, évêque et docteur. — Piémontais de naissance, Anselme naquit dans la ville d'Aoste, vers l'an 1033. Sa famille occupait un rang distingué. Son excellente mère se chargea du soin de le former à la vertu, et il n'oublia jamais ces instructions maternelles, si pleines de foi et de tendresse. A l'âge où l'imagination et le cœur commencent à s'enflammer, il eut le malheur de perdre celle à qui il devait bien plus que la vie. Quelque temps il vécut infidèle aux traditions de son berceau, abusant de sa position et de sa fortune, ne rêvant que succès d'amour-propre et jouissances matérielles. Dieu le conduisit à l'abbaye du Bec, en Normandie, où enseignait le célèbre Lanfranc. Ce doux et beau génie eut bientôt triomphé d'Anselme, qui lui-même avait une magnifique intelligence. Avec sa première ferveur, le jeune homme retrouva le goût de la vie religieuse qu'il avait eu tout d'abord. Par ses vertus et sa science, il devint le successeur de Lanfranc, et dans la direction de l'abbaye du Bec et dans la dignité d'archevêque de Cantorbéry. Là, il fit éclater un grand courage, un zèle aussi prudent qu'intrépide pour sauvegarder les biens de son Eglise et la sainte liberté du ministère ecclésiastique.

Mardi 22 avril.

SAINT SOTER ET SAINT CAIUS, Papes et martyrs. — Saint Soter monta sur la chaire de saint Pierre immédiatement après le pape Anicet. Vigoureux défenseur de la foi, il s'opposa de toutes ses forces à l'hérésie de Montan, qui commença ses ravages sous son pontificat. Il gouverna glorieusement l'Eglise et sut mourir pour elle. Saint Soter excellait encore dans sa charité pour le prochain. Il était le père des pauvres. C'était surtout à ceux qui souffraient pour Jésus-Christ qu'il aimait à porter secours.

Saint Caius fut élevé sur le siège apostolique en 283, après la mort du Pape Eutychien. La paix dont l'Eglise jouissait alors fut bientôt troublée par une persécution qui dura deux années entières. Le saint pontife se tint caché pendant l'orage, pour être plus à portée d'assister son troupeau. Il reçut la couronne du martyr sous l'empereur Dioclétien.

Mercredi 23 avril.

SAINT GEORGES, martyr. — On n'a point de détails bien authentiques et constatés sur la vie de ce saint. Il parait néanmoins qu'il souffrit le martyre à Nicomédie, ville de l'Asie Mineure, sous l'empereur Dioclétien. Le dragon, que les sculpteurs et les peintres ont mis sous les pieds de saint Georges, est le symbole du démon, dont la foi l'a rendu vainqueur.

Judi 24 avril.

SAINT FIDÈLE DE SIGMARINGEN, martyr. — Né à Sigmarin-

gen, petite ville d'Allemagne, en 1577, saint Fidèle fut martyrisé par les calvinistes, l'an 1622. L'histoire a conservé la belle réponse qu'il fit aux hérétiques qui cherchaient à ébranler sa foi : « Que me proposez-vous là ? leur dit-il... Je suis venu parmi vous pour réfuter vos erreurs, et non pas pour les embrasser. La doctrine catholique est la foi de tous les siècles ; je n'ai donc garde d'y renoncer. Au reste, sachez que je ne crains pas la mort. » Et il le prouva.

Vendredi 25 avril.

SAINT MARC, Evangéliste. — Voici en quels termes le Martyrologe romain célèbre la glorieuse mémoire du grand Evangéliste. « A Alexandrie, la fête de saint Marc, Evangéliste, disciple et interprète de l'apôtre saint Pierre. Etant à Rome, il écrivit l'Evangile à la prière des frères, et l'ayant porté en Egypte, il fut le premier qui prêcha Jésus-Christ dans Alexandrie, dont il établit et fonda l'Eglise. Dans la suite, ayant été arrêté pour la foi, il fut lié avec des cordes, tralné sur des cailloux, et blessé grièvement, puis enfermé dans une prison. Il y fut d'abord fortifié par la visite d'un ange ; enfin Notre-Seigneur lui-même lui apparut et l'appela au royaume du ciel, la huitième année de l'empire de Néron. »

Samedi 26 avril.

SAINT CLET ET SAINT MARCELLIN, Papes et martyrs. — Saint Clet, successeur de saint Lin sur le siège de Rome, fut le troisième Pape et le deuxième successeur de saint Pierre. Il reçut la couronne du martyr durant la persécution de Dioclétien. Son nom a l'honneur de figurer au canon de Messe.

Saint Marcellin, Pape et martyr, fut décapité pour la foi de Jésus-Christ sous l'empereur Maximien.

Ant. RICARD,

Docteur en théologie, chanoine honoraire
de Marseille et de Carcassonne,
Missionnaire apostolique.

Homélie sur l'évangile

DU SECOND DIMANCHE APRÈS PÂQUES.

(Jean, x, 11-17.)

Ce que vaut notre âme selon notre divin Sauveur.

TEXTE. — *Animam meam pono pro ovibus meis. Je donne ma vie pour mes brebis.*

EXORDE. — Mes frères, il existe sous la ville de Rome de vastes cavernes, desquelles on a tiré autrefois du sable et d'autres matériaux pour construire ses édifices. C'est, en quelque sorte, une ville souterraine, au milieu de laquelle le visiteur se perdrait, s'il n'était conduit par un guide sûr et connaissant les lieux... Là furent enfouis les restes de plusieurs milliers de martyrs !... C'est là que les chrétiens persécutés pendant les premiers siècles de l'Eglise se réfugiaient, pour recevoir de notre sainte religion les secours dont ils avaient besoin. On montre encore aujourd'hui la place où, conduits par un traître, les soldats massacrerent le

pape saint Etienne, pendant qu'il célébrait les saints mystères... Il mêla son sang à celui de notre divin Sauveur qu'il consacrait sur l'autel. Or, l'image la plus fréquente qu'on rencontre dans ces lieux, qui servirent en quelque sorte de berceau au Christianisme, c'est l'image du Bon Pasteur. Tantôt il porte sur ses épaules la brebis égarée ; tantôt, la prenant doucement dans ses bras, il la conduit amoureusement au bercail. Comme c'est bien la reproduction de l'évangile de ce jour !... « Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ; mais le mercenaire, qui n'est point pasteur, voyant venir le loup, abandonne les brebis et s'enfuit ; le loup les ravit et disperse le troupeau. Or, le mercenaire s'enfuit, parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met point en peine des brebis. Pour moi, je suis le bon pasteur ; et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, comme mon Père me connaît, et que je connais mon père ; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie : il faut aussi que je les amène ; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. »

Pourquoi, mes frères, entre tant d'autres représentations touchantes, que peut fournir la vie de notre divin Sauveur, cette image du bon Pasteur était-elle l'image préférée?... Ah ! il me semble en trouver une raison. Ces chrétiens des premiers siècles, exposés chaque heure à verser leur sang pour ne pas renier leur foi, avaient besoin d'un souvenir, d'une image qui fût un encouragement. Or, le bon pasteur ramenant non seulement la brebis égarée, mais donnant sa vie pour ses brebis, les encourageait à livrer eux-mêmes leur vie plutôt que d'abandonner ce divin modèle.

PROPOSITION. — Je voudrais, mes frères, vous bien faire comprendre ce que valent nos âmes, pour lesquelles Jésus-Christ donne sa vie, et comment trop souvent nous-mêmes nous oublions combien elles ont de valeur devant Dieu.

DIVISION. — J'essayerai donc de vous faire comprendre : *Premièrement*, le prix de notre âme ; *secondement*, le peu d'estime que nous en faisons nous-mêmes.

Première partie. — Mes bien chers frères, vous avez sans doute remarqué et bien saisi ce que dit notre divin Sauveur dans l'évangile de ce jour : *Je suis le bon pasteur ; je donne ma vie pour mes brebis.* Faut-il vous expliquer ce qu'il entend par ses brebis?... Faut-il vous démontrer comment, en effet, il a donné sa vie pour elles?... Oh ! chrétiens qui m'écoutez, celui d'entre vous qui est au printemps de sa vie, comme celui et celle qui, déjà avancés en âge, sont sur le bord de leur tombe ; le riche comme le pauvre, le serviteur ainsi que le maître, en un mot, nous tous qui avons été baptisés, nous sommes ces brebis dont parle notre divin Sauveur... Eh bien ! ce bon Pasteur a-t-il réellement donné sa vie pour ses brebis ? Est-il réellement mort pour nous?... Il y a quinze jours environ,

nous vous disions ce qu'il avait fait, ce qu'il avait souffert, et comment il était mort pour nous !... Frères bien-aimés, interrogeons notre conscience un instant... Deux minutes seulement de réflexion sérieuse... Pourquoi Jésus-Christ est-il venu sur la terre, lui le Fils de Dieu, la seconde Personne de l'adorable Trinité?... Dites-moi, pourquoi les humiliations de la crèche à Bethléem ? Pourquoi les privations de l'exil en Egypte... Pourquoi la vie pauvre et ignorée à Nazareth ? Pourquoi cette mission de trois années pour prêcher l'Évangile au milieu des contradictions et des calomnies?... Mais surtout, pourquoi cette mort ignominieuse de la croix, avec les horribles raffinements de cruauté qui l'accompagnent?... Une réponse, je vous prie !... Oui, faites vous-mêmes la réponse !... Ah ! frères bien-aimés, vous avez bien dit, c'était pour sauver nos âmes !... Si faibles, si petits, si pauvres que nous soyons, voilà ce que Jésus-Christ a fait, souffert et enduré pour le moindre d'entre nous. Quelle valeur nos âmes ont à ses yeux ! Combien il les estime, et à quel prix il les a rachetées de la mort !...

Mais entrons dans le détail ; serrons de plus près cette pensée ; peut-être ne l'avons-nous pas encore assez bien comprise. O mon Dieu ! ô mon Jésus, soyez à jamais béni ! Comme vous nous avez aimés ! Que n'avez-vous pas souffert pour nous racheter (1) !...

Représentez-vous, mes frères, cette balance éternelle dans laquelle le Dieu tout-puissant pèse et apprécie les choses. Voici, d'un côté, les larmes de Jésus enfant, sa pauvreté et les persécutions qu'il endure ; de l'autre, mettez votre âme : elle l'emporte, elle vaut mieux. Ce n'est pas encore assez pour elle aux yeux de Dieu !... O Jésus, faites des miracles, passez les nuits en prière ; semez la charité, les bonnes œuvres sur votre passage ; jeûnez, souffrez, instruisez !... Je vois toutes ces œuvres dans la balance, et mon âme pèse davantage encore ; ce n'est pas assez pour elle !... Eh bien ! mes frères, mettons donc d'un côté la couronne d'épines, le sceptre ridicule, les insignes de la folie dont Hérode a revêtu notre Jésus ; mettons-y les outrages, les avanies endurées pendant la Passion, les soufflets, les crachats, Barabbas préféré !... Oh ! c'est bien assez, n'est-ce pas?... Notre âme ne vaut pas tout cela !... Mais que vois-je ? elle l'emporte encore... Quoi, chrétiens, nous valons plus encore !... Ange de la Passion, descends sur la terre, ajoute ce qui manque !... Mais non, ô mon adorable Sauveur, vous l'ajouterez vous-même. Les clous, le fiel, la croix, la lance, votre corps ensanglanté et les larmes de votre pieuse mère, tout cela dans un plateau de la balance, et de l'autre côté ma pauvre âme, ô mon Jésus, c'est trop !... O bon Pasteur, non, même la meilleure de vos brebis ne saurait jamais mériter ce que vous faites pour elle !... Dieu d'amour, que nos

(1) Cf. Hayneux, *Méditation pour le dimanche du bon Pasteur* ; et celles de la xxi^e semaine après la Pentecôte, qui se rapportent à cet évangile.

âmes sont précieuses à vos yeux ! comme vous les avez aimées !...

Frères bien-aimés, la vie, les humiliations, les souffrances et la mort du Fils de Dieu fait homme, voilà ce que valent nos âmes devant l'auguste Trinité, et selon l'appréciation de ce divin Pasteur !... O mon Dieu, comment retenir ses larmes ?... Quelle bonté !... Pourtant je n'ai pas tout dit... Il y a plus encore !... — Plus encore !... m'allez-vous dire, mais quoi ?... — Comment ? Non content de mourir pour nos âmes, Jésus-Christ a voulu instituer ses admirables sacrements, rester à tout jamais là, sur cet autel, dans l'adorable Eucharistie... Ah ! ouvrez ce tabernacle, ajoutez la coupe sacrée et Jésus qu'elle renferme, Jésus sous les adorables espèces ; ajoutez-le, dis-je, à la couronne d'épines, aux clous, à la croix, au sang qu'il a versé, et dans l'autre plateau de la balance, mettez votre âme, mettez l'âme du plus petit, du plus méprisé ?... Ah ! cette fois, équilibre complet !... « Ma pauvre âme, relève-toi, voilà ce que tu vauds, voilà ce que tu pèses !... » *Anima, erige te, tanti vales* (1).

Seconde partie. — Oui, mes frères, voilà quel est aux yeux de notre bon Pasteur le prix et la valeur de notre âme. « Ah ! s'écriait saint Pierre en s'adressant aux premiers fidèles, ce n'est point avec l'or ni avec l'argent, biens frêles et corruptibles, que vous avez été rachetés. Non, c'est par le sang même de Notre-Seigneur, l'Agneau immaculé, sang qu'il a versé pour nous (2). » Et saint Paul, s'adressant aux Corinthiens leur disait ces paroles que j'aime à vous répéter : « Bénissez Dieu, mes frères, soyez-lui fidèles ; portez-le dans votre cœur, car vous lui appartenez, et il vous a achetés un grand prix : *Redempti estis pretio magno* (3). » S'il en est ainsi, mes frères, si notre âme a une telle valeur devant Dieu, n'est-il pas incompréhensible que cette âme soit bien souvent la chose que nous estimons le moins ?...

Entrons dans quelques détails. Dites-moi, en toutes choses n'aimons-nous pas ce qui est bon, ce qui est beau, et si nous avons le pouvoir de nous le procurer, n'est-ce pas là que s'arrête notre choix ? S'agit-il d'un vêtement ? Nous désirons qu'il soit le plus convenable possible ; s'il a des taches, nous cherchons à les faire disparaître ; nous réparons avec soin ses déchirures. Est-il question d'une maison ? Nous l'aimerions la plus belle possible. Enfin, dans tout ce qui est à notre usage, lits, meubles, sièges et jus qu'aux livres mêmes que nous apportons à l'église, nous aimons ce qu'il y a de plus beau, ce qu'il y a de plus commode, et nous cherchons à nous le procurer selon nos facultés. En est-il de même de notre âme ?... Désirons-nous véritablement et efficacement qu'elle soit belle, pure, innocente et immaculée devant Dieu ? Nous savons que le moindre péché flétrit sa beauté, nous savons que toute offense

grave et mortelle lui enlève la vie de la grâce, la rend laide et insupportable aux yeux du Seigneur, et nous n'avons aucun souci, et nous ne faisons aucun effort pour la conserver pure et intacte devant Dieu !... Que dis-je ? Volontairement, en suivant nos passions, en nous livrant à nos mauvaises habitudes, nous la couvrons de souillures, nous l'avilissons devant Dieu. Quelle peine pour le cœur de Jésus !... Quelle douleur pour ce bon Pasteur qui aime tant nos pauvres âmes, qui voudrait leur être toujours uni !... « Pauvre âme, nous dit-il, tes fautes l'ont souillée, tu es devant moi couverte d'ordures. Que tu es devenue vile et méprisable en retombant de nouveau dans tes fautes, en retournant l'égarer dans les sentiers du mal ! »

Supposons, chrétiens, qu'il dépende de nous de nous donner une santé florissante, d'acquérir la science, la fortune, le crédit, les honneurs ; et que volontairement et de gaieté de cœur nous perdions, par notre propre faute, notre réputation, nos biens, que nous prenions volontairement des aliments dangereux ou des poisons qui doivent détruire notre santé, que penserait-on de nous ? Ne serions-nous pas avec justice considérés comme des insensés ?...

Mais, frères bien-aimés, il dépend de nous, aidés de la grâce que Dieu ne refuse jamais, quand on la lui demande avec humilité, il dépend, dis-je, de nous, d'enrichir notre âme de tous les dons qui doivent la rendre agréable à Dieu, et contribuer à sa perfection ; et nous n'y pensons pas, et nous restons à ce sujet dans l'indifférence la plus profonde ! Oh ! que nous comprenons peu la valeur de nos âmes, et que nous ne les estimons guère ! « J'ai passé, dit le Sage, par le champ du paresseux et par la vigne de l'homme insouciant ; j'ai vu qu'ils étaient couverts de ronces et d'orties (2). » Ange gardien qui nous accompagnez sans cesse, vous pourriez dire en quel état sont nos âmes, et si, hélas ! elles ne sont pas trop ressemblantes à la vigne et au champ du paresseux !... L'orgueil, l'impureté, l'avarice, l'envie, la jalousie, l'oubli de Dieu, l'indifférence à remplir nos devoirs, ne les ont-elles pas envahies comme autant d'herbes funestes ? Et, malheureux que nous sommes, nous négligeons de les arracher ! Ces âmes qui ont tant de prix devant Dieu, nous les dédaignons, nous les considérons comme ces champs stériles et sans aucune valeur, qu'on néglige de cultiver et qu'on abandonne en jachère.

Oh ! mes frères, comprenons donc mieux le prix de nos âmes, voyons la noblesse de leur origine ; elles sont faites à l'image de Dieu. Connaissions leur dignité, leur valeur ; elles sont rachetées par le sang d'un Dieu. Mais, surtout, considérons où doit aboutir pour nous cette funeste insouciance. Ah ! vous le savez, elle aboutira à la perte de ces âmes pour l'éternité. On raconte que le prince Lysimaque, al-

(1) Saint Augustin, *Discours sur le Psaume* cii, t. XIV, p. 233, édit. Vivès.

(2) 1^{re} Epître, i, 18.

(3) 1^{re} Epître aux Corinthiens, vi, 20.

(1) Jér., II, 33.

(2) Prov., XXIV, 31.

lant combattre contre les Thraces, fut enveloppé avec son armée sur une haute montagne. Pressé par la soif, il fut contraint de se rendre. On lui apporta une coupe d'eau, qu'il but avec avidité. Après l'avoir bue, regardant la coupe vide, il poussa un profond soupir en disant : « Dieux immortels, qu'ai-je fait ? Un royaume pour un verre d'eau !... » Et il se prit à pleurer... (1). Ah ! pauvres pécheurs, nous aussi nous verserons un jour des larmes, en voyant le peu de prix que nous attachons à nos âmes, et le néant des choses pour lesquelles nous sacrifions notre salut... Qu'ai-je fait ? dirons-nous aussi ; le ciel, une éternité de bonheur pour un vil plaisir d'un instant ! mon âme, si précieuse et si chère, pour l'acquisition de biens frivoles qui n'étaient que de la boue !... Pensons-y, pendant qu'il est temps ; car, alors, nos larmes seront vaines et nos regrets stériles !

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, un jour saint Augustin, considérant la bonté et la miséricorde de Dieu, se rappelant avec quel ineffable amour Jésus-Christ avait délivré son âme du péché, s'écriait, dans les transports de sa reconnaissance : « O mon âme, toi qui jouis d'une noble ressemblance avec Dieu, toi, rachetée par le sang du Sauveur, toi qui, par la foi, es devenue son épouse, toi qui as reçu pour dot son Esprit saint ; ô pauvre âme, qu'il voudrait voir ornée de toutes les vertus, toi qu'il veut placer au rang des anges, aime donc du moins Celui qui te témoigne tant d'amour ; pense à Celui qui ne pense qu'à toi ; cherche Celui qui t'a recherchée toi-même au prix de tant de travaux (2). » Admirables sentiments !... Que nous serions heureux, mes frères, si nous pouvions les partager ! Et pourtant c'est là ce qu'attend de nous notre divin Pasteur : *Je connais mes brebis*, dit-il, *et mes brebis me connaissent ; elles entendent ma voix*. Comparaison sublime et touchante !... Avez-vous vu parfois de ces agneaux dérobés à une mère trop jeune ou trop faible pour les nourrir ; la main d'une fermière intelligente les a élevés avec une sorte de tendresse ; remarquez comme ils la suivent, comme ils la connaissent, comme ils entendent sa voix ; écoutez leurs bêlements plaintifs lorsqu'ils en sont séparés. Ainsi devrions-nous être à l'égard de notre divin Pasteur. Quoi ! un animal, un innocent agneau sera plus reconnaissant que nous-mêmes !... O bon Pasteur, qui non seulement nous avez nourris de votre main, mais qui, vous-même, êtes devenu notre nourriture par la sainte communion ! ô Pasteur admirable, qui nous recherchez avec tant d'amour lorsque nous sommes égarés, qui avez donné votre vie pour nous arracher à la dent cruelle des loups de l'enfer ! nous vous en supplions, faites-nous la grâce de bien connaître votre voix, de nous rappeler au prix de quelles douleurs et de quels sacrifices vous nous avez rachetés, de rester toujours dans votre bercail, de vous sui-

vre, de vous aimer, de vous bénir aujourd'hui, demain et toujours. Ainsi soit-il.

L'abbé **LOBRY**,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies des litanies

DE LA TRÈS-SAINTÉ VIERGE.

(SUJETS D'INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE.)

(Suite.)

III

**SANCTA DEI GENITRIX, ora pro nobis :
Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.**

Après avoir salué dans les Litanies la bienheureuse Vierge de son nom propre, *Sancta Maria*, l'Eglise catholique commence ses louanges et ses titres d'honneur. Le plus glorieux de ces titres, sans contredit, est celui de *Sainte Mère de Dieu*. Il porte en lui le principe et le germe le plus fécond d'où découlent pour Marie les dons célestes et ses admirables privilèges. O titre ineffable d'une dignité suréminente ! Ici, que toute langue humaine fasse silence ! Que toutes les figures de l'Ancien Testament, annonçant cette glorieuse Vierge, se taisent, quand Marie est appelée *Mère de Dieu* !

MARIE EST RÉELLEMENT MÈRE DE DIEU. — COMBIEN CETTE DIGNITÉ EST SUBLIME. — GLOIRE QUE DIEU EN TIRE, AVANTAGES QUI EN DÉCOULENT POUR NOUS ET POUR MARIE. — LE TITRE DE MÈRE DE DIEU EST L'ABRÉGÉ DE TOUTES LES LOUANGES ET DE TOUTES LES GLOIRES DE CETTE BIENHEUREUSE VIERGE. — AUTRES INVOCATIONS ANALOGUES.

I. Au ^ve siècle, deux cents évêques, réunis en concile à Ephèse pour confondre l'hérésie de Nestorius, proclamèrent sous l'inspiration de l'Esprit saint, et d'un consentement unanime, que Marie était la Mère de Dieu ; et plus tard, les Pères de Chalcedoine définirent : « Jésus-Christ est Dieu. Marie est donc Mère de Dieu. Celui qui ne l'entend pas ainsi est hérétique. » Dans l'épître de saint Cyrille, que le concile d'Ephèse approuva, il est dit au premier canon : « Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est vraiment Dieu, et que par suite la sainte Vierge Marie, qui engendra le Verbe de Dieu selon la chair, est Mère de Dieu, comme il est écrit : « Le Verbe s'est fait chair », qu'il soit anathème. »

Après cette insigne victoire remportée sur l'hérésie, les chrétiens élevèrent de nombreux trophées à Marie, et partout l'anguste Vierge fut chantée et proclamée *Mère de Dieu*. C'est alors qu'on commença d'ajouter à la Salutation angélique ces paroles : *Sainte Marie, Mère de Dieu*, etc. ; et si, auparavant, le culte de la sainte Vierge était en honneur, il le fut depuis bien davantage encore. Chaque fidèle s'empressa de faire suivre son nom du glorieux titre de Mère de Dieu. La pieuse Vierge Pulchérie Au-

(1) Saint Léonard de Port-Maurice, *Sur le Paradis*.

(2) *Manuel*, t. XXII, p. 657, édit. Vivès.

guste, dont le zèle avait admirablement concouru à venger Marie des blasphèmes de Nestorius, fit élever, en mémoire de cette grande victoire, un temple sous le vocable de la Mère de Dieu ; l'empereur Justinien le rebâtit plus tard, quand il tombait en ruine.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à établir une vérité que tout chrétien admet sans aucune difficulté ; ne serait-ce pas du reste faire injure à la foi et à la piété de nos lecteurs ?

II. La dignité de Mère de Dieu est si sublime, qu'aucune intelligence humaine ou angélique ne peut la comprendre ni l'expliquer. Saint Bernard doute que la bienheureuse Vierge elle-même, éclairée cependant de lumières supérieures à celles de toute autre créature, ait en la pleine et entière intelligence de cette haute prérogative. « Qu'est-ce à dire, s'écrie-t-il, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ? Que celui qui peut comprendre comprenne ; qui donc, si ce n'est *peut-être* Celle qui mérita d'en faire l'heureuse expérience (1) ? » Le mot *peut-être* indique assez que saint Bernard a douté.

Saint Augustin affirme hardiment que la dignité de Mère de Dieu n'a pas été pleinement connue de Marie elle-même. André de Crète dit : « Il n'y a que Dieu qui puisse dignement louer une telle prérogative (2). » Voici les paroles de saint Anselme : « Parler convenablement de cette suréminente dignité dépasse toute hauteur qui puisse être nommée ou imaginée après Dieu (3). »

Pour nous, pénétrés de la plus profonde estime pour un si grand honneur accordé à Marie, tombons à genoux, admirons et essayons de balbutier ce que les saints docteurs nous apprennent de plus remarquable touchant ce noble et insigne privilège.

1° La dignité de Mère de Dieu ressort de l'excellence du Fils. Or, le Fils de l'auguste Vierge, qui est le Fils de Dieu lui-même, dépasse infiniment en perfection tout ce qu'il y a de plus élevé sur la terre et dans le ciel. Donc Marie, comme Mère de Dieu, est de beaucoup au-dessus de toutes les créatures.

Les êtres sortis du néant ne peuvent rien donner à Dieu dont il ait besoin. Ainsi l'atteste le Psalmiste : « Vous êtes mon Dieu, et vous n'avez nul besoin de ce que je possède (4). » Seule, la bienheureuse Vierge a donné à Dieu un corps dont il avait besoin pour accomplir l'œuvre de notre rédemption. Elle lui fournit aussi son lait virginal comme aliment pendant son enfance. Le célèbre Méthodius, admirant l'excellence de la Mère de Dieu, s'écrie : « Eh quoi ! à Dieu qui ne manque jamais de rien, vous avez donné une chair qu'il n'avait pas, et dont il ne pouvait se passer ; voilà comment le Tout-Puissant

a pu se faire homme. Qu'y a-t-il donc de plus grand ? Que peut-on donc trouver de plus beau ? Celui qui remplit le ciel et la terre, qui est le maître de tout ce qui a vie, de tout ce qui existe, a eu besoin de vous ! »

2° La maternité divine va nous montrer des choses inouïes et plus merveilleuses encore : la créature est supérieure à son Créateur ; l'homme est honoré par Dieu lui-même ; le Seigneur condescend et obéit en toute chose aux volontés de sa servante. Une mère, en effet, n'est-elle pas supérieure à son fils, et n'a-t-elle pas toujours droit à sa vénération ? Le fils ne doit-il pas se soumettre et obéir à sa mère ? C'est ce que Jésus-Christ a fait, comme nous l'apprend l'Évangéliste : « Et il leur était soumis (1). » — « Qui ? à qui ? » s'écrie saint Bernard ; et il répond : « Dieu aux hommes, le Créateur aux créatures ! Celui à qui tout est soumis se soumet à ses sujets, à Marie et à Joseph ! » Peut-on dire quelque chose de plus sublime à la louange de la grandeur de Marie ? Celui qui est la première cause de toutes les actions humaines, et qui, par essence, est immuable, soumet sa volonté à celle d'une humble Vierge, et se laisse diriger par ses ordres !...

3° La dignité de Mère de Dieu l'emporte sur celle des anges, des justes de l'ancienne loi et de tous les habitants de la cour céleste.

Que sont, en effet, les anges, sinon les ministres de Dieu, des esprits que le Seigneur envoie exercer une mission en faveur de ceux qui doivent participer à l'héritage du salut ? Jésus-Christ est le Dieu des anges, et Marie l'appelle son Fils : « Mon Fils, qu'avez-vous donc fait ? » lui dit-elle en le retrouvant dans le temple. Or, quel est l'ange qui oserait parler ainsi ? « Il leur suffit, dit saint Bernard, — et ils s'en tiennent grandement honorés, — d'avoir été faits et appelés par faveur anges de Dieu. » Et Marie, se sachant Mère, donne le nom de Fils à la Majesté devant laquelle les anges s'inclinent tous avec le plus profond respect !

D'autre part, quel est l'ange à qui Dieu a dit : « Vous êtes ma mère ; je suis votre fils ? » Le Seigneur dit aux anges : « Vous êtes mes ministres ; » et à l'auguste Vierge : « Vous êtes ma mère ; c'est vous qui m'avez conçu et enfanté, allaité et nourri quand j'étais enfant, élevé pendant mon adolescence ; jusqu'à mon dernier soupir vous avez rempli à mon égard l'office de la mère la plus tendre. » O fille incomparable ! elle est mère, et mère de son Créateur ! O dignité sublime ! Elle peut dire comme Dieu le Père : « Tu es mon fils ! » Une humble fille devient la mère de Celui dont Dieu est le Père. Le Fils est assis à la droite du Père, la Mère à la droite du Fils, et tous deux contemplant d'un regard d'amour leur Fils commun. Le Père voit dans le Fils la personne qu'il a engendrée de toute éternité. La Mère voit dans le Fils la nature humaine qu'elle

(1) Rom. IV, sur *Missus est*.

(2) *Premier sermon sur la mort de la sainte Vierge*.

(3) *Livre de l'excellence de la Vierge*, ch. II.

(4) Ps. XV, 2.

(1) Luc, II, 12.

lui a communiquée de ses propres entrailles. Le Père se complait dans le Fils, la Mère se réjouit dans le Fils. Le Père dit au Fils : « Je vous ai engendré de mon sein de toute éternité ; » la Mère dit au Fils : « Sans cesser d'être Vierge, je vous ai conçu et enfanté. » Quelle grandeur dans cette haute dignité de la Mère de Dieu ! Quelle union ineffable !

Que dirais-je des justes de l'ancienne loi ? Quand Abraham apprit que le Messie naîtrait de sa race, frappé de la grandeur d'un tel bienfait, il tomba la face contre terre, et resta abîmé sous le poids de cette faveur, montrant ainsi qu'aucune action de grâces ne pouvait l'égaliser. Si, à une pareille distance, c'était déjà une gloire immense d'être le père du Messie, que penser de la dignité de Marie qui l'a conçu, enfanté, allaité, nourri et porté dans ses bras !

Quand Ezéchias reçut l'annonce de sa mort, il versa un torrent de larmes, uniquement, dit saint Jérôme, parce que la promesse faite à David, que le Messie naîtrait de sa race, allait être ainsi anéantie pour lui, puisqu'il était sans enfant. Il eut plus tard Manassès. C'était donc un grand honneur de compter parmi les ancêtres du Sauveur promis ; que sera-ce donc de lui servir de mère ?

Parlerai-je des saints de la nouvelle alliance ? C'est Dieu qui, dans l'Eglise, distribue les charges, comme un roi dans sa cour ; saint Paul nous l'assure. C'est donc lui qui a établi les Apôtres, les Prophètes, les Evangélistes, les Pasteurs et les Docteurs pour les différentes fonctions du ministère. Or, que sont les Apôtres, sinon les sénateurs et les ambassadeurs de Jésus-Christ ? « Le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, dit Notre-Seigneur s'adressant à ses Apôtres ; vous aussi vous serez assis sur douze trônes (1). » — « Nous faisons l'office d'ambassadeurs de Jésus-Christ, dit saint Paul (2). » — Que sont les Prophètes, sinon les secrétaires de Dieu ? Et les Evangélistes, sinon les trésoriers de Dieu ? Et les Pasteurs, sinon les préposés à la garde du troupeau ? Et les Martyrs, sinon les chefs et les soldats de l'armée du Seigneur ? Et les Vierges, sinon les servantes de la cour céleste ? Mais Marie, qu'est-elle ? Comme mère, elle ne sert pas, elle commande ; car dans un palais royal, la reine mère n'est point une suivante, mais une souveraine, ni une servante, mais une reine. Marie n'a point pour sujets les créatures, mais Dieu lui-même : « Et il leur était soumis. » O merveilleuse dignité !

Saint Bernardin de Sienne, non moins illustre par sa tendre dévotion à la très-sainte Vierge, que par sa doctrine et son érudition, n'a pas craint de soutenir que la maternité de Marie est plus admirable que la génération du Verbe ; et cela non sans raison. Voici ses paroles : « Que Dieu engendre Dieu, cela n'exige aucune élévation en Dieu, puisqu'il convient à sa nature que son intelligence pro-

duise naturellement un Verbe, en tout semblable à lui. De plus, il est impossible qu'il n'engendre pas Dieu, à cause de sa fécondité infinie ; mais qu'une simple créature ait conçu et enfanté un Dieu, voilà le miracle des miracles ; car il a fallu que cette créature fût pour ainsi dire élevée à une certaine égalité divine à l'aide d'une infinité de perfections et de grâces. »

Aussi la glorieuse Vierge, dans son extase, s'écrie-t-elle : « Le Tout-Puissant a opéré en moi de grandes choses. » Oui, dirons-nous avec elle, de grandes choses ; car ce qui appartient au Père seul parmi les personnes divines est accordé, parmi les hommes, à Marie seule, savoir : le privilège d'engendrer sur la terre le Dieu que le Père a engendré de toute éternité ; et c'est le Tout-Puissant qui a opéré ce prodige ; ni la nature, ni les éléments, ni le ciel, ni les astres, ni les vertus n'auraient pu le réaliser ; lui seul était capable de l'accomplir.

Parlant de la maternité divine, le Prophète-Roi dit : « Un homme est né en elle. » Mais, pourrait-on répondre, s'il voulait recommander la majesté et l'excellence de l'auguste Vierge, pourquoi n'a-t-il pas dit : « Un Dieu est né en elle ? » Cela eût contribué davantage à la gloire de Marie. — Sans doute ; mais le prophète craignait que l'on ne prit de là occasion d'attribuer la divinité à la Vierge par excellence qui devait être Mère de Dieu. Voilà pourquoi il s'est contenté de dire : « Un homme est né en elle. »

Saint Epiphane donne la même raison pour expliquer les paroles de Jésus-Christ en croix : « Femme, voilà votre Fils ! » Pourquoi l'appelle-t-il *femme* et non pas *mère* ? Jésus-Christ l'a fait à dessein, répond-il ; car, s'il avait appelé mère celle qui devait être prêchée et connue comme telle, on aurait pu la prendre pour une déesse, et ainsi le monde serait tombé dans de grandes erreurs. »

Dieu apparut autrefois, non point dans un cyprès, ni un cèdre, ni un autre arbre majestueux, mais dans un buisson, de peur, nous dit Théodoret, que l'on ne prit l'arbre pour un Dieu. Si l'excellence de Marie, résultant de sa qualité de Mère de Dieu, n'avait pas été cachée, on l'aurait facilement adorée comme une divinité.

Au souvenir de la très haute dignité de la bienheureuse Vierge, vénérons-la et, prosternés à ses pieds, efforçons-nous de mériter, à l'aide de ses suffrages, d'entrer un jour en participation de la vie éternelle.

III. — Toutes les œuvres divines annoncent la gloire de Dieu. « Dieu, dit le Sage, a tout fait pour sa gloire. » Ces œuvres sont aussi pour nous un principe d'honneur et nous procurent de précieux avantages, comme l'expérience nous l'apprend chaque jour. Or, dans aucune des œuvres divines, la gloire de Dieu, celle de Marie, et notre utilité n'ont paru avec plus d'éclat que dans la maternité de Marie.

(1) Matth., xix, 28.

(2) II Corinth., v, 20.

1° Nous disons que, nulle part, la puissance, la sagesse, la bonté de Dieu n'ont brillé comme dans l'œuvre de la maternité divine.

Sa puissance. — En effet, dans la maternité divine, nous voyons un grand nombre de faits qui sont au-dessus des forces et de la raison humaines, par exemple : la créature produit le Créateur, la fille est mère de son père, la nourrice de son nourricier, la servante devient maîtresse et souveraine.

Tout le monde sait que dans l'œuvre de la création, Dieu a manifesté sa toute-puissance en produisant les êtres du néant ; dans l'œuvre de la justification, en changeant les enfants de perdition en enfants de Dieu, et, enfin, dans l'œuvre de la glorification, en élevant les saints dans le ciel à la dignité de rois ; mais cette divine omnipotence a surtout brillé avec éclat dans la maternité de Marie. L'ouvrier est devenu l'ouvrage de ses mains ; Dieu est né de l'homme, et la créature est devenue Mère du Créateur. A la vue de cet admirable ouvrage, de cet abrégé le plus parfait des œuvres divines, le Docteur Angélique s'écrie : « Marie, comme Mère de Dieu, emprunte au bien infini, qui est Dieu, comme une dignité pareillement infinie, sous ce rapport, il ne peut rien y avoir de meilleur qu'elle, car rien ne l'emporte en bonté sur Dieu (1). » Le Docteur Séraphique, saint Bonaventure, se rallie à la même opinion : « Dieu, dit-il, pourrait faire un monde plus grand, mais il ne pourrait pas faire une Mère plus élevée en dignité que la divine Marie. »

Sa sagesse. — Quoi de plus sage, en effet, que de réunir dans une seule et même créature des choses si différentes entre elles : la virginité avec la maternité, l'enfantement avec l'intégrité ?

Sa bonté. — Chose étonnante et inouïe ! Dieu le Père a engendré un Fils qui lui est consubstantiel, et il n'a pas souffert que ce Fils unique, qui lui est égal en toutes choses, n'appartint qu'à lui seul. Il a voulu qu'il fût le vrai Fils de la bienheureuse Marie.

2° La maternité procure à l'incomparable Vierge de grands honneurs et de précieux avantages :

L'honneur. — C'est un honneur que d'être la mère d'un grand homme, par exemple d'un chevalier, d'un général, d'un roi, d'un empereur, d'un ange, si la chose était possible, d'un archange et d'un séraphin. A plus forte raison est-ce un honneur d'être la Mère de Dieu. Autant Dieu surpasse infiniment les créatures, autant la Mère d'un Dieu surpasse infiniment les autres mères. C'est pourquoi, dans l'Eglise militante, Marie occupe une place d'honneur, et, dans l'Eglise triomphante, elle a le premier rang, à la tête des anges et des saints, après Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les avantages. — A cause de sa maternité, Marie voit affluer à elle tous les dons célestes, les grâces, les faveurs, les privilèges les plus merveilleux. Dans le sein de sa mère, elle a été admirablement sancti-

fiée en vue de son élection à la maternité divine. Vierge pure et immaculée, elle a donné au monde le spectacle de toutes les vertus. A la foi Vierge et Mère féconde, elle a porté Dieu dans son sein. Après sa mort, son corps est demeuré à l'abri de toute corruption ; car il n'était pas convenable que les entrailles où avait reposé le Fils du Père éternel devinssent la proie des vers et fussent réduites en poussière. Enfin le Seigneur lui donne, dans le ciel, une place au-dessus de tous les anges : la Reine Mère ne devait pas être rangée parmi les serviteurs et les servantes du Roi, son Fils. Grâce à la maternité, Marie a reçu dans son corps et son âme tous les dons que peut recevoir une pure créature. Placée à chaque instant de son existence, d'une manière spéciale, sous la protection divine, elle n'a jamais commis une faute vénielle.

Aussi le Docteur Angélique enseigne qu'à raison de sa dignité, la sainte Vierge mérite un culte supérieur à celui que l'on rend aux saints ; car elle atteint, pour ainsi dire, jusqu'à la divinité ; et voici la raison qu'il en donne : « A cause de son union avec la personne divine, l'humanité de Jésus-Christ possède toute grâce et toute gloire ; de même Marie, à cause de sa maternité divine, a une certaine plénitude de grâce proportionnée à sa dignité. »

3° La maternité de Marie nous procure également un grand honneur et de précieux avantages.

L'honneur. — La nature humaine en a été admirablement ennoblie : c'est une des nôtres, en effet, qui est devenue reine et souveraine des anges.

La dignité de la femme surtout a été singulièrement relevée. Depuis la faute d'Eve, notre première mère, la femme avait eu à souffrir mille opprobres révoltants ; mais, grâce à Marie, elle a été réhabilitée et glorieusement exaltée. L'Eglise, pénétrée d'estime pour le sexe faible, mais ennobli par la religion, ne l'appelle-t-elle pas le *sexe dévoué* : *Intercede pro devoto femineo sexu*, et, à partir de cette époque, ne trouve-t-on pas, sous la plume d'un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques et même profanes, la louange de la femme ?

Les avantages. — L'intercession de Marie est pour nous la source de bienfaits innombrables, et nous obtient le pardon d'une multitude de péchés : les prières d'une mère sont évidemment plus puissantes sur le cœur de son fils que celles d'un serviteur sur le cœur de son maître, ou même celles d'un fils adoptif sur le cœur de son père.

Voyez combien l'intercession de Marie, auprès de Dieu, nous est utile.

Toute intercession, pour être bonne, exige trois conditions dans celui qui intercède : puissance, volonté et science.

Or, la puissance de Marie est immense auprès de Dieu. Une mère, que n'obtient-elle pas de son fils ? Le roi Salomon, s'adressant à celle qui lui avait donné le jour, lui tint ce langage : « O ma mère, dites ce que vous demandez ; car il ne serait pas juste de vous renvoyer mécontente. » Jésus-Christ,

(1) 1^{re} part. quest. xxv, art. 6 ad 4.

à plus forte raison, donne le même crédit à Marie, sa mère bien-aimée.

L'auguste Vierge, si prudente et si sage, n'ignore du reste aucun de nos besoins.

Elle nous porte également le plus vif intérêt. Désirant avec ardeur notre salut, elle veut, à tout prix, nous arracher au démon. Sa charité à notre égard l'emporte sur celle de tous les saints. Après le Fils, personne ne nous aime plus que la Mère. Rachetés par le sang précieux de l'Homme-Dieu, son Fils bien-aimé, nous sommes ses serviteurs et ses enfants ; elle est notre Mère ; elle nous a adoptés dans la personne de saint Jean, au pied de la croix de Jésus, sur le Calvaire.

L'intercession de Marie, étant revêtue de ces trois conditions d'efficacité, doit donc nous être d'une souveraine utilité.

Rendons de grandes actions de grâces au Dieu Créateur et Sauveur, de ce qu'il a daigné élever si haut en Marie notre pauvre et misérable nature, de ce qu'il fait éclater dans la personne de cette humble Vierge la gloire de son nom, et lui a donné, à elle et à nous, en conséquence de ce privilège ineffable, l'honneur le plus insigne et d'inappréciables avantages. A lui seul, louange et gloire ! A lui seul honneur et bénédiction dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

IV. — Parmi tous les titres glorieux que les Evangélistes donnent à Marie, il n'en est pas de plus magnifique que celui de Mère de Dieu. Ce titre renferme l'abrégé de toutes les gloires de la très-sainte Vierge.

Le prophète Ezéchiel et saint Jean disent des Evangélistes, qu'ils étaient pleins d'yeux par devant et par derrière, pour marquer qu'ils avaient reçu du Seigneur, à un degré bien parfait, la faculté de discernement. Si donc, parmi les louanges qu'ils donnent à Marie, ils célèbrent à l'envi son titre de Mère de Dieu, nous devons penser avec raison, que c'est là le plus beau titre, la plus insigne prérogative de la bienheureuse Vierge.

Saint Matthieu, dans la généalogie de Jésus-Christ, après avoir énuméré les ancêtres du Messie, patriarches, rois et princes, arrive à Marie et lui donne cette unique louange : « MARIE, DE QUI EST NÉ JÉSUS, APPELÉ CHRIST. » Il ne dit rien de plus ; donc on ne peut dire davantage. O merveille ! malgré leur pénétration et la perspicacité de leur vue, les Evangélistes n'ont rien trouvé de plus élogieux pour Marie.

1° L'histoire sacrée énumère avec complaisance et en détail les qualités des hommes vertueux et des saintes femmes : par exemple, les actes héroïques, la douceur, la piété de Moïse, dans l'*Exode*, le *Lévitique*, le *Deutéronome*. On peut lire au *Livre des Rois*, la naissance, la vie, le zèle de Josias, sa sollicitude pour le culte du vrai Dieu, ses admirables lois de réforme pour le peuple et le royaume, ses efforts pour l'extirpation de l'idolâtrie des villes et

des campagnes. La probité des deux Tobie, la constance de leur foi au milieu des infidèles, l'admirable patience du saint vieillard dans la cécité, l'indigence, les persécutions, les reproches et les calomnies ; la sollicitude avec laquelle il cherche à inspirer à ses enfants la crainte de Dieu, la chasteté et la modestie ; ses aumônes abondantes, son assiduité courageuse à ensevelir les morts ; toutes ces merveilles sont décrites au long dans les saintes Ecritures. Un livre entier raconte les vertus de Job. Dans les *Macchabées*, on trouve quantité de détails édifiants sur le zèle de Matathias pour la loi de Dieu. De semblables éloges sont donnés à Abel, Enoch, Noé, Jacob, Phinées, Josué, Caleb, Elie, Elisée, Samuel, Ezéchias, Josaphat, Jérémie et Eléazar.

La conception miraculeuse du précurseur Jean-Baptiste, sa naissance qui fut une joie pour tous, l'imposition de son nom faite par Dieu lui-même, sa vie dans ses détails, tout est raconté dans les saints Evangiles. L'Ecriture loue aussi les qualités des femmes illustres. Elle nous dit la beauté de Sara et sa sollicitude à élever son fils dans le culte de Dieu ; l'humble constance de la femme de Tobie, au milieu des calomnies, sa confiance inébranlable et son assiduité à la garde de la maison ; l'admirable patience d'Anne, mère de Samuel, à supporter une rivale, sa grande confiance en Dieu, son esprit d'oraison, son zèle à offrir des oblations et des prières, sa fidélité à éloigner de son sein son fils à peine sevré ; la beauté d'Esther, ses veilles, ses jeûnes, ses austérités, sa perpétuelle oraison et sa profonde humilité. Enfin l'Esprit saint a épuisé les louanges pour exalter la vertu sublime de cette femme qui, voyant ses sept fils en proie à des tourments atroces pour l'amour et la gloire de Dieu les exhorte courageusement au martyre.

Les gloires de Marie ne sont décrites dans aucun ouvrage séparé ; elles ne le sont que par occasion et comme en passant. Il est parlé de sa virginité à propos de l'enfantement, et quand il s'agit du trouble de Joseph qui la voit enceinte, sans pouvoir s'expliquer la cause de cet état. Sa profonde humilité paraît dans la visite de l'Ange, qui lui annonce son élection à la maternité divine ; elle lui répond : « Voici la servante du Seigneur. » Sa foi, sa charité pour Dieu et le prochain brillent dans sa visite à Elisabeth ; sa pitié aux noces de Cana, quand les époux manquèrent de vin ; son zèle et sa religieuse observation de la loi divine dans la purification ; sa constance et sa grandeur d'âme au pied de la croix ; l'Evangile dit, en effet : « La Mère de Jésus se tenait debout au pied de la croix. »

Pourquoi le saint Evangile parle-t-il ainsi sommairement et comme par occasion de la Vierge Marie dont la vie et la dignité l'emportent cependant de beaucoup sur celles des autres saints ? Pourquoi ne consigne-t-il pas par écrit sa conception, sa naissance, ses qualités, ses vertus, ses rapports avec son Fils et ceux qu'elle eut avec les Apôtres après l'ascension du Sauveur ? Elles étaient grandes, ces

choses, et vraiment dignes de passer à la postérité. Les fidèles les auraient lues avec intérêt, et les générations se seraient empressées de les apprendre à la postérité. Pourquoi les Évangélistes, en gardant le silence, nous ont-ils privés d'une si grande consolation ? Pourquoi ont-ils tenu cachées ces merveilles si belles et sur lesquelles on n'a que des données très imparfaites ? Qui doute que dans la conception, la nativité et l'enfance de Marie se soient accomplies des choses vraiment admirables ? Dans ses jeunes années, cette humble fille a pratiqué toutes les vertus, et évidemment c'eût été un monument cher à tous les siècles que celui qui nous en eût retracé le souvenir. Cependant, chose étonnante ! l'Évangile garde le silence et nous dit en deux mots : « MARIE, DE QUI EST NÉ JÉSUS, QU'ON APPELLE CHRIST. »

2° Pour moi, j'estime que dans sa brièveté ce récit de l'Évangile dit plus que tous les éloges. Était-il possible, en effet, de célébrer la gloire de l'auguste Vierge avec plus de plénitude et de perfection qu'en l'appelant *Mère de Dieu* : « Marie, de qui est né Jésus » ; sous ce titre toutes les perfections sont évidemment comprises.

Moïse paraît en avoir agi ainsi dans le récit de la création de nos premiers parents. L'historien sacré ne dit rien des qualités, de la science et des vertus d'Adam ; mais il écrit : « Dieu créa l'homme à son image ». Cependant il est certain qu'Adam reçut de Dieu la science infuse de toutes choses naturelles ; il eut également la foi et les autres vertus naturelles et surnaturelles, la prudence nécessaire pour agir ou ne pas agir, et enfin la faveur de contempler Dieu et les anges, comme l'enseigne saint Thomas (1). Pourquoi donc le Saint-Esprit ensevelit-il dans un silence profond les qualités d'Adam ? Pourquoi a-t-il voulu que l'on sût seulement qu'il avait été créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance ? Uniquement pour faire comprendre que, ressemblant à Dieu, il avait reçu toute sorte de qualités. Il en est de même de la bienheureuse Vierge Marie ; en la déclarant Mère de Dieu, l'écrivain sacré exprime en trois mots une dignité si haute qu'on ne peut rien supposer de plus grand.

Sabellius raconte d'un illustre orateur que, voulant célébrer dignement les grandeurs de Philippe, roi de Macédoine, au lieu de dépeindre la noblesse de sa naissance, la magnificence de ses œuvres, ses hauts faits d'armes, ses actes héroïques, ses combats et ses victoires, il se contenta de prononcer ces paroles, en s'adressant au prince : « Je n'ai qu'une seule chose à dire de vous : Vous avez pour fils Alexandre. » De même l'Évangéliste, après avoir énoncé les ancêtres de Marie, dit en deux mots comme couronnement de son récit : « Marie, de qui Jésus est né », comme s'il voulait dire : « Je pourrais, ô glorieuse Vierge, raconter longuement l'illustration de vos aïeux et parler de votre magnifique généalogie. Je pourrais célébrer votre admirable

conception, votre naissance désirée depuis des siècles, votre présentation au temple à un âge tendre, votre pieuse éducation, le vœu de virginité que vous avez émis dès vos plus jeunes années, votre chasteté et votre fécondité, vos vertus surnaturelles, vos mérites, les beautés de votre esprit, la pureté de votre cœur et de votre corps : toutes qualités qui vous ont placée au-dessus des Séraphins et de toute créature ; mais je ne veux dire de vous qu'une seule chose : « Vous avez enfanté un Fils qui est Dieu ; cela suffit. » Oui, par ces paroles si courtes, l'Évangéliste en dit plus que s'il avait déroulé la vie tout entière de Marie ; de cette sorte, il élève, il glorifie l'auguste Vierge plus que s'il avait composé mille ouvrages en son honneur.

Car quel est ce Jésus né de Marie ? La religion ne nous enseigne-t-elle pas qu'il est le Fils de Dieu, vrai Dieu lui-même, la splendeur du Père, la figure de sa substance, l'éclat de la lumière incréée, l'ornement et la gloire du monde, la beauté de l'univers. Celui que les Anges contemplant avec délices, que la terre entière prend pour type et pour modèle. Il n'est donc pas besoin d'une longue histoire pour exalter Marie, il suffit de dire : « Marie, de qui Jésus est né. » — « Proclamer que Marie est Mère de Dieu, cela surpasse tout ce que l'on peut dire au-dessous des perfections divines. » Ainsi s'exprime saint Anselme.

La Vierge elle-même paraît l'insinuer quand elle dit : « Je suis la mère du bel Amour (1). » Comme si elle disait : « Pourquoi me donnez-vous d'autres noms ? Un seul est digne de moi. Un seul titre répond à mes désirs ; ces paroles seules résonnent plus agréablement à mes oreilles que toute autre louange. Oui, je me complais par-dessus tout en ces mots : « Marie, de qui Jésus est né. »

Or, l'invocation dont nous donnons aujourd'hui les développements : *Sancta Dei Genitrix, Sainte Mère de Dieu*, qu'est-elle autre chose que ces paroles de l'Évangile sous une autre forme : « Marie, de qui Jésus est né. » Prononçons-la donc avec toute l'ardeur dont notre âme est capable ; et, en la chantant de bouche et de cœur, disons :

« Très-sainte Mère de Dieu, vous qui avez conçu le Fils du Très-Haut et lui avez donné le jour, par la dignité infinie à laquelle vous avez été élevée, par l'abondance des grâces que vous avez reçues, par les joies ineffables dont votre âme a été inondée, ah ! nous vous en supplions, intercédez pour nous, afin que nous méritions de porter dans nos cœurs le même Jésus, votre Fils unique. Ainsi soit-il. »

V. Dans les Litanies, nous trouvons plusieurs autres invocations qui se rapprochent beaucoup de celle que nous venons d'expliquer et qui n'en sont pour ainsi dire que l'heureux épanouissement. Ce sont les suivantes : *Mater Christi*, Mère de Jésus-Christ ; *Mater Creatoris*, Mère du Créateur ; *Mater*

(1) 1^{re} part., quest. xc.

(1) Eccl., xxiv.

Salvatoris, Mère du Sauveur. Le cadre restreint que nous nous sommes tracé nous force à les passer sous silence (1). Nous montrerons seulement, au sujet de la dernière, la glorieuse part que Marie eut à la rédemption du genre humain.

1° Par cela même que Marie a mis au monde le Sauveur, elle est devenue sa corédemptrice, la réparatrice de l'univers, la rénovatrice du genre humain, l'auxiliatrice de notre rachat, la coopératrice du salut des hommes. O gloire inappréciable ! O dignité suréminente !

Tel est le sentiment, tel est le langage des saints Pères les plus autorisés. Saint Augustin dit dans son *Discours sur l'Assomption* : « Marie a réparé les pertes de notre première mère ; elle a procuré le salut à l'homme perdu. » Et dans le *Discours sur la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie* : « La mère du genre humain a apporté au monde la peine : la Mère de Notre-Seigneur y a apporté le salut ; Eve est l'auteur du péché : Marie est l'auteur du mérite ; Eve nous a été nuisible en nous donnant la mort : Marie nous a été utile en nous apportant la vie ; la première nous a blessés : la seconde nous a guéris. » Et encore : « Je pense, que dis-je ! je crois avec certitude que vous avez mis au monde, ô Marie, le Créateur, quoique vous soyez sa créature ; que vous avez engendré le Sauveur, quoique vous soyez sa servante ; que par vous Dieu a racheté le monde, que par vous il l'a illuminé, que par vous il l'a rappelé à la vie. »

Saint Irénée dit : « De même qu'en désobéissant, Ève est devenue pour elle et pour tout le genre humain une cause de mort ; de même Marie est devenue pour elle-même et pour le genre humain tout entier une cause de salut. » Et saint Jean Chrysostome, dans son Sermon CXL sur Marie : « Elle a donné à la terre la paix, au ciel la gloire, à ceux qui étaient perdus le salut. »

Saint Ephrem l'appelle la *rédemption des captifs*, la *salut de tous* ; Sergius de Jérusalem, l'*expulsatrice*, l'*ennemie des ténèbres*, la *réparatrice du péché d'Adam*, la *source de l'immortalité*, la *ruine de la corruption* ; saint Laurent Justinien : la *réparatrice du siècle*, la *lumière du monde*, la *destructrice du péché*, etc.

Sainte Brigitte, en ses révélations, apprit de la bienheureuse Vierge elle-même ce qui suit : « La douleur de Jésus, lui dit-elle, était ma douleur, parce que son cœur était mon cœur. Comme Adam et Eve vendirent le monde pour un seul fruit, de même mon Fils et moi nous avons racheté le monde comme par un seul cœur. » Et, en effet, Marie et Jésus ont une même chair, un même esprit, une même charité.

2° Saint Bernard donne la raison du concours de Marie au salut du monde : « Sans doute Jésus-Christ, dit-il dans son *Sermon sur l'Assomption*, pouvait suffire à la restauration du genre humain ;

(1) Voir les magnifiques développements que donne à ces invocations le Père Justin Micchow, dans ses *Conférences sur la très sainte Vierge*.

mais il n'était pas bon que l'homme fût seul ; puisque les deux sexes avaient eu part à notre corruption, il nous était plus avantageux que tous les deux concourussent à notre restauration. »

Toutefois il ne faut admettre ces paroles qu'avec prudence et discernement. La sainte Vierge n'est pas une rédemptrice à l'égal de Notre-Seigneur ; sous ce rapport, comme sous tous les autres, elle lui reste bien inférieure. De même qu'Eve ne fut point la cause propre et directe de la corruption du genre humain, puisque ce n'est pas en elle, à vrai dire, que nous avons péché, mais en Adam, et que cependant elle est appelée cause de notre perdition, ayant porté notre premier père au péché ; de même l'auguste Vierge ne fut point par elle-même la cause de notre réparation ; elle ne nous a point rachetés dans le sens rigoureux du mot ; elle n'a coopéré en aucune manière à notre rédemption *par mode d'efficacité*, ni *per modum meriti de condigno*, comme disent les théologiens. Mais on lui donne le nom de rédemptrice, de restauratrice du genre humain, etc., parce qu'elle a enfanté Jésus-Christ, le Rédempteur, le Restaurateur de l'univers, et qu'elle a mérité notre rédemption jusqu'à un certain point, savoir d'un mérite *de congruo*.

O Marie ! vous dirons-nous en terminant, vous avez fait au monde, en lui donnant le Dieu sauveur, le plus précieux, le plus ineffable de tous les présents que l'on puisse imaginer ; de cette manière déjà vous avez concouru à l'œuvre de notre salut ; soyez-en bénie à jamais ! De plus, pendant votre vie mortelle, vous avez souffert, prié, pleuré, sacrifié pour nous votre Fils bien-aimé ; de cette manière encore vous avez contribué à nous arracher des mains du démon ; soyez également bénie d'un si grand bienfait !... Ah ! obtenez-nous la grâce de ne pas rendre inutiles les sueurs de Jésus et les vôtres par la multitude de nos péchés et une coupable indifférence ; obtenez-nous de mettre en pratique ses salutaires enseignements et vos pieux exemples, afin qu'un jour nous méritions d'être réunis à vous pour l'éternité !

(A suivre.)

L'abbé GARNIER,
Curé de Belmont.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE PÈRE VENTURA.

(Suite. V. le n° 22.)

« Pendant douze ans, dit M. Eugène Veuillot, le Père Ventura fut parmi nous l'un des chefs du mouvement catholique. » Il s'était retiré, en 1849, à Montpellier, chez son ami, Mgr Thibault ; puis il était venu à Paris, à la prière de Mgr Sibour. Il ne tarda pas à s'y lier avec les écrivains qui avaient le

plus fermement combattu ses entraînements de 1848 et de 1849. « Quant à ceux qui l'avaient le mieux accueilli, lui croyant des idées libérales avancées, il leur prouva qu'il ne confondait pas la liberté avec le libéralisme, et s'éloigna d'eux. » Preuve manifeste de sa droiture, et qu'il avait erré de bonne foi : il devint l'ami de ses adversaires, en qui il reconnut le même amour de l'Eglise et du Saint-Siège ; il combattit ses anciens alliés, dès qu'il s'aperçut que la haine ou la peur de la vérité faisait le fond de leur libéralisme. Déjà, avant de quitter Montpellier, il avait donné une bonne leçon, tout malade qu'il était, à un pasteur réformé qui lui conseillait de passer au protestantisme. Il montra à Paris qu'il savait porter noblement le poids d'une faute, et que rien ne lui ferait oublier qu'il était prêtre. Ce fut comme une réparation des scandales de Gioberti et de Lamennais.

Peu après son arrivée, les catholiques, qui semblaient unis pour la défense de l'Eglise, achevèrent de se diviser. Les dissentiments étaient anciens, et le Père Ventura les connaissait. Il savait ce qui avait été dit et écrit à Rome contre l'*Univers*, par ceux qui ne le trouvaient pas assez docile à leur direction. Je me rappelle avec quelle indignation le grand écrivain qui a fondé ce journal disait : « Je n'ignore pas qu'on veut me tuer ; mais je montrerai la main qui tient le poignard. » Elle se montra assez d'elle-même. Les ressentiments éclatèrent avec une amertume, une violence, qu'explique seul l'orgueil de la domination. Les orateurs illustres, qui avaient d'ailleurs rendu tant de services à l'Eglise, ne supportaient pas qu'on pensât autrement qu'eux sur ce qu'il convenait de faire pour la défendre. Quand l'*Univers* refusa de suivre M. de Montalembert blâmant le coup d'Etat qu'il avait d'abord approuvé, les sourdes hostilités se changèrent en une guerre ouverte, que la mort seule fit cesser. Ami de Lamennais, de Lacordaire, de Montalembert, le Père Ventura n'hésita pas et resta l'ami de l'*Univers*, crime qu'on ne pardonnait pas facilement. Mais il cherchait avant tout ce qui était utile à l'Eglise. Il voyait, en outre, le devoir là où des théologiens de peu de science et d'expérience ne voulaient voir qu'une désertion.

Il n'est pas permis, en effet, d'attaquer le pouvoir, de le décrier, de l'avilir, même lorsqu'il n'est que pouvoir de fait et non légitime ; à plus forte raison s'il y a seulement doute sur la légitimité. De soi le pouvoir vient de Dieu, qui se sert des hommes pour gouverner le monde, et qui veut qu'on respecte ceux qu'il choisit, qu'on leur obéisse tant qu'ils ne commandent rien de contraire à sa loi. C'est la conduite qu'ont toujours tenue les chrétiens, même en temps de persécution ; sachant que Dieu n'était pas embarrassé de leur donner de meilleurs maîtres quand il lui plairait. Après le coup d'Etat, qui, d'ailleurs, pouvait être excusé par le péril manifeste de la société et de l'Eglise, le devoir n'était donc pas douteux, et Rome, si je ne me

trompe, ne le laissa pas ignorer. Qu'eussent gagné les catholiques à délaisser l'épiscopat pour suivre Montalembert ? La guerre d'Italie eût probablement été faite plus tôt. L'empire fût allé de lui-même à la révolution, au lieu d'y être trainé. Nous avons gagné vingt ans, pendant lesquels l'Eglise s'est préparée aux luttes qu'il lui faut soutenir aujourd'hui.

Le nom du Père Ventura, sa parole franche et ardente, la singularité même de sa position, furent une grande force pour l'*Univers*. Certes, s'il y eût eu quelque fiel dans son cœur, il se fût bien gardé d'appuyer ses adversaires, de mécontenter ses amis, pour défendre une opinion approuvée par le Saint-Siège, dont la victoire le forçait de s'expatrier. Mais de tels ressentiments n'entraient point dans cette âme sacerdotale. L'exil ne lui rendait que plus chère la sainte Eglise romaine. Il marcha hautement dans la voie qui semblait la plus utile au Saint-Siège. Il prêcha aux Tuileries ; et lorsqu'il publia, sous ce titre : le *Pouvoir politique chrétien*, les discours qu'il y avait prononcés en 1856, il pria M. Louis Veillot d'en écrire l'introduction. C'est ainsi qu'une division, qui pouvait être si funeste, prépara les esprits au grand enseignement du *Syllabus*. Si les défenseurs de l'Eglise fussent restés unis sur les sables mouvants du libéralisme, Rome, qui est une Mère toujours prévoyante, eût retardé peut-être de parler, dans la crainte de les voir s'enfoncer davantage dans ce sol dangereux. Comme Mgr Gerbet, le Père Ventura eut le courage de prendre part au mouvement de retour vers les saines doctrines politiques. L'entraînement de 1847 et de 1848 avait été si général dans le clergé, qu'il était nécessaire d'opposer ces grands exemples et ces grands noms à d'autres noms illustres. Ce sera la gloire de l'*Univers* et du *Monde* d'avoir retiré les catholiques de cette voie funeste, et d'avoir préservé l'Eglise du schisme où elle aboutissait.

Le Père Ventura eut moins de mérite à soutenir l'*Univers* dans la campagne qu'il entreprit en faveur des classiques chrétiens, parce que lui-même travaillait depuis longtemps à la réforme de l'enseignement catholique. Il avait publié, à Rome, pour les collèges, un choix des ouvrages les plus élégants des Pères (1). Il avait même fait un ouvrage latin sur la nécessité de rendre plus chrétienne l'éducation de la jeunesse. Je lus le manuscrit en 1844 ; et j'ai été étonné qu'il ne l'ait pas publié chez nous au moment de la lutte. Peut-être le jugea-t-il inutile après les excellents écrits de son ami, Mgr Ganme ; peut-être craignit-il que l'on n'allât trop loin ; car un tel homme ne pouvait ignorer que la civilisation ancienne était une préparation nécessaire à l'établissement du christianisme. Aucune nation n'a conservé longtemps la foi catholique sans les lettres humaines, parce que la tradition se perd facilement dans les esprits incultes. Les peuples de la Perse et

(1) *Bibliotheca parva seu græciosa et elegantiora opera veterum SS. Ecclesie Patrum, ad usum juventutis christianarum litterarum studiosæ Romæ.*

de l'Inde, d'ailleurs intelligents et dociles, évangélisés tant de fois et par de si grands apôtres, n'ont jamais eu des âmes assez élevées pour saisir et développer nos vérités sublimes. Hors des littératures grecque et latine, il y a peu ou point de docteurs. Les apôtres de la Germanie fondaient partout des écoles ; ils portaient Virgile avec la sainte Ecriture, afin de combattre la barbarie après l'idolâtrie. Ces hommes promis au martyre se délassaient de leurs travaux en faisant des vers latins. Quand les enfants des Francs, des Goths, des Saxons, des Lombards, se furent policés au commerce de Cicéron et de Platon, d'Aristote et d'Homère, Dieu choisit parmi eux les grands docteurs du XI^e, du XII^e et du XIII^e siècle. Ils s'élevèrent sans doute à ces hauteurs divines, avec les écrits des Pères ; mais ils ne connaissaient pas moins bien les auteurs païens. Qui a plus étudié Aristote et Platon, que saint Thomas d'Aquin ? Le génie de l'homme n'a rien produit de plus parfait que les chefs-d'œuvre antiques ; et comme la raison est nécessaire pour avoir la foi, ainsi les littératures anciennes semblent nécessaires à l'Eglise pour préparer ses interprètes, ses théologiens et ses docteurs.

Le Père Ventura, qui s'était formé lui-même à cette école, ne pouvait méconnaître de tels services, rendus depuis tant de siècles aux esprits chrétiens. Je serais donc porté à croire qu'il supprima son ouvrage, très remarquable d'ailleurs, dans la crainte qu'on exagérât sa pensée. Il voulait améliorer, non réformer ce qui était bon en soi. Voyant que Mgr Gaume avait, en définitive, gagné sa cause par l'introduction dans les collèges catholiques des écrits des Pères qui peuvent être utiles à la jeunesse, il jugea que c'était assez, et très sagement il se tut. L'étude des Pères convient mieux, en effet, aux élèves des grands séminaires qu'aux enfants qui font leurs humanités. Un cours de patrologie est le complément des cours de théologie et d'histoire ecclésiastique, voire même d'Ecriture sainte. Il est difficile d'approfondir ces matières sans connaître les ouvrages des Pères qui en ont traité. On peut, dans les trois ou quatre années du grand séminaire, avoir de notre littérature sacrée une idée suffisante pour choisir ensuite le saint Docteur que l'on étudiera toute sa vie. Le cardinal Villecourt, qui lisait et relisait saint Jérôme, conseillait à ses élèves de faire un choix des meilleurs écrits, et de s'y tenir constamment. On sait en quelle estime ce prélat était à Rome ; et nous voyons en ce moment quelle force, quelle autorité l'étude assidue des Pères peut donner à des hommes, même jeunes, et des moins anciens dans l'épiscopat.

Outre la part qu'il prit à l'amélioration de l'enseignement, le Père Ventura, dit M. Eugène Veuillot, « donna surtout une impulsion très vive au mouvement de retour vers saint Thomas d'Aquin, son auteur de prédilection ; » en quoi il fut puissamment aidé par les excellents travaux de M. Lachat. Le Père Ventura montra quelles richesses il y avait dans saint Thomas d'Aquin, le plus étonnant

génie, avec saint Augustin et après saint Paul, que la grâce ait produit ; il en révéla beaucoup dans ses homélies et ses conférences ; il sut mettre en lumière des pensées admirables que leur profondeur même tenait cachées ; il fit voir enfin que pour la philosophie, la théologie et l'interprétation d'une partie de la sainte Ecriture, c'était le maître, le docteur des docteurs, que nul n'a dépassé ni même égalé. Mais malgré sa clarté et sa précision, sa langue, se rapprochant de celle des Anges, est quelquefois d'une simplicité si sublime qu'elle ne saurait être comprise facilement. Tous ceux qui ont étudié saint Thomas savent avec quelle attention il faut le lire et le relire pour le pénétrer. C'est que la lumière intellectuelle, comme celle des Esprits, échappe à nos faibles yeux par sa trop vive clarté. Il y avait à Rome, dans les dernières années de Grégoire XVI, un dominicain espagnol qui commentait saint Thomas par les écrits des Pères, et décomposait en quelque sorte cette grande lumière pour la mettre à notre portée. Quelle révélation ! Après l'avoir entendu, il fallait s'avouer qu'en lisant la *Somme* on avait à peine saisi la surface, et que sans un tel enseignement la substance même fût restée cachée.

En France, où il y a vingt ans saint Thomas n'avait pas de chaire, la traduction de la *Somme théologique*, et les notes, souvent très remarquables, dont M. Lachat munit les plus difficiles passages, permirent à un grand nombre d'ecclésiastiques, et même à quelques gens du monde, de commencer une étude si fortifiante pour l'esprit et si profitable à l'âme ; car les écrits de saint Thomas n'instruisent pas seulement, ils entretiennent la paix du cœur. Comme on ne peut s'approcher des Anges sans se sentir plus détaché des choses de la terre, il semble qu'on n'étudie pas le Docteur angélique sans se sentir plus de goût pour les choses du ciel. Ainsi, Dieu, qui voulait élever le clergé de France à la hauteur des autres, en suppléant aux institutions qui lui manquaient, nous envoya deux étrangers, exilés tous deux, formés l'un à Rome, l'autre à Munich (1), pour nous faire aimer saint Thomas et nous donner les moyens de le mieux connaître. Espérons que le Seigneur daignera achever son œuvre, et que dans les nouvelles universités catholiques, le divin professeur de l'Université de Paris aura des chaires toujours entourées de philosophes et de théologiens. Ce serait un bienfait pour l'intelligence publique, et une gloire que l'on désire ardemment pour notre clergé. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de rendre cet hommage aux deux hommes qui ont préparé une si nécessaire restauration.

Le Père Lacordaire devait à saint Thomas la maturité de son beau génie. Combien de fois ses amis

(1) M. Lachat, qui traduisit très parfaitement la *Symbolique* de Mœlher, était l'ami des plus savants théologiens de l'Allemagne. Il s'était retiré en France après avoir défendu la cause catholique non moins courageusement que son illustre frère, Mgr l'évêque de Bâle.

l'ont trouvé couché sur la *Somme*, où il cherchait ces pensées étonnantes, et jusqu'aux images, aux comparaisons lumineuses qui éclairaient tout son auditoire. C'est de saint Thomas qu'il apprit ce qu'il lui fallait de théologie pour son éloquente apologie du christianisme. Il l'en remercia dignement, quand on fit la translation de son Chef à Toulouse. Le Père Lacordaire avait reçu de Dieu une âme ingénieuse à découvrir les signes de la vérité qui pouvaient frapper son siècle, et un cœur ardent à ressentir tout ce qui devait le toucher ; mais son intelligence ne se fût pas facilement élevée d'elle-même à la connaissance de tous les principes de la science divine. Sans le prince des théologiens, il ne fut pas devenu le prince des orateurs de son temps.

Le Père Ventura parut à Paris lorsque le Père Lacordaire s'en éloignait. Dieu l'avait choisi pour achever son œuvre. Le Dominicain, par sa merveilleuse éloquence, avait attiré les esprits dans les voies de la vérité ; le Théatin les y fixa, les dirigea d'une main plus savante, et les conduisit enfin à la connaissance du Verbe de Dieu, sans laquelle il n'y a pas de chrétien parfait. Ce n'est pas que le Père Lacordaire, et avec lui le Père de Ravignan, n'eussent converti et sauvé beaucoup d'âmes. Mais, n'osant point donner à leur auditoire la haute explication de l'Évangile, ils le nourrissaient du lait de la doctrine, et non du pain substantiel de la parole de Dieu. Assurément, je ne veux pas amoindrir leur mérite : ils faisaient comme saint Paul, ils proportionnaient leurs discours à la foi de ceux qui les écoutaient. Et combien tous deux durent se réjouir, quand ils virent la génération qu'ils avaient formée capable de goûter les sublimes leçons du Père Ventura. Avec quelle admiration les catholiques l'entendirent exposer si clairement les questions de philosophie et de théologie nécessaires à l'intelligence de la sainte Écriture ! « J'ai entendu saint Paul, disait Berryer au sortir de l'une de ses premières conférences, j'ai entendu saint Paul parlant à l'Aréopage, et remuant avec son accent d'étranger tous les esprits et tous les cœurs. » Jugement d'autant plus remarquable que le Père Ventura n'avait pas cet élan, cette passion, qui rendaient si attrayante la parole de Lacordaire et de Berryer ; mais il éclairait et il échauffait par l'intensité de la lumière. On était ravi de se sentir élever au-dessus des régions ordinaires de la pensée humaine, et de se voir comme illuminé des clartés de la parole divine. Quelles beautés il y découvrait ! quels enseignements à la fois pratiques et magnifiques ! Comme il les appropriait à notre siècle ! Et avec quelle autorité il parlait ! Il ne disait rien qui ne fût dans la Tradition, où il savait trouver des explications si belles, si neuves, si hardies, et en même temps si vraies, si anciennes et si touchantes, qu'elles avaient dû être comme inspirées par l'Esprit saint.

Nul orateur français, depuis Bossuet, n'avait eu une connaissance aussi approfondie de l'Écriture et

des Pères. Mais Bossuet ne put se faire goûter de son peuple, tandis que le Père Ventura savait se faire comprendre de l'auditoire le plus varié. Quand, à Meaux, on sonnait la grosse cloche pour annoncer un sermon de l'évêque, les habitants disaient : « Nous n'irons pas aujourd'hui à la cathédrale. » A la mort de Bossuet, on sembla même oublier ses sermons, où éclate tout son génie. A Rome, le peuple se pressait pour entendre le Père Ventura, et lorsqu'on sut qu'il publiait l'*Ecole des Miracles*, la liste de souscription fut remplie de noms d'hommes du peuple. C'est que le Père, comme les anciens docteurs, ne pensait qu'à son auditoire, tandis que Bossuet, de son œil d'aigle, cherchant les idées, les mots hardis, les tours nouveaux, énergiques, songeait trop, peut-être, à montrer son incomparable éloquence.

Cette simplicité, cette clarté de style du Père Ventura a pu nuire en Italie à sa réputation d'écrivain, mais elle a rendu ses ouvrages faciles à traduire dans toutes les langues, et très propres à opérer le changement, ou plutôt le progrès qui doit se faire peu à peu dans la prédication.

Il y a deux manières de prêcher, l'une selon la sagesse, l'autre selon la science ; mais toutes deux, dit saint Paul, viennent de l'Esprit-Saint : *Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiae : alii autem sermo scientiae per eundem Spiritum* (1). L'incrédulité du dernier siècle ayant rendu plus nécessaire le discours selon la science (*sermo scientiae*), beaucoup d'orateurs de notre temps s'y appliquèrent, et l'on sait avec quel succès. Mais le Père Ventura prêchait aux chrétiens de Rome, à qui la foi donne une intelligence plus vive ; il reçut le don très rare et très élevé d'expliquer les mystères de la parole de Dieu par la sagesse, c'est-à-dire par les hauts enseignements de la théologie et des Pères (*sermo sapientiae*). Pour faire mieux connaître Notre-Seigneur, il ouvrit au peuple le sens des Écritures, en qui est le Verbe de Dieu, quoiqu'il échappe souvent aux regards par la multiplicité de sa pensée, comme une lumière très vive éblouit par la multiplicité de ses rayons. Ces enseignements presque infinis, les Papes, les Conciles, les Evêques, les Docteurs éclairés par l'Esprit-Saint, nous les développent, selon que les âmes en ont besoin. C'est ainsi que Notre-Seigneur continue de se révéler dans tous les siècles. Notre ferme génération catholique, formée avec soin par tant d'évêques, d'orateurs, de défenseurs de la foi, était devenue digne de recevoir les rayons de cette divine lumière, et de contempler en cette vie le Verbe de Dieu, d'une manière intellectuelle, mais réelle.

Ce fut l'œuvre du Père Ventura de faire revivre chez nous ce genre de prédication si cher aux premiers siècles. Il la commença par sa parole, et il l'achèvera par ses écrits, qui en sont d'excellents modèles. Quelles admirables homélies, dans l'*Ecole*

(1) I Cor., XII, 8.

des Miracles, que la Barque de Pierre, ou l'unité, la sainteté, l'infailibilité de l'Eglise; la Pêche miraculeuse, ou la catholicité et l'apostolicité de l'Eglise; la Tempête apaisée, ou sa stabilité et sa perpétuité; la Multiplication des pains, ou le ministère de l'Eglise! Le confesseur de la foi, Mgr Lachat, qui traduisit l'*Ecole des Miracles*, dit que ce sont les plus beaux discours qu'il eût prononcés. Mais combien sont belles aussi les trois homélies sur la Résurrection, et les trois autres sur la Transfiguration, la Vision de Dieu, la Ressemblance avec Dieu dans le ciel! Quel étonnement, quand on l'entendit expliquer, d'après saint Thomas, que l'intellect, comme un miroir très pur, prend la ressemblance de tout ce qu'il connaît, et que, voyant Dieu face à face, *sicuti est*, il devient semblable à lui! Nul n'osait plus porter dans la chaire ces questions de théologie qui paraissaient inaccessibles aux fidèles. Mais le Père Ventura possédait la Sainte Ecriture; il lisait assidûment la *Chaine d'or* et les *Commentaire de Cornelius a Lapide*, qu'il cite fréquemment; sa science était comme une eau limpide, dont l'œil atteint sans peine le fond.

Les *Conférences sur la Passion*, quoique moins célèbres peut-être, me semblent encore plus touchantes que celles de l'*Ecole des Miracles*. Malgré les trois Passions de Bossuet, parfois si sublimes, Maury disait que nous n'avons pas de Passion. C'est qu'il eût fallu tout un Carême pour rapporter les explications des Pères sur les souffrances de Notre-Seigneur; et c'est ce que le Père Ventura entreprit. On peut dire qu'il compléta le récit des Evangélistes par la Tradition. Quelles leçons, quels mystères dans les moindres circonstances, dans tous les actes, dans toutes les paroles du Sauveur! Tout semble nouveau, et tout est appuyé sur l'autorité des plus grands noms. Car le Père Ventura se souvenait de cette parole de Notre-Seigneur: « Le docteur de la loi, instruit dans le royaume des cieux, est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et les anciennes (1). » Mais que d'années d'étude il lui avait fallu pour amasser ce trésor?

Il en prodigua les richesses pour célébrer la *Mère de Dieu* devenant *Mère des hommes*, au pied de la Croix. Bossuet aussi l'avait fait dans un sermon magnifique, mais il n'ajouta rien à ce que nous savions. Le religieux, plus versé que l'évêque dans la science des Ecritures, expliqua toutes les prophétiques figures du grand sacrifice où cette Mère, imitant la charité de Dieu, offrit les souffrances de son Fils pour sauver les pécheurs, et devint ainsi notre Mère, puisqu'elle nous donna la vie. Il compara la très-sainte Vierge à Jéve, à Rébecca, à Rachel, aux mères de Moïse, de Samson et de Salomon, à Respha, qui vit mettre ses fils en croix pour le salut du peuple, à la mère des Macchabées; il montra combien sa foi était supérieure à celle d'A-

braham, sa douleur à celle de David pleurant Absalon, et que dans l'Ancien Testament tout parle, à qui sait entendre, de cet acte d'amour, le plus glorieux à Dieu, et pour qui tout a été fait.

En récompense de ce livre, un des plus beaux qui aient été écrits en son honneur, je ne doute pas que ce ne soit la très-sainte Vierge qui ait obtenu de Dieu de tirer de l'erreur qui l'avait séduit un nouveau moyen de servir l'Eglise. Elle lui fit de la France une seconde patrie, où il acheva ses travaux, entouré de respect et d'admiration. Lorsqu'il mourut en 1861, béni par Pie IX, les catholiques sentirent sa perte à l'égal de celle du Père de Ravignan et du Père Lacordaire; et il ne resta plus de sa faute qu'un souvenir effacé, une de ces ombres légères qui rendent plus brillant l'éclat de la gloire.

L'abbé E. DARAS.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(8^e article. Voir le n^o 23.)

Dans la lettre adressée à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par Mgr l'archevêque de Rennes, le 2 février, il est dit que l'auteur des *Analecta juris pontificii* a traité la question des desservants, de manière à ne pas y revenir; que ses conclusions sont contraires aux desservants qui n'ont, à ses yeux, aucun titre pour aspirer à l'immovibilité; d'où il suit que le régime actuel est parfaitement canonique et qu'il doit être purement et simplement maintenu.

Voyons si cette opinion est fondée?

Nous avons l'avantage de connaître personnellement le canoniste auteur des *Analecta juris pontificii*; nous avons été, en France, un de ses premiers abonnés, et nous nous en faisons gloire. Les *Analecta*, qui forment aujourd'hui plusieurs volumes in-folio, sont un recueil de premier ordre, au point de vue des études ecclésiastiques et surtout canoniques; un répertoire des plus riches, qui contient une foule de dissertations, de documents et de décisions qu'on chercherait vainement ailleurs; un monument élevé à la gloire des saines doctrines, et qui a rendu et rendra encore des services incalculables. Certainement, si l'étude du droit canon a été restaurée, dans les temps difficiles que nous traversons, on doit principalement ce progrès à la légitime influence des *Analecta*. Cela ne veut pas dire que nous souscrivions à toutes les opinions patronnées par l'auteur, et, en fait, nous sommes complètement en désaccord avec lui, en ce qui touche le régime de nos desservants; mais cette divergence, et d'autres que nous pourrions au besoin manifester, ne nous empêchent nullement de reconnaître le mérite de son œuvre, dont nous entretenons plus tard et au long nos lecteurs. Cette publication se continue chez M. Victor Palmé, à Paris.

(1) Matth., XIII, 52.

Dans sa deuxième série, colonne 1,600 et suivantes, le savant auteur a publié un *Traité des curés amovibles*, il ne reconnaît qu'une seule classe de curés amovibles, qu'il découvre dans les paroisses unies soit aux chapitres, soit aux monastères, soit aux évêchés; il prétend que nos succursales sont des paroisses unies aux évêchés, et qui, en leur qualité de cures unies, peuvent sans conteste aucun et conformément à la disposition formelle du concile de Trente, sess. VII, chap. VII, *De reform.*, être régies par des curés amovibles. Ce court exposé suffit déjà pour faire apercevoir aux esprits les moins exercés qu'ils sont en présence d'un système imaginé purement et simplement pour le besoin de la cause; car il est notoire que, soit dans le passé, soit dans le présent, outre les curés amovibles desservant les paroisses unies, il en existe d'autres desservant les paroisses non unies. — Parmi ces curés amovibles il faut ranger les réguliers, auxquels des paroisses sont journellement confiées, les ecclésiastiques séculiers qui régissent des paroisses désignées par les fondateurs pour être régies par des curés amovibles; on pourrait encore citer d'autres cas.

Comment se fait-il que le rédacteur des *Analecta* se soit attaché à pareil système, et, on peut le dire, en dépit de l'évidence? Voici l'explication: L'érudition est une excellente chose; mais elle a ses dangers, et ce que nous allons dire en est la preuve. L'auteur du *Traité des curés amovibles*, a eu l'heureuse fortune d'avoir à sa disposition les archives des Congrégations romaines et quantité de documents, soit imprimés soit manuscrits. Ce qu'il a pu collectionner en ce genre est phénoménal. Or, dans ses investigations, il a mis la main sur le dossier d'un litige qui est venu par deux fois, au cours du XVII^e siècle, par devant le tribunal de la Rote. Ce tribunal a donné tort, et itérativement, aux curés des diocèses de Séville et de Calahorra, en Espagne, lesquels, amovibles de temps immémorial, ou au moins depuis quarante ans, réclamaient néanmoins l'inamovibilité. A l'époque dont nous parlons, les deux diocèses de Séville et de Calahorra offraient cette particularité, savoir que la plupart des cures étaient unies à la mense épiscopale. On prévoit tout de suite l'argumentation du tribunal de la Rote, se fondant sur le chapitre précité du concile de Trente. Cela étant, notre canoniste a raisonné ainsi: Si l'on pouvait établir que les paroisses, érigées en France en 1802, ont été unies aux mensés des archevêchés et évêchés, l'affaire serait enlevée, et les desservants à jamais déboutés. Or, le fait de l'union est certain, car « l'existence d'une commission révocable, dont est simplement pourvu le curé amovible, est le signe que la cure habituelle réside dans un autre, c'est-à-dire en celui qui commet l'exercice de la cure des âmes dans telle paroisse. » Ce sont ses paroles.

Le système des *Analecta* trouvait, dès 1856, un rude adversaire dans la *Revue théologique*, Paris et Liège, t. 1^{er}, page 337 et suivantes; nous n'avons

vraiment qu'à faire l'analyse de sa vigoureuse dissertation pour édifier complètement nos lecteurs sur le point dont il s'agit. Il est surprenant que Mgr l'archevêque de Rennes n'ait pas été mis sur trace de cette controverse; sa confiance dans l'argumentation des *Analecta* eût très certainement diminué.

« Si, en réalité, écrit le rédacteur de la *Revue théologique*, les succursales sont unies à l'évêché, toutes les conséquences que tire l'auteur du *Traité des curés amovibles* sont véritables et doivent être admises, malgré les répugnances que nous pourrions avoir. Si, au contraire, le fait est fictif, si l'union qu'on met en avant n'a pas eu lieu, les conséquences chancellent et tout le système croule. Nous allons donc essayer de prouver que cette union n'est pas un fait, mais une simple supposition. Pour cela, nous montrerons: 1^o que le Pape n'a pas uni les succursales aux évêchés; 2^o que les évêques n'avaient pas le pouvoir de faire cette union; 3^o qu'en réalité ils ne l'ont point faite; 4^o enfin que la possession quadragénaire, dont se prévaut l'auteur, ne favorise aucunement sa thèse. »

I. Le Pape n'a pas uni les succursales aux évêchés. — Dans les lettres apostoliques, dans le décret exécutoire du cardinal-légat, dans les lettres portant érection de chaque métropole et cathédrale en particulier, et provision au profit de l'élu, il n'y a pas un mot qui fasse allusion à l'union des succursales à l'évêché. D'abord l'invention des dites succursales est un fait notoirement postérieur à la date des documents précités. Il n'est question dans ces actes que de cures, et d'une seule catégorie de cures, savoir, de cures inamovibles, conformément à la discipline en vigueur. Rien, de loin comme de près, n'autorise les évêques à garder la cure habituelle et à déléguer la cure actuelle; ce qui constitue un régime spécial qu'on ne saurait établir en vertu d'une simple présomption. Si, néanmoins, il en est ainsi, on devrait dire que toutes les paroisses, sans exception, ont été unies à la mense épiscopale, et que, par conséquent, toutes pourraient être desservies par des curés amovibles, ce à quoi personne n'a jamais songé, et le Pape moins qu'un autre.

II. Les évêques n'avaient pas le pouvoir de faire cette union. — « Les *Analecta*, dit la *Revue*, qui n'ont pas traité cette question, semblent toutefois attribuer ce pouvoir à l'évêque, et paraissent ainsi oublier les principes canoniques qui régissent la matière. Pour nous, il n'y a pas le moindre doute que les évêques sont dépourvus de toute autorité sur ce point. Nous le prouvons et par le droit ancien et par le concile de Trente. Il y a un texte formel du droit ancien, où Clément V reconnaît aux évêques le pouvoir d'unir une église à une autre église, ou à une dignité, ou à une prébende, mais où il déclare nulle et de nulle valeur toute union qui serait faite à la mense épiscopale ou à celle du chapitre, (*Clem. 2, De reb. eccl., non alienandi.*)

Ainsi, d'après le droit commun, l'évêque pouvait, avec le consentement de son chapitre, unir une église paroissiale à une dignité ou à une prébende canoniale. Le concile de Trente lui a retiré ce pouvoir, en défendant d'unir les églises paroissiales aux monastères, aux abbayes, aux dignités ou aux prébendes des églises cathédrales et collégiales (sess. XXIV, *De reform.*, chap. XIII.) Chercherait-on à se prévaloir de ce que le concile de Trente ne fait pas mention expresse des évêchés ? Ce serait en vain, cette mention n'était pas nécessaire, vu que le droit ancien déniait aux évêques le pouvoir d'unir des bénéfices à la mense épiscopale. Nous avons, du reste, une preuve évidente que le concile de Trente n'a pas voulu changer la législation ancienne sur ce point. En effet, cherchant un remède à la pauvreté de certains évêques, les Pères du concile le trouvèrent dans l'union de quelques bénéfices à ces évêchés ; mais de quels bénéfices permirent-ils l'union ? Ils défendirent d'unir aux évêchés les bénéfices à charge d'âmes, les dignités, les canonicats, les prébendes et certains monastères. Et par qui encore devait se faire cette union ? C'est au Souverain Pontife lui-même, conformément au droit ancien, que le concile commet ce soin (sess. XXIV, *ibid.*, et. sess. XXI., *De reform.*, chap. v.) »

III. En réalité, les évêques n'ont point fait cette union. — La *Revue* produit les textes des canonistes d'après lesquels, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la présomption ne suffit pas. « Quand il s'agit d'églises paroissiales, dit Reclusius, il y a contre leur union une présomption de droit telle qu'elle équivaut à une preuve, si les documents concluants ne viennent la détruire. » L'auteur des *Analecta* est ici visiblement embarrassé ; il se tire de la difficulté en disant que « les actes de nouvelle érection des églises paroissiales, après la suppression générale de Pie VII, n'ont jamais été, qu'il sache, rendus publics. » — « N'en déplaise à l'auteur du *Traité des curés amovibles*, réplique la *Revue*, ces actes ont été rendus publics pour tous les diocèses de la Belgique, et nulle part les évêques n'y déclarent unir les succursales à la mense épiscopale. » Nous sommes à même de tenir pareil langage en ce qui touche les diocèses de France. Si, en fait, les actes relatifs à l'organisation des paroisses, n'ont pas été partout imprimés, il est très facile néanmoins de les trouver, non seulement dans les archives des évêchés, mais encore dans les archives des préfectures. Nous possédons imprimés les actes relatifs aux diocèses de Paris, du Mans et de Poitiers, etc., et nous répétons avec la *Revue* : « Nous avons examiné ces pièces avec la plus scrupuleuse attention, et nous n'y avons découvert aucune phrase, aucun mot même favorable à l'hypothèse de l'union. » La *Revue* ajoute un argument tiré des déclarations émanées des évêques de France, à diverses époques touchant la condition des desservants, desquelles il résulte qu'il est impossible de voir en eux de sim-

ples vicaires de l'évêque, et, dans l'évêque un curé primitif.

IV. La possession quadragénaire invoquée par l'auteur ne prouve pas sa thèse. — « Pour que la possession puisse prouver l'union d'une église, dit la *Revue*, deux conditions sont exigées : l'une regarde la durée de la possession, l'autre sa qualité. Quant à la durée de la possession, les auteurs exigent qu'elle soit immémoriale, si elle n'est appuyée d'aucun titre, et qu'elle compte au moins quarante ans, lorsqu'elle est corroborée d'un titre. S'il y a un titre, il faut, dit le cardinal de Luca, que la nullité ne soit pas manifeste. Quant à la qualité de la possession, les auteurs requièrent que le bénéfice ait été possédé comme uni... Examinons si nous rencontrons ces conditions dans la possession invoquée par l'écrivain des *Analecta*. Nous sommes d'avis que ni l'une ni l'autre ne s'y trouvent. Et, d'abord, il est hors de doute que cette possession n'est pas immémoriale... La possession des évêques n'est-elle pas quadragénaire ? Mais ils n'ont aucun titre à exhiber. Aucun acte de ce genre n'est émané de l'autorité compétente, nous l'avons vu ci-dessus... C'est en vain qu'on objecterait la doctrine de certains auteurs qui enseignent que l'existence d'un titre réel n'est pas nécessaire, qu'il suffit d'un titre putatif, c'est-à-dire que l'on ait cru de bonne foi à l'existence d'un titre réel... ; car le titre putatif n'existe pas dans notre cas ; jamais les évêques n'ont cru que le Pape avait uni les succursales aux évêchés. Enfin, jamais les évêques n'ont tenu les succursales comme unies à leurs évêchés. »

La *Revue théologique* termine sa dissertation en faisant observer que, d'après les documents fournis par les *Analecta*, il y a une différence essentielle entre la possession de l'archevêque de Séville et celle de nos évêques. Il constate que l'archevêque de Séville était seul curé de tout le diocèse, dans lequel il n'y avait pas même de paroisses distinctes. En France, au contraire, et en Belgique, il est certain, d'après les bulles, que les évêques n'étaient pas seuls curés de leurs diocèses qu'ils devaient diviser en paroisses, il est certain que la division a été faite, et que les évêques ont érigé autant de paroisses qu'ils ont érigé de cures et de succursales, sans retenir la cure habituelle de ces dernières. Il n'y a donc aucune parité entre les deux cas.

La *Revue* ajoute que l'amovibilité elle-même, quoi qu'en disent les *Analecta*, n'est pas la preuve manifeste de l'union ; attendu qu'on peut être amovible et néanmoins être curé proprement dit, ainsi que l'ont constamment affirmé nos évêques, lorsqu'ils ont eu à s'expliquer sur la vraie condition des desservants.

Nous voulons clore ici nos études ; nous croyons avoir dit ce qui est essentiel. Plus tard nous les reprendrons s'il y a lieu.

Victor PELLETIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.**CAPACITÉ DES FABRIQUES DE RECEVOIR DES DONN ET LEGS POUR FONDATION ET ENTRETIEN D'HOSPICES ET D'ÉCOLES.**

Nous devons continuer à enregistrer, au fur et à mesure qu'elles se produisent, les décisions de jurisprudence qui étendent de plus en plus la capacité des fabriques pour recevoir les dons et legs qui leur sont faits avec un but pieux et charitable. Ainsi que nous l'exposions récemment, les personnes morales sont ou non pourvues de la personnalité juridique. Si elles en sont investies, elles ont une capacité pleine d'acquiescer et de posséder, sous l'autorisation du gouvernement, et rien, dans les principes ni dans le texte des lois, ne permet qu'on les mutilé et qu'on en fasse des espèces d'entités juridiques monstrueuses, renfermées dans leur destination absolument spéciale, hors de laquelle elles seraient dépourvues de toute espèce de droit et incapables de vivre. L'arrêté du 26 juillet 1803 avait ordonné qu'on leur rendit tous les biens non aliénés dont elles jouissaient avant la Révolution, ce qui impliquait pour elles une capacité aussi étendue à présent qu'autrefois. Enfin, l'article 1^{er} du décret du 30 décembre 1809, qui est le décret organique de la matière, porte qu'elles sont chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par les communes, et généralement tous les fonds affectés à l'exercice du culte.

Il sort de là un droit à peu près illimité. Cependant, depuis 1841, une jurisprudence contraire avait prévalu. Nous avons raconté comment une première atteinte y a été portée. Elle s'effondre maintenant d'une façon complète et fait place à des principes opposés.

Que le gouvernement, dans les autorisations d'acquiescer qu'il leur accorde, apprécie l'utilité des acquisitions, il n'y a là qu'un exercice plus ou moins arbitraire, mais légitime en principe, de son droit de tutelle; mais qu'il en profite pour déclarer qu'il n'autorisera aucune acquisition en dehors du service même du culte, c'est un abus de son pouvoir qui n'est pas justifié par les principes, qui est contraire aux lois et qui constitue une violation pour ainsi dire permanente de la volonté du donateur ou testateur et du droit de propriété en leur personne.

La loi elle-même, dans plusieurs dispositions formelles, avait consacré la capacité étendue des fabriques. L'article 76 des Organiques porte qu'elles sont établies pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples et à l'administration des aumônes.

L'application de ce principe a été faite dans la lettre suivante adressée, le 16 novembre 1872,

par le ministre des cultes à Mgr l'évêque de Rodez, et que nous reproduisons d'après le *Journal des Conseils de fabriques* :

« Versailles, le 16 novembre 1872.

Monseigneur,

« Le sieur Gineston a légué à la fabrique de l'église de Ginoihac, section de la commune d'Enguialès (Aveyron) : 1^o une somme de 30,000 francs pour faire construire un bâtiment destiné à servir d'hospice et de maison d'école; 2^o une rente de 3,000 fr. pour faire face aux dépenses de l'établissement et au traitement de l'instituteur et de l'institutrice, à la condition que l'instruction primaire sera donnée gratuitement aux enfants pauvres des deux sexes. Le testateur a chargé la fabrique de gouverner et de veiller à tout avec le concours du curé.

« Un arrêté du 6 mai 1871 a autorisé le trésorier de la fabrique de Ginoihac et le maire d'Enguialès à accepter, chacun en ce qui le concerne et aux clauses et conditions énoncées, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois, les legs faits à ladite fabrique par le sieur Gineston.

« Vous m'avez informé, Monseigneur, que le maire d'Enguialès, se substituant aux droits de la fabrique, demandait à l'héritière de M. Gineston la délivrance des legs, et que la fabrique s'opposait au versement du produit dans la caisse communale sous les motifs suivants : 1^o Le legs a été fait expressément à la fabrique et non à la commune; 2^o aucune loi ne défend de donner ou léguer aux fabriques pour secourir les malades ou pour bâtir une école. La Cour de cassation a décidé notamment que les fabriques ont le droit de demander la délivrance d'un legs qui leur a été fait pour les pauvres (5 mai 1856; Dalloz, 1857, 1-37); 3^o le maire a été autorisé à accepter conjointement avec la fabrique, attendu que la généralité des habitants de la section doit profiter de la libéralité; mais cette acceptation conjointe ne lui donne que le droit de surveiller l'emploi du legs; 4^o la confiance qu'inspirent les fabriques les rend tous les jours intermédiaires de libéralités que les testateurs ne mettraient pas à la disposition des conseils municipaux; 5^o la commune d'Enguialès a plusieurs paroisses dans sa circonscription; si les fonds étaient versés dans la caisse municipale, il serait à craindre que les intérêts particuliers de la paroisse et section de Ginoihac ne fussent lésés. D'autre part, deux ou trois autres communes ont des sections faisant partie de la paroisse de Ginoihac, en sorte qu'il faudrait verser les fonds du legs par fractions dans la caisse de trois ou quatre communes.

« Vous m'avez demandé, Monseigneur, quelle était la jurisprudence suivie en pareille matière.

« J'ai dû vous transmettre l'avis de M. le ministre de l'intérieur, représentant des intérêts communaux.

« Mais aujourd'hui Votre Grandeur insiste et dé-

sire connaître l'opinion du ministère des cultes sur ces questions mixtes.

» D'après un avis du Conseil d'Etat du 4 mars 1841 connu dans la pratique sous le nom d'avis Macarel, lorsqu'un legs est fait à un établissement ecclésiastique ou religieux sous condition d'une fondation ou d'un service rentrant dans les attributions administratives d'un autre établissement, il y a lieu d'autoriser simultanément l'acceptation de cette libéralité par l'établissement institué et par l'établissement qui doit profiter de la libéralité.

» Cet avis ne statuait pas sur les questions de savoir qui aurait qualité pour demander la délivrance, ni au nom de quel établissement seraient immatriculées les rentes léguées. Cette dernière question fut résolue par l'avis du 30 décembre 1846. Cet avis décide que l'acceptation conjointe de l'établissement religieux institué et du représentant des pauvres ou bénéficiaire *ne transporte point à celui-ci, même pour partie, les droits de propriété* qui résultent pour l'institué des dispositions du testament ; qu'on ne pourrait, sans porter atteinte à ces droits, faire intervenir directement et nominativement le bénéficiaire dans l'acquisition de la rente léguée.

» Le Conseil d'Etat s'est écarté de cette jurisprudence dans trois avis de principe, des 24 janvier, 10 juin 1863 et 29 juin 1864.

» Les deux avis des 24 janvier et 10 juin 1863, qui se complètent l'un par l'autre, décident, entre autres dispositions, comme l'avis du 4 mars 1841, que les legs faits à une fabrique pour le soulagement des pauvres ou pour une école doivent être acceptés conjointement par l'institué et le bénéficiaire, et ils accordent, en outre, au bénéficiaire non dénommé au testament le droit de figurer dans *l'immatriculation* des rentes léguées et d'avoir la garde du titre légué. Un avis du 22 novembre 1866 (*Nouveau Journal des Conseils de Fabriques*, tome XV, p. 225) a étendu cette jurisprudence aux legs d'immeubles et de rentes constituées.

» Cet avis, de même que celui du 10 juin 1863, suppose une libéralité faite pour une école *communale*. D'après un autre avis, qui ne représente pas, du reste, une jurisprudence bien assise, une fabrique ne pourrait pas être autorisée à accepter une libéralité pour une école libre. Dans cette opinion il n'y a pas lieu, en pareil cas, de faire intervenir le maire pour habiliter l'établissement ecclésiastique.

» L'administration des cultes a dû subir cette jurisprudence, qui lui paraissait cependant aussi contraire aux principes de droit qu'aux intentions formelles des testateurs. Les tribunaux civils, seuls compétents pour statuer en pareille matière, ont frappé d'impuissance les avis de 1863 et de 1864. La Cour d'appel de Grenoble (5 juillet 1869), affaire Menuel), la Cour d'appel d'Angers (23 mars 1871, affaire de Langottière), ont décidé qu'en

enlevant à l'établissement institué l'administration des biens légués pour la transférer aux communes, le décret avait méconnu les volontés expresses du testateur et refait arbitrairement son testament ; que l'établissement institué se trouvant dès lors, par le fait de l'administration, hors d'état d'accepter le legs dans les conditions stipulées par le testateur, le legs était frappé de caducité.

» Ces décisions ont fait une vive impression sur le Conseil d'Etat et, au mois de novembre 1871, la section de législation, justice, intérieur et cultes de la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat, a adopté un projet d'avis portant que, lorsqu'un legs serait fait à une fabrique pour les pauvres, on ne remettrait plus au maire ou bureau de bienfaisance la garde des titres de rentes ou le soin de toucher les arrérages ; qu'il suffisait de leur délivrer des copies certifiées des titres originaux.

» Le Conseil d'Etat tend donc manifestement à revenir à la jurisprudence qu'il a suivie jusqu'en 1863 et à reconnaître qu'il ne lui appartient pas de procéder, par voie administrative, à des attributions de propriété, de refaire les testaments ni même de les interpréter, ce qui est exclusivement du domaine de la juridiction civile. Les décisions précitées des Cours de Grenoble et d'Angers, qui auraient été sans aucun doute confirmées par la Cour de cassation, ne lui permettaient plus d'ailleurs de rester dans la voie où il s'était engagé. L'autorité administrative a donc aujourd'hui, pour traiter ces questions, une liberté qui lui manquait l'année précédente.

» Je reprends l'espèce qui préoccupe Votre Grandeur.

» Les legs de M. Gineston sont faits incontestablement au profit de la fabrique, à l'exclusion de la commune.

» La fabrique avait-elle capacité pour accepter ces legs ? L'avocat qu'elle a consulté fait remarquer avec raison que l'incapacité pour les établissements reconnus d'accepter une libéralité destinée à un service, qui est en dehors de leurs attributions ordinaires, n'est pas écrite dans la loi et que l'autorité ou la jurisprudence administrative ne peuvent suppléer en pareille matière au silence du législateur. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il quelquefois été d'avis d'autoriser les fabriques à accepter les legs charitables pour hospices ou écoles libres et même à acquérir des immeubles destinés à servir d'école. Ces exemples suffisent à montrer que les fabriques ne sont pas atteintes, en pareille matière, d'une incapacité radicale.

» L'arrêté du 6 mai 1871 résout, du reste, la question, dans l'espèce, puisqu'il autorise la fabrique à accepter les legs.

» Il fait intervenir le maire, il est vrai ; mais il ne lui attribue point la garde des titres de propriété ou de rente ; il ne prescrit même pas l'immatricula-

tion conjointe au nom de la fabrique et de la commune. Le but et le véritable caractère de cette intervention se trouvent indiqués par l'avis du Conseil d'Etat du 30 décembre 1846 : ce mode de procéder (l'acceptation conjointe) a été adopté parce qu'il a paru convenable de faire *surveiller* par le représentant légal des pauvres, quoiqu'il ne fût pas institué, l'emploi d'une libéralité destinée à leur soulagement ; mais on n'a pas entendu transporter au bureau de bienfaisance, même pour partie, les droits de propriété qui résultent pour l'établissement légataire des dispositions du testament.

» La fabrique de Ginolhac est donc habilitée à accepter les legs et à exercer tous les droits civils qui dérivent à son profit du testament de M. Ginston. En cas de contestation, les tribunaux civils sont seuls compétents.

» Cet établissement m'a paru encore se préoccuper du mode de placement des capitaux légués. Il importe de remarquer que l'article 45 de la loi du 2 juillet 1862 a été abrogé par l'article 27 de la loi du 16 septembre 1871 et que les capitaux donnés ou légués à des établissements publics peuvent être placés en rentes françaises de toute nature. »

ARMAND RAVELET.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit.

Liturgie.

V

DE LA FORCE OBLIGATOIRE DES RUBRIQUES.

L'Eglise Romaine ayant une autorité souveraine sur la liturgie, il en faut tirer immédiatement cette conséquence nécessaire, que les rubriques ou règles émanées de cette source sont obligatoires.

En étudiant la nature et l'étendue de cette obligation, nous avons rencontré un document fort important et peu connu, que nous ne pouvions négliger. Nous regrettons que son étendue ne nous permette pas d'en donner ici une traduction intégrale : nous voulons du moins le résumer, après avoir fait connaître les circonstances dans lesquelles il a été rédigé et dont il emprunte son autorité (1).

Le pieux et savant Pape Benoît XIII voulut que la question de l'obligation des rites sacrés fût spécialement traitée et résolue dans le concile romain de 1725, le même où fut confirmée la bulle *Unigenitus*. Il exprima d'abord son propre sentiment, disant qu'il pensait connaître aussi bien que personne les matières liturgiques. Il déclara, en conséquence, qu'on se trompe étrangement, lorsqu'on allègue les coutumes des églises particulières pour se dispenser de l'observation des rites de l'Eglise, attendu que les constitutions des papes s'y opposent, et que les coutumes ne peuvent prévaloir contre les

prescriptions de l'autorité légitime. Cependant, avant de décider ce point par un décret solennel, il confia l'examen de la question au secrétaire de la Congrégation des Indulgences et au Père Selleri, maître du sacré-palais, tous deux théologiens du concile. Le *votum* du Père Selleri, approuvé par le concile, et dont la conclusion fut pleinement adoptée dans un décret conforme, vaut un traité complet sur la matière.

La question est ainsi posée : « Peut-on, à son gré et sans péché mortel, introduire des changements dans les rites de l'Eglise consignés dans le Rituel et le Pontifical romains, et prescrits pour l'administration solennelle des sacrements ? »

Bien qu'il ne soit fait mention ici que du Rituel et du Pontifical, on verra que les arguments s'appliquent tout aussi bien, et même à plus forte raison, aux rites et rubriques du Missel et du Bréviaire, et c'est pour cela que le Pape comprit à dessein ces livres dans son décret, que nous rapporterons.

Le Père Selleri annonce tout d'abord l'intention de suivre, dans son travail, l'ordre indiqué par le Pape lui-même dans son allocution. Benoît XIII, résumant la doctrine de saint Thomas sur ce point, avait énuméré ces trois propriétés des rites sacrés, qui en font le mérite, en constituent la valeur et les rendent respectables : 1° Ils éveillent la dévotion et excitent le respect des fidèles ; 2° ils concourent à l'instruction du peuple ; 3° en tant qu'ils consistent en de certaines prières et bénédictions, ils mettent en fuite les démons et dissipent leurs prestiges. Ces considérations, mûrement examinées, suffisent pour prouver que nul ne peut, de sa propre autorité, supprimer les rites institués par l'Eglise, ou y introduire le moindre changement. Et pourrait-on dire que ce n'est pas en soi une faute grave, que d'empêcher de tels biens de se produire ?

Le Père Selleri expose, d'après le Docteur Angélique, les trois avantages indiqués ci-dessus. Il entre dans des développements étendus que nous ne pouvons pas reproduire ici. On en trouvera la substance dans saint Thomas lui-même (1), qui invoque à son tour l'autorité de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Denys l'Aréopagite, etc.

L'auteur rappelle à propos les terribles châtiments que Dieu, dans sa colère, infligea aux transgresseurs des rites et des cérémonies de l'ancienne loi. Les exemples de Nadab et Abiu, dévorés par le feu du ciel, pour avoir osé employer un feu non consacré dans les sacrifices offerts à Dieu (2), et d'Oza, frappé de mort parce qu'il avait eu la témérité de toucher l'arche sainte (3), prouvent que, dans ces choses, que l'on serait tenté, à première vue, de considérer comme peu importantes, il est possible d'offenser Dieu grièvement. Or, les cérémonies de l'ancienne loi n'étaient que les ombres et les figures

(1) *Summa théol.*, III p., quest. 66, art. 10 ; II^e II^e quest. 91, art. 1 et 2 ; quest. 92, art. 2 ; quest. 93, art. 1.

(2) *Levit.*, x, 1 et 2.

(3) *II Reg.*, vi, 3-8.

(1) On en trouvera le texte dans les *Analecta juris pontificii*, 1^{re} série, col. 1033 et suiv.

des rites de la loi nouvelle. Ceux-ci obligent donc, à bien plus forte raison, *sub gravi*.

Une observation dont la gravité n'échappera à personne, est empruntée à saint Thomas, dont nous donnons l'article entier, qu'il serait difficile d'abrégier : « Saint Augustin dit, *Contra mendacium* : « Le » plus pernicieux des mensonges est celui qu'on com- » met dans les choses de la religion. » Or, c'est un mensonge que d'exprimer extérieurement le contraire de la vérité, et, comme les paroles expriment les choses, les faits les signifient pareillement, et, parmi ces faits significatifs, se trouve le culte extérieur de la religion. Si donc ce culte exprimait des choses fausses, ce serait un culte pernicieux. Or, le culte extérieur peut signifier le faux de deux manières. D'abord par ce qu'il exprime, lorsqu'il s'écarte de la vérité dans sa signification : ainsi, sous la nouvelle alliance, aujourd'hui que les mystères du Christ sont accomplis, il serait pernicieux d'observer les cérémonies de l'ancienne loi, puisqu'elles représentent les mystères du Christ comme futurs ; ce culte-là serait aussi funeste que cette profession de foi : « Je crois que Jésus-Christ » doit souffrir et mourir. » Ensuite le culte extérieur peut exprimer l'erreur par le fait de celui qui le rend, principalement par la faute des ministres sacrés qui agissent au nom de toute l'Eglise. En effet, comme le mandataire se rend coupable de faux, quand il change, dans une négociation, la volonté de son commettant, ainsi le ministre des autels commet une fausseté en altérant, dans le culte qu'il célèbre au nom de toute l'Eglise, les rites que l'Eglise a sanctionnés par son autorité divine. C'est ce qui fait dire à saint Ambroise : « Celui-là se montre » indigne de sa mission, qui célèbre les divins mystères autrement que Jésus-Christ les a institués. » Et la Glose, sur un passage de saint Paul (1) : « C'est » une superstition que de donner pour la religion » des traditions humaines (2). »

Ces considérations suffisent déjà pour montrer que les innovations dans les rites de l'Eglise sont absolument interdites, et constituent une faute grave. On en sera plus fortement convaincu encore, si l'on se rappelle que les rites sacrés tirent leur origine des apôtres, qu'ils ont été déterminés et réglés par les pontifes romains, en vertu de l'autorité que Dieu leur donna à cet effet, dans la personne de Pierre, qui, le premier, exerça ce pouvoir. Le culte de Dieu serait sans règle, s'il n'était pas soumis à des lois stables, et si chacun pouvait l'organiser suivant son bon plaisir et ses idées particulières. Ne serait-ce donc pas un péché bien grave de les changer, d'en intervertir l'ordre, lorsque l'on voit que les choses que l'on peut regarder comme secondaires ont été sanctionnées, elles aussi, par l'exemple et l'autorité des saints Pères, par les lois et les décrets des pontifes romains, qui seuls ont

reçu de Dieu le droit de régler le culte ? Aussi le Pape Paul V, dans la bulle mise en tête du Rituel, recommande instamment à tous les évêques de faire usage du Rituel établi par l'autorité de l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, et de faire observer inviolablement les rites qu'il prescrit et qui sont consacrés par l'approbation de l'Eglise catholique et la pratique de toute l'antiquité. C'est pour cela que la profession de foi contient la promesse d'observer les rites ecclésiastiques, sans modifier en rien la forme que l'Eglise a fixée.

Il est donc impossible de prétendre que les rites sacrés, institués par l'Eglise de Dieu, peuvent être changés sans faute et que le péché n'est pas mortel ; à moins que le changement soit si léger, qu'il ne puisse être la matière d'une faute grave, ou que l'on soit excusé par une ignorance invincible, ce qui ne peut arriver que bien rarement ; car l'obligation de connaître les saints rites, et particulièrement ceux qui relèvent de chaque ordre et de chaque fonction, ne souffre pas de dispense.

Néanmoins, quelques moralistes excusent facilement de toute faute ceux qui n'observent pas exactement les rites de l'Eglise. Ils admettent que l'on ne peut, sans péché mortel, omettre ou changer ceux qui entrent dans la substance des sacrements et des autres fonctions ecclésiastiques ; mais, pour le reste, ils distinguent les rubriques en préceptives, qui obligent *sub gravi*, et en directives, qui n'expriment pas un précepte formel, et ils ne s'accordent pas parfaitement lorsqu'il s'agit de désigner celles qui ont simplement pour but de faire accomplir plus convenablement les fonctions sacrées ou d'en augmenter la solennité. Gavanti est un des principaux partisans de cette opinion.

Sur quoi se fonde cette distinction ? Comment peut-on la soutenir ? Le Père Selleri confesse qu'il l'ignore. Il rappelle les constitutions de saint Pie V sur le Missel et le Bréviaire, et les canons du concile de Trente touchant les rites et les cérémonies, et il en conclut que la distinction précitée ne peut subsister en présence des constitutions apostoliques et des lois générales de l'Eglise.

Est-ce à dire, ajoute le Père Selleri, que tout changement dans les rites sacrés et les cérémonies constitue un péché mortel ?

Il reconnaît, avec tous les docteurs, que quelle que soit la nature de la faute, la matière peut être grave ou légère, suivant les circonstances ; qu'il peut y avoir, en outre, inadvertance, ignorance vincible ou invincible de droit ou de fait ; enfin que, dans certains cas, la nécessité contraint à modifier les rites non essentiels et à changer l'ordre des cérémonies, pour obtenir la fin d'un sacrement et subvenir aux besoins spirituels du prochain, l'Eglise n'ayant jamais voulu étendre ses lois jusqu'aux cas de nécessité. Il admet donc que la matière peut être légère, et même que la nécessité excuse de tout péché ; mais il maintient que l'omission ou le changement

(1) Coloss., II, 22.

(2) *Summa theol.*, II^a II^a, quæst. 92, art. 1.

des rites institués par l'Eglise est de soi, *ex genere suo*, un péché mortel.

Il conclut en ces termes : « Pour toutes ces raisons, si Votre Sainteté me permet de répondre au doute proposé en ce concile romain, savoir : « Peut-on changer, sans péché grave, les rites prescrits par l'Eglise ? » je serais d'avis qu'il faut décréter, définir et statuer que toutes les églises, sans exception, et leurs ministres ne peuvent adopter d'autres rites que ceux qui sont approuvés et prescrits par la sainte Eglise romaine, et qu'il n'est permis à personne, quels que soient son grade, sa condition et sa dignité, de les altérer ou de les changer ; que c'est un péché mortel de les omettre, comme le décide saint Thomas : à moins que des lois et décrets particuliers de la sainte Eglise Romaine ne fassent exception pour certaines églises dont les rites et les cérémonies seraient approuvés par le Saint-Siège. »

Les autres théologiens adoptèrent la même conclusion, et comme le Pape lui-même s'était déjà prononcé dans ce sens en posant la question, il ne restait plus qu'à rédiger un décret conforme, qui va même plus loin que le *votum* du Père Selleri. En voici la traduction :

« Attendu que les signes visibles de la religion et de la piété font voir et comprendre les choses invisibles de Dieu, suivant l'obligation que nous impose notre charge pastorale, nous dirigeons de ce côté notre sollicitude, et nous voulons et ordonnons que, dans l'administration des sacrements, la messe, l'office divin et les autres cérémonies ecclésiastiques, au lieu de rites inventés arbitrairement et introduits sans motifs raisonnables, on observe, avec une attention particulière et la plus parfaite exactitude, les rites reçus et approuvés par l'Eglise catholique, lesquels on ne peut, sans péché, négliger, omettre ou changer, même dans les plus petites choses. C'est pourquoi, si les évêques constatent qu'il s'est glissé dans les églises, soit séculières, soit régulières (excepté celles qui usent d'un rituel, missel ou bréviaire propre approuvé par le Saint-Siège), quoi que ce soit qui se trouve opposé aux prescriptions du Pontifical romain et du Cérémonial des évêques, ou contraire aux rubriques du Missel, du Bréviaire et du Rituel, nous leur commandons expressément d'interdire ces choses comme étant des abus détestables et de vrais désordres, et de s'appliquer à les faire disparaître entièrement : nonobstant toute interposition d'appel ou toute allégation de coutume immémoriale ; attendu qu'on doit faire attention, non à ce qui existe, mais à ce qui doit se faire, et que la règle à suivre est de ne chanter que les chants prescrits (1). »

On ne peut être admis à dire que le décret de Benoît XIII ayant été rendu et promulgué dans un concile particulier, il ne concerne que la province de Rome ou les Etats pontificaux. Evidemment, il

(1) Aug., *In suis regulis*.

n'a pas seulement une portée locale, mais il rappelle des principes qui sont ceux de toute l'antiquité, et les prescriptions qu'il contient confirment purement et simplement les lois antérieures observées dans toute l'Eglise, malgré des infractions que le Souverain-Pontife a cru bon de condamner et de flétrir, afin de supprimer les abus existants et d'empêcher qu'il ne s'en produisît d'autres à l'avenir. Ce décret a donc la valeur d'une décision doctrinale émanée de l'autorité suprême, et, à cause de son origine, elle doit être respectée partout ; c'est pour cela que nous l'avons reproduit, pensant avec raison qu'un acte de cette nature a infiniment plus de poids que toutes les conclusions d'un auteur quelconque, fussent-elles basées sur les plus solides raisons.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Les erreurs modernes.

XVII

LA MORALE INDÉPENDANTE.

(1^{er} article.)

C'est une nécessité pour le prêtre, aujourd'hui spécialement, de connaître les erreurs qui fascinent les intelligences, et de posséder les éléments de leur réfutation. A l'époque actuelle, il n'est pas de localité où ne pénètrent des journaux et des livres hostiles au Christianisme ; il n'en est guère non plus où ne se trouve quelque apôtre de la libre pensée, à la parole plus ou moins facile, au bagage scientifique plus ou moins volumineux. Or, le prêtre doit être partout à la hauteur de sa position et des circonstances. C'est un des motifs pour lesquels la *Semaine du Clergé* s'occupe des erreurs modernes. La carrière à parcourir est immense ; les erreurs de l'esprit humain n'ont pas de terme. Il en est qui se rapportent directement au Christianisme comme religion révélée ; d'autres s'adressent plus directement à l'Eglise catholique ; d'autres ont trait à la philosophie chrétienne, d'autres à la science sociale. Aujourd'hui tout est battu en brèche : la religion, l'Eglise, la philosophie, la société.

Il y a deux manières de réfuter l'erreur : l'une que j'appellerai négative et qui se contente de montrer que l'erreur est réellement telle, de faire voir que la doctrine dont il s'agit est fautive ; l'autre, qui est positive, établit la vérité, dans sa substance, sur les questions en litige, frappe l'erreur comme du revers de cette arme divine, et achève de la jeter par terre par une attaque directe. Cette seconde manière est de tous points préférable.

La grande erreur des temps modernes, celle qui les contient toutes, et en est la source inépuisable, c'est le rationalisme. On peut même dire qu'elle est

seule, car les autres en sont l'application sur un point particulier. C'est pour cela que nous avons commencé par elle et que nous lui avons consacré directement nos premiers articles. Nous avons démontré, et par les faits et par le raisonnement, que le rationalisme est impuissant dans la direction religieuse, intellectuelle et morale de l'esprit humain. Passant ensuite à son extrême opposé, le surnaturel, dans ce qu'il a, pour ainsi dire, de sensible et de tangible, le miracle, nous l'avons considéré dans les trois ordres de choses où il est possible et où il a été en fait réalisé, et nous avons réfuté les erreurs et résolu les difficultés qu'il a fait naître à ce triple point de vue.

Notre intention n'est pas de suivre, dans la réfutation des erreurs modernes, un ordre rigoureux et didactique, qui convient à un livre. Un journal, une revue demandent des allures plus libres. Et nous allons aujourd'hui prendre à partie l'école rationaliste dans une de ses erreurs les plus à la mode, la morale indépendante, par laquelle elle prétend remplacer toute doctrine positive. « Laissons là, dit-elle, les dogmes théologiques et métaphysiques, les *hypothèses* sur Dieu, sur l'âme, sur son origine, sur sa destinée; laissons toutes ces vieilleries fatales qui ont toujours divisé les hommes. La morale, voilà le trait d'union des esprits. Faisons-la indépendante de toute religion : c'est l'homme qui fait la morale, et l'homme existe, cela nous suffit. » De là, la doctrine de la morale indépendante, admise par nombre d'écrivains en vogue, défendue par divers journaux, les *Débats*, le *Siècle* et autres *ejusdem farinae*, et surtout par une revue créée tout exprès, et qui s'appelle naturellement la *Morale indépendante*.

I

Remarquons avant tout qu'on peut entendre cette doctrine en divers sens. On peut admettre d'abord que la morale est par elle-même indépendante de toute religion révélée, de toute révélation divine proprement dite. Considérée de cette manière, cette doctrine a un sens vrai et très catholique. Il est certain que, quand même la révélation n'aurait pas eu lieu, la morale existerait à un état plus ou moins rudimentaire, à un degré plus ou moins développé. Le principe en est gravé dans la nature même de l'homme : une loi morale innée est écrite dans son âme, et on l'a très bien appelée, pour cette raison, la loi naturelle, pour la distinguer de toute loi et de toute révélation subséquente et positive. Quelle que soit la manière d'expliquer son existence, elle est admise par tous les philosophes et tous les théologiens catholiques; elle est enseignée par saint Paul (1), et elle l'avait été également par les meilleurs philosophes de l'antiquité païenne. La morale, dans son principe et ses applications premières, pourrait donc exister, lors même qu'aucune révéla-

tion divine n'aurait eu lieu. Et si les partisans de la nouvelle école ne prétendaient pas autre chose, ils ne diraient rien que de très ancien, et ils seraient dans la vérité. Mais ici se présente d'abord une de leurs erreurs. La révélation ayant eu lieu, et l'Eglise ayant reçu de Jésus-Christ, Dieu-homme, le dépôt et la garde des vérités doctrinales et morales, des vérités théoriques et pratiques nécessaires ou utiles au salut de l'humanité, il suit de là nécessairement que la morale ne peut être indépendante de l'Eglise et de son autorité, et qu'elle fait, au contraire, partie du domaine que Dieu lui a donné. Et il y a ici une première erreur de l'école dont nous parlons; elle veut que la morale soit indépendante du Christianisme et de l'Eglise, qu'elle regarde ainsi, sous ce rapport, comme s'ils n'étaient pas. Examinons donc d'abord cette prétention de la nouvelle école, nous réservant d'en réfuter ensuite une erreur plus radicale encore, l'indépendance de la morale à l'égard de Dieu lui-même.

C'est un fait historique et doctrinal certain que la morale admise, enseignée, pratiquée plus ou moins bien dans toute l'Europe, est un fruit du Christianisme, ou plutôt est une partie du Christianisme lui-même. Et cela est si vrai qu'on l'appelle universellement la morale chrétienne ou la morale de l'Evangile. L'amour de Dieu et l'amour des hommes, le dévouement, le sacrifice de soi-même aux autres, le respect du droit d'autrui, le sentiment profond et général de la justice, l'amour et le respect de la faiblesse et du malheur, la pitié et la charité se manifestant et s'exerçant sous toutes les formes, la pureté doctrinale et pratique des mœurs : voilà une idée générale de la morale chrétienne, morale dont le Christianisme a enrichi l'humanité, et qui place les sociétés chrétiennes si fort au-dessus de celles qui ne le sont pas. Or, c'est cette morale-là qu'on a la singulière idée de déclarer indépendante du Christianisme ! Mais elle en est, au contraire, une partie intégrante, une partie constitutive. Vouloir l'en rendre indépendante, c'est à peu près comme si l'on voulait rendre le cœur de l'homme indépendant de l'homme et le faire vivre isolé; ou bien, si l'on veut, c'est déclarer que la psychologie, par exemple, est indépendante de la philosophie.

Les partisans de la nouvelle école ont véritablement bonne grâce de se targuer de leur morale séparée. Vous prenez, messieurs, ce qui vous plaît du Christianisme, c'est très bien; mais ne dites pas que cela vient de vous, que cela vient de votre raison, car en cela vous mentiriez à l'histoire et à la vérité. Si vous voulez être fidèles à l'une et à l'autre, vous devez dire : « Cette morale est de la morale chrétienne. » Rappelez-vous la fable si connue de l'oiseau paré des plumes du paon.

Mais si l'école dont je parle se contentait de s'approprier et de regarder comme sienne une partie de la morale chrétienne et de lui ôter ainsi son caractère religieux, ce ne serait, en quelque sorte, qu'un demi-mal. Son but principal, son but final, c'est de dé-

(1) Rom., II, 14, 15.

truire la morale du Christianisme. Et il faut ici remarquer le progrès de l'erreur. Depuis longtemps le rationalisme a secoué le joug des dogmes catholiques. Il ne veut point de révélation, il ne veut point d'autorité doctrinale ; mais il avait respecté, conservé la morale chrétienne. Il ne faisait pas difficulté de proclamer qu'elle est supérieure à toute autre, qu'elle est la morale par excellence ; et s'il rejetait nombre de dogmes du Christianisme, il entendait bien en retenir la morale. Mais l'erreur a marché, elle a fait un pas ; et cela devait être. Il y a un lien logique qui unit la morale au dogme ; il est la cause ou le principe ; elle est l'effet, la conséquence. Nier l'un, c'est rejeter l'autre implicitement. Et si l'esprit humain a quelquefois de très heureuses inconséquences, il y a une logique générale qui les domine et fait à la fin produire aux causes leurs effets. C'est ce qui est arrivé relativement à la question qui nous occupe. Le rationalisme a rejeté le Christianisme quant à sa partie doctrinale ; il le rejette maintenant à un autre point de vue ; il ne veut plus de sa morale. Sa source, son principe, sa cause est en Dieu, dit cette religion divine ; son terme, sa fin suprême, c'est encore l'Être divin proposé comme but final à l'humanité ; la volonté essentiellement droite de ce grand Être en est la règle première ; l'Évangile et l'Église en sont les interprètes autorisés et infailibles.

Nous ne voulons plus de cette morale, dit l'école nouvelle ; elle est une humiliation pour l'homme, dont elle blesse la dignité. La morale est en lui, il en est la source ; c'est lui qui la fait, et elle ne relève ainsi que de lui-même.

Je démontrerai plus tard que la morale a essentiellement sa source en Dieu ; que sans lui elle est intrinsèquement impossible, et qu'en rejetant cette doctrine on arrive logiquement à l'anéantissement de la morale. Mais ce qu'il faut remarquer ici, c'est que prêcher l'abandon de la morale chrétienne, c'est prêcher une doctrine, non seulement fautive en elle-même, mais funeste et pernicieuse. C'est porter un coup fatal à la civilisation véritable ; c'est, en effet, la morale du Christianisme surtout qui a donné aux sociétés européennes leur meilleure supériorité. La civilisation, ce ne sont pas seulement les chemins de fer, la vapeur, ce ne sont pas seulement la littérature et les arts ; mais c'est surtout la justice, le respect et l'amour du droit, l'amour de ses semblables, le dévouement, le culte sage et pur du vrai Dieu, la doctrine et la pratique de la vertu, le soulagement de toutes les misères humaines. Voilà surtout ce qui a placé la civilisation européenne fort au-dessus des civilisations du paganisme. Qu'est-ce que cette civilisation, sinon la morale du Christianisme appliquée à la société ? Qu'est-ce, sinon sa réalisation plus ou moins complète, plus ou moins parfaite ? Conséquemment, détruire la morale chrétienne, ce serait enlever aux sociétés européennes leur meilleure supériorité ; ce serait faire à la vraie civilisation une blessure mortelle. Les choses se

maintiennent à l'existence par le principe qui leur a donné naissance ; s'il périt, elles s'éteignent et meurent. Si le soleil qui nous éclaire venait à s'éteindre, les ténèbres envahiraient la terre. Or, le Christianisme est le soleil de la civilisation européenne.

Et certes, sa morale ne vient pas des hommes. « L'Évangile seul, dit Jean-Jacques Rousseau, est, quant à la morale, toujours sûr, toujours uni, toujours unique, et toujours semblable à lui-même... L'intelligence nous dit qu'il convient aux hommes de suivre ses préceptes, mais qu'il était au-dessus d'eux de les trouver (1). » Et, en effet, l'histoire des doctrines humaines nous apprend de la manière la plus indubitable combien la raison de l'homme est faible dans l'enseignement de la morale, et dans quelle manifeste et déplorable aberration tombent ceux qui croient qu'elle peut à cet égard remplacer le Christianisme. On ne sait point assez quelle ignoble morale ont enseignée les plus belles intelligences de l'antiquité païenne. Nous avons traité ce sujet en étudiant le rationalisme en général. Rappelons en quelques lignes cette morale païenne. Du reste, elle est parfois si vile qu'on aurait honte de la transcrire, et qu'on n'ose l'indiquer qu'en termes généraux. Et je ne parle pas de la secte d'Epicure, cette école de pourceaux, comme on l'a très bien appelée, dont le chef a dit : « Je ne conçois pas ce que c'est que le bien, si ce n'est pas le plaisir du boire et du manger, le plaisir de l'amour, celui de la musique et les émotions agréables qui naissent à la vue des belles formes (2). » Ne rappelons que l'école de Platon et de Zénon. Le premier, osons le dire, puisqu'il le faut, veut que les femmes, comme les hommes, paraissent nues dans les exercices publics (3) ; que les femmes, dit ce philosophe qu'on a appelé divin, soient communes toutes à tous (4). Nous nous abstenons de citer les honteuses dispositions qui suivent ; le lecteur français veut être respecté. Aristote, le grave Aristote, parle comme son rival : divisés sur tant de choses, ils s'accordent pour prescrire l'immoralité (5). Les Stoïciens sont les moralistes les plus sévères du paganisme. Et cependant on ose à peine indiquer leurs principes de morale sur cette matière. Sextus Empiricus, historien de leurs doctrines, nous apprend que, selon eux, on peut sans scrupule fréquenter les courtisanes (6). Leurs chefs regardaient comme une chose indifférente la vice contre nature, et Zénon, leur fondateur, s'y livrait lui-même (7).

Nous l'avons vu à l'endroit indiqué, les philosophes du paganisme, et les meilleurs, n'ont pas plus respecté la vérité que la chasteté. Platon permet de

(1) *Lettres écrites de la montagne.*

(2) Epicure cité par Diog. de Laërce, *Vie des philos.*, liv. X.

(3) Plat., *De la républ.*, liv. V.

(4) *Ibid.*

(5) Arist., *Polit.*, liv. VII, ch. xvi.

(6) Sext. Empir., *Pyrrh. Hypot.*, liv. III, ch. xxiv.

(7) *Ibid.*

mentir et de tromper, pour le bien des citoyens, dit-il, et il veut que ceux qui gouvernent fassent usage du mensonge lorsqu'ils le jugent utile pour le bien public (1). Les Stoïciens enseignent la même doctrine : leur sage peut mentir tant qu'il le juge à propos, sans toutefois approuver de cœur le faux qui est sur ses lèvres (2). On voit que la sincérité à deux degrés de M. Renan n'est pas tout à fait chose nouvelle : elle n'en est pas moins honteuse. Le plus lâche des crimes, le suicide, a l'approbation des meilleurs philosophes de l'antiquité. Zénon permet de se donner la mort pour mettre fin aux souffrances qu'on endure. Sénèque, Pline l'Ancien, Pline le Jeune, disent la même chose. Epictète et Marc-Aurèle enseignent que, lorsque la vie nous ennuie, nous pouvons vous en débarrasser (3). Cicéron veut des motifs plus graves; mais s'ils se rencontrent, alors, dit-il, il faut suivre la loi des festins chez les Grecs ; ou boire, ou s'en aller (4).

Voilà la morale du rationalisme; voilà la morale indépendante du Christianisme!

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Le samedi in albis

ET LE DIMANCHE DE QUASIMODO.

I. Le dimanche qui clôt l'Octave de la grande fête de Pâques, s'appelle *Quasimodo*. Ce nom lui vient du premier mot de l'introït de la messe. D'autres dimanches étaient anciennement dénommés de la même manière, notamment les dimanches de carême, que l'on appelait *Reminiscere*, *Oculi*, *Lactare*, parce que les introïts commençaient par ces mots. Le peuple, habitué à assister exactement au saint sacrifice, retenait parfaitement ces dénominations, que beaucoup ne comprennent plus aujourd'hui. Il y avait, pour le dimanche qui nous occupe, une raison particulière de le désigner ainsi : c'est que les paroles de l'introït résument tout l'enseignement spirituel et moral donné par l'Eglise aux nouveaux fidèles baptisés le Samedi saint, qui avaient été tenus jusque-là à part, pour recevoir les instructions supplémentaires dont ils avaient besoin, et devaient rentrer dans le monde pour y mener la vie chrétienne à laquelle ils venaient d'être initiés.

Le samedi qui suit Pâques est appelé, dans le Missel, *Sabbatum in albis*, et le dimanche de l'Octave, *Domnica in albis*. On sait que les nouveaux chrétiens, à leur baptême, recevaient des vêtements blancs, qu'ils devaient garder pendant huit jours. Ils les déposaient le samedi suivant, qui était alors le jour *in albis deponendis*, et le dimanche était, par conséquent, *in albis depositis*. L'Octave avait donc commencé, pour les néophytes, un jour plus tôt que

pour les autres fidèles; car c'est dans la nuit du Samedi saint qu'ils avaient été régénérés et avaient reçu la robe blanche, symbole de la pureté de leur âme. C'est pour cela qu'ils la quittaient le samedi suivant, après l'office de vêpres.

La messe du samedi *in albis* est toute remplie du souvenir de la régénération spirituelle. Une grave et touchante instruction était donnée aux néophytes dans l'épître empruntée à saint Pierre. Le prince des Apôtres rappelait à ses fidèles ce que doit être l'homme qui a été enseveli avec Jésus-Christ par le baptême et est sorti de la fontaine sacrée tout transformé, dépouillé en quelque sorte de sa première nature viciée par le péché, devenu un être nouveau et constitué dans l'état surnaturel, où les passions qui régnaient autrefois dans son cœur doivent être, sinon détruites dans leur germe, au moins comprimées si énergiquement, qu'elles cessent de dominer et soient remplacées par les vertus contraires. Le nouvel homme doit avoir la simplicité et la candeur de l'enfant, et recevoir avec une docilité parfaite la grâce qui le fera croître et le conduira à la plénitude de l'homme parfait. « Mes bien-aimés, dit saint Pierre, dépouillez-vous de toute malice et de toute tromperie; laissez de côté la dissimulation, l'envie et la détraction, et, semblables à des enfants nouveau-nés, aspirez à recevoir dans toute sa pureté le fruit spirituel qui vous fera croître pour le salut, si vous savez goûter combien le Seigneur est doux (1). » L'Apôtre leur présente ensuite sous un autre aspect la vie spirituelle. Par le baptême, ils sont entrés dans la composition de l'Eglise, qui est un édifice spirituel. Cette grande et admirable construction doit son unité et sa solidité à la pierre angulaire sur laquelle elle est fondée et repose tout entière. La pierre, qui est vivante, c'est Jésus-Christ, et il faut nécessairement être édifié sur lui, si l'on veut appartenir à l'Eglise. Les hommes ont bien pu la dédaigner et la rejeter, mais Dieu l'a choisie pour la mettre à la place d'honneur, et elle est devenue le fondement nécessaire et inébranlable sur lequel s'élève la maison spirituelle. Ceux que la foi établit et maintient sur cette pierre, sont investis du plus grand honneur que Dieu puisse accorder à une créature, qui est l'union avec son Fils. L'incrédulité des autres, qui viennent se heurter contre la divine parole, ne supprime pas la pierre angulaire, mais elle devient une pierre d'achoppement contre laquelle ils se brisent (2). Voilà, certes, une comparaison qui donne une idée magnifique de l'Eglise, et fait bien comprendre la nature de l'union du chrétien avec Jésus-Christ. Mais, pour inspirer aux nouveaux baptisés toute l'estime que mérite leur vocation, leur montrer le respect qu'ils se doivent désormais, et exciter leur reconnaissance envers Dieu pour un si grand bienfait, saint Pierre veut enchérir encore, et aucune expression ne lui paraîtra trop forte pour exprimer l'honneur fait au chrétien et

(1) Cf. *Republ.*, liv. III, IV, V.

(2) *Stob.*, *Eclog. ethic.*, liv. II.

(3) *Enchir.*, liv. Ier, ch. xxiv; *Réflex. mor.*, liv. V.

(4) *Tuscul. quest.*, liv. V, ch. xl, xli.

(1) I Petr., II, 1-3.

(2) I Petr., II, 4-8.

l'éminence de la dignité qui lui est conférée : « Vous êtes, dit-il, la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple conquis par Jésus-Christ. C'est vous qui avez la mission de publier les grandeurs de celui qui vous a appelés de la profondeur des ténèbres à son admirable lumière. Vous qui, autrefois, n'étiez point son peuple, vous voici devenus maintenant le peuple de Dieu ; vous qui étiez étrangers à sa miséricorde, aujourd'hui vous avez obtenu miséricorde (1). »

Est-il possible de décrire plus magnifiquement les grandeurs de la vie chrétienne, d'en mieux indiquer le caractère et d'en rappeler plus fortement les devoirs ?

L'union créée par le baptême entre le chrétien et Jésus-Christ est exprimée avec la plus rigoureuse précision et la dernière énergie dans ces belles et courtes paroles de saint Paul, qui composent l'antienne de la communion : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ (2). » C'est Jésus-Christ lui-même qui s'est appliqué à notre âme, qui l'enveloppe, qui lui donne sa propre forme. Notre vie doit donc être la reproduction exacte de la sienne, il ne peut y avoir la moindre différence, la plus légère dissonance. Quelle leçon, tout à la fois élevée et facilement saisissable ! Que saint Léon a bien raison de s'écrier : « O chrétien ! reconnais donc ta dignité. »

Après avoir reçu ces grands enseignements commentés et développés par les ministres de l'Eglise, les néophytes faisaient une dernière visite au baptistère. On les conduisait ensuite dans une des salles attenantes à la basilique, et dans laquelle était préparé un grand bassin rempli d'eau. L'évêque leur rappelait leur bonheur et les obligations attachées à la qualité de chrétien, et il les exhortait à veiller exactement sur eux-mêmes, afin de conserver intacte la pureté de leur baptême symbolisée par les vêtements blancs qu'ils avaient portés pendant l'Octave de leur régénération, et qu'ils allaient quitter pour rentrer dans la vie commune. Les vêtements fournis par l'Eglise leur étaient ensuite retirés, pour être lavés dans l'eau préparée à cette fin et gardés pour le prochain baptême solennel. Le Pontife invoquait sur eux la bénédiction divine, demandant pour ces nouveaux membres de Jésus-Christ la grâce de la persévérance. Enfin, avant de les congédier, il leur remettait de sa main, en souvenir du mystère opéré en eux à la fête de Pâques, le symbole pascal, l'image en cire de l'Agneau divin. Le dernier vestige de cette cérémonie est la distribution des *Agnus Dei* que le Pape fait en ce jour à Rome, la première et chaque septième année de son pontificat.

II. Ce que l'Eglise a fait pour les néophytes le samedi *in albis deponendis*, elle le fait pour tous les fidèles le lendemain, qui est le dimanche *in albis depositis*. Le samedi était l'Octave pascale des nou-

veaux chrétiens, puisque c'est le Samedi saint qu'ils sont ressuscités spirituellement. Le dimanche est l'Octave pascale de ceux qui les ont précédés dans la carrière chrétienne, et qui, le jour de Pâques, ont salué avec joie le triomphe qu'a remporté pour eux sur la double mort spirituelle et corporelle l'Agneau immolé, qui, en sortant du tombeau par sa propre puissance, est devenu le lion victorieux de Juda (1). Nous devons tous nous souvenir que, baptisés en Jésus-Christ, nous avons commencé avec lui et en lui une vie nouvelle, qui ne doit avoir rien de commun avec la vie de corruption et de péché dont nous avons été affranchis. C'est une vie qui doit se développer et grandir, mais non pas vieillir, c'est-à-dire s'affaiblir, se déformer, se dégrader. Il faut qu'elle conserve sa fraîcheur première et soit toute pénétrée d'innocence et de simplicité, et c'est à tous les âges que s'adresse cette parole de l'auteur même de cette vie : « Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux (2). » Cette enfance raisonnable, sainte et divine, c'est toute la vie présente unie à celle de Jésus-Christ. Ce n'est qu'une vie initiale et élémentaire, comparée à notre condition future dans le ciel, où nous recevrons dans sa plénitude la félicité éternelle, qui est une participation directe et immédiate à la vie même de Dieu. Cette vie a créé en nous des instincts supérieurs qui nous font rechercher tout ce qui peut l'alimenter, comme les petits enfants recherchent par le sentiment du besoin le lait de leur mère. C'est pour cela que les premières paroles que l'Eglise adresse, en ce jour, aux fidèles rassemblés pour le saint sacrifice, sont celles de saint Pierre, que la veille les néophytes entendaient dans l'épître de la messe, et elle y mêle l'*Alleluia* joyeux, qui exprime tout à la fois le bonheur que nous cause notre régénération et notre reconnaissance envers Dieu. *Quasi modo geniti infantes, alleluia, rationabiles, sine dolo lac concupiscite. Alleluia, alleluia, alleluia.* « Comme des enfants nouveau-nés, aspirez à recevoir dans toute sa pureté le lait spirituel. » Ce lait spirituel, c'est l'enseignement de la foi, qui convient à nos intelligences faibles et peu ouvertes : nous ne pourrions supporter en cette vie la pleine lumière de la claire vue de Dieu, réservée aux anges et aux âmes béatifiées. Cet enseignement vient de Dieu, nous est donné par l'Eglise, et en présence de ces autorités, ce qui nous convient uniquement, c'est la simplicité et la docilité avec laquelle les petits enfants écoutent et accomplissent tout ce que leur disent et leur commandent leur père et leur mère.

La foi dont nous avons été illuminés par la grâce du baptême et que la résurrection du Christ a confirmée de la manière la plus éclatante, est particulièrement recommandée et préconisée dans l'office de ce dimanche. Cela est parfaitement rationnel. L'Eglise, nous rappelant notre origine comme

(1) *Ibid.*, 9 et 10.

(2) Galat., III, 27.

(1) Apoc., v, 5.

(2) Matth., XVIII, 3.

chrétiens, nous parle tout naturellement de ce qui est le fondement et la racine de notre justification, de ce qui est l'aliment de notre vie spirituelle, et saint Paul nous atteste que le juste vit de la foi (1).

L'épître est empruntée à saint Jean. Elle commence par ces paroles : « Quiconque est né de Dieu, est victorieux du monde, et la victoire qui soumet le monde, c'est celle de notre foi. Quel est celui qui triomphe du monde, sinon celui qui croit que Jésus-Christ est le Fils de Dieu (2). » Le disciple bien-aimé énumère ensuite les divers témoignages que Jésus-Christ a reçus au ciel et sur la terre, et qui établissent sa divinité, à laquelle nous croyons.

L'Évangile contient le récit de l'apparition dans laquelle Notre-Seigneur dissipa l'incrédulité de saint Thomas, et le convainquit de la vérité de sa résurrection. Le doute de cet apôtre et la preuve qui le fit tomber, confirment notre foi, et nous devons avoir toujours présente à l'esprit cette parole du Sauveur : « Heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru (3). » Voilà bien la simplicité de la foi, qui est dès maintenant un principe de bonheur, parce qu'elle tient l'esprit dans un repos complet et attire d'autant plus abondamment la grâce, qu'elle est plus humble ; parce que, ensuite, plus la foi aura été robuste et ferme, plus aussi Dieu se manifestera clairement dans sa gloire et augmentera ainsi la félicité qui en sera la récompense.

Dans l'antienne du *Magnificat*, nous trouvons ce doux salut adressé par Notre-Seigneur aux Apôtres lorsqu'il se présente à eux : « La paix soit avec vous. » C'est la conclusion consolante des solennités pascuales ; c'est aussi le fruit de la foi qui nous a été particulièrement recommandée en ce jour. Saint Paul écrivait aux fidèles de Rome : « Que Dieu, en qui nous espérons, vous fasse trouver dans votre foi le comble de la joie et de la paix, et que votre espérance s'affermisse ainsi par la vertu du Saint-Esprit (4). » Tels sont les biens précieux dont la foi nous met en possession, actuellement la joie et la paix dans l'espérance fondée sur la mort et la résurrection de Jésus-Christ, que nous croyons ; plus tard, dans le ciel, la parfaite possession de Dieu par la claire vue, la participation à son bonheur : ce sera la paix éternelle, la joie complète, le repos sans fin.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Un sanctuaire de sainte Scolastique.

Il existe, sur le territoire de la ville de Saint-Benoît-sur-Loire, un hameau appelé *Sainte-Scolastique*, éloigné d'environ 3 kilomètres de l'église paroissiale. Là, autrefois, il y avait une chapelle

commémorative d'un fait qui doit intéresser tous les fidèles qui aiment l'Ordre de Saint-Benoît. Au VII^e siècle, comme on peut le voir dans l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Orléans, des religieux bénédictins du monastère de Fleury (aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire), de concert avec d'autres religieux d'un monastère de la ville du Mans, allèrent au Mont-Cassin, en Italie, pour chercher les corps de saint Benoît, leur père, et de sainte Scolastique, et les soustraire ainsi aux ravages des Lombards qui dévastaient toute la Péninsule. De retour de leur lointain voyage, les religieux, arrivés au diocèse d'Orléans, à un lieu appelé *Villeneuve* (aujourd'hui le hameau de Sainte-Scolastique), se partagèrent les reliques qu'ils avaient rapportées avec tant de peine. Les moines bénédictins du Mans emportèrent le corps de sainte Scolastique, et les moines de Fleury conservèrent celui de saint Benoît. Pour consacrer ce souvenir, on avait bâti une chapelle qui exista jusqu'à la grande Révolution. Maintenant, il n'en reste plus qu'une statue en bois posée sur un piédestal tout vermoulu et surmontée d'un toit en planches ; chose insignifiante pour un souvenir si précieux.

Les Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, appelés depuis plusieurs années, à Saint-Benoît-sur-Loire par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, pour être les gardiens du corps de leur Père saint Benoît, s'occupent, dans ce moment, à relever cette chapelle si féconde en souvenirs ; mais auparavant ils ont voulu faire part de leur pieux projet à Mgr l'évêque d'Orléans, qui a bien voulu bénir et encourager cette belle œuvre, en adressant la réponse suivante au R. P. Paulin, supérieur de la communauté et curé de la paroisse de Saint-Benoît-sur-Loire :

« Mon Révérend Père,

» Je bénis bien volontiers la pieuse pensée qui vous porte à réédifier le sanctuaire, malheureusement ruiné, de sainte Scolastique. Saint Benoît a rempli de son nom et de ses miracles tout le val de la Loire, et le culte de sa sainte sœur, uni au sien, est demeuré, grâce à Dieu, encore bien vivant dans toute la contrée. Ses pèlerinages solennels n'ont jamais cessé, malgré le malheur des temps ; et je sais avec quelle foi, souvent récompensée publiquement, on recourt, dans certains périls, à sa protection.

» Tout ce que vous pourrez donc faire, mon Révérend Père, pour soutenir ce culte, conserver et ranimer ces pieuses traditions me sera toujours cher et est toujours sûr d'avoir mon appui.

» La réédification du sanctuaire où elle a été longtemps vénérée, étant un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, a par là même mes plus vives sympathies.

» † FÉLIX, évêque d'Orléans. »

N. B. — Les mêmes religieux Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire, depuis environ huit ans, ont ouvert une souscription, dans l'intention d'offrir, à leur saint Patriarche, une

(1) Hebr., x, 38.

(2) I Joann., v, 4.

(3) Joann., xx, 29.

(4) Rom., xv, 13.

châsse, un peu plus convenable que celle en bois qui existe actuellement; mais comme les ressources sont bien loin d'être suffisantes, les fidèles sont priés de prendre part à cette bonne œuvre, ainsi qu'à celle dont il a été parlé plus haut.

Ils procureront ainsi, en même temps, la gloire de saint Benoît et de sainte Scolastique sur la terre, et ils verront un jour, avec bonheur, se réaliser pour eux une promesse, bien consolante pour l'âme charitable :

Promesse faite par un Ange à saint Benoît :

« CEUX QUI AIMERONT TON ORDRE AURONT UNE HEUREUSE FIN. »

Adresser les offrandes, quelque petites qu'elles soient, aux Pères Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret).

Chronique hebdomadaire.

Indisposition du Saint-Père. — Réceptions. — Projet de pèlerinage à Paray-le-Monial. — Congrès de l'Union des Associations catholiques. — Mgr Vitte, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie. — Recettes de la Propagation de la Foi. — Souscriptions pour les prêtres de Soleure. — Pétitions pour la liberté d'enseignement. — Mgr Guibert chez les Petites-Sœurs des Pauvres. — Histoire d'un drapeau rouge. — Gestes des Prussiens en Alsace-Lorraine. — Notre-Dame du Vorbourg. — Deuil de l'Eglise de Soleure. — *Potius mori quam fedari.*

Paris, 11 avril 1873.

ROME. — Nous n'avons eu du Vatican, cette semaine, que peu de nouvelles, et encore la principale était-elle une nouvelle triste, quoiqu'elle n'ait eu pourtant rien d'alarmant. Notre Très-Saint-Père le Pape a eu, dimanche dernier, une légère attaque de rhumatisme; et comme à son âge le mieux est de ne pas braver les incommodités, il a gardé la chambre depuis ce jour. Cette nouvelle, disons-nous, n'a rien d'alarmant, puisque Sa Sainteté, tout en gardant la chambre, n'en a pas moins donné ses audiences ordinaires. Le dernier numéro de l'*Osservatore romano* annonçait que cette indisposition a presque totalement disparu.

M. L'ambassadeur de France a eu l'honneur de voir, hier, Sa Sainteté, et l'a trouvée parfaitement, l'esprit vif, la parole animée, le sourire sur les lèvres comme toujours.

Pie IX ne se dissimule aucun des dangers de l'Europe, en général, et de l'Italie, en particulier; mais il ne cesse d'espérer et a un mot de simplicité admirable que nous recommandons aux méditations de nos lecteurs : *Il faut gagner du temps.*

Est-ce le Vicaire de Jésus-Christ qui ne meurt pas, ou Mastai, dont la divine Providence a mesuré les jours, qui parle ainsi, en face de la plus effroyable tempête sociale et politique? Je ne le sais. Tous les deux peut-être.

Toujours est-il que ce mot plein de grandeur, de prudence, de force et de courage, doit nous aider à mépriser les efforts des hommes mauvais, et à garder une confiance entière dans le secours de la Providence. Toutes choses se disposeront peu à peu pour le triomphe de l'Eglise, et les hommes mauvais contribueront eux-mêmes par leurs excès à ce triomphe.

Parmi les autres personnes que le Saint-Père a reçues pendant cette indisposition, nous citerons S. A. I. le grand-duc Wladimir de Russie, malade lui-même. Le grand-duc était accompagné de plusieurs hauts personnages russes, qu'il a présentés au Pape. « Ces Russes, dit à ce sujet le correspondant de l'*Univers*, ont une très bonne tenue, se montrent pleins de respect et d'admiration pour Pie IX, mais restent muets comme des poissons sur tout ce qui tient à la politique. »

Recevant aussi Mgr Nardi, Pie IX lui a dit en souriant, faisant allusion à son indisposition, que Notre-Seigneur avait voulu le faire participer à sa Passion.

Ainsi il n'y a pas lieu de s'alarmer, quoi qu'en disent les journaux révolutionnaires qui annoncent si souvent que le Saint-Père est gravement malade. L'un de ces journaux ne persistait-il pas ces derniers jours à vouloir que le Pape fût mort. Il allait même jusqu'à dire que le cardinal Panebianco était déjà élu sous le nom de Sixte V (*sic*). Toujours très forte en histoire la gent libératrice! Sixte V est mort il y a trois cents ans.

FRANCE. — On commence à beaucoup parler du grand pèlerinage national qui doit avoir lieu à Paray-le-Monial, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, pendant le mois de juin prochain. A peine exprimé, le projet de ce pèlerinage s'est propagé avec une rapidité merveilleuse, et a reçu partout l'accueil le plus pieusement empressé. Déjà des comités s'organisent à Paris, à Versailles, à Paray-le-Monial, pour appuyer et régulariser ce grand mouvement religieux, qui a pour but, comme le Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus, la délivrance du Saint-Père et le salut de la France. On annonce même que les catholiques du monde entier y prendront part, si grande est leur dévotion au Sacré-Cœur, si ardent leur désir du triomphe de Pie IX, si vives leurs douloureuses sympathies pour nos malheurs. Mgr l'évêque d'Autun, dans le diocèse de qui se trouve la petite ville de Paray-le-Monial, vient d'écrire à ses diocésains une lettre relative au pèlerinage en question pour leur en bien expliquer l'esprit et le but. Nous détachons de cette lettre le passage que voici : « La France veut venir prier là, son armée apprend à Patay ce que vaut l'étendard du Sacré-Cœur. La France, longtemps oublieuse et sceptique, ne se prosterne plus seulement, elle s'élance au Sacré-Cœur de Jésus. Le temple qu'elle a promis d'élever aux lieux mêmes où trôna la Commune ne lui suffit plus; elle veut, à travers toutes les distances, venir s'agenouiller et demander miséricorde dans le sanctuaire obscur où Marguerite-Marie a reçu, pour les remettre au monde épouvanté, les promesses de sa miséricorde. »

— Le bureau central de l'*Union des Associations catholiques* porte à la connaissance des catholiques, amis des œuvres ouvrières, que le congrès se réunira, cette année, le 25 août prochain, dans la ville

de Nantes. C'est la sixième assemblée générale annuelle, dans laquelle seront traités, au point de vue pratique et religieux, les intérêts de la classe ouvrière. Mgr l'évêque de Nantes met ses trois séminaires à la disposition des membres du congrès, et offre de contribuer pour 500 fr. aux frais de la session (*Espérance du peuple*).

— Le R. P. Vitte, de la congrégation des Maristes, qui a prêché cette année la station du carême à la cathédrale de Troyes, vient d'être nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie. Les Maristes avaient entrepris de porter la foi dans cette île. Les premiers missionnaires qui y pénétrèrent furent tués et mangés par ses sauvages habitants. Mais les prêtres catholiques ne se découragent pas pour si peu. Il en vint d'autres, et leur zèle héroïque fut enfin couronné de succès. Aujourd'hui, les Calédoniens convertis sont très nombreux et forment une Eglise florissante. Mgr Vitte aura sous sa houlette pastorale, outre les indigènes, les déportés de la Commune. On peut assurer que ces derniers ne seront pas la partie la plus docile de son troupeau ; mais l'on peut croire aussi que plus d'un parmi eux, désabusés et rentrant en eux-mêmes, recevront avec bonheur les consolations de ces prêtres qu'ils ont poursuivis à Paris d'une haine si aveugle.

— Les recettes de l'œuvre de la Propagation de la foi, en 1872, ont été de 5,602,645 fr. 15 c. Comparativement au précédent exercice, où elles étaient de 5,020,897 fr. 65 c., c'est une augmentation de 581,747 fr. 50 c. Jamais, à l'exception du grand jubilé de 1858, dont le Saint-Père voulut bien affecter à l'œuvre de la Propagation de la foi l'aumône prescrite pour gagner l'indulgence, l'œuvre n'avait atteint un chiffre aussi élevé. Les associés ont voulu célébrer ainsi le cinquantième anniversaire de sa fondation.

— Le total des six premières listes de la souscription ouverte dans l'*Univers* pour les prêtres fidèles de Soleure, s'élève à la somme de 10,597 fr. 10 c.

L'*Union franc-comtoise*, de Besançon, ayant ouvert de son côté une souscription dans le même but, a déjà recueilli près de 9,000 fr.

— Les signatures de la pétition pour la liberté d'enseignement atteignent aujourd'hui le nombre de 1,001,334. La loi de l'enseignement devant être discutée dès la rentrée de l'Assemblée, le comité catholique réclame instamment l'envoi des pétitions en retard.

— Le jour de la fête de saint Joseph, Mgr l'archevêque de Paris est allé servir à dîner aux cent quatre-vingts vieillards que logent et nourrissent les Petites-Sœurs des Pauvres, dans leur maison de la rue Philippe-de-Girard. L'espace nous manque pour décrire ce spectacle ; mais on se persuadera aisément qu'il en est peu de plus touchant, pour peu que l'on se représente ce vénérable prince de

l'Eglise, ceint d'un vaste tablier blanc, offrant les aliments de ses propres mains à ces pauvres vieux.

— Choses de libres-penseurs et de police correctionnelle. Le mois dernier, trois individus demi-ivres et portant un drapeau rouge entraient dans l'église du village de Mont, près de Blois, pendant le salut, en poussant des cris et de véritables hurlements, dit un témoin. Le sacristain les ayant priés de se taire, ils le frappèrent de la hampe de leur drapeau. Ils injurièrent ensuite directement M. le curé, qui était à l'autel, en l'appelant « animal. » Traduits devant le tribunal correctionnel de Blois, deux ont été condamnés à chacun quatre mois d'emprisonnement, et le troisième à un mois seulement. Nous ne surprendrons personne en ajoutant que deux des porteurs de l'ignoble loque étaient des repris de justice.

ALSACE-LORRAINE. — Les libéraux allemands font peser chaque jour plus lourdement le joug de l'oppression sur nos infortunés concitoyens. Ils en sont présentement aux expulsions, sans jugement bien entendu, tout comme les libéraux de Genève. Les coups frappent uniquement, cela va sans dire, les catholiques les plus zélés. On cite, comme ayant déjà subi ces coups, MM. Heimburger et Morin, M. l'abbé Rapp, vicaire général de Srasbourg, M. Sœhnlein, curé de Neuf-Brisach, et le curé de Rosheim. M. Laporte, avocat, a été, lui, non expulsé, mais condamné à quinze mois de forteresse à Dantzic, trois jours par semaine au pain et à l'eau, et pour lit, pendant tout le temps, une planche. Les pèlerinages à la sainte Vierge sont prohibés. Et ce n'est là que le commencement.

SUISSE. — Passer d'Alsace en Suisse, c'est changer de pays, mais non d'atmosphère anticatholique. Ici, cependant, les pèlerinages ne sont pas encore interdits, et les populations en profitent pour aller prier la sainte Vierge dans tous les sanctuaires qu'elle affectionne le plus. Celui du Vorbourg a vu, le jour de l'Annonciation, sept paroisses à la fois se reconstruire sous ses murs, plusieurs ayant à leur tête leurs maires et leurs conseillers municipaux. La tristesse est grande partout, et aussi l'irritation. En signe de deuil, l'on ne dira plus que des messes basses pendant tout le temps que durera la persécution. Les autels sont dépouillés comme au jour du Vendredi-Saint. Une seule cloche annonce les exercices du culte. Si les églises sont fermées par l'autorité civile, on célébrera le culte public en plein air ; si défense en est faite ou que violence intervienne, on dira la messe dans les maisons particulières, granges, etc. Enfin, si la nécessité l'exige, on ira célébrer les saints mystères au delà de la frontière. Ces résolutions ont été prises sur l'avis de Mgr Lachat. Les Suisses du Jura veulent rester fidèles à leur devise : *Potius mori quam scdari*.

LA SEMAINE DU CLERGÉ

Homélie sur l'Évangile

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

(Jean, xvi, 16-22.)

Vanité des joies du monde comparées aux joies du chrétien.

TEXTE. — *Mundus autem gaudebit; vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.* Le monde se réjouira, vous serez dans la tristesse; mais cette tristesse se changera en joie.

EXORDE. — « En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Un peu de temps et vous ne me verrez plus; encore un peu de temps, et vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Père. Sur cela, quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres: Que nous veut-il dire? Un peu de temps, et vous ne me verrez plus; encore un peu de temps et vous me verrez; parce que je vais à mon Père? Ils disaient donc: Qu'entend-il par ces paroles; un peu de temps?... Nous ne savons ce qu'il veut dire. Mais Jésus, connaissant qu'ils voulaient l'interroger, leur dit: Vous vous demandez les uns les autres ce que j'ai voulu dire par ces paroles: Un peu de temps et vous ne me verrez plus; encore un peu de temps et vous me verrez. En vérité, en vérité, je vous le dis: Vous pleurerez et vous gémirez vous autres, et le monde sera dans la joie; vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. Lorsqu'une femme enfante, elle est dans la douleur, parce que son heure est venue; mais après qu'elle a enfanté un fils, elle ne se souvient plus de ses maux, dans la joie qu'elle a d'avoir mis un homme au monde. Vous êtes donc, vous autres, maintenant dans la tristesse, mais je vous verrai de nouveau, et votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira cette joie. »

Tel est, mes frères, le récit évangélique de ce jour. Jésus-Christ venait d'instituer le sacrement de l'Eucharistie; c'était le jeudi soir, peu d'heures avant qu'il ne fût saisi et garrotté, qu'il tenait ce langage. Sa tendre affection pour ses apôtres voulait les fortifier d'avance contre les épreuves, que leur foi aurait à subir pendant sa passion. « Dans peu de temps, vous ne me verrez plus: je vais être livré à la mort et couché pendant deux jours dans un sépulchre; puis, dans peu de temps, vous me reverrez: le troisième jour, je ressusciterai. Nous savons, mes frères, comment il a tenu sa parole.

Les apôtres, attristés par les prédictions que notre divin Sauveur leur avait faites pendant la Cène, et dans le discours qui l'avait suivie, désolés et de la

trahison de Judas, et de ces souffrances qu'allait endurer leur bon Maître, n'osaient l'interroger. Jésus, connaissant leurs pensées et voulant les instruire, leur dit: « Oui, vous pleurerez, et le monde sera dans la joie; mais consolez-vous, cette joie du monde passera; quant à vous, votre tristesse se changera en une joie qui ne finira jamais, et que personne ne pourra vous ravir. »

PROPOSITION. — Je me propose, mes frères, de vous dire ce matin quelle différence il y a entre les joies du monde et celles qui attendent les vrais disciples de Jésus-Christ.

DIVISION. — Je vous montrerai donc: *Premièrement*, la vanité des joies mondaines; *secondement*, nous examinerons la solidité de celles qui sont réservées à l'âme chrétienne.

Première partie. — Vanité des joies mondaines. Sous ce nom, mes frères, j'entends non pas les plaisirs légitimes et permis, par lesquels Dieu n'est point offensé. Non, ceux-là, Jésus-Christ ne les défend pas; il est bon, il connaît la pauvre nature humaine, il sait qu'elle a besoin parfois de distractions et de récréations. Par joies mondaines, je veux surtout désigner cette dissipation excessive, ces plaisirs défendus, cette joie purement humaine, recherchée en dehors de Dieu et souvent contre sa volonté. Quelques exemples vont vous faire bien comprendre ma pensée. Un voleur se réjouit du succès de son larcin; plus le vol a été considérable et plus il s'applaudit. — Hommes honnêtes qui m'écoutez, dites-moi, est-ce que vous enviez une pareille joie?... — Nullement. — Une épouse criminelle, esclave de ses passions, se félicite d'avoir trompé son mari et violé des serments sacrés! — Femmes pieuses et chastes qui m'entendez, est-ce que la joie, le contentement de cette misérable ne vous inspire pas la répulsion et l'horreur?... Ce sera encore, si vous le voulez, un ambitieux pétri d'orgueil qui se réjouira d'être arrivé à ses fins par des dénonciations calomnieuses!... Le voyez-vous s'applaudir, se féliciter lui-même, et se réjouir de ses menées infernales, qui ont pour principe le mensonge, l'injustice et la haine... Non, mille fois non, j'en jure sur vos cœurs, il n'en est point parmi vous qui voudraient de pareilles joies?...

Mais, frères bien-aimés, il en est d'autres qui, sans doute, sont moins criminelles dans leur principe, qui cependant nous éloignent également de Dieu. Celles-là nous inspirent moins de répugnance... Que dis-je? parfois nous les désirons avec ardeur, et nous sacrifierions en quelque sorte le salut éternel de notre âme pour nous les procurer.

Jeunes filles ou jeunes gens, ils semble que notre vie serait trop triste, que nos jours seraient comme voilés de deuil, s'il ne nous était pas permis de fréquenter certaines réunions, d'aller dans certaines assemblées où l'on entend tout autre chose que des leçons de vertu...

Tous, tant que nous sommes, nous jetons un œil d'envie sur ceux qui, doués plus largement que nous des biens de la fortune, peuvent satisfaire tous leurs désirs et jouir de tout ce que nous considérons comme des plaisirs... Bâtimens somptueux, nourriture exquise, festins fréquents, vêtements magnifiques, fêtes sans cesse renouvelées !... Ce sont bien là, il me semble, ces joies du monde, joies qui, au premier aspect, semblent légitimes et désirables. Voyons, mes frères, combien elles sont vaines. Jeunes filles qui fréquentez ces assemblées mondaines, qui vous livrez à ces divertissements folâtres, si vous avez dans le cœur un reste de foi, dites-nous ce que vous en avez rapporté ; soyez franches. — Ah ! oui, la tristesse, la jalousie, et souvent peut-être le remords et la honte ! Et vous appelez cela des joies et des plaisirs !...

Si le temps me le permettait, chrétiens, nous passerions en revue tout ce que le monde appelle joie, contentement, plaisir, et vous en verriez le néant... Ecoutez un exemple. Salomon, le fils de David, était à la tête d'un royaume florissant. Il était sage, puissant et considéré. Les princes des Etats voisins venaient le visiter pour admirer sa sagesse. Ses vaisseaux allaient dans les mers de l'Orient, et revenaient chargés d'or et de pierres précieuses. Son palais était d'une magnificence inouïe ; des milliers de serviteurs obéissaient docilement au moindre des signes. Son cœur s'abreuvait, se noyait pour ainsi dire au milieu des plaisirs de tout genre. Dis-nous donc, ô fils de David, prince si sage et si heureux, tu les a goûtés tous ces contentements du monde, tu les a savourés toutes ces voluptés de la terre ; tu peux en parler avec connaissance ; que sont-ils ? que valent-ils ?... Le voyez-vous, mes frères, détourner de la coupe épuisée ses lèvres grimaçantes ! Que va-t-il donc nous répondre ? Ecoutons-le. — « Oui, répond-il, je m'étais dit en moi-même : j'irai, je me noierai dans toutes les délices, et je jouirai de tous les biens !... J'en ai reconnu le néant, j'ai dit au rire et à la joie : Pourquoi m'avez-vous trompé (1) ?... Vanité des vanités, et tout est vanité. » Excepté l'amour et le service de Dieu.

Oui, mes frères, même pendant la vie, même lorsqu'on les goûte dans toute leur plénitude, dans tout ce qu'elles ont de plus enivrant, les joies de ce monde ne sont rien ; toujours elles laissent dans l'âme un sentiment de tristesse et de déception. « J'ai été tout, disait un empereur, qui de simple soldat était parvenu au trône (2), et je vois que tout

est bien peu de chose !... » C'est que notre âme a une plus noble destinée ; c'est que toutes ces joies du monde la laissent vide et ne sauraient la satisfaire.

Mais, pour mieux comprendre la vanité des richesses, des honneurs, des plaisirs, en un mot de tout ce qu'on peut appeler joies, selon le monde, transportons-nous au moment de la mort. Voyez-vous ce riche dont parle Notre-Seigneur dans l'Evangile ; ses biens se sont accrus ; il a élargi ses sillons, fait agrandir ses greniers, qui ne pouvaient plus contenir les nombreuses mesures de froment qu'il récoltait. L'or regorge dans ses coffres-forts !... Ah ! il est heureux, il a atteint son but, il est devenu riche !... « Jouis, mon âme, dit-il, goûte, savoure les consolations et les joies attachées à une grande fortune. » — « Insensé, dit Jésus, ne parle pas ainsi, cette nuit même on va te redemander ton âme ! » Et, en effet, montons ensemble dans sa chambre. Le voyez-vous étendu sur un lit somptueux, en proie aux tortures de la souffrance ; tout est triste autour de lui ; on ose à peine lui adresser la parole. Il souffre... — Comment ! il souffre ?... Mais il a accru sa fortune, il a agrandi ses greniers ; est-ce qu'il n'a pas dit : « Jouis, mon âme de tous ces biens ?... » Et malgré ses richesses, malgré sa fortune, il souffre, il ne goûtera pas ces jouissances qu'il s'était promises. Pauvre insensé, cette nuit même on va lui redemander son âme (1) !... Oh ! si les joies de ce monde sont vaines en elles-mêmes, c'est surtout en face de la mort qu'apparaît leur néant...

Seconde partie. — Voyons maintenant combien sont plus solides et plus vraies les joies et les consolations de l'âme fidèle. « Le monde se réjouira, dit Jésus-Christ à ses Apôtres, et vous, vous serez dans la tristesse, mais cette tristesse se changera en joie ; je vous verrai de nouveau, votre cœur tressaillera et nul ne pourra vous ravir cette joie. » O adorable Jésus, comme ces paroles sont vraies, ainsi que toutes celles que vous avez prononcées !... Oui, le véritable bonheur consiste à vous aimer et à vous servir ; les véritables joies de la terre (s'il en est qui méritent ce nom) appartiennent à vos serviteurs. Trop souvent, mes frères, et c'est là une des ruses les plus perfides du démon, trop souvent, dis-je, on se représente la piété, la vertu, comme une maîtresse austère, triste, n'offrant que des dégoûts et interdisant à ceux qui la suivent jusqu'aux moindres plaisirs... Dieu suave et doux, Jésus, si bon pour ceux qui vous cherchent, si miséricordieux pour ceux qui vous invoquent, Jésus, délices incompréhensibles de ceux qui vous ont trouvé (2), seriez-vous réellement ce Dieu sévère commandant à vos serviteurs d'être toujours dans la tristesse et dans les larmes, et leur interdisant même les joies les plus légitimes et les plaisirs les plus inno-

(1) *Dixi ego in corde meo : Vanitas, et affluam deliciis, et fruam bonis. Et vidi quod hoc quoque esset vanitas.* (Eccle., II, 1.)

(2) Septime-Sévère.

(1) Luc, XII, 20.

(2) Ps. LXXXV, 5, et l'Hymne de saint Bernard sur le saint nom de Jésus.

cents?... « Non, non, disait un saint (2) ; abattez cette idole, ce n'est pas là mon Jésus, et ceux qui le représentent ainsi ne le connaissent pas !... »

Sans doute, les biens, le bonheur, les joies que Dieu nous promet sont surtout les joies éternelles du ciel. Mais, de même qu'on donne au moissonneur sa nourriture avant de lui payer son salaire ; de même que le soldat touche sa solde avant de recevoir la croix d'honneur ou la pension que sa bravoure aura méritée, ainsi Jésus-Christ procure à ceux qui le servent, même dès ce monde, des joies vraies et solides, en attendant les impérissables délices du Paradis.

Ici, mes frères, je pourrais vous citer la *Vie des saints* tout entière ; mais quelques traits seulement, puis nous ferons un retour sur nous-mêmes. Voyez-vous ce vieillard assis dans une caverne sur un fragment de rocher : c'est saint Paul, premier ermite ; il est âgé de cent vingt ans. Il n'a pour vêtement qu'une tunique de feuilles de lierre raccordées ensemble. L'eau qui suinte du roc sert à le désaltérer, et chaque jour la Providence lui envoie par un corbeau la moitié d'un pain !... Considérez avec quel bonheur, avec quelle reconnaissance il reçoit ce bienfait ; son cœur surabonde de joie ; quels plaisirs, quelles délices il a goûtés dans cette pauvre caverne !... Saint Antoine, qui en fut témoin, ne pouvait se lasser de l'admirer... Jetons, d'un autre côté, les yeux sur un prince fameux qu'on appelle Alexandre le Grand. Il a conquis un immense empire ; la victoire s'est toujours montrée fidèle à ses étendards ; mais l'ambition le dévore ; malgré tous ses succès, malgré tout son bonheur, il verse des larmes de rage en apprenant qu'il existe d'autres mondes qu'il ne peut conquérir !... Dites-moi, chrétiens, lequel du conquérant avide ou du pauvre solitaire vous paraît le plus heureux ?... N'est-ce pas le vieil ermite ?...

Voyez saint Louis, l'un des plus grands rois qui aient porté la couronne de France, le modèle des princes chrétiens : sa foi, sa piété ne le priva d'aucun des succès, d'aucun des plaisirs, d'aucune des gloires que la religion permet !... Gloire durable, plaisirs qui ne finiront jamais, succès qui dureront pendant l'éternité. Sans doute il fut obligé de résister à ses passions, de combattre les inspirations de l'ambition. Ce sont surtout ces combats que Notre-Seigneur Jésus-Christ appelle tristesse. Tous les saints, toutes les âmes pieuses connaissent ces luttes ; mais, selon sa divine parole, cette tristesse se change en joie la plus douce qu'on puisse goûter en ce monde, et qui dure pendant l'éternité. *Et gaudium vestrum nemo tollet a vobis...*

Mères chrétiennes qui m'écoutez, Jésus-Christ lui-même a voulu donner une explication que votre cœur comprendra, j'en suis sûr. Selon lui, les chrétiens sur la terre sont comme la mère qui est dans

les douleurs de l'enfantement ; mais, dit-il, ces souffrances durent peu, et la joie qui les suit, cette joie d'avoir mis au monde un enfant qu'on aime et qu'on presse contre son cœur, ah ! cette joie, elle n'est point passagère, elle reste, elle demeure tant qu'on vit sur cette terre. Ainsi en est-il des efforts qu'on est obligé de faire pour vaincre ses passions, pour rester fidèle à Jésus-Christ. Il en coûte, c'est vrai, mais ce sont des sacrifices d'un instant, et la consolation qu'ils procurent est tellement vraie, tellement solide, qu'elle demeure à jamais ; nul ne peut nous l'enlever.

Vous qui êtes restées fidèles aux enseignements qui vous ont été donnés, aux promesses que vous avez faites à Dieu, à la sainte Vierge, au jour de votre première communion, que vous soyez encore des jeunes filles, ou que vous soyez devenues des épouses et des mères de famille, est-ce que vous regrettez d'avoir été sages ? Est-ce que vous n'êtes pas heureuses d'avoir résisté aux insinuations du vice et suivi les lumières de votre conscience ? Vous portez votre front haut, même devant les hommes ; vous avez conservé votre dignité ; nul n'a le droit de vous faire rougir !... N'est-ce pas là, dites-moi, une joie solide, une consolation vraie ?... Il en est d'autres, hélas ! que peut-être vous avez connues qui ne peuvent se rendre ce témoignage, et pour lesquelles les vains plaisirs de ce monde, auxquels elles n'ont pas su résister, ont été suivis dès ici-bas de cruelles amertumes !...

Un mot encore, mes bien chers frères. Pour éprouver si l'or est véritable, on se sert d'une certaine pierre. Si l'or est vrai cette pierre lui donne un certain brillant ; si le métal est faux, elle le ternit et le décompose. Voulez-vous savoir quelles sont les véritables joies ? Eh bien ! la pierre de touche qui vous apprendra à les distinguer, c'est la mort !... Ah ! je le disais, c'est surtout à ce moment terrible et inévitable que les jouissances et les plaisirs du monde paraissent vains et déplorables, tandis que les consolations et les douceurs de la piété apparaissent plus suaves et se font mieux sentir !... C'est alors surtout, ô bon Sauveur, que la tristesse de vos serviteurs se change en joie, et que cette joie ne peut leur être ravie.

PÉRORATION. — Vous me direz peut-être, mes frères, que ceux qui se livrent aux joies et aux plaisirs du monde passent du moins pendant qu'ils sont sur la terre des jours heureux. Ne les voyons-nous pas, en effet, courir les spectacles, rire, danser, folâtrer, et livrer gaiement leur âme au souffle de toutes les passions !... Ah ! que l'apparence ne vous trompe point ! Gardez-vous de les croire heureux. S'il vous était donné de lire au fond de leur cœur, d'entendre leurs tristes confidences, vous verriez que cette joie étourdie et bruyante est l'indice d'une conscience agitée et d'une âme parfois bien désolée !... Ils chantent, ils plaisantent, ils se divertissent !... Mais voyez donc ces deux voyageurs qui marchent la nuit dans la campagne : l'un, calme,

(2) Saint Léonard de Port-Maurice, Cf. *Sermon sur les consolations de la vie dévote.*

intrépide, sans frayeur, suit son chemin en silence ; les ténèbres ne l'effrayent point, son cœur ne bat pas plus fort, il marche comme au milieu du jour ; l'autre, effrayé, tremblant, sent son cœur palpiter au moindre bruit, une feuille qui tombe, un oiseau qui s'envole, un rien l'épouvante, il croit dans chaque objet apercevoir des voleurs et des fantômes. Que fait-il ? Il se met à chanter pour se rassurer en quelque sorte contre sa frayeur ; mais si vous écoutez bien, sa voix altérée par la peur trahit en quelque sorte la frayeur qui le domine. Ainsi en est-il de ceux qui aiment les plaisirs du monde, tandis que l'âme fidèle reste calme et tranquille, parce qu'elle ne craint rien ; pour eux ils jouent, ils chantent, ils s'amusent bruyamment, afin d'étouffer leurs remords et de ne pas entendre la voix de leur conscience. J'en appelle à votre expérience. N'est-ce pas là, en effet, un tableau vrai des joies du monde ? Si le ciel se couvre, si les éclairs sillonnent les nues, si le tonnerre gronde, et que la foudre éclate, vite le frisson parcourt leurs veines, la frayeur les saisit. Et pourquoi donc ? Parce que leur conscience est agitée... Le chrétien, au contraire, possède son âme en paix ; la nature en lui peut bien éprouver une impression dont il n'est pas le maître ; mais, au fond de son âme, il conserve la tranquillité et le calme. Il sait que, pour lui, le Dieu qu'il aime le traitera toujours avec miséricorde. Il ne goûte les plaisirs d'ici-bas que comme un voyageur qui considère en passant les fleurs qui bordent sa route ; il n'y attache pas son cœur ; il garde son amour pour des joies plus nobles et des consolations plus durables. Aussi ne redoute-t-il point la mort ; et, de fait, la mort pour nous chrétiens, si nous avons servi notre divin Sauveur avec fidélité, c'est la porte par laquelle nous arriverons à une vie bienheureuse et sans fin. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies des litanies

DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

(SUJETS D'INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE.)

IV

SANCTA VIRGO virginum, Mater purissima, Mater castissima, Mater inviolata, Mater intemerata, ora pro nobis : Sainte Vierge des vierges, Mère très pure. Mère très chaste Mère sans corruption, Mère sans tache, priez pour nous.

La Maternité et la Virginité sont, de l'aveu de tous, les deux plus nobles privilèges de Marie. Nous avons fait ressortir, autant que nos faibles ressources nous l'ont permis, l'excellence du premier, la suréminente dignité à laquelle il élève l'humble fille de Nazareth, la part immense qu'il lui a donnée dans l'œuvre de notre rédemption, et le tout-puis-

sant crédit qu'il confère sur le cœur de son Fils bien-aimé.

Passons au second, celui de la Virginité, qui ne le cède au premier ni en honneur, ni en fécondité, ni en salutaires enseignements.

POURQUOI ET COMMENT MARIE EST PROCLAMÉE LA VIERGE DES VIERGES. — POURQUOI ET COMMENT ON L'APPELLE MÈRE TRÈS PURE, MÈRE TRÈS CHASTE, MÈRE SANS CORRUPTION, MÈRE SANS TACHE.

I. Quand on veut donner de l'excellence d'une chose la plus haute idée possible, on se sert d'une certaine foi mule, qui est commune à plusieurs langues. Ainsi, pour qualifier l'infinie majesté de Dieu, on le nomme le *Seigneur des seigneurs*, le *Roi des rois*, le *Maître des maîtres* ; pour désigner la partie principale du temple chez les Juifs, on l'appelait le *Saint des saints* ; dans l'ordre de la nature, nous disons que la rose est la *fleur des fleurs*. C'est de la même manière, et dans le même sens, que nous proclamons Marie la *Vierge des vierges*.

La virginité de Marie surpasse en perfection la virginité des hommes, que dis-je ! celle des anges eux-mêmes.

La résolution qu'elle forma de conserver sa virginité, résolution qui, au dire de saint Thomas, est la raison formelle de cette vertu, fut plus parfaite, mieux arrêtée et plus noble chez elle que chez les autres hommes ; plus parfaite, parce qu'elle fut prise sous l'influence d'une grâce plus grande, d'un amour de Dieu plus ardent, le plus ardent qu'on puisse concevoir ; mieux arrêtée, car un vœu perpétuel vint la fixer, et aucun mauvais instinct en Marie ne put gêner ni contrarier sa liberté ; plus noble, car elle atteignit la fin la plus sublime : la maternité du Fils de Dieu.

La virginité de Marie surpasse celle des anges eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, ont une virginité de nature, Marie une virginité de grâce ; chez les premiers, elle existe nécessairement, dans Marie elle est libre et volontaire ; les esprits célestes la possèdent avec l'impassibilité de leur nature, Marie avec la fragilité de la nature humaine.

La virginité de Marie est unique en son genre : elle s'allie parfaitement avec la maternité. Marie a un fils qui n'a pas de père selon la nature ; elle est un jardin fermé et pourtant fertile ; elle vit unie à un époux terrestre, et l'Époux céleste, l'Esprit-Saint, opère en elle. Elle conçoit dans la pureté, et enfante sans douleur. Elle est vierge avant, vierge pendant, vierge après l'enfantement. La nature et même la grâce n'ont jamais rien produit de tel, le monde n'a jamais rien vu de semblable ; jamais non plus l'intelligence humaine n'a conçu quelque chose de plus beau. Entre toutes les vierges saintes, elle est la plus sainte ; entre toutes les vierges pures, elle est la plus pure. Elle est le prodige du ciel, le miroir de la vertu, la merveille du monde, la joie des anges et des hommes. Marie est entièrement vierge : vierge par l'esprit, vierge par le corps.

vierge dans son aspect, vierge dans son approche, vierge dans ses pensées, vierge dans ses affections, vierge dans ses paroles, vierge dans ses actions, vierge dans son âme, vierge dans ses sens.

La virginité, telle que l'a pratiquée Marie, était inconnue aux siècles qui l'ont précédée. Jamais on n'avait vu, en effet, une vierge enfanter et néanmoins demeurer vierge. De même donc que l'aigle est le roi des oiseaux ; le lion, des quadrupèdes ; le dauphin, des poissons ; le palmier, des arbres, et le lis des fleurs ; ainsi, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, Marie est la reine de toutes les vierges.

Elle a été la conductrice et le porte-étendard des vierges. La première, elle a fait à son Dieu le vœu de continence et de virginité ; elle en a levé le drapeau aux yeux de la postérité, et sous ce drapeau sont venues s'enrôler, depuis dix-huit siècles, des milliers de vierges des deux sexes.

Avant que Jésus-Christ et son auguste Mère eussent déployé ce glorieux étendard, il n'y avait presque pas de vierges. Loin d'être en honneur dans l'ancienne loi, la virginité passait pour un sujet d'opprobre. Lorsque Rachel eut engendré, elle s'écria : « Le Seigneur m'a délivrée de l'opprobre (1). » La fille de Jephthé, condamnée à mourir dans l'âge nubile, demanda avec instance à son père la permission d'aller pleurer pendant deux mois sa virginité (2). Au chapitre iv d'Isaïe, nous voyons sept femmes choisir un époux et lui dire : « Nous gagnerons nous-même notre pain et nos vêtements, prêtez-nous seulement votre nom ; » c'est-à-dire, soyez notre époux, et délivrez-nous ainsi de l'opprobre de la stérilité. C'était donc, comme on le voit, une ignominie d'être sans enfant, c'est-à-dire vierge. Mais dès que Jésus et Marie eurent levé le drapeau de la virginité, on vit se former dans tous les siècles des phalanges de vierges, qui, à l'ombre des cloîtres, et même au milieu du monde, ont consacré à Dieu le lis de leur virginité, et ont généreusement combattu les instincts de la chair.

Voilà pourquoi le Prophète royal s'écriait : « Les vierges seront conduites après elle ; celles qui s'approcheront d'elle vous seront amenées au sein de l'allégresse et du contentement. »

Un grand nombre de vierges ont été amenées et seront présentées à Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde ; mais toutes ne viennent qu'après Marie, leur conductrice et leur reine. Les vierges qui s'approchent de Marie sont ceux et celles qui vécurent à la même époque qu'elle, comme saint Joseph, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, sainte Marthe et autres, qui imitèrent sa perpétuelle intégrité.

Les vierges sont amenées à Jésus-Christ dans l'allégresse et le contentement ; car l'allégresse et

le contentement sont le propre des vierges, qui, par la pureté de leur corps et l'incorruptibilité de leur esprit, triomphent de la chair, et, au sortir de cette prison mortelle, se présentent dans le temple du souverain Roi avec la joie la plus parfaite. « Ils chantaient comme un cantique nouveau devant le trône, et devant les quatre animaux et les vieillards ; personne ne pouvait chanter ce cantique, si ce n'est ces cent quarante quatre mille qui ont été rachetés de la terre. » Voilà ce que dit saint Jean, vierge lui-même, dans son *Apocalypse* (1).

Ce cantique nouveau, c'est le joyeux remerciement des vierges pour le rare et éminent bienfait de la chasteté que le Seigneur leur a accordé de préférence à tant d'autres. Ce chant est vraiment nouveau, parce que la virginité est une vertu nouvelle, propre au Nouveau Testament, et presque inconnue de l'Ancien. L'auguste Vierge Marie, avec toutes les autres vierges, et plus que toutes les autres, fait résonner ce cantique avec une douce et parfaite harmonie. Elle donne le ton à toutes. Voici les paroles si onctueuses d'un de ses plus grands serviteurs, saint Bernard, dans son *Traité sur la Passion* (2) : « Le cantique chanté par toutes les vierges ne le sera-t-il pas par Marie, leur souveraine ? Oui, elle le chantera avec d'autant plus de suavité qu'elle a été plus chaste que les autres. A ce grand chœur virginal, elle enseignera les leçons de la mélodie, comme elle lui a appris à aimer la virginité. »

Ce cantique est chanté devant le siège de Dieu, c'est-à-dire devant la Vierge Mère, qui est le vrai siège de Dieu, comme nous le proclamons dans l'invocation : *Sedes sapientiæ*, siège de la sagesse.

Il est chanté devant les quatre animaux et les vieillards, c'est-à-dire devant les quatre Évangélistes, les Apôtres et les Prophètes, qui, par leur doctrine, leurs écrits et leur prédication, ont exalté la virginité, l'ont pratiquée pendant leur vie, ainsi que toutes les autres bonnes œuvres ; et les vierges chantent avec d'autant plus de joie ce cantique devant le trône de Dieu, c'est-à-dire devant la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, que c'est à ses salutaires exemples et à sa protection spéciale qu'elles doivent leur amour pour la virginité, leur consécration à Dieu par un vœu, et leur persévérance dans la pratique de cette vertu.

Elle marche en reine à la tête des vierges qui chantent le cantique nouveau ; la première, elle élève la voix. « Qu'il sera grand, s'écrie saint Ambroise, le nombre des vierges au-devant desquelles elle ira, et qu'elle présentera au Seigneur, en disant : « Voici les épouses de mon Fils, voici celles » qui n'ont souillé d'aucune tache leur lit virginal ! »

Elle chante, Marie, et ses accents sont si doux et si élevés qu'aucune autre vierge ne peut y atteindre ; et ses cantiques sont d'autant plus admirables

(1) Gen., xxi, 23.

(2) Juges, xi, 37.

(1) xiv, 3, 4.

(2) Chap. xxxi.

qu'elle est vierge et mère en même temps. Elle chante donc parmi les vierges le cantique de la virginité ; elle chante, parmi les mères, le cantique de la fécondité ; ce que jamais personne autre qu'elle n'a pu chanter. Elle est donc véritablement la Vierges des vierges.

Aussi voyons-nous tous les saints Pères lui donner à l'envi les plus magnifiques éloges. Saint Jacques, apôtre, dans sa liturgie, l'appelle la *Gloire des vierges* ; saint Ephrem, la *Couronne des vierges* ; saint Epiphane, la *Reine de la virginité* ; saint Ildefonse, la *plus Elevée de toutes les vierges*, et le *Modèle de la virginité parfaite* ; saint Isidore, la *Conductrice des vierges* ; saint Damascène le *Trésor de la virginité* ; saint Anselme, la *Mère de la virginité* ; saint Bernard, la *Première des vierges* ; saint Bonaventure, la *Porte-Enseigne des vierges*, et la *Gloire de la pudeur virginale* ; saint Ambroise, le *Porte-Drapeau des vierges*, et la *Maîtresse de la virginité*.

Jetez en ce moment un regard sur la terre entière, et voyez combien d'hommes et de femmes ont embrassé la virginité avec ardeur. Les démons frémissent de colère et de rage ; les impies bondissent de fureur ; les esprits forts se rient et lancent leurs sarcasmes ; les hérétiques insultent et outragent, en voyant des troupes de vierges surgir de toutes parts dans le monde. Eh bien ! l'honneur d'un pareil prodige revient à Marie, qui, « la première leva le noble drapeau de la virginité, et porta bien haut, à la gloire de son Fils, l'étendard d'une pureté sans tache. » Ce sont les termes de saint Ambroise et de saint Jérôme.

De tout ce que nous venons de dire, il ressort évidemment que Marie, pour avoir arboré la première ce glorieux drapeau, a particulièrement droit à notre admiration et à nos meilleurs éloges. Ils sont, en effet, dignes d'être grandement célébrés, ceux qui ont été les auteurs de découvertes précieuses : ainsi, les Lacédémoniens, qui ont inventé l'épée ; Anaximène et Anaximandre, qui ont construit les premières horloges. Carmente fut l'objet d'une magnifique ovation pour avoir inventé les chars. On admira les Vénitiens, qui ont confectionné les bombes. Christophe Colomb s'est fait une haute réputation par la découverte du Nouveau Monde, et Americ Vespuce a donné son nom à ce continent, parce qu'il y a trouvé d'immenses royaumes.

A combien plus forte raison n'est-elle pas digne de toute louange, l'auguste Marie qui, la première, fit connaître aux hommes l'état de virginité, et entraîna à sa suite, par la seule force de l'exemple, une foule innombrable de vierges des deux sexes.

Celui qui transporterait des régions lointaines dans sa patrie une plante d'un grand prix propre à donner des fruits abondants et exquis, quelle gloire ne mériterait-il pas ? Son nom serait grand et deviendrait immortel. Ainsi, Marie a droit à tout honneur, à toute gloire, à tout éloge pour avoir transporté sur notre pauvre terre la belle et noble plante

de la virginité, si féconde en fleurs et en fruits merveilleux.

O Marie, soyez à jamais bénie d'un bienfait si précieux ! Hélas ! le monde corrompu ne comprend pas le glorieux mystère de la virginité ; il n'y croit même pas. Et cependant il est un fait certain, c'est que ce qui reste de bon et d'honnête au monde ne se conserve que par la pureté des saints. Sans la virginité des prêtres, des religieux, des religieuses et de ces âmes qui vivent dans le monde comme si elles n'étaient pas du monde, malheur à nous ! Inévitablement les fléaux de la justice divine, en punition de nos innombrables péchés, se déchaîneraient sur la terre, et nous roulerions bien vite d'abîme en abîme. O Marie, daignez dessiller les yeux de ces milliers d'insensés qui se moquent de cette admirable vertu ! Ah ! faites-leur comprendre et estimer à sa juste valeur la noblesse, la beauté, le prix de l'aimable vertu de virginité !

II. A cette belle et admirable appellation de *Sancta Virgo virginum*, sainte Vierge des vierges, appellation si glorieuse pour Marie et si féconde en salutaires enseignements pour nous, ses enfants, ajoutons-en d'autres analogues que renferment encore les litanies : *Mater purissima*, Mère très pure, *Mater castissima*, Mère très chaste, *Mater inviolata*, Mère sans corruption, *Mater intemerata*, Mère sans tache.

Et, d'abord, ne semble-t-il pas que l'Eglise ait voulu épuiser ici tous les termes de la langue exprimant la pureté pour qualifier celle de l'auguste Vierge, tant cette pureté lui paraît éminente et supérieure à ce que nous trouvons dans la *Vie des Saints* ? Car on reconnaîtra que ces mots *purissima*, *castissima*, *inviolata*, *intemerata*, au moins dans ce qu'ils ont de général, rentrent un peu l'un dans l'autre et disent à peu près la même chose.

Cependant, si on veut se donner la peine de les examiner de près, il ne sera pas difficile de reconnaître qu'ils sont différents, quoique étant les branches d'une même tige. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire ici les magnifiques développements, que donne à chacune de ces invocations le Père Justin de Micchow, dans les trente-sept conférences qu'ils consacrent à cet important sujet, et auxquelles nous prenons la liberté de renvoyer nos lecteurs.

Qu'il nous suffise, pour le moment, de placer sous leurs yeux les intéressantes considérations que nous y avons trouvées sur l'éminente pureté de Marie.

Le Docteur Angélique, saint Thomas, enseigne que la pureté peut être entendue de deux manières (1) : par comparaison à ce qui est impur, et par comparaison à ce qui de sa nature est pur.

Dans le premier sens, une chose sera d'autant plus pure qu'elle s'éloignera davantage de ce qui est impur ; ainsi on dira de l'argent qu'il est plus pur, parce qu'il s'éloigne davantage des métaux vils

(1) 1, Dist. 17, quest. II, art. 4 : dist. 44, quest. I, art. 3.

et moins purs, comme le fer, le plomb, l'étain.

Dans le second sens, un être sera d'autant plus pur qu'il s'approchera davantage de celui qui est très pur ; ainsi, dans les éléments, l'eau est plus pure que la terre, parce qu'elle est plus rapprochée de l'air qui est plus pur que l'eau. L'air est plus pur, parce qu'il est plus rapproché du feu, etc. Nous voyons la même chose dans les êtres animés : la nature sensitive est plus pure que la végétative, l'intellective encore plus pure, l'angélique encore plus, à proportion qu'elles s'éloignent davantage de l'impureté du corps et s'approchent davantage de ce qui est souverainement simple, souverainement pur, c'est-à-dire de Dieu.

Il en est de même dans les sphères morales et spirituelles. Plus un esprit est distant du péché, plus il est pur dans le premier sens du mot. Plus, aussi, un esprit se rapproche de Dieu, par la charité, et plus il est pur dans le deuxième sens.

Cela posé, nous disons :

1° Que la bienheureuse Vierge Marie a été pure à un degré éminent, en ce sens qu'elle se trouvait dans un très grand éloignement de toute impureté, tellement qu'un degré supérieur n'a jamais été donné et ne pourra jamais être donné à une simple créature. En effet, non seulement Marie n'a commis aucun péché, comme l'enseigne la sainte Eglise, mais encore elle n'a éprouvé aucune affection mauvaise, aucune passion désordonnée ; car elle n'avait pas en soi le foyer de la concupiscence.

Sans doute elle n'était pas exempte des affections naturelles à l'humanité ; mais il n'y avait rien dans leurs mouvements de répréhensible ; jamais ils ne prévinrent la raison, jamais ils ne la portèrent au péché ; privilège qui ne fut le partage d'aucun homme dans l'état de nature déchue. Il est, en effet, bien difficile, il est même impossible que nous tenions toujours l'appétit sensitif si bien soumis à la raison qu'il ne la trouble pas quelquefois. L'auguste Vierge seule après Jésus-Christ, a reçu une telle abondance de grâces, qu'elle n'eut rien à souffrir des passions honteuses et des mouvements charnels.

Pour ce motif, déjà, on a donc raison de l'appeler *très pure*.

Ajoutons que cette pureté de Marie est d'autant plus admirable et digne d'éloge que son sexe est plus faible. Sans doute les affections et les mouvements de la nature atteignent l'homme ; mais ils s'emparent de la femme beaucoup plus aisément ; ils la fatiguent davantage et le poète païen a pu dire sans témérité, au IV^e livre de son *Enéide* :

« La femme est un être variable et changeant. »

Il suit de là que ce sexe, par là même qu'il est plus fragile, ne commande pas aussi facilement à ses affections et aux mouvements de son cœur ; c'est pourquoi il perd plus souvent que l'homme la possession de son âme, et se laisse aller plus vite à l'irritation, à l'impatience, à la haine, à la vengeance aux pleurs, aux disputes. Aussi, chez presque tou-

tes les nations écarte-t-on les femmes des conseils et des offices publics : elles obéiraient moins à la raison qu'à leurs impressions passionnées. Mais l'incomparable Vierge, femme bénie entre toutes les femmes, n'a jamais ressenti d'affection impure ; son cœur ne fut jamais troublé par aucun mouvement désordonné ; elle n'éclata jamais en paroles insolentes, ni même légères. En toutes choses, elle se conduisit avec prudence, modestie, conveance et circonspection.

Nous avons pour appuyer cette vérité le témoignage des saints Pères.

Saint Jean Damascène, dans son *Sermon sur la mort de la sainte Vierge*, dit : « La vierge sans corruption n'a jamais éprouvé de troubles charnels, et elle a été élevée dans des pensées toutes célestes. »

Saint André, de Jérusalem, affirme, dans sa *Salutation angélique*, que, « Celle qui était supérieure à tous en pureté ne se laissait nullement atteindre par les perturbations intérieures. »

Saint Epiphane, dans son discours de *Louanges de la bienheureuse Vierge*, dit qu'elle a constamment agi avec sagesse, et n'a jamais ressenti aucune affection terrestre.

Métaphraste, s'appuyant sur la parole d'autres docteurs, tient absolument le même langage.

Pour cette raison, ce que dit le Sage, que « le corps appesantit l'âme (1) », ne s'applique nullement à la sainte Vierge. Jamais, en effet, son esprit ne fut accablé par le poids du corps, au point de le fatiguer et de le distraire de la méditation des choses célestes comme il arrive à la plupart des hommes qui emploient tout leur zèle, toute leur sollicitude à soigner leur corps, et oublient leur âme. Chacune des pensées, des volontés, des œuvres de Marie était dirigée vers Dieu.

2° Je dis en second lieu, que la bienheureuse Vierge a atteint, par rapport à Dieu, le degré le plus éminent de pureté, qui, jamais et en aucun temps, ait été concédé à aucune créature. La raison en est que son union avec Dieu, source de toute pureté est aussi étroite que possible. S'il se pouvait qu'il y eût une créature d'une pureté plus parfaite, cela viendrait de ce que cette créature serait plus intimement unie à Dieu que ne l'est la Vierge Marie. Or, au dire des grands docteurs, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'union supérieure à la sienne, puisque c'est l'union d'une mère avec son fils.

Après Dieu, l'auguste et immaculée Vierge occupe donc le suprême degré de pureté. C'est donc à bon droit que l'Eglise lui donne, dans les Litanies, les appellations de *Mère très pure*, *Mère très chaste*, *Mère sans corruption*, *Mère sans tache*.

O Marie, vous qui n'avez jamais été souillée d'aucune faute, même la plus légère, et dont l'âme, ornée de tous les dons de la grâce, est si parfaite et si agréable au Seigneur, nous n'osons fixer nos re-

(1) Sagesse, ix, 15.

gards sur votre incomparable pureté ; nos péchés nous humilient et nous confondent. Mais n'êtes-vous pas notre bonne Mère ? Ah ! aidez-nous à obtenir le pardon ; de telle sorte que, purifiés dans les eaux salutaires de la pénitence, nous puissions vous offrir désormais un cœur pur, et marcher, sous la protection de votre main toute-puissante, à travers les mille épreuves de la vie, dans le chemin de l'innocence et de la sainteté. Ainsi soit-il. .

V

MATER divinæ gratiæ : Mère de la divine grâce.

DE QUI LA BIENHEUREUSE VIERGE EST-ELLE LA MÈRE, ET EN QUEL SENS. — POURQUOI ET COMMENT EST-ELLE APPELÉE MÈRE DE LA DIVINE GRACE.

I. Le même mérite qui a valu à Marie de devenir Mère du Verbe incarné lui a valu, comme conséquence naturelle, de devenir Mère des hommes. Autant on distingue d'espèces de générations, autant elle compte de titres à la maternité. Or, il y a cinq sortes de génération : la génération naturelle, la génération spirituelle, l'adoption, l'éducation et la restauration. Expliquons chacune d'elles.

C'est en vertu de la première que le père et la mère donnent le jour à leurs enfants, et en vertu de la seconde que les parrains acquièrent un certain droit sur ceux qu'ils tiennent sur les fonts du baptême. C'est en vertu de l'adoption qu'un étranger est admis, avec l'autorisation du souverain, à la possession de l'héritage. C'est en vertu de l'éducation qu'un maître peut se dire le père des enfants qu'il a instruits et élevés. Ainsi, saint Paul dit aux Corinthiens : « Je vous ai engendrés par l'Évangile (1). » Enfin, quand une chose a été réparée, restaurée par quelqu'un, il en est devenu en quelque sorte le créateur et le père.

Or, la bienheureuse Vierge Marie possède ces cinq sortes de génération.

1° Elle est, dans le sens littéral du mot, la Mère de Notre-Seigneur, vrai Dieu et vrai homme qui a réellement été conçu dans son sein, avec la coopération du Saint-Esprit, et qu'elle a mis au monde ;

2° Elle a été la Mère spirituelle de saint Jean-Baptiste, non seulement parce qu'elle le reçut dans ses bras à sa naissance ; car, suivant l'opinion de saint Ambroise, du vénérable Bède, d'Euthyme et du cardinal Hugues, elle était présente quand il vit le jour ; mais plus encore, parce qu'au moment où elle salua sa cousine Elisabeth, Jean fut sanctifié dans le sein de sa mère. « Votre voix, dit Elisabeth, n'eut pas plus tôt frappé mon oreille lorsque vous m'avez saluée que l'enfant a tressailli de joie dans mon sein (2). »

3° Elle est la Mère de ceux qu'elle a adoptés. En ce sens, elle devint la mère de saint Jean l'évangéliste quand Jésus-Christ, du haut de la Croix, le

lui donna pour fils, en disant : « Femme, voilà votre fils (1) ! » De la même manière, elle est notre Mère à tous ; car, en ce moment même, Jésus-Christ nous donna tous à elle pour enfants, quand il adressa au disciple bien-aimé ces paroles : « Voilà votre Mère ! » Voulant que ceux que lui-même enfantait sur la croix dans les plus cruelles douleurs, elle les reçut comme une Mère compatissante, les entourant de son amour et les gardant sous son patronage. C'est le sentiment de graves docteurs : Rupert, le bienheureux Albert le Grand, saint Antonin et un grand nombre d'autres qui enseignent, dans leurs admirables discours, que Notre-Seigneur, sur le point de mourir, donna tous les élus à Marie pour enfants, dans la personne de saint Jean, dont le nom est synonyme de *grâce*. Et saint Jean lui-même autorise cette interprétation, quand, après avoir rapporté les paroles par lesquelles le Sauveur le donna pour fils adoptif à Marie, il ajoute aussitôt : « Et, à partir de ce moment, le disciple la prit chez lui (2). » Il ne dit pas « Jean, » mais « le disciple ; » et il se sert de cette appellation commune pour nous faire entendre que c'est à tout homme qui est disciple de Notre-Seigneur que la bienheureuse Vierge a été donnée pour Mère.

Il est admis partout qu'une femme peut, avec l'autorisation du prince, adopter des enfants qui ne lui appartiennent pas. Marie, en nous adoptant au pied de la Croix, avait l'autorisation, et même l'ordre formel de son divin Fils, le Roi immortel des siècles, puisqu'il lui dit : « Femme, voilà votre fils ! » Dès lors, semblable à la fille du Pharaon qui adopta le jeune Moïse sur le bord des eaux, la très-sainte Vierge prend pour enfants les disciples du Sauveur, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême.

En ce dernier sens, la bienheureuse Vierge est donc véritablement notre Mère.

Elle remplit d'ailleurs à notre égard tous les devoirs de la maternité, après nous avoir engendrés spirituellement sur le Calvaire. Une mère veille sur ses enfants, les aime, les nourrit, les guérit de leurs maladies autant qu'elle peut, les comble de bienfaits et les élève avec le plus grand soin. Or Marie s'acquitte admirablement de tous ces différents devoirs envers ses fidèles serviteurs.

1° Elle veille sur eux et leur procure ce qui est nécessaire à la vie du corps et à la vie de l'âme. Nous en avons une preuve évidente dans la conduite qu'elle tint aux noces de Cana en Galilée, quand elle se fit sollicitieuse pour les jeunes époux : « Ils n'ont plus de vin (3), » dit-elle, montrant par là qu'elle est la protectrice, l'avocate compatissante de tous les hommes, mais surtout des nécessiteux.

Nous trouvons un bel exemple sur ce sujet dans Jean Hérold, qui par esprit d'humilité a voulu qu'on ne l'appelât que l'*Ecolier*.

« Une femme, dit-il, avait deux filles. Se voyant

(1) I Cor., 17, 15.

(2) Luc, 1, 4.

(1) Jean, xix, 26.

(2) Jean, xix, 27.

(3) *Id.*, 11, 3.

sans ressources pour les nourrir, elle vint, accompagnée de ses deux enfants, s'agenouiller devant une image de la Mère de Dieu placée dans une église. Après de longues et ferventes prières, prenant ses filles par la main, elle dit à la très-sainte Vierge : « Voilà vos filles, veillez sur elles, car vous êtes leur mère. » Elle sortit ensuite. A peine arrivée sur le seuil de sa demeure, elle rencontra un jeune inconnu qui, tenant dans ses mains cent livres d'argent, les lui offrit pour pourvoir à l'entretien de ses filles, et disparut aussitôt. A la suite de cet événement, la réputation de ces deux filles fut attaquée : on supposait que cet argent était le salaire de leur inconduite. Elles se réfugièrent de nouveau aux pieds de leur Mère bénie, en la suppliant de veiller sur leur honneur. Marie exauça leur demande. Un jour de fête, tandis que le peuple en foule assistait aux saints offices, un Ange, sous les traits d'un jeune homme apparut portant dans ses mains deux couronnes, et, les déposant sur la tête de ces deux jeunes filles, il dit : « Voilà ce que vous envoie votre bonne Mère, l'auguste Vierge Marie, Mère de Dieu, en signe de votre virginité. » Il disparut à ces mots, et tout le peuple, rempli d'un religieux saisissement, rendit gloire à Dieu, et célébra les louanges de Celle qu'on n'invoque jamais en vain. »

2° Marie aime ses enfants : elle les dirige dans les voies du Seigneur, les console dans leurs tribulations, les conseille dans les perplexités, les abrite sous le vaste manteau de sa protection, anime leur ferveur et détourne miséricordieusement les châtiements dont les menace la justice de Dieu en punition de leurs péchés. « C'est elle, dit éloquemment Césaire, qui est le salut du monde, la consolation des affligés, le secours assuré de ses serviteurs ; par elle, les pécheurs sont convertis, les désespérés arrivent à confesser leurs fautes ; par elle, les apostats se réconcilient avec Dieu, et les justes reçoivent d'ineffables et abondantes consolations. Son nom comme son image guérit les malades, met les démons en fuite, brise les chaînes du péché, bannit la crainte et apaise les tentations. Par elle, les faibles sont fortifiés, les cœurs languissants se réveillent, les élus se réjouissent. Elle aime ceux qui l'aiment ; que dis-je ! son amour nous prévient en même temps qu'il nous honore ; mais, pour ceux qui la méprisent, comme elle est juste, elle permet qu'ils soient punis et humiliés (1). »

3° Marie fournit des vêtements à ses enfants. On sait qu'elle donna à saint Ildéfonse un ornement sacerdotal pour célébrer les saints Mystères. Elle accorda la même faveur à saint Bonet, si l'on croit le témoignage de tout le pays d'Auvergne dont il était l'évêque. On montre encore de nos jours cet ornement venu du Ciel ; l'étoffe et le tissu sont inconnus ; la blancheur en est éblouissante, la légèreté et la finesse merveilleuses. Ainsi le rapporte

Vincent de Beauvais dans le *Speculum historiale* (1). Les Frères Prêcheurs, les Carmes et d'autres religieux s'honorent de porter le costume que Marie elle-même leur a donné.

4° Marie va jusqu'à nourrir quelquefois ses enfants de son lait. C'est un fait certain (2) que saint Fulbert, évêque de Chartres, reçut de la bienheureuse Vierge cette insigne faveur. Très dévot à l'auguste Vierge, il avait écrit un livre et construit une basilique en son honneur. Pour l'en récompenser, Marie lui apparut pendant une maladie, et lui présentant son sein maternel, lui communiqua avec son lait l'esprit de prophétie.

Des auteurs graves affirment que saint Bernard reçut la même marque de tendresse. Mais ce que fit la très-sainte Vierge extérieurement et d'une manière sensible pour ces deux grands saints, elle le fait toujours intérieurement et d'une manière spirituelle pour ses autres enfants qui la servent fidèlement. Ils le sentent beaucoup mieux qu'il n'est possible de l'exprimer ; aussi ne peuvent-ils se rappeler son souvenir sans éprouver au fond de l'âme une inexplicable douceur.

5° Marie guérit ses enfants. L'univers entier a senti du prodige éclatant par lequel la Mère de Dieu rendit à saint Jean Damascène, son dévot serviteur, la main qu'on lui avait coupée, parce qu'il avait pris la défense des saintes images. C'est Jean de Jérusalem qui le rapporte dans sa vie.

Ici, nous ne pouvons passer sous silence la guérison d'un religieux cistercien nommé Adam. Pendant son enfance, sa tête était si couverte de teigne que ses camarades ne pouvaient rester auprès de lui à cause de la puanteur qui s'en exhalait. Ayant appris la Salutation angélique, il la récitait souvent. Or, une nuit, croyant qu'on l'avait éveillé pour matines, il se lève et accourt en toute hâte à la chapelle qu'il trouve fermée. Il met par trois fois le genou en terre suivant une pieuse coutume, et il adresse à Notre-Dame la Salutation de l'Ange. Cela fait, il regarde, et, voyant la chapelle ouverte, il entre. Et voilà que, dans le sanctuaire, il y avait une clarté si grande qu'on se serait cru à midi. Il se tourne du côté de l'autel principal, et il aperçoit, assises autour, sept dames vénérables et une au milieu d'elles qui les surpassait toutes par l'éclat de sa beauté, et celle-ci, l'appelant, lui dit : « Mon enfant, pourquoi n'apporte-t-on pas de remède à votre ma ! ? — Bonne dame, répondit l'enfant, on a déjà employé bien des moyens, mais inutilement. — Je suis, dit alors la belle dame, je suis la Mère de l'aimable Sauveur, et la Patronne de cette chapelle, et parce que tu as coutume de penser à moi, je veux te soigner moi-même. Prends tel fruit, et dès aujourd'hui, fais-toi laver la tête par trois fois, avec la liqueur qui en sortira, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et tu seras guéri. » Et pendant qu'il

(1) Liv. XI.

(2) Baronius. An 1028.

(1) Césaire, liv. VII, *Des Miracles*.

faisait la gémulation, elle mit sa main bénie sur le front de l'enfant, et ajouta : « De ce moment jusqu'au jour de ta mort, tu ne souffriras plus de la tête. » La nourrice de l'enfant, ayant eu connaissance de ceci, alla cueillir dans le vallon voisin le fruit indiqué ; elle lui en lava la tête, et aussitôt il fut guéri, et jamais plus il n'éprouva de douleur (1).

6° Marie comble ses enfants de bienfaits et les élève avec tout le soin possible.

Ses bienfaits à notre égard, si nous comptons ceux que nous avons déjà reçus et ceux que nous attendons pour l'avenir sont innombrables. N'est-ce pas déjà beaucoup de sa part de nous avoir mérité *d'un mérite de convenance*, l'Incarnation du Verbe d'où notre salut découle ; d'avoir attiré le Fils de Dieu du Ciel sur la terre ; de lui avoir donné l'hospitalité dans son sein ; de lui avoir fourni un corps de sa très pure substance ? de l'avoir nourri pour nous, de l'avoir offert sur la croix, et d'avoir compati à toutes ses souffrances ? Si dans la sainte Eucharistie nous avons le bonheur de recevoir le corps adorable de l'Homme-Dieu, il est évident que c'est à Marie, après Notre-Seigneur, que nous le devons. Aussi saint Augustin s'écrie-t-il : « Oh ! aimable Marie, qui pourra jamais vous offrir de dignes actions de grâces et vous payer le tribut d'hommages auquel vous avez droit, pour être venue par votre consentement au secours du genre humain perdu (2) ! »

De plus, Marie gouverne et dirige tous les disciples du Sauveur, dont elle accepta au pied de la croix de son Fils le patronage et la défense, dont elle devint dès lors le secours et l'appui. Par les lumières et les inspirations qu'elle leur communique, par l'intercession qu'elle ne cesse d'exercer en leur faveur et les grâces qu'elle leur obtient à chaque instant, elle aiguillonne leur volonté, stimule leur zèle, et les aide puissamment à s'enrichir de bonnes œuvres. *L'Ecclésiastique*, lui donnant la parole, dit : « Je suis la Mère du bel amour, de la crainte, de la science et de la sainte espérance (3). » Ces mots, d'après l'interprétation des Docteurs, doivent s'entendre de la bienheureuse Vierge.

Elle est la *Mère du bel amour*, parce qu'elle sait dépandre notre cœur de l'attachement excessif aux biens de ce monde, et nous inspirer par ses exemples et les grâces qu'elle nous obtient l'amour des biens célestes.

Elle est la *Mère de la crainte*, parce qu'elle fait germer en nous une crainte de Dieu toute filiale, qui nous est un frein salutaire contre les entraînements des mauvais instincts de la nature.

Elle est la *Mère de la science*, en ce qu'elle nous aide continuellement à acquérir et à pratiquer la science des saints, la seule vraiment nécessaire, et digne de nos sublimes destinées.

Enfin, elle est la *Mère de la sainte espérance*, en ce

que, nous ayant pris sous son puissant patronage, elle nous défend contre les séductions du monde, les artifices du démon, et même contre les fléaux, qui menacent nos intérêts temporels. Protégés par elle, nous ne pouvons jamais périr.

Si Déborah (1) est appelée Mère en Israël pour avoir délivré le peuple de ses ennemis, oh ! combien à plus forte raison ce nom convient mieux à Marie, qui se montre si libérale envers le peuple chrétien, qui nous garde comme la prunelle de ses yeux, et nous protège à l'ombre de ses ailes !

Saint Paul appelait ceux qu'il avait formés à la doctrine de Jésus-Christ *ses enfants* : « Mes chers petits enfants, dit-il aux Galates, vous que j'ai enfantés de nouveau (2) ; » et dans l'épître à Philémon : « Je vous supplie pour mon fils Onésime que j'ai engendré dans les fers (3). » Il se regardait comme la mère de ceux qu'il avait régénérés dans la foi : « Je vous ai engendrés à Jésus-Christ par l'Evangile (4), » dit-il aux Corinthiens ; il affirmait qu'il les portait tous dans son cœur : « Vous êtes dans notre cœur, à la vie, à la mort (5). » En parlant ainsi, le grand Apôtre était rigoureusement dans le vrai : la régénération spirituelle étant une seconde naissance, plus noble et plus précieuse mille fois que la première qui se fait selon les lois de la nature, confère avec raison, à ceux qui en sont les auteurs, les titres sublimes de père et de mère.

Or l'auguste Vierge, Reine du ciel et de la terre, ne mérite-t-elle pas d'une manière mille fois plus admirable encore d'être appelée notre Mère, puisque, après l'Homme-Dieu, elle a contribué, mieux et plus puissamment que tous les autres intermédiaires, à notre salut, et à notre régénération spirituelle, comme nous l'avons vu ; puisqu'elle ne cesse de nous entourer d'une bonté et d'une charité ineffables, et qu'elle nous garde dans son cœur, nous prodiguant, aux jours de l'épreuve surtout, mille témoignages d'une sollicitude et d'une tendresse toute maternelle ?

Oh ! oui, qu'il est consolant, pour les âmes tentées particulièrement, de penser, au milieu de leurs épreuves, qu'il y a au-dessus d'elles un œil plein de sollicitude, toujours ouvert sur les durs combats qu'elles ont à soutenir dans cette vallée de larmes, et qui en suit avec le plus vif intérêt les mille douloureuses péripéties ; et que cet œil est l'œil d'une mère, et de la meilleure des mères ! qu'il y a au-dessus d'elles un cœur qui sait compatir à leurs misères, une main bienfaisante qui verse du baume sur leurs plaies, en leur indiquant pour un terme peu éloigné les joies éternelles, comme la récompense de leurs efforts ; et que ce cœur, que cette main, c'est le cœur, c'est la main d'une mère qui

(1) Juges, v, 7.

(2) iv, 19.

(3) 10.

(4) 1 Cor., iv, 15.

(5) *Ibid*, vii, 3.

(1) Césaire, liv. VII, ch. xxv.

(2) Sermon X. *Des Saints*.

(3) xxiv, 24.

nous porte une affection beaucoup plus vive et plus efficace que celle de toutes les mères selon la nature pour leurs enfants ! Bénissons donc le Seigneur de nous avoir accordé en Marie un si puissant soutien, et ne cessons de remercier cette auguste Vierge de sa constante sollicitude pour nous, ses indignes serviteurs !

(A suivre.)

L'abbé GARNIER.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

L'ABBÉ GORINI.

(Suite et fin. — V. le n° 24.)

Le livre parut ; il fut accueilli par d'unanimes applaudissements. L'épiscopat, le premier, ne se montra point avare d'encouragements pour le digne prêtre qui relevait si bien le sacerdoce du reproche d'ignorance. Ses plus illustres représentants : Edouard Pie, Félix Dupanloup, Henri Plantier, Augustin Pavy, Mathias Deheley, Auguste Sibour, Irénée Depery, etc., adressèrent à l'auteur les plus flatteuses lettres. Son Ordinaire, Georges Chalandon, lui écrivait : « C'est saint Charles Borromée, je crois, qui avait fait inscrire au-dessus de sa bibliothèque : *Præsidium reipublicæ christianæ*. Je placerais volontiers le même titre à la tête de votre savant ouvrage. Vous nous avez préparé un riche et précieux arsenal contre les erreurs historiques auxquelles le renom de quelques écrivains avait malheureusement donné une espèce d'autorité. Vos recherches sont consciencieuses, vos citations si bien choisies, vos habiles et heureuses investigations ont parfaitement mis à découvert le peu de solidité des bases sur lesquelles s'élevait l'erreur, et l'on se trouve étonné, après avoir lu votre ouvrage, que l'opinion se soit si longtemps prosternée devant cette idole à qui le prestige du talent avait donné une tête d'or, mais dont en réalité les pieds étaient d'argile. Cette argile, vous l'avez réduite en poussière. » Plantier, l'éloquent successeur de Fléchier, trouvait dans la *Défense de l'Eglise* « une érudition sûre et de première main, une intelligence complète et précise des erreurs historiques de notre époque, une manière de les discuter, ou plutôt de les confondre, ferme, lumineuse, méthodique, et toujours d'autant plus victorieuse qu'elle est plus mesurée. Toutes ces qualités, ajoutait-il, font la gloire de votre grand ouvrage, et lui-même est une des gloires de notre temps. Il possède, ce que l'on ne trouve généralement plus aujourd'hui, la solidité de la science et la modération de la force. » Pavy invitait son ancien condisciple à écrire une seconde *Défense de l'Eglise*, dirigée cette fois contre les erreurs des philosophes. — Parmi les simples fidèles, les écrivains laïques et ecclésiastiques, l'ouvrage n'obtenait pas une moindre estime. Dom

Pitra invitait Gorini à se croiser contre la nouvelle et détestable édition de l'*Histoire de France*, par Henri Martin. Le P. Lacordaire admirait combien « la justesse des preuves était relevée par la correction élégante du style, et surtout par le ton de modération et d'urbanité. » Théophile Foisset et Montalembert saluaient dans Gorini le représentant de la polémique chrétienne, et mettaient son ouvrage au premier rang des productions historiques. Enfin Veillot, qui avait patronné l'ouvrage, s'en félicitait : « C'est un grand honneur pour moi, dit-il dans une lettre, d'avoir été des premiers à signaler un ouvrage aussi utile que le vôtre. Je suis convaincu que la *Défense de l'Eglise* fera plus de bien encore qu'elle n'en a fait. Vous avez ouvert une voie qui sera suivie, et qui obligera les menteurs à moins mentir. Puissiez-vous être encore longtemps le guide de ceux qui voudront, à votre exemple, protéger la vérité ! » Dans une autre lettre, on lit ceci : « Il ne m'a pas du tout déplu qu'on louât votre douceur et qu'on l'opposât à ma rudesse. Ni votre douceur ni ma rudesse ne sont des crimes à mes yeux. Nous faisons l'un et l'autre de notre mieux ; il faut plusieurs notes dans un concert. »

Chose remarquable ! La *Défense* eut, pour promoteurs, même ses adversaires. Cousin, qui s'est ruiné en promesses d'amendements, pria Gorini de revoir ses ouvrages, et de lui signaler ce qui lui paraîtrait équivoque, même aux yeux de la bonne foi. Augustin Thierry corrigeait, dans l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, toutes les méprises signalées par la *Défense*. Amédée Thierry, Charles de Rémusat, Sainte-Beuve, Henri Martin faisaient également des promesses de correction, et il faut ajouter que ces promesses, s'ils les ont tenues, les honorent beaucoup plus que leurs ouvrages. Un seul, Guizot, contre qui s'élevait le troisième volume de la *Défense*, n'eut pas la générosité de se rendre. Il faut le laisser s'en expliquer.

En 1855, publiant la sixième édition de son *Histoire de la Civilisation*, il constate que les vues et les appréciations de ce livre ont été vivement contestées, notamment par Balmès, Donoso Cortès et Gorini. « J'ai lu leurs ouvrages, dit-il, avec toute l'attention due à leur mérite et tout le scrupule que commande leur sujet, et j'ai résolu de n'y point répondre : par deux raisons, l'une personnelle, l'autre générale.

» Je n'ai nul goût à disputer avec des convictions que j'honore sans les partager, et contre des puissances morales que je voudrais bien plutôt fortifier qu'affaiblir, quoique je ne serve pas sous leur drapeau. J'ai essayé de peindre le rôle de l'Eglise catholique dans le développement de la civilisation européenne. Je l'ai fait librement, j'en conviens, mais aussi, j'en suis sûr, avec un profond sentiment d'équité et de respect ; je me permettrai même d'ajouter, avec le dessein de ramener vers l'Eglise catholique le respect et l'équité qui lui sont dus, et que depuis un siècle on lui a tant refusés. Peut-être

mes efforts en ce sens n'ont-ils pas été tout à fait vains. La polémique me pousserait hors d'une mesure que j'ai à cœur de garder. Je suis convaincu que pour son salut moral et social, il faut que la France redevenue chrétienne, et qu'en redevenant chrétienne, elle restera catholique. Je ne me pardonnerais pas de rien faire qui pût nuire à son progrès dans cette voie.

» Voici ma raison générale.

» Deux grandes forces et deux grands droits, l'autorité et la liberté, coexistent et se combattent naturellement au sein des sociétés humaines. Dans le monde ancien jusqu'à l'Europe chrétienne, et quoique nulle part l'une de ces deux puissances n'ait jamais pleinement aboli l'autre, ce que Dieu ne permet pas, la domination, une domination décidée et permanente, avait toujours appartenu à l'une ou à l'autre ; les nations avaient vécu tantôt sous le joug presque absolu de l'autorité, tantôt en proie aux continuel orages de la liberté. C'est le glorieux et original caractère de la civilisation européenne, depuis qu'elle s'est développée sous l'influence évidente ou obscure, acceptée ou méconnue de l'Évangile, que l'autorité et la liberté y ont vécu et grandi ensemble, côte à côte, luttant toujours sans jamais se réduire mutuellement à l'impuissance, sujettes l'une et l'autre à des oscillations, à des retours de fortune qui ont fait à travers une longue série de siècles la destinée des gouvernements et des peuples. L'Europe chrétienne n'a jamais subi l'empire incontesté de l'un des deux principes rivaux ; le vaincu est toujours resté en état de se défendre et avec des chances de redevenir vainqueur.

» En retraçant les origines et le cours de la civilisation européenne, j'en ai fait ressortir ce grand caractère ; mais je l'ai fait ressortir en historien, non en avocat, sans prendre parti pour l'un et contre l'autre des deux principes qui ont présidé simultanément à cette histoire. Les écrivains qui m'ont fait l'honneur de me combattre sont des avocats déclarés du principe d'autorité et de francs adversaires du principe de liberté. Je changerais de position et de conduite si j'agissais comme eux, et si, pour leur répondre, je me faisais l'avocat du principe de liberté et l'adversaire du principe d'autorité. Je manquerais à la vérité historique et à ma propre pensée. Je ne le ferai point.

» Je le ferai d'autant moins que je suis de ceux qui, passant de l'étude à une scène plus agitée, ont cherché dans l'ordre politique l'harmonie active de l'autorité et de la liberté, leur harmonie au sein de leur lutte, d'une lutte avouée, publique, contenue et réglée dans une arène légale. N'était-ce qu'un rêve ? ou bien y a-t-il là une de ces grandes et légitimes espérances de l'humanité qui coûtent très cher et s'évanouissent plus d'une fois au moment où l'on croit toucher au but, mais qui se réalisent enfin quand Dieu juge que les hommes en ont assez payé le prix ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant son arrêt, je persiste à penser que là

est la bonne cause, la cause de la civilisation chrétienne et européenne. Je mets mon devoir et mon honneur à lui rester fidèle. »

Il est difficile, écrivait M. Léon Aubineau dans l'*Univers* de lire ces pages sans un sentiment de tristesse. Les poètes, on le sait, sacrifient facilement la vérité à une rime heureuse ou à la moindre harmonie qui sonne en cadence dans leur cerveau ; les philosophes sont amoureux des systèmes qu'ils ont embrassés, et ils repoussent les lumières qui en démontrent l'absence de logique et le peu d'enchaînement. Au moins pouvait-on espérer que les historiens respecteraient les faits ; et un homme grave, ayant plusieurs années participé au gouvernement de son pays, devrait rapporter du maniement des grandes affaires de l'État assez de lumière et d'élévation dans l'esprit pour estimer au-dessus de tout le respect de la vérité, pour confesser qu'elle seule a le droit et le pouvoir d'avoir un enseignement, et que les théories les plus ingénieuses du monde ne peuvent arriver à aucune conclusion morale, sociale ou politique, si elles s'écartent de la vérité.

Ce refus de polémique, inadmissible pour Balmès et Cortès, est tout à fait incompréhensible pour Gorini. Cortès et Balmès sont deux esprits de premier ordre, des publicistes, des politiques, des génies supérieurs dans tous les genres de spéculation. Et il était digne de Guizot (1) d'entrer en lice avec ces vaillants lutteurs. Mais Gorini n'est pas un philosophe, il ne cherche pas à combiner des systèmes ; il ne vise point à généraliser les faits ni à montrer les lois qui les régissent. C'est un historien, et un savant historien. Il ne réclame que pour l'autorité des documents historiques, et il n'attaque que la liberté des interprétations trop ingénieuses pour se conformer aux témoignages qui sont le seul fondement de l'histoire. Aussi ne se perd-il pas en toutes sortes de raisonnements. En regard des assertions auxquelles ils s'attaque, il place les documents historiques, il les discute, il en marque le sens, et il n'est pas difficile au lecteur de conclure que les historiens de nos jours, qui souvent ont invoqué les mêmes témoignages, les ont interprétés avec plus de respect de leur propre fantaisie que de souci de la vérité. Il paraît qu'au sentiment de Guizot, il est difficile de répondre aux critiques de l'abbé Gorini ; et cet historien reçoit, en compagnie de Balmès et de Donoso Cortès, un témoignage qui marque mieux que tous nos éloges la valeur de son travail.

Guizot donna une autre marque d'estime quand il s'entremet avec Amédée Thierry pour faire nommer Gorini correspondant de l'Institut. Déjà Au-

(1) Nous n'entendons pas nous prononcer ici sur le mérite de M. Guizot ou de M. Thiers, mérite, du reste, pour nous, très problématique. Ce qu'ont été, au dernier siècle, contre la religion, Voltaire et Montesquieu, ces deux hommes le sont aujourd'hui contre la société civile : Thiers est le Voltaire du libéralisme, c'est-à-dire de la Révolution mitigée ; le Montesquieu de la même erreur, c'est Guizot. Dieu semble les faire vivre pour leur faire voir le néant de leurs entreprises.

guste Sibour avait proposé au savant curé de le nommer chanoine titulaire de Notre-Dame, à quoi le bon curé avait répondu qu'il préférerait à toutes les stalles de chanoine la solitude de son presbytère et l'ombrage de ses vieux pommiers ! Georges Chalandon avait offert une chaire d'histoire à la Faculté d'Aix ; elle avait été refusée. Le préfet de l'Ain, de son côté, avait sollicité, pour son administré, la croix d'honneur. La mort empêcha l'aboutissement de ces démarches. Toutefois, Gorini fut nommé chanoine honoraire de Belley ; sa cure fut déclarée de première classe, et il reçut, comme savant, une pension du gouvernement impérial. Distinctions également honorables et pour ceux qui les confèrent et pour ceux qui les reçoivent et pour ceux qui y applaudissent.

La *Défense* publiée, Gorini en fit une seconde édition : il y témoigne, de son succès, une joie facile à comprendre. Comme il avait pris position dans le monde savant, il en profita pour donner à quelques écrivains, notamment au prince de Broglie, un avis fraternel sur quelques erreurs qui leur étaient échappées. En dehors de ses travaux habituels, il se donna également du loisir et de l'espace. Pour offrir à l'abbé Bernard une particulière marque de sa gratitude, il composa, pour sa *Galerie des Saints*, la *Vie des Saints marchands*. Ce volume contient sept ou huit miniatures d'hagiographie. Deux seulement ont une certaine étendue, celle de saint Hommebon et celle de saint Godrick. Cette dernière est un vrai chef-d'œuvre de narration. On dirait que Gorini, par une de ces malices délicates dont lui seul était capable, a soustrait sa mauvaise plume à Augustin Thierry pour tracer chrétiennement un vieux récit anglo-saxon. C'est la foi, la piété naïve, l'élan de la prière du prêtre catholique ; mais c'est le style, la couleur, la science du pittoresque annaliste. Sous ce dernier rapport, c'est à s'y méprendre. Qui sait ? En lisant cet épisode vivant d'une époque dont il a tracé lui-même de si dramatiques peintures, Thierry a-t-il peut-être regretté de n'avoir pas été plus chrétien.

Gorini a encore écrit une *Vie de saint Jean de Dieu*. Elle n'a pas été publiée.

Enfin, pour compléter l'indication de ses travaux, il faut mentionner les *Mélanges littéraires*, extraits des Pères latins, et publiés en quatre volumes sous les auspices des archevêques et évêques d'Avignon, de Paris, Bordeaux, Aix, Tours, Montpellier, Nîmes, Valence, Viviers, Poitiers, Orléans, Belley, Marseille, La Rochelle, Digne, Annecy, Alger, par les soins de l'abbé Martin, protonotaire apostolique.

Le public ignorait que le livre (la *Défense de l'Église*) dans lequel l'abbé Gorini a si victorieusement combattu les erreurs de nos historiens modernes n'est, pour ainsi dire, qu'un accident et un épisode dans ses longues et consciencieuses études. L'œuvre capitale et de prédilection à laquelle il a consacré et usé sa vie, et dont il ne s'est écarté un moment que pour voler à la *Défense de l'Église*, ce

sont des *Mélanges littéraires*, qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de publier, et que nous pourrions intituler aussi ses *Mémoires d'outre-tombe*.

Le livre de l'abbé Gorini est une histoire des lettres et de la société au moyen âge. En suivant l'ordre chronologique, il a remis devant les yeux du public le double tableau des lettres et de la société, de leurs jours prospères et de leur décadence. Il ne s'est pas borné à faire un choix pur et simple de la littérature des Pères ; il n'a pas seulement désiré instruire la jeunesse, mais intéresser les penseurs. Chaque Père a sa notice biographique, et chaque époque quelques pages préliminaires où sont indiqués en peu de mots les principaux faits politiques et religieux, les hérésies, les conciles, l'état des langues vulgaires, des lettres profanes, de la littérature ecclésiastique chez les Grecs, et un jugement sur la vie intellectuelle de cet âge. Avec un cadre si bien tracé, le lecteur retrace, entourés de toutes les circonstances au milieu desquelles ils écrivaient, les personnages qui passent devant ses yeux. Tel est en deux mots le gigantesque travail de l'abbé Gorini, qu'il aurait eu le plaisir de publier lui-même, s'il n'avait voulu donner en même temps la traduction des Pères latins dont il avait fait le choix. Il en avait déjà achevé une partie lorsque la mort vint l'enlever. L'abbé Martin, ancien vicaire général de Troyes et d'Avignon, à qui la famille avait confié ses manuscrits, se chargea du soin de terminer la traduction ; il voulut ainsi payer un pieux tribut à la mémoire d'un ami et d'un ancien collègue dans l'enseignement, et s'associer, par le désir, à son zèle pour la gloire de l'Église et des saintes lettres, en sauvant de l'oubli l'ouvrage qui fut l'œuvre de ses savantes veilles.

Après la mort de Mgr Martin, la traduction des *Mélanges* fut achevée par Aug. de Boudard, chevalier de Saint-Sylvestre, et par F. Monier, professeur de rhétorique au petit-séminaire d'Avignon.

Gorini partage l'histoire des lettres chrétiennes en sept périodes. La première époque va de Jésus-Christ à l'an 325 : c'est l'apparition de la littérature ; la seconde époque, de 325 à 440 : c'est l'âge d'or ; la troisième, de 440 à 580, époque des invasions, ère de décadence ; la quatrième, de 580 à 770 : c'est l'époque des ténèbres ; la cinquième, de 770 à 880, est une époque de renaissance ; la sixième, de 880 à 1130, voit les lettres subir de nouvelles éclipses ; la septième, de 1130 à 1270 : c'est la Renaissance définitive.

Les *Mélanges* n'ont pas eu, à beaucoup près, le succès de la *Défense*. Nous ignorons si cette infériorité regrettable tient à la lenteur de la publication, au changement d'éditeur, à quelque défaut de mise en scène, ou simplement à ce caprice du public, admirateur d'un premier travail, refusant à un second ouvrage la faveur de ses bonnes grâces. En aucun cas, le demi-succès ne peut provenir de l'ouvrage lui-même. Quant au fond, c'est la substance des auteurs ecclésiastiques, la moelle des Pères, un en-

semble d'extraits faits par un homme de goût et approuvés par des juges compétents ; quant à l'ordre, c'est l'ordre chronologique, très justement développé dans une succession de biographies ; pour la justification du travail original, elle ne pouvait, cela va de soi, se mieux faire que par des citations. C'est la méthode largement suivie par Godefroy dans son excellente *Histoire de la littérature française* ; elle s'explique trop facilement pour qu'il soit nécessaire de la motiver. En un mot, l'ouvrage est non seulement bon, mais très bon, digne de Gorini, et ce n'est pas peu dire. Nous ne nous donnerons certainement pas le ridicule de le recommander, après que trente évêques l'ont comblé d'éloges. Mais nous pensons que si quelque jeune prêtre, dans l'impossibilité d'étudier la *Patrologie*, lisait et relisait seulement les *Mélanges*, il y acquerrait certainement, et des lettres chrétiennes et de l'histoire ecclésiastique, une connaissance rare.

La vie de l'abbé Gorini se présente donc aux prêtres comme un modèle nouveau. Gorini n'a pas, en effet, la figure des saints que l'on offre d'ordinaire à leur imitation : celle du curé d'Ars, par exemple ; il est plus homme, dit son biographe ; il est plus de la famille des prêtres ordinaires ; il est plus leur frère en toute façon ; il a vécu et il est mort dans leurs rangs, et au dernier de tous les rangs ; ce qui ne l'a pas empêché de servir vaillamment Dieu et l'Eglise, et d'honorer le sacerdoce devant les hommes. Gorini est vraiment la gloire du presbytère de campagne, non pas du presbytère transfiguré dans un nimbe de sainteté surhumaine, mais du presbytère prosaïque et solitaire, tel qu'on le rencontre au recoin de la forêt ou dans le pli de la montagne ; et, ce qui constitue son caractère distinctif, c'est qu'il s'est sanctifié dans l'étude non moins que dans les travaux du ministère, et cela non pas dans une académie, ni dans un couvent, mais dans une pauvre cure. N'ai-je pas raison de dire qu'il est pour les prêtres un modèle nouveau ? Et ce modèle ne leur enseignera-t-il pas, mieux que tout autre, ce qu'un ministre des autels peut faire dans le poste le plus obscur ?

« Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que la vie de Gorini peut devenir aussi, pour les hommes du monde, une étude intéressante. Ils y verront que la science et la piété ne sont pas choses incompatibles, et que la foi catholique la plus convaincue n'exclut ni la tolérance la plus sincère ni la charité la plus aimable. Ce type de prêtre répondra, j'en suis sûr, à quelque idéal qui est demeuré gravé dans quelque recoin de leur âme. Il leur sera une édification douce et simple qui leur conviendra et leur fera du bien (1). »

Il y a toujours, et partout, des parfums dans Galaad.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) *Vie de l'abbé Gorini*, par M. l'abbé Martin, préface.

Droit canonique

DES LIVRES ÉLÉMENTAIRES (1).

(Suite. Voir le n° 15.)

En parlant du *Manuel de Droit ecclésiastique* de M. Henrion, nous avons fait remarquer que l'estimable auteur, dans la dernière forme donnée à son travail, s'est attaché à ne point comprendre dans le corps de son ouvrage les dispositions émanées du pouvoir civil en matière ecclésiastique, et qu'il a préféré les rejeter en notes au bas des pages. « Cette distinction, dit-il, est tellement importante qu'il nous a paru utile de l'établir d'une manière matérielle. Personne n'ignore, en effet, la tendance de l'autorité civile à empiéter sur le domaine ecclésiastique. » Ces lignes contiennent un excellent conseil, dont M. l'abbé Lequeux eût bien fait de profiter. Mais non. L'ecclésiastique, le vicaire général, le supérieur de séminaire, se tient au-dessous du laïque et de l'avocat. L'auteur du *Manuale compendium* ne peut écrire une page sans rappeler le code des servitudes gallicanes, et sans essayer de le rendre acceptable. Exemple, l'appel comme d'abus.

« L'appel comme d'abus, dit-il (t. I, page 245, seconde édition), repose sur deux principes. Le premier, c'est que le pouvoir séculier est le défenseur de la cité et des citoyens, et qu'il a reçu de Dieu la charge de protéger leurs droits, sauf le droit de l'immunité ecclésiastique, dans les lieux où cette immunité existe. »

On pourrait croire que, au moyen de l'exception indiquée, la doctrine est maintenue ; on va voir tout à l'heure que le correctif étalé n'est qu'un trompe-l'œil.

« Le second principe, continue M. Lequeux, c'est que le pouvoir séculier est le protecteur de l'Eglise et des canons, soit en vertu du droit naturel et divin, soit en vertu des déclarations formelles de l'Eglise ; de telle façon qu'on peut en appeler à lui quand il s'agit d'une violation manifeste des canons... »

Tout cela conduit l'auteur à écrire « que les fondements donnés à l'appel comme d'abus ne manquent pas de solidité, et que le clergé français ne repousse pas absolument l'appel comme d'abus. » (*Ibid.*, p. 246.) Ce qui revient à dire que l'immunité ecclésiastique n'existe pas, même de droit, en France, et que l'Eglise a octroyé au prince le titre et la charge de défenseur des saints canons. De nos jours, les princes sont si peu les défenseurs de l'Eglise et des saints canons, que, à l'occasion du concile œcuménique, le Saint-Siège s'est abstenu de

(1) La question de l'immovibilité des desservants ayant surgi inopinément, par suite de la circulaire du ministre des cultes à NN. SS. les Evêques, nous avons dû interrompre la publication de nos articles sur les livres élémentaires de droit canon pour traiter cette question. Nous reprenons aujourd'hui la suite de nos premiers articles.

les y appeler. « Si le Saint-Siège, écrivait le cardinal Antonelli, le 19 mars 1870, n'a pas jugé opportun d'inviter les princes catholiques au concile, comme cela s'est fait autrefois, chacun comprendra qu'il faut principalement l'attribuer aux circonstances des temps qui ont changé. Elles sont venues altérer l'état des relations entre l'Eglise et les gouvernements civils, et rendre plus difficile leur mutuelle entente pour le règlement des affaires religieuses. »

Bien entendu, M. Lequeux ne s'est pas dispensé d'offrir à ses lecteurs un appendice sur les libertés gallicanes, le mot est de lui, de *libertatibus gallicanis*. On disait autrefois les libertés et franchises de l'Eglise gallicane. « Libertés gallicanes » est bien trouvé, c'est plus révolutionnaire. Il expose (t. I^{er}, page 278), avec une complaisance marquée, cette opinion fautive, savoir, que l'un des fondements des dites libertés est le consentement, au moins tacite, du Saint-Siège. « Le Saint-Siège, dit-il, connaît certaines coutumes de l'Eglise gallicane, et, quoique peut-être ces coutumes ne lui plaisent guère, il est censé leur donner son assentiment, ou du moins les tolérer ; et cette présomption est fondée sur la manière d'agir des Souverains Pontifes envers l'Eglise gallicane, qu'ils ont toujours particulièrement aimée. Benoît XIV, notamment, écrit que le royaume très florissant des Gaules est plein de respect pour le Siège apostolique, et qu'il est le gardien très religieux des saints canons. »

Sans se montrer exigeant, on peut affirmer que cette argumentation n'est pas concluante, et Benoît XIV serait très surpris de la manière dont un passage de son traité *De Synodo* (livre IX, chap. II, n. 4), est ici exploité. C'est précisément à l'endroit où il réfute les prétentions gallicanes, réchauffées par le *Manuale compendium* (t. II, p. 352), touchant le pouvoir attribué aux évêques de dispenser des empêchements dirimants des troisième et quatrième degrés de consanguinité et d'affinité, que le savant Pape décerne en passant les éloges, susmentionnés ; c'est-à-dire que Benoît XIV oppose aux prélats contemporains le religieux respect de leurs devanciers qui, dit-il, n'ont pu dispenser en pareil cas que par une concession temporaire du premier Siège ; concession dont on retrouve d'ailleurs les traces dans les registres des Congrégations romaines. Par conséquent, les éloges profitent uniquement à une période antérieure, où il n'était pas question des fameuses libertés, couvées et mises au jour par Pithou.

On n'imagine pas les paralogismes présentés par M. Lequeux avec un aplomb imperturbable. Pour prouver le consentement tacite du Saint-Siège, il cite le troisième article de la déclaration de 1682, qui porte « qu'il appartient à l'autorité du Saint-Siège de communiquer aux coutumes particulières leur stabilité propre, en leur donnant son assentiment, de concert avec les Eglises. » Soit, quant au principe, savoir que le Siège apostolique a le pou-

voir de consentir toutes dérogations au droit commun, d'approuver les coutumes particulières ; mais là n'est point la question : il ne s'agit pas du principe, mais du fait. Le Saint-Siège a-t-il jamais donné son assentiment, même tacite, aux soi-disant libertés ? C'est ce qui reste et restera éternellement à démontrer.

Maintenant, voici le bouquet. « Le principal fondement de la liberté, *libertatis*, est à nos yeux ceci, savoir, que le principat du Siège apostolique tiennent toujours sa place ; car, comme l'Eglise gallicane est un des principaux membres de l'Eglise universelle, que la tête de tout le corps est dans l'Eglise romaine, l'Eglise gallicane ne peut jouir des libertés de la véritable Eglise qu'autant qu'elle est en communion avec son Chef. » Ainsi parle P. de Marca *apud* Lequeux.

En traduisant le passage ci-dessus, notre pensée se reporte à l'excellent écrit de l'illustre évêque de Nîmes, Mgr Plantier, où sont démasquées les hypocrisies du langage révolutionnaire. N'y aurait-il pas lieu, si désormais la tâche n'est pas superflue, d'étudier dans les auteurs gallicans jusqu'où peut aller l'art de porter d'un air candide une blanche et douce toison, à seule fin d'attirer les simples et de les croquer plus sûrement ? Toutes ces prémisses, habilement distancées et ménagées, conduisaient peu à peu, mais infailliblement, les esprits à subir le régime menteur essayé par la constitution civile du clergé. On se rappelle, en effet, que les évêques constitutionnels, après leur élection et consécration, faites sans la participation du Pontife romain, devaient adresser une lettre au Pape en signe de communion.

A propos des bréviaires modernes, l'auteur du *Manuale compendium* s'efface, se dispense de prononcer, comme à l'ordinaire. Et cependant, en 1843, la question liturgique était complètement élucidée, grâce aux *Institutions liturgiques* de Dom Guéranger, et surtout à la controverse qui a suivi entre Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, et l'*Ami de la Religion* d'une part, et l'illustre bénédictin d'autre part. Quelle lutte incessante, prolongée ! et quelle gloire pour l'intrépide défenseur de la liturgie romaine ! Eh bien ! écoutons M. Lequeux : « Nous n'examinons pas, dit-il (t. III, p. 168, et en note), nous n'examinons pas si des innovations liturgiques si nombreuses sont légitimes ; si le pouvoir des évêques s'étendait jusque-là, et si leurs actes sont en rapport avec les constitutions apostoliques. On a fait contre ces bréviaires beaucoup d'objections ; effectivement plusieurs sont fondées. Il est à regretter qu'une œuvre aussi importante ait été confiée à des jansénistes, ou à d'autres écrivains peu sûrs en fait de doctrine. D'autre part, si l'on fait une comparaison entre les hymnes, les offices et les vies des saints, pris dans les bréviaires anciens et les modernes, on trouvera beaucoup à louer dans ces derniers. » Et puis c'est tout ; en présence des formes cicéroniennes, virgiliennes et horatiennes,

notre pauvre canoniste est désarçonné ; il ne songe plus au point de droit, à l'autorité en matière liturgique, en un mot à la question de légitimité. En outre, dans le texte de son ouvrage, toute son argumentation mène le lecteur à des conclusions pratiques, contraires à la restauration de la liturgie romaine, à l'aide notamment de citations et de procédés qui révèlent une grande irréflexion, sinon la mauvaise foi.

C'en est assez. Que le silence du tombeau se fasse autour du *Manuale compendium* ! Que l'humble soumission de l'auteur au décret de l'Index serve d'épithaphe ; toutefois, une dernière pelletée de terre, s'il vous plaît.

La condamnation du livre de M. Lequeux, publiée à Rome le 28 septembre 1831, coïncidait avec la rentrée des étudiants dans les grands-séminaires, après les vacances. Elle saisit au dépourvu élèves et professeurs. Il n'était pas possible de laisser désormais l'ouvrage, soit sur les chaires, soit sur les pupitres ; il fallut prendre un parti sans délai. Dans ces conjonctures, un de nos évêques, qui vit encore, fit un acte mémorable. Il manda le supérieur du grand-séminaire ; il lui déclara que tous les *Manuale* et *Selectæ quæstiones* devaient disparaître sur-le-champ, et que son intention était de dédommager les élèves en leur procurant un nouvel auteur, dès qu'il serait possible, aux frais et dépens de l'évêché. La décision était juste. La responsabilité du choix des livres dans un séminaire incombe nécessairement à l'évêque, dont les directeurs et professeurs ne sont que les mandataires. De plus, l'évêque voulut que la destruction du livre condamné s'opérât en quelque sorte sous ses yeux. Le séminaire n'étant séparé du palais épiscopal que par une rue, il fut arrêté que les jeunes gens apporteraient leurs volumes, et qu'ils viendraient les déposer, ou mieux les jeter, au pied de l'escalier d'honneur qui serpente sous une voûte monumentale.

Ainsi fut exécuté le *Manuale compendium*. On eut la répétition de cette scène dont il est question aux *Actes des Apôtres*, XIX, 19, lorsque les néophytes apportèrent leurs mauvais livres, et qu'ils les brûlèrent par devant saint Paul. On calcula qu'il y en avait pour cinquante mille deniers ; dans la circonstance dont nous parlons, on eût pu faire une supputation semblable.

Ce n'est pas tout. Deux mois après arrive le décret de l'Index foudroyant la théologie de Bailly. Même décision, même exécution, accompagnée de tous les lazzi que les séminaristes ne manquèrent pas de décocher en guise d'oraison funèbre.

Tous ces volumes, plus ou moins maltraités, formèrent une masse, ou plutôt un bûcher de deux ou trois mètres cubes. Ils restèrent là, au pied dudit escalier, pendant plusieurs mois, sous les yeux des passants, comme de grands coupables auxquels la sépulture est refusée. Un brocanteur voulut les acheter comme vieux papiers ; on déclina ses offres. Enfin, un certain jour, les squelettes disparurent ;

est-ce par incinération ? est-ce par enfouissement ? Nous l'ignorons. Ce détail importe peu.

Nos lecteurs sont probablement très avides de connaître le prélat qui a su si solennellement et si généreusement obéir aux décrets de l'Index, quoique très certainement il ne les ait pas provoqués. C'est Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

(A suivre).

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans, chapelain
d'honneur de S. S. Pie IX.

Jurisprudence civile ecclésiastique.

Conseil d'Etat, arrêts des 27 février et 6 mars 1873.

DONS ET LEGS AUX FABRIQUES POUR LES PAUVRES. —
DROITS DE LA FABRIQUE. — DROITS DU MAIRE.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que le Conseil d'Etat, brisant résolument l'ancienne jurisprudence administrative, autorise maintenant les fabriques et les curés à recevoir des dons et legs pour les pauvres, et à les distribuer sans l'intervention du bureau de bienfaisance, et sans la surveillance du maire. Voici un avis qui fera époque dans la jurisprudence administrative :

Un sieur de Montmorant était mort laissant un testament olographe du 22 février 1783, par lequel il léguait une somme de 1,200 francs dont le revenu serait employé au soulagement des pauvres de la paroisse par les soins du desservant, et une somme de 800 francs à la fabrique, aux mêmes conditions que la précédente.

Le ministre des cultes proposa d'abord un projet de décret ordonnant l'acceptation conjointe par le trésorier de la fabrique et par le maire, le placement de ces sommes en rente 3 p. 100 immatriculée au nom de la fabrique et des pauvres, et la garde du titre par le receveur municipal.

C'était à peu près l'ancienne jurisprudence. Mais le Conseil d'Etat, consulté, émit l'avis suivant :

« Vu le testament du sieur de Montmorant, en date du 22 février 1783 ;

» Vu les dépêches et pièces comprises au dossier, notamment l'avis du préfet du département du Cher, en date du 11 juillet 1870, et l'avis de l'archevêque de Bourges, en date du 31 mars 1866 ;

» Vu la loi du 7 frimaire an V, les lois des 20 ventôse et 16 vendémiaire an V, l'arrêté du 27 prairial an IX, les décrets des 12 juillet 1807 et 14 juillet 1812 ;

» Vu les articles 910 et 937 du Code civil, la loi du 2 janvier 1817, les ordonnances du 2 avril 1817 et 14 janvier 1831, et la loi du 12 janvier 1849 ;

» Vu la loi du 18 germinal an X, portant organisation du culte catholique, et le décret du 30 décembre 1809 ;

» Vu la loi du 18 germinal an X et le décret du

18 mars 1852, portant organisation des cultes protestants ;

» Vu l'ordonnance royale du 25 mai 1844, portant règlement pour l'organisation du culte israélite ;

» Vu les avis du Conseil d'Etat, en date des 4 mars 1841 et 30 décembre 1846 ;

» Vu l'avis du 24 janvier 1863 ;

» Considérant que la jurisprudence dont le projet de décret propose de faire application aux legs laissés par le sieur de Montmorant aux fabriques de Villegenon et de Santranges, pour les pauvres de ces deux paroisses, est fondée sur la pensée, d'une part, que les libéralités destinées à secourir les pauvres ne peuvent pas être acceptées et exécutées sans l'intervention du bureau de bienfaisance ou du maire de la commune ; d'autre part, que le soin de recueillir de telles libéralités n'entre pas dans les attributions légales des fabriques ;

» Considérant que ces principes ne sont écrits dans aucune disposition de loi ou de règlement ;

» Sur le premier point :

» Considérant, d'une part, que la loi du 7 frimaire an V, qui a créé les bureaux de bienfaisance pour recouvrer le droit des pauvres qu'elle établissait temporairement à l'entrée des théâtres, a seulement ajouté à cette mission le soin de diriger les travaux de charité ordonnés par l'autorité municipale, de recevoir les dons qui leur seraient offerts et de répartir les secours à domicile ;

» Que l'article 937 du Code civil et l'ordonnance royale du 2 avril 1817 n'appellent également les bureaux de bienfaisance à n'accepter que les dons et legs qui leur sont adressés ;

» Qu'à la vérité la loi du 20 ventôse an V, qui leur rendit applicable la loi du 16 vendémiaire précédent, l'arrêté du 27 prairial an IX, et les décrets des 12 juillet 1807 et 14 juillet 1812, ont réparti entre eux et les hospices les biens non aliénés des anciens établissements de bienfaisance qui secouraient les pauvres ou les malades ; mais qu'aucune de ces dispositions n'a prescrit qu'à l'avenir les bureaux de bienfaisance pourraient seuls, et à l'exclusion de tout autre établissement, recueillir des libéralités destinées au soulagement des pauvres ;

» Considérant, d'autre part, que si l'article 937 du Code civil et l'ordonnance du 2 avril 1817 attribuent aux maires la mission d'accepter les dons et legs faits aux pauvres d'une commune, ces dispositions ont pour objet de donner aux pauvres un représentant légal pouvant accepter et administrer les libéralités qui leur sont adressées sans autre détermination ; mais qu'elles ne s'opposent nullement à ce qu'un autre établissement légalement reconnu puisse être autorisé à recueillir, si elles lui sont adressées directement, et employer seul, si elles se rattachent à sa mission, des libéralités ayant une destination charitable.

» Sur le second point :

Considérant qu'il ne peut être contesté que, sous

l'ancien régime, les fabriques n'eussent les aumônes dans leurs attributions ;

» Que, depuis l'an X, par une suite naturelle des anciennes traditions, l'usage s'est maintenu de quêter dans les églises pour les pauvres de la paroisse, et qu'un grand nombre de libéralités entre vifs ou testamentaires sont journellement adressées aux fabriques avec une destination charitable, pour être distribuées par le curé ou le desservant ;

» Que, pour démentir un état de choses fondé sur les considérations morales les plus élevées, et confirmé si unanimement par les mœurs publiques, il faudrait un texte qui interdit aux fabriques de recueillir des offrandes pour les pauvres ;

» Considérant que non seulement une telle disposition n'existe dans aucune loi ni dans aucun règlement, mais qu'au contraire l'article 76 de la loi du 18 germinal an X et l'article 1^{er} du décret du 20 décembre 1809 attribuent expressément aux fabriques l'administration des aumônes ;

» Que le mot *aumônes*, employé par le législateur avec son sens véritable et traditionnel, ne comprend pas seulement les offrandes qui sont destinées à pourvoir aux frais du culte, mais aussi celles qui sont destinées aux pauvres ; que l'interprétation donnée par Portalis à la loi qu'il avait rédigée ne peut laisser à cet égard aucun doute (1) ;

» Qu'il résulte de ce qui précède qu'aucune loi ne s'oppose à ce que les fabriques puissent recueillir seules des libéralités ayant une destination charitable ;

» Considérant qu'il y a lieu de rechercher, dans chaque espèce, quelle a été l'intention du testateur et d'apprécier quelles sont les mesures à prescrire pour en mieux assurer la fidèle exécution ;

(1) « Comment serait-il possible de penser que les fabriques sont exclues du droit d'administrer les aumônes qu'elles reçoivent ? Dans ce système, il faudrait aller jusqu'à dire qu'il leur est interdit d'en recevoir, c'est-à-dire il faudrait détruire la liberté naturelle qu'ont les hommes qui consacrent une partie de leur fortune à des aumônes, de choisir les agents de leur bienfaisance et de leur libéralité.

» La loi a prévu elle-même que, les fabriques aurent des aumônes à administrer, puisque, par l'article 76 de la loi du 18 germinal an X, elles sont expressément chargées de cette administration.

• On voudrait donner à entendre que, dans cet article, le mot *aumône* ne s'applique qu'à ce qui est donné pour les frais du culte.

» Mais, 1^o jamais le mot *aumône* n'a été appliqué à de pareils dons.

» Il faudrait renoncer à toutes les notions du droit canoniques pour confondre les objets qui ne se ressemblent pas et qui ont toujours été exprimés par des mots différents.

» 2^o On lit dans l'article 76 « qu'il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, » à l'administration des aumônes. »

• Il est évident que le législateur a très bien distingué le soin de l'entretien et de la conservation des temples d'avec l'administration des aumônes. Ce sont là deux choses que l'on ne peut identifier quand la loi les sépare.

• 3^o J'en atteste l'histoire de tous les temps : les fabriques ont toujours été en possession de recevoir des aumônes et de les administrer ; la religion a été la première amie des pauvres, et il est impossible de méconnaître tout ce que l'humanité lui doit. » (Portalis, Rapport du 16 avril 1806. »

» Que la fabrique peut être autorisée à accepter seule et sans l'intervention du maire ou du bureau de bienfaisance des sommes destinées à être distribuées aux pauvres par les soins des membres de la fabrique ou du curé ;

1° Sur la question de principe, qu'il convient d'adopter pour règle, à l'avenir, les observations qui précèdent ;

» 2° Qu'il y a lieu d'autoriser les deux fabriques à accepter les legs du sieur de Montmorant, et en placer le produit en rentes sur l'Etat immatriculées en leur nom, avec mention sur les inscriptions de la destination des arrérages ;

» 3° Qu'il y a lieu d'autoriser le maire de chaque commune à accepter le bénéfice qui résulte pour les pauvres de ces deux fondations, et de prescrire qu'un duplicata de l'inscription de rente lui sera délivré.

» Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat dans ses séances des 27 février et 6 mars 1873. »

Conformément à cet avis, le décret suivant a été préparé par le Conseil d'Etat, adopté par le ministre des cultes et le ministre de l'intérieur, et signé le 22 mars 1873 par le président de la République :

« Le président de la République française,

» Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts ;

» Vu le testament du sieur de Montmorant, en date du 22 février 1783 ;

» Vu les pièces constatant que depuis plus de quatre-vingts ans les derniers héritiers exécutent ses intentions ;

» Vu les autres pièces produites en exécution des ordonnances des 2 avril 1817 et 14 janvier 1831 ;

» Vu l'avis du ministre de l'intérieur ;

» Le Conseil d'Etat entendu,

» Décrète :

» Art. 1^{er}. — Le trésorier de la fabrique de l'église succursale de Villegenon (Cher) est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs fait à ladite fabrique par le sieur Jean-Louis de Montmorant, suivant son testament olographe du 22 février 1783, et consistant en une somme de douze cents livres (1, 200^l), pour le revenu être employé au soulagement des pauvres de la paroisse par les soins du desservant.

» Le produit de cette libéralité sera placé en rentes sur l'Etat, au nom de la fabrique de Villegenon. Mention sera faite sur l'inscription de la destination des arrérages.

» Le maire de la commune de Villegenon est autorisé à accepter, au nom des pauvres de la commune, le bénéfice qui résulte en leur faveur de la fondation. Un duplicata de l'inscription de rente devra lui être délivré.

» Art. 2. — Le trésorier de la fabrique de l'église succursale de Santranges (Cher) est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs fait à ladite fabrique par le sieur Jean-Louis de

Montmorant, suivant son testament olographe du 22 février 1783, et consistant en une somme de huit cents livres (800^l), pour le revenu être employé au soulagement des pauvres de la paroisse par les soins du desservant.

» Le produit de ce legs sera placé en rentes sur l'Etat, au nom de la fabrique de Santranges. Mention sera faite sur l'inscription de la destination des arrérages.

» Le maire de la commune de Santranges est autorisé à accepter, au nom des pauvres de la commune, le bénéfice qui résulte en leur faveur de la fondation. Un duplicata de l'inscription de rente devra lui être délivré. »

En même temps le ministre donnait communication de l'avis du Conseil d'Etat à NN. SS. les évêques par une lettre ainsi conçue :

Versailles, 25 mars 1893

« Monseigneur,

» Le Conseil d'Etat a délibéré et adopté, dans ses séances des 27 février et 6 mars derniers, un avis de principe par lequel il reconnaît aux fabriques la faculté de recueillir seules et de distribuer des libéralités ayant une destination charitable.

» Je crois devoir adresser à Votre Grandeur un exemplaire de cet avis, qui modifie sur un point important la jurisprudence administrative établie en 1863, pour l'acceptation des libéralités dites *connexes*, et la garde des titres de propriété des rentes données ou léguées aux établissements ecclésiastiques ou religieux.

» Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» *Le ministre de l'instruction publique et des cultes,*

» JULES SIMON. »

C'est donc bien là une jurisprudence définitive, adoptée par le Conseil d'Etat, acceptée par le ministre des cultes, conforme aux principes et à la loi, et qui respecte enfin la volonté des testateurs. Nous ne pouvons que nous en applaudir.

Arm. RAVELET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
docteur en droit.

Les erreurs modernes

XVIII

LA MORALE INDÉPENDANTE.

(2^e article.)

Nous avons commencé à montrer, dans l'article précédent, que la morale ne peut être indépendante du Christianisme. Telle quelle est aujourd'hui acceptée et pratiquée dans le monde chrétien, elle est un fruit de cette religion divine, elle lui appar-

tient, elle est une partie d'elle-même ; c'est elle qui nous l'a donnée. Le rationalisme a donc fort mauvaise grâce et il est tout à fait injuste en la revendiquant comme sienne, et en voulant la rendre indépendante de son principe, de sa source. A qui devons-nous ces belles vertus morales inconnues à l'antiquité païenne, la charité, l'amour du prochain, le dévouement, le sacrifice de soi-même aux autres, le respect de la faiblesse et du malheur ? A qui devons-nous ces innombrables institutions de bienfaisance qui couvrent l'Europe. Est-ce au rationalisme ? Il ne sait que dessécher les cœurs. C'est à la divine religion du Christ, qui a mis au monde la charité avec ses trésors et ses merveilles.

Jetant ensuite un regard sur les doctrines des meilleurs philosophes de l'antiquité, nous avons constaté qu'en fait la raison, laissée à elle-même, a enseigné la plus déplorable morale, ou plutôt l'immoralité. Il n'y a du reste aucune difficulté à démontrer que la raison seule et, conséquemment, l'école nouvelle de la *morale indépendante* sont totalement impuissantes à enseigner la morale, et à remplacer sous ce rapport le Christianisme.

Il n'y a en effet que deux moyens de faire admettre une doctrine dogmatique ou morale : le raisonnement et l'autorité. Ou bien vous démontrez directement la vérité par une argumentation efficace, et vous la faites ainsi entrer dans les esprits, dont elle prend, pour ainsi dire, possession ; ou bien vous avez une autorité suffisante pour l'imposer à l'âme qui l'accepte et y croit. Or, la voie de démonstration directe par le raisonnement est ici totalement impossible. Sans doute une preuve de raison, quand elle prouve réellement, est excellente en elle-même ; mais le peuple n'entend rien aux démonstrations philosophiques des vérités intellectuelles et morales. Et qui ne sait que sous ce rapport presque tout le monde est peuple, et que le nombre de ceux qui peuvent saisir une démonstration métaphysique est infiniment petit ? Ce n'est donc que par voie d'autorité que le genre humain peut admettre la vérité, et surtout y conformer sa conduite. Mais donner, imposer la vérité par voie d'autorité ne peut être un procédé de la philosophie. Elle n'a de valeur que par les raisons qu'elle donne. Un homme qui n'est qu'un homme n'a aucune autorité doctrinale sur les autres hommes. Dieu seul possède cette autorité, et ceux qui le représentent de quelque manière. Et cela est vrai surtout lorsqu'il s'agit d'imposer une doctrine morale et pratique, une ligne de conduite. De quel droit, par exemple, M. Renan, M. Taine et tous les tenants de la morale indépendante, de quel droit, dis-je, ces messieurs imposeraient-ils à d'autres leur doctrine morale, en supposant qu'ils en eussent une ? Est-ce que, par hasard, les périodes pincées de M. Renan, les phrases insolentes de M. Taine, et le style massif de M. Littré leur donneraient quelque autorité doctrinale ? Ils n'oseraient, je pense, le prétendre.

Ainsi donc, ni raisonnement, ni autorité, tel est

le bilan de l'école nouvelle et de la morale indépendante. Et cette école a la prétention de remplacer le Christianisme ! Elle entend bien se substituer à lui dans la direction morale de l'humanité ! Elle compte sans doute qu'on la croira sur parole. Aussi un des caractères qui la distinguent, c'est qu'elle n'essaye pas même de prouver ses assertions : elle affirme, elle nie, mais de preuves, point. Et, en effet, pourquoi se fatiguer à démontrer ses assertions ? Elle sait qu'elles ont dans l'âme humaine des complices éloquents : les passions, l'orgueil et la volupté.

II

Mais cette école professe une erreur plus radicale et plus profonde. Non seulement elle enseigne que la morale est indépendante du Christianisme ; mais elle prétend qu'elle l'est aussi de toute vérité doctrinale, de Dieu même, et de son existence. C'est l'homme, dit-elle, qui fait la morale ; nous n'avons que faire de Dieu, et il n'y est pour rien. Nous pouvons donc parfaitement et nous devons nous en passer, et le bannir ainsi du monde moral, comme nous l'avons banni du monde physique, que nous expliquons très bien sans lui, et du monde social où il est inutile. Nous pouvons nous passer de Dieu en tout et partout, et à supposer que nous lui fassions l'honneur d'admettre son existence, nous nous arrangeons du moins comme s'il n'était pas.

Pour ruiner cette doctrinale par la base, nous allons montrer que Dieu est le principe, la source de la morale, que sans lui elle est essentiellement impossible et qu'on ne peut logiquement en rendre compte.

Qu'est-ce que la morale ? Il fut un temps où l'on définissait, où l'on précisait les choses avant d'en discuter : aujourd'hui, où toute vraie philosophie a à peu près disparu, on a changé cela, et l'on se contente de notions vagues et indéterminées, qui conduisent comme infailliblement à des conclusions sans certitude et sans valeur logique. Établissons donc d'abord d'une manière nette et précise la notion de la moralité, et pour cela soumettons un instant à l'analyse l'acte moral, afin de saisir en lui l'élément qui le constitue.

Tout acte de la volonté, qui est, comme chacun sait, la faculté morale proprement dite, a, comme celui de toute autre faculté, une bonté première et intime, que l'on peut appeler et que l'on a appelée en effet, sa bonté métaphysique. Quand l'homme se dit à lui-même : je veux, cet acte est un degré d'être, et l'être est bon, de cette bonté que l'on a appelée métaphysique. Et, évidemment, ce n'est point là de la bonté morale, ce n'est pas celle que nous cherchons. L'acte du scélérat qui en veut à la vie du voyageur chargé d'or est aussi un degré d'être. La bonté morale n'est donc pas dans l'acte lui-même, pris isolément et indépendamment de l'objet ou du but vers lequel il tend. Or, il y a deux éléments constitutifs dans l'acte de la volonté ; le

sujet qui veut, et l'objet, le but voulu. Puisque la moralité n'est pas dans le premier considéré en lui-même et pris isolément, il faut qu'elle se trouve dans le second, dans l'objet, dans le terme de l'acte (1). Quand je dis : je veux, sans déterminer aucun objet, il est manifeste qu'un tel acte n'a en lui-même, et dans l'espèce, aucune moralité ; il n'est ni bon ni mauvais. Mais quand je dis : je veux adorer Dieu, cet acte est bon, et sa bonté lui vient de son objet. Quand je dis : je veux tuer cet homme, cet acte est mauvais, à cause également de l'objet ou de la fin à laquelle il tend.

Cela posé, qu'est-ce qu'un acte moral, un acte moralement bon ? A le prendre dans sa notion la plus générale, un acte bon est celui qui a de la rectitude, et de la rectitude morale. Mais qu'est-ce que cette rectitude ? la direction de l'acte à une fin, à un but moral. Evidemment l'acte qui a de la rectitude est celui qui va droit à un but, et l'acte qui a de la rectitude morale est celui qui va à une fin morale. La moralité est donc dans la relation de l'acte à la fin morale, dans son aptitude à l'atteindre. Or, il n'y a et il ne peut y avoir pour les actes de l'homme et pour lui-même que deux fins, deux buts. Il y a la fin suprême et dernière, le terme final au delà duquel il n'y a rien, c'est-à-dire l'Etre infini, le Bien suprême et dernier. Quand les actes de l'homme tendent directement à cette fin, quand ils y tendent immédiatement, quand l'homme honore Dieu, quand il l'adore, quand il l'aime, ces actes sont moralement bons, et leur bonté vient de leur objet, de leur terme, qui est le Bien infini, le Bien par essence. Dieu, étant le Bien souverain, est, si l'on peut ainsi parler, la moralité substantielle et infinie, et, par conséquent, l'acte qui tend directement à lui est essentiellement bon, essentiellement moral, et sa moralité vient de son objet, de son terme, de l'Etre infini, fin suprême des choses.

Mais les actes de l'homme, ses actes moralement bons, ne tendent pas toujours directement à sa fin suprême et dernière, au Bien souverain ; il y a des biens finis, créés, qui sont des fins médiates, des moyens. Or, évidemment la fin médiate ou le moyen ne l'est que relativement à la fin dernière, que par la fin dernière et à cause d'elle ; sa rectitude morale est dans sa relation avec elle, dans son aptitude à y conduire. Donc, dans ce cas encore, la moralité, la bonté de l'acte vient du Bien souverain, de la fin suprême et dernière, de l'Etre divin, de Dieu. Dieu est donc, comme fin suprême et dernière de l'homme, la source de la moralité ; il en est le foyer, le soleil infini. Tout acte moralement bon ne l'est que parce qu'il est en relation avec lui, que parce qu'il tend à lui directement ou indirectement, que parce qu'il est ordonné par rapport à cette fin suprême. Dieu est donc ainsi le principe, la clef de voûte du monde

moral, et tout se rattache à lui comme par une chaîne divine.

Conséquemment, ôter Dieu de l'ordre moral, comme le fait l'école que nous combattons, c'est lui ôter son principe, c'est rendre toute morale logiquement inexplicable et logiquement impossible. Quand on enlève à un édifice les bases, les fondements sur lesquels il repose, il chancelle et s'écroule.

De quelque côté, du reste, que l'on considère la moralité, on arrive à une conclusion semblable. On peut définir, par exemple, l'acte moral, celui qui est dans l'ordre. Mais qu'est-ce que l'ordre ? C'est la relation, la disposition des moyens à la fin. Ainsi l'acte qui est dans l'ordre, dans l'ordre moral, est celui qui est ordonné par rapport à la fin morale, qui est apte à l'atteindre. Or, nous l'avons dit, il n'y a que deux fins morales possibles pour l'homme, comme pour toute intelligence : la fin suprême et dernière, qui est l'Etre infini ; puis les fins médiates, ou les moyens qui y mènent. Voilà l'ordre moral ; et Dieu en est ainsi logiquement le principe. Or, le principe ôté, l'ordre se dissout, l'ordre se désordonne, si l'on peut ainsi dire, et il cesse d'exister.

On peut aussi appeler l'acte moral, celui qui est conforme à la règle, à la loi morale. Mais la règle, la loi n'existe pas pour elle-même ; elle existe pour diriger, elle mène à un but, à une fin ; et elle-même n'est droite, elle n'a de la rectitude qu'autant qu'elle dirige, qu'elle mène à la fin. Or, encore une fois, c'est le Bien infini, le Bien par essence qui est la fin suprême, et qui est, par conséquent la règle première. Dieu est donc la règle souveraine, comme il est l'ordre souverain, la rectitude souveraine. Or, la morale, c'est la conformité à la règle, c'est l'ordre, c'est la rectitude. Dieu en est donc le principe et la source (1).

On a toujours admis jusqu'ici qu'il y a une loi morale innée, gravée au fond de nos âmes. Et nos adversaires, je pense, ne le nient pas. Cette loi est universelle ; on la trouve partout, dans tous les temps, chez tous les peuples, à un état plus ou moins rudimentaire ou plus ou moins développé. Cette loi ne vient pas de nous, ce n'est pas nous qui nous la sommes donnée ; car nous la trouvons en nous toute faite, bien qu'imparfaite ; nous la trouvons en nous comme instinctivement, sans le vouloir ; elle est, dans son existence première, indépendante de notre volonté ; elle s'impose à nous, elle nous commande. Nous pouvons, sans doute, ne pas lui obéir, car nous sommes libres ; mais elle est là, bon gré, mal gré. Or, le bon sens nous dit, et a toujours admis, qu'une loi suppose et prouve un législateur : une loi universelle suppose un législateur universelle. Mais qui est-ce qui peut être le législateur

(1) « Bonitas voluntatis dependet ex intentione finis. Finis autem ultimus voluntatis humanæ est summum Bonum, quod est Deus. . . Requiritur ergo ad bonitatem humanæ voluntatis quod ordinetur ad summum Bonum. » (S. Thom., *Sum. theol.*, I^a II^æ. quest. xix, art. 9.)

(1) Je fais abstraction ici de la distinction entre l'objet et le terme ou la fin de l'acte, distinction réelle, mais inutile à mon but.

universel de la nature humaine, si ce n'est l'Être infini, de qui tout émane? Je comprends très bien qu'un homme soit le législateur d'autres hommes; je comprends même que l'homme se donne des lois à lui-même. Mais il s'agit ici du législateur de *la nature humaine*; car la loi dont nous parlons est en elle-même innée, elle est dans la nature. Mais qui peut avoir gravé une loi dans la nature elle-même, si ce n'est l'auteur de la nature, l'Être divin?

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Variétés.

LÉGENDE HISTORIQUE

DE

NOTRE-DAME DE LIESSE.

LES MONAQUES DE FRANCE FONT LE PÈLERINAGE DE LIESSE. — LES VILLES OFFRENT DES DONN.

Déjà la ville de Laon fuit derrière nous, nous n'apercevons plus que la vieille abbaye de Saint-Vincent, et les deux tours massives de l'ancienne église romane de Saint-Martin. La route qui mène à Liesse est bordée de moissons de seigle et de froment que la brise fait onduler, de bois touffus, où le peuplier, le merisier, le bouleau à la tige blanche, le tremble au feuillage toujours agité, marient leurs cimes. Des jardins, dont les haies d'épines entourent des bouquets de lis, font penser à Celle qui a fleuri comme un lis au milieu des épines (1). Des marguerites blanches, qui s'épanouissent à côté des bluets, mettent sous nos yeux les symboles de la pureté et de la vie toute céleste de Marie.

Bientôt nous entrevoyons dans le lointain la flèche de Notre-Dame-de-Liesse, s'élançant au milieu d'un groupe d'arbres. Enfin, l'église se montre à nos regards avides. D'élégants clochetons gothiques, placés à la naissance des arcs-boutants qui appuient l'étage supérieur, lui donnent un petit air monumental. Une façade flamboyante, ornée d'arcatures, de galeries superposées, d'une large fenêtre aux meneaux entrelacés, et de clochetons plus forts pour l'encadrer, nous fait pénétrer dans l'intérieur des nefs, qu'un magnifique jubé de la Renaissance, en marbre blanc et noir, sépare du chœur. Des peintures à fresque décorent les murailles et les fenêtres. Au fond des bras de croix brillent, sur deux larges verrières, la légende de Notre-Dame de Liesse, dont nous allons donner le récit, tel qu'il nous a été rapporté sur les lieux mêmes par un des gardiens du sanctuaire, le P. Ducrocq, enfant de notre diocèse. Seulement nous le corroborons des témoignages des historiens les plus véridiques.

La foi de nos pères avait reconquis sur les musulmans le tombeau du Sauveur, l'étendard des Francs

flottait glorieux sur Jérusalem; des combats heureux avaient soumis aux chrétiens les lieux où s'étaient accomplis les mystères de notre rédemption; mais le calife d'Égypte avait conservé Ascalon, au couchant de la Ville sainte. Cette place forte, que sa position sur la frontière rendait importante, était la clef qui ouvrait la Judée à l'Égypte; c'est pourquoi le calife y entretenait une garnison nombreuse qui faisait de continuelles incursions jusqu'aux portes de Jérusalem, portant partout dans les campagnes le ravage et l'effroi.

Foulques régnait alors sur le petit royaume de Jérusalem. Voulant arrêter les courses des infidèles qui harcelaient sans cesse les chrétiens, il rétablit la forteresse de Bersabée, dont il ne restait que des ruines, l'entoura de hautes murailles, de tours et de fossés, et confia aux chevaliers de Saint-Jean la garde de ce boulevard de la Judée, placé en face d'Ascalon, près de la frontière égyptienne. Les chevaliers durent avoir constamment les armes à la main: chaque jour ils étaient aux prises avec l'ennemi. Tantôt c'étaient des attaques ouvertes, tantôt des embuscades cachées, dans lesquelles les chances des combats étaient diverses.

En 1134, un jour que ces vaillants défenseurs des Saints Lieux sont sortis pour arracher aux mains des musulmans un troupeau de brebis qu'ils enlèvent, ceux-ci, feignant une fuite, attirent les chevaliers dans une embuscade, où ils se trouvent enveloppés par les Sarrasins. Malgré une héroïque défense et un affreux carnage de leurs ennemis, ils finissent par succomber sous le nombre. Les uns sont tués, d'autres parviennent à s'échapper, plusieurs étant blessés sont faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvent trois valeureux nobles français, cousins germains, nés en Picardie, propriétaires et seigneurs de Marchais, d'Eppes et de Coucy-les-Eppes, tous trois chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Les musulmans, sachant bientôt de quelle race illustre sortent ces trois seigneurs, et combien est grande parmi les chrétiens leur réputation de bravoure et de sainteté, les envoient d'Ascalon au Caire, aussitôt qu'ils sont guéris de leurs blessures. On les présente au sultan qui gouverne l'Égypte au nom du calife. En vain, ce vice-souverain au visage fier, à l'air hautain, les menace du poids de son courroux, s'ils ne se séparent de ces chrétiens qui lui causent par leur défense des pertes notables; en vain il s'efforce, par de séduisantes promesses, de les amener à renier leur foi, pour embrasser le mahométisme; la menace de cruels supplices aussi bien que l'offre de brillants emplois les trouvent inébranlables dans leur attachement au Christianisme. « Nous avons, lui disent-ils, abandonné nos châteaux, nos familles, nos biens, nos jouissances, notre tranquillité, pour affronter les dangers et les fatigues de la guerre, afin de défendre la foi de Jésus-Christ, notre Rédempteur; nous voulons rester fidèles à notre Dieu; nous sommes prêts à souf-

(1) Cant. des Cant. II. 2.

frir la mort plutôt que de renoncer à notre religion, qui est la seule véritable. » Les fallacieux raisonnements des marabouts les plus savants, qu'on fait venir, afin de les persuader, n'obtiennent pas plus de succès. Alors le soudan, irrité de leur résistance, fait jeter les trois chevaliers français dans un obscur cachot au fond d'une tour. Il commet à leur garde un Sarrasin farouche, ennemi acharné des chrétiens, et lui commande de traiter les prisonniers avec la plus grande rigueur.

La noble contenance des chevaliers fait naître dans le cœur du soudan un violent désir de les gagner à la croyance du Coran. Il a une fille nommée Ismérie, douée des charmes du corps et des grâces de l'esprit, d'une beauté ravissante et d'une intelligence rare : c'est à elle qu'il confie la difficile mission de convertir les jeunes seigneurs à la loi de Mahomet qu'elle connaît parfaitement, dût-elle employer, pour réussir, les séductions de la volupté.

Ismérie, fière de la confiance de son père, et comptant sur ses attraits, brûle déjà de se trouver en face des chevaliers. Elle descend dans la prison, les salue avec grâce et leur dit : « Je suis la fille du soudan, votre malheur m'a profondément émue ; sachant que mon père est décidé à vous faire mourir au milieu des plus cruelles tortures, si vous vous opiniâtrez à suivre votre fausse religion, je viens vous conjurer de conserver votre vie, votre beauté, votre jeunesse, et d'embrasser la loi du Prophète : elle vous comblera de délices, d'honneurs et de dignités. »

Les jeunes gens, étonnés de cette apparition et de ce langage, ne sachant comment s'expliquer qu'une jeune personne si noble, si gentille, venait les visiter au fond de leur cachot, la remercient d'abord de sa compatissante bonté pour d'infortunés esclaves. Puis ils ajoutent : « Abandonnez toute espérance de nous faire renoncer à cette religion du Christ, pour la défense de laquelle nous avons ceint l'épée et revêtu le manteau des chevaliers de Saint-Jean. Ni les emplois élevés, ni les honneurs, ni les richesses, ni les tourments, ni la crainte d'une mort que nous avons bravée sur les champs de bataille, ne sauraient ébranler notre constance. En ce moment prisonniers et esclaves, nous ne pouvons, il est vrai, défendre la loi du Christ, ni la faire triompher par les armes, mais nous voulons au moins la glorifier en souffrant pour elle, en répandant pour elle jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Et ils se mettent à dérouler toute la vie de leur bien-aimé Sauveur, depuis sa naissance dans l'étable de Bethléem jusqu'à sa mort sur le Golgotha ; puis ils montrent toute la fausseté de la religion de Mahomet.

Ismérie, toute troublée par leurs paroles, agitée par les doutes que leur conversation faisait naître dans son esprit, court au palais raconter à son père ce qui vient de se passer entre elle et les chevaliers. Le soudan, entrant en fureur, ordonne de les enfermer dans un cachot plus étroit, plus infect encore, de ne leur donner pour toute nourriture que

du pain et de l'eau en petite quantité, afin de prolonger leurs souffrances. Otant à leur gardien les clefs de la prison, il les remet à la princesse, avec ordre de leur porter uniquement ce qui est nécessaire pour les empêcher de mourir. Il espérait par là qu'elle finirait par les vaincre.

Le lendemain matin, prenant du pain et de l'eau, Ismérie se rend seule à la prison, salue gracieusement les chevaliers, leur présente le pain et l'eau, les prie de manger et de boire en disant : « Excusez-moi, si je vous apporte une nourriture si grossière et en si petite quantité, je le fais à regret, mais c'est la volonté de mon père. Je vous en conjure, cédez à mes prières, et je vous rendrai le bonheur. » Les chevaliers que l'Esprit saint rend éloquents, lui expriment avec tant de conviction les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Résurrection et de l'Ascension du Fils de Dieu fait homme ; ils lui parlent avec tant d'amour de la vie, des vertus et de la virginité de Marie, que la princesse, profondément émue, se sent comme pénétrée de l'amour divin qui vient remplacer dans son cœur l'amour des créatures. Les lumières de la foi commencent à dissiper les ténèbres de son intelligence. Elle se retire tout absorbée dans ses appartements, réfléchissant sur ce qu'elle vient d'entendre.

Plus désireuse que jamais d'ouïr les chevaliers, chaque jour elle descend à la prison, chaque jour aussi la lumière se fait plus vive dans son esprit. Le récit de l'excellence de la Mère de Dieu, de ses ineffables perfections, la remplit d'un tel désir de contempler son portrait, qu'elle demande si elle ne pourrait point voir l'image de cette Vierge auguste. Sur la réponse des prisonniers qu'ils n'en possèdent aucune, la princesse ajoute : « Ne pourriez-vous pas me faire une statue qui lui ressemblerait ? Pour vous remercier, j'adoucirai vos souffrances. — Apportez-nous du bois et des outils, répartit l'ainé des seigneurs, nous ferons ce que nous pourrons. » Mais à peine fut-elle sortie pleine d'allégresse, que, réfléchissant à la promesse inconsidérée qu'ils viennent de faire, les chevaliers en sont effrayés. Aucun d'eux n'avait manié un outil, ils n'étaient nullement sculpteurs, ils se voyaient donc dans l'impossibilité de remplir leur engagement, et sur le point d'être confondus. Aux reproches des deux plus jeunes l'ainé se contente de répondre : « Espérons que Notre-Seigneur et la glorieuse Vierge nous viendront en aide ; car c'est pour leur honneur et leur gloire, c'est pour le salut de cette princesse que je me suis engagé avec confiance. »

La nuit s'écoule ; Ismérie arrive à la prison avec du bois et des outils. Elle présente aux prisonniers des mets délicats de sa table, qui raniment leurs forces, et leur demande avec instance de sculpter l'image pour le lendemain. Dès qu'elle est sortie, les trois jeunes seigneurs se mettent en prière, ils implorent Celle qui est le *Secours des chrétiens*, pour qu'elle leur vienne en aide. Le soir amène les ténèbres plus épaisses encore dans le cachot. Le sommeil

les surprend au milieu de leurs ferventes supplications. Vers minuit, la Mère de Dieu, veillant pour eux, leur envoie, portée par la main des anges, une sienne image très dévote et miraculeuse. Cette statue rend aussitôt l'obscur et infecte prison éclairée d'une si grande lumière, et parfumée de si suaves odeurs, qu'on eût dit que mille chandelles brûlaient dans le souterrain, et qu'on y respirait les parfums du Paradis. Un chant gracieux et tout angélique le remplissait d'une douce mélodie. Les messagers célestes placent la sainte image près de l'ainé des frères germains, que réveille cette délicieuse harmonie. Ils aperçoivent la statue miraculeuse, se prosternent devant elle, et, les yeux remplis de larmes de joie, ils passent le reste de la nuit à louer Dieu et à remercier sa Mère de ce bienfait signalé.

La jeune Ismérie, impatiente de voir si l'ouvrage est achevé, accourt de grand matin à la prison, chargée de pain, de vin et de mets exquis. Elle ouvre la porte, aperçoit cette éclatante lumière, respire ce parfum suave et s'écrie : « O chevaliers chrétiens ! D'où vient cette lumière ? D'où sort ce parfum ? Jamais je n'en ai respiré d'aussi agréable. » Prosternés humblement, ils lui montrent la statue et lui répondent : « Princesse, voici l'image que nous vous avons promise. » Ismérie la regarde attentivement ; son cœur aussitôt s'embrace d'amour pour la glorieuse Vierge, elle se prosterne et s'écrie : « O précieuse image ! que vous êtes belle et gracieuse ! J'entrevois l'ineffable beauté bien supérieure encore de la Vierge que vous représentez. » Apprenant que c'est un présent des cieux fait en sa faveur, elle ajouta : « Cette Vierge glorieuse, je veux la servir toute ma vie, ainsi que son divin Fils. » Et elle emporte le précieux trésor dans son palais.

Renfermée seule dans ses appartements, elle s'agenouille devant la statue miraculeuse déposée par elle sur de riches tapis, et la conjure de lui enseigner comment elle pourra parvenir à quitter le mahométisme et à se faire chrétienne. « Puissé-je, ajoute-t-elle, après vous avoir fidèlement servie sur la terre, vous contempler au ciel ! » Tandis que, le cœur inondé de joie, elle admire les traits divins de la Mère du Sauveur, elle s'assoupit dans une extase d'amour. Marie lui apparaît alors visiblement et lui dit : « Ayez confiance, Ismérie, votre prière est exaucée ; délivrez les chevaliers chrétiens, suivez-les, vous serez baptisée, et vous trouverez le salut. »

La princesse, résolue de suivre l'inspiration divine, prend ses vêtements les plus précieux, ses bijoux, une forte somme d'argent, et, profitant du silence et des ténèbres de la nuit, se rend secrètement à la tour. Elle éveille les chevaliers endormis, en leur disant : « Marie m'envoie vous délivrer, suivez-moi, j'emporte son image, elle nous guidera. » Les chevaliers, se levant pleins de confiance, sortent de la prison et traversent, en marchant sur les pas de la princesse, les rues désertes du Caire. Ils rencontrent des hommes attardés, passent devant les sentinelles, sans que personne ose leur deman-

der où ils vont ; ils franchissent les portes et bientôt arrivent sur les bords du Nil. Au moment où ils se demandent comment ils le franchiront, un beau jeune homme détache de la rive opposée une barque, fend légèrement les flots, les invite à se placer à ses côtés, les transporte avec la princesse sur l'autre bord, et s'éloigne. C'était l'ange du Seigneur. Ils marchent tout le reste de la nuit, afin d'éviter les recherches des serviteurs que le soudan ne manquerait point d'envoyer à leur poursuite aussitôt qu'il s'apercevrait de la disparition de sa fille chérie. Quand le jour arrive, Ismérie, accablée de fatigue, prie les chevaliers de la laisser se reposer un peu. Ils quittent le chemin et vont s'asseoir à quelque distance, derrière un bosquet, au milieu des hautes herbes de la plaine, et s'y endorment. La princesse se couche seule à côté d'un groupe d'arbustes et s'endort également, en serrant contre son cœur la statue miraculeuse.

(A suivre.)

L'abbé LEROY, curé à Houlle.

Bibliographie.

NOUVEL ESSAI SUR LES PSAUMES,

Étudiés au triple point de vue de la lettre, de l'esprit et des applications liturgiques, par le R. P. EMMANUEL, des Bénédictins de Notre-Dame de la Sainte-Espérance, 1 vol. in-8.

Il serait superflu de démontrer ici l'excellence des Psaumes. On sait avec quelle dévotion étaient chantés dans les solennités de l'ancienne loi ces cantiques sacrés, qui consolait le peuple d'Israël en lui rappelant les bienfaits de Dieu, et soutenaient son espérance, en confirmant les divines promesses. Depuis la venue du Rédempteur, ils n'ont pas été en moindre honneur chez le peuple chrétien. Les plus illustres docteurs ont jugé digne de leur génie d'en donner des explications capables de fortifier la foi et d'alimenter la piété, et si nous voulions dresser la liste de tous les interprètes des Psaumes, on verrait que c'est la partie des saintes Écritures qui a été le plus souvent commentée. Dans ces nombreuses expositions, le sens multiple des Psaumes a été mis en lumière, et il semble que toutes les obscurités de ces poésies sublimes ont dû être dissipées. Il est cependant un aspect particulier et important qui a été jusqu'ici trop négligé. L'Église a trouvé dans les Psaumes l'élément principal de sa liturgie. Elle ne fait rien au hasard, et l'Esprit-Saint la dirige certainement dans la détermination de tout ce qui compose le culte de Dieu ; car, outre que la prière est un des actes principaux de notre vie spirituelle, celle que l'Église nous met elle-même sur les lèvres compte parmi les règles de notre croyance. *Legem credendi statuit lex supplicandi.* En appliquant les Psaumes aux divers mystères et les adaptant aux circonstances importantes de la vie chrétienne, l'Église nous a donné une interprétation authentique de ces chants inspirés qui expriment

aujourd'hui les réalités qu'ils prophétisaient autrefois. Il est donc grandement désirable que toutes les personnes vouées au ministère de la prière publique, c'est-à-dire à la récitation du saint office, puissent pénétrer le sens des Psaumes, en se rendant compte de leurs applications liturgiques et des raisons qui les justifient : ce devoir sera rempli avec plus de piété, de goût et de fruit.

C'est pour aider à ce résultat que nous signalons le *Nouvel Essai sur les Psaumes étudiés au triple point de vue de la lettre, de l'esprit et des applications liturgiques*.

Pour faire connaître cet ouvrage, il suffira d'en indiquer le plan.

Chaque Psaume est précédé d'un court exposé de la circonstance historique à laquelle il se rattache. Vient ensuite une traduction latine faite sur l'hébreu dégagé des points massorétiques, qui sont, on le sait, une invention relativement moderne et modifient fréquemment le sens du texte sacré. Cette version a le grand avantage de s'éloigner très peu des Septante et de notre Vulgate.

Après le Psaume sont placées des notes très courtes sur le texte, qui est éclairci par la comparaison de l'hébreu, du grec et de la Vulgate. Lorsque les anciennes versions peuvent élucider un passage, l'auteur a soin de les citer. Pour mieux faire saisir les différences importantes, il donne les variantes de l'hébreu en caractère romain, et il propose pour cela un système qui met dans une parfaite concordance les deux alphabets. L'innovation nous a paru utile. Cette partie toute grammaticale est complétée par l'exposé du sens *littéral*.

Le *sens spirituel* ne pouvait être négligé : il tient une grande place dans les interprétations des Pères et des autres commentateurs. Leurs explications, dont on connaît l'élévation et la richesse, se condensent ici en quelques lignes, et sont présentées de telle sorte, qu'on voit immédiatement comment elles reposent sur la lettre.

Tout ce qui précède doit seulement préparer à l'intelligence des *applications liturgiques*. Cette partie est la plus neuve, la plus intéressante et la plus pratique du *Nouvel Essai*, ce qui le distingue particulièrement des nombreux ouvrages publiés sur les Psaumes. L'auteur y recherche les raisons qui ont déterminé l'Eglise à placer chaque Psaume dans l'office dont il fait partie, à lui assigner telle antienne, de préférence à tout autre ; quelle pensée elle a voulu exprimer dans les introïts, graduels, etc., empruntés au livre des Psaumes.

On voit, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, combien cette idée est heureuse et doit être féconde. Nous avons voulu expérimenter l'utilité de ce travail, en examinant spécialement les notes et les explications liturgiques des Psaumes les plus obscurs. Le résultat nous a charmé. Une simple lecture fait évanouir bien des difficultés, et l'on saisit vite beaucoup de choses qui jusque-là avaient complètement échappé, ou n'avaient été aperçues que

confusément. A première vue ces notes paraissent très sommaires, et l'on se demande comment l'auteur a pu expliquer convenablement, sur ce plan, tous les Psaumes dans un seul volume, où le texte lui-même réclamait sa place. Pour peu que l'on soit attentif, on voit qu'il y a dans cet espace restreint le résumé et la substance de longues études. La demi-science est prolix, la science sérieuse est concise ; la première a besoin de plusieurs pages pour délayer et noyer une idée incomplète, la seconde arrive facilement à dire en une seule ligne, et même en un seul mot, ce qu'il importe au lecteur de savoir, lui laissant le soin et le plaisir de développer par ses propres réflexions les notions ainsi présentées.

Nous pensons donc que le *Nouvel Essai* est un livre bien conçu, bien exécuté, et qui rendra de véritables services. En aidant à réciter l'Office divin dans l'esprit de l'Eglise, il facilitera l'étude des saintes Ecritures ; deux avantages considérables, que l'on obtiendra à peu de frais.

L'ouvrage (un volume in-8°) coûte *franco* par la poste, 5 fr. 50. Il doit être demandé directement à l'auteur, le R. P. Emmanuel, supérieur des Bénédictins de Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance, à Mesnil-Saint-Loup, par Estissac (Aube).

P.-F. E.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître un bon petit livre. Il est intitulé : le *Grillon du foyer chrétien* (1). M. Louis Veillot a adressé à l'auteur de cet ouvrage, M. Bernard Lozes, la lettre suivante :

« Monsieur,

» Je saisis au vol un éclair de loisir pour vous remercier de la constance de vos sympathies. J'y vois la preuve que vous m'excusez du silence auquel je suis condamné par la tyrannie de mon travail perpétuel et toujours pressé. Voilà vingt-cinq ans que je ne me suis pas couché une fois sans laisser quantité de choses en retard, et que je manque par force aux plus douces obligations de la courtoisie.

» Je vous félicite du succès de votre *Grillon* ; je n'aurais pas cru, je l'avoue, qu'il se trouverait tant de lecteurs pour ces poésies absolument ingénues ; mais je me suis aperçu, en les relisant, de leur véritable charme. On est là comme dans un champ de pâquerettes ; on en cueille une, on en cueille deux et on ne cesse pas que la main ne soit pleine. C'est un grand parfum que celui de la simplicité, encore qu'il ne se trouve pas dans les parfumeries. Après cela j'admire bien que vous conserviez tant de goût pour les essences âcres qui sortent de mon laboratoire avec un bruit et une fumée de poudre de guerre. Ainsi le veut sans doute la loi des contrastes,

(1) Un joli volume in-12 de 280 pages, 3^e édit., chez Curot, rue Saint-Sulpice, 22, Prix broché : 2 francs.

et en somme vous sentez que tout vient d'un même fond de cœur. Un jour cette vérité apparaîtra, et ce sera ma gloire.

» Agréez, Monsieur, mes sentiments très affectueux et très reconnaissants.

» Louis VEUILLOT. »

17 janvier 1873,

Voici un autre livre tout à fait d'actualité :

L'auteur bien connu du *Grand Pape* et du *Grand Roi* nous communique une brochure d'une centaine de pages qu'il vient de publier, et qui a pour titre : le *Prochain dénoûment de la crise actuelle* (1).

C'est faire chose agréable et utile que de la signaler aux lecteurs catholiques qui ont besoin d'être rassurés contre les terreurs de l'avenir.

Le Père Marie-Antoine, missionnaire capucin, méditant, dans la grotte de Lourdes, sur les visions prophétiques que saint Jean, le disciple aimé de Jésus et le fils adoptif de la Vierge immaculée, a écrites dans la grotte de Pathmos, a été frappé de lumières inattendues ; il a mieux compris le livre de l'Apocalypse, et les événements de l'époque actuelle lui ont paru manifestement révélés dans ce livre divin.

De là la précieuse et intéressante brochure dont nous annonçons la publication.

Il y a dans l'Apocalypse un chapitre remarquable entre tous qui semble consacré tout entier à retracer les grands événements de l'époque actuelle : ceux qui sont déjà accomplis y paraissent si clairement indiqués, qu'il est difficile de ne pas y voir l'annonce de ceux qui se préparent ; c'est le douzième chapitre.

Là se trouvent deux dates très précises, et l'auteur croit pouvoir les appliquer, la première à la durée de la captivité de Pie IX, la seconde à celle de l'interruption du concile.

Le prophète indique la durée de la captivité de Pie IX par ces mots : *Une année, deux années complètes et la moitié environ d'une troisième année* ; et pendant tout ce temps, ajoute-t-il, Pie IX demeure au Vatican, *in locum suum*, où il est nourri par la charité des fidèles, *ubi alitur*, et où il lutte toujours contre la révolution qui l'environne, sans vouloir se montrer à elle, *a facie serpentis*.

La date de l'interruption du concile y est aussi clairement indiquée : « Cette interruption, dit le prophète, doit durer douze cent soixante jours, c'est à-dire, *trois ans et demi*. »

Mais il faut lire, dans l'ouvrage lui-même, avec le texte à la main, cette étude et cette interprétation du chapitre XII. On sera frappé de son extraordinaire clarté et de sa palpitante actualité qui donnent une valeur considérable aux interprétations de tout ce qui le précède et de tout ce qui le suit.

(1) Imprimerie des Orphelins, 30, rue Rampart Saint-Étienne, à Toulouse.

L'auteur, du reste, avant de nous faire pénétrer dans le sanctuaire et de soulever le voile qui couvre le *Saint des saints* a eu le soin de nous retenir un instant au vestibule. Il a fait précéder son travail de quelques mots sur l'Apocalypse, sur son auteur et sur le plan général du livre, et il l'a fait suivre d'un aperçu sommaire, et toujours de main de maître, sur le reste de l'Apocalypse jusqu'au dernier chapitre. Enfin, il termine par une conclusion et un appendice appropriés et fort intéressants.

Nous ne croyons pas nous tromper en prédisant un grand succès et une grande vogue à ces pages délicieuses où le souffle de la piété se fait sentir autant que celui de la science. C'est notre impression. Pour la traduire et la formuler, rien de mieux que la comparaison d'un savant et éminent prélat écrivant à l'auteur pour le féliciter sur son livre : *On absorbe cette lecture d'un seul trait comme on vide une coupe pleine d'une liqueur delectable*

L'abbé DESTRAC, Curé d'Asquets,
membre de la Société d'agriculture, sciences
et arts d'Ageu.

ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU SALUT.

L'Association de Notre-Dame du Salut, qui a tant contribué au mouvement religieux des prières publiques, n'est pas encore aussi connue qu'elle mérite de l'être ; c'est pourquoi nous reproduisons ici le Programme de cette belle œuvre, heureux de contribuer ainsi à l'étendre et à la propager.

Due à l'inspiration du R. P. Picard religieux de l'Assomption, l'Association de Notre-Dame du Salut se propose de travailler à la moralisation de la classe ouvrière, elle vient en aide à toutes les œuvres ouvrières déjà existantes, provoque la fondation de nouveaux établissements, tels que patronages, cercles ; en un mot, elle est le centre où toutes les œuvres ouvrières fondées ou à fonder peuvent puiser *l'argent, l'expérience, le concours le plus dévoué*.

Voici d'ailleurs le Programme de l'Œuvre que nous sommes priés de faire connaître :

La société, en Europe, est profondément divisée, elle n'est plus, comme autrefois, une famille dont tous les membres vivaient de la même foi, adoraient le même Dieu, obéissaient au même père.

Elle est transformée en un vaste champ de bataille que se disputent deux frères ennemis, le riche et le pauvre ; en un vil marché où s'agitent des intérêts contraires, l'intérêt des classes aisées, l'intérêt des classes laborieuses.

Le travail du dimanche, l'absence de corporations, l'agglomération dans les grandes villes, les grands chantiers, les grandes usines, le cabaret, la mauvaise presse, entretiennent la discorde avec l'immoralité.

Les sociétés Internationales sont là pour s'emparer de la situation, attiser la haine, encourager la révolte.

Le mal grandit tous les jours ; comment conjurer le péril qui menace la société tout entière ?

Les économistes se présentent avec leurs études et leurs expériences ; ils se flattent de nous sauver avec leurs théories : vaines illusions d'une science sans Dieu ! Les commotions sociales répondent à ces expériences et à ces théories.

La science spéculative et vaine au jour du danger ; c'est la science pratique qu'il nous faut, la science des hommes de zèle et de dévouement.

Au lieu d'user leur vie en discussions inutiles sur le rapport entre le capital et le travail, ces hommes, ces vrais amis du peuple, jettent dans la balance leur foi et leur cœur ; ils combattent la haine par l'amour ; ils fondent des œuvres.

Ces *Œuvres catholiques*, ces écoles pour les enfants des fabriques, orphelinats industriels, réunions de patrons, cercles d'ouvriers, cercles des commis, patronages des apprentis, patronages des jeunes ouvriers, œuvres de première communion, etc., etc., sont, au sein de nos perturbations, les véritables moyens d'action sur le peuple.

Ces œuvres existent-elles ?

Oui. — Des cœurs d'apôtres ont su les créer ; ils se condamnent à la misère pour les faire vivre ; ils les fécondent de leurs sueurs, et s'il faut davantage ils donnent leur sang (1). Nobles exemples qui sollicitent des imitateurs, mais qui restent encore à l'état d'exception.

Grâce à eux, la France possède peut-être les types des diverses œuvres à établir ; mais, en réalité, ces œuvres manquent presque totalement. Que de centres industriels en sont complètement dépourvus ! Que d'associations fondées sont en souffrance ! Combien d'autres périssent parce qu'elles ne sont pas soutenues !

Les fondateurs et directeurs d'œuvres se plaignent tous de leur isolement ; ils ne savent à qui adresser leurs enfants lorsque ceux-ci quittent la ville où un refuge leur est assuré ; ils ne savent auprès de qui puiser des renseignements indispensables.

Ils réalisent un bien local, mais ils sont impuissants à produire les résultats qui nous sauveraient.

POUR NOUS SAUVER, IL NOUS FAUT UNE ASSOCIATION GÉNÉRALE, UNE SORTE DE LIGUE DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES CATHOLIQUES.

Le bureau central des Associations ouvrières catholiques répond en partie à cette nécessité. Il invite tous les directeurs d'œuvres à fonder, pour la défense et la lutte, une UNION fraternelle ; mais il est pauvre, il ne peut pas demander de subventions à ses adhérents, tous directeurs de maisons pauvres ; il appelle le secours d'une autre œuvre. C'est cette œuvre indispensable, ce sont en même temps les œuvres générales du salut social que se propose l'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU SALUT.

L'Association est dirigée par un conseil central,

(1) M. l'abbé Planchat a été fusillé dans le quartier de Paris qu'il évangélisait avec un zèle infatigable depuis plusieurs années.

dont le siège est à Paris, rue François I^{er}, n^o 8.

Les associés se divisent en membres actifs et membres souscripteurs.

Les membres actifs doivent se pénétrer de l'esprit de l'œuvre, esprit essentiellement catholique. Ils comprendront aisément que, pour réussir dans une entreprise aussi délicate, l'argent ne suffit pas ; il importe de donner sa prière et son dévouement.

Les personnes qui les entourent ou dépendent d'eux, comme leurs ouvriers, employés, domestiques, seront l'objet de leur première sollicitude ; ils établiront, autant qu'ils le pourront, des habitudes chrétiennes dans leurs familles.

Ils feront connaître l'Association et chercheront des souscripteurs ou des adhérents.

Ils réciteront aux intentions de l'œuvre un *Pater* et l'invocation : *Notre-Dame du Salut, priez pour nous.*

Les membres souscripteurs versent leur cotisation et sont invités à faire la même prière.

Deux sortes de cotisations sont adoptées : l'une à 50 centimes par an, et l'autre à 5 francs par an.

Les cotisations sont recueillies par les chefs de dizaine, qui les remettent aux collecteurs et collectrices.

Chronique hebdomadaire.

La santé de Pie IX. — Vœux de la secte. — Ce qu'il adviendra quand le Pape mourra. — Réveil de l'esprit chrétien en France. — Sur quel terrain il faut édifier. — Souscriptions pour les prêtres du diocèse de Soleure. — Consécration des diocèses de Langres et de Bourges au Sacré-Cœur. — Les pèlerinages : Notre-Dame de Lourdes. — Notre-Dame de Chartres. — Notre-Dame de Bonne-Garde. — Notre-Dame de Cléry. — Les Alsaciens-Lorrains en Afrique. — Sur la statue de Voltaire. — Protestation libre-penseuse contre le Vendredi-Saint. — Expulsion de Mgr Lachat. — Fin de la persécution au Japon.

Paris, 20 avril 1873.

ROME. — Nous nous empressons d'apprendre à nos lecteurs que le Saint-Père, qui, comme nous l'avons dit, n'a jamais été sérieusement malade, est aujourd'hui à peu près complètement rétabli. Ses douleurs rhumatismales ont disparu ; il se lève et se promène chaque jour, traite comme à son ordinaire les affaires de l'Eglise, et continue à donner des audiences privées, lesquelles n'ont pas été suspendues un seul jour. On annonce que les réceptions publiques doivent recommencer cette semaine.

L'indisposition de Pie IX a mis de nouveau à nu les vœux des ennemis de l'Eglise et de Dieu. Déjà ils étaient en grande joie, espérant que le Pape malade serait bientôt le Pape mort, et s'imaginant que quand le Pape serait mort, morte serait la papauté, et qu'alors rien ne serait plus aisé que de *biffer Dieu* : hommage involontaire rendu à l'Eglise, qu'ils affectent de représenter comme une institution vermoulue. Dans leur exaltation, et pour donner du poids aux grotesques nouvelles qu'ils inventaient, ils prétendaient les tenir tantôt du médecin de Sa Sainteté, le docteur Constantini, tantôt de Mgr Stella,

l'un de ses camériers secrets, ne sachant même pas que l'un et l'autre sont morts depuis plusieurs années. Ils annoncèrent même un jour que le successeur de Pie IX était élu, que c'était le cardinal Pannbianco, et qu'il avait pris le nom de *Sixte-Quint* ! Nous ne parlons pas de ces dépêches de source « secrète » et « très-sûre » qu'on a glissées hypocritement dans tous les journaux de la secte. La légation d'Italie, à Paris, a elle-même joint sa voix à ce chevaleresque concert, ce qui ne pouvait manquer. Tout cela ne serait vraiment que risible, si ce n'était si odieux et si écœurant.

Quand Pie IX mourra, « quand ce coup de foudre, dit éloquentement M. Louis Veuillot, viendra ébranler les débris roulants du monde, ce ne sera pas un mystère qu'on se dira à voix basse. Le tonnerre sera entendu de toute oreille humaine, tout cœur cessera un moment de battre, tout esprit sera dans une attente d'angoisse incomparable. On se demandera ce que Dieu va faire du genre humain, plus vivant en ce seul homme que dans la foule des rois, et parmi les mortels qui ont encore l'usage de la pensée, l'on verra pâlir comme les autres ceux qui croiront alors que leurs vœux vont être remplis. Ils mesureront alors la place que tenait ce vieillard dont le sépulcre semblera ne s'être ouvert que pour engloutir une civilisation.

» Une voix sortira du cercueil de Pie IX, la voix prophétique qui, au pied du Calvaire, annonça que les derniers jours de Jérusalem infidèle étaient venus. Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vos œuvres, sur vous et sur vos enfants !

» Mais le peuple du Christ se rassemblera et se raffermira dans l'orage. Le Pape sera mort, non la papauté. »

FRANCE. — On a partout remarqué, à Paris comme en province, que les cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques ont attiré dans les églises un nombre considérable de personnes. De l'aveu même des feuilles indifférentes en matière de religion, jamais l'empressement n'avait été aussi grand, jamais la foule n'avait paru si recueillie, jamais la foi n'avait été si générale et si profonde. Dans toutes les grandes villes principalement, beaucoup d'hommes qui jusqu'ici s'étaient tenus en dehors des pratiques religieuses ont suivi les prédications de la sainte quarantaine, et se sont approchés à Pâques de la Table sainte. Le grand mouvement de retour vers Dieu, qui s'était manifesté sensiblement dans le cours de l'année dernière, s'est affirmé avec une grande force en cette solennelle circonstance. C'est là un signe évident que Dieu ne nous a pas abandonnés, mais qu'il nous prépare à accomplir encore de grandes choses dans le monde.

— Il vient de constituer à Roanne un comité ayant pour but la fondation, dans cette ville, d'un cercle catholique d'ouvriers.

« Sceller le pacte de la réconciliation sociale, dit

à ce sujet un journal de la localité, effacer les haines et les jalousies, professer sa religion hautement, rendre au peuple par l'exemple et par l'exhortation sa vieille foi et ses vertus chrétiennes, voilà le terrain catholique que les organisateurs ont choisi pour leur œuvre. » C'est le bon. Bâtir sur un autre terrain, nous ne le savons aujourd'hui que trop par expérience, serait bâtir pour l'éboulement et la ruine.

— Des souscriptions pour les courageux prêtres du diocèse de Soleure sont ouvertes dans presque tous les diocèses de France. Leur noble fermeté a conquis les sympathies de tous ceux qui, même sans être religieux, ont du moins conservé le sentiment de l'honneur. La souscription du journal *l'Univers*, la première ouverte, s'élève déjà à la somme de 22,807 fr. 15 cent.

— Le jour de Pâques, Mgr l'évêque de Langres a consacré son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus, en présence de toutes les autorités civiles, administratives et militaires, et d'une foule immense de fidèles. — Une pareille cérémonie a eu lieu, le même jour, à Bourges.

— Des pèlerinages s'organisent sur tous les points du territoire, pour aller visiter les sanctuaires de Marie, petits et grands.

Déjà Lourdes a revu les enfants les plus impatients de la bonne Mère ; déjà la Grotte sainte a retenti de leurs chants. Le 14 mars, c'était la paroisse de Barlest. Le jour de Pâques, c'était la ville de Marmande. Le lendemain, c'était toute la vallée d'Aure. Sont annoncés officiellement, au même sanctuaire : le pèlerinage des Bordelais, pour le 25 avril ; le pèlerinage des Narbonnais, pour le 28 du même mois ; le pèlerinage des Vendéens, pour le 30 ; le pèlerinage des Nantais, pour le 12 mai ; deux pèlerinages de Marseillais, pour les 16 et 30 mai ; le pèlerinage des Charentais, pour le 28. D'autres pèlerinages en bien plus grand nombre sont annoncés, mais sans que la date en soit jusqu'ici fixée.

— Le pèlerinage ou sanctuaire de Notre-Dame-de-Chartres, dont nous avons déjà parlé, doit avoir lieu le 27 et le 28 mai.

— Un autre solennel pèlerinage aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 juin prochain à Notre-Dame-de-Bonne-Garde, à Longpont (Seine-et-Oise). L'église de Longpont est, sans contredit, un des plus anciens sanctuaires élevés en France à la gloire de Marie. La légende porte qu'au temps des druides et à la place même qu'elle occupe, on trouva dans un chêne, cinquante ans avant l'ère chrétienne, une statue miraculeuse, semblable à celle de Chartres, avec cette inscription : *Virgini pariturae*, « à la Vierge qui doit enfanter. » Une tradition locale et fort ancienne rapporte que saint Denis lui-même, en arrivant dans les Gaules, fit connaître aux habitants du lieu quelle était cette Vierge miraculeuse,

qu'il avait eu le bonheur de voir à Jérusalem avant son glorieux trépas.

— N'oublions pas non plus de mentionner le pèlerinage national à Notre-Dame-de-Cléry, qui aura lieu le 8 septembre. En l'annonçant, les *Annales religieuses d'Orléans* font les réflexions que voici : « On peut dire que les circonstances où se trouve la France donnent à cet antique sanctuaire un droit particulier à devenir un centre de prières. Cette magnifique église, œuvre de Louis XI, qui voulut y avoir son tombeau, peut être considérée (l'histoire de son origine le prouve) comme l'*ex-voto* de la France reconnaissante et heureuse de la libération du territoire, après l'entière expulsion des Anglais. Notre-Dame-de-Cléry reçut au xv^e siècle les hommages et les dons de Calais et de cette ville de Metz si chère à tout cœur français, et si héroïquement attachée à la patrie dont elle a été, jusqu'à nos malheureux jours, l'imprenable boulevard... »

— Aïn-Feckan est un village absolument tout neuf, situé dans le diocèse d'Oran. Il a été fondé, il y a six mois à peine, par une colonie d'Alsaciens-Lorrains. Le génie militaire a élevé là, pour nos chers compatriotes, des habitations fort convenables, une maison d'école et une église. Un prêtre alsacien leur a été donné. Or, le 20 février fut pour les chers exilés un jour de fête : Mgr l'évêque d'Oran avait voulu se transporter au milieu d'eux, pour leur témoigner sa particulière tendresse. Des arcs de triomphe avaient été dressés partout. Sa Grandeur fut reçue à l'entrée du village par M. le général Céret, venu de Mascara pour la solennité avec son état-major, un escadron de chasseurs d'Afrique et toute la musique du régiment étranger. Aussitôt arrivé, Mgr Callot bénit la nouvelle église, célébra le premier mariage, donna la confirmation, chanta la messe. Plusieurs discours furent prononcés, et d'ardentes prières furent adressées au ciel pour la délivrance totale de la patrie.

— On sait que le *Siècle*, qui se donne pour l'avocat de « la grande cause de l'instruction du peuple, » et qui s'est fait l'entrepreneur de l'enseignement « laïque, » convia les naïfs, il y a quelques années, à souscrire pour l'érection d'une statue à Voltaire, ce promoteur, écrivait-il, du progrès intellectuel des classes laborieuses. La statue fut coulée en bronze, et M. Chevreau, préfet de la Seine

sous l'Empire, ne craignit pas d'accorder un terrain public pour rendre officielle la glorification de l'insulteur de celle qui avait chassé de France les Anglais, et du vil courtisan de Frédéric de Prusse, vainqueur des Français à Rosbach. Cependant MM. les communalards, trouvant que la place si indignement donnée par l'Empire au citoyen Voltaire était trop peu en vue, descendirent de son socle le loyal et victorieux prince Eugène, et y substituèrent leur fétiche. Cela pendant que les Prussiens assiégeaient Paris : ces barbares durent bien rire. Mais pendant la bataille de mai, un boulet irrévérencieux ayant endommagé précisément l'endroit où Frédéric mit un jour son pied au modèle, on dut ramener à l'atelier le précieux bronze. Aujourd'hui il est réparé, et le soleil parisien l'a revu sur un autre piédestal. Or, en attendant qu'il soit jeté à l'égout, le seul lieu qui lui convienne, on propose aux féaux du héros de graver en lettres d'or, sur le socle du monument, les maximes suivantes, extraites de ses œuvres :

Le peuple ressemble à des bœufs à qui il faut un aiguillon, un joug et du foin. *Lettre du 17 avril 1765.*)

Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être. *(Lettre du 17 mars 1765.)*

Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants ; ce n'est pas le manoeuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois. *(1^{er} avril 1766.)*

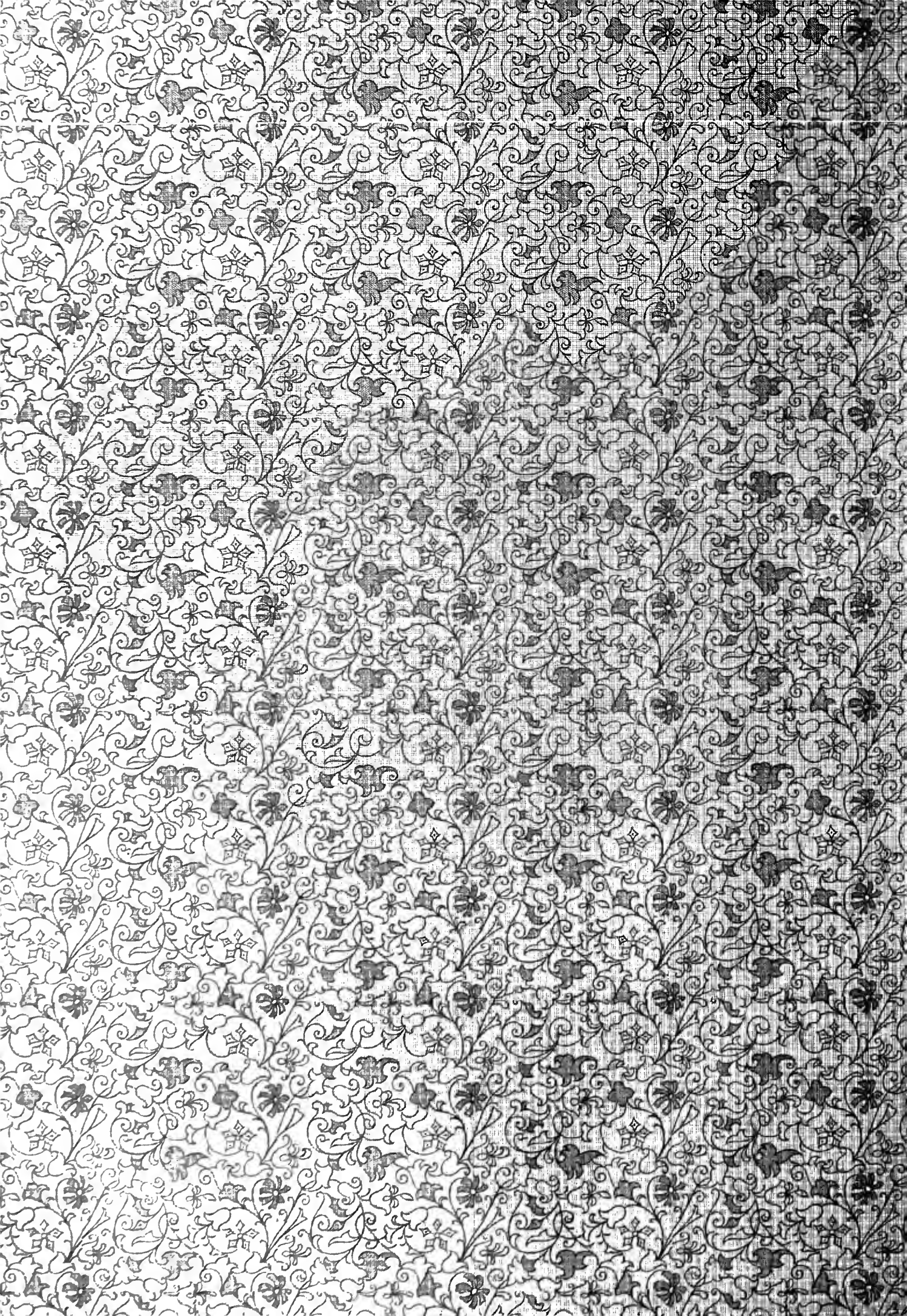
N'est-ce pas qu'il faut de l'aplomb pour se donner comme les uniques amis de la diffusion des lumières dans le peuple, après avoir dressé une statue à cette *chenille*, comme de Maistre appelle Voltaire ?

— Dans un restaurant, le Vendredi-Saint : « Garçon, du gras ! — Monsieur veut-il une côtelette ? — Ce n'est pas assez gras. — Monsieur veut-il une tranche de jambon ? — Ce n'est pas encore assez gras. Je veux protester contre la superstition catholique. — Alors je vais servir à monsieur du gras-double. »

SUISSE. — Mgr Lachat a été violemment expulsé de son palais, par ordre du gouvernement, le 16 avril. Les détails nous manquent.

JAPON. — Les édits de persécution sont décidément rapportés, et les chrétiens prisonniers ont été rendus à la liberté. Fasse Dieu que le mikado actuel soit plus sincère que ses prédécesseurs !





BV 4000 .S4
v.1 SMC

Does Not Circulate

La Semaine du clergé .

AIP-1882 (arab)

